

JOUG, subst. masc. (joug)

[T-L : *jou* ; GD : *joug* ; GDC : *jou* ; DEAF, J624 : *jou* ; AND : *jug*¹ ; FEW V, 60b : *jugum* ; TLF X, 752a : *joug*]

A. - "Pièce de bois mise à l'horizontale"

1. "Pièce de bois horizontale servant à fixer" : ...deux sablières, chacune de 4 toises de long et d'un espan de fourniture en tout sens, lesquelles ont servy à estayer le *jou* qui repose sur ladite palée, pendant que on a osté les deux vieilz pieux dessusdits (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 675). ...a ledit Jehan le Maire fait et taillé quatorze pieux de boys, et iceulx frappez à coup de hie et enjouez à tenon et à mortaise dedens lesdits pieux, dont pour ce faire il a employé 24 journées de charpenterie, tant dudit Jehan le Maire que d'autres ouvriers dudit mestier (...); item, pour six voyes de charrecte employées à mener lesdits pieux et *jouls* (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 489).

2. P. méton. "Ensemble des parties horizontales constituant l'ouverture d'une cheminée" : ...eslever une cheminée toute de pierre de taille et estoffer de jambes et de mantelles, de *jeux*, de sommiers, de pierres qui portent ledit manteau (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408-1410, 596).

3. [Avec une idée de contrainte]

a) "Pièce de bois qu'on met horizontalement sur la tête des boeufs pour les contraindre et les atteler" : Elle enseigna a ses subgiez a compter et aprivoisier les buefs et a les coustumer a estre acouplez au *jouc* (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 743).

b) "Pièce de bois horizontale pour porter des seaux ou d'autres charges" : Et le dit Rat doit porter le *joug* au chastel de Gavray pour les lavendieres qui lavent le fillé, qui commenche à Rouvoisons et les samedis ensuivans jusques à la saint Jehan Baptiste (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 100).

c) "Pièce de bois qu'on porte et qui contraint" : Le *joug* ou le fardeau de Nostre Seigneur au commencement samble intollerable ou non portable. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 182).

d) [Cont. métaph.] : Bien tost après ce qu'el fut veuve L'abit du secle delessa Et au *joug* si son col plessa A saint Pere o les bonnes dames Qui pour faire belles lours ames Les corps forment enlaidissoient, Quar en abstinence vivoient, En junes et en disciplines, Et veilloient après matines En psalmodie et en prières Que dame Gale avoit moult cheres. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 93). Je diz que Jhesuscris nostre *jou* osteroit, à noz colz importable, et nous delieroit Des loix et des liens violens et iniques : Ainsi le treuve l'en en mes ditz prophetiques. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 141).

B. - HIST. ROMAINE "Lance attachée horizontalement sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle le vainqueur faisait passer, en signe de soumission, ses ennemis vaincus" : ...et pource que il confessassent a tous jours mais que il estoient subjugués des Romains, il les fist issir de leur logeis et de la closture de la quele il les avoit ençains par un *joug* de deux lances ferues en terre ; et en avoit une autre un po haut de travers, aussi comme en maniere d'une portelete quaree ; et par la issirent trestous a pié en signe de servitude (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.17, glose, f° 134d). Et si sera fait comme une fourche ou deux lances dreces et une par dessus au travers, par dessoubz laquelle fourche les Roumains passeront tremmis soubz le *joug* ou en subjection du roy Jugurte (LEBÈGUE, Salluste, c.1417, f° 48v). Le *jouc* [trad. lat. *jugum*] se faisoit lors de deux haches fichees en terre et de la tierce lyece au travers par dessus (MAMEROT, Romuleon, 1466, II.22, f° 61c).

- *Mettre qqn sous le joug. Mettre qqn par dessous le joug* : ...il les metroit soubz le *jouc* tous nuz et desarmez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 4.3, 6). ...si fit le *jouc* [trad. lat. *jugum*] drece, ce furent deus lancez ficheez en terre, et eu une liee de travers a guise d'unez fourchez. Si les mist li diz dictateurs par desoz ce *jouc* [trad. lat. *jugum*] (BERS., III.28, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 229a). Quelle chose est du *joug*, de quoy il servoit, Titus le met ou .iii.^e livre de la premiere decade, qui dit que quant l'en vouloit mettre .i. homme soubz le *joug*, l'en levoit .ii. lances en haut ou .ii. batons et en mettoit l'en .i. autre au travers, ainsi comme l'en fait les fourches a pendre les larrons, et la par dessoubz ces fourches l'en faisoit passer celi que l'en vouloit mettre soubz le *joug* en signe de parfaicte subjection et servitude (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.17, glose, f° 134d). Pareillement Atalcius (...) Crassus, consul de Romme, ordonna que les prisonniers que Hannibal avoit renvoyé aux Romains, après ce qu'ilz avoient esté mis soubz le *joug*, qui estoit une villennie et une infameté, logassent toutes les nuiz hors du pliz des tentes ["le *joug*... infameté" trad. lat. *jugum*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, IV.1, f° 70d).

C. - Au fig. "Contrainte (humiliante) qui pèse sur qqn" : Il delaisa le conseil des anchiens et applicqua adolescens qui avoient esté nourris avec lui, qui lui assistoient, et par leur conseil veult aggrever le *joug* sur le peuple. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 295).

- *Le joug de*. "La contrainte de..., qui aliène la liberté de qqn" : Item, communauté de cytoiens, laquelle naturellement est franche et tend à liberté, jamais scientement ne se submectroient à servitude, ou s'abaisseroit au *joug* de la puissance tyrannique (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXIII). ...de la quelle voie sont fais frans ceulz que verité si a delivrés, et en servant a l'esperit ont retrait leur col hors du *jouc* et du fais de fausseté, injustice et iniquité. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 49). O guerre d'ennemis et division d'amis, discords de royaumes et batailles civiles et plus que civiles au dedans des cités et des seigneuries, par vous est mis le *joug* de servitude sur les treshaultes puissances (CHART., Q. inv., 1422, 46). ...et le souverain bien dez jeunes et nouveaux est de amatir leur desir volentif par paine contrainctive es premiers ans, et porter le *jou* de subjection sur la chaleur de adolescence. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 77). Toutesfois sans mercy l'occirent et tout son exercite misrent lors desoubz le *jug* de servage (DUCHESNE, César, 1473, II.8, f° 63a). ...troublée et par detection lacriminelle soubz le *jouc* d'impropre vitupere aguillonée (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495-1503, 168).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss. (*le joug de servitude ; le joug de mariage*). [R. M.]

JOUIER, subst. masc. (jouier)

[T-L : *joier* ; GD : *joier*² ; DEAF, J378 : joë (*joier*) ; FEW IV, 6b : **gaba*]

"Bas de la joue" : ...certains compaignons, jusques au nombre de deux ou troys (...) le vindrent assaillir, et le batirent et navrerent mout anormement, et, par especial, li firent une grant playe de taille au-dessus du *jouyer* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 256). ...Et selon le *joier* a l'oreille copee (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 442).

V. aussi *jouièr* [R. M.]

JOUIERE, subst. fém. (jouière)

[T-L : *joiere* ; GD : *joiere* ; DEAF, J378 : *joiere* ; FEW IV, 6b : **gaba*]

A. - "Partie latérale de la tête du cheval"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GD IV, 648a.

- "Mâchoire" : Sampson combati les Philistiens de la *joiere* d'un asne (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 432).

B. - "Partie du harnais du cheval qui couvre la partie latérale de la tête" : ...pour la rembourreure de la selle de la hacquenée dudit seigneur XX d., pour deux longes de brides III s. IIII d., (...) pour deux boucles de licoul et deux *joyères* XV d. (Comptes roi René A., t.2, 1451, 176). [R. M.]

JOUIR, verbe (jouir)

[T-L : *joir* ; GD : *joir* ; GDC : *joir* ; DEAF, J477 : *joir* ; AND : *joir* ; DÉCT : *joir* ; FEW IV, 75b : *gaudere* ; TLF X, 753a : *jouir*]

A. - [Idée de joie, de plaisir, de satisfaction]

1. Empl. intrans. ou pronom. "Se réjouir, avoir du plaisir" : Qu'Amours par sa signourie Humelie L'amoureux cuer a souffrir, Et par sa noble maistrie Le maistrie, Si qu'il ne puet riens sentir, Que tout au goust de *joir* Par plaisir Ne prengne, je n'en doubt mie. (MACH., R. Fort., c.1341, 106). Et pour lez dis de l'apostre ensuivre [Rom. VII, 15], Lié ert o ceulz qui *joissoient* Et plorout o ceulz qui ploroient (Vie st Evroul S., c.1350, 93). Et com plus la boy plus me seche Ceste yresce, et touzjours m'esleche, Et me fait *joir* et doloir (Mir. emp. Julien, 1351, 222). Qu'Ardans Desirs mourdris secretement Son triste cuer en douleur et en haire ; Pour ce ne fait pas si jollement Com cilz qui *joit* et ou joie repaire Et s'en li prent Souvenirs son repaire, Quant il y vient, il le fait sans demeure Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 558). Le dous attrait de son tres bel accueil Au commencier me volt tant enrichir Que j'estoie de tous biens en l'escueil, Et me tenoit en l'espoir de *joir*. Las ! or me fait de haut en bas venir Et sans raison me vuet dou tout deffaie, Quant loyauté ne meint en son viaire. (MACH., L. dames, 1377, 69). Dure à moy seul, de tous biens assevie, Vie d'onneur plaisant à maintenir Tenir m'estuet du tout en vo ballie Liement, et, pour joie desservir, Servir vous vueil et mes maus conjoir. *Joir* n'espoir, hélas ! et sans laidure Durement vif et humblement l'endure. (MACH., L. dames, 1377, 78). S'amours tous amans *joir* Au commencement faisoit, Son pris feroit amenrir, Car nuls amans ne saroit Les grans deduis qu'on reçoit En dame d'onneur servir. (MACH., Motés, 1377, 493). ...il est escript que le pueple en *joissent*, de haute voys louet Diex, et disoient : "Benoit soit le roy qui vient ou nom de Nostre Seigneur..." (Songe verg. S., t.2, 1378, 49). ...La lavende, marjolayne, muguet, Semblablement le lis et le mirguet, Le doulx aspic et redolant cyprés Dont la santeur suyt les gens de si prés Que bien souvant le cuer s'en resjoÿst Et le couraige de liesse *joÿst*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 332).

- *Se jouir de qqc.* "Se réjouir" : JÉSUS. Abraham a maint jour pensé A moy voir, dont il se checha [l. il s'esliecha] Pour voir mon jour, il desira, Il le vit, dont il se *joy* Et en eut grant leesse en lui (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 104). [Réf. à Jean 8, 56]

2. Empl. trans. dir. *Joir qqn/un animal.*

- "Gratifier qqn" : Souviengne vous de voz povres servens, Ne les mettez pour autre en oubliance : Pechié seroit et grant deffault de sens. Mais je me doubt que pas ne soit ainsi, Car oublier voy les servens d'enfance Souventefoiz, et que plus sont *joy* [l. *joÿ*] Les

derreniers, c'est male acoustumance. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 75).

- [D'une chose] "Réjouir qqn" : Mais doulx espoirs maint en moy et repaire Qui ne s'en puet à nulle heure partir, Ains me conforte et *joit* et esclaire Par doulx penser et plaisent souvenir. Et se Diex veult que la voie à loisir, Je li diray et jurray par ma foy Que sur tout l'aim et pou souvent la voy. Quant je ne voy ma dame n'oy, (MACH., L. dames, 1377, 233).

- "Caresser (un animal)" : Lonc temps a qu'apris en Savoie Comment on doit le chien garder Par especial d'afoler. Nen le doit tenir netement Et amer et *jouir* souvent (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 329).

- [D'un animal] "Accueillir qqn avec bienveillance" : ...La une louve s'avoia Qui tous deux crier les auÿ. Selon nature les *joÿ* ; Les [lez "à côté"] eulx se coucha erramment, Et les alaita doucement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 204). ...quant il y fu revenu [dans sa maison] Oncques nul ne le [re]congnu Fors que son chien tant seulement, Qui le *joissoit* tellement Que chascun moult se merveilloit De la joye qu'il li faisoit. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 295).

3. Empl. trans. indir.

a) *Jouir de qqc*

- "Tirer plaisir, satisfaction de qqc." : Lors me commanda que je fusse Loyaus, secrez, et que j'eüsse Memoire des autres vertus Qu'il m'avoit moustré par dessus, Se je voloie ja *joir* De ce que j'aim tant et desir (MACH., D. verg., a.1340, 51). De tous les biens pooit mes cuers *joir* Par li vëoir seulement et oir. Tous mes confors Estoit en li (MACH., J. R. Beh., c.1340, 63). Et des autres y a qui ne vuelent *joir* Fors d'un tres dous regart ou de leur dame vir, Ou de ce qu'il feroit [l. feront] doucement conjoir, Ou d'amer loyaument, s'on le deingne souffrir ; Et si bien leur souffist qu'il ne leur puet venir Cuer de plus desirer : tant y ont grant plaisir. (MACH., Les lays, 1377, 339). Le temps passé, les Rommains ont eu empereurs de plusieurs contrees et nations (...) et par succession de temps ont esté jouyssans de ladicte empire rommaine ; puis après est l'empire survenue entre les mains des François, lesquelz ont *jouy* longuement de ladicte empire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 225). ...si tresroide sa besoigne poursuyt qu'en pou de temps il *joyt* de ses amours. (C.N.N., c.1456-1467, 92). ...pour rien n'eust souffert que l'amy eust *joy* de ce que a son mary avoit donné. (C.N.N., c.1456-1467, 318). ...[il] tenoit a belle adventure que d(...) avoir *joy* de l'amour de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 393).

- "Venir à bout de qqc, et en tirer satisfaction" : Tant avons bien continué, Et tant nous a mal anuyé. Que l'Anemy s'est talentis, Et pour ce s'est de nous partis, Car il voit bien, en nous sieuir, Au lon il n'en orra *goir*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 151). Modus a toutes emperiques Par quoi scet les ars mecaniques. Il n'est rien c'on face de main Qu'il n'ait apri d'ui a demain A ceulz qui en veulent oir, S'i veulent d'ouvrages *joir*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 5). De Chipre et de Jherusalem Fu roys : Pierre l'appela l'em. Or vous ay je nommé son nom, Qui est et fu de grant renom, Et sera, s'il *joit* de s'emprise, Qu'il a à l'onneur Dieu emprise. (MACH., P. Alex., p.1369, 43). "Seigneurs, qui voulés oir des deduis des oisiaux, il faut que celui qui en veut *joir* ait en soi trois choses..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 172).

b) *Jouir de qqn/d'un animal*

- "Prendre de l'agrément à la compagnie de qqn, se distraire avec qqn" : Si *goirent* paisiblement, chevalier et escuier, de leurs prisonniers et les rançonèrent courtoisement (FROISS.,

Chron. R., IX, c.1375-1400, 46). ...Et tous passans par devant le sercueil Les ungs pleurant, les autres lamentant, Mesme le roy qui eult de l'ennuy tant Que nul n'estoit qui le peust resjouyr, Ny bonnement a point de luy *jouyr*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192).

- "Avoir du plaisir (avec un animal)" : Chascun ne puet ne scet mie fere einssi, mes je loe au bon veneur qu'il face aux chienz leur droit et leur playsir et qu'il les tieigne en amour et en doubtaunce, s'il veult d'eulx bien *jouyr* et qu'ilz facent bien son playsir. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 221).

- [Domaine sentimental] "Tirer plaisir de la présence, de la compagnie, de l'amour de qqn" : Certes, de lui ne puis jamais *joir*, Ne n'en *joï*, Ne ne le vi, ne senti, ne oï, Puis que ma dame ot fait nouvel ami ; Car adonques se parti il de mi. Si vueil prouver (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95). Mais s'il eüst par mon conseil ouvré, Quant sa dame ot neuf ami recouvré, Il n'eüst pas Continué l'amour ; car, en tel cas, Se la dame chante en haut ou en bas, On doit aler ou le trot ou le pas. Après li dist Biauté qu'il fait mieus assez, s'il languist, Pour li amer, que se d'autre *joïst*. Si fait Amour. Juenesse le norrist Avec folour En ce meschief, en celle fole errour ; Car il en pert le sens et la vigour. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 123). Tart m'est que de vous puisse oir : "Amis, or peuz de moy *joir* Com de t'amie." (Mir. emper. Romme, 1369, 263). ...mon cuer desmestre Ne puis de ma dame chiere. S'en vif com homs sans maniere, Pleins de forcené desir, Dolereus, à cuer iré, Quant je voy autrui *joir* De ce que j'ai tant amé. (MACH., L. dames, 1377, 68). Je m'aim trop miex tout à pareillier En ma dame servir et honnourer Que j'aie ja voloir ne desirier Ne pensée de li entroublir ; Et miex pour li vorroie definir Que de toutes *joir* à mon talent : Tant l'aim je et serf et desir loyaument. (MACH., L. dames, 1377, 145). ...mais le conte, oyant la belle et douce si humblement parler, le loa sur toute rien et en le serrant ung petit par lez dois luy dit tout basset : "Belle, de vous puist *joir* a sa plaisance celuy qu'en ce monde mieulx est de vous navrez amouusement..." (Comte Artois, c.1453-1467, 63).

- En partic. [Domaine sexuel] *Jouir* (d'une femme) : En l'ostel de ce chastelain Vueil aler contre le serain. C'est la nuit que mon seigneur doit *Joir* de sa fille [au chastelain] (Mir. femme roy Port., c.1342, 173). LE FRÈRE. Certes, dame, quant je vous voy, Amoureux vouloir me contraint, Et Desir m'enlace et estraint Si que je pers maniere toute, Ne de contenance n'ay goute. Tart m'est que de vous puisse oir : "Amis, or peuz de moy *joir* Com de t'amie." (Mir. emper. Romme, 1369, 263). La tierce cause fut pour ce que Egistus ami de Clitemestra lui admonesta de tuer le dict Agamenon, afin qu'il peust pleinement *joir* de elle après qu'il seroit mort. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 195). ...[il] n'estoit pas si large (...) de donner dix escuz pour *joir* d'une telle damoiselle. (C.N.N., c.1456-1467, 121). ...maistre curé, esperant de *joir* de sa dame quand elle seroit mariée, conduisit les besoignes en tel estat (C.N.N., c.1456-1467, 298). ...elle passa legerement les requestes de ceulx qui mieulx luy pleurent, et *joyrent* d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 327). LE II.º GENTIL HOMME. Sy vous plaist me laiser [sic] *joir* De vostre corps un jour sans plus, Je presteray sis vins flipus ["monnaie d'or"] Aveques sent soubz de monnoyee. (Gent. moun. T., c.1500, 351).

4. Part. passé en empl. adj. "Joyeux, réjoui" : Dès qu'il est einssi conjois, Comme je l'ay dit, et *jois*, On puet bien auques près veoir Comment il se puet pourveoir (MACH., D. Aler., a.1349, 241).

5. Part. prés. en empl. adj. *Joiant* (de qqc.). "Qui se réjouit (de qqc.) : Atant de ma dame parti ; Mais d'un regart me reparti Si vray et d'un si dous langage, Qu'elle retint mon cuer en gage. Dont si liez fu et si *joians* Que de tous les biens fu *joians*, Quant Esperence

ot assevi Si bien ce qu'elle m'ot plevi, Et pour la joie que j'avoie Ce rondelet fis en ma voie... (MACH., R. Fort., c.1341, 150). C'est qu'il doit mettre en ordenence Son penser, son fait, son parler En la fourme de bien celer, C'est assavoir des poins estrois Ou Amours tient mains cuers estrois Et meins autres liez et joians, Quant sont de leur amour *joians*. Seul ces poins se doit si garder Qu'il ne s'en face regarder Et que sa dame en soit gardée, Si qu'elle n'en soit resgardée. (MACH., D. Aler., a.1349, 247). Tantost que Aigre perçut le cheval, sy fu moult *joyans* et apperçut bien qu'il avoit fain et soif. (Bérinus, I, c.1350-1370, 239). ...et d'autre part vous en devez estre tous liez et *joyans*, car par ce est congneüe la bonté et la prouesce de vous. (Bérinus, I, c.1350-1370, 318). Vers le palais s'en vont moult liez et *joyant* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 142). Dessus une letiere alerent amenant De Beaulande le roy qui le cuer ot *joyant* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 53). De sa prise et venue furent les oncles du roy tout *joyant* et distrent qu'on ne le garderoit point trop longuement, mais mourroit de la mort samblable que les aultres estoient mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 75). Dont quant ilz orent sentu la teneur des lettres, ilz furent moult *joyans*, et louerent Jhesucrist de l'onneur et de la bonne aventure qu'Il donnoit par sa saintte grace a leurs enfans, et donnerent de moult riches dons aux barons qui leur avoient apporté les nouvelles. (ARRAS, c.1392-1393, 145). Quant les freres ouyrent la response de leurs gens, si furent moult *joyans*, et firent l'ost deslogier. (ARRAS, c.1392-1393, 160).

6. Inf. subst. "Satisfaction, joie, bonheur" : Si que la estoient si plains De plours, de sospirs et de plains, Si enlaciez, si entrepris Et d'Amours telement espris Que de flair, de veoir, d'oïr, D'odourer, de tast le *joir* Perdoient ; car transi estoient, Ne nulle chose ne sentoient, Qu'Amour leur tolloit leurs cinc sens (MACH., D. Lyon, 1342, 196). Ses cuers qui est liez et joians Devient la de merci joians, Joians qu'on appelle *joir*, Quant on puet de merci *joir*. (MACH., D. Aler., a.1349, 306). Et quant joie ne *joir* Ne riens qui à joie affiere Ne me deingnent resjoir, Long ne près, et Amour fiere M'est par son orgueil, Estre doy plus que ne sueil En tristece main et tart, Pour ce que de li me part. (MACH., L. dames, 1377, 99).

B. - [Idée de possession, de bénéfice] *Jouir de qqc.* "Disposer de qqc. en tant que propriétaire, en tant que bénéficiaire"

1. "Disposer d'un bien en pleine possession" : De X coupes de bos (...) dont la dicte castelaine *got* de le moitié a present pour son domaine... (Arch. Nord, 1333, B 13598, fº 49 vº, IGLF). Et volons et ordenons que nosdis clers tiengne tres maintenant lesdis acqués et en *goisse* paisiurement, sans debat et sans contredit. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1346, 71). Mais encore ameroie je mieulx qu'il me laissast en paix *joir* de la terre, que ce qu'il me convenist combatre, et bon gré lui en saroye, se il s'en vouloit souffrir. (Bérinus, I, c.1350-1370, 167). Tant leur dist le roy d'unes choses et d'autres, et tant les emparla doucement, comme cil qui estoit moult soustis, que en la fin tuit li baron s'assentirent a faire la volenté du roy, et jura chascun et fiança que bien et en paix il laisseroient le Rommain *joir* du royaume sanz jamais aler a l'encontre en nulle guise. (Bérinus, I, c.1350-1370, 181). Des troys maisons que vous avez Decoste moy ne *joirez* Tant com je soie homme vivant (Mir. prev., 1352, 240). Tart m'est que de vous puisse oir : "Amis, or peuz de moy *joir* Com de t'amie." (Mir. emper. Romme, 1369, 263). Je vous lairay tout franchement *Joir* d'Espagne. (Mir. Oton, c.1370, 342). Oye laquele confession faite par icellui prisonnier, ledit mons. le prevost demanda ausdiz presens conseillers leurs advis et oppinions que bon estoit faire dudit prisonnier, et s'il devoit *joir* de privilege de clert. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 295). ...li dus Jehans de Braibant

(...) li pronmetoit que, se il l'espousoit, il le feroit *joir* plainnement et pasieusement (...) de la conté de Flandres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 797). Et *joirent* assés pasieusement (...) casquens et casque, de ce que sien estoit et que en devant il tenoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 810). Nos dis tres redoubtés sires s'estoit deshertés de la dicte ville de Boussoit tout le cours de le vie no dicte tres redoubtee damme, a intention que se elle le survivoit, elle en *goesist* sa dicte vie durant. (Arch. Nord, 1412, B 8830, f° 6, IGLF). ...plenitude de tous biens plus que ymaginé ne pourroit estre, dont ilz *joïront* à perpetuité. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 50). Il sembloit que vous eussies Perdu vo regne a toujours mais, Dont vous *goez* bien et a paix. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 50). ...recevez nostre dit cousin (...) en seigneur desdictes ville, chastel, ban, terre et seigneurie d'Espinal, pour en *joir* par luy de par nous (...) selon la teneur de noz lettres de don que luy avons octroyées. (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 13). Et de là s'en alla à Dampmartin, où elle trouva ledit de Meleun qui *joïssoit* et possedoit de tous les biens de la conté, sans en vouloir aucune chose bailler pour vivre à la contesse ne à son filz (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 163). Et le quel duc Philippe de Savoye (...) donna audit conte la somme de dix mil escuz d'or, dont, pour seureté de ce, il luy bailla la baronnye de Cleremont en Genevoys, pour en *joyr* luy et les siens jusquez ad ce qu'il eust payé ladicte somme de dix mil escuz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 146). Durant ces choses, le viconte et seigneur de Thouars en Poictou ala de vie à trespas, et le quel en son vivant avoit donnée et laissée sa succession au roy, pour en *joyr* par lui incontinent après son trespas. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 237).

- "Avoir la jouissance d'une personne" : En l'ostel de ce chastellain Vueil aler contre le serain. C'est la nuit que mon seigneur doit *Joir* de sa fille [au chastellain] (Mir. femme roy Port., c.1342, 173).

- "Posséder, avoir la jouissance de choses abstraites et intemporelles" : Car je te feray tes labeurs oublier, et *joir* de repoz interne, et espondray devant toy les prairies des Escriptions afin qu'en cuer dilaté tu commenceces a courre en la voie de mes commandemens. (Internele consol. P., 1447, 228). Nous usons des choses utiles, transitoires et temporeles, mais proprement nous fruissons et *joyssons* des choses eterneles et espritueles ou celestes. (Somme abr., c.1477-1481, 118).

2. "Bénéficiaire (d'un privilège, d'un droit...)" : Ici voiez comme les princes *joissent* de grans privileges quant sanz la pardurable beatitude, qui tout seurmoute, encore il leur est promis que la gloire du royaume leur sera perpetuellement gardee en leur char et en leur sanc. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 77). Item, se ly évesque de Liege voloit encombreir le advoweit de ses droitures et ne l'en laissaist plainnement *goïer* ensi qu'il est deviseit (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 115). Et, affin que vos sachies lesqueis sont citains de Liege, qui de dit advoweit doivent eistre deffendus, et qui doivent *goïer* des previleiges que les emperreur et roys romans ont donneit anchienement alle citeit de Liege (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 116). ...[ils] delibererent et furent d'oppinion qu'il n'estoit pas homme habile pour porter tonsure, et que celle qu'il avoit sur sa teste estoit faulse et abusive, et n'en devoit aucunement *joir* ne user, mais devoit estre rez tout jus, comme homme inhabile pour *joir* et user dudit privilege de clerc. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 104). ...ycellui lieutenant declaira et par jugement que ledit prisonnier ne *joyroit* aucunement de privilege de clerc, mais le tenoit et reputoit comme homme lay, et avec le condempna [à] estre rez tout jus. (Reg. crim. Chât., II,

1389-1392, 464). Si donnons en mandement au verdier et tous autres sergens et officiers à qui ce peult touchier et appartenir, que desdits usages, droitz, franchises et libertés souffrent et laissent *joir* et user plainnement et paisiblement sans aucun contredit, reservé le bois d'entrée, la sye et les chievres (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 344). ...le Roy voloit que les eglises de son royaume usassent et *joissent* de leurs droitz, franchises et libertez, acoustumées d'ancienneté et qui sont de droit. (BAYE, I, 1400-1410, 231). ...voulans que d'iceulx privileges icele nostre fille et ses vrays suppos, sans fraude usent et *joissent* paisiblement (Paris domin. angl. L., 1420-1435, 325). Et supplie au surplus que on le face et laisse *joir* des drois et prouffis de ladicte prevosté acoustumez. (FAUQ., II, 1421-1430, 164). ...li nobles dus poisans Traita tant la dame à qui estoit Breubans, Que de celle ducée, (...) Fu mis en la saisine Antonnes (...) Résiervé que la dame devoit estre possans D'aucunes des droitures pour *joir* tout sen tans (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 293). Et le samedi, tiers jour d'aoust, oudit an LXV, le roy, aiant singulier desir de faire des biens à sa ville de Paris et aux habitans d'icelle, remist le IIIe du vin vendu à detail en ladicte ville au VIIIe, et vout que tous privilegiez peussent *joyr* de leurs privileges tout ainsi qu'ilz avoient fait durant la vie dudit defunct roy Charles. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 76).

3. *Joir d'un pouvoir*. "Disposer d'un pouvoir" : Et dudit pouvoir ledit grant maistre *joyst* et usa par bien longue et espace de temps. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 336).

- "Être titulaire (d'un office)" : ...et a esté receu pour *joir* dudit office aux drois et prouffis acoustumez (FAUQ., I, 1417-1420, 225). ...vous mandons et expressement enjoignons que ledit Pierre Arbaleste vous faictes et souffrez *joir* et user dudit office de maistre de noz comptes tout ainsi qu'il faisoit par avant ladicte interdiction (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 261).

. *Joir* (un office). "Être titulaire (d'un office)" : Et est bien vray que les mesmes offices, Rogier de Lichtervelde, mon grand sire, tenoit et *gouissoit* bien l'espace de XVI ans. (Arch. Nord, 1416, B 17620, dossier Lichtervelde, IGLF). [P. C.]

JOUISSANCE, subst. fém. (jouissance)

[GDC : *joissance* ; FEW IV, 76b : *gaudere* ; TLF X, 754b : *joissance*]

A. - "Fait de disposer librement de qqn ou de qqc."

1. [De qqc. (héritage, propriété, office dont on est titulaire, pouvoir...)] : ...à messire Jaques d'Aigreville, messire Regnault d'Azincourt et autres qui requeroient que (...) fussent receuz à opposition et *joissance* d'iceulx offices, selon la forme d'icelles lettres (BAYE, II, 1411-1417, 91). En quoy faisant, ils auront la *joissance* paisible de tous leurs biens et héritages quelconques, en quelques endroits qu'ils soient situez et assis, et auront abolicion générale de tous cas et choses quelxconques commises et perpétrées. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 263). ...tous les princes, seigneurs, nobles, prelas, bourgeois et commune dudit pays d'Angleterre, et singulierement tout le populaire de Londres, vindrent au devant dudit Warwyk, et tournerent le dos audit Edouart et vindrent mettre à pleine delivrance ledit roy Henry, qui par long temps avoit esté detenu en captivité de prison par ledit Edouart, et lui rebaillerent derechef la possession et *joissance* dudit royaume ; et fut fait ledit de Waruik gouvernant dudit royaume. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 247). Et, soubz ombre desdictes promesses, le roy leur bailla la *joissance* de Cambray, Quesnoy le Conte, Bouchain et autres villes. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 73). ...autresfois vous avons dict et

faict dire que nostre plaisir estoit que nostre chier et feal cousin Thiebault, seigneur de Neufchastel, d'Espinal et de Chastel sur Mozelle (...) eust la *joissance* pleniere de noz ville, ban, terre et seigneurie d'Espinal (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 12).lesquelz aussi reviendront et auront main levée, ouverture et pleniere *joissance* de toutes leurs places, chasteaulx, forteresses, terres, seigneuries, heritaiges, rentes, revenues (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 118). ...neantmoins, soubz ombre et coulleur du mandement par nous derrenierement donné pour la reunion de nostredict doumaine, avez fait empescher la *joissance* de ladictie clergie audict maistre Hugues. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 68). ...faciez en maniere que (...) ledict Prevost se désiste de l'execution et *joissance* dudict office (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 396). Le roy de Napples, lors n'avoit pas longtemps, Y avoit bien tenu siege sept ans : Et onc par luy ne toute sa puissance N'en peut avoir que par paix *joissance*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245). Pourquoi ledit Jouvelin voulut empescher ledit grant maistre en la *joissance* dudit pouvoir à luy donné. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 338).

2. [De qqn, de Dieu] : ...[il] se pensa qu'il ne pouvoit bonnement parvenir a la *joissance* d'elle sans premier avoir celle du mary [D'un homme amoureux d'une femme mariée] (C.N.N., c.1456-1467, 439). ...comme les trois douaires de l'ame, c'est a scavoir congnoissance, comprehension et dilection, c'est a dire congnoistre Dieu par presente vision, comprendre Dieu par possession et *joissance*, amer Dieu par charité parfaite. (Somme abr., c.1477-1481, 127).

3. En partic. [Domaine de l'amour] : Elle, quy estoit moult malingre, raemplye de toute faulseté, afferma en son corrage de a son pooir aidier et secourir Liziart jusques ad ce que de sa damoiselle aroit le *joissance* pour en faire sa volenté. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 11). ...s'il avoit d'elle esté bien amoureux avant la *joissance*, encores en fut il trop plus feru depuis (C.N.N., c.1456-1467, 414).

- *Bailler à qqn la joissance de son corps* : Vous m'avez de vostre grace baillé la *joissance* de vostre beau et gracieux corps tout entierement, et d'un petit baiser vous me faictes le refus ! (C.N.N., c.1456-1467, 317).

. *Mettre qqc. (son corps) en la joissance de qqn* : ...j'ay esté contente mectre en vostre obeissance et *joissance* la rien que plus en ce monde doy cher tenir. [Après une nuit d'amour] (C.N.N., c.1456-1467, 122).

- *La joissance d'une femme*. "Fait d'être l'amant d'une femme" : Si pensa le chevalier par quel train et moien il perviendroit a la *joissance* de son hostesse (C.N.N., c.1456-1467, 432). ...il se ferma a son courage, et resolut que les villains n'aroient ja *joissance* de la pucelle, ou il y mourroit en la defendant. [II défend son amie contre des ribauds qui veulent la violer] (C.N.N., c.1456-1467, 551).

B. - "Plaisir, état de bien-être" : Treshault Dieu, bonté souveraine, Ou j'ay mon cuer et ma fiance, Car tu es la douce fontaine De amoureuse *joissance*, Veulhe moy donner alegrance ! Esleve ung peu mes esperis ! (Pass. Auv., 1477, 279). [R. M.]

JOUISSEMENT, subst. masc. (jouissement)

[GD : *joissement* ; AND : *joissement* ; FEW IV, 76b : *gaudere* ; TLF X, 754b : *jouir (jouissement)*]

"Droit de possession, sans restriction, de qqc." : ...commandons que les main mise, saisine et arrestz (...) vous levez et ostez a pur et a plain, pour et au prouffit et *joissement* des abbé, religieux et convent (Trés. Reth. L., t.3, 1409, 352). ...à la

requeste et contemplacion duquel feu monseigneur le duc (...), par ses lettres patentes (...), eust donné *joissement* par desoubz sa main à icellui mesme messire Jehan de Luxembourg des villes, seigneuries, chasteaux et terres de Dunkerke, Bourbourg et les espier et lardier d'ilec (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 695). [E. P.]

JOUISSON, subst. fém. (jouisson)

[GD : *joission* ; FEW IV, 76b : *gaudere*]

"Droit de disposer de qqc."

- *Jouisson de chevaux*. "Corvée d'usage de chevaux" : ...la *joinson* de leurs chevaux au regart raisonnable des terres qu'il feroient pour autrui (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 593). [E. P.]

JOUJOU, subst. masc. (joujou)

[FEW V, 39 : *jocari* ; TLF X, 756a : *joujou*]

[Dans le langage des enfants] *Faire joujou*. "Jouer" : Quant n'ont assez fait dodo, Cez petitz enfanchonnés, Il portent soubz leurs bonnés Visages plains de bobo. C'est pitié s'il font *jojo* Trop matin, lez doulinés, Quant [n'ont assez fait dodo, Ces petitz enfanchonnés.] Mieulx amassent a gogo Gesir sur molz coissinés (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 387). [R. M.]

JOUL, subst. masc. (jou)

[GD : *joul* ; FEW V, 60b : *jugum*]

"Chambranle de cheminée"

REM. Doc. 1415-1416 (Meuse, a ... *charpentiers, pour faire le joul de la cheminee...*) ds GD IV, 660b. Cf. aussi GD IV, 659a : *joual* (doc. 1234). Forme du mot *joug* v. Lexiques ?

V. aussi *joug* v. Lexiques [R. M.]

JOULLIEZ, (?) (joulliez)

[]

"?" : ...36 plates, 1 ancre, 1 caable tortis, 4 cordes poitez, une haussiere, une grosse corde, un bachinet, 1 targe, 2 *joulliez*. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1337, 13).

Rem. Rapprocher de *jouière* "partie du harnais du cheval qui couvre la partie latérale de la tête" (FEW IV, 6b, **gaba*) ? [R. M.]

JOUR, subst. masc. (jour)

[T-L : *jour* ; GD : *jour* ; GDC : *jorn* ; DEAF, J544 : *jour* ; AND : *jur* ; DÉCT : *jour* ; FEW III, 102b : *diurnum* ; TLF X, 757b : *jour*]

I. - "Clarté du soleil"

A. - Au propre : Encore ci l'attenderay Jusques a tant que je verray Le *jour* crevé. (Mir. nonne, 1345, 326). Mére Dieu, le *jour* voy haussier Et seule sui sanz compagnie Et ay esté toute nuitte. (Mir. chan., c.1361, 176). Et quant ja failli sera *jour* Ou que soit les enterrerons (Mir. st Panth., 1364, 369). La nuit trespasa et ly *jours* vint. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Tout droit au *jour*, que le soleil lavat... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 126). Mais quant ilz perceurent du *jour*, ilz... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 380). Tant d'heures se passerent, tant en dormant comme en aultres choses faisant, que le tresbeau *jour* s'apparut. (C.N.N., c.1456-1467, 76). ...le *jour* commence a paroir (C.N.N., c.1456-1467, 124). Elle ne dormit pas gueres la nuyt, et aussitost qu'on vit du *jour*, elle se leva (C.N.N., c.1456-1467, 179). En cest estrif demourerent longuement, en attendant le *jour* et qu'il feist cler. (C.N.N., c.1456-1467, 354). ...quand le *jour* venoit, luy failloit arriere repasser le Rone [D'un homme qui retrouve une femme

chaque nuit] (C.N.N., c.1456-1467, 359). ...Montbleru, quand il peut veoir du *jour*, se leve de son lit (C.N.N., c.1456-1467, 397). ...et de fait partirent le mardy bien matin (...) et y arrivèrent à l'heure que le *jour* se descouvroit (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 273). ...et y arriverent environ souleil couchant, et pour ce qu'il estoit encores trop grant *jour*, se demourerent jusques à la nuit noire en ung jardin (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 436). Cestui prenostica l'obscurté et prolongacion de la nuyt, qui contint la pluspart du *jour* et l'orrible habondance des perres naturelles, qui tumberent des nuées avecques la grosse gresle, qui batirent toute la terre en grande pitié et partie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 56 r°).

- *Beau jour* : Celle nuit estoit la lune clere et luisant comme le beau *jour* (Bérinus, II, c.1350-1370, 98).

- *Clair jour* : Et si loe que nous gettons nostre ancre, par quoy nostre nef ne voit avant jusques a tant que ceste nuit soit passee et que nous voions le cler *jour* (Bérinus, I, c.1350-1370, 214). ...quant il fut cler *jour*, on se leva par la cité de Romme (Bérinus, I, c.1350-1370, 404). Il convient qu'elle se demeure Celle nuitte jusqua l'heure Qu'elle revoie le *jour* cler (Mir. mère pape, c.1355, 396). Et ce doit estre bien matin, si matin comme on pourra veoir le cler *jour* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 167). ...jusques a si cler *jour* que on peust congnoistre ung fil blanc d'un fil noir (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 121). Naigeons fort et deligement ; Elle ne puet pas grandement Estre devant nous sur la mer, Car partie est : encour *jour* cler Estoit quant sur l'eau est montée ; Nous la prandrions ceste nuitée Et la menrons, comment qu'il aille, Ou entre nous avra bataille Tresrigoreuse ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 178). ...jusques au cler *jour* ne s'en pourra lever ne partir du lieu. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 124).

- [Ds une compar.] : Dame d'onneur, au cler *jour* comparee... (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 2). Car plus beaux est que le beau *jour* (Gris., 1395, 61). ...se l'omme mouroit, En tel estat s'ame en iroit Sans paine et sans faire sejour, Plus clere et plus belle que *jour*, En la joye de paradis. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 134). Y reluisoient [les soldats] comme le *jour* Et ainsi que soleil ardent, Mes quant il advint au comptant A donner coups et horions, Y fuyoyent parmy les champs Ainsi que brebiz et motons. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 576). Vous êtes belle comme *jour* (Myst. ste Barbe P., 1493, 24).

- P. iron. : C'est aperchu *jour* a midi. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 193).

- *Il / ce est jour*. "Il fait clair" : Vueil que demourez toute coye Celle nuit tant qu'il sera *jour*. (Mir. mère pape, c.1355, 371). LA FILLE. Aubin, Aubin, s'il ne vous griève, Veuillez me s'est *jour* ou non dire. (Mir. femme, 1368, 192). Les deux freres estoient dessoubz leur banniere, devant leur tente, en bon arroy et tres bien acompaigniez de noble gent, a grant foison de torches et de faloz esprits, et y avoit aussi grant clarté comme se ce feust par *jour*. (ARRAS, c.1392-1393, 156). Car, se le Soleil s'arrestoit Sans mouvement en un endroit, Tousdiz seroit *jour* celle part (LA HAYE, P. peste, 1426, 5). ...quant le *jour* fut, il se leva. (C.N.N., c.1456-1467, 67). ...luy tardoit beaucoup qu'il fust *jour* ; et en lieu de dormir il pensa tout a son aise (C.N.N., c.1456-1467, 219). "...n'est il pas temps de lever ? - Emy, dit elle, et est il *jour* ?..." (C.N.N., c.1456-1467, 266). L'une cathégorique est "se le soleil est levé", l'autre est "il est *jour*". (Somme abr., c.1477-1481, 169).

- *Grand jour*. "Pleine clarté, le jour étant bien avancé" : ...et icellui drap despendi, et, en après ce, le porta mucer en un vielz mesure de ladite ville, et illec se coucha dormir jusques à

grant *jour* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 114). Et dit que de ladite ville de Rungy ilz, de hault soleil, ou au moins à grant *jour*, se partirent tous ensamble (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 226).

. *Il est grand jour* : Mon seigneur, j'ay oy la vois De l'aloete. Il est grant *jour*. Alons men de cy sanz sejour, C'on ne nous truisse. (Mir. nonne, 1345, 328). Je suis tout tané de gesir Levons nous car il est grant *jour*, Se nous metterons au retour, Il en est temps, je vous dis bien. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 49).

- *Haut jour* : Maiz le dormir qu'on fait de nuit Est naturel et porte fruit, Et ce qui est de hault *jour* fait Griève nature et lui desplaist (LA HAYE, P. peste, 1426, 104).

- *Plein jour*. "Pleine clarté, le jour étant bien avancé" : ...et bouterent le feu en pluseurs maisons du fourbourg de Saint-Germain-de-Prés, et se y tindrent jusques au plain *jour* et y tuèrent IIIJ ou V personnes. (FAUQ., I, 1417-1420, 168).

. *De / en plein jour*. "En pleine clarté, au milieu de la journée" : ...et dedens ledit jour que ledit Jaquinot avoit promis, il s'en ala, lui quatriesme, en ladite ville de Balay, et tout de plain *jour* trouva ladite Jehannette (Trés. Reth. S.L., t.2, 1388, 351). ...et aussi apparut ès nones de fevrier ou ciel, en plain *jour*, une estoille depuis III heures juques à IX, distante du Soleil d'environ une couldée. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 114 r°). ...ce mesme jour, fut une eclipse du Soleil, ou XVIIIe degré de Virgo et dura deux heures, et se monstrent les estoilles en plain *jour*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°).

- *L'aube du jour*. "L'aube"

. *À l'aube du jour* : En ceste partie dit l'ystoire que Urien fist sonner sa trompette a l'aube du *jour* esclairant, et se leva. (ARRAS, c.1392-1393, 98). Comme a l'encommencement du nouvel temps, ou quant l'estoille journal se doit prochainement lever a l'aube du *jour*, toute riens s'esgaye et s'esjouyst (GERS., Concept., 1401, 390). Cestui avoit de costume chacun an de prenostiquer et, entre autres choses, predist de ce qu'il fut veu en France le jour devant les nones d'avril, à l'aube du *jour*, c'est assavoir la conjuction de plusieurs estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 113 v°).

- *Le point du jour*. "L'aube" : [Pour la construction de l'astrolabe] Et puis fay apres la ligne par quoy on congnoist le point du *jour* et jour faillant par telle maniere. Mect le commencement de cancer sur le 18e almicantharat complet en occident et signe le commencement de capricornus (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 103). Quant vint au point du *jour*, le gentil serviteur se partit de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 186). Le lendemain, des le point du *jour*, le bourreau avec sa charrette fut devant la prison (C.N.N., c.1456-1467, 450).

. *Au point du jour* : L' ystoire dit que le lendemain, au point du *jour*, ot le roy ses gens tous prests, et yssy de la cité a bien mil hommes d'armes (ARRAS, c.1392-1393, 105).

. *Entre le point du jour et soleil levant* : Atant se part Gieffroy et vint sur une petite montaigne, entre le point du *jour* et soleil levant (ARRAS, c.1392-1393, 228).

. *Sur le point du jour* : Or advint ainsi que, sur le point du *jour*, que environ IIIJxx. bacinez de estrangiers de pluseurs nations yssirent par une poterne de la cité et s'en vindrent tout quoyement devers l'ost. (ARRAS, c.1392-1393, 95).

- *De jour* : ...il pour lors estant en la ville de la Chappelle-Ligier, print et embla de *jour*, en l'ostel Michel des Gerbes, un cheval, n'est record de quel poil (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 69). ...verité estoit et est que, demain aura XV jours, de *jour*, il seul print et embla la grant çainture d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 216). ...les confessions, multiplicacions et

larrecins cy-dessus escrips par lui faiz et reiterez à plusieurs fois et diverses journées, tant de nuyt comme de *jour* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 421). Le quart signe si sont Comètes, Enflammées dedens leurs mètes, Et autres inflammations De diverses conditions Volans en l'air légierement, Comme est touchié aucunement, Lesquelz effectz, comme je tien, Souvent de *jour* aviennent bien, Maiz ilz n'appèrent que de nuit Pour le soleil, qui de *jour* luit (LA HAYE, P. peste, 1426, 54). Pour lequel vent, qui forment nuit, Doit l'en clorre, de *jour* et nuit, Tous les huiz et toutes fenestres Devers Medi, selon les Maistres (LA HAYE, P. peste, 1426, 78). Tiercement, n'est homme qui voye Les estoilles de *jour* reluire, Car le souleil, pour son cler luyre, Les passe et met en impotence De les choisir en sa presence (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 89).

- *Devant le jour*. "Avant l'aube" : Monseigneur, comme il avoit de coutume, une heure environ devant le *jour*, se reveilla (C.N.N., c.1456-1467, 250).

. (*Matin*) *devant jour* : ...a ce jour aussi y avoit il aulcuns de petit estat qui venus estoient a l'eglise pour espouser mattin devant *jour*, adfin de non estre raillés et beés, car y avoit des vielles et des viellars, et des rices et des povres (...), qui tous se voudrent avancier et estre les premiers despeciéz, car estoit devant *jour*. Et faisoit le temps noir et obscur (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 230).

- *Entre nuit et jour* : ...ainsi comme entre nuit et *jour*, trouverent un marchant qui menoit sel sur un petit cheval fauvelet à courte queue (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 63).

- *Jusques au jour* : Il fault que je demeure ci Jusques au *jour*. (Mir. mère pape, c.1355, 394). Nous en avons jusques au *jour*, Se Deduit se met a conter Des grans merveilles d'oultre mer (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 220). Cy nous dist la vraye histoire qu'en celle douleur et en celle misere demoura Remond jusques au *jour*. (ARRAS, c.1392-1393, 243). ...mais demourerent ainsi armez jusques au *jour*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 115).

. *Jusques au jour apparent* : ...depuis l'heure de mienuit jusques au *jour* apparant ["jusqu'à l'aube"] (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 53).

- *Par / sur jour* : ...ainsy que Loys et Charles, convers, orent joué par *jour* à la paulme en l'ostel dudit Guillaume Haguenot, son oncle, pour savoir qui paieroit le souper (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 24). Madame et ses autres dames, qui sur *jour* dormir devoient, ne cesserent de rire et raisonner du grant effroy que Saintré avoit eu en son loigeis, et tant en rirent que vespres sonnerent et sans dormir les convint lever. (LA SALE, J.S., 1456, 10). ...et habitoit entre les roches haultes par *jour* et son rebox estoit en cavernes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 v°).

. *Sur (le) jour*. "À l'aube" : ...veant sur *jour*, ainsi comme heure de nonne, que en l'ouvroir où l'on retond les draps n'avoit aucune personne qui gardast les draps qui y estoient, tempté de l'ennemi, comme dit est, print un drap pers (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 136). ...sur le *jour* sommeil les print, qui les fist lever sur le tard. (C.N.N., c.1456-1467, 203).

- *Jour faillant / failli*. V. *faillir* "Tombée du jour, crépuscule" : ...il y avoit un chanoine et un cleric (...), qui leur avoient promis rendre celle nuit ladite ville ; et illeques furent et attendirent juques environ heure de *jour* faillant que il arriverent (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 167). ...il et sa dite femme, (...) avec Jehan Baussey, dit Vente, leur vallet, et une femme leur chamberiere, et aucuns autres en leur compagnie, (...) alerent à leurs dites maisons et y vindrent à *jour* faillant, nuyt entrant (Doc. Poitou

G., t.2, 1346, 334). ...les cinq d'icelle compagnie (...) se esbatoient à danser (...) environ l'heure de *jour* failly (Ch. VI, D., t.2, 1400, 161). [Pour la construction de l'astrolabe] Et puis fay apres la ligne par quoy on congnoist le point du jour et *jour* faillant par telle maniere. Mect le commencement de cancer sur le 18e almicantharat complet en occident et signe le commencement de capricornus (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 103). ...[il] feust retourné par devers ledit lieutenant, avecques lequel il eust esté jusques environ *jour* faillant, a laquele heure se parti tout seul (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 71). ...sur *jour* faillant (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 204).

- *Avoir l'air du jour*. "Prendre l'air, aller respirer à l'extérieur d'un endroit (au jour) pour se détendre" : A merveilles olt chault (...) Et pour ce qu'il se volt ung petit esvanter, Avoir l'air du *jour* et reposer, Issy hors de l'estour tout seul sans escuier. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 49).

- *Delivrer (un enfant) au jour*. "Mettre (un enfant) au monde" : Or advint qu'elle fu enceinte de trois filles et les porta son terme et delivra au *jour*. (ARRAS, c.1392-1393, 9).

- *Donner jour*. "Donner de la clarté" : ...III fenestres croisées servans pour donner *jour* en icelui estage, et sont icelles fenestres fourmés de leurs appuyes, dossiers, manteaux et soursillers (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 187).

B. - P. méton. "Ce qui laisse passer la clarté du soleil, ouverture" : ...a Thibault, machon, pour avoir chimenté les terrasses tout entour le devant du palleys pour cause que l'eaue entroit parmi les *jours* de la pierre et pourrissoit tout autour (Comptes Archev. Rouen J., 1402-1403, 53).

- [D'un objet] *À jour*. "Percé de trous qui font passer la lumière" : ...une petite clochette d'or (...) et dedans une fleur de lis à *jour* (Ch. VI, D., t.2, 1420, 380). ...ung petit dressouer à *jour*, prisé 5 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 112). ...messire Jaques atteindit ledit de Bonniface au default du grant garde bras, fauça le harnois à *jour* et rompit sa lance (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 157). La neuvieme course, messire Jehan de Bonniface aggrava le fert de sa lance en l'armet de son compaignon, et messire Jaques l'atteindit sous le grant garde bras assez près de l'aultre atteinte, et le persa à *jour*, et rompit sa lance. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 159).

. *Estre à jour* : Et pour mieux cognoistre le fin rubin des faulses pierres, il convient qu'il soit a *jour* et senz aucune feuille ou aide humaine, et que en toutes ses parties de sa propre vertu que l'Auteur de nature lui a donné il doie moustrer sa clerté. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 68).

II. - [Comme intervalle temporel, p. opp. à *nuit*] "Espace de temps, variable selon les saisons, situé entre le lever et le coucher du soleil" : N'ay que faire de tel delay : Le plus du *jour* est trespassez. (Mir. femme, 1368, 213). LA DAMOISELLE. Sire, je vous promet a fin Mettre et faire du tout certain De ces deux choses ains demain Nonne de *jour*. (Mir. Oton, c.1370, 346). Lors se quaity au mieulx qu'il pot de menus arbrissiaux, de paour que la dame ne l'aperceust, et entroublia toute sa chace et la soif qu'il avoit par devant, et commença a penser au chant et a la beauté de la dame, telement qu'il ne scet s'il est *jour* ou nuit, ou s'il dort ou veille. (ARRAS, c.1392-1393, 6). Sachiez que j'ay pery mon chemin la plus grant partie du *jour* jusques a maintenant. (ARRAS, c.1392-1393, 25). La se heberga Remondin, pour la plaisance qu'il prist ou lieu, et y fu trois nuis et trois *jours*. (ARRAS, c.1392-1393, 76). Item, comment le Soloil fait les *jours* et les nuyts et les heures et les mois et les ans et les diversitez des .III. temps mesmes. (EVR. CONTY,

Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 18). Aussi bien de nuit com de *jours* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 73). Partez la valeur de tout le *jour* en 12 parties [en l'occurrence inégales, selon la saison] pour la vailleur d'une heure inegalle en icellui *jour*. Et pareillement partez la vailleur de toute la nuit en 12 parties d'icelle nuit. Item autrement s'il vous plaist, mouvez le nadair du soleil de l'une des heures inegalles jusques a l'autre prouchaine, et les degrés que [l'almuri] passera sont la vailleur d'une heure inegalle d'icellui *jour* (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 114). Il est ja tart [l. Il est tart] ; le *jour* est conclus. (Pass. Auv., 1477, 243).

- *Jour court / jour long* : Derechief, il a une vertu de muer le temps, car quant le soleil est en signe de Austre, il fait les *jours* courts, et quant il monte par les signes de Septentrion, il fait les *jours* longs : car le soleil fait le *jour* quant il luist sur terre. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 348).

. *Le long jour*. "La durée" : Car on dit que le cuer fait l'oeuvre Et ce ne fait pas le long *jour*. (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 225).

. Prov. : Il n'est si lonc *jour* ne prende finement. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 119). N'est si long *jour* qui ne vienne a le nuit. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 163).

Rem. Prov. H., 143 [J38].

- [P. oppos. à *jour naturel* (dont la durée, constante, est de 24 heures)] *Jour artificiel*. "Jour dont la durée varie en fonction du soleil" : Ce endroit est l'eure entendue du *jour* et de la nuit artificiele, c'est a dire, du soleil levant jusques au couchant soleil, et la nuit de couchant jusques a levant. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 44).

- *Le plus grand jour*. "Solstice d'été" : ...et quant le soleil est au commencement de cancer c'est le plus grant *jour* de l'année et contient 16 heures et la nuit est la plus petite et contient 8 heures, et tant que le soleil est es degrez plus prouchains du commencement de cancer de tant est le *jour* plus grant. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 114).

- *Mi jour*. "Midi" : ...l'eure de my *jour* (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 331). ...environ trois heures après mi *jour* (Doc. Poitou G., t.8, 1444, 176). ...elle enfanta une fille, environ l'eure de deux à trois heures après my *jour* en la presence d'une femme nommée la Bolande et d'une autre femme nommée Loyse Perrote, ses voisines et commères (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 86).

- *Jour et nuit*. "Continuellement, sans arrêt" : Car li dyable plain de triche Me tente par nuit et par *jour*. (Mir. enf. diable, c.1339, 7). SECOND DYABLE. Tu dis voir, et pour le jardin Agnesot il aura un feu Ou nuit et *jour* ardra. Hareu ! (Mir. prev., 1352, 248). Et y a en la chambre tant de richesse que c'est sans comparoison, comme chandelabres d'or et de riches pierres, torches, lampes qui y ardent *jour* et nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 14). Pareillement l'Umidité Et la Sécheur en vérité Se combattent mutuellement Et en oultre, certainement, Force de chaleur, *jour* et nuit (LA HAYE, P. peste, 1426, 65). Pour mes hospital avangier, Me fault travaillé nuit et *jour*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 156). Ilz pensoient et *jour* et nuit par quelle façon et moien ilz se pourroient rencontrer (C.N.N., c.1456-1467, 306). ...il s'employoit de *jour* et de nuit de servir Amour partout ou il pavoit (C.N.N., c.1456-1467, 365). ...la freeur du hault jugement de Dieu dont vous ay parlé avoit esté par sy longs ans devant ses yeulx *jour* et nuit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 313). Il fault donc croire seurement Que si je [Jésus] guaryz demoniacle, Qu'en moy est Dieu que fait miracle, Qui est plus fort que l'enemy, Qui contre moy est *jour* et nuit. (Pass. Auv., 1477, 165). ...et les antiques escriptures

dient que ce sont les cierges qui furent presentez au temple par la Vierge Marie, lesquieux sans intermission luissent *jour* et nuit, par divine vertu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 99 r°). ...et finalement en fist une autre [sphère] pour vous, Sire, qui vous costa XIIc escuz, laquelle contient plusieurs utilités et est fabriquée en telle maniere que tous les mouvemens des planetes en toutes heures et en tous temps, *jour* et nuit, très certainement se y peust trouver (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 166 r°).

- *Jour ou nuit*. "À tout moment" : Aussi fait mal, et griève et nuit, Prendre viande, *jour* ou nuit, Tant soit plaisant ou excellente, Non digérée la précédente. (LA HAYE, P. peste, 1426, 96).

- *Ne jour ne nuit*. "À aucun moment" : Il ne s'en partoit ne *jour* ne nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 250). ...il ne finoit ne nuit ne *jour* de adviser et penser comment il se pourroit conduire. (C.N.N., c.1456-1467, 258). Garde bien que tu ne baillies a boire a ma mule de nuit ne de *jour* (C.N.N., c.1456-1467, 312). Si ne dormoit ne nuit ne *jour*, de force de penser a sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 315). Plut toutevoyez si habandonnement et par telle superfluité que necessité les constrainoit de eulx retraire, dont après ne cesserent *jour* ne nuit de faire processions et toutes manieres de sacrifices a Dieu pour appaisement de son yre et pour obtenir misericorde. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 99). ...au moien de laquelle [applicacion], le roy Daire, qui longtemps avoit esté sans avoir reppox nuit ne *jour*, perdit incontinent toute doullleur et fut gary (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 52 v°).

- *Pour jour*. "Pour une journée de travail" : Laboureurs trouva quant la vint, Avec lesquelz du pris convint, Qu'eulx, en labourant sans sejour, Gangneroient ung denier pour *jour*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 594).

- *Toute jour*. "Toute la durée du jour ; sans cesse, toujours" : Toute *jour* ["toujours, sans cesse"] changent lour abbé (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 56). Mes suers, bien voy que longuement Cy endroit m'avez attendu : Mais j'ay toute *jour* ["toujours"] entendu Aus besoingnes de nostre hostel (Mir. abbesse, 1340, 71). Je sui perduz et traiz par cel homme qui huy toute *jour* ["toute la journée"] nous a moquez (Bérinus, I, c.1350-1370, 96). J'ay toute *jour* icy musé Et si n'est point venue encore Celle qu'atens. (Mir. Theod., 1357, 92). Vous ressamblez trop bien le jay Qui jargonne, gangle et parole Toute *jour* parmi sa gëole (MACH., F. am., c.1361, 206). Toute *jour* cel estour dura (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 78). C'est toute *jour* ["toujours"] quanque je dis (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 120). "En nom Dieu, j'ay aussi cher que je ne face neant que je face. Je m'esbas bien ainsi." Et toute *jour* balochoit. [Au cours d'une conversation entre bergers] (C.N.N., c.1456-1467, 483). ...ces fillectes Qu'en parolles toute *jour* tien (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61). O payen desmesurez, toute *jour* t'es vanté de moy mettre a la fin de mes jours (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 50). ...jusqu'a desjeuner Quant toute *jour* jusner j'auroye (C. Riff., c.1480-1520, 60). Je quiers cy toute *jour* et trace, Regardans moyens et cautelles Pour parvenir a mes querelles ; Mais je n'y sçay trouver moyen A quoy je puisse gagner rien, Si prens trop grande fantasie. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 329). J'ay oy grant gemissement Toute *jour* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 129).

Rem. DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 49 ; ACART, *Prise am.* H., 1332, 19 ; GRANDSON, *Poés.* P., c.1360-1397, 325 ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 24 ; *Flor. Octav.* L., t.2, c.1400, 395 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 223 ; 231 ; *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450, 3 ; *Percef.* III, R., t.2,

c.1450 [c.1340], 16 ; LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes A.*, c.1464, 184 ; MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 422...

. [P. opp. à la nuit] : Et ainsi aillent toute *jour* après jusques tant que la nuyt les y preigne. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 280). Et en oultre que tant comme elle feust hors d'avecques son mary, toute *jour* et toute nuyt plouroit pour l' amour de son mary (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 62). Toute *jour* ont ensemble leans parlementé Et quant vint a la nuyt... (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 430). Toute *jour* et la nuit demoura là le corps ou cuer de l'eglise (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 134).

Rem. Sur le fém. : FEW III, 104b et 106b, n. 18 (analogie avec *toute (la) nuit, toute l'année, toute la semaine...* ?).

. *Toute jour ajournée.* V. *ajourner* : Aussy, quant je tenoye mon amye acolee, C'estoit toute ma joye toute *jour* ajournée. (Tristan Nant. S., c.1350, 262). Je n'ai toute *jour* ajournée Ne toute nuit nul aultre avis (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 93). ...la fut grant ly reviaux Toute *jour* a journée que couché fu soliaux (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 581).

. *Jour ajournée.* "Toute la journée" : *Jour* a journée, Mourant me clame. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 163).

- *Tout le / ce jour.* "Toute la journée" : Et quant il fu temps de lever, ilz se leverent et vont ouïr la messe, et fu le disner prest, et ainsi demoura tout le *jour*. (ARRAS, c.1392-1393, 244). ...et y demoura prisonnier tout le *jour*, jusques à lendemain, qu'il fu eslargi. (FAUQ., I, 1417-1420, 66). ...et se continua ledit effray ou commocion par tout le *jour*. (FAUQ., I, 1417-1420, 131). On fist grand chere tout ce *jour*. (C.N.N., c.1456-1467, 334). Goubelet, beau Gobelet, venés a moy de mactin ; De grant cuer vous baisarey, mes que soyés plein de vin, Car tout le *jour* a vous j'ay ma pensee ; De grant amour vostre sçaveur m'agree. (Pass. Auv., 1477, 178). ...car sur Romme se monstrent trois soleils et ung fut oy parler voix humaine en labourant, et, vers Transtiberin, la terre se rumpit et gecta huile tout le *jour*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 r°).

III. - [Comme intervalle temporel formé de 24 heures] "Espace de temps situé entre le lever du soleil et celui du lendemain, période de 24 heures, division minimale du calendrier (selon la conception géocentrique de l'époque, temps que met le soleil, entraîné par la neuvième sphère céleste, pour faire le tour de la terre)"

A. - [Considéré dans sa durée, dans l'intervalle de temps qu'il occupe] : Si n'as mais qu'un an a passer, Qu'au Sathan te doy delivrer sanz avoir respit *jour* ny eure. (Mir. enf. diable, c.1339, 28). Par plusieurs *jours* et plusieurs mois... (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 84). Procession honnestement Il fault fayre ; allez toust sonner. Je veul de ma grace donné .XL. *jour* qui y viendra. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 150). [Éd. : "Quarante jours d'indulgence"] ...a chef de piece de trois ou quatre *jours* (C.N.N., c.1456-1467, 81). Monseigneur (...) après ung gracieux adieu, laisse ne sçay quans *jours* ce gracieux pourchaz (C.N.N., c.1456-1467, 116). ...jamais ung seul *jour* de bien n'aroit si temps et loisir prestez ne luy sont (C.N.N., c.1456-1467, 257). ...tant amoureux estoit de la femme d'un chevalier son voisin, qu'il n'avoit bon *jour* ne bonne heure s'il n'estoit auprès d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 434). [Messire Pierre de Goux, ambassadeur du duc de Bourgogne auprès du roi de France :] Sire, touchant aussi la desobeissance faite a vostre Parlement (...), mondit seigneur de Bourgoingne vous fait prier et supplier humblement que, touchant ceste matere aussi, il vous plaise lui accorder *jour* de convention en quel voz gens puissent communiquer sur ce point cy avecques les siens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 300).

- [Considéré comme subdivision de l'année, du mois, de la semaine] : Et pour ce fu le temps aussi parti et devisé par ans, par moys, par sepmainnes, par *jours* et par pluseurs et diverses manieres qui toutes sont parties du mouvement dessusdit du soleil (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 224). ...il fist condescendre les Egipcien à son opinion touchant la quantité des *jours* de l'an, lesquieulx il reduisit à trois cens soixante cinq *jours* et VI heures ou environ (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 v°).

. [P. oppos. à *jour artificiel* (dont la durée varie en fonction du soleil)] *Jour naturel.* "Durée constante de 24 heures" : Li Solaus donques parfait en tans ingaus de sen ecentric en tel maniere que en un *jour* naturel il est mus 59 menus 8 secons et 45 tiers peu mains... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 73-74). [Soleil] Et ce apert clerement, car il descript mendre cercle en 1 *jour* naturel quant il est es solstices que quant il est en l'equinoctial, c'est a savoir ou plus lonc jour ou ou plus court, que quant la nuit et le jour sont equalz (ORESME, C.M., c.1377, 412). Et doit avoir en l'arbre de la roue du mouvement ung paignon qui doit avoir 10 dens, et en ung aultre qu'il maine 20, qui ne fait en deux heures que ung tour, et sont deux en icelluy arbre, dont il en y a ung a l'aultre bout qui maine la roue qui porte le soleil, chacun *jour* naturel ung tour (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276). Et si tu veulx faire une cheville en la croiz de la roe du mouvement pour lever la destente, tu la doiz moderer tellement qu'elle face a chacune heure ung tour precisement ; et ainsi fera 24 tours en ung *jour* naturel, et levera ladite destente a chacune heure (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 278). Et ce mouvement est propre tant seulement a la .IXe. espere, combien qu'il soit commun a toutes les esperes qui sont dessoubz lui. Car elle les ravit et maine avecques lui toutes en faisant chascun *jour* naturel un tour entour la Terre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 18). ...chacun *jour* naturel a .XXIV. heures. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 252). ...mes que ledit delay ne passe pas ung *jour* naturel, c'est assavoir vingt et quatre heures. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 166). Ses mariniers donques firent tout ce qu'en eulz estoit, par l'espace d'un *jour* naturel. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes A.*, c.1464, 230).

- n / *aucuns jours* : Et dit que, au departir de ladite ville du Mens, il print le chemin et s'en ala droit à la Ferté-Bernart, où il mist par deux *jours* à y aler. Et dit que, après ce que il ot esté par deux *jours* en ladite ville de la Ferté, il ala ès forbours de ladite ville pour boire une choppine de vin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 431). Et josta on bien et bel, et continua la feste VIII. *jours* tous entiers. (ARRAS, c.1392-1393, 16). ...nous demanderons leans retenance ; et, si nous la povons obtenir, nous y serons par *aucuns jours* (C.N.N., c.1456-1467, 172). ...me despleut beaucoup par *aucuns* pou de *jours* d'avoir perdu sa presence [Il a quitté son amie] (C.N.N., c.1456-1467, 177). ...et le convoia le roy bien loing sur le chemin de Pontoise, et puis s'en tira lui et ledit de Charrolois vers Villers le Bel, où ilz furent deux ou trois *jours*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 136).

. *L'espace de n jours* : ...et le mist au belfroy de la ville de Saint-Quentin, ouquel il a esté prisonnier par l'espace de XV *jours* ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 382).

. *Cent ans et un jour.* V. *an*

. *Les n jours durant* : L' ystoire dit que les freres se rafraeschirent et leurs gens et s'entrefirent grant joye les trois *jours* durans. (ARRAS, c.1392-1393, 221).

. *En n jours* : Va, beste, que disies que le temple Charroit et te loues et venties Qu'en trois *jours* le rediffiaris. [Réf. à Matth. 27,

40] (Pass. Auv., 1477, 212). ...ce qui advint environ ce temps, car en ung *jour* et en une heure, comme quasi si s'eust esté ordonnance divine, les Juifz mirent à mort ce qu'ilz peurent trouver des gens de Cesar entre eulx (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 r°).

. *Mettre n jours avant que*. "Employer n jours avant que" : Et le landemain ala visiter les sains lieux de Romme, et y mist VIII. *jours* avant qu'il eust tout assevy. (ARRAS, c.1392-1393, 270).

- *En brefs jours*. "En peu de temps" : Lors se misrent a cheminer et navyer vers Alixandrie, ou ilz pervindrent en brefs *jours* (C.N.N., c.1456-1467, 566).

- *Le(s) jour(s) se passe(nt)* : Et pour ce qu'il veoit que le *jour* se passoit, il estoit tant doulant qu'il ne desiroit que la mort. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 127). En ceste aspre douleur et langueur forte se passerent mains *jours*. (C.N.N., c.1456-1467, 34).

. *Passer des jours* : Ces deux ensemble par longue espace passerent plusieurs *jours* paisiblement et doucement. (C.N.N., c.1456-1467, 109).

- Prov. : Ung *jour* de respit cent solz vault. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 12). Ung *jour* de respit cent jours vault A tous ceulx qui en ont besoing. (Est., p.1460, 24). Ung *jour* de repit cent marcs vault (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 252). [Autre ex. p.668]

Rem. Prov. H., 128 [J36].

B. - [Considéré comme repère chronologique]

1. [Pour marquer une date donnée]

a) [Relativement au calendrier (à un calendrier)] : Le mardi XIXe *jour* de decembre ensuivant, l'an mil CCC quatre vins et dix, après ce que le jugement dessus dit ot esté prononcé en la presence dudit prisonnier, icelli prisonnier fu mené à son derrenier tourment (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 565). ...c'est assavoir : que, deux mois a ou environ, autrement du temps, du *jour* ne de l'eure n'est record, ne aussi ne se recorde en quel lieu, il print et embla, en ladite ville de Compiengne, une houpelande de blanchet courte, à usaige d'omme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 74). Et la tout chevalier de noble lignie qui y vouldront venir veillier la sourveille et la veille et le *jour* XXVe de juing, sans sommeillier, auront un don de toy des choses que on puet avoir temporellement des terriennes choses, sans demander ton corps, ne t'amour, en estat de mariage ou d'autre conjunction naturelle. (ARRAS, c.1392-1393, 13). Lors vint uns homs que vostre pere n'avoit oncques mais veu, ce disoit il, qui lui conseilla que, le derrenier *jour* d'aoust, meist XXX. pieces d'argent, dont chascune vaulzist IIIJ. deniers, en une bourse, et les feist porter, entre nonne et vespres, ou derrenier estage de la tour (ARRAS, c.1392-1393, 296). Et n'y povoit on aler que une foiz l'an veillier, et y convenoit entrer la sourveille de la Saint Jehan, et y demeure on cellui *jour* et le landemain et le tiers *jour* qu'il est le *jour* Saint Jehan. (ARRAS, c.1392-1393, 302). Et encores jusques au *jour* de la perfection de ceste histoire, qui fu parfaite le jeudi VIIe *jour* d'aoust l'an de grace Nostre Seigneur mil CCCIIIxxXIII. est apparant, car les roys de Chippre et les roys d' Armenie en portent les armes, et le cry, et le seur nom. (ARRAS, c.1392-1393, 307). Mardi, dernier *jour* d'aoust. (FAUQ., I, 1417-1420, 39). En l'an mil CCCCLXIII, à ung *jour* de mardi, XVe *jour* de may, le roy... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 34). Toutefois l'on dist qu'il prenostica sur une conjunction qui fut ou XXIIIe degré de Virgo, triplicité terrestre, l'an 4881, *jours* 129. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 57 v°). Cestui fist au duc d'Orleans le jugement sur sa nativité en beau stille et jugea sur l'esclipse, qui fut le XVe *jour* de juing, à

XVIII heures (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

- "Date" : A une Saint-Jehan que biaux est ly estés Atendoit ly soudans, en ses auctorités, Quinse roys sarrasin que tous avoit mandés Pour iestre à le journée que ly *jours* fu nommés, Que Corbarans devoit venir tous aprestés (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 276). Il convient *jour* d'absence pour prendre advyement (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 407).

- *Assigner un jour*. "Fixer une date, un jour précis" : A chef de peche, ce desiré *jour* fut assigné (C.N.N., c.1456-1467, 24).

. *Assigner le jour de qqc.* : ...jasoit qu'elle attendist la bataille dont elle mesme avoit l'heure et le *jour* assigné, si ne s'arma elle que de sa chemise (C.N.N., c.1456-1467, 194).

. *Assigner le jour de + inf.* : ...après que l'euvre fut ployé (...) et *jour* assigné d'encores ouvrir a ce devant, monseigneur part (C.N.N., c.1456-1467, 41).

. *Au jour assigné de qqn.* "À la date qu'on a fixée à qqn" : Cely messire Jehan de Rebremettes present se vient offrir et presenter a son *jour* assigné pour faire et parfurnir alencontre dudit messire Henry tout ce qu'il vous plaira a ordonner et commander. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 162).

. *Avoir jour assigné de + inf.* : ...il a *jour* assigné de coucher ennuyt avecques sa chambriere (C.N.N., c.1456-1467, 75).

- *Bailler / donner jour à qqn.* "Fixer un rendez-vous à qqn" : ...se tira par devers la justice du dit Londres, devant lequel fut baillé *jour* a nostre homme dessus dit. (C.N.N., c.1456-1467, 37).

. *Bailler / donner jour à qqn de + inf.* "Fixer à qqn une date pour faire qqc." : ...a vous deux donna *jour* a la quinsaine de combatre (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 19). ...[elle] leur bailla *jour* et heure de se rendre vers elle (C.N.N., c.1456-1467, 241).

. *Bailler jour à qqn + inf.* : ...elle luy baille *jour*, a douze heures de nuyt, devers elle venir et hurter a sa treille (C.N.N., c.1456-1467, 106).

. *Bailler et assigner jour* : ...[le mari] commenda a sa femme que s'il retournoit plus a sa queste, qu'elle luy baillast et assignast *jour* (C.N.N., c.1456-1467, 48).

- *Prendre jour*. "Fixer une date, prendre date" : ...par se requeste fist tant li dus gentis, Que Flamens li proumissent à prendre *jour* d'avis De respondre à ce fait (...) Et que tout le consail et l'ayde et l'avis Qu'il porent inpiétrer, feront à ses plaisirs (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 425). Deux ans, trois ans, sont ja passez et expirez que, tousjours ainsi m'avez dit, mais vous n'en avez rien fait ; prenez bon *jour*, je vous en prie, si n'y faillez point. (C.N.N., c.1456-1467, 458). Et fut prins *jour* alors le lendemain a estre avecue les quatre deputéz du roy en l'hostel de l'evesque de Constance a huit heures du matin. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 43). Aussi advisez ensemble de faire vostre cas tout prest et de grandre *jour* pour aller devant la place que savez (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 131).

. *Prendre jour de + inf.* : Il part de leans, et prend *jour* a demain de retourner (C.N.N., c.1456-1467, 34). La noise s'appaisa, et fut prins *jour* de paier a deux termes (C.N.N., c.1456-1467, 291).

b) [Relativement à un repère, à un événement, à un fait...]

- *Le jour de + subst.* : Et encores jusques au *jour* de la perfection de ceste histoire, qui fu parfaite le jeudi VIIe *jour* d'aoust l'an de grace Nostre Seigneur mil CCCIIIxxXIII. est apparant, car les roys de Chippre et les roys d'Armenie en portent les armes, et le cry, et le seur nom. (ARRAS, c.1392-1393, 307). ...le *jour* de son audience, s'efforçoit de monstren semblant plus desplaisant que le cueur ne luy donnoit (C.N.N., c.1456-1467, 236). ...vint le *jour* des

noces. (C.N.N., c.1456-1467, 298). ...lesdits prieur et frères dudit hostel Dieu et leurs subcesseurs seront tenus désormais, pour le temps advenir, dire et célébrer par chacun an à tousjours maiz à perpétuité, le *jour* du Saint Sacrement et par chacun des huit *jours* des octaves d'icelle feste, vespres, complies (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1468, 314).

. *Jour de l'an*. V. an : ...c'est assavoir, que environ le *jour* de l'an darrenierement passé, il ala en pellerinage à Nostre-Dame de Pontoise, et de là à Chambly (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17). Ce *jour* de l'an nouvel entré... (GARENC., Poésies N., 1390-1400, 55). ...le premier jour de janvier, que nous disons le *jour* de l'an (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 7). Aujourd'uy, en ceste journee, Qui est la veille *jour* de l'an, Se veullent trouver sus la pree [pour une joute] En tout honneur et en tout bien (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 307).

. *Le dernier jour de l'annee* : En tel cas ne fusmes james Ne ne vismes telle journee ; Mes nous le faisons par expres Pour le dernier *jour* de l'annee (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 305).

- *Jour de Pasques fleuries*. "Dimanche des rameaux" : Ce apparut bien quant le *jour* de Pasques flories il chassa hors du temple innumerable multitude de juifs qui vendoyent et acheteoyent. (GERS., Concept., 1401, 424).

- *Jours pascaux*. "Pâques" : La tanasie aussi est herbe ayant une vertu de purgier les fleumes et de part sa vertu decicative deseiche les ners et aussi purge les vers et la matiere de laquelle sont engendrez. Et pour ce les Fransois communement en usent es *jours* paschalz et le frisent avec les eufz pour purgier les fleumes engendrez du poisson en karesme, desquelles facilement se engendrent vers es corps disposés. (Rég. santé corps C., 1480, 113).

. *Le haut jour de Pasques* : Au marchié me covyent aler, Mon mesnaige est mis a point, Car le hault *jour* de Pasques vient (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 205).

- *Jour de l'Ascension* : ...environ le *jour* d'Ascension Nostre Seigneur (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 43). Predist aussi les terribles tonnoirres et fouldres et le mouvement de terre qui fut le *jour* de l'Ascension Nostre Seigneur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 v°).

- *Jour de la Pentecoste* : Jadiz, Sire, en tele glorieuse journee, comme est [c]e *jour* de la Penthecouste, le jour de perdon et remission, le jubilé de grace, les apostres et les disciples avecque la benoite Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des juifs dedens l'ostel ou avoit esté faite la cene du grant jeudi (GERS., Pent., p.1389, 74). Secondement fu donné du ciel aprez que Jhesu Crist fu montéz ez cieulz le *jour* de la Penthecouste pour demonstrier l'amour par lequel nous devons amer Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 120). Aucuns dient que cestui predist le tonnoire et la foudre qu'il fist le *jour* de la Pentecoste, environ l'eure de la grant messe (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 r°).

- *Jour de la Toussaint / jour de Toussaints* : Cestui fist à Rains une revolucion sur la nativité du roy Henri d'Angleterre, que estoit audit couronnement, duquel ledit maistre Jaques avoit faicte la figure et ellection du jour, et fut le *jour* de la Toussaint (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 118 r°). Tins estude ouverte de astrologie de parler et respondre de toutes questions, tant que le roy Charles VIIIe de ce nom fut meu ung *jour* de Toussains de venir veoir ma dite estude et oyr de mes jugemens et y continua plusieurs jours. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

- *Jour des morts / jour des trespasés / jour des ames*. "Lendemain de la Toussaint" : Ceste sainte oeuvre et suffrage chacune sepmaine celebre unefois au mains pour les mors soit bien

encorporee en la memoire (...) et sing(u)lierement le *jour* des mors, landemain de la toussains, ta devocion et par oeuvre soit multipliee et doublee, par telle maniere que les ames en purgatoire, qui de leurs parens et amis n'ont nulle aide, puissent sentir largement le suffrage de ta royale mageste et devocion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 315). ...et sy comparoir au pasnage de la dicte forest chacun an le *jour* des Trespasés pour a aidier à fere les jugemens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 115). Et sy doibt estre au parnage de la dicte forest de Lictehere le *jour* aux Mors en la compengnie des bourgeois du dit [lieu] de Lictehere et deffrans d'icelle forest comme franc pour jugier des droys et forffaitures qui y eschient aux jour du dit parnage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 118). ...les ducs de Bethfort et de Bourgongne firent la feste de tous les sains et le *jour* des ames dedens Paris sollempnelment, chascun en leurs hostelz. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 208-209). Mais, environ le *jour* des ames ensieuvant, an mil IIIcLXXIX... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 319).

- *Jour de Noël* : ...du fil de Dieu l'incarnacion qui d'humanité se vesti au *jour* de Noel (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 207). En après, le *jour* de Noel, ceste misericorde fut receue dedans la mengoie des bestes, et denoncee a peu de gens, comme aux pasteurs. (GERS., Purif., 1396-1397, 61). ...en ce benoist *jour* de Noël - en bon jour, Dame, nous venons a vous, si ne nous escondrez pas etc. -, nous vous saluerons du salut que le benoist fruit au jour d'uy nez vous anonca par l'ange, et dirons : Ave Maria. (GERS., Noël, p.1404, 292). Depuis ledit moys de juillet jusques au *jour* de Noel ensuivant... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 262).

- *Jour des (trois) rois*. "Épiphanie" : Le *jour* des Roys a mynuyt trespasa (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 185). ...et delibererent prandre le roy Henry aux jouttes, qui se devoient fere le *jour* des III Roys ensuivant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°). ...mais le *jour* des Roys ensuivant... (Doc. 1499. In : F.B., Bibl. Éc. Chartes 3, 1841-1842, 575).

- *Jour + nom d'un saint* : ...le *jour* Saint-Jehan Baptiste, environ IX heures de matin... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 161). ...et fist plusieurs autres jugemens, et du mouvement de la terre qui commença le *jour* sainte Luce, qui fist tant de dommages (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 129 r°). Pour ce, le *jour* saint Michel il se combatit et, pour ce, fut desconffit, lui et ses gens, devant le chastel d'Aulroy à III lieues de Vennes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°).

. *Jour d'apostre*. "Fête d'un apôtre" : L'en n'en use qu'à *jur* d'apostres (Amant cord. M., 1490, 74).

- *Le jour feste de...* : ...et que pour ce faire seroient envoie de par lesdiz quatre seigneurs certains ambassadeurs devers le roy à Paris, dedens le *jour* feste de myaoust ensuivant, pour traicter de ladicte paix (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54). En ce temps, aucuns desdiz Bourguignons et Bretons, qui s'estoient rafreschis en la ville de Provins, s'en retournerent à Laigny sur Marne le *jour* feste de my-aoust. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 83).

- RELIG. *Le Jour du Jugement*. "Le Jour du Jugement dernier, à la fin du monde" : Notez du *jour* du jugement, contre ceulx qui n'auront voulu faire misericorde. (GERS., Annonc., a.1400, 239).

. *Jusques au Jour du Jugement* : Et ainsi la me faudra porter et souffrir jusques au *jour* du jugement et par ta faulseté. (ARRAS, c.1392-1393, 256). Ancienne est, sanz vieillir, Et ne peut sa vie faillir Jusques au *jour* du jugement (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403,

19). Ma reigion durera Jusques au *jour* du jugement (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 168).

. *Le Jour du Haut Juge* : Filles, veez vous la le pays ou vous fustes neez et ou vous eussiez eu vostre partie, ne feust la fausseté de vostre pere, qui vous et moy a mis en grant misere sans fin jusques au *jour* du Hault Juge, qui punira les mauix et essaucera les biens. (ARRAS, c.1392-1393, 11).

. *Jour de l'ire*. "Jour du Jugement (*dies irae*)" : Quar Dieu reserve au *jour* de l'ire A punir pardurablement Ceulx qui ci sans corrigeement Lors malvés vouloirs acomplissent (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 71).

. *Le derrien jour*. "Le jour du Jugement dernier, à la fin des temps" : Posé serés en ce sepulcre Pour actendre le darrien *jour* Auquel serons tous sans cejour (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 143).

- *Le jour de + inf.* : Le *jour* de partir vint (C.N.N., c.1456-1467, 312).

- *Le dernier jour / les derniers jours*. "Le jour de la mort" : ...par la mort bieu, si je l'y trouve jamais, son derrenier *jour* sera venu (C.N.N., c.1456-1467, 231). ...s'il me laisse vivre, il aguise le cousteau qui sans mercy a ses derrains *jours* le mainra. (C.N.N., c.1456-1467, 235).

. *Ce dernier jour*. "Le jour de ma mort" : Vierge de grace guerdienne Et de salvacion moyenne, Ad ce darnier *jour* te souvienn De ton serviteur Adrien ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 153).

. [Précédé d'un adj. poss.] *Mon / son jour*. "Mon / son dernier jour, le jour de ma / sa mort" : Et le ber se deffent envyon et entour, De la hache feroit par merueilleux irou ; Ce qu'il attaint a cop est venu a son *jour* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 101). Je n'eus contenance ne sens, A terre chéy estendus Cuidant que mon *jour* fust venus Et que la mort me venist querre. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 254).

. [P. réf. à Jean 8, 56] *Mon jour*. "Le jour de l'avènement eschatologique du Christ" : JHESUS. Abraham a maint jour pensé A moy voir, dont il se checha [l. il s'esliecha] Pour voir mon *jour*, il desira, Il le vit, dont il se joy Et en eut grant leesce en lui. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 104).

- *Le (propre) jour que...* *Le jour mesme que* : ...le *gours* devisés ["fixé"] Que... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 534). Car le *jour* si sera demain Que le covenant de ma main Li juray que son serf seroie Ou cas que ne le paioeroie. (Mir. march. juif, c.1377, 203). Moy, dist le druceman, a l'eure et au *jour* que je l'approucheray, que je puisse, qu' il n'ait une grosse riviere ou les tours et les murs de Damas ou de quelque autre lieu fort, me puist Mahon confondre ! (ARRAS, c.1392-1393, 224). Et trouverent que ce fu le propre *jour* qu'elle avoit esté a Lusegnen, et que leur pere estoit mort le tiers jour aprez. (ARRAS, c.1392-1393, 289). ...le *jour* mesmes que le roy Artus fu couronné (Chev. papegau H., c.1400-1500, 1). ...et on fera savoir à chascun college le *jour* et l'eure que ledis seigneur et dame devront entrer à Paris. (FAUQ., III, 1431-1435, 142). Je doy bien maudire l'heure et le *jour* qu'oncques j'eü vostre accointance (C.N.N., c.1456-1467, 233). Le *jour* qu'elle y vint, [il] se pourmenoit et se tenoit près du benoistier. (C.N.N., c.1456-1467, 301). Quand le *jour* nommé qu'il vouloit partir fut venu, il fist (...) charger son chariot de blé (C.N.N., c.1456-1467, 441).

- *Le jour d'hier*. "La veille" : ...[il] vint cedit jour de vendredi gesir à Pisseleu, et d'ilec alé et venu jusques en la ville de Paris, en laquele il arriva le *jour* d'yer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 28).

- *Le jour d'après*. "Le lendemain" : Le *jour* d'après vint a moy Cremes, criant qu'il avoit esté informé d'un grant crime (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : *Chrestom.* R., 208).

. *L'autre jour*. "Le lendemain" : ...puis revient l'autre *jour* veoir comme il aront mengié (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 113). [Autres ex. p.183 et 206] Tu oceiz l'autre *jour* mon cousin Gardon en Guerrandon. (ARRAS, c.1392-1393, 264).

- *Le jour devant*. "La veille" : Et ainsi cheminerent tant qu'ilz vindrent, un pou après midy, sur la montaigne ou la bataille avoit esté le *jour* devant. (ARRAS, c.1392-1393, 109). ...veez cy bon compaignon, du *jour* devant a ce point assigné, qui vint hurter a l'huis (C.N.N., c.1456-1467, 242). ...nostre couvreur revint a l'oeuvre pour recouvrer la perte que la pluye luy fist le *jour* devant. (C.N.N., c.1456-1467, 276). La deuxiesme nuyt vint, et se coucha l'espousée en sa place du *jour* devant (C.N.N., c.1456-1467, 299).

. *Le jour devant que*. "La veille du jour où" : Vous revendrez cy a moy le *jour* devant que l'ommage se devra faire, et vous me trouverez en ceste propre place. (ARRAS, c.1392-1393, 27).

. *Le jour devant les calendes*. "La veille des calendes" : Quoy que soit, il prenostica l'an premier de l'empire de Charlemaigne, lui estant à Spolete, du terrible mouvement de terre qui fut le *jour* devant les calendes de may, par lequel toute Ytallie fut concussée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 r°).

. *Le jour devant les nones*. "La veille des nones" : Predist aussi la mort dudit empereur par l'eclipse qui fut du Soleil ès ydes de may, et ledit empereur mourut le *jour* devant les nones de juin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 110 v°).

- *Le jour*. "Ce jour là" : Je m'esbaÿs qu'il ne mourru, Le *jour*, plus de cent mille foys. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 409).

- *Ce jour / celui jour* : Mais, ce *jour*, ne fu aucunement procedé outre en ladicte besoingne, pour ce que ceulz qui avoient esté appellez attendirent et demourerent trop tard à venir, et fu la chose continuée à lendemain et jours ensuivans. (FAUQ., I, 1417-1420, 67). Ce *jour*, après mynuit, vindrent courir devant Paris les gens d'armes de la garnison de Montlehery (FAUQ., I, 1417-1420, 168). ...ilz ont volonté (...) a icelluy *jour* se mettre trestous en bon estat, affin qu'ilz soient mieulx exaulsez en leurs plus devotes prieres et que les oeuvres qu'ils feront soient a celui *jour* a Dieu plus agreables. (C.N.N., c.1456-1467, 223). ..[elle] mist dedans celui qui ce *jour* avoit a IX heures promis devers elle se rendre. (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...[elle] avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible avant la porte clorre de la ville, cuidant que pour ce *jour* [son mari] ne deust point retourner (C.N.N., c.1456-1467, 508). Et, ce *jour* aussi, fut fait et créé secretaire Jehan Prevost, clerc de maistre Jehan de Valengelier, greffier des requestes de l'Ostel du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 32). Et, cedit *jour*, ledit Sorbier escripvit unes lettres audit Joachin, par lesquelles... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 109).

. *Ce mesme / ce propre jour* : ...ce propre *jour* son amy le picard faisoit ses nopces (C.N.N., c.1456-1467, 70). Et, en ce mesmes *jour*, y ot ung laboureur demourant à Clignencourt, nommé Jehan Petit, qui coppa la gorge à sa femme. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 45).

. *De ce jour en huit prochain*. "Dans une semaine" : ...aujourd'uy a esté la veille de la feste et solennité de Pasques flories ; et de ce *jour* en huit prochain vous avez la veille de la grand Pasque (C.N.N., c.1456-1467, 513).

- *n jours devant*. "Une semaine avant" : Et en celui jour que la feste devoit estre, huit *jours* devant, commença a arriver grant peuple en la cité, de quoy le roy fu moult joyeux. (ARRAS, c.1392-1393, 140).

. *n jours plus tost* : Mais, s'il eust pleu a Dieu que vous feussiez venu deux *jours* plus tost, vous eussiez trouvé monseigneur mon pere en vie (ARRAS, c.1392-1393, 186).

. *n jours ensuivant* : ...cinq ou six *jours* ensuyvans, tousjours revenoient ces pasteuz en jeu (C.N.N., c.1456-1467, 82).

- *Au chef de n jours*. "Au bout de n jours" : Et au chief de V. *jours* se mistrent les barons en mer, et en brief temps arriverent en Chippe (ARRAS, c.1392-1393, 144).

- *Le tiers jour*. "Le troisième jour" : Jhesus disoit en son vivant Qu'après sa mort suscitaroit Le tiers *jour*, et tout temps vivroit. (Pass. Auv., 1477, 272).

. *Le tiers jour après*. "Trois jours après" : Et sachiez que le tiers *jour* après, Gieffroy au grant dent arriva soubz le Limacon, mais le maistre du port ne le laissa pas entrer dedens. (ARRAS, c.1392-1393, 215).

. *Sur le tiers jour*. "Trois jours plus tard" : Or il est bien verités qu'il n'est douleur, tant soit angoisseuse, qui ne s'adoucisce sur le tiers *jour*. (ARRAS, c.1392-1393, 29).

c) [Relativement au locuteur]

- *Jour d'hui*. V. *aujourd'hui* "Le jour même où l'on est" : Glorieuse vierge, humblement Vous requier, se c'est vostre grez, Qu'en cest *jour* d'ui me delivrez De l'ennemi qui cy me chace (Mir. enf. diable, c.1339, 44). Las ! com maleureuse venue Et com maleureuse journée Nous est au *jour* d'uy adjournée ! (Mir. enf. diable, c.1339, 49). ...si qu'adès pire Li soit demain que le *jour* d'uy (Mir. par., 1356, 8). Mais au *jour* d'ui plusieurs n'ont point obeissance pour ouvrir les portes de leurs cuers a ceste venue du Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 79). Ouquel *jourd'uy*, ledit Jehannin Le Voirrier, en ensuiant ledit jugement, fu mené à son derrenier tourment en la place aus Pourceaux, outre la porte Saint-Honoré (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 189). ...oncques puis ne vit, il qui parle, lesdiz compaignons prisonniers à lui ce *jourd'ui* monstrez, ne ne parla aucunement à yceulx jusques ad present et oujourd'ui dessus dit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 238). ...[il] vendi icelle hagenée à un escuier nommé Phelipot de Juilly, la somme de XIIIJ escus, dont il en receipt XIIIJ escuz lors, et le *jourd'uy* lui avoit esté promis par le varlet dudit escuier lui rendre et restituer un escu ou XVIIIJ s., pour icellui restans à paier d'icelle somme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 370). N'est lieu ou monde ne en ciel ne en terre ou plus merueilleux ouvrage fust oncques fait, ne plus digne, que dedens le precieux temple sacré de Nostre Dame a ce *jour* d'uy. (GERS., Annonc., a.1400, 230). Sur ce [qui est dit], et pour entendre mieulz la matiere du *jour* d'uy, je feray douze questions. (GERS., Déf., 1400, 231). Et tout cecy nous pouons recevoir, en especial nous, crestiens, moyennant vostre joyeux enfantement du *jour* d'uy, Mere de Dieu glorieuse, par la naissance, par le Nouel, par la nativité de vostre benoist filz nostre Sauveur Jhesu Crist. (GERS., Noël, p.1404, 293). De toy pardon me soit donné, Se *jourd'huy*, et remission. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 76). ...combien que lesdis procureur et advocat ayent au *jour* d'uy exposé en ladict Court les causes qui les ont meü et les manieres qu'ilz ont tenues à faire ledit accord. (FAUQ., I, 1417-1420, 310). Sus, mes seigneurs et bons amis, Faison [l. faisons] au *jour* d'uy bonne chere ! (Pass. Auv., 1477, 88). Je te promect certainement Que au *jour* d'uy seras avec moy En paradis glorieusement (Pass. Auv., 1477, 219). Va, et fays grant diligence,

Et qu'il amene avec luy Princes de son apartenance ; Mestier en est pour le *jourd'uy*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 189). Le royaume en est fort afoibly, Et la puissance des François ; Si voy bien que pour le *jour* d'uy Le meilleur est pour les Anglois (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 343).

- *Ce jour*. "Aujourd'hui" : O bon Jhesus, a qui je croy, Qui m'as ce *jour* a toy tiré, Quant tu pendies a le croix, Benite soit ta charité ! (Pass. Auv., 1477, 252).

- *Le jour d'anuit*. "Aujourd'hui" : HERODE. Va, pour le *jour* de ennuyt, Publier par les carrefours Que je tiens demain mes grans jours (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 96).

- *Ce jour d'hier* : Et atant se departirent d'ensamble ce *jour* d'ier jusques à aujourd'hui matin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 395).

- *Le jour d'hier* : ...ouquel *jour* d'ier, icellui seigneur de Nouvion leur avoit dit et a affirmé en sa conscience que il avoit pensé et soy advisé, puis le *jour* d'ier et aujourd'uy mesmes, au propos et accusacions contre lui fais par icelle prisonniere (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 123).

. *Au jour d'hier* : ...un pain de cire blanche, pesant environ livre et demie, par lui prins et emblé en la grant rue Saint-Denis, ou *jour* d'yer, en l'ostel de Gaultier de Ressons, espicier, duquel il fu trouvé saisi. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 76). Colin Petit, dit L'Enfant, prisonnier, auquel fu leue et recitée sa confession sy-devant escripte, par lui faite au *jour* d'yer (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 141). Et, ce fait, par ledit mons. le prevost, et en sa presence, lui fu dit, jugié et prononcé la sentence ou *jour* d'ier contre lui conseillée. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 100).

- *De ci à huit jours*. "Pour une semaine à partir d'aujourd'hui" : Je lui donne sauf alant et sauf venant de cy a huit *jours* (ARRAS, c.1392-1393, 209).

- *De lointain jour*. "Depuis longtemps" : Or ai je alefois grant paour De falir et de lointain *jour* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 104).

. *De jours* : Quant elle vint a l'uis, bien fremé le trouva, Mais ne fu mie niche, car le cles aporta, Qu'elle pourvi de *jours* (Bât. Bouillon C., c.1350, 87).

- (*Il y a n jours*) : Nous peussions bien tous vouloir que ces nobles hommes et leurs gens feussent venuz deux *jours* a ["il y a deux jours, avant-hier"]. (ARRAS, c.1392-1393, 114). ...il n'y a que six *jours* que je faindy d'aller dehors (C.N.N., c.1456-1467, 323).

- *Jusqu'à ce jour* : L'ystoire nous tesmoingne que Remond et Melusigne estoient a Mervent, et vint a un samedy que Melusigne se esconsoit de Remond cellui jour, comme il lui avoit promis que jamais le samedy ne mettroit peine d'elle veoir, et si n'avoit il fait jusques a ce *jour*, et n'y pensoit a nulle chose du monde fors ques a bien. (ARRAS, c.1392-1393, 240).

- *Dedans bref(s) jour(s)*. "D'ici peu de temps, sous peu" : ...dedens brief *jour* telement L'euisse mis et ordonné... (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 92). ...dedens briefs *jours* Vous en veriés (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 177). Si ay grant paour que il ne me viengne aucune perte dedens brief *jour*, ou a Perrin, mon filz, car ainsi s'appert elle quant aucun des hoirs de Lusegnen doivent mourir, a eulx ou en la forteresse. (ARRAS, c.1392-1393, 310).

- *En brefs jours*. "D'ici peu de temps, sous peu" : ...si je ne laisse et abandonne mon mesnage en brefs *jours*, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. [D'un marchand qui ne supporte plus la vie conjugale] (C.N.N., c.1456-1467, 559). Cestui Halaon prenostica en ce temps que quel grande chose adviendroit en

bref *jours* en icelle terre, ce qui fut, car, tantost après, se apparut le chevalier blanc (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 103 r°). Cestui de Saint André fut souverain medecin et grant astrologien et predist sur la revolution d'icelui an, comme le roy d'Angleterre descendroit encore en brefz *jours* en France et que touttefois peu y prouffiteroit. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 142 r°).

2. [Pour marquer un intervalle de 24 heures parmi d'autres]

- [P. opp. à *simple jour* "jour ordinaire"] *Grand jour / haut jour / bon jour / digne jour / jour solennel*. "Jour de fête, solennité religieuse célébrée à certains jours de l'année" : Biau filz, vueillez lui enorter Qu'elle face tant pour t'amour, Demain qui sera moult hault *jour*, Que sa meilleure robe veste (Mir. st J. Cris., c.1344, 256). L'ABBESSE. Mes suers, dites moy sanz sejour, Il est hui grant feste et bon *jour* (Mir. nonne, 1345, 311). ...Que peichié plus agreveroit A ung bon *jour* qui le feroit Qu'il ne feroit a simple *jour*. Plus seroit la feste et le *jour* Dignë ou pechié seroit fait Et plus seroit grant le meffait. (Liber Fort. G., 1346, 166-167). Et passe ainsi mes grans *jours* et sabbas (HAUTEV., *Compl. H.*, c.1441-1447, 64). ...aucunes foiz advient que, estant en ung anlet a genoulz, je percevray plus de douceur, plus de devotion et de consolation que je ne fais ung bien hault *jour* quant je suy devant le prebtre pour ce saint sacrement recepvoir. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 149). Et pour ces causes nostre mere sainte Eglise use des orgues et des beaulz vestemens et nobles aornemens es *jours* solennelz, adfin que par ce les cuers soient resveilliez et excitez. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 163).

. Prov. : Car aux bons *jours* fait on les bonnes oeuvres. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 203). Bon *jour* bonne oeuvre (WAVRIN, *Chron. H.*, t.4, p.1471, 107).

- *Jour ouvrant*. "Jour ouvrable" : ...aussi bien aux *jours* ouvrans Que (...) au dimanche (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 67).

- *Jour ouvrier*. "Jour ouvrable" : ...et icellui [bois] abatre, couper et emporter de ladict forest pour leur user, à *jour* houvriers. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 270). ...A *jours* ouvriers, dimenche ou feste (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 435).

Rem. CHR. PIZ., *Trois vertus* W.H., c.1405, 50 ; CHR. PIZ., *Paix* W., 1412-1413, 137 ; RÉGN., *F.A.*, 1432-c.1465, 219 ; CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 481 ; LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 242...

- *Ome jour*. "Jour ouvrable" : ...omme [var. homme] *jour* ne dimense (FROISS., *Espin. amour. F.*, c.1369, 130). Il n'est omme *jour* ne dimence Que je ne pense a vo cler vis (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 92). [Cf. note p.184]

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.2, c.1347-1353, 28. T-L : *ome jour*. Parlers du Hainaut.

- *Jour de chair. Jour de poisson. Jour gras*. "Jour gras / jour maigre" : Après gras *jours* viennent brandons (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 579).

Rem. S. Wolf, *Lexikologisches in den kulinarischen Rezepten aus der Handschrift BL Roy. 12. C. XII* [1ere moitié du XIVe s.], *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 53.

- *Jour de feste* : Et, à l'eure que le roy passa, on laissa voler parmy ledit pont plus de CC douzaines d'oiseaulx de diverses sortes et façons que les oiseleurs de Paris laisserent aler, comme ilz sont tenus de ce faire, pour ce qu'ilz ont sur ledit pont lieu et place à *jour* de feste pour vendre lesdicts oiseaulx. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 29).

- *Jour de semaine* : Item, pevent cueillir en icelle forest et en essart tout fruitage, tant à jour de ferie comme à *jour* de sepmaine, après la mi aoust, exepté glan et faine. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 252). Et avecques ce pevent cueillir en ladict forest et en essart tout fruitage quelconques, excepté glan et faine, tant à jour de feste comme à *jour* de sepmaine, après la my aoust. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 272).

. *Faire ses grands jours de qqc*. "Porter qqc. avec ostentation" : ...de vouloir fringuier ou porter des biens dont autres avoient par avant fais leurs monstres et grans *jours*. (MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, 36).

- *Jour du bissexe*. "Jour supplémentaire d'une année bissextile" : ...il ordonna et divisa l'an en trois cens soixante cinq jours et VI heures ou environ, desquelles heures parties en quatre ans se fait le *jour* du bissexe (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 69 v°).

- *Un jour* : Et, si comme l'ystoire dit, il y trouva un *jour*, sur une fontaine, une belle dame qui lui dist aucques toute s'aventure. (ARRAS, c.1392-1393, 15). ..environ la my-aoust l'an mil CCCXXXIII, à un *jour* du matin... (Paris domin. angl. L., 1435, 351). Ung *jour* advint que en une bonne ville de Haynaut avoit ung bon marchand (C.N.N., c.1456-1467, 378). Il estoit ung *jour* au disner, et faisoit bonne chere en l'ostel de son parrochien (C.N.N., c.1456-1467, 402).

. *Jour*. "Un jour" : Se jamais *jour*, au descouvert, Je vous puy en ung meffait prandre (Myst. *Pass. Troyes B.*, a.1482, 911).

. *Un jour entre les autres* : Ung *jour* entre les aultres, madame eut volenté de se baigner. (C.N.N., c.1456-1467, 43). Si luy dist ung *jour* entre les aultres... (C.N.N., c.1456-1467, 229).

. *Un jour qui passe*. "Un jour plus ou moins fortuit" : PREMIER SERGENT D'ARMES. Sire, n'estes vous pas celui Qui jadis Estienne on nommoit Et qui la prevosté tenoit Quant trespasa ? ESTIENNE. Oil, voir : un *jour* qui passa, Fu je prevost de ceste terre. (Mir. *prev.*, 1352, 267). Le deuxiesme enseignement que mon pere me bailla fut que jamais ne courusse mon cheval a la valée. Je ne le retins pas bien ; ung *jour* qui passa, si m'en print mal. (C.N.N., c.1456-1467, 335).

. *En un jour*. "Le même jour" : ...et, entre autres, icelui Polistratus jugea que lui et son frere devoient mourir en ung *jour* et en une heure, ce que advint. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 52 v°).

. [Un jour particulier de la semaine] : ...il m'a tel *jour* de ceste sepmaine recoigné les trois, les quatre foiz (C.N.N., c.1456-1467, 42). ...elle arriva par ung *jour* de dimenche en ung gros village (C.N.N., c.1456-1467, 69).

. *Un jour viendra qui tout paiera*. "Tôt ou tard, nous serons vengés" : Mais par mes dieux, je vous dy bien Q'un *jour* viendra qui tout paiera. (Myst. *st Laur. S.W.*, 1499, 144).

- *Chacun jour* : En outre, la Court a commis maistres H. Le Coq et G. Aimery pour assembler chascun *jour* en la Maison de la Ville avec ledit prevost des marchans et autres du Conseil d'icelle Ville. (FAUQ., I, 1417-1420, 320). ...si par adventure, comme il advient chacun *jour*, elle faisoit ung enfant, elle seroit a tousjours més femme deshonorée (C.N.N., c.1456-1467, 293). ...[il] ordonna les heures qu'il viendroit chacun *jour* pour le mettre a point. [Un medecin soigne un oeil malade] (C.N.N., c.1456-1467, 503).

. *Jour de l'an*. "Chacun des jours de l'année" : En l'autre partie de l'instrument qui est devant nomé le dos a il 2 manieres de cercles des quieux celi dehors tient les 12 signes et leur degré. Et par un autre nombre tient chascune quarte du dit cercle 90 degrés pour

prendre la hauteur des estoiles. L'autre compas tient 12 moys et le *jour* de l'an. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 38).

- *Maint jour*. "Souvent" : JHESUS. Abraham a *maint jour* pensé A moy voir, dont il se checha [l. il s'esliecha] Pour voir mon *jour*, il desira, Il le vit, dont il se joy Et en eut grant leesse en lui (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 104).

- *Quelque jour* : ...j'en seray vengée *quelque jour* ! (C.N.N., c.1456-1467, 210). ...la verité est telle que je vous ay dicte, qui vous sera *quelque jour* prouvée (C.N.N., c.1456-1467, 236). Pour ce ne soit thedieux à nostre calumpniateur, si *quelque jour* voit son origine par escript, car etc. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 30 r°).

- *Tous les jours* : Des ce que l'enfant est né, il se delicte a gouter le lait de sa nourrisse et tous les *jours* communelment avons nous plusieurs temptacions et mouvemenz de nous delicter outre raison. (ORESME, E.A.C., c.1370, 154). Las, je ne scey Si j'ay a la mere recours ; Tous les *jours* D'elle me sera raproché Qu'a la mort t'ay habandonné Et laissé. (Pass. Auv., 1477, 181).

- *Tous jours*. "Tous les jours" : J'ouys la cloche de Serbonne, Qui tous *jours* a neuf heures sonne (VILLON, Lais T., c.1456-1457, 28).

- *Tous jours / toujours*. V. *toujours* "Toujours"

Rem. *Jours mais pour à toujours mais* : Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 182 (II, 1421).

. À *tous jours* : ...et que illec, et par cry solempnel, à l'oye et audience de tous, icelli prisonnier, sur peine de la hart, feust banyz à tous *jours* de la ville, viconté et prevosté de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 159).

. *Tout jour*. "Toujours" : La passion m'est si trespeneuse Que d'eure en heure, las, j'espire. Tout *jour*, mon amy, je suspire En pleurs et larmes sans cesser. (Pass. Auv., 1477, 220).

- À *un certain jour* : Et tant fist le conseil que les barons du pays furent mandez a un certain *jour* pour faire hommage a leur jeune seigneur et relever leurs terres et leurs fiefz. (ARRAS, c.1392-1393, 29).

- À *un jour*. "Le même jour, en même temps" : Il fu a .j. *jour* roys de .xvi. roiautés (Bât. Bouillon C., c.1350, 50).

- À *toutes heures du jour*. V. *heure*

- *Au jour la journee*. "Au jour le jour" : Item, nul ne pourra gascher harent pour vendre que au *jour* la journée, sur peine de perdre le harent. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 17). Povres gens ont assez de peine A gagner au *jour* la journee. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 52). Si tous deux mon mestier tenés, Vous vivrés au *jour* la journee (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 53). Belle, se vous prenez amy Par amour, au *jour* la journee, Vous serés vestue, aournee Autant a l'endroit qu'a l'envers... (P. moyne, a.1500, 46).

- *De jour en jour*. "Au fur et à mesure que le temps s'écoule, que chaque jour passe ; tous les jours" : Et de ce fu dit ou .VIIe. chapitre du quart, et comment les adulateurs decevoient les princes anciennement par leur beau parler et deçoivent de *jour en jour* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 216). Cil roy, dont je vous dy, n'ot oncques puis joye au cuer, et regna grant temps, mais de *jour en jour* fondoit et decheoit en plusieurs manieres et en fin il mouru. (ARRAS, c.1392-1393, 306). ...ledit Colin et ses subcesseurs sont tenus de faire [deservir] ladicte sergenterie de *jour en jour* bien et diligamment, et aller aux ples du verdier de ladicte forest toutes fois qu'il sont. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 89). ...pour relever le peuple et subgiez de ce royaume des griefs et oppressions qu'ilz ont souffert et soubstenu par cy devant et soubstiennent de *jour en jour* (FAUQ., I, 1417-1420, 360).

LEVIATHAM. Dyable maudit, grant Lucifer, Prince d'orgueil, roy des dampnez, Nous sommes durement mesnez De *jour en jour* par ton crier ; Tu ne nous fais que harier Et tout sans cause. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 139). La devocion que monseigneur avoit aux sains de sa meschine de *jour en jour* croissoit... (C.N.N., c.1456-1467, 116). ..elle, poursuyvant de *jour en jour* en son jeune, gardoit observance en la façon que promis l'avoit (C.N.N., c.1456-1467, 577). ...de *jour en jour* survindrent nouvelles difficultéz (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 234). Fontaines feray de mes yeulx Fort piteux. Mon deulh croistra de *jour en jour*, Tant que vivré. (Pass. Auv., 1477, 104). Mais vous, qui estes ingrat des biens que le roy vous a faitz, avés prins et prenez peine de *jour en jour* de luy faire toutes les extorcions et machinations que luy povez faire (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262). ...les places voysines estans en l'obéissance du roy estoient en dangier de *jour en jour* d'[estre] prises par les Bourguignons (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 380).

Rem. PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1342, 169 ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 73...

. *Jour au jour*. "Chaque jour l'un après l'autre" : Pour ce el disoit qu'il lui ostoit Le souleil, car devant estoit. Et en ce monstra il qu'envie N'avoit fors *jour au jour* la vie. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 204-205).

- *Es autres jours* : ...[il] le veoit entrer vers elle par le mesme lieu et a celle heure que es aultres ses *jours* faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 229).

- *Par chacun jour*. "Chaque jour" : ...[il] gaignoit par chascun *jour* XVJ deniers parisis et ses despens, à mener les chevaux d'icellui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 377).

- *Jamais / onques (à / au) jour*. "Jamais" : Ja mes a *jour* ne seray liee (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 89). ...ilz promistrent et jurerent li uns à l'autre que jamaiz *jours* de leurs vies ne feroient aucun autre mestier que gagner où ilz pourroient trouver à gagner, lequel gaing il entendoit et entend embler (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97). Et, a l'approuchier de la fontaine apperceut la tres plus belle dame qu'il eust oncques *jour* veu, a son adviz. (ARRAS, c.1392-1393, 6). Et quant Remondin vit la playe et le sang qui en yssoit a grant randon, il fu moult doulens, et le commence fort a regreter et le complaindre en faisant lamentacions plus griefz que nulz homs ne fist oncques nul *jour* de vie (ARRAS, c.1392-1393, 22). Jamés au *jour* de mon vivant Ne cuydoye veoir ce que je voy (Pac. Job M., c.1448-1478, 329). Jamais je n'en doubteray *jour* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 61). Jamais *jour* je ne resteray Jusqu'a ce que trouvé l'aray (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 185). ...oncques en *jour* de ma vie je ne tins termes a cestuy dont vous parlez, ne a aultre (C.N.N., c.1456-1467, 232).

. *Ne ... jamais / onques ... jour*. "Ne ... jamais" : En telle guise voué l'ay Que jamais nul *jour* ne gerray Avec nul homme charnelment (Mir. enf. diable, c.1339, 4). LE MARCHANT. Pour l'amour de vous, sire doulx, Acquerre, les vous y donrray, Mais jamais *jour* je ne feray Si biau marchié. (Mir. pape, 1346, 391). Onques mais *jour* ne fu si liez. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 168). ... mais, moy de cy partie, tu ne me verras jamais de nul *jour* en forme femenine. (ARRAS, c.1392-1393, 259).

. *Il ne sera jamais jour*. "Ce ne sera jamais, c'est sans fin" : Mais le dit intimé, en dupliquant, disoit qui vouloit ["si on voulait"] en telles matieres tenir long procès ordinaire et faire preuves a chascunr fois, il ne seroit jamais *jour* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 80).

. *Ne ... jour (de (ma) vie)*. "Ne ... à aucun moment" : ...car onques mais *jour* de ma vie, pour bon vent ne pour aide que l'en eüst, ne par tempeste ne autrement, je ne vy nef si fort aler comme ceste va (Bérinus, I, c.1350-1370, 214). Onques homme en *jour* de ma vie Je n'amay tant com je fas vous. (Mir. Theod., 1357, 97). ...ne je ne puis Plus avoir, *jour* de ma vie, L'amoureuse maladie. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 120). Monseigneur, qui ne jeunoit *jour* de l'amoureux mestier (...) ne cela gueres a la belle meschine le grand bien qu'il luy veult (C.N.N., c.1456-1467, 115). ...elle luy dist qu'elle estoit mariée autant vault, et que *jour* de sa vie aultre homme n'aroit a mary que celui qu'elle luy monstreroit (C.N.N., c.1456-1467, 360). ...bien leur dist que *jour* de sa vie n'eut si belles affres qu'il avoit a ceste heure eu. (C.N.N., c.1456-1467, 453). ...mais *jour* que vous vivrez après (...) vous ne me verrez de vos yeux. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 238). ...ne *jour* que je vive (.) ne la vous demanderay. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 102). ...d'aultres biens semblablement Luy donray a si grant foyson Qu'il n'aura pas bonne rayson De moy laisser *jour* de sa vie (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 70).

. *Ne ... jour de mon age*. V. *age* "Ne ... à aucun moment"

. *Ne ... jour de mon aé*. V. *aé* "Ne ... à aucun moment"

. *Ne ... plus jour*. "Ne ... pas plus longtemps" : Se tu veux chercher aventure merveilleuse, chevauche a main destre et si ne demeure plus *jour*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 67).

. *Ne ... jour ne demi*. "Ne ... pas même un jour" : Si les voulez habandonner Il n'arrestent *jour* ne demy. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 130).

. *Ne ... jour que (je) vive*. "Ne ... jamais (dans le futur)" : ...si elle ne luy donne congé il n'y reviendra *jour* qu'il vive. [Un homme reproche à son amie de recevoir un rival] (C.N.N., c.1456-1467, 237). ...je vous prie que la [la fille] remenez et retournez en vostre marche, car *jour* que je vive ne me sera de plus près. (C.N.N., c.1456-1467, 336).

. *Ne sera jamais jour*. "À jamais, pour toujours" : Et je vous monstreray se je puis ung tel tour De quoy vous vauldrés mieulx, ne sera jamais *jour*. (Galien D.B., c.1400-1500, 21).

C. - En partic.

1. ASTR.

a) [Comme synonyme de *age de la lune*] *Jour de la lune*. "Chacune des vingt-huit phases de la lune comptée à partir de la nouvelle lune" : ...car le premier *jour* de la lune, la mer est plus grant que elle ne soit devant le secont, elle appetice et descent tousjours jusques au .VIIIe. jour, et puis elle croist par .VII. jours, si que la mer est plaine en la nouvelle lune et en la plaine lune. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 351). Aucuns dient qu'il prenoit aucun advis aux fumosités qu'il veoit saillir des eaues en certains temps et *jours* de la Lune. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 22 r°). Raconte que en son temps, le tiers des ydes de decembre, environ la mynuit, les estoilles cleres et descubertes, le XIIIe *jour* de la Lune, fut eclipse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°).

b) "Jour astrologiquement favorable ou funeste"

- *Bailler jour / eslire jour*. "Fixer le jour propice (ou à éviter) pour commencer une entreprise" : ...si se tira à conseil, pour ce faire, devers ung grant astrologien, nommé Alhaten, disciple de Ranchil, qui lui bailla *jour* et heure de ellection de soy mectre en ung grant vaisseau d'arain (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 v°). Cestui surnomé de Saint Branchier fut expert en la partie des ellections de astrologie pour bailler et eslire *jours* propres à guerroyer son ennemy ou à differer (SIMON DE

PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°). Maistre Germain de Dijon, docteur en medicine à Tours, fut en ce temps et prenostica la venue des Turcs des parties d'Armenie en France et pour aller sur eux bailla *jour* de monter sur mer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

- *Jour de bonne election*. "Jour favorable" : ...se mist ledit duc à chemin, en *jour* de bonne ellection (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

- *Jour infortuné / jour de mauvais aspect*. "Jour défavorable" : ...recite que aucuns itinerans partirent dudit lieu en *jour* de mauvais aspect, desquelx il prenostica l'empeschement, ce qui advint, car ils furent prins de larrons, sinon aucuns qui s'enfouyrent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 79 v°). ...pour ce qu'ilz estoient cheffz par *jours* infortunez en leurs nativitez, furent assaillis et destruis, excepté environ VI^m qui se sauverent par la Garone en la mer. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°).

2. DR. "Jour de comparution" : ...pluseurs journées sur ce assignées au dit Pierre, aus quels *jours* ny à autres nul ne s'aparut par devant nous qui se vosist faire partie contre le dit Pierre par voie d'acusacion ou denonciacion applegiée, ou autrement par maniere deue, selonc l'us et coustume du païs (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 356). Et sera adjorné à comparoir en personne à certain competant *jour* en ladict Court (FAUQ., II, 1421-1430, 114).

- *Assigner jour / donner jour*. "Fixer une date (de comparution, de jugement)" : ...et sur ce avoit esté donné *jour* en parlement (Doc. 1349. In : L. Demaison, Bibl. Éc. Chartes 89, 1928, 37). Sathan, a vous m'envoie le roi de paradis, le Pere tout puissant, pour vous donner *jour* par devant lui (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 15). Sathan, je vous donne *jour* a venir par devers le roi de paradis (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 23). ...se il vous plect a nous donner le *jour* que je vous requier, qui est jour competant... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 31). ...ycellui de Dessoubz le Buy vouloit poursuivre son gaige, pour ce baillé devers justice (...) Et pour ce, leur eust esté *jour* assigné par ledit bailli pour faire bataille l'un contre l'autre. (Ch. VI, D., t.2, 1388, 134). Item, et se ledit seigneur ou ses gens tenoient un malfaiteur de boiz et de pasturage en ladict forest, ilz le pevent prendre et lui donner *jour* devant le verdier selon ce que le cas et meffet le desire (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 176-177). Et pour ce, est tenu porter l'arc et les flechez parmy ledit boiz Guerout, et assingnier *jour* aux malfeteurs qu'il y trouve devant le vedier du lieu. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 203). ...et requierent que on leur assigne *jour* pour dire les causes de leur opposition (FAUQ., I, 1417-1420, 174). ...à cause de quoy plusieurs aloient visiter ledit Pierre, affin qu'il se desdist, ce qu'il ne vult faire et, au *jour* assigné, environ vespres, on lui vint remonstrer comme son cas estoit en dangier (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 159 v°).

- *Avoir qqn à jour et à droit*. "Assigner qqn en justice" : ...promirent lidis Colars Plissons et sadite femme warandir ladite maison et pourpris audit chapitre et celluy qui achepté l'auoit, envers tous et contre tous que on pourroit avoir à *jour* et à droit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1346, 73).

- *Venir à jour et à droit*. "Se rendre au tribunal à une date précise fixée par l'autorité de justice" : ...pour requeste ou pour sommation ne vousissent rendre, recroire, ne venir à *jour* ne à droit par main de seigneur (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 178).

- *Sans jour*. "Sine die, sans être assigné à comparaître à une date donnée" : Envoyez le garder ses bestes, *Sans jour*, que jamais ne retourne. (Path. D., c.1456-1469, 172).

3. **MÉD.** *Jour critique*. "Jour qui décide de l'issue favorable ou funeste d'une maladie" : Il est certain que il convient garder les *jours* critiques et determinables (...) par les quels on set le forche u le foiblece de le maladie (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 89). ...nous devons entendre la diversité des *jours* critiques ; car les uns sont principaulx et radicaux (...); les autres sont accidentelz... (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 295). ...entre autres bonnes choses, dit ou livre des *Jours* critiques : "Tiengne et sache chacun medicin que, la Lune jointe avecques les estoilles fortunées, les maladies sont terminées à bien, et par la conjuction d'icelles aux estoilles contraires sont faiz et causés effectz opposites et mauvais..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 r°).

4. "Journée d'un mystère au théâtre" : Fin du premier *jour* de la Passion Nostre Seigneur Jhesucrist. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 135). Or voudrons (...) Commancer nostre second *jour* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136).

5. "Jour convenu pour qqc. (ici pour un tournoi)" : ...et cent hommes d'armes en sa compaignye mena, et les six gentilshommes requérans, montés et armés gentilmente et bien en point pour estre à leur *jour*. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 246).

- *Obtenir le jour*. "Gagner la journée, être vainqueur" : Car la obtint a haute honneur Contre ses ennemis le *jour* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 39).

- "Jour de torture, torture" : Le *jour* c'est la torture. (Procès Coquill. S., 1455, 97). ...jamais ne confessent riens, senon a grant force du *jour*. (Procès Coquill. S., 1455, 106).

6. [Dans des formules de salutation ou d'imprécation]

a) [Dans des formules de salutation]

- *Bon jour*. V. *bonjour* : *Bon jour*, *bon jour* a ces dormeurs, dirent elles. (C.N.N., c.1456-1467, 204).

- *Avoir bon jour* : LE FILZ. Mére, *bon jour* puissiez avoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 25). LE CHASTELLAIN. De Dieu puissiez *bon jour* avoir, Mon seigneur ! bien puissiez venir ! (Mir. femme roy Port., c.1342, 156).

- *Donner bon jour à qqn* : Sire, *bon jour* vous soit donnez ! (Mir. st J. Cris., c.1344, 302). Ma dame, dist Bohars, (...) Le *bon jour* vous soit huy donnés et ottroyés (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 442). Mons. le grant maistre, je prie Dieu qu'il vous doint *bon jour*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 326).

- *Donner le bon jour (à qqn)* : ...après le *bon jour* donné a son hoste et a son hostesse, s'en va (C.N.N., c.1456-1467, 67).

- *Donner le benoist jour à qqn* : Le benoist *jour* vous soit donné (Path. D., c.1456-1469, 136).

- *Mettre qqn en bon jour* : Sire, Dieu vous mette en *bon jour*, Et ma dame et sa compaignie Deffende Dieux de villenie (Mir. chan., c.1361, 153). LE DEUXIESME VOISIN. A ce pas nous fault touz aler. A Dieu, amis ! LE PREMIER SERGENT. A Dieu, Gautier, qui vous ait mis Hui en *bon jour* et en bon mois ! (Mir. femme, 1368, 195). Dieu vous mette en *bon jour*, beau sire ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 89).

b) [Dans des formules d'imprécation] *Mal jour* : Mieulx te voudroit estre en infert, Palliards, quar tu auras *mal jour*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 130). [LE VALET, à l'aveugle]. *Mal jour* dont Dieu, qui t'a les yeulx Anssy gariz ; dolent j'en suis Ne resteray de querir huy, Tam que je treuve ung aultre orbache (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 183). Que Dieu le *mal jour* te envoye. Est ce bien

sagement parlé ? Que du mal feu souy [l. soué] tu brulé, Orde villaim detestable. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 16). Sa, ribaudaille, que mal nuyt Et mal *jour* et malle tempeste Vous puisse choer dessus la teste. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 209). ...*Mal jour* aura [Jésus] avant la nuyt (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 80). DRAGON. Le dyable y ait part ! Nous fault il aler en la guerre ? MALCUS. Nennil non, c'est pour aler querre Ce Jhesus, que *mal jour* luy viengne (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 637).

- *Donner mal jour à qqn*. "Souhaiter une mauvaise journée à qqn" : "Taisiez vous," dist ly hostes, "mau *jour* vous soit donnee, Vous ne sçavez de bien de mÿe ne denree." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 12).

- *Entrer (en) mal jour*. "S'engager dans une mauvaise passe, d'où être maudit" : Et le sergent respont : "Trayés vous par dela, *Mal jour* soit il entrez qui cy vous amena..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 13).

IV. - P. méton.

A. - "Délai ; terme"

1. "Délai" : Puis passa li *jour* et li temps, Chier saint pére, de cest respit (Mir. enf. diable, c.1339, 32). Li messagiers bien se contente De ce que je li donne *jour* De rescrire et d'avoir sejour (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 83). Pour ce, sanz plus terme ne *jour*, Conseillier m'en vueil hui ce jour A ma maistresse. (Mir. fille roy, c.1379, 44). ...et a requis ce estre enregistré en la presence de maistres Barthelemy Destorbes et Oudart Le Fer, procureurs du duc de Bourgogne, qui ont respondu qu'ils n'ont sur ce *jour* ne terme. (FAUQ., II, 1421-1430, 151). Toutefois, la besongne fut tant pourparlée entre les parties, que Maillotin jetta son gaigne, et messire Hector le leva par le congié du prince. Si leur fut *jour* assigné au XXe jour de juing, comme dit est. Et y pouvoit avoir environ quarante jours de *jour*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 435). ...et puis donna long *jour* a ses hommes de venir aux ports (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 592). ...et en faisant la reverence, comme il appartenoit, adressa ses parolles au Roy, et luy requist, qu'il peust avoir *jour* pour respondre à ce qui avoit esté dit de par le comte ; lequel *jour* il demandoit estre brief, comme de deux ou trois jours seulement (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 62). ...sur iceux se vouloit aviser et avoir *jour* de respondre a l'appartenir du cas. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 62). ...prient humblement pour *jour* d'avis (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 77). ...le *jour* estoit bien court (...) pour aller si loings et souverainement devers luy que jamais n'avoit vu (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 420).

- *An et jour*. "Délai" : ...et je vous donne an et *jour* d'y penser. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 117).

2. "Terme" : Servés loyaument sans sejour, Car longe debte vient a *jour*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 144).

- [D'une femme] *Sur ses jours*. "Au terme de : la grossesse" : ...et avoit laissé sa femme enchainée sur ses *jours* [var. et preste à gesir] (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 303).

- *Accoucher à son jour*. "Accoucher à terme" : Et estoit pour lors la dame enceinte, et porta son terme, et acoucha a son *jour* de son second enfant, et fu un filz, et fu baptisiez, et ot a nom Eudes (ARRAS, c.1392-1393, 78).

B. - [Gén. au plur.] "Période"

1. Au plur. "Période de la vie de qqn"

- *Les jours*. "La vie" : ...et par especial une fois il entendit le lisant qui disoit : "Mieulx vault Sapience que toutes les richesses du monde et chose que on puisse souhaidier ne desirier ne se peut comparer a elle. Elle tient en sa main dextre la longuesce ou la

longueur des *jours*, et en senestre main tient gloire et richesses..." (Horloge de sapience S., c.1389, 62).

- *Les jours de qqn.* "La vie, le vivant de qqn" : Mais oncques villain asservy Ne feust estrillé ne servy Comme ay esté durans mes *jours* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 82). Assez avez prins de douleurs Et de tristesses en voz *jours* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 26). Mort terrible (...) Noz cours et noz *jours* determines (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 29). ...vous requier (...) que me facez avoir mon pain en quelque monastere devot, ou je puisse le surplus de mes *jours* au service de Dieu passer (C.N.N., c.1456-1467, 95). Ainsi finirent leurs *jours* les deux loyaux amoureux (C.N.N., c.1456-1467, 553). Prince, qui es es cieulx assis, Tous nous *jours* te remercions, Et ceulx qu'ont regardé [ce mystère], priions Qu'il soit tout jour noz bons amis. (Pass. Auv., 1477, 280). Pour ce, paillars, putiers abhominables, Espris volans, deablesses et grans deables, Sortez dehors, ou voz *jours* seront cours (LA VIGNE, S.M., 1496, 139).

- *En ses jours.* "De son vivant"

. [En partic., à propos du Christ] "Lors de sa vie terrestre" : NOSTRE DAME. Pierre, s'i duyt a nostre fait, Devant ceste refection Faictes nous benediction, Car mon filz Jhesus, en ses *jours*, L'avoit de coustume tousjours Et nous le devons ensuyvir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1000). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 432]

- *Bons / dolents... jours de qqn* : ...ne luy fut nesung besoing que a ceste cause il l'escripsis, tant en eut fresche souvenance le pou de bons *jours* qu'il vesquit. [Un homme victime d'un mauvais tour] (C.N.N., c.1456-1467, 260). ...comme reclus et plain de melencolie fina bien tost après ses dolens *jours*. (C.N.N., c.1456-1467, 406).

- *À la fin de ses jours.* "À la fin de sa vie, avant sa mort" : De douleur parler ne puis plus ; Je suis a la fin de mes *jours*. (Pass. Auv., 1477, 207). ...et l'enseigna à la pluspart de ses XII enfans, lesquelz il appella à la fin de ses *jours* et leur prenostiqua à tous douze, l'un après l'autre, leurs fortunes et infortunes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 v°). ...fust à la fin de ses *jours* grant medicin et experimenta plusieurs herbes et racines. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 v°).

- *Abreger les jours de qqn.* "Hâter la mort de quelqu'un" : Son depart nous fera mourir Et abreger noz *jours*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 21).

- *Estre à la fin de ses jours* : ...il veoit bien qu'il estoit à la fin de ses *jours*, que en l'onneur de Dieu, de la Vierge Marie, et de toute la benoite et sainte Trinité de Paradis, l'on voulsist oïr, escouter et escrire les pechez, larrecins et mauvaistiez par lui faites et commises puis le temps dessus dit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 25).

- *Estre precipité de ses jours.* "Mourir" : ...par apparence de vray jugement de Dieu, au temps des espousailles, pour les grans maux qui en pouvoient naistre, fut précipité de ses *jours*. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 188).

- *Finer / finir ses (derniers) jours.* "Terminer sa vie, mourir" : Et atant fini ledit Jehan Jouye ses *jours*, et moru en la chaudiere, où il avoit esté mis pour ladite cause, et accomplissant ledit premier jugement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 493). ...comme (...) feu Bernard ait esté (...) détenu prisonnier en noz prisons à Paris où il a finé ses derniers *jours*. (Ch. VI, D., t.1, 1418, 398). Or advint que l'evesque de la cité fina ses *jours* et demoura l'eglise sans pasteur. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 91). Et jusques au jourduy on n'a pou scavoïr où il s'en ala ou de quelle fin il fina ses *jours* (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 93). ...pour les grans troubles qui

estoyent lors en ce royaume, en quoy ilz ont finé leurs *jours*, c'est assavoir mon feu pere en la bataille d'Agincourt, mon frere Estienne, à Crevant, et mon frere dernier, en Guienne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389).

. *Passer ses jours.* "Passer sa vie" : Nous passerons plaisamment noz *jours* (C.N.N., c.1456-1467, 576).

- *Trespasser avant ses jours.* "Mourir avant le moment normal" : Cy gisent deux corps entassez (...) trespasés Piteusement avant leurs *jours*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 79). Maint Coquillart (...) Avant ses *jours* piteusement trespasse (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 341).

- *User ses jours.* "Passer sa vie" : ...ainsi userent leurs *jours* ensemble. (C.N.N., c.1456-1467, 384).

- *Hauts jours de qqn.* "Vieillesse de qqn" : ...luy estans en cestes alterations couvertement en ses haulz *jours*, lesquelz tousjours il avoit conservéz purs a son pooir jusqu'a celle heure (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 92).

- *Jeunes jours de qqn.* V. *jeune* "Jeunesse (de qqn)" : Chier saint pére, j'ay pére et mère, Qui en leur joenne *jour* servoient Dieu (Mir. enf. diable, c.1339, 31). ...[luy] despleut a merveilles que ainsi avoit exposé et despendu ses jeunes *jours*. (C.N.N., c.1456-1467, 555).

- *Moyens jours (de qqn).* "Âge mûr (de qqn)" : ...mais ne fut pas de longue régnation, par mort qui le prist en moyens *jours*. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 161).

- *Vieux jours de qqn.* "Vieillesse (de qqn)" : Tant plus voy mes vieux *jours* venir Et plus fort ma fin je desire (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 385).

. *En ses vieux jours* : Cestui à difficulté comprint la science des estoilles en ses premiers ans, mais on lit qu'il fut à merveilles memoratif en ses vielx *jours*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 v°).

2. "Période où siège un parlement, un tribunal, assises, journées d'audience (en partic., au Parlement de Paris, période consacrée à tel ou tel bailliage)" : ...et ou cas que accorder ne les pourront, la vérité enquis sur les dis fais et articles, renvoyeront, soubz leurs seaulz enclos et scellé, ce que fait en auront aux *jours* de la prévosté de Paris du parlement prochain venant (Cartul. Laval B., t.5, 1350, 35). ...ceulz qui par informacion, fame publique ou vehemente presumpcion seront trouvez coupables dez cas contenus ès dictes lettrez, soient adjournez à comparoir en personne aux *jours* dou bailliage de Tourainne du present Parlement, sur peine de bannissement et de confiscacion de biens (Doc. Poitou G., t.3, 1367, 350). ...certaines lettres royaulz, par lesquelles mandions en commettant au bailli de Tourainne et des ressors et Exempcions d'Anjou, (...) que de et sur les excès, deliz, (...) il se informast, et ceulz que par la dicte informacion, fame publique ou vehemente presumpcion il trouveroit coupables, adjournast ou feis adjourner à comparoir, selon l'exigence du cas, aus *jours* de Vermendoiz de nostre present Parlement (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 234). Ce jour, la Court a ordené que, se les causes qui sont et seront reservées par ycelle Court aux *jours* de Vermendois et aux jours ensuivans, ne pevent estre expediées es *jours* esquelz elles seront reservées, elles le seront es autres jours ensuivans, et se continueront de jours en jours jusques en la fin du Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 180). ...pour conseillier les requestes baillées ceans pour reserver aucunes causes es *jours* de Vermendois et autres jours du Parlement prochainement venant. (FAUQ., II, 1421-1430, 286). ...aucuns archevesques ont fait tenir juridicion que ilz nomment *jours* ou eschequier (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1425, 76). ...les parties viendront proceder seans au

premier *jour* [Éd. : "au premier jour de leur bailliage lors de la prochaine session du parlement"] (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 29).

- *Tenir jours* : ...le chancelier ne le bailli de monseigneur ou leurs lieutenans ne tendront ne ne pourront tenir *jours* ne assises, quant les auditeurs de monseigneur seront et quant il tendront leurs *jours* à Beaune. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 65).

- *Jours des (eaux et) forests*. "Assises qui jugent les délits forestiers" : ...et se doit comparer aux *jours* des eueuz et forestz et aux plais du chastellain quant il en est nécessité et il luy est fait savoir par les officiers du roy (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 280). Et pour cause de ce ledit seigneur se doit presenter au pasnage de la forest et aux *jours* des forests a Brethueil, et aux ples du verdier quant on lui fait assavoir par le sergent de la garde (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 287).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 254. M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 294-295.

- *Les grands jours*. "Assises extraordinaires (en partic. tenues par des juges députés par le roi dans des provinces éloignées, dotés de pouvoirs très étendus, notamment pour juger en dernier ressort sur appel des juges ordinaires des lieux)" : ...les gens des trois estas sont ajournés par devant moi a mes grans *jours* pour repondre de toutes les choses de quoi il seront acusés (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 14). ...et a esté condemnez [ledit Perrin] envers nous par la court desdits grans *jours*, en LX livres tournois d'amende pour cause dudit appel. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 17). ...par ces mesmes présentes nous, confians des sens, littérature, science et bonne expérience de nostre amé et féal conseiller et président de noz comptes maistre Jehan de la Vignolle, ledit office de président de nosdits grans *jours*, par l'advis et délibéracion de nostre conseil, avons donné (Roi René vie L., 1467, 325).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 180 ; 221 ; 315 ; t.2, 1958, 469-472 ; 481 ; 483-485.

- *Tenir les grands jours* : Je Jehan Giroperme, commis de per madame la royne de Jherusalem (...) à recevoir les amendes de ses grans *jours* tenez à Angiers (Cartul. St-Victour B., 1393, 230). ...nous avons octroyé a notre très cher fils, Ch. duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont le Roger, que, pour refrener et reformer le mal gouvernement de ses baillis, prevots, vicontes et autres ses juges et officiers, il peut tenir ou faire tenir ses grands *jours*, c'est asavoir... (Echiq. Normandie S., 1395, 171-172). ...icellui nostre Frere puet faire tenir ses Grans *Jours* en ses Duchié d'Orléans et Contez de Valois et de Beaumont (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 585). En laquelle court desdiz grans *jours*, qui furent tenez en la ville d'Angiers ou moys d'octobre l'an MCCCCXCXV, ledit Quatrebarbes fut exonnié à cause du voyage d'oultre mer (Cartul. Laval B., t.2, 1404, 386). Et depuis obtindrent lesdiz supplians certaines lettres de nostre dit feu frère, par lesquelles estoit mandé aux conseillers tenans lesdiz Grans *jours* mettre ladicte appellation au neant, en acquiessant par eulx audit appointment, et faire proceder icelles parties ausdiz Grans *jours* sur le principal, ainsi qu'il appartiendroit par raison (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 391). HERODE. Va, pour le jour de ennuyt, Publier par les carrefours Que je tiens demain mes grans *jours* Et que tous seigneurs qui vouldront Me venir faire honneur, seront Demain receuz a mon palays A disner. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 96).

- *Jours (ordinaires / jours extraordinaires)* : ...et s'est assis en la chaire, en laquelle li Maieurs de Dijon ay acostume de li seoir

pour tenir ses *jours* (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1366, 72). Et pourront les diz Mayeur et eschevins tenir leurs *jours* qu'ilz appellent *jours* extraordinaires toutes et quantefoiz et ainsi qu'il leur plaira (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1459, 45). Et au regard des *jours* ordinaires, ilz les tiendront en temps deu et convenable es lieux et en la manière acoustumez (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1459, 46).

Rem. G. Dupont-Ferrier, *Etudes sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, 1932, t.2, 252 (doc. 1397 et 1446, *jours ordinaires*).

3. "Période, moment" : Et, par grande cautelle et subtilité envoierent, avant qu'ilz se monstrassent, quatre de leurs heraulx aux portiers de la porte Saint-Denis, de laquelle estoient commissaires et cappitaines pour le *jour* maistre Pierre L'Orfevre, seigneur d'Ermenonville, et maistre Jehan de Poupaincourt, seigneur de Cercelles. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 57).

- *Au jour qu'il vivoit*. "À l'époque où il était en vie" : Le tresor que mon pere avoit A l'eure et au *jour* qu'il vivoit Ne vueil pas que Dacien l'ait (Mir. st Lor., 1380, 156).

- *Jour de* + indic. d'une période de la vie "Temps, période de" : J'ay heu couraige, Depuis le *jour* de mon enfance, D'aymer le Roy de hault paraige Et servir sans aulcune offence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 259).

- *Ainsi que le jour le desire*. "Comme l'exige la période actuelle, le moment actuel, comme l'exigent les circonstances actuelles (ici, la guerre)" : Premièrement au cappitaine Tallebot ou autre seigneur Luy diras, en la bonne estraine, Que le saluons par honneur, Deux que sommes a monseigneur Le cappitaine dit La Hire, Pour passer ennuy et labeure Ainsi que le *jour* le desire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 307).

C. - "Mesure agraire (correspondant à peu près au travail que peut y faire un homme en un jour)" : ...vint *jours* de terre arable ou environ (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 3). ...je, Phelippe de Savigny, confesse et advoue a tenir en fief (...) a cause de son chastel d'Omont (...) quinze *jours* de bois ou environ, seans en lieu dit le bois de la Marliere (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 273). ...quinze *jours* de bois que le grand Gillet de Simey souloit tenir et a present les tient led. Henry [de] Desquienne (Trés. Reth. L., t.4, 1451, 353). ...la maison que l'on dict du Pressouer et sept *jours* de vignes ou environ joingnante a lad. maison. (Trés. Reth. L., t.4, 1451, 353). [R. M.]

JOURDAIN, (?) (jourdain)

[GD : *jourdain*]

"?"

REM. Doc. 1465 ds GD IV, 661a-b. Corrigé ds GD VIII, 361b : lire *sourdain* "soutien". [R. M.]

JOURNADE, subst. fém. (journade¹)

[GD : *journade* ; FEW III, 103a : *diurnum* ; TLF X, 763a : *journade*]

"Casaque, habillement de dessus, servant aux hommes et aux femmes" : Ung manteau doublé de satin Et une faitisse *journade* Qu'il mectoit tousjours le matin Quant il faisoit volste ou fringade. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 63). Et avoient tous les mestiers, ch'est assavoir cascun par ly, sa devise, l'un de cotte et cappiron, l'autre de cappiron, et l'autre de petit *jornaldes*, qui estoient faites de pluseurs couleurs de draps comme ilh plaisoit à cascun mestier. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 558). ...le Roy de Secile, qui avoit vestu une *journade* de drap d'or, bien riche, sur son harnas (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1453-1460, 239). ...et sur

icellui cheval avoit deux trompettes assizes dos contre dos et sans selle, vestus de *journaldes* de soye grise et noire (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 142). Lesquelz archiers de corps avoient *journaldes* vestues semées habondamment d'orfavrie blanche, et ou milieu, devant et derriere, ung grant arbre doré, le tout assis sus palletos vermaulx, ayans lesdis archiers pourpoinz de satin noir, bonnés jaunes, chausses de pluseurs couleurs, et chacun portant vouge. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 100). Après ce ne demoura guieres que, par la porte de l'entrée de la salle, entra ung cheval à reculons, richement couvert de soye vermeille, sur lequel avoit deux trompettes assises doz contre doz et sans selle, vestuz de *journaldes* de soye grise et noyre, chappeaulx en leurs testes et faulx visaiges mis, et les mena et remmena ledit cheval tout au long de la salle, à reculons, et tandiz ilz jouerent une batture de leurs trompettes (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 356). ...et estoient habillez de *journaldes* pareilles, et sembloient bien deux princes et deux cappitaines qui desiroient plus le debat que la paix (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 23). Lesdictes *journaldes* estoient brodées pardevant de hoppes ... façon de plumas, qui estoit la devise dudit messire Baudouyn, et par derriere de deux W couplés ensemble, tenans ... ung baton dessus et un aultre dessoubz, l'ung des bastons d'or et l'aultre d'argent. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 163). ...lesquelz cinq chevaliers avoient tous *journaldes* de satin blanc, et, au remanant, furent richement montez et enharnachez, chacun ... sa devise. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 164). ...chacun son page aprez luy allans a pie en pourpoinz de noir vellous et *journaldes* de cramoisy atout barrettes pareilles (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 561). ...et, sur ung pourpoint de blanc satin, il portoit unne *journalde* de veloux cramoisy, feultree devant et derriere (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 139). ...six paiges habillés de *journaldes* dudit veloux moucheté (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 147). Tres cher sire de hault affaire, Vecy vostre *journalde* d'or, Vos chainnes et vostre tresor, Vos habits et gourriers nouveaulx. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 235).

- "Casaque portée sur l'armure" : ...des arbalestriers, archiers et canonniers, au plus grant nombre que faire se pourra, vestus de leurs *journaldes* ou chapperons et armez honnorablement (Entrées roy. G.L., 1463, 187). A Pierre du Bos, cousturier, XLIII s., pour la façon de XIX jaques ou *journaldes* neufves doublés faictes aux frans archers. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1469, 156). ...endossans leurs plus belles cuyraces, affulans leurs sallades mieulx garnies et vestans leurs coctes d'armes, mantelines ou *journaldes* plus honnestes. (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 226). [Autre ex. p.229] Chargez le trect et les bastons, Jaques, *journaldes*, hoquetons, Pour armer les jeunes soudars ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.4347).

REM. LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, t.2, c.1462-1468, 314. MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 72. GAY II, 58a (en partic. doc. 1459). Beaulieu-Baylé, *Le costume en Bourgogne*, 1956, p. 57. Autres ex. ds GD IV, 661b (en partic. doc. 1490, 1492, 1497 et MARTIAL D'AUV., éd. 1493). [R. M.]

JOURNADE, subst. fém. (journalde²)

[FEW III, 103a : *diurnum*]

Région. (Sud) "Journée (de travail)" : ...pause jou susdit avoir poyé à maistre Jehan Le Bourgougnon, périer, et à Jehan Delabarre, affenadour, de Gardane, et par une *journalde* que ont mis pour aller avecques moy pour veser se on pourroit faire adober et

réparer le chemin d'entre Nostre-Dame-des-Anges et la bastide du roy (Comptes roi René A., t.1, 1472, 82). [R. M.]

JOURNAL, adj. et subst. masc. (journal)

[T-L : *jornel* ; GD : *journal* ; GDC : *journal* ; DEAF, J571 : *jornel* ; AND : *jurnal* ; DÉCT : *jornel* ; FEW III, 103 : *diurnum* ; TLF X, 763b : *journal*]

I. - Adj.

A. - "Diurne" : Le soleil, selon Massahalat, est une planette fortunee quant il est de soy, maiz par conjonction d'autre, il est aucunesfoiz mauvaiz. Il est masle et *journal* et chault et sec. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 345).

- *Estoile journalde*. V. *estoile* "Étoile du matin" : ...le messagier est trop hastif qui, avant que l'estoile *journal* naisse et que encore il est noire nuit et sanz clarté, si commence sa journee. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 383). ...lequel Varro alleguoit .II. anciens nobles mathematiens qui disoient que ou temps du roy Ogiges la tres belle estoile que nous appellons *journal* mua sa couleur et mua sa quantité et sa figure et son cours. (ORESME, C.M., c.1377, 86). Elle [étoile] se monstre a nous au point du jour et lors est Lucifer appellee et c'est l'estoile que le peuple commun appelle estoile *journal* (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 11, 208 r°). ...quant l'estoile *journalde* se doit prochainement lever a l'aube du jour (GERS., Concept., 1401, 390). ...la quelle estoile on appelle en France l'estoile *journal* (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 107).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 463 (*estoile jornalde*).

. [Contexte métaph.] : ...celui qui estoit aussi comme l'estoile *journalde* de ton lignage. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 188).

. RELIG. [À propos de la Vierge] : Estoile *journal* sanz estaindre Qui ciel, terre et mer peuz ensaindre Et secours mettre en touz perilz (Mir. par., 1356, 30).

B. - "Quotidien" : Après affiert a parler dou dyal, Et ce dyal est la roe *journal* Qui, en un jour naturel seulement, Se moet et fait un tour precisement, Ensi que le soleil fait un seul tour Entour la terre en un seul jour (FROISS., Orl., 1368, 91). Et donques en chacun ciel de planete est une intelligence qui le meut de mouvement *journal* et une autre qui le meut de son propre mouvement. (ORESME, C.M., c.1377, 318). ...mes pour ce que par mouvement circulaire et *journal* .b. est entretant translaté siques endroit .c., il appert que .a. en montant descript la ligne .ac. (ORESME, C.M., c.1377, 524). [Très nombreux ex. ds ce texte]

- *Papier journal*. "Registre sur lequel chaque opération est inscrite au jour le jour" : Et de ce s'est rapporté au papier *journal* dudit de Varye, lequel papier à ceste fin j'ay veu et visité, en la présence des dessusdiz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 51). ...laquelle somme est comprinse en la somme de neuf vintz sept escuz d'or, enquoy ledit curateur avoit esté condempné par nostredit surrogué, outre ladicté somme de 422 escuz, ainsi que ledit Martin Anjorant nous a monstré clérement, par le papier *journal* de ladicté Argenterie (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 502).

- [Des faits d'armes] "Soumis aux aléas du quotidien, variable selon le jour" : Ce yert Fortune dure, Qui ainsi faisoit avenir Cellui jour, pour faire venir Le mal, qui avenir devoit, Car assez chevaliers avoit Moulit preux et qui bien se porterent En l'ost des Troyens, et porterent Depuis le fais moult vaillamment Qu'Ector fu mort, mais tellement Leur vint lors aventures males, Ainsi comme armes sont *journaldes*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 102). Toutes choses faictes en devoir, les lances leur furent baillées, et,

ainsi que les armes sont *journalles* et les bonnes aventures à la disposition de fortune, ils coururent et acheverent leurs armes, et les unze courses limitées, sans faire atteinte l'ung sur l'autre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 315). ...mais, ainsi que les aventures des armes sont *journalles* et aventureuses, ilz firent aucunes atteintes, et furent lances rompues et aggravées de toutes les deux parties (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 169).

II. - Subst. masc.

A. - "Jour, journée" : [Var.] Bien cuide avoir son tans finé en ce *journal* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 153). Jourdain, ren toy prison en ycestui *journal* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 561).

- *Pesant journal* : Li rois de Gadrez seut cestui pesant *journal* Que ses senescaux est mors (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 153). Mais qu'il puist escaper de ce *journal* pesant ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 398).

B. - "Registre de comptes tenu au jour le jour" : Le livre et *journal* ouquel est contenu la recepte et despense de l'ostel du Roy de France en Angleterre, faicte et paiée par Denys de Collors, chapellain et notaire dudit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 195). De li, en février ensuivant, de ladicte finance, en plusieurs parties qu'il paia, lesquelles ont esté comptés ès offices et en *journal*, et me tiennent lieu (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 197). Jehan le Parcheminier, pour VI bottes de parchemin, pour faire les comptes, *journalx*, extrais et contrerouille de la Chambre aux deniers, achetées de lui 24 s. la botte (...). Lui, pour rère, poncer et nectoier les dictes VI bottes de parchemin, 6 s. la botte (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 162). Regnault Cardet, relieur, pour avoir poncé, riglé et relié les *journalx* de la Chambre aux deniers. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1421-1422, 282).

Rem. *Journal Bellev.* H.D., 1424-1425.

C. - "Livre de prières quotidiennes" : Item, un petit *journal* à deux fermouers d'argent doré et esmaillé (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXXVII). Item, un autre petit *journal* sans saultier, à deux petis fermouers d'argent (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXXVII).

D. - "Chronique quotidienne"

Rem. *Journal bourgeois Paris* T., c.1405-1449.

E. - MES. "Mesure de terre (correspondant à peu près au travail d'un homme en un jour)" : ...III. *journalx* en trois versaines, tenans à la voie d'Omes et à la terre Pierre Pascaut (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 403). ...une chainée de terre vault à taxacion X livres et, s'il en y a moins, selon la situation. En un chainage doit avoir cent et L *journalx* de terre. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 289). ...siex *journalx* de vigne, estimeit le *journal* chinq ayme ... quartiers de vin (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1386, 84). Item, 6 *journalz* de terre a tout une scurre gisans a Embour meyme, dont Pirelos rent 2 muis spelte hiretable, lequel scurre et terre valent bien 6 muis (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1386, 86). ...la Courtillière de Nuillé, contenant cinq *journalx* de terre (Cartul. Laval B., t.2, 1401, 372). Lucius Quintus avoit .VII. *journeulx* ou arpens de terre (LA SALE, Sale D., 1451, 223). ...une pièce de pré contenant deux quars de *journal* ou environ (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 329). ...et contient environ ung *journeau* de terre, et le long passe le cours de la dicte fontaine duquel il est arousé (Pèler. D., 1486, 423).

- [Mesure de grain] : ...VIII charrées de foin et cinq *journalx* d'avoinne (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 324). [R. M.]

JOURNALIER, adj. (journalier)

[GDC : *journalier* ; FEW III, 103b : *diurnum* ; TLF X, 765a : *journalier*]

"Quotidien" : ...de Titon, son mary, trop debile, Elle [Aurora] habandonne et laisse le cubile Pour recueillir en gratieux baisiers Son doulx ayment et faire les aisiers, Si comme ilz ont, par diurne maniere, Acoustumé leur amour *journaliere*, Qui point ne fault, ains dure et a duré, Car à cela est leur vueil aduré (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 82). [R. M.]

JOURNÉ, adj. (journé)

[GD : *journé*¹ ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

"Du jour" (GD)

- *L'aube journaliere*. V. *aube*¹ "L'aube levée, le point du jour"

Rem. Le seul ex. de ce mot cité ds GD IV, 662c, appartient également au syntagme *aube journaliere*, figurant dans la Bible de Macé de la Charité (c.1300, cf. éd. J.R. Smeets, 6, 182a : «Mes li loyer furent tuit .i. C'autel loyer ot l'avespree Comme cil de l'aube journaliere»). [J.-L. R.]

JOURNEE, subst. fém. (journée)

[T-L : *journee* ; GD : *journee* ; GDC : *journee* ; DEAF, J566 : *journee* ; AND : *journee* ; DÉCT : *journee* ; FEW III, 103a : *diurnum* ; TLF X, 766b : *journaliere*]

I. - [Correspond à *jour* I B]

- COST. "Court vêtement porté au-dessus de l'armure (et qui la laisse partiellement à *jour*)" : ...XIII braces de velux noir pour une *journaliere* à armer pour icellui seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 11). ...achat d'une once et demye de soye pour faire les sagerelles et boutons de ladite jaquette I f. Pour aigneaulx pour ung pelison pour mettre soubz le harnois dudit seigneur, et facon d'icelui I f. X g. III p. À lui, pour avoir fourré une *journaliere* de veloux noir, de gennettes noires pour ledit seigneur, pour ce XI g. (Comptes roi René A., t.2, 1453, 159).

II. - [Correspond à *jour* II ou III]

A. - "Jour considéré dans sa durée"

- *Maintes journees. Plusieurs journees.* "La durée de plusieurs jours" : ...maintes *journalieres* sont passées (C.N.N., c.1456-1467, 583). ...et, jaçoit ce qu'ils eurent plusieurs *journalieres* pour en disputer, icelui Hercules finalement fut victeur. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 r°).

- *Il y a n journees que* : Il a desja *journalieres* trois Que je partis de mon pays Pour faire ce qu'on m'a commis A faire en ceste cité. (Pass. Auv., 1477, 192).

- *À journaliere.* "Toute la durée du jour, sans cesse" : Se ne sont que trompeurs alans par la contree, Tromper les bonnes gens toute jour a *journaliere* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 12). O lui eust quatre rois qui sont de sa contree Dont il estoit servi toute jour a *journaliere*. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 110). Dont ma coulour fu muée Et ma vigour tresalée, Comme se chose fa(c)ée M'eüst troublé à *journaliere* Tous mes esperis. (MACH., Lays, 1377, 468). ...elles ont patrouillé a *journaliere* en beuvant Dieu sceit comment (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 22). [Autres ex. p.58 et 87]

- "Dans la même durée, en même temps" : ...vous passés le monde tout(e) a .j. *journaliere* (Bât. Bouillon C., c.1350, 119). [Même sens, v. *jour*]

- *Par journalieres.* "Durant des jours" : ...et en yceulx [larcins] perseveré par tant et diverses *journalieres*, de nuit et de jour, que, pour la multiplicacion d'iceulx, il ne les sauroit nombrer ne enseigner.

(Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 108). ...illec sejourna par diverses *journées* (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 199).

- *Toute la journée. Toute celle journée.* "Toute la durée du jour, du matin au soir (ou bien au lendemain)" : Ainsi demoura Gieffroy toute celle *journée* jusques a lendemain (ARRAS, c.1392-1393, 278). ...elle avoit congié d'aller en pelerinage (...) pour toute la *journée*. (C.N.N., c.1456-1467, 527). ...qui n'avoit cessé de combatre et faire grans armes toute la *journée* sans boire et sans menger (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 67).

. *Toute journée.* "Pendant tout le jour" : Voicy mes gens toute *journée*, Qui anuyt ne sont desarmez, Pour voloir aller en meslee Et pour les François guerroyer. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 400).

Rem. Dans *toute jour et journée* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 49), il faut sans doute reconnaître *toute jour ajournée* ; v. *ajourner*.

- *Heure ne journée.* "À aucun moment, jamais" : Si que gaye me tenray Ne ja ne le guerpiray Heure ne *journée*, Car en ceste pel murray, Fors tant que je maudiray Longue demourée (MACH., Ch. bal., 1377, 632).

- *Ne ... (jamais) journée.* "Ne ... jamais" : Par ma dame nous en irons ; Ne savons se la reverrons Ja mès *journée*. (Mir. Clov., c.1381, 260). ...quoyqu'il fust et gros et gras, et ne se donnoit du travail que bien a point, si n'en jeunoit il *journée*. (C.N.N., c.1456-1467, 580).

. *Ne ... la journée.* "Ne ... de la journée" : La fu sis jours, que creature Pain ne vin ne autre pasture Ne li donna, n'aus set lions, Plus familleus qu'alerions, Ne fu riens donné la *journée*, Par quoy sa char fust devouree - Et si leur donnoit on sans faille Tous les jours deus pieces d'aumaille Et deus moutons pour eaus repaistre. (MACH., C. ami, 1357, 41).

. *Journée ne demie.* "Un seul instant" : "...Ja povres homs ne sera bien amé". Et quant j'ouy ma dame et entendi, Lors je li di : "douce dame jolie, Je n'ay joiaux n'argent, par saint Remi". Adont dit elle : "or fais tu grant folie, Se tu m'aimes *journée* ne demie Ne s'en riens es de m'amour enflamé ; Car de moy, voir, en nul jour de ma vie Ja povres homs ne sera bien amé". (MACH., App., 1377, 640).

. [Comme expr. d'une valeur minimale (pas une seule journée)] : Helas ! s'el ne fust langoureuse, El nous fist des biens a planté, Mes el n'a *journée* de santé, Qui nous est ung villain dommage. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 200).

B. - "Jour considéré par rapport aux activités ou aux événements qui s'y déroulent, par rapport à sa caractérisation"

1. "Jour au cours duquel telle ou telle chose a lieu" : Il avint a une *journée*, Male pour celui adjournée, Qu'a lui s'en vint uns messagiers De Prouvence, preus et legiers, Qui li aportoit lettres closes, En un petit coffret encloses. (MACH., J. R. Nav., 1349, 214). Un prophete avoit en Judée, Abacuc, qui, une *journée*, Avoit fait viande en un pot D'orve et de lait au mieus qu'il pot, S'avoit dou pain en sa louvette Et de l'iaue en une cruchette, Pour porter ceaus qui labouroient Aus champs pour moissons qui estoient. (MACH., C. ami, 1357, 41). Suer Ysabiau, m'amie chiére, La *journée* est près de complie. Je vueil que nous disons complie : Il en est temps. (Mir. Theod., 1357, 76). Puis que ma dolour agréa à la de bonne heure née, Qui par droit est apelée Des dames la flour, Certes, noble destinée M'avint l'eure et la *journée*, Qu'en mon cuer fu engendrée Si douce dolour. (MACH., Ch. bal., 1377, 588). Jadiz, Sire, en tele glorieuse *journée*, comme est ce jour de la Penthecouste, le jour de pardon et remission, le jubilé de grace, les apostres et les disciples avecque la benoite Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des

juifs dedens l'ostel ou avoit esté faite la cene du grant jeudi a mengier l'aiguel de Pasques (GERS., Pent., p.1389, 74). ...icelle chambre en laquelle elle a prins à diverses heures et *journées* et l'une après l'autre les biens qui ensuient, c'est assavoir (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 434). Et manda la dame a Gieffroy la *journée* que Garnier et son lignage devoient venir devers lui. (ARRAS, c.1392-1393, 210). Comment, dirent ilz, le pensez vous a aler combatre [le géant] ? Par mon chief, dist Gieffroy, autre chose ne quier je au lez de ca. Par ma foy, ce dirent ceulx, monseigneur, c'est une fole entreprinse. Il a esté envahiz par mainte *journée*, de cent hommes, autre foiz de Iic, autre foiz de Vc, autre foiz de mille, mais saichiez que nous n'y veismes oncques homme conquerer. Comment y penseriez vous tous seulx resister a sa puissance ? Or ne ne m'en parlez plus, dist Gieffroy, car saichiez qu'il aura tout ou il n'aura neant. (ARRAS, c.1392-1393, 244). Vous me verrés a mort donner Advant que la *journée* passe (Pass. Auv., 1477, 87).

- *La grand journée.* "Le jour du Jugement dernier" : A Dieu commant m'ame, et mon corps En la terre demeurera ; Une foiz recouvré sera, Se Dieu plaist, en la grant *journée*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 151).

- "Partie d'une représentation théâtrale correspondant à la durée d'une journée" : Et a tant Fina la matiere assignee Et la primeraine *journée*. Or vouldrons (...) Commencer nostre second jour (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). [Cy] le sot fera fin de la premiere *journée* a ce signe (...). Cy se dira le prologue subsequent a ce signe (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 376).

- "Journée d'une cour amoureuse"

Rem. *Lectre en complainte envoyée par Fredet au duc d'Orleans*, in CH. D'ORLÉANS, *Compl. C.*, 1433-p.1451, 269.

2. *Ceste journée / la journée.* "Au cours de cette journée, de la journée" : LE ROY. (...) Il me convient ma foy mentir, Se de moy n'est ceste *journée* Ma treschiére amie espousée (Mir. femme roy Port., c.1342, 178). Si entra en son oratoire Pour le souverain Dieu de gloire Aourer, loër et prier, Ne riens nel peüst detrier Qu'a genous trois fois la *journée* Ne fust s'orison presentee A Dieu qui deffent et qui garde De tous ceaus qu'il prent en sa garde (MACH., C. ami, 1357, 37). Et li vicontes de Toureinne Descendi après, qui grant peine Met à bien faire la besongne. Chascuns le fuit et le ressongne, Car porté leur a grant damage, La *journée*, sus le rivage. Li roys yssi de sa galée, L'espée eu poing, la teste armée, Et entra dedens la bataille. (MACH., P. Alex., p.1369, 71). Quant li rois ot ses bons amis Dedens toutes les portes mis, Et chascune fu bien fermée Seürement, et bien gardée, Li jours passa, li vespres vint, Si que herbergier le couvint ; Car il avoit moult batillié La *journée* et moult travillié. (MACH., P. Alex., p.1369, 96). La feste fu moult grant, et furent faiz plusieurs chevaliers nouveaux pour l'amour de Bertrand, le filz au conte de Poitiers, qui fut, la *journée*, fait nouveaux chevaliers. (ARRAS, c.1392-1393, 16).

- *La journée que* : Certes, mout aim la *journée* Que je l'enamay Et qu'à li sans decevrée Cuer et corps donnay, Quar de l'espoir qu'ay Sera ma joie doublée (MACH., Bal., 1377, 547). Se pour longue demourée Sui mis en oubli, Certes, mar vi la *journée* Que premiers vous vi ; Car je vous aim si Que jamais entroublée Ne serez de mi. (MACH., L. dames, 1377, 31). Quant j'y pense à recelée, Ma joie est renouvelée, Et .CM. fois doublée L'amour qu'en li ay, Et si sui enamourée Que j'aim moy et la pensée, Le lieu, l'eure et la *journée* Que je l'enamay. (MACH., Lays, 1377, 347). Et quant sa grant renommée De tous est loée, Je ne doy estre blasmée, S'à li sui donnée, Qu'onques dame ne fu née Si bien assenée, Puis qu'il est

miens et il m'a. Car j'en sui si bien parée Que j'aim la *journée* Que j'en fu enamorée; Et pour ce à tous vée M'amour qui sans dessevrée Est sienne. (MACH., Lays, 1377, 364). Dame, Vierge et Mere appellée, En ciel, en terre, en mer loée, En gloire de Dieu couronnée, De joie adresse et sente, Fleur de tous biens enluminée Estes, dont nostre vie est née. Beneoite soit la *journée* Que porta fruit tele ente. (MACH., Lays, 1377, 398). Dit oultre que, en alant de Paris audit lieu de Poitiers, et la *journée* mesmes qu'ilz se partirent de la ville de Paris, sur le chemin, ledit Breton demanda à il qui parle combien il avoit eu d'argent pour aler devers ledit mons. de Berry (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 534). Disant à elle qui parle (...) que nul temps que elle yroit le dimenche au moustier, elle ne prenist ou jettast sur elle aucune eae benoite, ne ne lavast aussi ses mains la *journée* que elle vouldroit parler à eulx (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 292). Lors quant elle [Mélusine] pot parler, si regarda Remond moult piteusement et a dit : Haa, Remond, la *journée* que je te vy premiers fu pour moy moult douleureuse. Las ! Mal vy oncques ton gent corps, ta facon, ne ta belle figure, mal convoitay ta beauté, quant tu m'as si faussement trahie. (ARRAS, c.1392-1393, 256). Pensés qu'il viendré la *journée* Que noz princes en pluraront ? (Pass. Auv., 1477, 261).

- *Une journée*. "Au cours d'une certaine journée" : Or advint une *journée* que Sarrasins vindrent escarmouchier par un matin, et ceulx de la ville avalerent le pont et ouvriront portes et barrieres, et yssi le roy tous armez a belle compaignie, et firent grant occision de payens et les rebouterent jusques aux logés. (ARRAS, c.1392-1393, 180).

3. En partic.

a) "Jour où qqc. doit avoir lieu" : ...et aussi que mal gré leurs dens il trouveroit bien passage, mais non pas si brief que par leur ville, et que, se ilz se destourboient d'une *journée*, il savoit bien la maniere comment il en feroit retour de quatre. (ARRAS, c.1392-1393, 175). Et lors vint la *journée* du derrenier jour d'aoust. Gieffroy ouy messe, et se confessa moult devotement, et receut son Createur moult devotement. (ARRAS, c.1392-1393, 297). Et quant la *journée* [du couronnement] fut acceptee... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 151).

b) P. méton. "Le rendez-vous pour ce qui doit avoir lieu" : Se je ne vien demain en ma propre *journée*, (...) Toute vostre rançon vous est moy quittee (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 184). Quant Pières ly Hiermites vit l'esquille ordenée, Bien dist que nostre gent estoit [trop] mal armée, Et que roys Bauduins (...) Feroit folie grant s'il tenoit sa *journée*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 498). Elle charge a sa damoiselle que a la premiere foiz que monseigneur viendra pour la prier d'amours, que, trestous refus mis arriere, elle luy baille jour a lendemain (...): "Et s'il accepte la *journée*, dit madame, je viendray tenir vostre place..." (C.N.N., c.1456-1467, 74).

- *Assigner / bailler journée à qqn*. "Accorder à qqn un rendez-vous" : ...d'une femme mariée qui assigna *journée* a deux compaignons (C.N.N., c.1456-1467, 8). ...[elle] bailla *journée* a l'Escossois au lendemain au soir de comparoir personnellement en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 49).

- *Faillir à sa journée*. "Ne pas être présent à un rendez-vous" : ...il est tant content que son cueur tressault tout de joye, et dit bien en soy mesmes qu'il ne fauldra pas a sa *journée*. [Une femme a accepté de le recevoir] (C.N.N., c.1456-1467, 74).

- *Mettre journée de qqc*. "Fixer un jour pour qqc." : Chastellaine, il est temps de faire (...) Li roys nous mist a hui *journée* De l'espouser. (Mir. femme roy Port., c.1342, 177). Et pour

huit cens frans les aura. Et sy sera mise *journée* Pour payer la somme nommée (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 16).

- *Mettre une journée en termes*. "Se mettre d'accord pour fixer une date" : ...le galant susdit estant en garnison avec les Bourgoignons a Sainte Manehot, mist une *journée* en termes avec ses compaignons (C.N.N., c.1456-1467, 449).

- *Prendre journée*. "Fixer le jour où qqc. doit avoir lieu, fixer un rendez-vous" : Et a cest propos s'affermèrent tous les prouchains et lors prindrent *journée* de faire leur appareil de y aler le tiers jour aprez. (ARRAS, c.1392-1393, 210). Si fu prise *journée* d'estre le dimenche ensuivant en la ville de Chacenay (Doc. 1407. In : J. Delaville, Le Moy. Âge 13, 1909, 20).

- *Sans prendre terme ne journée* : Pour ce dou tout mes cuers s'otroie A son plaisir et a son vueil, Car tout ce qu'elle vuet je vueil ; N'a ce mon cuer n'iert anemi Qu'elle a dit et promis de mi, Eins yert bonnement avouée, Sans penre terme ne *journée*. Si que, biaux dous loiaus amis, Tout ce qu'elle vous a promis Aveu, ratefi et tenray, Si que ja contre ne venray. (MACH., R. Fort., c.1341, 140).

4. En partic. "Jour assigné pour la comparution en justice (d'où, p. méton., convocation, assignation à comparaître)" : ...Guiart n'estoit pas venus à sa *journée* où il estoit semons au matin. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 68). Lez officiaux font citer plusieurs persones layes sur aucuns crimes ou delis lezquelx il leur mettent suz, et quant ilz sont venus a leurs *journées*, ilz lez detiennent prisonniers, ja soit ce que ilz nient avoir perpetré lez diz crimes. Et ne lez la[i]ssent ja partir, ne a caution ne recreance, posé que le cas soit tel que ilz doivent estre delivrés a recreance. (Songe verg. S., t.2, 1378, 155). Lesquelz le avoyent fait sousper avec eulx, et li avoyent prié qu'il se levast très-bien matin, afin qu'il peussent estre audit lieu de Moret au point du jour, et qu'il convenoit qu'ilz venissent au giste à Paris, pour besoigner à une *journée* qu'ilz avoient en parlement audit landemain. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 319). Ce mesmes jour, ledit Pierre Belle a esté eslargi par la ville de Paris, à la caucion de Jaques de Cramery, huissier de ceans, et de Pierre de Milly, qui l'ont caucionné et promiz de le ramener à ses *journées*, selon l'ordonnance des commissaires, à paine de mil livres. (FAUQ., I, 1417-1420, 330). ...l'un [des tribuns] determina que, se on le excusoit [Scipion] par maladie, que l'excusacion faisoit a recevoir : et par ce il disoit que sa *journée* lui fust prolonguee a ung aultre jour. (LA SALE, Sale D., 1451, 256). ...fut le compaignon delivré, promettant de retourner a ses *journées* quand sommé en seroit. [L'accusé, acquitté, reste sous contrôle judiciaire] (C.N.N., c.1456-1467, 161). Il vint a sa *journée*, et de plain bout s'en alla devers monseigneur l'evesque [Le prêtre est convoqué devant la juridiction ecclésiastique] (C.N.N., c.1456-1467, 540).

- *Assigner journée. Faire assignation de journée à qqn*. "Convoquer qqn" : ...et en après, à le requeste de ceaus de nostre dicte ville d'Ypre, eussions assigné certaine *journée* as dis religieux et à ceaus de Poperinghe pour estre à droit par devant nous sour les demandes toukans les choses dessus dictes et autres que cil de nostre ville dessus dicte disoient et entendoient à faire et à demander par manière de reconvention as religieux et à ceaus de Poperinghe (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1331, 115). Li Cours fist l'evesque assigner *Journée* pour sen fait prouver. (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 76). Et en cas que les dis debtors se opposeront a ce, nostre main souffisamment garnie de leurs biens, jusques a la montance de la dette, renvois la recognoissance de l'opposicion a ceux a qui il appartient, en assignant certaine et convenable *journée* aux parties a y proceder si comme raison sera. (Clos galées Rouen

M.-C., t.2, 1344, 65). ...les diz prevosts et sergens de nostre dit païs de Bourgoingne font souvent adjournement et assignacion de *journées* à plusieurs parties par devant iceulx prevost ou leurs lieutenans (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 67). ...et fut *journée* assignée pour faire leurs disputacions (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 r°).

- [À propos de deux parties] *Avoir une journée*. "Avoir une convocation" : La *journée* que avoient au jourd'uy par devant nous le procureur de nostredit seigneur, demandeur, d'une part, Facin de Tong et Conrart de Olivole, lombars, demourans à Maisieres, deffendeurs (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 426).

5. "Jour considéré par rapport à sa caractérisation" : Las ! com maleureuse venue Et com maleureuse *journée* Nous est au jour d'uy adjournée ! (Mir. enf. diable, c.1339, 49). JEHAN. (...) Mettons nous, si vous plaist, a voye D'aler a li. PREMIER CHEVALIER. Sire, c'est moult bien dit qu'ainsi : Aussi fait il belle *journée*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 282). Godefroy de Buillon n'Artus, Ayaus, Achillès, Troillus, Gauvains, Tristans ne Lancelos, Rolans n'Ogiers - bien dire l'os, - Guillaume, Oliviers ne Pompee N'orent si tres bonne *journée* Ne ne firent tant comme il fist. (MACH., C. ami, 1357, 99). Amis, mon cuer et toute ma pensée Et mi desir sont en vous seulement. Amis, avoir ne puis lie *journée*, Quant ne vous voy ; mais sachiez vraiment Que long et près tres amouusement, De loial cuer, sans penser tricherie, Vous ameray tous les jours de ma vie. (MACH., L. dames, 1377, 198). Onques ne fiz melheur *journée* Que d'estre venue ycy. (Pass. Auv., 1477, 156). Veez cy *jornee* fort piteuse. Je pers toute joye et soulas (Pass. Auv., 1477, 191).

- [Jour de fête] : Et pour ce de toute Judée A ceste solempnel *journée* En Jherusalem leur offrande Portent tuit. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 228). Il est hui si bonne *journée* (...). Vestez voz meilleurs garnemens Et vous tenez honnestement (Mir. st J. Cris., c.1344, 257).

- *Haute journée*. "Journée marquée par de hauts faits d'armes" : Cuides tu par grant assamblee Avoir d'armes haute *journée*, Se de tes hommes n'ies amez ? Nennil ! Tels est sires clamez Qui ne l'est pas de son païs, Car de ses hommes est haïs. (MACH., C. ami, 1357, 114).

- *Faire noble journée*. "Accomplir une action utile, ne pas perdre son temps" : Et, mesmement, quant je regarde Que, pour elle [la rédemption des hommes] a effect mener, Vous estes voulu incarner En moy, noble *journée* fiz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 579).

- [Dans une formule de salutation] : THIBAULT AIGNELET, BERGIER. Dieu vous doint benoiste *journée* Et bon vespre, mon seigneur doulx ! (Path. D., c.1456-1469, 138).

- [Dans une formule d'imprécation ou de serment]

. *Avoir male journée* : Mal an et male *journée* Puist avoir cilz qui meffait, Tant qu'il bée Qu'empirée Soit dame et deshonorée Ou blasmée par son fait. (MACH., Lays, 1377, 454). Votent, qu'ayes male *journée*, Que je ne te voie jamais ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 82). Ie puisse auoir malle *iournee* Mal an malle heure et malle ioye. Si plus tost me soustiendroye Sur la teste que sur les piedz. (Myst. st Martin K., a.1500, 191).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 87.

. *Maudire la journée* (de sa naissance) : Que maudite soit la *journée* Que je fus en ce monde né, Car ay jugé Le juste sans cause approuvée ! (Pass. Auv., 1477, 277). Et toy aussi, faulce Pucelle, Qui au deable tu t'est donnée, Tu en auras froide nouvelle, Et en maudiras la *journée*, Voire, de quoy tu fuz onc nee Et le pere qui t'engendra. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 569).

- Prov. : ...l'on ne doit point louer la *journée* dont on n'a point encore vu la nuit. (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 357).

C. - [Cette durée et, p. méton., ce qui a lieu pendant cette durée (empl. indissociables de la méton. ; même dans le cas où ils ne sont pas proprement métonymiques, la méton. est sous-jacente)]

1. "Intervalle du jour où se tiennent des assises ; assises, session du tribunal" : ...sur quoy en divers temps et par plusieurs et diverses *journées* avoient esté assamblé le Conseil tant des Chambres de ceans que de plusieurs du Grant Conseil (BAYE, I, 1400-1410, 272). Vray Rapport, mon advocat, (...) est prest de y faire bon devoir. Et vecy la *journée*, qui se tendra a ceste heure (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 44).

- *Journée de droit*. "Débat en justice" : ...et requier que vuilliez estre à *journée* de droit devant mondit très redoubté seigneur, monseigneur de Bourgogne, pour moy faire sur lesdictes demandes que je vous fais et vuil faire, tout ce en quoy serés tenuz par droit (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 273).

2. "Intervalle du jour où se tient une rencontre, une négociation, une conférence... ; cette rencontre, cette négociation et ce qui en résulte" : Si leur feray prier et dire Qu'il ne me vueillent escondire D'estre ensamble à une *journée*, Par eaus et par moy ordenée. En Cracoe la metterons, Et, se Dieus plaist, nous y serons Sans querir essoinne, n'alongne Pour parler de ceste besongne ; Car la matiere est grosse et grande (MACH., P. Alex., p.1369, 38). Et li messagier là estoient, Qui aveques le roy traitoient De par leur commun de Venise Et de par le soudan, que prise Fust une *journée* d'acort ; Car riens n'i valoit le descort, Et que li soudans le desire Plus assez qu'il ne vuelent dire. (MACH., P. Alex., p.1369, 122). Et se devez estre certains Que chascuns [des ambassadeurs] avoit sarrazine Robe dou soudan, bonne et fine, Bien vestue et bien endossée ; Einsi furent à leur *journée* Et III. fois la terre baisierent Si com devant, puis s'en alerent Au soudan faire leur requeste. Or gart Dieux leur corps et leur teste ! Car s'il ne les prent tous en cure, Il sont de mort en aventure. (MACH., P. Alex., p.1369, 199). ...que (...) nous ordenions une certaine *journée* eudit pays de Flandres en certain lieu où Vos peussiez seurement venir demorer et retourner pour traictier de ladite paix (Doc. 1385. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 57, 1896, 60). ...aprez laquele requeste, la *journée* a esté continuée en estat jusques a certain jour a venir, si comme dit nostredit oncle, lequel nous a sur ce requis nostre provision. (Trés. Reth. L., t.4, 1392, 332). Si orent conseil qu'ilz requerroient au roy Uriien une *journée* de traictier sur forme de paix, et le firent. Et le roy Uriien ot conseil que il l'accorderoit. Et fu la *journée* assignee par accord au tiers jour, entre les logeiz et la ville, et furent les trieves donnees ce pendant, et liverent bons ostages. (ARRAS, c.1392-1393, 236). Lors vindrent a la *journée* les Sarrasins et leur conseil. Et, d'autre part, vint le roy Uriien et tous les barons de l'ost crestien, et parlementerent tant d'un costé et d'autre qu'ilz furent d'accort par my tant que les Sarrasins leur restituerent et rendirent quant qu'ilz avoient frayé sur le voyage (ARRAS, c.1392-1393, 236). ...à ycelles causes ont esté assignées et tenues plusieurs *journées* audit lieu de Tournay par les dessusdis commis de monseigneur le Roy et de nous, aians puissance et auctorité plainement de traictier, pacifier, ordonner et accorder des cas et choses dessusdictes. (Ch. VI, D., t.1, 1407, 303). ...aucuns avoient fait devers le Roy tant que ceans avoit esté mandé, et en l'Université, et ailleurs, que la *journée* estoit prorogée jusques à samedi prouchain pour faire ladicte response (BAYE, II, 1411-1417, 124). ...iceulx bailli, receveur et bourgmaistre se partirent de leurs hostelz pour estre audit lieu

d'Anvers à une *journee* qui au VIe jour d'icellui mois se y tint pour ladite cause (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 576). ...à la *journee* qui présentement sera tenue audit lieu entre lesdits princes Eliseurs qui illec estoient assemblés (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 138). Ceulz qui y furent de ladite marche, tenens le parti anglois, que pour estre a celle tressainte *journee*, voudront [l. voudrent] honorer et passer sous la bannière du roy. (LA SALE, J.S., 1456, 193). Sur quoy les Frisons (...) tinrent plusieurs conventions et *journees* avecques les députés à ce (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 103). ...par *journees* et conventions secrètes (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 362). Iceluy de la Barde de par son maistre requit d'avoir *journee* assise pour disputer de la difficulté qui estoit entre ces deux rois (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 221). ...après plusieurs *journees* et assemblees tenues sur ladite mariere... (Doc. 1460. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 311). Si ne fut pas la requeste moult entrant en l'affection du roy, et fit respondre que la *journee* ne s'en tiendrait de par luy, mes de la pluspart des articles la court de Parlement en aroit la cognoissance et que la on se trayst quy en aroit besoing. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 126). ...ledit nostre Saint Pere, aiant grant ceur a la *journee* que avoit establee a Mantue, tousjours sollicitoit d'icelle et affectoit fort que fruit en peust venir a la crestienté par l'assistance que les princes lui donnoient. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 233). Mes toutevoies, afin que sa personne [du duc de Bourgogne] ne fut trouvee en nul deffault, et que une si haulte et salutaire *journee* comme ceste feust decoree par personne magnifique a l'exigent du cas et comme son ceur mesmes affectoit ja long temps avoit, avoit ordonné et conclu d'y envoyer prince de son sang, le duc de Cleves son nepveu (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 234). [Messire Pierre de Goux, ambassadeur du duc de Bourgogne auprès du roi de France :] Sire, touchant le fait de Lucembourg (...), [monseigneur de Bourgoingne], pour satisfaire a vous en ceste question, vous supplie humblement et requiert qu'il vous plaise lui octroyer *journee* et lieu ouquel vos gens puissent communiquer avecques les siens de ceste matere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 300). ...la *journee* qui a esté à Arras touchant la paix (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 375). ...vous escript que cependant vous ne bougez de par delà et que entretenez la matiere en maniere qu'elle ne tombe en rupture et que la *journee* soit continuée jusques en la fin de fevrier, et aussi que les voyes de fait cessent d'un costé et d'autre (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.1, 1487, 389).

- *Journee amiable*. V. *amiable* : ...et olrent trêve viij sepmaine. Et en fuit on à *journee* admiable (...); maix on ne polt avoir acort (AUBRION, Journal L., 1465, 5).

- P. ext. "Débat" : Or me fault tenir *journee* S'a moy sera ou autre mariée (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 57).

3. "Intervalle du jour où se réalise une tâche, une entreprise..., ce que l'on réalise pendant cette durée ; en partic. durée quotidienne de travail, partie ouvrable du jour, tâche, travail effectué" : "Frere," ce dist belle Aude, "comme va la *journee* ?" (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 155). Si tost ne vendi mais pieça Mon charbon comme j'ay fait huy. Je m'en vois a l'ostel maishuy Liement : ma *journee* est faite. (Mir. roy Thierry, c.1374, 293). Certes, maintes belles *journees* Ceulx qui telles ouvrages font Pour les mettre en l'estat qu'ilz sont Y ont mis, ce sachiez de voir, Et y gangnié de grant avoir (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 12). Et, ce fait, afin que ledit Loquet, son maistre, ne s'aperceust dudit larrecin, et qu'il veoit que sondit maistre avoit assez tuile devant lui pour ouvrir en la *journee*, se parti dudit hostel sanz le sceu de sondit maistre

(Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 350). En laquelle ville de Soussy il se aloa par *journee* seulement à un homme de labour demourant en icelle ville, et gaignoit par chascun jour XVJ deniers parisis et ses despens, à mener les chevaux d'icellui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 377). De ces laboureurs vi je maint Laches, ribaux, faillis et faint En autrui labourage et faire Maint faulx ouvrage (...) Aler tart a *journee* et tost S'en partir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 78). ...faire son mestier et sa *journee* loyaument a son maistre (GERS., Gourm. II, G., 1402, 803). NOSTRE DAME [à Jésus]. (...) ...quant je regarde Que, pour elle [la rédemption] a effect mener, Vous estes voulu incarner En moy, noble *journee* ["entreprise"] feis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 219). ...une pièce de pré contenant trois quars de *journee* de homme ou environ (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 329). Mons. le grant maistre, il ne se peult faire que es francs archiers que je vous envoiay hier qu'il n'y en ait de charpentiers et maçons. Je suis d'avis que on les doit faire besoingner en les paient de leurs *journees*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 290).

- À *journee*. "À la journée" : LUCIFER. En après, te donne ung quartier, Sur tous ceulx qui sont de mestier, Qui gaignent deniers a *journee* ; Visite les a la tournée, Et leur faiz faulce journée faire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 7).

- *Besogner à journee* : ...a par escript et par mémoire le temps que luy et les autres ouvriers commencèrent à besogner à *journees* audit pris de cinq solz tournois pour jour et le nombre des ouvriers et des journées, et pareillement de la plus grande partie des manouvriers. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 222).

- *Estre aux journees de qqn*. "Travailler pour qqn" : ...ledit Jamet suppliant envoya sadite femme, ung nommé François, nepveu d'icellui suppliant, et une jeune fille qui estoit aux *journees* dudit suppliant, amasser de la fougère en ung champ (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 167).

- *Faire fausse journee*. "Perdre sa journée de labour" : En après, te donne ung quartier, Sur tous ceulx qui sont de mestier, Qui gaignent deniers a journée ; Visite les a la tournée, Et leur faiz faulce *journee* faire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 8).

- "Salaire, paiement du travail effectué pendant un jour" : ...gaiges, salaires ou *journees* convenables (Mand. Ch. V, D., 1373, 524). ...[ils] cueillirent iceulx roisins ès vignes dudit chevalier, en entencion de les lui porter au giste en son hostel, quant ilz iroient querre leurs *journees* de services fais en ladite sepmaine, se mirent à chemin pour y aler (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 302). ...mais est vray que les vignes qu'il a environ ladite porte du Temple, il a alloués à faire en tache à un homme demourant près ladite porte, d'un nom duquel il n'est record, qui lui a dist que, en ladite sepmaine, iceulx prisonniers ont ouvré à ses despens et *journees* ès vignes de lui qui parle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 304). ...paravant le trespassement dudit defunct, icellui Hays estoit un très-povres homs, et aloit gaignier ses *journees* à battre plastre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 83). Cestui fut mandé par le pape Honnoré, malade et n'y voulut aller, synon qu'il eust cent ducaz pour jour, qui lui fut accordé et y alla et fist tellement, au moien de la science de astrologie et medicine, que le pape fut en bref temps rendu sain, lequel lui donna, outre ses *journees*, dix mil ducaz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°).

- "Mesure qui détermine la quantité des corvées" : Item, sont tenus fere haies à leurs despens une *journee* seullement ou buisson de la Grant Forest quant le roy notre dit seigneur y veult cacher (...). Item, se il y a larrons ou dit buisson de la Grant Forest, ilz les sont tenus gaittier au pont de Ballery une *journee* pour les

aidier à prendre, pourveu que avant il leur ait fait savoir par les sergans de la forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 71). Et si doivent une *journée* de sommage pour porter certaines avaines au chastel de Maulevrier (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 148).

- Prov. : Qui oeuvre de bon cuer, il fait loyal *journee*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 778).

4. [Avec un verbe de déplacement] "Intervalle du jour où l'on se déplace, journée de marche, de voyage, de navigation ; distance parcourue en un jour ; étape quotidienne d'un voyage" : Mère Dieu, temps est de mouvoir : J'ay, je croy, grant *journée* a faire. Courtoise vierge debonnaire, Donnez moy trouver cel hermite... (Mir. enf. diable, c.1339, 35). LE MESSAGIER. (...) or ay je tant fait Par mes *journées* que je voy De Chartres l'evesque Jeffroy ; A li voys parler sanz demour. (Mir. st Guill., c.1347, 12). "...Mais un po vous vueil demander, Afin qu'il n'i ait qu'amender, Combien ma dame est loin de ci ?" - "Guillaume, je respon einsi, Qu'il n'i a pas bien trois *journées*. Bel soient elles ajournées !" Dis je : "Or alons sans sejour, Si chevauchons et nuit et jour Pour les bons ma dame acomplir..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 160). LE FOL. Il a d'Avignon jusqu'a Guant Par nuit bien demie *journée*. (Mir. parr., 1356, 17). Mon secretaire envoiai querre Qui estoit en estrange terre A .III. *journées* loing de mi (MACH., Voir, 1364, 608). ...voulentiers vous y menray, Voire a *journées* si petites Comme il vous plaira. (Mir. Amis, c.1365, 50). Son païs de XVI. *journées* [l'empereur Charles] A acréü, longues et lées. Or querez signeur qui ce face, Et qui tant ait honneur et grace. (MACH., P. Alex., p.1369, 32). Ce fait, de Prague se partirent. Or diray quel chemin il firent. Parmi Behaingne chevauchierent Trois *journées*, et puis alerent à Bresselau (MACH., P. Alex., p.1369, 39). Tant a erré par ses *journées*, Par froit, par chaut et par jalées, Qu'à Vienne vint sus la Denoe, à X. *journées* de Cracoe. (MACH., P. Alex., p.1369, 43). Atant se partirent dou Quaire. Tant ont erré par leurs *journées* En terre, en mer et en galées, Qu'il sont à Nimesson venu. (MACH., P. Alex., p.1369, 124). Li nobles roys, frans et gentis à son fait est si ententis Qu'avoir ne puet autre penser N'il ne saroit ailleurs penser. Tant a erré par ses *journées* En nés, en coques, en galées Qu'il vint devant Alayas. (MACH., P. Alex., p.1369, 213). Trois lieues vont, c'est leur plus grant *journée*. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 160). Aussi les chevaux des marchanz, qui sont gras et gros et sont au soujour, ne pourroient fournir une forte *journee* de courre, encontre mes coursiers, qui sont touz jours en alaine. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 147). Et ainsi chevaucherent bien dix *journées*, tant qu'ils entrerent en Champaigne. (ARRAS, c.1392-1393, 155). Atant se desloge l'avant garde et la grosse bataille et l'arriere garde, et ont tant erré par leurs *journées* que ilz sont venuz en Bavieres. (ARRAS, c.1392-1393, 177). Et les festoia le duc Oste trois jours, et au quart se partirent et prindrent congié du duc Oste, et chevaucherent tant que ilz approucherent Couloigne a une *journee* prez. (ARRAS, c.1392-1393, 193). ...par lesquelles parties nous mesurons aussi communement les duracions toutes et tous les mouvemens des choses temporeles, sy come nous disons que la vie humaine dure .LXX. ans communement et la vie d'un chien dure .X. ans et qu'il a de Paris a Avignon .XII. *journées* et de Paris a Rouen deux *journées* (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 224). Car a .X. *journées* de l'ost Loings descendy (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 59). ...jusques à ce que lesdiz religieus l'ayent païé et contenté de la somme de IIIxxXII livres parisis, à lui tauxée pour ses *journées*, salaires et despens d'avoir esté au païs de Bourgongne querir lesdiz joiaux et les avoir fait apporter à Paris.

(FAUQ., II, 1421-1430, 131). Saintré, a toute sa compaignie de gens d'armes et de trait, par leurs *journées* errerent tant qu'ilz sont venus en Prusse (LA SALE, J.S. E., 1456, 314). ...si se partit Gerard, et fist tant par ses *journées* qu'il vint ou pays de Barrois (C.N.N., c.1456-1467, 169). [Le seigneur de Simay, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] Monsieur votre filz est venu en Bourgoingne, et de la par longues *journées*, comme ung chevauteur, jusques a Bruselles. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 59). Or estoit nostre Saint Pere sur son partement de Senne (...). Si party de la ville de Senne et s'en vint a Florence (...). Et de la partant, s'en alla a Boulongne la Grasse, et puis a petites *journées* a Mantoie, la ou estoit assise la congregation (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 221). ...et cheminerent tant par leurs *journées* qu'ils vindrent a la province des singes (MACHO, Esope R., c.1480, 138). Le samedi, .XI. jour de juillet, le roy partit après messe ouye bien matin pour aller a Tortonne, qui estoit une *journee* de la trop grande (LA VIGNE, V.N., p.1495, 293). ...le duc de Bourgongne chevauche à petites *journées* sans soy fort eslongier de Beauvais (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 299).

5. "Intervalle du jour où se déroule une bataille, d'un combat, d'un tournoi... ; bataille, combat, tournoi" : [Le roi] Si bien josta et tournya Que mieus faisant de li n'i a, Si que l'onneur li fu donnée Et le pris de ceste *journée*. Apres li dus et la duchesse Dons d'onneur et de grant richesse Li donnerent à grant planté. (MACH., P. Alex., p.1369, 46). Par mi les jambes fu bleciez En pluseurs lieux, bien le sachiez. Et nompourquant ceste *journée* Fu pour son honneur adjournée. Les Sarrazins moult y perdirent Et nostre gent se retirent Tout bellement, car bien savoient Que le pas gaingnier ne pooient (MACH., P. Alex., p.1369, 153). Tant fist Remondin, celle *journee*, que chascuns disoit que le chevalier aux blanches armes avoit ferjoustee la feste. (ARRAS, c.1392-1393, 40). Et en la fin Remondin descendy a pié, et print sa lance qui gesoit par terre, et en vint le grant pas vers son ennemy, lequel se destournoit de lui, et le faisoit aler après lui parmy le champ, car il avoit si bien cheval a main qu'a fin souhait. Et en ce party cuidoit bien laisser Remondin tant que la *journee* se passast. Mais Remondin s'avise, et vint a son cheval, et prist l'estrier a une main et en l'autre main la lance, et s'en vint pas pour pas vers son ennemy. (ARRAS, c.1392-1393, 63). La victoire ne gist pas en grant multitude de peuple, mais en bon gouvernement. Alixandre, qui tant conquist, ne vult oncques avoir que dix mil hommes contre tous pour une *journee*. (ARRAS, c.1392-1393, 99). Mais partons nous de cy, car il est bien temps de reposer. Car vous avez fait *journee* assez qui bien doit souffire, et aussi nous sommes pou de gent et prez de noz ennemis, qui ont grant puissance (ARRAS, c.1392-1393, 233). ...celui qui submettroit son compaignon avroit l'onneur de la *journee* [du tournoi] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 64). Et les gens desordonnees Qui point n'estoient corrigiez Ont perdu maintes *journées* Ou mains bons homs sont demourez. (LA SALE, Sale D., 1451, 125). Et lors monseigneur du Maine, monseigneur l'admiral de Montauban, le seigneur de la Barde et autres cappitaines qui bien avoient de VII à VIIIc lances, se retrahirent et s'en alerent et habandonnerent ainsi le roy, et, à ladicte *journée*, nul des dessusdiz n'y frapa un seul cop (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 67). ...et si bouterent en ladicte ville deux bien belles serpentines avecques ung gros canon de cuivre nommé l'un des Douze Pers, que le roy, à la *journée* ou rencontre de Montlehery, y perdi. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 278). ...le seigneur de Montagu, ung chevalier de Bourgoingne, qui maleureusement s'en fuy a la *journee* d'Anthon avec le prince d'Orrenges (...); si fu privé du colier [de l'ordre de la

Toison d'or] et de la religion pour ceste cause (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 122). ...es grans batailles et *journées* Dieu donne à qui luy plaist victoire (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 26). Je vous sains de l'espee doree Comme preux, vaillant chevalier, Que vous ne refusez *journee* En quelque lieu ou vous aillez (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 559). ...car, d'une part et d'autre, dura très longtemps la deffence, et à diverses *journées* et assaulx finalement fut prinse [la cité de Jotapata] par les Romains (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 v°). Cestui fut devers le conte Baudoyne de Flandres et fut à la *journee* de Constantinoble et y mourut. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 v°). Aucuns dient qu'il predist la prinse du roy Jehan à Poitiers sur la nativité de Geuffroy de Charigni, qui à icelle *journee* porta l'auriflamme. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 r°). Laurens de Vallance ou Dauphiné, souverain clerc et bon astrologien, fut en ce temps en Hugarie à la *journee* qui fut oultre le Danubie, où furent les Turcs villainement et honteusement deffaiz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°). Cestui predist au roy Charles de la *journee* de Formigny, l'an mille IIIcL, où furent tuez IIIImVcLXXIII Anglois (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 157 r°). Premierement il estoit monté sur le cheval qu'il avoit le jour de la *journee* de Fournoue (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304). Passevent, va tost, je te prie, Devant dire que nous venon Et que conquise nous avon La *journee* sur noz ennemys. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 166).

- *Avoir belle journee. Gagner la journee. Obtenir la journee.* "Remporter la victoire, être vainqueur" : Aux chevaux ; [Aux] chevaux ; No *journe* est gangnee (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 208). ...chacun lui disoit qu'il s'en retournast en son navire et qu'il avoit eu belle *journee* (Bouciquaut L., 1406-1409, 243). ...l'archevesque de Coullongne (...), au mois d'aoust derrain passé, avoit gainnié une *journee* contre le duc de Brezviq (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 269). ...le conte de Charrolois avoit obtenu la *journee* et gaigné la bataille. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 19).

. *La journee est à / pour.* "La victoire est à" : Mais le roy, qui moult par fu vaillans homs et fort et roides, cria en hault : AUSAIZ ! Avant, seigneurs barons, ne vous esbahissiez pas, la *journee* est a nous. Faisons leur un bon poindre et nous tenons ensemble et tantost les verrez desconfiz se nous nous povons un pou tenir contre eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 161). ...et cherchoient à l'emmener prisonnier, car cuidoient encores la *journee* estre pour eux (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 267).

- *Donner journee (à qqn).* "Fixer une date à qqn pour un tournoi, un combat" : Par Dieu, Olivier, ce n'avendra, tant comme je vive, en ma court, que ung seul chevalier combatte deux autres pour une mesme querelle. Et est grant honte a vous d'avoir pensé si grant lascheté en vostre cuer. Et sachiez que vous ne monstrez pas que vostre pere ait bonne querelle. Et descy je vous donne *journee*, a la requeste du chevalier, de la bataille, au jour qu'il lui plaira assigner. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Par foy, fait ce le chevalier, encore ay je plus grant merveille comment tu pues tant durer encontre ma puissance. Je te donne *journee* a demain, car il est huy mais trop tart. Et me trouveras en ces beaulx prez, la dessoubz, sur la riviere, par dela, monté et armé, pour toy callengier mon droit, mais que tu m'asseures que personne ne passera la riviere que toy. (ARRAS, c.1392-1393, 299). Il donna la *journee* et entreprint la bataille contre lesdiz Anglois devant sa ville de Vernueil (CAGNY, Chron. M., 1436, 22).

III. - P. méton. [Correspond à *jour* IV (mesure agraire)] "Étendue de terre que l'on pourrait labourer en une journée (si elle est cultivée ou si elle était cultivable)" : Et d'ençaint fist avironner .III. grans *journees* de paÿs (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 58). ...il luy avoient tolu une *journee* de terre (Chev. papegau H., c.1400-1500, 55). ...le grant cité de Ninive, qui a .III. *journees* de long (LA SALE, J.S. E., 1456, 322).

- n *journees de long* : ...et fonda la grande cité que l'on dit Nysybin, de trois *journees* de long. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). Cestui Nynus fist fonder une cité dicte Tayse qu'il nomma de son nom et avoit trois *journees* de long, comme dit Jonas le prophete, d'un costé à l'autre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). Fist aussi mesurer toute la mer et la terre et nombrer isles et regions, et est recité d'une forest appelée Hercine, que l'on dit avoir IX *journees* de long en laquelle sont diverses espesses de bestes comme unicornes, beufz, ours et semblables (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°). [R. M.]

JOURNELLE, subst. fém. (journalle)

[T-L (renvoi) : jornele ; GD : *journalle* ; DEAF, J575 : jornele ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

[Mesure agraire (littér. terre labourable en une journée)]

REM. Doc. 1336 (*quatre journalles de terre arable*) ds GD IV, 663a. [R. M.]

JOURNELLEMENT, adv. (journallement)

[GDC : *journalment* ; AND : *jurnelment* ; FEW III, 103 : *diurnum* ; TLF X, 768a : *journallement*]

"Quotidiennement ; continuellement" : ...mais soit la parole commune comme on parle *journalment* l'un a l'autre, qui declare le sens de la chose sans defrauder par composition de paroles (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 152). À Jehan Machefoing, huissier d'armes de mondit seigneur, la somme de cinquante frans d'or que mondit seigneur lui a donnez pour consideracion des bons et agreables services qu'il lui a faiz et fait *journalment* tant de son office comme en office de lieutenant du maistre de faulconnerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 168). Avec lesquelz estoient *journallement* de douze à quatorze cens combatans, gens d'eslite bien esprouvés en armes. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 301). ...[elle] prioit Dieu *journallement* que bref le peust ravoit et reveoir par deça, si encores il estoit vif [D'une femme dont le mari a disparu lors d'une expédition] (C.N.N., c.1456-1467, 423). ...il ne luy estoit honeste d'avoir ainsi *journallement* et continuellement le repaire du curé (C.N.N., c.1456-1467, 440). Je suis Jason, celui qui le veaurre d'or conquesta en Colcos et qui *journallement* laboure en douleur, enrachiné en tristesse pour le deshonneur dont aucuns frapent ma gloire (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 125). Et toutesfois en constant corrage (...), [le roi Charles VII] a vaincu tout en fin, a tout surmonté et rompu, et telement que, la ou les dures adventure luittoient *journelement* encontre ses vertus, ses vertus finalement ont obtenu triumphes sur leurs batailles. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 320). Durant le temps qu'il fut illec dedens Et ses seigneurs avec luy residens, *Journallement*, en grant sollicitude, Ordre donna par moyens evidens Aux dangereux et divers accidens Qui destourner povoyent sa quietude (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191).

Rem. Aussi *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Myst. process.* Lille K., t.3, a.1485, 42/332. ... [R. M.]

JOURNEMENT, subst. masc. (journement¹)

[GD : *journement*¹ ; DEAF, J575 : jornement ; AND : *jurnement* ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

"Ajournement"

REM. Doc. 1385 (*journemens assigné a oir droit*) ds GD IV, 663a. [R. M.]

JOURNEMENT, adv. (journement²)

[GD : *journement*² ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

"Journellement"

REM. Doc. agn. et doc. 1449 ds GD IV, 663a. [R. M.]

JOURNER, subst. masc. (journer¹)

[*FEW III, 103b : *diurnum*]

"Représentation en sculpture de la mort du Christ" : À Robin de Lennoy, tailleur d'image, pour avoir fait le *journer* estant en l'Ostel de ladite ville, en la chambre de Mesdits Seigneurs, où il y a ung crucifix, Nostre Dame, Saint Jehan, entaillés, enlevés et ung escu au dessous et à l'environ des arbres de lis, 24 s. p., et à Pierre Berlays, peintre, pour avoir paint icelluy *journer*, 24 s. p., et à celui qui a fait le treillis de fil d'archal pour saulver ladite peinture, 11 s. p. (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 199).

Rem. Cf. GD IV, 662a-b, s.v. *journal*, les attest. au sens de "jour de la mort". [E. P.]

JOURNER, verbe (journer²)

[GD : *journer* ; DEAF, J577 : jorner ; AND : *jurner* ; FEW III, 103b : *diurnum*]

"Séjourner qq. part (en partic. pour y conférer) ; négociier" (synon. *journoyer*) : ...pour *journer* pour le fait de faire des trèses (AUBRION, Journal L., 1483, 162). ...sique monsangneur de Liege sour chu vout *journeir* à Wissen entre dois marche en la fin d'avrilh. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 580). [R. M.]

JOURNET, subst. masc. (journet)

[GD : *journet* ; DEAF, J577 : jornet ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

"Bréviaire"

REM. Doc. 1371 (Cambrai, *un journet en petit volume*) ds DU CANGE IV, 424b, s.v. *jornale*⁴ (GD IV, 663b). [R. M.]

JOURNEUR, subst. masc. (journeur)

[T-L (renvoi) : jorneor ; GD : *journeur* ; DEAF, J577 : jorneor ; FEW III, 103b : *diurnum*]

"Ouvrier payé à la journée, journalier" : ...et laisseront tous les ouvriers *journeurs* euvre a heure de complie, et semblablement laisseront oeuvre la vigile de Noël, Toussains, et toutes les festes de Nostre-Dame, à heure de Nonne. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 72).

Rem. *Ordonn. rois Fr. V.B.*, t.12, 1321, 457 (*journeors*) et doc. 1470 (*journeeur*) ds GD IV, 663b. *Quinze joies mar.* (éd. 1734), c.1390-1410, Préf., ds GD IV, 663b (*journeieur*) : sauf erreur, ne figure pas dans l'éd. R, ni dans le texte, ni dans les var. [R. M.]

JOURNEUX, adj. (journeux)

[GD : *journeux* ; *FEW III, 103b : *diurnum*]

Etoile journeuse. "Étoile du matin" : Hesperus (...) stella matutina que primo ortu apparet .i. l'estoile *journeuse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 206). ...l'estoile *journeuse* (Pastor. B., c.1422-1425, 71).

REM. Cf. aussi GD IV, 661b-662a : *estoile journalle.* *Estoile journele* : FOUL., *Policrat. B.*, II, 1372, 188.

V. aussi *journal* v. Lexiques [R. M.]

JOURNOYER, verbe (journoyer)

[T-L : *journoier* ; GD : *journoier* ; DEAF, J576 : journoier ; FEW III, 103b : *diurnum*]

I. - Empl. impers. "Commencer à faire jour"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350, ds GD IV, 663b.

II. - Empl. intrans.

A. - "Effectuer sa journée, sa tâche quotidienne, travailler à la journée" : Cilz doit bien son corps employer Qui *journoye* et qui prant loier ["salaire"] (DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 142).

B. - "Effectuer sa journée de marche, voyager, marcher" : Voulentiers vois, mais j'ay petit du mien : Par *journoier* seroie tost destruis [ou sens A ?] (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 236). Lesquelx partirent ensemble dudit lieu de Guerrect et *journeèrent* jusques en la ville de la Sousterraine en Limosin (Doc. Poitou G., t.10, 1464, 462).

C. - "Séjourner qq. part (en partic. pour y conférer) ; négociier" : ...et ce pour venir à l'Isle, où journée leur fut baillée pour *journoyer* avec les commis de par le duc de Bourgoingne, sous le moyen des ambassadeurs du Roy François, et ceulx dont cy dessus est faite mention. (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 281). ...et tandis qu'il nous faisoit entretenir en esperance de *journoyer* à Cambrai, il a prins ou par ses gens fait prendre d'amblée nostre cité de Therouenne (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 113).

Rem. Doc.1455 ds GD IV, 663c.

III. - Empl. trans. *Journoyer qqn.* "Faire durer l'affaire de qqn, l'ajourner"

Rem. Doc.1398 et 1431 ds GD IV, 663c. [R. M.]

JOUTANT, subst. masc. (joutant)

[GD : *joster* (*jostant*) ; FEW V, 98b : **juxtare*]

TOURN. "Celui qui participe à une joute, jouteur" : ...messire Anthoine, bastard de Bourgoingne, qui voloit estre le darrenier des *joustans* pour clore le pas (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 128). [M. M.]

JOUSTE, subst. fém. (joute)

[T-L : *joste*² ; GDC : *joste* ; DEAF, J603 : joste ; AND : *juste*² ; DÉCT : joste² ; FEW V, 98b : **juxtare* ; TLF X, 768a : *joute*]

A. - Au propre

1. "Combat sportif et festif entre deux chevaliers" : Biaux homs seroit, a grant devis, De membres, de corps et de vis Renommez, de grace parfaits, Et si bien esprouvez par fais D'armes, comme nuls homs puet estre Qui a mis sa vie et son estre En sieur *joustes* et tournois Et tous amoureux esbanois. (MACH., *J. R. Nav.*, 1349, 169). A ceste coronation, Qui fu apres l'Ascention Dix et sept jours tous acomplis, Ot cils roys des *joustes* le pris. Et aussi les ala il querre à Bruges et en Engleterre, Et à Paris et en Gascongne, Tout en pourchassant sa besongne. (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 26). Et benivolence est faite tantost et soudainement, si comme il apert en *joustes* ou en luctes ou en choses semblables (ORESME, E.A., c.1370, 469). ...un chevalier Alemant, qui porte aussi samblables armes, vient en France au *joustes* ou au tournays ; certes, pour tant, il ne fait aucune injure au chevalier François, posé que il ait darrenierement enleüe telles armes, pour la tres grant distance laquelle est entre leurs maysons, et pour ce que ilz ne se trouverront

mie souvente foys en guerre, en *joustes* ne en tournoys. (Songe verg. S., t.1, 1378, 289). Il fault roncins et granz chevaux Couvers et armez richement, Pour *joustes*, pour tournoiment Et pour guerre du temps passé. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 80). ...durant le temps que les *joustes* furent darrenierement à Saint-Denis en France (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 53). ...ainsi comme il venoit de l'ostel de Saint-Poul, là où la royne estoit, au temps que les *joustes* à cause de son joyeux advenement furent au Temple, en la grant rue Saint-Anthoine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 180). ...ce conte [de] Guerles (...) joenne homme et de grant volenté pour bien despendre (...) sievoit *joustes*, tournois, festes, reviaux et longs voyaiges à grant renommée et à grant frait. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144). En ceste partie dit l'ystoire que moult fu grant la feste a Nantes, et moult honnoura le roy Remondin, et y fist on *joustes* et bohours esquelx Remondin se porta moult vaillaument. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Et tousjours s'entretenoient compaignie Uriens et Guyon. Et les amoient tant les nobles enfans du pays, et eulx aussi les nobles et les enfans, qu'ilz ne povoient plus, et fesoient armes bien souvent en *joustes*, en tournois et en bouhours. (ARRAS, c.1392-1393, 81). ...tout ce veoit la roine d'Engleterre moult volentiers, et aussi faisoit ses fils. Et durerent ces *joustes* jusques a moult priés de Valenciennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 66). Et la l'espousa li rois Davids d'Escoce, et vint faire sa feste depuis en Haindebourch en Escoce, et i ot *joustes* noncies et publiies tout parmi le roialme d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 172). Et, en mains lieux, crier a fais Les beaulx tournois, qui seront fais A Romme, et *joustes* nouvelles (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 181). Quant le paien le voit de *jouste* appareiller, Vers luy ne retornast pour les membres trencher (Galien D.B., c.1400-1500, 94). ...il rompy cinq lances bien et nettement, et plus eust fait s'il eust pleu aux commissaires ordonnez pour lesdictes *joustes*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 203). Et, le dimenche precedent, qui fut le VIIIe jour dudit moys de may, se firent aussi à Bruges en Flandres autres *joustes* devant monseigneur le duc de Bourgongne, qui furent aussi moult triumpheuses (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 204). Il ne s'erموit que de satin, Tant craignoit a grever ses reyns. Volentiers frappoit aux chamfrains D'ung cheval quant venoit en *jouste*, Ou droit a la queue sans doubte (Fr. arch. B., c.1468-1480, 36).

- *Unes joustes* : Et la furent (...) noncies et criies unes *joustes* de trente chevaliers et de trente esquiers a estre a Mons en Hainnau. (FROISS., Chron. D., p.1400, 458). Sy fu ordonné du conte d'Artois que l'en crieroit unez *joustez* (Comte Artois, c.1453-1467, 18). "Mes très-honorés et doutés seigneurs, vérité est que par Maine le héraut avez fait publier en l'hostel du roy un noble pardon d'armes : c'est à sçavoir unes *joustes*, qui se doivent faire et commencer en dedans quinze jours prochainement venans..." (Faits Lalaing K., c.1470, 45). Pendant le temps que le pas se preparoit en son execution, comme dit est, le duc et la duchesse firent de grans chieres en leur ville de Dijon, et là furent faictes unes *joustes* à selles plattes, et en harnois de jouste, de josnes gens et de nouveaulx jousteurs, pour apprendre le mestier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286). Et furent à celle heure cryées unes *joustes* de par monseigneur de Charrolois pour lendemain (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 379).

- *Feste de joustes* : ...la ot une grande feste de *joustes* que li dus de Braibant et li chevalier de Braibant fissent a lor retour. (FROISS., Chron. D., p.1400, 458).

- [P. oppos. à *harnais de guerre*] *Harnais de jouste* : Messire Arnault de Perillos lui donna un More noir, tres richement abillié, sur un tresbel et puissant genet, armez et abilliés

tous a la morisque, et messire François de Moncade deux tres beaux harnois tous complés, l'un d'armes et l'autre de *joustes*, tres richement garnis, et une tres belle espee garnie d'or, toute esmaillee de blanc, et encores un Turc, sa femme et leurs deux enfens, tresgrans ouvriers de fil d'or et de soies, que puis Saintré donna a la royne, qui tresgrant joye en fist. (LA SALE, J.S., 1456, 136). ...et furent les *joustes* en harnois de *joustes*, en selle de guerre, et à la foulle, sans toille. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 267). Pendant le temps que le pas se preparoit en son execution, comme dit est, le duc et la duchesse firent de grans chieres en leur ville de Dijon, et là furent faictes unes *joustes* à selles plattes, et en harnois de *jouste*, de josnes gens et de nouveaulx jousteurs, pour apprendre le mestier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286).

- *Jouste à la foule*. "Combat où la course des chevaliers n'est pas guidée par une barrière ou une toile tendue au milieu de la lice, où les coups peuvent donc être portés par devant, par derrière, de côté" : ...et furent les *joustes* en harnois de *joustes*, en selle de guerre, et à la foulle, sans toille. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 267).

- *Jouste de tant de chevaliers* : Et la furent (...) noncies et criies unes *joustes* de trente chevaliers et de trente esquiers a estre a Mons en Hainnau. (FROISS., Chron. D., p.1400, 458). En celle edification de feste (...) eut ou chastiel de Windesore *joustes* solempnelles de chienqante chevaliers et de chienqante esquiers dedens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 597).

- *Jouste à outrance*. "Affrontement qu'on poursuit jusqu'à ce que l'un des adversaires soit hors de combat ou demande grâce" : ...prenostica la division que fist en Angleterre, en l'an mille IIIcIIIxxVIII et XIX, le duc de Lenclastre, qui par avant avoit esté bani après la *jouste* à oultrance, faicte à Vinderose (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

- *Jouste à tout venant*. "Combat proposé par un chevalier hors des cadres officiels" : "Monseigneur du Maine, faisons, vous et moy, publier tantost, en la présence du roy et des dames, une *jouste* à tous venans ; et serons, vous et moy, ou aucun chevalier ou escuyer notable pour nous, qui tiendrons le pas huit jours durans, à commencer du jour d'huy en quinze jours..." (Faits Lalaing K., c.1470, 41).

- *Jouste de guerre*. "Affrontement avec des lances non mouchetées (comme à la guerre)" : ...pour recevoir a la *jouste* de guerre un chevalier ou escuier, seullement le premier que a l'un de ces trois jours de la sepmaine se vendra sur les rens presenter a cheval, armé et en selle de guerre, pour courir contre vous, et vous contre lui, X coursses de lances, toutes d'une mesure, si vraiment que l'un de voz deux eust premier bien rompu trois lances, ou fust essonnyé du corps. (LA SALE, J.S., 1456, 173).

- *Jouste de telles armes* : Et là eut aucuns jones chevaliers et escuiers, montés sus fleurs de coursiers, qui esperonnèrent jusques as barières et demandèrent *joustes* de fiers de glaves as chevaliers ou escuiers qui dedens Saint Omer estoient. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 243).

- Demander (*une*) *jouste* (à *qqn*) : Il se missent tout à piet à terre, excepté messires Lancelos de Loris. Cils demora sus son coursier la glave ou poing et la targe au col, et demanda une *jouste* pour l'amour de sa dame. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 139). Entr' eulx, un barbarin hideus Ot grant et fort ; cil se part d'eulx, Aux Rommains vient *jouste* requerre, Encontre luy broche grant erre Publius. Fiere en fu la *jouste* ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 248). ...lors brocha cheval dez esperons, coucha la lance, et vint ferrir l'un d'iceulx qui autant luy en gardoit, car il l'avoit de

bonne heure choisy, qu'il demandoit la *jouste* (Comte Artois, c.1453-1467, 12).

- *Assembler à la jouste*. "S'affronter en tournoi" : La assemblerent les .II. chevaliers a la *jouste* (Bouciquaut L., 1406-1409, 50).

- *Defier qqn de la jouste* : ...ainçois s'en alerent au palaix dire la nouvelle, crians publicquement come Salhadin, homme menbru et parcrut, deffioit de la *jouste* .IIIJ. dez plus esleus de la Crestienté. (Saladin C., c.1465-1468, 147).

- *(Faire) crier (une) jouste(s)*. "Annoncer publiquement des combats singuliers" : Mais einsois grans *joustes* crierent, Car il le vuelent festier De joster et de tournier. (MACH., P. Alex., p.1369, 42). Mais li dus ne le vost entendre Einsois li dist à chiere lie : "Einsi ne partirez vous mie." Qu'encor le voloit honnourer Et, pour li faire demourer, Fist crier *joustes* et tournois, Et plusieurs autres esbanois. Si fust hontes de li partir, Sans cops de lance departir. (MACH., P. Alex., p.1369, 45). Et, en mains lieux, crier a fais Les beaulx tournois, qui seront fais A Romme, et *joustes* nouvelles (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 181). Et en cest an cinquante un, environ la Toussaintz, fut une *jouste* cryée et publiée (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 214). Et le dit jour furent cryees les *joustes* en la grant place pres le Chasteau Neuf, autrement dit Castel Nove. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 258).

- *Avoir le prix des joustes/gagner les joustes* : A ceste coronation, Qui fu apres l'Ascension Dix et sept jours tous accomplis, Ot cils roys des *joustes* le pris. Et aussi les ala il querre à Bruges et en Engleterre, Et à Paris et en Gascongne, Tout en pourchassant sa besongne. (MACH., P. Alex., p.1369, 26). "J'ay si fort mis mon cueur en ce jeune chevalier qui gaigna devant hier les *joustes* et l'aime tant que je ne puis boire ne menger ne dormir..." (Belle Maguel. C., 1453, 9).

- *Octroyer une jouste à qqn* : Et quant Aigre entendi le contraire du chevalier, si prist l'escu par les enarmes et s'afficha sur son cheval, la lance ou poing, et cuida poindre vers lui, quant Ferrant lui vint au devant et lui dist : "Sire, je vous prie pour Dieu et requier que vous m'otroiez ceste premiere *jouste*". (Bérinus, I, c.1350-1370, 280).

- *Offrir la jouste* (à un adversaire). "Provoquer (un adversaire) en combat singulier" : Et vostre herault envoyrons Savoir leur plaisir et vouloir ; Deux contre deux nous leur offrons La *jouste*, pour le dire voir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 303).

- *Joster une jouste* : La *jouste* fust bien joustée et vivement, et maintz furent portez hors de leurs selles (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286).

- *Suivre joustes* (et autres manifestations de ce genre). "Rejoindre les lieux où sont organisés des combats sportifs" : Biaux homs seroit, a grant devis, De membres, de corps et de vis Renommez, de grace parfaits, Et si bien esprouvez par fais D'armes, comme nuls homs puet estre Qui a mis sa vie et son estre En sieur *joustes* et tournois Et tous amoureux esbanois. (MACH., J. R. Nav., 1349, 169). ...et sievoit *joustes*, tournois, festes, reviaux et longs voyaiges à grant renommée et à grant frait. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144).

- *Venir sur les joustes* : Le jour ensuivant encores vint il sur les *joustes*, houssé, lui et son destrier, d'un autre nouvel parentment tout de satin vert a fleurs de pensees. (LA SALE, J.S., 1456, 88).

Rem. Cf. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joustes et tourn. ds le royaume de Fr. et le duché de Bourg. au XV^e s.*, 1981 (passim).

2. P. ext.

- "Toute compétition entre deux ou plusieurs adversaires" : Olimpus est une montaigne en Archade ou l'en faisoit jadis certains esbatemens, luttés, courses et comme *joustes* ou tournois en le honneur de Jupiter et pour soy excerciter (ORESME, E.A.C., c.1370, 126). L'on lit que fut le premier qui apporta l'onneur des *joustes* faictes sur le mont Olympus. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 r°).

- "Combat en temps de guerre mené par des chevaliers" : Evous ces chevaliers et escuiers de France venir en escriant leurs cris, et tenoit chascun sa lance. Quant les Anglois les veirent approuchier, si retournerent tous à ung fais sus eulx et abaissèrent leurs glaves et ferirent chevaux des esperons. Là ot, je vous dy, forte *jouste* et rade et pluseurs abattus sus le sablon, d'une partie et d'aultre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 95). ...auqun jone cevalier et esquier (...) chevaucierent a la descouverte en caçant l'un l'autre ensi que on jue as barres. Mais il n'i ot *joustes* ne escarmuce qui a recorder face. (FROISS., Chron. D., p.1400, 334). ...chevaliers et esquiers, qui bouté s'estoient et armé pour la *jouste*, ens es bois de Fontenielles (FROISS., Chron. D., p.1400, 65). ...chevaliers et esquiers françois, qui veoient les Englois venir, se vorrent aussi avanchier et se bouterent contre euls en la riviere. Et i ot fait des *joustes* au plat de la riviere [...] abatus et bien moulliés et noiiés, qui ne les eust rescous. (FROISS., Chron. D., p.1400, 711).

B. - P. anal. "Jeux populaires qui imitent les exercices des chevaliers"

- *Jouste sur tonneaux*. "Affrontement de deux jouteurs debout chacun sur un tonneau" : ...faisons crier unes *joustes* sur tonneaux. Si donnerez vous ung pris au mieulx faisant mais je vueil que les petis enfans viennent crier apres moy Trasignyes et apres vous on crira Horlammont. Quant Gerard entendi les parlers de son frere aisne[l. aisé] moult courtoisement lui respondi et dist : mon frere sachiez puis que jay [l. j'ay] bon cheval corant et hardi ja naviendra [l. n'aviendra] que en ceste place ne sur tonneaux je voise joster pour faire ris a ceulx qui bien nous pourroyent tumber. (Gil. Tras. W., c.1450, 62).

- *Jouste des coqs*. "Sorte de combat de coqs organisé dans les écoles (dans certaines régions)" : [Le jour de] Karesme entrant, une feste ou dance que l'en faisoit lors d'enfans pour la *jouste* des coqs ainsi qu'il est acoustumé (Doc. 1383. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 56). [Doc. du Dauphiné] III^e jour de ce mois de février auquel jour les enfans de l'escolle avoient entrepris pour parfaire leurs esbatemens de la *joute* des jaulx d'aller acourir la pouille aux champs, iceulx enfans se misdrent en ung champ (Doc. 1482. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 56). [Doc. du Maine]

C. - P. métaph. "Lutte, corps à corps de caractère sexuel" : Pleust a Dieu que vostre plaisance Feust d'ensuivre les faiz d'amours, Les douces *joustes* et behours, Sans aler chasser ne voller. (Narcissus, p.1426, 292). Et quand elle vit qu'elle n'aroit point son panier percé, et qu'il n'estoit pas a l'aultre de seulement mettre sa lance en son arrest, quelque avantage qu'elle luy feist, tantost cogneut qu'elle aroit a la *jouste* failly, dont elle tint beaucoup mains de bien du jouteur. (C.N.N., c.1456-1467, 195). ...il luy convint dire que l'on n'avoit encores rien besoigné en son ouvrouer ; mais elle taisoit (...) que tousjours eust refusé la *jouste*. (C.N.N., c.1456-1467, 499).

- *Jouste sans selles* : He, adieu, amours, Adieu, dames belles, Tournois et behours, Et *joustes* sans selles ; Escus fais d'aisselles, Pains de maintes larmes ; Adieu, sans cautelles ; Je me rens aux armes. (Parn. sat. S., a.1500, 192).

- *Jouste d'amours* : Mais tout ainsi que Antheus se levoit Plus fort après qu'il n'estoit par avant, Quant sur terre son corps couché avoit, Pareillement Lucesse et son amant A la *jouste* d'amours si tresavant Fors et joyeux entre eulx se combatirent, Que si l'un est bien chault, l'autre est suant ; Ou fait d'amours leur devoir granment firent. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 131).

- *Presenter la jouste à une femme* : Lors le mary, confident à la judicature et conseil de Médecin, après qu'il eust très bien soupé, s'en alla coucher auprès de sa femme, laquelle estoit tant malade, ce sembloit, que les Médecins ne y attendoient vie, et luy présente la *jouste*. Si commença la pouvre malade, laquelle pour la pravité de sa maladie ce ne pouvoit souffrir, à crier et dire (...). "Non", dist le mary ; "m'amy, ce est pour ta santé et par la sentence du médecin, lequel m'a dit que c'est toute la médecine qu'il te fault pour te remettre en santé et convalescence." (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 182). [P. C.]

JOUEMENT, subst. masc. (jouement)

[DEAF, J604 : jostement ; FEW V, 98b : **juxtare*]

"Joute" : ...Droit a Saint Pol fu bel li *joustemens* Pluseurs joustans veissiez sur les rens Lances brisier (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 328). [R. M.]

JOUSTER, verbe (jouster)

[T-L : *joster* ; GD : *joster* ; GDC : *joster* ; DEAF, J597 : *joster* ; AND : *juster* ; DÉCT : *joster* ; FEW V, 98 : **juxtare* ; TLF X, 768b : *jouter*]

A. - Au propre

1. Empl. intrans.

a) [Dans un tournoi] *Jouster*. "S'affronter à cheval, d'homme à homme, avec des lances (ou des glaives)" : Or en y avoit d'autre port Qui moult amoient le deport De *jouster* et de tournoier, De caroler, de festoier, De mener joie, de chanter, De souvent leurs dames hanter. (MACH., D. Lyon, 1342, 201). Ceulz qui voudrent *jouster* se mirent sus les rens. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 475). Huez n'ot que XVI. ans, soy prist à contoier Et à servir lez armez, *jouster* et tournoier. (Hugues Capet L., c.1358, 2). ...pour faire fourbir II paire de plates, un heaume à *jouster* de fer de glaive et une espée de parement pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 391). Li roys forment se travilloit, Et li dus pensoit et veilloit Comment li roys fust bien armez, Bien parez et bien acesmez, Par quoy li rois si bien *joustant*, Que devant tous le forjoustast. Et il le fist si vaillamment, Si bien, si honnourablement, Si bien *jousta* et tournya Que mieus faisant de li n'i a, Si que l'onneur li fu donnée Et le pris de ceste journée. (MACH., P. Alex., p.1369, 46). Et celui qui *jouste* d'une lance ferree et agüe et cuide qu'elle soit senz fer et ronde au bout devant, et par ce navre son amy (ORESME, E.A., c.1370, 181). Mais li dis Chanonnes, en *joustant* de son glave et montés sus son coursier, recula tous chiaus qui là estoient et rebouta en le ville. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 152). ...nous povons mettre exemple en deux personnes qui luytent, qui tournaient ou qui *joustant*, pour soy exerciter et pour essaier leur force et leur vertu corporele. Teux ebas puent estre appellés une maniere de champ de bataille et sont assez lysibles, selon Droit civil, pour soy exerciter et pour la recreacion du pueple (Songe verg. S., t.1, 1378, 353). L'ystoire dit que la feste fu grande soubz Lusegnen et y *jousta* on moult bien ; mais sur tous les jeunes damoisiaux Regnault et Anthoine le firent le mieulx, au dit des dames et des heraulx. (ARRAS, c.1392-1393, 149). Des uns tout leur desir est de chasser ou vouler, des autres de jouer d'instrumens, des autres noer,

dancer, ou chanter ou *jouster* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 88). ...ce dit, il embracha l'escu, apointa sa lance pour *jouster*, brocha le destrier aigrement en recommandant son corpz en la garde de Dieu, se fery entre lez Castelains de tel radeur que ce sembloit fouldre et en abat y a la *jouste* telz quatre dont ly plus eureux n'en releva oncquez depuis (Comte Artois S., c.1453-1467, 31). Tressouvent *joustoit*, faisoit mommeries, bancquetz et generalement tout ce qu'il pensoit qui peust plaire a sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 343). Et quant le roy de Thebés eut donné a Herculés l'ordre de chevalerie, lors chauldement uns et autres coucherent les lances et se prindrent a *jouster* par tel party que pluseurs en y eut de portez par terre, par especial tous ceulz que Herculés encontra. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 127). Et, le dimenche precedent, qui fut le VIIIe jour dudit moys de may, se firent aussi à Bruges en Flandres autres *joustes* devant monseigneur le duc de Bourgogne, qui furent aussi moult triumphuses, esquelles aussi ung enfant de Paris, nommé Jerosme de Cambray, serviteur dudit mons. le duc, *jousta*, et ilec se porta si vaillamment qu'il en emporta l'onneur de ladicte *jouste*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 205). ...et n'estoit nouvelles que de dancier, de mommer, de *jouster* et de faire grant chiere. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 52). ...et à celle *jouste* fit le duc preparer son seul filz et heritier monseigneur Charles, conte de Charrolois, pour *jouster* pour sa premiere fois, et lequel n'avoit que seze à dix sept ans d'eage (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 214). ...le roy, voyant le bruit, y alla en personne et appaisa tout. Puis *jouxterent* comme davant et fut necessité que le roy y allast ; et furent finees les dictes *joustes* par monsieur du Dunoy, cousin du roy a cause de sa mere, et par l'escuyer Galliot, a present capitaine. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

- *Jouster à/avec/contre qqn* : Mais einsois grans *joustes* crierent, Car il le vuelent festier De *jouster* et de tournoier. Briefment, il *jousterent* ensamble Et l'emperere, ce me samble, *Jousta* avec les autres roys, Qui estoient en grans arrois. (MACH., P. Alex., p.1369, 42). "Brandebourch, dist messires Robers, a il là dedens nul homme d'armes, vous ne aultre deus ou trois, qui volsissent *jouster* de fers de glaves contre aultres trois, pour l'amour de leurs amies ?" (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 111). ...le roy lui demanda comment il lui print de garder la tombe Darnant et qu'il devint depuis qu'il eut *jouste* a Malaquin. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 63).

- Inf. subst. "Participation à une joute, la joute" : Quant j'eus finé mon rondelet, Je me mis en un sentelet Qui me mena en une marche Ou toute joie maint et marche, D'armes, d'amours, de festoier, De *jouster* et de tournoier, Et de toute autre bonne vie. (MACH., R. Fort., c.1341, 151). S'en y avoit qui renoier Le *jouster*, ne le tournoier, Le dancier, ne le caroler Ne pooient, ne le baler, Mais si forment se delitoient Qu'en tous lieux ou elles estoient Ne leur chaloit d'autres reviaus (MACH., D. Lyon, 1342, 216). Se Madame estoit aise il ne le fault point demander, et en verité aussi estoient le roy, la royne et tous autres de la court, eulz donnant merveilles de son eureux *jouster*. (LA SALE, J.S., 1456, 88). Il n'est riens qui tant plaise aux dames Que le behourt et le *jouster* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 617).

- Part. prés. en empl. subst. "Celui qui participe à une joute" : "Sire, dist le bastart, entendés mon semblant. Demain au droit souper, je le vos acreant, Doy tenir court planiere que trestout ly *joustant* Seront cy retenu." (Tristan Nant. S., c.1350, 230).

- *Jouster à la foule*. "Combattre sur un terrain où la course des chevaliers n'est pas guidée par une barrière ou une toile tendue au milieu de la lice, où les coups peuvent donc être portés par devant, par derrière, de côté" : Et icelles courses faites

et leurs lances rompuez, [le bastard bourguignon et Guillaume de Moullon] commencerent a *jouster* a la foule eux et [et] XV ou XVI moult asprement l'un contre l'autre, tous housséz et abilléz de soye nouvellement (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 131).

- *Jouster à la toile*. "Combattre dans une lice séparée au milieu par une toile qui guide la course des chevaliers, de façon qu'ils ne puissent se porter des coups que par devant" : ...et fut le cry tel, que le chevalier au Signe, serviteur aux dames, faisoit assavoir à tous princes, chevaliers et nobles hommes, que le jour que mondit seigneur feroit son bancquet, lesquelz banquetz se faisoient l'ung après l'autre, l'on le trouveroit en ladite ville armé de armes de joustes, en selle de guerre, pour *jouster* à la toile, de lances de mesure et de courtois rochetz à l'encontre de tous ceux qui venir y voudroient (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 341).

- P. anal. *Jouster à/contre la quintaine*. "S'entraîner à la joute contre un mannequin de joute" : *Jouster* vois contre la quintaine. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 400). Nous arons en nos quarantaines Dix roys *joustans* a leurs quintaines. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 542).

- P. plaisant. *Jouster contre un verre* : LE GAUDISSEUR. Quant je me treuvé en la guerre, Je tue, je gette par terre Comme fait le boucher ung veau. LE SOT. Voirè a *jouster* contre ung verre, Puis se laisser chëoir par terre Et s'endormir comme ung porceau. (Gaud. sot, c.1450, 8).

b) [Dans une guerre]

- *Jouster (à/contre qqn)*. "Se mesurer à qqn dans un combat singulier" : Dessus l'eaue du Rosne (...) Feust l'ost de Charlemaine le gentil et le ber, La sont les prairies belles pour bien *jouster* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 137). Et sachiez que je [le soudant] m'en venoye coyement de la bataille et cuidoie venir querre le secours, mais le deable au grant dent m'aperceut, et me convint *jouster* a lui. Mais sachiez que je ne senty oncques si rude coup comme de lui. Car sachiez qu'il rua moy et mon cheval par terre si durement que je n'oy ne enteny, et juz long temps a la terre tous estourdez. (ARRAS, c.1392-1393, 234). Luy regardant que nul ne venoit, a haulte voiz commence crier : «Roy de Paris, cohart sans hardiesse, envoye *jouster* contre moy aulcuns de tes barons de France, des plus fors et les plus hardis, comme Roland, Olivier, Thierry ou Ogier de Dannoy, et je te jure mon dieu Mahon que je ne feray reffuz jusques a six ou sept qu'ilz ne soyent par moy soutenuz." (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 29). Et puis dist a Garin son escuyer qu'il luy fist apporter ses armes, car il se vouloit armer pour aller *jouster* contre celluy Sarrazin. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 35). Il est vray que de la partie Des François sont deux compaignons (...) Auquieux leur est pris volaté De deffier deux de voz gens, Et selon leur faculté Ainsi comme eux, qui sont servent ; Et si m'ont dit eux deux present, Soit de hache, d'espee ou lance, Deux contre deux, voloir *justant*, Disant que ce soit a oultrance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 309).

- *Jouster contre qqc*. "S'attaquer à qqc." : Quant li rois d'Engleterre, qui estoit en sa nef, en vei la manière, si adreça sa nef contre une nef espagnole qui venoit tout devant, et dist à celui qui gouvrenoit son vaissiel : "Adreciés vous contre ceste nef qui vient, car je voeil *jouster* contre li." (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 92). Dont regarda li rois la nef contre qui il avoit *jouste*, et li plaisi grandement et dist : "Acroqons nous a celle nef et entrons dedens ; elle est plus forte que la nostre." (FROISS., Chron. D., p.1400, 885).

2. Empl. trans.

a) *Jouster qqn*. "Frappier qqn" : ...Basin ot grant doleure, Ilh chait en genos, et Radus a honeure Le *joste* enmi le pis de trestout son poieure (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 684).

b) [Avec obj. interne]

- *Jouster un coup*. "Porter un coup au cours d'une joute, d'un combat" : "Vés me chi tout aparilliet pour issir hors armés de toutes pièces, montés à chevaux, *jouster* trois cops de glave, ferir trois cops de hache et trois cops de dage." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 272). Et la veissies lance sur faultre Baissier et maint bel coup *jouster* ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 15). ...A Johara *jousta* .I. cop meruelle fier Que tout parmy le cors li fist le fier glacier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 806).

- Au passif.

. *La feste est bien joustee*. "Il y a de belles joutes à cette fête" : Là ot une feste si noble Que de Mes en Coustentinoble N'ot depuis C. ans la pareille, Plus gracieuse ne plus belle, Ne qui fust si très bien *joustée*, Ne si cointement karolée. (MACH., P. Alex., p.1369, 45). Et fu la feste bien *joustee* et bien dancee, et menerent moult joyeuse vie, et moult amouusement furent ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Celle feste fu bien *joustee* et bien festee. (FROISS., Chron. D., p.1400, 564).

. *La joute est bien joutee/les joustes sont bien joustees* : Et furent ces joustes très belles et très bien *joustées* et continuées, et en ot le pris uns jones chevaliers de Hainnau, qui s'appelloit Jehans. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 195). Si furent ces joustes bien festées et dansées, et par quatre jours *joustées*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 218). Et fut la joute bien *joustée*, et certes les pompes et parures de lors n'estoient pas telles que celles de present (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 268). Lesquelles joustes furent *joustées* très bien (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 379).

B. - P. anal. [D'animaux] "Combattre" : Jacques, de la sausserie, pour 1 coc acheté du commandement monseigneur Philippe à faire *jouster*, et pour 2 annètes, pour 1 malart vif qu'il avoit pris en rivière, 2s. 8d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 234).

C. - P. métaph.

- *Jouster ensemble*. "Avoir des relations sexuelles" : [Une femme nouvelle mariée pousse un cri quand elle voit son mari vaciller sous le coup de son adversaire]... dont tous les seigneurs et dames commencerent a rire. Lun [l. l'un] disoit a l'autre [l. l'autre] : Ceste nouvele dame a eu bien cause de crier pour son mary car se daventure [l. d'aventure] il eust este [l. esté] blecie [l. blecié][.] la nuit neussent [l. n'eussent] peu *jouster* ensemble. (Gil. Tras. W., c.1450, 89).

- [Dans un contexte grivois ; métaphore filée avec *escu*] : ...el est contente qu'il entre vers elle, mais qu'elle sente et sache premier de quelles lances il vouldra *jouster* encontre son escu. (C.N.N., c.1456-1467, 107).

. *Jouter un coup de lance* : Quant ung homme n'a les rains fermes Pour *jouster* ung coup de lance, Ce n'est riens que de sa puissance A l'encontre d'ung bon escu. (P. moyne, a.1500, 49). [P. C.]

JOUTERIE, subst. fém. (jouterie)

[GD : *josterie* ; DEAF, J605 : *josterie* ; AND : *justerie* ; *FEW V, 98b : **juxtare*]

"Joute, combat (au propre ou au fig.)" : Et toudis voloient offrir Le corps a peinne pour honneur, N'il ne pensassent deshonneur Envers leurs dames nullement, Eins les amoient loyalment ; N'il ne

volent pas avoir Merci par scens, ne par avoir, Par *jousteries*, par karoles, Ne par grant force de paroles, Ne par leur dames anoier De requierir et de proier, Einsois les voloient servir (MACH., D. Lyon, 1342, 210).

- [Cont. grivois] "Relation sexuelle" : ...notre gendre vint a chef de sa *jousterie*, dont il fut plus tost tanné que celle qui n'y avoit voulu entendre. (C.N.N., c.1456-1467, 501). [R. M.]

JOUTEUR, subst. masc. (joueur)

[T-L : *jostëor* ; GDC : *josteor* ; DEAF, J605 : *jostëor* ; AND : *justeur* ; DÉCT : *jostëor* ; FEW V, 98b : **juxtare* ; TLF X, 769a : *joueur*]

"Celui qui participe à une joute, joueur" : ...contre les Anglois fu moult bel *joueur* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 141). En Angleterre molt bien josta, car bel *joueur* estoit, et avec tous ces autres biens estoit vaillant et chevalereux, comme il appert par ses fais (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 154). ...Saintré, qui rompi des lances, bouta un par terre jus de la selle de son destrier, et deux avec leurs destriers, et tant dura en son heaume qu'il fust de tous les *jousteurs* le premier et darrain sur les rens. (LA SALE, J.S., 1456, 88). Pendant le temps que le pas se preparoit en son execution, comme dit est, le duc et la duchesse firent de grans chieres en leur ville de Dijon, et là furent faictes unes joutes à selles plattes, et en harnois de joute, de josnes gens et de nouveaulx *jousteurs*, pour apprendre le mestier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286). Les plus renommez *jousteurs* furent le conte Loys de Saint Pol, jeune seigneur, moult saige et bien adressé, bon corps et droit et norri en la maison de Bourgoingne, [et] Jaquet de Lalain (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 60). Les *jousteurs* y estoient ja et y en avoit cinquante heaumes sur les rens partout (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 145).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GDC. DESCH., *Oeuvres* Q., t.3, c.1370-1407, 355.

- Empl. adj. "Qui participe à une joute" : Ung gentil chevalier de la conté de Flandres, jeune, bruyant, *joueur*, danseur et bien chantant... (C.N.N., c.1456-1467, 343).

- [Cont. grivois] : ...tantost cogneut qu'elle aroit a la joute failly, dont elle tint beaucop mains de bien du *joueur*. [Le galant a été incapable d'honorer sa dame] (C.N.N., c.1456-1467, 195). [R. M.]

JOUTOIR, adj. (joutoir)

[FEW V, 98b : **juxtare*]

"Qui est employé dans une joute"

- *Bourdon joutoir*. "Membre viril" : Monseigneur l'official (...) ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoignant a la mariée qu'elle empoignast baudement le bourdon *joutoir* et le mist ou lieu ou il estoit ordonné. (C.N.N., c.1456-1467, 501). [R. D.]

JOUVENCE, subst. fém. (jouvence)

[T-L : *jovence* ; GD : *jovence* ; DEAF, J647 : *jovence* ; AND : *juvence* ; FEW V, 96a : *juventa*]

"Jeunesse" : Tres redoubté prince, que ce diroye enfin, et tousjours pourroie dire des choses vertueuses qui convenables te sont, tout ne soye digne de reciter, mais neantmoins, vueille ta tres belle *jouvence* un pou estudier et nocter, non mie parolles qui sont neant, mais les beaulx dis des sages (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 176). ...il cognoissoit la *jouvence* du courage de sa femme, et luy estoit bien advis que, s'il se absentoit, elle ne se pourroit contenir (C.N.N., c.1456-1467, 559). ...ou cas que ne

pourriez donner resistance ne batailler contre l'appetit de vostre fraile et douce *jouvence*. [Un vieux mari donne un conseil à sa jeune femme qu'il va quitter pour un voyage] (C.N.N., c.1456-1467, 564).

Rem. Ex. d'a.fr. et GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 104, ds T-L IV, 1815. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, 128/14 (*jouvence*).

- *La fontaine de Jouvence* : Elle est bien changée depuis hier. Je croy qu' elle a esté a la fontaine de *Jouvence*. (C.N.N., c.1456-1467, 340). Et je vous requier, mon beau sire, Que me vuillés enseigner Le plus droit chemin pour aller à la fontaine de *Jouvence*. (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 604).

V. aussi *jouvence* [R. M.]

JOUVENCEL, subst. masc. et adj. (jouvenceau)

[T-L : *jovencel* ; GDC : *jovencel* ; DEAF, J634 : *jovencel* ; AND : *juvencel* ; DÉCT : *jovencel* ; FEW V, 92a : **juvencellus* ; TLF X, 770a : *jouvenceau*]

I. - Subst.

A. - "Jeune homme, jouvenceau" : Nos somes *jovencel*, porchaçons nostre pris (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 487). S'ainsi vous voulez asservir A Dieu, vous ressemblerez, sire, Un *jovencel* dont vous vueil dire, A qui on vult femme espouser (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 270). A nous s'en vint li *jonenchiaus* Qui moult fu frices et iniaus (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 96). Et avoit le roy que je dy un moult bel *jovencel* a nepveu. (ARRAS, c.1392-1393, 56). Troÿlus, flour des *jouvenceaulx* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 93). Le *jovencel* respondi que plus de L, voire plus de cent, car il cuidoit comme inexpert, que tous ceulz feussent trop bien ses amis qui luy monstroyent beau semblant de chere, de parole ou de bras. (GERS., Concept., 1401, 415). Ou temps du roy Jehan de France, fils aîné du roy Phelippe de Valois, estoit en sa court le seigneur de Pouilly en Thoraine, qui en son hostel avoit un tres debonnaire et gracieux *jovencel* nommé Jehan (LA SALE, J.S., 1456, 2). Sergens ne sont plus larroneaux, Ilz sont doux comme *jouvenceaulx* Et ne boyvent plus mais que bieres. (Rapp., c.1480, 62).

B. - "Tout jeune garçon" : Or est nez nostres *jovenciaus*, A qui li dieux qui est en ciaux Doint grace, honneur et bonne vie. Mais il drois que je vous die L'année et le jour qu'il fu nez. (MACH., P. Alex., p.1369, 5).

II. - Adj. "Jeune, à l'âge de l'adolescence" : Un moigne i eut et *jovencel* Qui devant Dieu fu bon et bel. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 185). Si que, dames et damoiselles, Anciennes et *jovencelles*, Tous et toutes, petis et grans, Qui de bien faire estes engrans, Amez, si comme j'ay amé. (MACH., D. Aler., a.1349, 402). Et tant qu'une foiz a moy vint En fourme d'omme *jovencel* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 133).

- P. métaph. "Jeune" : Les aes [les abeilles] virges et *jovenceles* Plus et mieudre miel font que celes Qui ja sont de ancien aage. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 121). [R. M.]

JOUVENCELLE, subst. fém. (jouvencelle)

[T-L : *jovencelle* ; GDC : *jovencel (jovencelle)* ; DEAF, J637 : *jovencelle* ; FEW V, 92a : **juvencellus* ; TLF X, 770a : *jouvenceau (jouvencelle)*]

"Jeune fille" : ...che sont les soufflés du Dyable, lesquelz, par le vent de mauvais enort, enflambent les cuers des jovencheaux et *jovencelles* du feu de charnalité (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 390). ...selonc le dit de l'Apostre a Tite ou second chapitre : «Enorte les *jovencellez* estre chastes», non pas de chasteté

contrainte mais volontaire. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 408). ...maintenant par diz de prophètes, maintenant par tesmoignages d'evangelistes et maintenant par chançons de *jouvencelles* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 92). Chier filz, vueilles toy esmouvoir A courre avec les *jouvencelles*, Et di a Dieu avec ycelles : ... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 234). [Aussi p.239 et 240] Il estoit vieil homme, et elle très belle, frique, mignote *jouvencelle*, aagée de XV ans. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 12). Je regarde vos personnaiges : Premier de ceste *jouvencelle*, Elle est si gracieuse et belle... (P. moyne, a.1500, 50).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 50/276. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 146/63 (*jovenencelle*). [R. M.]

JOUVENT, subst. masc. (jouvent)

[T-L : *jovent* ; GD : *jovent* ; DEAF, J641 : *jovent* ; FEW V, 96a : *juventus*]

I. - "Jeune homme" : ...s'il est jeunes *jovent* et pou enbesongnéz lui tendra plais, non mie de doctrine, mais de choses oyseuses [syntaxe incertaine] (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 79).

Rem. Autre ex. ds *Pastor.*, c.1422-1425, GD IV, 666a (non retrouvé ds l'éd. B.).

II. - "Jeunesse, qualités propres à la jeunesse, apparence attachée à un être jeune" : Quant aucuns hons en son *jovent* Ha menez son temps folement... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 186). ...Et est einssi de lui amée, Tant comme elle est ente clamée. Or avient que li temps trespasse Tant que li petis *jouvens* passe ; Se montent ses branches au vent Pour entrer en secont *jouvent* Qui est moiens temps appelez. S'estent ses branches de tous lez, En eslargissant sa biauté... (MACH., J. R. Nav., 1349, 221). ...oncques Dieu ne crea femme naturellement, Qui passast de beaulté, de gracieux *jouvent*, Frigonde la pucelle (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 15). Moulnt prennent en eulx veoir plaisance grandement, Car il estoient tant bel de corps et de *jouvent* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 201). ...il y veoit souvent [la nuit] Sa droite dame en grant *jouvent* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 121). JANICOLA [à sa fille]. (...) moulnt puis avoir cuer dolent, Quant ta belle et bonne *jouvent* As usee ou noble servise Du marquis (Gris., 1395, 86). Ciperis en mena Hermine o lui present Avoeuc son filz Guillaume qui tant ot bel *jouvent* Pour veoir le chastel et tout l'estorement Ou Ciperis manoit et Orable ensemment. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 8). Or est ce merveilleuse chose Que d'eulx plus sont en leur *jouvent* Font mieulx l'ovrage et plus souvent Que ceulx qui ont ouvré XXX ans. (Barbes brayes A., a.1450, 255). Il se fault fondé en *jouvant* Et parail selon son mary [Ces deux vers (que l'Éd. estime corrompus) semblent signifier : "il faut se choisir un mari en fonction de son âge et de sa condition"] (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 14). ...mes *jouvens* est passés ; Yl a bien .LX. ans que li miens cors fu nés (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 28). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Las ! autresfoys, en mon premier *jouvent*, Que nul travail ne m'avoit assailly, Jouer souloys et rymoyer souvent. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 121). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

- *La fontaine de jouvent*. "La fontaine de jouvence" : J'ai oy aparler souvent De le fontainne de *Jouvent* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 74).

Rem. Nom propre : Item, dist que, ledit temps ou environ, il print à la fontaine de *Jouvent*, à Paris, un hanap de madre qu'il trouva sus un coffre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 111).

- [Proche d'un pronom. pers.] *Mon / ton / son... jouvent*. "Ma / ta / sa... personne" : Bien voy que pour l'amour de moy parfaitement, Mettez en adventure vo corps et vo *jouvent*, En attendant la mort et grant encombrement (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 115). ...Et que j'ay le pooir d'amender vo *jouvent*, De mi amendez s'en vous a hardement (Hugues Capet Lab., c.1358, 207). Je soloie en esbatement User mon temps et mon *jouvent*. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 44). Je vous dy aussy que vous ayez pitié de son *jouvent* presuntueulx et de son desir troupe convoiteux et de son corps blecé moulnt dangereux. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 38).

- P. ext. "Vie" : En tel estat veul jë user le mien *jouvent*. Car c'est drois paradis a homme qui s'entent. (Hugues Capet Lab., c.1358, 97). Or les confort Jesus qui soit leur avoez, Car s'il ne les aïwe, leur *jouvens* est alez. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 719).

III. - "Ensemble de jeunes gens" : .I. jour le fame au roy de celui casement Revenoit de juer des cans a gran *jouvent*, Se fille avoeques lui, Beatrix o cors gent. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 503). [R. M.]

JOUVENTE, subst. fém. (jouvente)

[T-L : *jovente* ; GD : *jovente* ; DEAF, J644 : *jovente* ; AND : *juvente* ; FEW V, 95b : *juventa*]

I. - [Correspond à *jouvent* I "jeune homme"] "Jeune fille" : Je crois c'onques nous hons en chemin ni en sentes Ne vit en son vivant .ij. plus belles *jouventes*, Car des fleurs de biauté sont les plus excellentes. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 83).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 363 ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 1103/228. GD IV, 666b.

- Empl. adj. : PILATE [à La Fille]. Et Dieu te doit honneur et grace, Ma tres belle fille *jovente* (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 179).

II. - "Jeunesse (comme époque de la vie)" : Lors pooit bien apercevoir Que l'amoie sans decevoir Plus cinq cens mille fois que mi, Sans feintise et de cuer d'ami. S'usoie ensemment ma *jouvente* Pour ma très douce dame gente En dous penser, en souvenir, En esperance d'avenir A sa grace que tant desir Que je n'ay nul autre desir. (MACH., R. Fort., c.1341, 14). Vous m'estiés exemplaire et voie De tout ce que faire devoie ; Ne il ne m'estoit mie avis Que sans vous vëoir fusse vis, Et en vous si toute m'entente, Mon cuer mettoie, et ma *jouvente* [var. jouence], Que vostre oueil, vos fais et vos dis Estoient mon droit paradis. (MACH., R. Fort., c.1341, 131). Mais moulnt estoit sage et rassise, Et fu d'aage si seür Qu'entre le vert et le meür Estoit sa très douce *jouvente*, Plus qu'autre simple, aperte et gente. (MACH., J. R. Nav., 1349, 176). Or puet estre qu'en ta *jouvente* Tu as mis ton cuer et t'entente En vices et en vanitez, En ordures et en viltez, Et que n'as pas recongneü Les biens que tu as receü (MACH., C. ami, 1357, 72). Hébé, deesse de *jouvente*, Qui est et belle et douce et gente, Et qui est des cieus boutilliere, Fu esleue la premiere, Pour li norrir en son enfance, Jusque à l'estat de congnoissance (MACH., P. Alex., p.1369, 5). ...je t'aim en vraie entente Et tu moy, Et pour ce einssi nous tourment Le desroy De Fortune qui n'a loy Que m'eslongne ta *jouvente*, Dont tous les jours en requoy, Sans arroy, En guises plus de cinquante Me desvoy. (MACH., Les lays, 1377, 355). Iuuenta (...): *jouvente*, jennesse (Aalma R., c.1380, 219). Trop est folle ta vantise, Ma fillette belle et gente, Qui cuidiez qu'en telle guise Amours te lait ta *jouvente* Passer (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 41). ...mon premier aage et ja tendant aux approches de declinatoire *jouvente*... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 326).

- *En jouvente*. "Pendant la jeunesse" : ...m'amour donnay en *jouvente*, Cuer, corps, ame, vie et entente, A ma très douce dame gente, Plaisant et gaie. (MACH., R. Fort., c.1341, 49).

- [Proche d'un pronom. pers.] *Ma / ta / sa... jouvente*. "Ma / ta / sa... personne" : Ou pallais est montez, le chiere hault ellevee, De maint baron avoit sa *jouvente* adestree (Hugues Capet L., c.1358, 104). Et a Fedry sera se *jouvente* baillie Qui le justicera tout a ce commandie (Hugues Capet L., c.1358, 142). Mais il dist c'ains ne fu se char de fier armee Que ne fust ens ou jour se *jouvente* esprouvee (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 231).

- P. méton.

- "Qualités propres à la jeunesse, apparence attachée à un être jeune" : Et s'a une *jouvente* tellement compassee Que je croy que Nature n'y a riens oubliee (Hugues Capet Lab., c.1358, 190). Et dist qu'estre voroit en le cit de Tudielle Avoec l'enfant muiel a le *jouvente* bielle (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 156).

- "Plaisirs de la jeunesse"

Rem. Doc. 1394 (Liège) ds GD IV, 666a.

- P. ext. "Vie" : Or cuide avoir Jourdain se *jouvente* passee, Car bien cuide morir en yceste journee (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 153). [Autres ex. v.3877 ; 16902]

III. - "Ensemble de jeunes gens" : Li chevalier louerent la retraite et furent moult liez dont leur ire avoit esté empeschié et distrent que avant couvenoit il soustenir toutes choses que que l'en traist le salut de tant de princes de la *jouvente* rommainne. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.16, 26). N'atouchiez ce vassal, jel prendray en vie Et à Fedry sera se *jouvente* baillie Qui le justicera tout à ce commandie. (Hugues Capet L., c.1358, 74). Mais nient contreestant pas ne voille Qe homme die que par mon orgoille Moerge tant bele *juvente*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 71). Du pays toute la *jouvente* Se parti, mais a leur entente Faillirent entierement cilz, Car ilz furent trestuit occis. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 8). Et partendues les tentes, il actendy la Goffarion par deux jours, ayant fiance en sa prudence et en la hardiesse de la *jouvente* de laquelle il estoit souverain. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 24). ...toute la *jouvente* du paÿs (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 30).

V. aussi *jouvence* [R. M.]

JOUVRE, subst. masc. (jouvre)

[DEAF, J632 : jouvre ; FEW XXIII, 97a : o.i.]

[Agrès]

REM. Doc. XVe s. In : A. Delboulle, *Romania* 33, 1904, 560. *Z. fr. Spr. Lit.* 28/1, 1905, 305. [R. M.]

JOUX, subst. masc. (joux¹)

[FEW V, 60b : *jugum*]

"Poutre horizontale posée sur des poteaux" : ...pieux, poultries, lyens, lyarnes, *joux*, plancher, apuyes, leviers, perches courbes, poulyes et chevilles de fer (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.2, 1407, 720). ...assez près des pieux dudit Molin du Temple, avoit une palie où estoient ficez quatre pieux de boys et ung *joux* dessus, qui soustenoient le pont de ladite pescherie (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.2, 1471, 755).

REM. Forme du mot *joug* v. Lexiques. [R. M.]

JOUX, subst. masc. (joux²)

[FEW V, 82b : *juris*]

"Forêt" : ...saint Romain et saint Lupicine, frères germains, vindrent lors premièrement habiter ès *joux* de Condes en habit d'ermes (...) et commencèrent illec édifier leur hermitage et

abbaye, à ce temps nommée l'abbaye de Condes, laquelle de présent est nommée en commun langaige l'abbaye de Saint-Oyan de Joux et de Saint-Claude (Doc. 1492. In : A. Castan, *Bibl. Éc. Chartes* 50, 1889, 315).

REM. Domaine francoprovençal, cf. FEW. [R. M.]

JOUXTE, prép. (jouxte¹)

[T-L : *joste* ; GD : *joste* ; DEAF, J593 : *joste* ; AND : *dejuste* ; FEW V, 96b : *juxta* ; TLF X, 770a : *jouxte*]

A. - Au propre [Dans l'espace] "À côté de, auprès de, le long de" : Item, nous avons acoustumé à dire les costéz du monde non pas ce que est desus et ce que est desouz ne les poles, mais ce que est *jouste* les poles... (ORESME, C.M., c.1377, 326). ...*jouxte* le mont De Libans (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 213). ...le rieu *jouxte* la fontaine Qui sours y fu nouvellement (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 143).

B. - Au fig. "Selon, suivant" : ...a tenir par nous et par noz successeurs, ou nom de nostre ditte eglise, ycelle rente toute admortie, *jouxte* la teneur des dittes lettres du roy nostre sire (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 146). *Jouxte* cest amporisme peut on veoir mainte belle speculation, comme une fame peut concevoir deux jumeaux, et comme l'un peut advorter et l'autre non. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 116). Les raysons d'Aristote prouvent que les corps ne sont pas composts de indivisibles finiz en multitude, mais ne prouvent pas que eulz ne soient composts de indivisibles infiniz. Et de ce ay je autrefois dit plus a plain ou sixte de Phisique ou ceste matiere est principalement tractie, et me souffist a present mettre ici un argument *jouste* l'imaginacion que fait Aristote ou .XXVIIIe. chapitre du secont. (ORESME, C.M., c.1377, 598). Si y peut avoir un obstacle *jouxte* les paroles d'Ysaïe, qui dit que souvent le conseil des saiges est irrité ou precipité de Dieu par faulte de bien recognoistre de lui. (CHART., Q. inv., 1422, 46). Si fais ma premissa *jouxte* la tresgriefve sentence de Valere, que discipline de chevalerie estroitement retenue et rigoureusement gardee maintiennent les seigneuries acquises (CHART., Q. inv., 1422, 54). ...Ou composer de la ptisaine D'eau et d'orge, qui est bien saine, Et en user, selon raison, *Jouxte* le temps et la saison. (LA HAYE, P. peste, 1426, 102). PHEBUS tradit sentenciam. Bien enpensé [je] l'ay. Vela tout, executés l'ay *Jouxte* sa forme. (Cene dieux, c.1492, 124).

- "Conformément à" : Et *joust* ce est une regle vraie, que toutes foiz que l'en a fait bien ou courtoisie a .I. homme, se il est ingrat, c'est certain signe que il n'estoit et n'est pas digne de bien, mais indigne. (ORESME, E.A.C., c.1370, 473). Et pour plus emple mention *Jouxte* la matiere subgitte, Je te dy et au parsus gite Que maint sont a mal parvenus Par glotonnie et par Venus. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 48). [R. M.]

JOUXTE, subst. masc. (jouxte²)

[FEW V, 97a : **juxtare*]

"Partie qui jouxte une autre, petit espace attendant"

Rem. Réf. dial. ds FEW.

- *Sans faillir d'un jouxte*. "Sans faillir d'un pouce" : Vostre conseil est bien licite, Soit Juno, qui l'air bas denotte, Appelée et qu'on luy limite Ses termes, sans faillir d'ung *joxte*. Et le vouloir des dieux parfaire. (Cene dieux, c.1492, 130).

- P. métaph. "Petite quantité" : Le filz combat contre le pere et joxte L'homme a la femme, et la femme son homme La mort desire, et n'y a ung seul *joxte* D'amour entre eulz (Cene dieux,

c.1492, 114). [Interprétation proposée par F. Lecoy, *Romania* 84, 1963, 416 ; l'Éd. voit ds *jouxte* le mot *joute*] [R. M.]

JOUXTER, verbe (jouxter)

[GD : *joster* ; DEAF, J597 : *joster* ; AND : *juster* ; FEW V, 97a : **juxtare* ; TLF X, 770a-b : *jouxter*]

[D'une terre] "Toucher à"

REM. Doc. 1376 (*le boys Mahieu ... jouxte le chemin de...*) ds GD IV, 658b. [R. M.]

JOVENE, adj. (jovene)

[T-L : *juene* ; GD : *joene* ; FEW V, 92b : *juvenis*]

[Forme archaïsante de *jeune*] : Un jour fist assamblar une grant partie des *jovenes* [l. *juvenes*] bachelers du païs, et disoit qu'il vouloit aler behourder (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 191). Et semblament ilh cargont ... monssaingnor Houwe, qui estoit plus *juvenes*, qu'il portaist les armes do dit saingnor d'Awir, son taiton, assavoir vairriet d'argent et d'azure. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 10). ...dont ly une des filhes do dit monssaingnor Conrar est mariée al *jovene* monssaingnor Wilhelme de Horion, chevalier, et ly atres ne sont encors astaleis. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 35). [aussi p.126, 133, 473] ...en faisant l'assay al aywe, ly I des esquevins, et maiement ly plus *jovene*, por apprendre l'offische, doit avoir I plate bachinet en sa main, por paremplir le patron, quant ilh est pouhies ; et I des aneis esquevins ou ly covellier sermenteit doit tenir et porter le patron ... plus droit qu'ilh puet, por faire plus justement. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119). ...Bauldewin, li frere Rollans, qui estoit *jovene* chevalier... [Le *jeune chevalier* n'est pas forcément peu âgé ; il est adoubé, mais toujours sous la dépendance de son père, détenteur du patrimoine ; cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 831 (art. *jeunes*).] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 163). ...cis dus d'Orlyens (...) Fist puis tant qu'à son fil le ainsné le donna-on une veuve, Dont la *jovene* [l. *jovene*] roïne fist grande marison, Et disoit que c'estoit contre droit et raison. Ses cousins fu giermain de droite estrasion, Et si estoit ses filleus (...) Mais du pape en avoient le dispensation. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 351).

- *Jovene d'ans*. V. an : J'estoie *jovene* d'ans (Voeux héron G.L., c.1346, 74).

V. aussi *jeune*¹ [R. M.]

JOVENEMENT, adv. (jovenement)

[T-L : *juene* (*jovenement*) ; GD : *jovenement* ; FEW V, 92b : *juvenis*]

[Forme archaïsante de *jeunement*] "À la manière des jeunes, à la légère"

Rem. FROISS., *Chron. ms. Chicago f.37* (vol.2) (56r) 2C-6, c.1375-1400 (The Online FROISSART) : ...*et si estes uns juvenes chevaliers et a faire vous avés respondu jovenement et simplement.*

V. aussi *jeunement* [R. M.]

JOVENEMENTE, subst. fém. (jovenemente)

[T-L : *jonemente* ; GD : *jovenemente* ; DEAF, J676 : *jonemente* ; FEW V, 94a : *juvenis*]

"Qualité de ce qui est jeune, jeunesse"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L IV, 1766 (et GD IV, 664c). [R. M.]

JOVENENCEL, subst. masc. (jovenencel)

[GD : *jovenencel* ; FEW V, 92a : **juvencellus*]

(Synon. de *jouvenceau* v. Lexiques) : ...accompaignie d'un escuier tenant cestui *jovenencel* entre ses bras qui n'avoit que un an au plus (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 530). O mon tres doulz *jovenencel*, sachiés que c'est le plus faulx et desloyal chevalier du monde, le plus crueulx que oncques nasquy de mere. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 104).

REM. Ex. d'a. fr. et JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD IV, 664c.

V. aussi *jennecel* [R. M.]

JOVENENCELLE, subst. fém. (jovenencelle)

[FEW V, 92a : **juvencellus*]

(Synon. de *jouvencelle* v. Lexiques) : Souvent, aux yeulx plain de larmes, aloit regrettant s'amy, en disant : «O tres noble *jovenencelle*, que ores suis pour vous dolant et marry...» (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 31). [R. M.]

JOVENESSE, subst. fém. (jovenesse)

[T-L : *jonece* ; GD : *joenesse* ; FEW V, 94a : *juvenis*]

[Forme archaïsante de *jeunesse*] : ...en sa *jovenece* (Bât. Bouillon C., c.1350, 74). À son avènement fortune le douta, Car en se *jovenesse* mout forment le greva Quant par dedens Honguerie sus Sarasins ala Avoec noble barnaige (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 268).

V. aussi *jeunesse* [R. M.]

JOVENIR, verbe (jovenir)

[GD : *jovenir* ; FEW V, 94a : *juvenis*]

"Rajeunir" : Juveneo (...) : *jovenir* (Aalma R., c.1380, 218). [R. M.]

JOVENOR, adj. et subst. (jovenir)

[T-L : *juene* (*jovenir*) ; GD : *jovenir* ; DEAF, J639 : *jovenir* ; AND : *juvenur* ; FEW V, 94b : *juvenis*]

A. - "Cadet" : ...dame de Chastiaubrient, seur germaine *jouveingnoure* de nostre dicte tante de Leon (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1354, 151).

Rem. Doc.1407 (*sa soeur juvegneure*) ds GD IV, 665b.

- "Frère cadet ; soeur cadette" : Cestui Damarachus avoit acquis en Tarquine grans richeces et engendré deus enfans, c'est a dire Lucumo le premier et Arruns le *juveigneur* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 34.1, 58). ...si demande la *joveignere* vers l'ainznée ou son heir son partage (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1366, 486). La arrivent tous grans seigneurs Les ainsnez et les *jouvigneurs*, Il ont argent, encore en veulent, Et dient que plus avoir seulent Chevaliers, bourgeois, gens d'eglise, Clercs, marchans, peuple de grant guise, Et de femmes y a grans presses, De povres et de grans maistresses Et de gens de trestous estas (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 78). Item au regard des *juveigneurs*, soient fils ou fille, qui ont eu de leurs ainsnez certains convenants... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1456, 436).

. En partic. DR. FÉOD. "Frère cadet d'un seigneur qui a reçu comme aîné le principal dans la succession paternelle et maternelle" : La tint [la terre de Vendelais] ledit feu père de madite dame en son vivant dudit monseigneur de Laval, seigneur de Vitré, comme *juveigneur* de ainsné à la coustume de Bretagne, et a touzjours esté gouvernée soubz l'obbeissance de ladite baronnie de Vitré (Cartul. Laval B., t.2, 1401, 368). ...ledit Gilles de Bretagne n'avoit ne tenoit au temps de son trépas aucunes héritages et se aucun droit

avoit à y en tenir, c'estoit seulement en droit de bienfait, comme *juveigneur* (Cartul. Laval B., t.5, 1450, 84). ...l'ainsné y est seigneur de toutes leurs principaultés et seigneuries nobles et n'y ont les autres *jouevneurs* aucune noble seigneurie (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 319).

B. - "(Celui) qui est plus jeune" : Einsi donquez a esté renouvelee la aliance, par vertu de laquelle a Tarquins commandé aus *juvencours* que il, trestos armés, fussent a certain [jour] au bois de Ferentine (BERS., I, 1, c.1354-1359, 52.5, 87).

- "(Celle) qui est plus jeune" : Dou rachat de Jehanne de la Soraye de la paroisse de Bourseut [Éd. héritage consistant en deux pièces de terre affermées et sises en Maroué] (...) Et tenoit ladite deffunte lesd. heritaiges en ramaige comme *juvegnour* de aine de messire Allain de la Soraye (Comptes Lamballe C.-L., 1419-1420, 143). [R. M.]

JOVINE, subst. fém. (jovine)

[Ø]

"Fille de Jupiter (?)": N'y faillez pas, Muses aquariades, Nayades, doulces Chorindyades, Celestes corps glorieux, d'or maissis, Clères *joivines*, fresches Olympiades (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 394).

REM. Sens proposé par formation sur *Jovis* (génitif de *Jupiter*) ; on peut aussi comprendre "jeune fille", sur *juvenis*. [A. B.]

JOYABLE, adj. (joyable)

[T-L : *joiable* ; GD : *joiable* ; *FEW IV, 75b : *gaudere*]

"Joyeux, réjouissant"

REM. Ex. d'a. fr. et SIMON DE HESDIN (éd. 1485, *petis commencementens jouables*) ds GD IV, 646b-c. Sans doute influence de *jouer* au sens de "se divertir, s'amuser" (FEW V, 36a : *locari*). [R. M.]

JOYANCE, subst. fém. (joyance)

[T-L : *joiance* ; GD : *joiance* ; *FEW IV, 76a : *gaudere*]

"Jouissance"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*joyansce*). [R. M.]

JOYANT, adj. (joyant)

[T-L : *joiant* ; GD : *joiant* ; AND : *joir* ; DÉCT : *joiant* ; FEW IV, 76a : *gaudere*]

"Joyeux, heureux" : Atant de ma dame parti ; Mais d'un regard me reparti Si vray et d'un si dous langage, Qu'elle retint mon cuer en gage. Dont si liez fu et si *joians* Que de tous les biens fu joians, Quant Esperence ot assevi Si bien ce qu'elle m'ot plevi, Et pour la joie que j'avoie Ce rondelet fis en ma voie (MACH., R. Fort., c.1341, 150). Aussi s'une dame jolie, Gaie, rians, *joians* et lie, S'embat en lieu ou il ait feste De gens qui mainnent vie honneste, Elle y puet bien tant dire et faire De son faitis courtois affaire, Qu'elle est tout par grace montée En l'air de bonne renommée. (MACH., D. Aler., a.1349, 334). Vers le palais s'en vont moult liez et *joyant* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 142). Contreval la cité vous yré conduisant ; Si ferons a soupper lie chiere *joyant*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 10). ...Et venir en la gloire ou li sains sont *joant*. (Prières saints R., t.2, c.1350-1400, 284). Par d'encoste Regnault chevauche lés a lés, Et le roy d'aultre part *joiant* et asseurés. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 281). Je leur donne a mengier et il en sont *joiant* (Chev. cygne P., c.1356, 43). Adont prinrent congiet, s'ont leur consail finy, Du pallais avallerent *joiant* et esbaudy.

(Hugues Capet L., c.1358, 29). Le collée ly donne par moult grant amitez. Moult fu Huez *joians* (Hugues Capet L., c.1358, 95). Puis issirent dez nez *joiant* et esbaudy, Et o port de Venisse issirent san detry (Hugues Capet L., c.1358, 240). ...elle est jeune, gente, *joyant* et lie, En tout honeur se soit bien ordener ; De lui ne vi au jour d'ui plus jolie Ne qui si bien se deduisse en amer. (MACH., App., 1377, 647). Alez vous en vostre affaire, car sachiez que je feray diligence comment il [Hervy de Leon] ne me otera pas mon heritaige. Et cilz prennent congiet et s'en partent tous *joyans*, car ilz avoient sur grant envie sur Hervy vostre pere, pour ce que le roy l'amoit et creoit et faisoit et usoit de pluseurs choses de son conseil, qu'il ne leur chaloit a qui la perte deust tourner, mais qu'ilz le peussent destruire. (ARRAS, c.1392-1393, 49). Je vous requier qu'il vous plaise a prendre ma fille pour moillier, et tout mon royaume, et cy presentement je m'en desmet. Et avoit fait apporter secretement la couronne, et la prist, et dist : Tenez, Urien, ne refusez pas la requeste que je vous fay. Lors furent les barons du pays si *joyant* qu'ilz lemmissoient de joye et de pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 120). En ceste partie dit l'ystoire que ceulx du Cruq furent moult *joyant* quant ilz virent approuchier le navire, car ja sceurent les nouvelles que leur seigneur venoit (ARRAS, c.1392-1393, 143). ...Nambroth, qui fu joyant, Qui de mal faire fu *joyant* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 146). Retournés en France, si soiés tout *joiant* (Galien D.B., c.1400-1500, 43). A machons a donné le bielle pour salaire .I. besans d'or, y leur doit auques plaire ; Cil s'en partent *joiant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 159). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

Rem. *Chev. papegau* C.V., c.1400-1500, gloss.

- (*Le / de*) *coeur joyant* : Se mort l'ont li Grigois en cel estour pesant, Ja mais n'aray le coer baut ne liet ne *joyant* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 185). La dame a bien esté tenue, Dont mes cuers est *joians* et liez, Quant leur veu a esté brisie (Mir. enf. diable, c.1339, 11). G'y vois de cuer *joiant* et baut (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 211). Ses cuers qui est liez et *joians* Devient la de merci joians, Joians qu'on appelle joir, Quant on puet de merci joir. (MACH., D. Aler., a.1349, 306). Quant le message l'ot si eust le cuer *joyant* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 81). Le duc et la duchesse orent les cuers *joians* Quant ilz ouïrent leurs gens qu'encement sont disans. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 201). Puis donna la chamberiere sa sainture d'argent Et .X. mars de fin or, dont celle ot cuer *joent*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 268). Douche mere, ne te vas esmaiant. Je te feray avoir le cuer liet et *joiant*. Faussement as esté traïe par devant (Chev. cygne P., c.1356, 66). Las ! or sui en grant freour Par paour Qu'elle ailleurs s'amour n'ottrie ; Par tristour, Convendra qu'elle m'ocie, Car toute joieuse vie M'iert faillie Ne ja mais n'aray bon jour, Cuer *joiant* ne chiere lie, Et ma vie Sera de merencolie Et de plour. (MACH., Ch. bal., 1377, 609). Qui compaignie bonne a quant il va cevauchant, Le coeur en a plus liet et aussi plus *joiant*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 5). Quant le roy entendi, il eust le ceur *joiant*, Cuide bien que soit voir (Galien D.B., c.1400-1500, 43).

- *Joyant de qqc.* : ...Si qu'avec vous *joians* soyons De vostre bien. (Mir. ev. N.D., c.1348, 81). Et disent qu'il estoient tout desirant de aler avoec lui, à son commandement. Li rois Edowars fu moult *joians* de celle response. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 106). De sa prise et venue furent les oncles du roy tout *joyant* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 75). Mais montèrent as chevaux et fisent monter leurs prisonniers, et tantost fu nuis. Si retournèrent ce soir en le garnison d'Arde, et se tinrent tout aise et tout *joiant* de che qu'il eurent. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 188). Uriiens et sa gent se logierent es logeiz des Sarrasins, et manderent leur

sommage, qui furent moult *joyant* de la victoire, et s'en vindrent liement en l'ost, et se logierent bien aaisiement. (ARRAS, c.1392-1393, 113). [R. M.]

JOYAU, subst. masc. (joyau)

[T-L : *jöel* ; GD : *joiel*² ; GDC : *joel* ; DEAF, J345 : *joiel* ; AND : *juel* ; FEW V, 43a : *jocus* ; TLF X, 771b : *joyau*]

A. - "Objet de matière précieuse"

1. "Parure, bijou, joyau" : Li rois les tint huit jours moult liement Et au partir leur donna largement Chevaus, harnois, *joiaus*, or et argent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). Cils qui plus en a, plus li faut. Dont ont li roy plus grant deffaut Que n'ont la povre gent menue, D'or, d'argent et de *joiaus* nue, Et par deffaut de souffissance, Car en leur cuer se boute et lance Un ardent rain de convoitise Qui si les ambrase et atise Qu'il les art jusques es entrailles (MACH., R. Fort., c.1341, 101). Se tu vosisses or molu Mengier, ou pierres precieuses, Ou avoir robes curieuses, *Joiaus*, deniers, chevaux, destriers, Dont d'or fin fussent les estriers, Tu l'eüsses sans contredit ; N'onques on ne te fist ne dit Chose qui te deüst desplaire, Car chascuns voloit a toy plaire. (MACH., C. ami, 1357, 66). Il donnoit fiez, *joiaus* et terre, Or, argent ; riens ne retenoit Fors l'onneur ; ad ce se tenoit, Et il en avoit plus que nuls. (MACH., C. ami, 1357, 103). ...biaus fils, ne te doute mie Que leurs richesses, leurs tresors, Leurs riches *jouiaus* et leurs ors Ne sont fait que pour moy servir Et pour ma grace desservir. (MACH., F. am., c.1361, 218). Qu'il vous plaise prendre et avoir La moitié de tout mon avoir, Tant en argent come en *joiaux*, En rentes, en draps, en chevaux (Mir. st Val., c.1367, 139). Li dus richement l'onnoura, Et VIII. jours o li demoura. Se li donna de ses *joiaus* D'or et d'argent, riches et biaux, Harnés à joster et destrier, Oü ne falloit celle n'estrier ; Car li roys joustoit volentiers (MACH., P. Alex., p.1369, 30). Il avoit une merque a un des bons [l. bous] et a l'autre estoit celui qui tenoit le *joiau* pour le mieulx courant. [Explication de l'image du coureur et de la course dans un stade] (ORESME, E.A.C., c.1370, 110). Si trouvoient li Englès et li Gascon le pays plain et drut, les cambres parées de kieutes et de draps, les escrins et les coffres plains de bons *jeuiaus*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 165). Brise Godet, pren les premiers, Ces *joiaux*, et toy ces deniers, Lambin, et toy, Boute en Couroye, Léves toute ceste monnoye (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 13). S'il n'est d'argent ou de *joyaux* garni, Celui est fol qui cuide avoir amie Au temps present n'estre appellé ami (MACH., App., 1377, 640). ...il rompi les coffres estans à la dame dudit lieu, esquelx coffres il print et embla plusieurs *joyaulx* et anneaux qui estoient à icelle dame, n'est record quelx *joyaulx*, pour ce qu'il y a bien VJ ans qu'il fist ycellui larrecin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 26). ...il print et embla, en un hostel de ladite ville, IX tasses d'argent et XXX ou XL fr., pelles, *joyaulx* et autres biens, qui estoient en un coffre qu'il print et emporta (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). Et estoit l'espousee [Mélusine] tant belle et si tres noblement parée que chascuns disoit que onques si belle n'avoient veue, ne si richement atournee, et s'esmerveilloient tuit de sa grant beauté et de la grant richesse de son habit. La contesse mesmes dist que en tout le monde ne cuidoit royne, ne roy, ne empereur qui peust finer d'autant que les *joyaulx* qu'elle avoit sur elle, valoient. (ARRAS, c.1392-1393, 39). Et, au partir, sachiez qu'il n'y ot dame ne damoiselle a qui le duc ne feist presenter bel *joyel*, selon ce qu'il lui sembloit que la personne le vaulzist. (ARRAS, c.1392-1393, 176). Et tantost le roy et le duc Oste l'alerent querre [la damoiselle] et lui firent poser le noir et vestir des plus riches garnemens qu'elle eust, et de ses plus riches *joyaulx*, esmaux,

fermaux d'or a riches pierres, ceintures et chappeaux. (ARRAS, c.1392-1393, 190). Lors fut le service dit, et offry Remond a ce commencement de moult riches *joyaulx* d'or a riches pierres. (ARRAS, c.1392-1393, 273). LE MARQUIS. (...) Car je vueil que faire faciez Pour noz noces ce qu'il faudra (...) Riches habis et vestemens, *Joyaux*, ceintures, ornemens Pour en atourner l'espousee. (Gris., 1395, 30). LE QUINT CHEVALIER. (...) l'appareil [du mariage du marquis] feray faire (...). Appareilliez sont ja les draps. Et les *joyaux* nobles et riches Et le disner qui n'est pas chiches. (Gris., 1395, 31). Qant la roine et si enfant et li signeur deurent entrer dedens Londres (...) estoient les rues parées et couvertes de draps et de *jeuiaus* moult estofement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 93). ...doi chevalier, tout avisé de ce que il devoient faire (...) departirent tous ces *jeuiaus* as chevaliers et as esquiers, et casquns selonch son estat. Tout en furent servi (FROISS., Chron. D., p.1400, 99). Et enporta avoecques lui grant fuissou de biaux *jeuiaus* qui tous venoient dou tresor de Limoges son frere le duc de Bretagne, pour donner et departir la ou il les veroit bien a emploier et pour acquerre amis (FROISS., Chron. D., p.1400, 478). Et requeroit ledit sire Hemon que certains *joyeaux*, c'est assavoir une ceinture, un chapeau d'or et une coiffe, qui avoient esté miz en gage par maistre Jehan Salant audit sire Hemon, pour la somme de CCCC escus fussent vendus, et l'argent delivré à lui pour la Royne (BAYE, I, 1400-1410, 55). ...Jehan Lachenel, dit Bouloingne, garde des *joyaulx* de la chambre de monseigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 56). Le roy, qui garny estoit des VIII *joiaux* souffisans qui estoient les pris, quatre des ungs, quatre des autres, pour les donner a cellui a qu'il appartiendroit, ordonna audit Monjoye, roy d'armes des François (...) que il portast les parolles toutes telles qui s'ensuivent. (LA SALE, J.S., 1456, 167). ...[les femmes] la menerent en la chambre ou elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, ou elles la desarmerent de ses actours et *joyaux* (C.N.N., c.1456-1467, 497). ...[elle] monta en sa chambre, et illec prepara et ordonna les bagues et *joyaulx* qu'elle avoit attains et mis dehors pour festoier et recevoir son amoureux. (C.N.N., c.1456-1467, 572). Et depuis sondit parc s'enfouy sans arrester, et souvent regardoit derriere lui, jusques à Joigne, qui est bien distant dudit lieu de la desconfiture de XV à XVI lieues françoises. Et ilec perdi tout son vaillant qui estoit ilec, comme or, argent, vaisselle, *joyaulx*, tapicerie, toute son artillerie, tentes, paveillons et tout ce qu'il y avoit mené. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 21). ...et s'il y a crue de festoyement où il faille crue de vaisselle, le garde huche va au garde des *joyaux*, qui luy delivre ce qu'il luy fault et non aultre. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 41). Il n'est monnoye, *Joyau*, viande, voye, Qui me peust mon corps resjoyr, Ou que je soye. Mon cuer s'employe A panser qu'il me fault morir. (Pass. Auv., 1477, 109). LE CRESTIEN. Le juif ay si bien blasonné (...) Qu'il m'a presté cent escus d'or. (...) LA FEMME. Quel tresor ! C'est bien besongné, par mon ame ! LE CRESTIEN. G'i ai bien joué de ma dame (...). LA FEMME. Quelz *joyaulx* ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 96). Voyla le gaige de bataille, Qui est jolis, plaisant et beau ; Vous leur porterez, comment qu'il aille ; Fait faire l'avons tout nouveau. Vous voyez c'est ung rossigneau Qui tout melodieusement chante. Presenter leur ce bel *joyau* ; La chose si est belle et gente. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 308). Je suis Venus, la plus belle des cieulx, Entre les dieux tenant ma region, Aornée de *joyaulx* precieulx, De chans joyeux et sons melodieux, Esbatz et jeux sont en ma legion... (Cene dieux, c.1492, 108). En ceste ville hault en ung monastere, A une chasse ou une fierte entiere, Ainsi qu'on dit et

comme on le propose, La ou le corps Saint Ambroise repose, Advironné de *joyaux* précieux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 243).

2. "Objet précieux à caractère religieux ; en partic. relique ou reliquaire" : Mont les garnirent bien [les églises] de reliques tres chieres, De rentes, de *joiaus*, de tres biaux privileges, Ce sevent cil qui sont ancor en ces colleges. (Gir. Ross. H., c.1334, 264). ...d'un évesque a qui Nostre Dame s'apparut et lui donna un *jouel* d'or, ouquel avoit du lait de ses mamelles. (Mir. ev. N.D., c.1348, 57). LA DAMOISELLE. Sire, ce *jouel* ci vous livre : C'est la chose certainement Qu'elle gardoit plus chiérement (...) Car c'est l'os d'un des doiz du pié Mon seigneur (Mir. Oton, c.1370, 349). Et en donna li dus de Normandie à çascun des chevaliers une des plus grandes espines de la ditte couronne, laquèle cose cescuns des chevaliers prisa moult et le tint au plus noble *jeuvel* que on li peüst donner. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 20). Apriès ce, il furent mené en le Sainte Chapelle dou palais, et lor furent moustrées les plus belles reliques et li plus digne *jeuvel* dou monde qui là estoient et sont encores. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 20). Et de la sainte mere eglise ravissoient les vaisseaux des reliques, les *joyaux* de l'eglise et les sains calices. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 296). "...La tierce chose en quoy je me delicte assez," dist la vieille, "si est en beaux et riches *joyaux* d'or et d'argent et garniz de riches pierres precieuses, et par espécial en riches et haultes mistres, en beaux et précieux anneaux pontificaux, en vestemens aussi et habiz de divers couleurs, précieux et resplendissans, et en riches paremens de sales, de chambres, de oratoires et de chapelles..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 321). Mais en devant ce, li abbés de Hanon et li monne avoient amené lor fietre et lors *jeuiauls* et les reliques a sauveté en la ville de Valenchiennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 421). Après qu'il se fu une piece reposé, il se fist derechief porter en l'eglise de leans, et se fist porter ou tresor, assis en une chaire, et vid les reliques et les *joyaulx*, et moult y prist grant plaisance. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 95). En oultre, la Court a ordonné que Girart de Bourbon, frere de l'abbé d'icelle abbaie, sera contraint, par prinse et emprisonnement de sa personne et par toutes autres voies deues et raisonnables, à rapporter à Paris à ses despens, et mettre en la main de ladicte Court ou à mettre en la main du Roy les trois angels d'argent doré et autres parties qu'il a du reliquaire du chief Saint-Denis, avec les mitres d'or, la crosse d'argent entiere et le crosson, les livres d'Euvangiles, couvers d'or, et autres reliques et *joyaux* de ladicte abbaie estans par devers ledit de Bourbon. (FAUQ., II, 1421-1430, 113). Ce jour, Girart de Bourbon, escuier, frere de l'abbé de Saint-Denis, par l'ordonnance de la Court, a mis devers ycelle Court certains *joyaux* venans de l'eglise de Saint-Denis, declairiez en l'inventaire sur ce fait. (FAUQ., II, 1421-1430, 116). ...le conte de Flandrez n'en voulut riens prendre [des trésors proposés] mais demanda au pape ung *joyel* des reliquez de Romme. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 42). En ceste ville hault en ung monastere, A une chasse ou une fierte entiere, Ainsy qu'on dit et comme on le propose, La ou le corps Saint Ambroise repose, Advironné de *joyaux* précieux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 243).

B. - Au fig. "Bien particulièrement précieux" : Je fais mon derrain testament, Ou quel je laisse franchement à ceus qui sont u val de pleur Et en la terre de labour Le don de pais, c'est mon *jouel*, Le plus gracieus et plus bel Qui soit en ciel ne en terre Ne c'on puist trouver ne querre. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 274). Et en pensant il ne trouve pas bien maniere d'avoir chevanche et toutevoies il la lui fault avoir, car il voit sa

femme que est telle a son avis qu'il loue Dieu en son courage dont il lui donna ung si riche *joyau* come el est. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 11). ...bien se comfioit li rois en li, qant il li bailloit en garde le *jeuvel* ou monde a ce jour que il amoit le mieuls : c'estoit la ville et le castiel de Calais. (FROISS., Chron. D., p.1400, 856). Le roy ot conseil (...) que bon seroit pour lui d'estre saisi et revestu de si noble *jouel* comme la seigneurie de Gennes (Bouciquaut L., 1406-1409, 184). A ses apostres Dieu donner Si ne vould pain blanc ne pain bis Quant il les vould habandonner, Fors qu'il leur donna : *Pax vobis*, De plus bel *joyau* ne rubis Si ne les povoit guerdonner. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 72). LE HOSTE. Plaisir me faictes vrayement Quant les corps sains vous m'apourtez Que ont estez martirizés Pour le non de Dieu soubstenir, Et la loy que Dieu, Jhesucrist, Sy a grant piessa ordonnée. Ceste cité est bien eurée De garder ces riches *joyaulx*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 167). Après qu'il se fu une piece reposé, il se fist derechief porter en l'eglise de leans, et se fist porter ou tresor, assis en une chaire, et vid les reliques et les *joyaulx*, et moult y prist grant plaisance. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 95). Puis qu'i vous semble que soit bon Abatre tout le Portereau, Qu'i soit fait nous nous consenton(s), Et tout jusques au rees de l'eau Combien que ce noble *joyau* Nous fait mal des Augustins ; Mais nous le referons de plus beau S'i plaist a Dieu et a ses sains. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 149).

- En partic. "Cadeau" : Bien voire car en tout et partout il veoit tourner et reluyre la puissance de Dieu, sa saigesse et sa benivolence. Il usoit de tout comme l'enfant qui seroit en pays estrange useroit du *jouel* que son pere luy envoyroit. Il consideroit que pour lui et pour son usaige Dieu avoit fait ung tel monde (GERS., P. Paul, a.1394, 514).

Rem. Cf. DEAF, 348, et n.44 et 45. [P. C.]

JOYELET, subst. masc. (joyelet)

[T-L : *jöelet* ; GD : *joiellet* ; DEAF, J350 : *joëlet* ; FEW V, 43a : *jocus*]

A. - "Petit joyel (petit joyau, petit bijou)" : Pour toi servir baillie te fu [ton corps], Mes tu ses sers es devenu. Au lignolet le veus chaucier Et nobles robes li baillier, Li cointoier de *joueles*, De tabletes et couteles, (De) greille courroie ferree Et (de) bourse pinpelotee ; De las de soie desguises, Rouges et vers entremesles Tu cointement espigacier Le veus touz les jours et couchier Toutes les nuis mont molement Et li faire son aisement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 179-180). La dame devers lui venra (...) Et li dira : "(...) vous estes mon ami vrai, N'autre de vous jamais n'aurai." Lors li donra un annelet Ou aucun petit *jouelet* (MACH., Voir, 1364, 110). Et estoit nouvelle devise De doux *jolez* bruniz et beaux, Couplez ensemble de doux fermaulx (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 544).

Rem. FROISS., Méliad. L., 1373-1388, gloss. (jeuelet) ; DESCH., M.M., c.1385-1403, 118 (jouelet)...

- [Cont. métaph.] : ...le roy Yvorim (...) A une belle fille (...) Encore nous donrelle mains faittis *joiëlet*, Et se vous le poés saignier d'ung canivet Et juer en sa chambre (...) Vous avriés vo reviaux, si seriés son vitet (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 156).

B. - "Objet donné en prix dans un jeu" : ...les vierges lors mistrent en sort .VIII. *jouelles*, si comme touaillons(,) de laine et de soie de diverses coulours, entre lesquelz avoit une piece de drap de soie vermeille qui s'apelle pourpre, et fu dit de commun accord des vierges que celle qui par le sort averoit la pourpre seroit leur royne ; et briefment quant ce vint au prendre, la pourpre eschei d'aventure

mais par l'ordonnance divyne a la douce Vierge Marie. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 132).

Rem. L'éd. définit "rubans" (probablement par rattachement à *jouelle* (cf. GD) dér. de *jugum*); mais il devrait s'agir de *joyelet*; cf. FEW V, 43a: «afr. mfr. *joyau* "enjeu dans les tournois sportifs ou poétiques" (13. jh.-Stoer 1625, besonders pik. flandr., Gdf; CohenRég.; St-Amand), alütt. *jouealx* "objets donnés en prix dans les concours d'arbalétriers" (1482, HaustRég. 4)». [R. M.]

JOYEMENT, adv. (joyement)

[DEAF, J438 : joiaument ; *FEW IV, 81b : *gaudium*]

"Joyeusement" : MAMON [un diable]. J'amerry aussi ces luxurieux Moyenes et prestres, vicieux Gens qui rompent leur mariage *Joyement* estre a nostre estrage [en enfer] (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 98). [J.-L. R.]

JOYER, verbe (joyer)

[GD : *joier*¹ ; FEW IV, 75b : *gaudere*]

I. - Empl. trans. *Joyer qqc.* "Jouir de qqc."

Rem. Doc. 1406 (...*le puissent joier perpetuellement*) ds GD IV, 648a.

II. - Empl. intrans. ou pronom. (*Se*) *joyer de qqc.* "Jouir de qqc." : ...tiellement le dit Amanu est empeché et turbé en sa dite pocession que avec sufficientes fermances ne autrement il ne poet avoir sa dite quinte partie du fruit ne d'icelle se *joyer* (Lettres agn. L., 1405, 398).

REM. Forme de *jouer* ds *Pass. Autun Roman F.*, c.1400-1500, 202 (*A quoy jues volés joyer ?*). Même chose dans l'ex. suiv. : ...Les beaulx jeuz dont il scet *joier*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 165). [R. M.]

JOYESSE, subst. fém. (joyesse)

[*FEW IV, 81b : *gaudium*]

"Joie" : Jocunditas (...) : liesse, *joiesse*, delis (Aalma R., c.1380, 213). [R. M.]

JOYEUSEMENT, adv. (joyeusement)

[T-L : *joios* (*joisement*) ; GDC : *joisement* ; DEAF, J436 : *joisement* ; AND : *joisement* ; FEW IV, 81b : *gaudium* ; TLF X, 771b : *joyeusement*]

A. - [À propos d'une personne]

1. "Avec la joie de vivre de qqn qui sait profiter de ce que la vie offre, tout en respectant les règles d'une juste modération ; dans un état durable de bien-être intérieur" : Pour vivre joliment, Nettement, *joieusement* Et sans souscy Ne faut qu'espoir de mercy, Tant seulement ; Et je l'ay si fermement Que j'en mercy Amours et ma dame aussi Tres humblement. (MACH., Les lays, 1377, 451). Ore te proveray comme veneurs vivent en cest monde plus *joyeusement* que autre gent, quar, quant le veneur se lieve au matin, il voit la tres douce et belle matinee et le temps cler et seri et le chant de ces oyselez, qui chantent doucement, melodieusement et amoureusement, chascun en son langage, du mieulz qu'il peut, selon ce que nature li aprent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 55). Dont de douleur excessive Souvent seulet et pensive Suis, regretant le temps passé Joieux qui m'est ore effacé Tout par elle et par la mort Dont le souvenir me mort, Sans cesser remembrant celui Par lequel sanz autre nullui Je vivoie *joieusement* Et si tres glorieusement Quant la mort le vint haper, Que de moy il n'avoit per En ce monde, ce m'iert vis : Car souhaidier a devis Je ne peusse personne Sage, prudent, belle et bonne Mieux que

lui en tous endrois (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 4). ...il chante, dansse et est joieux, en ensuivant le dit de Salmon, qui en la fin de son darrain livre conclud et dit : *Bene vivere et letari*. C'est a dire : Bien vivre et *joieusement*. Mais ce bien vivre ne s'entend pas seulement pour mangier bonnes viandes, boire bons vins, dormir longues matinees et en bons liz, et le surplus vivre en tous deliz, mais s'entend vivre premiers bien avec Dieu, soy maintenir honnestement, veritablement, et en ce *joieusement*. (LA SALE, J.S., 1456, 20).

2. "Avec l'ardeur, le plaisir, la joie de qqn qui aime, qui se sent aimé" : ...sa grant douçour Faisoit adoucir la douleur Qu'Amours et Desirs me faisoient, Qui maint grief estour me donnoient, Desquels je ne me pleing ne dueil, Car je n'en ai peinne ne dueil, Einsois les recueil humblement, Bonnement et *joieusement*. (MACH., R. Fort., c.1341, 11). Las ! ainsi pers les gracieus convois De vos dous yeus qui ont par meintes fois De leur douçour Tres doucement adouci ma douleur, *Joieusement* fait joie de mon plour, Et m'ont rendu scens, maniere et vigour, Car de ces trois Estoie nus, quant vëoie l'atour Cointe et joli de vo corps fait a tour (MACH., F. am., c.1361, 151). Las ! et Amours, pour qui tant mal endure Que ja sans mort n'en cuit estre garis, M'a oublié ; Loiauté et Droiture Faillent pour moy, et ma dame au cler vis Ne laist mon cuer vivre *joieusement* Ne ne le vuet occire, einsois l'esprent De bien amer, si que sans tricherie Sera de moy honnorée et cherie. (MACH., L. dames, 1377, 62). Et pour ce vueil loyaument, De cuer et *joieusement*, Amours servir Tout mon temps et moy tenir Joliment, Et le bel, le bon, le gent, Qu'aim et desir, En foy, de vray sentement Toudis chierir (MACH., Les lays, 1377, 346). LE QUINT CHEVALIER. (...) Maint sont marié, Dieu mercy, Qui moult vivent *joyeusement* Et sont de bon gouvernement Pour eulz et pour le bien publique. (Gris., 1395, 14). Quant appointié ot tout l'affaire, *Joyeusement* s'entrebaierent. Si se couchierent et aiserent A leur aise, je n'en doubt mie, Si com fait amant et amie. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 42). Quant j'ay nompareille maistresse Qui a mon cuer entierement, Tenir me vueil *joyeusement*, En servant sa gente jeunesse. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 206). ...lequel [comte Artois], apprez pluseurs adieux et doulx baisiers, retourna en sa ville d'Arraz ou il trouva sa bonne et belle femme avecq laquelle il fu *joieusement* par l'espace de deux a trois ans sans ce qu'il en eust nul enfant, dont il en vivoit en plus grant anoy et desplaisance. (Comte Artois, c.1453-1467, 22). Madame, qui de celle tres desiree nouvelle fut si *joieusement* reconfortee que son cuer ne savoit ou il estoit, et faingnist aucunement que point ne l'en chaillloit. (LA SALE, J.S., 1456, 158). ...et tant *joieusement* se maintindrent ensemble qu'ilz gaignerent ung beau filz, nommé fu Salhadin, qui tant bien fu adrescié de tous membrez qu'en sez bellez faicturez Nature y emploia sa science. (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 130).

- [À propos d'amour mystique] : Tant apparut belle, tant pure, tant nette que le vray Dieu de sainte amour incontinent fut embrasé de son amour et de son ymage, comme de Pigmalion faignent les poetes, et contenir ne se pot que *joyeusement* ne chantast ceste amoureuse chancon dessus dicte : Ma mie est celle Qui est toute belle. (GERS., Concept., 1401, 407). Car pour ce qu'ils sont ravis sur eulz et trais au dehors de leur propre dillection, ilz vont tous en l'amour de moy ou ilz se reposit *joieusement*. (Internele consol. P., 1447, 258).

3. "Avec la satisfaction, le plaisir ponctuel qu'on éprouve à faire qqc., agréablement, " : Avant : en route vous mettez D'aler, et en alant chantez *Joieusement*. (Mir. prev., 1352, 275).

Mais comment puet faire *joieusement* Chansons ne lais cilz qui oncques n'ot jour Joie ne bien, eins a toudis en plour Et en tristesse usé toute sa vie, Sans esperer garison ne aïe. (MACH., L. dames, 1377, 86). De triste cuer faire *joieusement*, Il m'est avis que c'est chose contraire ; Mais cils qui fait de joieus sentement, Je di qu'il doit plus *joieusement* faire. Et pour ce sont mi chant de rude affaire, Qu'il sont tuit fait d'un cuer plus noir que meure, Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 557). ...l'on souppe le plus *joieusement* que l'on pourroit. (C.N.N., c.1456-1467, 478). Ne passa sepmaine de caresme que comme tres devote ne alast les pardons gaynier, et maintesfois sans grant compaignie priveement disner, banqueter et soupper, et après son dormir aux regnards et taissons par ces bois et autres deduis souventesfois chassier, et par ainsin toute ceste caresme passa le temps *joieusement*. (LA SALE, J.S., 1456, 258). DIEU. En ce trosne il n'y a ange Qui ne chante *joieusement*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 103).

- "Dans de bonnes conditions, ici avec le plaisir d'être en vie" : Oudit an, le roy envoya grant nombre des gens d'armes de son ordonnance, des frans archers et autres et de son artillerie pour reconquerir le royaume d'Arragon. Dieu leur doint grace de y bien besongner et de retourner *joieusement*, car on dit communement que c'est le cimiterie aux François ! (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 315).

- "De bonne grâce" : De che dist Boece : "L'escolier doit amer son maistre et soy *joieusement* a lui submittre, car chilz ne doit avoir le degré de maistrise, qui subget ne se veult estre." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 55). Et doit avoir douleur au cuer de ce qu'il fist le pechié, et grant paour de la vengeance Nostre Seigneur, grant repentence d'iceulx pechiez, et avoir ferme esperance et volenté certaine de soy amender et de jamaiz au pechié non retourner, mais les hair comme venin, et avoir desir de volentiers recevoir pour sa garison et santé recouvrer, et faire *joieusement* la penitence que le confesseur lui vouldra enchargier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 18).

. [Sentence] *Les choses qui sont acquises par labeur sont joieusement reçues et diligemment gardees* : Combien que, comme dist Basile, que «les choses qui sont acquises par labeur sont *joieusement* recepuës et diligemment gardees ; et che qui est acquis legierement on le garde plus anuiantment et en tient on mains de compte». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 74).

- [Avec une idée supplémentaire de fougue, d'entrain] : En ce penser fui longuement, Mais ce fu si paisiblement Qu'en joie adès me deportay, Pour ce que mon penser portay En l'espoir que prendre porroie L'esprevier que tant desiroie. Quant en ce propos me senti, *Joieusement* me departi, Que plus n'i vos faire demeure. (MACH., D. Aler., a.1349, 265). Quant la force fu abaissié Dou grant feu, la chevalerie Et trestout l'ost entierement, Avec le roy *joieusement*, Entrerent dedans la cité. Là n'ot Sarrasin respité Que, s'il fust atains ou tenus, Qui ne fust à sa mort venus (MACH., P. Alex., p.1369, 90). ...et fu incontinent mandé le prince, le quel y vint *joieusement* pour qu'il entedy que sa besongne estoit comme faitte (Comte Artois, c.1453-1467, 65). ...le roy bailla lettres de commission à maistre Jehan Avin, conseillicier en sa court de Parlement, et à Jehan Doyac, de la ville de Cusset en Auvergne, pour faire sur monseigneur de Bourbon, ses villes, pays, officiers et bons subjectz plusieurs dampnez exploitcz et nouvelletez que lesditz commissaires prindrent *joieusement* à faire, cuidans destruyre et porter dommaige audit mons. le duc (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 96).

. [S'applique à un trait de caractère] "D'une façon spontanée, avec entrain" : Du surplus, selon son aige de XIII ans,

estoit tres habille et hardy valetton, fust pour chevauchier un bien rigoureux coursier, fust a chanter ou a dansser, a jouer a la paulme, a courir, a saillir, et a tous autres essais et esbas que il veoit aux hommes faire : a tout se vouloit *joieusement* emploier, combien que sa personne estoit et fust tousjours linge et menu, mais son cuer estoit entre les autres tout fer et achier. (LA SALE, J.S., 1456, 2). Et au saillir que le roy fist de sa chambre, ou ce jour estoient Messeigneurs ses freres et autres pluseurs de son sang, Saintré et tous ses amis a genoulz se mirent, lors il commença *joieusement* a parler et dist : "Nostre souverain seigneur, il est de coustume a tous nobles hommes de acroistre leurs honneurs par le tresnoble mestier d'armes et en pluseurs façons, dont je desirant comme l'un de ceulz, esperant le congié et licence de vostre bonne grace et non autrement, vouay yersoir en mon petit banquet, presens mes tresredoubtez seigneurs et dames, damoiselles, chevaliers et escuiers telz, telz et telz, et pluseurs autres, que cest matin je porteroye en mon braz senestre un bracelet d'or, tel qu'il estoit, le quel veez cy, et le surplus pour la façon que, se vostre bon plaisir est, pourrez veoir cy en escript." (LA SALE, J.S., 1456, 86).

- En partic. [À propos de l'accueil réservé à qq] "*Chaleureusement*" : Là trouva le duc d'Ostheriche, Un noble duc, puissant et riche, Qui estoit sires de la ville Et dou païs. Et sachiés qu'il le Reçut si tres *joieusement* Et si tres amoureusement ; Et la duchesse en tel maniere Li fist si amiable chiere, Et toutes les dames aussi Que je ne say pas nomer, si Que raconter ne le saroye, Tant menoit chascuns feste et joie. (MACH., P. Alex., p.1369, 44). Quant li message dou roy de France furent venu jusques à lui, il les recueillit *joieusement* et sagement, ensi que bien le savoit faire. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 254). ...la roine fu (...) dou chevalier et de la dame tres *joieusement* requelloite (FROISS., Chron. D., p.1400, 58). ...li rois (...) li dist tout *joieusement* : "Mesire Ustasse (...) je vous ai veu moult volentiers, et vous tieng pour la journee pour le mieuls asallant et requerant ses ennemis..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 874). ...accompaigniez de pluseurs ducs, contes, barons et nobles desdis royaumes de France et d'Angleterre, lesquelz furent moult *joieusement* et honnorablement receuz en la ville de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 389). Et pareillement, ala devers le Roy à Laon, Jehanne de Béthune, contesse de Ligney et viscontesse de Meaulx. Lequel Roy fut très content de sa venue et le reçut très agréablement et *joieusement*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 469). Il fut receu *joieusement* et lyement (C.N.N., c.1456-1467, 186). Elle fut tantost vers le chevalier attendant, qui la receut *joieusement*. (C.N.N., c.1456-1467, 270). ...Dieu scet s'elle fut *joieusement* recueillie de la marchande (C.N.N., c.1456-1467, 571). La fut receu *joieusement* et bien Ainsi qu'on scet, pour le faire plus court, En tout honneur, de plusieurs gens de bien, Tant de la ville qu'autres seigneurs de court. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 173).

. [De Dieu] : Item Dieu par sa misericorde rechoit *joieusement* le pecheur retournant envers lui, et esmolit son cuer a faire penitance (Somme abr., c.1477-1481, 180).

4. "Gaiement, de façon à susciter la gaieté" : Adieu, mon amy gracieux, Adieu, celluy que je desire, Adieu, l'amour que j'ayme mieulx Par qui souvent mon cuer souspire, Moult me tarde que puisse rire Avecques vous *joieusement*, Car je vous ayme loyaulment. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 93). ...l'escuyer en Bourgoigne se retourna, qui aux galans et compaignons de sorte *joieusement* racompta ceste son adventure (C.N.N., c.1456-1467, 125). ...après que les tables furent ostées, pour conclure de l'escot,

firent plusieurs manieres de faire mises avant *joyeusement* sur quoy l'escot seroit prins [Après un bon repas] (C.N.N., c.1456-1467, 376).

B. - [À propos d'une chose] "De façon à susciter la joie, la liesse" : ...sy devez sçavoir que sa venue fu tost sceue avant la ville qui tant en fu remplie de joye que l'en y sonnoit lez clochez aussy *joyeusement* comme s'il feust le jour du Noël (Comte Artois, c.1453-1467, 141). ...ilz entrerent ensamble en la ville ou clochez bateloient *joieusement* (Comte Artois, c.1453-1467, 151). Au mouvoir fist sonner tamburs, trompettes et busines moult *joyeusement*, ainsy comme s'ils s'en allassent aux nopces ou a quelque noble convive. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 147). Pour bien le voir on releva planchiers, On mist a point fenestraiges et porches, On fist sonner d'eglise et de clochiers *Joyeusement* a bransle toutes cloches. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180). [P. C.]

JOYEUSETÉ, subst. fém. (joyeuseté)

[T-L : *joioiseté* ; GD : *joyeuseté* ; GDC : *joyeuseté* ; DEAF, J437 : *joioiseté* ; FEW IV, 81b : *gaudium* ; TLF X, 772b : *joyeuseté*]

A. - [Désigne un état intérieur ou une qualité de la personne]

1. "Qualité d'une personne qui aime les joies de la vie, humeur joyeuse, enjouement" : De che dist saint Ambrose ou livre des Offices : «Comme es anciens gravité ou meureté est honnoree et es josnes *joieuseté*, ainssi es adolescens vergongne comme par ung douaire de nature fait a recommander." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 296). Aucunes gens m'ont huy araisonné, En tournoiant, ainsi que je songoye, Pour quel cause j'ay si habandonné *Joyeuseté*, plaisir, léce et joye, Et dont ce vient que je ne me resjoye Et plus ne fais dit ne chançon nouvelle, Et que j'ay mis soubz le banc ma vielle Et renoncé au service amoureux. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). Alors les damoiselles toutes ensemble, ainsin que femmes ont acoustumé, loerent les largesses, la *joieuseté* et la belle personne de damp Abbés tant qu'elles ne se savoient coisier. (LA SALE, J.S., 1456, 251). *Joyeuseté* sur tout muable Prent fin en chouse terrible. Tropt grant joye est fort nuyzible, Si charnalité dilicieuse La regit en mal appetible (Pass. Auv., 1477, 106). Frere, j'ay perdu ma plesance Et la *joyeuseté* que j'avoye, Deppuis que j'ay veu en ma presance Le chief de Jehan que tant amoye. (Pass. Auv., 1477, 108). En ceste facetie n'est monstré seulement que ce que c'est de la *joyeuseté* de une facecieuse personne, car il en est de si plaisans que, quelque mal qu'il leur adviengne, ilz ne s'en sauroyent desconforter. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 159).

- "Expression enjouée, joyeuse (ici du visage)" : Il atrampoit la *joyeuseté* de son viaire par gravité de meurs et, en son ris, on entendoit leesse et non pas mocquerie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 298). Lesquelz, oyans ces paroles, ignorerent, pour la *joyeuseté* de la chiere, en quel sens ot dite la parole, de laquelle, tost après, l'effet leur en donna la clarté. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 185).

- *En joyeuseté*. "Dans la bonne humeur" : Ne enquier pas curieusement des vices des aultres et ne soies pas aigre repreneur ne en laidengant correcteur, et te conduis tellement que ton admonition soit faite en *joyeuseté*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 278). Il doit fuir toute corrosité et estre tousjours en moult grant *joyeuseté* et liesse (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 8).

- *Mener joyeuseté* : Seigneurs, menez *joyeuseté* Comme a tel feste convient (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 163).

- Prov. *Par grand travail perd on joyeuseté* : ...Car le lion nous a, par ses oultrages, Tous enflammés et, en joieux esté, Par grand travail pert on *joyeuseté*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 270).

- [À propos d'un animal] "Joie de vivre, fougue, vivacité" : Ung asne paissoit ung jour aux champs et, par sa jeunesse et *joyeuseté*, voulut saulter par sur une haye d'espines pour entrer dedans ung jardin (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 69).

2. "Joie" : De nulle part ne peut venir A moy nulle *joyeuseté* Se n'est que s'i veulle assentir La deesse de leaulté (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 358). Apolin, lequel nous crea, Vueille en *joyeuseté* tenir Le tres puissant roy Abhannir Et toute ceste baronnie ! (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 526).

- [Prov., sentence]

. *Avoir labeur moderee est joyeuseté et santé tant pour l'ame comme pour le corps* : A ce pourpоз dist Ysidore : "Quiers pour toy un oeuvre qui soit prouffitable au corps et a l'ame. Avoir labeur moderee est *joyeuseté* et santé tant pour l'ame comme pour le corps." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 198).

. *Si on a une joyeuseté elle vient après quinze douleurs* : Se on a vgne ioyeuseté [l. *ioyseuseté*] Il vient aprez quinze douleurs [;] Pour vng bien double aduersité [l. *aduersité*] (MART. D'AUUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. firz. Spr. Lit. 57, 1933, 324).

- En partic. "Joie, allégresse (d'ordre mystique)" : ...par experience celle amour est de grant douleur, ung fruit de eternité, de *joyeuseté* plains, donnans refection et sossiacion, tel que jamais ne puet engendrer fastide ne annuyt. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 271). Et si t'a oint de sa propre unction de laquelle il estoit oint - c'est de l'onction de l'oile de leticie et *joyeuseté* -, comme il avoit promis par son prophete David, disans : «*Unxi eum oleo leticie pre participibus suis*», c'est a dire que ton espoux si t'a voulu oindre de l'oile de toute joye (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 278). O delectable demonstrance, Demonstree par suavité, Suave et divine apparence Apparue par immencité, O immense *joyeuseté*, Joye est en moy renouvellee (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 101).

B. - P. méton.

1. "Plaisanterie, propos enjoué, plaisant" : ...parolles vagues et non honnestes ne lui soufferra a dire, et en ses *joyeusetéz* lui commandera a garder toute mesure et honnesteté (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 45). Et se adonc vient la a parler ou ouir de aucuns esbatemens ou d'aucunes *joyeusetéz*, elle s'i saura contenir par si plaisant maniere que tous diront que c'est une gracieuse dame et qui bien scet son maintien en tous endroiz. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 50). ...assez de femmes de court en maint païs est il de tous estaz, que se elles voyent leur dame et leur maistresse, sans plus, parler bas a une personne une fois ou deux, ou quelque signe de priveté ou d'amistié, ou quelque ris ou quelque *joyeuseté* faire, par aventure par joenesce ou par ignorance et sans mal penser, se la dicte maistresse est tant soit petit joyeuse ou [ou] en ses abillemens gente et propre, qui sont choses qui a maintes personnes viennent de droicte condicion, plus aux uns que aux autres, tantost ilz seront prests d'en mesjugier. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 144). Durant lequel temps y eut ung notable chevalier de Picardie qui dist à son poursuivant une *joieuseté* par maniere de galerie touchant la mort du roy d'Angleterre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 116-117). Quant les tables furent levees et le maistre d'ostel et tous les autres furent alez disner, Madame remercia damp Abbés de la bonne chiere qu'il avoit faite et

de parolles en parolles, de pas en pas, furent a l'autre bout de la sale, ou deviserent de *joieusetez* jusques a ce que tous furent disnez. (LA SALE, J.S., 1456, 250). ...du temps mesmes que Dantes demouroit en leur maison, y estoit ung aultre Florentin, homme imprudent, non saichant et non convenable a aucune chose faire, fors a jouer et a faire rire les gens, duquel les *joyeusetez* plaisoyent au seigneur (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 147).

- *En maniere de/par joieuseté*. "Pour plaisanter, en guise de plaisanterie" : Madame, quand eust oyes ces parolles, tresgrandement se couroussa et ne le vout plus approuchier, puis lui dist [à Saintré] : "Avez vous levee emprinse et departie ça et la, sans mon sceu et congié ? Jamais tant que je vive de bon cuer ne vous ameray." Qui fut esbay de ces parolles ? Certes, ce fut il, car il ne sçavoit se c'estoit par *joyeuseté* ou par yre. (LA SALE, J.S., 1456, 233). ...il [le duc de Bourgogne] dist à son neveu le duc de Clèves, par manière de *joyeuseté* : "J'ay, dist-il, joué à la paulme. J'ay perdu un conte lequel je veul mettre à part. Je le perdis hier, et aujourd'hui je recommence un nouveau jeu." [Le duc entend par le *conte* qu'il a perdu *hier* les soixante ans qu'il vient d'avoir] (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 134). ...tout en maniere de *joyeuseté* [les maris] dirent que l'escot estoit gaigné, et que leurs femmes le devoient. [Le paiement de l'écot était l'objet d'un pari que les hommes ont perdu du fait de leurs épouses] (C.N.N., c.1456-1467, 376).

- *Faire une joieuseté à qqn*. "Taquiner qqn" : Sy n'y eut celui qui a son tour ne lui feist aucune *joyeuseté* [à un jeune chevalier], mais il estoit tant mauvais et impatient que a tous il fist sentir le trenchant de son espee (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 280).

2. "Chose agréable, plaisante à voir ou à entendre, divertissement, distraction, plaisir" : Si fut le roy tant joyeulx que merveilles et ja ne pensoit plus a rien si non a desduyt et *joyeuseté* et estoit celuy jour son cuer desdié a toute plaisance. (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 229). Et l'en requist la dicte damoiselle, comme en luy disant : "Mon amy, nous avons esté longuement ensemble et tousjours vescu joyeusement et pour l'amour de moy avez faictes chansons et autres *joyeusetez*, mais pource que sommes maintenant en nostre ancien aage, vous ne faictes plus riens, au moins je vous prie que en faciez une pour l'amour de moy ". (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 222). ...c'est grant peril de s'endormir ne aler coucher en tele lasseté d'entendement, et sans avoir pris ainçois aucune recreacion de *joyeuseté* ou d'esbatement (Bouciquaut L., 1409, 434). Vray Dieu, comment en va le monde ! Toute *joyeuseté* (y) abonde Maintenant en ceste cité. (Est., p.1460, 21). Lors que femme enchainte a son enfant plus enchargié sur costé senestre et qu'elle appete douces viandes et compenages, et aussi que plus desire a veoir danses, sons de instrumens et *joieusetez* que autrement, certes elle enfantera fille. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 133).

- "Élément décoratif, ornement" : Et lors l'a de rechief deffié Renouart en le frapant de son tinel sur son chief si rustement que pierre ne flour, peinture ne autre *joieuseté* ne richesse n'y demoura (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 950).

- "Spectacle divertissant" : ...fraz et mises faitz et faictes, tant en tentes, tapisseries, eschauffaulx, moralitez que autres *joyeusetés*, tant touchant le mistere de la Nativité Nostre Dame que autrement, a la venue et entree dud. seigneur (Entrées roy. G.L., 1476, 225).

3. "Manifestation joyeuse, réjouissance" : ...chascun s'i esbatoit et chantoient les ungs après les autres. En tel soulas et *joyeuseté* arriva le roy à Paris. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 493). Et ainsy en *joyeuseté* furent XXII jours avec tant d'esbatemens que

merveilles. Car chescun pensoit comme il feroit le mieulx affin d'avoir l'amour de leur seigneur et de la belle Maguelonne. (Belle Maguel. C., 1453, 59). En grant *joieuseté* se passa ceste journee (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 55). En grand bruyt et *joyeuseté* se passe le soupper (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 126).

- *Ouvrage de joieuseté*. "Construction destinée aux divertissements" : ...la garde et entretènement de certains ouvrages ingénieux et de *joyeuseté* et plaisance que MdS m'a fait réparer ou chastel (Comptes Lille L., t.2, 1443, 213).

- Au plur. "Réjouissances" : Et dura ladicte feste par trois jours, moult plentiveuse. Durant laquelle furent faites moult de *joieusetés* en dansses et aultres esbatemens. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 82). Lors furent basses dansses, chanssons et autres *joieusetez* et morisques tresriches, car c'estoit le jour qu'il n'estoit memoire que si belle et joieuse feste eust esté faite ne si bien ordonnee. (LA SALE, J.S., 1456, 170). Si faisoient tous bonne chiere à ce disgnier et, en la chambre où les roys disnoient, y ot gabé, ris et faictes plusieurs *joyeusetés*. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 653). Et dura ladicte feste par trois jours, moult plentiveuse. Durant laquelle furent faites moult de *joieusetés* en dansses et aultres esbatemens. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 82). ...et ainsy se passa le tempz en touttez *joieusetez* dont corpz humain peut estre esjoy. (Comte Artois, c.1453-1467, 21). Lors furent basses dansses, chanssons et autres *joieusetez* et morisques tresriches, car c'estoit le jour qu'il n'estoit memoire que si belle et joieuse feste eust esté faite ne si bien ordonnee. (LA SALE, J.S., 1456, 170). ...monsr le cardinal de Bourbon en son hostel à Paris, qui y donna à soupper à icelle dame, à sa compaignie et autres, le mardi derrenier jour de mars, oudit an ; et fut ledit souper moult honorable, plantureux et servy de tout ce qu'il estoit possible de trouver, avecques chantres divers et plusieurs instrumens melodieux, farces, mommeries et autres honnestes *joieusetez*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 67). Et ilec ce jour fut fiancée la fille naturelle du roy à mons. le bastard de Bourbon ; et, après souper, y furent faictes plusieurs *joyeusetez*, dances et autres plaisances, et là mondit seigneur le bastard y dança et y fist grande et bonne chere. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 138). Vous avés ycy belles pucelles pour faire esbatemens et *joyeusetés* en passant le temps. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 123). Et après le disner firent devant le logis du roy dances et esbatemens et autres *joyeusetés*, pour la grant joye qu'ilz avoyent du bon retour du roy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 322).

C. - "Jouissance (d'un bien spirituel)" : User proprement d'aucune chose est de le prendre en la faculté selon le pouoir de la volenté, mais fruir et user en *joyeuseté* realement, non pas en espoir, mais de fait. (Somme abr., c.1477-1481, 118). Et pour ceste cause, il est adjousté en ladicte diffinition "possession" et pour entendre quelle possession, il est adjousté *joyeuseté* de felicité. Car adont la possession d'aucune chose est dite joyeuse quant on l'a a son plaisir et desir. (Somme abr., c.1477-1481, 141). [P. C.]

JOYEUX, adj. (joyeux)

[T-L : *joios* ; GDC : *joios* ; DEAF, J434 : *joios* ; AND : *joius* ; DÉCT : *joios* ; FEW IV, 81b : *gaudium* ; TLF X, 772b : *joyeux*]

A. - [D'une pers.]

1. "Heureux de vivre, doué d'un heureux caractère" : Tant qu'il avint qu'en une compaignie Ou il avoit mainte dame jolie, Juene, gentil, *joieuse* et envoisie, Vins par Fortune, Qui de mentir a

tous est trop commune. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 68). ...elle [Fortune] ne sejourne, Eins tourne, retourne et bestourne, Tant qu'au desseure Mest celui qui gist mas en l'ourne ; Le sormonté au bas retourne, Et le plus *joieus* mat et mourne Fait en po d'eure. (MACH., R. Fort., c.1341, 34). Aucunes gens sont envieulx De ce qu'i me voyent *joyeux*, Et en dient plusieurs parolles Qui me semblent estre tres folles, Veu ce què ilz n'ont nullement Sur moy aucun gouvernement, Advis m'est que c'est grant folie. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 94). Les vngs sont enclins a bien et les autres a mal selon les complexions. Le sanguin de sa complexion est simple, *ioyeux* modere [l. moderé], doux et amiable et liberal, et si est chault et moite, de corps bien dispose [l. disposé] (CIB., p.1451, 218). Et par ainsin il chante, dansse et est *joieux*, en ensuivant le dit de Salmon, qui en la fin de son darrain livre conclud et dit : *Bene vivere et letari*. (LA SALE, J.S., 1456, 20). ...pource qu'il estoit comme de leans et *joieux* homme, madame le fist venir (C.N.N., c.1456-1467, 43). ...presidoit en la chambre des comptes ung grand clerc chevalier assez sur eage, mais tres *joyeux* et plaisant homme estoit, tant en sa maniere d'estre comme en ses devises (C.N.N., c.1456-1467, 115). Chantons a gueulle bee Et nous resjouissons, Sans entrer en pensee. Tant qu'aurons au monde duree, *Joyeux* et esbatans serons, Et pourtant, soir et matinee, Tousjours grant chere [nous] ferons. (Sots triumph., c.1475, 44). Resveille toy, franc cuer *joyeux*, Tu n'as pas cause de dormir, Car vecy le temps gratieux... (Cene dieux, c.1492, 107). ...nous voyons qu'ilz [les corps célestes] causent toute generation et corrupcion et qu'ilz inclinent et disposent les corps des creatures à plusieurs passions, les ungs à chault ou à froit, à estre ligiers ou pesans, melencoliques ou *joyeux*, sains ou malades et à plusieurs autres choses (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

- *Joyeux de cuer* : LE MARQUIS. (...) Franchement vif sanz desplaisir, *Joyeux* de cuer et sanz soussy (Gris., 1395, 13).

. *Avoir le cuer joyeux* : Et estoit Gieffroy navrez en plusieurs lieux. Lors s'escrie le soudant : Avant, frant Sarrasins. Par Mahon, s'il nous eschappe, je n'auray jamais le cuer *joyeux*. (ARRAS, c.1392-1393, 232).

- "Qui aime les plaisirs de la vie" : Onques abbé ne fut si *joyeux* : une foiz se lieve et fait porter son escabel devant les dames et la aucun peu s'asiet, et puis va devant les damoiselles et prie de mangier et de faire chiere *joieuse*, puis va aux femmes de chambre et boit a elles, et revient a Madame et de joye viz a viz d'elle s'asiet. (LA SALE, J.S., 1456, 250). A tous amans, mes serviteurs loyaux Tenans de moy par justice royalle Scavoir je fais qu'a ma court principale Comparoissent sans estre desloyaux, Portant aux doys verges, sinetz, aneaux, Rubis, saphirs, turquoyses, dyamans, Faisans sonner menestriez (tous) nouveaux Pour se monstrier gens *joyeux*, esbatans. (P. moine, a.1500, 45).

2. "Qui éprouve un sentiment de satisfaction, de plaisir, de contentement (dans telle ou telle circonstance)" : Ilz furent fiancez a grant joye, et le landemain furent espousez. Et fu la feste grant et noble. Mout furent ceulx du pays liez et *joyeux* quant ilz sceurent ces nouvelles. (ARRAS, c.1392-1393, 170). Mout fu Gieffroy *joyeux* quant il ot l'accort de son pere et de sa mere d'aler secourir ses freres contre les Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 212). Le povre Janicola, mout *joyeux*, respont [au marquis] en soy inclinant : (...) Ton plaisir pas ne me desplaist. (Gris., 1395, 36). Ensi que li rois estoit en ce deduit (...) tout si chevalier estoient mout liet de ce que il le veoient si *joieus* (FROISS., Chron. D., p.1400, 883). Et quant Madame vist le petit Saintré vestu de sa robe

noire, fourree de martres, et son pourpoint de damas bleu, plus que elle n'avoit dit, fut tres *joieuse*. (LA SALE, J.S., 1456, 61).

- *Joyeux au/en (son) cuer/courage* : Ainsi se partit le vaillant homme de sa maison, *joyeux* en son courage, pour ces douze rasieres de blé qu'il doit avoir. (C.N.N., c.1456-1467, 292). Le bon president, plus *joyeux* en cuer qu'oncques triste ne fut, se monstra tresdesplaisant (C.N.N., c.1456-1467, 313).

- *Joyeux de qqn*. "Qui se réjouit pour qqn" : LA CHAMBERIERE. E ! Biau sire Dieux, faites nous *Joieux* et de mere et d'enfant. Trop sueffre angoisse et douleur grant Ceste femme. (Mir. enf. ress., 1353, 22).

- *Joyeux de qqc*. "Content, satisfait de qqc., qui se réjouit de qqc." : Se ceulx qui en ont esté gardes et tresoriers en rendent bon compte ou aucques près, nous en serons tout *joyeux* et les vous lairons et en vostre gouvernement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30). ...et [le roi d'Ausay] s'en va errant avec sa mesgnie, tant comme il puet, vers son pays d'Ausaz, douzens de sa perte et *joyeux* du secours que le duc Anthoine lui a promis faire pour secourir le roy Fedric, son frere. (ARRAS, c.1392-1393, 173). ...les habitans de la ville de Paris, qui tant avoient esté desirans et *joyeux* de la publicacion des aliances et traictiez de paix et union dessusdis (FAUQ., I, 1417-1420, 318). Il m'a, dit elle, apporté nouvelles de ma mere, dont je suis bien *joyeuse*, car elle est en bon point. (C.N.N., c.1456-1467, 257). S'elle fut bien *joyeuse* de ceste ambassade, il ne le fault ja demander (C.N.N., c.1456-1467, 269). Toutesfoiz luy dist elle qu'elle estoit bien *joyeuse* de sa santé, dont il la mercya (C.N.N., c.1456-1467, 369). Et lors fut grant bruit partout qu'il y avoit appoinctement fait entre le roy et monseigneur son frere, dont plusieurs gens de bien furent mout *joieux*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 168). ...et se retira Antipater en ung chastel, où il fut assiegé et, pour ce que les Athenyens, *joyeux* d'icelle confiture, incontinent baillerent l'assault, sans regarder ne croire le conseil dudit Bulcasin, à ceste cause mal leur en print et fut leur duc tué (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 v°). Et quant ledit clerc ouyt qu'il n'avoit point souppé et qu'il ne savoit où aller loger, il le mena au logis de sondit maistre et le fist soupper avec eulx ; de quoy ledit Voyaul fut *joyeux*, car il ne savoit où se retirer, tant pour ce qu'il estoit desja tard que aussi qu'il ne fust congneu d'aucuns qui luy eussent poeu faire quelque desplaisir, car, comme dit est, il avoit esté menassé par ledit admiral que, s'il le trouvoit, qu'il le feroit noyer. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147). Et, en allant par eulx en leurs logys, trouverent le lieutenant du cappitaine de laditte Bastide, lequel ne les congnut point : dont ilz furent bien *joieux* et disoient que c'estoit chose miraculeuse. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 170).

. *Joyeux au cuer de qqc*. : Et ceulx leur en dirent la verité, et estoient mout *joyeux* ou cuer de l'appareil du noble secours qu'ilz veoient si prestement appareillier (ARRAS, c.1392-1393, 151).

. [Par litote] *N'estre pas trop content de qqc*. : De ce ne fu pas bien *joyeux* Silla (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 12). ...et laissèrent le Roy en l'estat que vous avés oy. Dont il n'estoit gaires *joyeux*, quel samblant qu'il moustrast. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 20). A chef de piece, monseigneur retourna de la guerre, dont madame ne fut pas trop *joyeuse* en son pardedans (C.N.N., c.1456-1467, 281). ...luy compta l'eclipse du poisson qui estoit en la ville, dont il n'estoit pas trop *joyeux*. [Un intendant rend compte à son maître de la difficulté de s'approvisionner] (C.N.N., c.1456-1467, 581).

- *Estre joyeux de + inf*. : De ce faire, amis, suis je touz *Joyeux* et liez. (Mir. st Ign., 1366, 81). ...la bonne dame (...) fut bien *joyeuse*

de les veoir tous en ceste opinion. (C.N.N., c.1456-1467, 438). MATHATIEL. Pour la pratique, suis *joyeux* De faire vostre bon plaisir. LE JUIF. Metz bien tout a point. MATHATIEL. A loysir. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 81).

- *Estre joyeux que* : Or ça, m'amy, je suis bien *joyeux* que monseigneur nous a fait ce plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 42).

- [Empl. conjoint avec d'autres épithètes de sens voisin] : ...il n'estoit pas trop content ne *joyeux*. (C.N.N., c.1456-1467, 48). Le maistre, lyé et *joyeux* de la nouvelle garde de sa femme, laisse l'ostel (C.N.N., c.1456-1467, 96). ...pensez qu'il fut *joyeux* et bien aise (C.N.N., c.1456-1467, 261).

3. En partic. "Qui éprouve et exprime le plaisir, le bonheur, l'euphorie d'aimer, d'être aimé" : Mais tout ainsi qu'elle tenoit Mon doy, soudeinement venoit Entre nous deus Douce Esperence, Pour parfaire ceste alience, Dont moult lié et moult *joieus* fumes, Quant a nostre conseil l'eümes, Pour ce que, se li uns deüst Riens contre l'autre ou meffeüst, Qu'elle le peüst corriger Et selonc son meffait jugier (MACH., R. Fort., c.1341, 150). Gais et jolis, liés, chantans et *joieus* Sui, ce m'est vis, en gracieus retour, Pleins de desirs et en cuer familieus De reveoir ma dame de valour, Si qu'il n'est mauz, tristesse ne dolour Qui de mon cuer peüst joie mouvoir (MACH., L. dames, 1377, 52). Helas ! ainsi si griès maus dolereus M'art et m'esprent, en quel lieu que je soie, Ne mes las cuers ne puet estre *joieus*, N'estre garis sans vous je ne porroie Pour riens qui puist avenir ; Car tant desir vous veoir et oïr Qu'en moy plaingnant di souvent en mon plour Que pour vous sui de morir en paour. (MACH., L. dames, 1377, 135). Et vraiment je ne voy Q'autre paradis Soit en l'amoureuse loy Fors d'estre toudis Loyaus, *joieus* et jolis, Et que sans desroy S'aimment amie et amis, Et en vraie foy. (MACH., Les lays, 1377, 345). Si que c'est un cuer de nous .II. . Et s'espoir qu'à sa revenue N'ara dame dessous la nue De merencolie si nue Ne des biens d'amours miex peüe N'à cuer si gay ne si *joyeus*. (MACH., Les lays, 1377, 368). Mais quant amans est vray sougis, Cointes, *joieus*, gais et jolis, Amours en fait son paradis. (MACH., Les lays, 1377, 455). Et se sa dame a la fenestre vient Soy monstrier goute Ou se le vent une fenestre boutte, Dont il cuide que sa dame l'escoute, S'il va couchier *joieus*, n'en faictes doubte. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 169). Or, mon tresloial ami, or, mon bien, or ma pensee, or, tresor de ma vie et de ma mort, faites bonne chiere, alez *joieusement*, car sur ma foy pour l'amour de vous je me tendray *joyeuse* et lye, et de voz nouvelles gardez bien que ne m'escripvez, sur tant que avez ma vie chiere, mais bien a plain a Madame en escripvez, et de la sans nul dengier je savray tout a plain, et sur ce, mon ami, nous fault baisier. (LA SALE, J.S., 1456, 97). Saintré, qui de foiz a autre et moult souvant les dames regardoit et ne veoit point Madame, pensa que fust ainsin que l'autre foiz, mais quant il apperceut Madame revenue, son cuer en fut Cm foiz plus *joieus*. (LA SALE, J.S., 1456, 167). ...mon fils, oncques vrai amoureux ne fut paresseus; car les très-douces et amoureuses pensées qu'il a nuit et jour, pour acquérir la très-désirée grâce de sa très-belle dame, ne le pourroient consentir: car soit pour chanter, soit pour danser, sur tous les autres il est le plus diligent et le plus *joyeux* à lever matin, dire ses heures, oyr la messe dévotement, aller à la chasse ou au gibier (Faits Lalaing K., c.1470, 20).

- *Estre joyeux de qqc.* : Et se Pité me vuet estre piteuse Et bonne Amour par pensee amoureuse Li ramentoit ma douleur dolereuse, Je ne doubt point Qu'elle n'en soit vers moy plus gracieuse Et de savoir mon estat plus songneuse ; Et s'il est bons, elle en sera *joyeuse*. (MACH., F. am., c.1361, 170). En maint lieu va sa renommee Et pour c'elle est ditte et nommee Partout la Fonteinne

amoureuse Qui mainte dame a fait *joyeuse* Et maint amant pleindre et plourer, Quant pour servir et aouer Ne pooient avoir mercy, Et si les faisoit amer si Que plusieurs en ont esté mort (MACH., F. am., c.1361, 193).

- "Qui connaît la béatitude céleste" : ...tous irons es cieulx, Ou vous serés tout temps *joyeux* (Pass. Auv., 1477, 253). Je voy aussi mon amoureux, Jhesus, en ame et deité, Qui es limbes fait tout *joyeux* Ceulx qu'en ce monde ont Dieu amé. (Pass. Auv., 1477, 280).

4. "Qui procure la joie, gai, enjoué, alerte" : Est prince de douce et humaine conversacion, sanz haultaineté d'orgueil, benigne en parole et response, *joyeux* en conversacion, et en toutes choses tres traittable. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 143). Madame, qui cognoit la façon de son parler, lui dist : "Mon ami, je qui vous ay pour moy servir sur toutes autres choisy, vous prie encores que ne vous sociez fors que de estre liez et *joyeux*, et par tout faire bonne chiere, car d'or, d'argent et de bagues pour vous mettre bien en point a ce vostre commencement, je vous fourniray assez." (LA SALE, J.S., 1456, 80). ...et sur tous les aultres soy monstrier lyez et *joyeux*, car c'est la chose ou les combatteurs ont plus d'esgard, de plaisir et signe de victoire (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 244).

- Empl. subst. : Trembler, tressaillir, tressier, Triste de cuer, feible de corps, Cuer faillir et couleur müer M'a veu souvent, et mes yeulx lors Plourer ens et rire dehors Pour estre aux *joyeux* ressemblant. (CHART., D. Rev., a.1424, 314).

- *Faire/contrefaire le/du joyeux* : Mais quant il vist que toute sa gent esbahis, lors se prinst a rire et faire le *joyeux*, disant que lors avoit il prise et oppressé la seigneurie d'Auffricque par celle terre embrasser, et que ce estoit le droit signal ou les dieux le resconfortoient (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 56). Ainsi endurent Leurs pensees tant comme elles leur durent, Et desirent ce qu'oncques ne voulurent Et deviennent tous autres qu'ilz ne furent Pour cuider plaire : Cil qui jangloit veult songier et soy taire, Et le songeart du *joyeux* contrefaire, Et si cuide chascun d'eulx le mieulx faire. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 159). Las ! nous voyons que c'est tout son affaire De destruyre ce que jamais reffaire Ne peult nulluy, pour aulcune savance Qu'il ait de Dieu, lequel peult tout parfaire, Dont je ne puis le *joieux* contrefaire, Considerant tant piteuse grevance. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 3).

- Prov. *Tel rit joyeux qui après dolent pleure* : Adieu, chançons que volentiers chantoye Et joyeux diz ou je me delitoye ; Tel rit *joyeux* qui après dolent pleure. (CHART., Compl., 1424, 327). Telz sont *joyeux* qui puis se deulent. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 52).

5. En partic. "Qui procure un plaisir sensuel"

- *Femme joyeuse (de vie)*. "Prostituée" : Laquele prisonniere (...) dit et afferma par son serement que verité est que elle est femme *joyeuse* de vie et laquele de son corps fait à son povoir le plaisir des compaignons (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 422). ...depuis lequel trespas s'est trouvé en la compaignie d'aucuns de ladicte ville de la Rochelle, en la maison de Regnault Testart, à prendre une jeune femme *joyeuse*, qui estoit mal famée et renommée de son corps, dont icellui Testart s'est d'icellui Jehan Jeudi depuis tenu pour content, comme il peut apparoir par appointment entre eulx sur ce fait. (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 608).

6. [D'un animal] "Agréable, qui ne se montre pas agressif" : Et doit estre courtois et non pas fel [le lévrier], bien suyvant son maistre et faisant ce qu'il li commandera, et doulz et net et gentil et lié et *joieux* et volenteis et gracieus en toutes manieres

fors que aux bestes sauvages, ou il doit estre fel, despitieux et aigre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 129).

B. - [D'une chose]

1. "Qui marque la joie, le plaisir, le bonheur de qqn" : Amis, je n'ay nulle *joyeuse* vie, Eins suis toudis en grant merencolie, Mais je ne fais jour et nuit que penser à vous veoir (MACH., Compl., 1340-1377, 254). Quant je vi qu'elle se plainnoit Pour m'amour, et qu'elle baignoit Son cuer en larmes amoureuses, Et que ses pensees *joyeuses* Estoient toutes converties En droites griegues orties (...), Moul't durement me repentí (MACH., Voir, 1364, 418). Convoiez m'y vous deux, chantant Chose *joyeuse*. (Mir. par., 1356, 37). Parée estoit de dras de soie, Et de fin or qui refflamboie ; Et s'en aloient deus et deus. Mais il n'avoit nes un d'eus, Ne d'elles, qui chiere *joyeuse* N'eüst et pensée amoureuse. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). Et me bailla ceste parolle de si bonne maniere, che me fu vis, que elle m'a depuis moul't valu et de jour en jour me croist et monteplie en regardant et ymaginant sa douce phizonomie, et me samble, - et voirs est -, que c'est tres *joyeuse* vie d'amer par amours. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 81). Mais puis qu'il est mis hors delivrement, Mener m'estuet bonne vie et *joyeuse*, Pris de rechief en prison amoureuse, S'il n'est ainsi que, par trop desirer Celle en qui maint sens, maniere et raison, Mon cuer convengne en douleur demourer (MACH., L. dames, 1377, 50). Car il m'ont mis en prison delitouse Par leur tres dous regart qui ha pouoir De moy donner mort ou vie *joyeuse* Et de tenir mon cuer en bon espoir ; Et quant adès ainsi, sans decevoir, En vo prison mes cuers est tous remeins, Par vos dous yex sui si forment ateins. (MACH., L. dames, 1377, 127). Se pleins fusse de matiere *joyeuse*, Je feísse mes chans joieusement, Mais point n'en ay qui ne soit dolereuse ; Pour ce les fais tous dolereusement. (MACH., L. dames, 1377, 136). En ses destours [de Fortune] Plains de doulours De plains, de plours, Comme mus sours Me fault et convient devourer Mes *joyeux* jours, Et mes baudours En griefs tristours, Par les faulz tours De toy, Fortune, faut muer. (MACH., Les lays, 1377, 479). Tu lui feras chiere tres bonne et *joyeuse*, et ly donras a laver de l'yaue de devocion, chafee par feu de bonne amour et dileccion (GERS., Pent., p.1389, 84). Ma dame Echo, plaisant et saige, Dieu vous doint bon jour et *joyeux* ! (Narcissus, p.1426, 292). Maudit soit le regret qui t'amonneste de vouloir perseverer ta vie pour te verser entre tant de tempestes et de abominations miserables, car tes meilleurs jours et ton *joyeux* temps est le premier passé (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20). ...et en tresbelle et *joyeuse* contenance, les ungs devant les autres, jusques au commander de l'empereur qu' ilz feissent leurs devoirs et que on les laissast aler. (LA SALE, J.S., 1456, 266). ...a cest coup fut grande la noise, et autant *joyeuse* (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...Dieu scet les risées et *joyeuses* devises qu'a ceste cause ilz eurent entre eulx deux. (C.N.N., c.1456-1467, 236). Il print la main dextre a la damoiselle, et de *joyeux* viaire et plaisant chere dist ces parolles... (C.N.N., c.1456-1467, 574). Temps est d'abaissier mes motz ! Adieu, temps *joyeux* et doux ! Adieu, plaisance mondaine ! (Pass. Auv., 1477, 278). En ceste *joyeuse* estanpie Et en ce chant melodieux, Doleurs pers ; plus ne suis marrie, Pour ce que voy Dieu glorieux. (Pass. Auv., 1477, 280). Je suis Venus, la plus belle des cieulx, Entre les dieux tenant ma region, Aornée de joyaulx precieulx, De chans *joyeux* et sons melodieux, Esbatz et jeux sont en ma legion... (Cene dieux, c.1492, 108).

- *Demener/mener joyeuse vie*. "S'adonner aux joies, aux plaisirs de l'amour" : Joieusement, par un tresdoulz jouir, En jouissant menrray vie *joyeuse*, Comme cellui qui se doit resjouir Et

joie avoir en la vie amoureuse. (DESCH., Art dictier R., 1392, 285). Et fu la feste bien joustee et bien dancee, et menerent moul't *joyeuse* vie, et moul't amouement furent ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 46). LA MARQUISE. (...) Avec ceste dame, et non mie Avec autre, *joyeuse* vie Et bienheuree demenras, Et toute joye y averas (Gris., 1395, 94). ...au voir dire le conte avoit sy mis en oubly son paiis, sa femme et aultrez chosez quelconque qu'il ne luy chaloit que de mener la *joyeuse* vie ou royaume de Castille, tant avecquez le roy et les barons de la court comme avecquez la belle pucelle, qui de le conjoÿr honnorablement sçavoit bien le mestier et tant y fu le conte craint et obeÿ et honnoré que s'il eust esté meismes le corpz du roy (Comte Artois, c.1453-1467, 136).

2. "Qui suscite, qui procure la joie, qui est source de bonheur"

a) [D'un événement] : ...Par la vertu et la merite De sa benoite annuncion, De sa pure concepcion, De sa nativité *joyeuse* (Mir. mère pape, c.1355, 395). ...il, comme cleric, avoit, par le prevost qui lors estoit, esté rendu à la cour de l'official, et, d'icelle court, delivré par les graces et au *joyeux* advenement de la royne fait à Paris. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 76). ...par les graces faites à cause du *joyeux* advenement et nativité de feu mons. le Dauphin, premier filz du roy nostre sire qui à present est (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 491). ...autrefois [il] a esté delivré de prison par grace à lui nagueres faite pour le *joyeux* advenement et nativité de mons. le Dauphin pour cas criminel dont il estoit accusé et soupçonné (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 504). Et tout cecy nous pouons recevoir, en especial nous, crestiens, moyennant vostre *joyeux* enfantement du jour d'uy, Mere de Dieu glorieuse (GERS., Noël, p.1404, 293). Tout au plus pres, sur le pendant De la montaigne en descendant, Fut assiz un *joyeux* boschage Qui au ruissel s'aloit rendant Et vertes courtines tendant De ses branches sur le rivage. (CHART., L. Dames, 1416, 201). ...et pareillement touz les autres bourgeois et habitans, femmes et enfans de la ville de Paris, ausquelz, pour la plus grant partie, ladicté entrée et venue fust moul't *joyeuse* et agreable. (FAUQ., I, 1417-1420, 128). O Vierge, fille de Scion, En l'onneur de t'asumpcion (...) Et de ta nunciacion, Prie ta doulce nourriture En pitié et compassion De sa digne incarnation, De sa benoiste passion, *Joyeuse* resurrection Et admirable ascension Qu'il vueille ceste creature Faicte et forgee a ta facture, A ta semblance et pourtraicure Selon les euvres de nature, Mectre hors de toute adventure (LA VIGNE, S.M., 1496, 391).

- *Joyeux à qqn*. "Qui fait plaisir, agréable à qqn" : ...et pour l'amour de sa maistresse dont la venue luy estoit moul't *joyeuse*, luy fit faire honneur et bonne chièr (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 216). ...après leur avoir fait dire que leur venue lui estoit *joyeuse*, les fit approchier de luy en privé, et leur fit grant chièr (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 17).

b) [D'une chose quelconque] : ...son fil [de Dieu], qui vint muer No guerre en paix, mort en vie *joyeuse*, Ennemistiez en amour gracieuse (Mir. Theod., 1357, 129). LA MARQUISE. (...) En ce lieu ou j'ay ma demeure Eu tresjoyeuse par longtemps (Gris., 1395, 82). Combien que avec ces choses donne assez licence nature, raison et droit que en jeux et esbatemens puist on parler de choses *joyeuses* et liées, mais que on si garde de excéder et passer mectes de raison ou trop par quoy folles ou mal honnestes parolles y puissent survenir. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 170). Auquel roy d'armes Saintré remercia le roy tres humblement, puis lui donna un tresbel mantel de damas cramoisy, broichié d'argent et fourré de martres sobelines pour la tresbonne et *joyeuse* nouvelle qu'il lui pourtoit (LA SALE, J.S., 1456, 122). J'entendiz la voix qui ceste *joyeuse* nouvelle

apporta. (C.N.N., c.1456-1467, 100). ...est advenu en une bonne paroisse, une *joyeuse* aventure que je mettray icy (C.N.N., c.1456-1467, 492). ...ung gentil compaignon me fist ung *joyeux* compte d'un homme maryé (C.N.N., c.1456-1467, 518). Ainsi finirent leurs jours les deux loyaux amoureux (...) sans percevoir rien du *joieux* plaisir ou ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps. (C.N.N., c.1456-1467, 553). Car adont la possession d'aucune chose est ditte *joyeuse* quant on l'a a son plaisir et desir. En aucunes choses est possession de vie sans terme et *joyeuse*, mais pas n'est toute ne parfaite comme ez hommes benois (Somme abr., c.1477-1481, 141). SATHAN. (...) J'ay ouÿ voix armonieuse Qui est descendue des cieulx, Une feste si *tresjoyeuse* Que j'en suis mati et paoureux. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 103).

- [Sentence] *La possession de quelque bien n'est joyeuse sans compaignie* : Aussi sotieté ou compaignie est naturellement joieuse et agreable, selonc le dit de Seneque : «La possession de quelque bien n'est *joieuse* sans compaignon». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 256). De nul bien la possession n'est *joieuse* senz compaignon. (ORESME, E.A.C., c.1370, 484).

e) [D'une émotion, d'un état amoureux, de n'importe quelle chose relative à l'amour] : Lors estoit mors d'amoureuse morsure Mes cuers et poins de *joyeuse* pointure Et repeüs de douce nourreture Par Dous Penser Qui ma douleur faisoit toute cesser Et garison me faisoit esperer. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Si qu'en vos mains gist ma vie et ma mort, Mi bien, m'onneur, ma santé, mi deport, Ne je ne puis venir à *joieus* port Sans vous amer. (MACH., Compl., 1340-1377, 257). Mais il y a chose qui m'est trop dure ; Car long seray de vo douce figure, Helas ! dolens, et n'aray creature Qui me conforte Ne qui me doit *joieuse* norriture Ne repaïsse d'amoureuse pasture Ne qui sache la tres douce pointure Que mes cuers porte. (MACH., Compl., 1340-1377, 259). Dont la bonne et belle, Comment sara elle Que de li vëoir En mon cuer s'ostelle Une amour nouvelle Qui me renouvelle Et me fait avoir *Joieuse* nouvelle, De quoy l'estincelle Fait sous la mamelle Mon fin cuer ardoir ? (MACH., R. Fort., c.1341, 22). Amours, ce n'est mie raison De moy donner tristece en don En lieu de *joieus* guerredon, Eins est pechiez, Quant je suis sans condition Tous mis en ta subjection. (MACH., R. Fort., c.1341, 49). Amis, mi confort, Mi *joieus* deport, Ma pais, mi ressort, Et tuit mi amoureux sort Estoient en ty. (MACH., L. plour, 1349, 287). Tres bonne et bele, mi oueil *Joieuse* pasture Prennent en vostre figure, Simple et sans orgueil, Et mes cuers en vostre acueil Vie et douce norriture. (MACH., L. dames, 1377, 185). Recevés mon lay Oü ma douleur renouvelle ; Car pour vous moustrer fait l'ay, Comment dessous la mamelle Mes cuers teint, tramble et chancelle, Faut, fremist, mue et sautelle ; N'il n'a *joyeuse* nouvelle. Las ! et je le port et selle N'onques n'en parlay. (MACH., Les lays, 1377, 313). Ainsi finirent leurs jours les deux loyaux amoureux (...) sans percevoir rien du *joieux* plaisir ou ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps. (C.N.N., c.1456-1467, 553). [P. C.]

JUANCE, subst. fém. (juance)

[GD : *juance* ; FEW XXIV, 162a : *adjutare*]

"Aide"

Rem. Doc. 1365 (Neuchâtel, *rentes, oblations, juances, possessions*) ds GD IV, 666b. [R. M.]

JUBE, subst. fém. (jube)

[DEAF, J650 : *jube* ; FEW V, 51b : *juba*]

"Crinière"

Rem. Attestation de c.1350 ds DEAF. [R. M.]

JUBÉ, subst. masc. (jubé)

[GDC : *jubé* ; DEAF, J650 : *jubé* ; FEW V, 51b : *jubere* ; TLF X, 773b : *jubé*]

A. - "Dans une église, clôture portant une tribune érigée entre le choeur et la nef" : Ambo (...) : *pulpite* ou *degrés* ou *lectri* ou *jubé* (Aalma R., c.1380, 17). Pour faire les allours pour lever la maçonnerie au long doudit *jubé* et faire ung touret à lever les pierres amont (Doc. cathéd. Troyes A., 1386-1387, 234).

B. - *Venir à jubé*. "Se soumettre (en partic. à un ordre, malgré qu'on en ait)" : Et pour autant qu'on ne t'a succumbé [Venise], De nous toutes a ton gré tu te rauldes, Nous appellans lasches et vielles godes ; Mais se Dieu plaist, tu viendras a *jubé*. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 179). Prince, au surplus tes façons [de Venise] sont trop bauldes De nous inscripe et nommer loquebauldes, D'avoir au roy nostre bien exhibé, Dont par cela, nous sers de gringuenauldes, De gros blasons, de lourdes baguenauldes, Mais se Dieu plaist, tu viendras a *jubé*. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 180).

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 412. DI STEF., 463b : «*Venir a jubé*, se soumettre, obéir».

REM. Sans doute autre mot ds l'ex. suiv. ; exclamation (?) : Puis que le tenons a la chappe [Jésus], Il joura bien de charme ou sort Si jamais a son aise en sort Sans dire *jubé*. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 289). [R. M.]

JUBILATE, subst. (jubilate)

[FEW V, 52b : *jubilare*]

A. - "Troisième dimanche après Pâques" : Donne a Jugon le mercredy apres la *Jubilate* lan M.CCC quarante et cinq. (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1345, 90). Fait l'an mil CCCIIIxx et onze, le lundi dix sept jours d'avril après *Jubilate*. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1391, 637). ...led. jeudi après *Jubilate* (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 395).

Rem. Cf. : ...sinon qu'on y fist et ordonnast deux foires et marchez publiques l'année, chacune foire et marché de six jours : l'une commençant le Lundy, le lendemain de la Dimanche qu'on chante en Sainte Eglise *Jubilate*, à trois semaines de Pâques, et continuant six jours après ensuivans ; et l'autre... (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1419, 45).

B. - "Jubilé" : Premièrement (...) en doit-on rendre grâces à Dieu (...) Le temps aussi le devoit en partie ; car c'estoit celui de l'année du grand pardon général, de Romme, qu'on appelle communément l'an du jubilé ou *jubilate*. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1463, 234). [R. M.]

JUBILATION, subst. fém. (jubilation)

[T-L : *jubilacion* ; GDC : *jubilation* ; DEAF, J654 : *jubilacion* ; AND : *jubilacium* ; FEW V, 52b : *jubilare* ; TLF X, 774a : *jubilacion*]

A. - "Action de jubiler, joie expansive, allégresse (en partic. dans la foi)" : Et u milieu se mist Jhesus, Et droit monta u ciel la sus A tout s'escherpe et son bourdon En joie et *jubilacion* (GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 333). A la voix et note de joye, de louange, et *jubilacion*, car icy est touchee toute la musique par dehors et la lettre en gros de tous cantiques, soient cordiaux soient materielz. (GERS., *Canticordum G.*, c.1425-1430, 131). ANNE [la prophétesse]. Je pense qu'assez tost venra, J'ay desir et affection De le veoir, lors doublera Ma grande *jubilacion*, Car c'est la consolation De tout le peuple d'Israel, Venu pour la redemption D'humaine procreation [Réf. à Luc 2, 36-38] (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras*

R., a.1440, 51). Par moy seront resconfortez Et mis en *jubilacion*, Car par la resurreccion De no doulz maistre et no seigneur Aront leesse pour doleur (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 255). ...par dessus tous dons et loiers que tu peulz donner et infondre et par dessus toute joie et *jubilacion* que pensee peut prendre et sentir. (Internele consol. P., 1447, 129). En ses haulx trosnes serés dignes et puissans, Corroborant nostre exaltacion, Poséz et mis es sieges triumphans Ou hault pourpris de *jubilacion*. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 5). [Autres ex. p.7, 23, 140, 221] Vous cherront les plumes des elles Au temps que vous devez voller Et mener *jubilacion* ? (Sots gard., a.1488, 99).

Rem. *Myst. Incarn. Nat. L.*, t.2, c.1454-1474, 206. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 11, 312... Doc. 1490 (Tournai, *jubilacion*) ds GDC X, 51c-52a.

- [Connotation négative]

• "Manifestation de joie feinte et excessive" : A ce tympane ou bedon se joignent toutes manieres de gesticulacions ou *jubilacions* ou exultacions qui se monstrent es personnes enseignees par dehors comme sont ces bastelleurs et ceulz qui treschent ou dansent ou mainnent les mains, les piés et les aultres membres en maintes manieres. (GERS., *Canticordum G.*, c.1425-1430, 128).

• "Plaisir excessif" : O pauvres folz de nul scavoir, Pourquoi delectez-vous avoir Nocturnes joculacions, Toutes ces *jubilacions* ? (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 380).

B. - "Chant d'allégresse, de louange, gloire" : *Iubilacio* (...) : *jubilacion*, c'est chançon joieuse, grant joie (Aalma R., c.1380, 217). Gloire soit à la Trinité, Honneur, loz, *jubilacion*, Louenge, paix, tranquillité, A Marie exultation. (MART. D'AUV., *Mat. Vierge L.H.*, c.1477-1483, 3).

C. - "Jubilé"

Rem. GOULAIN (1374) ds GDC X, 51c-52a. [R. M.]

JUBILÉ, subst. masc. (jubilé)

[T-L : *jubilee* ; GDC : *jubilé* ; AND : *jubilé* ; FEW V, 52a : *jubilaeus annus* ; TLF X, 774b : *jubilé*]

A. - "Solemnité juive célébrée tous les cinquante ans"

Rem. Doc. 1295, 1364, et RAOUL DE PRESLES, c.1382, ds TLF.

B. - P. ext. "Fête, jubilation" : Apreste toy maintenant a cete benoite journee, a ceste faiste sacree, a ce *jubilé*, pour le dignement recevoir a l'exemple des apostres qui hodie repleti sunt, qui au jour d'ui furent remplis par la venue de ce glorieux hoste. (GERS., *Pent.*, p.1389, 72). Jadiz, Sire, en tele glorieuse journee, comme est ce jour de la Penthecouste, le jour de pardon et remission, le *jubilé* de grace, les apostres et les disciples avecque la benoite Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des juifs dedens l'ostel ou avoit esté faite la cene du grant jeudi (GERS., *Pent.*, p.1389, 74).

C. - RELIG. "Indulgence plénière accordée par le pape tous les cinquante ans" : ...dont les saints pardons de Romme et le *jubilé* de l'an L aprochoient (Faits Lalaing K., c.1470, 201).

- *An de / du jubilé* : "...Et lui deprieray qu'il vous envoie, c'est assavoir par vous, sa sainte benoison au monde, et comme en l'an de *jubilee* il veuille mander le grant pardon." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 219). Premièrement (...) en doit-on rendre grâces à Dieu (...) Le temps aussi le devoit en partie ; car c'estoit celui de l'année du grand pardon général, de Romme, qu'on appelle communément l'an du *jubilé* ou jubilate. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1464, 234).

- Empl. adj. *An jubilé*. "Année sainte, où le pape accorde la rémission des péchés" : Lors le Sainct Pere fist dire a tout le

monde Confiteor (...), Et de ceste heure lors generalement A tous confés plains de constricton Qui la estoient, fist l'asolucion Generale, tant du long que du lé, Et si donna plaine remission De peine et coulpe, comme en l'an *Jubilé*. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 238).

D. - "Fête célébrée à l'occasion de la cinquantième année d'exercice de qqc."

Rem. FROISS. ds TLF.

E. - "Cinquantième anniversaire de qqn" : Mon *jubilé* faire devroye (...) Tout enroillié de Nonchaloir (CH. D'ORLÉANS, *Ball. C.*, c.1415-1457, 120).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 116. [R. M.]

JUBILEE, subst. fém. (jubilee)

[T-L : *jubilee* ; GD : *jubilee* ; DEAF, J652 : *jubilee* ; FEW V, 52a : *jubilaeus annus*]

A. - "Fête, jubilation" : Jadiz il [Jésus] nous enlumina Et la gloire determina De la tres haulte *jubilee* ; Nostre bien onc puis ne regna Que nostre foy lumiere n'a, Puis que tu l'as obnubilee. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 812).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 356 ; 612 (*jubilee* "fête anniversaire").

B. - RELIG. "Indulgence plénière accordée par le pape tous les cinquante ans" : ...pour aller à Romme dont les saintz pardons et la *jubilée* de l'an cinquante approchoient (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 143).

- *An de la jubilee* : ...car c'estoit l'annee du grant pardon general de Romme que on appelle l'an de *Jubilee* (LE BOUVIER, *Chron. Ch. VII, C.C.J.*, c.1451-1455, 353). En celle maniere se passa l'an quarante et neuf, et entra l'an cinquante, qui fut le saint et salutaire an de la *jubilée*, que le grant pardon general estoit à Rome (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 162). Car il fu donné le cinquante jour aprez la resurreccion pour donner a entendre qu'il est l'acteur de la remission et celui qui pardonne les pechiéz. Car l'an de la *jubilee*, qui est le cinquanteisme, est deputé et sert a la remission. (Somme abr., c.1477-1481, 121). [R. M.]

JUBILEMENT, subst. masc. (jubilement)

[T-L : *jubilement* ; GD : *jublement* ; DEAF, J653 : *jublement* ; FEW V, 52b : *jubilare*]

"Jubilacion, chant d'allégresse"

REM. Ex. d'a. fr. et GOULAIN (1374, *jubilement*) ds GD IV, 666c. [R. M.]

JUBILEMUS, subst. masc. (jubilemus)

[FEW V, 52b : *jubilare*]

"Joyeux compère, drille" (éd. E. Roy) : Dont vens tu, grand *jubillemus* ? Je me doy bien de toy venter, Je t'oy cy doucement chanter Comme ce c'estoit nostre chievre. (*Pass. Semur D.M.*, c.1420 [1488], 76). Venés desa, montéz saissus. Hé Dieu ! quel grant *jubillemus* ! Comment il devroit estre laiche ! (*Pass. Semur D.M.*, c.1420 [1488], 208).

REM. Hapax mentionné ds FEW. Mot tiré du lat. *jubilemus* "poussons des cris de joie", connu grâce aux paroles du Psaume 95, 1 : "*Jubilemus Deo salutari nostro*". [J.-L. R.]

JUBILER, verbe (jubiler)

[T-L : *jubiler* ; GD : *jubler* ; DEAF, J652 : *jubler* ; FEW V, 52b : *jubilare* ; TLF X, 775a : *jubiler*]

A. - "Éprouver de l'allégresse, se livrer à des transports de joie" : Amours les font *jubiler* et tressaillir. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 130). [Autre ex. p.88, v.87]

Rem. *Vie ste Bathilde* B., II, c.1400-1500, 82, 8.

B. - "Chanter un chant d'allégresse, chanter les louanges" : Je chanterai cantique d'amour. Je te sieuvray en hault, mon amy. Mon ame deffaille en ta loenge, *jubilant* par amour. (Internele consol. P., 1447, 80). [Autre ex. p.357] [R. M.]

JUBILEUX, adj. (jubileux)

[T-L (renvoi) : jubileus ; GD : *jubileus* ; DEAF, J650 : jubileus ; FEW V, 52a : *jubilaeus annus*]

A. - "Jubilatoire" : O lueur perpetuele transcendent toutes lumieres crees, envoie chorscacion du ciel penetrant, purifie toutes les choses de dedens mon cuer ! Letifie, clarifie et vivifie mon esperit avec toutes ses puissances pour soy joindre a toy en *jubileux* excès ! (Internele consol. P., 1447, 171).

B. - *L'an jubileux*. "L'année du jubilé"

Rem. GOULAIN (1374, *l'an jubileus*) ds GD IV, 666c. [R. M.]

JUCHÉ, adj. (juché)

"Juché" : Helas ! dist lors le laboureur sur l'arbre *juché*, et ne veez vous pas mon veau, beau sire ? (C.N.N., c.1456-1467, 90). [R. D.]

JUCHER, verbe (jucher)

[T-L : *jochier* ; GD : *joquier* ; GDC : *jucher* ; FEW XVI, 288a : *juk* ; TLF X, 775b : *jucher*]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'un oiseau] "Se percher (en un lieu élevé, pour se reposer)" : D'aventure avoit ung connin qui estoit mussé et ung coq qui estoit *juché*, auquel coq le regnart s'amusa (JUV. URS., Loquar, 1440, 350).

Rem. *Renart contref.*, 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 249 (*se juiche*) ; HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis* T., c.1354-1377, 134, 51 (*pour eulz jouquier*)...

B. - P. anal. [D'une pers.]

1. "Se tenir en un lieu élevé" : Ainssy fu celle trebuchiee, Qui si hault ot esté *juchiee* ! (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 72). ...dist lors le laboureur sur l'arbre *juché*, et ne veez vous pas mon veau, beau sire ? (C.N.N., c.1456-1467, 90).

- "Se tenir qq. part" : Lait le fesoit rosace goute. Le couvent li failloit wider Et o les malades *juchier* (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 132).

2. "Faire le pied de grue, attendre à ne rien faire, attendre, tarder" v. *joquier*

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. (*jucquier*).

C. - Au fig. "S'élever"

Rem. JACQUES BRUYANT, *Voie pauvreté richesse* P., 1342, 21 (T-L IV, 1684).

II. - Empl. trans. "Placer à un endroit élevé, percher, jucher" : Vous les aviez trop hault *juschié*, Ilz sont descenduz a revers (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 348).

- *Jucher la pie*. "Mettre la pie sur son perchoir ; au fig. (jeu sur *pie*), cuver son vin" : Comme homme beu qui chancelle et trespigne L'ay veu souvent [maître Jehan Cotart], quant il s'alloit coucher, Et une foiz il se fist une bigne, Bien m'en souvient, pour la

pie juchier. Brief, on n'eust sceu en ce monde sercher Meilleur pion pour boire tost et tart. Faictes entrer, quant vous orrez hucher, L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 103).

V. aussi *joquier* [R. M.]

JUCHERIE, subst. fém. (jucherie)

[*FEW XVI, 290b : *juk*]

"Fait de *jucher* (ici de se trouver dans la situation d'un pendu)" : Li roys le fist en crois juchier. C'est despiteuse *jucherie* Pour despiter perdre la vie. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 155).

V. aussi *joquerie* [R. M.]

JUDAÏQUE, adj. (judaïque)

[DEAF, J655 : judaïque ; AND : *judaike* ; FEW V, 54b : *judaicus* ; TLF X, 776a : *judaïque*]

"Juif, qui appartient aux Juifs" : Ce peuple *judayc* maudit M'a trahit Par son langage desolable, Ensemble le palhart diable, Qui nuysable Est es justes sans cesser (Pass. Auv., 1477, 278). ...Loy *judeïque* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 109). Toutefois j'ay leu aucuns acteurs qui dient que cestui Dorothee fut à l'empereur Claudius Cesar, et sur ce pas j'ay veu en Josephus, en son XXe livre des Antiques Histoires *judaïques*, au premier en l'espitre qu'il escript à Agrippa pour l'estolle sacerdotalle des Juifz, qu'il en fut envoyeé ung de ce nom Dorothee entre autres en legat pour les Juifz devers Cesar (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 27 r°).

Rem. PREMIERFAIT, *Décameron*, 1414 et *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450, 175 (GDC X, 52a).

- *Savon judaïque*. "Type de savon mou" : Item note que en toute apostume, puisqu'il vient a saigné, se nature ne le rompoit on le doit ouvrir a la flamette ou par ruptoire que on fait de chaulx vive et de sapon *judayque* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). Et se c'estoit pour la fiente endurcie, faites le cristere et l'emplastre et la pocion devant dicte en apostumes chaulx, mais ou cristere vous y adjousterés savon mol que on appelle *judaique* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18). [R. M.]

JUDAÏSER, verbe (judaïser)

[T-L : *judäiser* ; GD : *judaiser* ; DEAF, J655 : judaïser ; FEW V, 54b : *judaizare*]

Empl. intrans. "Suivre les cérémonies ou les prescriptions de la loi juive, pratiquer le culte juif" : En la sinagogue estoient, Ou a mie nuit *judäisoient*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 21). ...toutes foiz ne devons nous mie *judäizer* ne orer avec les Juifs. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 669). Or est certain que l'unccion, la consecracion et le couronnement dez Roys ne sont pas entroduites de l'ordenance de Dieu, mez sont establies par ordenance humaine. Car elles ne sont pas ordenees ou Viel Testament ; car se i l'estoient, l'Eglyse *judäyseret* en lez gardent. (Songe verg. S., t.1, 1378, 132). ...et se lez evesques de la nouvelle Loy voeulent ensievir, quant aux seignories temporelez avoir ou acquerir, lez prestres de l'encienne Loy, certes il sembleret que ilz *judäyasant*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 192). Iudaizo (...) : *judäizer*, faire le juif, faire maniere de juif (Aalma R., c.1380, 217). ...*iudaiser*, aux iuifs ressembler (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 209). [R. M.]

JUDAS, subst. masc. (judas)

[DEAF, J657 : judas ; AND : *judas* ; FEW V, 54b-55a : *Judas* ; TLF X, 778a : *judas*]

"Traître" : Aincois ung traitre a sa corde Se penderoit sans aultre mitre Que pendus ne fust, car le tître De trahison veult et le cas Que trahitre pende, en *judas* Scet on mes propos averis. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 365). [R. M.]

JUDÉ, adj. (judé)

[Ø]

"Relatif à la communauté juive" : En celluy temps se leva une noise Entre Juifz et noz gens de souldée Tant de la garde françoise qu'escossoise, En une rue pres la place *judée*, Et fut si grande et si tres bien fondée Par les François gours et esvertuez Que maintz Juifz furent illec tuez, Et ung des cheffz de *Judee* trop rogue (LA VIGNE, V.N., p.1495, 233).

REM. Peut-être faut-il lire seulement un nom propre désignant une place du ghetto de Rome. [A. B.]

JUDERIE, subst. fém. (juderie)

[*FEW V, 53a : *judaeus*]

"Nation juive, religion des Juifs" (synon. *juiverie*) : ...ilz avoient trouvé en leurs livres de prophetes que (...) tout *juderie* seroit destruite par feu (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 226). [R. M.]

JUDICA, subst. masc. (judica)

[*FEW V, 58a : *judicare*]

"Jugement" : CAPHE. Se Dieu vous acroisse, N'entendez vous pas bien son cas ? Oyez vous point les *judicas* Et la pensee qu'i [Jésus] nous garde ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 591).

REM. Il semble que ce mot soit un hapax. Le passage corresp. ds GREBAN, *Pass. J.*, c.1450, 222 donne la leçon *predicas*, mais également *judicas* dans une var. ms. Ce mot est tiré du lat. *judica* (impér. de *judicare* "juger") connu grâce aux Psaumes où il apparaît souvent (cf. notamment Ps. 26, 1 ; 35, 1 ; 43, 1, etc.). [J.-L. R.]

JUDICANTE, subst. fém. (judicante)

[GD : *judicante* ; *FEW V, 58a : *judicare*]

"Jugement"

REM. Doc. c.1419 (Bourgogne, *judicante*) ds GD IV, 667a. [R. M.]

JUDICAT, subst. masc. (judicat)

[*FEW V, 58a : *judicare*]

"Fonction de juge" : ...quant Ribon vit qu'il avoit assez fait au juge, il lui dist : Je promet a Dieu que ou temps de vostre *judicat* [var. *sindicat*] je me aiderai contre vous de ce que vous ne me faites bonne et brieve justice du larron que je accusai devant vous. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 899).

V. aussi *indicat* [R. M.]

JUDICATEUR, subst. masc. (juge)

[GD : *judicateur* ; FEW V, 58a : *judicare*]

A. - "Juge"

Rem. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, 88. *Mer des hist.* (éd.1488 *qu'il soit juste juge des causes*) ds GD IV, 667a.

B. - "Celui qui donne un avis médical à partir du cours des astres" : Fut souverain *judicateur* des urines et grant remedeateur ès maladies. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 141 v°). [R. M.]

JUDICATIF, adj. (judicatif)

[T-L : *judicatif* ; GD : *judicatif* ; DEAF, J657 : *judicatif* ; FEW V, 58a : *judicare*]

A. - [D'une pers.] "Qui est apte à juger" : Car un homme est dit bien sené et eugnomé ou sygnomé en ce que il est bien *judicatif*. (ORESME, E.A., c.1370, 352). C'est li grans roys *judicatis*, Qui aux pecheurs sera propices (DESCH., M.M., c.1385-1403, 243).

B. - [D'une chose] "Qui permet de juger" : Item, quant a la partie de prudence *judicative* de moiens quis et trouvéz a jugier lesquelz sont plus honestes et plus convenables pour venir a la fin, quant a ce fait une partie de prudence *judicative* qui est appelée synesis, de quoy il dira ou chapitre ensuivant (ORESME, E.A.C., c.1370, 349). [Glose marginale :] Notéz que Philosophie ou Sapience a son siege eu chief de l'omme, car en la partie de devant du chief siet l'engin pour congnoistre et comprendre, en meilleu siet la vertu *judicative* pour discerner, et au derriere siet la vertu retentive, c'est assavoir la memore. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 32).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss.

- ASTR. *Astronomie / astrologie / partie / science... judicative*. "Qui juge de l'avenir, qui est relatif à l'astrologie judiciaire" : Et ainsi est il de plusieurs regles d'astrologie *judicative*, mais il est aucunes gens si simples qu'ilz cuident que tout ce qu'ilz treuvent en escript soit verité. (ORESME, *Divin. C.*, c.1366, 58). Et est verite, par especial d'astrologie *judicative*, et sicomme l'intencion de Tholomee en son *Centiloge*. (ORESME, *Divin. C.*, c.1366, 86). Cestui *Aneccenebron* fut de lignée royalle, selon aucuns, et fut très expert en la partie *judicative* et se y applica moult et, entre autres choses, se mist à perquerir les tresors de ses predecesseurs subterrez (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 22 r°). *Messehalac*, premier de ce nom, fut en ce temps, grant et souverain astrologien, lequel predist plusieurs choses dont fut moult estimé des princes et se delecta totalement en la partie *judicative* (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 31 r°). Cestui composa ung instrument, que l'on dit le *menodin* et fut très expert en la science *judicative* et en geometrie. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 132 v°).

V. aussi *judicative* [R. M.]

JUDICATION, subst. fém. (judication)

[GD : *judication* ; DEAF, J657 : *judicacion* ; AND : *judicacion* ; FEW V, 58a : *judicare*]

DR. "Jugement, sentence" : ...le Roy mandoit à la Court qu'elle jugast un certain procès qui pendoit ceans (...) et pour ce que la *judication* avoit esté longuement differée, la dicte Cour (...) a ordonné, tout consideré, que l'en jugera, et sera bailliez ledit procès à visiter. (BAYE, I, 1400-1410, 68). ...les autres creanciers doivent venir avant la *judicacion* du decret veoir ceulx qui depuis XXX ans avoient acquis droit d'avoir rente ou autre redevance sur tieulx biens (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 419). ...nous vous mandons et enjoignons (...) que vous vacquez et entendez à la *judicacion* et decision dudict procès (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 264). C'est signe que la maladie Plus noitirement signifie En bonne *judication* Plus signe de mort que de vie (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 98).

Rem. *Myst. Viel test.* R., t.1, c.1450, v.5132. [R. M.]

JUDICATIVE, subst. fém. (judicative)

[T-L : *judicative* ; GD : *judicative* ; DEAF, J657 : *judicatif* ; FEW V, 58a : *judicare*]

A. - "Faculté de juger" : Et eugnomé est la *judicative* droite et vraie de epyeyke. (ORESME, E.A., c.1370, 352).

- "Fait de juger, jugement" : ...Puis par deliberation (...) Y donner sa *judicative* (Pastor. B., c.1422-1425, 110).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 249, 20 (T-L IV, 1826). GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 11268 ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

- ASTR. "Branche de l'astrologie qui juge de l'avenir, en partic. astrologie judiciaire" : Andruzagar fut en ce temps, homme de merveilleuse contemplacion ès corps celestes et a moult escript sur la *judicative*, et pour ce est allegué de plusieurs acteurs, par especial de Hali Abenragel par toute sa somme. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 30 r°).

B. - [À propos d'une pers.] "Celle qui juge, celle qui prononce la sentence" : [ÉLIE à Jésus]. Envye en sera promotive [de la peine que tu subiras] Et ire la *judicative*, En qui trop petit de port a ; Et ne cessera Jusques elle t'aura Livré, a oultrance, En haulte balance De la croix, arbre de puissance, Qui tout nostre salut fera. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 405).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 13247.

V. aussi *judicatif* [R. M.]

JUDICATOIRE, adj. et subst. (judicatoire)

[T-L : *judicatoire* ; GD : *judicatoire* ; DEAF, J659 : *judicatoire* ; FEW V, 58a : *judicare*]

I. - Adj.

A. - "De jugement, de justice" : Car droit office de roy et d'autres princes est chascun jour seoir en siege *judicatoire* (PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes G.*, 1409, 82).

B. - "Conforme au jugement" : Ossy savés que j'adevine Qui Luxembourg persecute ore : Une pugnacion divine, Une verge persecutoire, Une plaie *judicatoire* Que les mauvais ont deservy (TAILLEV., *Prise Luxemb. D.*, 1443, 180).

II. - Subst. "Droit de juger une cause"

Rem. Doc. 1462 (*la congnoissance et judicatoire du cas*) ds GD IV, 667b. [R. M.]

JUDICATURE, subst. fém. (judicature)

[GD : *judicature* ; GDC : *judicature* ; AND : *judicature* ; FEW V, 58a : *judicare* ; TLF X, 780a : *judicature*]

A. - MÉD. "Examen (des urines)" : Jehan d'Arques, medecin à Rouen, fut moult experimenté en la *judicature* des urines au moïen de la science de astrologie et chacun an prenostica de la disposicion de l'air, moult precizement. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 116 r°).

B. - DR. "Pouvoir de rendre un jugement ; charge, fonction de juge" : ...les ordonnances pieça faictes et nagueres renouvelées et jurées en la presence du Roy tenans son lit de justice ceans portoient que offices royaulx et mesme où a *judicature* se doivent distribuer par election (BAYE, II, 1411-1417, 137). Et les princes anciennement en telz offices, et principalement de *judicatures*, les faisoient par election et par conseil, non mie de leur simple voulenté (JUV. URS., *Verba*, 1452, 338). ...quiconcques est exempt en une cause, il est exemps en toutes, iceulx appellans ou appellant se dient estre exemps de la cohercion et *judicature* des dis supplians (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 115). ...police, congnoissance, justice,

judicature et seigneurie de l'eschevinaige de notre dite ville d'Arras (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 448). Car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, nonobstant que ledit suppliant exerce l'office et estat de lieutenant de nostredit seneschal de Poitou et *judicatures*, et lesquelz estat et office nous declairons n'estre derogant à noblesse (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 572). MERCURE en frappant de sa verge. Notable assistance divine, Silence, silence, silence ! Devant la royalle excellance En chaire de *judicature* Ne devons faire tel murmure. (Cene dieux, c.1492, 113). En ceste facecie est monstred un inconvenient qui souvent advient en justice : c'est que pour tenir les *judicatures* et principaulx sieges, on ne regarde gueres quel homme on y met. (TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 179).

- *Office de judicature*. "Office de juge" : Merquedi VIe jour seellée un mandement au juge de Brinone que il exerce l'office de *judicature* au lieu de Soliers jusques Madame y ait aultrement pourveu. (LE FÈVRE, *Journ. M.*, c.1380-1390, 278). ...il ne fu onques veu (...) que femme y eust administration d'un petit office de *judicature* (JEAN DE MONTREUIL, *Traité Angl. I, G.O.O.*, 1413, 173). Et une foys il y avoit un notable seigneur, preposé en office de *judicature*, voire des plus grandes de ce royaulme, lequel me dit que... (JUV. URS., *Aud. illos*, 1432, 39). ...et tous sont juges et ont offices de *judicature* (JUV. URS., *Nescio*, 1445, 515). Quant il vacquoit aucun office de *judicature* ou autre, il se faisoit informer de la souffisance de ceulx à qui il la donnoit. (BAUDE, *Eloge Ch. VII, V.*, p.1484, 134). ...proprietaire desdictes seigneuries, les places fortes, exercice de justice, dons d'office de *judicature* et de cappitaineries (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 273).

- "Jugement (du juge ou de qqn)" : Lors le mary, confident a la *judicature* et conseil du medecin... (TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 180). Poge demande quelle doyt estre la sentence future de ce cas. Ceste *judicature* ne termine point Poge et ne met point la sentence des magistratz (TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 182). J'ay dit que par infection Mourra humaine creature En prenant sa refection Par devant le cours de nature, Et soustiens la *judicature* Estre vraye sans m'en corriger. (Cene dieux, c.1492, 138). Et pour monstrier son innocence, franchement et liberallement accepta le gaige de bataille, [et] se tira par devers le roy, luy suppliant humblement que son plaisir fust le recepvoir et admettre à deffendre sa juste querelle par bataille à oultrance contre ledit Julio, [et.] en acceptant la *judicature*, donner seureté et saufconduit audit Julio, demandeur et convocant en laditte matere de gaige de bataille, de venir faire ses armes et s'en retourner seurement et saulvement en son pays. Ce que le roy octroya (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 354).

Rem. Aussi *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, *Commentaire*, 20. [R. M.]

JUDICE, subst. masc. (judice)

[GD : *judice* ; FEW V, 59a : *judicium*]

ASTR. "Jugement astrologique (sur les choses futures)" : Philomades fut environ ce temps, car il est escript qu'il fist la nativité de Jacob, fils Ysaac, dont il fit estrange *judice* (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 20 r°). ...homme de la plus grande apparence et science, que l'on sceust bien expert en la science des estoilles et mixté en plusieurs autres ; en son jeune aage composa des grans armanals et fist *judices* sur la revolucion de plusieurs ans, dont il fut moult grandement aprecié de tout le peuple. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 124 v°). ...prenostica sur l'apparicion d'une comecte qui aparut l'an 1402, le XXVe fevrier, sub Marte, XXVIIIe degré de Aries, bien et

veritablement, comme apert par son *judice* et, entre autres choses, predist la destruction de la greigneur part des Italles et mort du duc de Millan. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 148 v°). Cestui Melletus fist ung *judice* sur la revolution de l'an mille IIIcV et le mist par differences et y mist les figures de plusieurs conjonctions et celles des quartes et autres aspectz (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 151 v°). [R. M.]

JUDICIALE, adj. (judiciable)

[GD : *judiciable* ; DEAF, J660 : judiciable ; FEW V, 59b : *judicium*]

A. - "Qui relève de la justice, de telle ou telle instance judiciaire, justiciable" : Le Pape Innocent le Quart si dit, ou chapitre Venerabilem, que, puis que le Pape a aucun legitimé, par consequant il samble que il ait dispense avesques luy que il puist estre juge et estre tesmoings en une cause et faire teulx samblables fais *judiciales*, mez il ne samble mie que il ait dispense avesque luy quant a la succession dez choses temporelez. (Songe verg. S., t.2, 1378, 210). ...par devant les loix, où ils seront arestéz ou *judiciales* (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 6).

Rem. Doc.1347 ds GD IV, 667b.

B. - "Judiciaire, de juge" : ...il apert clèremment que le maléfice de partie adverse est irréparable, actendu qu'il n'avoit nulle auctorité de juge ou *judiciable*, autrement chascun pourroit autrui occire selon son raisonnable et sans chef, et que chascun successivement seroit fait roy. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.1, c.1425-1440, 292).

Rem. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD IV, 667b. [R. M.]

JUDICIAIRE, adj. (judiciaire)

[T-L : *judiciaire* ; GDC : *judiciaire* ; DEAF, J661 : judiciaire ; FEW V, 59a : *judicium* ; TLF X, 780a : *judiciaire*]

DR. "De justice, qui est relatif à la justice, qui relève de la justice, qui est ordonné par la justice, par un juge" : Pourquoi nous, les choses dessus dicte oÿes et considerées, et tout veu et considéré ce qui faisoit a veoir et a considerer, et adjousté les solennitez en tel cas acoustumées, les diz bail et ascensement fait par la maniere que cy dessus est contenu et esclarcy avons eu et avons agreables, et les loons, greons, ratiffions et approuvons, et par l'interposicion de nostre decret et autorité *judiciaire* les confermons en tant comme a nous appartient et faire le poons et devons de nostre office pour raison des choses dessus dictes. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 290). *Judiciarius* (...) : *judiciaire*, c'est pertenant a jugement (Aalma R., c.1380, 217). Es cours *judiciaires* sont advocas (PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes G.*, 1409, 86). ...à ung chascun vous administrez et tenez justice *judiciaire* par telle maniere que vous tenez vostre royaume en paix. (Doc. 1410. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.2, c.1425-1440, 83). Et supposé qu'il n'y eust ordonnance ne sentence en ceste matiere, si est cler que de raison femmes sont remotes ou ostees de toutes offices publicques comme dessus a esté touchié, et doivent estre separees de tout examen *judiciaire*, de quelque lignee qu'elles soyent (JUV. URS., *T. crest.*, c.1446, 48). ...et fut ordonné par mondit seigneur le Prevost de Paris et du consentement des parties, que lesdits deniers seroient baillez en la main dudit Martin seul, par un acte *judiciaire* dont la teneur s'ensuit (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 629). ...et quant à leurs previlleiges [de Gand], au regard de ceulx qui estoient bons, et dont ilz usoient par justice, il [le duc de Bourgogne] estoit très content de leur entretenir, mais des aultres, qui n'estoient

pas raisonnables ne *judiciaires*, et dont ilz uzoient contre Dieu, verité et raison, son intencion estoit de les mettre jus. (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.1, c.1453-14, 376). À l'occasion duquel cas ainsi advenu que dit est, et aussi que autresfois ledit feu Guillaume avoit eu seureté *judiciaire* dudit suppliant, combien que depuis ilz se feussent appoinctez et beu et mangié ensemble, icelluy suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du país (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 198). ...Thibault de Noviac, lors seneschal dudit Poitou, (...) le quel, après ce qu'il fut informé desdiz previlleiges et joyssance sur ce par lesdiz supplians, dist et ordonna par sa sentence *judiciaire*, le conte dudit conté de Poitou present, que dès lors en avant lesdiz criminelz et condempnez ausdiz supplices corporelz seroient conduitz, passez et menez ausdiz supplices par le chemin bas ou voye par le dessoubz de l'eglise Saint Gregoire (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 465).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.2, c.1370-1407, 14. *Chartes communes Bourg. G.*, t.1, 1386, 82. *Vieux cout. Poitou F.*, c.1451-1454, 84... Doc.1400 ds GDC X, 52b.

- *Grand Conseil judiciaire*

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 79. [R. M.]

JUDICIAIREMENT, adv. (judiciairement)

[GDC : *judiciairement* ; FEW V, 59a : *judicium* ; TLF X, 781a : *judiciaire (judiciairement)*]

"Selon les formes judiciaires" : ...comme il avoient fait chascun d'eulz *judiciairement*, a la requeste de son dit mestre (Mémor. Echiqu. Archev. S., 1381, 28). ...lesquelz s'en deliurerent *judiciairement*, tant que puis on ne leur sceut que demander (Chron. conq. Charlem. G., t.2,2, 1458, 87).

REM. Doc. 1453 (Touraine, *judicièrement*) ds GDC X, 52b. [R. M.]

JUDICIAL, adj. (judicial)

[GD : *judicial* ; DEAF, J661 : judicial ; AND : *judicial* ; FEW V, 59b : *judicium*]

A. - "Relatif à la justice, à l'équité" : ...que religion *judiciale* si boute hors et despoille toutes les affections de char et de sanc et de toute affinité en widant et evacuant ire, haine, paour et amistié. (FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, 382). JHESUS. Est il nul de vous tous ensemble Qui des commands *judiciaulx* Ne nul des cerimonialux Tiengne, si comme il est propice ? (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 73). La loy de Moÿse ancienne En tant qu'elle est *judiciale*, N'oblige Robin ne Jouenne Vivans en la sacramentale, Se par decret ou decretale Telx choses lors accoustumées Pour quelque fin especiale Ne sont de nouvel confermees. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, t.4, 1440-1442, 96).

Rem. Les notions de commandements *judiciaux* et *cérémoniaux* sont empruntés à la philosophie thomiste, qui distinguait dans la loi mosaïque les préceptes cérémoniaux, judiciaux et moraux (cf. L. Schütz, *Thomas-Lexikon*, Paderborn, 1895, s.v. *praeceptum* ; Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, éd. J.-D. Benoît, l. IV, chap. XX, §§ 14 et 15).

B. - "Relatif à l'institution judiciaire"

1. "Qui est du ressort de la justice, judiciaire" : La tierce [partie de rethorique] est appelée *judicial*, qui est en monstrier devant le juge quelle chose est juste ou non en allegant les drois. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 538). ...s'aucun veult faire complainte

judicielle devant le juge ordinaire d'Anjou (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 445).

- *Livre judicial*. "Livre d'astrologie judiciaire" : Dit aussi que les livres *judiciaux* de astrologie qui estoient gardés ou palais et qui ne se bailloient à lire à chascun estoient pour lors : le livre de Alexandre (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 79 v°).

2. "Qui est fait en justice sous l'autorité d'un juge" : ...les diz bailliz pourverront aux subgiéz qui seront grevéz par les diz prevosts contre les ordonnances dessus dites, sommierement et de plain sanz long procès et strepite *judicial* (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 66). ...Et au jour du droit ensuivant l'appoinctement *judiciel*, chascune partie doit fournir de ses salvacions et les mettre devers la court pour mercher (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 41). [R. M.]

JUDICIELLEMENT, adv. (judiciellement)

[GD : *judicialement* ; DEAF, J662 : *judicialment* ; AND : *judicialment* ; FEW V, 59b : *judicium*]

"En justice, à l'audience" : ...et comparu par devant lui *judicialement* ledit Perrinot de l'Orme (...), si comme il apparut audit monseigneur le bailli par ses dictes lettres contenant citation et relation des dis prevost et ses gens estaichiés a icelle, lors examinees *judicialement* par devant monseigneur le bailli par la partie dudit procureur (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 643). ...nous seant par jugement en l'aule dudit Dole, heure ou environ Vespres, se presenta et comparut *judicialment* par devant nous (...) Jehan Lambelot (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 647).

Rem. Doc. 1459 (*dist ... judiciellement que...*) ds GD IV, 667c. [R. M.]

JUDICIER, subst. masc. (judicier)

[GD : *judicier* ; FEW V, 59a : *judicium*]

"Officier de justice" : Sy donnons en mandement à (...) tous nos sénéchaux, baillifz, prévostz, cappitaines, maieurs, eschevins, et à tous noz aultres *judiciers*, officiers et subgez (...) que... (Doc. 1415. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.6, c.1444-1453, 175). [GD IV, 667c] [R. M.]

JUDICION, subst. masc. (judicion)

[T-L (renvoi) : *judicion* ; GD : *judition* ; DEAF, J660 : *judicion* ; *FEW V, 59a : *judicium*]

"Jugement" : De ce ne faut feyre doubtance. Tout est en som *judicion* [de Jésus]. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 26). [J.-L. R.]

JUDIGER, verbe (judiger)

[T-L : *judigier* ; DEAF, J659 : *judiger* ; FEW V, 58a : *judicare*]

Judigé. "Fixé, prédestiné (comme par un jugement divin)" : ...la presianche du Createur est telle que chen que il set avendra ainsi comme il le set, ne autrement ne puet estre, quer il soit, enchieuz que homme soit concheu, de quelle mort il mourra, ne celle fuire ne pourra, et est *judigés* et de nécessité, et est chose predestinee que ainsi sera. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Songe pest. T., c.1354-1377, 79). ["et cela est fixé et de nécessité" ; seul ex.]

V. aussi *jugeance* [R. M.]

JUERIE, subst. fém. (juerie)

[T-L : *jüerie* ; GD : *juerie* ; FEW V, 53a : *judaeus*]

A. - "Religion juive" : Judaïsmus (...) : *Juiserie* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 257). LE JUIF. La conscience me remort Et de long temps ay ung remort Touchant nostre loy de *juifrie*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 78). LE JUIF. Je renonce a toute *juifrie*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 151).

B. - "Juifs, peuple juif, terre juive, quartier juif" : ...et s'accompagnerent ensamble en la *Juifrie* de Paris, et lui dist ledit Joesne que ilz alassent ensamble pour embler ce qu'ilz pourroient. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 49). SADOCH. Ha, que mal il nous en prendra ! *Juyrie* toute joye perdra. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 91). [Mais désigne peut-être la Judée] J'ay veu gendarmerie Bigaree a tous lés, Comme *juiserie*, Riollés, piollés De diverses bigornes Et d'estrage fachon (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 308). Ne congnois en nostre *juifrie* Si terrible homme que vous estes. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 82).

Rem. CUVELIER, *Chans. Guescl.* C., c.1380-1385, 8225 et 8230, var. ds T-L IV, 1835 (et GD IV, 668a-b). Peut désigner la Judée : ...et aient ioie les filles de *Juerie* (Psaut. lorr. A., 1365, 51). [Autre ex. p.118] Jamais ne fus si esperdu Pour quelque chose qui m'avint, Se ce ne fu quant on nous mist Si tressoudain hors de *juerye* [l. *Juerye*] (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 56). GOULAIN (1374, *le ceptre royal de Juyrie*) ds GD IV, 668a-b.

V. *juiverie* v. Lexiques [R. M.]

JUET, subst. masc. (juet)

[GD : *juet* ; DEAF, J628 : *juet* ; FEW V, 61a : *jugum*]

"Mesure de terre, arpent" : ...octroyons par ces lettres au dit Macé et à ses hoirs quinze *jues* de terre ou environ, assis en chastellerie de Lodun, tenez à cenz de Jehan Odart (Doc. Poitou G., t.2, 1339, 156).

Rem. Cf. DU CANGE IV, 445a, s.v. *jugatum*. Ex. d'a.fr. et doc.1360 (*deux juyx de pré*), XVe s. (*deux juez de terre*) et c.1430 (*assis sur demi juet de terre*) ds GD IV, 668b.

V. aussi *jugre* [E. P.]

JUGAIRE, subst. masc. (jugaire)

[*FEW V, 61a : *jugum*]

"Chef d'un groupe d'hommes" : Et ces secuns estoient dis medians des mestiers ou moiennans et *jugaires*. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 112).

- [Ex. définitoire] : *Jugaire* ce est a dire chief d'une compagnie (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 112).

Rem. Du lat. *jugarius* "gardien de boeufs", empl. pour traduire le gr. *zeugitês*, plur. *zeugitai*, "les zeugites, citoyens de la 3^e classe, à Athènes (litt., ceux qui possèdent un attelage de boeufs (*zeugos*)" ; d'apr. Bailly). [C. B.]

JUGAL, adj. (jugal)

[FEW V, 61b : *jugum*]

"Qui fait passer sous le joug, asservissant" : A cel heure dormoit li belz Guillaume li bialuz ; Garde ne s'an donnoit de trayson *jugaulz*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 852). [R. M.]

JUGE-MAGE, subst. masc. (juge-mage)

[FEW V, 55b : *judex*]

"En Dauphiné, en Languedoc, en Quercy..., officier chargé des fonctions judiciaires du sénéchal" : ...nous vous envoyons nos lettres ouvertes adreçans a vous et au *juge mage* de

Tholouse et a chacun. (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1348, 134). Apres jurerent sur le livre messire Foulque d'Agout comme seneschal et messire Raymon Bernard comme *juge mage*, de garder les privileges et libertés de la cité et citaiens de Marseille. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 157). ...l'office de *juge-mage* et lieutenant natif de nostre ville et seneschaussée de Tholose (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 56). ...maistre Pierre de Sacierges, *juge mage* de nostre pays de Quercy (Lettres Louis XI, V., t.5, 1475, 307).

REM. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 152.

V. aussi *juge* v. Lexiques, *mage* v. Lexiques [R. M.]

JUGE, subst. masc. (juge¹)

[T-L : *juge* ; GDC : *juge* ; DEAF, J684 : *juge* ; AND : *juge*¹ ; FEW V, 55 : *judex* ; TLF X, 782a : *juge*]

I. - "Celui qui juge"

A. - [Domaine jur.] "Celui qui est officiellement chargé de trancher les différends, magistrat chargé de rendre la justice" : LE PROCUREUR DE SAINT LORENS. Sire *juges*, a brief mot court, Cy ne vous amenderons rien. (Mir. prev., 1352, 239). En celle annee establi furent Doi juge ancien qui se deçurent Par luxure et par couvoitise Qui maint mal engendre et atise, Desquels Nostres Sires parole Et dit ainsi en sa parole : "Des *juges* babyloniens Qui furent vieus et anciens Et gouvernoient la cité Issue est grant iniquité." Cils doi la maison frequentoient De Joachim et la faisoient Leur edis, leur commandemens, Leur consauz et leurs jugemens. (MACH., C. ami, 1357, 4). Et pour ce, tele chose qui est injuste et inequale, le *juge* tempte et met poine a la ramener et reduire a equalité. (ORESME, E.A., c.1370, 289). *Juges* qui fait jugement doit avoir les yeux envers le ciel ; et est à entendre que le cuer soit à Dieu par vraye foy de droiture, qui ne pensoit point es vanités du monde (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 100). ...aucunes autres confessions par lui semblablement faites par devant le *juge* de la Ferté-Bernart (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 421). Et par la congnoissance dessus dite, o l'avis desdiz conseillers, a esté jugié par mondit seigneur le *juge* que il avoit mort desservie, c'est assavoir d'estre ars. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 474). ...par l'accusacion de feu Thevenin Tout Seul, nagueires executé à la justice d'Essonne, elle est trouvée coupable du murdre fait par ledit Thevenin en la personne dudit Drion, son mary, si comme il apert par lettres closes de maistre Jehan Marcel, *juge* de la justice dudit lieu d'Essonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 55). ...iceulx escoliers (...) le firent convenir et appeller par devant les bailli et prevost dudit lieu de Troyes, par devant lesquieulx *juges* il, pour la paour et crainte qu'il avoit d'iceulx, se parti d'icelle ville de Troyes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 142). Cedit jour, maistre Pierre Buffiere s'est opposé et oppose (...) à ce que nul autre que lui ne soit receu en l'office de *juge* es terres reservées par le Roy nostre Sire en la senechaucie de Limosin. (BAYE, I, 1400-1410, 349). Et se vous voulez - que ja n'aviengne, Sire ! -, se vous voulez user envers moy de justice, comme ung *juge* droiturier envers ung traitee et malfaacteur pris et prouvé, vrayement, Sire, je l'ay bien desservi, vous le pouez justement faire (GERS., Trin., 1402, 165). ...et sera mandé aux baillis et autres *juges* de ce royaume que ainsi le enjoignent aux procureurs de leurs auditoires (FAUQ., II, 1421-1430, 255). ...[elle] adressa sa parolle au *juge* en disant : "Monseigneur l'official..." (C.N.N., c.1456-1467, 501). Les parties ouyes a plain, furent appointez par le *juge* ordonné en droit [Éd. : "juge commis au jugement de l'affaire" ; V. Puttonen, 242 : peut-être juge qui a droit d'entrée au Parlement] (MART. D'AUV., Arrêts Am.

R., c.1460-1466, 36). Et, pour avoir contre lui tel default que de raison par ledit Boufile, s'en vint pardevers le comte de Dampmartin, ilec ordonné *juge* de par le roy de la question d'entre lesdictes deux parties. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 3). ...et entre autres privileges leur a esté donné et concedé qu'ilz puissent et leur soit loisible avoir ung *juge* royal par ressort, qui puisse congnoistre et decider de toutes leurs causes et querelles, tant en demandant que en deffendant, et tant en chief que en membres. Et en usant desdiz previlèges, iceulx supplians ont aucune foiz eu leur *juge* par ressort en nostre ville de Limoges, le *juge* du parage illec ordonné, autrefoiz à Chinon, le *juge* des exemps par ressort (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 62). En songe je veyes liompars, Chiens, chatz, loups et renars (...) Trestous a l'environ d'un *judge*, Qui disoyent : "Si Pilate *judge* Jhesus le prophete tresgrand, A tous vous faiz comandement Que l'estranglés luy et sa femme, Car Jhesus est homme sans blasme, Tresparfait et juste personne". (Pass. Auv., 1477, 167). Ort savetier, [tout] plain de poix (...) Par Dieu, tu es trop bien taillés De te faire tres bien froter. Croix bieu, je te feray troter Avant long temps devant le *juge*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32). Cestui fut maistre de Ullixes, qui puis fut de subtil entendement et fut moult congnoissant en la science de astrologie et eut grande affinité à Molla, *juge* d'Israël, qui aussi fut insigne astrologien et le monstra bien en plusieurs de ses euvres [cf. A.T., Juges, X, 1-2 "Tola"]. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 r°). Aucuns dient qu'il fut aussi cause et donna conseil que le roy Cambises fist escorcher le faulx *juge*, sur la peau duquel il fist asseoir son filz en la chaise de justice ad ce qu'il advisast à sentencier droit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 r°). Comme je suis entalenté De m'en aller devers le *juge*, Pour en avoir ma volenté Et que le droit il m'en adjuge (LA VIGNE, S.M., 1496, 510).

- *Juge criminel*. "Juge chargé des procès criminels" : Puis que suis le general *Juge* criminel de Judee, Combien qu'en toy Jhesus, nul mal Je n'ay trouvé par renommee Celon la loy imperial, Toutesfoiz en aultre contree Les Juifz en ce tribunal Disent que leur loy approuvee Veult que tu preignes mort final. (Pass. Auv., 1477, 176).

- *Juge des crimes* : Au procureur de Dinosio, pour son veaige à Sillans, mettre le temporel du prier en la main du roy, par sentence du *juge* des crims, et pareillement de la commanderie de Poumesson (Comptes roi René A., t.2, 1477, 461).

- *Juge ecclesiastique*. "Official, juge délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse" : Item, qu'ilz amonestent tous les prelatz et *juges* ecclesiastiques de fere tenir et garder par leurs subgez ladicté paix et lesdiz traictiez (BAYE, II, 1411-1417, 153).

- *Juge mage*. "Lieutenant général du sénéchal dans les provinces méridionales, premier officier de juridiction" : ...et interim fera ledit serement quàm citius es mains des *juge* mage, *juge* ordinaire ou viguier de Thoulouse (FAUQ., I, 1417-1420, 179). Par le roy, en son conseil, ouquel estoient le conte de Waudemont, le senneschal de Prouvence, l'évesque de Masseille, l'abbé de Saint-Victour, Vous, le *juge* mage de Prouvence, le *juge* des premières appellacions, messire Jehannon d'Arles, Philibert de la Jaille, maistre d'ostel, Philippe de Lenoncourt, escuier d'escuirie, le sacristain d'Aix, Jehan le Rouge, messire Raymon Puget, les advocaz fiscalx et des pouvres et procureur présens. (Roi René vie L., 1458, 286). ...Accurse Maynier, *juge* mage de Provence (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 42).

- *Juge d'appels*. "Officier de judicature des sénéchaussées du Languedoc et de Guyenne, chargé d'examiner en deuxième

instance les causes sur lesquelles a statué un juge royal ordinaire (devenu synonyme de *juge mage* ; dit aussi *juge des secondes appellations*) : "...le *juge* d'appeaulx (Comptes roi René A., t.2, 1479, 484).

Rem. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.19, 1483, 291 (*juge-mage*). F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 142 ; 147-150 ; 200 ; 258 ; 294-295 ; t.2, 1958, 480-482 ; 498-499.

- *Juge moyen*. "Juge saisi avant le recours devant le Parlement"

Rem. *Ordonn. rois Fr. B.*, t.14, 1454, 287.

- *Juge ordinaire*. V. *ordinaire* "Juge royal à qui appartient naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles" : Ilz font des vilains chevaliers, Et font des garçons escuiers Et des sergens *juges* [var. *juge*] ordinaire. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 80). [Autre ex. p.211] LE PROCUREUR DE SAINT LORENS. Sire, se vous vouliez confondre l'Eglise, ce seroit pechiez. Nous ne sommes pas voz subgiez ; Nous avons droit *juge* ordinaire. Devant celui pouez vous faire Vostre demande [le procureur de Saint-Laurent, récusant l'autorité du prévôt, considère qu'il n'a d'autre juge que son évêque]. (Mir. prev., 1352, 238). Les plus grans [justiciers] sont appelléz ceulx qui ont la plus grant puissance, si comme les auditeurs des appeaulx, qui ont pouvoir d'amender ce que les bailliz font ; les bailliz sont appelléz *juges* ordinaires et mendres des dessus nommez, pour ce qu'il ont plus petit pouvoir, car il n'ont pas pouvoir de faire justice hors des bailliages qui leur sont commis. Les plus bas justiciers sont ceulx qui sont dessoubz les bailliz, ainsi comme le prevost, viguiers, maieurs et sergens. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 104). ...et interim fera ledit serement quàm citius es mains des *juge mage*, *juge* ordinaire ou viguier de Thoulouse (FAUQ., I, 1417-1420, 179). Ou mois de may, le samedi tiers jour d'icellui mois, par l'ordonnance et commandement du roy, tous les estatz de Paris, comme le prevost, *juge* ordinaire, avecques les suppostz et praticiens du Chastellet dudit lieu, la court de Parlement, la Chambre des comptes, les generaulx des aides et monnoyes, la Chambre du tresor et les esleus, avecques les prevost des marchans et eschevins d'icelle ville, alerent en belle procession dudit lieu de Paris (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 131).

- *Juge royal* : ...soubz ombre et couleur d'un certain tel quel usaige introduit en temps passé par les *juges* royaulx (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 115).

- *Juge de la garde des sceaux* : ...le *juge* de la garde des saulx establis aux contratz d'amour [Éd. : "juge préposé au contentieux des contrats authentiqués par les sceaux aux contrats, employés par les officiers royaux dans l'exercice de la juridiction gracieuse"] (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 42).

- *Juge d'embas du Chastelet*. "Juge siégeant sur le gradin inférieur de la chambre du tribunal du Châtelet" : ...alèrent les parties de relevée, pour leur débat, par adjournement, devant l'un des *juges* d'embas du Chastellet de Paris. (Ch. VI, D., t.2, 1386, 160).

- *Conservateur juge des foires*. "Juge qui connaît les causes des foires" : ...par noz autres lettres patentes et pour les causes dedans contenues, nous avons donné et octroyé à (...) Gilbert Dugué terme, souffrance et delay de faire le serement qu'il est tenu de faire en nostre court de Parlement pour raison de l'office de seneschal de Lyon, bailli de Mascon, conservateur *juge* des foires et capitaine de Lyon (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 103).

- *Estre juge en sa cause* : ...selon lez Droys, nul ne puet estre *juge* en sa cause, se ce n'est le prince seulement (Songe verg. S., t.1, 1378, 313).

- Prov. : *Juges* doit jugier droit, ou point n'a le coer vrai. (Bât. Bouillon C., c.1350, 336). Bon fait o li ["pour soi"] son *juge* avoir. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 266). ...de fol *juge*, briefve sentence. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 131). De fol *juge* briefve sentence (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 363). De fol *juge* briefve sentence. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 153). De fol *juge* briefve sentence. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 193). De fould *juge*, briefve sentence. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 62). De *juge* fol voit on briefve sentence. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 641).

Rem. *Prov. H.*, 143 [J41-43].

B. - P. anal. [En dehors du domaine jur.]

1. RELIG. "Dieu, le Juge suprême" : Quant Susanne son jugement Vit et sa mort apertement, A haute vois, sans detrier, Les mains jointes, prist a crier : "Sire Dieus, qui es pardurables, Justes *juges* et raisonnables, Tu scez les choses reponnues, Les alees et les venues ; Tu congnois des cuers les pensees, Einsois qu'elles soient pensees..." (MACH., C. ami, 1357, 10). Vous scavez que Dieu est *juge* tres juste de tout l'umain lignage, et qui rent a chascune personne selon ses euvres et ses faiz (GERS., Déf., 1400, 223). Dieu (...) qui de tous est *juge* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 183). ...il est Dieu pardurablement, c'est ton Dieu, ton *juge* et ton Seigneur. (GERS., Noël, p.1404, 295).

- *Le Haut Juge* : Filles, veez vous la le pays ou vous fustes neez et ou vous eussiez eu vostre partie, ne feust la fausseté de vostre pere, qui vous et moy a mis en grant misere sans fin jusques au jour du Hault *Juge*, qui punira les maulx et essaucera les biens. (ARRAS, c.1392-1393, 11).

• *Le Souverain Juge* : Lors scens et raison oublierent Et leurs yeus en terre clinerent, Afin que vëoir ne peüssent Le ciel et qu'en leur cuer n'eüssent Memoire dou souverain *juge* Qui fait tout par raison et *juge* (MACH., C. ami, 1357, 5).

- *Le Vrai Juge* : PREMIER DYABLE. Vez le cy, dame ; mès au mains Yrons nous devant le vray *juge*, Vostre filz (Mir. enf. diable, c.1339, 45). Dame, je vous pri de cuer fin Que pour moy priez au vray *juge* Vostre filz que pas ne me *juge* Selon mes grans iniquitez. (Mir. mère pape, c.1355, 395). Dieu tout puissant et vray *juge*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 92).

2. "Arbitre"

- [Dans un jeu] : Et en jouant survint la pluye qui les destourba de jouer. Et print icellui Thipheneau la robbe dudit Narbonne et la porta chieux ledit Sermigneau, et fut avecques eulx ledit Jehan Barraut, suppliant, qui estoit leur *juge* (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 211).

- [Dans un tournoi] "Arbitre à qui est confiée la responsabilité du bon déroulement d'un combat chevaleresque" : ...ou autrement le VIII^e jour après, a l'eure ordonnee par le *juge*, tous deux combatrez a pyé, l'un contre l'autre, de deux haiches d'armes tant seullement (LA SALE, J.S., 1456, 80). Et de recief, plus que meshuy, [messire Jehan] poursievvy ledit messire Henry pour luy faire oultraige (...). Et cop sur cop plus et plus raddement le poursievvy, bouttant et estocquant, et le mena bien ariere du *juge*, bien sur la tierce part des liscs (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 168).

Rem. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn. ... au XVe s.*, 1981, 58 ; 97. J. Fleckenstein (dir.), *Turnier im Mittelalter*, 1985, 431 (Ph. Contamine).

. *Juge diseur*

Rem. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn. ... au XV^e s.*, 1981, 164--167 ; 172-173 ; 185-187 (ex. de LA SALE, p.165).

- [Dans un combat] : Si s'avisait finalement Pour lui vengier plus hautement, Pleins de forsen et de desroy, Qu'en champ appelleroit le roy, Pour lui combattre corps à corps à li ; là fu tous ses accors. Mout considera qu'il feroit, Et quel part il l'appelleroit, Car il desire avoir tel *juge* à son pooir qui pour li juge Et qu'il soit à li favorables, Dous et courtois et amiables (MACH., P. Alex., p.1369, 227). J'ay esleü le roy de France A *juge*, si que brief et court Combatre me vueil en sa court. Là, se Dieux plaist, me vengeray De Florimont, et tant feray Que jamais en jour de sa vie à roy ne dira villenie. (MACH., P. Alex., p.1369, 234).

3. "Celui qui est appelé à trancher dans des affaires politiques ou religieuses, chef politique et religieux" : Li rois manda grant multitude Des princes et des gouverneurs De son païs, grans et meneurs. Princes, *juges*, dus et tirans Furent tuit celle part tirans. La vint toute la region Pour vir la dedication De l'estature et aurer, Car nuls n'en ose demourer. (MACH., C. ami, 1357, 19). Si que d'assentement commun Tuit furent en acort comme un, Princes, satrapes, senatours, Menistres, *juges* et centours, D'un edit faire et un decret, Tout en appert, non en secret, Que quicunques petition, Sacrefice ou oblation, Jusqu'a trente jours, c'est la somme, A quelque dieu ou a quelque homme Fera, qu'a Daire seulement, Qu'il soit getés isnellement Ou mis en la fosse aus lions (MACH., C. ami, 1357, 36).

Rem. Ex. de CORBECHON (à propos des Frisons) ds *Sénéfiance* 16, 1986, 315.

- *Le temps des juges*. "Période au cours de laquelle les Juges, magistrats suprêmes, gouvernèrent le peuple juif avant l'établissement de la royauté" : Ycy faut le temps des *juges* et commence le temps des roys. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 161). C. - P. ext.

1. "Celui qui est appelé à trancher (dans une affaire, dans un débat...), celui qui est appelé à se prononcer sur qqc." : "...Si que, biau sire, Uns tels juges seroit bons a eslire Qui vous saroit bien moustrer et descrire Li quels de vous sueffre plus de martire ; Si le prenez." Li chevaliers respondi com senez : "Je croy que Dieus nous ait ci amenez." Et dist : "Dame, s'a *juge* le tenez, Je m'i ottroy." Et la dame respondi sans desroy : "Sire, tant oy dire de bien dou roy, Tant est sages, preus et de bon arroy, Que je l'acort." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 108). Li gentils rois qui moult estoit preudons Li respondi : "Se Dieus me gart, vous avez pris en mi *Juge* ignorant et de sens degarni, Ne onques mais je n'oy, ne ne vi Tel jugement : S'en saroit jugier petitement. Mais nompourquant le conseil de ma gent En vueil avoir ; car je l'ay bel et gent". (MACH., J. R. Beh., c.1340, 118). Après ces paroles moustrées, Bien dites et bien ordenées, Eus tantost le cuer esjoy, Car tant escoutay que j'oy Chevaus venir et gens debate ; Dont en l'heure se vint embatre Devers nous cils bons rois de pris Que nous aviens a *juge* pris. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). En un debat sommes entré Dont nous devons de fait outré, Sire, devant vous plaidier, Mais qu'il ne vous doie anuier. Moy bien meüe et il meüs, Pour *juges* estes esleüs ; Dont c'est pour nous belle avenue, Biau sire, de vostre venue. (MACH., J. R. Nav., 1349, 189). *Juges* sui par commun acort Especialement d'un descort Qui est ci entre deus parties, Pour atendre droit de parties. Or est la court garnie et pleine ; Se puet on bien par voie pleine, Ce m'est avis, aler avant. (MACH., J. R. Nav., 1349, 192). Et certes destruire feray Le traistre, si com direz : Vous

meisme *juges* en serez (Mir. marq. Gaudine, 1350, 170). ...Puis sera la chose partie Par eulz, et en rendront sentence. Assez ont clergie et science (...) ; Dont la cause est bien raisonnable Qu'ilz soient *juge*. (Mir. st Sev., 1362, 224). Chascun si juge bien les choses que il cognoist et en est bon *juge*. (ORESME, E.A., c.1370, 107). ...ilz s'accorderent tous, et furent contens qu'ainsi en fust ; et le barbier en fut le *juge*. [À propos d'une comparaison entre la coupe de cheveux de plusieurs femmes] (C.N.N., c.1456-1467, 376). ...mais, d'avoir raison de telz gens ignorans, je ne voy moyen que le vostre, mesmement sur leur fumier, qui veullent estre *juges* et parties en chose qui riens ne leur touche, et *juges* de la science dont ilz sont ignorans et formellement ennemis (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 v°).

- *Faire qqn juge (de qqc.)*. "Confier à qqn le soin de porter un jugement sur qqc." : Je t'empri, di m'ent ton avis Et se Paris, qui on fist *juge*, De la pomme rendi bon *juge*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 62). ...se sa male fortune n'est digne d'estre ou dit livre de Boccace, j'en fais *juges* tous ceux qui l'orront racompter. (C.N.N., c.1456-1467, 191). ...vous avez aujourd'uy a dame et en vostre commendement ung des beaulx corps de nostre religion ; et je vous en fais *juge*. (C.N.N., c.1456-1467, 308).

- *Juge et partie* : Pire partie ne pouoit prendre, Sa cause [de Jésus] en est pis assortye, Car nous serons *juge* et partye Pour cercher sa mort, s'y le fault. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 414). ...mais, d'avoir raison de telz gens ignorans, je ne voy moyen que le vostre, mesmement sur leur fumier, qui veullent estre *juges* et parties en chose qui riens ne leur touche (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 v°).

Rem. Aussi *Mir. ste Genev. S.*, c.1410-1420, 116.

. *Faire de qqn juge et partie*. "Demander à qqn de porter un jugement et en même temps de prendre part à ce qui est en cause" : Que pensé je ? dictes le moy, Adevinez, je vous en pry, Autrement ne le saurez mye, Il y a bien raison pourquoy. A parler a la bonne foy, Je vous en foiz *juge* et partye : Que pensé je ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 416).

2. En partic. ASTR. "Celui qui porte des jugements astrologiques"

- *Livre des neuf juges*. "Compilation astrologique d'origine arabe, attribuée à neuf auteurs, dont Aristote" : Cestui Aristote est souvent allegué ou livre des Neuf *Juges* et autres lieux, quasi sur toutes les parties de astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 54 v°).

Rem. Cf. J.-P. Boudet, *Le Rec. des plus célèbres astrologues de Simon de Phares*, t.1, 1997, p. 186, note 65c.

II. - Rare "Jugement, sentence" : Je t'empri, di m'ent ton avis Et se Paris, qui on fist *juge*, De la pomme rendi bon *juge*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 62).

- [D'une chose] V. *jugement* "Objet de jugement, objet d'interprétation (dans un rêve), indice"

Estre juge. "S'interpréter comme, indiquer" : Touz les arbres portans fruit sont *juges* [ou faut-il lire *jugés* ?] selon la proporcion du fruit, car le fruit aigre ou vert et aspre signifie mal, et le doulz et souef se raporte a Dieu et joie [cf. *Expos. songes* B., 1396, 162 et *Expos. songes* P B., p.1338, 163 : *De mout des maners est le jugement d'arbres*]. (*Expos. songes* B., 1396, 163). [R. M.]

JUGE, subst. (juge²)

[AND : *juge*² ; *FEW V, 57a : *judicare*]

"Jugement (dernier)"

Rem. Cf. ; AND : *juge*². [R. M.]

JUGÉ, subst. masc. (jugé)[GD : *jugié* ; DEAF, J698 : *jugié* ; FEW V, 56b : *judicare*]

A. - "Jugement, faculté de jugement" : Toudis vourroie estre ainssi, Assez joie avroie, Qu'el me baisoit et je li, Par tout la tastoie, Là où je voloie. Aiez en *juigé*, Se Diex vous doint joie. (MACH., App., 1377, 648).

Rem. FROISS. ds GD IV, 669a.

B. - "Jugement, sentence"

1. "Projet de jugement (rédigé par la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, avant l'arrêt définitif prononcé par la Grand-Chambre ou Chambre de Parlement)" : ...pour ce que certain arrest ou *jugié* avoit esté fait en la Chambre des Enquestes (BAYE, I, 1400-1410, 146). A conseiller l'arrest sur certains erreurs receuz par les maistres des Requestes de l'Ostel du Roy à juger ceans sur certain *jugié* de la Chambre des Enquestes (BAYE, I, 1400-1410, 272).

2. "Sentence d'un juge" : ...et par icelle meisme obligacion avons promis et promettons à paier le *jugié* ou *jugiés*, se mestier est. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1441, 523).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.7, 1388, 770 ; ex. d'a.fr. ds GD IV, 669a.

3. "Jugement divin, sentence divine" : NOSTRE DAME. Certes, biau filz, or ay je joye, Quant de son injure est vengié Mon sergent, par vostre *jugié* (Mir. ev. arced., c.1341, 142). [R. M.]

JUGEABLE, adj. (jugeable)[*FEW V, 56b : *judicare*]

"Dont on peut juger" : Pronosticus (...) : pronostiques, c'est *jujables* de chose a venir (Aalma R., c.1380, 333). [R. M.]

JUGEANCE, subst. fém. (jugeance)[DEAF, J699 : *jugeance* ; FEW V, 57a : *judicare*]

A. - "Faculté de jugement, jugement" : Les chanoynes ont ceste *jugeance* [var. *vigence*], Quart c'est toute lour diligence Que lour corps mettre a grant desduit. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 53). Quart il n'ont pas une substance Ne de bontey ne de *jugeance* [var. *vigence*] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 224).

B. - "Ce qui est fixé (comme par un jugement divin), destin"

- *Tourner (sa) jugeance*. "Échapper à son destin (au jugement de Dieu)" : Nulx hons ne puet tourner *jugeance* (...). Aies en Dieu bonne esperance, Qu'atre ne puet torner *jugeance* [var. *vigence*] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 98). N'est hons tant riche, s'il ne se scet garder, Qui ne soit povres s'il doit gaires durer, Quart nulx ne puet sa *jugeance* torner. Telx est bien riche qui vient a povretez (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 232).

V. aussi *judiger* [R. M.]

JUGEMENT, subst. masc. (jugement)[T-L : *jugement* ; GD : *jugement* ; GDC : *jugement* ; DEAF, J695 : *jugement* ; AND : *jugement* ; DÉCT : *jugement* ; FEW V, 57a : *judicare* ; TLF X, 784a : *jugement*]

I. - "Action de juger ; son résultat"

A. - [Domaine jur.]

1. "Fait de juger, d'être jugé ; audience au cours de laquelle se déroulent les débats, procès" : Or est venu en *jugement* Acompaignié moult haultement (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 130). ...Et voi bien qu'a mon *jugement* Sui (...) amenée icy. (Mir. femme, 1368, 209). ...quant il [le juge] entre eu *jugement* pour juridicion tenir, il doit (...) mettre la main a son chappel ou chapperon, sans soy arrester ou saluer aucun des assistens illec (Instruct. ensaïgn. B.G., c.1386-1390, 27). L'an de

grace mil trois cens quatre vins et neuf, le mercredi premier jour de septembre, par devant mons. le prevost, lui estant en *jugement* sur les carreaux, fu atteint et fait venir Adenet le Bryois, detenu prisonnier ou Chastellet de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 9). ...ledit prisonnier fu mandé en *jugement* sur les carreaux, ouïd Chastellet, et par ledit lieutenant lui fu dit que de ses autres larrecins il deïst et confessast plainement la verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 186). Lequel fu mis hors d'icelle question, mené chauffer en la cuisine en la maniere acoustumée, et, en après, ramené en *jugement* sur les quarreaux, en la presence des dessus diz conseillers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 416). ...comment l'en procederoit au *jugement*, absolucion ou condempnacion d'icellui Jaquet, prisonnier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 501). ...pour quoy à obvier à telx perlix et aventures requierent l'acceleration du *jugement* de ladicte epistle et dient qu'il ne cesseront de venir de jour en jour jusques à ce que ladicte epistle soit jugée (BAYE, I, 1400-1410, 164). Hier, en *jugement* fu requise distribution de conseil pour l'Université de Paris contre maistre J. André, conseiller du Roy ceans (BAYE, I, 1400-1410, 274). ...[les plaideurs] se partirent de *jugement*, et allerent mettre a execution sans sergent la sentence de monseigneur l'official (C.N.N., c.1456-1467, 501). ...et ne voulut pas entre-estre ["assister"] à son *jugement* [celui de son neveu], lequel il craignoit fort et se doutoit bien d'une piteuse sentence. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 476).

- *En plein jugement*. "En audience plénière" : Courage, Vouloir, Hardement, Sens et Avis ont ordonnee De la cause en plain *jugement* (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 114).

- *Comparoir en jugement*. "Comparaître devant la justice" : Pour ce, vecy qu'i y fera : Ja tost quant on t'appellera Pour comparoir en *jugement*, Tu ne respondras nullement Fors "bee", pour rien que l'en te die (Path. D., c.1456-1469, 150).

- *Demander / requerir jugement*. "Demander justice" : NOSTRE DAME (...) Je vueil qu'a mon fil soit monstrez De quelle mort il est outrez ; Et si humblement com pourray, *Jugement* l'en demanderay. (Mir. ev. arced., c.1341, 132). Chier sire, de ceste vilaine Murtriére, qui si faucement Mon frère a murdri, *jugement* Vous requier dès ici endroit. (Mir. femme, 1368, 209). Je vous demande *jugement* De ces deux ci, qui si griément Ont meffait contre ma personne. (Mir. ste Bauth., c.1376, 144).

- (*Estre*) en *jugement*. "Être en attente d'une décision de justice" : Cy devant tou(te)s en *jugement*, Je regarde semblablement Vous deulx, chascun en sa querelle... (P. moyne, a.1500, 51).

- *Mander qqn en jugement* : ...quiconque sera mandé en *jugement* ["cité à comparaître en justice"]... (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 165).

- [Du juge] *Seoir en jugement. Estre assis en jugement*. "Siéger (comme juge)" : LE PROCUREUR DE SAINT LORENS. (...) Nous avons droit juge ordinaire. Devant celui pouez vous faire Vostre demande. ESTIENNE. Voire, sire, et je vous conmande Que l'amendez ysnellement Et vous ; je siez en *jugement* Conme juge ; a autre n'yray. (Mir. prev., 1352, 239). Et le singe, qui estoit assis en *jugement*, donna telle sentence... (MACHO, Esope R., c.1480, 107).

- *En jugement*. "Séance tenante" : Disoit outre qu'il estoit content et offroit en *jugement*, se elle le vouloit aymer, de... (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 67). [Autre ex. p.68]

2. "Décision, sentence prononcée par un juge, par une court, arrêt de justice" : Pour ce conclus, Dame, que j'ay de douleur assez plus, Et que plus tost a garison venus Seroit vos maus que cils dont sui tenus. Et *jugement* En oseroie attendre vraiment, Se nous aviens juge qui loiaument Vosist jugier, et veritablement. (MACH.,

J. R. Beh., c.1340, 101). ...ce sera uns biaux mestiers D'oïr les raisons repeter Et les parties desputer Soutilment, par biaux argumens, Qui vaurront auques *jugemens*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 174). Quant uns homs est grieteusement Tauxez a mort par *jugement* D'un bon juge sans mesprison, Et il le met en grief prison D'enfermeté en lieux divers, Ou estre puet rungiez de vers Et de planté d'autre vermine, Et il y est un long termine (...), c'est bien enfers. (MACH., J. R. Nav., 1349, 207). On a ci ce plaît demené, Tant qu'on l'a par poins amené Jusques au *jugement* oïr. Resgardez qui en doit joïr. (MACH., J. R. Nav., 1349, 257). Car un homme est loé comme liberal, non pas pour ce que il se contient et se a bien en fais de batailles, et n'est pas loé de ce de quoy l'en loe celui qui est actrempé, ne comme celui qui en *jugement* se a bien et fait justice. (ORESME, E.A., c.1370, 230). *Jugement* est sentence, donnée par les juges, des choses que les parties proposent et respondent en cour (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 107). ...pour ce que autre chose ne vouldt cognoistre ou confesser que dit est dessus, et que en ycelles confessions par lui faites et escriptes par la forme et maniere que contenu est en ce present procès, fu ledit *jugement* conseillé contre lui oudit jour de samedi derrenierement passé, dit, proferé et sentencié par ledit mons. le prevost, et condempné à estre pendu comme larron. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 253). ...les samblables *jugemens* qui par le grant conseil du roy ont esté donnez contre aucuns justicierz à Paris pour cas samblable (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 6). ...je ne fay pas cecy pour avarice, mais pour garder mon droit heritaige et esclarcir la vilaine et felonnesse trahison que le faux traître et ses complices firent a mon pere pour lui enchasser, preingne son filz Olivier et un de ses plus prouchains. Je les combatray, au regart du noble et juste *jugement* de vostre court, voire l'un après l'autre. Et en ce disant, gette jus le gaige, mais il n'y ot homme qui mot respondisist. (ARRAS, c.1392-1393, 59). Vous volés, sans partie, plaidier à vo talent Et avoir de vo cause sentense et *jugement*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 330). ...sans aucune cause fut degradé le bon roy Richard par faux *jugement* et fut dit qu'il seroit mis en prison perpetuelle, nourry du meilleur pain et melleur vin que on pourroit trouver (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

- *Jugement interlocutoire*. V. *interlocutoire*

- *Asseoir jugement*. V. *asseoir* "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : QUATRIESME BARON. Seigneurs, vezci un trop grant fait, De dire que juges soions, Ne que *jugement* asseons Sur noz propres seigneurs (Mir. ste Bauth., c.1376, 144).

- *Faire (un) jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : La loi viaut que l'an la lapide (...) Tu an feras cest *juigement*. (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 209). Sire, or avez oy tout nostre fait Entierement ; Si en vueilliez faire le *jugement*, Car nous l'avons desiré longuement, Et ceste dame et moy devotement Vous en prions. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). Et en pensant, la dame s'oublia Si durement que nul mot dit n'i a. Mais nompourquant en la fin ottria Qu'elle tenoit Le *jugement* que li rois fait avoit ; Car si sages et si loiaus estoit Qu'envers nelui fors raison ne feroit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 131). Mais li juges qui sagement Voloit faire son *jugement* Tantost leur imposa silence, Fors seulement a Souffissance Et a Doubtance de meffaire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 246). A faire bien un *jugement* Fault deux choses : premièrement Justice et puis misericorde (Mir. marq. Gaudine, 1350, 147). Cils doi la maison frequentoient De Joachim et la faisoient Leur edis, leur commandemens, Leurs consauz et leurs *jugemens*. Pour ce a eaus laiens venoient Tuit cil qui *jugement* queroient. (MACH., C. ami, 1357, 5). ABRAHAM. Je vueil bien

que chascun en juge Sur le procès. GODOLIAS. Par eulz en soit *jugement* faiz, Je le vueil bien. (Mir. st Sev., 1362, 225). ...l'en dit que desjà III cardinaulx ont fait sur icelle leur *jugement* et donné leur sentence (BAYE, II, 1411-1417, 262). Fut aussi dit que l'evesque de Calin, lequel estoit de l'ordre Saint Benoist, pour ce qu'il avoit esté d'opinion contraire audit Parlement et qu'il avoit dit en plain Parlement que l'on ne pavoit justement fere tel *jugement*, sans sçaver que vouldroit dire le bon roy Richard (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°). Au moyen et par vertu duquel pavoit icelluy nostre cousin exposant s'est transporté esditz pays et aussi es terres et seigneuries que soloit tenir Jehan, nagueres conte d'Armignac, et en iceulx a fait et fait faire plusieurs reformatons, executions, condempnations d'amendes, compositions, sentences, declaracions, *jugemens*, confiscacions et autres exploix de justice et de guerre, selon la teneur de sondit pavoit, et icelles excecutees et fait excecuter, ainsi que en tel cas apartient. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 254).

- *Infirmer un jugement* : ...la Court a souvent infirmé les *jugemens* desdis bailli et juges desdictes causes d'appel (FAUQ., II, 1421-1430, 84).

- *Jeter un jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : *Jugement* juste getteré Sans quelque vindicacion. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 380).

- *Juger un jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : Ce jour, a esté ordonné que tous les *jugemens*, qui seront expediez et jugiez ceans jusques à samedi prochain, tendront et seront signez comme arrestz de Parlement. (FAUQ., II, 1421-1430, 285).

- *Mettre jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : TROISIESME BARON. (...) N'y a nul qui soit si estouz Qu'il s'ose ne vueille entremettre De *jugement* sur voz filz mettre, Qui sont estraiz de sanc royal. (Mir. ste Bauth., c.1376, 145).

- *Prononcer un jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : Lesquelx oppinions oïz, il fu ad ce [être traîné et pendu] condempné par ledit mons. le prevost, et icellui *jugement* prononcé en sa presence l'an et le jour dessus diz. Ce jour de mercredi fu ce *jugement* executé. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 244).

- *Querir loial jugement* : Et si avons si bien gardé Com nous poons, et regardé, Pour querir loial *jugement*. S'il vous plaist a savoir comment, On vous en dira les parties, Comment elles sont departies, Et de vostre erreur tous les poins. (MACH., J. R. Nav., 1349, 274).

- *Rendre (un) jugement*. "Rendre un jugement, prononcer une sentence" : Tost m'en verrez *jugement* rendre Tel qu'il affiert. (Mir. ev. arced., c.1341, 134). Se *jugement* avez a rendre, Premierement devez entendre De savoir quels est li meffais Et a qui il a esté fais. Et si devez aussi savoir Et enquerir, par grant savoir (MACH., J. R. Nav., 1349, 256). Sires juges, or m'entendez : Pour la fin a quoy vous tendez, De rendre loial *jugement*, Je vueil un po viser, comment On a alligué de ce plaît. (MACH., J. R. Nav., 1349, 262). Ralons en consistoire. La porrons par parole voire, Ce m'est vis, bon *jugement* rendre, S'il est qui bien le sache entendre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 265). ...car juges qui n'entent Ce qu'on dit loial *jugement* Il ne peut rendre. (Mir. st Sev., 1362, 225). ...ont encommencé ung gros procès dont le *jugement* n'est encores rendu (C.N.N., c.1456-1467, 342).

- *Sans attendre autre jugement*. "Sans autre forme de procès" : Mais toutes ces bestes ensamble Estoit d'acort, ce me samble, Pour faire grevance au lion (...) Car toutes après li braioient

En leur jargon et glatissoient, Et bien croi qu'elles l'estranglassent, S'elles peüssent ou osassent, En traïson ou autrement, Sans attendre autre *jugement* ; Et d'aucunes bien s'en vengast Li gentils lions, s'il deignast. (MACH., D. Lyon, 1342, 173).

3. P. méton.

a) "Pouvoir de juger ; ressort, juridiction" : Et ne ferés ne ferés faire ne souffreres estre fait prinse ou arrest par qui que che soit ne où que che soit dedens les destrois et le *jugement* d'eschevins par vous ne par autrui (Hist. dr. munic. E., t.1, 1325-1350, 336).

- *Jugement de sang*. "Pouvoir de juger sur la vie ou la mort des sujets" : Car, ainssi, il s'ensievret que nous deverions garder la circuncision et la division dez viandes comme font lez Juys, et lez aultres cerimonies de la Loy encienne. Et que, ainssi que lez prestres de l'encienne Loy vacaient en armes et excersaient *jugement* de sanc, que aussi le Pape et lez aultres prelas de Sainte Eglyse le deveroient faire, lezquelles choses sont reprovees selon nostre foy. (Songe verg. S., t.1, 1378, 192). ...aussi lez Roys et aultres seigneurs seculiers qui ont a excercer *jugement* de sanc en tous, povres et riches, nobles et non nobles, sanz difference, si sont aucune fois, pour le bien de justice, haÿs d'aucuns de leurs subjés et d'aultres, lezquelx machinerai[e]nt volantiers en leur mort. (Songe verg. S., t.1, 1378, 208).

- *Mourir par le droit de jugement*. "Être exécuté" : Sire, jeo vous prie qe vous plese qe joe peusse estre ensi defait et overt par devant vous, mon seigneur et mon meistre, com sont ascuns devant ces surgens qe sont a ces escoles de Monpelers et aillours, qe quant un homme est mort par le droit de *jugement*, il lour est donee pur overir, a veoir et conoistre coment les veynes, les nerfs et les autres choses gisent dedeinz un homme et la manere. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 86).

b) "Office de juge" : Pillars en *jugement* Et folz en prelature Sont mis communement. (Cene dieux, c.1492, 115).

c) "Différend soumis à jugement" : Li gentils rois qui moult estoit preudons Li respondi : "Se Dieus me gart, vous avez pris en mi Juge ignorant et de sens desgarni, Ne onques mais je n'oy, ne ne vi Tel *jugement* : S'en saroié jugier petitement. Mais nompourquant le conseil de ma gent En vueil avoir ; car je l'ay bel et gent." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 118).

d) "Lieu où un jugement est exécuté, où un condamné est mis à mort" : Et ilec avoit ung povvre hom De long pais que Symon avoit nom, Et pour force le contreignirent Qu'i pourtisse la croix au *jugement*, Et la pourta sur son dos par grant erre Jusque il fut au mon de Calvaire. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 106).

B. - P. anal.

1. "Sentence portée par qqn" : Mais toutes ces bestes ensamble Estoient d'acort, ce me samble, Pour faire grevance au lion (...) Qui dit que qui loiaument sert, Il n'a pas le bien qu'il dessert, Mais cils cui Dieus l'eür en donne. Et se j'estoie tel personne Que j'en deüssé vengement Prendre ou faire d'eaus *jugement*, Les dames bien en vangeroié. (MACH., D. Lyon, 1342, 201). Mais Romulus n'oublia pas Son serment, ains isnel le pas Son frere Remus fist mourir, Que nul ne l'en pot secourir ; Dont cremus fu trop durement D'avoir fait si dur *jugement*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 181). Et quant Saintré entend le *jugement* et sentence du roy, tant humblement qu'il sceust et peust l'en remercia (LA SALE, J.S., 1456, 128). Monseigneur Talebot (...) fist en sa vie deux *jugemens* dignes d'estre recitez (C.N.N., c.1456-1467, 54). Ma seur Juno, cessés vos plains Et essuiez vos yeulx chetifz, Car vous scavés que les petis Doivent aux greigneurs obeir. Ne pensés (pas) seulle inobeir Mes *jugemens* et les deffaïre. (Cene dieux, c.1492, 125).

2. RELIG. [À propos de Dieu]

a) "Fait de juger" : Le mort a pris dame Maroye ; (...) porté l'a en *jugement* Devant le juge qui ne ment (Mir. ev. arced., c.1341, 136).

- *Jugement de feu ardent*. "Ordalie" : ...par *jugement* De feu ardent (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 89).

b) "Sentence divine" : ...le juste *jugement* de nostre Seigneur (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 247). ...humain entendement est contraint de dire que les *jugemens* de Dieu sont abisme sans fons et sans rive, et sont ses choses merveilleses, et en tant de formes et manieres diverses, et en tant de pays, selon leur diverse nature, espandues, que, sauf meilleur jugement, je cuide qu'onques homme, se Adam non, n'ot parfaicte congnoissance des euvres invisibles de Dieu, pour quoy il ne puist de jour en jour prouffiter en science et oïr ou veoir chose qu'il ne puist croire estre veritables, lesquelles le sont. (ARRAS, c.1392-1393, 3). ...les *jugemens* de Dieu sont si secrez que nul cuer mondain ne les puet comprendre en son entendement. (ARRAS, c.1392-1393, 255). Mais Dieux du ciel qui fait vrays *jugemens*... (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 67). O haultesse incomprenable des *jugemens* de Dieu, qui les pourra congnoistre ? Qui pourroit comprendre les sens de nostre Seigneur, sa justice et sa misericorde ? (GERS., Trin., 1402, 164). ...duquel louer parle dauid le prophette disant en louant les *iugemens* et commandemens de dieu (CIB., p.1451, 177). Abismeux sont de Dieu les *jugemens* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 638).

- *Divin jugement* : Pluseurs autres grans choses advindrent par le divin *jugement* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 137). LE RECEVEUR. Sallebry si avoit promis A nostre naturel seigneur, Qu'en sa terre n'en son pays Y ne feroit (ne) mal ne douleur, Dont lequel s'est trouvé menteur Et aussi Dieu l'en a pugny (...) LE SIRE DE VILLARS. Croyez, c'est divin *jugement*, Dont Sallebry a telle fin (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 197).

- "Condamnation (par Dieu)" : [Celui qui communie] indignement, Soit certain que son *jugement* Mangeue et boit sa mort ensemble (Liber Fort. G., 1346, 132).

c) En partic. "Sentence divine à laquelle l'âme est soumise après la mort" : ...je toucheraï brièvement les deux autres raisons ensemble pour lesquelles cuer doloireux par repentance est bienheureux, et plaisir mondain est a refuser, car cuer doloireux delivre de rigoureux *jugement* et baille joyeux sentement (GERS., Déf., 1400, 241). Dieu, notre juge, nous baille yci election : ou que nous soyons yci batuz de la verge de penitence, ou que nous aurons *jugement* rigoureux après la mort. (GERS., Déf., 1400, 242). En aucunes choses est possession toute de vie sans terme comme ez benoiz angeles devant le *jugement*, car selon toute leur substance ilz ont vie benoite et sans terme, mais pas ensemble a une fois, mais successivement leurs joyes accroissent au regard de l'accomplissement du nombre des saulvéz, qui sera en la fin du monde. (Somme abr., c.1477-1481, 141).

- "Sentence par laquelle Dieu jugera les vivants et les morts à la fin du monde, Jugement dernier" : ..."Judicii signum et cetera" ; le signe du *jugement*, la terre se amoistira par sueur. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 150). MARTHE. S'il ne te plait, pas ne sera Jusques a tant que ce sera Resurrection generale Quil aux bons sera toute esgalle, Quant tu tiendras ton *jugement*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 144).

. *Jour du Jugement*. V. *jour* : Et je vous di bien qu'a vostre ame En convenra estroitement Respondre au jour du *jugement* (Mir. mère pape, c.1355, 386). Notez du jour du *jugement*, contre ceulx qui n'auront voulu faire misericorde. (GERS., Annonc., a.1400, 239).

...jusqu'au jour du *jugement* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 138). GUILLEMETTE. Vous comptez sans rabatre. Qui, dyable, les vous prestera ? PATELIN. Que vous en chault qui se fera ? On les me prestera vraiment A rendre au jour du *jugement*. Car plus tost ne sera ce point (Path. D., c.1456-1469, 54).

. *Dernier / derrain / extreme / final jugement*. "Jugement dernier" : De l'extreme *jugement*. (Somme abr., c.1477-1481, 96). En aucunes choses est possession de vie sans terme et joyeuse, mais pas n'est toute ne parfaite comme ez hommes benois et saulvéz devant le derrain *jugement*, qui sont benois selon l'ame et non selon le corps. (Somme abr., c.1477-1481, 141). Aucune fois au contraire la justice est manifesté et la misericorde couverte, comme en la pugnition des enfans qui meurent sans baptesme et en sa seconde venue au *jugement* derrain. (Somme abr., c.1477-1481, 176). ...Du jour du final *jugement* (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 277). MARTHE. Sire, l'oppinion commune C'est qu'en l'extresme *jugement* Ressusciterons voirement ; Et, alors, croiray sans doubter Qu'il [Lazare] devra la ressusciter (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 499). [Réf. à Jean 11, 24 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 199] Je me remembre en moy mesmes et pense Que au *jugement* dernier l'assistance Dieu destroyra par feu toute machine... (Cene dieux, c.1492, 120).

. *General jugement*. "Jugement dernier" : Cette vallée est nommée en la Sainte Escripiture le val de Jesaphat, qui fait mencion que le general *jugement* y sera tenu (Voy. Jérus., c.1395, 16). ...en vale de Josaphat, la le general *jugement* serait tenu et faiz. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 74). Et par cest argument s'efforcent aucuns de monstrier la perpetuité de l'ame, la surrection du corps, et le general *jugement*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 49).

. *Grand jugement*. "Jugement dernier" : Faictes men droict ou vraiment Deuant tous au grand *iugement* De vous certes appelleray. (Myst. st Martin K., a.1500, 327).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 101.

3. [Par le dieu Amour] : Or de ce meffait premerein Vous di de par le souverain Amours, qui est maistres et sires, Des plaies amoureuses mires : *Jugemens* en est ordenez Dou quel vous estes condempnez, Si qu'amender le vous couvient ; Hastivement li termes vient. (MACH., J. R. Nav., 1349, 268). Cupido, faictes *jugement*, Le long procès n'y vault pas maille (P. moyne, a.1500, 51).

- [P. anal. avec le dernier Jugement] *Le jour d'amoureux jugement* : Aidez ce povre caÿment, Souspir, je le vous recommande ; De vous, quant aumosne demende, Ne se parte meschamment. (...) Donnez lui assez largement, Qu'il ne meure, Dieu l'en deffende ; Affin que n'en faictes amende, Au jour d'amoureux *jugement* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 469).

C. - P. ext. [En dehors du domaine jur.]

1. "Action de juger, d'apprécier, de se prononcer sur qqc. ; opinion établie après examen" : Et quant je vi qu'il voloient que fais Fust *jugemens* de leurs dolereus fais, Mes cuers en fu de joie tous refais. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 102). Or m'est avis que de vostre meschief, Et ma dame qui tient enclin son chief Dou sien, sariez volentiers le plus grief Par *jugement*. Si ne volez penre premierement Vostre juge, ne ma dame ensemment. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 105). Or sommes nous donc en acort ; Si te vueil moustrer clerement Que tu as fait bon *jugement*. Cuides tu, se prosperité Est en li, que felicité Avec la boneürté vraie Y soient ? De ce ne t'esmaie ; Car c'est chose qui ne se puet Joindre. (MACH., R. Fort., c.1341, 90). ...j'en feray bataille Contre toy, et dy que tu mens

Et que bons est li *jugemens*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 164). Et le voiemment n'est pas pour ce deceu, car il ne sent ou voit fors que mouvement est. Mais se il est de tel corps ou de tel, ce *jugement* est fait par les sens de dedens, si comme il met en Perspective, et sont telz sens souvent deceus en telz cas, si comme il fu dit devant de celui qui est en la nef meue. (ORESME, C.M., c.1377, 536). ...et qui plus est, par l'excellence de ceste vertus et heritaige, Justice originele, l'omme eust toudis vray *jugement* sans errer, bonne volenté sans pechier, la sensualité bien gouvernee sans mouvement ou passion detestable (GERS., Concept., 1401, 397). ...quant nous sommes precipitans en nos operacions et quant nous ensuiuons plus tost le vetillement de la fantasie que le deliberatif *iugement* de raison... (CIB., p.1451, 214). Et, ausdictes enseignes donna son *jugement* pour tout vray ung sien medecin portugalois nommé maistre Mathieu, que c'estoit ledit de Bourgongne son maistre (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). O, dit il, combien est bel, combien loable le *jugement*, le conseil et le advis des vieux chenus et des vieulx peres et qu'est belle leur sapience et qu'est glorieux leur entendement ! (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 162). Et toutesfoys moyennant la grace de Dieu et non pas celle des hommes - autrement ne le fault entendre - ilz en vindrent a chief ; car selon disposicion de droit et *jugement* naturel, les ennemis eussent dehu combatre voire vaincre et abatre dix fois autant de gens que le roy en avoit. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 289).

- *Au / par / selon le jugement de qqn*. "Selon l'avis de qqn, aux yeux de qqn" : Il m'est avis Que, selonc mon *jugement* nice, Riens ne souffist a advarice ; De quoy on voit tout en apert Que qui tout couvoite tout pert, Car on en pert l'ame et le corps, Joie, honneur. Et c'est mes acors. (MACH., R. Fort., c.1341, 102). Lors pos je bien vëoir de plain Que c'estoit uns oiseaus parfaits, Car il le me moustra par fais. Par fais ? Voire, parfaitement, Au meins selonc mon *jugement*, Et cil qui voler le vëoient A parfait oisel le jugoient. (MACH., D. Aler., a.1349, 333). N'avons nous pas de nostre Dame qui se reputoit petite ancelle et ung neant a son *jugement*, laquelle neantmoins fut de telle manificence que elle s'accorda a estre mere de Dieu ? (GERS., P. Paul, a.1394, 502). Sans elles [Liesse et Plaisance Mondaine], a mon *jugement*, Ce monde n'est que chose vaine. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 85). Tant de plaisirs j'apparçoy En vous, a mon *jugement*, Qu'il troublent mon pensement : Vous me grevez, sur ma foy (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 425). Il me semble, a mon *jugement*, Que... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 186). Seigneurs, selonc mon *jugement*, Vela... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 194). ...si j'estoye en place je feroye, par vostre *jugement*, menteurs tous ceulx ou celles qui ce bruyt me donnent. [Un moine veut prouver que ce que l'on dit de lui est faux] (C.N.N., c.1456-1467, 106).

. [Formule pour attirer l'attention de qqn sur qqc.] *Par ton jugement* : Regarde, par ton *jugement*, Quel chappon sy de haulte graise (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 161).

. *Sauf meilleur jugement*. "À moins que qqn ne comprenne mieux" : ...sauf meilleur *jugement*, je cuide qu'onques homme, se Adam non, n'ot parfaite congnoissance des euvres invisibles de Dieu (ARRAS, c.1392-1393, 3).

- *Faire un jugement*. "Aboutir à une conclusion" : ...voz yeulx (...) ne sont pas les plus eureux de faire les plus seurs *jugemens* (C.N.N., c.1456-1467, 165).

. *Faire son jugement que*. "Estimer que, supposer que" : ...si tost comme il veoit la porte d'aucun close, il faisoit son *jugement* que dedenz il mangeoient secretement (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 141).

- "Décision prise après réflexion" : Quant Gannelon le m'a donné par *jugement*, Je feray le messaige tost et isnellement (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 170).

2. En partic.

a) "Diagnostic du médecin" : La vie est briefve, l'art est lonc, le temps estroit et court, l'experient paourable ou faillable, le *jugement* plain de difficulté. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 53). ...au *jugement* aussi d'un tel medecin elle s'arrestoit, qui morte l'avoit jugée. [D'une grande malade] (C.N.N., c.1456-1467, 141).

b) ASTR. "Prédiction de l'astrologue (selon la position des astres)" : Li science des *jugemens* est science des choses que senefie li forche des planettes en aucun tans sur le tans present et sur le tans a venir. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 90). ...car jamais es *jugemens* qu'ilz font des choses à advenir ilz ne donront sentence aux seigneurs qui ne soit double et equivoque, c'est assavoir a l'affirmacion ou a la negacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 609). ...de astrologie tu sces les mouvemens et *jugemens* aussi (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 90). Don à maistre Jehan Laurens, astrologien, (...) pour aller à Lambès faire le *jugement* de ceste année, où il a vacqué par plusieurs jours (Roi René vie L., 1478, 377). ...car ma premiere persecucion est venue des *jugemens* que je ay faiz pour vous à Lion et à Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 v°). Cestui Periader (...) s'entremist de juger des nativitez et en fist *jugemens* merveillex sur les enfans et sur les plus grans des plus grans de Romme, jugea aussi sur les grandes conjunxions et sur les eclipses. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). Cestui fist au duc d'Orleans le *jugement* sur sa nativité en beau stille et jugea sur l'esclipse, qui fut le XV^e jour de juing, à XVIII heures, à Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

- *Jugement d'astrologie / d'astronomie* : Et quant aux *jugemens* d'astronomie entre les paiens, il est assavoir qu'ilz entremeslent l'ynromancie et les autres sciences deffendues avecques l'astronomie (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 612). ...et aussi par ce qu'il appert ou texte de la Bible qui fait assez et grandement pour les *jugemens* d'astrologie, par especial ou Livre de Sapience (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 v°).

- *Jugement celeste*. "Interprétation astrologique" : Cestui, entre autres choses, a fait le livre de Almageste, que aucuns estiment euvre plus divine que humaine, car en icellui est le fons de toute la sapience des *jugemens* celestes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 84 v°).

- *Jugement general*. "Jugement astrologique concernant l'avenir d'un groupe, d'un peuple" : Maistre Symon de Perre Couverte, du diocese d'Orleans, appellé par les Gantoys pour conseiller leurs affaires, comme homme ellegant, grant astronome et homme de bonne estyme, veritable en plusieurs ses *jugemens* generaux et particuliers. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°).

- *Jugement particulier*. "Jugement astrologique concernant l'avenir d'un individu" : Arthemone, Hegesideno, Traxillo, Verro Flacco furent en ce temps moult souverains en la science des estoilles et furent grans praticiens en leurs temps ès *jugemens* particuliers et ès nativités. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 v°). ...et fut moult ententif en ses calculacions et *jugemens* particuliers. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 84 v°). Cestui eut pre manibus la pratique des *jugemens* particuliers de la science de astrologie, par especial des

interrogacions (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 r°).

c) CHASSE "Interprétation des traces, des fumées, pour déterminer l'âge, la taille, le sexe de la bête chassée" : Et tien que, la mi-aoust passee, fumees ne sont de nul *jugement* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 20). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.] Chevrelx n'ont point de *jugement* par les fumees, ne par le pié gaires le masle de la femelle, comme ont les cerfs. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 75). [Très nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.] De trouver ses fumees mis peine Pour mon *jugement* amender (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 28).

d) "Interprétation (d'un rêve)" : ...ce se raporte au *jugement* de pecune [à l'interprétation de la vision en rêve de l'argent] (Expos. songes B., 1396, 151). Le *jugement* des arbres et des fruis est par moult de manieres (...). Cil qui songe qu'il voit arbre croistre... [cf. Expos. songes P B., p.1338, 163 : *De mout des maners est le jugement d'arbres*] (Expos. songes B., 1396, 162).

II. - "Capacité, faculté de juger"

A. - "Capacité de juger dans une circonstance donnée" : Et se il est ainsi comme si est, il convient que les operacions qui sont selon vertu soient delitables selon elles meïsmes et aveques ce il sont belles et sont bonnes tres excellentement, se il est ainsi que homme vertueus ait en teles choses bon et droit *jugement* et il est certain que il a tel. (ORESME, E.A., c.1370, 127).

B. - "Faculté de l'esprit qui permet de juger, de porter un jugement, faculté d'entendement" : ...le *jugement* et la raison qui fait savoir l'art (...) ...raison ou *jugement* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 372). ...en vertu de claire cognoissance de plus pur *jugement*. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 95).

- [À propos d'un animal] : Chien est de bon entendement et a grant conoissance et grant *judgement*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 109). [R. M.]

JUGER, verbe (juger)

[T-L : *jugier* ; GD : *jugier/jugie* ; GDC : *jugier* ; DEAF, J687 : *jugier* ; AND : *juger* ; DÉCT : *jugier* ; FEW V, 56b : *judicare* ; TLF X, 786b : *juger*]

I. - [Domaine juridique et domaines apparentés, idée d'évaluation suivie de décision]

A. - [D'une personne ayant autorité en matière de justice]

1. *Juger qqc.*

a) *Juger un procès...* "Soumettre à la décision de sa juridiction" : ...le Roy mandoit à la Court qu'elle *jugast* un certain procès qui pendoit ceans (BAYE, I, 1400-1410, 68). Ce jour, maistre Jehan Vivian, president en la Chambre des Enquestes, à l'instance d'aucuns de la Chambre desdictes Enquestes, qui estoient assemblez en la Grant Chambre pour *jugier* le procès dessusdit, ou jugement duquel les presidens et conseillers de la Chambre de Parlement estoient partis, fist protestacion... (FAUQ., I, 1417-1420, 214). Et se amuse l'en aussi en lieu de *juger* les procès au matin a rapporter requestes, et dit on que on en prent argent, et de tous les abus qui peut estre on s'en doit rapporter aux gens du roy. (JUV. URS., Verba, 1452, 334).

b) *Juger le droit*. "Rendre la justice" : A Romme apres, bien m'en recorde, Usoient les Rommans de droit, Mais tout est failli orendroit. Et se bon mon conseil vous semble, Aviser povez tous ensemble En quel lieu du monde asseoir, Et ou mieux il pourra seoir, Pourrez ce debat pour *jugier* Le droit ; visez y sanz targier, Selon

voz grans discrecions. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 263).

- Au passif : Quant ces lettres furent leutes, li rois d'Engleterre fist faire requeste a tous les signeurs qui la estoient que tout fessissent feaulté et hommage. Tout chil qui requis en furent le fissent de tant que tenu estoient dou faire. Et tantos la en drois fu clamet et respondut entre parties comme devant l'empereur et *jugiet* droit a la semonse de li. Et fu la en droit renouvelés et affremés uns estatus et jugemens qui aultre fois avoit esté dis et fais en la court de l'empereour liquels estoit tels... (FROISS., Chron. D., p.1400, 294).

c) "Prononcer (un arrêt, une décision)"

- *Juger un arrêt, une sentence...* : Me Phelippe de Morvillier, premier president, et aucuns autres des conseillers de ceans alerent en la Chambre du Conseil leiz la Chambre des Comptes pour conseiller et *jugier* l'arrest d'entre Thomas Orleant, appellant des gens des Comptes, d'une part, et Jehan du Croix, Guillaume Cename et autres marchans de Paris, d'autre part, et veu le procès par l'evesque de Noion, president es Comptes, et ledit de Morvillier, me G.. Perriere, me G.. Le Breton (...) a esté conclu, ut sequitur : Conclu a esté que... (FAUQ., III, 1431-1435, 60).

. Au passif : Et, ce fait, fu fait mener à son derrenier tourment, et illec fu le jugement dessus dit prononcé et *jugé* contre ledit Nicolas de Barseloigne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). Et, ce fait, par ledit mons. le prevost, et en sa presence, lui fu dit, *jugié* et prononcé la sentence ou jour d'ier contre lui conseillée. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 99). Ce jour, la Court a commis Jaquot de Marcilly à l'exercice et gouvernement de l'office de garde et concierge de l'Ostel du Roy à Gouvieux, selon la teneur de certain arrest *jugié* en la Chambre de Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 337).

- *Juger que* : Et quant les barons virent qu' ilz n'avoient de cellui affaire autre conseil, si regarderent que bon seroit que on feust delivre de ce corps, et l'empereure mesmes s'i absenti ; dont aviserent et *jugerent* qu'il feust pendus, et loèrent que celle nuit il feust gaitiez et gardez... (Bérinus, I, c.1350-1370, 418).

. Au passif : Et par la congnoissance dessus dite, o l'avis desdiz conseillers, a esté *jugié* par mondit seigneur le juge que il avoit mort desservie, c'est assavoir d'estre ars. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 474). Mais il semble que en ses argumens n'est ja mestier insister, et peult on respondre peremptoirement que la chose fut jugée, decidee et determinee des la mort du dit roy Loys dit hutin, si fut elle après la mort du dit Charles le bel, qui avoyent filles ; car il fut dit, *jugié*, sentencié et prononcé par maniere d'arrest que fille ne devoit point succeder ne ne succederait ou royaume, et la quelle sentence fut exequitee et approuvee et emologuee... (JUV. URS., T. crest., c.1446, 46).

- *Juger qqc. estre...* : Oyes lesqueles oppinions, et veu ledit procès, ledit mons. le prevost le ordonna, prononça et *juga* ainsi estre fait, et en la presence dudit Courbras, prisonnier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 379). ...l'evesque adnichilla et *jugea* estre nul ledit mariage de ladicte cordoaniere au barbier. (C.N.N., c.1456-1467, 417).

- *Jugier qqc. à qqn.* "Attribuer qqc. à qqn par une décision de justice" : Car aussi en jugement contencieux, le juge corrompu qui a *jugié* injustement un champ a la partie, il ne prent pas pour soy le champ, mais il prent argent. (ORESME, E.A., c.1370, 315).

. Au passif [D'une terre] *Estre jugé à qqn à avoir* : Et sachiez que ses filz Oliviers du Pont le Leon vous en combatra. Mais assez brief le desconfirez, et seront le pere et le filz condempnez a estre penduz. Et gehira le pere toute la traïson, et vous

sera vostre terre *jugiee* a avoir par les pers du pays. (ARRAS, c.1392-1393, 51).

- *Juger une peine à qqn.* "Prononcer une peine contre qqn" : Mais quant ceste paine arbitraire On me *juga* par tricherie, Estoit il lors temps de moy taire ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74).

2. Juger qqn

a) Juger qqn. "Soumettre qqn à la décision de sa juridiction" : Quant il orent dit leur plaisir, Li roys n'i quist autre loisir, Einsois en l'eure leur bailla Et sa sentence leur tailla, Et dist : "Vez ci que vous ferez : Selonc vo loy le *jugerez*, Puis que tesmongnage ne trueve Par quoy son entention prueve." Si le *jugierent* et preïrent Et en un chastel le meïrent Qui est appellés Bonivant. Et là fu mis par tel couvent Qu'onques puis dou chastel n'issy, Eins y fu mors en grant sousci. (MACH., P. Alex., p.1369, 252). Et le prevost, homme discret et sage et en justice tresexpert, fist assembler les hommes et puis manda le prisonnier. Et ainçois qu'il le feist venir devant les hommes desja tout prest pour le *juger*, s'il confessoit par geheyne ou aultrement l'orrible cas dont il estoit chargé, parla a luy a part, et si le conjura de dire verité. (C.N.N., c.1456-1467, 159).

- *Estre jugé pour...* : Mais se il retourne, elle se doit partir du second et retourner au premier. Et se elle ne le fait, elle est *jugié* pour adultere. (Sacr. mar., c.1477-1481, 70).

- *Pour juger.* "Pour être jugé" : Mais le bon roy vueil excuser Sans flaterie et sans ruser, De ce que si tost pour *jugier* Leur delivra le chevalier, Ja soit ce que leur loy deïst Que li roys ainsi le feïst. (MACH., P. Alex., p.1369, 253).

b) Juger qqn. "Prononcer un jugement, une sentence à l'encontre de qqn"

- Au passif : ...veu le procès, confessions, denegacions et deposicions dessus dites, fu dit et deliberé que pour savoir par sa bouche la pure verité des fais dessus dis, elle feust mise à question ; et ainsi fu *jugée* par ledit mons. le prevost, et en sa presence. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 264). Tous lesquelz delibererent et furent d'oppinion qu'il n'estoit pas homme qui deubst joïr de privilege de clert, et qu'il avoit abusé et mesusé d'icelle tonsure, et qu'il devoit estre rez tout jus comme homme lay. Et ainsi fu *jugié* et condempné ledit prisonnier, et en sa presence, par ledit mons. le prevost (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 295).

- *Juger qqn par sentence* : Et pour finale issue de ceste matière, afin que jamais ne fust plus mémoire des enfans, le duc les *jugea* par sentence : que le fils seroit moine en Affligem emprès Alost, et la fille jacobinesse en une religion emprès Bruges, dont la sentence fut accomplie et mise à effet. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 269).

- *Juger qqn + adj.* : A che propos dist aussi saint Augustin ou livre des Questions ou .IIIIxxIIIe. chapitre : "Le prince ou le juge *juge* chelui qu'il a condempné indigne d'estre pugni par sa main, et pour che le commet a ung aultre a qui compete tel office" (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 184).

c) En partic. Juger qqn. "Déclarer qqn coupable et le frapper d'une peine" : Quant Susanne son jugement Vit et sa mort apertement (...) prist a crier : "Sire Dieus (...) Tu scez tout, einsois qu'il soit fait ; Tu scez que je n'ay riens meffait Et que malicieusement Ont tesmongnié et fausement Li faus juge qui m'ont *jugie*, Par qui le corps pers et la vie(...)" (MACH., C. ami, 1357, 11). Si Pilate *jucge* Jhesus le prophete tresgrand, A tous vous faiz comandement Que l'estranglés luy et sa femme, Car Jhesus est

homme sans blâme, Tresparfait et juste personne. (Pass. Auv., 1477, 167).

- *Juger qqn à + subst.* : E ! doux roy d'Escosse, et pour quoy M'avez jugée a telle mort Com d'ardoir ? (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 57). ...fu accusé et atteint de crieme commis, fut mis en prison, co[n]dempné a mort par sentence, tout le sien confisqué au roy et jugié finalement a la restitucion de iii.^c mil d'amende arbitraire. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 57).

. *Jugier qqn à mort* : Quant uns homs est grieteusement Tauxez a mort par jugement D'un bon juge sans mesprison, Et il le met en grief prison D'enfermeté en lieux divers (...) c'est bien enfers. La est il de foy en destour, Pour renoier son creatour ; Volentiers le renieroit Qui de la le delivrerait. Mais en celle heure qu'il est pris, Jugiez a mort par juste pris, Trop mieus li vaut qu'on l'en delivre Par la mort, qu'en tel dolour vivre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 207). Se tu as deux serviteurs qui ayent tous deux forfait contre ta vie et ton estat, tu en puez l'un jugier a mort et a l'autre pardonner. Sy est droit et raison que nostre Dieu puisse faire de nous toutes, ses creatures, a sa franche volenté (GERS., Trin., 1402, 163). ...Denis le cruel tirant ot jugié l'un de eulx à mort (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153).

- *Juger qqn + inf. passif* : Le roy, soy apercevant de la trahison que cestui a qui tant de biens avoit fait lui pourchassoit, le fist ung jour convenir devant lui et, la verité sceue, il le jugea estre traynné parmy la cité. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 255).

- *Juger qqn à + inf.* : Ma dame, faictes l'advertir, Fin qu'il ne juge a morir Le bon prophete Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 168).

. Au passif : Il fut tantost prins et congnt l'affaire, ainsi comme il en avoit alé. Il fut jugié à morir et fut amenez à Ville-Arpent et là eubt-il trenchié la teste. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 90).

. *Juger qqn à pendre*. "Condamner qqn à être pendu" : Vray est qu'on a jugé Jhesus A pendre en croix au Mont Calvaire. (Pass. Auv., 1477, 177).

. Empl. factitif : On a fait maintenant les cris Qu'on vaise avec les seigneurs, Lesqueulx par leur mauvaises meurs Ont fait juger Jhesus en croix Devoir pendre. (Pass. Auv., 1477, 182).

- [Avec pour suj. un inanimé] : Lors li doi prestre se leverent Enmi le pueple et s'aünerent. Quant Susanne fu la venue, Chascun d'eaus sa main toute nue Mist sus la teste de Susanne, Qui de son cuer efface et planne Tout pechié, toute villonnie, Et en Dieu seulement se fie. Adonc deïrent li faus juge Au pueple : "Ses meffais la juge ; Et nous aussi la jugerons Selonc ce que nous vous dirons..." (MACH., C. ami, 1357, 9).

- Part. passé en empl. subst. "Condamné" : ...quant Denis le cruel tirant ot jugié l'un de eulx à mort, le dit jugié requis que on le laissant un pou de terme aler en son hostel pour ordonner son testament (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153).

3) Empl. abs. "Rendre la justice" : Mais aucun cognoist les drois et il juge injustement, il fait avaricieusement ou pour grace et profit acquerir ou pour paine et damage éviter. (ORESME, E.A., c.1370, 315). ...et en l'eschaffaut feust, comme traitres du roy nostre sire et de son royaume, decapitez, et en après ce, le corps et la teste mis et pendus à la justice. Et ainsi prononçames et jugames. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 25). ...pour ses demerites et larrecins par lui faiz et commis, cognez et perpetrez, il seroit oujourd'uy mis à mort et justicié comme larron, et ainsi lui fu dit, jugié et prononcé par ledit lieutenant, en ensüant et enterinant le jugement contre ledit prisonnier, ou jour d'yer conseillé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 90). Monseigneur l'official, pour appoinctement, fist couvrir un lit en

sa maison, et ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoignant a la mariée qu'elle empoignast baudement le bourdon joustouer et le mist ou lieu ou il estoit ordonné. Et quand celle sentence fut rendue, la mere dist : "Grand mercy, monseigneur l'official, vous avez tresbien jugé. (...)" (C.N.N., c.1456-1467, 501). Or sa, il n'en fault plus parler. Il [Pilate] est juge et a jugé. (Pass. Auv., 1477, 216).

4) Empl. intrans. "Siéger au tribunal, à l'audience" : Raoul Payen, Jehan de Le Barre et Jehan d'Estrées, hommes feaux du roy nostre sire, juganz en sa court à Saint-Quentin, ad ce appellées (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 386).

5) Inf. subst. "Jugement" : Ce procès tant plaisant et nouveau, affin qu'il fust de pluseurs gens congneu, fut en suspens tenu et maintenu assez et longuement ; non pas que a son tour de rolle ne fust bien renvoyé et mis en jeu, mais le juger fut differé jusques a la fasson de cestes ! (C.N.N., c.1456-1467, 37). ...icellui deffendeur eust requis mainlevée qui lui eust esté ottroyé moiennant ce qu'il eust promis d'ester a droit et de payer le jugier (Trés. Reth. L., t.3, 1462, 417).

6) Part. passé en empl. subst.

- "Jugement, sentence" : NOSTRE DAME. Certes, biau filz, or ay je joye, Quant de son injure est vengié Mon sergent, par vostre jugié (Mir. ev. arced., c.1341, 142).

- "Projet de jugement (rédigé par la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, avant l'arrêt définitif prononcé par la Grand-Chambre ou Chambre de Parlement)" : ...pour ce que certain arrest ou jugié avoit esté fait en la Chambre des Enquestes (BAYE, I, 1400-1410, 146). A conseiller l'arrest sur certains erreurs receuz par les maistres des Requestes de l'Ostel du Roy à juger ceans sur certain jugié de la Chambre des Enquestes (BAYE, I, 1400-1410, 272).

B. - P. anal.

1. [Dans le rituel des tournois]

- [Avec une complét.] : Mais pour ce que vous, messeigneurs les François, par voz vaillances avez sans desmarchier tenue la bataille sur le parti et terrain de messeigneurs les Allemens, l'empereur veult, juge et ordonne que pour ce ilz se acquictent et vous paient les premiers, et puis vous a eulz, affin que voz tres belles dames ne perdent point leurs droiz, et encores que au saillir des lices soiez deux, per a per, et vous, messeigneurs les François, pour l'onneur de voz armes et de vous, saillirez a la main destre. (LA SALE, J.S., 1456, 268).

. Au passif empl. impers. : ...de ce dire il s'en deffendra a l'ayde de Dieu et de nostre dame, par son corps ou de son advoué, par loyalle essoïne de son corps, se il est dist et jugié que gaige de bactaille y soit, au lieu, jour et place que par nous, comme leur souverain, ou aultre juge sera ordonné. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211).

- [Avec un attr. de l'obj.] *Jugier qqn pour...*

. Au passif : Aultre ordonnance du roy : comment les deux combatans doivent entrer es lysses. Encores, et jassoit que par les anciennes costumes de nostre royaume, l'appellant doit estre ou champ avant l'eure de dix heures et le deffendant devant l'eure de midy, et quiconcques deffault de l'eure, il est tenu et jugié pour convaincu, se nostre mercy, ou du juge, ne s'y estend (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 214).

- *Juger qqc. à qqn*. "Décider d'attribuer qqc. à qqn" : ...le seigneur roy a vous, noble escuier, vous a jugié le pris. (LA SALE, J.S. E., 1456, 192).

- Empl. abs. : Et quant l'eure fut venue de commencer le pas, leur deux juges, roys d'armes de Champaigne et Jarretiere, acompaigniez de leurs heraulx, furent montez sur leur hourt pour mieulx *jugier*, lors commença la joust qui fut forte et fiere et treshonorable pour tous deux... (LA SALE, J.S., 1456, 176).

2. [De Dieu] "Prononcer la sentence finale sur les vivants et les morts"

- *Juger qqn* : LA MÈRE AU PAPE. Hé ! mère Dieu, or say je bien Que sui a ma derraine fin. Dame, je vous pri de cuer fin Que pour moy priez au vray juge Vostre filz que pas ne me *juge* Selon mes grans iniquitez. Car s'il m'i *juge*, veritez Est que je n'ay n'en faiz n'en diz Fait par quoy j'aye paradiz, Car je sui pecherresse grande. (Mir. mère pape, c.1355, 395).

. Au passif : ...souviengne toy, bonne ame, en souvent racordant les choses quy te seront trest darrieres - c'est la mort, quy est treu qu'i convient paier neccessairement -, que a ll'artycle de celle mort *jugié* seras selon tes operacions, soyent bonnes ou mauvaizez, et la tu congnoistras l'amour que tu as a ton espoux. Recorder te convient les painnes eternelles et les painnes purgatoires que puelx rachetter en ce monde. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 287).

- Empl. abs. : Aussi as tu des bons amis Que Dieus t'a donné et tramis Qui si fort pour toy prieront Que leurs prieres t'aideront Envers le Dieu qui a droit *juge*. Et si as bon et loial juge, Sage, piteus et veritable, Qui t'est chose si pourfitable Qu'i te pardonra ton meffait, Se tu avoies bien meffait, La quel chose je ne croy mie. (MACH., C. ami, 1357, 65). Vous savez bien (...) Qu'entre les gens Diex sagement *Juge* touzjours et droitement (Mir. ste Bauth., c.1376, 154). Doncques la creature ne se doit pas pener par outrageuse presumpcion que les jugemens et fais de Dieu vueille comprendre en son entendement, mais y penser et soy esmerveillier ; et, en soy esmerveillant, considerer comme il saiche doubter et glorifier Cellui qui si celement *juge*. (ARRAS, c.1392-1393, 2).

C. - P. ext.

1. [Dans un débat, un litige...]

a) "Prendre position à propos de qqc."

- *Juger de qqc.* : Pour che dist saint Augustin a che propos contre ung nommé Fauste que "nul n'est tenu de croire a toute doctrine se non a la sainte Escripiture, mais en toute aultre nous est laissié franchise de *jugier* de verité ou de la faulseté". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 59). Pren doncques en gré, mere, ce que le peuple me contraint de respondre et *juge* de nostre debat a ton bon plaisir, car de ma part je m'en cuide assez estre deschargié. (CHART., Q. inv., 1422, 26). Si l'[Pan jouant de la flûte] oyt Midas, qui moult s'en esiouyt et dist qu'oncques mais il n'avoit oui si doucement fresteler. Et de ce se glorifia Pan tellement qu'il se osa vanter de mieulx chalemeller de son dit fresteau que Phebus ne sauroit jouer de sa vielle. Et de ce voulut il attendre jugement et fut d'accord que le mont de Tignole dessus nommé en *jugeast*. (Ovide mor. B., 1466-1467, 269). Il [Jethro] vit Moysse qui seoit, du commencement du jour jusques a la nuit, a ouyr les queeles et questions du peuple et se consommoyt de labour et travail qu'il prenoit pour discuter et *jugier* de leurs differens et si ne pouoit a tous satisfaire souffissamment, car il vouloit tout faire de luy seul. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 184). Se telz consaulz sont a croire et a ensievyr, en *jugent* les sages et ilz trouveront que c'est contre justice et contre raison, contre les drois de nature et contre les loix divines et humaines. Car soy enrichir des biens d'aultrui, Dieu le defent. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 212).

- *Juger* + interr. indir. totale : Dame, s'il vous plaist, or *jugiez* Selon la vostre opinion, Se j'ay tort a m'entencion. (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). La tierche [science] est logique, qui est science de ordonner propositions declarees selon les figures de logique, pour eslire ou extraire conclusions par lesqueles on parvient a la congnoissance des choses dites, pour *jugier* de ycelles s'elles sont vraies ou fausses. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 76). Delectacion nous est si douce et si amiable, si atrahant, blandissant et decevant que tantost et presentement nostre appetit, qui ad ce est enclin, la prent et poursuit senz actendre que raison ait espace de considerer et deliberer et *jugier* se c'est bien ou mal, qui ne s'en guecte et n'y prent garde soingneusement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 173). Anselme : - Enteng donc et distingue et par droite justice *juge* se l'omme puet satisfaire a Dieu par equalité de pechié, s'il ne restitue a Dieu, en vaincant le deable, ce que il a osté a Dieu... (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 201).

. Au passif : Soit *jugié* maintenant se telz sont a sage prince a recevoir pour conseilliers : il est cler que non. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 161).

- *Juger* + interr. indir. partielle : Par m'ame, sire, Et de ma part je vueil et ose dire Que de mon cuer le jugement desire. Or regardons qui nous volons eslire Qui sans deport Sache *jugier* li quels de nous a tort ; Car avis m'est que li maus que je port Est si crueus qu'on ne puet plus sans mort. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 101). ...ne savoient *juger*, non fist oncques personne qui depuis la veist, de quoy elle estoit, si c'estoit os ou corne (C.N.N., c.1456-1467, 430).

- Empl. abs. : Paris respont : "Je ne porroie Bien *jugier*, se je ne savioie Ou véoie tout en appert De quoy chascune d'elles sert, Et se n'avoie en ma baillie La pomme qui tant est prisie". (MACH., F. am., c.1361, 214). Je dis certes que le jugement droit cy n'est pas sy purement divin que nostre humanité aussy ne *jugast* bien autant par naturele lumiere. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 153). Duquel jugement Midas ne fut mye content, mais le blasma de ce qu'il avoit *jugié* foulement (Ovide mor. B., 1466-1467, 270). JHESUS. Simon, on dit Q'un usurier deux debtors avoit. L'un cinq cens deniers luy devoit, L'autre cinquante a payer ; Tous deux n'avoient pas ung denier. L'usurier leur a tout donné. Dy moy lequel est mieulx amé, Et qui plus amer doit de ses deux ? SIMON. Raby, j'estime certes que mieulx Est amé celluy a qui plus L'usurier donna sans reffus. Aussi le doit il plus aimer. JHESUS. Droit as *jugé*, Simon, sans doubter.[Réf. à Luc 7, 43] (Pass. Auv., 1477, 153).

b) "Décider"

- [Avec une complét. par *que*] : En ce temps, s'esmeult discention entre les ducz d'Orléans et de Bretaingne, pour ce que le duc de Bretaingne se vouloit mectre au dessus du duc d'Orléans. Le roy en eult la congnoissance et en décida, et *juga* que le duc d'Orléans yroit au dessus du duc de Bretaingne, tant en aller, seoir, escripre, que en toutes aultres choses. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.I, c.1462-1468, 123). Et puis, quant Phebus ot touché sa dicte vielle de son arçon, le dit mont Tignolus, qui en oyt la melodie, *jugea* que la dicte vielle valoit mieulx que le freteau. (Ovide mor. B., 1466-1467, 270).

- *Jugier qqc. à qqn.* : Et Venus ne fut pas rebelle De lui pronmettre noble don En disant : "Paris ! ha bandon Je vous feray amie avoir Qui vaura mieux que tout l'avoir De cest monde, ne tout le sens, Afin que ce soit vos assens De me *jugier* la riche ponme." (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 16).

- *Juger qqn à qqn* : Et vint Richart, qui apporta le gantelet du prisonnier, lequel advoua le dit prisonnier et congneust bien que

Richart estoit celui qui l'avoit priz par dessus la main et lui avoit osté son gantelet ; et confessa qu'il disoit tousjours : je me rens. Mais neantmoins il fust *jugié* à Gervaise pour ce qu'il avoit mise sa main dedans celle de Gervaise et lui avoit donné sa foy. (BUEIL, I, 1461-1466, 224).

2. [La décision concerne le sort d'une personne]

a) Au passif *Estre jugé à qqn*.

- Au passif : N'avoir ne quier jamais bien ne deport Ne riens qui en joie me mette, Puis qu'à vous ay failli, doucette. Eins vueil morir, com loyaus amoureux à qui la mort est *jugie* à grant tort, Et je sçay bien que ce sera mes preus, Car je sui si arrivez à mais port Que toute riens à moy grever s'amort. (MACH., L. dames, 1377, 107).

b) *Juger qqn à/de...* "Réserver tel sort à qqn, condamner qqn à"

- Au passif *Estre jugé à qqc.* : ...Vueil .J. lay retraire De celle qui traire Me fait tant contraire, Par .J. soustil regart traire Qui à li amer m'amort, Que je ne m'en puis retraire, Eins m'en lay detraire Pour s'amour attraire Qui me vuet deffaïre, S'autrement ne li puis plaïre, Dont *jugiés* me tieng à mort. (MACH., Lays, 1377, 309).

- Empl. pronom. réfl. *Se juger à + inf.* : Se pour ma mort le bien publicque D'aucune chose vaulsist mieulx, A mourir comme ung homme inique Je me *jugasse*, ainsi m'est Dieux ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 31). Se Dieu m'eust donné rencontrer Ung autre piteux Alixandre Qui m'eust fait en bon eur entrer, Et lors qui m'eust veu condescendre A mal, estre ars et mis en cendre *Jugie* me feusse de ma voys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 33).

- Au passif *Estre jugé de + inf.* : Est ce vers moy qu'envoyez ce souspir ? M'apporte il point quelque bonne nouvelle ? Soit mal ou bien, pour Dieu, qu'il ne me celle Ce que lui veuil de mon fait enquerir. Suis je *jugié* de vivre, ou de morir ? Soustendra ja Loyauté ma querelle ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 318).

c) Empl. pronom. réfl. *Se juger à qqc.* "Décider de se consacrer à qqc." : Et mesmez, affin que plus complaisent a leur maïstre, roy et prince de toute perverse malice, ilz se offrent volontairement a perpetrer ces crismes et n'y sont meus par espoir d'acquérir aucun prouffit désiré ne par quelque passion et mouvement de envie, yre ou hayne, mais se *jugerent* a tous maux pour faire seulement plaisir au pere de tenebres (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 60).

d) [Avec un attr. de l'obj.] *Juger qqn + nom.* "Attribuer à qqn telle fonction, tel titre" : Jamais n'en seroient lassez, Tant qu'ilz font bien par leur parole Croire bonne femme estre fole, Et la bonne par leur parler Font ilz bien en l'empire aler ; Ilz font d'un sot un vaillant homme, Ilz *jugent* empereur de Romme Un chetif, puis qu'il leur donrra. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 285). "Roulant," dist Ganelon, "fait m'avez messaïger, Au roy Marcilion me faictes envoyer. Dieu doint que je me puisse d'un tel ennuy venger ! (...)" Roulant en prent a rire quant s'ouÿ menacier, Puis a dit coyement Roulant sans detirer : "Ganelon vrayement fait l'ay pour moy venger, Car jadis en Vienne, dont li mur sont planier, Quant [Charlez] l'asciega et ces nobles princer, La me feïstes vous ung messaïge *juger*, Or m'en a souvenu sçavez de mon mestier. (...)" (Galien D.B., c.1400-1500, 36).

II. - [Idée d'évaluation]

A. - "Fixer la valeur de qqc." : Car en tele amistié, chascun a son entente as choses de quoy il a mestier, et donne ou fait courtoisie pour la grace et pour la fin d'avoir teles choses. Mais ordener la dignité ou quantité de la retribucion ou recompensacion appartient a celui qui premier donne ou a celui qui premier prent. Et semble que celui qui donne octroie a l'autre l'auctorité de estriver, *jugier* et taxer

la recompensacion. (ORESME, E.A., c.1370, 453). Et pour congnoistre de deux ou plusieurs nombres lequel est le plus grant, convient adviser s'il y a plus de figures en l'ung que en l'autre, car celui ouquel y a plusieurs celui est le majeure. Et s'il advient qu'il y ayt autant de figures en l'ung que en l'autre, l'on doit adonc regarder si l'une des derrenieres est de plus grant valeur que l'autre, car adonc celui nombre sera plus grant. Et si les derrenieres sont egales, l'on doit *juger* des penultimes ou des devant penultimes se besoing est, en continuant jusques aux primes. (NIC. CHUQUET, Triparty, 1484. In : *Chrestom.* R., 239).

- *Juger de qqc. comme aveugles de couleurs* : Par cuer retiens ce que j'en ay apris, Car plus ne sçay lire ou Livre de Joye, Tant sont [les yeulx de mon cuer endormis !] Chascun droit qu'entre les rassotiz, Com avugle des couleurs *jugeroye* ; Taire m'en weil, rien n'y voy, Dieu y voye ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 305). ...à faulte de sçavoir la differance des bons ars et des mauvais et sçavoir aussi separer le vray du faulx, le blanc du noir et le pur de l'impur, mais *jugéans* de ce à travers, comme aveugles font de couleurs, suivans seulement leur affection desordonnée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

B. - "Porter un jugement, émettre une opinion sur"

1. *Juger qqn/qqc.*

a) *Juger qqn*

- Au passif : ...elles [les femmes de cour qui disent du mal de leur maïtresse] *jugent* autrui, qui est contre le commandement de Dieu, qui dit : Ne juges se tu ne veulx estre *jugié*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 145). S'il souloit regarder a deux yeulz, il voit a quatre ; s'il souloit joster, danser, chanter, luittier, saillir, il adresce au bien faire et *juger* ou loe les meilleurs (Devin. R., c.1470, 68).

- En partic. "Considérer qqn comme coupable" : Et de toutes ces choses de quoy ta conscience te *juger* tu t'en dois confesser, et de tout ce dont tu te scens coupable et qui regarde le pechié d'avarice, et dire l'un aprez l'autre par l'ordonnance que dessus.. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 34).

b) *Juger qqc.* : Chascun si *juger* bien les choses que il cognoist et en est bon juge. (ORESME, E.A., c.1370, 107). Après ce que nous avons determiné de chose volontaire et de involontaire, il s'ensuit que nous passons outre et traictons briefment de eleccion meïsmement, car c'est une chose qui est propre a vertu et doit l'en mieulx *jugier* les meurs d'un homme par le eleccion que par les operacions. Il semble que eleccion soit chose volontaire. (ORESME, E.A., c.1370, 184). A la foiz a part se tiroit Pour raffermir sa contenance, Et trestendrement souspiroit Par doloieuse souvenance. Puis reprenoit son ordonnance Et venoit pour servir les mes, Mais a bien *jugier* sa semblence, C'estoit un piteux entremés. (CHART., E. Dames, 1425, 335). O quant grant difference est entre l'eternelle science de Dieu, qui toutes choses congnoist telles qu'eliez sont, et le petit entendement de homme, qui *juger* les choses ainsi que il les comprennent ! (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 157). Dit aussi en icellui que n'est chose juste que ceulx qui n'ont bien veu lesdits livres, presument de les *juger* et villipender. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 v°).

2. *Juger de qqn/qqc.*

- *Juger de qqn*

• Empl. impers. au passif : Tres noble seigneur, et pour ce que c'est la chose qui plus raporte et fait savoir l'abit et estat du courage et sa disposicion que la parole de l'omme, par laquelle est *jugié* de lui ou bien ou mal selon l'usage des parolles yssans de la bouche le plus communement, si que dit le proverbe commun... (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 169).

- *Juger de qqc.* : Ce n'est pas chose droituriere ne raisonnable en nulle maniere de ensuivre les fortunes en *jugéant* de la felicité ou de la misere d'un homme. (ORESME, E.A., c.1370, 133). Et quant a cest propos, il est ainsi des bons et des mauvais comme il est des corps sains et malades ; car ceuls qui sont bien disposéz selon le corps *jugent* bien et selon verité des viandes et leur semblent bonnes celles qui leur sont saines ; et ceuls qui sont malades et enfermes en *jugent* souvent autrement et les jugent autres et d'autre saveur. Et les choses qui sont douces selon verité leur semblent aucunes fois ameres et les viandes chaudes leur semblent froides et les legieres pesantes ou au contraire, et ainsi des autres choses. (ORESME, E.A., c.1370, 195). Item, synesie n'est pas avoir prudence ou acquerir prudence ; mais aussi comme symenay signifie user de science, semblablement synesie est en user d'opinion pratique en *jugéant* des choses de quoy est prudence et en bien *jugier* de ce que un autre dit. (ORESME, E.A., c.1370, 352). Comme il aviengne de commun cours que faveur à soy meismes ou envie avugle et destourne l'omme à *jugier* au vray de l'autrui chose quelque bonne ou belle qu'elle soit (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 118).

. *Juger de qqc. à/par...* : Assez pourroie dire de cestui prince sage en jeune aage, de laquel chose on peut *jugier* par ce que on voit de lui ; se il vit jusques au temps de vieillesce, ce sera prince de grant excellence par qui mains grans biens seront fais. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 175). Car il est a penser a un chascun que femme qui aime bien son mary ne luy sera ja faulce, si ne puet faire autre certificacion de sa loyauté fors par l'amour que elle lui monstre et les signes de par dehors par lesquelz on *jugé* communement du courage, car autrement ne puet on jugier de l'entencion des gens fors par les oeuvres, lesquelles, se elles sont bonnes, tesmoignent la personne bonne, et aussi au contraire. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 57). Car nonobstant qu'en toute court soit bien seant que les femmes y soient d'onnestes meurs, toutevoies pourroit cheoir plus grant peril en compagnie de joenne princepece qu'en autre pour deux especiaux raisons : l'une qu'on *jugé* communement a l'estat et maintien qu'on voit a la maignee, de l'estre et condicion du seigneur ou de la dame, pour quoy se les femmes n'estoient de belle ordonnance, aucuns pourroient supposer que non fust la maistresse, - laquelle chose pourroit estre desaccroissement de l'onheur d'elle. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 91).

3. [Marque l'attribution d'une qualité à qqn ou qqc.]

a) *Juger qqn* + attr. de l'obj.

- [Attr. en constr. dir.] : ...car, comme disoyent les voyageurs, c'estoit une moult noble cité que Constantinoble, et avecques la pitié, la destruction du peuple et l'amandrissement de la foy chrestienne, faisoit moult à plaindre la mort et la destruction du noble Empereur et sa personne ; car, sans aultre prince blasmer ou amandrir, je *jugé* l'Empereur de Constantinoble, vivant, la plus noble personne du monde (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 336). Et sy puis seurement dire que, combien que ung prince ne ait en soy lettres ne science acquise, se il use du conseil de sages et lettrez, que il les interroge en ses affaires et sçache par eulz ce qu'est de faire et que volentier les oït et les croit et revolve en son entendement ce qu'il oït de eulz, tel prince est a *jugier* sage, tel le doit on tenir, tel le doit on nommer. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 157).

. Au passif : Chilz est *jugié* mauvais compaignon, qui est enclin a accuser les aultres. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 266). Et ceste meisme verité Valere par auctorité Touche ou lieu a ou il recorde Du philosophe de concorde Socrates, qui par la responce D'Appollo, le dieu de semonce, Fu *jugié* en trestoutes sommes Le plus sage de tous les hommes, Que celui Socrates disoit

Que homme nul ne souffisoit A regner n'a gouverner gent, S'il n'estoit prudent et sachant (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 218).

. Empl. pronom. réfl. : Ce jugement avoit saint Pol quant il se *jugéoit* le premier entre les pecheurs (GERS., P. Paul, a.1394, 504). Quant saint Pol plus proffitoit en charité, et plus indigne se *jugéoit* quant en soy et de soy (GERS., P. Paul, a.1394, 504).

. [En tour factitif] *Faire juger qqn* + attr. de l'obj. : ...il convient Que nue dedans le bain entre, Car on verra dessoubz mon ventre Que n'aray pas d'omme le membre Et (...) Mes mamelles si apperront, Qui femme *jugier* me feront (Mir. fille roy, c.1379, 102).

- *Juger qqn à* + syntagme nom. : ...c'estoit uns oiseaus parfaits, Car il le me moustra par fais. Par fais ? Voire, parfaitement, Au meins selonc mon jugement, Et cil qui voler le vëoient A parfait oisel le *jugéoit*. Il prenoit a point ses volées Et faisoit si hautes montées Que chascuns s'en esbaïsoit (MACH., D. Aler., a.1349, 333).

b) *Juger qqc.* + attr. de l'obj. : Le lendemain commencèrent les escarmouches jusques aux portes de Paris, où estoient dedans monsr de Nantouillet, grant maistre, qui bien y servit, comme j'ay dit ailleurs, et le mareschal Joachin. Le peuple se veit espoventé et d'aucuns autres estatz eussent voulu les seigneurs dedans, *jugéans* à leur advis ceste entreprinse bonne et profitable pour le royaume. (COMM., I, 1489-1491, 50).

4. Empl. abs. : *Jugez*, amans, et voiez ma douleur ! Comment Amours et ma dame ensemment M'ont fors bani de leur plaisant sejour Et esloigné de merci durement, Sans avoir fait ne pensé Envers ma dame que bien et loyauté (MACH., App., 1377, 653). Item, quant nous avons respondu aus raysons des oppinions contraires, il ne semblera pas que nous condempnons ces oppinions de volenté et sanz cause, quar il convient que ceulz qui enquierent la verité *jugent* souffisanment et non pas comme anemis et adversaires des oppinions contraires. (ORESME, C.M., c.1377, 178). Lors a songier Prins a leur fait, car c'est dangier, Faucte de sens, vouloir legier, De tart entendre et tost *jugier* (CHART., L. Dames, 1416, 273).

- Prov. : Qui tost *jugé*, tost se repent (Prov. H., 143).

- *A droit juger* : Et quant j'eus oï le deduit Des oisiaus, tous seus, sans conduit, M'en alay parmi le vergier, Pour ce qu'onques, a droit *jugier*, Nul si très bel veü n'avoie ; Car il n'i avoit lieu ne voie Qui ne fust semez de flourettes Blanches, jaunes et vermillettes Ou d'aucune estrange colour. (MACH., D. verg., a.1340, 14). N'a droit *jugier*, Amans ne puet avoir homme si chier Qu'il le vosist avoir a parsonnier En ses amours, sans plus, nès par cuidier. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 98). Pour ce que nous avons parlé a la doctrine des dames et damoiselles ouquel noble estat les dames de religion, de qui qu'elles soyent nees, pour reverence de Dieu a qui se sont donnees et mariees peuent bien aler au renc, voire devant toutes a droit *jugier*, voire quant a honneur pour reverence de leur Espous et d'ordre de religion, qui est entre les estaz selon Dieu de mout grant hautece. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 165).

- *A brief juger* : J'ay veu dames et damoiselles Maintesfoiz chanter et dancer, Et de gracieuses pucelles Qu'il faisoit moult bon regarder, Mais il me semble, a brief *jugier*, Que ma dame si est bien telle Par quoy je la doy appeller Entre les autres la plus belle. (GARENC., Poésies N., 1400-1415, 22).

5. Inf. subst. "Avis, opinion"

- *A mon/son... juger*. "*A mon/son...avis*" : Si s'avise qu'a levriere à garder. Pour tant s'elle ne fait ce qu'elle doit, Il n'en doit pas estranges chiens tuer, Car plus grant mal venir li en porroit. Car se le chien come il doit se pourvoit Et la levriere laist le sien pour

autrui, à mon *jugier* la peine em porteroit, Qu'an riens n'i ont les chiens mort desservi. (MACH., App., 1377, 649). Qu'est ce, à ton *jugier*, de cest oeuvre ? N'est ce pas le tresor dont l'université du monde mieulx estorée de haulx engins se pourroit facilement assouvir ? (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 129).

C. - P. ext.

1. "Avoir une idée de qqc., se le représenter, l'imaginer"

- *Juger (la) verité* : Quant homme est plain de yre il ne voit riens fors toute forcenerie et mauvaistié. Et Cathon meismes l'acorde disant : Yre empesche tellement le courage qu'il ne puet *jugier* verité. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 172). Ja, cy dessus, avons allegué les Ditz des philosophes, comme Aristote, Byas et aultres, qui ne veulent yre admettre en conseil, mais nous ne y avons assigné quelque raison, pour quoy veons qui les meut ad ce dire. Cathon le sage en met une principalement quant il dit que yre tourble et empesche en tele maniere l'entendement et le courage de l'omme qu'il ne peut user de raison et ne peut veoir ne *jugier* la verité de ce qu'est a faire ou laisser. Pour ce dit Socrates que, qui s'en sent surprins, il ne y a remede que de avoir en soy ceste patience que ceste passion soit passee, et puis après deliberer meurement et sans passion. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 241).

- [D'un animal] *Juger de qqc.* : Ainsoy tu seras presque semblable aux bestes qui ne *jugent* fors des choses sensibles et corporelles. (GERS., Trin., 1402, 154). ...a l'exemple du chat huant qui ne puet riens veoir sans aucune lumiere du soleil, non pourquant ne puet il veoir le soloeil en sa pureté, et ne *juge* riens du soloeil, ainsoy luy est le soleil comme tenebres et obscurté, car yl n'y puet goutte veoir. (GERS., Trin., 1402, 159).

- *Juger*+ interr. indir. partielle

. Au passif : Ire, comme dit saint Gregore ou .Ve. livre de ses Morales, telement aveugle l'omme que il pert toute sapience et ne scet ou il est ne qu'il dit ne qu'il fait. Si est a *jugier* quel conseil home yreuz estant en son yre peut donner, mais, que pis est, ce que ung aultre dira qui sera bon, juste et raisonnable, l'omme couroucié le impugnera et le pervertira contre toute rayson. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 241).

- [D'une chose, le verbe prenant une valeur factitive] "Permettre de connaitre ; manifester, signifier" : Cil qui songe qu'il soit mort, mort signifie empeschement de foy et longueur de jours (...). Et s'il songe qu'il soit ou sepulcre, par le sepulcre est signifié perdicion et ennuy ; se privacion y est de exeques et chans des mors, la privacion dicte *juge* espoir de salut. (Expos. songes B., 1396, 141). NOSTRE DAME. Vous ne le trouvez quelque part, Vostre semblant assez le *juge*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 129). Mon amy, dist la gouge, je ne sçay qui vous a troublé, mais vostre maniere et voz parolles portent et *jugent* qu'il vous fault quelque chose, que je ne sarie penser ne inferer que ce peut estre, si vous n'en dictes plus avant, si non ung peu de jalousie qui vous tourmente, ce me semble, de laquelle, si vous estiez bien sage, n'ariez cause de vous accointer. (C.N.N., c.1456-1467, 234).

. *Juger à qqc.* : Cil qui songe qu'il dorme avec aucun resuscité, le sommeil *juge* à perpetuel salut et repos. (Expos. songes B., 1396, 142).

2. "Préjuger ((Éd.))" : Homme propose et Dieu dispose, En brief on voit le temps changier : Aller vouldroit qui se repose, Temps advenir n'est a *jugier* ; Veillant, dormant, boire ou mangier, Jour ny heure seure n'avons ; Dieu si n'est mie mensongier, Ses fais et dis croire devons. (GARIN, Compl., 1460, 70).

D. - ASTR.

1. *Juger qqc.*

- "Interpréter (un phénomène astronomique)" : Cestui *jugea* l'eclipse de la Lune, qui fut le XIe des kalendes d'avril, environ l'heure de neuf heures, le sabmedi devant Rameaux, c'est de Pasques flories, et predist les grans vens intemperez, qui continuerent par IIII jours (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 r°).

- *Juger qqc. sur qqc.* "Prédire qqc. à partir de qqc." : Thebicq fut le plus subtil de son temps et sur les jugemens particuliers *jugea* choses à merveilles precises (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 v°). Cestui maistre Jaques *jugea*, sur aucune revolucion, la douloureuse prinse de Constantinoble et la piteuse mort de l'empereur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 r°).

2. *Juger de qqc.* "Prononcer un jugement astrologique sur (une chose ou sur un événement)" : ...et fist la direction dudict Mercurii ou degré opposite de Jupiter, qui est son cas, et fist la direction au quadre du degré de Mercure et en *jugea* moult vertueusement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 r°). ...et icelui Phador ung jour lui monstra sa nativité et *jugea* de sa vie moult precisement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 81 v°). ...composa le livre pour *juger* des urines sans les veoir par la science de astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 v°). Joachin, abbas, *jugea* par la science estoilles de plusieurs choses advenir (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 r°).

3. *Juger sur qqc.* (un phénomène astron.). "Faire des pronostics à partir d'(un phénomène astronomique)" : Cestui *jugea* sur la quarte conjonction qui fut l'an 3418. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 r°). Tola, le fils Yppote, residant en ce temps ès ysles de Fubitreas ou Subitreas, fut très expert en la science des estoilles et prenostica longtemps au peuple et *jugea* de plusieurs choses, et predisoit à la disposition de l'air à merveilles justement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 21 v°). ...fist jugemens merveilleux sur les enfans et sur les plus grans des plus grans de Romme, *jugea* aussi sur les grandes conjonctions et sur les eclipses. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). ...*jugea* sur l'eclipse qui fut le XIe des kalendes de juillet, en la fin de Gemini. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 v°). Blaise de Payona *juga* sur la revolucion de l'an mil IIIcV et sur la conjonction de Saturne et de Jupiter, qui fut celui an, le XIIe jour de janvier. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 r°).

E. - MÉD. "Faire un pronostic au sujet de"

- *Juger qqc.*

. Au passif : La vraye tiercaine, s'elle est *jugee* en VII periodes, est dicte tres longue. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 77).

- *Juger de qqc.* : ...sitost que maistre cyrurgien vit cest oeil il le *jugea* comme perdu, ainsi par adventure qu'ils sont coustumiers de *juger* des maladies (C.N.N., c.1456-1467, 503).

- *Juger sur qqc.* : ...et combien que ce signe senefie que la fame a conceu, toutesfoiz convient il avoir plusieurs autres signes, avant que nous en puissions estre certifiez et renduz seurs. Et pour mieulx et certainement *jugier* et pronostiquer sur telle conception ou grossece, je racomptaray les signes par quoy on peut savoir la certainté, si comme Avicene les racompte, ou III^e de son *Canon*... (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 121).

F. - CHASSE

- *Juger le poil du cerf.* "Déterminer la couleur du pelage du cerf ((Éd.))" : Des cerfs *juge* l'en le poill en moult de manieres, espiciaument en trois, que on dit l'un brun, l'autre fauve et l'autre blond. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60).

- *Juger les fumees*. "Déterminer l'âge, le sexe et la taille de la bête, qu'on ne voit pas, par les fumées ((Éd.))" : Et, quant il ne se peut plus deffendre, pou de sanglers sont qui ne se plainhent et crient quant ce vient sus le mourir. Ilz getent leurs lesses comme les autres porcs et selon leurs menjues ou molles ou dures, mais on ne les porte a l'assemblee ne ne les *juger* l'en comme fet dou cerf ou d'autre beste rousse. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91).

. Empl. pronom. à sens passif : La se *jugeront* les fumees Qui auront esté apportees, Et adoncques en parleront Ceulx qui le mieux se congnoistront (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 372).

- *Juger un animal par/à...* : L'apprentis demande a quex signes l'en puet connoistre grant cerf. Modus respont : "L'en puet *jugier* et connoistre grant cerf a cinc signes : le premier est par les traches, le secont par les fumees, le tiers par les freoirs, le quart par le lit, le quint au bois porter..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 17). L'en puet *jugier* et congnoistre grant cerf au bois porter, si te diron comment. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 22). On ne fet point de suite de limier au dain ne vet en queste comme au cerf, ne ses fumees ne sont point en jugement comme celles dou cerf, mais l'en le *juger* par le pié et par la teste, einsi comme je diray plus a plein ci avant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 68).

- *Juger d'un animal contre un autre*. "Distinguer un animal d'un autre" : De la truie encontre le sangler puet il *jugier*, quar la truie ne fet pas si bon talon comme fet un bien jeune porc, et aussi ses ongles sont plus longes et plus agues [l. agües] devant que d'un juene porc, et aussi ses trases plus ouvertes devant et estroites derriere. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 159).

- [Avec une interr. indir.] : Le quart a quoi tu pues *juger* se cerf est chassable, c'est par le lit, et le saras par ces signes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 21). La seconde maniere d'aler en queste, d'aler aus champs, es bles et es tremois, ou les cerfs vont viander ; et ne te chaut comment tu y vois matin, fors que tu puisses veoir a terre et *juger* quelx bestes y aront viandé. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 24).

- [Avec un attr. de l'obj.]

. [Attr. constr. directement] : Et, s'il voit que la fourme du pié ait la largeur de quatre doiz, il le puet *juger* grant cerf par les foulees (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 155).

. *Juger un animal pour...* (par *qqc.*) : Et, si la semelle du pié a encore trois doiz largement, il le puet *juger* pour cerf de dis cors. Et aussi, s'il voit qu'il poyse bien et ront bien la terre et presse bien l'erbe, c'est signe qu'il est grant cerf et pesant. (...) Et, s'il n'en puet veoir en nul lieu, si doit mettre la main sus la fourme du pié, quar lors trouvera il comment il ront la terre des ongles du pié de chascunne part et le pourra *jugier* pour grant cerf ou pour cerf chassable, einsi comme j'ay dit des foulees de l'erbe. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 155). Et volentiers grant sangler fet pigasse ou devant ou derriere ou de chascun, c'est a dire que l'un ongle de ses trasses est plus longue que l'autre. Et, ou il verra les signes dessus diz plus granz, il le pourra *jugier* par les trases pour plus grant, et de moins moins. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 159).

- *Juger par qqc. que* : Et quelque teste que cerf porte, soit grosse ou gresle, se les meules sont pres de la teste, c'est le plus grant signe qui soit veu sur le cerf qu'il soit viel et par quoi l'en puet miex *jugier* que il soit viel cerf. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 35).

- Empl. abs. : Encore puet il quester aux champs et blez, vignes, vergiers et tremois et autres choses ou les cerfs vont viander aux champs hors du bois. Et y aille bien matin, mes qu'il puisse veoir a terre et bien *jugier*. Et, s'il voit chose qui li plaise, il puet geter ses brisees. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 162).

III. - [Verbe d'opinion]

A. - "Tenir pour vrai (au terme d'un jugement, d'une évaluation, d'un examen)"

1. [Avec une complét. par *que*]

a) *Juger que* + ind. : Et se cestes gens ne treuvent pas goust ne plaisir es operacions vertueuses qui sont plaines de delectacion pure et liberal, et se pour ce ilz refuient et se traient as delectacions corporeles, l'en ne doit pas pour ce estimer ne cuidier ou *jugier* que teles delectacions corporeles soient plus eslisibles que ne sont celles qui sont en operacion de vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 516). Et je *juger* que c'est raison Et m'en acquitte. (Mir. ste Bauth., c.1376, 146). Pourquoi *jugeoient* les juifs que les apostres estoient ivres ? Je respon que pour leur malice : comme maintenant se ung veult bien vivre, on le repute I fol. (GERS., Pent., p.1389, 84). Je congnois et *juger* que tout ce que vous faictes et voulez faire est justement fait, saignement fait, doucement fait, soit en punissant par justice, soit en pardonnant par grace. (GERS., Trin., 1402, 164). Or n'est le soleil plus cler ne plus tenebreux pourtant, se l'omme qui se gist aux fenestres fermeez *juger* qu'il est encores nuyt. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 158). "(...) Et quant ce vint a vous nommer, je vous prommés que la couleur lui mua et commença a rendre grans souppirs et faire une admiracion telle que je *jugay* en moy mesmes incontinent que c'estiez vous a qui il en vouloit." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 138). Ce damoisel amenerent ilz devant Passelion. Quant Passelion le vey, il *juger* selon sa corpulence qu'il seroit preu chevalier (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 935). Et si tost qu'elle vit les bourgeois entrer, elle *juger* tantost que le chevalier estoit mort (C.N.N., c.1456-1467, 551). Lors Cesar, qui avoit souvenance que Lucius Cassius lors qu'il estoit consul de Romme avoit esté occis par les Suisses, et que son ost avoit esté vaincu et mis en subjection, ne pensa point que ce fut chose a accorder et ne *jugeoit* point que gens aians hayneux courage contre les Rommains, après qu'ilz aroient puissance de faire leur chemin par la province, se poeussent retarder de faire injure et malefice... (GAGUIN, Comment. César, 1485. In : *Chrestom.* R., 253). Ce bruyt d'artillerie faisoit croire de tous les deux costéz quelque grant entreprise ; le temps estoit fort obscur et trouble, et noz chevaucheurs, qui s'estoient fort approchéz de Paris, veoient plusieurs chevaucheurs et, bien loing oultre, veoient grant quantité de lances debout ; ce leur sembloit et *jugeoient* que c'estoient toutes les batailles du roy qui estoient aux champs et tout le peuple de Paris ; et, ceste ymagination, leur donnoit l'obscurité du temps. (COMM., I, 1489-1491, 73).

b) *Juger que* + subj. : ...lesquelles choses et contenance sont cause de mouvoir a envie voz autres servans et de *jugier* que vostre cuer soit enamouréz ou que ce soit. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 112).

2. *Juger* + discours direct : N'est homme (...) qui ne *jugast* et deist : Cest homme cy s'en va en gloire (Mir. prev., 1352, 243).

3. *Juger qqn/qqc.* + inf.

- *Juger qqc./qqn* + *estre* : Mais il ne dient pas bien ; car, se ilz *jugent* et dient une chose estre indeterminee et non bonne pour ce que selon elle l'en est denommé et dit tel plus ou moins, il convendroit que ilz deüssent semblablement de justice et des autres vertus comme de delectacion. (ORESME, E.A., c.1370, 500). Sa face reluysoit trop plus vivement et resplendissoit que le soleil, par

quoy on pouoit bien *jugier* sa naissance estre plus divine et celeste que mortelle ou terrienne. Elle ot nom : Charité l'amoureuse, premiere fille du vray Dieu d'amour (GERS., Concept., 1401, 392). Sy me *juge* bien estre ung neant au regart de vostre haultesse, estre une chose nice et fole au regart de vostre saigesse sans nombre (GERS., Trin., 1402, 164). Quant il propose, il eslit le finit devant l'infini *jugant* par la partie raisonnable la chose finie estre meilleure que celle qui est sans fin (Somme abr., c.1477-1481, 177). Dès ce que le duc de Calabre, appelé don Ferrand, dont plusieurs foiz a esté parlé, fut revenu à Napples, le père, roy Alphonce, se *jugea* n'estre digne d'estre roy, pour les maulx qu'il avoit faictz tant, en toutes cruaultéz, contre les personnes de plusieurs princes et barons... (COMM., III, 1495-1498, 77).

. Au passif. : Et pour ce, les choses qui sont faites par yre ne sont pas *jugées* estre faites par providence ou premeditation comme devant avisees. (ORESME, E.A., c.1370, 308).

- Empl. pron. *Juger qqn* + autre inf. : Disoit aussy qu'il estoit le premier entre les pecheurs, et qu'il ne se *jugeoit* riens scavoir fors Jhesu Crist crucifié. (GERS., P. Paul, a.1394, 501).

4. [Avec un attr. de l'obj.]

- *Juger qqn* + adj. : Aucuns pour echever le parler des gens, et afin que on ne les *juge* devos, se abandonnent a paroles et vie mondaine, et a boire et a mengier, et souvant trebuchent en pis. (GERS., Pent., p.1389, 82). ...c'est ce qui fait communement *jugier* les cuers changié quant les contenance se changent. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 112). ...seur Jehanne (...) a monsté mon urine et compté mon cas a ung tel medecin, qui m'a *jugée* morte (C.N.N., c.1456-1467, 142).

. *Juger qqn comme* + adj. : ...sitost que maistre cyrurgien vit cest oeil il le *jugea* comme perdu (C.N.N., c.1456-1467, 503).

- *Juger qqn* + syntagme prép. à valeur adj. : ...nul ne l'eust vu a ceste heure qui ne l'eust *jugé* en tresgrand dangier. (C.N.N., c.1456-1467, 535).

5. *Juger qqc. de qqn.* "Estimer que cette chose est le fait de cette personne" : Avez vous perceu en moy aultre chose qu'on ne doit veoir et *juger* d'une bonne, loyale et preude femme ? (C.N.N., c.1456-1467, 444).

6. [Avec un inf.]

- *Juger* + inf. : ...Dieu priez devotement Que (...) Tellement leur querelle affine Et attempe conme vray juge, Que chascune partie y *juge* Prouffit avoir. (Mir. ste Bauth., c.1376, 136). Souvent et tres studieusement de maintes creatures suis priés et requis, tant par paroles, en escrip, comme autrement, que aucunes questions de nostre foy et raisons, lesquelles j'ay usez en mes responses, que en enquerant je traittasse par escript, a cause de memoire perpetuelle, car pleuseurs dient que ces responces leur sont plaisans et *jugent* estre satisfeiz de leurs doubttes par mez responces (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 165).

- *Juger qqn de* + inf. : Arguant toutesvoies et debatant contre moy mesmes, en fin, par obeissance non par presumption, delibray l'entreprendre et regardant comment requis avoye esté de une dame de luy faire aucun traittié sur fortune, *jugay* a cop de luy pouoir sattifaire par ce mesme comme par nulle riens plus propre (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 195).

B. - [D'une chose, le verbe ayant une valeur factitive] "Faire penser, faire tenir pour vrai"

1. *Le coeur juge à qqn...*

- [Avec une compl. par *que*] : Secré, discrét et joli, Plain de toute courtoisie Et de maintien agensi, Digne d'avoir belle amie, A tel amer ne fail mie Et mon coer me *juge*, voir, Que j'en doi pité

avoir. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 164). Mais incontinent qu'elle fut couchie, elle commença a penser sus ce que l'escurier lui avoit dit du Chevalier Sauvage. Car le cuer lui *jugeoit* que c'estoit le Chevallier a l'Esprivier qu'elle amoit tant parfaitement, et d'autre part elle avoit doute qu'il ne fust mort, veu que sy long temps n'avoit eue aucune nouvelle de lui... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 48). [Ilz] virent passer nostre curé, et leur *jugeoit* le cuer qu'il retourneroit la nuyt dont il estoit party (C.N.N., c.1456-1467, 353). ...le cuer tousjours luy *jugeoit* qu'ilz l'avoient tué et murdry. (C.N.N., c.1456-1467, 551).

- [Avec le pron. *le*] : - Sire, dist Estonné, le lieu est bel de son grant, mais je suis esbahi que vous dittes que c'est icy le lieu pour faire vostre penitence. - Sire, dist le Tors, je le cognois par ceste lettre et sy le me *juge* le cuer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 37).

2. [Avec un autre sujet]

- [Avec une compl. par *que*] : Comme sa complexion soubtille fust impoissant de porter longuement fais de si grieve maladie, en bien pou de jours fu à merveilles debilités, et tant que sa saine discrecion, non empeschée jusques à la mort, pour quelconques souffrance du corps lui *jugia* que brief seroit le terme de sa vie ; pour ce, voutl disposer ses desreines ordenances et tendre au salut de son ame (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 182). Et à yceulx donnoit bien et largement dudit argent de sa gibbeciere, à l'un plus, à l'autre moins, selon que sa discrecion lui *jugeoit* que mieulx fust employé selon les charges et maynage des dis povres hommes, et leur disoit que de fois à autres, tournassent vers lui, sont yceulx tres reconfortéz prioient Dieu de tres bon cuer pour lui (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 156).

- [Avec le pron. *le*] : Par quoy, si la guerre va avant et que l'effet en ensieut, comme la peur le me *juge*... (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 457). [C. F.]

JUGERE, subst. masc. (jugere)

[FEW, Ø lat. *jugerum*]

HIST. ROMAINE "Mesure agraire" (synon. *jugre*) : Si establirent .iii. trihommes qui ordenassent de celle colonie et qui devisassent a chascun homme par teste .iii. *jugerez* [trad. lat. *jugerum*] et sentences, c'estoit certaine quantité de terre (BERS., V.24, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 103b). [F. D.]

JUGERESSE, subst. fém. (jugeresse)

[T-L : *jugeresse* ; GD : *jugeresse* ; DEAF, J695 : *jugeresse* ; *FEW V, 56a : *judicare*]

"Celle qui juge" : Je fais pour bien mon paiement, Pour mal très cruel jugement. Car je sui de tout *jugeresse*, De ce te fais je bien promesse, S'ay a chascun vraye amité, Mais je n'ay de nullui pité, Non qui chiesse en punition, Dont il dessert correction. (MACH., D. Aler., a.1349, 390). LE PÈLERIN À MARIE. Ou ciel n'est fait nul jugement, Se n'est par ton assentement Qui la es com *jugeresse* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 35). De nostre estrif n'a meilleur *jugeresse* (LANNON, WERCHIN, Ball. P., 1404, 345). [R. M.]

JUGERIE, subst. fém. (jugerie)

[GD : *jugerie* ; DEAF, J699 : *jugerie* ; AND : *jugerie* ; FEW V, 57a : *judicare*]

A. - "Ressort, district, juridiction d'un juge" : Et avoit le dit duc acordé que le dit roy (...) auroit la conté de Bigorre, et la *jugerie* de Riviere (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 159). ...et sera fait commandement à son de trompe par tous les bailliages,

senechaucées et *jugeries* royaulx de ce royaume que quicunques avera la copie ou double d'icelle [epistle], qu'il apporte ou envoie en la Court dedans III moiz après ladicte publication (BAYE, I, 1400-1410, 165). ...Merville assiz en la *jugerie* de Verdun et senechaucée de Tholose (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 436).

Rem. Doc. 1340, 1341, 1345 et 1408 ds GD IV, 668c.

B. - "Charge d'un juge" : ...donnons plaine puissance de nommer, (...) à nosdits serviteurs nous servans actuellement chascun jour les offices qui doresnavant seront vacans à nostre nominacion ou plaine disposicion, c'est assavoir aux gentilshommes les cappitaineries, vigueries, bailliages et autres telz offices à eulx appartenans, et les eslections, greneteries, contrerolleriers, greffes, *jugeries*, lieutenances à noz serviteurs de la plume, et les soubzvigueries, sergenteries et autres tels offices à nos serviteurs non clerics (Roi René vie L., 1468, 330). [R. M.]

JUGESSE, subst. fém. (jugesse)

[DEAF, J686 : jugesse ; AND : *jugesse* ; *FEW V, 57b : *judicare*]

(Synon. de *jugeresse*)

Rem. Cf. ; AND : *jugesse*. [R. M.]

JUGEUR, subst. masc. (jugeur)

[T-L : *jugëor* ; GD : *jugeor* ; DEAF, J694 : *jugëor* ; AND : *jugeur* ; FEW V, 57a : *judicare* ; TLF X, 790a : *jugeur*]

A. - "Celui qui juge" : Celui que Diex voudra, si faille, Et cil remaigne vainquëour A qui le juste *jugëour* En voudra donner la victoire. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 76). Tout evesque com Aaron Devra estre tresbon *jugeur* Et veritable conseiller (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 257). ...de ceste chose nous somez *jugeour* (Hugues Capet Lab., c.1358, 107). Ch'est la Loy, par laqueil ly paiis doit eistre gouverneis et droituries, et dont les esquevins de Liege sont chief, wardans et *jugeur* souverains, sens nulle rapeal. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 61). ...et est bien prouvé qu'elle [Suzanne] estoit bien remplie de la vertu de chasteté quant elle dist ceste parolle aux faulx *jugeurs* : "J'ayme mieulx cheoir en voz mains comme es mains de mes ennemis et mourir sans faire pechié, que faire pechié devant Dieu Nostre Seigneur..." (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 50).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 114 ; t.2, 295 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ...

B. - En partic.

1. DR. "Celui qui est choisi avec d'autres de ses pairs (de la noblesse ou du clergé) pour tenir séance de justice auprès du seigneur justicier ou de son représentant pour juger et dire le droit" : ...telles manieres de gens sont appelléz *jugeurs* et conseillers des juges. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 107).

- *Franc jugeur*. "Seigneur temporel ou ecclésiastique qui surveille l'état de la forêt et juge les délits forestiers" : Item, doivent avoir sur le pasnage de ladicte forest, quant il chiet, X sous, et semblablement sur le pasturage X sous, et un chapel de roses païéz par le viconte de Rouen ou son lieutenant comme frans *jugeurs*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 47). ...a en ladicte forest ce qui ensuit, c'est assavoir en l'eau de Saine une franche pescherie ; item, il [a] regard en ladicte forest, lequel regart on apelle franc *jugeur*, et à cause de ce est franc de pasnage et de pasturage pour ses bestes, excepté chievrez et hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 54).

2. DRAP. *Jugeur de la laine*. "Celui qui a autorité pour juger tous les cas concernant la qualité des draps" : Et

devera-on prendre 3 hommes, par le prevost et mayeur de le halle, par le conseil des XIII Hommes, qui seront *jugeur* de le laine que li rewardeur aront arriestée, par chou qu'ille ne leur sanlera mie souffissans, ne telle qu'ille devera iestre. (Drap. Valenc. E., 1344, 274). [R. M.]

JUGISE, subst. fém. (jugise)

[GD : *jugise* ; DEAF, J699 : *jugise* ; *FEW V, 57a : *judicare*]

"Jugement (ici jugement divin)" : D'autruy bourse, d'autruy avoir, Vit cilz qui ne fait son devoir De servir Dieu et sainte eglise, Quart cilz qui ne fait son pover, Soit moyne blanc ou moyne noir, Menge le pain de son juise [var. de sa justice, de sa *jugise*, de la juise] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 58).

REM. Ex. XVe s. ds GD IV, 669b (*Pass. du Christ*). [R. M.]

JUGITER, adv. (jugiter)

[FEW, Ø lat. *jugiter*]

[Mot latin] "Sur le champ" : ...et la lavés tresbien arrieres *jugiter* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 150). [R. M.]

JUGRE, subst. masc. (jugre)

[FEW, Ø lat. *jugerum*]

HIST. ROMAINE "Mesure agraire" (synon. *jugere*) : ...il coustivoit son champ, qui n'estoit pas plus grant de quatre *jugrez* de terre, ce estoyent deus jornaus, a l'opposite ["jugrez... jornaus" trad. lat. *jugerum*] (BERS., III.26, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 228a). [F. D.]

JUGULER, verbe (juguler)

[T-L : *juguler* ; GD : *juguler* ; DEAF, J706 : *juguler* ; FEW V, 60a : *jugulare* ; TLF X, 791a-b : *juguler*]

"Égorger, étrangler" : ...Car il fut prins (...) Et *jugulés* de tallardes d'achier (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 183). [Autre ex. p.185] ...Ung lieu prophane ou gens a l'aventure S'estoyent [S' = si] occis, *jugulez* et penduz. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 53). [Autre ex. p.61] [R. M.]

JUIDIER, subst. masc. (juidier)

[DEAF, J716 : *juidier* ; *FEW V, 53b : *judaeus*]

"Juif" : Le dos me tournent li *juidier*. Veoir ma face n'ont pas chier. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 60). [Éd. : «la lecture du ms. n'est pas tout à fait sûre»] [R. M.]

JUIF, subst. masc. et adj. (juif)

[T-L : *jüif* ; GDC : *juif* ; DEAF, J707 : *juif* ; AND : *judeu* ; DÉCT : *jüif* ; FEW V, 53a : *judaeus* ; TLF X, 791b : *juif*]

I. - Subst. masc. "Celui qui, originaire d'une race sémitique de Palestine, professe la religion de Moïse, Juif" : ...on m'a *juif* nommé Et paien la ou j'ay esté (Mir. enf. diable, c.1339, 26). En cele an, la quarte ide et la quinte ide d'Averil, fut l'occision des *jues* en Loundres. (Chron. London A., c.1350, 5). ...et les disciples avecque la benoite Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des *juifs* dedens l'ostel ou avoit esté faite la cene du grant jeudi (GERS., Pent., p.1389, 74). ...maistre Thoros, maistre de la loy des *juifs* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 48). ...lui estant en la ville de Chartres, il print et embla à maistre Abraham, *juif*, une verge d'or qu'il trouva sur une table, laquelle il vendi XII s. par., à un chrestien de laditte ville. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 49). ...par ledit maistre Jehan Truquan lui fu admonesté et ennoté qu'il se feist baptisier et chrestienner, ou l'en le feroit excecuter comme *juif*, c'est assavoir qu'il seroit dempné perpetuellement, pour la mauvaise foy et creance

qu'il avoit, et aussy qu'il seroit penduz par les piez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). Lequel *juif* present, juré par le serment acoustumé à faire en sa loy, en mettant la main sur sa teste, dit et afferma [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 132). Et [Geoffroy] le mena le soudant en Jherusalem, qui pour lors n'estoit pas reparee ne refremee de la destruction que Vaspasien et Thitus, son filz, y orent faicte, quant ilz vindrent vengier la mort Jhesucrist aprez son crucifiement. Et donna Vaspasien, emperiere de Romme, XXX. *Juifs* pour un denier, en remembrance qu'ilz orent achaté le precieux corps Jhesucrist XXX. deniers. (ARRAS, c.1392-1393, 237). ...voirement furent en che temps tous les *Juis* destruis, et plus en un pais que en aultre ; car li papes, li rois d'Espagne, li rois d'Arragon et li rois de Navare en requellierent grant fuission et les tinrent a treu desous euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 896). Ce apparut bien quant le jour de Pasques flories il chassa hors du temple innumerable multitude de *juifs* qui vendoyent et acheteoyent. (GERS., Concept., 1401, 424). Par moy vous jure, o *Juifz*. Que nul prophete n'est pris en gré En son pais. (Pass. Auv., 1477, 121). Or t'en va ! Tout t'est pardonné Pour la reverence de la feste De Pasques, ou coustume honneste Est es *Juifz* que delivrer Je doiz pour eulx ung prisonier, Celluy que leur plait requerir. (Pass. Auv., 1477, 173). LE CRESTIEN. Je te (re)mercyce [saint Nicolas] de ce hault bien, Tres glorieux amy de Dieu, Quant par toy ce *juif* voy crestien Et baptisé cy en ton lieu. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155). O genre humain qu'est ton peché horrible Devant les dieux, puant et detestable, Voyés *juifz*, regardés ce notable Tout a part vous. (Cene dieux, c.1492, 115). ...Car ung *juif* de franche volenté Luy supplia en toute humilité Que par luy eust, si luy plaisoit, baptesme, Laquelle chose il obtint ce jour mesme (LA VIGNE, V.N., p.1495, 242).

- [Titre de Jésus] *Roi des Juifs*. V. *roi*

- *La secte des Juifs* : ...li sexste des *Juis* considererent et imaginerent lors destructions (FROISS., Chron. D., p.1400, 896).

- [Dans un rôle de prêteur sur gages, d'usurier] : ...un marchant qui avoit emprunté argent d'un *juif* a paier a jour nommé (Mir. march. juif, c.1377, 171). Toutes lesquelles choses par lui prinses sur ycellui messire Phelippe il lessa et bailla en garde à sondit hoste à Laon, sauf ledit anel à levrier blanc, qui est sur un *juif* demourant à Paris, en la rue des *Juifs*, auprez d'un puys, duquel *juif* il ne scet le nom (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 33). ...sachant que les *juifs* prestoient sur gaiges, ala en la rue des *Juifs* ou jour d'yer, environ soleil couchant, et à un *juif* qui present estoit en jugement, de la fugure duquel [ostencion] lui fu faicte, pria icelli *juif*, qui se nomme David Cohan, *juif*, que sur icelle vaisselle d'argent il lui voulsist prester IIIJ ou IIIJ frans, et que tantost il les raimbroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 132). LA FEMME. Moyen est, sans plus estriver, Qu'aler vers ces *juifz* usuriers, Car ilz prestant tres volentiers. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 84). LE CRESTIEN. Le *juif* ay si bien blasonné Et attiray tant en mes las, Au moyen de saint Nicolas, Qu'il m'a presté cent escus d'or. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 95).

- [Comme terme d'injure] : "Dan Bertran, regardés dou prince de Galles. On nous a dit qu'il nous vorra guerrier et remettre ce *Juis*, qui s'appelle rois de Castille, par force, en nostre royaume." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 212). Sitost que li rois Henris entra en le cambre où ses frères li rois dan Piètres estoit, il dist ensi par tel langage : "Où est li filz de pute *juis*, qui s'appelle rois de Castille ?" (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 81).

II. - Adj. "Qui est de cette race, de cette religion" : ...homme *juif* a mari ay eu (Mir. fille roy, c.1379, 7). Et, ce fait, fu fait traire à part sur lesdiz carreaux, et par ledit mons. le prevost demandé ausdiz

conseillers presens leurs advis et oppinions qu'il estoit bon de faire dudit prisonnier *juif*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 51). ...pour ce qu'il vit et apperceut ou fons d'icelles tasses les armes ou devises d'aucun seigneur, il ot souspeçon que elles ne feussent mal prinses, il, par un de ses compaignons *juifs* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 133). Seigneurs *Juifz* de grand renom, De bon cuer je vous remercie, Car vous m'avés saulvé la vie. (Pass. Auv., 1477, 173).

- "Propre aux Juifs" : Par vertu noble et divine, Lois *juise* ["Peuple qui vis sous la loi judaïque" (Scheler)], or adevine Comment (...) Chils qui le monde enlumine, Couchiés ou monument digne, Ressuscita dou tombiel. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 234). Advise aux diz de Salemon, Pran bien garde qu'en dit Moysse En Bible et en la loy *juise* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 230). [R. M.]

JUIGNET, subst. masc. (juignet)

[T-L : *juignet* ; GD : *juignet* ; DEAF, J728 : *juinet* ; AND : *juignet* ; DÉCT : *juignet* ; FEW V, 76b : *junius*]

"Juin ou juillet (?)" : Che fut en l'an IIIJ xx et VIIIJ, De *junet* jour XVII(J) et VIIIJ, Unc venredis asseis matien (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 707). Le thier jour de *junet* (...) L'an M C et nonante et V... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 726).

- "Juillet" : ...a sept termes et a sept paiemens divers, c'est assavoir a Noël soixante soulz, en la fin de fevrier soixante soulz, en la fin de mars quatre livres, en la fin d'avril soixante soulz, en la fin de may quatre livres, et en la fin de juing soixante soulz, et en *juignet* quarante soulz. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1380, 499). Ceste translacion fut faicte et celebree ou moys de juillet [var. *juignet*] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1066). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1342 (*jouignet*) et 1347 (*juignet*) ds GD IV, 669b-670a. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, a.1400, 38315 et II, 13138 (Scheler, *Gloss.*, 182, *junet*). Sur ce mot, qui désigne tantôt le mois de juin, tantôt le mois de juillet en a. fr., cf. J. Monfrin, *Mél. P. Imbs*, 1973, 157-168. [R. M.]

JUIGNOT, subst. masc. (juignot)

[T-L (renvoi) : *juignot* ; GD : *juinot* ; FEW V, 76b : *junius*]
(Synon. de *juignet*)

REM. Doc. XIVe s. (*juinos*) ds GD IV, 670b. [R. M.]

JUIL, subst. masc. (juil)

[T-L : *juil* ; GD : *juil* ; DEAF, J723 : *juil* ; AND : *juil* ; FEW V, 63a : *julius*]

"Juillet" : ...l'an XLIX, le XXV jour de *julle*, ordené que licheur aront comme devant du drap, et un d. le nuit. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1349, 305). Car je fui sus mon lieu tous quois Bien par le terme de .IX. mois, De le fin d'aoust jusqu'en *julle*, Qu'onques je ne vi lettre nulle, Quele que fust, ouverte ou close, De par mon tres grant ami Rose (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 109). Si fu couronnés (...) à roy d'Engleterre li jones Richars, le VIIIe jour dou mois de *jule* l'an dessus dit. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 232).

Rem. Cf. aussi : Et souperent li pluisseur en grant haste et dormirent un petit, et li auqun n'eurent nul loisir de dormir, car en esté ou mois de *jullé* les nuis sont moult courtes (FROISS., Chron. D., p.1400, 131). Et trespasa de ce siecle li rois Robers de Brus en l'an de grasce Nostre Signeur .MCCCXXVIII., le .VIIe. jour dou mois de *jullé*, qui fu la nuit dou Saint Sacrement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 166). Cette graphie ne conviendrait pas à l'ex. de la

Pris. am., ni aux ex. de *Meliador* que cite T-L IV, 1856, 1.35-38.

V. aussi *juillet* [R. M.]

JUILLE, subst. fém. (juille)

[GD : *juille* ; FEW V, 72b : *jungula*]

"Courroie servant à attacher le joug à la tête des boeufs" : ...et en persistant et persévérant en sa fureur, de félon courage rompit les escoubles de la charreste dudit Aumur et emporta les *juylles* dont lesdiz beufz estoient lyez, en jurant et despitant que s'il les eust trouvez charroyant par le lieu où ilz avoient passé, qu'il eust tué lesdiz enfans charrestiers. (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 181). ...ledit Grant Jehan de Latières, d'un petit cousteau de quoy il couppoit son pain couppa les *julles* de quoy estoient liez lesdiz beufs tellement qu'il les fist evader. (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 605).

Rem. Doc.1444, 1481 et 1494 ds GD IV, 670a. [E. P.]

JUILLET, subst. masc. (juillet)

[T-L : *juillet* ; GDC : *juillet* ; DEAF, J724 : juillet ; AND : *juilet* ; FEW V, 76a : *junius* ; TLF X, 793a : *juillet*]

"Le mois qui suit le mois de juin et précède le mois d'août, juillet" : Si (...) se departirent dou siège d'Audenarde environ l'entrée dou mois de *juliet*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 264). L'an de grace mil CCC quatrevingt et dix, le samedi XXXe jour de *juliet*, par devant monseigneur le prevost (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 327). Le samedi ensuivant, premier jour de *juillet*, l'an dessus dit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 129). Mardi, XXVJe jour de *juillet*, furent commencées les plaidoiries après ce que le Parlement a esté remis sus (FAUQ., I, 1417-1420, 143). Lors prindrent le jour du partir au XV^e jour du prouchain mois de *juillet* ensuivant. (LA SALE, J.S., 1456, 90). En l'an mil CCCCLXI, ou moys de *juillet*, advint que... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 16). ...et de ce ordonna XII moys, desquelz, en perpetuelle memoire de son nom, il nomma l'un et le plus cler *juliet* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 3 v^o). ...et [fut] prins mille et deux cens prisonniers et la cité mise en feu, et femmes et enfans tout à l'espée, le premier des kalendes de *juillet*, l'an XIIIe du resne de Neron (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 74 v^o). Le lundi, .VI. jour du moys de *juillet*... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 283).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*juliet*).

V. aussi *juil* [R. M.]

JUIN, subst. masc. (juin)

[T-L : *jüin* ; GDC : *juin* ; DEAF, J726 : juin ; AND : *juin*¹ ; DÉCT : *jüin* ; FEW V, 76a : *junius* ; TLF X, 793b : *juin*]

"Le mois qui suit le mois de mai et précède le mois de juillet, juin" : Che fu un mercredi droit ens ou mois de *juin* Que Karles l'emperieres (...) Voult tenir table ronde de maint franc palesin. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 742). De Marie me niece (...) Feray le mariage [ainchois] le mois de *juin* (Hugues Capet L., c.1358, 125). Escript .XVIe. jour de *joing*. (MACH., Voir, 1364, 730). ...en l'an de grace Nostre Seigneur mil IIIcIIIxx et ung, ou mois de *juing* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 155). Mercredi ensuivant, premier jour de *juing*, oudit an mil CCCIIIxx et dix (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 237). Item, cogneut que, ou mois de *juing* derrenierement passé, qu'il qui parle marchandoit chappeaulx de bievre en la grant rue Saint-Denis (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 169). ...la veille et le jour XXVe de *juing*... (ARRAS, c.1392-1393, 13). ...ou mois de *jun* le jour de la Pentecouste (FROISS., Chron. D., p.1400, 272). Dimanche, XIIIe jour de *juing*,

Curia vacat . (FAUQ., I, 1417-1420, 27). Et, le jeudi VIe jour de *juing*, oudit an mil IIIcLXV, advint à Paris, en la rue Saint-Denis, devant la Barbe d'Or, que ung ancien homme, bonnetier, nommé Jehan Marceau se pendit et estrangla en sa maison, et fut le corps trouvé mort (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 45). ...et ledit empereur mourut le jour devant les nones de *juin*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 110 v^o). Predist aussi l'arsure des arbres au moys de *jung* et aussi les blez. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 114 r^o). ...et jugea sur l'eclipse, qui fut le XVe jour de *juing*, à XVIII heures, à Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 151 r^o). Le dit jour de vendredi, cinquiemesme jour de *juing* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 271). [R. M.]

JUNTER, verbe (junter)

[GD : *junter* ; *FEW V, 69a : *jungere* (?) (?)]

"Convoquer"

REM. MOLINET, *Chron.* (éd. Buchon) ds GD IV, 670b. Sans doute mot fantôme : lecture *invité* / *invitez* ds MOLINET, *Chron.* D.J., t.2, 1474-1506, 237. [R. M.]

JUÏSE, subst. (juise)

[T-L : *jüise* ; GD : *juise* ; DEAF, J730 : juïse ; AND : *juise* ; DÉCT : *jüise* ; FEW V, 59a : *judicium*]

"Jugement ; en partic. Jugement dernier" : ...De servir Dieu et sainte eglise, Quart cilz qui ne fait son pover (...) Menge le pain de son *juïse* [var. de sa jugise ; de la *juïse*] (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 58). La chestive, pensive et mourne, Fut amenee a son *juïse* (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 129). ...A tous les jours du monde jusqu'au jour del *juïs* (Belle Hélène Const. R., c.1350, 193). ...Du perillous jour de *juïse* (Vie st Evroul S., c.1350, 43). Et uncore est ceo a dire pur meultz esclarer : le temps passee est del heure q'il feust nee tantqe il s'en ala en paradis a son pier ; le temps present, de cel heure tantqe il vendra pur jugger les bons et les malveis ; et le temps avensir est cel jour de *juyse* et avant sans fyn. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 33). Et tristement le maine a son *juise* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 101). Durs est li jours du *juise* Aux mauvais (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 303). ...je me doubt qe Jhesus En brief temps n'envoye ça jus Pour nos grans pechiez sa *juyse* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 249). ...ly grans jours dou *juïs* (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 83). De *juisse* sera fait autresi comme de la bataille. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 22). Et monta es sains cieus quant il fu surexis Ou il nous jugera o grant jour des *juïs* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 609).

Rem. Nombreuses attestations en a.fr. (surtout au sens d'épreuve judiciaire, par le fer chaud, par l'eau...), mais aussi pour désigner le Jugement dernier. Sans doute aussi *Myst. Pass. N.S. R.*, c.1350-1370, 228, v.3464 (*Juïse*, éd. "les Juifs"). Peut-être aussi *joïs* ds *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; hypothèse différente suggérée par G. Roques (verbe *jouir*) ds *R. Ling. rom.* 71, 2007, 262. [R. M.]

JUIVE, subst. fém. (juive)

[T-L : *jüif* ; GDC : *juif* (*juive*) ; DEAF, J715 : juïve ; FEW V, 53a : *judaeus* ; TLF X, 791b : *juive*]

"Celle qui, originaire d'une race sémitique de Palestine, professe la religion de Moïse" : ...eulx estans logez en la ville d'Avignon, il ot par X ou XII fois, ou plus, compaignie charnelle à une *juifve*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 230). Et certes il est tout certain que les juifz et les *juifves* qui sont a present en ce royaume ont si abhominable ce pechié, et est telle leur loy, que se une femme

estoit trouvee en adultere elle seroit lapidee et tourmentee de pierres jusques a la mort, selon leur loy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 51).

- [Comme prêteuse sur gage] : Item, à Corbueil, une çainture d'argent à usage de homme, et ycelle baillée en gaige à une *juisve* non mariée. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 30). Audit grenetier de Tharascon, le XIXe dudit moys d'octobre, la somme de cent florins, venuz du provent de Baraton et la *juisve* d'Arle, pour icelle somme convertir et employer audit chasteau de Tharascon (Comptes roi René A., t.1, 1477, 45). [R. M.]

JUIVEL, subst. masc. (juivel)

[GD : *juivel* ; DEAF, J720 : juiel ; FEW V, 53b : *judaeus*]

[Dim. de *juif* v. Lexiques]

REM. Doc. 1438 (Orléans, *un juifveau*) ds GD IV, 671b. [R. M.]

JUIVEMENT, adv. (juivement)

[*FEW V, 53b : *judaeus*]

"A la manière de Judée, des Juifs" : Iudaicus (...) : de Judée (...). Iudaice (...) : *juyfvement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 185). [R. M.]

JUIVERIE, subst. fém. (juiverie)

[T-L : *jüerie* ; GD : *juerie*¹ ; GDC : *juiverie* ; DEAF, J716 : *juerie* ; AND : *juerie* ; FEW V, 53a : *judaeus* ; TLF X, 794a : *juiverie*]

A. - "Nation juive, religion des Juifs" : Les autres besans horribles et encores pires sentoient du faulx aloy, vieil ferment du vieil testament et abhominable arquemie de mauldicte *juiferie*, troplus assez que en toute la Crestiente ne en terre aussi des mescreans. Lesquelx Juifz sorent jadis si bien forger a leur mauldicte forge qu'ilz furent cause introductive des grans tiranies... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 388). LE JUIF. La conscience me remort Et de long temps ay ung remort Touchant nostre loy de *juifrie*. De nulz seigneurs n'avons support. Crestiens partout ont grant port, Dont j'ay une griefve resverie. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 78). LE JUIF. C'est mon homme [le chrétien] qui est en vie ! Vecy grant resjouyssement ! (...) Je renonce a toute *juifrie* ["à tout ce qui ressortit à la loi juive et au monde israélite" (Éd., 180)]. (...) Vivre et mourir vueil avec toy Et le saint baptesme demande, Et proteste payer l'amende Et faire satisfaction De l'erreur, variation Que j'ay eu encontre la foy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 151).

B. - "Quartier habité par les Juifs" : MATHATIEL [au juif]. Tout est en point. Estes vous sourt, bon gre ma vie ? Ne congnois en nostre *juifrie* Si terrible homme que vous estes [*nostre* indique qu'il s'agit d'un filot urbain habité par des Juifs, bien repérable]. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 82).

- [Comme nom propre] : Item, se transporterent les dessus diz en la rue de la *Juirrie*, à Paris, en laquelle, après que plusieurs juifs et juifves estans et demourans en ycelle, auprez du puy, orent esté examinez s'il avoient aucuns des biens enseignez par ledit feu Guillaume, dirent et affermerent par leurs loys qu'il n'avoient aucuns d'iceulx bi[ens]. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35). ...un freprier demourant en la *Juerie* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 178). ...l'ostel dudit Guillaume Haguenot, en la *Juifverie* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 25). ...[ils] s'accompagnerent ensamble en la *Juifrie* de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 49). [R. M.]

JUIVESSE, subst. fém. (juivesse)

[DEAF, J716 : *juiesse* ; AND : *juesse* ; *FEW V, 53b : *judaeus*]

"Juive" : Vindrent a la roche naïve La dont la *juiesse* chaistive Devoit estre jus graventee, Les mains sur les cuisses liee ["la juive est liée, les mains sur les cuisses"]. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 129). [R. M.]

JUIVETÉ, subst. fém. (juiveté)

[GD : *juiveté* ; DEAF, J722 : juïeté ; FEW V, 53b : *judaeus*]

"Ce qui est caractéristique des Juifs (leur religion, leurs moeurs...)"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, fin XVe s., ds GD IV, 671b, et ds DEAF. [R. M.]

JULBAN, subst. masc. (julban)

[DEAF, J737 : julban ; FEW XIX, 59b : *gulban*]

"Sorte de gesse"

Rem. Doc.1368 (*gulbans, jelbans*) ds DEAF. [R. M.]

JULEP, subst. masc. (julep)

[GDC : *julep* ; DEAF, J738 : julep ; FEW XIX, 59b : *gulab* ; TLF X, 795a-b : *julep*]

"Potion adoucissante, julep" : ...et de ces choses soit fait cyrop et soit fort bien clarefiez, ou cyrop de *juleph*, ou cyrop rosat (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 163).

REM. Doc. XVe s. (*julep*) ds GDC X, 53c.

V. aussi *juliet* [R. M.]

JULIE, subst. (julie)

[*FEW V, 63a : *Julius*]

[Traduction de *lex julia*] "Loi Julia" : Helas, hee, pauvre Loy *Julie* ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 207). [R. M.]

JULIENNE, subst. fém. (julienne)

[FEW V, 63a : *Julien* ; TLF X, 796b : *julienne*³]

"Lingue, sorte de morue"

REM. Doc. 1482-1483 (Bordeaux, *morues et juliennes*) ds R. Ling. rom. 20, 1956, 100 (K. Baldinger). [R. M.]

JULIET, subst. masc. (juliet)

[FEW XIX, 59b : *gulab*]

"Sirop fait de vin réduit, sucré et épicé" (Éd.) : ...selon la quantité du *juliet* ou conserve que avés fait (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 177).

V. aussi *julep* [R. M.]

JUMEL, adj. et subst. masc. (jumeau)

[T-L : *jumel* ; GDC : *jumel* ; FEW IV, 90b : *gemellus* ; TLF X, 797a : *jumeau*]

I. - Adj.

A. - [De deux objets] "Semblable, allant de pair" : Sinamonde le belle le grant coffre ouvert a, Et ataint le petit, sur le grant le posa, Et les deux clés *jumelles* a Regnaut presenta (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 726). Souvent se fait plaie *jumelle* ["une autre plaie de même sorte"] (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 83). Et le lendemain prist congé Melusigne et s'en ala a Nyort, ou elle vouloit bastir une forteresse. Et lors fist elle encommencier les deux *jumelles* tours qui encores y sont. (ARRAS, c.1392-1393, 244). Le seigneur de Sarcel, de sinople au lyon d'argent. Le seigneur de Cormes, d'argent a trois faisses *jumelles* de sable. (LA SALE, J.S.,

1456, 195). Le seigneur de Tucé, qui portoit de sable a IIIJ faisses d'argent *jumelles*, et crioit "Tucé !" (LA SALE, J.S., 1456, 195). Il porte deux pierres *jumelles*, Mon coullart ["engin en bois pour lancer des pierres". Jeu de mots obscène]; jamais n'en a moins. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 35). TESTE LIGIERE. Je viens d'avec[que] ta femelle, J'ay tant scellé que plus n'en puis. SOCTE MYNE. Et de quel lieu ? TESTE LIGIERE. De Malpertuys, Tousjours maintiens l'ordre *jumelle*. (Sots, c.1480-1500, 263).

B. - [Parenté]

1. "Né d'un même accouchement qu'un autre enfant (ou que d'autres enfants)" : Ainsi donquez furent norris les deus enfanz bessons ou *jumel*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 4.8, 8). ...et troys estoient *jumel* et né a une ventree, qui estoient d'un temps et d'une force (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.1, 38). ...et furent gardées deux jours sans les enterrer, pour ce que pluseurs de la ville de Paris et environ les aloient veoir et donnoient offrandes et aumosnes à ladicte eglise et à la mere acouchée, qui avoit moult travaillié en l'enfantement desdictes filles ou fille *jumelle* dessusdicte (FAUQ., II, 1421-1430, 311). Ma mere grant si fut *jumelle*, Ne fust ce pas belle portee ? (Tr. Men., c.1480-1500, 288).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss. (*junyeaux, jumeaulx*).

- *Frere jumeau* : "Encores contre les astronomiens qui jugent par les nativitez saint Augustin et saint Gregoire leur metent avant la nativite de Jacob et d'Esau, qui furent freres juvenaux [mss B et C : *jumeaux*], et toutesfois Jacob fu esleu et bienheure et Esau malfortune et repreve..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 613). Premièrement fut veu Herculès en son bers, et sa norrice qui luy donnoit la mamelle ; et au plus près, le bers de son frere *jumeau* ; et sa norrice, qui le levoit et portoit chauffer au feu, lui donnoit le tetin et le emmaillottoit (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 143). Polistratus et Ypodides, freres *jumeaux*, nez en une ventrée, lesquelz furent en leur vivant grans philozophes et souverains astrologiens et firent sur leur nativité moult de jugemens, et, entre autres, icelui Polistratus jugea que lui et son frere devoient mourir en ung jour et en une heure, ce que advint. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 52 r°).

- *Soeur jumelle* : O toi Trahison èus sueur *jumelle*, Detraction qui grumelle (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 157).

- P. métaph. : J'ay veu, par Dieu, en une nuyt, Il vault mieux que n'en disse rien... A deulx culz faire si grant bruyt. Je ne scay se c'estoit pour bien Du joindre assez cela trop bien, Il sambloit a les voir *jumeaux*. (S. fol, c.1480-1490, 7).

2. "Siamois" : ...et furent gardées deux jours sans les enterrer, pour ce que pluseurs de la ville de Paris et environ les aloient veoir et donnoient offrandes et aumosnes à ladicte eglise et à la mere acouchée, qui avoit moult travaillié en l'enfantement desdictes filles ou fille *jumelle* dessusdicte (FAUQ., II, 1421-1430, 311).

Rem. V. *gemeau*.

II. - Subst.

A. - [Parenté] "Enfant d'une même grossesse" : Quant une fame est grosse de deux *jumeaux*, se l'une des mamelles devient gresle, l'un des enfans est advorté (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 84). Jouxte cest amporisme peut on veoir mainte belle speculation, comme une fame peut concevoir deux *jumeaux*, et comme l'un peut advorter et l'autre non. (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 116).

B. - Au plur. ASTR. *Les Jumeaux*. "Signe zodiacal des Gémeaux" : Le printemps donques, selon ceste maniere, se commence quant le soleil par son mouvement entre ou signe du

Mouton et dure tant qu'il vient en la fin des *Jumeaux* ; et pour ce sont en son commencement les jours egalx aux nuys (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 20). Pour quoy nous devons savoir que le zodiaque dessusdit est devisés en .XII. equalx parties qui sont appellees les .XII. signes et sont communement nommé, sy come il a esté autresfois dit, le Monton, le Torel, les *Jumeaux* et le Cancre, etc. ; et chascun de ces signes est devisés en .XXX. parties aussi qui sont appellees degrés et ont aussi propriétés et natures diverses (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 110).

Rem. FEW : sens en astr. «*Jumeaux* (peu us. Fur 1690 - Boiste 1829)».

V. aussi *jumelle* [R. M.]

JUMEL, subst. (jumel)

[]

"Sycomore" : Et logeasmes en ung champ soubz des arbres que les ung nomment «*jumel*» et les autres figuiers de Faron. (Pèler. D., 1486, 398).

REM. De l'arabe *jummaiz* "sycomore". Cf. : H. Wehr, *A Dictionary of modern written arabic*, edited by J. Milton Cowan, Beirut, Librairie du Liban, reprinted 1974, p. 134. Cf. aussi : É. Nicaise, *Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, Paris, 1893, p. 838 : « Une autre espèce porte le nom de Figuier de Pharaon ou Djummaz (Iumaz)... ». [C. H.]

JUMELIN, adj. (jumelin)

[T-L : *jumelin* ; GD : *jumelin* ; DEAF, G452 : *gemel* ; *FEW IV, 90b : *gemellus*]

[Qualificatif usuel de *Mahomet*] : Droit ariès, dit Ector, par Mahon-*jumelin* ! (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 278). Adont Cornumerans les II roys salua De Mahon *jumelin* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 70). Par le foy que je doy à Mahom *jumelin* Je n'aray jà à lui ne guerre ne bruïn. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 80). De Mahon *jumelin* le fort dieu posteÿ (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 182). Mahommet *jumelin* a le paiien juré (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 310).

REM. T-L IV, 1865, et GD IV, 671c. *R. Ling. rom.*, 62, 1998, 158 (T. Matsumura). [R. M.]

JUMELLE, subst. fém. (jumelle)

[T-L : *jumele* ; GDC : *jumel* (*jumelle*) ; FEW IV, 91a : *gemellus* ; TLF X, 799b : *jumelle*]

A. - "L'une des deux pièces semblables d'un mécanisme, d'un objet"

Rem. Doc.1332 et 1402-1403 ds GDC X, 54a.

- "L'une des deux pièces de bois symétriques qu'on utilise dans un presseoir" : La mait du treuilh pour fouler vendange, garnie de *gemelles*, vix, escrouhe, fourche et chevilhe de fer (Doc. 1406. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 424). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

- [D'une pièce d'artillerie]

Rem. Doc.1411 et 1418 ds GAY II, 60a.

- "Moitié d'une porte double" (?) : À une des *jumielles* de la porte naye [une pierre] Ala si fort hurter, et par telle estude, Que le mur trespiercha d'une et d'autre partie. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 455).

B. - Au plur. HÉRALD. "Figure constituée par deux pièces parallèles, en général deux *fasces*" : Et senefie fesse ["fascé"] faiz de grant poix. Et senefie que celui qui premier les porta en armes estoit homme puissant et soustenant grant faiz de noblesce et voulentiers la portoit et soustenoit comme homme noble et puissant

de grant poix et de haulte valeur. Et semblablement hamettes et *jumelles* ont celle senefiance. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 501).

Rem. T-L IV, 1865. Déf. d'apr. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 325.

V. aussi *jumel* [R. M.]

JUMELLÉ, (?) (jumellé)

[GD : *gemeller* ; FEW IV, 90b : *gemellus*]

"Né dans le même accouchement" : Si a fait collation Numitor du temps de la trovalle et de la exposition d'iceulx, et avecquez aucuns signes que il connut en Remus, et auci que il oÿt qu'il estoient freres *gemelles* [l. *gemellés* ?] ou bessons (BERS., I, 1, c.1354-1359, 5.6, 10). [H. G.]

JUMENT, subst. fém. (jument)

[T-L : *jument* ; GD : *jument* ; GDC : *jument* ; DEAF, J738 : *jument* ; AND : *jument* ; FEW V, 63b : *jumentum* ; TLF X, 800a : *jument*]

"Femelle du cheval" : Pluseurs en ai veü d'itaulx Vivre sans membres genitaulz. Hommez et femmez et *jumens* Vivent bien sans telz instrumens. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 50). ...il a esté en plusieurs voyages, assemblées et chevauchées de gens d'armes, avecques lesquelx il a pillié et robé, prins chevaulx, *jumens*, beufs, vaches et autres choses (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 21). ...à un jour dont il n'est record, en menant boire des chevaulx qui estoient en l'ostel de sondit maistre, il se loga oudit hostel un bon homme qui chevauchoit une *jument* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 188). Item, et par deux fois assez entresuivans, avoir entré en deux estables, de nuyt, en la ville de Palmey, et en icelles avoir prins et enmené à une fois deux *jumens*, et à l'autre un roussin, tout ce par lui vendu en icelle ville de Chaalons. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 163). Et sont chevalier et esquier bien monté sus bons gros ronchins, et les aultres hommes de gerre sus *jumens* ou sus hagenées. (FROISS., Chron. D., p.1400, 126). Une *jument*, pour mieulx henir, Fist la mener (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 235). Car il bouta sa main es genitalles d'une *jument*, et sy tost que Dairès fut en la place, il bouta sa main aux narilles du cheval (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 30). Et en amenerent beufz, vaches, chevaulx, *juments* et autres biens, et après s'en retournerent en leursdictes garnisons. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 95). LE PREMIER SOT. Qu'il soit tout a [cest] heure enté Ce beau present, je vous en prie, J'ay eu peine a l'avoir osté Ad ces troys grans *jumens* de Brie. LE SECOND SOT. Nulles de ces *jumens* de Brie Si ne l'a icy apporté, Mais vouldes vous que [l'] on vous die ? Qu'il soit tout ad cest heure enté. (Feste roys, c.1475-1500, 311). ...jaçoit ce que à la fin par traïson le deffist et lui osta XXm *jumens*, qu'il envoya en Macedone pour porter poullains pour la guerre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 v°). ...Aussi y sont sans cordes ne ataches, Aux pastouraiges gras beufz et grasses vaches, Chevaulx, muletz et *jumens* par monceaux, Asnes, cochons, truyes et gras pourceaulx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249). [R. M.]

JUMENTE, subst. fém. (jument)

[T-L : *jumente* ; GD : *jumente* ; DEAF, J740 : *jumente* ; AND : *jument* ; FEW V, 64a : *jumentum*]

"Jument" : On doit avoir tant d'aguilles come on voudra et de deux en deux, l'une pres de l'autre, les lier de poil de cueue de cheval ou de jument [var. *jumente*]. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 267-358).

REM. Doc. 1314 ds GD IV, 671c. [R. M.]

JUMENTELLE, subst. fém. (jumentelle)

[T-L : *jumentele* ; GD : *jumentele* ; DEAF, J741 : *jumentele* ; FEW V, 64a : *jumentum*]

"Jeune jument"

Rem. Doc.1372 (*jumentielle*) ds DEAF. [R. M.]

JUMERLE, adj. (jumerle)

[FEW II-1, 636b : *chimaera*]

"Né de l'accouplement d'un taureau et d'une jument ou d'une ânesse, ou d'un âne et d'une vache" : ...ung petit mulet *jumerle* (Comptes roi René A., t.2, 1477, 200). [E. P.]

JUMOLE, subst. (jumole)

[Ø]

"*Allium magicum, allium nigrum* (?)" : Iumolum album c'est une herbe ainsi appelée *jumole* blanc. Elle a racine noire et grosse a maniere d'oignon. (Grant herb. C., c.1450, 123). [Cf. note de l'éd.] [R. M.]

JUNCTURATION, subst. fém. (juncture)

[GD : *juncture*]

"Conjecture"

REM. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482) ds GD IV, 672a (croisement insolite de *conjecturare* et *conjunctum*). [R. M.]

JUNIPERE, subst. masc. (junipère)

[AND : *junipre* ; *FEW V, 74b : *juniperus*]

"Genévrier" : ...qui dormoit dessoubz ung arbre apellé *junipere* (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 99). [R. M.]

JUOT, subst. masc. (juot)

[GD : *juot* ; DEAF, J629 : *juot* ; FEW V, 61a : *jugum*]

(Synon. de *juet* v. Lexiques)

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1360 (Vienne, .XII. *juoz de prez*) ds GD IV, 672a. [R. M.]

JUP, subst. masc. (jup)

[GD : *jup* ; FEW V, 77b : *jup*-]

"Cri" : Et, quant ilh vint alle entrée do chan et fame corit que c'estoit Aynechons, que quidiez queil *jup* et queil cry chilh d'Awans et ly commons pueples fesissent ! (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 10). Adonc gettont les femmes I grant *joupe* sor cheais d'Atin (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 304).

REM. P. COCHON (*jup*) ds GD IV, 672a.

V. aussi *juper* v. Lexiques [R. M.]

JUPE, subst. fém. (jupe)

[T-L : *jupe* ; GD : *jupe* ; DEAF, J742 : *jupe* ; AND : *jupe* ; FEW XIX, 57b : *gubba*]

"Tunique (surtout portée par les hommes)" : Braye et chemise, j d. Une *jeupe* de thaille, j d. (Mém. Compiègne C.-B., 1448, 05). RIFFLARD (...) ...je veilloye D'aventure, cousant ma *juppe* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 67).

Rem. Bien attesté en a.fr. : T-L IV, 1868 ; GD IV, 672a-b. Doc.1406 (*jube*) ds GD IV, 672b.

- *Jupe de gambison*. "Tunique rembourrée, portée sous le haubert et servant à amortir les coups" : ...les haubergons, que on appelle maintenant panchieres, les *jupes* de wanbisons et les chapeaulx de fer sont venuz en avant (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 127).

V. aussi *jupon* [R. M.]

JUPEE, subst. fém. (jupée)[GD : *jupée* ; FEW V, 77b : *jup-*]"Distance équivalant à la portée de la voix" (synon. *jupet*)

REM. Doc. 1449 (*ils estoient en une cave pres, aussi comme d'une jupée ou huee de son hostel*) ds GD IV, 672b. [R. M.]

JUPEL, subst. masc. (jupel)[T-L : *jupel* ; GD : *jupel* ; DEAF, J744 : *jupel* ; AND : *jupel* ; FEW XIX, 57b : *gubba*]

"Casaque étroite et courte, serrée à la taille, commune aux deux sexes (portée surtout à la campagne, notamment par les bergers) : Perece au corps mal affaitiet, Mal apris, et mal enseigniet, La fu couverte d'un *jupel*. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 52). Laisser nous fault cheinse et *jupel*, Houlette, waguez, panetiere, Pounson, alesne et gris chapel, Et alons garder les pourceaulx. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 101). Sauroit il faire un ongement, Une houce ou un vestement, Ou un *jupel* a alerons ? (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 159). ...quant ont *jupal*. (Pastor. B., c.1422-1425, 118). Sy se leva en estant et desvesti ung *juppeau* de peau de mouton qu'elle avoit tous jours vestu dessus sa cotte qui ne estoit point de grant valeur (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 351). Bergiers garderent grans tropeaux Jadis d'aigneletz allaitans, Mais maintenant sous leurs *jupiaux* [var. *jupiaux*] Gardent bestes a grises peaux, Ce sont poux a piquos poindans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 73). [Autre ex. p.434 (*juppeaux*)] Car ceste vesture est meilleure Que nulles robes ou *juppeaux* De lins, de laines ne de peaux. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 42). Ostons jacquettes et *juppeaux*, Deslacons la panse tesie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 125). Ha, mon *juppeau* ! J'ay tout deschiré ma jacquete ! (Moralité cinq pers. B., 1484, 74).

- [Dans une compar. avec la roue d'un paon] : Et Pompal essamble au paon, Qui vait illoec faisant la roe De son *jupel*, et vire et roe Decha, dela, moult grossement, Et se cointoie cointement (Pastor. B., c.1422-1425, 45).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1435 et 1448 (*juppels, juppel*) ds GD IV, 672b-c. *Myst. Viel test.* R., t.2, c.1450, 33 (var., *juppeau*). *Myst. process.* Lille K., t.1, a.1485, 9/916 (*juppiou*). [R. M.]

JUPELÉ, adj. (jupelé)[GD : *jupelé* ; FEW XIX, 57b : *gubba*]

"Vêtu d'un *jupel*" : ...je ne croy pas qu'au fort une Tele ou pareille compaignie De bergiers, ne miex ensaignie, Plus jolie, miex *jupelee* Fust tant comme la terre est lee. (Pastor. B., c.1422-1425, 42). [Autre ex. du même texte ds GD IV, 672c (non retrouvé ds l'éd. B)] [R. M.]

JUPELET, subst. masc. (jupelet)[*FEW XIX, 57b : *gubba*]

[Dim. de *jupel*] : Car bons pastours doibt trop amer Son foucq, quant il poet atramer Son *jupelet*, soit blans ou bis, De la laine de ses berbis (Pastor. B., c.1422-1425, 118). [R. M.]

JUPER, verbe (juper)[T-L : *juper* ; GD : *juper* ; DEAF, J747 : *juper* ; AND : *juper* ; FEW V, 77b : *jup-*]

Empl. intrans. Pousser des cris : Un cor au col pendu avoit [Sathan] Et .I. troussel de las portoit. (Et) rois volans avoit tendues Sus la mer (au) dessous les nues. Quant venir me vit, a corner Commenca tantost et *juper*, A tendre en ma voie ses las, A fin que

n'eschapasse pas. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 359). ...et faisoient si grand bruit de corner et de *jupper* tout à une vois, que il nous sembloit que tout inferns fut là (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 68). Et fissent entre nuit et jour si grant bruit de corner et de buissener, tout a une fois, et de *juper* apriés, tout hault et de diverses vois, que li Englois en furent tout estonné. (FROISS., Chron. D., p.1400, 144). Qant les Escos les veirent fuir, si conmenchierent a *juper* et a crier moult hault et a brochier de l'esperon apriés euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 777). Si advint que aucuns, qui presens estoient en la dicte court, *jupperent* (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 350).

Rem. Aussi FROISS., *Méliad.* L., t.1, 1373-1388, 202 ; FONTAINE-GUÉRIN, *Trés. vén.* M., 1394, 41 ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* B.B., t.1, a.1400, 187 ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 140/10 ; *Myst. Incarn. Nat.* L., t.2, c.1454-1474, 78 ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, v.8600. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 182.

- *Juper apres qqn.* "Appeler qqn" : Qui voulez femmes attraper Lisez son livre [de Jean de Meung], si sçavez Tendre les filez et *juper* Aprez elles, et en aurez. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 158).

- *Juper apres qqc.* "Invoquer qqc., rechercher qqc." : ...du pescheur (...) qui aprez la chair *juppat* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 173).

- Inf. subst. : ...la guete qui esveille Le roy, s'il dort ou ou sou(b)melle ; Par son *juper* et son corner (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 404). [R. M.]

JUPERIE, subst. fém. (juperie)[T-L (renvoi) : *juperie* ; GD : *juperie* ; DEAF, J748 : *juperie* ; FEW V, 77b : *jup-*]

"Criaillerie" : Mais li Englois, qui congnoissent lor maniere, n'en font compte ; bien dient : "Ola ! les diables qui se resvellent, qui nous quident esfreer et eshider par lor *juperie*..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 145). [R. M.]

JUPET, subst. masc. (jupet)[GD : *jupet* ; FEW V, 77b : *jup-*]

"Distance équivalant à la portée de la voix" (synon. *jupée*) : LUBINE. (...) Or allons donc legierement. RAULET. Nous y serons presentement ; Il n'y a que un petit *jupet*. (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 235).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 117. [R. M.]

JUPETTE, subst. fém. (jupette)[*FEW V, 79a : *Jupiter*]

[Par dérision] (Synon. de *jupin*) : Il n'y a Jupin ne *Jupette* Qui ne soient esgratinés ; Se jamais ydole barbette, Je veuil qu'on me coppe le nés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 89). [R. M.]

JUPIAN, subst. masc. (jupian)[*FEW V, 79a : *Jupiter*]

"Païen" : Mais n'aresteray mes talons, Jusques vous avray assemblé(s) Les os de .XXV. contrées De jayans et de *Jupians* Pour combatre aux crestiens (Jour Jug. R., c.1380-1400, 243).

Rem. Les Sarrasins ou les païens (cf. p. ex. *Baud. Sebourc* B., t.2, c.1350, 253 : *le gent Jupine*). Éd. : "dieux païens". [J.-L. R.]

JUPIN, subst. masc. (jupin¹)[GD : *jupin* ; FEW V, 79a : *Jupiter*]

"Tuteur"

REM. Doc. 1392 (Douai, *jupins d'enfans menre d'ans*) ds GD IV, 673a. [R. M.]**JUPIN, adj. et subst. masc.** (jupin²)[T-L : *jupin* ; DEAF, J749 : *jupin* ; *FEW V, 79a : *Jupiter*]**I.** - Adj. "Païen" : Là estoit le plus belle, de trè[s] bonne doctrine, Qui fust en tout le mont jusqu'en tère *Jupine* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 391). [T-L IV, 1872] Quant Corbarans oy sa mère, la royne, Se ly dist doucement : "Par nostre loy *jupine* ; S'une aultre me disoit une telle convine, Je le feroie ardoir plus tos c'une devine..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 162).**II.** - Subst. "Dieu païen (ou sa représentation)" : Il n'y a *Jupin* ne Juppette Qui ne soient esgratinés ; Se jamais ydole barbette, Je veuil qu'on me coppe le nés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 89).**REM.** Nom propre (Jupiter) : Se *Jupin* nous aiit, le dextrier at bien entendut son maistre : il l'at bien apris, c'est ung beau dextrier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 81). *Jupin* vous doint fievre carta[ine]. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 202). Par *Jupin* qui fit la froidure, Tu me dis tres bonnes nouvelles (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 68). [R. M.]**JUPITER, subst. masc.** (jupiter)[T-L : *jupiter* ; DEAF, J748 : *jupiter*]**ASTR.** [Dans le système géocentrique] "Sixième planète, comptée parmi les planètes supérieures" : *Jupiter* est une des sept Planètes et est de chaulde et moiste nature, plaisant et bienveillant en ses effectz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 206). [H. G.]**JUPON, subst. masc.** (jupon)[T-L : *jupon* ; GDC : *jupon* ; DEAF, J745 : *jupon* ; AND : *jupon* ; FEW XIX, 57b, 58a : *gubba* ; TLF IX, 247b : *gippon* ; TLF X, 803a : *jupon*]**A.** - COST. "Vêtement masculin, pourpoint ajusté sur le buste ou tunique sans manches" : L'enfant s'avança de la table. Le conte ouvry lors le *jupon* et (...) coppa les pendans de la bourse (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 84). Là avoit un juponnier de Londres, que on appelloit Jehan Ticle, qui avoit aporté et fait apoter bien soissante *jupons*, dont aucun de ces gloutons estoient revesti, et Thieullier en avoit un vesti. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 119). L'Amoreuse, lors, par un doulz signe que lui feïst sa maïstresse Douce Amour, print le jeune Moyse entre les bras tresdoulcement, le baisa en la bouche, et puis lui desbraconna un *gyppon* estroit, qu'il avoit aporte d'Alemagne, a l'endroit de sa poitrine enfendant sa chemise (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 463). Item, que en venant de ladite ville de Nevers à Beaune, il embla un *jipon* en une ville près de ladite ville de Beaune, lequel il vendi III s. par. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 242). ...[il] dit et afferma par serement que icelle bourse coppée, pour souspeçon de laquele il a esté emprisonné, il, ou jour d'yer, coppa sur soy-mesmes, et laquelle, oudit jour d'yer et paravant, passez sont trois ou quatre mois, avoit pendu à son *juppon* ou petite coste qu'il avoit vestue, en laquele bourse avoit deux blans neufs. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 279). ...et ledit dé d'argent bouta et muça en la manche de son *juppon* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 12). ...il et ledit Perrin prindrent en la chambre d'un compaignon qu'ilz trouverent ouverte un *jupon* qui estoit pendu à une perche, lequel avestu ledit Perrin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 419). Mais, à present, cascons est armeis d'unne cotte de fier appelée panchire, sor petis chevez ; et ont vestut on *joupon* de festaine alle deseur, sy que nus n'est conus encontre son compaignon. Et, en liu de wardecors d'armes, ilh portent on eskuchet de leur blazon, atagiet à leur barbire. Neïs ly prinches n'ont atres habit, excepteit que leurs desoirtrains warnimens est overeis d'alconne envozure, sains atre connaissance, si qu'il ne semblent nint saingnors ne gens d'armes, mais garchons. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 40). ...et fu en son lit jusques à IX heures, que en son hostel avoit grant murmure, et lui dist l'un de ses serviteurs que l'en tuoit ses gens : si vint à une fenestre atout un *jupon* et mist la teste dehors (BAYE, I, 1400-1410, 106). À Thierry de Galles, pourpointier, la somme de douze frans demi à lui paieez et qui deus lui estoient pour la vendue et delivrance de sept *gippons* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 127). Et lors ledit feu Jehan Boutelay (...) lui copa sur l'espaule tout au travers son *gippon*, qui estoit de XXX toilles ou environ (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 113). Argent ne pend a *gipon* n'a sainture. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50). ...ilz baillierent et delivrerent ausdiz seigneurs du sang et à leurs armées pain, vins, volaliez, chairs et tous aultres vivres, et avec ce drapperie, linge, frepperie, *gispons*, chausses, soulers, houseaulx, esperons, et mesmez harnois de guerre et toutes aultres denrées (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1465, 93). ...ay despendut, en abilhemens pour ledit moure, la somme de trente et quatre gros, tant en raube, en *gippon*, en chemises, que petis draps, chausses, soulliers, que par cuir à adobar ses sabates (Comptes roi René A., t.1, 1473, 149).**B.** - COST. MILIT. "Pourpoint qui garantit l'homme d'armes du contact de la maille ou des plates" : ...comme Jehan de Lestoile, sergent de nostre dit seigneur en la seneschaucie de Poitou, luy estant prisonnier des ennemis de nostre dit seigneur et de nous, estans ès garnissons de Clavieres et de Rochemeon, ait porté et baillié par pluseurs foiz aus diz ennemis, pour sa delivrance et en paiement de la rançon de luy et d'autres prisonniers, pour les quieux il estoit pleges envers les diz ennemis, *juppons*, selles, drap, heussiaux, esperons, une coupe de bacinet (Doc. Poitou G., t.3, 1357, 255). Dont il advint un jour que le dit Godefroy de Buillon estoit en son *juppon* d'armes en un petit paveillon sur la terre nue, et en seant tenoit une selle de cheval d'un de ses escuiers, laquelle il rappareilloit a grant cure. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 515). Et nos chevaliers, aussi armes, et les freres, sur leur gros *gipons* ou sur leurs jaques blans, porteront la crois, en ladite banierie declaree, par devant et par derriere (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 87). ...plusieurs foys [Jehanne la Pucelle] a prins le precieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise de homme, les cheveux rondiz, chapperon deschicqueté, *gippon*, chausses vermeilles atachées à foison aguillettes (Journal bourgeois Paris T., 1431, 268). [R. M.]**JUPONNERIE, subst. fém.** (juponnerie)[GD : *juponnerie* ; DEAF, J746 : *juponnerie* ; FEW XIX, 58a : *gubba* ; TLF X, 803a : *jupon (juponnerie)*]**A.** - "Métier du *juponnier*" : Item, l'imposicion d'armurie, *juponnerie* et esparie, afermée à Louis Dariden à .xx. réaux. (Mét. Blois B., t.2, 1360, 322).**B.** - "Articles du *juponnier*" : ...tous les ouvrages de pourpointerie et de *juponnerie* (...) ...aucunes denrées de pourpointerie et *juponnerie* (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1467, 584).**REM.** Doc. 1358 et 1363 (Tours, *juponnerie*, *juponnerie*) ds GD IV, 673b.

V. aussi *jupon* v. Lexiques [R. M.]

JUPONNIER, subst. masc. (juponnier)

[T-L (renvoi) : juponier ; GD : *juponnier* ; DEAF, J745 : juponier ; FEW XIX, 58a : *gubba* ; TLF X, 803a : *jupon* (*juponnier*)]

"Artisan qui confectionne les *jupons* (sorte de tuniques à manches)" : ...le fermier du duc, (...) s'efforce de contraindre les pources filles qui font bourses de soye d'acheter leur mestier de freperie, (...) aux chapeliers, *gipponniers*, coustepointiers, espiciers, tassetiers et aux Juifs (Industr. Paris F., 1379, 317). ...Guillaume le *juponnier*, habitant d'Orléans (Ch. VI, D., t.1, 1385, 58). Un savatier, *giponnier* nice, Un maçon et un vigneron... (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 29). ...Cousturiers, *Gipponniers* et Pourpointiers, demourans en ladicte Ville et fourbours de Troyes (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 385). Et en i avoit la pluisseurs ouvriers *juponniers*, parmentiers, corduaniers, peletiers, cabaretour, fourmiers et tavreniers (FROISS., Chron. D., p.1400, 746).

Rem. Doc. 1389 (Loiret, *juponnier*) et FROISS. (ms., *jupponnier*) ds GD IV, 673b. [R. M.]

JURABLE, adj. (jurable)

[T-L (renvoi) : jurable ; GD : *jurable* ; DEAF, J762 : jurable ; FEW V, 81a : *jurare*]

"Que le vassal jure de rendre sur simple mandement du seigneur ou au terme d'une durée convenue"

REM. Doc. 1356 (Bourbonnais, *le dit chastel est jurable et rendable de mon dit seigneur*) et 1362 (Dôle, *ma maysons ... est jurable et recetable a mon seignour*) ds GD IV, 673b-c. Cf. aussi GD IV, 673c : *jurableté* (doc. 1314). [R. M.]

JURAGE, subst. masc. (jurage)

[T-L (renvoi) : jurage ; GD : *jurage* ; DEAF, J761 : jurage ; FEW V, 80b : *jurare*]

"Commune (en tant que lieu de juridiction)"

REM. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1373, 662 (*jurage*, GD IV, 673c). Sens de "sauf-conduit" ds un doc. de 1305 (Clairvaux, *jurage*). [R. M.]

JURAT, subst. masc. (jurat)

[GDC : *jurat* ; DEAF, J761 : jurate ; AND : *jurate* ; FEW V, 80b : *jurare* ; TLF X, 804b : *jurat*]

"Dans les villes du sud de la France, membre du conseil municipal" : ...pour vuyder et mectre affin le different estant entre les mayre, eschevins, *jurats* et consulz de nostre ville de Bayonne et aucuns marchans et habitans d'icelle (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 377). [E. P.]

JURATION, subst. fém. (juration)

[T-L : *juracion* ; GD : *juration* ; FEW V, 81b : *jurare*]

"Action de jurer, de proférer des jurons, des blasphèmes" : ...pechié d'ire a .V. branches, c'estassavoir hayne, contencion, presumpcion, indignacion et *juracion*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 27). [R. M.]

JURATOIRE, adj. (juratoire)

[GD : *juratoire* ; GDC : *juratoire* ; DEAF, J749 : juratoire ; FEW V, 81b : *jurare* ; TLF X, 804b : *juratoire*]

DR. "Accompagné d'un serment"

- *Caution juratoire*. "Serment que qqn fait, en justice, de représenter sa personne ou de rapporter qqc. dont il est chargé" : ...absolsimes le dit Guillaume de la Bertonnierre dou dit

fait et dou dit arrest, en quel nous le tenions, et le dit Guillaume Arnaut, de l'asentiment du dit Guillaume de la Bertonnierre, recrehumes ou caucion *juratoire*, de venir et obeir sur ce à noz prochaines assises (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 367). Et fait caucion *juratoire* Pour obtenir la dilatoire (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 107). Pour occasion duquel cas, le dit suppliant ait esté pris et detenu prisonnier ès prisons du dit lieu, et depuis ait fait satisfacion aux parens et amis du dit deffunct et ait esté receu à sa caution *juratoire* (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 69). ...on pourra prendre caution *juratoyre* du deffendeur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 462).

Rem. Doc.1341 et 1407 ds GDC X, 54a-b. [R. M.]

JURÉ, subst. masc. (juré)

[T-L : *jurere* (*juré*) ; GD : *juré* ; GDC : *juré* ; DEAF, J755 : juré ; AND : *juré* ; FEW V, 80 : *jurare* ; TLF X, 804b : *juré*]

A. - "Celui qui a prêté serment d'observer un règlement" : A ses mesgniez dit : "J'ay ouÿ recorder, Que d'un *juré* et d'un fol se fait trop bon garder..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 9).

- "Membre du conseil d'une commune bénéficiant sous serment d'une délégation des pouvoirs du seigneur pour administrer et rendre la justice" : ...li dis baillis, prevos, maires et *jurés*, pour tant que à chascun poet touchier, advoerent le dit Robert et, la prise remise au lieu (Hist. dr. munic. E., t.2, 1340, 27). ...la supplicacion de noz amez et feaulx les maire, eschevins, bourgeois, conseilliers *jurez* et de toute la commune de nostre ville de Poitiers (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 230). ...il vint à Valenchiènes. Si requist au prevost de le ville et as *jurés* que on li volsist prester les arbalestriers de le ville, pour aidier à deffendre sa maison ; et cil li acordèrent volentiers. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 47). Il leur rendi leur loy que perdu avoient de grant temps, dont il furent moult joiant (...) ; si refisent entre yaus prevos et *jurés*, selonch leurs usages anciens. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 85). "Certes, monsigneur, nous n'avons pas les clés, elles sont en la ville devers les *jurés*." - "Or tost, dist li connestables, alés les querir et nous ouvrés les portes." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 150). Quant ce vint au matin apriès soleil levant, li maires de le Rocelle et li *juret* et chil de l'offisce tant seulement, se traissent tout desarmé par couverture pour plus legierement attraire chiaus dou chastiel avant. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 78). Les gardes respondirent que volentiers il en iroient parler au bruguemestre et as *jurés* qui là les avoient establis. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 188). Se aucun de la commune ou la commune mesmes me forfait aucunes choses, il convendra que je praigne droit de lui ou de la commune en la court Saint Benigne pour le maieur de la commune au jugement des *juréz*, ne je ne les pourray contraindre ou plaider ou monstrier chartre defors la devant dite court. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 22). ...chil seigneur avoient la souverainne ordenance de la chité ; et n'en songnoient les prevos et les *jurés* et les hommes de la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 449).

- [Dans une corporation de métier]

- "Celui qui a prêté serment en accédant à la maîtrise d'un métier" : ...Pierre Hochart et Pierre Ferrant, *jurez* de buche (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 576). Et, eu sur ce conseil et jugement des *jurés* massons et charpentiers de Paris, ledit frere Jehan Maulpoint, prieur etc. marchanda aud. Carrizi de fere ce que dit est et saulver toute la tuille et charpenterie desdiz lieux (MAUPOINT, Journ. paris. F., App., 1461, 18).

. "Celui qui est élu pour faire respecter les statuts" : D'un débat meü entre le maistre des tisserans et les drapiers, d'une part, et le maistre et les *jurés* du mestier des foulons, d'autre part, sur che que li drapier requerroient que les 18 d., qui avoient esté hauchiet sour l'ancien pris ou feur as folons des dickedines, les 12 d. sour les derdelins, et les autres hauchemens sour autres manières de draps et doukes que on avoit maintenu un pièche de tamps courant le feble monnoie, fuissent ostées (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330, 288). À Jehan de Bonnet, marchand de carreaux de grez, la somme de 19 l. 15 s. 4 d. p., pour la vente, bail et delivrance de 1330 carreaux de grez (...) au pris de 15 l. 4 s. p. chacun millier, ainsi que plus à plain peut apparoir par lettres certificatoires de Me Thomas le Ralle, paveur *juré* du Roy nostre sire en la ville, prevosté et vicomté de Paris et de ladite ville, ausquelles est attachié le mandement de messeigneurs les Prevost des marchans et echevins de ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 142).

B. - "Allié" (?) : De droite compaignie estes mes *jurés*, Si vous ay mainte fois raconté mes secrees (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 556).

V. aussi *jurere* [R. M.]

JUREE, subst. fém. (jurée¹)

[T-L : *juree* ; GD : *juree* ; DEAF, J758 : *juree* ; AND : *juré*² ; FEW V, 80b : *jurare*]

A. - "Vente à l'encan" : Le priour et les frères de la Meson Dieu de Coustances nous ont monstrey en complaignant que, pour certaine somme d'argent, en quoy Jehan du Boys estoit tenez a nous, une *jurée* nous a esté faite sur ses héritages (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1338, 165). À Jehan du Noyer, meneur daage, filz de feu Guillaume du Noyer, lequel devoit à Monseigneur X l. de rente pour une *jurée* qui pieca fu faicte sur son heritage pour remission à li faicte par mon dit seigneur le Captal (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 174). Pour une *jurée* que avoit fait faire Martin l'Ours, pour lors viconte de Karenten, sur II maisons qui furent feu Robin Gosseaume, par IIIxx royaulx, pour les restes en quoy ledit Robin estoit tenu à Monseigneur, tant pour impositions que pour le tabellionnage de la dicte ville de Carenten quil avoit tenez (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 401).

B. - DR. "Procédure où les témoins ayant donné, sous serment, leur témoignage écrit à une autorité de justice, sont appelés en commun à reconnaître devant l'accusé ce qu'ils ont dit et juré" : Nous suimes prests d'en croire l'enqueste et la *jurée* de la gent du país (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 300). Quant le Roy tient aucune chose des biens à ses hommes lesquelx les lui demandent en leur disant que c'est leur droicture, et qu'ilz sont prestz d'en faire l'enqueste et la *jurée* du país, le Roy ne le leur peut voier par raison, et y doit envoyer son balli (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 158).

C. - [Surtout en Champagne et en Lorraine] "Droit proportionnel payé au seigneur par une ville, une cité, les bourgeois, sur les biens meubles et immeubles, en contrepartie d'une certaine indépendance" : ...à Mery, en la chastellenie, la ville de Mery tout entierement, en la quele nous avons *jurée*, la quele nous li baillons ainsi et en tele maniere comme nous l'avons entierement, par le pris de huit vint livrées de terre par an (Comté Champ. Brie L., t.2, 1337, 426). [Aussi p.428, et t.3, 1338, p.236] Comme les Sergens de noz Foères de Champaigne et de Brie, soient et doient estre toutes leurs vies duranz, exemps, frans et quittes de tous paages, *jurées*, hotz, chevauchées, tailles, impositions et autres servitudes et subvencions, par les privileges et

franchises octroyés par noz Predecesseurs ausdictes Foires... (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1353, 219). ...ung nommé Jehan Dubois, en son vivant vigneron, demeurant audit Liney, qui, en voulant paier sa *juree* audit Jehan Lebeuf, lors maire dudit Liney, ayant la charge de recevoir les deniers d'icelle, disoit pluseurs grans injures audit Jehan Lebeuf (Lettres rémission René II P.D.H., 1487, 158).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 133. [R. M.]

JUREE, subst. fém. (jurée²)

[*FEW V, 80b : *jurare*]

[Fém. de *juré*] "Membre d'une commune, bourgeoise" : Condempnee est (...) Pernelle Cotezaude, nostre *juree*, fere amener et apoter tout ycelle quantité de arziille comme il sera mestier et necessité pour reparer et fere les clousures des taspes de ladite maison du fourniou de Pierre de La Sale, tant au dedens que en la clouzures dehors du fourniou (...) et paier et bailher audit Pierre de La Sale vint soulz monnoie courante, en faisant l'euvre desdites taspes (Doc. 1376. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 435). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

JUREMENT, subst. masc. (jurement)

[T-L : *jurement* ; GD : *jurement* ; GDC : *jurement* ; DEAF, J760 : *jurement* ; AND : *jurement* ; FEW V, 80b : *jurare* ; TLF X, 805b : *jurement*]

A. - "Serment" : ...mais paix que il leur a promise il conferme par religieux *jurement*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 114). [autres ex., cf. gloss.] Et commanda que, quant il seroit mort, que ses os fussent getéz en la mer a fin que ses gens se reputassent et se deissent estre frans et quittes de leur *jurement* et avoir pooir de muer ses lois. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 55). ...par son *jurement* lié et obligié aus loys (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 372). [autres ex., cf. gloss.] Ce jour tenu conseil ouquel furent leus les instrumens des *juremens* que firent les Rois Charle premier, Charle second, Robert et la Roynne Jehanne et le *jurement* ordonné à faire par Madame. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 156). Se je ce faisoie, je iroie contre mon *jurement*. Mon honneur m'est plus prez du cuer que nulle aultre chose. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 173). ...mon pere Amilcar me loya par serment (...). Soubz celui *jurement* j'ay suyvi la guerre par .xxxvi. ans (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 30). Il est mieulx d'estre prejuré Que injustement tuer ung prophete Pour ung *jurement* deshonneste. (Pass. Auv., 1477, 97). Mais comment seront elles certaines de la mort de leurs espoux ? Response : par le serement et *jurement* de celui soubz qui ilz ont milité et des compaignons qui ont bien congneu la mort d'eulz. (Sacr. mar., c.1477-1481, 72).

- *Affirmer par jurement* : Affermés par *jurement* Qu'il est vray tout ce qu'advés dit ? (Pass. Auv., 1477, 175).

- *Rompre son jurement* : Hee, mes seigneurs, que doy je faire ? Las, rumprey je mon *jurement* ? En riens ne vous vouldroye desplaire. (Pass. Auv., 1477, 96).

B. - "Promesse, engagement"

- *Donner / prester jurement (à qqn)*. "Faire une promesse (de mariage)" : ...il fault dire que veu simple empesche mariage a estre contrait, et tant que se celui qui a simplement voué, aprez a donné *jurement* a aucune femme que il l'espouseroit et prendroit en femme, il doit son veu acomplir et faire penitance de son *jurement* illicitement presté et donné. (Sacr. mar., c.1477-1481, 54).

C. - "Juron, blasphème" : Blasphemes, luxure et hazart, A quoy t'applicques et as art, Te rendront a la fin si vil Qu'il n'est droit canon

ne civil Qui te sceust adjuger pardon, Si Dieu ne le te fait par don. *Juremens* sont donc de tel sorte Qu'il fault que grant malheur en sorte En ame, corps, bien ou amis, Et cil qui son cueur y a mis Force est que penitance en face, Ou jamais ne veoir Dieu en face. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 41). [R. M.]

JURER, verbe (jurer)

[T-L : *jurer* ; GD : *jurer* ; GDC : *jurer* ; DEAF, J750 : *jurer* ; AND : *jurant* ; DÉCT : *jurer* ; FEW V, 80a : *jurare* ; TLF X, 805a : *jurer*]

I. - [Comme acte d'engagement solennel ou d'affirmation sous serment, ou au moins d'engagement ferme, d'affirmation forte, en prenant pour garant Dieu, un objet sacré, une chose de très grande importance que l'on prend le risque de perdre...] "S'engager sous la foi d'un tel garant à observer qqc., à s'interdire qqc., à faire qqc., à dire le vrai..(en partic. devant la justice, devant une autorité...)"

A. - [Le garant n'est pas spécifié] *Jurer qqc.*

1. *Jurer qqc. / jurer que / jurer de*

a) *Jurer qqc. (à qqn)* : ...se je suis ja pourmeu A femme avoir, j'aray pucelle Qui sera bonne et sera belle (...) Ou ja, ce vous *jur* et affiche, Ne li mettray annel en doit (Mir. chan., c.1361, 152). "...Sires et freres, ligement Vos hommes et vos freres sommes ; Et certes nous sommes pseudommes, N'onques ne fumes desloyaus, Einsois sommes bons et loyaus, Et avons esté et serons, Et envers tous vous garderons, Com champions et advocas, Vous et vostre honneur, en tous cas." Li roy les en mercia mont, Et puis les fit drecier amont Et dist : "Je sui asseüréz, Puis qu'einsi vous le me *jurez*." (MACH., P. Alex., p.1369, 265). ...que ce qu'il *jueroit*, et en après seroit trouvé vray contre lui, feust tenu et réputé pour larrecin. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 177). Se vous me voulez prendre a femme et jurer que, se nous avons enfans ensemble, que vous ne mettez ja peine de moy veoir en ma gesine, ne ne ferez par voye quelconques tant que vous me voiez, je suiz celle qui obeiray a vous comme loyal moillier doit obeir a son espoux. Et le roy lui ["le lui"] *jura* ainsi. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Et ilz dirent qu'ilz le *jureoient* bien et volentiers. Et *jurerent* les deux poins dessus diz, et par tant orent accord et Gieffroy. (ARRAS, c.1392-1393, 211). ...il *jura* les estatus du Francq Palais [il s'engagea à observer, à se conformer à...] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 61). ...ma bouche est celle qui luy a juré et promis de luy estre bonne (...) Mais mon derriere ne luy a rien promis ne *juré* (C.N.N., c.1456-1467, 317). ...et luy avoit promise et *jurée* bonne amour et vraye aliançe (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 79). Va t'an la teste a Jehan coper ! Je l'ay *juré* ; il m'en desplait. (Pass. Auv., 1477, 97).

- *Jurer un accord / la paix...* "Conclure un accord / la paix... (par un acte solennel)" : Le Tricoplier envoie ray Avec eaus, et bien li diray Qu'au soudan le die et requiere, Et que l'accort en tel maniere *Jure*, comme nous l'avons juré, Et par nos fois asseüré. (MACH., P. Alex., p.1369, 176). Irbourga pensoit en son cueur Que li roy de Chypre, à nul fuer, Ne lairoit qu'avec leurs messages N'envoiaist des siens bons et sages, Par quoy li soudans acordast Ceste pais et qu'il la *jurast*. (MACH., P. Alex., p.1369, 185). ...et ordonné avoit esté par le Roy de *jurer* et faire *jurer* ladicte paix et ordonnances (FAUQ., I, 1417-1420, 197). Jossierand, cardinal à Romme, homme subtil et meslé en toutes sciences, medicin et souverain astrologien en ce temps, vint en France envoyé par le pappe pour le differand de Flandres et fut moïen de fere la paix entre les Flamens et le roy Philippe et fut *jurée* l'an mil IIIcXX. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°).

- *Jurer la garenne*. "S'engager à appliquer la réglementation de la *garenne*" : Et par ce les hommez du dit soulz aagé en son dit fief, et de Raoul de Tallevende en un quart de fief que il tient du dit soulz aagé par hommage, sont tenus à *jurer* et garder la garende de Perchie une foiz l'an en la compaignie des aultres hommez à ce subgés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 110).

Rem. Cf. FEW V, 80a : «garenne *jurée* "où la chasse est défendue" (Meaux 1604)».

- *Jurer la mort de qqn* : Or [ma dame] me tient dolereusement En tourment, Quant son cuer mort et trahi M'a, par samblance d'ami, Et en ottriant mercy Ma mort m'a *jurée*. Puis qu'il li plaist, forment m'agrée. (MACH., Ch. bal., 1377, 587). Car sans sejour ay mise ma pensée à bonne Amour faire ce qui agrée, Ne à nul fuer n'i pensasse folage ; Et je sçay bien que ma dame honnourée, Que je tant criem, si m'a ma mort *jurée* Par crueus cuer et par simple visage. (MACH., Motés, 1377, 491). As tu ce jour ma mort *juree*, Soussy ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 330).

b) *Jurer (à qqn) que* : Lors ces damoiselles leur font *Jurer* que jamais ne seront A nul loial ami contraire, Ne ne feront riens qui desplaire Leur doie, ne douleur ne peinne Ne que la joie souverainne Jamais ne leur deffenderont. (MACH., D. verg., a.1340, 47). Ma dame, einsi La mercia y com vous avez oï, Dou noble don de sa douce merci. Et elle aussi me *jura* et plevi Moult durement Qu'a tous jours mais m'ameroit loiaument, Sans moy guerpier et sans departement. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 82). Finablement tant parlay et tant fis Qu'elle me dist tout ce que je li quis, Voire par si Que par ma foi li *juray* et plevi, Quant elle aroit son parler assevi, Que le penser li diroie de mi. Et dist einsi Qu'elle soloit avoir loial ami Qui loiaument l'amoit, et elle li. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 115). [Mon cheval] Guillemin mordi en la fesse, Et s'a Garnier en bras si mors Qu'à po qu'il n'en a esté mors. Le mareschal a defoulé, Et s'a son vallet affolé ; Et à la force de ses reins Ha rompu .II. travaux à Reins, Dont le mareschal ha *juré* Que, foy qu'il doit saint Honnouré, Ja mais il ne le ferrera Ne près de lui n'aprochera, Qu'il a paour qu'il ne le tue. (MACH., Compl., 1340-1377, 264). Et je te promet et te *jur* Que je te feray asseür De ce dont yes en si grant doubte. (MACH., R. Fort., c.1341, 75). Juré t'ay, et *jur*, Qu'a tous besoins me trouveras Preste, quant mestier en aras, Biaus amis, et tu ne m'en crois, Dont tes maus durement acrois. (MACH., R. Fort., c.1341, 115). Je vous *jur* que, tant que vivray, Contre voz franchises n'yray (Mir. ev. arced., c.1341, 128). Mais je te *jur* et te prommet Qu'il estoit en si haut sommet D'onheur qu'il n'avoit si haut homme Voisin, ne l'empereur de Romme, Que, s'il li vosist mouvoir guerre Ou faire, qu'il ne l'alast querre Tout eu milieu de son païs. (MACH., C. ami, 1357, 105). ...Et se tu y vues demourer, Y te couvient sans demourer Yssir a plain et toy combatre Pour ton heritage debatre, Ou ton honneur n'i seroit mie. Tien donc la plus seinne partie. Car je te *jur* et asseür Qu'estre hors est le plus seür, Le milleur, le plus honnourable Et celi qui est plus grevable Aus annemis. (MACH., C. ami, 1357, 119). Apre fu le roy de Poulainne Qu'il promist qu'il y aideroit, Toutes les fois que poins seroit, Au saint voiage mettre à fin, Tres volentiers et de cuer fin. Et tuit li prince qui là furent Li un vouent, li autre *jurent* Que volentiers y aideront, Et que leur pooir en feront. (MACH., P. Alex., p.1369, 41). Li amiraus et li cadis Ont *juré* qu'il l'envoieroient [la sainte colonne], En Famagouste où il estoient, Au bon roy qui tant la desire Que je ne le sarie dire (MACH., P. Alex., p.1369, 174). Pour ce te pri, ne vueilles oublier Moy qui plus t'aim que creature née ; Car s'il avient, je te puis bien *jurer* Que ma vie sera par toy finée, Briefment et en desespoir ; Et ce

seroit pechiés, à dire voir, Quant tu me fais à cuer plus noir que meure Hair mes jours pour ta longue demeure. (MACH., L. dames, 1377, 205). Et je vous *jur* qu'honorer, obeir, Amer, garder, sens penser mespresure, Vous vueil de cuer et faire vo plaisir Com vos amis qui d'autre amour n'ay cure. (MACH., L. dames, 1377, 232). Car je li *juray* et plevis Que ja femme n'espouseroie (...) S'elle n'estoit de sa samblance (Mir. fille roy, c.1379, 39). ...et là [à Salucet], un Engleiz nommé Le Biernois, capitaine dudit fort, lui fist promettre et *jurer* qu'il le serviroit bien et loyaument contre toutes personnes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 123). ...ilz promistrent et *jurerent* li uns à l'autre que jamaiz jours de leurs vies ne feroient aucun autre mestier que gagner où ilz pourroient trouver à gagner, lequel gaing il entendoit et entend embler (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97). Et je [Mélusine] ne vous conseilleray chose dont bien et honneur ne vous doye venir. Mais il fault premierement que vous me promettez que vous me prendrez a femme. Et ne vous doutez, car seurement je suiz de par Dieu. Et Remondin *jura* que si feroit il. (ARRAS, c.1392-1393, 26). Et [Geoffroy] dist a Remond et a sa mere que ilz lui voulzissent faire finance pour aler aidier a ses freres contre les Sarrasins. Et ilz lui accorderent par si que il leur *jura* que dedens un an il retourneroit par devers eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 212). ...ledit Chastellain a fait serement et *juré* que desormais il n'aura aucune conversacion ne compagnie avec ladicte Marcelle. (FAUQ., I, 1417-1420, 163). Et lors eslurent cellui archevesque de Bar, auquel firent *jurer* et promettre que, touteffoiz et quantes fois que le college des cardinaux ou la plus grant partie le requerroient, ou qu'ilz fussent, il y vendroit (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 103). ...lors luy fist *jurer* que jamais en eglise pié ne mettroit (C.N.N., c.1456-1467, 59). Barrabam, parle sans mantir Et *jure* que diras verité Si tu as fait a la cité Le murtre, ainsi que trouvons Par tesmoigns leaulx et bons pseudoms, Com il appart par ton procès. (Pass. Auv., 1477, 172). ...au residu, avoient deliberé et *juré* [...] que tous ceulx qui estoient du conseil dudit roy Richard seroient tous trahiz et penduz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 143 v°). LE DUC. Martin, hau, hau, je vous *jure* et prometiz Qu'a guerroyer il sera mal habille ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 196).

- *Jurer que oui / que si* : Il me semble que ces gens se excusent bonnement. Par foy, sire, ce dirent ilz tous de commun, c'est verité ; ne nous ne leur saurions que demander, fors que vous leur faciez jurer sur Saintes Evvngiles, se le siege eust esté devant Sion, s'ilz eussent aidié ne conforté Glaude et ses freres contre vous ; et se ilz *jurent* que si, ilz sont voz ennemis ; et se non, vous ne leur devez porter nul maltalent. (ARRAS, c.1392-1393, 211). Or est ainsi, se tu veulz faire fonder un hospital et amortir une chappellerie pour l'ame de ton pere, ta tour demourra paisible, combien que jamais ne sera heure qu'il n'y avieingne plus de merveilleuses choses que en lieu de tout le chastel. Et Gieffroy lui respond, s'il cuidoit qu'il feust de par Dieu, qu'il le feroit volentiers. Et cil lui *jure* que oyl. (ARRAS, c.1392-1393, 300).

- *Jurer par son serment que* : Item, dist, *jura* et afferma par son serement, ledit Girart, que oncques mès il ne fist murdre ne larrecin, excepté celuy de present, lequel il fist par temptacion de l'ennemi (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 129). Item, après ce que ladite confession ot esté et fut leue de mot à mot audit prisonnier, lui fu demandé se sadite confession estoit vraye ; lequel dist, *jura* et afferma par son serement que ouil, et en ycelle persevera. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 188).

- [Sans *que*] : Biau filz, je vous *jur*, par mon ame, Je ne buray ne mengeray Tant que celle veu aray Qui Berthe est (Mir. Berthe,

c.1373, 248). Je vous *jur* je me peneray De le trouver quanque pourray ; Ne puis plus dire. (Mir. st Alexis, 1382, 326).

c) *Jurer (à qqn) + interr. indir.* : Et aprez, les faites *jurer*, se vous les eussiez mandez au siege, se ilz vous feussent venuz servir contre voz ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 211). ...nous ne leur saurions que demander, fors que vous leur faciez *jurer* sur Saintes Evvngiles, se le siege eust esté devant Sion, s'ilz eussent aidié ne conforté Glaude et ses freres contre vous (ARRAS, c.1392-1393, 211).

d) *Jurer (à qqn) (à / de) + inf.*

- *Jurer (à qqn) + inf.* : Lequel prisonnier, après ce qu'il ot *juré* aus sains Euvngiles de Dieu dire verité sur ce que dit est, et autres choses qui lui seroient demandées, dit et afferma par serement [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 156). ...ainsi comme ilz estoient couchez ensamble en un lit, de nuyt, et que par avant ce ilz avoient eu plusieurs fois compaignie charnele ensamble, fiancerent de leurs mains et par parolles li uns l'autre, et promistrent et *jurerent* li uns à l'autre eulx entre espouser (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 381). ...et touchiez les Sains Euvngiles et la croix un chascun des dessus nommez *jura* et promit garder et accomplir l'ordonnance royal (BAYE, I, 1400-1410, 60).

- *Jurer (à qqn) à + inf.* : ...que, pour lui et à ses despens, feist faire, par aucun homme tout nu, ou voyage ou pelerinaige qu'il s'estoit vouez faire à Nostre-Dame de Pontoise, en jurant et affermant en sa conscience icellui pelerinaige ou voyage avoir promis *juré* à faire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 110). Adont ilz *jurerent* tous a tenir et garder tout ce dont le roy Perceforest les avoit amonnestés (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 56).

- *Jurer (à qqn) de + inf.* : ...et outre a *juré* de tenir et faire tenir à son pouvoir la paix d'entre les roys et royaumes de France et d'Angleterre (FAUQ., I, 1417-1420, 390). ...ma bouche est celle qui luy a *juré* et promis de luy estre bonne (...) Mais mon derriere ne luy a rien promis ne *juré* (C.N.N., c.1456-1467, 317). ...il voa et *jura* de jamais coucher avec elle si n'estoit en son hostel (C.N.N., c.1456-1467, 334). ...car l'habit ne fait pas le moyne, mais la profession, c'est *jurer* de garder les saints veux et estatus de la sacree religion (Sacr. mar., c.1477-1481, 52).

2. [L'obj. désigne le serment lui-même] : Li roys marier la voloit Et donner à un sien servant Pluseurs l'empresserent, et quant Elle vit qu'on l'apressoit trop, Elle leur dist, tout à un coup, Qu'elle avoit grant devotion De li mettre en religion, Et que jamais mari n'aroit ; Plus chier assés morir aroit. Li roys s'en coursa durement, Et *jura* moult grant sairement Qu'il n'avoit homme en son païs, Tant fust grans, osés ne hardis, Ne frere, n'autre, tant l'amast, S'il le coursoit, qu'il ne coursast. (MACH., P. Alex., p.1369, 260). ...et *jure* grant seriment qu[e]... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 28).

3. [Avec un compl. de manière (spécifiant en partic. le geste qui accompagne la parole, l'objet (objet sacré, reliques...) sur lequel le serment est fait...)]

- *Jurer aux / sur les saints Evvngiles.* "Jurer les mains sur la Bible" : Lequel prisonnier, après ce qu'il ot *juré* aus sains Euvngiles de Dieu dire verité sur ce que dit est... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 156). ...assemblez à l'ostel de monseigneur de Charroloys, à Conflans les Paris, ont *juré* et promis, sur les saintes evngilles et touché corporellement le messel, de bien et loyaument eulx entretenir les ungs avec les autres en bonne union et amour (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 194).

. *Jurer sur le livre*

Rem. HÉRAUT CHANDOS, *Vie Prince Noir* T., c.1385, 163, v.4145.

- *Jurer sur la croix.* "Jurer les mains sur le crucifix" : ...il requerroit que le roy et les cappitaines estans avec luy *jurassent* sus la vraye croix qu'il n'aurait empeschement à aller ne à venir ne à sejourner. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 186). ...auquel lieu, après plusieurs demandes qui ont esté faictes entre moy et luy, avons tellement besogné que aujourduy, graces à Nostre Seigneur, moy et mondit frere avons, es mains du cardinal d'Angiers, presans tous les seigneurs du sang, prelatz et autres grans et notables personnaiges en grant nombre, tant de ma compaignie que de la sienne, *juré* paix finable sollempnellement sur la vraye croix et promis ayder, deffendre et secourir l'un l'autre à jamais. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 215).

- *Jurer sur (les) saints / dessus les saints / sur les saintes reliques.* "Jurer les mains sur les reliques d'un saint" : ...je *jurrai* Dessus les sains sacrés et beneois (...) De... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 138). ...et luy *jurerent* sur saints que... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 55). Et pour certain luy accordastes Que a Orleans mal ne feriez, Et sur les sains vous luy *jurastes* Et luy promistes volentiers. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 271). ...et *jura* sur la precieuse couronne de Nostre Sauveur Jesu-Crist, sur le fust de la vraye croix et sur autres saintes reliques de la Sainte Chappelle du Palais royal à Paris, que d'ores en avant il nous serviroit loyaulment envers et contre tous nosditz adversaires rebelles et desobeissans (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

- *Jurer en la main / entre les mains de qqn.* "Jurer devant qqn, les mains dans les siennes" : ...laquelle paix fut *jurée* et promise entre les mains dudit cardinal (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 227). Adonc ledit de Cominge et du Lau vindrent à Montagu et *jurerent* publicquement en la main dudit patriarche que au voyage ne seroit riens fait contre ledit de Nemours. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 186). Et avec ce avons *juré*, es mains et sur la croix dessusdicte, le traicté d'Arras (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 215).

- *Jurer en parole / en mot de roi.* "Jurer en engageant sa parole de roi" : ...quant le roy sçut que sa requeste ne pouvoit estre avancée, *jura* aussi en mot de roy (,) que (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 97). ...et lesquelles le roy en sa ville de Tours nous avoit promis et *juré* en parolle de roy non racheter du vivant de nostredit feu seigneur et pere. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 258). Lesquieulx transportz le roy, par lesditz traictez de Conflans et aussi par ledit traicté de Peronne, fait et juré sur la vraye croix, a promis et *juré* en parolle de roy et sur son honneur garder, entretenir et accomplir, sans aller au contraire en aucune maniere et sur les peines contenues oudit traicté de Peronne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 258).

- *Jurer par ces deux mains.* "Jurer en mettant les mains sur..." : Je vous affy et *jur* par ces .II. mains Qu'en ce monde je n'ay autre pensee Que vous qui s'y me tenés en destresse. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 191).

- *Jurer en son coeur (que). V. coeur*

4. Empl. abs. "Prêter serment, s'engager par serment" : Moulz longuement parlementerent, Et finalement s'acorderent. Li amiraut ont acordé, Ottroïé, promis et *juré*, Comme procureur dou soudan ; Chascuns mist le doy à son dan, Si comme leur guise le donne, Qu'au soudan, en propre personne, Feront l'acort ratefier (MACH., P. Alex., p.1369, 134). ...dont j'ay fait grant folie, Quant j'en sui ore entré en jalousie Qui bien deüsse avoir tant de science Qu'amour de femme a pou de conscience. Qui croira femme

pour plourer tendrement Ne pour *jur*er pour chose qu'elle die, Coulz en sera et chaitis vraiment, Car est tout vent quanqu'elle vous affie, Je le sai bien ; pour ce de cuer vous prie Que le diez par tout en audience Qu'amour de femme a pou de conscience. (MACH., App., 1377, 642). ...elle s'en vieult raporter et croire en ce que ledit Ancel en dira et deposera. Laquele Margot dist que ouyl, mès que elle le ouyst parler et qu'il *jurast* en sa presence. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 350). Tous lesquelz ont *juré* et fait serement selon la forme et teneur desdictes lettres en la main de maistre R. Mauger, premier president (FAUQ., I, 1417-1420, 37). Il est mieulz d'estre prejuré Que injustement tuer ung prophete [Jean-Baptiste] Pour ung jurement deshonneste. Toutesfoiz vous advés *juré*. (Pass. Auv., 1477, 97). Jamais jeunesse n'est bien seure ; Maintenant rit, maintenant pleure, Maintenant *jure*, Puis se repent d'avoir *juré*. (Pass. Auv., 1477, 117). ...c'est bien *juré*, Il sera fait. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 37).

- *Faire jurer qqn.* "Faire prêter serment à qqn" : Et, ce fait, ouye la depposition dudit Regnaut, ledit mons. le prevost fist de rechief *jur*er laditte Symonnete, prisonniere, et lui requist que elle lui deist verité là où elle avoit prins ledit verjus en si grant nombre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 250).

. Au passif *Estre fait jurer.* "Être amené à faire une déclaration sous serment devant le tribunal" : Et, ce fait, fu fait *jur*er ledit Gervaise, sur les sains Euvangilles de Dieu, que de ce, et d'autres choses qui lui seroient demandées, il diroit verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 36). Auquel Montaigne, prisonnier, fu de rechief, par ledit mons. le prevost, commandé et fait *jur*er qu'il deist verité des autres larrecins que faites avoit, disant que s'il ne les disoit et avoit en soy regard de les confesser, qu'il les lui feroit cognoistre, et le feroit très-bien et fort mettre à question. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 102).

- *Jurer de qqc.* ("à propos de qqc.") : La m'asseür Que m'esperence est esperdue, Se la grief douleur continue Qui tant s'est en mon cuer tenue Que bon eür N'arai jamais ; et se j'en *jur*, Dieus scet que je ne m'en parjur. (MACH., R. Fort., c.1341, 51). Ma dame ainsi m'asseüra Et de ce moult fort me *jura*. (MACH., R. Fort., c.1341, 155). Quant Selodus le scot, si fu moult courrouciez et *jura* ses dieux que tous seroient ars en pouldre. Mais en pou d'eure Dieux labeure. Et aussi tel *jure* aucunesfoiz de son marchié qui puis en laisse. (ARRAS, c.1392-1393, 181). TRIBOULET. J'en ay tué plus de cinq cens. SOTTINET. Des poulz ? Brief, vous viendrez, j'en *jure*. (Roy sotz, c.1450-1500, 215).

- *Sans jurer.* "Sans que j'aie besoin de jurer" : Je grey plus tost qu'a l'offerende ! Sans *jur*er vous m'en pouvés croyre. (Pass. Auv., 1477, 90).

- [P. ell. de *le*] : Or, jurez donc que jamais en eglise, quelle qu'elle soit, n'entrez, *jurez*, villain ! (C.N.N., c.1456-1467, 59). Ad vous [la fille d'Hérodiade] je veulx habandoner Tout ce que vous demanderés ; La moitié de mon reaulme aurés, Si le voulés, mon Dieu, vous *jure*. (Pass. Auv., 1477, 95).

- [Sens très affaibli] *Je vous jure.* "Je vous assure" : [Quand Nature voit ainsi des jeunes mourir] À centaines et à milliers, Pour convoitise et vaine gloire, Qui ne montent pas une poire, Aussi pour les biens de Fortune, Tant muable, hisdeuse et brune, Qui valent trop mains, je vous *jure*, Que ne font les biens de Nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 170).

- Prov. : ...tels *jure* de son marchié Qui puis en laisse la moitié (MACH., D. Lyon, 1342, 235). Maint mentent qui *jurent* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 262). *Jure* petit, garde ton serement. (LE FÈVRE, Caton U., a.1376, 74). Qui bien le *jure*, bien le croyt.

(MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 144). Et aussi tel *jure* aucunesfoiz de son marchié qui puis en laisse. (ARRAS, c.1392-1393, 182). Tel *jure* d'un marchié qui en laisse a le fois. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 176).

Rem. *Prov. H.*, 149 [J49-52]. Aussi GERS., G., VII, 1026 : *Qui par art jure, par art se parjure*.

B. - [Le garant est spécifié sous la forme d'un obj. grammatical] *Jurer qqn (Dieu / les dieux / un saint...)* / *jurer qqc. (que / de...)*

1. *Jurer qqn (Dieu / les dieux / un saint...)* (*que / de...*) : Theseüs qui se parjura Ses dieux et sa loy li *jura* Que jamais ne li fausseroit Et qu'envers li loiaus seroit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 231). Et li *jure* (a) Sainte Marie Qu[e]... [*a* manque dans tous les autres mss] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 99). Tous deux *jurent* Sainte Marie Qu[e]... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 251). Si *jure* celui qui ne ment Que.. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 271). Ce si forment li desplaisoit Que toutes peignes li faisoit, Car s'adès vëoir la peüst, Jamais riens ne li despleüst. Mais bonnement ne pooit estre. Lors li *jurai* je saint Sevestre Et par ma foy li affermoie Que plus ne mains veü avoie. (MACH., F. am., c.1361, 236). Li uns Jhesucrist li *jur[r]a* Qu'il l'amera tant com durra, Et li autres li fiancera Que sans retollir siens sera, Et c'est tout pour li decevoir, Qu'elle ne saura percevoir Sa traïson, sa mauvaisté Et sa mortel inimisté. (MACH., Voir, 1364, 302). Hardré, la main levez : Vous *jurez* Dieu qui vous crea (...) Que vous avez veu de fait Gesir et en un lit Amille, Qui ci est, avecques ma fille. (Mir. Amis, c.1365, 38). Et cils qui estoit en son lieu *Jura* plus de C. fois son dieu Que ja le traité ne tenoit En la guise que fais estoit (MACH., P. Alex., p.1369, 187). Mais, s'il eust pleu a Dieu que vous feussiez venu deux jours plus tost, vous eussiez trouvé monseigneur mon pere en vie, que le roy Selodus a mis mort, et puis a fait ardoir le corps, pour plus despiter la foy catholique. Quant le roy l'entendy, si fu moult doulent et *jura* Dieu et ses sains que autel feroit il du roy Selodus et de tous les Sarrasins qu'il pourroit trouver, mors ne en vie. (ARRAS, c.1392-1393, 186). Je vous *jure* dieux et deesses Que je vous tendray ces promesses ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 39). Si ala *jurer* les bons dieux Qu'elle aroit brief plus belle cocte (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 32). ...sy *jura* ses dieux que... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 649). Mon frere, je te *jure* Dieu (...) Que... (Abuzé D., c.1450-1470, 85). ...les autres menaçoient la bataille et *juroient* saint Lambert et le sang que Dieu spita (.) que... [Éd. : "Ces deux manières de jurer étaient sans doute propres aux Liégeois"] (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 70). Si *jura* le conte ses bons dieux qu'ensi n'en yroit point (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 108). ...la vielle (...) voyant qu'elle estoit adressee a ung jeusne radde gallant qui (...) lui reprouveroit sa ridee peau, forsena toute et *jura* saint Pierre et saint Piat que jaméz ne yroit avant en ce mariage (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 232). ...car quoy Dit le second commendement ? Qu'on ne *jure* Dieu vainement (Fr. arch. B., c.1468-1480, 42). ...touteffois celui que vous avez *juré*, a qui rien ne peut estre incongneu ne celé, scet bien et congnoit celui qui... (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 65).

2. *Jurer qqc. (que / de...)* : ...il *jura* le sang et les plaies [du Christ] (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 267). Et si je vous *jure* mon ame (...) Que... (Coust. Esop. T., c.1500, 174).

- *Jurer sa foi que. V. foi* : Et disoit on moult de paroles Qui estoient toutes frivoles, Car plusieurs hommes y venoient Qui *juroient* et parjuroient Aus dames leurs fois et leur ame Qu'il les amoient sans nul blame, Et feroient jusqu'au morir (MACH., D.

Lyon, 1342, 192). Et la foy de mon corps te *jure* De les rendre tresvoluntiers (Abuzé D., c.1450-1470, 84).

- *Jurer sa loi que. V. loi*

- *Jurer le corps Dieu que* : Le bourgoiz *jura* le corps De Que... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 403).

- *Jurer la mort Dieu que* : ...[il] *juroit* la mort bieu et ung cent de sermens qu'il avoit baillée a sa femme une lemproye (C.N.N., c.1456-1467, 262).

- *Jurer la dent Dieu que. V. dent*

- [P. dérision] : ...lors comme desvés Maldit et *jure* vent et voie, Son baptesme et son dieu renoie, Et tout conjure les malfées. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 70).

C. - [Le garant est spécifié par un compl. prép.] *Jurer (à qqn) par / sur qqn / qqc. (que / de...)*

1. *Jurer par* : Et se tu fais forgier monnoie, Pour Dieu, fai la tele qu'on oie Dire qu'elle est de bon aloy. Car je te *jur*, par saint Eloy, Qu'il n'est chose, grant ne petite, Dont personne soit tant maudite, Car chascuns la tient et manie, Si n'i a celui qui n'en die Sa maleïçon bas ou haut, Quant on y trueve aucun deffaut... (MACH., C. ami, 1357, 136). Amille, ça, levez la main : Vous *jurez* au Dieu souverain (...) Par vostre part de paradis, Que la journée ici serez Que combatre vous devez Sanz nul deffaut ? (Mir. Amis, c.1365, 31). Et je vous *jur*, par sainte Eglise, Que vostre honneur y garderay En tous les cas que je saray. (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Mais doulz espoirs maint en moy et repaire Qui ne s'en puet à nulle heure partir, Ains me conforte et joit et esclaire Par doulz penser et plaisent souvenir. Et se Diex veult que la voie à loisir, Je li diray et *jurray* par ma foy Que sur tout l'aim et pou souvent la voy. (MACH., L. dames, 1377, 233). ...car, pour eschever la mort, avoit-il promis et *juré*, par sa foy et serement, servir iceulx Engloiz en acquittant sa raençon. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 98). Et je vous *jure*, par le peril de l'ame de moy, que jamais cellui jour je ne feray ja chose qui vous puist estre atournee fors a toute honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 26). ... si *jure* par Jhesucrist ou il mourra en la paine ou il delivrera la place du Sarrasin [ell. de *que*] (ARRAS, c.1392-1393, 185). ...le bailly, si tost qu'il le vit, dist et *jura* par ses bons dieux qu'il seroit pendu par la gorge. (C.N.N., c.1456-1467, 450). Je *jure* par saint [Jehan,] mardi G'iray pescher en la riviere (Est., p.1460, 22). Par les costez se prent, c'est Antecrist, Crye et *jure* par la mort Jhesucrist Que non fera. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125). [Meriadec au duc de Bourgogne :] Monsieur, il porte emprinse autour de son bras et *jure* par ses bons dieux que par commandement de sa dame il la portera (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134).

Rem. À noter que Jésus *jure* par lui-même : Par moy vous *jure*, o Juifz, Que nul prophete n'est pris en gré En son pais. (Pass. Auv., 1477, 121).

- *Jurer par sa loyauté (que). V. loyauté*

2. *Jurer sur* : Pour ce te pri que tu me croies, Car je te *jur* seur ma créance, S'estre vues en ma gouvernance, Qu'a tous besoins te porteray, Aiderai et conforteray, Très loiaument et de bon vueil (MACH., R. Fort., c.1341, 70). ...il ont a ce le roy meu Qu'il m'a fait sur ma foy *jurer* De sa fille a femme espouser (Mir. Amis, c.1365, 45). Et ce l'a *juré* il sur Dieu et sur son ame. (ARRAS, c.1392-1393, 309). ...[il] affermoit et *juroit* sur son honneur qu'il portoit le plus beau membre (...) qui fust en toute la marche d'environ (C.N.N., c.1456-1467, 407). Et s'i vous plaist les venir vois A faire leurs deppartement ; Que a leur fait y fault provoïs Pour accomplir leur tenement, Accordé tout entierement Promis et *juré* sus la foy Qu'i ne l'enfrandront nullement Mes l'accompliront sans delay (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 633). ...avoient deliberé et *juré* sur le Saint

Sacrement de l'autel (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 143 v°). Et je te *jure* sur ma vie Que jamais de prison n'ystras, Ou les tresors me bailleras Et si regnyeras ton Jesus. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 195).

- [P. dérision] : Ce *jura* il sur son coullon (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 150).

D. - P. méton.

1. *Jurer qqn*

a) "Prendre qqn à témoin par serment" : Lequel prisonnier, *juré* sur les sains Euvangilles de Dieu de dire verité, tant de ce que dessus est dit comme d'autres choses sur quoy il seroit requis, dist et afferma par son serement, et sur ce requis, qu'il estoit nez de la ville de Rouen (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 48). Lequel Thomassin, sur ce *juré* et requis par serement, cogneut que jà pieça, et par plusieurs fois, il avoit frequenté, suy et mené par le pais ladite Museau de Brebis et autres filles de pechié (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 143). ...requérans iceulx Troude et Boystard, es noms que dessus, que par moy fussent *jurez* et examinez deument et présentement pluseurs personnes et hommes tenans dudit fieu et seigneurie de la Bafeule, pour savoir et enquérir la verité (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1426, 241).

- *Tesmoïn juré*. "Témoin qui a prêté serment avant de déposer en justice" : Guillaume Blancpain, demourant à l'Escu de France, devant Saint-Gervais, aagé de quarante ans ou environ, si comme il dit, tesmoing *juré*, l'an et XIIIe jour dessus diz, depose par son serement [ceci] (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 535). Sebile La Buffe, niepce de Guillaume Haguenot, et demourant en son hostel en la Juifverie, aagée de XVIII ans ou environ, tesmoing *jurée* en la presence de Charlot Le Convers, le samedi VIJe jour de janvier oudit an, qui la contredit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 24).

b) (*Estre juré*. "Être lié par serment" : ...sy estoit Rollant compaignon *jureit* par seriment loiaulteit faire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 106). ...la chevalerie *jurée* du Francq Palais (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 50).

- *Estre juré de qqn*. "Être lié à qqn par serment" : A quoy la Court a respondu que ce n'estoit point la maniere de venir ceans signifier les assemblées, attendu l'estat de la Court qui n'estoit subgette ne *jurée* que du Roy (BAYE, I, 1400-1410, 342).

c) "Assermenter qqn (en le faisant jurer d'observer les règles d'une corporation)" : A la verte branche verte et sesche par un abateur et un allaigneur, tant seullement ou l'un d'eux, lesquieulx abateur ou alaigneur sont présents une foiz au verdier en ses ples pour estre *jurés*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 242). ...ceulx qui ce faisoient *jurer* apprentifs, maistres et ouvriers du mestier de vacherie ne povoient aler en hale sinon en leur porcion (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1432, 235).

- Part. passé en empl. adj. "Assermenté, qui a prêté le serment requis" : ...Jehan Le Conte, chirurgien *juré* du roy nostredit sire oudit Chastellet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 36). Arnoul de Villers, examinateur, et Aleaume Cachemaree, cleric *juré* en ladite prevosté. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 84). ...les maistres *jurez* et visiteurs des orfevres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 201). Et pour ce que sur sa teste estoit le signe de tonsure fait comme tout de nouvel, fu mandé, par ledit mons. le prevost, Macé Misery, barbier *juré* du roy nostre sire ou Chastellet, et lui commandé que ledit prisonnier il visitast bien et diligemment, se le signe de tonsure qu'il portoit estoit bon, vray et loyal. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 204). ...fu dit et ordonné par ledit lieutenant que presentement seroient mandez les barbiers *jurez* de la ville de Paris et autres plusieurs maistres experts oudit mestier, afin de veoir et visiter icellui

prisonnier, et que l'en peust savoir la verité s'il avoit vray signe de tonsure ou caratere sur sa teste, ou non. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 485). Jehannin Cretot, vendeur *juré* de bestail ou marchié de Paris, vendi pour il qui parle, oudit marchié, XLJ moutons et VIIJ aumailles, le pris de quarante frans ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). ...par le rapport de maistre Jaques Saquespée, medecin, maistres Jehan de Troyes et Gilet Desoubzlefour, cirurgiens *jurez* (BAYE, I, 1400-1410, 294). ...[les buefs] seront vendus par vendeurs *jurez* ou marchié de Paris et non ailleurs, selon les us et coutumes dudit marchié. (FAUQ., II, 1421-1430, 54). ...et à ce faire commis de par la Court, appelez avec eulz deux maistres maçons et deux maistres charpentiers *jurez*, se transporteront en ledicte Hale (FAUQ., III, 1431-1435, 32).

- *Matrone juree*. V. *matrone*

- Empl. subst. "Membre assermenté d'un corps de métier, chargé de contrôler le respect du règlement et de sanctionner les fautes" : ...pour les reparacions de la maison canoniale dudit defunct, située ou cloistre de Paris, qui ont esté appréciées par les *jurez* qui l'ont visitée, à la somme de LX livres parisis (FAUQ., III, 1431-1435, 170).

. "Officier assermenté" : Li faulx *jurez*, li faulx notaire... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 71). Pour ce que debas estoit souvant survenu en la Court sur la maniere de clorre les procès par escript ou bailliage de Tournay et par especial par devent prevosts et *jurez* dudit Tournay et des evangiles (BAYE, I, 1400-1410, 252). ...lesdis prisonniers avoient déposé en certaine informacion faicte par les prevosts et *jurés* de Tournay contre Gilles de Rassoncamp (FAUQ., I, 1417-1420, 9). ...la Court a ordonné que lesdis prevosts et *jurés* de Tournay paieront les despens, frais et missions qui ont esté taxés pour avoir amené lesdis prisonniers devers la Court (FAUQ., I, 1417-1420, 9). ...tous les doyens et *jurés* des mestiers de la vil:le vestus de leurs longs manteaux (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 303). ...doyens et *jurés*, pourvoieurs, connestables, centeniers et diseniers (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 403).

2. *Jurer qqc.* (une construction., un tournoi)...

- Part. passé en empl. adj.

. [D'une construction] "Défendu, fortifié" : La tour du Louvre est si *jurée* Que puis qu'i est emprisonnée Personne, quelle qu'elle soit, Ains qu'elle en parte mort reçoit ; Ja n'en doutez. (Mir. Amis, c.1365, 14).

. [D'un tournoi] "Où les participants doivent jurer qu'ils sont gentilhommes, ce tournoi étant interdit aux autres"

Rem. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn.* ... au XVe s., 1981, 162 (doc. XVe s.).

II. - [Comme acte blasphématoire, idée de juron] "Blasphémer, proférer des imprécations" : Tous au bordel ilz lez menoit, Au jeu de dez les aprenoit, Et a *jurer* et a mentir Et a trestous maulx consentir. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 215). ...Mais Dieux, qui est lassus en haut, A ses amis onques ne faut ; Eins les conforte et les gouverne En terre, en mer et en taverne, Qui est la chapelle au dyable ; (Et vraiment ce n'est pas fable, Car on y aprent à *jurer*, à mentir et à parjurer, Ordure, luxure et usure, Et toute mauvaise apresure, De jour, de nuit et à toute heure ; Voire eu pais où je demeure) (MACH., P. Alex., p.1369, 186). Et s'il advient que ung seul mot D'aventure ysse de mes dens, Vous direz qu'elle est hors du sens : Elle *jure*, elle tempeste, Elle me gecte a la teste Tout ce qu'elle treuve en sa voye. (P. Jouh. D.R., a.1488, 39).

- *Jurer le vilain serment*. "Blasphémer, prononcer un juron" : ...par l'opinion des dessus diz, veu l'ordonnance et dit jà

pieçà fait par le roy Phelippe, sur ceulx et celles qui diroient mal de Dieu, nostre createur, de la vierge Marie, sa mere, en *jurant* le villain serement, donné le ..., dit fu et deliberé que, pour le delit commis par icellui prisonnier en *jurant* icellui villain serement, il soit condempné (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 357). ...et audit pillory feust crié solempnelment la cause pourquoy il estoit tourné oudit pillory, afin que d'ores en avant chascun y prenist exemple, et se gardast de *jurer* tel vil serement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 357).

- *Jurer Dieu*. "Blasphémer le nom de Dieu" : Dieu n'est pas plus recongneu ne loué Qu'il estoit lors, mais sans tremeur et crainte Il est nié, *juré*, desavoay Et offensé par tout en façon mainte. (Cene dieux, c.1492, 114). [R. M.]

JURESSE, subst. fém. (juresse)

[FEW V, 80b : *jurare*]

"Jurement" : Et *juresse* est moult deffendue a un roy ; car comme le roy soit garde du royaume, laide chose seroit, s'il ne scauroit garder soy-meisme. Et dist : Entre les roys cellui est beneureux qui acroist ou tient en estat la seigneurie que ses predecesseurs lui ont leissiee. Et cellui est maleureux par qui elle est diminuee et par qui elle est piuee. (GUILL. TIGNONV., Ditz moraulx philos. E., a.1402, 962). ["action de jurer, de proférer des jurons, des blasphèmes ; ou action de prêter serment, la parole du roi devant suffire " ?] [R. M.]

JURET, subst. masc. (juret)

[DEAF, J761 : juret ; *FEW V, 80b : *jurare*]

"Redevance annuelle due par les bourgeois jurés"

Rem. Doc.1389 ds DEAF (DU CANGE IV, 465b, *jurata*³). [R. M.]

JUREUR, subst. masc. (jueur)

[T-L : *jurëor* ; GD : *jureor* ; GDC : *juteur* ; DEAF, J759 : jurëor ; AND : *jurour* ; FEW V, 80b : *jurare* ; TLF X, 807b : *juteur*]

A. - "Celui qui prête serment" : ...Artus de Bretagne (...) avoit esté *juteur* et procureur de ladite paix et la désiroit à tenir toute sa vie. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 439).

B. - "Celui qui profère des jurons, des blasphèmes" : ...Maugreurs, *juteurs* et felons (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 288). Il estoit parmis aux capitaines et commissaires desdictes gens de guerre casser tous *juteurs* et maulgroyeurs du nom de Dieu, yvroignes et gens noisifz (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 135).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 138. [R. M.]

JURGE, subst. masc. (jurge)

[GD : *jurge* ; FEW V, 82a : *jurgium*]

"Querelle" : Cestui predist les grans *jurges* et differans qui furent en Jherusalem contre ung nommé Floron, envoié de par Neron (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 r°).

Rem. Une seule attest. ds GD, reprise par FEW, datant de 1622. [H. G.]

JURGIEUX, adj. (jurgieux)

[GD : *jurgieux* ; FEW V, 82b : *jurgium*]

"Querelleur"

REM. Doc. 1424 (*sa femme, qui n'est pas bellicoseuse ne jugieuse*) ds GD IV, 674c.

V. aussi *jurge* v. Lexiques [R. M.]

JURIDICATION, subst. fém. (juridication)

[*FEW V, 83b : *jus*¹]

"Jurisdiction, pouvoir d'une instance juridictionnelle" : Et, ainssi comme en corps humain le cuer et la teste ont divers offices, semblablement, ou gouvernement mundain a deux *juridicions* toutes divisees, c'est assavoir l'espirituele, qui est representee ou chief, et la temporele, qui est representee ou cuer. (Songe verg. S., t.1, 1378, 60).

Rem. Forme (erronée ?) non att. dans les dict. de réf. [H. G.]

JURIDIABLE, adj. (juridiable)

[GD : *juridisciable* ; *FEW V, 83b : *jus*]

A. - [Synon. de *judiciable* A] : L'umble supplicacion de Husson de Sorcey, *juridiciable* de nostre bailliaige de Saint-Mihiel, avons receue contenan en effect qu'il peult avoir environ ung an que, par temptacion de l'ennemy, il print six vexelz de mochetes en ung villaige nommé Jocy pres dudit Sorcey et les rapporta audit lieu de Sorcey, disant qu'il les avoit trouvé aux bois en ung tison (Lettres rémission René II P.D.H., 1486, 152).

B. - "Juridique"

Rem. *Myst. de ste Barbe (sentence juridisciable)* ds GD IV, 675a ; *Myst. de ste Barbe P.*, 1493, *Romania*, 2009, 507. [R. M.]

JURIDICIAL, adj. (juridicial)

[GD : *juridicial* ; FEW V, 83b : *jus*]

"Juridique" : Sans excéder Les termes *juridicials*, Il sera bon d'anteceder Aux fais de telz officiaux (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 17). [R. M.]

JURIDITION, subst. fém. (juridition)

[T-L : *juridicion* ; GDC : *juridiction* ; DEAF, J765 : *juridition* ; AND : *jurisdiction* ; FEW V, 83a : *jus* ; TLF X, 807b : *juridition*]

A. - "Pouvoir de rendre la justice, autorité, juridiction" : Et entre les bestes ne est droit ne justice ne *jurisdiction* ne autre vertu morale ou intellectuelle fors par similitude ou par metaphore. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 335). *Juridicion* est dignité que aucun a pour ce qu'il a puissance de donner droit des plaintes qui sont faites devant lui. L'une des *juridicions* est feodal et l'autre est baillie. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103). ...attendu le malice d'iceulx prisonniers, et la voye par eulx ouverte pour evader la punicion et *juridicion* du roy nostre sire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 87). ...et aultres choses queulxconques à leur usage en quelque maniere, appartenant d'ancienneté, avec la garde et *juridicion* qui a causes desdis usages et des dangers et esmolmens ad ce appartenant, en retenant la garenne et ses aultres drois non desclariés ou previllege dessus dit. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 18). Terres environ eulx conquisdrent, Qu'en leur *juridicion* misdrent. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 74). Oultre, ne pourrez en porter De voz biens meubles seulement Qui vaille oultre nombre et compter Que la vaille d'un marc d'argent. Se aucuns le font autrement, Sommis a *juridicion* De mort souffrir amerement (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 630).

- Au plur. "Droits de justice (dans un territoire donné)" : ...li consauls des bonnes villes manderent le jone conte, lor seigneur, et li fissent a savoir que il vosist venir en Flandres et user par lor conseil, il seroient si bon amic et subject, et li renderoient et deliveroient toutes ses justiches et *juriditions* et les droitures de Flandres, ensi ou plus avant que nuls contes de Flandres eüst onques

eu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 798). On les aloit querre : il venoient (...); là leur estoit dit : "Il fault à la bonne ville de Gand à present finance pour paiier nos saudoiers qui aident à garder et à deffendre nos *juridicions* et nos francisses." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 79). "Et là fist le roy renouveler tous hommages aux contes, barons, chevaliers, escuiers et autres qui de lui tenoient, et là il jura à tenir le royaume en droit et en justice et à garder toutes *juridicions*." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 269). "Oncques puis que office furent accaté en une ville, les *juridicions* ne furent plainement gardées." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 170). ...li dis contes vint en Flandres. Et li rendi on fiefs, hommages, francises, signouries et *juridicions* toutes entieres (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 87).

- *Basse/haute/moyenne juridiction*. "Pouvoir d'un seigneur qui peut connaître et juger les causes concernant les droits qui lui sont dus et les injures minimales ; pouvoir d'un seigneur qui peut connaître et juger toutes les matières civiles et criminelles ; pouvoir d'un seigneur qui peut connaître et juger les délits mineurs en première instance" : ...en autres parties voisines et prochaines à ycelle [terre], es quelles il [le prieur de saint Eloy de Paris] se dit avoir toute *juridicion* haute, basse et moyenne (Industr. Paris F., 1358, 279). Avions avec ce, en nostre dicte ville de Beaune et en la banlieue d'icelle, toute justice et *juridicion*, haute, moyenne et basse (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1459-1460, 265).

- *Estre en juridiction de qqn* : Et il est certain que se eulz et leur gens et leur biens estoient en *jurisdiction* d'autres, il n'avoient pas repos sans molestation ne pure liberté. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 312).

- *Jurisdiction laie/seculiere/temporelle/de la cour temporelle*. "Compétence de juger les affaires concernant les laïcs ; pouvoir du roi et de ses représentants" : ...les dis clers mariés et marchans publiquement, pour cas qui regarde la *jurisdiction* temporelle, par le monicion, esquememenichemens ou autres procès n'empesche, et que de ore en avant s'en cesse et delaisse du tout. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1333, 322). ...la puissance de la *jurisdiction* seculiere quant a quatre Empyres, c'est assavoir dez Assiriens et Caldeÿens, dez Medes et ceulx de Perse, dez Grés, et dez Ronmains, n'a mie esté, dez le commencement, deüement entroduite, mez par violence a esté usurpee. (Songe verg. S., t.1, 1378, 152). Nous lysons que Jhesuchrist exerça aucune foys *jurisdiction* seculiere, comme il appiert quant il geta hors du temple ceulx qui vendoient et achetoient (Songe verg. S., t.2, 1378, 111). Mais l'en ne verra ja tant faire D'abus, d'excès, d'extorcions Es layes *juridicions* Comme l'en fait aux cours d'eglises. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 156). Et, pour ce, par le conseil dudit de Saint-Cloud, et pour eschever la *juridicion* et punicion de la court temporelle, fist lors fere sa premiere couronne ès forbours de ladite ville de Mante, à un barbier qui lors y demouroit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 61). ...à ceste cause et occasion, pour eschever la *juridicion* laye, il avoient fait faire leursdites couronnes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97). ...afin d'eschever la *juridicion* temporelle, se parti hastivement et print congié de sondit maistre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 295).

- *Jurisdiction ecclesiastique/espirituelle*. "Pouvoir de juger les clercs et tout ce qui relève juridiquement du domaine ecclésiastique ; pouvoir du pape et de ses représentants" : Celle auctorité de Crisostome veult bien que lez prestres aient l'execucion de la *jurisdiction* spirituelle, en laquelle *jurisdiction* spirituelle nul, par contrainte, ne doit estre trait ne mené

en la foy catholique. (Songe verg. S., t.2, 1378, 118). Il sera dit que le corps dudit feu Clouet sera rendu à l'evesque de Paris, à cause de sadicte *jurisdiction* ecclesiastique, pour en faire ce qu'il appartendra. (FAUQ., III, 1431-1435, 49).

- *Jurisdiction de la Prevosté des marchands* : Autre recepte d'amendes et forfaitures venues, escheues et tauxées en la *jurisdiction* de la Prevosté des marchans durant le temps de ce present compte, èsquelles celui qui les anonce y a le quint et le Roy et la ville le demourant par moitié. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 358).

- *Jurisdiction du bailli* : ...les eschevins de la dicte ville d'Arras fussent par appel exemps de la *jurisdiction* du bailli d'Arras, qui pour le temps estoit (Hist. dr. munic. E., t.1, 1347, 335).

- [D'une pers. quelconque] *Avoir sa juridiction*. "Avoir son territoire, son domaine propre, les affaires dont on est maître" : Chascuns a sa *juridicion*, Son degré, sa subjection, Et ce dont se doit entremettre sanz sa faulx en autrui blef mettre, C'est a dire sanz entreprendre Sur l'estat de l'autre ne tendre A aler ou pas ne lui loist. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 298).

- *Avoir juridiction sur qqn*. "Avoir autorité, droit de justice sur qqn" : Amour sur tous a *juridicion*. Car Amour peut les sages soustenir Et les autres pugnir a son talent. (Mir. femme, 1368, 234). Nous avons *juridicions* Sur elles [les femmes], car Dieu nous l'ordonne, Mais elz n'ont dominations Sur nous non plus qu'un sot leur donne ["Si ce n'est celle qu'un sot leur donne"] (Résol. am. M.R., c.1480, 325).

- *Sortir juridiction*. "Subir le jugement" : Pour cause du delit aucun doit sortir *juridiccion* (Songe verg. S., t.2, 1378, 156).

Rem. FEW XII, 128a : *sortiri* : «1395, Runk ; Reims 1604».

- *Tenir juridiction*. "Être en séance pour juger" : ...sur la dicte chambre du maistre dez intestas et sur la court ou l'en tient la *juridicion*, en quoy a vacqué ledit Thomas par V journées (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 159).

. "Exercer un pouvoir juridique" : Si comme est prudence en fait d'armes ou en tenir *jurisdiction*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 337).

. "Présider un tribunal" : ...quant il [le juge] entre eu jugement pour *juridicion* tenir, il doit (...) mettre la main a son chappel ou chapperon, sans soy arrester ou saluer aucun des assistens illec (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 27). ...quiconques est juge, en tenant *juridicion*, il represente la personne du Roy. (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 28).

B. - P. méton. "Territoire sur lequel s'exerce une autorité" : Et disoit ensi (...) que li rois de France avoit quitté tous ressors et toutes *jurisdiction*s, quant il rendi les terres à son seigneur de père, ensi que bien estoit apparant par les tretties et chartre de le pais. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 84). "Enssi serons nous et le roi d'Engletère, se nous n'alons au devant, bouté hors de nos *juridicions*." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 291). ...un chascun prince en sa *juridicion* parti son peuple en ordre de plusieurs parties (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 113). Et ainsi ses vaillans preudesommes conseilleront le prince et de l'estat d'iceulx dis legistes appartient estre fait chancelier, prevosts et baillifs de grans *juridicions*, maistres des requestes, autres telz offices. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 77). ...lesquelles nouvelletez et entreprises la Court met au neant et exempte lesdis habitans de Nuefchastel et leurs successeurs, d'ores en avant à tousjours mais, de la *jurisdiction*, obeissance et subjection dudit duc de Lorreinne et de ses successeurs (BAYE, II, 1411-1417, 77).

- *Jurisdiction de* + nom de pays. "Circonscription territoriale dans laquelle s'exerce ce pouvoir" : ...fu fait venir Symon de Verrue, escuier, de la parroisse de Marigny, à quatre lieues prez de Poitiers, prisonnier admené oudit Chastellet, et envoié par ledit maistre Denis de Bausmes, maire de la *juridicion* de Saint-Magloire, esquelles prisons de Saint-Magloire il estoit detenu prisonnier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 2). Lequel chapperon fu mis et porté par devers Guillaume Pasture, ad ce temps gouverneur de la terre et *juridicion* de la Roe (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 503). Chiers sires et amis, toute recommandacion devant mise, plaise vous savoir que mardi derrenierement passé, je feys excecuter un malfaitteur nommé Thevenin Tout Seul, pour ses demerites, en la *juridicion* d'Essonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 55). ...que noz présentes assercion, déclaracion, révocacion et ordonnances facent publiier affin que nulz ne puist de ce avoir ignorance, en leurs auditaires et en tous les aultres lieux à faire proclamacions et telz cas et aultres accoustumés en leurs *juridicions* et mêtes, à son de trompe ou aultrement deument. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 114).

- "Tribunal, lieu où l'on juge" : ...et en passant par la ville de Touvoye, [elle] fu par la justice et garde dudit lieu prinse et arrestée prisonniere, et mise ès prisons dudit lieu ; en laquelle prison elle fu par ceulx qui gardoient icelle *juridicion* serchée, et en la bourse d'elle qui parle furent trouvez deux des nouëz d'icelles poisons à lui bailliées par ledit Guillot Sotin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 478). [P. C.]

JURIDICTIONABLE, adj. (juridictionnable)

[GD : *jurisdictionable* ; FEW V, 83a : *jus*]

"Justiciable"

REM. Doc. 1421 (Metz, *jurisdictionable et corrigable de mondit seigneur*) ds GD IV, 675a. [R. M.]

JURIDIQUE, adj. (juridique)

[GD : *juridique* ; GDC : *juridique* ; FEW V, 83b : *jus*¹ ; TLF X, 808a : *juridique*]

A. - [D'une chose] "Qui est fondé en droit, qui est conforme au droit, aux formes légales" : Monseigneur le Procureur, je vous foiz responce précize sans autre généralité que ne suis en riens obligié audit Jacques Cueur ne Anthoine Noir ne à autres pour eulx et ne se trouvera point que oncques je le fusse. Et quant le monstrieriez, vous feroye responce tele et si *juridique* que vous n'auriez cause de procéder contre moy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 375). Quelques lettres qu'il escripvist par importunité de requérans ou autrement, il n'entendoit point déroguer aucunement à justice ne aux ordonnances anciennes, et quant il estoit adverty du contraire, le faisoit réparer. Les lettres qu'il escripvoit estoient *juridiques* (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 133). ...tous les autres prelatz de nostre royaume ont obtemperé aux semblables mandatz, et en ont joy tous ceulx qui en ont obtenu comme *juridiques* (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 55).

REM. Doc. c.1440 ds TLF. *Myst. Viel test.* R., t.2, c.1450, 114 ; t.5, 296. *Myst. process.* Lille K., t.4, a.1485, 228. *Myst. Judith Holofernés* R., c.1490-1500, 172.

B. - [D'une pers.] *Juridique de*. "Justiciable de"

REM. Doc.1453 (*les habitans de ... juridiques de mesdis seigneurs*) ds GD IV, 675a. [R. M.]

JURIDIQUEMENT, adv. (juridiquement)

[GDC : *juridiquement* ; FEW V, 83b : *jus*¹ ; TLF X, 808b : *juridiquement*]

"Selon les formes légales, conformément au droit" : Ne aussi le recepveur n'en livrera ou baillera ne ne consentira qu'il se face sans les dittes gens de justice et *juridiquement*, à ban et cri publicque (Doc. c.1374. In : CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 334). Accusateurs, semblablement, A parler *juridiquement*, S'ilz doyyent estre tous pugnys Par droict ad penam talionis (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 70). Lequel suppliant ne vout bailler ne exiber ladite lettre supposée, faisant mencion de ladite somme de XLV escuz, (...) mais exiba, rendi et bailla audit de Limoges *juridiquement* la vraye lettre et contract de ladite acquisition par luy faicte dudit Pelet de ses diz heritages pour ledit pris de XXV. escuz. (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 231). ...lesdictes lettres de mandat soient fondées *juridiquement* et conformes aux ordonnances et privileges de l'eglise de France (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490-1493, 54). Vous avés comme il failloit faire Procédé *juridiquement*. (Cene dieux, c.1492, 125).

REM. Doc. 1410 ds TLF. [R. M.]

JURIDROIT, subst. masc. (juridroit)

[AND : *jurisdreit* ; *FEW V, 83a : *jus*¹]

Région. (anglo-normand) "Juridiction"

REM. Cf. ; AND : *jurisdreit*. [R. M.]

JURIER, verbe (jurier)

[T-L : *juriiier* ; GD : *jurier* ; *FEW IV, 698b : *injuria*]

"Injurier" : Disassemblés sont en leur marier. Si les voit on l'un l'autre *jurier* [,] Souventefoiz se font injure grant. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 117). [Seul ex. ; formation régressive sur *injurier*] [R. M.]

JURISCONSULTE, subst. masc. (jurisconsulte)

[GDC : *jurisconsulte* ; FEW II-2, 1094b : *consultare* ; FEW V, 83b : *jus*¹ ; TLF X, 809a : *jurisconsulte*]

"Celui qui fait profession de conseiller en matière de droit" : A très subtil *juriconsulte* Jehan Ech, conseiller et orateur de très serain et divin prince Aubert Cesar, très victorieux Albert, dis je, duc glorieux d'Aultriche. (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 77). Les anciennes servitudes, ainsi que racomptent aucuns *juriconsulz*, ont prins naissance et commencement par les batailles, victoires et triumphes des anciens guerroyers. (BUEIL, I, 1461-1466, 50). Pour ce disoit Paule le *juriconsulte* a Athenes que ung roy, ung empereur, ung prince, soit jeusne ou eagié, doit estre de vieilles meurs, car les vieilles gens croient communement mieulz conseil que ne font les jeusnes qui, par deffaulte d'experience, se confient en leurs propres sens et usent de leurs volentez et tres souvent se en treuvent deceuz. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 139).

REM. Doc. 1393 (Gironde, *juriconsultes et sages hommes*) ds *R. Ling. rom.* 20, 1956, 82 (K. Baldinger). [R. M.]

JURISTE, subst. masc. (juriste)

[GDC : *juriste*¹ ; DEAF, J767 : juriste ; FEW V, 83b : *jus* ; TLF X, 809b : *juriste*]

"Celui qui a une bonne connaissance du droit, juriste" : Sçavoir faisons que nous, actendu et toutes ses choses considerans, et premierement la verité sur et desdictes choses par nous enquisse, et aussi nostre conseil diligenment tenu et eu de gens

se congnoissans en ladictie matiere et mesmement de *juristes*, et après nostre deliberacion souvent eue et donnee saine et meure entre nous en nostre chappitre general sur lesdictes choses, avons octroïé auxditz supplians, de ung mesme assentement et du consentement de nous tous, lesditz champars appartenans a nous et a nostredit monastere (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1366, 328). Et ainsi dient les *juristes* que les loys des Romains sont droit commun. (ORESME, E.A.C., c.1370, 304). Et par ce que dit est il appert clerement que le bon theologien et le bon *juriste* ne sont pas discordans (ORESME, E.A.C., c.1370, 320). Donques, le principal propos et estude d'un Roy doit estre bien gouverner son pueple et par le conseil dez sages, par lezquelx je entens, principalement, lez *Juristes*, c'est assavoir qui sont experts en Droit canon et en Droit cyvil et ez coustumes et es constitucions et loys royaux (Songe verg. S., t.1, 1378, 410). Samblablement, un philosofe moral scet bien lez principes, en general et en confus, de toutes loys et de toutes constitucions, mez, pour tant, il ne scaroit descendre, ne jugier de cas particuliers, car ce appartient a un *Juriste* ou bon coustumier qui a la pratique et l'experience dez cas particuliers. (Songe verg. S., t.1, 1378, 410). ..."experience est mere de toutes choses"; chascun voit, par experience, lezquelx sont plus yndios, lez *Juristes* ou lez Artistes (Songe verg. S., t.1, 1378, 411). Mais qui veult fort latin parler, Ne doit pas a la court aler, Ne qu'il soit emflez de clergie, Car ly maistre en theologie, Li *juriste*, li cleric lettré Y ont trop petit impetré (DESCH., M.M., c.1385-1403, 169). ...celluy roy sage (...) fist eslire en sa court de Parlement les plus notables *juristes* en quantité souffisant (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 39). Mais on me pourroit faire une question, en disant qu'il n'appartient point à ung theologien de faire ladictie justification, et qu'il appartient à ung *juriste*. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 183). Et appella à faire ledit procès plusieurs notables gens d'eglise de la duchié de Normandie, graduez en sciences, et plusieurs theologiens et *juristes* de l'Université de Paris (FAUQ., III, 1431-1435, 14). ...à Louvain, à Dole et ailleurs avoit estudes de lois pour fournir ce royaume de legistes et *juristes*. (FAUQ., III, 1431-1435, 111). ...il luy escript qu'il s'en viengne devers luy et a deliberé envoyer en son lieu et à toute diligence un grant et notable personnaige *juriste*, pour traicter des matieres en toute bonne pacificacion (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.1, 1487, 389).

- *Docteur juriste*. "Docteur en droit" : ...telz espousailles qui n'ont esté d'aucune valeur presentent, donnent et baillent empeschement a ceulz de la consanguinité afin qu'ilz ne peuvent contraire avec telz espoux, comme dist la commune opinion d'aucuns docteurs *juristes*. (Sac. mar., c.1477-1481, 72). [R. M.]

JUS, subst. masc. (jus¹)

[T-L : *jus*² ; GDC : *jus* ; DEAF, J768 : *jus*¹ ; AND : *jus*¹ ; FEW V, 83b : *jus*² ; TLF X, 811a : *jus*]

"Suc d'un fruit, d'un végétal, jus" : ...tisane avecques son *jus* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 295). ...le *jus* d'une herbe qui a nom titimal (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 112). ...prenez des ongnons rouges cruz et les broyez, et espraingnez le *jus* en une escuelle et le mectés ou les mouches repairent (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 102). ...le *jus* d'orenges y est bon (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 260). ...et par le *jus* de certaines herbes le viel sang elle renouvella (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 178). À quoy valent en vérité Le *jus* et l'acétosité De frans citrons et de bons coignz (LA HAYE, P. peste, 1426, 121). Comme il est dit et describé, Aux malades que chascun sache Sur *juz* ou eue de bourrache, Ou de bugloxe ou de l'oseille, Comme maint

Maistre le conseille. (LA HAYE, P. peste, 1426, 135). Et de tout ce soient confites Trocisques avec *juz* de pommes, Qui des grans et des savans hommes Furent maciaines nommées (LA HAYE, P. peste, 1426, 145). ...Avec le *just* d'une ancolie (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 358).

Rem. Bien attesté dès l'a.fr. (T-L IV, 1891-1892). *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, 350 ; 432 ; 435 (var. *suc*). [R. M.]

JUS, adv. de lieu (jus²)

[T-L : *jus*¹ ; GD : *jus* ; DEAF, J773 : *jus*² ; AND : *jus*² *de juse* *ju* *la* *ju* ; FEW III, 44a : *deorsum*]

A. - Au propre

1. [Du haut vers le bas] "À bas, en bas, vers le bas" : A celle heure, quant li contes de Flandres et ses gens vinrent, il estoit haulte remontée et le souleil s'en alloit tout *jus*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 225).

- *Ça jus*. "Ici-bas" : Dame Dieu reclamerent qui cha *jus* fist naissance (Hugues Capet Lab., c.1358, 91). LE SECONT CHEVALIER. Beneoît soit qui l'engendra [Griseldis], Qu'envoie est des cieuls ça *jus* Pour le bien publicque et salus. (Gris., 1395, 48). Fors les biens qu'il a fait cha *jus* en son vivant... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 411). O louee concepcion, Envoiee sa *jus* des cieulx, Du noble lis digne syon, Don de Jhesus tres precieulx, Marie [Marie d'Orléans], nom tres gracieulx, Fons de pitié, source de grace, La joye, confort de mes yeulx, Qui nostre paix batist et brasse ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 102 ; *Myst. process. Lille* K., t.1, a.1485, 5/31 ; t.3, 34/159...

. P. ext. "Ici" : "Nous volons parler a vous. Venés ça *jus*." (FROISS., Chron. D., p.1400, 638).

- *Là jus*. "Là en bas, p. ext. là-bas" : "Alons ! alons ! là *jus* en le place on nous attend !" (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 78). Dou menu peuple qui se revelle devers Londres, je ne sai nulle certaine nouvelle que je peuisse recorder pour verité fors tant que li officier de là *jus*, de l'evesque de Lincolle et de la conté de Cambruge (...) et de l'evesquie de Norduich m'ont escript que les menues gens desoulx eulx sont en grant desir que les cosses voissent mal et que il i ait tourble en Engletière. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 127). La *jus* en ceste mer a mainte nef querquie. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 403). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

- *Jus ne seure*. "Ni en bas, ni en haut, nulle part" : Sy alé voir en Taillevant Ou chappitre de fricassure, Tout au long, derriere et devant, Lequel n'en parle *jus* ne sure [des langues cuisans, flambans et rouges] ; Mais Macquaire, je vous assure, A tout le poil cuisant ung deable Afin qu'il sentist bon l'arseure, Ce recipe m'escript sans fable : (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 113).

. *Sus et jus*. "Partout, en tout lieu" : Et Herculés quiert sus et *jus*, Pour roy Leomedon trouver (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 51). Pour quoy, a faire brief laingage, En ce païs je suis venu Par Lombardie sus et *jus*, Pour augmenter celle mayson. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 158). Nous arons joye, *jus* et sus, De Jesus, l'enfant nouveau né (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 271).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 7452 ; 15082. *Myst. process. Lille* K., t.4, a.1485, 48/74...

. *Sus ou jus*. "De façon ou d'autre" : ...N'elle ne puet personne tant chierier Que seürté Li face avoir de sa bonneürté, Soit de joie, soit de maleürté, Que sus ou *jus* ne l'ait moult tost hurté. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 85).

. *Que sus que jus*. "De façon ou d'autre" : Et tant fêis que sus que *jus* Qu'a mariage tu l'ëus. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 94).

. *Ne sus ne jus*. "D'aucune façon" : Sire baillif, sachiez puis lors Que nostre fille li donnasmes, Ne li ne autre ne trouvasmes Qui deist qu'il eust nul mal Ne hors ny ens, n'amont n'aval, Ne sus ne *jus*. (Mir. femme, 1368, 199).

- *Avaler qqc. jus*. "Baisser, faire tomber" : Et jettèrent grans gros kros et havés au dit pont leveis ; et puis tirèrent si fort qu'il rompirent les chainnes qui le pont tenoient, et l'avalèrent *jus* par force. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 126). ...il rompirent les chainnes qui le pont portoient et tenoient, et l'avalèrent *jus* par force. (FROISS., Chron. D., p.1400, 667).

- *Bouter / mettre / reverser qqn jus*. "Faire tomber qqn" : Si l'encloient de toutes pars et le prissent et le missent *jus* dou coursier (FROISS., Chron. D., p.1400, 332). Li sires de Berlainmont consievi (...) mesire Gui Poteron et le reversa *jus* a terre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 387). Il le feri a plainne targe un si grant cop (...) que il le bouta *jus* et passa oultre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 387). Le bourreau (...) n'eut oncques l'advis de lui bouter la hart au col et le bouter *jus*. (C.N.N., c.1456-1467, 452).

- *Cheoir jus*. "Tomber" : Ces fers ceans vous pourterez En vos piedz, et les riverés Sy bien qu'ilz ne charront pas *jus* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 132).

- *Envoyer jus* (un bras). "Arracher (un bras)" : Le roy entoise l'espee et fier le soudant de si grant force qu'il lui envoie le bras *jus*, tant qu'il ne tenoit qu'a deux tendans dessoubz l'aisselle. (ARRAS, c.1392-1393, 236).

- *Jeter qqc. jus*. "Jeter qqn/qqc. à terre" : ...pluiseurs autres, jusques au nombre de dix et sept personnes, furent ochis en le maison du dit Wuillaume et aucuns d'iceulx jectés *jus* inhumainement en le cauchie par les fenestres du dit hostel, et le ministre de le Trenité, de l'ordene de Saint Matelin, et un autre, navré morteilment (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 347). Et en ce disant, gette *jus* le gaigne, mais il n'y ot homme qui mot respondisist. (ARRAS, c.1392-1393, 59).

- *Jeter / poser / mettre / ruer jus* (un vêtement). "Se défaire de, quitter" : ...les robes, qu'ilz hurent De parement, *jus* ilz poserent (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 5). Le roy Tigran son riche habit, Pour estre assure de cil labit, Jaicte *jus* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 16). ...si jecta *jus* chape et surplus (C.N.N., c.1456-1467, 465). ...si tost que l'huis fut fermé, il, qui n'avoit que son pourpoint en son dos, le rue *jus* et monte sur le lit (C.N.N., c.1456-1467, 497).

- *Laver qqc. jus de*. "Enlever qqc. en lavant" : Lors le desvestent tout nu et lavent d'eau chalde le sang *jus* de luy (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 251). Lors fu appareillié le baing ou elles les firent baignier pour laver le sang et la sueur *jus* d'eulx. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 462).

- *Mettre jus les armes*. "Baisser les armes" : Et deceda de ce monde riche de terres, de seigneuries et de biens et garny de bonne renommée. Duquel fut fait ung epitaffe, dont la teneur s'ensuit : Mars, mettez *jus* voz armes et bannieres, Et entendez ung pou à lamenter. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 395).

. *Mettre qqc. jus*. "Déposer qqc." : Mais or mectés la viande *jus*, sy mengerons (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 165).

. *Mettre ses habits jus*. "Se déshabiller" : ...[il] s'en allerent devestir, et mettre *jus* leurs habits de devocion (C.N.N., c.1456-1467, 374).

. *Mettre qqn jus de la question*. "Faire descendre, libérer qqn de la question (de l'instrument de torture)" : ...et, assez tost après ce que l'en ot jetté un petit d'eau sur lui, requist instamment que l'en le meist *jus* d'icelle question, et il diroit verité desdites accusacions contre lui faites, qui sont vrayes, et d'autres plusieurs crimes et larcins par lui faiz, commis et perpetrez. Si fu deslié et mis *jus* d'icelle question, et mené chauffer en la cuisine en la maniere acoustumée. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 33).

. *Mettre qqn jus*. "Mettre qqn à bas, vaincre qqn (et le chasser)" : ...les oncles du roy, pour venir à la souveraineté et seigneurie de la couronne d'Angleterre, avoient osté et mis *jus* et hors du conseil les vaillans hommes du conseil du roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 48).

- *Oster jus*. "Enlever" : Quant il furent là venu, messires Agos osta chaperon tout *jus*, et les salua bellement l'un après l'autre. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 89).

- *Raire / tondre jus*. "Tondre à ras" : "Lors fist-il venir son barbier, et se fist tonser tout *jus* et se mist moult bas, et se vesti de noir, et tous ceulx de son hostel." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 88).

. [D'un prétendu clerc] *Estre rez tout jus*. "Être entièrement rasé par le barbier juré" : ...y celui lieutenant declaira et par jugement que ledit prisonnier ne joyroit aucunement de privilege de clerc, mais le tenoit et reputeoit comme homme lay, et avec le condempna [à] estre rez tout *jus*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 464).

- *Ruer qqn jus*. "Abattre, renverser, détruire qqn" : Alphasar roy en champ sur sa baniere [Fortune] Ruay *jus* mort. Cela est ma maniere : Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray, Autre cause ne raison n'en rendray. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 65). Et tant firent qu'ilz le vindrent trouver en ung champ lui et sa compaignie, qui furent ruez *jus* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 14).

. "Vaincre qqn, le chasser (d'un territoire, d'un pays...)" : Et ossi il avoit fait de nouviel aucuns biaux services au roy de France et au duch de Bourgogne, car il avoit en la ditte ducé de Bourgogne ruet *jus*, au dehors de Digon, bien quatre cens pillars. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 134). En celle propre année rua *jus* le duc Wincelant de Brabant les compaignons en son pays de Lucembourch, qui luy gastoient sa terre, et en mist grant fuison à exil (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 158). "Se nous poiens ruer *jus* ce nouvel connestable et le seigneur de Cliçon qui nous est si grans ennemis, nous arions trop bien exploitié." (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 2). Li rois d'Engleterre fu moult courouciés, quant il sceut les nouvelles de l'armée qu'il envoioit en Poito, qui estoit ruée *jus* des Espagnolz. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 47). Chil de Gaind (...) regardèrent que il assembleroient leur poissance (...) et combateroient le conte et ses gens, et, se il les pooient une bonne fois ruer *jus*, jamais ne se relleveroit. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 53). Et avoit celui roy un nepveu, lyquelz avoit, par l'introducion d'aucuns envieux, sur Hervy, vostre pere, grant indignacion, car ilz lui firent acroire que le roy, son oncle, feroit son hoir de Hervy, vostre pere, et dirent au nepveu du roy en telle maniere : Tu es droiz hoirs de Bretagne Brute et Galesse. Or estes vous bien ruez *jus* et deboutez de la noble contree de Bretagne. (ARRAS, c.1392-1393, 49).

- *Saillir jus*. "Sauter en bas, descendre (d'un cheval)" : Lors [Remondin] sault *jus* du cheval apertement, et l'encline parfaitement en disant : Tres chiere dame, pardonnez moy l'injure et la vilenie que j'ay fait envers vous (ARRAS, c.1392-1393,

25). Et quant Gieffroy sent le cheval fondre soubz lui, si sault *jus* appertement, et s'en vient vers le jayant, l'espee traicte (ARRAS, c.1392-1393, 246). Et si rua *jus* environ VIIxx Escossois, qui s'en aloient au seigneur de Bueil pour ledit duc de Normandie, et fut la rencontre faicte desdiz Escossois à ung village du bailliage de Caux nommé Cailli. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 145).

- *Seoir jus*. "S'asseoir" : Qant li prelat et li baron qui la estoient, l'orent honnoré et fait seoir *jus*, il fu moult sagement examinés (FROISS., Chron. D., p.1400, 479). Les Englois, qui ordonné estoient en trois batailles, et qui seoient *jus* a terre tout bellement, sitos que il veirent les François aprochier, ils se leverent sus, moult ordonneement sans nul esfroi, et se rengierent en lors batailles. (FROISS., Chron. D., p.1400, 726).

- *Tourner sus jus*. "S'abaisser (?)" : Tourne toy, tourne jo sus *juz*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 156).

- *Tresbuscher jus*. "Tomber" : Qant messires Hues li Espensiers en fu enfournés, si se doubta grandement que la poissance dou roi de France ne le fesist tresbuchier *jus* de ses estas, car bien imaginoit au fort [que] ses sires li rois d'Engleterre n'oseroit courouchier le roi de France. (FROISS., Chron. D., p.1400, 51).

2. [Dans une loc. prép.] *Jus de*. "En bas de" : Quant les Compagnes veirent que c'estoit à certes et que combattre les couvenoit ou morir à honte, si descendirent tantost *jus* de leurs chevaux. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 224). Et li arresta son glave en se poitrine, et tant le bouta et tira que le dessus dit il mist *jus* de son cheval à terre. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 202). Li bourbe *jus* de la cauchie aval Commignes estoit si grande que toutes gens i entroient jusques en mi la jambe. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 23). ...[il] vit et aperçut, à une perche estant en ycelle eglise, une robe de drap burel grise, qui est robe à femme, et ycelle robe tira *jus* de ladite perche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). Et cilz tendent leurs arbalestres, et mettent bons viretons en coche, et laissent aler tout a une foiz, et en mirent mors a ce poindre sur le pont jusques a XII. Et quant les Sarrasins les voient, si furent moult esbahiz, et reculent *juz* du pont. (ARRAS, c.1392-1393, 101). Mais avant qu'ilz venissent au pont, furent arrivez bien VI. mille chevaliers Sarrasins, qui fort approuchoient noz gens, et les avoient ja reboutez prez que *juz* du pont. (ARRAS, c.1392-1393, 101). Il descend : ...la contesse estoit avallee *jus* dou chastiel en la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 525). Et quant adventure les eust mis hors de la cave par la maniere qu'il est dit, descendirent *jus* du mont et allerent, le plus tost qu'ilz poeurent, a Romme. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 100). ...[il] se coula tout doucement *jus* de son lit (C.N.N., c.1456-1467, 366).

B. - Au fig.

- *Estre jus*. "Être anéanti" : LE JUIF. La conscience me remort Et de long temps ay ung remort Touchant nostre loy de juifrie. De nulz seigneurs n'avons support. Crestiens partout ont grant port, Dont j'ay une griefve resverie. Leur Vierge Marie, Mere de Jhesus, Quant on la deprie, Monstre grans vertus. Nostre loy est *jus* Du tout jusque(s) au bas. Et de quoy m'esbahis le plus, C'est des faitcz [de] saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 78).

- *Estre jus de*. "Être dépourvu de"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 787 ; 788.

- *Mettre qqc. jus*. "Renoncer à qqc." : Si (...) voloit briefment, toutes aultres choses mises *jus*, secourir et conforter la contesse de Montfort. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 4). Et remandoient li rois et la royne de France leur fil le duch de Normandie, et li enjoindoyent très especialment que, toutes parolles et ensongnes mises *jus*, il se partesist et deffesist son siège et

retournast en France. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 4). "Si vous pri et voel que vous mettés ces mautalens *jus*, car je m'en charge, et en descarge le conte de Northombrelant." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 134).

Rem. *Percef*. IV, R., c.1450 [c.1340], 347/603.

- *Venir jus devers qqn*. "Venir auprès de qqn en ayant renoncé à toute demande ou plainte (?)" : ...se vous trouvés le roi de France si amiable que il reçoive vostre honnour, vous venrés legierement *jus* deviers le roi d'Engleterre. Il a assés a faire a entendre aillours. (FROISS., Chron. D., p.1400, 484). [R. M.]

JUS, (?) (jus³)

[T-L : *jus*² ; GD : *jus*² ; DEAF, J777 : *jus*³ ; FEW V, 83a : *jus*¹]

"Droit ; raison"

Rem. Mot fantôme, cf. DEAF. Pour l'ex. de LA SALE, cf. MotsFantomes : *jus1* ; cf. aussi MotsFantomes : *jus2* [R. M.]

JUSANT, subst. masc. (jusant)

[FEW III, 44a : *deorsum* ; TLF X, 812a : *jusant*]

"Marée descendante"

REM. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds TLF (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1) ; *Fr. mod.* 26, 53. [R. M.]

JUSCULE, subst. (juscule)

[GD : *juscule* ; *FEW V, 85a : *juscellum*]

"Jus, sauce" : ...il ne doit menger nulles soupes ne brouetz et *juscule* et chair de porc (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 13). [Seul ex.] [R. M.]

JUSQUE(S), prép. et conj. (jusque)

[T-L : *jusque* ; GD : *jusque* ; GDC : *jusque* ; AND : *jesque* ; FEW XIV, 73a : *usque* ; TLF X, 812b : *jusque(s)*]

I. - Prép. [Marquant le terme final ou la limite qu'on ne dépasse pas]

A. - [Dans l'espace] : Si fist querre et pourveir grant fuison de nacelles, et entrer dedens arciers, et puis nagier *jusques* à ces palis, et yaus venu *jusques* à là, assallir fortement à ceulz qui les deffendoient. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 27). Et grant fuison de bonnes gens y eut mors, tant sus les camps comme en le cache, car elle dura huit lieues dou pays, d'Auroy *jusques* moult priès de Rennes. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 169). Quant cil Breton furent venu *jusques* à là et il eurent couru devant les barrières, il moustrèrent grant samblant d'assaut et l'environnèrent moult faiticement. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 11). Quant il fu venus *jusques* à là, il cuida entrer en le ville, mais il se cloïrent contre lui, et disent que point n'i enteroit. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 125). ...tout en parlant, marcherent *jusques* en la chambre de la patiente. (C.N.N., c.1456-1467, 134). ...tantdiz qu'el se reposera ung peu je m'en iray *jusques* au mesnage (C.N.N., c.1456-1467, 135). ...larmes a tant saillirent de ses yeulx et descendirent au long de sa belle et clere face *jusques* bien bas sur sa robe. (C.N.N., c.1456-1467, 164). ...madamoiselle le sentent tout la dessus, fait ung sault *jusques* a l'huy (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...l'onneur qu'il luy fist n'estoit pas maindre que a genoux ployez bas et enclinez *jusques* a terre. (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...[il] monta a mont son eschelle, et vint *jusques* a la cheminée (C.N.N., c.1456-1467, 276). Et ledit des Marchaiz et Fevre s'en foyrent, voyant ledit conte ; et, laditte porte ouverte, entra dedans laditte ville, menant toujours ledit Cueur, et alla *jusquez* à la porte du

chastel de Saint-Fergeau avec ses gens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

- *Dusqu'à*. "Jusqu'à" : ...car ainsi Ne puis vivre en tel sousci N'en telle douleur Com j'ay esté *dusqu'à* ci, Et tout pour s'amour. (MACH., L. dames, 1377, 165).

B. - [Dans le temps] : ...comme la bataille douteuse eust perseveré *jusquez* au haut du jour... (BERS., I, 9, c.1354-1359, 44.11, 83). Po s'en fault que telle prunelle De ce coustel cy ne vous baille Que sur vous en parroit la taille Se viviez *jusque* a cent ans (Mir. parr., 1356, 13). Car *jusquez* a .XX. ans fera il bon paier. (Hugues Capet Lab., c.1358, 78). Hébé, deesse de jouvente, Qui est et belle et douce et gente, Et qui est des cieus boutilliere, Fu esleue la premiere, Pour li norrir en son enfance, *Jusque* à l'estat de congnoissance, Ou plus avant, se mestier yere (MACH., P. Alex., p.1369, 5). En ceste eureuse felicité Fortune le maintint et soustint *jusques* en la fin de ses jours. (C.N.N., c.1456-1467, 23). Nostre Escossois, après ceste haulte adventure, prend de sa dame congé *jusques* une aultre foiz (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...l'Anglois fut tant batu que presque *jusques* a la mort, et crya mercy (C.N.N., c.1456-1467, 58). Ne pensez pas que nous soyons si bestes que nous avez tenez *jusques* cy. (C.N.N., c.1456-1467, 239). ...il se coucha sans dire mot, et dormit *jusques* sur le jour (C.N.N., c.1456-1467, 265). ...si vouloit que madame laissast ses oraisons *jusques* a demain (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...le fait de sa coustrerie recommenda a ung jeune gentil clerc pour la deservir *jusques* a son retour. (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...il eust pacience *jusqu'* au lendemain. (C.N.N., c.1456-1467, 333). ...il estoit celui qui lui vouloit garder son honneur *jusqu'* a la mort (C.N.N., c.1456-1467, 386). Son mari mort, il l'a tousjours tenue *jusques* environ ung an qu'il l'a baillée a ung barbier. (C.N.N., c.1456-1467, 417). ...la defendray aussi avant et aussi longuement que la vigueur de mon corps pourra durer, et *jusques* a la mort. (C.N.N., c.1456-1467, 550). ...durant le temps de son jeune ne mengeroit son pain et eue *jusques* après soleil couché. (C.N.N., c.1456-1467, 576). Et, quant laditte dame eust esté demye journée avec le roy, elle s'en vouloit retourner, mais le roi ne voulut *jusquez* au landemain. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 184).

- *Jusques* à + inf. : ...quand ilz eurent beu et mangé, et fait si bonne chere que *jusques* a loer Dieu (...) les aucuns commencerent a dire... (C.N.N., c.1456-1467, 542).

- Dans le cours d'un récit : Dont depuis en vinrent grans guerres entre Flandres et Braibant, si com vous orés touchier çà en avant ; mais pour ce que ce n'est point de ma principal matère, quant je serai venus *jusques* à là, je m'en passerai assés briefment. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 87).

C. - P. anal. [Idée de degré] : Par le monde yront Enoch et Elie sarmonnant, Et mains bons exemples donnant, *Jusque* Antrecrest les trouvera Qui a occire les fera (Jour Jug. R., c.1380-1400, 217). Lors la fist despoiller de son jaserant et du surplus de ses habillemens *jusques* a la belle chemise (C.N.N., c.1456-1467, 280). PLAISANT FOLLIE. (...) Ce n'est pas comme agluz commun Qui s'esvente et gaste pour temps Car il vaut mieulx vieill de XX ans Que ne fait a estre nouveau: Lors arrache plume et peau *Jusquez* aux otz et tout decippe. (Pipée R., c.1470-1480, 183).

- [Dans une suite de nombres] : Comme donquez il i eust ja *jusquez* a .XXX. mil hommes detailliez, li consul avoient fait signe de retraire (BERS., I, 9, c.1354-1359, 43.17, 81). Li rois de France acorda à son cousin, monsigneur Charle de Blois, que il eust de son royaume *jusques* à mil lances. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 148). Et ferirent chevaus des esporons, et se boutèrent entre yaus, et les espardirent et en ruèrent jus *jusques* à quatorse qu'il

retinrent pour prisonniers. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 183). Et arrivèrent à Calais le vint et troisme jour dou mois d'avpril (...) Et furent là *jusques* à quatre jours en mai, atendant leur mareschal, messire Guillaume de Biaucamp, qui point ne venoit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 91). "Oïl, dist li rois, vous leur dirés que dedens quinze jours au plus tart je les ferai paier et delivrer tous leurs gages, *jusques* à un petit denier." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 190).

- [L'accent est mis sur l'extension du processus, le caractère extrême du point d'aboutissement] : ...si la chose fust venue *jusques* aux horions, celui du grenier et l'aultre de la ruelle l'eussent servy et secouru. (C.N.N., c.1456-1467, 244). Par mon serment, m'amy, je vous cuidoye a ce matin avoir tresfort *jusques* au sang batue (C.N.N., c.1456-1467, 266). Et que diriez vous se (...) je vous faisoie encores, avecques ce, le plaisir que de vous prester *jusques* a vingt frans *jusques* a ung terme que nous deviserions ? (C.N.N., c.1456-1467, 297). Elles ont prins chacune ung compaignon et ont fait *jusques* a oultrance la folye. (C.N.N., c.1456-1467, 364).

. "Jusqu'à, mais à l'exclusion de" : ...et *jusques* a la misericorde et pitié des petis enfans il occist et mist a mort tout filz masle (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 161).

- [Expr. de la totalité par la conjonction des extrêmes] : Il n'y eut celle qui ne le paya a son tour, de la plus haulte *jusques* a la maindre (C.N.N., c.1456-1467, 217).

II. - Loc. conj. *Jusqu'à ce que* (avec l'ind. ou le subj.). "Jusqu'au moment où" : ...leurs sucesseurs et aians cause pourront prendre, cueillir et recevoir de fait sur les prouffiz les (revenues) prouffiz et revenues qui croistront et istront es choses dessus dites *jusques* a ce que ilz soient paieez et satisfiez de toutes leurs dites mises faites pour cause de ce (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 449). Je ne vous lairay pas, Sabine: Avecques vous cy demourray *Jusques* a ce que dire orray De li nouvelle (Mir. st Alexis, 1382, 311). Car quant leur mary leur a deffendu aucune chose a faire, qui leur pleust a faire et vouldissent bien faire, elles delayent et actendent et passent temps *jusques* a ce que la deffense soit entroubliee par le mary, ou qu'il en soit alé, ou qu'il est chargié d'autre si gros fait que d'icelluy ne luy souvient. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 98). ...l'entrée d[e] prinsault luy fut refusée *jusques* ad ce qu'il nommast son [parain]. (C.N.N., c.1456-1467, 25). ...ne retourne jamais vers moy *jusques* ad ce qu'il ara deffait tout ce que par ton oultrage il t'a fait ! (C.N.N., c.1456-1467, 69). Si garda ce courroux sans en rien dire *jusques* ad ce que son mary s'en vint coucher. (C.N.N., c.1456-1467, 71). ...tu ne mengeras jamais aultre viande *jusques* ad ce que tu me serves ainsi que souloyes (C.N.N., c.1456-1467, 84). ...oncques ne rataindit *jusques* ad ce qu'ilz fussent en Brabant (C.N.N., c.1456-1467, 181). ...ses voisines, qui la cuidoient comme morte, furent tresesmerveillées *jusques* ad ce qu'elle leur dist par quelle voie elle estoit ravivée (C.N.N., c.1456-1467, 517). Il conclud toutesfoiz tenir silence et nul mot dire *jusques* ad ce qu'il verra mieulx son point. (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...[elle] dormit tresbien *jusques* ad ce que son mary retourna de la ville (C.N.N., c.1456-1467, 265). ...Philippe de Savoye, congnoissant le bon traicté et accord que ledit conte avoit fait entre le roy et luy, qui n'estoit au dommaige de l'un ne de l'autre, il donna audit conte la somme de dix mil escuz d'or, dont, pour seureté de ce, il luy bailla la baronnye de Cleremont en Genevoys, pour en joyr luy et les siens *jusquez* ad ce qu'il eust payé ladicte somme de dix mil escuz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 146). Là furent *jusquez* à ce que le feu fut allumé. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 195).

- *Jusques adont que* : Ses consaulz ne voloit nullement que il eüst encores sa delivrance, *jusques* adonc que li rois dans Piètres aroit paiet le prince et tout ce qu'il estoit tenus envers lui et ses gens. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 63). Et donnèrent congiet à la plus grant partie de leurs gens d'armes de raler cescun sus son lieu et en sa garnison *jusques* adont qu'il oroit aultres nouvelles (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 118).

- *Jusques à tant que* : ...ne ne pot onques la bataille estre enclinee *jusquez* a tant que la seconde bataille des Romains succeda a la premiere bataille et que li frés se mirent en lieu des las (BERS., I, 9, c.1354-1359, 32.8, 58). "Bonnes gens, les choses ne poent bien aler en Engletière ne iroent *jusques* à tant que li bien iroent tout de commun." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 96). ...il fut content de differer sa volunté *jusques* a tant qu'il eüst prins au fait et l'un et l'autre. (C.N.N., c.1456-1467, 352). Ces tresors mettez la dedans, *Jusques* a tant qu'il soit en terre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 185).

Rem. Aussi *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

- *Jusques ores que* : J'ay eu despieça suspicion que nostre curé vous feist desplaisir, et le vous ay celé *jusques* ores que j'en ay eu la vraie experience. (C.N.N., c.1456-1467, 494).

- *Jusques* + prop. sub. : Et là sceurent cheval que esperon valloient, car, quanque il pooient estekier, il ne cessèrent *jusques* il furent sus le cauchie, et trouvèrent bien à point li signeur les barrières ouvertes. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 250). [R. M.]

JUSQUIAME, subst. masc. et fém. (jusquiamé)

[GDC : *jusquiamé* ; DEAF, J778 : *jusquiamé* ; AND : *jusquiami* ; FEW IV, 524b : *hyoscyamus* ; TLF X, 815b : *jusquiamé*]

"Jusquiamé (plante)" : Aussi est bon certainement Quérir un tel hébergement Où n'ait près noyers, ne séues, Figuiers, *jusquiamé*, cicues, N'autres choses portans encombre Par leur odeur ne par leur ombre (LA HAYE, P. peste, 1426, 79). *Jusquiamé*, *jusquiamus* en latin, est une herbe vénimeuse aucunement, et en y a de trois manières, et en toute manière elle est de froide et sèche nature et vault contre plusieurs maladies, ordonnée et appliquée dehors. (LA HAYE, P. peste, 1426, 207). *Jusquiamé* que l'en appelle hanebane... Elle est par ung autre nom appelée cassilago et autrement simphoniaca... Il en est des semences de trois manières, car il y en a de blanches, de rouges et de noires. (Grant herb. C., c.1450, 123). ...tu le fomenteras de vin de decoction de mente, d'anis et de commin et les semblables et en la fin vous y ferés setones et se les coillons estoyent trop agrandis, tu les emplastreras de *jusquiamé* et de feuilles de coriandre fresche (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 6).

Rem. Ex. XIIIe s. ds GDC X, 55b. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, 355 ; 644 ; 656. [R. M.]

JUSSION, subst. fém. (jussion)

[GD : *jussion* ; FEW V, 85a : *jussio* ; TLF X, 816a : *jussion*]

"Commandement" : ...Orgueil et vaine gloire fort sourmonter, Avec tous vicez, et tout ce dont *jussion* Fais, puissons parfaire par mainte oroison. (Prières saints R., t.2, 1300-1400, 453).

REM. Ex. c.1450 (*nous tient en jussion* "nous tient en sujétion") ds GD IV, 676b (datation TLF). [R. M.]

JUSSITER, (?) (jussiter)

[Ø]

"Commander" (Éd.) : Par droit suy et equité *jucité* Vous faire service (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 198).

REM. V. *jussion*. Mais n'est-ce pas une mauvaise lecture pour *incité* (G. Hasenohr) ? [R. M.]

JUSTABLE, (?) (justable)

[GD : *justable* ; *FEW V, 87a, 88b : *justus*]

"Juste"

REM. GRÉBAN, *Pass.* (éd. G. Paris), c.1450, 2263, ds GD IV, 676b ; leçon *instable* ds GRÉBAN, *Pass.* J., 39 (sans var.). Mot fantôme ? [R. M.]

JUSTALLE, subst. fém. (justalle)

[T-L (renvoi) : *justalle* ; GD : *justalle* ; DEAF, J790 : *justalle* ; FEW V, 88b : *justus*]

"Récipient, coupe"

REM. Dér. de *juste* (récipient). Doc. 1332 (Bouvignes, *quatre pos, une justalle*) ds GD IV, 676b. [R. M.]

JUSTANCE, subst. fém. (justance)

[GD : *justance* ; *FEW V, 87b : *justus*]

"Service, usage (comme droit seigneurial)"

Rem. Doc. 1232 ds GD IV, 979b. V. *juste* I A 2. Dans les ex. suiv., l. *instance* : FROISS., *Chron.* ms. Besançon 864, 224r, c.1375-1400 (The Online FROISSART) : ...*et se mist le roy de France tout a pié en justance (que) pour venir ou pelerinage a Nostre Dame de Bouloingne* ; 234v : ...*et vous compterons a quelle justance il et ses consaulx estoient venuz a Amiens.* [R. M.]

JUSTE, adj. et subst. masc. (juste¹)

[T-L : *juste* ; GD : *juste*¹ ; GDC : *juste* ; DEAF, J780 : *juste*¹ ; AND : *juste*³ ; FEW V, 87b : *justus* ; TLF X, 816b : *juste*]

I. - [Idée de justice, de conformité au droit, à la règle]

A. - [D'une chose]

1. "Conforme à la justice, équitable" : Or vueilliez, s'il vous plaist, espondre Le fait de quoy vous vous dolez ; Et s'ainsi faire le volez Vous ensieurez la *juste* voie De droit, ou je ne saveroie Le fait congnoistre ne niër. Se non, vous devez ottriër Que je m'en voise frans et quittes De ce forfait que vous me dites (MACH., J. R. Nav., 1349, 166). Et toutevoies, ce n'est pas *juste* chose de blamer touz samblablement, mes il convient resgarder la cause qui meut tel honme a ce dire quelle elle est. (ORESME, C.M., c.1377, 408). Je les combatray, au regard du noble et *juste* jugement de vostre court (ARRAS, c.1392-1393, 59). ...et leur commanda a tous que ilz feissent raison et justice au grant et au petit, sans faveur ne moleste, par my *juste* verité (ARRAS, c.1392-1393, 124). Comme dist Saint Gregore : "Toutes les choses humaines qui sont *justes* et belles comparees a la justice et beaulté de Dieu ne sont *justes* ne belles, mais encore nullement sont" (Somme abr., c.1477-1481, 100). ...ce qui fut veriffié tost après par Ligurgus et autres, qui bailla loix très *justes* aux Lacedemoniens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 r°). DIEU. Or est il maintenant saison, Selon droit et *juste* raison, Que Martin en beatitude Viengnē eslire sa maison, Car il en a quis l'achoisson La bas, en moult grant servitude (LA VIGNE, S.M., 1496, 571).

- En partic. [Du jugement de Dieu] : La premiere est, car l'homme pecha en son eternal, c'est a dire en Dieu, qui est eternal, et pour tant a *juste* cause sera et doibt estre pugny en l'eternal de Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 176). Par ceste maniere sont pugnis les innocens et enfans, afin qu'il ne samble inconvenient aux pecheurs, se aucune fois sont tribuléz par le *juste* jugement de Dieu (Somme abr., c.1477-1481, 178).

- Empl. subst. [Valeur de neutre] "Ce qui est conforme à la justice, à l'équité" : ...car vengeance et punicion est le jugement de *juste* et de injuste. (ORESME, E.A., c.1370, 301). Car, comme Aristote dit ici, le prince est garde de *juste*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 301).

Rem. Fém. ds l'ex; suiv. (l. *justice* ?) : Cestui fut aussy ung tresvaillant et saige homme, tresamoureux de vraye *juste* et de pitié. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166).

2. "Conforme au droit, à la règle, à ce qui est attendu, qui est justifié, fondé, légitime" : Pour ce fait bon parler a point Par scens, par avis et par point, Doucement, sans maniere ruste, Et demander ce qui est *juste*, Car rencontre bon demandeur Appartient bon escondisseur. (MACH., R. Fort., c.1341, 139). Qui porroit bien ces poins entendre Et il y voloit garde prendre, Il porroit veoir clerement D'Amours le *juste* paiement Sus ceste comparaison faite, Qui de l'alerion est traite, Des peles qui tranchamment taillent, Tant que *juste* partie baillent A chascun selonc ce qu'il pense, Dont Amours de droit recompense Ce qu'on a fait ou qu'on vuet faire, Et selonc l'uevre le salaire. (MACH., D. Aler., a.1349, 339). Contre li cause et *juste* tiltre, Sire, avez, nul doubtte n'en face (Mir. Amis, c.1365, 18). Et vesci ce qu'il [les Vénitiens] respondirent. Premierement il li offrirent Navie, qu'il delivreront à tous ceuls qui passer vorront, Et avec ce *juste* nol pris, Et encor, se bien l'ay compris, Ayde, faveur et confort. Li roys les mercia moult fort De leur aide et de leur offre, Qui vaut d'or fin tout plain un coffre (MACH., P. Alex., p.1369, 49). Après li feirent requestes, Qui n'estoient *justes* ne honnestes. Et vraiment il demandoient Choses qu'à faire n'afferoient ; Dont li gentils roys amast mieux Qu'on li eüst crevé les yeux, Et que mais n'afulast heaume, Ou avoir perdu son royaume (...) Qu'il leur acordast telement, Et qu'a toute peinne s'offrist Qu'en son royaume les soffrist. (MACH., P. Alex., p.1369, 203). ...et que entre les dessusdiz esleuz eust deux ou troys ou quatre personnes de grant estat, qui ne doubtassent en riens de faire une *juste* negative ["refus"] a un grant seigneur et a un oultrageux et cauteleux demandant. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 359). ...que pour savoir la verité de leurs bouches s'ilz estoient clers, et avoient couronne à *juste* cause, ou non, ou qui les avoyent prins de leur autorité, ilz feussent mis à question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 247). ...ilz promistrent doresnavant estre compaignons et amis, et que de tout ce qu'ilz pourroient avoir et gangnier ensamble à servir, ilz feroient bon, vray, *juste* et loyal compte par entre eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 499). ...la somme de quatre cens et quarante huit livres tournois franc d'or du coing du Roy nostre sire pour XX sols tournois, pour vente, bail et delivrance de fer d'Espaigne bon leal et marchand, qu'il en confesse avoir eu et receu par *juste* pris sanz fraude (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 487). ...celui est moult fol qui souffle contre le vent pour le cuider tarir ne surmonter. Par foy, dist Uriiens, vostre excusacion est bonne et *juste* (ARRAS, c.1392-1393, 82). ...[maistre Jehan Petit] disoit de par ledit duc, qui l'a advoué, que à bonne et *juste* cause avoit fait mourir le duc d'Orleans (BAYE, I, 1400-1410, 222). Et veez cy comment : car l'autre partie de ceste beste infernale avoit une autre maniere de bestes, comme renars, loups et lyons et ours affamez, par lesquelz je entens affections ou gens vicieux et rapineux qui la servoyent sur le titre de *juste* necessité. (GERS., Noël, p.1404, 309). Ja Dieu ne veuille, sire, que par une telle maniere ou par autre, de trop grans demandeurs vous chargiez tant vostre bon peuple povre sans evidente et *juste* necessité (GERS., Noël, p.1404, 314). Et se on me demande qui est *juste* necessité, a moy n'est pas le determiner. (GERS., Noël, p.1404, 314). Telz ou

semblables sont les amonestemens d'Envie, mais tantost par bon avis et *juste* conscience les boutera arriere la sage dame ou damoiselle de court (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 137). Ne vous desplaie à tous, ne deçà, ne delà, Se je m'avance ung pou, car *juste* cause y a (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 365). ...sa response estoit plus assuree que la plus *juste* de ce monde faisant a Dieu son oroison. (C.N.N., c.1456-1467, 465). Jamais ne t'a pleu mariage ; fuy l'as tousjours, craint et refusé, mesmement hay et mesprisé les bons et *justes* conseilz de ceulx qui t'y ont voulu joindre (C.N.N., c.1456-1467, 556). ...il eut telle affection et desir qu'elle fust dame de ses biens par *juste* mariage, qu'il la demanda a ses parens (C.N.N., c.1456-1467, 558). ...et conclurent que, au regard des trois estas que requeroient estre tenus lesdiz princes et seigneurs, dirent que la requeste estoit *juste* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 91). Le premier genre d'affinité est contrait de persone additee et adjoustee a sanguinité par copule charnelle *juste* (Sac. mar., c.1477-1481, 74). Ma cause est tout a plat perdue, La Mort a sentence pour elle. Helas, j'avoye *juste* querelle Se n'eussent esté les pechez Dont les humains sont entachez. (Cene dieux, c.1492, 123). ...pour deffendre sa *juste* querelle à l'encontre dudit Julio de Pise (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 357).

- À *bon et juste titre* : ...lequel conte l'avoit justement prins comme à luy appartenant à bon et *juste* tiltre, pour ce que il [l'] avoit acquis par decrect du temps du bon roy Charles septiesme (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 190).

- À *juste cause*. V. *cause* "À juste titre" : [Guillaume] A attenté contre Franchise, Et tout de sa premiere assise, Quant ma dame a point l'aprocha Dou fait qu'elle li reprocha, Et il s'en senti aprochiez A *juste* cause et reprochiez. Il ala avant par rigueur, Et se mist toute sa vigneur Pour lui deffendre encontre li. (MACH., J. R. Nav., 1349, 260).

- Par *juste querelle*. V. *querelle* "À bon droit, à juste titre"

- Empl. subst. [Valeur de neutre] "Ce qui est conforme au droit, à la règle" : Et pour ce, a il plus de *juste* entre le mari ou resgart de sa femme que il ne a ou regart de ses possessions, comme est son sergent et que ou regart de ses enfans ; et tel *juste* qui est du mari a sa femme est dit *juste* yconomique. Et est autre et d'autre nature que n'est *juste* politique. (ORESME, E.A., c.1370, 302).

. "Droit seigneurial"

Rem. Doc. 1445 ds GD IV, 677a (s.v. *juste*⁴).

B. - [D'une pers.]

1. "Qui agit conformément à la justice, au droit, qui est soucieux d'équité" : SECOND DYABLE. *Juste* juge et droiturier, puis Que pris l'avons en cest estat, Ne nous y mettez pas debat Que ne l'aions. (Mir. ev. arced., c.1341, 139). Pour Dieu, ne soies variables, Mais *justes*, fermes et estables, Autant pour toy com contre toy, Et n'oublie pas mon chastoy, Car ç'affiert trop bien a personne Qui vuet que Dieus honneur li donne. (MACH., C. ami, 1357, 102). Vous l'avez appellé de gage, Sans nulle cause, par outrage ; Si que vous vous en desdirez, Et devant chascun li direz Qu'il est preudons, *justes*, loiaus, Et qu'onques ne fu desloiaus, Et qu'en li nul mal ne savez, Et aussi que vous le tenez Pour bon et loial chevalier, Veritable, ferme et entier (MACH., P. Alex., p.1369, 242). Je më oppose qu'a mort on les frappe Tant que nature y ait son cours parfait, *Juste* juge ! (Cene dieux, c.1492, 117). Chiron le medicin fut environ ce temps homme très *juste* et très sage philosophe, lequel fut moult bien erudicq en la science des estoilles et aussi en la science de medicine. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 r°).

- [D'une abstr. personnifiée] : Car elle [Fortune] n'est ferme n'estable, *Juste*, loyal, ne veritable ; Quant on la cuide charitable,

Elle est avère, Dure, diverse, espouventable, Traître, poignant, decevable (MACH., R. Fort., c.1341, 34). Et, biau sire, Bonne Esperence Qui moult a valour et puissance, Comme sage et bien doctrinée, Loial, *juste* et bien avisée, Vous a consillié sagement, Ce m'est avis. (MACH., R. Fort., c.1341, 139).

- [D'une collectivité] : ...pour quoy la Court, qui est benigne et charitable et *juste* (...) lui octroya tantost audience. (BAYE, I, 1400-1410, 24).

- [De Dieu, qui est la justice en soi] : Quant Susanne son jugement Vit et sa mort apertement, A haute vois, sans detrier, Les mains jointes, prist a crier : "Sire Dieus, qui es pardurables, *Justes* juges et raisonnables, Tu scez les choses reponnues, Les alees et les venues ; Tu congnois des cuers les pensees, Einsois qu'elles soient pensees ; Tu scez tout, einsois qu'il soit fait..." (MACH., C. ami, 1357, 10). Li dieus qui point ne faut ne ment, Qui n'a fin ne commencement, Qui est fermes, *justes*, estables, Regnans sans fin et pardurables, A veü et congnut les oeuvres De quoy tu as ouvré et oeuvres. (MACH., C. ami, 1357, 32). Dieu (...) est *juste* et bon (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 194). Vous scavez que Dieu est juge tres *juste* de tout l'umain lignage, et qui rent a chascune personne selon ses euvres et ses faiz (GERS., Déf., 1400, 223). Beau tres doulx Dieu, je vous rens graces quant vous m'avez amené a vous congnoistre estre tel, tout puissant, tout *juste* et tout bon, et que dedans les parfondes tenebres de mon cuer vous avez fait resplandir vostre merveilleuse lumiere. (GERS., Trin., 1402, 164). ...Dieu, qui seul est *juste* et vray juge (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 137). ...il remist le procès tout en Dieu, qui est *juste* et droiturier. (C.N.N., c.1456-1467, 245).

- *Estre juste envers qqn* : ...S'elle estoit toudis en un point Et de raison usoit a point, Si qu'envers tous fust *juste* et une, Elle ne seroit pas Fortune. Mais pour ce qu'elle ne sejourne, Eins se change, mue et bestourne En fait, en dit, en renommée, Est elle Fortune nommée. (MACH., R. Fort., c.1341, 93).

- Empl. subst. "Celui (ou celle) qui agit conformément à la justice, au droit" : ...les innocens opprimoies Et les courpables delivroies, Et Dieus dit qu'on n'ocie mie L'innocent et *juste* de vie. (MACH., C. ami, 1357, 13). Et les choses sont dictes et appeles justes et actrempees quant elles sont telles comme sont celles que fait celui qui est *juste* et actrempé. (ORESME, E.A., c.1370, 156). Et pour ce, il appartient as *justes* garder tres diliganment quanque a mestier a amistié. (ORESME, E.A., c.1370, 414).

2. "Qui se comporte conformément à la loi de Dieu" : Sires Dieus, qui es tous puissans, Qui gardes tes oubeïssans, Dieus de nos peres Abraham, Ysaac, Jacob, qui maint ahan Heurent pour t'amour en leur vie, Dieus es de leur *juste* lignie (MACH., C. ami, 1357, 52). Daniel dou lac aus lions, Pour ses bonnes conditions Et pour ce que Dieus l'ot trouvé *Juste*, quant bien l'ot espruvé, A grant honneur le delivra Et si le roy Daire enyvra De s'amour qu'en plus haut degré Le mist qu'onques mais, tout de gré, En despit de ses anemis (MACH., C. ami, 1357, 57). Père, vezci un homme honneste, *Juste*, saint, du vrai Dieu sergent. (Mir. st Val., c.1367, 145). J'ay oy dire que li angles, Li saint, les saintes, les archangles, De vois delie, seinne et clere, Loent en chantant Dieu le pere, Pour ce qu'en gloire les a mis Com *justes* et parfaits amis, Et pour c'aussi que de sa grace Le voient adès face a face. (MACH., Prol., c.1377, 10). ...seulement ceulx bons et *justes* doivent resusciter (CRAP., Cur Deus, De arria B.H., c.1450-1460, 209). Nul jamais triste Es cieulx ne peult estre Qui soit ministre De Dieu le grand prestre, Mais qu'il soit *juste* Et leal ad son maistre Nostre redempteur. (Pass. Auv., 1477, 101). ...amere Est la mort d'un homme parfait, *Juste*, sanct, doulx et debonnaire, Qui

retraire Les pecheurs de leur mal faisoit. (Pass. Auv., 1477, 109). Quartement que Dieu est, les saints bons et *justes* le preschent et afferment. (Somme abr., c.1477-1481, 100). ...non refusant icelluy mandement mais icelluy humblement recepvant puisqu'il plaist à Dieu, à l'ordonnance de qui toutes choses sont subjectes et à qui ne se peult rien tapir de nostre maison prinse en trois sens, c'est assavoir de nostre ame, qui d'icellui Dieu est dicte le siege, mais qu'elle soit *juste*, et de nostre corps, en quoy ladicte ame si est, puis après de nostre famille, tout par ordre et successivement, par ce present testament avons voulu disposer et ordonner en la maniere qui s'ensuit... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 282).

- Empl. subst. [Souvent au plur.] "Celui (ou celle) dont la vie est conforme à la loi de Dieu (et qui sera sauvé)" : Fulgebunt justi sicut sol, li *juste* resplendiront comme le soleil ou regne de leur père. (Mir. st Guill., c.1347, 4). Tu, sires, par douce pitié Has promis, selonc ta bonté, Remission et penitence Des pechiés qui nous font grevence. Tu, qui es sires vrais et justes, N'as pas mis penitence aus *justes*, Ne rien remis de leur pechié, Pour ce que n'ont mie pechié. (MACH., C. ami, 1357, 54). ...les folz seront de meilleur condicion que les sages, et les mauvais que les *justes* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 196). Diex euvre tellement de fait Que d'un pecheur un *juste* fait Digne de gloire. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 256). ...et, certes, c'est contre l'Esriture qui dist que sept foys le jour chiest le *juste* ; et ad ce s'acorde la Loy civile, la ou elle dist que c'est chose de divinité, et non mie de humanité, que aucun soit sanz pechié. (Songe verg. S., t.1, 1378, 8). Ce conseil, propoz et ordonnance incontinent se publia par le monde en diverses manieres : en ciel entre les angelz, en terre entre les prophetes, et en enfer entre les *justes* qui leur redempcion attendoyent. (GERS., Concept., 1401, 390). ...ceulx par quy l'umain lignage sera eslus pour tout ranplir les sieges de paradix, c'est assavoir par les bons et *justes* (CRAP., Cur Deus, De arria B.H., c.1450-1460, 209). La vie des *justes* en ce monde est exercitee en cinq choses par les quelles ainsy que par degrez elle est subleuee a la perfection qui est aduenir en la vie mortelle. (CIB., p.1451, 176). La seconde ymage de recreacion est es bons et es *justes* qui par grace et charite ayment dieu. (CIB., p.1451, 204). ...pluseurs bons et *justes* sont dieux par adoption et participation (Somme abr., c.1477-1481, 106). Aucune fois et l'un et l'autre est couvert, comme en la tribulation des *justes* et innocens, comme en Job et ez maladies des petis enfans. (Somme abr., c.1477-1481, 176). Ces venins pestilencieux Sur jeunes et vieux, *Justes*, vicieux, Grecz, latins, hebrieux, Tristes et joyeux, Vous fault sur terre et mer sumer, Vomir, escumer, Escopir, spumer... (Cene dieux, c.1492, 131).

- En partic. "Dieu, le Christ" : "...O cieulx, degouttez vostre rousee d'en hault, et le *juste* descende des nues ! Ouvre soy la terre, et germe le Sauveur !" (GERS., Annonc., a.1400, 229). Que mauldite soit la journee Que je fus en ce monde né, Car ay juggé Le *juste* [Jésus] sans cause approuvee ! (Pass. Auv., 1477, 277).

- Prov. : Il nest si *juste* qui ne faille (Danse macabre femmes H., p.1480, 108).

II. - [Idée d'une chose ajustée ; idée de justesse, d'exactitude]

A. - [D'un vêtement] "Ajusté" : ...III cottes d'armes armoyées aux armes de MdS, les deux *justes* et les autres volans (Comptes Lille L., t.1, 1419-1420, 172). ...Or de robe *juste*, or de large (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 43). ...*justes* robes (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 294). ...et avoit vestu une jaquette *juste* de soye blanche, rayée de vert (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 357).

- *Juste cotte. Cotte juste. V. cotte* : ...Portans seurcoz et justes coctes (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 148).

- *Juste cotelette. V. cotelette*

- P. ext. "Droit (p. opp. à courbe)" : Frederich fut nommeis, ja n'en poreis veoir Plus belle homme de luy, plus *justez* com yvoir (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 626). [Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 182]

B. - [Idée de justesse, d'exactitude]

1. [D'une chose]

a) "Exact"

- [D'une mesure, d'une somme...] : Et aussi la *juste* balance Li demoustrait signefiance Qu'elle devoit en tous cas vivre Aussi justement com la livre Ou on ne puet, par nulle voie, Mettre n'oster, qu'on ne le voie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 177). ...ton roiaume et ta puissance A Dieus mis en une balance. Mais la balance *juste* et fine Clerement moustre et determine Que tu es cils qui meins y a Pour l'orgueil qui te conchia Et conchie de jour en jour, Quant en toy fait si lonc sejour, Qu'i ne puet nullement souffrir Que tu ailles ton cuer offrir Au vray dieu qui fist tout le monde... (MACH., C. ami, 1357, 33). Et ajoutez un peu de cire, Qui blanche soit, et d'ambre grise Une *juste* dragme à devise (LA HAYE, P. peste, 1426, 149). Et de la pouldre, pure et nete, De bon triasandali faicte, Des deux, égalment à la foiz, Dragme et demie, à *juste* poiz (LA HAYE, P. peste, 1426, 158). ...l'un de ses gens avoit dérobé en une eglise le ciboire (...). Je n'en sçay pas la *juste* somme, mais il estoit bel et grand (C.N.N., c.1456-1467, 58).

- [D'une appréciation, d'une comparaison, d'un compte rendu...] : Si qu'il n'est douleurs ne meschiez Dont cuers d'amans soit entechiez, Qui soit de si triste marrien Com celle qui n'espargna rien Que Hero ne meist a mort Pour son ami qu'elle vit mort, Ne nuls n'en porroit par raison Faire *juste* comparaison, Ne que de fiel contre baume. Et pour ce je vous lo, Guillaume, Que cils debas soit en deport ; Car vraiment, vous avez tort. (MACH., J. R. Nav., 1349, 251). La ne trouvasses verité, Equité, raison ne pité, Plaisence, amour, fors le contraire De tout ce qu'on te deüst faire. Tout ce pues vëoir clerement Par vray et *juste* experiment, Car maint en sont mat et perdu, Honni, destruit et esperdu D'estat, d'onneur et de chevense, Et maint de ceste pestilence Sont mort, dont leur hoir tel seront Que jamais ne reverdiront. (MACH., C. ami, 1357, 101). Fai ainsi, si feras que sages, Car c'est uns bons et biaux usages, Et cils qui a Dieu souvent compte, Il li rent bon et *juste* compte. Mais viez pechiés et vieilles debtes Font a Dieu compter a clingnettes, C'est a dire qu'il n'i voit goutte. Non fait cils qui le compte escoute. (MACH., C. ami, 1357, 122). Vulcans fu en l'heure mandez. Mars li dist : "A moy entendez. Vous avez des dieux la science, Et vraie et *juste* experience, L'auctorité et la maistrise Seurs tous ouvriers qui sont en vie Pour un homme armer proprement, Richement et seïrement. Faites moy unes armeüres, Bonnes et belles et seïres, Qui seront pour cest enfançon..." (MACH., P. Alex., p.1369, 7). ...tu tiens la droite et *juste* ruyle de mesure (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 116). ...je vous entend a traictier comment la noble et puissant forteresse de Lisignen en Poictou fu fondee par une faee, et la maniere comment, selon la *juste* cronique et la vraye histoire, sans y appliquier chose qui ne soit veritable et *juste* de la propre matiere. (ARRAS, c.1392-1393, 5). Demoiselle, (...) Vo mere si estoit, o *juste* retraittier, Ma cousine germaine, sans i point varier (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 67).

- *Fait par juste compas. "Très bien proportionné"* : ...sa face blanche et vermeille, Par *juste* compas faite a point, Si que meffacon n'i a point (MACH., R. Fort., c.1341, 55).

- *Il est une heure toute juste* : Or ça, ou sont ces compaignons ? L'heure s'approche de la jousté ; Je croy que les François y sont, Il est une heure toute *juste*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 313).

- [En réponse à une question] : TESTE CREUSE. Semblé jë ung amoureux ? MALOSTRU. *Juste*. NIVELET. Voire, amoureux de Portingal. (Copp. lard., a.1488, 166).

b) P. ext. "Qui est pleinement ce que le subst. dit qu'il est ; qui est véritable" : Or disons oultre : par justice *Juste* et veraie est il en paine. (Mir. prev., 1352, 252). ...tieulx officiers qui pitié Ont eu de moy, par amiséte *Juste*, veritable (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 70). ...à *just* equité (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 111).

- [D'une pers.] : ...Tarquin, qui estoit l'un des *justes* chevaliers du monde a la lance [qui est pleinement chevalier (par son habileté à la lance)] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 260). ...il en fut maistre [à l'art de l'arbalète] et *juste* a merveilles [et pleinement maître (par son habileté à manier l'arbalète)] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 289).

- "Harmonieux" : Par dessus tout me servoit et cremoit ; Son cuer, s'amour, sa dame me clamoit ; Tous estoit miens ; mes cuers bien le savoit ; Ne riens desplaire Ne li peüst qui a moy deüst plaire. De nos deus cuers estoit si *juste* paire Qu'onques ne fu l'un a l'autre contraire ; Einsois estoient Tuit d'un acort ; une pensée avoient ; De volenté, de desir se sambloient (MACH., J. R. Beh., c.1340, 63).

2. [Employé adverbiallement ou dans une loc. adv.]

a) Empl. adv. "Avec exactitude" : SOTIN. N'avez vous point ceans la Dance De Macabré par parsonnaiges ? MALOSTRU. Vous meslez vous de telz ouvraiges ? TESTE CREUSE. Aultre foys m'en suis desmenté. NYVELET. Je scay *juste* vostre santé. Vous me semblez ung dorelot, Sade, faictis, propre et mignot, Ung droit petit dimenchereau. (Copp. lard., a.1488, 163). ...et en icelle [science des estoiles] enseigna Nynus le Quart de ce nom et Asclepias, ses plus familiers, et leur predist à merveilles *juste* l'infortune et servitude des Ebrieux (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 42 r°).

- "Exactement comme il convient" : Car ce n'est pas tout une chose en tous cas faire *juste* et faire justement ["à juste titre" (?)], ne souffrir *juste* et souffrir justement ["à juste titre" (?)]. (ORESME, E.A.C., c.1370, 311). GRIFFON. Voicy *juste* nostre maree ; Regardez quel outil voicy. CLAQUEDENT. Ou dyable as tu trouvé cecy ? Griffon, grandement m'esmerveil. BRAYART. Oncques mais ne vy le pareil Ne si beau jeu dont me souviengne. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 344).

b) Loc. adv. *Au juste*

- "Avec précision ; d'aplomb" : On dit que cestui ala aux mons de Ethna, qui tousjours ardent sans diminuer, et y ala plus avant que homme n'avoit encore fait, pour prandre au *juxte* le zeniq et centre d'iceulx (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 29 r°). Cestui mesura justement les corps celestes par les regles de geometrie, et trouva moult au *juste* la haulteur de Saturne et des autres planetes et signes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 v°).

- "Exactement, avec exactitude" : Les grenetier et contrroleur du grenier à sel de ceste ville de Bourges, ausquelx avoie chargé m'apporter au *just* et au vray la déclairacion du sel descendu oudit grenier par Raoulet Tostain (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 589).

3. [D'une pers.] "Qui procède avec justesse, avec exactitude" : Car je sui en astronomie Tant sage, expert, *just* et sertain, Que homme mortel(le) ne me mestrie. (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 103). [R. M.]

JUSTE, subst. fém. (juste²)

[T-L : *juste* ; GD : *juste²* ; DEAF, J789 : *juste²* ; AND : *juste¹* ; FEW V, 88a : *justus*]

A. - "Cruche à couvercle et à anses (à capacité déterminée ; toutes les cruches de ce nom ont donc exactement - tout juste - la même contenance)" : Pour refaire les charnières neuves de 3 *justes*, rendues à Pioche, de l'eschançonnerie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 125). Diota (...) : *justes*, c'est vaissiau a vin a .II. anses (Aalma R., c.1380, 106). ...pour avoir appareillié une grant *juste* et une quarte de l'Eschançonnerie de ladicté dame : C'est assavoir les ances et les cliches reffonduz et rassis, ycelles burnies et sablonnées (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 188). Les vins font emporteir [...] cascuns dois *justes* ou trois. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 662). ... I quartir d'on grant pain d'orge et del aighe en I *juste* [genre ?] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 172). Item deux *justes* dorées, figurées aux armes de feue madame. (Invent. Orléans II, G., 1408, 150). ...audit Chaudot, pour la façon de six estuilz à ymaiges pour la chappelle de mondit seigneur, six frans ; à lui, pour deux estuilz à deux grans *justes*, deux frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 154). Iusta (...) : *juste* .i. quoddam vas ligneum, scilicet quedam mensura (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 259). Bouteilles flagons pots et pintes ou *iuctes* ont vne mesme signefiance pour ce qu'ilz seruent a vne mesme chose. Et senefie que celui qui premier les porta en armes estoit homme craintif que ses biens ne appetichassent et tres douteux en ses fais et hardi entreprenant a pratique aux despens d'aultri (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 511). ...III grans *justes*, d'argent doré, anses et manches tortinez (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 73). Iusta (...) : *juste* .i. quoddam vas ligneum, quedam mensura (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 187).

Rem. Ex. de c.1330 ds L.-F. Flutre, *Z. rom. Philol.* 71, 1955, 444 ; doc. 1390 ds L. Mirot, *Bibl. Éc. Chartes* 101, 1940, 221. Masc. ds l'ex. suiv. : Adont fist emplir Jhesus tous les *jusces* d'aighe [L. *justes* ? Mais *jusse* en wallon] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 394). Également masc. ds *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 568, mais fém. à la page suiv., pour désigner le même objet.

B. - "Contenu d'une telle cruche" : ...pour deux *justes* de vin présentées au bailli de Rouen pour la grace qu'il fist que le pavement du coing du portail aux Boursiers (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 66). [R. M.]

JUSTELETTE, subst. fém. (justelette)

[GD : *justelette* ; FEW V, 88b : *justus*]

"Vase à couvercle, fait pour y boire"

REM. Dér. de *juste* (réceptif). Doc. 1404 et 1444 (*justelette, justelettes*) ds GD IV, 677a (mauvaise définition). [R. M.]

JUSTEMENT, adv. (justement)

[T-L : *juste²* (*justement*) ; GDC : *justement* ; DEAF, J784 : *justement* ; AND : *justement* ; FEW V, 87b, 88b : *justus* ; TLF X, 820b : *justement*]

I. - [Idée de justesse, d'exactitude, de précision]

A. - [Domaine des mesures] "Avec précision (ni trop, ni trop peu)" : LE QUINT CHEVALIER. Sire, la robe façonnée Ne pourroit estre proprement, Se la mesure *justement* N'estoit prise du cousturier. (Gris., 1395, 30). De mente sèche et majoraine Et la racine bien pelée Aussi de gariofilée, De toutes choses égalment Demie dragma *justement* (LA HAYE, P. peste, 1426, 148).

PATHELIN. (...) Ce sont six aulnes. Ne sont mie ? Et non sont ! Que je suis becjaune ! LE DRAPPIER. Il ne s'en fault que demie aulne Pour faire les six *justement*. (Path. D., c.1456-1469, 72). ...composables et canons, à toujours moult *justement* et précisément calculées, très utiles et convenables à tous astrologiens (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 r°). Cestui mesura *justement* les corps celestes par les regles de geometrie, et trouva moult au juste la haulteur de Saturne et des autres planetes et signes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 v°).

B. - [Domaine de l'action] "Avec précision, avec exactitude, avec justesse" : Et tout aussi comme il avient Que l'espervier porter couvient, Couvient qu'amans sa dame port, C'est a dire qu'il la deport En quanqu'elle vuet faire et dire, Bonnement, sans li contredire, Sans les poins d'aucun des degrez, Ou il puet estre lieus et grez Qu'amans a sa dame responde, Et que *justement* li responde Par raison ce qu'ele demande, En esclarcissant sa demande, Non son gré, mais la verité Selonc aucune qualité. (MACH., D. Aler., a.1349, 254). Et se li amans fait einsi Comme je l'ay proposé ci, Penser puet qu'Amours le menra Ou il en dame trouvera Tous les poins qui par amitié Truevent .II. cuers en unité, Si a point et si *justement*, En afinant fiablement Qu'einsi adès se meintenront Tant comme faire le porront, Sans ja jour faire departie (MACH., D. Aler., a.1349, 254). Sire, sans faille Ma dame a bien, comment qu'il aille, Son fait moustré, et sagement, Et de soutil entendement Bien baillié par vives raisons, Pour fourmer ses comparisons Bien faites et bien devisées Et si *justement* exposées, Que qui amender y vorroit, Je croy moult bien qu'on ne porroit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 196). Dont moult asprement [l'épervier] se hasta, Si que d'un arbre seul monta Des branches toutes les plus hautes. Et je, pour doute des deffautes, Des yeuls adès le convoiay Et moult m'i merencoliay, Car très *justement* et a point - Et bien di qu'il n'i failloit point - Tourna vers la prise sa chiere Qui la estoit de tel maniere Mise a point et aparillie Et couverte de la fueillie Qu'il ne la pooit percevoir. (MACH., D. Aler., a.1349, 272). ...par le quel [Jésus roi] les roys regnent et les condicteurs des loys *justement* et en discrecion discernent. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 681). Pour cronisier *justement* toutes les notables advenues qui à ce temps avinrent ou monde, je vous parlerai d'un grant commencement de pestilence qui se bouta en l'Eglise. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 48). Messires Gilles Grignars de Manni (...) s'en vint au ferir des esporons contre li. Et se consievirent si *justement* que droit enmi les esqu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 350). ...il n'est homme, tant fust presens a celle journee (...) qui en sceuist ne peüst recorder, de la partie des François, bien *justement* la verité. (FROISS., Chron. D., p.1400, 726). ...je partiray [les soixante jours] en deux parties. Vous en aurez l'une, et moy l'autre, par telle condicion que sans fraude me promettez m'en acquiter et *justement* [Un homme partage avec une femme le jeûne qu'il s'est engagé à faire] (C.N.N., c.1456-1467, 576).

- *Au plus justement* : Il ne deffailly pas de son propos, mais le sievy au plus *justement* que oncques peult (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 53). Et suppli humblement a tous ceulx qui l'orront lire [cette histoire] ou le liront, se je y mespren a leur gré en nulle maniere, qu'ilz le me veuillent pardonner, car certainement je l'ay fait au plus *justement* que j'ay peu, selon les croniques que je cuide estre vrayes. (ARRAS, c.1392-1393, 2).

- "Sans dévier, tout droit" : Li aigle puet a grant sejour En la plus grant clarté dou jour Contre le soleil *justement* Resgarder, et si vivement Que point si oueil n'en mueront, Tant comme la

regarderont, Tant y resgardent longuement Tout adès efforcement. (MACH., D. Aler., a.1349, 346).

- "Précisément (conformément à ce que l'on peut penser)" : ...comme je le savois *justement* par ung nostre hyrault qui fust en leur host et qui ymagina bien toute leur puissance, ilz estoient bien largement XVIII. hommes d'armes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 37).

II. - [Idée d'équité, de justice]

A. - "De façon équitable, conforme à la justice" : En tout le monde entierement, Pour vivre seculerement, N'a seulement que .III. poins ; Et il est adès temps et poins De ces .III. poins maintenir, Qui vuet droite sa main tenir ; Et qui a droit en useroit Plus *justement* en viveroit. Il sont a nommer moult legier, Mais il sont fort a esligier. Nompourquant qui les ameroit Legierement en useroit. Bien penser, bien dire, bien faire Et eschuer tout le contraire (MACH., D. Aler., a.1349, 239). Dame, fait avez un devis Ou ma grant deshonneur moustrez, Mais li procès n'est pas outrez, Ne mis en fourme *justement*. Pour faire certain jugement, Vous me deüssiez dire en quoy J'ay forfait, et tout le pourquoy Amener a conclusion. (MACH., J. R. Nav., 1349, 166). Et la vëoit elle, sans doubte, La guise et la maniere toute, Comment Raison *justement* regle Par belle et bonne et loial regle ; Si que la prenoit exemplaire De tout ce qu'elle devoit faire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 177). Quant a conseil se furent mis, Li juges dist : "Je suis commis A estre bons juges fiables, Aus deus parties amiables *Justement* a point, sans cliner. Si doy moult bien examiner Trestout le fait par ordenence Qui appert en vostre audience, Afin que loiaument en juge. Einsi doivent faire bon juge..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 255). ...mes es choses qui doivent estre faites selon vertu, se il sont faites telles comme sont choses justes et actrempees, pour ce ne sont il pas faites *justement* et actrempeement. (ORESME, E.A., c.1370, 156). ...la forme de noble mesure et actrempeance, sanz la quelle nul ne vit bien ne *justement* (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 212). ...vueilliez mettre des trois estas de vostre royaume ensamble prelatz, barons et saiges hommes des citez et bonnes villes ; et ces trois estas regarderont *justement* à vostre gouvernement du temps passé, se il a bien esté ordonnez et demenez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 26). ...il avoit esté trouvé bon chevalier que riens ne le reprochoit, au *justement* considerer tous ses fais (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 37). ...je leur avois fait faire serment solennelment que bien loiaument et *justement* à leur povoir priseroient et peseroient les choses dessusdictes. (BAYE, I, 1400-1410, 177). ...je vous conseille que me baillez ma part *justement* de la moitié (C.N.N., c.1456-1467, 523). Nous advons de grans maux commis, Desqueulx *justement* portons poine, Et cuide que nous arions pis, Si justice regnoit haulteine. (Pass. Auv., 1477, 218). Oultre plus benignement luy requérons qu'il luy plaise tous noz serviteurs traicter humblement et iceulx pourveoir d'offices et benefices selon les vaccations, et les *justement* et raisonnablement recompenser des bons services qu'ilz nous ont faitz : à quoy parfaire ce nonobstant, en tant que nous voullons et povons chargeons sa conscience. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- "À bon droit, avec raison, comme il convient" : Faites partout nancier et crier haultement La cource de chevaux prinse bien *justement* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 286). Mais le magnanime desprise *justement* les mauvais et glorifie vraiment et *justement* les bons. (ORESME, E.A., c.1370, 252). Car ce n'est pas tout une chose en tous cas faire juste et faire *justement*, ne souffrir juste et souffrir *justement*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 311). Vostre chier fil puis nommer *justement* Mer de purté pour touz vices laver

(Mir. st J. Paulu, c.1372, 150). Et par ainsy je accorde que saint Pol reprist *justement* saint Pierre sans ce que on impose crime a saint Pierre mais grant louange, comme dit est. (GERS., P. Paul, a.1394, 490). Lequel doit a toutes gens requerans prester ses oreilles (...) et puis amiablement leur respondre et sans delay, ou, le plus tost que il porra, leurs requestes *justement* demandees leur consentir et accorder (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 12).

- "Conformément à la volonté de Dieu" : Il ot jadis un roy en France, Homs vaillans et de grant puissance, Et fu messires sains Loys, Qui ne fu prenans ne loys, Mais vesqui adès *justement* Et en son secret saintement, Dont par justification Avec saintification Fu il si bien justifiés Qu'en gloire en est saintefiez. (MACH., D. Aler., a.1349, 311).

B. - "Honnêtement" : ...n'a il pas esté grant foison de roys et de princes qui sont saints en paradis, si comme Saint Loys de France, et plusieurs autres qui ne laissoient pas le monde, ains regnoient et possedoient leurs seigneuries au plaisir de Dieu ? Mais ilz vivoient *justement*, ne point n'assavouroient en vaine gloire ne en boubans les honneurs que on leur faisoit (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 28). ...à tous ceulx qui *justement* et sans fraude leur denonceroient les turbateurs d'icelle paix (BAYE, II, 1411-1417, 153). [R. M.]

JUSTERIE, subst. fém. (justerie)

[GD : *justerie* ; FEW V, 88b : *justus*]

"Vérification des mesures"

REM. Doc. 1436 (Lille, *le cambre de le justerie*) ds GD IV, 677a. [R. M.]

JUSTETÉ, subst. fém. (justeté)

[T-L : *justeté* ; GD : *justeté* ; DEAF, J785 : *justeté* ; FEW V, 87b : *justus*]

"Justice" : ...Qu'otant de *justetet* fust en lui espirée C'uns grains de seneveil est grans en mi la prée (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 337). ...car n'est personne née Qui ait de *justeté* demie, né denrée (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 337). A .j. tout seul regard a *justeté* faussée. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 337). Et pour certain, en tyrannie a peu d'amistié et peu de juste [var. *justeté*] [GD IV, 677b] ou de justice. (ORESME, E.A., c.1370, 440). [ms. Richel. 204 ; lecture sans doute préférable] [R. M.]

JUSTIÇAGE, subst. masc. (justiçage)

[GD : *justiçage* ; FEW V, 86b : *justitia*]

"Droit de justice"

REM. Doc. 1430 (Poitiers, *par deffaute de droit ou de justiçage*) ds GD IV, 678a. [R. M.]

JUSTICE, subst. fém. (justice)

[T-L : *justice* ; GD : *justice* ; GDC : *justice* ; DEAF, J791 : *justice* ; AND : *justise*¹ ; DÉCT : *justice* ; FEW V, 86a : *justitia* ; TLF X, 822b : *justice*]

I. - [Comme principe moral, comme vertu]

A. - "Principe moral, vertu qui fait respecter le droit d'autrui, l'équité, le mérite" : A faire bien un jugement Fault deux choses : premièrement *Justice* et puis misericorde, Car raison veult et droit s'accorde Que les maufaitteurs on pugnisse, Mais bon juge en faisant justice Doit avoir touzjours, bien s'i gart, A misericorde regart (Mir. marq. Gaudine, 1350, 148). Fols et arrudis Estes, li enfant d'Israhel, Qui la fille de Helchiel, Sans congnoistre la verité, Raison, *justice* n'équité, Avez a la mort condampné. Retournez, car li faus dampné Sont et ont porté faus tesmong. Dieus le scet, et je le tesmong. (MACH., C. ami, 1357, 12). Bien doit estre la main dolante Qui est

telle ne si hardie Qu'elle son droit signeur occie. Et n'i avoit que mortels plaies. Hé, biaux Dieux, se tu ne les paies, Que dira on de ta *justice* Qui chascun justement justice ? (MACH., P. Alex., p.1369, 270). Et en *justice* legal [principe d'équité qui ordonne l'homme au bien commun] est contenu toute vertu ensemble et est vertu mesmement parfaite, pour ce que par elle a l'en l'usage de vertu parfaite (ORESME, E.A., c.1370, 279). C'est assavoir, en adreçant les fais et en ce est la vertu de *justice* et la vertu d'actrempance est en adreçant, corrigeant et reprimant les passions (ORESME, E.A.C., c.1370, 152). ...comme raison le veult et *justice* requiert (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 87). Item, saint Jerome met en une epistre comment orient est envielli et le pueple de la empiré, et que en occident est le soleil de *justice* (ORESME, C.M., c.1377, 350). *Justice* est une vertu qui fait droit à homme, pourquoy il est appelé droituriers (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103). ...car ceste Court estoit le seul refuge de *justice* qu'on peust de present avoir en ce royaume. (BAYE, I, 1400-1410, 246). Si convient que quant on chasse hors *justice*, que paix avec s'en aille : paix ne pourroit demorer sans *justice* (GERS., Noël, p.1404, 302). *Justice* est une volonté constante et estable qui donne a chascun son droit (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 35). Chescune creature tramble, Si me semble, Quand les pecheurs Dieu punit, Les bons et mauvaiz ensemble, Car fort ample La *justice* Dieu reluit. (Pass. Auv., 1477, 224). Las, j'ay fait ung moult grant peché, Laissent *justice* et equité ! L'iniquité De ces Juifz (...) a Jhesus m'a fait ce mal faire ! (Pass. Auv., 1477, 276). Et philosophie morale, combien que elle enseigne de acquerir vertus coustumieres comme fortitude, prudence, *justice*, attemprance, liberalité et pareilles, qui se acquierent par operation et exercites humaines et continuees par long temps, toutevoies point n'enseigne comment on doit et puet acquerir charité pour amer Dieu (Somme abr., c.1477-1481, 98).

- *Droite justice* : Car je me doubt par aventure Que n'en soiez mise a mort sure, Dame, qui raison vous fera Et qui bien soustenir vouldra Droite *justice*. (Mir. Amis, c.1365, 35).

- *Vertu de justice* : ...les euvres de tout le royaume sont adresciees et gouvernees par la verge d'equité et vertu de *justice* (FOUL., Policrat., IV, 1372, 77). ...tres honoré prince, escoute que te dit Salemon en ses Proverbes de ceste noble et digne vertu de *justice* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 99). ...pour a toute heure maintenir vraye *justice*, comme la royne de toutes les vertus (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 8). Cy commencent les exemples de la très sainte et resplendissant vertu de *Justice* (...) laquelle noz peres anciens amerent et observarent, tant sur leurs personnes que sur les autres (LA SALE, Sale D., 1451, 9). Tulle dit que la vertu de *justice* est telle et de si grant effect que ceulx qui font mal et commettent malfais la gardent et sans elle ne sauroient vivre (JUV. URS., Verba, 1452, 294).

- [Contexte métaph.] *Fontaine de justice* : Sire, hault et puissans roys, dist Remondin, il est bien verité que commune renommee court par tous païs que vostre court est si noble et si raisonnable que elle est droicte fontaine de *justice* et de raison, et que nulz ne vient en vostre court que vous ne lui faciez raison et justice de ce qu'il demande bonnement, selon le droit qu'il a. (ARRAS, c.1392-1393, 56). ...attendue (...) l'auctorité souverainne de ceste Court qui estoit communement nommée fonteinne de *justice* (BAYE, I, 1400-1410, 151).

- À *justice*. "En respectant le droit" : Et combien que ignorance de droit ne l'excuse pas que il ne peche et face chose injuste, toutesfois n'est ce pas pechié fait par injustice proprement, mais bien peut estre a *justice*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 315).

- *En (bonne / vraie) justice*. "Conformément à l'équité" : Lequel de Flisco, entre autres choses, requist principalement que la Court vouldist tousjours en bonne *justice* avoir l'estat, les drois et causes de l'Eglise et des gens d'eglise pour recommandés (FAUQ., I, 1417-1420, 116). ...perdre la grace de Dieu, qui les a en ce monde establis pour gouverner son peuple en vraye *justice* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 7).

- *Par justice*. "Équitablement" : Aussy Mallebouche a office De redigier par escript vice, Et vertu taire et abolir : N'on ne la puet de mallefice accuser, car elle est propice [c'est le penchant naturel de Mallebouche, qu'il est impossible, étant dans sa nature, de lui reprocher] A oster honneur et tollir ; Son cuer ne se puet amollir A coullourer ne a pollir Ouevre [son coeur ne peut se résoudre à aller dans le sens (*colorer, polir*) d'une réalisation] par *justice* tissue, Car trop sauvage en est l'issue [car ce qui en résulte est trop étranger à sa nature]. (MICHault, Procès honn. F., p.1461, 70). [Il ne semble pas qu'il faille rapprocher de *justesse* (éd. : "avec exactitude" ; K. Baldinger, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 69 : "correctement") ; ce serait un ex. unique et tout à fait divergent sur le plan sémantique ; le sens de "équitablement" s'inscrit de manière satisfaisante dans l'interprétation ici proposée de ce passage difficile (rejoignant la note des v.172-177 de l'éd.)]

- *C'est justice*. "C'est conforme au droit, à l'équité" : Dient que c'est *justice* et bien fait d'en faire assez mourir puis qu'ilz ont parlé de lui, ou ne sont ses amis, ou adjerans, ou conforméz à ses volentéz et opinions (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 80). Et dit Senecque que se ung prince souverain fait une pugnition criminelle ou morir une personne, se il l'a gagné c' est *justice*, s'il ne l'a desservi c'est fortune (JUV. URS., T. crest., c.1446, 153). ...car qui maintient la guerre loiaument et prudemment en bonne querelle, j'entens que c'est *justice* et chose qui plaist à Dieu de defendre contre les tirans et ceulx qui veulent usurper à tort et sans cause le bien d'aultruy pour apeter honneur et gloire (TRING., c.1477-1483, 265).

Rem. Aussi : *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450, 335, v.43943 (TLF).

- *Justice en coeur*. "Exigence intérieure d'équité" : *Justice* en cuer est avoir ferme et constante voullenté que chascun ait raisonnablement ce que a luy appartient, et de soy meismes ne desirer plus que requiert le merite de sa condicion, et ne faire ne souffrir estre fait a nul aultre ce qu'il ne vouldroit estre fait a luy ; dont celui qui ainsy se maintient est amy de Dieu et puel est appelé juste en cuer et de juste volenté. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9).

- [De Dieu, qui est la justice en soi] : Car par Amour servir entièrement Se vould *Justice* a justicier donner (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150).

B. - P. méton. "Tout ce qui est conforme à ce principe, à cette vertu ; tout ce qui la manifeste"

1. "Ce qui est conforme à ce principe (fait, action, décision...) ; respect du droit de chacun" : Si que la merencolioie Tous seuls en ma chambre et pensoie Comment par conseil de taverne Li mondes par tout se gouverne ; Comment *justice* et verité Sont mortes par l'iniquité D'avarice qui en maint regne Com dame souverainne regne, Com maistresse, comme royne, - Qu'avarice engendre haïne (MACH., J. R. Nav., 1349, 139). Il aime Dieu, et sainte eglise Honneure, crient et sert et prise ; *Justice* en la balance poise, à cui qu'il plaise ne qui poise, N'i regarde amour ne haïne, Frere, fil, voisin ne voisine, Grant ne petit ; car egalment La fait à tous et loyaument (MACH., P. Alex., p.1369, 31). Or est il ainsy que en moult de lieux ou en plusieurs cas raison ne s'acorde pas a ce ; si

comme se un prince avoit feru un sien sujet ; il ne convient pas selon *justice* que le prince soit referu. (ORESME, E.A., c.1370, 292). Le prince, donques, lequel ne recognoit souverain en terre, puet justement faire guerre, en deffaute de *justice*, se un aultre, qui ne recognoit aussi, de fait ou de Droit, aucun souverain, luy est reffussent de faire *justice*, ou a sez subjés, comme dit le Decret (Songe verg. S., t.1, 1378, 313). ...iceulx conseilliers delibererent et furent d'oppinion qu'il y avoit assez cause contre ledit Hays, prisonnier, pour savoir par sa bouche et par question la verité des accusacions dessus dites, et que l'en ne le pavoit espargnier que ainsi ne feust fait pour le bien de *justice*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 85). ...car pour ce fu roy premier establi pour tenir *justice* et verité. (ARRAS, c.1392-1393, 56). ...demande par oroison que la grace de dieu qui ta preuenu en illumination de ton intelligence en te donnant congnoissance de ce qui est a faire vueille en ensuiuant adrecher tes piez tes affections in viam pacis, en la voie de paix et de *justice* et tellement que ce qui est en ta volente par propos de bien faire tu le puisses mener a effect de bonne operacion. (CIB., p.1451, 178). Et pour quelle raison, dit le mary, voulez vous choisir la premiere ? c'est contre tout droit et *justice*. [Un couple se sépare] (C.N.N., c.1456-1467, 445). ...car, quant il vivoit, c'estoit ung moult sage et vaillant seigneur et qui laissa son royaume bien uny et en bonne *justice* et tranquillité. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 16). Faisons que gens de leur vouloir rempliz Ayent seigneurie sur pehons assimpliz ["pauvres diables, simples, modestes"] Et force face oultre *justice* expletz, Et punirons le peché des mauvais. (Cene dieux, c.1492, 120). Les royaulmes seront inhabités, Par fors seront les fors suppedités, Force aura lieu sans que *justice* regne (Cene dieux, c.1492, 121).

- *Estat de justice*. "État de droit" : ...s'il ne se scevent de che meffait purgier, Si les faites par loy en vostre court jugier : C'est estat de *justice* pour tous drois adrechier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 765).

- *Justice originelle*. "État d'innocence et de rectitude de l'homme avant le péché" : Par quoy selon ta loy escripte et *justice* mesmement qui se garde entre les hommes, ilz desservirent non pas seulement morir, mais avec ce perdre tout leur heritage pour eulz et leurs enfans, tant le temporel paradis terrestre comme l'espirituel, *justice* originele, a cause de crime de lese majesté. (GERS., Concept., 1401, 398). ...qui dit expressement que après que Dieu eut creé Adam, il le doua et ramplit de si grant grace que sans aucun maistre, ains par la seulle vertu de la *justice* originelle, il fut incontinant erudit en tous les sept ars liberaux (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°).

- Au plur. : Or appert donques manifestement que plusieurs *justices* sont [plusieurs manifestations de la justice], et que il est une particuliere justice hors la justice qui est toute vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 281).

- [D'une chose] *Estre réputé à justice*. "Être considéré comme une chose équitable" : Et si leur enseingna aussi Qu'Abraham fu trouvez estables En temptation et fiables, Et ce la li fu réputé A *justice* et a verité. (MACH., C. ami, 1357, 58).

- Prov. *Il vaut mieux vivre sans pain que sans justice* : Il devroit souvenir aux patrons du proverbe des vieilles des Sarrazins qui dient ainsi communement, Il vault mieulx vivre sans pain que sans *justice*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 589). Quand raison dort, *justice* est mal gardee. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 142).

2. En partic. [La justice est appliquée à une personne particulière] "Tout ce qui est conforme au droit de qqn, à ce

qu'il mérite (en reconnaissance de ses droits ou en punition de droits qu'il a bafoués)" : Le .v^{me}. chapistle de Justice traicte des *justices* que plusieurs Roumains observarent en eulx meismes. (LA SALE, Sale D., 1451, 9). ...lesquelx, entendant le neu de la matiere, luy mandoient qu'il n'y avoit point de cas en luy pourquoy il deust mourir et qu'il ne s'en justifiast bien par bonne *justice*. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 156).

- *Avoir justice*. "Obtenir la reconnaissance de ses droits" : ...et par ainsy l'en a lessié les Plaidoiries, où plusieurs povres et bonnes personnes requeroient et requierent avoir audience et *justice* (BAYE, I, 1400-1410, 26). Requéant par ce ledit Rewart avoir assistance desdiz eschevins et *justice* en tel manière que par eulx et sur l'amende de cinq solz, ilz feissent de rechief commandement audit Martin qu'il paiast ses dites parties de leur diz deuz (Hist. Lille T., t.2, 1458, 392).

- *Demander justice de qqc. (à qqn)*. "Demander réparation de qqc." : La pauvre vesve tantost ala a Trojan l'empereur demander *justice* de son filz mort. Lors le vaillant empereur, pour l'amour et zel de justice, ot si grant compassion de la pauvre vesve que, en lieu de son filz mort, il bailla a la vesve son propre filz susdit, et la vesve le receut comme sien, a la servir comme son propre filz faisoit. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 193). ...ne scay cause nulle par quoy il me doive avoir retenu ; si vous en demande *justice*. (C.N.N., c.1456-1467, 56).

- *Demander justice de qqn* : Mais je tieng que fouiz s'en est (...) E s'ainsi est, de son ostage Demant *justice*. (Mir. Amis, c.1365, 35).

- *Faire justice (à qqn)*. "Procurer réparation à qqn" : Si qu'il ne t'est pas mescheü, Eins di qu'il t'est tres bien cheü Et que c'est ton bien et t'onnoir, Quant tu es pris de tel signour Qui te fera droit et *justise* Et grace, s'a li est requise. (MACH., C. ami, 1357, 101). Et quant l'en a de teles choses a souffisance pour vie humaine, encore celui qui est juste a mestier d'autres choses selon sa vertu, c'est a savoir d'autres personnes asquelz il face *justice*. (ORESME, E.A., c.1370, 520). Et d'autres qui li aident a faire *justice* et de plusieurs autres choses. (ORESME, E.A., c.1370, 520). Le prince, donques, lequel ne recognoit souverain en terre, puet justement faire guerre, en deffaute de justice, se un aultre, qui ne recognoit aussi, de fait ou de Droit, aucun souverain, luy est reffussent de faire *justice*, ou a sez subjés, comme dit le Decret (Songe verg. S., t.1, 1378, 313). Sire, hault et puissans roys, dist Remondin, il est bien verité que commune renommee court par tous pais que vostre court est si noble et si raisonnable que elle est droicte fontaine de justice et de raison, et que nulz ne vient en vostre court que vous ne lui faciez raison et *justice* de ce qu'il demande bonnement, selon le droit qu'il a. (ARRAS, c.1392-1393, 56). Par foy, dist ly roys, vous dictes voir. Or dictes hardiement, car je vous jure par tout quanque je tien de Dieu, que je vous feray raison et *justice* plainement, et feust encontre mon frere, se je l'avoye. (ARRAS, c.1392-1393, 56). Lors respondy Remondin : Faulx traire, le gaber tournera sur vous. Je vous requier, nobles roys, que vous me tenez en droit en vostre court et faictes bonnes *justice*. (ARRAS, c.1392-1393, 59). ...veu que la Court est capital et ordonnée pour faire raison et *justice* à touz sanz rien excepter (BAYE, I, 1400-1410, 26). La fille (...) poursuyvoit roidement le prevost qu'il luy feist *justice* (C.N.N., c.1456-1467, 159).

- *Administrer justice à qqn* : O, sire empereur, je te prie que le sang de mon filz innocent mort veulliez vengier en moy administrant *justice*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 189).

- *Faire justice (à / de qqn)*. "Punir, châtier qqn (qui s'est rendu coupable de qqc., qui s'est écarté du droit)" : Et se Dieus si ton fait adresse Que lieu pregnes ou forteresse Ou il ait dames, damoiselles (...) A ton pooir ne sueffre mie Que des tiens soient violees, Corrompues ne desflourees. Et s'homme y a qui les efforce Ou qui les vueille penre a force, Fay *justice*, et on s'en tenra, Et par Dieu, grans biens t'en venra, Car c'est deshonneur et grant honte A un prince qui tant s'ahonte Qu'il sueffre tels gens en sa route Et tel meffait, et ne fay doute Qu'en ce cas en ta sauvegarde Doivent estre. (MACH., C. ami, 1357, 121). Mais le traistre en enmenrons, Et la damoiselle querrons Compaigne de son malefice ; Si ferons de touz deux *justice* La ou fait ont la traison (Mir. Oton, c.1370, 387). ...c'est assavoir que tu ne faces pas *justice* precipitant sans estre bien ventilee ; car n'est pas le jeu d'une pelote, quant la personne est morte on vient trop tart au repentir. Dont saint Gregoire dit que vraye justice a en lui compassion, et faulce justice a desdaing, ire et orgueil (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 193). Le roy voyant les accusacions Et de cest homme l'object et sa malice, A tout ses charges et informacions Il le laissa pour en faire *justice*. Après qu'on eult bien son cas suspendu, Devant chascun qui que veoir le voulut, Le povre gueux fut hault et court pendu A ung gros arbre, quelque bon corps qu'il eult. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

. *Faire raison et justice de qqn* : ...et, pour ce, avoient ordonné et appointé, et aussi commandé audit maistre Jehan de Cessieres, que ledit procès et confession dudit bastart il apportast par devers mondit seigneur le prevost, et que, veu icellui procès et ouy ledit bastart, ledit mons. le prevost lui feist raison et *justice* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 380). Et, ce fait, lui retourné oudit Chastellet, feroit ou surplus et accompliroit raison et *justice* dudit prisonnier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 237). ...et du commandement de noble et puissant seigneur mons. le chancelier, concierge dudit lieu, rapporté par Pierre Caloire, son clerck et tabellion d'icelle conciergerie, Denisot Fromont, né de la Grant-Paroisse, emprès Moustereau où fault Yonne, pour estre examiné par ledit mons. le prevost, et lui faire *justice* et raison sur plusieurs larrecins par lui commises et perpetrées ou pays de Gastinoiz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 67).

. *Faire justice (de qqc.)*. "Punir qqc." : Et après l'avant garde venoit le sommage et la grosse bataille, et puis l'arriere garde, que le duc Anthoine faisoit, car on lui avoit bien dit que en cellui pays avoit foison de robeurs, mais le duc leur manda de fort en fort, que se ilz estoient si hardy de prendre rien sur lui ne sur ses gens, qu'il en feroit tele *justice* que les autres s'en chastieroient. (ARRAS, c.1392-1393, 174).

. *Faire la justice sur qqc.* "Faire appliquer le droit à propos de qqc." : ...et que a bonne cause le dit Vincent en avoit fait la *justice* sur certains heritages assis a Loviers (Mémor. Echiqu. Archev. S., 1381, 13).

- *Faire justice de soi-mesme*. "Reconnaître et corriger ses propres torts" : ...la royne Verite, [au jeune roi] "de ceste tierce roe ou tiers point de l'eschequier, premierement tu doys trayre a toy mesmes et faire *justice* de toy mesmes ; car de tes deffaultes en la nef francoise, selon sa coustume come du Pape de Romme en ce monde, nul ne puet appeller ; et pource a bon gouvernement, pour satisfaire a Dieu et appaiser ton peuple, la correction de toy mesmes appartient a ta devocion et royale magnificence..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 191).

Rem. FEW : sens daté de 1640.

- RELIG. "Ce que l'on mérite, ce que l'on acquiert par le salut" : ...le pechié, qui fut cause de nostre perdicion et dampnacion,

print son commencement en femme, ainsi l'actour de nostre salut et *justice* convient qu'il nasquit de femme (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 168).

3. "Acte qui se présente comme juste" : Ce .II^e. chappitre de Severité traite des piteuses *justices* que Gaÿus Manlius Torquatus et Marcus Scanus (...) firent de leurs enfans. (LA SALE, Sale D., 1451, 116).

- *Querir justice en force d'armes*. "Chercher à obtenir justice soi-même par la force" : ...et dist aussi une aultre loy que nul ne doit querir *justice* en force d'armes. Or est vray que celluy quiert *justice* en force d'armes qui entre en champ de bataille, donques champ de bata[i]lle n'est pas lysible et si ne puest tel usage estre prescript (Songe verg. S., t.1, 1378, 348).

II. - [Domaine jur. (comme pouvoir, comme institution)]

A. - "Pouvoir (que détient le roi, un seigneur, une institution, un juge...) de juger et d'imposer le droit, pouvoir judiciaire ; exercice de ce pouvoir" : LE ROY. Or sus, vous deux, alez me querre L'excecuteur de ma *justice* ; Devant moy vueil qu'il les justice (Mir. ste Bauth., c.1376, 146). ...il estoit prenables de recevoir pugnacion de *justice* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 237). Tres nobles et puissans roys, je ne me quier plus celer, puis que je suis en court de droit et de *justice*, et que je voy mon ennemy devant moy. (ARRAS, c.1392-1393, 58). ...sur lesquelz hostes led. messire Oyseau a la *justice* et seigneurie du sang et du larron [la haute justice] (Doc. 1399. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 15, 1911, 55). Cedit jour, a vaqué la Court audit Conseil à visiter, lire et conseiller les remedes articulez sur les defaus de la *justice* de ce royaume (BAYE, I, 1400-1410, 144). Et pour ce la Court supplie à mondit seigneur le Dauphin et auxdiz autres seigneurs qu'ilz tiegnent la main à la *justice* et qu'ilz facent publier que leur entention est que *justice* soit faicte et exercée (BAYE, II, 1411-1417, 42). Nous advons de grans maulx commis, Desqueulx justement portons poine, Et cuide que nous arions pis, Si *justice* regnoit haulteine. (Pass. Auv., 1477, 218). ...par *justice* royalle Scaivoir je fais qu'a ma court principale... (P. moyne, a.1500, 45).

- *Baston de justice*. "Symbole du pouvoir judiciaire que détient le roi (tenu dans la main gauche, au moment du sacre)" : ...le sceptre royal en la main dextre et le baston de *justice* en l'autre (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 239).

- *Justice commutative*. V. *commutatif* "Pouvoir de juger les différents qui naissent de la transmission des héritages"

- *Justice distributive*. V. *distributif* : Et pour ce, le prince ne se donne pas ou atribue plus que a un autre de ce que est bien simplement se ce n'est en tant comme il li est plus deü selon la proporcionalité de *justice* distributive. (ORESME, E.A., c.1370, 301).

- *Justice retributive*. V. *rétributif*

- *Basse justice*. "Pouvoir de juger le droit civil, les délits mineurs..." : ...deux cenz livres de rente, les quelles le dit conte avoit vendues au dit cardinal, assises, selon la coustume du pais, en la chastelerie de Syvray, avec toute *justice*, haute, moienne et basse en fiez et arrefiez, et à touz autres droiz, quiex qu'il feussent, excepté tant seulement ressort et souveraineté (Doc. Poitou G., t.2, 1335, 125). Jehan Jameus [I. James], sergent fieuffé du roy notre seigneur en la forest de Saint Sever, à cause d'une mesure qui contient environ XVIII vergees de terre assise en la parroisse de Saint Sever ou hamel nommé la Jordonniere, sur laquelle il prent par la main des tenans d'icelle mesure troys soulz tournois de rente, et sy en a la basse *justice*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 92). ...monseigneur donna pieça la seigneurie et *justice*

haulte, moyenne et basse qu'il avoit et pavoit audit lieu de Ghistelle, ensemble le droit qu'il avoit esdiz assiz, à feu messire Jehan de Ghistelle heritablement (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 427).

. *Haute justice*. "Pouvoir de juger les crimes et d'appliquer la peine capitale" : ...que liditte église tiegne franquement et en pais toutes signouries et toutes justiches excepté siept justices, c'est à savoir les quatre hautes *justices* [incendie volontaire, rapt, viol et trahison], le mort d'omme, le laron et le copure de membres (Cartul. Flines H., t.2, 1337, 567). ...la haute *justice*, c'est assavoir grosses amendes, mortes mains... (Comté Champ. Brie L., t.2, 1344, 463). ...ou cas que ycellui prisonnier ne prouveroit sa noblesse par lui alleguée, qu'il lui feust rendus comme son sujet et justiciable, et prins en sa haulte *justice*, en requérant à mons. le prevost que, pour ce faire, il lui donnast terme tel qu'il verroit convenir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 3). ...maistre Pierre du Pré, excecuteur de la haulte *justice* du roy nostredit seigneur (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 263). Pour lesquelz cas et autres, furent iceulx Horiolle et sondit lieutenant decappitez en la ville de Tours ledit jour de jeudi ; et, après ladicte execucion faicte, furent par maistre Denis Cousin, executeur de la haulte *justice*, et qui avoit [executé] lesdis d'Oriolle et sondit lieutenant, portées leurs testes et partie de leurs membres attacher et mettre aux portes d'Arras et Bethune ou pays de Picardie (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 84).

Rem. La distinction entre basse et haute justice est flottante (d'où l'instauration d'une *justice moyenne*, qui complique encore les choses) ; cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 850, art. *Justices* ("À la haute justice reviennent en principe les causes civiles les plus importantes, les crimes de sang et les délits qui engendrent un désordre qui porte atteinte au sacré comme l'incendie volontaire, le rapt, le viol ou la trahison").

- *Justice fonciere*. "Pouvoir de juger les cas concernant le bien-fonds" : Les espaves des avectes posé qu'elles soient mouvans au fons appartiennent au seigneur de fié qui a *justice* fonciere, voire à celui qui tient son domaine à foy et hommaige. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 144).

- *Justice de commandement*. "Pouvoir judiciaire exercé au nom d'une autorité" : Or voeul ung pau parler de la *Justice* de commandement, ainsi que recite saint Bernart (...). Et ainsi que samblablement le tesmongne saint Bernart, disant : que partout reverence et obeÿssance s'appartiennent aux souverains (LA SALE, Sale D., 1451, 98).

- *Justice d'execution*. "Justice distributive, nécessaire pour maintenir l'ordre public" : Et la *justice* de execucion est ceste, laquelle se appartient a tous princes et aultres seigneurs et dames qui ont seignouries a gouverner, pour reduire et maintenir chascun en sa doicte raison et pour reconnoistre et recompenser les bons et pugnir et abaissier les malvais, chascun selon ses merites. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9).

- [Dans une corporation] "Exercice du droit des *juges* dans une corporation" : ...les dessus nommez courroiers de la ville d'Amiens disoient (...) que comme de droit commun tous ouvrages qui sont faus ou tielx que on en peut et doit estre decheuz, doivent estre destruis par les *justices* et ceux qui les *justices* avoient à garder... (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 117). ...le *justice* con dist des cordewaniers, taneurs, chavetiers et conreurs de Douai (Vie urbaine Douai E., t.4, 1398, 723).

- *La justice de qqn*. "Pouvoir judiciaire exercé par qqn" : ...et [ils] fussent alez après le dit Bouchart et son chastellain,

pour savoir la cause pour quoy il avoit ainsy amené son sujet de sa terre et brisié sa *justice*. (Doc. Poitou G., t.3, 1367, 349).

. *Mettre qqn en justice*. "Confier un tel pouvoir à qqn" : Ne creez ja envieux, ne ne mettez ja en *justice* aver ne felon. (ARRAS, c.1392-1393, 153).

- *En grande justice*. "En exerçant le pouvoir judiciaire de manière rigoureuse" : ...messire J. Le Meingre, dit Bouciquaut, mareschal de France (...) avoit gouverné pour le Roy les Jannois en grant *justice*, comme l'en dit (BAYE, I, 1400-1410, 287).

- *Faire / garder / maintenir / ministrer / tenir justice*. "Exercer le pouvoir judiciaire" : Mais bon juge en faisant *justice* Doit avoir touzjours, bien s'i gart, A misericorde regart Aussi comme il a a *justice*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 148). Si virent par une fenestre Qu'il aouroit le Dieu celestre ; Et tantost sont au roi venus Et dirent : "Roys, tu es tenus A garder raison et *justisse* Et que ton edit ne perisse. Tu as par ton pais mandé Et seur la vie commandé Qu'il ne soit homs, tant ait hautesse, Qui aoure dieu ne deesse N'homme nul, fors toy seulement, Jusqu'a trente jours". (MACH., C. ami, 1357, 38). Armer se doivent volentiers, Pour ce que c'est leur drois mestiers, Car ja princes qui s'armera Envis preus se desarmera. Il doivent meintener *justise* Et si doivent garder l'eglise, Les orfenins, les vesves dames. Helas ! or est a euls grans blames, Que *justice* est vague et en fuite Et l'eglise est toute destruite (MACH., F. am., c.1361, 185). Et se fait on les chevaliers Armez aus chams, sus leurs destriers, Quant on vuet entrer en bataille, De ceste espée qui bien taille, Pour garder raison et *justise*, Orphenins, vefves et l'Eglise. C'est leurs mestiers. Dieus leur doint grace, Que chascuns saintement le face. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). Apres il te doit souvenir que tu es non tant seulement naturel roy de la nef francoise, mais maistre singulier et souverain du royaume de Gaule, pour ministrer *justice*, voire sans ire, sans amour ou faveur, aussi bien au petit come au grant. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 192). Et te souveigne en prenant cuer du benoist saint Loys, ton grant pere, et des vaillans roys de la nef francoise tes predecesseurs, qui pour tenir bonne *justice* regnerent vaillamment. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 192). Et lors les fist le roy pendre, et envoya le chastellain a Nantes, et la fu penduz emprez son oncle et Olivier, son cousin. Ainsi garda le roy des Bretons *justice* en son temps. (ARRAS, c.1392-1393, 74). ...toutevoie, pour le bien universal de ce royaume, a esté advisié qu'il estoit bon que l'en plaidoïast ceans, afin que *justice* soit faicte (BAYE, II, 1411-1417, 42).

- *Voie de justice*. V. *voie*

- [Personnification (la Justice est aveugle)]

Rem. EVR. CONTY, *Eschez amour. mor.*, c.1400, R.M. Bidler, *M.fr.* 33, 1993, 182.

B. - [Institution qui détient ce pouvoir, personnes qui l'exercent]

1. "Institution qui détient le pouvoir judiciaire" : ...le Mercredi après la Chandeleur au point du jour ala le conte Darondel a la *justice* du Roy Henry on chastel de Londres (Chron. Rich. II, W., c.1400-1420, 101). ...et que nul, sans licence ou auctorité de *justice*, arrestast aucuns prisonniers ne fist prisons privées. (FAUQ., I, 1417-1420, 127). ...denoncier et accuser envers *justice* touz ceulz qui voudront soubstenir, aidier et conforter les dessusdis crimineux (FAUQ., I, 1417-1420, 319). Et ces paroles povoient adreecer à la Court, qui est la souveraine *justice* de ce royaume (FAUQ., III, 1431-1435, 101). A tous nos baillis, prévôts, sénéchaux ou autres chefs de nos *justices* ou à leurs lieutenants, salut. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 135). Ou moys de juillet ensuivant vindrent et arriverent à Paris plusieurs prelatz, seigneurs, chevaliers,

gens d'Eglise et autres gens de conseil, que le roy ordonna venir et qu'on disoit qui estoient ordonnez pour mettre ordre et police en la *justice* et reformer en toutes choses, et leur fut baillé moult grant pouvoir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 162). (Or parle PILATE es Juifz). Seigneurs, entendés ma rayson : Jhesus m'avés randuz prison ; Il n'est pas de ceste contree, Quar ill es nez de Galilee ; Il est de la Herode *justice*, Jugier le doit a sa divise, Ou ne tiendroye pas sa droicture, De tort faire n'ai ge cure. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 92). LE GENDARME. (...) Si me prenez a vostre choisis, Ma mignongne, vous ferés bien. LA FILLE. Par saint Jehan, je n'en feray rien, Se *justice* ne m'y condampne (P. moyne, a.1500, 50). ...sur peine de privation de son office et d'estre pugny de son deffault, selon ce que par *justice* sera advisé (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 343).

- *Justice ecclesiastique*. "Juridiction ecclésiastique, qui juge les clercs" : ...aucuns veulent dire que la cognoissance de tels cas appartient à la *justice* ecclesiastique. (BAYE, I, 1400-1410, 221).

- *Justice laïe / temporelle*. "Juridiction qui juge les laïcs" : Lui dirent aussi et enseignerent la maniere comme il droitoit qu'il avoit eu couronne par aucun evesque ou arceveque, s'il estoit emprisonné par *justice* laye pour aucun cas criminel ou civil, afin d'eschever la punicion et contrainte d'icelle, et pour alonger sa vie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 69). ...disant que, afin d'eschever la hastive *justice* temporelle, qu'il estoit bon et necessité qu'il eussent chascun une tonsure, afin que s'il estoient prins par la *justice* laye, que, comme clers, il feussent rendus à l'official. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 95).

- *Justice seculiere*. V. *seculier*

- *Justice de + nom de lieu*. "Juridiction de" : ...il fu rapporté par le maire garde de la *justice* de Baubigny, tesmoigné et affermé que ycellui prisonnier avoit confessé par devant lui estre traitre du roy nostre sire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 54). Dist avecques ce, que, comme clerc, autrefois il a esté rendus par la *justice* de la Queue en Brye à mons. l'evesque de Paris ; esquelles prisons il avoit esté mis pour cause d'un compaignon qu'il avoit navré. Et semblablement par la *justice* de Saint-Magloire avoit esté rendus audit evesque, pour ce que l'en disoit qu'il avoit emblé certaines escuelles d'estain (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 88). ...lesquelz deux hommes recogneurent le cheval que ledit prisonnier avoit baillé audit plastrier, et aussi une houspelande que le varlet dudit prisonnier avoit vestue, et lesquelz cheval et houpelande ilz firent arester par la *justice* dudit lieu de Villers-Adam, comme les biens de leurdit frere et pere occiz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 286). ...maistre Jehan Marcel, juge de la *justice* dudit lieu d'Essonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 55).

- *Main de justice*. V. *main* : ...ilz firent serement et promirent de les amener et conduire seurement et de lez mettre en main de *justice* ou du prevost de Paris sans les navrer ne tuer. (FAUQ., I, 1417-1420, 151).

- *Mener qqn en main de justice*. "Déférer quelqu'un à la justice" : LE III^e CHEVALIER. Faire le nous convient tantost [détacher un prisonnier], Et a bandon je le menray, Comme vous, en main de *justice*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 130).

- *Chaise de justice*. "Siège du juge" : Aucuns dient qu'il fut aussi cause et donna conseil que le roy Cambises fist escorcher le faux juge, sur la peau duquel il fist asseoir son filz en la chaise de *justice* ad ce qu'il advisast à sentencier droit. Pleust à Dieu qu'il vesquist et seigneurias sur aucuns de Parlement ! (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 r°).

- *Siege de justice*. "Tribunal" : Venez ça, vueilliez Jhesus prendre, Alons au siege de *justice*. C'est raison, le lieu est propice Pour rendre la le jugement. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 174).

- *Se complaindre à justice*. "Déposer une plainte devant l'institution judiciaire" : ...Jehannette, véant qu'elle avoit ainsi esté batue et villenée, s'est complainte à *justice* (Ch. VI, D., t.2, 1388, 72).

- *Se mettre en justice*. "Se présenter devant l'institution judiciaire" : ...pour soy mettre en *justice* du cas que luy imputoient, fust vray ou non (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 343).

2. "Ensemble des personnes qui exercent le pouvoir judiciaire, qui appartiennent à l'institution judiciaire" : De par mon seigneur l'emperière Vous denonce en ceste maniere C'on mette a mort touz crestiens, Et aussi c'on prengne leurs biens Et a *justice* les bailliez (Mir. st Lor., 1380, 154). *Justice* voit sur les petis : Tousjours se prent aux plus chetifz. (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 17). Et doit la *justice* faire assavoir par cry public (...) que... (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 249). ...vous avez forfait une emende, s'il venoit a la cognoissance de la *justice*, qui vous seroit beaucoup plus tauxée (C.N.N., c.1456-1467, 291). Or sont venuz et descendez ceulx de la *justice* devant le gibet (C.N.N., c.1456-1467, 451). Et s'il avient qu'on te maudie En disant : "Hé ! cornard puant, Dieu vous [mette] en mal an ! Truant, Vous mocquez vous de la *justice* ?", Dy : "Bee". (Path. D., c.1456-1469, 150). Sus, Malque, en chesque contree De la cité alés crier Que chascun vieigne compaigner La *justice* bien enbastonné. (Pass. Auv., 1477, 179). ...la *justice* fut grandement esmerveillée (MACHO, Esope R., c.1480, 228). LE SERGENT. Je suis ung membre de *justice* (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). Les grans seigneurs sont regis par flateurs, Rien n'ayment tant qu'a ouyr bien mentir, A *justice* ne chault des malfaiteurs, Tout se vuide, mais qu'on saiche mentir. (Cene dieux, c.1492, 110).

- *Gens de (la) justice*. V. *gens* "Officiers chargés de rendre la justice" : ...et vouloient, si comme on disoit, noter ou chargier sans cause les gens de la *justice* de negligence ou de corruption, d'ignorance ou de dissimulacion. (FAUQ., I, 1417-1420, 150).

3. "Personne qui appartient à l'institution judiciaire ; juge" : ...les deux Mortimers furent jugez à Weimouster devant VJ. *justices* d'estre treyné et pendu pur homicide et robberies (Chron. London A., c.1350, 45). Aucunes foiz appelle on *justice* le bailli ou autre qui est sur lui, qui a pouvoir de justicier les homes, selon ce que l'en dit : "La *justice* le duc tient les assises en ceste ville." (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103-104).

C. - P. méton.

1. "Procédure, décision judiciaire ; exécution d'une décision judiciaire" : Aucunes foiz appelle on *justice* une detraite qui descend de droit qui est faite sur aucun (...) Ceste *justice* est faite par penre meubles, fiefs ou corps. Aucunes foiz appelle on *justice* la peine enjoite à aucun par sa deserte, si comme l'en dit : "Je vy faire la *justice* le duc d'un larron que je vy pendre". (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103). Entre les autres *justices* il [Octavian] fist desgrader en diverses contrees et royaumes IIII mil(I)e chevaliers, qui sans auctorite de prince avoient prins l'abbat et la dignite de chevalerie, et les remist a leur premier estat. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 193). ...[ils] delibererent (...) que s'il ne confessoit autre chose que dit est, attendu la peine de prison par lui soufferte, et que partie est restituée du hanap d'argent dessus dit, par lui prins, que icellui prisonnier, à la premiere *justice* que l'en

feroit, feust batus et mené tout batant, au cul de la charrete (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 159). Item, pour chacune *justice* qu'il fait à cause des dis cens du roy, II d. de livree. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 91). ...par ses maintes vertus et hauts faits, en batailles, en sièges, en conquestes, en *justices* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 157). Or gardéz que soiez proppices A ffaire crier la *justice*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 200). Mais le roy luy fist response de deux choses l'une, c'est assavoir lequel il ay moit mieulx *justice* ou misericorde ? Et il luy respondit : "Sire, j'ayme mieulx *justice*." Et alors le roy dist : "Je vous bannys de mon royaume." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 156). Et luy fut donné plain pover et auctorité de faire esdittes choses bonne et deue *justice*, ainsi que le roy feroit se personnellement y estoit (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 225).

- En partic. "Exécution capitale" : Alez, si querez le bourrel Et faites faire l'appareil Pour la *justice*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 149). ...li filz Dieu y fu encorporez Virginalment, formez a no semblance, Qui puis souffri *justice* en grief souffrance Pour les humains hors de justice traire. (Mir. prev., 1352, 277). Et avoient desservi (...) à estre justiciés en trois manières, c'est à savoir, premiers traynés, et puis decolés, apriès pendus à un gibet (...). Ceste *justice* fu faite l'an de grasce mil trois cens vingt et six, le jour saint Denis, en octobre. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 31). Maulbec, la croix est assés grande ; Il n'y fault riens plus chapoter. Or sus, il la fault apporter Pour advanser ceste *justice*. (Pass. Au., 1477, 179).

- *Justice manuelle*. "Acte par lequel un seigneur saisit les biens d'un vassal qui ne lui a pas payé ses rentes" : ...sur lequel cas ledit Trestre eust esté adjourné et venu encontre et laditte clamour convertie en voye de simple *justice* manuelle (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1461, 304).

- *Par justice*. "Par décision judiciaire" : Et pour ceste cause [le meurtre de ses enfants] fut prinse, et après qu'elle eut congneu son malice, fut arse et exécutée par *justice* dudit lieu d'Abbeville en Ponthieu. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 352). Se freres [nous, les pendus] vous clamons, pas n'en devez Avoir desdaing, quoy que fusmes occis Par *justice* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 66). De Jehan Adam dit du Quesne, marchant, demourant en la forest de Lyons, pour la cer[t]ification d'un cent de boisseaux et ung cent de soufflets, qui ont esté declairés confisqués, pour les causes contenues au registre de ce faisant mention, du 4e jour d'octobre 1458, et lesquels furent vendus par *justice* par Charlot Baron, sergent du Parloer aux Bourgeois de ladicte ville (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 71). Et depuis l'a ainsi confessé quant il fut executé par *justice*, en faisant son procès ; laquelle confession ne lui prouffita à ses corps ne biens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 196). ...la ditte court a declairé et declaire icelluy Jaques d'Armignac estre crimineulx de crime de leze majesté, et comme tel l'a privé et prive de tous honneurs, biens, graces, pardons et remissions que le roy luy avoit faitz et prerogatives, l'a condempné et condempné à recepvoir mort et estre decapité et executé par *justice* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 368).

- *Faire justice de qqn* : ...et que lesdittes accus[ac]ions il avoit controuvées, machinés et pensées contre ch[ascun] d'eulx, par la temptacion et ennorment de l'ennemy, et les avoit controuvées sur eulx afin d'eschever, et qu'il ne mourust pas si très to[st], en pensant en soy que, quant il ne sauroit plus arme encuser, que de lui l'en feroit *justice*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 114). ...c'est assavoir que : du Chastellet, elles toutes mittrées et ayans mis mittres sur

leurs testes, esqueles seroit escript ces mos : Je suis ensorcellesse, elles feussent menées ès haies de Paris, illec tournées ou pilory, et crié publiquement que la *justice* d'icelles femmes se faisoit tele que dit est (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 337). ...l'un avecques Marguerite, royne de Navarre, femme de Loys, aisé filz dudit roy Phelippe et l'autre avecques Blanche, femme de Charles, frere audit roy, pour lequel jugement l'un d'iceulx le fist tuer en son lit, qui plus esmeut le roy Phelippe à en fere *justice*, car lesdits deux chevalliers furent escorchez tout vifz et leurs genitoires coupées et puis traynez et penduz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°).

- *Faire (la) justice*. "Exécuter un condamné" : Mais, pour Dieu, alez vers la court ; Et se vous veez que l'en isse Pour aler faire la *justice*, Venez le moy tantost nuncier (Mir. marq. Gaudine, 1350, 157). PREMIER SERGENT. (...) A touz (...) fas ce conmandement Qu'a la *justice* ysnellement Venez que le baillif veult faire (Mir. femme, 1368, 211). En ce temps fut faite *justice* et grande execucion audit lieu de Paris de plusieurs povres et indigentes creatures, comme de larrons, sacrileges, pipeurs et crocheteurs. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 3).

- *Ouvrir justice*. "Entamer une procédure judiciaire" : Et ledit grant maistre, adverti de ce, requist au roy qu'il voulsist soffrir luy ouvrir *justice* contre les accusateurs (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 370).

2. "Règles sur lesquelles se fonde le pouvoir judiciaire, droit" : ...le prevost, homme discret et sage et en *justice* tresexpert, fist assembler les hommes (C.N.N., c.1456-1467, 159). Quelques lettres qu'il escripvist par importunité de requérans ou autrement, il n'entendoit point déroguer aucunement à *justice* ne aux ordonnances anciennes, et quant il estoit adverty du contraire, le faisoit réparer. Les lettres qu'il escripvait estoient juridicques. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 133).

- *De justice*. "En vertu du droit" : ...et, ce fait, fu par ledit mons. le prevost demandé ausdis presens conseillers leurs advis et oppinions comme l'en avoit à proceder contre ledit Jehannin Petit, et s'il estoit prenable de *justice*, ou nom. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 235).

- *Par droit et par justice*. "Légalement, selon le droit, selon les lois" : Lors un petit pion par droit et par raison en presence du roy assauldra un grant [roch] ou un offin. Et s'il saura bien trayre par droyt et par *justice* ou milieu de l'eschequier et pres du roy et de la royne, il ara sa querelle et la mectra a fin. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 182).

3. "Tribunal (bâtiment)" : De laquelle compaignie et armée firent et ordonnèrent lesdits seigneurs François deux corps, dont l'ung d'iceulx estoit entre la porte des Chartreux et la porte Beauvoisine. (...) Et l'autre partie estoit entre la *justice* et la cité d'icelle ville (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 140-141).

4. "Territoire où s'exerce le pouvoir judiciaire" : Le cryaige de Chastillon va d'oïr en oïr male (...) ...s'il crye une vendue de bois ou d'eaves, il doit avoir V sols tournois, mais il les doit crier par quatre *justices*. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 358). ...se une mouchote est trouvée en celle *justice* et le souverain l'en depasse de la possession de la dite mouchete en disant à lui appartenir, se le seigneur demande au souverain la dite mouchete, et sa justice haulte est remplie, se le seigneur souverain remplist la justice de la dite mouchete simplement, sanz reserver aucune chose, le sires à qui sa justice sera remplie de la mouchete pour le souverain pourra, ou lieu où elle sera remise, drecier fourches et executer malfaiteur, senz effaire. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 156).

5. "Lieu d'exécution ou instrument d'exécution d'une décision judiciaire (en partic. de haute justice); gibet, potence" : LE BAILLIF. Pren une hart et la me lasse Entour le col de ceste fame : Mourir li convient a diffame (...) Et puis nous en irons de ci A la *justice*. (Mir. femme, 1368, 210). ...[ils] delibererent et furent d'oppinion que ycellui Jehan Le Brun, prisonnier, estoit dignes de souffrir mort, comme traittes du roy nostre sire, c'est assavoir : qu'il feust traynez, decapitez, et, après ce, le corps et la teste d'icellui pendus à la *justice* du roy nostre sire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 68). Et, pour ce que autre chose ne plus ne vult confesser, fu mené en hault à la *justice* et monté à l'eschiele, ouquel lieu, après ce qu'il ot esté lié à l'estache en hault, icellui Guillaume Yvoiré cogneut [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 263). Ce jour de lundi, fu ledit prisonnier mené à la *justice* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 475). Et cest exalacion et fumee se manifeste et declaire bien, car quant on a fait une grosse bataille en esté et que les corps demeurent aux champs, on verra après, de nuit, au dessus d'yceluy champ, plusieurs flambes ardentes, comme il advint a Paris, a la *justice* de Montfaulcon, quant on y fit mourir les Hospitaliers. Car au dessus d'eulz, de nuit, on veoit les flambes alumees de diverses figures (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 27). Allez vous en a la *justice* Atout douloires et cousteaulx Et desmembrez ces larronceaulx (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 353). Festes moy crier a voix aulte Que tous venant a la *justice*. Et celle faulce laronesse, Prenés la moy toute premiere. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 203). ...on l'enmaine devers la *Justice* (...). Or devez vous savoir que les compaignons de la garnison de Sainte Manehot n'oblièrent pas de eulx embuscher au bois auprès de la dicte *Justice* (C.N.N., c.1456-1467, 451). ...et fu le neveu pendu à la *justice*, et l'autre mauvais homme en une fourche. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 193). ...tout aussitost qu'il fut vers lui arrivé, le fist pendre et estrangler à la *Justice* estant près du pont de Charenton. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 125). ...et incontinent qu'il en fut rendu au desseure les fist tous prendre, et à une *justice* qu'il avoit fait faire et assir à ce propos devant ladicte place les fist tous pendre (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 89). Et combien que ledit Mahiot, en ce martire, cria plusieurs fois avoir confession, neantmoins n'en peut onques finer ; et en cel estat, fut, par le bourrel de ladicte ville, trainé et mené à la *justice*, lequel rendit l'esprit ainchois qu'il y venist, et en ce point fut pendu. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 305). ...et là commanda que on excecust les prisonniers à seigneur Thomas de Pegeson, son chambellan, et furent trainez à queue de cheval six vertueux hommes dudit lieu jusque à la *justice*, où il y a une grosse lieue et furent penduz et non estranglez. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°). Comment le roy fist planter *justices* et supplices dedens Romme, auquel lieu fist pendre, decapiter et noyer plusieurs malfaiteurs pour demonstrier qu'il avoit a Romme, comme en Paris, haulte justice, moyenne et basse. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 234).

- *Dresser / lever (la) justice*. "Dresser, ériger le gibet" : ...neantmoins le dit viconte ne les siens hoirs ou successeurs ne porront dedens les dites mettes ne en yceuls lieux expeitez, ne ès autres lieux hors des dites metes appartenans aus diz religieux, droicer ou lever *justice*, c'est assavoir fourches ne autre signe de justice (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 197). ...et voulons et octroyons que dès ores y puit faire dracier fourches et *justice* (Doc. 1343. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 96, 1935, 61). Item, doit avoir boiz pour lever sa *justice*, par livrée du verdier de ladicte forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 51).

- *Justice carree / justice à quatre piliers / justice patibulaire* : ...plusieurs de noz genz et officiers ont fait plusieurs faitz et exploitz en sa terre et baronnie de Vitré en préjudice de lui, de sa tenue et de ses subgiez, savoir est d'avoir abatu et découpé une *justice* quarrée que nostre dit cousin avoit fait faire et assoir en ses fiez et terre (Cartul. Laval B., t.2, 1394, 345). ...pourra nostre dit cousin faire *justice* quarrée en ses fiez ailleurs que ès lieux où l'en dit que elle fut autrefois à fourches (Cartul. Laval B., t.2, 1394, 347). À Poisson, de Mohon et Jean du Chasteler, cherpentiers, pour avoir fait une *justice* à quatre pilliers de bois à une surfaite (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 637). Pour le bouays et feczon d'une *justice* carree et d'une eschelle... (Comptes Lamballe C.-L., 1423-1426, 263). Et veues par ledit seneschal ladicte confession, charges et informacions faictes à l'encontre dudit Jaques Seguin touchant ledit cas, a esté condempné par ledit seneschal à souffrir mort et estre pendu et estranglé à la *justice* patibulaire dudit Luçon pour ledit evesque. (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 190).

Rem. D'après les miniatures, carré de maçonnerie surélevé comportant des piliers aux quatre angles et deux rangées de poutres horizontales où l'on pend les condamnés
D. - P. anal. RELIG. [À propos de Dieu exerçant la justice divine] : Car je say (...) Que sur les pecheurs pas n'envoies Ta *justice* (...) Pour les destruire oultrément, Mais pour eulx amiablement Relever, doulx Dieu (Mir. st Guill., c.1347, 41). Quant Dieus vit de sa mansion Dou monde la corruption Qui tout partout estoit si grans, N'est merveilles s'il fu engrans De penre crueuse vengeance De ceste grant desordenance ; Si que tantost, sans plus attendre, Pour *justice* et vengeance prendre, Fist la mort issir de sa cage, Pleinne de forsen et de rage, Sans frein, sans bride, sans loien, Sans foy, sans amour, sans moien, Si très fiere et si orgueilleuse, Si gloute et si familleuse, Que ne se pooit saouler Pour riens que peüst engouler. (MACH., J. R. Nav., 1349, 149). Sire, monstre nous ta misericorde, et nous donne ton salut ! Sire, point nous ne demandons ta sapience, ta *justice* et ta puissance, car plus doubtons que desirons (GERS., Purif., 1396-1397, 62). Dieu le het [l'orgueilleux] et en fait *justice* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 135). Et Dieu, qui est le chef de *justice*... (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 193). "...O haultesse incomprenable des jugemens de Dieu, qui les pourra congnoistre ? Qui pourroit comprendre les sens de nostre Seigneur, sa *justice* et sa misericorde ?" (GERS., Trin., 1402, 164). ...quant tu penseras sur la *justice* de dieu quil exerce en homme pour la cause de pechie ; et leueras ta pensee a mediter en humilite lestat de nature humaine qui a este nauree de pechie ainsi quil a este dit. (CIB., p.1451, 187). Sallebry estoit oultrageux Et remply de tout mauvaiz vice ; (...) Par sa faulseté et malice De Clery desroba l'eglise ; Mais Dieu en a fait la *justice*, Que sa vie a esté surprise (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 205).

- *Oeuvre de justice*. "Justice de Dieu et justification des pécheurs" : Selon la premiere maniere la remuneration des bons et la pugnition des mauvais est euvre de *justice*. Selon la seconde maniere l'incarnation de Jhesu Crist est euvre de *justice*, car ce fu promis par les prophetes. Tiercement est apellee euvre de *justice*, quant Dieu justifie les pecheurs, quant ilz se habilitent et ordonnent a la grace en faisant ce qui est en eulz. (Somme abr., c.1477-1481, 176). [R. M.]

JUSTICEMENT, subst. masc. (justicement)

[T-L : *justicement* ; GD : *justicement* ; DEAF, J802 : justicement ; FEW V, 86b : *justitia*]

DR. "Exécution de justice" : *Justisement* est une retraitte faite sur aucun pour lui ester à droit de son meffait et, pour ce, appert il que nulz ne doit estre justisés, s'il [n'a] avant fait tel meffait de quoy il soit tenu à faire satisfacion. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 104).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD. *Coust. de Normandie*, éd. 1483, ds GD IV, 678b. [E. P.]

JUSTICERIE, subst. fém. (justicerie)

[T-L : *justicerie* ; GD : *justicerie* ; DEAF, J801 : justicerie ; AND : *justiserie* ; FEW V, 86b : *justitia*]

"Tribunal" : ...par icele *justicerie* les communes de la tere furent en greindre equité par deux anz entiers par my tot Engeltère. (Chron. London A., c.1350, 29). [D. L.]

JUSTICEUR, subst. masc. (justiceur)

[T-L : *justicëor* ; GD : *justiceor* ; DEAF, J798 : justicëor ; FEW V, 86b : *justitia*]

"Celui qui détient le droit de justice"

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.2, c.1347-1353, 20 (*justichier*, l. *justicheur*) ; 115 (*justichieur*). Doc.1417 (Fribourg, *justissiere*) ds GD IV, 978c.

V. aussi *justicier*¹ [R. M.]

JUSTICIABLE, adj. et subst. masc. (justiciable)

[T-L : *justiçable* ; GD : *justiçable* ; DEAF, J803 : justiçable ; AND : *justisable* ; FEW V, 86b : *justitia* ; TLF X, 826b : *justiciable*]

I. - Adj. "Qui appartient à la juridiction de tel juge"

- *Estre justiciable à*. "Dépendre de la justice de" : Du bastart qui estoit marié et avoit enfans, lequel estoit homs *justiciable* à la prieuse de Saint Julien, lequel a esté pendu ; à qui l'eschoite doit estre : ou a monseigneur ou à la prieuse ? (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 92). ...lesquelles maisons sont taillables et *justiciables* à la Loy de la dite ville, et y doivent et pevent aussi aler converser, exploicter et executer les viscontes ou amans et les eschevins des vierscaires d'icelle ville (Hist. dr. munic. E., t.3, 1466, 508).

II. - Subst. masc. "Celui qui relève de la juridiction de tel juge" : Savoir vous faisons que nous avons donné et donnons ceste foiz, de grace especial, par la teneur de ces lettres, à nostre amé et féal le viconte de Thouart, le subside imposé pour noz presentes guerres sur ses *justiciables* et subgiez sanz moyen, pour le lever à son prouffit ou en faire sa voulenté. (Doc. Poitou G., t.2, 1338, 137). ...de demander, requerre et avoir la court et congnoissance de ses hostez et *justiçables* en toutes cours, pardevant touz juges, des cas dont la congnoissance li appartendra... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 158). La quelle chose vint tantost à congnoissance de justice, dont pour ce ses biens ont esté saisis, inventorisez et empeschiez par les gens et officiers gouvernans la jurisdicion des dis religieux, des quelx le dit exposant estoit et est hoste et *justiçable*. (Doc. Poitou G., t.4, 1374, 352). Et est advenu, pendent le temps de sa dicte ferme, que ung appellé Jehannin Hubert, leur *justiçable*, a esté prins par ledit Symon en la dicte justice et mis es prisons dudit Chappuis pour souspeçon d'aucuns larrecins (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1378, 485). ...tant en homme, comme en femme, bourgeois et bourgoise, subgiés et *justichiabiles* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1384, 309). ...que dudit prisonnier il [le prevôt] congneust et eust la delivrance jusques ad ce qu'il eust prouvée sa noblesse, laquelle lui

fu nyée par devant nous par ycellui maire, sa[uf] à icellui maire que ou cas que ycellui prisonnier ne prouveroit sa noblesse par lui alleguée, qu'il lui feust rendus comme son sujet et *justiçable*, et prins en sa haulte justice, en requerant à mons. le prevost que, pour ce faire, il lui donnast terme tel qu'il verroit convenir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 3). ...notre bailli de Menreville, acompaignié du frere du dit Grart Du Baquelerot, de deux ses cousins germains et autres ses amis charnelz, prinrent de fait ou dit pays de Laleue Gauwain Du Bos, subget et *justiçable* d'icelui pays (Hist. dr. munic. E., t.3, 1395, 65). [R. M.]

JUSTICIAL, adj. (justicial)

[T-L (renvoi) : justičal ; GD : *justicial* ; FEW V, 86b : *justitia*]

"Qui rend la justice, où se rend justice" : S'il m'a donné le lix *justicial*, Qui a nully n'est prejudicial, Besoing n'est point que la teste on dodyne. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 184).

REM. GUILL. TIGNONV., *Ditz moraulx philos.* (ms.), a.1402 (*justiceal*) ds GD IV, 678c. [R. M.]

JUSTICIALEMENT, adv. (justicialement)

[GD : *justicialement* ; FEW V, 86b : *justitia*]

"Selon la justice, légitimement"

REM. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s., *justicielement*), ds GD IV, 678c-679a. [R. M.]

JUSTICIER, subst. masc. (justicier¹)

[T-L : *justicier*¹ ; GD : *justicier*¹/*justicier*² ; GDC : *justicier*¹ ; DEAF, J799 : justicier ; AND : *justiser*¹ ; FEW V, 86b : *justitia* ; TLF X, 827b : *justicier*²]

A. - "Celui qui a pour office de rendre la justice, officier de justice, magistrat, juge" : Mandans au seneschal de Poitou et au balli d'Anjou, et à touz nos autres *justiciers*, presens et avenir, ou à leurs lieux tenans, que il les diz abbé et convent, tant en chief come en membres, lez singulieres personnes de la dite abbaye, leurs priourtez, eglises, homes du cors, leurs familiers et touz leurs biens gardent et deffendent (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 431). Les gens qui tindrent l'Eschiquier de Pasques qui fut l'an mil CCCXLIII vous envoierent des lettres contenant la fourme qui ensuit : "Les maistres tenant l'Echiquier de Pasques, a Rouen, l'an de grace mil CCCXLIII, a tous les baillis et *justiciers* autres du duc nostre sire, salut." (Echiq. Normandie S., 1344, 14). Donnons en mandement à notre baillif d'Amiens, qui est ad present et qui pour le temps avenir sera, et à touz noz autres *justiciers* que de notre presente grace facent et lessent les diz bourgeois et habitans et leurs successeurs joir et user paisiblement, sanz aucun empeschement. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1347, 90). "Or m'entendez," dist il, "et devant et derrier, Chevaliers et prevostz, bourgeois et *justicier*..." (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 109). ...mandons à touz noz *justiciers*, officiers et subjetz (...) que au dit Jehan en ce obeissent et entendent diligemment. (Prov. Baillet D., 1355, 71). Les *justiciers* doivent dire en audience les choses dont jugement doit estre fait, par telles mesmes paroles que les parties les ont proposées et respondues (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 107). Et pour ce que, veues icelles confessions, pouvoit apparoir clerement que de la personne dudit prisonnier aucun autre *justicier* que les officiers du roy, comme ledit mons. le prevost, pour raison de ladite prevosté et comme bailli de Tournant, soubz qui ressort, et chastellerie la justice dudit lieu de Fontenay est située et assise (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 96). ...nous mandons et commandons à noz sénéchal et alloué, procureur et receveur de Rennes, et à touz noz autres *justiciers* et officiers, et à chacun d'eulx, tant comme lui

touche, que touz et chacun les faitz et appointemanz dessus ditz ils tiennent, gardent, entérinent (Cartul. Laval B., t.2, 1394, 349). Prevos, baillis et officiers Et, de tous estas, *justiciers* De toutes manieres de cours (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 137). ...maiz welt le Roy qu'ilx soient tres bien puniz selon leurs demerites, et enjoint à ses gens de Parlement, au prevost de Paris et tous autres ses *justiciers* que ilz les preignent (...) et en facent telle justice qu'il en soit memoire et exemple partout. (BAYE, I, 1400-1410, 113). Et pour ce donnons en mandement à noz amez et féaulx noz conseilliers gens de nostre parlement, au prévost de Paris et à tous aultres noz baillifs, prévostz, sénéchaux et aultres *justiciers*, à leurs lieutenans et à chascun d'eulx si comme à eulx appartiendra, que noz présentes assercion, déclaration, révocation et ordonnances facent publier (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 114-115). ...par la coustume de Normandie au Roy nostre sire et a sa justice et aultres *justiciers* en jurisdiction temporelle appartient avoir la court, correction des personnes laies et des subgiez d'icellui seigneur (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 60). Mandons et commandons à tous nos *justiciers*, officiers et sujets qu'à vous et à vos dits commis et députés en cette partie obéissent et entendent diligemment (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 166). Qui fait courir par villes et hameaux Coureus sergens, commissaires bedeaux, (Et) *justicier* povres, qui n'en pevent mes, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 119).

- [Titre attribué au connétable] *Souverain justicier* : ...le comte de Saint-Pol, connestable de France (...) comme souverain *justicier* de France... (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 425).

. *Maistre justicier* : Et a messire Remond des Ursins, filz de messire Gentil des Ursins et frere du pape Nicolle des Ursins, qui estoit maistre *justicier* dudit royaume, donna a femme madame Anastaise de Montfort, fille dudit conte, et fut intitulé conte de Nolle. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 201).

B. - "Celui qui a le droit de justice et d'administration (d'un fief, d'un territoire...), celui qui fait régner la justice" : Sire, il ne pouoit miex, par m'ame, Entre touz ceulx de son lignage : Car il est doulx, courtoys et sage, Bon *justicier*. (Mir. emper. Romme, 1369, 249). Or dist l'ystoire que, quant Alain fu reparié au recept, et il ot compté a Remondin et aux autres ce que le roy de Bretagne avoit fait, ilz dirent que le roy avoit fait comme vaillans roys et loyaulx *justiciers*. (ARRAS, c.1392-1393, 74). Lors pour avoir sur eulx la majesté, Il leur laissa monsieur de Montpencier Pour leur regent, notable *justicier* ; Puis print congié de toute la noblesse. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 268).

- *Haut justicier*. "Celui qui a le droit de haute justice" : Le hault *justicier* qui n'est pas seigneur chastellain a en sa terre toute jurisdiction haulte, moienne et basse pour pugnir et corriger les malfaiteurs, et mesures à blé, à vin, dont il prend le patron et essief du seigneur dont il tient sa justice, droit de espaves mobilières et foncières. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 392). ...ung aide de quatre mille escus à la couronne, de trente gros, nouvelle monnoye de nostre dit pays de Flandres, pour chascun escu, pourveu qu'ilz eussent noz lettres de recongnissance, que nous ne les poons, ne devons prendre ès dictes chastelenyes et ès deppendances d'icelles, se n'est du consentement des IIII haulx *justiciers*, noz vassaux de la dicte chastelenie de Lille (Hist. Lille T., t.2, 1414, 491). Celuy qui n'a que simple voierie qui est justice moienne peut bien enfouir ; mais il ne peut ardoir. Et le hault *justicier* peult bien ardoir. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 212).

Rem. Doc. 1461 ds *Bibl. Éc. Chartes* 83, 1922, 76 ; doc. 1470, ds *Bibl. Éc. Chartes* 9, 1847-1848, 514.

- *Moyen justicier*. "Celui qui a le droit de moyenne justice" : Nous avons touché de seigneurs, contes et barons, haultz et moiens *justiciers*, pour monstrier la prerogative et auctorité de leurs seigneuries, et ad ce que chascun y soit tenu selon le degré de y obbeir. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 141).

- *Seigneur justicier*. "Seigneur dont la jurisdiction s'exerce sur ses vassaux et ceux qui résident sur les terres de sa seigneurie" : Lequel suppliant dist à Jehan Savary, dit Dalée, qu'il failloit envoyer querir le procureur du seigneur de La Tremoille, seigneur *justicier* en partie dudit Tollet, pour faire informacions de certains cas qui avaient esté commis pas aucuns audit Tollet (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 14).

C. - "Celui qui est soumis à la justice, justiciable"

Rem. Doc. 1327 ds GD IV, 679a.

D. - P. ext. "Celui qui est ou serait digne de rendre la justice, celui qui est juste" : C'est la splendeur et bienvenue Du tres hault soleil de justice : Chascun luy face sacrifice (...). Moul vault le juste *justicier*, Ministre de Dieu par samblance (...). Je vous baptise, grace appere En vous de cil qui ne perit. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 178).

- Empl. adj. : ...ce vieillart (...) fut saiges, longuement, *Justicier*, vertueux, vaillant ; Or est lasches, chetis et molz, Vieulx, convoiteus et mal parlant (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 203). [R. M.]

JUSTICIER, verbe (justicier²)

[T-L : *justicier*² ; GD : *justicier*³ ; GDC : *justicier*² ; DEAF, J805 : *justicier* ; AND : *justiser*² ; DÉCT : *justicier*² ; FEW V, 87a : *justitia* ; TLF X, 827a : *justicier*¹]

A. - *Justicier qqn*

1. "Punir qqn par autorité de justice, punir qqn de la peine à laquelle il a été condamné, exécuter, supplicier qqn" : Lors l'empereur le menacha et le fist mener ou lieu la ou on *justichoit* les malfaiteurz (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 243). ...se aucuns bourgeois ou bourgeois de nostre dicte ville ou leur enfant estant de la condicion dessus dicte sont bany par jugement des diz eschevins ou de autre juge competent ou *justicié* à mort pour cas de crieme (Hist. dr. munic. E., t.1, 1335, 324). Il sera *justicés* devant tous mes marchis. Escorcher le feray, et puis sera rotis. (Tristan Nant. S., c.1350, 117). ...Jehan Sanay, qui pour ses demerites fut *justicé* et pendu à Valloignes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 367). La blanche espée signefie Purté de cuer et nette vie ; Car cils qui meinne vie pure, Sans mal, sans pechié, sans ordure, Ara l'ame polie et blanche Devant Dieu, plus que noif sus branche ; Et n'ara tache ne bruette, Eins sera clere et pure et nette. Et si signefie justice, Car cils fait bien qui ceus *justice* Qui n'uevrent mie lealment ; Mais bien se gardent qu'egalment Au grant et au petit la face, Sans trop grant rigneur et sans grace. (MACH., P. Alex., p.1369, 13). ...Fers es jambes pour *justicier*, Et pour pugnir mauvais garçons (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 105). LE ROY. (...) Puis qu'ainsi est que je n'ay droit De la faire a mort *justicier*... (Mir. Berthe, c.1373, 222). Justisement est une retraitte faite sur aucun pour lui ester à droit de son meffait et, pour ce, appert il que nulz ne doit estre *justisés*, s'il [n'a] avant fait tel meffait de quoy il soit tenu à faire satisfacion. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 104). ...[ils] delibererent et furent d'opinion que l'en ne la pouoit espargnier qu'elle ne feust *justicée* comme murdriere, c'est assavoir arse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 268). ...fu icelli Robin mis et lyé à l'atache

avec les bourrées, et le feu illec print pour ardoir icelli Robin, lequel, estant en cest estat, continua en toutes les confessions cy-dessus escriptes, par lui faites, et, pour ce, fu *justicé* et ars, et illec fini ses jours en l'an et jour dessus derrenierement dit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 567). ...[ils] furent d'opinion que ledit Salmon estoit un très-fort larron, et que l'en ne le pouvoit espargnier qu'il ne feust excecuté comme larron, et en la maniere qu'il est acoustumé à *justicier* juifs. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 51). Et Sperticus, qui des enfans Fu roy, punissoit les offens, Selon qu'estoit le malefice Et faisoit a chacun justice, Sanz espargner frere, ne seur ; Les *justicoit* par grant rigueur Et tuit a lui obeissoient (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 194). Et ce fait, je, (...) me transportay à Wambès, en un lieu et manoir appartenant à Regnault Bigant, nagaires receveur de la Rochelle, dont les dictes lettres font mencion, pour le contraindre et *justicier* de la somme de neuf vins quatre livres treze solz et quatre deniers tournoys (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 16). "Quel seigneurie," ce dit le mareschal, "ara donques le roy sur vous, ne quel pouoir aroit il de *justicier* les mauvais et de les punir ?" (Bouciquaut L., 1408-1409, 323). Or tost, curé, alez confesser ces deux qui sont en celle chambre ; ilz en ont grant necessité ; car, si tost que l'avrez fait, je lez vueil *justicier* ["exécuter"] (Nouvelles inéd. L., p.1452, 84).

Rem. *Comté Champ. Brie L.*, t.3, 1340-1341, 327 ; LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 180 ; FROISS., *Dits Débats F.*, 1363-1393, 110 ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 460 ; *Prisonn. desconf. C.*, c.1488-1489, 37 ; *Beufves Hant. I.*, c.1499-1503, 153...

- Empl. abs. "Exécuter une sentence" : Alors Amon prent son congé et s'en va besongner comme dit est ; lequel demoura tant que l'eure et jour fust arrivé de traire Fissia des prisons pour *justicier*. (LA SALE, Sale D., 1451, 162).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui a été condamné par la justice" : ...[vu] les samblables jugemens qui par le grant conseil du roy ont esté donnez contre aucuns *justiciez* à Paris pour cas samblable, delibererent et furent d'opinion que l'en ne le pouvoit espargnier qu'il ne feust excecutez comme traitres, c'est assavoir decapité, et en après pendu le corps au gibet. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 6).

2. P. ext.

a) "Juger qqn ou qqc." : Car pour les bestes *justicier* Fist un grant parlement drecier Le lyon (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 153). ...je, Justice, Qui le mal punis et *justice* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 117). Loiauté ne finera Tant qu'ainsi *justicié* ara Cil qui maintendra tel erreur (Cent ball. R., c.1388-1396, 96). Dictes luy que je luy ["le lui"] envoie Comme subgect de sa justice, A celle fin qu'il le *justice* Selon qu'il s'en informera. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 288). Vous n'avez pas fait juste jugement [un jugement légitime], car vous n'avez aucune puissance de me *justisier*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 197).

- *Justicier à qqn.* "Rendre la justice à qqn" : Moyses (...) fut propice De *justicier* a chascun qui erra : Faictes par tout garder Loy et Justice [mais var. sans a]. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 22).

b) "Punir qqn (qui est coupable)" : Sire, sire, touz frans et quittes Delivrez ces deux inocens ; Moy *justicez*, je m'i assens (Mir. femme, 1368, 203). ...dars et glaives a *justicier* et pugnir les hommes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 120).

- [De Dieu] : Bien doit estre la main dolante Qui est telle ne si hardie Qu'elle son droit seigneur occie. Et n'i avoit que mortels plaies.

Hé, biaux Dieux, se tu ne les paies, Que dira on de ta justice Qui chascun justement *justice* ? (MACH., P. Alex., p.1369, 270).

- [Contexte métaph.] "Supplicier, tourmenter" : ...car Amours luy font souvent muër couleur, et la *justice* et destraint si fort pour l'amour du Chevalier du Papegau qu'elle ne puet arester en ung lieu (Chev. papegau H., c.1400-1500, 33).

B. - "Exercer le droit de justice ; p. ext. gouverner"

1. [D'un seigneur] "Exercer le droit de justice (sur son fief) ; gouverner, administrer (un fief, un territoire...)" : ...a tousjours il en ot grant terre a *justicier*. (Tristan Nant. S., c.1350, 222). Caudas fut roy de Gresse, sy l'ot a *justicier*. (Tristan Nant. S., c.1350, 590). Herculès ot en un estor Leomedon destruit et mort. Prians fu roys après sa mort ; Toute Ayse avoit a *justicier*. (MACH., F. am., c.1361, 212). ...pour ladicte main mise il n'ot son fied *justicier*, que icilz Giles, en *justicant* sondit fied dehument soit empeschiéz en aucune maniere. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1371, 197).

- *Justicier les puisnés d'une ferme.* "Gouverner, administrer" : ...et pour chacune beste doit avoir IIII d. de parage, excepté la brebis qui ne doit que deux deniers tournois. Item, doit avoir pour chacun puisné d'icele ferme qu'il *justice* III d.t., et il ne doit rien avoir des ainsnés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 28).

- Empl. abs. : Par bon conseil et droiturier Doit gouverner et *justicier* (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 82). Dieu et l'eglise Et loyauté aime, et si bien *justise* Qu'on le claimme l'Espée de justise. Humbles et dous est et pleins de franchise A ses amis, Fiers et crueus contre ses anemis. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 106).

2. [De Dieu] "Gouverner ; rendre la justice divine" : A Romme (...) Sui venuz graces a celui Qui tout peut *justicier* souz lui, Car de bon cuer l'en requeroie. (Mir. parr., 1356, 31). ...qu'affermes Ressoie a la paix du vray juge, Qui tout par droit *justice* et juge, Sanz faire tort. (Mir. parr., 1356, 33). Nostre Pere, qui tout *justise*... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 78). Aucunes [euvres et operations] sont attribuees selon l'essence et non selon la causalité comme *justicier*, garir. Aucunes sont attribuees a Dieu ne selon la causalité, ne selon l'essence comme pechier, errer. (Somme abr., c.1477-1481, 162).

3. P. anal.

a) *Justicier qqn.* "Diriger la conduite de qqn, commander" : ...quant li homs nouvellement Entrepent l'amoureuse vie, Il couvient, quoy que nuls en die, Que Franche Volenté contreingne Son cuer, par quoy l'amer empreingne. Et quant Frans Voloirs l'a contreint, Très Dous Penses en li empreint Par sa force et par sa contrainte De ce qu'il vuet amer l'emprainte Qui le *justice* main et tart. Adont un amoureux regart Et un très dous ris li present, Qu'il tient a moult noble present. (MACH., D. verg., a.1340, 35). ...mes onclez ont bien IIIc milz hommez a cheval a *justicier* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 26).

Rem. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 179-180 (s.v. **instichier* ; *instiche*, l. *justiche*).

- "Dompter, gouverner (un animal)" : Donnés moy ce destrier, car il est a mon choiz ; Bien le *justiceray*, aussy que je le crois (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 479).

- *Se justicier.* "Se gouverner" : Sur toutes choses doit avoir l'omme mesure en son cuer et en son sens qui est ainsi comme l'oiseil qui se *justice* par les yeulx de sobriété. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 44).

- Empl. abs. "Gouverner, dominer" : Dedit d'Oiseaux n'a seigneur Fors que Dieu, nostre createur, Car ne demeure pas en terre. En l'aer, qui le veult, l'aille querre, La est sa haulte seignouie, Ou

justicier homs ne puet mie. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 286).

b) [D'une chose] *Justicier qqc.* "Gouverner, maintenir qqc." : Lors que verras les lunettes parfaites Et congnoistras ce dequoy elz sont faictes, Savoir Force, Prudence avec Justice, Temperance dont elz seront refaictes, (Car sans elle demouroient imparfaites : C'est le rivet et clou qui les *justice*) Tu sçauras tout congnoistre, bien et vice (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 29). [R. M.]

JUSTIFIABLE, adj. (justifiable)

[T-L (renvoi) : justifiable ; GD : *justifiable* ; DEAF, J811 : justifiable ; AND : *justifiable* ; FEW V, 85b : *justificare* ; TLF X, 828a : *justifiable*]

"Qui se justifie"

Rem. Cf. ; AND : *justifiable*. Mais il s'agit sans doute de *justiciable*, AND : *justisable*. [R. M.]

JUSTIFIANCE, subst. fém. (justifiance)

[GD : *justifiance* ; FEW V, 85b : *justificare*]

"Action de justifier" : Ce maistre Jehan Petit (...) En se colation aléga maint biau dit Pour le *justefiance* de son segneur de pris, Et ot mainte figure dedens le Bible pris, Revenans au pourpos qu'il ot à dire enpris (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 320-321).

REM. Doc. XVe s. (Lille, *justifiance*, "action de se justifier") ds GD IV, 680a. [R. M.]

JUSTIFIANT, adj. (justifiant)

[GD : *justifiant* ; DEAF, J811 : justifiant ; *FEW V, 85b : *justificare*]

"Qui est de nature à justifier" : ...pour cause de la transgression desdits privilegges et de nostre dite sauvegarde *justifiante* (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1345, 231). [R. M.]

JUSTIFICATEUR, subst. masc. (justificateur)

[GDC : *justificateur* ; FEW V, 85b : *justificare* ; TLF X, 828b-829a : *justificateur*]

"Celui qui justifie, qui rend justice" : ...je mediteray en tes justifications creans à toy estre le seul *justificateur* ou justifieur et fermement tenans que nulz ne peult estre justifiés se non de toy et par toy (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 87).

V. aussi *justifieur* [R. M.]

JUSTIFICATION, subst. fém. (justification)

[T-L : *justificacion* ; GD : *justification* ; GDC : *justification* ; DEAF, J808 : justification ; AND : *justification* ; FEW V, 85b : *justificare* ; TLF X, 829a : *justification*]

A. - "Action de justifier, de légitimer qqc. ; son résultat" : Car *justificacion* et operacion de chose juste sont determinees par volontaire et par involontaire. (ORESME, E.A., c.1370, 306). ...car elle [la dite escripture] pretend front de dampnation, c'est assavoir, de *justification* et non pas de excusation sur la mort inhumaine, trahiteuse, advisee, pourpansée du duc d'Orleans (BAYE, II, 1411-1417, 261). Et peust estre dit que la *justificacion* de cest homicide est plus grant péchié que ledit homicide, car c'est persévérance en péché par obstination (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 312). ...se a ceste fois le roy ne voloit entendre a raison et le deporter de guerre et de tribulation, il a tous les princes crestiens et a nostre Saint Pere de Romme enveroient la coppie des *justifications* et des offres en quelz s'estoit mis envers le

roy par ses ambassadeurs (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 298).

B. - "Action de démontrer l'innocence d'une personne réputée coupable" : ...à l'encontre des *justifications* proposées de la partie du duc de Bourgoigne sur la mort du feu duc d'Orleans (BAYE, I, 1400-1410, 241). Le noble duc Jehan dont j'ai fait mention, Fu recheus en se *justification*, Et le requit li roys en révération. Osi furent li autre par démonstration (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 324). ...une escripture faicte en un quaiier, appellée la *Justification* du duc de Bourgoigne (BAYE, II, 1411-1417, 260). Mais on me pourroit faire une question, en disant qu'il n'appartient point à ung théologien de faire ladicte *justification*, et qu'il appartient à ung juriste. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 183). ...envoiez (...) au seigneur de Maigny tout ce que vous avez du cappitaine de Pontorson pour ses *justifications* (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 74).

- "Ce qui met hors de cause" : A parler communelment, se un homme doit a l'autre et il le poie senz plait, c'est *justificacion* (ORESME, E.A.C., c.1370, 305).

C. - "Action de rendre juste"

1. "Oeuvre de justice" : Mais a parler proprement, *justificacion* est quant aucun est par contrainte ou autrement ramené de injustice a justice. (ORESME, E.A.C., c.1370, 305).

2. THÉOL. "Opération de grâce par laquelle Dieu rend juste le pécheur, lui rend l'innocence" : Il ot jadis un roy en France, Homs vaillans et de grant puissance, Et fu messires sains Loys, Qui ne fu prenans ne loys, Mais vesqui adès justement Et en son secret saintement, Dont par *justification* Avec saintification Fu il si bien justifiés Qu'en gloire en est saintefiez. (MACH., D. Aler., a.1349, 311). ...la *justificacion* humaine (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 484). ...il est mort pour nos pechiez, et resuscité pour notre *justificacion*. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 523). Dient les docteurs, et ce est verité, que c'est plus grant merveille et fait de plus grande puissance, convertir et justifier ung pecheur que de former ung monde de neant, car en creant ung monde n'y a quelconque resistance, mais le pecheur est contraire a sa *justificacion* (GERS., P. Paul, a.1394, 495). Car de loy commune l'un sans l'autre ne se fait point en la *justificacion* du pecheur par penitence : ne grace sans volenté, ne volenté sans grace. (GERS., P. Paul, a.1394, 498). Sire, il m'est bon que tu m'as humilié afin que je aprenne tes *justificacions* et que je deboute de moy toutes elacions de cuer et presumptions. (Internele consol. P., 1447, 223). Par ce que dit est dessus, il appert que quant Dieu nous justifie que en ceste *justification* double charité nous est donnee, c'est a scavoir charité créé et non creee (Somme abr., c.1477-1481, 118). Notez bien la difference que met l'Apostle, c'est a scavoir vocation, *justification*, predestination, magnification. Vocation retrait de mal. *Justification* regarde le premier bien de grace. (Somme abr., c.1477-1481, 166). [R. M.]

JUSTIFIEMENT, subst. masc. (justifiement)

[T-L : *justifiement* ; DEAF, J812 : justifiement ; AND : *justifiement* ; FEW V, 85b : *justificare*]

"Justification" : Veulx tu condempner mon affaire Par ton grant *justifiement* ? (Pac. Job M., c.1448-1478, 365).

Rem. Ex. d'a.fr., J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), et MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD IV, 680a.

- THÉOL. "Acte par lequel Dieu fait passer le pécheur de l'état de péché à l'état de salut, justification" : Ou tu pues dire

que predestination ordonne a la gloire. Vocation donne la grace et la presente, *justifiement* le conferme et le donne de fait par remission des pechiéz, mais magnification le multiple par gloire. (Somme abr., c.1477-1481, 166). Mais justice aucune fois est couverte, et misericorde est manifesté, comme ou *justifiement* d'un pecheur malvais et sans pitié et au premier advent et a la premiere venue, quant fu né de vierge (Somme abr., c.1477-1481, 176). [R. M.]

JUSTIFIER, verbe (justifier)

[T-L : *justifier* ; GD : *justifier* ; GDC : *justifier* ; DEAF, J810 : *justifier* ; AND : *justifier* ; FEW V, 85a : *justificare* ; TLF X, 830b : *justifier*]

I. - [Idée de justesse, d'exactitude, de précision] "Prouver, établir, vérifier qqc." : Graces et Remissions empétrées de Parties, pardevers Nous, qui seront *justifiées*, devront estre interinées au profit des impetrans, selon leur forme et teneur. (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 135). Car tele chose est trouvee par science et est adresciee et *justifiee* par experience. (ORESME, E.A.C., c.1370, 538). Item, les choses que nous dirons seront miex creables quant elles seront *justifiees* par les solucions ou responses des doubtes et des raysons contraires. (ORESME, C.M., c.1377, 178). Si demandai de che roi, pour *justefier* mon histore, que il estoit devenus. Uns anciens esquiers me dist que dedens le propre anee que il fu la amenés, il fu mors, car on li acourça sa vie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 90). Lequel roy, oye la relacion desdits ambaxadeurs, *justifiée* et approuvée par beaulx instrumens apostolicques... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 76).

Rem. Aussi MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 150.

- "Établir l'exactitude (d'une mesure)" : Item, doivent les maistres et renthier del citeit envoier les vies stier et les noveals (...). S'en doit eistre VIII, assavoir VI por mesureir espelte et nuyt grain, et II plus grans por mesureir oirge et avaine. Lesqueis stier les esquevins doivent *justifier* de pure rogon, bien commourneit, qui doit eistre mis sour une grande sappelhire de drap ou de toilhe, en une cleire chambre, por gesir plus nettement et por veoir plus cleirement (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 117). ...tout mesures de boys, queiles qu'elles soient, doivent eistre *justifiées* alle bleis et doivent avoir ponchea de fier, de demée quarte en amont (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119). Item, nulle mesure qui soit *justifiee* al aywe, ne doit ne ne puet passer al essay, s'elle n'est plus grande de patron environ del spexheiche de dois gros tournois (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 121).

II. - [Idée d'équité, de justice]

A. - *Justifier (de) qqc.*

1. [D'une pers.] "Faire admettre ou s'efforcer de faire reconnaître qqc. comme juste, légitime, fondé" : ...et dit que le fait de Sainte Katerine ne se puet *justifier*, ne ne le voudroit, ne ne welt *justifier* ne excuser (BAYE, I, 1400-1410, 105). ...et par devant mondit seigneur je vuil *justifier* de mesdictes causes, querelles et demandes (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 273).

2. [D'une chose] "Légitimer" : ...car il n'y a droit qui *justifie* tel mort sans l'auctorité et licence du prince, à qui est donné le gleve de justice et à nul autre (BAYE, II, 1411-1417, 261). Les faitz de Dieu vainquent nostre jugement en les jugent, et son infiny pouvoir *justifie* toutes ses oeuvres en les faisant. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44). Car il est justice absolue, qui de soy mesmez est *justifiee*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44). Les jugemens de Nostre Seigneur sont vrais, *justifiez* en eulz mesmes (Internele consol. P., 1447, 255).

B. - *Justifier qqn*

1. "Innocenter qqn, prouver le bon droit de qqn" : Samuel fu *justifié* par le tesmoing de ses euvres (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 429). Là y ot ung grant clerc, qui mout estoit soutis, Qui par le duc estoit en chaire commis Pour lui *justefier* de ce qu'il ot proumis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 318). ...je me delite a *justifier* l'innocent contre son malveillant a tort (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 159).

2. THÉOL.

a) "Délivrer qqn (du mal), absoudre qqn" : ...par extorcion tu n'avras point absolucion, car la contrition de cuer, confession de bouche et satisfaccion de euvre la desservent seulement. Certes force ne *justifie* point le pecheur, mais la seule grace de Dieu. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 304). [aussi p.363, 378]

- [De la Vierge] : ...dame, tu qui *justiffies* Les cuers qui sont par pechié bugles, Et enlumines les avugles, Et qui es ediffierresse Des vertuz, et dissiperresse Des vices, ma prière entens, Et a ton fil pour moy la tens (Mir. pape, 1346, 379).

- [D'une chose, d'une attitude] : La cremeur de Nostre Seigneur garde la religiosité de scienche et *justifiera* le cuer (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 419).

b) [De Dieu] "Accorder sa grâce (à un être humain) pour l'élire parmi les justes, le délivrer du péché" : Il ot jadis un roy en France, Homs vaillans et de grant puissance, Et fu messires sains Loys, Qui ne fu prenans ne loys, Mais vesqui adès justement Et en son secret saintement, Dont par justification Avec saintification Fu il si bien *justifiés* Qu'en gloire en est saintefiez. (MACH., D. Aler., a.1349, 311). Jhesu Crist, vray Diex et vray roys, Qui de nient a fait tout le monde, Celui qui *justifie* et monde Les pecheurs... (Mir. st Panth., 1364, 340). Tu qui les pecheurs *justifies*, Et les tiens es cieulx glorifies, Aies pitié de ma misère (Mir. femme, 1368, 212). ...et de ta pure misericorde nous as rachetés, et par ta grace nous as *justifiez*, sauvez, et perpetuellement, se nous sommes bons, glorifiez (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 444). ...et ce fait il [le prêtre] afin qu'il soit *justifié* pour recevoir le corps Jhesucrist. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 484). Sire Dieu, qui ta deité Couvris en moy d'humanité Pour les pecheurs *justefier* Et les justes saintiffier... (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 247). Dient les docteurs, et ce est verité, que c'est plus grant merveille et fait de plus grande puissance, convertir et *justifier* ung pecheur que de former ung monde de neant (GERS., P. Paul, a.1394, 495). Et par ce appert que les bons qui par grace sont *justifiés* ne sont seulement congneus eternelement de Dieu, mais aussi sont esleuz pour avoir grace. Les pecheurs qui ne sont pas *justifiés* par grace ne sont pas esleuz ne preordenéz de Dieu a la coulpe, mais seulement sont presceus que pas n'auront grace et que ilz seront relenquis a leur nature. (Somme abr., c.1477-1481, 171). SATHAN. Preservé [l'âme du chrétien], dea ? [Dieu] Ne le peult faire, Car il est juste justicier. Il a donné reigle au contraire Pour les pecheurs *justifier* ["il a prescrit une conduite opposée afin que les pécherus puissent devenir des justes" (Éd., 179)]. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 146).

C. - Empl. pronom. *Se justifier*. "Prouver son bon droit, son innocence" : Et semble que l'une et l'autre partie ait droit et se *justifient* asséz. (ORESME, E.A., c.1370, 450). Et aussi la pluspart de ses amys, ausquelx il avoit fiance et qui luy pourroient ayder, luy manderent qu'il devoit venir pour soy *justifier*, et qu'ilz luy ayderoient à soubstenir son bon droit ; lesquelx, entendant le neu de la matiere, luy mandoient qu'il n'y avoit point de cas en luy pourquoy il deust mourir et qu'il ne s'en justifiast bien par bonne justice. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 156). ...et m'ont dit comment ilz ont esté devers vous et que vous avés esté content que

l'armée n'entrast point ou pays, ou cas que ledit conte d'Armignac se rendist en la court de Parlement à Paris, pour soy *justifier* des cas à luy imposés, et qu'il baillast en la main de Mons. de Guienne les terres qu'il a delà la riviere de Garonne, et les autres qui sont deçà ou pays de Rouergue à moy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 236). Mais je leur ay respondu que vous ne l'avés pas ainsi voulu et que, sinon qu'ilz me baillassent la possession de Lestore, l'obeissance de toutes les places qui sont delà et deçà laditte riviere, et que ledit conte d'Armignac s'en allast rendre en personne en Parlement, pour soy *justifier* desditz cas, de quoy ne leur accorderoye point ce qu'ilz me demandoient. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 236). [R. M.]

JUSTIFIEUR, subst. masc. (justifieur)

[DEAF, J811 : justifieur ; FEW V, 85b : *justificare*]

"Celui qui justifie, qui rend justice" : ...je mediteray en tes justifications creans à toy estre le seul justificateur ou *justifieur* et fermement tenans que nulz ne peult estre justifiés se non de toy et par toy (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 87).

V. aussi *justificateur* [R. M.]

JUSTIFIQUE, adj. (justifique)

[Ø]

"Attaché au respect de la justice (?)" : Et ores diray d'un Rommain très *justiffique* tribun de Romme, nommé Pructo (LA SALE, Sale D., 1451, 119). [P. D.]

JUSTINIEN, adj. (justinien)

[Ø]

"De l'empereur Justinien" : ...loy *justinienne* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 469). [A. Slerca, Coll. Milan, 1985, 73] [R. M.]

JUTE, subst. fém. (jute)

[*FEW V, 97a : *juxtare* (?) (?)]

[Pièce de construction] : A Jehan De Bray pour 2 *jutes* et I suel, 10 s. (Comptes Mons P., t.1, 1332, 386). [R. M.]

JUTERIE, subst. fém. (juterie)

[FEW V, 53b : *judaeus*]

"Quartier des juifs" : ...moy (...) pause avoir poyé en *juterie*, et pour dix paulmes et quart de gros drap noir, que j'ay comprat, à cause de faire faire troys molégues pour les bestes à labourer (Comptes roi René A., t.1, 1478, 104). [E. P.]

JUVAS, subst. masc. (juvas)

[FEW V, 92a : *juvare*]

"Secours" (Éd.)

- *Estre au juvas*. "Venir au secours (de)" : Je te prie Et supplie Que toy soyes au *juvas*, Car ung veu que me marie (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 34). [J.-L. R.]

JUVATIF, adj. (juvatif)

[*FEW V, 92a : *juvare*]

MÉD. "Qui aide, qui est utile" : Mais pour ceulx qui ont paour et pour enfans, vecy medicine moult *juvative* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). [C. T.]

JUVENAL, adj. (juvénal)

[GD : *jovenal* ; DEAF, J681 : *juvenal* ; FEW V, 94b : *juvenis*]

A. - "Juvénile, de jeunesse" : Une serour Gaufroï, plus blanche que cristal, Qui estoit à Nimaye, très le tanzp *juvénal*... (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 108). ...en l'age *juvenal* (DESCH., Oeuvres

Q., t.3, c.1370-1407, 188). C'est un gros fil retors De troys cordelons gros et fors, Desquelz l'ung a nom Mal Vestu ; Le second est fier et testu, Et s'appelle Faulte d'argent ; Le tiers si n'est ne beau ne gent, Qui se dit : Crainte *juvenale*, Laquelle m'a esté tant malle Que je n'eusse osay dire mot. (Roy soztz, c.1450-1500, 225). Pour Phebus fault partir le tribunal En mes palais [...] obscurs et blesmes Ou Duana aura lieu confinal, Venus aussi menant train *juvenal* (Cene dieux, c.1492, 107). Cueur *juvenal* qui a honneur veult tendre (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 127).

B. - ASTR. Les Juvenaux. "Les Gémeaux"

Rem. *Renart contref.*, 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 229. [R. M.]

JUVENCULE, subst. fém. (juvencule)

[FEW V, 92a : *juvenculus*]

"Jeune femme" : Mais Natalie, honneste *juvencule*, Ta chiere espeuse et doulce adminicule, Te consola et ton coeur tant alume Que membres, corps et pieds et manicule Tu lui offris nudz comme vermicule (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 510). [R. M.]

JUVENILE, adj. (juvénile)

[DEAF, J682 : *juvenil* ; AND : *juvenil* ; FEW V, 94b : *juvenis* ; TLF X, 834b : *juvénile*]

A. - "Qui présente les caractères propres à la jeunesse"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

B. - MÉD. Les veines juveniles. "Les carotides" : ...sicome litargie grande ou pour les veines *juveniles* derrier les aureilles qui sont coupees legierement, qui viennent du cervel (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1). Item les vaines des temples sont saignée pour la migraine, et pour grande douleur de texte, et pour douleur du cerveau dicerne, et sont icelles nommees de Ypocras et d'Avicenne, vaines *iuvenisis*, desquelles la saigné fait l'omme devenir sterile (Rég. santé corps C., 1480, 169). [R. M.]

JUVENILITÉ, subst. fém. (juvenilité)

[FEW V, 94b : *juvenis* ; TLF X, 835a : *juvénilité*]

"Jeunesse"

REM. VIGNAY 1495 (éd. 1531) ds FEW et TLF. [R. M.]

JUVENQUE, subst. (juvenque)

[*FEW V, 92a : *juvencus*]

"Jeune taureau" : En ce droit lieu Sibille constitue Quatre *juvenques* noyres et si les tue, En fundant vin par dessus sur leur chief, Prenant le poil et la layne sans grief, Qu'entre leurs cornes ilz eurent de nature (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 310). [R. M.]

KACHALLE, subst. fém. (kachalle)

[*FEW XVI, 294 : *kafl* (?) (?)]

"Coquille (?)" : ...al saingnor d'Argenteal, qui portoit les armes de Houffalie, assavoir d'azure ... une crois d'or, semenchieit l'escut de croisettes recroisetées d'or, et en la grande crois V *kachalles* de geules. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 143). ...et, tout le temps qu'il servit le linage d'Awans en morteile faite do paais, ilh portat le chiveron ; mais, de mon temps, après les werres de Thorines, quant il devint maistre delle hosteit l'evesque Englebiert, ilh, considerans que chilh de Mommesteghen estoient amainris de leurs chevanches et qu'il en estoit plusieurs menuiez gens, mist jus ces armes et encargat les armes de Hamale : d'argent ... une faxhe coingnelée de geules, ... chink *kachalles* d'or. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 450). [R. M.]

KAÏMAC, subst. masc. (kaïmac)[FEW, Ø turc *kaymak* ; TLF X, 841a : *kaïmac*]

"Crème en usage en Orient" : ...de la creme de buffle (...) qu'ilz appellent *Kaymac* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 130). [TLF] [R. M.]

KAIVE, (?) (kaive)[GD : *kaive*]

"؟"

REM. MOLINET (éd. Buchon) ds GD IV, 681a (*dix ou douze kaives*). Lire *kaines*, GD II, 52b : *chane* "cruche, pot". Correspond à MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 500 (*XII. queusnes*, même mot). [R. M.]

KALADE, subst. fém. (kalade)[GD : *kalade* ; FEW XXII-1, 175b : o.i.]

"Fête, réjouissance" : Le herault trop ne sejourna Quant il eust fait son embassye, Dedens le chasteau retourna Ou l'en faisoit feste et *kalade* (MARTIN LE FRANC, *Champion dames I*, D., 1440-1442, 17). Encor te disse des *kalades*, De la carolle et de la tresque Que firent les Amariades Dessoubs les arbres (MARTIN LE FRANC, *Champion dames IV*, D., 1440-1442, 157). [R. M.]

KAN, (?) (kan)

[Ø]

"?" : ...19 sarges de *kan*, les 10 rouges et les aultres 9 d'aultres couleurs (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1389, 481). [Sans doute l. *Kan*, toponyme : *Caen* ; cf. GAY II, 343a : *sarge de Quein* = *Caen* ; *sarge de* est fréquemment suivi d'un nom de lieu indiquant son origine (Arras, Beauvais, Caen, Dinan...)] [R. M.]

KAPH, subst. (kaph)[DEAF, K4 : kaf¹]

"Onzième lettre de l'alphabet hébreu, notant le son k ou kh, haph" : La seconde lectre des Hebrieux est appellee Bes, et vault autant a dire comme .B. (...) L'onzième est nommee *Cof*, et vault autant a dire comme .C. La .XIIe. est nommee *Haf*, et vault autant a dire comme .H., mais elle se doit plus fort prononcier et aspirer que He ne Hes dessus dis. [*Cof*, *Haf* : il s'agit bien de la même lettre, prononcée comme occlusive ou comme spirante selon les cas] (LEGRAND, *Archil. Sophie B.*, c.1400, p. 60). Car *Caph* qui est le XIe lettre est mise sur ceste XIe partie et est interpretéz enclinéz et desire le advenement de nostre seigneur (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 64). [R. M.]

KARMAN, subst. masc. (karman)[FEW XIX, 87a : *qaraman*]

I. - "Souverain turc, en partic. de la Karamanie" : Et souloit estre seigneur de ce pays ung que on nommoit Ramedang qui estoit moult grand homme, riche et vaillant et pour ce, ne l'osoit courouchier le Souldan et trouva maniere avec le *Karman* duquel il avoit une sienne seur à femme, qui s'estoit alié pour le faire prendre. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 87). Et adont se partirent icelluy pays de Turquemanie ledit Souldan et ledit *Karman* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 91). ilz me respondirent que le roy de Cypre estoit mort n'avoit pas longtemps et, en son vivant, il avoit tousiours eu treves au grant *Karman* devers lequel le jeune roy de Cypre et son conseil les envoyoiert pour reprendre et refremer lesdites aliances. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 107). Et me dist que ledit *Karman* haioit fort le Grant Turc, combien qu'il eust sa seur à femme, pour ce qu'il luy

avoit osté le pays du Karman, lequel luy appartenoit et tient à un des boutz du pays qui est sien, mais le Grant Turc luy est trop fort et ne l'oze assaillir. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 120).

II. - *Pays de Karaman*. "Région gouvernée par le Karaman, en partic. Karamanie, région d'Asie Mineure gouvernée par les Karamanides" : On me adrecha audit Hayaldoula lequel me adrecha à aulcuns aultres marchans du pays de *Karman*. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 59). L'autre s'en va vers soleil couchant, par là où je vins au pays du *Karman*. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 102). Mais, qui veult venir au pays du *Karman*, il fault passer au pié de la montaigne où ledict chastel est assis. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 103). Et est ledit Carassar le chief du pays du *Karman* et est bonne ville et bien marchande et n'est point fermée (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 124).

REM. Cf. *Le Voyage d'Orient, Espion en Turquie*, texte mis en français moderne par Hélène Basso, introduction et notes de Jacques Paviot, Toulouse, Anacharsis, 2010, p. 18-19. [C. H.]

KAUCLIER, subst. masc. (kauclier)[GD : *kauclier* ; DEAF, K7 : kaukler ; FEW XXIII, 204b : o.i.]

"Bruit, tumulte" : Quiconques fait *kauclier*, quatre deniers doit (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1355, 510). [Seul ex. ; GD IV, 682a ; l. *kauchier*, et mettre en rapport avec *chauchier* "presser" ?] [R. M.]

KEBULE, subst. (kebule)[T-L : *keble* ; DEAF, K8 : keble ; FEW XIX, 75a : *kabuli*]

"[Plante] Myrobolan chebule (*Terminalia Chebula*)" : Mirobolans ... sont fruitz de arbres qui croissent en Inde... Il est .V. especes de mirabolans bons, c'est assavoir les citrins, les *kebules*, belleriques, embliques et indes. (Grant herb. C., c.1450, 136).

REM. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 95, 1979, 317-323 (*kebulus* et *mirabilains kebuli* ds *Jardin de santé*, c.1500 ; *Mirabolains Quebus*, Dijon, Inventaire pharmaceutique, 1439 ; ex. des XIIIe et début XIVE s. de *keble*). [R. M.]

KECKE, (?) (kecke)[GD : *kecke*]

"?"

REM. FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.1, c.1375-1400, 51 (même ex. ds GD IV, 682b). Lire *secte* "faction" ? Mais l'Éd. confirme la forme *kecke* du ms. [R. M.]

KEFERTELÉ, adj. (kefertelé)[FEW, Ø m. néerl. *gefreteleert*]

"À carreaux, losangé" : ...ly dis messires Waltier del Pas prist la filhe do dit monssaingnor Waltier le Vilain en mariage, qui estoit riche durement, car ses peires n'avoit plus d'enfans, et portoit *keferteleit* [var. *kofertelle*, le *fertheleit*, *beserteleit*], teilement que messires Renars de Berghes (HEMRICOURT, *Miroir Hesb. B.B.*, 1353-1398, 441).

REM. VERDAM ; m. néerl. emprunté au fr. *frette* (FEW III, 754b : *frangere*). [R. M.]

KENNIUT, (?) (kenniut)[GD : *kenniut*]

"Canif (pour tailler les plumes à écrire)"

REM. Doc. 1371 (Noyon, *pour une escriptoire, .I. cornet et .I. kenniut, .III. s.*) ds GD IV, 682c ; l. *kenivet* ou *kenniuet* et rattacher à FEW XVI, 337a : **knif*. [R. M.]

KEPERHOUT, subst. masc. (keperhout)

[Ø]

"[Pièce de bois pour chevrons ou poutre ?]" : ...pour ung demi *keperhout* a faire la poupe dudit bringandin (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 259).

REM. Cf. néerl. *keper* "empannon" ou "chevron d'arête" et *hout* "bois" ; cf. Reine Mantou, *Toponymie et Dialectologie*, 54-55, 1980-1981, 146-147 (en partic. doc. 1324) [R. M.]

KERMÈS, subst. masc. (kermès)

[FEW XIX, 95b : *qirmiz* ; TLF X, 852a-b : *kermès*]

"Cochenille"

REM. Doc. c.1440 (Lille, *kermès*) ds FEW. *Jardin de santé*, c.1500 (*kermes*), ds TLF. [R. M.]

KERMESSE, subst. fém. (kermesse)

[FEW XVI, 314a : *kermesse* ; TLF X, 852b : *kermesse*]

"Fête patronale dans le Nord, en partic. dans les Flandres"

REM. Doc. 1397 (*quermesse*) ds GDC X, 57b. [R. M.]

KERSEY, subst. masc. (kersey)

[DEAF, K13 : *kersey* ; *FEW XVI, 314a : *kersey*]

"Étoffe de laine grossière" : ...deux centz peaux lanuz, .XIII. draps longez et dys doszeyns de mellez d'Oxenforde, .XX. *kerseys* d'Abyndoun (Man. lang. K., 1415, 76). [R. M.]

KERTEL, subst. masc. (kertel)

[DEAF, K14 : *kertel* ; *FEW XVI, 103a : **gurdil* (?) (?)]

"Ceinture (?)": ...cote, purpoint et *kertel*, surkot, mantel, tabarde (Man. lang. K., 1415, 78).

REM. Éd. "tunique" ; AND III, 375a ; le FEW enregistre un m. fr. *kirtel* "ceinture", c.1400 : mais quelle source ? [R. M.]

KERVA, subst. masc. et fém. (kerva)

[FEW XIX, 72a : *hirwa*]

"Ricin"

REM. Doc. 1402 (*kerua* ; un *uyle* qui est fait de *karua* ; *semence de kerue broyee*) et *Jardin de santé*, c.1500 (*luyll de kerua*) ds R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 95, 1979, 307. [R. M.]

KESTE, subst. fém. (keste)

[T-L (renvoi) : *keste* ; GD : *keste*¹ ; FEW XVI, 327a : *kiste*]

"Récipient, caisse"

REM. Doc. 1339 (*keste*) ds GD IV, 682c (défini à tort par "grille, barreau", cf. FEW). Cf. aussi GD IV, 683a : *kestier* (doc. 1263) "fabricant de caisses" (et non de grilles, FEW). [R. M.]

KESTIERE, subst. fém. (kestière)

[T-L (renvoi) : *kestiere* ; GD : *kestere* ; *FEW XVI, 327a : *kiste*]

(Synon. de *keste*)

REM. Doc. 1358 (Lille, *haisin avoec kesteres pour le molin*) ds GD IV, 682c. [R. M.]

KEUCELLE, subst. (keucelle)

[FEW XXII-2, 247b : o.i.]

Keucelle d'argent. "Monnaie russe" : Et en leur monnoye de *keucelles* d'argent, pesans environ six onces, sans empreinte, car point ne forgent de monnoye d'or. (LANNOY, *Voy. amb. P.H.*, p.1450, 33). Et me donna au partir deux robes de soye, nommées soubes, fourrées de martres sebelins, quatre draps de soye, quatre chevaulz quatre chapeaux spichoult de sa livrée, et dix coeuvechiefz broudez, quatre paires de tasses de Russie, ung arcq, les flesches et le tarquois de Tartarie, trois tasses escartelées et broudées, cent ducas d'or et vingt cinq *keuchelles* d'argent, vaillant cent ducas. (LANNOY, *Voy. amb. P.H.*, p.1450, 57).

REM. Ex. cité dans FEW. Cf. *Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421*, commentés en français et en polonais par Joachim Lelewel, Bruxelles, A. Vandale éditeur, Poznan (Posen), 1844, p. 30. [C. H.]

KEURE, subst. fém. (keure)

[FEW XVI, 344b : *kore*]

"Règlement d'un métier"

REM. Bartsch, Louis XI, p.130 (*keure*) ; A. Henry, *Z. rom. Philol.* 59, 1939, 337. [R. M.]

KEUTE, subst. fém. (keute)

[GD : *keute*³ ; DEAF, K15 : *keute* ; FEW XVI, 349a : *koyte*]

[Sorte de bière] : Chantés, Flamengs, buvés a longue alaine Ces vins franchois, en lieu de *queute* ou biere (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 129). [Aussi p.156] De la prinse desdis vins firent les Flamengz grant feste et le buvoyent, en lieu de *queute*, à longz buseaux (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 566). La septiesme [propriété] est qu'elles emflent le ventre. Et s'entend de cervoise qui n'est gaire boullie, come est la cervoise de Holandre, nommee *keute*, qui moult emfle et oppille, a cause qu'elle engraisse moult. (Rég. santé corps C., 1480, 93). Donnés me a boire ung horion De vin [,] de briesmart ou de *quite* (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 165).

Rem. Doc.1358, 1446 et 1463 ds GD IV, 683a-b. STAVELLOT, *Chron. B.*, a.1447, 594. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 254. [R. M.]

KEUTEL, subst. masc. (keutel)

[T-L (renvoi) : *keutel* ; GD : *keutel* ; *FEW II-2, 1493b : *culcita*]

"Toile serrée, lisse, pour enveloppes de matelas" (synon. *coutil* v. *Lexiques*)

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1438 (*deux kieutelz*) ds GD IV, 683b. [R. M.]

KEUTISELLE, subst. fém. (keutiselle)

[GD : *keutiselle* ; FEW II-2, 1493b : *culcita*]

A. - "Matelas" : ...item, poroient couster les estacquemens d'estacques, de sommiers, de traiaus, de *keutiselles* et de plommers, tant en bos comme en fachon (...), 6 frans (Vie urbaine Douai E., t.4, 1398, 729).

Rem. V. aussi *coutil*.

B. - P. anal. "Dans un moulin, pièce de bois horizontale servant de support" (synon. *keutisiere*)

Rem. Doc.1398 (*keutiselles*) ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994 (*queutiselle*). [R. M.]

KEUTISIÈRE, subst. fém. (keutisiere)[*FEW II-2, 1493b : *culcita*]

"Dans un moulin, pièce de bois horizontale servant de support" (synon. *keutiselle*) : Pour revestir le roeue du molin du tan, relever les *keutizieres*, faire III kaieres a le seuvice et rehauchier et rencoler, pour faire le planquier desous les moles... (Arch. Nord, 1361, B 14400, f° 25, IGLF). [R. M.]

KEUVENE, (?) (keuvene)

[Ø]

"Chanvre (?)" : ...le corde de *keuvene*, à quoy on lieve le moeule (Vie urbaine Douai E., t.4, 1398, 729). [Sans doute à lire *kenneve* "chanvre"] [R. M.]

KHAN, subst. masc. (khan¹)[GDC : *kan* ; DEAF, K2 : *kaan* ; FEW XIX, 92b : *khan* ; TLF X, 854a : *khan*¹]

"Souverain tartare, khan" : Le *Kaan* garde trèsbien justice aussy bien sur les grans comme sur les plus petis. (JEAN LE LONG, Etat Khan B., c.1351, 336). ...le *can* de Tartarie A qui Letoe est tributaire. (MACH., C. ami, 1357, 107). *Chan* Guys, la volenté du Dieu inmortal est que tu soies doresenavant recteur, gouverneur et maistre des sept nacions de ce païs et que tu les delivres des servitudes où ilz ont si longuement esté et après domineront sur leurs voysins ; toutes icelles VII nacions te suivront (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°).

- *Le grand khan* : Les gens du pays ont si grant obédience et cremeur ... leur seigneur, le grant *Kaan* de Cathay, que ilz ne lui osent en riens contrestreter, ne son commandement trespasser. (JEAN LE LONG, Etat Khan B., c.1351, 336). Et quant le grant *Caan* sonnera un petit nacayre qu'il a a son arcon, nul n'osera plus trayre et la pelote chiet en la main d'aucuns des chevaliers, qui la rapporte au grant *Caan*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 215). Nous passasmes en petit d'erre Du souldan trestoute la terre, Celle du grant *kam* traversasmes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 59-60). ...il y avoit la plus grant question du monde entre les Tartres de celle Tartarie et du grant *Kan*, empereur de Lourdo, pour y faire ung nouvel empereur, car chascun vouloit avoir le sien, et estoient tous en meuterie et en armes en laditte contrée (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 63). Le grant *caint* a pris Babiloinne. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 83). [R. M.]

KHAN, subst. masc. (khan²)[FEW XIX, 93a : *khan(a)*]

"En Orient, édifice public pour recevoir et loger les voyageurs, notamment ceux qui font partie d'une caravane" : [Près de Gaza] ...alasma logier en ung pays desert en une maison qu'ilz appellent *Kan* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 19). Environ quatre ou cinq miles de Damas est le plus beau *kan* que je veis oncques (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 54). [Autre occurrence même page]

REM. Sur ce mot, cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 317. [R. M.]

KIKET, subst. masc. (kiket)

[FEW XXIII, 27a : o.i.]

"Planche montée sur des tréteaux" : ...et les esquevins et les nobles en rendoient leurs comptes de III mois en III mois, en I hosteit en Ysle, et s'avoient I *kiket* et I malhes ["un maillet"] ; et quant li maistre des esquevins feroit le malhes sor le *kiket* (ch'estoit I espesse planche de chayne), adonc n'avoit là si hardis qui osast dire I

mot (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.6, a.1400, 3). [Seul ex.] [R. M.]

KILIS, subst. (kilis)[DEAF, K17 : *kili* ; AND : *kili* ; FEW, Ø gr. *koilos*]

MÉD. *La veine (dite) kilis*. "La veine cave" : Et de la boce d'icelluy foye yst aultre voyne dicte concave ou *kilis* qui aussi, avec toutes ses racines encontrantes les aultres, tire hors de tout le foye le sang qui est engendré et ycelle, en faisant rameaulx en hault et en bas (...) distribue et porte tout le sang a tout le corps nourrir, ou est parfaicte la tierce et la quarte digestion. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). ...aulcunes voynes qui naissent (...) de la voyne dicte *kylis* et aborthi (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7).

Rem. Du gr. *koilos* "creux, cave" ; cf. MED, s.v. *kile* : "the inferior vena cava". *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472 (*kilim, kilis*). [R. M.]

KIRAT, subst. masc. (kirat)[GD : *kirat* ; FEW XIX, 94b : *qirat*]

"[Poids]"

REM. *Jardin de santé*, c.1500 (*ung kirat*), ds GD IV, 684a. [R. M.]

KOKU, subst. masc. (koku)[GD : *koku*]

"Caillou" : Il n'en y avoit nulx quelx qu'il fust grans ne petis, armés ou desarmés qui ne fuist pourvus de caillues ou *kokus* car la terre où il estoient en estoit toute plainne. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.3, c.1375-1400, 263).

REM. Seul ex. Étymol. ? [R. M.]

KOSMOI, subst. masc. (kosmoi)[*FEW II-2, 1244a : *kosmos*]

"Magistrat suprême" : ...mes en Crete ces grans princez appellés *kosmoys* ne sunt pas esleus ou pris indifferement de tous, mes seulement de aucuns qui sunt du princey ou office que l'en appelle anciens (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 107).

REM. Du gr. *kosmoi*, plur. de *kosmos* "bon ordre", aussi "magistrat suprême". [C. B.]

KRAGE, subst. (krage)[FEW, Ø m. néerl. *kragge*]

"Tourbière"

REM. N. Dupire, *Moyen Âge* 57, 1951, 354 (*coraterie de kagre de terre*, G. Espinas, *Les Origines du Capitalisme*, t.4, §49/11). VERDAM : *kragge* "terrains bas et tourbeux, couverts d'eaux stagnantes". [R. M.]

KYRIADOXE, subst. fém. (kyriadoxe)

[FEW, Ø]

"Opinion reconnue, enseignée"

Rem. FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, IV/44 ; IV/45 (gloss.). [R. M.]

KYRIE, subst. masc. (kyrie)[T-L : *kyriëlyson* ; GDC : *kyrieleison* ; DEAF, K18 : *kirieleison* ; AND : *kyrieleison* ; FEW II-2, 1615b : *kyrie eleison* ; TLF X, 873a-b : *kyrie*]

A. - "Kyrie eleison" : Le *Kirieleyson* regarde les prophetes qui attendoient l'avenement du Filz de Dieu (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 274). ...l'introite de la messe et le *kyrieleison* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 323). Apres l'introite

chantée ou dicte, l'en dit par .IX. foiz *Kyrieleison*, Christeleison en signifiante qu'il y a en Paradis neuf paires d'anges que l'en dit gerarchies. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 12). Sainte Michael dar escot Volo mondent Dieu son en *Kyrie leyson*, Christe leyson, Alleluya, alleluya. (Sots gard., a.1488, 105).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 858.

B. - P. ext. "Refrain (lancinant, ici par rappel de l'état de mariage)" : Par quoy, notez ce *kyrie* : "Et n'estes vous [pas marié] ?" (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 213). [R. M.]

KYRIELLE, subst. fém. (kyrielle)

[T-L : *kyriele* ; GD : *kiriele* ; GDC : *kyrielle* ; DEAF, K19 : *kiriele* ; AND : *kyriele* ; FEW II-2, 1615b : *kyrie eleison* ; TLF X, 873b : *kyrielle*]

A. - "Kyrie eleison" : LE PAPE. Disons chascun ci en son lieu Devotement la *kyrielle*, Que c'est une oroison moult belle Et haulte a dire. (Mir. st Alexis, 1382, 355). Chanter convient la *Kyrielle*. Je ne sache chanson plus belle ; Plaisant est a Dieu et aux sains. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 367).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*kyryele* "choeur des anges ou des saints").

B. - "Litanie" : ...si me mettray en essay De passer par my la chappelle Sanz dire ave, ne *kyrielle* Devant l'image de Marie (Mir. nonne, 1345, 333). ...ung petit livre couvert de veloux cramoi, ouquel a des *quizielles*, Le tout remys en lad. bourse, avecques de petites oraisons en parchemin. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 432).

C. - P. anal.

1. "Longue suite de paroles" : N'av'ous honte de tant debatre A ce bergier pour trois ou quatre Vieilz brebiailles ou moutons Qui ne valent pas deux boutons ? Il en fait plus grant *kyrielle*... (Path. D., c.1456-1469, 176). Voire ! de par le deable, voire ! Sanctorum miron myrielle, Ne huy n'eust fait tel *kyrielle*, Ce n'eust esté pour nous larder, Mocquer, despriser, raffarder ; Il nous en donne des plus vertes ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 391). Or sus, sans plus grant *kyrielle*, De prandre l'encensoir pencez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 433).

- *Chanter la kyrielle*. "Faire la noce" (DI STEF.) ; "faire l'amour" : LE MARCHANT. En cheminant, je ouys sa voix, Qui me sembla si douloureuse, Si treslamentable et piteuse, Que je m'adressé devers elle. LE CHASTELAIN. Et chantastes la *Kyrielle* Joyusement entre vous deux. LE MARCHANT. Quant vous plaira vous direz mieulx, Car oncques ne luy atouchay . LE SERGENT. L'aspergés si fut esmouchay. Mais preu vous face mon amy. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 61).

2. "Suite, cortège" : Garson, m'appele tu menteur, En despit de trestous nous dieulx De Cahu et de ces autielx Et de toute leur *quirielle* ? Je vous dorroy ceste merelle Pour avoir vers moy tel langage. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 201).

- "Ensemble des saints" : En despit de Dieu et des jeux, En despit de la *kyrielle*, En despit du deable et des dieux, En despit de leur grant sequelle (...), En despit de l'orde fumelle A tous les deables me commande. (LA VIGNE, S.M., 1496, 386).

- [Dans une formule d'imprécation] *Maugré Dieu et la kyrielle* : J'enrageray villainement, Maulgré Dieu et la *kyrielle* ; Sathan, fay moy allegement. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 278). [R. M.]

KIST, subst. masc. (kyste)

[FEW II-2, 1615b : *kystis* ; TLF X, 873b : *kyste*]

MÉD. "Kyste, enveloppe en forme de sachet" : ...ung sachet aultrement appelé *kist* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 19).

Rem. Chauliac ds TLF. [R. M.]

L, subst. masc. (l)

[AND : l ; TLF X, 875a : l]

[La lettre l]

- [Cinquante dans la numération romaine] : ...l'an mil CCC et LVI. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 163). Gyeffroy le Routier, pour lors prevost et receveur d'Anet, IIII queues de vin, desquelles il dit que les Navarroiz, qui pour lors estoient en garnison ou chastel et ville d'Anet, en burent et prindrent de fait II queues et demie ou environ, et pour emplaiges de LV queues de vin quil avoit receues pour le XIIIe appartenant à Monseigneur, queue et demie ou environ. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 438). [R. M.]

LA, subst. masc. (la)

[T-L : *la³* ; FEW V, 103b : *labium* ; TLF X, 875b-876a : *la*]

"Sixième note de musique de la gamme d'ut" : ...Car près du *laz* le fault chanter en sol (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 64). ...car par ses .VI. notes, qui sont appellées us, ré, my, fa, sol, *la*, l'en puet aprendre a chanter, acorder, doubler, quintoyer, tierçoier (DESCH., Art dictier R., 1392, 269). Trop entré en la haulte game, Mon cuer, d'ut, ré, mi, fa, sol, *la*, Fut ja pieça, quant l'afola Le trait du regard de ma Dame. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 473). [R. M.]

LÀ, adv. (là)

[T-L : *là* ; GD : *la¹* ; AND : *ila* ; FEW IV, 546a : *illac* ; TLF X, 876a : *là*]

I. - Adv.

A. - [Adv. de lieu] "Là"

1. *Çà... là...* : La vertu de celui qui est en tremeur qui doit gouverner le mouvement de ses membres ne puet ce faire pour cause de la maladie, et pour ce tremblent les membres et vont puis ça puis *la*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 143).

- *Au lez de la*. "Là-bas, au loin"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

2. Loc. adv.

a) *Là-dessous* : Adonc les tirans vont querir du charbon, et dit Fieramont en le mettant dessoubz le gril : FIERAMORT. Veez en cy de bel et de bon, Je le vueil getter *la* dessoubz. Avant ! avant ! soufflons trestous, Faison ung grant feu de vigille. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 246).

- *Là-dehors* : ...quar telz corps ne seroient pas *la* dehors selonc nature pour ce qu'il ont autres lieux propres a leur nature. (ORESME, C.M., c.1377, 158). Messeigneurs, voicy ung Anglois Que nous avons pris *la* dehors (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 192).

- *Là-endroit*. "À cet endroit-là" : Sire, nous sommes en la voye Pour aller a eulx le plus droit Voyla Orleans, c'est chose vraye, Et noz gens, qui sont *la* endroit (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 215).

b) *Là-haut*. "Là-haut, au ciel (par rapport à la terre)" : Ma dame, a Dieu je vous dy, Nous nous trouveron aujourd'huy *La* hault en l'eternelle gloire. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 264).

- *Là-sus*. "Là-haut, au ciel (par rapport à la terre)" v. *lassus*

- *Là-aval*. "Là-bas, sur terre (par rapport au ciel)" : DIEU. Mere, voir, moult piteusement Fiacre *la* aval me prie. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 20).

- *Là-jus*. "Là-bas, en enfer (par rapport au ciel)" : Vous quil estes ses consantans [de Lucifer], Ne vous tienne heure ne temps, *La* juz descendrez en l'abisme (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 9).

c) *De/par là*. "De ce côté-là" : Car par *lec* peut on cheminer Le droit chemin (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 96). ...[Toyson d'or] estoit homme notable aussi en son estat et de grant recommandation tant de *la* comme de ça. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 172). A ce piler bien le lyront De ceste corde que nous avons. Compains, estache bien de *la*, Et j'estachery de par de ça. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 96).

d) *En là*. "Au-delà, plus loin" : Et me dirent : "Traiiés enla !" Et je respondi : "Vémela !" (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 149).

3. [Comme élément disjoint du présentatif *voilà*] : Trante deniers de vous en ay, Veéz les vous *la*, vous les ravés. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 188).

B. - [Adv. de temps] "À ce moment-là, alors" : Se ton ami te voit petit [peu souvent], Fai li chiere de grant appetit, Et se il comme mouche vient, Festeioe *lai* petit ou nient. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 19). MARTHE. Sire, l'oppinion commune C'est qu'en l'extresme jugement Ressusciterons voirement ; Et, alors, croiray sans doubter Qu'il [Lazare] devra *la* ressusciter (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 499).

- *Là où*. "Quand"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 303/383...

II. - Interj.

- [À l'adresse d'une personne que l'on veut encourager, exhorter] : Levez devant, boutez derriere ! Encoire ung peu, *la, la, la, la* ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 190). [R. M.]

LA LE LUE, (?) (la le lue)

[]

[Parole de refrain] : Oncques n'oy cy gracieux. Il [l'oiseau] chantera ou cul ma femme. Entre ly et Richart, mon asne, Quant il chantera *lalelue* [l. *la le lur*], Richart chantera la tenue [l. *tenur*]. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 158).

Rem. G. Di Stefano ds *Moy. fr.* 17, 1985, 162-163 signale que l'éd. E. Roy lit *la le lur*. [J.-L. R.]

LABAILLE, subst. fém. (labaille)

[GD : *labaille* ; FEW XXIII, 108b : o.i.]

"Pelle creuse servant à vider l'eau entrée dans une embarcation"

Rem. Doc. 1413 (Coutances, *une escope ou labaille ou l'on puche l'eaue*) ds GD IV, 686a. Lire *la baille* et rattacher à FEW I, 206b : *bajulare* ? [R. M.]

LABDANE, subst. masc. (labdane)

[T-L : *laudanum* ; FEW V, 127a : *ladanum*]

"Gomme-résine aromatique du ciste de Crète, *ladanum*" : Fetes boillir dou mastic et d'ensenz bien poudré en yaue et d'unne chose qui s'apelle estoracis calamita et de *lapda*, de camamille et de mellilot, de anthos, de calament, de nigella, de rute, de mente et de sauge, et fetes tenir les narrines dou chien sus le pot ou cela boullira, affin qu'il en ressoive la fumee par les narrines. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 119). [cf. note de l'éd., p.368] Pour laquele [[pomme]] former et faire Vecy la recepte

ordinaire : Prenez de l'apdane [l. *lapdane*] très pure Deux onces, par poiz ou mesure, Et de storace calamite O gomme Arabique d'eslite, De blanc encens et myrre clère, Troiz dragmes en bonne manière (LA HAYE, P. peste, 1426, 147).

Rem. Cf. R. Perrot, *Les Blessures et leur traitement au Moy. Âge d'apr. les textes méd. anc.* (Thèse : Lyon), 1982, 264, s.v. *hypocyste*.

V. aussi *ladanum* [R. M.]

LABEFACTION, subst. fém. (labéfaction)

[T-L (renvoi) : labefaccion ; GD : *labefaction* ; *FEW V, 100a : *labefacere*]

"Désagrégation"

Rem. BERS. (*labefaction*) ds GD IV, 686a. [R. M.]

LABEFIER, verbe (labéfier)

[FEW V, 100a : *labefacere*]

"Renverser"

Rem. MOLINET, *Passion*, p.1501. In : Dupire, *Gloss.*, 287. [R. M.]

LABELLULE, subst. fém. (labellule)

[GD : *labellule* ; FEW, Ø lat. *labecula*]

"Petite tache, flétrissure"

Rem. GARBIN 1487 (*labellula, labellule, petite tache*) ds GD IV, 686b. Lat. *labecula*, de *labes* au sens de "tache, souillure". [R. M.]

LABENTION, subst. fém. (labention)

[FEW, Ø lat. *labes*]

"Tache, souillure" : *Labencion* est chose soullie de taches. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 53).

Rem. Formé à partir du lat. *labes* au sens de "tache, souillure". [R. M.]

LABEUR, subst. masc. ou fém. (labeur)

[T-L : *labor*¹ ; GD : *labor* ; AND : *labur* ; DÉCT : *labor*¹ ; FEW V, 103b : *labor* ; TLF X, 882b : *labeur*]

A. - [Idée de travail, d'activité]

1. "Travail, activité, besogne (de toute nature, physique, intellectuelle...)" : PREMIER MOINE. (...) Mon seigneur l'abbé vous demande Pour une besongne bien grande Qui li est source. L'OSTE. Je vois sanz pensée rebource. Je vieng a vous ci, mon seigneur. Or me dites pour quel *labeur* M'avez mandé. (Mir. Theod., 1357, 125). Ceulx qui ont acoustumé aucun *labour*, combien que ceulx qui l'ont acoustumé [soient foibles ou vieulx], ilz seuffrent mieulx tel *labour* [que ceulx] combien qu'elles soient joenes et fors, non acoustumez a ce. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 64). Et, pour certain, translater telz livres en françois et baillier en françois les arts et les sciences est un *labeur* moult proffitable (ORESME, E.A., c.1370, 101). ...car, avecques la disposicion naturel, elle est causee par bien mangier et par excercer moult de *labeurs*. (ORESME, E.A., c.1370, 151). Tantost il reurent l'assaut à l'endemain, et leur couvint raler à leur *labeur* ensi que devant, et ensi qu'il faut gent d'armes qui sont en dur parti. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 209). Pour le grant plenté de biens qui habondent ou païs, les gens i sont tout wisseux et n'i font point de *labeur*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 175). Et quant Amours vuet que ma norriture Preingne en servant vostre haute valour Et je l'ottroy de volenté si pure Que je ne quier ja faire autre *labour*, Chiere dame, que je serf et aour, Vous devés bien estre toute

certainne Que de mon cuer estes la souverainne. (MACH., L. dames, 1377, 128). Et vous savez comment tuit mi desir, Tuit mi penser et toute ma vigour Sont et seront toudis à vous servir, N'il n'entendent à faire autre *labour*, Et que vos cuers de legier Puet tous mes maux garir et alegier, Sans ce qu'en riens vostre honneur en soit mendre : Si m'en estuet dou tout à vous attendre. (MACH., L. dames, 1377, 170). Car puisque ce *labour* seroit penible et triste, elle [ceste ame] voudroit cesser se elle n'estoit contrainte par autre a perseverer. (ORESME, C.M., c.1377, 304). En cogitacion est *labour* sans fruit ains y a aucune fois grant peine a soustenir diuerses cogitacions qui sourdent de confusion de la fantoisie (CIB., p.1451, 181). Et n'entens pas que ceste ma petite et mal acoustrée *labour* se doibve appeler ou mettre ou nombre des cronicques, histoires ou escriptures faictes et composées par tant de nobles esperis (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 184). Varro Marcus fut environ ce temps, homme de merueilleux *labour* et estude, duquel il est escript par Therence qu'il composa plus de livres que homme en sa vie ne sauroit lire. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°). ...et calcula de nouvel les estoilles fixes, où il print moult grant *labour*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°).

- P. méton. "Période de travail" : Et apres leur refection prise a midi, quant temps sera, les laissez par vos gens remectre a besongner. Et apres leur second *labour* et aux jours de feste aient autre repas. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136).

- *Labour de qqc.* "Pratique (d'une activité, d'un genre de vie)" : La seconde [loi] si est que touz fussent sobres, car bien cuidoit que le *labour* de chevalerie est plus fort quant on vit sobrement. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 201). Mes pour ce que il cremoit que les corages du peuple par pays et par ociouseté se habandonnassent a superfluités et a luxures, lesquelz le paour des anemis et la discipline de chevalerie et le *labour* des armez avoient jadis contenu et atempé, il li sembla car en celle multitude, ignorant et rude, la creinte des dieux seroit souverainne et tres efficace remede qui bien la leur porroit entreprendre et incuter. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.4, 31). ...les uns [parmi les conseillers] soient chevaliers ou escuiers tres esleuz et esprouvéz en l'exercice des armes, lesquelz aient tout leur temps employé ou *labour* d'icelles, tellement qu'en tout savoir ou la plus grant partie de ce qu'il y convient soient venus à dignité et estat d'estre chevetains des autres es offices et charges qui y conviennent, et yceulx seront propres à bien conseiller sur le fait des guerres. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 76). ...on dist es loenges d'icellui Cesar que onques ne dist en sa vie a ses chevaliers : "Allez", mais "Venez", disant que la *labour* de la guerre est plus a participer avecq le duc que aux chevaliers. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 124).

- *Labour de + inf.* "La tâche de" : ...je doncques tanné, annuyé de la compaignie de mes vices, et desireulx de reveiller vertuz lentes et endormies, ay empris le faiz et la *labour* de faire et compiler aucuns volumes, par maniere de memoires, où sera contenu tout ce que j'ay veu de mon temps digne d'escripre et d'estre ramentu. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 183).

- *Avoir labour devant la main.* "Avoir du pain sur la planche" : ...car de moy je n'en ay rien veu, et corrompoye mon entreprinse d'escripre plus que je n'ay veu, et dont j'ay *labour* assez devant la main, grace à Dieu, qui me doint le temps d'en rendre bon compte. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 210).

- Prov. *Il n'est rien que labour et diligence ne vainquist* : N'est rien que *labour* et diligence ne vinquist. (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 34). [Prov. latin : *Labor omnia vincit improbus*]

2. En partic.

a) "Travail manuel" : ...elle est femme seule, non mariée, et qui a acoustumé querre et avoir sa vie pour Dieu en alant par le país d'environ la ville et parroisse d'Aveisié, à demie-lieu de la Ferté-Bernart, dont elle est née, non sachant faire autre euvre ou *labour* que dit est. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 476). ...icelle prisonniere cogneut et confessa estre femme mariée, non saichant faire nul *labour* de ses mains, sinon filer un bien petit, et non pas bien (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 252).

- *Fort labour.* "Travail fatigant et pénible" : ...sachiez que serviteurs sont de troiz manieres : les ungs qui sont prins comme aides pour certaine heure a ung besoing hastif (comme porteurs a l'enfenteure, broutiers, lyeurs de fardeaulx et les semblables) ou pour ung jour ou deux, une sepmaine, ou une saison, en ung cas necessaire ou penible, ou de fort *labour* (comme soyeurs, faucheurs, bateurs en granche, ou vendengeurs, hostiers, foulons, tonnellers et les semblables) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 125).

- *Labour de bras.* "Travail de manoeuvre" : Lequel prinssonier, juré aus saintes Evangiles de Dieu de dire verité sur ce que dit est, et autres choses qui lui seroient demandées, cogneut, par serment sur ce requis, qu'il est nez du país du Dalphiné, et de la ville de Grinople, homme de *labour* de bras et ouvrier ès vignes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 115). ...ilz sont gens non demourans en icelle ville de Fresnes, de laquele il n'a aucunement acoustumé de soy partir, mais y fait par chascun jour son *labour* de bras, pour avoir sa vie et sustentacion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 227).

- *Labour de (son) corps/labour corporel.* "Activité, exercice donné au corps" : Car *labour* de corps subtilie le humeur naturele (ORESME, E.A.C., c.1370, 328). ...moyennant le *labour* de son corps, il estoit bien venu par tout (C.N.N., c.1456-1467, 303).

- *Homme/gens/peuple de labour.* "Homme de peine, manoeuvre, ouvrier, travailleur, paysan" : Lequel Adenet, sur ce juré et interrogué de dire verité, et par serement, dist et afferma par sondit serement qu'il estoit homme de *labour* et ouvrier des basses euvres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 9). Et dit, sur ce requis, qu'il est nez de la ville de Thorigny lez Saint-Lo, en Normandie, homme de *labour*, qui a gaignié sa vie à carder laine (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 150). ...il est nez de la ville de Fresnes, homme de *labour*, qui chascun jour a gaignié sa vie à la peine de son corps au mieux qu'il a peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 225). De ceulx viennent les clameurs et les plaintes qui sont plus fourniz et plus aises que nous ne sommes, mais l'affliction est sur le peuple de *labour* et avons les paines et le travail. (CHART., Q. inv., 1422, 29). Et pareillement manda es bonnes villes et au plat país, arbalestriers, paviseurs, carpentiers, fossiers, pionniers et toutes aultres manières de gens de *labour* appartenant à guerre (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 298). Vegete dit, en effect, que pour suppleer et aider et conforter la force d'un ost, on ne doit point doubter que on doye prendre gens de condicion rustique, c'est assavoir de *labour* et gens mecaniques, et aux armes semblant estre plus convenables (JUV. URS., Verba, 1452, 239). ...c'est assavoir que, premièrement, justice soit gardée entre nous et loyauté tenue tant à amys que à ennemis, en tant que touche les saulconduitz et sceuretés, qui seront baillez de par nous ou à nostre assurance, adfin que les marchans et gens de *labour* puissent aller et venir entour nous sans destourbier. (BUEIL, I, 1461-1466, 95). Des disciples ne peut chaloir : Ce sont povres gens de *labour*. Nous ne voulons que le ducteur Pour corriger par discipline. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 698).

- *Femme de labour.* "Paysanne" : Or nous convient tirer vers la fin de nostre procès, dont il est temps desormais, parlant aux

simples femmes de *labour* es villages, auxquelles n'est mestier de deffendre les grans paremens ne oultrageux abiz, car de ce sont bien gardees. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 218).

- *Beste de labour*. "Bête de somme" : ...mais le mauvais qui trop appete delectacion, il le convient pugnir et donner luy tristece en la maniere que l'en duit et chastie .I. asne ou une autre beste de *labour*. (ORESME, E.A., c.1370, 533).

b) "Travail de l'artisan qui fabrique qqc., main-d'oeuvre, façon" : ...pour avoir brodé de figures, tout de fin or, une barde et chanffrain, couvert de satin noir figuré, pour le cheval de corps de MdS, pour or, soye et *labour*, XLVIII liv. (Comptes Lille L., t.2, 1475, 228).

- *On voit par les tessons quel labour a esté* : ...on dist en proverbe qui bien est avéré : C'on voit par les tiessons quels *labour* a esté. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 293).

Rem. Cf. Aus teichons cognoist on les potz. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192)

c) P. méton. "Tiers-état" : Et si y avoit aussi quatre personnaiges, c'est assavoir l'ung de *labour*, l'autre de clergie, l'autre marchandise, et l'autre noblesse, qui tous dirent ung couplet à icelle entrée. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 132). *Labour*, l'Eglise et Noblesse ensuyvant Soubz la plus grant ordonnance qu'ilz peurent, En moult grant nombre allerent au devant, Et de bon cuer luy et ses gens receurent. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 157).

d) P. métaph. [Domaine sexuel] *Labour d'en bas* : [Les hommes reçoivent des reproches de leurs femmes] ...Se tousjours chascun ne labore Du mestier et *labour* d'em bas Ou il fault battre le cabas Et laissier toute autre besongne (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 12).

B. - [Idée d'effort, de difficulté, de fatigue liés au travail]

1. "Effort, peine" : Ils aiment mieus pais que bataille, Et c'est grant peinne d'estre preus A gens qui sont lent et prisceus ; Mais ce n'est peinne ne *labour* a gens qui desirent honneur ; Einsois leur est pais et repos. (MACH., P. Alex., p.1369, 58). Les roys des citéz et leur predecesseurs estoient nourris si souef et si delicativement que il ne povoient ne soustenir *labour* ne endurer tristece. (ORESME, E.A.C., c.1370, 390). ...tout ses *labours* Estoit toudis a acquerir Terres et poissance acquerir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 187). Et neanmoins [la Court] a eu agreables les *labours* et diligences desdis ambassadeurs et les en a regraciez (FAUQ., III, 1431-1435, 24). Prince, ung amant pour ses *labours* On ne doit loer par chemin A son de trompe et de tambours S'il n'aime jusques a la fin. (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 263). O chetif homme, plus que tous aultres recreant et las, par les veilles, peines, *labours* et ententes que tu as prins et porté (C.N.N., c.1456-1467, 555).

- *À/en grand labour*. "Avec beaucoup d'efforts, d'énergie" : Lors s'en aloient outre mer, En Chypre, en Terre de Labour, A grans frais et a grant *labour*, Pour demourer deus ans ou trois ; Si cerchoient tous les destrois Des pais et des aventures, Dont il y avoit de moult dures. (MACH., D. Lyon, 1342, 207). Et si l'estoie venus querre, A grant peinne en estrange terre, A grant mise et à grant *labour*, Et pour ce a mes cuers grant dolour. (MACH., P. Alex., p.1369, 233). C'est possession de richesce Que li mondain a grant *labour* Assemblent de nuit et de jour (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269). Et ces autres amassent à grant *labour* à cause d'une paour et miserable doute qu'ilz ont tousjours de pou avoir et de quelque male fortune qui leur puist venir. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 98). ...affin d'avoir generacion qui aux grans biens qu'il avoit a grand diligence et grand *labour* amassez et acquis luy succedast (C.N.N., c.1456-1467, 554). Toute la nuit, par mon

serment, En grant *labour* avons pesché ; Nous n'avons riens pris ne trouvé. [Réf. à Luc 5, 5] (Pass. Auv., 1477, 125).

- *Homme de grand labour*. "Homme énergique, plein d'activité" : ...le mareschal de Boussac, chevalier moult dur ennemi à ses contraires et homme de grant *labour*... (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 118). ...sage homme estoit [le maître des finances du duc de Bourgogne] et de grand poix, belle personne et de belles moeurs (...) et le plus diligent et de grand *labour* en ce qu'avoit à faire que l'on cognust. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 45).

- *Donner du labour à qqc.* "Donner du fil à retordre à qqc." : SATHAN. Mauldit soit il [Job] , le traistre chien, Tant il m'a donné de *labour* ! J'auroye plus toust o ung tabour Prins tous les poissons de la mer. (Pac. Job M., c.1448-1478, 321).

- *Estre en labour de* + inf. "S'efforcer de" : "Ythier, amys, tu es tousjours en peine et en *labour* de servir Dieu, tu maine mult sainte vie et Dieu t'aime forment sy comme son loial servant..." (JEAN D'OUTREM., Myr. hist. G., a.1400, 4).

- *Mettre labour à qqc.* "Mettre sa peine et son énergie à qqc." : ...chose de si grant poix ne se pouvoit traiter en briève espace de temps, quelque *labour* que l'on y mist (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 20).

- *Perdre (son) labour(s)*. "Perdre sa peine" : Certes, ne pourroie suffire A si très grant beauté descrire, Et tout mon *labour* y perdroie (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 128). JHESUS. En tel terre labourer duyt Puisque fruit de labour appert, Mais en autre son *labour* pert Cil qui grain en cuide cueillir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 172). "Seigneurs, que faittes vous icy ? Vous perdez vostre tamps et *labour* ; vous n'avrez jamais le traître par ceste maniere..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 231). Or y perdoit-on langages et *labours*, et n'estoit riens qui le pooit mouvoir de son propos. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 53).

- *Tenir qqc. à labour*. "Considérer qqc. comme une corvée" : En ce lay faire ay mis m'entente Et compris, sans ce que je mente, Ma vie, attains de vostre amour. Si veuilliés, s'on le vous presente, à l'oïr lire estre presente Et ne le tenés à *labour*. (MACH., Les lays, 1377, 472).

- [Sentence] *Les choses qui sont acquises par labour sont joyeusement reues et diligentement gardees* : Combien que, comme dist Basile, que «les choses qui sont acquises par *labour* sont joyeusement recepees [sic] et diligentement gardees ; et che qui est acquis legierement on le garde plus anuiamment et en tient on mains de compte». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 74).

2. "Fatigue" : Se des autres ça jus on dit en leur trespasement qu'ils reposent tant pour le terminement de leur paine et de leur *labour*... (Mir. march. larr., c.1349, 92). Ha ! mon bon mari, comme en diz Et en faiz de nuit et de jour Je travaille et ay de *labour*, Afin qu'eschaper le meffait Puisse que j'ay contre toy fait Et conceu ! (Mir. Theod., 1357, 92). Les *labours* qui vient de cause non magnifeste pronostiquent les maladies. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 58). ...Tu, qui es triste et en destresce, Trouvasses joie sanz tristesse, Repos sanz *labour* permanable, Et regne sanz fin perdurable. (Mir. st Val., c.1367, 160). Esquelz lieux, ja pris dez crestiens, les dessusdis roys et leur grant host, travellies et anuies du *labour* de la mer, se doivent aucunement raffressir et reposer (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 63). ...preservé et gardé l'eust de morir, et sa vie corporelle luy eust ministré, sans sueur, peine ou *labour*, et point n'eust la femme enfanté par angoisses. (GERS., Concept., 1401, 397). ...predist quatre ans devant la destruccion des Juifs soubz Philopater, et aux Rommains leur tranquillité, qui

IIIcXL ans avoient esté en continuel *labour* de guerre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 61 v°).

3. "Difficulté"

- *Avoir labour à/de* + inf. : Comme celui qui trahine son vestement pour ce que il ne ait labour et poine ou tristece a le souslever et faint que il a grant *labour* a le trahiner et que il en est grevé. (ORESME, E.A., c.1370, 389). Car en refuiant labour, il a *labour* de sa robe trahiner. (ORESME, E.A.C., c.1370, 389).

- *Sans (grand) labour*. "Sans peine, sans difficulté" : Quant li roys oy la nouvelle, Moulit li fu plaisant et nouvelle, D'un tel royaume conquerir Sans *labour* et sans cop ferir. (MACH., P. Alex., p.1369, 223). Cestui eut avecque sa science de astrologie, philozophie et la science de geometrie et composa plusieurs instrumens pour trouver sans grant *labour* les movemens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°).

- À *grand labour*. "Avec beaucoup de difficultés, difficilement"

- Prov. [Pour désigner une tâche impossible] À *grand labour prend-on les lievres au tambour* : ...Pour tout me suis mis a l'essay De savoir, mais a grant *labour* Prent l'en les lievres au labour. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 87).

C. - [Idée de tourment]

- "Peine, mal, tourment" : ...elle [Fortune] n'a pooir ne vigour De donner, fors peine et *labour*. Retien et glose ; Car ses joies ne sont que plour, Et ses richesses glace en four. Pour ce fait cils trop le millour Qui s'i oppose. (MACH., R. Fort., c.1341, 37). Et par grant liesse de cuer mouvoient leurs chiefz et batoient leurs paulmes, et en la maniere des moutons du tropel sautoient et tripoient, en disant : "Nostre vie est briefve et si sommes en grant douleur et *labour* jour et nuyt, et n'avons point d'esperance d'avoir bien ne repos en l'autre siecle..." (Horloge de sapience S., c.1389, 93). Mes dames, retenez ces cours : Ne retenez point les *labours* De voz humbles servans fëaulx ! Quant mercy auront desservy De cuer loyaument asservi, Ne retenez point leurs merites ! (Narcissus, p.1426, 306). Tele est la condicion naturelle des voluptez delicieuses qu'elles sont impacientes de tout *labour*, contraires a vertueux courage et ouvraige, marrastre de diligence et nourrice de pusillanimité (CHART., Q. inv., 1422, 14). ...il la fist garder et en une chambre mener, et la tresbien penser, dont elle avoit bon mestier, a cause des grans *labours* et travaux qu'elle avoit eu (C.N.N., c.1456-1467, 70). ...par pluseurs ans exercea ledit office [d'esclave], qui ne luy estoit pas petit *labour*, mais martire intollerable (C.N.N., c.1456-1467, 422). LE PREMIER. De folle entreprise, De femme requise, Ne vient que mechief. LE SECOND. Tous membres ont *labour* Quant il vient douleur Qui grieve le chief. (Rapp., c.1480, 70). Et mesmement touchant Martin, mon filz, Qui en tous biens a heu perseverance, Pour ce qu'en moy remyst son esperance Depuis le jour qu'atraire je le fis, Tous ses *labours* si ont esté confitz En moy qui suis le benoist Cruceffis Et Pere et Filz, Saint Esperit aussi (LA VIGNE, S.M., 1496, 554).

- *Labour de pensee*. "Souffrance morale" : Et agonie est pris aucune fois pour *labour* de pensee fort et angoisseus, mes ce ne est pas en cest livre. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 370).

- [Dans la rhétorique amoureuse] "Peine, chagrin" : Lasse, dolente ! Or est bien a rebours ; Car mes douceurs sont dolereus *labours*, Et mes joies sont ameres douleurs, Et mi penser, En qui mes cuers se soloit deliter Et doucement de tous maus conforter, Sont et seront dolent, triste et amer (MACH., J. R. Beh., c.1340, 64). Et se Pité consentir Vuet que me daingniez oïr En ma clamour, Je ne quier de mon *labour* Autre merir, Qu'il ne me porroit venir Joie gringnour.

(MACH., R. Fort., c.1341, 127). Et sa fine douçour Adoucist ma douleur, Amenrist mon *labour*, Efface ma tristour Et fait tarir mon plour, Se je souspir ou plour Pour s'amour en destour Oû souvent me destour (MACH., Vez ci, 1364, 273). Amours, dittes li ensi : Qu'onques amans ne souffri Si forte *labour* que j'ai souffert pour li chi Et soufferaï autressi Jusqu'a mon retour. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 141). Mais Desirs qui se peinne D'acroistre mon *labour* Tenra mon cuer en peine Et de mort en paour, Se Diex l'eure n'ameinne Qu'à vous, qui estes flour De toute flour mondeinne (MACH., Ch. bal., 1377, 586). Et se par vois pleinne de plour, En grant paour, Me fait clamour De son *labour*, Sagement li responderay, Ne grant durté ne grant douçour, Et sans demour ; C'iert le millour, Et à ce moien me tenray. (MACH., Les lays, 1377, 383).

. *En peine et en labour* : Mais se je puis trouver voie ne tour, Par quoy puisse veoir vo cointe atour, Einsois que parte ou face mon retour, Je le feray. Et se j'y fail, en peine et en *labour*, Dolens de cuer, en tristece et en plour, Pleins et esprits d'amoureuse douleur Me partiray. (MACH., Compl., 1340-1377, 258). [P. C.]

LABICE, subst. fém. (labice)

[Ø]

"Déchet" : A thomassin lormel manouvrier pour avoir (...) aidie a chargier certaine quantite de *labices* amenees aux ouvrages de la ville (Comptes Doullens W., 1470, 24).

REM. L'éd. a corrigé le texte qui porte *labites* en *labices*, en supposant que ce mot est un dér. du lat. *labes* "chute, effondrement du sol" avec suff. *-itia*, donnant en fr. *-esse, -ice*. [E. P.]

LABIE, subst. fém. (labie)

[FEW V, 103a : *labium*]

MÉD. "Lèvre d'une plaie" : La cousture incarnative est celle qui compete en toutes playes desquelz les *labies* sont eslongnees (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). La cousture conservative est faite comme les aultres mais elle n'est pas si estroicte car elle n'est faite que a maintenir les *labies* jusques atant que la playe soit fermee (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). [D. J.]

LABILE, adj. (labile)

[GD : *labile* ; FEW V, 101a : *labilis* ; TLF X, 884a : *labile*]

"Faible, fragile, instable"

- [D'une chose concr.] : ...un oef est une chose povre et *labile* et qui de legier se rompt (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 13).

- [D'une pers., d'un aspect de la personne (corps, mémoire, entendement...), de ce qui touche la pers. (p.ex. le sort, la fortune)] : ...tant pour la rudesse de mon engin, grosseur d'entendement, *labile* memoire et langaige mal ordonné (COL, Resp. deux traités H., 1402, 89). ...ma memoire *labile* (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1155). ...comme la memoire de l'ome soit *labile* et defaillant... (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 130). ...en corps fresle et mol, Inconstant, muable, *labile* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 44). Qui se ahert a creature, il cherra avec la chose *labile* ; mais qui embracera Jhesucrist, il se affermera a tousjours. (Internele consol. P., 1447, 22). ...tout homme est mensongier, enferme, instable et *labile*, especialement en paroles, telement que ce ne doit point tost estre creü qui de prime face samble sonner droit. (Internele consol. P., 1447, 199). Ilz ont memoire *labile* et beaucop d'interventions depressives de leur engin, et est tel cler

aujourd'hui comme un soleil, demain il sueffre eclipse en sa clarté par obscurté interposite (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 115). ...Et fortune toute mobile, Laquelle nous avons *labille*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 720).

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1537), ds GD IV, 686c. CHASTELL., *Oeuvres K.*, t.6, c.1435-1475, 206 ; GRÉBAN (S.), *Epit. Ch. VII, A.*, p.1461, 334 ; MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 36 ; RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 826 ; *Chasse am. W.*, a.1509, 36, v.856 ; 76, v.1759...

. *Labile* à + inf. : C'est ce qui souvent me rabat et devant toy me confont que je sui si *labile* et enferme a resister aux passions. (Internele consol. P., 1447, 126).

- [D'une institution] : La mort nous a faict interdire L'arcevesque de ceste ville Et aux vers de tous poincts reduyre, Quoy qu'il fust expert et habille. Pour quoy l'Eglise est fort *labille* D'estre sans pasteur demouree : A la voir, est aussi mobile Qu'est une berbis esgaree. (LA VIGNE, S.M., 1496, 414). [R. M.]

LABILITÉ, subst. fém. (labilité)

[GD : *labileté* ; FEW V, 101a : *labilis* ; TLF X, 884b : *labilité*]

A. - "Instabilité (p. ex. par le caractère glissant)" : L'anguille qu'a mains estraindons Souvent et de legier perdons, Car leur moiste *labilité* Vaint de nos mains l'abilité (Prov. d'Alain H., c.1380-1400, 71).

B. - "Faiblesse" : ...qui permectoit a mon organe taisibleté, a mon serveau ruralité, a mon sens bestialité, a mes membres *labilité* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 107). [R. M.]

LABION, subst. masc. (labion)

[]

"Sorte d'abeille nuisible"

REM. Cf. : Il est une maniere de mouches que Avicene appelle *labion* qui tuent les bonnes mouches, et quant elles sont entrees ou vaissel, elles despiecent les maisons des bonnes ; et pour manger elles se boutent au miel, et se ne puent ravoiret adonc les bonnes les tuent legierement. (CORBECHON, éd. B. Ribémont, 1372. In : R. Lang. rom. 98, 1994, 367). Gr. *labion* "animal pourvu de pincés" ? Même forme ds le texte latin, cf. Latham, V, 1997, 1531a, avec la mention "l. *crabro* ?". [R. M.]

LABIT, subst. masc. (labit)

[T-L : *labit* ; GD : *labit* ; FEW V, 103a : *labitare*]

A. - "Fragilité, faiblesse, vanité" : Parleis vus couient à Luxure, Qui vient chi mult à desmesure, Desordenee, en fol habit. Mult est mmesse en tresgrant *labit* Del ensi pignier et mireir (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 241). Il veult que laissez le *labit* De ce monde pour li servir Et aussi pour plus desservir Es cieulx grant gloire. (Mir. femme, 1368, 230).

- *Aller à labit*. "S'affaiblir, aller à sa ruine" : Doubtant que la terre a *labit* N'alast se son filz d'aage mendre La gouvernoit... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 74).

B. - "Peine, misère, malheur, tourment" : Vraiz Diex, a mon *labit* Et a ma paine regardez Con vostre, sire, et me gardez De mal dire et de mal penser. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 263). Ore la paine et le *labit* Qu'ay depuis eu vous diray, Quant a plus grant loisir seray. (Mir. fille roy, c.1379, 115). Le roy Tigran son riche habit, Pour estre assure de cil *labit*, Jaicte jus (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403,

16). ...par plusieurs tesmoins à prouver le proumist, Pour destruire Carle le roy (...) Se ce ne fust le duc de Bourgogne qui mist Remède pour sauver son seigneur du *labit* C'on pensoit à lui faire de jour et de nuit. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 324). ...En faisant maint mal et *labit*. (Pastor. B., c.1422-1425, 209). ...entre la gueule Sathan qui fait de *labit* tant (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 143). Pour vous m'a convenut endurer maint *labiz* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 813). Et la fin de son *labit* [de Judas] est Que David chante sus et jus : Et episcopatum ejus, Post hunc, accipi[a]t alter. En quoy David volt decreter Q[u]un autre prendroit l'evesché De cil qui nous a renoncé, Et seroit posé en son lieu. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1043). [R. M.]

LABITE, subst. fém. (labite)

[T-L : *labite* ; GD : *labite* ; FEW V, 103a : *labitare*]

"Peine, tourment" : Si me delivra d'un biau filz, De ce soiez, sire, touz fiz, Sanz santir paine ne *labite* (Mir. abbesse, 1340, 96). L'en m'a fait du roy mencion Qu'il est d'une complexion Qu'il n'est femme, s'a elle habite, Qui n'ait du corps tant de *labite* Qu'a peines se puist puis aidier. (Mir. Berthe, c.1373, 164). Diex, les reins ! Dieu ! je muir, ce croy, Tant sens de peine et de *labite*. (Mir. roy Thierry, c.1374, 260). Ly paisibles a les rebous Et soeffre tourment et *labite*. (Pastor. B., c.1422-1425, 107). Toy, femme, ne seras pas quicte De ton mal : en peine et *labite*, A griefz dueilz et gemissemens Se feront tes enfantemens (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 19). ...le povre pelerin, agitté de douleur sur douleur, Dieu scet à quelle paine et *labite*, chemina vers Haulx (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 203). ...hors de *labite* (...) Respités de mort angoisseuse. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 297).

Rem. Aussi GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 408 (v.30664) ; *Myst. Viel test. R.*, t.3, c.1450, 394 (v.26354) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 110 ; *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 346 (56/342)...

V. aussi *labit* [R. M.]

LABITER, verbe (labiter)

[T-L : *labiter* ; GD : *labiter* ; FEW V, 103a : *labitare*]

I. - Empl. trans. "Maltraiter, tourmenter" : Ha homme ! une joye soudaine, Voire une joye orde et soubite, Te met en la prison de paine, Ou tourment greveux te *labite*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 206). Urbain en Tire les *labite* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 67).

- Empl. abs. : Neant plus que se pourroit vivre Le poisson sans eaue habiter, Ne puet femme sans *labiter* Et sens tencier aulcunement. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 49). ...Que chacun se tiengne plus fort Aux tres durs assaulx *labitans* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 32).

II. - Empl. pronom. "Se tourmenter" : Concorde chante, icy crye et me doeulx. Paix se resveille, je hue et me *labite*. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 8). [R. M.]

LABORANT, subst. masc. (laborant)

[T-L : *laborant* ; GDC : *laborant* ; FEW V, 104b : *laborare*]

A. - "Celui qui agit, qui se donne de la peine" : Quant aux *laborans* que tu trouveras meneurs, qui par mortalité te menera au roy et parlera a lui pour toy ? (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1027). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

B. - "Laboureur" : Ensement advient bien et yver et estés Que champs qui a esté en paine labourés Et dont ly *laborans* sont penés et grevés... (Tristan Nant. S., c.1350, 294). [R. M.]

LABORATOIRE, subst. masc. (laboratoire)[*FEW V, 105b : *laborare*]

"Travail de la terre, labour"

- [Sous la forme *laboratore*] : Et celle [la première cure de possession] est selon nature qui est *laboratore*, ce est assavoir, en labourant la terre. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 810).

Rem. Cf. aussi TLF X, 885b, *laboratoire*. [C. B.]

LABORIEUSEMENT, adv. (laborieusement)[GDC : *laborieusement* ; FEW V, 107a : *laboriosus* ; TLF X, 886b : *laborieusement*]

A. - "Avec effort" : Item, toutes gens aiment plus les choses qui par eulz sont faites ou acquises *laborieusement* (ORESME, E.A., c.1370, 476). Il dit en l'autre translacion que richesses acquises *laborieusement*, l'en les garde plus soigneusement ou plus diligemment et les despent l'en plus modereement ou plus actrempeement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 476). Trop plus noble est celle doctrine qui court d'en hault de la divine influence que celle qui *laborieusement* est acquise par engin humain. (Internele consol. P., 1447, 163).

B. - "Avec zèle" : En l'omme sont deux sens lesquelz *laborieusement* doivent estre exercitez en doctrine, c'est assavoir oÿe et veue et, par dedens, engin et entendement. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 38). ...len ne puet riens plus *laborieusement* querir ne len ne puet riens plus profitablement trouver que la benoite trinite du pere et du filz et du saint esperit (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 189).

V. aussi *laboureusement* [R. M.]

LABORIEUSETÉ, subst. fém. (laborieuseté)[GD : *laborieuseté* ; FEW V, 107a : *laboriosus*]

"Application dans le travail" : *Laborieuseté* : operositas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233). [R. M.]

LABORIEUX, adj. (laborieux)[T-L : *laborios* ; GDC : *laborieux* ; FEW V, 107a : *laboriosus* ; TLF X, 887a : *laborieux*]

A. - [D'une chose] "Qui coûte de la peine, du labour, fatigant, voire pénible" : ...et toutefois sera il chose de ma tres grant labour, pour ce qu'il couviendra repeter et descrire lez choses qui sont faitez de sept cens ans en sa, lezquelez sont tant creuez de petis commencemens car a present la grandeur d'iceles leur est *laborieuse*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf., 4, 1). Et il semble que bien recevoir est chose senz labour et bien faire ou donner est chose plus *laborieuse*. (ORESME, E.A., c.1370, 476). Mais es [I. les d'apr. ms. B] operacions *laborieuses* et penibles sont ordenees pour aucune operacion plus desirable et plus senz fatigacion ou travail (ORESME, E.A.C., c.1370, 521). ...la condicion de celuy estat me samble tres *laborieuse* (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 131). ...et que ceulz qui pour temps et eage sunt hors des offices *laborieux* aient repos vers les diex et ou cultivement divin (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 308). ...pour ce que les rapporteurs ne voudrent pas prenre la peine de faire ledit arrest, qui est grant et *laborieux*, la Court ordonna que ledit arrest seroit fait par ledit de Cessieres (BAYE, I, 1400-1410, 4). ...et celle recreacion prenoit affin que soing de trop grant occupacion ne peust empeschier le sens de sa santé, comme cil qui le plus du temps estoit occupé de negoces *laborieux*, selon sa deliée complexion (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 46). On doit tousjours avoir esperance, car elle rent toutes choses *laborieuses* paisibles, les aspres ommes, les griefves et pesantes legieres, les ameres douces (JUV. URS., Verba, 1452,

221). ...je ne puis prendre soulas ne plaisir en chose que je voye pour plusieurs aguillons qui me pointent naturellement, procedans de diverses rachines et procurans l'expedition, entretenement et fin de mon *laborieux* voyage (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 174).

- "Caractérisé par la fatigue" : Es fievres *laboureuze*s viennent les apostumes, principalement aux jointures des membres et es maxilles. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 74).

B. - [D'une pers., d'un aspect de la pers., de son activité] "Travailleur, diligent, zélé" : Du *laborieux* exercice d'engin dist Salomon en Ecclesiastique ou .X. chapitre : "Se le fer est reboursié, a grant labour il sera aguissié, et après la soubtiveté ensievra sapienche". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 39). ...attendu que ledit Boschet estoit bien aagiez et foible et maladz, et ledit Marle fort et *laborieux* (BAYE, I, 1400-1410, 64). ...tu es ortalin soigneux et *laborieux* cultivateur de la terre feconde (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 162). Je luy donnay entendement haultain, Engin subtil, parler doux et humain, Apprehensive et memoire tenable, Corps sobre et nect, travaillant soir et main Pour mettre en oeuvre *laborieuse* main (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 168). Et pourtant, dit le Philosophe, ou premier et ou second d'Ethiques, que les nobles sont ceulx qui sont vertueux, bien moriginez, magnifiques, plaisans, saiges, *laborieux* et bien endoctrinez. (BUEIL, II, 1461-1466, 70). La seconde partie de mes memoires sera fondée à vous declarer et faire apparoir par quelle raison et par quel droit vous sont venues les successions dessus escriptes en patrimoine de heritaige, ces belles, grandes et haultes seignouries delaissées par de très haulte et *laborieuse* renommée feu le duc Charles, vostre grant pere, que Dieu absoile. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 12). Demades fut en ce temps, moult aprecié en l'ost du roy Alexandre pour la science d'astrologie, en laquelle il estoit moult fort *laborieux* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°). Cestuy n'estoit pas fort *laborieux* ès jugemens particuliers ; toutefois il predist de la mort de la royne de France trois ans avant, par la direction de sa revolucion qu'il avoit faicte sur sa nativité. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 r°). [R. M.]

LABOUR, subst. masc. (labour)[T-L : *labor*² ; GD : *labor* ; GDC : *labour* ; AND : *labur* ; FEW V, 105a : *laborare* ; TLF X, 888a : *labour*]

A. - "Travail de la terre, travail agricole" : Il regarderent pou a ce que le sage Salemon dist, lequel raconte que nourreture sanz dottrine est aussi comme herbe sanz racine et comme terre sanz *labour* (Bérinus, I, c.1350-1370, 13). Economiques, qui traicta Et qui moult sçavoir couvoita Des livres sur tous mariaiges, Dit que sur les communs ouvraiges Homme et fame ont labour pareil : Dehors fait l'omme l'appareil Des charrues et des *labours* Aux champs, aux vignes et aux bours (DESCH., M.M., c.1385-1403, 179). ...mais quant ilz ont guerre, Cesser fault le *labour* de terre Et estre povrez mendiens, Car il ne leur demeure riens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 257). Cogneut, avec ce, avoir mal prins et emblé à plusieurs fois, et sur l'anuytant, en l'ostel d'un nommé Jehan Moriset, demourant en icelle ville, plusieurs osiers à l'yer vignes, sans le seu des gens dudit hostel, et lui saichant les gens d'icellui hostel estre encores en leur *labour* aus champs (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 161). Item, une autre porcion de peuple fu par lui commis au *labour* et coulivement des terres, pour la nourriture et soustenance de corps humain. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 113). Avec ces choses lui affiert estre tres bonne mainagiere, se cognoistre en *labour*, en quel temps et en quel saison on doit donner aux terres les

façons, de quel maniere est le meilleur que les sillons aillent selon l'assiete du garait (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 153). ...les dictateurs et les conseulz qui conduisoient les batailles rommaines estoient souvent esleuz a Romme de vaillanz hommes que on envoioit querre es champs ou ilz faisoient les *labours* des terres, comme il avint de Fabricius, de Lucius Quintus et de plusieurs autres (CHART., Q. inv., 1422, 59). ...la terre de maritime, la quelle est a present nommee Normendie, les bois y estans creuz de toutes pars, estoit demouree vacant de tout *labour* par la longue duree des courses des payens. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 66). Et sçay de vray que ceulx qui sont aux champs au *labeur* et aussi ceulx qui sont espars es pastures et en la forest atout le bestail revenront sus le soir (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 219). Prenostica aussi la cherté des vivres qui vint à faulte que les *labeurs* demourerent, qui fut si grande que le septier de blé se vendoit dix livres t. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°).

- [Dans un contexte métaph.] : Et combien qu'elle soit a tous contraire, toutesvoves est elle formelle ennemye de jeunesse et de adolescence, a qui le temps de *labour* et de semaille appartient, pour preparer les moissons en veillesse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102).

- *Labour de vignes*. "Culture de la vigne" : ...pour ce que à *labour* de vignes il ne pavoit si grandement gaignier comme besoing lui feust, veant que, six ans a ou environ, que chascun aloit ès guerres, se mist à suir et frequenter routes de gens d'armes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 166). ...ilz se partirent acompaigniez d'un nommé Jehan Paradis, charpentier, demourant à Laval-Guyon, avec lequel ilz avoient par longtemps ouvré de *labeur* de vignes oudit lieu et pays d'Amboise, en entencion d'aler ou pays d'Olenois, pour gaignier leurs vies à la peine de leurs corps à labourer vignes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 265).

- *Cheval de labour* : ...tout le temps de sa vie il a esté et est chartier, et mene chevaux de *labour* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 191). Se voise souvent esbatre aux champs veoir comment ilz labourent, car assez en est qui volentiers se passeroient de grater sans plus la terre dessus pour eulx delivrer se ilz cuidoient que on ne s'en prenist garde, et qui bien scevent dormir soubz l'ombre d'un saulz aux champs et laissier les chevaux du *labour* ou les buefs en ce tendis paistre en un pré, et ne leur chault mais que ilz puissent dire au soir que ilz ont fait leur journee. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 154). ...et n'y demouroyt cheval de *labour* ne aultre beste. (JUV. URS., T. rever., 1433, 57).

- [D'un cheval] *Faire le labour*. "Labourer, tirer la charrue"

B. - P. méton. "Terre labourée, cultivée" : Lequel de Ruilly, son mary, est homme qui se gouverne ou pays de ses terres et *labeur*, et aussi de la prevosté de Guerart, qu'il a tenue par longtemps à ferme. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 316). Fabius Maximus, consulle des Rommains, vault assiegier Capua. Mais premierement il gasta les biens des champs des *labours* tout entour la cité ; par quoy sembla qu'il ne la vaulsist pas assiegier. Et puis s'en partist et actendist a revenir, jusques ad ce qu'ilz eussent arriere semé les terres par tout le país. Et puis quant il vist qu'ilz avoient employé leurs bledz en semence, tant qu'il leur en estoit pau ou neant demouré, sy retourna mettre son siege et gaster leur semence ; et les prist et conquist par famine. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 59). Car il y avoit bois, prés, pastourages et aultres *labeurs* (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 123).

- *Terre de labour*. "Région où la terre est cultivée" : C'est assavoir Sicile, Puille, Calabre, Aprusse, terre de *labour* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 162). [P. C.]

LABOURABLE, adj. (labourable)

[T-L : *laborable* ; GDC : *labourable* ; FEW V, 105a : *laborare* ; TLF X, 888b : *labourable*]

[D'une terre] "Qui peut être labouré et cultivé" : Ce est assavoir, les terres *labourables* et les minieres ou quarrieres. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 811). ...terrez *labourablez* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 289). Se Dieu aussi vous envoye des tribulacions et afflictions, en pertes de marchandises par pilleries ou roberies, ou en voz terres *labourables*, prenez tout en gré et en patience, sans murmurer (JUV. URS., T. rever., 1433, 80). ...y furent .IIII^mVC. mors, sans les navrez qu'ilz emportèrent qui depuis morurent, sans ceulx qui furent enterréz ès champs *labourables* à l'environ de leurdit siège (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 345). ...et soit [le vin] de moyenne vertu, et qui ne soit pas creu en montaigne graveleuse, ne en terre du tout equale et *labourable*, mais soit creu en terre montueuse devers mydi, descouverte et en region ne trop chaulde ne trop froide. (Rég. santé corps C., 1480, 50). [P. C.]

LABOURAGE, subst. masc. (labourage)

[T-L : *laborage* ; GD : *laborage* ; GDC : *laborage* ; FEW V, 104b,105b : *laborare* ; TLF X, 888b : *labourage*]

I. - [Corresp. à *labeur*]

A. - "Travail, labour" : ...se il labouoient ou faisoient aucuns *labourages* pour leurs signeurs, il en voloient avoir leur salaire. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 95). Et, conme aucuns veulent dire, nous devons aussi laissier que ilz [les juifs] puissent prester aux Crestians a usure, car aultrement ilz ne pourroient bonement demourer entre lez Crestians, car il ne scevent communement aucun *labourage* faire et, ja soit ce que il soit deffendu en la Loy encienne que nul ne preste a usure (Songe verg. S., t.1, 1378, 354). Derechief Jhesuchrist si est appellé fevre (...), et ainssi il appiert que Jhesuchrist amet miex *labourage* que mendycité. (Songe verg. S., t.2, 1378, 228). Encores, au milieu de la nef [entre] la pompe et la prore, et chasteaux des costez, avoit certains habitacions et offices pour toutes manieres de gens neccessaires a la nef, c'est assavoir pour marchans et bourgeois, pour gens de tous mestiers, et pour laboreurs de divers *laborages*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 538). ...Ne feu, ne fer, n'eau, ne vent, n'orage, Ne *labourage* excessif, ne bruvage (...) Ne l'ont fait mort, mais naturelle mort (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 414). ...ilz en acquierent a la fin Grans richesses et grans puissances, Dignitez, honneurs, jouyssances : Tout n'est que peine et *labourage* Et affliction de couraige. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 128).

- "Peine, fatigue" : MARIE. [à son fils Jésus nouveau-né]. (...) J'ay bon fruit de mon *labourage* Quant les roix de haultain parage Sont venus des marches longtaines Toy aouer et faire hommage Et offrir richesses haultaines. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 47).

- "Façon de travailler, fabrication" : Que tous les draps qui doresnavant seront fais en ladicté ville, par maniere de draps marchans, de la façon, moison et *labourage* d'icelle ville, auront un marc et saing publique de plom (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1419, 13).

B. - "Mal infligé à qqn" : NABUGODONOSOR. Craignent ilz point nostre puissance ? VACOR. Ilz ont ung merveilleux

courage. NABUGODONOSOR. Nous leur ferons tel *labourage* Que *peccavi* trop tart diront. (Myst. Judith Holofernés R., c.1490-1500, 92).

II. - En partic. [Corresp. à *labour*]

A. - "Travail de la terre, culture" : ...nous nous emploierons à bouter la guerre hors d'icellui royaume et le mettre en paix et tranquillité, afin que Dieu y soit servy et honoré, et que marchandise et *labourage* y puissent avoir cours. (FAUQ., II, 1421-1430, 96). Adieu vous dy se mourir me convient. Adieu vous dy, toutes gens de mestier ; Aussi faiz jë a ceulx de *labourage*, A ceste fois j'ay de vous tous mestier (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 136). Nous faisons tout le *labourage* De quoy se nourrist tout le monde Et nourrissons le bestiage (Pac. Job M., c.1448-1478, 188). Faictes le blé et la semence Et tous les aultres *labourages*, Et couchez la nuyt es bouquaiges (Pac. Job M., c.1448-1478, 189). Ung pere de famille saige, Entendant a son *labourage*, Pieça de sa maison yssy Pour semer, ailleurs et icy, Son grain comme il est coustumier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 171). [Pour expliquer pourquoi les plantes non semées ni cultivées poussent plus vite que les plantes semées et cultivées]...elle [la terre] est mere des herbes croissant sans culture et est marratre des herbes qui croissent par *labourage*. (MACHO, Esope R., c.1480, 24). DIEU [à Adam]. (...) Malediction durement Sera sur terre en ton ouvrage, Car tu languiras povrement En vivant de ton *labourage*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 64). Et [Dieu] si leur ordonna leur estre [Hors de paradix terrestre] En la val d'ebron proprement Ou il [Adam et Eve] esterent longuemant En feysant pliseurs *laborages* Et en la sueur de leur visages (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 94).

B. - P. méton.

1. "Produit du travail de la terre" : Je ne te puis mie tout dire Ce qui est de ceste matyre : Comment Cerès par toute terre Sa fille ala serchier et querre ; Comment elle escommenia Sicanie et quanqu'il y a ; Comment les bestes des charrues Faisoit morir par mi les rues Et destruisoit tout *labourage* ; Comment dou roy d'enfer l'outrage Li fist savoir Arethusia ; Comme Elchalaphus encusa Proserpine qu'il vit mengier Dou fruit d'enfer en un vergier (MACH., C. ami, 1357, 89). ...et ung donnoit son *labourage* pour du pain ou pour de la laine. (ORESME, Monnoies W., c.1365, VIII). Et qui n'est pas de partir hastiz, Dieu scet quel meschief on li fait, Jusque au bouter le feu de fait. Plus n'y fault querir *labourage* De tout (Concil Basle B., 1434, 104). Je voy que, par son fol outrage, Me fait sacrifice indecent Du pire de son *labourage*, Mal impropice et non decent. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 103).

2. "Terres cultivées" : ...si ont de grans revenues Des maisons qui d'eulx [ces moines] sont tenues Et de leurs autres *laborages* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7). De ces laboureurs vi je maint Laches, ribaux, faillis et faint En autrui *labourage* et faire Maint faulx ouvrage, pour parfaire Leur tache plus tost qu'ilz ne deussent, Ne leur chaloit, mais qu'argent eussent, Fust ou en vigne ou en gagnages (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 78). Si di que cil la poursuit laschement [la mort] Et porte armes en meschant vasselage, Qui s'espreuve sur povre *labourage* Et des assaulx des ennemis s'esloigne (CHART., B. Nobles, c.1424, 400). *Laborages* Et villages, Bourgs, villes, chasteaulx, passages, Ars, destruis, et mis au bas ! (CHART., L. Paix, a.1426, 414). ...envyron six vins arpens de terres arrables et seize fauchies de prez ou environ, que je tiens de mon *labourage* et pourroient voloir pour an qui les balleroit a cense huit muys de grain ou envyron (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 265). Je vueilz que tout leur *laboraige* Soit tempesté, ou par oraige, Ou par gresle, ou par gelée, Ou par fouldre ensemble meslée. (Myst. st Adr.

P., c.1450-1485, 7). ...ledit Pierre Fradineau suppliant estant en ladicta pièce de terre, arrachant des espines pour la convertir en *labourage*, et estoit avec lui ledit Pierre Baudin, son gendre, (...) lesquelz Baudin, suppliant, et Laurens Fradineau avoient chacun deux beufz et vouloient labourer en icelle pièce de terre (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 136). Chambre a devis, salles, haultes tourelles Constituees a plusieurs fenestraiges Pour regarder devant et autour elles Rivieres grandes, prairies, *labourages*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178). Pres de ces villes a une grant forest, Advironee de fertilz *labourages* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 229).

3. "Sorte d'impôt sur les vins déchargés d'un bateau à terre" GD

Rem. Doc. 1408, d'apr. Du Cange : *Laboragium* 2 (Tantost que les vins amenez par la dite riviere et arrivez et mis hors des nefz ou des bateaulx et assis a terre sur le dit port, nostre dit conseiller doit avoir et a accoustumé recevoir, pour chacune piece de vin, trois poitevines de *labourage*) ds GD IV, 687c-688a.

C. - P. métaph. [Dans un contexte grivois] : Homme et fame est chose prouchaine Plus que les aneaulx d'une chayne Qui sont l'ung dedens l'aultre enté, Car de leur franche volenté Se doivent si bien aproucher Et de leurs jambes accrochier, Sans moyen de barbe et de braye, Que l'ung autant de payne traye Que l'aultre en leur *labourage* S'ilz veulent faire bon ouvrage. (Barbes brayes A., a.1450, 260). Toutesfois ne sceurent ilz si bien faire et celer leur cas que il ne fust sceu, car ainsi qu'ilz estoient au *labourage*, le pere survint, qui trouva sa femme soubz son filz, dont fut moult esbahy pour la nouvelleté de la chose, qui estoit indigne, que ung filz touchast la femme de son pere. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 199). [P. C.]

LABOURAL, adj. (laboural)

[*FEW V, 103b : *labor*]

"Pénible" : Povre fol, parle a moy, dy, sonne, Et prens ces douleurs funeraux, Lamentations *labouraux*, Parce que cil est trespasé. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 541). [R. M.]

LABOURATIF, adj. (labouratif)

[T-L (renvoi) : laboratif ; GD : *laboratif* ; *FEW V, 105b : *laborare*]

"Qui a rapport au labour"

REM. ORESME (éd. 1489) ds GD IV, 688a. V. *laboratoire* v. Lexiques (où se trouve cet ex.). [R. M.]

LABOURATION, subst. fém. (labouration)

[T-L : *laboracion* ; GD : *laboracion* ; FEW V, 104b : *laborare*]

"État des laboureurs, ordre des paysans" : Chevalier, clerc et *laboracion* Deussent estre un en oeuvre vertueuse (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 136). [Seul ex.] [R. M.]

LABOUREMENT, subst. masc. (labourement)

[T-L : *labourement* ; GD : *labourement* ; FEW V, 105b : *laborare*]

"Travail, en partic. travail de la terre, labour" : *Labourement* : laboracio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). *Labourement* : laboramen (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1429 ds GD IV, 688a. [R. M.]

LABOURER, verbe (labourer)

[T-L : *laborer* ; GD : *laborer* ; GDC : *labourer* ; AND : *laborer*¹ ; FEW V, 104 : *laborare* ; TLF X, 889a : *labourer*]

I. - [Correspond à *labeur*]

A. - [Idée de travail et idée d'effort, de peine liés au travail]

1. Empl. intrans.

a) "Travailler, oeuvrer, agir" : Et se Desirs m'assaut ou me court seure, Qui maint amant desconfit et deveure, N'i a celui ne celle qui n'aqueure, - Et de leurs mains Essueront ma face, se je pleure, - Et qui mon plour ne conforte et sequeure Et pour mon bien ne travaille et *labeure* (MACH., Compl., 1340-1377, 258). Si commensai en tel maniere : Tels rit au main qui au soir pleure, Et tels cuide qu'Amours *labeure* Pour son bien, qu'elle li court seure Et mal l'atourne (MACH., R. Fort., c.1341, 33). Et ainsi le juge *labeure* pour autre. (ORESME, E.A., c.1370, 301). ...et vela mon caz tel comme il gist, mon doulx amy Phlipot, pourquoy je vous pryé que vous voelliez veiller et *labourer* en tel fachen que ce soit a ma ressource de joye et bonne santé. (Comte Artois, c.1453-1467, 119). Or vas, et tellement *labeure* Que du tresor rien ne demeure Qu'aus povres, biau filz, departi Ne soit tretout (Mir. st Lor., 1380, 163). ...en pou de jours, tant et si tresbien *laboura* que la vaillant femme fut contente d'oyr et entendre son cas. (C.N.N., c.1456-1467, 24). GUILLEMETTE. Mais la maniere de l'avoir Pour ung denier, et a quel jeu ? PATELIN. Ce fut pour le denier a Dieu, Et encore, se j'eusse dit "la main sur le pot !", par ce dit Mon denier me fust demeuré. Au fort, est ce bien *labouré* ? (Path. D., c.1456-1469, 86).

- Prov. *En peu d'heure Dieu labore* : En petit de temps Diex *labeure* : M'amie, Diex euvre pour vous (Mir. femme roy Port., c.1342, 162). Lors fu le roy admené a la tente Anthoine, lequel estoit logiez en la propre tente qui fu du roy, dont il ne se pot oncques tenir que il ne lui deist : Par ma foy, damoisiaux, qui ce dit deist voir : En pou de heure Dieu *labeure*. On n'eust huy au matin gaires fait ceans pour vous. Sire roy, dist Anthoine, c'est par vostre musardie et par vostre pechié, qui guerroyez les pucelles sans cause, et les voulez avoir par force. (ARRAS, c.1392-1393, 163). Mais quant son plaisir y sera, Incontinent si refera En brief temps, sans longue demeure, Car en peu d'heure Dieu *labeure*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 78). PATELIN. Taisiez vous ! Par ma conscience, Se je vueil mon sens esprouver, Je sçauray bien ou en trouver, Des robbes et des chapperons ! Se Dieu plaist, nous eschaperons Et serons remis sus en l'eure. Dea, en peu d'eure Dieu *labeure* ! (Path. D., c.1456-1469, 50). Et parlons icy a loisir Car en peu d'eure Dieu *labeure*. (Est., p.1460, 27). JUGE. Advisez l'eure Affin que puissez sans demeure Parachever vostre entreprise. CLAUDE. En petit d'eure Dieu *labeure*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 522).

• *Qui pour autrui procure pour soi mesme labore* : Celluy qui sa besoigne Puet conduire et conclure Doit, sans avoir vergoigne, Soy mettre a l'aventure, Car, s'il baille procure, Son fait tresmal assure : Qui pour autrui procure Pour soy mesme *labeure*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 75).

- "Exercer une activité, être occupé à une besogne" : Ou il y a indigence, il n'est pas temps de *labourer*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 60). Tu ne *labeures* ne travailles De nulle painne manuele (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 53). Le premier : fuyr oiseuseté, comme fist Nostre Dame qui tousdiz ovroit ou *labouroit* ou estudioit hors les heures du repos et du menger. (GERS., Annonc., a.1400, 236). Le bon mary orfevre (...) ne dormoit heure ne bon somme pour *labourer*. (C.N.N., c.1456-1467, 492).

- "Exercer sa réflexion" : ...n'estoit pas, creez, son engin oiseux, mais *labouroit* a toute force pour fournir la promesse a son

serviteur [Une femme mariée a promis à son amant d'aller le rejoindre] (C.N.N., c.1456-1467, 183).

• *Labourer en sa pensee* + sub. interr. indir. "Se demander + interr. indir." : ...de son hault entreprendre [du chevalier] il en parvint en glorieuse fin, et de son valereux executer j'en ay tiré l'effect de ma desirance, dont jamais n'en sera heure que je ne soye son obligée, et que je ne *labeure* en ma pensée comment je lui polray satisfaire ... son condigne dont. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468-1500, 113).

- *Labourer corporellement* : Avec ce, pour tant que grans seigneurs n'ont a coustume de corporelment *labourer* comme aultrez hommes, pour ce leur est prouffitable honneste occupation de lettres par laquelle, en temps de loissir, puissent entendre a commender sapience (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 12). Donques aussi comme nous veons en force et en santé de corps que la superhabundance et excés de *labourer* corporelment et de soy trop excercer, travailler et grever et, d'autre partie, deffaute de *labourer*, de soy excercer et trop soy reposer corrompent ou apeticent la force du corps (ORESME, E.A., c.1370, 150). Car celui qui est actif, il *labeure* aucunes fois corporelment et travaille son corps, par quoy il a plus mestier de nourrissement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 525).

- Prov.

• *Celui qui ne labore pas aura froid aux dents* : [Morale de la fable de la cigale et de la fourmi] Et, pour ce, il y a temps de labourer et temps de repouser, car celluy qui ne *laboure* aura froyt aux dens. (MACHO, Esope R., c.1480, 145).

• *Qui ne labore point ne menge point* : Nul homme ne doit point mengier se il ne met paine a *labourer*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 197).

• *Celui qui labore a vivre en suffisance* : Cil qui *labour* a vivre en souffisance : Qui vit du sien, de Dieu soit il benois ! (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 20).

- [D'une chose concrète] "Creuser" : Les roes *labourantes* signifient maladie et paine souffrir par le prince (Expos. songes B., 1396, 263).

2. Empl. trans. dir.

a) [Avec obj. interne] *Labourer mestier*. "Accomplir un travail, exercer un métier" : ...il [Tirésias] fila et *laboura* De tieulx mestiers, que femmes font. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 43).

b) [Le compl. est un pronom ou chose] "Entreprendre, réaliser qqc." : Anselmus : - Se si grant chose et sy neccessairement deue n'est rendue au Filz ne a aultres, en vain le Filz ara *labouré* sy haulte et si grant chose, selon mon advis et entendement. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 252). [Aie] confidence en ton vertueux pourpos, sans lequel tu ne peux estre digne de retribution en ce que tu *labeures* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 175).

c) "Faire qqc. par le travail, fabriquer, façonner qqc." : Jadiz une vesve refusoit a estre ensevelie en une chemise qu'on lui donnoit et dist : "Je veul estre ensevelie en une chemise que j'ay *labouree* de mes propres mains et non en autre." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 198).

- En partic. [Du pain] : ...tant de celui [pain] qui est et sera amené par marchans forains, comme de celui qui est et sera *labouré* par les boulangiers de Paris (BAYE, I, 1400-1410, 336).

• *Labourer et cuire du blé (en pain)* : Et avec ce condempne lesdis de Rappan et Vavasseur à baillier, delivrer et faire mouldre, *labourer* et cuire deux muis de bon blé fourment, loyal et marchand, en pains de IIIJ deniers parisis la piece, c'est assavoir, chascun d'eulz ung muy (...), et lesdis Hucherat, Fontaine et Crochet, Bayart,

Anceume et Blosset à baillier et faire *labourer* et cuire semblablement quatre muis de blé, c'est assavoir, chascun d'eulz, demy muy (FAUQ., I, 1417-1420, 377).

- Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Travaillé, ouvrage" : Une petite couverte blanche, *laborée* de vert et ung fauconier ou millhuech (Comptes roi René A., t.2, 1432, 247).

d) "Manoeuvrer qqc." : Ils [les déchargeurs de vin] ne prendront et n'auront d'un tonnel de vin, ou de deux queuës pour un tonnel, *labourer*, oster des nefes, et mener à l'hostel de celui à qui il sera, du grant Port de Greve par tout dedans les portes (...) que quatre sols au plus haut, et non plus. (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1350, 357).

e) P. métaph. [En parlant de relations sexuelles] (synon. *besogner*)

- *Labourer* une femme : Ce droit [naturel] deffend a povre, a riche De laisser, par longues journées, Povres femmelettes en friche Par faulte d'estre *labourees* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 134). Dieu ! quel varlet pour dames *labourer*, Qui n'a en lui de moisteur ne que cendre ! N'aiez plus soing de baisier n'acoler Jehanne. - Nenil. - Le vit ne te veult tendre. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 133). Ainsi vint le monnier en sa maison et tout secrettement s'en alla au lit ou cuydoit la jeune fille [trouver] et trouva sa femme et luy fist deux foys. Après se leva et feist venir son varlet, qui tresbien la *laboura* par .III. foys. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 239).

- Empl. abs. : LE PÉRE. Alons. Or ça, biau filz, je croy Qu'amissiez miex a demourer. Gardez vous de trop *labourer* : Ce sera sens. (Mir. chan., c.1361, 172). La [dans le mariage] vous faudra de la queue baler Et *labourer* pour avoir nouveau fruit ; Peres serez, se bien estes conduit (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 25). ...Bien y sçavoie *labourer* Et toucher a la molle cuisse (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 40). ...il avoit tant *labouré* que plus ne pavoit, il fut content d'aller querre son compaignon et l'amena devant elle, qui tantost le mist en besoigne (C.N.N., c.1456-1467, 349).

3. Empl. trans. indir. *Labourer à qqc.* "Travailler à qqc." : [C'est Froissart qui parle] J'encerchay maint royaume et maint pays pour faire juste enqueste de toutes les choses qui cy-dessus sont contenues en ceste hystoire (...) Car sachiez que, sus l'an de grace Mille trois cens IIIIxx et X, je y avoie *labouré* XXX. et sept ans, et à ce jour je avoie de aige LVII. ans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 3). ...lui qui avoit tousjours *laboré* en son temps ou fait de justice (...) acceptoit ledit office en suppliant audit Seigneur que lui pleust avoir pour recommandé (BAYE, II, 1411-1417, 131). ...en exhortant la Court afin que, en aiant charité à Dieu et à son prochain, veulle tenir la main et *labourer* à l'entretenement dudit concil (FAUQ., III, 1431-1435, 34). Oncques viel liepart arrabiz N'orent tel fain de devorer Que nous avons de *labourer* A la mort du faulx ypocrite. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 252).

- "S'occuper de qqn/qqc." : Citeron requis d'un nommé Hireion, après che qu'il eut refusé une nommé Therence, qu'i vaulsist sa seur prendre a mariage, en riens ne le vault acorder, disant qu'a femme et a philosophie ensamble ne porroit *labourer*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 324).

- *Travailler en qqc.* "Chercher à réaliser qqc." : Et est emprès vous Jehan Coustain que vous avez eslevé, celui qui en ma mort *labeure* et qui est souverain acteur du cas et ma perdition. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 253).

B. - [Idée d'effort, de peine]

1. Empl. intrans.

- "Faire des efforts, se donner du mal" : Il [les négociateurs arabes] ne pooient recouvrer, Pour penser ne pour *labourer*, Le grant damage et la grant perte Qui à tous estoit toute aperte, Comment Alixandre fu prise, Et la menue gent occise (MACH., P. Alex., p.1369, 183). ...une science aprent quant il est temps de bataillier, l'autre quant il est bon ou temps de donner medicine en malades, l'autre quant il est bon ou temps de soy exerciter et de *labourer*. (ORESME, E.A., c.1370, 114). Et ce dient il afin que il ne *labourent* plus en enquerant la cause du repos de la terre. Et de ce se esbahist et merveilla Empedocles en disant que ceulz qui par leur langue ont ceste vanité moutepliee ont petit entendement en ce que il dient que les parfondeurs ou parfondeces de terre sont infinies, et que aussi l'air en haut est infini. (ORESME, C.M., c.1377, 540). ...la Court lui a dit que la fin pourquoy avoit esté esleu estoit à ce qu'il travaillast, *laborast* et besoignast en ladicté Chambre, comme il estoit besoin (BAYE, I, 1400-1410, 299). LE .I. SERGENT. Il fault tous m(e)oir une fois, Rendre compte tous en ung tas. Pourchassons donc d'avoir la voix Des merites saint Nicolas. LE .II. SERGENT. *Labourons* tandis qu'il est temps, Querons de l'ame le repas, Car nous avons de grans moyens Des merites saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159). Mon dict seigneur d'Orleans demoura Lors dedens Ast, ou il enamoura Son povre peuple et tous autres gendarmes ; A Millan fut, ou si bien *laboura* Que tout le peuple grandement l'onnoira (LA VIGNE, V.N., p.1495, 139).

- *Labourer en vain/pour neant.* "Perdre sa peine" : Alixandre est si fort cité Et si poissant, qu'en verité Tous li mondes ne la penroit. Li amiraus en geteroit Cinq cent mil hommes en une heure ; Nostres roy pour neant *labeure* Et si n'est pas bien consilliez, Einsois s'est en vein travailliez ; N'il n'a pas gens pour li combattre, Car il seront cent contre quatre (MACH., P. Alex., p.1369, 65). De m'estriller qui ne sçait la maniere A court perd temps et trop en vain *labeure*. (Dictz moraulx S., p.1450, 135). ...on *laboroit* en vain devers luy pour avoir paix (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 136). SATHAN. Longuement en vain je *labeure* Sans trouver sentier ne moyen D'atirer quelque faulx crestien Pour tresbucher dedans mes las. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 107).

. [Avec une nuance de pitié ironique] "Se donner bien de la peine" (Éd.) : LE SECOND SERGENT. Voysin, je vous viens adjourner A la requeste de ce juif, Pour ouyr de luy son motif, Devant le prevost a cest heure. LE CRESTIEN. Le povre homme en vain si *labeure* ; Je sçay bien toute sa demande. (...) LA FEMME. Il est bien loing de son payement. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116).

- *Labourer en qqc.* "Faire des efforts (dans tel domaine)" : C'est a savoir abstenir eulz de delectacion et *labourer* en bonnes oeuvres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 532).

. Au fig. [Suj. inanimé] : D'autre partie, selon verité, la science civile travaille et *laboure* mesmement en vertu, car elle entent et veult faire les citoyens vertueux, bons et obediens as lois. (ORESME, E.A., c.1370, 140).

- Part. prés. en empl. subst. "Personne qui fait des efforts (pour parvenir à un but)" : Par les *laborans* j'entens ceulx qui encores ne peuvent monter a l'estat de perfeccion, et toutes voies toute leur esperance en nostre seigneur il mettent, en eschevant a leur pouoir les pechiez et en mettant peine a bien ouvrer. (Mir. st Ign., 1366, 73).

2. Empl. trans. indir. *Labourer à qqc.* "Faire des efforts, se démener pour accomplir qqc., pour parvenir à un résultat" : Mais Theseüs tant y *labeure*, Par sa vaillance et

vasselage, Que le monstre occist en la cage. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 330). ...ceulx qui traveillent et *labourent* a l'augmentacion et accroissement des histoires de ce present livre (C.N.N., c.1456-1467, 215). [...ilz] savoient leur traité estre assez bon pour eux, et par ce y *labourèrent* ils tant mieux. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 130). A ce veul je bien *labourer*. Or chascun si lyeve a puissance, Et alons tous par ordonnance En disant noz devosions ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 492).

- *Labourer* (à/de) + inf. "Faire des efforts pour" : Si deveriens tuit *labourer* Au bon Godefroy restorer, Et querir homme qui sceust Maintenir sa terre et deust. (MACH., P. Alex., p.1369, 3). Et toutesvoies les excellens medecins *labourent* moult a avoir cognoissance des choses du corps. (ORESME, E.A., c.1370, 141). ...ne *labourons* pas assavoir ["à connaître"] lez temps ou lez momens, lezquelx Diex le Pere a mis en sa disposicion. (Songe verg. S., t.1, 1378, 406). ...et aussy [le prévôt de Paris et le prévôt des marchands] *laboreront* devers le roy et les generaulx d'avoir certaine quote sur les subsides prins à Paris pour ledit ouvrage. (BAYE, I, 1400-1410, 225). ...*labourer* Doivent [les chevaliers] a l'eglise honnorer (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 184-185). Car elle enseigne amer Dieu, combattre et resister au deable et *labourer* par excercites vertueuses acquerir charité pour amer Dieu parfaitement. (Somme abr., c.1477-1481, 99).

- *Labourer à ce que* : ...Qu'il lui plaise a ce *labourer* Que mon filz viengne ci curer (Mir. st Val., c.1367, 129). GRISELDIS [aux servantes]. Avant, mes amis ! *Labourez* A ce que tout soit nettement Ordonné et que noblement Recevons l'espeuse nouvelle. Dames, pour Dieu, qu'il n'y ait celle Qui ne mette a euvre les mains. (Gris., 1395, 91).

- P. méton. [D'une chose] Une chose *laboure que* + subj. "La raison d'être d'une chose est d'aboutir au résultat que" : Le chien lui respondi [au voleur qui vient de lui donner un morceau de pain] : "Ton don veult et *labeure* que je me tayse affin que faces larrechin..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 247).

C. - [Idée de souffrance, de tourment]

1. "Souffrir" : Ne porter je ne puis plus Le soussi qui me deveure, Car il n'est nulle ne nuls Qui pour moi aidier akeure. Je soloie estre au deseure : Que biaux m'estoit li sejours ! Mes maintenant je *labeure*, Car une heure [m'est uns jours]. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 33). [Marie s'adresse à Jésus sur la croix] Et ceulx que le monde plus garde Et qui quierent leur avantgarde(.) Contre toy[,] ton oueil les regarde Et, au parfont du cueur, les larde Si tres serré qu'ilz chëent tout morant. Ainsi me fais : tu me vois *labourant* En ung fier dueil qui me vient acourant, Et ne me vueulx ce piteux demourant Expedier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 338). De telz manierez d'entremes estoit la noble contesse servie pour l'absence de son seigneur ; sy *laboura* moult longuement en ceste piteuse paine, tant que apprez ung parfont soupir elle se prist a faire sez lamentacions et dire : "A ! A ! Mort aspre et rigoureuse qui riens ne espargne, est ta puissance perdue..." (Comte Artois, c.1453-1467, 100).

- "Être tourmenté (ici de désir amoureux)" : Dont puet venir a deux cuers en une heure, Qui ne se virent oncques que un seul jour, D'eulx entramer et que chascun *labeure* Secretement, et est ferus d'Amour, Tant que l'un d'eulx ne scet voie ne tour Comment il puist son amour descouvrir Qu'il a fiché en l'autre sanz retour ? (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 362).

2. En partic.

a) [D'une femme qui accouche] "Être dans une peine très forte, être tourmenté" : Dame, en voz grans maulx *labourez*, S'en estes malade plus fort. (Mir. roy Thierry, c.1374, 260).

b) [D'une personne qui est à l'article de la mort] *Labourer à la derniere fin*. "Être à l'agonie" : ...lors, lui tourné sus l'autre cousté, tost après tirant à l'angoisse de la mort, oy toute l'ystoire de la Passion, et aucques près de la fin [fin] de l'Euvangile saint Jehan, commença à *labourer* à la desreniere fin, et, à pou de traiz et sanglous, entre les bras du seigneur de La Riviere, que moult chierement il amoit, rendi l'esperit à Nostre-Seigneur (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 192).

- *Labourer en son derrain* : Aucuns disent que, la nuit que ceste dame *labouroit* en son darrain, que jusques à rendre son esprit, se monstroient deux clartés au deseure de sa chambre en forme d'estoile (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 218).

- *Labourer à la mort* : Autre espoir n'ay, dont je souspire et pleure, Fors que bien say qu'amours puet en po d'eure Un cuer garir qui a la mort *labeure* (MACH., F. am., c.1361, 160). ...le pere abbé le mena un jour devers un autre chevalier qui *labouroit* a la mort. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 137).

. Empl. abs. : ESAÛ. Pour vray nostre péere *labeure* : A la fin, frère, je le voy. Je ne cuide pas qu'il demeure Longuement. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 315).

- *Labourer aux extremes* : ...lequel constitué ou lit de la mort et *labourant* aux extremes, son curé l'amonnestoit de son salut et le induisoit a recevoir ses sacremens. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 197).

- *Labourer aux soupirs de la mort* : Mais il ne le rataint oncques jusques ad ce qu'il fu venu en l'isle de Delphés, la ou il le trouva malade et *labourant* aux soupirs de la mort. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 190).

II. - [Correspond à *labour*]

A. - Empl. trans.

1. "Travailler, cultiver (la terre) ; retourner la terre" : ...car on ne puet adont *labourer* les terres pour trop grant moisteur, et pour ce y a il chier temps ou pays. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 251). Et celle [la premiere cure de possession] est selon nature qui est laboratore, ce est assavoir en *labourant* la terre. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 810). Il doivent de droit et par coutume *labourer* les terres des gentils hommes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 95). Ilz avoient si environnée la bonne ville et cité de Thoulouse que les bonnes gens ne pavoient aler hors *labourer* leurs vignes ne terres. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 183). ...pour ce que nouvelment il avoit prins terres à *labourer* en ladite ville de Heudouville, il, afin d'avoir un cheval pour *labourer* lesdites terres, se transporta (...) en un jour de vendredi ou samedi, que le marchié estoit en la ville de la Saussoye (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 284). ...il est nez de la ville de Clisson, en Bretagne, fils d'un homme de labour, et la plus grant partie de son temps a usé de *labourer* terres et vignes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 31). ...icelli feu Thevenin li dist que il venoit à Paris, pour savoir s'il pourroit plus et mieulx gaignier à *labourer* vignes environ Paris qu'il ne faisoit audit lieu de Francouville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 59). Aux gens apprist a *labourer* Les terres, car riens n'en savoient Avant, ains, sanz arer, semoient Les blez et les cultivemens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 279). Des terres *labourer* apprist Aux Grioux l'usage et a arer (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 284). ...se en aucunes desdites cinq villes sont aucuns habitans clers qui *labeurent* ou facent *labeurer* terres d'autruy par leurs chevalx, iceulx clers ainsi faisans doivent pour leurs chevalx traians ladite rente de

grain et d'argent pour chacun de leurs chevaux (Trés. Reth. S.L., t.2, 1407, 530). Et, se voz peres ou meres ou parens sont mors ou partie d'iceulx, si y avez vous voz domicilles et demourances, chacun au sien ou avecq son amy ou en aucun service ou à *labourer* la terre, chacun selon son estat. (BUEIL, II, 1461-1466, 166). Guerre abattra forteresses et tours, Sans *labourer* demourera la terre (Cene dieux, c.1492, 121). ...et ordonna aux Hebrieux escrire de la main dextre, en venant à senestre, car par avant escrivoient alant et venant ainsi que l'on *laboure* les terres à la charrue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°).

- "Mettre en valeur (un domaine) en le cultivant" : Dont on vit par deffaut de gent Que maint bel heritage et gent Demouroient a *labourer*. Nuls ne faisoit les chans arer, Les blez soier, ne vignes faire, Qui en donnast triple salaire, Non, certes, pour un denier vint, Tant estoient mort (MACH., J. R. Nav., 1349, 151). La Court a ordonné que des biens de maistre Loiz Blanchet seront faictes III parties, l'une sera pour le vivre de lui, de sa femme et de ses enfans, l'autre pour paier ses creanciers, et la tierce pour soustenir et *laborer* les heritages (BAYE, I, 1400-1410, 260).

- [Dans un contexte métaph.] : Mes le doulx cuer, s'est bonne terre *Laboree* par devocion, Arosee par concontriccion ; Le doulx cuer en m'oyant fructiffie, Et de ses pechés mercy crie. (Pass. Auv., 1477, 137). [Paraphrase libre de la parabole du semeur (*Luc* 8, 5-15)]

- Prov. *Faillir ne peut terre bien labourée* : [À propos d'une naissance dans une famille princière] Faillir ne poeult terre bien *labourée*. Le tres doux fruit de ce noble semage De beau lignaige est de si hault merite... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 335).

- Au fig. [D'une chose abstr.] "Tracer son sillon, faire son chemin" (Éd.)

. *Fame labouré que*. "Le bruit se répand que" : Ne passat mie grantment apres chu que fame allat *laboureir* que ma damme la royne, meire al roy, estoit enchainée de sangnour de Mortemeire (JEAN D'OUTREM., Myr. historis B.B., t.6, a.1400, 354).

2. [Métaph. sexuelle] *Faire labourer sa mote* : Elle est allée faire *labourer* Sa mote pour mieulx reverdir (P. Jauh. D.R., a.1488, 33).

B. - Empl. abs. : Un prophete avoit en Judee, Abacuc, qui, une journee, Avoit fait viande en un pot D'orve et de lait au mieus qu'il pot, S'avoit dou pain en sa louvette Et de l'iaue en une cruchette, Pour porter ceaus qui *labouroient* Aus champs pour moissons qui estoient. (MACH., C. ami, 1357, 41). Se voise souvent esbatre aux champs veoir comment ilz *labourent*, car assez en est qui volentiers se passeroient de grater sans plus la terre dessus pour eulx delivrer se ilz cuidoient que on ne s'en prenist garde (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 154). DIEU. [à Adam à Ève]. Allez en travail et destresse *Labourer* pour vostre substance. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 70). Cy s'en vad *labourer* atout ung houët de bois. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 95). Laboureurs trouva quant la vint, Avec lesquelz du pris convint, Qu'eulx, en *labourant* sans sejour, Gangneroient ung denier pour jour. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 594). ...et aussi le grant yver par lequel les oyseaulx geloient en l'air et tumboient mors, au moien duquel yver l'on ne peut *labourer* et ce qui estoit en terre fut gelé et perdu, dont vint famine et de famine mortalité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°). [P. C.]

LABOURESSSE, subst. fém. (labouresse)

[*FEW V, 104b : *laborare*]

"Ouvrière" : ...ou fait du mestier de le draperie faicte en icelle ville et ès amendes sur ce commises avoit grant excès ou dommages et prejudice du commun poeple et des *laboureurs* et *labouresses* ou fait de le dite draperie (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 335). [E. P.]

LABOUREUR, subst. masc. (laboureur)

[T-L : *laborëor* ; GD : *laboreor* ; GDC : *laboureur* ; AND : *laborur* ; FEW V, 104b,105b : *laborare* ; TLF X, 890a : *laboureur*]

I. - [Correspond à *labeur*] "Personne qui exerce une activité, essentiellement manuelle, (sans que la nature de l'activité soit toujours précisée)"

- "Travailleur, ouvrier, artisan" : Il est moult d'autres *laboureurs* Que ceux qu'ai dit, com sont forgeurs Com sont lormiers et serreuriers, Haubergiers et armëuriers Et com tous ceux generaument A cui appertient forgement De fer, d'acier et de metal, Quelquë il soit en general. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 270). ...ou fait du mestier de le draperie faicte en icelle ville et ès amendes sur ce commises avoit grant excès ou dommages et prejudice du commun poeple et des *laboureurs* et *labouresses* ou fait de le dite draperie (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 335). ...lui qui parle, acompaigniez de Jehannin Godart, demourant à Dourdan, tisserrant de draps ; Colin Guerart, demourant à Chastres soubz Montlehery, *laboureurs* de draps (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 320). Li honme de mestier et li *laboureur* parmi Engleterre vivent de ce que il sevent faire, et li gentilhonme de lors rentes et revenues (FROISS., Chron. D., p.1400, 43). Venredi, XJe jour de juing, feste de saint Barnabé, vindrent en procession à l'eglise de Paris les povres *laboureurs* et habitans, femmes et petis enfans de Villejuifve (FAUQ., II, 1421-1430, 279).

- En appos. : ...et dit qu'il est homme *laboureur*, alé et venu en plusieurs païs pour gangnier sa vie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 510). ...il est nez de la ville de Soissons, povre varlet *laboureur*, maçon et charpentier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 370).

- *Laboureur de bras*. "Manoeuvre, ouvrier" : Hier, en la place, m'adressay A deux vallez (...) Qui *laboureurs* de braz se font. (Mir. femme, 1368, 205). Lez chevaliers aussi et lez *laboureurs* de bras sont excusés de faire si grant abstinence que lez religieux et lez clers. (Songe verg. S., t.2, 1378, 226). ...[il]est filz d'un *laboureur* de bras, et homme cousturier, qui de son dit mestier n'a ouvré puis qu'il vint en ladite ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 232). Et avec eulx, à prendre ladite coste, fu Jehannin Vyon, *laboureur* de bras, demourant à Ville-Pointe. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 318). ...Guillaume du Pré, *laboureur* de braz (Paris domin. angl. L., 1427, 240).

- [En position d'attribut] *Bon/grand laboureur*. "Personne qui travaille bien/beaucoup" : ...Symonnet se mist a bien faire et gaigner, car il estoit bon *laboureur*. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 40). ...il me semble bon homme, bon mesnagier, et ung grand *laboureur*. (C.N.N., c.1456-1467, 296). Quant a moy je le cognois pour ung bon jeune homme et bon *laboureur* (C.N.N., c.1456-1467, 296).

II. - [Correspond à *labour*]

- "Celui qui travaille la terre, paysan" : Trop est de put affaire, trop a la main escherse ; N'a si mauvais villain de Paris jusqu'en Perse. De Dieu soit il maudis et tués d'une herse, Ou decopez par pieces com la terre c'on herse, Et com le *laboureur* la fent, quant il la berse, Ou pendus au gibet de la ville de Merse.

Dyables en ait l'ame ; ja Dieus ne la renterse. Et la char soit aus leus : s'iert pour euls bonne aerse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). LA PREMIERE DAME. (...) Ne semble pas que [Griseldis] feust nourrie En l'ostel d'un povre pastour ; Ains semble mieux, a son atour (...) Que en l'ostel d'un emperiere Ou en aucun palais royal Ait demouré que ci aval Entre ces povres *laboureurs*. (Gris., 1395, 42). LE MARQUIS. (...) la povre Griseldis, La fille de Janicola Le *laboureur* (Gris., 1395, 71). Conseillent les Maistres de l'art Que les groz *laboureurs* des champs Facent saignie en cellui temps D'icelle vaine plainement Qui nommée est derrainement, Et tous autres pareillement Qui seulent vivre grassement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 116). De Gedeon on fait grant compte, Qui simple *laboureur* estoit (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 33). ...Guillaume du Pré, *laboureur* de braz (Paris domin. angl. L., 1427, 240). ...ung *laboureur* avoit perdu son veau qu'il avoit mis paistre dedans un pré (C.N.N., c.1456-1467, 88). Ung *laboureur* qui a charrue et soc, Fourche et rateau, serpe, faucille et broc En son oeuvre prent consolation (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 13). ...le Roy de France accorda unes tresves pour les *laboureurs* et soyeurs de bled (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 248). Il souldoya gensdarmes et archiers A force d'or et de dons assez chers, Adventuriers et gens de toutes tailles Comme maçons, charpentiers et bouchiers, Gours piöchiers, *laboureurs* et vachers Et gens frappans tant d'estoc que de taille. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). ...prenostica sur l'an VIIe du roy Guillaume d'Angleterre la famine qui advint à l'ocasion du tribu et exaction qu'il fist en Normandie, qui fut tel que les labeurs demourerent à fere et s'en alloient les bons *laboureurs* en pais estranges. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 r°). ...les gens de guerre en eussent tout destruit les blez et autres grains, sans aucune esperance aux povres *laboureurs* d'en riens recueillir. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°).

- *Laboureur de la terre/des terres* : Poson que le *laboureur* des terres soit .a. et son forment soit .g. et le cordouennier soit .b. et son oeuvre ou chaucement soit .d. qui est aprisé et avalué et fait equal au forment. (ORESME, E.A., c.1370, 296). Les autres moiens et petis, Li uns reprant, l'autre est repris, L'un est *laboureur* de la terre, L'autre est cleric, l'autre homme de guerre, L'un charpentier, l'autre maçon, l'autre fait robes de façon, L'un est fevre, l'autre est vachier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 299).

- *Laboureur des champs* : Et samblablement sont faulses les regles speciaux qui sont escriptes pour ceste partie. Et par ce veons nous communement que de telles mutacions scevent mieulx jugier les mariniers ou les *laboureurs* des champs que ne font les astronomiciens. (ORESME, Divin. C., c.1366, 56). ...et sont les tuyaulx de leurs plumes plus durs d'autant comme les plumes d'une vielle geline ou d'un viel coq sont plus asprez et plus dures que d'un jenne chapon, ou comme un *laboureur* des champs a plus dure coanne que le filz d'un roy (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 151).

- *Laboureur de bras*. "Ouvrier agricole" : ...Guillemin le Mercier, d'Asnières, povre *laboureur* de bras (Ch. VI, D., t.2, 1382, 227). ...Macé Froter, povre *laboureur* de braz (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 32). ...Jehan Buisse et Jehan de Asackere, *laboureurs* de bras (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 597).

- *Laboureur de charrue*. "Ouvrier qui travaille la terre avec un attelage" : ...Perrin du Bois, povre homme *laboureur* de charue (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 76).

- *Laboureur de vignes (et de bras)*. "Ouvrier qui travaille la vigne" : ...icelli prisonnier congneut estre nez de la ville de Beauvaiz, filz d'un *laboureur* de vingnes demourant en icelle ville

(Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). ...Regnault le Moqueur, povre homme, *laboureur* de vignes et de bras, chargé de III enfans (Ch. VI, D., t.1, 1418, 399).

- En appos. : Et, ce fait, requis de quel vie, estat et gouvernement il estoit, dist qu'il estoit homme *laboureur* de vignes, et avoit ouvré ou païs de Garges et de Gonnese l'espace de deux mois et plus, paravant vendenges derrenierement passées, durant icelles et après (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120).

III. - [Les *laboureurs*, comme terme générique pour désigner les ouvriers/artisans et les paysans, p.oppo. aux *marchands* et aux *bourgeois*, les trois catégories formant le Tiers-État] : Par les bras et mains, qui ont le plus noble office aprez le chief et sont ou millieu du corps pour deffendre et proteger le chief et les autres membres, nous est donné à entendre l'estat de chevalerie, lequel est ordonné en cestui corps mistique pour deffendre et conserver en paix et union encontre les ennemiz l'estat de l'Eglise, qui est ordonné à l'administracion spirituelle, et les aultres membres inferiores qui sont ordonnez pour l'administracion temporelle, comme sont bourgeois, marchans et *laboureurs*. (BUEIL, II, 1461-1466, 68). Et, ainsi que lesdictes parties soustiennent les principaulx membres du corps et sont obéissans à porter le corps partout où la voullenté se adonne, ainsi les bourgeois, marchans et *laboureurs* doivent soustenir l'estat de l'Eglise, lequel est ordonné pour l'administracion du bien spirituel, et l'estat de noblesse et de chevalerie, qui est ordonné pour conserver, garder et deffendre tant l'esperitualité que la temporalité. (BUEIL, II, 1461-1466, 78). Bourgeois, marchans et *laboureurs* doivent à Dieu et à l'Eglise et à leurs seigneurs vraye obéissance et honneur et se doivent entretenir envers leurs seigneurs en toute loyauté, en leur bouche et en leur parolle et promesse doivent tenir verité, en tous leurs fais doivent avoir diligence et finalement en tous leurs affaires et necessitez et adversitez doivent avoir patience, par laquelle ilz pevent victoire acquerir et à la gloire de paradis parvenir. (BUEIL, II, 1461-1466, 79).

- [Définition plus restrictive du Tiers-État] : Aprés vient le .IIIe. estat du peuple qui sont les gens de mestier et les *laboureurs* des terres, lesquelz nous prenons pour la darraine partie du corps de la policie qui sont comme les jambes et les piés dit encore Plutarque que par souveraine cure on les doit garder qu'ilz ne hurtent de aucun empechement, pour ce que de leur hurt pourroit venir au corps trop pereilleuse cheoite. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 194). [P. C.]

LABOUREUSEMENT, adv. (laboureusement)

[GD : *laboureusement* ; FEW V, 107a : *laboriosus*]

"Laborieusement, péniblement, avec véhémence" : ...il a apris a tresgrant labour ce par quoy tres *laboureusement* et tres tempestueusement il a erré en la foy (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 200). *Laboureusement* : actuose (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231).

REM. ORESME (ms.) ds GD IV, 689c (leçon *labourieusement* ds ORESME, E.A., c.1370, 476).

V. aussi *laborieusement* v. Lexiques [R. M.]

LABOUREUX, adj. et subst. (laboureux)

[T-L : *laboros* ; GD : *laboros* ; AND : *laborus* ; FEW V, 105a : *laborare*]

I. - Adj.

A. - [D'une personne] "Travailleur, actif" : Et quant l'en leur en parle, elles s'excusent sur diligence et humillité et dient qu'elles sont

si diligens, *laboureuses*, et si humaines qu'elles ne tiennent compte d'elles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 9). En ce pais a grant noblesse et de grans seigneurs et barons et y a grant foison de bons marchans, par mer et par terre, et sont les populaires de grant peine, et fors *laboureux*, hommes et femmes. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 48).

B -. [D'une chose]

- "Pénible" : Car celui qui est injuste quiert pour soy superhabundance de chose simplement proffitable et deffaute ou moins de la chose *laboureuse* et penal. (ORESME, E.A., c.1370, 299). Et, pour ce, dist monseigneur saint Augustin : "Nulle chose plus *laboureuse*, nulle plus difficile et nulle plus perilleuse est que de estre constitué en honneur et dignité mondaine." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 94).

- [D'une fièvre] "Particulièrement intense, pénible et produisant des apostumes" : Es fievres *labourezes* vienent les apostumes, principalement aux jointures des membres et es maxilles. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 74). Es fievres qui sont souspeconneuzes qu'elle ne viegne apostume es jointures, s'il vient grant multitude d'orine grasse et blanche, elle delivre de telle apostume, comme il advient es fievres *labourezes*, se telle evacuacion d'orine commence a estre faicte ou quart jour (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 79).

- *Laboureux mestier*. "Travail du paysan" : Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier, Helayne o luy, soubz le bel esglantier ; Se bien leur est, cause n'ay qu'il me poise, Mais quoy que soit du *laboureux* mestier, Il n'est tresor que de vivre a son aise. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 118).

Rem. R.H., Comment. Test., 212 ; Thiry, 210.

B - Subst. masc.

1. "Celui qui travaille" : Et avec ce, faictes inhibicion et deffence de par nous sur les paines dessusdictes que nulz *laboureux* ou gens de mestier ne aultres quelconques (...) se assambent ou mettent ensamble par manière d'armée de communes ou de compagnes ou autrement par manière de brigans (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 149). ...les prieres de gens d'eglise, nobles, *laboureux*, veufves, orphelins de tous aages et estas prient au contraire, requerans que Dieu les oste de ce monde. (JUV. URS., Loquar, 1440, 415). ...le demourant, ou la plus grant partie, ont esté *laboureux* et gens mecaniques, que on pourra contraindre a eulx retraire et faire leur mestier ou autrement (JUV. URS., Loquar, 1440, 434). Item j'ay veu lettre royal faisant mencion de taxer tous salaires de gens mecaniques, comme *laboureux* de bras, massons, charpentiers, couvreux, et pour abregier de tous aultres mestiers, jusques aux menestriez inclusivement (JUV. URS., Nescio, 1445, 546). Hélas ! très noble roy de France Le pays de vostre obéissance Espargnez le, pour Dieu mercy. Des *laboureux* ayez souvenance. (Doc. c.1420. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 180). Hélas, et doit on despriser Les *laboureux* ? (Croix Faub. T.C., c.1450, 171).

2. En partic.

- "Celui qui travaille la terre, paysan" : ...et au partir prenent et enmainnent *laboureux* ou chevaux des charrues, voire les femmes et enfans, dont s'en pourra ensuir la totale perdicion desdictes villes, et par consequent apoir du royaulme. (JUV. URS., Loquar, 1440, 311). Ung pere de famille fu Qui jadis sa vigne planta Et d'une haye l'acousta Et fouÿ et fit ens asseoir Une tour et ung beau pressoir Et le loua a *laboureux* Pour la gouverner tout par eulx (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 225). Après ce sonnerent les quatre clairons sur le hourt, et, leur batture achevée, fut tirée la courtine, et

là fut veu Jason, armé et embastonné, qui les beufz avoit attaché à une charrue qu'il tenoit et gouvernoit à guise de *laboureux*, et faisoit les beufz aller et tirer. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 361). Et à ceste cause ledit Loys de Pindray amena avecques luy Guillaume de Latus (...) André Thiou, *laboureux*, qu'il print audit lieu de Pindray, et lors fist prendre des faucilles pour soier ladite avoïne, et des fourches pour la charger et emporter, ainsi qu'ilz l'auroient cuillie jusques à sa mestaierie (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 459). Un pere de famille feu, Qui jadis sa vigne planta Et d'une haye l'environna, Fouÿt ens, et y fist asseoir Une tour et ung beau pressoir, Et le loua a *laboureux* Pour le gouverner tout par eulx (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 601). Cestui fut qui premier predist la mort du duc Philippe de Bourgogne à Bruges, predist le desconfort des *laboureux* de Beausse, que le cheval chargé de blé ne valloit que (sic) et le vin en petit pris et comme vil. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 v°). [P. C.]

LABOURIER, subst. masc. (labourier)

[T-L : *laborier* ; GD : *laborier* ; FEW V, 104b : *laborare*]

A - "Travailleur, ouvrier, artisan" : Après lesqueles choses ainsi faites, eu regart à l'estat et personne dudit prisonnier, qui est simples homs *labourer* et charpentier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 374). À plusieurs hommes et femmes, *labouriers* du pays environ Crespy en Lannois ausquelz par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur a esté baillié et distribué secrettement durant le siege que ou mois de mars mil CCCC et dix neuf mondit seigneur tint devant ladicte ville de Crespy pour aler à Soissons, Compiengne et ailleurs sur les marches de ses ennemis et adversaires, faire certaines choses secrettes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 289). Pestilence nous guerroe, Guerre tous estas effroie, Effroy *labouriers* desroie, Desroy l'Eglise fourdroie (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 512). ...plusieurs bons marchans, *labouriers* et gens de mestier, qui ont demouré et demeurent, frequenté et frequentent en notre dite ville et eschevinaige d'Aire (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 115). Et, quant la nuytié arriva, Ce grant maistre et subtil seigneur Si va dire a son procureur : "Huche, dit il, mes *labouriers* Et paye a chascun leurs deniers, Et faiz que les derreniers entréz Soient les premiers contemptéz." (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 595). [Réf. à Matth. 20, 8]

- *Labourier de mains*. "Travailleur manuel" : Sy ne diz point que *labouriers* de main Soyent vilains ne toutes leurs lignies, Ainchois respons que de soirs et de mains Ceulx sont villains qui font les villonnies. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 114).

B - En partic. "Celui qui travaille la terre, paysan" : ...Quintus, lequel estoit ung povre *labourier*. Lequel ung jour estant aprez sa charrue a la poine des champs, il fut mandé querir et venir devant le Senat de Romme (LA SALE, Sale D., 1451, 90). Or avoit cestui mauvais un neveu *labourier* des champs. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 192). Les marchans qui retournoyent de la feste d'Anvers furent durement rencontréz ; ilz goustèrent avec les maleureux *labouriers* du venimeux fel et amertume de la guerre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 222). On list d'un *labourier* qu'i cultiva la terre et sema en icelle semence de lin. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 268). [P. C.]

LABYRINTHE, subst. masc. (labyrinthe)

[GDC : *labyrinthe* ; FEW V, 110a : *labyrinthus* ; TLF X, 891a-892a : *labyrinthe*]

A - "Édifice composé d'un grand nombre de pièces et disposé de telle sorte qu'il est difficile d'en trouver l'issue" : N'entrez

dedens le *Laberinthe*, Ne faittez cecy ne cela (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 89). ...la maison de Dedalus, qu'on dist *laberinthe* (Doc. 1468. In : R. Bossuat, Bibl. Éc. Chartes 99, 1938, 87). [Jean MIÉLOT, traducteur de Cicéron] En ung destroit bien gardé par offence, Prenant chemin tortu, inextricable, Qui difficile nous seroit explicable : Le *laberinth*, fait au filz de Paciphe Par Dedallus, n'a la rien comparable, Ses sens, ses ars ne sont la qu'une biffe. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 5).

Rem. Cf. : ...lequelle meson fut nompnee *Lebarinte* (...) et eschapa du perill de le ditte meson *Nabarinte*. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 31).. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, 113, 18 (*laberinth*)...

- Adj. "Du labyrinthe, inextricable" : ...Dont fut forgé le *laberinth* labeur (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 292). [GDC X, 58b, éd. 1529]

B. - Au fig. "Situation inextricable" : ...tous ceulx qui eschapèrent de ce terrible *laborinth* fussent mors de fain se Dieu ne les eusist pourveu (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 511). ...je pour certain cuydant venir du tout à bout de mes travaux par long aller et peine prendre, me suys au *laberinthe* mys de tous dangiers (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 182). Jamais ne vis si terribles rumeurs, Tel *laberinth*, ne si obscure voix. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 22). [R. M.]

LABYRINTHÉ, adj. (labyrinthé)

[FEW V, 110a : *labyrinthus*]

"Embrouillé, inextricable"

REM. Mot relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 169 ; *laberinthees "inexplicables"*). [R. M.]

LAC, subst. masc. (lac)

[T-L : *lac* ; GD : *lac* ; GDC : *lac* ; AND : *lac*¹ ; DÉCT : *lac*² ; FEW V, 126a : *lacus* ; TLF X, 892a : *lac*]

A. - "Fosse" : Li roys liement, sans plus dire, Le conferma et approuva [le décret], Mais moult tost message trouva Pour aler en Perse et en Mede Publier que sans nul remede Qu'en *lac* o les lions sauvages, Quels qu'il soit, soit sires ou pages, Sera cils qui trespasera L'edit dou roy ou brisera. (MACH., C. ami, 1357, 37). Lors Daires le *lac* entrouvri Et vit que Daniel couvri De ses mains le chief des lions. Mais il n'estoit femme ne homs Qui veïst onques Daniel En milleur point ne en plus bel. (MACH., C. ami, 1357, 43). Daniel si issi du *lac* et la fosse aus lyons. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 443).

- *Mettre qqn en lac* : Li rois dist : "Veingne Daniel Et soit mis en *lac* ; y m'est bel." Daniel fu mandez et vint. Adont le prirent plus de vint, Pour mettre en la fosse crueuse (MACH., C. ami, 1357, 39).

B. - "Étang, eau dormante" : Et ne cuidiez mie que ie die truffes ne menconges, car ie vi roseaux gisans sur la riuere de ce *lac*, des quels XX. de nos compaignons ne pouoient vn porter ne leuer en haut de la terre. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 338). Il est aussi moult nécessaire Cele saison mansion faire Loigns des palus, *lacz* et maroiz, Hors vallées, forestz et boiz, Et aussi bien loign des minières, Des fosses et des cimetières, Où sont enterrez plusieurs mors, Hors lieux puans, boeux et hors (LA HAYE, P. peste, 1426, 77). ...il abuvroit les beufz de son hostel en ung marchaiz ou *lac* estant ou village fort (Doc. Poitou G., t.11, 1465-1474, 89).

C. - "Étendue d'eau située à l'intérieur des terres, lac" : A la parfin s'assemblerent li Etrurien au *lac* de Vadimone (BERS., I, 1,

c.1354-1359, 39.5, 72). Li saint apostre garissoient Tous ceus qui santé demandoient. Sains Georges tua le serpent Qui avoit de lonc un erpent ; Sains Blaises sus le *lac* embla, Qui terre ferme li sambla ; Saint Lorent rendi la veüe à ceaus qui l'avoient perdue (MACH., P. Alex., p.1369, 14). Treschier filz, pour ce dois clamer A Dieu que de ce *lac* amer, De ce vil flume et sa misere, De son fanc et de l'eaue amere Qui en decourt, oster te vueilles, Et que doucement te recueilles, Afin que tu puisses puisier Et boire jusques au juisier Et du cuer arrouser le prael De la fontaine d'Israel En joie, en paix et en leesce ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 212). ...et passames le Rosne au port de Saint Moris, et venismes au giste a Viviers sur le *lac* de Lozanne. (Voy. Jérus., c.1395, 101). ...la grant desconffiture que les Rommains eurent au *lac* de Traximene, que on dist maintenant le lac de Perouse (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 28). Et n'y a plus riviere, *lac* ne fleuve Qui tant puisse poissons produyre et rendre Que les humains n'en facent place neufve (Cene dieux, c.1492, 110). Aucuns dient qu'il predist à Vespasien la destruction de Taricheate et l'occision faicte ou *lac* jouxte icelle, que l'on dit bataille navalle (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 r°). Après celuy lieu le roy vint en ung autre val ou a ung grant *lac* large, long et parfont d'eaue froide (LA VIGNE, V.N., p.1495, 265). [R. M.]

LACE, subst. fém. (lace)

[T-L : *lace* ; FEW V, 180b : *laqueus*]

"Cordon" : Après ceste belle vertu de Chasteté est une autre dame et maistresse de vertus qui est nommee Obedience, laquelle porte en ses mains de beaux gés et *lasses* de soye qui signifient les commandemens et consaulx et observances de sainte religion (Déclar. Hyst. S., a.1449, 160).

Rem. FEW : «Nfr. *lasse* f. "cordon de soie"» ; G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 282, propose de lire *lassés*.

V. aussi *lache* [H. G.]

LACEDEMONIEN, subst. masc. (lacédémonien)

[AND : *lacedemoneis* ; FEW, Ø lat. *Lacedaemon* ; TLF X, 893a-b : *lacédémonien*]

"De Lacédémone, de Sparte" : Et de ce avonz nous exemple de ceus qui firent les loys des Cretoiens et des *Lacedemoniens* et d'autres semblables. (ORESME, E.A., c.1370, 140). Les Atheniens avoient guerre contre les *Lacedemoniens*, si fu ordené de commun acort que chascun prisonnier d'une part ou d'autre seroit quicte pour certaine somme. (ORESME, E.A.C., c.1370, 303). Chilon, *Lacedemonian*, envoyé a Chorinthe pour alliances faire... (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 112). De la policie des *Lacedemoniens* et aussi presque de toutes les autres sunt II. consideracions: une est resgarder se en tele policie a aucun estatu fait par lay qui soit bien fait et ordené au bien de vertu. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 99).

REM. Nombreux autres ex. ds la doc. [R. M.]

LACEDEMONOIS, adj. (lacedemonois)

[AND : *lacedemoneis* ; FEW, Ø n. de lieu *Lacedaemon*]

(Synon. de *lacédémonien*)

Rem. PREMIERFAIT, *Vieillesse* M., 1405, 125/34. [R. M.]

LACEMENT, subst. masc. (lacement)

[AND : *lacement* ; FEW V, 178a : *laqueare*]

"Lacet" : ...tant de bon cuer remercy dieu et toy qui tant benignement m'as fait digne de ton accointance et n'as eu orreur de

moy, femme ignorant non digne de descoudre les *lassemens* de ta chaucelement. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 148).

Rem. "Ouvrage fait en lançant, tapisserie", GAY II, 72b (1617). [J. Bl.]

LACER, verbe (lacer)

[T-L : *lacier* ; GD : *lacier* ; GDC : *lacier* ; AND : *lacer*¹ ; DÉCT : *lacier* ; FEW V, 177b : *laqueare* ; TLF X, 893b : *lacer*]

A. - Au propre

1. *Lacer qqc.*

a) "Attacher ensemble deux choses ou deux parties d'une chose, avec un élément flexible, un lacet" : ...Maugré touz ceulx qui le gardoient, Qui touzjours entor li estoient Heaumes *laciez*, haubers vestuz (Mir. emp. Julien, 1351, 206). Plates de fier *laça* et héaume moult chier (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 398). Adont restraintirent il leurs armeures, et missent leurs bachinès sus leurs testes et les *lachièrent* et bouclèrent enssi comme il appartenoit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 15). Gieffroy, si comme dit la vraye histoire, descendy pour lui armer, et s'arma, et puis ceint l'espee où il se fioit moult, et puis *laca* le bon bacinet, et monta a cheval, et demanda l'escu, puis le pent au col, puis prent une mace d'acier et la pent a l'arcon, et pent un cor d'yvire a son col, et demande la lance. (ARRAS, c.1392-1393, 245). Lors s'arma et *laca* le heaume, et prent un flael de plonc a trois chayennes et une grant faux d'acier (ARRAS, c.1392-1393, 245). De plain eslais le va ferir Enmy le pis [le géant Grimaut], soubz la mamelle. Il lui bailla telle hoquemelle, Ne feust l'aubert *lacié* menu Et la piece d'acier, venu Feust Grimault a mal aventure (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 260). Il vestyt le haubert, (...) Et le coiffe *lassa* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 72). ...et après on lui *lassa* son bacinet, qui fort lui fu bouclez (Bouciquaut L., 1406-1409, 71).

- "Mettre des lacets à une chaussure" : ...et voz solers bien nectoiez et bien *lassiez* (LA SALE, J.S. E., 1456, 78).

- *Lacer la corde autour du cou* : A ce point fu Galopin en grant destrece du cuer, ne il n'avoit point d'esperance d'eschaper, car le bourrel lui *lassa* la corde entour le col, et le moquoient et lui faisoient moult de laidures (Bérinus, I, c.1350-1370, 343).

- "Attacher (des fers, aux pieds et aux mains de qqn)" : Uns telz fers vous seront *lassez*, Sire, par les piez et les mains Qui poisent bien deux cens du moins (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169).

- Empl. pronom. réfl. *Se lacer les pieds* : Chables, cordeaulx, estoupes, lins, fillace Et til ["corde faite en écorce de tilleul"] qu'on lace d'escorce ou de place Dont on se *lace* piez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

- Empl. pronom. à sens passif. [D'une chose] "Être attaché avec un lacet" : ...avoir fait de broderie deux grans bandes de fil d'or trait de Damas, du large de une palme, qui se prennent au costé destre au dessoubz desdictes jaquettes, et vont par dessus l'espaule tout autour, et se *lassent* les derreniers bous au laz du costé senestre, et est en manière d'un grant anel ouquel il a un autre petit anel pendant (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 193).

b) "Enlacer des motifs de broderie" : La bordure d'icelle housseure estoit de grandes lettres de fil d'or, c'est assavoir A et I, *lassez* ensemble. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 150).

c) "Tisser" (Éd.) : Pucelle Cassandra, pour Dieu, n'oubliez mie La cote qui estoit sy noblement *lachee*, Laquelle a mainte dame fut ce jour convoitie Pour l'ouvrage nouvel dont iert faite et bastie, Qui puis vous fut donnee. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 314).

d) *Lacer ses bras au cou de qqn.* "Enlacer qqn dans ses bras" : Et quant Bruns l'entendi, si li fist .I. dous ris, Puis li a ses .II. bras au col *laciés* et mis (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 98).

2. *Lacer qqn.*

a) *Lacer qqn à qqc.* "Attacher qqn à qqc." : O felon cuer, de parole aigre, Menez Jhesu en celle place, Et de bonnes cordes le *lace* Extroitement a celle esteppe, Et puis, s'il peut treper, si treppe Trestout nu, que chascun le voie. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 50).

b) *Lacer qqn d'un/en un* (vêtement). "Revêtir qqn (d'un vêtement qui se ferme avec des cordons, des lacets)" : Et quant serez en vostre pourpoint *lassiez* (LA SALE, J.S., 1456, 44). ...La bonne femme fut vistement mise sur piez, et en pou d'heure habillée et *lassée* de sa cote simple (C.N.N., c.1456-1467, 27).

- [Dans un contexte métaph.] : Car il sont chaucié d'Aligence, *Lacié* a laz de Diligence. (MACH., J. R. Nav., 1349, 279).

3. *Lacer un animal.*

a) "Attacher (un animal)" : Puis convient qu'a ce carré *lasce* Nostre beuf et nostre asne ensemble (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 200).

b) "Capturer (un animal) au moyen d'un lacs" : Maulbec, j'ay vescu des ans trante Et ne fis oncques que chasser. Maintes bestes ay fait *lasser*, Quant je chassoie en Normandie ; Meinctes en pris en Picardie, Serz, sanglers, bisches, renars. (Pass. Auv., 1477, 141).

B. - P. métaph., au fig.

1. Empl. trans.

a) *Lacer qqn.*

- [Dans la rhét. amoureuse]

. [D'Amour] *Lacer qqn (en ses lacs)*. "Tenir qqn dans ses liens, occuper ou obséder l'esprit de qqn" : Pour moy deduire et soulacier Et pour ma pensee *lacier* En loial amour qui me *lace* En ses las, ou point ne me lasse, Car jamais ne seroie las D'estre y, ne n'en diroie "helas", Vueil commencer a chiere lie, En l'onneur ma dame jolie, Chose qui sera liement Vëuë, et joliquement Faite de sentement joli Et de vray cuer, qui est a li. (MACH., F. am., c.1361, 143). Amours Leandon si *lassoit* C'un bras de mer a no passoit Pour vëoir sa dame et s'amie ; En la fin en perdi la vie, Car il en fu noiés et mors, Si qu'encor en est li remors. (MACH., Voir, 1364, 582). Amours scet bien comment elle me *lace*, S'aroié bien mestier de consillier. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 61). Car renom, bontez et simplesce, Courtoisie, douceur, largesce, Honnesté, maintien, avenance, Franchise, attraiant contenance Dont elle est dame et tresorière Ont mon cuer en telle manière D'elle par regarder espris Qu'es roiz est enlaciez et pris De Desir, qui m'estraint et *lace*, Si que je ne sçay que je face (Mir. emper. Romme, 1369, 254).

. [D'un aspect de la pers. aimée] : ...et la desconfiture de vous et des vostres j'entens par la biauté et la douce phizonomie de son regart, qui vous prent et *lace* toutes fois et toutes heures que vous le veés, ne les vertus qui sont en vous n'ont nul pooir contre les siennes. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 152).

- Part. passé [D'une pers.] "Pris, serré dans les liens (d'Amour, d'une chose abstr., d'une femme aimée...)" : Car si tost com je [Amour] le vueil prendre, Il ne se puet vers moy deffendre Qu'il ne face ma volenté, Tant soit pleins de soutiveté ; Et de tant qu'il iert plus soutis, Haus, nobles, puissans ou gentils, De tant sera il plus batus, S'il est en mes las embatus, Et plus estroitement *laciez*, Ne sans moy n'en iert deslaciez. (MACH., D. verg., a.1340, 24). Plus me truis des roiz de desir Pris et *lacié* de jour en jour, Et plus ay peine sanz sejour (Mir. Theod., 1357, 70). ...es

roiz est enlaciez [mon cuer] et pris De Desir, qui m'estraint et *lace* (Mir. emper. Romme, 1369, 254).

. *Lacé dans les lacs de qqn.* : Gentil dame, pour Dieu, n'ociëz pas Vostre loial ami, qui en vos las Est si *laciez* qu'il en pert tout solas Et toute joie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 77).

b) Lacer qqc. (qqc. d'abstr.)

- *Lacer qqc. à soi.* "Faire venir qqc. à soi, s'approprier qqc." : S'alay aus chans isnellement Chevauchier par esbatement, Pour moy jouer et soulacier Et la douceur a moy *lacier* Qui vient de pais et de deduit, Ou cuers volentiers se deduit Qui n'a cure de cusançon Qui touche a noise, n'a tenson (MACH., J. R. Nav., 1349, 154).

- *Lacer qqc. en qqc.* "Engager qqc. en qqc." : Pour moy deduire et soulacier Et pour ma pensee *lacier* En loial amour qui me lace En ses las, ou point ne me lasse, Car jamais ne seroie las D'estre y, ne n'en diroie "helas", Vueil commencer a chiere lie, En l'onneur ma dame jolie, Chose qui sera liement Vëüë, et joliment Faite de sentement joli Et de vray cuer, qui est a li. (MACH., F. am., c.1361, 143).

. Empl. pronom. réfl. *Se lacer en qqc.* "S'engager dans qqc." : Soyés advisé ne conduyre fallace, Car si ton cuer en tromperie se *lace*, L'on te verra fremir aussi, la face Toutte pallye. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 80).

2. Empl. pronom. "Se prendre dans les liens (ici du péché)" : NOSTRE DAME. (...) je vueil aler Une moie amie appeller De l'estat de pechié a grace. Trop s'i est enlacie et *lace*. (Mir. nonne, 1345, 342). [P. C.]

LACERATION, subst. fém. (lacération)

[GD : *laceracion* ; FEW V, 115b : *lacerare* ; TLF X, 894a : *lacération*]

"Action de déchirer"

Rem. BERS. ds GD IV, 690a.

- DR. "Déchirement d'un acte déclaré nul par autorité de justice"

. *Lettre de laceration.* "Lettre qui annule une stipulation" : ...laquelle rente est plus à plain contenue et desclerée es lettres de *lacération* desdiz quarante soulz tournois de rente, lesquelles ledit maistre Robert promist et s'obliga baillier pour annexer à ces présentes (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1453, 282). [E. P.]

LACERER, verbe (lacrérer)

[GD : *lacerer* ; GDC : *lacerer* ; FEW V, 115b : *lacerare* ; TLF X, 894a-b : *lacrérer*]

"Déchirer, mettre en pièces" : ...*lacerees* leurs vestures Monstrent leurs tetins et ordures. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 595).

Rem. SAINT-GELAIS (*Enéide*) ds GDC X, 58b.

- Au fig.

Rem. BERS. ds GD IV, 690a. [R. M.]

LACERESSE, subst. fém. (laceresse)

[*FEW V, 178a : *laqueare*]

"Ouvrière qui fabrique les lacets, les ouvrages de mailles, les filets, les tricots..." : Se aucuns Lascheurs ou *Lascheresses* d'aumuches, bonnets, coeffetes, mitainnes, cauchettes et autres appartenances, font à la quille mauvaise couture, ou euvre mauvairement façonnée, ils l'amenderont (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 129). [R. M.]

LACERON, subst. masc. (laceron)

[T-L : *laceron*¹ ; GD : *laceron*² ; FEW V, 123b : *lacteus*]

"Laiteron (plante herbacée)" : ...en la boiste où lesdites herbes estoient, il a trouvé VJ feuilles d'erbe, c'est assavoir : une feuille de jacia nigra, et une de plantain ront, appelé en latin *plantago minor*, et les quatre sont de *lasseron*, appelé en latin *rosti poterugni* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 313). ...mouron ou *lasseron*, chardons de champs, trempans en eaeu souvent renouvellee... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 273).

REM. Cf. aussi GD IV, 733c : *lasson*¹ et T-L V, 102, GDC X, 60b, TLF X, 931b : *laiteron*.

V. aussi *lasson* [R. M.]

LACERTE, subst. masc. (lacerte)

[T-L : *lacerte* ; GD : *lacerte* ; FEW V, 118b : *lacertus*¹]

MÉD. "Muscle" : ...spasme si est une maladie nerveuze en laquelle les *lacertes* sont venus en retraiant vers leur naissance, c'est vers le cervel, et sont inobediens en dillatacion (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 194). ...les *lacertes* qui viennent aux yeulx se retrayent et ainsi s'engendre spasme et l'ueil se arrondist (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). Le muscle et la *lacerte* sont une mesme chose mais le muscle est dit a la semblance d'une souris et le lacerte a la semblance d'une lezarde, se sont deux bestes greslez de une et aultre part, longues especialment vers la coue et ou milieu sont grosses (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2). Et oultre icelles utilités le poivre eschauffe les ners et *lacertes* du corps en telle maniere que nulle medecine en ce n'est a luy semblable (Rég. santé corps C., 1480, 124). ...quant il advient par especial que la saiete a persé le muscle et le *lacert* totalement (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 9). ...lequel retint arrier le cop de son bras dont il fut merueilleusement blecé, et veant que c'estoit a *lacertes* et que, s'il ne se deffendoit, il estoit en danger de sa personne, il empoigna ung espieu qui... (Lettres rémission René II P.D.H., 1494, 264).

Rem. MONDEV. ds T-L V, 35. [R. M.]

LACERTEUX, adj. (lacerteux)

[T-L : *lacertos* ; GD : *lacertos* ; FEW V, 118b : *lacertus*¹]

MÉD. "Musculaire" : ...la tierce char est musculieuse et *lacertose* (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2). ...spasme est maladie nerveuse en laquelle se meuvent les membres *lacertens* [l. *lacerteus*] vers leur principe et originement et sont inobediens en la dilatation(s). (Rég. santé corps C., 1480, 9).

Rem. MONDEV. ds T-L V, 35. [R. M.]

LACET, subst. masc. (lacet)

[T-L : *lacet* ; GDC : *lacet* ; AND : *lacet* ; FEW V, 180b : *laqueus* ; TLF X, 894b : *lacet*]

A. - "Cordon fin, rond ou plat, servant à attacher, à maintenir qqc." : Pour trois douzaines de *lassés* de fil blanc ferrés, achettés par ledict receveur pour enfilet les lettres des comptes rendus par les receveurs de ladite ville le temps passé (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 82). ...aguillettes, *lassez* et aultres choses necessaires. (LA SALE, J.S. E., 1456, 99). ...ung *lasset* de chayne d'or, pesant III onces cinq esterlins (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 117). ...envoyez moy (...) les deux coliers de l'Ordre que vous m'avez fait faire, et que les *lassetz* soient bien gros (Lettres Louis XI, V., t.5, 1472-1475, 53). À Charles, le mercier, pour sept cannes six paulmes *lasset* de soye ront pour enfiller des patenostres (Comptes roi René A., t.3, 1479, 228).

Rem. Doc. 1315 ds TLF.

- "Ferrure servant à maintenir une pièce de charpenterie"
Rem. Doc. 1342 ds GD IV, 690c, s.v. *lache*¹. Ex. du XVe s. (*Olla*) ds T-L V, 35a.

- "Broche qui réunit les deux parties d'une charnière"

Rem. Doc. 1416 ds GD IV, 690c, s.v. *lache*¹.

B. - "Entrelacs de crins de cheval tendus pour capturer les oiseaux"

Rem. LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 42 (T-L V, 35). [R. M.]

LACEUR, subst. masc. (laceur)

[T-L : *lacëor* ; GD : *laceor*¹ ; FEW V, 178a : *laqueare* ; TLF X, 894a : *lacer* (*laceur*)]

A. - "Celui qui lace, qui enlace" : Laqueator (...) : *laceur* (Aalma R., c.1380, 224). ...Depuis que Dieu, de sa cordelle Amyable, l'ame et corps d'elle Lya : ce fut ung bon *lasseur*... (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 49). Laqueator (...) : *laqueur* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 119).

B. - "Ouvrier qui fabrique les lacets, les ouvrages de mailles, les filets, les tricots..." : Se aucuns *Lascheurs* ou *Lascheresses* d'aumuches, bonnets, coeffetes, mitaines, cachettes et autres appartenances, font à la quille mauvaise couture, ou euvre mauvement façonée, ils l'amenderont (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 129).

C. - "Dans l'Antiquité, combattant qui se sert d'un lacet pour arrêter et renverser son adversaire"

Rem. *Gloss. lat.-gall. (Retiarii, laceurs)* ds GD IV, 690a. [R. M.]

LACHAT, subst. masc. (lachat)

[T-L : *lachat* ; FEW V, 126a : *lacus*]

"Flaque d'eau, bourbier" : Lacuna (...) : *lachaz*, c'est fosse ou sont amassés eaues de pluies (Aalma R., c.1380, 222). [R. M.]

LACHE, subst. fém. (lache)

[GD : *lache*¹ ; AND : *lache*¹ ; FEW V, 180b : *laqueus*]

A. - "Cordon" : ...pour chappeaux de paille pour mondit seigneur, 16 solz parisis ; Item, pour deux douzaines de patins, 48 solz parisis ; Pour 4 paires de gans, 12 solz ; Pour 14 douzaines d'aguillettes pour mondit seigneur lorsqu'il fut à Corbye, 24 solz parisis ; Pour *laches* de poignes et grandes aguillettes, 8 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 428).

Rem. Aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 183 (v.20986).

B. - Région. (Picardie) "Broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière" (FEW) : A Adam De Dour pour claus, gons, *laches*, veruelles... (Comptes Mons P., t.1, 1330, 361).

Rem. Doc.1342 et 1416 ds GD IV, 690c.

V. aussi *lace* [R. M.]

LASCHE, adj. (lâche)

[T-L : *lasche* ; GDC : *lasche* ; AND : *lasche* ; FEW V, 231b : *laxicare* ; TLF X, 895b : *lâche*]

I. - [D'une chose] "Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré, qui est relâché, distendu" : Mes aucuns des cerciaus *laschies* estoient par faute d'osiers. Aucuns trop *lasches* (i) estoient, (Et) aucuns touz rompus estoient (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 388). Ceulx qui ont le cuir dur, sec et étendu, finiront sans sueur ; ceulx qui l'ont *lache* et rare, finiront leur vie par sueur. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 89). ...car moisteur rariffie et attenvie, par ce que elle fait les parties *lasches* (SAINT-GILLE,

Comment. A.Y. L., 1362-1365, 144). Car l'ouvrier les ordene plus legierement quant elles sont trop *lasches* et les remet a parfait son que quant elles sont trop tendues. (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 73). Et les dessusdiz Anglois, qui avoient esté comme demi vaincus de première venue, coururent après à regne *lasche*, et les chacèrent jusques aux bailles d'Arde, dedens les barières (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 237). ...et s'il [le ventre] estoit trop *lasche*, il doit tout premier menger poires et coings et autres fruis stiptis (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 30). Se c'est maladie officielle, c'est comme veruque ou emorroide ou cicatrice ou gresse qui est en l'orifice de la maladie par dedens, ou qu'elle est trop estroite, ou trop large ou trop *lache* ou par torture au sanie. (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VII, 14).

- *Avoir / tenir le ventre lasche*. "Libérer le ventre des excréments" : Et vault moult, que chacun le sache, Tenir qui peut le ventre *lasche* Par brouet de char convenable Avec bourrache, herbe louable (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 105).

II. - Au fig. [D'une pers., d'un animal]

A. - "Qui manque de discipline, qui est relâché dans son comportement" : ...comme le cheval sauvage ou non apprivoisé et dur tresbuche et tue soy et chelui qui siet sur soy, ainssi le filz sans discipline ou *lasche* chiet en pechié et occist son ame de double maladie. (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 187).

B. - "Qui manque d'énergie, qui ne réagit pas, qui est paresseux" : Ce sont les fils de Tristece, Gens endormis en parece, Gens negligens et pareceux *Lasches* [et] fetars et huiseux (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 176). Veü dont que l'eage d'enfance est rude et rebelle a aprendre et *lasche* a bien faire et encline a mal... (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 8). De che dist Seneque a Lucille en la .Ve. epistre : «Entre bonnes et publicques meurs soit la vie actrempee», c'est qu'elle ne soit ne trop aspre ne trop *lasche*. (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 268). ...et tant en prenoie que mon corps en estoit aucunesfoiz grevé, et nature en estoit en moy plus endormie, plus foible, et plus *lasche* a bien faire et a bien ouyr (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 37). De ces laboureurs vi je maint *Laches*, ribaux, faillis et faint En autrui labourage (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 78). ...ou que niceté et *lasche* courage fust faint soubz ombre de clemence et benignité, telz choses et semblables ne seroient pas vertus mais vices pour ce que discrecion n'y seroit mie, laquelle sert d'ordonner que bien apoint sans pou ne trop soit usé d'elles (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 66). Quant l'omme est avec sa compaigne Il puet bien savoir qu'il ne gaigne D'elle fors que le maltalent S'il se sent si *lasche* ou si lent Qu'il ne puist jouer des cimbales. (Barbes brayes A., a.1450, 259). ...il me failly changier mon cheval parce qu'il estoit *lâche*, mençoit mal aveine, et estoit encloué du piet derrière hors montoir. (LENGHERAND, *Voy. G.*, 1486-1487, 6).

C. - "Qui manque de courage, qui fait preuve de lâcheté, poltron" : ...Et n'est si grant gentil que, se il est *lache*, que ung bon varlet ne soit a preferer. (JUV. URS., *Verba*, 1452, 243). Or verray je se vous m'escondirez, et par ma foy, se ne le faites, en toutes places je vous reprouveray et tiendray pour un tres *lache* cuer de chevalier. (LA SALE, J.S., 1456, 280). N'estes vous pas bien putier, recreant, *lasche* et meschant (C.N.N., c.1456-1467, 76). Ung *lasche* paillard et recreant jaloux... (C.N.N., c.1456-1467, 85). ...n'avez sceu rescourre la pouvre femme qui trestant vous amoit ; vous estes *lasches* et meschans, et l'avez bien monsté ! (C.N.N., c.1456-1467, 314). ...ne soiez ja si abusez en voz courages que je me repute si *lasche* que je la laisse villanner ne souffrir luy faire injure (C.N.N., c.1456-1467, 550). De sa couardise fu veu le presage en son ost, car,

peu de jours par avant la bataille, de une jument fu ney ung lievre, qui est la plus couarde et *lache* beste des aultres et qui ne se scet ne garder ne deffendre fors que fuyr. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 171). SECRETAIN. Pour faire ce que l'on m'ordonne, Pencez que pas ne seray *lasche*, Car de complaire m'abandonne En tous temps, sans faire la vache. (LA VIGNE, S.M., 1496, 329).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et TLF.

- [D'un comportement] : Qui quiert les plus *lasches* choses et les remises, il sera tousjours en angoisse, car ou l'un ou le demourant lui desplaira. (Internele consol. P., 1447, 356).

- Empl. subst. : Le labour de mes mains nourrist les *lasches* et les oyseux et ilz me persecutent de fain et de glaive. (CHART., Q. inv., 1422, 20). [R. M.]

LACHEAL, subst. masc. (lacheal)

[T-L : *laicel* ; FEW V, 113b : *lac*]

"Lait" : La poudre de luy [d'aimant] boulte avoec *lacheal* garist d'ydropyzie. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 184).

REM. Forme dial. dér. de **lacticellum* att. en Wallonie et dans l'Est. [H. G.]

LASCHEEMENT, adv. (lâchement)

[*FEW V, 230a : *laxicare*]

"En se laissant aller" : ...lequel Hanibal, qui avoit esté et estoit vaillant cappitaine, dit et respondist bien *lacheement* et aigrement... (JUV. URS., Verba, 1452, 247).

V. aussi *lâchement*² [R. M.]

LASCHEMENT, subst. masc. (lâchement¹)

[T-L : *laschement* ; GD : *laschement*¹ ; GDC : *laschement*¹ ; AND : *laschement*² ; FEW V, 230a : *laxicare*]

"Action de relâcher, relâchement" : ...et pour ce envoya l'en tantost legaz a Fabius en luy mandant que se la guerre de Samnie avoit aucun *laschement* il tresportast son ost en Ombre. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.12, 77). *Lachment* : laxacio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). [R. M.]

LASCHEMENT, adv. (lâchement²)

[T-L : *lasche* (*laschement*) ; GD : *laschement*² ; GDC : *laschement*² ; AND : *laschement*¹ ; FEW V, 231b : *laxicare* ; TLF X, 896b : *lâchement*]

I. - "De manière lâche, non serrée" : Mais comme l'appariteur pour consideration et pour vergoingne de la majesté Postumius le liast *laschement* : Parquoy, dist il, espargnes tu la corde, et pourquoy ne me lies tu fort affin que la dedicion soit justement faite ? (BERS., I, 9, c.1354-1359, 10.7, 18). Un escapulaire vestu, De sarge *laschement* texu, Avoie dont le pan geté Devant mez iex pour la clarte Que mal ne me feïst a euz Quant les leveroïé auz ciex. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 9). Puis lyez de fil *laschement* du long, et puis au travers bien dru (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 253).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L V, 212 et ds TLF.

II. - Au fig.

A. - "De façon relâchée" : Ainssi «le filz lasche», c'est a dire *laschement* ou nichement discipliné ou du tout delaissé a sa propre volenté, «eschapera», c'est a dire qu'il yra hors de la voie de justiche, tresbuschant de pechié en pechié et finalement de pechié en Enfer. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 186).

B. - "Mollement, sans énergie, sans détermination" : ...et ne les corrige pas asprement mais molement et *laschement* en disant : ... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 188). Trop mal s'estoit

contenté et contentoit encores du roy Ferrant, mort, de Portingal, car trop *laschement* il avoit guerrié, et, outre la volenté des Englois, il s'estoit accordé aux Espaignolz. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 120). Et Jossellin jura après. Mais a l'abaissier pour baisier les sains, il chancella tellement qu'il n'y pot oncques touchier. Et Oliviers jura après moult *laschement*, et se rassist en sa chaire. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Mais le roy Selodus avoit fait armer ses gens, et faisoit fort assaillir la cité, car il avoit grant desir de la prendre, et faisoit moult asprement assaillir, et ceulx de dedens se deffendoient moult *laschement*. Bien s'en appercoivent Sarrasins et assaillent tant plus courageusement. (ARRAS, c.1392-1393, 182). Si n'exploicta pas *lachment* [le diable], Ainçois forme de serpent prist (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 136). ...elle respondit assez *laschement* et estrangement, et comme non trop assurée (C.N.N., c.1456-1467, 50). LE MARQUIS. Il n'a rien que tost il ne vende S'il veult prendre ainsi ses sejours. LE DUC. Chevalier, volez vous tousjours Chevalcher ainsi *laschement* ? LE CONTE. Je croy qu'il pence a ses amours. LE MARQUIS. Despeschez vous legierement ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 199).

C. - "Mollement dans une situation où il faudrait une réaction ferme et courageuse, en lâche" : Nous lairons nous en ceste maniere ycy larder et occire *lachment* et sanz plus faire... ? (Bouciquaut L., 1406-1409, 106). Or a fuyé *Laschement* et s'est enfuyé, Dont il a honneur defuyé (CHART., L. Dames, 1416, 275). C'est deshonneur et vilenie De *lachment* se tenir coy. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 332). ...et semble que il veuille dire les parolles dessusdictes de ceulx qui s'en sont foyus d'une besongne ou se sont *lachment* portés, que on les peut reprendre et remettre ou front de la bataille, car veillent ou non, pour doubte de morir il fault qu'ilz soyent vaillans (JUV. URS., Verba, 1452, 252). Et ceulx qui sont nobles de lignée et qui *laschement* laissent perdre leur honneur et font faulte à leur nom et à leurs armes et à leurs bons et vaillans predecesseurs, dont ilz sont descenduz, sont bien à pugnir et à hayr. (BUEIL, II, 1461-1466, 82).

V. aussi *lâchement* [R. M.]

LACHENIER, subst. masc. (lachenier)

[FEW, Ø m. néerl. *lessenaer* (?) (?)]

"Pupitre" : Desus III piliers devant l'alteit planier, Droit a I montant des greis entre le *lachenier* Est la tombe l'evesque Reginals le guerier, Noblement eslevée, par le corps S.Richier (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 493). Apres ilh avoit pareit son *lachenieres* de tous livres de toutes sciencches, et par-devant li at poiseit I libre de theologie. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 277). [Éd. : "C'est probablement une traduction du mot flamand *lessenaer*, pupitre". Il est certain que le sens de "pupitre" convient parfaitement.]

REM. Ou est-ce *leçonier* ? Le premier ex. cité *supra* figure ds GD IV, 752b, s.v. *leçonier* ; d'où FEW V, 234a : *lectio*. [R. M.]

LASCHER, verbe (lâcher)

[T-L : *laschier* ; GD : *laschier* ; GDC : *laschier* ; AND : *lascher* ; FEW V, 228b,229b : *laxicare* ; TLF X, 897a : *lâcher*¹]

Empl. trans.

A. - "Laisser aller en détendant" : A ces mos il traïst un grant baselaire que il portoit, et *lasque* et fiert che Tieullier eu tel horion parmi la teste que il l'abat as piés de son cheval. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 120). ...une arbaleste d'acier, que icellui de

Curzay avoit toute bandée et le vireton dessus. Et quant ilz furent devant la grant porte dudit hostel se arreserent et commencerent à crier à haulte voix audit de Blet, suppliant, qui veoient : "Faulx traitre, vilain chien, murtrier, par le sang Dieu, nous te tuerons !" Et cuida icellui de Curzay deux ou trois foiz *lascher* le vireton contre le dit de Blet, suppliant (Doc. Poitou G., t.8, 1447, 429).

- "Lancer" : La lour fesoient maint estour Les Espainardz, qui sanz sojour Moulit durement les assailloient Et launces et darts lour *lachoient* Et fortz archigais esmellus. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 124).

B. - P. ext.

1. "Cesser de retenir (qqn, un animal ou qqc.)" : ...en la garenne que plus chere tenoient lesdictz parens, avoient osé *lascher* les levriers et limiers ce desplaissant mal (C.N.N., c.1456-1467, 32). Et, en lui disant ces choses, vint ledit Regnault Goris, qui frappa ledit Petit jehan d'une pierre par la teste, dont il chancela ; et lors ledit Empereur le *lascha*, et incontinent vint à lui ledit Jehan de Foing, qui lui bailla d'une javeline au travers du corps, dont il chey mort en la place. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 59).

- *Ne pas lascher qqn*. "S'acharner contre qqn" : La gent Marius ne *lacha* [Sylla], Encor le feu en ses manoirs Fichu (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 8). Langues perverses, langues impetueuses, En grans fournaises, orribles, tenebreuses, Les tourmentray sans jamais les *lascher* (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).

- *Lascher une escluse*. "Laisser couler l'eau d'une écluse en enlevant la bonde" : ...l'un d'eulx après soupper alast au lieu de Sales faire *lascher* les escluses des moulins dudit lieu, pour arrouser certains prés appelez les Preaulx (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 217).

- *Lascher le corps*. "Détendre le corps, le rendre moins résistant" : Car le baign chault, je vous assure, *Lasche* le corps de sa nature, Et le rend plus foible et passible Comme de soy est perceptible. (LA HAYE, P. peste, 1426, 86).

- *Lascher le ventre*. "Faire rendre au ventre les excréments" : De dormir et reposer, *lascher* le ventre et faire abstinence de femme courant pestillence. (LA HAYE, P. peste, 1426, 103).

• Empl. pronom. *Se lascher*. "Évacuer son ventre" : Car moult se griève qui recule De se *laschier* courtoisement Par ceste forme ou autrement, À quoy vault fruit de thamarinde, C'est d'un abre qui croist en Inde, Et manne aussi est profitable À ce faire, sans dire fable (LA HAYE, P. peste, 1426, 105).

2. "Relâcher" : Ha ! vrais Dieux, mercy ! sire, plaise A ta puissance souveraine (...) C'un petit *lache* sa rigueur. (Mir. prev., 1352, 248).

- "Abandonner, quitter" : Droit en ce lieu - le vaiz charcher [Jésus]. J'en ay le veu, Car par son feu - m'a fait *lacher* Ma meschant cher, Que trabucher - en mal m'a fait. (Pass. Auv., 1477, 151).

3. "Cesser" : Se puis trouver ses langues envieuses, Langues maudictes, langues impetueuses, Langues qui parlent sur aultruy sans *lascher*, Langues perverses, langues impetueuses, En grans fornaises, orribles, tenebreuses, Les tourmentray sans jamais les *lascher* (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).

- *Lascher de* + inf. "Cesser de" : D'ainsi deviser ne *laschames* Tant que d'orient approuchasmes. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 65). [R. M.]

LASCHESSSE, subst. fém. (lâchesse)

[T-L : *laschece* ; GD : *lachesse* ; AND : *laschesce* ; FEW V, 231b : *laxicare*]

"État de celui qui se laisse aller, mollesse, abandon" : Aultrement che dist il : se tu ne le fais, «en la fin tez dens seront achies», c'est à dire : quant il sera en plus grant eage, tu en auras douleur quant tu le verras pour ta molesche et *laschece* fol et dissolu, et que lors riens ne porra valoir ta correction ou ta reprise comme les dens achies sont inutiles pour maschier. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 188). Et pour un esbahissement de la multitude des playes, le chevalier, qui a este vaillant en bataille, en son hostel, sans guerre, se laisse vaincre par *lachesse* de lui mesmes et aucunesfois de garison cheoit en desesperacion. Et par deffault de remede se laisse morir indiscretement. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 358). Tres redoutee dame, je ne me sçay assez esbahir de la *lachesse* de vos hommes ! Vos adversaires s'esbatent au prez de vostre cité en petite compagnie, ainsy comme se Olyferne fust vuide et desesperee de gens d'armes... (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 135).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 363/28 (*laquesse*). [R. M.]

LACHET, subst. masc. (lachet)

[GD : *lacet* ; FEW V, 180a : *laquearium*]

"Lambris"

REM. *Olla (Laquear, lachet)* ds GD IV, 691a (= *Olla S.*, c.1400-1500, 35). [R. M.]

LASCHETÉ, subst. fém. (lâcheté)

[T-L : *lascheté* ; GD : *lascheté* ; GDC : *lascheté* ; AND : *lascheté* ; FEW V, 231b : *laxicare* ; TLF X, 899a : *lâcheté*]

A. - "Manque d'énergie, de fermeté, de détermination, mollesse, faiblesse" : Faulte de couraige, *lascheté*, paresche, negligence, par lesquelz la labour est deboutee, sont vices (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 8). ...pareche ou *laceté*, de laquelle dist saint Ambrose sur le livre de Genese que nul parecheux n'est trouvé en la maison du sage. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 31). Excercitation est vertu de corage par laquelle la personne detestant ou reprouchant et reprouvant le *lascheté*, roullure de huiseuse, se occupe accoustumeement en estudes proufitables et en fais honorables (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 38). C'est l'intencion de moy que je ne me ne vueil pas endormir en ce blasme, ne que on die que, par *lasqueté* ou par faintise de cuer, je sueffre sus ma sauvegarde robeours, ne à faire nulles pilleries ne roberies. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 162). "Et regardés entre vous quel cose vous volés que nous faisons, nous le ferons ne ja en nous vous en trouverés nulle *lasqueté*." (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 62). ...indignee en son hault couraige, vers eulx les prist a reprendre de leur oiseuse *laceté* par parolles entrerompues souvent de douloureux soupirs qui de cuer adollé lui mouvoient (CHART., Q. inv., 1422, 10).

- *Lascheté de couraige / de coeur* : ...car en gieu a un repos et une *laceté* de couraige. (ORESME, E.A., c.1370, 390). Tu es droiz hoirs de Bretagne Brute et Gallesse. Or estes vous bien ruez jus et deboutez de la noble contree de Bretagne. Certes, se vous le vous laissez ainsi tollir par *lascheté* de vostre cuer, tout le monde vous escharvira, et dira on : Veez vous la le fol qui, par faintise de cuer, s'est laissé dechacier de si noble pays et region comme le royaume de Bretagne. (ARRAS, c.1392-1393, 49). ...c'est *laceté* de couraige

Qui destourne maint grant ouvrage. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 10). Et sembleroit que *laschetté* de courage le te feroit faire, paour et crainte que on diroit que tu auroies de tes adversaires (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 221).

B. - "Manque de fermeté morale, déloyauté" : Quant le roy entedy ceste parole, si fu moult courroucié, et respondy haultement : Par Dieu, Olivier, ce n'avendra, tant comme je vive, en ma court, que ung seul chevalier combatte deux autres pour une mesme querelle. Et est grant honte a vous d'avoir pensé si grant *lascheté* en vostre cuer. Et sachiez que vous ne monstrez pas que vostre pere ait bonne querelle. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Or est ainsi qu'a nous venu Est ung des disciples Jhesus, De desloyauté fort esmus, Pervers et plain de *lasqueté*, Lequel par sa grant faulceté Son maistre si nous a vendu Pour deniers qu'a nous a eu (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 122). ...si aucunesfoiz force luy estoit de l'escouter, Dieu scet la tresdure response dont il estoit servy, luy remonstrant sa tresfole entreprinse, la grand *lascheté* de son cuer. [Un homme poursuit sa servante de ses assiduités] (C.N.N., c.1456-1467, 73). ...[vous] avez montré la grand *lascheté* de vostre cuer, qui vous estes habandonnée a ung meschant villain charreton [Reproches d'un seigneur à une demoiselle qu'il avait courtisée en vain] (C.N.N., c.1456-1467, 345). Semblablement autres grans personnaiges Bien renommez par leurs haulx vasselaiges, Riches d'onneur et de *lascheté* minces, Parfaitz en bien, vertueux en langaiges Comme seigneurs yssuz de grans lignaiges, En ambassades furent devers les princes Traversans ville, regions et provinces. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 149). C'est *lachteté* a vous quatre de combatre a ung chevalier seul (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 71).

- En partic. "Manque de courage devant un risque" : ...ce dis je pourtant que vostre victoire devez radement poursievyr pour deux causes : l'une avant que lez Castelains ayent reprins corrage et soient renforciez de gens et l'autre affin que ne perdons nostre eur, corage et bonne fortune par *laschetté* et couardise (Comte Artois S., c.1453-1467, 38). ...ilz ne sont pas dignes d'avoir jamais bonne adventure, si ceste, qu'ilz n'ont pas pourchassée, par *lascheté* leur eschappoit. (C.N.N., c.1456-1467, 202).

C. - P. méton. "Manière d'agir d'un lâche, manquement, faute" : Les naturelz ennemis quierent moy oster liberté pour tenir en leur miserable subjection, et vous me asservicez à l'usage de voz desordonnances et *lachtez*, en cuidant demourer delivres des dangiers de ma fortune. (CHART., Q. inv., 1422, 12).

- *Faire une lascheté* : ...et toutes les *lachtez*, tricheries et mauvaistiez qu'il avoit faictes et maintenues, il les mettoit sur Aigres le gentil chevalier (Bérinus, I, c.1350-1370, 325). ...les *lchetés* et traïson que vous avez faictes a Aigres (Bérinus, I, c.1350-1370, 347). En la fin il n'oublia mie la *lcheté* qu'il avoit faicte des deux damoiselles, qu'il avoit laissies enmener a deux chevaliers seulement, et comment il s'en fuÿ sanz coup ferir. (Bérinus, I, c.1350-1370, 347). ...en verité je ne croi mie Que ma dame, qui est m'amie, Daingnast faire une *lascheté* Ne penser nulle fausseté. (MACH., Voir, 1364, 762). [R. M.]

LASCHEUR, subst. fém. (lâcheur)

[GD : *lasquour* ; FEW V, 230a : *laxicare*]

"Relâchement, relâche" : Mais quant revint le tamps pasquour Ouquel nature sans *lasquour* Renouvele ces arbrissaux De foelles vers et de rainsaux... (Pastor. B., c.1422-1425, 159). [Seul ex.] [R. M.]

LACIERE, subst. fém. (lacière)

[T-L : *lacièrè*¹ ; GD : *lacièrè*² ; FEW V, 181a : *laqueus*]

A. - "Cordon qui sert à lacer" : ...car soy ruant sur un lit à l'envers, qui ["si on"] ne lui eust coupé la *lacièrè* de son pourpoint à toute haste, il fust esté estaint et estouffé en peine et en martyre (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 240).

Rem. Doc. 1395 (*lassieres*) ds GD IV, 691b.

B. - "Filet pour prendre les loups et les sangliers ; p. méton., ouverture dans la haie où l'on tend ce filet" : Se tu tens tes las pour les bestes noires, garde que la *lachièrè* [var. *larchièrè*] ne soit pas trop haut et fai ta haie forte entre deus *lachièrès* [var. *larchièrès*], et quant tu tendras ton las, pren lei par les deulz fermallieres et l'estent et euvre le plus que tu pourras, et le geste suz la *lachièrè* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 108). [Autres occurrences p.109] [R. M.]

LACIS, subst. masc. (lakis)

[T-L : *lacëiz* ; GD : *laceis* ; FEW V, 178b : *laqueare* ; TLF X, 899b-900a : *lakis*]

A. - "Réseau de fils entrelacés, lacet, filet" : Onques irayne ne vëis Qui tant de roiz et *lacëis* Pour penre les mouches fëist Ne qui si grant paine i mëist Com(me) cette beste se paine D'enlacier amë humaine. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 366).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1360 ds GD IV, 689c.

B. - ARM. "Armure de mailles" (d'apr. l'Éd.) : Je vueil endosser mon *lakis* Pour seurté, et ces brigandines Prenderay car elles sont fines. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 134).

Rem. Peut-être à rapprocher de *laches* "cuirasse, halecret" (1459 ds GD). V.*lache*.

C. - "Sorte de *blanc-manger*" : *Lassis* de blanc de chapon. Mettez cuire vostre chapon avec trumeaulx de beuf, puis prendre tout le blanc du chapon et le charpir ainsi qu'on charpiroit laine, et prendre des autres membres du chapon et mettre par pieces et les frire en sain de lart... (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 242). [R. M.]

LAÇON, subst. masc. (laçon)

[T-L : *laçon* ; GD : *laçon* ; AND : *laçon* ; FEW V, 181a : *laqueus*]

"Lacet, filet, lien" : GEOLIER. (...) Prez de moy sont [les fers], je les prandray Et luy en feray ung chaussons. Ce sont les plus pesans *lassons* Qu'eut oncques hons vrayement : Ilz sont bien pesans quatre cens ; Garde n'avra de les fraissier. Adrien, ilz vous fault chauscier Cette chausseure. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 103). ...jamés elle ne descend Tant que les latz du tendeur voye. S'elle voit qu'on tende en sa voye Des *lassons*, point ne descendra Sus sa proye, mais attendra Que le chasseur s'en soit allé. (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 96). ...tous deux luy donnastes vostre fille pour icelle marier ou bon luy sembleroit, et il vous respondit que ce seroit avecques moy, et c'est le *lasson*, et vecy la canne que je suis venu veoir ci elle est prinse. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 84). [R. M.]

LACONIQUE, adj. (laconique)

[GDC : *laconique* ; FEW V, 133a : *lakonikos* ; TLF X, 900b : *laconique*]

A. - "De Laconie" : Et la cause de ceste infortune fu car en la guerre *laconique*, ce est a dire contre ceulz de Laconie, il avoient ordené devant que il ne envoient en la guerre fors un certain compte ou nombre de gens. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 210).

B. - [Dans le domaine de la politique] "Une des quatre sortes de royautés" : Et doncques de royalme sunt ces especes devant

dites. Et sunt .IIII. en nombre. Une est tele comme celle qui estoit vers les temps heroÿques. [...] La secunde espece est que l'en appelle barbarique, et ceste succede par lignage et est princey despotique [...] La tierce est que l'en appelloit aesymnetas et est tyrannie eslite. Et la quarte est celle que nous avons appellee *laconique* et est aussi comme a simplement dire un duché ou princey de ost. Et est perpetuel selon succession de lignage. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 148). Et les autres anciens dient que la plus commune policie doit estre tenue et interiment ou blasment les autres policies, ce est assavoir la policie *laconique*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 165).

Rem. "Nous avons donc reconnu quatre sortes de royaütés : l'une, celle des temps héroïques, librement consentie, mais limitée aux fonctions de général, de juge et de pontife ; la seconde, celle des barbares, despotique et héréditaire par la loi ; la troisième, celle qu'on nomme Aesymnétié, et qui est une tyrannie élective ; la quatrième, enfin, celle de Sparte [grec *lakônîkê*], qui n'est, à proprement parler, qu'un généralat perpétuellement héréditaire dans une race. Ces quatre royaütés sont ainsi suffisamment distinctes entre elles." (*Politique d'Aristote, traduite en français (...) par J. Barthélémy Saint-Hilaire*, Paris, 3^e édition, 1874, I. III, chap. 9, § 7 [1285b]). [J.-L. R.]

LACRIMABLE, adj. (lacrimable)

[T-L : *lacrimable* ; AND : *lacrimable* ; FEW V, 121a : *lacrima*]

A. - [D'un souvenir] "Qui fait venir les larmes, qui rend triste" : ...ou temps que le tresvaillant Lyon, nostre roy de *lacrimable* et victorieuse memoire, droissa la banniere de l'Aiglelet Occis... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 295). ...et ja piessa chancelier du tresvictorieux prince, Pierre de Lizignain, XVe roi Latin de Jherusalem, apres le tresvaillant en Nostre Segneur Godefroy de Buillon, et Roy de Cypre, Champ Alchedemach aujourduy raisonnablement appele, pour la mort et effusion du sanc du tresvaillant roy de *lacrimable* et de digne memoire. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 93).

B. - [D'une chose] "Lamentable, pitoyable" : Dame royne, veez mon abit *lacrimable*, veoyez les cuers de tous ceulz qui a present me mandent et vous souveigne de mon nom, c'est Grant Desesperacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 258). [H. G.]

LACRIMANCE, subst. fém. (lacrimance)

[*FEW V, 121a : *lacrima*]

"Action de pleurer" : Traysom prant par tout *lacrimance*, Mortalité, cherté, male mechance. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 66). [J.-L. R.]

LACRIMATION, subst. fém. (lacrimation)

"Action de verser des larmes" : ...[lesdis habitans] exiterent à grant devocion et compassion ceulz qui veoient ladite procession, tant que à paines les pavoit on regarder sans *lacrimacion*. (FAUQ., II, 1421-1430, 279). [D. L.]

LACRIME, subst. fém. (lacrime)

[T-L (renvoi) : *lacrime* ; GD : *lacrime* ; FEW V, 121a : *lacrima*]

"Larme" : En combien de manieres nous sont les peschiez relaxés ? (...) Premierement par baptisimes, secondement par martire, tiercement par confession, quartement par *lacrimes*, quintement par almosnes, sextement par indulgences, c'est a dire par noz pardons de

bon cueur a ceulz qui nous ont offendu (Élucidair V, K., p.1400, 489). Aulcunefois *lacrime* vient par char que on a osté ou lacrimale indeument : on ne le peut curer (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2).

REM. Ex. d'a. fr. et *Jardin de santé*, c.1500 (*lacrimes*, *lachrime*, *lachryme*), ds GD IV, 692a. [R. M.]

LACRIMER, verbe (lacrimer)

[T-L : *lacrimer* ; GD : *lagrimer* ; AND : *lacrimer* ; FEW V, 121a : *lacrima*]

"Verser des larmes, pleurer" : Saint Jehan se preint a *lacrimer* D'oïr ses piteuses nouvelles Et se cuida son cuer pasmer En souspirant fort a merveilles. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 111).

REM. Ex. d'a. fr. et MART. D'AUV., *Vigiles de Charles VII* (éd. 1493), ds GD IV, 694b. [R. M.]

LACRIMEUX, adj. (lacrimeux)

[GD : *lacrimeus* ; FEW V, 121a : *lacrima*]

"Rempli de larmes, larmoyant" : Mais si comme naturellement la mere amoureuse de sa porture, non obstant vices que elle y voie, ne met en oubli l'amour maternelle, redoubte par desserte veoir la ruine de ses filz, ainsi souspirant et *lacrimeuse*, crainte et paour en freour me tient de soubdaine vengeance (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 39). Pere, pere, enteng le clamour, Les piteux regrez et les plaintes Et les *lacrimeuses* complaints Que proferent en ta presence Carité avec Sapience (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 8). Toy, faisán, es *lacrimeux*, foibles et si ne scez chanter. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 180). ...et pour quoy ne torche tu tes yeulx ? Tu les monstre tousjours *lacrimeux*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 184).

REM. *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 7 (*lacrimeus*, *lacrimeuse*). GERS. (éd. 1481 ; *la vallee lacrimeuse* ; *compassion lacrimeuse*), MICHAULT (éd. 1748) et *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 692a. [R. M.]

LACRIMINEL, adj. (lacriminel)

[*FEW V, 121a : *lacrima*]

"Qui s'accompagne de larmes, qui provoque les larmes, lamentable, déplorable" : ...troubllee et par detection *lacriminelle* soubz le jouc d'impropre vitupere aguillonnee (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495, 168). ...et de poction *lacriminelle* par indivis, obnubilée soubz les eslaiz d'ethroclite amertume (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495, 169). Et payne trop *lacriminelle* Souffreront les povres dampnez Pour en langueur continuelle Au grant jamais estre ordonnez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 295). Trinité digne et solempnelle, Leur pencee en toy soit ravie Et par rigueur trescriminelle, *Lacruminelle*, Ruÿnelle, Soit leur chappelle desmolye ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 436). [R. M.]

LACRISMATE, adj. (lacrismate)

[Ø]

"Lacrimal, de larmes" : Triste, afflictée d'enorme passion Pour esmouvoir cueurs à compassion, Sade, fade et fantasmade macte, Matriculée de liqueur *lacrismacte*, Ainsi que celle qui ne peult esmouvoir Ses membres las (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 402).

REM. HUG. IV, 749b, s.v. *lacrismacte* enregistre l'ex. sans donner de déf. [A. B.]

LACRYMAL, adj. (lacrymal)

[GD : *lacrima*¹/*lacrima*² ; FEW V, 121b : *lacrima* ; TLF X, 901b : *lacrymal*]

MÉD. "Lacrymal" : Secondement est a noter que la saigniee ce fait en plusieurs membres, aulcunefois au bras, aulcunefois en la main, aulcunefois au piet, aulcunefois au nez, aulcunefois au fronc, aulcunefois es levres, aulcunefois en la langue, aulcunefois es vaines *lacrimales*. (Rég. santé corps C., 1480, 166). ...la seignié de la vene du front et des venes des angles *lacrimaulx* des yeulx (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

- Empl. subst. "Caroncule lacrymale" : Tu dois savoir que opuscules moles vienent aulcunefois ou *lacrimale* de l'oeil vers le nas et communement ilz se terminent en fistule (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2). ...char spongieuse qui remplit les places environ le *lacrima* (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). Fistulle ou *lacrima* de l'ueil. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.2, chap.2). Contre sebel qui ce fait des venes qui yssent et sortent du *lacrima* intrinseque ou extrinseque et procedent iusques a la noirseur de l'ueil et aulcunefois iusques a la pupille mais ne adhere point a la coniuinctive (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 9). [R. M.]

LACS, subst. masc. (lacs)

[T-L : *laz*¹ ; GDC : *laz* ; AND : *lace*¹ ; DÉCT : *laz*¹ ; FEW V, 180a : *laqueus* ; TLF X, 902a : *lacs*]

A. - Au propre "Tout ce qui sert d'attache, de lien"

1. [Différents points de vue]

a) [Matière dont est fait le *lacs*] : Item 2 *las* de chavertin ["Peau tannée de chevreau"] (...) Item 4 *las* de fil (...) Item ung *lais* de vel (Metz Comptes merciers S., 1461, 62). ...lequel portoit l'ordre de la Toison d'or à son col pendue à un *las* de soie noir (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 363).

b) [Différents types de *lacs*] : Après li vueill aprendre a lascier toutes manieres de *laz*, comme sont roiz pour grosses bestes ou pour menues, pouches et bourses, panniaux, *laz*, chevestres, *las* qui s'apele de lune, chevestre croisié, *laz* commun de povre gent et toutes autres manieres de *laz*, et chascun fet selon sa fourme et maniere, comme ci dessus est figuré. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 143). Et puet tendre es pertuis, s'il veult, *laz* commun a un meistre ou *laz* a deux meistres ou *laz* de la lune ou petit *laz* de povre gent ou chevestres ou *laz* croisié, ainsi comme ilz sont ici figurez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 252).

c) [Utilisations diverses (parmi d'autres)]

- "Liens, attaches qui retiennent le heaume au capuchon du haubert" : Et Gieffroy couppa au jayant les *laz* du heaume, et puis lui trencha la teste. (ARRAS, c.1392-1393, 247). Ogier luy coupat le *las* du heaulme et luy ostat (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 196). Et en courant l'attaint en la lumiere du heaume tant roit qu'il lui rompi les *las* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 59). ...il luy coppa adont lez *laz* et getta son healme au loing (Comte Artois, c.1453-1467, 57).

- "Lacet de souliers" : Ilx [les moines] portent mantealx recourciex, Chapealx aguz comme escuiers, Soulers a *laix*, manges [var. manche, manches] a boton (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 55).

- "Liens qui servent à attacher un prisonnier, chaîne" : Sathan, mon amy, atens moy, Tant que j'aie prins ceste chesne ; C'est affin que mieulx j'en enchesne Aucuns jucques en

nostre enfer, Enlasséz en ses *laz* de fer. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 102).

. *Tenir qqn en ses lacs* : Autour de luy tant allez et venez Qu'au trebuchet ung bon coup on l'agrappe Et, s'en voz *las* une foyz le tenez, Gardez vous bien que jamais il n'eschappe. (LA VIGNE, S.M., 1496, 354).

. *Mettre qqn hors de ses lacs*. "Libérer qqn de ses liens" : QUART TIRANT. Il est confondu ; Aussi seroi ge tantost las. L'EVESQUE. Sus, a coup, qu'il soit destendu Et le mettez hors de ses *latz* ! PREMIER TIRANT. Besoing n'a de crier hellas, Car son procès est achevé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 346).

- "Corde pour pendre qqn" : JUDAS. Mourray je ainsi las, Estranglé d'un *las*, Sans quelque espoir de soulas ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 292). DESESPERANCE. ...Voicy *las*, cordes et çaignons Que j'appareille aux compaignons Pour soy estrangler tout a coup. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293). LE PATICIER. Et trahistre larron, On vous pendra d'un *las* rond (Pasté T., c.1475-1500, 209).

2. En partic.

a) "Cordon servant à prendre au piège, noeud coulant utilisé pour capturer le gibier" : Pren deus bra[n]chetes et les fiche parmi le *las* contre terre, en jounant le *las* au costé (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 109). On les prent [les cerfs] a chiens, a levriers, aux rois, aus *laz* et autres hernois, a fousses, a treire et autres engins et a force, comme je diray ci en avant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 62). On les prent [les loups] a force as chiens, as levriers, as *laz* et as cordes, mais, s'il est pris en un *laz* ou en autres cordes, quelles que elles soient, il les coupe merveilleusement tost de ses denz, si on n'i est bien tost pour le tuer, as fousses, as aiguilles et as hauscepiez ou a poudres venimeuses que on leur donne en la char, et aussi en autres manieres. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 97). J'advanceré ung peu mes pas Pour tandre sy nous rects et *las*, Et puis nous ferons vune trappe. (Pass. Auv., 1477, 140). Il ne fault qu'au buisson frapper ; Si s'est vune beste d'Aulvergne, Elle foyra et sens esparnhe, S'yra mectre dedans les *las* ! (Pass. Auv., 1477, 143). Ne demoura pas long temps que le lyon fut pris par ung *lasch* de cordes qui tellement l'avoit lyé qu'il n'en pouoit eschapper. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 125).

. *Tendre les lacs* : Et garde que le coeur de ta haye, ou tu tendras tes *las*, soit bien aventé(e), c'est a dire qu'elle soit au dessoubz du vent (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 107). Et si vous deviseron un peu de la maniere du tendre les *las* et comme on les doit garder. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 108). ...et vecy subitement les veneurs qui commencerent a tendre leurs *las* et roiz pour les prendre. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 164).

. [Dans un cont. métaph.] : ...car comme dit Daudid : *in via hac qua ambulabam absconderunt laqueum michi*, en la voie par ou ie marche ilz ont mussé [l. mussé] le *las* ou la rethz pour me prendre. (CIB., p.1451, 198).

b) "Cordon servant à attacher le sceau à un acte officiel (le sceau de cire est appliqué sur des cordons de soie qui passent à travers deux trous pratiqués à la partie inférieure de l'acte repliée sur elle-même)" : ...si comme est plus à plain contenu en noz lettres faictes sur ce, seellées en *las* de soye et cire vert (Responses roy de Fr. D., 1362, 83). "Savoir faisons que nous avons prommis et promettons baillier ou faire baillier et delivrer realment et de fait au roy de France (...) lettres seellées de nostre grant seel en *las* de soie, en cire vert." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 34). ...ses lettres patentés seellées de cire vert et en *laz*

de soye (Ch. VI, D., t.1, 1382, 37). ...les lettres du Roy, nostredit seigneur, seellées de son grant seel en *las* de soie et cire vert (Trés. Reth. S.L., t.2, 1388, 350). ...et presenterent à la Court certaines lettres royaulz patentes, seellés de cire vert en *las* de soye (FAUQ., I, 1417-1420, 121). ...il obtint de nous noz autres lettres de grace et remission en *laz* de soie et cire vert pour avoir enfrainit certaines treves (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 230).

3. P. anal. *Lacs d'amour*. "Motif de décoration en forme de cordons repliés sur eux-mêmes de manière à former un 8 couché" : ...il vouloit marquer ou graver en chascun desdiz coings un *las* d'amours pour signer ou marquer les goubelez d'estain de sa façon. (Ch. VI, D., t.2, 1408, 258).

B. - P. métaph., au fig.

1. [Avec une valeur négative de piège et une idée de pouvoir sur qqn]

a) [À propos d'une réalité perçue comme hostile ou menaçante] : Si pri a Dieu que se tu vis Qu'en la biauté de ton doulx vis Puisse encore prendre solaz, Et se mort t'a prise en ses *laz*, Que Diex ait de t'ame mercy Et que savoir je puisse aussi Ou ton corps soit. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 128). Ainssi grant victoire Orent les Romains, chose est voire, Et a Hanibal meschay, Qui es *las* Fortune enchay (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 227). SIMËON. O vieillesse, Estat de rudesse, D'impotence et de grant foiblesse, Tant ay vescu que je suis en tes *laz*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 94). ...Dieu immortel, tu m'as fait la promesse Que des *laz* De mort, matz et *las*, Ma vie n'atermineras Que n'aye veu Crist, ton filz de noblesse. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 95). JOB. ...Mai Dieu, mon confort, mon soullas, Me mettra hors de ce dur *las* (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 30). Ung povre homme n'est jamais riche ; Povreté le tient en ses *las* (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 73).

b) [À propos des tentations de l'âme] "Pièges (du diable, de la luxure...)" : [Saint Gilles condamné à mort parle à la fille qui l'a accusé] Dame, ayés conscience que je ne muyre ja, Ly ennemis vous tente qu'en ses *las* mis vous a ; Mais dont vous vient a dire ne qui vous advisa De dire que mon corps vostre corps viola ? (Tristan Nant. S., c.1350, 646). SECOND DYABLE. Il sont bien chez en tempeste, Puis qu'en noz *las* mis les avons. (Mir. enf. diable, c.1339, 11). ...Que par lui [Dieu] soit gardez mes hoirs De l'ennemi et de ses *las*. (Mir. enf. diable, c.1339, 17). Glorieux saint Michiel, delivre Moy de Sathan et de ses *laz*. (Mir. ev. arced., c.1341, 113). Tresdoux Dieu, pére omnipotent, D'un povre pecheur que je sui La grieté, la paine et l'annuy Que je port, sire, regardez En pitié et si me gardez De l'annemi et de ses *laz* Qui si m'a fait pechier, elas ! (Mir. st J. Paulu, c.1372, 121). ...et si deçoit ainssi l'ame qui il tient en sez *las* et luy fait apparoir devant luy, quant il luy plait, plusieurs personnes, et d'onmes et de fames (Songe verg. S., t.1, 1378, 399). ...vaillaument resistera en Dieu a la male beste luxure, qui tout le monde assaut. Et benoit seront nos chevaliers qui ne chairont point en ses *las*. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 47). Certes qui met au derriere la cremeur de Dieu, il ne se porra longuement tenir en bien, ains en encourt plus tost les *laz* du dyable. (Internele consol. P., 1447, 350). ...quant tu vois clerement ton ame chargée de pechiez, aggrauée de la pesanteur de ce corps mortel, intriquée et enlassée de cures et sollicitudes terriennes, infecte et corrompue de desirs charnelz, (...) en dangier de *las* infinis (CIB., p.1451, 198). LE CRESTIEN. (...) O glorieux saint Nicolas, Quel trespas ! De toy ay receu grant soulas Quant es *las* De Sathan possédé estoye. (...) A tout jamais damné estoye. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 149). LE GREFFIER. Pour bien pourchasser nostre cause, Encontre le dyable et ses *las*, Estudions bien ceste cause Des merites saint Nicolas.

(Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 158). Ceux qui se veullent faire riches encheent es temptacions et es *laschs* du dyable (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 136).

- *Trebucher qqn dans ses lacs* : SATHAN. Longuement en vain je labeure Sans trouver sentier ne moyen D'atirer quelque faulx crestien Pour tresbucher dedans mes *las*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 107).

c) *Estre/s'obliger sous lacs*. "Être/se mettre sous l'emprise, sous l'influence (de qqc.)" : Par le pays fus jeune enfant Longtemps en querant mes solas Tousdis en joye triumpant Jusqu'a tant que je fus soubz *las*. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 30). O doulx venin, o trespertelle vie, Prison plaisante et trespertelle liqueur, Mal convoitié, requise maladie (...), Qui te requiert s'oblige bien soubz *las*. (Lyon cor. U., 1467, 61).

d) [Dans la rhét. amoureuse]

- *Estre pris dans les lacs de qqn*. "Être pris dans des liens affectifs dangereux, néfastes" : Dame qui cuidiez trop savoir, Mais vostre sens tourne en folie, Et cuidiez les gens decevoir Par vostre cautelle jolie, Qui croiroit vostre chiere lie Tantost seroit pris en voz *las* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 137).

- *Se retraire des lacs de qqn*. "Se retirer de l'emprise qu'exerce qqn" : Se celle que jadiz servoye De si bon cuer et loyaulment, Dont tant de maulx et griefz j'avoye Et souffroye tant de tourment, Se dit m'eust au commencement Sa volenté, mais nennil, *las* ! J'eusse mis paine aucunement De moy retraire de ses *las*. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 66).

. "Les pièges d'Amour" : Si fais trop mal, se tu [Amour] me bas, Quant je me ren et que pris m'as, Car prisonnier on ne doit pas, S'on l'a vaincu, Batre ne ferir en nul cas, Eins doit on voloir son respas. Helas ! or me bas en tes *las*, Pris et rendu ! (MACH., R. Fort., c.1341, 45). Ilz voient bien les *laz* qu'Amours leur tendent, Maiz de leur gré dedens les *laz* se rendent. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 160).

2. [Avec une valeur plutôt positive]

a) *Recevoir qqn en ses lacs*. "Accueillir qqn dans son cœur" : ...Les apostres si n'ourent pas Robes vestues de tieux draps, Croches, mistres d'or ne d'argent, Ains se tenoient simplemen[t] Sans eulz vivre orgueilleusement Pour recevor Dieu en leur *las*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 37).

b) [D'une chose abstr.] *Estre feru en un très fort lacs*. "Être retenu par des liens étroits" : LE JUIF. (...) Je n'y voy rime ne raison De vouloir nostre loi desdire. Jamais n'y vouldroye contredire : A moy seroit grant trahison. Toute ma maison En est soubtenue ; Parquoy mesprison Auroye encourue. Ma foy est ferue En ung tres fort *las* ; Mais, quant ma volenté se mue, C'est des faictz de saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 79).

c) [Dans la rhét. amoureuse]

- "Lien affectif qui attache une personne à une autre" : Se d'amour veulx fouyr les dangiers, Esloingner certes te couvient Et de celle toy estrangier Car le *las* de femme fort tient ; L'aymant l'esguile retient Quant auprès est mise sans doubte (GARIN, Compl., 1460, 72).

- "Ce qui retient, séduit la personne qui aime" : Mais si dui oueil Qui de mon cuer vorrent passer le seuil Par leur rigour et par leur bel accueil, Pour moy donner le mal dont je me dueil, Furent riant, Nom pas moult vair, pour estre plus poingnant Et plus agu, dous, humble et attraiant, Tous pleins de *las* pour loier un amant En amour pure (MACH., J. R. Beh., c.1340, 69). Helas ! Gentil dame, pour Dieu, n'ociéz pas Vostre loial ami, qui en vos *las* Est si laciez qu'il en pert tout solas Et toute joie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 76).

Pour moy deduire et soulacier Et pour ma pensee lacier En loial amour qui me lace En ses *las*, ou point ne me lasse, Car jamais ne seroie las D'estre y, ne n'en diroie "helas", Vueil commencer a chiere lie, En l'onneur ma dame jolie, Chose qui sera liement Vëüë, et jolierement Faite de sentement joli Et de vray cuer, qui est a li. (MACH., F. am., c.1361, 143). ...mes cuers en ses *las* Gist et demeure (MACH., F. am., c.1361, 160). ...luy [qui] estoit prins ou *las* d'amours et feru bien a bon escient, ne veult pas pourtant sa queste abandonner. (C.N.N., c.1456-1467, 294).

. *Tomber dans les lacs* d'une femme. "Être séduit par une femme" : Mais Amour m'a si bien chacé Que je suis en voz *laz* cheü. (CHART., B. Dame, 1424, 340). [P. C.]

LACTAL, adj. (lactal)

[Ø]

MÉD. "Lactique" : ...entre elle [la maire] et les mamelles sont continuees les voynes *lactalles* et menstruelles (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7).

REM. À rattacher à FEW V, 114a : *lac*. [D. J.]

LACTATION, subst. fém. (lactation)

[FEW V, 114a : *lac* ; TLF X, 903b : *lactation*]

"Faculté de sécréter du lait et d'allaiter" : ...si comme d'auchunes est dit aux Romains ou darrenier chapitre : "Et sont bestes infernales nommees lamies", desquelles est dit es Lamentations de Jeremie ou .IIIe. chapitre : "Les lamies ont desnüé la mamelle et ont alaitié leurs faonceaulx". *Lactation* vaut autant comme flaterie (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 392).

REM. TLF cite un ex. de 1623 ; la première attest. du FEW est de 1747. [H. G.]

LACTÉ, adj. (lacté)

[T-L (renvoi) : lacté ; GDC : *lacté* ; FEW V, 124a : *lacteus* ; TLF X, 904a : *lacté*]

"Qui a l'apparence du lait"

Rem. Ex. XVe s. (*Somme Me Gautier*) ds GDC X, 59a.

- ASTR. *Voie lactee* : ...et dit cely Ovide qu'"ilz vindrent au palaiz dessusdit par une voye haute qui manifestement se moustre ou ciel, de nuit, quant le temps est seris et l'air pur et net, laquelle voye est blanche come lait, et pour ce est elle appelée *Lactee*, c'est a dire voye semblable a lait" (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 521).

Rem. Ex. déb. XVe s. ds TLF (*Ovide mor.*). [H. G.]

LACTEL, adj. (lactel)

[*FEW V, 114a : *lac*]

"Qui a rapport au lait" : Item, entre les mamelles et la matrice sont [les veines] *lactelles* et menstruelles qui vont de l'ung a l'autre. (Chirurgie Chauliac T., c.1435-1470, 108). Et entre la matris et les mamelles sont continuees les vaines qui portent le lait et les vaines qui portent les fleurs des femmes [var. les vaines *lactales* et menstruales] (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 150). [R. M.]

LACTICIN, adj. (lacticin)

[GD : *lacticien* ; *FEW V, 114a : *lac*]

[D'un aliment] "À base de lait" : Et faict grant mal qui lors n'abstine De toute chose *lacticine*, Fors de fromage en fin de table (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). *Lacticines* sont les choses extraictes de lait, comme burre et fourmage. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209). [H. G.]

LACTICINEUX, adj. (lacticineux)

[GD : *lacticineux* ; *FEW V, 114a : *lac*]

[D'un aliment] "À base de lait" : Est a noter en oultre que les poissons ne se doivent point mengier avecque la chair ne avec chose *lacticimeuse*, ne après toutes aultres viandes. (Rég. santé corps C., 1480, 76). La premiere [chose] est que l'omme seignié doit eviter le laict et choses *lacticimeuses*. (Rég. santé corps C., 1480, 160). [R. M.]

LACUNE, subst. fém. (lacune)

[GDC : *lacune* ; FEW V, 125a : *lacuna* ; TLF X, 905b : *lacune*]

MÉD. "Espace vide dans la continuité anatomique"

Rem. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, 131. G. Roques, *R. Ling. rom.* 69, 2005, 582. [R. M.]

LAÇURE, subst. fém. (laçure)

[GD : *laceure* ; AND : *laçure* ; FEW V, 178b : *laqueare*]

A. - "Ce qui lie, attache, retient, noeud, lien" : Nodus (...) : neu, *laceure* ou lieure (Aalma R., c.1380, 276).

- "Cordon d'une robe, d'un vêtement..." : Audit Jehan le Scencier, cousturier, pour avoir remis à point les VI hocquetons de la ville et y fait les *lassures* ... IIII s.p. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1488, 212).

Rem. Doc.1475 ds GD IV, 690c.

B. - "Ce qui est lié"

Rem. Doc.1355 (*lasseures de foen*) et 1409 ds GD IV, 690c.

C. - "Ouvrage en réseau, en forme de bandes entrecroisées" : ...une autre chappe de brodeure d'or (...) à plusieurs histoires de ND et anges et autres ymages, estans en *laceures* escriptes (Comptes Lille L., t.2, 1420, 245).

- "Lambris" : Laquear (...) : laz ou *laceure* de tres de maison (Aalma R., c.1380, 224).

Rem. Ex. du XVe s. (*Olla*) et GARBIN 1487 ds GD IV, 690c. [R. M.]

LADAN, subst. masc. (ladan)

[*FEW V, 127a : *ladanum*]

"Suc qui exsude des feuilles de diverses espèces de ciste" : Prenés de *lapdan* tres pur .ij. drames (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 159). [Commentaire de l'Éd. p.171-172]

REM. Forme provençale *lapda* ds GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 119 (cf. gloss. de l'éd., 368).

V. aussi *ladanum* v. Lexiques [R. M.]

LADANE, subst. fém. (ladane)

[FEW V, 127a : *ladanum*]

(synon. *ladan*) : *Lapdane* (laudane). Aucuns dient que c'est la gomme d'ung arbre, mais ce n'est pas vray ; mais en une partie de Gresse descent une maniere de rousee sur les herbes, qui se hert encontre elles et se y espessit en maniere de glu. (Grant herb. C., c.1450, 127).

REM. Cf. TLF X, 907a : *ladanum*.

V. aussi *laudanum* [R. M.]

LADANUM, subst. masc. (ladanum)

[GDC : *ladanum* ; AND : *ladanum* ; FEW V, 127a : *ladanum* ; TLF X, 907a : *ladanum*]

"Gomme-résine aromatique du ciste de Crète, ladanum" : *Lapdanum* est gomme qui tourne sur le noir, et est de chaulde nature et mollifie de sa nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 210). ...une patrenostre de *ladanon* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 131).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 59a. Cf. L. de Laborde, *Gloss. fr. du Moy. Âge*, 1872, 353.

V. aussi *labdane* [R. M.]

LADRAGE, subst. masc. (ladrage)

[*FEW V, 232b : *Lazarus*]

"Lèpre" : ...Ains qu'avoit ce *ladraige*, A Fortune ay fait tant de hommaige Qu'au corps me porte grant dommaige, Dont souvant me complains, hellas ! Mallade suis, en brief langaige (LA VIGNE, S.M., 1496, 463). [A. B.]

LADRE, adj. et subst. masc. (ladre)

[T-L : *ladre* ; GDC : *ladre* ; AND : *lazre* ; FEW V, 232b, 233a : *Lazarus* ; TLF X, 907a : *ladre*]

A. - Au propre

1. "Lépreux" : Dont serchant par la forest son chemin, ung homme *ladre* lui apparust, auquel il pria de l'adreschier. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166).

- Empl. subst. : ...je vueil, com mesel, Cliqueter ci ma tartarie. Ha ! mon seigneur, n'oubliez mie Ce povre *ladre*. (Mir. Amis, c.1365, 54). ...pren (...) du pain et de la viande, Et porte a ce *ladre* la hors (Mir. Amis, c.1365, 54). Et c'est un pechié de quoy nous trouvons en l'Evangile du mauvaiz riche qui estoit vestu de pourpre, le quel riche mengoit chascun jour si largement des viandes, et nul bien n'en vouloit faire au povre *ladre*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 36). Devotes gens, je treuve en l'Evangile que le mauvais riche glouton qui refusa au *ladre* les miettes de sa table, quant il ardoit en enfer il ot souvenance de ses amis vivans, de ses V freres, et pria a Dieu qu'il envoyast ung mort a eulz pour les ammonester (GERS., Déf., 1400, 241). Vees tu, Natort, c'est nostre foy, Pour ce qu'il ressussite les mortz, Aveugles, bossus, *ladres* et tors Guarit et toutes maladies. (Pass. Auv., 1477, 161). Cestui predist l'intoxication des eaues faite par aucuns *ladres* et Juifz tant ès Almaignes que Italies et France. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 r°).

- [P. all. à Lazare] : ...après la resuscitacion du *ladre* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 438). Bethanie est encor a present grosse ville champpestre, en laquelle est la maison saint *Ladre*, et illec en ladite maison est le lieu et monument duquel Nostre Seigneur ressucita saint *Ladre*. (Voy. Jérus., c.1395, 39). O saint *Ladre*, qui de mort Dieu si vout ressusciter, Envers luy fais ton effort, D'icy me vueille gecter, Et je te iray visiter A Avalon je me fais fort. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 22). Ains monstre toy misericors, En te faisant les doulx recors Du *ladre* que ressuscitas, Qui par tes valeureux acors Du fons d'enfer le degectas. (LA VIGNE, S.M., 1496, 491).

2. "Atteint de ladrerie (maladie porcine)" v. *ladresse*

B. - P. ext. [Pour désigner d'autres misères qui peuvent accompagner la lèpre]

1. "Pauvre, mendiant" : Lequel Rousseau, oyes lesdictes parolles, renya Dieu, (...) et appelloit lesdiz supliant et

d'Appellevoisin, qui sont nobles, nez et extraitz de noble et ancienne lignée et de grant honneur et estat, villains, traitres, ribaulx, *ladres*, mangez de loups (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 141). Qui me diroit : "Qui vous fait mectre Si tres avant ceste parolle [votre vision de l'Enfer], Qui n'estes en theologie maistre ? A vous est presumpcion folle", C'est de Jhesus la parolle Touchant du riche ensevely En feu, non pas en couche molle, Et du *ladre* de dessus ly. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 75). Se [le riche] du *ladre* eust veu le doyz ardre, Ja n'en eust requis reffrigere N'au bout d'icelluy doiz aerdre Pour raffreschir sa maschoüoire. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 75).

Rem. R.H., Comment. Test., 121 ; Thiry, 154.

2. "Paresseux, fainéant" : PRUNELLE. (...) Que ne descens tu [de la croix] pour nous battre ? CINELLE. Il n'a garde. MALIFERAS. Pour quoy ? JANUS. Car poacre Est et *ladre*, Et si est tresbien estaché. (Pass. Auv., 1477, 213).

Rem. L'évolution sém. "lépreux"/"paresseux" s'explique par le fait que les lépreux sont insensibles à la douleur physique et n'y réagissent donc pas. C'est ainsi que le mot *ladre* a signifié "insensible (au physique et au moral)" (dep. le XVIIe s. et dans plusieurs dial.) et "paresseux" (cf. FEW V, 233a, s.v. *Lazarus*). Le mot *pouacre*, associé à *ladre*, a suivi une évolution sém. comparable.

3. "Fou" : Fist aussi une verifficacion de estoilles fixes, moult precise et dient aucuns que par trop longue continuacion à speculler le cours de la Lune que il en devint *ladre*. Quoy qu'il en soit la Lune diminue fort le cervel et n'est pas bon trop ententivement et assiduellement la regarder, par especial entour le temps qu'elle est plaine. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 r°).

Rem. Sens att. par FEW V, 233a pour la région de Nice. [R. M.]

LADRERIE, subst. fém. (ladrerie)

[T-L (renvoi) : ladrerie ; GDC : *ladrerie* ; FEW V, 232b : *Lazarus* ; TLF X, 908a : *ladrerie*]

"Lèpre" : Edouard, prince de Gaule, morut ydropicque, Henry Derby, Roy d'Angleterre, ladre de terrible et infecte *ladrerie*. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 180). Henry le Quint fut malade de alopsie, qui est *ladrerie* ou cueur et à la teste. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 180). Disent que pour troys causes : c'est assavoir *ladrerie*, adultere et lignaige, se peult de rompre de mariage et faire separacion de lit et ailleurs se remarier. (Pèler. D., 1486, 360). SAINT MARTIN. (...) Baiser te veulx par charité Affin que la Divinité Guerison maintenant te face, Luy pryant en humilité Que nectier vueille ta face. (Icy baise le ladre et soubdain la *ladrerie* chiet jus du visage.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 465). [R. M.]

LADRESSE, adj. et subst. fém. (ladresse)

[GD : *ladresse* ; FEW V, 232b : *Lazarus* ; TLF X, 907b : *ladre* (*ladresse*)]

A. - "(Femme) atteinte de la lèpre" : ...et que ladite fille seroit une fois *ladresse* comme sa mère (Doc. 1470. In : Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847, 509).

Rem. Ex. de *Lancelot du Lac* (éd. 1533) ds GD IV, 692c. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 44.

B. - "Atteinte de ladrerie (maladie porcine)" : ...vieille trüe *ladresse* (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1475, 186). [R. M.]

LADRIER, subst. masc. (ladrier)[FEW V, 204b : *latus*²]

GÉOM. "Côté du triangle" : Et sont de troys manieres de tryangles : car aulcuns sont equilateralz, car ilz ont leurs *ladriers* tous egaulx ; aulcuns sont qui ont deux *ladriers* egaulx tant seulement ; et d'aultres sont qui ont tous leurs troys *ladriers* inegaulx. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110). [C. T.]

LADUREAU, interj. (ladureau)

[FEW XXIII, 143a : o.i.]

[Refrain] : Marchons, *ladureau* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 328). [*ladureau, laduree*] [R. M.]

LAECE, subst. fém. (laece)[T-L : *läece* ; GD : *laece* ; FEW V, 203b : *latus*¹]

"Largeur" : Li *leaiche* du premier climat a 440 milles et si a 13 heures et 15 menus (...) Li *leeche* du 3s climat a 350 milles et 14 heures et 15 menus (...) Le larghaiche dou 5 climat a 250 milles et 15 heures et 15 menus... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 70). ...et ara entre deus ranges la lese [var. *leece*] d'une voie de charete (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158).

Rem. Doc.1339 (*leeche*) ds GD IV, 693a. T-L V, 43.

V. aussi *laise* [R. M.]

LAFRE, subst. fém. (lafre)[GD : *laffre* ; FEW XXI, 424a : o.i.]

"Lèpre"

Rem. Doc. 1388 (Lille, *luffre*) et 1396 (Lille, *de lieppre et de laffre*) ds GD IV, 693b. [R. M.]

LAGAN, subst. masc. (lagan)[T-L : *lagan* ; GD : *lagan* ; AND : *lagan* ; FEW XVI, 436b : *lag*]

A. - "Débris, épave que la mer rejette sur le rivage" : ...et a icelle cause lui competent et appartiennent pluseurs drois et seignouries, et entre les autres tous drois de *lagan* de mer de toutes choses, denrees et marchandises quelconques venans par *lagan* au port et havene de Dunkerque... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1393, 580).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1330 ds GD IV, 693b-c.

B. - "Gâchis" : GLOUTONNIE. (...) Se tu svoies bien les gas, Les outrages et le *lagan* Que de viandes fas par an, Castrimargie (me) diroies Je sui et m'apelerioies et [m']apelerioies (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 321).

- "Destruction, ruine" : ...les cuers des humains menez Par tant de vains desirs vagans, Qu'ilz font d'eulx meismes telz *lagans* Que vie et leur ame desprisent Pour voz faulx biens qu'ilz plus qu'eulx prisent (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 123). [R. M.]

LAGENE, subst. fém. (lagene)[GD : *lagene* ; FEW V, 131a : *lagena*]

"Bouteille (de vin)"

Rem. GD IV, 694b, met sous l'entrée *lagene* une occurrence de *Myst. siège Orléans*, éd. Guessard, c.1480-1500, 1225 (*la gene*), en demandant de lire *lagene*. Correspond au passage suiv. : Cloux serons comme en ung preau Et ainsi comme soubz la nue. Puis vous seront doulx comme ung aigneau Longent le coul comme *la gene*. Et en ferez ce que voudrez (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 99). Étant donné que *gene* rime avec *nue*, il faut corriger en *grue*. [R. M.]

LAHUT, subst. masc. (lahut)[GD : *lahut* ; FEW XIX, 195b : 'ud]

"Barque, nacelle"

Rem. Doc. 1461 (*lahut*, contexte latin) ds GD IV, 694b. [R. M.]

LAI, adj. (lai¹)[T-L : *lai*³ ; GD : *lai*¹ ; AND : *lai*³ ; FEW V, 131b : *laicus* ; TLF X, 909b : *lai*¹]

A. - [D'une pers.]

1. "Laïc, qui n'est pas clerc, qui n'est pas ecclésiastique" : ...quatre freres Meneurs pour la foy Jesu Christ furent martiriset (...) et freres Demetrius qui fu *lais*, mais il estoit leurs entrepeteres, car il savoit bien les langaiges. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 10). ...mais queles oroisons doivent dire les gens *lays* ? (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 527). Et fist le dit roy delivrer tous les prisonniers qui estoient es prisons de Paris, tant en la prison de l'eglise comme es prisons des seigneurs *lays*, neis ceuls qui estoient en oubliete, condampnez au pain et à l'yaue, furent delivrez. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 126). Car nous y trouverons (...) moult grant avoir Qu'il a aux eglises osté Et aux gens *laiz* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 34). Dy moy (...) se chevalier es, ne prestre Ou homme *lay*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 38). ...se ils commettoient aucuns delics, les officiers *lays* des dis religieux seroient tenus eulx somméz de les pranre (Hist. dr. munic. E., t.1, 1389, 409). Tous lesquelz delibererent et furent d'opinion qu'il n'estoit pas homme qui deubst joir de privilege de clert, et qu'il avoit abusé et mesusé d'icelle tonsure, et qu'il devoit estre rez tout jus comme homme *lay*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 295). Et ledit Hays lui respondi moult bas : Tay-toy ! Il fault ces nouvelles porter au chamberier *lay* de Nostre-Dame de Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 82). ...fu dit et deliberé que contre ledit prisonnier, consideré qu'il est marié, soit procedé comme homme *lay*, et attendu qu'il n'a aucune tonsure ou caratere rese qu'il apparoise, comme dit est. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 492). ...comme il fu dit en la prefacion de ceste regle, a nostre propos il est expedient de presenter a nos crestiens aujourduy, et especialment a seculers et *laie* gent, aucun doulz electuaire nouvel et delicatif par maniere de medicine (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 52). ...un homme *lay*, c'est assavoir sanz grant clergie (Bouciquaut L., 1409, 428). ...on devoit mettre en ladicte Chambre des Enquestes ung president *lay* avec le president clerc (FAUQ., I, 1417-1420, 148). ...il est aujourd'uy largement de prestres et curez qui sont si gentilz compaignons que nulles des folies que font et commettent les gens *laiz* ne leur sont impossibles ne difficiles (C.N.N., c.1456-1467, 293).

- Empl. subst. : Pour ce m'en vois demourer en l'Empire, A cuer dolent qui tendrement souspire, Qu'en ce païs trop me gaste et essil. Las ! or seray en l'Empire en essil, Car je voy bien qu'estre convient comme un Prestres et *lais*, et en main de commun. Mais j'aim trop mieus franchise et po d'avoir Que grant richesse et servitude avoir. (MACH., Compl., 1340-1377, 252). Je vous di que maint bachelier, Maint chevalier, meinte pucelle, Maint bourgeois, meinte damoiselle, Dames, bourgoises, a eslais, Prelaz, moines et clers et *lais*, Brief et de tous autres estas, Venoient cëans a grans tas Pour eaus soulacier et esbatre, Car chascuns s'i pooit embatre, Eins que cils vergiers fust fermez (MACH., D. Lyon, 1342, 191). ...et, quant il sont fais officiers des princes, il n'ont point honte de faire ce que un autre homme commun et quelconque homme seculier, simple *lay*, n'oseroit faire pour honte. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 93).

Et certes, nous avons plus grant fiance en ta discrecion, en ton sens et bonne prudence, que a nul aultre, soit clerc, soit *loy*, de tez conseillers. (Songe verg. S., t.1, 1378, 8). Au jour d'ui, a ordonné la Court que pour le roolle porter à Avignon chascun de messeigneurs clers payeront III escus, et les *lais* II escus (BAYE, I, 1400-1410, 71). ...quant aucun des seigneurs clerc ou ayant gages de clerc voloit estre *lay* et avoir gages de *lay* ceans, et il vacoit un lieu de *lay*, tel qui avoit par avant gages de clerc devoit estre preferé devant tous autres volans venir audit lieu de nouvel (BAYE, I, 1400-1410, 304). ...nosseigneurs les *lais* de parlement (Ch. VI, D., t.1, 1402, 246). Vous, *lais*, dictes vos patenostres, Et vous, clers, qui estre devez Example de bien, sus levez ! En publiant nos estatus Chantez Te Deum Laudamus ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 161). Il convient savoir que par l'excellence d'aucunes merveilles saint Augustin racomte en son .XVIII^e. livre dessusdit, que chascun *lay* n'a pas en escript (LA SALE, Sale D., 1451, 204). A ce ne mettons pas grant pose. Sus ! Maulevault, despouillons *lay*. Ne m'en chault, s'il est clerc ou *lay*, Car il y laira la robille. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 247).

- *Pur lai*. "Laïc qui n'a reçu ni tonsure, ni instruction" : ...consideré que un homme naist pur *lay*, et qu'il doit estre tenu et reputez toute sa vie pour tel, s'il ne appert de lettre de tonsure, ou qu'il sache lire ou escrire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 78). ...yeuxl conseillers furent tous d'oppinion que lesdiz prisonniers portoient et avoient porté faulses couronnes et abusives, et, par ce, devoient estre rez tous jus comme purs *lais*, et ad ce furent condempnez par ledit mons. le prevost, et pour ce furent rez tout jus oudit jour. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 84).

- *Puissance de lais*. "Contrainte exercée par des laïcs (sur une institution religieuse)" : ...et les gardez et defendez [les religieuses de l'Abbetie à Lille] de toutes injures, violences, griefs, oppressions, molestations de force d'armes, de puissance de *lais* (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 19).

Rem. Autres ex. p. 56, 59, 177 (*lais*) ; p. 161 (*lailz*) ; p. 273 (*laies*).

2. "(Religieux) d'un ordre mineur, qui n'est pas destiné à recevoir les ordres supérieurs (par exemple chez les franciscains)" : Question a scavoit se ung clerc ou *lay* constitué en moindres ordres puist contraire mariages avec Katherine qu'il a baptisié de ses propres mains ? (Sac. mar., c.1477-1481, 58).

3. "Qui n'est pas clerc, qui n'est pas lettré, qui est ignorant" : ...elle [Espérance] les mettra en la voye, Mais que ou chastel soient entré, Ou soient ou *lay* ou lettré (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 94). ...comme il advint a Paris, a la justice de Montfalcon, quant on y fit mourir les Hospitaliers. Car au dessus d'eulz, de nuit, on veoit les flambes alumees de diverses figures ; de quoy pluseurs des *layes* gens [furent] bien esbahiz et esmerveilliéz et cuidoient que ce fussent esprits volans de nuit ou estoilles volantes. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 27).

B. - DR. [D'une institution] "Laïque, séculier" : ...disant que, afin d'eschever la hastive justice temporelle, qu'il estoit bon et neccessité qu'il eussent chascun une tonsure, afin que s'il estoient prins par la justice *laye*, que, comme clers, il feussent rendus à l'official. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 95). ...et que, à ceste cause et occasion, pour eschever la juridicion *laye*, il avoient fait faire leursdites couronnes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97).

- *Cour laie*. "Cour séculière" : Et fist delivrer tous les prisonniers tant de la court de l'eglise comme de la court *laye*. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 117). ...Jehan Guerrier, advocat en court *laye* à Meaux (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392,

289). Ci dit des cours *layes*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 57). ...Guillaume Vignon, en son vivant patiscier, et depuis a poursui les gens de pratique en court *laye*, et coustumier de trop boire (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 192). L'evesque dit que le calice a esté trouvé en la possession du cordelier, si en aura l'evesque congnoissance (...) et ne vaudroit riens le procès que sur ce feroit la Court *laye* (FAUQ., III, 1431-1435, 126). ...puis fuz envoyé à Baugenci, devers ung autre nouvellement venu au lieu où je fuz un an, puis mis à la pratique de la court *laye* chés maistre Anthoine de Ruequidort, alias Preudome, où je fus II ans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 156 v^o). [R. M.]

LAI, subst. masc. (lai²)

[T-L : lai¹ ; GD : lai² ; AND : lai² ; DÉCT : lai¹ ; FEW XX, 11a : *laid ; TLF X, 909b : lai²]

"Poème lyrique composé d'une longue série de strophes dont le nombre et la structure sont variables" : Et pour ce que n'estoie mie Toudis en un point, m'estudie Mis en faire chansons et *lais*, Balades, rondiaus, virelais Et chans, selonc mon sentement, Amoureux et non autrement ; Car qui de sentement ne fait, Son ouevre et son chant contrefait. (MACH., R. Fort., c.1341, 15). Si m'avisay que je feroie Selonc ce que je sentiroie Pour vous et a vostre loange *Lay*, complainte ou chanson estrange ; Qu'a vous n'osasse, ne sceüsse Dire autrement ce que j'eüsse, Et me sambloit chose plus bele De dire en ma chanson nouvelle Ce qui mon cuer estreint et serre (MACH., R. Fort., c.1341, 131). Mais pour ce que je ne vueil mie Que m'amende ne soit païe, Pour la paier vueil sans delay Commencier un amoureux *lay*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 282). Quant je os fait le dit et le chant De ce joli *lai*, que je chant Moulit souvent en la remembrance De ma dame et douce Esperance, Je le fis escrire et noter ; Si bien qu'on n'i peüst noter Fors tant, sans plus, qu'en Bon Espoir Vivre et servir ma dame espoir. (MACH., Voir, 1364, 400). Depuis ai je les vers rimés Dou *lai*, ou grant plaisance avoie (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 156). NOSTRE DAME. (...) En alant touz trois chanterez Rondel ou *lay*. (Mir. Berthe, c.1373, 189). Car faire vueil sans demour De mon amoureux labour Un piteus *lay* Que je nomme et nommeray Le *lay* de plour ; De mes larmes en destour L'arrouseray (MACH., Les lays, 1377, 434). Retorique versefier Fait l'amant et metrefier, Et si fait faire jolis vers Nouviaus et de metres divers : L'un est de rime serpentine, L'autre equivoque ou leonine, L'autre croisie ou retrograde, *Lay*, chanson, rondel ou balade ; Aucune fois rime sonant Et, quant il li plaist, consonant ; Et li aourne son langage Par maniere plaisant et sage. (MACH., Prol., c.1377, 11). Chantres chantans a plaisances, sans loy, Galans, rians, plaisans en faiz et diz, Coureux alans francs de faulx or, d'aloï, Gens d'esperit, ung petit estourdiz, Trop demourez, car il [le pauvre Villon] meurt entandiz. Faiseurs de *laiz*, de motés et rondeaux, Quant mort sera, vous lui ferez chadeaux ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68). Item, a maistre Ythier Merchant, Auquel mon branc laissay jadiz, Donne, mais qu'il le mette en chant, Ce *lay* contenant des vers dix, Et au luz ung De profundiz Pour ses anciennes amours, Desquelles le nom je ne diz, Car il me hairoit a tousjours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 85).

Rem. Chev. papegau C.V., c.1400-1500, gloss. (*lay*) : GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss. ; Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 241 ; SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, gloss. (*lay*)... [R. M.]

LAI, subst. masc. (lai³)[T-L : *lai*² ; AND : *lai*¹ ; FEW V, 125b : *lacus*]

A. - "Fosse"

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L V, 49.B. - "Lac" : Chiminer me fault comment vent Jusque a Duÿng, dessus le *lay*, Et la mon message ferey (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 6).V. aussi *lac* [R. M.]**LAÏCAL, adj.** (laïcal)[AND : *laical* ; FEW V, 131b : *laicus*]I. - "Laïque" : ...la seigneurie et jurisdiction *laycale* et seculiere (PIGNON, Commenc. seigneurie V., c.1428-1432, 307).II. - "De la secte médicale des logiciens" : ...fors deux sectes generalles (...), c'est assavoir *laÿcal* et emparical, qui sont repprouvees de Galien (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). [R. M.]**LAÏCALEMENT, adv.** (laïcalement)[FEW V, 131b : *laicus*]"De façon laïque, séculière (ou ignorante)" : Laycaliter (...) : *laycalment* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 125). [R. M.]**LAICEL, subst. masc.** (laicel)[T-L : *laicel* ; GD : *laicel* ; FEW V, 113b : *lac*]Région. (Est) "Lait, laitage" : Lour cuer est matonneiz et pris comme est li *laicel* a fromagieur. (Psaut. lorr. A., 1365, 125). ...de lait ou de *laicel* (Psaut. lorr. A., 1365, 143). ...Buerre de uaiches et *laicel* de berbis (Psaut. lorr. A., 1365, 154). Item, wardeiz vous de mangieur nulz fromaiges et de *laicel* (Doc. a.1400. In : P. Meyer, Romania 15, 1886, 181). [LE FÈVRE de Metz] Les villains de la ville luy ont apporteit cresseme, lait [var.*laicel*] et fromaige (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 87). LE QUART MARTIR. Aussi tost q'une pierre dure Ou une enclume a marischaul Devierendroyent mol comme *laceaul*, Que l'en me puet du cuer hoster La foy ou me suy arester, C'est de Jhesucrist la creance Et sa loy, ou j'ay ma fiance. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 95).**Rem.** Z. rom. Philol. 20, 1896, 412 (A. Tobler). [R. M.]**LAICELET, subst. masc.** (laicelet)[T-L : *laicelet* ; *FEW V, 113b : *lac*][Dim. de *laicel*] : Ses bons vins [pour l'enfant] et ses mes est ly *lacellés* blans. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 65). [R. M.]**LAICHE, subst. fém.** (laiche)[T-L : *lesche* ; GD : *esque* ; GDC : *lesche* ; AND : *leche*¹ ; FEW V, 372a : **lisca* ; TLF X, 910a-b : *laïche*]"Laïche (roseau)" : Carectum (...) : lieu ou croist glay [,] *lesche* ou canne de palud (...). Carex (...) : canne de palud ou *lesche* ou glay (Aalma R., c.1380, 48).V. aussi *laische* [R. M.]**LAICHERIE, subst. fém.** (laicherie)[GD : *lescherie*¹ ; *FEW V, 372b : **lisca*]

"Lieu plein de roseaux"

REM. Doc. 1378 (Aube, *Lescherie*) ds GD IV, 761b. Cf. aussi GD IV, 761b : *leschere* "roseau" (a. fr.).V. aussi *laiche* [R. M.]**LAICTAILLE, subst. fém.** (laictaille)[GD : *laictaille* ; FEW V, 111a : *lac*]

"Laitage"

REM. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD IV, 695c. [R. M.]**LAID, adj.** (laid)[T-L : *laid*² ; GD : *laid* ; AND : *laid* ; DÉCT : *lait*¹ ; FEW XVI, 439a : **laip* ; TLF X, 912a² : *laid*]

A. - [D'un point de vue moral, religieux]

I. [D'une chose abstr.]

a) [De différents aspects de la vie morale]

- [D'une conduite, d'un comportement, d'une action]

"Détestable" : Ce seroit une chose *laide* A l'enfant et grans vitupere De laisser sa mere ou son pere, Frere ou seur ou femme ou mary Premier qu'il fust mort ou gary, Ce ne seroit pas charité. (Cene dieux, c.1492, 134).. "Malhonnête" : Et a tous ceulz ici une chose leur est commune, c'est assavoir, *laide* gaaigne ou gaaingnier vilainement et laidement (ORESME, E.A., c.1370, 240). Mais faire teles venteries afin d'avoir argent ou quelconque chose de quoy l'en peut avoir argent, c'est plus *laide* chose et plus vituperable. (ORESME, E.A., c.1370, 268).. "Ignoble" : Et certes c'estoit grant durté, Et très grant inhumanité, De creature femenine Faire estendre et mettre à gehine. Encor y ot chose plus *lede* ; Qu'on aporta de l'iaue tede, Oû il avoit oile d'olive, Pour faire boire la chetive (MACH., P. Alex., p.1369, 261).. "Déshonorant, infâmant" : ...car en la bataille ou ilz estoient, il leur sembla que *laide* chose estoit fuyr et que la mort estoit mieulx a eslire que sauver sa vie par tele maniere. (ORESME, E.A., c.1370, 213). Il avint une foiz que un homme li reprocha [à César] par *laide* injure moult lourdement qu'il avoit gaaignié et deservi l'amour et especiauté de son oncle par ribaudie (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 245). ...quant elle chiet [la bonne fortune], vous [les amis] tournéz le dos par *laise* fuite et vilaine. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 219). Si di encoire Que leur fuite *laide* et notoire Aux ennemis donne victoire Plus que la vaillance et la gloire De leurs meilleurs. (CHART., L. Dames, 1416, 281).. *Faire laide chere (à qqn)*. "Faire grise mine, être en colère" : Avec vous jamais bien n'aray, Ainois me faictes *laide* chiere. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 130). Mais celle doulcë aulmosniere Si n'en fut pas rude ne fiere, Mais fist tant que sa paix fut faicte Par la douce Vierge tres chiere, L'ennemy si fist *laide* chiere, Car la lettre si fut deffaicte. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 116). De ces parolles fut tout perturbé Gallaffre et rempliz d'ire, et pour son courroux il fit moult *laide* chiere et commence a escumer comme se ce fust ung cengler eschauffé et prist ung baston et en eust frappé le messaiger se ceulz qui estoient presens n'eussent illec estés. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 133).. Prov. *Laide chose est au docteur quand sa coulpe le redargue*. "C'est un déshonneur, une honte pour un maistre d'être pris en faute (de faire ce qu'il demande à ses élèves de ne pas faire)" : Et si dit Cathon sans erreur Que *laide* chose est au docteur Quant sa coulpe le redargue. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 102). La seconde chose requise ou maistre est honneste vie ou conversation, car «*laide* chose est au docteur quand sa coulpe le reprent». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 13). En tel confesseur sera accomply le proverbe qui dit : *Laide* chose est au docteur quant sa coulpe le redargue. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 271).

- [D'un défaut, d'un vice, d'une passion, du péché...]

"Mauvais, honteux, hideux..." : Et, par ma foy, Si loiaument l'aim

que j'ay plus d'anoy Cent fois pour li que je n'aye pour moy, Quant s'onneur voy amenrir ; car au doy La mousterront Ceuls et celles qui ceste ouevre saront, Et meins assez en tous cas la croiront, Qu'a tous jours mais pour fausse la tenront. Car de meffait C'est un vice si villein et si *lait*, Car qui le fait, ja de pooir qu'il ait, N'iert de tous poins effacié ne deffait. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 101). Pour ceste cause les passions et desordonnez movemens sont *lais* et coupables es hommes, qui point ne le sont es bestes, comme orgueil n'est point pechié, ou laydure en cheval, cruaulté en lyon, malice en renart, envie es chiens, avarice es cornailles, et ainsy des autres. (GERS., Concept., 1401, 399). Et Paresce est *laide*, nice et vilaine, Despourveue, non sachant, incertaine, Qui los, ne pris, ne grace ne desert. (CHART., B. Nobles, c.1424, 403). Se nous voulons dignement et fructueusement parler de celle qui par les paroles proposees est appelée de Dieu son amie toute belle, chassier nous fault hors de nostre cuer le hydeux, *lait* et hayneux pechié mortel par parfaicte repentence et contriction (GERS., Concept., 1401, 387).

. [Il y a des degrés dans la *laideur* morale] : Après nous considereront que incontenance qui est vers yre est moins *laide* que n'est celle qui est de concupiscences. (ORESME, E.A., c.1370, 383). Et le pechié est moins *lait* ou il a plus de raison (ORESME, E.A.C., c.1370, 383). Ceci dit il contre ceuls qui ensuivoient Epycurus, qui disoient que nulle delectacion tant soit *laide* n'est a fuir se ce n'est pour la tristece qui s'en puet ensuir. (ORESME, E.A.C., c.1370, 503).

. P. méton. "Inspiré par une passion mauvaise" : Lors Gaverelle le singla [le roi] Parmi les flans II. cops ou III. De s'espée, jusqu'à la crois, Si que les bouiaus li cheoient Par mi les plaies qui sainnoient. Là fist Hanris de Gibelet Le pieur cop et le plus *let*, Car trop durement le haoit Pour ses enfans que pris avoit, Einsy com devant conté l'ay, Si qu'il ne fist pas lonc delay ; Einsois la teste li fendit, Si que la cervelle espanndi. (MACH., P. Alex., p.1369, 269).

- [D'un propos] "Inconvenant, choquant" : Et quant li juge et li faus prestre Parlerent, chascuns s'esmerveille Et pleure de ceste merveille, Car onques mais esté parole N'avoit d'elle *laide* ne fole. L'andemain, devant son mari Vint li pueples a cuer mari Et li doi prestre plein d'outrage, D'inique pensee et de rage, Pour mettre Susanne a la mort Sans conscience et sans remort. (MACH., C. ami, 1357, 8). Et pour ce, il ne differe pas petit quant a honesté, dire ou oïr volentiers en telz giex *laides* paroles ou courtoises. (ORESME, E.A., c.1370, 271). La mist en garde avec une cousturiere et luy fist aprendre son mestier et puis la maria, que onques ung mal talent ne ung seul couroux ou *laide* parole son mary n'en apparceut. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 111). Tieulx y a, sanz nulle espargner [femme], En joye les verriés baigner, Disant mainte *laide* leçon. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 36). N'y a voisin, ne tort, ne droit, Ne voisine, soit ou belle, De qui ilz ne dient nouvelle, Souventes fois, et *laide* et lourde, Ou soit acertes, ou par bourde (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). Quant le roy payen oÿ ce, il fu moult esbahy et fu contempt de son amiral atant, sanz luy dire plus *laide* parole (Comte Artois, c.1453-1467, 79). ...et en fut le roy de Castille très-mal content, et de l'eschafaut où il estoit, luy dit une *laide* parole et si haut que de chascun fut oy. (Faits Lalaing K., c.1470, 138). Et pour ce dit Tule Ciceron en son .IIIe. livre Des Offices que homme sage et vertueux ne doit faire ou dire chose *laide* ou qui soit reproçable, posé ores que nul le peust sçavoir et que Dieu meysmes le peust ignorer. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 206).

b) [De la mort, de la fin d'un processus, d'un destin] "Funeste, ignominieux" : "Aÿ ! Mahon, beaus sire, que veyc *lait*

destin, Quant donnee seray a ung tel Bedouin !..." (Tristan Nant. S., c.1350, 206). LA DAME. (...) Car pour lui me voy a mort traire, A mort, lasse ! voire honteuse, Et si *laide* et si angoisseuse Que du penser m'esbahis toute. (Mir. enf. ress., 1353, 70). Quant m'ot mis en celle berelle, Il me mist en plus mal desroy, Qu'il me dist: "C'est la fille au roy Qu'avez honnie, faulx hermites : De *laide* mort n'estes pas quittes, Se le roy le scet, n'en doubtez..." (Mir. st J. Paulu, c.1372, 134). A tel prince sont trop tenu Tuit li sien et grant et menu Et, se contre lui mal pourchacent, A leur grant confusion chacent, Mais en maint lieux n'y gardent droit, Qui droit leur feroit les ardroit Ou destruiroit crueusement A mort *laide* villainement (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 148). Et ne me vueilles estrangier De toute joye, car, au fort, Je ne pourroye avoir confort Pour nul honneur, n'or, ne argent Se je veoye ainsi ma gent Perir et prendre *laide* fin ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 269). En la fin cestui fina villainement et par *lait* trebuchement (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 79). ...c'est assavoir pour ce qu'il [le concile de Bâle] fut principié ou signe de l'Escorpion, dont le comancement et chef a beau semblant et la fin *laide* et de malle yssue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 r°).

c) [D'une action] "Défavorable, difficile" : ...puis que les gerres furent escaufées, et que les Englois s'en ensonnièrent, il s'en refroida (...) dont les besongnes en furent plus *laides* pour messire Carle de Blois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 570). Par ce point fu la guerre du pape Clement plus *laide*, car oncques puis messire Otes ne s'en voutl ensongnier. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 225).

d) [Dans une tournure impers.]

- *Estre laid à qqn*. "Déplaire à qqn" : Mon seigneur, s'il ne vous est *lait*, Pour Dieu, qu'il suive encor l'escole (Mir. st J. Cris., c.1344, 267). Toutes voies je vous diray: Le tresor que mon père avoit A l'eure et au jour qu'il vivoit Ne vueil pas que Dacien l'ait, Mais, saint père, ne vous soit *lait*, Je le vous feray apporter, Afin que, sanz vous deporter, Le departez aux povres gens Par vostre dyacre Lorens. (Mir. st Lor., 1380, 156). Ainsi s'en vont, tirant vers Grece, Ou leur soit *lait* ou leur agriece, Et en Grece fu ja semee La nouvelle de celle armee, Qui leur forteresses fait reffaïre Ont et moult grant mandement faire, Comment qu'il alast de la perte. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 244).

- *Estre laid à qqn de qqc*. : Sire, alons : il ne m'est pas *lait* De vostre bonne repentance. (Mir. enf. diable, c.1339, 11).

e) Loc. adv. À *laides*. "À contrecoeur" (Éd.) : - Sire chevalier, dist le Chevalier Doré, de telz et d'autres [coups] recevrez vous plenté ainçois que mon nom sachiez. Or me donnez des vostres, car je vous donneray des miens tant que je sçaray vostre nom ou vous y morrez. - Damp chevalier, dist le preux Blanc Chevalier, au morir vendroie a *laides*, si me deffendray a mon pouvoir. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 415).

f) Empl. subst.

- (*Le*) *laid*. "Offense, outrage" : "Filz Alixandres, ou te tiens ? Mal ay au coeur, quant tu ne viens ! Veÿssiez le mal et le *lait* Et le despit que on me fait : Tout pour toy m'est ce advenu." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 109). Li corbiaus en l'eure li conte [à Phébus] L'outrage, le *lait* et la honte De Coronis et l'avoutire (MACH., Voir, 1364, 700). On le het, chascun lui dit *lait* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 111).

- *Par laid*. "En guise d'injure, d'affront" : S'il veult nier mes argumens, Je lui diray par *lait* : "Tu mens" (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 46).

- [D'une chose] *Tourner à laid à qqn.* "Être cause de dommage pour qqn" : Cilz qui vuet venir a grant pris Se doit garder de mavais cry, De chouse qui li tourt a *lait*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 204).

2. [D'une pers.]

a) "Malhonnête, détestable" : Ort savestier, *lait* et infect, ça, mes souliers, si m'en iray, Car, par ma foy, je te feray Adjourner avant qu'il soit nuit... (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32).

b) "De basse condition, vilain" : Tel est povre et de petit lignage Et mal armé qui a meilleur courage Que tel est bien en l'armée jolis : Un *lais* homs a souvent meilleur courage Que tel porte le chaperon de gris. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 91).

B. - [D'un point de vue esthétique] "Qui ne correspond pas à l'idée qu'on se fait du beau"

1. [D'une pers.] "Disgracieux, vilain" : «...bien ay empensé De veer mariage et puis prendre casté, Ainschois que ja euisse un tel roy espousé, *Lait* et viel et hideux, fronchiet et ramuzet...» (Flor. Rome W., c.1330-1400, 146). Car, sire, vous devez savoir Qu'il seroit par trop *lait* a voir En son visage. (Mir. ev. arced., c.1341, 116). Elle mue, dist il, sa face par onguemens, par diverses manieres de faire, affin qu'elle soit veüe belle combien qu'elle soit tres *laide*, comme Jesabel qui paindi ses yeulx, comme on list ou quart livre des Rois ou .IXe. chapitre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 414). ...pluseurs vous ont dit que je sui *lais*, rudes et mal gracieux, par Dieu, com petis que je soie, j'ai bien vaillant .I. cuer d'ami ; et je voi bien que vestres nobles cuers ne daigne encliner ne croire leurs paroles. (MACH., Voir, 1364, 184). ...car aucunes fois sont les personnes contraires en ce que l'un est bel et l'autre *lait*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 431). Or regardons une autre chose, Que nulz homs ne veult ne souhaide: S'il est qui preingne femme *laide*, Nulz homs n'ara sur elle envie (DESCH., M.M., c.1385-1403, 60). N'y a voisin, ne tort, ne droit, Ne voisine, soit *laide* ou belle, De qui ilz ne dient nouvelle (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). ...quiconques la barguignoit, il l'avoit aussi bien a creance que a argent sec, fust l'homme vieil, *layt*, bossu, contrefait ou d'autre quelque deffiguration [D'une femme luxurieuse] (C.N.N., c.1456-1467, 518). Je m'en reisse, se tant peusse macher Lors, mais nennil, ce seroit dont folleur : Viel je seray, vous *laide*, sans couleur. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 84). Si dist a Berte une sienne amie, vielle, *laide* et crepie : Qu'en dittes vous ? (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 135). Le roy de Castille estoit *laid*, et ses habillemens desplaisans aux François qui s'en mocquoient. (COMM., I, 1489-1491, 137).

- [D'une partie du corps] : Je te vueil farder de charbon Pour ressembler plus biau varlet. Or vas : tu n'aras plus si *lait* Le visage con tu avoies. (Mir. parr., 1356, 47). En pourtraicture son ymage Vid et, quant sa petite forme Apperceupt, dueil hot que tel homme, Si *lait* de corps et de visage, Heust sur tous si grant avantage Que li commun et li gregneur L'eslisoyent pour leur signeur (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 41). Enemy je te conjure, *Laide* figure Beste a deux taux [deux "dos" ?] Que tu ne me faces nulz maux. (Feste roys, c.1475-1500, 305).

- Au fig. [De l'âme] : Premièrement son ame seroit morte espirituellement, et pour ce *layde*, deffiguree, puante et non plaisante a toy, Dieu, ne de toy amee (GERS., Concept., 1401, 400).

- Empl. subst. : Mais le *lait* se delicte en la biauté de l'autre et le bel se delicte ou biau parler de l'autre ou en autre chose (ORESME, E.A.C., c.1370, 431). Aussi bien *laides* que belles Contreffont les dangereuses, Et souvent les precieuses (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 404). Pourquoi donnent les femmes volontiers la mamelle aux petis enfans ? -- C'est affin

qu'ilz emportent leur *lait*. Et femmes sont volontiers belles. [Jeu sur l'homophonie laid/lait] (Devin. R., c.1470, 167).

2. [D'un animal, d'une partie du corps] "Désagréable à regarder, vilain" : ...briefment sa proie [le gerfaut] laissa Et devers terre s'abaissa, Si s'adressa isnellement, Dont je fui esbahis forment, Ou il choisi un chahuant, Un oisel *lait*, vil et puant, Dont li gentil oisel n'ont cure, Et pour sa villainne nature Qui fait forment a reprochier Se ne le deingnent aprochier. (MACH., D. Aler., a.1349, 383). A che propos dist Hugue de Saint Victor : "La fable dist que toutes les bestes presenterent de leurs faons pour servir a Jupiter, entre lesquelles la singesse porta son faon qui estoit defforme et *lait*, dont toutes les bestes se commencerent a rire..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 134). ...la deesse s'acourça, Si que Piquus mué pour ce a En un oisel de *lait* plumage Qu'on trouve souvent en boschage. (MACH., Voir, 1364, 616).

3. [D'une chose concrète] "Inesthétique (à voir ou à entendre)" : ...car, tout ainsi comme a ce que .I. homme ait bons yex et bonne veüe par quoy il juge bien des couleurs et que est bel ou *lait*, il convient que la bonté de la veüe soit nee en luy et que il le ait de nature, semblablement a ce que un homme ait bon voiemment ou bonne veüe de l'ame dedenz ou de l'entendement, il convient que elle soit en luy nee et a luy donnee de nature. (ORESME, E.A., c.1370, 201). Une porte a droit ou milieu, Qui assez bien affiert au lieu, Tres *laide*, noire et derompue, (N'au flairier n'est riens qui tant pue), Mais grant et lee est a merveilles. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 96). Les maisons y sont (...) *laydes* et ruineuses (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 126). Vers les toreaux vait seurement, Qui, par moult *lait* murmurement, Le cuident venir envayr, Et Jason, sanz soy esbahir, .II. grosses pelotes confites De glus atachans et despites Leur a ens es gueules ficees, Qui tantost ensemble attachiees Les machouères leur a si Qu'ilz sont du tout a sa merci. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 43). ...mais par longue accoustumance sa voix, qui souloit estre *laide* et mal accordable et desplaisant a ouÿr, il ramena a douceur et accord mesuré et plaisant a ouÿr (Bouciquaut L., 1406-1409, 429). Ce vent souffle tousjours en bas Rendant souvent un bien *lect* ton (Serm. quatre vents K., c.1500, 524).

- "Horrible" : Si que ces tempestes cesserent, Mais tels bruïnes engendrèrent, Tels ordures et tels fumées Qui ne furent gaires amées ; Car l'air qui estoit nès et purs Fu ors et vils, noirs et obscurs, *Lais* et puans, troubles et pus, Si qu'il devint tous corrompus, Si que de sa corruption Eurent les gens opinion Que corrompu en devenoient Et que leur couleur en perdoient. (MACH., J. R. Nav., 1349, 148). Las ! qui est ce qui de ce val Meschant, chetif, *lait* et hideux, Puant, orrible et tenebreux Me veult oster ? (Mir. prev., 1352, 262). XXXIIIJ. amiraus trouverent Avec le soudan, puis entrerent Main à main dedens le palais, Qui n'estoit trop biaux ne trop *lais*. (MACH., P. Alex., p.1369, 195).

- [Dans une litote] : Une dame sans villenie D'un chevalier estoit amie, Si li donna un anelet Trop gent (ne fu vilain ne *let*), Par si qu'adès le porteroit Et que jamais ne l'osteroit De son doÿ, s'elle ne l'ostoit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 235). Si me bailla un rondelet Qui n'estoit pas rudes ne *let*, N'il n'estoit mie contrefais, Ainçois estoit si tresbien fais (...) Que nulz amender n'i savoit. (MACH., Voir, 1364, 52). Un jour advint qu'en son palais, Qui fu grans et biaux, non pas *lais* (...), Un message vint en grant haste (MACH., Voir, 1364, 438). Terre ont pris, si sont descendu, Et monterent haut ou palais De la ville, qui n'est pas *lais*. Quant li bons roys sceut leur venue, Moult en desire la vehüe, Pour l'amour de ceaus de Venise, Qu'il aime de bon cuer et prise. (MACH., P. Alex., p.1369, 118).

Eu my lieu a IJ. montaignettes, Qui sont rondes et hautelettes, Dont seur l'une a un chastelet Qui n'i est messéant ne *let* ; Maisonnez sont toutes entour, Et tient bien III. lieues de tour. (MACH., P. Alex., p.1369, 210).

- *Par beau (et) par laid/soit beau ou laid.* "De quelque manière que ce soit" : Il vous faudra, soit *lait* ou bel, Que vous entrez en ce batel (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 59). ...quand il cogneut que par beau ne par *lait* il ne la pavoit oster de sa mauvaiseté, il la abandonna (C.N.N., c.1456-1467, 489). En ce Royaume dict auoir Bon droict et si le veult auoir Par beau ou *laid* ce mest aduis Car Martin en son lieu la mis Et sa femme fut fille aussi Du Roy qui mourut deuant luy Voyez cy le tître quil y a Pour ce ne vous assurez ia Que vous n'avez tantost bataille. (Myst. st Martin K., a.1500, 245).

. (À) *qui soit laid ou beau.* "Qu'il en déplaise ou non à tel ou tel" : Partant, devien-ge pastureil Ne iamais, qui soit *laid* ne bel, Le mien cors ne les seruirat, Tant qu'il ayent cel[e] gent là. (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255).

- En partic.

. [Du temps qu'il fait] "Désagréable, mauvais" : Ainsi que Berinus et sa compagnie estoient en mer, il advint une vespree que une espesse nue se leva, et fu li airs troublez et obscurs, et fist un *lait* temps et hideux, si qu'il ne sceurent quel part il aloient. (Bérinus, I, c.1350-1370, 208). Car je n'yray pas, je t'affy : Trop fait *lait* temps. (Mir. mère pape, c.1355, 396). Li temps est noirs, obscurs et *lais* (MACH., F. am., c.1361, 144). PREMIER BERGIER. (...) Seray je pas souffisamment Montez de patins a rouelle Et d'eschaces, quant Marotele Yray vëoir, s'il fait *lait* temps, Et s'aray solers bien fermens A troiz ou a quatre noyaux ? (Gris., 1395, 46). ...pour quoy le cappitaine du gait de Montferant, pour le cremeur du *lait* temps, n'yssi oncques hors celle nuit de son hostel (FROISS., Chron. M., c.1375-1400, 208). Et vint asseoir Craais par bastides, car il faisoit trop froit et trop *lait* pour tendre tentes, trefs et pavillons (FROISS., Chron. D., p.1400, 557). Je congnois bien mousches en laict, Je congnois a la robe l'homme, Je congnois le beau temps du *lait*, Je congnois au pommier la pomme, Je congnois l'arbre a veoir la gomme, Je congnois quant tout est de mesmes, Je congnois qui besoigne ou chomme, Je congnois tout fors que moy mesmes. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 54). Le Temps est beau, le Temps est *let*, En ung estat point ne demeure. (Sots triumph., c.1475, 49).

. [D'une chose] "Gâté par le mauvais temps" : Brief, le partement de Dijon fut pompeux à merveilles et la journée *laide* et pleyne de pluye, et furent toutes ces belles parures moult empirées (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 12).

. Empl. subst. *Le laid.* "Le mauvais temps" : Ne dit on que li homs sauvages S'esjoist, quant il voit plouvoir, Et chante ? Qui l'i fait mouvoir ? L'espoir qu'il prent en son revel Qu'après le *lait* il fera bel. Ne tu n'as pooir de savoir Que c'est joie, sans mal avoir. (MACH., R. Fort., c.1341, 99). [P. C.]

LAIDE, subst. fém. (laide¹)

[GD : *laide*¹ ; FEW XVI, 439a : **laiþ*]

A *laides.* "À contrecœur" : Damp chevalier, dist le preux Blanc Chevalier, au morir vendroie a *laides*, si me deffendray a mon pouvoir. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 415). [À rapprocher de *laidement* "à contrecœur" dans God., IV, 697b] [R. M.]

LAIDE, subst. fém. (laide²)

[GD : *laide*² ; FEW V, 311a : *licita*]

"Droit d'octroi sur les marchandises (surtout Centre et Sud ; correspond au *tonlieu* du Nord)" : ...péages, *leudes*, impost (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1448, 17). ...toutes les *leides*, péages, coutumes (...) et autres droitz quelxconques (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1461, 284). Le leydeur qui tiendra et portera la quarte du blé pour mesurer les blez qui se vendront par les forains, ne doit prendre rien pour bailler la quarte, fors la *leyde* tant seulement. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 521). ...soyent tenus quictes et paisibles de la *laide* ordinaire d'Arras (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 395). Item l'usage des alozes pour les biens vacans, la *lede*, amendes et composicions... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 15).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1389-1403 (Loire, *leyde*) ds GD IV, 696c-697a. [R. M.]

LAIDEMENT, adv. (laidement)

[T-L : *lait*¹ ; GD : *laidement* ; GDC : *laidement* ; AND : *laidement* ; DÉCT : *laidement* ; FEW XVI, 439a : **laiþ* ; TLF X, 912b : *laid* (*laidement*)]

A. - "D'une manière moralement laide"

1. "De façon malhonnête, inconvenante, injuste, choquante" : Mon chier seigneur, s'a fait celui Jehan que vous si chier amez, Qui vous et moy a diffamez Si *laidement*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 273). «...Du duc Buef d'Aigremont me souvient bien souvent, Qui en vo sauf conduist fu occis *laidement*...» (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 206). ...encores devoit-il [celluy prince] perdre icelluy son privilege ou cas ouquel abuseroit d'icelluy et qu'il mueroit ou falsifieroit icelles monnoies pour son singulier gaing, ce non moins convoiteusement que *laidement* accroissant. (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXV). Et a tous ceulz ici une chose leur est commune, c'est assavoir, laide gaaigne ou gaaignier vilainement et *laidement* (ORESME, E.A., c.1370, 240). La seconde branche de ire si est quant, en parlant, la personne a le cuer enflé a mal faire et dire, et quant elle parle *laidement*, desordonneement, par ire contre aucun autre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 28). Et par ce puez appercevoir Que ceuls qui sanz marier naissent A Dieu et au monde desplaisent Et sont en ce fait actuel De l'Eglise et du temporel, Quant aux libertez et franchises, *Laidement* pugny en deux guises : L'une, en ce qu'ilz n'eritent pas, Et en après voy l'autre cas, Qui leur est dur et impropice: Tenir ne puelent benefice (DESCH., M.M., c.1385-1403, 278). Et moy, comme mere piteuse Qui voit mesprendre ses enfans, Doubtant vengeance despiteuse De leurs mortelz et durs offens, Ay paour d'eulx veoir boutez Hors de l'eritage du pere Et si *laidement* deboutez Qu'il conviengne qu'en eulx appere. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 116).

2. "D'une manière outrageuse, injurieuse" : GUILLAUME. Damoiselle, ne vous desplaise, Se je vous resgarde a mon aise, Car pas ne vous hé si forment Com je vous regart *laidement* ; Et se ma parole est diverse, Bons cherretons est qui ne verse. Mais je cuide verité dire, Comment que m'en vueilliez desdire ; Si me sui ci mal embatus, Se pour voir dire sui batus. (MACH., J. R. Nav., 1349, 244). "Et comment, disent il, est tel cose la ducé d'Osterice ? Li sires de Couci nous avoit donné à entendre que c'estoit li uns des gras pays dou monde, et nous le trouvons le plus povre : il nous a decheu *laidement*" (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 220). ...Escos en fin *laidement* m'ont decheue, et m'est tournée la fiance qu'avoye en eulx en playe et desrision extreme. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 95).

3. "De manière honteuse, déshonorante" : ...et pour ce aiment il mieulx mourir que villainement et *laidement* fuyr. (ORESME, E.A.C., c.1370, 213). De celui vault pou le sermon Qui reprant les vices d'autrui Et refraindre ne veult en lui Les propres pechiez que il blame : Trop *laidement* acroist son blame, Et son corps et autrui empesche, Quant il ne fait tout ce qu'il presche (DESCH., M.M., c.1385-1403, 159). Et ardirent ceuls de Silly, Qui ont a leur poindre failly, Et ceuls de Paris ensemment, Qui s'enfuirent *laidement*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 374). Tost après, le basilicque se fortiffia et, se veullant excuser d'avoir esté *laidement* vaincu, dist... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 269).

- "D'une manière contraire à la pudeur, à la bienséance" : ...et marchent [les femmes qui se soucient peu de leur honneur] hommissement et se maintiennent *laidement* devant la gent sans en avoir honte. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 9). Deffendez leur le mentir, jouer a jeux illicites, de *laidement* jurer, et de dire parolles qui sentent villenies ne parolles deshonestes ne gouliaires comme aucunes mescheans qui maldient de males senglentes fievres, de male senglente sepmaine, de male senglente journee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 128).

B. - P. ext. [Avec un aspect négatif, mais sans rapport avec la morale]

- "Rudement, avec violence" : E ! Diex, pour quelle mesprison Sui je aïnsi *laidement* batue ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 216). Et tous les Romains qu'il trouverent, il leur lièrent piez et mains et leur firent moult de laidure et de despit, ne pour chose que Berinus ne li Romain sceüssent crier mercy, il n'en avoient nulle pitié, ains les formenoient moult *laidement*, et plusieurs en firent mourir honteusement (Bérinus, I, c.1350-1370, 197). Et fut devant le roy moult *laidement* menez, Qui estoit en son lit terriblement bleciez. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 45). Ly enfes jut a tierre *laidement* adenté. Lors ont li gent d'autour eüt grande pité. (Chev. cygne P., c.1356, 89). Ly dus cuyda passer à ce cop franquement Mais Huon du martiel le fery serément, Deseure le visiere l'asena *laidement* (Hugues Capet L., c.1358, 157). Silvestre, or fais qu'il nous appere Pour quoy ton Crist apparanment Souffri qu'il fust si *laidement* Pris, liez, moqués et flaellez, Cloez, couronnez, abruvez: Que fut ç'a dire ? (Mir. st Sev., 1362, 233). Et après tu scez que Fortune M'est si diverse et si enfrune Que de mes frères proprement Ay esté futez *laidement*, Et, pour ma douleur plus acroistre, Ne m'ont dangné frère congnoistre, Dont le cuer ay tout forsené (Mir. Amis, c.1365, 49). La furent les paiens fouleiz *laidement*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 54). Si l'eust moult *laidement* secous, S'il ne lui eust esté rescous, Et trop durement le navra (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 150). Cartagiens mis a la voye Sont et *laidement* convoyez ; Mors et pris et mal avoyez Furent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 224). Et ledit de Luxembourg, non amoindry de coeur, mais tout villenné *laidement* en face et esblouy du sang qui luy alloit sur le yeux (...), à dur certes et à bien envys, quand ne se trouva secouru de nulluy, se rendy audit La Moure et luy bailla la foy (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 268).

. *Il meschiet laidement à qqn.* "Ce qui arrive est très fâcheux pour qqn" : ...la foudre du ciel par plusieurs liex cheÿ, Dont a mout de paiens *ledement* mescheÿ. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 167).

- "Sévèrement" : [La grande soeur rappelle comment sa petite soeur s'adressait à elle autrefois pour lui demander]... que pour l'amour de Dieu je ne vous voulsisse mie *laidement* corrigier devant la gent estrange ne devant nostre gent aussi, mais vous corrigasse

chascune nuit, ou de jour en jour, en nostre chambre et vous ramenteusses les descontenances ou simplesses de la journee ou journees passees et vous chastiasse s'il me plaisoit (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 1). ITEM, Senacheris fu prince de grant cruaulté en destruction de gent et de pays, et pour ce Dieu le pugny si *laidement* qu'il fu occis de ses propres enfans, si que il est escript ou premier chapitre du livre de Thobie. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 143).

- "À contre-coeur" : Garno, s'ait dit Florie, allez moi escoutant : Avuec vous en yrai en France *laidement*, Car je croy en Jhesu le Perre omnipotent. Maix pour l'amour de mon perre ai si demouré tant ; Maix pués qu'il est finés je vous ai en couvant Que jamais n'aresteraï en jour de mon vivant S'arai ressut baïtesme ; trop la voy desirant ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 642).

- [D'une affaire] *Aller laidement.* "Aller mal" : Se Raison n'ay partout eüe, M'ame demourra decheüe Et engagie a celle fin Que de estre dampné sans fin. Donc, se Raison ne le tesmongne, *Laidement* ira ma bezongne (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 14).

C. - "D'une manière esthétiquement laide" : Medecins qui o lié estoient, Qui sa complexion savoient, Li distrent lors certainement Que s'el se tenoit longuement De repairer a mariage Que de tant fust seüre et sage Qu'el seroit *laidement* barbee, Quar chaulde estoit et embrasee Si forment sa complexion Que naturel commixtion A merveilles li couvenoit. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 90). Contre les Sarrasin vont criant *laidement*. Mais ly roys des Taffurs leur a moustré le dent (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 491). Mais il [l'entendement] conjoint les choses disjointes si comme se il ymagineoit que "un homme eust teste de cheval" et 'li adjoustast que il eust diverses plumes' ; si come dit le poete que "*laidement* une belle femme par dessus se fine en un noir poïsson" (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 159). ... "Je ressemble a l'avugle qui juge des coulours, et a certaines femmes d'Orient qui pour argent pleurent les mors a leurs exeques. Elles pleurent fort et *laidement*, se demainent par usage, et toutefois dedens leurs cuers elles ne sentent point de douleur, ainsi est-il de moy chetif..." (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. G.-K., c.1384-1389, 14). Et lors courent ilz [les boucs] sus aux genz et bestes et se combatent entre eulx et reent en la maniere que fet un cerf, mes non pas de tieu guise, quar ilz chantent trop plus *laidement*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 71). Nous cheïsmes des lieux haultains Et avons esté descendu Et en cest infer confondu Et transfigurez *laidement* Plus noirs que ne soit airrement (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 238).

D. - Loc. Bellement ou laidement. "D'une manière ou d'une autre" : "Mais velà chiaux de Bruges qui sont grant et orgilleus, et par eulx toute ceste felonnie est esmeue. S'est bon que nous alons deviers yaulx et si fort que, bellement ou *laidement*, il soient de nostre accord." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 187). ...il ne laisseroit nullement qu'il ne sceust son nom ou bellement ou *laidement*, puis que son pere luy avoit commandé (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 412). [P. C.]

LAIDENGE, subst. fém. (laidenge)

[T-L : *laidenge* ; GD : *laidange* ; AND : *laidenge* ; FEW XVI, 439b : **laiþ*]

"Injure, insulte" : ...et de rechief : "Ne veulliés pas doubter la *laidenge* des hommes et ne cremés les blaphemes d'icheulx..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 332). Se aucun a envie ou mesdit de ceste maniere de vivre, nostre Blesille ne fait que rire et ne daignera oïr les *laidenges* ou vituperes des raines faisans trop de

noise. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 435). En tous temps le verrez honteux, Plain de courroux et d'atayne Et contre sa femme en hayne, En *laidenges* et en reprouches, Qui ysteront de leurs deux bouches (DESCH., M.M., c.1385-1403, 60).

Rem. SAINT-GELAIS (*Ep. d'Ovide*) et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD IV, 695c-696a. [R. M.]

LAIDENGER, verbe (laidenger)

[T-L : *laidengier* ; GD : *laidangier* ; AND : *laidenger* ; DÉCT : *laidengier* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

A. - "Injurier, outrager, railler, maltraiter" : Comment que sa mobilité [de Fortune] En mouvant soit estableté, C'est ses estas, c'est sa nature, Ce sont ses meurs, c'est sa droiture. Dont, puis qu'elle fait son deü, Je di que tu as tort eü De li *laidengier*, ne blasmer, Ne de ses oeuvres diffamer ; Car se tu yes cheüs en peinne Par sa mutation soudeinne, Estrange, diverse et sauvage, Qui fist chanseller ton corage, Certes, omis, tu n'ies pas seuls. (MACH., R. Fort., c.1341, 93). ...se tu as mestier de my [Espérance] Amie entiere, sans demy Me trouveras a toutes heures. Si n'est pas bon que plus demeures, Que vers ta dame ne te traies. Mais garde bien que ne t'esmaies ; Car ja ne te sera si fiere Qu'elle te *laidenge* ne fiere, Se ce n'est de ses très dous yeus Rians, attraians et soutieus. Mais je les tesmongne pour tels Que leurs cops ne sont pas mortels ; Car douce en est la blesseüre (MACH., R. Fort., c.1341, 104). Puis que je suis plain de vendange, Ne me chaut se l'en me *ledange* Ou s'on me ruse. (Mir. ev. arced., c.1341, 120). Et aucune fois li loial Avoient pour l'amoureux mal Joie, guerredon et merite, Et li faus mauvais yprocrite Estoient d'elles sans pité *Laidangié*, haï, despité. (MACH., D. Lyon, 1342, 216). Et quant Melia vist qu'elle n'avoit autre aide de lui, si le maudist et *laidenga* et l'apela faulx, traître, mauvaiz et desloial. (Bérinus, I, c.1350-1370, 329). ...a grant tort vo cors le *lesdenga*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 82). Après Honte, Espoirs m'appella Et dist : "Doulz amis, es tu la ? As tu esté bien *laidengiés* Et de joie bien estrangiés Pour la plus belle du paÿs, Et pour ce qu'ies trop esbahis Toutes les fois que tu la vois (Quar tu n'as maniere ne vois Dont tu puisses a li parler)..." (MACH., Voir, 1364, 222). Quant ses faucons s'en va au change, Il le reclaime, il le *lesdange*, Il crie, il huche, il huie, il brait Tant que li faucons oit son brait ; Aussi font tuit cil fauconnier Qui sont dou deduit parsonier (MACH., Voir, 1364, 724). TROISIÈSME FIL. Je ne cuit pas avoir ennuit De mon pére chiére rebourse : Je li porte argent en ma bourse, Ne me devra pas *laidangier*. (Mir. roy Thierry, c.1374, 293). Et ceulx qui eschapperent s'en revindrent tout droit a leur hostel, ou ilz trouverent encores Albumasar. Sy le commencerent adonc trop fort a *laidengier* et a lui mettre sus qu'il leur avoit procuré le meschief et le dommage qu'ilz avoient eu pour averer ce qu'il leur avoit dit, et le vouloient pour ce occirre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 35). ...un autre homme voutt essaier par redarguer et *laidengier* asprement ycellui, se il aroit pascience de philosophe (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 76). Et n'est ou monde tel dangier Qu'estre povre et viel en ses jours Car de tous fait a *laidangier*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 143). Et en ce mesmes temps fut pris par justice a Lille (...) ung herese (...). Finablement fut mené a Tournay et preschié, la ou (...) ne fit que rire du preschant ; mesmes, soy couchant a ly, le raboua et le *laidaigna* de villaines parolles (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 227). Mais avant que nous concluons D'un tel fait, oyons et voyons Deux motz, car il y a denger D'un homme de bien *laidenger* S'il n'y a cause souffisante (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 767).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. ; DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 157 ; *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 11/330 ; *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, gloss. ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ; *Cligès C.T.*, 1455, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 529 ...

- Inf. subst. "Outrage"

Rem. DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 322.

B. - "Blâmer, dénigrer" : A cheulx d'embas tousjours benefice et aide devons donner, sans reprouchier, sans *laidengier* corrigier, gouvrenier sans orgueil, sans cruaulté chastier, en pité nourrir, sans veneration ou honneur demander, compaignie et equalité amer (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 275). Ne enquier pas curieusement des vices des aultres et ne soies pas aigre repreneur ne en *laidengant* correcteur, et te conduis tellement que ton admonition soit faite en joyeuseté (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 278). On me *lesdenge*, on me desprise (MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, t.1, 1440-1442, 134). ...quand ilz furent entrez, elle *ledangea* son mary, son pere, sa mere et les aultres, en monstrant qu'elle estoit bien esmerveillée quelle chose a celle heure les amenoit. (C.N.N., c.1456-1467, 382). ...n'est ce pas bien raison que avec tout le mal que j'ay eu d'amasser et espergner, pour accroistre et embellir vostre hostel et le mien, je soye reprochée, *lesdengée* et tencée ? (C.N.N., c.1456-1467, 463). Sy aperçoy le grant danger Ouquel omme amoureux se boutte. Et qui me vouldroit *laidanger* De ce mot, en disant : "Escoute ! Se d'amer t'estrange et reboute Le barrat de celles nommees [les filles de joie], Tu fais une bien folle doute, Car ce sont femmes diffamees..." (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60).

- *Se laidenger*. "Se blâmer soi-même, se faire des reproches" : Lors se commença a blasmer et a *laidengier* et dist qu'il ne vouldroit pour nul avoir que Milie le sceüst comment il s'estoit maintenu ne la faulseté qu'il avoit faite envers elle. (Bérinus, II, c.1350-1370, 151). [R. M.]

LAIDENGEUR, subst. masc. (laidengeur)

[T-L : *laidengëor* ; GD : *laidangeor* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

"Celui qui injurie, qui outrage"

REM. Ex. d'a. fr. et MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD IV, 696a. [R. M.]

LAIDENGEUX, adj. (laidengeux)

[GD : *laidangeux* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

"Injurieux, outrageant" : Car du temps après ensuivant, entre lui et partie adverse ne furent aucunes paroles *ledengeuses* sur lesquelles on peust fonder aucun mal. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 305). Que fera-l'on de tes escritures, de tes frivoles et inventions *laidengeuses* que tu as fait dévoler par ce royaume (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 256). [R. M.]

LAIDERIE, subst. fém. (laiderie)

[GD : *laiderie* ; *FEW V, 311a : *licita*]

"Bureau de perception de l'impôt appelé *laide*"

REM. Doc. 1451 (Béziers, *leuderie*) ds GD IV, 697b.

V. aussi *laide*² [R. M.]

LAIDESSE, subst. fém. (laidesse)

[T-L : *laidece* ; GD : *laidece* ; AND : *laidesce* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

"Sexe de la femme"

REM. Doc. 1396 (Tours, *la leidesce des femmes*) ds GD IV, 697a. [R. M.]

LAIDEUR, subst. fém. (laideur¹)

[T-L : *lidor* ; GDC : *laideur* ; FEW XVI, 439b : **laip* ; TLF X, 913a : *laideur*]

- [Point de vue moral] "Souillure que constitue qqc." : Ichelui saint Augustin ou tiers livre dist : «La vaine d'amistié je embroulloie par les puantises de concupiscence, et la beaulté d'icelle je obscurcissoie par la *laideur* de charnalité». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 271).

- [Point de vue esthétique] "Caractère de ce qui n'est pas beau, aspect disgracieux, laideur" : Tant ay alé mont et valée Que ma char est toute hallée ; Mais de sa *laideur* ne me chault, Car biauté sanz bonté poy vault. (Mir. st J. Cris., c.1344, 268). Et sa haute valour Qui n'a per ne gringnour, Sans faire en moy retour, Tient mon cuer en la tour De joie et de baudour ; Franchise est tout entour Et autres biens plusour, Qui gardent le contour Qu'il n'i veingne *laidour*, Ordure ne puour, Espine ne liquour, Ne racine ne humour, Qui le mette en erreur De penser villain tour... (MACH., Vez ci, 1364, 274). Fai tant que de li m'estorde ; Car il n'a maison ne borde Qui vils, sale, obscure et orde Ne soit, pleine de puour Et de *laidour*, Et mes cuers vuet et t'acorde Que ton dous salut recorde, Tant que de li naisse et sorde Une fonteinne de plour Et de tristour (MACH., Lays, 1377, 413). Et en maint lieu, la ou nous fusmes, Geans orribles de grandeur, Pimains et gens de grant *laideur* Veismes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 61). Dont suis en tel parti Souvent, quant a droit m'en remembre, Que cuer et corps et tuit li membre Me vont tremblant de grant hideur De sa tres orrible *laideur*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 97). [P. C.]

LAIDEUR, subst. masc. (laideur²)

[GD : *laideur* ; FEW V, 311a : *licita*]

"Percepteur de l'impôt appelé *laide*" : Le *leydeur* qui tiendra et portera la quarte du blé pour mesurer les blez qui se vendront par les forains, ne doit prendre rien pour bailler la quarte, fors la leyde tant seulement. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 521).

V. aussi *laide*² [R. M.]

LAI DIR, verbe (laidir)

[T-L : *laidir* ; GD : *laidir* ; AND : *laidir* ; DÉCT : *laidir* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

A. - [Idée de laideur(physique ou morale)]

1. Empl. trans. "Rendre laid" : Et pour c'einsi com je l'ay dit, Pechiez d'envie si *laidit* Celui qui en li le reçoit, Que trop fort l'empire et deçoit. (MACH., D. Lyon, 1342, 228).

2. Empl. intrans. "S'enlaidir" : Chascune est de grant beauté plaine Cent tans plus que ne fu Heleine, Cent tans mes sans comparaison, Quar certes ce n'est pas raison Des beautez spirituelles A comparagier es charnelles Qui par poi d'achoisson *laidissent* Ou par la mort donc touz perissent (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 99). Auec ce vous est donnée Si tres noble destinée Qu'il n'est, sans doubtance, Grace, tant soit affinée, Qui devant vous ait durée, Qu'en vostre presence Biauté *laidist* et s'oscure, Maniere n'i a mesure, Douceur samble amere et sure (MACH., Ch. bal., 1377, 604).

B. - [Idée d'outrage]

1. Empl. trans. *Laidir qqn*. "Outrager, maltraiter qqn" : Car Grace, ma très chiere amie, Va a Dangier, et se li prie Qu'il ne soit pas si dongereus Au fin amant qui est honteus, Et qu'atant se vueille souffrir De lui ramposner et *laidir*, Et que plus ne li soit contraires,

Car il est dous et debonnaires, Et s'a servi moult humblement Et enduré pacienment (MACH., D. verg., a.1340, 44). ...a jointes mains Vous requier pardon ; ou au moins Que de vous ne soie maudis, N'entre gent blamé ne *laidis* (Mir. femme, 1368, 219). Coustume est en Bourgoingne que, [se] aucun est *laidiz* ou vituperéz d'un autre ou de plusieurs, les freres ou les cousins du *laidiz* se puent clamer comme *laidiz* et le appeller en leur courage. La *laidure* et la villenie faite ou dite à son frere ou à son cousin germain, il se puent tenir pour *laidiz*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230). Treves furent en ce tandis, Car, d'ambedeux pars, si *laidis* Furent en ce derrain estour Qu'ilz ne pouoient, par nul tour, Plus combatre jeunes et vieulx (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 110). ...jadis Furent Grioux par elles [Penthébilée et ses troupes] *laidis* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 147).

Rem. Aussi *Hugues Capet* Lab., c.1358, 1345 ; 2023 ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 73 ; t.2, 220 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

- [À propos de la vertu d'une jeune fille] : Si voulez que je vous *laidisse* Et vostre pére et moy traisse, De qui j'atens tout mon bien fait ! (Mir. Amis, c.1365, 22).

2. Empl. pronom. *Se laidir*. "Se déshonorer" : Ainsi chascun son renom amble, Se destruit et apaillardit, Et par soy mesmes se *laidit*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 256).

3. Part. passé en empl. adj. ou subst.

- Empl. adj. "Qui est outragé" : Coustume est en Bourgoingne que, [se] aucun est *laidiz* ou vituperéz d'un autre ou de plusieurs, les freres ou les cousins du *laidiz* se puent clamer comme *laidiz* et le appeller en leur courage. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230).

- Empl. subst. "Celui qui a subi un outrage" : ...les freres ou les cousins du *laidiz* se puent clamer comme *laidiz* et le appeller en leur courage. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230). [R. M.]

LAI DIT, subst. masc. (laidit)

[T-L (renvoi) : *laidit* ; GD : *laidit* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

"Injure, outrage" : ...en ceu ciecle n'est hons Dont j'oeil nul *laidis* ne nulz villain respont (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 178). [R. M.]

LAI DOYER, verbe (laidoyer)

[T-L : *laidoier* ; GD : *laidoier* ; DÉCT : *laidoier* ; FEW XVI, 439b : **laip*]

"Maltraiter, malmener qqn" : LE CORPS À L'ÂME. ...«Que dis tu ? Tu soies or li mau venu Qui ci endroit moi *laidoier* Viens que dëusses soulacier !...» (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 136).

- Inf. subst. "Action de maltraiter, de malmener qqn, outrage" : Il fu dit pour Guillaume de la Grange contre les enfans de Doze, qui avoient esté au *laidoier* le cousin dudit Guillaume ; il s'en tenoit pour *laidiz* et queroit qu'il lui feust amendé ; les diz enfans de Doze disoient qu'il n'en pouvoient faire cauteracion. Dit fu que si faisoit, et respondirent que non. Trouvé fu qu'il estoit enz au *laidoier* et l'amenda audit Guillaume. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230). [R. M.]

LAI DURE, subst. fém. (laidure)

[T-L : *laidure* ; GD : *laidure* ; AND : *laidure* ; DÉCT : *laidure* ; FEW XVI, 439 : **laip*]

A. - [D'un point de vue moral, religieux]

1. "Outrage, injure, insulte" : ...Qu'il [Jésus] vueille ceste creature Faicte et forgee a ta facture, A ta semblance et pourtraicure

Selon les euvres de nature, Mectre hors de toute adventure, Du gouffre de perdicion, De la prison d'enfer obscure, Des deables et de leur *laidure*, De leurs tourmens et payne dure Et qu'il ait vie qu'il luy dure, Pour faire sa salvacion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 391).

- *Dire/écrire une laidure (à/de qqn)*. "Tenir un propos outrageant, offensant (à/au sujet de qqn)" : Or regardez la grant *laidure* Qu'il a de moy ci dedans dit ! Veez vous bien le grant despit Qu'il dit de moy ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 294). ...Puis que vers Dieu ont si grant tort Et qu'a Dedit, leur capitaine, Qui souvent deduire les maine, Ont dit villenie et *laidure*, Qu'il enn aient paine si dure Comme Dedit leur a requis (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 195). Coustume est en Bourgoingne que, [se] aucun est laidiz ou vituperéz d'un autre ou de plusieurs, les freres ou les cousins du laidiz se puent clamer comme laidiz et le appeller en leur courage. La *laidure* et la villenie faite ou dite à son frere ou à son cousin germain, il se puet tenir pour laidiz. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230). Et lors s'avance Folie, par haulte eloquence Me dist : "Qui est cilz escripvains Qui a escript tant de mos vains Des femmes et tant de *laidure* ?" (DESCH., M.M., c.1385-1403, 276). Lors [Geoffroy] vient a son cheval et monte, et, quant il vint aux champs, si se retourne vers l'abbaye, et voit le meschief et le dommage qu'il avoit fait. Lors se plaint et se guermente et se nomme faulx et mauvais, et se dit tant de *laidure* qu'il n'est homs qui le peust penser s'il ne le veoit ou ouoit. Et croy que de fin ennuy il se feust occiz de l'espee (ARRAS, c.1392-1393, 252). Ancor dis je que trop se desnature Homme qui dit diffame, ne *laidure*, Ne reprouche de femme en la blamant (CHR. PIZ., Ep. dieu d'amours F.E., 1399, 42). ...et la dame moult joieuse prist terre et vault savoir a son pere et a son mary s'ilz vouloient tenir leur convenance. A laquelle ilz affermerent par renovacion de sermens qu'ilz ameroient mieulx mourir que pincer envers icelle de dire ne proposer nulle tache de blasme ne *laidure*. (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 126). Il veult nostre loy blasonner En disant des dieux grans *laidure*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 243).

- *Faire une laidure (à qqn)*. "Faire outrage (à qqn)" : Car trop ly ay fait de *laydures* Et dit trop de grosses injures (Mir. st Guill., c.1347, 22). ...tu m'as fait ceste *laidure* Qu'en lieu d'umaine creature Sont nez de ton corps ces cheaux (Mir. roy Thierry, c.1374, 266). Jamais tel *laidure* ne face, Car nul d'elles mal ne raconte Qu'il ne die sa propre honte. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 294).

- *Tenir à grant laidure que* : Mais je tieng à trop grant *laidure* Que les mauvaises gens et fausses Li avoient mis [au roi assassiné] unes chausses Rouges, reses, viez et usées ; Et s'estoient toutes troées (MACH., P. Alex., p.1369, 271).

- [Dans la rhét. amoureuse] "Vilenie, bassesse, chose indigne..." : ...je vous aim d'amour seüre Et de *laidure* Vous asseüre. (MACH., Les lays, 1377, 282). ...Amours ha nature Si noble et si pure Qu'il n'est creature Qu'elle ne forjure Ne dont elle ait cure, S'il pense à *laidure*. (MACH., Les lays, 1377, 341). S'a moult douce norriture Qui vit de telle pasture, Qu'amans, qui en li figure D'Amours la droite figure, Fuit et het tous mauvais tours, Pechié, vice, mespresure Et quanqu'il touche à *laidure* ; C'est des loyaus la nature. (MACH., Les lays, 1377, 351). Ce figure Sa figure En mon cuer, si qu'elle y dure Tellement Que *laidure*, Mespresure N'i a fors sa pourtraiture Proprement. (MACH., Les lays, 1377, 395).

- *Sans laidure* : Car je la ser et aim sans decevoir Et sans *laidure*. (MACH., F. am., c.1361, 153). Mais je ferai mon pouoir Que ma dame nette et pure Soit seüre Que loyaument, sans *laidure*, L'aim et sers sans decevoir. (MACH., Les lays, 1377, 333). Mais ce au cuer trop fort me point Que longuement pas ne dure, Dont

j'endure Sans *laidure* Grant chalour et grant froidure Qui mon cuer point et empoint, Si qu'amours me point et oint, Dont je sui en aventure De mort sure (MACH., Les lays, 1377, 444).

- *(Ne/sans) penser laidure* : Durer ne puis longuement, Car pour amer loiaument Ne pour servir liement, Sans penser *laidure*, Ne pour celer sagement N'ay confort n'aligement De ma douleur dure (MACH., Motés, 1377, 511). Pour ce vous pri, dame, qui estes flour De tous les biens et de toute biauté Et qui avés en grace et en valour Et en plaisant maintieng tout sormonté, Que vous daingniés avoir de moy pité, Que ja vers vous ne penseray *laidure*, Et me fussiés .C. mille fois plus dure. (MACH., Bal., 1377, 542). Dame, à qui M'ottri De cuer, sans penser *laidure*, Je n'ay mie desservi Qu'enhaï M'ait si Vos cuers qu'à desconfiture Soie pour l'amour de li. (MACH., Ch. bal., 1377, 594). J'aim sans penser *laidure* Et ay lonctemps amé Celle où Diex et Nature Ont mis tant de bonté Que toute creature D'onneur a sormonté. (MACH., Ch. bal., 1377, 597). Mais pour peine qu'endure, Tant soit à porter dure, N'orrez vilain rapport, Que je pense *laidure*, Barat ne mespresure Vers vostre gentil port ; A Amours m'en raport. (MACH., Ch. bal., 1377, 620).

2. "Déshonneur, infamie, ignominie, honte" : Et que tu soies sans doubtaunce, Riches d'avis et de vaillance. Mieux t'en ameront ti amy ; Aussi feront ti anemy, S'on te voit sans desconfiture ; Car c'est grant honte et grant *laidure* A prince qui se desconforte. Pour nouvelle qu'on li aporte Pour povreté ne pour richesse, Pour grant joie ne pour tristesse Ne doit muer qu'il ne soit fermes Com Socratès. (MACH., C. ami, 1357, 63). Car ceste ici oeuvre pour paour de *laidure* et de vitupere, ou pour desir de honneur. (ORESME, E.A., c.1370, 211). Et ce que il soustient, ce est pour optenir ou pour eviter pechié et *laidure* et pour ce semblent mieulx avoir la vertu de fortitude (ORESME, E.A., c.1370, 216). Et vercunde craint et fuit *laidure* et deshonesteté. (ORESME, E.A.C., c.1370, 531). Vous dites bien et je le vueil. Ce seroit a nous grant *laidure* Que si tresbelle creature Occisissons (Mir. Berthe, c.1373, 181). On ne doit pas croire en augure, Car c'est pechiez contre la foy Et c'est sorcerie et *laidure* Et grant deshonneur ; car je croy, Quant homs voit ses anemis Qui destruisent sa gent et son païs, Qu'il ne se puet excuser de combatre, S'il a pooir de leur orgueil abatre. (MACH., L. dames, 1377, 229). Cuer qui a haultesce tire Et ou Noblesce est assise, Doit toute ordure despire, *Laidure* et goulgiardise, Car sa noblesce desprise, Quant nettement ne la garde, Celui ou tous prennent garde. (CHART., B. Nobles, c.1424, 404). Mon filz, nocte ce que je dis Et a comprendre ne desdis Qu'en une vierge necte et pure Il descendit de paradis Et fut fait homme sans ordure, Pour reparer la grant *laidure* De l'offence dessus predicte, Ou, la bas, humayne nature A jamais estoit interdite. (LA VIGNE, S.M., 1496, 150).

- *Faire laidure(s)*. "Commettre une infamie" : ...car, pour quelle chose tant fust grande, ne feroit celuy aucunes *laidures* a qui rien n'est grant ? (ORESME, E.A., c.1370, 250). Car se celui qui fait tele *laidure* estoit en grant passion de concupiscence, que feroit-il ? (ORESME, E.A., c.1370, 388).

- "Action choquante et scandaleuse, turpitude" : ...et, ce fait, on lui donnoit congié qu'il feïst son ordure et sa *laidure* avecques les hommes masles. Ces choses et plusieurs aultres confesserent les ditz Maïstres [des Templiers] (...) ou par paour des tourmens, ou par aultre maniere. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 292). Gayus Cesar, quant il estoit encore jeune, vit en son dormant que il habitoit charnelment a sa mere ; et pour la cause de la *laidure* horrible il fu tout esbahi (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 153). ...et les hommes avoient delaissié le naturel usage de femme et

estoint tous enflambéz et ardans de leurs desirs en faisant ensemble leurs *laidure* hommes sur hommes (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 240).

3. "Réalité dont la pudeur interdit de parler" : Et certes, femmes ne doivent parler de nulle *laidure*, non mye seulement de con, de cul ne de autres secretz membres de nature, car c'est deshonneste chose a femme d'en parler. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 129).

4. RELIG.

- *Laidure (de peché)*. "Souillure du péché" : Mais il les veult soustenir et souffrir pour bien ou pour éviter *laidure* de pechié. (ORESME, E.A., c.1370, 218). En ces ruisseaux sont lavez lors Les dolens pechiez vils et ors Et les taiches de la povre ame, Et purgiez du corps li diffame, Et par dedenz ce ruisselet Sont li vestement ort et let De l'ame monde et de l'ordure Des gros pechiez et leur *laidure* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 216). ...et je te afferme que l'eau de tes larmes, se elle est pure et nette sans *laidure* de pechié mortel, estaindra tout ou en grant partie l'ardent feu qui me travaille et brule. (GERS., Déf., 1400, 227). Pour quoy je dy que veue la multitude des docteurs nouveaulx et des prelatz de l'Eglise qui dient ceste opinion estre vraye, que nostre Dame a toudiz esté belle sans *laidure* de pechié quelconque originel, veniel ou actuel (GERS., Concept., 1401, 421).

. "Luxure" : Comme dist saint Augustin ou .IXe. livre sur Genese : «L'un et l'autre sexe, aiant regart en la ruine de *laidure*, justement est recheu en l'onneteté des neupces, afin que che qui pouoit estre office a cheulx qui estoient en santé fust converti en remede a cheulx qui vinrent en enfermeté». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 306).

- [À propos de la conception de Marie] *Sans laidure*. "Sans tache" : ...Tout aussi nous regeisson Que Marie out filz sans *laidure* (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 75).

B. - P. ext. [Idée de dommage]

1. [Dommage infligé à qqn]

a) *Faire une laidure à qqn*.

- "Blessier, torturer qqn" : Et tous les Romains qu'il trouverent, il leur lièrent piez et mains et leur firent moult de *laidure* et de despit, ne pour chose que Berinus ne li Romain sceüssent crier mercy (Bérinus, I, c.1350-1370, 197).

- "Violier (une femme)" : Es hommes firent moult outrage Et es femmes mainte *laidure*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 109). ...affin que elle [Lucesse] se monstrast innocente de la *laidure* qui lui fut faite, sans en riens estre coupable du dit mesfait, se voullu tuer par son propre cousteau en tesmongnaige de sa vertueuse chasteté. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 24).

b) *Avoir/endurer/souffrir laidure(s)*. "Subir des outrages, des blessures, des souffrances (physiques ou morales)" : ...Quant Dieu prist pour nous forme humaine, Il n'ot des biens du monde cure, Ainz endura paine et *laidure*, Et par mort angoussouse et ville, Si com raconte l'euvangile, Voulit il partir de ceste vie. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 95). ...celle (...) qui tant m'est perverse et dure, Qui tant me fait souffrir *laidure* (Mir. roy Thierry, c.1374, 271). Mais onques mais creature N'endura n'endure Dolour si tres dure Com vous, quant mors si obscure Ot pour nous l'humanité Dou vray Dieu, car toute injure Et toute *laidure* Ot contre droiture ; Mais sa mort crueuse et sure Nous ha tous ressuscité. (MACH., Les lays, 1377, 399). Helas ! vous souffrés grant *laidure*, Grant peinne et douleur importune ; Vous playes netteray une a une De ce linge et gouverneray Le plus doucement

que pourray, Tant que m'avrés em compaignie. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 120). J'ay esté accusé a tort, Souffert obprobres et *laidures* Et toutes les plus grans injures Qu'onques homme mortel souffry. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 453). ...ilz envahirent l'un l'autre par armes dissolues, tant felonnes et aspres, que plusieurs *laidures* mortelles en souffrirent les paries. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 145).

- *Mettre qqn à laidure*. "Maltraiter qqn" : OCCIDENT... On ne quiert que voie subtile Pour mettre cristiens a *laidure*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 68).

- Subir qqc. à *laidure*. "Subir qqc. dans la souffrance" : ...Et tu mesmes seras pendus Corporelment, par aventure, A grant angouisse et à *laidure*. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 30).

2. "Dommage causé à qqc." : Callefeteur, roysin, huyle et soubdure Qui tousjours dure encontre toute ordure, Grosse bordure pour pourveoir aux dangiers De ruminantes marines morfondures Qui vient de dure antique dessouldure Ou par *laidure* d'oraiges naufragiers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

C. - [D'un point de vue esthétique]

1. [À propos d'une d'une pers.]

- "Difformité" : Semblablement est il de toute foiblesce, debilité ou *laidure* ou perdicion d'aucun sens ou d'aucun membre (ORESME, E.A., c.1370, 200). La tierce, que ilz se trouveront fors legiers et puissans en jeunece, comme en l'aage de .XXX. ans, parfais de tous membres, quelque difformité ou *laidure* que aient eu au monde, tant beaux, clers, nets et reluisans que ilz passeront la beauté du soleil (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 49).

- "Laidure" : Dont il est dit a maniere de l'ours aveuglir son viaire, car sur son néz porte ung couvrechief par lequel elle couvre la *laidure* de sa face, comme le ours a sur son néz une courroie large. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 414). ...assez tost nous apparu Yssant du ciel une figure Estrange, mais n'y ot *laidure*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 68). En plains et pleurs ma liesse atachee, J'ay corps entier dont la chair est hachee Et ma beauté toute paincte en *laidure* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 15). ...Si n'avons fors *laidure* [nous, les trespasés] et desconfors ; Nous fusmes fors et beaux comme vous estes (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 433).

- *Ne soit laidure ni beauté*. "En aucune manière" : Garde seur tout ta loiauté ; Ne soit *laidure* ne biauté, Amour, ne faveur, ne haïne, Ne chose eu monde qui t'encline A faire riens de desloial, Car trop messiet a cuer roial. (MACH., C. ami, 1357, 109).

2. [À propos d'un animal] : Et si est elle [l'ânesse] tant chestive Que me merveil comment est vive ! El est pleine de grant *laidure* ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 40). [G. Roussineau ds Z. rom. Philol. 111/2, 1995, 302 : "Elle est dans un triste état !"] [P. C.]

LAIE, subst. fém. (laie¹)

[T-L : laie² ; GD : laie² ; GDC : laie² ; FEW XVI, 438b : **laida* ; TLF X, 913b : laie²]

"Partie de bois délimitée pour être abattue ou vendue" : ...et ont usé de prendre en ladict forest de Roumare boiz par *laie* pour chauffer et ediffier et reparer les lieux et manoirs et granchez de la fondation de ladict eglise de Saint George (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 66). ...et en cas que ilz ne pourroient trouver es lieux et *layes* dessus dictes bois suffisant pour fere lesdictes reparations et edifficez, ilz en pevent prendre ailleurs en ladict forest par livrée du verdier. (HECTOR DE

CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 66). Item, ont et doivent avoir le vert [bois] en gesant, le seq en estant en *laye*, et les frouesseures par livrée du verdier pour ardoir et pour toutes les necessités desdis manoirs, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 177).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1388 ds GD IV, 698c. [H. G.]

LAIE, subst. fém. (laie²)

[T-L : *laie*¹ ; GD : *laie*³ ; GDC : *laie*³ ; FEW XVI, 435b : *laeye*¹]

"Petit coffre emboîté dans un meuble et que l'on peut tirer" : ...ung buffet a deux estaiges a une *laye* dessoubz (Trés. Reth. L., t.3, 1468, 445).

Rem. Doc.1357, WAVRIN et *De Vita Christi* ds GD IV, 699a. [E. P.]

LAIE, subst. fém. (laie³)

[T-L : *laie*⁵ ; GDC : *laie*¹ ; AND : *lehe* ; FEW XVI, 455a : *lêha* ; TLF X, 913b : *laie*¹]

"Femelle du sanglier"

REM. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377 (Gloss., *laie*, var. de *truie*). [R. M.]

LAIE, subst. fém. (laie⁴)

[T-L : *laie*⁴ ; GD : *laie*¹ ; FEW V, 225a : *laxare*]

"Fiente laissée par les bêtes noires" : La fiente des bestes sauvages sont nommees en quatre manieres : les unes sont appeeles fumees, les autres *laies*, les autres crottes, les autres tercurias. (...) celles des bestes noires sont appellees *laies*, et celles des leus... (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 16). La fiente que les bestes noires lessent sont apelees *laez*, qui sont dites fumees en la venerie des cerfs (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 73). [Autres occurrences p.79 et p.89] [R. M.]

LAIEMENT, adv. (laiement)

[T-L : *lai*³ (*laiement*) ; GD : *laiement* ; FEW V, 131b : *laicus*]

"En laïc, selon l'usage du monde, vulgairement" : Laycaliter (...) : *layement* (Aalma R., c.1380, 222). Laicaliter (...) : *laiement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 191).

REM. Doc. 1382, JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486) et GARBIN 1487 ds GD IV, 699b. [R. M.]

LAIETÉ, subst. fém. (laieté)

[*FEW V, 131b : *laicus*]

"Laïcité, état de laïc" : Laycalitas (...) : *layetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 263). Laicalitas (...) : *laieté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 191). [R. M.]

LAIGETTE, subst. fém. (laigette)

[GD : *laigete* ; *FEW XVI, 438b : **laida* ; FEW XXI, 62b : o.i.]

[Diminutif de *laie*¹ v. Lexiques] "Petite réserve dans une forêt"

REM. Doc. 1467 (Bretagne, *laigetes*) ds GD IV, 700c. Lire *layetes* (mais évidemment différent de *layette* v. Lexiques "petit coffre") ? Ou influence de *élaguer* (*Z. fr. Spr. Lit.* 79, 1969, 61) ? [R. M.]

LAIGNAGE, subst. masc. (laignage)

[GD : *laignage* ; FEW V, 333a : *lignum*]

"Obligation faite aux habitants de céder ou d'apporter une certaine quantité de bois par an au seigneur ou à ses bénéficiaires désignés, contre le droit de ramasser ou de couper du bois dans la forêt" : Le prieur et freres de Saint Nicollas de la Maladerie lez Baieux ont en buisson du Verney en la verderie des Burs le Roy, par le don de Henry roy d'Angleterre et duc de Normandie, chacun jour une charetee de mort boiz et sec, et quinze chareteez chacun an de la coustume qui est apellée *laignage* à Baieux. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 73). Et pour ce la dicte Lucette est tenue à garder ou fere garder à ses coupz, perilz et despens le *lanaige* du roy notre seigneur en la ville de Baieux, qui est une rente telle que sur un chacun qui amene boiz en charette en la dicte ville de Baieux pour vendre, de quelque estat qu'il soit ou puisse estre, se il n'est dolé à plate congnie, le roy notre dit seigneur doit avoir une charetee de boiz, et doit estre prinse par la dicte Lucete. Et pour ce, ceulx sur qui le dit boiz est prins sont quictes du dit *laignage* pour toute une ennee pour la dicte charetee (sic). (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 74).

- *Sergent du laignage* : Jehan le Pegny, comme ayant le droit de feu Jehan Dellon, est sergent du *laignage* es metez de la verderie du Bur le Roy, et à cause d'icelle sergenterie, a es forestz du buisson du Vernoy et du Tronquoy franc pasnage pour ses porcz (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 75).

Rem. Doc.1404 ds GD IV, 700c. DU CANGE, *s.v. legnagium* et *lignagium*. Même mot ds l'ex. suiv. (?) : Du *laignage* de Dieppe et Bouteillez... (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1396, 214). [H. G.]

LAIGNAME, subst. masc. (laigname)

[GD : *laigname* ; FEW V, 333b : *lignum*]

"Provision de bois de charpente" : À Girart Bricart, fustier, le Xe dudit mois de décembre, la somme de cinquante florins, par la main de Jehan Roulin, pour le *ligname* dudit Saint-Jéroisme (Comptes roi René A., t.1, 1478, 34). Audit Jehan Oche (...) la somme de soixante six florins (...) pour le *ligname* des édifices de Peyrolles (Comptes roi René A., t.1, 1478, 39). [E. P.]

LAIGNAN, subst. masc. (laignan)

[GD : *laignan* ; FEW V, 333a : *lignum*]

"Bois (comme matériau)"

REM. Doc. 1495 (Reims, *lignan*) ds GD IV, 701a. Le suffixe fait difficulté (FEW, n.2). [R. M.]

LAIGNE, subst. (laigne)

[T-L : *leigne* ; GD : *laigne*¹ ; AND : *leigne* ; FEW V, 332b : *lignum*]

"Bois (en partic. à brûler)" : Lors firent li Englès séchier le fossé derrière les Precheurs et emplir de *laigne*, et firent mettre des cloies deseure (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 297). ...et n'avions de quoy faire feu fors que de verde *laigne*, qui ne pouoit durer encontre la pluye (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 61). ...Que le fachons ardoir tantost en feu de *laigne* (Hugues Capet Lab., c.1358, 112). Et n'avoient de quoi faire feu, fors que de verde *laigne*, qui ne poet ardoir fors à grant dur, ne durer encontre le plueve. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 60). Et à grant meschief li garçon recouvèrent de peulz et de verges pour loier leurs chevaus, ne fourage ne litière, pour yaus aisier, ne *laigne* pour faire feu. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 65). Quiconques apporteroit devant la tente dou roi ung fagot, il aroit ung blanc de

France, et ottant que on aroit de fagots de *laigne*, on aroit de blans. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 147). ...quant aux mises pour la despence des dictz eschevins, fais les jours que l'on a accoustumé de tenir plais et jours de trieves ou aultres jours accoustuméz et pour la despence de la garnison qui se fait en la dicte halle, tant en *laigne* comme en aultre choses, duquel usaige nous feusmes deument informéz, nous disons et appoinctons que le dicte despence demoura es dictes comptes (Hist. dr. munic. E., t.2, 1422, 150). ...mais il y a pluisieurs rieux et courans qui arrousent les jardins et le païs, sur lesquelz, ... venir en la ville, il fault passer par petis ponteaulex de *laigne* et de terre (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 132).

Rem. Aussi MARTIN LE FRANC, *Champion dames* D., 1440-1442, 1640 ; 17723 ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; *Jour. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ; *Myst. process.* Lille K., t.1, a.1485,3/171 ; t.2, 28/302...

- *Verte laigne*. "Bois vert"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 519/64. [R. M.]

LAIGNIER, subst. masc. (laignier¹)

[T-L : *leignier* ; GD : *laignier*¹ ; FEW V, 333a : *lignum*]

"Provision de bois de chauffage ; endroit où ce bois est entreposé" : Pour celle lingne metre ou *lingnier* de le maison... (Comptes Mons P., t.1, 1336, 462). Devront et seront tenez les diz habitans chascun an deux jours coper boys ès boys dudit Seigneur (...) pour son *loingner* (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1381, 631). ...le *lignier* de la maison (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 170). *Lignarium* (...) : buchier, *laignier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 275).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1339 (*laignier*), 1354, 1391, 1431, 1448 (*lignier*), et 1485 ds GD IV, 701c. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.2, c.1347-1353, 92 ; 262 (T-L V, 319).

- En partic. "Redevance en bois à brûler, en nature ou en argent, qui doit être fournie au seigneur" : ...environ XIII sols à Noel pour le *lengnier*. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1349, 125). [R. M.]

LAIGNIER, verbe (laignier²)

[T-L : *laniiier* ; GD : *laignier*² ; FEW V, 164b, 165a : *laniare*]

Empl. trans. "Déchirer, découper" : Lanio (...) : *lainer*, c'est despecier, dessirer, decoper (Aalma R., c.1380, 223).

REM. Doc. 1366 (*sa chamberriere ... laignoit ou respondoit despiteusement*) ds GD IV, 702a "se lamenter, murmurer" : à corriger en *l'aignoit*, v. *haignier*, FEW XVI, 139b. [R. M.]

LAINAGE, subst. masc. (lainage¹)

[T-L : *lanage* ; GD : *lanage* ; GDC : *lainage* ; FEW V, 148a : *lana* ; TLF X, 914a : *lainage*¹]

A. - "Mouton"

Rem. Doc.1337 (*les lainages crescens en ladicte terre*) ds GD IV, 708b.

B. - DRAP.

1. "Laine en tant que matière première, de qualité et de provenance déterminées" : ...que tous avoires de *lanage*, quels k'il soit, amenés dedens le banliuwe de Valenchiennes et deskierkiés en le halle de le laine u ailleurs, hormis laine à sun, que tout chou u il ara 60 lb. u plus, a qui que che soit, soit fais rewarder par l'assent dou prevost u dou mayeur de le halle, a le requeste de celui qui li avoires sera u de personne de par lui souffissant, anscois qu'il en soit faite nulle moustre ne nulle sarpilliere descousue (Drap. Valenc. E., 1344, 268). [Autres ex. p.270, 271 et 294]

2. "Articles de laine (dont on fait commerce)" : ...et faisoient semer parolles parmy le pays et les bonnes villez que s'il estoient amit et accordant au roy d'Engleterre, il seroient très riches et paisieule at aroient *lanagez* et drapperie à grant fuison. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.1, c.1375-1400, 192).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1365 (*lanage*) ds GC X, 59b-c.

3. "Redevance en laine"

Rem. Doc.1386 (*laynage*) ds GD IV, 708b. [R. M.]

LAINAGE, subst. masc. (lainage²)

[*FEW V, 149a : *lana* ; TLF X, 914a : *lainage*²]

"Travail de la laine" : L'en te tient à moult bonne ouvriere et subtile tixerresse en draps de laine et en si grant renommée ou pays que tu t'en vantes et comparaiges d'en savoir autant ou plus comme fait Palas la deesse, ce que tu ne dois mye faire. Car c'est celle qui premierement trouva l'art de *lanage*, de tixture et de drapperie. (Ovide mor. B., 1466-1467, 185). [R. M.]

°LAINE, subst. fém. (laine)

[T-L : *laine* ; GD : *laine* ; GDC : *laine* ; AND : *laine* ; DÉCT : *laine* ; FEW V, 147a : *lana* ; TLF X, 914b : *laine*]

A. - DRAP.

1. "Poils de la toison du mouton utilisés comme textile" : [Le géant Polyphème] J'ai grant cosme que tout le vis Aavec les espauls me coeuvre. Qui bien m'avient. Car c'est laide euvre De cheval sans come et sans crins ; Les oisellés et les poucins Doit couvrir la plume sans faille : Let sont puis que plume leur faille ; Bien avient aus brebis leur *laine* ; Si est laide chose et villaine Homme sans barbe (MACH., Voir, 1364, 638). Mais l'en pourroit dire encontre : car, selon verité, quant eave est faite de aer par vraie generacion, la matiere est faite plus pesante par compression et condempacion ; item, une quantité de *laine* ou une fuylle de or est plus pesante comprimee que espartie. (ORESME, C.M., c.1377, 634). Or a solers a la poulaïne Et bons chauçons, tissus de *laine*, Faiz a l'aguille (DESCH., M.M., c.1385-1403, 118). ...il est voix et commune renommée oudit païs que icellui prisonnier avoit emblé ledit cheval et *leine* qui dessus icellui estoit, et souspeçonné d'avoir occiz et murdri icellui homme à qui ledit cheval estoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 286). Item, ou chastel dudit lieu de Chaumont, deux ans a ou environ, avoir prins de jour environ quatre toisons de *laine*, par li vendus, en icelle ville, XII s. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 115). L'art trouva [Pallas] toute de la *laine* Filler (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 282). ...elle fut si eslevee en son couraige que elle estriva et disputa de son mestier contre Pallas, trouveresse du mestier de lin et de *laine*. Mais comme Aragnes ne peust endurer paciemment soy estre vaincue de Pallas, Aragnes se pendi a un laqs. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 212). Il souffit de prendre de sa berbis la *layne* (LA SALE, J.S., 1456, 254). Que son bergier avoit vendu La *laine* -- je l'ay entendu -- Dont fut fait le drap de ma robe, Comme s'il dist qu'il le desrobe Et qu'il luy a emblé les laines De ses brebis. (Path. D., c.1456-1469, 160). ...jaçoit ce que ad ce composer riens du mien, n'y ay peu, ne puis emploier, comme il soit que je ne use que de matiere et chose empruntée et qui texissue ne soit que d'aulcun fil ou *layne*, car, comme dit le sage : "*Nemo dat quod non habet*" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°). ...fut inventeur aux Egipcien de plusieurs choses utiles et, entre les aucunes, comme dit Pline, trouva la maniere de tiltre la *laine* pour fere vestemens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 r°).

- *Laine doree*. "Toison d'or" : "...Or es tu retourné sain et haictié en tes citez gregeoyes et as emporté la *layne* doree aux dieux de ton pays..." (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 136).

- Au plur. : ...la marceandise de la draperie fu toute refroidie et perdue en Flandres un grant temps, et ne trouvoient les bonnes gens a quoi gaegnier, car nulles *lainnes* ne lor venoit d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 271). ...li Englois marceant (...) avoient sus le Qai a Londres et ailleurs pluisseurs nombres de sas de *lainnes* (FROISS., Chron. D., p.1400, 280). ...ces dis esqumeurs (...) fusterent toute la ville de ce que il i trouverent de *lainnes* et de draps. (FROISS., Chron. D., p.1400, 307). Et fu tous li pais pilliés, courus et robés, selonc la marine, et avoient cargiet lor navie de si grant avoir de draps, de pennes, de *lainnes* (...) que mervelles estoit a penser. (FROISS., Chron. D., p.1400, 680). Ceste Aragnes fut une femme ignoble du pais de Asie, et fut fille de Idmonius un tenturier de *laines* selon aucunes hystoires. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 212). Ilz entrerent dedens toutes deulx si trouverent la damme de l'ostel qui cousoit *laines* en fardeaux. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 308). Que son bergier avoit vendu La laine -- je l'ay entendu -- Dont fut fait le drap de ma robe, Comme s'il dist qu'il le desrobe Et qu'il luy a emblé les *laines* De ses brebis. (Path. D., c.1456-1469, 162). Ilz ont menty les chiens matins, Tousjours carmes auront freppieres, Et usuriers seront marris Se les *laines* ne sont fort chieres. (Rapp., c.1480, 63).

- [Dans une compar.] : «...Elle a le char plus blanche que *laine* ne coton...» (Flor. Rome W., c.1330-1400, 139). ... les cheveulx de Jhesus-Christ estoient blancs comme *layne* et resplendissans comme noif, qui nous donne à entendre la pureté et innocence, laquelle doit estre en toutes gens d'eglise. (BUEIL, II, 1461-1466, 67). Ferez sur lui comme sur *laine*. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 48).

- *Beste à laine*. "Mouton" : ...leur fu donné à avoir en la forest de Lions, en la garde de Beauvoir, usage pour XXIII chiefz de beufz, de vaches ou tors ou veaulx, pour C pors ou truiiez, tant petiz que grans, et pour IIIc bestes à *laine*, tant petitez que grandez (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 6). ...item, pevent aller leurs bestes à *laine* en ladicte forest si avant que l'en puisse veoir le cler des champs, hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 122). Ha ! sire, le ferez vous pendre Pour six ou sept bestes à *laine* ? (Path. D., c.1456-1469, 178).

- *Drap* (et autres objets) *de laine* : ...li uns est vestus de pers Qui en cuide estre plus apers ; L'autre est entortillié de vert ; Li autres a son corps couvert De camelin ou de fusteinne, De toile ou d'autre drap de *leinne* (MACH., C. ami, 1357, 131). Et comme il ha, en tout ouvrage De chanve, de lin et de *lainne*, Deliés filz c'om file a grant painne (MACH., Voir, 1364, 774). Item, avoir prins oudit hostel un lit, un coussin et une couverture de *laine*, par lui vendus à un nommé Quiquet, demourant en la rue du Signe, duquel il ot et receipt III frans et demi. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 260). ...et leans nous fist il apporter des propres litz de son hostel ; c'est assavoir des materas de *laine* pour gesir sus et des tappiz pour mettre entour nos chambres. (Voy. Jérus., c.1395, 85). En ce país font moult de bons draps de *laine* et y a moult de grans barons, chevaulx et congains. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 107). ...et par ce moyen se vuide une grant partie de l'or et argent de ce royaume, car tous les habillemens exceptez draps de *leine* viennent hors du royaume. (JUV. URS., Verba, 1452, 278). Et puis s'en ala mettre à deux genolz dessus ung petit carreau de *layne* aux armes de ladicte ville, qu'il mist à point et remua de l'ung de ses piez, où il fut ilec diligemment bandé par les yeux par ledit Petit Jehan, tousjours parlant à Dieu et à sesdiz confesseurs et souvent baisant ladicte

croix. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 360). Le deuxiesme estoit couvert d'ung rouge drap de *laine*, broudé très richement de la devise dudit de Challant. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 320).

- *L'estaple des laines*. "Entrepôt, comptoir où les laines sont règlementairement entreposées" : ...[les oncles du roi Richard souhaitent qu'on demande des comptes à divers personnages, notamment] au maistre des estapples des *lainnes* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 24). Il i a certaines ordenances et pactions assisses sus le staple des *lainnes*, et de ce est li rois aidiiés au desus de ses rentes et revenues (FROISS., Chron. D., p.1400, 43). Et seroit a Calais li estaples des *lainnes* d'Engleterre, dou plonc et de l'estain (FROISS., Chron. D., p.1400, 854).

- *Laine à eau*. "Laine déposée dans un endroit humide pour qu'elle gonfle et pèse plus lourd" : Et ne puet nuls ne nulle apoter, vendre ne akater devens le banliuwe de Valenchiennes, pelos, ne agnelins tondus de mortes biestes, brohon, gratuite, *lainne* a euwe ne pelis au kevalet, sour a pierdre a le halle tout chou que on trouveroit (Drap. Valenc. E., 1344, 274).

- *Laine de deux forces/laine viaurice*. "Laine provenant d'une seconde tonte, donc particulièrement courte/laine de toison" : ...que nuls laniers ne laniere, ne autre vendeur de laine pinées et a piner, ne mellent ne pinent *lainne* de 2 forces avec *lainne* viaurice (Drap. Valenc. E., 1344, 272). ...draps mellés pigniés, liquel drap se poront faire de mere laine, de pelis de laine et de *laine* de deux forches ensemble. (Doc. 1377. In : M. Höfler, Z. rom. Philol. 114, 1998, 502).

- *Laine plate/laine ronde*. "Laine de qualité inférieure" : ...drap en lé en *laine* plate ne se puet... faire doresnavant en moins de XVI cens et VII quartiers et demi en ros (Industr. Paris F., 1371, 339). ...aucun ne puet... faire aucun drap (...) en moins de XV cens en *laine* ronde (Industr. Paris F., 1371, 339). LE SECOND. J'avoue Dieu, ilz ont sur le nez [il s'agit d'ivrognes] Ung aulne de rouge esquarlate. LE TIERS. Que migraine ["étouffé écarlate"] de *laine* plate Ne reluisse de telle maniere. (Rapp., c.1480, 62).

- *Laine prime*. "Laine la plus fine (prise dessus le dos)" : ...lesdits Marchands (...) sont tenus de payer (...) pour chacune charge de *Laine* prime pesant vingt-cinq preries [l. pierres (d'apr. Éd.) qui désignerait un poids] ou quatre quintaux du Pays de Languedoc, soixante sols tournois, forte Monoye (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 254).

- *Laine succide*. "Laine non dégraissée, avec suint" : Et puis prenez *laine* succide et soit baignee dedens et exprimee et mise sur le lieu. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 17). ...es feuilles de aucuns petis arbres y croist *laine* succide et humide (...) et est nommee telle *laine* succide pour ce que elle procede du sucz et du juz d'icelluy arbre. (Mer des hist., t.1, 1488, f° 199c [BnF/Gallica]).

- *Miere laine*. "Laine pure" : ...draps mellés pigniés, liquel drap se poront faire de mere *laine*, de pelis de laine et de laine de deux forches ensemble. (Doc. 1377. In : M. Höfler, Z. rom. Philol. 114, 1998, 502). ...et pourront faire chapeaulx de deux laines, c'est assavoir, l'aignelins dessoubz et la mère *laine* dessus. (Doc. 1387. In : M. Höfler, Z. rom. Philol. 114, 1998, 502).

- *Teint en laine*. "Teint avant d'être tissé" : Cestuy ["ce drap"] cy est il taint en *laine* ? (Path. D., c.1456-1469, 64).

- *Carder/charpir/filer/peigner la laine* : Laquelle prisonniere (...) cogneut et confessa estre née de la ville de Rouen, en laquele elle a demoré tout le temps de sa vie, ouvré de carder et filer *laine* et lin, sans aucune autre chose quelconques, juques environ Noël derrenierement passé que elle vint demourer en la ville de Paris

(Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 306). Item, en l'ostel dudit Thomas, avoir prins de la *laine* filée vendue X d. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). Item, en l'ostel d'icellui Thomas Chevalier, uns pignes de fer à pigner *laine* vendus audit Quatre-en-Vault IIIJ s. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). ...Amours si le lia Et si fort humilia Qu'il ne lui desplaisoit mie Charpir *laine* avec s'amie (CHR. PIZ., Dit pastoure, R., 1403, 268). Et tant de celle s'afolla Qu'elle d'Erculés son fol a, Car pour sentir sa douce alaine, Cherpisoit o elle la *laine* Et les fusées desvidoit Quant sa dame lui commandoit. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 166).

- *Ouvrier de laine au touret*. "Filer de la laine" : Requite combien ilz ont demouré ensemble et de quel mestier elle ouvroit, dit qu'ilz ont demouré ensemble environ XV jours, et, durant les XV jours, elle l'a veu ouvrir de *layne* au touret bien et soigneusement (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 526).

2. P. méton. "Étoffe ou couverture de laine" : Et qant il avoient assamblé des draps, des *lainnes* et des biaux jeuiaux a grant fuission, il apactissoient les hommes dou pais qui se boutoient ens es fors. (FROISS., Chron. D., p.1400, 698). Trois jours junoit de la sepmainne. Jamais sur plume ne su *lainne* Ne dormoit. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 176). AFFRICQUEE. Sainte Marie ! En quel point vous le mettez [mon chaperon] ! JOUHAN. Qu'i a il ? AFFRICQUEE. Vous le nettoyez, La *laine* contre mon cornart. (P. Jauh. D.R., a.1488, 20). Item, y avoit toutes autres toilles tainctes comme bougrans, futaines de toutes sortes, sarges et sayettes de toutes couleurs ung nombre infiny ; aussi force *laines* fines et moyennes, cotons, chanvres et fil de toutes sortes, grant nombre de tapisserie fort riche et de diverses manieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

B. - Au fig.

1. [P. allus. à la douceur de la laine]

- P. iron. "Parole douce" : AFFRICQUEE. (...) Le mal de monsieur saint Fiace Vous puisse estraindre la bedaine, Et malle mort ! LE SOT. Happe ceste *laine*, Et prens une soupe en ce plat, On t'y fait beau brouet. (P. Jauh. D.R., a.1488, 35).

- [Dans un contexte métaph.] : Dou mantel vous vueil aviser Comme il est biaux a deviser, Et mieudres que biaux qui s'en cuevre Par dit, par maintien et par oeuvre. *Lainne* de bons Appensemens Avecques courtois Parlemens, Scienceuse Introduction Et amiable Entention Furent ensamble compilées, De Bonté proprement drapées (MACH., J. R. Nav., 1349, 279).

- "Paroles douces, douceur (?)" : En Amours a moult dur chemin : Mains en sont mors de mort villaine Qui sont escrips en parchemin Car de Vergy la chastelaine Fut d'Amours prinse par la *laine* Dont ne pot de mort eschapper. (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 261). [Note de l'Éd. 120, p.264 «...ne peut-on trouver là un déverbal de *laniare*, signifiant "chagrin" ? Cf. FEW V, 164b.»]

2. [Les sujets soumis à des impôts exagérés sont comme des moutons soumis à la tonte et à d'autres prélèvements] : Et de present on ne taille point vos subgés, et ne les fait on pas tondre simplement mais on les escorche, et ne leur oste l'en pas simplement la *layne* mais la peau, et les escorche l'en en leur ostant la peau, la char et le sang jusques aux os. (JUV. URS., Verba, 1452, 270). D'une part vous et vos officiers les non mye seulement tondez mais escorchez, en leur ostant *layne*, peau, char et sanc jusques aux os, et ce petit qui demeure pour ronger, les pasteurs ecclesiastiques le suschent et emportent la mouelle (JUV. URS., Verba, 1452, 393).

3. Loc.

. *Estriver que la chevre porte laine*. "Soutenir avec force n'importe quelle idée" : De che dist aussi ung nommé Sidoine en

son Epistolier ou .Ve. livre : «C'est le fait des ydyotes et non scachans ainsi que legierement ilz sont vaincus, aussi a grant difficulté sont ilz apaisiés». Dont comme dist Cathon : «Contre les habondans en langage ne veulles estriver de paroles. Car parole est a tous donnee, mais sagesse de corage est en peu de gens trouvee». Et comme dist Orace ou livre de ses Epistres : «L'autre estrive souvent que la chievre porte *laine*». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 147).

. *Ne pouvoir draper par defaute de laine*. "Ne pas pouvoir faire qqc. par défaut d'argent" : Car je scay bien je n'ay denier ne maille, Et par ainsi par faulte de cliquaille Mes estraines par ce point cesseront, Pour ceste fois ainsi se passeront. Drapper ne puis par defaute de *laine* ; De prieres mes estrenes seront : Dieu doint a ceulx qui me conforteront Bon jour, bon an et la tresbonne estraine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 122).

. *Y laisser la laine*. "Y perdre ses plumes" PERUSINE. Pourmettremignonsenalaine, Vecyfineesp icesucree ; Ettelylaisseralayne Quin'enaurajalagruppee. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 117).

- Prov. *En tout temps croist la laine dont on drappe*. "Toujours vient ce dont on a besoin" : Cognois se t'es subjecte [la ville de Tournay] au sang de France ; Tu t'assers fort ou tu doibs estre france ; Modere donc ton coeur impetuel, Le temps qui curt n'est point perpetuel, Pense a ton fait, garde qu'ion ne t'atrappe : En tout temps croist la *layne* dont on drappe. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 184). PASIPHEE. Puisque ad ce vous determinés, Quant tous vos biens seront minés, J'ay grand peur que Malheur vous happe. PERUSINE. Damoysselle, vous devinés Le mau temps, ne vous chagrinés. Tosjours vient *laine* dont on drappe (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 115). [P. C.]

LAINÉ, adj. (lainé)

[T-L : *lané* ; GD : *lané* ; AND : *lainé* ; FEW V, 148b : *lana*]

"De laine" : ...Ung plumart et chapeau *lané* (P. Jauh. D.R., a.1488, 17).

V. aussi *lainer* [R. M.]

LAINER, verbe (lainer)

[T-L : *laner* ; GD : *laner*¹ ; FEW V, 148b : *lana* ; TLF X, 916a : *lainer*]

Empl. trans. DRAP. "Apprêter la laine, le poil de la laine (avec le chardon)" : ...telz draps estoient foulez, *lennez* et apprestez... (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1382, 660). Oudit molin l'en pourra fouller par nuit et par jour ; maiz l'en n'y pourra pas *lenner* (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1388, 217). ...se li draps fust maisement *lainés*, ce sera sour l'amende de 2 gros vers le seigneur. Item, s'il fust maisement nettyés de neux, li foulons seroit à l'amende de 2 gros vers le seigneur. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 41). ...audit mestier de fouler et de *lanner* (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 514).

Rem. Doc.1250 ds G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 110. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 280 (T-L V, 135, *laver*, l. *laner* ; rime avec *vaner*, *ahaner*, *taner*). Doc.1334 et 1381 ds GD IV, 712b.

V. aussi *lainé* [R. M.]

LAINERESSE, subst. fém. (laineresse)

[GD : *laneor* (*laneresse*) ; FEW V, 148b : *lana*]

[Fém. *delaineur* v. Lexiques]

REM. Doc. XVe s. (*laineresse*) ds GD IV, 712b. [R. M.]

LAINERON, subst. masc. (laineron)[*FEW V, 149a : *lana*]

"Celui qui apprête la laine" (synon. *laineur* v. Lexiques) : Ceste femme donques extraicte de hault lignaige et voyant soy estre mariee a ung *laneron* ouvrier de draps de laine pour ce qu'il estoit tres riche, elle qui ne pouoit mettre juz le desdaing de son couraige, car elle cuidoit que aulcun homme de basse condicion, ja soit qu'il feust tresriche, feust digne avoir en espouse aulcune noble femme (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 320). [Virgule après *laneron* et après *laine* ? Il est difficile de considérer que c'est un adj.] [R. M.]

LAINETER, verbe (laineter)[GD : *laneter* ; *FEW V, 148a : *lana*]

"Travailler la laine"

REM. Doc. XVe s. (*que nulles femmes ne laineite en cardon*) ds GD IV, 712c. [R. M.]

LAINETON, subst. masc. (laineton)[T-L (renvoi) : *laneton* ; GD : *laneton* ; FEW V, 148a : *lana*]

"Fil de laine"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1410 (Chauny, *laneton*) ds GD IV, 712c. [R. M.]

LAINEUR, subst. masc. (laineur)[T-L (renvoi) : *lanëor* ; GD : *laneor* ; FEW V, 149a : *lana* ; TLF X, 916a : *lainer* (*laineur*)]

DRAP. "Ouvrier qui travaille la laine, en partic. qui apprête le drap en tirant le poil après tissage (par exemple au moyen de chardons)" : ...deux *lanneurs* et un tiserant (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1360, 411). De *lanneurs* et drappiers. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1396, 213). ...la partie des maistres foulons et *lanneurs* de la ville de Lormoye (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 513). ...tixerans, *lenneurs*, tainturiers et tondeurs (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 52). ...Henry du Monstier, foulon et *lanneur*, natif de Quievreville la Milon (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 367). ...iceuls tixerans, tainturiers, foulons, *lanneurs* et drappiers (Mét. corp. Paris L., t.3, 1435, 161).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1361, 1377, 1433 et 1450 ds GD IV, 712b. FERRON, *Jeu eschaz mor.* C., 1347, 233. Cf. J.-L. Roch, *Un autre monde du travail : la draperie en Normandie au Moyen-Âge*, Presses univ. de Rouen et du Havre, 2013 (p.22 ; 111-112 ; 125-126). [R. M.]

LAINEUVRE, subst. fém. (laineuvre)[GD : *laneuvre* ; *FEW V, 148a : *lana*]

"Ouvrage de laine"

REM. Doc. 1342 (Abbeville, *laneuvre*) ds GD IV, 713a. *Laine X oeuvre* ou forme de *lainure* ? [R. M.]

LAINEUX, subst. masc. (laineux¹)[GD : *laneux* ; FEW V, 149a : *lana*]

"Ouvrier qui travaille la laine"

REM. Doc. 1474 (Troyes, *layneux*) ds GD IV, 713a. [R. M.]

LAINEUX, adj. (laineux²)[GDC : *laineux* ; FEW V, 148b : *lana* ; TLF X, 916b-917a : *laineux*]

"Garni de laine (ici p. anal. d'une plante)"

REM. *Jardin de santé*, c.1500 (*elle* [cette plante] *a les feuilles velues et laneuses*) ds GDC X, 59c. [R. M.]

LAINIER, subst. masc. (lainier)[GD : *lanier*¹ ; FEW V, 148a : *lana* ; TLF X, 917a : *lainier*]

DRAP. "Celui qui travaille la laine, qui fait commerce de la laine" : ...que nuls *laniers* ne laniere, ne autre vendeur de laine pinées et a piner, ne mellent ne pinent laine de 2 forces avoec laine viauricce (Drap. Valenc. E., 1344, 272). Chauderonniers, fondeurs d'artilleries, Soubdeurs, basteurs, serreuriers, charbonniers, Grans boucaniers, charpentiers, pionniers, Gaigne deniers, hotteurs, porte paniers, Cordiers, *lainiers*, vendeurs de droguerie. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). [R. M.]

LAINIERE, subst. fém. (lainière)[FEW V, 148a : *lana* ; TLF X, 917a : *lainier*]

DRAP. "Celle qui fait commerce de la laine" : ...que nuls laniers ne *laniere*, ne autre vendeur de laine pinées et a piner, ne mellent ne pinent laine de 2 forces avoec laine viauricce (Drap. Valenc. E., 1344, 272). [Autre ex. p.273] [E. P.]

LAINU, adj. (lainu)[T-L : *lanu* ; GD : *lanu* ; AND : *lanu* ; FEW V, 148b : *lana*]

A. - "Qui est couvert de laine" : Les gelines y sont aussi blanches que neisge et ne ont point de plumes comme les nostres, mais sont *lanues* comme moutons. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 39).

Rem. Doc. XVe s. (*ung mouton cornu, lainu, et dentu*) ds GD IV, 720b.

- PEAUSS. [D'une peau destinée à être apprêtée] : Ceo lour soit grauntéz, c'est assavoir que le dit estaple y soit tenuz et null part aillours es parties de outremyer, si bien des leynes, quirs et pealx *lanutz* come de plumbe, esteym, draps appellés worstedes, furmage, bure, plume, gaul (Hist. dr. munic. E., t.2, 1376, 375).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.3, 1358, 254 (*peaux lanues* ; GD IV, 720b). G. Roques, *R. Ling. rom.* 75, 2011, 250-252.

B. - "Qui a l'apparence de la laine, laineux" : ...la nesge *lanue* (MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, t.1, 1440-1442, 22). [R. M.]

LAINURE, subst. fém. (lainure)[T-L (renvoi) : *lanëure* ; GD : *laneure* ; FEW V, 148a : *lana*]

"Ouvrage de laine" : ...que leur mestier d'oeuvre rayee estoit plus soutif que le mestier de *lanure* planive et que celui qui bien savoit faire rayez, savoit bien faire draps pleins (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 397). [GD IV, 713a] [R. M.]

LAIR, subst. (lair)[AND : *leyr* ; *FEW XXV, 161a : *area* (?) (?)]

"Plancher"

Rem. Cf. ; AND : *leyr*. [R. M.]

LAÏR, verbe (laïr)[*FEW XVI, 439b : **laip*]

"Enlaidir" : Moult est tost laidement *laïe* La belle face coloree (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 32). [Ou est-ce le part. passé du verbe *laier* "laisser" ?]

V. aussi *laidir* v. Lexiques [R. M.]

LAIRE, verbe (laire)[FEW V, 311a : *licere*]

"Être loisible" : Liceo (...) : avoir l[ø]isir, *laire* (Aalma R., c.1380, 232). Amour ne sent nulle charge, il ne repute nulle labeur, il affecte plus qu'il ne peut, il ne se plaint point de impossibilité, car il

juge qu'il peut toutes choses et qu'il lui *laist*. (Internele consol. P., 1447, 79).

REM. La forme *laire* appartient aussi (à partir des formes de futur) à *layer* de *laxare* ; le verbe *laire* ici évoqué, si c'est bien un mot distinct, en est pour le moins très fortement influencé. Cf. aussi la forme *laisir*, s. v. *loisir*, ds T-L V, 618, 29 et 619, 37. [R. M.]

LAIS, subst. masc. (lais)

[T-L : *lais* ; GD : *lai*/*lais*⁵ ; AND : *les*¹ ; FEW V, 221b : *laxare* ; TLF X, 1083b : *legs*]

DR. "Fait de céder une chose à titre gratuit par disposition testamentaire, ce qu'on laisse par un acte de dernière volonté à une personne ou à une collectivité autre que l'héritier désigné, legs" : LE MARI. (...) Et dés maintenant pour touz *lais* Touz mes biens et l'enfant vous lais Et le vous charge. (Mir. enf. ress., 1353, 78). Comme par *lays* en testamens ou dons ou tresor trouvé, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 245). ...puis que fais ma volenté, Par ceste clef ci en pur *lais* Tout mon avoir te doing et lais (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 268). ...aussi le Pape, ja soit ce que il soit seigneur de tout le monde en la temporalité, toutevoies, par *lays*, par don, par tiltre d'empcion ou aultrement justement, il puet acquerir la seignorie plus singulierement et plus parfaitement ; et de telles chosses, ainssint singulierement acquisez a l'Eglyse, l'une eglyse ne poie point disme a l'autre (Songe verg. S., t.2, 1378, 24). ...toutes les rentes et possessions par eulx acquises, tant par tiltre d'achat, de don, d'aumosne, de *laiz* ou d'eschange, ou par quelxconques autres manieres que ce soit (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 156). ...V quartels de terre et VI quartels de prés, seans ou ban de Warc, venus à icelle eglise par *lays* et aulmosnes de plusieurs bons trespasés (Trés. Reth. S.L., t.2, 1397, 454). ...pour savoir en quelle valeur de monnoie seront paieez ou fournis les *lais* fais par ledit defunct (FAUQ., II, 1421-1430, 57). ...toutes les difficultés et altercacions qui escherroient sur le paiement et distribucion du *lais* fait ou testament dudit feu Roy à ses povres serviteurs et officiers (FAUQ., II, 1421-1430, 80). ...nostre frere et cousin, par son testament ou ordonnance de derrenière volonté, nous eust fait, constitué et ordonné son heritier universal, et entre autres choses par sondit testament nous eust delaissé ledit viconté de Chastelleraud, pour icellui estre joinct et uny à la couronne de France, sans ce que il en peust jamais estre osté ne separé ; depuis lequel trespas, nous eussions differé et delayé de accepter ledit *laiz* d'icellui viconté, soubz ombre de certains troubles et empeschemens (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 559).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 150, 11 *laiz* (var. *legat*). Doc. 1482 (Lettre de Louis XI, *don*, *cession*, *lay*, *aulmosne*) ds GD IV, 695a. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 882-883.

- *Lais testamentaire* : ...*laiz* testamentaires (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 481).

- [Dans un cont. allég.] : Adieu, ma dame, je m'en vois. Ne fais ordenance ne *lais*, Fors tant que mon fin cuer vous lais, Si que sans cuer me partirai ; Et si ne say quel part iray, Ne terme n'ay de revenir (MACH., F. am., c.1361, 150). "...Et affin," dist la royne, "que je ne vous laisse aucunement desconfortez, et que pour mon *laiz* de pauvrete vous ne soiez desesperez, par le bon conseil de mes suers je vous laisseray pour lieutenant tel ou quel la verte escharpe de nostre guide Ardant Desir et le bourdon de sa suer..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 277).

V. aussi *legs* [R. M.]

LAISANT, adj. (laisant)

[GD : *laisant* ; FEW V, 309b : *licere*]

"Qui permet, qui autorise (sans réagir) ; oisif, inactif" : Si ot duré, si com j'entens, Romme .VIIc. et .XII. ans. Si n'orent pas esté *laisans* Rommains, en ce temps, com pouez Lire, de Fortune avouez, Qui si hault les ot anobly Et puis si les mist en oubly ! (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 27). Et devant Raison se présente. Si ne fu de parler *laisante*, Ains dit : ... (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 265). PATELIN. Allons, doncques Le porteray-je. LE PELLETIER. Rien quelzconques ! Il n'y a rien qui soit pesant. PATELIN. Pensez-vous que je soye *laysant* [var. *laisant*, *laisant*] ? Et vous porterez [tout] le fais ! Maudit soys-je, se je [le] fais ; Jamais je ne le souffriroye. (Nouv. Path. T., c.1474-1485, 76).

REM. GD IV, 703a-b, outre l'ex. du *Nouv. Path.*, cite un passage de CHR. PIZ., *Cité dames*, c.1404-1407 (texte différent ds l'éd. C, 786 : *je ne doy pas me tirer arriere d'ediffier et maisonner avec ton aide*) ; l'entrée *laisant* retenue ne semble pas appropriée ; cf. cependant les var. du *Nouv. Path.* Tobler, *Verm. Beiträge*, I, 49. [R. M.]

LAISCHE, subst. (laische)

[GD : *laische* ; *FEW V, 372a : **lisca* (?) (?)]

"Lame de fer, plaque de fer (comme protection entre la doublure et l'étoffe du *jaque*)"

REM. Doc. 1425 (*laisches*) et 1467 (Bretagne, *lesches*) ds GD IV, 703a. Même mot que *laïche* (TLF X, 910a-b, en raison d'une analogie avec la feuille lancéolée du carex) ou *lèche*¹ (TLF X, 1055b) ? Cf. aussi FEW XXI, 430b. Peut-être même mot que GD IV, 690c : *laches*, doc. 1459 ([on ne pouvait le blesser, car] *il avoit toujours ung laches ou armures*, "cuirasse de plaques de fer ?"). [R. M.]

LAISE, subst. fém. (laise)

[T-L : *laise* ; GD : *laece* ; AND : *leise*¹ ; FEW V, 197b : **latia*]

"Largeur" : ...et ara entre deus ranges la *lese* [var. *leece*] d'une voie de charete (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158). Dimension, c'est la quantité d'une chose conceue selon le long ou le travers ou le parfont ; donc il y a trois dimensions, c'est assavoir la haulteur, la *laise*, la profondeur. (LA HAYE, P. peste, 1426, 195). ...le hault du monchel [de plastre] sera de quatre piez (...) et la *laise* du monchel sera de deux piez et demy (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 415).

Rem. Doc.1386 (*leze*), 1426 (*laise*) ds GD IV, 693a. *Mét. Blois B.*, t.2, 1494, 66.

V. aussi *laece* [R. M.]

LAISSAMMENT, adv. (laisamment)

[GD : *laisamment* ; *FEW V, 222b : *laxare*]

"Sans règle, sans mesure"

REM. CHR. PIZ. (ms., *laisamment*) ds GD IV, 703a. Éd. M. Roy, t.3, 43. Peut-être est-ce *loisamment*, GD V, 22b, FEW V, 309a : *licere*. [R. M.]

LAISSANCE, subst. fém. (laisance)

[T-L : *laisance* ; GD : *laisance* ; AND : *lessance* ; FEW V, 222b : *laxare*]

"Abandon, cession" : ...et toutes telles choses que vous trouverez ainsi, comme dessus est dit, acquises, mettez ou faites mettre tantost et sanz delay en nostre main et en nostre domaine, sanz en faire delivrance, ne recreance, ne *laischance* quele que elle

soit (Doc. Poitou G., t.2, 1345, 282). Obmissio : *lessance* (Abavus IV, R., c.1350, 410). [R. M.]

LAISSANT, adj. (laisnant)

[GD : *laisnant* ; *FEW V, 222b : *laxare*]

"Négligent, paresseux" : Si ne fu de parler *laisante*, Ains dist : Ma dame redoubtee, J'ay diligemment escoutee La cause, en present plaidoiee (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 265). ...tenir On ne me pourra pour *lesant*, Puis que j'en vieng tout le devant Je ne seray pas le derrain. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 66). [R. M.]

LAISSE, subst. fém. (laisse)

[T-L : *laisse* ; GD : *laisse*¹/*laisse*²/*laisse*³ ; GDC : *laisse*¹ ; AND : *lesse*¹ ; FEW V, 221b-222b : *laxare* ; TLF X, 918b : *laisse*¹ ; TLF X, 919a : *laisse*² ; TLF X, 919a : *laisse*³]

I. - [Idée d'une chose qui laisse un certain mouvement, une certaine liberté]

A. - "Lien solide servant à retenir une bête (mais qui, relâché, laisse la bête aller)"

- [Un chien] : Les mains en croiz et par derrière Leurs liez, et en tel manière Les enmenrez com chiens en *laisse*. (Mir. femme, 1368, 200). Charles te fera pendre par ton col en ung gibet et estrangler villement et t'en menera premierement en destre comme l'un fait ung mastin a la *laisse* (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 89). ...six *lesses* de chien (Comptes roi René A., t.3, 1476, 278). À Guillaume du Jardin, tappissier - pour dix douzaines de *lesses* de leine tainctes - pour les chiens et levriers dudit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 368).

- [Un cheval] : ...X autres selles neufves à haguenees (...) garnies de brides, mors, estriers, estriviers, poitraux et cullieres, toutes bordees de lection, les afficheures de lection, effonseures de faulx esmail, sommées de marguerites, les mordans, petis botons, estriers, besans, aigneaux, poitraux, cullieres, *laissees*, boucles, touz de leton de Brusselles senz doreure (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 826).

- [Un faucon]

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 91, 24 ; 93, 19... (T-L V, 79).

- [Cont. métaph.] : ...Car la grant amour ne laisse, Qui noz cuers en une *laisse* Mist tous deux (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 6).

. *Tenir qqn en laisse* : LE QUINT CHEVALIER. (...) Et quant est de l'esbatement, Vous en arez si largement, Se cest ordre [état de mariage] vous tient en *laisse*, Que le lairez ains qu'il vous laisse. (Gris., 1395, 15).

B. - "Cordon vestimentaire" : Elle lui donna un bel reliquiaire d'or grant [grant] et moult riche de pierrerie, où ot de la vraye croiz et autres reliques, et le dauphin lui donna ..%II. tres beaulz brachez à coliers d'or et belles *laissees* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 124).

Rem. Doc. 1471 ds TLF.

C. - "Couplet, tirade dite ou chantée sans interruption, où on laisse aller la voix d'un trait"

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD IV, 703c.

II. - [Idée d'une chose qui est laissée]

A. - "Legs" : Et welh que ches *laissees* faites soient a elles et a leurs hoirs eskeuwes apres le deches de me dame me meire et de mi. (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1337, 47). ...si ilh moroit sens avoir heure de son corps, engenreit de loyal mariage, dont revat tote

sa *lasse* a Robinet et a Conart, son frere, a ewelle parchon (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1364, 73).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc. 1435 (*des testamens et des laissees*) ds GD IV, 703b.

B. - "Alluvions laissés par la mer"

Rem. Doc. 1421 , topon. (*La Laisse de Roy*, Sèvre niortaise) ds TLF.

C. - Au plur. "Fientes de certaines bêtes sauvages" : ...et *leisses* de ours et de sanglier et de lou, et fumees de cerf, de dain et de chevreul (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 88). Et, se on parle ou l'en li demande des fumees, il doit apeler fumees celles de cerf, de rangier, de dain et de bouc et de chevreul, et des ours et des bestes noires et des loux il les doit nommer *laissees*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 156). [Autres ex. p.160, 194, 230] [R. M.]

LAISSEE, subst. fém. (laiscée)

[FEW V, 222b : *laxare* ; TLF X, 919b : *laissees*]

A. - "Ce qui est laissé de côté, ce qui n'est pas pris en compte" : Item, pour II poules et le tierch d'une *laisse* a conter de l'an XL et otant de l'an XLI c'on a puis retrouvees, 22 s. 8 d. (Comptes Mons P., t.1, 1342-1343, 769).

B. - "Fiente laissée par les bêtes sauvages"

Rem. FEW : *leissees* = *leisses* ds GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 88. Pas d'ex. ds la doc. [R. M.]

LAISSEMENT, subst. masc. (laissement)

[T-L (renvoi) : *laissement* ; GD : *laissement* ; AND : *lessement* ; FEW V, 222 : *laxare*]

A. - "Abandon, cession"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1335 (Anjou, *lessement*) ds GD IV, 703c.

B. - "Action de quitter, départ" : Ilz estoient tristes et joyeux De l'allée et du *laissement* Et avoyent la lerne es [y]eux Quant se veint a[u] deppartement. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 87). [R. M.]

LAISSER-COURRE, subst. masc. (laisser-courre)

[FEW II-1, 1569b : *currere* ; FEW V, 225a : *laxare* ; TLF X, 926b : *laisser-courre*]

CHASSE "Action de découpler, de lancer les chiens après la bête ; moment de la chasse où l'on découple les chiens" : C'est bonne chasce que du cerf, quar c'est belle chose bien quester un cerf, et belle chose le destourner, et belle chose le *laissier courre*, et belle chose le chacier, et belle chose le rachacier, et belle chose les abais, soient en yaue ou en terre, et belle chose la cuirie, et belle chose bien l'escorchier et bien le deffere et lever les droiz, et belle chose et bonne la venaison. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 61). [Autres ex. p.167 et 188] [R. M.]

LAISSER, verbe (laisser)

[T-L : *laissier* ; GD : *laissier*² ; GDC : *laissier* ; AND : *lesser* ; DÉCT : *laissier* ; FEW V, 221a : *laxare* ; TLF X, 920a : *laisser*¹]

I. - Empl. trans.

A. - [Idée de séparation spatiale (et de trace)]

1. *Laisser* (un lieu). "Quitter (un lieu, qui reste donc derrière soi)" : Ou il convient qu'ailleurs demourer voise Et *laissier* Reins (MACH., Compl., 1340-1377, 251). ...et *laissierent* le chemin de Berne, et entrerent en Bisquaye pour venir à Bayonne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 118). Item, il est dit comment il [leurs

angelz] sont meuz et est certain que il habitent ou frequentent aucuns lieus en especial, si comme en la "Legende de saint Michiel" est escript que il disoit du Mont de Gargan que il y conversoit et le gardoit : Hunc enim locum in terris in celo, et cetera ; et *lessent* aucune foiz lieus ou il ont conversé et s'en departent (ORESME, C.M., c.1377, 294). Or recouvient *laissier* a destre Le chemin et aler... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 113). ...et *laisssmes* l'isle de Quandie a la senestre (Voy. Jérus., c.1395, 95). Apprès passasmes par delez le Taut Saint Ange qui siet en la Morée, et le *laisssmes* a main destre. (Voy. Jérus., c.1395, 95). Ce veu, Babiloine *laisssmes* Et dedens les desers entrasmes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 58). Maulditz diables, *laisssés* ce lieu ! A ceste ame vous n'avés riens. (Pass. Auv., 1477, 251). Après disner, tant d'aval que d'amont Par fine force de tres bien chevalcher, *Laisa* Savoye, puis entra dens Pymont Et a Villanne pour ce soir fut coucher. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

- *Laisser* (un lieu) *derriere soi* : Et passerent oultre, et puis vinrent a Luzegnen et ardirent la ville, mais au chastiel il ne fourfissent riens et *laisserent* deriere euls Pons en Poito et Saintes (FROISS., Chron. D., p.1400, 764).

- Part. passé : ...l'affection qu'il auroit envers le lieu *laisié*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 125).

- *Laisser l'hostel*. "Quitter la maison" : ...[il] *laisse* l'ostel et en la ville a ses affaires va entendre. (C.N.N., c.1456-1467, 96).

- *Laisser le mesnage* : ...si je ne *laisse* et abandonne mon mesnage en brefz jours, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. [D'un marchand qui ne s'habitué pas à l'état de mari] (C.N.N., c.1456-1467, 559).

- En partic. *Laisser le siècle*. "Entrer en religion" : Cestui fut moult glorieux homme et luculleur et, pour ses vertus, fut appellé du roy Theodoriq et fait chancellier, puis *laisa* le siecle et se fist moyne et escrivit plusieurs livres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 95 v°).

2. *Laisser qqc.* [une chose concr.] (*qq. part*)

a) "En s'éloignant, faire que qqc. (une trace, un résultat, un objet...) reste (*qq. part*)"

- [D'une pers.] : ...il vit et aperceut unes patrenostres d'ambre que la dame de l'ostel où il buvoit avoit mises et *leisées* sur un dreçoir enmi la sale, lesquelles patrenostres il print, et icelles vendi en ladite ville de Senlis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 133). ...[il] logea la mere avecques de bonnes gens, lui *laisa* de l'argent, et leur recommenda. (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...[elle] *laisa* en la cuisine sur une scabelle tout ce bagage, chemises, couvrechefs et petiz draps, esperant a son retour les retrouver (C.N.N., c.1456-1467, 397).

- [D'une chose] : Item, se ceste ligne fluoit et aloit ou estoit meue et elle *lessast* apres soy une estrace, ce seroit superficie qui seroit longue et lee sanz parfondeur ou sanz spissitude. (ORESME, C.M., c.1377, 46). Tout ce puet apparoir par une consideracion devant mise, car se l'en ymagineoit que un point indivisible par son mouvement *lessast* ou descrist une estrace apres soy, ce seroit une ligne et est la premiere magnitude qui est divisible seulement selonc longitude. (ORESME, C.M., c.1377, 54). ...cestui cy [ce point] me *lesse* perpetuele morsure en mon honneur et fame (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 97).

- "Lâcher" : Et pour faire encore plus laschier [var. *laissier*] sa chileure [le fil ave lequel les yeux du faucon sont cillés], affin que il voie miex... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 222).

b) [D'une pers.] "Faire en sorte, en s'en éloignant, qu'une chose reste où elle est"

- "Ne pas emporter qqc. avec soi"

- [Volontairement] : Et sur icellui trouverent deux frans en or et deux frans en menue monnoye, et *laisserent* sa robe, pour ce que elle ne valoit riens. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 216). ...il jetta et *lessa* tout le demourant d'iceulx noëz en un buisson, ne scet quelle part, et que oncque puis il n'en vit, ne sceut, ne oy parler en aucune maniere. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 3). Si se advisa de la piece de ladicte sainte croix qu' il avoit emblée et adont se fist mettre en la barque de la nafve et voguer a terre, et retourna en l'eglise de Sainte Croix en la montaigne dessus dicte, et illec *laisa* sa bource de soye et la piece de ladite sainte croix (Voy. Jérus., c.1395, 83).

- [Involontairement] : ...et ledit sauf conduit *laisa* oudit fort de Salucet quant il vout mener boire iceulx chevaux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). ...[il] partit d'icelle chambre (...) sans avoir souvenance de son dit dyamant qu'il avoit *laisié* ou lit. (C.N.N., c.1456-1467, 390).

- *Prendre le grain, laisser la paille*. "Prendre ce qui vaut la peine, prendre le meilleur" : S'ai pris le grain et ay *laisié* la paille, Quant, sans retraire, à vous servir me baille, Qu'il ne me puet riens venir qui bien n'aille En toute guise. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). Prenez le grain, *laissez* la paille, De vous toujours soit bien aymee La dame, qui les biens vous baille, Que j'ay devant icy nommee. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 203).

- *Laisser le grain pour la paille*. V. *grain*

- "Ne pas enlever qqc. (de qq. part)" : Adont s'en ala grant aleüre vers ses nefz pour debatre que riens n' en fust osté, mais pour neant s' en entremist, car Hanibal y avoit ja bien mis deux cens hommes qui l'avoir deschargioient par grant vigour, ne riens n'en voudrent *laissier* pour sa deffence. (Bérinus, I, c.1350-1370, 48). ...il les vaut mieulx *lessier* [les chancres] (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 296). ...il luy trancha le jaret (...) et n'y *laisa* que les os. [D'un moine qui dévore un jambon] (C.N.N., c.1456-1467, 487). ...il ne devoit point *laisser* ce venin sur son estomac. (BUEIL, II, 1461-1466, 233). Pour ce que les femmes d'Alemaigne ont ceste coustume que de *laissier* le lin a la queloingne le samedi, jamais leurs toilles ne sont blanches (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92). Mon filz, bon seroit, si me semble, Qu'on fist ouster les corps de la [des croix], Car demain la feste sera Grant sabat, com chascun scet, Et certes il seroit fort lait A la feste les y *laisser*. (Pass. Auv., 1477, 227).

c) "Ne pas emporter qqc. avec soi (en le sauvant), ne pas conserver, perdre qqc." : Car tels jure de son marchié Qui puis en *laisse* la moitié (MACH., D. Lyon, 1342, 235). ...et en i ot grant fuison de mors et de bleciés, de une part et d'autre, et plus assés des Espagnols que des Englois ensi comme il fu apparans, car il i *laisserent* quatorse nefz et les hommes et l'avoir qui dedens estoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 890). Tost arruverent en la pleine, Ou mainte lance fu froissee Et mainte ame du corps *laissee*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 83).

- *Laisser la / sa vie* : En la fin y *laisa* la vie. (MACH., P. Alex., p.1369, 3). Aultres de leur sorte, jusques au nombre de .XX., y *leissèrent* leurs vies. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 192).

- *Laisser la peau*. V. *peau* v. Lexiques "Perdre la vie"

- *Laisser les plumes*. V. *plume* "Subir de lourdes pertes"

d) "Ne pas emporter (dans la destruction), épargner qqc." : ...et gastarent tout teillement qu'ilz ne *laisont* riens a destruire (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 18).

- Prov. *Laisser le moustier là où il est*. V. *moustier* v. Lexiques "Maintenir le statu quo, ne pas se lancer dans une entreprise risquée"

e) "Ne pas affecter ailleurs, réserver, garder à part" : Les chieulx une partie *laisent* Par quoy l'omme especialment Est gouverné principalment. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 38).

3. *Laisser qqn*

a) "Se séparer de qqn en le relâchant" : PYLATE. (...) Touthoifoz, pour expedier Tout ensemble procès plusieurs, J'ay encores deux malfacteurs, Mauvais garnemens et larrons ; Regardez se nous les *lairrons* Ou s'ilz yront a la justice. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 316).

b) "Quitter qqn (qui reste donc derrière soi)" : Je te *lairay*, si m'en iray. (MACH., R. Fort., c.1341, 103). Baise moy, et a tant me *laisse* Sanz riens plus dire. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 271). Et quant le chevalier l'ot bien batue et defoulee, il la *lassa* et s'est departy de la chambre (Chev. papogau H., c.1400-1500, 35). Bien voy qu'il fault qu'à ce coup je vous *laisse*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 134). ...tant près la tient son mary, qu'il ne la *laisse* d'ung pas sinon a l'heure de la messe (C.N.N., c.1456-1467, 258). Le serviteur s'excusa (...) et *laisa* monseigneur le president (C.N.N., c.1456-1467, 314). ...or je vous *laisse* et vous commende a la grace [de] Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 497).

- En partic. [Au moment de la mort] : Elle veoit, durant sa maladie, ses enfans trotter devant elle, qui luy baillioient au cuer tresgrand regret de les *laisser*. (C.N.N., c.1456-1467, 327).

- *Laisser la compagnie de qqn* : Adont *lessay* sa compagnie, Quant ainsi m'oy ramponer (MACH., App., 1377, 648).

- *Laisser l'un l'autre* : Mais il vault mieulx que nous *laissons* l'un l'autre afin que ma ma besongne n'empesche la vostre. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 340). [Autre ex. p.339/905]

- *Laisser qqn qq. part* : Lequel sergent fu lors par iceulx varlez, et chascun d'eulx, feruz et batus de plusieurs coups, le *laisserent* illec en la place, et, ce fait, s'en retournerent oudit hostel du Pot d'Estain (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 181). Et, sanz plus dire, il qui parle se parti de ladite chambre, et *laisa* yceulx Breton et ceulx de sadite compagnie en icelle chambre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 549). ...et icellui filz porta et *laisa* en la court dudit sire de Nouvion, afin qu'il le feist garder comme le sien. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 128). Et la li sergent le *laisserent*, Mais a un arbre le lierent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 220). ...n'oblya pas [monseigneur] a compter comment il avoit *laissé* ses gens derriere (C.N.N., c.1456-1467, 114). Qu'est ce cy ! me *lairra* l'on cy dedans ? (C.N.N., c.1456-1467, 187). Ainsy s'en alla le bon chevalier, et la *laisa* l'escuier, qui fist le mieulx qu'il peust (C.N.N., c.1456-1467, 214). ...plus ne vous suivrons ! Il fault que vous *laissons* ycy [dans ce tombeau]. Adieu, mon maistre ! (Pass. Auv., 1477, 106). Las, mon amoureux, et coment Vous porrey je ycy [dans ce tombeau] *laiser* [I. *laisser*] ? (Pass. Auv., 1477, 264). Mes seigneurs, alons tous ensemble. C'est assés que *laissons* au temple Les presbtres pour dire l'office. (Pass. Auv., 1477, 271).

• [Un animal] : ...et là *laisserent* tous leurs chevaulx et entrent en batiaux (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 64).

- "Se séparer de qqn momentanément (pour se consacrer à une activité)" : Amour d'argent commendera a ung marchand *laisier* sa femme et ses enfans, et aler par mer, par terre, par chaut,

par froit, par tous perilz de larrons et de mort (GERS., Concept., 1401, 411). Et me *laissez* yci derriere, moy et ma bataille. (BUEIL, II, 1461-1466, 18). Mes enfans, je vous *larrey* tous Ung bien petit, car j'ay affaire. Pour la volenté de mon pere Accomplir, m'en vaiz orer. (Pass. Auv., 1477, 157).

- [Le suj. désigne une chose (état, propriété...)] : Et pour ce, ceulz qui ainsi donnent et sont folz et comme ydioz, leur substance les *laisse* et se depart tantost. Et telz sont diz prodiges. (ORESME, E.A., c.1370, 236). Ces parsonnages fuirent adoncques de mes yeulx et le dormir ma *laisa*. (CHART., Q. inv., 1422, 65). Puis je sens que vieillesse a moy vient Et jeunesse me *laisse* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 222). ...après ce bon coup, sa toux le *laisa* (C.N.N., c.1456-1467, 437). Hé, mon bon filz, Tous mes amis Et mes joyes me *laisent* bien (Pass. Auv., 1477, 244).

c) "Faire rester qqn (qq. part)" : Et *laisserent* pour garder les logeiz cent arbalestriers et deux cens hommes d'armes. (ARRAS, c.1392-1393, 160). ...et ordenerent leur bataille, et *laisserent* garde aux logeiz (ARRAS, c.1392-1393, 234). Vous *laissez* ceans vostre belle fille, dit l'ermite (C.N.N., c.1456-1467, 103). ...[elles] l'emportèrent en une petite garderobe assez loing de la chambre, et la le *laisserent*. (C.N.N., c.1456-1467, 185). Quand il arriva, la fillette le receut gracieusement, le mist ens et ferma l'huys, *laissant* [tous] ses serviteurs dehors (C.N.N., c.1456-1467, 572).

d) "Abandonner, délaisser qqn, s'éloigner de qqn (en partic. dans la relation amoureuse, conjugale)" : Cui elle [Fortune] *laist*, il est *laissiez* (MACH., R. Fort., c.1341, 97). Et par Orgueil se fait prince *laisier*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 56). ...et en la guerre de nostre saint pere le pappe, il *lessa* icelui conte de Savoye, et s'en ala chevauchier comme gros varlet en la compagnie dudit messire Amaury. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 116). ...nagueires il a requise elle qui parle d'avoir compagnie charnelle à elle, et que elle feust son amye par amours, *leissast* son mary, et s'en alast avecques lui au país de Tournesis, dont il estoit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 262). ...veu et regardé l'estat dudit prisonnier, lequel, par sadite confession, a *lessié* sa femme, enfans et mesnaige, pour chevauchier et suyr routes de gens d'armes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 137). Maiz encores est ce pis quant la femme a mary preudomme et debonnaire et elle le *laisse* pour esperance d'avoir pardon ou excusacion de mal faire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 91). Mon seigneur le marquis oublie Vostre bonté et vult avoir Femme plus noble et plus d'avoir : Si en a envoié a Romme Pour empetrer du pape comme Il puist prendre autre et vous *laisier* Pour vous de tous poins abaissier (Gris., 1395, 75). Et lors respondit la royne : "Elle fist sa male joye, que pour un moyne *laisier* cellui qui tant l'amoit." (LA SALE, J.S., 1456, 303). Il ne m'a jamais *laissée* tant que j'aye esté toute garie. (C.N.N., c.1456-1467, 42). ...quand il parla, il dist : "*Laissez* moy, *laissez*, je suis mort". (C.N.N., c.1456-1467, 63). Il a de coustume (...) de se virer par nuyt vers moy, et me taster ung peu, et puis me *laisse* et se rendort. (C.N.N., c.1456-1467, 248). Ilz sont cy je ne sçay quelz gens que je ne puis *laisser*. [D'une hôtesse] (C.N.N., c.1456-1467, 269). *Lairray* je donc ceste belle et doulce femme ? Oy, je la *lairray* ! Elle ait doresnavant la cure et soing d'elle mesme, s'il luy plaist, je n'en veil plus avoir la charge. (C.N.N., c.1456-1467, 559). ...en l'estat que vous me voiez icy m'a il *laissée* et abandonnée pour mener a marchandise es parties d'Alexandrie (C.N.N., c.1456-1467, 573). Je ne scé qu'il [les apôtres] sont devenus. Tous *laissames* le bon Jhesus Quant il fust prys. (Pass. Auv., 1477, 187). Jehan allié a Jehane par paroles de present ou de futur sans copule charnelle, l'un sans la volenté de l'autre puet entrer en religion. Mais se copule

charnele y est, jamais ne puet l'un entrer en religion sans le consentement de l'autre. L'un ne puet jamais l'autre *laisser*, se n'est par fornication. (Sacr. mar., c.1477-1481, 70).

- [D'un animal] : Et voion es bestes que le masle ne *laisse* la femele tant comme les faons ont mestier de luy. (ORESME, E.A.C., c.1370, 445).

- [Une collectivité] : ...vous perdrez corps et ame, et *laissez* vostre pouvre couvent, qui tant vous ayme, desolé et despourveu de pastoure. (C.N.N., c.1456-1467, 143).

- *Laisser qqn pour qqn d'autre* : Quant elle en a un bon a main, Elle le *laist* pour un meneur, Dont elle chiet en deshonneur. (MACH., D. Aler., a.1349, 380). Mais Jason Medea *laisa* Pour Creusa, dont moult s'abaissa. Et mervilleusement mesprist, Quant la *laisa* et autre prist. (MACH., J. R. Nav., 1349, 232). Mais quant amer autre et moy *laissier* voy, C'est pis que mort (MACH., L. dames, 1377, 187). Et pour de lui estre fort amee, je lui feroie mengier une poiree d'herbes cueillies la nuit saint Jehan a nonne, et pour vray, il ne lui seroit possible de me *laissier* pour une autre plus jone de moy. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 107). Las, veez cy chose moult estrange ! Fault il que filz en nepveu change, *Laisser* le maistre pour disciple ? (Pass. Auv., 1477, 221).

- *Se laisser de qqn*. "Abandonner qqn, se détourner de qqn" : ...quant touz se sont *laissii* de moy (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 47).

e) "Ne plus fréquenter qqn" : Les compaignons *laisse* que je hantoie. (CHART., Compl., 1424, 327).

- *Laisser qqn derriere*. "Ne pas faire appel à qqn, se désintéresser de qqn" : Item unes grans lettres closes (...) Esquelles contenu estoit Que posé qu'elle feist grant chere A aucuns dont il se doubtoit Pour tant ne le *lerroit* derriere, Et que s'il venoit au moustier, Il meist son bonnet jusqu'au fons Et se tint vers le benoistier Ou toujours derriere les fons (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 75). ...messire Guillaume de Coursillon, qui plusieurs et diverses fois avoit esté ensonnié de ceste besongne, fut *laissé* derrière, et fut pris un en son lieu nommé Gabriel de Bernes (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 161).

f) "Être séparé de qqn par la mort" : Sur mon giron le veulx tenir [Jésus] Entre mes bras pour le baiser. Je ne le pourroye *laisser*, Que n'accomplisse mon desir. (Pass. Auv., 1477, 247). O Jehan, mon filz, dy moy a qui Je prendrey plaisance ne joye ? Je *laisse* le bien que j'advoye. Or adieu, Jhesus, mon amy ! (Pass. Auv., 1477, 265).

- "Avoir pour descendant (dont on est séparé par la mort)" : ...a la fin que tu ne morusses pas sans *laissier* lignee de toy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 60). Nul hoir ne *laisa* de son corps (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 187). ...et .II. belles filles *Laisa*, après luy (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 71).

g) "En quittant un lieu, une fonction..., faire rester qqn (auprès de qui on n'est plus) pour vous succéder, pour vous remplacer, avoir pour successeur, pour remplaçant" : Et *laissierent* Oeudes, leur frere, leurs pays a garder et a gouverner (ARRAS, c.1392-1393, 289). ...si feust mes conseulz Que hautement se mariast, Affin qu'a sa mort nous *laisast* Seigneur de sa propre lignie (Gris., 1395, 7). Cedit jour, la Court a donné congié à maistre Philippe Villate d'aler hors en Picardie, pourveu que *laisse* ydoine substitut. (BAYE, I, 1400-1410, 124). Ce jour, la Court a donné congié à Jehan Paris, procureur, jusques à ung mois, en *laissant* substitut. (FAUQ., II, 1421-1430, 305). Sy *laisa* Cassius, son légat, pour bien garder son ost (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 42).

B. - [Idée d'arrêt, de rupture dans le temps (et de trace)]

1. *Laisser qqc.*

a) [Une activité, un état, ou bien l'effet d'une activité, son objet] "Arrêter, abandonner qqc." : Si *laissierent* tuit le dancier (MACH., R. Fort., c.1341, 129). Pour dire ses heures tourna : En celle eglise ala tout droit, Et quant il fu en cel endroit Que nonne devoit commencier, Le dire li convint *laissier* Pour sommeillier en la chappelle. (Mir. chan., c.1361, 178). *Laissez* se dueil, monstrez vous homme (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 23). ...environ deux ans après ce qu'il ot *laissii* l'estude, et qu'il aprenoit audit mestier de maçon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 104). ...la dame qui ot *laissii* le chanter... (ARRAS, c.1392-1393, 7). Et le soudan fait *laissier* l'escarmouche (ARRAS, c.1392-1393, 98). Si *laissierent* lor emprise (FROISS., Chron. D., p.1400, 471). ...ilz perçoient de loing venir une chevauchie de telle noblesse et si esmerveillable que tous les regardans en *laissoient* le parler pour estre plus ententifs a veoir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 11). Neantmoins, car il avoit la chose fort au cueur, ne *laisa* pas sa poursuite (C.N.N., c.1456-1467, 48). ...son couvent fut tresjoyeux, qui par honneur faisoit ce que pour honte oncques puis ne *laisa*. (C.N.N., c.1456-1467, 144). ...il commença, mais il n'en *laisa* oncques pourtant l'oeuvre (C.N.N., c.1456-1467, 204). ...si vouloit que madame *laisast* ses oraisons jusques a demain (C.N.N., c.1456-1467, 271). Enfans (...) *Laisés* ce geu ; venés besoigner. (Pass. Auv., 1477, 205). *Laissez* le plaindre et le plourer (LA VIGNE, S.M., 1496, 574).

- *Laisser tout*. "Arrêter toute activité" : Seigneurs, il vous fault tout *laissier* Pour venir en au boys chacier (Mir. roy Thierry, c.1374, 296). Il vous fault tout *laissier* Pour venir ent au roy bon pas Avecques moy : ne laissez pas (Mir. ste Bauth., c.1376, 85). Nous estions priez de disner cheux ung tel (...) et si avons tout *laissé* pour venir icy (C.N.N., c.1456-1467, 263). N'aye peur, Pierre ; je t'affie Que les hommes ainsi prendras. *Laisés* tout ; alons nostre pas Par Capharnaon droit a Nain. [Réf. à Luc 5, 10-11] (Pass. Auv., 1477, 127).

- Empl. abs. *Ne pas savoir où on a laissé*. "Ne pas savoir où on en est resté" : Il est desja si empressé Qu'il ne sçait ou il a *laissé* : Il fault que nous luy reboutons. (Path. D., c.1456-1469, 162).

- *Sans laisser*. "Sans arrêter, sans cesse, constamment" : Lors le dieu en joye faisant Lui a commis de moy la garde Et lui commande qu'il me garde Saine et malade, sans *laissier*, Ne pour autre me delaisier, Tant qu'a sa court je remaindroye Et que des siennes me tendroye. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 38). Pour les griefz maulx que, sans *laisser*, Me convient pour vous amasser, Je suis presque a desesperance. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 257).

- Inf. subst. "Fait d'arrêter, d'abandonner qqc." : Vezci le chemin Qu'i nous fault tenir sans cesser. Ne nous est mestier du *laisser* ; Marchons, or sus ! (Mir. Clov., c.1381, 213). Li rois d'Engleterre, en la presense de ces signeurs desus nommés, demanda au duch de Braibant quelle estoit se intension : de venir devant Cambrai ou dou *laissier*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 309). ...et en euls en tient, ce m'est avis, dou faire et dou *laissier*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 882).

- *N'avoir oeuvre laissée*. "N'avoir de cesse" : ...il [un chevalier qui a entendu Estonné] le sieuvy tousjours et n'avoit point oeuvre *laissie*, car Estonné s'en aloit par la forest tant qu'il pouoit sans avoir regard a rien. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 23). Car qui a royaume a gouverner n'a pas oeuvre *laissie* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 88). Saint Jehan, dit le mary, ils n'ont pas oeuvre *laissée* (C.N.N., c.1456-1467, 219).

- *Laisser oeuvre*. "Moment où qqc. cesse (le travail)" : Nul ne pourra louer aucun valet ouvrier du mestier se ce n'est en la place

ordonnée, se au samedi, au *lessier* euvre en son hostel, il ne l'a retenu pour l'autre sepmaine ensuivant (Industr. Paris F., c.1371, 340).

b) En partic. [Un récit, un discours, son thème ou son contenu] "Arrêter de parler de" : ...mais *laissons* cela, parlons d'un aultre. (C.N.N., c.1456-1467, 420).

- [Un personnage dans un récit] : Maiz je les *laray* la, sy diray du roy Charles. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 163). Pour retourner a la matere de nostre propos encommancé, nous *lairrons* nostre homme ou bahu, et dirons de madamoiselle (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...nous *lairrons* ycy nostre mary sercher compaignie, et retournerons a celle qui chaussoit ses souliers (C.N.N., c.1456-1467, 528). Nous *lairons* Bourgoignons et Lorrains busquier et maillier audit siège et metrons en compte, par manière d'incident, certain cas pitoyable advenu en ce tempz en la cité de Milan. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 155).

• *Laissons cela* : ...mais *laissons* cela, parlons d'un aultre. (C.N.N., c.1456-1467, 420). LE PREMIER. Moynes ne parlent plus aux dames Et dit en qu' il n' en est pas trop. LE SECOND. *Laissons* cela, ilz sont infames, Ilz torchent leur cul de leur froc. (Rapp., c.1480, 63).

• *Laisser de qqn* : Maiz je vous *laray* de luy, sy diray de Vauquelin, le plus trahitre qui soit ou monde. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 32). Et en continuant ou j'ay *laissié* ou tiers voulume de Troilus de Royalville et de la belle Zellandine qui s'en vont de rondon devers la Grant Bretagne, je racompteray de... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1).

c) [Une chose qui est susceptible de retenir l'attention, qui peut intéresser, préoccuper...] "Se détourner de qqc., s'en désintéresser" : Et le seneschal lui dist qu'il adouroit les ydoles et si ne les *lairoit* pour nulle chose. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 56). ...et lors y ot plusieurs mauvais Juifs, qui se accorderent au roy Anthioche, a vivre selon son ydolatrie, et *laisserent* la loy de Dieu et se meslerent avec les payens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 169). *Laisser* fault jeunesse noyseuse, Laquelle m'a cuidé defaire. (Pass. Auv., 1477, 119). O Adonay, quel tempeste Et quel meschief vient de luxure ! Le plus saige en devient beste, *Laysent* raisonnable nature. (Pass. Auv., 1477, 110). Vous *laissés* la vie peneuse. (Pass. Auv., 1477, 130). O pecheurs, *laissés* vanités Et voz puans charnalités Qu'empeschent fruit de penitence. (Pass. Auv., 1477, 138). Or *laissés* ces plaintes mondaines (Pass. Auv., 1477, 254). Pour Dieu *laissés* vostre douleur (Pass. Auv., 1477, 256). Mon seigneur, *laissés* tous ces motz ! Il est temps que vieinghés manger. (Pass. Auv., 1477, 277).

- [Un objet] *Laisser qqc. pour + inf.* : Il n'est or, argent ne chevance Que ne *laissasse* pour gualer. (Pass. Auv., 1477, 148). *Laisés* vous atours et aneaux, Chaines, camailz, bagues tourés, Veloux et soyes osterés, Pour faire de vous pechés deul. (Pass. Auv., 1477, 149).

- *Toutes choses laissées*. "En abandonnant toute autre considération" : Tu la me dois faire [la justice], toutes choses *laissees* : car c'est ta charge et ton office (JUV. URS., Verba, 1452, 296).

2. [Suivi d'inf.]

a) *Laisser à + inf.* "Arrêter de + inf., cesser de + inf." : Pour ces mos ne *laissa* pas Aigres a bien parfournir son message (Bérinus, I, c.1350-1370, 299). Pluseurs *laissent* teles delectacions a poursuir pour ce que il craignent la mise et la despense. (ORESME, E.A.C., c.1370, 238). Et ces anciens *lessierent* a parler de ceste chose et toutevoies, il convenoit que il applicassent

figures a tous les elemens ou a nul. (ORESME, C.M., c.1377, 654). Dit encores que au partement qu'il fist d'un homme d'armes de la roustes des Galois, nommé Grantisel, quant il *lessa* à servir, qui fu environ l'an quatrevingt et un, que le roy nostre sire ala premierement en la guerre de Flandres, il print et osta à sondit maistre, en sa male, la somme de cinq frans en or (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). Et a tant *laisseray* cy a parler des grans honneurs, des disners et des souppers que le roy, la royne, les autres seigneurs et dames donnerent a Saintré (LA SALE, J.S., 1456, 133). Des autres bonnes chieres de vins, de viandes, de lemproyes, de saulmons et de mains autres poissons de mer et d'eaue douce, pour abregier, dont ilz furent servis, j'en *laisse* quant a present a en parler plus avant (LA SALE, J.S., 1456, 250). Et ledit Milet respindy qu'ilz ne *laisseroient* pas à pescher pour luy ne pour sondit maistre. (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 220). Pour quoy les femmes *laisserent* a laver leur buée a celluy port (MACHO, Esope R., c.1480, 264). Lors qu'on eut *laissé* a sonner... (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 47).

- Au passif : Pourquoi il est assavoir que Olimpiade estoit ung gieu par maniere de bataille (...) mais il fust *lessié* a faire par grant espasse de temps, et fut recommencé a refaire .XXIII. ans devant la fondacion de Romme (LA SALE, Sale D., 1451, 175).

- *Laisser à parler de qqc.* "Arrêter de parler de qqc." : Et cy *laisse* l'ystoire a parler de lui tant que temps en sera, et retourne a la bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 138). Je voel un petit *laissier* a parler des besongnes de France tant et retournerai a cestes d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 182). Sy *laisse* à plus en parler maintenant de ce chevalier pour continuer mes autres matières (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 359).

- *Laisser à estre*. "Cesser d'exister" : Donques le royaume de France *laissa* a estre et perdi son nom dez la mort de Charlemaigne. (Songe verg. S., t.1, 1378, 150).

- *Ne pas laisser à faire qqc.* "Continuer à faire qqc." : Nous sommes contens de vous, ne *laissez* ja a parachever vostre mariage. (C.N.N., c.1456-1467, 334). ...disant soy estre armé de la science de astrologie qui estoit vraye, pour ce que, contre leur incitemens, avoit plusieurs foiz vaincu ses adversaires et ne avoit *laissé* pour leur dit à prosperer en toutes ses entreprinses (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 v°).

b) *Laisser de faire qqc.* "Arrêter de + inf., cesser de + inf." : ...ne *laissa* pas de leur bailler tousjours audience, chacun a sa foiz [Une femme a deux amants] (C.N.N., c.1456-1467, 236).

- *Se laisser de faire qqc.* : Et aucune foiz j'ay veü que mes chienz avoient failli le chevreul et demouré en requeste grant piecse et ne vouloient aler avant, mes se *laissoyent* du tout de chascier (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 220).

c) *Laisser + inf.* "Cesser de + inf." : Et ceus qui sont amis pour utilité ou pour gaaing, il *laissent* estre amis quant le gaaing deffaut. (ORESME, E.A., c.1370, 421). Mais teles choses traictier nous *laissent* maintenant, car c'est une matiere estrange de nostre present propos. (ORESME, E.A., c.1370, 431). Et par ce s'ensuit que quelcunque partie du ciel vient de nouvel et succede en cel orient desus dit, elle commence et est faite destre et quant elle s'en depart, elle *lesse* estre destre, et ainsi des autres differences excepté desus et desouz, car les poles sont immobiles. (ORESME, C.M., c.1377, 332).

- *Ne pas laisser + inf.* "Ne pas cesser de + inf." : Et ce posé par ymaginacion, le ciel ne *lesseroit* pas pour ce estre meu. (ORESME, C.M., c.1377, 368). N'oncques puis penser ne *lessay* (CHART., L. Dames, 1416, 249).

3. *Laisser qqn.* "Arrêter de troubler, de tourmenter qqn" : Mes seigneurs, bien m'y pouvés ayder, Si vous plaisoit de commander Au diable que le *laisst* de tout. (Pass. Auv., 1477, 159). Je te commande au nom Jhesus, Diable, *laisse* ce pouvre enfant ! (Pass. Auv., 1477, 159).

4. Empl. pronom. *Se laisser.* "S'abandonner, mourir" : Et depuis au boult de l'an, son corps fust a grant honneur porté en l'esglise de Monte Vergene en ladicte cité, ou il [Louis de Tarente] se estoit *laissié* ; et la fust enterré au costé de madicte dame sa mere. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 183).

C. - [Idée de séparation et de mise à disposition] *Laisser qqn / qqc. à qqn*

1. *Laisser qqn à qqn.*

a) "Se séparer de qqn en le mettant à la disposition de qqn d'autre, en le confiant à qqn d'autre" : Maiz qu'à la nourrice on le *laye* Encore un pou (Gris., 1395, 84). Ma cousine, vous me *laisserés* ces deus enfans, et je leur serai peres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 563). Si vous *lairray* Jehannette qui vous entretiendra, et je m'en iray en ma chambrette la derriere tancer a Dieu. (C.N.N., c.1456-1467, 271). Si print ung gracieux congé de sa dame, et luy *laisssa* son compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 344). Je vous *lairay* Marie et Marthe Pour vous consoler de vos deulz. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 198).

- *Laisser qqn en la charge de qqn* : ...mon mary cuide qu'ilz soient siens. Si feroye conscience de les *laisser* en sa charge [À propos d'enfants adultérins] (C.N.N., c.1456-1467, 328).

b) "Ne pas enlever qqn à qqn" : ...je vous requier que vous *laissez* cest enfant a mon marchand, et vous me ferez grand plaisir et a luy aussi [Le marchand élève l'enfant dont il se croit père] (C.N.N., c.1456-1467, 148).

2. *Laisser qqc. à qqn.*

a) "Se séparer de qqc. en le mettant à la disposition de qqn, en le confiant à qqn"

- [Une chose concr.] : Aler m'en vueil sanz attendue : Hostel et meubles, je vous *lais* (Mir. Theod., 1357, 86). Par ceste clef ci en pur *lais* Tout mon avoir te doing et *lais* : Quant ici retourné seras, Comme le tien le prendras (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 268). Auquel prisonnier il *lessa* une besche et une truelle, afin qu'il ouvrast et feist sa besoingne comme enchargé li avoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). Et auquel Robin[et], pour raison dudit acquit, il qui parle *laisssa* les coings dessus diz par entre eulx fais, comme dit est. Et dist que d'iceulx coings ilz ouvrerent et forgerent l'espace de deux mois, et non plus, de ladite monnoye de VIII deniers par. la piece. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 491). ...pour celle nuyt je leur *laisse* ma chambre et m'en vois ailleurs loigier (LA SALE, J.S., 1456, 251). ...je ne vous *laissey* pas tant d'argent a mon partir (C.N.N., c.1456-1467, 463). ...je vous *laisse* la disposicion, administration et gouvernement de tous les biens que je posside (C.N.N., c.1456-1467, 561).

- [Une chose abstr.] : ...je me tairoye et en *lairroye* la decision aux interpretans (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 81).

- *Laisser qqc. en ... de qqn* : Et ainsi l'en ne pourroit de ce donner certaines regles, mais ce doit estre *laissié* en la discrecion, prudence et jugement des sages en chascun cas particulier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 178). Et est son entencion que nulle chose de quoy l'en puisse faire loy ou qui puisse estre determinee par droit, elle ne doit estre *laissiee* en l'ordenance et arbitrage ou volenté du juge. (ORESME, E.A.C., c.1370, 317). ...a ceans apporté et rendu les seaulz du roy de Navarre, c'est assavoir, ung grant seel et

contresel d'argent, et l'a *laissié* en la main du greffier (FAUQ., I, 1417-1420, 375).

. *Laisser qqc. en depost à qqn* : ...le dit argent, qu'il lui avoit *laissié* en depost (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 70).

. *Laisser qqc. en gage à qqn* : ...et un autre ruby il *lessa* en gaiges ou pays de Liege, à un Lombart dont il ne scet le nom. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 34). ...il print deux viez draps linges qui estoient sur un banc enmi la maison, et iceulx *lessa* en gaiges de son escot qu'il avoit despendu en une ville qu'il ne scet nommer (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 148).

. *Laisser qqc. en (la) garde à qqn / en garde qq. part* : Item, dist que desdiz deux demi draps de sanguine prins à Vernon, il vendi ausdiz maistres d'escolle huit aulnes à la mesure de Laon, l'aulne au pris de XVIII s., dont il reçut XXIII s., et le residu il bailla et *lessa* en garde à Laon, à sondit hoste. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 33). ...qu'il lui vouldist envoyer le poisson qu'il y avoit *leissié* en garde avec ladite bouteille, afin que lui et elle se desjeunassent ensamble. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 174). ...et un petit plat d'estain, il mist et *laisssa* en garde oudit hostel et taverne, du nom ne de l'enseigne duquel il n'est record. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 158). Mais je vous prie que nous *laissons* noz pays en garde a noz barons (ARRAS, c.1392-1393, 279). ...ledit evesque avoit *laissié* en la garde desdis religieux trois cens pieces d'or frans à pié (FAUQ., II, 1421-1430, 276).

. *Laisser à qqn la charge de qqc.* : Et, en beaucoup de lieux, le Jouvenel, mon maistre, l'accompagnoit, et, quant le Roy embesongnoit monseigneur de Dunoy en son conseil ou autrement, du voloir du Roy, il *laissoit* volentiers la charge au Jouvenel. (TRING., c.1477-1483, 298).

b) "Abandonner qqc. à qqn" : ...mais ilz ont failly aux places quant la proye leur a failly, et prins des amis ce qu'ilz n'eussent ozé sur les ennemis chalengier pour *laissier* les lieux aux ennemis qu'ilz s'estoient chargez de garder aux amis. (CHART., Q. inv., 1422, 39). ...au regart des terres que vous seriés d'accord de *laisser* et bailler au roy d'Engleterre par le moyen de la paix... (JUV. URS., Loquar, 1440, 422). ...par une secrete cause et raison naturelle, dont je *laisse* inquisition aux philosophes et medecins (...) elle cheut en une desplaisante et dangereuse maladie (C.N.N., c.1456-1467, 32). ...elle fut ad ce contraincte et forcée par non resister, *laissant* la resistance en la proesse de son mary [D'une femme victime de l'ardeur amoureuse de son soupirant] (C.N.N., c.1456-1467, 53). ...fut force a la gente damoiselle qu'elle retournast sans luy *laisser* ce que avoir ne pavoit, se par force d'armes ne le conqueroit. [D'un galant devenu impuissant] (C.N.N., c.1456-1467, 194).

- *En laisser à qqn.* "En réserver pour qqn" : Et pareillement je doy prier a Dieu que selonc ce qu'il scet que je suis obligié a delivrer autruy, il vueille departir mes suffraiges et m'en *laissier* pour ma necessité. (GERS., Déf., 1400, 236).

- [Une dette, ce qui est dû] "Remettre (sa dette) à qqn" : Car se nous paions ce que nous debvons, pourquoy prions nous que Dieu nous *laisse* nos debtes ? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 196). Je demande donc : que puet on retribuer a celui quy de rien n'a besoing et a quy chose neccessaire n'est point de rien donner, quy est tres souverains, riche et tout puissans, et a quy on ne puet rien *laissier*, quant rien aucunement ne entierement il ne doit, ne a nulx il n'est obligiez par quelconque obligacion ou neccessité ? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 251).

c) "Ne pas enlever qqc. à qqn" : La entre Ogier, qui art et brule tout et occit tout qui ne veult Dieu croire ; et qui prent baptesme, Ogier luy *lait* tous ses biens meublez et heritaigez. (JEAN

D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 102). ...en la remembrance ou tu crois, *laiz* moy ma terre et sy retourne en France. (JEAN D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 158). ...car il se vouloit peu a peu enseigner dudit royaume et s'estoit ja enseignoury du Chastel Neuf de Napples, aussy de la cité de Gayette et de plusieurs chasteaux et villes en Calabre et par le royaume, oultre le chastel de l'Euf, que madicte dame luy avoit donné de son gré. Et pour plus tost donner fin a sa volenté, estant madicte dame retraicte au chastel de Cappouarre de Napples, pour doubte de lui, et audit roy d'Arragon *laissié* tout ledit Chastel Neuf, il manda querir messire Jehan Caraz (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 196).

- *Laisser la vie à qqn* : Pour Dieu, beaus seigneurs, que me demandez-vous ? Prenez ce que j'ay d'argent, et me *laissez* la vie, ou au moins ne tuez pas mon filz qui cy est avec moi, ne le varlet aussi (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 319).

d "Transmettre qqc. à qqn" : La sapience de saint Pierre fut telle que a deux foiz il converti huit mille hommes, et nous *laisa* deux belles espitres plaines de haulx misteres et de devote instruction (GERS., P. Paul, a.1394, 488).

- En partic. [Par un legs] : Ce jour, a ordonné la Court, oye la relation de maistre J. de St Verain et Th. Tiessart, que les Carmes, attendue leur necessité d'eulz elargir en leur logiz, averont par la main de la Court de l'argent ou biens à eulz *laissez* par Perrenelle de Crepon pour acheter certaine place près d'eulz. (BAYE, I, 1400-1410, 44). ...feu maistre Nicole de Savigny, doien de Lisieux et advocat de Parlement, lequel avoit *laissié* grant chevance, tant en meubles que en heritages (FAUQ., II, 1421-1430, 285). ...mon pere et ma mere (...) m'ont assemblé et *laissé* tant de biens (C.N.N., c.1456-1467, 138). ...il appella ung seul filz qu'il avoit, auquel il *laissoit* foison de biens temporelz. (C.N.N., c.1456-1467, 330). Il y a difference entre celui qui est arrogant et celui qui est adopté, car le pere arrogant est tenu de *laisser* au filz arrogant la quarte partie de tous ses biens par testament, mais le pere adopteur n'est tenu de riens *laisser* au filz adoptif se il ne lui plaist. (Sac. mar., c.1477-1481, 60).

Rem. Nombreux ex. ds VILLON, *Lais* R.H. (ou T.), c.1456-1457.

3. *Laisser qqn à + subst. désignant un état* : Tous les jours D'elle me sera rapproché Qu'a la mort t'ay habandonné Et *laissé*. (Pass. Auv., 1477, 181).

D. - Au fig. [Idée de renonciation, de distance prise]

1. *Laisser qqc.*

a) "Renoncer à qqc." : Et *laisse* aucune fois ses propres besoignes pour l'amour de son amy. (ORESME, E.A., c.1370, 477). ...se tu ne crois Jhesus et *laiz* ta mahommerie. (JEAN D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 112). ...si me plaist que devenés chevalier, car trop l'avés actendu de l'estre. Et ne le *laissies* par [l. pas ?] pour tant se vous n'avés terre en cestui païs (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 491). ...ne yrez directement encontre sa sentence si vous *laissez* a escient ce qui vous peut de mort garder ? (C.N.N., c.1456-1467, 143). ...une [plaisante] et assez gente femme, laquelle *laissoit* le boire et le mengier pour amer par amours. (C.N.N., c.1456-1467, 507).

- [Avec le neutre] : Venez tost ! Ne le *laissez* mie, Qu'a tresgrant l'yece y serez. (Gris., 1395, 97). Maiz, sy m'ayde Jhesu Crist, se je ne le *laissoie* pour ton peire qui est empereur, je toy feroye morir. (JEAN D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 47).

- *Se laisser de qqc.* : ...se (...) ne me vueill *lessier* de mes mauvaises euvres... (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 51).

b) "Négliger qqc." : Item, le cultivateur de la terre ne trespasse ou *lesse* rien qui lui convienne (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 834). Las, j'ay fait ung moult grant peché, *Laisent* justice et equité ! (Pass. Auv., 1477, 276).

c) "Omettre de prendre qqc. en considération, ne pas évoquer qqc. (dans le récit, le discours, notamment pour la brièveté)" : Sire, un prestre vous fault avoir A qui de cuer vous confessez, Et dites tout, riens n'y *laissez* (Mir. emper. Romme, 1369, 294). Mais a savoir mon se nous devon eslire vivre pour delectacion ou delectacion pour vivre, ceste question sera *laissiee* quant a present, car ces .II. choses sont conjointes et ne sont onques separees (ORESME, E.A., c.1370, 509). Aristote *laisse* .II. autres moiens (ORESME, C.M., c.1377, 226). ...sans les autres debonneretez et humilitez cy dessus escriptes, et lesquelles je *laisse* pour ce qu'il me semble que ce seroit trop longue recitacion. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 62). ...et maintes autres raisons, que je *laisse* pour briefté (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 27). Par maintes particularitez pourrions trouver exemples de la juste volenté du sage roy, lesquelz je *laisse* pour cause de briefté (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 63). Et certes, il n'est pas a oublier ne a *laisser* les perilz qui mainteffoiz a plusieurs seigneurs sont advenus pour trop desordonnement grever leur peuple (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 14). ...voir est qu'il y a aucunes tresnotables parolles que je ne vueil pas *laisser*, ou tous les princes et gouverneurs de guerre, se ilz les retiennent, y porront moult prouffiter. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 61). ...ung tresgentil homme (...) dont je *laisse* le nom en ma plume... (C.N.N., c.1456-1467, 182).

- *Prendre le chef et laisser la queue*. V. *chef* v. Lexiques "Prendre le début et omettre la fin" c'est-à-dire "tronquer une citation"

d) "Se détourner de qqc., éviter qqc." : Tais toy, parlons bas, Evictons ce cas Et *laissons* dangier. (Berg. agn. France L., 1485, 28).

2. [Suivi d'inf.]

a) *Laisser à + inf.* "Renoncer à faire qqc., omettre, négliger de faire qqc." : ...se (...) vous *laissez* ou tardez oultre heure a dire voz heures (...) ou vous *laissez* a aler a l'eglise aux droites heures... (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 251). Osanne, ma treschière amie, A moy baisier ne *laissez* mie. (Mir. roy Thierry, c.1374, 337). ...et aucune foys l'en *laisse* a faire justice pour la tres grant multitude dez delinquens... (Songe verg. S., t.1, 1378, 344). Et, aussi, l'en *laisse* affaire justice pour l'esclandre eschiver (Songe verg. S., t.1, 1378, 344). Dit aussy, sur ce requis, que lesdites lettres closes du roy adreçans ausdiz mons. le duc de Berry et mons. l'evesque de Poitiers, il, par sa simplese, non sens, et non cuidant offenser ou mesprendre, *lessa* à bailler et porter à iceulx mons. de Berry et mons. l'evesque pour les causes dessus dites (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 523). ...onques n'y vult *laisser* a entrer (ARRAS, c.1392-1393, 220). ...ja de riens ne *laisseroit* a faire ce que elle fait (GERS., P. Paul, a.1394, 503). ...mais a dire je *lais* Les choses plus prolixement (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 183). Pour ces parolles, ne *laisserient* A eulx mouvoir, ains deslogierent Les grans osts de la gent gregoise. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 312). Car posons qu'il feist ou qu'il face mal son devoir, pour tant ne dois *laisser* a faire le tien tant que tu y es (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 124). ...par ce il n'entend pas Que *laisser* doives a bien faire (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 115). ...car qui *laisse* a faire aucun bien pour honte ou pour le parler des gens, il peche tout ainssy que se il le faisoit pour la gloire du monde. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 237). ...d'ung laboureur qui trouva un homme sur sa femme, et *laisa* a le tuer (C.N.N., c.1456-1467, 10). ...toutevoies ne

s'en *laisa* point à mettre ["à se mettre"] en bon léal devoir (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 10). Mon amy, tout autel vous dis : Je suis en cest oppinion Que, pour quelque pugnicion Qu'on sceusist a moy exciter, Je ne *lairroye* a denoncer Jhesus sur toute créature. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1058).

- À *peu / à peine qu'il ne laisse à faire qqc.* "Il s'en fallut de peu qu'il ne renonce à..." : Et dient les docteurs que a peine que Dieu, pour ce pechié, n'en *laisa* a prendre char humaine. (GERS., Annonc., a.1400, 236). Et a peu que pour ceste execrable ordure le filz de Dieu ne *laisa* a prendre nostre humanité. (GERS., Noël, p.1404, 297).

- En partic. [Dans un cont. concessif] "Ne pas renoncer (pour autant) à faire telle ou telle chose" : Et pour ce ne *laisa* il pas a fester et a faire bonne chiere a tous ceuls qui venu estoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 467). ...je ne *laisseray* jà à porter armes pour ce (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 279). ...pour plus dure chose beaucoup, le duc n'eust *laissié* à mettre son siège et à passer parmy (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 131). Combien que manasces de guerre et de tribulations se monstroient partout et les craignoit-on prochainement advenir, ne *laisa* point le duc pour tant à faire bonne chièrre (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 441). Car pour cinquante et soixante coureurs et pour trois cens chevaux qu'ilz verront venir après, ilz ne vous *lessent* point à vous tenir escarmuche (BUEIL, I, 1461-1466, 116).

- *Laisser à dire qqc.* "Omettre de dire qqc." : ...autrement vous feriez neent, S'un tout seul [meffait] a vostre escient *Laissiez* a dire. (Mir. emper. Romme, 1369, 294). ...comment est ce chose creable que Jhesuchrist et sez Apostres eussent *laissié* a le dire et enseigner, comme chose neccessaire de nostre salut ? Mez, plus fort, Jhesuchrist et sez Apostres ont ordené et establi le contraire (Songe verg. S., t.1, 1378, 94). ...et maugré luy il disoit aucunes choses qui tournoyent a sa louange, non pas pour soy louer, car il en *laissoit* a dire le plus, mais estoit ce pour les autres edifier en bonne creance (GERS., P. Paul, a.1394, 502).

- *Laisser à mettre qqc.* "Renoncer à parler de qqc." : Y[pocrate] *lessa* a mettre cecy pour cause de brefté (SAINT-GILLE, Comment. A.Y.L., 1362-1365, 372).

- *Laisser à parler de qqc.* "Renoncer à parler de qqc." : En verité, il n'est pas de *laissier* a parler des biens qui en vie nous soutiennent et les tresinreparables maux que, par deffault de ce, sont maintteffoiz advenus. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 16).

b) *Laisser de + inf.* "Renoncer à faire qqc., omettre, négliger de faire qqc." : Et, se la beste qu'il chasc se met en change d'autre beste, soient cerfs, ou autres bestes, quelles que elles soient, il doit chascier sa beste touz jours, criant a plaine guele, que ja pour change ne doit *laissier* de crier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 132). ...Sire, je l'ay bien desservi, vous le pouez justement faire ; et ja pour ce, je ne doy *laissier* ou cesser de vous amer, servir et honnorer (GERS., Trin., 1402, 165). ...je n'ay peu *laissier* de vous venir voir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 351). Entre autre gorre qui faict a racompter Par excellence plus que chose du monde, Sans en ce cas me vouloir mesconter, *Laisser* ne veulx de dire et raconter Le beau maintien, la maniere et faconde, La grant beaulté, la costance feconde D'une acouchee si tres bien composee Que brief, Nature sa semblable ou seconde N'a de son temps sur la terre posee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167).

c) *Laisser ester qqc.* "Renoncer à qqc., laisser tomber qqc." : Mais *laissons* ces parlers ester, Petit y devons arrester, S'alons en cest siege seoir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). Amis, ta

lamentacion *Laisse* ester huy mais, par amour. (Mir. enf. ress., 1353, 62). *Laissiez*, sire, ester le plourer (Mir. st J. Paulu, c.1372, 128). *Laissiez* ester. (Mir. Berthe, c.1373, 229). Non feras, belle fille, dist la mere, *laisse* ester. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 93). Se tu ne *laiz* esteir ton erreur, tu en vaulras piez ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 206). Mais atant vueil *laisser* ester, Ennuy seroit du reciter. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 56). Bien, las, que part plorer n'an peut rien conquerer, Pour quoy, las, me convient que tout *laisse* ester. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 123).

Rem. DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 132 ; ARRAS, c.1392-1393, 120 ; 121...

- *Laisser qqn ester.* "Ne pas solliciter qqn, le laisser tranquille" : Segnieurs, *lesiez* m'ester, Car de ca chevalier ne saroit compter (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 149).

d) Empl. abs. "Renoncer, abandonner" : PREMIER DYABLE. Je t'en croy bien. Or, *laisses*, *laisses*. Nous irons ailleurs si ouvrir Qu'en pourrons pour un recouvrer Deux, trois ou quatre. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 249). [Cf. fr. pop. *laisse tomber*] Toutesfoiz, pour mieux faire que *laisser*, il avala ceste premiere [Un mari a découvert que sa femme le trompe] (C.N.N., c.1456-1467, 321).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 185 (v.14366 : *Et li roy appellat Basin, qui forment lasse* "hésite" ; v. 33167 : *se lassier* "se relâcher").

- "Ne pas intervenir (laisser faire)" : LUCIFER. (...) Car temprement verrez venir Nostre adversaire faire rancs. CERBERUS. *Laissiez* hardiement. S'il entre ens, Je vueil qu'on m'arde le museau. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 328). Toutesvoies, ma chiere dame, pour mieulx faire que *laissier*, vous empeschastes a celle fois mon don en moy donnant aucune esperance d'y parvenir après (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 46).

- *Ne pas laisser* : Il vous fault tout *laissier* Pour venir ent au roy bon pas Avecques moy : ne *laissiez* pas (Mir. ste Bauth., c.1376, 85).

- Empl. pronom. à sens passif "Omettre qqc. (dans le récit, le discours)" : Plusieurs choses se pourroient encore alleguer, que pour cause de breveté se *laissent*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 49 v°).

3. *Ne (pas) laisser que + subj.* "Ne pas renoncer à, ne pas s'abstenir de, ne pas manquer de" : ...si lui direz qu'il ne *laisse* pour riens qu'il ne viengne le matin parler a moy (Bérinus, II, c.1350-1370, 75). ...je li mans qu'il ne *laisse* Pour riens que demain une messe Ne chante (Mir. prev., 1352, 265). Venez ent faire compagnie, Et en alant ne *laissiez* mie Que ne chantez. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 294). ...car un peinteur ne *lesse* ou ne seuffre pas quant il fait en peinture une beste que elle eust un pié qui excedast et passast la commensuration et proportion qu'il doit avoir en quantité (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 143). ...et que ilz lui enchargerent mout fort qu'il ne *laissast* point que, mardi prouchain, il ne feust devers eulx audit lieu, et leur apportast de leur droit d'icelle cendrée, XIX frans, et ilz lui feroient très bonne chiere et paioeroient bon vin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 395). Ne *laissent* en nulle maniere Qu'ilz n'y viengnent isnellement. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 260). ...ains doivent les corrigeurs et maistres ou parens des jeunes faire comme le bon medecin, qui desire la garison de son enferme, et ne *laisse* pour nulle pitié du goust estrange qu'il ne lui apreste et baille medecines, soient ameres ou doulces (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 28). Neantmoins pour ce ledit seigneur roy ne *laisa* que, jour et nuit, ne feist arriere armer quatre aultres grosses naves (LA SALE, Salade,

c.1442-1444, 190). ...je ne *laisseroye* pour la vie que je ne fusse present a ce dangier. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 131). Je vous requiers qu'a vostre retour le veille du tournoy vous ne *laissez* que je ne parle à vous. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 139). ...ne *laissera*, pour rien que luy puist advenir, qu'il ne l'advertisse de tout ce que loyal serviteur doit faire a son maistre. (C.N.N., c.1456-1467, 96). ...jamais ne cessa (...) de luy dire qu'il ne *laisstast* pour rien qu'il ne venist la veoir en l'ostel de son frere (C.N.N., c.1456-1467, 358).

- [D'une chose] : Mais le trenchant descendency sus son espaulle et ne *laisssa* pour ["malgré"] le haubert qu'il ne lui feist une grant playe (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 132).

II. - [Avec un attr. de l'obj. ou un compl. adv. (comme trace)] "Faire rester qqn / qqc. (dans un état donné ; en s'éloignant ou non) ; ne pas empêcher qqn / qqc. d'être (dans un état donné)"

A. - [Avec un attr. de l'obj.]

1. [Adj.] : Mais mes cuers ne me *laisse* quoy Por t'amour au soir et au main. (MACH., D. Lyon, 1342, 213). Ilz trouverent les escrins plains en ces riches hostelz, mais ilz les *laisserent* tous vuïs. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 223). La mort me tolly ma maistresse Et me *laisssa* seul, langoureux En la conduite de Tristesse. (CHART., B. Dame, 1424, 332). ...et la nuit enssievant, ainssy comme se il [Hannibal] s'en fuist, *laisssa* son logis moult plain de ce vin et de tresbonnes viandes. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 52). ...car bien sçavoit que le roy de Grenade ne le *lairoit* mie ainsy paisible (Comte Artois S., c.1453-1467, 80). ...vous feray avoir aultre homme qui si paisible ne vous *laira* (C.N.N., c.1456-1467, 499). ...je vous *laisse* jeune, belle, douce, fresche et tendre, sans solaz d'homme (C.N.N., c.1456-1467, 562). C'est mal pourveu a vostre amie, Si me semble, mon filz, mon pere, De la *laisser* ainsi marrie, Sans avoir soulas ne repere. (Pass. Auv., 1477, 220). Ja ne luy *larrons* os entiers. (Pass. Auv., 1477, 229).

2. [Part. passé] : Sire, je n'ay pas cuer si nice Qu'ouvert li *laisse* huis ne fenestre. (Mir. enf. ress., 1353, 41). Auquel homme mort il print une bourse qu'il avoit pendue à sa poitrine, en laquelle avoit XII s. seulement ; et ycellui homme *lessent* tout vestu, et ne lui osterent aucune chose du sien que dit est cy dessus, en la place où il avoit esté tuez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 65). Et, ce fait, il qui parle le fery d'une dague qu'il portoit deux coups en la poitrine, et sondit cousin, d'un grant badelare, le fery aussi III coups, et illec le *lessent* mort, sans ce qu'il lui ostassent ou desrobassent aucune chose du sien. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 172). ...lui dist qu'il aloit ouvrir en sa besoingne, lui bailla la clefs de sa chambre, disant que il avoit *leissié* couchié en icelle le dessus dit prisonnier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 175). ...et comment qu'il feust, que elle lui *laisstast* son huys ouvert celle ditte nuit, et elle verroit qu'il feroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 57). ...[je] deffermeray l'huys, et le *laira*y ouvert. (C.N.N., c.1456-1467, 193). Quand le prestre se vit environné de feu (...) se leve et s'encourt, et *laisse* sa bourse cloée. (C.N.N., c.1456-1467, 495).

3. [Part. prés.] : Adriane *laisssa* dormant Seulette (MACH., J. R. Nav., 1349, 232). ...il paia quatre deniers parisis pour son escot, et atant se parti et s'en ala, et *laisssa* encores les autres buvant. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 444).

4. [Synt. nom.] : Son pere, Pierre Juvenal des Urssins, le *laisssa* josne estudiant a Orleans, et s'en ala (JUV. URS., Nescio, 1445, 477).

- *Laisser qqn pour mort* : ...il qui parle de rechef fery sur ycellui homme, et tant qu'il le tuerent et *lessent* pour mort en la place au Fain. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 11). Lequel Jourdan,

recordant que entre luy et ledit Basin avoit eu certain descort de paroles, ainsi comme il avoit ouvré audit Basin en icelle ville de Gisors, dist à lui qui parle qui le bateroit, et, ce fait, le asalli, bati et navra, et lui qui parle avec lui, et tant que illec ilz le *leisserent* pour mort. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 317).

- *Laisser qqn comme* : Comme victorieux se partit de luy, et le *laisssa* la comme recreant (C.N.N., c.1456-1467, 429).

- *Laisser qqn son héritier* : Et a son trespas elle [la reine Jeanne] *laisssa* monseigneur René (...) son seul et universel heritier (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 198).

B. - [Avec un compl. adv.] : ...allons ou il vous plaira, Pour Dieu et me *laissez* en paix. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 238). *Laissez* me ainsi. (Mir. emper. Romme, 1369, 258). Il vous demanda se vous aviez ja fait vostre voyaige, et aprez que vous aviez fait de son filz. Vous respondesistes : "Sire, je l'ay *leissié* en bonne santé à Bourdiaulx." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 21). *Leissiez*-moy aler faire ma besongne, et faites la vostre, et me *laissez* en paix. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 62). ...[ils] se partirent d'icelle ville de Troyes pour eulx en venir à Paris, et le procès par eulx encommécié contre lui *laisserent* en cest estat, sanz en faire aucune poursuite. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 140). Et quant de mon oncle, le Roy d'Armenie, je sui moult joyeux que vous l'avez *leissié* en bonne prosperité. (ARRAS, c.1392-1393, 134). ...je ne *laroye* ma femme en tel peril (Chev. papegau H., c.1400-1500, 82). ...et *laisserent* les vignes en desert, sans estre labourees ou cultivees (JUV. URS., Nescio, 1445, 496). Dieu ne vult pas *laisser* la chose sans punicion (JUV. URS., Verba, 1452, 215). ...si je n'avoie plus grant pitié de vous que vous mesmes n'avez, je vous *lairoye* en ceste folye (C.N.N., c.1456-1467, 230). ...le [fruitier] fist ce que frere Aubry avoit *leissié* en train. (C.N.N., c.1456-1467, 309). Pour Dieu, *laissez* en paix ceste noble fille, et mettez devant voz yeulx les grands dangiers ou vous boutez (C.N.N., c.1456-1467, 549). ...car il lui fut forcé s'enfouyr et les François, qui puis furent trouver, ledit duc de Millan, *laisant* arriere sa foy et son jurement, les fist menger aux chiens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 v°).

III. - [En empl. de semi-auxiliaire] *Laisser* + inf.

A. - [L'inf. est un verbe trans., intrans.] *Laisser qqn* + inf., *laisser qqn faire qqc.*

1. [Celui qu'on laisse faire est sujet de l'inf.]

a) "Permettre à qqn de + inf., ne pas l'empêcher de + inf." : ...et les *laisserent* faire leurs volentez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 208). ...pendant le temps qu'il vint à Paris, ledit prisonnier *laisssa* ouvrir en ce que ledit deposant lui avoit enchargé de faire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). Je ne parleray point à vous, ne vous salueray aucunement, s'il ne me plaist, ne ne vous diray aussi se je suis bien ou mal de vous. *Leissiez*-moy aler faire ma besongne, et faites la vostre, et me *laissez* en paix. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 62). Maiz Nalme dist a Rollant qu'il le *laisat* vivre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 214). Il souffist, dist la mere ; *laisse* moy faire du surplus. (C.N.N., c.1456-1467, 134). Or ça, dist le gentil chevalier, mon compaignon, je vous *laira*y cy besoigner bien, c'est vostre tour aujourduy (C.N.N., c.1456-1467, 214). Le bon mary d'usage demouroit tressouvent aux champs (...) et *laissoit* sa femme prendre du bon temps a la bonne ville, comme elle faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 507). Or les *leissés* la repposer ; Et si peuvent, ilz dormiront (Pass. Auv., 1477, 208). Prenés ung poy - joyeux respit. Sans aultre crit *Laisse* Dieu faire, Car son desduit - vous doit complaire. (Pass. Auv., 1477, 242). Mes amis, je vous prie tous Que me *leissés* baiser mon filz. (Pass. Auv.,

1477, 262). *Laissés* moy entrer, Nicodemus, Pour Dieu, amy, je vous en prie, Ains que la pierre soit dessus, Pour prendre congé de ma vie ! (Pass. Auv., 1477, 263). ...*laisés* moy faire (Gent. moun. T., c.1500, 339). Sy vous plaist me *laiser* joyr De vostre corps... (Gent. moun. T., c.1500, 351).

- *Laisser faire qqc.* "Ne pas empêcher que qqn fasse qqc." : Et, en ces paroles disant, ledit Desrame appella le filz dudit Jehan Eutasse, en disant : Jehannin, larron, *laisseras*-tu tuer ton pere ? (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 414).

- *Laisser aller qqn* / (un animal). "Ne pas l'empêcher de partir, le relâcher" : ...et, ce fait, ycellui chevalier appella elle qui parle à part, lui requist que elle voulsist estre s'amie ; et elle lui respondi que non seroit, et que elle n'avoit que fere à lui, disant : Sire, pour Dieu, *lessiez*-moy aler ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 43). ...ilz *laisserent* aler le cheval dudit homme là où il vout, et ne l'enmenerent aucunement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 271).

• *Laisser aller qqn.* "Sortir qqn de prison, le relâcher" : ...et publiquement fu illec crié le ban et jugement dessus donnez contre icellui Berthaut, prisonnier ; et, après ce, fu *laissé* aler et deslié, quant ad present, du fait de justice. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 508). ...furent d'opinion que ledit prisonnier feust très-bien batus publiquement et tout nu au cul de la charrete (...) et que partant il feust mis hors de prison et *laissé* aler. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 279). ...monseigneur [Adrien] est *laissé* aler [de la chartre] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 860). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

- [D'une chose] : Nè amours ne me *lest* ne boire ne menger. (Tristan Nant. S., c.1350, 139).

b) [Le suj. de l'inf. subit qqc.] "Ne pas empêcher que qqn... ; imposer à qqn de + inf." : Veuil je *laissier* la mort avoir Amy qui vault trestout avoir [laisser un ami cher trouver la mort] (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 18). ...elle me *laisse* vivre en sa prison (MACH., L. dames, 1377, 71). ...il la *lairoit* mourir de fain. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 144). ...je vous bouteray ung quarteron d'enfans ou ventre, et puis je vous habandonneray, et les vous *lairray* seulle nourrir. (C.N.N., c.1456-1467, 519). Pour quoy tant souffrir, Mon Dieu, me *laisses* tu sans t'offrir A moy ayder ne tant ne quant ? (Pass. Auv., 1477, 222). Vous ne me *lairés* encourir De non pouvoir vous secourir. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 150).

- *Se laisser + inf.* : Elle se *laist* cheÿr (Tristan Nant. S., c.1350, 254).

- *Laisser qqn estre qqc.* : Car faute de biens temporeulx ne fait mie *laissier* aucun estre Roy, puis que il ne renuncie a son royaume. (Songe verg. S., t.2, 1378, 104).

- *Ne pas laisser qqn + inf.* "Interdire à qqn de" : ...il a ung soisson qu'il maine par le bras, lequel ne le *laira* pas retourner quand il voudra (C.N.N., c.1456-1467, 528).

2. [Celui qu'on laisse faire est objet de l'inf.] "Ne pas empêcher que qqn soit..." : Se je me *les* occire de la gent paiennye... (Tristan Nant. S., c.1350, 181). Ne te *laisse* desheriter Pour riens qu'on te puist enditer (MACH., C. ami, 1357, 126). Ne jamais Dieu ne *laisse* fouler ung homme qui a pacience (JUV. URS., Loquar, 1440, 340). ...je les attens. Et ne soiez ja si abusez en voz courages que je me repute si lasche que je la *laisse* villanner (C.N.N., c.1456-1467, 550).

B. - *Laisser qqc. + inf.* "Ne pas empêcher qqc. de" : ...*laissier* nature faire son operacion. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57). Helas ! mon amy, je te prie Que sa fureur *laisses* passer. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 177). ...le courtois gentil homme (...) *laisse*

couler ung gros sonnet (C.N.N., c.1456-1467, 124). ...[il] *laisse* croistre ses cheveulx de sa teste et de sa barbe (C.N.N., c.1456-1467, 531). ...et leurs ennemyz estoient à cheval, qui attendoient et *laissoient* venir la fureur de leurs ennemyz sur eulx. (BUEIL, II, 1461-1466, 203). Encore n'est pas viande preste. Luccifer, *laisse* la roustir, Et puis nous l'irons despartir Et la devorarons trestous. (Pass. Auv., 1477, 249).

- *Laisser aller qqc. à qqn.* "Renoncer à qqc. au profit de qqn" : ...car touz telz biens dehors, le vertueus les baille et *laisse* aler legierement et liberalment a son amy ou pour son amy. (ORESME, E.A., c.1370, 482).

• Empl. abs. : DEUXIESME BOURGOIS. Mon chier seigneur, nostre treschière Royne (...) perdue est, ce vous disons : C'est pour quoy tel chière faisons (...). OSTES. Ne vous chaut, non, *laissiez* aler ; Elle m'a fait perdre ma terre... (Mir. Oton, c.1370, 359).

- *Laisser aller / cheoir qqc.* "Lâcher qqc." : ...je di premierement, se l'en *lessoit* cheoir une pierre par ce treu, elle descendroit et passeroit oultre le centre en montant tout droit vers l'autre partie siques a un terme, et puis retourneroit siques oultre le centre par deça, et apres redescendrait arriere et passeroit le centre moins que devant et iroit et vendroit pluseurs fois en appetizant teles reflexions siques a tant que finalement elle reposeroit ou centre. (ORESME, C.M., c.1377, 572). Et alors lui qui parle, cuidans que lesdites promesses tenissent, *laisse* aler ledit glesve et osta la main que il avoit sur ladite espée. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 414). ...et afin que d'icelle il ne feust trouvez saisiz, *lessa* cheoir entre iceulx deux huis ladite bourse de velueu, et ledit dé d'argent bouta et muça en la manche de son jupon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 12). ...il tenoit fermement avoir *laissé* cheoir son dyament ou le dit Thomas l'avoit trouvé (C.N.N., c.1456-1467, 394).

• "Lâcher qqc." : Croix, je te tien ; Pour nulle rien Ne te *larrey* sans estre onteuse, Jusques que ma cher precieuse [Jésus], A moy larmeuse Et doloieuse, Aras rendu entre mes bras (Pass. Auv., 1477, 244).

- *Laisser estre qqc.* "Abandonner qqc. (laisser de côté)" : Sire herault, *laissiez* estre vostre pris, car il nous est appareillié ung tournoy, la ou il convendra mettre la vie en aventure ou desormais vivre en servage. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 341).

- *Laisser passer du temps* : ...il *laisse* passer cinq sepmaines du quaresme sans point l'annuncer a ses parroissiens. (C.N.N., c.1456-1467, 512).

C. - [L'inf. est un verbe trans.] *Laisser + inf. à qqn, laisser faire qqc. à qqn.* "Permettre à qqn de + inf., ne pas l'empêcher de + inf." : Mais, quant il vient une fort mouche A la toile, cil fait le louche Qui la deust prandre et happer ; Et li *laist* sa toile acraper, Emporter, froissier et desrompre. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 150). On leur *laisse* leur cours courir (CHART., B. Dame, 1424, 352). Je ne vous commenday pas, dist il, de luy *laisser* faire sa volonté. (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...*laissez* luy achever ce qu'il a commencé (C.N.N., c.1456-1467, 290). ...la damoiselle oyt qu'il y avoit aucun empeschement qui ne luy *laissoit* deployer ses armes (C.N.N., c.1456-1467, 574). On ne doit point aussi *laissier* mengier aux jones filles a marier de teste de monton, de creste de coq, ne d'anguille, affin qu'elles ne chieent du mal saint Loup par derriere. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 84). Et plus eust encore fait par le grant couraige qu'il avoit qu'il luy eust *laissé* acomplir son vouloir ; mais les gens de bien qui estoient autour de luy, et qui bien sçavoient le mestier de la guerre, de paour d'inconvenient a toutes forces le mirent hors du dangier auquel il vouloit tousjours estre et ou il

s'estoit mis. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 288). Ains en *laisa* faire a ceulx a qui en competoit la charge (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290).

D. - Empl. pronom. *Se laisser* + inf. "Accepter, supporter de + inf."

- [Action faite par le sujet lui-même] : Quant l'en obeist as delectacions et l'en se *laisse* aler... (ORESME, E.A.C., c.1370, 229). ...et se *laisait* chair(e) a terre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 96). ...elle se *lairoit* morir. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 142). ...par deplaisance se *laisa* mourir (C.N.N., c.1456-1467, 15). ...se *laisa* cheoir du hault de luy (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...n'est ce pas mal fait et peché a vous d'ainsi vous *laisser* passionner ? (C.N.N., c.1456-1467, 536).

- [Action faite par autrui] : Et s'en parti en moys de may, Si com *laissié* dire le m'ay. (MACH., P. Alex., p.1369, 49). ...le crime qu'elle avoit commis par soy *laisser* engrosser du picard. (C.N.N., c.1456-1467, 69). ...pour l'amour de ses seurs se *laisa* ferrer et s'accorda (C.N.N., c.1456-1467, 144). ...vous y trouverez la levriere, qui vous cognoist assez ; si se *laira* bien approucher de vous (C.N.N., c.1456-1467, 193). ...les dictes parties ne s'estoient voulu *laisser* appoincter et appaiser par tant de notables personnes (C.N.N., c.1456-1467, 394). *Laissez* vous adouber. (C.N.N., c.1456-1467, 405). Quand elle eut ceste promesse, elle se *laisa* ferrer (C.N.N., c.1456-1467, 415). Sus, *laissez* vous manyer, si vous ne voulez morir. (C.N.N., c.1456-1467, 494). ...*laissez* vous aider et secourir. (C.N.N., c.1456-1467, 536). ...s'il se *laisse* emprisonner (...) il sera escorché (C.N.N., c.1456-1467, 540). ...ilz se *laissent* tuer l'un après l'autre (BUEIL, I, 1461-1466, 157). ...à quoy gueres de gens ne se *laissent* soubmettre (BUEIL, II, 1461-1466, 42). Toutefois, quant Pietre entendit que sa terre devoit encorre recouvrer, il reprint corage, etc. ; print conclusion que assieger ne se *laisseroit* point, etc. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°). Nous nous *laissions* icy abatre Sans parler ne porter effect ; Desormais je me veulx embatre A faire parler de mon fait. (LA VIGNE, S.M., 1496, 181).

- *Se laisser dire* que...

Rem. *Mir. ste Genev.* S., c.1410-1420, 86. [R. M.]

LAISSEUR, subst. fém. (laisseur¹)

[]

Laxisme : ...depuis toutes tels coses et apertises d'armes, furent parmi le roiaulme de France, escoles de toutes iniquités et mauvestés ; car trop fort se mouteplièrent par le *laisseur* et amplece que il orent de commencement (FROISS., Chron. D., p.1400, 857). [J. P.]

LAISSEUR, subst. masc. (laisseur²)

[T-L : *laissëor* ; GD : *laisseur*¹ ; AND : *lessur*¹ ; FEW V, 222b : *laxare*]

DR. "Celui qui laisse, qui cède à qqn d'autre des droits de propriété"

Rem. *Cf.* ; AND : *lessur*¹. [R. M.]

LAISSIR, verbe (laissir)

[*FEW V, 221a : *laxare*]

"Laisser" : Seigneur, ce dist ly roys, pas n'ay entenscion De *laissir* vostre aroy et vostre norreçon (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 267). Ung petit vous debvés tasir, Vostre douleur devés *laissir*, Quar rien vous n'y pouvés gaignier. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 118). [R. M.]

LAISURE, subst. fém. (laisure)

[AND : *leisure*¹ ; *FEW V, 198a : **latia*]

"Largeur"

Rem. *Cf.* ; AND : *leisure*¹. [R. M.]

LAIT-BEURRE, subst. masc. (lait-beurre)

[T-L : *laitburre* ; GD : *lait-beurre* ; FEW V, 112a : *lac*]

"Petit-lait" : Pour quoy ne vent on le *laitbure* par annes comme par potz ? (Devin. R., c.1470, 71).

REM. *Lait beurré* ds l'ex. suiv. : Si revanrait icy mengier mon *lait burér* Et boire le brasin, mengier bacon sallés. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 115). [R. M.]

LAIT, subst. masc. (lait¹)

[T-L : *lait*² ; GD : *lait*⁵ ; GDC : *lait*² ; AND : *leit* ; DÉCT : *lait*³ ; FEW V, 110a : *lac* ; TLF X, 927b : *lait*]

A. - Au propre

1. "Liquide blanc nutritif sécrété par les glandes mammaires, lait"

a) [Sans distinction d'origine, d'état particulier] : Il a bele queue, le chat ; Il ne pourra mais de *lait* boire. (Mir. march. larr., c.1349, 110). J'ay plus chier *lait* cler et humage Que burre mol. (Mir. parr., 1356, 28). Un prophete avoit en Judee, Abacuc, qui, une journee, Avoit fait viande en un pot D'orve et de *lait* au mieus qu'il pot, S'avoit dou pain en sa louvette Et de l'iaue en une cruchette, Pour porter ceaus qui labouroient Aus champs pour moissons qui estoient. (MACH., C. ami, 1357, 41). En fame grosse, quant il decourt grant quantité de *lait* des mamelles, c'est signe que le fruit est foible ; maiz quant les mamelles sont fermes, c'est signe que le fruit est sain. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 86). Des ce que l'enfant est né, il se delicte a gouter le *lait* de sa nourrisse et tous les jours communelment avons nous pluseurs temptacions et mouvemenz de nous delicter outre raison. (ORESME, E.A.C., c.1370, 154). Esau espandoit le sanc, Jacob espandoit le *lait* blanc (DESCH., M.M., c.1385-1403, 223). ...une femme, qui a baillé, par plusieurs foiz, du *lait* pour faire de la boullye (Comptes roi René A., t.3, 1476, 301). Item, a l'Orfevre de Boys Donne cent clouz, queues et testes, De gingembre sarrazinois, Non pas pour acoupler ses boictes, Mais pour joindre cuz et couëctes Et couldre jambons et andoules, Tant que le *let* en monte aux tectes Et le sang en devalle aux coulles. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 94). Ypocras disoit le *lait* estre frere a la menstrue pour quoy selonc luy mesmes une femme n'est pas bien alecter et avoir les fleurs. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7). ...ilz trouverent le pouvre prisonnier, doré et empapiné d'oeufz, de fromaige, de *laict* et aultres choses (C.N.N., c.1456-1467, 446). Pourquoi donnent les femmes volontiers la mamelle aux petis enfans ? -- C'est affin qu'ilz emportent leur *lait*. Et femmes sont volontiers belles. [Jeu sur l'homophonie laid/lait] (Devin. R., c.1470, 167). SECOND BRIGANT. (...) Oÿ, ma mere fut peu sage De m'avoir tant amygnoté ; Pleust a Dieu que de malle rage En son corps je fusse avorté ! Las, de m'avoir alymenté Du *laict* de sa douce mamelle, Puisqu'au gibet suis transporté, Grant honneur ay aussi a elle ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 320).

- [Dans une compar.] : Li corbiaus jadis plume blanche Havoit plus que la noif sur branche, Ne que coulou, gente ne cisne, Ne que la flour de l'aube espine ; Brief en li n'avoit riens de lait, Car il estoit plus blans que *lait*. (MACH., Voir, 1364, 686). Princes, je ne voy que faulx tours, Et parler de fainctes coulours, Doulz comme *let* ou comme craime (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 117). ...On ne doit pas croire a tout homme. Ne le parler d'aucune gent Qui

semble douz com miel ou *lait*, Ou l'en treuve venin souvent (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 86).

- *Traire le lait* : Item, au partir de ladicte eglise en ladicte ville de Bethleem, a destre main, a une eglise de Saint Nicolas, en laquelle place la douce vierge Marie se cacha pour traire son *lait* de ses dignes mamelles quant elle s'en volt fuir en Egipte. (Voy. Jérus., c.1395, 33). En celledicte eglise a un pillier de marbre auquel elle se appuyoit quand elle trayhoit son digne *lait*, lequel pillier sue tousjours depuis celle heure qu'elle s'i appuya (Voy. Jérus., c.1395, 33).

b) [Différents états du lait]

- *Lait aceteux/aigre*. "Babeurre" : *Lait* aceteus est profitable sicomme nous dirons après. (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 158). Et sauf qui veult boire *lait* aigre, Trait du beurre poignant et maigre, Qui, par voie de médecine, Vault moult pendant ceste ruine (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). Puiz fault traictier, en besoignant, De *lait* aigre, cler et poignant, Car itel *lait*, sans dire fable, Est approuvé et convenable En temps de boce vraiment, Tant en cure comme autrement (LA HAYE, P. peste, 1426, 128). *Lait* aigre est de froide et sèche nature et profite moult en temps de pestillence. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209).

- *Lait baraté/lait battu*. "Petit-lait" : La seconde viande est le lait, et selon aucuns, le texte s'entend du lait eburé, nommé selon les medecins et des gens communs *lait* batu, ou *lait* baraté. (Rég. santé corps C., 1480, 31).

Rem. FEW IX, 331b : *prattein* : «Mfr. *lait* baratté (...) (16. jh. Gdf ; DG...)».

- *Lait caillé* : Et nous baillèrent une grande telle de *lait* quaiillé qu'ilz appellent yogourt (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 89).

- *Lait clair*. "Petit-lait" : ...toutesfoiz le *lait* cler, qui est apelé serum, par cause de medeciner et de lachier le ventre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y.L., 1362-1365, 145).

- *Lait esburé*. "Petit-lait" : La seconde viande est le lait, et selon aucuns, le texte s'entend du *lait* eburé, nommé selon les medecins et des gens communs *lait* batu, ou *lait* baraté. *Lait* eburé recent meslé avec pain chault fort engraisse. (Rég. santé corps C., 1480, 31). A la Pierre au Lait: ung septier de bon *let*, non esburé et sans eaue, pour faire la froumentee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 186). ...le *laict* eburé restraint le ventre et ne se convertit pas facilement en colere, car la graisse, c'est assavoir le burre, est substract et osté par laquelle graisse facilement, le fait s'enflamer, et aussi ne se pourrit pas facilement. (Rég. santé corps C., 1480, 81).

- *Lait maigre* : Et ne voyent point de clarté, et soient peuz de fourment cuit et abeuvrez de *lait* meigre, ou de l'eaue en quoy le fourment avra cuit. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 227).

- *Lait mesgue*. "Lait séreux" : La seconde intencion est acomplie par les medecines purgatives qui sont dites, toutesfoiz epithimie est en ce la principale, du quel par Galien sont ottoiees 4 dr.avec *lait* mesgue de chievre de trois jours en trois jours et Avicenne concede yera ellebori. (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 504).

- *Matons de lait*. "Lait caillé" : ...et leur donnez a chascune foiz nouvelle paissou et fresche et nouvelle eaue -- c'est assavoir pour paissou advoine batue, que l'en doit dire gruyau d'avoine, destrempé en lait ou matons de *lait* .I. petit -- et ayent le pié sec jusques a ..IX.. jours. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 247).

- *Petit-lait/eaue du lait* : Ici sont mises quatre propriétés du petit-*laict* ou du moyen. La premiere est que le petit-*laict* est incisif

et subtiliatif. La seconde est qu'il est lavatif et abstersif. La tierce est qu'il est penetratif, et ceste yci s'ensuit de la premiere. La quarte est qu'il est mandicatif et purgatif. Et trois de ses propriétés narre Avicenne au second canon au chapitre du *laict*, disant que l'eaue du *laict* ou du petit-*laict* est subtiliatif, lavatif, et solutif, et n'a pas mordication, mais Rasis au IIIe livre d'Almasor dit que le petit-*laict* evacue la colere rouge et degette les pustules du corps et du visage. (Rég. santé corps C., 1480, 83).

c) *Lait de qqn/lait d'un animal*

- *Lait de (la) femme* : ...et, environ VIII jours après, retourna icelle Jehennete devers lui qui deppose, et lui dist que ledit vout estoit mort, et que elle ne s'en pourroit plus aidier ; et pour ce que elle ne s'en povoit plus aidier, avoit icelle Gilete prins trois crapos, et les nourrissoit de *let* de femme aus piez de son lit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 287). ...et après le *laict* de la femme n'est pas de *laict* plus competant aux ethiques que le lait de l'anesse. Et dit pareillement s'il y a medicine qui puisse oster la fievre ethique c'est le lait de l'anesse ; toutesfoiz en le comparent au *laict* de la femme il n'est pas si utile, car le *laict* de la femme, quant on le prent en suggiant, comme dit Avicenne au lieu prealegué, est plus utile que tout aultre *laict*. Et la raison si est, car le *laict* de la femme est fort subtil, froit, et humide, et semblable a nature humaine sus tous aultres *laictz*, facilement penetrant, fort nourrissant et tantost digeré. (Rég. santé corps C., 1480, 81).

. En partic. [À propos de Marie] *Vierge lait* : La douce vierge, a brief parler, Qui le filz Dieu vierge enfanta, Et qui vierge aussi l'alaitta Du vierge *lait* de sa mamelle, Pour un murtrier vous y appelle, Et que par vous, a grant ahan, Morut nostre evesque Jehan (Mir. ev. arced., c.1341, 137). Vierge porta la char qui fu norrie De vierge *lait* par sainte affection (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 245). Touz ces biens ci peut en amours trouver Qui sert en foy la vierge precieuse Que sains espirs concevoir et porter Et enfanter sanz euvre vicieuse Fist l'espoux vray de sainté amoureuse, Qu'elle baisa et coucha par grant cure Entre ses braz, donnant li norreture Du vierge *lait* dont parla Isaye, Par mistères glorieux si puissans Que cil qui bien les croit et certiffie Les biens d'Amours est par grace sentans. (Mir. Theod., 1357, 130).

. [Dans un emploi métaph.] : Vierge, du *lait* de ta mamelle Nous arouse et de ton doulx miel Nous adoulcis, dame du ciel, Par la douceur de ta pitié Et par l'ardeur de t'amistié. (Mir. pape, 1346, 396).

- *Lait d'un animal*

. *Lait d'asnesse* : En oultre est assavoir que le *laict* d'une agnesse est plus propre aux ethiques que tout aultre lait, car le *lait* d'agnesse decline a froideur et humidité, et est subtil et fort penetrant, et legierement ne se coagule pas comme le *laict* des aultres bestes (Rég. santé corps C., 1480, 81).

. *Lait de chameau* : Le *laict* toutesfoiz de chamiau, qui a heu de peu de temps ung petit chameau, grandement convient aux ydropiques, et a tous ceulx qui ont debilitation de foye, car il renouvelle, comme dit Avicenne au second canon au chapitre du *laict*. (Rég. santé corps C., 1480, 81).

. *Lait de chevre* : Et puis prenez aussi vn pou et le mettez en vne escuelle ou en vn hanap, ou il ait eu *lait* de chievre ; sil est droit balmes, tantost le *lait* prendra et sacombinera. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 256). Ou prenez cinq grains de catepusse, autrement apelee espurge, et les pillez et destrempez a *let* de chievres ou a brouet, et en donnez au chien par la gorge a la quantité d'un voirre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 122). Item, le texte se peult aussi entendre du *lait* de chievre, qui est de

grande nourriture, duquel dessus a esté amplement déclaré en ce texte (Rég. santé corps C., 1480, 31). ...toutesfois il [le lait de chameau] est de moindre nourrissage que le *lait* de chievre pour la grande humidité qui est en luy, par quoy n'est pas si utile comme le *lait* de chievre. (Rég. santé corps C., 1480, 81).

. MYTH. *Lait de louve* : Si furent nourris aux champs et allaiciés du *lait* d'une loupve [Romulus et Rémus]. (BUEIL, I, 1461-1466, 128).

. *Lait de vache/lait de brebis* : ...et illec les garda et nourrit tant de mie de pain blanc comme de lait de femme, que elle demandoit aus femmes nourries demourans en icelle ville de Guerart, comme d'autre *lait* de vache, que elle merloit ensamble (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 331). Et apres, frire iceulx poireaulx avec les ongnons qui ja sont fris, puis mectre tout cuire en un pot, et du *lait* de vasche se c'est en Charnage. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 201). Prenez le *lait* de vasche ou de brebis, et mectez fremier sur le feu. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 254). Le tiers document est que le *lait* de vaiche et de brebis est fort nourrissant pourtant qu'il sont de plus grosse substance et plus grasse que les aultres (...). Et en icelluy chapitre dit, parlant du *lait* de vaiche, et dit que le *lait* de toute beste pourtant plus longuement que la femme est mauvais, et pourtant le *lait* de la beste quasi pourtant autant de mois comme la femme est le meilleur, comme le *lait* de vaiche. (Rég. santé corps C., 1480, 82).

- P. anal. [Comme symbole de luxe et d'abondance] *Rivieres de lait et de miel* : Car en la joye de paradis advenir ne promist il aultre chose fors charnelz delitz et concupiscence de corps et des yeulx, boire, menger delicativement, et cohabiter avecquez belles femmes, abandonnez richesses, vaisseaux et rivieres de *lait* et de miel, et toutes aultres mondaines delices, qui sont contraires a l'estat de perfection et de gloire, et communes aux hommes et aux pourceaux (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 120).

d) Subst. + à/de lait

- *Cochon de lait/pourceaux à lait*. "Cochon qui tête encore" : ...et s'ilz ont une truie qui ait petis pourceaux à *let* et il en est ainsi que en champ du pasnage lesdiz petis pourceaux alalent leur mere, ilz doivent estre quictes sans paier pasnage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 148). Item, est ordonné que (...) chaponneau, oultre II. s. VI. d. (...) Item, poulet commun, oultre XV. d. Item, cochon de *lait* commun, oultre III. s. II. d. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 385).

- *Enfant de lait*. "Enfant qu'on allaite"

Rem. Doc. 1419 (Nevers, ...pour la nourriture d'ung enfant de *lait* que sa mere avoit laissé et s'en estoit alée en Berry), et 1464 (pour nourrir deux enfans tendres de *layt*) ds GD IV, 705a.

- *Mere de lait*. "Nourrice" : "...C'est ma mere de *lait* qui ne me heoit mie, Si que pour ce fais je la chiére si marrie [La nourrice vient de mourir]." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 101). ...Perrete de Serez, mere de *lait* de Monseigneur Messire Loys de Navarre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 103). A damoiselle Simonne Sauvegrain, mere de *lait* de mondit seigneur, la somme de 630 £ dudit pris de 40 gros qui deue lui estoit... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 54).

- *Sequence de lait*. "Quantité de petits qui suivent la mère, progéniture" : ...et semblablement toutes manieres de bestes arables des diz habitans, et chascun des diz habitans avec deux bestes de sejour avec leur sequence de *lait*, et avec toute maniere d'autres bestes menues, exépt chievres. (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 198).

- *Pot au lait* : M'as tu frappé, ord vil museau, La croix bieu, je le te rendray, Car tout en present te fend(e)ray Mon pot au *let* dessus la teste. (Sav. serg. T., c.1480-1490, 253).

2. P. méton. au fig.

- P. méton. *Estre nourris d'un lait*. "Appartenir à une même famille" : Et est assavoir que rue semble meisment selon nature estre la voisineté de maisons de ceulz que l'en dit estre nourris d'un *lait* et qui sont enfans de uns parens et les enfans de leur enfans. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 47).

- Au fig. : Ceuls ont esté nourris du *lait* De consolacion et fait, Dont plusieurs font pour le labour Mondain souffrir et a leur tour Menistrer et avoir la cure De leur famille, et couverture Sont com le voile au tabernacle, Qui lui font deffense et ostacle Contre les vens, contre la pluie. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 224). Et saint Gregoire, en plusieurs pars, L'advoue entres toutes les ars, Et dit "qu'en .III. mamelles *lait* A, qui point tarir ne la *lait* : En l'une a *lait* d'orthograffie, Qui bien eppeller signifie, En l'autre *lait* de rosodie [prosodie], Qui a prononcier s'estudie, Et la tierce sinstasis est, Qui rent le parler propre et prest." (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 128).

- *Dent de lait*. "Animosité, rancune de longue date, comme sucée avec le lait" (GDC) v. *dent*

3. Loc. *Connaistre mouche en lait*. "Être lucide, savoir ce que parler veut dire" : Et cognoisstras, par la bonte de mon Pere, mouche en *lait* et qui sera bon pelerin. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 369). Il n'eut gueres esté en son logis, luy qui cognoissoit mousche en *lait*, qu'il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui devoit faire pour les gens. (C.N.N., c.1456-1467, 120). Je congnois bien mousches en *lait*, Je congnois a la robe l'homme, Je congnois le beau temps du *lait* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 54). - Tu as trente ans ! - C'est l'aage d'ung mulet. - Est ce enfance ? - Nennil. - C'est donc foleur Qui te saisist. - Par ou ? Par le collet ? - Riens ne congnois. - Si fais. - Quoy ? - Mousche en *lait* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 70).

- *Connaistre mouche et lait, le blanc du noir* : ...tu puisses mieulz cognoistre, come il se dit en proverbe : «Mousche et *lait*, le blanc du noyr», et les contraires a fins besans de l'ame... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 133).

B. - P. anal. [De liquides qui ressemblent au lait]

1. "Suc blanchâtre de certains végétaux" : L'isle de Palme, qui est la plus auant d'ung costé de la mer oceane est plus grande qu'elle ne se montre en la carte, et est très haulte et très forte, garnie de grans bocagez de diuersses condicions, comme de pins et de dragonnyers portant sanc de dragon, et d'autres arbres portant *lait* de grant medecine, et de fruitagez de diuerces manieres (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 118). ...et en faite une cassole ou une chappette et mettez sus ou prenés I. rasouer et le coupés et le laissez saigner et puis mettez par dessus *lait* de figues ou de figuiere ou *lait* de tintinaille ["tithymale" (euphorbe)] ou pouldre de litarge et aurpigment (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 19). Tiercement note que se on mescle *lait* de tintinaille avec farine se on en fait une chappelline au dent, il cherra par cause de matiere, ainsi que sans douleur (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 25). Ysabel de la Doutre dist que ceste chose avoit autresfois fait, mais de frotter le porion du *lait* d'une feuille de pissenlit, il en seche plus tost, car elle l'avoit esprouvé. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93).

2. "Préparation culinaire qui a une apparence laiteuse"

- *Lait d'amandes*. "Émulsion d'amandes broyées" : Et a jour de poisson, et se c'est en Karesme, l'en y met *lait* d'amandes.

(Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 201). Item, cresson en Karesme au *lait* d'amandes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 201). Et se vous faictes *lait* d'amandes pour malades n'y mettez aucuns ongnons (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 266). Et se vous faictes *lait* d'amandes pour malades n'y mettez aucuns ongnons (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 266). [P. C.]

LAIT, subst. masc. (lait²)

[T-L : *lait*² ; GD : *lait*⁴ ; DÉCT : lait² ; FEW XVI, 439a : **laiβ*]

"Outrage, injure" : ...s'aucuns ou aucune dist *lait* ou vilenie à aucune autre persone, li vileneres doit estre jugiés au pourfit du seigneur à sis s., dont eschevin ont douze d. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 83). Le fil Dieu de son vierge lait, Qui tant souffri pour nous de *lait* Que pour nous d'enfer delivrer Son saint corps volt a mort livrer. (Mir. ev. arced., c.1341, 109). [R. M.]

LAIT DE MINE, subst. masc. (lait de mine)

[Ø]

MINES. "Résidu obtenu à partir de la matière solide qui surnage à la surface du métal en fusion" : ...j'é ordonné et chargé audit Granier demourer audit lieu de Cosne pour rédiger et mettre bien à plain par escript le rapport desdiz maistres sur l'estat et despence de ladite montaigne et sur le prouffit et intérestz d'icelle, et aussi pour faire peser le plomb et en faire inventoire, et aussi des terriers, regrez, *lait de mine*, loupes, recuiz, mine crue, ustencilles et mesnaiges et autres biens et choses estans ès maisons, martinez et autres lieux desdictes mines pour me faire de tout le rapport à son retour. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 251). Item, le Ve jour dudit mois de décembre, trouvé en la forge dudit martinet de Brucieu 195 quintaux 72 l. de *lait de mine*. Item, trouvé soubz la loge du molin dudit martinet 264 quintaux 52 livres d'autre *lait de mine*. Item, trouvé et fis peser ou solier de la maison dudit martinet, présens lesdiz Mermet et Vanerot, 65 quintaux 45 l. de cuivre coulé. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259).

REM. À rattacher à FEW V, 110b : *lac*. [E. P.]

LAITAGE, subst. masc. (laitage)

[T-L : *laitage* ; GDC : *laitage* ; FEW V, 111a : *lac* ; TLF X, 930b : *laitage*]

"Produit à base de lait" : Et leur apportoit on des villages environ toutes choses de douceurs, fruits, beurres, *laitages*, fromages, poullailles et autres choses. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 247). ...puis qu'il sont fondes en la Passion Nostre Segneur, il jeuneront tous les vendredis, car c'est le jour de la Passion du doulz Jesus, et en celuy jour ne mengeront ne oeus, ne poisson, ne *lectage* ; mais celuy jour il mengeront bons potages et de toutes bonnes herbes et de tous fruis. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 91). Aussi vis la gent de villages Nourris de feves et *laictages* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 77). C'estoit du pain et du fromage, Vin et oile et autre *laitage*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 224). Et semblablement embesoignera ses femmes les chamberieres de penser du bestail, de faire a mengier aux laboureurs, et des *laictages*, sacler les courtilz, aler a l'erbe et estre crotees jusques aux genoulx (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 156).

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.7, c.1370-1407, 38 (*lestages* ; GDC X, 60b). [R. M.]

LAITANCE, subst. fém. (laitance)

[T-L : *laitance* ; GDC : *laitance* ; AND : *letense* ; FEW V, 112b : *lac* ; TLF X, 931a : *laitance*]

"Substance molle et blanchâtre, constituée du sperme du poisson et utilisée en cuisine" : Item, flaons ont saveur de frommage quant l'en les fait de *laitances* de lus, de carpes, amandes ou amidon broyez, et du saffran destrampé de vin, et de sucre foison dessus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 250). [H. G.]

LAITE, subst. fém. (laite)

[T-L (renvoi) : laite ; GDC : *laite* ; FEW V, 112b : *lac* ; TLF X, 931a : *laite*]

A. - "Laitance" : Lactis (...) : lactance, *laicte*, caissel de quoy en fait presure (Aalma R., c.1380, 222). La tenche est vng poisson sans *lecte* et est nourrie en la boe et a aucune fois la pel noire l'autre fois de couleur d'or et est bon a mengier mais est de dure digestion (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498). Lactis : *laicte* de poisson (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 190).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350, ds GDC X, 60b (et TLF).

B. - "Nourriture (au fig.) ?" : La femme qui est alaictée De la mamelle et appaictée De noblesse et sapience, Celle a une haulte science, Et c'est plus excellent tresor Que n'est de fine pierre en l'or ; Et se el prent plaisir et delecte Et ceste *lecte* seulle apete, Facilement ne se corrompt (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 392). [R. M.]

LAITÉ, adj. (laité)

[T-L : *laitié* ; GDC : *laité* ; FEW V, 113a : *lac* ; TLF X, 931a : *laite* (*laité*)]

"Qui a de la laite"

- Subst. "Poisson mâle" : Item, des brochetz la *laictié* vault mieulx que l'ouvé, se ce n'est quant l'en veult faire rissoles (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173). Carpes. Aucuns aiment mieulx la *laictié* que l'ouvee, et e contrario. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 232). [R. M.]

LAÏTÉ, subst. fém. (laïté)

[AND : *laité* ; *FEW V, 131b : *laicus*]

Région. (anglo-normand) "Juridiction laïque, juridiction ordinaire (p. opp. à la juridiction ecclésiastique)"

Rem. *Cf.* ; AND : *laité*.

V. aussi *laïeté* [R. M.]

LAITERIE, subst. fém. (laiterie)

[T-L (renvoi) : laiterie ; GD : *laiterie* ; GDC : *laiterie* ; FEW V, 111a : *lac* ; TLF X, 931b : *laiterie*]

"Lieu où l'on garde le lait, où l'on confectionne les produits laitiers"

REM. Doc. 1315 ds GDC X, 60b. [R. M.]

LAITERON, subst. masc. (laiteron)

[GDC : *laiteron* ; FEW V, 123a : *lactarius* ; TLF X, 931b : *laiteron*]

"Laiteron (mauvaise herbe)" : [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [Var. Et la nuit ensuiant .i. home s'apparut a li en habit de frere et li dist : "Fame congnois tu ces choses ?" Et li nomma .iiij. manieres de choses. C'est assavoir arain vert, peletre, *laiteron* et jus de poriaus. Et ele dist : "Je les congnois". Et li li dist : "Va et pren ces choses et les confis avec jus de poriaus et les met sus

le mal el col de ton filz, et il sera gueri"] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 711). [R. M.]

LAITIE, subst. fém. (laitie)

[T-L : *laitie* ; FEW V, 111b : *lac*]

"Petit-lait" : ...mesgue [var. *letie* de lait] de chievre (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 102). [Éd. : "lait caillé" ; définition corrigée ds FEW, n.5] [R. M.]

LAITIER, subst. masc. (laitier¹)

[T-L : *laitier*² ; GDC : *laitier* ; FEW V, 111a : *lac* ; TLF X, 932b : *laitier*¹]

"Éleveur de vaches, producteur de lait" : [Et est assavoir que tous cuirs, pour tant que] ilz ayent lesse [l. lessé] au *laictier*, soient hondres ou aultres, sont de compte (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 245). [le passage entre crochets est restitué d'après GD IV, 489b, s.v. *hondre*, "?"] [R. M.]

LAITIER, adj. (laitier²)

[T-L : *laitiere*¹ ; GD : *laitier* ; GDC : *laitier* ; FEW V, 111a : *lac* ; TLF X, 932b : *laitier*¹]

"Qui donne du lait"

- *Vache laitiere*. "Vache élevée pour la production de lait" : Item, que homme de guerre, quel qu'il soit, ne fust sy hardy de tuer ne faire tuer boeuf arrable, ne vache *laictierres*. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1461-14, 327). [H. G.]

LAITIER, verbe (laitier³)

[T-L : *laitier*¹ ; GD : *laitier* ; AND : *leiter*¹ ; FEW V, 111b : *lac*]

I. - Empl. trans.

A. - "Allaiter" : Tu le *leitas* de ta mamelle (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 304).

B. - "Téter" : Bien eueux le ventre qui te portat et les mameillez que tu *laitas* (JEAN D'OUTREM., Myr. histours G., a.1400, 77). ... il sollicita saint Josse pour sa dolereuse delivrance plaine de pleurs, car depuis qu'il avoit delaissé a *laictier* sa mere, il aprint singulierement que ce glorieux confés estoit prest et appareillié de sauver et delivrer les meschans par la puissance divine. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 78).

II. - Part. prés. en empl. subst.

A. - "Qui allaite" : Quant on fet alignier les lisses, elles perdent leur temps tant comme elles demuerent preinz ou qu'ilz alaitent [var. preinz ou *laitantes*] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 112).

B. - "Qui est à la mamelle"

Rem. Ex. d'a. fr., BERS. (*par sacrefices partie de grans bestes, partie de laitans*) et doc. 1401 (Saint-Omer, *le porc nient laittant*) ds GD IV, 705a-b. [R. M.]

LAITIERE, subst. fém. (laitière)

[T-L : *laitiere*² ; AND : *leiter*² ; FEW V, 111a : *lac* ; TLF X, 932b : *laitier*¹ (*laitière*)]

"Celle qui vend du lait" : ...a Arnoul le vacher et Jehaneton la *laictiere* qu'ilz pensent des vaches, genices et veaulx, truyes, cochons, pourceaulx (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130). A Jehanne la *laitière*, pour lait, 3 s. t. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 317). FARCE A TROIS PERSONNAGES: LE SAVETIER, LE SERGENT ET LA LAITIERE. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30). LA LAICTIERE. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31). LA LAYCTIERE. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32). [R. M.]

LAITON, subst. masc. (laiton)

[T-L : *laiton* ; GDC : *laiton* ; AND : *laton* ; FEW XIX, 106b : *latun* ; TLF X, 933a : *laiton*]

"Alliage de cuivre et de zinc, laiton" : Jehan de Tramblay, fondeur de *laiton*, ouvrier de faire aniaux et de plusieurs autres choses appartenans au dit maistier... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1363, 261). "Et fu ensevely en l'eglise des Freres Mineurs moult solempnelment à Ortais, et là le trouverez et verrez com grant de corps et com puissant de membres il fut, car en son vivant en biau *leton* il se fit fourmer et tailler." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 72). "Et est assavoir que de ceste precieuse nef tous les clouz et les bandes estoient de fin argent, et les penneaux entaillez d'ouvrages ; les capiteaus et pinnacles et les creneaux des chasteaux estoient de *lacton* et de fin argent dore..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 540). Item, pour un anel d'argent et un petit costel à trenchier pain, à un manche de *leton*, IJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 117). ...à chascune fois que elle mettroit icellui vout en ladite paile, feroit trois croix de la pointe d'un coustel sur icellui vout, et, en après ce, d'une cuillier d'arain ou de *laton* tourneroit et tourmenteroit ledit vout de cire en icelle paile (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 325). Et sera la blouque ronde [de la ceinture] et de corne noir et le mordant aussi de corne noire, et la garnison des traus ou partuis sera de *lecton*. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 85). Se vous n'aves victore en ceste caploison, Ens ou moustier Saint Pierre, dont j'ay le chapperon, Ne demourra relicques d'argent ne de *laitton* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 12). Quant tu veulx donques commencer ledit astralabe, pren une piece de *laton* pour faire la table que on appelle en latin mater, c'est a dire la mere, et celle piece de *laton* tu mectras et feras tout clere (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 95). Pour un collier de cuir rouge ferré et garni de bloucles, mordant, et d'un toret de *laton* duré, avecques une bolle de boys tournant en un sercle de fer avec une grant corde pour pendre au col dudit cinge, 9 sous (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1417, 283). ...audit Jaquot, pour la façon desdictes selles et pour avoir bailler et livrer les afficheures de *loston* mises esdictes selles et es brides, poitraulx, et autres garnisons d'icelles chacune selle, au pris de sept frans, valent quarante deux frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 150). Item, deux chauffectes de *lecton* (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXX). ...item, pour 600 pieces de *laton* employé à faire 600 de mereaulx, 36 s. p. ; item à Jehan de Serisy, monnoyer, qui a monnoyé lesdits mereaulx par le congié de messeigneurs des monnoyes, 12 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 343). Et portent sur leurs bas collez Une chaine de beau *leton*. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 181).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*laton*) ; Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

- [Dans une comparaison] : Sy cheviel ly estoient plus gaune que *laiton* (Hugues Capet L., c.1358, 178). [R. M.]

LAITONNERIE, subst. fém. (laitonnerie)

[AND : *latonerie* ; *FEW XIX, 106b : *latun*]

"Travail du laiton ; son résultat"

Rem. Cf. ; AND : *latonerie*. [R. M.]

LAITONNIER, subst. masc. (laitonnier)

[AND : *latoner* ; *FEW XIX, 106b : *latun*]

"Celui qui produit ou qui travaille le laiton"

Rem. Cf. ; AND : *latoner*. [R. M.]

LAITRIAGE, subst. masc. (laitriage)[FEW XVI, 440b : **laiþ*]

"Conduite vile, agissement plein de laideur" : ...De murdre, de soubite raige, D'espantement, de *laitriaige*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 115). [Seul ex.] [R. M.]

LAITUE, subst. fém. (laitue)[T-L : *laitue* ; GDC : *laitue* ; AND : *letuse*¹ ; FEW V, 124b : *lactuca* ; TLF X, 933b : *laitue*]

"Plante potagère, laitue" : C'est assavoir, toute *lactue* guarist, et cetera. (ORESME, E.A.C., c.1370, 164). Or est nee nostre creature, petite et tendre comme une *letue*, et samble mieulx deffaulte de nature que une humaine bien fourmee creature, et averont grant doute les matrones que nostre filz ne muire avant qu'il soit bapisiéz (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 249). ...bectes, feuilles de violectes, espinars et *laictues* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). Aprez suit la forme plaisant D'autres trociques, profitans À tous adonc febricitans, Auxquelz faire prenez, sans bourde, Semences froides de cohourde, De citrues, *laictue*, endive, Et de pourpié, une herbe vive (LA HAYE, P. peste, 1426, 145). *Laictue* est herbe commune de froide et moiste nature, et est bonne à digérer et engendre bon sang et profite plus aux colériques et fait dormir, maiz elle nuyst aux yeux qui en use souvent. (LA HAYE, P. peste, 1426, 210). À l'ortelan du grand jardin qui a apporté des *lestues* au roy, et des autres herbes. (Comptes roi René A., t.3, 1476, 294).

- *Laitue sauvage* : Vecy la *laitue* sauvaige Que j'ay mise en la fumière Pour ce qu'elle soit plux amere ; Je la cuilly hier vraiment. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 166). Voz gens ont paré et parfait Vostre cene tres bien et beau : Il y a ung tres bon aigneau, Du pain, des *lestues* sauvaiges, Et sy y a de divers bruvaiges, Et ne fust que l'eaue et le vin. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 642).

Rem. Ces deux passages se rapportent à la Pâque juive, au cours de laquelle on mange l'agneau pascal "avec des pains sans levain et des herbes amères" (Exode 12, 8 : «*et azymos panes cum lactucis agrestibus*»).

- [Valeur minimale] : Vous estes pavourez plus que n'est une grue, Je ne donroie d'armez vaillant une *laitue* (Hugues Capet Lab., c.1358, 168).

Rem. *Jour. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ; F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 153. [R. M.]

LAYVIÈRE, subst. fém. (laivière)

[Ø]

"Petit cours d'eau, ruisseau" : ...en Bourgoingne croist le sel par tout le païs, le fer et l'acier, bons blefs, bons vins et grant foinson, bonnes chars, bonnes venoisons et grant quantité de manieres, pluseurs boichages et grans praeries, *layvieres* et grans rivieres, les meilleurs laines du royaume de France (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 59).

REM. La forme *layviere* est due à une agglutination du déterminant avec *ayviere*. À rattacher à FEW XXV, 70b : *aquarius*¹. [E. P.]

LALÉINE, subst. fém. (laleine)[*FEW XXIV, 576b : *anhelare*]

"Haleine" : ...car je le trovoy par III foz aussi comme yvre et si santant et ayant la *lalayne* si plaine de vin aussi comme se il en eust beu une grant quantité (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1341, 113). [Sans doute à lire : (*la l'alayne*)] [R. M.]

LAMAN, subst. masc. (laman)[GD : *laman* ; FEW XVI, 480a : *lootsman*]

MAR. "Pilote qui dirige les bateaux pour les entrées et les sorties des ports et des rivières" : Pour le salaire du batel Lucas Leparé, *laman* dudit Lucas et de 5 autres mariniers qui mistrent ladite nef ou hable de La Rochelle quant elle vint de Normandie (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 29). Symon Galois de Leure, *laman* de la galie Gauvain Baudisson, pour le demourant de ses gaiges desservis en la dicte galie depuis le premier jour de septembre jusques du derrenier d'octobre... (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 119). Jean de Baienne, de Leure, *laman* de la galie Carlot Maloysel et bequet d'Anthoine Juge (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 109). Guillaume de La Porte et Jehan Le Guivre de saint Walery, *lamanz*, pour laménage de plusieurs vessiaux qu'il conduirent et menerent chargiez de vivres de la dite ville de Saint Wallery jusques au Gronneys (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 118). ...pour les gens estanz en 16 bateaux nagens devant 4 nefes et une barge et de 338 fames qui aidierent a tirer hors lesdites nefes avec les diz bateaux et *lamans* pour issir hors du hable de Dieppe (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 118). A Olivier Capuchet et Cardin Tiron, *lamans* de la hourque dessus dicte, pour leurs gaiges d'un mois entier... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1425, 186). ...s'ilz estoient chassés de leurs ennemys ou que fortune de temps les sourprenist et contraignist d'entrer devant aucun port ou havre de cedit païs, ou d'entrer ou frapper à terre pour la salvacion d'eulx, leur navire et biens, faire le pourront sans aucun préjudice, et aussi se pourront aider, s'ilz voient l'avoir affaire, de alléger ou allégez, et de *loman* ou *lomans*. (Doc. 1464. In : P. Marchegay, "Documents relatifs à l'histoire maritime au XV^e siècle" dans Revue des sociétés savantes des départements, Paris, 6^e série, t. 2, 1876, 166).

Rem. Doc.1346, 1355 et 1385 ds GD IV, 705c. M. Mollat, *Le Commerce de la Haute Normandie au XV^e s. et au début du XVI^e s.*, 1952, 362. [R. M.]

LAMANAGE, subst. masc. (lamanage)[GD : *lamanage* ; FEW XVI, 480a : *lootsman*]**MAR.**

A. - "Pilotage des navires dans les ports et les estuaires" : Guillaume de La Porte et Jehan Le Guivre de saint Walery, *lamanz*, pour *laménage* de plusieurs vessiaux qu'il conduirent et menerent chargiez de vivres de la dite ville de Saint Wallery jusques au Gronneys (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 118). ...pour le paiement "du *lamannage* des cinq gallees qui ont esté derrainement sur mer soubz le gouvernement monseigneur Regnier de Grimault, c'est assavoir les quatre d'icelles a Rouen et l'autre a Honnefleu" (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1372, 237).

Rem. Doc.1355 et 1385 ds GD IV, 705c. M. Mollat, *Le Commerce de la Haute Normandie au XV^e s. et au début du XVI^e s.*, 1952, 414.

B. - P. méton. "Rémunération pour ce pilotage" : ...sans pour ce avoir aucun *lamanaige* ou aultre salaire (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1450, 508). [R. M.]

LAMBDA, subst. masc. (lambda)[FEW V, 134b : *lambda* ; TLF X, 936b : *lambda*]

"Onzième lettre de l'alphabet grec" : Le second os [de la tête] est de la partie de derriere qui est dit occipiciale ou occipitale et est enclos par une commissure qui descent du travers a maniere de lettre dicte *landa* (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). [R. M.]

LAMBIFORME, adj. (lambiforme)[*FEW V, 134b : *lambda*]

"Lambdoïde"

- Empl. subst. (*Os*) *lambdiforme*. "Os lambdoïde" : A la lengue viennent nerfz gustatifz et motifz de la quarte et .vj. pere des dis nerfz, et si ha .ix. muscles qui naissent de l'addiccion du sagitale et de l'os que on appelle *landifourme* (Chirurgie Chauliac T., c.1435-1470, 93). [R. M.]

LAMPE, subst. fém. (lambe)[AND : *labelle*]

"?" : ...dessus le quel [cheval] estoit monté ung beau jeune paige bien gorgias, nue teste, vestu dudit drap d'or frizé en ses *lampes*, petites brodequins de maroquin blanc, esperons et estriers d'or bien beau (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 290).

REM. Peut-être à rattacher à FEW V, 145b : *lampein* avec le sens de "éclair" ? Ou plutôt à FEW XVI, 431a : *lappa* ? En ce qui concerne le sens, on verrait volontiers en *lampe*, un dér. régressif, avec finale en *p*, de *lambeau* : «ruban pendant en manière de frange», ou encore «ornement en découpures (d'un vêtement)» (FEW XVI, 431b, s.v. *lappa*). [A. B.]

LAMBEAU, subst. masc. (lambeau)[T-L : *label* ; GD : *label* ; AND : *labelle* ; FEW XVI, 431b : **labba* ; TLF X, 937a : *lambeau* ; TLF X, 937b : *lambel*]

A. - HÉRALD. "Brisure placée en chef, consistant en un filet horizontal garni de pendants ou gouttes généralement au nombre de trois, pour distinguer la branche aînée d'une maison des branches cadettes" : Un cuer de gueules a enmi, Feru d'une flesche par mi De sable ; mais onques ne fu Tel fer qu'elle a, qu'il est de fu, A cinc *labiaus* de fin argent ; Et trop y affiert bel et gent Ce qu'il est tous semés de larmes. Ce sont les droites pleines armes Dou fin amant sans difference ; Mais enarmez est d'esperence. (MACH., R. Fort., c.1341, 67). Engreslee endentee dansoyé componnee bordee *lambiaux* sont differences en l'armoirie en quoy ilz sont avec leur couleur. Et les couleurs sur quoy ilz sont en emportent la senefiance avec l'armoirie. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 512). Li aisnez portoit d'or a .I. rouge lion, Et li secons portoit les *labiaux* par raison De gueules gentement assiz ens ou moilon, Et le tiers ot *labiaux* et de et de besans foison Qui estoient d'argent de moult bielle fachon. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 308-309). Le seigneur du Gauvre, qui portoit de Flandres a trois *lambeaulz* de gueules, et crie "Flandres ! Au lyon !" (LA SALE, J.S., 1456, 191). ...celuy de Roussillon arriva aux lices monté à cheval, le bassinet en la teste, la cotte d'armes vestue, et par devant luy faisoit porter bannière et pennon de ses armes, qui sont losangées d'or et d'azur et un *lambeau* de gueules de trois pièces, et fit mettre ceste bannière et pennon aux deux coins de son pavillon (Faits Lalaing K., c.1470, 215). Au milieu sont les armes de Lalaing, brisées d'un *lambel* de trois pièces, avec heaume, couronne, tymbre et hachemens (Faits Lalaing K., c.1470, 257). ...et n'appertient à nulz de porter les trois fleurs de liz, sinon à celluy qui est Roy de France ou l'heritier apparent, portant les *lambeaux*, se toutesfois la difference n'est si grande en l'escu qu'elle soit à tous manifeste et cognoissable (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 74). ...et estoit paré de sa cotte d'armes, qui furent les pleines armes de Lalain, et portoit les *lambeaulx*, comme fils aîné de la maison (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 97). ...ung gobelet, tout de linorne, garny d'or, esmaillié

de CII couplez de pensées desus, armoyé des armes de Bourgogne à *lambiaulx* (Comptes Lille L., t.2, a.1500, 441).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- [Dans une comparaison] : ...sur chacun trou pendoit une pièce de laiton carrée, en manière de *lambeaux* ; et par dessus cloué à deux renges de grosses bossettes de laiton (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403-c.1470, 309).

B. - P. anal.

1. "Liseré d'émail mis sur un ouvrage d'orfèvrerie" : ...une chaesne d'or à fleurs de pensées, de *lambeaulx* et de gouttes, toute persée à jour et esmaillée (Comptes roi René A., t.1, 1451, 285).

2. "Ruban que l'on fait pendre à un vêtement comme décoration" : ...en chascun chaperon y a long *lambeaux* jusques à terre, où il y a en chascun *lambeau* XII sercles de perles. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 141). ...et avoit ung chaperon par gorge, dont la patte venoit jusques à la selle, et estoit decouppé à grans *lambeaulx* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 276).

3. "Fanon à l'arrière de la mitre"

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum.* D.-M.-S.-T., c.1330-1331, gloss. ; les vers 723 et 724 manquent dans le texte, p.18.

4. "Petit morceau d'étoffe déchiquetée" : Et je croy bien que pas n'en ment, Car chassié fut comme ung soullon De ses amours, hayneusement, Tant que d'icy a Roussillon Brosses n'y a ne brossillon Qui n'eust, ce dit il sans mentir, Ung *lambeau* de son cotillon, Quant de ce monde vult partir (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 150). Draps decoppez par pieces, par *lambeaux*, Car toutes gens aussi noirs que corbeaux Estoient vestuz en signe de pitié Pour demonstrier la parfaicte amytié Qu'il avoit heue au deffunct trespasé (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192). J'en auray, par Dieu, les *lambeaux* Pour porter a la friperie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 307).

Rem. COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 153 (v.516). [R. M.]

LAMBIC, subst. masc. (lambic)[FEW XIX, 7b : *anbiq*]

"Alambic" : [Contexte métaph.] Pour alumer une destruction Soubz le *lambic* de leur perseverance. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 281). [R. M.]

LAMBIER, subst. masc. (lambier)[*FEW XVI, 431b : **labba*]

"Ensemble de la laine provenant de la tonte d'un mouton" : Laniscus (...) : toupe de laine ou *lambier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 264). ...de decem velleribus seu lambieris lane, galice *lambiers*, unum vellus seu lambierium, de decem agniculis unum agniculum et... (Doc. 1488. In : G. de Lhomel, Nouv. rec. de doc. pour servir à l'hist. de Montreuil-sur-Mer, 1910, 78). [Lettres de l'official d'Amiens touchant les dîmes de laines et agneaux en la banlieue de Montreuil]

Rem. Cf. R. Debrie, *Gloss. du moyen picard*, 1984, s.v. *lambier* et G. Vasseur, *Dict. des parlers picards du Vimeu (Somme)*, 1963, s.v. *lambieu*. [R. M.]

LAMBILLON, subst. masc. (lambillon)[GD : *lambillon* ; FEW V, 134b : *Lambillon*]

"Grosse bombarde" : Mais *lanbillons* dont nous vous batillons... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 61). Gros courtaux et *lambillons*, Abbattez leurs bastillons (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 580).

REM. N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 25-26 : "Le lambillon est une sorte de bombarde, portant le nom de l'armurier qui l'avait soit inventée, soit perfectionnée. Les *Archives du Nord* fournissent de copieux renseignements sur Lambert Leleu, dit Lambelin ou Lambillon, ouvrier de bombardes demeurant à Mons..." [R. M.]

LAMBOURDE, subst. fém. (lambourde¹)

[GDC : *lambourde* ; FEW XVI, 435a : *laðo* ; TLF X, 938b : *lambourde*]

"Longue pièce de bois" : ...pour 26 *lambourdes* dont on se aida à faire le biere et les tourelles d'icelle, 12 deniers pour piece, sont 26 solz ; à lui, pour 8 aisselles de gaugnier dont on se aida à faire les courbes desdictes tourelles, payé pour chacune 3 solz, sont 24 solz ; à lui, pour 73 aisselles de blanc bois dont on se aida à faire le planchier de ladictte chappelle (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 472). ...pluiseurs *lambourdes* pour tendre tapisserie (Comptes Lille L., t.2, 1468, 295). Item pour huit *lambordes* contenant chascune douze piez, a 12 d. piece font 8 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 613).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

LAMBOURDE, subst. fém. (lambourde²)

[FEW I, 441a : **borda* ; FEW XVI, 435a : *laðo*]

[Sans doute croisement de *lambourde*¹ "pièce de bois" avec *bourde*] "Baliverne (?)" : VARLET. Et, Miquelette, douch conchon, Fay cy autant a me requeste Que de dire a le mandelette : " Dieu le benie ! ", ou : " Qu'elle est belle ! " MIQUELETTE. Va, se t'estrane, va, harcelle ! Qu'ai ge a faire de tes *lambourdes* Ne de tes fatras ? J'ay tes fievres. (Mandel. T., c.1450-1475, 181).

REM. FEW XVI, 435a : bmanç. "mensonge". [R. M.]

LAMBOURDER, verbe (lambourder)

[FEW XVI, 435a : *laðo*]

"Garnir de lambourdes"

REM. Doc. 1419. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 719. [R. M.]

LAMBOURDIER, subst. masc. (lambourdiere)

[Ø]

"Celui qui raconte des balivernes" : Es tu dont chi dolant, Enue ? Grant *lambordier* et papelarde, Mal feu et mal[e] flame t'arde ! (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 229).

V. aussi *lambourde*² [R. M.]

LAMBREQUIN, subst. masc. (lambrequin)

[GDC : *lambrequin* ; FEW XVI, 431b : **labba* ; TLF X, 938b-939a : *lambrequin*]

"Bande d'étoffe (en partic. ornant le cimier du heaume)" : Lequel cerf avoit sur sa large rameure haultement posee une couronne d'or chargee de pierrerie riche et resplendissant, dont les fleurons estoient espanoïlz ça et la, lesquelz tenoient grant ombre a merveilles. Et en son coul avoit ung *lambequin* noué desoubz la gorge, large et plantureux, fait d'azur pur et fin a trois fleurs de liz d'or grandes et reluisans et forment relevees aussi (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 124). Et à celle joustte, ledit seigneur roy de Sicile (...) ordonna et fist par ses roys d'armes et héralx crier que tous ceulx tant dehors que dedens, qui jousteroient audit behourt, fussent tenus de porter leur haichement naturelz sur leurs heaumes, et leurs *lampequins* et escus couvers de leurs armes,

et ainssy fust. (LA SALE, *Anc. tournois P.*, 1459, 216). [Autre ex. p.203]

REM. Beaulieu-Baylé, *Le costume en Bourgogne*, 1956, p.85 et 176-177. [R. M.]

LAMBRESCHÉ, adj. (lambresché)

[AND : *lambresché* ; *FEW V, 109a : *labrusca*]

"Garni de lambris, de panneaux"

Rem. Cf. ; AND : *lambresché*.

V. aussi *lambrisser* [R. M.]

LAMBREVIL, (?) (lambrevil)

[*FEW V, 109a : *labrusca* (?) (?)]

"Lambris (?)" : ...du *lambrevil* [l. *lambrevil* ?] qu'il avoit fait pour raison et au lieu des molures du cloistre qu'il devoit parfaire. (Doc. 1480. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 131). [R. M.]

LAMBRION, (?) (lambrion)

[Ø]

"Os (ou cartilage) de la cuisse de poulet (?)" : ...et li donne dessus la cuisse d'une poulete toute chaude et le cuer, et soit osté le vibreon [var. le biberon, lombicon, lenbreon, le *lambrion*] qui est suz la cuisse. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 185).

V. aussi *lombicon* [R. M.]

LAMBRIS, subst. masc. (lambris)

[T-L (renvoi) : lambris ; GD : *lambris* ; FEW V, 109a : *labrusca* ; TLF X, 939a : *lambris*]

A. - "Revêtement qui garnit les murs" : ...pour cause d'icelles [guerres] leur eglise est demourée comme du tout deserte et destruite, et les *lambruys*, voirrieres et fondemens d'icelle en plusieurs lieux telement rompuz et brisiez que de present on n'y peut bonnement ne honnestement faire le service divin (Mand. Ch. V, D., 1376, 664). ...a Johan Lecullerier pour X soliviaux pour faire le *lambroys* entre l'uys de la chappelle et l'uys du palés (Comptes Archev. Rouen J., 1378-1400, 44). ...cent d'aisnelles employees au *lambris* dudit cantor (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 260). Item a fait tout le ciel et *lambrouch* d'icelle sale tout d'azur et semé de grans estoilles dorées et eslevées de fin or, et les filets des croisiés de fin or et les natelles et bouchiaux votez de plusieurs couleurs (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 271).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF (forme *lambris* en 1327). Doc.1331, 1384, 1389 ds GD IV, 706a. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.16, 1467, 611. GAY II, 63b (doc.1398). *Mense épisc. Cout. D.*, 1440, gloss.

B. - "Planche mince, latte servant à faire ce revêtement" : ...aud. Desplanches, huchier, pour ung quarteron de *lambroys* pour lambriser lad. salete LXXs. (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170).

Rem. Doc.1313 et 1335 ds GD IV, 706a-b. [R. M.]

LAMBRISSEGE, subst. masc. (lambrissage)

[GDC : *lambrissage* ; FEW V, 109a : *labrusca* ; TLF X, 939b : *lambrissage*]

"Action de lambrisser ; revêtement de bois mis sur les murs" : ...cent quatre vins et deux voyes d'aisnelles d'anemarche pour ledit *lambroissaige* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 625). ...deux milliers de claux sanz teste pris pour clauer les aisselles de *lambroissaige* de ladictte salle (Comptes Etat bourg. M.F., t.3,

1418-1420, 626). ...les *lanbrouisage* du chenelle de legise (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 177).

Rem. Doc.1400-1450 ds TLF. [R. M.]

LAMBRISSEMENT, subst. masc. (lambrissement)

[GD : *lambroussement* ; FEW V, 109a : *labrusca*]

"Lambris couvrant un mur, un plafond" : Laquearia (...) : *lambruissemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 265).

REM. Doc. 1415 (Douai, *lambroussements*) ds GD IV, 706b. [R. M.]

LAMBRISSEUR, verbe (lambrisser)

[T-L : *lambruschier* ; GDC : *lambrisser* ; FEW V, 109a : *labrusca* ; TLF X, 939b : *lambrisser*]

I. - Empl. trans. "Garnir de lambris" : ...au dit Johan pour quevronner de neuf l'apentis d'entre chapelle et le drecheur de la cuisine et plancher de soliviaux pour *lambroissier* et mettre II lucarne toutez neufvez et faire fenestres et le drecheur de la cuisine par devers l'uy du palés et estaiier et receper les II pos de dessous le grenier a l'avaine (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...lui a convenu mettre jus et sus, oultre la devise avant dicte, la plus grant partie du ciellement d'icelle sale et *lambrouchier* là où il doit plouvoir, pour ce que trop estoit foible et meschans pour faire les engiens ad ce appartenans. (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 269). ...faire peintures en maisons, ou faire *lambrucher*, ou pavez, ou victrez fenestres (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 323). ...aud. Desplanches, huchier, pour ung quarteron de lambroys pour *lambroiser* lad. salete LXXs (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170). ...il y en a encoires trois et sont pavez de larges marbres, blancz et *lambroissiez* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 154). Quant des auditeurs messeigneurs, Leur granche ilz auront *lambroissee*, Et ceulx qui ont les culz rongneux, [Donne] Chacun une chaize persee (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 100). Tous les murs estoient de cristal, Tout *lambroussez* [var. *lambruissiez* ; Puis *lambruissis*] jusque au clochier De fin or et d'azur mout chier (Amant cord. M., 1490, 6).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1428 ds GAY II, 63b, s.v. *lambrois*. Doc.1449 (*lambrisser*) ds TLF. Forme *lambrurer* : ...pour quatre milliers de merrain à *lembrurer* (Doc. 1477. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 122).

II. - Part. passé en empl. subst. "Garniture de lambris"

Rem. Forme *lamburié* : Item baillé à ung homme pour porter en couvert le *lamburiez* : II s. VI d. (Doc. 1479. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 129). [R. M.]

LAMBRISSEURIE, subst. fém. (lambrisserie)

[GD : *lambruisserie* ; FEW V, 109a : *labrusca*]

"Lambris couvrant un mur, un plafond"

REM. Doc. 1501 (Beaune, *lambruisserie*) ds GD IV, 706b. [R. M.]

LAMBRISSEUR, subst. masc. (lambrisseur)

[GD : *lambruisseur* ; FEW V, 109a : *labrusca*]

"Ouvrier qui pose les lambris"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1331 (Lagny, *lambruisseur*), 1335 (Lagny, *lambruisseurs*) et 1416 (Vincennes, *lambruisseurs*) ds GD IV, 706b. [R. M.]

LAMBRISSEUR, subst. masc. (lambrisseur)

[GD : *lambruchis* ; *FEW V, 109a : *labrusca*]

"Action de lambrisser qqc. ; garniture de lambris" : ...pour avoir fait ouvrer Hennequin des Muliers, charpentier, demourant à l'Escluse, de son mestier de charpenterie et de *lambruissis* par l'espace de 60 journees ouvrables oudit ouvrage (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 260). À lui, pour avoir achaté à Jehan, filz Pietre, clautier, demourant à l'Escluse, quatre cens claus sans testes employez audit *lambruissis*, ou mois de fevrier quatre cens et seize, pour ce 8 solz parisis ; À lui, pour avoir achaté audit Jehan 500 d'aches employees es trailles de ladicte armoirie et ailleurs en pluseurs lieux, pour ce 5 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 260). ...et est le cloistre de ladicte eglise en grant ruyne et decadence et en temps de pluye y chieft eaue de toutes pars, tellement que tout le merrien (...) est pourry et le *lambruissis* tout cheut et abatu (Doc. 1486. In : Ch. Samaran, Le Moy. Âge 22, 1920, 247). Tous les murs estoient de cristal, Tout *lambroussez* [var. Puis *lambruissis*] jusque au clochier De fin or et d'azur mout chier (Amant cord. M., 1490, 6).

Rem. Doc.1470 (*lambruchis*) ds GD IV, 706c. [R. M.]

LAMBRISSEURIE, subst. fém. (lambrissure)

[GD : *lambruiseure* ; FEW V, 109a : *labrusca*]

"Action de lambrisser ; revêtement de bois mis sur les murs" : Audit maistre Jehan Douter, pour avoit fait deux pillers de bois appelez en flamenc chandellers, esuilliez chacun d'une esuille de bois au debout deseure tenans lieu par dessoubz les deux sommiers de la loge en laquelle sont fait les nouvelles estuves dudit hostel, pour ladicte loge assurer, soutenir et estançonner par dessoubz, pour avoir fait la *lambruissure* par dedens les estuves et en quarure entour icelles estuves, fait une nouvelle cassine (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612). ...600 cloux de fer, à deux solz parisis le cent, employez en la *lambruissure* desdictes estuves (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 617). [E. P.]

LAMBRUSQUE, subst. fém. (lambrusque)

[GDC : *lambruche* ; FEW V, 108b : *labrusca* ; TLF X, 940a : *lambruche* (*lambrusque*)]

"Vigne sauvage" : La vigne sauvage est en l'escripiture appelee *labrusque*, pour ce que elle leche la terre ou elle croist, sans monter hault [...] ; elle fait pou ou nul fruit, et est le fruit que elle fait dur et amer (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 57). Les arbres qui portent les vignes sont en pluseurs manieres, car aucuns sont petis, comme rosiers et espines ; et ceulx icy ne doivent point estre tailliés, car ilz portent vignes sauvages et *labrusques*. Mais les arbres qui portent bonnes vignes si sont bons a taillier en la vigne (Rustican H., 1373-1374, 84). ...des *labrusques*, c'est a dire vigne sauvage qui vient entre les haies (Rustican H., 1373-1374, 113). [R. M.]

LAME, subst. fém. (lame¹)

[T-L : *lame* ; GD : *lame*¹/*lame*²/*lame*³ ; AND : *lame* ; DÉCT : *lame* ; FEW V, 140b, 141a : *lamina* ; TLF X, 940a : *lame*]

A. - "Morceau de métal mince et étroit"

1. "Bande d'acier" : Or sus tost ! Qu'il soit mis a point. Prenez moy tost *lames* de fer Et les allés si fort chauffer Qu'ilz soyent de feu toutes flambantes. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 226).

- [Avec valeur minimale] : Ça, messeigneurs, estes vous prest ? Y le convient dire a Madame, Que je scay bien que preste elle est. Ne luy fault ardillon ne *lame* ; Elle n'atant heure ne terme A partir, quant il vous plaisa. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 420).

- En partic. au plur. [Formant la cotte d'armes] : Pour une piece et ung quartier d'aune de satin noir plus que moyen dont on a garny pour mondit seigneur bacinez, pieces de *lames* et harnoiz de jambes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 83). ...et quant ilz eurent gecté leurs lances l'un contre l'autre sans eulx entre actaindre, ilz commencèrent à combatre de leurs espées, et en ce faisant ledit Anglois fut ung petit navré par dessoubz ses *lames*, et tantost le Roy les fist cesser. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 5). ...messire Waultier Cloppeton fut blessé de la lance tout oultre, entre les *lames* et la pièce, et passa oultre tant qu'il cheust à terre (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 131). A la X^e course, messire Enguerrant un peu baissa sa lance et arresta au bas des *lames*, et Saintré a la rondelle, qu'il faulsa bien avant. (LA SALE, J.S., 1456, 118).

2. "Partie tranchante d'une arme blanche, d'un couteau..."

Rem. Ex. 1316-1328 ds TLF.

3. [Idée de protection (?)]

- (*Tenir qqn*) *sous la lame*. "(Tenir qqn) sous sa protection"

Rem. *Chasse am. W.*, a.1509, 2812 (*noble dame* [la Vierge], *Qu'est la plus belle qui soit dessoubz la lame* [de Dieu ?]) ; J.-P. Chambon, *Trav. Ling. Philol.* 31, 1993, 339.

B. - DRAP. "Pièce du métier à tisser dans laquelle passent les fils de la chaîne" : ...se aucun u aucunes voloient drapper u faire drapper drapperie qui fust ointe et pinée, faire le pueent et de tel cantitet qu'il leur plaira, en le *lame* des grandes biffes k'on soloit faire a 38 portées et 40 fius en le portée, a 2 grandes lisieres de 12 fius au mains en cascune lisiere (Drap. Valenc. E., 1344, 313). ...aucuns ne tisse puis en avant en *lame* de mains de 1600 (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1356, 307). ...qui aroit pau d'estain y pora en chascune demy portée ourdir un fil de traime, et qui plus en y mettroit, ce sera sour chascun fil 1 denier à l'amende. Item, ces draps devant dis doivent estre trois aunes let en le *lamme* parmy une oriere des listes de 10 fieuz dedens les trois aunes et nient plus (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 41).

Rem. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 74-75. Passage rapprochant les sens A et B : ...si perceut en ung coing assez hault deux *lames* en quarré pendues a deux crocz d'or fin, gros, massiz, pesans et fors a merveilles, et estoient lesdictes *lames* en faczon et maniere de ung mestier a tistre la soye (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 162).

C. - "Dalle (de tombeau), pierre tombale" : Et quant vendra de Dieu la saintisme heure Que de mon corps il vodra oster l'ame, Je voeil qu'il soit escript dessus la *lame* Que par amours amer, non estre amés -- Se l'ai esté, petit amans clamés -- Avec les amoureux dors et repose. (FROISS., Orl., 1368, 109). Mes li tousiaus en ceste ardure Persevera, et rendi ame. Ensi est escript sus se *lame*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 160). Donques, pour amour de ses vaillances, j'ay prins plaisir de veoir ou son corps gist, et de la *lasme* couchee sur lui prins en memoire les lectres entaillees qui en latin dient ainsi : Hic jacet dominus Johannes de Saintré, miles... (LA SALE, J.S., 1456, 309). HÉRODE. Or sçay je bien que les Juifz De ma mort feront feste grande, Et pour cela je vous commande Que tous les nobles de grans loz, Qui sont en noz prisons encloz, Faictes tuer dessus ma *lame* Après que j'aray rendu l'ame. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 371).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 204 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Percef. I, R.*, c.1450

[c.1340], gloss. ; *Cligès C.T.*, 1455, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. ...

- *Estre / gesir sous (la) lame*. "Être enterré" : Et, douce dame, La coustume est partout, d'omme et de fame, Que, quant dou corps s'est departie l'ame Et li corps est en terre sous la *lame*, Qu'en petit d'eure Est oubliez, ja soit ce qu'on en pleure. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 99). Helas ! dolens, souvent souspir et plour, Bien le savez, pour vous qu'aime sans blame, Mais vos durs cuers n'a pité de mon plour Ne des meschiés dont mis seray sous *lame*, Car je vif en tel essil Que cuer et corps pour vostre amour essil, Quant ne daingniés d'un regart conforter Moy, las ! dolent, qui muir pour vous amer. (MACH., L. dames, 1377, 193). ...pour ce qu'ot a femme La fille Porrus, qui soubz *lame* Gisoit (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 56). "Ainsi, par m'ame," Dist la seconde, "Est il de dame Dont l'amant gist mort soubz la *lame*..." (CHART., L. Dames, 1416, 262). J'aymeroie mieulx estre soubz *lame* Que de dire chose ne faire Qu'a vous puist nuire ne desplaire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 89). Sy ne suis, bien le considere, Filz d'ange portant diadame D'estoille ne d'autre sidoire : Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame ! Quant est du corps, il gist soubz *lame* ; J'entens que ma mere mourra - El le scet bien, la povre femme ! - Et le filz pas ne demourra. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 42).

. [Cont. métaph.] : Mon pensement si gisoit soubz la *lame*, Ma fantasie estoit en haulte game, Car tout l'ennuy du monde je l'avoye, Presque destruyt voire de corps et d'ame. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 19).

- *Mettre qqn / son corps sous (la) lame* : Car de cuer toudis l'ameray, Et après, quant finés seray, Car je croy que mes esperis N'iert pas avec mon corps peris, Einsois priera pour ma dame, Quant mes corps sera mis sous *lame*, Que Dieus son bien et s'onneur garde Et qu'i l'ait toudis en sa garde. (MACH., F. am., c.1361, 196). Car Mort l'a mise soubz la *lame*, Et l'a hors de ce monde ostep : Je pry a Dieu qu'il en ait l'ame. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 84). Trepasé est et mis dessoubz la *lame* (ROBERTET, *Oeuvres Z.*, c.1450-1500, 176).

- *Mettre qqn en basse lame*. "Mettre qqn dans une situation critique"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 230. [R. M.]

LAME, subst. fém. (lame²)

[*FEW V, 140a-b : *lamia*]

"*Carcharias lamia* (espèce de squalé) (?)" : ...item, sept decottion d'herbes, 39 s. ; item, *lame* a tout le sang, 8 s. ; item eaves de merelles, de plantaing et autres... (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 415).

REM. Cf. TLF X, 947a : *lamie*. Ou est-ce *lame*¹ (lame de bistouri) ?

V. aussi *lamie* [R. M.]

LAMED, subst. (lamed)

[]

"Douzième lettre de l'alphabet hébreu" : La seconde lectre des Hebreux est appelée Bes, et vault autant a dire comme .B. (...) La .XIIIe. [sic !] lectre est appelée *Lameth*, et vault autant a dire comme .L. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 60). *Lamech* est la xiie. lettre (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 69). [H. G.]

LAMEL, subst. masc. (lamel)[GD : *lamel* ; *FEW V, 134b-135a : *lamella*]

(synon. *lamelle*) : Le feir en veoit on per tout estinceller ; Cez noble chevalier lour *limaux* reteler (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 347). [Mais le *i* fait difficulté]

REM. Doc. 1377 (*lamiaux* "petites lames") ds GD IV, 707a. [R. M.]

LAMELLE, subst. fém. (lamelle)[GD : *lemele* ; FEW V, 134b-135a : *lamella* ; TLF X, 943a-b : *lamelle*]

"Lame courte et fine, lamelle" : ...chascune *lamelle* pesant ix. livres (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1408, 314). ...il lui coula la *lumelle* au travers du corps, car il estoit desarmé. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 209). [l. *l'alumelle* ?]

REM. Doc. tiré de J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, la *lemelle* (l. *l'alemelle* ?) ds GD IV, 757c-758a.

V. aussi *alemelle* [R. M.]

LAMENT, subst. masc. (lament)[GD : *lament* ; FEW V, 139b : *lamentare*]

"Lamentation, plainte" : Si estoit ainsi que, oÿes les nouvelles que les olz estoient en si grant peril, l'en avoit commencié a faire le delect ; mais quant il sorent que celle honteuse dedicion avoit esté faite, il lessierent tout l'appareil que il avoient commencié et tantost sanz nulle publique auctorité toute la cité se consenti en toute fourme de pleur et de *lament* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 7.7, 12). Dures pleurs me convient getter, Sans nul espoir, fors regretter Regretz piteulx, et lamenter *Lamentz* mortelz qu'on ne peult dire. (Gens nouv. T., c.1461-1500, 340). [R. M.]

LAMENTABLE, adj. (lamentable)[GDC : *lamentable* ; AND : *lamentable* ; FEW V, 139a : *lamentare* ; TLF X, 944b : *lamentable*]

A. - "Qui donne sujet à se lamenter" : ...ilz tuèrent en trahison leur protecteur, leur salvateur, le roy tresvaillant, et leur lige seigneur, le noble Lyon appelle Piere, le roy des vignes de l'Angady, dont la memoire *lamentable* ou livre de tout preudomme ne sera jamais effacee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 259). ...car, après ce que la cité de Jherusalem ot esté par traïson destruite, prinse, pillée et arse a grant et *lamentable* occision, et le peuple en servitude et dispersion... (CHART., Q. inv., 1422, 48). ...la douloureuse, *lamentable* et inhumaine mort de nostre trèsredoubté seigneur et père (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 125). Item, quant tous les ditz seigneurs generalement passez en une ordre si piteuse qu'il n'estoit personne qui se peust tenir de plorer, vint le piteux et *lamentable* corps, sur lequel, comme dit a esté, avoit une couverture de veloux noir croisé de satin blanc avec les dictes armes pendans de costé et d'autre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XV^e s.), ds GDC X, 61a.

B. - "Par quoi on se lamente, qui exprime le chagrin, plaintif" : ...celle silence esmouvroit dedenz brief temps aus Samniciens *lamentable* clamours (BERS., I, 9, c.1354-1359, 7.4, 12). ...par aspiracion de voix *lamentable* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 368). ...soutenant les parts d'iceulx ditz *lamentables*, faisans regretz à la descharge de celle qui par celle fortune s'est trouvée en ce dangier (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 154). Hélas ! se vous eussiez veu et oy les grans cris et *lamentables* plours, avec les grans plaintes et terribles vociferacions des hommes, femmes et enfans qui widoient à celle obscure nuit et

heure hors de leurs maisons... (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 347). Item aussi devant le dict corps y avoit grant nombre a merveilles de gentilz hommes, officiers, maîtres d'ostelz, varletz de chambre, escuiers, eschançons, paiges, servans et tous autres du train de sa maison qui en cris piteux, *lamentables* pleurs, griefz souspirs et ameres exclamacions, habillez en dueil, se comportoient si douloureusement pour la mort de leur bon feu maistre qu'il n'est possible de le dire ne racompter (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311). Et les souspirs *lamentables* errans De ma dolente, chetive et pouvree mere ! (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 59). [R. M.]

LAMENTABLEMENT, adv. (lamentablement)[GDC : *lamentablement* ; AND : *lamentablement* ; FEW V, 139a : *lamentare* ; TLF X, 945a : *lamentablement*]

"D'une manière lamentable" : Et plusieurs aultres delledit vilhe furent *lamentablement* decolleis (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 186). [GDC X, 61a] [R. M.]

LAMENTAISON, subst. fém. (lamentaison)[GD : *lamentaison* ; FEW V, 139a : *lamentare*]

"Lamentation, plainte" : Et, quant vint à l'enterrement qui tant fut honorablement fait, c'estoit la plux piteuse chose dez pleurs et *lamentaisons* que tous les dits s^{rs} et autres gens faisoient que jamais homme veit. (AUBRION, Journal L., 1498, 404). [R. M.]

LAMENTAL, adj. (lamental)[*FEW V, 139a : *lamentare*]

"Qui a le caractère de la lamentation, lamentable" : As ouy nos pleurs *lamentaulx*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 337). [R. M.]

LAMENTATIF, adj. (lamentatif)[GD : *lamentatif* ; FEW V, 139a : *lamentare*]

"Qui suscite la lamentation, la plainte" : Ressembler puis en fortune inféconde Menelaüs, le roy suppellatif, Quant il perdit d'Elaine la faconde, Dont il souffrit soucy *lamentatif*. (Livre fauc. M.R., c.1500, 293). [R. M.]

LAMENTATION, subst. fém. (lamentation)[T-L : *lamentacion* ; GDC : *lamentation* ; AND : *lamentacion* ; FEW V, 139b : *lamentare* ; TLF X, 945b : *lamentation*]

A. - "Action de se lamenter, plainte prolongée" : Mais quant ce vint tout au plus fort Regret, en moy mis un effort, Par quoy d'erreur me destournay Et vers bonne Amour me tournay, Pour fuïr *lamentations*. (MACH., D. Aler., a.1349, 291). NOSTRE DAME. Amis, ta *lamentacion* Laisse ester huy mais, par amour. Trop longuement y faiz demour ; Met toy en pais. LE MARI. Hélas ! Dame, je n'en puis mais, Si je pleure et suis esbahiz, Car de douleur suis envahiz Dure et cruelle. (Mir. enf. ress., 1353, 62). Or avez oÿ le rescript Que Toute Belle me rescript : Les pleurs, les *lamentations* Et les humbles afflictions, Les seremens, les griés pensees Qui sont en son cuer amassees. (MACH., Voir, 1364, 742). Pour ce, amis, pren de ta gent Espoir le tres biau corps gent Et le dous nom Qui tout veint de bon renom. Et vraiment, S'en toy d'eus has fermement L'impression, Tu vivras en ta prison Joieusement. Se tu le fais autrement, En dolour, dolentement, Confusion, Pleur et *lamentation* Aras souvent. Loe Dieu devotement Et à bas ton : N'i voy milleur ne si bon Esbatement. (MACH., Les lays, 1377, 424). Je voy la Clotilde soy mettre En tele *lamentacion* Et en telle contriccion Que de lermes mouille sa face. (Mir. Clov., c.1381, 255). L'ystoire dit que, quant

Elinas ot perdue Presine et ses trois filles, il fu si esbahiz qu'il ne scot que faire ne que penser. Mais fu depuis, l'espace de VIII. ans, qu'il ne faisoit que plaindre, gemir et souspirer, et faire griefz *lamentacions* pour l'amour de Presine, qu'il amoit de loyal amour. Et disoit le peuple de son païs qu'il estoit affollez (ARRAS, c.1392-1393, 10). Terre, que ne te euvres tu ! Si [Remondin] m'engloutiz et me met avec le plus obscur et le plus hydeux des angels, qui jadis fu ly plus beaulx de tous, car je l'ay bien desservi [en tuant le comte]. En ceste doulour et *lamentacion* fu grant espace. (ARRAS, c.1392-1393, 22). La ot on *lamentacions* De grandes desolacions (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 149). Et puis, après icelle licrière, aloient à pié, deux et deux, tous les officiers de l'ostel dudit defunct, aussi tous vestus de dueil angoisseux, lesquelz il faisoit moult piteux veoir ; et, de la grant tristesse et courroux qu'on leur veoit porter pour la mort de leurdit maistre, furent grans pleurs et *lamentacions* faictes parmy toute ladicté ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Ma mere, refrenés voz yeulx ; Laissés ces *lamentacions* ! Pencés a la gloire des cieulx (Pass. Auv., 1477, 257). Richard le Neapolitain, homme moult aprecié en ce temps à Romme, predist sur la revolucion de l'an ensuyvant choses terribles et, assez tost après, l'on vit ung poisson marin, qui avoit teste de lion, qui faisoit de merveilleux plains et *lamentacions*, lequel fut présenté au pape Martin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°).

B. - P. méton. "Genre littéraire qui exprime la plainte, la douleur, complainte" : Et elle m'escript en la guise Qui est yci derriere mise [il s'agit d'une complainte de la dame] ; Mais dedens sa rescription Fu ceste *lamentation*. (MACH., Voir, 1364, 160). ...et en la sainte Escripiture telle histoire est appelée *lamentation*, comme il appert en la *lamentation* de Jheremie le prophete, qu'il escript de la doulour qu'il eust de la mort du bon roy de Jerusalem, Josyas. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 377). [R. M.]

LAMENTEMENT, subst. masc. (lamentement)

[T-L : *lamentement* ; GD : *lamentement* ; AND : *lamentement* ; FEW V, 139a : *lamentare*]

"Lamentation" : DIGULLEVILLE À JÉSUS. Ainsi mourus à grant doulour, A grant *lamentement* et pleur De ta mere qui la estoit (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 366). Hélas ! je vous prie, ma dame, Laissés celluy *lamentament*. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 91). [R. M.]

LAMENTER, verbe (lamenter)

[T-L : *lamenter* ; GD : *lamenter* ; GDC : *lamenter* ; AND : *lamenter* ; FEW V, 139a : *lamentare* ; TLF X, 946 : *lamenter*]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se plaindre de façon prolongée et apparente" : NOSTRE DAME. Chier filz, donne moy le congé Que la jus voise visiter Un mien ami, que *lamenter* Voy sanz mesure. (Mir. enf. ress., 1353, 60). Ha ! père de misericorde, Confortez la triste et dolente Qui se complaint et se *lamente* Et est en grant confusion Et en grant desolacion. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 18). ...Si que, dame, ne *lamentez* Plus pour nous, non. (Mir. ste Bauth., c.1376, 155). En demantant Et *lamentant* Vueil commencer un lay, Triste et dolent Chanter d'un chant ; Par droit tel le feray. (MACH., Les lays, 1377, 474). Hé ! pour quoy me vois *lamentant* ? (Mir. march. juif, c.1377, 203). L'ystoire nous raconte que tant attendirent a la porte cilz qui estoient avecques Remondin que de ceulx de la chace, ilz virent apparoir un grant troupe de gens, et, a l'approuchier, ilz entendirent moult de piteuses voix qui griefment se *lamentoient*, dont ilz furent

fort esmerveilliez. Et se commencerent les pluseurs a doubter qu'ilz n'eussent aucun empeschement de leur seigneur, et tant attendirent que cilz qui approucherent devant leur commencierent a escrire : Plourez, plourez tuit. Vestez vous de noir. Cilz filz de truye nous a mis mort nostre bon conte Emery. (ARRAS, c.1392-1393, 28). Et tant ala qu'elle [Mélusine transformée en serpent] vint a Lusegnen, et l'avironna trois tours, et crioit moult piteusement, et se *lamentoit* de voix femmenine, dont ceulx de la forteresse et de la ville furent tous esbahiz et ne scorent que penser, car ilz voient la figure d'une serpente et oyent la voix d'une dame qui yssoit de lui. (ARRAS, c.1392-1393, 260). Femmes, filles, toutes desconfortans, Petis enfans s'alloient *lamentans* : "L'une des bonnes perdons qui soit en France" (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 185). Le bon seigneur, qui me veoit en ce point *lamenter*, en eut tresgrand pitié. (C.N.N., c.1456-1467, 41). ...revint a l'ostel, et trouva sa mere *lamentant* a cause de l'offense que son filz avoit faicte. (C.N.N., c.1456-1467, 325). Son mary, la voyant ainsi *lamenter*, ne se savoit assez esbahir (C.N.N., c.1456-1467, 470). C'est trop *lamenté* vraiment, Ma mere, selon qu'il me semble ! (Pass. Auv., 1477, 258). Et deceda de ce monde riche de terres, de seigneuries et de biens et garny de bonne renommée. Duquel fut faict ung epitaffe, dont la teneur s'ensuit : Mars, mettez jus voz armes et bannieres, Et entendez ung pou à *lamenter*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 395).

- *Se lamenter de/sur qqc.* : ...et se *lamente* des maulx qu'il voit venir (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 55).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- *Se lamenter à qqn* : Car a toy seule me demente, A toy me complain et *lamente*, Com cil qui en affliction Est d'amere compuncion. (Mir. enf. ress., 1353, 59). Pour vous servir a mis en vente Ses biens, dont il est disetteux, A vous s'en complaint et *lamente* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 175).

- Inf. subst. : ...je vous prie que vous laissiez vostre *lamenter*, et prendéz en vous confort (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 112).

B. - En partic. [Avec une connotation morale] "Se plaindre en se repentant" : Ceste maniere de science ne fait pas l'homme par dedens *lamenter*, mais par dehors soy vanter. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 96). Dame, par qui grace et merci Acquièrent li cuer repentant, Qui vraiment sont *lamentant* Des deffaultes qu'il ont fait ci... (Mir. st Val., c.1367, 135). ...Dame, par qui grace et merci Acquièrent li cuer repentant Qui vraiment sont *lamentant*. (Mir. st Val., c.1367, 135). La est de salut la sente, La se rappaise et contente Cueur qui a Dieu se guermente Et *lamente*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 84).

- Part. prés. en empl. subst. : Je li requis moy faire sage Pour quoy il souffroit telle rage : Il me respondi pour le vice De ce qu'il ot trop avarice ; Mais tant me dist li *lamentans* Qu'il n'estoit ilec fors qu'a temps (Mir. prev., 1352, 270).

II. - Empl. trans.

A. - *Lamentier qqc.* "Déplorer qqc." : Et lors va venir ung senglier souldainement et icelui nepveu, le cuidant enferrer, tua son oncle qui y venoit comme lui, dont il fut moult courroucé et en soy en allant, *lamentant* son douloureux fait, trouva Melusine (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°). Item, après marcherent les chanoynes, doyens, archediaces, gens constituez en dignitez d'eglise, devotement et piteusement chantans, et plusieurs d'iceulx pleurans, *lamentans* et regrettans la mort du bon et vertueux prince de Vendosme (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 63.

B. - Lamentar qqn. "Pleurer la mort de qqn" : ...les femmes pleuroient et *lamentaient* Jhesucrist (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 567). Si furent en France regreté et *lamenté* li bon chevalier de leur royaume, qui avoient estet mort et pris à le journée. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 53). Pour le trespas duquel ledit de Touraine Daulphin fut moult affeblé d'aide et de conseil, et ses deux frères aussi, qui estoient prisonniers en Angleterre, en eurent au cuer grant tristesse, et le pleurèrent et *lamentèrent* tendrement par ung temps, tant pour l'amour fraternelle qu'ilz avoient à lui, comme pour ce qu'en leur absence il gouvernoit loyaument et sagement leurs dominacions, terres et seigneuries. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 8-9). Laquelle dame fut fort plorée et *lamentée*, tant par mondit seigneur son espoux et mary, ses serviteurs et gens de ses pays et par tous autres du royaulme de France (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 112). [R. M.]

LAMENTEUR, subst. masc. (lamenteur)

[*FEW V, 139a : *lamentare* ; TLF X, 945a-b : *lamentateur* (*lamenteur*)]

"Celui qui se lamente, qui pousse des cris" : Combatre nous devons contre ce *lamentour* Qui tant a amené de la gent paiennour (Galien D.B., c.1400-1500, 123). [R. M.]

LAMENTEUSEMENT, adv. (lamentusement)

[T-L : *lamentos* (*lamentusement*) ; GD : *lamentusement* ; AND : *lamentusement* ; FEW V, 139a : *lamentare*]

"Avec des lamentations, d'une manière lamentable" : ...summes presentement constrains de recourir et escrire dever vostre royal puissance a ycelle *lamentusement* signiffiant lesdicts inhumains enormes crismes et dommaiges, par lesquelx on a procedé et procede ou chascun jour envers nous et nostredict povre pueple (Doc. 1444-1445. In : P. Marot, Bibl. Éc. Chartes 102, 1941, 150).

REM. Ex. de FROISS (*Poésies*) et J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD IV, 707b. [R. M.]

LAMENTEUX, adj. (lamentueux)

[T-L : *lamentos* ; GD : *lamentueux* ; FEW V, 139a : *lamentare*]

"Qui se lamente, lamentable" : Et encores de vostre prise Chil pays se doelt et desprise, Car uns escandles *lamentueux*, Et pour toutes gens cremeteus Qui habitent en che pays, S'i est de nouvel envaïs : On y dist, et vechi le doubte, Q'uns aigles, que cascuns redoubte, Jettans feu et flamme a tous les Est ja priés de chi avolés, De tous oisiaus a grant fuison, De quoi cascuns porte un tison De feu, dont la terre on manace. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 146). Che sont cop trop perilleus, Quant d'uns douls yeux gratieus On voit issir Samblans pour autrui servir, Et li piteus, Plains de souspirs *lamentueux*, En tous ses fais cremeteus, S'i voit fallir. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 162). Et si me faictes *lamentueux*, Traistre et menteux. (Narcissus, p.1426, 317). Vers vous je viens à *lamentueuse* voix (CHASTELL., Compl. Hector K., c.1450, 177). Là eust-on vu coeurs souspirer et gémir, bouches former voix *lamentueuses*, yeux fondre larmes (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 377). Grosses larmes lui partoyent des yeux, et estoit une chose *lamentueuse* de voir sa chière, et n'y avoit nul emprès qui n'en plorast et condolust avec lui (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 488). Mes faicts sont piteux, Mes cris *lamentueux* Tant que n'en puis plus. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 80). [R. M.]

LAMER, verbe (lamer)

[FEW V, 140b, 141b : *lamina*]

A. - "Couvrir d'une pierre tombale" : Que poeult valloir gloire vaine et pasmee Au mort bouté en tombe bien *lamee*, Puisque le Temps corrupt et corps et face ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 586).

B. - "Blessar (comme le fer de l'épée)" : S'il sent que grain Villonnie le *lame*, Tost a Honneur se veue et se reclame Comme au droit saint que cuer doit aouer (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 120). [R. M.]

LAMETTE, subst. fém. (lamette)

[GD : *lamete* ; FEW V, 140b : *lamina* ; TLF X, 942b : *lame* (*lamette*)]

"Petite lame, petite bande de métal" : Au tiers coup le dit seneschal le ataignit en une des *lamettes* du geneuil de son cuissot et la fausa et luy mist bien trois doiz au dessus du geneuil en coup mortel dont incontinant la jambe luy faillit (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1402-1409, 147). [R. M.]

LAMIE, subst. fém. (lamie)

[GD : *lamie* ; GDC : *lamie* ; FEW V, 140a, b : *lamia* ; TLF X, 947a : *lamie*]

"Monstre fabuleux qui dévore les hommes et les enfants" : ...si comme d'auchunes est dit aux Romains ou darrenier chapitre : «Et sont bestes infernales nommees *lamies*», desquellez est dit es Lamentations de Jeremie ou .IIIe. chapitre : «Les *lamies* ont desnue la mamelle et ont alaitié leurs faonceaulx». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 391).

REM. Les *lamies* correspondent aux *chacals* ds *Lam.* IV, 3.

V. aussi *lame*² [R. M.]

LAMIER, subst. masc. (lamier)

[FEW V, 141a : *lamina*]

"Fabricant de cuirasses ou de brigandines" : ...doffins, seraines et balleines seront chiers vendus aux hostelz des peltiers, cuvelliers et laminiers [var. *lamiers*]. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 891).

REM. Interprétation de N. Dupire, que Wartburg conteste (FEW V, 143a, n.9, préférant "celui qui fait des lames pour les métiers") ; cf. cependant N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 37. [R. M.]

LAMIERE, subst. fém. (lamiere)

[T-L : *lamniere* ; AND : *laimiere* ; FEW V, 141b : *lamina*]

"Partie de l'armure formée de lames de fer" : Chascuns ala vestir le bon haubert doublier, Les *lamieres* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 71). Escu lui fault, espée et lance, Cotte d'acier et gardebras, Hernoy de jambes pour le bas, Solers de fer et une piece Que la poitrine ne despice, Plates, jaques et gantelès, Braconnieres et bacinès, Hache, dague, camail, visiere, Mais qu'il y ait bonne *lamniere*, Cotte d'armes pour pairement, Et si lui fault maint garnement, Court et long menteaulx, hopelendes Fourrées de gris, belles, grandes, De menu vair, de roix, d'ermes, Foynes, martres bonnes et fines (DESCH., M.M., c.1385-1403, 79). [R. M.]

LAMILLE, subst. fém. (lamille)

[GD : *lemille* ; *FEW V, 135a : *lamella*]

(synon. *lamelle*)

REM. GOULAIN 1374 (*ycelle lamille ; pour lamille ; la lamille ou alemelle*) ds GD IV, 758a. [R. M.]

LAMINE, subst. fém. (lamine)

[GD : *lamine* ; FEW V, 142a : *lamina*]

"Petite lame" : ...celuy art gent Dont se fait d'or mainte *lamine* [éd. : "paillette"] (CHAST., Temps rec. D., 1451, 105). O sa, tous mes diables, venez (...) Et puy les couchiez chauldement Sur rochiers de fer decoupés, Et puy les me envelopés, En lieu de linceux, en *lamynes* D'arain ardent (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, 132v). Cestui fut très devost et vertueux et composa plusieurs livres, tant en astrologie, que sur autres sciences. Très longtemps après sa mort fut trouvée une *lamine* d'or sur son estomac : "Credo in Christum nasciturum de Virgine..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 51 r°).

Rem. EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD IV, 707c. [R. M.]

LAMINIER, subst. masc. (laminier)

[*FEW V, 142a-b : *lamina*]

"Fabricant de cuirasses ou de brigandines" : ...doffins, seraines et balleines seront chiers vendus aux hostelz des peltiers, cuvelliers et *laminiers* [var. lamiers]. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 891).

V. aussi *lamier* [R. M.]

LAMMÈRE, subst. masc. (lammère)

[FEW V, 147a : *lamyrus*]

[Poisson] : Ceulx qui voudront en leur cuisine User donques de la marine Doivent choèsir poisson et prendre De légière substance et tendre, Comme sont rougetz et *lanières*, Bones pleiz, à ce en chières, Et dorées avec gournaulx (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). *Lammères* sont une manière de poisson qui sont de légière et bonne substance et engendrent bonnes humeurs. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209).

REM. Attest. unique que FEW rattache à *lamyrus*, sorte de poisson cité par Ovide et Pline. [H. G.]

LAMPAS, subst. masc. (lampas)

[T-L : *lampas* ; GD : *lampas* ; FEW XVI, 433a : **labba* ; TLF X, 950b : *lampas*¹]

"Tumeur inflammatoire de la muqueuse du palais, derrière les incisives supérieures, lampas" : Belle chose est de verité En bouche a roy, et grant vilté De roy qui ha bouche qui ment ; (S'il avoit les dens de cyment Et en la bouche le *lampas*, Ne le compleinderoit l'en pas, Qui sage seroit ?) (MACH., Voir, 1364, 476). Faulx vilain, la male courrime Te puist tenir et le *lampas*. Pour quoy ne m'ensaignes tu pas Mon chemin ? (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 30).

- [Chez le cheval] : SOTTINET. Il craint ainsi d'estre battu. COQUIBUS. Non fait ; mais il a le *lempas*. LE ROY DES SOTZ. Non a, vrayement ; il ne l'a pas. Tu scès bien qu'il n'est pas cheval. SOTTINET. Il a donques quelque aultre mal. (Roy sotz, c.1450-1500, 222).

REM. Sans doute faut-il lire *lampas* ds l'ex. suiv. : Des signes aulcuns sont qui signifient vairolles a venir, sicomme prurite de nez, apparicion de *lampes*, paour en dormant, rougeur en la face et peinture par tout le corps (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 12). [R. M.]

LAMPASSÉ, adj. (lampassé)

[FEW XVI, 433a : **labba* ; TLF X, 950b : *lampassé*]

A. - "Qui a une inflammation du palais"

- P. ext. "Géné (comme on l'est quand on souffre d'inflammation du palais)" : Se *lampassee* ou fort mal appasee Ou despassee estes en dur passaige, Passés ce pas : coeur troublé n'est pas sage. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 268).

Rem. RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 197 (TLF).

B. - HÉRALD. [D'un animal] "Dont la langue est d'un émail particulier" : Et celui qui premier porta *lampassé* c'est a dire langue laquelle doit estre en teste de beste ou de serpent que onques par sa langue ne fust deshonoré mais honoré en fais de memore. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 512). Joignant dudit escu estoit ung autre escu, lequel estoit d'argent, a ung lyon rampant de gueulles a une queue fourchue croisee et partie en santouer, unglé, denté et couronné d'or, et *lampassé* d'azur, environné de hors de petitz flotz dont les ung estoient bleuz et les autres tous noirs. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 140).

Rem. Aussi *Un traité d'héraldique inédit*, éd. L. Houwen, M. Gosman, c.1435-1449. In : Romania 112, 1991, 509. [R. M.]

LAMPE, subst. fém. (lampe¹)

[T-L : *lampe* ; GDC : *lampe* ; AND : *lampe* ; DÉCT : *lampe* ; FEW V, 143b : *lampas* ; TLF X, 951a : *lampe*]

A. - "Appareil d'éclairage (à huile) ou torche" : ...un pape qui, par sa convoitise, vendi le basme dont on servoit deux *lampes* en la chappelle de saint Pierre (Mir. pape, 1346, 355). Lors print un cierge et l'aluma a une *lampe* qui ardoit, puis s'en vint en la chartre sanz detrier, si escouta et oÿ comment Aigres plouroit et se dementoit. (Bérinus, II, c.1350-1370, 96). Et y a en la chambre tant de richesse que c'est sans comparoison, comme chandelabres d'or et de riches pierres, torches, *lampes* qui y ardent jour et nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 14). En ceste partie dit l'ystoire que Gieffroy, si tost que ses X. chevaliers furent partiz, il prist du feu a une *lampe* en l'eglise et bouta le feu ou feurre. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Et trouverent que le prieur en avoit bien fait son devoir, car il l'avoit fait ouvrir et enbasmer [le corps de Remondin], et appareillier le cuer, et avoient ensevely les entrailles en la chappelle aux *lampes*, devant le maistre autel. (ARRAS, c.1392-1393, 289). En laquelle chappelle, devant l'ymage, a une *lampe* plaine d'uille (Voy. Jérus., c.1395, 7). ...un tonnel De voire espeus, ou ot anel, Fist faire, atout *lampes* ardens. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 59). Ou le mettrons nous ? quant g'y pense, Portons le corps en la despense Et que les *lampes* toute nuyt Soient plaines d'huile, comme duit A sa personne, qui le vault. (Vig. Trib., c.1480, 235). Cestui, par le vouloir de Dieu, delivra le peuple de Israël de l'ost de Madiam, par la terreur des *lampes* et bucines et par l'exposicion du songe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 v°). Fist deux cierges et une *lampe* ardant continuellement de feu inextinguible qu'il encloyt en terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°). Cestui prescha la nativité du filz du roy Philippe, nommé Loys et de Ysabel, laquelle nativité fut festivée par huit jours par ceulx de Paris et par autant de nuyz, à grande quantité de cierges et *lampes*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°).

Rem. Perceff. I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Lampe d'argent*. "Lampe en argent" : ...ilz veirent que les miracles du corps saint se multiplioient (...) Le conte (...) y ala et donna des belles *lampes* d'argent qui sont devant son autel.

(FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 184). En ladicte année et au retour dudit pays, le roy fist de grans dons à plusieurs eglises et divers sains, car il vint veoir la benoiste vierge Marie de la belle Victoire près Senlis, où il donna IIm frans, qu'il vould estre emploiez à faire des *lampes* d'argent devant l'autel de ladicte vierge, et aussi fist couvrir d'argent la chasse de monsr saint Fiacre, où il y fut employé de sept à huit vings marcs d'argent. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 76).

- *Lampe d'huile*. "Lampe à huile" : ...une *lampe* d'oile (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 82).

- *Cul de lampe*. "Réservoir (à huile) d'une lampe" : ...deux grans chandeliers, pendans en la dicte grant salle, devant la table qui estoient par embas, fais à cul de *lampe* (Comptes Lille L., t.2, 1468, 330). ...dessus icelui cul de *lampe* a ung grant corps de environ XX piez de hault, à façon d'une montaigne, de laquelle et du premier estage saillent quatre branches ploïées et recrombillées par embas, bien aornées de feillage, lesquelles branches sont chandeliers à mettre flambeaux (Comptes Lille L., t.2, 1468, 376).

B. - P. anal.

1. "Éclair, foudre"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

2. ASTR. *Lampe ardente*. "Météore ressemblant à une torche" : Les Cieulx, avec leurs ornemens, Font engendrer et apparoir Souventesfois là sus en l'air Feux volans, ressemblans estoilles Ou *lampes* ardans ou chandoilles, Et d'autres en maintes manières (LA HAYE, P. peste, 1426, 7).

C. - P. métaph.

- [Symbole de l'amour, de la foi, de la vertu...] : Gardons nous que ne soions deceuz par la clarté vuide de nos vaisseaux, affin que ne venons trop tard a nous complaindre en disant noz *lampes* sont extaintes. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 285). Dedens [le temple de l'âme] doit avoir la *lampe* de vraye foy, alumee du feu de charité, et soustenue par la corde de esperance. Les peintures de ce temple sont les bons exemples des sains et saintes que nous devons regarder et ensuyr. (GERS., Purif., 1396-1397, 63).

. [P. allus. à la parabole des Vierges sages et des Vierges folles] : Teles furent les foles vierges qui avoient leurs *lampes*, c'est leurs corps purs et nets par continence, mais elles estoient sans huile, c'est sans blancheur de conscience ou sans charité. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 284). Ainsis en l'un et l'autre monde Sera ta ligniée feconde Ne ta lumiere n'yert estincte, Ainçois sera ta *lampe* entincte De clarté mieulx des sotes vierges Qui n'avoient oille ne cierges, Quant aux noces entrer cuiderent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 16). [R. M.]

LAMPE, subst. fém. (lampe²)

[FEW XVI, 441b : *lampers*]

"Espèce d'étoffe de laine" (Éd.) : Deffens toy, tu es assailly. Les dieux de la terre rommaine Regny, s'oncques *lampes* ne laine Fut pignee de tel façon. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 260).

Rem. Seul ex. mentionné par FEW. [J.-L. R.]

LAMPERON, subst. masc. (lamperon)

[GDC : *lamperon* ; FEW V, 144a : *lampas* ; TLF X, 953a : *lamperon*]

"Petite lampe faite d'un petit godet muni d'une mèche, dans lequel se trouve de l'huile" : ...les jeunes enfans à marier d'icelle parroisse, autrement appelez les bacheliers ou varletz à marier ont de coustume ancienne d'aller par la dicte parroisse (...)

amasser les aulmosnes (...) dont ilz entretiennent en ladicte eglise une lampe ardente avecques grant quantité de *lamperons* devant l'image du Crucefix (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 401). [Autre attestation p.404]

Rem. Doc.1471-1472 ds GDC et ds TLF. [E. P.]

LAMPIER, subst. masc. (lampier)

[T-L : *lampier*² ; GD : *lampier*¹ ; FEW V, 144a : *lampas* ; TLF X, 953a : *lampier*]

"Support de lampe" : Et premièrement à la lavendière de l'église pour avoir escurées chandeliers et le *lampier* de l'église à la feste de la Trinité derrenier passée... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 192). ...deux *lampiers*, quatre chopines et ung lavemain, le tout d'estain, pour ladite église (Comptes roi René A., t.2, 1478, 433). En la nef de saint Pierre il y a ung *lampier* a douze foys quinze lampes autour. Il y a douze grandes lampes sans celles de emy l'église (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 97).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1363, 1376, 1380, 1488 ds GD IV, 708a. [R. M.]

LAMPOTE, subst. fém. (lampote)

[T-L (renvoi) : lampote ; GD : *lampote* ; FEW V, 143b : *lampas*]

"Petite lampe"

REM. Doc. 1397 (Dijon, *lampote*) ds GD IV, 708b. [R. M.]

LAMPREE, adj. fém. (lampree)

[*FEW V, 146b : *lampreda*]

[D'une sauce] "Utilisée sur la lamproie ou sur diverses viandes" : ...une saulce *lampree* de lomblos de beuf (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 139). ...la saulce *lampree* de la char (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 160).

REM. Peut-être autre forme du syntagme *saulce lamproye* qu'on relève p.145 et 199. [R. M.]

LAMPROIE, subst. fém. (lamproie)

[T-L : *lamproie* ; GDC : *lamproie* ; AND : *lampreie* ; DÉCT : lamproie ; FEW V, 146b : *lampreda* ; TLF X, 954b : *lamproie*]

A. - "Poisson de mer et de rivière, lamproie" : Fourmentee, venoison, *lamproye* a la sause chaude, leschefrites, bresmes, et darioles, esturgon et gellee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). ...et faictes la *lamproye* seigner en ung plat, et luy boutez une petite brochette dedens la gueule pour la faire mieulx saigner (...) ...et quant la *lamproye* sera rostie verdelecte, boulez icelle saulce ung bouillon seulement, et gectez sur vostre *lamproye* et laissez suer entre deux platz (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 235). ...et ordonnez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreons, *lampraes*, samon fraisse et saleie (Man. lang. G., 1396, 68). ...achat de six grans carreaux, et troys grandes carpes de l'estang de Broischesac, six grandes brésmes, et six *lamproyees* (Comptes roi René A., t.3, 1453, 292). Damp Abbés (...) manda a la bonne ville retenir *lemprois*, saulmons et des autres meilleurs poissons de mer et d'eau douce que l'en pourroit trouver (LA SALE, J.S., 1456, 245). *Lamproyes* et bourrees a la saulce chaude. (Recueil Riom L., c.1466, 80). Toutesfois les *lamproyes* petites ne sont pas si perilleuses come sont les anguilles car elles ne sont pas si viscieuses ne de matiere si grosse. (Rég. santé corps C., 1480, 76).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 187 ; Vivendier S., c.1450, gloss.

- [Cont. grivois] *Manger la lamproie* : La voisine ainsi logée et couchée, aux Cordeliers s'en va la vaillant femme pour menger la *lemproye* et gagner les pardons, comme assez avoit de coustume (C.N.N., c.1456-1467, 264).

- Loc. *Payer la lamproie*. "Payer une gratification, d'où en être pour ses frais" : Mais toute ceste compaignie Tient le contraire et le vous nie. Et pour ce bien dire pouez Que vous n'estes pas avouez ; Si devez paier la *lamproie*. De ce plus dire ne saroié, Qu'on ne puet bon argüement Faire seur mauvais fondement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 243). Amis, par saint Symon, Vous m'avés fait un long sarmon Adfin que ma dame ne voie. Mais vous paierés la *lamproie*, Car vous n'estes pas advoés, Ne consillier ne me poés Tel conseil qu'il n'i hait deffaut, Quant vous savés bien qu'il me faut Aler au doulz commandement De celle qui j'aim loialment. (MACH., Voir, 1364, 646). Or ne nous faignons, Payer nous faudra la *lemproye*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 10). Humble Requeste, vous savez Tresbien parler quant vous voulez, Mais tresvoulentiers je savroye Si vous en paieriez la *lamproye*. Si le Cueur ne vous advouoit, Vous la payerez, raison seroit ; Car je pense que au paraler Ne faudra point pour lui parler. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 192).

Rem. LE FÈVRE, *Leesce* V.H., c.1380-1387, v.3973. *Rostir la lamproie*, même sens : GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, v.26254 (DI STEF., 470b).

. *Avoir la lamproie*. "En être pour ses frais" : ...vous avriés la *lamproie* par deffaulte d'avoé (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 449). [aussi 667, 814/24]

B. - P. anal. "Ornement, petit collier" : Murenula (...) : petite *lenproie* ou petite telle pierre precieuse, chainecte a ourner le col [ou sens propre (muraenula "murène") ?] (Aalma R., c.1380, 267). *Lamproye* : (...) petite *lamproye* et aussi *murenula* segnefie chienette d'or ou d'argent qui est en maniere d'une *lamproye* que les femmes portent en leur coul pour ornement (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233). [R. M.]

LAMPROISE, subst. fém. (lamproise)

[GD : *lamproise* ; FEW V, 146b : *lampreda*]

"Lamproie"

REM. Doc. 1377 (Rouen, *lamproise*) ds GD IV, 708b. [R. M.]

LAMPROYÉ, subst. masc. (lamproyé)

[FEW V, 147a : *lampreda*]

[Étoffe]

REM. Doc. 1334 (Flandres) ds FEW (*Romania* 33, 1904, 562). [R. M.]

LAMPROYON, subst. masc. (lamproyon)

[T-L : *lamprëon* ; GD : *lamproyon* ; AND : *lampron* ; FEW V, 146b : *lampreda*]

"Jeune lamproie" : Rost de bresmes, galentine, civé, chappons pelerins, gellee, blanc mengier party, plaiz en l'eau, [turbos] a la soucye, darioles de cresse, *lamproions* a la sause chaude, dorures, ris engoulé, etc.. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 180). *Lamproyons* rostiz verdeletz, mengiez a la saule chaude, comme cy dessoubz sera dit a la *lamproye*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 234). ...et ordenez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, *lampreons*, lampraes, samon fraisse et saleie (Man. lang.

G., 1396, 68). *Lampredulus* (...) : *lamproion* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 264).

Rem. Cf. aussi GD IV, 708b : *lamprillon* et *lamproiete*. [R. M.]

LANATION, subst. fém. (lanation)

[FEW, Ø lat. *lavatio*]

RELIG. ROMAINE "Procession de statues représentant des divinités couchées dans des litières" : Nous oyons les joueurs de symphonies et les tres laiz giex que l'en faisoit a leurs diex et a leurs dieuesses et nous y delitions, c'est assavoir a la vierge dieuesse du ciel qui est appelée Minerve et a Berecinchie, la mere de tous les diex, lesqueles chascun an estoient portees sur une litiere par la ville en jour solempnel que l'en appelloit le jour de leurs *lanations* [trad. lat. *lavatio*], couchiees en .i. lit a grans orilliers (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.4, f° 43d). ...et estoit la maniere des *lanations* tele que elle [Minerve] estoit portee solempnelment en une litiere dedens un lit, si comme dit Ovide ou .iiii. livre "De fastis" (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.4, glose, f° 45b).

REM. La forme "lanatio" provient d'une mélecture du subst. lat. *lavatio*. [F. D.]

LANÇADE, subst. masc. (lançade)

[GD : *lançade* ; FEW V, 152a : *lancea*]

"Coup de lance"

REM. Doc. 1460 (*lançade*) ds GD IV, 708c. [R. M.]

LANCE, subst. fém. (lance¹)

[T-L : *lance* ; GD : *lance*¹/*lance*² ; GDC : *lance* ; AND : *lance* ; DÉCT : *lance* ; FEW V, 151b : *lancea* ; TLF X, 955a : *lance*¹]

A. - "Arme d'hast à longue hampe et à fer pointu" : Faites nous tres grant pourveances D'escus, de pavais et de *lances*, Et de toute autre artillerie, Qu'il convient à nostre maisnie, Pour assaillir et pour deffendre, Pour murs brisier et citez prendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 53). Et ainsi com chascuns descent, Dix se combatent contre cent. Mais onques mais si druement Ne vist homs gresler vraiment, Com *lances*, sajettes et dars Volent en l'air de toutes pars, Pour nos Crestiens damagier. Mais bien se savoient targier, Car autrement il fussent mort Et occis de piteuse mort. (MACH., P. Alex., p.1369, 69). Il dist au roy : "Viens-tu conquerre Nostre païs et nostre terre ? Je te moustreray ta folie, Ton outrage et ta cornardie." Lors donna au roy tel colée, D'une fort *lance* bien ferrée, Qu'il le fist reculer III. pas. Li roy li dist : "Tu ne scez pas Encor comment m'espée taille, Mais briefment le saras, sans faille." (MACH., P. Alex., p.1369, 71). Courtoisement leur ottria [le roi aux ambassadeurs égyptiens], Et puis moult bien les festia, Et fist jouter en leur presence Ses chevaliers maint cop de *lance*. Li Sarrazin se mervilloient Coment il ne s'entretuoient ; Car il sont dou gieu desapris, Pour ce qu'il ne l'ont pas apris. (MACH., P. Alex., p.1369, 126). Prenons chascuns *lance* ou espie, Et leur courons sus vitement, Tous ensamble et serrément. (MACH., P. Alex., p.1369, 215). Item que lui estant ou païs de Barbarie, après ce que un sien arbalestre qu'il avoit ot esté cassée d'un cop de *lance*, il de fait print de l'un de ses compaignons un arbalestre sanz son sceu ou congié (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 454). A *lances*, a dars et aux mains S'entrecuerent sus (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 72). ...et lors on lui baille en sa destre main sa *lance* ou son espée de giet pour offendre et soy deffendre au mieulz qu'il puet. (LA SALE, J.S., 1456, 33). Faictes et soyez diligens De

charger bombardes, canons Serpentine a grant puissance (...) Jaques et auberjons a maille, *Lances*, voulges a grant foison, Broches de fer, crochet, tenaille. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 208). ...pour sa challeur voulut incontinent encores courir sur eulx pour ce qu'ilz s'estoient ralliez, mais ung chevalier thebien, courant parmy le champ, l'abatit de sa *lance* et la lui passa par le corps. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 60 r°). Pour ce il convient que, par mer et par terre, Qu'on face tant que, la bas, on l'enterre Et, pour ce faire, empoignez tous voz *lances* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 227).

- [À propos de la passion du Christ] : Adonc la tendre humanité s'avance, Moustrant a Dieu la plaie de la *lance* Que sa char ot quant fu crucifiie. (Mir. chan., c.1361, 184). Las, bon Jhesus, j'ay trabuché, Car je t'ay frappé de ma *lance*. Pardonne moy ce grant peché ! (Pass. Auv., 1477, 231).

- [Utilisée pour exposer la tête d'un condamné] : ...et que, à trompes cornans, il soit menez tant ès haies de Paris comme aillieurs, aus notables portes de la ville de Paris, et esqueles haies icellui Merigot feust decapité, et la teste mise au bout d'une *lance* sur l'eschaffaut (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). ...[ledit Montagu] fu devant infinité de peuple decapité, et sa teste fichée en une *lance* en l'eschafaut (BAYE, I, 1400-1410, 292). Adonc met la teste au bout d'une *lance* sur l'eschaffaut (Myst. st Laur. S.W., 1499, 242).

- [Comme arme de jet] : LE TIERS ARMÉ. Vez la ma *lance* (...). LE MARESCHAL. Vela la mienne tout androit Que j'en gecte. (Pac. Job M., c.1448-1478, 306). Et, quant à vous qui voulez combatre à pié, je vous conseille estre armé le plus legier que vous pourrez, mais que vous soiez couvert. Vous n'avez à craindre que le giet de la *lance* ; vous avez vostre pavoix ; mais encore y a ung autre remede : jetez vostre *lance* le premier, se vous povez, et la suivez de prez et, se vous trouvez vostre homme entibardé de sa *lance* et de son pavoix, ainsi vous eschevez le gect de sa *lance* (BUEIL, II, 1461-1466, 103). ...que chescun devoit faire ung get de *lance* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 139). ...gectoient contre lui pluseurs *lances*, lesquelles il recevoit de son escu (MAMEROT, Romuleon, Gloss. D., 1466, 2 VI 48c).

. *Lance à pousser*. "Lance dont on use comme d'une javeline" : Le sires de Loissellench, par les sires d' Endach et de Morg, envoya au roy deux *lances* a pousser pareilles, ferrees et armees chascune de sa rondelle pour couvrir la main devant, et paintes en vermoil, et aussi deux haiches (LA SALE, J.S., 1456, 163).

Rem. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn.* ... au *XVe s.*, 64, 78. C. Gaier, *Moy. Âge*, 92, 1986, 12.

- *Lance d'armes*. "Lance qui peut être utilisée en cas de guerre (p. oppos. aux lances de joute)" : ...celui qui le deliverra et lui seront tenus de courre a cheval l'un contre l'autre X coursses de *lances* d'armes de la mesure que le prince ordonneroit, et ce en harnois et selles de guerre (LA SALE, J.S., 1456, 144).

Rem. Sur la lance de joute et la lance de guerre, cf. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn.* ... au *XVe s.*, 121 et suiv.

- *Lance bourdon*. "Lance à grosse poignée" : À Crestien de Besançon, marchant, la somme de cent frans qui deuz lui estoient, pour quatre cens demi de lances, comptee une *lance* bourdon pour deux lances (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 475).

- *Lance courtoise / lance gracieuse / lance de mesure*. "Lance au fer émoussé et rabattu (et non d'un fer de guerre émoulu) ou terminée par une pièce de métal à trois pointes (dite *rochet*), peu dangereuse, destinée à la joute" : ...pour jouter à la toille, de *lances* de mesure et de courtois rochetz à

l'encontre de tous ceulx qui venir y voudroient (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 342).

Rem. C. Buridant, *M. fr.* 39-41, 1996-1997, 128-129 (LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, c.1462-1468, LIII, 179). Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 434. C. Gaier, *Moy. Âge*, 91, 1985, 148, n.33 (doc. 1463, *lance de mesure*).

- *Demie lance*. "Lance de moitié plus courte que la lance ordinaire, c'est-à-dire de 1,5 m à 2 m de long" : ...au soir, ainsi qu'il venoit des champs esbatre, et qu'il vouloit entrer en sa maison pour soy coucher, vit et aperçut Jehan Eustace l'aisné qui estoit au devant de son huys, armé et vestu d'un jaques, garny d'une espée et d'une demie-*lance* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 407). ...yellui de Poitiers donna au dit suppliant en traïson et de fait advisié de la dicte demie *lance* par derriere par le dos et lui fist grant plaie et mehaing, et comme près d'avoir esté tué (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 200). ...alèrent à lui et tirèrent leurs espées et une demie *lance*, et le frappèrent en la teste et en plusieurs lieux de son corps, dont mort s'en ensuy (Ch. VI, D., t.2, 1407, 52). Lequel avoit souvent quarante ou cinquante paysans, une foiz plus une autre foiz moins, armez et habillez de vielz haubergons, jacques vieilles, haches et demi-*lances* où il avoit massues au bout, et autres habillemens de povre estat (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 283). ...messire Jehan de Rebremettes envoya a messire Henry deux demies *lances* et deux hachez a daggue et a pointe desoulz pour choisir laquele il voudroit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 163).

Rem. *Fr. arch. Compiègne* B.H., 1492, 218. GAY II, 68a. Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moy. Âge*, 1972, 302, n. 147.

- *Fer de (la / sa / ceste) lance*. V. *fer* v. Lexiques : Homs de Dieu maudit et hais, De ton sanc sera taint le fer De ceste *lance* (Mir. emp. Julien, 1351, 196). ...les unz a moi trahoiert Paroles envenimees Qui saetes barbeles M'estoient au cuer tres poingnans Et plus asprement trespercans Que le fer de *lance* ne fu Dont u costé je fu feru (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 325). [Le pape] Moustra, à bon entendement, Comment on doit son Dieu amer Et son proïsmes sans point d'amer ; Et comment sa mort pardonna Au faus Juif, qui li donna Eu costel dou fer de sa *lance*, Et aus autres qui, par sentence, Sans cause, à mort le condampnerent Et en crois le crucifierent. (MACH., P. Alex., p.1369, 241). ...et de les querir au fer de la *lance*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 303).

- *Fust de lance*

. [P. iron.] "Soudard" : Puis voicy Bricquet et Marquet Deux tresnotables fuz de *lance* (Bataille st Pens. A., a.1485, 5).

- *Estre fait à l'éperon et à la lance*. "Avoir reçu une excellente formation (à l'origine guerrière)" : ...et elle, duicte et faicte a l'esperon et a la *lance* (...) et en son amour tant fort le boutoit qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. [D'une séductrice. Ici cont. erotique] (C.N.N., c.1456-1467, 455).

- *La lance au poing*. "Prêt au combat" : Et quant il estoit bien armez, Bien montez et bien acesmé, La *lance* eu pong, l'escut au col, Il n'i avoit sage ne fol Qui ne deïst à grant murmure : "Cils roys fu nez en l'armeüre ;" Tant estoit gens, joins, lons et drois, Hardis, puissans en tous endrois. (MACH., P. Alex., p.1369, 27). Cogneut aussi que lesdiz escoliers, venuz du retour d'Avignon en ladite ville de Troyes, vindrent à lui qui parle leurs *lances* ès poings, aspoierent icelles contre sa poitrine pour le vouloir tuer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 141). Je me tenray a ce costé Ma *lance* au poing prest pour combatre ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 234).

- *Assoir la lance*. "Pointer la lance" : ...si coururent sus l'un à l'autre et assirent leurs lances. Messire Bruns assist la sienne assez hault et la rompit tresgement. Messire Cleriadus assist la sienne ung peu plus bas, mais ce fut de tel randonnee et force que il leva messire Bruns l'Amoureux de sa selle tout en l'air (Cleriadus Z., c.1440-1444, 222).

- *Baisser, coucher la lance*. "S'élançer, la lance en arrêt" : ...aux lances baisser ["aussitôt que la guerre éclate"]. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 193). Et quant le roy de Thebés eut donné a Herculés l'ordre de chevalerie, lors chauldement uns et autres coucherent les lances et se prindrent a joster par tel party que plusieurs en y eut de portez par terre, par especial tous ceulz que Herculés encontra. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 127).

. [Cont. métaph.] : Envie tost couche la lance Sur ceulx qui veulent hault monter (GARIN, Compl., 1460, 85).

- *Courir la lance*. "S'élançer, la lance en arrêt ; faire un assaut à la lance" : ...il avoit promis de courre une lance (...) il couroit a sa premiere joste les deux lances a une fois [avec deux lances] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 223). ... Et que chacun de point en point De soy armer se dispose ; Que, en non Dieu, comme je pance, Au plus matin nous partiron(t)[z] Et tous yrons courir la lance, Vois ci Anglois nous trouverons. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 585).

Rem. *Au grey d'amours* F.-H., c.1400-1500, 287.

- *Delivrer n lances*. "Au tournoi, consentir à rompre, à faire voler en éclats n lances contre un adversaire" : ...pour delivrer toutes manieres de chevaliers de trois lances (Ponthus Sidoine C., c.1400, 76).

- *Mettre la lance en arrest* : Et quant celui l'entent, si met la lance en arrest, et Gieffroy d'autre part, et se viennent rencontrer par telle vertu qu'il y ot si bonne lance qui ne volast en troncons jusques en leurs poings. (ARRAS, c.1392-1393, 300). ...quant nous mettons la lance en arrest (BUEIL, II, 1461-1466, 201).

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 146, 357...

- *Rompre ses lances / n lances*. "Au tournoi, briser, casser, faire voler en éclats plusieurs lances (possédées par le sujet), le nombre de lances fixé, en portant atteinte à son adversaire, dans des conditions plus ou moins difficiles donnant plus ou moins de points" : Quant les douze chevaliers virent la vaillance de Cleriadus, tous ensemble coururent sur lui et le fierent et maillent de leurs espees, après que ilz eurent rompues leurs lances (Cleriadus Z., c.1440-1444, 620). ...[Adolf de Cleves] estoit housse de veloux cramoisy broddé d'or tresrichement, laquelle houssure donna aux heraulx après avoir ses lances rompues, dont a chescun il en convenoit rompre six (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 129).

- *Sans lance*. "Sans défense" : ...li contes de Tanquarville M'envoia une hagenée Sans selle, à bride renouée, D'un piet et d'un oueil desferrée, Qui est de tous poins aveuglée ; Si que je sui à piet sans lance. Et volentiers iroie en France, Car moult desir que je vous voie. (MACH., Compl., 1340-1377, 262).

- [Dans un cont. métaph.] : Et s'Yre ou Despit te lance De sa lance, Recevoir Dois en bonne pacience (MACH., Lays, 1377, 420).

. [À propos d'une arme spirituelle] : Tu as souffert mout grant travail, Tu as bien le diable vaincu A la lance et a l'escu De pacience et de victoire. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 118). Hé ! Jhesu, plain de grant vaillance, Lance moy en bonne balance L'ame [lance ?] me donne fort et bonne Pour resister a desesperance

(Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 135). [Lecture proposée par E. Langlois ds *Bibl. Ec. Chartes* 66, 1905, 316 (c.r. de l'éd. E. Roy), en considération du fait que ce passage fait partie d'un groupe de sizains à rime enchaînée (les deux premières syllabes d'un vers reprennent les deux dernières du vers précédent)]

. [Lang. de l'amour] : Bonne, belle et bien parée, De tres gentil renommée, Mort ou aligence De vo face coulourée, Qui "tout passe" est appelée, Aten ; car sans lance M'a fait douce blesseüre Vo simple regardeüre (MACH., Ch. bal., 1377, 605). Helas ! dame, vostre tres dous regart Navra mon cuer de l'amoureuse lance, Quant premiers vi vo gent corps que Diex gart ; Si que j'avoie en vous droite fiance D'avoir aucun bon confort. (MACH., L. dames, 1377, 219). ...de la belle ay la veüe Qui me point d'amoureuse lance. (MACH., Lays, 1377, 333). Si me merveil, quant doloir Et complaindre main et soir Voy maint amant et manoir En desesperence. L'un muert d'amoureuse lance Et l'autre ha toute grevance ; L'autre languist en doubtaunce De pis recevoir. (MACH., Lays, 1377, 452).

- *Lance sur / sous fautre*. V. *fautre* v. Lexiques

. Au fig. "Avec impétuosité, rapidement, sans hésiter" : Devant moy et devant tout aultre Doit elle [Raison] aller, lanche sur faultre (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 20). Garde toy ; car lance seur [var. sous f.] fautre, Se [Fortune] vient encontre toy combatre, Pour toy de toute honneur abatre, Sans menasse et sans deffier ; Si que tu ne t'i dois fier, Ne qu'en baston d'un champion. (MACH., R. Fort., c.1341, 88). ...il estoit toudis errans, Puis ci, puis là, dessus les rans, Il s'en venoit lance sous fautre, S'abatoit l'un ci et là l'autre ; Encontre li riens ne duroit ; De son bien chascuns murmuroit, Et se seingnoit de la merveille. (MACH., P. Alex., p.1369, 27). Et dist qu'il s'en voloit combatre A IJ. ou à IIIJ. ou à quatre, En IIIJ. jours l'un apres l'autre, Teste armée et lance seur fautre. Et seur cela bailla son gage Au roy, devant tout le barnage, Qu'autre prueve n'i trouveroit, N'autrement ne le prouveroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 251).

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 35 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 332 (v.24720)...

- *De croc ou de lance*. V. *croc* v. Lexiques "Par tous les moyens"

B. - P. méton.

1. "Hampe, manche d'une lance ; hampe, manche" : Et doivent avoir chascun en sa main une foene, qui doit estre enhantee en une lance [var. en une hanste] comme la hante d'un glaive (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 95).

Rem. Peut-être même sens ds l'ex. suiv. : D'un baston, d'une dimy lance, Fraperons pour rompre leur os. (Pass. Auv., 1477, 229).

2. "Mesure de longueur équivalant à celle d'une lance" : Pluxtost avoit saillit une lance d'esteie ["en hauteur", T-L III, 1368, *esté*²] Que ung oisialz n'aroit ung seulz piet vollér. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 839). Les habitans de Gavray ont en la forest du lieu le bois vert pour paier l'amende acoustumee ; la branche et le coppel des demourans que l'en prent pour ouvrages ; les briseurs sans receppe de la longueur d'une lance de mesure (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.B.*, 1398-1402, 105). Prenons que vous aves trouve que entre vous et a la tour y a la longueur de 3 lances et la haulteur de la tour 4 lances, mettes donc le quarre de 4 qui est 16 et le quarre de 3 qui est 9, adiontes 9 et 16 sont 25 du quel queres la racine qui est 5 car autant de lances y a entre vostre pie et la haulteur de la tour. (FUSORIS, *Gnomo*, éd. G. Arrighi, c.1407-1412. In : *Physis* 21, 1979, 346). ...il s'en retourmast en sadicte maison, où il n'a que la longueur de quatre lances dudit presbitere (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 82). Il a estanchié

rivière courant impetueusement de .V. à .VIc. piez de large et de lance et demye de parfont. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 60).

3. "Soldat armé d'une lance ; petit groupe de combattants à cheval, réunis autour de l'homme d'armes pourvu de la lance" : ...siccomme par un exemple se puet moustrer, c'est [assavoir] la bonne ville d'Amiens ou de Troyes, les aides de son destroit et non pas de son baillage justement revenans, peuent monter a la somme de laquelle IIc lances aux gaiges acostumes continuellement serviront. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 394). Et dit que le plus grant nombre de gens d'armes qu'il veist oncques saillir dudit lieu de Salucet, pour aler sur les François et le pays de patis estant illec environ, estoient IIIc lances, jà soit ce que dedens icellui fort de Salucet soient le nombre de Vc hommes d'armes, sans les gros varlez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 123). ...et vindrent a ung point de jour a tout IIIc lances (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 48). ...et avoit en sa compaignie IIIIm lances et VIIIIm archiers et autres VIIIIm combastans, tant arbalestriers que coustilleux. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 252). ...lesquelz estandart, guictons et pannons, ledit Pierre Galon a faiz par ordonnance dudit seigneur, pour estre bailléz au seigneur du Bellay, aiant la charge de cent lances et les archiers nouvellement mis ou pays d'Anjou pour aller en Guienne. (Comptes roi René A., t.1, 1453, 269). En oultre ce, tant le vout honorer que pour le service de Dieu et de sa sainte religion et foy crestienne, a ce tressaint passage de Prusse qui hastivement contre les Sarrazins se faisoit, le vout faire chief de Vc lances, tous nobles hommes, chascune lance lui et deux hommes armez et IIIm hommes de trait (LA SALE, J.S., 1456, 188). Oudit temps, le roy, estant à Creil, fist ung edict touchant les gens d'armes de son royaume, par lequel il declaira que chascune lance n'auroit ne tendroit que six chevaux, c'est assavoir la lance trois chevaux pour lui, son page et le coustiller, et les deux archiers deux chevaux et ung cheval pour leur varlet (BUEIL, I, 1461-1466, 306). ...et il n'y aura pour chascune lance que six hommes et six chevaux (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 82). Et fut advisé qu'il mectroit sus quinze cens lances choisiz et esleuz et les diviseroit à certains cappitaines pour les conduyre et gouverner, et que chascune lance auroit deux archiers et un costiller armé (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 61). ...et que assembler se devoient à Quinxton, .X. lieues près Londres et que icellui Madelain chevaucheroit ou millieu d'eux, ou lieu du roy Richard et avoient bien VIIIIm archiers et IIIc lances et la fleur de toute Angleterre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°). En ce dict temps, monsieur le mareschal de Gyé, acompaigné de six cens lances et quinze cens Suysses avecques leurs capitaynes, (...) passa (...) a l'avantgarde au devant de noz ennemys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 279).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 243 ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 191 ; 214 ; t.4, 53... Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 226, 278 (*lance fournie* ou *lance garnie* - six hommes et six chevaux), 281, 284 (*lance ordinaire*, *lance extraordinaire*, *lance à la mode d'Italie...*), 288, 289, 291, 486.

- *Estre sous la lance de qqn.* "Être sous le commandement de qqn" : ...il nous a servi comme archier soubz la lance de nostre amé et feal Jehan de Lezay, chevalier, seigneur des Maroys (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 260).

Rem. Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 466.

4. "Assaut à la lance, joute ; combat, attaque" : ...que moy veille otroier Ceste premiere lance (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 72). ...il fut porté a terre de la premiere lance [var. de la premiere joute]. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 331).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies K.*, t.1 et 2, c.1347-1353, ds GD IV, 708c.

- *Lance aux dames.* "Phase du combat chevaleresque, qui se déroule à pied, après que toutes les lances ont été rompues lors des séquences équestres" : ...messire Enguerrant, qui ja bien voit et sceit que les V lances de Saintré sont rompues et que il en a l'onneur, requiert a Saintré la lance aux dames (LA SALE, J.S., 1456, 119).

C. - P. anal.

1. *Lance de feu.* "Torche (allongée) servant à allumer un canon" : Au point du jour que tout soit prest : Eschelles, cordes et crochez, Lances de feu et bien ardent, Coulevrynes pour despescher (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 444).

- "Traînée lumineuse (dans le ciel)" : En ce temps furent veues ou ciel lances de feu, qui fu le signe de la destruction des Lombars. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.1, c.1447, 86).

2. "Pièce de bois allongée, perche" : À Jehan Leroux, pour une nois a faire la pompe et pour une lanche de XX piés (Comptes Archev. Rouen J., 1440-1441, 230).

Rem. Doc. 1417 (2 lanches ; deux doubles lanches). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 719.

3. [Contexte métaphor. de la "bataille amoureuse"] "Membre viril" : Pour dancier, chanter a plaisance, Pour donner de grans coups de lance Abille suis (Gaud. sot, c.1450, 8). ...je suis mal fourny de grosse lance (C.N.N., c.1456-1467, 107). ...el est contente qu'il entre vers elle, mais qu'elle sente et sache premier de quelles lances il voudra joster encontre son escu. (C.N.N., c.1456-1467, 107). ...[il] monte sur le lit, et se joint au plus près de sa dame, la lance au poing, et luy presente la bataille. (C.N.N., c.1456-1467, 497). Est elle ainsi faicte a la lance ? (Pipée R., c.1470-1480, 175). Je le tien une douce lance Pour prendre d'assault sa maison. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 181). ...quant on a bien moulle lanche (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 99). ...elle estoit fort honteuse, et si craignoit fort à attendre le coup de la lance, pource qu'elle estoit encore entière et ne sçavoit encore que c'estoit. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 238).

Rem. Six dessins dialogués à double sens, éd. K. Baldinger, c.1470. In : *Trav. Ling. Philol.* 31, 1993, 20, 21.

- *Courir une lance.* "Faire l'amour" : Il n'eurent gueres esté couchez, et plus couru d'une lance, quand veezcy bon chevalier (C.N.N., c.1456-1467, 211).

- *Fournir une lance* : ...au deable de l'omme s'il peut oncques trouver maniere de fournir une pouvre lance a celle qui ne demandoit aultre chose (C.N.N., c.1456-1467, 195).

- *Rompre une lance* : Quand il fut maistre de la place, il rompit seulement une lance, et lors cessa l'assault et ploya l'oeuvre. (C.N.N., c.1456-1467, 197). L'ung avoit rompu trois lances, l'aultre quatre, l'aultre six. (C.N.N., c.1456-1467, 203). [R. M.]

LANCE, subst. fém. (lance²)

[FEW, Ø lat. lanx]

"Plateau (d'une balance)" : ...les choses pesees dedenz les lances sont les paroles des juges. Lances sont les II bacins ou en met les pois et les choses pesees (Expos. songes B., 1396, 69). [R. M.]

LANCEATION, subst. fém. (lanceation)[GD : *lanceation* ; FEW V, 157a : *lanceare*]

"Action de percer de la lance" : ...en la bateure a l'estache et flagellacion (...), en la crucifixion, (...) en la *lanceacion* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 411). [R. M.]

LANCEGAIE, subst. fém. (lancegaie)[GD : *lancegaie* ; AND : *lancegaie* ; FEW XIX, 203b : *zagaya*]

ARM. "Lance courte ferrée par les deux bouts" : ...Guillaume Ymbaut, escuier du dit Moreau, fery le dit feu Jehan par la gorge d'une *lance gaye* (Doc. Poitou G., t.5, 1383, 211). ...une curasse, *Lances gayes*, bastons a deux boustz. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1389 ds GD IV, 709a. [R. M.]

LANCEGIER, verbe (lancegier)[GD : *lancegier* ; *FEW V, 157a : *lanceare*]

"Percer d'une lance"

REM. Doc. 1487 (*son frere ... avoit esté playé et lancegé ...il avoit eu un cop de lance par les eschines*) ds GD IV, 709a. Emprunt à l'a.occitan *lansejar* ? [R. M.]

LANCELEE, subst. fém. (lancelée)[T-L : *lancelee* ; GD : *lancelee* ; AND : *lancelee* ; FEW V, 158a : *lanceola*]

"[Plante]" : *Lanceola* (...) : *lanchelee* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 264). *Lanceolata* c'est *lancelee* ; l'on l'appelle autrement petit plantain. (Grant herb. C., c.1450, 125). [R. M.]

LANCELIN, subst. masc. (lancelin)[GD : *lancelin* ; FEW V, 152a : *lancea*]

"Dard, javelot" (synon. *lancelot*, *lançot*) : Qui les veist quarreaux getteir sus, *lanchelins* Traire et lanchier tant fort, mult en desist grant bin. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 707). [Scheler, *Gloss.*, 184 ; seul ex.] [R. M.]

LANCELLE, subst. fém. (lancelle)[T-L (renvoi) : *lancele* ; GD : *lancele* ; FEW V, 155b : *lanceare*]

"Navette du métier à tisser"

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s., *lancele*) ds GD IV, 709a. [R. M.]

LANCELOT, subst. masc. (lancelot)[*FEW V, 152a : *lancea*]

"Dard, javelot" (synon. *lancelin*, *lançot*) : Si tenoit le dit Cephalus en sa main ung javelot (...). Si s'en merveilla moult le dit Phocus et demanda à Cephalus dont luy estoit venu ung tel baston. Et lors Cephalus en plourant luy dist que de plorer estoit contraint toutes les foiz qu'il se remembroit du grant maschief qui par le dit *lancelot* luy estoit advenu. (Ovide mor. B., 1466-1467, 219). [R. M.]

LANCEMAN, subst. masc. (lanceman)[GD : *lanceman* ; FEW XVI, 444b : *landsmann*]

"Compatriote, compère (qui boit à votre santé)" : LA FEMME. Et puis il fault au *lancement* De l'argent pour mes carreleures. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 129).

REM. Surnom doc. 1374 (*Lancement*) ds FEW et ds *Reg. crim. Chât.*, I, 1389-1392, 509 (*Pierre Lancement*). Mais s'agit-il de ce mot (FEW, n.1) ? [R. M.]

LANCER, verbe (lancer)[T-L : *lancier*² ; GD : *lancier*¹ ; AND : *lancer* ; DÉCT : *lancier*³ ; FEW V, 155a : *lanceare* ; TLF X, 958a : *lancier*¹]

A. - Au propre [Idée de mouvement imprimé à]

1. Empl. trans.

a) "Jeter (un objet quelconque)" : Et quant j'eus tout cela veü, Ymaginé et conceü, J'en os en moy moult grant frëour Pour le feu, doubtaunce et paour, Qu'adès vraiment me sambloit Que vers moy *lancier* le voloit [le brandon de feu]. Pour ce ne savioie que faire, D'aler avant ou d'arrier traire. (MACH., D. verg., a.1340, 20). Et fist incontinent une longe table *lancier* hors des fenestres, et là amener trois chevaliers et un escuier, que il tenoit prisonniers (...) si les fist monter sus celle table l'un apriès l'autre, et par un ribaut copier les tiestes. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 159). Et lors ledit Pierre se partit et ala audit lieu et fontaine de ladite porte, et regarda que nul ne le vit, sy comme il dit, et tantost mist et *lança* celui noët ["Linge noué pour en faire un sachet"] en ladite fontaine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 472). Les vainqueurs une grant merveille Firent, onques mais de pareille, Je croy, homme n'oy parler, Car, sanz plus avant oultre aler, Toutes les pierres et l'avoir Prisdrent des Rommains, riens avoir N'en daignent, si les despecierent Par pieces, et puis les *lancierent* Ou Rone (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 2).

- "Faire jaillir qqc." : Sire, en quans lieux souffris cestuy vaissel percier ! Quant je le pens, tout sent mes cheveux hericier, Quar de ton corps voulosis sang et eaue *lancier* : L'eaue pour moy laver, le sang pour resaner. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 70).

- *Lancer* (une embarcation à l'eau). "Mettre à l'eau" : "Se nous aviens deus ou trois bacquès, se les fesissiens *lanhier* en celle rivière dou Lis au desous de Commines à le couverte (...) nous seriens tantos une grant quantité de gens mis oultre." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 10).

. *Lancer* une embarcation en une autre embarcation. "Envoyer une embarcation contre une autre" : ...et ces vaisseaulx alumez et embrasez doit-on *lancer* ès nefz et gallées des ennemiz, et tantost est temps de les assaillir fort, affin que loysir n'ayent d'estaindre le feu. (BUEIL, II, 1461-1466, 57).

- *Lancer son bras sur qqn* : Ançois s'avança parmi la table et *lança* son brach dessus le roy de Navare et le prist par le keveçe, et le tira moult roit contre lui, en disant : "Or sus, traittes, tu n'i es pas dignes de seoir à la table mon fil..." (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 178).

- [D'un élément naturel] "Précipiter (des insectes) qq. part" :I. vent les *lança* [les sauterelles] en la mer (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262).

b) En partic. [À propos d'armes, de projectiles]

- *Lancer qqc.* (une arme...). "Jeter, projeter (une arme de jet, des projectiles quelconques)" : Là ot mainte teste copée, Grant brait, grant bruit et grant huée, Quant ceuls qui estoient dessus Veirent leurs gens einsi confus, Mors et bleciez et affolez Et de Crestiens defoulez. Ils *lançoient* pierres, caillos, Mangonnaus, sajettes, garros Plus dru que la noif ne la gresle Ne chiet quant il nege ou il gresle. (MACH., P. Alex., p.1369, 152). A ces mos, il li *lança* sen espée sur lui et le bouta si roidement qu'il li embara ou corps. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 231). ...lors quant noz gens congneurent que c'estoient Sarrasins, et les Sarrasins apperceurent que les autres estoient crestiens, lors commença ly effroiz grans et de l'un costé et de l'autre. La commencierent a traire de canons et d'arbalestres, et a l'approchier, a *lancier* dars si fort et si dru que ce sembloit gresil des viretons qui vouloient ; et fu la

bataille dure et forte. (ARRAS, c.1392-1393, 129). ...messires Henris de Flandres (...) tenoit son glave a un petit pennon de ses armes, et le *lançoit* a la fois dedens et puis le retiroit a lui. (FROISS., Chron. D., p.1400, 322).

. [D'une personnif.] : Qu'en son douls servage, Sans partir entray, Quant sa douce ymage Premiers resgardai ; Si qu'adont je me navray Dou mortel dart Qui de mon cuer ne se part. Si prent la venjence De m'outrecuidence Amours qui me *lance* Le mortel fer de sa lance (MACH., Les lays, 1377, 377).

. *Lancer (après) de qqc.* (d'une arme) : De glaves et de dars li *lanchoient* souvent (Flor. Rome W., c.1330-1400, 166). "Au passer nos gens qui estoient en deux helles et qui *lançoient* de dardes affillées, dont ilz en meshaignierent pluseurs, leur donnoient grant empeschement." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 286). Et là fu moult bons chevaliers li contes Derbi, et s'avança de premiers si avant qu'il fu, en *lançant* de glaves, mis par terre. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 137). ...les assaillans les oppressoient fort et *lançoient* après de darts et d'espieux (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 319).

- *Lancer un coup* : Meïmon, le loyal cousin Hector, qui lui estoit voisin, Quant Achillés *lança* ce coup, Sur lui sault comme enragié loup (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 106). Traist sa misericorde qui au costé lui pent, A Gerame *lança* ung coup hideusement (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 285). ...lui qui estoit grant et corsu et de grant force leur *lançoit* si tres grans coups que tous les detranchoit (Bouciquaut L., 1406-1409, 109).

- Empl. abs. : Et tenoit un glave roit et fort à un lonch fer bien aceret, et desous ce fier avoit un havet agut et prentant : si ques, quant il avoit *lancier* et il pooit sachier, en fichant le havet en plates ou en haubregon dont on estoit armet, il couvenoit c'on en venist ou c'on fust reversé en l'aigue. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 63). Li sires de Biaugeu (...) tenoit une lance enferree d'un bon fier, et au fier avoit .I. crocet par quoi, qant il pooit, en *lançant*, assir le croq et atachier, il tiroit a lui par telle maniere, car il avoit fors bras, que il convenoit que il s'en alast deviers lui. (FROISS., Chron. D., p.1400, 425). A l'endemain, de rechief on vint as bailles *lancier* et escarmuchier (FROISS., Chron. D., p.1400, 514).

. *Traire et lancer* : Pour traire et pour *lancer* s'est chascun apparatus, Mais Robastre leur dist: "Seigneurs ne tirez plus, Car vecy cy endroit voz amis et vo drus." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 51). A la ville ne font ne traire ne *lancer* Car les bourgeois ont fait les trevez acorder (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 99). Li Sarrazin tant s'efforcèrent Que les galées aprocherent. Tant y ont trait et tant *lancié*, Que pluseurs des nos ont bleicié, Qui bien et bel se deffendoient, Des galées où il estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). ...chascuns rue et *lance* et trait Par tel guise et par tel effort Qu'onques ne treïrent si fort. N'onques si viguerusement, Ne si tres orguilleusement On ne vit Sarrazins combatre. (MACH., P. Alex., p.1369, 74). Là missent li François piet à terre vaillaument, et apoignèrent les glaves et aprochièrent leurs ennemis, et li Gantois eux, qui estoient grant fuïsson. Là commenchièrent il à traire et à *lancier* l'un contre l'autre. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 201). Lors commencent les Cipriens qui gardoient le pas, a traire et a *lancier* de grant maniere, et la ot mort et occiz grant foison de Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 106). Archieres y a a l'ouvert Pour *lancer*, traïrè et deffendre. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 153). ...ses anemis (...) pensserent qu'ilz venissent comme ennemis, furent contrains de *lancer* et de traire a eulx (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 54).

. *Il y a trait et lancé* : ...il y eut trait et *lanchié* et en y eut de mors et de navrez d'ung costé et d'aultre (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 268). Là eut à ce pont *lancier*, tret et escarmuciet et fait mainte apertise d'armes. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 155).

- Inf. subst. : ...onques les François ne venoient as barriers que il ne fuissent requelliet, fust au traire ou au *lancier*, et moult d'apertisses d'armes i furent faites. (FROISS., Chron. D., p.1400, 652).

. Au fig. *Ne pour traire ne pour lancer*. "En aucune manière" : Ne ja pour *lancier*, ne pour traire, Ne perez à garison traire. (MACH., P. Alex., p.1369, 75).

. [Au fig., à propos d'une pers. qui mange goulûment] *Lancer de sanglier*. "Précipitation, empressement" : Tu riffles comme ung droit porceaulx. Esgar quel *lanssiés* de sangler ! Quant sera plain vostre peut ventre ? Que male fievre vous y entre, Et mal farsin et male guoute ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 77).

- "Pousser, enfoncer (une arme)" : Corbarans d'Oliferne tellement li *lancha* Sa lanche au fer d'acier que le hauberc (li) percha, Et l'auqueton aussi ; en la char mis li a Le fer par tel vertu que le coer assena (Bât. Bouillon C., c.1350, 28). Maiz en la fin, Orchas donna un tel coup au traïtour qu'il lui *lança* l'espee parmi le corps et chey a terre sanz arme jus du cheval. (Bérinus, II, c.1350-1370, 74). Droit a Julien s'adresça Et parmy le corps li *lansa* Son glaive (Mir. emp. Julien, 1351, 203). (...) [Gerars] advisant le serpent, la gorge ouverte pour l'englouttir, prist s'espee par la croisye, sy escoust le bras qu'il avoit fort et roide, et *lancha* son espee en la gorge du serpent (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 25).

- *Lancer qqn* (d'une arme). "Frapper, atteindre qqn (d'une arme)" : ...Et li mors qui tout mort, de sen dart le *lancha* [le pape Clément V]. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 323). Chantés comment Franchois furent domptés Batus, boutés, pilliés, esparpilliés (...), Perchiés, *lanchiés*, despouilliés, desbilliés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 129). Traynés seront comme chiens erragiés, Hachiés, *lanciés*, escorchiés, enfoys... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 16).

- Au passif : ...Le conte i aportèrent, qui moult souffroit de maus : Car il estoit *lanchiés*, tout parmi les boïaus, D'une lanche achiérée, dont bon fu li coutiaus (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 220).

- [D'une personnif.] "Percer, piquer qqn (ou un organe)" : Et la mort dont sui en balance Par vo sanlance Qui fiert et *lance* Mon cuer sans lance Et tient en son tres dous dangier, Sans deffiance, Se j'ay fiance En esperance, Feray de moy toute eslongier. (MACH., Les lays, 1377, 288). Et s'Yre ou Despit te *lance* De sa lance, Recevoir Dois en bonne pacience (MACH., Les lays, 1377, 420).

c) [Dans un contexte métaph., en partic., dans la rhét. amoureuse, à propos du regard]

- *Lancer un/son regard* : Mais Fine Amour Qui vit que pris estoie par le tour De Plaisance qui m'ot mis en sa tour, En remirant son gracieus atour, Sans menacier Un dous regart riant me fist *lancier* Par mi le cuer, et moy si enlacier, Qu'il me sousmist en son très dous dangier, Sans repentir. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 73). Pour quoy avez vous conscience De donner le haut don d'amie, Et se ne le demande mie ? Trop le metez en abandon, Se pour si po en faites don. S'on vous en presse, resgardez Et encor moult bien vous gardez A cui vos resgars *lanceriés*, Car de po vous avancieriés, S'avant donniez esperence De resgart, se par grant fiance N'estiés de li bien enfourmée Que vous en fussiez bien amée. (MACH., D. Aler., a.1349, 374).

- [Du regard, des yeux] "Jeter (des dards, des éclairs)" : Mais leurs regards, Merci donnant par samblant, aus musars N'estoit mie foiblement espars ; Car quant *lancier* voloit un de ses dars, Si sagement Le savoit faire et si soutivement Que nuls savoir nel peüst bonnement, Fors cils seur qui il chëoit proprement. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). Car je vi de moy departir Ses très dous yeus, et autre part Traire et *lancier* leur dous espart ; Et ne sceus se ce fu a certes ; Mais j'en fui près de morir, certes (MACH., R. Fort., c.1341, 152).

- *Estre lancé et trait d'un regard* : Si faut qui veut estre vaillans clamez Qu'il ait desir d'amer ou d'estre amez. Dont .J. tel cuer est de ligier atrais En bon amer, quant par fine douçour Est d'un regart riant *lanciez* et trais, Nessans son vis paré d'umble colour, A corps gent, joint, joli et droit Car lors li faut estre soit tort ou droit Par plaisance telement enflamez Qu'il ait desir d'amer ou d'estre amez. (MACH., App., 1377, 639).

. *Lancer et traire* : Ce n'est pas fort se vous m'avés conquis, Mes ce seroit pour moi uns grans deduis Se regarder en pité me dagniés Et se mes mauls telement adagniés Qu'il peüssent estre par bien amer Reconforté en douç de leur amer, Et que vo oeil, qui tant sont gracieus, De dous regards, simples et precieus, Qui si a point scevent *lancier* et traire, Me vosissent un peu a euls attraire. (FROISS., Orl., 1368, 109).

. Empl. abs. : L'ueil qui est li droit archier D'amours, pour traire et *lancier* Mignotement, N'a pa peü bonnement Mon cuer blecier. Et s'aim de fin cuer entier Tres loyaument. (MACH., Ch. bal., 1377, 626).

. Prov. *Entre le lancer et le traire il advient souvent moult de meschiefs* : Entre le *lancier* et le traire Avient souvent moult de mesciés : Dou tret fu li uns des grans chiés Qu'il eüssent navrés a mort. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 128).

d) P. anal. *Lancer qqn/un animal/qqc. (qq. part)*

- "Précipiter qqn qq. part" : Quant Aigres entendit le cuvert, sy fu espris de grant aïr, et aerdi le traïtour par grant maltalent et le *lança* en la mer et dist en ramposnant: "Puis que ainsy est que tu desires tant a noyer, je t'acompliray ton desir". (Bérinus, I, c.1350-1370, 213). Justice soudainement te *lença* et tresbuscha en [l']orrible prison d'enfer, de si hault si bas. (GERS., Purif., 1396-1397, 61).

- "Envoyer, mettre qqn qq. part" : Hé ! Jhesu, plain de grant vaillance, *Lance* moy en bonne balance, L'ame [l. lance] me donne fort et bonne Pour resister a deesperance (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 135).

- *Lancer qqn en terre. "Enterrer qqn"* : Et le franque roÿne commanda en oyance C'on prende Savari et qu'en terre on le *lance* (...) Et lez autrez qui furent ochis par leur beubance (Hugues Capet Lab., c.1358, 111).

- [Du soleil] "Darder (son regard, ses rayons)" : Car, se le Soleil s'arrestoit Sans mouvement en un endroit, Tousdiz seroit jour celle part Oü il *lanceroit* sans [l. son] regart Et les choses qui là seroient, Vivre ne durer n'y pourroient (LA HAYE, P. peste, 1426, 6).

- En partic. CHASSE "Lever, faire débusquer (un animal) de son gîte" : Après, quant il commence sa suite et il n'a guaires suy, il l'orra ou verra *lancier* devant luy et saura bien que c'est son droit, et les chiens vendront au lit et seront illec descouplez touz, sanz ce que nul en aille acouplé, et toute la meute l'aquieudra bien. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 55).

. Empl. abs. : PREMIER CHEVALIER. (...) Sire ; dites nous : quant sera ce Que vous conmançerez la chace (...) ? LE ROY. (...)

En l'eure nous irons *lancier*, Se suis monté. (Mir. Berthe, c.1373, 229).

2. Empl. intrans. ou pronom.

- "Se jeter en avant, s'élancer" : "En non Dieu" fait Renart, "quant je treuve ou la biche a faonné, je vois au dessous du vent et me couche et me traîne tant que je vieng si pres que je puis veer qu'elle n'est pas avec. Et je *lance* hastivement et l'estrange au plus tost que je puis..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 154). Se le roy dort, outre passez [l. passez,] Près de ma fille vous *lancez*, Et n'oubliez pas li requerre Que de la chambre ysse bonne erre Et vous y laisse. (Mir. Berthe, c.1373, 173).

. (Se) *lancer arriere* : L'autre cop referit. La feust l'autre mort tout froit, quant il arier *lansat* et en sa chambre musa[t]. (JEAN D'OUTREM., Myr. histours G., a.1400, 178).

- "Se jeter, se précipiter qq. part ou hors de qq. part" : Et pour elle rasseürer, il l'ala embrassier entre ses bras, mais l'ymage se remist entre eulx deulx, et lors que la dame la senti, elle se *lança* de paour hors du lit et Grinus print l'espee et l'entesa pour l'ymage ferir (Bérinus, II, c.1350-1370, 28). Et vous dy que Aigres et Galopins furent tout esbay de l'orribleté du cry, et Moreau mesmes en fu si effraiez, qu'il rompi le chevestre de quoy il estoit atachiez et commença a courre et a saillir et se fust *lanciez* dedens le boys, quant Galopin le print et aerdy viguerusement et le relia. (Bérinus, I, c.1350-1370, 275). Mais quant le jayant vint en la montaigne, il trouva un pertuis, et tantost se *lance* dedens. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Et qui adont veist gens *lancier* sus ce pont et tresbuchier l'un sus l'autre, diis ou douse en un mont, et qui veist ceuls de la porte d'amont, as desfenses, jeter pieres et blechier hommes, il peüst de toutes ces choses avoir grant merveille (FROISS., Chron. D., p.1400, 667). Un grant feu il [Hercule] fist apprester, Pour sa lasse mort plus haster, Et après grans regrais et plains, Et ses lais, dont il en fist mains, Et qu'a son escuier loyal Philotetés, son bon feal, Ot laissié son arc et ses fleches, Qui ont vaincu maintes breteches, Ne jamais jour ne seront traictes De tel main, n'en tel lieu attraites, Ou feu se *lança* par grant rage. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 24). Par dedens une chambre radement se *lança*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 95).

. *Se lancer aval* : Aval se vult *lancer* la pucelle au corps gent, Mais IIII chevaliers (...) L'ont tantost retournee et menee a garant (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 193).

- "S'enfoncer qq. part" : Amours a qui de leur pouoir ne chault Leur fait sentir un desir trop plus chault Que feu de pailles, Qui entre ou cuer et dedens les entrailles, Parmy fossez et espesses murailles, Tout au travers de l'ost et des batailles, Et se *lance* par ces harnois de mailles Ou plus profond, Dont cuer et corps frit souvent et defont Par tel party qu'ilz ne scevent qu'ilz font, Car ce penser tous les autres confont. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 161).

- *Se lancer à qqn. "Se jeter sur qqn"* : ...par grant courroux il se vult *lancier* au chevalier la ou il l'oyoit parler, mais le gentil chevalier se destournoit, comme legier et habille qu'il estoit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 117).

- *Se lancer chez qqn. "Se jeter, se diriger promptement vers qqn"* : LE CONTE. Pour Dieu, laissons ceste sornecte Et pençons de nous avancer. LE MARQUIS. Chelz Margot, Bietrix ou Pernecte, Gayement je m'yray *lencer*. LE DUC. Allons ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 182).

- [D'un animal] *Se lancer à qqc. "Fondre sur qqc."* : Et quant il [l'alérion] se voloit *lancier* A sa proie pour lui haper, Elle ne pooit eschaper. Car quant proie prendre voloit, Si asprement après

voloit Que jamais ne li eschapist, Qu'a son plaisir ne la hapast. (MACH., D. Aler., a.1349, 334).

. *Se lancer contremont*. "Sauter, bondir en l'air" : Mais quant ilz parvindrent dessus [la Fontaine Venimeuse] et qu'ilz veirent l'eaue boullir hors de terre et les poissons terribles et espantables a voir *lanchier* contre mont, ilz en furent tous esmerveilliez. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 680).

- *Se lancer à qqn*. "Se joindre à qqn" (Éd.) : SATAM. (...) Se tu te vues a moy *lancier*, Je te feray le plus grant homme Qui onques fust (Jour Jug. R., c.1380-1400, 224).

- [D'un élément naturel] *Estre lançant*. "Souffler violemment" : Vers Inde le majour, ès désers Abrahans, Se fiqua li dromons dont je vous suis contans. Li vens fu si oribles, qui en l'air est *lanchans*, Que, pour coze c'on fust le voile jus getans, N'ariesta li dromons (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 298).

3. Part. prés. en empl. adj. *Serrure lançant*. "Serrure avec pêne à ressort" : À maistre Clais, filz Guillaume, serurier, pour au dessus dit nouvel huys fait oudit mur avoir fait et livré deux paires de pendans de fer, une serure *lanchant* et deux clefz à icelle servant (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 624).

B. - P. anal. [À propos de mouvements physiologiques]

. [Du sang] *Lancer au coeur à qqn*. "Affluer au coeur, faire battre le coeur plus vite" : ...Dous Dieux, et que porai-ge dire, Quant encouru ay tant vo ire En tous estas très mon enfance ? Li sans au coer souvent m'en *lance* De hides, de peur et de doubte (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 49).

. [Du coeur] *Lancer à qqn*. "Causer une douleur" : Dieu, pour l'amour de vous j'endure Ceste grant peine, en esperance Que ce temps gueres ne me dure. Si par toy je pry c'om s'avance De moy aidier ; le cuer me *lance* Puis ça, puis là, par desconfort. Je ne scay plus ma contenance, Car plus voy, plus m'aggrave fort. (Concil Basle B., 1434, 89). Mon corps tressault, le cuer me point et *lance* : Les uns voy mors, les autres abatus. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 97).

C. - Au fig.

- *Lancer qqc.* (une chose abstr.) "Émettre qqc. (un avis, un propos)" : "Et quant a ce Hardemens me moet si, Me vodrai tres bonnement avancier, Car il m'est vis que, se je puis *lancier* Un doulc parler, et je vous troeve en point, Ma besongne en sera en millour point." (FROISS., Orl., 1368, 100). Quant nostre advis eusmes *lancé*, Tous fusmes d'une entencion (LA VIGNE, S.M., 1496, 400).

- [D'une chose abstr.] *Lancer qqn au coeur*. "Toucher qqn au coeur" : ...Et le belle crioit qui moult avoit pesansse. Quant Huëz l'entendy, de chevauchier s'avance, Tant qu'il vit lez larons, que Dieux otroit grevance ! Et le belle qui fu en moult grande ballance De perdre la endroit s'onneur sans recouvrance. Quant Huëz voit la belle, pitié au cuer ly *lanche*. Lors broche le destrier et s'abesse ly *lanche* (Hugues Capet Lab., c.1358, 91).

. *Lancer qqn en qqc.* "Pousser qqn vers qqc." : Ja voi ge que Fortune si est de mon aidance Qui me poroit enfin donner moult noble escanche. Pour ce voay le veu en hautainne esperance, Car j'ay ung desirier qui en amour me *lance* Et de grant hardement me donne connoissance. (Hugues Capet Lab., c.1358, 139).

- Empl. abs. "Presser" : ...Tous fils de roy, u dus, u cuens de grans valhanche, Puissent aleir en arme quant li besongne *lanche* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 76). [P. C.]

LANCEREL, subst. masc. (lancerel)

[T-L : *lancerel* ; GD : *lancerel* ; FEW V, 152b : *lancea*]

"Jeune brochet (effilé comme une lance)" (synon. *lanceron*) : Des brochetz l'en dit : *lanterel* [var. *lancerel*], brochet, quarrel, lux et luceau. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173).

REM. Doc. 1377 (.V. c. *lancereaux appellees brochés*) ds GD IV, 709c. [R. M.]

LANCERER, verbe (lancerer)

[GD : *lancerer* ; FEW V, 157a : *lancaere*]

"Frapper avec la lance" (synon. *lanciner*) : Lancino (...) : *lancerer*, c'est ferir ou jouer de lance (Aalma R., c.1380, 223). [R. M.]

LANCERON, subst. masc. (lanceron)

[GD : *lanceron* ; FEW V, 152b : *lancea* ; TLF X, 963b : *lançon (lanceron)*]

(synon. *lancerel*) : ...pour *lancerons* et autre menu pois[s]on (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 33).

REM. Doc. 1462 (Dijon, *lancerons*) ds GD IV, 709c. [R. M.]

LANCETTE, subst. fém. (lancette¹)

[T-L : *lancete* ; GD : *lancete* ; GDC : *lancette* ; FEW V, 152a : *lancea* ; TLF X, 961b : *lancette*]

A. - "Petite lance" : Lanceola (...) : *lancete* (Aalma R., c.1380, 222). [Ou sens B ?]

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L V, 123. et GD IV, 710a.

B. - "Petit instrument de chirurgie utilisé notamment pour la saignée" : Et einsi font longuement sus chascunne des playes, et, si les playes sont trop petites, ilz les font ouvrir a une *lancete* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 116). [Autre ex. p.123] Item il doit avoir plusieurs *lancetez* et les tenir cleres et reluisans de fin acier et doit avoir les nez soubtillez et deliees et les autres grossez et les autres plus grosses, les unes courtes et les autres longuez, afin que quant il sera mestier de faire en la vayne grant pertuis, il le fault faire de plus grande *lancete* et en la petite vayne de plus petite *lancete*, et doit tenir la *lancete* avecques le pouce et avecques le doy monstreux de la destre main (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 19). *Lancete* a seigner : lanceola (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231). Bien scavoie serrer la veine, Car j'avoie bonne *lancette* Assereë et bien certaine, Et si avoys bonne cornette (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 219). Les instrumens qui sont de fer, les aucuns sont a trancher comme forcetes, rasoers et *lancetes*. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). Et quant l'apposteme [de la gorge] est maturee, il [Lanfranc] commande la ouvrir avec une *lancete* se elle est apparente. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.3). ...troys fourmes de *lancetes* : c'est assavoir cum cutellari qui est commune lancete et cum mirtino qui est lancete large et cum scixorio qui est instrument de chevaux. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1). Mais au jour de la saigné ne compete pas le baing, car le baing fait le cuer lever et lubrique inepte a recevoir le cop de la *lancette*, ou il gist peril. (Rég. santé corps C., 1480, 156). [R. M.]

LANCETTE, subst. fém. (lancette²)

[*FEW V, 152a : *lancea*]

"Petite lance ? Support ?" : ...ung homme a pié ayant une *lancette* sur le coul auquel ilz demanderent qu'il portoit, et il leur dist que c'estoit beure et figues qu'il vouloit porter a Vischery (Lettres rémission René II P.D.H., 1481, 116).

- "Pièce de bois" ? : Aud. Johan Lenoir pour (...) II fenestres aux aisemens de hault oud. apprentis avec plusieurs *lanchetes* a mettre wue en la librairie et pour ung pennel de bois qui a esté mis en l'autel de bois, pour ung aes portant dessus l'autel et pour III gonches (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 211). ...XIII *lanchetes* et XXIII limandes qui ont esté conservées a clou sur les pans de la tour couverte de plon (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 222).

Rem. Sens non attesté [R. M.]

LANCEUR, subst. masc. (lanceur)

[T-L : *lancëor* ; GD : *lanceor*¹ ; AND : *lanceur* ; FEW V, 154a-b : *lanceare* ; TLF X, 962a : *lanceur*]

"Celui qui combat avec la lance" : ...froisseur des heaumes, fendeur des escus, perceur de haubers, rompeur de harnois de plates, *lanceur* de glaives, effondreur de destriers, tresperceur de presses, destruiseur de chasteaulx, fleur de chevalerie (Doc. 1427. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 283).

Rem. Ex. d'a. fr., de *Mir. histor.* (éd.1479) et de *Flave Vegece*, a.1500, ds GD IV, 709c. [R. M.]

LANCHART, subst. masc. (lanchart)

[GD : *lanchart* ; FEW V, 152a : *lancea*]

"Gros bâton de bois" : Et ainsi que ces gros ribaux Deschergoyent dessus sa cruppe De *lanchars* ossi gros que vaux... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 139). [R. M.]

LANCIER, subst. masc. (lancier)

[T-L : *lancier*¹ ; GDC : *lancier*² ; FEW V, 152b : *lancea* ; TLF X, 962b : *lancier*]

A. - "Soldat armé d'une lance"

Rem. Doc. 1355 (*lanciers*) ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 22.

B. - "Fabricant de lances"

Rem. Doc. 1467 ds FEW. [R. M.]

LANCINER, verbe (lanciner)

[GD : *lanciner* ; *FEW V, 157a : *lanceare* ; *FEW V, 152a : *lancea*]

"Fraper, transpercer d'une lance" (synon. *lancerer*)

REM. GARBIN 1487 (*lancino* (...)) : *lanciner, c'est ferir d'une lance ou jouer de la lance* ds GD IV, 710b-c. [R. M.]

LANCEIS, subst. masc. (lancis)

[T-L : *lancëiz* ; GD : *lanceis*¹/*lanchich* ; FEW V, 154a : *lanceare* ; TLF X, 963a : *lancis*]

I. - "Lancer (d'armes de trait, de flèches...)" : Là y eult grant bataille, grant *lancheis* et grans fereis (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 300).

II. - "Pierres qui entrent dans le jambage d'une porte, d'une croisée"

Rem. Doc. 1371 et 1414 (*lanchich*) ds GD IV, 710a. Pas de définition ds GD. Cf. FEW et TLF. [R. M.]

LANÇOT, subst. masc. (lançot)

[T-L (renvoi) : *lançot* ; GD : *lanssot* ; FEW V, 152a : *lancea*]

"Dard, javelot" (synon. *lancelin, lancelot*)

REM. Doc. 1398 (*un petit dard ou lanssot*) ds GD IV, 719c. [R. M.]

LANDAGE, subst. masc. (landage)

[GD : *landage* ; *FEW V, 158b : **landa*]

"Landes"

REM. Doc. 1403 (Rouen, *landages*) et 1450 (Cotentin, *landages*) ds GD IV, 710c. [R. M.]

LANDCOMMANDEUR, subst. masc. (landcommandeur)

[GD : *landcommandeur* ; FEW XVI, 445a : *lantcommandoor*]

"Gouverneur d'un territoire" : ...le *lamdecommandeur* que ons dist le sangnour des Jons (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 188). ...si revenrons à l'archevesque de Collongne, à l'evesque de Liege, à conte de Ravenberch et à *lamdcommandeur*, qui toujours soie tenoient ensemble eaux et leurs gens (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 190). [R. M.]

LANDE, subst. fém. (lande¹)

[T-L : *lande*¹ ; GD : *lande*¹ ; AND : *land* ; DÉCT : *lande*¹ ; FEW V, 158b : **landa* ; TLF X, 964a : *lande*]

A. - "Terre inculte où ne poussent que des plantes sauvages, de la broussaille, éventuellement quelques arbres" : Un gentilz homs ça vous demande : Je l'ay trouvé en ceste *lande* Tout esgaré. (Mir. femme roy Port., c.1342, 156). ...il n'avoit lors mez que desers et *landes* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 4.6, 8). Quant j'oÿ sa rescription, Se l'ymage Pymalion, Polixena la Troÿaine, Deyamirè et belle Helaine, La belle roÿne d'Irlande [dame dont Meliadus devint éperdument amoureux] Me priaissent en ceste *lande* Que je par amours les amasse, Certes toutes les refusasse, Car j'estoie en si tresbon hait Que ce n'estoit que droit souhait. (MACH., Voir, 1364, 374). Et ne vei point messires Jehans le cop venir sus lui de ce lés là, car il avoit l'oeil estaint, et avoit eu bien cinq ans, et le perdi ens ès *landes* de Bourdiaus, en cachant un cerf. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 203). Et preismes le chemin de Lourde et de Mauvoisin, et chevauchames unes *lendes* qui durent en alant devers Thoulouse bien XV. lieues. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 35). Et li rois et li connestables entroient en che bos à grant paine, et tant aloient que il venoient en une trop ample *lande*, et là veoient le faucon qui cachoit hairons et abatoit. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 257). ...la première [pièce de terre] joint d'un costé audit Luce, bute d'un but es quemunes des *landez* (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1382, 190). Les cerfs, quant sont es hautes montaignes et vient au temps du ruyt, ilz descendent es plaines, foresz, bruyeres et *landes*, et ilec demuerent tout l'yver jusques a l'entree d'avrill (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 65). ...comme font ces foles hardies qui vont baudement le col estendu comme serf en *lande* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 45). Item, ilz poront faucher en la *lande* de Cocerf après la saint Jehan, en païent douze deniers pour chacune faux. Item, ilz pevent fere leurs lins ez landeaux de ladict forest par païent le champart au terme acoustumé (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 27). Si m'est tart que je voye a plain Aucuns François pour moy esbatre En une *lande* ou en ung plain, Pour a mon aise les combatre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 331). Nous sommes icy a Estampes, Mes plus n'y devons sejourner Et aller par vois [l. bois ?] et par *landes*, Tant que François puissions trouver Pour nous voloir dedommager De l'offance qu'i nous ont faicte (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 574). Quant se venoit, fust en boys ou en *lande*, Qu'ilz delaschoient leur dure artillerie, On y eyst veu si griefve tuerie (...) Que cueur n'estoit a qui n'en prist pitié ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 140).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 12/113.

B. - P. méton. "Plantes qui croissent dans les landes" : Et avecquez ce ont droit de prendre et avoir la liettiere à leurs bestes,

comme bruiere, *lande*, feuille et feugiere. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 150). [R. M.]

LANDE, subst. (lande2)

[FEW V, 134b : *lambda*]

MÉD. *Os lande*. "Os occipital" : Tous les os de nostre corps selonc Avicenne sont deux cens quarante huyt, fors sizamina et l'os *lande* ou est fondee la langue. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.5). [D. J.]

LANDEAU, subst. masc. (landeau)

[Ø]

"Partie peu boisée de la forêt ; lande" : Et sy pevent faire leurs lins es *landeaux* par païant le campart, et avoir des branches pour ramer leurs lins. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 12).

REM. Forme à rattacher à FEW V, 158b : **landa*. [H. G.]

LANDELLE, subst. fém. (landelle)

[T-L (renvoi) : *landele* ; GD : *landelle* ; *FEW V, 158b : **landa*]

"Lande"

REM. Doc. 1323 (Bretagne, *landelles*) ds GD IV, 711a. [R. M.]

LANDETTTE, subst. fém. (landette)

[T-L (renvoi) : *landete* ; GD : *landete* ; FEW V, 158b : **landa*]

"Lande"

REM. Doc. 1326 (*landetes*) ds GD IV, 711a. [R. M.]

LANDFRIDE, subst. fém. (landfride)

[T-L (renvoi) : *landefride* ; GD : *landefride* ; FEW XVI, 444a : *landfriede*]

"Paix sur un territoire"

REM. FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 156. Doc. 1346-1348 (Lonwy, *landefride*) et FROISS. (éd. 1559, *languefride*) ds GD IV, 711a. Doc. 1376 (Wallonie, *landvrede*, Haust) ds FEW. [R. M.]

LANDGRAVE, subst. masc. (landgrave)

[T-L : *landegrave* ; GDC : *landgrave* ; FEW XVI, 444a : *landgraf* ; TLF X, 964b : *landgrave*]

A. - "Comte des pays germaniques" : ...Henry, qui depuis fut *lantgrave* de Thuringhe et de Hessen (WAUQUELIN, *Chron. ducs Brabant R.*, t.2, c.1447, 376). ...le *lanssegrave* Guillaume de Hesse Marbourc (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 484). ...a *landegrave* de Thuringie [var. *landgraive*] (BATALLIER, *Lég. dorée D.-L.*, 1476, 1071). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] ...à la querelle de deux pretendans à l'evesché de Collongne, dont l'ung estoit frère du *lentzgrave* de Hesse, l'autre parent du conte palatin du Rin (COMM., II, 1489-1491, 6). Et y estoit ledict *lentzgrave* de Hesse avec quelque nombre de gens de guerre. (COMM., II, 1489-1491, 6).

Rem. JEAN D'OUTREM., *Myr. histors B.B.*, t.4, a.1400, 443 (*lanchegreive*). Ex. d'a. fr. et doc. 1372-1373 (*lanchegreive*) et 1375-1376 (Hainaut, *lancegreve*) ds GDC X, 62a-b.

B. - "Territoire du landgrave, landgraviat" : ...es *lantgrave* d'Elsaces et conté de Ferrettes et es villes de l'Aliance (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 213). [R. M.]

LANDGRAVIE, subst. fém. (landgravie)

[FEW XVI, 444a : *landgraf*]

"Territoire du landgrave, landgraviat" : A maistre Jehan de Scoenhove (...) pour plusieurs painnes et labeurs extraordinaires par luy eues tant a faire toutes les lettres et escriptures extraordinaires touchant le transport fait a mondit seigneur par monseigneur le duc d'Autriche de la *lantgravie* d'Elsaces, conté d'Elsaces et de plusieurs autres pays voisins illec, comme aussi a faire plusieurs autres expeditions... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 418).

REM. Cf. GDC X, 62b *landgraviat*. [H. G.]

LANDHOUDER, subst. masc. (landhouder)

[GD : *handhouder* ; FEW XVI, 144b : **hanthouder* ; FEW XVI, 445a : *lanthouder*]

"Officier municipal en Flandre" : Comme noz bien améz les *landhouders*, eschievins et cueriers de nostre chastellenie de Furnes... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1391, 421). Savoir faisons nous avoir receu l'umble supplication des *landhouders*, curiers et habitans de nostre chastellenie de Furnes (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1394, 25). ...combien que a la reddition des comptes de nostre chastellenie de Furnes, ne aultrement en quelque temps que ce soit, l'on ne puisse ou doye aucune chose donner ou otroier occultement ne en appert a aucun, se ce n'est par nostre congé, touteffoiz nous avons entendu que pluseurs personnes, tant nobles comme officiers de nostredicte chastellenie et d'ailleurs, qui en ce n'ont aucun droit, s'efforcent d'avoir et demander des *lanhouders*, curiers, eschevins et habitans de nostredicte chastellenie de Furnes, plusieurs dons et courtoisiessur lesdiz habitans (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1395, 84). ...les *handhouders* [l. *landhouders* ?] et cueriers de nostre chastellenie de Furnes (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1410, 588). [GD IV, 412a-b]

Rem. Doc. 1409 (*landhouder*) et 1440 (*lanthoude*) ds FEW XVI, 445a. Cf. VERDAM, 322a, *lanthouder*. [R. M.]

LANDIE, subst. fém. (landie)

[T-L : *landie* ; GD : *landie* ; AND : *landie* ; FEW V, 159a : *landica*]

"Clitoris" : *Landie* du con (...), tentigo (...). Tentigosus (...) : qui a grande *landie* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 120).

Rem. *Gloss. rom.-lat. du XVe s. (Tentigo, landie)* ds GD IV, 711a.

- *Envoyer qqn à la landie sa mere*. "Renvoyer qqn de façon injurieuse"

Rem. Doc. 1395, 1408, 1456 (*landie, landye*) ds GD IV, 711a-b. V. aussi *lanterne*². [R. M.]

LANDIER, subst. masc. (landier)

[GD : *landier*¹ ; FEW XXIV, 549a : **anderos* ; TLF X, 965a : *landier*]

A. - "Grand chenet de fer servant à la cuisine (souvent orné de têtes d'animaux aux extrémités)" : Item, un *landier* de IJ lez (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXVIII). ...pour deux paires de *landiers*, unes tenailles à tirer feu, une palle servanz es deuz retraiz de la chappelle dudit chasteau et pour ung marteau de tapicerie, pour ce IIII l. X s. (Comptes roi René A., t.1, 1453, 12). ...j'ay appointé que les biens et ustancilles qui s'ensuivent, c'est assavoir : (...) unes aumoires, deux paires de *landiers*, trois couvertures de lit, ung lodier, ung milier de fer (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 56).

B. - "Trépiéd"

- [Dans une comparaison] : ...le chateau est en avantage de roche et trois villes asson pié pousees a maniere de ung *landier* et sont bien grosses et fermes de mur et la premiere quant l'on prend terre s'appelle la Napolle (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 27).

V. aussi *andier* [R. M.]

LANDOLLE, subst. fém. (landolle)

[GD : *landolle* ; FEW XXIII, 137b : o.i.]

"Lutte, combat" : Ly Francois l'aorent ensicom une ydolle, Mains venganche en aray, u jamais de m'estolle Ne tenray I denier. Or entrons en *landolle*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 756). [Scheler, *Gloss.*, 184] [R. M.]

LANDON, subst. masc. (landon)

[T-L : *landon*¹ ; GD : *landon*¹ ; AND : *landon* ; FEW XVI, 442a : **landa*]

A. - "Bâton ou billot qu'on attache au cou des chiens ou des bestiaux comme entrave ; muselière" : Ainxin la dame ne vieult pas conclure avecques le bon homme, pour ce que elle atant ses commeres, qui joueront bien le personnage demain et lui bailleront des actaintes et d'unes et d'autres, tellement que tout de soy il sera si dompté que l'en le pourroit mener par le *landon* garder les brebiz. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 25). De Pierre Doulcet (...) qui estoit constitué prisonnier pour avoir esté prins par Jehan des Vignettes gardant les blés dudit lieu à l'encontre des bos de mondît seigneur avec deux chiens sans *landon* (Comptes seigneurie Luchoux D.W., 1427-1474, 101). LE GENDARME. Je demande avoir du conseil Et metz ad octo probandum . LA FILLE. Mais une corde ou ung *landon* Pour vous [attacher] hault et court. (P. moyne, a.1500, 51).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1387 (*landon*) ds GD IV, 711c. Morawski, 1532.

B. - P. ext. "Entrave" : La trestouz ses deduz pert elle Car oncques n'ot grant bandon Con or a plus petit *landont* (Renart contref.,, 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 201). Apourtés cordez et *landons*, Prenéz lanternez et brandons Quil ne soient pas escharnis, De glave ne soiez garnis, Retenés bien ceste liceon. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 174).

C. - (*Corde de*) *landon*. "Corde employée pour les gros travaux" : Item pour iiij botes de corde de *landon*, pour lier les allours... (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 160). [Ici corde qui lie le boulin à l'échasse dans un échafaudage (Ch.-Th. Gossen, *R. Ling. rom.* 26, 1962, 120)] [R. M.]

LANDRE, subst. fém. (landre)

[Ø]

"Femme de mauvaise vie" : Mon amy, puisqu'il le fault dire, S'il te convient les bishorner (.) Desbouse la feullouse et tire, Va t'en la *landre* gougonner. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 104).

REM. Cf. FEW XXIV, 550b-551a, n.21. Traduction par "chevet" ds l'éd. F., p.129, v.2376, gloss. [R. M.]

LANDWERE, subst. fém. (landwere)

[T-L (renvoi) : *landwere* ; GD : *landwere* ; FEW XVI, 445a : *landwehr*]

"Ouvrage de défense (ici un fossé)"

REM. FROISS. (éd. Kervyn, *une landwere, c'estoit une deffense d'un fossé*) ds GD IV, 712a. [R. M.]

LANERET, subst. masc. (laneret)

[T-L : *laneret* ; GD : *laneret*² ; AND : *laneret* ; FEW V, 150b : *lanarius* ; TLF X, 981a : *lanier* (*laneret*)]

"Faucon lanier mâle" : A ses oiseaux est acouru, Si a tout maintenant trouvé Que le lanier a ja coupé La gorge a son bon *laneret* [Nombreux ex. ds ce texte ; v.3666 : *lanneret*]. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 103). Je voy faucon quant il gette sa croe ["serre"] Et *lanneret*... (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 72). Item, le *lanneret* est le masle et est plus fort et vault mieulx. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 166). Ledict lannier est de groz maille et est plus groz que le *lanneret* qui est de plus delyé maille et vole plus hault et avec les faucons gentilz (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168). Et mesire Carles de Blois, le contes de Ghines et li contes de Tanqarville aloient voler des faucons et des *lanerés* au dehors de Londres et esbatre sus le pais, qant il voloient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 876). ...pour la prinse d'un *lanieret*, 3 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 291).

REM. FROISS., *Chron. L.*, IV, c.1375-1400, 316. E. G. Lingfors-Nordin, *Z. fr. Spr. Lit.* 60, 1936, 165. [R. M.]

LANFEIS, subst. masc. (lanfeis)

[GD : *lanfeis* ; FEW V, 165a : *lanificium*]

I. - "Fil préparé pour faire de la toile" : ...assés lui eust esté de filer sa quenaille, de pignier la laine ou le *lanfez* ou ouvrer en tixure (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 151).

Rem. Doc. 1416, 1459, 1499 (*lanffaiz, lanfetz*) ds GD IV, 713a.

II. - "Tonlieu de chanvre, de lin, de fil" : ...le *lenfais*, qui est tonlieu de chanvre, lin et file venduz aud. Compiengne (Mém. Compiègne C.-B., 1448, 440). [T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 61]

V. aussi *lanfice* [R. M.]

LANFICE, subst. masc. (lanfice)

[*FEW V, 165a : *lanificium*]

"Travail du fil, de la laine" : Enquel lieu il sont arrivés tout a point a heure de prinsomme, la ou lez tenebres de la nuit commencierent a cloirre, et d'ilecquez s'en sont alé a Collace a l'oustel Collatin, ou il troverent Lucrece, sa fame, non pas en l'estal ou il avoient trouvé lez autres brus royalz, lesquelez il avoient trouvez soy esbatanz et passans le tempz avecquez leur compeingnez en convis et en gales, eincez la trouverent, tarde nuit, occupee en *lanfice*, seant enmi la meson entre les chamberieres qui veilloient a la besoingne. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 57.9, 95).

REM. Ou faut-il lire *lanifce* ?

V. aussi *lanfeis* [R. M.]

LANGAGE, subst. masc. (langage)

[T-L : *langage* ; GD : *langage*¹ ; GDC : *langage* ; AND : *langage* ; DÉCT : *langage* ; FEW V, 361a : *lingua* ; TLF X, 965b : *langage*]

A. - [Indépendamment de ce qui est dit, du contenu]

1. "Exercice de la parole, parole" : Cuides tu que dame honnorée, Sage, loial et avisée, Prise celui qui s'amour rueve Par mos polis, pleins de contrueve, Et qui, en priant, son *langage* Farde pour mieus faire le sage, Ou qui la requiert baudement De s'amour, et hardiement ? Certes, nennil ! (MACH., R. Fort., c.1341, 62). Et quant j'eus oy sa raison, Sans trop contrefaire le sage, Li respondi par tel *langage* (MACH., F. am., c.1361, 187). Adont n'i eut plus de *langage*. Il se partent (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 43).

Plus n'i a, se Diex me gart, Fors amiable *langage*, Doucement tramis, Plaisance, riant regart, Franc cuer et joli corage, Pensers volatis (MACH., Lays, 1377, 385). ...messire J. de Montagu, chevalier et grant maistre d'ostel du Roy nostre Sire (...) homme de basse corpulence, maigre à peu de barbe, legier et apert, hatif en *langage*, ynel, subtil et diligent (BAYE, I, 1400-1410, 291). ...quand le bruyt et son de son *langage*, dont rien il n'avoit entendu, fut finy, [il] se vira devers luy (C.N.N., c.1456-1467, 468). Quand la pouvre pucelle se voit ainsi efforcée, et que la douceur de son *langage* ne luy portoit point de prouffit, leur dist... (C.N.N., c.1456-1467, 552).

- À *bref langage*. "En peu de mots ; pour être bref" : Et soit le poiz, sans passer mie, Une entière dragme, ou demie, D'icelle pouldre, à *brief langage*, O une once dudit bevrage (LA HAYE, P. peste, 1426, 132). Mais, pour vous dire à *brief langage*, Jamais ne preste riens sans gaige. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 88).

. À *peu de langage* : Arachis : a po de *langage*, Je scé de leur loy tout l'usage. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 281).

Rem. Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 50/1181.

. En *bref langage*. "Brièvement, en quelques mots" : Monseigneur, nous acomplirons De tres bon cuer vostre messaige, Et en l'oust des Anglois yrons Leur denoncer en *bref langage*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 426).

. *Abreger son langage*. "Le dire brièvement" : Conseil est ung tresour de Dieu Pour vous abreger mon *language* [sic]. (Moralité cincq pers. B., 1484, 55).

. *Sans plus en faire de langage*. "Sans dire plus" : Donques, sans nulle differance, Vous acomplirez le voyaige Devers le noble Roy de France, Sans plus en faire de *languaige*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 261).

. *Trop langage*. "Parole trop abondante" : Peu souvent nuyt taire : mais trop *langage* Fait moult souvent a son maistre dommage. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 322).

- *Avoir langage de qqc.* "Parler, entendre parler de qqc." : En loing pays on le menera ; Nous n'en auron plus de *languaige*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 12). [Ou est-ce le verbe *ouïr* ?]

. *Avoir beaucoup langage*. "Parler beaucoup" : ...le roy qui avoit beaucoup *langage* de sa nature costumièrement, jouoit du plat [du plat de la langue] (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 387).

- *Prendre langage*. "Parler, s'engager par la parole" : Toudis puet on finer par gaige, Quant on ne veult prendre *languaige*, Lequel on doit premier offrir, Afin qu'om puist de l'uis yssir. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 326).

. *Reprendre le langage*. "Reprendre la parole" : Et, après son propoz fini, le bon duc Philippe reprint le *languaige*, en ensuyvant la conclusion de son chancellier, et dit : ... (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 25).

. *Se mettre en langage avec qqn.* "Prendre langue avec qqn, lui parler" : ...[le curé] se mist en *langage* avecques luy de pluseurs et diverses materes. (C.N.N., c.1456-1467, 295).

. *Tenir qqn en langage*. "Prendre langue avec qqn, lui parler" : Et en cest estat les examina et les tint en *langages* jusques à partir grandement contens de lui, et lui de eux. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 306).

- *Servir qqn de langage*. "Payer qqn de belles paroles, payer qqn de mots" : Dea, Joseph, parlez par compas ; Vous nous servez de gros *languaige*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 376). Et servent les gens de *languaige*, Puis de nenny, et puis d'ouï. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 225).

- *Langage de rhetorique*. "Belles paroles" : O ma cousine, quel canticque ! Quel *languaige* de rethorique Avez-vous dit en ma presence ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 15).

2. "Mot, expression" : ...se les crimineux ne comparent, les eschevins des diz lieux, au conjurement des dictz bailliz, prevostz ou autres officiers, en ensuyvant l'usage des eschevins d'Arras, les rendent semons, qui vault autant comme banniz, sur la teste et sur la hart ou sur leur vie, ou autre *langage* semblable (Hist. dr. munic. E., t.1, 1406, 570).

- Au plur. : O Gestas, bien te deussies taire Dire teulx *lenguacges* et motz, Car cestuy [Jésus] sans cause, contraire A nul bien, maiz vertueux et doulx, La mort prent pour nous saulver tous, Combien qu'il se pourroit saulver S'il vouloit et faire que nous Arions pouvoir de nous garder ! (Pass. Auv., 1477, 218).

- "Mot, cri du chasseur au chien" : Après li vueill aprendre touz *lengaiges* d'apeler chienz, de les menascier, de les resbaudir et, brief, touz *lengaiges* que on parle a chienz, les quelx je ne pourroye dire, quar trop de *lengaiges* sont et trop de langues et selon le païs dont l'en sera. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 144).

- "Forme, expression que prend un nom, une dénomination" : ...et aussy le nom d'un auttre qui me semble des parties de France ou de Angleterre, selon le *languaige* de son nom, qui se appelle Thomin de Pons ou de Pous (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 111).

- "Formulation" : Item la pescherie de la riviere de l'Aulnoy jusques au molin du prioré, prisé XX s. t. Et avons en ceste maniere mué le *languaige* de la vielle prisée, en laquelle estoit contenu "des molins du roy jusques au chief de l'Aulnoy", pour ce que en la dicte vielle prisée ot erreur en l'escripture sur ce (Comté Champ. Brie L., t.2, 1350, 474). Autres parties contenus en la dicte vielle prisée, laissées à escrire ci dessus pour ce que par la relacion de l'arpenteur du roy dessus nommé y avoit eu erreur ou *langage*, en ce que contenu y estoit qu[e]... (Comté Champ. Brie L., t.2, 1350, 479).

3. P. anal. "Manifestation de la pensée par une attitude, un comportement" : Atant de ma dame parti ; Mais d'un regart me reparti Si vray et d'un si dous *langage*, Qu'elle retint mon cuer en gage. Dont si liez fu et si joians Que de tous les biens fu joians (MACH., R. Fort., c.1341, 150).

- "Cri (ou chant) de l'animal" : Et pour la plaisant melodie de ce lieu, il n'a ou monde maniere d'oiseil grans ne petiz, dont la samblance n'en soit faite d'or ou d'argent, et sont en telle maniere compassé que chascun chante en son *langage* si melodieusement et de si douce acordance que nulz autres deduiz ne s'appartiennent (Bérinus, I, c.1350-1370, 66). ...le chant de ces oyselez, qui chantent doucement, melodieusement et amoureuxment, chascun en son *langage* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 55). [Du cerf en rut] ...et chantent en leur *languaige* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 59). Et lors l'apellera elle [la biche] en son *lengaige* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 65). Elle [cette bête] a le *langage* estrange, Malbec. (Pass. Auv., 1477, 144).

B. - "Manière de parler, de s'exprimer, usage que l'on fait de la parole"

1. "Manière de s'exprimer propre à un pays, une province, une contrée ; langue" : Braire, crier et ramonner Et l'un a l'autre araisonner, François, breton et alemant, Lombart, anglois, oc et norment Et meint autre divers *langage*, C'estoit a oïr droite rage. (MACH., R. Fort., c.1341, 144). Je vous pense a baillier Polet, Qui est bon et seur varlet (...) Et si scet parler maint *langage*. (Mir. march. larr., c.1349, 99). Et qui bien estat, ne se mueve. Ou tu fusses en Angleterre En prison sous clef et sous serre, Ne peüsses venir

n'aler, Et n'eüsses a qui parler, Se n'apreïsses le *langage* En ta prison et en ta cage. Mais ce n'est pas chose legiere De l'apenre en tele maniere. La ne trouuasses verité, Equité, raison ne pité, Plaisence, amour, fors le contraire De tout ce qu'on te deüst faire. (MACH., C. ami, 1357, 101). ...les gens songoient Et en songant meintes choses vëoient, Douces ou sures. Les unes sont pongnans, les autres dures ; L'une est clere, les autres sont obscures ; De tous païs *langages* et murmures Parler savoient ; D'iaue, de feu, de toutes aventures, De fer, de fust, prenoient les figures. (MACH., F. am., c.1361, 166). ...car qui fueroit Vraiment il se destruiroit ; Car il ne saroit pas l'usage Ne dou païs ne dou *langage*, Et si ne saroit où fuir. (MACH., P. Alex., p.1369, 164). Pille avaine, j'ay oy dire Qu'avez veu mains lieux sauvages Et si savez plusieurs *langages*, S'avez en mainte terre esté. (Mir. roy Thierry, c.1374, 327). Quar etheir en leur *langage* segnefie perpetuellement courant. (ORESME, C.M., c.1377, 88). Je vous dy qu'il vous fault avoir, Se voulez parler du passage, Un homme parlant son *langage*, Car il n'entent ne bien ne mal Le *langage* de ci aval (Mir. fille roy, c.1379, 57). Comment ilz seurent tous *langages* ? Aucuns dient que par I *langage* on les entendoit en toutes manieres, les autres que ensamble ilz parloient tous *langages*, les autres que l'un après l'autre, et ne les entendoient point, et c'estoit a la dilatacion de la foy. (GERS., Pent., p.1389, 83). ...deux jeunes hommes (...) parlans *langaige* sur le normant, et vestus de longues cottes blanches jusques aus piez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). Requis de quel estat ilz estoient, de quel païs et quel *langaige* ilz parloient, dit que il ne scet de quel *langaige* ilz estoient ; mais ilz parloient bon françois, et estoient vestuz en habit seculier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 432). ...Car je sçay parler tout *langage* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 18). Car avant n'estoit q'un *lengage*, C'estoit hebreu (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 154). Et les termes de Médecine, De diverse sorte et racine, Sont trop merueilleux et divers À faire rime et joliz vers. Aussi n'ay-je pas grant savance Du propre *langage* de France, Car ma mère estoit pure Brète, Donc n'avoit point la langue preste, Ne le sens, ne l'entendement, À parler si congruement Comme un Françoiz ledit *langage*, Et je suiz né de son lignage. (LA HAYE, P. peste, 1426, 165). Marsilius Fiscinus, Florentin, grant philosophe, medicin et astrologien et le plus que l'on sache de son temps sçavant divers *langaiges*, comme grec, caldée, arabic, ebreu et latin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 r°). Et la autresfois y a eu bataille, et est joignant le Vau-aux-Rux selon le *langaige* du pays, pres de Fornoue environ deux mille (LA VIGNE, V.N., p.1495, 289).

- "Accent, manière de s'exprimer dans telle ou telle langue" : ...Symon Goin et plusieurs autres leur complices, meus de male volenté, eux faisans comme Angloys et contrefaisans leurs *lengages*, s'en vindrent audit lieu d'Englers et prinrent plusieurs personnes et les batirent molt vilainement, disanz que il les metroient à mort, se il ne se raençonnoient (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 50). Et après ce que ilz lui orent respondu, il entendi à leur *langaige* que ilz estoient de Champaingne. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 433). Certes, dame, dist Nestor, je suis estrangier. - Non pas, dist la dame, sy que vous dittes, car a vostre *langaige* vous estes de ce paÿs. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 349).

- *Commun langage*. "Manière de s'exprimer la plus usuelle, langue usuelle" : ...plusieurs noms de commun *langage* terminez en *on* (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 56). ...rymer et versifier en commun *langaige*. (LEGRAND, Rimes L., a.1425, 4). ...lesquelz estoient embastonnez, c'est assavoir ledit Jehan Launay d'une fourche ferrée à deux beusailz et ledit feu Martin d'une sarpe

enmanchée, appellée en comun *langaige* volant. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 137).

. "Moyen universel de communication" : Par quoy il apert que gramaire estoit science moult neccessaire pour savoir un *langage* commun, c'est assavoir hebreu, grec ou latin. Entre les quelz le premier trouvé fut hebreu, le secont grec et le tiers latin ; et ainsi la premiere langue fut hebraïque, la seconde grecque et la tierce latine. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 58).

- *Langage de maintenant*. "Manière actuelle de s'exprimer" : ...à la forme, usage, façon et *langaige* de maintenant (MILET, Épître épilogative, éd. M.-R. Jung, 1452. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 252).

- *Langage françois* *François langage* : ...aucunes personnes incogneues et meues de mauvaise volenté ont miz et ataché aux portes de l'eglise de Nostre-Dame de Paris et de plusieurs autres eglises certaines cedules diffamatoires en *langage* françoiz (BAYE, I, 1400-1410, 95). ...les ambassadeurs du roy d'Angleterre, qui avoient apporté lesdictes lettres de creance (...) pour ce que chascun n'eust mie bien aiseement entendu leur françois *langage*. (FAUQ., I, 1417-1420, 368). ...le dit enfant, qui estoit filz d'un riche marchand dudit païs d'Alemaigne, aprint à parler le *langaige* françoys. (Doc. Poitou G., t.8, 1444, 182).

- *Langage poitevin / langage roman*... : ...ledit Olivier Meriem, l'un desdiz paintres, commença à besongner èsdictes lettres en la presence dudit Denis, suppliant, qui luy nommoit les moctz contenus èsdictes minutes en papier et luy nommoit les dates escriptes èsdictes viegles lettres, et ledit paintre escrivoit au plus près de la forme de l'escripiture desdictes viegles lettres, et estoient lesdites minutes en ancien *langaige* poitevin (Doc. Poitou G., t.11, 1470, 243). Et ja soit ce que toute diction latine ait parfait son, touteffois en *langaige* rommant, qui l'ensieut ce qu'il peut... (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 216).

- *Langage sarrasin*. V. *sarrasin* v. Lexiques

2. [Avec un qualificatif] "Manière de s'exprimer propre à tel ou tel" : Mais quant je le vi en ce point, Je li ramentu trop a point Qu'il li souvenist de l'image Et dou tres gracieus *langage*, Dou faitis point, dou cointe atour Et dou gentil port fait a tour De sa dame qui tant l'amoit Que son dous amy le clamoit (MACH., F. am., c.1361, 239). Se je avoye entendement et *langaige* pareil aux angels, sy ne pourroye dire riens suffisamment et dignement selon les vertus, excellences et merites du glorieux et honnoré amy de Dieu, du saige amoureux, monseigneur saint Pol, pere et patron de ceste eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 492). Puis a sa creance contee, En *langaige* plain de douceur (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 410). ...par subtil *langage* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 347). ...homme de moult bel et plaisant *langage* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 381). ...En gros *langaige* pastoureau (GRÉBAN (S.), Epit. Ch. VII, A., p.1461, 317). Ce peuple judayc maudit M'a trahit Par son *lenguage* desolable, Ensemble le palhart diable, Qui nuysable Est es justes sans cesser ; Et car suis esté müable Comme sable, Ce m'a fait le juste presser. (Pass. Auv., 1477, 278).

- *De grant langage*. "En usant de belles formules" : Bel les va enclinant et de moult grant *langaige* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 162).

- *De langage doré*. "Avec des formules de belle apparence" : ...là firent prononchier La lettre aus Hiermynas c'on leur fist envoier De *langaige* doré, pour le peuple aplaguier (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 496).

- *Par beau langage* : Ses chevaliers, par bel langage, Araisonne [Alexandre] ; com preux et sage, Par bel accueil les scot avoir ; Si leur promet terre et avoir, S'ilz se portent bien envers luy (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 35). ...tant fist par promesses et par beau langage, qu'elle fut contente d'obeyr. (C.N.N., c.1456-1467, 272).

- *Mettre qqc. en bon langage*. "Exprimer qqc. avec netteté, avec précision, dans la forme requise" : ...le compte de Balsarin n'est en bon ordre ne en bon langage, par l'advis de Octo et Briçonnet, j'ay ordonné audit Balsarin le faire mectre en ordre et bon langage et y déclérer les dabtes tant des receptes et despences que des ventes et amplexes (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 143).

- *Parler bon langage*. "S'exprimer correctement" : Et dit que il estoit vestuz par dessus d'un mantheau rougastre, n'est record quelz robes il avoit dessoubz, ne de quel país il est, et parle assez bon langage, ne scet quel. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 465).

3. "Style (de l'écrit)" : ...depuis le receveur, à la requeste desdiz de Bruges et de feu Berthelemi Betin qui disoient ladicte lettre avoir perdue, a baillié sa seconde lettre pareille à ceste en somme, langage et date, par laquelle ou cas que la premiere feust trouvee il l'a cassee et adnullée (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 439). ...le subtil et tresorné langage du livre de Cent Nouvelles. [Il s'agit du Décaméron] (C.N.N., c.1456-1467, 22).

C. - "Ce que qqn dit, discours, propos tenus"

1. Au sing. "Ce que qqn dit, propos" : LE CLERC. (...) Ou l'irons faire [une lettre] ? L'ABESSE. En ma chambre, dessus ceste aire, Et n'escris fors que mon langage. (Mir. abbesse, 1340, 65). Mon seigneur, oiez mon langage. Je vous fas savoir con message De par mon seigneur le marquis Qu'il est retourné du pais De Pruse (Mir. marq. Gaudine, 1350, 141). Se vous ne croiez mon langage, Suivez moy ; je vous y menray. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 157). ...en son langage luy donna assez a cognoistre que le cueur luy tiroit fort devers Brabant. (C.N.N., c.1456-1467, 175). Se nous ne la faisons mourir, elle vous fera mourir vous mesmes. Vous savez que mes frères vous ont menacé et cuidé tuer par plusieurs foys par le langage d'elle ; car elle dit de nous tout le piz qu'elle peut. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 314).

- En partic. "Propos écrit" : Et quant aux 4 pointz bailliéz par escript et de bouche par les dictes parties, c'est assavoir pour le seel du dict bailliaige de Bethune et le langage des lettres de l'eschevinaige du dict Bethune, ouquel langage le bailly voeult qu'il soit mis en chef et se veult seeller avec le seel aux causes d'icelle en pendant sallaire ; le second pour les afforaiage de vins (Hist. dr. munic. E., t.2, 1422, 162).

- *Dire un langage*. "Tenir un propos" : Si nous a dit ore un langage, Espoir changera son courage Et nous dira tout le contraire (Mir. chan., c.1361, 146). Comment dittes vous tel langage ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 429).

- *Parler de tel langage*. "Tenir un tel propos" : L'ONCLE. (...) Bien cuit mourir s'il n'est ainsy Que vous aiez de moy mercy Et que de vous soie privez (...). LA MARQUISE. Oncle, bien vous peussiez taire De moy parler de tel langage. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 133).

- *Prononcer un langage*. "Tenir des propos" : Il me fault mectre au reng des trespassez, car je ne vaulx gueres mieulx, quelque langage qu'encores je prononce. (C.N.N., c.1456-1467, 142).

- *Tenir langage sur qqc.* "Mettre le propos sur qqc., prendre qqc. pour thème" : ...[il] la trouva tout temps rigoreuse,

puis qu'il tenoit langage sur ces termes. [D'un amoureux dont les avances ne connaissent pas le succès] (C.N.N., c.1456-1467, 343).

- *Tel langage court*. "Tel propos court, on dit que" : Partout aussi court le langage Que tu ressuscites les mors (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 224). [MICHEL, *Myst. Pass.* J., 1486, 237]

- *Gaster son langage*. "Tenir des propos en vain" : Telz vous sui je, je le vous jur, Amis, et pas ne me parjur ; Et pour ce, amis, je vous veul dire Quel chemin vous devés eslire, Se mon conseil croire volés. Mais vous estes si affolés Et entrepris de ceste dame Que je me doubt et croy, par m'ame, Que je y gasterai mon langage. (MACH., Voir, 1364, 654). CLOTILDE. (...) certes, se me creussiez, Comme moy crestien fussiez (...). CLOVIS. Souffrez : je ne vous en vueil point ; En vain gastez vostre langage. (Mir. Clov., c.1381, 261).

. *Perdre (tout) (son) langage*. "Tenir des propos en vain" : Et comment te conseileroie ? Pour néant me travilleroie, Car je pers en toy mon langage. Uns oiselès en une cage N'a pas l'entendement si dur Com tu as. (MACH., R. Fort., c.1341, 115). PREMIER DYABLE. Dy moy, as tu bien entrepris, Belial, ceste pautonnière ? Il fault qu'en aucune manière L'aiez eu. SECOND DYABLE. Haro ! Sathan, je n'ay peu. G'y ay perdu tout mon langage (Mir. mère pape, c.1355, 382). Bien leur moustra la sainte page ; Mais il perdi tout son langage, Qu'il respondirent brief et court : "Nous en yrons ; la vie y court. Nous ne volons mie mourir Seans de fain, sans cop ferir..." (MACH., P. Alex., p.1369, 107). Perdre aussi bien va son langage Comme s'il aloit battre Saine (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 235). Or y perdoit-on langages et labeurs, et n'estoit riens qui le pooit mouvoir de son propos. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 53). ...en bons leaulx chevaliers luy conseilèrent [au dauphin] l'amour tousjours et l'obeysance envers son pere (...), soubz paour toutevoiez tousjours et cremeur de mesprendre, car cognoissoient la matere et la personne. Mais pour fin toute ilz y perdoient langage ; ilz respandoient parolles en vain et les semoient au vent. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 94).

. [En formule d'invocation] *Se Dieu me sauve mon langage*. "Dieu fasse que je ne parle pas en vain" : LE MESSAGIER. Treschière dame, ains qu'il soit nonne Li sera fait vostre message, Se Dieu me sauve mon langage : G'y vois courant. (Mir. emper. Romme, 1369, 272).

- *Faire au langage de qqn*. "Se conformer à ses propos, à ses ordres" : LA PUCELLE. Que tu soyez prudent et saige A rapporter ce qu'i [les Anglais] diront ; Que s'i ne font a mon langage Je les yray voir front a front. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 414).

- *Il n'est point de langage de + inf.* "Il est hors de propos de" : Trop bien disoit il que de langage n'estoit point de abatre [Un séducteur est contraint de recourir à la ruse] (C.N.N., c.1456-1467, 534).

2. Au plur.

a) "Propos tenus (souvent avec une idée d'arrogance ou de propos déplacés)" : ...ledit suppliant esmeu des langaiges dudit Deloix, son nepveu, le frappa d'un baston qu'il tenoit en sa main sur le bras (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 393). Ne proferez pas telz langaiges (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 85). Ne me semez point telz langaiges (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 365). Et en conclusion, après plusieurs langaiges, ledit Bourdin a offert la somme de 4.000 escuz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 486). ...[elle] s'en contenta ; mais ce ne fut pas sans grans langages et remonstrances. (C.N.N., c.1456-1467, 77). ...durant ces langages, maistre moyne accomplit

ce pour quoy si bien avoit fait le malade. (C.N.N., c.1456-1467, 537). ...mais usa de fiers et felons *langages* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 82). Tels et si faits *langages* eurent entre eux en leur aborder, qui depuis se changèrent en autres propos (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 197). Cestui Rollin donques autrefois avoit esté bien festé et reçu en la maison du duc, mais rendant mal pour bien, usa de meschans *languages* depuis son retour en l'hostel du roy, dont moult il fut à blâmer (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 390).

b) "Bruits qui courent" : ...la conséquence eust pu estre mauvaise en fin par continuer les *langages* de sa mort. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 69). ...aucuns d'entre eux avoient semé *langages* que le duc n'estoit point furny d'argent pour mener guerre à l'encontre de ceux d'Utrecht (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 92). De tels et si faits hongnis ["mauvais traitements"] fut grant murmure en Paris entre hommes et femmes ; et y avoit de divers *langages* espars, dont les uns les prenoient à leur avantage et les autres à leur dommage. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 147). ...pour faire cesser tous *languages* et l'imagination des hommes en ce cas (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 177).

REM. H.-G. Koll, *Die französischen Wörter langue und langage im Mittelalter*, Genève, Droz, 1958. [R. M.]

LANGAGÉ, adj. (langagé)

[GD : *langagé* ; FEW V, 361b : *lingua*]

Mal langagé. "Qui s'exprime mal" : Et en ce temps d'Hercules et grant temps après, ceux que nous nommons Bourguignons se nommoient Allobrogiens. Et vault autant à dire Allobrogiens, selon que le interpretent messieurs les clerks, comme mal *langaigé* ou mal parlans. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 44). [R. M.]

LANGAGER, verbe (langager)

[T-L : *langagier* ; GD : *langagier*² ; FEW V, 361b : *lingua*]

I. - Empl. intrans. "Discourir" : Si ai je alé, venu et *langagié*. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 57). Il entrèrent en parlement, et parlementèrent par trois jours sus l'estat et ordenance de ce roy dan Piètre d'Espagne qui estoit et se tenoit toutdis presens en mi le parlement, dalés le dit prince, son cousin, qui parloit et *langagoit* pour lui, en coulourant ses besongnes. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 204). Et me samble que cil baron d'Escoce leur dissent, et aucun chevalier autre, ensi que on bourde et *langage* d'armes ensamble : "Signeur, vous avés veu la manière et condicion de nostre païs, mais vous n'avés pas veu toute la poissance." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 176). Mais du principal [Hanibal], que je treuve En Cartage (...) Est bien raison que j'en *lengage* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 212). Pour quoy pry ceulx qui m'ont oy *Langagier*, quant pieça j'estoye Jeune, nouvel et plain de joye, Que vueillent excusé m'avoir. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 119). Sire, ce dist Brulant, riens n'y vaut *langagier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 798). Quant est de l'oÿr *lengaiger*, Nous en sommes tous endurecis (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 421).

- *Langager ensemble* : Et s'assablèrent en ce propre jour par divers troppeaux, disans l'un à l'autre qu'ilz estoient trahis, et que riens ne leur estoit entretenu de chose que on leur euyst promis. Et aussy qu'ilz perdoient chascun jour leurs gens, et n'y mettoient les nobles nulle provision. Et finalement, ilz *langagèrent* tant ensamble que en fin, non obstant les remonstrances qui leur furent faites de

leurs capitaines, ilz conclurent d'eulx deslogier et retourner en leurs pays. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 253-254).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- Empl. trans. [Obj. interne] *Langager (des) paroles* : Ensi et autres parolles *langagoient* li Englès parmi Engletière, et disoient que les choses ne demorroient point en ce point : on poet bien et doit supposer que c'estoit tout par envie. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 86).

II. - Inf. subst. "Discours, belles paroles" : Il croit par adulacion Me abatre par son *langaiger*, Mais il ne scet pas le danger Que je luy pourchasse a oultrance, Car des gens d'armes a puissance M'en vois querir pour le charger. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 660).

III. - Part. passé en empl. adj. [Sens passif] *Mal langagé.* "Peu doué pour la parole" : Et vault autant à dire Allobrogiens, selon que le interpretent messieurs les clerks, comme mal *langaigé* ou mal parlans (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 44). [R. M.]

LANGAGEUR, adj. (langageur)

[T-L (renvoi) : *langagëor* ; GD : *langageur* ; FEW V, 361b : *lingua*]

"Bavard, trompeur, médisant" : Le monde est si jangleur [var. *langaiger*, plain de divers langage] que, là où vous n'y penseriés fors à bien et à honneur, ilz y nocteroient autrement. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 19).

REM. Doc. 1393 (*homme de petit gouvernement, yvrongne et grant langageur*) et FROISS. (éd. Kerv., *bourdeur et langageur et vendeur de bourdes et langages*) ds GD IV, 713b. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 138 et 155. [R. M.]

LANGAGIER, subst. masc. (langagier)

[GD : *langagier*¹ ; FEW V, 361b : *lingua* ; TLF X, 969a : *langagier*]

"Parleur, celui qui parle avec facilité" : Et a ce propos Stacius le poète en son livre appellé Thebaïdes note comme les bons chevaliers ne sunt pas grans *languagiers* ne de grande facunde, mes il dient grossement et pleinement leur intention et ce que il conceivent. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 216). ...messire Milles de Dormans, un saige et vaillant et doulx preud'oms et biaux *languaigier* et bon crestien (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 2). Et ledit bastard retourné audit pais, fist tant que il fut retenus audit office pour ce que il estoit souffisant homme en coustumes du pais de Flandres, et estoit bel *langagier* en françoix et en flamencq (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 223). ...sy estoit de sa personne tant entrant et beau *langagier* que jamais son devis n'eust ennuyé (Comte Artois S., c.1453-1467, 64). ...il estoit bon clerc et tresbeau *langagier*. (C.N.N., c.1456-1467, 485). Abrege ton sermon, Ne fay point le long *langaigier*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 989).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. [R. M.]

LANGAGIERE, subst. fém. (langagière)

[GD : *langageur (langagiere)* ; *FEW V, 713b-c : *lingua*]

"Celle qui parle avec (trop de) facilité, parleuse" : Quoy qu'on tient belles *langagieres* Florentines, Veniciennes, Assés pour estre messaigieres, Et mesmement les anciennes, Mais soient Lombardes, Roumaines, Genevoyses, a mes perilz, Pimontoises, Savoyiennes, Il n'est bon bec que de Paris. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119). ...Doulce *langagiere*, famee Trop plus que nul ne sçaroit dire : Beau parler apaise grand ire. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 67). ...une demoiselle de grant monstre et auctorité (...), doulce *langagiere*, plaine de motz chucrés et de menus honneurs (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 78). Elle est

boubenciere, Grande despenciere, Courageuse et fiere, Qui a grandement du sien ; Sa face planiere, Sa belle maniere Est comme baniere A tout cueur venerien, Bonne *langagiere* Et advantagiere, Tousjours la premiere A tout plaisir terrien. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 126). ...Car elles sont fieres *langagieres*, Trop traistresses et mensongieres. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 310).

REM. COLART MANS. (éd. 1493) et *Le chasteau de labour* (éd. 1499) ds GD IV, 713b-c. [R. M.]

LANGARD, adj. et subst. (langard)

[T-L (renvoi) : langart ; GD : *languart* ; FEW V, 359b : *lingua*]

"(Celui qui est) bavard (gén. avec une idée de tromperie ou de médisance)" : Les cardinalx sont tuiz legaz [var. tout *langart* ; tuit lombart], Mais ilz ont bouche d'avocaz : Ne parlent s'il n'en sont paiez (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 50). Quant ung juge de bon estat Voit villain qui se fait legat [var. *langart*], Il le devrait faire ruser (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 145-145). Lingax [linguax] (...); *langart*, jangleux (...). Lingosus [linguosus] (...): jangleux, *langart* (Aalma R., c.1380, 254). Confondue soit doncq celle *langarde* Coppie cy, ou n'a que menterie Plaine d'abus et de fausse flaterie (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 53). Zenas (...) dit a Esope : "Or maintenant es tu en ma puissance, car mon seigneur te a donné a moy, et, pour ce que tu es ung grant *langart* [lat. linguax] et tres mauvais du tout en tout, je te veulx vendre." (MACHO, Esope R., c.1480, 9). SECOND SERGENT. Ha, quel briffault ! TIERS SERGENT. Quel gallant ! QUART SERGENT. Sang bieu, quel *langart* ! PREMIER SERGENT. Baille luy tost le soubressault ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 324).

Rem. FROISS. ms. et doc.1464 ds GD IV, 716b. [R. M.]

LANGÉ, subst. masc. (lange¹)

[T-L : *lange* ; GD : *lange*¹ ; AND : *lange*¹ ; DÉCT : *lange* ; FEW V, 159b : *laneus* ; TLF X, 969b : *lange*]

A. - "Étoffe ou vêtement de laine" : Mais se g'y suis, drappel entier Sur moy de linge ne de *lange* Ne laisseray que je ne change Et que ne mette du tout jus (Mir. parr., 1356, 10). Si ne vestent chemises, et sus *langes* Gisent de nuis (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 168). L'oyseau s'essore et le cerf va au change, Le chien se pert, le fauconnier s'enfange, Le senglier rompt des dens corps, linge ou *lange* (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177). Et au regard du linge qui reste (...), je l'ay fait visiter et regarder et priser et estimer par Marion, femme de Benoist Charretier, lingière, fruppière et revendarresse de lictz, linges et *langes* et autres choses (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 628).

B. - En partic.

1. "Chemise de pénitence en laine grossière" : ...De grans deffaulx empulenté (...). Aucuns vestent volentiers *lange* Et aucuns dient qu'ilz s'en tuent. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 43). LE PRESTRE. Beaulz amys, il te fault jusner. RIFFLART. Volentiers jusqu'a desjeuner Quant toute jour jusner j'auroye, Je ne scay que je mengeroye. LE PRESTRE. Dont il te fault aller en *lange*. RIFFLART. Tousjours je suis jusqu'a la manche. (C. Riff., c.1480-1520, 60).

2. "Pièce d'étoffe de laine dont on enveloppe les enfants" : ...pour avoir baillié et livré par l'ordonnance d'icelle dame et pour l'estat de l'enfant dont, au plaisir de Dieu, elle accouchera brièvement, les parties de drap qui s'ensuivent : *langes*, couvertoirs moyens, autre couvertoir, grand couvertoir pour couvrir le berceau, escarlate pour envelopper l'enfant (CHART. J., Chron. Ch.

VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 253). Elles se hourde(me)nt gourdemment, Senglees com enfans sont en *langes*. (Sots Magn., a.1488, 196). Ce vous estes en mariage Il faudra garder le mesnage, Avoir des *langes* et des frettes, Des berseaux et tant de souffrettes, Que c'est une grande pitié. (P. moyne, a.1500, 46). [R. M.]

LANGÉ, adj. (lange²)

[T-L : *lange* ; GD : *lange*¹ ; AND : *langue* ; FEW V, 159b : *laneus*]

"De laine" : ...si ostés l'uile de terre et en oigniez le cheval tout chaut ou de feutre ou de drap *lange* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 397).

REM. Doc. 1370 (*du fil lange*) ds GD IV, 714a. [R. M.]

LANGEL, subst. masc. (langel)

[T-L : *langel* ; GD : *langel* ; AND : *langel* ; FEW V, 159b : *laneus*]

"Petit drap" : ...entre les chevaliers il se gisoit souventes fois sus la terre nue et, couvert d'un sac ou d'un *langiau*, prenoit la son repos. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 332). Puis lui dient pour Dieu qu'elle se veste. Maiz la vielle n'a robbe ne *langeau* (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 67). En mesnage fault des berseaux Et petis poillons et *langeaulx* (Compl. nouv. mar. N., c.1490, 126).

Rem. Doc. 1360 (Loiret, *langiaus*, *langiau*), 1406 (Chartres, *langeaux*) et 1481 (Bretagne, *un langeau de bureau*) et doc. 1468, s.v. *langeollier* (Orléans, *langeaux et couvertures*), ds GD IV, 714c. Doc. XVe s. ds T-L V, 141.

V. aussi *langeul* [R. M.]

LANGELIER, subst. masc. (langelier)

[GD : *langeollier* ; *FEW V, 159b : *laneus*]

"Marchand de langes et couvertures"

REM. Doc. 1468 (Orléans, *langeolliers*) ds GD IV, 714c. [R. M.]

LANGERON, subst. masc. (langeron¹)

[GD : *langeron*¹ ; FEW V, 159b : *laneus*]

"Lange"

REM. Doc. 1483 (Lille, *laignerons*) et 1495 (Lille, *langerons*) ds GD IV, 715a. [R. M.]

LANGERON, subst. masc. (langeron²)

[Ø]

[Forme de *longeron*, FEW V, 409b : *longus* ?] : A luy pour avoir ouvré à resourdre le haulte pane quy estoit avallée au molin, remis une solle quy porte l'ostel quy soutient ledite pane, tailliet deux *langerons* et hauchez [hanchez ?] quy portent le plommas de l'abre par dedens le mollin... (Comptes seigneurie Lucheux D.W., 1427-1474, 70). [R. M.]

LANGET, subst. masc. (langet)

[GD : *langet* ; FEW V, 159b : *laneus*]

"Lange d'enfant" : Six aulnes de blanc, de quoy il a esté fait *langetz* pour ledit seigneur... 6 livres paris. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 257). Sept aulnes de froc blanc pour faire *langetz* pour Monseigneur Messire Charles de France (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 257). [R. M.]

LANGÉUL, subst. masc. (langeul)

[T-L : *lanjuel* ; GD : *langeul* ; *FEW V, 159b : *laneus*]

(synon. *langel*)

REM. Doc. 1371 (Bretagne, *langeul*) ds GAY II, 69a (contexte latin). Doc. XIVe s. (*languel*) ds T-L V, 156. Doc. 1391 (*un langeul a lit*) ds GD IV, 715a. [R. M.]

LANGOIEMENT, subst. masc. (langoiement)

[T-L : *langoiement* ; GD : *langoiement* ; FEW V, 360a : *lingua*]

"Examen de la langue d'un porc"

REM. Doc. 1378 (*langoiement*) et 1480 (Orléans, *pour le fait de langayement des porcs de la ville d'Orleans*) ds GD IV, 715a. [R. M.]

LANGOISON, subst. fém. (langoison)

[*FEW V, 360a : *lingua*]

"Flatterie, tromperie (?)": O déceveur, flatteur dampnable, Brasseur d'envenimé poison, Faux prometteur, amy faillable, Traître riant, bourdeur finable, Trouveur de toute *langoison* (CHASTELL., *Outré am. K.*, 1449, 81).

REM. Il ne semble pas s'agir du mot *languison*. [R. M.]

LANGOUREE, subst. fém. (langourée)

[*FEW V, 163a : *languor*]

"Langueur": ...dictes a moy, v[ost]re pouvre mere, qui suis desolee et afflicte et en *langoree*, dictes le mot qu[e]... (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 96). [R. M.]

LANGOURER, verbe (langourer)

[T-L : *langorer* ; GD : *langorer* ; FEW V, 163a : *languor*]

I. - Empl. intrans. "Languir, être faible, languissant": Pour soixante ans ne doit nulz avoir joye De *langorer* en ceste vie humaine, Qui devers Dieu ou en enfer nous maine. (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 134).

II. - Part. passé en empl. adj. "Languissant": Se Mort, qui espart Et qui tout depart, Me prent pour sa part, Mon dueil se depart Et ma vie *languoree*. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 338). LA MORT [à la VIEILLE]. Et vous ma dame *langouree* Qui... (MART. D'AUV., *La Dance des Femmes*, éd. L. Götz, 1460-1508. In : *Z. fr. Spr. Lit.* 57, 1933, 328).

Rem. MILET, *Destruct. Troye S.*, c.1450-1453, v.20348 (*chiere tres langouree* ; GD IV, 715c). [R. M.]

LANGOUREUX, adj. (langoureux)

[T-L : *langoros* ; GD : *langoros* ; AND : *langurus* ; FEW V, 163a : *languor*]

A. - [D'une pers.]

1. "Qui est dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la maladie": Pour ce Estoie je cheüs en transe Aussi com cils qui voit et pense Sa mort devant li toute preste. Si tournay un petit ma teste En gettant un plaint dolereus, Comme homs veins, mas et *langoreus*, Et entrouvri l'un de mes yeus Un petit, - car je ne pos mieus, - Pour ce que voloie vëoir Entour moy. (MACH., *R. Fort.*, c.1341, 54). Chetis seras et *langoreus*, Car vieilles gens sont souffraiteux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 6). ADAM. De tout bien suis habendonné Et pourmené, Ainsy qu'ung chetif *langoureux* (Myst. *Pass. Troyes B.*, a.1482, 57). TETRADIUS. Monsieur, vella le douloureux ; Regardez la pitié terrible. PREMIER. Jamais povre homme *langoureux* Ne souffrit douleur si orrible. DESMONYACLE. Sa, sa, que l'on m'apporte ung crible Pour donner l'avayne aux chevaulx ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 460).

- Empl. subst. : Mon nom se savoir vous voulez, Charite vous m'apeleres, Quar Charite tient en chierte Ceuz que li autre ont en

vilte. Je repais les gens familiaus Et visite les *langoureux* (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 76). C'est un relief pour *langoureux*, Pour malades et dangereus (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 272). ...vëoient les disciples Grant vertu qui de li [Jésus] issoit Dont les *languoureux* garrisoit. (GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 172). Leur vie fut sainte et peneuse, Et après leur mort glorieuse A leurs tombeaux fist Dieu pour eulx Mains miracles aux *langoreus*, Qui la furent de leurs langours Guaris et obtindrent vigours. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 162). Et aussi guarit par signacles A son vivant maint *langoreus* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 310).

2. "Qui est dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la tristesse, à la mélancolie, et particulièrement à la passion amoureuse": Viengne la mors, Je m'y acors, Au *langoreus*, Quant je recors Les doulz confors, Les regars fors De ses doulx yeux, Qui m'ont amors Au dolent mors Des amoureux (DESCH., *Art dictier R.*, 1392, 290). La mort me tolly ma maistresse Et me lascia seul, *langoreus* En la conduite de Tristesse. (CHART., *B. Dame*, 1424, 332). Lors Pitié par don plantureux Envoie aux amans *langoureux* Son loyal medicin, Espoir (Narcissus, p.1426, 285). Il n'est chose si gracieuse Qu'après une dame amoureuse Ensuivre amoureux sejours: La peut on acquerir secours Du don de Grace plantureux, Par quoy les amans *langoreus* Reçoivent par Mercy santé. (Narcissus, p.1426, 293).

- Empl. subst. : Car chascun se donne merveilles Que n'as pitié des *langoreus*, Espoir, confort [des maleureux] (CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 461).

B. - [D'une situation] "Pénible, douloureux, triste": Se je parolle [et je ne sui ois] - Dont me faut il pour estre resjois, Dire et monstrier ma vie *langereuse* (FROISS., *Rond. B.*, c.1365-1394, 90). Vierge plainne de grant bontey, Ne soyés ver moy rigoreuse, Car ma coupè [ma faute, mon remords] est *langoreuse* Per pichiez et per cruaultey. (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 135). ...non contrestant qu'elle saiche bien, et doye scavoit, que tantost elle sera boutee en terre, et sa charoingne rongee de vers, et que en ceste *langoreuse* vie elle recoit peine, douleur, honte, afflictions, maladies et maleuretés sans nombre. (GERS., *Noël*, p.1404, 295). LE LARRON. (...) Ha, Vierge, en ceste mort honteuse, *Langoureeuse*, En ce jour pour moy trespiteuse, Prens de ma povre ame pitié Par ta sainte nativité. (Myst. *jeune fille L.*, c.1413-1445 [c.1530], 74). ...afin que l'Église de ceste maladie *langoreuse* [le schisme] ne soit plus travaillée (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.1, c.1425-1440, 149). Après lequel traictié ainsi fait, mourut audit lieu de Saint Riquier de maladie *langoreuse* messire Emond de Bomber (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.4, c.1425-1440, 73). Et quant elle voit les amans per a per deviser et jouer ensemble, lors renouvellent toutes douleurs en son cuer et tant que en ceste *langoreuse* vie s'est ahurtee tellement qu'elle en a laissié le mangier (LA SALE, J.S., 1456, 240). En lieu obscur, layt et hideux, Gouffre puant, abhominable, Sommes mis en feu *langoureux* Et toute peine intollerable. (Myst. *Pass. Troyes B.*, a.1482, 23).

V. aussi *langourieux* [R. M.]

LANGOURIEUX, adj. (langourieux)

[*FEW V, 163a : *languor*]

(Synon. de *langoureux*): ...vieillesse neant plus que aultre eage n'est *langorieuse* ne malade (PREMIERFAIT, *Vieillesse M.*, 1405, 3). [R. M.]

LANGOURIR, verbe (langourir)

[T-L (renvoi) : langorir ; GD : *langorir* ; FEW V, 163a : *languor*]

"Languir, tomber en langueur" : De povres vefves que ont perdu leurs maris Et ont ung tas d'enfans et de mesnaige, Les ungz malades, les aultres *languoris*... (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 49). LA VIELLE DAMOISELLE. Jay voirement mon temps passe Et ayme mieulx ainsi mourir Que revoir ce qui est passe Et tant de miseres courir. Jay veu poures gens *langourir* (Danse macabre femmes H., p.1480, 84).

REM. *Myst. Nativ. N.S.J.C.*, Jub. II, 21, ds GD IV, 715c-716a. [R. M.]

LANGOURIZ, adj. (langouriz)

[*FEW V, 163a : *languor*]

"Faible, languissant" : Attaint de dueil melencolic, Transy, pasmé et *langouric* Par Faulx Semblant et Faulx Rapport Qui par Faulx Regard baselic, Plein de venin plus que arsenic, Me voudront mect[r]e à tresfaulx port Me donnant dangereux support, Dont je me voy trop fort afflic, Car mon cueur est de flesche ou flic Et du dart d'aymer transpercé Par Cupido qui l'a percé (Chasse am. W., a.1509, 344). [R. M.]

LANGOUSTE, subst. fém. (langouste)

[T-L : *langoste* ; GD : *laouste* ; GDC : *langouste* ; AND : *languste* ; FEW V, 396b : *locusta* ; TLF X, 970b : *langouste*]

A. - "Sauterelle" : ...en son hermitage S'en aloit. La, demy sauvage, De *langoustes* et de racines Vivoit (Liber Fort. G., 1346, 109). Car tant de *langoustes* sourdirent Que le ray du soleil couvrirent (...). Ces *langoustes* trestuit li blé Devourerent, riens n'y remaint, Toutes les feuilles et bois maint Furent par elles devouré. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262). ...d'une maniere de vers volans que on appelle *langoustes* qui gasterent tous les foins de terre (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 126). Les païs champestres sont tournés en l'estat de la mer ou chacun a tant de seigneurie comme il y a de force, et moins y ont de povoir les naturelz seigneurs que les estranges ravisseurs, dont la terre est semee comme de *langoustes* qui par leurs tourbes gastent les regions et les laissent en desert et en freche (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 13). Prenostica aussi, deux ans devant, l'innombrable nombre de *langoustes* qui advolerent en France, qui firent ung dommage inestimable, car ilz mengerent tout ce qu'ilz trouverent vert sur la terre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 v°).

REM. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*languste*).

B. - *Langouste (de mer)*. "Langouste (crustacé)" : *Langoustes* sont grans escrevisses, et sont bonnes cuictes en l'eaue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 237). Escrevisses de mer doivent estre cuictes en four, et dit l'en *langoustes* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 243). Item, char de *langouste* de mer y est bonne en lieu de char. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 255). [R. M.]

LANGOYAGE, subst. masc. (langoyage)

[GD : *langoiage* ; FEW V, 360a : *lingua*]

"Examen de la langue d'un porc" (synon. *langoiement*)

REM. Doc. 1463 (La Rochelle, *langueaige*) ds GD IV, 715a-b. [R. M.]

LANGOYER, verbe (langoyer)

[T-L : *langoier* ; GD : *langoier* ; FEW V, 360a : *lingua*]

I. - "Procéder à l'examen de la langue d'un porc" : Item, les bouchiers qui tueront les porceaulx, ne pourront prendre pour tuer

ung porceau et saler, que XVIII deniers et non plus, et de *langouyer* III deniers. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 38).

REM. Doc. 1378 ds FEW.

II. - "Parler" : Ainsy leur langue en vain ne battent Que pluseurs qui crient et braient Et de tant *langueier* [var. : langagier] se hastent Qu'il fault qu'a tort le droit ilz ayent. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 221). [R. M.]

LANGOYEUR, subst. masc. (langoyeur)

[T-L : *langoieor* ; GD : *langoieur* ; FEW V, 360a : *lingua*]

"Celui qui est chargé d'examiner la langue des porcs" : Aucun ne puet ou pourra d'oresenavant estre tueur ou *langoyeur* de Pourceaulx, ne icellui ou yceulx mestiers ou Offices exercer, s'il n'est mis, institué, et à ce reçeu par le Maistre des Bouchiers (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 621).

REM. Doc. 1378 (*langoieur ou essaieur de porceaulx*) et 1393 (*langoyeurs de porceaulx*) ds GD IV, 715b-c. [R. M.]

LANGRE, (?) (langre)

[GD : *langre* ; FEW XXII-2, 267a : o.i.]

"Balance à fléau destinée notamment à peser la laine et le chanvre (?)"

REM. Doc. 1306 et 1341 (Metz, *langre, lengre*) ds GD IV, 716a (sans définition). Ou faut-il lire *en l'angre* "en angle droit, perpendiculairement" (FEW) et rattacher à FEW XXIV, 572 : *angulus* ? [R. M.]

LANGUE-DE-BOEUF, subst. fém. (langue-de-boeuf)

[GD : *langue-de-boeuf* ; FEW V, 363a : *lingua* ; TLF X, 976b-977a : *langue-de-boeuf*]

A. - "Sorte de vouge ou de pertuisane à manche très court" : ...et navrerent telement ledit Michelet d'une *langue de beuf*, que... (Doc. 1456. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 169). ...portans ou non espées, dagues, *langues de beuf* et autres bastons deffensables pour la seüreté de leurs personnes (Louis XI Anglet. C.P., 1462, 279).

REM. Doc. 1441, 1445, 1447 et 1450 (*langue de boeuf, langue de beuf*) ds GD IV, 717a. Doc. 1441, 1448, 1450, 1461 ds GAY II, 69a-b.

- "[Fer d'une arme blanche]"

REM. Doc. 1446 ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 278, n.6.

B. - P. anal. [Plante ayant plus ou moins la forme d'une langue] "Buglosse officinale" : Maistre Gilles (...) pour plusieurs semences de herbes semées ou jardin de l'ostel où les genz du Roy sont herbergiez, à Londres. C'est assavoir : (...) creçon orlenois, *langue de buef* et plusieurs autres, 10 d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). ...des fromaiges, *langues de boeuf*, du beurre et muscadeaulx (Comptes roi René A., t.3, 1478, 305).

REM. R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 45, 1981, 500. [R. M.]

LANGUE-DE-SERPENT, subst. fém. (langue-de-serpent)

[*FEW V, 363a : *lingua*]

"Pierre d'épreuve (généralement dent de requin) à laquelle on attribue la propriété de déceler le poison dans les aliments"

REM. Doc. 1322, 1327, 1360, 1364, 1370 (MANDEVILLE), 1389, 1396, 1416 (*langhes de sierpent, langue de serpent*) ds GAY II, 69b-70a (*langue serpentine* ds un doc. de 1483). [R. M.]

LANGUE, subst. fém. (langue)

[T-L : *langue*¹ ; GD : *langue*¹ ; GDC : *langue* ; AND : *lange*² ; DÉCT : langue ; FEW V, 358a : *lingua* ; TLF X, 971a : *langue*]

I. - [Organe situé dans la bouche]**A. - Au propre**

1. [Chez l'homme ou chez l'animal] "Organe charnu, allongé et mobile, situé dans la cavité buccale" : Nous vëons un chien qui enrage, De quel cause li vient la rage ? D'un ver qui la *langue* li perse. Or est la cause si desperse Qu'il pert le boire et le mengier, Et puis le couvient enragier. Or est dont li commencemens De quoy vient li enragemens. (MACH., J. R. Nav., 1349, 228). S'aucun a soudenement la *langue* desatrempée, c'est signe d'apoplexie ou de mellencolie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 100). Se tu te laisses surmonter, Je te promet a brief compter La vilenie que j'aray En l'heure sur toy vengeray, Car la *langue* te traïray hors De la gueule et le cuer du corps (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 282). ...elle treuve les dens serrez et la *langue* amortie. (GERS., Pent., p.1389, 85). ...ilz ont finalement pris le pape et luy ont coupée la *langue* et les II oeulx crevez (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 69). ...comme par un chirurgien est guérie la plaie, aussy sera ceste douloureuse plaie (...) que a fait ledit chevalier, en prenant la similitude d'un chien qui met sa patte et *langue* à sa plaie. (BAYE, I, 1400-1410, 100). La *langue* est particulière charnue, molle et spongieuse, composée de plusieurs nerfs, lyans, voynes et artheres, pour le goust principalement ordonnée, à parler et donne prouffit à gouverner la viande en la bouche. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). Cestui eut à disciple Anaxarcus, qui puis couppa sa *langue* aux dens et la cracha au visage du tirant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 66 v°). ...en près Saint Denis en France fut veu un monstre, en forme d'un homme double, qui avoit trois yeux et deux *lengues*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°). Tousjours enforcez son tourment, Et puis soit pendu par la *langue* Vistement, et que on l'estrange (Myst. st Laur. S.W., 1499, 277).

- [Supplice réservé à ceux qui profèrent des mensonges, des injures, des blasphèmes...] *Percer la langue* (à *qqn*) : ...item, qu'il soit tourné ou pilory ès halles publiquement, senz faire aucun cry illec de la cause pour laquelle il sera pilorié, et que illec l'en lui perce la *langue* et soit flastri de une fleur de liz chaude parmy les leffres de la bouche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). ...[ils] furent d'opinion que il estoit dignes et avoit desservy estre, pour les causes dessus dites, tourné ou pilory, la *langue* percée, et bany à tousjours du royaume de France, sur peine de la hart (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 26). Lors lui perça de sa dague la *langue* et les deux joues (LA SALE, J.S., 1456, 298). Et pour ce requeroit icelle demanderesse qu'il fust defendu à sa voisine de ne parler contre elle sur peine de luy percer la *langue* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 132). ...qu'on luy perçast la *langue* d'ung fer chault devant tout le monde (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 85). ...sur peine de estre fleutries ou visaige et d'avoir la *langue* persée. (Doc. 1478. In : G. de Lhomel, Nouv. rec. de doc. pour servir à l'hist. de Montreuil-sur-Mer, 1910, 62).

- [Du chien] *Se guérir de la langue*. "Se guérir en se léchant" : ...et puis li oignez la playe de l'uille sanz lier, comme dessus est dit, quar il se garira de la *langue* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 123).

- [P. plais.] *Estre goutteux de la langue*. "Être dans l'incapacité de boire" : Il est de la *langue* gouteux ; Ja ne boera pour maintenant. (Pass. Auv., 1477, 222).

- [Comme siège du goût] : Fors en raportant au sens de touchement, car le sens de goust est tant seulement en la *langue* et le sens de touchement est avecques ce es autres membres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 222).

• "Sens du goût" : Tast, *Langue*, Flair, Oeil, Oÿe... (Coeur sens M., a.1433, 76).

- [La langue de l'animal comme mets] : *Langue* de beuf fresche soit pourboulye, pelee, lardée et rostie, et menagée à la cameline. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 225). ...apporterent la belle porée verte avecques beau lard, et belles trippes de porc, et une *langue* de beuf rostie (C.N.N., c.1456-1467, 486).

- *Langue de serpent*. *La langue d'un serpent* : Si est bordée [le vêtement de Meseür] par les pans D'orribles *langues* de serpens (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 73). Il nous convient un peu de voirre Pourter en nostre compaignie Avec deux piez d'une arengnie (...) La *langue* d'ung serpent velu, Et la queue d'une couleuvre (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 133). [Substance magique conférant l'invincibilité] Une porcion de *langue* de serpent (Doc. 1450. In : P. Cavailler, Bibl. Éc. Chartes 114, 1956, 102).

• *Langue de la vipere* : Les langues de teles sont venineuses et mortelles comme est la *langue* de la vipere (...). La teste du serpent nommé aspis le succera et la *langue* de la vipere le occira (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 390).

2. [Chez l'homme]

a) "Organe principal de la parole" : Mon glaive ma *langue* j'apel ["j'appelle ma langue mon glaive"] Pour sa plaie qui est cruel. Plus perce et fiert crueusement Que nul glaive ne nul taillant. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 267). ...qu'il restrainde sa *langue* de trop parler (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 253). Car pour amer onques mais Si tres doulereusement Ne fu nuls amis detrais Com je sui ; car, vraiment, *Langue* raconter à droit Ne cuers penser ne porroit La doulour que je recueil. Pour ce m'est vis que j'ay droit, Se je chant mains que ne seuil. (MACH., Bal., 1377, 547). *Langue* poignant, aspre, amere et aguë En traïson souvent me mort et point ; Mais riens ne doubt que die ne arguë, Ne l'aguillon de son venimeus point, Car je me vueil gouverner si à point Que par souffrir et estre de bonne aire Je la feray morir de dueil ou taire. (MACH., L. dames, 1377, 171). Car quant il s'oit escondire De ce qu'il desire, Il reçoit tant d'ire Qu'à verité dire, Pour son mal descrire Ne porroit *langue* souffire. (MACH., Lays, 1377, 317). Et faite en awissealconne remonstrance en ce capitle, se ne fuist l'empeschement des envieuz, qui tousjours ont leurs *lenwes* envenimées (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 46). ...avance toy, mon chier enfant, qui jadiz estoies la joye de tout mon cuer, haste toy pour moy secourir, pour moy tirer et delivrer de ce tres douloureux tourment plus grief que *langue* ne pourroit dire, ne cuer penser. (GERS., Déf., 1400, 227). Et n'est pas à oublier que trop plus grant peril est à errer en blphemant ceste Vierge que en l'onnoyant, elle qui par *langue* d'omme souffisamment ne puet estre louée. (GERS., Concept., 1401, 422). Aussi n'ay-je pas grant savance Du propre langage de France, Car ma mère estoit pure Brète, Donc n'avoit point la *langue* preste, Ne le sens, ne l'entendement, À parler si congruement Comme un François ledit langage (LA HAYE, P. peste, 1426, 165). Frere, il n'est main qui peust escrire, Cuer d'omme ne pourroit penser, Oreille oïr, *langue* parler, Les grans aises ou ceulz seront Qui Dieu de bon cuer ameront Sur toutes choses sans faintise. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 146). ...quand la *langue* d'elle eut pouvoir sur le cuer tresfort chargé d'ire et de courroux, par semblant les parolles qu'elle descocha ne furent pas mains trenchans que rasoirs (C.N.N.,

c.1456-1467, 28). Dieu scet que sa *langue* n'estoit pas oyseuse ! (C.N.N., c.1456-1467, 89). ...ce que sa *langue* n'oisoit respondre, monstrerent ses yeulx (C.N.N., c.1456-1467, 133). ...celle qui avoit la *langue* plus preste alla dire... (C.N.N., c.1456-1467, 203). Et ce pendant l'homme de bien, Qui est accusé, ne scet rien Et ne se seny point atrapé, Ne de ceste *langue* frapé. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 67).

Rem. Forme wall. *lenve* ds Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 187 (v.3009).

- *Longue langue*. "Langue bavarde" : Et ont leurs cuers abandonnez A courte foy et longue *langue*. (CHART., B. Dame, 1424, 357).

- *Aiguiser sa langue*. "Se préparer à la critique"

Rem. LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, IV, 543 (G. Hasenohr, M. fr. 14-15, 1984, 258).

- *Avoir sa science sur le bout de la langue*. "Étaler sa science" : Aucuns semblent que ilz ne scevent rien, et scevent assez. Lez aultres ont toute leur science sur le bout de la *langue*, et semblent biau coup savoir, et ne scevent rien. (Songe verg. S., t.1, 1378, 237).

- *Avoir la langue seche*. "Avoir la langue sèche à force de parler, ne pas se priver de parler parce qu'on sait à quoi s'en tenir" : Et d'autres chouses de savoir Estes desirant, je le sçay bien. Je ne vous y lesseray rien Dont je ne vous face certain De ce de quoy vous avéz fain (.) De savoir [,] pour quoy je le saiche [quel que soit ce que je sache], Car j'ay asséz la *langue* seiche Et si sçay trestout par droiciture. (Liber Fort. G., 1346, 60).

- *Deployer sa langue*. "Parler d'abondance"

Rem. LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, IV, 542 (G. Hasenohr, M. fr. 14-15, 1984, 258).

- *Mordre de (la) langue à qqn*. "Critiquer qqn" : "...tous les marchans et mariniers du monde de la dicte nef et sa prosperite avoient une double envie, et par espécial les XVII nefz ses conserves, desquelles les aucunes d'oeil simple ne la pouoient regarder, voire sans lui mordre de *langue* et sans lui murmurer." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 547).

- [Plutôt que parler] *Mordre sa langue* : Sa *langue* pas il ne mordoit Qui oncques secret ne cela. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 13).

- *Taire sa langue*. V. *taire* "Se taire"

- *Tenir sa langue*. "Se taire"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 695.

- *Tourner sa langue*. "Parler" : Adonc ala sa *langue* par malice tourner Et dist au Sarrasin : ... (Tristan Nant. S., c.1350, 387).

- *Vendre sa langue* : Et [autrefois les avocats] ne vendoient pas leur *langue* ne la science infuse que Dieu leur avoit envoyee, en accomplissant a la lectre la doctrine de Jesuscrist qui dit : Vous avez receu la science pour nyent et pour nyent la donnez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 463).

b) P. méton. "Personne en tant qu'elle produit la parole, locuteur" : ...pour ce que on doit moult doubter qu'en loant si haulte royne *langue* humaine, qui est corrompable, ne faille (Mir. st J. Cris., c.1344, 251).

- *Mauvaise langue* : Néanmoins aucuns envieux et mauvaises *langues* ne s'en taisoient pas en derrière, mais en disoient leurs goulées. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 294).

- *Maise langue*. "Mauvaise langue" : ...le très bon seneschal qui Het et fuit toutes maises *langues* (MACH., P. Alex., p.1369, 144).

B. - P. anal. [Analogie de forme]

1. [Objets en forme de langue]

a) "Banderole en forme de langue" : ...tantost lui vint au devant une pucelle gentement aournee qui lui presenta une lance dont la *langue* du pignon, qui vermeil estoit, aloit filant jusques a terre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 422).

- *Mettre langue rouge par la gueule à qqn*. "Accrocher une banderole rouge à la bouche de qqn en signe d'infamie" : ...leur metra l'an [aux faux témoins] coronnes de parchemin es testes où la cause de leur punition sera escripte et *langues* roiges par les gueules (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1349, 181).

Rem. Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéol. fr. dep. les temps mérov. jusqu'à la Ren.*, t.3, 1916, 439.

b) "Tige perpendiculaire au fléau d'une balance, indiquant l'équilibre des plateaux" : ...se li peseur trouvoient aucun des dras dessus dit pesant mains que deseure est dit et deviset, il doivent mettre le *langhe* de le balanche entre 2 fiers, et puis laissier le balanche couvenir, sans le drap aidier ne grever. Et se li pois emporte le drap, mettre doivent sour le drap un quartron et dont remettre le *langhe* de le balanche entre 2 fiers ensi que devant. Et ensi le doivent-il remettre de quartron en quartron jusques a le livre. (Drap. Valenc. E., 1344, 285). ...les *langues* des balances (Expos. songes B., 1396, 69). Que nul ne pourra peser chandelle, se ce n'est en bellance perchié entre banq et *langue* (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 600).

- [Dans un cont. métaph.] : ...il est expedient au sauvement de l'ame et au bon gouvernement que une foiz (...) [tes] subgiez, grans, moyens, et petis, a toy clerement et non pas par la langue des advocaz, mais par la *langue* de ma sainte balance, te doivent rendre compte de leur gouvernement (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 133). "...Mais la sainte verite est si belle et si belle a cognoistre," dist la royne, "comme la *langue* de ma balance, qui sans faveur demostre a chacun la verite du poys..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 179).

c) "Dans un moulin, pièce de bois qui relie l'extrémité de la ceinture du frein à la bascule"

Rem. Doc. 1413. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 720.

d) "Dent de requin, fossile qui sert à faire l'essai des aliments" : ...pour l'or et pour la facon de la garnison d'une *langue* de serpent (Comptes roi René A., t.1, 1453, 302).

- *Langue serpentine*. V. *serpentine* v. Lexiques

2. [Plantes ayant plus ou moins la forme d'une langue]

- *Langue de boeuf*. V. *langue-de-boeuf* "Buglosse officinale"

- *Langue de bouc*. "Vipérine" : Lingua ircina, c'est une herbe que l'en appelle *langue* de bouc, et a feules aspres comme a buglosse, mais elle est petite de la longueur, et pourte fleur qui a couleur sus le rous ou comme couleur semblable a couleur de violette. (Grant herb. C., c.1450, 129).

- *Langue de chien*. "Cynoglosse" : Toutes ceus cy [ces herbes] congnoys je bien, Et avec ce *langue* de chien Quant je la voy. (Mir. st Panth., 1364, 324). Lingua canis, *langue* de chien. C'est une herbe que l'on appelle cinoglosse. (Grant herb. C., c.1450, 129).

Rem. R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 45, 1981, 500.

- *Langue de moisson*. "Renouée des oiseaux"

Rem. *Grant herb.* C., c.1450, n° 146. R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 45, 1981, 500.

- *Langue d'oiseau* : De *langue* d'oyssel. *Lingua avis*, c'est *langue* de oiseau. C'est la semence du fresne qui a petites feules en maniere de *langue* d'oiseau. (Grant herb. C., c.1450, 129).

- *Langue de passereau. Langue de passeret*. "Renouée des oiseaux"

Rem. Doc. c.1350 (*langue de passe*) ds R. Arveiller, R. *Ling. rom.* 45, 1981, 500. V. *passeret*.

3. "Bande de terre allongée et étroite" : Dou bois d'une *langue* demourée entre la vente sire Aubry de Vernuel et la vente Robert du Vivier (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 402). Et du rebondissement des undes leur batelet fu porté sus une *langue* de sablon ou la mer estoit si basse que le monstre n'y eust peu nagier a son aise. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 297).

4. "Organe en forme de *langue* (clitoris)" : Demande. Pourquoi est ce que les femmes parlent plus que les hommes ? Response. Pource qu'elles ont deux *langues*. (Devin. R., c.1470, 171). [Sens propre / sens sexuel]

5. [Symbole du Saint-Esprit] *Langue ardente / langue de feu / langue enflammée*. "Manifestation théophanique de la descente de l'Esprit-Saint sur les Apôtres le jour de la Pentecôte" : ...c'est proprement le doulz Saint Esperit qui enlumine les cuers des Crestiens par estincelles ardans et trespersans les cuers du feu de son amour comme il fist aus apostres par les *langues* de feu. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 299). Le Saint Esperit hurte a l'uis de la sainte ame par grant son de cremeur et d'espouement (...), par *langues* enflamees de prechement (...), par la columbe qui signifie douceur et amolissement (GERS., Pent., p.1389, 76). Item, tout dessus celledicte chappelle, est le lieu ouquel Nostre Seigneur Jhesu Crist s'apparut a ses appostres quant il leur envoya le Saint Esperit en *langue* de feu le jour de Penthecouste et les enlumina tous de sa grâce. (Voy. Jérus., c.1395, 24). Puis le Saint Esperit leur tramist En *langues* de feu... (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 109). Le saint esperit plus n'attendent Qui tous les resconfortera Et en foy les confermera, En fourme de *langues* de fu. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 279). Et sur chascun d'eulx chee une *langue* de feu (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 881). L'envoy du Saint Esperit est de deux manieres come celle du Filz. L'une est visible, comme il apparut sur Jhesu Crist en maniere et espece de coulon, et sur les apostles en figure de *langues* ardantes comme feu. (Somme abr., c.1477-1481, 118). Les *langues* de feu font signiffiement Que Dieu (...) Nous a huy donné sens et force De diverses langues entendre. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1056).

II. - [Parole, parler]

A. - "Parole, façon de parler" : La quarte galée conduit, A grant joie et à grant déduit, Uns chevaliers de grant renom ; Florimont de Lesparre a non. Nez est dou pais de Gascongne, Si com la *langue* le tesmongne ; De Lesparre est sires clamez. (MACH., P. Alex., p.1369, 143). Et ce dient il afin que il ne labourent plus en enquerant la cause du repos de la terre. Et de ce se esbahist et merveilla Empedocles en disant que ceulz qui par leur *langue* ont ceste vanité moutepliee ont petit entendement en ce que il dient que les parfondeurs ou parfondeces de terre sont infinies, et que aussi l'air en haut est infini. (ORESME, C.M., c.1377, 540). Roy, nous autres sommes venues ycy pour le grant bien et honnour qui nous a esté raporté de toy et de ta noble fame, car les *lengues* d'omes te ont esté favorables (Cardenois C., c.1380-1400, 47). ...gramaire est appelée la science de *langue*, car elle apprend a parler (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 59).

- *Avoir langue*. "Parler avec aisance, avec éloquence" : Tel n'a pas trop plaisant parler, Qui en soy a quelque raison. Mais on doit

en toute saison Envoyer celluy qui *langue* a Pour acquerir biens a foison, Car qui *langue* a, a Romme va. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 50).

- *Avoir belle langue*. "Parler avec éloquence, être éloquent" : Lors de la ville, beaucoup plus d'une lieux Nobles seigneurs sages, prudens, astuz (...), Devers luy vindrent en luy faisant honneur, Et par l'un d'eulx qui avoit belle *langue* Parlant pour tous, fut faicte la harangue Comme il estoit leur souverain seigneur. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 197).

- *Don de langue*. "Don de la parole, de l'éloquence" : Et la deesse de Hospitalité a luy s'apparut et lui donna sapience et habilité et le don de *langue* (MACHO, Esope R., c.1480, 7). Cestuy Myno fut très subtil astrologien et beau personnage et ot don de *langue*. À ceste cause il fut envoyay par icelui Xerxes amasser gens et navires, pour venger la honte que les Grecs avoient faicte à son pere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°).

- *Plate langue*. "Éloquence creuse (?)" : Sy estoient les mots beaux d'un costé et d'autre ; mais de la ârt du roy (...), il y sembloit avoir plus de vuydeur que d'effet, et que ce n'estoit que benoîte eau de court jetée d'un *asperges* de plate *langue*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 150).

- *Changer langue*. "Adopter un autre langage, parler sur un autre ton" : Sy ne m'estoit par noblesse Je vous feroy chancher *lange* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 59).

- "Parole donnée"

• *Ne pas avoir fiance ni foi en langue lombarde* : ...ledit duc de Millan, laissant arriere sa foy et son jurement, les fist menger aux chiens. Pour ce soit advertissement aux roys de France et François pour jamais, de non aver fiance ne foy en *langue* lombarde, car si je vouloye reciter les innumerables traïsons et faulcetés, que d'icelle part sont issues, il ne seroit en piece fait. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 v°).

Rem. Non att. ds DI STEF., s.v. *langue*, mais cf. les valeurs péj. des loc. s.v. *lombard*.

B. - En partic. "Système de signes qui permet la formulation de la pensée et la communication orale ou écrite à l'intérieur d'une communauté, langue" : ...par la maniere du prononcy en *langue* françoise (DESCH., Art dictier R., 1392, 278). ...sy dist en *laingue* sarasine : ... (JEAN D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 193). Pour ce qu'ainsi desmamellees Furent ces dames appellees Amasones, qui ce veult dire En leur *lengue*, com j'oÿ lire, Et leur royaume grant et lé Fu Amasonie appellé. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 10). ...que estoit contre les ordonnances de leur ordre, comme disoient celz d'estrange *langue* d'icellui couvent (BAYE, I, 1400-1410, 11). Lesquelz Piquars et tous ceulx qui point n'estoient de leur *langue* destrousoient de tout ce qu'ilz avoient gagné quant ilz les povoient actaindre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 177). ...generalment toutes femmes prophetes, selon la *langue* de Grece, sont appellees Sibilles (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 125). Quant à la *langue* latine, j'escrips tout soubz la bonne correction de George. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 115). Bien peut il estre qu'il en a esté escript çà et là aucune chose, mais non en ung volume, ne en nostre *langue*, ne si clerement, compendieusement, ne evidemment monstré, comme bien eust peu estre fait (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 r°). Touthoifoz il a esté très mal translaté, selon ce que j'ay congneu par celui de *langue* ebraïque, qui lors se disoit *langue* humaine, et n'y avoit autre *langue* en toute la terre, et est à presupposer que icelui Ionicus le desdya audict Nembroth et qu'il eut autres plusieurs disciples. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 15 r°).

...fonda aussi icelui Nembrod une ville jouxte icelle tour qui, selon saint Jerosme, fut à merveilles grande, qui de tour avoit LXIII mil, et pour la confusion des *langues* la fist Babillone nommer. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 15 r°).

- *Langue commune*. "Langue d'un peuple (p. oppos. au latin)" : Et aussy est, au contraire, la rime mieulx seant en la *langue* commune et par especial en la langue française que en latin (EVR. CONTY, *Harm. sphères H.P.-H.*, c.1400, 72-73).

- *Langue maternelle* : ...par son commandement, translata le livre de ce très notable docteur Hali Abenragel, de langue arabe en *langue* maternelle hispanique. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 125 r°).

C. - P. méton.

1. "Communauté d'individus parlant la même langue" : Tant avoit richesse et puissance, Terres, fiez, honneur et avoir Que trop estoit de tant avoir. Pour ce li pueple l'aouroient Et toutes *langues* le doubtoient (MACH., C. ami, 1357, 29). Adont li rois Daires escript Generaument un tel escript : "A toutes generations, Pueples, *langues* et nations, A tous les habitans dou monde Soit grace et pais qui leur habunde !..." (MACH., C. ami, 1357, 45).

- *Langue française*. "À l'Université, communauté francienne" : ...lesquelz [mordants de ceinture] il, et un compaignon nommé Ymbelet, de la *langue* française, jesusnes homs comme de l'age de XXXII ans ou environ, de forme pareille à lui qui parle, et du hault d'icellui, ont vendus à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 168).

2. "Territoire d'une langue, région où une langue est parlée" : ...il entreprendra chevalerie de diverses *langues* (Expos. songes B., 1396, 81). Et lors aucunement ses aliés de la *langue* de France commencerent a penser et songer et a ouvrir leur entendement, desirans avoir Paix (JUV. URS., *Aud. celi*, 1435, 217).

- *Langue d'oc. Langue d'oïl. Langue de si*. "Langue et pays de langue où l'on répond par *oc*, *oïl* ou *si*" : ...notre lieutenant es parties de la *langue* doc (Doc. 1341. In : J. Miret y Sans, *Le Moy. Âge* 20, 1917-1918, 67). ...ou pais de la *langue* d'oïl. (Mand. Ch. V, D., 1364, 14). ...en nostre pays de *langue* d'oc (Mand. Ch. V, D., 1364, 61). A Romme n'est il pas ainsy, Ne par le pays de Toscane, N'en toute la *langue* de sy. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 235).

Rem. Nombreux ex. ds la doc. de *Langued'oc* et *Languedoc*. G. Dupont-Ferrier, *Revue Historique* 161, 1929, 299-301.

- *Estre de la langue de*. "Être du même pays que" : Là ot maint chevalier estrange, Digne d'onneur et de loange, De mainte estrange region, Dont je vous feray mention. Des François especiaument Vous parleray premierement ; Car avec ces II. se tenoient, Pour ce que de leur *langue* estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 139).

REM. H.-G. Koll, *Die französischen Wörter langue und langage im Mittelalter*, Genève, Droz, 1958. [R. M.]

LANGUEBAUT, subst. fém. (languebaut)

[GD : *languebault* ; *FEW V, 360b-361a : *lingua* ; *FEW XV-1, 30a : **bald* (?) (?)

"Sexe féminin"

REM. Doc. 1467 (*languebault*, *languebaultx*) ds GD IV, 717a. [R. M.]

LANGUEE, subst. fém. (languée)

[T-L : *languée* ; GD : *languée* ; FEW V, 359a : *lingua*]

"Coup de langue, propos agressif"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 149 et GD IV, 714c. [R. M.]

LANGUER, verbe (languer)

[GD : *langué* ; FEW V, 359b : *lingua*]

HÉRALD. "Pourvoir l'image d'un animal d'une langue (faite d'un émail différent)"

- Part. passé en empl. adj. : ...le conte d'Arondel, qui fist ainsin de sa banniere, qui estoit de gueules au lyon d'argent *langué* et armé d'argent, et crioit "Saint George ! Arondel !" (LA SALE, J.S., 1456, 178). [Autres ex. p.191, 192, 193] Emprés du dessusdit escu estoit ung autre escu plus ancien d'assez, lequel estoit d'or a une teste de lyon de gueules, *languée* d'azur et dentee d'argent (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 129). ...pour Lembourg, d'argent au lyon de gheules, armé, *langhé* et couronné d'or, la queuewe fourchue, croisée en saultour (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 106).

Rem. LA SALE, *Anc. tournois L.*, 1459, 60. [R. M.]

LANGUERESSE, adj. (langueresse)

[*FEW V, 359b : *lingua*]

"Bavarde"

REM. *Mél. Lecoy* 1973, 10 (F. Bar) : *Songe du Vergier*, éd. Brunet, 1731 (*Quintement elles sont langueresses de leur propre nature*). [R. M.]

LANGUETER, verbe (langueter)

[T-L : *langueter* ; GD : *langueter* ; AND : *langetter* ; FEW V, 359b : *lingua*]

A. - "Parler, bavarder, pérorer" : Tel maniere de *langueter* Et de muer et bestourner Le tort en droit et droit en tort, Pour atraire et pour faire aport A mon sachet autri argent, Monstre pour quoi Parjurement La langue est dite et nommee, Et (si) te di que sursemee Ell'est par mentir et jurer Et pour l'ardeur qu'a d'assembler L'autri par faus languetemens Et desloiaus parjuremens. (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 313-314). Il fust bon avocat en court, Car il scet trop bien *langueter* Et moz de placebo jetter Ou il lui plaist. (Mir. abbesse, 1340, 63).

B. - *Langueter apres qqc.* "Tirer la langue du désir de qqc." : Vois-tu point que nous *langueton* Après sa peau et barbetons Qu'ung singe après ung gras morsel ? (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 261). [R. M.]

LANGUETTE, subst. fém. (languette)

[T-L : *languete* ; GDC : *languete* ; AND : *langette* ; FEW V, 363a : *lingua* ; TLF X, 977b : *languette*]

A. - "Petite langue" : LE TAVERNIER. J'ay fin yprocas affiné Le meilleur qu'onques fu gousté Pour la *languette* d'un glouton Faire aler a pourcession (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 266).

B. - P. anal. "Objet en forme de petite langue"

1. COST. "Petite patte placée à l'encolure de la housse et qui revient à l'avant du vêtement" : ...une robe de 4 garnemens pour la feste de l'Ascension, pour le corps dudit seigneur ; pour les 2 seurcos, 2 fourreures de menuvair, tenant chascune 386 ventres ; pour manches et poingnès, 60 ; pour le corps de la houce, 440 ; pour elles, 96 ; pour *languètes*, 6 ; et pour le chaperon, 110. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 98).

2. [Dans un instrument] "Pièce en forme d'une petite langue"

- [D'une balance] : Pour povre homme nul ne plaide, Tousjours est sa cause laide A plaideur qui a semblance A *languete* de ballance : Tousjours se trait au plus pesant Et le mendre pese fuiant. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 29). ...la juste *languete* de sa veritable balance (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 450). [Autre ex. p.461]

- ASTR. "Aiguille indiquant une position astrale ou un horaire sur un instrument astronomique" : Et est veant la dicte transmontaigne par le dicte tru et le plus cler de deux freres par le bort, comme dit est, menes la *languette* de vostre espere tant qu'elle soit en droit le frere du coste ou est la plus longue. Et puis regardes quans poins vous la trouver devant le point de vostre minuit ou quans poins apres se reste apres minuit ; car se vostre *languette* est trois poins devant minuit il est deux [corrigez : onze] heures, se six il est 10 heures, se 9 il en est 9 ; mais s'il est trois poins apres minuit il est une heure, se 6 2 heures, se 9 3 etc. (FUSORIS, Manière de trouver l'heure, éd. G. Arrighi, c.1407-1412. In : *Physis* 21, 1979, 348).

3. MÉD. "Organe en forme de petite langue" : La voie de respirer on l'appelle trachee artere et le chief on l'appelle epiglote, la voie de la viande on l'appelle meri (...) et la *languette* qui est sur ces deux conduis, on l'appelle la vule ou luette. (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, IV, 1). [R. M.]

LANGUETTEMENT, subst. masc. (languettement)

[T-L : *languetement* ; *FEW V, 360a : *lingua*]

"Action de parler (en médisance, en tromperie...)" : Parjurement La lengue est dite et nommee, Et (si) te di que surseme Ell' est par mentir et jurer Et pour l'ardeur qu'a d'assembler L'autri par faus *languetemens* Et desloiaus parjuremens. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 314). [R. M.]

LANGUEUR, subst. fém. (langueur)

[T-L : *langor* ; GDC : *langor* ; AND : *langur* ; FEW V, 163a : *langour* ; TLF X, 978a : *langueur*]

A. - "État d'affaiblissement et d'abattement dû à la maladie" : Le roy Ferrant chey en *langueur* et en maladie qui li dura plus d'un an, et morut, et n'avoit plus d'enfans que la royne d'Espagne. (FROISS., *Chron. M.*, XII, c.1375-1400, 7). Le duc de Lancastre chey en *langour* et en maladie très grande et très perilleuse (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 112). Il en entra en une petite maladie frenesieuse, et ne voloit ne boire ne mengier. Si afoibli du corps durement, et entra en une *langueur* qui le mena jusques à mort. (FROISS., *Chron. R.*, VIII, c.1375-1400, 240). Quar alteracion est mouvement selonc qualité et les habis des qualités et les dispositions, si comme sont santé et *langueur*, ne sont pas sanz transmutacions qui sont selonc passions. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 84). Mais le ciel ne puet estre alteré selonc les qualités actives et passives, si comme sont chaleur et froidure et semblables ne selonc celles qui sont causees de cestes, si comme sont oudeur, saveur, santé, *langueur*, etc. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 84). ...ledit de Ruilly, son mary, cheist et feust en très-grant *langueur* de maladie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 305). LAZARUS. Las, dolent ! bien me doix douloir De pourter tel *langueur* Dont je pers ma vigueur. Helas moy ! que feray ? Je croy que j'an moray, Bien le puis esprouver. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 142). ...autant semble morte que vive. En ceste aspre douleur et *langueur* forte se passerent mains jours. (C.N.N., c.1456-1467, 34). SAINT MARTIN. Voluntiers

sera soulagee Se s'est le bon plaisir de Dieu Et sa *langueur* tost deslogee, Quoy que grant piece au lit ait geu. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 451).

Rem. FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, gloss. ; *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, 6542...

- *Maladie de langueur* : ...attendu le long temps et dure maladie de *langueur* soufferte par icellui de Ruilly (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 337). Fist ung tonnel qui gectoït vin sans cesser, qui garissoit hommes et femmes qui en beuvoient, de toutes *langueurs*. (SIMON DE PHARES, *Astr.*, c.1494-1498, f° 70 v°).

- [Dans une formule d'imprécation] : Qui de ce se veult deporter Male *langueur* le puist tenir ! (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 89).

B. - "État d'affaiblissement et d'abattement dû à la tristesse, à la mélancolie, et particulièrement à la passion amoureuse" : Sire, nuls ne m'en puet aidier, Ne nuls fors Dieus ne porroit alegier La grief douleur Qui fait palir et teindre ma colour, Qui tient mon cuer en tristesse et en plour, Et qui me met en si dure *langour* Qu'a dire voir Nuls cuers qui soit n'en porroit plus avoir. (MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 61). Si demouray en ce point longuement, Une heure liez et l'autre heure dolent, Qu'onques n'osay requerre aligement De ma douleur. Mais nonpourquant grant destresse d'amour, Ardant desir, la crueuse *langour*, Ou j'avoie demouré par maint jour, Son bel acueil, Esperance de terminer mon dueil, Sa grant biauté, si dous riant vair oueil, Et ce qu'en li n'avoit goutte d'orgueil, Le hardement De requerre merci couardement Me donnerent. (MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 75). Vostre *langueur* sera par moi sanee, Tresdoulz amis que j'aim sans repentir, Se moi laissez et Amour couvenir, Je le vous jur, comme amie et amee, Vostre *langueur* sera par moi sanee. (MACH., *Voir*, 1364, 284). Las ! cilz desirs ne laist amenuisier La grant douleur qui longuement me dure, Einsois la fait toudis monter En accroissant ma *langour* et m'ardure, Si que mes cuers qui aime outre mesure En desirant se despoire et marvoie, Quant je ne voy ma dame simple et coie. (MACH., *L. dames*, 1377, 37). Dame n'Amours, à qui mes cuers s'ottroie, Ne firent leur pouoir plus asprement D'autrui douleur croistre com de la moie, S'il ne le voloient dont partuer ; Et encore miex vauroit il définir Que vif languir en *langueur* si obscure Com je languir, car pleins sui d'une arsüre Qui tout me seche et me met à nient, Si que j'en pers force et entendement Si croy qu'Amours en ce se desnature, Quant je la serf si amouusement (MACH., *L. dames*, 1377, 59). S'ay trop plus chier, en lieu de ma tristour, Qu'à un seul cop me face definir, Qu'ainsi languir sans merci esperer. Et quant ses cuers ne me vuet resjoir, A tout le meins deingne que ma *langour* Preigne sa fin : si fera mon plaisir, Mais que morir puisse pour sa dougour ; Car il vaut mieus, et s'est plus grand honneur, Morir à joie humblement pour amer, Qu'ainsi languir sans merci esperer. (MACH., *L. dames*, 1377, 114). Et si maudi l'eure qu'elle fu née, Son faus samblant, sa fausseté prouvé, Son grant orgueil, sa durté où tenrou N'a ne pitié, qui tient en tel *langour* Mon dolent cuer en estrange contrée. Et si maudi Fortune et son faus tour, La planette, l'eür, la destinée Qui mon fol cuer mirent en tel erreur Qu'onques de moy fu servie n'amée. (MACH., *L. dames*, 1377, 192). ...pour ce en *langour* Vueil bien morir pour s'amour. (MACH., *Les lays*, 1377, 294). De ma douleur confortés doucement, De mon labour meris tres hautement, De grant tristour en toute joie mis, De grief *langour* eschappés et garis, De bon eür, de grace, de pitié. Et de Fortune amis et à mon gré, Com diseteus richement secourus Et familleus largement repeüs De tous les biens que dame et bonne Amours Pueent donner a amant par honneur Suis, et Amours m'est en tous

cas aidans. (MACH., Motés, 1377, 510). Pense de lenfermete, de la *languueur* du chief de lame qui est franc arbitre, de la tristesse du cuer pleureux qui est prudence ou conseil humain, de la douleur des piez et de tout le corps (CIB., p.1451, 187). Ma dame, au regart de vostre corps je le treuve tresbien disposé mais vostre cuer ne l'est pas qui a en soy aucune grant douleur secrete que se pourveu n'y est briefment vous tumberez en une grant *languueur* tres forte d'en garir. (LA SALE, J.S., 1456, 241). Eulx estans en ceste rage et demesurée *languueur*, l'un dit a son compaignon... [De deux amoureux dont les dames repoussent les avances] (C.N.N., c.1456-1467, 363).

- "État d'abattement et d'inaction" : Nous vauldrions trop mieulx, si nous sommes raffresquis en nostre pays, que si nous demourrons ychi en painne et en *langour*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 114).

- *Tenir qqn en languueur* : Or me tenez en *langour* Dont je criem morir. (MACH., Ch. bal., 1377, 583). Si que durer ne porroie, Se n'avoie Confort de vostre valour Contre desir qui guerroie Et maistroie Mon cuer et tient en *langour*. (MACH., Ch. bal., 1377, 603). Mort, j'appelle de ta rigueur, Qui m'as ma maistresse ravie. Et n'es pas encore assouvy Se tu ne me tiens en *languueur*. Oncques puis n'euz force, vigueur. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 85).

C. - "Dépérissement, souffrance" : Las ! trop longuement destinez Suis a porter ceste *languueur*, Ce meschief et ceste douleur Qui si me menjue et desront ! (Mir. st Val., c.1367, 126).

- Au plur. : ...vraiment il [Jésus] souffri nos *languieurs* et porta nos douleurs. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 524). [aussi p.579] Dont mal maint Ay, quant tu ne me secours En mes *langours*, Car d'aillours N'est riens qui confort m'amaint. S'en croist mes plours Tous les jours, Quant tes cuers en moy ne maint. (MACH., Bal., 1377, 540). Car la mort vient à moy le cours, Ne nul recours N'ay, ne secours En mes *langours* De mes tristours Ne puis trouver envers Amours ; Dont mes dolereuses dolours, Pleines de plours, En sont tous jours Assez grignours En meins destours. (MACH., Les lays, 1377, 295). ...ainsi comme il avoit esté dit par Ysaïe, en Ysaïe, ou LIIIe chapitre, la ou il dist : "veritablement il a souffert noz *languers* et si a porté noz douleurs". (Songe verg. S., t.1, 1378, 78). [R. M.]

LANGUIER, subst. masc. (languier)

[GD : *languier*¹ ; FEW V, 361b : *lingua*]

"Pièce d'orfèverrie destinée à recevoir les langues de serpent servant à faire l'essai des aliments" : ...un pot à eaue en guise d'un serpent et une femme dessus tenant un *languier* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 313). ...1 *languier* de langues de serpent, où il ne faut riens (...) ouquel *languier* avoit 1 pié, 1 camahieu où milieu, semé d'esmaux et doré (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 322).

Rem. Doc.1353, 1360 et 1380 ds GD IV, 717b. [E. P.]

LANGUINE, subst. fém. (languine)

[GD : *languine* ; FEW V, 162a : *languere*]

"Languueur"

REM. Doc. 1443 (Picardie, *languine*) ds GD IV, 717c. [R. M.]

LANGUIR, verbe (languir)

[T-L : *languir* ; GD : *languir* ; GDC : *languir* ; AND : *languir* ; DÉCT : *languir* ; FEW V, 161b : *languere* ; TLF X, 979b : *languir*]

A. - "Se trouver dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la maladie, dépérir physiquement" : ...Et vous supplie en

amistié Qu'aiez d'un fil qu'il a pitié, Qui *languist*, dont c'est grans damages (...) Par maladie est touz contraiz (Mir. st Val., c.1367, 132). Ceste damoiselle (...) revint de ceste extreme maladie, et comme auparavant depuis vesquit en *languissant* (C.N.N., c.1456-1467, 459). ...mourir *languissant* de tresgrieve mort (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 116). DIEU. Raphael va tost sans delayer Visiter ce pauvre gisant Qui meurt la en *languissant* Souffert a griefue penitence Dont vie aura sans faillance (Myst. st Martin K., a.1500, 164).

B. - "Se trouver dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la tristesse, à la mélancolie, et particulièrement à la passion amoureuse, dépérir moralement" : Mais quant je pensay ensemment Comment je l'aim très loyaument, Et elle n'a cure de moy, Einsois me fait peinne et anoy Et me fait en dolour *languir*, Pour ce que je l'aim et desir, Et qu'elle me deüst par droit Des biens amoueus orendroit Faire aucune joie esperer, Et elle me fait desperer (MACH., D. verg., a.1340, 17). Mais sa bouchette, Petite a droit, vermillette, grossette, Toudis riant, savoreuse, doucette, Me fait *languir*, quant mes cuers la regrette. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). Pour ce que Compaingnie, Amour, Biauté et Juenesse la lie, Et Loiauté, qu'oublier ne vueil mie, En grant folie, En rage, en dueil et en forcenerie Le font *languir*, et en grant jalousie, Et en peril de l'ame et de la vie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122). Pour ce que Compaingnie, Amour, Biauté et Juenesse la lie, Et Loiauté, qu'oublier ne vueil mie, En grant folie, En rage, en dueil et en forcenerie Le font *languir*, et en grant jalousie, Et en peril de l'ame et de la vie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122). Ne Souvenirs ja mais ne m'aideroit, Car desconfort toudis m'aporteroit, Merencolie en moy se bouteroit, Pour moy detraire. Dont Tristece toudis en moy seroit, Mes corps sans cuer long de vous *languiroit*, Si que durer longuement ne porroit En tele haire. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). Car m'amour donnay en jouvente, Cuer, corps, ame, vie et entente, A ma très douce dame gente, Plaisant et gaie. Las ! or *langui* en grief attente Et vif en pensée dolente : C'est le guerredon, c'est la rente Qu'Amours me paie. (MACH., R. Fort., c.1341, 49). Pour Dieu, dame, tant vous fiez De moy, las ! que vous m'ociez, En moy disant sans couverture Que vous n'avez mais de moy cure. Car il me vaut trop mieus morir Pour vous a un cop que *languir*. (MACH., R. Fort., c.1341, 154). Sire, en tristesse et en doulours Vif, dont languis et *languiray* Tant que confessée seray (Mir. femme roy Port., c.1342, 190). ...un riches homs, gaiz et jolis, A du tout son cuer en vous mis (...) Et tout aussi qu'uns affamez Seiche et *languist* pour vous sur terre. (Mir. Theod., 1357, 74). Je *languis* pour toie amistié ["à espérer ton amitié"], Et si n'en has nulle pitié. (MACH., Voir, 1364, 642). Quant je la voy, mes cuers est si espris Qu'il art et frit si amouusement Qu'à ma maniere appert et à mon vis ; Et quant loing sui de son viaire gent, Je *langui* à grant dolour : Tant ay desir de veoir sa valour. (MACH., Bal., 1377, 552). Jamais ne quier joie avoir, Bien d'amours ne reconfort, Ainsois vueil au desespoir De la dolour que je port Toute ma vie *languir*, Et puis à dolour morir, Se pour longue demourée Bonne amour est oubliée. (MACH., L. dames, 1377, 43). Helas ! ainsi *languiray* Tous seus, sans cuer et sans joie, Et en doubtance seray De vous qu'oubliés ne soie. (MACH., L. dames, 1377, 105). Amours, ma dame et Fortune et mi oueil Et la tres grant biauté dont elle est pleine Ont mis mon cuer, ma pensée et mon vueil Et mon desir en son tres dous demainne. Mais Fortune seulement Me fait *languir* trop dolereusement Et trop me fait avoir peinne et anoy, Quant seur tout l'aim et souvent ne la voy. (MACH., L. dames, 1377, 204). Si n'y a meilleur que soustenir par ung peu de temps la douleur de penitence, qui maine a garison,

affin que on ne *languisse* pas ainsy par mauvaise convoitise et male arsure jusques a la fin. (GERS., Déf., 1400, 243).

C. - "Souffrir, dépérir (d'une situation pénible, des peines de l'enfer, d'un travail harassant...)" : Jamés ne ferons que *languir* [en enfer], Que ne vault tant crier ne braire, Faisons du pis que pourons faire, Jamés autre plessir n'aray Que faire du pis que pouray. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 11). LE SERGENT. A la mort, hélas, que je soye Bien tost gecté où je doys estre, Sans tant *languir*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 36). LE CRESTIEN. En mon fait je ne me congnois, Je vois tousjours en *languissant*. LA FEMME. Jesus, redempteur tout puissant, Et saint Nicolas glorieux Nous feront en la fin eureux Se [nous] mettons peine a gagner. LE CRESTIEN. J'entends bien qu'il fault besongner Qui veult vivre, mais le moyen Pour parvenir d'avoir du bien ? N'est que l'estat de marchandise Et nous n'avons rien. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 82). DIEU. [à Adam]. Malediction durement Sera sur terre en ton ouvrage, Car tu *languiras* povrement En vivant de ton labourage. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 64).

D. - [P. affaiblissement] *Faire languir qqn*. "Faire attendre qqn" : Item, enquis audit Pierre se il avoit autre chose mesfait qu'il dist, et respondi : Alaz ! j'ay assez mesfait et trop. Je sçay bien que j'ay mort desservie ; et pour Dieu, mons., que vous ne me faciez point *languir* ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 474). ...pour la grand courtoisie que Dieu en elle n'avoit pas oubliée (...) [elle] ne le fist gueres *languir*. (C.N.N., c.1456-1467, 91). Prince, mieux vault que me face morir Que me faire gayres ainsy *languir*. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 195).

V. aussi *languissant* [R. M.]

LANGUIREUX, adj. (languireux)

[*FEW V, 162a : *languere* ; *FEW V, 163a : *languor*]

[Croisement de *languoureux* et *languisseux*] : Sour l'an M et LXX et dois mult *languireuse* Maladie at empris, fel et incurieuse, Ly dus de Loheraine, dont melancolieuse Furent toute sa gens et fortement gringneuse (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 500). [R. M.]

LANGUIS, subst. masc. (languis)

[T-L : *languis*]

"Souci, tourment, état de langueur provoqué par les tracas" : Et pur *languis* q'ele avoit pur maintenir la péés, le commune poeple mult la pleinoit. [Faut-il lire l'angwis "l'angoisse" ?] (Chron. London A., c.1350, 49). [D. L.]

LANGUISON, subst. fém. (languison)

[T-L : *languison* ; GD : *languisson* ; FEW V, 162a : *languere*]

"Langueur" : Or pouez pencer si le bon home use sa vie en grant *languisson*, qui ne peut partir d'ung lieu et ne peut aller ne dire les grans tors que l'en lui fait. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 76). ...il devint durement malade, dont par force de langueur trop périlleuse il le convenoit transporter en une litière à Cambray, là où il parfit le terme de sa *languison* jusques à estre revenu à l'amendement par grant diligence des phisiciens du duc mesmes, qui l'en fit soingner. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 70). ...mais maintenant nous vivons en tristeur, et en *languison* nostre ville chiet, et périst voiant nos yeux et la fuit chascun. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 399). [R. M.]

LANGUISSABLE, adj. (languissable)

[GD : *languissable* ; FEW V, 162a : *languere*]

"Languissant, qui est dans la langueur" : ...morbidum (...) : maladez, *languissable* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 37). [R. M.]

LANGUISSANT, subst. masc. (languissant)

[GDC : *languissant* ; FEW V, 161b : *languere* ; TLF X, 980b : *languissant*]

A. - "Qui est dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la maladie, malade" : ...la nue fait alejance aux malades *languissans* (Mir. st Ign., 1366, 72).

- Empl. subst. : Mon Redempter, à qui toutes choses sont manifestes, moy recognoissant tant de fois avoir offensé devant ta Magesté et digne Sainteté, soies propice à moy pecheur, et ainsy comme tu as daigné aprochier du lit du povre *languissant*, te plaise, par ta misericorde, que à toy puisse en la fin parvenir ! (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 184). ...la justice d'un roy c'est la paix des peuples, la garde d'un pais, l'immunité du peuple, l'aide des gens, la cure et garison des *languissans*, la joye des hommes (JUV. URS., Verba, 1452, 294). O vray Jesus, prophette saint et digne, Aux *languissans* tres sainte medecine, Port de salut aux perilz de la mer, Tu nous nourris en ta sainte doctrine Et j'ay receu ta sainte discipline Que tout bon cueur doit fermement amer. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 780).

B. - "Qui est dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la tristesse, à la mélancolie" : Que tristesse qui tant est ennuyeuse Me soit la mort trempement amenant. Savoir vous fais qu'a estre *languissant* Ainsy long temps ne pourroie durer (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 365). Le cueur donc qui est en prison, En douloureuse marrison, *Languissant*, sans nulle desserte, Peut bien demander garison De ses douleurs, sans mesprison, Par semblant et voie couverte. (Narcissus, p.1426, 287).

- Empl. subst. : ...Mieulx c'une femme, qui toudis Gette de grans mos et despis Au *languissant* qu'elle despoire (DESCH., M.M., c.1385-1403, 66).

V. aussi *languir* [R. M.]

LANGUISSEMENT, subst. masc. (languissement)

[T-L (renvoi) : languissement ; GD : *languissement*¹ ; AND : *languissement* ; FEW V, 162a : *languere*]

"Langueur, fait de languir" : Soyéz seure que ma vie ne sera pas longue, se je croyoye que vous demourassiéz longuement a retourner ; ne encores ne voy pas bien que je soye sans *languissement* doulereux et amer, vous voyant aller ailleurs. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 613).

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD IV, 717c [R. M.]

LANGUISSEUR, subst. masc. (languisseur)

[T-L : *languissëor* ; GD : *languisseor* ; *FEW V, 162a : *languere*]

"Celui qui languit, qui est en langueur, qui est souffrant" : Tu es forcë et soustenance Des impotens qui n'ont vertus, Et aus *languisseurs* alegence (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 174). [R. M.]

LANGUISSEUX, adj. (languisseux)

[GD : *languisseux* ; FEW V, 162a : *languere*]

"Languissant"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*invallitudinariarius, languiseulx*), ds GD IV, 718a. [R. M.]

LANGURGITÉ, (?) (langurgité)
[Ø]

"?" : *Langurgité* et profondeur de mer... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 424). [Locher 76v° : *in gurgite* ; hypermétrique]

REM. Sans doute à lire *l'angurgite* (*engurgite*, cf. *gurgite* "canal" ds GD IV, 390a-b, et *engurgitement* "ingurgitation" ds GD III, 185a), "gouffre, abîme (de la mer)". Serait à rattacher à FEW IV, 330a : *gorges* et 692a : *ingurgitare*. [R. M.]

LANICE, adj. (lanice)

[T-L : *laniz* ; GD : *laneis* ; FEW V, 148b : *lana* ; TLF X, 981a : *lanice*]

"Qui provient de la laine"

REM. Doc. 1412 (Chauny, *bourre tondice ou laniche*) ds GD IV, 712a. *Z. rom. Philol.* 80, 1964, 461 (M. Höfler). [R. M.]

LANIER, subst. masc. (lanier¹)

[T-L : *lanier* ; GD : *lanier*² ; AND : *laner*¹ ; FEW V, 150a : *lanarius* ; TLF X, 981a : *lanier*]

"Faucon dressé pour la chasse, femelle du laneret" : C'est moult bonne chose a un homme qui a un bon austour ou faucon, *lanier* ou sacre pour la perdrix que de tieulx chienz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 136). ...les faulcons, *lenyers* et autres oyseaulx de feu mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 523). Il n'est *lanier*, faucon n'aronde Qui volast plus legierement (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 97). ...le dit Loys ala en la maison dudit Charles, et incontinant qu'il fut en la dicte maison, il en entra en ung jardin et ala poser deux *laniers*, qu'il avoit, à la perche, et après s'en entra en la dicte maison pour disner (Doc. Poitou G., t.8, 1445, 224).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 8 (*lannier*)...

- [Dans un cont. métaph.] : Cestui Grant Serpent regna treslonguement et merueilleusement se deffendi de la grant Aigle Volant noire, dont en parchemin et en cire il s'appelloit vycaire, combien qu'il n'en donnast une poire, et de plusieurs grans et notables Francois aussi, naturelx et gentilz, de *lanniers* et de vautous, de griffons et de tous oyseaulx fiers. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 281). ...et toutesfoiz il auroit bien mestier d'avoir a sa forge grant plante de charbon pour forgier bons besans, et payer ce qu'il n'a pas acreu, pour confortier les *laniers* et les aulteurs, les faulcons et les espreviers, et a tous ceulx de la nef donner confort et consolacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 588). [R. M.]

LANIER, adj. (lanier²)

[T-L : *lanier* ; GD : *lanier*³ ; AND : *laner*¹ ; FEW V, 150a-b : *lanarius*]

A. - *Faucon lanier*. "Faucon de moindre qualité" (synon. *lanier*¹) : Le faucon *lannier* est dit villain pource qu'il se paist de toutes chars, comme beuf, mouton, chievre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168). [Autres occurrences p.167 et 168]

B. - [D'une pers., d'une attitude, du coeur...] "Lâche, félou" : Qu'avoec sa mère fu ordonnance ouvrière De ceste cose-chy qui a esté *lanière*. (Chev. cygne R., c.1356, 70). ...sans pensee *laniere* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 14). [aussi *Flor. Octav. L.*, t.2,

c.1400, 564, v.17891] Aussi tost que le vit, lui monstra belle chiere Et lui geta au col sces .II. bras par deriere, Puis le prinst par la main, sans pencee *laniere*, De lui bien honnourer savoit bien la maniere. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 370). ...Que n'a coer avers ne *lanier* (Pastor. B., c.1422-1425, 78). ...et que la cause pourquoy il estoit la venus estoit pource que le seigneur d'icelly pais, que grant temps il avoit servy, estoit mauvais et *laniers* et n'avoit en sa compaignie que lobeurs et flateurs (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 514). Et li Turs se deffent, qui n'a point cuer *lanier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 312). ...Car pendre le fera ou tout vif escorcier Ensement c'on doit faire .I. tel laron *lanier*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 416).

- "Faible, stupide" : Gens humaine, ne soyez si *laniere* Qu'ydole d'or ou pourtraicte en paniere Soit depar vous desormais aouree. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 352).

- *Estre lanier de* + inf. "Se montrer lâche à, hésiter à" : Et tantost le vit le lanier, Qui de venir ne fut *lanier* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 102).

- Subst. "Lâche" : Et Tiebaut li reva .I. tel cop desquerquier Qu'a tiere le trebusque en faisant le prier. Ses frerez le perchut, Erenquaux le *lanier* ; Dont va ferir Tiebaut .I. grant cop et lanier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 873).

REM. L'ex. suiv. fait difficulté (la valeur de *lanier* peut paraître positive) : Assés près de Rohais, .ij. trais d'arbalestrier, S'alèrent encontre pour estour commenchier, A chascune partie s'alèrent apointier ; Chascuns du bien férir avoit le corps *lanier*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 416). [T-L V, 154, 22 : "achtete den Leib gering ?" ; "méprisait son corps (en l'exposant au combat) ?"] [R. M.]

LANIER, verbe (lanier³)

[T-L : *laniier* ; FEW V, 164b : *laniare*]

A. - "Déchiqueter, mettre en pièces (?)" : Et Tiebaut li reva .I. tel cop desquerquier Qu'a tiere le trebusque en faisant le prier. Ses frerez le perchut, Erenquaux le lanier ; Dont va ferir Tiebaut .I. grant cop et *lanier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 873). [L'Éd. rattache à *lanier*² "lourd ?"]

B. - "Graver ?" : Et pour avoir fourbi et nettoié deux chanfrains, gravé et *lanié* 4 pommeaux et 4 heus a 4 espees qui avoient esté donnees au Roy... (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1383, 84). [Mais est-ce bien le même mot ?]

REM. Cf. aussi TAILLEV., *Bien allée* D., p.1440, v.120, et la note de l'Éd. (*la laine* serait à lire *l'alaine* et serait un déverbal de *lanier*³, avec le sens de "chagrin"). [R. M.]

LANIERE, subst. fém. (lanière)

[GDC : *lasniere* ; AND : *lanere* ; FEW XVI, 598a : **nastila* ; TLF X, 981b : *lanière*]

"Bande longue et étroite de matière souple (en partic. de cuir)" : ...3 livres de soye de plusieurs couleurs, baillées audit Eustace pour faire *lasnières* et autres estoffes en la taillerie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 91). Gardez que bien vous atirez. Ci ne valent souspirs ne larmes : Vous penrez VJc. hommes d'armes, Qui seront de tres bonne estofe. N'y a celui que je n'estofe, Si bien qu'il n'i faudra *laniere* ; Tuit serez dessous ma baniere. Partez vous demain sans demeure, Car il convient que je demeure Pour parfaire tout le traité Que nous avons yci traité (MACH., P. Alex., p.1369, 136). Enfans de ville par bendes singulieres A la grant gorre de drap d'or bigarrez, Chaulces guyndees a bien courtes *lasnières*, A

tout guydons, estendars et banieres, De fleurs de lis trestous billebarrez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 200).

Rem. *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, 7457. [R. M.]

LANIÉRETTE, subst. fém. (lanierette)

[GD : *lanierette* ; *FEW XVI, 598a-b : **nastila*]

"Petite lanière" : Pastours qui a hoch et forcettes, Boiste pendant a *lanierettes* Et alennes bien deliettes... (Pastor. B., c.1422-1425, 180). [Seul ex.] [R. M.]

LANIFICE, subst. masc. (lanifrice)

[GD : *lanifrice* ; FEW V, 165b : *lanificium*]

"Travail de la laine"

REM. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD IV, 719a. V. aussi *lanfice*. [R. M.]

LANIFIER, verbe (lanifier)

[GD : *lanifier* ; FEW V, 149b : *lana*]

"Travailler la laine"

REM. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD IV, 719a.. [R. M.]

LANIFIQUE, adj. (lanifique)

[GD : *lanifique* ; FEW V, 149b : *lana*]

"Qui a trait à la fabrication de la laine"

REM. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD IV, 719b. Lat. *lanificus*. [R. M.]

LANIGÈRE, adj. (lanigère)

[GD : *lanigere* ; FEW V, 149b : *lana* ; TLF X, 981b-982a : *lanifère* (*lanigère*)]

"Qui porte de la laine" : ...Dont les profitans *lanigeres* - Ce sont les bestes portans laine... (Pastor. B., c.1422-1425, 117). [R. M.]

LANISTE, subst. masc. (laniste)

[T-L : *laniste* ; GD : *laniste*² ; FEW V, 165b : *lanista* ; TLF X, 982a : *laniste*]

"A Rome, celui qui achetait, formait, puis louait ou vendait des gladiateurs pour les combats de cirque"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 719b. [R. M.]

LANON, subst. masc. (lanon)

[T-L : *lanon* ; GD : *lanon* ; FEW V, 150b : *lanarius*]

"Lanier, faucon lanier" : ...li corbaut et li *lanon* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 166). [Seul ex.] [R. M.]

LANREUCE, subst. fém. (lanreuce)

[FEW XXI, 504b : o.i.]

"Femme (prostituée ?)"((Éd.)) : Se treuve point quelque *Lanreuce* Aulcunefoiz sur le terrant ? (Sots gard., a.1488, 104).

Rem. Peut-être *Laurence* (cf. note de l'éd.). Cf. aussi : *Laurence* la grant Chicheface (...), Eudeline Pisse collette... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 92). [R. M.]

LANSAGE, subst. masc. (lansage)

[T-L : *lansage* ; GD : *lansage*¹ ; FEW XVI, 445a : *lantsage*]

"Aliénation de la possession d'un bien, dans laquelle le vendeur se réserve la propriété, tandis que l'usufruit passe entre les mains de l'acquéreur, qui devient propriétaire si le vendeur ne peut pas racheter le bien à une date fixée" : ...en temps de siege vaucke, les esquevins de Liege puelent bien

conseillier le loy ... cheaux qui le requient et rechargier toutes cours ... eaux prenant chief, excepteit cas crimynals ; et puelent faire tous aultres explois qui point ne sont necessaires de mettre en wardé ; et enssi puelent ilh rechivoir toutes poroffres de cas touchans ... justiche, soit d'aprovanches de testamens, de covens de mariages, de *lansaiges*, de plaintes de tous cas crimynals. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 65). ...ad cause des faux *lansaiges* qu'ilh font por avoir plus apparehiment argent de jour en jour. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 38). ...li lansaigneur resiwerait toute la mesure pour son *lansaigne* a salveir. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 38).

- " Biens ainsi aliénés" : En apres ju vuelh et ordine que me sires Johans del Lardier, chevalirs, eskevien de Liege, mes cusiens, ait en sa main tous fois le *lansaigne* que ju et ilh portons des biens damoiselle Johanne Surlette ma serour tout le cours delle vie le ditte Jehanne pour lei a aidier govreneir et manbourmir (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 81).

REM. Doc. 1348 et 1350 ds T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 106. Enregistré aussi, à tort, ds FEW V, 154a : *lanceare*. GD IV, 719c : *lansage*² : sans doute mauvaise lecture pour *hausage*, *haussage*, Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 185. [R. M.]

LANSAGERIE, subst. fém. (lansagerie)

[*FEW XVI, 445a : *lantsage*]

(synon. *lansage*) : ...lesquelz dis hiretages acceptat ly deseurdit Willemair le Tanneur filz mesure Reinir en *lansagerie* parmi payant... (Terre Jauche D., 1444, 147). [Passage ajouté ; T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 106] [R. M.]

LANSAGEUR, subst. masc. (lansageur)

[GD : *lansageur* ; FEW XVI, 445a : *lantsage*]

"Celui qui aliène en *lansage*" : ...li *lansaigneur* resiwerait toute la mesure pour son lansaigne a salveir. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 38). [R. M.]

LANSAGIER, verbe (lansagier)

[GD : *lansagier*¹ ; FEW XVI, 445a : *lantsage*]

A. - "Aliéner en *lansage*" : Tous chez dont les biens hiretaibles teilement *lansagies* muevent... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 38).

B. - "Investir" : Lohiers, ses fils, de Franche fut roys tous ensegniés, O luy Thirys son frere, qui n'estoit mie viés, Et Hildriche astoit d'Austrie *lanségiés* (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, 604). [R. M.]

LANSART, (?) (lansart)

[Ø]

"?" : - Venez vous ent. Avez argent n'ami ? - Oil, par Dieu, combien vous fault, *lansart* ? - Soixante escus, ou votre procès s'art. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 30). [R. M.]

LANSQUENET, subst. masc. (lansquenet)

[GDC : *lansquenet* ; FEW XVI, 444a : *landsknecht* ; TLF X, 982b : *lansquenet*]

"Fantassin allemand servant comme mercenaire" : Il [monseigneur l'archiduc] avoit une bonne escadre de *lansquenetz*... (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 253). Il conduysoit lors Suÿsses, Alemans, *Lancequenetz* qui ont cueurs vehemens A l'exercice de guerre exordiante (LA VIGNE, V.N., p.1495, 140). [Autre ex. p.131, 210, 240] Il y en avoit d'autres que nous appellons communement *lansquenetz*, qui vault autant à dire comme compaignons de païs, et

ceux-là hayent naturellement les Suysse, et les Suysse eux. (COMM., III, 1495-1498, 266). [Autre ex. p.218]

REM. Aussi MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 193 ; 313 (*lansquenect*). [R. M.]

LANT, subst. masc. (lant)

[T-L : *lant* ; FEW V, 159a : **landa*]

"Pays, région" : Or, pierres, yvoire et especes (...) Sont en Inde monlt habundant Mille fois plus qu'en aultre *lant*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 197). [R. M.]

LANTERNE, subst. fém. (lanterne¹)

[T-L : *lanterne* ; GDC : *lanterne* ; AND : *lanterne* ; DÉCT : *lanterne* ; FEW V, 166a : *lanterna* ; TLF X, 983a : *lanterne*]

A. - "Boîte à parois translucides où est placée une source de lumière" : Je souchaide que tels gens fussent En païs ou il ne sceüssent Chemin, ne voie, ne sentier (...) ; Et que d'aucune mortel guerre Fussent espandu par la terre Tout environ li annemi, Et ceste gent fussent enmi, Et que les feus de toutes pars Boutassent, si que des espars Veüssent en lieu de *lanterne*. (MACH., D. Lyon, 1342, 204). ...une *lanterne* d'argent dorée et esmailliée, d'œuvre de maçonnerie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 324). ...comme il s'en aloit en son hostel, rue Saint-Jaques, portant une lanterne en sa main, ycellui Jaquet, d'un gros baton qu'il tenoit, rompi et cassa ycelle *lanterne* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 98). Item, et non contens de ce que dit est, rompirent ou dit monstier la *lanterne* à quoy l'en porte par nuyt Nostre-Seigneur, rompirent et ardirent aussi les cierges et tout le luminaire dudit monstier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). Apourtés cordez et landons, Prenéz *lanternez* et brandons (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 174). ...et aussy eurent *lanternes*, chandailles, pierres a feu, fusiz, vivres pour V jours et aultres choses neccessaires (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 81). Item, ung croiseul de cuivre, 10 d. Item, ung apchon, 2 s. 6 d. Item, deux *lanternes* neufves, 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 267). Et, le mercredi ensuivant, fut publié et fait savoir par les carrefours de Paris que, en chacun hostel de cette ville, y eust une *lanterne* et une chandelle ardante dedens durant la nuit, et que chacun mesnage qui auroit chien l'enfermast en sa maison et sur peine de la hart. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 56). ...c'est ou reffectouer d'icelui lieu, a une grande fenestre comme une porte, en laquelle a une *lanterne* inextinguible, qui esclaire toute la maison, ne nul vent, ne tempeste ne lui peut nuyre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 v°). Saint Augustin recite, ou XXIIe livre de la Cité de Dieu, qu'il y a en certain temple de Venus ung candelabre ouquel est une *lanterne* ardante perpetuellement, que nul vent, ne tempeste ne peut estaindre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 99 r°). ...et, ainsi que le cousturier achevoit de le couldre, voulant couper son fil à la lumiere qui estoit jouxte lui, en une *lanterne*, le feu courut par le fil, ainçois qu'il l'aperceust jusques au lincieul (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

Rem. En cooccurrence avec un nom d'arme (dans l'épisode du baiser de Judas, à minuit) : ...illec est le jardin ouquel Nostre Seigneur Jhesu Crist fut prins quant Judas l'ot baisié a heure de minuit, a glaives et *lanternes* (Voy. Jérus., c.1395, 17). Com larrons m'avéz assaillir Atout gusarmes et *lanternes* ; Passer vous ne povéz les termes, Vostre heure est ainsin ordonnee. J'estoie chascungne journee Ou Temple ou je vous ay presché (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 179).

- [Enseigne] : Item, au Chevalier du guet, Le Hëaulme luy establis, Et aux pietons qui vont d'aguet Tastonans par ces establis,

Je leur laissè ung beau riblis, La *Lanterne* a la Pierre au Let, Voire, mes j'aray les Troys Lis, S'ilz me mainent en Chastellet. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20).

- [Cont. métaph.] : Mais Desirs et Merancolie, Doubtance de perdre m'amie, (...) Pensee Dolente Et ce que je n'ai congnoissance Ou elle maint ne acointance, N'en ce monde n'a creature Qui li die ce que j'endure, Font souvent murmuration En mon cuer et rebellion, Et si estaignent la *lanterne* D'Espoir qui la cité gouverne ; Dont il faut que li las s'enfuie Par nuit, dont durement m'aniuë. (MACH., Voir, 1364, 442).

B. - En partic. [*Lanterne* en cooccurrence avec *vessie*]

Rem. Cf. aussi DI STEF., 886c-887a, s.v. *vessie*.

- (*Faire entendre*) *vessie pour lanterne*. "Faire croire des choses impossibles, tromper" : Et pour faire entendant noir pour blanc et vessye pour *lanterne*, ilz s'appelloient les princes de Romme la souveraine. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 265). Me voulez vous faire entendant De vecies que ce sont *lanternes* ? (Path. D., c.1456-1469, 122).

- *Faire d'une lanterne vessiere*. "Tourner une chose en son contraire" : Comme Dam Renart le vouldroyt, qui un argument apparant tost fait auroit et feroit d'une *lanterne* vessyere par sa logique et grant philosophie. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 272).

- *Rendre vessies pour lanternes*. "Vendre des vessies pour des lanternes" : [La femme aimée] Abusé m'a et fait entendre Tousjours d'un que ce feust ung autre : De farine que ce feust cendre, D'un mortier ung chappel de faultre, De viel machefer que feust peaultre, D'ambesars que c'estoient ternes - Tousjours trompeur autruy engautre Et rend vecyes pour *lanternes* - (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67). [R. M.]

LANTERNE, subst. fém. (lanterne²)

[GD : *lanterne*²]

(synon. *landie*)

REM. Doc. 1397 (*qu'il s'en allast a la lanterne sa mere*) ds GD IV, 720a. Cf. FEW V, 159a-b : *landica*. V. aussi *lanterner*. [R. M.]

LANTERNER, verbe (lanterner)

[GD : *lanterner* ; FEW V, 167a-b : *lanterna*]

A. - "Tourmenter (en parole), injurier"

Rem. Doc. 1392 (*Icelli Jehan dist au suppliant moult de villenies en l'appellant plusieurs fois filz de putain et en le lanternant*) ds GD IV, 720a. GD rapproche de *lanterne*² ("renvoyer à la lanterne d'une femme"), ce que conteste F. Barbier, *R. Ling. rom.* 10, 1934, 107, en se fondant sur Oudin 1656 (*lanterner une personne*. "La fascher, la tourmenter de discours, la divertir").

B. - "Se moquer (?)" : POVRE PEUPLE. Enquerés de mon Bon Renom, Comme je me suis gouverné. PLUSEURS. Or tai toy, c'est trop *lanterné* ! Je te menray guerre tresforte. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 185). [R. M.]

LANTERNEUR, subst. masc. (lanterneur)

[*FEW V, 167b : *lanterna*]

"Celui qui *lanterne*" : Hé ! pence tu q'ung *lanterneur* Ou ung trompeur aye Honneur Pour user de sa tromperie ? Nany ! om l'a par bonne vie (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 216). [R. M.]

LANTERNIER, subst. masc. (lanternier)

[T-L : *lanternier* ; GDC : *lanternier*¹ ; FEW V, 167a : *lanterna* ; TLF X, 985b : *lanternier*]

"Fabricant, porteur ou allumeur de lanternes, lanternier" : Item, *lanterniers* et souffletiers ne prendront pour leurs marchandises que le tiers plus qu'ils faisoient avant la mortalité (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 41). À Jehan Lefevre, *lantrenier*, pour XIcI quarteron destruielles de bois employés tant autour dudit cuer comme des chappelles (Comptes Lille L., t.1, 1419-1420, 159). À Philippot Lescot, *lanternier*, pour douze lanternes, 6 bastons de fallos et les fers, 6 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 434). Quant je considere ces testes Entassees en ces charniers [on entassait les squelettes au cimetièrre des Innocents, pour faire de la place], Tous furent maistres des Requestes, Au moins de la Chambre aux deniers, Ou tous furent portepaniers ; Autant puis l'un que l'autre dire, Car d'evesques ou *lanterniers*, Je n'y congnois riens a reddire. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 133). *lanterniers*, souffletiers, vanniers, ouvriers d'osier (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54). Il n'est costurier ne barbier Ne fermier (...) Armeurier, peintre, *lanternier* Ne bouchier (...) Qui sceussent jeunesse regir, Si elle veult faire pas a pas Grans amas De biens mondains pour s'enrechrir. (Pass. Au., 1477, 119). [R. M.]

LANUÉ, adj. (lanué)

[*FEW V, 149b : *lana*]

"Qui porte de la laine" : Le cent de peaulx *lanuez* .II. d. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1362, 128). [R. M.]

LANUGINE, subst. fém. (lanugine)

[*FEW V, 149b : *lana*]

"Duvet fin" : Elle [l'avelaine] croist incluse et enfermee dedans une *lanugine* et barbe semblable a ung follicule de soye. (Jardin santé, c.1500, f° 30 r° a [BnF/Gallica]). [P. C.]

LANUGINEUX, adj. (lanugineux)

[GDC : *lanugineux* ; FEW V, 149b : *lana* ; TLF X, 986a-b : *lanugineux*]

"Qui porte une sorte de duvet comparable à la laine ou au coton"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 63b-c. [R. M.]

LANUGINOSITÉ, subst. fém. (lanuginosité)

[GDC : *lanuginosité* ; FEW V, 149b : *lana*]

"État de ce qui est *lanugineux* ; sorte de duvet comparable à la laine ou au coton"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 63c (*feuilles plaines de lanuginosité c'est a dire plaines de laine*). [R. M.]

LANZ, subst. masc. (lanz)

[T-L : *lanz* ; GD : *lanc*¹ ; FEW V, 154a : *lanceare*]

[Déverbal de *lancer*] "Lancinement" : O jeunes gens, jeunes enfans, Laissés vos esbatz et vos chans, Considerés les durs enchans Que souffrirés petis et grans Bien tost, tenés vous en certains, An an et plus de mille ans Dont au cuer me viennent les [*lancz*] [éd. *lan[n]cz* ; ds le gloss. *lan[c]z* ; ds la note de la p.143, *lacs* et *lancs* !], Penetrant mon corps et mes flans Pour les poisons ors et puans Qui tumberont sur les humains. (Cene dieux, c.1492, 124). [R. M.]

LAON, subst. masc. (laon)

[T-L (renvoi) : *läon* ; GD : *laon* ; FEW XVI, 434b : *lađo*]

"Planche, plancher"

REM. Doc. 1312, 1354, 1444, 1492-1549 (*laons, lahonz*) ds GD IV, 720b. [R. M.]

LAONISIEN, adj. et subst. masc. (laonisien)

[T-L : *läonisien* ; GD : *laonisien* ; FEW V, 168a : *Laon*]

I. - Adj. "De Laon"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1343 (*laonnisiens*) ds GD IV, 720b-c.

II. - Subst. "Monnaie frappée par les évêques de Laon" : Il est acordé entre nos Gens et ledit Evesque, que parmi quarante-sept livres de *Laonnisiens*, que la Commune de Laon jadiz soloit paier chascun an audit Evesque, le droit que il demandoit et se disoit avoir par point de Charte ou Tonlieu, ou Roiage, ou Jailage et ou Lardage, et ou lieu où fu le Berfroy, quant à ce Nous demeure et demourra paisiblement à tousjours, par la redevance de 47 livres de *Laonnisiens* dessusdites (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1331, 6).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1320 (*loenisiens lonisiens, loenesiens*) ds GD IV, 720b-c. Cf. aussi GD IV, 720c : *laonois*. [R. M.]

LAPACE, subst. fém. (lapace)

[GD : *lapace* ; AND : *lappace* ; FEW V, 172a : *lappa*]

"Bardane (plante)"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 721b. W. Rothwell, *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 246 (ex. c.1246). [R. M.]

LAPACIOLE, subst. fém. (lapaciole)

[*FEW V, 172b : *lappa*]

"Variété de bardane (plante)" : De lape la petite dicte *lapaciole*. Lapaceola, c'est une herbe que l'en appelle lape la mendre, et a feuilles qui ressemblent a l'erbe appelée ungle de cheval, et ne pourte point de fleur, mais elle pourte telles semences qui se herdent de legier comme font celles que pourte la gran lape ou gleteron, que l'on appelle bardane dont est dit devant. Elle croist en lieux moites, et entour lieux ou il a eue. (Grant herb. C., c.1450, 126). [R. M.]

LAPE, subst. fém. (lape¹)

[T-L (renvoi) : lape ; GD : *lape* ; AND : *lapp* ; FEW V, 172a : *lappa*]

"Bardane (plante)" : De *lape* la petite dicte lapaciole. Lapaceola, c'est une herbe que l'en appelle *lape* la mendre, et a feuilles qui ressemblent a l'erbe appelée ungle de cheval, et ne pourte point de fleur, mais elle pourte telles semences qui se herdent de legier comme font celles que pourte la gran *lape* ou gleteron, que l'on appelle bardane dont est dit devant. Elle croist en lieux moites, et entour lieux ou il a eue. (Grant herb. C., c.1450, 126). [R. M.]

LAPE, subst. fém. (lape²)

[*FEW XVI, 431a : (?) (?)]

"Lambeau (ici du cou) ?" : ...pour avoir prins ès bois d'environ le dit lieu de Nonnant une loupve, de laquelle il a apporté par devers le dit viconte la teste avecques *lapes* (?) d'icelle, laquelle teste est cousue à clous encontre la porte d'icelluy en signe du paiement qu'il en a fait (Actes norm. H., t.1, 1437, 78). [R. M.]

LAPER, verbe (laper)

[T-L : *laper* ; GDC : *laper* ; AND : *laper* ; FEW V, 174a : **lappare* ; TLF X, 987a : *laper*]

"Boire en aspirant avec la langue, laper" : Si trouva une voie a destre Et entra en un sentelet Sëant dessus un ruisselet Qui descendoit d'une fonteinne. Mais li lions a longue alainne En *lapa* et en but assez. Et j'aussi qui fu tous lassez En bu, car mestier en avoie.

(MACH., D. Lyon, 1342, 174). Par trop boire et par trop *laper* D'ypocras, de viande et de vin, Si faiz a ma diette fin. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 346).

- [Dans un cont. métaph.]: Mais comment que cils feus sensibles Soit au cuer, il est invisibles, Et aussi est cils qui l'alume. C'est Desirs qui *lape* [var. happe] et qui hume Le sanc dou cuer et la substance Qui en tel feu fait sa penance. (MACH., R. Fort., c.1341, 69).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 218 (*Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige ; Par femme suy desert, mort et lappé*, éd. "englouti, dévoré", T-L V, 162); mais c'est peut-être un autre mot, à rattacher à FEW V, 172a, *lappa* "bardane" ("coller, d'où saisir, happer"). [R. M.]

LAPERDAM, subst. masc. (laperdam)

[*FEW V, 127a : *ladanum* (?) (?)]

[Synon. de *ladan* ?]

REM. SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 296. [R. M.]

LAPEREAU, subst. masc. (lapereau)

[T-L : *laperel* ; GDC : *lapereau* ; FEW V, 175a : **lapparo-* ; TLF X, 987b : *lapereau*]

"Jeune lapin" : Mais que j'aie (...) .II. levriers courans pour prendre le *lapriel* (Hugues Capet Lab., c.1358, 82). Puis alames jouer aus boules Pour vin, pour chappons et pour poulles, Pour poulés et pour *lapperiaus* Et pour fromages sauteriaus, A dire est frommages de Brye. (MACH., Voir, 1364, 344). ...XX *lappereaux* de la garenne de Chateau-Neuf, estimez 2 s. 6 d. p. la pièce. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 196). En la saison d'aoust l'en peut voler aux faisandeaulx, aux oustardes, aux *lapereaulx*, aux levtractz, aux raales des champs... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161). ...gelee de chappons, connins, poucins, *lapereaulx* et cochons (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). Aux hommes et mieulx agréables, Sont les chars de petiz chevreaulx, De jeunes moutons et de veaulx, De frans aigneaulx et *lapereaulx*, De chapons et poucins nouveaulx. (LA HAYE, P. peste, 1426, 90). *Lapereaulx*, jeunes connins, et ont bonne char et tendre et engendre bonnes humeurs. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209). ...De chevreux, lievres et levreaux, De sangliers, connins, *lapereaux* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 212). Lors tout premiers furent servis de salade, que Madame et damp Abbés mangoient volentiers, puis les grans plas tous combles de *lappreaulz*, perdriaux et gros pyons d'ostel (LA SALE, J.S., 1456, 276). Au dit chasteau Madame la marquise, Pour festoyer le roy a ses despens, Avoit pourveu de toute chose exquise Comme faisans, oustardes, cignes, pans[,] Lievres, perdrix, *lappereaux* et connys, Cuysoz, pastez de haulte venoison (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- [Terme d'injure] "Souteneur" : Infames sont comme fiens... Puis qu'ilz vivent des pouvres femmes. Encore, dy je, ilz sont infames Tant ou plus que ces macquereaulx Ruffiens, meschans *lappereaulx*, Happeloppins, tourneurs de broche ... Qui ne vivent que sus et soubz (Que) Des culz des paillardes de jours. (Sots mal., c.1480, 87). [R. M.]

LAPIDAIRE, subst. masc. (lapidaire¹)

[T-L : *lapidaire* ; GDC : *lapidaire*¹ ; AND : *lapidaire* ; FEW V, 170b : *lapis* ; TLF X, 988a : *lapidaire*¹]

I. - "Traité sur les propriétés des pierres précieuses" : Car il sont moult de *lapidayres* par le monde qui ont estet fais par moult de vaillans maistres et souffisans precieus asquels je m'acorde assés ; et seroit redittes et choze nient neccessayre que je en fesisse un nouviel traytiet. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 185). "Saint Augustin recorde d'une fontaine, en laque(Ile) le boys en certain temps en converty en perre naturelle, mais je ne leu oncques", dist la chambriere, "es livres des *lapidaires* du grant Albert de Couloingne, de Tholomee astrologien, d'Avicenne, ne d'Ypocras, que aucune pierre peust estre soudainement muee en toute chose desiree..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 586). Cestui composa plusieurs livres, l'un de astrologie et ung autre des pierres precieuses, moult singullier en mectres, que l'on dit *Lapidaire*, le quel il envoya et desdya à Neron l'empereur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 80 r°).

II. - "Celui qui connaît et étudie les propriétés des pierres précieuses" : À Jehan Saillart, *lapidaire*, le XXVIe jour dudit mois, en VIII escuz, onze livres, pour ung petit camahieu, prins de luy, par commandement dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1452, 293). Cestui Larrixe fut moult bon *lapidaire* et fut celui qui eult charge du roy de parquerir plusieurs pierres precieuses et grans camahieux qui sont à Saint Denis lez Paris, desquieux la vraie Croix et autres reliques sont decorées. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 r°). Matheus Silvaticus fut en ce temps grant arboriste et *lapidaire*, bon medicin et grant astrologien (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 131 r°). [R. M.]

LAPIDAIRE, adj. (lapidaire²)

[GD : *lapidaire* ; FEW V, 170b : *lapis* ; TLF X, 988b : *lapidaire*²]

"De pierre"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD IV, 721b. [R. M.]

LAPIDATEUR, subst. masc. (lapidateur)

[FEW V, 171a : *lapis* ; TLF X, 389a : *lapidateur*]

"Celui qui lapide, qui lance des pierres"

REM. GARBIN 1487 (TLF). [R. M.]

LAPIDATION, subst. fém. (lapidation)

[T-L : *lapidacion* ; GDC : *lapidation* ; AND : *lapidacioun* ; FEW V, 171a : *lapis* ; TLF X, 989a : *lapidation*]

"Lapidation ; massacre"

Rem. Cf. ; AND : *lapidacioun*. [R. M.]

LAPIDEE, subst. fém. (lapidée)

[T-L : *lapidee* ; GD : *lapidee* ; FEW V, 171a : *lapis*]

"Lapidation ; p. ext., massacre, carnage" : Garnier le duc felon rait sa force moustree, Dez Sezillois ait faite crueuse *lapidee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 277). ...car en celle journee Avoit des Sarrazins fet grande *lapidee* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 578). Nonpourquant des paiens y fist gran *lapidee*, .III.c en demora gisant mort sur le pree. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 715). [Autre ex. p.792, v.20561] [R. M.]

LAPIDEMENT, subst. masc. (lapidement)[T-L : *lapidement* ; GD : *lapidement* ; FEW V, 171a : *lapis*]

A. - "Lapidation" : ...s'il dit qu'elle soit lapidee Et l'ordonne a perdre la vie, S'il dit qu'elle a mort deservie ou doit souffrir *lapidement*, il se desdit et se desment (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 182). [Aussi *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 423] Et le *lapidement* de Estienne fut fait en celluy an que Nostre Seigneur monta aux cieulx (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 160). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

B. - "Massacre, carnage" : Mais crestiens faisoient ung tiel *lapidement* Que paiens si s'en fuyent par leurs trefz reddement (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 405). La en faisoit li bers si grant *lapidement*, Nuz ne pooit durer a ses coz nullement. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 865). [R. M.]

LAPIDER, verbe (lapider)[T-L : *lapider* ; GD : *lapider* ; GDC : *lapider* ; AND : *lapider* ; FEW V, 170b : *lapis* ; TLF X, 989a : *lapider*]

A. - "Tuer qqn à coups de pierres" : Je vous dy, puis que ainsi est que Marcus tesmoingne le meffait de vostre fille, [que] selon la vieille loy il est droit que, se elle ne s'en puet faire nete et quitte, que elle soit arse ou *lapidee*, car ainsi l'establist Dieu et ordonna premièrement, et ainsi nous le devons maintenir (Bérinus, II, c.1350-1370, 130). Et ilz dirent que ils trouvoient en leur loy que Dieu avoit commandé que, se une femme estoit prinse en adultere, que elle feust *lapidee* ou mise en feu ardent (Bérinus, II, c.1350-1370, 131). Saint Estienne *lapidez* fu, Saint Jehan en huile boullu, Saint Lorenz rostis sur charbons (DESCH., M.M., c.1385-1403, 253). Et certes il est tout certain que les juifz et les juifves qui sont a present en ce royaume ont si abhominable ce pechié, et est telle leur loy, que se une femme estoit trouvee en adultere elle seroit *lapidee* et tourmentee de pierres jusques a la mort, selon leur loy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 51). Certainement toute creature qui s'abandonne a telz sortileges est ydolatre et hors de la foy crestienne, a excommenier de sainte Eglise, et, selond la loy encienne, digne d'estre *lapidee*, et, selond la nostre, digne d'estre ars. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Rabi, fait nous ung jugement De ceste femme costumiere, Prinse l'avons en adultere. Dy nous ce la *lapiderons* Ou se grace nous ly ferons ; Nous voulons que chascun le saiche. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 162). T'es digne d'estre *lapidé*. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 94). Après est figuré de troys prophetes qui furent tormentez pour le nom de Dieu qu'il avoient denuncé et adoré, le premier Ysaye fut sié, le secont Jeremie fut *lapidé*, le tiers Daniel fut mis en une fosse a lyons pour le devorer (Déclar. Hyst. S., a.1449, 185). Elle estoit de la lignie sacerdotale, et teles estoient arses et bruslees. Les aultres adulteres estoient *lapidees*. (Sacr. mar., c.1477-1481, 48).

- "Attaquer qqn à coups de pierres (et de projectiles divers)" : ...et ilz nous pouoient bien tous *lapider* et defroisser de pierres (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1358, 65). Mais onques puis ne volt clamer Dame amie, ne femme amer. Dont les dames de Cyconie, Pour itant que leur druerie Ne volt avoir, le *lapiderent*. Car dars et lances li getterent [Orphée], Pierres, caillos et roches dures ; En ce mirent toutes leurs cures. Mais li poetes qui chantoit Les roches dures enchantoit, Si que nul mal ne li faisoient, Mais devant li s'amolioient. (MACH., C. ami, 1357, 92).

- "Recouvrir de pierres (un cadavre)" : Si lui ficha trois glaives parmy le corps en droit le cuer, et puis le fist gecter en une fosse et *lapider* et couvrir de pierres. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 199).

B. - P. ext.

1. "Livrer à la mort, en partic. crucifier" : Mes cil se deffendi si bien Quë il ne vout pour nulle rien Que celle escherpe on li ostast, Ains amoit miex c'on le tuast. Toutedoies (il) le tuerent, (Et) murtrirent et *lapiderent*. (Et) de son sanc ainsi goutee Fu l'escherpe et esbouciee (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 287). Se il la welt *lapider*, pour ce qu'elle prioit pour la paix de l'eglise, il n'est pas bon crestien (BAYE, I, 1400-1410, 102).

Rem. *Livre Regnart S.-H.*, c.1460, gloss.

- *Lapider (en la crois)* : ...sa char ot *lapidee* Sur le mont de Calvaire (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 507). ...puis que Dieus ot se char *lapidee* En la crois (Hugues Capet Lab., c.1358, 189).

2. "Torturer" : ...S'uns prestres estoit tels que vous chy devisés, D'évesques il seroit tellement *lapidés*, Qu'en la quartre morroit et seroit avalés (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 62).

Rem. *Fille comte Pontieu B.*, c.1465-1468, 103 (TLF).

3. "Dévaster"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège* (v.27682 ; GD IV, 722a). [R. M.]

LAPIDERIE, subst. fém. (lapiderie)[FEW V, 171a : *lapis*]

"Boutique de pierres précieuses" : Le lapidaire en sa *lapiderie*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 600). [R. M.]

LAPIDEUR, subst. masc. (lapideur)[FEW V, 171a : *lapis*]

"Celui qui lapide" : Lapidator (...) : *lapideur* (Aalma R., c.1380, 223). Et ce fut amour merveilleuse, car il pria pour ses *lapideurs* a genoulx (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 159). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

LAPIDEUX, adj. (lapideux)[GD : *lapideux* ; FEW V, 171a : *lapis*]

A. - "Qui a l'apparence de la pierre" : L'arbre du noier (...), pour ce que l'escorce est dure et *lapideuse*... (Expos. songes B., 1396, 219).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 722a (*semence ronde et lapideuse*).

B. - "Rempli de pierres"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 722a. [R. M.]

LAPIDIER, subst. masc. (lapidier)[*FEW V, 170b : *lapis*]

"Lapidaire, celui qui taille, polit, grave les pierres précieuses" : Par toute sa grant terre as *lapidiers* manda Que s'on aporitoit pierres a vendre cha ne la Qu'en les prenge (...). A un *lapidier* vint, ses pierres apporta. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 82). [R. M.]

LAPIDIFIER, verbe (lapidifier)[GDC : *lapidifier* ; FEW V, 170b : *lapis* ; TLF X, 989b : *lapidifier*]

"Se pétrifier" : Aultre espesse est de flume fort grosse blanche appelée flume gipse, et est flume de laquelle les parties subtiles sont resoluees a cause qu'elle a demouré es jointures longtempes et les parties grosses ce sont *lapidifiés*, et icelle flume fait le podagre nodeuse et le ciragre incurables. L'autre espesse est flume vitreuse et

est flume grosse semblable a voir liquide en couleur, viscosité et en pesandeur. (Rég. santé corps C., 1480, 139). [C. T.]

LAPIN, subst. masc. (lapin)

[GDC : *lapin* ; AND : *lapin* ; FEW V, 175b : **lapparo-* ; TLF X, 990a-991b : *lapin*]

"Lapin" : Or n'ay je pas perdu ma chasse ; J'ay trouvé la beste au buysson ; Voycy pour faire la cuysson Ung bon *lapin*, gras et reffait. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 143).

REM. K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 250. [R. M.]

LAPPOYEUR, (?) (lappoyeur)

[Ø]

"?" : ...pour quatre aulnes de toille noire a mettre sur le *lappoyeur* ou l'en disoit l'euvangille (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 162). [Éd. : "lecture incertaine" ; sans doute à lire *a mettre sur (le) l'appoyeur ou...* ; cf. GD I, 345b : *apoieor*¹ "bâton sur lequel on s'appuie" ; ici "support"] [R. M.]

LAPS, subst. masc. (laps)

[GDC : *laps*¹ ; AND : *laps* ; FEW V, 177b : *lapsus*¹ ; TLF X, 992a : *laps*]

Laps de temps. "Espace de temps, délai" : ...lesdites personnes par negligence ou par faveur aient esté desporté desdites gardes ou estages faire, dont fermement nous desplaist, car ainsi nostre droit heritage pourroit estre, en faict desdites gardes et estages, parduz et nous grandement dommagés par *laps* de temps, se pourveu n'y fust remede. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1364, 167). ...non obstant *laps* de temps, usage, stille, coustume ne autres choses ad ce contraires (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 404). ...consentons (...) que non obstant que par long *laps* de temps ou cours de vie nous peussions la chose ainsis à nous donnée tenir et possider, que ceste chose ne puist nuire, grever, ne empeschier la vraie propriété et droituriere saisine de monseigneur de Flandrez (Trés. Reth. S.L., t.2, 1371, 196). Et donques Aristote veult dire que se la lay Socrates de la communion des possessions estoit mise, il convendroit par procès ou *laps* de temps et par les experiences des faiz que l'en fust finalement constraint de venir a la maniere de vivre qui est maintenant quant est as possessions (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 85). Et soit posé, si comme il est possible, que ce fust par un degré et que apres par grant *laps* de temps et par semblable maniere fust plus eslevé par un autre degré, et puis par un autre et ainsi en outre, je di que par moult de milliers de ans pourroit estre fait et naturellement selon ce procès que .b., le lieu de terre ou nous sommes, avroit fait demi-circuite (ORESME, C.M., c.1377, 570). ...chose qui est de par demeure ou *laps* de temps. (JEAN DE MONTREUIL, Traité Angl. I, G.O.O., 1413, 177-178). Le Iie point de ladicté cedula si est que toutes gens d'eglise, seigneurs seculiers et autres, de quelque estat qu'ilz soient, retourneront a leurs benefices, citez, villes, chasteaulx, maisons, non obstant quelque *laps* de temps et prescripcion. (JUV. URS., Loquar, 1440, 423). Et Saint Bernard dist que "Dieu par *laps* de temps ne se mue ne change, et selon sa substance point n'a aultre ne second". (Somme abr., c.1477-1481, 104).

- [P. effacement du compl. *de temps*] "Délai" : Lesquelles veues, se elles sont trouvées souffisants et vaillables, sommièrement et de plain, et sans quelconques procès, nous, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, serons tenus de les baillier et délivrer audit conte d'Estampes ou à monditseigneur de Bourgogne pour lui, lesdiz chastel, ville et chastel de Gien- sur-Loire, comme à lui appartenans

par le moyen et transport que lui en a fait monditseigneur de Bourgogne, sans ce que de la part du Roy l'en puist ne doibve alléguier au contraire aulcune prescripcion ou *laps*, depuis le decès de feu monditseigneur de Berry. (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 172). [R. M.]

LAPSE, adj. (lapse)

[T-L : *lapse* ; GD : *lapse* ; FEW V, 177b : *lapsus*¹]

"Tombé malade, affaibli"

REM. MONDEVILLE et GORDON, *Prat.*, c.1450-1500 (éd. 1495) ds GD IV, 722a. Forme du mot *laps* (GD VIII, 361b).

V. *laps* v. Lexiques [R. M.]

LAPSER, verbe (lapser)

[FEW, Ø lat. *lapsare*]

"Choir, chanceler, glisser" : Lapso (...) : glincier, choir ou *lapser* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 176). [R. M.]

LAQUAIS, subst. masc. (laquais)

[GD : *laquais* ; FEW XIX, 195b : *ulaq* ; TLF X, 992b : *laquais*]

A. - "Soldat mercenaire (d'abord d'origine ibérique ou gasconne)" : ...nous avons ce jourd'ui donné la charge, office, estat et retenue de cent génetaires et cens *laquais*, que avoit et tenoit par cy-devant Martin de Salzedo (Archives servit. Louis XI, T., 1475, 76). ...environ menuyt, vindrent de mes *laquays*, lesquels avoye mis hors pour les escoutes (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.1, 1487, 382). Touchant les Suysse, vous, mon cousin, savez ce que vous en dismes à Estampes, où le marché fust faict avecques le capitaine d'en amener jusques à cent seulement (...). Mais ne passez point outre, car, pour abreger, nous ne sommes pas deliberez d'en faire paier plus largement, et le dictes au capitaine seichement, affin qu'il ne s'y attende, car, soubz ombre de ses Suysse icy qui parlent françois, ilz assembleront *lacquais* et toutes autres gens qui ne sont point de la nacion de Suysse (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 315). ...Pietons, archiers, soubstilz arbalestriers, Allebardiers, coustilliers et meurtriers, Picquenaires et *laquais* de pays (LA VIGNE, V.N., p.1495, 163).

Rem. Doc. 1470 ds DU CANGE, s.v. *lacinones* (TLF).

B. - "Valet d'armée (chargé des messages, chargé d'escorter...)" : Montee fut sur une hacquenee Laquelle estoit par six *laquais* menee, Bien acoustrez d'un fin drap d'or broché (LA VIGNE, V.N., p.1495, 160). Mon frere, j'ay esté très joyeux de ce que m'avez envoyé vostre *lacaiz* et des nouvelles que m'avez fait savoir de Monsieur l'Escuyer. (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 219). [R. M.]

LAQUE, subst. (laque)

[GDC : *laque* ; AND : *lac*² ; FEW XIX, 105a : *lakk* ; TLF X, 993b-994a : *laque*]

"Matière résineuse, récoltée sur certains arbres"

REM. Mss. 2e moitié XIVe s. (*lache*, *lac*) ; c.1370 (CHAULIAC, *lacca*, ms. *lacta*) ; fin XIVe s. (*laque*) ; c.1490 (*lacca*) et c.1500 (*lacca*) ds *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 334 (R. Arveiller). [R. M.]

LARCIN, subst. masc. et fém. (larcin)

[T-L : *larrecin* ; GD : *larrecin* ; GDC : *larrecin* ; AND : *larecin* ; DÉCT : *larrecin* ; FEW V, 202b : *latrocinium* ; TLF X, 995b : *larcin*]

A. - Au propre

- [Employé gén. au sens fort, avec une idée de violence ou de relative gravité] "Vol" : ...elle a norri mauvaisement *Lorroucin* [var. *Larroucin*], barat et ordure (Liber Fort. G., 1346, 149). LE LARRON. Je sui le meschant maloustru Desloyal qui ay conversé En ce boys, maint jour a passé, En *larrecin*, en roberie. (Mir. march. larr., c.1349, 115). ...et lequel prisonnier est homme de très-male renommée entre les compagnons faisans leur mestier de *larrecin* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 150). Et quant a ce, dès cy nous vous quictons [le roi d'Ausay], quant de nostre partie, mon frere et moy, vostre prison, par my tant que nous vous tauxons a restituer a ma damoiselle tous ses dommages, tant de *larrecins*, comme de pillages de proies, de bestes et de toutes autres choses, au regart de preudes hommes, dignes de foy, qui seront esleuz pour le dommage taxer (ARRAS, c.1392-1393, 168). *Larrecin* est quant une personne injustement et de nuit prent aucune chose sans le sceu et contre la voulenté de celluy a qui la chose est (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 33). ...Raoul Witart, bigame, cleric de la Chambre des Comptes, estoit accusez en ladicte Chambre de certains crimes et deliz, tant de *larrecin* que de faulz (BAYE, I, 1400-1410, 16). ...ce n'estoit pas l'intencion de ladicte Ville de adjouster foy, desormais, à ce qui seroit fait souz le seellé desdis seaulx depuis ledit *larrecin* et perte des seaulx dessusdiz (FAUQ., I, 1417-1420, 50). C'est a dire, mon ami, que avarice est cause de *larrecin*, de rappine, de usure, de fraude, de barat, de simonie, de parjuremens, de batailles, et en conclusion, de tous les mauls. (LA SALE, J.S., 1456, 23). ...ce ne seroit pas *larrecin* si vous aviez par esbatement mon dyamant emporté. (C.N.N., c.1456-1467, 45). Cestui de Pageinea estoit à merveilles expert ès jugemens particuliers, car de son temps il n'estoit murtrier, ne larron, ne malfaiteur, qui se peut abscondre, ne *larrecin* celler, ne traicte qui se peust devant ses jugemens celez, couvrir ne deffendre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°).

- [En cooccurrence avec *crime/homicide/meurtre/pillage*] : Et en operacions, adultere, *larrecin*, homicide, ces choses ici et toutes teles sont mauvaises selon elles meïsmes. (ORESME, E.A., c.1370, 163). Il entent par tres mauvais et felons ceuls qui se delictent et excitent en homicides, en trahisons et *larrecins* et teles choses. (ORESME, E.A.C., c.1370, 467). Soubs l'ombre d'eux, il faisoient mout de moudres, de *larchins*, de pillages et de roberies. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 200). ...et d'icellui cheval orent trois frans, lesquelz ilz despendirent ensemble en ladite ville, sanz ce que alors il feissent aucun autre mal, murdre ou *larrecin* quelconques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 64). Et dist, sur ce requis, que ce sont tous les crimes et *larreains* qu'il ait faiz ou conniz, en requerant que de lui l'en volsist avoir pitié et compassion. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 500). ...pour paour de fourches se seullent tapir es bois que ilz facent hardiement leurs murtres et *larrecins* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 133). SATHAN. Tost trouveras par ce maintien Grant soubstien Et trop assez qui diront, "Tien." Ce n'est meurtre ne *larrecin*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 22).

- [L'atténuation de *larcin* par un adj. est très rare]

• *Menu/petit larcin* : ...ouquel temps, pour certain petit *larrecin* par lui fait, commis et cogneu il avoit esté emprisonné (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 421). ...il a faiz plusieurs autres menuz *larcins*

à ses compagnons et à autres. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 443).

• *Doux et debonnaire larcin* : [Un oracle a prédit que le pays de celui qui sacrifierait une vache donnée à Diane aurait l'empire du monde.] Le seigneur de la vache [un sabin], qui les parolles du prestre croioit [un prêtre romain qui par ruse arrive à éloigner le sabin], se prist tantost a aller au fleuve ; mais entretant qu'il alla, et vint le prestre du temple, sacrifia la vache ; dont ainssy par ce douz et debonnaire *larrecin* fut nostre cité de Romme dame et souveraine de tout le monde. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 24).

- *Commettre un larcin/faire un larcin* : Lors commanda que tous les tresoriers feussent prins et estroitement gardez, et fist son serement que dedens brief terme ilz seroient tous pendus pour le *larrecin* qu'ilz avoient fait. (Bérinus, I, c.1350-1370, 388). ...et dist que c'est le premier *larrecin* qu'il feist oncques ou commeist, en requerant humblement que à sa delivrance ledit mons. le prevost vouldist proceder, et avoir de lui pictié et compassion. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 399). Audit temps fut fait mourir et enfoye toute vive, audit lieu de Paris, une femme nommée Perrette Mauger, pour occasion de ce que ladicte Perrette avoit fait et commis plusieurs *larrecins*, et en ce faisant par long temps continué, et aussy favourisé et recellé plusieurs larrons, qui aussy faisoient et commettoient plusieurs et divers *larrecins* audit lieu de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 4). Lequel [Charlot Tonnelier], après qu'il ot longuement esté assis sur la sellete, dist qu'il diroit verité, et lors declaira tout au long sa vie et de moult grandes et merveilles *larrecins*, et si accusa moult de gens coupables à faire icelles, comme ung sien frere surnommé le Gendarme, ung serrurier, ung orfevre, ung sergent fieffé nommé Pierre Moynel, et plusieurs autres (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 225). ...lesquelz à grant nombre quant ilz furent à Carcassonne, par les gens du païs furent deffaiz pour les *larrecins* qu'ilz faisoient et plusieurs strangullés. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°).

- Loc. *En larcin*

• "Par tromperie, par ruse" : Et en ung certain jour, en *larecin*, prinrent la forteresse de la Boue à deux lieues près de Laon. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 41-42).

• "Furtivement, en cachette" : Et li faus [Enée] l'appelloit sa dame, Son cuer, s'amour, et sa deesse, Et sa souverainne maïstresse. Puis s'en ala par mer nagent En *larrecin*, lui et sa gent, Qu'onques puis Dydo ne le vit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 209). Entré y furent tire à tire, Celément, en *larrecin*, Plus de X. mille Sarrazin, Parmi la porte qu'il ont arse, Dont la cendre est ja toute espars. (MACH., P. Alex., p.1369, 98). Riens n'aloit ens ès bonnes villes, fors en *larecin* et par bon sauf conduit que il vendoient bien et chier. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 125). Nuls n'osoit aler en Gand, fors en *larechin*, ne mener vivres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 146). Il estoient seigneur de tout le païs de Flandres (...) car toudis en *larechin* li villain et li païssant de Hainnau, pour gaegnier, leur menoient en leur ost assés de vivres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 260). Einsi de l'amoureuse espine Mon cuer espine Par la doctrine Qui me doctrine D'Amours qui par son grant engin Met en moy de mort la racine Et l'enracine Sans medecine, Celeement, en *larrecin*. Et vos cuers, pour qui je m'affin, Com dur affin, Desir a fin De mettre à fin Le mien las, qui d'amer ne fine. (MACH., Les lays, 1377, 292). Sanz cause, mais par traison, Trop vilain fait est advenu : A l'emperière sont venu Gent par nuit, voire en *larrecin*, Qui l'ont occis et mis a fin En son lit ou il se gisoit. (Mir. st Lor., 1380, 148). ...maint soubtil regart en *larchin* de leurs yeulx entrejetterent, par amours auy ad ce le semont. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 137).

B. - P. méton. "Chose volée" : ...et dudit hostel, sur leurs chevaux qu'ilz avoient illec menez pour en rapporter la *larrecin* qu'ilz feroient, prindrent environ cinquante toisons de laine qu'ilz apportèrent à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 515). ...il avoit mis ledit *larrecin* et bouté ou feurre de son lit ; et d'icellui *larrecin* avoit prins deux frans, desquieux il avoit donné une cotte hardie à une sienne amie. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 294). ...lesquelz *larrecins* pour lesditz larrons vendoit et distribuait, et l'argent que de ce elle recevoit, en baillait et delivrait ausditz larrons leur portion, et pour elle en retenoit son butin. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 4). [P. C.]

LARCINE, subst. fém. (larcine)

[T-L : *larrecine* ; GD : *larcine* ; FEW V, 202b : *latrocinium*]

"Larcin" : "Vous dites voir, Regnault, ne vous celeraï ja : Grant est la *larcine*, on la vous monsterra !" (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 236).

- *En larcine*. "Furtivement, en cachette"

Rem. FROISS. (ms.) ds GD IV, 722c. [R. M.]

LARCINER, verbe (larciner)

[GD : *larreciner* ; FEW V, 202b : *latrocinium*]

"Commettre des larcins, voler" : De grans tresors ay voulu assembler Par *larciner*, piller, ravir, embler (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 449). [Éd. 1507]

REM. GARBIN 1487 ds GD IV, 728a. [R. M.]

LARCINEUR, subst. masc. (larcineur)

[GD : *larcineur* ; FEW V, 202b : *latrocinium*]

"Voleur, larron"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*larcineur*), et doc. (Lille, XVe s., *larchonneurs*) ds GD IV, 722c. [R. M.]

LARCINEUSEMENT, adv. (larcineusement)

[T-L : *larrecinos* (*larrecinosement*) ; GD : *larrecinosement* ; AND : *larcinusement* ; FEW V, 202b : *latrocinium*]

A. - "En voleur, comme un voleur, secrètement" : Les nouvelles vinrent au conte qui se tenoit à Lille, comment Jehans Prouniaulx estoit *larcineusement* venus de nuit en Audenarde et s'estoit là boutés. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 221). Comment, Gieffroy, me veulz tu oster la rente que je doï avoir pour le pommel de ceste tour (...). Ou sont, dist Gieffroy, les lettres que tu en as ? (...) Et cellui respond : Je n'en oz oncques lettres, mais j'en ay esté bien paieiz jusques cy. Par foy, dist Gieffroy, se je te devoïe de bonne debte, si auroies tu grant paine avant que tu le peusses avoir. Et, d'autre part, tu me tiens bien pour nice, qui maintenant me cuïdes asservir, et sans moy monstrier que tu y aies cause. Dy, va, qui es tu, qui as levé le mien *larrecineusement* ja l'espace de XIIIJ. ou de XV. ans ? Je te deffoy de la puissance de Dieu, et te challenge mon droit heritaige. (ARRAS, c.1392-1393, 298). La teste aussi du leu segnefie le temps passé qui tout occultement ravit et s'enffuit et s'en va aussi come soubdainement, a la maniere du leu qui sa proye ravit de nuit occultement et *larrecineusement*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 89). Hors du costé Gerames furent osté les dens Et la barbe Gaudisse *larrecineusement*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 329). Et comme le dit Theseus et Perithous son compaignon *larrecineusement* alassent ravir une noble pucelle nomme Proserpina, fille de Jupiter et de Ceres et femme de Pluto roy des Molosses, Perithous fut tué d'un chien horrible appellé Cerberus. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 148).

Laquelle femme le print en son amour desordonnée et, pour l'entretenir, en vendit et engaiga de ses bagues et vaisselle de sondit mary, et si print aussy de l'argent de sondit mary *larcineusement* pour l'entretenement de sondit paillard. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 115).

B. - De façon malhonnête : ...du chastel de Douvres on avoit avallé coffres et huches de nuit secretement et mis en vaisseaulx sus le port de Douvres et estoient escippé en mer ; dont on disoit que ce avoit esté finance asssemblée par les dessus nommez et boutez hors du pays frauduleusement et *larchineusement* et envoiez en autres contrées, dont le royaume d'Angleterre en estoit grandement affoiblis en chevence. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 40). [R. M.]

LARCINEUX, adj. (larcineux)

[T-L : *larrecinos* ; GD : *larrecinos* ; AND : *larcinus* ; FEW V, 202b : *latrocinium*]

"Qui tient du larcin ; furtif" : Après ces choses vindrent les esperiz *larrecineux* habitans es silves (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 85). Anclabilis (...) : *larchineux* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 20). Furtivus (...) : *larchineux*, de larchin (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 189). Furtuosus (...) : *larchineux*, plains de larchin (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 189). *Larrecinoux* : furtivus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231). Furtivus (...) : *larrecineux* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 134).

Rem. Aussi DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 396. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 11/13. [R. M.]

LARD, subst. masc. (lard)

[T-L : *lart* ; GD : *lard* ; GDC : *lard* ; AND : *lard* ; FEW V, 189a : *laridum* ; TLF X, 996a : *lard*]

I. - "Partie grasse (d'une bête)"

A. - "Pièce de porc salé" : Par le dit Philippe, pour 8 *lars*, 10 l. t. valent 14 fl. 7 s. 6 d. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 83). Ouquel hostel samblablement ilz beurent et mengierent du pain, du vin et des biens qu'ilz trouverent en icellui hostel, et, avec ce, prindrent en icellui du pain et du vin en un baril de bois, et mirent cuire du *lart* oudit hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 267). ...veant que en la chambre là où elle estoit avoit un pot de cuivre, et de l'eschinée de *lart*, print d'icelle eschinée une piece, la mist dedens ledit pot de cuivre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 433). ...ils seront serviz des chous lardé bien gras et bure ensamble, et aussi du *lart*, et des oeufs avec les coques, l'aubuns et moeilles (Man. lang. G., 1396, 71). ...un peu de vin, de pain, de *lart* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 85). ...et outre qu'il fist amener pour ses garnisons à Paris deux cens tonneaulx de vin, et deux mil *lars* de la fourest de Tronçaie (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 184). ...fit achapter le duc de Bourbon, et mettre en ses vaisseaulx, deux cens tonneaulx de vin, et deux cens *lars*, avecques foison potages, et telles provisions que l'en porte en mer. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 227). ...avecques beau *lard*, et belles trippes de porc (C.N.N., c.1456-1467, 486). En ung tel or villain brutier Oncq *lart* es pois ne cheut si bien. (Path. D., c.1456-1469, 118). Chacun apporte son loppin, L'ung du pain, [et] l'autre du vin, L'ung avoit son morceau de *lard*, L'autre des trippes pour sa part... (Sots gard., a.1488, 104).

- *Pois au lard* : Item, au Loup [Jean Le Loup] et a Cholet Je laisse a la foys ung canart Prins sur les murs, comme on souloit, Envers les fossés, sur le tart, Et a chacun ung grant tabart De

cordelier jusques aux piez, Busche, charbon, des poys au *lart*. Et mes houseaulx sans avanpiez. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 22).

- *Estre sur le lard*. "Être gras"

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 46.

- *Manger le lard*. "Faire gras ; p. ext. commettre une faute" : Pluseurs, soies seur et certain : Justice venra tost ou tart Et sera ["saura"] qui mangea le *lart*. Croy de vray ce que je te dis : Nul mal ne demore impugnis (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 209).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 110 ; t.7, 29 ; *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 8/462.

. *Crier au lard*. "Crier à la faute, accuser"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 37.

B. - "Graisse ferme qui est entre la chair et la peau de certains animaux" : Puis y avoit *lars* et autres huilles, gresses de toutes sortes largement (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

II. - [En lien avec *larder*] "Moquerie" : Lardez lardons de *lard* lardé, Je larde *lard* en relardé Je larde *Lard* lardoux ainsi lardatif De lardoueres je suis lardé (Copp. lard., a.1488, 155). NYVELET. Lardez lardons de *lard* lardé, Je larde *lard* en relardé Je larde *Lard* lardoux ainsi lardatif De lardoueres je suis lardé. (Copp. lard., a.1488, 156).

- *Au lard!* [Forme phatique ?] : Mais regardez qu'il est piteux ! Bonnes gens, aiez en pitié ! Il doit estre ung peu refroidié Du feu d'amours, qui ainsi l'art. Au *lart*, coquart, bec jaune, au *lart!* Vostre outrecuidance est punie. (Narcissus, p.1426, 313).

- *Bailler du lard*. "Se moquer" : ...tant bien sçavez l'art De farsier gracieusement, De baillier aux aultres du *lart!* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 134). [R. M.]

LARDAGE, subst. masc. (lardage)

[T-L (renvoi) : lardage ; GD : *lardage* ; FEW V, 190a : *laridum*]

"Droit seigneurial sur le lard" : Il est acordé entre nos Gens et ledit Evesque, que parmi quarante-sept livres de Laonnisiens, que la Commune de Laon jadiz soloit paier chascun an audit Evesque, le droit que il demandoit et se disoit avoir par point de Charte ou Tonlieu, ou Roüage, ou Jailaige et ou *Lardage*, et ou lieu où fu le Berfroy, quant à ce Nous demeure et demourra paisiblement à tousjours, par la redevance de 47 livres de Laonnisiens dessusdites (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1331, 6). [R. M.]

LARDART, subst. masc. (lardart)

[*FEW V, 192a : *laridum*]

"Celui qui *larde*, qui raille, qui se moque (ou celui qui est raillé ?)" : Et par mon lardant lardement Larderé lardons lourdement Tant que *lardars* s'en larderont. (Copp. lard., a.1488, 156). Les lardans *lardars*, Lardez de leurs dars, Larderont leurs ars En l'art de larder. (Copp. lard., a.1488, 156).

REM. Seuls ex. ; H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 145. [R. M.]

LARDEMENT, subst. masc. (lardement)

[*FEW V, 192a : *laridum*]

"Action de *larder*, raillerie, moquerie" : Et par mon lardant lardement Larderé lardons lourdement Tant que lardars s'en larderont. (Copp. lard., a.1488, 156). [R. M.]

LARDER, verbe (larder)

[T-L : *larder* ; GD : *larder* ; GDC : *larder* ; AND : *larder*² ; DÉCT : lardé ; FEW V, 190b : *laridum* ; TLF X, 997a : *larder*]

A. - "Introduire un morceau de lard (dans une viande)" : Et si fault avoir entre deux Buche, charbon, sel et vinaigre, Lart pour *larder*, qui ne soit maigre, Gingembre, cannelle, safran, Graine et cloux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 47). Item, nota qu'il y a differance entre les queux entre boutonner et *larder*, car boutonner est de giroffle et *larder* est de lart. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173). ...demy mouton pour faire la soupe aux compaignons et ung quartier de lart pour *larder* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 185). Lappereaulx soient eschorchiez, decoupez, pourbouluz, reffaz en eaue froide, et *lardez* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 210). Il couvient a venoison pourboulir et escumer, puis *larder* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 230). ...un gran capon *lardé* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 509). Et, quant ilz seront parboulliz, les *lardez* tres bien. (Recueil Riom L., c.1466, 81).

B. - P. ext. "Introduire des épices (dans une viande)" : Puis soit *lardee* de percil, et non plus tost - car qui plus tost la *larderoit* le percil s'arderoit avant que l'espaule feust rotie (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 225). Et pour icelle saulce sont mises .V. medecines desquelles on peult faire saulce. La premiere est sauge, de laquelle on *larde* ou on farsist les chairs roties ou boullies, come les oues soyent boullies ou roties (Rég. santé corps C., 1480, 58).

- *Lardé de*. "Truffé de" : Savés vous pourquoy je le dis, Car les celiers de paradis Seront voultés d'une montaigne Qui est en la mer de Bretagne *Lardee* de clou de giroffle. Et y doit venir saint Christofle, Monté dessus ung lymaçon... (S. fol, c.1480-1490, 6).

C. - P. anal.

1. *Larder qqc. à qqn*. "Transpercer qqc de qqc." : Ton Dieu ne t'a si bien gardé Que des cloux ne t'aie bien *lardé*. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 59).

2. *Larder qqn* ou son corps (*de qqc.*). "Percer, transpercer qqc" : Merveilles yere a regarder Les grans coups et veoir *larder* De fleches hommes et chevaux (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 73). Nous lairons nous en ceste maniere ycy *larder* et occire lachement et sanz plus faire (Bouciquaut L., 1406-1409, 106). ...les autres se combatoient et recueilloient le trait que les assaillans tiroient ; et y avoit de petitz enfans, comme dit est, *lardés* tout autour d'eulx de flèches et de viretons (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 180). Chacun tyreit droit de som art Fort et rede encontre ly [Saint Sébastien], Et festes qu'il soit bien garni Par tout le corps et bien *lardé*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 267). Ses musequins atout leurs papillotes, Leurs fanfrelluques et leurs grox culz bardez, Grans chapperons, cabinetz et callotes, Qui contrefont des sucreez mignotes, Auront leurs corps de grans dragons *lardez* (LA VIGNE, S.M., 1496, 221). Son enemy, en fin, le alla *larder* D'ung petit glaive ou milieu de l'esglise, Cuydant Milan remectre en franchise (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 21).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 364.

- "Piquer, fourrer" (ici les flèches sont vraisemblablement fourrées dans la ceinture) : ...les ungtz chauffoient broches de fer, huilles, eaues ; les autres se combatoient et recueilloient le trait que les assaillans tiroient ; et y avoit de petitz enfans, comme dit est, *lardés* tout autour d'eulx de flèches et de viretons, et les apportoient sur les murs à grans braccées, sans ce que oncques enfans fust féru à sange, qui doit bien estre réputé à grâce divine. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 180-181).

- "Faire l'amour avec"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 280.

3. "Couper (comme si c'était du lard) ou transpercer (?)" : BEUCOP. Et le paillart se raille Et tire son espee (...) JOYEULX. Où frappa il ? BEUCOP. Icy emprès, De ce coup là ce fust merveille, De ma teste il alla si près Qu'i m'alla *larder* une oreille. (B. veoir, p.1480, 20).

D. - Au fig.

1. *Lardé de*. "Entremêlé de" : Peine de grant soussy *lardee...* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 81).

2. "Percer, atteindre profondément" : Cil boire mon desir atise, Et mon cuer fait frire et *larder*, Douce dame, en vous regarder (Mir. emp. Julien, 1351, 222). Ta grace regarde Noz cueurs et les garde De tristesse dure ; Tant nostre ame *larde* Qu'il semble qu'elle arde Par ceste soudure. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1060). Mais maint couplet fut dit qui point et *larde* Les plus gorriers et les plus hault huppéz. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 229).

- "Piquer par moquerie, railler" : Ad ce deussies arregarde Que dignement sommes [les deux larrons] punis, Et non pas le saulveur [l. salveur] *larder*, Qui sans peché est en croix mis. (Pass. Auv., 1477, 218). Ce n'eust esté pour nous *larder*, Mocquer, despriser, raffarder (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 391). Pour *larder* lard en larderie Tant qu'en *lardant* le lardé rie, Je *larde* lardons bien *lardez*. (Copp. lard., a.1488, 155). Les *lardans* lardars, *Lardez* de leurs dars, *Larderont* leurs ars En l'art de *larder*. (Copp. lard., a.1488, 156).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 327 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

3. "Leurrer" : Quant a toy, ce n'est que ton ombre, Qui te fait [donc] ce malencontre ? Neantmoins ne te sçay retraire, Et ne cesses tousjours de traire Ton regard qui te trompe et *larde*. (Narcissus, p.1426, 315). [R. M.]

LARDERIE, subst. fém. (larderie)

[GD : *larderie* ; AND : *larderie* ; FEW V, 190a : *laridum*]

I. - "Endroit où l'on garde le lard, garde-manger"

Rem. *Saint-Denis* (s. d.) ds GD IV, 723b.

II. - "Action de *larder*, raillerie, moquerie" : Pour *larder* lard en *larderie* Tant qu'en *lardant* le lardé rie, Je *larde* lardons bien *lardez*. (Copp. lard., a.1488, 155). [Ou sens I ?]

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 108, 114. [R. M.]

LARDEUR, subst. masc. (lardeur)

[FEW V, 192a : *laridum*]

"Celui qui *larde*, qui raille, qui se moque" : SOTTIE A CINQ PERSONNAGES DES COPPIEURS ET *LARDEURS* QUI SONT COPIEZ ET FARCEZ. (Copp. lard., a.1488, 147). [Ex. p.155, 171, 173, 174, 178] NYVELET LE *LARDEUR*. (Copp. lard., a.1488, 153).

REM. GD IV, 723c enregistre un autre mot *lardeur* "laratoire", FEW V, 191a : *laridum* (XVIe s.). [R. M.]

LARDEUSEMENT, adv. (lardeusement)

[*FEW V, 192a : *laridum*]

[Sur *lardeux*] : *Lardeusement* l'ars Ont quinze et leurs ars Plus que les malards On doit raffarder. (Copp. lard., a.1488, 156). [R. M.]

LARDEUX, adj. (lardeux)

[T-L : *lardos* ; GD : *lardeux* ; *FEW V, 191a, 192a : *laridum*]

I. - "Plein de lard"

Rem. *Gloss. lat.-gall.* (*Lardosus, lardeux, habundant en lard*) ds GD IV, 723c.

II. - "De raillerie ?" : *Lardez lardons de lard lardé, Je larde lard en relardé Je larde Lard lardoux ainsi lardatif De lardoueres je suis lardé.* (Copp. lard., a.1488, 156).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 229. [R. M.]

LARDIER, subst. masc. (lardier¹)

[GD : *lardier*² ; AND : *larder*¹ ; FEW V, 189b : *laridum*]

A. - "Endroit où l'on conserve le porc salé, le lard"

1. "Pièce où l'on entrepose le lard, garde-manger" : De bleid ai(e) tout plains mes greniers Et de vins tous plains mes celeir Et mes *lardir* plains de backon. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 236). ...à Guillemot Postel plâtrier et couvreur de tieulle (...) pour avoir plâstré et réparé les degrés de la cuisine dudit hostel et le degré du *lardier* dudit hostel (Comptes Archev. Rouen J., 1404-1405, 57). ...oudit Guillemot Postel, plâtrier, pour avoir plâstré et refait l'uys du *lardier* dudit hostel et mis III gons endit huys et pour avoir plâstré une partie du solier dessus le fénil d'icelly (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 61). Toudiz flairer li cas volentiers le *lardier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 811).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1390-1392 ds GD IV, 723c.

2. "Coffre où l'on garde le lard" : ...ung *lardier* a mettre ou garde-mengier (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 162).

Rem. Doc.1331 ds GD IV, 723c.

B. - "Redevance sur le lard vendu au marché ; office du bureau où s'opère le paiement de cette redevance" : ...Pietre Dammart, receveur heritier du *lardier* de Bruges (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 22). [R. M.]

LARDIER, subst. masc. (lardier²)

[T-L : *lardier*² ; GD : *lardier*³ ; FEW V, 189b : *laridum*]

"Charcutier" : A Jehan Houoet, *lardier*... (Doc. 1435-1436. In : B. Pocquet, *Bibl. Éc. Chartes* 77, 1916, 94). ...Bouchiers (...), chasseurs et *lardiers* (Bataille st Pens. A., a.1485, 16).

REM. Doc. 1345 (*Robins li lardiers ...vent les tripes*) ds GD IV, 723c. [R. M.]

LARDIER, adj. et subst. masc. (lardier³)

[GD : *lardier*⁴ ; FEW V, 189b : *laridum*]

"(Du) mardi gras"

REM. Doc. 1439 (Vienne, *le jour du lardier*) ds GD IV, 723c. *Mardi lardier* : XVIe s. [R. M.]

LARDIN, subst. masc. (lardin)

[*FEW V, 191b : *laridum*]

"Morceau de lard (pour donner aux faucons)" : À Jehan Machefoing, huissier d'armes de mondit seigneur et lieutenant du maistre fauconnier d'icellui seigneur, la somme de quinze frans (...) pour gands, gibissieres pour *lardin*, bouges et autres choses necesseres pour ladite faconnerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 153). [E. P.]

LARDINIER, subst. masc. (lardinier)

[AND : *lardiner* ; *FEW V, 190a : *laridum*]

"Celui qui est préposé au garde-manger"

REM. M. Rösler, *Londoner Französisch im XIII. und XIV. Jahrhundert*, *Z. rom. Philol.* 47, 1927, 416 (*lardiner*). [R. M.]

LARDATIF, adj. (larditif)[*FEW V, 192a : *laridum*]

"Disposé à *larder*, à *railler*" : Lardez lardons de lard lardé, Je larde lard en relardé Je larde Lard lardoux ainsi *lardatif* De lardoueres je suis lardé. (Copp. lard., a.1488, 156). Le lourd lardant en est lardé, Raffardé De telz lardons suis *lardatif*. (Copp. lard., a.1488, 156). [Seuls ex. ; création fantaisiste] [R. M.]

LARDOIR, subst. masc. (lardoir)[GD : *lardoir* ; FEW V, 190a : *laridum*]

I. - "Endroit où l'on garde le lard, garde-manger"

Rem. Doc. 1416 (*un jambon de porc qui estoit pendu au lardouer*) ds GD IV, 723c.

II. - "Petite broche servant à larder la viande" : Se voleez grannet ou tripier, Gril, cramellie ou escumoir, Baciere de fer ou *lardoir*, Ance a pot ou fourquette a feu, Ou cheminiaux j'en sui pourveu, J'en ay ceans de beaux et bons (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 180). [R. M.]

LARDOIRE, subst. fém. (lardoire)[T-L : *lardoire* ; GDC : *lardouere* ; FEW V, 191a : *laridum* ; TLF X, 998a : *lardoire*]

I. - "Broche pour larder" : *Lardouere* fault et cheminons, Petail, mortier, aulx et oignons... (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 47). [Seul ex. ds T-L et GDC]

II. - "Raillerie, moquerie" : Lardez lardons de lard lardé, Je larde lard en relardé Je larde Lard lardoux ainsi lardatif De *lardoueres* je suis lardé. (Copp. lard., a.1488, 156). [R. M.]

LARDON, subst. masc. (lardon)[T-L : *lardon* ; GDC : *lardon* ; AND : *lardun* ; FEW V, 192a : *laridum* ; TLF X, 998a : *lardon*]

I. - "Morceau de lard (en partic. dont on larde la viande)" : Puis couvient mectre sur chascune escuelle deux *lardons* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 202). ...puiz les despeciez par pieces quarrees et les mectez parboullir, puis reffaire en eaue froide, puiz en chascune piece troiz *lardons*, puiz les mectez boullir en eaue, et du vin apres (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 209).

- P. anal. "Ce qui pénètre" : [Polyphème à Galactée : Tu es] Plus crueuse et plus damageuse D'iaue parfonde ; et orgueilleuse Plus que paön, quant on le leue Quant il va rouant de sa queue ; Plus damageuse et plus nuisant Et plus aigre de feu luisant De seche b(o)uche et de *lardons* ; Plus aspre de poingnans chardons (...) Se tu ne me daignes amer (MACH., *Voir*, 1364, 632).

II. - "Plaisanterie, raillerie" : Ilz y ont taillé maint *lardon* Aux pelerins du grant pardon. (RÉGN., *F.A.*, 1432-c.1465, 214). Elle me bailla ce *lardon* : Jeunes poucins de peu lart on. (TAILLEV., *Passe temps D.*, c.1440, 136). J'ayme mieulx menger des chardons Qu'estre lardé de telz *lardons*. (BAUDE, *Dictz moraulx S.*, p.1450, 126). Il ne passe si grosse garsse Qui n'et son *lardon* ou sa farse. Quant est du baston a deux boutz Vous en jouez bien ! (Pipée R., c.1470-1480, 148). BRUYT. Mais de quoy, de quoy Est l'aglux qui fait nostre affaire ? CUIDER. Il y a aussi grant mistere A trouver les propres estoupes Que la perre des philosophes Qui fait bien muser les musars. PLAISANT FOLLIE. Je les faitz de mes regars Tirés de la clicgne de l'eueill Au chapperon de Bel Acueill En les tendant de frans gluons Broyez emsemble. BRUYT. Quel *lardons* Pour larder ung jeune follet ! (Pipée R., c.1470-1480, 183). Oyez comment il nous actaint Subtillement de faulx *lardons*. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 604).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, 180. DI STEF., 475a-b. V. *larder*.

- *Servir de plaisants lardons*. "Dire de belles plaisanteries" : LUCIFFER. Vous me servez de moult plaisans *lardons* ; Que vault il tant babiller ne debatre Quant vous voyez que Martin nous perdons ? La malle bosse vous puisse tous abatre ! (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 479). [R. M.]

LARDONNER, verbe (lardonner)[GD : *lardonner*² ; FEW V, 191b : *laridum* ; TLF X, 998b : *lardon* (*lardonner*)]

"Garnir"

REM. Doc. 1432 (*Indre-et-Loire, ung chapperon de taille lardonné de drap*) ds GD IV, 724a. [R. M.]

LARE, subst. masc. (lare)[GDC : *lare* ; FEW V, 182a : *lar* ; TLF X, 998b-999a : *lare*]

"A Rome, divinité tutélaire, domestique" : ...lesquelz diables toutesvoiez que il dit estre fais des hommes, il distingue en especes ou en .ii. genres, c'est assavoir que des ames des hommes sont fais uns diex ou diables qu'il appelle *lares* et uns autres esperis qu'il appelle lemures ou larvas, mais les ames il distingue en .iii. manieres, c'est assavoir en *lares*, lemures ou larvas et manes, lesquies il dit tous estre diex. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 395c-d). Il est assavoir que "dii lares", c'est assavoir ces diex qu'il appelloient "*lares*", estoient les diex qui proprement estoient gardes des maisons et des carrefours [les mots placés entre guillemets sont soulignés dans le ms.] (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 395d). Les *lares* sont deesses qui semblent estre ou feu ou fouier des bonnes gens (Mer des hist., t.1, 1491, f° 53c). [R. M.]

LARECE, subst. fém. (larence)[T-L (renvoi) : *larece* ; GD : *larence* ; FEW V, 204b : *latus*²]

"Partie d'un mur joignant le pignon d'un édifice, arêtier" : ...audis renés sont engoulés les chevrons dudit et parties d'iceux des deux *laires* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 609). ...pour faire au lairt de la petite cour une *layresse* et paroit de bois qui contient dix sept pieds de long et dix sept pieds de haut dedans oeuvre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 610). ...pour faire en ladite *layresse* plusieurs hues et fenestres (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 610).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1376 ds GD IV, 724a. A. Thomas, *Romania* 42, 1913, 408-409. [E. P.]

LARGE, adj. et subst. masc. (large)[T-L : *large* ; GD : *large*¹/*large*² ; GDC : *large* ; AND : *large* ; DÉCT : *large* ; FEW V, 182b : *largus* ; TLF X, 999a : *large*]

I. - Adj.

A. - [Idée de largeur, d'étendue]

I. "Qui a, dans le sens de la largeur (perpendiculairement à la longueur), une étendue supérieure à la moyenne" : Si pris durement a penser Comment et par ou passeroie En vergier, et rapasseroie, Car l'eaue estoit parfonde et *large*, Si n'i choisi batel ne barge, Dont moult forment me desplaisoit ; Car le vergier tant me plaisoit Qu'onques tant riens ne desiray Com d'estre y, dont moult souspiray (MACH., *D. Lyon*, 1342, 163). Le paumier est de sa nature estroit et gresle par dessoubz et *large* par desseure. (Mir. st

Guill., c.1347, 4). LE SERGENT D'ARMES. Sus, sus ! ou, par le nom divin, De ceste mace ci arez, Ou au roy mon seigneur ferez *Large* et grant voie. (Mir. Amis, c.1365, 47). Il y avoit coques et barges, Panfiles, naves grans et *larges*, Griparies et tafourées, Lins et fyacres et galées, Targes à chevaus et huissiers ; Et si avoit de bons courciers, Plus tost courans que nuls chevaus (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Et si a à chascune porte Bonnes tours, dont elle est plus forte ; Environnée est de fossez Grans, *larges* et parfons assez. C'est une ville si pueplée Qu'on y voit à une assablée Cent mille hommes en une place (MACH., P. Alex., p.1369, 61). ...il saillirent en la barge Dou roy, qui estoit grant et *large*, Com bon et loyal chambellain ; Puis, sans eschiele et sans poulain, Saillirent dedens la marine. (MACH., P. Alex., p.1369, 72). Il ot grant meslée à la porte, Qui estoit grant et *large* et forte, Que li Sarrazin la voloient Clorre et fermer ; mais ne pooient, Car il y avoit tant de mors, Qu'il ne marchioient que sus corps, Qui gisoient gueule baée (MACH., P. Alex., p.1369, 77). Et vous les assauterez A ces murs où il sont montez ? Il sont haus, *larges* et espès, Et s'a bonnes tours près à près, Bien garnies d'artillerie Et de gens qui ont la maistrie De bien traire (MACH., P. Alex., p.1369, 81). ...et soit le semydiametre de elle d'un pié et que la moytié du residu de .b. soit faite encore plus tenve en tant que, quant elle sera adjoustee aveques l'autre en figure circulaire, elle soit aussi *large* comme le semydiametre de la premiere partie ou moytié. (ORESME, C.M., c.1377, 120). Item, il appert par Aristote ou chapitre precedent que se .II. pierres ou autres choses pesantes descendent en bas vers le centre, elles viennent touzjours en approchant une de l'autre. Et par ce s'ensuit et est verité que qui feroit une tour bien haute et meneroit le mur tout droit en haut a plon, celle tour seroit plus *large* par haut que par bas. (ORESME, C.M., c.1377, 574). ...dont en buvant, Madame a damp Abbés et damp Abbés a elle, les yeulz, archiers des cuers, peu a peu commencerent l'un des cuers a l'autre traire, et tellement que les piez couvers de la tres *large* touaille jusques a terre commencerent de peu a peu l'un a l'autre touchier et puis l'un sur l'autre marchier. (LA SALE, J.S., 1456, 249). ...[elles] se coucherent chacune a par elle en ung beau lit assez grand et *large* (C.N.N., c.1456-1467, 202). ...il tire ung beau, long et *large* cousteau, bien trenchant, qu'il avoit a sa cincture (C.N.N., c.1456-1467, 486). Par la quantité, la chose est grande ou petite, longue ou briefve, *large* ou estroicte. (Somme abr., c.1477-1481, 127). ...et estoit faite à mode d'une quille, *large* par bas et aguë par hault. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 15 r°). ...Et si y a une belle abbaye Spacieuse en tous sens, longue et *large*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 194).

- *Large d'espace* : Je vous di qu'il a une place, Grant et longue et *large* d'espace, Droitement, au pié dou chastel (MACH., P. Alex., p.1369, 194).

- Empl. adv. : Et si [mon cheval] a mules traverseinnes Qui ne sont pas en yver saines ; .II. seours ha en ses genous : à l'ueil le voit chascuns de nous. Mais d'arrier se porte plus *large* Que la largesse d'une targe. Ne ne li faut vallet ne page, Car il est housés d'avantage. (MACH., Compl., 1340-1377, 264).

- Empl. subst. : Édouart Thadelin, marchant de Lucques et bourgeois de Paris, pour 38 pièces de cendaulx vers des *larges* baillés à Thomas de Chaalons, coutepointier du Roy, par son compte rendu à court, séellé de son séel, pour faire la coutepointerie de ladictie chambre (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 109).

2. P. ext. [Idée d'étendue supérieure à la moyenne (en surface, en volume, en quantité...)]

a) "Qui a une surface, une étendue importante, grand, vaste" : Son front estoit Blanc et poli, ne fronce n'i avoit, Sans vice

nul compassé si a droit Que trop *large* n'estoit, ne trop estroit ; Et si sorcil Qui estoient de taille très gentil Dessus le blanc sambloient un noir fil, Dont il fussent prisié entre cent mil. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 69). De moult parfaite amour s'amoient ; Mais a grant peinne se vëoient, Qu'entre Hero et Leandus Fu uns bras de mer expandus Qui estoit *larges* et parfons, Si qu'on n'i preïst jamais fons ; Et ce leur faisoit trop d'anuis. (MACH., J. R. Nav., 1349, 248). Et comment appell'on icheste chité *large* ["grande, puissante"] ? (Bât. Bouillon C., c.1350, 6). Ains y noya en la grant onde, Car *large* fu, roite et parfonde. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 200). La grande et *large* marche de Bourgoigne... (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...[le berger] estoit auprès d'un *large* et grand parcq a mettre les brebiz (C.N.N., c.1456-1467, 357).

- [D'un vêtement] "Ample" : Mignotise a toute la charge De la parer nouvellement, Or de robe juste, or de *large* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 43).

- [Pour traduire lat. *effusum* du prologue du *Cantique des Cantiques* : *Oleum effusum nomen tuum*] "Répandu largement" : ...elle [la devote ame] l'appelle [la Vierge] *large* et plantureux, quia effusum (Mir. ev. N.D., c.1348, 59).

- Empl. adv. "Largement" : ...il couvient que la teste [du cerf] emporte le bois haut et *large* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 22). Le boys a l'entree plessa, *Large* ouvert, [et] haultes pourtees. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 29).

• [Du cerf] *Marcher large derriere*. "Écarter les jambes de derrière en marchant" : Et se il marche plus *large* derriere que devant et que les piés derriere ne voient mie si avant comme ceulz devant, c'est tres bon signe (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 27). Mes, s'il met le pié darriere loing de celui devant, c'est bon signe, ou, s'il marche plus *large* derriere que devant, encore est ce bon signe, quar, quant un cerf s'outremarce, c'est signe qu'il soit cerf errant, legier et bien fuyant et megre (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 165).

b) "Gros, volumineux" : Semblablement fait doubte de la figure de la terre, car il samble a aucuns que elle est sperique ou ronde, mais as autres semble que elle est lee et de telle figure comme une *large* campane ou d'un tymbre. (ORESME, C.M., c.1377, 538).

c) "Abondant" : Manne du ciel donnant *large* peuture... (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150).

- "Nombreux" : ...ly conseaul del citeit [de Liège] est trop *large* ; car ilh y at bien Ilc personnes de conseilhe, dont les XX ... election achiveroient mies les besongnes touchantes al citeit et ... païs que les Ilc, car multitude engendre confusion. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 56).

3. Au fig.

a) [D'une chose abstr.] "Important, abondant" : Dont je di que si fais descors Sont propres causes des racors Qui font les *larges* paiemens De très dous assouagemens Des quels amans est appaiez, Tant qu'il s'en tient pour bien paiez. (MACH., D. Aler., a.1349, 253). Et aussi la misericorde Que ta promesse nous acorde Est *large* sans nulle mesure, Car onques ne fu creature, N'est, ne sera, qui tant sceüst Faire que savoir le peüst ; Car tu es li souverains sires Des roiaumes et des empires Et aussi de toute la terre. (MACH., C. ami, 1357, 53). DIEU. (...) Ma grace est *large* et habondant (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 40). ...ce vient non pas de noz propres vertuz, mais de la seulle *large* et liberale grace de noste benoist redempteur (C.N.N., c.1456-1467, 223). ...jamais infortuné ne me veil reputer ne clamer quand en elle [la Fortune] trouve si *large* bonté. (C.N.N., c.1456-1467, 574).

- [Avec une connotation négative] : Nous ferons des exactions Sur le peuple toutes nouvelles, Et grosses tailles et gabelles, A tous coustéz, *larges* et grandes (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 405).

b) *Cure large*. "Traitement général, non spécifique" : ...en toutes maladies, l'art commande la propre cure, excepté en troys cas esquieulx suffist cure *large*, preservative ou paliative. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

c) "Qui est pleinement ce que dit le subst." : Ilz sont *larges* prometteurs, mais tres peu gardans leur promesse. Ilz sont grans flateurs et grans donneurs de bons jours, mais, par derriere, ilz sont crueulz et mordans et detracteurs. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 161).

d) Au fig. [Avec une valeur dépréciative] : ...leurs grosses, *larges*, desvergondees et immisericordieuses consciences (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 115).

B. - [D'une pers., idée de largesse]

1. "Généreux, qui se dépense sans compter" : Sage fu et bien advisés Et des vaillans hommes amés. *Larges* sur tous hommes estoit ; A tous biens faire se metoit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 107). C'estoit une seur moult destrete A son corps et moult *large* a l'ame (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 98). Je le di pour les riches hommes : S'il ne sont loiaus et preudommes, Hardi, *large* comme Alixandre Pour leur grant richesse despendre, Et sages aussi pour vëoir A leurs grans fais et pourvëoir, Sans gieu de dez, sans taverne, Il ne puelent bien gouverner. (MACH., F. am., c.1361, 185). ...il est preudons, et s'est estables, Liés, *larges*, loiaus, veritables, Justes, sages, bien avisez (MACH., P. Alex., p.1369, 218). Quant princes est loiaus, *larges*, humeins, Si don sont plain de si tres grant douceur Que pour son fait estrainges et prochains Ne doubtent mort, povreté ne labeur, Eins vuet chascuns ressembler le milleur. (MACH., Bal., 1377, 555). Il est gentilz de cuer, se lui profitera, Car oncquez *large* cuer maiesement ne fina. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 39). Et sy est courtois, *large*, doulx, bening et debonnaire... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 102). Un gentil chevalier d'Alemaigne, grand voyageur, aux armes preux, *large*, cortois, et de toutes bonnes vertuz largement doué... (C.N.N., c.1456-1467, 426).

- *Large de qqc.* "Qui distribue, qui répand qqc. à profusion" : [Bonne Espérance] Tant puet aidier, tant puet valoir, Tant est pour chascun necessaire, Tant est courtoise, debonnaire, Bonne, gentil, franche, amiable, Loial, noble, honneste, créable, *Large* de joie et de confort, Abandonnée en reconfort, A bien faire et raison encline, Tant par est nette, pure et fine En fais et en meurs, que son oeuvre Bonne appert partout ou elle oeuvre. (MACH., R. Fort., c.1341, 140). ...et, d'autre part [damp Abbé] estoit *larges* et liberal de tous ses biens (LA SALE, J.S. E., 1456, 364).

- *Large en* : ...il l'amera De cuer, sans pensée villeine, Plus que Paris ne fist Heleine. Il convient de neccessité, Pour garder pais et amité, Qu'elle soit toudis sus sa garde Pour mesdisans et qu'elle garde Que trop ne soit *large* en otroy, Car là doit on mettre detri, Qu'elle aime honneur et doute honte (MACH., Compl., 1340-1377, 267).

- [Avec une connotation négative] : Honte, paour, doubtance de meffaire, Attemprance mettre en sa volenté, *Large* en refus et lente d'otroy faire, Raison, mesure, honneur et honnesté Doit en son cuer figurer, Et mesdisans seur toutes riens grever Et estre en tous fais amoureux couarde, Qui de s'onneur vuet faire bonne garde. (MACH., L. dames, 1377, 181).

- *Large en*. "Libéral en" : [Des yeux] ...*Large* en prametre pour atraire (ACART, Prise am. H., 1332, 28). En eux avoit Dieu aigres et léaulx champions, le monde, confort, et la terre, parement chaud. Estoiert brulants en la foi, *larges* en fondation, curieux en don, actifs en bienfait et soigneux en vertu (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 7).

- Empl. subst. : Armes font croistre cueurs joyeux Et multiplier en liesse, Aux robustes et vertueux Augmentant force et hardiesse (...), Aux *larges*, liberalité, Aux rudes, prompte intelligence (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 255).

2. En partic. "Généreux par ses dépenses, par ses dons" : Ne soies pas *larges*, mais chiches ; Ainsi seras tu tantost riches. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 25). Soiiés *larges* et retenés Che par maniere de castoi. D'avarisce je vous castoi, Car ja coers avaritieux Ne sera bons ne gratieux (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 113). ...je fui adonques Ou pays dou conte de Fois, Que je trouvai *larghe* et courtois. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 184). ...il [le conte de Foix] est *larghes* aux estragniers (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 185). Amez les bons, donnez aux souffraitteus, Soiez *larges* ou il appartendra (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 208). ...c'est un bourgeois *Larges*, a touz habandonné, Qui maint biau diner a donné. (Mir. march. juif, c.1377, 173). Je afferme que tel hoste qui est tant riche, tant *large*, tant bon et gracieux paiera bien son hoste, et rendra bien le pourquoy en ce monde, et trop plus en l'autre. (GERS., Pent., p.1389, 85). ...si *large* ou si chiche (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 211). Le premier est que le sanguin est *large*, non avaricieulx. (Rég. santé corps C., 1480, 144). ...un tres *large* et liberal prince (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 154). Et si suis franc, *large* et abandonné. (P. Jouh. D.R., a.1488, 17).

- *En large conscience*. "Généreux, largement ouvert (à autrui)" : Messire Gaultier de Rupes fut en armes monlt renommé, en *large* conscience ["renommé pour sa générosité"], et en deduyt de chiens et d'oiseaulx. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 34).

- *Estre large de* + inf. "Être généreux au point de" : ...[il] n'estoit pas si *large*, au mains en tel cas, de donner dix escuz pour joyr d'une telle damoiselle. (C.N.N., c.1456-1467, 121). ARCEDIACRE [à saint Martin]. Hee, Sainte Vierge couronnee ! Vostre façon desordonnee Est ung peu trop, d'estre si *large* D'avoir ainsi habandonnee Vostre robe ; a, pas n'estes saige ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 549).

3. [Avec une connotation négative] "Dépensier" : Les cheveux noirs et crespes segnefient homme melencolieux, luxurieux, malpensant et fort *large*. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265).

II. - Subst. masc.

A. - [Idée de largeur, d'étendue]

1. "Largeur (en partic. dans un rectangle)" : Pour mesurer et reduire a porcions quarrees toutes telles figures orthogoniques, il convient multiplier le long par le *large* et sera fait. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 122).

- *Tant de large*. "Tant en largeur" : Faire te fault une grant arche De bois ligier cy que mieulx aille Dessus l'eaul quant temps sera. Chanbrettes la dedans ara, De poil et de cymant l'oindras ; De trois cens coulde la feras De long, et de *large* cinquante, Et la hauteur sera de trencte (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 27). Et la est le commencement de la merveilleuse tour de Babel, qui a IIIJ^M pas de *large* (LA SALE, J.S., 1456, 213).

- *Du large de*. "De la largeur de" : ...broderie deux grans bandes de fil d'or trait de Damas, du *large* de une palme, qui se

prennent au costé destre au dessoubz desdictes jaquettes, et vont par dessus l'espaule tout autour, et se lassent les derreniers bous au laz du costé senestre, et est en manière d'un grant anel ouquel il a un autre petit anel pendant (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 193). Pour ce est il que nous voulons Qu'il ait tous les piez decopez, Affin qu'en soyons destrapez Et que Adrien soit batuz, Confuz, mutilez et rompuz De gros marteaux, sus une enclume, A bras tourner, sans faulte aucune, Tant qu'il soit mis en fins morceaux Et em piece ; qu'il n'y ait peaux Entiere du *large* d'ung blanc (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 150).

- *En long et en large* : Les Granges sont dedens une prayerie Tres opulente au fait de pastourage, Qui peult avoir sans nulle menterie, Quatre ou cinq lieux tant en long comme en *large*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186).

- *Selon le long et le large* : L'autre est spasme par maniere d'ung tympane ouquel le membre selon le long et le *large* devient court, comme fait le parchemin mis au feu, car il se retracte selon le long et le *large*, et ceste espesse de spasme se fait petit a petit. (Rég. santé corps C., 1480, 9).

- *Tout au large*. "Sur toute la largeur" : Beau doulx amy, que veulx tu faire ? Veulx tu doncques vestir la haire Sans plus, (tout) au *large* de ton ventre ? (C. Riff., c.1480-1520, 60).

- *Au long et au large*. "Dans toute l'étendue (d'un territoire)" : Si n'y demora mie guieres ce jeusne conte que une tresaspre et perilleuse fievre ne le prist qui moult le mist bas et de quoy tout chescun et meismes tous les pays du duc au long et au *large* furent moult en soussy et en grant paour. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 140).

2. P. méton.

a) "Partie la plus large de qqc." : A peine croiroit a nul feur Nulz homs le *large* et l'espaisseur Et le hault, qui ja estoit fait, Quant Dieu vout que tout fust deffait Le mauvais propos aux geans, Qui ja habitoient leans. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 151). Puis que sommes en bon prepos, Je veul si fayre pour rayson Une forte et grosse mayson Et l'egleyse tout en tenant. Gardé que vous seray donnant. Vous veé le lont, aussy le *large*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 143). Il fut conclud en ung conseil que l'on feroit ung fort grant pont sur grans bateaux et couperoit-on l'estroit du batteau et ne se asseroit le boys que sur le *large* et au dernier couplet y auroit de grans ancras pour gecter en terre. (COMM., I, 1489-1491, 63).

b) "Partie la plus large d'un lieu (p. oppos. à une partie plus étroite), lieu étendu (p. oppos. à un lieu contigu plus étroit)" : ...le rampin advisa les bannieres et les pennons du roy Urien qui fort escarmouchoit le navire des Sarrasins, qui riens ne savoient que Gieffroy feust arrivez sur terre, car ilz avoient prins le *large* et le parfont du port. (ARRAS, c.1392-1393, 221).

- *Au large*. "Hors d'un lieu étroit, de la partie étroite d'un lieu" : Et quant il advenoit que Aigres estoit travailliez et lassez d'ouvrer, si se ravaloit ou fons du puis pour reposer. Tant ouvra Aigres et laboura que a grant paine et a grant travail il vint au dehors du puis en jour et demi et une nuit ; et quant il se vist au *large*, si se agenoulla et en rendi graces a Nostre Seigneur. (Bérinus, I, c.1350-1370, 327). Es forez ne le font il pas si souvent, quar il vont au *large* [hors de la forêt, au loin], la ou il leur plaist (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 59). Retournez et puiez appertement la montaigne, tant que nous soyons au *large* ou nous nous puissions deffendre, car, en ce party, ce deable nous occiroit tous. (ARRAS, c.1392-1393, 200). Il s'esploicta tant qu'il yssi du cavain, et vint au *large*. (ARRAS, c.1392-1393, 204). Et l'enfant vigoureux se commença a esmouvoir en son ventre pour ce qu'il

estoit fourmené oultre son vouloir, et tant que la voye naturele ne lui souffy, ains rompy par destresse le dextre cousté de la dame, a qui incontinent l'ame party hors du corps. Et l'enfant tumba tantost et s'estendy a force quant il se trouva au *large*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 160). Brouez au *large* et vous esquarrissez ["Prenez le large et tirez-vous"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343). Pour sur les mons les coffres transporter Et les fardeaulx au *large* comporter, On ordonna grant nombre de muletz Propres et duictz de grans charges porter. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 146).

c) En partic. "Partie de la mer qui est loin des côtes" : Mais Leandus, toutes les nuis, Passoit le bras de mer au *large*, Tous nus, seuls, sans nef et sans barge. (MACH., J. R. Nav., 1349, 248).

- *Le large de la mer* : Et ilz s'estoient ja mis en un vaissel d'avantaige, et prindrent le *large* de la mer, et tyrent les voiles amont, et se partent de la bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 219). ...il doit bien faire descouvrir tous les pas et destrois des montaignes, boiz et rivieres, ains que en approuchier, et faire ainssy que les bons maronniers qui portent avec eulz leur carte de navigier, pour eschiever les roches de la mer et recouvrir le *large* de la mer, quant est fortune de mer (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 243).

d) "Espace, intervalle d'une certaine étendue" : ...une piece de chaussée, à commencer à l'endroit de l'aigout de la rue des Porées, en montant contremont ladicte rue, selon le *large* d'icelle rue, jusques ung peu au dessus de l'aigoust de la cuisine d'un petit goguein (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 98). Et, pour ce, est-ce forte chose que gens de cheval se puissent bien aider en rue ne en chemin estroit et doibvent querir le *large* à leur povoir. (BUEIL, II, 1461-1466, 248).

- *À large*. "En laissant quelque espace, et non pas à l'étroit" : Item, quant elle est bien reprinse adonc la doiz arracher par touffes et replanter a *large* en potz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 119). Pastez doivent estre au large et la viande a *large* dedens. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 230).

. *Large à large*. "À grands intervalles" : Pavoit soit semé *large* a *large*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 118).

- *Aller à large*. "S'éloigner d'un lieu donné pour aller ailleurs" : ...supplié nous a une femme appelée D. (...) que, comme elle soit endetté a diverses personnes en certaines sommes de deniers, et n'ose aler a *large* pour doubte d'emprisonement pour gaigner son vivre et faire son prouffit et avantage pour en acquiter ses debtes, a ce que elle dit, qu'il nous plairoit a elle otroier noz lettres de proteccion (Lettres agn. L., p.1412, 435).

. *Prendre le large* : ...les bastards, acteurs de ceste besongne, se partirent secrètement et prindrent le *large* où bon leur sembloit. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 101).

. *Querir le large* : Picars et Anglois prestement retournerent ; et querant le *large* pour eux s'espandre et aiser, tirèrent vers Troyes (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 327).

3. P. anal. "Étendue dans le temps, durée"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 185 (II, 10707 : *Se dedans les II ans que li triwe ot de large, La pais n'est ordonnée...*).

4. Au fig.

a) "Étendue abstraite" : Or ie te prie regarde partout ca et la en ton corps et en ton ame, et tu aras comme une grant region a contempler bien au *large* de ceste maniere de contempler par dilatacion de pensee (CIB., p.1451, 185).

- "Étendue (spirituelle)" : Certes tu as bien matiere et *large* en toy, tant en ton corps que en ton âme, sur laquelle tu peux eslargir et espandre ta meditacion (CIB., p.1451, 185).

- À *large*. "Au moins, au bas mot (?)" : Glasidas est bien appointé ; Avecques luy est Fauquemberge, Et sont la en grant seureté, Que y sont une belle barge. Dix ou douze princes a *large* Sont leans fors et renommez, Qui sont garanz d'escu et targe, Et ne [les] lairons pas chomer. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 462).

- *Sur le large*. "D'une manière générale" : Interpretativement ou par interpretation est à le prendre sur le *large*, bigame est dit premierement celui qui a contracté mariage avecquez une femme qui a divisée sa chair en plusieurs (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 49).

b) [Idée d'aise, de liberté] : Aultrement ne pooient estre Toutes gens logiet a leur *large* ["à leur aise"] (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 77).

- *Avoir le coeur au large*. "Se sentir à l'aise" : Et sans plus mot dire, combien qu'il avesprissoit fort, il s'en ala hors de la cité a l'adventure, tant desplaisant qu'il ne sçavoit que devenir. Quant les dames veyrent Jason ainsy departir tout seulet et considererent son maintien, elles dirent l'une a l'autre qu'il n'avoit pas le cuer au *large*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 152).

- [D'un prisonnier] *Estre au large*. "Être libre (loin de la prison)" : L'intention aussi dudit conte [d'Armagnac, prisonnier du roi de France] n'estoit mie tele, mes desir d'estre en sa francise et au *large* lui fit souptiller son embler (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 257). [Autre ex. CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 10]

- *Mettre au large*. "Libérer" : ...le roy le fist mettre au *large* et en bien gracieux lieu. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 185).

B. - [Idée de largesse] "Générosité, largesse" : Car se c'est merité, le prince doit bien regarder que le don soit tel qu'il ne puisse estre blasmé de nulle chetiveté ou escarseté, si doit estre fait tousjours sur le *large* selon le merite. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 45).

- *Estre à large*. "Être généreux" : ...le roy lui envoya sa courone (...) cent espées richement garnies, cent chevaux enhernachés moult richement, cent pomes d'ambre et Iim fines pelices, le pesant de deux mille dragmes de muscz fin, Iic livres de bois aloé, mille aubergeons et autant de heaulmes, affin que Alexandre le laissast vivre et son peuple en paix. Cestuy roy estoit à *large* plus que autres, que par convoitise et escharceté se sont faiz destruire. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

III. - Subst. masc. et fém. "Personne généreuse" : Les *larges* ne sont jamés siches. Je vous veulx donner largemant. Empogniés moy ce passeavant. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 173).

- *Fol large*. "Homme d'une prodigalité excessive" : Car le fol *large* qui a prodigalité, il superhabunde en donner et en despandre et deffaut en aquerir et prendre. (ORESME, E.A., c.1370, 165). Ainsi veons nous que l'avaricieux se delite en garder et assembler richescs excessivement et le fol *large* en les gaster a superfluité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 127). Ce .VI^e. chappitre de Justice traite le debat des avayrs et des folz *larges* et la sentence que sur ce donna le Senat de Romme. (LA SALE, Sale D., 1451, 92). Mais a la parfin fut conclud que le fol *large* faisoit mains a blasmer [que l'avare] ; car s'il fesoit mal a luy, il faisoit bien aux aultres (LA SALE, Sale D., 1451, 93). Le collerique a nature de feu, chault et sec, naturellement est maigre et graisle, convoiteux, ireux, haïf et mouvant, escervelé, fol, *large* [l. fol large], malicieux, decevant, subtil ou il applique son sens. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265). [R. M.]

LARGEMENT, adv. (largement)

[T-L : *large* (*largement*) ; GD : *largement* ; AND : *largement* ; DÉCT : *largement* ; FEW V, 184b : *largus* ; TLF X, 1002a : *largement*]

A. - [Idée de largeur]

1. "Sur une grande surface, pleinement" : Si est seurté que l'ostel soit Miz et assiz en tel endroit Que le vent de Sut nullement Ne puisse férir *largement* Dessuz le lieu ou habitacle (LA HAYE, P. peste, 1426, 78).

2. P. ext. "Amplement (à propos des vêtements)" : ...pour ce doit il estre vestu *largement* afin que les estroiz vestemens ne attraiet l'inonction des espauls et du piz (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 696).

3. Au fig. "Amplement" : ...il escouvient veoir et enquerir selon le lieu, selon le temps et la maniere plus *largement* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 363). [aussi p.301]

- "Au sens large" : Or est il ainsi que mendre et plus grant sont contraires, a parler de contrariété *largement* prise. (ORESME, E.A.C., c.1370, 170). Aussi puet toute la derreniere partie jusques en la fin de la messe estre appelee secrete *largement*, la quele secrete puet estre divisée en .v. parties. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 411). Et je prens ci ce mot "veoir" bien *largement* en le dilatant generalement a la cognoissance des .v. sens (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 277). Mez aucune foys ministere ou service, ou regart de seignourie, si est pris *largement* et inproprement, comme est quant aucun prent service volontairement et pour cause d'umilité (Songe verg. S., t.2, 1378, 65). Et ne devons pas entendre que le sanguin soit gras proprement, car l'omme gras se juge de complexion froide (...) ; mais il est gras *largement*, prins en ce vocable gras pour charnosité, car le sanguin fort est chairnus (Rég. santé corps C., 1480, 143).

- À *parler largement*. "À parler en gros" : ...et tel pecheur est appelé inequal a parler *largement*, pour ce que il fait plus ou moins que il ne doit et ne se amesure pas selon les loys. (ORESME, E.A.C., c.1370, 278).

B. - [Idée d'abondance ou d'intensité]

1. "Abondamment, en abondance, en quantité" : Ce te demoustre chose clere, Que Fortune est douce et amere : Car adont douce te sera, Quant elle te resgardera Dou visage qu'elle a devant, Et *largement* t'avra couvent, Douceur, joie, bonneürté, Affublez de maleürté. (MACH., R. Fort., c.1341, 88). Or vueil passer les poins tout outre Qu'Avis et Congnoissance moustre. Il ont servi courtoisement De leur bon conseil *largement*, Si comme on sert a un mengier, Sans rien d'especial jugier ; Et de ce qu'il ont bien servi, Dont il ont grace desservi, J'en vorray l'escot assener, Et a chascun son droit donner. (MACH., J. R. Nav., 1349, 260). S'on t'aporte bonne viande Et ton appetit te commande Que tu en preingnes *largement*, Ne fai pas son commandement, Car cils se honnist et deffait Qui trop menjue et riens ne fait. (MACH., C. ami, 1357, 60). Prestre vueil estre chantant messe (...) Et prier pour les trespassez Qui ont acquis et amassez Les biens dont j'ay si *largement* (Mir. chan., c.1361, 144). Puis que liée est de fors hars, Couche sur lui de toutes pars *Largement* et busche et estrain, Et puis le feu y boute a plain (Mir. femme, 1368, 214). Car en Flandres fu longuement, Où il [le roi Pierre] despendi *largement*, A ci grant labour et grant painne, A roy de terre si lonteinne, A ci grant frais, à ci grant mise Qu'il passa la mer et Tamise, Et sercha mainte region, Pour avoir son entention. (MACH., P. Alex., p.1369, 26). Item, mainte foiz peut estre que celui qui est riche de deniers et a de la monnoie *largement*, que il ait grant besoing et deffaute de viande. (ORESME, Pol. Arist.

M., c.1372-1374, 64). A semblablement veu, ou temps qu'il couchoient ensamble, que quant icellui Perrin venoit au soir pour soy couchier, et qu'il lui disoit qu'il n'avoit denier ne maille, que, le lendemain ou à un ou deux jours après, icellui Perrin en apportoit très-*largement* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 165). Et après le service divin repairement, et fu ly disners en une grant tente riche et noble, tout emmy la prairie. Et furent servis de tant de mez, et si grandement, et de vins si bons, d'oblies, d'ypocras, si *largement* que chascun s'esbahissoit dont tant de bien povoit venir. (ARRAS, c.1392-1393, 39). ...et avoit fait tendre en la pree sur la riviere grant foison de tentes et de paveillons, et avoit envoyé tout environ le pays querre vivres, foings, avoines et toutes pourveances de vivres et de vins, et paioit si *largement* que on l'en lui admenoit plus *largement* que il ne lui en failloit. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et fu moult bien rafreschy des biens de la ville, car le duc les fist despartir tant que chascun en ot *largement*. (ARRAS, c.1392-1393, 176). LE QUINT CHEVALIER. (...) Et quant est de l'esbatement, Vous en arez si *largement*, Se cest ordre [mariage] vous tient en laisse, Que le lairez ains qu'il vous laisse. (Gris., 1395, 15). La furent assis a tables tous chevaliers et esquiers de Hainnau qui partir voloient, et servi de tous més grandement et *largement* selonch l'usage d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 98). ...il furent paiiet en deniers apparillés, ensi que convenance se porta au departir de Hainnau entre la roine et euls, et si *largement* que tout s'en contenterent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 100). ...le Roy octroie, s'il est besoing, que l'en vende de ses bois de Laye, Bondis et autres, plus *largement* que l'en ne faisoit. (FAUQ., I, 1417-1420, 184). Goronille eut desdaing pour la multitude de ses chevaliers qui faisoient despit a ses ministres pour ce que on ne leur donnoit plus *largement* leur livroison. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 40). ...ses gens luy apporterent *largement* de beaulx et gros pastez d'anguilles (C.N.N., c.1456-1467, 82). En après, le roy retourna pardevers le pays de Beausse, à Chartres, et en Gastinois, au Bois Malesherbes et autres lieux voisins, où il sejourna par certaine longue espace de temps, en chassant et prenant bestes sauvages comme cerfz, sangliers et autres bestes, dont il trouva *largement*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 317). Et, à leur departement de Tours, où ilz furent depuis, le roy leur fist donner pour leur deffroy XXX mil escus au soleil et de belle vaisselle d'argent *largement*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 128). ...riens n'y estoit espergniet : or, argent, jewiaulx (...), mais estoit tout tant *largement* ordonné que... (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 132). J'ay de bons chiens parfaitement, De grans, de petis *largement*, Entre lesquelz a une lice, La plus aspre, par mon serment, Qui soit dessoubz le firmament. (Sots mal., c.1480, 77). Il est, par saint Pierre de Romme, Fourray de malice vrayement. Pour vous dire, sotz, seurement Peu de gens sont au temps qui court Qui n'en soient fourrez *largement*, Soient gens de ville ou de court Qui ne soient fourrez brief et court. (Sots mal., c.1480, 84). LE CRESTIEN. (...) Mon maudit maintien De gouvernement Si me fait de bien : Le voy clerement. De maulx *largement* Auray tous ensemble. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 74). ...parquoy ceulx de dedens voyant estre si de pres chassez, chargerent ung mortier, puis mirent le feu dedens, et vint choir tout droit sur la nef de l'eglise des freres mineurs, Cordeliers de l'Observance, et rompit la dicte nef sans faire mal a homme ne a femme du monde qui fust en la dicte eglise : et si en avoit *largement* de tous costez. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252). Et avoit ledit duc d'Autriche et tout le pays de son obéissance grant regret à ladicate place, pour ce qu'elle estoit leur prochaine voisine, et ceulx qui estoient dedans pour le roy les tenoient en grant subjection et leur

faisoient des maulx *largement*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 376).

- *Assez et largement* : Si entrerent auquens des signeurs dedens, et i dormirent pour celle nuit. Tout ne s'i porent pas logier, mais il orent des vins et des biens de la ville assés et *largement*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 624). *Assez et largement* d'ystoires a ce propos pourroit on mettre avant (C.N.N., c.1456-1467, 131).

- *Largement et à comble* : ...je y trouveroye [chez une dame] *largement* et a comble la tresnoble vertu de loyauté. (C.N.N., c.1456-1467, 233).

- *Largement et à grant planté* : ...avoient vin et viande, Et tout ce qu'apetis demande, *Largement* et a grant planté, Et especes a volenté. (MACH., P. Alex., p.1369, 193).

- *Aussi largement que* : Et la estoient halles de draps et de merchiers et aussi estas de bouciers et de boulangiers. Et de toutes choses on i pooit recouvrer aussi *largement* comme a Bruges ou a Londres (FROISS., Chron. D., p.1400, 746).

- *Plus largement*. "Davantage" : Et dura ledit assault depuis ladicate heure de sept heures jusques après XI heures, durant lequel temps y ot grant quantité desdiz Bourguignons ruez et abatus mors de dessus lesdiz murs dedens les fossez d'icelle ville, et de navrez grant quantité et bien jusques au nombre de XV à XVIc hommes ; et plus *largement* y en eust eu de mors s'il y eust eu saillie à ystre hors d'icelle ville, mais toutes les portes d'icelle estoient murées du costé de l'ost desdiz Bourguignons. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 276).

- "En détail" : PATELIN. Par ma foy, il me desclaira ["m'annonça"] Maintes fois et bien *largement* Le temps qu'on voit presentement ; Moult de fois m'en est souvenu. (Path. D., c.1456-1469, 60).

. *Largement et bien au long* : ...il luy en compta *largement* et bien au long le demené (C.N.N., c.1456-1467, 233).

2. "Intensément, fort" : ...et lors ledit qui parle prenoit un baston, et frapoit le bon homme tant et si *largement* qu'il en povoit plus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 95). Grant foison d'aisil ou d'oseille, En temps chault spécialement, Et y mettre courtoisement De la prédicte espicerie ; Maiz en yver, n'en doutez mie, Plus *largement* user en peut, Car ainsi Nature le veult. (LA HAYE, P. peste, 1426, 92). Sy emprindrent a tirer l'un a l'autre tant et sy *largement* qu'ilz se jeterent a terre entrebrachiez (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 836). Si fut plus esbahy qu'on ne vous saroit dire, et se print a muser et *largement* penser (C.N.N., c.1456-1467, 266).

- "Longuement" : Et raporta le bachinet du roy qui estoit prisé XX M. frans par les riches pierres qui estoient sus. Et ja avoit-on parlé en l'ostel du roy moult *largement* sus luy, et avoient dit les aucuns par envie que cauteleusement et fraudeusement il estoit parti. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 170). La pourrons parler de la foy Plus *largement*. (Mir. st Lor., 1380, 173).

3. "Beaucoup" : Par quoy il est à doubter que quant il plaira au Roy ou Prince remestre ordre en sa monnoie, que tous ceulx qui seront empeschez trouvez de celle mauvaise monnoie, n'y perdent *largement* (ORESME, Monnoies W., c.1365, IV). Je l'ay tempté par maintes foys De *largement* mengier et boire (Mir. st J. Paulu, c.1372, 95). ...ilz avoient les vins si durs et si chaulx, et en buoient *largement* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 98). ...afin que le conseil de vostre seigneur et de tous autres qui se fieront en vous soit loialment gardé et tenu secret, car a ce pend *largement* de vostre honneur et de ceulz qui autrement le font. (LA SALE, J.S., 1456, 77). ...on y beut d'autant et souvent et *largement*. (C.N.N., c.1456-1467, 25).

4. [P. réf. (implicite) à une norme] "Au-delà d'une certaine limite" : Et despendoient follement et *largement* cel or et cel argent que il avoient gaegniet et que leurs raençons leur valaient. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 70). "Toutes gens ne sevent mies comment, en tel parti d'armes, on se poet ne doit maintenir : si en parollent li aucun, tel fois est, plus *largement* qu'à yaus n'apertiegne." (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 250). ...le jour les sourprenoit si *largement* qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel (C.N.N., c.1456-1467, 373). Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez ; il y a bien a dire une once, *largement*. (C.N.N., c.1456-1467, 411). PATHELIN. (...) Se vous n'avez Du drap pour nous deux *largement*, Si me desmentez hardiement. Quel couleur vous semble plus belle D'ung gris vert ou d'une brunette Ou d'aultre ? Il le me fault sçavoir. (Path. D., c.1456-1469, 54).

- [P. oppos. à *un peu*] : ...il y eut non pas ung peu de desloyauté en cestuy cy, mais *largement* (C.N.N., c.1456-1467, 414).

- *Beaucoup et largement* : ...elle fut beaucoup et *largement* mercyée. (C.N.N., c.1456-1467, 263).

- *Longuement et largement* : ...elle eut bien la constance de longuement et *largement* lendemain deviser avecques celle qui luy faisoit tort (C.N.N., c.1456-1467, 178).

- *Dire / savoir de qqc. largement*. "En dire, en savoir beaucoup" : ...tu peulx eslargir et expandre ta meditacion a la fois sur le corps a la fois sur lame selon son estre et condicion naturelle, de quoy a este dit *largement* en la premiere partie (CIB., p.1451, 185). Cestui sceut de la science des estoilles bien *largement* et fut ententif à amasser livres d'icelle science et vaquoit moult à l'estude d'icelle. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

5. "Un peu au-dessus du chiffre normal" : ...le roy Richard d'Angleterre luy donna rentes sus ses coffrez, mille mars de revenue par an, ce sont, à prisier *largement*, IIII. mille frans (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 176).

- "Un peu au-dessus du chiffre mentionné" : "Ainsi obtinrent la place et desconfiture de rencontre messire Jehan Ferrant Percok et ses compaignons sur les Cateloings qui estoient *largement* trois contre deux." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 276). Tous s'assamblèrent à Ousach les compaignons des fors, tous Anglois, et se trouverent *largement* IIIIc. lances et tous bien montez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 206). Congnissance vint au roi que il i avoit en la grant eglise de Nostre Dame de Courtrai une cappelle, en laquelle il avoit bien *largement* cinc cens paires d'esperons dorés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 61).

C. - [Idée de largesse]

1. "Sans se restreindre, avec aisance, dans l'aisance" : Ce furent les deux princes, en mon temps, de humilité et de larguesce et de bonté, sans nul mauvais malice, qui sont le plus à recommander, car ilz vivoient *largement* et honnestement du leur, sans grever ne travailler leur peuple (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). Et parlent tous deux tout un langaige, et bien attrait et *largement*, et disoient que ilz estoient de Touraine ou de Berry, il qui parle n'est pas bien record le quel. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). Officiers de toutes offices Et autres qui ont benefices, Dont ilz se vivent *largement*, Et les autres petitement. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 137).

- "Sans restriction" : RIFFLART. [En confession ; le prêtre vient d'énumérer les péchés que peut être R. a commis] J'acorde ce que dit m'avez, Et se plus riens vous y savez, Je vous prie, dictes le moy. Entre nous deux, cy a requoy, Faictes le tost [hardiement] ! Je

me confesse *largement* De tant que dire me pourés. (C. Riff., c.1480-1520, 60).

2. [En dépensant, en payant, en donnant...] "Sans restriction, généreusement" : Et finalement Li rois les tint huit jours moult liement Et au partir leur donna *largement* Chevaus, harnois, joiaus, or et argent. Si se partirent Au chief d'huit jours et dou roy congié prirent, Ou tant orent trouvé d'onneur qu'il dirent Qu'ains si bon roy ne si gentil ne virent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). Et sachiez aussi que celi Qui la nacelle et la riviere Fist ordener en tel maniere, *Largement* de son or donna A celui qui les ordonna, Par quoy la nacelle fust faite Si que jamais ne fust deffaite, Ne qu'elle ne peüst perir (MACH., D. Lyon, 1342, 190). Aies toudis bonnes espies, Que qu'il couste, et ou tu te fies, Et les paie si *largement* Qu'il te servent hardiement, Par quoy tu saches le couvine Des annemis. (MACH., C. ami, 1357, 118). Quant il ot sa chanson finée, Bien escoutee et bien loee, Tout son païs m'abandonna Et de ses joiaus me donna Liberalment et *largement*, Plus qu'a moy n'affiert vraiment. Et j'humblement l'en merciay, Cuer, corps, pooir offert li ay. (MACH., F. am., c.1361, 244). Je n'ai point mon argent si chier Qu'assez et *largement* n'en donne A aucune estrange personne... (Mir. femme, 1368, 186). Mais quant est de son eleccion il ne voudroit pas oublier ceulz qui li ont bien fait, mesmement siques a tant que il leur ait *largement* remuneré. (ORESME, E.A.C., c.1370, 253). Je le cuit si multiplier [ton avoir] Qu'autre jamais n'emprunteray, Et si bien le te renderay, Moussé, voire, et si *largement* Que gré m'en saras (Mir. march. juif, c.1377, 190). ...Ja trouverent le tresorier des gerres dou roi, qui lor delivra monnoie et paiement bien et *largement*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). Le roy, qui, comme vous ay dit, plus que nul autre hors mis les Seigneurs de son sang l'amoit, lui donna de ses finances *largement*. (LA SALE, J.S., 1456, 188).

- *Payer largement* : Ilz compterent jusques à XXIIc. frans. Après ce, ilz compterent de leurs menus frais à leur hostel et paierent bien et *largement* tant que tous s'en contenterent. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 204). ...ly anciens chevaliers (...) avoit envoyé tout environ le pays querre vivres, foings, avoines et toutes pourveances de vivres et de vins, et paioit si *largement* que on l'en lui admenoit plus *largement* que il ne lui en failloit. (ARRAS, c.1392-1393, 52). LA MARQUISE [à la nourrice] (...). Tenez ceste plaine aumosniere De monnoie et vous en aysiez, Que bien est raison qu'en soiez Tresbien paiee et *largement*, Quant nourrie diligemment L'avez [ma fille] et en bon point rendue. (Gris., 1395, 51). ...la paieiz si *largement* qu'elle n'ayt cause de soy plaindre, puis la faictes partir (C.N.N., c.1456-1467, 371). PATHELIN. (...) Or vien après moy ; nous n'iron Nous deux ensemble pas en voye. LE BERGIER. C'est bien dit, affin qu'on ne voye Que vous soyez mon advocat. PATHELIN. Nostre Dame, moquin, moquat, Se tu ne payes *largement*. LE BERGIER. Dieux, a vostre mot, vrayement, Mon seigneur, et n'en faictes doubte. (Path. D., c.1456-1469, 154).

- P. iron. : Mesdames, donnés leur a boyre [aux "escoliers crottez et badins"] Ou leur donnés, en leur estraine, La sanglante fievre quartaine. Quant de ma part, tant seulement, De moy je leur en donne autant, Ou plus *largement* la moitié, Car je n'ay point d'entre eux pitié. (S. fol, c.1480-1490, 8). [R. M.]

LARGESSE, subst. fém. (largesse)

[T-L : *largece* ; GD : *largece* ; GDC : *largece* ; AND : *largesce*¹ ; DÉCT : *largece* ; FEW V, 183b,187a : *largus* ; TLF X, 1003a : *largesse*]

A. - [Idée de largeur, d'étendue]

1. "Largeur" : Et si [mon cheval] a mules traverseinnes Qui ne sont pas en yver saines ; .II. seuros ha en ses genous : A l'ueil le voit chascuns de nous. Mais d'arrier se porte plus large Que la *largesse* d'une targe. Ne ne li faut vallet ne page, Car il est housés d'avantage. (MACH., Compl., 1340-1377, 264). ...aucuns drappiers ne estende ne fache estendre sen drap après l'esward en plus grant longhece ne *larghece* qu'il a au tamps de l'esward, le drapier, sour perdre sen drap et sen mestier an et jour ; et le licheur, sour 60 lb. et sen mestier perdre an et jour. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1356, 308). Le roy Nabugodonosor Fist faire une estature d'or Qui ot sis queudes de *largesse* Et quarante en ot de hautesse. L'estature que ci devis Fu grande de corps, et de vis Bien fu faite et bien composee. (MACH., C. ami, 1357, 18).

- RELIG. [À propos de Marie] : ...elle est plus haulte des cieulx, plus longue que la terre, plus lée que le monde, plus parfonde que la mer, dont saint Bernart dit : Marie, qui est ce qui peut raconter ta longuesce, ta *largesce*, ta haultesce, ta parfondesce ? (Mir. emper. Romme, 1369, 243).

2. "Étendue" : Tiercement aux parfaiz elle [la Vierge] donne de la lumière de gloire la *largesce* et l'amplificacion. (Mir. ev. N.D., c.1348, 60).

- "Espace" : "Sachiez que je vous emploieray temprement ; nous avons esté icy enclos ung long temps et tant que nous en sommes tous ennuyez, mais nous prendrons la *largesse* des champs, autant bien que nos ennemis ont fait." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 139).

3. ASTR. "Latitude"

- *Largesse du climat*. "Latitude du climat, étendue en largeur du climat" : Le *larghaiche* dou climat est li distanche dou climat du cercle equateur. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 70).

- *Largesse des planetes*. "Latitude des planètes" : Le *largaiçe* des planettes est li departie d'iaus du zodiac de le voie dou Soleil. Et cil 5 planette si ont double latitude, l'une qu'il ont pour l'epicicle qui cline vers occident, l'autre pour l'ecentrique qui cline hors de le voie dou Soleil. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 83).

4. LOG. "Extension" : Et, se la conveniencce des choses differens en espeece tant seulement si se presente a l'entendement, la *largesce* de genre si y est espendue. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 160).

B. - [Idée d'abondance ou d'intensité]

- *Largesse de*. "Profusion, abondance de" : Salemons li sages lisoit En son livre et ainsi disoit : "De povreté et de richesse, Sire, ne me donne *largesse*, Mais administre moy mon vivre Si qu'onnestement puisse vivre, Que je ne vomisse et parjure Ton nom, qu'a toy feroie injure". (MACH., C. ami, 1357, 71). Se donques Platon ou Socrates loe la sapience d'aucun, quelconque il soit, et Aristote la subtilité de son enging, Ciceron la *largesce* d'apprendre... (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 214). Li archier, qui estoient rengiet sus les fossés, traioient si ouniement que nuls n'osoit venir avant pour deffendre la proie. Ensi fu elle misse toute hors des fossés, où bien i ot plus de quatre mille bestes, dont il eurent grant *largaiçe*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 254). As tu veu celle nef la ? De vivres y a grant *largesce*, Et s'apreste d'aler en Gresce. (Mir. fille roy, c.1379, 54). Mais tant vous en scay bien a dire qu'elle [Mélusine] est fille de roy hault et puissant terrien. Et a l'estat, maintieng et gouvernement que vous avez veu en elle, vous pavez assez appercevoir qu'elle n'a pas esté nourrie en mendicité ne en rudesse, mais en superfluité de bien, d'onneur et de *largesse* de tous biens. (ARRAS, c.1392-1393, 44). ...au temple d'icellui dieu Appollo avoit moult grant *largesse* de très riches joyaux que les

roys, les princes et les poeuples y portoient (LA SALE, Sale D., 1451, 237). A tous venans l'on fit mettre la nappe Et si eult on de vivres grant *largesse*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 269).

- À (*grant*) *largesse*. "En abondance, abondamment" : La [tristesse] regne et vit com roïne et maïstresse, La tient mon cuer en trop mortel destresse Et la depart et donne a grant *largesse* Jouiaus de mort. (MACH., F. am., c.1361, 157). Si comme, par aventure, habundoit à *largesse* de brebis et autre bestail (ORESME, Monnoies W., c.1365, VIII). Vous aurés des biens largement, Bon vim et bon pain de forment, Bonne char salée et char freyche, Et d'aultre vivres a *largesse*, Selon le pays de montaignie. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 37). ...oudit an IIIcLXVII, la royne, acompaignée de madicte dame de Bourbon et madamoiselle Bonne de Savoye, seur de la royne, et plusieurs autres dames de sa compaignie, souperent en l'ostel de maïstre Jehan Dauvet, premier president en Parlement, et ilec furent receues et festiées moult notablement et à grant *largesse*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 179).

C. - [Idée de générosité]

1. "Disposition à être généreux" : Pour ce venus sui avisément, Pour vous nommer Un chevalier qui moult fait a amer ; Car de ça mer n'a pas, ne de la mer, Plus gentil cuer, plus franc, n'a meins d'amer ; Car de *largesse* Passe Alixandre et Hector de prouesse. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 106). Fortune est amour haïneuse, Bonneürté maleüreuse ; C'est *largesse* advaricieuse ; C'est orphenté ; C'est santé triste et dolereuse ; C'est richesse la soufferteuse ; C'est noblesse povre, honteuse, Sans loiauté (MACH., R. Fort., c.1341, 41). ...avarice engendre haïne, Et *largesse* donne et rent gloire (MACH., J. R. Nav., 1349, 139). ...douceur, franchise, *largesse*, Diligence, amour, hardiesse, D'onneur et de victoire don Te feront ; c'est biau guerredon. (MACH., C. ami, 1357, 115). Je fu ses clers [du roi de Bohême], ans plus de XXX., Si congnu ses meurs et s'entente, S'onneur, son bien, sa gentillesse, Son hardement et sa *largesse*, Car j'estoie ses secretaïres En trestous ses plus gros affaires. S'en puis parler plus clerement Que maint autre, et plus proprement. (MACH., P. Alex., p.1369, 25). Or vous ay dit et raconté Le scens, l'onneur et la bonté, Le hardement, la grant vaillance, Les grans emprises, la prudence, La gentillesse, la noblesse Dou roy de Chypre, et la *largesse*, Et comment il usa sa vie. (MACH., P. Alex., p.1369, 246). ...la *largesce* [var. largeur] de charité qui fu es saintes fames (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 605). [aussi p.690] Il est a tel homme tenez Qu'il donne a gros et a menuz ; C'est de *largesce* le regent. (Mir. march. juif, c.1377, 183). Par sa *largesce* a tous plaisoit, Sa bonté amer le faisoit. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 69). Dont, par ce, le vray amoureux (...) laisse ce tres desplaisant pechié d'avarice et se acompaigne avec celle tresdoulce et tres amiable vertu de *largesse* (LA SALE, J.S., 1456, 23). GLORIEULX. (...) Tenez, vela deux beaux escuz. AFFRICQUEE. Sans faulte je n'en auray plus. Dea, d'ou vous vient ceste *largesse* ? C'est trop. (P. Jouh. D.R., a.1488, 31). Voulentiers il a honnoré et decoré l'Eglise de Dieu et faict de grandes fondacions, et en icelles a faict faire edifices innumerables, et entre autres les eglises de Notre-Dame de Clery, de la Victoire lez Senlis et de Behuart. Sa *largesse* povoit equipoler à celle de Alixandre, car souventefois il a plus donné que on ne luy demandoit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 399).

- P. personnif. : Après li rois appella sa maisnie ; Si vint Franchise, Honneur et Courtoisie, Biauté, Desir, Leësse l'envoisie, Et Hardiesse, Prouesse, Amour, Loiauté et *Largesse*, Voloir, Penser, Richesse avec Juenesse, Et puis Raison qui de tous fu maïstresse. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 132). Après Prudence se sëoit *Largesse*

qui riens ne vëoit, Einsois donnoit a toutes mains, A l'un plus et a l'autre meins, Or, argent, destriers, oisiaus, terre, Et quanqu'elle pooit acquerre, Contez, duchiez et baronnies (MACH., J. R. Nav., 1349, 180).

- *Folle largesse*. "Générosité excessive, prodigalité" : De ce m'estoit maistresse bonne Qui m'aprenoit a bonne escole Que n'eüsse *largesse* fole, Avarice, n'escharseté Que *largesse* het sans pité, Et seur tout qu'en moy fer ne fust Dou dart d'avarice ne fust, Qui tout autre bien fait perir (MACH., R. Fort., c.1341, 10). ...et la superhabundance, c'est prodigalité que nous povons apeller fole *largesse*. (ORESME, E.A., c.1370, 165). Et quant vous donnez quelque chose, ne le faictes pas attendre longuement. Mais regardez quant, combien, pourquoy, ou se la personne le vault, ou, se il est a maistre, se son maistre le vault. Et se vous donnez par plaisance, gardez que fole *largesse* ne vous surpaigne, tant que on s'en puist escharvir de vous, car ceulx qui auroient desservy que vous leur feissiez bien, s'en tendroient pour mal contens, et les estrangiers vous en blasmeroient en derrier. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Et homme prodige et de folle *largesse* samblablement fait moult a blamer (LA SALE, Sale D., 1451, 93).

. "Dépense inconsidérée" : Ne sont pas chier si vestement [de l'empereur Charles], Bien se vuet tenir nettement, Mais de cointise ne li chaut, Puis qu'il sont à li bon et chaut. Il ne vuet pas fole *largesse*, Ne escharseté qui trop blesse L'onneur de tout prince terrien ; Et pour ce, se tient au moien. (MACH., P. Alex., p.1369, 32).

2. P. méton.

a) "Acte de générosité, don fait avec générosité" : ...se tu d'absolucion Me clos la grace et la *largesse* (...), Dieu te vueille (...) Demander la dampnacion De m'ame (Mir. st Guill., c.1347, 32). Or entendez en quoy j'aper : J'aper en souffissans promesses Et en raisonnables *largesses*, Especiaument par donner Et d'aucuns meffais pardonner ; Dont eüres sont cil qui donnent, Et aussi sont cil qui pardonnent. (MACH., J. R. Nav., 1349, 220). Vesta qui estoit la prestresse Et la souverainne maistresse Des nymphes, des tragediennes, Des juenes et des anciennes, Et de leurs temples ensemment, Prioit là moult devotement, A tous dieus, à toutes deesses, Que, de leurs courtoises *largesses*, A ceste creature née [le futur roi Pierre] Donnassent bonne destinée. (MACH., P. Alex., p.1369, 4). Et disoient en l'oost generaument : "Vive la bonne Phelippe de Hainnau, la roine d'Engleterre (...) et tant comme elle vivra, biens, honnours, *largesses* et pourfis nous habonderont..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 788). Et furent ces festes continuees en joies et en esbatemens, en dons et en *largesses* (FROISS., Chron. D., p.1400, 597). Alors les damoiselles toutes ensemble, ainsin que femmes ont acoustumé, loerent les *largesses*, la joieuseté et la belle personne de damp Abbés tant qu'elles ne se savoient coisier. (LA SALE, J.S., 1456, 251). Ceulx cy concorderent sur la revolucion de la nativité de ma dicte dame en plusieurs choses, par especial des honneurs que lui feroient les nacions estranges, les *largesses*, dons et liberalités et aussi l'ordre de sa maison (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°).

- *Faire largesse (de qqc.)*. *Faire des largesses*. "Donner généreusement (de qqc.)" : On li pria moult doucement Et moult affectueusement Que li enfes n'eüst deffaut De tout ce qu'à corps d'omme faut, De joiaux, ne d'or ne d'argent, Pour li et pour toute sa gent. Li vieus Saturnus l'en pria, Et elle tantost l'ottria, Car bien faire en pooit *largesse*, Comme deesse de Richesse. (MACH., P. Alex., p.1369, 6). Li François (...) se logoient tous les soirs ens ès fors et ens ès bonnes villes, et li Englès sus le plat pays, qui trouvoient assés

à vivre et de ces noviaus vins dont il faisoient grant *larghèce*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 238). Et quant dame de sa noblesse Puet faire de don tel hautesse Et garir de toute tristesse, Sans ce qu'en riens en soit grevée, Cils est eüres qui s'adresse A servir si bonne maistresse : Si doit estre comme deesse De li servie et aourée. Et dame doit faire *largesse* De ses riches dons sans promesse, Mais qu'au donner s'onneur ne blesse, Car là doit bien estre avisée. (MACH., Les lays, 1377, 340). Si pri Venus qu'elle adresse Mon cuer, s'il n'est en l'adresse D'amours, et que ma tristesse Mue en joie et en leesse, Et par ce sera refais ; Et qu'elle face *largesse* Des biens d'amours sans promesse, Par franchise et par noblesse, Pour garir ce qui me blesse Et qui me tient en destresse : Autrement je sui deffais. (MACH., Les lays, 1377, 441). ...bien avoit de quoi faire grans *largesses*, car il avoit saisi deviers li le grant tresor qui avoit esté a son frere et lequel il avoit trouvé en le chité de Limoges (FROISS., Chron. D., p.1400, 474). Et tou[t] d'un assentement se enhortèrent a ce, et promirent que oncques de leurs biens telle *largesse* ne firent, et que, sans en riens retenir, tout luy seroit habandonné. (GERS., Concept., 1401, 406).

- *Largesse*. "Cri poussé par les hérauts qui jettent l'argent sur le chemin où passent les souverains dans les grandes cérémonies" : Aux heraulx, trompetes et menestriers qui servirent monseigneur le jour de Pasques communiaux derrenierement passees mil IIIcXIX, la somme de cinquante frans que mondit seigneur leur donna cedit jour pour le servir et pour crier *largesse* pour la solempnité dudit jour (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 43).

. [Comme souhait de prospérité, de bonheur] : Et si fist le roy d'autres dons particuliers à aucuns seigneurs d'atour dudit Edouart et aux heraulx et trompetes de ladicte compaignie, qui en firent grant feste et bruit, en criant à haulte voix : *Largesse* au très noble et puissant roy de France ! *Largesse ! Largesse !* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 344).

b) "Acte de prodigalité" : ...car ces *largesses* sont trop communes et sans honneur ne profit (LA SALE, Sale D., 1451, 93).

- *Folles largesses* : ...ceulx qui ont eu les grans dons de vous (...) vous defuiront, quant ilz vous verront en cel estat que vous n'avez plus à donner, et se trufferont de vous et des folles *largesses* que vous avez faittes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144). Qui fait aux ypocrites servir saintement Dieu par grant peine et labour en jeunes, en oyant messes, en voyages, en voulans a tous complaire, et par ce [en] estant de tous serfs en foles *largesses* ? Certes toutes ces choses et autres innumerables fait amour de vaine gloire. (GERS., Concept., 1401, 412). [R. M.]

LARGET, adj. (larget)

[T-L : *larget* ; GD : *larget* ; AND : *larget* ; FEW V, 186b : *largus* ; TLF X, 1003a : *larget*]

"Large" : Le ruissel d'une source vive Descendoit de roche naïve, *Larget* d'environ une toise (CHART., L. Dames, 1416, 200).

REM. Ex. d'a. fr., doc. 1360 (*un bort larget*) et *Modus (un chaperon, qui soit assez larget)* ds GD IV, 725a-b. [R. M.]

LARGETÉ, subst. fém. (largeté)

[T-L : *largeté* ; GD : *largeté* ; AND : *largeté* ; FEW V, 183a, 184b, 187a : *largus*]

A. - "Largeur" : Latitudo (...): ampletés, *largetés* (Aalma R., c.1380, 225).

B. - "Largesse" : Ç'avoit li preudons conquesté Par se parfaite *largeté*, Car vous oés dire : qui prend D'autrui, à siervice se vent, Et

qui donne, siervis doit iestre. (JEAN DE LE MOTE, Repr. Guill. S., 1339, 29).

Rem. *Psaut. Ludolphe le Chartreux D.*, c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 8(*largité*). [R. M.]

LARGEUR, subst. fém. (largeur)

[GDC : *largeur* ; AND : *largeur* ; FEW V, 186b : *largus* ; TLF X, 1003b : *largeur*]

A. - "Dimension perpendiculaire à la longueur" : De couleur saphirine [var. sa hirine, saphire, saphiree] estoit le cercle merueilleux, Et estoit mesurement A ligne et ordeneement Estelé d'estoiles luisans (...) Qui estoient toutes mises Par treteines, et assises En tel maniere a mon avis Qu'a chascun bout des .XXX. mis Estoit .I. cler souleil, et grant A la *largeur* du deferant. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 312). ...les autres .IX. cercles miex encor je regardai Qui plus reluisoient quë or, Et d'or furent a mon avis Sus autres cercles d'azur mis Qui *largeur* assez avoient Pour quoi plus parans estoient. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 10). La *largeur* de la plataine signifie latitude de charité (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 609). ...et feront visiter et mesurer les estaulz de ladicte Hale, la *largeur* de chascun d'iceulz estaulz, les tablettes estans en yceulz, la *largeur* du portail et l'esgout d'icelle Hale (FAUQ., III, 1431-1435, 32). De quelle longueur et *largeur* les lisses doivent estre. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 216). ...plusieurs autres corbillons [[c]orbillons] et vieilles poultries, yssues de ladicte charpenterie demolye, ont esté sciés et mises en ais et membreures de plusieurs longueurs et *largeurs* (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 170). ...a juste et a bonne mesure de haulteur et de *largeur* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166). Des mains et piés [du Christ crucifié] j'ay grant ydeur. Las, quel ardeur Me romp le cuer - d'y veoir si tresgros partuis ! Car leur grandeur, Ample *largeur*, - ressemble le tro du grant puis. (Pass. Auv., 1477, 256). Celles qui se mesurent par une dimension sont toutes quantitez qui ont longueur sans *largeur*, comme une ligne, dont il en est de deux manieres, c'est assavoir ligne droicte et ligne courbe. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101).

- P. ext. "Étendue" : Et lors que Aigres fu aval, il trouva le puis tout sec, qui avoit grant *largeur* dessoubz (Bérinus, I, c.1350-1370, 323). ...ung bois de menue taille à nous appartenant, situé et assis en nostre chastellenie de Luzignen, appelé le Bois de la Marche, en toute sa grandeur, *largeur* et estandue (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 446). ...survint si grande tempeste et tumba si grosse gresle que les blez en furent perduz et les vignes et les forestz, mais n'avoit pas grande *largeur*, "scilicet a Trablaco usque ad monasterium Chale", et fut l'an 1199. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 r°).

B. - Rare "Largesse" : ...la largesce [var. *largeur*] de charité qui fu es saintes fames (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 605). Hurtons les bons, francs, loyaulx, equitables, Purs et honestes, convenans a Raison, Au bien publiq seans et proufitables, Com Paule, Druse et Cosse en leur saison : Qui maintiendroient en royalle maison, Royalle meurs, force, severité, Cueur magnanime en belle gravité, Nom decoré de *largeur* benefique, Habandonné a Liberalité, Pitié, Clemence et Vouloir Magnifique. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 11). [R. M.]

LARGIER, subst. masc. (largier)

[GD : *largier* ; FEW V, 183a : *largus*]

[Sorte de prestation]

REM. Doc. 1407 (charte latine, *largier*) ds GD IV, 725c. [R. M.]

LARGIFLU, adj. (largiflu)

[FEW, Ø lat. *largifluus*]

"Copieux, qui coule abondamment" : ...de *largiflu* habondance de grace. (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom. R.*, 113). [R. M.]

LARGION, subst. fém. (largion)

[Ø]

"Largesse" : Et, nientmoins, il [Jhesuchrist] ot bien, après, la seigneurie d'aucuns bien temporeulx, par don ou par *largion* d'aucunes devotes persones, ou par aultre juste tiltre d'empcion. (Songe verg. S., t.2, 1378, 103).

REM. À rattacher à FEW V, 183a : *largus* ; cf. GD, s.v. *largicion* : "largesse, distribution" ; traduit le lat. *collacio* du *Somnium viridarii*. [H. G.]

LARGIR, verbe (largir)

[T-L : *largir* ; GD : *largir* ; AND : *larger* ; FEW V, 184b : *largus*]

I. - Empl. intrans. "S'étendre"

Rem. Doc. 1322 ds DU CANGE III, 351c, s.v. *excrementum* (la date de 1382 que donne GD IV, 725c, est erronée).

II. - Empl. trans. "Répandre, donner largement" : Sire, tu es agneaux pour nous ton corps *largir* (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 67). Tutevoies le droit Seigneur Des nopces leur fait tant d'onneur Qu'a chascune d'elles *largit* Ses biens fais et leur eslargit Ses dons et les divise ensamble A chascun, si com bon lui samble, Et si comme ilz l'ont desservi. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 241). NOÉ. Sem et Jafet, Dieu vous *largisse* Tout bien, tout honneur de vous ysse ! Chanaam soit en servitude ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 31). MAGDALENA. Sur ton benoist precieulx chierfz Cest oignement je poseray, Tes cheveux en aroseray ; *Largir* ne te puis autre bien. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 147). Mesmement ceulx qui soustiendront le grief Vous *largiront* nobles dons et grans sommes Dont parviendrés en hault (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 64). Toutesfois celuy est bien fol Et a le vouloir aigre et mol, Qui a son amy eslargist Ses biens de bouche, ou ne *largist* De loyal cueur, ains se en repent, Car ses grans richesses despent, Ses dons, son avoir et son bien Et d'amy ne fait entretien. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 616). [Autre ex. p.617] [R. M.]

LARGITEUR, subst. masc. (largiteur)

[T-L : *largitor* ; GD : *largiteur* ; FEW V, 187b : *largus*]

"Celui qui donne largement, dispensateur" : ...le createur, Qui de tous biens est *largiteur*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 17). ...Mais que je me rende agreable Au facteur et au conditeur Qui de tous biens est *largiteur* (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 229). [T-L V, 183] ...Le *largiteur* de graces et merciz (GRÉBAN (S.), Epit. Ch. VII, A., p.1461, 338). ...la misericorde du gubernateur sempiternel, unique *largiteur* des victoires (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 86). Adont nous fut Dieu courtois *largiteur* De sa benoite et sainte deité : Quel bien, quel don, quelle commodité Rechut l'humain lignaige miserable ! (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 481). Si veul prier au Crucifix, *Largiteur* d'éternelle

gloire [,] Que Wandres soyent desconfitz (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.5505). ...Dieu createur De toute chose et *largiteur* (...) Je te pry, Dieu omnipotent. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 321). [Autre ex. p.47, v.2907]

REM. COQUILL. et *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 725c-726a. [R. M.]

LARGITION, subst. fém. (largition)

[T-L : *largicion* ; GD : *largicion* ; FEW V, 187b : *largus*]

A. - "Largesse, générosité" : Je te requiers remission : Ayes mercy de tes vassaulx. (...) Par ton humble benignité, Et par ta grant *largition*, Fais de mon mal contrarité (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 56).

B. - "Largesse, don" : Le sentement dez maus publiez fu au peuple soustrais par la douceur du profit privé et de la *largition* et de la praye et dez biens de ceus qui furent mors. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 54.10, 90). DEUS. (...) Je luy feray *largicion* De toute grace proffitable. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9538). Faiz *largicion*, Donne porcion De felicité ! O divinité (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.10415). Prince, fais moi *largition*, Car de tous cas suis inculpable [,] Si que Dieu, en sa vision, Te soit piteux et charitable ! (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 8).

Rem. Autre ex. de BERS. (*li autres consuls resistoit a ceste largicion*) et *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486, *largition de vos biens*) ds GD IV, 725b-c.

C. - "Abondance" : Il avoit sept filz et trois filles Grant mesgnie et possession, Beufs, brebis, seigneuries utiles Et de tous biens *largicion*. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 20). [R. M.]

LARGITUDE, subst. fém. (largitude)

[T-L : *largitude* ; GD : *largitude* ; FEW V, 187b : *largus*]

A. - "Largeur"

Rem. MONDEVILLE ds T-L V, 183.

B. - "Largesse" : Bonté divine (...) Par *largitude* ottroie plenitude De fortitude a ta dolente ancelle Et prens pitié d'une povre pucelle. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 80). [R. M.]

LARICE, subst. masc. (larice)

[T-L : *larice* ; GD : *larice* ; FEW V, 193b : *larix* ; TLF X, 1006b : *larix*]

"Mélèze" : ...si couvèrement selon ung *larris* descendi que Cligès ne le vey jusques il fu au ferir. (Cligès C.T., 1455, 116).

REM. Trad. de 1488 (*Flave Vegece, larice saulvage - qui est ... une espece de pin*) ds GD IV, 726a. [R. M.]

LARIDEL, subst. masc. (laridel)

[T-L : *laridel* ; FEW V, 192a : *laridum*]

"Morceau de lard" : Quant aucun tue son pourcel, A ses voisins en fait envoy Et leur en donne maint morsel De l'eschine, du haterel, Des boudins, d'autres *laridiaux*, D'andouilles, jambons, des nonbliaux... (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 242). [Seul ex.] [R. M.]

LARIGOT, interj. (larigot)

[T-L (renvoi) : *larigot* ; GDC : *larigot* ; FEW V, 193a : *larigo* ; TLF X, 1006a-b : *larigot*]

[Refrain d'une chanson de bergers]

REM. CHR. PIZ. (*Larigot va larigot*) ds GDC X, 64c-65a. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923,

257-258. *Z. fr. Spr. Lit.* 58, 1934, 37-47 (E.G. Lindfors-Nordin). K. Baldinger, *Etymologisches Wörterbuch zu Rabelais*, 2001, 293-294 (LA CURNE et LITTRÉ citent *beuvant en tirelarigot* ds *Quinze joies mar.*, c.1390-1410, d'après une éd. de 1726 ; le passage est interpolé ; éd. R., 23 : *en beuvant Dieu sceit comment*). [R. M.]

LARILLART, (?) (larillart)

[Ø]

[Mauvaise graphie pour *agneau d'Aurillac* ?]

REM. Metz, *larillart*, ds R. Delort, *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge*, t.1, 1978, 91. [R. M.]

LARME-DE-JOB, subst. masc. (larme-de-job)

[GD : *larmedeJob* ; FEW V, 119b : *lacrima* ; TLF X, 1010a : *larme-de-Job*]

"Graminée dont les graines dures et luisantes servent à fabriquer des colliers, des chapelets"

REM. Doc. 1456 (Bourgogne, *larme de Job*) ds GD IV, 726a-b. [R. M.]

LARME, subst. fém. (larme)

[T-L : *larme* ; GDC : *larme* ; AND : *lerme* ; DÉCT : *larme* ; FEW V, 118b : *lacrima* ; TLF X, 1006b : *larme*]

A. - "Goutte qui s'écoule des yeux (gén. sous l'effet de la douleur ou de l'émotion), larme" : Et en moy tournant arrousay De *larmes* mon cuer et mes yeus Et ma poitrine en pluseurs lieux, En gettant un dolereus plaint Com cils qui moult se duet et plaint. (MACH., R. Fort., c.1341, 76). Grant erre Fu Susanne la amenee, De tous costez avironnee De ses parens, de ses amis, A ses deus mortels annemis, Et aussi devant tout le pueple. Mais chascuns et chascune pueple Sa face de *larmes* piteuses Pour les nouveles dolereuses, Car on ne tenoit milleur dame Ou païs, ne plus preude fame. (MACH., C. ami, 1357, 8). A deux genous tost s'agenouille Et de *larmes* sa face moulle (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 138). Peinnes, dolours, *larmes*, soupirs et pleins, Griès desconfors et paours de morir Sont en mon corps en lieu de cuer remeins, Qui ne se puet de ma dame partir. (MACH., L. dames, 1377, 138). ...de *larmes* si oeil A mouller pristrent haultement (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 21). Or me passeroit mon meschierfz Mesque je peüse aler Au doux Jhesu a ly parler, Ses piedz de mes *larmes* laver, Et puis de mes cheveux panner Et après oindre doucement De ce precieulx oignement. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 137). Et a ces paroles la sourse des *larmes* de son cuer saillirent de ses yeux tellement que la langue cessa pour leur donner paix. (LA SALE, J.S., 1456, 96). ...pluseurs femmes ont *larmes* a commendement qu'elles espandent toutesfoiz ou le plus souvent qu'elles veulent (C.N.N., c.1456-1467, 93). Si entendit tantost sa mere que ces *larmes* vouloient dire (C.N.N., c.1456-1467, 133). ...a ces parolles, *larmes* en grand abundance saillirent de ses yeulx (C.N.N., c.1456-1467, 141). ...oncques mot ne sceut dire, tant empescherent sa douce langue les *larmes* (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...a peine que les *larmes* ne luy sailloient des yeulx (C.N.N., c.1456-1467, 535).

- À / *en larmes* : Je m'en alay, sanz attendue, En *larmes*, en mon oratoire, Deprier la dame de gloire (Mir. abbesse, 1340, 96). Mais en grans pleurs et en grans *larmes* Sera de ma vie li termes. (Mir. pape, 1346, 381). ...sus le lit ou je dormoie, Se seoient trois jones dames En souspirs, en plours et en *larmes* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 116). Veons comment la premiere damoiselle fait son office et appelle le Saint Esperit, comme en se complaignant et

huchant a basse chierre, a face esplouree, a *larmes* et gemissemens : "O tres doux et tres begnin Saint Esperit..." (GERS., Pent., p.1389, 74). Tout jour, mon amy, je suspire En pleurs et *larmes* sans cesser. Après tumber tantost respire (Pass. Auv., 1477, 220).

- *La larme à l'oeil / aux yeux* : Qu'est ce, belle fille ? quel chiére ? Touzjours vous truis la *larme* a l'œil (Mir. st J. Cris., c.1344, 255). ...hé ! Dieux, Bien doi la *larme* avoir aux yeux Et plorer continuellement (Mir. Theod., 1357, 108). Quant m'en souvient ay *larme* a l'œil. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 70). Desconforté, la *larme* a l'œil... (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 408). Il avoit beu par tel compas Qu'il avoit les *larmes* a l'œil. (Gaud. sot, c.1450, 10). ...or ay je a l'œil la *larme* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 13). Souvent en ay la *larme* a l'œil. (Le Jugement du pauvre triste amant banny, éd. A. Piaget, c.1475-1500. In : Romania 34, 1905, 379).

- *Avancer la larme* : Pleure mon cuer et te defferme, O mon oeil, avance la *larme*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 55).

- *Émettre des larmes / Émission de larmes* : Que ce soit en aucune maladie et les larmes fluent des yeux volontairement, ce signe n'est ne bon ne mal a la maladie ; mais emission de *larmes* non volontaires est mauvaiz signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 76).

- *Fondre en larmes* : Helas ! bien devons de douleur, Sire, en *larmes* fondre et remettre (Mir. st Lor., 1380, 144). ...lequel estoit sy doulent qu'il ne pouoit parler, ains fondoit en *larmes* dessoubz son coeuvrechief. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 115). Comment la ducesse sa mere estant emprés ly [son fils malade] fondoit en *larmes* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 115).

. [Du coeur] : Et au partir soupiranment Pris a plourer si fondanment Qu'en plours et en *larmes* fondoit Mes cuers qui tous s'en confondoit. (MACH., R. Fort., c.1341, 28). Il me font si estre esplourée Que le cuer en *larmes* me font, Pour la grant pitié qu'il me font (Mir. nonne, 1345, 350). Et tant en soupire en parfont Que tout son coer en *larmes* font. (Pastor. B., c.1422-1425, 209). Vo mal entre en moy si parfont Qu'en *larmes* tout le cuer me font. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 198). J'en ay en moy si grant pitié Que le cuer me font tout de *larmes* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 715).

. *Fondre larmes*. "Verser des larmes" : Fondez *larmes* et venez a mercy Com humble cuer qui tendrement soupire (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 76).

- *Jeter larmes* : ...Dont maintes dames gettent *larmes* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 28). ...elle ne scet sa contenance que de gecter *larmes* a grande abundance (C.N.N., c.1456-1467, 45). Souspirant, de la je party, Gectant pour les corps maintes *larmes* (ALECIS, Martyrol. faulses langues P.P., c.1475, 314).

- *Pleurer à chaudes larmes* : Mors est li bons roys, c'est damages. Plourez, honneurs et vasselages, Plourez enfans, plourez pucelles, Plourez dames et damoiselles, Plourez aussi toutes gens d'armes, Plourez sa mort à chaudes *larmes*. (MACH., P. Alex., p.1369, 273). ...Mais pleureray a chaudes *larmes*. (Path. D., c.1456-1469, 92). Puis adès quant il fut relevé Fort a chauldes *larmes* ploura (Le Jugement du pauvre triste amant banny, éd. A. Piaget, c.1475-1500. In : Romania 34, 1905, 411).

. *Pleurer de larme* : Beau filz, moult m'as amee. Je suis creante et ferme. Ne doys estre blasmee Se je pleure de *larme* (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 65).

. *Pleurer larmes / mainte larme* + qualificatif : Brief, d'enfer toutes les roines Plouroient *larmes* serpentines, Ce qu'onques mais ne fu veü ; Et ce si forment esmeü A le dieu de la chartre

obscur Qu'il fist mander grant aleüre Erudice, et si la rendi Au pouette qui l'atendi. (MACH., C. ami, 1357, 90). ...toute Troie fu destruite Et tuit li sien mort ou en fuite, Et il meïsmes en fu mors, Dont Heleine ot meint dur remors Et ploura meinte *larme* amere O Ecuba, sa chiere mere. (MACH., C. ami, 1357, 94). Quant on a pleuré demy *larme*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 265).

. [Dans un cont. métaph.] : Et pour ce sont mi chant de rude affaire, Qu'il sont tuit fait d'un cuer plus noir que meure, Triste, dolent, qui *larmes* de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 557).

. *Pleur de larmes* : ...sans plour de *larmes*, sans nulle reverence et sanz timour je te loe et te aoure (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 38).

- *Plonger en larmes* : ...un petit enfant (...) plongiet en *larmes*, oppressé de famine, querant les tetins de sa mere pour y trouver sa nourriture. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 139).

- *Se baigner de larmes* : Et dist einsi Qu'elle soloit avoir loial ami Qui loiaument l'amoit, et elle li. Mais la mort l'a de ce siecle parti. Et la valour, Le sens, le pris, la prouesse, l'onnoir, Qui fu en li, si comme elle dist, flour, Le fist des bons estre tout le millour. Pour ce pensoit Parfondement, ne onques ne cessoit, Et en pensant le plouroit et plaignoit, Si que son vis en *larmes* se baingnoit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 116).

- *Se noyer de / en larmes*. V. *noyer* : ...De soupirs en *larmes* noiez (MACH., R. Fort., c.1341, 54).

- *La larme m'en vient à l'oeil* : Ha ! Messeigneurs, je meurs de deul, De douleur que j'é en corraige, Que la *larme* m'en vient a l'eul De voir advenir tel dommaige ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 444).

- *Les larmes me cheent des yeux* : Mais j'ay au cuer grant desplaisance, Que les *larmes* me cheent des yeulx, De mes freres tant vertueux, Tant honnestes, tant excellent. Or ne sai ge ou il sont eulx deux, Dont je seuffre douleur moult grant. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 560).

- [Comme signe de chagrin, d'affliction, de contrition...] : ...la devote ame qui a douleur et compassion de la mort son espoux Jhesu Crist, et desir d'avoir *larmes* et contriccion de la passion son createur (Mir. st Guill., c.1347, 3). ...tu pues gemir et plourer pour eulz, et je n'entens pas seulement de larmes corporelles, combien que c'est fort que cuer soit au vif doloireux qui ne le monstre par dehors, mais j'entens de pleurs et de *larmes* qui sont par dedans. (GERS., Déf., 1400, 229). Esjouyr se doit qui tellement congnoistre son Dieu pourra. (...) Et a ce profitent plus *larmes*, pleurs et souspirs devotz que cler engin, ne estude quelconque. (GERS., Trin., 1402, 172). ...ma vie sera plaine de continuel regret, de douleur, de *larmes*, de souspirs. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 216). Lors la femme heureuse sera Que ne norrira nulz enfans, Si terrible sera ce temps ! O femmes, voz *larmes* müés ; Sur vous mesmes, femmes, plorés ! [Réf. à Luc 23, 28] (Pass. Auv., 1477, 191). Ung cuer piteux en *larmes* se delite. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 115).

. *Larmes de* + nom de sentiment : ...Combien qu'adonc Desconfors la cité Prendre cuida quant *larmes* de pitié Vit que ploroit hors par compassion Cil dignes puiz dont j'ay fait mencion (Mir. Theod., 1357, 132). ...trempé en *larmes* de pitié (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 28).

. [Associé à joie] : O comme est l'eure heureuse quant Jhesucrist apelle aler de *larmes* a la joie de l'esperit ! (Internele consol. P., 1447, 24). De joye *larmes* chissoient des yeux. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 408).

- [Dans un cont. métaph.] : U lac de *larmes* tresparfont Mon povre cuer se noye et font (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 13). En plaine mer de *larmes* et en miniere de souspirs et en source de doeil la povre infortunee dame rendy son esperit (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 238).

- *La larme de Vendosme*

Rem. COUDRETTE, *Mélus.* R., c.1401-1402, v.3809 : larme du Christ versée sur le tombeau de Lazare qu'une légende dit être conservée comme relique à l'abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme (objet de pèlerinages ; éd., 373).

B. - P. ext. "Goutte" : Saul si fu repris ou Livre des roys pour ce que, quant le veu fu fait a touz de garder la jeune jusques a la nuit sur paine criminal et Jonathas son filz prist a sa lance un petit de *larme* de miel et en gousta, Saul meu de affection de pere si espergna son filz contre le veu de religion. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 80). Qui en boit souvent de la *lerme* [goutte qui tombe de la feuille de vigne], elle brise la pierre ["les calculs"] (Rustican H., 1373-1374, 66). [cf. CORBECHON, *Propr. choses* H., 1372, 56 : *L'iaue qui ist de la vigne, quant on la boit, brise la pierre ou corps* ; p.57 : *La racine de la vigne mellee avec huile ... oste les verrues* ; impr. 1482 : *La larme de la vigne*] Mes tant que d'Anglois soit gendarme A Orleans, soit petit ou grant, Dy saubt [l. du saint] huile ne aura *larme* [pour sacrer le roi] Qu'i ne soyez chassez avant (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 465).

- [Valeur minimale] : Le peuple est en grant frèour Pour la grant povreté de l'eauue, S'il n'en a une seulle *larme* Dont ce puisse ressassier. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 37).

C. - P. anal. "Ornement en forme de larme" : L'escu sera de noir baty Sur ung champ bleu tout amorty (...) Et le champ tout batu en *larmes*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 71). ...les targes dont mencion est faicte seront de diverses fachons, dont la première sera blanche, la seconde violette et la tierche noire, et toutes seront semées et chargiés de *larmes* bleues. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1448, 267). Ça, Frigalet, je te diray : Va noz chevaulx appareillier, Et pance de les estrilier ; Puis leur mettras leur seelle d'armes Et noz arnois garnis de *larmes*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 47). ...pour la façon et pour le déchet de trois petitiz fillez d'or, esmaillez et taillez dedens et dehors, en chacun assis une *larme* de diamant (Comptes roi René A., t.1, 1452, 291). ...une bate d'or, faicte pour une *larme* de jaspin ; et pour une autre bate d'or, faicte pour une pierre, faicte en façon de coquille de saint Jacques (Comptes roi René A., t.1, 1453, 299). ...richement housé de satin noir semmé plein de *larmes* blanches brodeez de fil d'argent (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 129). Vindrent apprés deux chevaliers, en manteaux de *larmes* espintelez de sang rouge parmy et dont les corpz desoubz reluisoient comme bericle. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 47). ...couvert de velours noir, à *larmes* noires, moustrées d'un pou de bleu. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 128). ...les targes dont mencion est faite, seront de diverses façons, dont la première sera blanche, la seconde violette, et la tierce sera noire ; et toutes seront chargées et semées de *larmes* blanches. (Faits Lalaing K., c.1470, 191). Et par dessus son harnas avoit vestu une robe de drap de soye sanguine toute semée de *larmes* bleues. (Faits Lalaing K., c.1470, 232). ...deux escuz, l'ung noir, semé de *larmes* d'or (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 285). [Autres ex. 292, 304, 305, 311...] ...ung ruban garny d'une *lerme* d'or d'un bout et d'une esguille de l'autre bout (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 427).

- *Fait à larmes*. "Orné de perles en forme de larme" : ...ung grant colet d'or, fait à *larmes*, garny de trois dyamans, trois rubis et de six perles (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 112). [R. M.]

LARMER, verbe (larmer)

[T-L : *larmer* ; GD : *larmer* ; AND : *lermer*¹ ; FEW V, 119b : *lacrima*]

Empl. intrans. "Verser des larmes, pleurer" (synon. *larmir, larmoyer*) : ...le duc de Bourgogne fut si dolent quant il le sceut, que il commença à *lermer* moult fort des yeulx (Journal bourgeois Paris T., 1418, 105). Mon Dieu, veez la terribles cops. *Larmés*, mes yeulx, fondés en pleurs ! O durs cueurs, Ne frapés plus sur ces gros cloux ! (Pass. Auv., 1477, 197).

- Inf. subst. "Lieu de pleurs" : Et les armes [var. ames] vont en *larmer* [var. Et leurs armes sont en larmier] (Liber Fort. G., 1346, 67). [R. M.]

LARMERIE, subst. fém. (larmerie)

[AND : *larmerie* ; *FEW V, 119b : *lacrima*]

"Pleurs, lamentation"

Rem. Cf. ; AND : *larmerie*. [R. M.]

LARMETTE, subst. fém. (larmette)

[T-L : *larmete* ; GD : *larmette* ; FEW V, 119b : *lacrima* ; TLF X, 1009b : *larme (larmette)*]

"Petite larme" : ...et telle foiz luy cheoit quelque *larmete* des yeulx (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 606).

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 726c. [R. M.]

LARMEUX, adj. (larmeux)

[T-L : *larmos* ; GD : *larmos* ; AND : *lermus* ; FEW V, 119b : *lacrima*]

A. - "Plein de larmes" : Yeux a rouges, *lermeus* et caves. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 21). ...les yeulx rouges et *larmeux* ou qui pleurent continuelement (Comp. kal. bergiers C., 1493, h iv r°).

- "Mêlé de larmes" : ...leurs *larmeuses* prieres (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 123).

Rem. Ex. d'a.fr. et BERS. ds GD IV, 727b.

B. - [D'une pers.] "En larmes, éploré" : Croix, je te tien ; Pour nulle rien Ne te larrey sans estre onteuse, Jusques que ma cher precieuse, A moy *larmeuse* Et doloieuse, Aras rendu entre mes bras, Car trop peneuse Seroit ma greuse, Si de mon filz n'avoye soulas. (Pass. Auv., 1477, 244). [Autre ex. p.241] [R. M.]

LARMIER, subst. masc. (larmier)

[T-L (renvoi) : larmier ; GDC : *larmier* ; AND : *lermer*² ; FEW V, 120b : *lacrima* ; TLF X, 1010b : *larmier*²]

I. - "Lieu de pleurs" : Et les armes [var. ames] vont en larmer [var. Et leurs armes sont en larmier] (Liber Fort. G., 1346, 67).

II. - "Corniche extérieure d'un édifice, formant saillie pour faire égoutter la pluie" : Nous avons marchandé de Pasquier Petit [.] masson, de soustenir, de son mestier de massonnerie, la couverture, de ricullées, de *lermiers*, de fester, de later, contrelater, de assaoyer gouttieres et fenestres (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1400-1500, 36). ...et reparer lez cleres voyes de costé a l'ysse de lad. eglise, tour et lez estrais ou *lermiers* de ce costé (Mense épisc. Cout. D., 1440, 11). Et en ceste première sabliere y aura ung *larmier* arigé (?) qui sera mise a la haulteur dud.

planché (Doc. 1497. In : G. Souchal, Bibl. Éc. Chartes 141, 1983, 267). [R. M.]

LARMIERE, subst. fém. (larmiere)

[FEW V, 120b : *lacrima*]

CONSTR. "Corniche extérieure d'un édifice, formant saillie pour faire égoutter la pluie" : Item chascune pille [du pont] contiendra de hault, y compris l'amortissement, sept toises et demye ; et depuis led. empattement jusques à l'emchappement portant *larmyere*, sera de neuf piez d'espoisse (Doc. 1499. In : François Bonnardot, Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris. Tome premier, 1499-1526, Paris, 1883, 5). [J.-L. R.]

LARMIEUX, adj. (larmieux)

[FEW V, 120a : *lacrima*]

Région. (Picardie) [Des yeux] "Larmoyant" (synon. *larmeux*) : Et s'elle a les yeux *larmieux* [ton amie] Ou trop tendré ou cachieux, Fay le plourer ou larmoiier Ou souspirer ou gramoiier. (Ovide remede amours H., p.1300 [1400-1430], 76). [H. G.]

LARMIR, verbe (larmir)

[GD : *larmir* ; FEW V, 120a : *lacrima*]

Empl. intrans. "Verser des larmes, pleurer" (synon. *larmer, larmoyer*) : Je vous requier qu'il vous plaise a prendre ma fille pour moillier, et tout mon royaume, et cy presentement je m'en desmet. Et avoit fait apporter secretement la couronne, et la prist, et dist : Tenez, Urien, ne refusez pas la requeste que je vous fay. Lors furent les barons du pays si joyant qu'ilz *lermissoient* de joye et de pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 120). Et je *larmis* Larmes et pleurs de desplaisance (Gens nouv. T., c.1461-1500, 335). [R. M.]

LARMOI, subst. masc. (larmoi)

[FEW V, 120a : *lacrima*]

"Pleur" : Quant plus n'ara corps entier, main ne doy, Ce sera moy qui feray mon *larmoy* Pour son *armoy* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 397).

REM. Le FEW renvoie à MACH. Ex. non retrouvé ; la forme *larmoy* de MACH., *Lays*, 1377, 474, appartient à *larmoyer*. [R. M.]

LARMOIEMENT, subst. masc. (larmoiement)

[GDC : *larmoiement* ; FEW V, 120a : *lacrima* ; TLF X, 1010b : *larmoiement*]

Au plur. [À propos d'une pers.] *En larmoiements*. "En train de verser des larmes de douleur" : Autres ausi ce disoient Et leur coupes en batoient De li [de Jésus qui vient de mourir] courouciés et dolens, En pleurs et en *lermoiemens*. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 9630). [Réf. à *Matth.* XXVII, 54]

REM. Première attest. du mot (*Cf.* FEW : « Mfr. nfr. *larmoiement* "état dans lequel les yeux sont pleins de larmes" (seit Est 1538) »). [B. St.]

LARMOREUX, adj. (larmoreux)

[*FEW V, 119b : *lacrima*]

"Mêlé de larmes, gémissant (ou "qui fait pleurer?")" : ...les clameurs et les battures des mains et les tempestes des *larmoreuses* et desolees voix des hommes, des femmes et des enfans estoit la plus lamentable chose qui onquez avoit esté oÿe. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 95).

Rem. G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 283. [M. M.]

LARMOYABLE, adj. (larmoyable)

[GD : *larmoiabile* ; FEW V, 120a : *lacrima*]

"Qui pleure, larmoyant"

REM. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi, de coeur plourez et larmoiabile*) ds GD IV, 727a-b. [R. M.]

LARMOYAMMENT, adv. (larmoyamment)

[*FEW V, 120a : *lacrima*]

"En pleurant" : Lacrimose (...) : *lermiamment*, par lermes (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 262). [R. M.]

LARMOYER, verbe (larmoyer)

[T-L : *larmoiier* ; GD : *larmier* ; GDC : *larmoyant* ; FEW V, 120a : *lacrima* ; TLF X, 1011a, 1012a : *larmoyant/larmoyer*]

Empl. intrans. "Verser des larmes, pleurer" (synon. *larmer, larmir*) : [Fortune] La teste a pelée a moitie ; D'un oueil rit, de l'autre *larmie* ; L'une joe a couleur de vie, L'autre est com morte ; S'une de ses mains t'est amie, L'autre t'iert mortel anemie (MACH., R. Fort., c.1341, 42). Le cuer m'en est si esmeu Que je n'ay oeil qui n'en *lermoie*. (Mir. Theod., 1357, 85). De le pité qu'il ot, de cez yeulz en *larmie* (Hugues Capet Lab., c.1358, 142). Et quant je pers le soulas et la joie De ce tres dous regart qu'avoit soloie, Se je me plein et souspir et *larmoie*, Je n'en puis mais, Car s'en ce monde un seul souhait avoie, Riens plus fors li je ne souhaideroie. (MACH., F. am., c.1361, 152). Quant je l'oÿ si plainement Parler et si ouvertement, Sa douceur fist mon cuer si tendre Que ne me pos onques deffendre Qu'il ne me faillist *larmoiier* Et l'iaue du cuer avoier A l'ueil (MACH., Voir, 1364, 250). Je n'en puis mais se je *lermoie* : Trop pis me va que ne soloye (Mir. Berthe, c.1373, 165). Et mesmement messires Jehans de Viane en avoit tel pité que il en *larmioit* moult tenrement. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 58). De ces parolles et responses estoient messires Jehans Chandos si courouciés que priès sur le point de *larmier*. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 157). Ce me destruit, ce me murdrit, Ce me fait plaindre et *larmoiier*, Ce me partue et desconfit, Quant à ma dame merci quier. (MACH., Bal., 1377, 564). Comment, a la requeste de la marquise, le marquis, *larmoiiant* et tornant sa face de pitié, commanda qu'on lui laissast une chemise (Gris., 1395, 84). ...mesires Jehans de Viane en avoit telle pité que il en *larmioit* moult tenrement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 843). Et a ces parolles Saintré reprnt congié et a son departement Madame ne se peust tenir de *larmoyer*. (LA SALE, J.S., 1456, 98). JHESUS. Pitié me contrainct *lermoyer* Dessus toy, cité malheuree. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 559). *Lermoyez* mes yeulz de rechief, Plorez de plus fort en plus fort. (Cene dieux, c.1492, 125). Je veulx qu'il soit rotyer et rustre d'armes, Armes portant pour decorer ses armes ; Armer le vueil ains qu'il soit peu de temps. Temps est qu'il soit desormais aux vacarmes ; Carmes, moynes, pour ses rudes alarmes *Larmoyer* face, a cela je pretends (LA VIGNE, S.M., 1496, 142).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 328 ; WAUQUELIN, *Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, gloss. ; GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. (*lermoyer*) ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*larmier*)...

- *Larmoyer de qqc.* : Adont n'y ot celui de pité ne *larmie* (Hugues Capet Lab., c.1358, 254). *Larmoiier* me faites des yex De pitié et de joie ensemble. (Mir. Berthe, c.1373, 250). Quant le tres debonnaire David ot ainsi ouy parler son fil Salmon le prophete il ne se pot tenir de *larmoiier* de joie et de pitié (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 146). Et lors appella le roy sa fille, et lui dist :

Ma fille, seez vous cy emprez moy, car je croy que vous ne me tendrez gueres plus de compaignie. Et celle s'assist tout emplourant, emprès lui. Et tous ceulx qui la estoient commencierent a *lermoier* de la pitié que ilz orent du roy, et de la doulour que ilz veoient mener a la pucelle. (ARRAS, c.1392-1393, 119).

- [Dans un cont. métaph., du cœur] : Seigneurs, tout le cuer me *lermie* De pitié qu'ay de ceste famme. (Mir. roy Thierry, c.1374, 279). Pour ce adès *larmoie* Mes cuers qui se noie En plours et renoie Tous gieus. Qu'en diroie ? Quanque voy m'anoie, Homme n'en croiroie, Qu'avoir bien loing de toy doie. (MACH., Les lays, 1377, 356). Douce cousine, douce amie De grant douleur mon cuer *larmie* Quant je vous voy si grant dueil faire ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 162).

- Part. prés. en empl. adj. *Oeil larmoyant*. "Oeil en pleurs" : ...Des yeulx *larmoyans* (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 250).

. "Représentation d'un oeil qui verse une larme" : ...deux couteaulx d'Alemaigne, don l'une des garnitures est à façon de fusilz, et l'autre à façon d'ung oeil *larmoyant* (Comptes Lille L., t.2, 1455, 219).

- Inf. subst. : ...et la s'esmoivoient l'un l'autre au plourer et *larmii*er (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 222). [R. M.]

LARMOYEUSEMENT, adv. (larmoyusement)

[GD : *larmoyusement* ; FEW V, 120a : *lacrima*]

"Misérablement, lamentablement" : ...le noble sang de France succomba *larmoyusement* à Azincourt. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 309). [R. M.]

LARMOYEUX, adj. (larmoyeux)

[GD : *larmoyeux* ; FEW V, 120a : *lacrima*]

A. - Au propre "Larmoyant, qui pleure" : Ceste maladie vient au cheval aucunes fois pour doulleurs de teste, car les humeurs qui y sont se meuvent et courent jusques sur les yeulx ; et sont *larmoyeus* et y appert aucunes taches pour les humeurs qui y descendent (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 135). ...se l'ueil est plourant et *lermoiant*... (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 135).

B. - Au fig.

1. [D'une pers., de son comportement] "Désolé, désespéré" : ...pour la fureur des amis et adhérens du mort, cryant *larmoyeuse* vengeance et promptement, et ne savoient sur qui. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 17). ...quelles amères et doloieuses lamentations ceste gens-cy firent, quelles *larmoyeuses* clameurs et paroles produirent de leur sein... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 269).

2. [D'une chose] "Qui suscite les larmes" : ...à l'heure que ce noble duc-icy se portoit en terre (...) toute la joie qui en avoit esté longuement obtenue (.) se reclina et s'ensevelit avecques luy en la *larmoyeuse* fosse. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 234). [R. M.]

LARRAS, subst. masc. (larras)

[T-L : *larras* ; FEW XXI, 488a : o.i.]

[Plat de poisson] : Autre disner de poisson. (...) Tiers metz. Rost le plus bel et le meilleur que on pourra avoir, blans pastelz, *larras*, loche au waymel, escrevices, parches au percil et au vinaigre, tanches aux soupes, gelee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 181). [R. M.]

LARRIER, subst. masc. (larrier)

[T-L (renvoi) : larrier ; GD : *larrier* ; FEW V, 204b : *latus*²]

"Flanc d'une colline"

Rem. GD IV, 728b (doc. Reims non daté).

- P. métaph. [Sens grivois] : ...mon furon, qui jamais n'avoit hanté *larrier*, ne savoit trouver la douyere de son connin, si ne faisoit que aller ça et la (C.N.N., c.1456-1467, 160). [R. M.]

LARRIS, subst. masc. (larris)

[T-L : *larriz* ; GD : *larris* ; AND : *larriz* ; DÉCT : *larriz* ; FEW V, 204b : *latus*²]

A. - "Terrain en déclivité, terrain en friche" : Atant s'en entre en ung *larris* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 82). ...douze cenz arpens de bois et de forès en la forest de Chisic, à prendre et mesurer au lez devers Preic, en alant de l'un plaing dehors la forest à l'autre plain dedens la forest, comprenant les bois de la Courbe de Mallevaust, en alant vers les champs du *Larris* [du *larris* ?] et vers le parc de Villiers, et entre les deux plains dessus nommez tout uniement sanz riens tressailler ny oster (Doc. Poitou G., t.2, 1334-1348, 312). Derrechief, les dessus diz enfans, pour demi quartier de *larriz* audessous du bochet Jehan de Sarnay, tenant au curé de Machiau, un denier. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 139). Il a tant cheminé par vaux et par *larris* Qu'il vient a Maugimont ou a biaux edifis (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 796). Et manda a Guion le traitour faillis Que s'il estoit preud'homs estrait de bons amis, Que il issit adz champs par dessus lez *larris*, Et qu'il atenderoit a conrois establis. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 125). Je ne di pas Que ceulx qui font d'amours un droit trespas Et y passent en prenant leurs repas, Sans arrester en ce perilleux pas Et hault *larris*, Doient vivre ne dolens ne marris, Mais passent temps en esbas et en ris Et s'en tourment gras, gros et bien nourris, Quoy qu'ilz promettent. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 180). Messire Cleriadus broche le destrier et s'en va tout droit au son de la voix si entre en ung *larris* (Cleriadus Z., c.1440-1444, 82). ...si vous avons grant piece quis par camps, par bos et par *larris* (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 179). ...sy s'en party, en soy mettant a chemin. Tant chevalcha par plains et par *larris*, par bois et forestz estranges qu'il vint en une moult grant valee. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 100). Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance, lez une lande, il oy un grant glay aspre et esclatissant : lors se tappy et orilla le cor des braconniers, qui, à la fin, cournèrent retraicte. Baude, errant sur les fumées, passa oultre maintes brisées, et se mist sur l'erre d'un grant cerf, signé de quarante cors, que son sexe avoit envahy, et le suivy longtemps par tertres et *larriz*. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 127).

Rem. Nombreux ex. ds la doc. : JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 60 ; PHIL. VI VALOIS, *Lettres closes* C., 1340, 45 ; *Baud. Sebourc* B., t.2, c.1350, 218 (*laris*) ; *Lion Bourges* K.P.F., c.1350, nombreux ex. (cf. gloss., *laris*, *lairy*, *larris*, *lary*) ; *Flor. Octav.* L., t.1, c.1356, 104, 148... ; LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, v.4546 ; FROISS., *Dits Débats* F., 1363-1393, 155 ; FROISS., *Méliad.* L., t.2, 1373-1388, 13 (*larris*) ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 144 ; *Mir. ste Genev.* S., c.1410-1420, 128 ; LE VER, *Dict.* M.E., c.1420-1440, 72 (Colliculus (...)) : *larris*) ; *Pastor.* B., c.1422-1425, 157 ; *Myst. Viel test.* R., t.2, c.1450, 188 ; 200 ; 362 ; t.3, 268 ; *Galien Restoré* K.K., c.1450 (cf. gloss.) ; *Galien Rethoré* K.K., c.1500 (cf. gloss.) ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, v.4732, 4737, 17193... ; *Repues franchises* K.V.,

c.1480, 84 ; *Moralité cinq pers.* B., 1484, 72 ; *Rom. Richart* C., a.1496, 55...

B. - P. ext. "Lieu" : L'ARCHEVESQUE. Adieu, de tous biens le *larris*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 379). [R. M.]

LARRON, subst. masc. (larron¹)

[T-L : *larron* ; GD : *larron*¹ ; AND : *larun* ; DÉCT : *larron* ; FEW V, 201a : *latro* ; TLF X, 1013a : *larron*]

A. - "Celui qui commet un vol, un larcin, voleur" : ...si en alons En ce bois la et secourons Mon ami q'un *larron* espie (Mir. march. larr., c.1349, 103). Pour ce ne me donnez le los D'estre ment[e]ur ne bourderres, Car mieux ameroye estre *lerres* [var. *larron*, *lierres*, en biere] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 217). Se mauvais ou *lierres* estoie, Restabliz estre je devroye, Car ma longue prescription M'acquerra ma possession, Et ceste veil je demander. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 65). [Autre ex. p.66] Argent est un droit enchanteur, Un *lierres* et un bareteur (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 177). Et semblablement peut .I. homme embler aucune chose et n'est pas pour ce injuste ne *larron*. (ORESME, E.A., c.1370, 299). ...murdriers, *lerres* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 76). ...Mais que sanz plus sache ton nom : Je croy n'es murtrier ne *larron* Pour le celer. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 97). Veus lesqueles confessions, les dessus diz conseillers furent d'opinion (...) que icellui prisonnier, comme traytres du roy et *larron*, fust punis, c'est assavoir : trainé, decolé, et le corps et teste d'icellui pendu à la justice du roy nostre sire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 125). ...yellui Adenet estoit un très fort meurtrier et *larron*, et (...) il estoit dignes d'estre, pour ses demerites, trainé et pendu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 144). Tous lesquelz, veu ce present procès, delibererent et furent d'opinion qu'il feust executez comme meurtrier et *lerres*, c'est assavoir trainé et pendu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 289). ...et audit disner ledit Sardain trouva ladite tasse qui avoit esté emblée à Molins, laquele tasse ledit Sardain print, et dist qu' il l'avoit païée la valeur qu'elle valoit et que ledit Pierre estoit *lierres* et traitres (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 444). ...je suys ung preudhomme, et Basin est ung *leire*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 220). Si se tappy comme *larrons* Le roy, par nuit, en recellee (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 251). ...l'en n'ose venir à Paris, tant pour gens d'armes proprement appelez *larrons* et pillars, que pour brigans et compaignes qui se sont miz sus pour rencontrer et piller lesdiz *larrons*, et autres *larrons*, espieurs de chemins (BAYE, I, 1400-1410, 338). Amour d'argent commendera a ung *larron* soy lever au matin diligemment pour embler ou tuer : il y obeira (GERS., Concept., 1401, 411). Dit Seneque que telz ensuyvent le seigneur comme les mouches le miel, l'escouffle la charongne, le *larron* le mercier, c'est pour ravir et acquerir. (GERS., Noël, p.1404, 311). ...plusieurs *liers*, meurders, mailfaiuteurs publiques et notoires (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 185). Quel mareschal, mes quel *lerre* (Pac. Job M., c.1448-1478, 295). En terre es mains de *lyerre* fus, En mer en peril de noyer (CHAST., Temps rec. D., 1451, 84). ...le povre *larron* qui vous desroba, il sera bien damné si son meffait ne luy est pardonné par Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 400). ...es mains du *leire* Cacus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 704). S'on est *ler*, on est tost monté, S'on est preudhom, on pert le sien. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 823). ...et predist sur ladicte conjunction l'infortune des scribes pour la presence de Mercure, Venus et la Lune ou signe de Gemini, (...) et que les voies et chemins seroient infestés par *larrons*, à la cause qu'il trouva Mars et Saturne en la IXe maison (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 31 v°). "Je porte ma science que *larrons* ne

me sauroient oster". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 62 r°). D'aulcuns *larrons* plains de seducyons Dedens ung boys premierement fus pris, Lesquelz, a voir leurs preparacions, De me tuer avoyent entrepris (LA VIGNE, S.M., 1496, 356).

- *Fort larron* : ...tous lesquelz furent d'opinion que ycellui prisonnier estoit un très fort *larron* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 8). ...c'estoit un très-fort *larron* et espieur à chemin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 136). Plusieurs est le plus fort *larron* Que je vis oncques en ma vie. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 225).

- *Larron pruvé*. V. *prouver* v. Lexiques : C'est ung *larron* pruvé, Et si est crestien (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 197). C'est un mechant *laron* pruvé. (Retraict T., c.1490, 226).

- *Larron à Dieu*. "Celui qui vole les pauvres (de Dieu)" : Mais ce sont tuit *larron* a Dieu. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 55).

- *Larron de* + subst. "Celui qui vole qqc." : Amours est *lierres* De cuers (CHART., L. Dames, 1416, 270). ...tout est pardonné a ce povre *larron* de chemises (C.N.N., c.1456-1467, 401).

- *Estre executé / justicié / pendu comme larron* : ...il fu deliberé que ledit Gervaise, pour les causes et confessions par lui faites, cy dessus escriptes, feust comme *larron* executez à mort, c'est assavoir pendu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 40). ...[ils] delibererent et furent d'opinion que l'en ne le pouvoit espargnier qu'il ne feust executez comme *lerres*, et qu'il estoit un très-fort *larron*, et avoit desservy estre pendu comme tel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 368). Oyes lesqueles oppinions et tout consideré, ycellui mons. le prevost, par l'opinion de tous yeulz conseillers, condempna ycellui Pierre de Vailledoli à estre justicié et pendu comme *larron*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 455).

- [À propos des deux crucifiés de part et d'autre de Jésus, au Calvaire] : ...un Dieu (...) Qui tant par ce monde courut Qu'avecques deux *larrons* morut. (Mir. st Panth., 1364, 349). Quant je fus amené au lieu de Calvaire hors de la cité, ilz me pendirent en la Croix entre deux *larrons* pourtant seulement que ma mort feust plus honteuse devant le peuple (Horloge de sapience S., c.1389, 77). Et pour ce, comme seneschal, Je te condempne [Jésus] pendre en croix, Entre deux *larrons* moyenai, A Mont Calvaire ; c'est ma voix. (Pass. Auv., 1477, 176).

- *Le bon larron* : A Famagosse a une crois, Que tu yes fos, se tu ne crois Que c'est la crois dou bon *larron*, Car sus siege ne sus perron N'est assise, mais purement Est en l'air, sans atouchement ; Et C. mil hommes l'ont veü, Qui l'ont aouré et creü. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). ...aussi comme le bon *larron* n'est pas bon, mais est mauvais. (ORESME, E.A.C., c.1370, 154). DISMAS BON *LARRON* (a la destre). (Pass. Auv., 1477, 218). JESUCHRIST. Le bon *larron* pendoit en la crois, ainsi que moy (...) ...il redargüa et reprint son compaignon, lequel me blasphemoit, et (...) me recongnut et confessa innocent (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 119).

- *Larron Engherant*. "Jeu (cf. le jeu du gendarme et du voleur)" : Puis jeuïens a un aultre jeu (...) Et puis au *larron* Engherant (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 54).

- Empl. adj. : Qu'il ne soit demesuré, degasteur, ne despendeur par excès : car pour continuer telles choses on devient *larron* et rapineux, combien qu'il ne doit estre eschars ne aver. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 306).

- À *larron*. "À la manière d'un voleur, furtivement, en secret" : Marie ait appellee quoïement a *laron* : ... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 376). Et dit a soy meysme quoïement a *laron* : ...

(Lion Bourges K.P.F., c.1350, 582). [Autres ex. p.171, 473, 545] Lors se sont mis a retrait coiement a *larron* (Galien D.B., c.1400-1500, 103).

. *De larron*. "Furtif" : Paon est vng oysel simple mais il a chief de serpent et vois de deable et piez serpentins et va en pas de *larron* et a plumes d'ange ou il se delite merueilleusement tant que la ou il voit les hommes qui remirent sa beaulté il drece sa coue contremont pour faire la roe (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 485).

- Prov. : *Larron* fait oportunnité ["l'occasion fait le larron"] (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 76). On ne croit le *larron*, quant on scet son samblant. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 99). Car *lères* cuide adès, on le dist de piécha, Que tout soient si frère (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 279). Et aussi on dit : voudroit le *lierre* que chascun fust son frere. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 251). Maiz on dit ung parler dont vraye est le tenour Que ly privés *larrons* sont toujours ly piour. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 777). Adès cuide le *larron* que chascun soit son compaignon. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 573). Aise fait le *larron*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 60). ...vous entendez bien que en tel cas il ne fault point estre *larron* à sa bource (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 3).

Rem. Prov. H., 146 : GERS. G., VII, 1173 (*Telle consideracion ot la bonne femme qui dit que lez grans larrons menoient lez petiz pendre*) ; GERS G., VII, 439 (*Les petits larrons sont penduez, non pas les grands*).

B. - En partic. "Pirate" : En ce temps, la mer estoit pleine De *larrons* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 17).

- *Larron de mer* : ...Diomedez, *larron* de mer, auquel demanda Alixandre pour quoy il pilloit ceulz qui passoient la mer (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1172). ...ung grant *larron* de mer qui moult de dommaige faisoit audit roy, et de ses nefz souvent lui tolloit atout grant quantité de prisonniers. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 46 r). Lisimachus, roy de Macedoine, estoit assiegié devant la cité de Ephese, laquelle avoit en son ayde ung archepirate, c'est a dire ung souverain *larron* de mer, qui avoit nom Mandrone. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 59).

Rem. MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl*. C., t.1, c.1386-1389, 254. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 80.

C. - P. ext. "Fripon, canaille" : Villain *lerre* [var. Cil qu'est *larron*, *lierre*, *lerres*], plain de barat Touz jours ses visins grevera A son pohoir, soir et matin. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 144). Et le *leire* Vauquetin fist lettre de tout le fait (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 24). Malebouche le *lerre*... (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 45).

- [Comme insulte] : ...filz a putain, *lierres* mauvais (Bérinus, I, c.1350-1370, 252). TROISIÈME BOURGOIS. (...) Gettons leur ces gros mengonnaux Et ces grans pierres. QUATRIÈME BOURGOIS. Vuidiez, vuidiez, pillars et *lierres* ! (...) Fuiiez, merdaille ! (Mir. Oton, c.1370, 332). OSTES. (...) Gehis, *larron*. BERENGIER. Mercy te pry, noble baron : Mon meffait tout regehiray (Mir. Oton, c.1370, 382). Hee, faulx *larron*, com mortel fait ! Comment as tu fait telle guerre ? Que ne te transglotit la terre ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 173). Chevaliers tirans et mauvais *larrons*, vous y morrez tous (...) ...Qu'est cecy, *larrons* que vous estes ? Vous laisserez vous icy tous murdrir par deux chevaliers ? (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 214). Et trahistre *larron*, On vous pendera d'un las ron (Pasté T., c.1475-1500, 209). Macquereau, Va hors ; va, *larron* (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 39). Me turas-tu, traistre *larron* ? (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 52).

- Empl. adj. "Fripon" : Reprenez ce *larron* souspir Qui s'est emblé soudainement, Sans congé ou commandement, Hors de la prison de Desir. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 236). [Ou "furtif" ? Cf. *supra* à *larron*] [R. M.]

LARRON, subst. masc. (larron²)

[T-L : *larron* ; GD : *larron*² ; FEW V, 201a : *latro*]

"Larcin"

Rem. Doc. 1337 (Flines, *le mort d'homme, le larron et le copure des membres*) ds GD IV, 729b-c. Peut-être à partir de à *larron* "en larron ; furtivement" (FEW V, 202a, n.2).

- *Par larron*. "En cachette, furtivement" : ...Et les nouvelles rapportans (...) par *laron* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 152). [T-L V, 200] [R. M.]

LARRONCEAU, subst. masc. (larroncel)

[T-L : *larroncel* ; GD : *larroncel* ; AND : *laruncel* ; FEW V, 201a : *latro*]

"Jeune laron, larronneau, petit voleur" : Li pouure vont à la ceruoise, Leur, ilh font mult souent grant noise ; Et li aulcuns, enle[nt] godalle, Qui ont pau d'argent en leur malle ; Et li plus riche vont à vin, Ou anueus, ou alinckin, Li enfachon tempre la prennent Por le doucheur, à cuy il tendent, Et tant y uont mes gloteceaux Qu'il en deuinent *laronceaux*, Et quant ils n'ont plus que despendre, Si emblant qu'il se font pendre (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 216). ...aucuns chiefs et conditeurs de gens prennent l'argent des gaiges de leurs souldoiers sans le leur departir, en les faisant vivre sur le peuple, si encourent la villaine tache de larrecin farcie de desloialté, et en soy continuant comme les grans larrons qui emblent a la seigneurie, nourrissent et soustiennent une niece d'autres *laronceaux* pour rober sur le peuple. (CHART., Q. inv., 1422, 52). Sergens ne sont plus *laronceaux*, Ilz sont doulx comme jouvenceaux Et ne boyvent plus mais que bieres. (Rapp., c.1480, 62).

- [Terme d'insulte] "Coquin, fripon" : LE CHEVALIER. Que fais tu, *larronciau* destrois ? Que ne lais tu aler ces chiens ? Tu te vantes, si ne scez riens De ton mestier. LE VARLET. Encore ara on bien mestier, Seigneur, de ce que je scé faire (Mir. femme roy Port., c.1342, 153). Te moque tu de my, fel *laroncheau*, coistron ? (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 589). Le murdre du sanglant *larroncel* ! Quelles nouvelles il aporte ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 92).

. [À propos de Jésus, à douze ans, parmi les docteurs] : TROISIÈME MAISTRE. (...) Laissons ester Ce *larroncel* : alons disner ; Je miex n'i voi. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). [R. M.]

LARRONCIN, subst. masc. (larroncin¹)

[T-L (renvoi) : *larroncin* ; GD : *larroncin* ; FEW V, 201b : *latro*]

"Larron, petit voleur"

REM. Doc. 1346 (*..fu pris un larres ... et d'autres laroncins*) ds GD IV, 729c. [R. M.]

LARRONCIN, subst. masc. (larroncin²)

[*FEW V, 201b : *latro*]

"Larcin, vol" : Par ton *larronssin*, par ton fait, Tu es pendu ad ce gibet. (Pac. Job M., c.1448-1478, 317).

V. aussi *larroncine* [R. M.]

LARRONCINE, subst. fém. (larroncine)[*FEW V, 201b : *latro*]

"Larcin, vol" : Si advint qu'il s'amusa avecques les autres pastoureaux à flutter et dancier et cependant ses beuzs s'esgarèrent, lesquelz Mercure, qui les vit esgarez, lui embla et les mussa en lieu rebond, sans estre veü d'aucun fors seullement de Battus, qui le vit faisant la dite larroncin [l. *larroncine* ?]. (Ovide mor. B., 1466-1467, 102). [Ou faut-il lire *le dit larroncin* ?]

V. aussi *larcine* [R. M.]**LARRONNAILLE, subst. fém.** (larronnaille)[T-L : *larronnaille* ; GD : *larronnaille* ; FEW V, 201b : *latro*]

"Troupe de larrons, de voleurs" : ...et ceste *larronnaille* couchoit en leurs lictz, comme ilz feissent à XI ou à XII lieues de Paris (Journal bourgeois Paris T., 1415, 66). Je croy bien qu'il ait es batailles Aucunes foiz des meseürs, Car, lou sont telles *larronnailles*, Dieu n'envoye pas les eürs (CHART., D. Her., p.1415, 427).

- [Terme d'insulte] "Coquins, fripons" : A vous autre *larronnaille* [var. *larronnaille*, *larronnaille*] Drois est aussi que je parle (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 171). Pour ce que j'ay au cuer grant ire, Sanglante traicte *larronnaille*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 33). Sus ! esmouvez celle fouaille. Avant ! mauldicte *larronnaille*, Besongnez chascun de sa part. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 247). [R. M.]

LARRONNEAU, subst. masc. (larronneau)[GD : *larronneau* ; FEW V, 201a : *latro* ; TLF X, 1013b : *larron* (*larronneau*)]

"Petit larron" : PILATE. Or, sus doncq, venez ça, sergears, Il fault achever vostre office ; Retournez droit a la justice Atout doloueres ou cousteaux Et desmembrez ses *larronneaux* Comme vous en sçavez l'usage. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 422).

REM. GARBIN 1487 (TLF). H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 285. [R. M.]

LARRONNER, verbe (larronner)[T-L : *larronner* ; GD : *larronner* ; FEW V, 201b : *latro* ; TLF X, 1013 : *larron* (*larronner*)]

"Voler" : Vien ça, Dismas, qui n'as pareilh A *larronner* et faire maux ! Vien t'en en siege emperial Et on te varra de plus loing. (Pass. Auv., 1477, 206). Y sont leans [les Anglais] comme en ung bois, Et ne font riens que *larronner*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 438). [R. M.]

LARRONNERIE, subst. fém. (larronnerie)[GD : *larronnerie* ; FEW V, 201b : *latro*]

A. - "Repaire de larrons, de brigands" (synon. *larronnere*) : ...les grans royaumes qui sont sans justice, esquelz sans reïgle et sans mesure les subgiez sont pilliez ou robez, ne sont autre chose que grandes *larronneries*, comme une autre foiz fu plus largement recite. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 152). ...pour delivrer les pays à l'environ de ceste crueuse miserable servitude et extirper la proterve rachine de ceste faulse et horrible *larronnerie* (...), assiegèrent la ville qui fut terriblement batue de bombardes et gros engiens. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 299).

B. - "Vol, brigandage" : Chose incredible et trop longue à mettre en compte me seroyent les exactions, derisions, obprobres, vilonnies, occisions, tyrannies, *larronneries*, raptures et inhumanité que le roy

permetoit commettre par ses frans archiers (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 212). [R. M.]

LARRONNESSE, subst. fém. (larronnesse)[T-L : *larronnesse* ; GD : *larronnesse*¹ ; AND : *larunesse* ; FEW V, 201a : *latro*]

"Voleuse" : Or seroit blasmes et grant maux Se tant amandé vous avoye Et pour vo bien tant empiroye Que je fusse traïteresse Vers mon seignour et *larronnesse*, Folle prouvee et foymentye. (Dit prunier B., c.1330-1350, 77). Et se tu gis en mendiance, Tu n'avras mie pacience, Eins sera la main en balance D'estre *larnesse* [var. *larrenesse*]. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). ...delibererent et furent d'opinion que iceulx prisonniers feussent tournez ou pillory ès hales, illec crié les causes de leur jugement, et, en après, baniz de la ville, viconté et prevosté de Paris, à tousjours, c'est assavoir: ledit de Varlus sur peine d'estre pendu, et Ameline d'estre enfouye toute vive, comme larrons et *larronnesse*, ou substoiteurs et substoiteresses de leurs larrecins. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 163). Tous lesquieulx, veu l'estat d'icelle prisonniere, le vil gouvernement d'elle, la multiplicacion et la valeur des larrecins par elle faiz et commis à plusieurs et diverses fois, tant à ses maïstres que elle a serviz, comme à ceulx qui s'esbatoient avec elle, qui ont esté et sont choses faites en traïson et fait appensé, le temps qu'il a que elle commença à faire icelles larrecins, et les perseveracions et continuacions par elle faittes en ce, delibererent et furent d'opinion que l'en ne la povoit espargnier, ne devoit, que elle ne feust executée comme *larronnesse* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 393). Certes, telle gloutonnie met femme a honte, car elle en devient ribaude, goulïarde et *larronnesse* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35). ...la dicte Marion (...) assailli ycelle Jehanne de parolles injurieuses, en l'appellant par pluseurs foiz publiquement, en plaine rue de la dicte ville de Nyort (...) "très faulce pute, vielle mauvaise *larronnesse*" (Doc. Poitou G., t.6, 1399, 331). Si es larron ou *larronnesse* et embles a Dieu, se tu puez secourir ton prouchain et tu ne le secours. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 37). LA FILLE. *Larronnesse* ne seray pas. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 13).

- [Terme d'insulte] "Friponne, truande" : Festes moy crier a voix aulte Que tous venant a la justice. Et celle faulce *laronesse*, Prenés la moy toute premiere. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 203). Venés tous vouer la *laronesse*, Zoé, fauce enchanteresse, Laquelle par som grant meffet Est condepnee au jubet ! (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 203).

- [Cont. métaph.] : Mais Guerre la *larronnesse* Si l'a de France esgaree, Et ostee, Par emblee, Et chassée Tant quë est desemparee Par une grande rudesse De douleur et de destresse, France en est deshonnoree, Et en friche demeuree, Et gastee, Et pillée, Desrobee, Et de tous pointz desolee. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 63). [R. M.]

LARRONNESSEMENT, adv. (larronnessement)[GD : *larronnessement* ; *FEW V, 201b : *latro*]

"En larron, furtivement, en cachette" : *Larronnessement* : furtim (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231).

REM. BERS. (*il s'en est allé repostement et larronnessement en sa province*) ds GD IV, 730b. [R. M.]

LARRONNEUX, adj. (larronneux)[T-L (renvoi) : larronos ; GD : *larronneux* ; FEW V, 202b : *latro*]

"De larron, de voleur de brigand"

REM. Doc. 1326 (*Le Val Larronneux* - qualifie un lieu entre Clignancourt et Montmartre) ds GD IV, 730b. FEW V,

202b, n.7. Cf. aussi GD IV, 730b : *larronneusement* "furtivement" (a. fr.). [R. M.]

LARRONNIER, adj. (larronnier)

[GD : *larronnier* ; FEW V, 201b : *latro*]

"De larron, de voleur de brigand"

REM. Ex. tiré d'une chronique (éd. 1491) ds GD IV, 730b-c. [R. M.]

LARRONNIERE, subst. fém. (larronnière)

[T-L : *larroniere* ; GD : *larroniere* ; FEW V, 201b : *latro*]

"Repaire de larrons, de brigands" (synon. *larronnerie*) : Le roy doit souverainement justice garder. Que seroit royaume sanz justice fors que une grant *larroniere* ? (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 166). ...[le chien] par rivieres, par boiz, par *larronieres* et par batailles le suit [son maître] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 68). Et pour ce dit aussi saint Augustin assez a cest propos que les regnes ou justice n'est a son droit garde ne sont pas digne d'estre regne appellé, ainz les doit on appeller *larronieres* et tyrannies mielx. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 266). Crebrifurus (...): *larroniere* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 99). ...car se n'estoit justice les royaulmes ne seroient que *larronieres* (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 382).

Rem. GERS., *Gourm.* II, G., 1402, 801 ; MONSTRELET, *Chron.* D.-A., t.1, c.1425-1440, 44 ; CHASTELL., *Ép. Phil. Bourg.* K., 1456, 157 ; CHASTELL., *Chron.* K., t.3, c.1456-1471, 475 ; LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes* A., c.1464, 405 ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 153 ; MOLINET, *Chron.* D.J., t.2, 1474-1506, 569... MART. D'AUV. (éd. 1493) ds GD IV, 730c. [R. M.]

LARVE, subst. fém. (larve)

[GDC : *larve* ; FEW V, 194a : *larva* ; TLF X, 1014a-b : *larve*]

"A Rome, fantôme ou spectre malfaisant" (synon. *lemure*) : Et quant est des lemures qui appellé [sont] aussi *larves*, lesqueles monseigneur saint Augustin appelle dyables nuisans et lesqueles Catholicon appelle fantastiques apparitions si comme esperis de dyables ou transfigurations d'esperis, aucuns pourroient ci mettre aucune difference entre ces lemures et larvas et Catholicon l'a notté assés. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 396a).

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1495-1496, éd. 1531, ds TLF. [R. M.]

LARVÉ, adj. (larvé)

[FEW V, 194a : *larva* ; TLF X, 1015a : *larvé*]

"Fantomatique, dissimulé" : [Titre] Des folz deffiguez et *larvés* ou prenans dissimulee vesture. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 742). Folz *larvez* et deffiguez, Com les voyes cy figurez... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 743). [R. M.]

LAS, adj. (las)

[T-L : *las* ; GD : *las* ; GDC : *las* ; AND : *las*¹ ; DÉCT : *las* ; FEW V, 195a : *lassus* ; TLF X, 1018b : *las*]

I. - Adj.

A. - "Fatigué, harassé, épuisé"

1. Las

- [À la suite d'une action ponctuelle] : ...fut ce bon chevalier tant *las* que merveilles de soutenir ce dur assault. (C.N.N., c.1456-1467, 429). ...nostre chevalier, qui pour ce jour avoit

chevauché XV ou XVJ grosses lieues, estoit tant *las* qu'il ne pouvoit les rains trayner (C.N.N., c.1456-1467, 436). Et, vers la nuit, les Escossois de la garde du roy, voians et considerans le grant danger où le roy estoit et la grant perte de leurs gens, aussi que lesdiz Bourguignons poursuivoient fort et asprement, prindrent le roy, qui moult estoit *las* et afflicte, et qui n'avoit cessé de combatre et faire grans armes toute la journée sans boire et sans menger, et le menerent dedens le chastel dudit Montleher. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 67). Mon filz, monstrés moy vostre face. Actendés moy, car fort suis *lasse*. Mon filz, o mon filz, mon enfant, Ce n'est pas luy certainement. (Pass. Auv., 1477, 190). Pour ce je veul Que luy aydes, Maliferas, Et tu, Sirus ! Jhesus est *las* Et pour ce menés le tout beau ! (Pass. Auv., 1477, 193). LE SERGENT. (...) Je vous cry a tous deux mercy. LE SAVETIER. La char bieu, vous serés fourby Tout vostre soul, frappe Thomasse. LA LAITIÈRE. Ne te chault, je ne suis pas *lasse* Puis que je suis en bau fumeé, Nous luy donrons une bourree Pour (luy) eschauffer son pelisson. LE SERGENT. Las, vecy bien dure lesson... (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35). Ledict seigneur de Humbercourt disoit : "Si nous les povons amuser jusques à mynuyt, nous sommes eschappéz, car ilz seront *las* et leur prendra envye de dormir, et ceulx qui sont mauvais contre nous prendront la fuytte, voyant qu'ilz auront failly à leur entreprinse." (COMM., I, 1489-1491, 111). Et alors celluy qui avoit apporté lesdites lettres dist au roy : "Sire, le champ vous est demouré." Et le roy luy dist : "Allés dire à mes lieutenants, puisqu'ilz ont gaigné le champ pour moy, qu'ilz y facent planter des fevez ; car je sçay bien que la nuit du combat ilz estoient : trop *las* et n'avoient pas loisir de ce faire." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 393).

. [D'un animal] : Lors la boutay [une verdière] moult doucement Dedens mon sein un bien petit, Pour reprendre son appetit De joie, car pour la froidure Peüst morir en la verdure. Quant un petit fu revenus Ses povres cuers *las* et menus, En mon sein prist a freillier. Je qui la senti resvillier, La repris amiablement Et li loiy moult belement L'un des piez d'un filet de soie. (MACH., D. Aler., a.1349, 394). Mais moult en y ot de bleciez De trais, de lances et d'espiez, Et de leurs chevas affolez, Qui estoient *las* et foulez ; Et li Sarrazin en perdirent Pluseurs que li nostres ocirent. (MACH., P. Alex., p.1369, 94).

- [À la suite d'une accumulation d'efforts] : Mais pour voir bien dire vous os Qu'en son corps n'a que cuir et os, Tant par est *las*. (Mir. abbesse, 1340, 94). Hé ! mère Dieu, com le corps m'est Devenu povre, feible et *las*. A paines puis j'aler mais pas Tant sui travailleie et conquise. (Mir. mère pape, c.1355, 390). O chetif homme, plus que tous aultres recreant et *las*, par les veilles, peines, labours et ententes que tu as prins (...) ! (C.N.N., c.1456-1467, 555). Aussi le sire de Guitry, Avecq le sire de Couras, Monstrez la puissance aujourd'uy, La force qui est en voz bras, Et que de guerre n'estes *las* ; Mes prenez coraige et vigueur, Que les Anglois soient mis au bas (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 403). Vous savez qu'i sont mas et *las*, N'y n'ont plus force ne puissance ; Delessen ne les devez pas, Mes les assaillir a oultrance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 472). ...et lui fut forcé laisser tout et s'en venir par Venize et par Itallie, où il mourut plusieurs de ses gens de pouvreté et si très noble chevalerie qu'il avoit menée, povre et *lasse* fut contrainte s'en venir, ung baston blanc en la main, et mourir par les chemins et hospitalux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°).

. [D'une partie du corps] "Marqué par la lassitude" : Helas, que vous advés les yeulx *Las* et piteux, Moult fort lipeux ; - vous ne l'advés pas de nature. (Pass. Auv., 1477, 255).

. [Du corps] "Éreinté, à bout de force" : Dentart. Vilain, vous avez tant de honte Avant que ceste nuit se passe S'avez la charoigne tant *lasse* Que vous ne vous sçarez bouger. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 263).

. [D'un animal] "Épuisé" : J'avoie ung cheval extrêmement *las*, vieil cheval. (COMM., I, 1489-1491, 37).

2. *Las de qqc.* "Lassé de qqc." : Ce point te vueil je commander, Qu'il soit mis en ton souvenir, Pour si justement retenir Qu'il ne soit mis en nonchaloir, Car il te porra bien valoir, Se bonne Amour ne t'en voit *las*, Pour toy de grieté en solas Faire passer le port tout outre. (MACH., D. Aler., a.1349, 389). Et li bon levrier que j'avoie Renforçoient si mon solas Que je n'en peüsse estre *las*, Quant je les os mis en conroy, Et je les vi de bel arroy De courir a point sus les chans (MACH., J. R. Nav., 1349, 155). ...tuit mi solas, Mi ris et mi plour, Mi bien, mi mal, ma vigour, Tout ce me vient, se Diex me gart, Par vostre dous plaisant regart. Dont je sui si en vos *las* Qu'adès par savour Reçoy dont uns autres *las* Seroit en un jour. *Las* ! et vos cuers n'a tenour De l'ardure qui le mien art Par vostre dous plaisant regart. (MACH., L. dames, 1377, 26). Si n'en peüst on estre *las* [D'un fête] ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 261).

- *Las de + inf.* "Fatigué, lassé, dégoûté de" : ...je vous vueil aidier, Car de travail vous voy moult *lasse* (Mir. st J. Cris., c.1344, 288). Pour quoy dont en fusse je *las* De si faite peinne endurer, Combien qu'elle peüst durer ? (MACH., D. Aler., a.1349, 278). Hé ! mère Dieu, comme est ja *las* Mon povre corps d'aler par terre ! (Mir. mère pape, c.1355, 378). Qui li deïst que mes cuers en ses *las* Gist et demeure Et que jamais d'amer ne sera *las*. (MACH., F. am., c.1361, 160). Si que très bien les sermonna Et moustré en son sermon a Comment messires saint Thomas De bien faire onques ne fu *las*, Mais fu en Ynde la majour, Pour l'amour de Nostre Signour, Et y mourut piteusement Pour bien faire et non autrement. (MACH., P. Alex., p.1369, 106). Dont il me convient dire : "helas", Sans nul solas ; Mais ne sui *las* D'estre en vos *las*, Qu'Amours de plus en plus m'i *lasse*, Sans garder raison ne compas. (MACH., Les lays, 1377, 286). ...il estoient tous *las* de venir a piet de Abbeville jusques a la, ou il i a siis lieues (FROISS., Chron. D., p.1400, 727). ...ou soient *las* Ou non de boire, il leur faut faire, Pour la compaignie parfaire (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 32). ...si ne pensasse Plus en douleur, et mieulx osasse Lui dire le mal qui me *lasse*, Quoy que ja *las* Je ne seray d'estre en ses *las*, Pour plaindre ne pour dire "halas". (CHART., L. Dames, 1416, 205). LE JUIF. Mathathiel ! MATHATHIEL. Je suis tout *las* De regarder cy les passans. LE JUIF. Vient il riens ? MATHATHIEL. J'employe mes cinq sens De faire du tout le possible, Mais il est a vous impossible D'estre payé de voz debtours. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 104).

- Empl. subst. "Celui qui est fatigué" : L'ame selon la moralité a parler par moult de manieres est en Dieu, c'est a scavoier comme la branche en l'arbre, la nef ou rivage, le *las* en sa chambre ou dortoir, le tresor ou champ (Somme abr., c.1477-1481, 159).

B. - "Malheureux, misérable" : Si ne te dois pas desconfire Einsi, ne toy mettre a martyre, Car c'est grant honte et grans deffaus, Puis que tu n'ies mauvais ne faus Envers ta dame que tu aimmes, Quant pour li amer *las* te claimmes. (MACH., R. Fort., c.1341, 58). Hé ! tresdoux glorieux Jhesu, (...) Ce pecheur, ce *las* dolereux, Jugiez a vostre voulenté. (Mir. ev. arced., c.1341, 139). Quant elle en a un bon a main, Elle le laist pour un meneur, Dont elle chiet en deshonneur. Et cils qui de loial cuer l'aimme, *Las*, chetis et dolans se claimme Pour la grieté qu'en son cuer sent ; Et pour ce qu'elle se descent De s'onneur. (MACH., D. Aler., a.1349, 380). Mais vers li mesprist si forment Qu'Adriane laissa dormant Seulette en estrange

contrée, *Lasse*, dolente et esgarée, Et en mena la juene touse, Phedra sa suer, s'en fist s'espouse. Ci a trop mortel traïson. (MACH., J. R. Nav., 1349, 232). ...com le plus chestif *las* Pecherre c'on saroit trouver (Mir. parr., 1356, 27). GUILLEMETTE. Helas ! tant tormentez cest homme ! Je voy bien a vostre visaige, Certes, que vous n'estes pas saige. Par ceste pecheresse *lasse* ["Par la foi d'une pauvre pécheresse" (Ed.)], Se j'eusse aide, je vous liasse : Vous estes trestout forcené ! (Path. D., c.1456-1469, 124). Item, a maistre Andry Courault Les Contreditz Franc Gontier mande ; Quant du tirant seant en hault, A cestuy la riens ne demande : Le Saige ne veult que contende Contre puissant povre homme *las*, Affin que ses filletz ne tende Et qu'il ne trebuche en ses *las*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 116). ...et lui fut forcé laisser tout et s'en venir par Venize et par Itallie, où il mourut plusieurs de ses gens de pouvreté et si très noble chevalerie qu'il avoit menée, povre et *lasse* fut contrainte s'en venir, ung baston blanc en la main, et mourir par les chemins et hospitalux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°).

- [Du coeur] "Triste, abattu, malheureux"

. [En position d'attribut] : Helas ! einsi tous seuls me debatoie. Mais quant mes maus retraire li cuidoeie, Si paoureux, Si veins, si mas, si *las*, si engoiseus, Si desconfis, si tramblans, si honteus Estoit mes cuers et dou mal amoureux Si fort espris, Qu'en li n'avoit scens, maniere, n'avis, Einsois estoit com transis et ravis (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). ...hellas ! Desconfit, morne, mat et *las* Present sens mon povre cuer estre ; Quant je voy que Mort en ses *las* Tient mon seigneur et mon bon maistre (LA VIGNE, S.M., 1496, 568).

. *Coeur las* : Car sans faillir Teindre, trambler, muer et tressaillir, Pleindre, plourer, soupirer et gemir, Et en paour de desespoir fremir Me couvendra ; N'a mon *las* cuer jamais bien ne vendra, N'a nul confort n'a joie n'ateindra, Jusques atant que la mort me prendra (MACH., J. R. Beh., c.1340, 64). Et quant je suis saoulé de plourer, Souvenirs vient mon *las* cuer acorer ; Car il n'est biens ne joie qu'il m'apporte, Einsois toudis me grieve et desconforte, Dont j'ay souvent estranglé maint soupir, Pour ce que trop profondement soupir. (MACH., Compl., 1340-1377, 255). On verroit maint amant desesperer De la douleur que mes *las* cuers endure, Et bonne Amour fuir et eschuer, Einsi con gens qui n'ont de joie cure. Mais ja pour ce n'en penseray laidure, Einsois en vueil tres humblement loer Loyal Amour et ma dame sans per. (MACH., L. dames, 1377, 52). Hui ha .J. moys que je me departi De celle en qui j'ai mis toute ma cure, Mais onques mais mes *las* cuers ne senti Nulle dolour à endurer si dure Com fu le departement (MACH., L. dames, 1377, 147). Maiz moy lassete, Vif ou mort, mon *las* cuer regrete, Dont puet estre j'aime seutele Et si n'est droit qu'ailleurs le mecte. (CHART., L. Dames, 1416, 292).

- [D'un aspect de la pers.] : Et se pensée Par souvenir est en moy engendrée, Quelle est elle ? Elle est desconfortée, Triste, mourne, *lasse* et desesperée. Et, par ma foy, Je n'ay penser qui ne soit contre moy ; Et si le pren au pis. Savez pour quoy ? Pour ce qu'aler ma dame en change voy. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 97).

- [*Las* qualifie, de façon compatissante, le subst.] *Las de + subst.* : *Lasse* ! bien doit estre effraez Mon *las* de cuer, quant j'ay meffait Contre Dieu si vilain meffait... (Mir. nonne, 1345, 344). Icy convient ma *lasse* d'ame Souffrir l'ardeur de ceste flame. (Mir. prev., 1352, 248). Dame des cielix, quoyque po vaille Mon povre *las* chetif de corps, Recevez en gré les recors... (Mir. parr., 1356, 51).

- Empl. subst. : Si dist : "Juenesse, Belle dame, vous estes grant maistresse Qui cest amant tenez en grant destresse, En povreté, en misere, en tristesse, Vous et Amours. Vez que li *las* a perdu tout

secours, Ne ses cuers n'a refuge, ne recours, Fors a la mort qui a li vient le cours. Car travailier Le volez trop, et dou tout essillier..." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 129). Car il estoit si forsenz, Si dolereus, si mal menez, Li *las*, qu'il se desesperoit Et parmi le pourpris queroit Yaue, feu ou fosse parfonde, Pour finer sa vie en ce monde. (MACH., D. Lyon, 1342, 180). Qu'Amours li enjoint et commande Et ses cuers, qu'a passer entende, Et la plus belle de ce mont Voit d'autre part qui l'en semont ; Si que li *las* ne sot que faire, N'il ne voit goute en son affaire. Car il voit la mer si orrible Que de passer est impossible ; Et de sa tempeste et son bruit Toute la region en bruit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 249). Dame, confortez ceste *lasse* Qui de cuer devost vous appelle. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 129). LE MARI. (...) Si te pri que de t'amistié Monstre aucun petit a ce *las*, Que toute joie et touz soulas Ont eslongié. (Mir. enf. ress., 1353, 60). Einsi avez vous [les juges] fait des filles D'Israel, par voies soutilles, Que par cremeur et par manasses Les honnissies. Helas ! les *lasses* Se metoient a vos cordelles Par cremeur, non par l'acort d'elles. Mais Susanne, de Juda fille, Vostre iniquité orde et ville Ne volt soutenir ne veoir (MACH., C. ami, 1357, 14). D'Ysion la roe repose, Qui est si dolereuse chose, Qu'entour sont roes tous ardans Et li *las* est dessous adans. (MACH., C. ami, 1357, 90). Ce conmant trespasa li *las*, Qu'il crut au conseil de sa femme, Dont il chey en tel diffame... (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 266). Helas ! li *las* ne se puet conforter Pour riens qui soit, car il n'a nul pouoir De la douleur souffrir ne endurer, Qu'amour li fait sentir et main et soir. (MACH., L. dames, 1377, 135). Einsi li *las* se duet, Mais souffrir li estuet, Pour ce qu'Amours le vuet Qui l'ocist et tourmente (MACH., Les lays, 1377, 301). Et pour ce nous convient entendre A doubler la poinne a ces *las*. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 255).

C. - "Battu, vaincu" : De nulle rien tant ne s'envoie Con de combatre et faire noise ; Les uns fiert et fait clamer *las* Et les autres desrobe, helas ! (Mir. st Guill., c.1347, 6).

- *Vaincre qqn mat et las*. "Avoir raison de qqn, triompher de qqn" : Alixandres, a moult grant conrois, Ala vers Nicholas, pour paix Pourchacier ; aultrement li fais Avint, car villenie dure Luy dist Nicholas et laydure, Et tant s'entrecontrarierent Qu'a bataille se deffierent ; En l'estour vainqui mat et *las* Alixandre roy Nicholas (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 32).

II. - Empl. interj.

A. - [Exprime la douleur, le regret, l'apitoiement sur soi-même]

- *Las/lasse !* "Malheureux/malheureuse ! Misérable ! Hélas" : LA DAME. *Lasse !* bien me doy destourber, Quant ensement me suis forfait. (Mir. enf. diable, c.1339, 10). J'ay oï recorder a meint Que quant uns malades se pleint, Que sa douleur fait de son pleint Un po remeindre. *Las !* et c'est ce qui mon cuer teint ; C'est ce qui plus griefment l'ateint ; C'est ce qui tout mon bien esteint, Sans joie ateindre, Pour ce que riens de ma pensée Ne scet ma dame desirée (MACH., R. Fort., c.1341, 52). LA DAME. (...) Mon vray compaignon et ami Se voua a aler pour my Nostre Dame du Puy requerre. *Lasse !* Pour lui le cuer me serre De douleur et je n'en puis mais. (Mir. enf. ress., 1353, 46). LE MARI. (...) *Las !* Quelle part pourray aler ? *Las !* Qui me reconfortera ? *Las !* Comment sanz mort portera Mon povre cuer le dueil que j'ay ? (Mir. enf. ress., 1353, 58). *Las !* si n'est riens qui ne me soit contraire Et si ne voy mais goute en mon affaire, Si me couvient mes maus souffrir et taire. (MACH., F. am., c.1361, 157). Trop m'est grief à consirrer De vous veoir et oïr, Quant vos dous viaire cler Soloit mon cuer resjoïr. *Las !* or ay tant de contraire Qu'en plourant chant de cuer noir : "Hé ! tres douce, debonnaire, Quant vous porray je veoir ?"

(MACH., L. dames, 1377, 46). ...en desir qui me court seure Truis trop mortel anemy, Dont souvent souspire et pleure Parfondement et gemy Pour mon douz loyal amy. *Lasse !* en tel langour Ay mout longuement languï, Et tout pour s'amour. (MACH., L. dames, 1377, 165). *Las !* Mal vy oncques ton gent corps, ta facon, ne ta belle figure, mal convoitay ta beauté, quant tu m'as si faussement trahie. (...) *Las !* Mon amy, or sont noz amours tournees en hayne, noz douceurs en durté (ARRAS, c.1392-1393, 256). *Las !* toutesfoiz mon mal present et celui de lors ne sont pas a comparer, car je soustiens tres plus angoisseuse peine que celle du monde. (GERS., Déf., 1400, 228). *Las !* plus de cent foys helas ! Comme dure mutacion, de comme grant bien en [comme] grant mal ! (GERS., Concept., 1401, 398). Faulx ennemis, par ta decepcion Tu l'as retrait, *lasse !* je le voix bien. Sy vous supplie, hault roy celestien, Que, s'ainsi est, rebaillez luy moyen De tout laissier ce ciecle terrien Pour meriter sienne salvacion. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 117). Mieulx vault vivre soubz groz bureau Pouvre (...) Qu'avoir esté seigneur... Que dis [tu, toi, mon coeur] ? Seigneur, *lasse !* ne l'est il mais ? Selon les davitiques diz Son lieu ne congnoistra jamaiz. Quant du seurplus, je m'en desmez : Il n'appartient a moy, pecheur ; Aux theologiens le remet, Car c'est office de prescheur. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 41). Item, morbieu, je me confesse Du cinquiesme [commandement] sequentement : Deffend il pas expressement, Que nul(si) ne soit point meurtrier ? *Las*, mon seigneur l'arbalestrier, Gardez bien ce commandement ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43). Hee, mes seigneurs, que doy je faire ? *Las*, rumprey je mon jurement ? En riens ne vous vouldroye desplaire. (Pass. Auv., 1477, 96).

- *Ha, las* : Ha, *las*, je suis ung grant pecheur, Indigne de ta companie. (Pass. Auv., 1477, 127).

- *Moi las(se)/las(se) moi !* "Que je suis misérable, malheureux, malheureuse ; quel malheur, malheur de moi !" : Et moy *las*, qui suy tant de fois retourné a pechié, comme chien qui remenge ce qu'il vomist (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 41). Ma suer, plus ne me puis porter ; *Lasse* doulante, *lasse* moy ! (Jour Jug. R., c.1380-1400, 221). Lequel feray je, *las* emy ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 340). Hé, *lassemy* ! Quelle tristesse Avra le roy quant le sera ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 21). GUILLEMETTE. (...) Il est en tel parti, Le povre homme, qu'il ne partit Du lit y a unze sepmaines. Nous baillez vous de voz trudaines ? Maintenant en esse rayson ? Vous vuideriez de ma maison. Par les angoisses Dieu, moy *lasse* ! (Path. D., c.1456-1469, 102). GUILLEMETTE. Par les angoisses Dieu, moy *lasse* ! Vous estes ung bien divers homme ! Que voulez-vous ? Je ne sçay comme Vous estes si fort obstiné. (Path. D., c.1456-1469, 130). A *lasse* moy, pouvre doulente ! Hely nous veulhe consouler ! (Pass. Auv., 1477, 157).

. [Forme féminine appliquée au masc.] : "*Lasse* moy" dist il, "*lasse* moy chetif, tant ay este [l. esté] orgueilleux et meschant en lescherie que jay [l. j'ay] tout perdu." (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 57).

- [Suivi d'un adj.] : *Lasse*, dolente ! Or est bien a rebours ; Car mes douceurs sont dolereus labours, Et mes joies sont ameres dolours (MACH., J. R. Beh., c.1340, 64). *Las !* dolens ! or ne m'ose attendre Qu'envers moy fust jamais si tendre Qu'elle seur moy deingnast descendre Son dous regart (MACH., R. Fort., c.1341, 48). PREMIER ESCUIER. *Las !* dolent ! *las !* je ne li voy Pié ne main ne corps remuer. (Mir. st Guill., c.1347, 20). "Ha ! *las !* chetis", ce dist le chevalier, "En quel pays est, u le porai trouver ?" (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 138). *Lasse !* dolente, or ne te puis veoir ; Pour ce

m'estuet, dont je souspir et pleure, Haïr mes jours pour ta longue demeure. (MACH., L. dames, 1377, 205). *Lasse* ! chetive, dolente, Bien haïr ma vie doy, Quant je voy Que tous ces maus nous presente Bonne foy. (MACH., Les lays, 1377, 354). Ma suer, plus ne me puis porter ; *Lasse* doullante, lasse moy ! (Jour Jug. R., c.1380-1400, 221). Je ne te requier chose que tu ne puisses. *Las*, dolente ! et se mon enfant que j'ay conceu, porté et enfanté, me refuse et m'est dur et me oublie, qui me aydera ? (GERS., Déf., 1400, 228). *Las*, doullente, Mon nepveu pers que tant amoys ! (Pass. Auv., 1477, 182).

B. - [Exprime une supplication]

- "Par pitié !" : LA MERE. Vous n'estes pas bien ordonné, Monsieur ; *las*, ne le batez point ! LE PERE. (Il prend une espee nue et fait semblant de vouloir tuer en le serchant.) Est il vray ? En suis je en ce point ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 293). [P. C.]

LASAGNE, subst. fém. (lasagne)

[GD : *lazagne* ; FEW V, 194b : **lasania* ; TLF X, 1018a-b : *lasagne*]

"Pâte en forme de ruban" : Qui fait crosetz, il fait *lasaigne*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 54). [R. M.]

LASCH, subst. masc. (lasch)

[Ø]

"Joint, lien servant à lier la verge du moulin à vent" : ...pour avoir livré audit molin un grant nouvel lyen appellé *lasch*, 4 solz gros ; Audit Ernoul, pour avoir vaqué par 4 jours avec son varlet à mectre ens ledit *lasch* 4 solz gros (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 649). [E. P.]

LASCHANCE, subst. fém. (laschance)

[T-L (renvoi) : laschance ; GD : *laschance* ; FEW V, 230a : *laxicare*]

A. - "Relâchement, interruption" : ...le povre chrestien A assés de male meschance : Unze sepmaines sans *laschance* A esté illec, le povre homme ! (Path. D., c.1456-1469, 112).

Rem. BERS. ds GD IV, 731b. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 60.

B. - "Abandon"

Rem. Doc. 1344 (*leschance*, *laschance*) et 1345 (*laschance*, *laichance*) ds GD IV, 731b. [R. M.]

LASCHE, subst. fém. (lasche)

[T-L (renvoi) : lasche² ; GD : *lasche* ; FEW V, 230a : *laxicare*]

"Relâchement, relâche" : MALCHUS (...) tyran de Caÿphe. Je suis seur qu'il n'aura pas *lasche* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 130).

- *Donner / faire lasche*. "Relâcher" : Tiens les sugetz sans donner *lache* (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 89). ...et avec ce prenez et tenez ledit chastel, la terre et toutes les appartenances en nostre main (...) sanz en faire *lasche*, rendre ne recreance (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 600). [R. M.]

LASCHON, subst. masc. (laschon)

[FEW, Ø néerl. *lasch*]

"Pièce de bois qui est entée sur la vergue et qui la prolonge"(Éd.)

Rem. Doc. 1366 (*laschon*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 720. [R. M.]

LASCIF, adj. (lascif)

[FEW V, 195a : *lascivus* ; TLF X, 1018b-1019b : *lascif*]

"Qui excite aux plaisirs amoureux"

REM. *Mer des hist.* (1488, éd.1491) ds FEW et TLF. [R. M.]

LASCIVEMENT, subst. masc. (lascivement¹)

[GD : *lascivement* ; FEW V, 195a : *lascivus*]

"Lasciveté"

REM. NICOLE GILLES (éd. 1492) ds GD IV, 732b. [R. M.]

LASCIVEMENT, adv. (lascivement²)

[GDC : *lascivement* ; FEW V, 195a : *lascivus* ; TLF X, 1019b : *lascif* (*lascivement*)]

"De manière lascive"

REM. Doc. 1478 (Tournai, *pour ce que mon corps a esté nourry trop lascivement et en trop grande voluptuosité*) ds GDC X, 66a. [R. M.]

LASCIVETÉ, subst. fém. (lasciveté)

[GDC : *lasciveté* ; FEW V, 195a : *lascivus* ; TLF X, 1019b : *lasciveté*]

"Caractère lascif" : Charles (...) n'estoit enclin à nulles mollesses ne *lascivetés* (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 231).

V. aussi *lascivité* [R. M.]

LASCIVIE, subst. fém. (lascivie)

[GD : *lascivie* ; FEW V, 195a : *lascivus*]

"Lasciveté" : Mes volentiers en *lascivie* Et en orgueil meinent leur vie (Vie st Evroul S., c.1350, 41).

REM. MOLINET, *Rom. Rose moralisé*, c.1500. In : Dupire, *Gloss.*, 268 (*lascivie*). *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 732b. [R. M.]

LASCIVIEUX, adj. (lascivieux)

[GD : *lascivieux* ; FEW V, 195a : *lascivus*]

"Lascif" : Car les cruelz rebelles et non piteux, les orgueilleux, avaricieux, luxurieux, *lascivieux*, ivreus, glotons, gormans, envieux... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 6).

REM. Doc. 1404 (*sa femme estoit de trop lacivieuse et fole maniere*) ds GD IV, 732b-c. [R. M.]

LASCIVITÉ, subst. fém. (lascivité)

[GDC : *lasciveté* ; FEW V, 195a : *lascivus* ; TLF X, 1019b : *lasciveté* (*lascivité*)]

A. - "Caractère lascif, lasciveté" : Les hommes et les femmes [les moines] ne baisent point afin qu'il n'i ait cause de *lascivité* ; car la on doit eschiver touz charnelz deliz et ensuyvir les esperituelz deduiz. (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 625).

B. - "Dérèglement, manque de retenue" : Or, l'an mil IIIc IIIxx XVII, les dits enfans et autres leurs alliez, par *lascivité*, murmurèrent remectre sur le dit évesque, ou contemps des proces pendans entre les dits appellans et les prévostz, jurez, et pour vitupérer les chanoines et autres de la dite église, jouer farses. (Doc. 1499. In : F.B., *Bibl. Éc. Chartes* 3, 1841-1842, 573).

Rem. CHASTELL., *Vérité mal prise* D., c.1460, 124 (*tous vices, toutes lascivitéz, toutes envies et divisions*). Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD IV, 732c.

C. - "Jeu, badinerie" : ...en douces parolles et joyeux langage toute la cité reprenoit non pour exercer *lascivité* de parler et procacité effrene, mais pour les separer de vices et exciter aux estudes de vertuz et salubres doctrines (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 5).

V. aussi *lasciveté* [R. M.]

LASIVE, (?) (lasive)

[Ø]

"Lanière ?" : Et les aultres huit solz parisis pour plusieurs blouques, *lasives* et courioes, qu'il a remis aux aultres brigandines des aultres francs archers (Fr. arch. Compiègne B.H., 1497, 227). [Lire *lasnes* (mais forme attestée seulement en agn.) pour *lasnieres* (FEW XVI, 598a-b : **nasitila* ?) [R. M.]

LASSABLE, adj. (lassable)

[T-L (renvoi) : lassable ; GD : *lassable* ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Qui se lasse, susceptible de se laisser" : Non *lassable* ou non defaillant : indefessus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 240). [R. M.]

LASSE, subst. fém. (lasse)

[T-L : *lasse* ; GD : *lasse* ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Lassitude, extrême fatigue" : ...le vivre nous ennuye ja par *lasse* et torpeur. (Internele consol. P., 1447, 317). JOSEPH. (...) Regardez ung pou en pitié Ma femme qui est tant ensaincte Et de *lasse* tant pale et tainte Qu'a pou s'elle se puet aidier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 64). [Autres ex. v.8119, 11518, 13142, 30663] A pelerins tous plains de *lasse*, Mal chausséz pour peine eviter, C'est ung travail dur a porter. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 401).

Rem. WAVRIN, *Chron.* II, 120, ds GD IV, 733a.

- *Avoir lasse*. "Éprouver de la lassitude" : Se nos dieux ont *lace*, Sans vuider la place Tu mouras briefment. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 128).

- Interj. : Que dis ? Seigneur, *lasse* ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 41). [R. M.]

LASSÉ, adj. , v. **LASSER** (lassé)[LGeRM]

LASSEMENT, subst. masc. (lassement)

[T-L : *lassement* ; GD : *lassement* ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Lassitude, extrême fatigue" : Ne me creez ja se ce chevalier n'a tant chassé ce cerf qu'il s'est tel atourné qu'il en est cheu mort et son cheval aussy, et le cerf ne se peult mouvoir par *lassement*. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 32).

REM. BERS. (*a grant lassement d'ommes et de chevaux*) et MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD IV, 733a. [R. M.]

LASSER, verbe (lasser)

[T-L : *lasser* ; GD : *lasser* ; GDC : *lasser* ; AND : *lasser*¹ ; DÉCT : *lasser* ; FEW V, 195b : *lassus* ; TLF X, 1020a : *lasser*]

A. - Au propre

1. Empl. trans. "Rendre las, fatiguer, épuiser" : Et en la fin Remondin descendy a pié, et print sa lance qui gesoit par terre, et en vint le grant pas vers son ennemy, lequel se destournoit de lui, et le faisoit aler après lui parmy le champ, car il avoit si bien cheval a main qu'a fin souhait. Et en ce party cuidoit bien *lasser* Remondin tant que la journée se passast (ARRAS, c.1392-1393, 63). Que vault

a tort amasser Et povre peuple *lasser*. Quant vous estes de tel germe Que mort vous fait trespasser ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 48).

2. Empl. pronom. "Se fatiguer, s'épuiser" : Pene me doy bien et *lasser* Afin d'accomplir ma promesse (Mir. nonne, 1345, 327). "Se nous nos alons combatre ne *lasser* contre celle montagne, ou parti où nous sommes, nous serons perdu d'avantage." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 121). Dame, sanz faire long devis, Je voy baisié l'avez assez. Plus le baisiez, plus vous *lassez* : Depportez vous. (Mir. st Alexis, 1382, 367). Aussi avient il moult de foiz que, quant le cerf aura fuy par mi les fortz, il se *lassera* et li grevera le sallir et le rompre le fort boys, quar le fort pays et espés desront le cerf. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 202). Et fu tant tourmentee par multitude de martires que les martireurs se *lasserent* sur elle. Elle fu mise sur un greyl et rostie, detre[n]chié de pignes de fer (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 1012).

3. Part. passé en empl. adj. "Fatigué" : Car le vergier tant me plaisoit Qu'onques tant riens ne desiray Com d'estre y, dont moult souspiray ; S'alay longuement et assez Et tant que je fui tous *lassez*, Car j'aloie amont et aval Et n'avoie point de cheval. (MACH., D. Lyon, 1342, 164). Mais li lions a longue alainne En lapa [de l'eau de la fontaine] et en but assez. Et j'aussi qui fu tous *lassez* En bu, car mestier en avoie. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). Quant cils espriviers ot assez Colié, point ne fu *lassez*, Einsois se prist a pourvëoir Comment il le porroit vëoir. Dont moult asprement se hasta, Si que d'un arbre seul monta Des branches toutes les plus hautes. (MACH., D. Aler., a.1349, 272). Chascuns d'eaus estoit tous *lassez*, Qu'eü avoient mal assez En la bataille et en la chace ; Si que li bons roys, qui ne chace Seulement qu'à honneur venir, Les voloit faire rafreschir (MACH., P. Alex., p.1369, 78). Je sui de travail si *lassée* Que ne puis plus. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 210). Quant ce vint au matin et il fu grans jours, il recogneut son chemin ; si se mist à adrece par devers Poitiers, et ja estoit ses chevaux tous *lassés*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 177). Nequedent tous les jours se departoient-ilz et se mettoient au retour, petit à petit, ceulx qui estoient quassez de leurs gaiges et tout hodé et *lassé* de la guerre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 127). Ou vivres leur fauroient, ou finance et paiement leur fauroit, par quoi il se taneroient, ou dedens deus ans ou trois, quant il seroient foullé, *lassé* et tané, il les combateroit à son avantage. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 174). ...li cheval estoient si foullé et si *lassé* que il ne pooient aler que le pas (FROISS., Chron. D., p.1400, 134). *Lassez*, les autres revenoient (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 78). ...madamoiselle defferma le bahu et monseigneur yssit dehors, *lassé*, froissé et travaillé. (C.N.N., c.1456-1467, 188). ...vecy venir nostre gouge et sa chambriere, bien *lassées* [Après un long voyage] (C.N.N., c.1456-1467, 409).

- Part. passé en empl. subst. : Un chevalier y ot d'Escosse, (...) D'une grosse pierre de fais Fu mors, et tués et deffais. Quant les nostres ce cop veïrent Li pluseur arrier se treïrent, Car il y en avoit assez Et de bleciez et de *lassez*. Quant Percevaus vit la retraite, Comme cils qui desire et gait Le bien, le profit et l'onnoir Et la grace de son signour, Il n'ot en li que couroucier. (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Tant a nagié qu'en Chypre vint, Et là sejourner le couvint Pour ses gens d'armes reposer. Et vous devez bien supposer Que moult y avoit de bleciez, De *lassez* et de travailliez ; Et pour ses chevaux mettre à point, Qui estoient en petit point. (MACH., P. Alex., p.1369, 217). Adont fist on cesser l'assaut (...) et, à voir dire, li repos à aucuns besongnoit bien, car il en i avoit grant fuisson de blechiés et de *lassés*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 162).

4. Inf. subst. "Effort épuisant"

Rem. *Boece en rime* A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 498).

B. - P. anal. [À propos d'une chose]

1. *Lasser qqc.* "Épuiser qqc." : Ilz nous lairons, à ce qu'ilz monstrent, *lasser* et degaster et alierer toutes nos pourveances (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 96).

2. [D'une chose] *Se lasser.* "S'épuiser, s'affaiblir" : Et pour ce elle [la vertu sensitive] se *lasse* et ennuye et a travail, labour et fatigacion et ne puet longuement continuer son operacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 508). Et le ciel est meü sanz labour ou travail pour ce que il n'est mestier de metre quelcunque necessité violente qui le detienne en son mouvement et qui empesche que il ne soit meü d'autre mouvement auquel il soit naturellement enclin. Car la cause pourquoy telles choses, comme sont hommes et bestes, ont labour et travail ou poine en mouvant elles meismes ou autres choses pesantes est pour ce que pesanteur les incline a reposer ou a estre meues d'autre mouvement aucunement contraire. Et pour ce se *lassent* elles et se tarde leur mouvement et finalement cesse, car la pesanteur resiste et est meue par violence. (ORESME, C.M., c.1377, 296). ...par ce que les membres se meuvent contre leur mouvement naturel, pour quoy advient qu'ilz se *lassent*, car selon le mouvement naturel jamais ne se *lassent*. (Somme abr., c.1477-1481, 144).

3. Part. passé "Épuisé, affaibli" : ...mais la vaillance, le tresnoble et subtil conseil de Claudius Nero, d'une part, et la prudence de Livius Salinator, de l'autre part, ne souffrirent assembler les deux ducz de Cartage, pour contraindre noz choses qui moult estoient affoiblies et *lassez*, ainssy que dist est (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 46).

C. - Au fig.

1. *Lasser qqn.* "Rendre qqn las, rebuter qqn" : Je suis tant refreschi de veoir ma dame qu'il n'est riens qui me sceust *lasser* et ne me sauriez mener en lieu où je sceusse avoir tant de joye et de plaisir (BUEIL, II, 1461-1466, 180).

2. *Se lasser de qqn / qqc.* "Devenir las de, rebuté par" : Qui se pourroit d'elle *lasser*? (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 207). ...notre chaperon fourré se commença a ennuyer et *lasser* de la cordoanniere (C.N.N., c.1456-1467, 415).

- *Se lasser de + inf.* : ...N'il ne se pot onques *lasser* De bien faire et de bien penser (MACH., D. Lyon, 1342, 220). Felons, ne vous pourrés *lasser* D'ainsi presser Mon pouvre enfant de voz marteaulx ? Il seroit bien le temps de cesser A le casser (Pass. Auv., 1477, 199). Et, pour conclure cest article, me semble que l'on ne se doit jamais *lasser* de bien faire (COMM., I, 1489-1491, 115).

3. Part. passé en empl. adj. "Qui éprouve un sentiment de lassitude" : ...la pouvre martire n'osoit pas dire ung mot ne monstrier le visage. Ses verges luy faillirent, et fut *lassé*. [Un mari corrige sévèrement sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 265). LE CHRESTIEN commence. Consideré le cours du temps passé Que j'ay passé, de bon cueur trespasé, Mal compassé, d'honneur pou amassé, Tout bien pensé, ne sçay que doye faire. De Povreté me voy tout embrassé, Si enlassé que suis tout *lassé*, Si entassé, de honte et dueil cassé, Mocqué, farcé que plus ne me peux taire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73).

- *Estre lassé de* : Aussi bien dame disposée De maintieng courtois et honneste, Attraians de joie et de feste Ou elle ne puet avoir honte, On en tient meins, present li, compte, Qu'on ne fait autre part assez. Mais on ne puet estre *lassez* Dou loër, non cil qui la voient Bel maintenir, et cil qui l'oient Loër aus bons loiaus s'accordent ; Lors de commun acort recordent Qu'elle est digne d'estre loée. (MACH., D. Aler., a.1349, 351). Si me vueil dont dou tout

mettre et entendre A ces dites faire amouusement Et de plusieurs l'un grant et l'autre mendre, Et les aucuns chanter bien plaisamment. Et certes, se ne me cassez Vos trois enfans, des dis feray assez, Car mes voloirs a ce s'avive, Ne dou faire ne seray ja *lassez*, Tant qu'en ce mont vous plaira que je vive. Comment Amours qui a oy Nature vient a Guillaume de Machaut et li amaine trois de ses enfans, c'est assavoir Dous Penser, Plaisance et Esperance, pour lui donner matere a faire ce que Nature li a enchargié. (MACH., ProL., c.1377, 3).

• *Estre lassé de + inf.* : Doit il estre de li amer *lassez*? Certes, nennil ! Car on n'est pas amez, Ne conjois toudis, n'amis clamez : Non est, sans doute. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 127). Tant priay Amours a celée Que li aigle fu oubliée : Non oubliée es biens passez, Car jamais ne fusse *lassez* De penser aus gracieus fais Que de par li avoie fais, Mais a ce point me consenti Qu'ains puis pour li mal ne senti, Dont je fui liez, jolis et gais (MACH., D. Aler., a.1349, 369). Il [le roi de Bohême] ne pooit estre *lassez* De donner, et s'avoit assez Toudis, quel que part qu'il venist. Et par ma foy, s'il avenist Qu'il heüst deus cens mille livres, Il en fust en un jour delivres, Qu'a gens d'armes les departoit, Et puis sans denier se partoit. (MACH., C. ami, 1357, 104). La face avoit trop gracieuse, Plaisant, gaie, simple et doucette, Mais elle estoit un po palette, Pour ce que il avoit veillié Toute la nuit et travillié ; Et s'avoit il couleur assez, S'il ne fust de veillier *lassez*. (MACH., F. am., c.1361, 183). [R. M.]

LASSERON, subst. masc. (lasseron)

[T-L : *laceron*¹ ; GD : *laceron*² ; FEW V, 123b : *lacteus*]

"Laiteron (plante herbacée)" : ...en la boiste où ledites herbes estoient, il a trouvé VJ feuilles d'erbe, c'est assavoir : une feuille de jacia nigra, et une de plantain ront, appellé en latin plantago minor, et les quatre sont de *lasseron*, appellé en latin rosti poterugni (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 313). Et ou second cas l'en leur donne mouron ou *lasseron*, chardons de champs, trempans en eue souvent renouvellee et tousjours fresche (rafreschie troiz foiz le jour) et en vaisseaulx de plonc qui est fraiz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 273). Et la dedens avec *lasseron* et le mouron tout vert, tout de chardons des champs dont le pié trempe en eue bien avant par le pié, du chenevis est escachié et trié et osté les coquilles, mouillé et trempé en eue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 273).

REM. Cf GD IV, 733c, s.v. *lasson*, GDC X, 60b et TLF X, 931b, s.v. *laiteron*. [R. M.]

LASSESE, subst. fém. (lassesse)

[T-L : *lassece* ; GD : *lassesse* ; AND : *lassesc*¹ ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Lassitude, extrême fatigue" : [La garde du tombeau] ...s'on le vient deffermer, Que nous puissions bien affermer Que ce n'est pas nostre *lacsse*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 369).

REM. Ex. d'a.fr. et trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD IV, 733b. [R. M.]

LASSET, adj. (lasset)

[T-L : *lasset* ; GD : *lasset* ; FEW V, 196b : *lassus*]

[Dimin. de *las*] "Malheureux" : Ce moys de may, tout se resjoye, Ce me semble, fors moy, *lassette*, Qui n'ay pas cil qu'avoir souloie (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 110). Maiz moy *lassete*, Vif ou mort, mon las cuer regrete, Dont puet estre j'aime seutele Et si n'est droit qu'ailleurs le mecte. (CHART., L. Dames, 1416, 292).

- Empl. exclam. : En toy estoit m'esperance Toute et ma fiance, Ma joie, ma soustenance. *Lassette* ! or perdu les ay. (MACH., L. plour, 1349, 289). Pour quoy me bat mes maris ? *Lassette* ! Aymi, Diex ! Pour quoy me bat mes maris ? *Lassette* ! (MACH., Motés, 1377, 515). [R. M.]

LASSETÉ, subst. fém. (lasseté)

[T-L : *lasseté* ; GD : *lasté*¹ ; AND : *lasseté* ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Fatigue, lassitude" : ...preste suy D'endurer travail et annuy, Froideur, famine et *lasseté*. (Mir. mère pape, c.1355, 380). Si fu moult malades pour la Chaleur et *lasseté* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 46). ...c'est grant peril de s'endormir ne aler coucher en tele *lasseté* d'entendement, et sans avoir pris ainçois aucune recreacion de joyeuseté ou d'esbatement (Bouciquaut L., 1409, 434). Et le vin resjoyt l'omme et donne audace, et maninimité et fait l'omme liberal. Le Ve est qui resoult et garist toutes especes de *laceté*, travail, ou paresse, se complection fort estrange n'y est meslee (Rég. santé corps C., 1480, 48).

V. aussi *lasté* [R. M.]

LASSEUR, subst. fém. (lasseur)

[T-L (renvoi) : *lassor* ; GD : *lasseur*² ; AND : *lassur* ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Lassitude, extrême fatigue" : ...si que, comme la *lasseur* et les plaiez leur tollissent la fuite, il furent touz occis et detaillié (BERS., I, 9, c.1354-1359, 44.12, 83). ...qui dormoient grassement por la *lasseur* qu'ilh avoient oyut (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 103).

REM. Autre ex. de BERS. ds GD IV, 733c. [R. M.]

LASSITUDE, subst. fém. (lassitude)

[GDC : *lassitude* ; FEW V, 196b : *lassus* ; TLF X, 1021b : *lassitude*]

"Fatigue, épuisement" : ...cause de *lassitude* et de travail (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 296). Et s'il est de nécessité de humecter le corps, comme en *lassitude* prefactive et secce, incontinent [le vin] donne moisteur, mais qui soit limphé. (Rég. santé corps C., 1480, 48).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 66a. [R. M.]

LASSON, subst. masc. (lasson)

[T-L : *lasson* ; GD : *lasson*¹ ; FEW V, 123b : *lacteus*]

"Laiteron" : Car les connins, les lievres, leurs faons, Herbe, *lasson*, cholz et grain requeroient (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 58).

V. aussi *lacion* [R. M.]

LASSURE, subst. fém. (lassure)

[T-L (renvoi) : *lassëure* ; GD : *lasseure*¹ ; FEW V, 195b : *lassus*]

"Lassitude, extrême fatigue" : Lassitudo (...) : fatigacion. *lasseure* (Aalma R., c.1380, 225). ...si fut Henris lasseis et enchaffeis de *lassure* et de travelhe (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 472). ...se l'homme eust persevere ou commandement de Dieu, il n'eust jamais souffert paine, ne angoisse, ne gouste mort quelconques. Il n'eust soustenu faiblesse, ne aucune *lassure*. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 122). Et la, en passant parmy ces pays la ou il y a moult de haultes et terribles montaignes, Alixandre et tout son ost rechupt ung tel dangier de *lassure* et de

travail que a paines se pooient il aydier, et de fait il en couvint pluseurs morir et definer (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 269). Après *lassure* duit repos (CHASTELL., Mort Phil. Bourg. K., 1467, 263).

- *Sans lassure*. "Sans répit" : Là. monstra il [Herculès] aux princes, par raison et droicture, Qu'ilz doibvent corps et vaine estendre sans murmure, Et emploier le temps par travail, sans *lassure*, Pour le publicque bien, lequel ilz ont en cure. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 145).

REM. *Percef.* III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 204. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*), trad. de 1488 (*Flave Vegece*) et *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 733c. [R. M.]

LASSUS, adv. (lassus)

[T-L : *là* (*làsus*) ; GD : *lassus* ; AND : *lasus* ; FEW XII, 466a : *sursum*]

"Là-haut" : Et Gieffroy lui demande ou son pere est, et cil lui dist : *Lassus*, en cel hermitage, ou il en a VIJ. contremont celle falize, ou il estoit le IIIJe. (ARRAS, c.1392-1393, 276). Et ce fait, entrerent ou dit hostel par une fenestre de la dicte sale ; et d'ilec alerent ou ballet, où ilz trouverent la dicte suppliante, laquelle ilz saluerent, et elle leur respondi : "Je ne vous salue point, vous ne valez riens. Alez, alez, elle est *laissus*." Et tantost alerent à la chambre du dit Gilet Symes, où estoit la dicte Jourdain (Doc. Poitou G., t.7, 1412, 224). En ceste dicte ysl de Boulcan a une bien haulte montaigne qui au plus hault est cavee comme qui caverait ung pain ; et de *lassus* voist on ceste fosse clerement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 144).

- "Là-haut, au ciel (par rapport à la terre)" : Et touz atribuent a Dieu le lieu qui est *lasus*, c'est a savoir le ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 84). Et pour ce disoient les Platoniens que le feu de *lasus* n'est pas malfasant, mes disoient que il est innoxius, et que celui de cibas est corruptible et corrompant (ORESME, C.M., c.1377, 402). Vrays Dieux, comment sont les merveilles que tu as laissies ca jus en la vertu de ta chamberiere nature, merveilleuses et diverses en leur expedicion, se tu n'y espandoies ta grace divine, et especialment de ceste merveilleuse aventure que je voy ou cours des estoilles que tu as *lassus* assises dès le commencement du ciel, par haulte science d'astronomie dont tu m'as presté une des branches, de quoy je te doy louer de cuer parfait, et ta Haulte Majesté, ou nulle ne se puet comparer. (ARRAS, c.1392-1393, 19). SECONDUS MARTIR. Jhesus, mon ame se delicte D'en aler *laissus* en ta gloire (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 75). Fondez lermes et venez a mercy [du fait que je ne sois plus condamné à mourir] Com humble cueur qui tendrement souspire ; Louez la Court conjointe au saint empire, L'heur des François, le confort des estranges, Procreee *lassus* au ciel empire, Mere des bons et seur des benoistz anges. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 76). Au retour de dure prison Ou j'ay laissé [moi, Jacquet Cardon] presque la vie. Se [Fortune] sy plaine est de desraison Que vueille que du tout desvie, Plaise a Dieu que l'ame ravye En soit *lassus* en sa maison ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 136). [R. M.]

LAST, subst. masc. (last)

[AND : *last* ; *FEW XVI, 445b : *last* (?) (?)]

Jurement de last. "Serment de prise en charge ?" : ...en une bataille generale où seront deux rois et leurs gens ne se fera quelconques jurement (...), car la guerre qui est generale est ordonnée par grant conseil et jugiée par le seigneur, pourquoy ici n'appartient jurement. Mais en guerre particuliere, le prince ne peut

pas sçavoir si bien la verité et pour ce il veult avoir le serment avant qu'il octroye la bataille. Si l'appelle la loy lombarde le jurement de *last*. Et cest jurement ci est de nature de jurement de calomnie lequel se doit donner au commencement de tous plais. Si jure l'acteur qu'il cuide avoir juste demande et puis jure le defendant qu'il tient avoir juste defense. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 229).

REM. Si l'interprétation est bonne, ce serait le mot *lest* (T-L : *last* ; GD : *lest* "poids"). [R. M.]

LASTÉ, subst. fém. (lasté)

[T-L : *lasté* ; GD : *lasté*¹ ; FEW V, 195b : *lassus*]

A. - "Lassitude, épuisement" (synon. *lasseté* v. Lexiques) : Or faisoit il un temps si froit, Et si fort venoit et negoit Que de froidure et de *laté* La bonne femme en verité Vit bien qu'elle estoit a la mort. (Mir. mère pape, c.1355, 405). Tant tinrent la cité en tres grant orfenté Qu'il en mouru laiens de fain et de *laté*, Tant Juifs que paiens, de la crestienté, Tant petiz que grans, bien .XXXm. passé. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 353).

B. - P. ext. "Misère" : L'ostel trouva trestout gasté, Lors dist : "Cy a assez *lasté*. Putains, jeux de dez, gloutonnie Ont gastée ceste abbaye..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 56). [Autre ex. t.1, 315] Sur l'euvangile est bien couchié Du filz qui chaît en *lasté*, Quant il ot tout le sien gasté En vivant luxurousement (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 112). Veïssez femmes grant deul faire, Hommes doloder, enfans braire Et faire a lor roi oraisons Que des greves chaitivoisons Donc cel roi les avoit grevez Fussent aucun poi relevez, Ançois qu'il eüst tout gasté, Ne lessast pas celle *lasté* Du tout perir qui ["celui qui" ou "ce qui" ?] remanoit. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 30).

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 184 (*laisteit*).

V. aussi *lasseté* v. Lexiques [R. M.]

LATAUMENT, adv. (lataument)

[GD : *lataument* ; FEW V, 197b : *latere*]

"En cachette, secrètement" : ...et de jour en jour sont gectées et portées [,] *lataument* et en appert, tant de boës, fiens, gravois, ordures, putrefaccions et immundices (...) que... (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1404, 44). [Seul ex.] [R. M.]

LATE, subst. fém. (late)

[GD : *late*³ ; FEW V, 197a : *lata*]

"Amende imposée en raison d'un retard dans le paiement d'une taxe (Provence)" (FEW)

REM. Doc. 1486 (Avallon, *rendre justice soubz late*) ds GD IV, 734c-735a. Mais Cotgrave semble rapporter cette loc. à *latte* (*Justice sous latte. C'est sous le couvert de la maison du seigneur seulement*). Le FEW enregistre adauph. *latier* "tarif de l'amende appelée *lata*". [R. M.]

LATEBRE, subst. masc. (latèbre)

[T-L : *latebre* ; GD : *latebre*¹/*latebre*² ; FEW V, 197b : *latere*]

"Lieu secret, cachette" : ...tant sont en plus puans *latebres* Et en plus parfondez tenebres. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 102). Je n'ose les gens regarder, Mais suis aussi comme en tenebres, Souvent lermoyant en *latebres*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 8). Lucifer o sa legion Tresbucha ça jus en tenebres, En repostailles, en *latebres* (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 103). Quant tu seras es *latebres* gecté De ce vieil Temps... (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 183). Boutez ou *latebre* De nostre delubre... (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S.,

1482, v.10254). ...moult y a d'obscur dangier et de perilz et de travaux en leurs *latebres* et cavernes (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 182).

- Au fig. : Tenez et prenez de ce pain Que vous presente de ma main, Ostez de voz yeulx les tenebres Qui voz cuers tiennent en *latebres* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 267). [R. M.]

LATEBREUX, adj. (latèbreux)

[GD : *latebreux* ; FEW V, 197b : *latere*]

"Retiré, isolé" : ...la dangereuse, sombrunye, *latebreuse* et mal esclarcie forest (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167).

Rem. SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD IV, 735a. [A. B.]

LATEMENT, adv. (latement)

[GD : *latement* ; FEW V, 197b : *latere*]

"Secrètement, d'une manière dissimulée" : Etsembleroyt à leurs obduracions et manière de faire, qu'ils feussent et soient *latement* persuadéz et portéz par aucuns pour cuyder parvenir à quelque pernicieuse et scandaleuse conclusion. (Cartul. Laval B., t.3, 1486, 317). [E. P.]

LATENT, adj. (latent)

[T-L : *latent* ; FEW V, 197b : *latere*]

"Qui existe de façon cachée (mais qui est susceptible de se manifester)" : Encore y convient adjoûter que tele benivolence ne soit pas *latente* et oculte, mais patente et manifeste entre eulz (ORESME, E.A., c.1370, 416). ...la queue de l'escorpion (...) dessoubz la mençonge du venin *latant* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 185). Et les transmutations des aristocracies sunt mesmement *latentes* et non apparentes pource que les aristocracies se deffunt et sunt dissolutes ou depeciés petit a petit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 224). Je di premierement que de toute chose ou cause oculte, mucie ou *latente*, l'en seult dire que elle est la ou appert son effit ou son operacion ; et quant nous voions un effit merueilleux en excellence de bien ou de biauté ou en quantité ou qualité, l'en seult dire que c'est oeuvre de Dieu. (ORESME, C.M., c.1377, 280). ...[ledit Vieil Pelerin] a plainement descouvert le pot et l'embusche, qui n'est pas *latente* ne trop secrete (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 103). ...la sentence rendue et paix faicte a trop grant paine, celui qui sera condempne jamais n'amera de commun cours son adversaire, et les hoirs aussi par adventure jusques a la quarte generacion demourront *latens* ennemis. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 479). Et tu trouveras, Beau Filz, que tes ennemis, qui devant estoient et fiers et orgueilleux, s'accorderont a la paix et te seront gracieux et auront de toy une *latente* doubtance (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 196). As tu, Beau Filz, sans guerre ouverte, guerre *latente* de tes propres amis, ou tribulacion de perte de femme (...), recomande toy lors a Dieu et a sa tresdoulce mere et a tes sains devotz. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 197). Il est assez *latent* et appert a peu de gens en chascune chose, toutevoies il ne erre ja ne ne peut errer, supposé qu'il ne samble mie droiturier aux yeux des insipiens (Internele consol. P., 1447, 204). Tu scés toutes choses et chascune d'icelles, et ne t'est rien *latent* en humaine conscience. (Internele consol. P., 1447, 225).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. [R. M.]

LATERAL, adj. (latéral)

[T-L (renvoi) : lateral ; GD : *lateral* ; FEW V, 205a : *latus*² ; TLF X, 1024a-b : *latéral*]

A. - "Qui est sur le côté, qui fait partie d'un des côtés de qqc."

Rem. Doc. 1315 (*les diz lateraus confins*) ds GD IV, 735a-b.

B. - "Qui accompagne, qui n'est pas principal" : Mais delectacion est une fin *laterale*, etc., seürvenante en operacion et non pas principal. (ORESME, E.A.C., c.1370, 508). Cest argument est *lateral* a ta demande. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 170).

- *Don lateral*. "Don qui accompagne qqc."

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD IV, 735b.

C. - [D'une pers.] "Qui est à côté, qui accompagne" : ...leurs familiers *lateraux* et leurs compaignons (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 422).

- *Pour compagnie laterale*. "Pour vivre à mes côtés"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. [R. M.]

LATERE, subst. masc. (latere)

[FEW V, 205a : *latus*²]

I. - GÉOM. "Côté du triangle" : Plus il est ung triangle equilaterre duquel son ayre si est R².432. ; assavoir moult de quant sont ses *lateres*, ce sont ses costez. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 225).

II. - *A latere*. "De l'entourage de (du pape)"

- *Legat (apostolique) a latere*. V. *légal* : ...il a entencion de brief envoyer par deça ung d'entre vous legat à *latere* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483, 14).

Rem. Cf. *legatum a latere*, FAUQ., III, 1431-1435, 121.

- *Message a latere* : Au karesme ensuivant, le cardinal de Limoges vint à Paris, [envoyé] de par le pape Clement, tant comme message a *laterre*, pour segnefier, moustrer et declairier tout ce qui avoit esté fait de la nominacion de Barthelmi, dont dessus est faite mention, et aussi de l'election de pape Clement (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 153). [R. M.]

LATETAT, subst. masc. (latetat)

[AND : *latetat*]

Région. (anglo-normand) "Document judiciaire sommant de répondre"

Rem. Cf. ; AND : *latetat*. Angl. *latitat*. [R. M.]

LATEUR, subst. masc. (lateur)

[FEW, Ø lat. *ferre*]

"Porteur" : ...le *lateur* de ces presentes (Lettre Philippe, c.1450.

In : *Chrestom.* R., 113).

REM. Création sans lendemain sur *latus*, partic. de *ferre*. [R. M.]

LATIBULE, subst. masc. (latibule)

[FEW V, 198b : *latibulum*]

"Cachot" : Estre solois des bons le vestibule, Le port d'amours, de leesse la mere, Mais des murdris t'es obscur *latibule* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 185). [R. M.]

LATIBULER, verbe (latibuler)

[*FEW V, 198b : *latibulum*]

Empl. pronom. "Se cacher, rester secret" : Neantmoins ce, mon bruyt se *latibule*, Dont mille maux ung chascun me machine. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 111).

Rem. D'apr. le lat. *latibulum* "cachette, retraite, repaire". Cf. FEW V, 198b, s.v. *latibulum* : «*latibule* "cachette, retraite ; cachot"» et HUG. IV, 779a, s.v. *latibulaire* : «Caché, secret». [A. B.]

LATIN, adj. et subst. (latin)

[T-L : *latin* ; GD : *latin* ; GDC : *latin* ; AND : *latin* ; DÉCT : latin ; FEW V, 199a : *latinus* ; TLF X, 1026a : *latin*]

I. - Adj.

A. - "Du Latium" : ...laquele si comme il veoit il ne porroit avoir legierement car il [veoit] ja que le peuple *latin* temptoit sa patience et que icelle temptee il mesprisoit, et que, pour verité, les temps estoient tieux car on avoit plus grant mestier de Tulle que de Nume. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.4, 55). ...mes ce fu sans venir a la bataille ordenee ne a guerre champal, eyncés, en menant ses gens d'armes de ville a ville, il dampna et veynquist tout le nom des Latins et prist Cornicule Ficulvee, Vecus Camerie et Crustemene, Ameriole, Medulle et Nomence, tant du peuple *latin* comme de tous qui aus Latins se estoient adjoins en leyssent les Romains. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 38.4, 66). Après Enee regna ses filz Ascanius que pour ce qu'il estoit mendre de eage, fu aucunz temps sus la tutele de sa mere Lavinie, laquele li garda sagement sa terre et son royaume jusquez a tant que il vint a eage parfait ; et lors elle li restitua la poissance *latine* et le royaume son aïel et son pere. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 3.1, 6). ...plus y avoit grant nombre de vins de toutes sortes comme vin grec, vin bastard, vin de Grenade, vin *latin*, vin de Saint Sevrin que vinaigre en grant nombre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

B. - "De Rome"

1. [D'une personne] : Marcus Tullius Cicero, grant philozophe et la fleur des orateurs *latins*, noble consul de Romme, fut en ce temps homme très erudit en plusieurs sciences et fut très expert et sçavant en la science des estoilles et se en aida en ses haulx affaires, comme appert assez à ses gestes et faiz, comme aussi par le recit de plusieurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 r°).

2. [D'une chose]

- [D'un texte] "Formulé, rédigé dans la langue des Romains, en latin" : Toutes escriptures *latines* Sont mises en ebrieu françois. (Mir. parr., 1356, 50). Car de toutes les escriptures saintes qui sont, soient grecques ou *latines*, ne se treuvent que dix femmes prophetisans, qui nommees furent les Sibiles. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 125). Pour ce est il allegué de plusieurs docteurs, et ce, en aucuns livres ebraïques et *latins*, comme chacun peut sçavoir assez, qui y prant garde. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 22 v°).

- [D'un alphabet] : Cestui, entre autres, fist l'election du jour que le roy alla à la chasse, où il trouva le grant cerf, qui avoit le cercle de cuyvre doré ou col, ouquel cercle estoit escript en lectres *latines* : "*Hoc me Cesar donavit*". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

- *Langue latine* : Toutesfois ne pretendz en riens, en le louant en cet endroit, diminuer l'honneur ne bonne renommée des aultres, mais vous envoye ce dont promptement m'est souvenu, esperant que vous le demandez pour le mectre en quelque oeuvre que vous avez intention de faire en langue *latine* dont vous estes bien usité (COMM., I, 1489-1491, 2). Cestui Philoine eut et sceut la langue grecque, hebraïque et *latine*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 66 r°).

C. - "Qui fait partie de l'église romaine, catholique" : Et sachiés que icelle eglise entierement est ou gouvernement du gardien

de Jherusalem, n'y chante nulz prebstres que *latins*, c'est assavoir catholiques. (Voy. Jérus., c.1395, 33).

- *Eglise latine*. "Église romaine, catholique" : Or fut il pieça fait ung nouvel statut en l'Eglise *latine*, qui dessevera l'ordre de saint mariage d'avec la dignité de prestrise soubz couleur de purté et de chasteté sans soulleure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176). Et ce premier statut departy pieça l'Eglise grecque d'avecquez la *latine*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 177).

II. - Subst. masc.

A. - "Habitant du Latium, habitant de Rome"

1. "Habitant du Latium (région soumise par Rome en 338 av. J. C.)" : ...mes ce fu sans venir a la bataille ordenee ne a guerre champal, eyncés, en menant ses gens d'armes de ville a ville, il dampna et veynquist tout le nom des Latins et prist Cornicule Ficulvee, Vecus Camerie et Crustemene, Ameriole, Medulle et Nomence, tant du peuple latin comme de tous qui aus *Latins* se estoient adjoins en leysent les Romains. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 38.4, 66). L'autorité du roy Tarquin estoit ja mout grande entre lez barons *latins*, si a empris une journee et ordené que tous les princez du paÿs se adjoustassent en un certain lieu appelé le boyz de Ference afin de traiter des choses commenez. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 50.1, 83). Cestui ot plusieurs grans travaux De batailles par mons et vaulx, Car les *Latins*, ce furent ceulx De Laurente, murent contre eulx (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 189).

2. "Habitant de la Rome antique" : Tu liseur, se ne le veulx croire, lis les livres des Grecs et des *Latins*, et avec mes euvres avise et confere l'un avec l'autre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 129). La tierce diffinition est magistrale selon l'entendement des maistres et est tele : personne est une chose distingué et determinee par propriété, c'est a dire par propre qualité appartenante a la dignité d'icelle laquelle les Grecs apellent ypostasis et les *latins* l'appellent subsistence. (Somme abr., c.1477-1481, 130). Ces venins pestilencieux Sur jeunes et vieux, Justes, vicieux, Grecz, *latins*, hebrieux, Tristes et joyeux, Vous fault sur terre et mer sumer, Vomir, escumer... (Cene dieux, c.1492, 131).

B. - "Langue des Romains de l'Antiquité" : Einsi fu Susenne sauvee Et sans courpe a ce jour trouvee, Et tout par la vertu divine Qui tout malice veint et mine. Dou *latin* ou je l'ay veü L'ay mis si pres com j'ay peü. Si qu'amis, tu te dois mirer En cest exemple et remirer Com Susanne fu accusee Et comme elle fu delivree (MACH., C. ami, 1357, 16). Si m'en alay droit vers la chambre Ou il gisoit, et bien me membre Qu'il y avoit un damoiseil Qui avoit veillié un oisel. Et comment qu'il fu bien matin, En françois, nom pas en *latin*, Me salua premierement. (MACH., F. am., c.1361, 181). En premier cercle avoit, escript D'or fin en *latin*, cest escript... (MACH., Voir, 1364, 714). Ces paroles proposées en *latin* veulent ainsi dire en françois... (Mir. st Panth., 1364, 307). ...Ce cardinal, qui scet la guise De lire *latin* et romans. (Mir. st Alexis, 1382, 364). ...Prescian dit, en un petit livre que il fist des maistres de Terente, que de tous les langages du monde *latin* est le plus habile pour mieulx exprimer et plus noblement son intencion. (ORESME, E.A., c.1370, 100). Aristote met ycy une distinction qui avoit lieu en langage grec, mais elle n'a pas du tout lieu en *latin* ne en françois, quar les Grecs appeloient tout le monde et le ciel par un nom et nous n'appelons pas le monde ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 156). ...une fueille de *jacia nigra*, et une de plantain ront, appelé en *latin* *plantago minor* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 313). ...uns clers d'Engleterre licenciés en drois et en lois, et moult bien pourvus de trois langages, de *latin*, de françois et dou langage englés (FROISS., Chron. D., p.1400, 232). Foires ordonna et marchiez, Ou l'en peust acheter et vendre, Et

toutes denrees y prendre, Et, de son nom, les clama foires Et, en *latin*, dist on encores *Forum*, c'est a dire marchié. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 278). Et mettra peine la sage dame qu'il plaise au pere qu'ilz soient introduis ou *latin*, et que aucunement sentent des sciences (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 60). Et pour ce que ledit cardinal de Pise estoit Lombart ou Italien, et ne savoit langue françoise, respondi en *latin* ce que s'ensuist (BAYE, II, 1411-1417, 50). Je fonde la reigion Subs la regle saint Augustim, Et en romant et en *latin* Ainsy a tous les peuples [crie] (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 148). ...les lectres entaillees qui en *latin* dient ainsy : *Hic jacet dominus Johannes de Saintré, miles, senescallus Andegavensis et Senomanensis, camerariusque domini ducis Andegavensis* (LA SALE, J.S., 1456, 309). Tel n'entend *latin* ne ne parle Qui corrige *magnificat* (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 106). SOTOUART. Alors l'eussiez veu de courage Parler ung tresdivers langage. CROQUEPIE. *Latin*, picquart, flament, françoys, Il parloit tout a une voix. (Vig. Trib., c.1480, 232). Mais dont nous vient cest advertin ? Veulx tu icy parler *latin* Devant ceux qui l'ont compassay ? (Sots Magn., a.1488, 207). Droit a l'entree du marché grant et beau On avoit fait ung arche triumphant La ou estoit ung tres beau jeune enfant Qui en *latin* portoit tel escripteau : "Veni, Vidi, Vincit Cesar Alter" Puis en françoys disoit d'entente juste : "Vive, vive le roy françoys auguste, Qui est venu pour noz ennemys dompter". (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198).

- Loc. *Parler latin devant les Cordeliers*. "Vouloir apprendre quelque chose à qqn qui en sait plus que vous" : Je ne vous garde point l'ordre d'escrire qui sont les hystoires ny nomme les années ny proprement le temps que les choses sont advenues ny ne vous allègue riens des hystoires passées pour exemples, car vous en sçavez assez, et seroit parler *latin* devant les Cordeliers (COMM., I, 1489-1491, 189).

C. - P. ext. [Souvent p. plaisant. ou p. ironie] "Langage"

1. [P. plaisant.] "Langage habituel" : Durement li annoie [à Herpin qui se trouve tout seul], si dit en son *latin* : "Si ne demourai plux, foix que doie saint Martin, Car li hons qui est ceulz ne vaut ung angevin." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 94). Et quant Thiery l'antant si dit en son *latin* : "Sire, Dieu le vous mire..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 261). Car, pour parler ne pour rouver, Ne pot li clers acort trouver ; Eins se departi sans acort, Et s'en revint tout droit au port De Nimesson, où il trouva Le roy qui encor se leva, Car il estoit assez matin. Li clers li dist en son *latin* Tout ce qu'il a trouvé de fait, Et que briefment il n'a riens fait, Et qu'il ne trueve acort ne voie De pais, dont parler vueille ou doie. (MACH., P. Alex., p.1369, 129). Irbouga hucha Nassardin ; Si li a dit en son *latin*, C'est à dire en Arabech : "Crestiens penrons par lebech. Se li roys Chypriens envoie Vers le soudan, je loeroie Qu'à ses gens faciens bone chiere..." (MACH., P. Alex., p.1369, 185). Il va et vient [Malebouche] a langue traitte, Ainsy q'ung arragié mastin. Et, en la fin, conseille et traitte S'il ferroit encor ung tatin. Mais Faux Semblant en son *latin* Conseille qu'on n'en face plus (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 37).

2. [Avec une nuance péj.]

a) "Propos, discours" : La dame, qui ot ce *latin*, Se tient moult asseurée Qu'il venront a le matinée (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 32). En l'un de ches ténèbres, là sont li orphenin, Che sont enfant mort-net ; là sont en che gardin, Maudisant père et mère et parent et cousin : Tout adès viveront en disant tel *latin* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 59). Quant li pape Innocens entent sifais *latins*, Le cancellier esgarde, qui Renars est cusins ; Consisoire fait metre en grant palais marbrins (JEAN D'OUTREM., Geste Liège

B.B., t.4, a.1400, 655). ...Puis vinrent à l'evesque disant : "Sire divinien, Veez coment li dus, et o luy tous si chiens, Ardent vostre pays s'il n'at de nos hustien ; Quant seirat-il mais temps de vengier les traiens Que li dus nos at fais par le corps saint Martin ?" Thiris de Walcort entendit che *latin* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 605). ...La robbe longue, la gorgias patin, Le corps troussé frisquement de velours : C'estoit assez, qui entend mon *latin*, Pour y avoir ung tribunal d'amours ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168).

- "Pensée, opinion" : Bauduins li a dit : "ne me choillès, cousin ; Qui a esmut le gerre, né che félon hustin ? Or me di qui a droit, selonc le tien *latin* ?" (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 207). Mes je vous voel tant enfourmer De mon *latin* : Il n'est si bonne qui n'ait per ; Voelliés ent une couronner, Qui vous puist deffendre et garder De che venin. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 137).

b) "Sermons, discours, belles paroles" : Compain Beric, par dela frappe Et garde bien qu'il [Jean-Baptiste] ne t'eschappe, Je ly donray ce grant tatin. Or verrons nous ce son *latin* De nous eschapper le fera Et ce son Dieu le delivra Qu'il contre nous le fait preschier. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 101). Ung temps fut que au son du patin Entendoye de loing leur *latin* [des dévots] Et savoye bien que cela monte (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 63). Bien te ferons changier *latin* Avant que de moy tu eschappe. Quant tu sentiras tom corps baptre, Il sera appoim de latiner. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 81). Rien ne t'y vaudra ton *latin*, Car je suis orgueilleux mastin, Un meurdrier, un coupeur de testes. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 268).

- "Subtilité, ruse" : LE PREMIER GENTIL HOMME. ...bien souvent vous y hantés Entour elle et y fréquentés Le soir, la nuit et le matin. On congnoyt bien vostre *latin* Et le gibeur de vostre chasse. Mais n'avons nous point de peur qu'on sache Toutes vos alés et venus ? (Gent. moun. T., c.1500, 333).

3. "Langage d'un animal, ramage des oiseaux" : Et li oisillon s'en esgaient [de l'arrivée du printemps], Qui a faire joie s'essaient Et li paient en leur *latin* Toudis, au soir et au matin, Joliement sa droite rente, C'est que chascuns chante ou deschante Et face feste en sa venue, Pour ce qu'il a esté en mue, Car Nature si leur commande Que chascuns a chanter entende (MACH., D. Lyon, 1342, 159). Ens el mois de setembre qu'estés va a declin Que cil oisillon gay ont perdu lor *latin*... (Voeux héron G.L., c.1346, 68). Lors dist Rounel [Nom du chien dans le Roman de Renart] en son *latin* [à son maître qui veut se débarrasser de lui] : "J'ay esté tout mon corps usans A vous paistre de maint lopin, Garder l'ostel, femme et enfans..." (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 169). Ce jour aussi, pour partir leur butin Des biens d'Amours, faisoient assemblee Tous les oyseaux, qui parlans leur *latin*, Crioyent fort, demandans la livree Que Nature leur avoit ordonnee : C'estoit d'un per, comme chascun choisy. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 92).

D. - "Langage des clercs"

1. "Langage des clercs, inintelligible au commun, langage savant"

- *Les latins*. "Langage incompréhensible, jargon" : A qui vendez vous voz coquilles Entre vous, amans pelerins ? Vous cuidez bien, par voz engins, A tous pertuis trouver chevilles. Sont ce coups d'esteufs ou de billes Que ferez, temoing voz voisins ? A qui vendez vous voz coquilles Entre vous, amans pelerins ? On congnoit tous voz tours d'estrilles Et bien clerement voz *latins* ; Trotés, reprenés voz patins, Et troussés voz sacs et voz quilles (CH. D'ORLÉANS,

Rond. C., 1443-1460, 334). Quel hon hon ? veez cy bon mignon Je n'entens point bien les *latins*. (Dorib., p.1480, 250).

- *Escumer le latin*. "Faire des emprunts au latin, parler un jargon latinisant" : Le champion a chiere meure, Comme il avoit accoustumé, Trop a respondre ne demeure A tous les cas qu'il ot sommé En *latin* moult fort escumé. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 110). ...et les commissaires de l'autre partie estoient Guillaume de Biche, maistre Pierre d'Oriole, maistre Jehan Berart, maistre Jehan Compain, ung autre licencié escumant *latin* et maistre Ythier Marchant. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 118). Mes mignons, escoutez la plume, C'est trop le *latin* escumé ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 137).

- *Escumeur de latin*. "Celui qui parle un jargon latinisant, bavard" : Il fault avoir son Escumeur De *latin*, s'on le peult trouver. (Copp. lard., a.1488, 172).

. *Forge latin* : ...ses demandes sont fourmees En tous cas et a toutes fins, Dont les escriptures baillées, Les registres et parchemins Feront foy - non pas ces badins Qui corrompent le plaidoyé, Ces vendeurs, ces forges *latins*, Je n'ay point leur fait advoué (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 61).

- [Sans nuance péj.] *Faire le latin*. "Rédiger un texte en langage savant" : J'ay propose la matiere a ceulx qui feront le *latin*, c'est assavoir qui par ton commandement, Beau Filz, les mectront par beaux chappitres en escript en bonne forme auctentique, laquelle sera registree en la chambre des comptes (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 291). Et tu, Beau Filz, qui as la grace de Dieu autant ou plus que plusieurs de tes predecesseurs, de la matiere susdicte par bon conseil feras le *latin*, et le mectras a oeuvre a la loenge de Dieu (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 309). ...ta personne royalle (...) a tous conseillers de non donner la matiere, non pas obscure mais bien clere, de faire un beau *latin*, c'est assavoir sans batre l'oeil ne encliner les oreilles de dire pure verite hardiement aussi et sans aucun regart, a la lecture, sans souspecon ne aucune palliacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 344). "Beau Filz," dist la royne, "de cestui point XIIIe de groz en groz je t'ay baille la matiere, de laquelle on feroit un tresgrant livre, c'est assavoir de la reparacion de ton demaine royal et d'entrer en paye la ou tu es tenuz comme faire se pourra. Et tu, Beau Filz, de la dicte gross matiere par le zel de vertuz pense a faire le *latin* qui soit plaisant a tes subgiez et conseil divin..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 362).

- *Parler latin*. "Utiliser un langage savant, contourné, peu sincère" : LE MARQUIS. En bon langaige, sans vous parler *latin*, Je vous salue, gentil cueur de noblesse. (LA VIGNE, S.M., 1496, 188).

. *D'un latin*. "D'un même langage, d'une même sorte" : A .V. portez fu Huëz pour faire son traitin, Mais il trouva responce trestoutte d'un *latin*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 135).

- *Parler d'autre latin*. "Tenir un autre langage" : Ensemble nous arons hutin, S'elle veult trop mon cueur happer ; Mais, s'Espoir je puisse atrapper, Je parlasse d'autre *latin*, A ce jour de saint Valentin. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 433). Or ça, parlons d'autre *latin* ! "Comment vous va, mon musequin ? Ou est monsieur vostre mary ?" (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 312).

2. P. méton. "Celui qui parle le langage des clercs"

a) "Celui qui a fait des études, savant" : Charité fault, toute joie s'en va ; On n'a cure de clerc ne de *latin*, D'omme vaillant : la science faura (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 179).

b) "Personne qui au cours des ses études apprend le latin, étudiant ; d'où novice" : ...Les regardans estoient la tous, J'en ouy bien ung qui parla, Et tout en raillant m'apella Et me dist que je chevauchoye En clerc, en *latin*, tout cela - Mai, par le sang bieu, non faisoye ! Car seurement je me tenoye, Genoulx serrez, bien empeschez (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 278).

3. Au fig. "Savoir, connaissance (accessible à ceux qui parlent le langage savant des clercs)"

- *Entendre son latin*. "Savoir ce qu'il faut faire, connaître son affaire" : Cilz entent trop bien son *latin* Qui de soy meismes fait justice. (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 175). L'aultre, qui entendoit son *latin*, plus joyeux que jamais n'avoit esté, s'advisa de batre le fer tantdiz qu'il estoit chault [D'un homme qu'une femme accueille avec chaleur] (C.N.N., c.1456-1467, 91). Et de faict, j'avoye proposé, Pour l'amour d'elle, d'estre fin, Mignon, gorgias, bien prisé Des dames, la estoit ma fin. J'entendoye assés mon *latin*, Car pour estre plus fricquelet J'avoye le pourpoint de satin (J'entens satin par le collet) Et aux manches le chapelet Joyeux, en la manche attaché, De velours, a un beau fillet ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 277). Ung jour m'en aloie pas a pas, Fort mignon, plaisant et habile, Tracassant, traignant le patin, Car je sçavoys bien mon stille Et entendoyz bien mon *latin*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 302).

. *Ne connoistre que son latin*. "Ne connaître rien d'autre que son affaire, son domaine" : Mais qui n'entent que son *latin* Et ne veult peser qu'a sa livre, Il ressamble au prestre Martin Qui ne scet chanter qu'en son livre. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 44).

- "Comprendre son affaire, comprendre ce qu'il y a à faire" : ORILLART. ...Tu en pendras l'un et moy l'autre. Grifon, nous serons a butin. GRIFON. Tu entens tres bien ton *latin* : C'est justement ce qu'i nous fault. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 379).

- *Parler latin*. "Être instruit" : Mais quant un noble homme estudie Au jour d'uy, en moque de li Et dit on qu'il a cuer failli: C'est uns coquars, c'est uns meschans, Il ne scet aler par les champs, C'est uns prestres, c'est uns chetis, Il deust porter un superlis, Il ne vaudra ja un grain d'orge ; Il parle *latin* ? Par saint George, Il ara chaperon fourré (DESCH., M.M., c.1385-1403, 263). ...tu manderas un vaillant escuier qui saiche parler *latin*, saige preudomme et loyal et bien expert des condicions des estranges pays du souldan de Babilone, a tout tes lectres par la maniere sustouchee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 425-426).

- *Bien pratiquer son latin*. "Bien raisonner, avoir de bonnes idées" : JACOB. Il est demain jour sollempnel Et le grant sabbat de la Pasque ; Et, pour tant, il ne faut pas que L'on tarde qu'i ne soit pendu Au jour d'uy. JOATHAN. C'est bien entendu Et bien pratiqué son *latin*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 325). [P. C.]

LATINAS, subst. masc. (latinas)

[*FEW V, 199b : *latinus*]

[Formation plaisante] "Latin" : Socié, Beau sire, dicatis a nos De *latinas* deux ou trois motz. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 341). [R. M.]

LATINE, subst. fém. (latine)

[*FEW V, 199b : *latinus*]

[Formation plaisante] "Latin" : Ne m'allez point ainsi clergent ; Je n'entens latin ne *latine*. (Arq. P., c.1500, 430). [R. M.]

LATINEMENT, adv. (latinement)

[GD : *latinement* ; FEW V, 199b : *latinus*]

"En latin" : Latinaliter (...) : *latinement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 266).

REM. XVIe s. ds GD IV, 736a. [R. M.]

LATINER, verbe (latiner)

[T-L : *latiner* ; GD : *latiner* ; FEW V, 199a, b : *latinus*]

"Parler latin ; p. ext. parler, dire, sermonner" : Benedicite, Dominus ! Comment il a fort *latiné* ! (Moralité st Antoine B.B., 1427, 37). Bien te ferons changier latin Avant que de moy tu eschappe. Quant tu sentiras tom corps baptre, Il sera appoim de *latiner*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 81). Que diable esse qu'il me *latine* ? (Nouv. Path. T., c.1474-1485, 114). [R. M.]

LATINIER, subst. masc. (latinier)

[T-L : *latinier* ; GD : *latinier* ; AND : *latiner* ; FEW V, 199a : *latinus*]

"Celui qui connaît plusieurs langues, traducteur, interprète, savant" : Se le duc congneüst Maugiz le *latinier* Il ne s'i confessast pour l'or de Montpellier ! (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 23). Mais un point outre convendroit Qu'avecques nous vous venissiez Et nostre *latinier* fussiez Pour nous conduire. (Mir. fille roy, c.1379, 57). [R. M.]

LATINISTE, subst. masc. (latiniste)

[GDC : *latiniste* ; FEW V, 199b : *latinus* ; TLF X, 1029a : *latiniste*]

"Celui qui est versé dans la connaissance du latin" : ...estoit historien grant, beau raconteur, bon *latiniste* et bien sage en conseil (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 184). Latinist g. : *latiniste* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 121). [R. M.]

LATINITÉ, subst. fém. (latinité)

[*FEW V, 199b : *latinus* ; TLF X, 1029a : *latinité*]

"Culture latine" : ...ou quel tout seul nostre *latinité* a trouvé toute chose que elle oppose tres noblement et met avant contre la dissolue fragilité de Grece ; je le nomme, c'est Ciceron, l'auteur tres noble de la parole de Romme (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 173).

Rem. BERS. ds LITTRÉ (*la profonde latinité que ha Titus Livius*). [R. M.]

LATINOT, subst. masc. (latinot)

[*FEW V, 199b : *latinus*]

"Mauvais latin"

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 305. [R. M.]

LATIR, verbe (latir)

[T-L : *latir* ; GD : *lati* ; FEW V, 197b : *latere*]

I. - Empl. pronom. "Se cacher"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496, ds FEW.

II. - *Lati*. "Caché" : [Dans le jeu de Rutimachie] Sutilité y est [fort] *latie* (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 83). [T-L V, 235, seul ex.] [R. M.]

LATITEMENT, subst. masc. (latitement)

[*FEW V, 197b : *latere*]

"Action de se cacher, cachette" : ...s'ilz trouvoient aucuns malfauteurs en la dicte ville, de la fuite, *latitement* ou absence duquel l'on peust vraysemblablement doubter... (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 434). [R. M.]

LATITEEMENT, adv. (latitement)[GD : *latitement* ; FEW V, 197b : *latere*]

"En se cachant" : ...mais [il] s'est retiré ou pais amiablement, faisant son labour (...), *latiteement* et le plus secretement qu'il puet (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 100). [E. P.]

LATITER, verbe (latiter)[T-L : *latiter* ; GD : *latiter* ; FEW V, 197b : *latere*]

I. - Empl. trans. "Cacher, dissimuler" : ...icellui frere avoir mucié et *latité* en un certain lieu environ cent escuz d'or a eulx appartenans (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 323). ...environ cinq ou six jours après, vint à la congnoissance d'icellui suppliant que ledict Tirant (...) avoit transporté sesdis biens hors de sa maison, et iceulx mis et *latitez* en une petite vieille maison (Paris domin. angl. L., 1427, 245).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Se cacher" : Item, assez tost après (...) le dit roy de Navarre se parti de Normandie et s'en ala *latitant* en divers lieux et jusques à Avignon. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 47). Pour lequel fait le dit exposant s'est absenté ou *latité*, pour doubte de rigueur de justice (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 251). Et depuis aussy s'est absenté de Paris, comme aussy ont fait plusieurs de ceste ville de Paris, ou au moins se *latitent* (BAYE, II, 1411-1417, 128). Lequel Patris menassa à batre ledit varlet pour les parolles qu'il lui avoit dites, par quoy s'en alla de ladictie chambre pour soy *latiter* et mectre hors de la veue dudict Patris. (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 473).

- [D'une chose] : ...la deité *latitant* qui estoit en Jhesucrist quant il fu crucifié. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 458). ...le corps Jhesucrist *latitant* ou sepulchre (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 615). Et briefment, Latona segnefie assez proprement quant a ceste exposition l'yaue du ciel, car ce mot cy Lathona segnefie et vault autant come chose qui est *latitant* ou tapie et mucie, laquelle chose est naturele a toute yaue, car nous veons que l'yaue se boute et mucie es cavernes de terre et en tous lieux ou elle treuve entree et ouverture franche (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 381). ...et vous gardez d'eulx [des faux prophètes], Sire, car quelque chose couve et *latite*, puisqu'ilz veullent oster et eslongner de vostre royaume celle des sept ars liberaulx qui desqueuvre toutes traffiques et qui vous est la plus utile assavoir (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 r°). [R. M.]

LATITUDE, subst. fém. (latitude)[T-L : *latitude* ; GDC : *latitude* ; AND : *latitude* ; FEW V, 200a : *latitudo* ; TLF X, 1029a : *latitude*]**A.** - "Largeur ou étendue"

1. "Largeur" : Troys dimensions ou mesures sont longitude et *latitude* et spissitude ou parfondesce, et selonc ce, un corps est lonc et lé et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 46).

- GÉOM. "Largeur (du rectangle)" : Plus ung quadrangle orthogone est contenant 100 porcions quarrées, duquel la longitude est le double superbiparciens tierces de la *latitude*. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 256).

2. P. ext. "Étendue" : Et en cest meisme livre avoit il dit devant comme la gloire de grandeur et de *latitude* de empire ou de royaume est comparee a la joie ou leesce que l'en a d'une verriere fieble et clere, de laquele l'en est tousjours en doubte horriblement qu'elle ne soit froissié soudainement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 292). Et pour ce, la *latitude* de la superficie qui fait la reflexion ou miroer convexe est mendre que ou miroer plain, car la

representation de l'ymage ensieut la condicion de la superficie reverberant aucunesfoiz. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 708).

B. - [P. oppos. à *longitude*]

1. "Distance d'un lieu à l'équateur (mesurée en degrés sur le méridien)" : Et pour plus grande desclaracion de ce present chappitre devez savoir que en toutes regions de tous climas qui sont tous d'une longitude, c'est a dire qui ont ung mesmes meridien et qui aussi pres d'orient et d'occident sont l'un comme l'autre, nonobstant qu'elles ayent diverses *latitudes*, aussi tost est-il midi en l'une comme en l'autre, tousjours telle heure qu'il est en l'une est-il en l'autre (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 123). Et aussi il avoient les *latitudes* des citéz, c'est a dire combien elles estoient arriere de l'équinocial. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 9). ...levez vous, et regardés vostre terre en longitude et *latitude* et les pitiéés que verrés vous donrront cause de vous esveiller (JUV. URS., Loquar, 1440, 352). ...lequel entre autres choses, fist unes tables sur la longitude et *latitude* des cités, passant par l'Occident sur chacune cité, ainsi que recite l'excellent docteur Haly Abenragel en la fin de sa Somme. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 r°).

- [Appliqué à a sphère céleste] : Mais ici est une doubte, car selonc ce que dit est, la longitude du ciel est de pole a pole et la *latitude* seroit d'orient en occident. Et les astrologiens mettent, au contraire, la longitude est d'orient en occident et la *latitude* de pole a pole. (ORESME, C.M., c.1377, 326).

2. ASTR.**a)** [À propos d'une planète]

- "Angle que forme l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique à l'intérieur de la bande zodiacale" : Et cil 5 planette si ont double *latitude*, l'une qu'ils ont pour l'epicicle qui cline vers occident, l'autre pour l'ecentrique qui cline hors de le voie dou Soleil. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 83). C'est assavoir que le soleil est tousjours endroit du milieu du zodiaque, c'est endroit de la ecliptique. Mais les planetes sont aucune foiz devers septentrion du milieu du zodiaque et aucune fois devers midi. Et ceste variacion est appelee *latitude* de planetes. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 52). C'est ung cas supernaturel De ceste luyseur si soubdainne, Mais voyons la spere certaine Obviant a incertitude, Car la longueur et *latitude* De ceste haulte obstencion Pourroit grever sa mencion Par quelque planette erraticque. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 245). ...escripvit aussi sur la longitude et *latitude* des planetes et sur les estoilles fixes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 v°).

Rem. V. largesse des planetes.

- *Cercle de la latitude* (trad. du lat. *circulus latitudinis*) : [Saturne, Jupiter, Mars] Li cercles de le *latitude* est li cercles ens u quel li planette ist hors de le voie dou Soleil devers septentrion u devers midi. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 80-81).

b) [À propos d'une étoile fixe] "Une des coordonnées équatoriales célestes (utilisées par Fusoris, contrairement aux coordonnées écliptiques ailleurs en usage), mesurée en degrés sur les méridiens à partir de l'équateur ; déclinaison" : Regardez en la table des estoilles cy apres escripte leur longitude et leur *latitude* pour l'estoille que tu veulx assoir et en quel signe elle est. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 103).

Rem. Pour la déf., cf. H. Michel, *Traité de l'astrolabe*, 1947, 64-66 et E. Poulle, *Un Constructeur d'instruments astron. au XV^es.*, 1963, 15.

C. - Au fig.

1. "Espace dont qqn ou qqc. dispose à l'intérieur de limites, marge" : On pourroit donc ymager qu'il a en chascune espece aussi come une maniere de *latitude*, entre les extremités de laquelle les choses particulieres pevent estre grandes ou plus ou mains, sanz yssir hors de celle *latitude*; et c'est aussi que les medecins mectent que en la complexion humaine a une *latitude* certaine et determinee, de laquelle nulle complexion humaine ne peut estre forclose. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 215). L'EMPEREUR JULIEN CESAR. (...) Lors que je deusse vivre en grant quietude, Par plenitude de haulte celcitude, La turpitude turque, babilonique Veult supprimer ma rogue *latitude*, Ma pulcritude, digne sollicitude, Par euvre rude et fraction inique. (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

2. "Étendue (de vue, de réflexion, d'application...)" : La largeur de la plataine signifie *latitude* de charité (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 609). Par les cieulx, je entens tous bons crestiens estans en l'esglise militant, qui peut estre cieulx appellee pour " la " *latitude* de charité, pictié et compassion qui doit estre en ceulx qui sont comprins en icelle (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 135). ...et sans toy remuer de ton lieu, tu verras la terre que Dieu ta donnee et contempleras par dilatation et eslargissement de pensee sur ton corps. Et mesmes sur ton ame tu trouueras encores plus grant *latitude* et plus diuerses choses (CIB., p.1451, 186).

3. [Dans un cont. fig., p. oppos. à la longitude; marque l'idée d'une dimension spirituelle] : ...afin, aussi, que par grace, disant la verite, tu puisses unefois comprendre, avecques le benoist appostre saint Paul, la *latitude* et la longitude, la profondeur et la haulteur des fins besans de nostre suer ainsnee, Charite (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 462). [R. M.]

LATITUDINAIRE, adj. (latitudinaire)

[FEW V, 200a-b : *latitudo*]

"En largeur" : ...deux [muscles] longitudinaux (...), deux autres *latitudinaires* (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 201). [R. M.]

LATITUDINEL, adj. (latitudinel)

[T-L : *latitudinel*; GD : *latitudinel*; FEW V, 200b : *latitudo*]

"En largeur" : ...les vilz *latitudinaulx* c'est a dire qui sont en latitude (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 296). ...composee de vilz longitudinaux (...) et de *latitudinaux* (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 217).

REM. MONDEVILLE ds T-L V, 235, et GD IV, 737a.. [R. M.]

LATITUDO, mot lat. (latitudo)

GÉOM. "Largeur (du rectangle)" : Plus il est ung corps orthogone contenant 40 porcions cubiques duquel la longitudo est 5, la *latitudo* 4; assavoir moult de combien est sa profondeur. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 374). [D. J.]

LATOMATION, subst. fém. (latomation)

[*FEW V, 200b : *latomia*]

"Ouvrage en pierres, maçonnerie" : *Lathomacion* est chose maschonnée. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 53). [R. M.]

LATON, subst. masc. (laton²)

[FEW XVI, 446b : *late*]

"Son de farine" : Item, qu'ilh soit nuls qui pain cuise ne fache cuire à vendaige, qui malle *laton* ne metre [l. mette] aveque ne altre chouse desrasonables, sor VII sols de paine (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 244). [R. M.]

LATON, subst. masc. (laton²)

[T-L (renvoi) : laton; GD : *laton*; *FEW V, 199b : *latinus*]

[Pour *latin*] : Le gibet y ayt part au *laton* ! Magister, que veult-il dire ? (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 255). [R. M.]

LATONNEUR, subst. masc. (latonneur)

[GD : *latonneur*; *FEW V, 199b : *latinus*]

"Celui qui parle latin"

Rem. Doc. 1323 (*latonneur*) ds GD IV, 737a. [R. M.]

LATRER, verbe (latrer)

[T-L : *latrer*; GD : *latrer*; AND : *latrer*; FEW V, 200b : *latrare*]

I. - Empl. intrans. "Aboyer" : Il y a un moiz qu'elle ne cesse de crier, de *latrer* comme le chien, à qui souvant sont comparez les clers selon les docteurs de l'Eglise. (BAYE, I, 1400-1410, 103).

Rem. Doc.1380 (*latrer*) ds GD IV, 737a.

II. - Empl. trans. "Être aux troussees de qqn, l'attaquer, le battre" : ...et il le *latre* Droit au front de ce grant folatre, Et en cassa ung tel esclat Qui le mist a terre tout plat (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 304). [R. M.]

LATRIA, subst. fém. (latria)

[GD : *latrie*; GDC : *latrie*; FEW V, 200b : *latria*]

Latinisme. RELIG. [P. oppos. à *dulia*, culte de vénération rendu aux anges, aux saints, etc.] "Culte d'adoration réservé à Dieu" : De deux services divins, *dulia* et *latria* selon le latin. (Somme abr., c.1477-1481, 94). [H. G.]

LATRIE, subst. fém. (latrie)

[GD : *latrie*; GDC : *latrie*; FEW V, 200b : *latria*; TLF X, 1030b-1031a : *latrie*]

"Adoration" : ...car, se l'en aouroit les sains ou les ymages par telle maniere comme on doit aouer Dieu, ce seroit tourner *latrie* en dulye (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 481). "L'onneur qui est appellee *latrie* tu ne la porteras ne a ydole, ne a ymage, ne a semblance, ne a quelconques creature, car c'est honneur deue tant seulement a Dieu". (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 250). LE HUYTIEME. De *Latrie* reverentement T'offre l'honneur. LE NEUFIEME. A jointes mains Je t'aore icy humblement, Filz de Dieu né pour les humains. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 248). SCIENCE. Pour le jardin mectre en felicité, Soy bien congnoistre et tousjours Dieu servir. EXCELLENCE. Justice y regne; icy court la fontaine Tant que possible et tant au temporel Que police traicte en façon haultaine, Et *latrie* duit l'espirituel. Pouvoir divin, ung jardin ainsi bel, Ne permettez ja qu'il soit pour abservir. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 68).

REM. GDC X, 66c. CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 35, 25. [R. M.]

LATRINES, subst. fém. plur. (latrines)

[GDC : *latrines*; FEW V, 200b : *latrina*; TLF X, 1031a : *latrines*]

"Lieux d'aisances" : ...si je vouloye reffaire et rediffier tout de nouvel *latrines*, touz ou dalles, et je ne les peusse autrement curez ou rediffier sans rompre le pavement de mon voisin par soubz lequiel lesdiz touz, *latrines* ou dalles se nestoient et courroient en allant aval, lors je pourroye faire rompre ledit pavement et appareil de mon voisin dessusdit pour faire mon ouvre en le reffaisant rappareiller (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 390). ...son salaire d'avoir curé et nettoyé la fosse des prisons de la court archiépiscope

et les *latrines* séans en icelle fosse et avec ce lez grans *latrines* d'iceulz prisons et ceulx de la chambre de Monsieur le seigneur (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 178). On le fist mettre en une estable Prés les *latrines* de la court. (Gaud. sot, c.1450, 12). ...ledit Alixandre et ledit suppliant alèrent ou derrière de l'ostel où estoit logé ledit sire de Caunis, près d'une haye, en laquelle estoient les *latrines* d'icellui sire de Caunis (Doc. Poitou G., t.9, 1454, 368). ...l'omme doit éviter la puantise des *latrines*, et du retraict et toutes autres infections particulieres de l'air (Rég. santé corps C., 1480, 45). ...les *latrines* près ladite chambre (Comptes roi René A., t.2, 1488, 283). Ledit Bouchart eut les yeux crevés, fut ataché nud à un pal et fut sagité en son visage et, après qu'il fut mort, fut mis sur une roe en exemple, puis gecté en *latrines* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 r°). [R. M.]

LATROCINATEMENT, adv. (latrocinatement)

[*FEW V, 202b : *latrocinium*]

"En larron"

Rem. *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, Commentaire, 137. [R. M.]

LATROCINIE, subst. fém. (latrocinie)

[AND : *latrocinie* ; *FEW V, 202b : *latrocinium*]

"Larcin"

Rem. *Cf.* ; AND : *latrocinie*. [R. M.]

LATTE, subst. fém. (latte)

[T-L : *late* ; GDC : *latte* ; AND : *lath* ; DÉCT : *late* ; FEW XXIII, 6b : o.i. ; TLF X, 1031a : *latte*]

"Longue pièce de bois (clouée aux chevrons), étroite et plate, utilisée en charpenterie" : ...par la force d'ycellui vent le merrien, *late*, clo et tuille d'ycelle grange estoient cheus (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 25). ...et pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, a veoir les cours des toiz par un des cours seulement, quans milliers de clou et de *late* et de tieulle il avra sur un toit, et ainsi des autres choses en ce cas (DESCH., Art dictier R., 1392, 268). Ont aussi usage à prendre bois pour leur habergement, excepté bauche, essaule, ou *late*, par la baillée du sergent de la forest de Vernon. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 33). ...a Colin Bacquet pour VIIIcc de tieulle et XI noes, Ic et demi de *latte* a couvrir la dicte alée (...) a Maheut Viebert pour Im de clou a paille (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 41). ...cent cinquante *lattes* emploiez oudit ouvrage de couverture de tieulle (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 593). ...Jehan de Louvain, filz Guillaume, couvreur de tieulles, auquel par ledit Berthelemi Le Vooght, receveur de Flandres, fu marchandé en tasche de recouvrer et restouper bien et souffisaument l'ostel de monseigneur appellé le Walle audit Gand, tant sur la mote comme en la basse court, partout où il est couvert de tieulles, et de oster toutes les tieulles qui sont rompues et en ce lieu remettre neuves, et pareillement toutes les *lattes* qui sont rompues et pourries oster et y remettre nouvelles (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 601).

- *Clou à latte* : ...Item, milier de clo reforcié à *late* (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 386). ...sept milliers de clou a *latte* pour empler en la couverture de la pierre ardaise sur troys maisons (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1425, 228). [R. M.]

LATTEL, subst. masc. (latteau)

[*FEW XXIII, 7b :]

"Ouvrage fait de lattes, lattis" : A lui pour le crois et le huese desous, 25 s. A lui pour *lattel* accatet par Jehan Couvet, 45 s.

(Comptes Mons P., t.1, 1335, 437). A luy pour avoir mis sur solle le maison où Jaquet Massial est logiés, fait un refens tout noeuf, refait le conble de ledite maison et y mettre un *latel* et un potel deseure un huis... (Comptes seigneurie Lucheux D.W., 1444-1445, 71). [R. M.]

LATTER, verbe (latter¹)

[T-L : *later* ; GDC : *latter* ; AND : *lather* ; FEW XXIII, 7a : o.i. ; TLF X, 1031b : *latter*]

Empl. trans. "Garnir qqc. de lattes" : Et autres, qui les maisons *latent*, Y a, qui, sanz cesser, martellent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 138). ...tous les ouvrages dessus declaréz et diviséz pielatter, *latter* et cevronder, couvrir et ordonner de tous poins (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 626).

- Empl. abs. : ...pour XVIII mines et un boessel de plastre employés es dis lieux (...) pour Ic de late pour *later* sur les dictes chambres (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 62).

REM. Ex. d'a.fr., *cf.* TLF. [R. M.]

LATTER, verbe (latter²)

[GD : *lasté* ; FEW XXI, 383a : o.i. ; FEW XXIII, 8b : o.i.]

"Battre" : Par foy, je suis bien meschêans - Aulz chans me tue chascun jour, Et ma fame prent son sejour Es tavernes, c'est chose voire. Je la voy la en present boire Le fort moult, mez s'el n'est *latree*, Riens ne vail. Hé, gloute prouee, Il te convient mon poing sentir. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 33).

Rem. *Cf.* le subst. *latee* (var. *lastree*, *lastee*) "coup" ds T-L. [J.-L. R.]

LATTERET, adj. (latteret)

[GD : *lateret* ; FEW XXIII, 7a : o.i.]

Clou latteret. "Clou servant à clouer les lattes" : ...1200 d'autres claux de fer appelez *latteez* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 598). Audit Jehan, pour 300 cloux *lattrés* prins pour relatter les logiz desdiz sauldoiers, à deux gros pour cent, sont 6 solz ; Audit Jehan, pour 1200 de claux *lattrés* pour reclouer en plusieurs lieux les edifices et logis dudit chastel, à quatre gros pour cent, monte 48 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 626). [E. P.]

LATTEUR, subst. masc. (latteur)

[GD : *lateor* ; FEW XXIII, 7b : o.i.]

"Ouvrier en lattes, qui couvre les maisons"

REM. Doc. 1331 (Douai, Espinas) ds FEW. Doc. 1353-1354 (Arch. Nord, *Nichole le lateur*) et 1447 (*povre homme lateur de maisons*) ds GD IV, 735a. [R. M.]

LATTIS, subst. masc. (lattis)

[AND : *latiz* ; FEW XXIII, 7b : o.i. ; TLF X, 1032a : *lattis*]

"Ouvrage fait de lattes, lattis" : ...et parsur lesdiz chevrons fere *lateix* et couverture de gle (Comptes Lamballe C.-L., 1387-1482, 328).

REM. Doc. 1449 (*lactey*s, GUÉRIN) ds TLF. [R. M.]

LATTURE, subst. fém. (latture)

[T-L (renvoi) : *latéure* ; GD : *lateure* ; FEW XXIII, 7b : o.i.]

"Ouvrage fait de lattes, lattis"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1390 (*de lateure et de couverture*) ds GD IV, 735b. [R. M.]

LATUMES, subst. fém. plur. (latumes)[FEW, Ø lat. *latumiae*]

ARCHIT. HIST. ROMAINE "Prison à Rome" ? : Et aussi furent arsées les *latumes* [trad. lat. *latumiae*] et le marché du poisson et l'atre royal, et le temple de Veste fu a painnes deffenduz (BERS., XXVI.27, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 281c).

REM. Pierre Bersuire s'est peut-être contenté d'un emprunt formel sans bien percevoir le sens du lat. *latumiae*. [F. D.]

LATURE, subst. fém. (lature)[AND : *lature* ; *FEW V, 203b : *latus*']

"Largeur"

Rem. Cf. ; AND : *lature*. [R. M.]**LATURELURE, interj.** (laturelure)[GD : *laturelure*]

[Refrain] : I antans tu *laturluryre*... (Doc. c.1450. In : A. Restori, Z. rom. Philol. 18, 1894, 392). [Miscellanea musicale francese] [R. M.]

LAU, interj. (lau)[T-L : *lau*']

[Cri poussé par le chasseur qui jette la *bouelle* du cerf parmi les chiens] : ...celui qui tendra la bouelle, qui doit estre loing au giet d'une pierre, doit lever la bouelle haut entre ses mains et crier a longue alaine "*lau ! lau !*", et l'en doit chachier les chiens de la cuirée pour les fere aler a celui qui tient la bouelle. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 56). [R. M.]

LAUCH, subst. masc. (lauch)

[Ø]

"?" : Item redrechera le comble qui est deseure le cambre de le dite noeuve paroit, refera le *lauch*, poutres, gistes et ce qu'il y appartenra. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1374, 468).

REM. Ouvrage en bois ? Faut-il rapprocher de FEW XXIII, 166b ? Ou de *lauche* ? [R. M.]

LAUCHE, subst. fém. (lauche)[GD : *lauche* ; FEW V, 372b, 373a : **lisca*]

A. - "Bande, surface étroite"

Rem. Doc. fin XIVe s. (Loiret, *une lauche de pré*) ds GD IV, 737c.

B. - "Sorte de brique"

Rem. Doc. 1438-1439 (Côte-d'Or, *huit cens et demi de quarrous appelez lauches a faire cheminees*) ds GD IV, 737c. [R. M.]

LAUDABLE, adj. (laudable)[T-L (renvoi) : *laudable* ; GD : *laudable* ; AND : *laudable* ; FEW V, 207b : *laudare*]

"Louable" : Nous desirans ensuir les *laudables* statuts et Ordonnances faicts et passez par nos prédécesseurs en nostre royaume... (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1456, 432).

REM. Doc. c. 1400 (CH. VI, *bonne et laudable renommee*) ds GD IV, 737c. [R. M.]

LAUDANUM, subst. masc. (audanum)[T-L : *audanon* ; GDC : *audanum* ; FEW V, 127a : *ladanum* ; TLF X, 1032a : *audanum*]

"Suc qui exsude des feuillles de diverses espèces de ciste"

REM. Doc. 1316 (*audanon*) ds GDC X, 67a.V. aussi *ladan* [R. M.]**LAUDATION, subst. fém.** (laudation)[T-L (renvoi) : *laudacion* ; GD : *laudacion* ; AND : *laudacioun* ; FEW V, 207b : *laudare*]

A. - "Louange" : ...et ne te semble-elle de grande et de haute *laudation* digne, quand lui voyant son fils traire à affection oblique l'a lié pied et mains pour le faire tenir joint emprès vous (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 287). ...le duc de Bourgogne (...) m'a obligié comme fille envers ly en *laudation* perpetuele, qui benir doy l'eure de mon accès vers luy (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 99). Sa vie fut bonne et bien fina, Rendant à Dieu *laudacion* (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 20).

Rem. CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, *Douze dames Rhétor.* C., 1462-1463, 10, 25.

B. - "Approbation"

Rem. Doc. 1441 (*laudation, approbation, convention, promesses...*) ds GD IV, 737c-738a. [R. M.]

LAUDATOIRE, adj. (laudatoire)[GD : *laudatoire* ; FEW V, 207b : *laudare*]

"Qui loue, qui est à la louange de" : Pour lez haulx faitz meritoires, Lez renommes et gloires Des victoires, Les malfaitz et biens notoires, Ramener en noz memoires Transitoires, Et noz sens ediffier, Sont escriptes lez hystoires Et poesiez fictoires, Narratoires, Dez mauvaiz accusatoires, Des bons recommandatoires, *Laudatoires*, Pour leurs faitz justifier (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 148). ...louenge *laudatoire* Devons a Dieu luy faire assemblément. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 351). [R. M.]

LAUDEMMENT, subst. masc. (laudement)[GD : *laudement* ; *FEW V, 207c : *laudare*]

"Louange"

REM. *Internele consol.*, 1447, ds GD IV, 738a (*Tu deusses avoir honte de mettre a laudemment tes gestes deshonestes* ; corrige l'éd. elz., qui porte *l'audement* ; a *l'endevant* ds l'éd. de 1498). [R. M.]

LAUDES, subst. fém. plur. (laudes)[AND : *laudes* ; FEW V, 210b : *laus*]

A. - "Seconde partie des heures canoniales, dont les psaumes célèbrent la gloire de Dieu" : Aprez dit ses *laudes* ainsi : ... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35). ...par toutes eglises à Paris, à Nostre-Dame et ailleurs, à grant sonnerie, en chans glorieux et melodieux fist dire «*laudes*» et «graces» à Nostre-Seigneur (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 161). Après ce, la messe fut chantée, et vout le roy qu'en chans melodieux et orgues, fussent à Dieu chantées *laudes* et beneissons. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 188). ...et en ladicté chapelle où il a ainsi esleu sadicté sepulture, en l'onneur et reverance de la benoiste Trinité et de toute la court celestial de Paradis, et en especial de la glorieuse Vierge Marie, le divin service qui se fait, c'est assavoir par chacun jour de l'an perpetuellement, vigilles de mors à note de neuf seaumes, (...) et neuf leçons, à la coustume et ordinaire dudit jour de l'an oudit moustier et abbaye, avecques les *laudes* (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 377).

Rem. Aussi MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 542 ; Doc. 1493. In : E. Lalou, *Bibl. Éc. Chartes* 143, 1985, 109.

B. - "Louanges"

- *Chanter les laudes de qqn.* "Chanter les louanges de qqn" : Voste maistre Amours le putier, Dont si souvent chantez les *laudes*... (MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 36).

- *Servir qqn de laudes.* "Adresser des louanges à qqn" : ...elle n'oblya pas de le servir de *laudes*, Dieu scet, largement. Une foiz le boutoit du coste en escripvant... [P. antiphr. ; en fait, la dame se contente de multiplier les agaceries] (C.N.N., c.1456-1467, 150). [R. M.]

LAUDUMINIES, subst. fém. plur. (lauduminies)

[GD : *lauduminies* ; *FEW V, 210a : *laus*]

"Lods" : ...*lauduminies*, censives, rentes... (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, 104). [R. M.]

LAUER, (?) (lauer)

[Ø]

"?" : Comme le roy fut arrivé à Amyens et comme il vouloit soupper, vindrent trois ou quatre de ceulx du roy d'Angleterre souper avecques luy, qui avoient aydé à faire et traicter ceste paix. Et monsr de Havart commança à dire au roy en l'oreille que, s'il vouloit, qu'il trouveroit bien moyen de faire venir le roy son maistre jusques à Amyens, par adventure Page 69 jusques à Paris, à faire bonne chère avecques le roy. Combien que ceste offre ne luy plaisoit guères, si en fist-il très bon visaige, et se print à *lauer* sans trop respondre à propos ; mais me dist en l'oreille que ce qu'il avoit pensé luy estoit advenu : c'estoit ceste offre. (COMM., II, 1489-1491, 69).

REM. Sans doute *laver* ("se laver les mains avant le repas"). Autre graphie *lauer* pour *laver*, *Best. herald.* H.E., c.1435-1450, 480. Cf. FEW V, 207b, n.2. [R. M.]

LAUNE, subst. fém. (laune)

[AND : *laune* ; *FEW V, 168a : *Laon*]

"Toile de Laon"

Rem. Cf. ; AND : *laune*. [R. M.]

LAURE, subst. fém. (laure)

[GD : *laure* ; *FEW V, 209a : *laurus*]

"Laurier"

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide (De verte laure)* ds GD IV, 738b. [R. M.]

LAURÉ, adj. (lauré)

[GD : *lauré* ; FEW V, 209a : *laurus*]

[D'un poète] "Qui a obtenu la couronne de laurier" : ...ung venerable docteur, poette *laurré*, nommé maistre Loys Brune... (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 195). [aussi p.198] Arator, le poete *lauré*, soubz dyacre de l'Eglise à Romme, fut en ce temps moult expert en la science des estoilles. Cestui escripvit deux livres en metcre de la science des estoilles. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 95 r°). [R. M.]

LAUREER, verbe (lauréer)

[GD : *lauré* ; FEW V, 209a : *laurus*]

"Couronner de laurier" : ...les livres sont tous plains De mes vaillances Qu'ay exercees par espees et lances, Coagulant a plusieurs pestillences Pour *loreer* mes dignes excellences Qui pas petites Ne trouverez ou elles sont escriptes, Car pour memoire aucun les a tanscriptes En librairie et volumes soubscriptes. (LA VIGNE, S.M., 1496, 164). [A. B.]

LAUREOLE, subst. fém. (lauréole)

[GDC : *laureole* ; AND : *laureole* ; FEW V, 209a : *laurus* ; TLF X, 1033b : *lauréole*]

"Daphné" : *Laureole*, c'est une herbe ou ung petit arbressel qui a plusieurs noms ; l'en l'appelle camedafne ... meseron, laurier terrestre. (Grant herb. C., c.1450, 127). [Autre ex. p.110, n°187] [R. M.]

LAURIER, subst. masc. (laurier)

[T-L : *lorier* ; AND : *lorer* ; DÉCT : *lorier* ; FEW V, 208b : *laurus* ; TLF X, 1033b : *laurier*]

A. - "Arbrisseau à feuilles persistantes et aromatiques, laurier ; p. méton. feuille ou branche de laurier" : ...et ces herbes dont ausi meyntes si tressuef fleront, et arbres com cyprés et foilles de *lorer*, et tant des autres fleurs en lour primer seson si bone odour ount (HENRI LANC., *Seyntz medicines A.*, 1354, 214). Beaux draps blancs sentant le *lorier*. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 178).

Rem. *Mir. N.D. Rosarius K.*, c.1330, 104 (*lorier*).

- *Laurier souef. Franc laurier.* "Laurier commun" : Sachez qu'Amour l'escript en sa volume, Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble [Robert d'Estouteville et Ambroise de Loré]. Dame serez de mon cueur sans debat, Entierement, jusques mort me consume, *Lorrier* souief qui pour mon droit combat, Olivier franc m'otant toute amertume [Désigne, par paronymie, Ambroise de Loré. Ici symbole de l'action bienfaisante de l'épouse et aussi symbole de gloire et attribut des vainqueurs (R.H., *Comment. Test.*, 199)]. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 111). Dessus son chief mirent le chapellet De franc *lorier* et de nobles fleurettes Honnestement, le quel n'estoit pas let, Fait a couleurs de blanc et violet Pour le nommer paragon d'amourettes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 172).

- [Avec valeur minimale] *Feuille de laurier* : De l'espee le fiert .I. cop dur et plenier, Mais il ne l'empira le fueille d'un *lorier*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 801).

- [P. réf. au fait qu'en Grèce, avant de prophétiser, les devins mâchaient des feuilles de laurier] *Franc comme laurier.* "Très sincèrement" (Éd.) : LE .I. SERGENT. Se n'est pas mal faict de complaire Qui peult. LE SECOND SERGENT. Franc comme *lorier*, Qui vous voudroit injurier, Sainct Jacques, il auroit [bien] tort. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 99).

B. - [Avec une valeur symbolique de succès, de victoire (le laurier étant consacré dans l'Antiquité à Apollon)] : Alors vindrent tous les galans de Romme, qui lui baillerent en sa main une branche de *lorier* en signe de sa victoire sur celle qui avoit desconfit vint deux maris (LA SALE, J.S., 1456, 5).

- *Chapeau de laurier.* "Dans l'Antiquité, couvre-chef de laurier revêtu lors de cérémonies" : Si fu par le edit de Fabricius faite supplication a Mars Glose : c'est a dire rendues graces Tiexte : et li fu des chevaliers affublés de chapiaux de *loriers* rendu le tesmoingnage de son ayde a grant leesce de corage [trad. le lat. *laureatus*] (SIM. HESDIN, *Val. Max.*, 1375-1383, I.8.6, texte et glose, f° 63b).

- *Couronne de laurier.* V. *couronne* : Et encore les Romains en usoient et donnoient triumphes et couronnes de *lorier* et de palme et escrivoient titres triumphals et faisoient statues ou ymages pour le honneur et memoire de ceulx qui obtenoient nobles victoires. (ORESME, E.A.C., c.1370, 210). "Et le firent chevauchier parmi tout son royaume, la couronne de *lorier* ou chief, en signifiant honneur et victoire, ainsi comme anciennement les roys soloient

faire." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 284). Male honte ait le chevalier qui se depart de la bataille ains la fin de victoire, car a ceulz apertient la couronne de *laurier* qui perserverent. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 8). ...la couronne de *laurier* comme en fin par victoire appartient et est donc deue au vainquant (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 181).

. *Couronner de laurier* : Il fu receu en la cité à Luscebonne à son retour de la bataille a grant gloire de tout le peuple, et a grant triumphe là couronné de *lorier* ou chief, si comme anciennement soloient les roys faire quant ilz victorioient et desconfissoient ung roy en bataille. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 239). De *laurier* puis le couronnerent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 198).

. *Poète de laurier couronné* : Cy commence joieusement la preface de Aenee Silvan, poete de *lorier* couronné, auquel pour la dignité pontificale est le nom Pius attribué, en la disputacion de la misere des curialz. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 77). [R. M.]

LAURIN, adj. (laurin)

[T-L : *laurin*² ; GD : *laurin*¹ ; AND : *laurin* ; FEW V, 209a : *laurus*]

Huile laurin(e). "Huile fabriquée à partir des feuilles du laurier" : Item, oile *laurin*, 1 quarteron, 2d. - Item, 1 quarteron à torbentine, 2d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 207). [Autre ex. p.212] Et ce c'estoit de ventosité oindés le pis de huille costine, *laurine*, castorine et muscatelline (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 8).

Rem. Doc.1359 et ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD IV, 738b. [R. M.]

LAURUS, subst. masc. (laurus)

[FEW, Ø gr. *laros*]

"Mouette" : *Laurus* est une beste aussi bien habitant les eaues que la terre, et scet voller et noer (...). Ce est ung oysel petit, noir et gras, qui tousjours habite prez des eaues (...). Le *laurus* donques, du matin, est habiteur des fleuves et, par jour, des terres. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 236). [R. M.]

LAUSANNIER, subst. masc. (lausannier)

[Ø]

MONN. "Monnaie de Lausanne" : Li diz Vienoz ha confessey que li diz Jannoz est ploiges pour luy en la main Jacot de Quarroige, de Losanne, de XL s. de *losannex* (Echevin. Dijon L., 1341, 51). [E. P.]

LAUSANNOIS, subst. masc. (lausannois)

[Ø]

"De Lausanne" : Tres reverend noble prince et seigneur, Prestant preslat, evesque *lausanois* Au quel je dois reverence et honneur, Prenés en gré de cecy la teneur. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 25). [Autre ex. p.22 (*lausannois*)] [R. M.]

LAUSER, verbe (lauser)

[*FEW XVI, 480b : *lôs*]

"Tromper, moquer" : Je cuide moy quë on nous *lause*, On nous respond a tous noz motz. (Sots Magn., a.1488, 204). [G. Roques, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 329] [R. M.]

LAUSET, subst. masc. (lauset)

[GD : *lauset*]

"Prix pour faire aiguiser les instruments de labourage"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1343 (*lauset*) ds GD IV, 738b. FEW V, 211b, s.v. *lausa* enregistre Frcomt. *lausets* "dalles de toit". Est-ce le même mot (par le biais d'un sens hypothétique qui serait "pierre à aiguiser") ? [R. M.]

LAUSIME, subst. masc. (lausime)

[GD : *lausime* ; FEW V, 210a : *laus*]

A. - "Consentement, accord"

Rem. Doc. 1389 (*sans obtenir lausisme ne licence du souverain*) ds GD IV, 738b-c.

B. - "Droit payé à celui dont relève un domaine qu'on vend ; droit de lods" : ...toutes les leides, péages, coutumes, ventes, *lausimes*, preparances, sportules, tous les fiefz, cens et autres droitz quelxconques lors presens et à venir... (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 284). Item l'usaige des alozes pour les biens vacans, la lede, amendes et composicions, cens (...), *lauzimes* peaignes... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 15).

Rem. Doc. 1462 (*lauzemes*) ds GD IV, 738b-c. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 205. [R. M.]

LAUVE, (?) (lauve)

[GD : *lauve*]

"?"

REM. MOLINET, éd. Buchon, ds GD IV, 738c. Mot douteux dit GD à juste titre. Lecture *glave* "glaive" ds MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 64. [R. M.]

LAVABLE, adj. (lavable)

[T-L : *lavable* ; FEW V, 217b : *lavare* ; TLF X, 1035b : *lavable*]

"Que l'on peut laver" : Chien sage est beste veritable [var. *lavable*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 292). [Seul ex. cité par T-L V, 238] [R. M.]

LAVACRE, subst. masc. (lavacre)

[GD : *lavacre* ; FEW V, 213a : *lavacrum*]

A. - "Fonts baptismaux" : Curez vestuz de chappes magnifiques, Abbez, doyens, chantres, archediâcres, Prestres chantans, chanoines, soudiâcres Portans joyaulx de saintz, de vierges, d'anges Et beaux vesseaulx de precieus *lavacres*, Vindrent vers luy pour luy rendre louenges. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 209).

B. - "Aspersion baptismale, baptême" : Marcellin, pape des cristiens, (...) leur fist pour nous anoyer La loy de nos dieux renoyer Et les renova du *lavacre* Du catholique simulacre. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 62). Il vous convient regenerer Des tres sains *lavacres* sacrés Et croire, sans jamais errer, Ung seul Dieu qui tous nous a créés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 177). En la maniere que dit est faisoient les anciens des corps trespases, mais ceux de present ont une autre coutume, car en lieu d'aromatization ilz disent qu'ilz sont aromatisés suffisamment par le *lavacre* de regeneration es sains fons de batesme la ou ilz recepvent la foy catholique (Orose I, 1491, 65 r° [BnF / Gallica]). [R. M.]

LAVAGE, subst. masc. (lavage)

[GDC : *lavage* ; FEW V, 215a : *lavare* ; TLF X, 1036a-b : *lavage*]

"Action de laver, de nettoyer" : Item, pelice d'agneaux, maille - Item, pourtant on ne doit rien en la ville de Langers, par eau ne par terre, excepté huit deniers de *lavage*. (Doc. 1432In : éans. In : P. Mantellier, Histoire de la communauté des marchands fréquentant

la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle, Orléans, vol. 3, 1869, 221). Item, au fait du *lavage* de vostre mynne, est expedient et pour trouver ung abregier de laver et de grossyer premierelement la minne a ung bach que j'ay fait... (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 105). [R. M.]

LAVAICHE, subst. fém. (lavaiche)

[GD : *lavaiche* ; FEW V, 215a : *lavare*]

"Lavoir"

REM. Doc. 1472 (*lavaiche*) ds GD IV, 739a. [R. M.]

LAVAILLE, subst. fém. (lavaille)

[GD : *lavaille* ; FEW V, 214b : *lavare*]

"Eau qui a servi à laver" : En riagal, en alcenic rocher, En orpiment, en salpêtre et chaux vive, En plomb bouillant, pour mieulx les esmorcher, En suye et poix destrempee de lessive Faicte d'estronc et de pissat de Juisve, En *lavailles* [var. *laveure*] de jambes a meseaux, En raclure de piez et vieulx houzeaux, En sang d'aspic et drocques venimeuses, En fiel de loups, de regnars, de blereaux, Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114). [R. M.]

LAVAL, adv. (laval)

[T-L : *laval* ; GD : *laval* ; AND : *laval* ; FEW IV, 547b : *illac*]

"Là dans un endroit plus bas, en bas, à terre" : Faites le feu appareillier Et la faites, sanz delaiier, *Laval* en sus de moy ardoir: Je ne la pourroie veoir Se paradis avoir devoie. (Mir. femme roy Port., c.1342, 194). Sus, seigneurs, de ce paradis Vous convient maintenant partir Et *laval* avec moy venir Ou Dieu m'envoie. (Mir. pape, 1346, 380). Sire, ce dist Maugis, vous me dites oultrage, Car Regnault est *laval* en .I. hostel onbrage Aveuc la povre gent ou mal li fait dommage (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 462). Va, dist [il], *laval* au Tibre et te lave (BERS., I, 1, c.1354-1359, 45.6, 76). Il n'y a poisson. Voila *laval* le derrenier bout De la raiz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 961). [GRÉBAN, *Pass.*, éd. G. Paris, c.1450, v.27720, ds GD IV, 739a]

REM. *Mir. emper. Romme*, 1369, 251 ; 283 ; *Mir. st J. Paulu*, c.1372, 137 ; 143 ; MART. D'AUV., *Vigiles de Charles VII* (éd. 1724), ds GD IV, 739a. Cf. aussi GD VIII, 139b, s.v. *val*². [R. M.]

LAVANCE, subst. fém. (lavance)

[T-L : *lavance* ; GD : *lavance* ; FEW V, 215b : *lavare*]

A. - "Action de laver, de purifier" : Ablutio (...) : *lavance* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 102).

REM. *Gloss. lat.-gall. (ablutio, lavance)* ds GD IV, 739a.

B. - "Eau qui a servi à laver"

REM. Roi René (éd. Quatrebarbes) ds GD IV, 739a. [R. M.]

LAVANDE, subst. fém. (lavande)

[T-L : *lavendre* ; GDC : *lavande* ; AND : *lavendre* ; FEW V, 219b : *lavare* ; TLF X, 1036b : *lavande*]

"Lavande" : ...une aulne de satin azur des foibles (...) pour faire coussinès pour emplir de *lavende* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 148). Encores en janvier et fevrier sauge, *lavende*, coq, mante, toutebonne soient plantez jusques a juing. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 118). ...on feroit bien une grant legende Du long parler de la chiere très grande Qu'on nous ot fait et du lieu ou *lavande* Croist et rosiers A grant foison sans façon de closiers, C'est es

jardins ou a maint cerisiers, Et du beau lieu qui n'est pas clos d'osiers Mais de cloison Fort et belle pour oste205r l'achoisson Des maulx qu'on fait au monde a grant foison (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 177). Puis nous avons les roses et boutons Qu'en noz maisons pour sentir [nous] boutons : La *lavende*, marjolayne, muguet, Semblablement le lis et le mirguet (LA VIGNE, S.M., 1496, 332).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

LAVANDERIE, subst. fém. (lavanderie)

[T-L (renvoi) : lavanderie ; GD : *lavanderie* ; AND : *lavanderie* ; FEW V, 216b : *lavare*]

"Buanderie" : ...pour rapparoillier les vaissiaux de la *lavanderie* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1378, 30).

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s., *lavanderie*) ds GD IV, 739b. Aussi : ... la cure des malades et de la chambre du linge et des autres offices du dit hostel, c'est asavoir de la *lavanderie*, de la leciverie, des acouchiées, des griefs malades et de tous les autres malades du dit hostel (Doc. 1368. In : Siméon Luce, "*L'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1368 et 1369*" dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, vol. 7, 1880, 140). [R. M.]

LAVANDIER, subst. masc. (lavandier)

[T-L : *lavandier* ; GD : *lavandier* ; AND : *lavender*¹ ; FEW V, 216 : *lavare*]

"Celui qui lave le linge" : L'en voit souvent que *lavandier* Font leurs draps desur le gravier Laver premiers en l'eau froide, Pour ce qu'elle est un petit roide, Puis en la chaude et au souleil Pour seichier leur font appareil. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). Lotor (...) : *lavandier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 282). *Lavandier* : lotor (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233). Lotor (...) : *lavandier* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 205). ...Girart Breton, *lavandier* de monseigneur le duc (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 45). ...Martin Petit, *lavandier* (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 415). Le *lavandier* doit laver et nettoyer le linge, et pour ce est il comprins de la paneterie. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 31).

REM. Mis pour le fém. ds MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 798 et 891 ? N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 26-27. [R. M.]

LAVANDIERE, subst. fém. (lavandière)

[T-L : *lavandier (lavandiere)* ; GDC : *lavandiere* ; AND : *laundere* ; FEW V, 216a : *lavare* ; TLF X, 1037a : *lavandière*¹]

"Celle qui est chargée de laver le linge, celle qui assure le blanchissage du linge" : Et pour ce que sai bien laver, Bien essangier et bien buer M'a Dieu fait sa chamberiere Et (sa) principal *lavandiere*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 66). Item, environ un mois avant son emprisonnement, avoir prins en l'ostel d'une *lavandiere* nommée Maline une chemise à usage de femme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). ...à deux huis servans à le alee de la maison de la *lavandiere*, à un huis servant à la privee de la dicte maison (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 611). À Petrequin, palefrenier de madame la duchesse, la somme de seze frans à lui bailliez du commandement et ordonnance de madicte dame la duchesse, c'est assavoir, 12 frans pour les houseaulx de XII valez de l'escurierie de madicte dame, et 4 frans pour les houseaulx de ses IIII *lavandieres* (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 604). ...IIII aulnes de grosse toille à faire charriers pour la *lavandière*

(Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1450-1451, 332). LUCIFFER. N'oublie pas ces grosses *lavendieres* Toute confites en grant gaudisserie : Admayne tout dessoubz noz cramaillieres Et lors verrons belle rostisserie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 223).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 12/111.

- *Lavandiere du corps*. "Celle qui, à l'Hôtel du roi, est chargée de laver le linge royal" : Robinette, la *lavandière* du corps. (Ch. VI, D., t.1, 1422, 442). [R. M.]

LAVASSE, subst. fém. (lavasse)

[GD : *lavasse* ; FEW V, 214b : *lavare* ; TLF X, 1037b : *lavasse*]

"Pluie torrentielle, forte averse" : ...en temps de *lavasses* et de pleuyes soudainnes (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 379). ...les pluyes et terribles *lavaches* furent sy grandes avant les champs que laboureurs furent contrains de retourner en la cité (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 290). De cestui parle Tullés en son IIIe livre intitullé Des Offices que lui estant pasteur du roy, après qu'il eut esté grandes *lavasses* et inondacions de eaues, il descendit en ung trou et ouverture de terre, ouquel lieu il trouva ung homme mort assiz sur ung cheval de cuyvre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 v°).

Rem. Aussi WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 103/51.

- *Lavasse d'eau / de pluie* : ...pour faire le planchier de la dite salle plus hault que l'erre de la dite place, n'estoit à convenu y amener beaucoup de terre et sablon afin que les eaues des *lavasses* de pluyes n'y feissent dommaige (Comptes Lille L., t.2, 1468, 298). Et dit que ung pastoureau nommé Giges vit aux champs, en gardant ses bestes, une grande fosse en la terre, et grande et parfonde caverne advenue par grandes *lavasses* d'eaues et de pluyes qui avoyent esté (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 209). [R. M.]

LAVATER, verbe (lavater)

[AND : *lavater* ; *FEW V, 217b : *lavare*]

Inf. subst. Région. (anglo-normand) "Lavage"

Rem. Cf. ; AND : *lavater*. [R. M.]

LAVATIF, adj. (lavatif)

[T-L : *lavatif* ; FEW V, 217b : *lavare*]

MÉD. "Propre à laver, à nettoyer, à purger" : Quant l'apposteme est maturee et ouverte par lancete ou par cautere actual ou potencial ou en quelzconques lieu navré ou ulcéré ou alteré, ou quel est pourriture ou ordure, il convient user de mondificatifz abstercez et *lavatifz*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.5). Medicine mondificative absterce est celle qui separe les ordures et les pourritures du lieu ou elles sont et les maine a la superficie de dehors et jaçoit ce qu'il conviengne que l'une et l'autre soyt chaulde, neantmoins il convient la absterce *lavative* le plus de foys estre douce (...) et la expurgative convient que soyt amere (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.5). Ici sont mises quatre propriétés du petit-laict ou du moyen. La premiere est que le petit-laict est incisif et subtiliatif. La seconde est qu'il est *lavatif* et abstersif. La tierce est qu'il est penetratif, et ceste yci s'ensuit de la premiere. (Rég. santé corps C., 1480, 83).

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) et *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 739b. [R. M.]

LAVATION, subst. fém. (lavation)

[T-L : *lavacion* ; GD : *lavacion* ; FEW V, 219a : *lavare*]

"Ablution, au fig. purification" : ...*lavacion* par dessoubz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 296). Que de baptesme ayons *lavacion* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 80). La le psalmiste le tesmoigne, Qui dit la et en certain leu : " En ma pensée ardit le feu ", C'est a dire le feu seicha D'amour mon cuer, quant il pecha, Ancor par simulacion Prinst de ceste *lavacion* Esperitel exemple mettre. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). ...ablucion et *lavacion* des aultiers (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 267). [R. M.]

LAVATOIRE, subst. masc. (lavatoire)

[GD : *lavatoire* ; FEW V, 219b : *lavare*]

A. - "Lieu où on lave, lavoir ; lieu où l'on se lave, piscine" : Ad Guillaume de Belle ée, carpentier, pour faire les aumares d'après le *lavatore* (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 108).

B. - "Fonts baptismaux" : Rachordus, roy de Frise, devoit estre baptisé, et avoit ja ung pié ou *lavatoire* (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1162). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

- [Contexte métaph.] : Lors commanda Julien que Quirique fust mis en une chaudiere plaine d'uille bouillant. Et il se seigna et entra dedens de son gré et pria Dieu pour lui a Nostre Seigneur que il le rebatisast de rechi[e]f ou *lavatoire* de martire. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 488). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

LAVE-MAINS, subst. masc. (lave-mains)

[GD : *lavemain* ; FEW V, 219a : *lavare* ; TLF X, 1039a : *lave-mains*]

"Bassin où l'on se lave les mains" : ...deux lampiers, quatre chopines et ung *lavemain*, le tout d'estain, pour ladite église (Comptes roi René A., t.2, 1478, 433).

Rem. En appos. (*ung petit bassin lavemain*), doc.1474 ds GD IV, 739c. [E. P.]

LAVE, subst. fém. (lave)

[T-L : *lave* ; GD : *lave* ; FEW V, 170a : *lapis* ; TLF X, 1038b : *lave*²]

Région. (Nord, Est, Bourgogne) "Pierre calcaire plate" : Quiconques a mestier de traire pierres ou *lesves*, il en peult prendre, traire ou faire traire quelque part qu'il lui plaist en terre tiercable, supposé que onques mais pierre, terre ou *lesve* n'y feust onques traicte ne prise (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 371). Auront les recouvreurs pour la toise de *layve*... (Anc. corp. dijonn. C., 1418, 440).

REM. Doc. 1312 (*layve*), 1376 (Montbard, *laive*), 1382 (Dijon, *laive*), fin XIVE s. (*lesves*), 1415-1416 (Dole, *layve*) ds GD IV, 739c. [R. M.]

LAVEMENT, subst. masc. (lavement)

[T-L : *lavement* ; GD : *lavement* ; GDC : *lavement* ; AND : *lavement* ; FEW V, 215b : *lavare* ; TLF X, 1039a : *lavement*]

A. - "Action de laver" : [JÉSUS]. Pierre, Pierre, ne me desdire ! Tu ne ses pour quoy fais cecy, Mais ains que me parte de si, Et tu tes piez lavez auras, Je te promet, tu le sauras. Ly *lavemens* point ne me greve, Et se je les piez ne te lave, Ja part n'auras avec moy [Réf. au lavement des pieds des apôtres par Jésus (Jean 13, 6-8)]. (Myst. Pass. N.S., fragm. Troyes R., c.1350-1370, 276). ...li est fait au

pèlerin li *lavemens* De ces lexives salees De Grace Dieu ordenees (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 17). Puis fut fait commandement de par le roy que de tous son reaulme les pucelles specieuses et vierges fussent ameneez en la cité ou le roy estoit et qu'elles fussent bailliez en garde en la maison des femmes, sulz la main de Egey enuque - et la ilz devoient estre (...) orneez de leurs faces, et toutes choses neçessaires a leur decoracion, comment en ornemens, *lavemens* et oygnemens (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 280). Mon doulx amy, venés avecques moy ; car je vous ay ordonné aulcun *lavement* pour laver vous piez et aussy vous jambes, que vous confortera tout. Et ay bonne fiance a Dieu mon createur que per son plaisir il vous tournera a bonne santé de vostre personne (Belle Maguel. C., 1453, 54).

Rem. DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 219.

- P. méton. "Eau qui sert à laver" : Se une femme se mespasse le pied telement qu'il soit estors et comme hors du lieu, il convient que son mari voise en pelerinage a monseigneur saint Martin pour sa santé et qu'il rapporte des *lavemens* du pied du cheval saint Martin, et d'iceulx *lavemens* en lave son pied, et tantost elle garira. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 113).

B. - "Action de débarrasser un minerai de ses scories ; résultat de cette action"

- P. méton. *Lavement de plomb*. "Parcelles de plomb qui restent après cette opération" (synon. *lavure*) : ...vendu et délivré à Pierre de Valenciennes, certaine grenaille et *lavemens* de plomb dont est yssu 180 livres de plomb net (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 638).

C. - [P. allusion au baptême, à l'ablution, ou, dans un cont. métaph., à la purification] : Lors est par le drap decoulée, Quant la char fraile et defoulée Considere la vanité De sa povre fragilité Par memoire qui li ennorde D'avoir toudis nette sa porte Par *lavement* de conscience En paour et en pacience (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 219). ...ceulx qui sont gens de devocion font leurs oroisons et *lavemens* ainsy qu'ilz ont acoustumé (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 73).

Rem. *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, gloss.

- "Purification (du baptême)" : Et suppose quë on dëist Autrement et que moult vausist Le *lavement* contre tache Originel qui moult tache (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 26). ...l'ome est nez en pechié, et perdu seroit, se sans la regeneracion et *lavement* du baptesme mouroit. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 41). Dont le premier ornement c'est la clere fontaine du saint sacrement de bateisme, ouquel se fait le *lavement* de regeneracion ouquel les ordures du premier pechié sont effaciez. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 283).

- "Baptême" : Ceulx qui au *lavement* venront De leur pechiez lavés seront. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 77).

- [Hors du rite chrétien] : Dont lave le roy de celle orine [d'un boeuf consacré] son visaige et ces mains (...). Et par ces *lavemens* cuident il bien estre saintiffiez. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 22). [R. M.]

LAVÉ, verbe (laver)

[T-L : *laver* ; GD : *laver* ; GDC : *laver* ; AND : *laver* ; DÉCT : *laver* ; FEW V, 213 : *lavare* ; TLF X, 1039b : *laver*]

A. - Au propre

1. [À propos de toilette, d'hygiène corporelle]

a) Empl. trans.

- *Laver* une partie du corps : Si me mis outre la haïette Sus la fonteinne clere et nette Ou mon vis *lavay* et mes yeus ; Et puis je

m'assis ; car li lieus Ou ainsi m'estoie arrivez Me sambloit estre moult privez. (MACH., R. Fort., c.1341, 31). Se tu n'ïes couchiés et levez, Pingniez, gallandés et *lavez*, Vestis et chaucez nettement, Einsois es tenus povrement, Po honnourez et po servis Et de ta franchise asservis (MACH., C. ami, 1357, 62). Son visaige et ses mains *lava* Eu ruisselet de la fonteinne. (MACH., F. am., c.1361, 233). ...la damoiselle de l'ostel et ses femmes entrerent en la chambre et aportent une robbe à messire Cleriadus, l'autre aporloit de l'eaue chaulde à lui *laver* le coul et le visaige [et l'autre] de l'eaue rose (Cleriadus Z., c.1440-1444, 90). Item des ragadies ou fendures, se a ceulx qui les ont et qui cheminent se c'est bon de *laver* les piés d'eaue chaulde et puis oindre et semble que oÿ selon Avicene (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 29). .. "Mon doulx amy, venés avecques moy ; car je vous ay ordonné aulcun *lavement* pour *laver* vous piez et aussy vous jambes, que vous confortera tout. Et ay bonne fiance a Dieu mon createur que per son plaisir il vous tournera a bonne santé de vostre personne." (Belle Maguel. C., 1453, 54). David ly roys, saiges prophetes, Crainte de Dieu en oublia, Voyant *laver* cuisses bien fetes. (VILLON, *Test. M.*, 1461-1462, 64). ...et outreplus une seulle pensee de la dame luy fist escroter sa robe, tendre ses chausses, noircir ses sorlez, *laver* sa vermeille face, pignier ses cheveulx et luy faire rere. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 23). Cestui, comme aucuns recitent, fut commis à soy enquerir la verité d'une fontaine estant en Lorraine, juxte Montchastel, que l'on disoit puis n'avoit gueres estre muée en sang, et lui fut administrée une femme qui avoit *lavée* sa face en ladite fontaine, qui apparoissoit sanguinolente en plusieurs jours. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 110 v°). ...si le fist mener par ses escuiers en une chambre richement habillée ; ilz le desarmerent et puis lui firent apporter de l'eaue a *laver* son coul et son visaige ; et puis lui baillerent ung mantel forré de ermines, a mectre sur ses espaulles, car ainsi estoit il acoustumé a faire aux chevaliers erranz. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 109).

- En partic. [Avant de passer à table et aussi (mais moins souvent évoqué) en sortant de table] *Laver les/ses mains* : ...on prist l'iaue a corner Par le chastel, et forment a tromper ; Si se leverent, Et deus et deus en la sale en alerent ; Après leurs mains courtoisement *laverent* ; Puis s'assirent, si burent et mengierent (MACH., J. R. Beh., c.1340, 133). Et de leurs mains oster les rapes, L'un sëoir jus, l'autre troter, Et l'autre ses crottes froter, *Laver* et nettoier leurs mains, A l'un plus et a l'autre mains, Einsois qu'on alast assëoir, C'estoit merveilles a vëoir. (MACH., R. Fort., c.1341, 144). ...que elle ne *lavast* point ses mains au dimenche et ne dist point sa patenostre, ne feist point de croix sur elle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 281). ...une chauffrete ou lavoir à mains, à quoy les prestres d'icelle eglise ont acoustumé de *laver* leurs mains (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 463). Item, semblablement avoir mal prins à une lingiere vendant lin en la sale du Palaiz, une petite touaille à *laver* mains vendue IIIJ blans. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 471). LE GAUDISSEUR. (...) Pain blanc, miches, tartes surees, Tout cela si fut apporté. LE SOT. A Jesus ! benedicite . LE GAUDISSEUR. L'eaue rosë a *laver* les mains, Après disner, furent les baingz Bien preparez par beaulx conduitz. (Gaud. sot, c.1450, 14). Lors furent les tables mises et le soupper tout prest, Madame *lava* ses mains seulle et damp Abbés et le seigneur [l. seigneur] de Saintré après (LA SALE, J.S., 1456, 275).

- Empl. abs. "Se laver les mains" : LA CHARBONNIÈRE. (...) Et toy a *laver* li donras A ce pot que li verseras Dessus ses mains. PREMIER FIL. Si con le dites, plus ne mains, Bien le feray. LE ROY. Puis qu'il est prest, *laver* yray. Versez. (Mir. roy Thierry,

c.1374, 304). DEUXIESME SERGENT. (...) ça ! vezci Tout prest : *lavez*. LE ROY. Tempré ceste yave bien avez. Versse, verse. Diex ! qu'elle est bonne ! Or avant a m'ostesse en donne. *Lavez*, m'ostesse. (Mir. roy Thierry, c.1374, 335). Chevalier et esquier sallirent avant, qui aporèrent l'aigue. Tout ensi comme il *lavoit* pour seoir à table, evous le secont message dou conte Jehan de Penebruch, qui entre en la salle. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 178). Et lors, en peu de heure après fu temps de soupper. Ilz s'assemblerent en la grant tente, et *laverent* et s'assistrent a table, et furent richement serviz. Et après soupper furent les tables levees et furent graces dictes. (ARRAS, c.1392-1393, 40). Quant ilz orent souppé, et ilz orent *lavé*, et que graces furent dictes, ly sires de layens print Remondin par la main et l'enmena asseoir sur une couche pour deviser entre eulx, tant comme les derreniers soupperent. (ARRAS, c.1392-1393, 53). ...il l'aprochierent et l'enclinerent bien bas. Il les fist tous lever sus piés l'un apriés l'autre et leur dist : "Bien venant." Et tantos chevaliers aporèrent l'aige, et *lava* li rois et puis esquiers d'offisce, et donnerent a *laver*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 873). Et quant le prince veult *laver*, le panetier baille la serviete au premier maistre d'hostel qui doibt servir pour ceste fois. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 22).

. *Crier à laver*. "Inviter (les convives) à se nettoyer les mains" : Quant elle [l'eau] fu cornée on cria a *laver*, Et quant on ot lavé on s'asist au dingner (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 13).

. Prov. *À manger faut qui a lavé*. "Il ne suffit pas de se laver les mains pour avoir à manger (?)" : A court mes ans legier passay En mengant mainte soupe grasse ; A espargner riens ne pensay, Ne me challoit fors d'estre en grace. Mais Viellesse qui tout desbrasse M'a ores prins a pié levé : A mengier fault qui a *lavé*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 142).

- *En laver ses mains*. [P. réf. à l'attitude de Ponce Pilate au cours du procès du Christ (*Matth.* 27, 24)] "Dégager sa responsabilité d'une affaire" : Et puis en *lava* ses mains, Affin que depuis le plus grand Juif qu'au moins Chascum puisse sçavoir et entendre, Contre luy mal ne vouloit entreprendre, Aussy que n'eusse culpe en sa mort, Quar sçavoit bien que avoent tort. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 100). MERCURE. Se vous voulez qu'il en perisse mains, Et moy aussi j'en ay *lavé* mes mains. Pour leur faire souffrir maulx inhumains, Me voicy j'à armé de pied en cappe. MERCURE. Et moy aussi, j'en ay *lavé* mes mains Et me consens qu'un tout seul n'en eschappe. VENUS en pleurant. Je më oppose qu'à mort on les frappe Tant que nature y ait son cours parfait, Juste juge ! (Cene dieux, c.1492, 117).

- *Laver qqn* : Jason se despoulla a ces parolles et entra ou baing, et Medee se mist en son corset, qui n'avoit nulles mances, puis rebraça ses manches de chemise et vint froter et *laver* son amy Jason. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 210). La pluye nous a esbuez [nous, les pendus] et *lavez* Et le soleil deseichez et noircis. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 66).

- *Laver les pieds de qqn* : ...et tout [les travaux, les difficultés...] ne luy fait de mal pour ce qu'il est resconforté de l'esperance qu'il a aux cures que la femme prendra de luy a son retour, aux aises, aux joyes et aux plaisirs qu'elle luy fera, ou fera faire devant elle: d'estre deschaux a bon feu, d'estre *lavé* les piez, avoir chausses et soullez fraiz, bien peu, bien abeuvré, bien servy, bien seignoury, bien couché en blans draps et cueuvrechiez blans, bien couvert de bonnes fourrures, et assouvy d'autres joyes et esbatemens, privetez, amours et secretz dont je me taiz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 99). Et sans ce qu'il en sache riens, je vous enverray une grant paille pour luy souvent *laver* les piez, garnison

de busche pour le chauffer, ung bon lit, et duvet, draps et couverture selon son estat, cueuvrechiefs, orilliers, chausses et robes-linges nectes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 114). GRISELDIS [à son père]. Querre voiz pour *laver* voz piez Au soir, quant vous vous coucherez, Une cruche d'eau ci prez (Gris., 1395, 34).

. En partic. [P. réf. au lavement des pieds des apôtres par Jésus] : ...Diex après la cène saint Le drap dont les piez qu'il *lava* A ses apostres essuia (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 82). Premiers, une croix d'arain, qui est moult digne et de grant vertu, laquelle fut faicte du bacin en quoy Nostre Seigneur *lava* les piez a ses apostres. (Voy. Jérus., c.1395, 9). Or parle JHESUS a cé disciples. Segnieurs, alés moy queri de l'iaulx, Quar vrayement je ay desir De vous *lavés* a tous lé piés. Pour ce que soye exemple, *Lavé* lé vous veulx en charité. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 177). Il leur *lava* les piedz, puis fist son testament, En la clause duquel leur laisa propprement Le fruit de paradix, et leur leur(s) abandonna, Quant ou Saint Sacrement son corps il leur donna. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 121). D'uile ne m'as pas oint ma teste, Ne d'eau *lavé* mes piés fangeux (Pass. Auv., 1477, 154).

. [P. réf. au geste de Marie-Madeleine accueillant Jésus] : MAGDELENE. (...) Ses piez j'en oindra doucement Pour ce qu'il les a decirer De chemener et travailler. Premier, certes, le *laveray* Des larmes que je ploreray. De mes cheveux les paneray, Affin que de moy mercy ay. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 72). En ta maison je suis entré, Et tu ne m'as pas baisé ; Et ceste femme mes piés baise. D'uile ne m'as pas oint ma teste, Ne d'eau *lavé* mes piés fangeux ; Et elle de l'eau de ses yeulx Moult bien nectiés A doucement *lavé* mes piés Et de ses doulx cheveux nectiés (Pass. Auv., 1477, 154).

- *Laver sa gorge*. "Boire" : Après avoir un peu *lavé* leurs gorges, Car de partir sans boire estoit egrum, Pour ce disner prindrent d'assault les Forges Et au souper Nostre Dame d'Embrun. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156).

. *Laver ses tripes* d'un breuvage : Et pour estre meilleur devin N'ayez jamais pytié de vin, Mais en *lavez* souvent voz trippes Et puis apres lechez voz lippes. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 108).

- *Laver une plaie* : Quant li mort furent enterré Et tuit li navré defferré Des viretons et des sajettes Que li Turc leur avoient traites, Et que leurs plaies remuées Furent, *lavées* et bendées, Le prince et sa gent reposerent, Qu'onques Turq ne s'i opposerent, Car tuit avoient fait la vuide. (MACH., P. Alex., p.1369, 169). Et desja le chevalier du boys avoit ointes d'herbes que il avoit et *lavees* du jus toutes les plaies de Cleriadus et, du pannoncel de sa lance, furent enveloppees et tresbien bendees. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 127).

. [De la pluie] : ...mais furent *lavez* par force de la pluie leurs plaies, que au matin n'y avoit que sang bete, ne ordure sur leurs plaies. (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 91).

- [À propos de toilette post mortem] : Laquelle teste incontinent après fut prinse par les cheveux par icellui Petit Jehan et mise *laver* en ung seau d'eaue estant près d'ilec, et puis mise sur les apuyes dudit petit eschafault et monstrée aux regardans ladicté execucion, qui estoient bien Iic mil personnes et mieulx. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 361). Et, après que ledit de Bourgongne ot esté porté audit lieu de Nancy et ilec *lavé*, emondé et netyé, il fut mis en une chambre bien close, où il n'y avoit point de clarté, laquelle fut tendue de veloux noir, et estendu le corps dessus une table, habillé d'un vestement de toile depuis le col jusques aux piez, et dessoulz sa teste ung orillier de veloux noir (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 42).

- *Laver un animal ou une partie de son corps* : Et, s'ilz ont les soles batues et se duelent pour ce qu'ilz auront chascié en dur païs ou de pierres ou autrement, prenez de l'yaue et dou sel menu dedanz et leur en *lavez* les piez le jour qu'ilz auront chascié. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). Aussi li vueil aprendre a sausser les piez aux chienz d'yaue et de sel, quant ilz ont chascié par dur païs et en sec temps ou sus pierres ou roches, et aussi, se ilz ont les piez eschaufez, les leur *laver* de vin aigre et de la suye des chemineies. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 149). De puis en ce lieu on a fait Une yaue qu'on nomme de fait La *probatia piscina*, Qui maint beau miracle fait a, C'est la piscine ou sont *lavées* Les bestes qui sont presentées Au temple pour faire offertoire (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 180).

b) Empl. pronom. réfl. *Se laver* : Atant se partirent de leur conseil et s'en vindrent a Orchaz leur hoste, si le festierent et conjoïrent et le firent baigner et *laver*, et lui firent vestir de blans draps linges et de riches robes toutes neufves, et lui porta Aïgres compaignie bonne et loyal, et le servy a son pouoir comme filz de roy. (Bérinus, II, c.1350-1370, 71). Va, dist [il], laval au Tibre et te *lave*, et puis vendras ton buef sacrefier ! (BERS., I, 1, c.1354-1359, 45.6, 76). Un jour estoit Susenne alee En vergier en tele maniere Comme elle en estoit coustumiere, O deus pucelles seulement, Car en vergier secretement Pour la chaleur qui grande estoit Baingnier et *laver* se voloit. Si leur dist : "Alez sans targier Et cloez l'uis de ce vergier Et m'aportez oile a mon vueil, Car *laver* et baingnier me vueil." (MACH., C. ami, 1357, 6). Susanne vint oudit jardin pour soy *laver* selon ce que leur loy le donnoit, et mena avecques soy deux de ses pucelles, lesquelles elle renvoya en sa maison pour ly rapporter oeille et oingnemens pour soy enoindre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 49). ...les povres gens [Au Caire] se vont *laver* en la riviere. Et sachiés que nous les veismes *laver* ; mais ilz se *lavent* moult dehonnestement et devant les gens. (Voy. Jérus., c.1395, 60). Moult s'est bien pignee et *lavee* Et atournee richement (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 266). Va t'em *laver* en l'eaul clere Du fluve nommé Siloé Tes yeulx quil sont par moy boué, Et ainsin recepvras clarté. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 127). Et en aucune similitude de la loy crestienne et du baptesme establî aux Sarrasins les eaez ou ilz se *lavent* souvent, cuidans par eae pure estre nestoiez de leurs pechiés sans confession et sans penitance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 120). Tres bien l'omme qu'on dit Jhesus, De la terre et de sa salive Fist de la boue, et, sans estrive, Incontinent m'a envoyé *Laver* aux bains de Syloé ; *Lavé* m'y suis et, Dieu mercy, Je vois tout cler. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 449).

- [D'un animal] *Se laver* : Et sera ta force et ta jeunesse renouvellee, comme la vieille aigle devient forte et jeune quant en la fontaine s'est *lavee*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 171). Et, quant il [le lièvre] s'en ira a son giste, il prendra aucune voye, ou petite ou grant, la quele il ira batant une grant piece, et puis se croupira et *lavera* et limera ses piez, son visaige et ses oreilles, puis ira oultre ou revenra sus soy, et fera ses malices et soubtilitez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 222).

2. [À propos de nettoyages divers]

- *Laver la lessive/du linge* : ...le moine, en lieu de drapiaux A *laver*, dedans un cuvier Sera bouté (Mir. emp. Julien, 1351, 184). ...Et ou ruissoit *laviens* nos cotes, Nos caperons et nos cemises (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 53). Du moustrer me vueil entremettre : L'en voit souvent que lavandier Font leurs draps desur le gravier *Laver* premiers en l'eae froide, Pour ce qu'elle est un petit roide, Puis en la chaude et au souleil Pour seichier leur font appareil.

(DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). Illec recouscha Nostre Dame son cher enfant et *lava* les drappelletz de Nostre Seigneur de l'eae d'icelle fonteine, et puis estandi iceulx drappelletz par dessus la terre pour les essuyer (Voy. Jérus., c.1395, 57). ...la maïstresse (...) cuidera que sa chamberiere soit a la riviere pour *laver* sa lexive, elle est aux estuves paix et aise (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 210). Le lavandier doibt *laver* et nettoyer le linge, et pour ce est il comprins de la paneterie. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468-1500, 31).

- Empl. abs. "Faire la lessive" : ...et estoit chamberiere ladite Colete oudit hostel pour y *laver* et faire les besongnes necessaires en icellui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 528).

- *Laver n'importe quelle chose* : Et se pour ce le vin ne veult esclarcir, prengne plain pennier de sablon bien *lavé* en Seine, et puis gecte dedens la queue par le bondonnail, et il esclarcira. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134). Et premierement l'en eslit, mince, *lave* et esverde les poreaulx -- c'est assavoir en esté quant iceulx poreaulx sont jeunes, maiz en yver quant iceulx poreaulx sont plus vielz et plus durs, il les couvient pourboulir en lieu d'esverde. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 200). GRISELDIS. (...) Maiz que j'aye fait mon devoir Et mes escüelles *lavees* Et deswidies mes fusees Et mise no maison a point. (Gris., 1395, 33). ...et Ladiree fist les litz et *lava* les escuelles et ballaye l'ostel et le met si bien à point que c'estoit merveilles, tant estoit necte et propice à faire tout ce qu'elle faisoit (Cleriadus Z., c.1440-1444, 313). Alors Gerars, (...) sy tira son espee hors de la gorge du serpent. Puis a ung petit ruissoit d'une fontaine la estant le *lava*, sy l'essua a son mantel et reboutta l'espee ou lieu dont il avoit sachye. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 25).

- MINES "Soumettre un minerai ou un métal à différents bains ou courants d'eau pour le rendre plus pur" : ...les regrez estans audit martinet de Cosne en quatre monceaux, dont le premier, qui est le plus proche de la riviere a esté *lavé* une foiz au rouable et deux foiz au plat ; le second et le plus grant qui est entre le premier dessus dit et le lavouer a esté *lavé* une foiz au rouable tant seulement ; le tiers et plus petit monceau, qui est au plus près dudit lavouer et qui est yssue de la mine de la montaigne des seigneurs de Chastillon et Poloninieu, a esté *lavé* une foiz seulement au rouable (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259). ...ledit maïstre fondeur et affineur sera tenu *laver*, adouber et ouvrer de toutes façons, tous les regretz et loupes estant de présent ou dit martinet, à ses propres despens et missions, excepté boys et charbon, comme dit est, dont on le fournira aux despens du Roy. Et pour chacun marc d'argent fin qu'il en tirera, ouvrera et délivrera audit receveur avec son plomb aura ledit Brouart, la somme de 25 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 312). ...tant à l'occasion du foibleage des escuz forgez en noz monnoyes, qui sont chacun jour *lavez* et roignez, que aussi des monnoyes d'or et d'argent estranges d'autre coing que des nostres, estans de bas et mauvais aloy, feoibles de prix (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1493, 346).

- [À propos de nourriture]

. *Laver* de la viande. "Tremper dans de l'eau" : Item, nota que le meilleur chaudeau qui soit c'est de la joe de beuf *lavee* en eae chaude ..II.. foiz ou troiz, puis bouilir et bien escumer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 198). Prenez la menue haste d'un porc, laquelle soit bien *lavee* et eschaudee, puis rostie comme a demy sur le greil, puis mincié par morceaulx (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217).

. En partic. [Dans le régime alimentaire des oiseaux de proie] : Et se vous n'avez eae tyede fors froide, si y trempez vostre

char ; puis l'espreigniez fort et eschauffez par force d'esprandre entre deux esseules ; puis en paissiez vostre esprevier comme dessus, car char *lavee* l'amaigrist. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 153). Et se vous apercevez qu'il le soit trop [gras] pour mectre a raison, il le convient paistre de char *lavee* ou de beuf. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 155).

B. - Au fig.

1. RELIG.

- *Laver qqn/l'ame de qqn (de qqc.)*. "Purifier qqn (des péchés)" : La sainte salutacion (...), Par laquelle de mort amère Et de pechié fusmes *lavé* (Mir. abbesse, 1340, 61). Dame de pitié tresorière, Dame de grace donnarresse Et de pechié pardonnerresse, S'a mercy ne me recevez Et de pechié ne me *lavez*, Onques homs ne vous fist d'onneur Tant com vous feray deshonneur, Car vostre nom abateray Et vostre honneur affaceray. (Mir. pape, 1346, 381). Quant baptesme recevrez De touz pechiez *lavez* serez. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 298). ...pendre vit en croiz sa douce flour Et son chier filz presser par telle envie Que la rendi, pour sauver sa mesnie, L'aue et le sanc dont nous sommes *lavé* (Mir. femme, 1368, 232). Tant a Magdelaine valu Qu'elle fut garie et *lavée* De l'orde boe deslavée, Dont elle avoit esté pourprise Du pechié de char et reprinse. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 213). Et certes par autel raison Fontaine de compunction *Lave* l'ame et sa face aussi Et a la pensée embelli (DESCH., M.M., c.1385-1403, 220). Ainsy plusieurs viennent a la parole de Dieu, laquelle est dicte pour *laver* l'ame et la faire blanche par pureté, et plaisant a Dieu, mais ilz s'en partent souvent ainsy noirs comme par avant ou plus. (GERS., Concept., 1401, 427). Car par la grace du Saint Esperit, nous sommes nettoiez et *lavéz* de noz pechiez, conferméz en bien et separéz des choses terriennes. (Somme abr., c.1477-1481, 122). L'esperit de Dieu nous saintefie, l'eaue de baptesme nous *lave* et nettie, le sang de nostre redempteur nous a racheté de la mort eternele (Somme abr., c.1477-1481, 127). Pourquoi encontinant que feus Devant eulx lavés trestout nus De l'eaue que vehu avés De tous mes pechiez feus *lavés* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 78).

• "Sauver qqn (d'un malheur, d'une misère)" : Voy en pitié ces povres fugitifz Grans et petiz, miserables doubtifz Comme captifz, et de ta paix les *laves* ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 130).

• *Se laver de ses pechés* : En terre trop convoiteux fustes, Et envieux et trop aver, Or ne vous pouez si *laver* De vos pechiez qui sus vous queurent, Qui vous affolent et ac(o)[e]urent. Alez avec ces vilz deables. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 253).

- *Laver qqc.* "Ôter, effacer qqc." : Car de grace estes la fontaine Ou *laver* peut toute discorde Pecheur qui de cuer vous recorde. (Mir. st J. Cris., c.1344, 301). Vostre chier fil puis nommer justement Mer de purté pour touz vices *laver* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150). Fruit et medecine Pour tous maus curer, Par tel vertu qui ne Porroit empirer, Fonteinne divine Pour pechiez *laver*, Rose sans espine, Douce à oudourer, Vous estes la mine Qu'on ne puet miner, Quar qui plus y mine, Plus a à miner (MACH., Les lays, 1377, 403). Ainsis que les piez portent l'omme En alant le chemin de Romme Ou ailleurs a sa volenté, Puelent li bon estre porté Par desir a ce doulz ruissel De compunction bon et bel Qui monde et *lave* toute ordure De l'ame ou corps de creature (DESCH., M.M., c.1385-1403, 220). La grace du Saint Esperit, Qui procede du pere et du filz, Tantost en vous je envoyra, Qui tous vous pechiez *lavera*, Affin que vous soyés tous nez Pour plus tost en paradis monté. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 144).

- Au passif : En ces ruisseaulx sont *lavez* lors Les dolens pechiez vils et ors Et les taiches de la povre ame, Et purgiez du corps

li diffame, Et par dedenz ce ruisselet Sont li vestement ort et let De l'ame monde et de l'ordure Des gros pechiez et leur laidure (DESCH., M.M., c.1385-1403, 216).

2. *Se laver d'une faute.* "Se faire pardonner (une faute), se débarrasser de" : Si se sont aucuns essaiez A eulx *laver* de telx meschiés, Maiz tel deffaut si fort s'atache Que nulz n'en puet oster la tache. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 115). ...papes Urbains (...) envia tantost ses messages en Castille devers ce roy dan Piètre, en lui mandant et commandant qu'il venist tantost et sans delay, en propre personne, en court de Romme, pour lui *laver* et purgier des villains mesfais dont il estoit amis. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 186). Venons a parler de la folle erreur et des partiz que tu m'acuses d'avoir soustenuz, et s'il estoit aussi grant besoing du dire comme il est honneste du taire de tel vice ou obprobre comme il y peut avoir, aucuns des tiens ne s'en sauroient *laver* ne que moy. (CHART., Q. inv., 1422, 39).

3. Fam. *Laver qqn.* "Réprimander qqn, passer un savon à qqn" : Que diriez vous (...) D'ung qui, de peur d'estre *lavé*, Se tient loin a part sur les rencz ? On presume que le pavé Luy semble plus doux que les champs. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 181). MAUCOURANT. ...il fault, ennuyt ou demain, Escarmoucher sur le pavé. S'on y fault, je seray *lavé* De messeigneurs, Dieu scet comment. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 258). ...Plusieurs mignons, se donnans du bon temps, Grans gaudisseurs et gasteurs de pavé, De l'escouter ne furent pas contens [un prêcheur qui dit du mal des dames de Paris et de ceux qui les fréquentent], Combien que lors se monstèrent constans, Veu que chascun se y trouva bien *lavé* ; Mais tout soudain, le sermon achevé, S'assemblèrent en congregacion Pur en faire leur consultacion. (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 16).

- *Laver la teste à qqn* : Ceulx qui avoient esté courroucés de la paix de Verseil furent fort joyeux de la tromperie que nous avoit faict le duc de Milan, et en acreut leur auctorité ; et me *laverent* bien la teste (comme on a accoustumé faire es cours des princes en cas semblables), si en estois je asséz marry. (COMM., Mém. B., 1489-1491, 690). [P. C.]

LAVERESSE, subst. fém. (laveresse)

[T-L : *laverresse* ; GD : *laveresse* ; FEW V, 216b : *lavare*]

"Celle qui lave, domestique" : Orison de sainte Marie Magdelaine. Tres debonnaire dame, eurouse pecheresse, Des piés de Jhesucrist tres sainte *laveresse* Non mie d'ague commune mais de tes larmes saines Issant fuer de ton cuer d'amoureuse fontaine... (Prières saints R., t.2, 1350-1400, 341). Dont ichelui Boece dist ou dit livre : "De *lavresse* et des vielles souverainement se fault garder, afin que a leur venue ne donnent occasion de mal faire ou qu'elles ne acraient quelque chose par le moyen du serviteur..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 269). [R. M.]

LAVEUR, adj. et subst. masc. (laveur)

[T-L : *lavëor* ; GDC : *laveur* ; AND : *lavour*² ; FEW V, 216b : *lavare* ; TLF X, 1043b : *laveur*]

I. - Adj. "Qui sert à laver" : ...1 bachin *laveur* et 1 pot (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 145).

II. - Subst. "Celui qui lave, qui blanchit les vêtements" : ...Rogier du Fossé, *laveur*, repairant près de Saint-Gervais en Greve (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 13). ...Jehan Thibaut, *laveur* de robes (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 657). [R. M.]

LAVIER, subst. masc. (lavier)[T-L (renvoi) : lavier ; GD : *lavier* ; *FEW V, 170a : *lapis*]

Région. (Nord, Est, Bourgogne) "Ouvrier en lave"

REM. Doc. 1312 (*layviers*) ds GD IV, 740c. S'agit-il de ce mot ds l'ex. suiv. : ...2 sarpes, 2 marteaulx à *lavier* (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1382, 103). Ou est-ce un verbe (qui pourrait correspondre à *lave*) ? [R. M.]

LAVIERE, subst. fém. (lavière¹)[GD : *laviere* ; FEW V, 216a : *lavare*]

"Eau qui a servi à laver"

REM. Doc. 1387 (Fribourg, *lavire*) et 1492-1549 (Salins, *ne gectent, de jour ne de nuyt, aucunes lawvyeres, hordures, buyes, eaues de bain*) ds GD IV, 740c. [R. M.]

LAVIERE, subst. fém. (lavière²)[FEW V, 170a : *lapis*]

Région. (Nord, Est, Bourgogne) "Carrière de lave" : Et paroillement toutes les autres parrieres et *lavieres* estant oudit finaige. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1418, 441). [R. M.]

LAVINE, adj. (lavine)[FEW, Ø lat. *lavinus*]

"De Lavinus" : Les Dardanides viendront ou ilz pretendent, C'est a sçavoir au reaulme *lavine* (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 297). [R. M.]

LAVIS, subst. masc. (lavis¹)[FEW V, 215a : *lavare* ; TLF X, 1044a-b : *lavis*]

"Matériau détrempe dans l'eau" : ...une huisserie en *lavis* de plastre (Doc. 1408. In : F. Guessard, *Bibl. Éc. Chartes* 9, 1847-1848, 469).

- P. méton. "Ouvrage dont la construction comporte un tel matériau" : Engiens font carpenter par-dessus les *lavis* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 343). [R. M.]

LAVIS, subst. masc. (lavis²)[T-L : *lavis* ; GD : *lavis* ; FEW V, 215a : *lavare*]

"Bavardage"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 248, et GD IV, 740c. [R. M.]

LAVOIR, adj. et subst. masc. (lavoir)[T-L : *lavëoir* ; GD : *laveoir* ; AND : *lavour*¹ ; FEW V, 216b, 217a : *lavare* ; TLF X, 1044b : *lavoir*]

I. - Adj. "Qui sert à laver" : Fille, prenez le pot *lavoir*, Si faites laver mon seigneur (Mir. femme roy Port., c.1342, 159).

II. - Subst.

A. - "Récipient destiné à se laver ou à laver qqc." : En la cuisine. Ung *lavoer* de cuyvre à deux tuaux (...) Item, une chane d'arain (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 115).

- "Petit récipient pour se laver les mains" : ...Perrin Darien, chaussetier, demourant partout, prisonnier detenu oudit Chastellet pour souspeçon d'avoir mal prins et emblé en l'église mons. Saint-Eustace à Paris une chauffrete ou *lavoir* à mains, à quoy les prestres d'icelle eglise ont acoustumé de laver leurs mains (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 463). Et sy te mande par ledit ambassadeur ung present, c'est assavoir du baulme fin de nostre sainte vigne, ung bel lupart, trois escuelles de pourcelaine de Sinant, ung plat de pourcelaine de Sinant, deux grans platz ouvertz de pourcelaine, deux touques verdes de pourcelaine, deux bouquetz

de pourcelaine, ung *lavoir* ès mains et ung garde manger de pourcelaine ouvré... (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.1, c.1453-14, 124).

B. - "Endroit, dans une mine, où l'on soumet un minerai à différents bains ou courants d'eau pour le purifier" : ...les regrez estans audit martinet de Cosne en quatre monceaux, dont (...) le second et le plus grant qui est entre le premier dessus dit et le *lavouer* a esté lavé une foiz au rouable tant seulement ; le tiers et plus petit monceau, qui est au plus près dudit *lavouer* et qui est yssue de la mine de la montaigne des seigneurs de Chastillon et Polonieu, a esté lavé une foiz seulement au rouable (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259). ...les minieres de fer, eaue et *lavoers* des mines dudit fer (Trés. Reth. L., t.3, 1470, 461). [R. M.]

LAVOULERIE, (?) (lavoulerie)

[Ø]

"?" : ...et pour ce que yceluy moulin a este longuemant et encores est en ruyné et que en *lavoulerie* navoit autre moulin... (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1377, 256). [Sans doute à lire *la voulerie* et à rattacher à GD VIII, 277c : *voerie*¹ "terre tenue par un tenancier" ; p.278a, GD enregistre une forme *voulrie*] [R. M.]

LAVURE, subst. fém. (lavure)[T-L : *lavëure* ; GD : *laveure* ; GDC : *laveure*¹ ; AND : *laveure* ; FEW V, 214b : *lavare* ; TLF X, 1045a : *lavure*]

A. - "Lavage" : Le pape Sother institua que les nonnains sacrees ne touchassent le calice, la plataine ne les corporiaux ne les autres aournemens de l'autel, comment qu'elles les puissent bien faire [confectionner] et mettre en ordenance quant aux coustures et secondes *laveures* [le premier lavage se faisant avant la confection], a l'exemple de Marie qui fist les courtines qui avironnoient le tabernacle. (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 418). Laquelle chose il entedy bien et beau selon la voix de celle qui ce luy demandoit. Et adoncques lui respandy encoire de l'eaue par dessus la teste, et après la troisieme *laveure* il s'esdrecha et ouyt ja en l'église du saint confés une cloche... (MIÉLOT, *Vie st Josse* J., c.1449, 65).

B. - "Eau qui sert à laver ; en partic. lotion médicinale qui sert à nettoyer les plaies" : SATAN. Bien scai que par l'eaue passa le pèlerin Et que dedens on le lava ; Mes tantost com cognoissance Il ot et aperceance, Sa *lavëure* pou prisra Et en l'ordure se bouta. (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 25). ...et, se aucune immondice cheoit ou calice (...), si la devoit prendre et enclorre en une fiole ou laver et ardoir, et la *laveure* mettre en reliques avec la poudre. (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 520). Apres, mettez les *laveures* en ung vaisseau de boiz ou de terre et non mye d'arain ou de fer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 281). Ceste *lavadure* retient toute couleur (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, II, 4).

- *Lavure de chair*. "Eau sanguinolente qui s'écoule de chairs lavées" : Et ce c'estoit en la cime, l'egestion est ainsi que *laveure* de chair et se c'est ou gilbus l'orine est espesse et confuse et la tumeur est en maniere d'une glande (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, IV, 9). Se c'est de la vecie on le congnoit par la douleur de la partie et l'orine est trouble, se c'est de sang qui soit comme *laveure* de chair, il vient par foiblesse du foye et des reins (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VI, 11).

Rem. MONDEV. ds TLF.

- Au fig. [Dans un cont. relig.] : Tresdouce Dame, ceste *laveure* ne saverioie jeo trover si ceo ne feust des ameres lermes et salees qe de vos douz oeux noun pas degouterent, mes ferement correrent par parfitement grante dolour de coer, et *laveure* ceo poet

elle bien clamer, car lavez estoit mult sovent en diaux jours et en trois nuytz tout le douce visage (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 136). Car nule emplaistre ne oynement ne me purroit eider a garrir la plaie sanz un fyne bone *laveure* qe purroit ouster tout l'ordure qe envyron et souz la plaie est et par dedeinz entrez bien parfonde. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 143). Sy regarde par maniere presques non despareille comment l'eau est saintefyee des saintes *laveures* du saint confés, et comment celle qui estoit aveugle dés le ventre de sa mere, a esté enluminee des dittes *laveures* (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 28).

C. - "Parcelles de minerai qui restent après l'opération du lavage" (synon. *lavement*) : ...trouvé en la plomberie dudit lieu de Cosne 573 pièces deux demies pièces et 11 places pesans le tout 703 quintaux 55 l. (...) Item, trouvé en la plomberie du martinet dudit lieu de Bricieu 12 pièces de plomb en table, pesant le tout 17 quintaux 80 livres. Item, y trouvé certaine quantité de *laveures* et coupeures yssues dudit plomb en table estimées à dix quintaux. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 258). [R. M.]

LAXATIF, adj. (laxatif)

[T-L : *laxatif*; GDC : *laxatif*; AND : *laxatif*; FEW V, 226b : *laxare*; TLF X, 1045b : *laxatif*]

I. - Adj. "Qui accélère l'évacuation des matières fécales, laxatif" : ...le fit servir d'un buvrage tres doulz et tres plaisant a boire de premiere venue, lequel neantmoins estoit couvertement sy *laxatifs* qu'il ly esmut et destrema le ventre, telement qu'il en moru finalement de honte et de meschief. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 389). ...ledit cuisinier vint parler audit Alixandre et lui dist, s'il pouvoit finer de certaines pouldres qu'il appelloit *laxatives*, qu'il les lui envoyast, et qu'il en mettroit ou poutaige dudit sire de Causis (Doc. Poitou G., t.9, 1454, 368).

- *Medecine laxative* : Il esconvient evacuer par medecine *laxative* la matiere digeree, et non mouvoir la matiere crue, especialment ou commencement, se ainsi n'estoit que la matiere feust furieuse. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57). Si comme faire incision ou non faire, donner medecine *laxative* ou non donner, ce n'est pas medeciner et guerir. (ORESME, E.A., c.1370, 322). Et pour ce, aussi comme par medecine *laxative* est fait remede contre replexion de humeurs, semblablement delectacion est remede contre tristesse. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 341). Quant l'estoille chien se lieve cosmiquement ou helyaquement ou quant elle est aussi a l'opposite d'icelle les medecines *laxatives* ne sont pas convenables a lors prendre (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 11, 208 r°). *Medecine laxative* (...) est cele qui esvacue male humeur. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2). Et aussi est aultre maniere de atractifz lesqueulx de leur substancielle qualité esrachent les matieres comme sont medecines *laxatives* et toutes les triacles desqueulx la expecullacion est plus congneue aux phisiciens que aux chirurgiens. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.5).

. P. plaisant. "Qui fait courir" : ...et le firent partir des Celestins de Lion et chacun pensoit qu'il eust pris medecine *laxative* et fut outre les mons, avant que nul s'en aperceust. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 162 v°).

II. - Empl. subst.

A. - Subst. masc. "Médicament purgatif" : Et pareillement tu doibz noter que les *laxatifz*, se on les veut donner, ilz doyvent estre moult foibles, car celle maladie se concorde volentiers avec flux de ventre (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 12).

B. - Subst. fém. [P. ell. de *medecine*] "Médicament purgatif" : Quant la crise est en voye de faire, et quant elle est faicte

parfaitement, le medecin ne doit neant faire, ne innover, ne user de *laxative* [ne] d'autres provocacions, maiz laisser nature faire son operacion. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57). *Laxative* ayant pouvoir ou vertu à laschier. (LA HAYE, P. peste, 1426, 210). [R. M.]

LAXATION, subst. fém. (laxation)

[T-L : *laxacion*; GD : *laxation*; *FEW V, 226b : *laxare*]

"Relâchement" : Qu'est saignee et vomite et *laxacion* par dessoubz, toutes ces choses ont tant de foiz esté dictes qu'il n'est mestier de plus repeter (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 204).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500 (*l'eau de citrulle lasche le ventre par une laxation bonne*), ds GD IV, 741a.

- Au fig. : Il n'ont mes emulacion De bien tenir religion ; Rigne et constitucion, Tout est mis a *laxacion*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 133). [R. M.]

LAXATIVE, subst. fém. (laxative)

[FEW V, 226b : *laxare*]

MÉD. "Remède laxatif" : Quant la crise est en voye de faire, et quant elle est faicte parfaitement, le medecin ne doit neant faire, ne innover, ne user de *laxative* [ne] d'autres provocacions, maiz laisser nature faire son operacion. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57). [D. J.]

LAXATIVEMENT, adv. (laxativement)

[FEW V, 226b : *laxare*]

"En relâchant" : *Laxativus* (...) : chose qui lasque. *Laxative* (...) : *laxativement*. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). [R. M.]

LAXER, verbe (laxer)

[GD : *laxer*; *FEW V, 226b : *laxare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Relâcher qqc." : [Le prisonnier] se leva prestement de telle aleure qu'il pouoit, car ses loyens n'estoient point encorres *laxez* du tout. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 61).

B. - Au fig. "Permettre, autoriser qqc." : ...soubz umbre de quelzconques marques, contre-marques ou represailles qui pourroient estre cy après *laxées* et declairées entre les villes, communautez et marchans particuliers de leurs nacions et contrées dont ils seroient ainsi partiz et deslogez pour venir demourer en nostredite ville de Montpellier (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 276). Mais pour ce qu'ilz n'ont voulu souffrir ladicté sentence estre mise à execucion, furent *laxées* represailles contre eulx. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 109). ...et qui trop pis est, [l'archevesque de Cologne] a sur eux et ledict comté de Flandres *laxé* interdit general, en voulant contraindre nosdicts sujets par telles censures ecclesiastiques (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 255).

II. - [Empl. pronom.]

A. - [D'une chose] "Devenir plus lâche" : Tantost les loyens se *laxerent*, et cheirent les fers hors des mains du prisonnier, lequel alors confiant de son salut, que par avant il ne esperoit venir a son plaisir, se leva prestement ... (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 61).

B. - [D'une pers.] *Se laxer de qqc.* "Se débarrasser de qqc." : Adoncques se *laxa* premierement du tout le carkant de fer de ses pietz et sailly de ses gambes tout le fais qui y estoit. Et luy affranchy print son karkant et fers et vint en la montaigne qu'on dist de Bavemont (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 61). [H. G.]

LAYANT, subst. masc. (layant)[FEW XVI, 436a : *laeye*²]

"Salamandre" : ...Crappaux, *layans*, serpens ardans (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 89). Laissies nos serpens, nos *laians*, Nos basilicques (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 114). Serpens et Dragon vallent pis Que *leaves* [l. *leans* ?] ne qu'escorpions (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 141). ...Culeuvres, serpens et *layans* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 239). Sus, *Leant* et Escorpion (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 281). [R. M.]

LAYÉ, adj. (layé)[*FEW XX, 11a : **laid*]

"Sous forme de lai" : Rondel *layé*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 48). Balade *layee* que le prisonnier fait le jour de Pasques. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 50). Balade *layee* de la passion Nostre Seigneur. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 148).

V. aussi *lai*² [R. M.]**LAYEE, subst. fém.** (layée)[T-L (renvoi) : *laiee* ; GD : *laiee*² ; *FEW V, 225a : *laxare* (?) (?)]

Région. (Lorraine) "Cession, bail"

Rem. Doc. (Metz) 1331, 1338, 1408 et AUBRION, *Journal L.*, 1487, ds GD IV, 699a-b.

- *Layee en plait*. "Procuration" : Colin Champion, l'escrivain, qui estoit en plait pour sr Phelippe de Raigecourt, chl'r, avoit affaire amener, en l'ostel du doien à Metz, ij hommes de Retoinffay, que ledit sr Phelippe, qui adoncques estoit hors de la garde de la cité, avoit prins et menés au Pont ; et depuis, à Mousson ; et après, à Ancerville où il les i détenoit ; ou le dit Colin avoit bien à renucier à sa *laiée* en plait qu'il avoit du dit sr Phelippe. (AUBRION, *Journal L.*, 1481, 118). [R. M.]

LAYER, verbe (layer¹)[T-L : *laiier*² ; GD : *laiant/laiier*² ; AND : *laier* ; DÉCT : *laiier*² ; FEW V, 225a : *laxare*]

"Laisser"

Rem. Les formes du type *laira*, *lairons*... "laissera", "laisserons" (les seules qui subsistent en m.fr.) sont mises sous *laisser*. [R. M.]

LAYER, verbe (layer²)[T-L (renvoi) : *laiier*¹ ; GD : *laiier*¹ ; FEW XVI, 438b : **laida*]

"Faire des *laies* dans une forêt (des chemins, des marques avant la coupe)"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1350 (Neuchâtel, *leyer*), 1375 (Oise, *laier*) ds GD IV, 699c-700a.

V. aussi *laie*¹ [R. M.]**LAYET, subst. masc.** (layet)[GD : *laiet* ; *FEW V, 180b : *laqueus* (?) (?)]

"Lacet" : Un petit reliquiaire (...) et pend à un *layet* de soye. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 330). [Seul ex.] [E. P.]

LAYETTE, subst. fém. (layette)[T-L : *laiete* ; GD : *laiete* ; FEW XVI, 435b : *laeye*¹ ; TLF X, 1046a : *layette*]

A. - "Coffret, petite caisse (servant à ranger des papiers, des vêtements, de menus objets personnels)" : Je vous renvoie la *layette* que vous me baillastes au partir de vous et tout ce qui estoit dedens, car tout est mis par ordre dedens vostre livre. (MACH.,

Voir, 1364, 522). J'ai trouvé en la *layette* que vous m'aviés envoié unes lettres clauses qui aloient a vous, si les ouvri, pour ce que je ne savoie pour quoi vous les aviés envoies ; et trouvai que c'estoit une balade, que on vous envoioit, si la vous renvoie, pour ce que je pense que vous ne la veystes onques, car elle ert encore toute sellée. (MACH., Voir, 1364, 540). Je le mis en une *layette* Que j'avoie proprement fete. (FROISS., Pr. am. F., 1372-1373, 80). Lesquelz dirent audit de Cessieres, environ II jours après, que l'un de leurs diz arrests estoit seellé en las de soie et cire vert, et faisoient faire au devant du Chastellet de Paris une longue *layecte*, à la mesure dudit arrest, fermant à clef pour le garder plus seurement et nettement (BAYE, I, 1400-1410, 4). ...aucune foiz, quant les procès sont gros et que touchent grans parties, [la Court] donne bien congié de pranre et donner IJ ou IJJ *layettes* d'espices. (BAYE, I, 1400-1410, 62). Une *layecte* de bois (Ch. VI, D., t.2, 1418, 288). Pour un grant *layette* à mettre lesdits atours (Comptes Lille L., t.1, 1426, 244). À luy (à Didier), pour une *layette* pour mectre le livre du Cueur (Comptes roi René A., t.1, 1476, 242). ...une *lyète* plate en laquelle y a ung petit de coural (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 352). Je m'en voys enquerir a l'estre Ou sont les povres crestiens, Et tous ces tresors que je tiens Leur departiray justement. (...) Adonc il s'en va a tout une *layette* ou deux aux crestiens. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 200).

B. - "Petit coffre emboîté dans un meuble et qu'on peut tirer" : Ung buffet de pin ouvré, avec deux serreures, et deux *layetes* sive tiradors. Item, ung banc tornis avec la barre. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 281). [R. M.]

LAYEUR, subst. fém. (layer)[T-L : *läor* ; GD : *laor/lawour* ; AND : *laur* ; FEW V, 203b : *latus*¹]

"Largeur, étendue" : ...et enchise d'un costé et d'autre de tez dois et coupe au lonc de l'eschine, d'un costé et d'autre, de la *leeur* de tes trois doiez, en alant droit a la queue. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 84). ...le plus haut et le plus bas en prenant selon la *leeur* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297). ...tu sais bien qu'il ne fesoit si grant froit cest annee comme il fait à present, car il neige, gresillie et gielle si fort que l'yauve est aussi espès engiellée comme la *laeüre* de mon pié (Man. lang. G., 1396, 56). Latitudo (...) : *leeur*, estendue, largeur (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 267). On entre par ung petit huys de ceste chambre a une autre, qui a peu pres a une mesmes *leeur*. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 149). Après il commanda une autre voie estre faite en *l[e]eur* du royaume (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 106). Item unité en quantité fait les choses equales selon qu'elles sont d'une longueur, d'une *laieur* et d'une grosseur. (Somme abr., c.1477-1481, 127). Il est dont a tenir certainement que en Dieu proprement a parler, n'est ne longueur, ne *layer*, ne haulteur, ne parfondeur, mais sont en Dieu ces quantités a parler par maniere de methafore, c'est a dire en attribuant a Dieu par transport des mots ce que proprement appartient aux creatures et choses corporeles et temporeles. En Dieu est *laieur* de charité, par laquelle il nous revoque et rapelle de nostre erreur. (Somme abr., c.1477-1481, 131). Et pour tant est a scavoier que de dire aucune chose estre en lieu par circonscription determinee et par diffinition naturele, comme est ung corps, il se entent que a cause de sa longueur, *leeur* et parfondeur elle est en lieu par circonscription et selon sa nature finie et en lieu diffinitivement. (Somme abr., c.1477-1481, 137).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1461 (Amiens, *layer*) et 1490 (*leeurs*) ds GD IV, 720c-721a. Cf. aussi T-L V, 237 : *läure* et Scheler, *Gloss. Geste Liege*, 24, s.v. **albour* : la forme

l'albour, dont l'Éditeur dit qu'elle peut être lue *lawour*, équivalait peut-être à *laour* "étendue" (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, v.10426 : *car un angle d'honneur Desquent en une nue, qui tint moult grant l'albour*). Mais l'interprétation par *albor* "blancheur, éclat" est également envisageable. [R. M.]

LE, art. et pron. pers. (le)

[T-L : *le* ; GD : *le¹/le²/le³* ; AND : *le¹* ; FEW IV, 550a, 551b : *ille* ; TLF X, 1047b : *le¹* ; TLF X, 1051b : *le²*]

I. - [Article]

A. - [Art. défini singulier] *Le / la*

1. [Le locuteur présume que l'interlocuteur est en mesure d'identifier l'objet en cause] : Se ne fust *le* doulx souvenir De la royne glorieuse, Morte fusse de mort honteuse (Mir. enf. diable, c.1339, 20). Après ce Durtez durement Respont et moult creusement *Le* honteus amant despita (MACH., D. verg., a.1340, 41). Dites moy, mes suers, n'est ce pas *Le* clerc que je venir la voy ? (Mir. abbesse, 1340, 67). C'est un escut dont *la* matiere Est de souffrir a humble chiere, Et *le* champ est de fin asur. (MACH., R. Fort., c.1341, 67).

- [Devant des noms propres, noms de fleuves, noms de pays...] : ...à l'endemain ilz passerent *la* Tamise au pont à Staves (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 64). ...né de la ville de Bausmes les Nonnains, outre *la* Sone (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 126). La cité de Babiloine siet sur ung fleuve qu'on appelle *le* Nil, qui est moult grosse riviere et large. (Voy. Jérus., c.1395, 64). ...du temps que les Allemaignes, que nous disons en la generalité de langaige Germanie, et *la* France, que nous nommons Gaule, furent payens et non enluminez de la loy de grace, il estoit moult de royaumes particuliers (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 21). Et s'en alla par *la* Bourgogne, avec peu de gens (COMM., II, 1489-1491, 329).

• *La saint Jean / la saint Remy...* "Le jour où l'on fête saint Jean, saint Rémy..." : ...jusques au mercredi après *la* Saint Andruy (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 27). L'an de grace mil CCC et trente, le vendredi avant *la* Saint Vincent... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 35).

- *Le mien / le tien / sien / le nostre / le vostre / le leur*. V. *mien, tien, sien, notre, votre, leur*

- [Ancien cas sujet] *Li* : ...en la forme et maniere que *li* roys nosire le nous mande par les dites lettres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 14). ...et *li* escuierz Ly dist : ... (Dit prunier B., c.1330-1350, 69). Alors te volt on baptisier : *Ly* dyable sanz delaiier Dit que se l'en te baptisoit Toy et ta mère estrangeroit. (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Qant *li* rois d'Engleterre qui avoit ses espies en Flandres sceut que... (FROISS., Chron. D., p.1400, 880). Tous *li* mondes est empechiez De guerres (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 15). *Li* Roiz nostre Sire entra après sa messe finée en sa Chambre de Conseil (BAYE, II, 1411-1417, 129). Or porront *ly* fol et *li* saige Passer par ycy ardiement (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 134). ...ou est *ly* tiers Calixte, Derrenier decedé de ce nom... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 46). Autant en emporte *ly* vens ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 48). ...*ly* cueur Ne pourroit durer a sentir Tel odeur (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 38).

- [Sujet fém.] : *Ly* grans biens et *ly* courtoisie Qui en vous est m'a sy ataint Que... (Dit prunier B., c.1330-1350, 67).

Rem. Doc.1352 (Valenciennes) ds GD IV, 743c.

- [Formes contractes (prép. + *le*)] *Au* (à + *le*) / *del/du* (de + *le*) / *el* (en + *le*) / *ou* (à/en + *le*) : Nous avons ottroué et ottrouons de grace especial a l'abbé de Saint Germain des Prez et *au* convent que l'arrest donné sollempnement en nostre court contre les diz religieux et pour ceus de Saint Magloire de Paris soit reveuz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 9). Nous avons receu les lettres *du* roy noseigneur contenz la forme qui s'ensuit : ... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 13). ...*ou* lieu ou il tenoient et ont acoustumé de tenir leurs plaiz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). ...et cils clers Qui me samble gais, jolis et apers, Fu atapis *ou* jardin et couvers En plus espès dou brueil qui est tous vers. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). ...*ou* temps present ne *ou* temps a venir (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 161). ...selon le dit de Salomon es Proverbes *el* .XIIe. chapitre (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 17). ...*ou* plus fort *del* estour, L'espee ou poing (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 40). ...tout ce que par lui *ou* nom dudit de Bourgoigne leur seroit promis (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 351).

Rem. Forme *dau* "du" (doc.1349, Maine-et-Loire) ds GD IV, 742a ; *on* "au" (doc.1495, Maine-et-Loire) ds GD IV, 743b.

2. [Avec une valeur "intensionnelle" (le subst est pris pour les propriétés qu'il représente et non comme un objet du monde identifié parmi tous les autres de même nom)] : Car cil qui *la* joie ont en garde De ce se prennent si près garde Que nuls ne te saroit despondre *Le* debat qui est *au* respondre (MACH., D. verg., a.1340, 40). ...Ains vous en alastes *le* pas Ne say ou (Mir. abbesse, 1340, 64). *La* rousée par dessus la verdure Resplendissoit Si clerement que tout m'esbloissoit (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58).

- *Le mieux*. / *Le plus...* V. *mieux, plus*

- [Avec une valeur distributive] : En peril cent foiz *la* sepmaine Sont de cheoir et trebuchier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 69).

3. [Art. générique singulier (l'objet en cause est une entité ; *l'homme est mortel* : non pas un homme particulier, mais l'homme en tant qu'homme, l'entité *homme*, définie par les propriétés qui font qu'un homme est un homme)] : Saches de vray qu'en tout endroit Ou on descript armes a droit *La* couleur de pers est clamée Asur, s'elle est a droit nommée, *Le* rouge gueules, *le* noir sable, Et *le* blanc argent (MACH., R. Fort., c.1341, 68). Et *le* fer chaut, on le doit batre. (MACH., R. Fort., c.1341, 75). *Le* sage craint folie A faire, et *le* fol trop s'i fie. (Mir. ev. arced., c.1341, 106).

B. - [Art. pluriel] *Les*

1. [Art. défini pluriel (le locuteur présume que l'interlocuteur est en mesure d'identifier la classe en cause, liée à une certaine situation ; ce qui est dit vaut pour tous les éléments de la classe - ou du moins pour la majorité d'entre eux (p. oppos. à *tous les*) ; *les Anglais sont des traistres* : aux yeux du locuteur, c'est vrai majoritairement)] : Si vous requier, ma douce suer, Pour Dieu que vous me pardonnez *Les* meschiez que pour moy avez (Mir. enf. diable, c.1339, 24). ...et d'Amours Congnoist il tous *les* assaus, *les* estours, *Les* biens, *les* maus, les plaintes et *les* plours Mieux qu'Ovides qui en sot tous *les* tours. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 107). Diex, con longues me sont *les* nuiz, Quant je suis en ceste pensée ! (Mir. abbesse, 1340, 66).

- [Ancien cas sujet] *Li* : Comme (...) après le decés du dit Thommas se fussent trais *li* dis excecuteurs par devers nous et eussent donné pleinement et liberalment a nous et a nostre eglise cent soulz par. de rente tous amortis selonc l'ordenance du dit feu Thommas... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 295). Les

pastours ainsi le firent, et puis les loups vindrent seurement et sanz paour, quant *li* pastour dormoient, et devourent les berbis. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 74).

- [Formes contractes (prép. + *les*)] *Aux/as* (à + *les*) / *des* (de + *les*) / *es* (en + *les*) : ...que, lundi prochain, a heure de prime, il restablistent ou restituent ou facent restituer et restablir *aus* religieux de Saint Magloire de Paris... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). ...dont mencion est faite *es* dites lettres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). Cestes donnent de leurs joyaux Et de leurs dons riches et beaux *As* chevaliers (Dit prunier B., c.1330-1350, 42). Amis, nous dinerons avant *Des* biens que Dieu nous a prestez: Veez les cy touz aprestez. (Mir. enf. diable, c.1339, 40).

Rem. Pour *en* + *les*, formes *ens* (doc.1336), *eis* (doc.1378) et *eus* (doc.1342) ds GD IV, 744b-c.

2. [Art. générique pluriel (la classe en cause est composée de tous les éléments possibles, indépendamment de toute situation particulière); ce qui est dit vaut pour tous les éléments de la classe - ou du moins pour la majorité d'entre eux (p. oppos. à *tous les*); *les oiseaux volent*: ils sont capables de voler (même si la poule ne vole pas très loin)]: Car maint aiment - et j'aussi l'aim - Trop plus le printemps que l'iver, Car neis *les* bestes et *li* ver Qui contre lui de la terre issent De sa venue s'esjoissent, Et *li* oisillon s'en esgaient (MACH., D. Lyon, 1342, 159). *Les* personnes du monde entre lesquelles bonne et sainte amour est plus necessaire sont *les* personnes conjointes par mariage, car ilz ont a vivre et habiter continuellement ensemble. (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). Et spirituellement a parler, *les* meilleurs nouvelles c'on puist dire a personne devote, si sont quant on li dit que Dieu veult habiter avecques li et que il a paix entre Dieu et lui (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 206). Et de tous *les* biens qu'Amours donne, Plaisance les lieus en ordonne (MACH., D. Aler., a.1349, 324).

II. - Pron. pers. *Le / la / les*

A. - [Pron. pers. clitique ("non-prédicatif", atone, antéposé), en fonction d'objet direct]: Tantost de si près *les* suivrons Qu'il ne nous pourront eschapper. (Mir. enf. diable, c.1339, 11). Einsi Espoir *le* reconforte, Qui moult doucement li enorte Qu'il soit pleins de bon reconfort (MACH., D. verg., a.1340, 39). Lors prist un anel en son doy, Bel, bon, chier, precieus et riche, Et doucement en mien *le* fiche. (MACH., R. Fort., c.1341, 76). Encor vous pri, vierge gentieulx, Pour le peuple qu'a gouverner Ay, que si *le* puisse atourner A sainte penitence emprendre Que les ames en puisse rendre A Jhesu Crist mon creatour (Mir. ev. arced., c.1341, 110).

- [En fonction d'attribut]: Dont qui est amans, si se tiengne; Et qui ne *l'est*, si *le* devegne (MACH., D. Aler., a.1349, 402). Qui n'est feable a Dieu, comment *le* sera il a homme? (GERS., Annonc., a.1400, 235).

- [Formes contractes, *nel* "ne + le", *nes* "ne + les"]: Sy tost qu'i le peult adviser, Bien le congnut et advisa Et contre lui s'agenoulla, Mais la dame *nel* congnu mie. (Dit prunier B., c.1330-1350, 82). Tous engiens sont melancolieux; pour che *nes* prens je mal en gré se je suis tardif (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 62).

B. - [Pron. pers. clitique neutre]: S'ainsi *le* fais a touzjours mais, Ne te faudray ja a nul fuer. (Mir. enf. diable, c.1339, 4). Mais se j'ay fait Riens ou il ait villenie ou meffait, Veuilliez *le* moy pardonner, s'il vous plait. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 60). Amis, et je *le* te diray Volentiers, sans faire lonc plait (MACH., R. Fort., c.1341, 78).

C. - [Empl. "prédicatifs" ou toniques]

1. [Empl. "prédicatif" et tonique après l'inf. (rare)]: Semblablement, quant le lyon voit ou treuve .I. cerf ou une chievre sauvage, il ne se delicte pas en veoir *les*, fors pour ce que il espere mengier *les*. (ORESME, E.A., c.1370, 221). Et donques esjoir soy et deliter en teles choses et mesmement amer *les*, c'est un vice bestial et vituperable. (ORESME, E.A., c.1370, 222). ...car le juste ne peut pas moins, mais plus, faire quelzconques teles choses comme seroit cognoistre charnelemt la femme de son voisin et ferir *le*. (ORESME, E.A., c.1370, 322). ...c'estoit grant avarice de vendre *le*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 240). Item, l'en doit plus eslire une bonne chose et retenir esperance ou puissance de la recouvrer ou semblable que perdre *la* et perdre avecques ce tele esperance et puissance (ORESME, E.A.C., c.1370, 480). Item, il fu dit ou secont chapitre du tiers que aucunes operacions sont desquelles l'en doit plus eslire mourir que faire *les*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 481). Messeigneurs, je feray volentiers, et faire *le* me convient [mais sans doute cas différent: *le me* est proclitique par rapport à *convient*] (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 35). Jusques aux murs de leur cité, Par force et par necessité, Les font fuyr, et bien y pert Que Hector n'y est! Et, pour ce, pert L'ost des Troyens, que Achillés S'efforce a desconfire *les*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 100).

2. [Empl. tonique après l'impératif]: Vierge, par vostre humilité, Secourez *le*, damme honorée. (Mir. enf. diable, c.1339, 45). Avant, seigneurs, renmenez *la* Et puis l'en en ordenera Selon raison. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 146). Se je me plains, dame, j'ai bien de quoi, Car vo regart me sont un peu trop fier: Adouchiés *les*, quant les jettés sur moi. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 82). Qui ensevelir le vouldra Prengne *le*, faire le pourra Seurement. (Mir. st Ign., 1366, 113). Se le roy prent ton pucelage, Seuffre *le*, si feras que sage (Mir. Berthe, c.1373, 167). Se ung lievre est pris .XV. jours ou troiz sepmaines devant Pasques, ou en autre temps que l'en le veuille garder, effondrez *le* et luy ostez les entrailles (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 196). Ces beaux mignons a vendre et a revendre, Regardez *les*, sont ilz pas a louer? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 491). Garde *le*, puis que tu le tiens (Feste roys, c.1475-1500, 309).

- [Rare après un verbe coordonné ou juxtaposé]: Si n'avons la plus demouré, Ains partismes, laissasmes *les*, Jusques aux bonnes Hercules Alasmes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 66). [R. M.]

LÉ, adj. et subst. masc. (lé)

[T-L : *lé*; GD : *lé*¹; GDC : *lé*; AND : *lé*¹; DÉCT : *lé*; FEW V, 203a : *latus*¹; TLF X, 1054a : *lé*]

I. - Adj.

A. - "Large": C'est une roche en mi une valée Qui tout entour est d'iaue environnée, Grande, bruiant, parfonde, roide et *lée* [var. longue et *lee*]; Et li vergier Sont tout entour si bel qu'a droit jugier, On ne porroit nuls plus biaux souhaidier. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 110). ...une fosse *lee* (Tristan Nant. S., c.1350, 212). ...en ung val qui fut parfont et *lez*. (Tristan Nant. S., c.1350, 255). Les nimphes dou bois le plourerent [Orphée] Parfondement, car moult l'amerent, Et de tous les arbres les genres, Les grans, les moiens et les menres, Et les rivieres ensemment Le plourerent parfondement Et si qu'elles en furent tourblees Et acreües et plus *lees*. (MACH., C. ami, 1357, 93). Devant la porte a une place, Qui tient IJ. archies d'espace; Et puis une haute montaigne Qui est moult rote et moult grifaingne. Et se n'i a que trois entrées, Qui sont rotes et si po *lées* Qu'il n'i puet monter nullement C'un homme ou IJ. tant seulement. (MACH., P. Alex., p.1369, 136). Nos gens ne pooient monter Sus la

montaigne nullement Fors par trois lieux tant seulement, Qu'il n'i avoit que III. entrées Vers le chastel, assez po *léés*, Entre viés murs et viez terraces ; Ne riens n'i avoit que les places. (MACH., P. Alex., p.1369, 162). ...et avoit le front longuet et *ley* [...] un petit bautey [l. vautey "vouté, bombé" ?] (Cardenois C., c.1380-1400, 70). Et est environnee d'une eaue parfonde et *lee* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 70).

- Au fig. : ...l'art de medecine est tres parfont et tres *lee* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373).

- *Long et lé* : Chartres en ay longues et *léés*, Bien escriptes et bien scellées (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 13). [L'empereur Charles] Son païs de XVI. journées A acréü, longues et *léés*. (MACH., P. Alex., p.1369, 32). Huit jours entiers y sejournerent, Et en la ville se jouerent, Qui estoit grant et longue et *lée*, De tours et de murs bien fermée. (MACH., P. Alex., p.1369, 189). A l'entrée de ce palais Oü on feïst bien un eslais, Tant estoit grans et lons et *lez*, Ot C. Sarrazins aus II. *lez*, Et chascuns tenoit une hache Dont on tuast bien une vache. (MACH., P. Alex., p.1369, 196). Venimes tout en parlant Parmi la lande longe et *lee* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 94). Si comme il fu dit ou premier chapitre du premier, superficie est une quantité ymaginée longue et *laee* sanz quelcunque profundité ou espesueur (ORESME, C.M., c.1377, 588). En vostre empire longue et *lee* Justice faictes a tout homme ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 158). Premièrement fin se prend pour terme, et par tele maniere quantité continuele, comme ce qui est long, *lee* et parfont, est infinie, car elle est divisible infiniment, pour ce que en chose qui a quantité continuele n'a point de terme en division, comme ne en nombre n'a point de terme en adjoustant. (Somme abr., c.1477-1481, 132). [D'une pers., p. plaisant.] ...Grans gars, gros, gras, gris, *lés* et longz. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 71).

. "Tout entier, dans toute son étendue" : Tenez la couronne royal, Comme seigneur bon et loyal. Tenez le mantel et l'espee. En vostre empire longue et *lee* Justice faictes a tout homme ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 158).

. "Partout" : Prince suis de tous appellé, Regnant hault et bas, long et *lé*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 116).

. À la longue et à la *lee*. "En long et en large, en tout sens" : Ce monde est bien mer salee, Car a la longue et a l'alee [l. a la *lee*] [cf. note de l'éd.] Grant meslee De vens y peut on sommer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 381). [Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 813 ; l'éd. présente également la leçon a l'alee, mais le gloss. s.v. *longue* rectifie en a la *lee*]

. RELIG. [Dans une comparaison, à propos de Marie] : ...elle est plus haulte des cieulx, plus longue que la terre, plus *lée* que le monde et plus parfonde que la mer, dont saint Bernart dit : Marie, qui est ce qui peut raconter ta longuesce, ta largesce, ta haultesce et ta parfondesce ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 254). [V. *infra* II A]

- *Lé* + indication de mesure : ...une table de marbre, longue bien une aulne et bien ung espan *lee*, painte a or (Chev. papegau H., c.1400-1500, 28).

. [D'un drap] : Item, ces draps devant dis doivent estre trois aunes *let* en le lamme parmy une oriére des listes de 10 fieuz dedens les trois aunes et nient plus (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 41).

B. - P. ext. "De grande dimension, grand" : Tranchez li le chief de s'espée. Elle est assez tranchant et *lée* Pour tel fait faire. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). Adont fu une pierre ostee Qui moult estoit pesant et *lee*, Si le mirent [Daniel] sans demourer, Pour li mangier et devourer, Comme l'aïgnel entre les leus, Avec les lions

familieus. (MACH., C. ami, 1357, 40). ...de blanches plumes *lees* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 424). Les pustulles *lees* ne sont pas prurigneuzes, et pour ce sont elles plus de legier garies. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 90). Si montai sur ma haguenee, Qui estoit grosse et grasse et *lee*, Et m'en alai tout bellement, Quar bien en avoie aisement. (MACH., Voir, 1364, 190). Helas ! la fere leopartie A destruit de France la *lée* La plus grace et riche partie Qui Normendie est appellée. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 128). Mes amis, de ceste touaille Vous nettiray ung pol vous playes, Car assez en avés de *layes* Et d'ouvertes a habondance (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 133). Sus sa teste pelee *lee*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 184).

- [D'une ville, d'un pays...] : Et Galaffre le roy d'Ermenye la *lee*... (Tristan Nant. S., c.1350, 121). Vers Valvenise va, la cité large et *lee* (Tristan Nant. S., c.1350, 223).

- *Grant et lé* : La prairie fut grant et *lée* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 11). Moult est donc le ciel grant et large Et cest monde a petit de marge Qui tant nous semble grant et *lei*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 102). Et par routes grandes et *lees*... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 457). Tantost fist sonner la trompette Li roys, en signe de retrette ; Si que chascuns se retrey Long de la porte, et se trey En une place grant et *lée*, Seul le lieu où fu la meslée, Entre la ville et la marine, Et n'i avoit ronce n'espine. (MACH., P. Alex., p.1369, 78). Li gentils roys, sans detrier, Fist parmi tout son ost crier Que toute maniere de gent, Gens d'armes, vallet et sergent, Fussent tuit à une assablée, En une place grant et *lée* Qu'est entre la ville et la mer, Autrement ne la say nommer. (MACH., P. Alex., p.1369, 100). ...la terre grant et *lee* Je avoie toute passee, Sanz en estre de riens lassee. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 266).

II. - Subst. masc.

A. - "Largeur" : ...il doivent porter pour les grans rivieres fillé que il tendent au dessuz et au dessous, lesquies sont larges a l'antree, aussi comme un quidel, pour comprendre le [*lé*] des rivieres. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 97). De lonc, de *lé* et de travers Vueil regarder si venroit ame ; C'est nient, n'y voy homme ne femme. (Mir. roy Thierry, c.1374, 269). Quant j'oz fait mes oblacions Et dites mes devociions, Je regarday comme il est fait A demi compas, et de fait Le hault et *lé* le mesuray Et encore la mesure ay. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 55). En ce monde cy transitoire Tant qu'il a de long ne de *lé*... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 27).

- *De / en lé*. "En largeur" : ...une pièce de terre, si comme elle se pourporte en lonc et en *ley*, assise en ladite parroisse (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1343, 170). Ly ombres du soulail qui fut a la tour la Ot .vii. lieues de long (...) Et bien quatre de *lé* (Tristan Nant. S., c.1350, 82). ...un coullier tout entour le col, tout a travers, qui a trois daie de *lé* ou environ (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 85). ...la roi doit avoir cinc toises de lonc et quatre vint melles de *lé* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 279). ...et commence le bout d'icelui jardin du dit trettiié a la maison qui jadiz fu Gautier le Marinier, tallemelier, et a icelui jardin qui est prins de nouvel en icelui bout dessus dit qui joint audit Gautier le Marinier trois toises et quatre piez, trois doie ou environ meins (,) de *lé*, comprins dedenz l'espoisse du mur dont il sera fermé (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 365). Quar pousé que .a. soit un corps infini de totes pars et que .b. soit un autre corps d'un pié de *lé* et d'un pié de parfont et infiny en long seullement d'une part et soit vers destre (ORESME, C.M., c.1377, 234). ...et un colier tout entour le coul tout au travers, qui a trois dois de *lé* ou

environ (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 187). ...icelle cuisine aura cinquante trois pieds de long, vingt huit pieds de *lairt* dedans euvre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 595). Ceste yslé a de long huit cens mille pas et en *lé* deux cens mille. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 61).

. RELIG. [Dans une comparaison, à propos de Marie] : Adieu la tresplus que parfaite En *lé*, en profond et milieu, De tous biens et vertuz replecte, Adieu, Vierge Marie, adieu ! (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 121). [V.*supra* I A]

- *Selon lé*. "En largeur" : Si comme il fu dit ou premier chapitre du premier, superficie est une quantité ymaginée longue et laee sanz quelcunque profondeur ou espaisseur, mais est indivisible selon profondeur et divisible selon lonc et selon *lé*. (ORESME, C.M., c.1377, 588).

- *Le lonc et le lé de*. "La totalité de (tout, en long et en large)" : Quant il eurent tout visité, Si com je vous ay recité, Le lonc et le *lé* des II. villes Et leurs oeuvres qui sont soutilles, Les galées et le Flumaire, L'estat, la guise et le repaire, Et ce vint au chief de III. jours ; [remplacer ce point-virgule par une virgule ?] Deux amiraus les ambassours Menerent devers le soudan (MACH., P. Alex., p.1369, 194).

- *Du long et du lé Du long, du lé De long et de lé Tant du long que du lé*. "En long et en large, totalement" : ...après ce que il ot de lonc et de *lé* gasté le païs, s'en tourna en ces tentez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 36.13, 67). Voy nostre champ tout rez et tout pelé, Tout pestellé et tout ratripelé, Du long, du *lé*, sans haye et sans muraille (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 239). Roy des rois, regens des regens, Vostre mandement est scelé : Vos chanceliers et saiges gens L'ont veu du long et du *lé*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 19). Bon acte avons tout signé et seelé Où escripte est leur detestable offence. S'il est bien veu tant de long que de *lay*, Il conviendra qu'ils pillent patience. (Cene dieux, c.1492, 140). Lors le Saint Pere fist dire a tout le monde Confiteor (...), Et de ceste heure lors generalement A tous confés plains de constricion Qui la estoient, fist l'asolucion Generale, tant du long que du *lé*, Et si donna plaine remission De peine et coulpe, comme en l'an Jubilé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 238).

- *Par long, par lé*. "Partout" : Bon corps pour faire la gambade, Saillir, sauter, par long, par *lé* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 319).

. *Par long et par lé*. "En long et en large, de toutes les façons" : Et s'esforsoit, et par long et par *lé*, De voir d'entr'eulx du sang l'efusion. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 101). ...Compteront par long et par *lé* ! (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 289).

- *À plein et [à] lé*. "Totalement (?)" : Se trouvés baillies ["des enceintes fortifiées"] par requerre, Reboutés vous ["Faites porter l'effort ailleurs"] a plain et *lais* (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 165). [Éd. : "latéralement"]

- *Environ et en lé*. "Aux alentours et bien au-delà, partout" : Mout fut grande la joye en la noble cité. Partout ens en la ville environ et en *lé* Savoit on du bastart toute la verité. (Tristan Nant. S., c.1350, 246).

B. - En partic. DRAP. "Largeur d'une étoffe entre deux lisières ; mesure correspondante (environ deux aunes ?)" : ...un drap de lin de *lé* et demi, lesquelz elle bailla à une sienne commere pour lors gisant d'efant à l'Ostel-Dieu de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 199). ...en l'ostel d'une femme nommée Guillemete, retorderesse de fil, elle print un drap linge de *ley* et demi, lequel elle

vendi VJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 200). ...à Jehan de Troyes, courtinier, pour sa paine et sallaire d'avoir fait, garni, cousu et tendu icelle chambre, c'est assavoir trois tapis contenant chacun 10 *lez* de cincq aulnes de hault, ung marcepié de huit *lez* de 6 aulnes de hault (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 430). ...une paire de draps de lit, de fine toile de lin de Rains, de VI *lez* de large. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 258). Item, un lit de deux *lez*, coulte et coissin, à taye royée au costez (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXXIII). Item, une coultepointe blanche de deulx *lez* et demi (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXXIII). PATELIN. (...) Sus, aulnés. LE DRAPPIER. Et je vous demande, Combien vous en fault il avoir ? PATELIN. Il est bien aisé a savoir : Quel *lé* a il ? LE DRAPPIER. [*Lé*] de Brucelle. PATELIN. Trois aulnes pour moy, et pour elle -- elle est haulte -- deux et demye (Path. D., c.1456-1469, 72). Jtem, et ne pourra ouer aucun maistre tessier, tessière ["tisserands"] ne besongnier en ladicté ville et banlieue de Bloys sinon en troys *lez*, c'est assavoir en trois quartiers et demy et en plaine oeuvre qui est de quatre quartiers (Mét. Blois B., t.2, 1494, 66).

- *Grand lé / petit lé* : ...XI aulnes de drap de damas noir du grand *ley* (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 287). Item, à luy, doze servietes du petit *lé*, en deux pièces, chacune d'une aulne (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 55).

V. aussi *lez* v. Lexiques [R. M.]

LEAGE, subst. masc. (leage)

[GD : *leage* ; FEW XXIII, 121b : o.i.]

"Droit dû au seigneur pour bâtir ou rebâtir un moulin sur une rivière qui lui appartient"

REM. Doc. 1366 (*liage*) ds DU CANGE V, 49c, s.v. *leagium* (GD IV, 749a-b). [R. M.]

LEANS, adv. (léans)

[T-L : *laienz* ; GD : *laiens* ; AND : *laenz* ; FEW IV, 783b : *intus* ; TLF X, 1055a : *leans*]

"Là-dedans, en ce lieu, là" : Mais je ne vi ame *laiens*, Dont plus liez fu, car je voloie Estre tous seuls, se je pooie (MACH., R. Fort., c.1341, 29). Honorer convient sa nourrice et celle qui porte l'enfant jouer, le serviteur de son pere qui est *laians* nourry, et le beau varlet qui va derriere (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 321). *Laiens* se vint logier touz seulx, Qu'onques nulz homs ne l'apperçut. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 94). ...mais il estoit prisonnier *leans* pour certaine grant somme d'argent qu'il devoit à un homme, lequel il ne nomma en aucune maniere. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 551). ...Fromont (...) tant pria a son pere et a sa mere, qu'ilz lui accorderent qu'il seroit rendu moyne en l'abbaye de Maleres, et y fu vestu par l'accord de son pere et de sa mere. Et en fu l'abbé moult joyeux, et aussi fut tout le convent. Et sachiez qu'ilz furent *layens* cent moines par my l'abbé. (ARRAS, c.1392-1393, 248). Et manderent au prieur, qui estoit embas a Quillebaston comment il venist amont, et que Gieffroy au grant dent estoit venuz *layens* en pellerinaige, a moult belle compaignie. Lors monta le prieur a moult les eschielles, et vint a l'eglise, et trouva Gieffroy ou cuer de l'eglise, qui avoit ouy messe. (ARRAS, c.1392-1393, 277). ...maiz il ne tindrent compte, maiz prirent les meubles de *leans* et porterent aux Jacobins (BAYE, I, 1400-1410, 201). SATHAM. J'ay sentu la terre qui tremble Du tumulte que Lucifer Mainne *lainz* en nostre enfer (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 2). Si demanda ledit mignon a ses gens si on ne servoit *leans* que de pastez. (C.N.N., c.1456-1467, 82). Or devez vous savoir que ce soir propre arriverent

leans trois cordeliers qui s'en alloient a Geneve. (C.N.N., c.1456-1467, 201). Elle luy demanda qu'il queroit *leens*, et dont il venoit a ceste heure. (C.N.N., c.1456-1467, 209). Ce bon gentil homme qui (...) ne savoit que c'estoit de mesnage, s'accointa d'un voisin qu'il avoit, et de fait la pluspart des jours buvoit et mengeoit *leens*. (C.N.N., c.1456-1467, 331). Quand la jeune espousée se trouva en (...) l'ostel de l'homme qu'elle avoit par mesprise espousé, elle fut bien esbahie et cogneut bien qu'elle n'estoit pas partie de *leens* ce jour. (C.N.N., c.1456-1467, 339). Dist bien celuy a qui le fait touchoit plus, que jamais le curé n'en partiroit en vie, et qu'il l'occira *leens* (C.N.N., c.1456-1467, 354). Il fist (...) faire du bon feu et apporter tout du meilleur vin de *leens*. (C.N.N., c.1456-1467, 409). Sa dame le vint trouver en ce point (...) et ne luy sceut secourir, mais luy dist, pour tous potages, qu'elle ne saroit trouver fasson du monde de le tirer de *leens*. (C.N.N., c.1456-1467, 437).

- Subst. + *de leans* : ...environ minuit, apporta une eschelle qu'il avoit prinse à Nostre-Dame des Champs, en un coulombier, et monta par dessus les murs des vignes et du jardin de *leans*, et dreça ladite eschelle, et entra par une fenestre en la chambre du clerc de *leans* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 20). De ce cas fut le notaire ung jeune enfant environ deux ans, filz de *leans*. (C.N.N., c.1456-1467, 152).

. *Le sire / la dame de leans*. "Le maître, la maîtresse de maison" : ...il vit, comme au lieu où la dame de *leans* reçoit son argent, l'un des clers ou varlez dudit hostel qui mist auprez de ladite dame deux gobelez d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105). Et quant Remondin le vit, il congnut tantost que c'estoit ly sires de *leans*, et descendy, et l'ala saluer moult humblement. Que vous feroye je longues paroles de leur accointance fors du fait de quoy je doy parler ? Quant ilz orent souppé, et ilz orent lavé, et que graces furent dictes, ly sires de *layens* print Remondin par la main et l'enmena asseoir sur une couche pour deviser entre eulx, tant comme les derreniers soupperent. (ARRAS, c.1392-1393, 53).

. *Le fils de leans* : De ce cas fut le notaire ung jeune enfant environ deux ans, filz de *leans*. (C.N.N., c.1456-1467, 152).

- *Hors de leans* : ...et print ledit coustel sur la table et l'emporta hors de *leans*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 94).

- *Par leans* : Il rendit a madame son tresbeau dyament, dont tresgrande joye vint par *leans*. (C.N.N., c.1456-1467, 46). On ne parloit par *leans* que des amours Gerard et Katherine. (C.N.N., c.1456-1467, 164). [R. M.]

LEAUQUIN, subst. masc. (léauquin)

[GD : *leauquin* ; FEW XVI, 464b : *liefken*]

"Bière forte" : ...sur chascun lot de forte cervoise, *leaukin*, miez, broukin et bremart, trois mailles de nostre dicte monnoye (Hist. Lille T., t.2, 1388, 433). ...sur chascun lot de forte cervoise, *leauquin*, mielz, broquin et bremart trois mailles de nostredicte monnoie. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1400, 450).

Rem. Doc.1364 (Lille, *leaukin*), 1371 (*leauquin*) et DESCH., ms. (*lienequin*), ds GD IV, 749b. [E. P.]

LEBBE, subst. fém. (lebbe)

[*FEW V, 107b : *labrum*]

"Lèvre" : ...puis li fist les II yeux creveir d'on chaut fier, et coupeir la langue et les *lebbes* de sa bouche (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 339).

REM. Influence probable de la famille germ. *lippe* (FEW XVI, 467b). *Leppes* en wallon. [R. M.]

LEBETE, subst. masc. (lebeta)

[GD : *lebeta* ; FEW V, 234a : *lebes*]

"Marmite"

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide* V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 560 (seul ex.). [R. M.]

LECHE-CUL, subst. masc. (lèche-cul)

[FEW XVI, 461b : *lekkon* ; TLF X, 1056a : *lèche-cul*]

"Petit chien de manchon" : Je donneray ce petit chien Qui m'a cousté plus d'un escu. Les gens l'appellent *lecheu*. C'est ung chien de tresbonne orine. (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 3928, X. Leroux, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 496). [R. M.]

LECHE, subst. fém. (lèche¹)

[T-L : *lesche* ; GD : *lesche²* ; AND : *lesche¹* ; FEW V, 372b : **lisca* ; TLF X, 1055b : *lèche¹*]

"Morceau long et étroit" : Et adont oste on hors vne *lesche* bien espesse, la quelle ilz mectent au soleil et la laissent sechier, si que elle deuiet farine belle et blanche. (MANDEVILLE, *Voy. L.*, p.1360, 337). ...et de ce faictes pain et cuisiez au four et tailliez par *lesches* et les clouez a ung clou (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 132). A l'oublayer : douzeine et demye de gauffres fourrees (faictes, c'estassavoir, de fleur de farine pectrye aux oeufz, et des *lesches* de frommage mises dedens) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 189). [Autres ex. p.193, 194, 204...] Et l'endemain laiché, et frit au fer de paelle (et se frit de luy mesmes sans autre gresse, ou a gresse qui veult) et est mis en platz ou escuelles comme *lesche* de lart, et lardé de giroffle et de pignolet (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 255). Item, la mesure qui fu Rogier Lesueur, [doit] une *lesque* de chire de VI d., Avelin de l'Angle VI d., et sy y a mesures qui doivent les guelines. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 190).

Rem. T-L 332 (a.fr.). Doc. XIV^e s. (.II. *lesches de fromaige*) ds GD IV, 761b. *Vivendier* S., c.1450, 16 (*lesches*), 61 (*lesques*).

V. aussi *laiche*, *laische* [R. M.]

LECHE, subst. (lèche²)

[Ø]

"Boucle à chaque extrémité du câble des meules" (Éd.)

REM. Doc. 1429. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 722 : "Est-ce une forme francisée du néerl. *letse* "boucle" ? La terminaison *-tse* du mot néerl. suggérerait plutôt l'inverse. Pourtant cette graphie ne se trouve ni au FEW V, 312 : *licium* ni au FEW V, 180b : *laqueus*." [R. M.]

LECHE, subst. fém. (lèche³)

[T-L : *leche* ; GD : *leche¹* ; FEW XVI, 456b : *lekkon*]

"Appât (appâts féminins)"

Rem. Ex. de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 286. [R. M.]

LECHEE, subst. fém. (lèche⁴)

[GD : *leschee* ; FEW V, 373a : **lisca*]

"Tranche mince"

REM. *Viand. Taillev.* (*leschees*) ds GD IV, 761b. [R. M.]

LECHEFRIT, subst. masc. (lèche-frit)

[GD : *lechefreit* ; AND : *lechefrit* ; FEW XVI, 458b : *lekkon*]

(Synon. de *lèche-frite*) : Item, pour la cuisine, dressouers, pos d'arrein, paelles, troipiés, grailles, hastes, crockes et *lechefris* de fer, souffletes, cackes et sielx pour le puus [AND, s.v. *lechefris* (même ex.)]. (Man. lang. G., 1396, 49). Et, quant on mectra au feu les

perdriz, que on mette dessoubz *lescheffroiz* pour recevoir la gresse que cherra. (Recueil Riom L., c.1466, 76). [R. M.]

LECHEFRITE, subst. fém. (lèche-frite)

[T-L : *lechefroie* (*lechefrite*) ; GDC : *lechefrite* ; FEW XVI, 458b : *lekkon* ; TLF X, 1056a : *lèche-frite*]

I. - "Ustensile de cuivre servant à recevoir la graisse et le jus de la viande en train de cuire à la broche" v. *lèche-frit* : Lardouere fault et cheminons, Petail, mortier, aulx et oignons, Estamine, paelle trouée Pour plus tost faire la porée, Cuilliers grandes, cuilliers petites, Cretine pour les *lescheffrites* Aler souvent querir au four, Longue pelle fault a retour Qui dessoubz le rost sera mise, Et si couvient, quant je m'advise, Pos de terre pour les potaiges. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 47). ...puiz mettez en broche, et une *lescheffrite* dessoubz pour requueillir la gresse, et mettre des ongnons dedens qui se frisent en la gresse (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 228). Puis prenez moictié vin moictié vertjus et ung petit de vinaigre et mettez tout en la *lescheffrite* dessoubz le connin, coulou ou oisel de riviere. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 261). Item, une *lescheffrite* de fer, sans queue (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXI). ...trois paelles d'acier et deux *lèche-frictes*, 50 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 116). ...une *lescheffroyes* ; item, ung jallet (Trés. Reth. L., t.3, 1468, 445).

- P. méton. "Viande cuite à la broche" : Cuidés vous que je sçay bien l'art De menger une *lescheffrite* ? Je l'ay aprins à ung hermite En faisant une fricacee. (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, 88r).

II. - "Sorte de biscuit" : ...et *lescheffrite*, et darioles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). Fourmentee, venoison, lamproye a la sause chaude, *lescheffrites*, bresmes, et darioles, esturgon et gellee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). Fourmentee, venoison, dorures, gellees de poisson, chappons gras a la dodine, rost de poisson, *lescheffrites* et darioles, anguilles renversees, escrevices, crespes et pipefarces. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 177). Rost le meilleur, ris engoulé, tartres, *lescheffrayes* et darioles, pastelz de saumon et de bresme, une chaudumee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 182). Fourmentee au pourpoiz, dorures de pommeaulx et de petz de Espagne et de chastellier, rost de poisson, gelee, lamproyes, congres et turbot a la saulse vert, bresmes au vertjus, *lescheffroyes*, darioles et l'entremetz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 182). [R. M.]

LECHEMENT, subst. masc. (lèchement)

[T-L (renvoi) : lechement ; GD : *lechement* ; FEW XVI, 457a : *lekkon* ; TLF X, 1056b : *lèchement*]

"Action de lécher"

REM. COLART MANS. (éd. 1493) ds GD IV, 750a-b. Ex. plus ancien (*Ovide mor.* B., t. 5, 216) ds TLF. Au fig., "flatterie", ds le même texte (t. 4, 446, TLF). [R. M.]

LECHER, verbe (lécher¹)

[T-L : *lechier* ; GD : *lechier* ; GDC : *lechier* ; AND : *lecher*¹ ; FEW XVI, 455b : *lekkon* ; TLF X, 1056b : *lécher*]

A. - "Passer la langue sur qqc., lécher" : Se fist son chien par force prendre, Loier, bersillier et estendre Et sa langue sachier a plain, Tant qu'on vit le ver tout a plain. Lors fu li vers fors esrachiez ; Et quant il fu a plain sachiez, Les mains celui prist a *lechier* Cui il ot senti esrachier ; Et fu la garis de tous poins. (MACH., J. R. Nav., 1349, 229). Encores ladicte vieille, jolye et bien peignye, portoit en l'autre main une privee belecte, que souvent lui *lechoit* les mamelles (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1,

c.1386-1389, 314). Et pour estre meilleur devin N'ayez jamais pytié de vin, Mais en lavez souvent voz trippes Et puis apres *lechez* voz lippes. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 108). Quant vous veez un chat assis sur une fenestre au soleil, qui *lesche* son derriere et la patte qu'il lieve ne porte au dessus de l'oreille, il ne vous convient doubter que celle journee il ne pleuve. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 94). En feu gregois et en souffre coucher Je les mecray, puis les feray *lecher* A gros dragons et les lairray ainsi (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).

- *Se lecher* : Et il s'i *lechera* de sa langue et se garira, quar la langue dou chien porte medicine, espicialment en leurs meïsmes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 123).

- Inf. subst. : Se ouis, dist il, onques parler Comment sont ours imparfais nes Et comment apres sont fourmes Par la langue de leur pere Et le *lechier* de leur mere (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 225).

- [D'une chose] "Flatter" : Mais com plus vous ay veu, voir, Plus ay beu en habondance Doucement, et succé plaisance Qui en mordant me va *lechant* Et en buvant me va sechant ; Et com plus la boy plus me seche Ceste yvresce, et touzjours m'esleche... (Mir. emp. Julien, 1351, 222). Et tant plus boy com plus la voy, Et en sucçant plaisance boy, Et com plus la boy, plus me seche : C'est yvresce qui touz jours *leche*, De quoy je ne me scé tenser. (Mir. emper. Romme, 1369, 255).

B. - "Faire ripaille, s'adonner au plaisir de la table, vivre dans la gourmandise, dans la débauche" : PIERRE. A ces trois povres donner vueil Qui ci viennent de mon argent. Tendez les mains, ma bonne gent... (...) TROISIÈME POVRE. (...) Voirement dit bien celi voir Qui premier dit : "qui va si *leche*," Et aussi dit : "qui siet si seche." S'au vin encore assis fussions, A cest argent failli eussions Que nous avons. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 255). ...il prent et *lecque*, on l'a dit de piecha (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 136). Si ne crains avoir despendu Par friander ne par *lescher* ; Par trop amer n'ay riens vendu Qu'amis me peussent reprouchier, Au moins qui leur couste moult cher ; Je le dy et ne croys mesdire. De ce je me puis revanchier : Qui n'a meffait ne le doit dire. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 35).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 663 (*lecquier*).

- *Lecher le groin*. V. *groin* "Se lécher les babines, se régaler" [R. M.]

LECHER, verbe (lécher²)

[*FEW V, 372b : **lisca* (?) (?)]

"Mettre en *leches*, en tranches fines (?)" : Estaveues et tronçonnes, cuictes en eue avec foison de percil, puis mettre du fromage *lesché*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 233). [R. M.]

LECHERAL, subst. masc. (lécheral)

[AND : *lecheral* ; *FEW XVI, 457b : *lekkon*]

"Comportement impudique"

Rem. Cf. ; AND : *lecheral*. [R. M.]

LECHERESSE, adj. et subst. fém. (lèche-ressse)

[T-L : *lecherresse* ; GD : *lecheor* (*lecheresse*) ; AND : *lecheresse*² ; FEW XVI, 457b : *lekkon*]

I. - Adj. "Savoureuse, délicieuse" : ...pour li faire amer [au faucon] la char du heron, quer c'est une viande *lecherese*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 195). ...tout ainsi tue l'ame et les vertus le cors trop souef nourri et engraisié de viandes *lecharresses*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 18).

II. - Subst. "Femme luxurieuse, impudique" : Or avint après ce que celui roy prist celle duchesse et jut avec li une nuit pour son serment sauver. L'endemain la fist a touz les Hongres commune. Le .IIIe. jour li fist bouter .I. peel parmi la nature et jusques parmi la bouche et dist ainsi : "Tel mari doit avoir tele *lecheresse* qui par sa lecherie a trahi sa cité". (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 178). Leccatrix (...) : *lechierresse* (Aalma R., c.1380, 226). Le jour apres lui fist fichier ung peel des parmy la nature au long du corps jusques a la gorge, disant : "Tel mary doit avoir telle *lecheresse* qui par sa luxure a trahy sa cité et ses gens baillez es mains de leurs ennemis..." (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 52). Leccatrix (...) : *lecheresse*, friande ou pute, putain (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). *Lescharesse* : leccatrix (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). *Lecheresse* ou maquerelle : lina (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). Leccatrix (...) : friande, *lecherresse* ou pute (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 194). Lina (...) : *lecherroisse* ou consilliere de corruption de vierge, maquerelle (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 195). [R. M.]

LECHEREUSEMENT, adv. (léchereusement)

[T-L (renvoi) : lecheros (*lecherosement*); GD : *lecherosement*; AND : *lecherusement*; FEW XVI, 457b : *lekkon*]

[Sur *léchereux*]

Rem. Cf. ; AND : *lecherusement*. [R. M.]

LECHEREUX, adj. (lèchereux)

[T-L : *lecheros*; AND : *lecherus*; FEW XVI, 457b : *lekkon*]

"Impudique, luxurieux" : ...et mult plus sovent entre en mon oil cele malveestee qe ne font les ameres lermes qe devoient venir par illoques pur laver et nettoier cest orde porte *lecherouse*, si qe touz lez maux qe par illoques passent puissent estre noieez en cele eawe. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 53). ...c'est une beiser orde et *lecherous* qe moelt m'ad envenymee la bouche quant droit par le pecché de lecherie ai eu si grant delit en beiser ceo qe me tuoit (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 178).

Rem. AND, s.v. *lecherus*. [H. G.]

LECHERIE, subst. fém. (lécherie)

[T-L : *lecherie*; FEW XVI, 457a : *lekkon*]

A. - "Gourmandise" : Qui de mengier par *lecherie* De li [Lorens] talent ne fain aroit, Assez tost mengier en pourroit, Tant sera cuit. (Mir. st Lor., 1380, 190).

- "Bon morceau"

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.7, c.1370-1407, 330; *Ponthus Sidoine* C., c.1400, 11/327 var. (*lescheries*).

B. - Au fig.

1. "Flatterie perfide, perfidie" : ...trahisons, haynes secretes, faintes amours, fardees aliances, envies, convoitises, faussetés et baras, *lecheries*, aguet, controuvees mençonges... (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 86). ...par vostre desordonnee *lecherye* m'avés rendu mal guerredon (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 140).

2. "Débauche, luxure" : Mult te desiroie à veoir Ton estre et ton maintieng saoir, Garche plaine de *lecherie* (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 241). ...et ensi pur ceo et pur autres choses pur accomplire la coveitise de nees jeo l'ai fait par delit, de quoi le corps ne l'alme ne sont forsque le pis, affaire le desir de nees, et ceo appartient a *lecherie* de trop deliter en flerir. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 47). ...c'est une beiser orde et lecherous qe moelt m'ad envenymee la bouche quant droit par le pecché de *lecherie* ai eu si grant delit en beiser ceo qe me tuoit (HENRI

LANC., Seyntz medicines A., 1354, 178). Susanne en vergier fu venue, Qui riens ne sot de no venue ; Avecques li ot deus pucelles Qu'elle en envoia, pour ce qu'elles Ne veïssent sa *lecherie* [var. *licherie*, *lescherie*]. Adont issi de la fueillie Uns jovenciaus, qu'avons trouvé Avec li gisant tout prouvé. Quant nous veïsmes l'avoutyre, Esmeü fumes et plein d'ire (MACH., C. ami, 1357, 9). Phebus l'amoit [Coronis] d'amour si fine, Si fermement et de tel cuer Que ne l'oubliait a nul fuer. Mais elle amoit un damoiseil Plus que Phebus son blanc oïsel ; Brief rien tant n'amoit autre chose. Bien y parut a la parclose, Car li corbiaus les vid ensemble Joins par nature, ce me semble, Que chascuns prenoit son deduit Si com Nature les y duit. Quant li corbiaus vid l'avoutire, Il les commença a maudire Et si jura grant serement Qu'il yroit dire ynelement A Phebus la grant *lecherie* Qu'il a veü en son amie. (MACH., Voir, 1364, 688). ...la vie De quoy nul preudoms n'a envie : C'est d'oyseuse et de *lecherie*, Qui de nul vaillant n'est cherie. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 150). ...advint par male fortune, après que ladicte chasse fut faicte et qu'ilz furent retournez au souper et au giste audit lieu de Rouvres, ledit seneschal se retraÿ seul en une chambre pour ilec prendre son repos de la nuit ; et pareillement sadicte femme se retrahy en une autre chambre. Laquelle, meue de *lecherie* desordonnée, comme disoit sondit mary, tira et mena avecques elle ung gentilhomme du pays de Poictou, nommé Pierre de la Vergne, lequel estoit veneur de la chasse dudit seneschal, lequel elle fist coucher avecques elle. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 16). Laquelle femme se conduisit en la *lescherie* de sa pute charongne avecques ribaulx particuliers durant sondit mariage, et entre autres entretint en sa dicte *lescherie* ung jeune garsom, filz d'une venderesse de poirées et poisson de mer des halles de Paris, nommé Regnault la Pie, lequel avoit autresfoys eue grant familiarité autour du roy comme son varlet de chambre (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 114).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. ; FOUL., *Policrat.* B., I, 1372, gloss.

- *Accomplir sa lecherie*. "Satisfaire ses sens" : ...doit on avoir pitié D'ardoire une si faite dame (...) qui ce meschant nain a pris Pour accomplir sa *lecherie*... ? (Mir. marq. Gaudine, 1350, 137). Ha ! frère, comment fuz tu tel Que pensas telle tricherie Pour accomplir ta *lecherie* ? (Mir. emper. Romme, 1369, 308). [R. M.]

LECHETTE, subst. fém. (lèchette)

[GD : *leschete*; FEW V, 373a : **lisca*]

"Morceau étroit, bande (d'une étoffe)"

REM. Doc. 1389 (Châlons, *une cotte de brunette renversee et fourree de loichettes de brin*) ds GD IV, 761b. [R. M.]

LECHEUR, adj. (lécheur)

[T-L : *lechëor*; GD : *lecheor*; AND : *lechur*; DÉCT : lechëor; FEW XVI, 457a : *lekkon*]

A. - "Gourmand" : Et pour ce, un qui estoit de la cité de Epyre, un humëeur de brouéz et *lechëeur*, prioit as dieux et soushaidoit que il eüst la gorge plus longue que le col d'une grue. (ORESME, E.A., c.1370, 222). ...vostre ventre a mengé mainte grasse soupe en court et maint *lescherre* morsseau de cuisine (Ponthus Sidoine C., c.1400, 119).

B. - "Débauché" : ...aucun des frians *lecheurs* (...) ...ce que telle maniere de gent avront gasté en la taverne ou au bordel... (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 235). Et comment ! Monseigneur mon pere et ma dame ma mere n'avoient ilz pas assez pour Frommont, mon frere, faire riche et donner de bons pays et de bonnes forteresses, et de lui

richement marier, sans le faire moyne. Par les dens Dieu, ces *lecheours* moynes de Malleres le m'ont enchanté et attrait leans pour mieulx valoir. (ARRAS, c.1392-1393, 250).

- Empl. subst. : Met ferme garde en la fille qui ne se destourne de la compaignie des jovenceaulx et des *lecheours*, afin que querant ne soit abusee a faire fornication (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 358).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*lechierres*).

C. - Empl. subst. [Terme d'injure] : Cilz *lecheour*, Cilz faulx moynes, cilz boiseour Ont, par la sainte Trinité, Mon frere Fromont enchanté (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 225). Ail ! dist il, faux gloux, *lechez* parjurez... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 192). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] [R. M.]

LECHIER, adj. (léchier)

[AND : *lecher*² ; *FEW XVI, 457b : *lekkon*]

[Sur *lécher*¹] "Débauché, gourmand, impudique"

Rem. Cf. ; AND : *lecher*².

V. aussi *lèchièrement* [R. M.]

LECHIEREMENT, adv. (lèchièrement)

[GD : *lechierement* ; *FEW XVI, 457b : *lekkon*]

"En léchant" : *Lescherrement* : lecaciter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). [Seul ex.] [R. M.]

LECHIR, verbe (lèchir)

[GD : *lechir* ; FEW XVI, 456a : *lekkon*]

"Lécher"

REM. *Gloss. de Salins (lingo, lechir)* ds GD IV, 752a ; bonne lecture (?) : *lingo* (...) : *lecher* (Aalma R., c.1380, 234). [R. M.]

LECHOIS, subst. masc. (lèchois)

[T-L : *lechois* ; FEW XVI, 457a : *lekkon*]

"Désir charnel"

- *Accomplir son lechois*. "Satisfaire ses sens" : Vous semble il que je soie femme Que vous doiez traire a diffamme Pour vostre *lechois* acomplir ? (Mir. emper. Romme, 1369, 263). [P. K.]

LECHON, subst. fém. (lèchon)

[*FEW V, 373b : **lisca* (?) (?) ; *FEW XVI, 457b : *lekkon* (?) (?)]

"Petit morceau" : Et, se je sçay trouver beau plat De viande fesche venant Et de bon vin a l'avenant, Vous en arez une *leesson*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 93).

REM. Le genre fém. oriente vers l'étymon *lekkon* (de préférence à **lisca*). [R. M.]

LECHURE, subst. fém. (lèchure)

[T-L : *lecheüre* ; GD : *lecheure* ; FEW XVI, 457a : *lekkon*]

A. - "Action de lécher de flatter" : Car il samble a ceux qui l'ont chier Qu'il ne face riens fors lechier [le regard d'amour] ; Si le conjoient et atendent, Et de ce garde ne se prenent Que le plaisance, en eulz lechant, Lor va le sanc du cors suchant ; Car par sa *lecheüre* mole, En lechant, le lechié afole (ACART, Prise am. H., 1332, 19).

B. - "Amour du plaisir, bombance" : ...ains diray sens demeure De Liege et le païis qui [est] en grant *liqueure* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 660). [Scheler, *Gloss.*, 188] [R. M.]

LECITEMENT, adv. (lecitement)

[*FEW V, 311b : *licita*]

"Licitement" : «...et bien considerez, ce tieng je que l'omme qui est marié ne puet bonnement ne *lecitement* laissier sa femme sans grant essoine qui nulle rigle ne observe, tant pour luy tenir compaignie et payer le droit de mariage comme pour garder son peuple en justice et nourir en union.» (Comte Artois S., c.1453-1467, 149).

V. aussi *licitement* v. Lexiques [R. M.]

LEÇON, subst. fém. (leçon)

[T-L : *leçon* ; GDC : *leçon* ; AND : *leçon* ; FEW V, 234a : *lectio* ; TLF X, 1058b : *leçon*]

A. - "Enseignement donné, connaissance acquise"

1. "Enseignement (d'un maître, d'un auteur, d'un religieux...)" : ...une *leçon* generale vous sera par moy escripte et a vous baillee sur trois distinctions contenans dixneuf articles principalement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 3). Car nostre mere [l'Église], sans delay, Se je lisoie une *leesson*, Me feroit mettre en prison. Car tous Jacobins sont privé Des fais de l'université (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 40). Atant at pris Ogier et le menat en son hosteil et luy fist venir son maistre de Paris avec ses escolliers, qui demorerent avec Ogier, et ly lisoit sa *lechon* des loix et de philosophie. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 34). ...et pourquoy ladicté Université a cessé de sermons et *leçons* jusques à ores (BAYE, I, 1400-1410, 230). Après ce que nous avons parlé aux roynes, princepses et haultes dames (...) s'adrecera notre *leçon* d'ores en avant en ceste seconde partie de la present collacion aux dames et damoiselles et femmes (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 121). Ceux qui t'a mis a ceste escolle Ne t'a pas mis bonne *leczon* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 77).

- "Enseignement (procuré par un chevalier à la joute)" : Sire chevalier, a vous puet on aucunement apprendre. Je vous requiers la joute d'une lance pour ma *leçon* retenir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 863).

- "Enseignement procuré par un texte, par la doctrine..." : Mais ceste raison deffaut en .ii. poins. Un est quar de tote chose a venir contingente, indifferenment l'en puet dire que son estre et son non-estre regardent egalment aucun temps, si comme seroit de la *leçon* que je pourroie lire demain. (ORESME, C.M., c.1377, 240). Et en mon ouÿe ne puist entrer fors les *leçons* de ta sainte doctrine, laquelle ma lengue soit anonçable, et toutes pars. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 100).

2. "Ce qu'on doit apprendre ; connaissance à acquérir ou acquise" : Mahon veulle qu'aprendre puissés vostre *leisson* ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 345). Ceste est la très haulte et la très utile *lechon* que vraie cognicion de soy mesmes et despection. (Internele consol. P., 1447, 275). [P. compar. avec un écolier] Se vous luy sçavez huy aprendre Sa *leçon*, vous serez subtilz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 211). ...[elle] reduist a memoire son escoliere sur la doctrine et *leczon* que aprinse luy avoit (C.N.N., c.1456-1467, 497). LE MAISTRE. Laurens et Vincent, venez ça ! Venez emprès moy en cest lieux, Que je voy qui dira le mieulx, Tant que nous sommes en cest estre. LAURENS. Tres volentiers le feron, maistre. Tost aurons noz *leçons* rendue. (Ilz font semblant de dire leurs *leçons* l'ung après l'autre sans faire bruit) (Myst. st Laur. S.W., 1499, 143).

- *Avoir bien appris sa leçon*. "Savoir ce que l'on a à dire" : BAILLIF. Faictes vostre cas seurement. DOYEN. Je me garderay de reprise, Car ma *leçon* j'ay bien apprise, La mercy Dieu, mon Createur. (LA VIGNE, S.M., 1496, 403).

- "Règle de conduite donnée à un disciple" : Il ly donna sa beneïçon, Et ly bailla une *liçon* Que la vierge a bien retenue (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 86). Il avoit mal estudiée la *leçon* que bailla Aristote à l'empereur Alexandre le Grant, son disciple, par laquelle il l'admonestoit de non riens faire, s'il lui estoit possible, sans le conseil de quelque homme expert en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 v°).

B. - P. ext.

1. "Instructions, recommandations, conseils" : En celui temps Mellins fu nez, Dont tantes paroles oëz, Et dont l'an dit mainte *liçon* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 350). Avant eust laissié desrober Et sa robe et son pelichon Que s'accordast a tel *lichon*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 72). Mais d'Esperence me souvint ; Et vraiment, adont couvint, Se je voloie avoir victoire, Que je recourisse au memoire Que j'avoie escript en mon cuer, Et que je ne gettasse en puer Nuls de ses dous commandemens, Ne de ses bons ensengnemens. Si recordai si ma *leçon* Qu'eins qu'on eüst dit la chançon Qu'une pucelette chantoit, Mes cuers plus seürs se sentoient ; Car douce Esperence asseür Le faisoit d'aucun boneür. (MACH., R. Fort., c.1341, 125). Si que, biaux amis, se tu vues Bien retenir ceste *lessou*, Au cuer t'en sera dous le son. (MACH., C. ami, 1357, 109). A celle fin, entens bien ma *liçon* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 132). LUCIFER. Haro, dyables, no mesgnie ! Que faictes vous ? Estes vous mors, Ou aux humains misericors ? Je n'entends point vostre façon : Esse donc selon ma *lisson* Que je vous ay lit en enfer ? (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 134). O Dieu regnant en majesté hautaine, Envoie moy ta visitacion Et me deffens par ta douce *liçon* (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 388). Vroy dieu, pere du firmament, Dont me vient ceste vision ? Dor ge ou c'est une *lisson* Transmise du vouloir haultain ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 670). Saintré, qui de Madame avoit sa *liçon*, faynant de estre couroucié, se agenoilla (LA SALE, J.S., 1456, 60). ...[elle] mist grosse peine et grand diligence de retenir la *lecçon* de sa bonne mere. Et luy sembloit bien que quand l'heure seroit venue ou elle devoit mectre a execution celle *lecçon*, qu'elle en feroit (...) bon devoir (C.N.N., c.1456-1467, 496). LE PERE. Il fault souper. C'est une *leçon* : Taisés-vous (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 103).

- *Bailler une leçon à qqn.* "Lui indiquer ce qu'il doit faire (dans une circonstance donnée)" : La belle merciere, recordant de la *lecçon* que son mary luy bailla (...), bailla journée a l'Escossois (C.N.N., c.1456-1467, 49).

- *Garder une leçon.* "Se souvenir des recommandations faites" : ...il seroit celui, si a luy ne tenoit, qui luy feroit garder la *lecçon* de son mary (C.N.N., c.1456-1467, 569).

• *Garder et retenir une leçon* : ...me promectez en bonne et ferme leaulté que garderez ceste *lecçon* et retiendrez. (C.N.N., c.1456-1467, 563).

• *Garder et entretenir une leçon* : Beneïst soit mon cher espoux, de qui j'ay gardé et entretenu la *leçon* (C.N.N., c.1456-1467, 578).

2. "Propos, ce qu'on a à dire" : Le temps venra que Jhesucrist, le maistre des maistres, apperra le Seigneur des anges pour oïr les *lechons* de chascun ; c'est a dire qu'il examinera les consciences de chascun (Internele consol. P., 1447, 193). Ha dea, ma mere, respondit il, vous m'avez tant ceste *lecçon* recordée que j'en suis saoul et ennuyé. (C.N.N., c.1456-1467, 458). Peletier entens ma *lisson* : ... (Six dessins dialogués à double sens, éd. K. Baldinger, c.1470. In : Trav. Ling. Philol. 31, 1993, 23).

- "Propos, remarque, commentaire" : Clariant d'Aultrefeuille qui le cuer ait felon Li ait de vous corpz dit si trez malle *lison* C'on

n'an doveroit pais tant dire d'un laron (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 5). Sa beaulté veoir desira [Hélène], Car onques on ne remira Plus bel homme, en toutes façons ; Paris tout autelles *leçons* De belle Helayne ot ouï dire, Dont la veoir moult fort desire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 65).

- *Dire sa leçon à qqn.* "Lui faire des reproches, lui dire ses quatre vérités" : ...s'elle la peut rencontrer, ce ne sera pas sans luy dire sa *leçon*, et egratigner le visage. (C.N.N., c.1456-1467, 275).

- *Chanter la leçon à qqn.* "Faire la leçon à qqn" : Et tant y continua [un moine amoureux d'une nonne] sa hantise que l'abbesse de leens et pluseurs des religieuses se parcourent de ce qui estoit, dont elles furent bien malcontentes. Mais toutesfoiz, pour eviter esclandre, elles n'en dirent mot, voire au religieux, mais trop bien chanterent la *lecçon* a la religieuse nonnain (C.N.N., c.1456-1467, 305).

3. "Histoire, matière (du propos, d'un ouvrage)" : Ceu nous dit la cronicque ou j'ai pris ma *lisson*, Qu'elle moruit de duelz pour l'amour l'anffanson. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 21). Or aprouche le temps et la malle saison Dont France perdy puis mainte perdicion, Ainsi que vous orrés en la noble *leçon*. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 127). Elesis en ceste *lechon*, C'est le duc Jean d'Alenchon (Pastor. B., c.1422-1425, 261).

- "Histoire, affaire" : AMPHIRARUS. Pour riens que vos ditz le costoient, Il ne respond ne mot ne son. (Pose) ANDALUS. Je n'entens point ceste *lecçon* ; Je croy qu'il dort ou qu'il sommeille. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 297).

C. - RELIG.

1. [Dans le courant de Saint-Victor] "Lecture de textes bibliques qui constitue le premier degré vers la contemplation de Dieu" : Et affin que tu puisses mieulx entendre tu dois sauoir que le premier pas ou degre cestassauoir *lecon* ou doctrine donne intelligence, soit par *lecon* leue ou liure ou par doctrine ouye en predicacion ou aultre maniere de instruction par la quelle *lecon* ou doctrine ton entendement acquiert science et appercoit qui est a faire et qui est à laisser. (CIB., p.1451, 177). Des cinq degrez ou eschelons le premier est *leçon* ou doctrine et conuient aux commencans cest a dire a ceulx qui commencent a monter en la montaigne de parfaicte vie (CIB., p.1451, 177). Et de rechief quant il ne treuve pas par sa meditacion souffisant conseil il retourne a *lecon* ou a doctrine la ou il treuve ce que par luy neust pas trouue. (CIB., p.1451, 179).

2. "Passage de l'Écriture lu ou chanté à l'office (principalement aux offices nocturnes ou à matines), leçon" : Car mielx savoit preschier et faire le sermon Que prestre ne feroit recorder sa *lisson*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 590). De karesme une *leccion*, Qui est en sainte eglise licte De la vaillant Hester et dicte. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 264). ...et chanta, selon la coustume et son droit, la .VIIe. *leçon* à matines, revestu de ses abiz et aournemens imperiaux, selon l'usage. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 91). ...ilz [les religieux] seront tenus dire et cellébrer par chacun an perpétuellement en leur église à tel jour de caresme comme ilz regarderont estre espédient, ung obiit, c'est assavoir le ser vespres et matines des trespasés et l'en demain messe à notte des trespasés, c'est assavoir lesdites matines à neuf *lichons*, pour le salut et rédemption des ames des dessusdiz. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1439, 252). ...Ung caier noté de *leçons* (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 71). ...à l'umble supplication du roy Karle quart de ce nom roy des Rommains, le pape Innocent VIe de ce nom établi ès parties d'Alemaigne une feste de le lance et d'ung clau, dont Nostre-Signeur Jhésu-Crist fu

perchiés en l'arbre de le crois (...), à laquelle solemnité et feste (...) faire propre office divin, comme de trois *lichons* (...), comme tout ce apert par le bulle dont les *lichons* de matines font mention. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.2, c.1447, 843). ...et en ladicte chapelle où il a ainsi esleu sadicte sepulture, en l'onneur et reverance de la benoiste Trinité et de toute la court celestial de Paradis, et en especial de la glorieuse Vierge Marie, le divin service qui se fait, c'est assavoir par chacun jour de l'an perpetuellement, vigilles de mors à note de neuf seaumes, (...) et neuf *leçons*, à la coustume et ordinaire dudit jour de l'an oudit moustier et abbaye, avecques les laudes (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 377). Et estudirés les *leçons* Qu'il faudra chanter a matines (Amant cord. M., 1490, 75).

- "Passage de l'Écriture" : Daniel ot nom l'enfançon, Si com tesmongne la *leçon*. Mais Dieus li donna la puissance D'aler et de parler, science, Congnoissance et entendement De prophetisier tellement Que la verité fu sceüe Des faus prestres et congneüe. (MACH., C. ami, 1357, 11).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 878.

3. "Chant liturgique" : LE PRESTRE. (...) Sus, commençons. Yci dit hom un motet. NOSTRE DAME. Telz chans me sont douces *leçons*, En les oir tant me deport (Mir. par., 1356, 58). Se vous me chantiez la preface Du grand sanctus ou le credo, Quant à fournir ne sçay que face, Car ma *lesson* n'est qu'à credo. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 161). ...ausquelz obitz seront dictes vigilles des trespases a neuf pseaulmes et neuf *leçons* avec les laudes (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes 143, 1985, 109).

D. - P. ext. "Chanson" : Adonc joua le bers si melodieux son Qu'il pleut molt a la belle qui fut de grant renon. "Veullés le prendre en gré, c'est nouvelle *lisson* Et pour vostre amour, ma dame, le fit on." (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 345). Sitost que elle poet veoir Que je voel ses cançons aprendre, Et dist : "Flori, il te fault rendre Ta *liçon*, vien avant et chante." Et la, voelle ou non, m'atalente De chanter ou de recorder Tout ce quoy li oÿ chanter. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 56). Nous chantons bien aultre *leçon* : "Va, va, villain..." (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 439).

- *Estre d'une leçon*. "Être à l'unisson (ici pour partager)" : Quatre. Nous vecy tous d'une *leçon*. (Ycy fait Griffon quatre lotz des robes des larrons) (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 411). [R. M.]

LEÇONNIER, subst. masc. (leçonnier)

[T-L : *leçonier* ; GD : *leçonier* ; AND : *leçonier* ; FEW V, 234a : *lectio*]

"Livre de liturgie qui contient les leçons"

REM. Ex. d'a. fr. et GOULAIN 1374 (*leçonier*) ds GD IV, 752b. *Mél. Baldinger*, 1979, 386.

V. aussi *lachenier* [R. M.]

LECTE, subst. fém. (lecte)

[GD : *lecte* ; FEW V, 244a : *legere*]

"Choix"

REM. Doc. 1383 (Amiens, *lectes*) et 1396 (*la lecte, choais et lection du corps*) ds GD IV, 752c. [R. M.]

LECTEUR, subst. masc. (lecteur)

[T-L : *lector* ; GD : *lector* ; GDC : *lector* ; AND : *lector* ; FEW V, 235a : *lector* ; TLF X, 1060a : *lector*]

I. - [Correspond à *lire*]

A. - "Celui qui fait la lecture à haute voix, celui qui produit un discours oral (en partic. pour enseigner)" : Et le *lecteur* d'elle

[de rhétorique] on appelle Orateur, quant il la dit belle (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 132).

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 945 ; HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 152.

B. - "Celui qui lit un ouvrage, un document..." : Item s'ensuit la tenour d'un [sic] autre protestacion et demonstracion (...), comment le *lettour* pourra voyer plus au plain (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 92). Si ay acompli de mon petit sentement les commandemens d'icelle dame par ce present escript, et a chascun *lecteur* prie le vouloir interpreter favourablement et y jugier a cognoistre la bonne affection plus que la gloire de l'ouvrage. (CHART., Q. inv., 1422, 66). Lector (...) : liseur, *lecteur* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 194).

II. - [Correspond à *elire*] "Électeur" : ...l'arcevesque de Treves, *lecteur* du Saint Empire (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 271).

V. aussi *lisant* [R. M.]

LECTION, subst. fém. (lection)

[GD : *lection* ; FEW V, 234b : *lectio*]

I. - "Choix"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1396 (*et est faite mention de la lecte, choais et lection du corps*) ds GD IV, 752c.

II. - "Leçon, règle de conduite" : Ancore, pour moustrer qu'il est necessare au prince croire bon conseil, ascouttons la *lection* que nous donne le sage. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 189).

- "Lecture"

Rem. Procès de Jacques Coeur (*vision, lection et inspection des lettres dessus inserees*) ds GD IV, 752c. [R. M.]

LECTIONNAIRE, subst. masc. (lectionnaire¹)

[*FEW V, 234b : *lectio*]

"Clerc chargé du lectionnaire (*lectionnaire*²)" : Le tiers est dit *lectionnaire*, Dont la lecture aux gens esclaire Et l'entendement enlumine Des crestiens par sa doctrine ; Le quart si est dit acolite, Qui aprent et qui se delite A Dieu en l'Eglise servant Si comme humble et devot servant. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 780). [R. M.]

LECTIONNAIRE, subst. masc. (lectionnaire²)

[GD : *lectionnaire* ; FEW V, 234b : *lectio* ; TLF X, 1061a : *lectio*]

"Livre de liturgie qui contient les leçons"

REM. GOULAIN 1374 (*le lectionnaire contient les leçons qui sont prises des espistres st Pol, et est a la foiz nommé epistolier*) ds GD IV, 752c-753a. [R. M.]

LECTIQUE, subst. fém. (lectique)

[GD : *lectique* ; FEW V, 234a : *lectica*]

"Brancard" : C'est Tubal le paralitique De la piscine probatique Qui le jour du sabbat viole, Car il porte, par voye oblique, Son grabaton et sa *lectique* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 118). [R. M.]

LECTISTERNE, subst. masc. (lectisterne)

[FEW, Ø lat. *lectisternium*]

RELIG. ROMAINE "Cérémonie consistant à placer les statues des dieux sur des lits et des couches dans des lieux publics de Rome" (synon. *lectisternement*) : Si ne fut faite en

celuy an nulle chose notable, fors que pour cause d'empetret la paix des diex l'en fist *lectisterne*, ce furent liz et codoiers par toute la cité par devant les hostiex, et fut la tierce foys que l'en les avoit fés puis que Rome avoit esté fondée. ["lectisterne... hostiex" trad. lat. *lectisternium*] (BERS., VII.2, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 129a). ...il ne plut pas aus diex que les choses fussent longuement alegres et joyeuse, car une forte pestillence envay la cité qui parforça le senat commander aus dishommes que il regardassent les livres sibilins, si que par leur amonnestement l'en fist a Rome celle sollempnité que l'en appelloit *lectisterne* pour appaisier les diex ["celle sollempnité... diex" trad. lat. *lectisternium*] (BERS., VII.27, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 137d). [F. D.]

LECTISTERNEMENT, subst. masc. (lectisternement)

[FEW, Ø lat. *lectisternium*]

"Cérémonie propitiatoire consistant à offrir un repas à des divinités dont les images étaient couchées sur des lits de parade" : Liz, *lectisternemens*. Sachiés car a celi temps li Romain, quant il voloient faire solennité ou jeus a leur diex fesoient lis aussi comme a reposer a coussins et a orilliers par mi les quarrefours pour honeur de leurs diex si comme on fait au jour d'ui roynes pucelez [var. a roynes et pucelles] environ la Pentecoste. (BERS., Gloss. D., c.1355, 142). [Éd. : "La définition par actualisation évoque le cycle festif de mai pendant lequel on faisait symboliquement d'une jeune fille vierge la *reine de mai* (p. 151)". Cf. *Romania* 118, 2000, 494-495 (M.-H. Tesnière). Lecture fautive *lectisternenien* ds GD IV, 753a. Cf. TLF X, 1061a : *lectisterne*] [R. M.]

LECTOIRE, subst. fém. (lectoire)

[T-L : *leitüaire* (lectoire) ; *FEW III, 211a : *electuarium*]

"Plante officinale (servant à préparer l'électuaire)" : Recipe la racine de *lectoire* de cavarade (c'est *lectoire* qui fait fleur de couleur blanche) et faites sechier icelle racine meurement et sans souleil, et gecte hors la terre, et adonc face en pouldre en ung mortier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 131). Prenez la racine de l'erbe de *lectoire* qui fait fleur de couleur d'azur, et broyez en ung mortier et mettez en ung sac ou drapel (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 274). [R. M.]

LECTRE, subst. masc. (lectre)

[*FEW III, 211a : *electrum*]

"Ambre jaune" : *Electrum* : piautre, *lestre* (Abavus III, R., c.1300-1350, 321). [piautre "étain", GD VI, 54c : *peautre*³] *Electrum* : *lectre*, piautre (Abavus IV, R., c.1350, 321). [R. M.]

LECTUAIRE, subst. masc. (lectuaire)

[T-L : *leitüaire* ; GD : *letuaire* ; AND : *letuaire* ; FEW III, 211a : *electuarium*]

MÉD. "Préparation médicinale de consistance molle à base d'épices et de pulpe de fruit, électuaire" : Or sont d'aucuns apothicaires Qui font les malvais *lectuaires*, Faulses herbes, males espices. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 74). Et tout ensi est il quant un homme est malade : tout pleyn de choses ly fait ly meistre et ly ordeyne siropes a boire et *letuaires* a prendre (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 196). Adonc me feront il baillier Aucun sumptueux *letuaire* Qui nul bien ne me pourra faire. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 22). Encores fault presenter a la dame ainsi garie de sa maladie et pour la forte medecine un paou amaigraye une medecine nuctritive, c'est assavoir un *lectuaire* appellé dyacitoniten, qui est composé d'espices doulces, nourrissans par accident, et de pommes couains, confis en *lectuaire* ; et sert cestui

lectuaire proprement pour reconforter l'estomac et faire bonne digestion dont nature s'esjoist et prent sa noureture. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 269). S'ilz sont malades ou fievreux, On n'a toudis fors l'oeul a eulx, On ne puet autre chose faire : Cyrop leur fault ou *lectuaire* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 69). ...a present le patient est guery, mais toutesfois il a mestier d'aucun *lectuayre*, cordial, chault et moiste, pour reformer et rechauffer les membres par dedans (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 398). ...c'est assavoir la somme de 7 livres 15 sous tournois pour les parties qui s'en suivent, et premièrement : pour deux esterlins et obole de perles d'Oriant ; un esterlin et un ferlin d'esmeraudes ; un esterlin et un ferlin de rubis d'Alexandrie ; un esterlin et un ferlin de jacinthes, et un ducat d'or ; achetées de lui et baillez et délivrés à Regnauldin Morel, apothicaire de la royne, pour faire un *lectuaire* pour la santé de ladite dame (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1420, 287). Et je vois penser de ses viandes et d'aucuns *laituaires* confortatis. (LA SALE, J.S., 1456, 243).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; TAILLEV., *Rég. fort.* D., c.1445, v.59 ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. ...

- P. métaph. : Ne riens ne li doit desplaire Qu'il puist pour sa dame traire, Ne dire qu'il ait contraire ; Car bonne esperence Li donne .J. dous *laituaire* De pensée solitaire, Prise en .J. tres dous viaire, Qui son cuer de joie esclaire Par douce plaisance. (MACH., Les lays, 1377, 387).

V. aussi *électuaire* [R. M.]

LECTURE, subst. fém. (lecture)

[T-L : *lecture* ; GD : *lecture* ; GDC : *lecture* ; AND : *lecture* ; FEW V, 235a : *lector* ; TLF X, 1061b : *lecture*]

A. - "Action de prendre connaissance d'un texte en le lisant ; texte lu" : En tesmoing desquelz vision, tencion et *lecture*, nous, lieutenant du bailli (...) avons icelles seellées des seel et contreseel dud. bailliage (Trés. Reth. L., t.4, 1362, 328). Et, combien que personne ne lise mie en propre personne, si n'est il pas pour ce sanz *lecture* et sanz escripture lire se il oit et entent sagement les autres lire et le met en son cuer. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 75). ...et laquelle confession par lui faite par devant ledit prevost, fu mise et redigée par escript en sa presence (...) et l'avons leue mot à mot, present ledit prisonnier, lequel, après ce qu'il oy ladite *lecteure*, dist et confessa que ainsy l'avoit-il dit et confessé par devant ledit prevost, et estoit vray. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 449). ...et aussi les recorda et repeta de soy-mesmes [les confessions] paravant ladite *lecture*, et afferma icelles estre vrayes, et les avoir faites et cogneues par la fourme et maniere que escriptes sont cy-dessus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 392). Lors [le messenger] ly compta [à la reine] et comment il ly presenta [à la dame] ses lectres et que après la *lecture* d'icelles elle fist tres macte chiere (LA SALE, J.S., 1456, 262). Et, après ladite *lecture*, [les habitants de Rouen] lui dirent qu'il ne se soussiast de riens et que, de là en avant, ceulx de ladite ville le fournoient dedens icelle et dessus leurs murs d'engins et autres choses defensables et de tout ce que neccessité leur seroit d'avoir, tellement que aucun dommage ou esclandre ne leur en viendroit. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 147). ...le livre de vie est duquel le commencement est eternal, l'essence incorruptible, la congnoissance vraie, l'escripture qu'on ne puet foulger ne abraser, la inspection ou la *lecture* desirable (Somme abr., c.1477-1481, 159).

- *Faire lecture de qqc.* "Prendre connaissance d'un texte en le lisant" : ...lesquelz, après la *lecture* desdictes lettres et ordonnances, firent ledit serement selon la teneur desdictes lettres (FAUQ., I, 1417-1420, 35). Et, le mercredi ensuivant, XV^e jour dudit moys, messire Charles de Meleun, lieutenant du roy, maistre Jehan Balue, esleu evesque d'Evreux, et maistre Jehan Le Prevost, notaire et secretaire du roy, vindrent et arriverent à Paris en l'ostel de la ville, où illec fut fait *lecture* d'aucuns articles, dont le roy leur avoit baillé charge. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 40). Et après luy envoyèrent par ledit Du Boys en escript ce qu'ilz vouloient qu'il feist, dont ledit suppliant fist *lecture*, et ce fait respondy absolument qu'il n'en feroit riens. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 411).

- "Action de lire un texte liturgique" : Item, a Chappellain je laisse Ma chappelle a simple tonsure, Chargee d'une seiche messe Ou il ne fault pas grant *lecture*. Resiné lui eusse ma cure, Mais point ne veult de charge d'ames ; De confesser, ce dit, n'a cure Synon chamberieres et dames. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 139).

B. - "Cours d'un professeur"

- *Tenir lecture.* "Faire cours, enseigner" : Cestui tint escolle et *lecture* à Verone longtemps, tant en medicine que en astrologie, et recueillit toute medicine en IIII volumes et fist une somme en astrologie, quasi equipolente à celle de Leopolde, ung peu plus difficile à entendre et plus proluxe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°). Cestui tint *lecture* publique à Paris de la science de astronomie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 v°).

C. - "Connaissance, science" : Sy weil repeter ma lecture, Com cilz qui a feible *lecture* [var. voiture, vainture, fecture] (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 134).

- "Connaissance de médecin, recette de médecin, ordonnance"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. [R. M.]

LEDIT, adj. (ledit)

[FEW III, 67b : *dicere*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

LEDORIE, subst. fém. (ledorie)

[FEW, Ø gr. *loidoria*]

"Injure, moquerie" : *Ledorie* [var. *ledoirie*] est de tele maniere de parler : "Et te recordes tu point que tu soloies vendre la sausse ou la moustarde ?" Scome est qui contient injure secretement et est par tele maniere de parler : "Nous nous recordons bien comment tu mouschoies ton nés de ton bras". Et, combien que par ces .ii. manieres l'en puisse dire une meisme chose, toutes voies celle est *ledorie* [var. *ledoirie*] quant l'en dit clerement ce que l'en reproche, et celle est scome, quant on le dit figurelment. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 515). [R. M.]

LEECIER, verbe (leecier)

[T-L : *lēcier* ; GD : *leecier* ; AND : *leescer* ; FEW V, 129b : *laetitia*]

Empl. pronom. "Se réjouir, se livrer à la joie" : Lors pouvoit-on oyr gorges et voix démener bruit diversement, et les enfans crier "Noël !", peuples fléchir, nobles esjouir, bourgeois bien-venue chanter, prestres saluer prélats, dames se *léesser* et gorgiasser aux fenestres, richement parées et vestues (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 188). [R. M.]

LEEDSMAN, subst. masc. (leedsman)

[]

"Pilote à l'entrée d'un port" : Item, se aucun *leedsman* de la seignorie de Flandres presist a son peril de mener aucune neif de ladictie seignorie [de Castille] a sauveté a aucun port oudit pays, et par deffaulte doudit *leedsman*, la dictie neif persist ou ceulx qui dedens seroient y presissent dommage en corps ou en biens par ladictie deffaulte, que ledit *leedsman* soit tenu de restorer ledit dommage en son corps et en ses biens (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 37).

REM. Cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 327b s.v. *leitsman*, *leitsman*. [H. G.]

LEET, subst. fém. (leet)

[*FEW XVI, 453a : *leede*]

"Conduit d'eau, canal" : De la pescherie de la nouvelle *leet* entre Male et le Dam (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 77).

Rem. Cf. R. Mantou, *B. de la Commission royale de topon. et dialectol.*, 50, 1976, 159. [E. P.]

LEFRE, subst. fém. (lefre)

[T-L : *lefre* ; GDC : *levre* ; FEW XVI, 453b : *leffur*]

A. - "Lèvre" : ...que illec l'en lui perce la langue et soit flastri de une fleur de liz chaude parmy les *leffres* de la bouche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). On congnoit chancre par ce qu'il corrode entour luy sans cavernes et a callozité et duresse es *leffres* et rougeur et chaleur (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 300 ; t.5, 131 (*lieffres*) ; t.5, 186 ; t.6, 210 (T-L V, 303-304).

B. - P. anal. MÉD. "Bord d'une plaie" : ...se la rompure estoit ancienne, on ne la pourroit sauder, car les *leffres* de la playe sont anciennes et endurcies et caillouses et ne se peuvent plus raunir (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7).

REM. T-L V, 303a et 381a a deux entrées : *lefre* et *levre* ; GDC réunit les deux formes ; FEW retient deux étymons : *leffur* et *labrum*.

V. aussi *levre* [R. M.]

LEGAL, adj. (légal¹)

[T-L : *lëal* ; GD : *legal*³ ; GDC : *legal* ; AND : *legal* ; FEW V, 240b : *legalis* ; TLF X, 1063a : *légal*]

A. - "Relatif à la loi, qui concerne la loi" : ...et encores est prévaricateur et deppiteur de celluy *legal* commandement de Dieu (ORESME, Monnoies W., c.1365, XLII). Et en justice *legal* est contenue toute vertu ensemble et est vertu mesmement parfaite, pour ce que par elle a l'en usage de vertu parfaite (ORESME, E.A., c.1370, 279). ...une est morale et l'autre est *legale* (ORESME, E.A., c.1370, 447). ...icy est à considerer double justice, une qui regarde la foy, et de ceste ne parle pas, l'autre est *legale*, à laquelle est obligée la Court (BAYE, II, 1411-1417, 262).

B. - "Conforme à la loi, en conformité avec la loi, qui ne transgresse pas la loi" : Car quiconques oeuvre selon les autres malices, il fait injustice *legal* (ORESME, E.A., c.1370, 280). ...le pueple (...) offroit .i. sacrefice *legal* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 427). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Et par ce que dit est appert que servitude naturele est premier et devant servitude *legale* ou de lay ou qui vint de jure gencium. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 60). On m'a ja soufflé en l'oreille, Aucun, bien mon amy privé, Que Jhesus y est arrivé, Et fait merveilles de prescher, Et

d'abbattre et de tresbucher Noz editz et noz droiz *legaulx*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 587).

- "Qui est contracté conformément à la loi" : Ilz sont trois cognations : la charnele, *legale* et la cognation espirituelle. (Sac. mar., c.1477-1481, 54). Cognation *legale*, c'est une proximité provenant de adoption. (Sac. mar., c.1477-1481, 58). La tierce, c'est a scavoir *legale* affinité, est attendue entre moy et la femme de mon filz adoptif, et samblablement entre mon filz adoptif et ma femme. Cognation *legale* en la seconde espece empesche mariage (Sac. mar., c.1477-1481, 60).

C. - [D'une pers.] "Qui connaît les lois" : Il n'est si cleric, si subtil ou *legal*, Tant eust aprins en Digeste ou en Code Que d'en yssir sceust controuver la mode (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 384). [R. M.]

LEGAL, subst. masc. (légal²)

[T-L : *legat*¹ ; GD : *legal*¹ ; FEW V, 241b : *legare*]

A. - HIST. ROMAINE "Lieutenant, assesseur d'un général" : Si estoit l'ordenance tele car le *legat* la ou il venoit aus contrees de ceuz qui avoient les treves rompues en pillant ou en depredant l'autre partie pour les choses toluez repeter et recouvrer d'icelles gens, le dit *legal* devoit covrir sa teste de drap de leine vermeille et dire ces paroles: "Oÿez, dit il, Jupiter, oÿent cestes contrees et nomoit le paÿs, oÿent les deitez celestes, le droit divin..." (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.6, 55).

B. - "Représentant du Pape, ambassadeur du Saint-Siège" : Et tous lez cardinaux et *liegaulx* c'om trouva (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 270). Aux cardinaux a dit : (...) - Sire, dist ung *liegaulx*, par Dieu omnipotent... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 280). ...de vie à trespassement Li roys de France ala briefment ; Et aussi fist li cardinaus [le cardinal Talleyrand de Périgord] Qui en ce fait estoit *legaus*. Dont ce fu pitez et damages, Car li sains et devos passages En fu tous au recommencier (MACH., P. Alex., p.1369, 23). Mais la endroit vient a bris mos Lui cardinal de Pieregos Qui amesna ovesqe lui Maint cleric et maint *legal* auxi. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 69). ...mettant le chastel d'Averse es mains des cardinaux de Flisco et de saint Ange, *legaulx* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 195). Sy te vueil pourtant advertir Que le pape et les cardinaux, Les arcevesques et *legaulx* Fasses remplir de symonnie, D'avarice, et, par compaignie, De paresce soient servis. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 3).

- Empl. adj. : L'AFFINEUR. Les chappes de ces cardinaux, Arcevesques, evesques *legaulx* En sont fourrez et ces chanoines Et ces curez et ces gros moines, C'est de vo(stre) letice, n'est pas ? LE CAPITAINE. C'est de malice, n'en doutez pas. (Sots mal., c.1480, 83).

C. - "Ambassadeur, négociateur envoyé par un souverain, par un seigneur, par une collectivité..." : Adont cil doit *legal* de rechief monterent à cheval (...) et chevaucièrent viers Troies. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 167). Ossi il n'en estoient mies en volenté, mais se dissimuloient envers les *legaus* moult sagement. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 169). ...par commandement du Roy furent envoiez à Amiens à l'encontre des *legaulx* du roy d'Angleterre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 46). Laquelle ambaxade auye, estant le roy en son conseil pour aucuns jours a cause de leur response, endementiers que ce se faisoit, les *legaulx* des Rommains amyablement se retraioient vers Hanibal (LA SALE, Sale D., 1451, 38).

- Empl. adj. : En ce temps que ces chevaucies se faisoient, estoient en la marche de Pikardie revenu li doi trettieur *legal* et se

tenoient à Saint Omer. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 180).

V. aussi *legat*¹ [R. M.]

LEGALE, subst. fém. (légale)

[*FEW V, 241b : *legare*]

"Instruction, mandement pontifical" (synon. *legation*¹) : ...le duc de Bourgogne envoia son roy-d'armes de la Thoison et un sien hérault avec lui, nommé Franche-Conté, en Angleterre, devers le roy Henri, à tout lettres de par ledit duc, esuelles estoient contenues pluseurs remoustrances pour, ycelui roy et son conseil, attraire au bien de paix finalle avec le roy Charles, lui signifiant aussy comment par l'exortacion des *legales* de notre saint père le pape et du concille de Basle, et avec ceux des trois Estats de tous ses pays, il avoit fait paix et réunion avec le dessusdict roy Charles, son souverain seigneur (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 190). [R. M.]

LEGALEMENT, adv. (légalement)

[GDC : *legalement* ; AND : *legalement* ; FEW V, 240b : *legalis* ; TLF X, 1063b : *legalement*]

"De manière légale, de manière conforme à la loi" : Et ainsi vindrent faire la reverence à l'Empereur en leur maniere acoustumée, et fist la collacion, notablement et *legalment*, maistre Jehan de la Chaleur, maistre en theologie, chancellier de Nostre-Dame de Paris. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1378, 247). Et oultre que ung prince *legalement* institué se doit garder de oeuvres ou espesses de tirannies... (JUV. URS., Verba, 1452, 218).

Rem. ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 308. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GDC X, 69a. [R. M.]

LEGALITÉ, subst. fém. (légalité)

[FEW V, 240b : *legalis*]

A. - "Loyauté" : ...car ilz gardent l'un a l'autre *legalité* et tiennent convenances, et pour ce cuide l'en que il soient a amer. (ORESME, E.A., c.1370, 447).

B. - "Conformité à la loi"

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 300.

- P. méton. "Avantage accordé légalement"

Rem. Doc.1450 ds TLF. [R. M.]

LEGAT, subst. masc. (légat¹)

[T-L : *legat* ; GDC : *legat* ; AND : *legat* ; DÉCT : *legat*¹ ; FEW V, 241b : *legare* ; TLF X, 1065a : *legat*]

A. - HIST. ROMAINE

1. "Lieutenant, assesseur d'un général" : Si ordenerent leur bataille en tele guise que Quincius tint le dextre cor, Agripa le senestre et a Sp. Postumius Aliius, qui estoit uns des *legaz* [trad. lat. *legatus*], fut ballee la bataille du mileu pour gouverner, et P. Sulpicius li autrez *legaz* [trad. lat. *legatus*] fut ordenéz sur les gens de cheval (BERS., III.70, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 247a). Si estoit l'ordenance tele car le *legat* la ou il venoit aus contrees de ceuz qui avoient les treves rompues en pillant ou en depredant l'autre partie pour les choses toluez repeter et recouvrer d'icelles gens, le dit *legal* devoit covrir sa teste de drap de leine vermeille et dire ces paroles: "Oÿez, dit il, Jupiter, oÿent cestes contrees et nomoit le paÿs, oÿent les deitez celestes, le droit divin..." (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.6, 55). Si commanda aus *legas*, c'est a dire a ceuls qui estoient gouverneurs des legions et grans seigneurs, lesquelz avoient en tele maniere comme dit est parlé a li, que il descendissent du tribunal (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383,

II.7.8, glose, f° 120b). ...les senateurs avoient ordonné que les *legatz*, centurions et aussi les chevaliers seroient presens le triomphe. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 8). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Pour les causes dessus dites Cesar, desirant heureusement obvier auz emprins helveciennes, constitua Titus Labienus, tresvaillant *legat* [trad. lat. *legatus*] rommain, capitaine de toute la garnison et armee du mur dessus dit (DUCHESNE, César, 1473, II.7, f° 62a). Quatre legions soubz la conduite de Marcus Anthonius, Gayus Trebonius et Publius Vatinius, *legatz* ou capitaines tout est ung, envoya en la partie de Belges qui estoit la plus douteuse et renommee de toute Gaule ["legatz... ung" trad. lat. *legatus*] (DUCHESNE, César, 1473, II.7, f° 62a).

2. "Adjoint du consul" : Celi Fabius Maximus ot un fils qui moult fu vaillant homme et ot aussi nom Fabius. Et avint que il fu consule et son pere fu son *legat*, qui estoit un office de Rome et estoit aussi comme coadjuteur du consule et sous luy, pour faire et ordener les choses selon le commandement et ordenance du consule (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.2.4, glose, f° 84c). Car Scipion l'Affricant promist et se offri au senat que se on li voloit envoyer il yroit avec son frere et seroit son *legat*. *Legat* en ce cas estoit celi par qui le consule faisoit ses ordenances et sa despence, et faisoit aussi sa chevence comme son ministre (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.7.1d, glose, f° 171a).

- En partic. "Adjoint du consul pour le commandement des troupes" : Semblablement Marcus A[n]thonius, pour ce que deux cohortes de mille hommes d'armes qui estoient commise a la fermeteure des tentes avoient laissé ardoir aux ennemis le paliz, il en fist copper les testes a la .x.^{me} partie et pugnit tous les centurions, et le *legat*, c'est a dire le lieutenant du consul, il le desmist honteusement ["le legat... consul" trad. lat. *legatus*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, IV.1, f° 72b).

3. "Gouverneur d'une province" : ...et ilecques fu *legat* Pilate, et mist le paÿs en l'obeissance des Romains et pour ce fu appellé Pontius (ORESME, E.A.C., c.1370, 380).

B. - "Représentant du Pape, ambassadeur du Saint-Siège" : Les cardinalx sont tuiz *legaz* (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 50). [aussi v.2630] Item, que iceulz recteurs ou curés de l'eglise, que il admonestent touz clers que il ne usent mauvesement de lettres de apostole, de *legat* ou d'autre juge. (Echiq. Normandie S., 1344, 15). Le cardinal de Pierregort, Pour les nostres donner confort, Pour adrecier leur conscience, Rassorre et donner penitence, Fu *legas* en ceste besongne : Car c'est uns homs qui bien besongne. Et tant honnoré la crois ha Qu'avec les II. roys se croisa, Briefment, par la vertu divine. (MACH., P. Alex., p.1369, 22). De Coustantinoble, là mis Avoit li papes et transmis Com *legat*, le bon patriarche [Pierre de Thomas, patriarche de Constantinople] ; N'est plus preudomme, que je sache. (MACH., P. Alex., p.1369, 106). ...la Court envoya devers lui bien humblement, comme à *legat* ou message du S. Pere, car elle le voudroit reverer (BAYE, II, 1411-1417, 54). Vint et arriva à Paris le cardinal de Sainte-Croix, *legat*, envoyé par deça pour traictier de l'apaisement des guerres et divisions de ce royaume. (FAUQ., III, 1431-1435, 37). ...après l'absolucion donnee par le cardinal de Ostie, qui *legat* du pape estoit (LA SALE, J.S., 1456, 214). En ce temps passa la mer en Angleterre ung *legat* de Romme, *legat* de par le pape, qui illec prescha le peuple du pays et par especial en la ville de Londres, maistresse ville dudit royaume, là où il fist plusieurs remonstrances aux habitans dudit lieu et autres d'environ, contre et au prejudice du roy Henry d'Angleterre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 5). Oudit temps, ou moys de septembre, le roy bailla ses lettres à ung *legat* venu de

Romme de par le pape pour la ronpture de la Pragmatique Sanxion ; lesquelles lettres furent leues et publiées ou Chastellet de Paris sans y faire aucun contredit ou opposition. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 184). En ladicte année, au mois de septembre, le lundi quart jour dudit mois, ung *legat* du pape, nommé le cardinal de Saint-Pierre ad Vincula, qui estoit venu en France, arriva en la ville de Paris, où il fut honorablement receu par tous les estatz de Paris, qui alerent au devant de luy par la porte Saint-Jaques. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 100). ...lequel [Pierre d'Ailly] voyant que plusieurs theologiens ignorans, comme à present, que c'estoit de astrologie, la reprenoient, pour ce luy envoyay *legat* au consille de Constances, fist ung livre par lequel il concorda theologie et astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 r°).

- *Legat a latere*. V. *latere* "Cardinal pourvu d'une délégation personnelle du pouvoir pontifical" : Et lors suppose qu'il [le pape] n'i voise [en croisade], Beau Filz, il baillera a toy et a tous les autres roys certains cardinaulx et *legaz* apostoliques a la lectre [mss B et C "a latere"], qui en esperit gouverneront la chevalerie de Dieu... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 440). ...il a entencion de brief envoyer par deça ung d'entre vous *legat* à latere (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483, 14).

C. - "Ambassadeur, négociateur envoyé par un souverain, par un seigneur, par une collectivité..." : Lors Fabricius (...) respondi aus *legas* en ces paroles disant : ... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 327). De vostre argent et de vostre or Li soit par son *legat* transmis Tant que vous soiez bons amis Et que Clovis en ceste terre Ne viengne pour nous faire guerre (Mir. Clov., c.1381, 235). Les Romains, incontinent qu'ilz sceurent par leurs *legatz* la response de Anthiocus et la suspencion qu'il eust prise sur Hanibal a cause de la pratique et conversacion de leurs *legaulx* a luy, ne dormirent pas (LA SALE, Sale D., 1451, 39).

D. - P. ext. "Envoyé, ambassadeur" : Mais quant Hasdrubal vit qu'il estoit surpris et enclos en destroit, il envoya a Neron un *legat* [trad. lat. *caduceator*] et lui proumist que, se il le vouloit laisser issir de celui destroit, il menroit hors d'Espagne tout l'ost que il avoit (BERS., XXVI.17, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 278b). ...il [Gabriel] n'est pas venu comme ministre de serpent, mais comme *legat* de celui qui punist le serpent (Mir. fille roy, c.1379, 7). Les *legaz* ou messaiges solempnelz de l'empereur estoient aucuns de ses consules ou conseilliers qui estoient enviez de par l'empereur a l'ost, et a eulz obeissent les legions et toutes les aides de l'ost (VEGECE, 1380, II.9). Et en ces jours vinrent les *legatz* des Atheniens, nonçans que... (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 4). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] ...il en fut envoyé ung de ce nom Dorothee entre autres en *legat* pour les Juifz devers Cesar, grant homme, et les Juifz me ont dit qu'il fut perit ès sciences quadrivalles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 27 r°).

V. aussi *legal*² [R. M.]

LEGAT, subst. masc. (légat²)

[GD : *legat* ; FEW V, 241b : *legare*]

DR. "Legs, héritage" : ...tout homme franc et de franche condicion, de quelque assemblée qui soit, puet ordener de ses biens meubles et non muebles par voie de donacion ou institution, ou *legat*, en testament ou hors testament, en quelque maniere qu'il li pleira, et vaudra et tendra ce qu'il en fera, et mesmement ou cas ou il a ordené de ses couvrances (Doc. Poitou G., t.1, 1332, 389). Item des acquez que le dit feu avoit fait en son dit fié de la Roche, qui bien poent valoir douze livres de rente ou environ, rabatues les charges, *legas* et devoirs qui sont par dessus (Doc. Poitou G., t.2,

1345, 284). ...quant aucun lesse et donne aucune chose en sa mort et testament à autre et la possession n'est baillée, celle donnoison est appellée *legat* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 465). Il ne recult les hereditéz à lui laissees en testament par ceulx dont n'avoit congnoissance; les *legatz* ou les partyes des hereditéz à lui delaissees par aulcuns donna incontinent à leurs enfans (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 300). [Autre ex. p.310]

Rem. Doc.1310, 1344, 1376, 1420, 1450, 1499 ds GD IV, 754b. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, 8/146; 150/11. [R. M.]

LEGATAIRE, adj. et subst. masc. (légataire)

[T-L (renvoi) : *legataire*; GDC : *legataire*; AND : *legataire*; FEW V, 241b : *legare*; TLF X, 1065b-1066a : *légataire*]

I. - Adj. *Don legataire*. "Don fait par legs"

Rem. Doc. 1396 (*les dons leghataires*) ds GDC X, 69b.

II. - Subst. "Personne au profit de laquelle un legs est fait" : Affermerent que ledit feu Raoul (...) avoit ordené en sondit testament (...) aus *legataires* ci après nommez, trente deux livres de rente à parisis (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1342, 183). ...lesdicts exposans ont esté mis en procès en nostredicte court de parlement par auscuns, eulx se disans *legataires* ou creanciers dudit feu Destornay (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 140).

Rem. Doc. 1368 ds FEW. [R. M.]

LEGATER, verbe (légater)

[GD : *legater*; FEW V, 241b : *legare*]

"Léguer"

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD IV, 754c-755a. [R. M.]

LEGATERESSE, subst. fém. (légateresse)

[GD : *legateur (legateresse)*; *FEW V, 241b : *legare*]

"Celle qui fait un legs"

- [En appos. avec valeur d'adj.] : ...laquelle rente icellui suppliant à jà acquise et a entencion d'aquerir le surplus, pour faire ladicte fondacion, selon l'intencion et vouloir de ladicte deffuncte *legaterresse*. (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 516). [E. P.]

LEGATEUR, subst. masc. (légateur)

[GD : *legateur*; FEW V, 241b : *legare*]

"Celui qui fait un legs" : Nulz donatoires ne executeurs ne sont saizis si le *legateur* des son vivant ne leur a baillié manuellement la possession des choses. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 221). [E. P.]

LEGATIE, subst. fém. (légatie)

[GD : *legacie*; AND : *legacie*; *FEW V, 241b : *legare*]

[Sur *légal*¹] "État, charge de légat"

Rem. Cf. ; AND : *legacie*. [R. M.]

LEGATION, subst. fém. (légation¹)

[T-L : *legacion*; GD : *legation*; GDC : *legation*; AND : *legation*; FEW V, 241b : *legare*; TLF X, 1066a : *légation*]

A. - "Mission confiée à qqn" : "S'est bon que nous alons deviers yaulx et si fort que, bellement ou laidement, il soient de nostre accord." Cascuns respondi : "Il est bon, il est bon." Adonc furent ordonné par paroces tout cil qui iroient en ceste *legation* (...), et se partirent de Gaind entre noef et diis mille hommes, et emmenèrent grant carroi et grans pourveances. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 187). ..."il vous fault prendre ceste *legacion*, c'est assavoir d'aler en esperit, aussi comme en un moment, à la Riche

Montaigne pour faire venir nostre suer Doulce Amour a ceste neccessite, et qu'elle doye amener avec lui nostre suer Sapience la royne, Dame des Oeuvres appellee..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 448). Et c'est le premier point de ma *legacion*, toy regracier de ce, selond nostre puissance, combien que plus grant soit le bienfait, je le confesse, que ne sont les graces et mercis possibles par nous estre rendues. (GERS., Concept., 1401, 394). ...d'où il envoya dès ce jour mesme sommer ceux de Mantes par ung de ses héraultz de lui rendre sadite ville, laquelle ils détenoient et occupoient outre son gré et volenté. Et cependant que ledit hérault estoit ainsi allé faire sa *legacion*... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 94). Certes, il m'est tres bien venu De cest grande *legation* Car selon mon intention J'en aray grant somme d'avoir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 18). "O ! magnificence de la gent rommaine, egale a la benignité des dieux ! O ! nostre *legacion* plus heureuse que nous ne eussions osé penser !" (LA SALE, Sale D., 1451, 107). DIEU [à saint Nicolas]. (...) Va en terre legierement, Car Sathan grant encombrement Si s'efforce trop de leur faire. NOSTRE DAME. Pour sa *legation* parfaire, Anges, avec luy descendez. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 137).

Rem. FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, gloss.; WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, gloss.

...

- "Mission, ambassade confiée par un souverain, un seigneur, une collectivité..." : Chilon, Lacedemonian, envoyé à Chorinthe pour aliances faire, trouva les dux et les anciens du peuple jouans a table et, sa *legacion* non faicte, s'en retourna, disant que point ne vouloit que la gloire des Spartans (...) fust blasmee de tele infamie que l'en deist qu'il eussent fait aliances avecques joueurs de tables. (FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, 113). Et uns aultres chevaliers de se route de Poito, qui estoit partis en *legation* aveoch lui, qui s'appelloit messires Guillaumes de Seris, s'en vint bouter en le abbeye de Clugni en Bourgongne. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 109). Et retournerent aveoch toutes ces choses, chil seigneur qui en *legation* avoient esté envoiét, deviers le roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 290). ...aprez ce qu'il [Scipion l'Africain] ot esté deux fois consule et eust deux très notables triumphes qui firent l'offisse de *legacion* de par le Senat, acompaignié seulement de .VII. serfs (LA SALE, Sale D., 1451, 225).

- "Message confié au missionnaire, à l'ambassadeur" : Quant Papirius ot ouie celle *legation* il, aussi comme se il en feist bien grant force, leur respondi que sur ce il auroit volentiers conseil aveuques son compaignon (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.2, 24). Li clers li a tout exposé L'entencion de son signour Si bien, si bel, si à s'onour Et en tous cas si proprement Qu'on ne porroit mieus nullement. Quant il ot sa *legation* Dit et fait sa conclusion, Li soudans fort merencolie Et ses consauls d'autre partie Ad ce que li roys leur demande. (MACH., P. Alex., p.1369, 128). Quant il furent en sa presence, Moulit li firent grant reverence ; Et li roys tel chiere leur fist, Qu'à chascun d'eaus tres bien souffist. Il dirent leur *legation*, Et dou soudan l'oppinion, Et commencerent à traitier. Li uns d'eaus dist que sans gaitier Traitassent amiablement, Pour pais avoir et pleinement. (MACH., P. Alex., p.1369, 134). Avint que quant le point fu de faire leur *legacion*, la presse estoit moult grande ou lieu ou assis estoient, car la fut assemblee la gent pour ouir ce que dire vouloient (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 201). ...quant les dis envoyez de par le roy orent fait, si comme ilz dorent, leur *legacion* aux cardinaulx... (Bouciquaut L., 1406-1409, 303).

B. - En partic. "Mission, ambassade confiée par le pape à un légat" : Entrues que li rois de France estoit sus le mont de Sangate (...) vinrent doy cardinal en son host, envoiés en *legation* de par le pape Clement. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 51). Et ne pooit Lois de Baiviere, rois d'Alemagne, finer que li papas envoiast a Ronme un cardinal en *legation* et li donnast poissance pour li comsacer (FROISS., Chron. D., p.1400, 243). Ce jour, le cardinal de Saint Marc (...) exposa les causes et maniere de sa *legacion* et ambassade (FAUQ., I, 1417-1420, 124). ...plusieurs parties de joyaulx, vaiselle d'argent que icellui seigneur a fait pranre et acheter d'eulx et donner tant aux cardinaulx des Urcins, de Saint Marc, comme à autres embaxadeurs envoyés de par notre saint pere le pappe devers mondit seigneur en embassade ou *legacion* (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 167). Marcialis, philozophus, florit en Espagne pour la science de astrologie et de là fut envoyé en *legacion* à Romme où il fut moult apécié. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 r°). Cestui Jerson fut bon catholique, mais il eut plusieurs vices, car il fut presumptieux et orgueilleux et appetoit de gouverner princes et aver *legacions* et ne pavoit souffrir en court autre que lui. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 v°).

- "Instruction, mandement pontifical" : INNOCENT PAPE. (...) Si vueil qu'a l'evesque de Chartres Soient envoiées mes chartres (...) Et de par moy signifié Soit le conte esconmenié Et Gille aussi. PREMIER CARDINAL. Saint pére, a vo voloir vezcy La *legacion* ordenée, Toute escripte et toute bullée Sanz nul deffault. (Mir. st Guill., c.1347, 11).

C. - P. méton. [Sens collectif] "Ambassadeurs" : ...et, comme les *legacions* d'Etrurie feussent venues a Fabius pour demander paiz... (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.20, 75). Et adonc furent envoiez le connestable et admiral de France, et avec eulx l'evesque de Tournay, de par le Roy, à Boulongne sur la mer, contre la *legacion* du nouvel roy d'Angleterre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 391). ...toutes les nations qui habitoient oultre le Rin envoierent *legacions* a Cesar offrans luy obeÿr (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 139).

V. aussi *legat*¹ [R. M.]

LEGATION, subst. fém. (légation²)

[FEW V, 241b : *legare*]

"Legs" : Cayus Falcidius fut en ce temps, homme aiment la chose publique, et ayma moult la science des estoilles, et pour ce qu'il congneut par les astres, les parens en son temps estre inclinez à faire plus grans *legacions* que la raison ne estoit, ordonna que nul ne fist testament, que la quarte partie ne fust reservée pour les heritiers. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°).

Rem. FEW : «Mfr. *legation* "legs" (hap. 16. jh.)».

V. aussi *legat*² [R. M.]

LEGATOIRE, subst. masc. (légatoire)

[*FEW V, 241b : *legare*]

DR. "Celui au profit de qui un legs a été fait" : Si aucun avoit donné ou laissé à ung autre en son testament aucune chose, les hoirs d'icelui donnant seroient tenez à la rendre audit *legatoire*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 305). ...les *legatoires* qui s'ensaisinent de leur autoricté des legs à eulx faiz par aucun testateur à la succession de qui lesdiz heritiers sont venuz (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 374).

Rem. DU CANGE V, 58c atteste le subst. *legatorius* "qui est bénéficiaire d'un legs" au déb. du XIV^e s.

V. aussi *legataire* [E. P.]

LEGE, subst. masc. (lege)

[GD : *lege*² ; AND : *legge*¹ ; FEW V, 286b : *leviare*]

"Bateau qui n'a pas de chargement"

REM. Doc. 1432 (*lege*) ds GD IV, 755a. Sans doute mot différent, en dépit de la proximité sémantique, de *lège* (FEW XVI, 453a : *leeg* ; TLF X, 1066b : *lège*).

V. aussi *legier* [R. M.]

LEGEANCE, subst. fém. (légeance)

[T-L (renvoi) : lejance ; GD : *legeance* ; *FEW V, 286b : *leviare*]

"Frivolité, folie" : ...l'inconstance, la *legence* et la decepvance [var. l'inconstance de la legiereté de decepvance] et generalmente les maulx qui peuent advenir par une femme trop curieuse. (MILET, Épître épilogative, éd. M.-R. Jung, 1452. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 254). [R. M.]

LEGEMENT, subst. masc. (legement)

[GD : *legement* ; AND : *leggement* ; FEW V, 286b : *leviare*]

A. - "Bateau qui n'a pas de chargement ; p. méton. ce qui a été déchargé" (synon. *lege*)

Rem. Doc. 1432 (*leigement*), 1481 (*ligemens de sel*), 1489 (*ligemens*) ds GD IV, 755a-b.

B. - "Droit payé pour l'usage d'un tel bateau ou pour son chargement"

Rem. Doc. 1498 (*liegement de sel*) ds GD IV, 755a-b. [R. M.]

LEGENDAIRE, subst. masc. (légendaire)

[GDC : *legendaire* ; FEW V, 244a : *legere* ; TLF X, 1067a-b : *légendaire*]

"Recueil de légendes"

REM. Doc. 1402 ds TLF. [R. M.]

LEGENDE, subst. fém. (légende)

[T-L : *legende* ; GDC : *legende* ; AND : *legende* ; FEW V, 244a : *legere* ; TLF X, 1067b : *légende*]

A. - "Livre contenant la vie d'un saint" : Et peut-estre que ainsi estoit de la legion des mauvés angelz que nostre Seigneur mist hors d'un honme, si comme dist l'Evangile, car legion contient VI^mLXVI, si comme il est dit en "La *Légende* saint Morice." (ORESME, C.M., c.1377, 288). ...en la "*Légende* de saint Michiel" est escript que... (ORESME, C.M., c.1377, 294). Trop mieulz est a croire que les vertuz de nostre Dame, desquelles elle fut toute remplie, s'espendoient, radioyent et se monstroyent par dehors, comme simplese, humilité, continence, virginité, comme de saint Anthoine tesmoingne sa *legende*. (GERS., Concept., 1401, 426). La *legende* recite que le saint homme fist ouvrir les portes de la cité au tyran et mescreant Athilla (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 145). A Melam fist Saint Bernard pluseurs sermons. A Novare fust grant renons De sa vie et sa sanctité. En sa *legende* est recité. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 164). SECOND PRESTRE. Petis et grans, jeunes et vieulx Y ont devocion moult (grant) grande. SAINCT MARTIN. Fÿer ne m'en doibs pas a eulx Se premier ne voy sa *legende*. LE TIERS PRESTRE. *Légende* ne fault qu'on actende, Car jamais rien n'en vis escripre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 427).

- *Légende doree*. "Compilation hagiographique rédigée à la fin du XIII^e s. par Jacques de Voragine" : ...une *légende*

dorée en parchemyn, couverte de cuir blanc. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 357).

Rem. Cf. BATALLIER, *Lég. dorée* D.-L., 1476 (et, en var., VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348).

- P. plaisant. : Qui voudroit au long racompter La *legende* de Triboulet, Il faudroit bien la hault monter Pour haultement la mettre au net. (Vig. Trib., c.1480, 232).

B. - P. iron. "Énumération des griefs accumulés envers qqn" : S'il avoit bien tansée et villannée sa femme auparavant, encores recommença il plus dure *legende* (C.N.N., c.1456-1467, 52).

- *Conter sa legende à qqn* : Quand il fut devant monseigneur l'official, sa partie, le promoteur, lui compta sa *legende* au long (C.N.N., c.1456-1467, 530).

- [P. allus. plais. à la *Legende dorée*] : Sans faire semblant de le croire, elle recommence sa grande *legende* dorée, luy mettant sus qu'il venoit de la taverne et des estuves et des lieux deshonestes et dissoluz (C.N.N., c.1456-1467, 29).

C. - P. ext. "Évocation détaillée" : ...on feroit bien une grant *legende* Du long parler de la chiere très grande Qu'on nous ot fait et du lieu ou lavande Croist et rosiers A grant foison sans façon de closiers, C'est es jardins ou a maint cerisiers, Et du beau lieu qui n'est pas clos d'osiers Mais de cloison Fort et belle pour oster l'achoisson Des maux qu'on fait au monde a grant foison (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 177). ...lesquelles choses sont à noter en cellui sage roy dont nous parlons, car par ce que il nous appert par les *legendes* des solemnelz anciens, et par ce que nous sçavons de veue et de fait de ce roy Charles, que peut-on plus dire de la magnificence du riche roy Assuaire es nobles assemblées de barons ? (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 132).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ("récit" ; *legende doree* "belle histoire") ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 828 ("instructions données par écrit"). [R. M.]

LEGENDIER, subst. masc. (légendier)

[T-L (renvoi) : legendier ; GD : *legendier* ; FEW V, 244a : *legere*]

"Recueil de légendes"

REM. GOULAIN 1374 (*le livre des sacremens, le messel, le legendier, l'antiphonier*), doc. 1395 (*un legendier, .II. psaultiers*), 1449 (*deux psaultiers, deux antiphoniers et ung legendier*) et 1462 (*ung legendier escript en parchemin*) ds GD IV, 755b. *Mél. Baldinger*, 1979, 386. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 881-882. [R. M.]

LEGER, adj. (léger)

[T-L : *legier*² ; GD : *legier*¹ ; GDC : *legier* ; AND : *leger*² ; DÉCT : *legier* ; FEW V, 287a : **leviarius* ; TLF X, 1068b : *léger*]

I. - Adj.

A. - "Dont le poids est faible, qui ne pèse pas" : Car je t'en puis bien dire tant Qu'elle [l'épée] est *legiere*, et point, et taille Moul souvent d'estoc et de taille, Quant un homme vaillant la porte, Qui en batillier se deporte. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). Ce fu monsté ou chappitre precedent. Et par consequent, nul corps *legier* ou pesant, si comme feu ou terre, ne puet estre infiny (ORESME, C.M., c.1377, 116). PREMIER SERGENT. (...) Ou vous ferez devant nous place, Ou vous sentirez se ma mace Sera *ligière*. (Mir. Clov., c.1381, 250). Est assavoir que la Comète Est un feu, peu accoustumé À apparoir, fort allumé Hault en l'air en une matière Terrestre, visqueuse et *ligière*, Dont la cause matérielle Pourroit estre si grant

et tele Qu'elle durroit aucunes foiz Par pluseurs jours, voire par moiz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 54). Je suis *ligier* comme une plume Et fait comme ung esmerillon. (Gaud. sot, c.1450, 7). [P. iron.] Il est *legier* comme une enclume Et fait commè ung corbillon. (Gaud. sot, c.1450, 7). ...Jehan, Pierre, Jaques sont homes selon la nature humaine, mais ung chascun est cest homme suppost personnel aiant ung chas[c]un ses qualités comme blanc, noir, palle, malvais, et leur quantité, l'un grant, l'autre petit, l'un gros, l'autre menu, l'un pesant, l'autre *legier*, chascun son lieu selon sa quantité (Somme abr., c.1477-1481, 148). Comment fero y [je] bonne chiere, Quant je n'ay tresor ne finance ? J'ay ma bourssette bien *legiere* (S. fol, c.1480-1490, 7). ...ilz [les corps célestes] inclinent et disposent les corps des creatures à plusieurs passions, les ungs à chault ou à froit, à estre *ligiers* ou pesans, melencoliques ou joyeux, sains ou malades (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

- Empl. subst. : Apres il conclut la diffinicion ou description de pesant et de *legier* simplement, et de plus pesant et de plus *legier* en resgart d'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 660).

- [D'une monnaie] "Qui n'a pas le poids requis" : ...icelui seigneur a esté adverty que plusieurs escuz *légers* et monnoies estranges, tant d'or comme d'argent, ont cours parmy son royaume (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1464, 425).

- P. ext. "Peu important en poids, en volume..." : ...il est bon que nostre lougeis soit clos d'aucune *ligière* cloisure, car Sarrazins ne combatent fors à cheval. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 233).

. "Sans poids, volatil, immatériel" : ...l'ame est celestielle, Esperit *legier*, invisible (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 30).

B. - P. anal. "Qui donne une impression de rapidité, d'aisance, de légèreté"

1. [D'une pers., d'une partie du corps...]

a) "Qui se meut avec aisance et rapidité, rapide, vif" : ...a lui s'en vint uns messagiers De Prouvence, preus et *legiers*, Qui li aportoit lettres closes, En un petit coffret encloses. (MACH., J. R. Nav., 1349, 214). Quant aucune part aloie, Si tres *legiers* me sentoie Qu'à mon avis je voloie (MACH., Lays, 1377, 469). Piés *ligiers*, Qui a courir sont diligens... (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 365). Verité fut que des plus *ligiers* du pied ou des mieux montés, fugitifz de la bataille, vindrent à Gand (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 327). Nous sommes plus *legiers* que aigles (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 30).

- [D'un animal] : Centaure (...) est moult *legiere* beste. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 104). Un cerf vit plus longuement que beste qui soit, quar il puet bien vivre cent anz, et tant plus est vieill, et tant est plus biau et de corps et de teste et plus luxurieux, mes il n'est mie si viste, si *legier* ne si puissant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 64).

. [Avec un terme de compar.] : Plus *legiers* que nulx lieppars Fu, et chevalier preux et fors (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 54). Je ne suis boyteulx ny affillé. Je suis *legier* comme unng levrier, Plus prest que n'est ung espervier, A tout mal feyre. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 79). ...*legiers* que dains (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 306).

b) "Agile, habile, prompt" : Li chevaliers Qui sages fu, courtois, et biaux parliers, Grans, lons, et drois, biaux, et gens, et *legiers*, Et d'onneur faire apris et costumiers, Sans plus atendre, Courtoisement me vint mon salut rendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). Car il affiert a home ou bachelier *leger*... (Tristan Nant. S., c.1350, 97). Tristan qui le corps ot *leger*... (Tristan Nant. S., c.1350, 284). Grant et membrus estoit, courageus et *legier* (Vie st

Eust. 1 P., c.1350-1400, 147). Bourrel, oste li celle corde, Dont tu l'as si estroitement liée ; fay appertement, Comme *ligiers*. (Mir. enf. ress., 1353, 71). Maiz cil soit *legier* et appert, En l'art des esperviers expert (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 452). Juno (...) Dist a Yris, sa loial messagiere : "Enten a moy. Bien sai que moult yès aperte et *legiere*. Va t'en au dieu qui het noise et lumiere, Qui de dormir aime toute maniere Et het effroy..." (MACH., F. am., c.1361, 163). Il avoit un port à senestre Devant la cité d'Alexandre, Où Dieux fist venir et descendre De Rodes le bon amiral, Et les freres de l'ospital, Qui tuit estoient chevalier Fort, puissant, apert et *legier*. (MACH., P. Alex., p.1369, 76). Et tout en l'eure, uns escuiers, Qui estoit apers et *legiers*, Monta après à moult grant peinne. (MACH., P. Alex., p.1369, 89). Monsieur Bertran de Benanges, Qu'on tenoit pour bon chevalier, Cointe, apert, courtois et *legier* (MACH., P. Alex., p.1369, 143). Es VJ. galées, dont je vous conte, Six cens hommes d'armes par conte Estoient apers et *legiers*, Et environ trois cens archiers. (MACH., P. Alex., p.1369, 145). Vraiment, Onques ne vi le corps gent, Cointe et *legier* De celle qui liement Me tient et jolument En son dangier, N'il moy (MACH., Ch. bal., 1377, 627). Rollant (...) josne et *legier* et fort estoit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 153). ...messire J. de Montagu, chevalier et grant maistre d'ostel du Roy nostre Sire (...) homme de basse corpulence, maigre à peu de barbe, *legier* et apert, hatif en langage, ynel, subtil et diligent (BAYE, I, 1400-1410, 291). Et ilz furent fors et *legiers*, si se leverent isnellement (Chev. papegau H., c.1400-1500, 8). Mais le jenne chevalier, qui estoit puissant et *legier*... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). Je suis aspre de ma nature, *Liger* de ma main (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 59). Et, combien que eussions peu estre conseillé, actendu vostre reffuz, de plus ne vous en escrire, touteffois, pour la bonne et grant amour qui est entre nous et que desirons estre tousjours continuée, vous en avons bien voullu de rechef advertir et escrire par homme *ligier*, affin que par lui nous faictes sçavoir vostre voulloir et entencion (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1491, 176). Somme, j'ay le courage vert, L'entendement assez ouvert, Le bras subtil, la main *legiere*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 184).

c) "Alerte, dispos" : Car on ne les puet esprisier, Ne trop prisier, Quant de *legier* Puelent de tous maus alegier, Et faire par leur grant puissance Un cuer navré sain et *legier*, Sans nul dangier, Et eslongier De mal, et de joie aprochier. (MACH., R. Fort., c.1341, 18). En ma bouteille a de bon vin Et j'ay grant soif ; si en buray (...). Or suis je aise, frès et *ligier* Con se venez fusse en un char. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 251). Tuit se fierent en la meslée. Là ot mainte teste copée, Et maint Sarrazin detranchié. Brief, il ont le conte laissié Sain et *legier*, preu et hardi ; N'à ceste heure rien ne perdi. (MACH., P. Alex., p.1369, 70). Doulz Saint, je vous pry que ma voie Aie cy endroit emploie Tant que ma jambe soit garie. Dieu a fait vertu bien plenièr : Ma jambe sanz toute *legiere*. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 36). Mais afin qu'il fut plus *legier*, il se coucha sus son escu, puis commença a dormir ung petit. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 282). Monseigneur, trop plus *legier* que par avant, voyant que madame dormoit (...) tout doucement se leve (C.N.N., c.1456-1467, 76).

2. [D'une chose concr.]

a) [D'une chose en mouvement] "Qui se meut aisément et rapidement en raison de sa légèreté"

- [D'une embarcation] : ...la nacelle *legiere* Qui tant fu belle, bonne et chiere Qu'on ne la pooit esprisier, Tant la sceüst on bien prisier. (MACH., D. Lyon, 1342, 184). Au prince bailla VJ. galées, Bien garnies, bien estofées. Li princes avoit la premiere, Qui estoit

aperte et *legiere*, Si que c'estoit uns drois souhais. (MACH., P. Alex., p.1369, 138). ...à tout un *ligier* bateau (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 3).

- [D'un chariot] : Là estoit messire François l'Arragonnois, pour lors maistre de l'artillerie, qui avoit par bateaulx emmené dix ou douze serpentines, à *ligiers* chariotz. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 260).

- [D'une flèche] : Voiez, prochains et estrangers, La sentence de rigeur plaine, Par qui Mort rue ses dars *legiers* Autant sur roys que sur bergiers. (Cene dieux, c.1492, 132).

- [D'un mouvement] "Qui donne une impression de légèreté, de rapidité" : ...ce bon chevalier, craignant qu'il ne travaillast sa treschiere amye, rompit son *legier* pas (C.N.N., c.1456-1467, 547).

• [Du vol d'un oiseau] : ...li lions est si despris, Si las, si tristes, si dolens Qu'il n'est faucons, tant soit volens, Qui volast de vol si *legier* Comme il court parmi le vergier, Com cils qui n'a de riens envie Fors de briefment finer sa vie. (MACH., D. Lyon, 1342, 182).

- [D'un cours d'eau] "Qui donne une impression de légèreté, d'écoulement facile et limpide" : Car le manoir ou je gisoie Estoit loing de gens et de voie, Assis dessus une riviere Douce, clere, seinne et *legiere*, Qui couroit entour un vergier (MACH., D. Lyon, 1342, 162). Le Flumaire est une riviere Belle, clere, seinne et *legiere*, Si douce comme yaue puet estre, Et keurt en Paradis terrestre. (MACH., P. Alex., p.1369, 190).

b) "Qui donne une impression de légèreté"

- [D'un instrument de musique] "Qui produit des sons légers, doux" : Leüs, moraches et guiternes Dont on joue par ces tavernes, Cymbales, citoles, naquaires, Et de flaios plus de X. paires, C'est à dire de XX. manieres, Tant des fortes com des *legieres*, Cors sarrasinois et doussaines, Tabours, flaüstes traverseinnes (MACH., P. Alex., p.1369, 36).

- [Du sommeil] "Peu profond" : ...monseigneur est de trop *legier* somme, et ne s'esveille jamais qu'il ne taste après moy (C.N.N., c.1456-1467, 247).

C. - Au fig.

1. [Connotation positive]

a) [D'une pers., de son esprit] "Vif, éveillé" : Et s'ai tousdis en moi leesce Et l'esperit jone et *legier* (MACH., Voir, 1364, 466). Mais ne dites ne plus ne mains En nostre non, ne de par nous, Seur peinne de nostre courrous. Vous estes sages et *legiers* ; Si yrez avec ces messagiers, Qui droit au soudan vous menront Seürement et ramenront. (MACH., P. Alex., p.1369, 127). O mon bon espoux, tu m'as donné le sens soubstil, l'entendement *legier*, grant memoire, langue diserte, parole tres agreable, doctrine suadible (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 286). Le colerique communement et generalment est iracondeux cruel, sans douleur, ingenieux et de *legiere* apprehension, agu, *legier*, instable, impetueux, de corps megre et sec, moult mengant, de couleur noir, et tenue de corpulence. (CIB., p.1451, 219).

- *Leger de* + inf. "Tout disposé à faire qqc." : Mon seigneur, je n'ay pas failli A trouver vostre messagier. Vez le cy tout prest et *ligier*, Ce dit, d'aler. (Mir. st Sev., 1362, 215).

b) [D'une chose abstr.] "À peine sensible, peu important" : ...la pouvre malade, ainsi qu'elle pavoit parler, luy pardonnoit les petiz cas et *legiers* (C.N.N., c.1456-1467, 516). ...qu'il [Dieu] permette la terre ouvrir qui me englotisse et devore toute vive, au jour et heure que (...) auray une seule et *legiere* pensée a la commettre [la faute] (C.N.N., c.1456-1467, 564). ...une [seule] chose (...) me donne ung petit et *legier* empeschement a mectre a

execucion ce dont la dilacion aigrement me poise (C.N.N., c.1456-1467, 574).

- "Facile à supporter, qui n'est pas pénible" : Se des autres ça jus on dit en leur trespasement qu'ils reposent tant pour le terminement de leur paine et de leur labour (...) et tant aussi pour la *legiere* et souève mort que aucune foiz ont aucuns eu... (Mir. march. larr., c.1349, 92). Car icelle bonne volenté de souffrir ne acquiert pas seulement merite envers Dieu, mais aussi fait la severité ou dreté de discipline plus *legiere* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 208). ...enfantement est plus *legier* que advortement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297). Ma dame à qui sui donné ligement Riens ne demant pour mes maus alegier. Car mestier n'ay d'aucun aligement. Ma dame à qui sui donné ligement. Et se d'amours me plaing à li, je ment. Pour ce que tuit mi mal me sont *legier*. Ma dame à qui sui donné ligement Riens ne demant pour mes maus alegier. (MACH., L. dames, 1377, 217). Mi mal seront dous, plaisant et *legier* De l'espoir qu'ay d'avoir aligement. Se d'un regart les daingniés aligier, Mi mal seront dous, plaisant et *legier*. (MACH., L. dames, 1377, 227). Mais vous estes tresoriere, Claseniere Et portiere De ceste ymagette chiere Et de ce riche tresor Que port à painne *legiere*. N'est priere Que li quiere Fors tant que sa grace acquiere. Car je ne l'ay pas encor. (MACH., Lays, 1377, 392). Ne te complains point doncques, o ame devote, des commandemens de ton amy, qui moult te seront *legiers* se parfaitement tu l'aymes (GERS., Concept., 1401, 413). Dont en sa très dernière viellesse il mourust de très *legiere* maniere de mort (LA SALE, Sale D., 1451, 167). ...il estime peu sa sapience et la prudence dont il est renommé, car il la jette en vente et la donne pour ung si *legier* pris que pour ung pou de vaine gloire transitoare comme le vent. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 253). Ilz sont deux manieres de force et de coaction. L'une est *legiere*, l'autre est violente. La *legiere* ne exclut pas le consentement matrimonial et la violente l'exclut. (Sacr. mar., c.1477-1481, 68).

- "À peu de conséquence, de gravité" : Cy commence le tiers livre qui parle des tresplaisans fallasses ou tromperies, tant en fais d'armes comme en aultres manieres, que les ystoriographes nommerent en prononciacion greque estrangemens (...) et commencent aux plus *legieres*, ainssy que par l'acteur s'enssient. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 23). Anselme : - Je te demande laquelle chouse t'est advis plus *legiere*, ou tout le monde perir, ou faire contre la volenté de Dieu ? Boso : - Je considere a faire contre la voullenté de Dieu est chouse tres griefve (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 199).

c) "Facile, aisé (à faire)" : ESPERANCE. (...) je te vueil demander, A ton avis, le quel tu tiens Estre milleur de ces deus biens, Ou le bien que tu ne porroies Perdre, ou celui que bien perdroies. L'AMANT. Dame, la response est *legiere*. ESPERANCE. Di la dont. (MACH., R. Fort., c.1341, 89). ...se je peusse ou sceusse trouver de moy mesmes aucune generale introduction *legiere* pour vous aprendre... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 2). Mais n'est pas *legier* le passage (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 117). ...et com plus m'est difficile tant t'est plus *legiere* ceste mutacion (Internele consol. P., 1447, 156). Nous sommes a terre arrivés Ou lieu ou nous voulions aler ; Nostre voye a esté *legiere* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 184).

- *Chose legere* : Dites moy liquelx des deux a Mieux fait le voloir de son pére : C'est ci une chose *legiere* Pour y respondre. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 235). Et se savoir volez sans doubte Qui a fait ceste rime toute, C'est chose *legiere* et si pleine Que le sarez a po de peinne, S'un petit vous volez esbatre En .XVIII., .II., .XXIII.,

Quarante, .X. et .XXII., Mais qu'il soient partis en deus (MACH., D. Aler., a.1349, 403). Il semble que felicité ait mestier ou besoing des biens dehors comme nous avons dit, car c'est impossible ou au mains n'est pas *legiere* chose de aucunes bonnes oeuvres que un les face qui n'a que mettre ne que donner. (ORESME, E.A., c.1370, 127). Assés est plus *legiere* chose D'entrer un chameil ou chamuille Parmi le pertuis d'une aguille Que un riche ou royaume dez cieulz. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 79). Je ne vous requier seulement Que d'une chose assez *legiere*, D'avec moy jusqu'a l'emperiere Venir ; c'est tout. (Mir. st Lor., 1380, 176).

. *Chose legere à qqn* : Une cantique determine Que jadis, par vertu divine, Uns homs en desconffisoit mille, Et II. en chassoient X. mille. Dieus le faisoit certainement, Qu'estre ne peüst autrement, Et c'est à li chose *legiere*, De les destruire en tele maniere ; Si que tous les desconffiez, Vous le verrez et le direz. (MACH., P. Alex., p.1369, 66). Car aucunes fois a telz, ce leur est fort et grief ce qui est *legier* a un autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 390).

- "Simple, sans recherche" : Lors le prince ou aucum aultre seigneur chevalier luy donne la collee et lui chainst l'espee doree, puis lui sont chaussiez les esperons dorez, et en pluseurs aultres plus *legieres* façons. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 234). Cy est finee ma matiere, Grosseement faicte et *legiere*. (GARIN, Compl., 1460, 134).

- "Facile à satisfaire" : C'est bien requeste estrangiere Et *legiere* (Cent ball. R., c.1388-1396, 195). Vostre requeste est bien *ligiere* ; Je le feray, car bien me plaist. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 401).

- *Leger à + inf.* "Facile, aisé à + inf." : Penitance vous chargeray *Legiere* a faire sanz delay (Mir. femme roy Port., c.1342, 191). Et il est adès temps et poins De ces .IIII. poins maintenir, Qui vuet droite sa main tenir ; Et qui a droit en useroit Plus justement en viveroit. Il sont a nommer moult *legier*, Mais il sont fort a esligier. (MACH., D. Aler., a.1349, 239). ...tuit si gracieus dangier M'estoient a porter *legier*. (MACH., D. Aler., a.1349, 281). Car on dit - et c'est chose voire Qu'il est assez *legier* a croire - Qu'entre les grans et les meneurs A tous seigneurs toutes honneurs. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). ...qu'il n'appartient mie Que je des seigneurs chose die Qui leur puist ou doie desplaire. Mais il voient par exemplaire Des autres qui eini le font Qu'onneur et honnestet deffont. Et quant il se vuelent parer, Il sont *legier* a separer De tous autres et de leur gent, Car couvert sont d'or et d'argent, De pelles et de perrerie, Plus qu'image d'or entaillie. (MACH., C. ami, 1357, 130). Car acoustumance est plus *legiere* a transmuer que n'est nature. (ORESME, E.A., c.1370, 399). ...si je peusse quelque pou sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus *legiere* a passer, et a mains de regret. (C.N.N., c.1456-1467, 348). ...son aultre mestier de navyeur (...) luy sembloit plus aisé et *legier* a maintenir que celui qu'il avoit si voluntiers emprins a gouverner. [Le marchand s'est marié] (C.N.N., c.1456-1467, 558).

- *Il est leger à + inf.* : ...c'est a dire, il est aësey ou *legier* a vener et a estre tost pris et veincu par chose delectable. (ORESME, E.A., c.1370, 179). Il est *legier* a prouver... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 310).

. *Il est leger + inf.* : Il est plus *legier* soy taire du tout que non excéder en parole. (Internele consol. P., 1447, 324).

- *C'est leger à + inf.* : [Les Vénitiens promettent de louer des galères au roi] Li roys les mercia moult fort De leur aide et de leur offre, Qui vaut d'or fin tout plain un coffre, Voire par Dieu X. millions ; Car il n'est mie nez li homs Qui mieus li peüst recouvrer De nefz ; c'est *legier* à prouver. (MACH., P. Alex., p.1369, 49).

Quant ma dame les maus d'amer m'apprent, Elle me puet aussi les biens apprendre, Qu'en grant douceur mon cuer tient et esprent. Quant ma dame les maus d'amer m'apprent. Dont qui les biens à droit saveure et prent, Riens n'est plus dous ; c'est *legier* à comprendre. (MACH., Rond., 1377, 576).

- *C'est chose legere* à + inf. : C'est chose assez *legiere* a croire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 226). Je te pri qu'a ce tes cuers tire : Bien penser, bien faire et bien dire, Et eschue tout le contraire, Car c'est *legiere* chose a faire. Et fay a tous ce que vorroies Qu'on te feïst. (MACH., C. ami, 1357, 140).

- *Ce n'est pas chose legere de* + inf. : Ou tu fusses en Engleterre En prison sous clef et sous serre, Ne peüsses venir n'aler, Et n'eüsses a qui parler, Se n'apreïsses le langage En ta prison et en ta cage. Mais ce n'est pas chose *legiere* De l'apenre en tele maniere. (MACH., C. ami, 1357, 101). Il prist ferme conclusion, à grant deliberation, Par maintes fois en son corage, Qu'il entreprenroit le passage. Mais il y avoit bien maniere, Car ce n'est pas chose *legiere* De mettre à fin si tres grant oeuvre ; Et pour ce faut il bien qu'il oeuvre Sagement et de grant avis, Et par conseil, ce m'est avis (MACH., P. Alex., p.1369, 11). Ce n'est pas chose *legiere* d'appaier l'ire d'une femme (MACHO, Esope R., c.1480, 22).

2. [Connotation négative]

a) [D'une pers., d'un attribut de la pers.] "Volage, instable" : Par peeur sommes sans raison Cremu ; si nous donne achoison De criendre, il estuet que je die, Leggeresce et couardie, Car *legier* sommes et couart. (Ysopet I-Avionnet, B., c.1339-1348, 249). Nulle raison n'i doy garder Ne nulle chose regarder, Biauté, richesse, ne lignage, Scens, maniere, ne cuer volage. Car s'a tels choses regardoie, Certes trop grant pechié feroie ; Car li meins bel et li meins riche, Li povre d'amis et li nice, Cil qui ont volenté *legiere* Et cil qui ont po de maniere, Dou tout en tout honni seroient, Se de moy oublié estoient (MACH., D. verg., a.1340, 27). Marie ne fut ne *ligiere* parlerresse, ne jouerresse, ne chanterresse ne de laides paroles amaresse (Mir. Theod., 1357, 80). Langue *legiere* souvent chiet (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 92). Blasmez ma langue trop *legere* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 484). Le colerique communement et generalment est iracondeux cruel, sans douleur, ingenieux et de *legiere* apprehension, agu, *legier*, instable, impetueux, de corps megre et sec, moult mengant, de couleur noir, et tenue de corpulence. (CIB., p.1451, 219). J'ay jeune femme, assez *legiere* et volage, et je suis, ainsi que vous veez, desja ancien et sur eage (C.N.N., c.1456-1467, 95). ...comme femme fresle, *legere* et muable de courage, ay baillé part et porcion a altry de ce dont il [le mari] estoit et devoit estre le seul seigneur et maistre (C.N.N., c.1456-1467, 424). A ! Traïstresse mensongiere, Soudaine, subite, *legiere* ! (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 110). Tous les subjectz de Saturnus Povres mal complexionnés, Seront en brief empoisonnés, Gens necessiteux, familites, Mal nourris et tous satellites De la lune comme vollages, Cueurs volans et *legiers* couraiges Yront après et les suivront. (Cene dieux, c.1492, 136).

- [D'un comportement, d'un sentiment, d'une action...] "Volage" : Et plus l'aim qu'autrui ne mon bien, Nom pas d'amour veinne et *legiere*, Mais si entiere, Que mieus ameroie estre en biere Qu'a parsonniere Fust, n'en moy pensée doubliere. (MACH., R. Fort., c.1341, 20). On doit bien restraindre les grans maistres de jeux et de *legiers* fais (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 110). Amer les chançons *legieres* des berchiers estoit laide chose et a blasmer en sages personnes meures et pesans (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 115). ...et autres vanités *legieres* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 118). ...le vice de flaterie et de *legiere* dissolucion (FOUL., Policrat. B.,

III, 1372, 240). S'en vueil une autre acointier Qui joie pleniere M'otriera de *legier* Et à bonne chiere, Sans fin, sans amour *legiere*, Sans amenuisier ; Ne joye qu'à li s'affiere Ne puet homs trier. (MACH., Lays, 1377, 406).

- Empl. subst. : Jeunece sui, la *legiere*, La giberresse et coursiere, La sauterelle, la saillant Qui tout dangier ne prise un gant. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 369).

b) [D'une pers., d'un attribut de la pers.] "Irréfléchi, imprudent" : Et vous reustes le courage Trop *ligier* quant vous le creustes (Mir. mère pape, c.1355, 381). ...advisez bien que ne soyez plus si *legier* ne si hastif en vos affaires. (C.N.N., c.1456-1467, 267).

- *Leger* à + inf. "Disposé à faire qqc. de manière irréfléchie, imprudente" : Mais Pierre, sage et non *léger* à ce faire, en différa l'oeuvre, disant : ... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 245).

- [D'une opinion, d'un jugement...] "Irréfléchi, sans fondement" : Dire que les corps du ciel meus font harmonie, c'est a dire sonz melodius et consonans, il appert par ce que nous dirons que c'est un dit *legier* et superflu, car la verité n'est pas telle, si comme aucuns cuident ausquelz il samble que il convient par necessité que son soit fait par le mouvement de si grans corps. (ORESME, C.M., c.1377, 468). Et n'est pas juste chose de destruire les principes et les conclusions de teles sciences qui n'a raysons plus creables au contraire que teles *legieres* suspicions. (ORESME, C.M., c.1377, 588). Ou secont chapitre il tracte aucuns opinions anciens des choses desus dites qui sont pesant et *legier*. (ORESME, C.M., c.1377, 660).

c) *Leger* à + inf. "Facilement exposé à (sans qu'on y prenne garde)" : ...et je suis sec et debrisant, *legier* a trebucher (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 90).

II. - Loc. adv.

A. - À *leger*

1. "Rapidement" : ...de la maniere de leur faire est autre part parlé assez, par quoy je m'en passe à *léger*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 90).

2. "Facilement" : Moult fut piteuse la court et troublée de ceste aventure. Le comte de Charolois sur tous les autres en mena deuil non pareil (...) là où multitude d'hommes eussent doubté qu'il ne s'en dust estre passé à *léger* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 209).

B. - De *leger*

1. "Facilement, aisément, sans peine" : Ja pour cela ne sera mis Hors de mes las, quoy qu'il aveingne ; Einsois couvient que de moy veingne Sa joie et son aligement. Et quant il est miens ligement, Sachiez que je puis de *legier* Toutes ses dolours aligier ; Et si puis le povre acomplir Son desir et lui enrichir De ce dont li riches mendie. (MACH., D. verg., a.1340, 22). Qui bien aime a tart oublie, Et cuers qui oublie a tart Ressamble le feu qui art, Qui de *legier* n'esteint mie. (MACH., L. plour, 1349, 283). ...et par faux conseil et mauvaises inductions [il a] chevauchié en leur compaignie et fait convenances de leur monstrier genz, villes, chastiaux et autres forteresses qu'il pourroient prendre de *legier*. (Doc. Poitou G., t.3, 1354, 150). Or pues tu clerement véoir Que nostres sires pourvéoir Puet adés les siens de *legier*, Sans riens vendre et sans applegier. (MACH., C. ami, 1357, 48). Si ne quier Ne requier à Dieu, nès par souhaidier, Fors s'amour entiere Qui changier De *legier* Puet mes maus et aligier, S'elle oit ma priere. (MACH., Lays, 1377, 336). S'en vueil une autre acointier Qui joie pleniere M'otriera de *ligier* Et à bonne chiere, Sans fin, sans amour *legiere*, Sans amenuisier ; Ne joye qu'à li s'affiere Ne puet homs trier. (MACH., Lays, 1377, 406).

Et des corps continuz les uns sont divisibles de legier et les autres le sont moins de legier. Et celui qui est de legier divisible, ce est celui qui es [sic] bien terminable, ce est a dire de terme d'autre corps qui le contient et l'un plus ou miex et l'autre moins, si comme le aer est divisible plus de *legier* que n'est l'eau et se termine plus de *legier* ou configure au corps ou au vaisseau que il touche. (ORESME, C.M., c.1377, 712). Ne sera de *legier* soulde La playe (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 35). ...pour ce que messieurs de la Court de *legier* sont meuz à aler dehors en commission (BAYE, I, 1400-1410, 28). ...desirans à nostre povoir nourrir et mettre bonne paix et union entre nos subgiez et les preserver et garder de tous discors et debas et divisions, et afin que plus de *legier* ilz soient enclins à passer et consentir les diz traictiez et accords (Doc. Poitou G., t.7, 1416, 310). Je voy bien, ce seroit tropt fort Que de *legier* fust depecie Corde de trois cordons bastie ; Je suis seul et vous estes trois. Puis qu'il vous plaist, donc je m'en vois. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 137). ...vous faictes question Qui a respondre de *legier* Ne fait pas, mais a grant dangier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 83). Il est de *legier* entendible Qu[e]... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 291). ...se aucunement pour trop ou peu escrire je avoie failly, ce que de *ligier* faire pourroye, actendu que ne suis saige ne aussi clerc, il vous plaise (...) le moy pardonner (LA SALE, J.S., 1456, 309). ...la damoiselle, qui n'estoit pas femme a effrayer de *legier*, ne s'en mua oncques. (C.N.N., c.1456-1467, 254). ...il se partit du pais et manda vers le roy querir sa remission, laquelle il obtint de *legier*. (C.N.N., c.1456-1467, 356). Car l'offense contre menus commise Plus de *legier* est par pardon remise. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 48).

Rem. Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1360, 121 ; *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 63 ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 115 ; 401 ; COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 88 ; 107 ; 196...

- "Vivement, avec entrain" : LE SECOND NAVETIER. Compaignons, mettés sans fainctye Les mains aux raemes pour naigier, Tirés fort bien et de *legier*, Tant que pourrés de vo puissance, Et je tiendray en ordonnance Le gouvernal de la riviere (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 165). SAINT MARTIN. Or nous fault il faire debvoir, Soubdaynement et de *legier*, De sercher ou pourrons avoir Ung logis pour nous herberger. FRANCEQUIN. Mon chier seigneur, sans plus songer, Faire le doy, car c'est raison (LA VIGNE, S.M., 1496, 201).

2. "Facilement, sans qu'on y prenne garde" : Doctrine reçoive humblement ; Mais bien se gart qu'il continue, Car science envis retenue Est et de *legier* oubliée, Quant elle n'est continuée. (MACH., R. Fort., c.1341, 2). Car vous et moy d'ainsi jugier Pourrion trop faillir de *ligier* : N'en parlons plus. (Mir. mère pape, c.1355, 352). ...aucunefois il [le spasme] vient de *legier* et s'en va de *legier* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297). Mes ceulz qui les ont receus [telz princeys] par succession, aussi comme tous perissent tantost ; car parce qu'il vivent delicieusement et en accomplissant leur concupiscences, il sunt fait de *legier* en derision, et les a l'en en despit et en indignation. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 240). ...et qui ne boit de ce ruyseau de Logyque, puet, de *lyger*, estre trabuché et forvoyé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 334). Mais peult estre que j'en seroye En deshonneur trop de *legier*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 231). De *legier* pleure a qui la lippe pent (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 313). ...vous y pourriez de *legier* laisser les viez. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 223). ...en temps d'yver sourdent plusieurs foiz les inconveniens plus de *legier* qu'en aultre temps (C.N.N., c.1456-1467, 365). ...foibles en

adversité, de *legier* tourblez (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141).

Rem. Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 325 ; *Tomb. Chartr. Dix-huit contes K.*, c.1337-1339, 223 ; TAILLEV., *Congé am. D.*, p.1440, 254 ; ALEICIS, *Passe temps P.P.*, 1480, 123 ; MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 215...

3. "Trop facilement, inconsidérément, de manière irréfléchie" : Femme est toudis merancolieuse, De *legier* croit, et si se muet souvant (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 252). ...ceulz qui reprennent trop de *legier* les ordonnances (GERS., Ms Paris, 1405, B.N., fr. 13258, f° 258 v°. In : G. Ouy, Le M. fr. (5e Colloque, Milan), t.2, 1986, 61). De *legier* croit qui petit ment. (Pastor. B., c.1422-1425, 111). ...et plus obéissans à volenté qu'à raison consentoient de *léger* en faire choses rigoureuses non bien percogitées en leurs fins (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 89). ...l'en ne doit pas de si prés prendre garde aux parolles de femmes, car souvent parlent de *legier* et contre elles mesmement (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 158). JOATHAN .Vie. Pharisien. Mais encore le plus grant deffault Que g'y saiche, et qui plus picque, C'est qu'i nous reprent en publique Si tost que nous sommes venu ; Et tantost le peuple menu, Qui croit bien de *leger* et trop, Nous en prise moins de beaucoup, Et nostre honneur mendre tenue. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 414).

Rem. Abuzé D., c.1450-1470, 116 ; MACHO, *Esope R.*, c.1480, 46 ; COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 83 ; 249...

III. - Empl. adv.

A. - "Rapidement" : Car certez la vie d'ung homme S'en va auxi *leger* comme La flour du fain qui est seichee (Pac. Job M., c.1448-1478, 402). Le beau Paris pour courir et nager, Pour transfreter ["traverser"] L'Oceane *liger*, Et nuyt et jour mist son corps en danger (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 147). [J. Lemaire, *M. fr.*, 3, 1978, 97 : "instable, houleux" ; le sens proposé fait difficulté]

B. - "Facilement, sans qu'on y prenne garde" : Les Sarrazins s'arment *legier*, Sy ont bon couraige et fier. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 27). Mais pour monstrier que gloire terrienne Passe *legier*... (GRÉBAN (S.), Epit. Ch. VII, A., p.1461, 330).

C. - "Trop facilement, inconsidérément, de manière irréfléchie" : Qui *legier* croit, certes c'est grant folie. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 88). Et qui *legierement* croit, Souvent sa pais et sa joie en descroit, Car maint meschié sont venu et norri De *legier* croire encontre son ami. Pour ce le di que j'ay moult longuement De cuer, de corps, à mon loyal pooir, Servi, cheri et loé humblement Ma chiere dame où j'ay tout mon espoir. (MACH., L. dames, 1377, 173). Loyal cuer et voir disant bouche Sont le chastel d'omme parfait, Et qui si *legier* sa foy couche, Son honneur pour l'autruy deffait. (CHART., B. Dame, 1424, 344).

Rem. H. Lewicka, La Dér., 1960, 261. [R. M.]

LEGEREMENT, adv. (légèrement)

[T-L : *legier*² (*legierement*) ; GD : *legierement* ; GDC : *legierement* ; AND : *legerement* ; DÉCT : *legierement* ; FEW V, 287b : **leviarius* ; TLF X, 1072a : *légèrement*]

A. - [Idée de modération, de délicatese] "Avec modération, sans excès" : Tous lesquelx, veu l'estat d'icellui prisonnier, et les confessions cy-dessus escriptes, par lui faites, et nonobstant tout ce que dit est, que pour savoir par sa bouche s'il avoit fais aucuns autres larcins, delibererent qu'il feust encores une fois questionné *legierement* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 159). Maiz, en esté et

chaleur forte, Proffite moult et réconforte Jonchier la chambre druement, Et l'arrouser *légièrement* D'eau très froide et de vinaigre (LA HAYE, P. peste, 1426, 81). Si desjunerent *legierement* et puis se coucherent (C.N.N., c.1456-1467, 341). ...car il vault mieulx de vivre *legierement* en povreté que de morir malvairement et estre empressé du riche. (MACHO, Esope R., c.1480, 212).

- "Avec délicatesse, délicatement" : D'un des bras [Fortune] les met sus sa roe Plus *legierement* qu'une aloe ; De l'autre les fiert en la joe Si fierement Qu'elle les trebuche en la boe, Et puis elle leur fait la moe. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). Si qu'adonques ceste rousée Dont sa chaleur est arroucée Le vent de ses soupirs abat *Legierement* et sans debat, Par quoy li cuers en feu s'apaise Et est un petit plus a aise. (MACH., D. Lyon, 1342, 194). ...ge t'y fie Qu'an ma chambre t'arai[t] ains quinze eures acomplie. Faitez *ligierement* : vous avés belle amie ["Discrètement" ? Éd. : *faire ligierement*, "se réjouir" (version octosyll. : *Porte toy liement*) ; la seule existence de cette variante peut difficilement accréditer une interprétation aussi inhabituelle] (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 66). Ce tour m'a fait ma dame gente, Qui ressemble le vent qui vente, Qui *ligierement* va et vient Et si ne scet on qu'il devient (MACH., Voir, 1364, 720). A ces trois povres donner vueil Qui ci viennent de mon argent. Tendez les mains, ma bonne gent, *Ligiément* ; ne detriez. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 255). Le bon homme se tient le plus *legierement* qu'il peut, qu'i ne li face mal (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 38).

- "Sans insistance" : Après fist Charles departement de la et alat par toute Espaigne conquerre la terre. Mais chascun se rendoit a luy, tenant leur regne parmy tregut et eulx demourans sarasins, sy que nous ne faisons mie grant compte, car il conquist *legierement* [Éd. : "superficiellement"]. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 114).

B. - [Idée de rapidité, d'aisance]

1. [À propos d'un mouvement, d'un déplacement] "Rapidement, avec aisance" : Et li lions, sans plus atendre, S'en est par devers moy venus *Legierement*, les saus menus. (MACH., D. Lyon, 1342, 169). Le tricoplier ot la seconde [galère], Qui *legierement* flote en l'onde De la mer. Bien estoit garnie, Et s'avoit en sa compaignie Monsieur Jehan Guibelin (MACH., P. Alex., p.1369, 138). Messires Bremons de la Vote Ot la siste [galère], qui par mer flote Plus *legierement* c'une aloe Ne vole, dont chascuns la loe. (MACH., P. Alex., p.1369, 144). ...la renommée de chaasté perdue cuert *ligiément* et lubre (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). Chienz courranz chascunt en diverses manieres, quar les uns chascunt une randonnee et desrompent une beste, quar ilz vont *legierement* et tost. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 131). Mais cil qui se combat encontre le Chevalier du Papegau sault si *legierement* entour, avant et ariere, comme fait le liopart contre le chivreux, si que... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 48). ...Vaisseaux (...) Qui singloient leur droicte voye Et aloient *legierement* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 154). Le quart signe si sont Comètes, Enflammées dedens leurs mètes, Et autres inflammations De diverses conditions Volans en l'air *légièrement*, Comme est touchié aucunement (LA HAYE, P. peste, 1426, 54). Frappez fort sur bras et sur teste S'il ne marche *legierement*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 323). [MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 390] Pour aller plus *ligiément* Le repos nous proffitera. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 242). Ainsy se party le noble conte d'Artois au grant desplaisir de son peuple et tira avant a chemin le plus *legierement* qu'il peult jusquez a Paris ou il trouva le roy qui luy fist grant chiere (Comte Artois S., c.1453-1467, 26). ...s'il chevauche un peu *legierement*,

nous pourra actaindre, car nous ne chevauchons pas trop fort. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 29). Le vendredi, quant il eut ouï messe, Avec son ost *legierement* et viste Il s'en alla chez l'evesque de Cesse Disner, soupper et la prendre son giste. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 269).

2. "Rapidement, promptement, sans tarder" : ...car communement choses qui viennent *legierement* et en pou de temps, aussy s'en vont *legierement* et en pou d'eure. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 64). ...par quoy nous convient Passer le dueil *ligiément*. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 356). Ilz seront faiz *ligierement*, Et y mectrey tout mon pouvoir. Sus, pren la grandeur de ce truant, Malbec, pour mieulx faire devoir. (Pass. Auv., 1477, 194). ...il lessa tous ceulx qui entour lui estoient et s'encourut *legierement* vers sa maison. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 84). Mais il vous fault *legierement* De ceste robe revestir (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 216). Les deux traistres (...) se partirent le plus *legierement* qu'ilz purent (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 16).

- [En partic. avec une forme impérative] : Or, m'en respondés liement Vostre entente et *legierement*. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 235). Et la feste soit bien gardee Entre personnes crestiennes D'euvres serves et terriennes, Espesiaument de pechié. Et s'aucun en est entechié, Sy s'en purge *legierement* Pour la garder plus saintement. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 160). Apren doncques a toy submettre *legierement* a ton souverain (Internele consol. P., 1447, 106). Passez avant *legierement*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 374). Or vous levez *legierement*. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 67). Sy partons *legierement* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 205). J'ordonne principalement Qu'on luy baille *legierement* Mes brayes (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 17). LUBINE. (...) Or allons donc *legierement*. RAULET. Nous y serons presentement (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 235). Seigneurs, je vous diray ung point : Qu'il vous plaise de regarder *Legerement*, sans point tarder, A la monnoye que soit bonne. (Tr. Men., c.1480-1500, 290). Sergens, allés *ligierement* Alumer torches et flambeaux (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 278). Dy moy doncques *legierement* Par où l'ame fait ouverture, Quant elle sort premierement. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 231). Se me croyés, vous vous tairés Et vuiderés *legierement*. (P. moyne, a.1500, 47). LE GENTIL HOMME. (...) Ça, ma robe, *legierement*. LISON. Où l'avez-vous mise voyrement, Je ne la trouves point icy. (Gent. Naudet T., c.1500, 294).

- "Rapidement, lestement" : ...et sy salhoit *legierement* ça et dela par le champ (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 153). ...et gaigna ung arbre, ouquel il monta bien tost et *legierement* pour soy mucer. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 66). ...le daulphin bailla la chasse au dit turbot et le poursuivoit *legierement* pour icelui devorer. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 81).

C. - Au fig. [Idée de facilité]

1. "Facilement, aisément, sans peine" : Et s'elle [la dame] en voit un qui se rende En amours de vray sentement Pour vivre et morir loiaument, Si com tu le fais et as fait, De cuer, de penser, et de fait, *Legierement* le congnoistra, Comment que fort a congnoistre a Cils qui vuet avoir sans doubtaunce La juste et vraie congnoissance Pour congnoistre le cuer loial Dou mauvais et dou desloial (MACH., R. Fort., c.1341, 66). En tout le monde entierement, Pour vivre seculerement, N'a seulement que .IIII. poins ; Et il est adès temps et poins De ces .IIII. poins maintenir, Qui vuet droite sa main tenir ; Et qui a droit en useroit Plus justement en viveroit. Il sont a nommer moult legier, Mais il sont fort a esligier. Nompourquant qui les ameroit *Legierement* en useroit. Bien penser, bien dire, bien faire Et

eschuer tout le contraire, Cils .IIII. poins, je n'en doubt mie, Attraient toute bonne vie. (MACH., D. Aler., a.1349, 239). Si qu, amis, fai par toute voie Que tu sables l'oïsel de proie Qui vuet le cuer tant seulement. Se les cuers as, *legierement* Aras le corps et la chevence, Dont honneur aras et vaillance, Car riens n'aront qu'il ne te baillent, Et tuit morront, eins qu'il te failent. (MACH., C. ami, 1357, 114). J'ai bien veu ce que vous m'avés escript, que jamais vous ne serés en doute ne ne penserés que je vous oublie ; car par ainsi je vous pardoing ce que vous m'avés meffait. Mais se vous y rencheés plus, je croi que je ne le vous pardonrai pas si *ligierement* (MACH., Voir, 1364, 562). C'est fort chose à faire, Que ville de si grant affaire, Et fermée si richement, Soit prise si *legierement*, Mesmement de gent si petite, Comment qu'il soient tuit d'eslite. Mais ce n'est mie forte chose, à Dieu qui tout fait et dispose, Que mil desconfissent cent mille (MACH., P. Alex., p.1369, 63). Alons en droit à Candelour, Pour conquerre pris et honneur ; Alons, car je tien fermement Que nous l'arons *legierement*. (MACH., P. Alex., p.1369, 121). Mais Hector, qui petit les doute, Cuide (...) Destruire Grioux *legierement* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 80). ...le Roy, par l'advis et grant deliberacion de Conseil, avoit ordonné et advisé, pour miex entendre et parvenir plus *legierement* à bon traictié de paix et union, de faire abstinence de guerre entre touz les subgiez de son royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 291). ...ledit suppliant, cuidant ne avoir que peu ou neant mesprins, confessa *legierement* tous les cas dessusdis. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 390). "...j'euz hier tort de vous dire villannie devant les estrangiers que j'amenay ceans. - Il vous est *legierement* pardonné, dit elle..." (C.N.N., c.1456-1467, 267). ...eulx, qui ne desiroient que sa compagnie, accorderent *legierement* et de bon cuer ce marché. (C.N.N., c.1456-1467, 396). ...vous devez savoir que nostre chaperon fourré ne fist pas *legierement* ceste despartie ne ce mariage (C.N.N., c.1456-1467, 416).

Rem. *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 285 ; *Tomb. Chartr. Trois contes* S., c.1337-1339, 109 ; FOUL., *Policrat.* B., II, 1372, 157 ; 163... ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 171 ; *Droiz Cour. Fr.* H., 1460, 320 ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 233 ...

- "Sans rien ressentir de pesant, agréablement, aisément" : Par tel couvent Passerés vous le temps *legierement* Et viverés tres envoisement. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 167). [Ou faut-il comprendre que le temps passera vite pour vous ?]

2. "Facilement, sans qu'on y prenne garde" : Et pour ce, dist saint Augustin que on le fait aprendre aulx enfans, que on ne l'oublie pas *legierement*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 228). Voirs est que juvenesse amoureuse Puet estre souvent dongereuse En dame moult *legierement*, Pour tant qu'en dous commencement Amans doit servir de prier, Et la dame puet otrier Et refuser, quant il li plait ; Li amans n'i a autre plait. (MACH., D. Aler., a.1349, 251). Et tout ce puet l'en *legierement* considerer ou esprouver en une petite espere materielle. (ORESME, C.M., c.1377, 94). Autrement nous trebucherons *legierement* et serions deceuz par l'ennemy qui se mue et transforme, comme dit saint Pol, en l'ange de lumiere (GERS., P. Paul, a.1394, 501). Et, comme en escript je le truis, Adonc nuisent presque tous fruiz, Car le sang qui en est nourri *Légerement* seroit pourri, S'ilz n'ont en soy stipticité Ou plaisant acétosité (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). ...par laquelle villonnie et deshonneur ilz [les Volsques] peussent *legierement* estre esmeulx a rebellion contre eulx. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 36). Ilz sievent plus *legierement* l'apetit de la char que le bon plaisir de Dieu. (Internele consol. P., 1447, 68). Quant l'on trouve bonne fortune, Garder on la doit chierement ; Souvent tourne comme la lune Et se change

legierement (GARIN, Compl., 1460, 62). ...il pourroit *legierement* perdre sa bonne renommee (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 104).

3. "Trop facilement, inconsidérément, de manière irréfléchie" : ...la greigneur partie des gens du monde sont si plains de vices que *liegerement* et de grant volenté sont enclins a faire la volenté du diable et de la char (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 195). Mais je te pri trop chierement Que ne croies *legierement*... (MACH., C. ami, 1357, 125). Mais Vous creés trop *legierement*, Si vous en venra telement Que briément vous en mescherra (MACH., Voir, 1364, 684). Un mien ami, qui estoit prestres Et en l'art de logique mestres, Vint a moi et me salua, Et moult sagement m'argua En disant que trop mesprenoie Que ensi *legierement* creoie Especialment vers ma dame (MACH., Voir, 1364, 742). Et qui *legierement* croit, Souvent sa pais et sa joie en descroit, Car maint meschié sont venu et norri De legier croire encontre son ami. (MACH., L. dames, 1377, 173). ...pluiseurs divisions et dommages estoient avenuz en l'Eglise, parce que aucuns s'estoient trop *legierement* determinez à l'obeissance d'aucuns qui se disoient avoir esté esleuz en Pape (FAUQ., I, 1417-1420, 61). ...de ce que sans cause, au moins trop hastivement et *legierement*, ilz procedoient à intimer cessacions (FAUQ., I, 1417-1420, 71). Mais le peril ou il s'estoit mis ne fust pas bien recongneu ; car pour l'amour ou contemplacion du poeuple, *legierement* il fust mandé en essil, ou de doel il fina ses jours. (LA SALE, Sale D., 1451, 251). On ne doit pas trop *legierement* croire (C.N.N., c.1456-1467, 100). ...quelque chose que l'on m'ait dit, je ne l'ay pas creu *legerement*, mais l'ay voulue esprouver (C.N.N., c.1456-1467, 323). Le roy n'a pas accoustumé, quand aulcuns rappors lui sont fais, de *legiement* y adjouster foy (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 194). [Gloss., p. 342 : Peut être une erreur pour *legierement* ou correspondre à une prononciation *legie[r]ment*, avec disparition du r implosif]

Rem. MONSTRELET, *Chron.* D.-A., t.2, c.1425-1440, 391 ; MACHO, *Esope* R., c.1480, 155 ; 161 ; *Maistre Mim.* T., c.1480-1490, 271 ; COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 206... [R. M.]

LEGERESSE, subst. fém. (légeresse)

[T-L : *legerece* ; GD : *legerece* ; FEW V, 288a, 289a : **leviarius*]

A. - "Légèreté, agilité" : Chien a grant *legeresce* et grant aperceance. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 110).

B. - "Légèreté morale" : Par peeur sommes sans raison Cremu ; si nous donne achoison De criendre, il estuet que je die, *Leggeresce* et couardie, Car legier sommes et couart. (Ysopet I-Avionnet B., c.1339-1348, 249). [R. M.]

LEGERET, adj. (légeret)

[T-L : *legeret* ; GD : *legeret* ; AND : *legieret* ; FEW V, 288a-b : **leviarius*]

[Dimin. de *leger*, au propre ou au fig.] : DIEU. (...) Sanz ceste penitance Il ne me plaist mettre ordenance Plus *legerette*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 44). Puis dit .ii. ou .iii. bergerettes, Doulces et assez *legerettes* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 149).

Rem. LA TOUR LANDRY ds GD IV, 755c. [R. M.]

LEGERETÉ, subst. fém. (légèreté)

[T-L : *legerté* ; GD : *legiereté* ; GDC : *legiereté* ; AND : *legereté* ; FEW V, 288 : **leviarius* ; TLF X, 1073a : *légèreté*]

A. - Au propre "Propriété de ce qui n'est pas pesant" : De ceste *legiereté*, le soleil est able a soy mouvoir, car les choses legieres sont de plus grant mouvement que les pesantes. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 346). ...la preste *legiereté* des choses qui se peuent mouvoir senz indignacion de nature (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 168). Et nientmoins, telz corps mixtes sont mouvables du simple mouvement de l'element qui a en eulz dominacion. Item, ceste dominacion est a entendre quant as qualités motives lesquelles sont gravité et levité, ce est a dire pesanteur et *legiereté*. (ORESME, C.M., c.1377, 66). Leuitas (...) : *legieretés* (Aalma R., c.1380, 230). ...les nefz des Roddiens estoient meilleures par *legiereté* (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 41). La seconde est, car comme ainsi soit que Dieu est par tout, il n'a nul besoing de soy mouvoir de lieu en lieu, car il est en tous lieux. La tierce raison est, car en lui n'est graveté ne *legiereté* pour mouvoir en hault ou en bas, desseure ou dessoubz. (Somme abr., c.1477-1481, 144).

Rem. *Abavus*, R., t. 2, c.1300-1350, 177 (*levitas*, *ligiereté*).

B. - Au fig.

1. [Valeur positive] "Agilité, habileté (au propre ou au fig.)"

a) [Agilité physique] : Le second fruit que le corps avra sera *ligiereté*, car il sera aussi ligier comme la pensée. (Mir. st Guill., c.1347, 4). ...et si avoit tres souverainne *legiereté* de piez, par lequel il obtint le nom de coureur, pour ce que, si comme l'en dit, nulz homs de son eage ne le vainqui onques de courir (BERS., I, 9, c.1354-1359, 16.13, 29). [À propos d'un acrobate] ...je ne suis pas si laissez Que ne face d'esparteté Et des faiz de *ligiereté* Plus que ne fist onques Safret (Mir. chan., c.1361, 165). ...si eschapa par la *legiereté* de ses piez (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 438). ...les choses grandes parfaites Non mie par force sont faites Ne par abilité de corps Ne par jeunece ne encors Par *legiereté* qui li membre Aient, mais par conseil entendre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 225). Et, à brief parler, toutes bestes, Maiz que guaires soient parfaites, Nous sourmontent en quelque chose, Tesmoign le fait, sans mettre glose, Aucunes en force et fierté Et les autres en *legierté*, Et maintes en habilité De souffrir une qualité Qui soit diverse ou excessive (LA HAYE, P. peste, 1426, 68). ...l'ung des à redoubter escuyers de son temps, de force et de *legiereté*, froit et adextre en armes et en luytte (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 108).

- *Legereté de corps*. "Souplesse" : ...ilz saillirent par merveilleuse *legierté* de corps et hardiesse de corage sur les couvertures des escuz (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 136).

- [À propos d'un animal] : Apres le couvient veoir trotter bellement de rechief en sa droicte aleure commune, et adviser adonc s'il lieve ses piez onniement et egaulment d'un hault et d'une *legiereté*, se il plye bien ses jambes devant et qu'elles ne soient mie roïdtes, s'il escout sa teste, s'il souffle du nez et oeuvre ses narines, et s'il est loing en la main (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 139).

b) [Agilité de l'esprit] : Certes, c'est comme impossible qu'à homs, qui de son sens, force, *legiereté* ou autre chose de soy trop presume, qu'au derrain ne lui en meschéë. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 61). ...mais Andulphe prevost du palais royal la envoyé subjugué par merveilleuse *legierté* et tres brief temps l'orgueil des mauvaises gens (JUV. URS., T. crest., c.1446, 70).

2. [Valeur nég.]

a) [À propos d'une chose] "Instabilité, faiblesse" : ...par le hurtement dudit boulouart et la *legereté* de la clef de ladicté arbalestre, icelle arbalestre se decocha et ala le vireton d'icelle assigner ledit deffunct Marquet par la teste (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423-1426, 149). Le signe que l'apposteme est resoluee est *legerieté* et deffaillance de pulsacion (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.I, chap.1).

- "Frivolité" : ...se elle [la *venacion*, la chasse] ne pouoit estre loisiblement hantee, il la dicterent estre *legiereté* ou malefice (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 100). ...combien que ce soit par *legiereté* de vers et de metres (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 206).

b) [À propos d'une pers., de son comportement]

- "Manque de constance" : JANICOLA [à Griseldis]. (...) Au moins te deüst il [le marquis] laisser, Se cuer n'eüst plus dur qu'aymant, Une robe plus avenant Pour l'onneur de lui qui t'a prise A espeuse par sa franchise Et te laist par *legiereté* ! (Gris., 1395, 86). ...mes seigneurs, il me semble que vostre ordonnance fault, ou voz coraiges sont de tresgrandes *legeretez*, qui n'est pas chose honneste a seigneurs qui ont loys a gouverner. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 40). Après certain temps que il eut congneu la *legiereté* et inconstance des ungz et la constante stabilité des autres, il chassa confusiblement hors de sa court ceulz qui, en prevarication de leur loy, avoient sacrifié aux ydoles et retint ceulz qui estoient demorez fermes et immobiles en la loy christienne (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 154).

. *Legereté de courage*. "Manque de constance, imprudence, folie" : Je ne say Qui vous a fait prendre l'essay De mener vie si sauvage : Voir *legiereté* de courage, Qui vous fait ains vos jours tuer (Mir. st Guill., c.1347, 38). "...car non aydier ou estre contraire a son amy est criesme de *legiereté* de couraige, mais faillir a son prouchain est criesme de iniquité." Il samble, par ceste maniere de parler, que Vallerius desprise plus *legiereté* de corage : c'est a dire, inconstance que autre meffait. (LA SALE, Sale D., 1451, 157).

- "Trop grande rapidité" : Il convient aussi garder en enseignant meuréte, c'est asscavoir moien entre *legiereté* et tardiveté. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 26).

- "Attitude irréflechie, irresponsabilité, insouciance" : Amesure ta voluntee, Corrige ta *legieretez* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 93). Richace ne *ligieretez*... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 159). Discipline est le cep ou restraite de couvoitise, le chartre des desirs mauvais, le frain de mignotise, le fardeau de elation ou de eslievement, le bien de ire, qui aprivoise intemperanche, lie *legiereté* et estaint tous movemens desordonnés et illicitez appetis de pensee. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 244). Pour che contre les trois vices dessus dis de adolescence, trois vertus principalement convient en eulx former, asscavoir contre orgueilleux corage humilité, contre luxure chasteté, contre mignotise ou *legiereté* meuréte. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 293). ...en signe de *legiereté* enfantible (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 113). ...*legereté* de cuer et dissolucion s'est partout boutee (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 119). Rire si est signe de *legiereté* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 316). Tu as fait cri contre l'eslargissement des despenses et les *legieretez* et esboudissemens des jeunes nobles homes (CHART., Q. inv., 1422, 42). Ja pour telles *legeretez* de parler et faulte d'entendre ne sera faulsee la sentence du divin Platon (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73). C'est vanité de amer ce qui trespasse a grant *legierté*, et non soy haster d'aler ou demeure joie sempiternelle (Internele consol. P., 1447, 272). Et doit tout homme de sain entendement avoir grant regart et advis que

legiereté de croire et de seule voullenté ne luy face faire chose dont à grant loisir il se repente (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 86). Car, soit en dormant ou veillant, leurs courages sont ravis a folies et a *legieretez*, a danser, a chanter, a saillir, a luitter, sievyr les dames, par courages effeminez faindre leurs voix pour doucement avec elles chanter. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 207).

. [À propos d'une femme] : Car plenté parler en fenme est signe de *legiereté* et de non chaste (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 420). [R. M.]

LEGERIE, subst. fém. (légerie)

[T-L : *legerie* ; GD : *legerie* ; AND : *legerie*¹ ; FEW V, 288b : **leviarius*]

"Légèreté, vie facile, frivolité"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 308, et GD IV, 755c-756a. [R. M.]

LEGERITÉ, subst. fém. (légérité)

[*FEW V, 288a : **leviarius*]

(synon. *légèreté* v. Lexiques)

REM. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, 65, 11 (var. *ligerité*). [R. M.]

LEGIBLE, adj. (legible)

[FEW V, 243a : *legere*]

"Où l'on peut lire"

Rem. *Myst. ste Barbe* P., 1493, v.5810 (*heure legible* ; J. Lemaire, *Romania* 507-508, 2009, 505). À moins de rapprocher de *esligible*, de comprendre "qui mérite d'être choisi" et de rattacher à FEW III, 214a. [R. M.]

LEGIER, verbe (legier)

[T-L : *legier*¹ ; GD : *legier*² ; FEW V, 286b : *leviare*]

"Diminuer la charge (d'un bateau), par débarquement ou transbordement"

REM. Doc. 1432 (*leige[r]*) ds GD IV, 756b-c.
V. aussi *legir* [R. M.]

LEGIFERE, adj. (légifère)

[GD : *legifere* ; *FEW V, 293a : *lex*]

"Qui établit la loi"

REM. SAINT-GELAIS (Eneide, *Ceres legifere*) ds GD IV, 757a. Cf. : Le premier ot nom Sother et en seurnom *Legifer*, qui vault autant a dire que "portant loy". (Bérinus, I, c.1350-1370, 4). Adonc sailli avant un autre des sept sages qui estoit apellez Sother et en son surnom *Legifer*, qui vault autant comme "portant loy". (Bérinus, I, c.1350-1370, 130). [R. M.]

LEGILOQUE, subst. masc. (légiloque)

[GD : *legiloque* ; *FEW V, 293a : *lex* ; *FEW V, 423a : *loqui*]

"Ouvrage qui traite de la loi"

REM. Doc. XIVe s. (*legiloque*) ds GD IV, 757a. [R. M.]

LEGION, subst. fém. (légion)

[T-L : *legion* ; GDC : *legion* ; AND : *legion* ; FEW V, 244b : *legio* ; TLF X, 1075a : *légion*]

A. - "Corps de troupe de l'armée romaine comptant plusieurs milliers d'hommes" : Or avoit ordené Tullus que une *legion* romeine armee avec ses centurions s'estoit mise a l'entour des Albains afin de faire ce que mestier fust (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.3, 48). Li consul donques, acquise glorieuse victoire, menerent

les *legions* a Bovian et illueques mistrent il siege (BERS., I, 9, c.1354-1359, 28.1, 51). Li Romain avoient *legions* [trad. lat. *legio*], en laquele avoit communement .vi.^m hommes d'armes, et aucunefoiz plus (VEGECE, 1380, II.2). Et avoit en chascune *legion* .vi.^m.vi.^c.lxvi. hommes et es cohortes en avoit .ii.^c (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.24, glose, f° 84d). *Legion* : Selonc Papie deux manieres de *legions* avoit : la *legion* majeur et la *legion* mineur. La *legion* majeur tenoit .xii. mille hommes d'armes, la *legion* mineur n'en tenoit que .vi. mil. Autres dient que une *legion* doit tenir .vi.^m.vi.^c.lxvi. hommes d'armes. Je treuve plusieurs *legions* en Titus Livius qui ne contenoient que .iiii. mil. (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, ms. Paris, B.N.F., fr. 1234, glossaire). Lebidius Emillus de Romme, avecques deux *legions* de Rommains, gastoient le païs de Hericeos. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 52). ...et [la montagne] corrua jusque au Rosne et au pié du mont de Morcles, sans briser aucunes eglises et cimitieres qui estoient dessus, comme j'ay veu en allant à Romme, et est assez près du lieu où fut desconfiture de la *legion* de Thebes, de laquelle saint Maurice estoit chef. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°).

- *Legion urbaine*. "Corps de troupe de l'armée romaine comptant plusieurs milliers d'hommes levés à Rome ou dans des villes ou bien chargés de protéger Rome ou des villes" : Et si declera l'en que du païs des Gaules, les quelz il avoit privé de la moyeté de leur champ, l'en ramenast les *legions* urbaynez [trad. lat. *urbanus*] qui avoyet esté descriptez l'an par avant (BERS., XXXVII.2, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 81b). Deux *legions* urbaines, c'est des citéz, furent assignees au consul qui seroit fait ou lieu de Lucius Postumius ["legions.. citéz" trad. lat. *legio urbana*]. (MAMEROT, Romuleon, 1466, V.9, f° 150c).

B. - P. ext.

1. "Troupe nombreuse" : Le duc Eüsebe en cel terme Sourvint avec sa *legion*, Et tantost sans dillacion Li duc Estorge doublement Lui rendi tout entierement Quant'il ot unques en sa vie Conquesté soubz sa seignorie (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 82). Car elle [Semiramis] ot mainte *legion* De gens d'armes, qui la servoiert (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 187).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss.

- [À propos des anges, des démons] : Et peut-estre que ainsi estoit de la *legion* des mauvés angelz que nostre Seigneur mist hors d'un honme, si comme dist l'Evangile (ORESME, C.M., c.1377, 288). ...tant s'enorguilla Luciabel Pour la grant *légion* d'angles qu'il asambla, Qu'il se vot conparer à Dieu qui tout créa (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 319). Comme doncquez croiroit l'en que l'ange Gabriel te eust revelé la loy dont tu te vantes, quant toutes les *legions* des anges abhominent et desdaignent ordure desordonnee et pollution vituperable ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). DIEU LE PERE. Preng consolation et joie Avec ceulx de ta *legion*. RAPHAEL. Volentiers, doulx roy de Syon, Puis que c'est vostre bon plaisir (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras* R., a.1440, 49).

- [À propos des douze tribus d'Israël] : [JÉSUS à ses apôtres]. O moy avez tous jours esté Et par yver et par esté, En toutes mes templacions, Par vous les .XII. *legions* D'Israel vueil que vous jugiez (Jour Jug. R., c.1380-1400, 252). [Réf. à Matth. 19, 28]

- "Grand nombre de personnes formant un entourage" : Je suis Venus, la plus belle des cieulx, Entre les dieux tenant ma region, Aornée de joyaulx precieulx, De chans joyeux et sons melodieux, Esbatz et jeux sont en ma *legion*... (Cene dieux, c.1492, 108).

2. *Une legion de.* "Un grand nombre de" : Et par art magique il enclouyst par lors une *legion* de deables pour la garder et faire signe pour abuser le peuple (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 179). Aynsy que les anges montoient en hault, je vis venir une grande *legion* de chevaliers tous noirs contre moy (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 210). ABBÉ. Vous aurez une region Et ung moult grant païs avecque Et de gens une *legion*, Si vous voulez estre archevesque. (LA VIGNE, S.M., 1496, 406).

- *Par belles legions.* "En grand nombre" : Quant le passage a tous ay bien ouvert, En nostre enffer je les sers a couvert, Sces tu commant ? Par belles *legions*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 477). [R. M.]

LEGIONNAIRE, subst. masc. (légionnaire¹)

[GDC : *legionnaire* ; AND : *legionnaire* ; FEW V, 245a : *legio* ; TLF X, 1077a : *légionnaire*]

"A Rome, soldat de la légion" : La legion plaine de plusieurs cohortes, c'est a dire de plusieurs compagnies, quant elle a ses armeures, sicomme cil qui lancent du dart, cil qui gettent de la fonde, li archier, li arbalestrier et ses propres *legionnaires* a cheval, qui ont tous ensemble un ensaignement et une meemes maniere d'user d'armes... ["legionnaires a cheval" trad. lat. *equus legionarius*] (VEGECE, 1380, II.24). ...il changea soudainement toute son ordonnance et mist aux deux cornetz les *legionnaires* qui estoient les plus forts et les legierement armez en la bataille du millieu, mais retrahit ung petit plus arriere ["les legionnaires... forts" trad. lat. *fortissimus*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, II.3, f° 32b).

REM. BERS. ds GDC X, 70a. [R. M.]

LEGIONNAIRE, adj. (légionnaire²)

[FEW V, 245a : *legio*]

ART MILIT. HIST. ROMAINE "Relatif à l'armée romaine ou à sa principale division"

- *Chevalier legionnaire* : ...il tremist après eulz pour les parfuyr les chevaliers *legionayrez* ["chevaliers legionayrez" trad. lat. *legionarius equus*] (BERS., XXXV.5, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 51d). ...si esprouvoient que riens ne duroit devant eulz, contendans de par bien faire estre preferez auz chevaliers *legionnaires* ["chevalliers legionnaires" trad. lat. *legionarius miles*] (DUCHESNE, César, 1473, III.13, f° 89d).

- *Duc legionnaire* : Et aussi ce que a tous les ducs *legionnaires* et conducteurs de quelque charge, Cesar avoit constitué une fois pour toutes que jamais n'eslongassent leurs logis ou conrois de cent pas sans son consentement ["ducs legionnaires" trad. lat. *legionarius*] (DUCHESNE, César, 1473, III.10, f° 87c).

- *Pieton legionnaire* : En celle bataille (...) combattit Labienus en tresplain champ avec les gens a cheval germaniens et gaullois (...) et atout les aydes du roy Juba, c'est assavoir .c. et .xxv. oliphans et gens a cheval innumerables et avec .xii.^m pietons *legionnaires* escrips comme vaillantz ["pietons legionnaires" trad. lat. *miles legionarius*] (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 245).

- *Prevot legionnaire* : L'an du consullat Domicius et Publius Claudius (...) passa Cesar en Italie comme il avoit de coustume tous les yvers, mais a son partement commanda tres adcertes a ses prouvostz *legionnaires* que tout cest yver s'entremeissent a pourvoir nefz et vaisseaulz... ["prouvostz legionnaires" trad. lat. *legatus*] (DUCHESNE, César, 1473, VI, f° 117b). [F. D.]

LEGIR, verbe (legir)

[GD : *legir* ; FEW V, 286b : *leviare*]

"Diminuer la charge (d'un bateau), par débarquement ou transbordement"

REM. Doc. 1452 (*ligir*) ds GD IV, 757a.

V. aussi *legier* [R. M.]

LEGISDOCTEUR, subst. masc. (légisdocteur)

[*FEW V, 292b-293a : *lex* ; *FEW III, 112a : *doctor*]

"Docteur de la loi" : Luy qui est povre homme et meschant, Comme a il hardement en soy, de blasmer princes de la loy, Les presidens, les discuteurs, Gouverneurs et *legisdocteurs* En qui tant de sens se comprend ? (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 153). [R. M.]

LEGISLATEUR, subst. masc. (législateur)

[T-L : *legislateur* ; GDC : *legislateur* ; FEW V, 292b : *lex* ; TLF X, 1077b : *législateur*]

"Celui qui établit les lois" : Et par ce appert que ce ne est pas chose souffisante que le *legislateur* faice les substances equales, mes il doit conjecturer et querir le moien. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 92). Le *legislateur* a son pover doit faire teles lays que les malvés ne se puissent croistre ne en richescs ne en puissance, et oveques ce, que l'en ne leur faice injustice par quoy il aient occasion de mal faire. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 94). [Nombreux ex. ds ce texte] Et, pour ce, le *Legislateur* dit que chascun bon juge doit mettre poyne que le païs que il gouverne soit en pays ["paix"] et purgié dez mauveses persones (Songe verg. S., t.1, 1378, 256).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- RELIG. "Docteur de la Loi" : Comment peut il prendre deduyt, Nē estre sy hardy de soy, De blasmer princes de la loy, Les presidens, les discuteurs, Gouverneurs et *legislateurs*, En qui tant de sens ce comprennent ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 413).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss. [R. M.]

LEGISLATIF, adj. (législatif)

[GD : *legislative* ; FEW V, 292b : *lex* ; TLF X, 1078a : *législatif*]

Empl. subst. fém. [P. ell. de *science*] "Science du législateur" : Et toutesvoies, aucuns des estatus legals sunt differens, et ce appartient a veoir a la *legislative*, ce est a dire a la science du législateur. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 282). [C. B.]

LEGISLATION, subst. fém. (législation)

[GDC : *legislation* ; FEW V, 292b : *lex* ; TLF X, 1078b : *législation*]

"Législation" : Car ce que aucuns viennent en la cité qui sunt nourris en lays et coustumes estranges, aucuns dient que ce est une chose non conferent ou nuisible a bonne *legislation*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 295). [C. B.]

LEGISLATIVE, subst. fém. (législative)

[GD : *legislative* ; FEW V, 292b : *lex*]

"Science du législateur" : ...la *legislative*, ce est a dire (...) la science du législateur (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 379). [Même ex. ds GD IV, 757a, cité d'après Meunier, *Essai*, 1857] [R. M.]

LEGISPERIT, adj. (legisperit)[FEW V, 292b : *lex*]

"Versé dans la connaissance de la loi (*legis peritus*)" : YSACHAR, second Scribe. Sire Jacob, maistre *legisperit*. Vous dictiez bien (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 17). [R. M.]

LEGISTE, subst. masc. (légiste)[T-L : *legistre* ; GDC : *legiste* ; AND : *legistre*¹ ; FEW V, 292b : *lex* ; TLF X, 1079b : *légiste*]

A. - "Lecteur, clerc titulaire du lectorat, qui a pour fonction de lire les textes de l'Écriture et de chanter les leçons" : LE SECOND CHAPPELAIN. Monseigneur, il vous convient faire Clement le premier accoliste. Il lui convient estre *legiste*. C'est le premier commencement. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 217).

B. - "Homme de loi, juriste" : Ilh envoioint leur fil al escolle et assy alle estude à Paris, et profitat durement. Ilh fut bons *legistes* et bin fondeis, mais petit patrimoine avoit. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 182). Car aussi comme le maçon doit ouvrir selon les moules et les mesures que le maistre de l'oeuvre lui baille, sans le corriger ou muer se il n'a en soi science architectonique, ce est a dire qui appartient au maistre de l'oeuvre, semblablement est le *legiste* ou resgart de son legislateur ou de celui qui a en soy science politique laquelle est architectonique (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 244). Et de ceulx, qui orent appris Loys et costumes et decrés, en vi je (...) Advocas, *legistes* assez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 60). ...à Louvain, à Dole et ailleurs avoit estudes de lois pour fournir ce royaume de *legistes* et juristes. (FAUQ., III, 1431-1435, 111). Et de ladicte court de Parlement moururent pluseurs des conseilliers et advocatz d'icelle ; et entre autres mourut ung nommé maistre Nicolle Bataille, que on disoit estre le plus grant *legiste* du royaulme de France, bonne personne et fort plaisant, qui fut fort plaint, et non sans cause. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 114). Maistre Symon de Bussy, premier president du Parlement à Paris, homme de très bon et subtil entendement, en son temps fut expert en diverses sciences, comme en arismetique et astrologie et grant *legiste*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°).

- Empl. adj. : ITEM, et pour bien gouverner le fait de la policie de son royaume, voutl avoir notables clerks *legistes* experts afin que par leurs consaulx selon ordre de droit peust toutes choses bien disposer (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 68). ...gens *legistes* ou costumiers en choses de droit et de justice (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 131).

- En partic. "Spécialiste en droit positif (p. oppos. au spécialiste en droit canon)" : Il est, secondement, un autre seigneurie, laquelle selon lez *Legistes* est appelée seigneurie legal (...). Mez, selon lez Canonistes, ceste seigneurie est appelée seigneurie humaine, come il appiert ou Decret, octava distincione, capitulo Quo jure. (Songe verg. S., t.1, 1378, 205). Et ja soit ce que lez choses devant dites si excedent aucunement lez mettes dez Canonistes et dez *Legistes*, toutevoies je l'ay fait pour monstrier que la sentence de excomuniement si est introduite a la samblance de la disposicion naturele de corps humain. (Songe verg. S., t.2, 1378, 168).

C. - (Synon. de *legislateur*)

1. "Celui qui établit les lois" : Recourons aussi aux Hystoires enciennes, et si pourrons voir quel proufist fust a Julie Cesar d'estre bien lettré, car il fust tel, et si grant en estude, que il fist plusieurs

livres, et ditta epystres, et fust grant philosofe et grant *legistre* (Songe verg. S., t.1, 1378, 223).

- [À propos de Moïse] : Helie, servant curieux, Moÿse, *legiste* notoire, Bien veignez en ceste oratoire Approuver noz faiz vertueux. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 403).

2. "Docteur de la Loi" : Les *legistes* qui proprement Mors honteuses paines meschiez Selon la grandeur des pechiez Signer souloient et scituer Vous font tous ochir et tuer (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 365). Seigneurs *legistes*, a montjoye Vous doint Dieu honneur a jamais ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 620). [R. M.]

LEGITIMATION, subst. fém. (légitimation)[GDC : *legitimation* ; AND : *legitimacion* ; FEW V, 245b : *legitimus* ; TLF X, 1079b : *légitimation*]

A. - "Fait de rendre légitime, de déclarer conforme au droit" : N'aussi ne puet tele personne Prandre avoir n'obtenir couronne Ne benefice en sainte Eglise, S'il ne puet tant faire par mise, Par amis, par dilection Qu'il ait *legitimacion* Du pappe, qui donner la puet A tous et toute fois qu'il veult. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 277).

Rem. Doc. 1340 ds GDC X, 70b.

B. - DR. "Acte par lequel un enfant naturel est réputé enfant légitime et jouit des droits conformes à la loi" : Bernart, le gloseur dez Decretales, dist que le Pape puet legitimer, quant aux honeurs seculiers, ceulx qui sont de sa juridiction temporele ; et par celle *legitimacion* ilz puent estre juges et avoir lez aultres honeurs seculiers, lezquelx il ne povent avoir avant la *legitimacion*. Mez il ne puet pas aucun legitimer qui n'est de sa juridiction, quant a ce qu'il puisse succeder hors de sa juridiction. (Songe verg. S., t.1, 1378, 186). ...aucuns veulent extendre celle *legitimacion* quant aux honeurs seulement et non mie quant a la succession dez heritages, et a, entre cez deux cas, grant differance, car, quant aucun est habilité quant aux honeurs seculiers, ce n'est en prejudice de nulluy, mez est profit de la chose publique, car il est mey[n]tenant aucunement nez pour le profit comun (Songe verg. S., t.2, 1378, 210). De Elisabet, fille naturele de honorable homme et saige maistre David Bousse, conseiller de monseigneur et maistre de ses comptes à Lille, par les mains dudit maistre David, la somme de six couronnes d'or pour la finance de sa *legitimacion* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 167). ...doit ledit Jehan de Noident la somme de 60 solz tournois, laquelle il a receue de Regnaulde, fille bastarde de Thierry Fremuot, dit de Dijon, citoien de Besançon, pour l'expedition de sa *legitimacion* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 209). ...non obstant que les biens de la *legitimacion* dudit bastart, qu'il avoit par avant obtenues de feu mondit seigneur, n'eussent esté veriffiees en la Chambre des comptes d'icellui seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 822). ...luy avons octroyé lettres de *legitimacion* pour deux de ses enfans (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1480, 426). [R. M.]

LEGITIME, adj. (légitime)[T-L : *legitime* ; GDC : *legitime* ; AND : *legitime* ; FEW V, 245a : *legitimus* ; TLF X, 1080a : *légitime*¹]**A.** - "Fondé en droit"

1. [D'une chose, d'une action] : Quant la pucelle est venue en l'eage de marier, les parens d'icelle ou cheulx qui l'ont regardee, s'il y a cause *legitime*, licitement de son consentement peuent icelle marier (...) ...s'il y a cause *legittime* car plusieurs causes sont de soy marier, assavoir pour avoir generation, pour eschiever fornication, pour mettre paix entre ennemis et pour empeschier bataille entre auchuns

païs, et pour auchunes autres causes samblables (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 402). ...et gagnent trop tost et indeument contre le naturel cours *légitime* de marchandise (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXIII). ...pourveu que, s'aucuns d'eulx avoient excusation *legitime*, ne seront pas executez. (BAYE, II, 1411-1417, 47). ...après la solennité de la messe et de la létanie, il fut requis par l'avocat fiscal, que le saint sène ou saint concile général voulsist déclaire et discerner l'union et communion faicte des deux collèges des cardinaux de sainte Église Rommaine avoir esté et estre *légitime* et canonique (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 14). Tu m'as promis ! Le jour de ta promesse est passé, tu ne te acquittes point. O, grosse honte et large reprouvier, voire, se tu n'as *legitisme* excusance ! (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 218). ...et il veult alleguer cause *legitime* de son absence et non comparition à la dite premiere journée (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 247). ...de leal et *legitime* heritage (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 28). ...s'ilz avoient *legitime* excusacion de non y vacquer en personne (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 224).

2. [D'une pers. dans ses fonctions, dans ses prérogatives...]: ...laquelle [dame Jehanne de Bevre] avoit esté declairée habile et *legitime* heritiere par la sentence de l'official de Tournay (FAUQ., II, 1421-1430, 298). ...le degeté enfant Du roy de France *legitime* (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 28). Guillaume, vous sçavez, et avez jà piéça oy dire, qu'en ceste maison et seigneurie de Lalaing, a toujours eu seigneur héritier et *légitime*, noble de toutes lignes et procréé de droite lignée comme de père à fils (Faits Lalaing K., c.1470, 4). ...comme pere et *legitime* administrateur de nostre (...) cousine Charlotte (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 181).

3. En partic. [Dans le mariage]: Avec che, mariage retient la coustume de vie inseparable, *legitime* et non divisee (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 404). ...quelconque homme que soit de *legitime* generation, qui est le plus prochain de la couronne de France, le roy estant trespasé, doit estre roy et succeder a la couronne (JUV. URS., T. crest., c.1446, 16). ...d'aultre chose ne tenoient leurs devises que de pourpenser et adviser moien par lequel leur souverain desir pourroit estre accomply par *legitime* mariage. (C.N.N., c.1456-1467, 546). Mariage est *legitime* conjonction du mary et de la femme retenans la coustume individué et indivisee de la vie. (Sac. mar., c.1477-1481, 44). Et ce se doit entendre quant l'homme et la femme adulteres scavoient l'empeschement quant ilz contraient ensemble. Et se aucun d'eulz ignore, adont l'un creant l'aultre avec qui il a contrait mariage estre sans loyen de mariage, il porra estre avec celle ou celui apres la mort de l'homme *legitime* ou de la femme *legitime*, et ce pour la bonne foy que il a eu. (Sac. mar., c.1477-1481, 64).

B. - [D'une pers.] "Issu d'un couple uni par le mariage": ...et morit sains hoirs *legitime*; mais ilh out pluseurs enfans naturels, marles et femelles (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 367). ...demourra avec sa femme en la façon que ung homme maryé honorablement et sans reprouche et seront ses enfans *legitimez* et non bastards (C.N.N., c.1456-1467, 288). Ilz sont venus de Henry le Bastard qui dechassa le Roy dom Pietre, son frere *legitime*, et le tua de sa main. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 114). Elle de fait se marie avec Phelippe. Dictes que tant qu'elle croit que Arnoul soit mort et que il ne retourne pas, elle est excusee de adultere et de fornication pour l'ignorance du fait. Et se elle a aucuns enfans de Phelippe, aucuns les jugent *legitimes*. (Sac. mar., c.1477-1481, 70).

- *Enfant / fils / fille legitime*: ...Katherine Cotards, fille *legitisme* de Jehan Cotard et de Katherine Boets (Comptes Etat bourg, M.F., t.3, 1416-1418, 220). Lequel Mainffroy faulsement et

malvaisement, après la mort du roy Conrard son pere, fist venir lettres de Allemaigne, comment Conrardin son frere et filz *legitisme* de l'empereur et le roy Fedrich estoient mors. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 172). ...les vertus et les meurs loables, les faiz et le gouvernement honnestes, et la loyauté et preudommie, dont sont recommandéz envers nous Guillemot et Jacot du Pré, frères, enfans de Jehan du Pré, demourans en nostre chastellenie de Lille, *legitimes* et de franche condicion, nous admonestent et induisent ad ce que selon leurs mérites eulx et leur postérité soient par nous eslevéz en honneur à l'exaucement de leur estat (Hist. Lille T., t.2, 1457, 239). Neantmoins il fist mourir les deuz enffans *legitimes* de son pere (BUEIL, I, 1461-1466, 128). ...Jehan Symart, filz *legitime* dudit feu Me Pierre Symart et de ladicte vesve. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 349). ...mais ilz ne font point grant differance en Italie d'ung enfant bastard à ung *legitime* (COMM., III, 1495-1498, 15). ...toutesfois ils le retindrent et son dit filz *legitime*, car il n'en avoit que ung (bien avoit ung bastard homme de bien, appellé le seigneur Carlo). (COMM., III, 1495-1498, 268). [R. M.]

LEGITIMEMENT, adv. (légitiment)

[GDC : *legitiment*; FEW V, 245b : *legitimus*; TLF X, 1081a : *légitiment*]

"De manière légitime": Ne chelui qui le donra a homme a mariage *legitiment* n'est pas tenu coupable, mais anchois, par le bonté de l'intention, il fait euvre meritoire (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 404). Dont ou dit lieu est ajoint de auchunes: «Quant elles ont esté luxuriees en Jhesu Christ, veuillent marier», c'est a dire *legitiment* alier et non folier, combien que après le veu fait de continence ne peut *legitiment* marier. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 427). Et quant le duc est malade ou empesche *legitement* [l. *legit[im]ement* ?], les six dessusdiz conseillers representent le duc. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 255). ...et la raison de monsr. saint Augustin si est car les femmes ne sont pas capables de dignités, comme en la loy l'office de prebtre venoit par succession et en iceluy jamais femme ne succedoit, ne on ne trouverra point es saintes escriptures que oncques femme *legitiment* si succedast en royaume (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 165). [R. M.]

LEGITIMER, verbe (légitimer)

[GD : *legitimer*; GDC : *legitimer*; AND : *legitimier*; FEW V, 245b : *legitimus*; TLF X, 1081a : *légitimer*]

A. - [Une chose, une action, une pers. dans ses fonctions, dans ses prérogatives...] "Rendre légitime, déclarer conforme au droit": Là fu de nostre Saint Père le pape *legitimés* Henris à obtenir royaume, et maudis et condempnés de bouche de pape li rois dans Piètres. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 187).

B. - DR. "Rendre juridiquement légitime un enfant naturel": ...et out pluseurs enfans naturels, marles et femelles, de pluseurs femmes, et, alle fien, ilh espozat sa songnante, dont ilh avoit ses dierains enfans, pour eaz *legitimeir*. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 69). Bernart, le gloseur dez Decretales, dist que le Pape puet *legitimer*, quant aux honeurs seculiers, ceulx qui sont de sa juridiction temporele; et par celle legitimacion ilz puent estre juges et avoir lez aultres honeurs seculiers, lezquelz il ne povent avoir avant la legitimacion. Mez il ne puet pas aucun *legitimer* qui n'est de sa juridiction, quant a ce qu'il puisse succeder hors de sa juridiction. (Songe verg. S., t.1, 1378, 186). Et Hostiense, ou chapitre Per venerabilem, dist, en ceste maniere, que le Pape, la ou il n'y a mariage ne consentement, ne puet

lez enfens *legitimer*, car il ne puet mie suppleer la faute de consentement, lequel consentement est de Droit naturel, mez il puet bien lez enfens habiliter quant aux honeurs espiritueulx et temporeulx et quant a la succession ou patrimoine de l'Eglise. (Songe verg. S., t.2, 1378, 211-212). ...Comme frans se font tonsurer, Ne les fault point *legitimer*, Car ilz le sont par la droiture De mariage en l'escripture (DESCH., M.M., c.1385-1403, 278). Car Tancred Guiscart, qui filz naturel estoit dudit roy Rogier et cousin germain de ceste dame, lequel s'estoit fait *legitimer*, s'y opposa. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 170). Ce présent compte rendu à court par Jehan Deschamps, procureur de Jaquette Brachet, vesve dudit feu maistre Pierre Symart, et de maistre Gencien de Loynes, advocat en parlement, ou nom et comme curateur de François Symart, fils naturel dudit feu Me Pierre Symart et de Perecte, fille naturelle de feu Jehan Symart, fils légitime dudit feu Me Pierre Symart et de ladicte vesve. Lesdictz François et Perrecte *légitimez* par le Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 349). [R. M.]

LEGS, subst. masc. (legs)

[GD : *lai*⁴ ; FEW V, 221b : *laxare* ; TLF X, 1083b : *legs*]

"Fait de céder une chose à titre gratuit par disposition testamentaire, ce qu'on laisse par un acte de dernière volonté à une personne ou à une collectivité autre que l'héritier désigné, legs" : ...les legatouires qui s'ensaisinent de leur autoricté des *legs* à eulx faiz par aucun testateur à la succession de qui lesdiz heritiers sont venuz (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 374). ...les religieux disans que maistre Jehan Fripot, en son vivant (...) chanoine de Saint Michel de Beauvais, leur avoit donné, par son testament (...) le residu de tous ses biens meubles (...) et que, acause du dit *legs* leur appartenoit une maison et hostel (Cartul. Beauv. L., 1459, 736). ...leur avons octroyé et octroyons que telz dons et *legs*, soient de deniers, rentes ou héritaiges (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1474, 95).

Rem. Cf. FEW V, 227b, n.3, et 241b : *legare*.

V. aussi *lais* [R. M.]

LEGUER, verbe (léguer)

[GDC : *leguer* ; FEW V, 241b : *legare* ; TLF X, 1084a : *léguer*]

"Laisser par testament, léguer" : Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous presens et avenir, salut. Comme par cy-devant nous avons fait, fondé, donné, *legué* et aumosné à l'eglise du Puy-Notre-Dame en Anjou... (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1481, 725). [Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1477, 325, ds TLF : référence erronée] [R. M.]

LEGUME, subst. masc. (légume)

[T-L : *lëun* ; GD : *leun* ; GDC : *legume* ; FEW V, 246a : *legumen* ; TLF X, 1084b : *légume*]

"Plante potagère servant d'aliment, en partic. légume sec" : Le recteur des *legums*, c'est assavoir de pois et de fèves, etc. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 78). ...il doit fuir toutes choses froides melancoliques, sicome tous *leguns*, excepté le broet des cezes (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). ...doit il fuyr pain alis, vin trouble et expesses, lentilles faves et tous *léguns*, fromage vieulx, char de beuf et toutes choses melancoliques et qui sont moult acetouzes (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18). [R. M.]

LEINE, subst. fém. (leine)

[*FEW XXIV, 577b : *anhelare* (?) (?)]

"Haleine (?)" : Sa, sa, approuchez vostre *layne* Mes sotes sotement nommees (Feste roys, c.1475-1500, 308). [R. M.]

LEISECHABLE, adj. (leisechable)

[FEW V, 309b : *licere*]

Région. (Wallonie) "Qui n'est pas forcé de travailler, qui peut vivre de ses rentes" : ...gens saiges, sachans le loy, ydones, suffisans, *leisechaibles* et vivans de leurs rentes ou de leur loial marchandises (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 181). [Lecture *resechables*, doc. 1420, ds DU CANGE VII, 139b, s.v. *res*³] [R. M.]

LEITURE, subst. fém. (leiture)

[GD : *leiture* ; *FEW III, 211a : *electuarium*]

"Électuaire"

REM. Doc. 1467 (*leitures*) ds GD IV, 757c. [R. M.]

LELIEUTENANT, subst. masc. (lelieutenant)

[GD : *lelieutenant* ; *FEW XIII-1, 215b : *tenerer*]

"Lieutenant"

REM. Doc. 1399 (Evreux, *son lelieutenant*) ds GD IV, 757c. [R. M.]

LEMBEREUL, subst. masc. (lembereul)

[FEW XIV, 19a : **umbiliculus*]

"Nombriil" : Icellui Vuillemin s'approcha du dit Jehan Loys qui estoit ou cymentiere du dit Baulay et le frappa d'une coutelesse qu'il portoit un cop au dessoubz du *lembereul*. (Arch. Nord, 1438, B 1682, f° 1, IGLF). [H. G.]

LEMNIADES, subst. fém. plur. (lemniades)

[*FEW V, 248b : *Lemnos*]

"Femmes de Lemnos"

REM. SAINT-GELAIS, *Epistres d'Ovide*, 1496. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 562 [R. M.]

LEMOISSEL, subst. masc. (lemoisssel)

[T-L : *lemoisssel* ; FEW IV, 162a : **glomiscellum*]

"Pelote" : Une cassote de bois, où il a plusieurs *lumiseauls* de fil d'Espinaul. Une cassote, où il a plusieurs *lumiseaulx* de felindre. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1377, 548).

REM. Cf. aussi GD V, 50b : *luissel*. [R. M.]

LEMONCELLE, subst. fém. (lemoncelle)

[*FEW XIX, 109a : *limun*]

"Citron vert" : ...aulcuns meslent ung pou de basme a la tormentine et ainsi il a l'odeur de basme. Les autres prennent le jus de *lemoncelle* ou les fueilles de *citrum* et les meslent a tormentine (Jardin santé, c.1500, f° 34 v° b [BnF/Gallica]). [P. C.]

LEMURE, subst. masc. (lémure)

[GDC : *lemure* ; FEW V, 248b : *lemures* ; TLF X, 1087b : *lémure*]

"Fantôme d'un mort (qui tourmente les vivants), spectre malfaisant (en partic. dans la religion romaine)" : ...lesquelz diables toutesvoiez que il dit estre fais des hommes, il distingue en especes ou en .ii. genres, c'est assavoir que des ames des hommes sont fais uns diex ou diables qu'il appelle lares et uns autres esperis qu'il appelle *lemures* ou larvas, mais les ames il distingue en .iii. manieres, c'est assavoir en lares, *lemures* ou larvas et manes,

lesquies il dit tous estre diex. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 395c-d). Et quant est des *lemures* qui appellé [sont] aussi larves, lesqueles monseigneur saint Augustin appelle dyables nuisans et lesqueles Catholicon appelle fantastiques apparitions si comme esperis de dyables ou transfigurations d'esperis, aucuns pourroient ci mettre aucune difference entre ces lemures et larvas et Catholicon l'a notté assés. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 396a).

Rem. *Mer des hist.* (éd.1488, *les lemures font apparitions fantastiques et nocturnes*) ds GDC X, 71a. [R. M.]

LENCHEUX, adj. (lencheux)

[Ø]

"Plaisant ? Flatteur ?" : Item (...) commenchat Virgile à edefier une maison sour la mere, asseis pres de la citeite de Naple : se fut tout reonde, la plus belle et legiere et *lencheuse* du monde, mains elle n'avoit que une entrée. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 261). Ch'astoit li plus beais cleir en parleir de noble faconde et eloquenche de monde ; mains tout voies ilh fut fel et crueux et avaritieux agaiteurs de parolles ; et se soy findoit qu'ilh voloit une chouse dont ilh n'avoit cure. Cheaux à cuy ilh astoit (.) yreis et qu'ilh haoit (.) faisoit-ilh bonne chire et *lencheuse* ; et cheaux qu'ilh amoit, apparoit-ilh yreux de chire (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 384).

REM. A rattacher à FEW V, 129b : *laetitia* (c'est l'hypothèse de l'Éd., 384, n.6, *leeche*, *leece*, *leeceux*). Ou FEW XVI, 457b : *lekkon* (de *lecher* "flatter") ? [R. M.]

LENDEMAIN, subst. masc. (lendemain)

[T-L : *lendemain* ; GD : *endemain* ; GDC : *lendemain* ; FEW III, 37a : *de mane* ; TLF X, 1087b : *lendemain*]

A. - Empl. adv. "Le jour qui suit un jour déjà évoqué" : Ces mos oys, congié preïrent, Et *landemain* se departirent. (MACH., P. Alex., p.1369, 118). Si s'en ala en son hostel, à tel dueil qu'onques homs n'ot tel, Si que toute la nuit pensa, Et *landemain* contrepensa, Qu'il feroit ne qu'il devenroit, Et quel fin la chose penroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 226). ...*landemain*, si tost qu'on vit du jour, nostre gouge, auprès de son mary couchée, se commença a plaindre (C.N.N., c.1456-1467, 134). ...se partit le premier venu, qui pas n'oblya *lendemain* tout au long racompter a son compaignon le derrain venu. (C.N.N., c.1456-1467, 236). *Lendemain*, assez matin, nostre couvreur revint a l'oeuvre (C.N.N., c.1456-1467, 276). ...au marché on les [les rameaux] vendoit pour servir a la procession pour *lendemain*. (C.N.N., c.1456-1467, 513). Dedens Susanne *lendemain* fut disner, Car jusques la n'y avoit c'une course (LA VIGNE, V.N., p.1495, 157).

- À *lendemain* : Et passèrent devant Arde (...), et se logièrent sus le rivière d'Oske. Et à *lendemain* li marescal de l'host le roy coururent devant Saint Omer. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 139). Pour faire ceste ambaxade, a *lendemain* l'une d'elles se mist au chemin (C.N.N., c.1456-1467, 139). ...a *lendemain* se leve sans aultre chose faire, et caiche ses verges dessoubz son lit. (C.N.N., c.1456-1467, 299).

- *Jusques a lendemain* : ...quand ilz eurent esté ensemble jusques a *lendemain* de matin (...) il se leva (C.N.N., c.1456-1467, 391). ...et arriva à Paris le derrenier jour de juillet, et fut apportée en grande reverence et processions reposer en la Sainte-Chapelle du Palaix royal à Paris, où elle y demoura jusques à *lendemain* au soir premier jour d'aoust, qu'elle fut emportée dudit lieu de Paris au roy

en son hostel des Montilz lés Tours, avec les verges de Moyse et Aaron et la croix de la Victoire, qui aussi fut envoyée par grace divine au bon roy Saint-Charlemaigne pour obtenir victoire à l'encontre des infideles (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 134).

- *De lendemain* : ...[l'écuyer] se doubta tantost que ce bon chevalier vouloit aller courre, et qu'il se couvroit des besoignes de *lendemain* pour luy donner congié (C.N.N., c.1456-1467, 208).

- Prov. : Mais, beaux seigneurs, ne faisons pas ycy un long sejour, mais alons courir sur noz ennemis. Et lors se drece, et prent congié a ses deux seurs et a ses nepveux, et dist : Beaulx seigneurs, on ne doit pas actendre a *lendemain* ce que on puet faire au soir. (ARRAS, c.1392-1393, 283).

B. - *Le lendemain*. "Le jour qui suit un jour déjà évoqué" : Je resgarday qu'il [l'épervier] s'en ala Tout volant devers oriant ; Mais il aloit plus costiant Le midi que septentrion. Lors visay a m'entention Que le *lendemain* revenroie Et que par la le gaiteroie. (MACH., D. Aler., a.1349, 262). Je me parti le *lendemain*, Mais je me levai si tresmain Com je vi le jour adjourner (MACH., Voir, 1364, 310). Là fu la traïson mortel Tout de nouvel recommencie, Traitie, jurée et plevie, Et furent trestuit d'un acort Que le *landemain*, sans deport, Li roys seroit ocis et mors. Mais li roys voloit aler hors, Si que plus matin se leva D'eaus tous, dont sa vie sauva. (MACH., P. Alex., p.1369, 263). Adont cheminèrent il toute ceste nuit et le *landemain* jusques à prime, ainchois que il peussent recouvrer d'ung cheval. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 237). ...et le *lendemain*, qui fu jeudi XIIIJe jour dudit mois d'ottobre, ainsi comme il estoit en l'eglise de Saint-Lieffroy, environ heure de vespres, vit et apperçut une petite chambre estant en ycelle eglise ouverte (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 37). Et Olivier vint en son hostel avecques grant foison de ceulx de son lignaige, et fait mettre a point son harnoiz et son cheval. Et le *landemain*, par matin, ouïrent messe, puis s'en vont armer. (ARRAS, c.1392-1393, 61). Et la nuit que on devoit espouser le *lendemain*, mena on la pucelle et avecques elle ses dames et ses damoiselles au maistre pavillon. (ARRAS, c.1392-1393, 191). Le roy, qui estoit en sa droicte fleur de beauté et de vigour et en son cuidier, dist que pour certain il yroit et ne demanderoit que le corps d'elle. Et n'y povoit on aler que une foiz l'an veillier, et y convenoit entrer la surveillance de la Saint Jehan, et y demeure on cellui jour et le *landemain* et le tiers jour qu'il est le jour Saint Jehan. Et qui y puet tous ces trois jours veillier, sans dormir, la dame se appert le *landemain*, par matin, a lui, et a le don qu'il veult demander. (ARRAS, c.1392-1393, 302). Et le *lendemain*, fut fait le service en ladicte eglise Saint-Denis (FAUQ., III, 1431-1435, 168). ...le *lendemain*, qui fut le dit jour de jeudy (...) ledit Jehan Stotton n'oblya pas a aller a l'heure que sa dicte hostesse luy avoit mise. (C.N.N., c.1456-1467, 389). ...[ils] se partirent le *lendemain*, bien matin, de la bonne ville ou la court se tenoit (C.N.N., c.1456-1467, 474). ...La belle dame commença le *lendemain* a faire son abstinence (C.N.N., c.1456-1467, 576). Et aussi retourna ledit legat audit lieu de Paris le jeudi devant Noel, XXIe jour de decembre mil IIIIc quatre vingtz ; le quel legat ala veoir mons. le cardinal de Bourbon, avec lequel il souppa et coucha. Et le *landemain* s'en partit dudit hostel par la Porte dorée, et passa la riviere jusques en l'ostel de Nelle, où il monta à cheval avecques ses gens, qui illec l'atendoyent, et s'en ala jusques à Orleans, où il sejourna certain temps (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 102). Et le *landemain*, XIIe jour dudit moys, ledit connestable fut averti que les Bourguignons tyroient vers ledit lieu de Hem. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 318).

- *Le lendemain (au) matin* : Et dit que, le *landeman* au matin, il se parti de Galardon, et print son chemin droit à Chartres (Reg.

crim. Chât., I, 1389-1392, 426). ...et pour savoir s'il disoit verité, commandé fu de rechief par ledit lieutenant audit maistre Nicolas que ledit Jehan il feist venir le *landemain* matin en jugement pour estre sur ce interrogué. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 412). Quant vint le *lendemain* matin, Je me rendy en l'observance. (Gaud. sot, c.1450, 15).

- *Le lendemain au soir* : Le *landemain* au soir, de nuyt, ainsi comme ilz estoient au dehors de la porte de Montmartre, trouverent un bon homme de village qui yssoit hors de la ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 372).

- *Le soir du lendemain* : Le soir du *lendemain* approucha tres desiré du pouvre Escossois amoureux (C.N.N., c.1456-1467, 50).

- *Le lendemain de*. "Le lendemain du jour de" : ...le jupon duquel murdy ycellui de Saint-Cloud print et le vendi le lendemain, en la ville de Saint-Cloud, XII s., lesquelz ilz burent et despendirent ensemble audit lieu, le *lendemain* matin dudit fait et murdre advenu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 63). ...lui estant en la ville de Chartres, le *landemain* de la feste saint George derrenierement passée, ainsi comme un pou après soleil levant, il entra en l'ostel de maistre Regnaut de Molins (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 217). ...il me demanda le *lendemain* de votre baptesme qu'il me sembloit de son nouveau filz (C.N.N., c.1456-1467, 427).

- *Le lendemain que*. "Le lendemain du jour où" : ...lui et ledit Favas alerent celle nuit esbatre parmi la ville de Paris, sanz fere aucun mal, jusques au *lendemain* matin qu'il fu grant jour, qu'il se retrahy sur son maistre, demourant en la grant rue Saint-Jaques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 102). Dit avec ce, que le *lendemain* que ledit Hays fu mené en prison ou Chastellet, elle ouy dire à aucunes des voisines d'icelle rue que la femme dudit Hays estoit alée oudit Chastellet pour parler à son mary (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 83). Et alez hardiement, mon amy [Remondin], et ne vous doutez de rien, car toutes vos besoingnes seront bonnes. Et retournez icy devers moy [Mélusine] le *landemain* que on vous aura delivré vostre don, et en prenez les chartres. (ARRAS, c.1392-1393, 31).

- *Au lendemain* : Les galées aparillies furent, armées et garnies, Si que au *landemain* se parti. (MACH., P. Alex., p.1369, 113). Et ou *landemain* qui fu vendredi, elle, qui se leva plus matin pour sa besoigne, ainsi comme elle avoit acoustumée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 174). La Court a recreu de cy au *landemain* de la S. Remi prouchain à l'evesque de Beauvaiz, à sa caution, son temporel qui avoit esté miz en la main du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 213). ...[elle] bailla journée a l'Escossois au *lendemain* au soir de comparoir personnellement en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 49). ...au *lendemain* de ceste conclusion, a la premiere euvre, Amour envoya nostre marchant devers sa patiente (C.N.N., c.1456-1467, 146). Au *lendemain* il compta a nostre saint Pere (...) l'adventure de son homme (C.N.N., c.1456-1467, 287). ...au *lendemain* fist tresbien son personnage (C.N.N., c.1456-1467, 321).

- *Jusques au lendemain* : Et celle nuit commença la feste grant et notable. Et fut le soupper moult nobles, et moult noblement appareillié. Et après soupper, quant il fut temps, chascun s'en ala reposer jusques au *lendemain* a matin. (ARRAS, c.1392-1393, 191). ...et dormy jusqu'au *lendemain*, souleil levant, et ouy messe, et puis menga une soupe en vin. (ARRAS, c.1392-1393, 302). ...si s'appensa qu'il les musseroit [les écus] en ses puissectes jusques au *landemain* pour les employer, et ainsi le fist. (LA SALE, J.S., 1456, 61). ...le couvreur ne vint a l'oeuvre jusques au *lendemain* bien matin (C.N.N., c.1456-1467, 276). Et, quant laditte dame eust esté demye journée avec le roy, elle s'en vouloit retourner, mais le roi ne voulut

jusques au *landemain*. Et, durant ledit jour, le roy entretint fort ledit seigneur de Balsac et le voullut retirer d'avec ledit duc de Bourbon ; lequel Balsac respondit qu'il ne le feroit point sans le congé de monseigneur de Bourbon et de son oncle le conte de Dampmartin. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 184).

V. aussi *endemain* [R. M.]

LENDIT, subst. masc. (lendit)

[T-L : *lendi* ; GD : *lendit* ; FEW IV, 644a : *indicere* ; TLF X, 1089a : *lendit*]

A. - [Souvent comme nom propre] "Grande foire qui se déroule une fois l'an à Saint-Denis, en juin" : ...ou champ du *lendit* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 705). Le jour de la beneison du *lendit*, acheté de Julien Gabriel, marchand de Laval Guion, quinze comptes vingt quatre aulnes de toiles (Cartul. Laval B., t.2, 1378, 293). Item, confessa que, au *lendit* derrenierement passé, en faisant la beneïçon, copa la sainture d'um marchant, à laquelle pendoit une tasse, laquelle il print et embla (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 249). ...ainsi comme l'en moustreoit le jeu des basteaux à la foire du *Lendit*, il se approcha auprès d'une femme qui regardoit lesdiz jeuz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 280). ...il a esté trouvé entre le champ du *Lendit* et ladite Chappelle Saint-Denis, despeçant une bourse de cuir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 277). ...durant la foire du *Lendit* (BAYE, II, 1411-1417, 216). Mercredi, XJe jour de juing, l'evesque et chapitre de Paris alerent au *Lendit* pour y faire la benediction en la maniere acoustumée (FAUQ., II, 1421-1430, 235). Pour le vandre bieu, je luy dis Qu'il s'en alast droit au *landis* Pour en revandre au camus, Mes ma femme me ruast jus Et me livrast d'ung gro baston. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 46).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, 1440-1442, 16645 ; 19187.

B. - "Révélation ou, p. iron., foire, rencontre (?)" : "L'an mil CCC soixante cinq ou mois de septembre, fut cy tenu le *lendit* des traïsons et fut par une treve que on print. Mauldit soit il qui en fut cause !" (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1466, 102). [R. M.]

LENDROIS, subst. masc. (lendrois)

[*FEW XVI, 442a : **landa* (?) (?)]

"Barre de fer ?" : Nul grossoyer, mareschal ou clostier, ne homme de forges, ne fera gond ne vertevelle, ne cioulletz, ne closture ou ferrure de maisons, comme grisles de fenestres, yraignes, estames, ne autres choses appartenantes audit mestier de serrurier, pour doute des abuz qui se pourroient couvrir soubz l'estamure ; mais lesdits grossoyers pourront faire *lendrois* et autres gros ouvraiges sans estames (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1489, 191). [R. M.]

LENE, adj. fém. (lene)

[*FEW V, 249a : *lenis*]

"Douce, lisse"

Rem. *Myst. Conception L.*, c.1481-1494 (Xavier Leroux, *R. Ling. rom.* 72, 2008, 396, *leyne* ; Sud-Est). [R. M.]

LENIFIANT, adj. (lénifiant)

[FEW V, 249b : *lenis* ; TLF X, 1089b : *lénifiant*]

"Adoucissant" : Et pour ce en la cure de raucedine avec les choses seches nous mettons choses humides *lenifians* (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, IV, 3).

V. aussi *lenifier* [C. T.]

LENIFICATION, subst. fém. (lénification)[GD : *lenification* ; FEW V, 249b : *lenis*]

"Action d'adoucir, de calmer" : ...les operations des choses douces font digestion, *lenification*, et multiplication de nourrissage, et nature les aime, et la vertu attractive le desire et attire a soy. (Rég. santé corps C., 1480, 37). Les operations de saveur doux sont digestion, *lenification* et multiplication de nutriment, et nature l'aime et le tire a lui par sa vertu attractive. (Rég. santé corps C., 1480, 102). [Seuls ex.] [R. M.]

LENIFIER, verbe (lénifier)[GDC : *lenifier* ; FEW V, 249b : *lenis*]

MÉD. "Calmer par un lénitif"

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 71a.

V. aussi *lénifiant* v. Lexiques [R. M.]**LENIR, verbe** (lénir)[GD : *lenir* ; FEW V, 249b : *lenis*]

MÉD. "Calmer, adoucir" : ...medecines qui evacuent en *lenissant* si comme violettes (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 297).

REM. *Grant herb.* (éd. Nyverd.) ds GD IV, 758b-c. Cf. aussi GD IV, 758b : *lenient* (XVIe s.). [R. M.]

LENITÉ, subst. fém. (lénité)[GD : *lenité* ; AND : *lenité* ; FEW V, 249b : *lenis*]

MÉD. "Consistance tendre" : ...qui est, se dit Galien ou comment, causee de l'une de ces III choses, ou de la *lenité* et molesce de l'estomac et des bouiaux, ou de fleume acetueux et assemblé en l'estomac et les bouiaux (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 153). [C. T.]

LENITIF, adj. (lénitif)[T-L : *lenitif* ; GDC : *lenitif* ; AND : *lenitif* ; FEW V, 249b : *lenis* ; TLF X, 1090a : *lénitif*]

[D'un remède] "Qui adoucit, qui calme" : Quant aux premieres, c'est assavoir a .VIJ. medecines necessaires, il fu dit dessus que la premiere est une medecine preparative, la seconde *linitive*, la tierce purgative, la quarte confortative, la quinte preservative, la .VJe. nutritive et la .VIJe. vivificative. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 254). Tiercement on doit donner choses diuretiques et aperitives pour la cause conjointe et doivent estre en partie diuretiques et en partie *lenitifz* de ventre (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). Quatre manieres sont de medecines laxatives : l'une maniere est la plus propre et celle qui a proprieté et vertu attractive (...) l'autre a proprieté comprissive (...) l'autre a proprieté *linitive* (...) la quarte maniere a proprieté lubrificative (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2). ...[clystère] mollificatif ou *lenitif* (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2). ...après proceder par unguent et emplastres *lenitifz* faitz de muscillaiges et de gommés et de gresses et d'uyllés (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.7).

Rem. Ex. de 1328 ds T-L V, 322 (*Propr. choses*). EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 71a.

- [Dans un cont. métaph.] : Et combien que ceste medecine en son premier degré a la Vierge Marie fust penetrative en douleur, toutefois, moralisant, elle fu *linitive* et directive quant a la redemption des ames que elle desiroit. Et pour conclusion de ceste partie, quant la dame malcontente sera bien garnie en la concordance

de son cuer de ceste medecine *linitive*, lors li sera presenté le gracieux lectuaire qui s'appelle dyapenidon, lequel li ouvrera la poitrine, adoulera l'estomac et conduira doucement la medecine purgative. Et ce souffice briefment de la seconde medecine appelée *linitive* et de sa briefve concordance. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 263). ...voire pour donner par toy aux ouelles qui sont saines une medecine royalle, prinse en la boutique de l'Amoureuse, qui soit *linitive* et conservative ; et aux ouelles qui sont rigoreuses et infectes de fortes maladies enveillies et de possessions enracinees, une medecine espouvantable, corrosive et purgative (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 133). [R. M.]

LENTRICE, adj. fém. (lénitrice)[*FEW V, 249b : *lenis*]

[D'un remède] "Qui apaise"

- Au fig. [D'une parole] "Qui adoucit, qui est apaisant" : Et briefment, les riches homes et les grans seignours oyent aussi volentiers telles paroles blandes et *lenitricés* et consonans a leur opinion, et en ce se delitent, et au contraire ilz oyent envis parole qui les morde (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 294). [H. G.]

LENNE, (?) (lenne)

[Ø]

[Mot fantôme, lire *l'enne*, T-L : *aisne*, FEW XXIV, 108a : *acinus*] "Marc" : *Acinacium* (...) : *lenne*, le marc qui demeure après le pressurage (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 6). [R. M.]

LENON, subst. masc. (lenon)[GD : *lenoine* ; FEW, Ø lat. *leno*]

"Entremetteur" : Feste nule ne feissions mie, Se n'eust esté de nete vie. Et ceus qui sont de fait, de dit *Lenon* nous avons en despit. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 77). Par le país as mais renon, Tenus iés pour un vilz *lenon*. Fame fait folie qui t'aime (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 107).

REM. Cf. GD IV, 758c : *lenoine* "métier d'entremetteur, de pourvoyeur" (DU CANGE : V, 64c, *lenonia* ; LA CURNE VII, 162a). [R. M.]

LENSIS, adj. (lensis)

[Ø]

PEAUSS. "Variété de cuir sec" : ...ung lé de petiz cuirs secs, que l'en appelle *lensis*, pour le pris de vint ou trente escuz, comme luy semble. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 611). [E. P.]

LENT, adj. (lent)[T-L : *lent*¹ ; GD : *lent* ; GDC : *lent* ; AND : *lent* ; DÉCT : *lent* ; FEW V, 252b : *lentus* ; TLF X, 1090b : *lent*]

A. - [Manque de force, d'énergie, de résistance]

1. [D'une chose]

a) "Mou, flexible" : Pour aucun temps les jumens tirent envis a la charrue, et pour aucun temps on aprend aux chevaux souffrir frains *lens* ou doux (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 182). Parmi les joncs et rosiaux *lens*... (Pastor. B., c.1422-1425, 57).

Rem. Ex. de 1465 (Franchieres ; *donner chair lante aux oyseaulx*) et *Jardin de santé*, c.1500 (*la racine [de la chicorée] est lente et flexible a ceulx qui en isent a faire lyens*), ds GDC X, 71b.

b) "Faible" : ...et garde prendre Aus choses chetives et *lentes* ["même faibles, ténues"], Aus passées et aus presentes Et a celles a

avenir ; S'on en porroit bien couvenir. (MACH., D. Aler., a.1349, 332).

- [Du temps qu'il fait, de l'hiver] "Peu rigoureux, peu intense" : Et délaissent, sans apparence, Lors leurs qualitez débonnaires, En vostant des autres contraires, Comme l'Yver, quant il se rent Trop chaleureux, pluyeux et *lent* ; Chose pareille est de l'Esté, Qui change sa propriété Et trop froit et moiste devient (LA HAYE, P. peste, 1426, 51).

- *Lente orine. V. orine* "Hydropisie (où l'eau du corps paraît s'éliminer faiblement)"

2. [D'une pers., de son corps] "Sans force, languissant" : Tous en sont en l'ost mas et *lent* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 317). Se doivent forment abstenir Pour péril qui en peut venir, Car excédent charnalité Consume et gaste humidité Et la chaleur de corps humain, Et le rent failli, *lent* et vain, Et abrège souvent la vie, Mesmes en temps d'épidémie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 107). *Lent*, c'est à dire lasche et foible. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209).

B. - [Manque de rapidité, p. oppos. à ce qui est rapide]

1. [D'une chose, d'une action] "Qui n'est pas rapide" : Et ne pourroit estre par nature ne par art en cest monde cibas mouvement tant isnel qui ne fust pas tardif et plus *lent* plus de cent mille fois ou regart du mouvement du ciel que le plus tardif que l'en pourroit appercevoir a l'oeil ne seroit ou regart de celui. (ORESME, C.M., c.1377, 282). Les autres qui n'ont pas purté, Vont a l'odeur a trop *lent* pas Et pour ce ne l'aprouchent pas, Car a paine advenir y puellent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 234).

2. "Qui s'étale dans le temps, qui tarde, qui est tenace" : Une guerre li est survenue qui fu plus *lente* d'assés qu'il ne cuida, car il assali pour noient une cité prochaine qui avoit non Gabie (BERS., I, 1, c.1354-1359, 53.4, 88). ...et nous desplaist que si *lente* pascience a tenue ta force et vigueur (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 213). Je luy forgeay l'anneau, a mon entente Empoisonné, dont il mourut lassé, Orbe des yeulx, en diffidence *lente*, Après qu'il eut couru et tracassé (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 13).

- *Fievre lente.* "Fièvre qui dure (ou fièvre peu élevée ? ou les deux ?)" : Helas ! je sui arrivé à mal port, Quant pour amer m'est pris la fievre *lente* Qui me fera mourir à desconfort, Se secours n'ay de la tres excellente Sens qui je n'ay nul plaisir Et pour qui m'est souvent maint mal sentir (MACH., App., 1377, 640). Vecy les signes : fievre *lente* est plus grande de jour que de nuit, rougeur de maxilles, eschauffement des piés et des mains, generacion de ampoules es piés, tousses avec faulx repos, agravacion après viandes et les aultres (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 7).

C. - Au fig. [D'une pers., de son comportement ; manque de réactivité]

1. "Mou, tiède, indolent, négligent" : Soies humbles, courtois et frans Et de tes bons amis souffrans Et crueus a tes annemis. La ne soies *lens* ne remis, Et ne te venge par tencier, Par parole ou par menacier, Mais parle pou, fai ta besongne. (MACH., C. ami, 1357, 126). Mais des signeurs nuls n'i avoit Que li bons roys ala requerre (...) Et vesci la cause, sans faille. Ils aiment mieus pais que bataille, Et c'est grant peine d'estre preus A gens qui sont *lent* et prisceus ; Mais ce n'est peine ne labour à gens qui desirent honnour ; Einsois leur est pais et repos. (MACH., P. Alex., p.1369, 58). Si commanda qu'on l'i heberge [dans une grosse tour] Et qu'on y prengne là herberge, Pour herbergier une partie De sa milleur chevalerie ; Et que l'autre partie veille Parmi la ville et se travaille De bien gaitier ; et que les gardes Ne soient *lantes* ne couardes, N'endormies, et que bon gait Face chascuns, car en agait Sont Sarrazins pour eaus

destruire, S'il veoient leur queue luire. (MACH., P. Alex., p.1369, 96). Ceste cité [Alexandrie] est de grant garde, A gent qui est *lent* et couarde, Ou paresseuse, ou endormie, Qui deffendre ne s'ose mie. Mais un vaut vint et un vaut cent Qui hardiement se deffent, Espesiaument en ce cas. Car qui deffent de haut en bas Il a des c. pars l'avantage. (MACH., P. Alex., p.1369, 103). Amiraus, je vueil faire Une armée priveement Dont vous serez ouvertement Maistre, capitaine et meneur ; Et n'i ara grant ne meneur Qui n'oubeisse à vostre vueil. De XXV. voiles la vueil, Pour courir sus nos annemis. Or ne soiez *lens* ne remis, Mandés vos gens apertement. (MACH., P. Alex., p.1369, 115). Car sa grant biauté la plente D'amours plente En moy et me met en sente De li obeir, Et Loyauté n'est pas *lente*, Einsois l'ente Seur foy que je li creante Jusques au morir. (MACH., Les lays, 1377, 336). Et, pour tant, nous veons communement que lez coloriques se courroucent de ligier, lez sanguyns sont begnins et lyes, lez melencolieux sont envyeus, lez fleumatiques sont *lains*, et toutes complexions sont causees dez corps celestes (Songe verg. S., t.1, 1378, 378). Ou service de Dieu ay esté *lent*, paresceux et negligent en la foy (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 31). Quant l'omme est avec sa compaigne Il puet bien savoir qu'il ne gaigne D'elle fors que le maltalent S'il se sent si lasche ou si *lent* Qu'il ne puist jouer des cimbales. (Barbes brayes A., a.1450, 259). Quant une femme a son cocq *lent* et niche, elle par force lui doit faire mengier des aulz, dont ilz deviennent hardis, furieux et fort combatans. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 240).

2. "Qui manque de vivacité dans ses réactions, qui tarde" : Qui ne vous sert pensée a *lente*, Vierge royal, dame excellente (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 217). La le vis [l'épervier] je moult volentiers, Car il estoit sains et entiers De corps, d'eles et de plumage. Et je par dedens mon corage Avoie un merveilleus talent, De cuer hastif et de corps *lent* ; Car mes corps ne s'osoit crosler, Et se mes cuers peüst voler, Jusques a ses piez s'en volast, Et, s'il vosist, se l'afolast, Que ja ne s'en querist deffendre, Et le deüst on par mi fendre, Tant amoureusement l'amoe. (MACH., D. Aler., a.1349, 271). Querir la vois sanz estre *lent*. (Mir. Theod., 1357, 72). ...alumeur de noises et forsanneries, qui est appelléz des autres "doulz, *lent* et tardif" (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 213). Cilz est gentil qui n'a pensees *lentes* (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 115). Cogitacion est *lente* et parceuse, meditacion est plus ioieuse et va legierement, contemplacion vole partout et va par dessus (CIB., p.1451, 181). [De la Mort personnifiée] Mort telle fut, desoncques tresrebelle, Belle n'est pas, gente ne advenante, Venante a coup et volentiers se cele, Celle fait tant que tout hault bien chancelle Ancelle est donc dommageeuse et meschante : Chante qui veult, elle est toujours dolente, *Lente* en tout bien et en dueil exellente (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 10). Homme qui veult a haultain bien venir, Les beaulx deduitz de ce monde obtenir Et a grans biens une foys parvenir Ne doit avoir sa peine chere ["chiche"] et *lente* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 146).

- *Lent à / de + inf.* "Qui tarde à" : Et mieus ne le puis gracier Que de l'oiseil esbanier. De ce faire ne fui pas *lens*, Mais il fu si bien mes talens Que cil qui le m'avient donné Le tinrent pour bien assené. (MACH., D. Aler., a.1349, 326). Quant j'oy ce, je fui dolens ; Mais je ne fui feintis ne *lens* De li demander humblement Qu'elle me devisast briefment De la dame la verité D'un petit de sa poësté. (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). Mais de cest enfant, dont es mère, De moy dire qui est le père Ne soiez *lente* (Mir. Theod., 1357, 104). Lors ma dame comme dolante De rescrire ne fu pas *lante*, Car certainement bien appert Par sa lettre tout en appert. (MACH., Voir,

1364, 414). Huchon, d'aler ne soion *lens*, Puis que donné nous a congié (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 19). Si que, tres bele, où j'ay toute m'atente, Qui me poez dou tout faire ou deffaïre, Pour Dieu merci, ne soiés d'otroy *lente*, S'à mon voloir ne puis devers vous traire ; Car je n'oy riens ne voy qui me puist plaire, Eins avès tous mes regrés et mes pleins, Dame, comment que vous soie lonteins. (MACH., L. dames, 1377, 125). Honte, paour, doubtañce de meffaïre, Attemprance mettre en sa volenté, Large en refus et *lente* d'otroy faire, Raison, mesure, honneur et honnesté Doit en son cuer figurer, Et mesdisans seur toutes riens grever Et estre en tous fais amoureux couarde, Qui de s'onneur vuet faire bonne garde. (MACH., L. dames, 1377, 181). A s'enfuïr ne fu pas *lent* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 19). Un pou fuz *lent* De respondre au fait violēt (CHART., L. Dames, 1416, 272). Car point ne fut en mont ne en roc *lent* D'aller au lieu que se tenoit le roy Outre les mons (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315).

. [Avec valeur positive] "Qui hésite à" : ...de pitié pleine, a paix encline, preste a ouyr, a venger *lente* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 246). [R. M.]

LENTE, subst. fém. (lente)

[T-L : *lente* ; GDC : *lente* ; FEW V, 250a : *lens*¹ ; TLF X, 1091b : *lente*]

"Oeuf de pou, lente" : Item por lez *lendes* et por lez pons ["poux"] de chief, R. le bette et le trileis et laveis vostre chief de jus, se moront. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 198). ...En violētes Prisons ou n'a que poulz et *lentes* (CHART., L. Dames, 1416, 275). Poulz, *lendes* et pessolates. Ce sont bestes engendrees pres du cuir par voye de putrefaction (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 9).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 71b (et TLF). DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 121 ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 13 ; 43... [R. M.]

LENTÉ, subst. fém. (lenté)

[*FEW V, 253a, 254a : *lentus* (?) (?)]

"Lenteur, répit" (synon. *lenteté*) : Iqui firent leur volenté, N'i quistrent respit ne *lanté* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 311).

REM. Ou faut-il y voir un dérivé de *lenis* (FEW V, 249b, qui enregistre *lenité*) ? L'Éd. traduit par "repos, apaisement". [R. M.]

LENTEMENT, adv. (lentement)

[T-L : *lent*¹ (*lentement*) ; GDC : *lentement* ; AND : *lentement* ; FEW V, 254a : *lentus* ; TLF X, 1091b : *lentement*]

A. - "Faiblement, mollement" : Si leur sembla que li roys Tacius et les Sabins se portoient *lentement* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 10.2, 17). ...aucune foys l'ire de Dieu si procede *lentement*, mez quoy ? certes, il reconpense la demeure de sa correccion par tres griefve pugnicion (Songe verg. S., t.1, 1378, 345). Le roy Selodus fut moult courroucié de la response, et fait escarmouchier souvent et assaillir la cité et les descuere et griefve quanqu'il puet, car il voit et apperçoit que ceulx de dedens se deffendent *lentement* ; et, se ne feust la doubte et crainte des nobles du pays qui la estoient, ilz se feussent rendus de fait. (ARRAS, c.1392-1393, 182). ...tous furent volentrieux à celle besongne ; et tardoit moult à la plus grand partie qu'on y procédoit si *lentement*. Et estoient trop malement désirans de moustrer comment ilz estoient bien armés et pourvus d'engiens et aultres habillemens de guerre. Si procédèrent en ce arrogamment et pompeusement. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 215).

B. - "Avec lenteur" : Tiers foiz fu mandés si vint assés *lentement* portant une pele et drapelet et un loucet et instrumens de sonneurs (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 316). Item, le magnanime se meut et va pesamment et *lentement*. (ORESME, E.A., c.1370, 256). Car a delectacion l'en y puet venir isnelement et tardivement ou *lentement*. (ORESME, E.A., c.1370, 501). Autre maniere de chienz y a qui chascnt *lentement* et pesamment, mais de leurs aleüres ilz chasceroient tout le jour. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 131). [R. M.]

LENTESSSE, subst. fém. (lentesse)

[T-L : *lentece* ; AND : *lentesce* ; *FEW V, 253a, 254a : *lentus*]

"Lenteur dans l'exécution de qqc., paresse" : Si n'ot oncques en lui *lentesse* De son amy metre au desseure. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 17). [R. M.]

LENTETÉ, subst. fém. (lenteté)

[T-L : *lenteté* ; AND : *lenteté* ; *FEW V, 253a, 254a : *lentus*]

"Lenteur dans l'exécution de qqc., paresse" : Encores se leur volenté Fust garnie de *lenteté*, Ung peu de remede y eüst, Car par cecy s'apperceüst, En la *lenteté* maintenir (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 29). [R. M.]

LENTEUR, subst. fém. (lenteur)

[T-L (renvoi) : *lontor* ; GD : *lenteur* ; GDC : *lenteur* ; FEW V, 253a, 254a : *lentus* ; TLF X, 1092a-b : *lenteur*]

"Lenteur dans l'exécution de qqc., paresse"

REM. BERS. ds GDC X, 71b. [R. M.]

LENTICULAIRE, adj. (lenticulaire)

[T-L : *lenticulaire* ; GDC : *lenticulaire* ; FEW V, 252a : *lenticula* ; TLF X, 1093a-b : *lenticulaire*]

"Qui a la forme d'une lentille"

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo, *cautere lenticulare*) ds GDC X, 71b-c. MONDEVILLE (subst., "cautère en forme de lentille") ds T-L V, 327, et GDC X, 71b-c. [R. M.]

LENTIER, adj. (lentier)

[*FEW V, 254a : *lentus*]

"Lent, réticent" : Sire, pas ne serai *lentiers*, Fis-je, Ains ferai volentiers Vostre poissant commandement (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 32). [R. M.]

LENTIF, adj. (lentif)

[T-L : *lentif* ; GD : *lentif* ; FEW V, 253a : *lentus*]

"Lent, sans énergie" : Je les hantay Et de plusieurs poins les temptay, Selonc ce que j'avoie a faire, En celant si bien mon affaire Que j'estoie adès seur ma garde Qu'il ne se donnassent en garde Comment j'estoie talētis Dou savoir ; si qu'un po *lentis* En enquestant me maintenoie, Par quoy ce que je desiroie Me moustrerent ouvertement, Et je l'apris couvêtement (MACH., D. Aler., a.1349, 244). Quant je l'eus fait, je le cloï Et o les lettres l'enclōï Et si les mis dedens un coffre Et puis a Souvenir je l'offre Et li di : "Frans compains gentieus, Or ne soies quois ne *lentieus*, Mes va et fai tant toutes voies Que briefment reviegnes ces voies..." (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 140). "Tu ies trop *lentieus* ; Se deveroit uns coers gentieus Reposer ou lit a ceste heure..." ? (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 80). Aprester vouldray le linsieu ; De cela ne seray *lentieu* (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 595).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 3653. STAVELOT, *Chron. B.*, a.1447, 369. [R. M.]

LENTIGINE, subst. fém. (lentigine)

[GD : *lentigine* ; *FEW V, 252b : *lentigo*]

MÉD. "Lentigo, taches de rousseur" : *Lentigines* ce sont infections du cuir de la face le plus et aulcunefois du cuir de tout le corps (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 24). Secondement tu dois entendre que le plus souvent c'est de melancolie et paraventure que l'infection n'est pas *lentigine*, car tousjours *lentigines* se trayent a couleur fulcedine et appert defedacion maculeuse en maniere de lentille et ainsi sont elles larges et rondes qui se trayent a couleur fusque avec melancolie qui est mout grosse (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 24). [C. T.]

LENTILLE, subst. fém. (lentille)

[T-L : *lentille* ; GDC : *lentille* ; AND : *lentille* ; FEW V, 251 : *lenticula* ; TLF X, 1093b : *lentille*]

A. - "Légume sec, lentille" : Samblablement se le ciel estoit d'autre figure que angulaire et que les lignes qui vont du milieu a la circonférence ne fussent pas equales, si comme seroit la figure d'une *lentille* ou d'un oeuf, il convendroit que dehors le ciel qui est meu circulairement fust lieu et vieu pour ce que tout le ciel ne seroit pas tousjours en une espace. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 388). Encores le glout est comparé a Esau qui vendi a son frere Jacob sa primogeniture, c'est assavoir sa ainnee pour une escuele de *lentilles* tant seulement. (MÉZIÈRES, *Vertu sacr. mar. W.*, c.1384-1389, 285). Aussi peut l'en user de poiz, Au mains la sepmaine une foiz, Et de *lentilles* orendroit, Qui de bonnes en trouveroit Pour leur sèche complexion, Contraire à putréfaction. (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 94). *Lentilles* sont une manière de poiz et sont chauldes et sèches moyennement ; la première eawe d'elles lasche le ventre, maiz la substance est mauvaise. (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 209). ...et semence de fenouil et saffran ou *lentilles* excortiquees et soyent cuictes ensemble et broyees et pistees et confites (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 12). Aussi aulcunefois est faicte la decoction affin que la vertu non necessaire soit separee et la necessaire demoure comme Gali le demonstre evidamment en choux et en *lentillez* (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.VII, doct.I, chap.4).

B. - P. méton. "Potage aux lentilles (?)"

- [Cont. métaph.] : ...mais toute voies que il treuvent leur frere germain qui li veulle baillier pour tel prix la *lentille* de sapience [Éd. : "Allusion à Genèse, XXV, 29 sqq. Esau, tenaillé par la faim, vend son droit d'ainesse à Jacob ; il se dépouille de ses biens et devient "disponible" pour la sagesse (*lentille de sapience* "potage (aux lentilles) de sagesse)"] (FOUL., *Policrat. B.*, VII, 1372, 387).

C. - P. anal.

1. *Lentille d'eau*. "Plante aquatique dont les feuilles sont arrondies en forme de lentille"

Rem. *Grant herb. C.*, c.1450, n°269.

2. "Tache de rousseur" : Pour *lentilhes* osteir, R. de sainc de livre, s'en ondeis lez *lentilhez*. (...) Item a lentilheuse fache medicine esprovee : oindeis le fache d'oile de noif longez, si buveis plantin, si osterat lez *lentilhez* delle fache et touz maus. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 195). Item por osteir *lentilhez* de visage, R. gravelh de vinc blanc, ranchinne de serpentinne, ranchinne de lis et rachinne de leuvestre et baies de lorier, et broies tot ensemble, puis le meteis en on pot et le distilleis comme eawe rose, et prendeis tot l'eawe qui chera, et de cellez eawe frotteis vostre visage sovent, et ja *lentilh* n'i

demora. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 200). *Lentille* (...) tache qui est ou visage (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231).

Rem. Ex. c.1300 ds TLF. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 71c. Comparaison explicite ds l'ex. suiv. : ...tousjours lentigines se trayent a couleur fulcedine et appert defedacion maculeuse en maniere de *lentille* et ainsi sont elles larges et rondes qui se trayent a couleur fusque avec melancolie qui est mout grosse (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 24). [R. M.]

LENTILLEE, subst. fém. (lentillee)

[T-L (renvoi) : lentilliee ; GD : *lentillee* ; FEW V, 251b : *lenticula*]

"Lentigo, taches de rousseur"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*Lentigo ... : lentillee de visage*), ds GD IV, 759a. [R. M.]

LENTILLEUX, adj. (lentilleux)

[T-L : *lentillos* ; AND : *lentilus* ; FEW V, 251b : *lenticula*]

MÉD. "Qui a des taches de rousseur" : Item a *lentilheuse* fache medicine esprovee : oindeis le fache d'oile de noif longez, si buveis plantin, si osterat lez *lentilhez* delle fache et touz maus. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 195). Et fu de couleur vermeille, *lentilleux*, il ot un oeil vert et l'autre noir, menues dens agues, face de leon et fut moult fort et moult ama et usa bataille des son enfance. (GUILL. TIGNONV., *Ditz moraulx philos. E.*, a.1402, 989). ...lenticulosus (...) *lentilleux* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 123). [R. M.]

LENTILLIER, subst. masc. (lentillier)

[GD : *lentillier* ; FEW V, 251b : *lenticula*]

"Lentisque" : "...Mais di sous quel arbre il estoient, Quant veis qu'ensamble parloient." Cils respont : "Sous un *lentillier*." - "Tu mens, voir ! Pour ç'apparillier Voy l'angle de Dieu sans doubtaunce Qui tient l'espee de vengeance Dont en deus pars te partira." (MACH., *C. ami*, 1357, 15). [Seul ex.] [N. M.]

LENTISE, subst. fém. (lentise)

[GD : *lentise* ; *FEW V, 253a, 254a : *lentus*]

"Lenteur dans l'exécution de qqc., paresse"

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD IV, 759a (*paresse et lentise m'ont laissié a entreprendre une si grant matiere*). [R. M.]

LENTISQUE, subst. masc. (lentisque)

[T-L (renvoi) : lentisc ; GDC : *lentisque* ; FEW V, 252b : *lentiscus* ; TLF X, 1094b : *lentisque*]

"Arbre utilisé pour sa résine ou mastic, lentisque" : *Lentiscus* - *Lentisce*, c'est ung petit arbre (Grant herb. C., c.1450, 127). [R. M.]

LENTROGNEUR, (?) (lentrogneur)

[GD : *lentrongneur*]

"?"

REM. Doc. 1369 (*un appellé Watier lentrongneur dudit bac a Bery*) ds GD IV, 759b. GD traduit par "passeur". Sans doute à lire *l'entrongneur*, où *entrongneur* (GD III, 307c : *entrougneor* "celui qui se moque") est le surnom de ce *Watier*. [R. M.]

LEONASTRE, adj. (léonastre)

[*FEW V, 255b : *leo*]

"Qui ressemble au lion, qui tient du lion"

Rem. *Percef. I, R.*, t.1, c.1450 [c.1340], 363/3. [R. M.]

LEONCULE, subst. masc. (léoncule)[*FEW V, 256a : *leo*]

"Petit du lion, jeune lion"

Rem. *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, Commentaire, 20. [R. M.]**LEONIME, adj.** (léonime)[GD : *leonisme* ; FEW V, 256b : *leo*]

"Léonin"

Rem. H. de CROY, éd. 1493 (*plaisans equivoques termes leonismes*) ds GD IV, 759c. [R. M.]**LEONIN, adj.** (léonin¹)[T-L : *lionin* ; GDC : *leonin*¹ ; AND : *leonina* ; FEW V, 256a : *leo* ; TLF X, 1095a : *léonin*¹]**A.** - "De lion, semblable à un lion" : Mais selon la verité ce estoit avaricieuse rapacité qui ne espargnoit homme, ne femme, ne petis enfans, que tout ne fust ravis, rifflé, maintenant par fraude renardique, maintenant par violence loupine, maintenant par occision *leonine*. (GERS., Noël, p.1404, 309).- "Qui présente un rapport avec le lion, ou avec un personnage nommé Léon" : ...car on [n']appelle pas la partie ou saint Pierre est a Romme [sic] : mais on l'appelle *leonyne* (LA SALE, Sale D., 1451, 66).**Rem.** Cf. aussi : Tu ressembles, gorgias *leonin* [I. Gorgias Leonin ; SIMON DE PHARES, *Astrol.* c.1494-1498, 57 : *Gorgias Leonimus, duquel parle Valere en son VIIe livre, disant que ce fut le plus sage de son temps, et se exposa à répondre publiquement de toutes sciences et questions*], En oroison Pline second ou Tulle, En histoire Titulive ou Justin Et Saluste qui fist le Jugurtin (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 120).**B.** - MÉD. : Et se c'est de sang, on l'appelle allopicia ["de renard"]. Se de cole *leonine*, se de melancolie elephancie, se de fleume tyria. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21).- *Lepre leonine*. "Forme de lèpre caractérisée par le faciès léonin" : ...mais pires sont les meurs de la [lèpre] *leonine* et de l'elephancie que des aultres. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.1, chap.2). [R. M.]**LEONIN, adj.** (léonin²)[GD : *leonime* ; GDC : *leonin*² ; FEW V, 256b : *Leo* ; TLF X, 1095b : *léonin*²]**A.** - VERSIF. *Rime leonine*. "Rime très riche dont l'homophonie s'étend à plusieurs syllabes" : Retorique versiefier Fait l'amant et metrefier, Et si fait faire jolis vers Nouviaus et de metres divers : L'un est de rime serpentine, L'autre equivoque ou *leonine*, L'autre croisie ou retrograde, Lay, chanson, rondel ou balade (MACH., Prol., c.1377, 11). ...quelles rymes sont consonans et quelles *leonimes*, et queles equivoques (DESCH., Art dictier R., 1392, 272). Or n'est il plus chanson ne rime, Soit consonant ne *leonine*, Par laquelle puisse tant faire Que Male bouche se sceust taire (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 95).**B.** - [D'une pièce versifiée] "En rimes léonines" : Et est ceste balade *leonime*, par ce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entiere, aussi comme dolente et presente, conception et constellation. (DESCH., Art dictier R., 1392, 274). Ceste balade est moitié *leonime* et moitié sonant, si comme il apert par monde, par onde, par homme, par Romme, qui sont plaines sillabes et entieres (DESCH., Art dictier R., 1392, 275). Exemple de Balade de .IX. vers toute *leonyme* (DESCH., Art dictier R., 1392, 275). Balade equivoque, retrograde et *leonime*. (DESCH., Art dictier R., 1392, 277). Car qui bien laBible estude Et tous les livres Jeronime, Il voit qu'elles n'estoient mie Sans sage esprit et *leonime*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 164).**REM.** Peut-être même mot que *leonin*¹, cf. TLF (idée de prééminence). [R. M.]**LEONINEMENT, adv.** (léoninement)[*FEW V, 256b : *leo*]

"En rimes léonines"

Rem. Seul ex. : Item une assemblee de plusieurs Rimes auques toutes leonimes en façon de lay à qui voudroit apprendre a rimer *leoninement* (Christine de Pizan, British Library, Harley MS 4431, 1414, fol. 2v, table des matières). [B. St.]**LEONINER, verbe** (léoniner)[T-L : *lëonimer* ; GD : *leonimer* ; FEW V, 256b : *leo*]**I.** - Empl. trans. "Mettre en rimes léonines, en rimes riches"**Rem.** G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 331 (*Je ne puis mie tous mes fais lëoniner*).**II.** - Part. passé en empl. adj. "A rime riche" : Et premierement une regle de moz *leoninés* et plains sonans et esquivoques et presonans (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 15). Et plusieurs aultres frans presonans, qui valent plains sonans, ou *leoninés*, ainsi comme dire : Joint. adjoint ; point. et point ; regarder. farder. tarder. larder. retarder ; amer. clamer ; trouver. rouver. prouver. controuver. approuver. reprouver (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 17). [Autre ex. p.21] [R. M.]**LEONIQUE, adj.** (léonique)[GD : *leonique* ; FEW V, 255b : *leo*]"De lion" : ...Coeur *leonicque* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 81). ...eulx mesmes qui les envoioient ne avoyent ne audace ne hardy entreprendre, ne par eaue ne par terre, tant pour la force *leonicque* trop repugnante comme pour le curieux aguet qui s'y faisoit... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 79). ...le saluant d'un regart fier et *leonicque*... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 80). ...le dompteur *leonicque* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 205). [R. M.]**LEOPARD, subst. masc.** (léopard)[T-L : *liepart* ; GDC : *leopard* ; AND : *lepart* ; DÉCT : *liepart* ; FEW V, 257a : *leopardus* ; TLF X, 1096a : *léopard*]**A.** - "Léopard" : Car j'y vi de maintes manieres De bestes crueuses et fieres, Dragons, serpens, escorpions, De toutes generations, Buglos, chameus, tygres, pantheres, De tous genres, peres et meres, Olifans, *liepars* et liepardes, Ourses, lins, renars et renardes, Loiemiers, grans alans d'Espaigne, Et plusieurs matins d'Alemagne, Castors, aspis et unicorns (MACH., D. Lyon, 1342, 172). Plus fière la truis que *liepart* (Mir. emper. Romme, 1369, 265). ...ours, leons, et *liepart* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 53). Le *liepart* est beste tres cruelle et en signe de cruauté et hardement a tous iours la face vers les gens engendré par adultere du *leoppart* et d'une leonnesse si comme dit Ysodore en son XIIIe liure (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 467). Mainctes bestes ay fait lasser, Quant je chassoye en Normandie ; Meinctes en pris en Picardie, Serz, sanglers, bisches, renars. Alheurs ay prins lyons et *lyonpars* Advecques mon chien Forte-gorge. (Pass. Auv., 1477, 141). En songe je veyes *liompars*, Chiens, chatz, loups et renars, Ouls, lions, colèvres, sanglers, Noirs hommes et fort estrangiers, Trestous a l'environ d'un juge, Qui disoyent : "Si Pilate juge Jhesus le prophete tresgrand, A tous vous faiz comandement Que l'estranglés

luy et sa femme, Car Jhesus est homme sans blâme, tresparfait et juste personne". (Pass. Auv., 1477, 167).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452 (*lieupar*) ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*lupart*) ; *Cligès C.T.*, 1455, gloss. (*liepart*) ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. (*liepart*)...

- [Dressé pour la chasse] : Si y avoit trois ou quatre *luppars*, lesquelz si tost que les lievres estoient en course on lessoit aller après ; et tantost furent lesdis lievres pris des lupars, dont l'esbattement estoit bel. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 244).

- [Comme terme de compar.] : Il ot le regart fier que *lupart* et lyon. (Hugues Capet Lab., c.1358, 235). De bien ferir pas ne se faint, Il abat tout ce qu'il ataint. Enclos estoit de toutes pars ; Si se deffent comme un *liepars*, Quant on li vuet tollir sa proie. Mais la force ne fu pas soie, Car tout ensamble et à une heure Plus de C. li coururent seure (MACH., P. Alex., p.1369, 69). Sotz enragez, hors du sens, fantastiques, Venez avant, saillez de toutes pars. Esveillez vous plus aspres que *liepars*. (Sots triumph., c.1475, 33). Hardiz soyez comme *liepars*, Sans attendre ne pas ne heure, Puis devant vous comme renars Les verrez fouyr sans demeure. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 219). Oncques viel *lupart* arabis N'eurent tel fain de devourer Que j'ay grant fain de labourer A la mort du faulx ypocrite. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 696). Bruslecosté ! sa, celle corde ! Et tiron chascun de sa part. Il est reffait com ung *liepart* ; Maulgré noz dieux, quel compaignon ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 223).

- P. métaph. : Lion de nobilité En prospérité, *Liepart* de fierté En adversité, Roy te puet on bien nommer, Sangler hardi et cresté, En fait apresté, Ferm et arresté Et entalenté De tes nuisans contrester. (MACH., Les lays, 1377, 475). BURGIBUS. Vielle caroigne, villain cueur de *liepart*, Loudier puant, nous venons ceste part. Pourquoi faiz tu tes hurlemens si haulx ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

B. - [Représentattions]

1. HÉRALD. [Animal héraldique (en partic. armoiries d'Angleterre)] "Meuble représentant un léopard (lion passant dont la tête se présente de face)" : ...sy portoient d'argent à *lupart* de geules. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 454). ...il veirent les banieres, les pennons et les estramieres, des *lupars* d'Engleterre qui voloient amont sus ces nefs et baulioient au vent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 277). ...pour ce les armes de Guienne sont d'un *lieppart* et est vne beste que haulx princes et seigneurs ont tous iours portees et portent encore en armoirie, mais cellui qui le porte en sa propre couleur doit estre bastart, et pour ce nulz princes ne le portent de sa vraye couleur, mais le portent en aultre couleur en signifiante de sa propriété et non pas de sa nature. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 468). Le seigneur de Maubec, qui portoit de geulles a trois *liepars* d'or, armez d'argent, et crioit "Maubec !" (LA SALE, J.S., 1456, 200). Me semble voi le cy venir, Que je voy la ung estandard De roige et d'asur my parti, Et ou millieu a ung *liepart* (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 247).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 632.

- P. méton. *Les trois leopards*. "Le roi d'Angleterre (dont les armoiries sont de gueules à trois léopards d'or)" : "Sire, vray est que par l'aigle à deux testes, qui de France volle en Espagne, devez estre de tout desherité et, pour ce, j'ay oy dire que Berthrand, qui conduit Henri, porte telles armes, par quoy je tien que ce soit celui aigle, mais vray est que par le premier faon des trois *liepars* [le prince de Galles, fils d'Edouard III] sera vostre terre

recouverte et l'aigle emprisonné et Henri, vostre frere, qui sans terre sera, s'en ira fuyant par devers le grant lion de France..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°).

2. MONN. [Monnaie anglaise] : ...en laquelle cedulle avoit CVIII *lieppars* renvoiez par ledit Girart audit Martin par Jehan le Moustardier, son clerc, pour ce que ledit Girart ne les pavoit mettre au pris que ledit Martin les li avoit envoiez (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 54).

3. "Vase portant la représentation d'un léopard" : Et sy te mande par ledit ambaxateur ung present, c'est assavoir du baulme fin de nostre sainte vigne, ung bel *lupart*, trois escuelles de pourcelaine de Sinant, ung plat de pourcelaine de Sinant, deux grans platz ouvertz de pourcelaine, deux touques verdes de pourcelaine, deux bouquetz de pourcelaine, ung lavoir ès mains et ung garde manger de pourcelaine ouvré, une jatte de fin gingembre vert, une jatte de noiaux d'amandes, une jatte de poivre vert, des amandes, et cinquante livres de nostre fin bamouguet, ung quintal de sucre fin de trois quittes. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 124). [R. M.]

LEOPARDE, subst. fém. (léoparde)

[GDC : *leopard* (*leopard*) ; FEW V, 257a : *leopardus*]

"Femelle du léopard" : Car j'y vi de maintes manieres De bestes crueuses et fieres, Dragons, serpens, escorpions, De toutes generations, Buglos, chameus, tygres, pantheres, De tous genres, peres et meres, Olifans, liepars et *liepardes*, Ourses, lins, renars et renardes, Loiemiers, grans alans d'Espaigne, Et pluseurs matins d'Alemagne, Castors, aspis et unicornes (MACH., D. Lyon, 1342, 172). Iteux hom a coer de *luparde*. (Pastor. B., c.1422-1425, 199). A Perrin Saoul, boucher de Nogent-sur-Marne, pour un mouton acheté de lui au varlet et garde de la *liéparde* envoyée par Monseigneur le Daulphin (...) à la royne, pour donner à manger à ladite *liéparde* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1417, 283). *Leoparda* (...) : *luparde* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 196). [R. M.]

LEOPARDEL, subst. masc. (léopardel)

[T-L : *liepardel* ; GD : *lupardel* ; FEW V, 257a : *leopardus*]

"Jeune léopard" : ...en granz forests ot un jeusne lyon, C'un *lepardiau* de jour en jour guerroe. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 26).

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353 (*lupardiel*), et doc. 1394 et 1433 (Douai, *luppardiaux*, *lupardeaux*) ds GD V, 54a. [R. M.]

LEOPARDIN, adj. (léopardin)

[T-L : *liepardin* ; GD : *lupardin* ; FEW V, 257a : *leopardus*]

A. - "Qui a rapport au léopard" : SATHAN. Prodigie infect portant d'enfer le froc, Corps innoque de tous venins le broc, Que te fault il, *lupardin* appostac, Puy infernal, dampné gouffrineux roc, Deable d'enfer, que vault ton villain roc Quant ton parler ne prisons ung patac ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 137).

B. - "De la famille du roi d'Angleterre (qui a un léopard dans ses armes), anglais"

Rem. MOLINET (FEW). Cf. *la fere leopartie* pour désigner l'Angleterre (ROBINET, *Compl. François H.*, p.1420, 128). [R. M.]

LEOPARDINE, subst. fém. (léopardine)

[*FEW V, 257a : *leopardus*]

- [Arme anglaise ?] : Ouvriers parfaitz de forger brigandines, Mailles godines, arcerees sardines Et *lupardines*, estranges albardes,

Lances condignes, rodelles libidines, Grans gavardines de boucles arundines Avec plusieurs chanfrains et riches bardes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [R. M.]

LEPIDEMENT, adv. (lepidement)

[GD : *lepidement* ; FEW V, 257b : *lepidus*]

"Agréablement, élégamment"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 759c. [R. M.]

LEPRE, subst. fém. (lèpre)

[T-L : *liepre* ; GDC : *lepre* ; AND : *lepre*¹ ; FEW V, 258a : *lepra* ; TLF X, 1097b : *lèpre*]

"Lèpre" : ...Qu'aussi comme il gari a plain De la *lepre* ou fleuve Jourdain Naaman, (...) Aussi de sa mezellerie Vueille garir ce prince cy (Mir. st Sev., 1362, 210). En ver sont faictes manies, melancolies, epilencies, flux de sang, squinance, corize, brauci, toux, *lepre* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). ...ledit Mahiu seroit visité par les prier et maistres de S. Ladre, à savoir s'il estoit infect de *lepre*, ou non (BAYE, II, 1411-1417, 97). ...lequel Helisens son maistre avoit gari de la *lepre* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 152). ...mais le sang corrompu est inductif de totale corrupcion par tout le corps, comme il appert es febricitans et en la maladie de *lepre*. (CIB., p.1451, 218). Les causes de *lepre* ou de mesellerie (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.1, chap.2). ...et parlerent des merveilles qui devoient estre veues, mesmement des notes, comme signes de croix qui apparurent ès vestemens de plusieurs et autres maculles, semblables à *lepre*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 110 r°). [R. M.]

LEPREUX, subst. masc. (lépreux)

[T-L : *lepros* ; GD : *lepros* ; GDC : *lepros* ; AND : *leprus* ; FEW V, 258a : *lepra* ; TLF X, 1098b : *lépreux*]

A. - "Celui qui est atteint de la lèpre" : Tu es par my le corps enflée Comme un *lepreux*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 272). Derechief, il appiert de Symon [le] *leprose*, que il estoit dez disciples de Jhesuchrist, et toutevoies Jhesuchrist estoit en son hostel, en Betanye. (Songe verg. S., t.2, 1378, 105). ...les *lepreux* ont ymaginacions et songes terribles (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). ...car de legier ilz [les chairs du poulet et du coq] se convertissent en sanc sans guaire de suparfluités et ont merveilleuse propriété en attempant la complection et les humeurs de nature humaine, et le brouet est medicine grande pour les *lepreux*. (Rég. santé corps C., 1480, 68). LE LADRE. (...) Qu'omme ne femme ne m'aproche ! Que ferai ge ? Que dirai ge ? Ou irai ge ? Ne viendrai ge ? Quant *lepreux* suis vil et pourry ? Quel heur ai ge ? Pleurerai ge ? Chanterai ge ? Las, rirai ge D'avoir cliquecte ne barry ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 463).

B. - Empl. adj. : ...car asma si est fait avec son, aussi comme en cellui qui a fort couru ou qui est prefoqué, et disne est fait sans son, aussi comme en un homme enrôué ou *lepreux* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 203). Je vous voi malement *lepreux* (Mir. Amis, c.1365, 58).

- P. métaph. : ...car telles choses sont ainsi que venimeuses et *lepreuses* et cela sçait celuy qui euvre en alquimie (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 8). [R. M.]

LEPROSITÉ, subst. fém. (léprosité)

[GD : *leprosité* ; AND : *leprosité* ; FEW V, 258a : *lepra*]

"Lèpre" : ...gastez de maladie de *leprosité* (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1407, 62). Las ! tu es la droite fontaine Pour laver no

leprosité Tousjours courant et tousjours plaine Pour aux povres rendre santé. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 112). [R. M.]

LEPTOMERE, adj. (leptomere)

[FEW, Ø lat. *leptomeres*]

"Composé de parties très fines" : ...par bonne medecine *leptomere* qui puist penetrer jusques au fons du nerf pertruisé (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 899). [R. M.]

LEQUEL, rel. interr. (lequel)

[T-L : *quel*¹ ; GDC : *lequel* ; AND : *lequel* ; FEW II-2, 1412a : *qualis* ; TLF X, 1100 : *lequel*]

I. - [Relatif]

A. - Pron. [Comme rel. appos.] : L'an de grace mil trois cens et trente, le vendredi après la feste dou Saint Sacrement Nostre Seigneur, nous tesmoingnerent et raporterent par leurs sermens Adenot Blondel, Jehan de Mante et Ansoult d'Angicourt, sergans a verge dou Chastelet de Paris, que par la vertu de la commission faite a eus, parmi *la quelle* ce present rapport est ennexé, et pour faire et acomplir ce que mandé et commis leur estoit par la dite commission, il furent, le dit jour, a heure de vespres, a Saint Germain des Prez (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). ...es mesons dudit Guillaume, pardevers les jardins des diz religieux, *les quelles* sont assisez a Paris, en la grant rue Saint Denys (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 47). Et li met sus aucun reprouche *Le quel* elle li dit de bouche. (MACH., D. Aler., a.1349, 252). Avis, mes amis, A orendroit en termes mis Aucuns poins qu'il a devisé, *Les quels* j'ay moult bien avisé (MACH., J. R. Nav., 1349, 256). ...Jhesus le crucifiez *Lequel* j'aour. (Mir. st Panth., 1364, 345). ...par les euvres que ses disciples faisoient, *les quelles* encore estoient plus grans (FOUL., Policrat., IV, 1372, 56). Messieurs, je vous veulx declairer Ung cas venu nouvellement, *Duquel* pouons bien sospirer Et lamenter amerement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 575).

- [Comme rel. dét. (rare)] : Et disoit plus que, se les dieux li eussent doné mari tel comme elle estoit digne, elle veist assés briefment chés soi le royaume *lequel* [le royaume que] elle voioit chés son pere. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 46.8, 78). Celle sentence, dit il, si est celle *laquelle* [celle qui] ne pourchasse amis ne ne reconcille anemis ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.12, 6). Et chilz *lequel* [celui qui] a bonne fondation, ediffie plus legierement et plus seurement. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 167). Qui est le filz *lequel* le pere ne corrigera pas ? (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 197). ...et chelui *lequel* est a grant besoing ait plus son regart a honnesteté (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 254). Adont prist li rois le chapelet *lequel* il portoit sus son chief, qui estoit bons et riches, et le mist et asist sus le chief a mesire Ustasse (FROISS., Chron. D., p.1400, 874). En terre nous le fault porter, En lieu convenable et propice, Mais què aions fait le service *Lequel* il faut present parfaire. (Vig. Trib., c.1480, 228).

B. - Adj. *Lequel* + subst. : Toutes *les quelles* choses dessus esclarciees les diz clers notaires jurez nous rapporterent estre et avoir esté faites et dites en leur presence (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 19). *Lequel* bail dessus dit nous promettons tenir et garder loialement aus dis mariés (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1351, 176). *Lequel* qui parle, veant que ledit coffre n'estoit point fermé, se releva de nuit du lit où il estoit couché, pour venir à icellui coffre, *ouquel* coffre il print ledit drappelet noué, et s'en vint recoucher. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 91). Et c'est un pechié de quoy nous trouvons en l'Euvangile du mauvaiz riche qui estoit vestu de pourpre,

le quel riche mençoit chascun jour si largement des viandes, et nul bien n'en vouloit faire au povre ladre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 36). Et *le quel* Phelippe l'an mil CCCXXJ le IIIe jour de janvier ala de vie a trespasement (JUV. URS., T. crest., c.1446, 18). Le mardi, .VI. jour du moys d'octobre, fut fait au dict Versay le service de monsieur de Vandosme en la grant eglise du dict lieu de Versay nommee Sainte Eusebie, *ouquel* service fut fait le plus grant dueil de prince que jamais fut veu. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 309). ...au moyen *duquel* service je fuz constitué oudit office de secretaire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 140).

II. - [Interr.]

A. - Pron. : Or vois la difference des deux chemins : *lequel* prendras tu ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 22). Couste bien autant la petite Que la grant : *laquelle* vaulx myeulx ? (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 19).

- *Lequel de* : Or devine, ribaut Jhesus, *Le quel* de nous si t'a feru ! (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 184).

- [Interr. neutre] : Or ne savoie *le quel* faire, Quant je le vi de tel affaire. (MACH., D. Aler., a.1349, 378). *Le quel* vault mieulx : prier, parler ou taire ? (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 76). Or entens : ou tu te retraies De ta loy et que te consentes A moy, ou il fault que tu sentes Peine et griefs tourmens pour deliz ; Mort et pleurs pour joie. Or esliz : *Lequel* veulz tu ? (Mir. st Ign., 1366, 108). Or est ainsi que depuis un po de temps en sa, vous avez pris merencolie seur moy, ou par faus rapport, ou par vostre volonté, ne say *le quel*. (MACH., P. Alex., p.1369, 228). Les sages resgardent par *lequel* ce peut estre fait plus legierement et mieulx. (ORESME, E.A., c.1370, 191).

B. - Adj. : Jehan, or vous plaise, biau sire, Faire nous savoir ou irons, Ne *lequel* chemin nous tenrons Ou la ou ça. (Mir. chan., c.1361, 167). [R. M.]

LERNÉ, adj. (lerné)

[FEW, Ø lat. *Lerna*]

"De Lerne" : Il apaisa par force vehemente, Et esbaïst au son arc vigoureux L'Ydre *lernee* [var. bernee] doubttable et rigoureux (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 364). [R. M.]

LERQUENOUX, subst. masc. (lerquenoux)

[FEW XVI, 441a : *lakmoes*]

"Poudre tinctoriale bleue (tirée du tournesol)"

REM. Doc. 1464 (*Romania* 33, 564, *Que doresnavant ils pourront taindre tous petis draps non scellez de ozeille ou de lerquenoux*). Peut-être même mot que GD I, 607c : *becquemoulx*. *Z. fr. Spr. Lit.* 28, 1905, 306, et 29, 1906, 141.

V. aussi *becquemoux* [R. M.]

LERRU, subst. masc. (lerru)

[*FEW IV, 397a : *hedera*]

"Lierre" : ...pour curer et esrachier les ordures du mostier et *lerru* (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 67). [R. *Ling. rom.* 26, 1962, 120 (Ch.-Th. Gossen)] [R. M.]

LESANTIF, adj. (lesantif)

[FEW V, 309b : *licere*]

"Oisif" : Paresceux, oisif, negligent, remis, endormi, tardif, *lesantif*. (Lex. techn. monolingue H., c.1480, 128).

REM. Mot normand ? [R. M.]

LESBION, adj. (lesbien)

[*FEW V, 261b : *Lesbos* ; TLF X, 1103a : *lesbien*]

"Relatif à Lesbos"

Rem. FRIBOIS, *Abr. chron. Fr.* D.L., 1459, 154/29 (*lesbion*). [R. M.]

LESE-MAJESTÉ, subst. fém. (lèse-majesté)

[T-L : *lese* ; GDC : *lese* ; FEW V, 129a : *laesus* ; TLF X, 1103b : *lèse(-)*]

"Atteinte grave à l'intégrité du pouvoir souverain, punie de mort et entraînant la confiscation des biens, lèse-majesté" : ...et, avecques ce, qui fiert le prince, il fait injure a la chose publique et est coupable de *lese majesté*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 292). Encour s'ilz se vouloient desdire De leur erreur et faulceté ! Quant a la *leze* majesté, Entierement leur pardonons, Ce que faire nous ne debvrions, Se en droit nous voulions regler (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 90). Ou si aulcun quelque trayson conspire Et quelque cas de *leze magesté*, D'aultant ou plus que vostre cueur respire, A moy venger ne ferez lascheté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 174).

- *Crime de lese-majesté*. "Atteinte grave à la personne du souverain, au pouvoir" : ...avec les quelz et leurs genz le dit Aymeri se soit armez et arme de jour en jour rencontre nous, nostre royaume et noz subgiez, en eulz rendent rebelles et ennemis de nous et de nostre dit royaume et commettant rencontre nous crime de *lese majesté* (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 374). Lesquelles choses sont à nous avenuez, acquises et confisquées, pour la fourfature des diz sire de Breçuerie, Guillaume et Pierre Aymar, et de chascun d'eulx, pour ce qu'il tiennent, en commettant contre nous le crime de *lese majesté* (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 11). ...et coupable de *lese magesté* imperial (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 230). Et la cause pour laquelle il [lez Papes et leurs cardinaulx] n'osoient lez appeller loys estoit car il doubtoient estre repris ou corrigés dez princes seculiers comme de crime de *lese majesté*, car au seul prince secullier appartient faire loy. (Songe verg. S., t.1, 1378, 103). Ses conseillers et amis l'enhorterent qu'il deust fere mourir un de ses subgiez, qui avoit mal dit de lui, et estoit encheu ou terme [l. crime] de *lese mageste*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 151). Tous lesquieulx dirent et furent d'opinion que, veue ladite confession, ycelli Pierre, qui avoit commis crime de *lese-magesté*, feust decapitez et puis pendu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 475). ...la matiere dont l'en traite ad present, qui est chose très-hayneuse, touchant crime de *lese-magesté*, et regardant le bien et chose publique (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 487). ...les multiplicacions et reiteracions de crimes, tant de *lese-magesté* comme de larrecins par lui faites et commises, qui sont crimes de très-mauvais exemple et chiéent en grant pugnicion (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 99). ...car ilz sont gens d'eglise et si sont prisonniers pour crime de *lese majesté* et pour scisme de l'Eglise (BAYE, I, 1400-1410, 233). Par quoy selon ta loy escripte et justice mesmement qui [s]e garde entre les hommes, ilz desservirent non pas seulement morir, mais avec ce perdre tout leur heritage pour eulz et leurs enfans, tant le temporel paradis terrestre comme l'espirituel, justice originele, a cause de crime de *lese majesté*. (GERS., Concept., 1401, 398). ...ledit Jacques Cueur est encheu ès crimes de concussion et exacions de noz finances et de noz païs et subgiez, de faulx, de transport de grant quantité d'argent aux Sarrazins, ennemis de la foy chrestienne et de nous, de transport de billon d'or et d'argent en grant nombre hors de nostre royaume, transgression des ordonnances royaulx, crime de *lèse-maïesté* (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457,

13). ...que toutes gens de quelque nacion qu'ilz feussent peussent de là en avant venir demourer en ladictte ville, et en icelle et es faulxbourgs et banlieue ilz peussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de murdre, furt, larrecins, piperies et tous autres cas, reservé crime de *lese majesté*; et aussi pour resider ilec en armes pour servir le roy contre toutes personnes. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 174). Par lesquelz fut dit et declairé audit de Mory qu'il estoit crimineulx de crime de *leze majesté*, et comme tel le condampnerent à estre escartelé es haies de Paris, et ses biens et heritages acquis et confisquez au roy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 70). ...ledit duc estoit detenu convaincu de crime de *laise-majesté* et de traïson (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1467, 104). Item par cheoir en une fossé par adventure fait demourer a perpetuité en icelle. Item le crieisme de *leze majesté* est temporel, et toutevoies la paine servile et de servitude est a tousjours. (Somme abr., c.1477-1481, 177).

- *Crime contre lese-majesté*. "Crime de lèse-majesté" : ...pis feroit le chambellan du roy se il commettoit quelconque crisme contre *laise majesté* que ne feroit cellui qui au roy n'auoit foy ne fiance ne autre office. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 166-167). Item, est assavoir que crime de *lèze-majesté* divine se part en deux degrez. Le premier, si est quant on fait directement injure au Souverain Roy qui est nostre souverain Dieu et nostre Créateur, comme sont ceulx qui font crime de hérésie ou de ydolatrie. La seconde est quant on fait injure directement contre l'espouse de nostre Souverain Roy et nostre seigneur Jhésus Crist, c'est assavoir sainte Eglise, et est quant on commet péché de scisme ou division en ladictte Eglise. Ainsi que je vueil dire que les hérétiques et les ydolastres commectent crime de *lèze-majesté* divine ou premier degré, et scismatique, ou second degré. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 187-188).

- *Crime de lese-majesté divine* : Et saint Augustin, qui fust de si grant science, de si grant auctorité et sainteté, n'osa pas aucunes de sez escriptures appeller Canons ; car, certes, c'est maniere de sacrilège, et crisme de *lese majesté* divine, soy attribuer le pover de faire Canon. (Songe verg. S., t.1, 1378, 114).

- *Criminel de lese-majesté* : ...contre telz transgresseurs, appellans ou contradicteurs, pertinax d'icelles ordonnances royaulz, on devoit proceder et les punir comme crimineulx de *lese majesté*. (FAUQ., I, 1417-1420, 60). ...tel appellant seroit griefment à punir comme desobeissant au Roy et comme crimineulx de *lese majesté* (FAUQ., I, 1417-1420, 65). Et, après son procès fait par messire Tristan l'Ermite, acompagné d'aucuns seigneurs de la court de Parlement et autres notables gens de conseil à ce commis, par ledit messire Tristan fut condempné à estre decapité comme criminel de *lese majesté*, pour aucunes forfaitures, traïsons, violences et autres crimes par luy commis et perpetrez, lesquelz estoient sy grans et abhominables que quasi l'air seroit infect de les proferer, sans en ce comprandre plusieurs efforcemens de femmes et filles qu'il avoit faitz, dont cy dessus est fait mencion. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 212). [R. M.]

LESIF, adj. (lesif)

[*FEW V, 128b : *laesio*]

"Blessant"

REM. Mot relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 169, *lesives* "blessantes"). [R. M.]

LESINE, (?) (lesine)

[Ø]

"?" : Le fel cuer hayneux de soumettant fait myne ; Car convoitise ardant, l'acteur le détermine, Fait petit mout souvent et chiet vers *lésine*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 230).

REM. Pour des raisons sémantiques et pour des raisons de date, ne peut avoir de rapport avec le subst. *lésine*, de *lésiner* (FEW XV-1, 17a : **alisno*). Le FEW enregistre un mot *lésine* sous "crevasse" ds XXI, 21a, o.i (frcomt.) : mais le rapprochement est hasardeux. [R. M.]

LESION, subst. fém. (lésion)

[T-L : *lesion* ; GDC : *lesion* ; AND : *lesion* ; FEW V, 128b : *laesio* ; TLF X, 1106b : *lésion*]

A. - "Dommage, atteinte (physique)" : Donc en corps pletorique *lesion* se fait grande en choses semblables ou en choses contraires (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 8). ...la *lesion* du cervel (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). ...la *lesion* de la poitrine et des membres respiratifz (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). ...*lesion* causee de matiere descendante qui grieve le cervel et ses pannicules. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). ...*lesion* des opperacions ymaginees (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1). Et le vin qui est de male odeur, et selon la malice de luy engendré, la *lesion* qui fait en la teste est petite a cause qu'il est plus frois et plus gros. (Rég. santé corps C., 1480, 35). Et pour ceste occasion vomit avecques scotomie signifie grande *lesion* du cerveau (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 1).

B. - Au fig.

1. "Le fait de léser qqn, tort, dommage porté à qqn" : Et renoncèrent en ce fait expressement par leurs sermens et fois dessus diz a toute excepcion de decepcion, de mal, de fraude, de *lesion*, de barat et de circonvention... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 37). ...a toute excepcion de decepcion, de mal, de fraude, de *lesion*, de barat et de circonvention (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 39). [Autres ex. de cette formule, p.43, 55, 84, 123, 135, 142, 143, 169, 172, 186, 219, 222, 230, 235, 271, 273, 285, 289, 293, 354, 447, 468, 535, 673, 758, 791] Nous avons entendu par plusieurs saiges de notre pais de Normandie (...) que plusieurs costumes, usages, stilles qui servent a l'ordonnance et a la decision des causes tant sur termement de veues, respis, essoignes, gaaignes de causes et autrement sont acoustumées et usées, qui, par abuz, par mauvaise interpretation ou malice du peuple, tourment en grant *lesion* de noz subgiez (Echiq. Normandie S., 1391, 69). Pareillement faulsa sa foy Au duc d'Orleans, le bon seigneur, Quant luy promist que nul desroy Ne luy feroit ne nul rigeur ; Mais que, en tout bien et honneur, Lui garderoit son pays et terre De crime, de toute fureur Et toute *lesion* de guerre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 205).

2. "Atteinte portée à qqc." : Lesquelles choses à ma trèsredoubtée dame sont faictes et redondent clèremment en tant grande *lésion* et vitupère de vostre honneur et de vostre couronne et de vostre conseil et majesté royale, qui sont de ce blécées en grande vilipendance que c'est chose à peine irréparable (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 135). ...ce bien tu le veulx amer comme il s'appartient et garder ton amour sans *lesion*... (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 276). ...et dont peult advenir meurtres ou autres grans inconveniens, ou grant dangier, *lezion* et dommage de la chose publicque et des corps humains (Mét. corp. Paris L., t.1, 1497, 384).

- *Lesion de charité*. "Acte, attitude contraire à la charité" : LA DAME. - "Encore veul et vous commande que bien

vous gardez de ancheoir ne tumber (...) en nul des sept pechiés contre le saint Esperit, c'est assavoir de desesperacion, de presumpcion, de impugnier verité, de endurcir en pechié, de envie fraternelle, de *lesion* de charité, de desesperacion finale de penitence..." (LA SALE, J.S., 1456, 40).

- *Lesion de justice*. "Atteinte portée à la justice ; violation de la justice" : ...plusieurs de nos sergens de la baillie d'Amiens et d'ailleurs sont venus en la dicte ville d'Aire et, par vertu de commissions et autrement de leurs volenté, ont adjourné (...) plusieurs personnes (...), sanz appeller les diz maire et eschevins et sanz ce que iceuls sergens en soient requis de partie, qui est en tres grand *lesion* de justice et ou grant travail et damage des diz habitans (Hist. dr. munic. E., t.1, 1347, 89). ...et combien que son procès ne fust fait ne parfait, neantmoins, plusieurs s'estoient fait donner ses biens et son office en grant *lesion* de justice et peril pour le temps avenir. (BAYE, I, 1400-1410, 16).

- *Lesion de la majesté*. "Atteinte grave portée contre le pouvoir de qqn" : ...se le debat cheoit en aucune main et non du prince, le plait durant, le fief ou arriere fief demourroit sanz deservir, qui seroit ou grant grief, prejudice et dommage et *lesion* de sa majesté. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 86). [R. M.]

LESIONNEUX, adj. (lésionneux)

[*FEW V, 128b : *laesio*]

"Qui est endommagé" : ...secondement, car elles sont *lesionneuzes* et spacieuses si en reçoivent plus tost tel matiere (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 179). [C. T.]

LESON, subst. masc. (leson)

[T-L : *leson* ; GD : *leson* ; FEW V, 236b : *lectus*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Petit lit, canapé" : Elle a pris Baudewin, par le destre giron, Jouste lui l'a assis par dessus .j. *lison* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 82). Elle quey pasmee par delés un *leson*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 247). ...par desus un *lezon* Se sont andoy assis recordant leur lichon. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 466). La roïne ont mené a Henry le baron, Et ly bons rois l'assist lés luy sur un *leson* (Belle Hélène Const. R., c.1350, 612). Clarisse de Callabre qui estoit, se dist on, Assize lez Genovire per delez ung *lezon*... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 306). [Autres ex. p.583 et 628] Tous deux versent a terre par delez ung *leçon* ; Et Richer delez eulx se gette en paumoisson ; Et Ganor d'aultre part est versés du *leson* (Tristan Nant. S., c.1350, 166). [Autres ex. p.175, 564...] Et Regnault le saisi par l'ermin peliçon ; La se sont entr'eux .IJ. assis sus .J. *leson*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 263). Il perçust Esclarmonde seant sur ung *leçon* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 219). Margalie la belle seyoit sur ung *leson* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 344). ...cilz Bertran seoit sur un *lezon* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 6). ...et oultre madicte dame la mere ... dextre madame d'Arguel (...) demourerent droites contre le *leson* derriere madicte dame la ducesse une dame d'Engleterre et madame de Scalles. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 106). Entre nos, pasteurs et bergier, Veyus auons cils enfanchon (;) De fain auoir poure *lysson* (Jeu nat. C., c.1480-1500, 174).

Rem. Doc. 1356, 1385, 1457 (*leson*, *lezon*) ds GD IV, 761c-762a. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 187 (*leson*). [R. M.]

LESSE, subst. (lesse)

[AND : *lesse*²]

Région. (anglo-normand) "Pou"

Rem. Cf. ; AND : *lesse*². Anglais *lice*. [R. M.]

LESSIF, subst. masc. (lessif)

[T-L : *lessif* ; GD : *lessif* ; FEW V, 384b : *lixivum*]

"Eau de lessive"

REM. GUILL. DIGULL. (ms.) ds GD IV, 762a. [R. M.]

LESSIVE, subst. fém. (lessive)

[T-L : *lessive* ; GDC : *leissive* ; AND : *lessive* ; FEW V, 385a : *lixivum* ; TLF X, 1107b : *lessive*]

A. - "Linge à laver, eau de lavage du linge" : ...si ara, qui qu'en estrive, Sur son dos de chaude *lessive* Jettée plain un chauderon. (Mir. emp. Julien, 1351, 184). ...et en après ala en sa cuisine veoir que sa chamberiere faisoit, se sa *loissive* couloit et aussi se elle nettoyoit sa vaisselle de cuisine, comme commandé li avoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 497). Ou se vous n'avez terre de robes, faictes mectre cendres tremper en *lessive* et icelles cendres bien trempées mectez sur la tache (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 132). ...aucunes foiz quant on fait la lessive a l'ostel, et la maistresse qui en sera bien enbesoignée cuidera que sa chamberiere soit a la riviere pour laver sa *lexive*, elle est aux estuves paix et aise (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 210).

B. - "Lavage du linge"

- *Faire (la) lessive / les lessives* : Quant *laissives* faire faudra, Faire aussi les vous convenra (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 273). Si y a femmes qui repairent en l'ostel qui aident a faire les *lessives* et a escurer les poz (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 209). ...aucunes foiz quant on fait la *lessive* a l'ostel, et la maistresse qui en sera bien enbesoignée cuidera que sa chamberiere soit a la riviere pour laver sa *lexive*, elle est aux estuves paix et aise (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 210). Car chascun la prendroit volentiers a aidier a faire *lessives* en ces grans hostelz (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 214). ...lesdiz compaignons retournerent, armez et habillez d'armes invasibles et leurs espées nues, oudit bourc et s'en alèrent chés ledit Tiffailleau et ilec rompirent les ponnes où l'en fait la buhée ou *lessive*, les escuelles de boys et les seilz de ladicte maison (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 11).

- P. ext. "Lavage" : Comme la douleur excessive De mon intollerable dueil Me contraigne, par la *lessive* Du tres amer plour de mi ueil, A me doulours specifier A toy, la mere d'equité, Dont pour les te signifier, Mon cuer en sera acquité (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 113).

- P. métaph. "Purification" : A ceste purgacion avoir (...) fait l'eglise une *lexive* de devocion (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 572).

C. - "Solution alcaline (ou à base de cendres) destinée au lavage du linge" : ...pour une aune de grosse toile à faire 1 sac pour coler *lixive* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 229). ...que des ores en avant aucun drap taint en waranche ou en graine ne soit escaudei en *lessive* ne en autre cose fors que en pure yauwe (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 310). ...et s'il est pers, vert, ou roux comme *lessive* ou cler comme l'eaue, ou qu'il ait ung neu noir en l'esmeut, a ce voit l'en que l'esprevier n'est pas sain (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 152). Et se tu n'as de *lessive*, si pren de bonnes cendres et metz avec de l'eaue et fais comme charree. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 278). Les femmes après scevant faire jaunes leurs cheveux bleux par eaues et par *lexives* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 209). ...et renouveler souvent et laver le chief de l'orine propre ou de *lessive* faite de cendre de clavelure (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 8). ...et puis soyent tres fort lavees en *lexive* faite d'eaue de cendres de

vigne (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 5). ...En suye et poix destrempee de *lessive* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114).

- P. métoph. : Mes el desteint le feu ardent Et nettoia sa conscience O la *lexive* d'abstinence (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 92). ...li est fait [au pèlerin] li lavemens De ces *lexives* sales De Grace Dieu ordenees (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 17). [R. M.]

LESSIVERIE, subst. fém. (lessiverie)

[GD : *laissiverie* ; FEW V, 385b : *lixivum*]

"Lessivage"

Rem. ... la cure des malades et de la chambre du linge et des autres offices du dit hostel, c'est asavoir de la lavenderie, de la *leciverie*, des acouchiées, des griefs malades et de tous les autres malades du dit hostel (Doc. 1368. In : Siméon Luce, "L'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1368 et 1369" dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, vol. 7, 1880, 140). Doc. 1377 (*le salaire de la laixiverie du couvent*) ds GD IV, 704b. [R. M.]

LEST, subst. masc. (lest)

[T-L : *lest* ; GD : *lest* ; GDC : *lest* ; FEW XVI, 445b : *last* ; TLF X, 1110a : *lest*]

A. - MES. "Poids, charge, principalement de cuirs et de harengs, et servant comme unité de poids" : Item, de toutes manieres de harengs passans par ladite ville, de chascun *last*, douze solz parisis. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1403, 634). Du noble d'or de Flandres, que monseigneur prent sur chascun *last* de hareng fait et caqué sur mer (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 100). De Gille Andries et ses compagnons, fermiers du droit du noble d'or que monseigneur fait prendre, lever et recevoir de et sur chascun *last* de hareng caqué (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 153). ...environ ledit temps il fut à Bruges et là achacta certain nombre de *lez* de haren et loua en ladite ville de Bruges une maison en entencion de y lever et tenir boutique au prouffit de ladite compaignie. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 37). ...en laquelle maison ledit Bonhomme monstra à qui parle en ung sellier bas environ deux *lestz* de cuirs vers lequel ledit qui parle visita et en achecta plus d'un *lest* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 549). Et en conclusion il ne trouva marchand qui plus vouldist donner desdiz cuirs que Jehan Roy marchand demourant audit lieu de La Rochelle, auquel Jehan Roy il vendit deux *lez* desdiz cuirs, lesquels deux *lez* estoient de cuirs vers, pour le pris chacun *lé* de soixante escuz ou environ, comme il luy semble (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 611).

Rem. D'apr. l'éd. des *Aff. Jacques Coeur*, le *lest* compte 20 taques de cuir et 12 barils ou 10 milliers de harengs. *Ordonn. rois Fr.* L.S., t.2, 1351, 440 ; doc.1462 ds GD IV, 762b.

B. - MAR. "Poids dont on charge un navire pour en abaisser le centre de gravité et en assurer ainsi la stabilité" : ...le *lest* des nefes (...), c'est assavoir la charge des chaillous, gravois, sablon et autres choses que l'en y met pour elles soustenir en mer quant elles n'aportent marchandises (Doc. 1345. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 424). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Doc.1473 ds TLF. [R. M.]

LESTAGE, subst. masc. (lestage)

[T-L : *lestage* ; GD : *lestage* ; FEW XVI, 445b : *last* ; TLF X, 1112b-1113a : *lester* (*lestage*)]

A. - "Chargement d'un bateau"

Rem. Doc. 1366 ds FEW et TLF. Doc. 1398 (*lastage*) ds GD IV, 762b.

B. - P. méton. "Droit payé sur le chargement d'un bateau"

Rem. Doc. 1369 (*du liestage des nefes arrivez cest an au Crottoy*) ds DU CANGE V, 34a, s.v. *lasta*². Même ex. ds T-L V, 336, et ds GD IV, 762b, qui ajoute un doc. de 1403 (Orl., *lestaiges*). [R. M.]

LESTCLAU, subst. masc. (lestclau)

[Ø]

"Clou ou tenon métallique"

REM. Doc. 1449. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 722 ; néerl. *leestnagel* ; mot hybride (*leest* + *clou*). [R. M.]

LESTER, verbe (lester)

[GD : *lester* ; FEW XVI, 445b : *last* ; TLF X, 1111b : *lester*]

Empl. trans. MAR. "Garnir un bateau d'une certaine quantité de poids pour en abaisser le centre de gravité et en assurer ainsi la stabilité" : Robert Charles et Michiel Tavel pour *lester* et apporter grans caillous et geter en la nef Mahieu de Quiefdeville (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 135).

Rem. Doc.1366 ds TLF. [R. M.]

LESURE, subst. fém. (lesure)

[T-L : *lesure* ; GD : *leseure* ; FEW V, 129a : *laesura*]

"Lésion, blessure" : Mais ove soy mesmes mal despense, Quant il son corps met en despense Pour s'alme anientir et destrure : Trop ad tempeste en conscience Q'ove l'un et l'autre ensemble tence, Dont l'un et l'autre est en *lesure*. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 17). Tu dois l'espine desfourir (...): Car sa *lesure* om doit fuir Comme du leon qui l'omme assaille (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 52). Encour n'as *lesure* ne plaies, Et ja pour les cops tu t'esmaye ! C'est fait de couhart chevalier. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 118).

Rem. Doc. 1336 (Besançon, *sainz effusion de sang et sainz grant enorme leseure*) ds GD IV, 761c. [R. M.]

LETAL, adj. (létal)

[GD : *letal* ; FEW V, 261b : *letalis* ; TLF X, 1113a-b : *létal*]

A. - "Qui provoque la mort" : JACOB. (...) Zelpha, vous serez la nourrice Du petit enfant nouveau né, Qui le jour *letal* a donné A celle [Rachel] dont tant suis marry. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 299).

B. - Au fig. : ...sus le fait de l'union de notre sainte Eglise lonc temps a en *letale* enfermeté constituée se bien brief sur ce ne li soit fait remede convenable et sans dilattion par la voie de cession (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 213). [R. M.]

LETE, subst. fém. (lete)

[AND : *lete*]

Région. (anglo-normand) DR. "Union en vue d'un cautionnement"

Rem. Cf. ; AND : *lete*. Anglais *leet*. [R. M.]

LETHARDIE, subst. fém. (léthardie)

[GD : *letardie* ; FEW V, 261b : *lethargia*]

(synon. *léthargie* v. Lexiques) : Roy, qui te fier ? Car le devise ! Tu es, je croy, en *lestardie*, Ou ta char est acouardie Ou tu n'es pas batu assez. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 157). [R. M.]

LETHARGIE, subst. fém. (léthargie)

[T-L : *letargie* ; GDC : *lethargie* ; AND : *litargie* ; FEW V, 261b : *lethargia* ; TLF X, 1114a : *léthargie*]

A. - MÉD. "Léthargie, maladie cérébrale dont le symptôme principal est l'oubli" : *Litargie*, quant treneur vient, c'est mal signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 98). *Litargie*, c'est une apostume du chief en la partie de devant dessoubz le crane (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 12). ...car *litargie* est dicte de lirtes en grec, qui signifie oubliance en françois (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 12). *Litargie* non vraye c'est une apostume composte de cole et de fleume par voye ulcerante ou de vicinité ou cervel en la partie de darier (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 13). Et doit sçavoir que appoplexie se differe de dormir qui est grief et parfont que on appelle subeth et se differe de *litargie* et sincopin de cuer, car ces passions ci viennent petit a petit et appoplexie vient soudainement (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 25).

- "État de torpeur" : Je suis rampli de si grant paour que je suis comme en *letargie* tout evanouy (Songe verg. S., t.2, 1378, 262).

B. - "Extase mystique" : Mais l'amoureuse *litargie* Dont mes cuers est feruz et tains... (Mir. emp. Julien, 1351, 216). [R. M.]

LETHARGIQUE, adj. et subst. masc. (léthargique)

[T-L : *letargique* ; GDC : *lethargique* ; AND : *litargic* ; FEW V, 261b : *lethargia* ; TLF X, 1114b-1115a : *léthargique*]

I. - Adj. "Qui tient de la léthargie" : Letargicus (...) : *letargiques* (Aalma R., c.1380, 229). Pour ceste cause voit on aucuns hommes frenatique et *litargiques*... (PIGNON, Commenc. seigneurie V., c.1428-1432, 176). Sentant en mon cuer douleur immodérée par pointure invisible, en songe efficace et merveilleux receue, dont mes sens estoient soppiz, mon entendement ravy et abstrainct, et ma fantasie laborant envers la chose offerte portant le mistere, dont bref apres fuz faict certain par l'epistre que tu, o tresclair et tresarné homme, vehement excitateur de mes esperits *litargiques*, m'as escripte et curieusement envoyée. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 161). Litargicus (...) : *litargiques* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 126).

Rem. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 73c.

II. - Subst. "Celui qui est atteint de léthargie" : Le *litargique* Tousjours pratique D'estre endormy... (ALECIS, Blas. faulces am. P.P., a.1486, 198).

Rem. Ex. a.1330 ds T-L V, 338. [R. M.]

LETICÉ, adj. (leticé)

[T-L : *laiticié* ; GD : *leticé* ; FEW V, 112b : *lac*]

"Couvert de *letice* (fourrure)"

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 103, et GD IV, 763b (*robes ... leticees de hermines*). [R. M.]

LETICE, subst. fém. (létice)

[T-L : *laitice* ; GD : *letice* ; AND : *letuse*² ; FEW V, 112b : *lac*]

A. - "Animal voisin de l'hermine, belette des neiges" : ...les bestes hermines, *létisses*, gris et martres sebellines, dont les riches fourreures sont apportées par les provinces du monde. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 64).

B. - P. méton. "Peau préparée de la belette des neiges, fourrure de couleur blanche (utilisée surtout pour border certains vêtements)" : ...trois douzaines de *létices* à fourrer les poignès de ladicte robe (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 104). ...9 douseinnes de *létices* à pourfiller lesdictes robes (Comptes

argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 177). À Jehan du Val, peletier, demourant à Paris, pour 5 douzaines de *létices* nuefves, achattées de lui pour mettre ès garnisons de l'Argenterie, dont il est fait recepte ci-devant. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 174). À Jaques le Bakere, peletier, demourant à Bruges, pour deux milliers et demi de menu vair et dix douzaines de *létices* (Comptes Lille L., t.1, 1416, 151). À Chrestien Le Backere, pelletier, demourant à Bruges, pour cinq cens de fin menu vair et soixante *létices* dont ledit mantel fu fouré (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 556). ...cinq douzennes de *létices* de quoy on a pourfillé ledit manteaul (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 77). Meliadicte aussi estoit preste qui avoit vestu une houppellande de velloux gris, fourree de *létices* (Cleriadus Z., c.1440-1444, 657). Item, trante trois timbres de *létices*, prisées ensemble 30 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 70). "...Et, mon ami, de quoy sont voz paremens ?" - "Ma dame, j'en ay trois qui sont assez riches, dont l'un est de damas cramoisy tres richement brochié d'argent, qui est bordé de martres sobelines, et en ay un autre de sactin bleu losangié de orfeverrie a nos lectres branlans, qui sera bordé de *létisses*..." (LA SALE, J.S., 1456, 90). ...en fourures de diverses pennes, de martres, phaines, *létices*, menu ver et aultres pennes precieuses (JUV. URS., D. Tours, 1468, 446). Et lesdictes douze dames furent vestues de cottes simples de satin cramoisy, bordées de *létices* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 372). ...troys cens de *létisses*, données par le roy à madamoiselle d'Estoges, pour faire gict à sa robbe de ses noces (Comptes roi René A., t.2, 1477, 45). Elle est plus fine que *letice*, On l'agrandist, on l'appetisse, Qui en a il est bien fourray, Elle fait beaucoup de service (Sots mal., c.1480, 78). Et avoit lors vestu le dit Provence une robbe de drap d'or fourree de *létisses*, que le seigneur Propre des Coulonnois luy avoit donnee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 251).

Rem. Cf. R. Delort, *Le Comm. des fourr. en Occ. à la fin du Moy. Âge*, t.1, 1978, 16, 18. [R. M.]

LETICIE, subst. fém. (leticie)

[*FEW V, 129b : *laetitia*]

"Joie, allégresse" : Et si t'a oint de sa propre unction de laquelle il estoit oint - c'est de l'onction de l'oile de *leticie* et joyuseté -, comme il avoit promis par son prophete David, disans : «Unxi eum oleo leticie pre particibus suis», c'est a dire que ton espoux si t'a voulu oindre de l'oile de toute joye et eternelle *leticie* devant tous ceulx quy ont estez participans en ce monde, affin que de l'uylle duquel il estoit oingt, auxi tu feusses oingt. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 278).

REM. Même mot ds l'ex. suiv. ? *Poudre leticie* "sorte d'électuaire" : ...de la poudre *leticie* (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 160). [R. M.]

LETIFICATION, subst. fém. (létification)

[*FEW V, 129b : *laetificare*]

"Réconfort" : LA BOURGEOISE. Homme plain d'umble affection, De grant sanctifficacion, Bien doibs louer vostre bonté Quant de ma tribulacion J'ay heu *letifficacion* Et en joye m'avez bouté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 392). [A. B.]

LETIFICIER, verbe (letificier)

[GD : *letificier* ; *FEW V, 129b : *laetificare*]

"Remplir de joie, d'allégresse" : Et ie irau et entreraï a l'autel dieu, a dieu qui *letificie* et fait ioieuse ma iouente (Psaut. lorr. A., 1365, 46). [Seul ex.] [R. M.]

LETIFIER, verbe (létifier)[GD : *letifier* ; FEW V, 129b : *laetificare*]

I. - Empl. trans. "Rendre joyeux, réjouir" : ...ainsi conferme et *letifie* [var. *letifie*] le corps humain et l'ame ceste viande donnee souz espece d pain et de vin (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 494). Sereno (...) : enluminer, esclarcir, *letifier* (Aalma R., c.1380, 376). O leur perpetuele transcendent toutes lumieres crees, envoie chorusacion du ciel penetrant, purifie toutes les choses de dedens mon cuer ! *Letifie*, clarifie et vivifie mon esperit avec toutes ses puissances pour soy joindre a toy en jubileux excès ! (Internele consol. P., 1447, 171). En ce texte l'acteur met trois effectz venant de la saigné. Le premiere est que la saigné esjoyt l'omme triste et *letifie*. (Rég. santé corps C., 1480, 156).

Rem. GD IV, 763b.

II. - Empl. pronom. "Se réjouir" : Bien nous devons en joye *letiffier*, Pour vostre honneur et exaltacion, Car nul ne peult par trop gloriffier Vostre hault nom d'inextimacion. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 7). [R. M.]

LETIFIQUE, adj. (létifique)[*FEW V, 129b : *laetificare*]

"Qui apporte le réconfort, la béatitude" : Je renonce au bras seculier Pour garder l'ecclésiastique, Lequel m'est plus particulier Pour avoir joye *letiffique*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 262). [A. B.]

LETIS, subst. masc. (letis)[*FEW V, 236b : *lectus*]"Lit" : Lectus (...) : *letiz* (Aalma R., c.1380, 227). [R. M.]**LETRON, subst. masc.** (létron)[T-L : *letron* ; FEW V, 377b : *littera* ; FEW XXI, 383b : o.i.]

"Marque, coup" (Éd.) : Certes, mesmes de ton baton Te donray ung bel *letron*. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 53). [J.-L. R.]

LETTON, subst. masc. (letton)[FEW, Ø n. de lieu *Lettonie* ; TLF X, 1115a : *lette*]

"Celui qui habite la Lettonie ou qui en est originaire, Letton" : Et habitent samblablement en laditte ville Allemans, *Létaus*, Russes et grant quantité de juifz, qui ont chascun langaige especial. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 41). [C. H.]

LETTORAGE, subst. masc. (lettrage)[GD : *letrage* ; FEW V, 378a : *littera* ; TLF X, 1119a : *lettre* (*lettrage*)]

"Document, écritures" (synon. *lettriage*) : BUTOR. (...) Il vient ung chevaucheur batant, Demande luy qu'i ["ce qu'il"] nous apporte (...). OCCIDENT. Sa, pour moustrer mon grant *lettraige* Aux ducz et aux seigneurs presens, En ceste cité entreray-je (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 20). [R. M.]

LETTRAL, subst. masc. (lettral)[T-L (renvoi) : *letral* ; GD : *letral* ; *FEW V, 235b : *lectorium*]

"Lutrin, pupitre"

REM. Doc. XIVE s. (Vienne, *letral*) ds GD IV, 763c. [R. M.]

LETTRE, subst. fém. (lettre)[T-L : *letre* ; GD : *letre* ; GDC : *letre* ; AND : *lettre* ; DÉCT : *letre* ; FEW V, 377a : *littera* ; TLF X, 1115b : *lettre*]**I.** - [Graphie]

A. - "Signe graphique de l'alphabet" : LE SECRETAIRE. (...) Avant : devisez ; j'escripray *Lettre* assez grosse. LA MÈRE. Tu metteras : "Au roy d'Escosse, Nostre chier seigneur, reverence, Salut et toute obediencia." (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 45). Et donques les *letres* sont elemens des sillebes et des dicions, et les sillebes ne sont pas elemens des dicions mais en sont parties integrales. (ORESME, C.M., c.1377, 616). Après tu dois savoir que les Grecs usent de leurs *lectres* pour nombres. Car Alpha signifie un, et Betha deux, et ainsi des autres. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 62). La premiere dame est Charité qui porte a sa main dextre une pierre quarree ou y a troys *lettres*, c'est assavoir P. A. X. qui assemblez font pax : "paix" (Déclar. Hyst. S., a.1449, 158). La *lettre* est la moindre partie de la diction ou sillabe qui ne se puet diviser, comme a, b, c, d etc., desqueles *lettres* les unes sont vocales et les autres consonantes. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 216). Menonas le philosophe fut en ce temps et trouva par la disposicion et ordre des estoilles quinze *lectres* greques. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 r°). ...il trouva le grant cerf, qui avoit le cercle de cuyvre doré ou col, ouquel cercle estoit escript en *lectres* latines : "Hoc me Cesar donavit". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°). ...lui fiz aussi ung introductoire pour aprendre à parler et à escrire *lettre* ebraïque. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 r°). Item, le seigneur Bernardino des Moutons. Item, le conte Ludovico Danogardo. Item, le conte Bernardino Precemo et plusieurs autres dont le nombre et le nom estoit en la dicte lettre. Mais pour chascun nom il n'y avoit seulement que une *lettre* que celuy a qui elles s'adressoient entendoit bien. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 292).

- *Lettre bastarde* : À Regnault Feulole, escripvain, demourant à Tours - pour le paiement de neuf cayers de parchemin, escripiz en *lettre* bastarde, de plusieurs chappitres du livre de Rasis (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 394).

Rem. Doc. 1373, 1467, 1485 et 1487 ds L. Wolf, *Terminol. Untersuch. zur Einf. des Buchdrucks*, 1979, 78.

- *Lettre courante*. "Lettre cursive"

Rem. Doc. 1411, 1413, 1416 ds L. Wolf, *Terminol. Untersuch. zur Einf. des Buchdrucks*, 1979, 95.

. *Lettre romaine* : ...Me Denis Hemart, escrivain du Roy de *lettre* romaine (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 75).

. *Lettre ronde*

Rem. Doc. 1413, 1416, 1420 ds L. Wolf, *Terminol. Untersuchungen zur Einf. des Buchdruckes*, 1979, 89.

- *Grosse lettre*. "Caractère gothique ou caractère majuscule"

Rem. MICHAULT, *Danse aveugles*, 1464 (*en laquelle estoit escript en grosse lettre ce mot Atropos*), *Z. fr. Spr. Lit.* 64, 1940-1942, 57.

- *Lettre de forme*. "Caractère gothique à formes angulaires" : Et un pou apres, veez cy une grosse route de gent mal vestue, deciree et mal habituee, chaussie de vieulx houseaulx, qui venoient parmy la cite de Romme sans ordre et sans mesure. Lesquelx avoient une banniere vermeille decyree, en laquelle en une peau de belin avoit quatre *lettres* de forme, c'est assavoir S.P.Q.R. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 264). ...Thomas Dauvray, escrivain de *lettres* de forme (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 656).

Rem. Syntagme absent de FEW III, 714a : *forma* et V, 377a : *littera* ; cf. L. Wolf, *Terminol. Untersuch. zur Einf. des Buchdrucks*, 1979, 74-75 : doc. de 1373 et 1402. Doc. 1401 ds Th. Straub, *Z. rom. Philol.* 77, 1961, 11, n.2 (*escrivain de*

lettre de fourme demourant à Paris, pour un livre nommé les Cent balades).

- *Lettre de note*. "Lettre cursive"

Rem. Doc. 1373 et 1411 ds L. Wolf, *Terminol. Untersuch. zur Einf. des Buchdrucks*, 1979, 112.

- *Lettre d'or* : Et, que plus est, pour les plus honorer, leurs noms estoient en place publique escripts en *lettre d'or*. (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 164). Cestui recite qu'il tumba du ciel une grande pierre, où estoit empreinte une croix et ung crucifix et y avoit escript en *lettres d'or* : "Jhesus Nazarenus, rex Judeorum", par laquelle fut ung aveugle illuminé (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 120 r°). ...et fut escript sur son tombeau, en *lettre d'or*, l'epytaphe qui s'ensuit : ... (ANTITUS, *Poés. P.*, c.1500, 65).

B. - En partic.

1. "Consonne (p. opp. à la voyelle)" : ...il sont .v. voieux en l'A b c, etc., et sont a e i o u. Lez autres sont dites *lettres*, exceptez h, que n'est riens que aspiracion. (*Traité art rhétor. L.*, c.1433-1466, 199). [Autre ex. p.200, 203]

2. *Lettres branlans*. "Initiale d'un nom de personne" : ...et en ay un autre [parement] de sactin bleu losangié de orfeverrie a nos *lectres branlans* (LA SALE, J.S., 1456, 90).

3. "Caractères gravés (formant une inscription)" : Quant il est la venu, il regarde le perron tout entourt, et a vues *lettres* qui y sont escriptes, si les a lues et treuve qu'elles diënt ainsi ; "Tu qui me liz, apren de moy que trois mesaventures sont en ce monde..." (Chev. papegau H., c.1400-1500, 67). J'ay ung beau Kalendrier de bois (...) : chascun saint a son marmouset Escrip de *lectre* pour songier, Mais quelle *lectre* de bergier ! (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 77). ...ilz s'embarient sus ung perron ou avoit *lettres* qui disoient ainsi : "Bien est la chevalerie perdue quant..." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 79).

4. "Caractère de métal représentant en relief une des lettres de l'alphabet, caractère d'imprimerie"

Rem. Doc. 1486 (Bord., *Grant quantité de lectres d'estaing*), doc. 1493 (Lyon, *fondeur de lettres pour imprimer*) et doc. 1492 (LA CURNE, *lettre d'impression*) ds L. Wolf, *Terminol. Untersuchungen zur Einf. des Buchdruckes*, 1979, 41-42.

C. - P. méton. "Manière de former ces signes, écriture" : ...trois escoliers (...) habiles à *lettres* ["habiles en matière d'écriture"] (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.2, 1350, 364). [Etymlogie] fu trouvee après les *lettres*, Affin que fussent plus adestres Ceulx qui ja les lettres sceüssent, Que belle parleure conceussent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 126). Escrip de la main de celle dont il peut bien cognoistre la *lettre*, et au dessoubz : "Katherine..." [Conclusion d'une lettre de rupture] (C.N.N., c.1456-1467, 179).

- *Lettre de court / lettre courante*. "Écriture courante" : ...ouquel hostel il print et emporta furtivement un petit livre escript en *lettre de court*, ou quel sont contenez vigilles, les sept psalmes et plusieurs oroisons, et aussi print ung gibecier de cuir, ou quel avoit une cedula (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 20). [Cf. LA CURNE IV, 336b, s.v. *cours*]

- *Par lettre*. "Par écrit" p. oppos. à *par coeur* : Pour ce chascun par cueur dira Ou a son choix par *lectre* lira Le saint salut que dist jadis Gabriel, l'ange de Paradis, Que Dieu le pere lui envoia, Par sept fois : Ave Maria. (*Myst. Pass. Amb. R.*, c.1474-1500, 35).

- *Faire bonne lettre de qqc.* "Mettre qqc. par écrit, relater qqc. par écrit" : Et leur fist sur le livre mettre Les mains ; s'en fu fait bonne *lettre*. (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 221).

- *Mettre qqc. en lettre*. "Mettre qqc. par écrit, en rendre compte par écrit" : ...car on met en escript l'action que l'une partie demande a l'autre et la responce que l'autre partie respont a ce et les met ons en *lettres* en celle main tout (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 159).

- *Apprendre (à) lettre*. "Apprendre à lire et à écrire" : Mais chascun doit en son estaiage Aprendre *lettres* et lengaige (DUPIN, *Mélang. L.*, c.1324-1340, 119). [Compte tenu du contexte, peut-être plutôt sens de "culture", v. *infra*] De *lettre* apprendre s'appareille, Si que chascun s'en esmerveille Du sens que Dieu a en lui mis. (Mir. enf. diable, c.1339, 24). Et si n'aprens oncques a *lettre* Que ung peu (Path. D., c.1456-1469, 50).

- *Apprendre qqn à lettre*. "Enseigner la lecture et l'écriture à qqn" : Saint pére, je tuay mon maistre Qui me devoit apprendre a *lettre*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 39).

- *Mettre qqn à lettre / aux lettres*. "Faire enseigner la lecture et l'écriture à qqn" : L'ABBÉ. Mes frères, sanz arrestoisson Cest enfant con moinne vestez, Puis vueil qu'a *lettre* le mettez, Et je vous ordene son maistre. Or vueillez en li peine mettre Par amour, frère. (Mir. Theod., 1357, 116). Ses parens et amis la firent mectre moult jeune aux *lectres* (MIÉLOT, *Mir. N.D. L.*, 1456, 138).

- *Ne pas savoir mot de lettre*. "Ne pas savoir lire" : Et après le prestre deïst Le Credo et le Pater Noster. S'il ne savoit ja mot de *lettre* Si savroit il asséz briefment, Par us et par continuent (Liber Fort. G., 1346, 163).

D. - "Sens attaché (étroitement) aux signes, sens littéral" : Et ainsi emanation est le decours et le proces par quoy le Saint Esperit procede du Pere et du Filz. Or venons au texte et a la *lettre*. Es personnes divines, nous trouvons deux manieres de emanacions. (Somme abr., c.1477-1481, 115). Par quoy appert que fruir est plus general que user, car quiconques fruyt, il use, mais qui use, pas ne fruyt. Or retournons a la *lettre*. Et ainsi il appert qu'est requise la presence du Saint Esperit et son don qui est amour par lequel on aduert et est conjoint a lui. (Somme abr., c.1477-1481, 118).

- [P. oppos. à l'esprit du texte] : Au sixte, de la sainte Escripiture qui dist que le soleil tourne et cetera : l'en diroit que elle se conforme en ceste partie a la maniere de commun parler humain aussi comme elle fait en plusieurs lieux, si comme la ou il est escript que Dieu se repenti et que il se courrousa et rapaisa et teles choses qui ne sont pas ainsi du tout comme la *lettre* sonne. (ORESME, C.M., c.1377, 530).

- *À la lettre*. "Au sens strict, littéralement" : Et par ce sembleroit que le Sage a la *lettre* entende de cest arc supercelestial, car celui n'est pas si glorieux que nous voions ici bas en aer tenebreux et plain de obscurté : In caliginoso loco tenebrarum harum. (ORESME, C.M., c.1377, 728). ...aucunes foys es grans batailles dez roys et dez princes encontre lez anemis de la foy, par la permission divine lez victoires ne vendront pas tousjours a souhait, ceste sainte Chevalerie, a la *lettre* regulee et experte en fait d'armes et en tous perilz, aura souverainement et diligaument la cure possible des mors et des navres (MÉZIÈRES, *Sustance H.*, 1396, 49). Sans faille, ceste oppinion ne doit pas estre entendue a la *lettre*, car ce ne se pourroit par raison soustenir. (EVR. CONTY, *Harm. sphères H.P.-H.*, c.1400, 69-70). Ceste circoncision ne sentend point a la *lettre*, comme font les juifs, mais spirituellement (CIB., *Traité du Saint Sacrement de l'autel M.*, c.1450. In : *Romania* 86, 1985, 372). ...et aussi puisque ainsi va, je luy diray, et tout à la *lettre* : tourne

après où il pourra ! (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 244). Eternité selon l'interprétation a la *lettre* vault autant a dire comme "hors des termes", pour ce que elle n'a terme nul, c'est a scavoir ne au regart du commencement, ne au regard de la fin. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

. "Strictement, avec exactitude" : Mandons, commettons que no loy Facent publier en tous lieux A toutes gens, jeunes et vieulx, Qui bien se sçavront entremettre De parler par tout a la *lettre* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 357). Le Proesme dudit Livre, que ledit Roy fist compiler, translaté de mot à mot, à la *lêtre* ou bien près. (LA HAYE, P. peste, 1426, 15).

. "Nettement, sans ambages" : Sire, sauf vostre reverence Et s'il faut parler a la *lectre*, Trois differences y puis mettre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 89). Je luy diray tout a la *lettre*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 326). ...nous promecterez (...) de tesmoigner a la *lectre* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 406). Puis qu'il fault parler a la *lettre*, La chose soit ainsy partye : Rendez Joseph d'Arimathie Que vous avez, sans mesprisons, Enfermé dedans voz prisons (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 887). Car, pour vous le dire a la *lectre*, Je n'ay cure de ses vins moulz. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 63).

. *Garder qqc. à la lettre*. "Se tenir strictement à qqc." : Garde bien, doncques, Beau Filz, ceste reigle a la *lectre*, et tu auras la benediction de Dieu et de la gent (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 348).

. *Parler à la lettre et moralement*. "Parler au propre et au figuré" : Lequel chief de justice [Pierre d'Orgemont] au contrayre de cestui cas se trouva si obstine et de si forte cervelle, et aucuns autres ses adherans du conseil avec lui, que, parlant a la *lectre* et moralment, on eust plustost fait retourner la roe d'un moulin au contraire que l'endurcy susdit de son oppinion rigoreuse il se volust retraire. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 283-284). [Trad. proposée par J.-M. Ferrier, *Mél. T. B. W. Reid*, 1972, 108 : "to use a figurative example, it would literally be easier..."]

. *Légat apostolique à la lettre (l. a latere)*. V. *latere* v. Lexiques

- *Selon la lettre*

. "Au sens strict, littéralement" : Et donne selon la *leitre* Tout bien, et point ne default. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 227).

. [P. oppos. à *gloser*] *Dire selon la lettre* : ...l'omme fist a sa samblance (...) Et sanz ce que je riens vous glose Mais que die selon la *lettre*, Le mist en paradis terrestre. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 266).

II. - [Texte]

A. - "Écrit privé que l'on adresse à une personne absente pour lui communiquer ce qu'on ne peut lui dire de vive voix" : Alez : je vous en assure, Et si portez en bon eur A mon compaignon ceste *lettre*. (Mir. enf. diable, c.1339, 41). L'ABBESSE. (...) Par ta foy, me sçay je acquitter De bien une *lettre* dicter ? Or me di voir. PERROT LE CLERC. (...) Ma dame, je vous jur sur m'ame C'onques lettre n'oy par femme Si bien ditée. (Mir. abbesse, 1340, 65). Son vueil mande par son message. Quant Achillés la *lettre* a veue, Adont tout le sanc lui remue (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 133). ...il [acheva] de lyre sa *lettre* (C.N.N., c.1456-1467, 180). ...lesquieulx firent une conjuracion disant entre eulx estre bons et loyaulx au roy Richard et fut faite *lectre*, scellée de leur seaulx, et qu'ilz ayderoient à remectre le roy Richard en son royaume et seigneurie et delibererent prandre le roy Henry aux jouxtes, qui se devoient fere le jour des III Roys ensuivant (SIMON DE PHARES,

Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°). Il luy baille une *lectre* et, quant l'empereur l'a leue, il dit... (LA VIGNE, S.M., 1496, 236).

- [Souvent au plur., sous l'influence du lat. *litterae*] : Encores vueil j'ains que je fine, Seigneurs, a ma mere envoyer (...) *Lettres* ou ara contenu Comment suis tout sain devenu Et suis crestien. (Mir. st Sev., 1362, 214). Et entendez, pour Jhesu Crist, Ce qu'en ceste lettre a escript. Ou nom de Dieu premièrement, Qui n'a fin ne commencement, A ceux qui ces *lettres* verront Fas savoir, ou qui les orront Lire, soit ci ou autre lieu, Que j'Alexis... (Mir. st Alexis, 1382, 364). ...les espies par lesquelles on puet mieulx savoir l'estat de ses ennemis ce sont les marchans Lombars et estranges, qui pour la marchandie ont occasion en personne ou par leurs facteurs et par leurs *lectres* de mander de l'une part et de l'autre (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 405).

. *Unes lettres* : A la royne un sien message Envoya (...) Unes *lettres* moult amiables Lui a tramises (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 116). ...et luy bailla unes *lettres* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 49). ...[elle] se met a escrire unes *lettres* qui narroient tout du long et du lé les amours d'elle et Girard (C.N.N., c.1456-1467, 179). Elle fist unes *lettres* par lesquelles tres gracieusement [l. gracieusement] s'excusoit (C.N.N., c.1456-1467, 257).

- [Considéré sous son aspect physique] "Papier sur lequel est écrit ce texte" : ...illec sercha ladite bourse, et pour ce qu'il vit que en icelle n'avoit denier ne maille, fors deux clefs et deux *lettres*, l'une en pappier et l'autre en parchemin, il estant oudit hostel, jetta et mist icelles clefs et *lettres* en une queue ou poinçon estant en hault en une des chambres dudit hostel, et laditte bourse de velueu il muça en son saing (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 12). ...[elle] prend sa *lettre* qu'elle avoit bien close et fermée et la bouta en la manche du pourpoint (C.N.N., c.1456-1467, 180). ...en signe de plus grand verité, [elle] mist dedans la *lettre* ung dyamant que [son ami] bien cognoissoit. (C.N.N., c.1456-1467, 479).

- Prov. : Sans *lectre* vault bien peu le seau. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 168).

- *Lettre missive / missoire*. "Lettre privée envoyée par l'intermédiaire d'un porteur" : À Jehan de la Folye, sergent de la Marchandise de l'eau de ladite ville, que Mesdits Seigneurs luy ont ordonné et taxé pour ses peines, salaires et vacations et despence de bouche faictes par ledit de la Folye, pour avoir esté de l'ordonnance de Mesdits Seigneurs, de ceste ville en la ville de Nostre Dame de Selle en Poictou, devers le Roy nostre sire, estant illec, luy porter certaines *lettres* missives de par ladite ville (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 279). ...ilz recepvoient *lettres* missives fournies de belles promesses de secours (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 150). ...icelluy suppliant manda audit bailly par *lettres* missives, qu'il eust à soy deporter de certain adjournement fait à la personne de son hoste, comme pleige et caucion de ladite amende par provision et jusques au lendemain, qui estoit le jeudi ensuivant, de ladite rescripcion (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 254). Et adonc ledit Sireo estant à table pour soupper, escripvit certaines *lettres* missoires qu'il bailla audit Bizet pour les bailler audit d'Oirevau (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 591).

- *Lettre (d'armes)*. "Écrit par lequel un chevalier ou un écuyer s'offre à combattre celui qui relèvera son défi, dans des conditions que cet écrit précise" : ...je loe et veul que avant vostre partement un mois vous envoyiez un roy d'armes ou herault a la court, premiers, du roy d'Arragon, puis a celle du roy de Navarre (...) presenter les *lectres* de voz armes (LA SALE, J.S., 1456, 81). Lors le roy print celle *lectre* d'armes et publiquement la fist lire devant lui,

puis a la response fut longuement, pensant aux armes fortes et a l'aige de Saintré, par la grant amour que a lui avoit. (LA SALE, J.S., 1456, 86).

Rem. M. Defourneaux, *La Vie quotidienne au temps de Jeanne d'Arc*, 1961 [1952], 130. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn.* ... au XVe s., 1981, 327.

B. - "Acte émanant d'une autorité, document officiel rédigé sous forme de missive, gén. muni d'un sceau ; document à caractère privé mais à valeur juridique d'engagement ou de mandement"

1. [Sans adj. ou compl. de nom ; souvent au plur.] : PREMIER DYABLE. (...) J'ay dou don qu'elle me fist *lettre*, Et me fist mon seel sus mettre (Mir. enf. diable, c.1339, 48). Si voulons une *lettre* avoir Par laquelle nous ferons hoir De noz biens et dame planière Osanne, nostre chamberière, Par quoy nulz n'y puist debat mettre. (Mir. roy Thierry, c.1374, 321). Je doy a un homme sur *lettre* Environ vint livres tournoys. Qu'il vous plaise jusqu'a un mois A les me prester, sire doulx, Et la lettre soit devers vous Tant que les vous aie renduz (Mir. march. juif, c.1377, 186). ...Jarrecins par lui commises et perpetrées ou pays de Gastinoiz, soubz ombre et par vertu de certaines faulses *lettres* du roy nostre sire et commission qu'il se disoit à lui données par les maistres des eaues et forez dudit lieu d'Orliens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 67). ...pour cause de plusieurs *lettres*, tiltres, instrumens, privilèges, chartres, papiers, livres terriers, adveux, dénombrements (Cartul. Laval B., t.2, 1393, 336). ...*lettres* saiellees de plonc (...) *lettres* seelees d'or (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 87). Or avint que, sur la fin des repliques de la cause, un secretaire du Roy apporta la *lettre* de la Chancellerie pour delaiier la cause à XVe (BAYE, I, 1400-1410, 24). Ce jour, entre les plaidoiries, survint maistre J. de Sains, secretaire et notaire du Roy nostre Sire en la Court, et presenta certaines *lettres* scellées du grant seel en las de soye et cire vert (BAYE, I, 1400-1410, 32). À Guillaume Delesnaie, Loys Pambleu, sergens d'armes dudit seigneur, pour rachatter leurs *lettres* de leurs offices, tant au secretaire, que au scel pour ce IX l. XII s. VI d. (Comptes roi René A., t.1, 1453, 376). ...et prit là les premières *lettres* des titres de son père ["les documents officiels instituant les titres de son père"] et le nom du duc. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 68).

- *Fausse lettre*. "Faux en écriture" : Cent escus ! c'est bien largement ; Y sufiroit de quatre vins Pour payer faulces *lestres*, vins, Arierages, mises et debtes. (Gent. moun. T., c.1500, 346).

- P. méton. "Titre de propriété (conféré par un acte officiel)"

Rem. FROISS. (éd. Kervyn, XVII, 390, 391) ds GD IV, 763c.

2. *Lettre(s)* + adj.

- *Lettre apostolique*. "Lettre qui émane du Saint-Siège" : ...pour avoir advis et deliberacion sur le contenu en certaines bulles et *lettres* apostoliques touchans les juridictions ecclesiastique et temporele. (FAUQ., II, 1421-1430, 284). ...les *lettres* appostolicques et bulles plombées de nostre dit Sainct Père (Cartul. Laval B., t.3, 1456, 173).

- *Lettre certificatoire*. "Attestation" : Autre recepte de deniers deuz à plusieurs personnes ausquelles ledit Noident en a baillez ces *lettres* certificatoires d'icelles parties. (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 150). ...ordonnons que, à la fin de chacune des dites *lettres* certificatoires, soit mis par expres que apres l'an passé du date d'icelles, les dites *lettres* certificatoires soient nulles et de nul effect et velleur. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 474).

- *Lettre close*. V. *clos* : Item cognut et confessa qu'il avoit fait unes *lettres* closes ou nom du roy d'Arragon adrecenz au roy de France. Et y avoit plaqué cire en un po de papier dessus (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1337, 129). Cedit jour, ont esté leues certaines *lettres* closes envoyées par le duc de Bourgoigne à la Court (BAYE, II, 1411-1417, 204). ...à Jehan Brodeau, messaigier de pié, demourant à Tours pour avoir apporter *lettres* closes de ladicté ville de Tours de par Charles Labbé et pour son retour dever ycellui Charles, 4 frans demi (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 114).

Rem. *Bibl. Éc. Chartes* 9, 1847-1848, 469 (doc. 1408) ; 88, 1927, 299 (doc. 1424) ; 7, 1845-1846, 266 (doc. 1457)... ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 62... H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 114.

- *Lettre confirmatoire*. "Lettre qui confirme (qqc.)" : ...sous l'ombre d'un *lettre* confirmatoire (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 121). ...et que de son temps il [le roy Charles VIe] leur avoit octroïé *lettres* confirmatoires de leurs privileges (FAUQ., II, 1421-1430, 151).

- *Lettre excusatoire*. "Lettre qui allègue une excuse, développe une justification" : ...et aussi eust icelle Université envoyé *lettres* excusatoires, contens en effect que pour l'empeschement de l'estude et pour defaut d'argent n'avoit icelle Université peu obeir au mandement de la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 123).

- *Lettre exécutoire*. "Lettre qui donne pouvoir de mettre à exécution" : Item, a requiz ledit procureur general que le Chancelier seellast certaines *lettres* exécutoires d'aucunes ordonnances royaulx sur l'exaction de plusieurs pecunes que l'en levoit et portoit à Court de Romme de ce royaume (BAYE, II, 1411-1417, 200).

- *Lettre minatoire*. "Lettre concernant une menace militaire" : Contenoit aussy l'un des articles du fait de Lucembourg, priant au roy qu'il luy pleust a lever la main de Theonville et de la querelle sur le pays dont il l'avoit fait advertir a Bruges par ses *lettres* minatoires portees par Rollin Renault. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 126).

- *Lettre missive / missoire*. "Lettre remise à un destinataire envoyé en mission, ordre de mission, ordre de mise en route" : Ce jour, a esté ordonné maistre J. Charreton pour aler à Court de Romme porter le roole de Parlement, et m'a esté commandé de signer les *lettres* missives à ce necessaires du jour d'ui (BAYE, II, 1411-1417, 90). Item, pour avoir le double des *lettres* missoires du roy que aussi pour avoir le double des lettres royaulx et instruction que le roy avoit envoyées (Doc. 1479. In : E. Theilhart de Chardin, *Bibl. Éc. Chartes* 67, 1906, 28).

- *Lettre narrative*. "Lettre qui donne le récit circonstancié des faits" : ...et m'a esté commandé de signer les lettres missives à ce necessaires du jour d'ui, et de faire *lettres* narratives de l'ordonnance de la provision sur les benefices que tiennent les cardinaulx (BAYE, II, 1411-1417, 90).

- *Lettre obligatoire*. "Lettre par laquelle on s'oblige ou on oblige qqn à faire qqc." : ...l'exécution desdites *lettres* obligatoires (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1332, 159). ...requez par nous les usiers, leurs hoirs et leurs facteurs que il rendent aus diz debtors, qui auront finé par devers vous du pur sort, les *lettres* obligatoires, procès et caucions que il ont sur les diz debtors (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 417). ...Nicolas Le Maistre, clerck tabelion juré des *lettres* obligatoires de la dicte viconté (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1370, 155). ...il y a faulte en deux ou en trois clauses, et mesmement en la clause contenant qu'il avoit receu les *lettres*

obligatoires et promis de paier, car onques n'avoit sur ce fait aucune recongnissance (FAUQ., II, 1421-1430, 238). ...la somme de 500 escuz d'or enquoy ledit feu mareschal estoit tenu et obligé audit Jacques [Cuer] ou Guillaume de Varie, son principal clerck et facteur, comme aiant droit et cause de Guillaume Aheng, marchand d'Alemaigne, par *lectres* obligatoires (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 501).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Songe pest.* T., c.1354-1377, 24 ; *Bibl. Éc. Chartes* 66, 1905, 226 (doc. 1407) ; 102, 1941, 148 (doc. 1444-1445) ; DU MAREST, *Comptes L.*, 1412-1433, 82 ; *Vieux cout. Poitou F.*, c.1451-1454, 87...

- *Lettre originale.* "Lettre qui émane directement de son auteur et qui est l'origine et la source première des copies" : Et ce fait, la Court a conclu de retenir copie desdictes lettres d'admortissement et de renvoyer au Chancelier lesdictes *lettres* originalz pour lui en parler (FAUQ., III, 1431-1435, 140).

- *Lettre patente.* "Lettre scellée du grand sceau de la chancellerie royale"

. [Accordant un privilège] : ...car maintesfoiz advient que ceulx ausquelx est faite la grace, justice ou autre chose octroye, la *lettre* patente royale en leur main scellée et bien signee comme faire se puet, par une grande importunité poursuivront, sans mectre fin a la poursuite, la royale mageste et souvent jusques a grant pauvreté. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 181). ...la dicte mestayerie de la Broce, tant parce qu'elle estoit d'ancienneté du fief et hommaige dudit lieu de Jeu, que aussi par laiz et transport dudit Michault Denis, ou autrement, obtindrent noz *lettres* patentes de complainte en cas de saisine et de nouvelleté (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 401).

. P. anal. [Dans un cont. relig.] : Quelle[s] nouvelle[s] ? Je vous annonce comme herault et messaigier du benoit Filz de Dieu, Jhesu Crist, et comme cilz qui porte *lettres* patentes et autaniques de par ycellui : Dieu en celle ame haubergera Qui sa parole accomplira (GERS., Pent., p.1389, 71).

. [Contenant un ordre du roi] : ...que à quelconque personne que ce soit, vous ne faciez aucun payement des choses et debtes dessusdites, ou d'aucunes d'icelles, devant ledit terme de Pasques, nonobstant quelconques *lettres* Pattenz, ou closes, sous nostre grant Scel (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1355, 15). À quoy il qui deppose respondi ausdiz convers que ladite excecucion il ne feroit pas, se il n'avoit *lettres* patentes, ou se le roy ne le commandoit de bouche à il qui deppose. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 21). Et le roy les a mandee par ses *lettres* patentes de laisser leur folie, sur paine de forsfaire envers lui tout quanque ils ont en sa reame ; et encore ils ne vuillent cesser ne prendre plus de garde à mandement du roy que je ne feroi de la plus petite paille desoubz mes piés. (Man. lang. G., 1396, 80). Ce jour, la Court a veue certaine *lettre* patente seellée en la Chancellerie, par lesquelles le Roy mandoit à la Court qu'elle jugast un certain procès qui pendoit ceans (BAYE, I, 1400-1410, 68). Cedit jour, ont esté presentées certaines *lettres* patentes sur la retardation d'un procès jugié dont l'arrest estoit à pronuncier (BAYE, I, 1400-1410, 115). À monseigneur Charles de Bourbon, gendre et filz de monseigneur le duc de Bourgoingne, auquel mondit seigneur par ses *lettres* patentes donnees à Provins le XXIIIe jour de mars mil IIIc et XVIII a ordonné qu'il ait et prengne de lui, pour lui aidier et soustenir son estat, 300 frans de gaiges ou pensions par mois (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 23).

Rem. *Bibl. Éc. Chartes* 105, 1944, 165 (doc. 1466) ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 161 ; 163 ; t.5, 452...

- *Lettre pendante.* "Lettre munie d'un sceau attaché à un ruban" : ...Madame Mahaut, jadis contesse d'Artoys et de Bourgoingne, que Dieus absoille, eust par ses *lettres* pendans confirmé les franchises, libertés, usages et coutumes de notre ville de Biethune (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 81). Trois choses sont neccessaires à ce que les sergens se puissent entremettre de sergenter. La premiere est, car il convient qu'il soient nommez en plaine assise par le bailli ; la seconde, qu'il porte *lettre* pendant du bailli ; la tierce, qu'il portent baton paint de noz armes ; et s'il sergentent sanz la dite lettre et baton, nous voulons que nulz ne soit tenuz d'obéir à eulx. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 77).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Songe pest.* T., c.1354-1377, 24 ; 101.

- *Lettre procuratoire.* "Lettre de procuration, document authentique établissant le pouvoir conféré à une personne d'agir au nom d'un mandant" : LUCIFER. (...) je t'advise Que preignes avec toy Sathan Et Asmo pour mectre en mal an Jehan baptiste, nostre contraire. BELZEBUT. Nostre *lettre* procuratoire Balhe ça ; tous troys y alons ! (Pass. Auv., 1477, 94). [Cf. note de l'éd., p. 281]

- *Lettre repulsoire* : ...la femme ly demora [au seigneur de Hemeries] en la parfin, non obstant que messire Philippe, par le moyen de ses amis, tendoit tousjours a en venir a son deseure et obtenir *lettres* du duc repulsoires de l'autre, desquelles onques ne pot finer (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 106).

- *Lettre requisitoire.* "Lettre qui contient une réquisition" : ...et en les prenant et traitant assez durement, avoient esté rompues lesdictes *lettres* requisitoires en la queue. (BAYE, I, 1400-1410, 52). ...ay baillié et délivré audit Bernard mes *lectres* requisitoires adressans au seneschal et autres officiers du roy de Secille, en Prouvance, afin qu'ilz délivrent lesdictes galées qui sont au port de Marseille audit Bernard (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 195).

- *Lettre revocatoire.* "Lettre qui entraîne révocation" : ...commettons que en la dite commission, selon sa teneur, vous procedez et alez avant, et la mettez à fin deue tant ès dites seneschaucies et bailliage que ès ressors, non obstans quelconques *lettres* revocatoires ou autres au contraire empétrées. (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 417). ...pour deliberer sur ce qui avoit esté mis en Conseil les jours precedens, c'est assavoir, se on procederoit sur la publicacion des *lettres* revocatoires des ordonnances touchans les libertés de l'Eglise de France sans oïr le procureur du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 283).

Rem. *Ordonn. rois Fr. V.B.*, t.11, 1419, 3.

- *Lettre royale.* "Lettre émanant du roi" : ...ilz avoient refusé à seeller ung extrait d'une ordonnance ou *lettre* royal publiée et enregistrée ceans (FAUQ., I, 1417-1420, 308).

. *Lettres royaux.* "Actes royaux qui comptent les lettres patentes ou lettres de chancellerie et les actes qui émanent directement du roi" : ...et ainsi de quatorze moys en quatorze moys, le election des douse eschevins et des douse preudes hommes se devoit faire, si comme plus à plain nous est apparu par *lettres* roiaulz, seellées en cire vert et laz de soye (Hist. dr. munic. E., t.1, 1347, 332). ...*lettres* royaux donnans à entendre qu'il sont seigneurs de la ville et territoire d'Arques et y ont toute justice et sont en saisine de tenir les habitans es diz lieux, en franchise de avoir et faire touz mestiers, ouvrages et ostilz de drapperie (Hist. dr. munic. E.,

t.3, 1385, 456). ...par vertu de certaines *lectres* royaulx et de l'exécutoire d'icelles ou aultres appointment sur ce obtenu dudit bailli ou de son lieutenant par lesdiz habitans (Cartul. Laval B., t.5, 1415, 61). Ce jour, ont esté leues, publiées et registrées ceans les *lettres* royaulz sur la reunion de la conté de Pontieu à la couronne de France. (FAUQ., II, 1421-1430, 138). J'ay baillé à Anthoine Juin deux *lectres* royaulx pactentes par lesquelles est mandé au premier huissier ou sergent royal prandre au corps Village (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 277). Item, pour avoir le double des lettres missoires du roy que aussi pour avoir le double des *lettres* royaulx et instruction que le roy avoit envoyées (Doc. 1479. In : E. Theilhart de Chardin, Bibl. Éc. Chartes 67, 1906, 28).

Rem. PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.1, 1335, 231 ; *Bibl. Éc. Chartes* 117, 1959, 128 (doc. 1411) ; 48, 1887, 73 (doc. 1422) ; *Vieux cout. Poitou F.*, c.1451-1454, 264...

- *Lettre subreptice*. "Lettres authentifiées, mais obtenues sur un faux exposé ou frauduleusement" : ...s'aucun sur ce estoit faite *lettres* subreptices (Doc. 1360. In : L. Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 40, 1879, 577). ...nonobstant quelzconques *lettres* subreptices à ce contraires (Doc. 1427. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 83, 1922, 328). ...non obstant appellacions quelzconques et *lettres* surrepticez a ce contraires. (Doc. 1464. In : P. Bonnascieux, Bibl. Éc. Chartes 37, 1876, 64).

Rem. Cf. aussi *Chartes communes Bourg. G.*, t.2, 1496-1497, 652 (*lettres de surrepcion*).

- *Lettre testamentaire* : Maistre Jehan Le Gros, de Mailly, exequuteur du testament ou ordenance de derreniere volenté de feu Remi de Mons, si comme il est apparu aus notaires par une *lettres* testamentaires... (Doc. 1386. In : R.-H. Bautier, Bibl. Éc. Chartes 139, 1981, 69).

- *Lettre testimoniale*. "Attestation" : ...les diz esleuz et aprouvés advocas seront escrips et registréz en l'ordinaire registre du chancelier et des bailliz et seront publiéz en plains jours et en plaines assises et en aurent *lettres* testimoniales (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 71).

3. Lettre(s) + compl. de nom introd. par la prép. de

- *Lettre d'abolition / d'absolucion*. "Lettre de chancellerie scellée du grand sceau, par laquelle le roi abolit le crime commis par qqn qui n'en sera désormais plus inquiété" : ...certaines *lettres* d'absolucion (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.2, 1350, 348). ...avons quicté, (...) les faiz et cas devant diz et tous autres cas, excès, deliz par eulx et de leur adveu et consentement commis et perpetrez, depuis la date desdictes *lettres* d'abolition octroyées au dit Guy de la Roche et à eulx, ausquelles ne voulons aucunement este desrogié, mais les voulons demourer en leur vertu jusques à present (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 331). ...attendu que ledit cas est advenu en sa presence seulement, sans ce qu'il en ait esté autrement consentant et qu'il en ait obtenu de nostredit saint père des *lettres* d'absolucion, et de tout ce en quoy il pourroit estre encouru pour occasion dudit cas, il nous plaise sur ce lui impartir icelles. (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 175). Et voulons et nous plaist que chascun des dis habitans ou autres estans ad present en la dicte ville d'Arras, ayent *lettres* d'abolicions et restitucions particulieres de nous, se avoir les veullent (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 423).

- *Lettre d'abstinence de guerre*. "Lettre qui prescrit la suspension des combats" : Recita en oultre comment autres *lettres* de astinence de guerre jusques à deux ans avoient esté publiées en pluisieurs places de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 291).

- *Lettre d'accordance* : Une *lettre* d'accordance entre le vicomte de Touers et le seigneur de Belleville sur le fait des aydes... (Doc. 1384. In : F. Bruel, Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 224). [1384 est la date de l'accord]

- *Lettre d'achat* : ...mandasmes que les *lettres* d'achat des diz chasteaulx et chastellenies lui feussent baillées, pour en joir par lui, ses hoirs et successeurs, paisiblement et plainement. Et à ces tiltres et moyens nostre dit oncle fu seigneur des diz chastel et chastellenie de Sainte Neomaye, et yceulx tint et possida paisiblement (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 61).

- *Lettre d'admonition* : ...combien que ung nommé Pierre de Varaines, dit Milort, lequel a espousée Jehanne, fille dudit feu Symon Roy et de ladicté Mauvoisine, n'eust que veoir ne que cognoistre en ladicté maison, tannerie et cuirs de ladite Mauvoisine, neantmoins, après ladite prinse desdiz cuirs, il obtint certaines *lettres* d'amonicion de l'official de Poitiers à l'encontre de ceulx qui avoyent prins et esté à prandre lesdiz cuirs. À l'encontre de laquelle monicion, lesdiz Symon et Guillaume Roys s'opposèrent (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 68).

- *Lettre d'affranchissement* : ...par la forme et manière contenue es *lectres* d'affranchissement de nos dicts prédécesseurs (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1439, 551).

- *Lettre d'ajournement*. "Lettre de citation en justice" : ...et pour ce requeroit ledit procureur du Roy que la Court lui vouldist sur ce pourveoir, et lui donner et octroier *lettres* de adjournement en cas d'appel (FAUQ., I, 1417-1420, 208). ...certaines *lettres* d'ajournement en cas d'appel touchant l'institution de l'office de conservateur des foires de Lion (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 116).

- *Lettre d'amortissement*. "Lettre stipulant le rachat d'une rente, d'une pension, d'une redevance" : Et ce fait, la Court a conclu de retenir copie desdictes *lettres* d'admortissement et de renvoyer au Chancelier lesdictes lettres originaulz pour lui en parler (FAUQ., III, 1431-1435, 140). ...nous avons octroyé certaines noz *lettres* d'admortissemens aux charmarier et chappitre de Saint Paoul (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 318).

- *Lettre d'anoblissement*. "Lettre conférant la noblesse" : De Jehan de Noident, conseiller de mondit seigneur et receveur general de toutes ses finances, la somme de deux cens frans, à laquelle ledit Noident a composé avec messeigneurs des comptes à Dijon pour l'expedicion et verificacion des *lettres* d'anoblissement obtenues de mondit seigneur par ledit de Noident (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 79).

- *Lettre d'assertion*. "Lettre qui atteste la réalité d'un fait" : ...il fera et exersera ledit office de chancelier pour les gaiges et despens de lui, ses gens et chevaux en quelque lieu qu'il soit, tant en sa compaignie comme ailleurs, excepté en son hostel à Tournay, dont il le vuelt estre creu par ses *lettres* d'assercion, huit frans monnoye royal par jour (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 291).

- *Lettre d'assignation* : ...nous n'entendons point que les dittes *lettres* d'assignacion, données de nostre dit feu seigneur et père, en soient pour ce aucunement cassées ou innovées, mais les voulons et déclairons, se mestier est, tousjours demouréz en leur force, vigueur et vertu (Hist. Lille T., t.1, 1418, 91).

- *Lettre de bail. Lettre de baillie* : ...se consenti et acorda que de ce que fait avoit dit et amendé, que nous en baillisons *lettres* de baillie au dis mayeurs et eschevins, se avoir les voloient. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1345, 389). Pour unes *lettres* de bail fait par ledit commis à Jehan Costeret, musnier dudit moulin qui fut Bastien de Rampan, pour trois années (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 517). ...ledit Jacques Cuer devoit et estoit tenu, durant ledit temps,

faire faire ledit voiage et voidanges d'eaues ainsi que par noz autres *lectres* de bail de la dicte ferme ou adense, (...) expédiées et vérifiées par notre Chambre des Comptes, noz trésoriers et généraulx de noz finances puet plus à plain apparoir (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 286).

- *Lettre de bailliage*. "Lettre attribuant (à qqn) l'office de bailli" : Ce jour, messire Guillaume de Gamaches, chevalier, a fait presenter à la Court ses *lettres* du bailliage de Rouen, ausquelles ladite Court a obtemperé (FAUQ., I, 1417-1420, 38).

- *Lettre de bannissement*. "Lettre condamnant à l'exil" : Sur la requeste faicte par maistre Richart Coste et baillée par escript avecques *lettres* de bannissement à l'encontre de maistre Gontier Col (BAYE, II, 1411-1417, 74).

- *Lettre de la bourgeoisie*. "Acte par lequel qqn est reconnu comme bourgeois d'une ville" : ...ce fait et enregistré, le prevost ou le maire lui doit baillier un sergent pour aler avecques lui au seigneur soubz qui il est departiz ou à son lieutenant, lui faire savoir qu'il est entréz en la bourgeoisie de celle ville, à tel jour et à tel an, si comme il est contenu en la *lettre* de la bourgeoisie, en laquelle y seront contenuz les noms des bourgeois qui seront presens quant il entrera en la bourgeoisie dessus dite. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 293).

- *Lettre de certification* : Et montent ensemble toutes lesdictes sommes des voyages faiz et parties paiees par ledit maistre Berthelemi à ladite somme de 723 livres 14 solz 3 deniers demi poitevin, comme il appert par lesdictes deux *lettres* de certification dudit maistre Berthelemi (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 572). ...*lettre* de certification (Doc. 1468. In : A. Haneron, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 328).

- *Lettre de change*. "Convention par laquelle une somme d'argent est fournie en échange d'un engagement payable à terme en un autre lieu et en une autre monnaie" : Item (...) facent delivrer à Venise mil frans, en ducas, à mon dit seigneur l'Ermite, par *lettre* de change (Doc. 1400-1401. In : L. de Maslatrie, Bibl. Éc. Chartes 96, 1935, 329). ...entre les *lettres* de change et autre marchandise... (Doc. 1401. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 35, 1874, 109). ...en oultre les devant diz 420 frans cinq cens escus en or en une *lettre* de change pour icelle somme de 500 escus convertir et employer pour le fait de mondit seigneur audit Constance (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 19). ...il confesse avoir receu de Jacques Cueur deux *lectres* de change adreçans à Bouromeo Boromey et Thomas Scepinely, marchans, demourant en court de Romme (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 183). ...nous ayons (...) commis troys personnes en troys lieux de nostredit royaume, c'est assavoir (...) Paris, (...) Lyon et (...) Montpellier pour tenir en chascun desd. lieux banque afin de délivrer (...) argent à tous ceulx qui en auroient a faire en ladite court de Romme (...) par *lettre* de change ou autrement (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 417). Pour le voiage de Jehan Yvon, armerurier à Milan, et pour les erres du harnoy qu'il fait faire audit lieu pour le roy, luy a fait une *lettre* de change (Comptes roi René A., t.2, 1476, 191).

- *Lettre de charte*. "Lettre de la grande chancellerie qui accorde un privilège à titre définitif" : ...bonnes *lettres* de chartre, sellées en las de soye et en chire vert (Cartul. Beauv. L., 1398, 693). A l'enterinement de certaines *lettres* de chartres obtenues par les sergens d'armes se sont au jour d'ui opposez les duc de Bourgoigne, de Berry, de Bourbon, d'Orleans (BAYE, II, 1411-1417, 1). Lesquelles noz *lettres* de chartre et autres du don de ladite finance eussent esté depuis deument verifiées et expédiées par noz amez et feaulx conseillers les gens de noz comptes à Paris

(Doc. Poitou G., t.12, 1483, 569). ...ilz obtinrent noz *lettres* de chartre cy atachées (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1499-1500, 65).

- *Lettre (de citation)*. "Lettre par laquelle on est cité devant la justice" : Monsieur le sergent A esté fort diligent De le cister. Voecy la *lestre* (Mère Ofic. T., c.1500, 97).

- *Lettre (de commission)*. "Mandement émanant d'une autorité pour faire exécuter qqc." : ...quant à la question sur le fait des adjournemens que le bailli d'Arras avoit fait faire en la dicte ville, tant pour les cas ressortissans en la court du Chastel que on dit le Court le Conte, comme des adjournemens à la requeste de aucuns justichiers sur leurs *lettres* de commissions, requisitoires et autres sanblablez dont les eschevins s'estoient dolu et complains (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 398). Et vous mandons que sur ce vous lui donnez *lettres* de commission pour nous de ce faire et exercer se mestier est. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1385, 175). Ce jour, monsr le premier president m'a defendu que de cy en avant je ne signe aucunes *lettres* de commission, sinon par le congié de cellui monsr le president qui au matin tendra le siege, pour ce que messieurs de la Court de legier sont meuz à aler dehors en commission (BAYE, I, 1400-1410, 28). Audit Garnache, en recompensacion de certains fraiz qu'il a faiz à Paris en attendant et poursuivant certaines *lettres* de commission pour faire venir ens au prouffit de mondit seigneur certains deniers que l'on doit recueillir et recevoir ou nom du roy ou pays de Normandie (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 195). Ilz me cravantent et detirent Par terrible pugnicion Sans *lettre* ne commission (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 229). ...Mathurin Marot, substitut de nostre procureur au lieu de Fontenay le Conte, et Guillaume Guerart, nostre sergent, lesquelz avoient charge de mettre à execucion certaines *lettres* de commission de nostredit seneschal, pour prandre au corps ledit Rousseau et le mener en noz prisons à Poitiers, firent savoir audit suppliant qu'il vouldist secourir et aider avecques autres à prendre au corps ledit Rousseau et le mener à justice (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 128). ...faites doresnavant par chascun an bailler et délivrer au plus offrans et darreniers enchérisseurs la ferme de ladite imposition foraine par les esleuz sur le fait de noz aides en l'élection d'Angiers, ainsi qu'ilz ont acoustumé de faire par avant ladite main mise ; car ainsi nous plaist il estre fait, non obstant lesdictes *lettres* de commission et quelxconques autres ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. (Roi René vie L., 1476, 365). ...vous savez comme puis nagueres, au moien de noz *lettres* de commission adreçans à nostre bailly de Touraine ou à son lieutenant, vous avez esté assemblez (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 106).

- *Lettre de complainte* : ...iceulx exposans obtindrent ja pieca *lettres* de complainte en cas de saisine et de nouvelleté de notre bailli d'Amiens, par vertu desquelles ilz se firent maintenir et garder en leurs dits droiz, possessions et saisines (Hist. dr. munic. E., t.1, 1440, 100).

- *Lettre de composition* : Et touz ceulx qui finé ou composé auront avecques vous des dictes acquisitions et amortissemens, tant de gens d'eglise comme de non nobles, par rapportant une foiz copie de ces presentes et quittance du receveur à ce commis de par nous, avecques voz *lettres* de composition faicte sur ce, soient et demeurent quictes (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 157).

- *Lettre de confirmation*. "Lettre par laquelle le roi confirme ce qui a été accordé précédemment" : ...*lettres* de confirmacion de notre dit feu seigneur et pere, lequel promist par icelles en parolle de Roy les dis traictié, accord et appointement (Hist. dr. munic. E., t.1, 1485, 127).

- *Lettre de couronne / de tonsure*. "Acte épiscopal conférant à un homme le premier degré de la cléricature" : ...et d'ilec se parti, et s'en ala au barbier fere fere sa couronne, de laquelle couronne il ot lors *lettre* qui lui cousta X s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 49). Auquel Jehannin La Greue, veue sadite confession, a esté prefix terme de envoïer querre sadite *lettre* de tonsure audit lieu de Rouen dedens XVe (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 49). ...ledit exposant eust esté resquis de aler requerre ledit de Hangart (...) en faisant apparoir au dit suppliant de une *lettre* de couronne ou tonsure donnée dudit évesque (Ch. VI, D., t.2, 1400, 11).

- *Lettre de creance / credence*. V. *créance* "Instructions remises à un ambassadeur, lui permettant de conférer avec les personnes auprès desquelles il est envoyé" : À Jaquet de Rue, qui baillez ont esté pour li et en son nom à Pierre de Rue, son frere, par *lettres* de credence de Monseigneur, en deduction de ce que Monseigneur povoit estre tenuz à li (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 330). PHILIPPE. (...) Quel vent te porte ? LE MESSAGIER. Nouvelles que je vous apporte Et *lettres* aussi de creance. (Mir. st Lor., 1380, 132). ...ledit maistre Berthelemi de son hostel à Lille (...) pour aler à Bruges devers Berthelemi Betin, marchant de Luques, qui lui avoit apporté le XIIIe jour dudit mois *lettres* de creance sur lui de monseigneur le duc de Bourgogne, en laquelle il bailla charge audit maistre Berthelemi d'estre audit Bruges ledit samedi ou le dimenche ensivant pour parler avec ceulx de la loy d'ilec sur le fait de ladite creance (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 569). Et pour ce signifier au Roy et aux gens de son Conseil à Rouen, ont deliberé d'y envoier Guillaume de Buymont, premier huissier dudit Parlement, et de lui baillier instruction et *lettres* de creance en ceste matiere. (FAUQ., III, 1431-1435, 13). Ce jour, maistre Nicole Lamy, licencié en theologie, apporta et presenta à la Court *lettres* de credence de par le saint concil general assemblé en la ville de Basle. (FAUQ., III, 1431-1435, 45).

Rem. Bibl. Éc. Chartes 97, 1936, 340 (doc. 1409) ; CH. D'ORLÉANS, *Ret. am. C.*, 1414, 1 ; MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 497 ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 65 ; 72...

- *Lettre de curation*. "Lettre mettant sous curatelle" : ...que la vente des heritages et possessions dessusdiz (...) estoit et seroit fait au profit et pour le proufit de ladite Marguerite et de ses enfanz (...) si comme nous le veismes plus plainement estre contenu en unes *lettres* de curation sus ce faites, scellées du seel de la court de l'official de Paris (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 110).

- *Lettre de debitis*. "Mandement destiné à faire payer à un impétrant toutes les sommes qui lui sont dues par ses débiteurs" : ...par vertu de certaines *lectres* de debitis, leur eust fait commandement qu'ilz lui baillassent sans délay la somme de trois cens soixante quatorze livres ou environ, que ledit huissier, disoit estre deuz d'arrérages ausdiz Fleury et Katherine (Cartul. Laval B., t.5, 1410, 50). Et après ce, ledit suppliant se tira par devers ung nommé Jehan Challes, soy disant nostre sergent, qui, ainsi que l'en dit, estoit mal famé et renommé, duquel il acheta unes *lettres* de debitis du seneschal de Poitou ou de son lieutenant. (Doc. Poitou G., t.10, 1461, 279).

- *Lettre de declaration*. "Lettre patente scellée du grand sceau par laquelle le roi confirme ce qui a été précédemment ordonné" : ...nous avons octroyé à nostre amé et feal conseillier et chambellan le seigneur Desquerdes, mareschal de France, noz *lectres* de declaracion pour joyr de la lieutenance generale qu'il a de

nous es pays de Picardie et Artois (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 433).

- *Lettre de decret*. "Lettre qui contient le certificat de qqc." : ...et delivrant *lettres* de decret de ladite vente (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 5).

- *Lettre de don* : ...reservez les droiz de souveraineté et ressort, avec l'ommage, s'aucun nous en est deu, selon la forme et teneur des dictes *lettres* de don dessus transcriptes. (Doc. Poitou G., t.5, 1386, 321).

Rem. Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 202 (*lettre de donaison*).

- *Lettre d'espousailles* : Item, pour la *lettre* d'espousailles prinse de l'office de Paris, X s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 117).

- *Lettre d'Etat*. "Lettre émanant de la grande chancellerie par laquelle le roi ordonne de surseoir toutes les poursuites qui pourraient être faites contre le porteur de la lettre ; en partic., lettre que le roi accorde pour suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne peut vaquer à ses affaires" : ...jusques à l'accomplissement des paiemens et termes des IIII^m. livres tournois dessus dictes, sanz ce que au contraire il se puissent aidier ne joir des *lettres* d'estat ne d'autre privilege ou grace quelconques, qui empescheroient ou porroient empeschier ou retarder la dicte execucion (Doc. Poitou G., t.3, 1350, 37). Ce jour, a esté dit que le graphier ne rende aucunes *lettres* d'estat ceans publiées de cy en avant, jusques à ce que celui qui se voudra ayder desdictes *lettres* d'estat en aura laissié copie devers le graiphe. (BAYE, II, 1411-1417, 180). ...certaines *lectres* d'estat, par nous envoyées audit sire de Laval, de toutes ses causes jusques après son retour du dit voiage (Cartul. Laval B., t.5, 1415, 61). ...icelui exposant, pour ce qu'il se disoit pour nous venir servir au recouvrement de nostre païs de Guienne, obtint noz *lettres* d'estat jusques à six mois, lesquelles lui furent enterinées par nostre dit seneschal ou son lieutenant, du consentement de ses parties adverses. (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 252). ...les *lettres* d'estat de nous et du general, servans à ce les premiers deniers de sa recepte de l'année prouchaine, sur lequél avons ordonné vostre remboursement (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 165).

Rem. Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1420, 381.

- *Lettre d'evocation*. "Lettre émanant de la grande chancellerie par laquelle le roi, pour des raisons particulières, évoque à son parlement une affaire pendante devant quelque juge" : ...[nous avons] envoyé noz *lectres* d'evocation à vous et à luy adreçans pour par luy vous signifier et faire assavoir nostre vouloir (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 239).

- *Lettre d'executoire* : ...[vous prions] que leur baillez *lectres* d'executoire et autres choses necessaires en tel cas. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 314).

- *Lettre de finance*. "Lettre concernant le fait et l'administration des finances et servant à l'acquit et décharge" : Et semblablement avons, comme dessus, délibéré et conclud que doresnavant n'y aura que l'un de noz secrétaires qui signe aucuns mandemens et *lettres* de finances. (Roi René vie L., 1466, 316).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, Hist. des instit. fr. au Moy. Âge, t.2, 1958, 87, 244

- *Lettre de garde*. "Lettre scellée du grand sceau que le roi accorde à qqn pour lui certifier qu'il le prend sous sa protection et qu'il lui assigne des juges devant lesquels ses causes seront vues" : ...aucuns ses subgetz de sondict éveschié et

conté qu'il tient de l'Empire se veulent exempter de sa juridicion soubz couleur d'aucunes *lettres* de garde qu'ilz ont obtenu de nous (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 423).

- *Lettre de grace*. "Lettre d'autorisation" : ...par lesquelles [lettres] l'en enjoignoit auxdiz procureurs de pranre et requerer *lettres* de grace à plaider par procureur (BAYE, II, 1411-1417, 197). ...attendu que ledit procès principal estoit contesté et que, après contestacion en la court dudit seneschal de Xaintonge, estoit acoustumé faire eslargissement à tous ceulx qui demandoient l'enterinement de *lettres* de grace et remission en cas de omicide. (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 348).

Rem. DU MAREST, *Comptes L.*, 1412-1433, 83.

- *Lettre de hanse* : De Christofle Imbert, courretier de vins à Paris, hanssé et enregistre ce jourd'huy, pour ce que par *lettres* de hanse autrefois faites et à nous esibées par luy, données le jedy 30e jour de juillet l'an 1425, au temps de Me Pierre Culdoe, prevost des marchands, et signé de ung nommé Bonnesche, lors clerck de la marchandise de l'eau (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 70).

- *Lettre d'indulgences* : ...environ XVc *lettres* de indulgences qui point ne devoient estre baillées à moins s'un escut chascune *lettre* (Doc. 1408. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 69, 1908, 189).

- *Lettre d'instrument* : ...ainsi qu'il appert dehument par certaines *lettres* d'instrument, sur ce faictes (Doc. 1464. In : R. Fossier, Bibl. Éc. Chartes 122, 1964, 210).

- *Lettre de justice*. "Lettre faisant état des droits de qqn" : Et de rechief ledit procureur du roy (...) lui requist qu'il seellast ledit adjournement ou, si ne le faisoit, attendu que lui refusoit *lettre* de justice, il se pourverroit pour le Roy (BAYE, I, 1400-1410, 21). ...il apparoit par *lettres* de justice sur ce faicte, desquelles ces presentes sont annexées, icelle somme de cent l. t. avoir eu et receu par Guillaume du Palais (Trés. Reth. L., t.4, 1415, 348). ...que toutes les *lettres* de grace, de justice, de finance et autres qui desjà ont sorty leur effect et qui ne seroient contraires ou prejudiciables à l'ordonnance de la dicte paix, expédiées par la chancellerie de nostre dit filz soient vallables (Doc. Poitou G., t.7, 1419, 342). ...et ont obtenu *lettres* de justice en la Chancellerie, dont recitent le contenu, et selon ce proposent et concluent contre les prevost et eschevins (FAUQ., II, 1421-1430, 344).

- *Lettre de mandat* : ...lesdictes *lettres* de mandat soient fondées juridiquement et conformes aux ordonnances et privileges de l'eglise de France (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 54).

- *Lettre de mandement*. "Lettre de convocation" : Et cedit jour, fu leue et advisée certaine *lettre* de mandement pour faire venir au mandement du Roy tous vassaulx et subgiés du duc de Bourgoigne, subgiez du Roy, contre les Angloiz que l'en attendoit de jour en jour en France (BAYE, II, 1411-1417, 264). À maistre Jehan de Lanstais, conseiller et maistre des comptes de mondit seigneur à Lille, la somme de cinq cens frans monnoye du roy nostre sire, laquele il a à mondit seigneur, par son commandement et requeste, prestee et bailliee comptant en sa main, et de laquele somme, que icellui seigneur a convertie et distribuee à son plaisir, il ne veult autre declaracion estre faicte en ses *lettres* de mandement patent sur ce faictes (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 274).

Rem. Bibl. Éc. Chartes 124, 1966, 372 (doc. 1348).

- *Lettre de marque et de represailles*. "Lettre accordée par le roi pour autoriser à reprendre sur des étrangers l'équivalent des biens dont ceux-ci se sont emparés" : À l'autre article de ladicte endenture contenant que toutes *lettres* de marque et de reprisailles octroyées d'une part et d'autre soient revoquées et mises à néant (Ch. VI, D., t.1, 1401, 218).

- *Lettre de monition* : ...et nous montre une *lettre* de monition par lesquelles led. official disoit estre informé que... (Doc. 1372. In : A. Paillard, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847-1848, 141).

- *Lettre de naturalité*. "Lettre confirmant le droit de nationalité" : ...au moien (...) de noz *lettres* de placet et autres noz *lettres* de naturalité et habillitacion il a prins et aprehendé la possession de ladicte abbaye (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 398).

- *Lettre de non prejudice*. "Lettre attestant l'absence de préjudice" : ...se ils n'en avoient noz *lettres* de non prejudice (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1409-1410, 257).

- *Lettre d'octroi* : ...nonobstant les dites *lettres* d'ottroy par feu nostre dit tres chiers seigneur et pere, cui Dieu absoille, à eulz, comme dit est, sur ce ottroyées, usaige ou coustume de nostre dite ville à ce contraires (Hist. dr. munic. E., t.1, 1414, 415). ...ensemble des droiz, prerogatives, privileiges, franchises et libertez dont ilz avoient et ont acoustumé joyr et user à cause d'icelles mairies, par octroy de nous et de nosdiz predecesseurs, sans ce que iceulx supplians aient encores levé noz *lettres* d'octroy sur ce. (Doc. Poitou G., t.11, 1472, 296).

- *Lettre de paix* : ...pour avoir *lettre* de paix et estre ladicte cité restituées de toutes ses forteresses, territoires et prisonniers... (Doc. 1444-1445. In : P. Marot, Bibl. Éc. Chartes 102, 1941, 147).

- *Lettre de pardon*. *Lettre de pardonnance*. "Lettre de remise de peine que le roi accorde pour des délits moins graves que ceux qui exigent une lettre de rémission" : ...le seneschal de Poitou, qui lors estoit lieutenant du duc de Lencastre, lieutenant de Edouart d'Angleterre et du prince dessus dit, leur donna *lettres* de pardonnance, en les mettant hors de tous procès (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 256). ...et requerant l'enterinement de certaines *lettres* de pardon (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 203). [Autre ex. p.208]

- *Lettre de pareatis*. "Lettre par laquelle le roi ordonne l'exécution d'un jugement dans un lieu qui n'est pas du ressort où le jugement a été rendu" : ...jaçoit que leursdictes commissions n'ayent esté verifiées et enterinées et qu'ilz n'ayent sur ce *lettres* de Pareatis et annexe des grand seneschal et conseil dudict pays (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 189).

- *Lettre de pas / de passage / de passement*. "Sauf-conduit" : ...qu'il lui bailleroient *lettres* de passement et de purgation (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1366, 73). ...et qui n'a *lettres* de past, sy faut il payer la gabelle partout. (Voy. Jérus., c.1395, 3). Et nous baillèrent lesdiz monseigneur Henry de Bar et monseigneur de Coucy leurs *lettres* de passage pour retourner en France. (Voy. Jérus., c.1395, 98). ...les *lettres* que m'avez escrites que le Roy ne m'a voulu octroyer une *lettre* de pas pour mes vins (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., c.1471, 436).

Rem. CHAST., *Temps rec. D.*, 1451, 65.

- *Lettre de placet*. "Demande de faveur" : ...au moien (...) de noz *lettres* de placet et autres noz *lettres* de naturalité et habillitacion il a prins et aprehendé la possession de ladicte abbaye (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 398).

- *Lettre de pouvoir* : ...se les dites citez, villes, païs et lieux estoient nommément et expressément comprinses et désignées en nos dites *lectres* de pover. (Archives servit. Louis XI, T., 1473, 58).

- *Lettre de presidence*. "Lettre d'attribution de l'office de président au Parlement de Paris" : Ce jour, maistre Robert Mauger, president en Parlement, s'est opposé et oppose que aucun ne soit receu en l'office de conseiller (...) selon ce que contenu est en sa *lettre* de presidence, jusques à ce qu'il soit oy. (BAYE, I, 1400-1410, 196).

- *Lettre de prise* : ...est demourée icelle ferme à bailler jusques au samedi 1er jour de decembre, oudit an, qu'elle fut baillée par Mesdits Seigneurs à Mre Loys Venheue dit de la Rochete, chevalier, capitaine de la Bastille, du jour de Noel ensuivant oudit an jusques à six ans prouchains entresuivanst, comme il appert par les *lettres* de prinse faictes sous ses scel et seing manuel (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 140).

- *Lettre de privilege* : Des hommes d'Orsie vers Brancion, qui vouloient estre frans, pour certaines reddevances paiant à monseigneur, l'en ne treuve ne tiltre, ne *lettres* de privilege de leur franchise (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 97). Desdiz d'Alost, lesquelz monseigneur par ses *lettres* de privilege donnees à Gand (...) a affranchis et quictez de fourfaiture et confiscacion de tous leurs biens (...), nonobstant quelconque fait ou delit creminel, soit conspiracion, desesperacion ou autre, qu'ilz facent et commettent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 45).

- *Lettre de procuracion* : Audit Berthelemi Betin, marchand de Luques, demourant à Bruges, pour, ou nom et comme substitut, procureur et facteur de Fredric Trente, aussi marchand dudit Luques, souffisaument fondé par certaines *lettres* de procuracion et instrument faictes et passees par devant Pierre Le Hofsche, dit Tanre, notaire publique apostolique et imperial du diocese de Tournay (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 673). ...weil et entendz de ce jour en avant moy estre et demourer quicte et deschargié du tout de tous lyens de foy, hommaige et promesses quelconques que mondit oncle pourroit avoir faiz en voz mains comme régent pour moy et en mon nom et par vertu de mesdictes *lettres* de procuracion à lui sur ce données et autrement, et moy par mesdictes lettres patentes à vous sur ce envoyées. (Roi René vie L., 1429, 220). Jehan Soreau, esquier, grant vaneur de France, ou nom et comme procureur souffisaument fondé en *lectres* de procuracion de damoiselle Katerine de Maignelès, sa mère, a mis en la main de honorable homme et saige, maistre Jehan Dauvet, procureur général du Roy nostre seigneur, et commissaire en ceste partie, la somme de trois mille escuz d'or (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 462).

Rem. Bibl. Éc. Chartes 35, 1874, 108 (doc.1400-1401).

- *Lettre (de promesse)* : ...qui veult promectre Soynt par foy, par tesmoingtz ou *lestre*, Y doit sa parole tenir. (Mère Ofic. T., c.1500, 127).

- *Lettre de provision* : Et pour ce qu'il n'avoit pas fait convenir dedens le temps des dictes fermes ses diz debtors et que après il ne le pavoit faire, comme il lui sembloit, sans noz *lettres* de provision ou de noz esleuz sur le fait de nos aides ou dit pais de Poitou. (Doc. Poitou G., t.8, 1441, 128).

- *Lettre de quittance*. "Lettre par laquelle un créancier reconnaît que le débiteur a acquitté sa dette ; lettre qui comporte libération, reçu ou décharge" : ...avec *lettre* de quittance de ce que vous li paierez (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1337, 280). ...de tout ce qui par nostre dicte compaigne sera pris et accepté, de en donner, faire et passer *lettre* de quittance, tant soubz son scel comme soubz scel autentique, de transiger, pacifier, finer et accorder ès choses dessus dites et généralement de faire tout autant comme nous ferions (Cartul. Laval B., t.2, 1360, 261). ...toutes les lettres qui au traictié de mariage furent faites pour les dictes IIm livres de terre asseoir, et aussi aucunes autres obligatoires que en a, pour les arrerages, nostre dit frere, les baudra et delivra en nostre Chambre des comptes, avec *lettres* de quittance d'iceulz arrerages, et demourront cassés et vaynes (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 20). ...comme apert par cedula ou *lettre* de quittance de Andri

d'Esperson, changeur et bourgoiz de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 215). Et en ce cas, se il appert de ce que dict est avec *lettres* de quittance de ce que païé sera à ceulz qui livront les matieres et qui feront les dictz ouvraiges, ilz passeront en compte au prouffict du receveur ou collecteur, se il en appert à le rendicion d'iceulz comptes. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1422, 150).

- *Lettre de rachat* : ...à Estienne Gazelat et Pierre de Dicy, notaires, pour avoir passé les *lettres* de rachats des dits 100 s. p. de rente (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 878).

- *Lettre de ratification* : ...nous, comme lieutenans d'icellui seigneur, avons promis et promectons par ces presentes tenir et entretenir et faire tenir et entretenir de point en point toutes et chacunes les choses contenues et plus au long declairées es articles (...), et le tout faire ratiffier de ce qui sera besoing par le Roy nostre dit seigneur et en faire avoir *lettres* de ratifficacion en tel cas requises. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 117).

Rem. Chartes communes Bourg. G., t.2, 1479, 61.

- *Lettre de recepissé* : ...*lettre* de récépissé et obligation faiz et scellées du séel de nostre chancellerie de Bourgoingne (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1409, 516).

- *Lettre de rescision*. "Lettre obtenue du roi pour casser un contrat et remettre les parties en l'état où elles étaient" : ...demandeur et requerant l'enterinement de certaines *lectres* de rescision de contract (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 239).

- *Lettre de recommandation* : Et, le cas advenu, ont esté ordonnées et commandées *letres* de recommandation en faveur des nepveux de... (Doc. 1484. In : N. Valois, Bibl. Éc. Chartes 44, 1883, 420).

Rem. CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 116.

- *Lettre de reconnoissance*. "Lettre par laquelle un créancier reconnaît que le débiteur a acquitté sa dette ; lettre qui comporte libération, reçu ou décharge" : ...les quix trente soulz par jour nous voulons que chascun de vous ait et praigne par la main du dit receveur, et li en donnez voz *lettres* de reconnoissance de ce que vous en aurez receu (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 362).

Rem. Bibl. Éc. Chartes 124, 1966, 372 (doc. 1348) ; 122, 1964, 203 (doc.1464) et 98, 1937, 327 (doc. 1468).

- *Lettre de rehabilitation* : Item, après ce, fu respondu à ce que requeroient Raoul d'Auquetonville et Guillaume Barbery, c'est assavoir, l'enterinement de certaines *lettres* de rehabilitation à l'encontre d'un certain arrest donné à l'encontre d'eulz pour le Roy et pour la Royne (BAYE, I, 1400-1410, 8).

- *Lettre de relevement de* : ...lesdictes *lettres* de relevement de son honneur (Doc. 1415. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 75, 1914, 319).

- *Lettre de relief*. "Lettre ordonnant la réhabilitation, le dédommagement" : ...luy a remonstré les injustices, oppressions, violances, transports, torts et griefz que luy avoient fait parties adverses et autres, et a obtenu ses *lectres* de relief en cas d'appel. (Doc. 1484. In : Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 10, 1848-1849, 228).

- *Lettres de remission*. "Lettre de grâce (accordée par le roi)" : Et avoit ycellui Witart obtenu certaines *lettres* de remission du Roy nostre sire (BAYE, I, 1400-1410, 16).

- *Lettre de restitution* : ...pour ce que plusieurs, qui avoient soy retrait devers nosseigneurs de France estans du parti de monseigneur d'Orleans et avoient esté leurs biens donnez et venduz, avoient eu et presenté ceans *lettres* de restitution (BAYE, II, 1411-1417, 87).

- *Lettre de retenue*. "Lettre de nomination (à un office)" : Adonc Amour a fait commandement A Bonne Foy,

d'Amours chief secretaire, De ma *Lettre* de retenue faire (...). Copie de la *lettre* de retenue : Dieu Cupido et Venus la Deesse, Ayans povair sur Mondaine Liesse, Salus de cueur, par nostre grant humblesse, A tous amans. Savoir faisons que le duc d'Orlians, Nommé Charles, a present jeune d'ans, Nous retenons pour l'un de noz servans (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 14). Ce jour, maistre Richart Leyot, Anglois, docteur en lois, chancelier du duc de Bedford, a presenté ceans ses *lettres* de retenue au Grant Conseil du Roy, à mil livres de gaiges (FAUQ., II, 1421-1430, 138).

Rem. Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 58, 59, 60, 141, 242, 244, 341.

- *Lettre de revocation* : Cedit jour, ont esté leues certaines *lettres* de revocation des dons fais ou à faire des confiscations ou forfaitures de ceulx qui font guerre contre la defense du Roy pour le duc d'Orleans (BAYE, II, 1411-1417, 30). Et fist icellui Macaire une minute d'une *lettre* de revocation dudit don, laquelle il bailla audit suppliant..., lui deist qu'il lui feist faire et grossoyer, et qu'il la lui envoyast en sa maison, et que on ne pourroit faillir à contrefaire les seings des diz notaires, puisqu'on les avoit. (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 35). ...vous mandons bien expressement que, sommairement et de plain et sans figure de procès, vous procedez à l'enterinement de nosdictes *lettres* de revocation (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 52).

- *Lettre de saisine* : ...ladicte maison en 2 s. p. de rente, et l'autre mesure en 18 d. p. de fons de terre, pour le pris de 40 escus d'or, dont il a payé par *lettres* de saisine faictes le 6e jour de septembre 1456 73 s. 4 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 846).

- *Lettre de sauf-conduit* : Cogneut aussi que, sept ans a ou environ, ledit conte Dalphin, par unes *lettres* de sauf-conduit, envoya querre lui qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 204). ...en la presence desquelz furent leues les lettres closes de monseigneur le Dauphin adreçans aux dessusdis de Paris, et les *lettres* de saufconduit pour XII personnes, de quelconques estat ou condicions qu'elles soient (FAUQ., I, 1417-1420, 287). ...il est de coutume de mectre en toutes *lettres* de saufconduit : Reservé tout vray habillement de guerre (C.N.N., c.1456-1467, 55).

Rem. *Bibl. Éc. Chartes* 75, 1914, 311 (doc. 1415).

- *Lettre de sentence* : Interrogué se le contenu es *lettres* de sentence d'icellui prevost, dont lecture a esté faicte ceans, present ledit maistre, estoit veritable, respond que non (FAUQ., II, 1421-1430, 238).

- *Lettre de sommation* : Ce jour, a esté octroyé *lettre* de sommation en cas de marque à l'arcevesque de Besançon à l'encontre du roy d'Arragon et ses subgiez. (BAYE, I, 1400-1410, 323).

- *Lettres de substitution* : ...et enjoint et commende audit procureur general qu'il baille et delivre audit Marescot ses *lettres* de substitution de procureur du Roy oudit Chastellet (BAYE, II, 1411-1417, 148).

- *Lettre de sureté*. "Lettre de garantie" : ...desquelz emprunts icellui son secretaire fist toutes les *lettres* de seurté que mondit seigneur en fist baillier les lettres closes et autres servans à ladicte matiere et fist icelles seurtez enregistrer pour lui en faire obstencion en temps et en lieu (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 232). ...maistre Symon de Lanterre (...) detenu prisonnier par aucunes des marches du pays de Bourgoingne, oultre la volenté de feu monseigneur le duc de Bourgoingne, cui Dieu pardoint, et par dessus ses *lettres* de seurté (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 761).

Rem. *Bibl. Éc. Chartes* 57, 1896, 61 (doc. 1385) ; 75, 1914, 311 (doc. 1415).

- *Lettre de taxation* : ...mandement à nos diz tresoriers (...) que ilz facent satisfacion, tauxacion de gaiges ou proufis raisonnables à nos diz commis et à chascun d'eulx, et leur en facent faire paiement par nostre dit receveur ; lesquelz gaiges et profis voulons estre rebatus de sa recepte, en rapportant *lettres* de taxation de noz dis tresoriers et quictances des diz commis par ceulx à qui il appartendra (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 325). À Lucas le Roy, sergent et concierge de l'Ostel de ladicte ville, la somme de 6 l. t., à lui taxuée et ordonnée par Mesdits Seigneurs et par leurs *lettres* de tauxacion (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 506).

- *Lettre de temoignance* : ...une taache de XLV perques de diqueries sur la riviere d'Ouve, alloée aus dessus dis par Martin l'Ours en la presence de Thomas Ventlove, procureur de Monseigneur, et de Thomas Ybert, sergent du lieu, à ce commis de Monseigneur le Captal ; et fut le dit alloage bany et crié à rabat, comme tout ce appart par le mandement de Monseigneur le Captal, *lettre* de tesmoignance des dis procureur et sergent (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 220).

- *Lettre de transcrit*. "Copie d'une lettre officielle" : ...et diligemment leurent mot à mot unes *lettres* de transcript scellées en double queue (Doc. 1427. In : L. Mirot, *Bibl. Éc. Chartes* 83, 1922, 326).

- *Lettre de vendage*. "Lettre attestant une vente" : ...la somme de trois cens cinquante livres tournois qui deue leur estoit pour la vendue de tout le droit et action qu'ilz avoient et pouvoient avoir en une maison, fons et appartenances d'icelle assise à Dijon en la rue de la vielle charbonnerie (...) d'une part, et d'autre aux maisons qui furent Estienne Berbisey, à present appartenant à mondit seigneur, plus à plain confinees es *lettres* de vendage (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 825).

- *Lettre de vidimus* : ...*lettre* de vidimus sur le fait dou rachat de... (Doc. 1407. In : F. Bruel, *Bibl. Éc. Chartes* 66, 1905, 225).

C. - P. ext. "Ce qui est écrit, texte, source écrite" : Soubz Romme, si com dit la *lettre*, Vouloit tout le païs soubmettre (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 219). ...c'est ce que dit Y[pocrate] en ceste *lettre* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373). ...pour bien entendre ceste *lettre* et l'entencion de Ga[ilien] (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373). ...trois choses sont signiffiées selon l'ordenance de la *lettre*, c'est assavoir, quelle chose est de elle (...); après quelle chose est elle (...); et après quelle chose est en elle (Mir. st Panth., 1364, 308). ...ce est assavoir que ce est malvese chose de mediciner un malade selon *lettres*, ce est a dire selon les livres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 158). .VI. sanz plus, ce nous dit la *lettre*, Furent, pour humaine lignee Restorer (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 141). [CAÏPHE à Pilate]. Vous avéz failly a la *lectre*, Vous sçavéz que roy [Jésus] ne fut oncques, Pour quoy l'avés vous escript donques ? Escrivvéz que roy il ce fist. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 214). [Réf. à Jean 19, 19-22] ...Les Scribes qui connoissent *lectres* ["les textes"] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 87). ...Selon la *lettre* du prophete (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 385). La quinte [Sibylle] fut Ensilia, et, selon aultre *lettre*, Erophia ; et ceste fut nee en Babiloine (LA SALE, Sale D., 1451, 58). Auquel dieu estoit fait ce sacreflice, selon ce que dit Titus Livius ; mais Valerius ne dist point en sa *lettre* a qui il estoit fait. (LA SALE, Sale D., 1451, 172). [Ballade des contre-vérités] Il n'est jouer qu'en maladie, *Lettre* vraye ["texte véridique"] que tragedye [texte de fiction par excellence] (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 57). ...Selon l'evangelique *lectre* ["selon le texte évangélique, selon les Évangiles"] (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 10).

- [Cont. métaph.] : Lesquelz maux ainsi eschéz Furent avant précognéuz Dedens le Ciel, qui est le livre Tous temps ouvert, cler et delivre, Duquel le très suserain Maistres Forga et si forma les *lettres*, Par lesqueles, n'en songez mie, Tout bon Maistre d'Astronomie Peut sentir, lire et mastiquier (LA HAYE, P. peste, 1426, 29).

- "Inscription, légende" : Encore vi en pourtraicture Toute la grant mesaventure D'Espagne ; je lus en la *lecture* Les grans batailles du roy Petre (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 70). En leurs temples faisoient mettre L'image o tout moult noble sceptre De Sapience, et a l'entree Du temple elle estoit encontre. En sa bouche un escript tenoit, Dont la *lettre* ainsi contenoit : ... (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 229). ...mais plus grant merveilles eurent de puseurs vers quy estoient escripts au desus de blanche couleur sur noire pierre. Et sachiés que la *lettre* disoit ainsi : "Moult fus ja pierre esmerveillable..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 924).

- "Dicton" : ...En faisant ce que dit la *lettre* Qui dit : "Se aucun veult faire guerre En ton royaume ou en ta terre (...), Nre le dois mettre a nonchaloir." (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 125).

III. - [Sens du texte, du propos ; savoir apporté par les textes]

A. - [Contenu, sens]

1. "Sens d'un dire, propos..."

- "Propos" : Verdier, c'est vous A qui ses *lettres* s'adressèt (Pipée R., c.1470-1480, 149).

- *Executer la lettre*. "Mettre en pratique la parole (de)" : ...on n'ose executer la *lettre* De Jhesuchrist, nostre sauveur. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 108).

- P. ext. "Sens, signification, interprétation de qqc."

. *Avoir belle lettre de qqc*. "Avoir la preuve de qqc." : ...tu me l'as ostée, Ma bourse ; j'en ay belle *lettre*. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 163). Et vit bien que c'estoit son maistre. Pensez qu'il en eut belle *lettre*, Car il parla lors a bas ton Et pour sa peine, sans riens mettre, Il eut quatre coups de baston. (Repues franchises K.V., c.1480, 128).

. *Connaistre à la lettre que*. "Acquérir la conviction que" : Quand il cogneut et perceut a la *lettre* que sa dame n'avoit loisir ne volonté de l'entretenir, il se bouta sur une couche (C.N.N., c.1456-1467, 253).

. *En ceste lettre*. "De cette façon" : [Le bûcheron frappe le mari] Tout se explicque en ceste *lettre*. Trottez, Noly, trottez, trottez (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 104).

2. "Ce que l'on dit, thème" : L'onnable patron et maistre Sur qui nous amenons la *lettre*... (Serm. Choppinerie K., c.1462, 155).

B. - "Savoir apporté par les textes ; culture, instruction" : Vous verrez ung homme bien saige, Esprovez de *lettre* et d'usage, Qui sera povre et soffraiteux. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 215). ...le souverain docteur, au quel en cas de *lectres* nul docteur ne se puet comparer (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 197). Et de *lettre* fu moult bien duis (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 84). Adjoustons aux louanges saint Pierre la profundesse de sa sapience par laquelle il congneut et confessa les secrez de paradis et de la Divinité. "Tu es, dit il a Jhesu Crist, vray Filz de Dieu". O quelle doctrine d'un qui estoit sans *lettre* et sans doctrine humaine ! (GERS., P. Paul, a.1394, 488). ...en ce toutesfois est singulier miracle, que sans miracle (que) tant et tel peuple et par telle maniere se soit soumis a ceste creance : riches [par] povres, grans clers par gens sans *lettres*, tirans par ceulz lesquelz ilz mettoyent a mort, et pour laissier joyes et plaisances, honneurs et delices acoustumez, et venir a labour, a tourmens et a mort (GERS., P. Paul, a.1394, 496). Alés sire evesque tondu, C'on

vous puisse desglavier ! Vous deussiez les gens advoyer, Et vous ne sçavés que vous dictes. Vous estes ung faulx ypocrite Et se n'a en vous sans ne *lectre*, Et Dieu avés fait a mort mectre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 229). Et pour cela, se j'ay failli, En quelque point, ou deffailli À translater mains clèremment L'original ensaignment, Ou mué le sens de la *lettre* Autrement qu'il ne déust estre, Ou escript en rude langage Par défaut de sens et usage, Je suppli, de cuer fléchissant (LA HAYE, P. peste, 1426, 164). Ha ! monseigneur, et qu'est cecy ? et ou sont voz *lectres*, voz grans honeurs, voz sciences et discrecions ? [De la femme d'un président de la cour des comptes à son mari qu'elle a surpris courtisant leur servante] (C.N.N., c.1456-1467, 119). ...indocte et sans *lettres* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 237). Cestui monstra bien par experience et par *lettre* qu'il est souverain astrologien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 83 r°). Cestui fut tenu le plus sage, tant en *lectre* que en sens naturel que l'on sceut. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 116 v°). Ainsi se meut question, comme à present, contre les astrologiens, mais il leur monstra bien qu'ilz estoient asnes et ebethés, et plus que ignorans et non congnoissans en *lettres*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 v°).

- *Par lettre*. "Par le savoir livresque" : Gallien dit que on ne peut dire par *lettre* la certaine quantité de viande, pour ce que nous devons aler a l'experiment, qui rectifie toutes choses (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 8).

- *Sans lettres*. "Inculte" : ...riches par povres, grans clers par gens sans *lettres*, tirans par ceulz lesquelz ilz mettoyent a mort (GERS., P. Paul, a.1394, 496). Sy ne sauroye reprendre ceulz qui dient que roy sans *lettres* est ung asne couronné. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 72). ...nous veons le plus communement advenir que le prince qui est le chief, mais l'ame, du corps politique, de la chose publique, est sans *lettres* et sans science. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 155).

- *Savoir lettre*. "Être instruit" : Si me semble que bon savoir Feroit des clers qui scévent *lettre* Se l'en y pourroit conseil mettre Ne garison. (Mir. st Sev., 1362, 191).

. *Savoir de lettre* : [Mon filz] Est assez grant pour concevoir Ce de quoy l'endoctrinerés : Pour ce dès ci l'en enmenrez, Car je vueil que sache de *lettre* (Mir. st Val., c.1367, 125).

. *Ne savoir lettre de qqc*. "Ne rien entendre à qqc." : De quoy se va elle entremetre Qui de clergie ne scet *lettre* (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 831). [v. 831] [R. M.]

LETTRÉ, adj. (lettré)

[T-L : *lettré* ; GD : *lettré* ; GDC : *lettré* ; AND : *lettré* ; DÉCT : *lettré* ; FEW V, 378b : *littera* ; TLF X, 1119b : *lettré*]

A. - "Couvert d'inscriptions" : Et Roulant l'assailli comme lyon cresté, Et reprint Durandal, le riche branc *lettré* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 193). Tant ala Baptamur qu'en le cambre est entrés, Et voit les deux barons tenir les brans *lettrés* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 660). ...le branc *lutrés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 290).

Rem. Ex. d'a. fr. et MILET, *Destruct. Troye*, c.1450-1453, 19477, ds GD IV, 763c-764a.

B. - "Muni d'une lettre royale"

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 258.

C. - "Qui est instruit" : ...Ne si n'est en droit point *lettrez* (Mir. ev. arced., c.1341, 125). Si vous mande (...) qu'avecques vous amenez De voz grans clers sages Juifs, Des plus *lettrés* et miex eslis (Mir. st Sev., 1362, 222). Sire, il n'est homme qui savoir Puist les choses qui

sont a estre, Ne lay ne cleric, tant soit grant maistre Ne bien *lettré*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 259). Il ne me souvient pas que, tant comme le bien commun et le bon gouvernement de l'empire des Romains a esté en vigueur, que les empereres, les princes et les dux aient esté non *lettréz* et ignorans de lettres. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 66). Et ce diz je maisement car lez prelas de nostre temps si ordenent indifferanment *lettraïés* et non *lettraïés*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 105). Recourons aussi aux Hystoires enciennes, et si pourrons voir quel proufist fust a Julie Cesar d'estre bien *lettré*, car il fust tel, et si grant en estude, que il fist plusieurs livres, et ditta epystres, et fust grant philosofe et grant legistre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 223). ...je me voeil, en aucune chose, aveques vous acorder, c'est assavoir que lez Roys et leur enffens devent estre *lettrayés* et amer lez Escriptions (Songe verg. S., t.1, 1378, 226). Et si leur promet toutevoye Qu'elle les mettra en la voye (...) Ou soient ou lay ou *lettré* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 94). De tieulx gens en y a a tas, Qui en povreté sont entrez Et mesmes de clerics bien *letrez*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 100). Celle dame, qui tant *lettree* Fu et fondee en grant science (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 282). De telz ordures [les escrocs, les voleurs, les histrions] te recullas, Labourre, faulches champs et prez, Sers et penses chevaulx et mulles, S'aucunement tu n'és *lectrez*, Assez araz, se prens en grez (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 131).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

- Prov. *Le roi non lettré est un asne couronné* : ...il disoit que roy qui n'est *lettré* est comme asne couronné (FOUL., Policrat., IV, 1372, 65). Bien sçavoit que le roy Salomon demanda sapience à Dieu ad ce qu'il peust mieulx gouverner son peuple ; aussi Helynant dit que le roy non *lectré* est un asne couronné. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 r°).

Rem. Cf. DI STEF., 771a, s.v. *roi*.

- Empl. subst. : Et, se par aventure il avient que aucun prince soit par aucune dispensacion pour le merite de sa tres noble vertu ou de son tres noble sanc, et qui pas ne soit *lettré*, il doit user du conseil de personnes bien *lettrees* - Glosa: et qui vivent du tout selon la doctrine des *lettrés* - a fin que ses besoingnes viengnent a bonne fin et a grant prosperité. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 65). [R. M.]

LETTRELLE, subst. fém. (lettre)

[T-L : *lettele* ; GD : *lettele* ; FEW V, 377b : *littera*]

"Petite lettre, courte missive" : Je ne met pas icy sa lettre, Que ce seroit trop long a mettre. De si petites *lettreles*, Ja soit ce qu'elles soient belles, Qu'a li tous les jours envoioie Et elle a moi, que vous diroie Dont cy mettre enhardir ne m'os ? Quar il n'i avoit que .II. mos, Et pour ce seulement m'en tais. (MACH., Voir, 1364, 200). Si advient que, pendant ce mal repris, ne sçay de quel aventure ne de quel lieu lui fut apportee [au roi de France] une petite *lettrele* faisant mension qu'il avisast devant ly et preist bien garde, car infailliblement sa mort estoit preparee en poison. Si s'en teut, durement merancolieux, et bouta dedens un trou de son pourpoint la *lettrele* sans s'en descouvrir a ame. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 308-309). [R. M.]

LETTRE, verbe (lettre)

[T-L : *lettre* ; GD : *lettre* ; FEW V, 378a : *littera* ; TLF X, 1119a : *lettre* (lettre)]

"Écrire, rédiger ; instruire" : Et qui est cil qui doit demander profession *lettree* et escripte et requerir de l'omme qui *lettre* ne scet et qui miex se cognoist en fait d'armes que en escripture de lettres ?

(FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 171). Litero (...) : *lettre*, instruire des lettres, assembler lettres (Aalma R., c.1380, 236). [R. M.]

LETTRIAGE, subst. masc. (lettriage)

[GD : *lettriage* ; *FEW V, 378a : *littera*]

"Document, écritures" (synon. *lettrage*) : ...par nulle quelconque remonstrance qu'on sace faire de leur fait, ne par *lettriage*, ne par preuve donnée, ne par obligation de propre main (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 39). ...et restituoient tout ce que avoient de *lettriage* du roy touchant ce (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 324). ...et est besoing que je habandonne toutes ces anciennetez, combien qu'elles sont dignes de memoiree et à la louange de voz ancestres et de vous, pour venir aux prochaines lignies cogneues et de bonne et prompte memoire, tant par cronicques, traictiez, *lettriages* [*litterages* ds GD V, 3c], mariages et autrement que l'on treuve tous les jours, pour la preuve de mon escript, comme aussy et mesmes par vives voix, tesmongnans aucunes parties de mon recit. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 26). ...les *lettriages* deschiréz et les previlièges casséz. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 292). [R. M.]

LETTRIER, subst. masc. (lettrier¹)

[GD : *lettrier*³ ; FEW V, 235b : *lectorium*]

"Lutrin, pupitre"

REM. Doc. 1413 ds *R. Ling. rom.* 54, 1990, 417 (*lettrier*). [R. M.]

LETTRIER, subst. masc. (lettrier²)

[*FEW V, 377b : *littera*]

"Celui qui écrit des lettres" : La *lettre* fist escrire per un boin *lettroier* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 965). [R. M.]

LETTRIER, adj. (lettrier³)

[GD : *lettrier*¹ ; *FEW V, 377b : *littera*]

"Qui contient les lettres, les épîtres"

REM. Doc. 1409 (*evangile lest[r]ier*) ds GD IV, 764c. [R. M.]

LETTRIL, subst. masc. (lettril)

[T-L : *lettril* ; GD : *lettril* ; FEW V, 235b : *lectorium*]

"Lutrin, pupitre" : Un *lettery* de bois, trois grans chandeliers de loton. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1377, 544). Ambo (...) : *pulpitre* ou *degré* ou *lectri* ou *jubé* (Aalma R., c.1380, 17). Legium (...) : *lecteri*, c'est *pulpites* (Aalma R., c.1380, 227). Un petit *leteril* [var. *letteril*] pour l'autel. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 352). C'est maistre Guillaume Cottin Et maistre Thibault de Vitry, Deux povres clerics parlans latin, Humbles, bien chantans au *lectry* [var. *letrin*], Paisibles enffans sans *estry* (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 24).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1402-1407 (Sarthe, *letteril*) et 1468 (Aube, *lettery*) ds GD IV, 765a. [R. M.]

LETTRIN, subst. masc. (lettrin)

[T-L : *letrin* ; GD : *letrin* ; FEW V, 235b : *lectorium*]

"Lutrin, pupitre" : ...nostre *lestrin* où nous lisons noz heures (Mand. Ch. V, D., 1376, 692). C'est maistre Guillaume Cottin Et maistre Thibault de Vitry, Deux povres clerics parlans latin, Humbles, bien chantans au *lectry* [var. *letrin*], Paisibles enffans sans *estry* (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 24). SCIENCE. (...) Il souffist : laisse l'estudie Ou affiert ou aloist l'estudie. PEUPLE. Madame, en lourdoys et en rude, Si peu que je sçay de latin, Si

chanté je bien au *lectrin* Quant ce vient a ung grant dimanche. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 48).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1389, 1400, 1454, 1478, 1488 (*letrin, letrin, leutrin, lieutrin*) ds GD IV, 765a-b. [R. M.]

LETTRON, subst. masc. (lettron)

[T-L : *letron* ; FEW V, 377b : *littera*]

"Marque"

REM. Fragment d'un Mystère du XV^e s. ds *Romania* 19, 272 (FEW). [R. M.]

LETTRURE, subst. fém. (lettrure)

[T-L : *letrëure* ; GD : *letreure* ; AND : *lettrure* ; FEW V, 378b : *littera*]

"Instruction, culture" : Ceulx donques qui par lor *lettreure* Tendent a avoir gloire vaine Ou a quelque chose mundaine Lor amour est fole et musarde, Et pour ce mie ne les garde Lor science d'iniquité, Quant a savour de charité N'ont ordené leur appetit (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 104). Quar, au jour d'uy, par faveur ou service deshonorable, par pris ou par priere, contre lez comandemens de Dieu, lez bons et souffisans clers mis arriere, sont lez ydiotes et sanz *lectreüre* auz dignitez de Sainte Yglise appellés (Songe verg. S., t.1, 1378, 19). Mez qui seront ceulx que nous metterons en leur lieux ? certes, bestes vestues, asnes defferrés, soient de Limoges ou d'Auvergne, de la Ricordaine ou d'autre partie de Guyenne, sanz *lettreüre* et sanz aucune discipline (Songe verg. S., t.1, 1378, 97). ...car, par celle meismes rayson par laquelle vous me dittes que il puist un, ou deux, ou plusieurs, faire clers, je diré que il puist tous ordener et faire clers, lettraïés et non lettraïés, car, ja soit ce que aucun sanz *lettreüre* ne doie mie estre ordené, toutevoies, si, de fait, il soit ordené, l'ordenance vault et tient (Songe verg. S., t.2, 1378, 85). ...appert manifestement cestui sage prince estre tres apriés, sage maistre et expert en ycelle science, laquelle la noblesce de son courage, par prudence de son adverti entendement, lui apprenoit naturellement, sanz autre estude de *lettreure* aprise en ceste partie, car sa personne gouvernoit par pollicie tres ordennée (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 52). Ne dirons nous semblablement de nostre roy, lequel, en son temps, nul prince n'ataigny en haultece de *letreure*, ne parleure (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 59).

- Prov. *Un roi sans lettrure est comme une nef sans avirons* : Et pour ce est il ailleurs escript que un Roy sanz *lattreüre* est comme une nef sanz avirons et come oysel sanz elles. (Songe verg. S., t.1, 1378, 223).

V. aussi *lettré* [R. M.]

LEU, adj. (leu)

[*FEW V, 309a : *licere*]

"Licite, autorisé" : *Licitus* (...) : *leuz*, licite, loissille (Aalma R., c.1380, 232).

REM. Part. passé de *loisir* ds lex. suiv. : Qu'ilz puissent et leur soit *leu* vendre leurs biens, en disposer, et faire tout à leur bonne voulenté (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1447, 524). ...il ne leur sera *leu* ne permis vendre ne eschanger... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 484). [R. M.]

LEUCHANDELLE, subst. (leuchandelle)

[*FEW II, 179a : *candela*]

[Plante] "Molène, bouillon blanc ou cierge de Notre-Dame" (synon. *vairbasce, flomon*) : Item por fi et por brokez ["hémorroïdes"] garir, R. fraisiers et *leuchandeuilhe* et broies

trè bin ensemble, se le meteis sor le dolour, si garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 201).

Rem. Le FEW cite « Mons *candeille de leu* » ; cf. aussi l'appellation *queue de leu* ds l'exemple cité sous *flomon*. [H. G.]

LEUCOFLEUMANCE, subst. fém. (leucofleumance)

[GD : *leucofleumance* ; AND : *leucofleumancie* ; *FEW VIII, 392a : *phlegma*]

MÉD. "Sorte d'hydropisie généralisée" : Et sont trois especes de ydropizie. La premiere est de la cause froide et la peut on appeller yposarca ou anasarca ou *leucofleumance* et est tout ung et est causee de sang froit fleumatique et aquatique et aussi avec tumeur de tout le corps et est vraye ydropizie (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5). Se c'est froidure et elle est conjointe a humidité, c'est *leucofleumancia* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5).

Rem. *Grant herb.* (Nyverd.) et *Jardin de santé*, c.1500 (*leucofleumance*), ds GD IV, 765c. [C. T.]

LEUCOPHAGE, adj. (leucophage)

[FEW, Ø gr. *leukos*]

Sauce leucophage. "Sauce blanche" : ...[tu mangeras les truites] a saulse *leucophage* bien gingembree (CHRISTOL, Platine en françois, 1505. In : R. ARVEILLER, R. Ling. rom. 37, 1973, 500).

Rem. Cf. aussi lat. *leucozomus*, "à la sauce blanche", et *leucophaeus* "gris cendré". [R. M.]

LEUGNANT, subst. masc. (leugnant)

[FEW XXIII, 122a : o.i.]

["Redevance"] : Item l'usage des alozes pour les biens vacans, la lede, amendes et compositions, cens (...), *leugnant*... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 15). [R. M.]

LËUN, subst. masc. (lëun)

[T-L : *lëun* ; GD : *leun* ; AND : *leun*¹ ; FEW V, 246a : *legumen*]

"Légume" : ...feves, poiz, autres *leguns* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297). ...cosses de blez et de *lyens* (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 407).

- "Mets (au fig.)" : Or laissons donc ce perilleux *leun*, Desloyaulté, trahison et envie. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 144).

V. aussi *légume* v. Lexiques [R. M.]

LËUMAGE, subst. masc. (lëumage)

[T-L : *lëumage* ; GD : *leunage* ; FEW V, 246a : *legumen*]

"Légumes" : Et fu Ystrie trop greigneur qu'ele ne soit ore, et ele a devers septentrion Pannonie. Et la seconde Ligurie, et fu dite Ligurie pour ce que l'en y embloit les *leumages* (VIGNAY, Oisiv. emp. Gerner, t.2, a.1330, 52^oa). Si faisoit par devocion Porteur .III. sacz de *leüimages*, Pour departir es hermitages (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 278).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1421 (Fribourg, *lyonage*) et 1432 (Normandie, *lieumage*) ds GD IV, 766a-b. MONDEVILLE ds T-L V, 351. [R. M.]

LEUR, pron. pers. (leur¹)

[T-L : *lor*² ; FEW IV, 551a : *ille* ; TLF XI, 41b : *lui*¹]

[Pron. pers régime, atone, non "prédicatif", de la troisième pers. du pluriel] : ...et de en faire demande quant bon *leur*

sambleroit (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 19). ...cil du pais le *leur* deffendirent viguereusement (Bérinus, I, c.1350-1370, 123). ...ou, s'il ne le disoyent, que l'en le *leur* feroit dire par force (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 162). [R. M.]

LEUR, poss. (leur²)

[T-L : *lor*³ ; GD : *lor*¹ ; AND : *lur*¹ ; FEW IV, 551b : *ille* ; TLF X, 1122b : *leur*²]

A. - [Poss. clitique ("non-prédicatif", atone, antéposé) ; défini, comme l'art. *le*, et relationnel comme la prép. *de* (*leur bien* = "le bien d'eux") : les relations du "possesseur" (de troisième personne et du pluriel) à l'objet "possédé" correspondent aux relations que marque *de* (relation d'appartenance, de propriété ou qualité, de provenance, d'inclusion, de localisation, de comparaison, d'agentivité... ; v. *de*, en partic. III A 1)] : Jehan le Forestier, *leur* sergant... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). Toutes les quelles choses dessus esclarciees les diz clers notaires jurez nous rapporterent estre et avoir esté faites et dites en *leur* presence, en la maniere que dessus est contenu et esclarci. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 19). Pour *leur* anemi desconfire... (Dit prunier B., c.1330-1350, 64). Mais tote *leur* disputaison Doit cesser par ceste raison (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 85).

B. - [Empl. "prédicatif"]

1. Adj. poss.

a) *Un leur* + subst. : Loys le Gastellier, marchand esmollier, demourant aus Essars le Roy, en son nom et ou nom et comme procureur de Lorence, sa femme, aiant pover de faire ce qui s'ensuit, sicomme les notaires l'ont veu et *leur* est apparu par lettres procuratoires seellees du seel de la chastellerie des Essars le Roy qui seront incorporees au grossoier, et Guiot le Gastellier, filz des dis mariez, confessent avoir pris, prennent et retiennent pour *leur* evident prouffit etc., a la vie d'eulz trois et du seurvivant et un [an] aprez le plus vivant d'eulz trois, de religieuses personnes et honnestes l'abbé et couvent de l'eglise Saint Magloire de Paris, un *leur* manoir et ses appartenances (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1376, 464). ...elle a ouvert un *leur* coffre, et en ycellui a prins plusieurs aneaux d'or et autres choses (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 195). ...en la compaignie d'un *leur* maistre, marchant de pourceaux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 292). ...et illec prindrent accord d'aler le landemain en la ville du pont de Chalenton, veoir un *leur* ami que yceulx deux compoingnons disoient avoir audit lieu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 455).

b) *Le leur* + subst. : ...et les autres compoingnons vendirent le *leur* blé ne scet où ne à qui. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 512).

Rem. Doc.1373 (*vendre les leurs choses*) ds GD V, 31c.

- *Cest leur* + subst. : ...comment ceste *leur* joye impareille continuer se pourroit seurement (C.N.N., c.1456-1467, 92).

c) [Comme attribut] : ...mais la tiennent les Anglois, lesquelz l'occupent et l'ont conquestee, et dient qu'elle est *leur* (JUV. URS., Loquar, 1440, 431).

2. Pron. poss. *Le / la / les leur(s)*. "*Le / la / les leur(s)*" : ...noz efforts ne nous vaudra rien contre le *leur*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 123). ...il ordenerent *leur* bataille et se tindrent ilecquez et lessierent espace aus Romains pour rengier la *leur* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 37.3, 67). ...et, quant ilz s'esforcent de amender les erreurs d'aultruy, ilz moustrent les *leurs* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 127). ...ce n'est riens de no ["notre"] pooir Contre le *leur* (MACH., P. Alex., p.1369, 107). Ces gens approuchierent et se logierent ce joedy assez près l'un de l'autre et, à

ce qu'il apparut, les Alemans savoient trop mieulx le convenant des Brabanchons que on ne sceust le *leur* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 164). ...et lui prions qu' il nous pardonne noz meffais ainsi comme nous pardonnons a noz malfaiteurs les *leurs*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 14). Nostres rois est jones, et aussi est le *leur*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 207). Et vinrent li François as logeis et trouverent que on estoit moult ensonnié de remettre a point tentes et trefs, et de faire novviaux logeis de fuellies, et de envoier as pourveances a Rennes et sus le plat pais, car les *lors* estoient moult admagies. (FROISS., Chron. D., p.1400, 517). ...les ennemys du roy estoient les *leurs* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 320). ...ce a esté ung fort honnorable et uny mariage que le *leur* (COMM., III, 1495-1498, 286).

3. [Empl. de nominal]

- *Le leur*. "Ce qui est à eux, leur bien" : Vezci tout quanque j'ay de bon. Que je met en vostre bandon. Aussi com li autres ont fait Le *leur* (Mir. emp. Julien, 1351, 190). Maistre, avecques ces abbaies, Trouverons nous bien, par ces villes De ces villains riches a milles Qui le *leur* n'osent desploier (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7). Et pour ce, et pour telle incidence et aventure qui pooit venir et escheir ou commencement de la saison, furent condempné à desemperer et abatre tous petis fors, eglises et manoirs que voz gens fortifioient, où ilz se vouloient requueillir et mettre le *leur*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 92). La fault deux ou trois mois attendre Ainçois qu'om puist avoir denier, Et quant ce vient au derrenier Qu'ilz aront le *leur* despandu, Adonc *leur* sera respondu Tout a plain : Vous n'en avez rien ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 154). Et les povres gens dou pais de Hainnau, liquel avoient perdu le *lor* a ce commencement par la gerre et ars lors hostels et lors maisons, s'aherdirent au labourer et au gaegnier dou nouvel. (FROISS., Chron. D., p.1400, 459). Qant chil de Langho veirent que il averoient l'asaut, si se doubterent de tout perdre, et se rendirent salve le *lor* et lors vies. (FROISS., Chron. D., p.1400, 606). ...ilz ont le *leur* despendu Ou par mescheance perdu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 84).

- *Les leurs*. "Leurs proches" : Les blans armez d'aultre partie Choisirent en lour compaignie Quatre des *leur* semblablement Qu'il envoierent ensemment Pour respondre a ceulx qui venoient De ce que demander vouloient. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 79). ...eulx et les *leurs* avoient tousjours gouvernéz la maison d'Arragon (COMM., III, 1495-1498, 98). ...et *leur* laissa plus de trente places pour eulx et les *leurs*. (COMM., III, 1495-1498, 137). [R. M.]

LEURDIT, adj. (leurdit)

[FEW IV, 551b : *ille* ; FEW III, 67b : *dicere*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

LEURIEUL, subst. masc. (leurieul)

[GD : *leurieul* ; FEW XXV, 967b : *aureolus*]

"Orgelet" : Pour le premier chappitre de mon euvangile, je vous assure que pour pissier entre deux maisons ou contre le soleil, on en gaigne le mal des yeulx qu'on appelle le *leurieul*. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 95). La .XXXIIIJe. euvangille. Pour pissier entre deux maisons, on en gaigne le mal des yeulz que l'en dist le *leurieul*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 127).

REM. Peut-être à rapprocher de *hordeolus* (FEW, n.37). [R. M.]

LEURRE, subst. masc. (leurre)

[T-L : *loirre* ; GDC : *loirre* ; AND : *lure*¹ ; FEW XVI, 485a : **lôbr* ; TLF X, 1125a : *leurre*]

A. - "Morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, auquel est attaché un appât et qui est jeté à l'oiseau de proie pour le faire revenir" : Laissez aler l'oïzel dont j'ay grant desirier : Je le feray au *loirre* devers my ariver (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 746). Lors le traite amiablement Li contes et tresdoucement ; Il le conjoit, il l'aplanie, Il li fait chiere si treslie Que li faucons bien appersoit Que son service en gré resoipt Et qu'il a bien fait la besongne. Lors faut que li contes li dongne Le cuer de l'oïsel, c'est sa chasse, C'est ce pour quoi il vole et chasse. (Ainsi le paist, ensi le lurre Dou cuer de l'oïsel sur le *lurre*.) (MACH., Voir, 1364, 726). "Je perdray mon faucon, dont je averai grant anoi, ne je n'ai *loire* ne ordenance dont je le puisse reclamer." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 257). Item, tercelet d'esmerillon est le masle et l'esmerillon est dit le fourmé et est la fumelle, et volent ensemble et sont reclamez au *loirre* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 166). [Autre ex. p.168] ...ung autre petit *leurre* (Comptes roi René A., t.3, 1476, 277).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 102 ; 282.

- *Oiseau de leurre*. "Oiseau qu'on rappelle au leurre" : ...tourez et vervelles d'argent dorées et esmaillées aux nom et armes de MdS que ou mois de décembre icellui MS a fait prendre et acheter de lui pour sesdits oyseaux de *loire* (Comptes Lille L., t.1, 1421-1422, 192).

B. - P. métaph. "Leurre (pour dresser ou pour tromper)" : Amours fait puis soigneux et diligens [les jeunes gens] (...) Si les muë, amaigrit et affame, Puis au *loirre* les affaict et reclame A obeïr au vouloir de leur dame (CHART., D. Fort., 1412-1413, 173).Il accomplira mon plaisir. Tel le feray qu'il ne faudra Jetter le *loirre* ne crier. A ung jet d'oëul il m'entendra. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 136). Ce sembleroit oysiau ou beste qu'il faulsist reclamer au *loirre*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 115).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 148 (T-L V, 612). [R. M.]

LEURRÉ, adj. (leurré)

[AND : *lurer*]

Leurré de. "Instruit, expérimenté en ce qui concerne" : Preux et hardis, en armes deligens, Promps en bataille, *leurrez* des faitz de guerre (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 116). [A. B.]

LEURRER, verbe (leurrer)

[T-L : *loirrier* ; GD : *loirier* ; GDC : *loirrer* ; AND : *lurer* ; FEW XVI, 485a : **lôbr* ; TLF X, 1125b : *leurrer*]

A. - "Faire revenir (un faucon) au leurre" : ...l'ung de ses faucons se mist en l'air, et ses fauconniers aprez pour le *loirrer* (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 139). Lors le traite amiablement Li contes et tresdoucement ; Il le conjoit, il l'aplanie, Il li fait chiere si treslie Que li faucons bien appersoit Que son service en gré resoipt Et qu'il a bien fait la besongne. Lors faut que li contes li dongne Le cuer de l'oïsel, c'est sa chasse, C'est ce pour quoi il vole et chasse. (Ainsi le paist, ensi le *lurre* Dou cuer de l'oïsel sur le *lurre*.) (MACH., Voir, 1364, 724).

- [Cont. métaph.] : Beau crier aura et *leurrer*, Chemin de Plaisant Vent tendray, Quant [commenceray a voler...] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 331).

B. - "Dresser (l'oiseau de proie) ; p. ext. dresser, instruire"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis* T., c.1354-1377, 94, 12 (cf. gloss.) ; LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, 5828 ; 10882...

- Au fig. *Leurré de*. "Instruit au sujet de" : Preux et hardis, en armes deligens, Promps en bataille, *leurrez* des faitz de guerre (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 116).

C. - Au fig.

1. "Attirer (sans nuance péj.)"

Rem. CHART., *L. Dames*, 1416, 247 (v.1653).

2. "Leurrer, tromper" : Car Amours *loirre* Les cuers comme faucon au loirre, A qui l'en fait souvent a croire De donner ce qu'on veult accroirre (CHART., *L. Dames*, 1416, 247). ...semble que le bon plaisir du Roy soit de despescher les ambassadeurs qui sont icy, leur remonstrant l'amour qu'il a tousjours eue audit duc et les parolles que lui ont rapportés de par lui, lesquelles ne sont questions, et qu'il cognoisse qu'il ne l'a servy que d'abusions et n'a charché ne charche que de *leurrer* [leur[er]] temps (Roi René vie L., c.1462, 296).

V. aussi *loirier* [R. M.]

LEURSEMENTE, subst. (leursemente)

[*FEW XVI, 486a : *luchs* (?) (?)]

"Loup-cervier, lynx" : Donc, qui auroit la veue comme a li fains que on appelle autrement *leursemente* [*leucsemente* ?] qui voit par my un mur tout oultre, il verroit appertement que un beau corps n'est que un blanc sac plain de fiens puant (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 1149). [R. M.]

LEUT, subst. masc. (leut)

[GD : *leut* ; FEW XIX, 195b : 'ud]

"Embarcation de faible tonnage, tartane" : A Jehan Sallon, baillé VII f., par le commandement de monseigneur, pour les despens de lui et des gens de marine, qui amenèrent de l'Isle à Tharascon, le *leut* de mondit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1451-1480, 54). ...chacune année pirates et coursaires de mer, avec galées, galiotes, brigantins, *lucs*, caravelles (...), envahissent les ports (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1456, 401).

REM. Doc. 1459 (*luts*) ds GD IV, 766c.

V. *luth* v. Lexiques [R. M.]

LEUZET, subst. masc. (leuzet)

[GD : *leuzet*]

"Branche d'un chandelier"(GD)

REM. Doc. 1434 (Valenciennes, .V. *candeliers de keuvre a doublez leuzes*) ds GD IV, 767a. **Luiset* (cf. *keuvre* "cuivre") ? "Cierge" ? FEW V, 430a : *lucere* ? [R. M.]

LEVABLE, adj. (levable)

[T-L (renvoi) : levable ; GD : *levable* ; AND : *levable* ; FEW V, 280a : *levare*]

A. - [D'une redevance, d'un impôt] "Exigible" : ...cinq cens livres de rente en France et en Normandie, a estre assises a la coustume de ceuls pays ou valantes et *levables* chascun an (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 66). ...quarante livres de rente *levable* par chacun an (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 76).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1332, 1340, 1352, 1391, 1495 ds GD IV, 767a.

B. - "Qui s'élève contre qqn" : Qui d'orgueil fait son cuer lever, Dieus contre luy se fait *levable* (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 25). [R. M.]

LEVADE, subst. fém. (levade)

[*FEW V, 269a : *levare*]

Région. (Provence) "Digue" : ...au regart des euvres necessaires à faire à la reparation, soustenement et melioration dudit port d'Aiguesmortes seulement, soit à renouveler les *levades* et robines... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1416, 381). [a. prov. *levada* "digue", FEW] [R. M.]

LEVADISSE, adj. (levadissee)

[FEW V, 270a : *levare*]

Région. (Provence) "En manière de pont-levis" : Et au chief de cest talu est ung beau jardin en le quel a une belle fontayne et de cestuy jardin puet l'on entrer sur le chief de le ditte tour du molin a une planche *levadissee*. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 78).

REM. A. prov. *pont levaditz* (FEW). [R. M.]

LEVAGE, subst. masc. (levage)

[GD : *levage* ; AND : *levage* ; FEW V, 280a : *levare* ; TLF X, 1126a : *levage*]

"Levée d'impôt" : ...et pour ce, telles mutacions disans, es revenues du prince et des nobles, et les pensions et gaiges annuelz, les *lievaiges* et les sentiers et choses semblables, ne se pevent bien ne justement taxer ne payer (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXI).

- REDEV. "Redevance prélevée par le seigneur sur les marchandises qui ont séjourné huit jours dans son fief pour y être vendues ou qui sont en instance de transport vers un autre endroit" : ...le *levaige* des denrées qui ont séjourné par huit jours et huit nuytz vendues ou autrement transportées en autre main, levées et emportées hors icelui fief (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 395).

REM. Doc. 1404, 1456, 1481 et 1486 ds GD IV, 767a-b. [R. M.]

LEVAILLES, subst. fém. plur. (levailles)

[T-L : *levailles* ; GD : *levailles* ; FEW V, 275b : *levare*]

"Relevailles" : ...ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je avroye point de robe a mes *levailles*, mais j'en suy bien loing, et auxi il ne m'en chault, et suy d'acord de lever demain et aille come aller pourra ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 23). Les commeres viennent et se font les *levailles* belles et grandes. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 66).

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 354. Doc. 1456 (*levailles de couche*) ds GD IV, 767b. [R. M.]

LEVAIN, subst. masc. (levain)

[T-L : *levain* ; GDC : *levain* ; AND : *le vein* ; DÉCT : levain ; FEW V, 266b : **levamen* ; TLF X, 1126a : *levain*]

A. - "Levain" : ...il consacra de pain alis, et non mie de pain a *levain* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 496). ...il se dit en proverbe, et les sains docteurs le conforment, que un pou de ferment, c'est assavoir un pou de *levain*, s'il demeure longuement en la paste il courrompte toute la mace (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 284). Pour faire .IIII. septiers de boullon il couvient avoir la moictié d'un pain brun de denier, de *levain* levé de trois jours, item , de son le quart largement d'un boissel, et mectre .V. septiers d'eau en une paelle (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394,

264). ...et qui y mectroit *levain* de pain, au tant vouldroit pour saveur, maiz la couleur en seroit plus fade (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264). ...que le pain doit estre fait au *levain*, comme veult Galien au premier livre des Elemens quant il dit : le meilleur pain pour digerer est celluy qui est bien fermenté et qui est cuyt au four de chaleur atrempee (Rég. santé corps C., 1480, 61).

- P. méton. "Pâte, gâteau" : LA MÈRE. (...) Vostre mari sera il quites De ses flamiches ? LA FILLE. De voz *levains* ne de voz miches Ne scé que vous dites, ma dame (Mir. chan., c.1361, 176).

- P. métaph. : Jhesucrist est immolé non mie ou *levain* de nequice et de malice, mais en pain alis de sincerité et de verité. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 497).

B. - Au fig. "Tout ce qui est capable d'exciter, d'aviver (les sentiments, les passions, les idées...), ferment, germe" : Prenons, dist il, nostre refection non pas en *levain* de malice et de iniquité, mais ou pain de pureté et de verité (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 374). Car tuit tenoient du *levain* Du pechié de leur premier pére (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 267). Et vault autant à dire en moralité : expurgez le vieil *levain*, c'est à dire la vieille corruption de péché, afin que vous soiez nouvelle conspersion, c'est à dire par bonnes oeuvres et bonnes vertus (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 19). [R. M.]

LEVANT, subst. masc. (levant)

[T-L : *levant* ; GDC : *levant* ; FEW V, 275b : *levare* ; TLF X, 1127a : *levant*]

I. - "Position debout"

- *En son levant*. "Debout" : JUDAS en son *levant* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 120).

II. - "Côté de l'horizon où le soleil se lève, est" : ...un grant vent devers *levant* Sourdi (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 162). ...Quant en quelque chambre voulez adouber lit ou couche a dormir, mettez le dossal vers midi affin que, se quelque patient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin, le air de *levant* et ponent qui sentent ayr de montaignes et de fontaines (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 140). ...que avons l'Itallie et l'Espagne et Castelloigne du costé de *levant*, et Angleterre et ces partyes de Flandres et de Hollande vers le ponant (COMM., II, 1489-1491, 38).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. GDC et TLF.

- (*Vent de*) *levant*. V. *vent* "Vent d'est"

Rem. Doc. 1343 ds GDC X, 75b.

- *Le Levant*. "L'Orient" : ...car j' avoit veu en *Levant* ce que l'on peut veoir de toutes especes de perrerie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°). [R. M.]

LEVATIF, adj. (levatif)

[T-L : *levatif* ; *FEW V, 283a : *levare*]

"Propre à faire lever (la pâte) (?)" : Vache, puis qu'ele a eu veel, Son lait est meilleur et plus bel. Lait de nature humectative Est, incisive et *levative*. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 100). [Seul ex.] [R. M.]

LEVATION, subst. fém. (levation)

[T-L : *levacion* ; GD : *levation* ; AND : *levacion* ; FEW V, 270b, 283a : *levare*]

LITURG. "Moment de la messe où le prêtre élève l'hostie, élévation" : ...dous torches de cire ou plus à la *levation* ou Sacrement pour ardre environ le corps de chescun deffunc (Cartul. Laval B., t.2, 1348, 225). ...ilh oyt soneir la clokette delle *levation* en la capelle do chasteal de Warfezéez (HEMERICOURT, Miroir Hesb.

B.B., 1353-1398, 8). Et se puet dire que en ceste foire mauldite n'a point de repoz ne de respiracion se n'est tant seulement quant le saint sacrement par le prestre qui celebre se lieve. Et tantost que le calice est remis sus l'autier apres la *levacion*, tantost la foire commaince. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl*. C., t.2, c.1386-1389, 253). ...une messe de requiem à l'autel de la Croix oudit couvent, aprez la *levacion* du sacrement de la grant messe, pour le salut de l'ame de feu monseigneur le duc Jehan (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 482). Il pourra dire la messe toute, mais il ne consacra point. Puis quant se viendra a la *levacion* du corps de Dieu jusques a la poitrine seulement, il doibt venir dessus son chief ung tourbillon de feu subtillement fait sans toucher à sa teste (LA VIGNE, S.M., 1496, 473). [R. M.]

LEVATOIRE, subst. masc. (levatoire)

[T-L : *levatoire* ; GD : *levatoire* ; FEW V, 270a : *levare*]

MÉD. "Levier" : ...deschasse la racine de la dent a l'environ (...) et après tu la pranderas avec les tenailles et l'arache et tire hors avec ses racines ou avec tenailles semblables a celles avec lesquelles les tonneaux sont liez ou la esrache avec *levatoire* simple ou forché. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

Rem. MONDEVILLE ds T-L V, 355.

V. aussi *leveur*² [C. T.]

LEVE, subst. fém. (lève¹)

[T-L : *leve* ; GD : *lieve*¹ ; FEW V, 280a : *levare* ; TLF X, 1128a-b : *lève*]

A. - "Levée (d'un impôt) ; impôt" : Item, j'ay *lieve*, et perçois chascun an III songnies sur III maisons et sur les appartenances seans en la ville de Viviers (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 567). À Guillaume Bay et Guerart Le Hamere, commiz et instituez à la garde de la *lieve* du franc molage à Harlebeque, qu'ilz doivent garder à pié, pour leurs gaiges qui sont de 20 livres et une robe de 60 solz chascun an (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 192). ...lad. *lieve* d'icelle taille (Entrées roy. G.L., 1476, 227).

Rem. Doc. 1408 (Rethel, *lieve* "impôt") ds FEW.

B. - A *leve*. "Selon une mesure levée sur qqc., prélevée sans être comble (?)" : ...I petite escullee de froment a *lesve* et demy grande escullee au comble. (...) II escullees l'une a *lesve* et l'autre au comble. (...) III escullees grandes au res valant I quart de froment au res et V petites esculle[e]s au res et a *lesve* [,] I quart a *lesve* et III petites escullees au comble (qui font) I quart froment. (Comptes Lamballe C.-L., 1419-1420, 313). [R. M.]

LÈVE, adj. (lève²)

[Ø]

Latinisme. "Rapide" : Que maudit soit celui par qui Mort lye En si jeune aage et croissance premève Ung des beaulx filz que, puis Adam et Eve, Fust veu ne sçeu, et qui d'entente *lève* A soustenir ung chacun fut engrant (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 396).

REM. HUG. V, 3a cite cet ex. en glosant : «(?)». Peut-être de *levis*, léger, facile». [A. B.]

LEVÉE, subst. fém. (levée)

[T-L : *levee* ; GD : *levee* ; GDC : *levee* ; AND : *levé* ; FEW V, 269a, 280b : *levare* ; TLF X, 1129a : *levée*]

I. - [Idée de mouvement vers le haut (idée de lever qqc. ou de se lever ; ce qui est levé)]

A. - "Mouvement vers le haut" : Puis sailli jus la beste en faisant grant crie, Et barbete menu, puis reprunt sa *levee*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 26).

- "Lever (d'un astre)" : Il avint une matinée, Un po plus près de la *levée* Dou soleil que dou point dou jour, Que je fu la a grant sejour, Aussi comme jusques vers tierce Que li jours enterins se tierce, Qui en vuet faire .III. parties. (MACH., D. Aler., a.1349, 256).

- "Fait de lever qqc." : ...amendrir les parolles à l'issue de ta bouche en telle maniere que elles ne soient enflées ne decassées au parler trop resoinans ne de fiers voix, ne aspre à la *levée* des leuvres, mais entendans et formans bien perfectes, souefves et clers (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 167).

- À la *levee*. "Au moment du lever"

Rem. Renart *contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- Faire une *levee*. "Aller, se rendre"

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

- Au fig. "Fait de se relever" : Mais il furent poissant, s'ont tost fait relevee [var. leur *levee*] (Jour. Blaye alex. M., a.1455, 739).

B. - "Ce qui est levé, élévation de terre pour retenir les eaux d'un marais, remblai de terre" : ...ledit Jehan Paynnot, suppliant, pour avoir en l'année avenir de quoy nourrir son mesnaige, fist mettre et semer de l'orge sur les bossilz et *levées* qui sont à l'entour dudit pré. (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 49). Et au bout d'une *levee*, le long des prez et maretz, avoit une forte tour joignant ung pont, qui estoit le commencement du passage ou il y avoit quelque gens ytalliens qui gardoient le dict passage. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 293).

II. - [Idée de recueillir qqc.]

A. - "Récolte" : Si vous mandons et à chascun de vous, si comme à lui appartendra, et commandons que nostre presente grace vous tenez et faites tenir et garder enterinement, senz aucune chose faire au contraire, toutefois les *levées* et issues de la dite terre demouranz en la main des executeurs du dit cardinal (Doc. Poitou G., t.2, 1339, 161). ...pour cause des fruis et *levées* des terres de Windrout et de Mérendie en Flandres, desquelles la recreance fu japiecà adjudgée au dit de Laval, par arrest de Parlement (Cartul. Laval B., t.2, 1370, 272). Car, comme dit une loy, se un metaïer, ou celluy qui conserve un fons et qui prent lez fruis et lez *levees*, est despoulliez dez fruis, ja soit ce que il ne soit mie seigneur du fons, toutefois il doit estre restituez (Songe verg. S., t.1, 1378, 270). Si les héritaiges venduz sont terres labourables qui aient esté cultivées, labourées et ensemencées par l'achateur, il est au choix au lignaigier de païer les labours et de prendre la *levée* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 546).

B. - "Prélèvement, revenu" : ...par menues *levees* est souvent l'heritage païé et despendu (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 233).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 16.

- "Collecte de l'impôt" : "Et ont li officier dou prince si sourmonté toutes gens, en Poito, en Saintonge et en le Rocelle, qu'il prentent tout en abandon, et y font si grans *levées* que nulz n'a riens au sien." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 92). Or, s'aviserent les compaignons (...) quant ilz sceurent que les forageurs chevauchioient ainsi follement sur le pays, que ung jour ilz seroient au devant et leur feroient paier une fois pour toutes les prises et les *levées* que ilz avoient fait ou pays. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 312). ...nous voulons avoir compte (...) et volons savoir que le vostre est devenu, et les grans *levées* qui ont esté faictes depuis IX. ans parmi le royaulme d'Angleterre, où elles sont contournées. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30). "...Et

chacun an desdictes debtes du roy, lesdiz chevetaines du roy feront une grosse *levee*, de laquelle les vaillans hommes d'armes qui l'ont servi en l'ost et leur doit on assez, n'en aront pas ung denier." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 521). ...combien que maistre Jehan du Chastel ait esté pourveu à l'archevesqué de Vienne par nostre saint Père, apprez la resignacion d'icellui archevesqué faicte par le derrenier archevesque de ladicte eglise, et par ce y ait bon droit et n'y ait point de compeditteur, neantmoins, icellui du Chastel n'a peu joyr d'icellui archevesquié par l'empeschement que lui a esté fait et donné par l'ordonnance de mondit seigneur le Daulphin ; mais qui plus est, il en a prins et fait prendre les *leveez*, ufruis et revenues, et d'iceulx dispozé à son plaisir (Doc. 1452. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 431-432).

III. - [Idée d'assaut, d'attaque]

- ART MILIT. *Faire une levee*. "Livrer un assaut" : Et aprez ce qu'il a fait une grande *levee*, il remire et ymagine son fait : il voit ses gens les ungs mors, les autres navrez, espouentez ou fuians au plus fort, il s'en fuit aussy (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 130). Messeigneurs, on m'a rapporté Et est commune renommee Que les François si ont esté Es Anglois faire une *levee*, Et que de fait qu'il ont chassée Leur armee jusques a leur parc. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 338). Quant a moy, je suis content De fournir la premiere armee Et aller frapper sur Orleans, Faire la premiere *levee*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 400).

- *Levee de bouclier*. V. *bouclier* "Démonstration d'hostilité" : LE BERGIER. (...) Il m'a parlé de vous, mon maistre, Je ne sçay quelle adjournerie... Quant a moy, par sainte Marie, Je n'y entens ne gros ne gresle. Il m'a broullé de pelle mesle De brebis a... de relevee, Et m'a fait une grant *levee* De vous, mon maistre, de boucler ["et il a fait contre moi, de votre part, mon maître, une grande levée de boucliers" (Ed.)]. (Path. D., c.1456-1469, 140).

- Au fig. [À propos d'une chose abstr.] *Faire une grande levee*. "Appeler bruyamment, faire aller qq. part, faire venir" : LUCIFFER. (Il se monstre et tous les deables sortent d'enfer comme il appartient.) Quelle deablese, Fortune, as tu trouvee, Toy qui m'as fait une si grant *levee* ? Qu'as tu mengé ? Dont grant deable viens tu ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 476). [R. M.]

LEVEMENT, subst. masc. (lèvement)

[GD : *levement* ; AND : *levement* ; FEW V, 278b : *levare* ; TLF X, 1133b : *lever*¹ (*lèvement*)]

Levement du siege. "Action de lever, d'abandonner le siège d'une ville" : ...au *lèvement* du siège que tenoient naguères devant la ville d'Orléans les Anglois (Cartul. Laval B., t.3, 1429, 80). [E. P.]

LEVER, verbe (lever)

[T-L : *lever* ; GD : *lever* ; GDC : *lever*¹/*lever*² ; AND : *lever*¹ ; DÉCT : *lever* ; FEW V, 267b : *levare* ; TLF X, 1130a, 1134b : *lever*¹/*lever*²]

I. - Empl. trans.

A. - [Idée de mouvement vers le haut d'un objet qui préexiste]

1. *Lever qqn*

a) "Relever qqn, faire se relever qqn (en partic. une personne agenouillée par respect)" : Si me mena d'encoste li, Mais onques puis n'i ot celi Qui fust a sis has pres de nous, Puis qu'il m'ot *levé* de genous. Si me mena, tout en parlant, Moul longuement, et en alant Me demanda dont je venoie Et que la cause de ma voie Voloit savoir sans couverture (MACH., F. am., c.1361, 187). [La

reine] *Le lieue* ["fait signe à la jeune fille agenouillée de se relever, la fait se relever"] et avoech soy l'enmainne En ses cambres (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 184). Adonques l'ont pris bellement Li doyr roy et le *lievent* sus. En li *levant*, li dist Artus : ... (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 232). ...il racompta bien au long tout le mistere, en leur priant qu'ilz le *levassent* et en son hostel le vouldissent rendre (C.N.N., c.1456-1467, 63). La pucelle se agenoilla et moult humblement le mercia, mais il la *leva* bien tost (Jehan de Paris W., 1494-1495, 88).

- *Lever qqn (en l'air)*. "Soulever qqn" : L'EVESQUE. (...) Mais il fault que vous me portez Come evesque nouviau sacrez Jusqu'au moustier. (...) SECOND CHANOINE. C'est fait ; il est *levé* : mouvons Touz ensemble aviséement. (Mir. ev. arced., c.1341, 128). Pour ce Herculles, par argumens astrologaulx, le *leva* et garda de cheoir à terre et le vainquit, c'est à dire qu'il le *leva* en l'air par contemplacion et par argumens et lui fist laisser les choses terrestres, et pour ce fut il vaincu honnorablement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 r°).

- *Lever un cheval*. "Faire se dresser le cheval sur les pattes de derrière" : Car telz poulains versent et verseront Euls et touz ceuls qui les *lievent* premiers, Si qu'a la fin les couls se casseront (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 96).

- *Lever (un enfant) sur les / aux fonts de baptesme / des fonts*. "Tenir (un enfant) sur les fonts, le baptiser" : ...as sains fons vous ["vous vous"] ferés *lever* et baptisier (Tristan Nant. S., c.1350, 98). Puis que je fu *levez* de fons Je ne vy chose si diverse (TAILLEV., Dial. voiage St Glaude D., c.1430, 56). ...il est nagaires venu par devers MS, en la dite ville de l'Escluse, lui requerre de faire *lever* de par luy ung sien enfant sur les fons de baptesme (Comptes Lille L., t.1, 1448-1449, 394). ...Marc a espousé Berthe, et Lothaire Thebergue. En aprez Lothaire a *levé* de saints fons le filz de Marc et de Berthe. (Sac. mar., c.1477-1481, 56).

• *Lever (un enfant)* : DIEU. Mére, on l'appellera Sauveur, Pour ce que par vous est sauvez. Entre vous deux le *levez*. (Mir. enf. diable, c.1339, 51). ...Qu'elle vouldist bien estre baptisee et *levee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 88). ...C'on ait avant mon fil bautisié et *levé* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 47). Et l'oste comptat a la royne le fait du roy qui avoit *leveit* son enffant et le don qu'i luy avoit donneit (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 134). [I. 4351] ...la duchesse de Bourgongne s'acoucha d'un filz en la ville de Gand, le quel fu *levé* par le cardinal de Wincestre, anglois, et les contes de Saint Pol et de Ligney, frères. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 49).

Rem. DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 147.

- *Lever en haut / lever amont* (l'âme) : Orgueil y entre a tout la massue de presumpcion, *lieve* l'ame en hault, puis la fiert ou front, et gette contre terre. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). L'ange Gabriel te dira Quant ton ame despartira De ton corps et sera *levee* Ou ciel amont (Trespasement N.D. G., 1484, 511).

- [Du Christ] *Lever (un mort)*. "Ressusciter" : ...quant le Ladre tenoit Que hors du monument *leva*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 100). ...faire par son auctorité de chascune personne ou creature tout ce qu'il veult, contraindre la volenté de l'homme, susciter les mors en ung signe et *lever* ou mouvoir de l'ueil, entrer subtilement en l'essence de l'homme, pardonner les pechiéz, donner et infondre grace, garder le corps estant en feu perpetuel ardent. (Somme abr., c.1477-1481, 149).

- *Lever Dieu*. "Élever l'hostie" : ...après ce que l'on aura *levé* Dieu de la grant messe parrochial. (Journal Dupré L.B., 1418, 33).

Quand il eut *levé* Dieu et calice (...) il appella son clerc (C.N.N., c.1456-1467, 447).

. Inf. subst. "Moment où le prêtre élève l'hostie, Élévation" : Et quant le matin fust venu, eulx estans a la messe, au *lever* du corps nostre seigneur, tous deux firent a Dieu devottement priere qu'il leur demonstret qui ce ladre estoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 167).

b) SPIRITUALITÉ. [Le compl. désigne une partie spirituelle de l'être] "Élever (l'âme, la pensée...)" : ...point ne feroient tant qu'elle [l'âme endurcie] laissast sa mauvaise coustume, qu'elle *levast* son cuer a Dieu, que elle issist hors du sepulcre et de l'abhominable ordure de pechié. Riens n'y valent douces paroles pour l'amolir, ne dures pour la rompre ou flechir, car elle est sourde a tous biens (GERS., Purif., 1396-1397, 66).

- En partic. [Dans le courant de Saint-Victor, désigne le 2^e degré de la contemplation] : ...et *leueras* ta pensee a mediter en humilite lestat de nature humaine qui a este nauree de pechie ainsi quil a este dit. (CIB., p.1451, 187). Tiercement la pensee ou lame contemplatiue est *leuee* sur soy et alienee de soy mesmes par grandeur de iocundite et de exultacion desperit (CIB., p.1451, 191). Et se nous nous rendons dignes de lamour de nostreseigneur en si grant degre, il nous enluminerait par aenture nos intelligences de si grant clarte et enyurerait et embraserait le désir de nos cueurs sur nous de la suauite et grant douceur de sa bonte laquelle nous *leuerait* en raiissement de pensee en parfaite contemplacion. (CIB., p.1451, 192).

c) Au fig. "Élever qqn" : Il [le roi Pierre] fu si vaillans, c'est la somme, Que ce sera honneur et preuz S'il est mis avec les IX. preus (...); Et Mars l'avançoit et *levoit*, Dont moult souvent s'aloit combatre, Qu'il en trouvoit C. contre quatre, Et s'avoit victoire et honneur, Si que, signeurs, se je l'onneur, Vous n'en devez avoir merveille. (MACH., P. Alex., p.1369, 274). *Levez* est qui s'umilie (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 75). C'est le Temps qui les chetifs *lieve* Et, a la fois, les *levez* ["ceux qui ont été élevés"] griefve (Abuzé D., c.1450-1470, 42). ...il vous souviene du dit de Senèque en son darrain livre des Benefices (...) ou il dit de ceulz qui sont *levez* es haulz estas, qu'i n'ont de rien plus grant besoing fors que on leur die verité (LA SALE, J.S., 1456, 47).

Rem. Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 9, v.747.

- *Lever qqn jusques aux nues* : Tout le conseil et la greigneur partie des senateurs loerent son jugement et le *leverent* par parolles iusques aux nues et la vertu de son courage et la vaillantise. (Faits Romains M., c.1400-1500, 104).

- Part. passé en empl. adj. "Noble, puissant" : Tu vis Engueran de Margny, Qui fu si grant et si *levés* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 30).

2. *Lever qqc.*

a) "Diriger vers le haut" : S'i avoit un petit guichet, De quoy je *levay* le clichet ; Et quant levé l'eus, j'entrai ens ; Mais je ne vi ame laiens, Dont plus liez fu, car je voloie Estre tous seuls, se je pooie. (MACH., R. Fort., c.1341, 29). La fu Jovis Mercurius, Et Jupiter y est venus, Bachus, Cerès, dame de blee, Estoient a ceste assemblee, Et Mars qui est dieus de bataille Qui aus hardis victoire baille, Jovis Preapus o sa perche Qui sa robe *lieve* et reverche - De ma main ma face couvri, Quant je le vi, mais j'entrouvri Mes dois pour la mieus aviser Et pour mieus celle part viser (MACH., F. am., c.1361, 202). Avant ! ce couvercle *levons*, Gobin (Mir. femme, 1368, 200). ...je la ruay sur ung lict pour faire ce que vous savez, et luy *levay* robe et chemise. (C.N.N., c.1456-1467, 160). ...lors se tourne vers son lit et *leve* la couverture (C.N.N., c.1456-1467, 200).

- *Lever estendart* : Et pour ce qu'il fu question se ledit Chancelier *leveroit* ou porteroit estandard par la ville, a esté dit et advisié et conseillié que non. (BAYE, II, 1411-1417, 166).

. *Lever une banniere* (avant le combat) : Quant il veïrent la maniere, Il *leverent* une baniere Et ordenerent leur bataille. Chascuns l'espée qui bien taille Tenoit en sa main toute nue. Adont n'i ot ordre tenue, Car tantost leur coururent seure Si fierement, qu'en petit d'eure La place qui estoit perdue Leur fu tout quittement rendue (MACH., P. Alex., p.1369, 152).

- *Lever le pont* (le pont-levis) : ...sy sont entreiz ou chateau et *lievent* le pont. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 214).

- *Lever qqc. contremont* : Le medicin prend l'orinal et contremont le *leve* (C.N.N., c.1456-1467, 135).

. *Lever qqc. sus* : Celles croiz deust estre piece a *Levee* sus. Advansés vous ! (Pass. Auv., 1477, 209). Or *levés* sus [cette croix] ! (Pass. Auv., 1477, 209).

- *Lever* (une partie du corps). "Porter plus haut, diriger vers le haut" : Lors n'oseray *lever* la face. (Mir. abbeesse, 1340, 86). ...tout doucement *leva* sa main en hault (C.N.N., c.1456-1467, 66). ...aussi faisoit le sien [le "poulain"], *levant* la teste contremont si tres prochain de l'aurfavrerese. [Cont. erotique] (C.N.N., c.1456-1467, 66). ...[les hommes] osent mieux *lever* les yeulx et la teste quand ils sont devant le curé a genoux que les femmes (C.N.N., c.1456-1467, 339).

. [En cont. erotique] *Avoir les jambes levées* : ...quand il vit sa femme qui avoit les jambes *levées*, il luy dist... (C.N.N., c.1456-1467, 529).

. *Lever les yeux / l'oeil*. "Relever la tête" : Ja sui je si vieulx Qu'a peine puis *lever* les yeulx Et mon corps sur piez soustenir (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 221). ...nul ne nulle n'osera aucunement desobeir a ses commandemens ne *lever* l'ueil senestrement ne mal a ce point (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 74). *Lieve* en hault tes yeux a Dieu et prie pour tes pechiez et negligences. (Internele consol. P., 1447, 328). *Lieue* tes yeux et regarde du lieu ou tu es et espans ta veue et regarde a destre et a senestre, hault et bas, et tu verras que toute la terre, c'est a dire ton corps qui est de terre et tout ce qui est dedans, ie la tay donnee, aussi comme sil vouloit dire... (CIB., p.1451, 185). ...tele confusion me charge et tumbé sur la face que je n'ose *lever* l'oeil en l'aspect de ceulz qui me cognoissent (P. Jouh. D.R., a.1488, 39).

. *Lever les yeux au ciel* : ...et quant Madame sceust celle si tres desiree nouvelle que Ysabel tout acourant lui porta, lors Madame de ce bien acertenee incontinant en son cuer, *levant* les yeulx au ciel, Nostre Sire remercia (LA SALE, J.S., 1456, 139).

. *La teste levee*. "La tête haute" : ...pour meschief, Pour mal ne pour adversité, - Pour bien ne pour prosperité - N'ara ja la face enclinee, Ains va partout teste *levee*, Amouusement, sans dangier, Pour son ami tousdis aidier (MACH., Voir, 1364, 650).

. À *chere levee*. "Avec arrogance (?)" : Et quant aucun l'en reprenist, elle, a chiere *levee*, disoit : que, vrayement, ne vouloit pour nulluy morir ! (LA SALE, Sale D., 1451, 136).

. [En signe d'imploration, de prière] *Lever sa face à Dieu / aux cieux* : Helas, que farey je, moy, lasse, Palharde, infame, pecharresse ? Coment puis mes yeulx ne ma face *Lever* es cieulx, n'avoir liesse ? Je deusse morir de destresse, Veu les grans pechés ou je suis. (Pass. Auv., 1477, 138). Si tu [Jésus] es filz de Dieu (...) A ton pere *lieve* ta face ! Donne nous a tous saulvement. (Pass. Auv., 1477, 218).

. *Au pied levé*. V. *pied* "À l'improviste"

. *Hure levee*. "La crinière dressée" : Si m'embati en une pleine De ronces et d'espines pleine ; Et enmi avoit un buisson Moult espès, dont j'eus grant frisson, Car uns lions, hure *levée*, En sailli, qui de ma pensée Me geta, sans plus demourer, Car je cuiday que devourer Me deüst. (MACH., D. Lyon, 1342, 169).

. *Lever ses ailes*. "Déployer, ouvrir ses ailes" : A vous, sancts peres, je [l'âme de Jean-Baptiste] vien Et vous porte bonnes nouvelles, Car vostre saulveur et le mien Tantost viendré. *Levés* vous eles (...) Vous varrés lumieres fort belles (Pass. Auv., 1477, 113). [Il s'agit d'une parole adressée par l'âme de Jean-Baptiste aux âmes des justes de l'Ancien Testament, qui séjournèrent dans les limbes en attendant d'être délivrées par le Christ vainqueur de la mort. Le sens de cette phrase "Levez vos ailes" est : "Déployez vos ailes, préparez-vous à quitter les limbes, car bientôt le Sauveur viendra vous chercher pour vous emmener avec Lui au Paradis"]

- [Cont. métaph.] "Élever (l'âme, la pensée, le cœur...)" : ...a mont noz cuers *levons*, la vierge Marie adourons (Mir. emper. Romme, 1369, 241). A ce est grant grace requise qui *lievece* l'ame et la ravisse sur soy mesmes. (Internele consol. P., 1447, 162).

b) "Diriger vers le haut avec effort, soulever qqc." : Se une chose a puissance de soy mouvoir ou de *lever* aucun poys, nous disons et determinons touzjours celle puissance au plus que elle puet (ORESME, C.M., c.1377, 190). A Colin Lefranchois, charpentier, pour avoir fait l'engin a *lever* la pierre (Comptes Archev. Rouen J., 1460-1461, 317).

- *Lever l'ancre*. "Ramener à la surface l'ancre fixée au fond de l'eau, pour rendre possible le départ d'un bateau" : Et quant vint a l'adjournant, les ancrs furent *levees*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 156).

- *Lever les voiles* : Cil qui sont es vesseaux vont leurs voiles *levant* (Tristan Nant. S., c.1350, 558).

c) Au fig.

- "Porter qqc. plus haut, élever qqc." : Nous avons parlé cy dessus Comment chevalerie sus Fu *levee* par les emprises Des princes plus notables prises. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 210). ...dedans l'image de Mgr Saint Denis, tres glorieux martir, tenans son chef entre ses mains, ainsi qu'on a acoustumé em paindre ou en *lever* la figure ou reputation (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 492).

- "Exaucer" : M'orison a esté *levée* Et receue, Dieux le me monstre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 188).

B. - [Idée de mouvement vers le haut d'un objet qui se crée] *Lever qqc.*

1. "Élever, dresser, installer qqc." : ...le dit viconte ne les siens hoirs ou successeurs ne porront (...) droicer ou *lever* justice ["gibet"], c'est assavoir fourches ne autre signe de justice (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 197).

- *Lever* (une construction). "Édifier, mettre en place" : Et par tout faisant leur office et querans place pour *lever* leurs precieuses forges, trespasans parmy la Grant Bretagne, qui Angleterre est appelée, les dames se trouverent en la cite de Londres (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 395). ...aler *lever* le dit molin en la dicte terre de Rodes (Doc. 1387. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 723). ...ne voise couper en autrui bois sans congé pour *lever* leurs maisons (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 220).

- *Lever sa tente* : Et il se doit si affaitier Que, quant droit sera revenue Seur l'aubrissel, qu'en sa venue Il puist de droit *lever* sa tente, C'est qu'il mette cuer et entente A li servir et honnorer Pour

son cuer par enamourer. Einsi porroit bien estre pris Cils gentils espreviers de pris. (MACH., D. Aler., a.1349, 264).

2. Au fig. "Établir qqc."

a) "Faire faire la copie de qqc. (d'un acte officiel)" : ...ensemble des droiz, prerogatives, privileges, franchises et libertez dont ilz avoient et ont acoustumé joyr et user à cause d'icelles mairies, par octroy de nous et de nosdiz predecesseurs, sans ce que iceulx supplians aient encores *levé* noz lettres d'octroy sur ce. (Doc. Poitou G., t.11, 1472, 296). Pour chacun desquelx seaulx, ceulx, qui *leveront* leurs tictres et les feront seeller, paieront de vingt lb. tournois et au dessoubz, six d. tourn. et au dessus, pour chacun vingt s. tourn., ung d. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 456).

b) "Établir qqc., faire être"

- *Lever boutique / ouvrir*. "Établir (un commerce)" : ...environ ledit temps il fut à Bruges et là achacta certain nombre de lez de haren et loua en ladicte ville de Bruges une maison en entencion de y *lever* et tenir boutique au prouffit de ladicte compaignie. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 37). ...celuy qui voudra doresnavant *lever* ouvrir dudit mestier en ladicte ville ou ès faubourgs d'icelle, sera tenu d'aler par devers les jurez (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 356). Premièrement que aulcun ne sera ou pourra estre dorénavant maistre tisserant et tessier de ligne et en toilles, en la ville et banlieue de Blois, ne tenir ou *leuer* ouvrir dudit mestier, s'il n'est personne suffisant et ydoine à ce faire et exercer (Mét. Blois B., t.2, 1494, 64).

- *Lever une chanson*. "Chanter une chanson" : Adoncques commença A dire une chançon que mainte fois chanta Dame Aye d'Avignon, quant l'enffant alleta. La chançon fut moult douce, et il bien la *leva*. (Tristan Nant. S., c.1350, 164).

- *Lever clameur de haro*. "Porter plainte en justice" : Pour lequel cas ladicte mere d'icellui Capelet (...) *leva* clamour de harou, et a esté par ce ladicte suppliante accusée par justice et mise es prisons temporeles de nostre amé et feal l'evesque dudit Lisieux (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1428, 286).

- *Lever cri*. "S'exprimer" : Je n'en *lieve* ne grant hu ne hault cry. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 53).

- *Lever grand estat*. "S'habiller de manière à montrer sa richesse" : Vous estes assez bien vestue (...) Ce n'est pas a faire a *lever* si grant estat ! Je vous pry, m'amie et ma compaignie, que souffissance soit nostre parement. (LA SALE, Sale D., 1451, 127).

- *Lever mestier*. "S'établir comme maître dans un métier" : ...tous chiaus qui le dit mestier *leveront* et qui se mesleront de taillier draps d'ore en avant en le dite ville, paieche, pour avoir tout chou que dit est, tout sitost qu'il *leveront* le dit mestier u qu'il commencheront a taillier, as compaignons qui a chou seront commis dou cachier, 50 s. tourn. (Drap. Valenc. E., 1369, 40). Se aucun dudit mestier des or en avant veult *lever* son dit mestier en la dicte Ville et fourbours de Troyes, de taille et cousture, il sera tenu avant ce à aller pardevers lesdis IIII Maîtres, et en pranre congé (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 385).

c) "Produire, soulever" : La volt roy Blanchandin une guerre *lever* (Tristan Nant. S., c.1350, 578). Une autre bende de gens impetueux Au clos de Mars, satrappes fructueux Ainsi que sont archiers, arbalestriers, Aventuriers, coupegorges, meurtriers, Propres assez pour si grans maulx *lever* Qu'eau n'est en mer qui les en sceust laver. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 140).

- "Faire apparaître, soulever" : ...le duc bourgongnon présent, entrèrent en conseil ; auquel maintes choses furent *levées* et reversées et mises en divers ploy, tant en forme de plaintes, comme

de conclusions profitables (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 115).

- *Lever un cas*. "Intenter un procès" : Et sy leverons ains l'esté Ung bon cas de nouvelleté (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 65).

C. - [Idée d'un mouvement qui fait ramasser, emporter, enlever]

1. *Lever qqn*

a) "S'emparer de qqn pour le faire quitter un endroit" : ...en l'absence des dis complaignans, sans leur sceu, octroy ou licence et sans leur signifier et les requerre sur ce ne de veoir le cas, a, de fait, du dit lieu osté et levé ou fait oster ou lever un homme nommé Hennequin Koquebillet, vallet du dit Engueran, par maniere de justice et en justifiant, que il y trouva mort (Hist. dr. munic. E., t.1, 1370, 378). [Il s'agit d'une conspiration contre le roi] ...et le devoient en enmener à leur plaisir et à force où bon leur sambleroit (...) ...quant il auroit esté levé... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 307).

- *Lever qqn de qq. part*. "Faire quitter un lieu, un siège à qqn" : Et il soy deffent et prent Basin aux bras, sy le lieve du cheval et le gette a terre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 176). ...une isle garderoit Soixante jours, s'il ne venoit Aucun qui le levast de la. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 352). ...la crainte qu'ilz ont tousjours eue de vous pour les lever d'eulx mesmes de devant l'une des places (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 325).

- *Lever qqn de prison*. "Faire quitter la prison à qqn" : Depuis fut levé de la prison de Valencines et mené en prison à Bruges (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 316).

- *Lever ses ennemis*. "Faire sortir (ses ennemis) et les soumettre" : De ce t'avis Sans plus, par maniere d'avis, Qu'il n'appartient en nulle guise Qu'uns princes en sa ville assise Soit, car il se doit pourchacier, Tant aler, venir et tracier, Qu'il puist lever ses annemis Par force d'armes et d'amis. Mais assis, il n'a de pourchas, Ne que li princes des eschas A qui on dit eschac et mat. (MACH., C. ami, 1357, 119).

b) "Enrôler qqn (des troupes)" : ...et pour ce avoit chappelle de grant nombre de jeune gent, dont en avoit levé puiz IJ ans VJ ou VIJ des petiz enfans de l'eglise de Paris à une seule foiz (BAYE, II, 1411-1417, 231). Semblablement, au puy de Surye, Gotz et Magotz sont en ma seigneurie, Ou trente mille gens de faict lyeverons. Mores et Turs après eslyeverons, Les Eschavons aussi relyeverons, Sans estymer ceulx de Sarrazinesme. Par ce moyen noz faiz esprouverons Et de sa terre l'empereur priverons, En luy faisant des maulx plus chiers que cresseme. (LA VIGNE, S.M., 1496, 227).

c) *Lever le guet*. "Faire la relève du guet" : ...c'estoit belle chose que veoir venir au matin le guet qui venoit lever l'autre guet (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 166).

2. (*Faire*) *lever* (une bête, à la chasse) "Faire sortir (la bête) de là où elle est (pour s'en emparer), chasser" : Mais Diligence fu bien pres, Qui tost le hairon fist lever, Si le vint le faucon lier (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 169).

- *Lever la beste de place* : Quant [un chien] la beste lieve de place... (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 150).

- Empl. abs. : Se pensay plusieurs autres voies Non samblables, et toutes voies Seul une voie m'arrestay, Car je vi, si m'en guermentay, Que lors ne le porroie prendre Et qu'il me couvenoit attendre Une autre fois, mieus pourveüs, Mieus avisés et mieus meüs Et dou prendre un po plus soutils Et garnis de soutis outis Pour haut lever ou pour estendre, Pour a ce gent esprivier tendre. (MACH., D. Aler., a.1349, 260).

3. *Lever qqc.* (une chose concrète)

a) "Ramasser (et emporter) qqc." : [Le roi assassiné] Couronne avoit de parchemin Painte, et tele que par chemin N'est nul homme, s'il la trovast, Tant fust povres, qui la levast ; Et aussi le sestre et la pomme Estoient aussi povre comme La couronne et de tel peinture. (MACH., P. Alex., p.1369, 271). Et lors lui, sur ce juré, dist et afferma par serement que icelle bourse, en laquele avoit deux blans neufs, il avoit trouvée emmi les champs du Lendit, et icelle avoit levée, et l'argent mis et appliqué à son proufit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 279). Par laquelle chose, qui bien la congnoistroit [la couronne], si la trovast en terre, ne la leveroit, tant atrait et porte au prince paines, douleurs (LA SALE, Sale D., 1451, 31). ...et finalement lui et eux furent constrains de lever tout et de eux enfuir (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 315).

- "Soulever (un cadavre), pour le transporter, pour l'enterrer" : Il nous convient de cy lever Ce corps pour porter enterrer (Mir. ev. arced., c.1341, 120). ...et toutevoie Il furent mort piteusement, Comment que ce fust vaillamment. Toute la route s'arresta Seul le corps des mors à esta, Car il les cuidoient lever Et eaus eu chastel raporter. Mais il en vain se travilloient, Qu'à force avoir ne les pooient, Car la force n'estoit pas leur, Dont il avoient grant douleur. (MACH., P. Alex., p.1369, 155). A paines fut leue le corps Ou du moins en sepulcre mis... (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 49). Toutes fois comme dit a esté, ilz eurent saufconduyt de lever et aller enterrer leurs mors estans au lieu ou la bataille avoit esté faicte. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290).

- *Lever un corps (de terre)*. "Exhumer le corps d'un saint" : ...pour essaucier et lever de terre le corps Monseigneur saint Gautier. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1333, 60). Mez le cors saint Euustace fu de Ronme levez Par j. bon roy franchois et noblement posez A Saint Denis en France, ou mout est honorez. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 167). Des corps lever, vueil reciter mon dit (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 10).

. *Lever un corps saint* : Vous deux archanges que je prise, Alez a Pharon reciter Que il lieve sanz respiter Le corps St. Fiacre briement. Pour ce qu'a usee griement Sa char la jus aval en terre (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 33).

. "Mettre en chässe" : ...et après sa vie Fut canonizé et levez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 310). ...et furent canonisiet cestuy an meisme a la Nativiteit Nostre Seigneur et leveiz en fietrez d'or et d'argent. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 16).

b) "Enlever, ôter, retirer qqc." : Et aucune foiz cil est non digne le quel, quant il est converti a meilleur vie, toulit et prent par extorcion le benefice pour ses merites et le lieve de main estrange. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 231). Brise Godet, pren les premiers, Ces joiaux, et toy ces deniers, Lambin, et toy, Boute en Couroye, Léves toute ceste monnoye (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 13). Nous irons Au fort, dans abbes, et ferons Les biens lever sanz detrier (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 35). Et au regard de l'autre serrure pour ce que je n'en peu recouvrer la clef, je la fis lever par ung serrurier, et aussi la serreure d'une boutique appart qui est particulièrement audit Guillaume. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 253). Alors sans plus actendre ne lever aucune chose dessus les tables, damp Abbés, tout plain de joye, sailly de table le premier (LA SALE, J.S., 1456, 280). Encores soit divisé .a.b. en deux porcions egales et illec soit fait ung point, et sus celui point soit mys l'ung des pyez du compas, et l'aultres sus .c., puy soit levé le compas et soit mys sus .a. l'ung des pyez... (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 286). ...et se mist à l'encontre de ceulx qui conseilloyent au roy oster et faire lever les chesnes ["chaînes"] des rues de Paris après ladite victoire, ce que

touttefois le roy fist (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 143 r°). Une autre chambre de velours cramoisy, De velours noir, puis l'autre d'un satin Expressément *levé*, pris et choisy Pour resjouir ung petit l'advertin (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

- "Enlever du sol (les produits de la terre)" : ...si ne peuvent ilz iceulz bled et vins qui sont de leur creu ne autre pour leur vivre seulement prendre, *lever* ne mener en ladite chastellerie (Trés. Reth. L., t.3, 1418, 14). Lors on commença cultiver La terre pour les fruitz *lever* (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 31).

- *Lever les tables*. V. table "Débarrasser la table" : Quant on oit souppet et laveit, ons *levat* les tables, sy allerent esbanoier. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 118). ...quant ilz orent soupé et les tables furent *levees*... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 21). Et après les tables *levees* et dictes graces, s'il y a princes ou seigneurs, chevaliers, escuiers ou damoysselles ou aultres estrangiers venus vers elle, adonc comme celle qui sera en toutes choses enseignee et apprise, recevra chascun en tel honneur comme a lui apertendra (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 50). Et quant les tables furent *levees* et les graces dictes, pour abregier, lors menestres commencerent a corner (LA SALE, J.S., 1456, 55).

- [Dans un cont. hérald.] : Decoupee est comme vne robe dont les pieces sont *leuees* par quoy pert ce sur quoy elle est mise. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 510).

- "Enlever, détacher (telle ou telle partie de la bête dépecée)" : Or te faut *lever* le collier (...) *lever* les nombles (...) *lever* les cuisses (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 54). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.] *Lieve* o la cuisse de l'anete Le faucon et puis la me gete ! (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 219). Puis le doit commencer a escorchier par les jambes. Et, quant il escorchera le corps, si garde bien qu'il ne oblie mie a *lever* le parement. Et, quant voudra *lever* le parement, si garde, tant d'un costé comme de l'autre, que le cuir tiegne aux costés dou cerf trestout droit (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 178). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss; de l'éd.] ...et si l'embroche entre cuir et char bien et adroit, et pource que quant il sera demy rousti qui ["qu'il"] puisse *lever* la coene (CHIQUART, *Cuis. S.*, 1420, 179). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

- *Lever la toison*. "Enlever la toison, maltraiter" : Uismes trestout lui a donné Et Costentin abandonné, Et de bonnes gens grant foeson De qui il *lieuve* la toeson. (Vie st Evroul S., c.1350, 117).

- Inf. subst. "Enlèvement (d'une marchandise)" : Et si doivent avoir les demourans des marchiéz aux marchans quant leur terme de *lever* est acompli, hors les deffens. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 99).

c) "Enlever (en s'emparant de)" : Et se proie li est moustrée Qui soit d'un autre oisel *levée*, Elle [l'aigle] la prent moult volentiers De son droit, et c'est ses mestiers. Outre plus se cils vient avant Qui lieve la proie devant, L'aigle par devers lui s'adresse, Se laist de la proie l'adresse Et le prent, s'elle le puet prendre. (MACH., *D. Aler.*, a.1349, 362).

d) "Prélever, retirer, saisir qqc." : ...uns marchans alla vendre par le ville, dont il fust calengié par le bailliu et pour l'amende fu *levée* une cote de fer (Hist. dr. munic. E., t.2, 1368, 126). Et se non, si me faiz je fors Que le prince et le souverain Mettra lors la terre en sa main Et *levera* par loy escripte Comme la sienne toute quitte (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 277). ...par quittance de mondit seigneur le duc faicte au proffit dudit Gorremont en l'absence dudit Jehan de Noident le VIIIe jour dudit mois de mars CCCCXVIII, pour et en lieu de laquelle somme de 10000 livres tournois ledit Gorremont bailla à mondit seigneur, qui les bailla audit Noident,

trois descharges de lui *levees* sur certain don et aide (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 15). ...et pareillement, les avons exemptéz et exemptons de toutes charges publicques, commissions de *lever* terres soubz main de justice, tuitions et curatelles de mineurs hors nos dites ville et Cité de Franchise (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 467).

- *Lever qqc. de qqc.* "Prélever qqc. de qqc." : ...lesquelles lettres obligatoires et certificacions des diz Gosse et Chastelier, avecques deux descharges du dit de Serre, qui avoient pour ce esté *levées* de la somme de huit mille livres, restans des diz dix mille livres, (...) nostre dit cousin a baillées et rendues pour nous audit Macé Heron (Doc. Poitou G., t.7, 1423, 409).

4. Au fig. *Lever qqc.* (une chose abstr.)

a) "Enlever" : ...pource que nous avons este de la verge divine mescoignoissans, Dieu nous a *lieve* la memoyre et le sens par telle maniere que nous avons jugie et condempne, comme desesperez, les oeuvres de Dieu et noz seigneurs terriens et dehors et dedans pareillement, et avons recalcitre encontre l'aiguillon. Si sommes deux foiz poins a noustre malediction. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 455).

- ARITHM. "Soustraire, ôter" : Soustraire est *lever* ou oster ung nombre mineur d'ung aultre majeur pour savoir de combien le mineur est surmonté du majeur (NIC. CHUQUET, *Triparty M.*, 1484, I, 595).

b) "Prélever, percevoir, recueillir (des fonds, l'argent d'impositions, de rentes)" : ...en cens que on *lieve* à Donchery, environ un muy d'aveinne et XII solz d'argent. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1346, 66). ...si pour guerre et la rédemption de son prince prisonnier, ou autre cas de fortune, icelle communauté nécessaire indigence aurait d'une grande somme de pecune, elle doncques le pourroit lors par la mutacion de la monnoie *lever*, et ne seroit point contre nature (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, LXV). Des impositions de XII d. pour livre, XIIIc de buvraiges et quint de sel cuilliz et *levez* ou plat paiz de la viconté d'Avrenches (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 20). Avec lui [le roi Hugues] par tout le menoit Et mult pres de lui le tenoit [son fils Pierre] ; Et si *levoit* toute sa rente, Et la lonteinne et la presente ; Par quoy riens faire ne peüst Que li peres ne le sceüst. (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 19). Et encor plus certes, je croy, Qu'en toutes les notables villes Qui sont pour marchandise abilles Li roys y heüst de ses gens, Chevaliers, bourgeois ou sergens, Pour *lever* et pour recevoir La rente qu'il y doit avoir ; Et s'il en *levoit* les profis Sept mois ou VIII. ou IX. ou X., De tout cela ne leur chaloit (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 184). ...le dit messire Olivier rendist à ladite dame ce que depuis le dit arrest il a *levé* des deux pars de ladite conté jusques aujourd'hui (Cartul. Laval B., t.2, 1384, 308). ...la traison et faulseté par lui commise esdites lettres royaux, soubz ombre et par vertu desqueles il avoit exigé et *levé* icelles sommes d'argent dessus escriptes, ou partie d'icelles (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 70). ...le roy n'a aucune guerre formele ou deffiances precedans, mais par maniere de traison veult prendre, exiger et *lever* en son royaume patis et raençons, comme desjà a fais depuis le temps d'icelles treves criées (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 207). Item, a acoustumé chacun an, quant l'en *leeve* le chappel du pasnage d'icelle forest, [prendre] II s. t. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 89). ...toutes les maisons et chasteaulx du Roy par le royaume aloient à ruyne, non obstant que de par le Roy l'en *levast* continuellement moult grans subsides. (BAYE, I, 1400-1410, 219). ...et en especial derriennement, puiz demi an, à occasion de l'eveschié de Beauvaiz vacant, avoient esté *levez* et miz hors de ce royaume plus de XXX ou XL mil escus (BAYE, II, 1411-1417, 111). ...il estoit expedient et neccessaire de faire cesser ycelle taille

et faire restituer ce qui en avoit esté *levé*. (FAUQ., I, 1417-1420, 334). Je ne sçay se il sont bon marchans, Mes *lever* fault nostre peage. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 44). ...tous les ans [les Romains] *lievent* truaige Sur nous, ainsi comme savés. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 17). ...quant ils consentiront à *lever* tailles sur leurs hommes... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 13). Si deux rachatz adviennent en ung an l'un après l'autre sans grant distance, le seigneur ne *lievera* que une année ; car ilz ne lui sont acquis que les fruiz, proufitez et aventures de l'année que le rachat eschet. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 182). ...et en outre [le roy fist] *lever* une si grande taille sur le commun, que à plusieurs fut forcé de vendre leurs litz sur quoy ilz gisoient et leurs meubles pour la payer, qui fut très mal fait. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 143 r°). En ce temps prenostica sur la revolucion de l'an l'elevation du commun, contre ceulx qui s'efforçoient *lever* une maletote sur ce que vendoit le menu peuple dedans Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°).

- "Instituer, instaurer (une taxe, un impôt)" : ...et a convenu depuis et convient *lever* tailles pour resister aux anciens ennemis de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 32).

c) "Faire cesser qqc., mettre fin à qqc."

- "Lever (une hypothèque, une main-mise)" : Si donnons en mandement par ces presentes (...) à *lever* les confiscacions (Doc. Poitou G., t.4, 1370, 76). ...il sera dit que la Court delivre audit evesque ses biens meubles et *lieve* la main de son temporel. (BAYE, I, 1400-1410, 253). ...au jour d'ui, oye la relation d'iceulx commissaires et tout veu, la Court a *levé* à plain et *lieve* la main du Roy mise audit temporel. (BAYE, I, 1400-1410, 330). Ce jour, a esté *levée* la main du Roy du temporel du prioré de Foissy lez Troies au profit de frere Giles Lambert, prieur d'icellui prioré (BAYE, II, 1411-1417, 175). ...lesquelles choses par elle faites et accomplies, comme il appartient, nous *leverons* nostre dicte main mise et renderons la dicte conté d'Artois à nostre dicte cousine de Bourgongne (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 421).

. *Lever la main*. "Faire cesser une saisie, une confiscation" : ...il disoit que la main de nostredit seigneur mise à son corps devoit estre *levée* premiers et avant toute oeuvre qui fut tenus de deffendre au propos dudit procureur (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 424). ...pour autres certaines causes et consideracions qui à ce l'ont meu, a, par grant aviz et meure deliberacion de son Conseil, à sondit cousin que dessus a *levé* et osté de grace especial par sesdictes lettres à plain sadicte main et tout empeschement mis à icelles villes, chasteaux, terres, chastellenies, seignories (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 696). ...lesquelles choses par elle faites et accomplies, comme il appartient, nous *leverons* nostre dicte main mise et renderons la dicte conté d'Artois à nostre dicte cousine de Bourgongne (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 421).

- *Lever le siège*. "Faire cesser le siège (en attaquant celui qui assiège)" : Or vous ay dit, bien le savez, Comment li sieges fu *levez*. Si revenray à ma matiere Pour ce qu'elle soit tout entiere ; Et vous diray de point en point, Si que je n'en mentiray point, Ce que les amiraus traitierent Avec le roy et ordenerent (MACH., P. Alex., p.1369, 172). Lors leur manda moult fierement comment il s'en aloit pour *lever* le siege du roy de Craquo, qui avoit assegié le roy de Bahaigne (ARRAS, c.1392-1393, 175). ...et se li rois d'Escoce voloit la venir, si poissans que pour *lever* le siege, la chité de Bervich li demoroit (FROISS., Chron. D., p.1400, 222). ...et se doubtoient que par force de gens d'armes et d'archiers, fust de nuit ou de jour, on ne venist *lever* le siege. (FROISS., Chron. D., p.1400, 575). Ce jour,

par puissance d'armes, les ennemis *leverent* le siege que tenoit le conte de Sulfok devant Montargis. (FAUQ., II, 1421-1430, 246). Le conte Thierry de Flandres, nommé d'Allesastre, sceut que le Roy de France, à qui il estoit parent, se preparoit pour aller en Jherusalem *lever* le siege que les Sarrazins y avoient mis devant la cyté (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 76). ...pour *lever* le siege dessusdit. (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 276). Cestui fut mandé d'icellui pappe Clement et eut diverses legacions, où fut moult estimé et par especial fut devers les Suiches pour *lever* le siege du chastel de Louppen, où il y avoit XXXm hommes à pié et mille Iic chevaux, lequel siege fut levé au moyen de sa bonne conduite par IIm Suiches et y furent tuez IIIIm hommes du parti contraire et III contes et fut l'an mil IIIcXXXIX. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 r°).

. [De celui qui assiège] "Abandonner le siège" : Ce jour, vindrent nouvelles (...) comment le duc de Bourgongne avoit *levé* le siege qu'il tenoit devant la ville de Saint-Riquier (FAUQ., II, 1421-1430, 24). Et fist *lever* le siege et pourmenoit ses gens non loingz d'icelle cité par chemins et par montaignes non communes ne frequentees. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 175).

- Inf. subst. "Action de suspendre, d'arrêter qqc." : ...au *lever* du conseil... (Doc. 1406. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 21, 1919, 30). Sur lequel debat, le premier president, au *lever* des plaidoiries, à l'instance des dessusdis, reserva à faire droit lendemain au Conseil (FAUQ., I, 1417-1420, 376). Ce jour, les advocat et procureur du Roy sont venuz en la Chambre de Parlement, au *lever* du siege (FAUQ., II, 1421-1430, 361).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se mettre debout"

1. Au propre

a) (*Se lever*) : Tantost ly chevaliers *leverent*. (...) "Seigneurs, sés vous, ne *levez* mye ! ..." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 174). Einsi se sist Li gentils rois. Et quant la dame vit, Il se *leva*, et par la main la prist, Car Courtoisie a faire li aprist. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 113). "Guillaume, moult bel respondez. Mais un bien petit m'entendez. *Levez* vous, car il plaist a nous Que plus ne parlez a genous. Et se plus ci après parlez, Parlez einsi, com vous volez, Ou en sèant, ou en estant, Car il nous souffist bien a tant." Lors me *levay* hastivement Pour faire son commandement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 185). [D'un mauvais valet] ...ne *leva* en sa vie Sanz lui trois foiz appeler ["sans qu'on l'ait appelé trois fois"]. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 27). ...le dit moine se *leva* dessus le dit Benoist et prinst un baston et en frappa le dit Benoist un coup par les jambes et un autre par les espauls, et tellement que le dit Benoist se coucha de tous poins à terre, aussi comme se il ne se peust *lever* (Doc. Poitou G., t.6, 1393, 143). Après ce se *leva* maistre J. Petit, maistre en theologie, qui dist que l'entente de l'Université estoit de monstrier en especial la faute et injure de ladicte espitre (BAYE, I, 1400-1410, 158). Et ce fait, se *leva* le Roy et les autres seigneurs, et se partirent du Conseil et s'en ala chascun en sa chascune (BAYE, II, 1411-1417, 132). Et après tous les sermens faiz et parolles dictes, ilz doivent rebaisier le crucifix, et puis chascun ensemble *lever* et retourner en leurs pavillons pour faire leurs devoirs (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 221). L'andemain, aussi tost que le jour apparut, Saintré se *leva* (LA SALE, J.S., 1456, 78). ...quand je l'ay eu trouvé, il ne s'est oncques daigné *lever* (C.N.N., c.1456-1467, 196). ...quand il viendra près (...) je me *leveray* et luy monstreyeray le derriere. (C.N.N., c.1456-1467, 403). Lesquelz [deux chevaliers à genoux] ayans receuz la responce du duc, celle qu'il y seoit, se *leverent* et se retrayrent en leur pavillon ; et la se commença a armer messire Jehan

de Rebremettes. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 162). Accop, enfans, *levés* ! (Pass. Auv., 1477, 209).

- *Faire lever qqn* : Et icellui soir, de nuyt, que elle estoit couchée en son hostel, ledit Laisné, acompaignié d'un jeune homme nommé Lermite, vindrent à elle, l'appellerent, la firent *lever*, et de rechief ledit Laisné la pria moult affectueusement comme devant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 282). ...et lors ala icellui Perrin Des Guerres devers ledit Jehannin, prisonnier, lequel il fist *lever* de là où il estoit assis (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 498). Maintenant appelle les diables Pour faire *lever* cel enfant. Advisés le sorcier truant ! (Pass. Auv., 1477, 163).

- *Se lever en / sur piez*. "Se mettre debout, se relever" : Et la dame qui resgardoit Devers l'uis et ne s'en gardoit, Le vit et congnut a l'entrée ; Se s'est tantost en piez *levée* ; S'ala a l'encontre de lui, Et se n'i atendi nelui. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). Quant Verite la royne ot ainsi repris et chastie la chevalerie d'Angleterre, dame Allegresse se *lieva* en piez et dist ainsi, "Ma treshonoree dame et ma tresamee suer..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 398). ...le chevalier a la resne gauche se *lieve* en piez (C.N.N., c.1456-1467, 254). ...il se *leva* sur piez tres courroussié et mal meu (C.N.N., c.1456-1467, 325).

- *(Se) lever sus*. "Se mettre debout, se relever" : Si ne vost qu'einsi demourasse, Eins me dist que sus me *levasse*, Car elle estoit en son estant. (MACH., D. Lyon, 1342, 185). NOSTRE DAME. Mes amis, *levez* sus, *levez* ! S'en alons tost a mon ami Que complaindre voy la enmy Celle grant place. (Mir. emp. Julien, 1351, 223). "...Ren au grant Dieu grace et loange, Qui aporté ci par son ange M'a en brief temps de longue voie. Si desir moult que je te voie. *Lieve* sus et pren le mengier Qu'ay fait et que tu dois mengier." Quant Daniel parler l'oy, Moult durement se resjoy (MACH., C. ami, 1357, 42). Or vous ay dit le voir sans fable De la fonteinne delitable, Se vous pri que sus vous *levez*, Amis, et que vous en buvez. (MACH., F. am., c.1361, 194). La royne ly dist : "Hé ! belle cousine, *levez* sus et venez veoir tant de si belles choses..." (LA SALE, J.S., 1456, 158). Ouvrez-moy, ouvrez, je suys vostre filz, je suys hors de la main de vous ennemys ; *levez* tost sus, se ouvrez vostre huys. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 136). Mere piteuse, Sus *levés* vous ! Trop rigoreuse - estes a nous ! (Pass. Auv., 1477, 241).

- *Se lever en son estant*. "Se mettre debout, se relever" : Et quant j'eus finé mon depri, La ne fis pas moult lonc detri : Eins me *levay* en mon estant. Si m'aloient amonnestant Amours, Desirs et dous Espoir De ma chiere dame veoir, Tant que tantost m'acheminay Par la sente, et mon chemin ay Pris, en bon espoir, vers la tour Ou maint ma dame au gent a tour. (MACH., R. Fort., c.1341, 123).

- [Par respect] : Mais avecques ce, a tout vieil homme ou ancien l'en ly doit faire reverence selon ce que il appartient a son aage, si comme en soy *lever* ou encliner contre eulz ou en teles choses. (ORESME, E.A., c.1370, 459).

- [Pour mettre fin au guet] *Se lever de son guet* : ...quand il perceut tout ce qui fut fait, se *leva* de son guet, et s'en alla (C.N.N., c.1456-1467, 442).

- [Pour mettre fin à la séance] : Ce jour et environ X heures, s'est *levé* le Conseil, et sont alez aucuns des messeigneurs, presidens et autres, en la Chambre vert de ce palaiz (BAYE, I, 1400-1410, 56).

- [Pour partir] : ...et ne tarda gueres que Corialanus fist *lever* son ost et s'en retourna. (LA SALE, Sale D., 1451, 105).

- [D'un mort] "Ressusciter" : Adolessent, sus ; *leve* sus ! *Leve* toy, mort ; je parle a toy ! (Pass. Auv., 1477, 131).

b) (Se) lever de

- *(Se) lever de terre*. "Se relever" : Si l'ayda a *lever* de terre (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 49).

- *(Se) lever de table*. "Quitter la table" : Nous avons assez longuement Sis a table. *Lever* m'en vueil (Mir. Theod., 1357, 97). Et se *leva* de la table et ala hors de l'ostel, et depuis n'y retourna. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 559). Or rendons graces amiables A Dieu, puis *levons* de la table. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 130). Adonc les tirans mainent Ypolite a l'empereur, et dit la femme en se *levant* de table a ses gens (Myst. st Laur. S.W., 1499, 257).

. *Se lever de manger* : Alez vous en dire bonne erre A Eufemian, Rogier, Que s'il est *levé* de mengier Qu'a nous deux viengne sanz demour (Mir. st Alexis, 1382, 289).

- *Se lever de qq. part*. "Quitter (un lieu)" : Je pers mon temps et ma jeunesse A *lever* de ma forteresse (P. moyne, a.1500, 45).

. *Se lever d'illueques*. "Partir de là" : Ce fait, d'illueques me *levay*, Mon vis seignay, mes mains lavay, Et puis j'issi hors sans attendre Pour enquester et pour aprendre Comment ne par quel tour sarioie Qui cils estoit qu'oy avoie. (MACH., F. am., c.1361, 180). Si que d'illueques nous *levames* Et vers son chastel en alames, Qui est li plus biaux, a voir dire, Qui soit en France n'en l'Empire. (MACH., F. am., c.1361, 240). Si que d'illueques nous *levames* Et dessoubz ombroier alames Et sur l'erbe vert nous seymes. (MACH., Voir, 1364, 238). Après mengier l'oste paiames Et puis d'illuecques nous *levames*. (MACH., Voir, 1364, 334).

- *Se lever de qqn*. "Quitter qqn" : Là fu la traïson mortel Tout de nouvel recommencie, Traitie, jurée et plevie, Et furent trestuit d'un acort Que le landemain, sans deport, Li roys seroit ocis et mors. Mais li roys voloit aler hors, Si que plus matin se *leva* D'eaus tous, dont sa vie sauva. (MACH., P. Alex., p.1369, 263).

- Inf. subst. "Action de se lever" : ...ce fu au *lever* du disner du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 275).

c) En partic. "Quitter le lieu du duel" : ...Basin ne se rendit oncques, maiz Radus est sans congieit *leveit* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 182). [Cf. note de l'éd. (5935) ; JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., 14570]

2. Au fig.

a) *Se lever à qqc*. "S'élever à qqc." : De ce advient il que je congnois la voie de perfection, et voy assez cler comme je dois faire, mais je ne me *lieve* point vistement aux choses plus parfaites pour ce que je fuis pressé du poix de corrupcion. (Internele consol. P., 1447, 245).

- SPIRITUALITÉ. [De l'âme ; dans le courant de Saint-Victor] "S'élever au 2^e degré de la contemplation" : Et ie croy que ces meditations ycy te seront moult fructueuses, et par ce tu te *leueras* en pensee a mediter les benefices de Dieu en toy, les bons desirs, les bons mouuemens, les secrez conseilz quil te donne en tes affaires (CIB., p.1451, 187). ...et se transporte de son premier estat et est comme toute resolué et satenuit et se affoiblit et se *lieue* en hault comme une fumee tant quelle est rendue defaillant en esperit. (CIB., p.1451, 191). ...et quelle est aussi comme suppendue par vehemente admiracion des choses a quoy elle pense et se *lieue* hastiement par maniere dung escler a contempler telle pulcritude. (CIB., p.1451, 191).

b) "Se préparer à un soulèvement, se soulever" : ...les Liégeois avoient mis leurs bannières sur le marché en signe de guerre et se vouloient mouvoir contre luy et invader son pays de Haynau, et de fait furent esmus et se commençoient à *lever* jà en grandes tumultes et tourbes gens comme tous effuriés (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 367). Mais, après que folle jeunesse

s'est *levee* et [a] contempné et mesprisié ces anchiens peres, tout est fondu, tout est consommé, tout est perdu. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 164).

- *Se lever encontre qqn.* "Se soulever, se rebeller contre qqn" : ...le peuple de la cité fut seduict et meu tellement que par mutemacque se *leva* encontre le seigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 575).

B. - En partic. "Quitter le lit (au matin)" : ...Me *levay* par un matinet Et entray en un jardinet Ou il avoit arbres pluseurs. (MACH., D. verg., a.1340, 13). PREMIER CHANOINE. Or sus, sus, mon seigneur Simon, Je vois noz matines sonner. Pensez tandis de vous *lever* Que sonneray. (Mir. ev. arced., c.1341, 113). Sans plus attendre me *levay*, Et moy *levé*, mes mains lavay ; Moy lavé, sans plus atargier, M'en alai devers le vergier (MACH., D. Lyon, 1342, 163). Qui ne se couche a heure et *lieve*, C'est une chose qui tant grieve Qu'on en haste souvent sa mort. (MACH., C. ami, 1357, 127). Car, pour parler ne pour rouver, Ne pot li clers acort trouver ; Eins se departi sans acort, Et s'en revint tout droit au port De Nimesson, où il trouva Le roy qui encor se *leva*, Car il estoit assez matin. (MACH., P. Alex., p.1369, 129). Amour d'argent commendera a ung larron soy *lever* au matin diligemment pour embler ou tuer : il y obeira (GERS., Concept., 1401, 411). ...quant le jour fut, il se *leva*. (C.N.N., c.1456-1467, 67). ...les raiz du soleil (...) firent mere et fille bien a haste *lever*. (C.N.N., c.1456-1467, 99). ...il s'esveilla, et regarda que son compaignon estoit *levé* (C.N.N., c.1456-1467, 180). Il nous fault *lever* matin pour telles materes. (C.N.N., c.1456-1467, 208). ...je ne vous ay pas oy *lever*. (C.N.N., c.1456-1467, 266). ...n'est il pas temps de *lever* ? (C.N.N., c.1456-1467, 266). ...affin que sa chambriere luy tinst compaignie a querir son mary, elle s'en alla en sa chambre pour la faire *lever*. (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...il estoit trop matin pour eulx *lever* (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...depuis ne dormit gueres, tant qu'il fut heure de *lever*. (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...[elle] fist ses gens *lever* et appella sa chambriere (C.N.N., c.1456-1467, 368). ...voyant son mary chacun jour continuer la diligence et entente de soy *lever* pour ouvrir et marteler, s'advisa qu'elle employroit avecques son curé le temps (C.N.N., c.1456-1467, 492).

- (Se) *lever du lit / d'un somme...* : Car de ce lit me *leveray* Pour le querir. (Mir. chan., c.1361, 176). Quant de ton somme *leveras*, Dessoubz ton chief ces herbes pren Qui moult te vaudront (Mir. emper. Romme, 1369, 284). ...et si a la bouche amere, et a soif avant qu'il *lieve* de son lit (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 62). Son cuer tellement s'esdreça En joie et prist si grant delit C'onques puis ne *leva* du lit (Mir. Berthe, c.1373, 210). ...en certaine hostellerie où il estoit logiez avec plusieurs compaignons, se *leva* de nuit du lit où il estoit couchez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 282).

. *Se lever en son seant.* "Quitter la position couchée, s'asseoir dans le lit" : En mon seant me vueil *lever* : Je sens bien trop me suis tenez Gisant. (Mir. st Sev., 1362, 207).

- En partic. "Quitter le lit au terme d'une maladie" : Ladre, mon frere, point ne *lieve*. Par maladie est si grievé, Trois jours a qu'il ne fut levé (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 304). Ma dame en son lit telement Est malade que vraiment Je doute que jamais n'en *lieve*. (Mir. Berthe, c.1373, 208). La royne mesmes, qui depuis huit jours n'avoit esté *levee* ["qui ne s'était levée"], se dressa en son lit et les salua. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 58). ...ledit Macé, soy sentant comme homme guery, se voulu *lever* et aler à l'esbat (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 258).

. *Lever de maladie.* "Sortir de maladie, être rétabli" : ...et [la fleur de bourrache] reconforte gens nouvellement *leuez* de

maladie et a vertu contre poison et fieblesce de cuer et est bonne contre melencolie et donne leesce et oste iannisse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504).

- *Lever de gesine.* "Se lever de couches" : NOSTRE DAME. Zebel, il est temps que je doye De ceste gesine *lever*, Et au temple de Dieu aler Pour ma purification (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 222).

- Inf. subst. "Fait de se lever le matin et de quitter le lit ; moment où l'on se lève" : Alons men tost, pour eschiver Blasme, que soions au *lever* De mon seigneur. (Mir. pape, 1346, 367). ...et au *lever* que fist le lendemain matin icellui chevalier, et qu'il fu yssu hors de la chambre où il avoit couchié, il qui parle ala en ladite chambre pour prendre le mantel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 366). ...Monseigneur, pour ce que vous m'avez fait dire que je fusse à vostre couchier et *lever* tous les jours, je y suis venu (Doc. Poitou G., t.7, 1421, 366). ...elle se laissa ferrer et vint, comme elle souloit, au *lever* et aux aultres heures qu'elle pavoit eschapper (C.N.N., c.1456-1467, 415). Le lundi au matin, a son *lever*, la pluspart des dames et bourgoises de la dicte ville de Pise, mesmement les principales et plus especiales du dict lieu vindrent devers luy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 275).

- Prov. : Il se peut tresbien *lever* tart Qui a nom ["la réputation"] de lever matin (CHART., D. Her., p.1415, 434).

Rem. Autres ex. ds *Prov.* H., 147 [L37].

C. - P. anal. [D'une chose]

1. "Se gonfler"

- [Du pain] "Se gonfler (sous l'effet de la fermentation)" : Et soit le pain *levé* et cuit Moyennement, autrement nuist, Nompas trop vielx, n'aussi trop froiz (LA HAYE, P. peste, 1426, 89).

- [Du ventre d'une femme enceinte] : Ma dame, plus vous est *levé* Le ventre qu'il n'iere avant hier. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 221). Ce qui fait le ventre *lever*, Ce n'est fors que plaisant folie. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 146).

- [Du coeur] "Se gonfler, être sur le point d'éclater (sous le coup d'une violente émotion)" : Moult fort me grieve, Sans prendre tresve - si grant effort. Il fault que *lieve* Mon cuer, que creve - pour ceste mort. (Pass. Auv., 1477, 240).

- [Des caractères d'une inscription] "En relief (?)" : ...une table de marbre (...) peinte a or, si avoit escriptes lettres *levees* qui bien se pouoient laisser lire. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 28).

2. "S'élever, apparaître"

a) [D'un astre, en partic. du soleil] "Apparaître à l'horizon" : ...quant souleil *leva*, Sauvages ert pendus (Tristan Nant. S., c.1350, 432). Il dient que la ou le solleil rescouse, il *leva* anciennement. (ORESME, C.M., c.1377, 96). Et faisoient cest argument car le soleil quant il recouse et quant il *lieve*, la terre le nous muce partie apres autre selon ligne droite et non pas selon porcion de ligne circulaire, si comme il deust estre se la terre fust de figure sperique. (ORESME, C.M., c.1377, 538). Tout droit au jour, que le soleil *levat*... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 126). Comme a l'encommencement du nouvel temps, ou quant l'estoille journal se doit prochainement *lever* a l'aube du jour, toute riens s'esgaye et s'esjouyst (GERS., Concept., 1401, 390). Le soleil qui *lieve* matin A grant peine fera ja bien. (Est., p.1460, 21). Ici ne fault plus sejourner, Il est heure de prandre tarre ; Pour parler ne pour sermonner Nous ne faisons ung fait de guerre. Partir nous fault sans plus enquerre ; Nous voyons le soleil *levé* : Le conquereur qui veult acquerre Pour chomer est souvent grevé. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 538).

- Inf. subst. : ...les estoilles ne au lever ne au coucher... (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297). ...le lever et le couchier Du muminnaire noble et chier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 121).

- *Signe levant.* "Signe zodiacal qui se trouve au-dessus de l'horizon" : ...et par ainsi il appert que quant le soleil est au premier point de cancer, les 6 signes [du zodiaque] qui se *lievent* a celle journée mectent grant temps a lever et les autres 6 opposites aussi grant temps a eulx coucher ; et le contraire est des autres quant le soleil est en capricornus. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 118).

- *Soleil levant.* "Lever du soleil" : Au matin, si comme au soleil *levant*, les ennemis se departirent de Prilli (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 6). ...ainsi comme un pou après soleil *levant*, il entra en l'ostel de maistre Regnaut de Molins, chamberier en l'eglise de Chartres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 217). Lesquelz biens chargez comme dit est, ilz se partirent environ heure de soleil *levant*, et s'en vindrent boire à Saint-Denis, et d'illec à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 349). ...et s'exploittierent tant que ilz vindrent, environ soleil *levant*, a VIII. grosses lieues de la (ARRAS, c.1392-1393, 149). ...du soleil *levant* jusques a soleil couchant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 6). ...et par ainsi il appert que ilz sont en esté et en yver depuis soleil *levant* jusques a soleil couchant 6 signes levans et les autres 6 signes couchans (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 118). ...et aloit coucher au point du jour ou à soleil *levant* souvant, et pour ce estoit aventure qu'il vesquist longuement. (BAYE, II, 1411-1417, 232). Car, s'il veult bien dispenser son temps, il doit au soleil *levant* penser du conseil et au solail couchant du disner. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 142). Ilz deslogerent avant soleil *levant*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143).

- Part. prés. en empl. subst. "Côté de l'horizon où le soleil se lève ; région de la Méditerranée orientale" : ...puis tiré à Romme et à Venize et de là au Kaire et en Alexandrie, puis retourné devers ledit duc, où je ne residé gueres que le roy Loys me voulsit aver ; touteffois, congnoissant ses inclinacions, differé et m'en retourné ès montaignes de Savoye et voulu congnoistre des herbes, car j'avoit veu en *Levant* ce que l'on peut veoir de toutes especes de perrerie et aprins à icelles polir et tailler, sculper et graver (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

- [De l'aube] : Qui est ceste dame qui est venue aussi comme l'aube du jour soy *levant*, qui est belle comme la lune, eslevée comme le soleil... ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 251).

b) "S'élever (de terre), apparaître"

- [Du blé] : Et, quant les blez se commencerent a *lever*... (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81).

- [De la rosée] : Mais je m'en reving a l'ostel Pour le chaut qui ja la rousee Abatoit qui estoit *levee*. (MACH., Voir, 1364, 132).

c) [Du vent, de l'orage, du feu...] "Commencer à monter" : Ungs oraiges de mer a celle heure *leva* (Tristan Nant. S., c.1350, 81). Mais ung vent nous [datif éthique] *leva* de telle randonnee Que... (Tristan Nant. S., c.1350, 88). ...en ses bras son filz prent, Vers la chambre le roy s'en queurt moult vistement ; Mais le feu fut *levé* ycy hideusement (Tristan Nant. S., c.1350, 582). Mez Dieu pour li sauver fist *lever* .j. ourage (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 143). [cf. aussi *Vie st Eust.* 2 P., c.1400-1450, 203] Se vent *léve* et mer s'orgueillist, Vous noierez ysel le pas. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 60). Maiz l'endemain *levat* ung vent et ung oraige qui at leur nave toute debrisée. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 5). À ce forment amonnesté De sa droite propriété, Si engendra foison de vens Devers Medi le plus *levans*,

Qui portèrent l'infection Par toute terre et région (LA HAYE, P. peste, 1426, 28). Car la propriété des vens, D'icelles parties *levans*, De sa nature appure et mue Toute eaue en mieulx qui contre flue (LA HAYE, P. peste, 1426, 101). Le vent d'acquillon est *levé* ; Deux des nostres a subvercé Et noyés dedans la riviere (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 181).

d) Au fig. [D'une rumeur, d'une alarme...] "Se développer" : Et quant ilz furent ens, dont fut le cry *levés*, Au lit Tristan s'en viennent, et la fut atrappés. (Tristan Nant. S., c.1350, 381). La bataille commence, le hutin est *levés*. (Tristan Nant. S., c.1350, 400). ...Dont *leva* ly hutin et la noise s'espant. (Tristan Nant. S., c.1350, 524). ...dont se *leva* une grant rumeur par les nobles et le commun de la ville en fureur de peuple, criant : Vive la royne ! Vive la royne ! (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 194). Lors plus que onques mais le roy l'ama et le tint chier, si fist la royne, tant qu'il *leva* bruit (LA SALE, J.S., 1456, 71). ...pour le grant bruit qui *levoit* a leur environ. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 161). Toutefois, environ deux heures après minuyt, il se *leva* quelque alarme, mais ce ne fut riens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 282).

- [D'un conflit] "Surgir, naître" : Il presdit sur une conjunction de Saturne et Mars et, par la revolucion d'aucun an, le grant differant et yre qui se *leva* entre les plus grans de Perse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 v°). [R. M.]

LEVETON, subst. masc. (lève-ton)

[T-L : *leveton* ; GD : *leveton* ; FEW V, 276b : *levare*]

"Levure" : ...et lors le mectez en ung tonnel et y mectez une chopine de *leveçon* [lire *leveton*] de cherevoise (car c'est ce qui le fait piquant) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264). [Correction de GD IV, 769a, reprise par T-L et FEW V, 286a, n.30 ; seul ex.] [R. M.]

LEVEUR, subst. masc. (leveu¹)

[T-L : *levëor* ; GD : *leveor*¹ ; AND : *levour* ; FEW V, 280a : *levare* ; TLF X, 1135a-b : *leveu*]

"Percepteur" : Et des vint solz par.. de rente dessus diz les diz executeurs, oudit nom, se dessaisirent es mains des diz notaires comme en main souveraine pour le roy nostredit seigneur, pour et au pourfit des diz religieux, de leurs successeurs religieux de la dicte eglise et aians cause, et les en firent vrais acteurs, preneurs, gaigeurs, *leveurs*, receveurs, donneurs et quitteurs, voulans et accordans que par le bail et tradicion de ces presentes ilz en soient vestuz et saisiz comme de leur propre chose, partout la ou il appartendra (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1382, 534). ...nous voulons et octroyons que lesdiz consulz ou conseillers puissent mectre et oster luminiers, maistres d'ospital et bastimens desdictes eglises et *leveurs* desdictes charitez ou confreries, et recevoir comptes desditz luminiers, maistres et *leveurs*, bailes et administrateurs (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 526). [R. M.]

LEVEUR, subst. masc. (leveu²)

[T-L : *levëor* ; GD : *leveor*¹ ; FEW V, 267a : *levare*]

MÉD. "Levier" : ...que le medicin des oreilles ait instrument convenable a l'opperacion comme poinssons, curetes, *leveurs*, crochés petitement corbés, cannulles (pour) et succer et asuffumiguer et ait layne, coton, esponge, drap, glux et aultres choses necessaires a son operacion. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

Rem. MONDEVILLE ds T-L V, 357. GARBIN 1487 ds GD IV, 768a.

V. aussi *levatoire* [C. T.]

LÉVIATHAN, subst. masc. (léviathan)[GDC : *leviathan* ; TLF X, 1135b : *léviathan*]

[P. réf. à *Job* III, 8] "Monstre marin, symbole des forces du mal" : Il [Lucifer] est aussi appelé *Leviatan* en ce même chapitre, qui est à dire "ajousterment", pource, dist saint Gregoire, qu'il adjouste mal et ne fine de adjouster peine à peine : car aussi comme son pechié croist tousjours, aussy fait sa peine. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 488). [H. G.]

LEVIÉRE, subst. masc. (levier)[T-L : *levier* ; GDC : *levier* ; AND : *lever*² ; FEW V, 269b : *levare* ; TLF X, 1135b : *levier*]

A. - "Barre de bois ou de fer servant à soulever les fardeaux" : Là peüssiés véir les Taffurs [et] Ribaus Raemplir les fossés de mairiens et de baus, (...) Et venir jusqu'à murs et fraper de martiaus Et de *leviers* de fier, de haces, de hoyaus. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 214). Les habitans d'Espiez ont en la forest de Meré deppendant de la forest de Pacy tout boiz sec en estant et en gisant, et tout boiz vert en gesant pour leur usage ; (...) prendre gattons, totez, *leviers*, et autres boiz necesseres pour aider à charger et charier lesdiz arbres (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 221).

B. - P. ext. "Barre de bois ou de fer, gros bâton (utilisé en partic. comme arme)" : Quant Robastre les voit si a prins son *levier*, Venu est a leur trait n'y acompte ung denier (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 154). Adont [le géant] se lieve moult mal talentiz, et prent un grant *levier* entre ses poings, un fort vilain auroit assez a faire de le lever. Lors avale un pou la montaigne et escrie en hault a Gieffroy : Qui es tu, dy, va, chevalier, qui as tant de hardement que de venir vers moy ? (ARRAS, c.1392-1393, 263). Puis [Remondin] passe outre et retourne tout court, et descend de paour que le jayant ne lui tuast son cheval, et l'aresne par la longe a un ramsel. Puis traist l'espee et gette la targe par terre, car il apperçoit bien que a attendre le coup du *levier*, il feroit grant folie. (ARRAS, c.1392-1393, 263). Quant le jayant l'entent, si haulse le *levier* et cuide Gieffroy ferir par la teste. Mais il failly. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Lors entoise le *levier* et cuide ferir de toute sa force sur la teste de Gieffroy, et il guenchist, car sachiez, s'il l'eust atteint a coup, a ce que le *levier* entra, au chair, bien un grant pié en terre. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Mais, avant que le jayant peust ravoier son coup, le fery Gieffroy de l'espee sur le costé tellement qu'il lui fist le *levier* saillir des poings, et en sailly une grant piece. Moult fu le jayant doulent quant il voit son *levier* ainsi et par telle maniere froez, et gesir sur la place, car il ne se ose abaissier pour le prendre. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Chil trois chevalier (...) tenoient grans lons *leviers* et gros de chene, que il avoient pris chiés un archier qui demoroit en celle rue. Et en donnoient les horions si grans que nuls ne les osoit aprochier (FROISS., Chron. D., p.1400, 118). Mais, non obstant soit il bien lourt, Sachiés de vray qu'il n'est pas gour A tost aler, mais si muable Que ce semble estre un droit dyable A veoir courir par leens, Car, plus tost est et hors et ens, Or en chemin et puis en sente, Puis hault, puis bas que vent ne vente, Atout un grant *levier* au col, Ou il n'a ne gieu, ne rigol, Si semble qu'il doye enragier (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 72). Un grant *levier* prent en sa main: Ne sembloit pas que corps humain Se peüst du *levier* aydier, Maiz il paumoyoit ce *levier* Tout aussi què un bastonnet Seult faire un petit garçonnet De l'aage de six ou sept ans, Et mieulx que je ne dy sept tans. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 258). Lequel suppliant, qui bonnement ne scet qui fist le coup ou les coups dont ledit Ragois ala de vie à trespassement,

fors qu'il croit que ce fut ledit de la Tour qui, comme dit est, fut abatu de plaine arrivée d'un *levier* (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 117).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ; *Mabrien V.*, 1462, gloss. [R. M.]

LEVIÈRE, subst. fém. (levière)[T-L (renvoi) : *leviere* ; GD : *leviere* ; FEW V, 270a : *levare*]

"Barre de bois servant à soulever un fardeau, levier" (synon. *levier*) : ...abatre et desbucher lesdiz arbres sans amende, prendre totez, gattons et *levières* pour charier ledit boiz. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 227-228).

Rem. Doc.1382-1383 ds GD IV, 769a. [H. G.]

LEVIS, adj. (levis)[T-L : *levëiz* ; GDC : *leveis* ; FEW V, 270 : *levare*]

A. - "Qui se lève ou se baisse à volonté" : ...avoir rompu le mur du costé de la dicte salle, et y avoir fait trois grans fenestres *levices* pour la cloture d'icelui (Comptes Lille L., t.2, 1468, 299).

- *Pont levis. V. pont-levis*

B. - "Destiné à être soulevé (et non pas simplement en place)" : Së onques enchanteur vëis Jouer du chapel *levëis*, Comment a la gent cuidier fait Qu'aucune chose dessous ait Et souvent est qu'il n'i a rien, Pour ce pourras entendre bien Que, com(ment) soie enmantelee Par dehors (bien) et enchapee, Qui par dedens me verroit bien, Il diroit : "soufle, ci n'a rien." (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 249). [R. M.]

LEVITE, subst. masc. (lévite)[T-L : *levite* ; GDC : *levite* ; AND : *levite* ; FEW V, 290b : *Levites* ; TLF X, 1137a-b : *lévite*¹]

"En Judée, membre de la tribu de Lévi vouée au service du Temple" : Item, en la Loy ancienne, lez *Levites* avoient lez dismes pour leur substentacion, afin que ilz puissent plus vaquier au service divin et en contemplacion. (Songe verg. S., t.2, 1378, 234). En son temps fust .I.e grant bataille entre le peuple d'Israel et ceulz de Benjamin, pour la femme d'un *levite*, qui avoit esté violee en Gabaon... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 158). ...et semble que ledit psaulme fut fait pour remercier Dieu de certaine victoire, et a enhorter les Prestres et *Levites*, et impetrer le divim aide contre les ennemis de Israel. (JUV. URS., Verba, 1452, 190). [R. M.]

LEVITÉ, subst. fém. (lévité)[T-L (renvoi) : *levité* ; GD : *levité* ; *FEW V, 289b : *levis*]

A. - "Légèreté" : Et nientmoins, telz corps mixtes sont mouvables du simple mouvement de l'element qui a en eulz dominacion. Item, ceste dominacion est a entendre quant as qualités motives lesquelles sont gravité et *levité*, ce est a dire pesanteur et legiereté. (ORESME, C.M., c.1377, 66).

B. - "Bénignité" : La seconde passion de la cornee, c'est vecie ou vairolle, et se diversifie en couleur et en odeur et en *levité* et en malice (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 3). ...et s'il y avoit gravité, il y a matiere pechant et s'il y avoit *levité*, c'est male complexion sans matiere (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 15). [R. M.]

LEVRAT, subst. masc. (levrat)[T-L : *levrat* ; GD : *levrat* ; FEW V, 259b : *lepus*]

"Jeune lièvre, levraut" : En la saison d'aoust l'en peut voler aux faisandeaulx, aux oustardes, aux lapereaulx, aux *levratz*, aux raales des champs qui sont roux, et aux cailles, ou au moins en la

myaoust (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161). ...Faisans, lapereaux et *levras* (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 581). [R. M.]

LEVRIAU, subst. masc. (levraut)

[FEW V, 259b : *lepus*]

"Levraut" : Je te donrai dains et chevriaus, Des connines et des *levriaus* Dont tu porras ton plaisir faire. (MACH., Voir, 1364, 636). [N. M.]

LEVRE, subst. fém. (lèvre)

[T-L : *levre* ; GDC : *levre* ; AND : *levre*¹ ; DÉCT : *levre* ; FEW V, 107b : *labrum* ; TLF X, 1138b : *lèvre*]

A. - "Lèvre" : ...la bouche mesmes estoit si bien compassee et les *levres* si faitissement ouvrees et coulourees de si bonne maniere et de si bon point entrouvertes, qu'il sembloit que elle parlast (Bérinus, I, c.1350-1370, 110). ...font avec che mille grimaces, mille moqueries, mille fronces de narines, mille moes et contorsions de *levres*, qui deffont le beaulté de la fache et de discipline (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 249). Es agues continues, se la *levre*, l'euil, le sourcil, ou le nez (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 76). Et voit la dent qui lui passe la *levre* plus d'un grant poux esquachie. Si en fu si esbahiz qu'a peine pot il parler. (ARRAS, c.1392-1393, 222). Les *levres* palles et sechees... (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). ...Ces petites jointes orreilles, Menton fourchu, cler viz traictiz, Et ces belles *levres* vermailles (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 55). ...leur donna à tous à boire en ladicté coupe et incontinent que le premier ot beu et, en beuvant, ot touché de ses *levres* à ladicté pierre, sa bouche lui fut souldée, dont fut esmerveillé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°). ...*Levre* ne gencive ne dent (Myst. st Laur. S.W., 1499, 229).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*lievre*).

- *Levre fendue*. "Bec-de-lièvre" : On ne doit point donner aux jennes filles a marier a mengier de la teste du lievre par especial, affin que elles mariees et enchaintes n'y pensent, et que leurs enfans ne apportent sur terre la *levre* fendue. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 119).

- [Dans la parole, p. opp. à la sincérité du coeur] : Et disent bien li plus notable de le ville de le Rocelle : "Nous aourrons les Englès des *lèvres*, mais li coers ne s'en mouvera ja." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 58). ...et que de ses *levres* ne yssent quelconques parolles de faulseté ne tricherie (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 168). ...Orant Dieu de faulse oroison, Qui fors des *levres* ne procede (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 114).

- [Chez l'animal] : Les signes de cognoistre le commencement dou chien enragié, c'est qu'il ne menjue mie si bien comme il souloit et qu'il mort les chiens en festiant de la cueue et les flairant premier, et puis se leche les *levres* et fet un grant soufflet dou nés (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 114).

B. - MÉD. *Les levres de la plaie*. "Les bords de la plaie" : ...en maniere que les *levres* de la playe demeurent fermes (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 3).

Rem. MONDEV. ds T-L V, 382. [R. M.]

LEVRERETTE, subst. fém. (levrerette)

[T-L : *levrerete* ; *FEW V, 260a : *lepus*]

"Femelle du lévrier" : L'autre lievre tout a esclinc S'en aloit devant tous les cinq Levriers sans ploier ny attaindre, Maiz une *levrerete* [var. *levrete*] taingre Et un[e] autre tant estriverent Que au lievre le chemin osterent. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 406).

REM. Forme *levrerete* supposée par le FEW (261, n.5), qui ne pouvait pas connaître cette édition. [R. M.]

LEVRERIE, subst. fém. (levrerie)

[T-L : *levrerie* ; FEW V, 260b : *lepus*]

"Chasse au lièvre" : ...Du deduit de la *levrerie* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 398). [R. M.]

LEVRETEAU, subst. masc. (levreteau)

[FEW V, 259b : *lepus*]

"Jeune lièvre, levraut" : Lievres portent deux moys leur *levretiaus*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). [Autres ex. même page et page 82] [R. M.]

LEVRETEUX, subst. masc. (levreteux)

[FEW V, 259a : *lepus*]

"Chasseur de lièvres" : ...*Levretelx*, chasseurs et lardiers (Bataille st Pens. A., a.1485, 16).

REM. Doc. 1480 (*levreteux*) ds FEW. [R. M.]

LEVRETTE, subst. fém. (levrette¹)

[FEW V, 260a : *lepus* ; TLF X, 1141b : *levrette*]

"Femelle du lévrier" : L'autre lievre tout a esclinc S'en aloit devant tous les cinq Levriers sans ploier ny attaindre, Maiz une *levrerete* [var. *levrete*] taingre Et un[e] autre tant estriverent Que au lievre le chemin osterent. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 406). [R. M.]

LEVRETTE, subst. fém. (levrette²)

[T-L : *levrete* ; GD : *levrete* ; AND : *lievrete* ; FEW V, 108a : *labrum*]

"Petite lèvre" : ...La plaisans bouchete riâns, De quoi les *levretes* friâns, Rouges, cloans, en mi grossetes, Faisans au rire .ij. fossetes... (ACART, Prise am. H., 1332, 30). Ses *levrettes* ne sont à taire, Un pou enflées et grossetes, Plus vermeilles que cerisettes, Cueillies à choisir à l'oeil, Apres pluie et aigre souleil (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 132). [R. M.]

LEVRETER, verbe (levretter)

[GD : *levretter* ; FEW V, 259b : *lepus* ; TLF X, 1138b : *levraut* (*levretter*)]

I. - [De la hase] "Mettre bas" : Et, quant elles ont *levreté*, elles liment de la langue leurs *levretiaus*, einsi comme fet une lisse. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). Si vous trouvez une lievre qui ait le jour meïsme *levreté* et levriers la courent ou chiens la chascet et vous y retournez l'endemain, vous trouverez que elle aura remué ses *levretiaus* et portez autre part as dens, comme une lisse porte ses petiz chiens. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82).

II. - "Chasser à courre avec des lévriers" : Cusançon avoie et desir Que je peüsse, a mon loisir, Aucuns lievres a point sousprendre, Par quoy je les peüsse prendre. Or porroit aucuns enquester Se c'est honneur de *levreter* [var. *leurester*]. A ce point ci responderoie Que c'est honneur, solas et joie (MACH., J. R. Nav., 1349, 154). [R. M.]

LEVREUX, adj. (levreux)

[GD : *levreus* ; FEW V, 108a : *labrum*]

"Qui a de grosses lèvres" : Labiosus (...) : *levreus*, qui a de grosses levres (Aalma R., c.1380, 220). [R. M.]

LEVRIER, subst. masc. (lévrier)

[T-L : *levrier* ; GDC : *levrier* ; AND : *leverer*¹ ; DÉCT : *levrier* ; FEW V, 260a : *lepus* ; TLF X, 1141b : *lévrier*]

A. - "Chien de chasse longiligne, très rapide" : Vostre *levrier* sont de grant pris, Quant ataint l'ont [un cerf]. (Mir. femme roy Port., c.1342, 171). Dont en celle perfection Avoie si m'entencion Qu'a autre chose ne pensoie. Et li bon *levrier* que j'avoie Renforçoient si mon solas Que je n'en peüsse estre las, Quant je les os mis en conroy, Et je les vi de bel arroy De courir a point sus les chans... (MACH., J. R. Nav., 1349, 155). Quant je fui la dessus montée En celle plus haute montée, Mon chemin tenoie sus destre, Et je regarday vers senestre. Tout de plain vous vi chevauchier, Vos *levriers* siffler et huchier. Tels oeuvres faire vous ooie, Tout aussi bien com je vëoie Vous et vostre contenance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 163). Une povre femme de Londres à qui un des *levriers* du Roy qui aloit esbatre, expandi son lait, pour ce, 4 d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 253). Car les *levriers* ne se esjoissent pas des odeurs des lievres par raison de telle odeur, mais pour mengier les lievres. (ORESME, E.A., c.1370, 221). On prend les lievres as *levriers* et as chiens courans a force, as pouchetes ou bourses, as filez et royzeuls et as cordeletes menues, getant ou elle a fet ses brisees quant elle va a son viandeis, comme j'ay dit devant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). *Levrier* doit estre moien, ne trop grant, ne trop petit, et lors est il pour toutes bestes, quar, s'il estoit trop grant, il ne vaudroit rien pour les menues bestes, et, s'il estoit trop petit, il ne vaudroit rien pour les grandes bestes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 128). Et bon *levrier* doit aler si tost que, s'il est bien geté, il doit ataindre toute beste, et, la ou il l'ateindra, la doit prendre par ou plus tost pourra sanz abaier et sanz marchander. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 129). Ly contes si amoit moult les chiens et les oysiaux, et avoit foison de braques, *levriers*, chiens courans et liemiers, braconniers, faulconniers, oysiaux de proye et chiens chacerez de toutes manieres. (ARRAS, c.1392-1393, 17). - Mon signeur, vostre cousin se recomande à vous et à ma dame vostre compaignie, et il vous a envoiee trois blancs *levriers* si veluz comme un ours, bien courans et de bonne entaille (Man. lang. G., 1396, 82). Je respons en ceste manière Que j'ay veu petit *lévrier* Courre plus tost que grant coursier (LA HAYE, P. peste, 1426, 164). ...une chaesne pour les deux *levriers* (Comptes roi René A., t.3, 1452, 268). "Et ! monseigneur l'abbé," dist maistre Julien, "estes vous garny de bons chiens et *levriers* ?" (LA SALE, J.S., 1456, 259). ...comme il estoit aux champs, et eussent ses *levriers* mis ung lievre en chasse, il picque son cheval (C.N.N., c.1456-1467, 332). *Levriers* n'ont cure de congins. (Rapp., c.1480, 68).

- *Levrier de lievre*. "Lévrier dressé pour le lièvre" : Un petit *levrier* de lievre qui prend tout seul un renart fet biau hardement, quar j'en ay bien veü de granz qui prenoient cerf et sangler et lou, qui en laissoient bien aler un renart. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 100).

- [Comme élément de compar.] : Bien tost il sera desmarchant Ou courra plus fort que ung *levrier*, S'il n'essaye de ce trenchant. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7). Je seray oure plus apert Qu'ung *lyevrier*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 64). Je ne suis boyteulx ny affillé. Je suis legier comme unng *levrier*, Plus prest que n'est ung espervier, A tout mal feyre. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 79). L'aultre, plus esveillé qu'un rat et viste comme ung *levrier*, part et s'en va (C.N.N., c.1456-1467, 76). Et la se tint jusqu'au moys de fevrier Ou cependant, plus viste c'un *levrier*, Le

filz du pape secrettement par nuyt Se desroba et de fait s'enfuýt Devers le pape (LA VIGNE, V.N., p.1495, 241).

- *Levrier-leopard*. "Guépard qu'on dresse pour la chasse" : Apprez soupper, pour ce jour, furent aler revoir la course des *levriers* liepars, qui prinrent lièvres et chevreux (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 383).

B. - [Dans des représentations]

- "Bijou représentant un lévrier" : ...un *lévrier* d'or, à un rubis balais à une grosse perle pendant au coul. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 275).

- [Ornement de bijou] : Toutes lesquelles choses par lui prinsees sur ycellui messire Phelippe il lessa et bailla en garde à sondit hoste à Laon, sauf ledit anel à *levrier* blanc, qui est sur un juif demourant à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 33).

- [Comme élément d'armoirie] : Ung *leuriere* ou chien porter en ses armes segnefie homme tres begnin et loyal combatteur qui son seigneur iamais ne vouldroit laissier ne a mort ne a vie (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 468).

C. - P. anal. "Personne qu'on lance à la poursuite de qqn" : Toutesfoiz, lessés le aller, mès mettez y en d'autres en besongne, dont cestuy cy ne sache rien. Et le povez faire par la main du seneschal de Beaucayre et que le seneschal de Beaucayre monstre bien de se fier en cesty cy, mès qu'il y mette d'autres *levriers*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 209). Et, je vous pryte, questionnez le ung peu longuetement, veoir se vous serez de mon oppinion. Toutesvoies, en y mettant d'autrez *levriers* après la queue, dont cestuy cy ne sache rien, il me semble que nous devrions avoir ce que nous demandon. Adieu, Mons. le grant maistre, si tost que je saré nouvelles de Mons. le connestable, je vous en feré savoir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 209). [P. C.]

LEVRIERE, subst. fém. (lévrière)

[T-L : *levriere* ; GD : *levriere* ; FEW V, 260a : *lepus*]

"Levrette, femelle du lévrier" : Un mien voisin se complainoit l'autrier D'une *levriere* qu'en son hostel avoit Qui yert en gest, dont maint chiens reparier En son hostel communement veoit, Si que pour eulz reposer ne pouoit. Tuer les volt et je li dis ainssi, Que la *levriere* chastier y devoit, Qu'an riens n'y ont les chiens mort desservi. (MACH., App., 1377, 649). ...au temps que mons. l'evesque de Paris et mess. Ernault de Corbie estoient à Pavie en Lombardie, ledit mons. l'evesque avoit une *levriere* qui estoit en chaleur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 230). Je l'aissaiery encores ainsi: il a une *levriere* que il ayme a merveilles, ne il n'en prendroit nul denier tant est bonne, ne ne souffroit pas que nul de ses varlez la chassast hors du feu, que nul luy donnast a menger si non luy, et je le tuery devant luy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 93). Et la dame advise empres luy ung varlet qui avoit ung grant coustel, si le sache et en fiert parmy le corps de celle *levriere*, qui commença illecques a pestiller et morut devant le mary. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 93). PREMIER VENEUR. Ces mastins si ne font que braire. Mau saint Lou les puisse mengier ! A paines osent approuchier La beste qu'ilz voient a l'ueil. Va la, Goulias ! J'ay grant dueil Qu'autrement tu n'y prenz l'avance. A ! gentilz *levriere* Esperance, Nous faulras tu a ce besoing ? Se tu l'attains, m'amour te doing. (Gris., 1395, 26). Et comme ilz estoient illecq devisans, atant vint entre eulz une blanche *levriere* la mieulx composee de tous ses membres que l'en sceut (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 71). À ung messaigier de madame la contesse de Tonneure, la somme de six frans, pour don à lui fait par madicte dame la duchesse de Bourgoingne, pour avoir amené à madicte dame et presenté de par

ladicte contesse une belle grande *levriere* blanche (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 796). ...la royne a une *levriere*, comme vous savez, dont elle est beaucop assotée (C.N.N., c.1456-1467, 193). Don à ung pauvre homme qui a amené la *levrière* du roy, à Saint-Remy (Comptes roi René A., t.3, 1476, 273). Filiolié, sa ; sa, ma *levriere* ! Maulbec, tien toy tousjours darriere. (Pass. Auv., 1477, 139). [P. C.]

LEVRON, subst. masc. (levron¹)

[GD : *levron*¹ ; *FEW V, 259b : *lepus*]

"Lièvre"

REM. ORESME (éd. 1489) ds GD IV, 769c. Mal interprété par GD ("lévrier"). *Levres* ds l'éd. Menut (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 142, cf. TLF X, 1142a, s.v. *lévrier*). [R. M.]

LEVRON, (?) (levron²)

[GD : *levron*² ; FEW V, 108b : *labrum*]

"Plaie"

REM. MACH. ds GD IV, 769c. Mauvaise lecture pour *seuros*. G. Roques, Coll. Metz, 1978, 190.

V. *seuros* v. Lexiques [R. M.]

LEVURE, subst. fém. (levure)

[T-L : *levëure* ; GD : *leveure* ; GDC : *levure* ; AND : *levure* ; FEW V, 271a, 276b, 280a, 281a : *levare*]

I. - Région. (Champagne) "Charpente" : ...pour faire dedans le dit parc une maison toute neuve de IIII *leveures* pour la demourance de... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 311).

Rem. Doc. 1379, 1457, 1464 (*leveures* "charpente, travée, échafaudage") ds GD IV, 769a.

II. - "Substance provoquant la fermentation, levure"

Rem. Doc. 1419 (*leveure*) ds TLF, Fonds Barbier. [R. M.]

LEZ, subst. masc. (lez)

[T-L : *lez* ; GD : *les*¹ ; AND : *lez*¹ ; DÉCT : *lez* ; FEW V, 204a : *latus*² ; TLF X, 1146b : *lez*]

I. - Subst. masc. "Côté"

A. - "Partie latérale du corps, flanc" : Tres douche mere, seés droit chi, En ce siege, à mon deistre *leit* (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 222). Or vient a la femme malcontente la tierce maladie, qui a nom appoplecie ou epilencie, par laquelle communament on pert un des *lés* ["l'usage d'un côté du corps"]. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 276). ...quant l'orent attainit, li demanderent pourquoy il avoit prins la choffrete ou lavoir dessus dit et trouverent la robe de dessoubz lui, au *lez* senestre, qui estoit toute moilliée d'eau. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 466). Mais alors les deux dames misrent le lyon entre elles et aloyent a ses deux *lés* ensemble (Lyon cor. U., 1467, 43).

- "Flancs, entrailles" : Celle dame qui a porté Le doulx jhesu en son *las* Si vous doint joye et soulas (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 74).

- À *son droit lez*. "À sa droite" : Vo filz, no Dieu, qui (...) vous assist en gloire a son droit *lez*. (Mir. prev., 1352, 277).

- *Lez à lez*. "Côte à côte" : En la chambre s'en vont ensemble *lez a lez* (Tristan Nant. S., c.1350, 54).

- *Prendre qqn par les deux lez*. "Prendre qqn de chaque côté par le bras" : Et Anthoine lui respont moult humblement : Damoiselle, nous n'avons fait fors sans plus fors ce que nous devons, car tous bons crestiens sont tenus de destruire les ennemis de Nostre Seigneur. Et lors les deux freres prindrent la pucelle par les deux *lez*

et l'adextrerent en son siege. La estoit la pucelle noblement acompaignie de dames et de damoiselles du pays. (ARRAS, c.1392-1393, 187).

- *Chevaucher tout d'un lez* [du cheval]. "Chevaucher les deux jambes du même côté du cheval" : Lequel maistre Pierre Paoul, docteur en théologie, chevauchoit moult souvent en habit de docteur avecques ledit cardinal, tout d'un *lez* comme chevauchent les nobles femmes. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 349).

B. - "Partie latérale d'un objet, d'un lieu..." : Et paiens les assaillent aussy de l'autre *lez*. (Tristan Nant. S., c.1350, 274). Marne l'ensaint [le château de Beauté-sur-Marne] par derrier a un *lé*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 211). A l'entrée de ce palais Où on feïst bien un eslais, Tant estoit grans et lons et lez, Ot C. Sarrazins aus IJ. *lez*, Et chascuns tenoit une hache Dont on tuast bien une vache. (MACH., P. Alex., p.1369, 196). ...et Danemarce, Qui d'un *lés* a ma terre marce. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 56). ...fay deux lignes d'ung *lé* a l'autre de ta table qui facent une croix droicte au centre e (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 104). Et outre dist le conte de Haynnau, en jurant comme dessus, que certainement il tenoit que se les Anglois estoient à ung *lez* des portes de Paris et le duc de Bourgongne feust à l'autre porte opposite, ilz lairroient aincois les Anglois entrer ens que le duc de Bourgongne. (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 204-205). Et a chascun des *lees* du gonffolon estoient de tres riches brodures, les quatre blasons des quatre principales lignes de Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 111). Le marc qui est en l'autre *lés* de la balance signifie et demonstre lez merites des subgts (Lyon cor. U., 1467, 50).

- [À propos de Fortune et de ce qui l'entoure] : Promettre assez [Fortune] puet de ses biens, Mais tu yes trop fols, se tu tiens Qu'il en y ait nul qui soit tiens. En sëant fuit ; Son droit *lés* est dous, l'autre cuit ; Le droit porte fleur, feuille et fruit, L'autre est desert, brehaingne et vuit Des biens terriens ; Le droit moult clerement reluit, L'autre samble a l'oscure nuit (MACH., R. Fort., c.1341, 41).

- *En un autre lez*. "D'un autre côté, autre part" : Le povre homme sans dire mot S'enfuyra en ung autre *lé* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 367).

- *Tourner à un lez*. "Se tourner d'un côté" : Mais Guyon et le maistre de Rodes et leurs gens les assaillirent si asprement que Sarrasins ne savoient auquel *lez* tourner pour eulx deffendre, car noz gens qui estoient es galees tournoient si appertement entour eulx que payens furent tous esbahiz. (ARRAS, c.1392-1393, 129).

C. - [À propos d'une chose abstr.] : Et par aventure pourroit on dire et bien que c'est pour ce que les consonancies musicaux desirent que les sons qui les font soient moienement et par bonne mesure ne trop ne pou distans et eslongié de equalité et de union. Et pour ce dit Boece que les consonancies ne doivent point passer outre la quadruple proporcion ne outre la sesquiterce aussy a l'autre *lez*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 57).

D. - "Côté familial, lignage" : Certes pas ne sont de tel *lé* Ne de tel ligne com je suy. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44). Est il de ton *lez* qui te ose justifier de non avoir coulpe droit cy en ceste mutation... ? (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 149).

E. - Loc.

- À *dextre lez*. "Au côté droit" : Et quant il vit qu'il en fu du tout au dessus, si tire le court coutel qui lui pendoit a dextre *lez* et lui dist : Faulx traite, rens toi ou tu vaulz prez que mort. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

. *Au lez dextre* : ...les deux autres cuilliers sont ou feurre de son lit, au droit son chevet, au *lez destre* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 307).

- *À tous lez*. "De tout côté, partout" : Je ne treuve chambre ne sale Que tout ne soit plain a tous *lez*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 64). Or le frotez donc a tous *lez* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 230). ...[il] vint sercher et visiter les angletz de sa chambre a tous *lez* au mieulx qu'il luy fut possible (C.N.N., c.1456-1467, 444). Elle se pourchassoit a tous *lez* et ne demandoit que hutin. [D'une femme luxurieuse] (C.N.N., c.1456-1467, 518). ...en ruant mes yeux a tous *lez*... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 15). ...la tres souefve et resplendissant rose, pour espandre son odeur a tous *lés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 114). Nuyssie assiegie à tous *lez*... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 42).

- *À tous lez du monde*. "De tous côtés ; à tous les niveaux, à tout point de vue" : Et par ainsi le duc craignant le roy (...), quant se vit ainsi acueilli en indignation sans cause (...), ne visoit qu'a soy fortifier par sens et de mettre en Dieu sa querelle, car a tous *lés* du monde se voioit avironné de peril et de manasses (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 262).

- *Au lez de / au lez devers*. "Du côté de" : ...douze cenz arpens de bois et de forès en la forest de Chisic, à prendre et mesurer au *lez devers* Preic, en alant de l'un plaing dehors la forest à l'autre plain dedens la forest, comprenant les bois de la Courbe de Mallevaust, en alant vers les champs du Larris et vers le parc de Villiers, et entre les deux plains dessus nommez tout uniemment sanz riens tressailler ny oster (Doc. Poitou G., t.2, 1346, 312). ...et dist que lui qui parle et ledit Perrin Amiot prendrent à Petit-Pont, sur une boursiere qui fait bourses au *lez devers* le pont Neuf, une bourse de soye à boutons d'argent dorez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). ...en cest estat [le désespoir], issy hors de sondit hostel, et ledit drappelet ainsy lié, et ouquel ledit charbon ardant estoit, elle qui parle bouta soubz la couverture de chaume et entre deux ais de la maison dudit Miserelle, au costé et *lé* de devers la demeure d'elle qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 63). ...print icelle et l'embrassa, et en après, par maniere d'esbatement, la porta en une chambre qui estoit appareillée pour lui, et la coucha sur un lit, et illec, ou au moins contre le chalis d'icellui lit, au costez et *lez* de la ruelle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 122). ...et, iceulx ainsi par elle merlez [la cire et la poix], meist auprès et *lez* du lit où elle et son ami, ou celui que elle voudroit avoir à mary, coucheroit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323).

- *Au lez de çà*. "Par ici" : De Sauvage me plains qui est au *lez* desa (Tristan Nant. S., c.1350, 431). Je lui apporte [au géant] l'argent du patis que toutes les gens de la terre de monseigneur mon pere lui doivent, en la pointe du fer de ma lance. Comment, dirent ilz, le pensez vous a aler combatre ? Par mon chief, dist Gieffroy, autre chose ne quier je au *lez* de ca. Par ma foy, ce dirent ceulx, monseigneur, c'est une fole entreprinse. (ARRAS, c.1392-1393, 244).

. *Au lez par deçà*. "De ce côté-ci" : Beaulx seigneurs, le soudant est il gueres jeunes homs, ne de grant emprise ? Et ceulx respondirent : Sire, oïl, pour certain. Et comment, dist Uriiens, fut il oncques mais au *lez* par deca faire guerre que ceste foiz. Par foy, dirent ilz, non. Et qui l'a doncques, dist Uriiens, maintenant me de passer la mer, puis qu'il est homme d'emprise ? (ARRAS, c.1392-1393, 93).

- *Au lez où*. "Du côté où" : ...et lors ouyrent, au long du boys, un grant escroiz et fort desrompre les menus rams et le ronceys. Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist

l'espee, et attendirent ainsi longtemps pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au devant du feu, au *lez* ou ilz avoient ouy le bois desrompre. (ARRAS, c.1392-1393, 21).

- *Au lez vers*. "Du côté de" : Or dit l'ystoire que, quant [Remondin] ot ouy messe et fait sa devocion, qu'il yssy du Moustier Neuf, et a l'issue de l'abbaye, au *lez vers* le chastel, il encontra un homme qui portoit un sac sur son col, qui lui vint a l'encontre et lui dist : Sire, achetez vous ce cuir de cerf que je tiens en mon sac ? (ARRAS, c.1392-1393, 33). Et y a trois paire de brayes haultes et puissantes, et pluseurs tours es dictes braies. Et si y a poternes fors a merveilles. Et au *lez*, vers le hault bois, au dessus de la prairie, est la roche si haulte et si droite que de ce *lez* nulle creature n'y pourroit habiter. (ARRAS, c.1392-1393, 46).

- *De l'autre lez de*. "De l'autre côté de" : Et Olivier lui laisse le frain et le point de l'esperon, et, au redrecier que ly chevaux fist, Remondin le va ferir de la lance ou cousté, tellement qu'il le porta a terre de l'autre *lez* du destrier, et demoura a Olivier bien demy pié du fer de la lance dedens le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

- *De ce lez*. "De ce côté" : Et au *lez*, vers le hault bois, au dessus de la prairie, est la roche si haulte et si droite que de ce *lez* nulle creature n'y pourroit habiter. (ARRAS, c.1392-1393, 46).

- *De deux lez*. "De deux côtés" : J'ay ci tenu mains parlemens Qui sont, ce m'est vis, paremens De quoy l'alerion paroie, Quant a dame l'a comparoie. Mieux ne le porroie parer Que lui a dame comparer. Or ne l'ay pas dou tout paré, Quant je ne l'ay pas comparé, Selonc ce que Raison me baille, Des pelles dont chascune taille Com durs rasoirs bien affilez, Et sont assises de deus *lés*, Einsy comme elles doivent estre, Devers destre et devers senestre. Celle de destre signifie Scens, honnesté et courtoisie, De la senestre le contraire (MACH., D. Aler., a.1349, 336).

- *D'un lez*. "D'un côté" : Et le coup qui descendi de grant ravine, avec la force du bras de quoy il fu feruz, ly uns des cloux de la maisselle rompy, et Remondin tire a lui fort, et la visiere lui demeure pendant d'un *lez*, si que il ot le visaige tout descouvert. De ce s'esbahy Oliviers durement. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

- *D'un lez et de l'autre*. "D'un côté et de l'autre" : Et la presse commença si grant qu'il fu tous deffoulez des piez des chevaux. La commença la bataille grant, et y ot grant dommage d'un *lez* et de l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 72).

. *Ni d'un lez ni de l'autre*. "Ni d'un côté ni de l'autre" : Atant esvous venir Remondin, monté sur un riche destrier liart, que sa dame lui ot tramis, et fut tout couvert de blanc, cheval et harnois. Du premier poindre qu'il fist dessus les rens, il abaty le conte de Forests, son frere ; et fist tant qu'il n'y ot chevalier d'un *lez* ne de l'autre, qui ne le refusast. (ARRAS, c.1392-1393, 40).

- *De tous lez*. "De tous côtés" : Et vos misme, qui (y) esteis Dieu, Voult li maluais dyable tempteir, Et quant vers vus lasa penser, Beaus ne vos esmeruillies, S'il at les pecheür engignies, Car vos saueis que char humaine Est mult frailh et à pau de paine S'encline et ploie de tous *leis*. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 223). La m'assis pour prendre repos Et pour mettre a point mon propos Qui estoit tous entremellez Et si entrepris de tous *lez* De pensées contrarieuses, Unes douces, autres grieteuses, Que par maintes fois ne savoie Aus queles tenir me devoie (MACH., D. Aler., a.1349, 386). [Un arbre] S'estent ses branches de tous *lez*, En eslargissant sa biauté Et en accroissant sa bonté, Pour traire a la conclusion Qui est dite perfection (MACH., J. R. Nav., 1349, 221). ...mes coers est, voir, si espars De tous *les* et de toutes pars A veoir ces vairs rainsselés... (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 105). Mais l'embusche Hervy leur vint par derriere et les assaillirent de tous *lez*

si asprement qu'ilz ne sceurent que faire ; ne ilz ne se povoient deffendre, ne ilz ne povoient fuir. (ARRAS, c.1392-1393, 73). ...et tout par dessus le dit couvertoir a or tyssu avoit un autre grant drap de lin (...) qui estoit si grant et si large que il couvroit de tous *lez* le tres grant lit de parement (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 185). Car un cuer qui par tout s'espert Et requiert dames de tous *lez* En doit avoir petite part [d'amour]. (LA SALE, J.S., 1456, 16).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 383 ; FROISS., *Méliad. L.*, t.1, 1373-1388, 77 ; ROBINET, *Compl. François H.*, p.1420, 105 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 208 ; 305 ; 386 ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 129...

II. - [Prép. ou loc. prép.]

A. - Prép. "À côté de"

1. *Lez qqn.* "À côté de qqn, près de qqn" : Fille, ne vous esloingnez point ; Venez *lez* vostre mère soir. (Mir. femme roy Port., c.1342, 177). Je, Congnoissance, m'i acort ; Et s'en preng aussi le recort De Mesure qui la se siet *Lez* Raison, et moult bien li siet, Et Raison aussi en dira Ce qui bon li en semblera. (MACH., J. R. Nav., 1349, 258). Se cy vient, se le saluïrons Et le faisons *leis* nos seioir. (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 254). Mais li dous dieus, Qui *lez* lui ot mil filles et mil fieus, Trop vanitez et songes tieus et quieus, De bien, de mal, de joies et de dieus, Si se retourne Dedens son lit (MACH., F. am., c.1361, 165). Vesci la chambre vraiment Ou il gist si priveement Qu'il n'i a de toute maisnie C'un chevalier ou moult se fie. Assez tost le verrez venir, Se *lés* moy vous volez tenir, Mais qu'il ne vous anuie ou grieve, Car je sui certains qu'il se lieve. (MACH., F. am., c.1361, 181). Li papes par la main le prist, Et *lez* li doucement l'assist (MACH., P. Alex., p.1369, 236). Car je sçay bien, ainsi je ne porroie Ensus de vous se petit non durer ; Et si ne sçay trouver ne tour ne voie, Comment *lés* vous peüsse demourer. Si ne me sçay de coy reconforter, Car je met tout, fors vous, en nonchaloir Pour le desir que j'ay de vous veoir. (MACH., L. dames, 1377, 77). Las ! je voy bien que ma dame de pris Est courroucie envers moy durement Et qu'en son cuer li desplaist, ce m'est vis, Ce que je sui *lés* li si longuement. Si m'en iray à son commandement. (MACH., L. dames, 1377, 106). En ceste partie nous dit l'ystoire que, quant Remondin vint a l'encontre du senglier pour destourner qu'il ne venist sur son seigneur, que alors que le sengler l'apperceut, il se destourna de sa voie et vint vers le conte grant aleure. Et quant le conte le vit venir, si regarde *lez* soy, et vit un espie, et boute l'espie ou feurre, et print l'espie, et le met soubz la plante du pié et l'abaisse. Et ly sengliers vint grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Anthoine estoit sur un hault coursier liart, vestu d'un jaque de veloux cramousi, tout broudé de perles et de pierrerie riche et chiere, l'espee ou costé, le chappel de perles ou chief, un gros baston ou poing ; et son frere, *lez* lui, tout pareillement vestu et ordonné. (ARRAS, c.1392-1393, 165).

- *Gesir lez* (une femme). V. *gesir* v. Lexiques

2. *Lez qqc. / lez un lieu.* "À côté de, près de" : ...tantost la menez En ce reclusage qui est *Lez* la grant eglise tout prest (Mir. st J. Cris., c.1344, 292). ...et les autres huit noëz, pour ce que conscience le reprint, il jetta en un buisson *lez* la forest de Dourdam, lequel buisson il dit par son serement qu'il ne sauroit trouver. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 442). ...lui et ladite Marion estans près de la porte de Saint-Germain des Prez et *lez* l'ostel à l'arcevesque de Reins (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 424). ...et aucuns autres des conseillers de ceans alerent en la Chambre du Conseil *leiz* la Chambre des Comptes (FAUQ., III, 1431-1435, 60). Au gentil pays de Brabant, *lez* ung monastere de [blancs] moynes, est situé ung aultre de nonnains (C.N.N., c.1456-1467, 105). ...[elle] s'advisa de

prendre une eschalle que ung couvreur avoit laissée *lez* son ouvrage tantdiz qu'il estoit allé disner. (C.N.N., c.1456-1467, 275). Sur mol duvet assiz, ung gras chanoine, *Lez* ung brasier, en chambre bien natee, A son costé gisant dame Sidoine, Blanche, tendre, polye et attintee (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117).

3. *Lez + nom de lieu* : ...eulx estans en l'abbaye de Saint-Germain des Prez *leiz* Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 310). Ce que dessus est dit a esté prononcé en la presence du Roy en la grant sale de son hostel *lez* Saint Pol, à Paris (BAYE, I, 1400-1410, 113).

B. - Loc. prép. *Par de lez.* "À côté de, près de" : Si ont tant à l'eaue estrivé Que tuit sont au Quaire arrivé ; Par de *lés* l'ille de Rousset Passerent à un matinet, Oû li roys S. Loys fu pris De Sarrazins et entrepris. (MACH., P. Alex., p.1369, 192).

- *Le lez de.* "À côté de, le long de" : ...lui adonc residant en Scicille, yssit de la cité et voulut habiter juxte une praerie le *lez* de l'eaue, loing de toute habitacion (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 v°). [R. M.]

LEZARD, subst. masc. (lézard)

[T-L : *laisart* ; GDC : *lezard* ; FEW V, 116a : *lacerta* ; TLF X, 1146b : *lézard*]

A. - "Lézard (l'animal)" : En servelle de chat qui hait pescher, Noir et si viel qu'il n'ait dent en gencyve, D'un viel matin qui vault bien aussi chier, Tout enraigé en sa bave et sallive, En l'escume d'une mulle poussive Detrenchee menu a bons cyseaux, En eaue ou ratz plungent groins et museaux, Regnes, crappaulx et bestes dangereuses, Serpens, *laissars* et telz nobles oiseaux, Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114). Je les endors si bien dessoubz mes chants Qu'en nostre enffer, trop mieulx que chiens couchans, Je les festoye de *lisars* et dragons. (LA VIGNE, S.M., 1496, 479).

B. - "Bijou en forme de lézard" : À Thadeau Cervelli, le XXe dudit moys, la somme de vingt cinq florins, que le roy lui a fait délivrer pour aller à Barcelonne, quérir certains livres et un *lisart* de coral (Comptes roi René A., t.1, 1479, 247). [R. M.]

LEZARDE, subst. fém. (lézarde)

[T-L : *laisarde* ; GD : *laisarde* ; AND : *lesarde* ; DÉCT : *laisarde* ; FEW V, 115b : *lacerta*]

"Lézard" : Plinius dit que c'est une petite beste comme une *lesarde* et que elle vit de l'air non pas pur et senz mangier, et tout son sanc est ou cuer et es yex qui sont gros et ne les clost onques. (ORESME, E.A.C., c.1370, 132). Et d'une des parties elle [la bête infernale] estoit plungee en eaues troubles de delices charnelz, et tout environ elle estoient sensues, coulevres, *laysardes*, par lesquelz je entens gens vicieux ou desirs pervers qui sussoyent la partie de ceste beste jusques aux os (GERS., Noël, p.1404, 308). Et sachiez que pellicans sont de II. manieres les vngz de ruiere qui menient poissons, et les autres sont champetres qui menguent serpens et *lesardes* et bestes velymeuses. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 482). Le muscle et la lacerte sont une mesme chose mais le muscle est dit a la semblance d'une souris et le lacerte a la semblance d'une *lezarde*, se sont deux bestes greslez de une et aultre part, longues especialment vers la coue et ou millieu sont grosses (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 348 ; t.7, 5.

- "Représentation d'un lézard" : ...deux autres flacons d'argent doré pendant à deux tixus de soye vermeille (...) et à chascun costé

d'iceulx flacons, deux petites *lisardes*, à quoy tiennent les dictes saintures (Ch. VI, D., t.2, 1420, 363). [R. M.]

LEZARDEAU, subst. masc. (lézardeau)

[FEW V, 116b : *lacerta*]

"Fainéant (?) : ...Larenaille, bringandaille, Crapaudaille, *leisardeaux* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69). [R. M.]

LI, pron. pers. (li)

[T-L : *il (li)* ; GD : *le³ (li)* ; FEW IV, 550b : *ille*]

I. - [Pron. pers régime indir., atone, non "prédicatif", de la troisième pers. du sing., sans distinction de genre, renvoyant à une pers. (dans la série *me, te, se...*)] V. *lui*

II. - [Pron. pers. tonique, "prédicatif", de la troisième pers. du fém. sing. (dans la série *moi, toi, soi...*) ; de plus en plus remplacé par *elle* ; v. *elle C*]

A. - [En fonction de régime dir. (avec un mode nominal, en apposition, en phrase elliptique du verbe...)] : Or est a ce faire ordenée Ma volenté et atournée, Et j'aussi sui a ce tournez, Q'envers Amours sui si tournez Que nulle riens ne me destourne Que tousjours, quel part que je tourne, Mes cuers ne preingne son retour Vers ma dame au plaisant atour Qui fait mon cuer mettre et tourner A *li* servir, sans retourner. (MACH., D. verg., a.1340, 55). Pour ce l'ameray loyaument Et serviray celéement Com vrais amis loyaus, parfaits, Qui vueil et par dis et par fais Dou tout en tout son voloir faire Et *li* honnourer sans meffaite Jusques a mon definement (MACH., D. verg., a.1340, 56). ...pren un batel et entre dedens entre toy et ta suer et te fay singler en mer et la occis *lui* et son enfant (Bérinus, I, c.1350-1370, 131). Sire, de priez nostre dame Qu'elle vous vueille vostre femme Sauver, *lui* et sa porteüre, Car elle est en telle aventure Que se Dieu sa grace n'y met, Ly et l'enfant, je vous promet, Sont au morir. (Mir. enf. ress., 1353, 23).

B. - [En fonction de régime prép.] : Medicins qui o *lié* estoient, Qui sa complexion savoient, Li distrent lors certainement Que s'el se tenoit longuement De repaier a mariage Que de tant fust seüre et sage Qu'el seroit laidement barbee, Quar chaulde estoit et embrasee Si forment sa complexion Que naturel commixtion A merveilles li couvenoit. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 90). Fine douçour, grace, pité, Franchise et debonnaireté Rengnent en *li* ; bonté l'affine Et loyal amour la doctrine Avec raison et courtoisie. Ces trois vertus l'ont si norrie Qu'elle est de trestoute valour Entre les mieudres la millour (MACH., D. verg., a.1340, 16). ...de vraie amour L'ay amée toudis parfaitement, N'onques encor envers *li* ne fis tour Par quoy me deust haïr aucunement (MACH., App., 1377, 653). Adont prist la roine congiet a la dame de Buignicourt et a tous ses enfans, dont elle avoit assés, fils et filles, et li dist et promist que, pour la bonne chiere que elle avoit trouvé en *li* et en son mari, elle se sentoit grandement tenue a euls (FROISS., Chron. D., p.1400, 64). En celle detriance se consellierent li baron et li prelat d'Engleterre et regarderent pour le millour et le plus segur que la roine lor dame retourneroit au Noef Chastiel : si averoient mains de charge et de songne ; et remonstrerent cel avis et lor conseil a la roine, et le peril aussi que ce pooit estre de *li*, car pour le millour on l'avoit consilliet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 776).

- [Comme réfléchi] (synon. *soi*) : Quant la dame ot dit a son seigneur ces paroles que vous avez oïes, si fu moult atainte et lui commença la parole a faillir et appella Famius pres de *lui*, si lui dist : ... (Bérinus, I, c.1350-1370, 15). ...la vierge est aourée des annemis, des anges et des hommes, mais differenment : car les ennemis l'aurent par cremeur et paour, li anges par reverence et honneur, les

hommes par devocion et amour. Après je di qu'elle précède touz les ciécles en planté de grace, tant pour ce qu'elle en ot en *lui*, tant pour ce qu'elle en trouva en Dieu, et tant pour ce qu'elle nous en a donné et abandonné. (Mir. femme, 1368, 181). Qant elle vei que point on ne l'amenoit, si dist as chevaliers qui estoient dalés *li* : ... (FROISS., Chron. D., p.1400, 782). Se une femme perchoit ung loup qui le sieuve, tantost doibt traynner sa chainture par terre après *ly* en disant : Garde que la mere Dieu ne te fiere ! (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 127).

C. - [En fonction de sujet (substitution rarissime au sujet *elle* en position tonique)] : Sire, depriez nostre dame Qu'elle vous vueille vostre femme Sauver, lui et sa porteüre, Car elle est en telle aventure Que se Dieu sa grace n'y met, *Ly* et l'enfant, je vous promet, Sont au morir. (Mir. enf. ress., 1353, 23). [R. M.]

LIABLE, adj. (liable)

[AND : *liable* ; *FEW V, 319a : *ligare*]

"Qui peut être lié" : Nodabilis (...) : nouable, *liable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 247). [R. M.]

LIAGE, subst. masc. (liage¹)

[T-L (renvoi) : *liage¹* ; GD : *liage¹/liage²/liage³* ; FEW V, 321b, 322a : *ligare* ; TLF X, 1148b : *liage*]

I. - "Matériau pour attacher, pour ficeler qqc." : Pour autres fret de monnoies pour le fait de la grant armee, pour louage de chevaux et de vallez, paniers, cordes, *liages*, despens de genz qui la conduisoient (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 61). ...une grande mande d'argent, à mettre l'aumosne, lyé de sercles d'argent doré, et le *liaige* desdits cherclés de fil d'argent blanc, et a deux costez deux trous pour la pourter (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 89). Je n'y veulx pas *lyage* mettre ; Il tiendra sans lyen ne orde. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 10).

Rem. Aussi *Mense épisc. Cout. D.*, 1440, gloss. ("liaison de charpente ou couverture de paille que l'on lie").

II. - "Fait d'attacher un bateau ; droit afférent (?)"

Rem. Doc. 1406 ds GD IV, 770b ; FEW V, 330b, n.14 ; mais enregistré par ailleurs ds FEW XXIII, 121b, *o.i.*

III. - "Écluse, barrage (?)"

Rem. Doc.1373 ds GD IV, 770b. Même mot ? Non trouvé ds FEW, ni sous *ligare*, ni ds FEW XXIII, 88b (barrage ; écluse). [R. M.]

LIAGE, subst. masc. (liage²)

[T-L : *liage²* ; GD : *liage⁵* ; FEW V, 315a : **liga*]

"Lies de vin ; p. méton. droit sur le vin"

REM. Doc. XIVE s. (*liage*) ds T-L V, 391. Doc. 1368 (*liage*) ds GD IV, 770b. [R. M.]

LIAIS, adj. et subst. masc. (liais)

[T-L : *liois* ; GD : *liois¹* ; AND : *liois* ; FEW V, 315a : **liga* ; TLF X, 1149a : *liais¹*]

I. - Adj. "De calcaire très dur, de marbre" : ...puis a lachié ses doiz Que la lettre chaÿ ou pavement *lyeis* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 482).

II. - Subst. "Pierre calcaire très dure" : Par le Sathan fu craventée A terre le seconde fois, Si qu'il n'i eut arbre, *liois*, Pierre taillie, cauc, mortier, Que tout ne felist depecier (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 50). [Cf. note de l'Éd.] ...la tombe dudit Cassamus fu faite de fin *lyois*, moult haultement eslevee et bien entretaille (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450,

184). ...car il y avoit quatre pillers tresgement ouvrez de marbre et de *lioy*s (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 404).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1364 (*lyais*) ds GD IV, 792c-794a. Doc. 1398 (*liays*) ds GAY II, 76a. Cf. aussi : ...Dessus les creneaux qui furent de *lyois* (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 210). [R. M.]

LIAISON, subst. fém. (liaison)

[T-L : *lioison* ; GD : *lioison* ; FEW V, 320 : *ligare* ; TLF X, 1149a : *liaison*]

A. - Au propre

1. CUIS. "Ingrédient incorporé à une préparation pour la rendre homogène et consistante" : ...car iceulx moyeulx d'eufz jaunissent assez, et si font *lyoison* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 213). [Autres ex. p.201, 214, 215, 222] Il [ce lait] n'est pas ainsin que tu dix, Mes il y a eufz a foisom, C'est ce quil fait la *liaisom* Et quil l'a ainsin fait espés. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 74).

2. "État de ce qui est lié, joint ensemble dans une charpente" : ...en iceluy comble et festes sous festes loyés de doubles *loysons*, et entour la grande cheminée de pierre, une enchevesture en quoy les chevrons du toit en droit icelle cheminée sont aguillés d'un costé et d'autre. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 610). A Jehan Caumel, serrurier (...) pour l'uis du retrait avec II esquierres pour tenir la cheminée avec la maison, avec II aultres esquierres pour tenir l'apentis et la librairie en *liéson*, une virole pour l'espy de la tour... (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 215).

- P. méton. "Pièce de bois servant à relier entre elles des parties de charpente" : ...et y a entre euvre, entre les través fournis de *loison* et ordonnéz à queue d'alonde bien et suffisament (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 610). ...icelle feste portant à cuticelles, ordonnée et fournie de *loison* pour soutenir la pourfeste (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 616). ...laquelle maison est fourmé de ses sollez, postz, trefz, entretoises, parnes, ponissons, soubzchevrons soubzfesté, chevronné, solivé de soliveaux compétens ; et est le costé d'icelle devers la grant court wide, colombé tant bas que hault de colombes assises l'une a ung pié prés de l'autre avec les *liesons* a ce appartenans (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 186).

3. "Lien servant à ligoter qqn"

Rem. FLAMANG, *Vie Pass. st Didier* C., 1482, 406.

B. - Au fig. "Ce qui oblige, ce qui engage moralement"

Rem. Doc. 1324 ds GD IV, 793b. [R. M.]

LIANCE, subst. fém. (liance¹)

[T-L : *liance* ; GD : *liance* ; AND : *liance* ; FEW V, 323b : *ligare*]

A. - [Concret] "Courroie qui lie le joug aux cornes des boeufs attelés"

Rem. Doc. 1371 (*loyanche*) et 1462 (*lienses*) ds GD IV, 770c.

B. - [Abstrait]

1. "Alliance (matrimoniale, politique...)" : ...le Duc de Bretagne B[retaigne] s'envoie envers nostre tresredoubté seigneur le Roy par son escuier, Antoine Ricz A[ntoine] R[iciz], pur traiter de la *liance* faire par entre le filz du dit Duc et nostre joene fille (Lettres agn. L., p.1412, 328). [Ou faut-il lire *l'aliance* ?] ...il leur fut dit que dedens briefz jours ledit duc feroit traicté et *liance* au roy de France (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 362). Les troys nobles roys, tous d'ugne *liance* Vant querrant le roy en grant

diligence. L'estiele du ciel leur fist desmostrance : L'enfant on trouvé. (Noëls avign. A., a.1450, 366).

2. "Ce qui lie, qui oblige, contrat" : ...telle filhe deseagié ne puest faire *loanche* qui valhe [Éd. : "*loyance* dans le pavillard cite" ; cf. rem. ci-dessous], jusqu'à tant qu'elle aurat XV ans accomplis. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 201).

Rem. Doc. 1424 (Liège, et que cette filhe deseagie ne puisse faire *loyanche* qui vailhe, jusques a tant qu'il arat .XV. ains accomplis) ds GD IV, 770c.

- En partic. "Hommage lige"

Rem. FROISS. (éd. Kervyn) ds GD IV, 770c.

3. "Lien qui fait obstacle, qui entrave" : Dont le sensitif [puisqu' Mémoire a repris toutes les facultés intellectuelles] s'esveilla Et esvertua Fantasie, Qui les organes resveilla Et tint la souveraine partie En suspens et comme mortie Par oppression d'oubliance, Qui en moy s'estoit espartie Pour monstrier de Sens la *liance*. (VILLON, *Lais* R.H., c.1456-1457, 29). [Éd. : "pour manifester l'empêchement de mon esprit ; l'oubli a non seulement lié la raison, il a engourdi l'ensemble de la personne, dont la fantaisie réveille tous les organes" ; cf. aussi P. Imbs, *Trav. Ling. Litt.* 19, 1975, 124 : "*liance* est le pendant (...) du latin scolastique *ligamentum*, employé par saint Thomas comme synonyme de *impedimentum* "empêchement, entrave", et notamment en liaison avec le mot *sensus* : "le jugement de l'intellect [pratique] est entravé par la ligature du sens", *sens* désignant alors le sens commun" ; leçon *aliance* ds VILLON, *Lais* D., c.1456-1457, 76] [R. M.]

LIANCE, subst. fém. (liance²)

[*FEW V, 130a : *laetus*]

"Liesse" : Agenoillier, cliner, ouer Escripiture lire et labourer Te porteront greigneur *liance* Que ne feroit tout l'or de France. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 365).

- *Nostre Dame de Liance*. "Notre Dame de Liesse" : LA FILE. Glorieuse Vierge Marie, Qui es reclamee a *Liance*, J'ay eu tousjours en toy fiance Par ta sainte nativité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 59). C'elle peult avoir l'aliance De Fortune pour le deffaire, Par Nostre Dame de *Lience*, L'homme si aura bien affaire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 195). Par Nostre Dame de *Liance*, Entendre fault a la besognie. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 2). ...le conte de Charolois, qui avoit esté durement malade a Mons, (...) avoit voué a Nostre Dame de *Lience* que, si tost que porroit aller a cheval, il corporelement lui yroit porter son offrande (...). (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 216).

Rem. Ou est-ce "de l'Alliance", "de l'Alliance nouvelle, celle du Nouveau Testament", *liance*¹ B1 ? Peu probable. *Lience* est par ailleurs un nom de lieu : Et au point du jour se trouva audit vyillage de *Lience*, la ou descendu alloit oïr messe, faisant samblant de riens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 217). Nom d'une église : Et, oudit moys de septembre, le roy, qui estoit audit lieu de la Victoire, s'en ala vers le pays de Soissonnois et à Nostre-Dame de *Lience*, et en ce voyage print et reduisy en ses mains la ville de Saint-Quentin, que monseigneur le connestable avoit prinse et usurpée sur lui, et bouté hors ceulx à qui le roy en avoit baillé la charge, ainsi que dit est devant. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 346). [R. M.]

LIANE, subst. fém. (liane)

[FEW V, 318a-b : *ligamen* ; TLF 1151b, liane : *liane*]

"Liane" : Item se on at trop de poons, medecines vraie : faites cendre de *lyane* savage et meleis avec oile, s'en oindeis sovent le

corps, se garira. Item por lez lendes et por lez pons de chief, R. le bette et le trileis et laveis vostre chief de jus, se moront. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 198). [R. M.]

LIANT, adj. et subst. masc. (liant)

[GDC : *liant* ; FEW V, 320a : *ligare* ; TLF X, 1152a : *liant*]

A. - CUIS. "Qui lie, qui donne de la consistance" : Et doit ce potage estre brun de sain et *lyant* comme soringue (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 216). ...et au derrain, mettez vos especes ou potage et boullir ung boullon, et soit bien *lyant* et non trop jaune (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 222).

Rem. *Vivendier S.*, c.1450, 54. GDC X, 77b.

B. - "Qui forme un lien"

1. Adj. "Qui forme un lien" : ...les parties panniculeuses *lyantes* ensemble avec les arteres et les venes capillaires desquelles parties panniculeuses et ligamentales avec toute leur substance est fait le pannicule exteriore qui couvre tout le crane (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

2. Subst. MÉD. "Attache, lien, ligament" : ...de luy [le muscle] descendent cordes et *lyans* rons et quant ilz viennent près de la jointure, ilz se eslarguissent et lyent environ la jointure avec le pannicule qui couvre les os et le mouvent. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2). Les *lyans* sont de nature de nerfz, touteffoys ilz naissent des os, desquieulx sont de deux manieres : les ungs lyent les os par dedans, les autres par dehors lyent toute la jointure. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.3). La articulation des os est comprinse a l'environ des *lyans* fors et ramiffiés. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.3). La cure du fil et du *lian* qui tire la langue est incision par la largesse jusques que la langue soyt desliee de sa retencion ou retenue (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

Rem. Ou forme du mot *lien* ? [R. M.]

LIARD, subst. masc. (liard)

[GDC : *liard* ; FEW V, 315b : **liga* ; TLF X, 1152b-1153a : *liard*¹]

"Monnaie de cuivre valant le quart d'un sou, liard" : ...les *liards* pour six Deniers Viennois (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1384, 89). [Monnaies qui ont cours dans le Dauphiné] ...informés (...) que (...) en Daulphiné ait si grant faulte de menue monnoye, mesmement de *lyards* dont de toute ancienneté nos subjects dudict pays ont accoustumé de user (...) ; seront forgéz deniers blancs appelez *lyards* de France de trois deniers de loy argent le Roy (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 14). ...les vallés, besongnant aux ouvriers des maistres et ouvriers dudict mestier de cordouennerie ou pour eulx, paient chacun vallet par chacune sepmaine ung denier et en aucuns lieux villes ou bourgs dudict pays [en Normandie] ung double ou ung *lyart*, lesquelz deniers sont appelez d'ancienneté le denier Saint Crespin (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes 143, 1985, 106). Aussi tost qu'il a ung *lyard*, Par ma foy, la gorge luy ard Qu'il ne le porte au tavernier. (Serm. bien boire K., c.1500, 575).

REM. Doc. 1383 (Isère) ds TLF. [R. M.]

LIART, adj. (liart)

[T-L : *liart* ; GD : *liart*¹ ; AND : *liart* ; FEW V, 315b : **liga*]

[D'un cheval] "De couleur grise" : ...uns anciens chevaliers, moult noblement acesmés et ceint d'une ceinture a pierres precieuses et a perles, monté sur un hault palefroy *lyart*, noblement acompaignié jusques a douze hommes de grant honneur et de grant estat, s'en vint vers la route du conte. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Et tantost appercoit un chevalier armé de toutes pieces, l'escu au col et la lance sur fautre, et monté sur un grant coursier *liart*, et monstre

bien semblant de homme fort et courageux (ARRAS, c.1392-1393, 299). À Richart de Couloingne, marchant de chevaux, la somme de quinze frans à lui paiee et bailliee par ledit Jehan de Noident en rabat et deducion de la somme de 90 escuz deue audit Richart pour une aiguennee *liarde* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 131). [R. M.]

LIASSE, subst. fém. (liasse)

[T-L : *liace* ; GDC : *liace* ; AND : *liace* ; FEW V, 322a : *ligare* ; TLF X, 1154a : *liasse*]

A. - "Assemblage de choses de même nature liées ensemble et formant un paquet" : ...six *liaces* d'aulx et d'oingnons et dix queues de vin, cent livres de chandelles de suif et, pour les vaugeurs, onze vins barilz wiz a mettre eaue douce. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 290). Item et ne pourront faire que quatre *liasses* de chandelles en la livre de cire, en chacune desquelles liasses aura ung quarteron de cire, du moins, et demy quarteron de limeignon au plus ; desquelles *liasses* l'une est nommée longueur et y en a six en la *liasse*, du pris de quatre deniers parisis piece, l'autre, demie longueur et y a dix huit tortiz en la *liasse* du pris d'un doublet la piece, l'autre *liasse* de vingt quatre chandelles du pris d'un denier la piece, et l'autre *liasse* de trente six chandelles, c'est deux pour ung doublet (Mét. corp. Paris L., t.1, 1428, 553). Audit menuisier, pour avoir fait le chaffault en la sale du roy pour paindre la chauffette et le sur, I fo. Pour une *lyasse* de patenostres que le roy a fait mettre en l'un de ses chappeaux, VIII go. (Roi René vie L., 1476, 376). ...à Charles Huynier, mercier, pour deux cannetes d'or de Florance, à XVIII g. la cannete, vallent III f. ; pour XII *lyasses* de soye grise IX g. prins et achapté pour l'escuyer Guillem de Bernes, par le commandement de monseigneur, pour ce III fo IX go (Comptes roi René A., t.1, 1478, 273).

- "Botte (de foin) maintenue par des cordes" : Touteffoiz, en pluseurs lieux de ce mont, a des places larges ou les gens du país y viennent faulcher les foingz, que ilz en grans *lyasses* faittes comme bources de cordes laissent roller au bas. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 77).

- P. ext. "Tout ce qui est lié" : Et, s'il y a os rompu, on le doit retourner au plus droit que on pourra, l'un os au droit de l'autre, et les lier o les estoupes sus dites et quatre astelles bien liees, l'unne dessus, l'autre dessous, et les deux aux costez, affin que les os ne se desjoignent, et remuer la *liasse* de trois jours en trois jours naturelz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120).

B. - En partic. "Paquet de papiers de même nature réunis ensemble" : ...ung extrait fait en la Chambre des comptes à Lile le IXe jour de juing CCCCXXXIX, envoyé par messeigneurs des comptes audit lieu de Lille à messeigneurs des comptes à Dijon, avec leurs lettres closes tout mis en la fin de la seconde et darreniere *liasse* des lettres rendues par ce present compte (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 88). ...comme il appert par lettre de recepte de Jehan de Noident, receveur general de toutes les finances de monseigneur, donnees le XIIIe jour d'aoust MCCCC et XIX, cy rendues et mise en la fin de la darriere *liace* des lettres rendues par ce present compte (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 613). ...frange longue de soye estant envelopée en une ayes pesant le tout une livre 3 quars et demi, prisé le tout 8 l. Lesquelles soyes dessusdictes ont esté pesées ès papiers et *liaces* en quoy elles sont envelopées. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 82). [R. M.]

LIAT, subst. masc. (liat)

[T-L : *liaz* ; GD : *lias* ; FEW V, 322a : *ligare*]

"Bâton au bout duquel on attache une torche"

REM. Doc. 1421-1423 (Orl., *pour lias et limeignon*), 1424-1426 (Orl., *six bastons appelez lias, pour les dictes torches*) et 1428-1430 (Orl., *et quatre liaz pour faloz*) ds GD IV, 771a. [R. M.]

LIBAMINE, subst. masc. (libamine)

[FEW, Ø lat. *libamen*]

"Offrande aux dieux" : Au feu sacré les gectent par droiture Pour sacrifice et premier *libamyne* (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 310). [R. M.]

LIBAN, subst. masc. (liban¹)

[FEW XIX, 108a : *liban*]

MAR. "Cordage fait de matière végétale servant à amarrer" : ...pour XX avirons, II *libans*, VI poulyes pour la pynace de mondit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1479, 54).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.* II, 1141. [E. P.]

LIBAN, subst. masc. (liban²)

[FEW V, 293b : *libanos*]

"Arbre qui fournit l'encens" : ...les feuilles de mirre ou de cedre ou de *liban* (Expos. songes B., 1396, 225).

Rem. CORBECHON, *Propr. choses* (éd. Lyon, 1485-1486 ?) ds FEW. [R. M.]

LIBART, subst. masc. (libart)

[Ø]

"Vêtement (?)" : ...son hayme ostat et si alat rompeir tot son *libart*, totes ses plaies at estopeis (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* B.B., t.3, a.1400, 219).

REM. A rapprocher de l'allemand *Leibrat* ? [R. M.]

LIBATION, subst. fém. (libation)

[FEW V, 294a : *libatio* ; TLF X, 1154b-1155a : *libation*]

"Offrande rituelle (d'un liquide que l'on répand) à une divinité, libation" : Encore est il assavoir que il y a holocaustes et *libacions*. (...) Et les *libacions* estoient quant l'en offroit les hanaps plains de vin ou de sanc ou de lait et les gettoit l'en ou feu sur les bestes ou en la mer quant il estoient en aucun peril [S'agit-il d'un sacrifice païen ou chrétien ?] (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VII.20, glose, f° 327a). ...*libacion* est espandre sanc (JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 422). Mais cest an revolu, avec plusieurs *libacions* et sacrifices le ennoinct d'oygnemens odoriferans est immollé a la deesse Luna. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 59). Il y avoit difference entre les sacrifices qui estoient nommés oblation, et l'autre nommés *libation* (...) *Libation* estoit matiere coulant et moite comme vin, huylle et semblables (Mer des hist., t.1, 1491, f° 132b). [R. M.]

LIBE, subst. (libe)

[GD : *libe* ; FEW V, 294a : **libba*]

"Bloc de pierre"

REM. Doc. 1404 (Seine-et-Marne, *de grans libes de gres*), 1459 (Nevers, *pour rompre les grosses libes de perres*), 1463 (Nevers, *pour la taille de .IIII. libes*) et 1499 (Paris, *les grosses pierres de taille et libbe*) ds GD IV, 771b. [R. M.]

LIBEL, subst. masc. (libel)

[GD : *libel* ; AND : *libel* ; FEW V, 296a : *libellus*]

"Livre" : ..Quart juge va selon raison Donner sur le *libel* sentence [var. *sur libelle*] (DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 116).

Mon redoubté Seigneur, J'ay escript un petit *libel* en cestuy chault temps, en la saison de la chace de l'esprevier (BOUVET, *Appar.* Meun A., 1398, 2).

V. aussi *libelle* v. Lexiques [R. M.]

LIBELLAIRE, subst. masc. (libellaire)

[GD : *libellaire* ; FEW V, 296a : *libellus*]

"Celui qui est chargé de rédiger les actes"

REM. Doc. 1476 (Dijon, *clerc et libellaire dudit baillaige*) ds GD IV, 771c. [R. M.]

LIBELLANCE, subst. fém. (libellance)

[GD : *libellance* ; FEW V, 296a : *libellus*]

"Celui qui est chargé de rédiger les actes officiels, greffier" : ...aucuns clers ou *libellance* des auditoires du duchié de Bourgoingne s'efforcent de prendre et atribuer à eulx les commissions pour faire les enquestes des parties qui sont appointées en faiz contraires en leurs auditoires (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 175). ...Philippe de Perches, clerc et *libellence* de la court du bailliage de Charrolois (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 525). ...ung procureur, ung scribe et *libellance*, sergens et autres officiers (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1483-1484, 290).

Rem. Doc.1480 ds GD IV, 771c. [R. M.]

LIBELLE, subst. masc. (libelle)

[T-L : *libelle* ; GD : *libele* ; GDC : *libelle* ; FEW V, 296a : *libellus*]

A. - "Petit livre, opuscule" : Et encore plus, car moult doucement il reçut les *libelles* des inscripcions où estoient escripts les crimes des prestres que il li presenterent les uns contre les autres, et tantost les ferma et tous clos les remist en son sain (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 53). Finablement cest present escript j'ay divisé et parti par distingant en sept *libelles*, petis livres, et en un chascun d'iceulz, j'ay approprié et assigné leurs materes singuleres et leurs propres rubriques. (Somme abr., c.1477-1481, 99). Se aucune part en cest escript et *libelle* j'ay erré ou failli, il me soit pardonné, car ce a esté par ignorance. (Somme abr., c.1477-1481, 99). Archymedes, le second de ce nom, duquel se lit icelui avoir laissé ung *libelle* "De Quadratura circuli" (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 64 v°). Ainsi fais fin a ce petit *libelle* Ycy narré comme Ovide l'a mis. (ANTITUS, *Poés.* P., c.1500, 41).

B. - "Court écrit (de caractère satirique, diffamatoire)" : ...car *libelles* de blasme et diffame et chançons de moquerie ont esté fais de lui et contre lui (FOUL., *Policrat.* B., III, 1372, 243).

- *Libelle diffamatoire* : Aucun escripra *libelles* diffamatoires d'une personne (GERS., *Traité R.* Rose H., 1402, 72). ...se l'en trueve aucun *libelle* diffamatoire, incontinent l'en le doit rompre et dessirer, afin qu'il n'engendre esclande ou plus grant peril. (BAYE, II, 1411-1417, 263). En oultre, lesdictes lettres contiennent *libelle* diffamatoire et en especial en tant qu'elles font mencion de l'empoisonnement de feu monseigneur de Guyenne et de feu monseigneur le Daulphin, et sont choses controuvées et diffamatoires. (FAUQ., I, 1417-1420, 32). Oudit temps, lesdiz ennemis, ainsi logez devant Paris, firent plusieurs balades, rondeaux, *libelles* diffamatoires et autres choses, pour diffamer aucuns bons serviteurs estans autour du roy, afin que à ceste cause le roy les print en sa malvueillance et les deschassast de son service. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 111). Mes tres chieres voisines et compaignes, en ceste vocation, vous voyez et aussi il est tout notoire comment les hommes du temps present ne cessent de escrire et

faire *libelles* diffamatoires et livres contagieux poignans l'honneur de nostre sexe (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 80).

C. - DR. "Requête (écrite) présentée par le demandeur" : A proposer t'entention, Soit *libelle* ou petition, Mettre y dois grant diligence. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 116). Pour ce t'aour, dame, et vous, sire Saint Prist, qui avez mon *libelle* Si bien procuré, vous et elle, Que de l'estat de dampnement Sui ramenez a sauvement. (Mir. prev., 1352, 266). ...comme dit le Pape Jehan le XXII., en son Extravagant Ita quorumdam, en reprovent un *libelle* lequel avoit esté fait contre lez freres Mendyans, lequel aussi avoit esté reprouvé par le Pape Alixandre, en disant que lez freres Mendyans ont tout laissé pour ensieuvir Nostre Seigneur, lequel estoit povre, et l'ont fait pour aconplir la perfection de l'Euvangille. (Songe verg. S., t.2, 1378, 230). Se femme est plaine d'ataine, Tanceresse, fausse ou rebelle, Que vouldroit a baillier *libelle* A son mari de repudie ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 230). Escribe li, baille ou lui die Le *libelle* de repudie En sa main (DESCH., M.M., c.1385-1403, 22). Daniel, combien qu'il feust homme d'église, il fist mourir le roi Amalech, et maintenant il ne loist point à homme d'église soy entremectre de cas de crime. En oultre fut donné à Moysse le *libelle* de répudiacion ou refus de mariage, laquelle maintenant est défendue. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 301). ...mais avecques ce il vouldt, lui et les siens, priver de tout honneur et renommée en proposant *libelle* diffamatoire plein de mençonges et faulsetez (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 312). Pour tant la Terre à ce contrainte Si peut et doit faire complainte D'icelle male créature, Qui lui oste son ornature. En oultre lesdiz proposans, Tous ces maux sur Homme imposans, Affermèrent lors que les choses, En leur *libelle* ainsi encloses Estaint vraies notoirement Et se monstrant si clerement Que seurement n'estoit besoin De produire tesmoigns de loign, Ne d'observer ordre de Droit Aucunement en cest endroit (LA HAYE, P. peste, 1426, 36). Et aucunesfoys est advenu que se les officiers ecclesiastiques ont congneu de une cause matrimoniale ou de heresie ou aultre spirituelle, la partie citee ira devant les officiers de la jurisdiction temporelle et donra a entendre que la cause est pure prophane, et a son assercion, sans veoir le *libelle*, on baillera une lettre par laquelle on fera inhibicion au juge ecclesiastique que il n'en congnoisse plus (JUV. URS., Verba, 1452, 383). LE DRAPPIER. Pendu soye s'aultre l'a prins, Mon drap, par la sanglante gorge ! PATHELIN. Comment le meschant homme forge De loign pour fournir son *libelle* ! Il veult dire (est il bien rebelle !) Que son bergier avoit vendu La laine - je l'ay entendu - Dont fut fait le drap de ma robe, Comme s'il dist qu'il le desrobe Et qu'il luy a emblé les laines De ses brebis (Path. D., c.1456-1469, 160).

- P. ext. *Ouïr vostre libelle*. "Entendre ce qui vous concerne" : Vuidez dehors, Seigneurs, faictes d'icy depart ! Messeigneurs parleront a part Et puis orrés vostre *libelle*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 888). [Correspond à GREBAN, Pass. J., c.1450, 402, v.30138] [R. M.]

LIBERA, subst. masc. (libera)

[FEW V, 303a : *liberare* ; TLF X, 1156a : *libera*]

"Répons commençant par les mots latins *libera me, Domine*, entonné devant le cercueil" : Quant en terre on me boutera Et qu'on chentera *libera* Pour jamais plus ne me revoir... (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 77). [R. M.]

LIBERABLE, adj. (liberable)

[AND : *liberable* ; *FEW V, 299b : *liberalis*]

"Généreux"

Rem. Cf. ; AND : *liberable*.

V. aussi *libéral* [R. M.]

LIBERAL, adj. (libéral)

[T-L : *liberal* ; GD : *liberal* ; GDC : *liberal* ; AND : *liberal* ; FEW V, 300a : *liberalis* ; TLF X, 1156b : *libéral*]

A. - Au propre [Idée de liberté, d'indépendance]

1. [D'une personne]

- "À Rome, de condition non servile ; d'origine noble, qui ne dépend pas de qqn d'autre" : Pour ce que nulz, s'il n'estoit *liberal*, N'osoit aprendre les .VII. ars liberaux Le temps passé, tuit li prince royal Et tous nobles, quant leur sang estoit chaud, Aprenoient les vertuz cardinaux, Hebrieu et grec, latin, phillosophie, En jeune temps. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 187). Entre les .VII. ars et sciences par lesquelles ce present monde est gouverné, et qui sont appelez ars liberaux, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit *liberal*, c'est a dire fils de noble homme et atrait de noble lignie, n'osoit aprendre aucun d'iceux ars (DESCH., Art dictier R., 1392, 266). Ne sces tu que es premiers ans furent les sept ars appellés liberaux pour ce que les princes et les *liberalles* et franchises persones y estudioient. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73).

- "Franc (dans ses paroles)" : [Lors d'une fête avec des jeunes mariés, le bruit se répand que le marié n'a pas pu remplir ses obligations conjugales] Et, quant le jeune filz vit que ses parens et amis fasoient [sic] bone chiere et tous les parens de sa femme estoient melancolieux, il leur pria qu'ilz luy vouldissent dire la cause de leur douleur, mais nul ne respondit. Toutefois, il leur demanda encore une autre fois. Adonques, d'iceulx tristes ung plus *liberal* que les aultres luy dit : "Certes, mon beau filz, ta femme nous a dit que tu n'es pas home parfait" (MACHO, Esope R., c.1480, 257).

2. [D'une chose]

a) [D'une propriété] "Libre (de dettes et de gages)" : Et quant tout fut acompli et confremé, tant que ce Bertran fut et se tint pour contempt, le mariaige se passa oultre, et furent toutes les debtes paieez, que le conte Regnault de Guerles en son temps avoit faictes, et sa terre delivrée de tous gaiges, quite et *liberale*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 151).

b) [Idée d'indépendance par rapport à une autorité, une hiérarchie]

- [D'une gestion politique ou administrative] "Qui se réalise en toute indépendance" : ...le dit viconte a donné et octroyé (...) par la teneur de ces presentes, plaine auctorité, general et *liberal* administracion, povoir et mandement especial de prendre, lever et recevoir, pour eaux (...) toutes et chascunes ses rentes (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 317).

- [D'une façon de vivre] "Non étouffé par des contraintes" : Depuis que mon filz yssy d'enfance il a eu plus *liberale* puissance de vivre a sa plaisance qu'il n'avoit quant il estoit jeune, que l'eage et la crainre du maistre le luy deffendoient (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : Chrestom. R., 206).

- [D'une discipline, d'une science] "Qui ne dépend d'aucune autre science, indépendant" : ...il [Aristote] dist en ceste maniere : "C'est la premiere philozophie qu'on doit principalement scavoir [la métaphysique] ; car les choses qu'on doit principalement scavoir sont les commenchemens, les causes, pour que par eulx les aultres choses sont congneues et non pas au contraire. Lors dist on que nous congnoissons auchune chose, quant

on a opinion que nous congnoissons la premiere. Ceste science seule entre les aultres est *liberale*, car elle est seulment de sa grace et ne vient pas de aultre science..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 107).

c) En partic.

- Faire qqc. *de liberale volenté/de vouloir liberal*. "Faire qqc. sans y être contraint" : ...Watelés (...) de sa franche, bonne et *liberal* volenté, sens force et sens contrainte, mist, bailla et transporta (...) en la main de (...) Jehan Pierrelot (...) tous ses biens (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 176). Après il convient que il se gouverne selon droites voies trouvees pour vivre vertueusement, et que il se abstiengne de faire mauvaises choses de sa *liberal* volenté ou contre sa volenté et par contrainte. (ORESME, E.A., c.1370, 533). Et, ce fait, ycellui prisonnier estant ou petit parc, de dessus les carreaux, sanz aucune force ou contrainte de gehine, congnut et confessa de sa pure, franche et *liberal* volenté, que les confessions cy devant escriptes, par lui congneues à la justice dudit lieu de Baubigny, et à lui leues, estoient vrayes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). En la presence desquelz icellui prisonnier, sur ce juré aus sains Evangelilles de Dieu, et par la part qu'il attent avoir en Paradis, cogneut et confessa de sa pure, franche et *liberal* volenté, sans aucune autre contrainte de question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 146). Et ceste puissance il avoit de soy meismes, c'est assavoir que il ne pouoit non vouloir mourir [ne], non pas par neccessité mais par *liberale* et france voullenté, soy livrer a mort (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 240). Il viendra la cource hastive, De voulloir franc et *liberal*. (Sots, c.1480-1500, 266). De vouloir franc et *liberal*, Bruyre je vueil de plus en plus. (Sots, c.1480-1500, 271).

. *Estre en sa liberale volenté* : ...car se le roy de France Charles VJe eust esté de bon et sain entendement et en sa pure, franche et *liberale* volenté, si n'eust il peu transporter son royaume ne faire que son filz en eust esté exheredé et qu'il n'eust esté son heritier. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 55).

- *Liberal arbitre*. "Liberté de choisir" : Et pour ce, Dieu leur donna *liberal* arbitre qu'iz vouldissent et puissent eslire le bien. (Élucidaire V, K., p.1400, 293). Vray est que Dieu scet sans doubtaunce, Quant vous en mengerés vous deux, Que vous ariés la congnoissance De ses haulx secretz vertueux, Car lors seront ouvers les yeulx De vostre arbitre *liberal*, Et serés ainsi que deux dieux, Congnoissans tout bien et tout mal. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 54). ...si ne ay je pas mon franc et *liberal* arbitre pour ce que je ne puis aller voller et chasser aux champs comme je souloye (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 88).

- *Estre en son liberal arbitre*. "Disposer librement de soi-même" : ...elle estoit jeune et n'estoit plus en la subgection de sadicte mère, où elle avoit esté par longtemp, et estoit plus en son *liberal* arbitre que jamais n'avoit esté, elle eust eu plustost occasion de faire mal que jamais n'avoit eu (Doc. Poitou G., t.11, 1466, 50).

B. - [Idée de libéralité, de générosité]

1. [D'une personne]

a) [De quelqu'un qui exerce un pouvoir] "Qui fait preuve de générosité, de grandeur d'âme, de noblesse de caractère, de clémence..." : Et li bons rois, Qui moult estoit sages en tous endrois, Loiaus, vaillans, *liberaus* et adrois, Et envers tous dous, humbles et courtois, En moult grant joie Estoit assis sur un tapis de soie, Et ot un clerq que nommer ne saroie Qui li lisoit la bataille de Troie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 112). ...comme dit Boece, "la libéralité du prince ne s'estent pas seulement en donner dons, mais en joyeusement recepvoir touz en *liberal* pardon, en expedicion de

causes, en audience aux povres, et à toutes choses où l'office d'amour demoustré son effet". (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 80). Dont par ainsi fust il [Hiéron de Syracuse] en deux choses *liberal* : la premiere est en la volenté de donner, et la .II^e. fust en la fourme et en la prouveance qu'il fist de donner en telle maniere. C'est assavoir, que son don ne fust pas reffusé ; lequel don fust très noble, et la maniere encore plus. (LA SALE, Sale D., 1451, 214). Oncques prince en son temps ne fut plus humble, ne plus charitable, ne plus misericors, ne plus *liberal* ne plus large, ne plus habandonné en bonne maniere, sans prodigalité. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 229). Je ne veulx pas dire que vous ne doiez estre large et *liberal* et que ne puissiez donner du vostre ainsi que bon vous semble, mais de appliquer ce que vous exigez pour la guerre en aultre usage, je doubte que ce ne soit charge et en conscience et en honneur (JUV. URS., Verba, 1452, 277). Car envers Dieu il estoit très humble, magnifique envers son pueple et *liberal* à ses serviteurs (BUEIL, I, 1461-1466, 27). Et ad ce propos racompte Policrates, en son tiers livre, ou XXIII^e chappitre, comme Titus fut *liberal* et à cause de sa libéralité estoit moult amé, et de fait estoit courroucié la journée qu'il ne donnoit quelque chose, et disoit que le bon prince ou chevalier ne devoit riens refuser, quant c'estoit chose qu'il pouoit raisonnablement faire et donner. (BUEIL, II, 1461-1466, 74). Quelque grace luy feit Dieu, car comme il l'avoit créé plus saige, plus *liberal* et plus vertueux en toutes choses que les autres princes qui regnoyent avec luy et de son temps et qui estoient ses ennemis et voysins, avec ce qu'il les passa en toutes choses, aussi les passa-il en longueur de vie, mais ce ne fut de guères (COMM., II, 1489-1491, 309). Themistodes (sic), très vertueux duc d'Athenes, fut très expert en la science des estoilles et très subtil philozophe, lequel d'autre costé, avecques cent navires en suppedita XII^c et six toutes puissantes, de la suite dudit Xerses, ainsi que recite Plutarque. Cestui fut prudent et *liberal*, predist à ses gens choses merveilleuses, touchant les infortunes advenir audit Xerses (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°). Saichez que ie ne viurai pas Demain a ceste heure sur terre Seigneurs vn pasteur vous fault querre Vn archeuesque loyal Qui a tous vous soit *liberal* Plus que ie nay [I. n'ay] este [I. esté] en mon temps (Myst. st Martin K., a.1500, 284). ...il [Mons. de Bourgoigne] se peust bonnement entretenir, il n'a trouvé moyen fors d'avoir recours à vous et mys peine d'avoir vostre bonne grace, et vous a supplié qu'il vous pleust luy bailler le pays de Guienne et autre qu'il a de present, où il avoit son affection plus que ailleurs, et qu'il vous a trouvé si franc et si *liberal* envers luy que vous luy avés baillé l'appanaige et pays qu'il demandoit, et luy avez entierement fourny ce que luy avez promis et davantaige, en telle maniere qu'il en est très content et n'a cause de soy douloir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 221).

b) "Celui qui a des rapports socialement utiles avec l'argent, celui qui gagne de l'argent et sait se montrer généreux" : Mais il [un homme] est loé comme *liberal* en donner ou exposer ou despendre pecunes et en les prendre ou acquerir. Et est plus loé de libéralité en les donnant que en les prenant. (ORESME, E.A., c.1370, 230). Or est il ainsi de toutes choses utiles, proffitables ou ordenees pour autres, que l'en peut user et bien et mal. Et richescs sont du nombre des choses utiles. Et celui qui a vertu en aucune matere il use tres bien de chascune chose en celle matiere. Et ainsi celuy qui a vertu en la matiere de pecunes, il use tres bien de richescs et de pecunes ; et cestui est appelé *liberal*. (ORESME, E.A., c.1370, 231).

- "Qui n'est pas avare, qui donne volontiers" : LE BOURGOIS. (...) Vous avez Chascun de vous pour vostre vin (...) un

petit fleurin : Tendez les mains. PREMIER SERGENT. Puis que je voy qu'estes compains Si *liberal* et si entiers, Nous vous y mettrons voulentiers. (Mir. pape, 1346, 356). Aussi celui qui est *liberal*, ou resgart de l'avaricieus semble estre trop large. (ORESME, E.A., c.1370, 170). Frans et *liberaulx* et non chiches, Qui donnoient plus grans loyers, Et qui leurs gens tres voulentiers Avançoient a leur pouoir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 47). En toutes joieusetez se emploioit afin qu'il ne fust trouvé oiseux, et d'autre part estoit larges et *liberal* de tous ses biens (LA SALE, J.S., 1456, 244).

- Empl. subst. : Car comme la vertu de liberalité soit vers ces .II. choses, c'est exposer et recevoir et en ce tiengne le moien, il s'ensuit que le *liberal* face l'une et l'autre, si comme il appartient. (ORESME, E.A., c.1370, 235). ...le prodige donne plus que il n'appartient, et le *liberal* donne si comme il appartient. (ORESME, E.A.C., c.1370, 395).

- *Estre liberal de + inf.* "Faire volontiers telle chose" : ...[il] luy requist ung baiser, dont les dames et damoiselles du dit pays d'Angleterre sont assez *liberales* de l'accorder (C.N.N., c.1456-1467, 387).

e) "De bonne composition" : Le sanguin de sa complexion est simple, ioyeux modere, doux et amiable et *liberal*, et si est chault et moite, de corps bien dispose, bien couloure, et est la meilleur complexion (CIB., p.1451, 218).

2. P. méton. [D'une chose] "Qui témoigne de la générosité, de la bienveillance de qqn" : Car nul ne diroit que un homme fust juste qui ne se esjoist de juste operacion, ne que un homme fust *liberal* qui ne s'esjoist et delite en operacions *liberals*. (ORESME, E.A., c.1370, 127). Oultre sachiez que la victoire Qu'avons eu de la bataille Qu'avons fait aux cinq roys sanz faille N'a pas seule esté par mon fait, Mais par miracle Dieu l'a fait, De sa *liberal* courtoisie, Qui a voulu qu'autorisie En aie esté. (Mir. fille roy, c.1379, 113). Un jour lui fu de ses gens dit Pour quoy si large ert de promesse, Quant sa tres *liberal* largece Ne se pavoit pas tant estendre Que l'en peust tous dons atendre Que il promettoit a avoir (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 251). ...ce vient non pas de noz propres vertuz, mais de la seulle large et *liberale* grace de noste benoist redempteur (C.N.N., c.1456-1467, 223). Le duc (...) qui ne vouloit, ny ne pouvoit faillir à son neveu (...) luy promet et offrit *libéral* service et confort, tant de luy comme de ses sujets, et de porter et faire soustenir sa querelle (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 294).

C. - (Sept) arts liberaux

- "À Rome, enseignement réservé aux personnes de condition libre" : Mais pas ne souloit ainsis estre Comme il est, en l'ancien temps : Les roys faisoient leurs enfans Apprendre es .VII. ars *liberaulx*, Ne nulz, s'il n'estoit venuz d'aulx, N'osast nulz de ces ars apprendre, Se frans ne fust, neis sur le pandre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 264).

- "Disciplines enseignées à l'université" : Pour quoy il me samble que premier on doit rendre paine d'apprendre les ars, espécialment les sept ars *liberales* qui sont la fondation de toute doctrine (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 103). Mais toute voies ce non obstant il estoit bien fondé en sciences et ars *liberaux* et exercité en disputacions de philosophie. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 73). Paris entre les autres citez du royaume de France estoit la principale, car comme la cité de Athenes estoit mere de tous les ars *liberaux* et de toutes lectres, nourrice de philosophes, fontaine de toutes sciences, par laquelle toute Grece fut honnoree, ainsi Paris honnoroit France, et non mie seulement France mais toutes les parties de Europe (JUV. URS., Loquar, 1440, 357). ...car

nous voyons evidemment que, aux estudians es ars *liberaulx* et en phillosophie morale ou naturelle, on baille peu de viandes et de plaisances corporelles (BUEIL, I, 1461-1466, 26). Paris porte le fruit du vray et du faulx, c'est le bel arbre de porphyre avec les sept ars *liberaux* et pluseurs arbres de science qui là flourissent et germinent (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 534). Après qu'ilz sçavoient leur creance, il les faisoit estudier es sept ars *liberales*, et quant les filz estoient en aage pour monter a cheval a la maniere françoise, il leur faisoit porter armes et [et] jouter pour exercer guerre quant besoin seroit. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 17).

- *Disciplines/sciences liberales* : [...] que jadis le roy des Romains envoya au roy de France qu'il le enortoit afin qu'il fesist instruire ses filz es *liberales* disciplines, c'est asscavoir es sept ars (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 12). ...mais aussi contre l'onneur de tous voz predecesseurs, roys très crestiens, qui ont aymée et eue cherie et affectionée plus ceste science de astrologie que nulle des autres sciences *liberales* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 v°). [P. C.]

LIBERALEMENT, adv. (libéralement)

[T-L : *liberal* (*liberaument*); GD : *liberalment*; GDC : *liberalement*; AND : *liberalment*; FEW V, 300a : *liberalis*; TLF X, 1158a : *libéralement*]

A. - "Librement, sans contrainte" : Judas Scarioth senefie Le pecheour qui se confie, Et samble par sa contenance Que bien weille faire penance ; Mais ce fait il generaument Pour pechier plus *liberaument*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 123). ...s'il n'y avoit nouvel empeschement tel que la Court ne peust franchement parler au Roy et à nosseigneurs, afin de faire *liberalment* et sans empeschement justice (BAYE, II, 1411-1417, 45). ...et pour eschever l'efusion du sanc humain ayons par deliberacion de nostre conseil et chevalerie envoyé par devers les cappitaines et gouverneurs de la dite ville de Montbelliard leur fere requerir que icelle nous voulissent bailler et délivrer *libérallement*, sans ce que y nous y convenist proceder par puissance d'armes, en nous faisant plainiere obbeissance (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 8). Toutefois, de tant [moins] griève le travail comme l'acteur y prend, quand il le fait *libéralement* en y prenant plaisir. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 129). Aultrement il samble que violence il fut faite a celui qui justement posidoit l'omme, lequel violement il n'avoit pas attrait a luy, car l'omme obeÿ a lui avoit *liberalement*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 172). [Le peuple de Hiselstein] ne désiroit que paix, et par tant, mettans espoir en ce duc que par son moyen et par soy pourvoir en leur tribulation il pourroient vivre en paix désormais *libéralement*, lui accordèrent les clefs et les tenoient estre en aussi seure main comme en le leur propre (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 139). ...le griffon commença a entammer traittié de paix et, pour ce qu'il n'estoit de aucun souspechonnez, les parties se compromirent *liberallement* en son ordonnance. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 214). Par cest fable pouons aprendre a faire toutes choses caritativement et *liberallement* sans contrainte, car service constraint ne peut plaire a Dieu. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 232).

- [À propos d'une chose] "Librement, sans obstacle" : ...affin que la sanie puisse *liberalement* yssir (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 8).

B. - "Généreusement, par un acte de générosité" : Quant il ot sa chanson finee, Bien escoutee et bien loee, Tout son païs

m'abandonna Et de ses joiaus me donna *Liberalment* et largement, Plus qu'a moy n'affiert vraiment. Et j'humblement l'en merciay, Cuer, corps, pooir offert li ay. (MACH., F. am., c.1361, 244). ...car touz telz biens dehors, le vertueus les baille et laisse aler legierement et *liberalment* a son amy ou pour son amy. (ORESME, E.A., c.1370, 482). Et par oblacions il [Aristote] entent ce que l'en donne *liberalment*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 249). Par foy, sire chevalier, dist Gieffroy, c'est petite chose de mon fait envers la puissance de mes deux seigneurs et freres, mais je vous mercie de ce que si *liberaument* m'avez accordé de venir avec moy, et je le vous meriray bien, se Dieu plaist. (ARRAS, c.1392-1393, 212). ...Andry d'Esperton, changeur, commiz à recevoir l'ayde nagues *liberaument* octroyé au Roy nostre Sire par les bourgeois et habitans de la ville de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 38). ...disant que pour ce faire et par conquerre, deux choses lui estoient necessaires, c'estassavoir finances et gens d'armes. Lesquelles demandes par lui faictes lui furent accordées et octroiées *libéalement* de tout son pover et peuple des citez et bonnes villes de son royaume. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 25). Laquelle resqueste fut audit bourgeois *liberalement* accordée. (C.N.N., c.1456-1467, 426). Tout luy fut *liberalement* accordé [à une femme qui a beaucoup d'exigences] (C.N.N., c.1456-1467, 527). ...en luy requerant quy lui pleust accorder trèves le terme de six sepmainnes ; ce qu'il fist *liberallement* (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 14). ...et il leur pardonnoit *liberalement*, et les envoyoit à saulveté, selon qu'ilz se rendoient. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 273). Item Dieu par sa misericorde atend patiaument les pecheurs et les rapelle benignement et dissimule, afin de non pugnir et soy vengier et preserve de pluseurs perilz. Il donne sa grace *liberalement* sans deserte et le multiplie, et aprez le conserve et garde, et que plus est, il le recompense par remuneration ez cieulz et en la gloire eternele. (Somme abr., c.1477-1481, 180). Et, à ceulz qui se retiroient devers luy delaissans ledit conte d'Armignac, *liberalement* les recevoit, leur bailloit abolition de leur desobeissance et delivrance de leurs biens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 250).

- "Volontiers, avec plaisir" : Pour Dieu, seigneurs, soyez contens Du povre hostel qui vous reçoit Et n'espargnez riens qui y soit : Je le fais *liberallement*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 239). "...sy demourez au mains ceste nuit et soupez en mon palaix avecquez moy a vostre bien alee", ce que le conte fist *liberalment* (Comte Artois S., c.1453-1467, 150). Sy acceptèrent les dits chevaliers *libéalement* la charge et de bon coeur, et estoit bien leur intention de eux y acquiter bien à leur pouvoir (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 273). Tantost après celle noble dame vint jusques en la ruelle de ma couche, au plusprés de moy qu'elle peult et de sa douce, basse voix amyablement me dist : "Mon enfant, esveille tes espriz et ouvre l'escrin et coffret de ta memoire, pour loger ce beau don et present que *liberalement* et de bon vueil te donne, ainsi qu'aultresfois le t'ay promis." (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 34). Pour Dieu, seigneurs, soyés contens Du povre hoste qui vous reçoit Et n'espargnez riens qui y soit : Je le fais *liberalement*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 645). Et si vint on en chasuble et en chappe Avec tout autre exquis habillement De croix, reliques, precieus sacrement Comme davant j'ay cent fois relaté, Luy presenter moult *liberallement* Et de bon cueur les clefz de la cité. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 227).

C. - "Dans l'aisance" : ...car separeement l'en peut vivre *liberalement* et trop delicattement, et aussi peut l'en vivre atrempeement et a grant labour et a grant misere. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 88). [P. C.]

LIBERALITÉ, subst. fém. (libéralité)

[T-L : *liberalité* ; GD : *liberalité* ; GDC : *liberalité* ; AND : *liberalité* ; FEW V, 299b-300a : *liberalis* ; TLF X, 1159b : *libéralité*]

A. - [Idée de liberté]

1. [Domaine moral] "Libre-arbitre"

- *Estre en sa liberalité*. "Pouvoir agir en dehors de toute contraindre extérieure" : S'il avoit renoncé si ne valoit tout riens, veu qu'il estoit prisonnier tenu et n'estoit pas en sa franchise et *liberalité*, mais l'aroit fait par force et contrainte (JUV. URS., T. crest., c.1446, 155).

2. [Domaine juridique, politique]

- "État d'un peuple qui ne vit pas sous la dépendance d'un autre peuple" : Leur nom [des Romains] a partout esté ; Tout le monde ont surmonté Et passé maint divers flun, Car en *liberalité* Vivoient li conquesté Franchement (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 308). Et cestui baisier a la terre donna a nostre cité entiere *liberalité* et a Brutus le premier honneur de consulle, le translateur de Tarquinus. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 25).

- "Condition de l'homme libre (p. oppos. au captif)" : Dont (...) vult rendre ceste honneur a cellui qui l'avoit de servitude en *liberalité* remis (LA SALE, Sale D., 1451, 219).

B. - [Idée de générosité]

1. "Générosité, bienveillance, magnanimité..."

- [À propos de Dieu] : A la parfin il convient qu'il soit de grande *liberalité*, courtoisie et benivolence : et si ne congnoys point sensiblement quelle chose est ceste *liberalité*, ceste amour et benivolence. (GERS., Trin., 1402, 168). ...le Filz est apellé le mot ou la parole du Pere, car parfaitement il parle et prononce la bonté et la souveraine largesse et *liberalité* du Pere, qui ne veult avoir aucune chose que ne donnast et communiquast en la faisant commune au filz. (Somme abr., c.1477-1481, 113).

- [À propos d'une personne] : Einsi son excellent bonté Et sa parfaite humilité, Sa maniere qui n'est volage, Son gentil port, son maintieng sage, Son biau parler, sa haute honnour, Sa courtoisie sans erreur, Sa franche *liberalité*, Sa douceur pleine d'amisté, Son dous regart, sa biauté fine Et son atour belle doctrine Me demoustroient et maint bien, Se je les retenisse bien. (MACH., R. Fort., c.1341, 13). Mais toutes pas teles n'estoient, Car maintes dames le faisoient Einsi comme Amours le devise, Sans mal engien et sans feintise, De fin cuer loial, sans meffaire, Dous, humble, courtois, debonnaire, Par franche *liberalité* Et de fine pure amité. (MACH., D. Lyon, 1342, 219). Ses loys fist partout establir, Et, pour sa grandeur anoblir De plus en plus, leur octroya Graces et dons, et envoya Partout restitüer aux hommes Leur biens, et tant fist, toutes sommes, Que, pour sa *liberalité*, Chascun, en generalité, Se rendoit a luy, car signeur, Ou debonnaireté greigneur Eust, il ne peüssent avoir. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 49). Mais la grant *liberalité* Du filz en generalité Le fist estre si renommez Que de toutes gens yert clamez La flour de loenge et d'onour, Ou les delices et l'amour De la joie d'umain lignage Faisoient singulier herberge. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 250). De ce dit Tullus que le prince plus demoustré sa *liberalité* quant se rent privé et doulz entre ses gens que se leur donnoit or et argent (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 81). Et qu'il soit vray ceste *liberalité* et largesse estre plus convenable à prince que autre est chose clere, car pourquoy furent establis les princes sur terre ne mais pour aidier et secourir par auctorité de puissance, de corps, de parole, de peine, de reconfort et tout aide non pas seulement les subgiéz, mais semblablement tous crestiens, estranges et privéés, qui besoing en avoient et requerir les

vendroient (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 148). ...et qu'il soit vray sans faille, ceste *liberalité* est tant noble que, quant elle vient de bon courage, elle fait plus joieux en la faisant celui qui la fait que cil qui la reçoit (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 36). D'autres faultes peut assez avoir sur ce point, car justice et *liberalité* sont deux vertuz qui regardent les guerdons et les largesses et les poisent et mesurent egaleement selon les droiz et les dessertes. (CHART., Q. inv., 1422, 51). ...alors Ihero (...) comme amy des Rommains leur monstra sa très grande *liberalité* ; car incontinent il leur envoya .CCCC. mille muys de fourment (...). Et (...) il ordonna et fourma ces dons en maniere de victore (LA SALE, Sale D., 1451, 214). Aussi devez savoir qu'il n'est riens en ce monde plus convenable en l'estat de chevalerie que *liberalité*, par laquelle on peult amy avoir et conquerir, si comme dit le Saige en ses Proverbes, ou XIXe chappitre. (BUEIL, II, 1461-1466, 74). Et ad ce propos racompte Policrates, en son tiers livre, ou XXIIIe chappitre, comme Titus fut liberal et à cause de sa *liberalité* estoit moult amé, et de fait estoit courroucié la journée qu'il ne donnoit quelque chose, et disoit que le bon prince ou chevalier ne devoit riens refuser, quant c'estoit chose qu'il povoit raisonnablement faire et donner. (BUEIL, II, 1461-1466, 74). Car, en moult de manieres, est plus necessare *liberalité* a ung prince que n'est utilité, par ce que par *liberalité* il acquiert l'amour, l'affection, la benivolence de son peuple. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 219). ...on raconte es gestes rommaines de la *liberalité* de l'empereur Titus, lequel institua et commanda que nul venant a lui pour demander et requerre aucune grace ne se departist de sa presence sans espoir de l'avoir. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 184).

2. "Fait de donner volontiers, de n'être pas avare" : ...entre ses loables vertuz celle de *liberalité* ne fut par la maindre (C.N.N., c.1456-1467, 23).

- *Oeuvres de liberalité*. "Oeuvres de bienfaisance, charité" : D'autre partie, se il gastoit ainsi le sien, il ne avroit après que mectre ou que exposer ne de quoy excercer les oeuvres de *liberalité*. (ORESME, E.A., c.1370, 234).

- "Attitude raisonnable face à l'argent, à mi-chemin entre l'avarice et la prodigalité" : Quant est de exposer peccune ou richesses ou de les prendre ou aquerir, *liberalité* est le moien ; et la superhabundance, c'est prodigalité que nous povons apeller fole largesce. Et la deffaute est illiberalité et est avarice et convoitise. Et sont ces vices contraires, c'est assavoir, prodigalité et illiberalité. (ORESME, E.A., c.1370, 165). Donques comme *liberalité* soit moienne vers donacions de peccunes en reception d'icelles, celui qui est liberal les donnera et despandra en choses en quoy il appartient ce faire. (ORESME, E.A., c.1370, 235). Car comme la vertu de *liberalité* soit vers ces .II. choses, c'est exposer et recevoir et en ce tiengne le moien, il s'ensuit que le liberal face l'une et l'autre, si comme il appartient. (ORESME, E.A., c.1370, 235).

. [Moralement, le fait de donner est plus valorisé que le fait d'acquérir] : Mais il est loé comme liberal en donner ou exposer ou despandre pecunes et en les prendre ou acquerir. Et est plus loé de *liberalité* en les donnant que en les prenant. (ORESME, E.A., c.1370, 230). Donques est *liberalité* une vertu par laquelle l'en use bien et deüement de richesses et par laquelle est moderé l'appetit de richesses et de pecunes, aussi comme par la vertu de actrempance est moderé l'appetit des delectacions de touchier et de gouter. (ORESME, E.A.C., c.1370, 231).

- *Faire liberalité de qqc*. "Faire don de qqc." : ...donacion en faisant *liberalité* de ses biens. (ORESME, E.A.C., c.1370, 457).

3. P. méton. [Au sing. ou au plur.] "Don fait avec générosité" : ...pour esmouvoir les bourgeois, manans et habitans desdictes places, villes et cités, à faire aucune *liberalité* et ayde audit regent (FAUQ., II, 1421-1430, 146). Et le diz volentiers pour ce que les princes et autres se plaignent aucunes fois, comme par desconfort, quant ilz ont fait bien ou plaisir à quelqu'un, disant que cela leur procède de malheur et que, pour le temps à venir, ne seront si legiers ou à pardonner ou faire quelque *liberalité* ou autre chose de grace, qui toutes sont choses appartenantes à leurs offices. (COMM., I, 1489-1491, 114). Ledit Pietre predist plusieurs choses qui lors advinrent, mesmement de l'infortune des Turcqs, dont il fut moult honoré par toute Espagne et lui furent faictes de grandes *liberalités* par ledit roy d'Espagne. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 105 r°). Ceulx cy concorderent sur la revolucion de la nativité de ma dicte dame en plusieurs choses, par especial des honneurs que lui feroient les nacions estranges, les largesses, dons et *liberalités* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°). [P. C.]

LIBERAMMENT, adv. (libéramment)

[GD : *liberamment* ; *FEW V, 303a : *liberare*]

"Volontiers"

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD IV, 772b (*qui l'eust leue* [la lettre] *moult liberamment*) ds GD IV, 772b (pour *liberalment*, *liberalement* ; v. *liberation* A). GD traduit à tort par "librement". [R. M.]

LIBERATEUR, subst. masc. (libérateur)

[GDC : *libérateur* ; FEW V, 303b : *liberare* ; TLF X, 1160a-b : *libérateur*]

"Celui qui libère, libérateur" : Ma Force, Sire, mon Fermement, Dieu, mon Refuge et mon *Liberatour*... (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 41). Ma Misericorde et mon Refuge, mon Susceptour et mon *Liberatour*, ainsi me donne, s'il te plaist, ta tremour que dedanz moy metes ta amour. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 42). Cellui Scipion, *libérateur* et deffendeur de Romme et d'Ytalie... (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 61).

REM. MOLINET, *Rom. Rose moralisé*, c.1500. In : Dupire, *Gloss.*, 265 (*libérateur*). [R. M.]

LIBERATIF, adj. (libératif)

[FEW V, 303a : *liberare*]

[D'une chose] "Délibératif" : L'autre [partie] est dite *liberative*, qui est en conseiller quele chose est expediente ou non. (ORESME, E.A.C., c.1370, 538). [C. B.]

LIBERATION, subst. fém. (libération)

[T-L (renvoi) : *liberacion* ; GD : *liberacion* ; GDC : *liberation* ; AND : *liberacion* ; FEW V, 303a : *liberare* ; TLF X, 1160b-1161a : *libération*]

A. - "Libéralité" : ...ceulx a qui nous avons fait et octroïé aucune grace par nostre *liberacion* (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1372, 491).

B. - "Action de libérer, libération" : Parle Boso : - De ce se esmerveillent les infeaulx, de la *liberacion* de l'umain lignage : se elle fut fette par aultre personne que par la personne de Dieu, comme par angelz ou homme ou aultrement, plus patiamment l'entendement humain le receveroit quant on le droit (CRAP., Cur Deus, De arha B.H., c.1450-1460, 169). [Autres ex. p.170 et 172]

Rem. Ex. c.1398 (*Somme Me Gautier, liberacion*) ds GDC X, 78a. [R. M.]

LIBERE, adj. (libère)[*FEW V, 299a : *liber*]

"Libéral, généreux, large" : Par carrefours, esbatemens et dances, Joyeusetez autour de feux nouveaux, Et pour monstrier leurs *liberes* prudences, Tables avoit a prodigues despences Ou se faisoient plusieurs petiz aveaux. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 203).

Rem. Le FEW relève régionalement *libre* au sens de "généreux" (SeudreS). Pour la forme, noter les ex. suiv. (*liber/libere* "libre") : ...et par consequent dire convendra qu'il n'estoit point juste par son *libere* arbitre et france voulenté (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 221). Du *libere* arbitre. (Somme abr., c.1477-1481, 90). Lui seul congnoist toutes choses subjectes au franc vouloir, qui se dist le "*liber* arbitre", et les cogitations des hommes lui seul congnoist soy mesmes. (Somme abr., c.1477-1481, 149). V. *libre*. [R. M.]

LIBEREMENT, adv. (liberement)[T-L : *livre*¹ (*lib(e)rement*) ; GDC : *librement* (*liberement*) ; FEW V, 299b : *liber*]

"Librement"

Rem. Doc. 1339 (*puissent licitement, liberement et francement ledit chemin esbouler*) ds GDC X, 78c (même ex. ds T-L V, 530). [R. M.]

LIBEREEMENT, adv. (libérément)[*FEW V, 303a : *liberare*]

"De manière à libérer, à être libre" : ...francement et *liberéement* deschargée de tous lyens de mariage et de toutes aultres obligacions (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 402). [R. M.]

LIBERER, verbe (libérer)[GDC : *liberer* ; FEW V, 302b,303a : *liberare* ; TLF X, 1162a : *libérer*]**A. - Liberer qqn**

1. "Mettre (un prisonnier) en liberté" : Aussi à l'umeur peccante vit la disposicion du ciel convenable pour y fere applicacion et le fist, au moïen de laquelle, le roy Daire, qui longtemps avoit esté sans avoir reppox nuyt ne jour, perdit incontinent toute doullleur et fut gary, si le fist defferrer et fut *libéré* avec grans dons et honneurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 52 v°).

Rem. FEW : daté de 1541.**2. "Affranchir qqn"**

- Part. passé en empl. subst. "Personne *affranchie*" : ...aussi fait Pline, qui dit qu'il fut le premier qui trouva la maniere de porter aneaux ès doiz, fit porter aux nobles l'or, aux *liberes* l'argent, aux sers aneaux de fer et ainsi des autres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 21 r°).

Rem. FEW : «mfr. *libérer* v.a. "affranchir, débarrasser qn d'une entrave" (1602...)».

3. *Liberer qqn de qqc.* "Délivrer qqn de qqc." : Et ne te vousist point *liberer* de tes ordures sinon par sa mort (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 276). Et puis ordonna que chescun ostel d'Espagne et de Gallice donnast a l'eglise de Saint Jacques quatre deniers de la monnoye courant et annuel tribut, et moyen celluy tribut ilz estoient francs et *libérés* de servitude (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 199). Affin que je soy *libéré* Et de tout en tout delivré Du grant tourmant et de la ruyné Don en enffer font si grant bruyne (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 69).

- *Liberer* une terre (de ses occupants) : ...pour *liberer* ma terre de la main des mescreans sarrazins et ennemys de crestienté. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 176).

B. - Liberer qqc. (un bien). "Dégager de toute obligation, de toute redevance"

- Part. passé en empl. adj. [D'un bien] : ...toutes et chacune les choses dessusdictes qui par iceulx seront baillées pour assiete nous leur promettons garantir et deffendre bien et loyaument vers tous et contre tous et les tenir audit chappitre quictes, franchises, *liberes* et delivrés, et les admortir envers le roy nostre sire (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 510). [R. M.]

LIBERT, subst. masc. (libert)[GD : *libert* ; FEW V, 306a : *libertus*]

"Affranchi" : ...et peut l'en conclure à peine capitale contre les detenteurs, ravisseurs ou empescheurs desdiz enfans, femme, *liberts* ou serviteurs (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 379).

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD IV, 772b. [E. P.]

LIBERTE, subst. masc. (liberte)[*FEW V, 306a : *libertus*]

HIST. ROMAINE "Esclave qui a reçu la liberté ; *affranchi*" (synon. *franchi*, *libertin*¹A, *manumis*) : Translateur : *liberte*, selonc ce que dist Grecisme, est celi qui de serf est fais franc, lequel les legistes appellent *manumis* (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, VII.7.6, glose, f° 298d). [F. D.]

LIBERTÉ, subst. fém. (liberté)[T-L : *liberté* ; GDC : *liberté* ; AND : *liberté* ; FEW V, 304a : *libertas* ; TLF X, 1164b : *liberté*]**A. - [Domaine moral et individuel]**

1. "Libre arbitre, absence de toute forme de contrainte, de nécessité"

a) [À propos de Dieu] : Item, se telle chose puet estre par nature, il semble par plus forte rayson que Dieu par sa puissance puet une chose fere et la maintenir sanz fin ou tant comme il li plaist par sa voulenté, qui est vraie, neccessaire et souveraine *liberté*. (ORESME, C.M., c.1377, 250). Trop plus est Dieu la vie parfaicte qui muet et gouverne tout le monde, du tout a sa franche voulenté et *liberté*. Car se Dieu faisoit ce qu'il fait comme par contrainte, et que autrement ne peut riens faire fors ce qu'il fait, quelle perfection seroit ce ? Quelle *liberté* ? Quelle franchise ? Quel gré luy en devroit on scavoir ? (GERS., Trin., 1402, 161). Car il est vraie *liberté* et par quy toutes libertés sont, et pourtant tout quanque il veult, et non aultre chouse que ce qu'il veult, il fait. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 243).

b) [À propos d'une personne] : ...aussi franc arbitre ne seuffre point de seigneurie violente sur soy ne ne peult souffrir quelconques violence. Dieu le createur ne luy en fait point pour ce quil [l. qu'il] meut et gouerne les choses selon leur propre condicion, or la condicion quil [l. qu'il] a donne [l. donné] a volente [l. voulenté] est franchise et *liberte* [l. *liberté*]. (CIB., p.1451, 223).

- *Liberté de (la) volonté (de qqn)* : Et dit que elle [tele delectacion] est liberale, car elle est selon franchise et *liberté* de volenté, laquelle volenté n'est pas serve a concupiscence ne a autre malice. (ORESME, E.A.C., c.1370, 516). Certes la *liberté* de ta volente [l. voulenté] na [l. n'a] pas tant seulement la semblance de Dieu ou son ymage quant a eternité [l. éternité] et immortalité [l. immortalité], mais aussi elle a en soy ymage et semblance de la diuine mageste [l. magesté]. (CIB., p.1451, 223).

- [D'une chose] *Estre en la liberté de qqn*. "Dépendre de la libre volonté de qqn" : Et la chose qui est ignorée et non connue, ou qui est connue et non ignorée et n'est pas en nostre puissance et *liberté*, ou qui est faite par violence, toute telle chose est involontaire. (ORESME, E.A., c.1370, 307).

- *Liberté de* + inf. : Mais pour ce que il repute inconvenient dire que eulz ne oeuvrent pas volontairement, l'en doit savoir que se volontairement est pris proprement et derivé de volenté proprement dicte, qui est appetit intellectif, en ceste maniere nulle chose mortel n'a volenté fors homme, ne nulle chose ne fait rien volontairement fors homme, qui a entendement et usage de raison et *liberté* et puissance de faire ou de non faire. (ORESME, E.A.C., c.1370, 183). LE QUINT CHEVALIER [au marquis]. (...) Et tes subgez de cuer te proient (...) Que leur donnez benignement *Liberté* de querre pour toy Une dame de hault conroy (Gris., 1395, 12). Je veil avoir maintenant *liberté* et franchise de faire tout ce qui me vient a plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 560). ...ilz veoient que par leurs raisons ne le peussent confondre ou de luy avoir le dessus, incontinent s'efforceroient lui faire oster sa *liberté* et faculté de soy deffendre et soubz ombre de dire : "Voire, nous sommes pour la foy", lui feroient accroire qu'il aroit mengié le Deable, comme il est autrefois et nagueres advenu, mesmement ad ce noble conte Piccus de Merulla et autres, qui a esté tenu le plus grant clerc de la terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 v°).

2. "État de celui qui aime son indépendance" : LE QUINT CHEVALIER [au marquis]. (...) [nous désirons] qu'au lien de mariage Enclinissiez vostre coraige Et que vo *liberté* passée Des or feust un pou refrenée (Gris., 1395, 12). Si pesant m'en semble le faiz [du mariage] Que ne le pourroye porter, Car je ne me quier deporter Fors en ma franche *liberté*. Du tout seroye deserté, Se me boutoye en si mau pas. (Gris., 1395, 14). Moy delitoie en *liberté* Et en ma franche volenté, Si est *liberté* de coraige Petit trouvée en mariage (Gris., 1395, 16).

- *Se mettre hors de liberté*. "Sacrifier volontairement son indépendance" : Mais ceulz qui cuer, corps et pensée mettent A une seule a qui ilz se soubzmettent, Et du tout hors de *liberté* se mettent Et joye quierent, Souvent en dueil et angoisse se fierent Au droit rebours de tout ce qu'ilz requierent, Et cent douleurs contre un plaisir acquierent, Longues et lees Qui sont es cuers empreintes et seellées (CHART., D. Fort., 1412-1413, 180).

B. - [Domaine juridique, politique, administratif..]

1. "État de qqn qui est juridiquement autonome (p. oppos. à *servage*)" : Et la femme du roy Siphace choisit mourir en sa *liberté* plus que vivre serve a homme rommain. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 19). Et qui list Ysaïe peult trouver l'exemple de ceste parole, et noter en l'ystoire comme le royaume des Assyriens fut le flael que Dieu appareilla pour amatiser son peuple de Israël, et puis brisa il son flael, et destruit le royaume de Assur, et en transmua la seigneurie aux Perses et aux Medes, et fist Babylone inhabitable, et ramena son peuple de servage en *liberté*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43). Car soubz esperance de la resurrection temporelle les confortent de mourir en exil et misere, en entente d'estre ramenez de servitude en *liberté*, et lez mors et vifz rassembler en leur pays. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 107). De servage [Jésus] nous vient gecter Et degiter. Tantost serons en *liberté*. (Pass. Auv., 1477, 132).

- *Asservir la liberté de qqn*. "Supprimer l'autonomie de qqn" : Voz ennemis anciens et naturelz vous assaillent a leur entreprise et viennent chalengier vostre terre et vostre pays sur vous, ilz sont assaillans et vous estes defendeurs, ilz veulent asservir vostre

liberté et vous avez a vous deffendre de leur servage, ilz quierent vostre mort et perdition, et nature vous oblige a defendre vostre seurté et vostre vie (CHART., Q. inv., 1422, 18).

2. "État de qqn qui n'est pas prisonnier ou assigné à résidence" : Predist aussi la *liberté* du duc René de Berry, qui longtemps avoit esté detenu prisonnier à Dijon. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°).

- [À propos d'un animal] : Mout fussent aises les poves oiseaux prisonniers, si fussent en la *liberté* que sont les autres, qui pouent aller de riviere en riviere et taster de toutes viandes ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 78).

- *Estre en liberté*. "Ne pas être prisonnier" : Et d'autre part Charles n'aura nulles nouvelles de ses barons, et sy ne saura s'ilz sont mors ou vifs ou en *liberté* ou en subjection. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 101).

- *Estre privé de sa liberté active et passive*. "Être limité dans ses mouvements et être interdit de visites" : ...monseigneur d'Acquitaine a esté et est privé de sa *liberté* active et passive ; active, car il ne peut aler hors de son hostel, ou au moins hors de la cité de Paris ; passive, car nul de quelque condition qu'il soit, ou de sang ou d'autre, n'ose parler ne converser avecques lui (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 382).

- *Estre remis en liberté* : D'une voix trestous les Juifz T'en demandent [Barabbas] estre remis En ta premiere *liberté*. [Réf. à Luc 23, 17-18] (Pass. Auv., 1477, 173).

- *Mettre qqn hors de sa liberté* : ...dont pour ce ladite dame fust retenue et hors mise de sa *liberté*, au Chastel Neuf de Napples, par ung grant espace de temps. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 194).

3. "État d'un peuple qui n'est pas sous domination" : Car ceulz qui se gouvernent selon policie democratique reputent que *liberté* est la dignité selon laquelle l'en doit faire distributions. (ORESME, E.A., c.1370, 285). *Liberté* ou franchise est la supposition de policie democratique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 257). Pour ce, ne peut le prince qui veult dominer sur peuple franc et libre plus grande folie entreprendre que soy faire doubter, car trop plus aigres sont les morsures de *liberté* perdue, come dit Tule, que de *liberté* entretenue et bien gardée. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 222). Il apporta au roy une lettre de deffiance de par ledict roy d'Angleterre, en beau langage et en beau stille (et croy que jamais Angloys n'y avoit mist la main), requerant au roy qu'il luy rendist le royaume de France qui luy appartenoit, affin qu'il peüst remectre l'Eglise, les nobles et le peuple en leur ancienne *liberté* et oster des grans charges et travaux en quoy ilz estoient tenuz par le roy, et protestoit, en cas de reffuz, des maux qui en ensuyvroient, en la forme et maniere qu'il est accoustumé faire en tel cas. (COMM., II, 1489-1491, 31). ...et, se voyans conseillés de si grand homme et desirant leur *liberté*, vindrent crier au roy, allant à la messe, en grand nombre d'hommes et de femmes: "*Liberté ! Liberté !*" (COMM., III, 1495-1498, 59). L'un d'eulz pour tous, de tres bonne maison, Luy presenta les clefz de la cité, En luy faisant une belle oraison Par demonstration que de longue saison Ilz s'estoyent mys soubz son auctorité, Luy suppliant en faveur d'equité Les preserver de l'effort des mutins, Et les tenir en franche *liberté* Que leur vouloyent oster les Florentins. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 200). Et tout ainsi qu'a la foule ilz passoyent Petiz et grans : "Vive le roy" crioient, "Vive celluy qui par sa grant bonté Maintiendra Senes en vraye *liberté*". (LA VIGNE, V.N., p.1495, 225).

- *Liberté publique* : Pensez que rien ne suffit vouloir le salut et *liberté* publique et desirer la confusion de son ennemi, il faut mettre la main a l'oeuvre, et de l'oeuvre vient la louenge et le guerdon. (CHART., Q. inv., 1422, 13).

4. Au plur. "Ensemble de droits, de privilèges et de prérogatives légalement reconnus"

- [Au bénéfice de l'Église] : ...le Roy voloit que les eglises de son royaume usassent et joissent de leurs droiz, franchises et *libertez*, acoustumées d'ancienneté et qui sont de droit. (BAYE, I, 1400-1410, 231). Furent au Conseil maistres R. Maugier, Sy. de Nanterre, presidens, les evesques de Laon, Lisieux et de Paris et pluseurs autres conseilliers du Roy des trois Chambres de Parlement..., pour veoir et visiter certaines ordonnances royaulz, constitucions, arrestz, instructions, lettres et instrumens touchans et faisans mencion de la reduction de l'Eglise de France à ses franchises et *libertés* anciennes (FAUQ., I, 1417-1420, 47). Et finalement à grant et longue deliberacion a esté dit et conclud par la Court, presens les dessusdis presidens et conseilliers, que ou jugement desdis procès l'en devoit avoir regart ausdictes ordonnances touchans les *libertés* de l'eglise de France, et ycelles garder et observer comme bonnes et valables, justes et raisonnables (FAUQ., II, 1421-1430, 176). Et premierement au regart des gens d'esglise, yl y a les personnes ecclesiastiques, leurs subgetz et serviteurs, leurs terres et seignouries, et leurs privileges, *libertés* et franchises (JUV. URS., Nescio, 1445, 484).

- [Au bénéfice d'une ville, d'une région...] : Et proposoit que, par envie, fraude et mauvesté, on li avoit fait ce blame, et que tout estoit pour garder et tenir en droit et soustenir les coustumes et *libertés* normandes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 673). Apres jurerent sur le livre messire Foulque d'Agout comme seneschal et messire Raymon Bernard comme juge mage, de garder les privileges et *libertés* de la cité et citaiens de Marseille. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 157). Et, après son retour audit lieu de Rouen, ceulx de ladite ville le receurent [Charles de France] et le menerent en l'ostel de leurdicte ville, où ilec l'espouserent à leur duc, et en ce faisant lui baillerent ung anneau qu'ilz lui mirent ou doy, que à ce faire estoit ordonné ; lequel depuis mondit seigneur Charles porta, et promist lors ausdiz de Rouen de les entretenir et garder en leurs franchises et *libertez*, et leur donna à ceste heure la moitié de tous les aides que par avant sa recepcion ilz avoient paieiz. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 146). ...nous avons (...) octroyé aux gens d'eglise, nobles, bourgeois, citoyens et habitans de la ville et cité de Besançon, en ampliant leurs privileges, franchises et *libertez* (...) qu'ilz puissent tenir et possider leurs benefices, offices laiz et seculiers et dignitez en noz royaume (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 27).

- [Au bénéfice d'une catégorie sociale] : Item, que tous les subgiez des diz roys qui voudront estudier es estudes et universitez des royaumes de France et d'Angleterre joiront des privileges et *libertez* des dictes estudes et universitez (Traité Brétigny D., 1360, 293). Item, ont droit de demander en ladite forest de Lions (...) le vert boiz en gesant et le sec en estant ; boiz pour maisonner et faire ediffice, par livrée du verdier, sans en paier amende ; hochier le glan au pié et à la main ; fiens blanc et fiens noir, avecques toutes les autres franchises, *libertés* et usages qui ont et pevent avoir les frans coustumiers d'icelle forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 4). Si donnons en mandement au verdier et tous autres sergens et officiers à qui ce peult touchier et appartenir, que desdits usages, droitz, franchises et *libertés* souffrent et laissent joir et user plainement et paisiblement sans aucun contredit, reservé le bois

d'entrée, la sye et les chievres (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 344).

- [Au bénéfice de personnes, pour service rendu au prince] : Et ce fait, le prince les doit maintenir et conserver en leurs privileges, franchises et *libertez* que eulz ou leurs predecesseurs, par leurs services et bien fais, ont acquestez (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 20). [P. C.]

LIBERTIN, subst. masc. (libertin¹)

[GDC : *libertin* ; AND : *libertin* ; FEW V, 305a : *libertinus* ; TLF X, 1169b-1170b : *libertin*]

A. - "À Rome, esclave qui a reçu la liberté, affranchi" (synon. *franchi*, *liberte*, *manumis*) : Quar, certez, fere d'un plebeyen consul ne seroyt autre chouse mes que le fere d'un serf ou d'un *libertin* [trad. lat. *libertinus*] (BERS., IV.3, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 249d). ...fut commandé a M. Junius le preteur que celz néz il apparallast et armast et que ilequez il assignast compaignons navals *libertins* [trad. lat. *libertinus*] (BERS., XXXVI.2, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 67b). Et des nobles vint aus autres personnes franchises de nativité et de la aus *libertins* qui estoient affranchis et de la a toutes manieres de gens (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.15, glose, f° 125a). A ung scien *libertin* qu'il ayroit tresfort fit trenchier la teste pour l'adultere commis par lui avec la femme d'un noble rommain (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 263). Mais ces choses et les autres et tout l'empire ne fit pas tant par sa volenté de lui comme par l'administracion et volenté de ses femmes et de ses *libertins*, c'est de ses esclaves affranchis ["libertins... affranchis" trad. lat. *libertus*] (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 320). [Autres ex. p.286, 317] L'approchement vers toy soit de tel nombre que noz majeurs ou noz antecessours l'ont voulu estre qui ne ottoient pas icilluy a un chascun en lieu de benefice, ains en lieu de labeur et de guerredon senon a leurs *libertins*, c'est a dire a leurs serfz affranchis, ausquelz ilz commandoient non pas gueres autrement que a leurs serfz esclavons ["libertus" trad. *libertins...* affranchis] (MIÉLOT, Cicéron, 1468, f° 12b).

B. - "Fils d'un esclave qui a reçu la liberté, fils d'affranchi" : Droit civil fu repus et mucié entre les saintes cerimonies des diex immortels par moult de siecles Glose : c'est a dire par moult de cent ans Tiexte : et estoit sceu ou congneu par les evesques seulement Gueius Flavius, lequel estoit filz d'un *libertin* [trad. lat. *libertinus*] Glose : c'est a dire d'un homme qui avoit esté filz de un serf afranchi (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.5.2, texte et glose, f° 103c). Il eult en tresgrant honneur et usage en son service pluseurs *libertins*, c'est enfans des affranchis ["libertus... affranchis" trad. lat. *libertus*] (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 300). [F. D.]

LIBERTIN, adj. (libertin²)

[GDC : *libertin* ; FEW V, 305a : *libertinus* ; TLF X, 1169b-1170b : *libertin*]

"Affranchi" : ...Flavius, qui estoit noctairez et filz de pere de condicion *libertine* et nez de humble fortune, mes autrement cauteleux homs et moult eloquens, fu fais edilez curulez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 46.1, 86).

- Subst. : ...Appius Claudius, liquelz avoit esté premiers qui avoit honni et tourné a mespris le senat pour cause des filz des *libertins* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 46.10, 87). Si sachiez que les comicez de Flavius orent tant de indignité et de desordenance que plusieurs nobles par indignacion en lessierent a porter aniaux d'or et

falerez de chevaus, en disant que Appius Claudius avoit honni et pollué l'ordre des senateurs par les filles des *libertins*. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 46.12, 87). A ung scien *libertin* qu'il ayroit tresfort fit trenchier la teste pour l'adultere commis par lui avec la femme d'un noble rommain (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 263). [Autres ex. p.286, 317] Il eult en tresgrant honneur et usage en son service pluseurs *libertins*, c'est enfans des affranchis (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 263). Mais ces choses et les aultres et tout l'empire ne fit pas tant par sa voullenté de lui comme par l'administracion et voullenté de ses femmes et de ses *libertins*, c'est de ses esclaves affranchis. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 320).

REM. Ex. de MIÉLOT ds *Bibl. Éc. Chartes* 99, 1938, 113 (TLF). [R. M.]

LIBERTINE, subst. fém. (libertine)

[FEW V, 305b : *libertinus* ; TLF X, 1169b-1170b : *libertin*]

A. - HIST. ROMAINE "Esclave qui a reçu la liberté ; affranchie" : ...lors il avoit a Romme une jeune femme Hispale qui estoit [*li*] *bertine*, c'est assavoir qu'elle avoit esté serve (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, VI.3.7, glose, f° 253c). Aucteur : autre sentement n'ot Quintus Austicius. Le[quel] repudia sa femme pource qu'i l'avoit veue parler secretement a une *libertine* [trad. lat. *libertina*] diffamee. [Translateur] : c'est a dire a une femme de mauvaise renomnee aussy comme commune, qui avoit esté serve et estoit afranchie (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, VI.3.11, texte et glose, f° 255a).

B. - "Femme légère" : A Romme avoit lors aussi une noble femme espaignolle qui estoit ribaulde et *libertine* appellee Ebuca. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 68). [R. M.]

LIBERTISE, subst. fém. (libertise)

[GD : *libertise* ; FEW V, 305a : *libertas*]

"Liberté d'action" : ...pour luy faire renoncer à sa seigneurieuse *libertise* et hauteur, pour soi mettre en la tienne par force. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 274). [Seul ex.] [R. M.]

LIBIDIN, adj. (libidin)

[*FEW V, 306b : *libidinosus*]

"Tyranique, cruel (?)" : Ouvriers parfaiz de forger brigandines, Mailles godines, arcerees sardines Et lupardines, estranges albardes, Lances condignes, rodelles *libidines* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [Atropos] Ordure infecte, Regente frauduleuse, Cure refaite, Gente calumnieuse, Dure planète, Tente [peu ?] scrupuleuse, Ort paludin, Civil embrase-fer, Laidure traicte, Sente contencieuse, Injure extraicte D'entente furieuse, Sort *libidin*, Très vil tizon d'Enfer. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 391).

Rem. HUG. V, 9b donne : «Capricieux, arbitraire». [A. B.]

LIBIDINE, subst. fém. (libidine¹)

[GD : *libidine* ; FEW, Ø lat. *libido*]

"Volupté, plaisir des sens" : ...et par especial il me veuille garder doucement de toute avarice, convoitise, rapine, et prodigalité, et souverainement de toute ingratitude, vaine tristesse, vil timour, impacience, orgueil, envie, yre et malivolence, gloutonnie, *libidene* et ambition (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 399). [R. M.]

LIBIDINE, adj. (libidine²)

[GD : *libidiné* ; FEW, Ø lat. *libido*]

"Libidineux" : Je ne suis point de celles que ymagine Ne telle a qui doies macerelle envoier. Autre charche pour les faiz *libidines*, Car chaste amour vueil suivre et aimer. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 38). [Éd. 1493, pour les faiz *libidines*, interprété par *libidiné* ds GD IV, 772c] [R. M.]

LIBIDINEUSEMENT, adv. (libidineusement)

[GD : *libidineusement* ; FEW V, 306b : *libidinosus* ; TLF X, 1171b : *libidineux* (*libidineusement*)]

"Voluptueusement"

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD IV, 772c. [R. M.]

LIBIDINEUSETÉ, subst. fém. (libidineuseté)

[GD : *libidineuseté* ; *FEW V, 306b : *libidinosus*]

"Volupté, luxure, libidosité" : Comme dit saint Augustin : "Le ventre saoulé de vin tantost tombe en *libidineuseté*" (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 212).

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 772c-773a (*libidineuseté*).

V. aussi *libidosité* [R. M.]

LIBIDINEUX, adj. (libidineux)

[GD : *libidineux* ; GDC : *libidineux* ; FEW V, 306b : *libidinosus* ; TLF X, 1171a-b : *libidineux*]

"Porté à la luxure, qui porte à la luxure, libidineux" : Hirquitallus (...) : enfant *libidineux* ou lascivieux (Aalma R., c.1380, 184). ...La *libidineuse* chaleur Qui vous met en ceste horreur (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 72). Terre qui nous soustiens tous deux, Pour nos pechés *libidineux*, En tes lieux Tenebreux Nous transglote ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 59). [Autre ex. p.44 (v.3480)] ...elle l'avoit bien enfermé, tousjours ayant l'oeil *libidineux* sur luy, si que, après son repas prins, la veufve non honteuse luy saillit au col, le commença à baiser... (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 25). ...*libidineux* baisiers (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 137). Semblablement ne fait la femme, Soit pucelle, bourgoise ou dame, S'el a corporelle beaulté, Ains monstre ung signe retirant, *Libidineux*, et attirant Plusieurs juvenceaux a sa sorte. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 287). [Autre ex. p.594] Hirquitallus (...) : enfent *libidineux* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 88).

REM. *Myst. process. Lille* K., t.1, a.1485, 7, 146. *Sénéfiance* 12, 1983, 316. [R. M.]

LIBIDINITÉ, subst. fém. (libidinité)

[GD : *libidineté* ; FEW, Ø lat. *libidinitas*]

"Volupté, luxure, libidosité" : ...cheux n'est mie miens qui pour moyest alumés de *libinité* [l. *libi[di]nité* ?] car le contraire est miens cest assavoir casteté (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 74). ...impose le frain et remede a *libidinité*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 4). ...quant ilz ont veu la jeunesse des Atheniens s'appliquer a toutes *libidinitez*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 5). *Libidinité* corrompue... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 46).

REM. *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 12 (*libidinité*). *Jardin de santé*, c.1500, ds GD IV, 772c (*libidineté*, *libidinité*). [R. M.]

LIBIDINOSITÉ, subst. fém. (libidosité)

[GD : *libidosité* ; FEW V, 306b : *libidosus* ; TLF X, 1171b : *libidineux* (*libidosité*)

A. - "Volupté, luxure, libidosité" : Le ventre qui se adepté en gourmandie entre de legier en *libidosité*. (JUV. URS., T. rever., 1433, 65). ...la puanteur de la *libidosité* des pollucions charneles (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 202). ...par les voyes de convoitise et *libidosité* (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 274). ...quant Lameth introduist bigamie il ne fut point dispensé, par quoy il pecha par *libidosité* (VIGNAY, Le Miroir historial, éd. A. Vérard, 1495-1496. In : F. Möhren, R. Ling. rom. 46, 182, 20). La chasteté en elle enchase, Et *libidosité* chasse. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 594). [Autres ex. p.104, 295, 373, 625, 650]

B. - "Désir dérégulé" : ...dès le commencement d'ycelle Église la *libidosité* [l. *libidi[n]osité* ?] et oultrage effrené d'aucuns hommes a tousjours attendu de deschirer et détranchier le unité d'ycelle Église. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 6).

V. aussi *libidineuseté* [R. M.]

LIBRA, subst. fém. (libra)

[T-L : *livre* ; AND : *libra* ; FEW V, 307b : *libra*]

ASTR. "Signe zodiacal de la Balance" : Fut celui qui par ellection ou signe de *Libra* donna le moïen de fonder la cité de Lion à Mynacio Plauto, disciple de Cicero (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 72 r°).

V. aussi *livre*^{2C} [H. G.]

LIBRAIRE, subst. masc. (libraire)

[T-L : *libraire* ; GD : *libraire*¹ ; AND : *libraire* ; FEW V, 308a : *librarius* ; TLF X, 1172a : *libraire*]

A. - [Sur *livre* "registre"] "Dans l'Antiquité, comptable militaire" : Li *libraires* [trad. lat. *librarius*] sont ceulz qui mectent en livres et registres les raisons appartenans aux chevaliers et aux batailleurs (VEGECE, 1380, II.17).

- "Celui qui enregistre, copiste"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 19.

B. - [Sur *livre* "ouvrage"]

1. "Celui qui s'occupe des livres d'un personnage ou d'un groupe de personnes" : ...une fois, demanda à son *libraire* quans livres il avoit (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 45). ...Jehan Guymier, l'un des quatre *libraires* principaux de l'Université de Paris (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 245).

2. "Celui qui fait commerce de livres" : JHESUS. Amis, (...) Je vous pri que vous me monstrez Ce livre : assez tost le rarez, Je vous creant. LE *LIBRAIRE*. Voulentiers ; tenez, mon enfant. C'est un livre de prophecies, Et le fist le bon Ysaïes (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 231). Jehan, le *libraire*, de Lincole, pour 1 petit sautier acheté pour le Roy, et de son commandement, 1 noble, vault, 6s. 8d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 227). ...et lesquelles [maisons] habitoient moult de mainnagiers de pluseurs estas, marchandies et mestiers, comme tainturiers, escripvains, barbiers (...) *libraires*, chaussetiers et autres. (BAYE, I, 1400-1410, 216). ... *libraires*, parcheminiers, escripvains et enlumineurs (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54). EXPLICIT. Cy fine le present livre nouvellement imprimé à Paris Par la veufve feu Jehan Treperel et Jehan Jehannot, Imprimeur et *libraire* juré en l'Université de Paris, Demourant en la rue neufve Nostre Dame, a l'enseigne De l'escu de France. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159). ...Anthoine Berrard, escripvain et *libraire* (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 459). Cy finist le mistere de Monseigneur saint Laurens (...) Nouvellement

Imprimé a Paris. Par Alain Lotrian, et Denys Janot, Imprimeurs et *libraires*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 284). [R. M.]

LIBRAIRIE, subst. fém. (librairie)

[T-L : *librairie* ; GD : *librairie* ; FEW V, 308b : *librarius* ; TLF X, 1172b : *librairie*]

A. - "Ensemble de livres, bibliothèque" : ...bien le demoustrait par la belle assemblée des notables livres et belle *librairie*, qu'il avoit de tous les plus notables volumes, qui par souverains auteurs aient esté compilés, soit de la Sainte Escripiture, de theologie, de philosophie et de toutes sciences, moult bien escrivains et richement [aournés,] et tout temps les meilleurs escrivains, que on peust trouver, occupez pour lui en tel ouvrage (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 42). Et se les hystoires sont veritables, l'Almageste et aultres principaux livres dez celestieux sciences sont attribués a Ptholomee, roy de Egypte, qui assembla la noble *librairie* en son pays, dont on ne pavoit estimer le nombre des volumes (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73). Et, en après, le roy donna et distribua des biens dudit cardinal à son plaisir ; c'est assavoir sa vaisselle d'argent fut vendue et l'argent baillé au tresorier des guerres pour les affaires du roy, la tapicerie baillée audit gouverneur de Roussillon et la *librairie* audit maistre Pierre d'Oriole (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 230). Je lui donne [à mon père adoptif, Guillaume de Villon] ma *librarye* Et le roumant du Pet au Deable (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 78). J'ay leu en tant de *librairie* Que j'ay l'entendement perdu... (S. fol, c.1480-1490, 8). ...fonda et renta à perpetuité ung college et estudians en icelle, en ladicte Université de Paris, ainsi qu'il sera veu cy après en son ordre, et leur donna belle *librairie* bien garnie de livres, speres, astrolabes, saphée et autres instrumens servans à ladicte science, qui encores y sont, et mesmement des semblables et pareilz livres que ce detracteur ignorant a voulu calumpnier à tort (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 r°). ...les livres sont tous plains De mes vaillances Qu'ay exercees par espees et lances, Coagulant a plusieurs pestillences Pour loreer mes dignes excellences Qui pas petites Ne trouverez ou elles sont escriptes, Car pour memoire aucun les a tanscriptes En *librairie* et volumes soubscriptes. (LA VIGNE, S.M., 1496, 164).

Rem. *Baud. Sebourc B.*, c.1350, V, 4 (T-L V, 397). *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

B. - "Lieu où les livres sont déposés, bibliothèque" : ...il demanda a Demetrie, garde ses livres, combien estoit le nombre des volumes de sa *librairie* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 657). Et audit Pierre Caillot, pour avoir aidier audit Pieret nectoyé et espouser ladite *librairie* et autres choses, huit gros (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 154). ...pour l'achat d'un muy de chaux pour faire le fondement et sollar icelle *librairie* (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 190). ...a Jehan Deshaiez a esté baillé par l'ordonnance de mond. seigneur ung noble d'or pour lui et ses compaignons pour le vin du feste de la *librairie* nouvelement édifiée en l'ostel archiépisopal (Comptes Archev. Rouen J., 1439-1440, 207). Cestui Empedocles predist la combustion piteuse des *libraries* d'Egypte où furent bruslez IIIIc mil volumes de livres pour ung jour (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°). ...lequel livre ay veu au Colliege du roy Charles le Quint en la *librairie* de astrologie à Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 82 r°).

Rem. Doc. 1380 ds GD IV, 773b. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 563.

- RELIG. [Cont. métaph., à propos du corps de Marie où Dieu déposa ce bréviaire qu'est le Christ] : Par ces vertuz nobles que je vous di Mist Dieu ce vray breviaire ça jus Dedans sa *librarie* de merci. (Mir. prev., 1352, 276). Loiaux secours ou tout bien sont norri Est ceste vierge et nommée au surplus La *librarie* ou clarté descendi ; Ce fu li sains esperiz de lassus (Mir. prev., 1352, 277). [R. M.]

LIBRAIS, subst. masc. (librais)

[*FEW V, 307a : *libra* (?) (?)]

"Poids (?)" : Et est assavoir que li pois de four ["foin"] doit tenir LXVI liv. et demy colengniez. Item ly *librais* del laine X liv. colognise et demy (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 213). [R. M.]

LIBRATIER, subst. masc. (libratier)

[GD : *libratier* ; FEW V, 308a : *librarius*]

"Libraire"

REM. Doc. 1400 (Seine inférieure, *libratier*) ds GD IV, 773b ; sur *couratier, filatier...* (FEW, n.2). [R. M.]

LIBRE, adj. (libre¹)

[T-L : *livre*¹ ; GDC : *libre* ; AND : *libre*² ; FEW V, 298a : *liber* ; TLF X, 1173b : *libre*]

A. - [D'une pers.] "Qui n'est soumis à aucun maître, qui est de franche condition" : ...le franc et *libre* homme (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXXII). Pour ce, ne peut le prince qui veult dominer sur peuple franc et *libre* plus grande folye entreprendre que soy faire doubter, car trop plus aigres sont les morsures de liberte perdue, come dit Tule, que de liberte entretenue et bien gardee. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 221). ...mais erreur de condition de pareille ou meilleur condition ne l'empesche pas, comme se le serviteur et serf contrait avec une meschine qu'il cuide estre *libere* et franche, ou avec une franche qu'il cuide ancelle ou serve, il n'est pas deceut et le mariage tient. (Sacr. mar., c.1477-1481, 50).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Libre de*. "Exempt, affranchi de"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496, ds GDC X, 78c.

B. - "Qui a le pouvoir de choisir entre le bien et le mal"

- *Libre arbitre*. V. *arbitre*

C. - "Que l'on peut faire librement, en quantité non restreinte" : ...si metce on les especes dessusdictes *libre* et necessaire pour la dicte feste en poudres (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 133). [R. M.]

LIBRE, subst. fém. (libre²)

[GD : *libre* ; AND : *libre*¹ ; FEW V, 307b : *libra*]

"Balance"

Rem. Gloss. rom.-lat. (XVe s., Scheler, *libra, libre ou balance*) ds GD IV, 773c.

- ASTR. "Signe zodiacal de la Balance" v. *libra* : Pour mieulx entendre ce que dist est que nadair vault autant a dire que le degré opposite, si comme le nadair du premier degré de aries est le premier degré de la *libre*, ou le nadair du premier degré de libra est le premier degré de aries. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 113). [R. M.]

LIBREMENT, adv. (librement¹)

[T-L : *livre*¹ (*lib(e)rement*) ; GDC : *librement* ; FEW V, 298a : *liber* ; TLF X, 1181b : *librement*]

"Sans contrainte" : ...après plusieurs grans consultations et discussions ainsi faictes *librement* à très grant et meure deliberacion (FAUQ., I, 1417-1420, 55). ...avec lesquelz ils parlementèrent longuement, requérans très-instamment que absolucion et abolition générale leur fust baillée, portant que ceulx qui voudroient s'en aller ou party et du costé des Anglois s'en allassent *librement* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 146). [R. M.]

LIBREMENT, subst. masc. (librement²)

[GD : *librement* ; FEW V, 307b : *libra*]

"Plateau de la balance"

REM. *Flave Vegece (branslant si comme le librement d'une balance)* ds GD IV, 773c. Même mot ds l'ex. suiv. ? Le sens est obscur (mais la "lecture certaine", dit l'Éd. ; "contrepois" ?) : *Libramentum (...)* : *librement* en galettes (Aalma R., c.1380, 232). [R. M.]

LIBRER, verbe (librer)

[FEW, Ø lat. *librare*]

"Peser" : Appendo (...) : pendre, peser ou *librer* (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 166). [R. M.]

LIBURNE, subst. fém. (liburne)

[FEW, Ø lat. *liburna* ; TLF X, 1183b : *liburne*]

"Navire léger et rapide (dont le modèle a été emprunté par les Romains aux habitants de la Liburnie)" : ...et combien que Cesar eust .ii.^c et trente nefes a bec et .xxx. sans bec qui estoient chascune a .iiii. ordres d'avirons, pareilles a galees que l'en apeloit *liburnes*, et .viii. legions dedens ces nefes sans .v. cohortes de preteurs et que Anthonius n'eust que cent .lxx. nefes, toutevoyes supposé qu'il en eust moins en nombre, estoient elles plus grans et plus puissans que celles de Cesar Octovien (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.30, glose, f^o 172c). Les grans *liburnes* [trad. lat. *liburna*] avoient avecques eulz unes scaphes exploratoires, c'est a dire unes nacelles ou petites galies par quoy l'en pavoit espier l'estat des aversaires et iceulz scaphes avoient de chascun costé .xx. nageurs aux avirons, lesquelz li Breton appellent pigurtes (VEGECE, 1380, IV.36). ...et que ilz feissent appareiller une *libourne* ou tout son avoir et ses chevalliers ou son harnois fust mis. En l'eure firent que la nef fut aprestee si comme il avoit commandé (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 74). Or la nef qui est trop estroicte Pour y metce celle indiscrete Gent, nous convient faire une burne, Nasselle appelee, ou *liburne*, Pour passer toutes nations, Royaulmes et dominations. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 808). ...Carbase, *liburne* ou nasselle (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 809).

Rem. Aussi *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, Commentaire, 136 (*On ne sçauroit mener legierement et passer une petite nef comme une gallee ou navire de marchans que on nomme liburne en la grant mer sans aucuns avirons ou sans voilles*). [R. M.]

LIBYEN, subst. masc. (libyen)

[AND : *lbien* ; FEW, Ø n. de lieu *Libye* ; TLF X, 1183b : *libyen*]

"Libyen" : T. Item, le *Libian*, quant l'en lui demanda quel fiens estoit tres bien, il dist que ce estoit le estrace du seigneur. G. Il vouloit dire que quant le seigneur visite souvent ses laboureurs de

terre, il en valent miex aussi comme il funt de bien fumer les terres. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 823). [J.-L. R.]

LIBYQUE, adj. (libyque)

[FEW, Ø n. de lieu *Libye* ; TLF X, 1183b-1184a : *libyque*]

"De Libye" : Celluy naguyeres passant la mer *lybyque*... (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 318). ...j'ay craint que le sejour *libique* Te fust nuisant, dommaigeux et inique. (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 353). [R. M.]

LIBYSTIDE, adj. (libystide)

[FEW, Ø lat. *libystidis*]

"De Libye"

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide* V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 560. [R. M.]

LICE, subst. fém. (lice¹)

[T-L : *lice*² ; GD : *lice*¹ ; GDC : *lice*¹ ; AND : *liste* ; DÉCT : *lice*² ; FEW XVI, 472a : **lîstja* ; TLF X, 1184a : *lice*¹]

A. - "Palissade, barrière, clôture servant à délimiter un espace ; p. méton. cet espace lui-même (ou ce qui s'y déroule)"

1. Au propre

a) "Palissade, barrière, clôture servant à délimiter un champ clos (où se déroule un tournoi, un combat singulier...)" : A l'ondemain maitin vont le champz acordant A faire la baitaille ; ou merquiet font le champz Aprester li Roment et le vont despennant Et de *licez* antour le vont avironnant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 437). Maix Lion li donsialz qui bien se solt aidier Ait getéz hor dez *lice* [sic] le hialme d'aicier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 444). La jouste devoit estre ou marché escriée. La avoit mante *lice* et fete et estoree. (Tristan Nant. S., c.1350, 656). ...fault faire trois cris ou champ : c'est assavoir que nul ne soit si hardi de venir à cheval, se ne sont ceulx qui convoient les parties, et que tantost qu'il les auront convoié, ilz facent ramener leurs chevaux, sur peine de perdre corps et avoir, et que nul ne porte coutel ne autres armes, et que nul ne s'appuye aux *lices*, sur peine de perdre le poing. Item, que nul n'entre dedans le parc (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 309). Il n'y a nul si fort qui l'ose a cop attendre, ains [il] a tous ceulx qui estoient encontre luy chaciez hors des *lices* a fine force, si que le tournoyement est desparty ains heure de midi (Chev. papegau H., c.1400-1500, 40). Et après ces parolles, incontinent aux pelz de la *lisse*, a l'endroit de leurs pavillons, leur seront mises leurs boutteillettes et leur pain et touaillettes. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 221). [Cont. métaph.] ...son seigneur et maistre Amour (...) luy ordonna que devoir Feïst de belle place avoir Pour faire ung champ bien clos de *lices* Et qu'il y eust pour le champ voir Ung hourt préparé de delices. (TAILLEV., *Deb. cuer ueil D.*, c.1444, 209).

- En partic. "Barrière (ou toile) de part et d'autre de laquelle les jouteurs s'élancent l'un contre l'autre" : Et estoit préparé ung grand parc couvert de sablon, ou milieu duquel avoit une *lisse*, garnie d'assielles adfin que les chevaux ne peussent rencontrer l'un l'autre. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.4, c.1444-1453, 376). À Nicollas Gienot, tapicier dudit seigneur, le Xe jour dudit mois, eu II escuz, cinquante et cinq solz à lui ordonné estre baillez par ledit seigneur, pour le louaige de cinquante aulnes de toile pour faire les *lices* d'avant Casenove, en attendant celles de bois à faire (Comptes roi René A., t.1, 1453, 253).

Rem. Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 444, n. 64. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn. ... au XVe s.*, 1981, 222.

b) P. ext. "Palissade, barrière" : ...un bastis et unes *lisses* Moulit fortes (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 102). [L'ÂME DU BON LARRON, à l'ange qui garde l'entrée du Paradis]. Ange, Jhesu a toy m'anvoye. Vecy signe que je t'apporte, Ne me contredix pas la porte, Mes me laissez passer ces *licez* Et me metz en ces grandz delicez Que je sans cy fort odorer, Et va vers ly sans demorer, Vers enffert, car il le veult rompre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 240). Moulit richement Gerars fist preparer leur logeys, sy le fist clore et fermer de bonnes *liches*, adfin que de nulz leur fust fait chose ou aulcun desplaisir preissent. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 193).

- [À l'entrée d'une ville] : Et par especial ilh envoient I jour alguns compangnons d'armes corir jusques aux *lieches* de Tongre (STAVELOT, *Chron. B.*, a.1447, 113). ...et trouvent les *lichesse* [l. *liches*(se) ?] deldit vilhe desereez. (STAVELOT, *Chron. B.*, a.1447, 249).

2. P. méton.

a) "Espace entouré de palissades où se déroule un tournoi, un combat singulier" : Ainsi vint l'emperiere es *lices*... (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 107). Nul plus gentil [chevalier], n'en champ, n'en *liche*, Ne pourroit nul homme trouver (LE PETIT, *Champ d'or L.*, c.1388-1392, 137). Car, par agait et par malice, Et non par corps a corps en *lice*, Achillés l'occist au derrain (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 130). Et a la derraine parolle [le maréchal] gettera le gant au milieu des *lisses*. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 221). ...jusques qu'ilz vindrent ou champ, ou les *lices* furent faittes et apprestees ainsy comme il est de coustume. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 48). ...le herault (...) crya aux quatre coronns des *liches* que chascun feïst son devoir. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 53). Alors, eux venus, le chevalier sicilien, (...) armé de tout son harnas, et cotte d'armes vestue, entra dedans les *lices* (Faits Lalaing K., c.1470, 86). ...et fault escrire du fait de la *lisse* et du champ cloz, et comme les champions se maintindrent en ceste bataille. (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 404).

- *Lice close*. "Champ clos" : ...de votre corps serez tenu de vous en deffendre et parer à l'escu et au baston à l'encontre de l'accusant en *lices* closes, dont jamais ne partirez que ne soiez vainceur ou vaincu et exécuté par justice mort ou vif. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 41). ...soit en champ de bataille ou en *lisse* close. (BUEIL, II, 1461-1466, 81).

- *Bataille de lices*. "Joute, combat en champ clos"

Rem. *Faits Lalaing K.*, c.1470, 81 (C. Gaier, *Le Moy. Âge* 91, 1985, 429, n. 37).

- *Entrer en lice* : ...et paravant la bataille et qu'ilz entrassent en *lices* ledit Du Chastel promist a Dieu et a madame sainte Katherine de Fierbois a laquelle il se voua et recommanda devotement, que s'il pavoit avoir victoire de son ennemy mortel Jehan Le Paintre, Anglois, il se rendroit et iroit louer et mercier Dieu, Notre Dame, et ladite vierge madame sainte Katherine en sa chapelle de Fierbois (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 56).

- *Bouter/ jeter / mettre qqn hors (des) lices*. "Vaincre, soumettre qqn" : Jacquet, mon ami, à ceste fois il convient que vous nous aidiez à fournir nostre emprise ; car les gens de l'hostel du roi se sont vantés et ont promis l'un à l'autre qu'ils nous jeteront et bouteront hors des *lices*. (Faits Lalaing K., c.1470, 44). ...aujourd'hui en la cour du roy se trouveront grand foison de chevaliers et barons et gens de haute emprise, qui tous sont désirans, chascun endroit soy,

eux efforcer et mettre peine à le fournir et mettre hors *lices*. (Faits Lalaing K., c.1470, 53). Je crois et sçay assez qu'en l'hostel de monseigneur le roy y a assez gens qui désirent chacun endroit soy de débouter l'entreprenant et le mettre hors des *lices* (Faits Lalaing K., c.1470, 53).

b) P. ext. "Espace clos (surface ou volume)"

- "Terrain clos (cédé à rente)" : ...les *lices* de le rue de l'Aubiel, qui furent jadis Engerran Lalaing, joingnans à le rue Pute-y-Muce, d'une part, et au tenement Jaquemon de Mouthiers, d'autre part (...) ...que les dictes *lices* il vausissent faire crier à donner à rente (Vie urbaine Douai E., t.4, 1345, 296).

- "Enclos" : LE MOUTON. (...) Ja promesse de convoiteux Ne me tirra hors de ma *lisse*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 658).

- "Aire de jeu entourée d'une barrière" : Et est celui qui estoit ordené pour faire faire eschaffaus, *lices* et teles choses pour les esbatemens et exercites et les digners communs que l'en faisoit adonques es cités, si comme il appert ou secont de Politiques. (ORESME, E.A.C., c.1370, 242).

- "Espace clos d'une construction, d'une demeure..." : Ses coffres touz temps plains estoient D'or et d'argent et de deniers, Et ses celiers et ses greniers Aussi plains de toutes delices. Nul ne trovast dedens ses *lices* Fors que deduit et vaine gloire. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 72). ...et quant il fust arivé il feist fère au dehors, près du chastel, certaines *lices* et parloiers de boys escarré et doleys, pour parlementer secrètement et accorder avec le duc de Bourgogne ; à l'entrée desquelles *lices* avoit ung pont levais avec portes bien fermans, et puis au dedens estoit figuré des triangles en façonne oblique et estrange. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 227). CERBERUS. (...) ...il n'eschappera de mes *lices* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 204).

- "Le paradis, considéré comme un espace clos, protégé des influences et des atteintes néfastes de ce monde" : J'en mue ma couleur et sorte, Quant je recorde Une si forte - et tresinurbaine malice, Que vient de l'orde Nacion torte - que vous est si tresmal propice. Je vouldroy que du monde ysse, Affin que visse Dedens la *lisse* - ou (est) vostre ami [l. ame], mon doulx filz, Car trop est nice La male espice - de ce monde faulx et maulvés. (Pass. Auv., 1477, 257).

- "L'espace clos de l'enfer" : LUCIFFER. (...) il convient que je me defferre De ceste gouffrineuse *lice* ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 228).

- "L'espace clos où se trouve l'enfant à naître" : Jamais ne se feust [Jésus] en ses *lices* Enclos ne fait sa mansion, S'el [la Vierge] eust en sa concepcion Ainsi esté prise et noircie De tel pechié [du péché originel] (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 32).

c) "Joute, combat en champ clos" : Es quelles *lices* estoient venuz moult de gens, par le mandement que le dit roy de Navarre et le prevost des marchans avoient fait à plusieurs quarterniers et cinquanteniers de la dicte ville. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 119). [Cont. métaph.] ...hanches charnues, Eslevees, propres et faictisses A tenir amoureuses *lices* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 55). Après ce qu'ils furent armés et ordonnés à leur bon plaisir, que les ordonnances de *lices* furent faites et les gardes ordonnées pour garder le champ... (Faits Lalaing K., c.1470, 183).

- *Bataille de lices*. "Joute, combat en champ clos"

Rem. *Faits Lalaing K.*, c.1470, 81 (C. Gaier, *Le Moy. Âge* 91, 1985, 429, n. 37).

- *Lices de gage*. "Duel judiciaire" : ...porta les manieres de son finer en *lices* de gage (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 37).

- *Abandonner la lice de*. "Renoncer à se battre pour, renoncer au parti de" : [Cont. métaph.] Luxure, comble d'euve dyabolique, A vous saulver ne vous est pas propice ; De envie aussi relinquez le supplice ; Semblablement d'assiduacion, Et d'avarice habandonnez la *lice*, Si vous voulez avoir salvacion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 216).

- *Faire (sa) lice contre qqn / à qqc*. "S'attaquer à qqn, à qqc." : Soudainement font leur bende et leur *lice* Contre les bons (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 267). ...se prestement Mes seigneurs n'y font bende et *lice* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 269).

3. P. anal. "Ce qui délimite, bordure, frontière" : De laquelle venue, Salhadin ot si grant paour qu'il fit abatre les murs des cites qu'il tenoit sur la marine, par lesquelles l'Empereur devoit passer pour venir en Jherusalem ; c'estassavoir des cites de la *liche*, de Gibel, de Toutouse, de Gibelet, de Baruch et de Sayette. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 98).

- "Ce qui délimite un corps, sa surface" : Couleur donc est une qualité de *liesce* [sic] en l'extremité du corps par la nature de la meslee des qualités des elemens qui sont en celui corps, laquelle couleur est par la lumiere presantee a la veüe pour en jugier (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 371). [Ou est-ce *liste* ? En tout état de cause, **lístja* est dérivé de du germ. *lísta*]

- Au fig. "Limite" : ...la char est trop habandonnée A tous deliz, sans avoir frain ne *lice* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 45). Et tost gettez furent [Adam et Ève] dehors des *lices* De paix heureuse et d'infiny repos (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 193).

B. - MAR. "Pièce de bois, droite et rectangulaire, plus ou moins large et épaisse" : ...sept tables de pin, deux pièces de boys, troys corbatons, ung sercle de tonneau, dix pommètes, une peau de mouton, cloux, estouppes, poix, gresse, et *lixes* et cordes, le tout pour le lutz de mondit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1479, 51).

C. - DRAP. "Suite de poteaux plantés verticalement, d'enfilade et à égale distance, destinée à recevoir un drap dont il faut effacer tous les plis et auquel il faut assurer une longueur et une largeur précises" : ...que aucuns licheur ne sierche aucuns draps es *liches* venant du foulon, devant que il serra mesuré et signé par les keuriers deputéz sour ce (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 311). ...que nuls lichieres ou licesse de ceste ville, uns ne aultres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, methe en *liche* ne ne soeffrece à mettre en *liche* en ses *lices* nul drap enthir ne piece aucune qui soit retraite et tondue (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 26). ...quatre aulnes et demie de drap vert escru et tout mouillié, et ouquel apparoit assez, comme freschement et nagueires, pour le estendre et parer, il avoit esté mis ès *lices* acoustumées à mettre pour les ordonner (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 111). Et samble par l'inspection d'icellui drap, qu'il ait esté osté nouvellement des *lices* où il avoit esté mis par les foulons, ou celui et ceulx à qui il appartient, pour le appareillier, comme il appartient à faire. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 172). ...ès dites deux cueres ne seront doresnavant tenuz ostilles de draps, trons, *liches* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1400, 20).

Rem. Cf. De Poerk, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 118-120, et t.2, 1951, 114. [R. M.]

LICE, subst. fém. (lice²)

[T-L : *lice*⁴ ; GDC : *lice*³ ; AND : *lice*² ; FEW V, 481b : *lycisca* ; TLF X, 1184b : *lice*³]

A. - "Femelle d'un chien de chasse" : ...il n'est nulle beste si ville Comme *lisse* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 323). Devant la banniere aloient chievres noyres sus les deux piez derriere, loubbes affamees, et grans *lisses* de mastins, qui avoient eu petiz chevaulx ["chiots"] (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 264). Et, quant elles ont levreté, elles liment de la langue leurs levretiaus, ainsi comme fet une *lisse*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). Si vous trouvez une lievre qui ait le jour meïsme levreté et levriers la courent ou chiens la chascient et vous y retournez l'endemain, vous trouverez que elle aura remué ses levretiaus et portez autre part as dens, comme une *lisse* porte ses petiz chiens. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). Et la fu trouvé d'aventure D'un pastour, qui crier l'oÿ ; D'une *lisse* le rescouÿ Grande et fiere, qui l'alettoit, Et des autres bestes gardoit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 193). J'ay de bons chiens parfaitement, De grans, de petis largement, Entre lesquelz a une *lice*, La plus aspre, par mon serment, Qui soit dessoubz le firmament. (Sots mal., c.1480, 77).

Rem. *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 15 ; CHAST., *Temps perdu* D., a.1450, 25 ; *Percef.* I, T., c.1450 [c.1340], 355 ; BRÉZÉ, *Chasse* T., c.1481-1490, 37 ; 40 ; 57...

- [Dans une comparaison (d'une femme ou d'une abstraction avec une chienne)] : Mais, ychy, Regne sur nous la male *lice* Qui est appellee malice (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 91). Je suis Envie, remplie de malice, Nee et yssue du ventre d'une *lice*, Nommee Iras, forcee et cruelle (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 159). ...[son mari] la laissa courre comme une *lisse* entre deux douzaines de chiens, et accomplir tous ses vouloirs et desordonnez desirs. (C.N.N., c.1456-1467, 520). À une chienne pren toy garde Qui a un grand tas de chienneaux ; Naturellement elle les garde Et les préserve de tous mauz Tu es donc pire que une *lysse*... ! (Myst. ste Barbe P., 1493, 49).

. *L'aboyant lice*. "La langue" : Or trop avez dissimulé Et compleu a l'abaiait *lisse* ; Mordez la ; elle a trop parlé (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 152).

B. - "Femme au comportement de chienne" : J'oz des femmes, ce m'est advis, Plourer (...). Ceste *lice* est si fort tirant Que j'ay paour qu'elle me delivre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 106). Sy tost que la *lice* rabice eut perpetré ce dolent vasselage par ses mignons qui le nommoient Tirannie, avec sieute de boute feus, gibelins, pirates, satellites... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 139).

- "Femme débauchée" : ...Margriete, que ce comte avoit déchassée honteusement dehors Angleterre et fait prescher ribaude, mauvaise *lisse*, et son fils à voutre (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 467). ...par la dicte Circès peut estre entendue l'ordouse *lisse* plaine de abhominacion dont parle Jehan en l'Apocalypse (Ovide mor. B., 1466-1467, 358). J'ay desrobé eglise et temple Et puis corporaux et calices ; Puis, pour fournyr a mes delices, Corpus Christi, dignes reliques, Aultour paillardes chiennes [,] *lices*, J'ay tout mys en chieres publiques. (LA VIGNE, S.M., 1496, 314).

- [Injure] : Tu me le rendras, faulce *lice* ! (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 322). Ha, fausse *lisse*, qu'as tu fait ? (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 348). Ha, orde *lisse*, pugnaiz poiltron fendu, Se coste toy j'estoye dessendu, Tu congnoistroy ta follie parfaite ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 351). Et je vous pren, dame Concorde, Orde *lysse*, chienne rebelle. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 262).

- *Fils de lice* : Fil d'orde *liste*, Que fera tu de mon enfant ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 58).

Rem. ROBERTET, *Oeuvres* Z., c.1450-1500, 137 (*filz de lice*) ; MOLINET, *Myst. st Quentin* C., c.1482, 131 (*fieux de lice*) ; 266 (*fil de lice*) ; N. Dupire, *Molinet*, 1932, 164). [R. M.]

LICEIS, subst. masc. (liceis)

[T-L (renvoi) : *licëiz* ; GD : *liceis* ; FEW XVI, 473a : **listja*]

"Barrière, palissade"

REM. Doc. 1358 (Chartres, *les carneaux, les liceis, et les guerites*) ds GD IV, 774b. [R. M.]

LICEL, subst. masc. (licel)

[GD : *licel* ; *FEW V, 312a-b : *licium*]

"Lisière, bordure"

REM. *Gloss. lat.-gall. (Forago, licel, lisiere de drap ou de telle)* ds GD IV, 774b. [R. M.]

LICENCE, subst. fém. (licence)

[T-L : *licence* ; GD : *licence* ; GDC : *licence* ; AND : *licence* ; FEW V, 310 : *licere* ; TLF X, 1184b : *licence*]

A. - "Liberté, possibilité de faire qqc."

1. "Liberté de faire qqc., accordée par qqn ou par une institution qui détient l'autorité, par la loi, le droit canon..." : Par vostre *licence* et conmant Me donnez congié, treschier sire (Mir. st Val., c.1367, 126). ...si comme il apert en vendre et acheter et en toutes autres volontaires commutations desqueles faire la loy donne *licence*. (ORESME, E.A., c.1370, 291). ...ladite damoiselle Katherine, licenciée quant ad ce et auctorisée doudit Colart, son marit, laquelle *licence* et auctorité elle reçut agreablement en lettre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 288). ...cogneut et confessa que les chaucs vermeilles qu'il avoit chaucées, il, avec les dessus dis biens par lui exposez en vente, avoit prins samedi derrier passé en ladite ville de Garges, en l'ostel d'un escuier duquel il ne scet le nom, sans le sceu ou *liscence* d'icellui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 122). ...plusieurs gens d'esglise ont acquis terres, rentes (...) sans ce que elle soyent amorties de nous ou de noz predecesseurs, et sans congié et *licence* sur ce par eulx obtenus (Trés. Reth. S.L., t.2, 1397, 435). ...a esté defendu ausdiz procureurs que de cy en avant (...) ne exigent quelque chose, sinon par la permission et *licence* d'icelle Court (BAYE, I, 1400-1410, 62). Je ne dy point que les religieux n'ayent puissance etc., mais c'est bon au moins d'avoir congié et *licence*. Et se tu dis : "Pourquoy me confesseroye je a mon curé car j'ay pluseurs pechiez desquelz il ne me pourroit absoldre ?". Response : Le curé te renvoyra, et souffist cecy dire : on demandera la *licence* pour toy. (GERS., Concept., 1401, 428). ...ne robes, pensions ou proufit de quelconques seigneur ou dame que ce soit ne prendrez doresenavant sans congié ou *licence* du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 131). "Nostre souverain prince, messeigneurs mes freres qui cy sont et moy en leur compaignie avons tous au jour d'uy voué que, a vostre bon congié, volenté et *licence*, nous porterons ceste emprinse d'armes sur noz espaules senestres que cy veez..." (LA SALE, J.S., 1456, 237). Et dont quant divorce est celebré a cause de frigidité, il n'est pas donné *licence* a l'homme qu'il espouse une aultre femme (Sac. mar., c.1477-1481, 78). En après, de vostre cartier S'en alla, par vostre *licence*, Et prist le chemin et sentier De venir faire residence En ce lieu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 579). ...que les marchans et subjectz de nostredit royaume puissent aller esditz pays et obeissance de Bourgoigne et y mener des vins pour illec les vendre, changer, trocher, ou autrement

en faire leur prouffit, et dudit pays ramener des marchandises dessusdites, ce qu'ilz n'oseroient faire, obstant les deffences sur ce faictes de par nous, s'ilz n'avoient sur ce congié et *licence* de nous ou d'autre ayant sur ce pouvoir de nous. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 335).

- *Licence de justice*. "Liberté de faire qqc., accordée par la loi" : ...icellui Laurens a fait les choses dessusdictes sans auctorité et *licence* de justice (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 124).

- *Licence de* + subst. indiquant l'obj. de l'autorisation : Je lo donc que vous li faciez, Saint pére, ce qu'il vous requiert, Puis que vostre *licence* quiert Du mariage. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 10).

- *De la licence de qqn*. "Avec la permission de qqn" : JOSEPH. Messeigneurs, de vostre *licence*, Vous m'ourez un pou, s'il vous plaist. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 375).

- *Licence de* + inf./que + subj.

. *Avoir licence de* + inf. : L'evesque de Paris dit que maistre Geffroy a esté trouvé mort en sa haulte justice, et que il a esté mis es champs en terre prophane, en un tonneau plain de chaux, et touche ceste matiere l'evesque, tant à cause de sa juridiction espirituelle comme de la temporele, et se doivent adrecier à l'evesque pour avoir *licence* de l'enterrer (FAUQ., III, 1431-1435, 6). Accop, enfans, Rumpés les jambes es larrons ! De ce faire *licence* avons De Pilate. [Réf. à Jean 19, 31-32] (Pass. Auv., 1477, 229). Se voulez avoir la regence De ce beau degré en l'Eglise, Vous aurez de moy la *licence* De faire tout a vostre guise. (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

. *Bailler/donner à qqn licence de* + inf. : Sire, Le saint pére, de sa puissance, Vous donne congié et *licence* De vostre fille a femme prendre (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 12). Ce jour, la Court, sans prejudice des ordonnances, a donné congié et *licence* à Jehan Fumel, marchand, de vendre certaine quantité de busche de mole amenée d'environ d'Andely (FAUQ., I, 1417-1420, 251). ...car le Souldan a donné congié et *licence* aux Francs d'aler habilliez en guise de Sarazins pour leur seureté (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 41). ...il fut cité a personnellement comparoir (...) pour quicter sa femme et luy donner *licence* d'aultre part soy marier (C.N.N., c.1456-1467, 499). Or me convient il, dist elle, user du conseil de mon mary (...) puis qu'il m'en a baillé la *licence* (C.N.N., c.1456-1467, 568). Je n'oseray sans *licience* De l'empereur car il luy touche (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 78). ...et luy avons donné et donnons par ces presentes plain pouvoir, auctorité, commission et mandement especial de donner et baillier à tous marchans et aultres subjectz de nostredit royaume et obeysance lettres de congié et *licence* de mener, charroier et conduyre de cestuy nostre royaume et obéysance telle quantité de vins que bon leur semblera en l'obéysance du duc de Bourgoigne (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 335).

- *Donner licence que* + subj. : Treschier sire, par vostre accord Congié me donnez et *licience* Que je vous die en audience Que cy vieng querre. (Mir. Oton, c.1370, 383).

2. "Possibilité de faire qqc. (donnée par les circonstances)" : Va moi au roi Souvain porter De par moi tantost cest message Que de paier tel treüage Mon petit foug plus ne moleste, Et li di bien et amonneste Qu'il mut sa malvese sentence, Tant com il a temps et *licence*, Quar s'il ne le veult par bel faire, Je li feray a son contraire Par peine dolerouse entendre. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 32).

- *Licence de* + inf. : Et ledit hermite lui respondi : Je y ay esté, mais je n'ay eu oncques *licence* de les y mettre [les nouets de poison], pour les gens qui me regardoient qui estoient à la barriere.

(Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 472). Car la partie de la chair essaye tousjours a gagner sur le frain de rayson, et toutesvoies la roide bride lui est exercice, et la lache *licence* de mesprendre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 122).

3. En partic. "Grade universitaire donnant le droit d'enseigner"

- *Faire une licence* : À frere Estienne Chappuisot, bachelier en theologie, de l'ordre des freres prescheurs du couvent de Poligny, la somme de quarante frans que mondit seigneur de sa grace lui a donné pour lui aidier à faire sa *licence* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 53).

B. - [Avec une valeur nég.]

- "Liberté excessive" : Et, se par aucune aventure elle [l'âme] donne matiere et occasion as vices et pechiéz comme se elle eschauffe a avarice ou luxure ou volenté d'avoir seigneurie et puissance ou aucun tel pechié a la perdicion de l'ame, senz point de doute ou la char ou aucun mauvais esperit si en est cause, le quel se va esbatant en aucuns par si tresgrant *licence* et congié de sa propre malice (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 157). ...la science de astronomie est noble science et glorieuse se elle restraint sa sergenterie dedenz les termes de actrempance, et, se elle excede par *licence* et congié de vanité, elle est mieulx dicte et clamee ratiere et decepcion de cruauté et iniquité que espece de philosophie. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 162). Cely Sergius ton pareil en ambition esleust ta proximité pour ce qu'il avoit esté refusé de l'Eglise souveraine de Romme a estre colloqué et pourveu en auctorité de prelature pontifical, et pour ce, indigné envers l'Eglise et cité catholique, voulant s'en venger et substraire lez crestiens de leur saint propos, se joingny a toy et t'enforma de seditions et erreurs controuvez, et t'ensaigna a bastir le livre Alcoren, ou tes adherens apprennent la lecture de desmesuree volupté, et reçoivent volentiers l'ouverte *licence* et congié de soy aoyller en leurs plaisirs charnelz, et en effrene luxure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 125).

- "Arrogance, insolence" : ...si la mort ne fust du premier(.) (que plust à Dieu !) adevue [de Jean sans Peur], certes la *licence* du second [Henri, roi d'Angleterre], aussi vray que Dieu est, n'eust esté faite, ny cogitée jamais. Douleureuse doncques la mort et douleureuse l'alliance, par inconvenient de qui le mariage sortit si douleureux ; car douleur, calamité, misère et désolation en partirent et naquirent en tous lez en un endroit. La succession droituriere de la couronne fut aliénée en la main d'un estrangier (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 127). [P. C.]

LICENCIE, subst. fém. (licencie)

[GD : *licencie* ; *FEW V, 310b : *licere*]

"Permission"

REM. Doc. 1466 (Nevers, *licencie de faire besongnez*) ds GD IV, 774b. [R. M.]

LICENCIÉ, adj. (licencié)

[T-L : *licencié* ; GDC : *licencié* ; FEW V, 310b : *licere* ; TLF X, 1186b : *licencié*]

"Qui a obtenu le grade de la licence et a l'autorisation d'enseigner" : ...six docteurs es droiz canon et civil prindrent ledit palle ; vingt escolliers *licenciés*, tous gentilzhommes et vestus de noir, portoient le corps (Roi René vie L., 1481, 390).

- Empl. subst. : Au jour d'ui, sunt venus en la Court un docteur de Thoulouse et autres *licenciés* d'ycelle université et estude de Thoulouse... (BAYE, II, 1411-1417, 31). ...une congrégacion générale de par l'Université, en laquelle furent appelez et évoquez

l'arcevesque de Reims, l'évesque du Puy en Auvergne et plusieurs autres prélas et gens d'église, et généralement tous les maistres, bacheliers et *licenciez* tant en droit canon comme civil (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 103). Et, pour le roy, oudit Saint Anthoine des Champs y estoient ordonnez maistre Estienne Chevalier, tresorier de France, maistre Arnoul Boucher et Christofle Paillart, conseillers des comptes ; et les commissaires de l'autre partie estoient Guillaume de Biche, maistre Pierre d'Oriole, maistre Jehan Berart, maistre Jehan Compain, ung autre *licencié* escumant latin et maistre Ythier Marchant. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 117).

- *Licencié en decret / en droit / en lois* : Escript à Corbeil, le mercredi premier jour de mars. Le tout vostre. Jehan Marcel, *licencié* en lois. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 56). Savoir faisons que pardevant Oudart Bataille et Pierre Chabridel, notaires du roy nostre sire ou Chastellet de Paris, fu present messire Jehan Margouse, prestre, *licencié* en lois et curé de Marueil soubz Montfort (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1399, 761). Adont se leva uns clers d'Engleterre *licensiiés* en drois et en lois, et moult bien pourvus de trois langages, de latin, de françois et dou langage englés (FROISS., Chron. D., p.1400, 232). ...comme il eust un filz *licencié* en droit civil et canon (BAYE, I, 1400-1410, 119). ...maistre Giles de Clamecy, *licencié* en loiz (BAYE, I, 1400-1410, 166). ...maistre Pierre Cauchon, *licencié* en decret et maistre en ars en l'Université de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 86). À maistre Etienne Basan, *licencié* en lois, Girart de Cirey, Perrenot Guillemote, Jacot Coulon, eschevins et gouverneurs de la ville de Dole, et eulx faisans fors prennans en main pour tous les autres habitans de ladite ville de Dole, la somme de 240 frans que mondit seigneur leur devoit (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 93). ...maistre Clement de Fauquenberge, *licencié* en droit canon et en civil, et graphier civil de nostre Court d'icellui Parlement (FAUQ., III, Pièces diverses, 1431-1438, 171). ...venerable et discrete personne et saige, maistre Robert de Saulx, *licencié* en lois (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 42). ...Maistre Nicole d'Alichamps, prebstre, maistre ès arts, *licencié* en decret, chappellain de la chappelle Saint Jehan Baptiste (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 467).

Rem. Doc. 1349 ds GDC X, 79b.

- *Licencié en medecine / en theologie* : ...maistre Jehan de Beda, *licencié* en medecine, phisicien de monseigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 523). ...maistre Nicole Lamy, *licencié* en theologie (FAUQ., III, 1431-1435, 44).

- [Dans un cont. fig.] "(Celui) qui est arrivé à un certain degré de connaissances dans un domaine donné" : Comme il ne soit pas dignes d'estre nommé apprentif du grant Appoticaire avec les dessusdiz ne d'estre poursivans a si souffissans maistres, il s'est avisé que il demandra la beneison tres humblement au grant Phisicien et aussy a la Dame *licenciee* en medecine, celle qui donna l'erbe a l'empereris dont elle gari le frere de son seigneur et mari qui estoit devenu mesel pour ce qu'il avoit volu deshonnerer du corps la dicte empererix en l'absence de l'empeureur (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 256). Et est ceste croix de la foy ou millieu du nouvel eschequier de si grant vertu que qui saura bien user des IIII vens susdiz, il deviendra grant maistre et *licencie* de la science speculative et spirituelle de nostre nouvel eschequier. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 202).

V. aussi *licencier* [R. M.]

LICENCIER, verbe (licencier)

[GDC : *licencier* ; AND : *licencer* ; FEW V, 310b : *licere* ; TLF X, 1187a : *licencier*¹]

A. - "Autoriser qqn (en partic. à enseigner)"

1. "Autoriser qqn" : ...en leur presence estoient venus Colart Plissons, d'Arches, et Ysabeau, sa femme, *licenciée* de son dit marit suffisamment, et avoient vendu bien et loyalment, par acte loyal de vendage, à venerables hommes et discrets le chapitre de l'église Saint Pierre de Mezieres (Trés. Reth. S.L., t.2, 1346, 71). ...la dite Marie, de la licence et auctorité dudit Jehan, son mary, qui sur tout che qui ensieut le *licencia* et auctoriza (Cartul. Beauv. L., 1377, 666). ...a scavoir se les apostres au jour d'i a la recepcion du Saint Esperit sceurent toute science ? Je respon que oÿ, a parler de science qui estoit neccessaire au salut et a predicacion, et furent au jour d'ui maistrisiez et assis fermement en la chaire de vray[e] foy, et par avant avoient estez *licenciez* (GERS., Pent., p.1389, 83).

- *Licencier qqn de + inf./que + subj.* "Autoriser qqn à faire qqc." : Et fuit acourdéz (...) que li diz Andriéz soit *licenciéz* d'aler par la ville comme priseners sur sauves ploiges. (Echevin. Dijon L., 1342, 15). ...excepteit que ly emperreur ou roy d'Allemande puet bien, s'ilh ly plaist, *licensier* al evesque, par ses lettres oviertes, de useir de sa temporaliteit, jusqu'à tant qu'ilh arat de ly releveit. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 63). Et avec che, luer avons nous hotroyet et *licensiet* que ychelle draperie puissent amendeir à leur volenteit et taudiis à l'esward de cheus ki de par nous y serront commiis (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 39).

2. "Conférer à qqn le grade universitaire de la licence (qui l'autorise à enseigner)" : ...et a donné congié la Court audit Henry d'aler à Orleans pour soy faire *licencier* en droit civil de cy à la Chandeleur prouchainement venant. (BAYE, I, 1400-1410, 119). L'Université de Paris par un maistre en theologie a proposé et dit que me Pierre de la Casteigne, maistre en medecine, a demouré XXX ans en l'estude de Paris, et fu *licenciez* en ars, en la premiere audition et en medecine le second, et si a esté deputé legat ou fait de l'union de l'Eglise (BAYE, I, 1400-1410, 126).

B. - "Libérer qqn (de)"

1. DR. *Licencier qqn (de qqc.)*. "Renvoyer qqn (un coupable dont la faute n'est pas punie par la loi) libre (de l'accusation de qqc.), libérer qqn (de qqc.)" : ...par vertu des procès et erremens dessus diz, avons imposé silence perpetuu à toute personne qui li en voudroit aucune chose demander en denonçant ou accusant, ou autrement, et le dit Regnaut en avons envoyé *licencié* de nostre court, et le avons prononcé estre de bonne fame et de bonne renommée par jugement. (Doc. Poitou G., t.2, 1335, 122). Si vous mandons et commandons que (...) ledit prieur et couvent delivrez et *licenciez* hastivement et a son adverse partie imposez perpetuele silence des choses contenues en ladite lettre de grâce (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1339, 82). ...le dit procureur ne le povoit ne le devoit aucunement poursuivre ne accuser de et sur et pour cause des faiz dessus diz, ne d'aucun d'eulx, et que par jugement il en devoit estre *licencié* et absolz, et sur ce au dit procureur imposer perpetuel silence (Doc. Poitou G., t.6, 1390, 9).

- [Dans un cont. allég., avec l'idée de liberté sexuelle] "Laisser qqn (sexuellement) libre" : Et pour lui *licencier* [Salomon] en ma forge [celle de la vieille Luxure] encores plus je lui pourchassay VIIc concubines. Et pour moy de lui publiquement vengier, par le moyen de la fille du roy d'Egypte sa femme, je lui feiz les ydoles adorer et leurs temples drecier. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 347).

2. *Licencier qqc. de qqn.* "Libérer qqn de qqc." : Et vraiment a ce ne parvenras tu ja, se tu n'es prevenu de sa grace et aidé tellement que, toutes choses evacuees et *licenciees* de toy, tu soies seul uny a Dieu. (Internele consol. P., 1447, 27).

C. - "Congédier, renvoyer qqn" : Ce jour, la Court a *licencié* sans jour et sans terme l'abbé d'Aniane et ly a recreu son temporel (BAYE, I, 1400-1410, 248). Les gens de guerre qui avoient esté mandez à venir autour de Paris, tant par le duc de Bourgogne comme par les autres seigneurs, furent *licenciez* et retournèrent chacun ès lieux dont ilz estoient venus, en mengant le povre peuple selon la coustume de adonc (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 47). Si estoit piteuze chose de veoir et oyr les regretz et lamentacions que faisoient iceulx habitans délaissans ainsi leur ville avec leur bien. En oultre furent *licenciez* tous les prestres et gens d'église. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 94).

Rem. FROISS. ds TLF.

V. aussi *licencié* [R. M.]

LICERESSE, subst. fém. (liceresse)

[*FEW V, 312b : *licium*]

DRAP. "Celle qui tend les draps sur une suite de rames pour leur assurer une longueur et une largeur précises" : ...que nuls lichieres ou *liceresse* de ceste ville, uns ne aultres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, methe en liche ne ne soeffrece à mettre en liche en ses lices nul drap enthir ne piece aucune qui soit retraite et tondue (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 26). [E. P.]

LICERIE, subst. fém. (licerie)

[T-L (renvoi) : *licerie* ; GD : *licherie*¹ ; FEW V, 312b : *licium*]

"Métier de trameur"

REM. Doc. 1375 (Picardie, *licherie*) ds GD IV, 774c. [R. M.]

LICEUR, subst. masc. (liceur)

[GD : *licheor*¹ ; FEW V, 312b : *licium*]

DRAP. "Celui qui tend les draps sur une suite de rames pour leur assurer une longueur et une largeur précises" : ...l'an XLIX, le XXV jour de julle, ordené que *licheur* aront comme devant du drap, et un d. le nuit. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1349, 305). [Autre ex. p.308] ...que nuls *lichieres* ou *liceresse* de ceste ville, uns ne aultres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, methe en liche ne ne soeffrece à mettre en liche en ses lices nul drap enthir ne piece aucune qui soit retraite et tondue (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 26). ...il estoit drappier (...), tondeur, *licheur*, pareur de draps (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1410, 536).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD IV, 774c. [R. M.]

LICHINE, subst. (lichen)

[GDC : *lichen* ; FEW V, 311a : *lichen* ; TLF X, 1188a : *lichen*]

MÉD. "Lichen (espèce de dermatose)" : ...squinance, corize, brauci, toux, lepre, *lichines* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). ...*lichines* ne sont autres choses que une defedacion ou conchiement de cuir qui est causé de fleume salé dit par autre nom impetigo et serpigo (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297).

Rem. R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 47, 1983, 203. [R. M.]

LICHER, verbe (licher)

[FEW XVI, 459a : *lekkon* ; TLF X, 1188b-1189a : *licher*]

"Lécher" : "Dieu dit ainsi : Roy Acab, tu as lapidé Et occis, et puis possidé Ou lieu ou les chiens ont *liché* Le sang Naboth : par ton peché Le tien sang lecheront aussi." (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 183).

V. aussi *licherie* [R. M.]

LICHERIE, subst. fém. (licherie)

[*FEW XVI, 457a : *lekkon*]

(synon. *lécherie* v. Lexiques) : Nous remplissons noz corps avernes. Grant *licherie* nous assorte. Nul sobriété ne supporte. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 11). [R. M.]

LICHINATION, subst. fém. (lichination)

[Ø]

MÉD. "Action d'appliquer de la charpie, des compresses" : La seconde maniere [locale de restreindre le flux de sang] qui est faite par *lichinacion* qui compete es playes avec perdicion de substance est complete que le lieu soit pulverisié de pouldre constrictive et soyt emply convenablement avec lichinons et estoupes baignees avec medicinement et liez et assis dessus comme est dit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.3).

REM. Du lat. *licinium*. [D. J.]

LICHINON, subst. masc. (lichinon)

[Ø]

MÉD. "Comresse, charpie" : La seconde maniere [locale de restreindre le flux de sang] qui est faite par lichinacion qui compete es playes avec perdicion de substance est complete que le lieu soit pulverisié de pouldre constrictive et soyt emply convenablement avec *lichinons* et estoupes baignees avec medicinement et liez et assis dessus comme est dit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.3).

REM. Du lat. *licinium*. [D. J.]

LICIBLE, adj. (licable)

[*FEW V, 310b : *licere*]

"Licite" : Et la nuyt ensuyvant, le diable alla a icelle et se efforça a esmouvoir son cuer a amour non *licable* [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : non visible]. (...) Et le dyable vint a elle et se efforçoit d'esmouvoir son cuer en amour et de enflamber son courage en choses non licite [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : non *lisibble*, lat. *illicitum*]. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 909). [R. M.]

LICIER, verbe (licier¹)

[T-L : *licier*¹ ; GD : *licier* ; FEW V, 312b : *licium*]

"Tramer" : O Mort (...), *lice* moy dedens ta lice, Lance et glice Mon corps en mortelle tente. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 576).

REM. Éd. : "encloure, enfermer" ; le FEW enregistre par ailleurs cet ex. s.v. **listja* XVI, 473a, sans doute à tort (cf. G. Roques, *Trav. Ling. Litt.* 14, 1976, 114-117). [R. M.]

LICIER, verbe (licier²)

[T-L : *licier*² ; GD : *licier* ; FEW XVI, 473a : **listja*]

"Fermer au moyen d'une *lice* ou palissade, fermer par une barrière" : ...et chevachat a Bierlouz, qui estoit bin et fortement *lichie* et fossie ; et y avoit des vaillhans gens, tant en la vilhe com en la fortrece, qui vinrent az liches, et tos ly sorseans do liu avoek eaz. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 24). A puche à S.

Hubier eramment s'arestoit, Si ont pris gros mariens, dont là asseis gisoit : Le haulte Savenir de ces mariens *lichoit* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 660). Achat de bois, tant pour *lisser* les travers des petites rues depuis la porte du Beuffroy jusques aux estuves des hommes, comme pour faire les eschaffaux (Entrées roy. G.L., 1486, 284). [R. M.]

LICIMENT, (?) (liciment)

[GD : *liciment*]

"?"

REM. CHASTELL. (éd. Buchon) ds GD IV, 775a. Mot fantôme : lecture *licitement* ds CHASTELL., *Vérité mal prise* K., c.1460, 407. Au reste, GD VIII, 361c, demande de supprimer l'article. [R. M.]

LICITATION, subst. fém. (licitation)

[GDC : *licitation* ; FEW V, 311b : *licita* ; TLF X, 1189b : *licitation*]

DR. "Vente aux enchères d'un bien commun à plusieurs personnes" : ...le mari ne peult vendre, faire partage ou *licitation* du propre héritage de sa femme sans le consentement de sa dite femme (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 431). [E. P.]

LICITE, adj. (licite)

[GDC : *licite* ; AND : *licite* ; FEW V, 311b : *licita* ; TLF X, 1189b : *licite*]

A. - "Qui n'est défendu par aucune loi, qui est permis, autorisé" : Pour ches causes aussi il est *licite* de lire les livres des heretiques, a cheulx tant seulement, comme il est dessus dit, qui desja sont ou sens des divines Escriptions tres bien exercités et es articles de la foy tres constamment fondés (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 117). Les Pharisees tempterent Nostre Seigneur en demandant s'il estoit *licite* a l'omme laissier sa fenme pour quelque cause, affin que comme par argument cornu ilz le peusent tenir et que, en quelconque maniere que il feist sa response, il fu prins en paroles. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 154). Car en commutations volontaires et qui sont *licites* selon la loy, si comme est vendre et acheter, il peut estre aucunes fois que il y a gaaing ou damage senz injustice (ORESME, E.A.C., c.1370, 291). ...pour la quelle rente bailler et delaissier, comme dit est, les diz bailleurs voudrent estre contrains par lesdiz preneurs par toutes voies et manieres deues et *licites* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1386, 553). "Monsieur, dites et demandés, je le vous acorde, mais que ce soit cose *licite*, et que je puisse faire." (FROISS., Chron. D., p.1400, 165). ...li cardinal (...) proposerent a l'encontre de ces penans que penitance puble et prise de li meismes n'estoit pas *licite* ne raisonnable. (FROISS., Chron. D., p.1400, 895). ...la sensualité et fragilité humaine, qui trop à paine se puet passer des plaisirs de terre, lesquelz, à voir dire, ne sont mie tous vicieux, ains *licites* et honnestes, de telz y a (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 33). ...il fu dit et deliberé par la greigneur partie des dessusdis qu'il estoit *licite* et expedient au Roy de maintenir et faire tenir l'Eglise de son royaume et Dalphiné de Viennois en ses franchises et libertés anciennes (FAUQ., I, 1417-1420, 48). Mais se il estoit aucum fol, outrecuidié ou simple qui demandast au seigneur chose non *licite* de faire, et par fourme qu'il ne devoit, le seigneur les doit il oir ? (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 12). Et ce sont les trois causes et les trois *licites* manieres de exceder en contemplacion. (CIB., p.1451, 191). ...retenu que ses armes soient *licites* et honnestes ainssy que a nobles hommes se appartient. (LA SALE, J.S. E., 1456, 165). "Pour ce relenquira l'homme son pere et sa mere et asozira a sa femme, et

seront deux en une char." Il n'est pas dit trois ne plusieurs, mais deux. Il ne dist pas a ses femmes, mais a sa femme, par quoy il appert que il ne fut onques *licite* a ung homme d'avoir plusieurs femmes, se n'est par revelation divine et dispensation de Dieu (Sac. mar., c.1477-1481, 66). Maistre Jehan Petit, docteur en theologie et grant astrologien, fist une terrible proposicion à Paris, contendant prouver le duc d'Orleans estre tirant et, par ce, *licite* avoir esté à ung chacun de le tuer, à laquelle proposicion nul n'osa contredire. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 147 r°). Puisque chose est *licite* et necessaire D'otemperer a vostre mandement, Acompaigner je vous veulx en haulsaire Et habiller moult gorgiasement (LA VIGNE, S.M., 1496, 168). ...et generallement de faire telz accordez, transactions, traictez, promesses et convenancez, et besongner en tout ce que dict est et les dependences pour et ou nom de nous avec icelluy Jaques d'Armignac, duc de Nemours, et en passer telles lettres, tous actes, contractz et promesses et prandre telles seuretés d'icelluy de Nemours qu'il verra estre *licites*, utiles et convenables, et soubz telles peines et censures qu'il verra bon estre, et tout ainsi et par forme et maniere que nous ferions et faire pourrons comme se presens y estions en nostre propre personne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 245).

B. - "Légitime (et profitable, utile)" : Je vous le dy et m'en acquicte, Que la chose si est *licite* S'il luy plaisoit a venir, La chose en seroit mieulx produicte, D'avoir une personne duicte Pour ung tel fait entretenir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 139). La chose seroit bien *licite* De treves avoir vrayement, Et pour faire aussi la poursuite Des mors et leur enterrement, Et pour savoir aucunement De leur tres mauvaise entreprise Adfin qu'on y peust bonnement Y penser et qu'on y advise. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 258). Votre conseil est bien *licite* (Cene dieux, c.1492, 129). LE GENDARME. J'auray le terme de la court, Mais qu'il vous plaise, a tout le moins Je vueil produire mes tesmoingz, Et vueil monstrier par voye d'enquete, Qu'il est plus *licite* et honneste Qu'elle soit a moy qu'autrement [que "la fille" soit à moi plutôt qu'au "moine"]. (P. moyne, a.1500, 51).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 1137/469 ; *Myst. process.* Lille K., t.1, a.1485, 9/113 ; 12/36. ; t.2, 16/47... [R. M.]

LICITÉ, subst. fém. (licité)

[GD : *licite* ; *FEW V, 311b : *licita*]

"Caractère de ce qui est licite, justice" : Car Jhesucrist preschoit justice, raison, droit, *licité* et toutes autres vertus (et vices) par lesquelles on devoit soy gouverner pour venir a voie et port de salut (PIGNON, Commenc. seigneurie V., c.1428-1432, 121). [R. M.]

LICITEMENT, adv. (licitement)

[GDC : *licitement* ; FEW V, 311b : *licita* ; TLF X, 1190a : *licite* (*licitement*)]

A. - "De manière licite, légitime, à bon droit" : Quant la pucelle est venue en l'eage de marier, les parens d'icelle ou cheulx qui l'ont regardée, s'il y a cause legitime, *licitement* de son consentement peuvent icelle marier. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 402). ...mais, il ne me semble point que le Prince puisse *licitement* défendre le cours de la première monnoie (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXIX). "Item, sur ce qu'il nous ont supliet dou fait de la marcandise, avons volut et consentit que le marcandise ait cours francement et *licitement* par nostre païs de Flandres, en païant les deniers acoustumés." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 300).

Sans faille elle n'est point tenue, meisement selon Dieu se elle ne veult, de donner tout aux povres, mais en puet garder *licitement* pour ses neccessaires, pour son estat, et pour payer ses servans (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 39). La majeure par toy proposée Par moy te sera concedée, Mais je nie *licitement* La mineur tout entierement. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 72). Le roy ou son prince lui puelit *licitement* donner baniere et luy copper la queue de son penon a la premiere bataille ou il se trouvera, et le faire la chevalier, se il ne le est (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 233). Vivons en paix, exterminons discord ; Ieunes et vieulx, soyons tous d'ung accord : La loy le veult, l'appostre le ramaine *Licitement* en l'espritte rommaine. Ordre nous fault, estat ou aucun port. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 63). Il fault regarder se la commaternité precede mariage ou ensieuve mariage. S'il precede mariage ou copulation charnele, *licitement* il puet avoir deux commeres a femmes l'une aprez l'autre. (Sacr. mar., c.1477-1481, 56). Aussi il appert se ung infidele et payen repudie et refuse sa femme legitime. Tele repudiation est reprouvee en l'evangelique verité, et tant qu'elle vivra, *licitement* il ne se puet marier a aultre, pose le cas que il fust convertis a la foy de Crist. (Sacr. mar., c.1477-1481, 66). Et, par icelluy ordre, vous, comme chef, et tous les autres chevaliers qui en sont estes liez et astrainctz les ungs envers les autres à plusieurs choses bien honnestes et raisonnables, à l'onneur de Dieu et pour le bien du royaume et de la couronne de France ; et que à vostredit ordre mondit seigneur se tient et *licitement* n'en peult et n'est pas deliberé d'en prendre d'autre, mais qu'il remercyé mondit seigneur de Bourgoigne de son bon vouloir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 222).

B. - "De manière légitime (et profitable, utile), utilement"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 33/4. [R. M.]

LICOL, subst. masc. (licol)

[T-L : *liecol* ; T-L (renvoi) : licol ; GDC : *licol* ; FEW V, 325b : *ligare* ; TLF X, 1190a : *licol/licou*]

A. - "Harnais de tête, licol" : JUDAS. (...) Pendre me vueil pour ce meffait De ce *licol* que j'ay trouvé (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 152). Qui vous a donné la puissance De deslier la povre anesse ? N'en denoués *licol* ne lesse (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 212). Judas maine l'ane par le *licol* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 213).

Rem. *Percef. II, R.*, t.1, c.1450 [c.1340], 366 ; 438 ; 441 (*liecol*) ; 440 (*lyecol*) ; 707 (var. *loiecol*). *Trois fils rois P.*, c.1454-1463, 25.12. Doc. 1333 (Nevers, *liecol*), 1402-1403 (Orl., *leecous*), 1435 (Tournai, *loycol*), AUBRION, *Journal L.*, 1490 (*layecolz*), *De Vita Christi XVe s.* (*loiecol*) ds GDC X, 80a. Doc. 1392 (*liecol*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 723.

B. - "Corde (pour la pendaison)" : ...qu'on me pende Par la gorge d'ung bon *licol* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 247). [Autre ex. p.293] ...qu'on le puist pendre Et estrangler d'un bon *licol* ! (VILLON, Lais T., c.1456-1457, 75). Tel mourra bridé d'ung *licol* Qui cuidoit sepulture eslire. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 111). ...lesdiz Suixes (...) reprindrent les ville et chastel de Grantson et firent dependre tous les Alemans que ledit de Bourgogne y avoit fait pendre, qui estoient en nombre Vc et XII, et les firent mettre en terre sainte, et puis firent pendre les Bourguignons qui estoient dedens ledit Granson es mesmes lieux, et des *licolz* dont ilz avoient pendu lesdiz Suixes. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 10). Liegois y apporterent Cinq tonneaux de *licos* [var. *licolz*], Car pendre ils y cuiderent Bourguignons par les cos (MOLINET, Faictz

Dictz D., 1467-1506, 315). ...et, pour les bouter au derrenier suplice, firent garnir .II. quewes plaines de *licotz* et les amener avec le charoy sur intencion de les pendre (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 409). Reputé seroye bien fol, On me devoit a ung *licol* Pendre et estrangler au gibet. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 112). ...Hars, *licolz*, cordelles de tille Rencheriront, se le tamps dure. On ne quiert que voie subtile Pour mettre cristiens a laidure. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 68). JUDAS. A ce seur ycy me pendray De mes propres mains par le coul, Mais avant nouray mon *licoul* Et y feray ung las courant. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 345). [R. M.]

LICORNE, subst. fém. (licorne)

[T-L : *licorne* ; GD : *licorne* ; GDC : *licorne* ; FEW XIV, 42a : *unicornis* ; TLF X, 1190a : *licorne*]

A. - "Animal fabuleux dont la corne jouit d'une réputation merveilleuse, en particulier d'avoir la vertu de reconnaître la présence d'un poison et de le neutraliser ; représentation iconographique de cet animal" : Et quant ilz furent en la sale, si voient a un des boux une perche qui estoit de la banne de la *licorne*, et ot dessus estendu une piece de veloux, et fut l'esprevier dessus, et le gant emprez lui. (ARRAS, c.1392-1393, 303). ...une *licorne* grande, painte d'argent, couverte de tafta, armoïée des armes d'Engleterre, sur laquelle séoit ung lupart, tenant en l'une de ses pattes la banière d'Engleterre (Comptes Lille L., t.2, 1420, 325). La *licorne* est vne fiere beste laquelle est semblable a cheual de son corps mais elle a piez de oliphant et queue de serf et sa vois est merueilleusement espouventable et a en my sa teste sus le plus fort vne corne de merueilleuse resplendisseur toute droicte qui se teurt vers le bout la quelle est si forte et si ague qu'elle perce ce qu'elle ataint (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 476).

- [En cont. métaph.] : Las, ma tres douce amie [Mélusine], je sui le faux crueux aspis et vous estes la *licorne* precieuse. Je [Remondin] vous ay par mon faux venin trahie. Helas, vous m'aviez mediciné de mon premier crueulx venin. Or le vous ay je crueusement mery, quant je vous ay trayee et menty ma foy envers vous. (ARRAS, c.1392-1393, 243).

B. - *Corne de licorne*. "Morceau de corne d'animal, morceau d'ivoire ou dent de narval considéré comme contrepoison universel et matière semi-précieuse et dont on enchâsse des morceaux dans la vaisselle ou dans divers objets" : Une bien longue corne de *licorne*, de VII piez et demi de long (Comptes Lille L., t.2, 1420, 260).

- [P. ell. de *corne*] "Morceau de corne de licorne de mer" : Item, à l'abbé de Tourmon, il print et embla en sa chambre, en unes bouges, XXVJ fr., deux pierres de saffirs et *licorne*, et estoient bien gros, et aussi un seel d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 29). Item, confessa que la *licorne* prinse sur l'abé de Tourmon dessus nommé, et l'espée prinse à Corbueil, estoient et sont sur l'oste du Plat d'Estain, en la rue Saint Jaques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31). ...et vindrent a la porte de laquelle le portal estoit tout de serpentine et de *licorne* par losanges de quatre doibz de tous sens en quarrure (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 206). ...cinq assaies d'argent doré, garnis de *lycornes* et de langues serpentines, et de serpentine avec une peslecte d'argent dorée, à prendre espices à un drageoir (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 84). I essay de *licoigne* d'or pesant VIII esterlins, I petit gibasier fait a fasson de maille a une petite sainture. (Arch. Nord, c.1470, B 3501, n° 123745, f° 108, IGLF). ...et va le panetier après l'huissier de la salle, la teste nue ; et après luy va le sommelier, qui porte en ses bras la nef d'argent qui

sert à l'aumosne ; et dedans icelle nef sont les trenchoirs d'argent et la petite salliere, et une autre petite nef ; ensamble le baston et *lycorne* dont on fait l'espreuve en la viande du prince. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 22). ...une *licorne*, en façon d'un aneau (Comptes roi René A., t.1, 1479, 350). ...ung petit pourceau d'or en une sonnète ; une *licorne* enchassée en or (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 366). ...*licorne* approuvée tout venim dechassant (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 246). Une dague enmanchée de *licorne* (Doc. 1499. In : Le Roux de Lincy, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847-1548, 420).

Rem. Doc. 1388 (*lincorne mise sur une chayenne d'argent doré*), 1416 (*une piece de lichorne*) et 1498 (*une licorne enchassée d'argent doré*) ds GD IV, 775a. Doc. 1407, 1453, 1457, 1473, 1495 ds GAY II, 77a. *Sénéfiance* 12, 1983, 320.

- *Piece de licorne / un peu de licorne* : ...un baston d'or, où il a une pièce de *licorne* pour faire l'espreuve (Ch. VI, D., t.2, 1420, 370). ...à luy, ung cyнет d'or, ung aneau où il y a ung pou de *licorne* et ung autre anneau double où il y a deux testes, en l'une desquelles y a ung petit grenet de diamant, et en l'autre teste n'y a riens et en est chusté la pierre (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 638).

- Loc. adj. *De licorne* : ...une petite salière quarrée, de *lycorne* (Ch. VI, D., t.2, 1420, 369). ...ung gobelet de *licorne*, garny d'or (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 49). ...ung gobelet, tout de *lincorne*, garny d'or, esmaillié de CII couplez de pensées desus, armoyé des armes de Bourgogne à lambiaux (Comptes Lille L., t.2, a.1500, 441). [R. M.]

LICTEUR, subst. masc. (licteur)

[T-L (renvoi) : lictor ; GDC : *licteur* ; FEW V, 314a : *lictor* ; TLF X, 1190b-1191a : *licteur*]

A. - "Homme d'armes attaché au service du roi ou des magistrats en charge de la souveraineté de Rome" : ...prist avecques soy doze *licteurs*, c'est a dire sergans d'armez. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 8.3, 14). Et pour ce, selonc le nombre des doze oyseaus qui li signifient l'empire futur, il prist avecques soy doze *litteurs* [trad. latin *apparitores*], c'est a dire doze sergens d'armes (BERS., I.8, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 165b). Et a fin que il ne fust violé, une assemblee d'omez se meist entour luy ; les consuls tremistrent a luy un *licteur*, c'est un sergent d'armez ["un lictor... armez" trad. lat. *lictor*] (BERS., II.29, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 199d).

B. - "Exécuteur judiciaire des peines corporelles, bourreau" : *Le lictor*, c'est le bourrel, se tenoit deja a le lier d'un laz (BERS., I, 1, c.1354-1359, 26.8, 44). Et ne leurs sembloit pas que il le peussent assoudre, fust ores innocens. Si a dit li uns des deus : « Orace, ge te a [sic] jugé parduellion. Bourrel, lie li les meyns ». *Le lictor*, c'est le bourrel, se tenoyt deja a le lier d'un laz ["licteur, c'est le bourrel" trad. lat. *lictor*] (BERS., I.26, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 172d). Les consules soy seens en leurs see, les *litteurs*, c'est a dire les bourreaux, ont esté tremis a prandre venjace et torment des desus diz juvenceaux liez come dit est ["litteurs... bourreaux" trad. lat. *lictor*] (BERS., II.5, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 189c). Saillez, mastins, infernalle sequelle, *Liteurs*, bourreaux, satrapes infernaux (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 180). Traîtres, larrons, paillars, pendars, Boureaux, *liteurs*, garnis de dars... (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 225). Ton *licteur*, c'est a dire ton executeur de justice, soit demoustrateur de douceur non pas de la sienne, mais de la

tienne ["licteur... justice" trad. lat. *lictor*] (MIÉLOT, Cicéron, 1468, f° 12c).

C. - "Homme qui tue les animaux offerts en sacrifices" : L'autre il vit qui se faisoit son *licteur*, c'est a dire celi qui occioit ce que l'en vouloit sacrefier (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VI.10, glose, f° 301a). [R. M.]

LIÇURE, subst. fém. (liçure)

[GD : *lichure* ; FEW V, 312b : *licium*]

"Trame"

REM. Doc. 1410 (Chauny, *fil de lichure*) ds GD IV, 774c. [R. M.]

LIDER, verbe (lider)

[AND : *lider* ; FEW XVII, 145a : *slidan*]

Région. (anglo-normand) "Glisser"

Rem. Cf. ; AND : *lider*.

V. aussi *élider*¹ [R. M.]

LIDRAYE, (?) (lidraye)

[GD : *lidraye*]

[Mot fantôme]

Rem. L'article de GD IV, 775b, est à supprimer ; l. *lidraye*, v. *lindraie* Cf. MotsFantomes : *lidraye*. [R. M.]

LIE, subst. fém. (lie)

[T-L : *lie* ; GDC : *lie*² ; AND : *lie*¹ ; FEW V, 314b : **liga* ; TLF X, 1191a : *lie*¹]

A. - "Dépôt qui se forme au fond d'un tonneau qui contient du vin" : LUCIFER. Vueilz aussi que me rande compte De ces taverniers qui n'ont honte Chier compter ung po de viande, S'aucung pour mangier la demande, Ce que ne vault ung poitevin, Et, quant vient au plus bas le vin, Le troublent pour vandre la *lye*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 7). Premièrement : a cause que le vin nouveau est gros par ses *lies* meslees avec luy, et pourtant font oppillation au foye et au rains, et ne peult avoir l'orine son cours naturel (...) car vins de Rain nouveau ont les *lies* moderante (...). La tierce est que le vin nouveau nuyst la bonne complexion du foye a cause de l'oppillation pour ce que les *lyes* avec grande quantité sont meslees avec luy (Rég. santé corps C., 1480, 63). ...Affin que mieulx le bon vin sur la *lye* Bien seurement si se puisse garder. (LA VIGNE, S.M., 1496, 333).

- *Lie de vin* : Arrement est ainsi appellé pour ce qu'il est noir et est neccessaire a usaige de peinture ; et est conté entre les couleurs faintes, car on le fait de suye sur pierres ardens, et y mettent les peintres de la glus [sic] avec pour estre plus reluisant. Les autres y mettent *lie* de vin bien rouge, sicomme dit Ysidoire. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 383). Cogneut avec ce, que nagueires, par le seigneur et dame de la Trosse, en la rue Saint-Jaques, lui fut presté un seau de bois ferré pour porter de la *lye* de vin en sa maison (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 91). ...il [le vin nouveau] laiche le ventre, a cause qu'il a vertu abstersive des boyaulx par sa nature et stimule la vertu expulsive des boyaulx, premierement par la mordication des *lies* du vin, secondement par la ventosité qu'il contient en luy (Rég. santé corps C., 1480, 63).

. *Vin sur lie*. "Vin resté sur la lie dans le tonneau, en vue de sa bonification"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; *Jour.* *Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

- *Boire jusqu'à la lie*

Rem. Ex. de 1495 ds TLF.

B. - Au fig. "Ce qu'il y a de plus grossier dans qqc." : ...celle maniere de parler par "tu" ont orateurs, (...) et non mie, ainsi comme en dit, *lye* ou paille d'orateurs. (JEAN DE MONTREUIL, Lettre prince G.O.O., 1394, 38). [R. M.]

LIÉ, adj. (lié)

[T-L : *lié*¹ ; GD : *lié* ; GDC : *lié* ; AND : *lé*² ; DÉCT : *lié*¹ ; FEW V, 130a : *laetus*]

A. - [D'une personne., d'un aspect de la personne ; le fém. se présente sous les formes *liée* et *lie* (forme d'origine picarde)]

1. [D'une personne] "Content, joyeux, heureux" : Einsi souvent avoie pour amer Joie et tourment. Si demouray en ce point longuement, Une heure *liez* et l'autre heure dolent, Qu'onques n'osay requerre aligement De ma douleur. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Belle, bonne, *lie*, loyaux, loée Par droit nommée est la vierge plaisans, (...) Qui belle et bonne u monde conversans Lie et loyaux se vout toute a Dieu rendre (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 246). Aussi s'une dame jolie, Gaie, rians, jouans et *lie*, S'embat en lieu ou il ait feste De gens qui mainnent vie honneste, Elle y puet bien tant dire et faire De son faitis courtois affaire, Qu'elle est tout par grace montée En l'air de bonne renommée. (MACH., D. Aler., a.1349, 334). LE BOURGOIS. (...) de ces nouvelles j'ay Tresgrant joie, (...) Or ne fui je pieça si *liez*. (Mir. enf. ress., 1353, 11). Mais je ne vi onques mais homme Si *lié* ne si conforté comme Il estoit, quant il fu aus champs. Il disoit des dis et des chans De lais, de dances et de notes, Faites a cornes et a rotes, Tant que tous nous esbaudioit (MACH., F. am., c.1361, 242). Mais plus ne vueil einsi ma vie user, Einsois me vueil dou tout reconforter Et estre *liés*, chantans et pleins de joie, Qu'Amours le vuet et ma dame m'en proie. (MACH., L. dames, 1377, 87). Et quant je verray Ton faitis corps gay, Jolie seray, *Lie* chanteray Cest amoureux lay. (MACH., Les lays, 1377, 448). Et errerent tant par leurs journees que ilz vindrent, a un soir, logier es prez dessoubz Lucembourc. La duchesse Crestienne fu moult *lie* quant elle scot la venue du duc Anthoine, son mary, et yssy de la ville a belle compaignie de dames et de damoiselles et de nobles du pays. (ARRAS, c.1392-1393, 194). Et Gieffroy, quant il scot ceste nouvelle, si fu moult *liez*, et tantost le fist chevalier, et lui bailla cent hommes d'armes (ARRAS, c.1392-1393, 204). LE MESSAGIER [au marquis]. (...) Vers vostre bonne suer m'en voiz, Maiz je loy que boive ainçoiz, S'en seray plus *liez* en chemin. (Gris., 1395, 77). Si m'est advis que vous devez estre *lyé* et joyeux. (C.N.N., c.1456-1467, 138). Je vous affie ; Tantost l'arés, Et lors, m'amie, - *lie* sérés ! (Pass. Auv., 1477, 242). Item en Dieu n'est nulle alteration, c'est a dire qu'il n'est pas aultre, aucune fois *liet*, aucune fois triste, aucune fois doulz, aucune fois amer, car tousjours est ung sans changier. (Somme abr., c.1477-1481, 143).

- *Mal lié*. "Triste, mécontent" : Bernard, a la conclusion, Je veult que soyés marié Tantost, ou mal *lié* me feyrés. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 3). Ne doye bien estre mal *lié*, Qui ay fait venir mes amys Es nopces, et le dyable a mys Des empêche ! j'en suis honis. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 95).

- *Estre lié à qqn*. "Se montrer souriant, aimable avec qqn" : Or entrai en merancolie De ce qu'elle estoit aussi *lie* As aultres gens qu'elle iert a moi. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 80).

- (*Estre*) *lié de qqc.* : Apriés ung pau de temps que la dame engrossa, Ly rois en fu moult *liés* quant il le supposa. (Chev. cygne P., c.1356, 9). Et quant le tricoplier venra, Se nous les avons

desconfis, *Liés* en sera, j'en suis tous fis. (MACH., P. Alex., p.1369, 161). Et finablement, icelle Lucete dist à elle qui parle que (...) avoit une divine (...) et qu'elle yroit par devers elle savoir la cause pourquoy son filz estoit malades, qui ce lui povoit avoir fait et de quelle maladie il estoit entechiez, dont elle qui parle fu moult *lyée* et desirrant savoir la verité. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 318). Et lors le chevalier se party et exploicta tant qu'il vint au Cruq, et fist son messaige et son present bien et saignement, et leur compta la desconfiture et le vaillant gouvernement de Guyon. Par foy, dist le roy, vous soiez ly bien venus, et grans mercis au damoisel. Et la pucelle fut tant *lie* de ces nouvelles qu'elle n'ot oncques mais si grant joye. Et saichiez qu'elle amoit tant Guyon qu'elle povoit plus. (ARRAS, c.1392-1393, 130). Aigentine, la pucelle, fu moult *liee* de la desconfiture des Sarrasins et aussi de la victoire et venue de son oncle. (ARRAS, c.1392-1393, 185). JANICOLA. (...) Car je say bien qu'en ta pensee N'a se bien non, dont moult suis *liez*. (Gris., 1395, 34). Le maistre, *lyé* et joyeux de la nouvelle garde de sa femme, laisse l'ostel et en la ville a ses affaires va entendre. (C.N.N., c.1456-1467, 96).

- *Estre lié de qqn* : *Liés* estoit de sa fille, qui le viaire ot cler (Flor. Rome W., c.1330-1400, 136). Et sachiez qu'il fu moult *liez* des gens que le cappitaine lui avoit admenez. (ARRAS, c.1392-1393, 108).

- *Lié de* + inf. "Joyeux de" : LE MARQUIS [à Griseldis]. (...) *Liez* seroye De vous voir faire chiere lie. (Gris., 1395, 58). ...[il] s'en va son chemin, *lyé* et joieux d'estre ainsi eschappé. (C.N.N., c.1456-1467, 114).

- *Estre lié que* + sub. : *Liés* suy que je vous voy en yceste partie (Flor. Rome W., c.1330-1400, 156).

- Empl. subst. : ...Amours le fait nuit et jour enflamer, N'il ne vorroit, ne porroit oublier Son anemie. Savez pourquoy ? Pour ce que Compaignie, Amour, Biauté et Juenesse la *lie*, Et Loiauté, qu'oublier ne vueil mie, En grant folie, En rage, en dueil et en forcenerie Le font languir, et en grant jalousie, Et en peril de l'ame et de la vie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122). J'aim mieux languir en estrange contrée Et ma douleur complandre et dolouser Que près de vous, douce dame honnourée, Entre les *liez*, triste vie mener ; Car se loing souspir et plour, On ne sara la cause de mon plour, Mais on puet ci veoir legierement Que je languir pour amer loyaument. (MACH., L. dames, 1377, 231).

2. [D'un aspect de la personne]

a) [D'une disposition de l'esprit] *Pensee/volonté lie* : Dont, quant vos cuers est par desir destrois, Il vous souvient de la belle aus crins blois, Dont vous avez des pensers plus de trois. Si ne puet estre Que vous n'aiez aucun penser qui nestre Aucune joie face en vous, qui remestre Fait la douleur qui si vous tient a mestre, Si qu'a la fie Par souvenir avez pensée *lie* Qui vo douleur espart et entroublie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 91). Se compaignay les damoiseaus Qui amoient gentils oiseaus, Pour mettre jus merencolie Et reprendre volenté *lie*. (MACH., D. Aler., a.1349, 343). ...merencolie Esteint toute pensée *lie* (MACH., J. R. Nav., 1349, 141). Par vous se font maint bon moien Au dieu d'Amours, vostre chier mestre, Car sans vous ne puet nuls coers estre En pensee *lie* et joieuse Et d'affection amoureuse. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 49). On doit amer et prisier Joieuse merancolie Qui tient le pensee *lie* Et le tamps fait oublier Sans soussi et sans envie (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 53). Einsi feray leur deport Muer en grant desconfort Et s'ay de m'aie Bonne volenté et *lie* Et loiauté dont garnie Sui jusqu'à la mort. Se mesdisans. (MACH., Ch. bal., 1377, 598). Merencolie, Me tendrés vous longuement Es mauz dont j'ay plus de

cent, Sans pensee *lie* ? (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 287).

- *D'entention/de pensee lie/de volonté lie* : Je feray de voulenté *lie*, Dame, vostre conmandement. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 226). Saint Pére, de voulenté *lie* Avecques vous iray: c'est drois (Mir. pape, 1346, 366). Or voiiés, elle vous regarde Et a tres grant affection Que vous venés d'entention *Lie* et humaine jusqu'a li. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 121). Angés, faites moy compaignie Et chantez de voulenté *lie* Moy convoiant. (Mir. st Alexis, 1382, 338). LE MARQUIS. O Griseldis, es temps passez En ta loyale compaignie Assez et de pensee *lye* Com vray espoux me delitoie (Gris., 1395, 80). LA MARQUISE [au marquis]. (...) Trestout ce que je penseray Qui soit a ton plaisir, feray De voulenté tresbonne et *lye* (Gris., 1395, 90).

b) [Du coeur] : Et sa colour vive, fresche et vermeille, Et son très dous regart qui me travaille, M'ont eslongié, Et qu'elle m'a dou tout donné congié Et de tous biens privé et estrangié. Helas ! comment aroie je cuer *lié* ? (MACH., J. R. Beh., c.1340, 84). Dame, pieça n'oy nouvelle Dont j'eusse le cuer si *lié*. (Mir. Berthe, c.1373, 202). Car, pour moy plus mettre à desconfiture, Il plaist à li que je languisse vis En desconfort et en langueur obscure, Sans cuers, sans joie, et que je soie fis Que ja de li n'arai aligement, Ne riens qui *lié* face mon cuer dolent ; Et sans espoir veut que tous jours mandie De tous les biens qu'amis reçoit d'amie. (MACH., L. dames, 1377, 62). Et pour ce dient les aucuns que musique est de telle propriété que quant elle treuve le cuer joyeux et *lié*, elle le fait plus *lié*, et quant elle le treuve triste, elle le fait aussy plus triste que devant. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 87).

. *De/en coeur lié/de courage lié* : Sire, je feray de cuer *lié* Les services que je vous doiz (Mir. ev. arced., c.1341, 129). Adonc ot Orchas si grant joie que a ce point il ne vouldist pas estre en paradiz, si lui a dit en soubzriant de *lié* cuer... (Bérinus, II, c.1350-1370, 70). Aucune gent m'ont demandé que j'ay Que je ne chant et que je n'ay cuer gay, Si com je sueil chanter de *lié* corage ; Et je leur di, certes, que je ne sçay. Mais j'ay menti, car dedens le cuer ay .J. trop grief dueil qui onques n'assouage. (MACH., Motés, 1377, 491). - Chier sire, respondy Brandus, vous me faittes plus d'honneur que je n'ay desservy, et je rechoy le don en *lyé* cuer - (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 265).

c) [De la voix] : Or avant : prenons, Gabriel, Ensemble et disons de voiz *lie*. (Mir. parr., 1356, 40). Or soit ensi que jamais merci n'aie, Si voel je dire a tous a *lie* vois : Bien me souffist [ce que j'ai, et c'est drois]. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 28).

d) En partic. [Du visage]

- *Chere lie/lie face*. "Visage qui exprime la joie, la gaieté" : Las ! or sui en grant freour Par paour Qu'elle ailleurs s'amour n'ottrie ; Et s'il avient, en langour, Par tristour, Convendra qu'elle m'ocie, Car toute joieuse vie M'iert faillie Ne ja mais n'arai bon jour, Cuer joiant ne chiere *lie*, Et ma vie Sera de merencolie Et de plour. (MACH., Ch. bal., 1377, 609). Je fui, ma dame de pris, Sanz mespris, En qui tout bien est compris, Par vo tres douce maniere De vous bien amer espris Et souspris, Si qu'encore sui tout pris, Quant je voy vo *lie* chiere. (MACH., Les lays, 1377, 467). Combien qu'aye *lie* face Devant gent, et que je face Semblant qu'il ne me souviengne De doulour, quoy qu'il aviengne. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 6). Qui croiroit vostre chiere *lie* Tantost seroit pris en voz las : Encore ne m'avez vous mie, Encore ne m'avez vous pas ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 137). Combatez, d'estoc et de taille, Vostre dure merencolie, Et

reprennez, commant qu'il aille, Espoir, confort et chiere *lie*. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 274).

. *À/de chere lie/à lie face/à lié visage*. "En exprimant son contentement, avec le sourire, joyeusement" : Si que tant fis qu'elle me tint pour sien En tel maniere Que de bon cuer riant, a *lie* chiere, Me dist : "Amis, vesci t'amie chiere Qui plus ne vuet envers toy estre fiere ; Qu'Amours le vuet, Qui de bon cuer ad ce faire m'esmuét..." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 80). Mais quant je vins ou estre desiroie, Je ne fui mie Mus, n'esbahis ; einsois a chiere *lie* Ay salué toute la compaignie, Si com faire le sos de ma partie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). Et certes, je le doi bien faire, Quant tu me donnes tel espoir Qu'adès mieus recevoir espoir, Et que ma douce dame chiere De bon cuer et a *lie* chiere Verra ce dit qu'ai mis en rime, Comment qu'assez nicement rime. (MACH., R. Fort., c.1341, 157). Celle part couri sans demeure, Car ja vëoir ne cuidai l'eure Que je fusse outre la riviere, S'entray dedens a *lie* chiere. Mais je n'i trouvay creature Fors moy seul ; si pris l'aventure. (MACH., D. Lyon, 1342, 164). ...et a l'entrer ens, il parla moult hault et a *lie* chiere et dist : "Bien soit venuz Berinus, mon hoste, filz Agea, ma bonne dame, qui moult de bien et d'honneur m'a fait". (Bérinus, I, c.1350-1370, 42). Mais ains que je fusse levés, Uns vallés vint tous abrievés Qui fort hurté a ma porte ha Et une lettre m'aporta De ma tresdouce dame chiere. Je la receus a *lie* chiere, Et puis je la lui sans attendre (MACH., Voir, 1364, 504). Il appartient bien, ce me semble, Que nous chantons a chiere *lie*, Quant celle est de nous compaignie Qui nous est gloire. (Mir. Oton, c.1370, 357). Grant merveille ont de ce que plus ne chant Cil qui m'ont veu chanter de *lie* chiere, Et dient que je vois en empirant. Mais il ont tort ; car je n'ay pas matiere De mener baudour, Eins vueil et doy ma vie user en plour, Sans nul reconfort, Quant mes cuers meint en grief douleur à tort. (MACH., L. dames, 1377, 56). Si vivez a *lié* visage, Sans tant en plour vous fouler (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 128). Quant tout est fait, il fault passer sa vie Le plus aise qu'on peut, en chiere *lie*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 490). ...il respondi incontinent au messagier a *lie* face en disant... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 370). Et quant ilz furent assemblé, après leurs amoureux devisiers, a chiere tres *lye* Madame lui dist... (LA SALE, J.S., 1456, 79).

. *Faire chere lie*. "Exprimer sa joie, son bonheur" : LE COUSIN. Biau cousin, faites *lie* chiere ! Vostre femme ne mourra mie (Mir. enf. ress., 1353, 72). Et tout ce vint par une perte Qui fu pour moy trop mal aperte, Car depuis que je la perdi Leesce a moy ne s'aherdi, N'onques puis ne fis chiere *lie* (Fors puis que ma dame jolie, Qui de tous maulz garit et cure, Me prinst de sa grace en sa cure). (MACH., Voir, 1364, 106). Car cilz qui aime par amours (...). Or est malades, en santé, Or ha paix, or fait chiere *lie*, Or est en grant merencolie. C'est des amoureux la coustume : Qui bien aime a ce s'acoustume. (MACH., Voir, 1364, 180). Si fui bleciés en l'esperit, Si qu'en mon cuer joie en perit, Et prins si grant merencolie Qu'onques puis ne fis chiere *lie*. (MACH., Voir, 1364, 660). Et après ce qu'elles orent parlé à part ensemble et secretement bonne piece, ladite jeune femme envoia querir une pinte de vin par ladite Margot, en faisant bonne chiere et *liée*, donc il qui parle se emerveilla (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 348). LE MARQUIS [à Griseldis]. (...) Liez seroye De vous voir faire chiere *lie*. (Gris., 1395, 58).

- *Faire chere lie à qqn*. "Se montrer accueillant envers qqn" : On doit faire *lie* chiere Par raison as dolereus, (J'en prise bien le maniere) Et l'amosne as amoureux, Car on perchoit bien entre eus Li quel sont liet en parler, Les quels il faut arester Souvent en un pas de voie, Ou il n'ont solas ne joie. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377,

10). Dame, faites nous chiére *lie*: Je vous amaine compagnie, Regardez quelle. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 66).

B. - [D'une chose]

- "Marqué par la gaieté, la joie, plaisant, agréable" : Amis, avoir ne puis *lie* journée, Quant ne vous voy; mais sachiez vraiment Que long et près tres amouement, De loial cuer, sans penser tricherie, Vous ameray tous les jours de ma vie. (MACH., L. dames, 1377, 198). Biauté, douceur et maniere jolie Tristece osté ont de moy liement. Mener me faut vie joieuse et *lie*. Biauté, douceur et maniere jolie. Et vraie amour qui mon cuer point et lie Me fait chanter de cuer joliment. Biauté, douceur et maniere jolie Tristece osté ont de moy liement. (MACH., L. dames, 1377, 213). Atant es vous venus les deux chevaliers qu'il avoit envoiez devers son pere, qui le saluent moult honnourablement de par son pere et de par sa mere, et lui comptent la bonne et *lie* recueille et les beaulx dons qu'ilz ont euz. (ARRAS, c.1392-1393, 250).

- "Qui est source de gaieté, de joie" : Au temps pascour que toute riens s'esgaie, Que la terre de mainte colour gaie Se cointoie, dont pointure sans plaie Sous la mamelle Fait Bonne Amour a mainte dame belle, A maint amant et a mainte pucelle, Dont il ont puis mainte *lie* nouvelle Et maint esmay, A ce dous temps, contre le mois de may, Par un matin cointement m'acesmay, Com cils qui très parfaitement amay D'amour seüre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 57). Amis, je t'apporte nouvelle Qui est douce, plaisant et *lie*, C'est le cuer et l'amour de celle Que tu avras en ta baillie, Par honneur, je n'en doute mie, S'à toy ne tient; or te conseille, Qu'en ce monde n'a sa pareille. (MACH., L. dames, 1377, 190). Je ne me tien pas a celi, Qu'il a tant de dueil et de rage Que c'est merveille qu'il n'enrage, Ou qu'il ne se tue ou se pent, Ou que d'amer ne se repent; Si qu'il ne porroit nullement Riens faire si joliment De sa matiere dolereuse Com li joieus de sa joieuse, Pour ce qu'il n'a riens qui l'esgaie Ne matiere *lie* ne gaie, Et s'a desir et povre espoir Qui sa douleur empire, espoir. (MACH., Prol., c.1377, 8). [P. C.]

LIEE, subst. fém. (liée)

[GD : *liee*; FEW V, 329a : *ligare*]

"Temps pendant lequel les boeufs sont sous le joug"

REM. Doc. 1464 (*une corvee ou lyee de charue*) ds GD IV, 775c. [R. M.]

LIEFFRE, subst. masc. (lieffre)

[FEW XVI, 453b : *leffur*]

"Glouton"

- Arg. "Prêtre" : Ilz appellent .I. prebtre ou aultre homme d'eglise .I. *lieffre* ou ung ras. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

V. aussi *lifrelofre* [R. M.]

LIEGE, subst. masc. (liège)

[GDC : *liege*; FEW V, 291a : **levius*; TLF X, 1192a : *liège*]

"Liège" : Dedens le foye fait son siege [la forme *naturelle* de vie], Et est plus legiere que *liege* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 49). ...plus legier que *liege* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 211). ...plus sont legiers que *lieges*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 147). C'est viande [les hures de loup] ung peu plus pesante Que duvet n'est, plume ne *liege* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 95). À Guilmot Rondel, cordewanier, - pour une paire de galoches de *liège* doublées de drap XII s. (Comptes Lille L., t.1, 1466-1467, 494).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 155. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, 9690; 9691; 9693... [R. M.]

LIEGÉ, adj. (liégé)

[GD : *liégé*; FEW V, 291b : **levius*]

[D'une chaussure] "Garni de liège"

REM. Doc. 1492 (*une paire de pantouffles ... liegez et feustrez*) ds GD IV, 776a. [R. M.]

LIEGEOIS, adj. et subst. masc. (liégeois)

[T-L : *liejois*; GD : *liegois*; FEW V, 314b : *Liège*; TLF X, 1193a : *liégeois*]

I. - Adj. "De Liège" : Item, ly ayme *liegois* de spes vin, c'on dist moste, doit tenir LII bichier; item, le demy ayme, XXVI bichier. Item, ly ayme *liegois* de cleire vin doit tenir XLVIII bichier (...). Item, ly ayme collengnis de spes vin doit tenir LX bichier; ly ayme de cleire vin doit tenir LVI bichier (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 123).

- *Roman liegeois*. "Langue parlée dans la région de Liège" : ...en roman *liegois* (JEAN D'OUTREM., Myr. hist. B.B., t.5, a.1400, 571).

II. - Subst.

A. - "Habitant de Liège" : Là furent *Liegeois* desconfiz et y en morut plus de XL, et fut prins l'evesque Gobert, mais le conte de Savoye et Loys son frere le secoururent et le desprisonnerent. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 48). ITEM, un autre nommé Guillaume de Liege, et est *Liegeois*, et devoit aler en Poiteu, et va en estat d'orfevre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 384). Ce prope jour cevaucioient *Liegeois* et Hasbegnons et estoient departi dou logeis l'evesque Aoul de Liege, qui la estoit avoecques le roi de France. (FROISS., Chron. D., p.1400, 433).

Rem. Nombreux ex. chez FROISS., JEAN D'OUTREM., ROYE, LA MARCHE, COMM. ...

B. - "Monnaie frappée par les évêques de Liège" : ...septs soulz de *ligois* (Terre Jauche D., 1444, 174).

Rem. *Terre Jauche D.*, 1444, 175 (*ligoix*) et 181 (*lygois*). T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 107. [R. M.]

LIEMENT, subst. masc. (liement)

[T-L : *liement*; GD : *liement*¹; AND : *liement*; FEW V, 321b : *ligare*]

A. - "Action de lier, de nouer, lien" : Nodatio (...): nouemens, *loiemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 326). Nodatio (...): nouement, *liement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 247).

Rem. Ex. d'afr., *Gloss. Conches*, c.1350 (*ligamen, liement*), Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s., *liement*) et *Jardin de santé*, c.1500 (*lyemens*), ds GD IV, 776b. MONDEVILLE ds T-L V, 412.

B. - MÉD. "Ligament" : Il est jugé aussi quant il vient inflation des joes en la douleur des dens, c'est bon signe, pource que la matiere laisse le nerf et le *liement* et ce mue es lieux charnus comme a esté dit dessus de goute. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). [R. M.]

LIEMENT, adv. (liément)

[T-L : *lié*¹ (*lieement*); AND : *leement*²; DÉCT : *lieement*; FEW V, 130a : *laetus*]

A. - [Avec une idée de joie, de plaisir]

1. [Pour caractériser une façon de vivre] "Dans la joie, dans le bonheur" : Et se Dieus me donne la grace Que n'i mespreingne ne mefface Et qu'elle soit a vostre gré, Je seray en si haut degré Que j'en vivrai plus *liement*, Car vous serez mon sentement. (MACH., F. am., c.1361, 150). Et quant je puis vivre

einsi, *Liement* et sans sousci, Trop grant folour Seroit de rouver s'amour Ou sa mercy, Car je n'ay pas desservi Si grant honneur Et si n'en sui, par nul tour, Dignes aussi. (MACH., Les lays, 1377, 430). Et ce me fait vivre si *liement* Que Leesse n'a cuer joieus ne gay Contre le bien et la joie que j'ay. (MACH., Bal., 1377, 553). ...ce n'est point de mal d'amer par amours, mais qu'il n'y ait villennie (...) et que on vit plus *lieement* et que de ce faire on fait un homme devenir vaillant et renommé a tousjours mais. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 113). ...donques par ainsin le escouter et retenir les nobles histoires, exemples et enseignemens, pourrez acquerir la pardurable joye de Paradis, honneur en armes, honneur en sens et honneur en richesses, et vivre *lyement* et honnorablement. (LA SALE, J.S., 1456, 77). ...pourrez acquerir la pardurable joye de Paradis, honneur en armes, honneur en sens et honneur en richesses, et vivre *lyement* et honnorablement. (LA SALE, J.S., 1456, 77).

2. [Pour caractériser une façon d'accueillir, de recevoir, de traiter qqn] "Chaleureusement" : Et finalement Li rois les tint huit jours moult *liement* Et au partir leur donna largement Chevaus, harnois, joiaus, or et argent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). Quant il la vit, il s'avansa Et un bien petit l'embrassa, Et elle lui moult humblement, En saluant courtoisement, *Liement* et a bonne chiere. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). Quant li roys le prince a veü Moult *liement* l'a receü, Et tous ceuls qui o li estoient Qui de la besongne venoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 171). En ceste partie dit l'ystoire que Remondin, qui fort estoit en amourez de sa dame, se party de Poitiers, tous seulx, et erra tant qu'il vint en la haulte forest de Coulombiers, et descendy la montaigne aval, et vint a la fontaine, ou il trouva sa dame qui moult *liement* le receipt (ARRAS, c.1392-1393, 35). Remond fist grant et noble appareil pour recevoir son frere, et moult estoit liez de sa venue. Quant Remond scot que il fu prez, il lui ala a l'encontre et le bienviengna moult *liement*. (ARRAS, c.1392-1393, 241). Et partout ou il venoient, il estoient requelliet *liement*, conjoï et festiïet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). Lesquels signeurs il requella moult *liement*, et fist a tous feste et honneur, tant pour l'amour dou roy d'Engleterre que pour ce que chil de l'Empire estoient si honme. (FROISS., Chron. D., p.1400, 289). Il fut receu joyeusement et *lyement* (C.N.N., c.1456-1467, 186). Si vous prie, quand elle viendra, que la recueillez *lyement* et luy faictes bonne chere (C.N.N., c.1456-1467, 409).

- [Dans une formule de bienvenue] : THARÈS. *Liement* et a bonn chère, Mon seigneur Aman, venez vous ! (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 61).

3. [Pour caractériser une façon d'accepter une situation (même défavorable)] "De bon coeur, volontiers" : Nous devons porter *liement* L'ennoy que l'un pour l'autre avons. (Mir. enf. diable, c.1339, 24). Mais par servir, Par honnourer, par celer, par cremir, Par endurer *liement* et souffrir, Par bien amer de cuer et obeïr Très humblement Pouez encore avoir aligement, Joie et l'amour de celle ou vos cuers tent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 92). Et languï en trop grief martyre Pour vostre amour qui me martyre, Si qu'einsi ne puis plus durer, Car trop ay dur a endurer. Si ne me soiez pas plus dure, Pour ce que *liement* l'endure, Très douce dame ; car en my Avez un très loial ami Qui jusques a la mort fera, S'il puet, quanque bon vous sera, Ne ja ne m'en verrez recroire. (MACH., D. Lyon, 1342, 192). Sire, *liement* Vostre commandement feray, Si que demain tout prest seray, Car nos naves et nos galées Sont garnies et aprestées ; Et pour ce à moy ne tenra pas. (MACH., P. Alex., p.1369, 115). G'iray de cuer et *liement*, Quant est de moy. (Mir. Oton, c.1370, 325). Hé ! gentils cuers, me convient il morir Pour vous que j'aim mieus que mi proprement ? Certes, oïl. Amours le vuet souffrir Qui loing de vous

m'ocist à grief tourment. Mais onques mais nul homs si *liement* Ne reçut mort com je la recevrai, Puis que pour vous et pour amer morrai. (MACH., L. dames, 1377, 51). Ami Dieu, je te fas savoir Que doucement te reconfortes Et *liement* les paines portes C'on te fait et c'on te fera, Que saches Dieu t'aydera A les porter, de ce ne doubttes, Et si les surmonteras toutes. (Mir. st Lor., 1380, 182). Et lors vint Uriens devant le roy et se agenouilla devant le lit, et le roy prist la couronne et lui assist sur la teste et Uriens l'en mercie. Lors appelle le roy tous les barons du païs et leur commande a faire hommaige au roy Urien son filz et ceulx si le firent moult *liement*. (ARRAS, c.1392-1393, 122). Et il [le roi] lui dist : Ma fille, vous soiez la tres bien venue. Je suiz bien joyeux quant Dieu m'a fait tant de grace en mon vivant que je vous voy si haultement assignee ; sachiez que je mourray plus *liement* de ce que je suiz assureur que vous et mon pays serez hors de doute des Sarrasins ; car vous avez bon garant et tres vaillant prince et bachelereux, qui bien vous garantira contre eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 122). Et puis faites ce que devrez faire *liement*, car ja mal ne vous en pourra venir. (LA SALE, J.S., 1456, 42). ...et pour ce, ma dame, a genoulz et jointes mains treshumblement vous supplie que *lyement* et de bon cuer me pardonnez (LA SALE, J.S., 1456, 234). ...suis celuy a qui vous povez ordonner et commender tout ce que bon vous semble, et qui vous vient a plaisir, pour estre *lyement* et de bon cuer sans contredict obeye. (C.N.N., c.1456-1467, 166).

4. "Dans la bonne humeur" : Ce sont deux fais d'amistié ; un est convivre ensemble *lieement*, et l'autre est faire bien ou aidier l'un a l'autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 422). ...à danser commença et tresquier *liement*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 275). Ilz mengierent *liement*, ne le seigneur n'en fist nul semblant d'ire ne de courroux. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 95).

- "Gaiement" : Ou qu'elle soit, bien fait et mal efface. Moult bien li siet le rire et le jouer. Son cuer esbat et les autres soulace Si *liement* qu'on ne l'en doit blasmer. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 209). Adont lever veï le chevalier Et aler ent Parmi le bois, chantant moult *liement*, Et si monstroït en son esbatement Qu'onques n'eüist eü le coer dolent En son vivant. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 159). Mesmement le noble roy commença a chanter, tant estoit joyeux en son cuer, et tous ceulx et celles de la feste respondoient *lyement*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 274). QUENTIN. Freres, ne plourés nullement, Mais chantés de ceur *liement*, Car leesse est de ma partie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 263).

5. [À propos d'un animal, d'une chose]

- [À propos d'un animal] "En exprimant sa joie" : Et cil oïsel, Pour la douceur dou joli temps nouvel, Si *liement* [var. si doucement] et de si grant revel Chantoient tuit que j'alay a l'appel De leur dous chant. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58).

- [À propos d'une chose] "D'une façon qui convient aux gens, avec l'assentiment général" : Et aultrement saïchent tous que la chose qui ne se comporte *liement* et se soustient par force et contre le cuer des gens, est tresdure a longuement souffrir. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 14).

B. - [Avec une idée d'abondance (lat. *laetus* "riche, abondant")] "Largement, sans lésiner" : Oultre prenez, que Dieu vous hete, De spica nardi, franche et nete, Un scrupule tout rondement, Et ajoutez moult *liement* De garingal et cynamome Et de la maire cardamome, Par bon avis, de tous les trois Demie dragme par droit poiz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 149).

- "Agréablement, sans manquer de rien" : Et s'il est homme qui tienne son mesnage, Qui ait hostel qui luy soit d'avantage, Rentes

et biens assez souffisamment, Du blé, du vin, du boys et du potage, Ung beau jardin pour avoir du fruitage, Pour son estat maintenir doucement, Sans rien devoir pour vivre *lyement*, S'il n'est content, quant a moy je suppose Qu'il est homme de povre entendement, Et puis dire par tout publicquement : Fol est celluy qui plus demander ose. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 165). [P. C.]

LIEN, subst. masc. (lien)

[T-L : *liien* ; GDC : *lien* ; AND : *lien*¹ ; DÉCT : *liien* ; FEW V, 317a, 318a : *ligamen* ; TLF X, 1193a : *lien*]

A. - Au propre. "Ce qui sert à assembler, à consolider"

1. "Matière flexible qui sert à lier des objets, à attacher"

a) "Lacet, lanière de cuir, bande de tissu" : Ilz portent soulers a *liains*. Cappelaies, grasses putains Se tiennent pres de lour estaige. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 57). Sur li ce haubert me fermez Par les braz et par les costez Et aussi par le chevessaille De tieulx *liens* que sanz la maille Rompre ne le puist despoullier. (Mir. st Guill., c.1347, 29). ...et que quant elle verroit que l'espouse et espousée danseroyent, que elle feïst semblant de recueillir à terre aucune chose qui li feust cheu, ou que elle faignist relier les *lyens* de ses chausés (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 357). ...[il] estoit saint sur sa cote d'un *lien* de drap. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 450). ...pour toutes robbes une vieille flaussoie tres grosse d'un *lien* de drap ou de corde liée sur l'espaule, et dessoubz ung povre roquet ou chemise pour tous paremens. (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 220).

b) "Tiges de céréales nouées entre elles servant à lier les gerbes" : Qui a la saint Remi, loie les arbres de son jardin de *loiens* de garbes de fourment, il ara cel an fruits a plenté. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 126). Guerbes sont de blé et d'orge et de telz semblables grains en armoirie et ont *lien* qui les lye ou doiuent auoir. Et senefie que cellui qui premier les porta en armes estoit homme soustenant et garny de tous biens et chaint d'onnourable renommee entour lui. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 511).

- Loc. *Le lien vaut mieux que la gerbe* : Avecques luy fist venir sa partye, Qui de Ferrare fille du duc estoit ; De fin drap d'or en tout ou en partie De jour en jour voluntiers se vestoit : Chaynes, coliers, affiquetz, pierrerie Ainsy qu'on dit en ung commun proverbe, Tant en avoit que c'estoit deablerie : Brief, mieulx valloit le *lyen* que la gerbe ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176).

. *N'avoir gerbe ne lien*. "N'avoir rien" : Je te feray par ce moyen, Ung nouveau Job victorien Encontre toute adversité, Car, tant sois tu praticien, Tu n'auras gerbe ne *lyen*, Mais de tous biens necessité. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 197).

. [À propos de deux choses qui se complètent] *Telle gerbe n'est pas sans lien*. "Tel homme ne reste pas seul" : PLAISANT FOLLIE. Mais advisez quel gentillomme, Regardés bien, qui considère. JAUNE BEC. C'est du cousté de ma mere, Car mon pere fut bon masson. CUIDER (...). Y pert bien a vostre fasson ! A vous faire si belle ydole Vostre pere fist ung droit molle Pour soudre une euvre de villain ! PLAISANT FOLLIE. Ung si beau compain et si plain Tant gaillard et tant mignot n'est Sans avoir son cuer en lieu net Mis pour amoureux entretien. CUIDER (...). Tiel gerbe n'est pas sans *lyen*, Ny tel coquart sans sa coquarde ! (Pipée R., c.1470-1480, 191).

- [Comme expr. d'une valeur minimale] : - Dame, ce dist le pape qui fu de bon engien, A vous en appartient le plus, on la scté bien, Et si ne fettes mye qui vaille ung seul *lien* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 269). Et puis nous avons nostre pont Ordonné par soubtil

moyen, Que tous les François qui viendront, Il n'en eschappera *lien* (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 461).

c) "Corde ou chaîne pour attacher..."

- [un prisonnier] : Quant Ecuba vit la destruction De la cité de Troie et d'Ylion Et mettre à mort la belle porteüre Et roy, Priant, mis à desconfiture Et li mener en estrange servage Mise en *liens* comme beste sauvage, Certes, ce fu dure chose et piteuse (MACH., Compl., 1340-1377, 253). Leurs vies leur seront retraictes, Et, pour leur feste commencer, Les envoiera lors dancier En cordes et *liens* de fer Avec les ennemis d'enfer, S'ilz ne s'advisent entre deux. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 53). [[Marie d'Orléans]] En l'amour et crainte de Dieu Es nobles flans Cesar [Charles d'Orléans] conceue, Des petis et grans en tout lieu A tres grande joye receue, De l'amour Dieu traicte et issue Pour les discordez raliier Et aux encloz donner yssue, Leurs *lians* et fers deslier ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 41). En ce temps celebrirent moult les natiuités et continua ceste chose jusques au temps de Audoxia, fille du jeune Theodosien, laquelle fist abolir celle festes du congié du pape Sixte et, ou lieu de ce, fut instituée la feste saint Perre aux *Liens* [Fête célébrée le premier août]. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°). Ma dame, Dieu soit en ce lieu ! Nous venons a vous en reffuy, Car l'empereur, je vous affy, Faict trasser tous les crestiens Pour les mettre en durs *liens* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 200).

- [un animal] : Et, se le limier faut ses routes, il se doit demourer tout coy et doit laisser revenir son limier du long du *lien*, ou arriere ou d'unne part ou d'autre, quar un cerf, quant il va a son demourer revient volentiers sur soy et fet une reüse ou esteurse, et par aventure plus de trois, avant que on le puisse trouver, selon ce qu'il est malicieux. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 173). Consideré les susdis mouvemens par nature es cuers des jeunes, et maintes autres raisons, que je laisse pour briefté, n'est mie doute que telle[s] aviviées volentés laisser sanz frain estrange de plus grant meureté, c'est comme le poulain sanz *lien* habandonné à toutes voyes, si n'est mie sanz grant peril, et plus es princes et es poissans que es moyens ne es mendres (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 27). Car s'il vous fault point de *lien* Pour prendre bien hastivement Ung asne, j'en ay ung qui est mien, Tout a vostre commandement. (Sots Magn., a.1488, 200).

. *Mettre un oiseau de proie au lien* : Premièrement, qui veult avoir bon deduit de l'esprevier, il est necessité que assez tost apres Pasques l'espriveteur se garnisse d'espaignoz et qu'il les maine souvent aux champs querir les cailles et les perdriz, et des lors les duise et chastie et tant face que au moins en juing il en soit pourveu de troiz bons, duiz pour le mestier, qui congnoissent les oiseaulx, et que deslors il les mette au *lien* et les garde bien (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 143).

2. P. anal.

a) "Pièce de bois placée dans l'angle de deux éléments de charpente pour en consolider l'assemblage" : ...le bois pour fere escarrie à leurs maisons par livrée, c'est assavoir IIII posts, II sommiers, II trefs, II pouchons, IIII soubz chevrons, un feste, et deux parnes, deux fillieres, deux pere de chevrons, et tous les *liens* au dessoubz des trefs. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 39). ...du mestier de charpenterie (...) pour avoir (...) revestu de IIII pos chascun de XII piez de long dont chascun post est revestu de III *liens*, d'une pargne de ladicté longueur de LXIII piez, de IIII trefs chascun de XII piez de long, de IIII soubz chevrons chascun de XIII piez de long, de IIII contrefiches séantes sur les trefs et allantes aux soubzchevrons, lesquieulx trefs et soubzchevrons se viennent fermer es longs posts de la ferme de la

grant maison. (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 78). À maistre Jehan Douter, charpentier, pour avoir ouvré de son mestier à oster trois posteaux qui estoient pourriz et failliz des huit posteaux de bois qui font les huit caus et bors de la cuve dudit clochier entre le comble de la chappelle et le comble d'icellui clochier (...), et pour faire nouveaux *lyens* et ryoles servans et tenans lieu en 8 pans entre les posteaux de ladicté cuve du clochier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 607). À maistre Jehan Douter, charpentier, pour avec plusieurs ses compaignons charpentiers avoir ouvré (...), un nouvel *lyen* de bois appellé jocq à trois posteaux (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 611). À lui et sondit compaignon, pour avoir soyé par 7 journees et demie ou mois de decembre pillos, fusees et *lyens* à couvrir le mur de l'espoie, pour la doubte des nefz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 640). ...avoir remis tout de neuf les *liens* qui sont en icelle palée sur lesdites liernes dudit costé d'aval l'eaue, tant d'un costé que d'autre, lesquelles reposent et sont chevillées de chevilles de fer sur les dernieres liernes mises de neuf en icelle palée, et avoir chastignollé tout de neuf dessous les *liens* dessus dits à chevilles de fer (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 674). ...et aura en icelle saillie soubz chacune desdites deux sablieres un *lien*, lequel se fermera à tenon et mortaise, tant en icelles sablieres que aux sablieres qui font pieulx dedans les liernes dessusdites (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 757).

b) "Pièce de fer servant à consolider" : LE FÉVRE. (...) vezci mes instrumens, Tenailles, martel, clos, *liens*, Poinçon, turquaises. (Mir. st Guill., c.1347, 26). À Perrin Le Gourmandot, serrurier, la somme de deux frans demi qui deuz lui estoient pour avoir rapareillié une grande chaudiere de la cuisine de madicte dame la duchesse, en laquelle il a mis huit *loyens* de fer et plusieurs autres estoffes neccessaires pour ladite chaudiere pour affiner le salepestre qui a esté admener de devers mondit seigneur à Dijon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 172). La Bergere [une bombarde] nous menerons Et des canons tant aussi bien. Et des anuyt, comme je tien, Tout sera chargé pour mener Sans y faillir, fer ne *lien* ; Demain y sera a desjeuner. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 527).

- "Margelle de puits (nommée ainsi à cause du lien de fer qui l'entoure) (?)": Geometre Ypocras, Galien, Avicenne entour le *lien* De la fontaine s'assembloient, Ou de science s'affubloient, Et maints autres grans philosophes. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 45).

c) "Mortier servant à jointer les pierres" : ...et est ledit mur de *liens* revestu d'un lermier, couvert de tuille. (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 82).

B. - Au fig.

1. "Ce qui assure la continuité entre deux choses, ici entre le commencement et la fin d'une oeuvre de l'esprit"

- *Rompre le lien*. "Interrompre ce qui est commencé" : Et qui fait ouvrage trop court, Je ne puis vëoir ne penser Qu'on li doie recompenser, Que selonc l'uevre le salaire. Je ne doubt mie le contraire. Mais qui commence temprement Et il a bon commencement, Mais qu'il ne rompe le *loien*, Il doit venir a bon moien. (MACH., D. Aler., a.1349, 241).

2. "Ce qui unit"

a) "Ce qui unit deux ou plusieurs personnes (amitié, amour, respect...)" : Il s'estoient entrepromis Il comme ses loiaus amis, Et elle comme vraie amie : A tousjours mais, toute leur vie, Maintenoient en verité Les courtois poins de loiauté. Mais si loin devint leur *loiens* Qu'il s'en vint manoir a Orliens, Et elle en Prouvence manoit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 214). Nuls d'eaus ne scet dire : "c'est mien", Pour ce que c'est une unité, Conjointe par

vraie amitié, Sans barat et sans mal engien ; C'est le droit neu, c'est le *lien* De foy, de pais, de loyauté, D'onneur, de joie, d'onnesté. Meint vray amant le scevent bien. (MACH., Les lays, 1377, 341). Car fois, loyauté Et sa tres courtoise emprise M'i contraingnent, et franchise, Qui sont moien Et *lien* De vraie amisté. (MACH., Les lays, 1377, 384). ...si comme quant .I. est tenu a l'autre ou par la loy ou par *liens* ou par convenances. (ORESME, E.A.C., c.1370, 451). ...d'un *loien* loyé Orent les cuers si fort ensemble Que de dueil mourront, comme il semble, Au departir de leurs amours (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 92). Le Saint Esperit est dit amour personnellement en tant qu'il est le *loien* du Pere et du Filz, car le Pere et le Filz se entreament par amour procedant d'eulz deux, qui n'est pas le Pere ne le Filz, mais le Saint Esperit. De cest amour, qui est *loien* du Pere et du Filz, dist Saint Augustin : en ceste trinité il y a un *loien*, qui ne se puet bonnement dire ne exprimer, lequel pas n'est gendré (Somme abr., c.1477-1481, 115). Parlons d'amour, c'est un *lien* Qui est moult fort a gouverner : Ung jour on y est assez bien, L'autre on n'ose [plus] rectourner Quelque chose qu'on sceust donner... (S. fol, c.1480-1490, 8).

. *Tenir qqn en son lien* : Je prens plaisir en ce qui m'est atayne, Ung peu de chose m'est grant comme la mer, Je tiens de pres celle qui m'est loingtaine, Je garde entier ce que deusse entamer, Saoul suis de ce qui me fait affamer, J'ay largement de tout et si n'ay rien, J'oublie ce que plus à cuer je boute Ce qui me lasche me tient en son *lien*, Je me tiens seur de ce dont plus j'ay doubte. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 89).

- *Lien(s) de mariage*. "Attaches liant deux personnes qui ont contracté mariage" : Mais ancor par plus fort raison Est plus prins et de grief servaige Par le *lien* du mariaige Non desnouable et plus estraint, Qui toute franchise restraint, Et si n'en puet nulz desnouer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 40). Maiz point ne lui plot [au marquis] li *liens* Ne li estas de mariaige. Souffrir n'en vouloit le servaige (Gris., 1395, 3). LE QUINT CHEVALIER. (...) C'est qu'au *lien* de mariaige Enclinissiez vostre coraige Et que vo liberte passee Des or feust un pou refrenee, Et feussiez par raison liez Au droit des hommes mariez (Gris., 1395, 12). ...que nostre dicte fille nous soit rendue et restituée franche et desliée de tous *liens* et empeschemens de mariage et d'autres obligacions quelconques (Ch. VI, D., t.1, 1400, 172). L'autre empeschement est l'empeschement de ligation, c'est quant Bernarde a en mariage Gaultier, Bernarde ne se puet allier a aultrui. Tant que Gaultier vive, elle est allyee par le *loien* de mariage (Sac. mar., c.1477-1481, 70).

. *Lien de paille*. "Union lâche, fragile" : Mais ce n'est pas *lien* de paille, Ainçois est gaiges de bataille, Dont il fault que li uns soit mort, Eulx entrez ou dolereus port De ceste loy de mariage. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 20).

b) "Rapport entre des personnes, entre une personne et une institution, qui crée des obligations et parfois aussi des droits"

- "Obligation morale" : "Item, (...) li roy dessus dit seront tenu de faire confremer toutes les choses dessus dittes par nostre Saint Père le pape, et seront vallées par sièrement, sentenses et censures de court de Romme et tous aultres *liens*, en la plus forte manière que faire se pora." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 87).

- DR. FÉOD. *Liens de foi*. "Obligation de fidélité due par le sujet à son suzerain" : ...weil et entenz de ce jour en avant moy estre et demourer quicte et deschargié du tout de tous *lyens* de foy, hommaige et promesses quelconques que mondit oncle pourroit avoir faiz en voz mains comme régent pour moy et en mon nom et par vertu de mesdictes lettres de procuracion à lui sur ce données et

autrement, et moy par mesdictes lettres patentes à vous sur ce envoyées. (Roi René vie L., 1429, 220).

- *Lien de foi catholique* : Ce vous puis je mettre au devant que, après le *lien* de foy catholique, Nature vous a devant toute autre chose obligiez au commun salut du pays de vostre nativité et a la defense de celle seigneurie soubz laquelle Dieu vous a fait naistre et avoir vie. (CHART., Q. inv., 1422, 10).

- *Lien de Nature* "Union entre les choses, entre les êtres sous forme de nécessité, d'instinct" : Donc pouroit il sembler que la loy de Nature, qui toutes choses soubz le ciel oblige par *lien* indissoluble, seroit plus parfaitement es bestes mues que en vous autres, et que vous seriez trouver plus desnaturez que elles, qui n'ont pas entendement de raison, quant les oyseaulx au bec et aux ungles defendent leurs nits et les ours et les lyons gardent leurs cavernes a la force de leurs gris et de leurs dens. (CHART., Q. inv., 1422, 11).

- *Lien de justice/de la loi* : Mais toutes voies le prince est dit et tenu pour absolz et deslié des *liens* de la loy non pas pour cause qu'il puisse raisonnablement mal faire, mais pour ce qu'il doit estre tel qu'il serve a equité et garde justice non pas par paour de paine mais par amour de justice et que il procure le profit du bien commun et que en toutes choses il mete le profit des autres par devant sa propre volenté. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 52). Tu as fait cri contre l'eslargissement des despenses et les legieretez et esbaudissemens des jounes nobles homes, mais tu n'as pas gecté ton obprobrieuse voix contre les desloiales effusions de sang humain qui ont froissié le *lien* de justice et ouvert le chemin de abhominacion. (CHART., Q. inv., 1422, 42).

c) "Rapport qui offre des garanties mutuelles" : Et ne sauroie dire par quel *lien* on se puisse asseürer les ungs des autres, et par especial des grans, qui sont asses enclins à leur volenté sans regarder autre raison (COMM., I, 1489-1491, 128).

3. "Ce qui permet d'éviter les situations périlleuses, ce qui permet de s'en tirer" : Aussi noz peres anciens Nous sont exemples et *liens* De nous tirer hors des peris. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 41). Et quant rois, chevaliers et clers, Dont je t'ay recité les dis, Sont par femme ainsi affadis, Destruis, mors ou persecutez, Et que par leurs auctoritez Et les exemples de leurs livres, Conseillent que tu ne te livres A telz maulx, puis que tu les sens, Tu seroies plus hors du sens Que ceuls qu'on maine a saint Acaire, Se tu veulz ouvrir du contraire, Car les exemples anciens Nous sont et cordes et *liens* De nous garder des grans perilz, Que nous trouvons par leurs escrips Et que nous veons clerement, Qui nous puelent mettre a tourment Du corps et de l'ame en la fin. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 182).

4. [Avec une valeur nég.]

a) "Ce qui maintient qqn dans un état d'étroite dépendance" : Vez que li las [l'amant] a perdu tout secours, Ne ses cuers n'a refuge, ne recours, Fors a la mort qui a li vient le cours. Car travailler Le volez trop, et dou tout essillier. Or a trouvé, s'il vous plaist, consillier Bon et loial ; laissez le consillier ; Si ferez bien. Car il est pris en si estroit *lien* Qu'il n'i scet tour d'eschaper, ne engien. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 129). Car ne sui tels qu'a moy affiere Que s'amour quiere, Ne que de son vueil tant enquiere Que li requiere ; Car moult porroit comparer chiere Tele priere Mes cuers qui gist en son *lien*. Pour ce n'en fais samblant ne chiere, Que je n'aquiere Refus qui me deboute ou fiere De li arriere (MACH., R. Fort., c.1341, 21). Et se tu prens gens de niant, Tu te pers tout a essient, Qu'assés plus de bien gasteront Que li bon n'en despenderont. Dont par eaus seras diffamez Et meins prisiez et meins amés, Povres, chetis et mendians, S'il te tiennent en leurs

liens, Ne mais ne passera ta porte Honneur, eins sera pour toy morte. (MACH., C. ami, 1357, 118).

. *Mettre/tenir qqn/qqc. en son lien*. "Mettre/tenir qqn/qqc. sous sa dépendance" : Nature donc les tient en ses *lyens* [les quatre éléments], qui les poise et les mesure et les ordonne, chascun en son lieu propre et convenable aussy a sa nature, les legiers au plus hault devers le ciel et les pesans en bas. (EVR. CONTY, Harm. sphères H., c.1400, 67). Au chief d'un temps, la damoiselle Dyanire accointa moult belle, Qui moult en ses *liens* le tint (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 22). Telz y ot qui a ce jour virent En la compaignie liens [leans] Leurs juges, dont semblant ne firent, Qui les tiennent en leurs *liens*. (CHART., B. Dame, 1424, 334). Amours a mis les quatre freres Ung chascun ou royaume sien. Et puis entre leurs haines fieres A trouvé accord et moyen, Car il les tient en son *loien* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 99). S'ilz [les Romains] ont une fois le piet ens, Ilz feront tant par leurs contens Qu'ilz nous tenront en leur *loien*, Car c'est l'apostat Julien (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 347). Dessus la porte en entrant en la ville Tous les seigneurs principaulx de Florence Et gouverneurs de la chose civile, Avecques dames de grant magnificence, S'estoyent mis, pour mieulx voir l'excellence Et le triumphe du roy tres crestien Auquel estoyent de long temps ancien, Quelque chose qu'ilz saichent barboiller ; Mais si tres bien les mist en son *lien* Que depuis lors n'oserent grumeler. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220). Tous pour le jeu gaudissent de mes biens, Tous pour le jeu despendent mon avoir, Tous pour le jeu m'ont mys en leurs *lyens*, Tous ont argent et rien ne puis avoir. (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

. *Se sousmettre aux liens de qqn* : Processions d'eglise cathedrale, Doyens, curez d'ordre seigneuriale, Crois de paroisse et d'autres Mendyens, Dignes reliques d'essence cordiale Pour salüer la tige imperiale Et eulx soubmettre en ses certains *liens* Fussent Tuscans, Lombards, Ytaliens, En tel estat qu'il est dehu et requis, Luy furent faire aux champs recueil exquis. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 190).

- *Se mettre dans les liens de qqc.* "Se plier à qqc." : Du second est il dit ou livre de Ecclesiastique ou .VIe. chapitre : "Submet ton espaulle et porte icelle", c'est asscavoir doctrine de sapience, "et ne soies pas pareceux de toy mettre en ses *loiens*", c'est a dire : ne soies anuiant ou ne porte pas griefment son instruction ne sa contrainte. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 9).

b) "Ce qui contraint, asservit qqn" : La vierge a rompu le *lien* Dont il [li Sathan] me tenoit en ses laz. (Mir. march. larr., c.1349, 117). Et certes le tres noble victorien et prince general si sentoit que l'en ne pooit miex vaincre ne seurmonter delices par meilleur maniere que par les fuir, pour ce que la chaitive ribaude avoit trait et lié par le *lien* de luxure a soy et seurmonté celui qui toutes gens avoit sousmis a soy. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 56). Juges qui est assis en jugement ne doit estre liéz de nulz *liens* quelconques ; c'est assavoir qu'il ne doit estre liéz de pechiéz comme d'orgueil, car par orgueil est toute droiture empeschée. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 100). Paresce l'enchainé [notre âme] et si fort l'estraint du *lien* de fetardie, que a bien faire ne se puet aydier ou esmouvoir (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Desobeysance l'enveloppe [notre âme] du linceul et du *lien* de mauvaise acoustumance. (GERS., Purif., 1396-1397, 66). Et que telz richeces on doie Desprisier, puis par mainte voie Trouver exemples et raisons, Car toutes plaines les raisons En sont des sages anciens, Qui les reputoient *liens* De servitude a creature. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 202). Romps doncques le *lien* de ta vie qui te tient en cest amer servage, et te delivre a coup de meschiezfz infinis

par ung tout seul meschief (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20). Hellas, quelle aliance, quelle federacion, quelles occasions de ta destruction, contre bonnes meurs, *liens* de toute iniquité, non tenables, non valables! (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 224). DIEU. Nicolas, par toy, du *lien* De Sathan [juif et chrétien] seront delivrés Et grans miracles demonstréz. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 136).

- *Lien(s) de la mort* : ...cils a trop plus malement Grieté, tourment, mal et souffraite Qui trueve sa dame forfaite Contre lui en fausse maniere, Que la très douce dame chiere Qui avera son dous amy Conjoint a son cuer, sans demy, Par amours, sans autre moien, Puis le savera en *loien* De la mort ou il demourra, Si que jamais ne le verra. (MACH., J. R. Nav., 1349, 172). Beaul doux Pere, en toy recors. Je te dois ramdre(s) humbles graces, Je te pry que revyvre faces Par moy, ton filz, ce corps quil dort Lié des *liens* de la mort. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 145).

e) "Ce qui constitue un obstacle"

- *Desnouer le lien*. "S'expliquer" : Sus ! tost desnoue le *lien* ! Qui vous amainne maintenant Par devers moy ? ["Dis ce que tu veux, sans autre préambule"] (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 163). [P. C.]

LIENTERIE, subst. fém. (lientérie)

[GDC : *lienterie* ; AND : *lienterie* ; FEW V, 314b : *lienteria* ; TLF X, 1194b : *lientérie*]

MÉD. "Diarrhée dans laquelle subsistent des aliments incomplètement digérés, *lientérie*" : Aprez la fin de parfaicte joenesce, advienent les maladies ensuivans : asme, pleresie, plerepleumonie, litargie, frenesie, flux dyarrique lonc, colerique passion, dissintere, *lienterie*, esmorrides, causon (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). En *lienterie*, oxizemie survenant qui n'estoit pas devant, c'est signe bon. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 89). ...*lienterie* est flux cibal ou la viande yst isnellement en telle qualité comme elle fu mengiee ou beue (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 153). Par ces choses cy l'estomac seuffre ablacion de digestion, si comme il appert en *lienterie* et en minoracion, si comme quant la viande demeure en l'estomac avec gravité ou que l'estomac seuffre corrupcion, si comme il appert en eructacion acetuse ou fumeuse ou en saveur de aulcune male qualité (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3). *Lienterie*, c'est flux de ventre ouquel ce que on mengue et boit yst hors par le cul en telle maniere et qualité que on luy met par foiblesse de la contentive de l'estomac et des haulx intestins et ulcers d'iceux (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 13). *Lienterie*, c'est flux de viande en laquelle nature n'a fait nulle action de quoy on doye faire compte ne nulle transmutacion ne chile et est expellee devant temps convenable (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 13). [C. T. / D. J.]

LIENTERIQUE, adj. (lientérique)

[GDC : *lienterique* ; AND : *lienterique* ; FEW V, 314b : *lienteria* ; TLF X, 1194b : *lientérique*]

MÉD. "Qui souffre de *lientérie*" : Quant aucuns corps sont *lienteriques*, en yver c'est malvaie chose de les purgier par dessus. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 72). Et quant a cest present amporisme, son entencion particuliere est de nous ensaigner pronostiquer en flux de ventre *lienterique* ou cibal, par ung accident c'on apelle oxizemie, qui n'est autre chose que eructacion acetuse ou aigre. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 153). [C. T.]

LIER, verbe (lier)

[T-L : *liier*³ ; GD : *lier*² ; GDC : *lier* ; AND : *lier*¹ ; DÉCT : *liier*³ ; FEW V, 319a : *ligare* ; TLF X, 1195a : *lier*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre

1. *Lier qqn*

a) "Attacher, ligoter qqn (un prisonnier, un forcené...)" : SECOND DYABLE. (...) Tien la, *lie* le comme un fol Et par les mains et par le col. (Mir. prev., 1352, 247). Pour ce que Manassès erra, Nostres sires si l'enferra En Babiloine ou enserrez Fu, si *loiez* et enferrez, Que ci li sambloit uns enfers, Tant estoit *liëz* et en fers. (MACH., C. ami, 1357, 57). Je conmans, seigneurs, c'on le *lie*, Et que vous deux l'en amenez A Romme (Mir. st Ign., 1366, 76). ...on le fait com fo *loier* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 139). Car puisque descomfis estoit L'adversaire, cils qui vaincoit *Loioit* de fer ses prisonniers (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 87). ...et, ce fait, print les draps dudit lit, et, de l'un d'iceulx, *lya* ou seigni ledit Andry au travers du corps, de l'autre drap il noa à celui dont il avoit ainsi *lié* ledit Andry (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 128). ...et ilz trouvoient aucunes gens françois qu'ilz prenoient prisonniers, quant ilz n'avoient de quoy paier leurs raençons, ilz *lioient* les aucuns en leurs maisons, ne leur donnoient que boire ne que mengier, et les autres ilz batoient moult durement et apprement (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 98). ...combien qu'il ne faisoit point aspre punicion sans tres grande compassion, et sans mesler doulceur ensemble en pleurs et en aimables paroles, a l'exemple du piteux pere qui son enfant fol et hors du sens combien que le *lie* et bate, neantmoins tout est par amour et compassion (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Si je suis *lié*, mis en ostage, O filhes de Jherusalem, Par verité vous dy "Amen", Q'ung temps sera que vous arés Tant de maulx que vous mauldirés Vostre naiscence et vostre vie. (Pass. Auv., 1477, 190). A Rome comme fol parjure *Loiet* te feray presenter. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 208).

- [Les mains, les pieds, les jambes...] : [La juive] Devoit estre jus graventee, Les mains sur les cuisses *liee* ["La juive est liée, les mains sur les cuisses"]. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 129). [cf. la note de l'éd. p.159 sur cet "accusatif grec"] ...les poins leur *loya* on (Tristan Nant. S., c.1350, 551). Des plus tres fors hommes qu'il ot Manda li rois et en mi l'ost Commanda les trois Juïs prendre Pour ardoir et brüir en cendre, Et si leur fist sans detrier Les piez et les jambes *lier* Et eaus geter dedens le fu (MACH., C. ami, 1357, 22). ...[ils] delibererent et furent d'opinion que icellui Thomassin feust pugniz comme homicide et larron, c'est assavoir les mains *liées* devant, et pendus comme larron. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 149). Il fault qu'ilz soyent ensemble *lié* [les pieds] D'une corde pour le mieulx joindre. (Pass. Auv., 1477, 198).

. Loc. fig. *Lier pieds et mains à qqn*. "Réduire qqn à l'inaction" : Et j'ai tout ceo si lessee affaire par cele peresce qe me *lie* si pieez et mayns, qe jeo ne puisse faire mon bien, mon sen, ne mon preu (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 79).

- *Lier qqn (qq. part)* : Car a ung abre ou bois a *loyé* l'Esclavon (Tristan Nant. S., c.1350, 499). Enmy le pré ara une atache fichie, Et la seront *loyé* ceste gent baptisie (Tristan Nant. S., c.1350, 549). D'une corde par la poitrine Et d'une autre par my l'eschine Sera *lié* a ceste estache, Et afin qu'il ne se destache Lui lierons les mains en croiz Par derrière (...) Et les piez a l'estache aussi. (Mir. st Panth., 1364, 350). Li quars poins fu moult glorieus, Moult dignes et moult precieus. Ce fu de la sainte columpne, Oü Jhesu Cris, o sa couronne, Fu batus, ferus et *lyez*, Einsois qu'il fust crucefiez, Qui est moult petitement mise De Jherusalem en l'eglise Oü miracles faisoit jadis.

(MACH., P. Alex., p.1369, 174). Li roys la fist, sans detrier, Devant chascun, penre et *lier*, Seur une eschiele, et puis estendre. Et la dame avoit la char tendre ; Si souffroit merveilleus martyr ; Des yeux pleure, dou cuer souspire. (MACH., P. Alex., p.1369, 260). Atant fut *loiet* a une estache et escorchiez par le dos de IIII courioiez (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 62). ...a un arbre le *lierent* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 220). ...affin d'estre plus seur, le *lierent* trop bien [On attache un prêtre sur une table] (C.N.N., c.1456-1467, 405). ...lesquieulx [prélats] à crocez et mitre et revestuz comme pour aller au devant de plusieurs corps sains en procession, chantant "Te Deum laudamus", alerent à l'encontre du present que envoya à ceulx de Londres ledit Henry de Lenclastre, c'est assavoir XII gentilz hommes, *liez* à la queue des chevaux, que conduisoient aucuns villains (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°).

- [Dans la procédure judiciaire de la question] : En enterinant lequel jugement, ledit prisonnier fu fait despouillier tout nu, mis, *lié* et estendu à la question sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 135). ...et, pour ce, fu despouillié tout nu, mis, *lyé* et estendu à la question de la coustepointe sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 203). ...par l'advis et deliberacion d'iceulx conseilliers ladite Marion fu faite despouillier toute nue, mise, *liée* et estendue à question sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 432).

- [Cont. métaph.] : Mais on dit - et c'est veritez - Qu'adès les deus extermitiez, C'est trop et po. Einsi l'enten ge : Ne doivent recevoir loange ; Mais qui en l'amoureux loien Est *loiez*, s'il tient le moien, Il oeuvre bien et sagement. Et li sages dist qui ne ment Qu'adès li bonneureus tiennent Le moien partout ou il viennent. (MACH., J. R. Nav., 1349, 237). Et pour ce que plus entechiés Sui de vices et de pechiés Qu'il n'a dedens la mer d'areinne, Ma grant iniquité me mainne, Qui monteplie sans sejour, Ad ce que de nuit et de jour Sui *loiez* et enchaainnez, Pris, conclus, destruis et minez, Si que je n'enten respirer, N'a peinne puis je souspirer. (MACH., C. ami, 1357, 54). Car avon trouvé un moyen Qui *lie* de plus fort lien Grace, Pitié, Misericorde Que se il yert de fer ne de corde. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 148).

b) *Lier qqn de qqc.* "Attacher qqc. (un ornement, une coiffure...) à qqn" : Vestue estoit, sachiés de voir, D'une grant cote mal taillie, Et d'un gros coevrechief *loie* (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 40).

c) P. anal. "Étreindre" : ...et quant messire Enguerrant se vist sans haiche, comme desesperé tout a cop s'avança et vint Saintré par le corps *lyer*, et Saintré lui, d'un bras, car de l'autre sa haiche tenoit. (LA SALE, J.S., 1456, 127).

2. *Lier* un animal

a) [Idée de contrainte]

- "Ligoter" : Se fist son chien par force prendre, *Loier*, bersillier et estendre Et sa langue sachier a plain, Tant qu'on vit le ver tout a plain. Lors fu li vers fors esrachiez (MACH., J. R. Nav., 1349, 229). ...les chasses faictes ou parc riens n'estoyent au regard de cestes, car c'estoient comme si l'en chassast bestes *loyees* (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 199).

- *Lier* un animal qq. part. "Attacher" : Mais s'il avient qu'il [mon cheval] se desferre, .X. hommes faut, quant on le ferre : Li uns sache, li autres boute. Chascuns le fuit, chascuns le doute ; Et *loiez* est à .IIII. estaches Dou travail ; et vueil que tu saches Qu'on n'i fait riens, s'on ne le pent. En Ynde n'a si mal serpent Qu'on ne ferrast plus de legier. (MACH., Compl., 1340-1377, 265). Son cheval *loie* a .I. aubiel (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 107). ...puis *lya* son

cheval a l'entree, puis entra en la court. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 878).

- "Attraper (avec un lacet, des lacs...)"

- P. métaph. : Et s'ay si noble signourie Qu'au monde n'a prince ne roy, Tant soit ses cuers de grant desroy, Durs ou hauteins ou pleins d'orgueil, Que ne le face, se je vueil, De fin cuer loial sans amer Cent fois mendre de lui amer, Sans ce qu'il en ait ja solas ; Eins sera *loiez* en ses las, Ne ja pour scens ne pour avoir Ne porra de li joie avoir, Se de moy ne vient proprement. (MACH., D. verg., a.1340, 22). Mais si dui oeuil Qui de mon cuer vorrent passer le seuil Par leur rigour et par leur bel accueil, Pour moy donner le mal dont je me dueil, Furent riant, Nom pas moult vair, pour estre plus poignant Et plus agu, dous, humble et atraiant, Tous pleins de las pour *loier* un amant En amour pure (MACH., J. R. Beh., c.1340, 69). ...si avés fait pechié de moi si *loier* en vos las que jamais n'en serai desliés, et vous le savés bien ; et je m'i suis folement embatus ; mais, mon doulz cuer, je cuidoie bien faire. (MACH., Voir, 1364, 514).

- [De l'oiseau de proie] "Saisir (la proie)" : Mais Diligence fu bien pres, Qui tost le hairon fist lever, Si le vint le faucon *lier* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 169). ...l'autre faucon (...) ot *lié* Le heron (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 433). ...l'esprevier a *lyee* et abatue la perdriz (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 144).

- [Du chien] : ...quant ilz [les lévriers] ataignent la beste, ilz la *lient* et tienent coy. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 126).

- "Serrer" : ...se vostre esprevier vous *lie* et estraint fort... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 149).

b) [Idée d'union] "Attacher (des boeufs) au joug, atteler" : Et pour ce faire, se transporta d'aventure chiés ung nommé Jehan Richer, laboureur, demourant audit lieu, où il y avoit des beufz, auquel il demanda qu'il lui baillast ou prestast des beufz. À quoy ledit Richer respondit que il n'en avoit point et que, posé ores qu'il en eust, que il ne les sauroit *lier*. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 366).

3. *Lier qqc.*

a) "Entourer qqc. d'un lien (pour réunir à autre chose, pour attacher, pour maintenir...)" : Un fagot ens ou boys esgarde De boys et d'un loyen *loyé* ["lié d'un lien"] (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 76). Cogneut, avec ce, avoir mal prins et emblé (...) plusieurs osiers à *lyer* vignes, sans le sceu des gens dudit hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 161). ...et portent leurs cheveux *liez* darriere auxi que en maniere d'une trece (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 63). ...il demanda une bonne longue corde, et en *lya* et adouba son casier (C.N.N., c.1456-1467, 445).

- [De Dieu] "Assembler, joindre (les choses)" : Car c'est celle que la sainte escripture Dit des humains estre vraie esperance, (...) Suer, fille et mère au juge qui tout *lie* (Mir. chan., c.1361, 184).

- *Lier qqc.* qq. part "Attacher qqc. qq. part" : Et avoit Blanchandin par euvre bien ouvree Ung bras et une main de fer bien asoudee, Et l'avoit a l'espaule *loiee* et acouplée (Tristan Nant. S., c.1350, 717). Et, s'il y a os rompu, on le doit retourner au plus droit que on pourra, l'un os au droit de l'autre, et les *lier* o les estoupes sus dites et quatre astelles bien liees, l'unne dessus, l'autre dessoubz, et les deux aux costez, affin que les os ne se desjoignent (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). Et dit, sur ce requis, que à chascun noët qu'il jettoit esdiz puis, il *loit* une tieule ou une petite pierre, pour enfoncer, ainsy comme celui qui les lui avoit baillées lui avoit dit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 449). Lors

prinrent les mariniers (...) les cordes et les getterent hors et *loierent* les cordes au mast (Chev. papegau H., c.1400-1500, 88).

- *Lier qqc. de / entour / environ qqc.* "Entourer qqc. de" : Pour ses plaies loier et fere retrainie, A fait entour *loier* une grande cuirie, Par quoy n'en peut yssir ceur ne poumon ne fye (Tristan Nant. S., c.1350, 490). Les lettres pris et les ploiai, D'un fil de soie les *loiai* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 83). ...[elle] cueilly un petit d'erbe nouvelle apellée aumosniere, laquelle elle *lya* et entorteilla environ icellui chappel, qui estoit fait de vieilles herbes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 328). ...les consulz ou le dictateur, qui avoient ces manieres de bandes *liees* entour le chief (JEAN DE ROUVROY, Stratag., c.1425. In : *Chrestom. R.*, 104).

. *Lier qqc. à l'entour de qqc.* : ...elle monta jusques a la cheminée, a l'entour de laquelle elle *lya* tres bien une moyenne corde (C.N.N., c.1456-1467, 275).

. [Dans la cérémonie d'imposition de la tonsure] *Lier la teste de.* "Entourer la tête de" : ...et dist que par l'evesque de Picardie que l'en dit de Beauvaiz lui fu jà pieçcà donné couronne en la ville de Bruicelles, en la grant eglise, lui fist dire le vers de Dominus pars, lui donna une buffve, et le fist *lier* la teste d'un benedeau de toille. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 294).

- DRAP. [Des draps] "Mettre en paquet" : ...nuls loieres de dras ne puist nul drap *loier* pour conmandement d'oste ne d'autrui, jusques a dont que il ait demandet a l'hoste u a personne de par lui souffissanment se li drap sont paiiet, et qu'il aient response qu'il sont paiiet, u que li hoste en soient nanstit des markans souffissanment (Drap. Valenc. E., 1344, 310). ...ossi en a-on trovvet a l'ostellerie ou on les devoit *loyer* [aucuns draps] en gibe et la, les a fallit pour copper, liquelle coze est contre l'ordenance dou brief de le halle (Drap. Valenc. E., 1379, 37).

- [D'une chose] "Entourer qqc., s'attacher à qqc." : ...ly jardiniers planta au pié du datilier une courge, laquelle dedens pou de jours monta au plus hault du datillier, et avec ses filés commença a *lyer* toutes les branches (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 64).

b) "Panser (une plaie), l'entourer d'un bandage" : Pour ses plaies *loier*... (Tristan Nant. S., c.1350, 490). Celle plaie *lya* la royne sa mere pour le conforter (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 825).

- P. méton. [Un blessé] : ...les unez deschiroient leurs chemises et leurs vestures pour *loyer* et bender les povres navrés (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 626).

- "Langer (un enfant)" : Si pris l'enfant et, cependant que je le *lioie*... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 84).

c) En partic. "Maintenir par des liens"

- [Une partie du corps] : Quant un petit [l'oiseau] fu revenus Ses povres cuers las et menus, En mon sein prist a fretillier. Je qui la senti resvillier, La repris amiablement Et li *loiy* moult belement L'un des piez d'un filet de soie. (MACH., D. Aler., a.1349, 394). ...*loier* Le bras brisiet et asteler (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 101).

. *Lier en echarpe* : ...messire Enguerrant (...) lequel portoit sa main *lyee* en echarpe. (LA SALE, J.S., 1456, 116).

- [Un tonneau] "Entourer de cerceaux" : Et de rechief, pour la tonne *lÿer*, Convient avoir souldain le tonnelyer, Ouvrier parfaict qui soubz et sus la *lye* Affin que mieulx le bon vin sur la *lye* Bien seurement si se puisse garder. (LA VIGNE, S.M., 1496, 333). [FEW V, 319a : «Goub 1557-Trév. 1771»]

- [Une pierre précieuse] "Sertir" : ...un grant bassin d'argent ou avoit mains dyamans et rubis *liez* en or meslez ensemble (LA SALE, J.S., 1456, 171).

d) "Unir, relier" : Le seigneur de Jenville, d'azur a trois braies d'or enfaissié, *liees* d'argent en sautoir, a un chief d'ermes et demi lyon de gueules coronné d'or, et crie "Jenville !" (LA SALE, J.S., 1456, 191).

- [Deux choses] : ...Dido achapta de la terre oudict lieu de Libe, autant que pourroit enclore le cuir d'un beuf, ce qu'elle obtint, si le fist trencher menu et *lier* l'un à l'autre, si contint assez de pays devers la mer, où elle fonda sa cité denommée Cartage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 r°).

- *Qqc. est lié à qqc.* "Relié" : ...la marix est *liee* aux rains (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 297).

e) P. anal.

- *Lier* une sauce, un potage... "Donner du liant, du moelleux à" : Lait de vasche *lyé* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 224).

. [De la sauce elle-même] : ...en toutes saulses et potages *lyans* en quoy on broye especes et pain... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 172).

- "Rendre ferme, solide (avec du ciment)" : ...La closture (...) bastie estoit de precieuse estoffe, *liee* de vertueux, indefallible chiment (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 15).

Rem. Doc. 1396 ds GDC X, 814a.

B. - Au fig.

1. [Idée de contrainte, d'obligation]

a) "Soumettre qqn à sa domination, mettre qqn sous dépendance" : J'ay trop long temps ci folié : Li Sathan m'avoit bien *lié*, Orendroit m'en apperçoy bien. (Mir. march. larr., c.1349, 117). [D'une entité personnifiée] Pour ce mesprendroie, S'en mon lay disoie Que j'oie De joie, Ou se de samblant joieus Faire le voloie, Qu'Amours qui me *loie* Desvoie La voie Des biens dont sui familleus. (MACH., Lays, 1377, 322).

- "Placer qqn dans une obligation" : Car mes sires est trespassez, Sy sui mieux que devant *loÿe* ["j'en suis plus tenue encore"] (Dit prunier B., c.1330-1350, 85). Si pri aux seigneurs terriens Qu'il les *lient* de deux liens, L'un, quant on yra en riviere, Que l'ostrucier voise darriere, Et l'autre, que... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 122). Par serment *lier* Vous vueil (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 41).

. [La volonté] : Garde ton cuer ne recroie Ne s'ennoie De Proesce desirer, Mais dedens lui mouteploie, Noe et *loie* Vouloyr ["accroître, nouer et lier la volonté dans l'engagement de..."] d'en haut pris monter, Et de nom de preux porter (Cent ball. R., c.1388-1396, 29).

- DR. "Mettre qqn sous sa juridiction" : Tuteffoiz pour certaines causes pevent ilz [les clers] estre prins et *lier* par les seculiers, comme s'ilz estoient scismatiques en faisant tourbes et sedicions contre toute l'Eglise (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 45).

b) *Lier qqn à qqc.* "Assujettir, soumettre qqn à qqc." : Et que les persones, qui viennent pour atriever, ne puissent à icelles trieves *liier* aucunes persones, fors celles duquel costé li fais muet pour quoi li trieves est prinse. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 88).

- *Lier qqn que* + complét. "Obliger qqn à croire que" : Sire, nous sommes tout certain Que tu n'es Moÿse ne Elye, Mais plus, car ta vertu nous *lye* Que tu es Cristus proprement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 176). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 382]

c) RELIG. "Refuser l'absolution à qqn, lui imposer des peines en raison de ses péchés" : Selon le procès ordinaire De Sainte Eglise les *lia* Et touz les excommuniâ (Tomb. Chartr.

Dix-huit contes K., c.1337-1339, 183). L'ERMITE. Biaux amis, soit ou ne soit voir, Je ne te *lie* ne deslie, Ne ne t'absolz n'esconmenie (Mir. st Guill., c.1347, 23). ...je confesse que, de coustume, le[z] Sains Peres de Ronme ont obtenu ceste puissance de instituer et destituer, et generaulment d'ordener de touz benefices de Sainte Eglise; derechief, avoir puissance de *lier* et de absoudre touz Crestians quant a l'ame (Songe verg. S., t.1, 1378, 100).

d) *Lier qqc.* "S'obliger à qqc., conclure qqc." : J'ay *loiiet* II estours : l'ung d'Ogier contre moy et l'autre du filz le roy contre le roy de Sadoyne. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 50).

- *Lier une emprise.* "Engager à fond une affaire" : ...s'il avoit bonne volonté de combatre et faire armes, elle n'avoit pas mains de desir de luy de *lyer* son emprinse et le fournir de tout ce qu'il la voudra requerre. (C.N.N., c.1456-1467, 146).

e) [D'une chose (en partic. d'une pensée, d'un sentiment, de l'amour, du péché...)] "Exercer une contrainte, une action sur qqn, dominer qqn" : ...ceux que nulz pechiez ne *lient* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 97). Mais charité tant le *lia* Qu'il receut le fes humblement (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 105). Et quant tu la pues vis a vis Regarder tout a ton devis, Tu ne scez qu'il t'est avenu Pour la biauté qui t'a feru, Ne tu ne scez quel part tu iés Pour l'amour dont tu iés *loisés*. (MACH., D. verg., a.1340, 52). L'ENNEMI. (...) Par mes vertus c'on doit bien craindre, Briefment te feray si contraindre D'aversité et si *lier* Que je te feray renier Ton crucefiz. (Mir. Theod., 1357, 94). ...Que nous emprenon la bataille Contre Orgueil et ses aliez, Qui sont tous de pechiés *liez*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 226). Pour ce que concupiscence charnel *lie* et enlace les personnes par maniere de decepcion subtile et comme par ageuit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 384). La grant ardeur de mon plaisant desir Ne m'entrelaist force, pouoir ne joie; Par grans soupirs me fait teindre et palir La grant ardeur de mon plaisant desir. Et si me fait le cuer si fort fremir Que tous li corps m'en tramble; ainsi me *loie*. La grant ardeur de mon plaisant desir Ne m'entrelaist force, pouoir ne joie. (MACH., L. dames, 1377, 103). Et vo maniere jolie, De douceur garnie, M'assaut et tarie; Vostre amours me *lie* Par sa seignourie, Si qu'en regardant m'oublie Vo gent corps parfait, a droit. (MACH., Lays, 1377, 302). Sa maniere coie Si me tient et *loie* Que riens ne m'anoie Qu'Amours me face n'envoie. (MACH., Lays, 1377, 332). Juges qui est assis en jugement ne doit estre *liéz* de nulz liens quelconques; c'est assavoir qu'il ne doit estre *liéz* de pechiés comme d'orgueil, car par orgueil est toute droiture empeschée. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 100). ...ta belle personne Me contrainst a dire follie, Et ce fait amours, qui me *lie* En t'amour (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 38).

- [La pensée, les sentiments...] : Et tel sillogisme fait doubter, et est la pensee d'un homme par ce *liee* (ORESME, E.A., c.1370, 368). Car yres ou courrous et concupiscences charnels et quelconques teles choses tiennent la pensee *liee* (ORESME, E.A., c.1370, 372). Car la concupiscence entre celement et couvertement et *lie* subtilement le courage et embrase aucunes fois de tous les plus sages. (ORESME, E.A.C., c.1370, 385). Ce faisant, je m'entroubliai, Non pas par force de vin boire, Mon esperit comme *lyé* [comme entravé dans un demi-sommeil]. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 28).

- Empl. abs. "Avoir une valeur contraignante" : Repliquent l'Université et Arnoul et dient qu'il dirent au rebelle que les sentences du Pape ne *lioient* point, comme portoient par instrument et par ordonnance de l'eglise de France (BAYE, I, 1400-1410, 200).

- *Lier qqn à + inf.* "Entraîner, amener, contraindre qqn à" : Encore pourroit aucun dire que ce n'est pas semblable du marié

et du juge es deux cas dessus diz, pour ce que le marié est personne privee et le juge est personne publique, et par ce il est plus *lié* et obligié a jugier selon droit que le marié n'est obligié a tenir la sentence de droit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 318). Moult est cilz folz qui dit que c'est folie, Douce dame, cointe, apperte et jolie, Quant vo douceur à ce faire me *lie* Pour vivre en joie et plus joliquement. (MACH., L. dames, 1377, 203).

2. [Idée d'union]

a) [D'une pers.] "Épouser" : ...chaste femme ne *loya* Onques nulz homs ["aucun homme n'épousa jamais une femme chaste"] (DESCH., M.M., c.1385-1403, 338).

b) [D'une pers.] "Enchaîner (un argument à un autre)" : Entendez ce point si *lier* : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Or venons a avoir pruvé Le pouoir du saint esperit. (Mir. st Sev., 1362, 226).

- ARITHM. "Relier" : Telles racines de nombres composez se pevent *lyer* dune ligne et noter en ceste maniere comme la racine seconde de .14. plus R2.180. se peult ainsi mettre R2.14.plus R2.180. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 655).

c) [D'une chose, de l'amour...] "Unir (des pers.)" : Ou se Desirs par sa maistrerie Te pique et boutte, Resgarde l'image jolie Que tu as en ta compaignie, Et jamais l'amour qui nous *lie* Ne sera route. (MACH., F. am., c.1361, 225).

- *Lier en* : Dame, et, pour vous servir plus loyaument, Mes loyaus cuers ha fait une alience A Loyauté qui meint loial amant *Lie* en amours et fait meinte aligence. (MACH., L. dames, 1377, 109). Loyauté, que point ne delay, Vuet sans delay Que face un lay; Et pour ce l'ay Commencié seur ce qu'il me *lie* En amours, dont si me navray Que mon vivre ay, Tant com vivray, Mis, sans oster, en sa baillie. (MACH., Lays, 1377, 279).

- [Du mariage] "Unir" : ...Mariage conseille les ennemis, le heritier procede de mariage. Il *loye* l'homme et la femme. Il signifie saintes choses. (Sac. mar., c.1477-1481, 46).

• *Estre lié.* "Être uni par le mariage" : Coeurs et corps, desir et penser, Ne vuelent mie abandonner As estragnes bacheleries U elles ne sont pas *loyes*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 43).

II. - Empl. pronom.

A. - [D'une pers.]

1. *Se lier avec qqn.* "Étreindre qqn" : ...comme chevalier hardy et preux tint sa haiche fort en sa main senestre, ouvrant ses bras pour soy *lier* avec Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 127).

- [De bêtes] *Se lier ensemble.* "S'accoupler" : Quant ilz [les lièvres] sont en leur amour, ilz font ainsi comme chiens, mais que ilz ne se *lient* pas ensemble (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81).

2. Au fig. *Se lier.* "Se donner des attaches (en partic. conjugales)" : ...après la mort de sa tresbonne femme et sage (...) ne sceut passer son temps sans soy *lyer* comme il fut par avant. (C.N.N., c.1456-1467, 278).

- *Se lier en / par mariage / à l'église.* V. *mariage* v. Lexiques : En la conté d'Artoys nagueres vivoit ung gentil chevalier, riche et puissant, *lyé* par mariage avecques une tresbelle dame (C.N.N., c.1456-1467, 109). Elle, cuidant qu'il fust *lyé* a l'eglise (...), ne parla plus de ce mariage (C.N.N., c.1456-1467, 416).

- DR. *Se lier en la jurisdiction de.* "Se trouver sous la jurisdiction de" : ...se ensi estoit que aucuns des hommes et fenmes doudit conte fust priz en ladite maison et pourpriz desdis religieus, pour caz criminel, se il n'estoit pris à cas present, ou il ne s'estoit *liez* en la jurisdiction desdis religieus soffisant, et les gens doudit conte le requeroient auxdis religieus, lidit religieus seroient tenu dou

rendre chargie dou fait, pourquoi priz l'averioient. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1335, 20).

- *Se lier à qqc.* "S'unir à qqc." : La fleur d'umilité polie Liement ses amis pourvoit, Et voit qui a s'amour se *lie* (Mir. parr., 1356, 37).

. "S'obliger, s'engager à qqc." : De tant m'i voel je bien *loier*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 121).

. *Se lier à faire qqc.* : ...s'il devoit vaincre, il soy combattoit, et s'il devoit estre vaincus, il ne se *loioit* pas a combattre. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 187).

. *Estre lié* : Ce seroit moult fort a savoir De trouver le plus preu qui soit (...) Espoir ["peut-être"] est il *loiiés* aillours. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 55). Se mon cusin at renoiiet Mahon, je ne suys pas *loiiet* de tel loien. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 112).

B. - [D'une chose] *Se lier avec.* "S'unir à" : Einsois faisoie la dorveille, Com cils qui dort et encor veille, Car j'aloie de dor en dor, Pour ce qu'assez envis m'endor, Quant aucune merencolie Avec ma pensee se *lie*. (MACH., F. am., c.1361, 145). [R. M.]

LIERESSE, subst. fém. (lieresse)

[GD : *lieor* (lieresse) ; *FEW V, 323b-324a : *ligare*]

[Fém. de *lieur* v. Lexiques] "Celle qui lie" : Ligatrix : *loieresse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 275).

REM. GARBIN 1487 (*ligatrix* (...) : *lieresse*) ds GD IV, 776c. [R. M.]

LIERNE, subst. fém. (lierne)

[T-L : *liierne* ; GD : *lierne* ; GDC : *lierne* ; AND : *lyerne* ; FEW V, 324a : *ligare* ; TLF X, 1198b : *lierne*]

"Pièce de bois servant à relier et à maintenir d'autres éléments dans une construction" : ...laquele arche estoit à présent garnie de bon pour tout de neuf pieux, poultries, lyens, *lyarnes*, joux, plancher, apuyes, leviers, perches, courbes, poulyes et chevilles de fer qui tiennent les eschappes qui portent les poulyes de feste (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.2, 1407, 720). Premierement les 4 pieulx qui sont du costé devers le moulin de Sainte-Opportune, garnis d'un jou tel quel et d'une *lierne* sangle, prisés ensemble 28 livres paris. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.2, 1439, 734). ...sous chacun bout d'icelles 10 poultries neufves avoir mis sous poutereaux, chacun sous poutereaux garnis d'un lie[r]n de 10 piez de long ou environ, lesquels lie[r]ns seront fermés à tenons et à mortoises avec les sous poutereaulx dessus dits, et à paulme sur les lie[r]ns d'embas des palées d'icelles deux demies arches, et chevillées de chevilles de fer contre icelles *liernes*, et sont icelles poultries et sous poutereaux boujonnez de boujons de fer l'un avec l'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 673). Audit Henry Grant Girart, charpentier (...) pour (...) avoir accompagné à icelles *liernes* le 3e vieil pieu (...) tant d'un costé que d'autre, et icelles *liernes* avoir persées, tout outre et boujonnées de boujons de fer, et avoir remis tout de neuf les liens qui sont en icelle palée sur lesdites *liernes* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 674).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

LIERRE, subst. masc. (lierre¹)

[T-L : *ierre* ; GDC : *lierre* ; DEAF, I45 : *ierre* ; FEW IV, 396b : *hedera* ; TLF X, 1198b-1199a : *lierre*]

"Lierre (plante)" : En la chappelle de saint Pierre Pendent deux lampes vers conme *yerre* (Mir. pape, 1346, 357). ...eidre noire c'om nomme autrement *lire*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.5, a.1400, 335). Item a fondement del home qui ist fours, R. delle roge

yerre et meteis en .I. neuf pot et verseis vin deseure tant que li soit plains, et cuiseis bin a feu, puis l'osteis de feu, s'en beveis le seur caut et le matin froit, puis prendeis fueilhes d'*yerre* cuites, et loyes sor le mal. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 197). Item por mordrancel, R. *aidre* et fin d'oe et chisame, et che broies ensemble, et le boleis sor le feu en saïn de porc marle, puis le coleis et che meteis sor le mal, se garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202). ...si prenes incontinent d'une herbe qui s'appelle vervene et qu'elle soit bien pillée avecques du *lierre* terrestre (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 135).

Rem. CORBECHON, *Propriétés*, 1372 (*ung vaissel de fust de lyere*), ds GAY II, 78a.

- *Lierre terrestre* : Item a celui qui ilh est avis que li chief fent, melle jus d'*esdre* terrestre avec asil et oile, et en ongez les narinnes, et tantost cessera la douleur. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 205). [R. M.]

LIERRE, nom propre (lierre²)

[Ø]

DRAP. *Drap de lierre.* "Drap fabriqué dans la ville de Lierre, de la province d'Anvers" : ...audit Guillemot Des Hayes, 124 frans pour la vendue de deux draps de *liere* achetez de lui ledit pris en la foire chaude dudit Chalon, tenue ou mois de septembre (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 814). ...80 frans pour vint aulnes de draps de *liere* noirs (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 901). [E. P.]

LIESSE, subst. fém. (liesse)

[T-L : *lëece* ; GD : *leece* ; AND : *leesce*¹ ; DÉCT : *lëece* ; FEW V, 129b : *laetitia*]

A. - Au propre

1. "Joie, allégresse, liesse" : Car se tu yes en grant richesse, Jamais n'avras vraie *leesse*, Fors peinne, misere et tristesse, Et en doubtaunce Seras dou perdre, qui trop blesse, Ou l'ardeur aras et l'aspresse D'avarice qui est maistresse De pestilence. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). Et Amours m'iert donjons, tour et deffense Contre Tristece, Et Dous Penses en qui j'ay grant fiance L'enchassera, je n'en fais pas doubtaunce, Et dedens moy mettra par sa puissance Joie et *leesse*. Et s'il est riens qui me grieve ou me blesse, J'aray recour à vostre grant noblesse (MACH., Compl., 1340-1377, 259). Je sui hors de toute tristesse Et plain de joie et de *leesce*. (Mir. nonne, 1345, 334). Mais se je suis long de vous sans *leesse*, Ne pensez ja que d'amer me repente, Car Loiauté me doctrine et adresse A vous amer en tres loial entente. (MACH., L. dames, 1377, 176). Si pri Venus qu'elle adresse Mon cuer, s'il n'est en l'adresse D'amours, et que ma tristesse Mue en joie et en *leesse*, Et par ce sera refais (MACH., Les lays, 1377, 441). LE QUINT CHEVALIER. (...) Et quant est de l'esbattement, Vous [le marquis] en arez si largement, Se cest ordre [le mariage] vous tient en laisse, Que le lairez ains qu'il vous laisse. Si avrez (...) partie [partenaire] Par qui vous sera departie Bonne amour, *lyece* et plaisance, Qu'assez avez senz et puissance De la choisir plaisant et bonne (Gris., 1395, 15). LA MARQUISE. (...) Et descis suis appareillie De retourner en la maison Mon pere, qui esté m'a bon, Ou je fui jadis en jeunesse, En paix de cuer et en *lyece* (Gris., 1395, 82). Et pour ce dit Aristote que les sons de musique sont prouffitables a ceulx qui sont en dueil et en tristesse et, au contraire, aussy a ceulx qui sont en *leesce* et en joye. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 87). Je demande a Justice, puisque elle veult les loys estre gardees, se nostre Dame sera point comprise en la generale loy et maudisson que bailla Dieu aux

femmes pour le pechié de Eve, c'est que en tristesse enfteront et en engoisses ? Je scay que point ne le dira, car sans travail doit enfanter et en *leesse*. (GERS., Concept., 1401, 402). Pourquoi ne pourroit nostre Dame par son regart estaindre mauvais et charnel mouvement et esmouvoir a chasteté, comme le regart de ung savinier, *secundum quosdam*, ou comme nous veons es precieuses pierres que aucunes esmeuvent naturellement a *leesce* ? (GERS., Concept., 1401, 425). Bien soit venu ce premier jour de may Qui m'apporte grant joye et grant *liesse*, Osté si m'a de douleur et d'esmay, Du bon rapport que j'ay de ma maistresse. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 152). Lors a grant façon de lye chiere vient redoubler la *lyesse* de Madame avec celle de damp Abbés et leur dist... (LA SALE, J.S., 1456, 284). Femme je [la mère de Villon] suis povrecte et ancienne, Qui riens ne scay, oncques lettres ne leuz. Au moustier voy, dont suis parroissienne, Paradiz paint, ou sont harpes et leuz, Et ung enffer, ou dampnez sont bouluz ; L'un me fait paour, l'autre joye et *liesse*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80). Pour *liessë* entretenir Sa, Bon Temps, par bon accordance Ensemble dancez une dance... (Sots, c.1480-1500, 279).

- P. personnif. : Après li rois appella sa maisnie ; Si vint Franchise, Honneur et Courtoisie, Biauté, Desir, *Leësse* l'envoisse, Et Hardiesse, Prouesse, Amour, Loiauté et Largesse, Voloir, Penser, Richesse avec Juenesse, Et puis Raison qui de tous fu maistresse. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 132). Et ce me fait vivre si liement Que *Leesse* n'a cuer joieus ne gay Contre le bien et la joie que j'ay. (MACH., Bal., 1377, 553). Dieu Cupido et Venus la Deesse, Ayans povair sur Mondaine *Liesse*, Salus de cuer, par nostre grant humblesse, A tous amans. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 14). Adonc seray en l'eau de *Liesse* Tost refreschi, et au souleil de France Bien nettié du moisy de Tristesse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 131). Portant harnoys rouillé de Nonchaloir, Sus monture foulee de Foiblesse, Mal abillé de Desireus Vouloir, On m'a croizé, aux montres de *Liesse*, Comme cassé des gaiges de Jeunesse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 168).

- [Dans un cont. théol.]

. [Avec une valeur positive, marquée par un adj.] *Liesse sobre/liesse spirituelle* : Tu voys, o ame devote, tu voys que ceulx qui hebergent le Saint Esperit en ce monde ont presque tous les jours *leesse* sobre et sainte (GERS., Pent., p.1389, 85). Et se tu me demandes par quoy ilz se tendront en hault et ne cherront point en ceste tristesse melancolieuse, ie tay respondu deuant que ce sera par *leesse* spirituelle par laquelle ilz se soustendront. (CIB., p.1451, 220).

. [Avec une valeur négative, marquée par un adj.] *Folle liesse/liesse desconvenable* : Qui est maintenant la personne qui n'ayt oÿ pluseurs foys, voir ung chascun jour, Plaisir mondain enhortant tous cuers a fole *liesse*, a vayne joye, a se [s]e donner du bon temps en ceste vie ? (GERS., Déf., 1400, 221). Se tu veulz aucune chose prouffiter, conserve toy en la cremeur de Dieu et ne soies mie trop franc, mais retien tous tes sens soubz discipline et ne te donne ja a *liesse* descouvenable. (Internele consol. P., 1447, 329).

- *Avoir liesse de* + inf. : L'aise que j'ay dire je ne sauroye, Quant Souvenir et vous me racontés Les tresdoux fais, plaisans et plains de joye De ma Dame, qui sont congneuz assés En plusieurs lieux, et si bien renommés Que d'en parler chascun en a *liesse*. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 58).

- *Liesse vient à qqn* : LE MESSAGIER [à Janicola]. (...) Preudons, ma dame si m'envoie Vous querre pour venir a court, Car *lyece* vient et accourt A vous et a vostre lignie. (Gris., 1395, 97). Car

leesse ne puet a moy venir, Se par vous n'est, belle de moy amee (GARENC., Poésies N., 1400-1415, 61).

- *Prendre liesse*. "Se réjouir" : LE CONTE MALADE. (...) Si pleust a Dieu nostre sire, Mourir voulsisse. L'OSTESSE. Pour Dieu, sire, de vous plus n'isse Tel parler ; mais prenez *leesce* : Je vous amain une maistresse Qui de ce mal vous gairira (Mir. emper. Romme, 1369, 293). ...a Dieu vueille plaire Que les noces de mon filz voie Si que *leesce* y prengne et joye (Mir. st Alexis, 1382, 299).

- [À propos d'un animal] : Quant la dame le regardoit [le lion] De ses dous yeus, plus n'atendoit, Eins retournoit legierement Vers sa dame si liement Qu'il n'avoit douleur, ne tristesse, Ne chose contraire a *leesse*, Tant com cils regards li duroit Qui de tous ses maus le curoit ; Si se couchoit moult doucement Aus piez la dame, et humblement Resgardoit son très dous viaire. (MACH., D. Lyon, 1342, 181).

2. [Sentiment collectif]

- "Sentiment de satisfaction, de contentement" : Si le trouvèrent bien pourveue et garnie, et estoient li signeur tout aisse et en grant *lièche*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 137). Et, à l'occasion d'ycelles [trêves], se commencèrent aucuns des pays sur lesdictes frontières à remplir de laboureurs, bestail et aultres choses. Mais ceste *leesce* ne leur dura point gramment. Car en dedens le premier demi an, les parties furent si restives et entretoullées ensamble, qu'ilz commencèrent comme devant à demener très forte guerre l'un contre l'autre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 26-27).

- [À propos de l'accueil réservé par la population à un personnage, à propos d'un événement important ou festif] "Joie débordante" : Et aussy au soyr l'en a fait par les rues publiquement feus en signe de joye et de *leesse* pour la revenue dudit seigneur. (BAYE, I, 1400-1410, 261). ...et, incontinent après ces nouvelles oyes, on fist sonner les cloches es eglises de Paris et chanter *Te Deum laudamus* en signe de très grant joye et *liesse* (FAUQ., I, 1417-1420, 306). «...lesdiz conseilliers concloyent faire sonner cloches par les esglises de ladite ville, en signe de *liesse*, et à l'endemain faire procession, tant pour lesdictes joyeuses nouvelles que pour la indisposicion du temps...» (Lettres Louis XI, C., t.1, 1438-1461, 108). Ainsi dura la feste en toute *liesse*, tant en jouttes, tournais que en autres esbatemens. Pris et joyaulx y eut donné aux chevaliers, tant d'Espagne que d'Esture. (Clériadus Z., c.1440-1444, 115). En ce temps, la royne, femme du roy Charles, acoucha d'un filz, lequel fut nommé sur les fons Loys, premier Daulphin de Viennois. Pour la nativité duquel fut faite grand *leesce* et grand joye par toute son obéissance, et par espécial en sa bonne cité de Tournay. Et furent fais grans feux par toute la ville, et crioit le commun Noël ! à haulte voix, en menant grant joye et *leesce*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 173).

. *Liesse de coeur* : Vous devés savoir que grant *lièce* de coer et grant joie fu là entre les Englès, quant il veirent et sentirent que la place leur estoit demorée, et que la nuitie avoit estet pour yaus. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 188).

. À *grande liesse* : LE SECRETAIRE en lisant. (...) Et ils [seigneurs et dames de noblesce] seront a grant *lyece* Receüz (Gris., 1395, 23). LE MESSAGIER. (...) Venez tost ! (...) Qu'a tresgrant *lyece* y serez. (Gris., 1395, 97). Et, quant ilz eurent souppé à grant joye et grant *liesse*, comme la guerre le requiert (car elle hait gens tristes et paoureux), le conte de Parvanchières se tira appart en ung petit champ loing de toutes gens, voyant que nul ne povoit approucher de lui pour l'escouter, fors seulement ceulx qu'il appelloit à son conseil. (BUEIL, I, 1461-1466, 187).

- "Joie des élus au Paradis" : Grace en soit a lui en la gloire de paradis, ou est toute joye et *liesse* (CRAP., Cur Deus, De arria B.H., c.1450-1460, 255). Si voulés avoir la *liesse* Du rëaume de paradis, De voz mauix faiz ayés tristesse. Penitence faictes, amis. (Pass. Auv., 1477, 124). En paradis nul bien ne cesse, En paradis n'a nul forfait, En paradis se tient *l'iesse*, En paradis n'est point tristesse (LA VIGNE, S.M., 1496, 422).

B. - P. méton.

1. "Personne qui est source de joie" : Dame, (...) tu es la *leesce* d'Israel, c'est des crestiens desquelx tu as l'ire reconciliée et appaisié (Mir. femme, 1368, 180). ...mon enfant y perdy, qui Ma joie estoit et ma *leesce* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 127). Adieu vous dy, ma tresbelle maistresse ! Adieu vous dy, mon souverain plaisir ! Adieu vous dy, ma joie et ma *liesse* ! (GARENC., Poésies N., 1389-1415). Et pour ce fut dit de la sainte dame Judith, louee de tout son peuple : Tu es la gloire de Jherusalem, tu es la *leece* d'Israel, tu es l'onneur de nostre peuple, a qui Dieux a donné force d'omme, de laquelle tu as ouvré pour ce que tu as amé chasteté. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 169). Comme ainsi soit que la Mort, A grant tort, En droicte fleur de jeunesse Lui ait osté son deport, Son ressort, Sa seule Dame et *liesse*, Dont a fait veu et promesse, Par destresse, Desespoir et desconfort, Que jamais n'aura Princesse Ne maistresse, Car son cueur en est d'accort (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 106). Vien, vien, car sans toy ne sera nul jour liet ou heure, pour ce que tu es ma *liesse* et que sans toy ma table est wide ! (Internele consol. P., 1447, 132).

2. "Réjouissance, amusement" : Vostre voulenté sera faite Si bien, sire, par touz noz diex Qu'il ne verra qu'esbaz et jeux Et *leesces*, pour le tenir De penser au temps a venir, A brief parler. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 244). L'autre doit boyre, l'autre doit rire, jangler et bourder et jouer, et, brief, touz esbatemenz et *leesces*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 171).

3. MÉD. *Liesse de Galien*. "Préparation médicinale à base de pommes, bourrache, zédoaire, perles, muscat, etc. (selon l'Antidotaire Nicolas)" : Si soit confit, o camphre pure, Deux onces, par poiz ou mesure, Et des pouldres, sur toute rien, De la *leesce* Galien, Et de dyamargariton, Moulr reconfortans, ce dit on, Dragme et demie rondement Des deux ensemble et égalment. (LA HAYE, P. peste, 1426, 157). *Leesce* de Galien, *leticia Galieni* en latin, est un électuaire précieux qui conforte le cuer, et vault moult pour resjouir et pour tollir tristesse. (LA HAYE, P. peste, 1426, 210).

Rem. Cf. R. Sies, *Das "Pariser Pestgutachten" von 1348*, [1977], 78, s.v. *leticia Galeni*. [P. C.]

LIESSETÉ, subst. fém. (liesseté)

[AND : *leesté* ; *FEW V, 129b : *laetitia*]

"Liesse"

Rem. Cf. ; AND : *leesté*. [R. M.]

LIETTE, subst. fém. (liette¹)

[GD : *liette*² ; FEW V, 322b : *ligare* ; TLF X, 1194b : *lien* (*liette*)]

"Lien (ici plombs qui délimitent les vitraux ?)" : Mathelin Godeffroy, vitrier juré par lesd. commissaires, dit et depose par son serement qu'il a veu et regardé lez chappelles d'icelle eglise du costé devers Saint Pierre, et dit que pour lez reparer de plon, *lietes* et d'autres matieres sans les establies, fault la somme de (Mense épisc. Cout. D., 1440, 15). [R. M.]

LIETTE, subst. fém. (liette²)

[FEW XVI, 435b : *laeye*¹]

"Petit coffre" : ...une *liète* de boys, en laquelle *lyète* a ung cofre d'embre (...) paint de bleu et de gris, à estoilles ou à mollètes d'esperon (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 356). ...une *liète* où il y a des chapperons d'oyseau et des estuves de laton. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 432). Legierement le coffret empoigna Et puis dessus la fenestre l'a mis. Puis fist semblant que ouvrir elle vouloit La petite *liete*, et en l'ouvrant, Secretement, tant qu'on ne l'aperçoit, L'archete fist en bas tumber (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 74).

REM. Doc. 1378 (*liette*) ds FEW. [R. M.]

LIETTE, subst. fém. (liette³)

[GD : *liette*¹ ; *FEW III, 214a : *eligere* (?) (?)]

"Choix"(GD)

REM. Doc. 1413 (Fribourg, *liette*) ds GD IV, 777a. Cf. Blois, *lite* "choix", ds FEW. [R. M.]

LIEU-DIT, subst. masc. (lieu-dit)

[FEW V, 394a : *locus* ; TLF X, 1203b : *lieu-dit*]

"Lieu qui porte tel nom" : ...une leur piece de terre arrable contenant trois arpens ou environ, assise ou terrouer de Charronne, ou *lieu dit* Vignolles (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1371, 422). ...en trois sextiers trois mines et boisseau et demi de feves a la mesure dudit Mons, et demi arpent de terre ou *lieu dit* Oultre Ourge (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1376, 463). ...pour la vendue du surfait et tonture de huit arpens et demi de bois que les diz seigneurs ont séans ou *lieu-dit* Les Boulois (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1390, 327).

Rem. C'est évidemment *ou lieu dit...* ; mais ces attestations sont tout de même intéressantes pour illustrer le futur subst. [R. M.]

LIEU, subst. masc. (lieu¹)

[T-L : *lieu* ; GD : *lieu* ; GDC : *lieu* ; AND : *liu*¹ ; DÉCT : *lieu* ; FEW V, 391b,392 : *locus* ; TLF X, 1199b : *lieu*¹]

A. - [Domaine spatial] "Portion de l'espace ; partie de la surface ou du volume de qqc."

1. [Dans l'univers]

a) "Portion de l'espace" : Et Barbares et Grecs, quiconques cuident que aucuns diex soient, attribuent a Dieu cest *lieu* aussi comme se a chose inmortelle fust deu et convenable *lieu* inmortel ; et est impossible autrement. (ORESME, C.M., c.1377, 84). Et tout *lieu* contient le corps qui est en tel *lieu* et est egal a luy, si comme il appert ou quart de Phisque. (ORESME, C.M., c.1377, 138). Mais autrement, *lieu* est ce selonc quoy un corps est dit estre bien apoint [l. a point], assis en son propre lieu naturel, et en ceste maniere le centre du monde est le *lieu* de la terre et de toute la masse des choses pesantes, quar telle masse est la ou elle doit estre et en son propre lieu naturel, parce que le centre de sa pesanteur est ou milieu du monde et que tel centre et le centre du monde sont un meisme point (ORESME, C.M., c.1377, 138). Se on le considere par comparoison au *lieu*, il est incirconscribable, c'est a dire que nul *lieu* le puet contenir ne avironner. Comme dist Saint Ambroise : "La trinité n'a chose aucune qui le adevance par certaine determination, ne aucune chose qui le avironne tout autour par maniere d'un cercle, ne aucune chose qui soit determinee par mesure. Point n'est close en *lieu*, pas n'est conclute par estimation ou prisie..." (Somme abr., c.1477-1481, 131). Item [Dieu] ne se transporte ne mue de *lieu* en *lieu*, car par tout

est present. Comme dist Ysaie le prophete : "Je remplis ciel et terre." (Somme abr., c.1477-1481, 143).

- *Mesure de lieu*. "Mesure de l'espace" : Aucuns noms par une maniere de signification meslee et aidiee comme par privation de principe et de fin expriment l'essence divine, comme ce nom adjectif "eternel" et ce nom "sans mesure", par quoy on entent l'essence divine par privation de certaine mesure de *lieu*. (Somme abr., c.1477-1481, 153).

b) En partic. [Ciel, enfer ou limbes]

- *Haut lieu*. "Le Ciel, le Paradis" : J'ay creu et croy en bonne foy, N'autrement jamais ne feray, Que tu est Crist, vray filz de Dieu, Qu'il descendu es du haul *lieu* En ce monde pour nous sauver. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 145). Amés vertus et le filz de Dieu, Que a pris humaine nature Pour la tourner en son hault *lieu*. (Pass. Auv., 1477, 125). [Cf. II *Cor* 5, 1 : "Nous avons dans le ciel un édifice qui est l'ouvrage de Dieu, une demeure éternelle qui n'a pas été faite de main d'homme" ; cf. aussi *Jean* 14, 2-3]

- *Très hauts lieux*. "Cieux" : Et a ces trois points peut elle dire ce qui est escript Ecclesiastici XXIII : Ego feci ut in celis, etc. (...) si ay habité es treshaulx *lieux*, quant au tiers point. (Mir. femme, 1368, 180).

- *Lieu hautisme*. "Le Ciel, le Paradis" : Il [Lucifer et les mauvais anges] sont hors du beaul *lieu* hautisme. Leur orgueil les a aveugléz, Flux ne seront enluminéz, Ne n'aront clarté ne lumiere (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 9).

- *Beau lieu* : GABRIEL [à saint Martin]. Tout ce que luy demanderas, Tu l'auras, je te certiffie Et, a la fin, es cieulx seras Au beau *lieu* qu'il te gloriffie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 535).

- *Lieux infernaux*. "L'Enfer" : ...vers ton fil vueilles tant faire Que puisse par ces presens maux Eschapper les *lieux* infernaux Et en gloire estre. (Mir. femme roy Port., c.1342, 194).

- *Mauvais lieu* : ...il [Saint Paul] met seus en mauvais *lieu* ["il condamne à l'enfer ceux qui"] Qui font de leur ventre leur dieu. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 161).

- "Les limbes" : Sus, Guabriel, escoulte moy ! Ensemble tes deux compaignons, Or vous en alés, mes mignhons, Conduyre l'arme Jehan bapteste Et la menés pres du *lieu* triste Aux limbes ou sont les sancts peres, Et leur dictes qu'en mes repaires Après la mort mon filz viendront. (Pass. Auv., 1477, 98). ...nous vous manrons [l'âme de Jean-Baptiste] en ung *lieu* Ou vous varrés les sanctz prophetes Et les sanctz peres, esqueulx estes Tramise pour denuncier Leur saulveur. (Pass. Auv., 1477, 101). Freres, alons accompaigner Juc aux limbes l'ame Jhesus, Qui va les peres visiter Pour les gecter du *lieu* confus. (Pass. Auv., 1477, 225). Maulditz diables, laissés ce *lieu* ! A ceste ame vous n'avés riens. (Pass. Auv., 1477, 251).

2. "Espace terrestre"

a) [Indéterminé] : ...s'il avient aucunement Que hors de ville nuit me prengne, En quelconques *lieu* que je viengne, Soit en plain champ ou en boys hault, La ou il m'anuitte il me fault Demourer jusqu'a l'andemain. (Mir. mère pape, c.1355, 394). ...elle vint demourer en la ville de Paris, en laquelle elle a demouré puis eu un *lieu* et en l'autre, jusques environ l'entrée de Quareisme derrenierement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 306). Chest bataille fut en plusieurs *lieux* (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 45). Et attendu les grans mortalitez qui des IIIJ ou cinq ans en ça ont esté et sont ancores en plusieurs *lieux* de ce royaume (BAYE, I, 1400-1410, 35). ...les adventures adviennent en divers *lieux* et diversement (C.N.N., c.1456-1467, 73). ...en quelque *lieu* que ce fust, tousjours avoit ung assault. (C.N.N., c.1456-1467, 87). ...on la trouveroit aujourd'huy ou reng de noz cousines, en Avignon, a

Vienne, a Valence, ou en quelque aultre *lieu* ou Daulphiné. (C.N.N., c.1456-1467, 350). Ou irey je ? Las, en quel *lieu* Trouvarey je ce que m'agree ? A qui diré je ma pansee ? (Pass. Auv., 1477, 263). Mais j'espere a l'ayde Dieu Que avant l'annee soit passee, Il n'y aura place ne *lieu* Qui ne soit a nous subjugee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 116).

- *À tous lieux*. "Partout" : Je suis homme d'auctorité, Subgiect es romains impereurs ; Toutesfois j'ey mains serviteurs, Qui vont et viennent a tous *lieux* Et si sont tout ce que je veulx (Pass. Auv., 1477, 129).

- *En tout lieu*. "Partout" : Aléz la voie de sublimité ou de haultesse par le pié de humilité, et sievéz le aigneau en tout *lieu* ou il yra (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 395). Car il aourent le vray Dieu Qui par puissance est en tout *lieu* (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 284). Des petis et grans en tout *lieu* A tres grande joye receue... (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 41).

- *En nul lieu*. "Nulle part (de)" : ...de ses oroilles nul villain mot escouter, de ses yeulz un faulz regart, de sa bouche un deshonneste parler, de ses mains nul faulz serement ne atouchement, de ses piez en nul deshonneste *lieu* aler. (LA SALE, J.S., 1456, 30).

b) "Région, endroit géographique" : Les mutacions des aages, et principalement en joenesce, des temps, des vies, des *lieux*, sont convenables aux cures des epilentiques. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 63). Car vous diriés que tout y font, Tant y est le *lieu* rumatique (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). ...et usoient de dars brullez au bout, de terrible puissance et penetracion, et finalement commit au roy Richard s'en retourner, tant pour les *lieux* inaccessibles, que pour la froidure et famine qui fut en son ost (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°).

- *Beau lieu*. "Endroit plat, sans difficulté" : ...tout adés chevauchioient, Ne ville ne chastel nullement ne trouvoient, Valees ne montaignes, car en beau *lieu* aloient (Bât. Bouillon C., c.1350, 115).

- *Haut lieu*. "Endroit élevé, en hauteur" : ...qu'il le meine au plus hault *lieu* qu'il pourra (Chev. papegau H., c.1400-1500, 11).

- *Lieu ardent*. "Volcan" : De cestui parle Pline ou chappitre des ardens *lieux*, desinit : "Ardet Ethna semper tantoque aevo ignium materia sufficit..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 62 v°).

- *Lieu mou*. "Endroit marécageux" : ...marez, marcheis et autres *lieux* moulx (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 280).

c) "Espace plus ou moins vaste, habité, administré ; domaine, ville, quartier, région..." : Nous Oeudes, dux de Bourgoigne, cuens d'Artois, de Bourgoigne palatins et sires de Salins, et nous, Jehanne de France, fille de Roy de France, duchesse, comtesse de Bourgoigne palatine et dame des diz *lieux* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1335, 323). ...certains *lieux*, rentes et revenues, c'est assavoir le dit Symon le *lieu* d'Ardeanne, qui avec ses appartenances et appandances, tant en blez, vins, deniers, poulailles, terres, prez, justice, comme en autres choses, en tout pevent valoir quarente livres par an ou environ (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 130). ...quant ilz orent soupé, dirent li uns aus autres qu'ilz s'en allassent coucher au *lieu* que l'en dit le port au Fain de Paris, estant sur Saine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 11). Et dist, sur ce requis, que depuis ce qu'il eust debat et noise audit *lieu* de Verberie, il ne fist ou fu à faire aucun murdre ou larrecin quelconques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 148). Cusin, de chis *lieu* chi je vous fay roy (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 171). Par ceulx est le *lieu* gouverné (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 68). ...par nuit, lousps es

lieux venoyent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 263). Mosoch et Tyras furent aussi environ ce temps chacun en leurs *lieux* reputez grans et sçavens en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 15 v°). Assarmoth, Almoda, Jarthé, Mallaos et Dignaas furent après, tous grans hommes au monde en ce temps, chacun en sa region et eurent tous iceulx à disciples les enfans des majours de leurs *lieux* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 r°).

- *Lieu dit* + nom propre : ...et fut celui qui trouva dont procedoit l'empoisonnement d'aucuns grans seigneurs du sang royal, dont une dame de France nommée Brunehault fut pugnye et tirée à IIII chevaux, en la ville de Paris, ou *lieu* dit Croix du Tiroër. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 r°).

d) "Localité" : ...[il] print une coste de fer qui pendoit à une perche en ycelle chambre, laquelle coste de fer il print et emporta en la ville de Beaune, et illec lui fu ostée par la justice du *lieu* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 219). Ilz entrerent en la meilleur taverne de tout le *lieu* (C.N.N., c.1456-1467, 548). ...les deux chevaliers (...) se partirent de Meun (...). Et prestement y renvoia le duc en ce *lieu* ung sien maistre d'ostel (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 297). Aussi à ung quart de lieue est l'abbaye fondée dudit saint Maurice, par ung roy de Bourgogne, nommé Sigismond, motier de IX cens moynnes, comme j'ay oy de l'abbé du *lieu* duquel, pendant que j'estoie frequentant icelles montaignes, pour les herbes qui y sont, estoie fort son familier et souvant à sa table. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°). ...coppa la teste du duc de Sudrien et au conte de Salisbusry et les porterent presenter au roy Henry à Gomsorde, où ilz le trouverent logé aux Carmes et là commanda que on excecust les prisonniers à seigneur Thomas de Pegeson, son chambellan, et furent trainez à queue de cheval six vertueux hommes dudit *lieu* jusque à la justice, où il y a une grosse lieue et furent penduz et non estranglez. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°).

- *Le lieu de* + toponyme : Et au retour qu'ilz firent, en passant parmi la ville de Troyes, virent ledit prisonnier, lequel ilz firent convenir par devant le prevost dudit *lieu* de Troyes. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 140). ...lesquelz ambassadeurs avoient intencion de partir lendemain pour aler audit *lieu* de Meleun (FAUQ., I, 1417-1420, 133). ...[elle] s'en va, Dieu scet, desirant beaucoup se trouver au *lieu* de Saint-Michel. (C.N.N., c.1456-1467, 408).

- *De tel lieu*. "Originnaire de telle localité" : Madame, a la porte est monseigneur de tel *lieu*, qui veult entrer (C.N.N., c.1456-1467, 477).

e) "Endroit dans une localité" : ...[il] dist et afferma pour verité qu'il estoit clerc, et que j'à pieçà l'evesque de Carpentras, lors archevesque de Rouen, lui donna couronne en la ville de Lysieux. Ne scet en quel *lieu* ycellui evesque estoit, qu'il lui fist, qu'il dist à icellui qui parle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 74).

- "Endroit que l'on habite, adresse" : ...ledit prisonnier n'estoit pas nez de la ville de Bucy, mais estoit du pays d'Arthois ou environ, si comme l'en disoit, fu demandé de son propre nom, *lieu* et nativité, et dont il estoit nez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 29).

f) "Bâtiment, habitation" : ...elle se efforçoit d'entrer ou plus bel *lieu* et ou plus noble de crestienté ; Dieu l'en deffende ! car elle amaine avec soy trop perilleuse compaignie et division pour corps et ame. (GERS., Noël, p.1404, 307).

- "Partie d'une habitation, d'une pièce" : ...au plus bel *lieu* de la sale (Chev. papegau H., c.1400-1500, 21). ...par aucuns secrez

pertus et treilliz [la chambre] regardoit en plusieurs aultres *lieux* et chambres de leens. (C.N.N., c.1456-1467, 319).

- *Le beau du lieu*. "La partie la plus agréable du bâtiment" : [P. iron.] BERIHT (...) Je l'ay lié, je vous affie, Se me semble, au beau du *lieu*. Penczons de luy fere du feu Affin que nous aions du roust. (Pac. Job M., c.1448-1478, 316).

- *La dame du lieu*. "La maîtresse de maison" : ...uns jeunes homs de prime barbe, assez hault homme, qui, au vivant de la dame dudit *lieu*, estoit demourant en icelli lieu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 405).

- *Lieu du commun*. "Maison de prostitution" : ...le *lieu* du commun ou les filletes estoient s'apelloient lupanar. (LA SALE, Sale D., 1451, 171).

- *Lieu de devotion*. "Lieu de culte" : Armez vous tous diligenment, Sy vous en yrez prestement Par les *lieux* de devocion Savoir se trouverez nul hon Qui tienne aultre loy que la nostre. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 71).

- *Lieu benoit*. "Église, monastère" : ...[il] passa d'aventure par là, et dist aus dessus nommez que c'estoit mal fait de ainsi batre en *lieu* benoit un homme. Et quant iceulx malfaitteurs oyrent ce que dit est, lui dirent : T'en fault-il parler ? Et, sanz plus autre chose dire, le batirent, navrerent et mutilerent moult fort dedens ledit monstier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224).

- *Lieu privé*. "Salle, pièce à l'écart" : Taverniere, se Diex vous voie, En un *lieu* privé nous metez, Puis a boire nous apportez A bonne chiere. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 32).

- *Lieu public*

. "Endroit ouvert à tous (en partic. le lieu de culte)" : Va peu souvent en *lieu* publicque, pense a la vie des martirs en ta chambrette. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 361). Mais au jour d'uy nous l'avons receue en *lieu* publicque, en lieu saint, en lieu ou tous generalment puent et doyvent venir, tant le povre comme le riche, c'est assavoir au temple materiel (GERS., Purif., 1396-1397, 61). Le *lieu* publicque c'est le Temple (Sots mal., c.1480, 88).

. "Maison de prostitution" : Et puis, quant il ont bien par tout Fait de moy a leur appetit, Habillee m'ont de cest habit Et m'ont boutee en *lieu* publicque Lesquelz vescu de ma pratique Ont longuement, je vous promectz, Et quant ilz ont veu pour tous metz Que servir ne s'en pouvoit plus, Ils m'ont tout(e) rompue au surplus Une jambe (Sots mal., c.1480, 87).

- *Lieu saint*

. "Lieu de culte" : Homme fait saint *lieu*, mais lieu par droit Ne fait saint homme en nul endroit (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 238). Mais au jour d'uy nous l'avons receue en lieu publicque, en *lieu* saint, en lieu ou tous generalment puent et doyvent venir, tant le povre comme le riche, c'est assavoir au temple materiel (GERS., Purif., 1396-1397, 61).

. "Lieu consacré, propre à la sépulture" : Je vous recommande son corps Qu'il ne demeure pas dehors ; Faictes qu'il soit mys en *lieu* saint. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 185).

3. "Partie de la surface ou du volume de qqc."

a) "Partie d'un objet" : ...pour appareil de la selle de la hacquenée envoieé audit seigneur par Jacquet Rouault, laquelle estoit rompue en deux *lieux* et pour embourreure d'icelle V s. (...) Pour ung panneau neuf de ladite selle et pour la rembourrer XV s. (Comptes roi René A., t.2, 1451, 171). Il me fault cestuy [titre] ycy pendre [au bas de la croix] Ou est escript : "Larron Dismas", Et a se *lieu* : "Larron Gestas". (Pass. Auv., 1477, 215).

b) "Endroit du corps" : ...et advint que ledit Robin fust navrez en trois *lieux* ; c'est assavoir : au bras et en la teste et en l'espaule. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1347, 303). ...au *lieu* ou l'apostume est confermee, l'usage du froit fait les membres noirs, aide a l'apostume de herispille non vulneree, il nuist a celles qui sont vulnerees. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 83). ...un costé destre, hors et près de la place où la couronne ou signe de couronne doit estre, a une petite place, et en plusieurs autres *lieux* de la teste dudit prisonnier, qui ont esté plumées et rompues, sy comme il leur est advis. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 486). ...elle et ledit barbier ainsi cheutte, fu navrée par iceulz barbier, ledit Oudot et lesdiz deux autres compaignons en deux *lieux*, c'est assavoir en la jambe et ou bras (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509). ...ilh fut navreis en XX *lis* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 438). [Sur la forme *lis*, cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 188] ...en mon fait n'a que ung seul remede, c'est de bouter mon doy malade dedans le *lieu* secret d'une femme nette et honeste (C.N.N., c.1456-1467, 537). ...or alons veoir En quel *lieu* [du corps de Jésus] farons les partuis. (Pass. Auv., 1477, 194).

- *Le lieu* (du genou). "L'articulation (d'un membre, du genou)" : Aussi aucune foiz les chienz hurtent dou piz ou des jambes ou des piez, et, quant c'est des jointes des espauls ou des jambes ou des piez qu'ilz aient mises hors de leur *lieu*, le meilleur remede qui y soit, si est... (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). ...ung cop de piet de cheval lui mist très villanement le genoul hors du *lieu* (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 130).

- *En tous lieux*. "Partout, dans toute la personne" : ...Fourrez de malice en tous *lieux* (Sots mal., c.1480, 89).

- *Bas lieux*. "Organes génitaux" : Mais pour chevauchier es bas *lieux*, Il n'avoit point trop bons hostieux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 615).

- *Honteux lieux* : ...Cham, qui vit les honteux *lieux* Descouvers son pere (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 579).

c) "Passage déterminé d'un livre, d'un texte" : C'est celle qui en l'écriture Est appelée et de droiture Fenestre du ciel en mains *lieux* (Mir. pape, 1346, 374). ...et en autres *lieux* dit il [saint Bernart] que elle [Marie] a le ciel rampli, enfer vuidié, la ruine de paradis restoré (Mir. st Guill., c.1347, 5). Encores avons nous en mil *lieux* de l'Esriture sainte que ceulz qui avoyent vraye et ferme creance en Dieu impetroyent misericorde. (GERS., Purif., 1396-1397, 64). ...si comme il appert par Titus Livius, ou *lieu* devantdit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 36). ...ainçois est seulement ce que j'ay peu recueillir en mes livres de astrologie et en ceulz de mes amis, en aucunes gestes des Hebrieux et aussi par la sainte Esriture et autre part, et, si mencion d'autres en est faicte en quelque *lieu*, je ne puis pas avoir tout veu ne tout serché (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 8 v°). De cestui parle en plusieurs *lieu* Pline en son livre des Naturelles Histoires. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 61 r°).

4. GÉOM. "Lieu géométrique"

- *Remplir lieu* : Remplir donc *lieu* superficielment, c'est remplir .IIII. angles precisement droiz entour un point joignans et en tous sens, sanz laisser riens de vuit, ou aucuns autres angles equaulx a .IIII. droiz. Remplir *lieu* aussi corporelment, c'est remplir .VIII. angles corporels et solides, dont chascun est de .IIII. drois angles superficiaulx composés, et le lieu tout entour, sanz laisser riens de vuit. Et de ce s'enssuit il que une figure seule ne peut remplir *lieu* a ceste entencion, ne superficielment ne corporelment aussi, pour ce

que les angles plusieurs d'une figure ne peuvent joindre ensamble en un mesmez point. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 610). Pour quoy nous devons savoir, sy come il est demoustré en geometrie, que nulle corporele figure ne peut remplir *lieu* corporelment a ceste entencion, se ce ne sont figures regulieres qui ont angles et costes et faces de tous poins samblables et equaulx ; car elles ne pourroient autrement remplir les .VIII. corporeulx angles dessusdiz, c'est a dire remplir en tous sens le *lieu* entour un point du long, du lé et du parfont, selon les trois dymencions de nature ordenees, sanz laisser riens de vuit. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 611).

B. - P. ext. [Domaine spatial ou espace abstrait] "Espace défini par ce qui s'y trouve ou par ce qui s'y passe"

1. [Endroit défini par rapport à une pers. (ou un groupe) qui s'y trouve]

a) "Endroit, place (où se trouve qqn, habituellement ou non)" : Car, pour bonté a m'ame acquerre, Vueil laisser mon *lieu* et ma terre Et povre pour Dieu devenir. (Mir. st J. Cris., c.1344, 262). Sire Aubert, je ne vy des moys Tel homme que vostre neveu. Ou peut il estre, n'en quel *lieu*, Que cy ne vient ? (Mir. chan., c.1361, 170). Je voy que me convient laisser De touz poins ce propre pais, Qui est mon *lieu*, dont esbahis Suis moult (Mir. st Lor., 1380, 155). Elle [Male Volonté] ne souloit aler en cest habit fors entre vieilles, par quoy on les nommoit vieilles sorcieres, ou ne avoit son *lieu* fors entre sarrasins, mescreans, ydolates. (GERS., Noël, p.1404, 307). Tu es au *lieu* tres ententicque Ou gist et repose le roy Des clers, et trestout son arroy. (Feste roys, c.1475-1500, 304). Mon frere, adieu ! Droit en ce *lieu* [chez Simon le Pharisien] - le vaiz charcher [Jésus]. [Réf. à Luc 7, 36-37] (Pass. Auv., 1477, 151). Dea, il [Jésus] se disoit filz de Dieu. Si filz de Dieu es, descent de ce *lieu* [de la croix] ! [Réf. à Matth. 27, 40] (Pass. Auv., 1477, 211). SYMON le Pharisien. Ne sçay s'il [Jésus] fera conscience De venir mon *lieu* visiter : Devant luy me vois presenter, Si luy feray une requeste. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 429). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 184] O ! Jesu-Crist, je te mercie Qu'i t'a pleu me donner tel grace De sçavoir le *lieu* et la place Ou gist le corps dame Concorde. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 279).

- [De Dieu] *Ne pas avoir de lieu*. "Ne pas avoir de place qui lui soit propre (étant partout)" : Tu es par tout et si n'as point de *lieu*. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 59).

- *Demander lieu*. "Demander un endroit (où se loger)" : SADOOTH hostellier.(...) ...tout est remply (...) Et encor vous demandez *lieu*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 64).

- *Faire feu et lieu*. "Former un foyer" : ...s'il advient que plusieurs freres et seurs, apres le trespasement de pere et mere, soient demourans et communs ensemble que se icelles filles sont mariees ou se partent ou devisent d'avecques leurs diz freres, c'est assavoir qu'elles soient mariees et facent feu et *lieu*... (Doc. 1411. In : A. Bossuat, Bibl. Éc. Chartes 117, 1959, 130).

- "Position (militaire) occupée par qqn, par une armée" : ...et si vous n'estes fort assez pour garder vostre *lieu*, je vous ordonneray gens pour vostre renforcement assez bon nombre. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 366).

- "Endroit où est la femme aimée, la femme aimée" : ...c'est tout que d'amer loyalment, en un tout seul *lieu* c'est assez (LA SALE, J.S., 1456, 16).

- *Necessaires lieux*. "Endroits où sont les pauvres, les pauvres" : ...et qui de leurs biens donnent, pour Dieu, aux plus necessaires *lieux*, en ensuivant l'Evangile, qui dit ; Beati

misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur. (LA SALE, J.S., 1456, 22).

- *En ce lieu*. "À l'endroit où nous sommes, ici" : Vous n'aurés point en ce *lieu* d'audience, Dame Venus (Cene dieux, c.1492, 117).

. *Les lieux*. "L'endroit où nous sommes" : Fuyez les *lieux*, Je ne scay point d'aultre remede. (Cene dieux, c.1492, 134).

- *Dessus le lieu de qqn / sur le lieu de qqn*. "Chez qqn" : Biau filz, nous en irons tout droit Chiez un mien ami bien prouchain, Qui de vous veoir a grant fain Dessus son *lieu*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). Je vous donrray (...) Tantost soixante mille livres ; Mais que franc m'en voise et delivres Dessus mon *lieu*. (Mir. Amis, c.1365, 13).

- *Raler en son lieu*. "Retourner chez soi" : DIEU. Ralons nous en en nostre *lieu*, Mes amis, puis que l'ame avez De mon sergent (Mir. st Guill., c.1347, 53).

- *Muer lieu*. "Changer d'endroit" : Nous ne sommes pas en seurté, Veu que l'en a ja debouté Nostre maistre. Or müons *lieu*. (Pass. Auv., 1477, 123).

b) Le lieu de qqn. "La place qui revient à qqn (ou qu'il souhaite avoir)" : [Abstr. personnifiée] Se Symonie y a sen ["son"] *liu*, Argens fera toudis le giu ["jeu"] (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 64). ...Dieu a voulu chacun mettre En son *lieu* par mesure et ordre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 111). Et s'il étoit que celui qui seroit proche à la succession du duché, voudroit avancer son droit à succéder au duché, par machination de la mort du duc ou autrement ou aucuns des dessurdits avancer son *lieu* d'y succéder autrement que deument (Cartul. Laval B., t.5, 1437, 79). Nous n'ousons approcher du feu : Les bien vestu[s] y ont leur *lieu* Et les maulx vestus sont au vent. (Pac. Job M., c.1448-1478, 222). ...il n'en partira meshuy, pource qu'il a tant empesché le *lieu* de celui qu'elle ayme beaucoup mieulx que luy. [Une femme a enfermé son mari dans un coffre pour recevoir son amant] (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...car il adviendrait tous les jours que jeunes amoureux, pour estre avancez et entrés en grace des dames (...), souleroient et suppediteroient les autres par blandisses et belles bourdes (...) pour devenir maistre et leurs oster leurs *lieux*. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 28).

- "L'état, la situation de qqn" : ...lequel reduisi le dragon a son premier *lieu* et ou mesme estat duquel le vilain l'avoit delivré (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 162).

. *Estre en lieu de*. "Être en état, en situation de" : Il est en *lieu* de toy deffaïre Sans y mettre trop long sejour (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 175).

. *Estre de lieu pour...* "Être en état, en situation de" : ...et monstra, par effect, qu'il avoit esté nourri et eslevé en maison duïcte et accoustumée de tous honorables exercites, et que de soy il estoit homme d'estoffe et de *lieu* (,) pour suyvir et pour faire ce dont les bons vivent tousjours : c'est vertu qui florit en renommée. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 60).

- "Place qui revient à qqn à table" : Judas, vous prandrés le *lieu* bas Et j'aray le bout de la table. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 134). (Adont lavent tous leurs mains et après *die*) JOB. Chacun de vous preigne son *lieu* (Pac. Job M., c.1448-1478, 198). [Autre ex. p.238, v.1912]

- *Avoir lieu qq. part*. "Trouver sa place qq. part" : LUCIFER. Advis m'est que deusse avoir *lieu* Au siege de divinité, Sëant a la dextre de Dieu Lassus en haulte eternité (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 13).

- *Bailler / faire / donner lieu à qqn*. "Faire une place à qqn, céder la place à qqn" : ...affin de baillier *lieu* a son serviteur, [elle] fist son mary bouter en ung bahu (C.N.N., c.1456-1467, 7). Donne *lieu* a plus grant de toy et te depars ung petit de ton office. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 92). Fay et donne *lieu* au plus grant et plus saige de toy. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 230).

. "Céder la place à qqn, ne pas lui résister" : Fay *lieu* a cellui qui veult tencer a toy, atant le vaincras tu. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 270). Ne faisons rien contre eulx en tenchant ou arroganment, mais soions prest, en tout temps et en toute euvre, de donner *lieu* a cheulx qui sont obstinéz et de subvenir et secourir volentiers a cheulx qui sont en labeur occupés. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 276). ...car il dit qu'on doit donner *lieu* à son ennemy en ce cas pour s'en aller, se bon lui semble (BUEIL, II, 1461-1466, 54). ...c'est bon conseil au plus foible de ceder et donner *lieu* au plus fort pour aucun temps, car assés souvent peut advenir que le plus foible, qui a cedé au plus fort, demeure en son entier et la force de celui qui plus fort estoit est froïssée et anichilée. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 67).

- *Mettre qqn en son lieu*. "Mettre qqn à sa place" : ...le premier gentilhomme se sentit malade et feru de l'epidemie tantost qu'il eut mis son compaignon en son *lieu* [Deux galants se succèdent auprès d'une jeune fille atteinte de la peste] (C.N.N., c.1456-1467, 349).

. [À la place de Dieu] : Quelque grace qu'il luy eust ordonnée, Ne seroit pas l'ange desordonnée Semblablement de s'aller soir et mettre Au *lieu* mesme du Createur, son maistre ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 339).

- *Tenir lieu qq. part*. "Trouver sa place qq. part" : Plaise toy y faire venir [au paradis] Genre humain et son *lieu* tenir Par le moyen d'un bon accord Fait en desinant [l. definant] le discord D'entre toy, vray Dieu immortel, Et le dolent homme mortel. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 10). [Cf. II Cor. 5, 1 et Jean 14, 2-3]

- *Saints lieux*. "Lieux Saints, où vécut le Christ" : ...Et en touz les autres sains *lieux* Ou fut et ou mort souffri Dieux (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 274).

- [Dans une indication scénique] "Place d'un acteur, lorsqu'il ne joue pas" (synon. *loge*) : Icy s'en vont chascun en son *lieu*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 90). Icy s'en vont en leurs premiers *lieux*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 97). Nota que, durant ce dialogue devant Sathan et saint Nicolas, le juif et tous Les aultres vont a leur *lieu*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 145). Icy saint Nicolas et les anges s'en retournent en leur *lieu* sans plus parler. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 147). Cy Adam et Eve portent le corps d'Abel en terre en quelque lieu et ploreront sur luy et puis s'en retourneront en leur *lieu*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 119). Adoncques Joseph donnera l'enfant a sa mere, et Eliachin et Esdras prandront congé de Joseph et Marie et puis s'en retourneront en leurs *lieux*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 277). Icy se levent et puis se departent chascun en son *lieu*. Et Nycodesme et Jaÿrus s'en vont ensemble. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 104).

Rem. Cf. cependant les réserves de G.A. Runnalls, *French Studies* 35, 1981, 385-394. M. Defourneaux, *La Vie quotidienne au temps de Jeanne d'Arc*, 1961 [1952], 51.

c) Au / en lieu de qqn. "À la place de qqn" : Mon seigneur avoit volenté De venir avec moy jesir (...). Un autre est en son *lieu* venuz Avec moy couchier trestouz nuz (Mir. femme roy Port., c.1342, 174). Ma cousine, je vous requier (...) Qu'avec mon seigneur

vous couchiez En *lieu* de moy encor ennuit (Mir. femme roy Port., c.1342, 183). Depuis le samedi XXIII^e jour de juillet mil CCCIII^{xx} et neuf, que moy, Aleaume Cachemaree, fu receuet institué en *lieu* de maistre Andry le Preux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 1). [Abstr. personnifiée] ...car en *lieu* de Justice il intronisa Misericorde douce et piteuse (GERS., Purif., 1396-1397, 61). ...son parin noroy en son *lieu* est cy (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 151). Et, en *lieu* de lui, fist roy de Jherusalem Zedechias (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 165). [Abstr. personnifiée] Bieneureuses serons quant cecy se fera, et que en *lieu* de Ire sera Clemence, en *lieu* de Luxure Contenance, en *lieu* de Mensonge Verité, en *lieu* d'Orgueil Humilité, et ainsy des autres ! (GERS., Concept., 1401, 394). ...fors que des banieres des mors et du seigneur de Chastel Fromont et d'autres qui estoient demeurez navrez, et en son *lieu* porta le seigneur de Maulevrier la baniere du roy, par election de tous. (LA SALE, J.S., 1456, 223). ...depuis ung an en avant l'avoit receu le duc et mis en l'ordonnance de chambellan en *lieu* de son pere, lequel luy avoit resigné l'estat (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 104). Il est bien vray que onques puis Que ceste mauldicte Pucelle Vint en France et en ce pais, Guerre nous a esté rebelle ; Si croy qu'elle soit infidelle Ou engendree de l'Antecrist, Voire ou ung deable en *lieu* d'elle, Et que Lucifer la conduit. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 599). ...et qu'ilz ayeroient à remectre le roy Richard en son royaume et seigneurie et delibererent prandre le roy Henry aux joustes, qui se devoient fere le jour des III Roys ensuivant et que assembler se devoient à Quinxton, .X. lieues près Londres et que icellui Madelain chevaucheroit ou milieu d'eux, ou *lieu* du roy Richard et avoient bien VIII^m archiers et III^c lances et la fleur de toute Angleterre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°).

- "Comme représentant de qqn, comme son porte-parole" : Et s'on nos donne commissaires Es *lieus* de cescunne partie, Je ne les declinera mie (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 68).

• "Le représentant de qqn" : ...Ogier le duc (...) et son parin, son *lieu* en France (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 154).

- *En son propre lieu*. "À sa place" : ...disant grant mercis au roy d'Angleterre de l'honneur que fait avoit à un sénéchal de Normandie de lui demander trêves en son propre *lieu*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 353).

- *En lieu que qqn*. "À la place de qqn d'autre, plutôt que qqn d'autre" : ...s'il scet trouver voye ne fasson, en *lieu* que celui [qui] luy est tant estrange et prend si peu de fiance en luy, il s'accointera de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 228).

- *Mettre en lieu de qqn*. "Mettre à la place de qqn, en remplacement de qqn" : ...messire Simon de Lalaing, qui depuis la venue du daulphin en la maison du duc avoit tousjours les ambassades devers le roy avec le seigneur de Cimay, maintenant avoit esté recoppé de ceste ambassade, et mis en son *lieu* le seigneur de Lannoy, et ce a cause que pour plus grant fruit on l'avoit deputé a faire l'ambassade devers nostre Saint Pere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 213).

• *Se mettre en lieu de qqn*. "Se substituer à qqn" : Prenez terme d'aller vers elle quand elle sera couchée, et je me mettray en vostre *lieu* (C.N.N., c.1456-1467, 409).

- *Se bouter en / ou lieu de qqn* : ...sa femme (...) ou *lieu* de sa chambriere s'estoit boutée. (C.N.N., c.1456-1467, 3). ...a l'heure prinse entre elle et l'ostellain, il se vint bouter en son *lieu* et besongna le mieulx qu'il peult (C.N.N., c.1456-1467, 410).

- *Tenir le lieu de qqn*. "Prendre la place de qqn, se substituer à qqn" : ...le bien amé serviteur (...) tiendra la nuit le *lieu* de celui qui ou bahu fait maintenant sa penitence. (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...elle vous garde tresmal la loyauté qu'elle vous a promise : car seulement un tel (...) tient vostre *lieu* bien souvent. (C.N.N., c.1456-1467, 311). ...je vins ennuyé a l'heure que luy aviez mise, et ay tenu son *lieu* (C.N.N., c.1456-1467, 411).

• "Jouer le rôle de qqn" : ...il ne demoura gueres après, la semonce de son desir tenant le *lieu* de mareschal, qu'il ne mist main a la besoigne (C.N.N., c.1456-1467, 89). ...plus luy nuysoit son bon mary, tenant le *lieu* en ce cas du tresmaudit Dangier (C.N.N., c.1456-1467, 182).

2. [Endroit défini par rapport à une chose qui s'y trouve]

a) "Endroit, place (de qqc.)" : ...ycelle Katherine fu par ledit lieutenant condempnée à estre tournée ou pillory et brulée comme maquerelle, et en oultre que, audit *lieu* du pillory, feust cryé la cause pour laquelle ledit jugement a esté donné contre ladite Katherine prisonniere. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 47). Gens d'armes, alons ad ce *lieu* [où se trouve le tombeau de Jésus] ! Pourtés arnoiz pour vous [l. nous] deffendre, Si nul nous y vouloit ouffendre. (Pass. Auv., 1477, 275).

- [D'une chose abstr.] : Tres noble conte Sallebry, Venez voir a ceste fenestre ; James ne fust(nt)[s] en party Qui vous fut plus plaisant a estre. Regarder a destre, a senestre, Ne fut james plus gente place ; C'est comme ung paradis terrestre Et aussi comme ung *lieu* de grace. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 179). Vela la ["La voilà"] dedens et dehors, En *lieu* de douleur que tant ayme, Couverte de venims si ors Qu'oncques ne vis rien si infame. (Cene dieux, c.1492, 130).

- *En ce lieu*. "À cette place" : L'autre seconde partie de magique et qui plus proprement est magique appelée lesse les esperiz et ne se veult point mettre en leur dangier, ce samble. Maiz en ce *lieu* elle use d'aucunes autres choses trouvees en Nature qui ont vertus secretes et de grant efficace (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 95).

- *Avoir lieu qq. part*. "Se trouver qq. part" : Et n'a point de *lieu* en mathematiques, mais tant seulement demonstracion qui est tres certaine, necessaire et evidente. (ORESME, E.A.C., c.1370, 107). ...hayne y avoit plus *lieu* que titre honneste. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 312).

- *Tenir lieu qq. part*. "Se trouver qq. part" : ...deux pieces de bois de chesne, appelez platen, sur lesquelz lesdiz chievrans tiennent *lieu* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586).

- *Tenir lieu à qqn de tant*. "Valoir tant au compte de qqn" : ...laquelle lettre na tenu *lieu* audit de Crespon, ou compte dentre lui et ledit Messire Jehan Climence, que de IXcLXXV l. II s. IX d. t., parceque Ferrando, lieutenant lors du roy de Navarre, ne le vult souffrir, si comme ledit Messire Jehan Climence la tesmoigné au burel en la chambre des comptes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 441).

b) "Endroit où une chose doit être" : Salemon dit que les rivierez En leurs *lieux* retournent arierez ["leur source, leur lit"] Dont elles vinrent et yssirent Et dont leurs mouvements sourdirent, Afin de fluer derechief Droit a la mer qui est leur chief. Tous fleuveez entrent en la mer (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 54). Advansons nous, Samuel, beau sire ! Remectons la pierre en son *lieu*. (Pass. Auv., 1477, 263).

- [D'une chose] *Estre en lieu*. "Être à sa place" : Et ce n'appartient pas tant a philosophie comme fait savoir comment Dieu

et les choses incorporelles sont en *lieu* (ORESME, C.M., c.1377, 278).

- [D'une chose abstr.]

. *Avoir lieu*. "Avoir sa place" : ...car sans justice le monde ne seroit riens et les aultres vertus ne aroient point de *lieu* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9).

. *Avoir (son) lieu qq. part*. "Être à sa place qq. part" : ...se raison y avoit son *lieue*, je suy chertain que la citeit et tout ly common paiis seroient en bien refourmeis (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 57). ...que les choses aloient en Engleterre trop mallement, et que justice n'i avoit point de *lieu* ne de audiense (FROISS., Chron. D., p.1400, 54). ...la ne doit desespoir avoir *lieu* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 107). ...que les sentes de Dieu Ayent dedans voz ames *lieu* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 12).

. *Estre en lieu de*. "Être en situation de" : On parle de son mariage. - De son mariage ? - Par Dieu, Voire, dist ceste, et s'est en *lieu* Qui est bien taillés de venir (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 88).

c) *En / ou lieu de*. "À la place de" : NOSTRE DAME. Sire prestre, tenez en *lieu* De ma purification Ce cerge, et en oblacion De mon enfant ces oisiaux ci. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 226). ...et en *lieu* de ces .IIII. nombres, il [Aristote] met ces .IIII. lectres .a. .b. .g. .d. (ORESME, E.A.C., c.1370, 287). Et pose que une roe soit estante devant moi et que un honme soit estendu parmi ceste roe aussi comme en *lieu* de essel (ORESME, C.M., c.1377, 338). ...avoir prins la chemise de l'un d'iceux compaignons, et laquelle il a de present vestue, et celle que pour lors avoit vestue, icelle avoit mis ou *lieu* de celle qu'il print. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 193). Dit Jhesu Crist que ung pere ne bailleroit jamais a son enfant, qui demanderoit a mengier, ung serpent en *lieu* de pain (GERS., Purif., 1396-1397, 59). ...et parmi ce ledit graphier a receu ou *lieu* dudit gobelet en depost VIJxx escus (BAYE, I, 1400-1410, 74). ...et tenoit en sa main en *lieu* de sa lance un hef (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 700). ...attendant son ennemy, en *lieu* de pavillon se va mectre derriere ung tapis en la ruelle de son lit (C.N.N., c.1456-1467, 50). ...tost se vira vers son mary, et, en *lieu* d'aureillier, sa teste mist sur sa poitrine (C.N.N., c.1456-1467, 66). ...nostre hermite a l'heure accoustumée et deue, fourny du baston creux en *lieu* de crochette, revint a l'oreille de la simple femme (C.N.N., c.1456-1467, 101). Dont vecy la cause pour quoy le duc de Cleves, qui estoit si humain prince, si beau chevalier et si bien accompagné, ne semonnist les dames au soupper (...). Mes, en *lieu* de ce, elles mesmes firent leurs assemblees en deux ou trois lieux, et la, comme d'escheance et d'aventure (...), lui firent chieres et honneurs merveilleuses (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 241). J'ay, en *lieu* de mon viel passus, Prins mon arc et ma javeline. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 635). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 235]

- *En ce lieu*. "À la place (de cela)" : Jou ay bien sy grant desir d'estre Chevalliers, s'estre le pooie Par vo gré, que riens ne vauroye, Par m'ame, en ce *lieu* souhaidier ["que je ne voudrais rien souhailer (d'autre) à la place"]. (Dit prunier B., c.1330-1350, 70). Mais le dit deffendeur disoit que le transport du dit baiser n'estoit point fait pour cause de vendicion, mais par maniere d'eschange, car il estoit en ce *lieu* tenu de recompenser celui qui lui avoit fait transport (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 62). Et ordonne la court que le baisier ainsi baillé par contrainte ne sera point compté, mais que la dite dame sera tenue de luy en baillier ung autre en ce *lieu*, de bon cueur et de franc courage (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 81).

- *Par lieu de*. "À la place de" : Le disner fait et les espices données, on remonta à cheval ; et fut le retour ordonné par *lieu* de déduit. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 383).

- *Tenir lieu de qqc*. "Tenir qqc. en guise de" : ...le courtois gentil homme, tenant *lieu* de bahu sur le doz de celle qui sur son ventre l'avoit soustenu, laissa couler ung gros sonnet (C.N.N., c.1456-1467, 124).

- *Tenir lieu en qqc. à qqn*. "Faire office de... pour qqn, valoir au compte de qqn au titre de" : ...par lequel [arrest] a esté dit que ladicte somme dudit remboursement tenra *lieu* audit maistre Laurens en deduction d'icelle amende de mil livres. (FAUQ., II, 1421-1430, 195).

d) *Son (propre) lieu / lieu naturel* : Mais autrement, lieu est ce selonc quoy un corps est dit estre bien apoint [l. a point], assis en son propre *lieu* naturel, et en ceste maniere le centre du monde est le lieu de la terre et de toute la masse des choses pesantes, qar telle masse est la ou elle doit estre et en son propre *lieu* naturel, parce que le centre de sa pesanteur est ou milieu du monde et que tel centre et le centre du monde sont un meisme point (ORESME, C.M., c.1377, 138). Et ainsy peut on dire des choses naturelles qui en sont composees [des quatre éléments] qu'elles se meuvent et tendent par nature en hault ou bas tousjours tant qu'elles peuvent comme a leurs *lieux* propres et naturelz selon les elemens qui dominant en elles. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 4). Le cours et mouvement violent est quant les choses sont contraintes d'estre hors de leur propre *lieu*, comme quant les choses griefves sont desseure et les legieres en bas. (Somme abr., c.1477-1481, 144). La quatrisme raison est, car comme ainsi soit que Dieu est et demeure en soy mesmes, il ne lui est besoing de querir aultre *lieu* propre et naturel a lui hors de lui comme les aultres creatures. (Somme abr., c.1477-1481, 144). Exemple : Jehan, Pierre, Jaques sont homes selon la nature humaine, mais ung chascun est cest homme suppost personnel aiant ung chas[c]un ses qualités (...), chascun son *lieu* selon sa quantité, chascun certaine situation et ordonnance des membres en leurs corps selon les diversitez des formes, chascun son ubi ; c'est a dire son *lieu* déterminé selon la disposition des membres du corps. (Somme abr., c.1477-1481, 148). ...chascune chose en son propre *lieu*, l'estoille ou firmament, l'ymage ou mireoir, la cyre ou seel, la pierre precieuse en l'or, le miel en cyre. (Somme abr., c.1477-1481, 159).

e) ASTR. "Position d'un astre" : Astrologie est scienche qui enchierque les mouvemens des corps celestres et si les moustre ; astronomie est une science qui regarde les effecs des corps celestres et si les observe. Et pour che que li effect ensievent les mouvemens des estoilles et lor sieges, pour che fu il necessaire a l'astronmien qu'il rechevist science et oist de l'astrologien, par le quelle il peust connoistre les mouvemens et les *lieus* des corps celestres selonc le regart dou pays et dou climat u il est... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 56-57).

- [Trad. du lat. *verus locus*] *Vrai lieu*. "Vrai lieu ou longitude : dans la théorie des planètes selon Ptolémée, angle que fait le rayon de l'écliptique qui passe par la planète avec le début du Bélier" : [Soleil] Ichis vrais mouvemens (du Soleil) est senefies par une linge qui est issans dou centre de le Terre et passe par my le centre du corps du Soleil et touque au firmament, et chis archons du firmament qui est entre le chief du signe d'Aries et le terme de ceste signe est apiellés li vrais *lieus* du Soleil. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 74).

- [Synon. de *vrai mouvement*, v. *mouvement*] : Donques trouver le *vrai lieu*, c'est le *vrai mouvement* dou Soleil, est trouver

yhelui arc. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 74). [Saturne, Jupiter, Mars] Li vrais *lieus* dou planette est demoustrés par le lingne qui est issans du centre de le Terre et va au firmament par mi le centre de le planette. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 81).

- *Moyen lieu.* (synon. *moyennouvement:mouvement*) : [Soleil] Mais li moiiens *lieus* du Soleil est li movemens que li Solaus a fait sur le centre de sen [l. son] ciercle ecentrique, et est senefiés et trouvés par une linge qui est issans du centre le cercle ecentrique, et trespasse par mi le centre du cors du Soleil au firmament... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 74).

- [À propos d'un corps céleste] "Degré de la longitude éclipique" : Toutefois il est plus seure chose prendre le *lieu* du soleil par le almanach. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 40).

3. [Endroit défini par ce qui s'y produit]

a) "Endroit, place" : ...querez un *lieu* Ou nous puissons huimais pour Dieu Nous herbergier. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 209). ...si ne nous nomma mie Le *liu* ou a Dieu se rendi (Vie st Evroul S., c.1350, 57). Biau sire Diex, quelle clarté Est ce que je voy la endroit ? C'est le propre *lieu* et l'endroit Ou la bonne femme gisoit Qui confession demandoit. (Mir. mère pape, c.1355, 401). ...[il] vit et aperceut un coffre qui estoit en une chambre près du *lieu* où il buvoit, qui estoit ouvert (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 140). Tous lesquelz, veu ledit mordant, le *lieu* et place là où il fist et commist le delit dessus dit, estat et personne d'icellui, et que toute presumpcion estre contre lui que se mieulx eust trouvé, que plus volentiers l'eust prins et coppé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 232). ...le *lieu* de sa naissance (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 52). Predist aussi la corrupcion de aucunes montaignes et, assez tost après, la montaigne, que l'on dit Salenche en Aganois, se descoingnit et corrua jusque au Rosne et au pié du mont de Morcles, sans briser aucunes eglises et cimitieres qui estoient dessus, comme j'ay veu en allant à Romme, et est assez près du *lieu* où fut desconfiture de la legion de Thebes, de laquelle saint Maurice estoit chef. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°).

- *Au lieu où.* "À l'endroit où" : Item, au seigneur de Montfaucou, il print et embla trois tasses d'argent ; maiz depuis il les remist au *lieu* où il les avoit prinse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 27). ...ledit abbé puet impune consentir et souffrir que les IIIJ dessusdiz religieux, soy disans escoliers, soient eslargiz à Paris et en Normendie, au *lieu* où le procès sera fait selon la teneur dudit arrest (BAYE, I, 1400-1410, 13).

. *En lieu et place que...* "À l'endroit où" : ...en ce faisant, [elle] meist à terre iceulx deux chapeaux, et en tel *lieu* et place que iceulx espouse et espousée peussent passer et marchier par-dessus (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 357).

- *En premier lieu.* "En première place, avant toute autre chose" : ...pour obvier a la cautelle de telz crimineulx, a esté pour le bien de justice par bonne deliberation de conseil ordonné et déterminé que en premier *lieu* tout homme qui voudra... (Ordonn. roy., c.1493. In : *Chrestom.* R., 269).

- DR. *Aller sur le lieu.* "Enquêter sur place (là où les choses se passent)" : Ouye la requeste duquel prisonnier, et considéré sa jeunesse, ledit mons. le prevost, par l'opinion des conseilliers assistens, commanda à maistre Gieffroy Le Goibe, examinateur, que il alast sur le *lieu*, et se informast des excusacions et alibi proposez par ledit prisonnier, et le plus briefment qu'il pourroit rapportast ce qu'il auroit fait et trouvé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 243).

- *Donner lieu à qqc.* "Laisser passer qqc." : Et demoura ceste challeur si longuement sur la face de la terre qu'elle osta sa

fureur et donna *lieu* a son yre. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 97).

- *Haut lieu.* "Place de choix" : Lors sera mon dit accompli : Erunt primi novissimi, C'est a dire que les premiers Au monde, querant les haulx *lieux*, Seront logéz des derreniers Dedens le royaume des cieulx. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 590).

- *En lieu sûr.* "À un endroit sûr" : ...et l'autre moitié sera mise en par et soubz ycelle main en *lieu* seur et sauf (Sent. Chât. Paris M., II, 1399, 510). ...et estoit bien content qu'il fust saisy au corps et mis en *lieu* seur (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 254).

b) "Endroit approprié pour faire qqc." : Ilz ne furent pas pou de jours pour adviser et elire *lieu* et place convenables ad ce faire (C.N.N., c.1456-1467, 192). Quant ilz [les Pharisiens] sont au temple ou a table, Quierent le *lieu* plus honorable Pour sembler gens d'auctoritéz, Orgueilleux pour leurs dignitéz (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 590). [Réf. à Luc 11, 43]

- *Estre en lieu* (pour faire qqc.). "Être dans un endroit approprié (pour faire cette chose)" : ...[il] couvrit la table et mist le beau bancquet dessus, car ilz estoient en *lieu* pour ce faire (C.N.N., c.1456-1467, 198).

- *Prendre lieu.* "Prendre position (pour faire qqc.)" : "...Aloms vers li, seignour, pur Dieu, Devant Vitoire prendre *lieu*." (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 119).

. *Prester lieu à qqn pour...* "Procurer à qqn l'endroit approprié pour" : Il m'est bien avis que je voy Celle qui neuf mois me porta Seant a celle porte la : Je me vueil traire vers son lieu. E ! dame, s'il vous plaist, pour Dieu, Prestez m'hui mais *lieu* pour jesir (Mir. st J. Cris., c.1344, 286).

- *Trouver lieu assez pour* + inf. "Trouver assez de place pour faire qqc." : ...si plus en eust eu, il trouva *lieu* assez pour le loger. [Cont. érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 482).

c) *En lieu de ce que.* "À la place de, plutôt que de" : ...et y morut en *lieu* de ce qu'il cuidoit faire mourir les deux chevaliers (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 241). ...mieulx on ne peut faire que d'abreger l'execution en *lieu* de ce que trop espoir j'ay differé de baillier foy a la sainte apparicion. (C.N.N., c.1456-1467, 103).

- *En lieu que.* "Plutôt que, là où" : ...en *lieu* qu'on le souloit servir de pain blanc, il fist mectre du pain bis. (C.N.N., c.1456-1467, 331). Persévèrent toudis toutevoies lesdits de Gand en leur poursuite, et en *lieu* que n'osoient travailler leur duc et seigneur, s'aprouchoient de leurs médiateurs et à iceux donnoient presse (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 398).

- *En lieu de* + inf. "Plutôt que de" : Ennuyt, en *lieu* de reposer, Je me suis mis a composer (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 191). Je vous feray pescheurs de gens En *lieu* de pescher les poissons (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 147). ...en *lieu* de dormir il pensa tout a son aise ce qu'il vouloit a lendemain executer. (C.N.N., c.1456-1467, 219). ...se pensa qu'en *lieu* d'aultre chose faire (...) il s'accointera de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 228). ...ce chaperon fourré, en *lieu* de dire ce seigneur de parlement, devint amoureux a Paris de la femme d'un cordoannier (C.N.N., c.1456-1467, 414). ...il en *lieu* de mengier s'endort (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 204).

C. - P. anal. [Position sociale ; origine sociale]

1. "Position sociale, office, fonction" : Ce jour, est venus monseigneur le Chancelier en la Court pour ordonner sur un *lieu* vacant aux Enquestes par le decès de maistre Renaut d'Amiens (BAYE, I, 1400-1410, 50). ...a esté ordonné que ledit de Laigny auroit le *lieu* et gages de lay que tenoit et avoit maistre Tibaut

Tiessart auxdictes Enquestes, qui montoit en la Grant Chambre ou lieu dudit Quatremares (BAYE, II, 1411-1417, 8). Ce jour, maistre Pierre Le Bescot a esté receu ou lieu et office de conseillier que tenoit nagaires, en la Chambre des Enquestes, maistre Gilles de Clamecy (FAUQ., I, 1417-1420, 45). SAINT PIERRE. Clement, nostre chier filz en Dieu, Vous tendrez après moy mon lieu. Des maintenant vous y ordene, Et pour Dieu, chier filz, metez paine De faire a Dieu plaisant servise. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 134). Charles, de l'estrif qui est entre les sires de Sempy et de Hémeries pour le lieu de chambrelen, je vueil que vous y mettez cès et que le sire de Sempy obtiengne le lieu vacant. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 232).

- *Haut lieu*. "Haute position sociale, haut rang social" : Homme, je croy, n'orra jamais Parler de gens mieulx fortunez Un temps, n'en si hault lieu menez ! (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 73). ...les premiers Au monde, querans les haulx lieux, Seront logiez les derreniers Dedens le royaume des cieulx. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 222). ...pour parjur seroye tenus se mon maryage faussoye. Et sy vous dy que pour fol et cornart seroye tenu se en sy hault lieu je pensoye. Chascun porroit dire que seroye fol et outrecuidyé (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 70).

- *Tenir lieu*. "Remplir son office, être de service" : Et quant les dis escuiers ne tiennent lieu, si leur donne l'en congie de revenir a leur habitacion a faire leurs faiz (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 59).

2. "Extraction, origine sociale" : À cause de quoy se esleva contre moy, entre aucuns, cestui detracteur ignorant et né de lieu obscur et bruslé du vice d'envye et principal ennemy de ceste science, lequel est efforcé accuser de supersticion les livres de ce sage philosophe Albumazar (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 v°). ...et des livres et euvres qu'ilz en ont composez et du fruit qu'ilz ont, au moien d'icelle, de chacun en son temps, par ordre pour me estre tesmoings que ces debilles cervelles, nées ez lieu obscur, ne sont pour adnichiller et mectre à ruyne ce que par cy longtemps a esté poussuivi, traicté, pratiqué et experimenté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 8 v°).

- "Maison, origine familiale" : Et lors les seurs dirent : "Et par Dieu, seur, vous n'estes pas venue du lieu pour vous gouverner ainsi..." [D'une jeune femme accusée d'adultère par sa famille] (C.N.N., c.1456-1467, 382).

- *Lieu notable*. "Famille noble, haute extraction" : Vous voudrés, en conclusion, En lyeu notable marié Mon fillieurs : il faut adviser En quel lieu aura myeux de quoy (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 13).

- *De bon lieu*. "De bonne origine, d'origine honnête" : Or suy de noble sanc et de bon lieu venue (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 21). Bien semblent de bon lieu et de bon sanc issy. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 215). L'OSTESSE. Par foy, si me semblez vous femme Estre venue de bon lieu. Dites moy, (...) Dont venez vous ? (Mir. emper. Romme, 1369, 291). Et dist que à celui à qui il bailla iceulx draps linges en garde, pour ce qu'il ne les vouloit prendre, il dist qu'il venoient de bon lieu, et que sa mere, qui demouroit à Laon, les lui avoit bailliez pour vendre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 148). Et dient, sur ce requis, que quant ilz achetoient les choses dessus dites d'iceulx Brun et Raoulet, ilz leur disoient que elles venoient de bon lieu et loyal acquest. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 160). Et dist que lors qu'il acheta icelles choses d'iceulx Brun et Raoulet, il pensoit bien que elles ne venoient pas de bon lieu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 161). ...il est homme bel, droit et bien formé et samble bien venu de bon lieu. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 47). Je ne

dy pas que Matheline ne soit une tres belle fille, et de bon lieu et meilleur, sire, que a vous n'appartient. (LA SALE, J.S., 1456, 15).

. *De grand lieu*. "De grande extraction" : ...Gerard n'estoit pas de si grand lieu ne de si grande richesse comme elle estoit (C.N.N., c.1456-1467, 169). ...car n'y avoit homme qui ne fust de grand lieu et estat (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 51).

. *De haut lieu*. "De haute extraction" : ...le fol faire li verras Et estre nuz et despennez, Combien que de hault lieu soit nez. (Mir. parr., 1356, 44). Les bourgoys et gens de hault lieu et nom venoient tous au devant et après, quant ilz eurent salué leur roy, ilz saluoient les nouveaux venuz par grant exellance. (Clériadus Z., c.1440-1444, 330). ...tant fust preu ne de hault lieu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 108). ...vivoit ung gentil chevalier, riche et puissant, lyé par mariage avecques une tresbelle dame et de hault lieu. (C.N.N., c.1456-1467, 109). Voyez cy Jehan, duc d'Alanson, Qui de nouvel est cy venu D'Angleterre, paient renson En laquelle il estoit tenu ; Si sera de par nous esleu, Jehanne, vous tenir compaignie. Il est puissant et de hault lieu, De guerre apris, ne doutez mie. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 511).

. *De meschant / petit lieu* : ...pauvre et de petit lieu (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 235). ...vicieux et de meschant lieu (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 447).

. *De noble lieu* : ...il estoit extrait de tant noble lieu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 75).

- *De tel lieu* : ...furent faictes ses funerailles comme a son estat et homme de tel lieu qu'il estoit appartenoit (C.N.N., c.1456-1467, 331).

- *Estre du lieu*. "Être de noble origine" : ...vous estes bien du lieu et estes bien trenchié à servir la plus grant demoiselle et la plus belle de Bretagne. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 21). ["de même origine que cette grande dame ?" ; note de l'éd.p.326]

- *Lieu de bien*. "Bonne famille, famille honorable" : ...on doit amer en lieu de bien ["des femmes honorables"]. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61). Vecy enfans de lieu de bien ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 106).

D. - P. anal. [Domaine temporel]

1. "Position dans le temps, moment, circonstance" : ...la gouge en ce lieu avoit bien des estoupes en sa quenouille, qui veoit et savoit tres bien que ceulx qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient chacun de son compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 236). LE (premier) CRESTIEN. Secours nous icy en ce lieu, Saint Nicolas, amy de Dieu. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 78).

- *Sur le lieu*. "Sur-le-champ, immédiatement" : Et droit-là sur le lieu deffendit à Colinet... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 88). Ce sont icy les meismes et propres responcez que le roy donna et fit faire (...) aux ambassadeurs du duc de Bourgogne (...). Lesquelles leues par la bouce du chancelier de France bien peseement et par grant arrest, tantost ledis ambassadeurs les demanderent de les avoir par escript, laquelle chose incontinent leur fut accordée et faite sur le lieu. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 209).

2. "Moment opportun, adéquat, occasion, possibilité" : Aidez-vous, et moy, quand je pourray, je vous aideray, si le lieu se offre. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 419).

- *Temps et lieu*. V. temps : Et quant tu haras tans et lieu Aiable a commenchie ton gieu... (Echecs amour. K., c.1370-1380, 214). ...[il] trouva un certain cisel bien tranchant, et ycellui mussa en son sain, en intencion que s'il veoit que temps et lieu feust, que dudit cisel il peust ouvrir aucunes serrures de coffres (Reg. crim. Chât., I,

1389-1392, 4). O bon Jhesus, tres humblement De cuer contrit, de cuer dolent, De ce que j'ay vers toi mespris Requier pardon pour sauvement Avoir en temps et *lieu* decent Lassus avec tes saints eslis (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 207). Helas ! mon chier amy tresdoux, Avisés vous des beaulx plesirs, Des grans joyes et grans desduis, Qu'avons mené entre nous deulx Quant vous tenoye en temps et *lieu* Que si doucement vous amoye. (*Myst. st Sébast. M.*, c.1450-1500, 104). Mon pere, c'est unng grant desroy De ainsi aneyentir nous dieulx. Vous en pourés en temps et *lieu* Recepvoir unng tresgrant dommage. (*Myst. st Sébast. M.*, c.1450-1500, 141). ...quand il sceut trouver temps et *lieu*, le mains mal qu'il peut compta son tresgracieux et piteux cas (C.N.N., c.1456-1467, 48). ...il ne restoit que temps et *lieu* pour dire et faire, chascun a sa partie, la chose au monde que plus luy pourroit plaire. (C.N.N., c.1456-1467, 192). Et faisant grant chiere et joyeuse en leurs gistes, [les ambassadeurs] exploiterent leurs journees finalement jusques a Bruselles, la ou je les lesse, et y retourneray bien quand temps et *lieu* sera et expeticion de la matiere. (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 75). Point ne se fault desconforter, Que encor n'avez tout perdu ; Orleans pourrez reconquister Une autre foiz, en temps et *lieu*. (*Myst. siège Orléans H.*, c.1480-1500, 482).

. *Lieu et temps* : M'amie, quant *lieux* iert et temps, Par devers vous retourneray (*Mir. femme roy Port.*, c.1342, 165). Pas n'ay eu *lieu* ne temps pour aler jusques en France (*Hist. seign. Gavre S.*, c.1456, 19). Ancelet a nous demourra, Car maint bon conseil nous donra, Quant ce viendra en *lieu* et temps. (*Myst. st Laur. S.W.*, 1499, 155).

. *À temps et à lieu* : ...pour acquerir amis (...) les ungs par dons et les autres par promesses, que on ne puet fournir a tout, lesquelz a temps et a *lieu* se doivent acomplir, a l'un le cheval ou hacquenee et a l'autre la robe (LA SALE, *J.S.*, 1456, 71).

. *En temps et en lieu* : Et encor est ce pour donner et distribuer autre fois en temps et en *lieu*. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 233). ...le premier et principal [signe] est pais de conscience, quant on ne sent pechié de quoy on ne soit contris et confessé, ou au moins on a ferme propos de s'en confesser en temps et en *lieu*, et que on n'a hayne ne riens de l'autrui etc. (GERS., *Pent.*, p.1389, 82). Dist aussi que, IJ ou IIJ jours après ce que elle ot dit lesdites paroles audit prisonnier, il lui dist qu' il n'yroit ne vendroit plus vers elle, et que aussi oudit jour derrenierement qu'il parlerent ensamble, sondit mary luy avoit dit plusieurs injures et vilenies, et que s'il venoit en temps et en *lieu*, qu'il lui monstreroit qu'il lui en desplerait. (*Reg. crim. Chât.*, I, 1389-1392, 270). ...et autres pluseurs exploiz, tors, griefs, excès, abus et entreprises à declairer plus à plain en temps et en *lieu*. (BAYE, II, 1411-1417, 106). Si s'esmerveilla durement ceste damoiselle (...), et se trouva toute entreprise de l'onneur que ce prince lui faisoit (...). Si l'en remercia a l'advenant du cas et delibera bien de le desservir et faire desservir par les autres en tempz et en *lieu*. (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 240).

. *Lieu et loisir* : Moult est liés et reconfortés De ce qu'il a *lieu* et loisir De dire et faire son plaisir (*Pastor. B.*, c.1422-1425, 67).

. *Il n'est pas lieu de / que*. "Ce n'est pas le moment de (ce n'est pas le lieu de)" : Car il n'est mie *lieus* ne poins, Que je te die tous les poins... (*Echecs amour. K.*, c.1370-1380, 227).

. *Lieu sera de*. "Ce sera le moment de" : ...et à tant m'en passe jusques l'heure vendra que *lieu* sera d'en parler. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 117).

E. - *Loc. fig.* [À partir de l'idée qu'une chose localisable (spatialement, temporellement ou dans un espace abstrait)

n'est pas une chose inexistante, idée d'existence, de réalité ou de possibilité]

1. *Avoir lieu*

- "Se faire, s'accomplir" : ...nous voullons que (...) celui ou ceulx qui par indices ou presumpcions semblables a verité pour avoir ce fait, soient de telz faiz suspicionnez et citez a gaiges de batailles et souffrerons, quant ad ce cas, les gaiges de bactailles avoir *lieu*. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 209). Et ainsi Paix ara son *lieu* Et pourra estre universelle. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 137). [MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 20 (*paix aura son lieu*)] ...que vous samble-il ? mon ymagination pourroit-elle avoir *lieu* ? Lors dist l'autre : Tout est possible (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 274). Et se paour ou coaction ne vient, ne puet le consentement avoir *lieu*, et par consequent ne mariage aussi qui est par consentement contrait. (*Sacr. mar.*, c.1477-1481, 68). ...il dit a mos ouvers Que Messÿas est venu pour nous, serfs. Par quoy je dy que sa parole a *lieu*. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 17). ...justice Que sur tout [Jésus] desire avoir *lieu* (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 232). ...Lors que mon Eglise aura *lieu*, Laquelle j'ay ja commencee. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 241).

- "Trouver une application, s'appliquer" : ...ces paroles alléguées auroient grand *lieu* et seroient dignes d'estre ramentues. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 423). Ceste parabole aura *lieu* cy-après, là où matiere de mesme la ramenra en compte tout propre au cas. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 497).

- "Être fondé" : ...sachans cestes peurs et diffidences non avoir *lieu* et beaucoup de choses doubtées touchant cestui cas estre comme non possibles à advenir... (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 403).

- "Être possible, admissible, convenir" : Et lors avroit *lieu* la raison que dient les olygarchiques, car il dient que ce ne est pas juste chose ne equité que un homme qui mist un seul bezant en la bourse commune participe en cent bezans equalement ovecques celui qui mist en la bourse tout le residu (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 131). Aristote met ycy une distinction qui avoit *lieu* en langage grec, mais elle n'a pas du tout *lieu* en latin ne en françoys, quar les Grecs appeloient tout le monde et le ciel par un nom et nous n'appelons pas le monde ciel. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 156). ...bien a *lieu* le proverbe commun : en la fin gist le venin. (GERS., *Traité R. Rose*, 1402. *In : Chrestom. R.*, 49).

- [D'une prière] *Avoir lieu vers qqn.* "Avoir de l'effet auprès de qqn" : Si prie au benoist filz de Dieu, Qu'a tous mes besoins je reclame, Que ma povre priere ait *lieu* Vers luy, de qui tiens corps et ame (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 26).

- *Avoir (le) lieu (de qqc.)*. "Avoir la possibilité (de qqc.)" : Volentiers li dirai, Si tretost que le *lieu* arai. (FROISS., *Espin. amour. F.*, c.1369, 79). ...si come jeunes gens seulent faire quant ilz en ont *lieu* et aise. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 43).

- *Avoir peu de lieu qq. part.* "Ne guère exister qq. part" : ...elle est amee Des habitans de celui lieu, Ou loyauté a pou de *lieu*. (CHR. PIZ., *M.F.*, II, 1400-1403, 72).

- *N'avoir son lieu.* "Ne pas être possible, admissible, ne pas convenir" : ...pource qu'il veoit que hault parler ne fort t[an]cher n'avoit pas lors son *lieu*, il remist le procés tout en Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 245).

- *N'avoir lieu.* "Ne pas être possible, admissible, ne pas convenir" : Et pour ce, teles lays ou purgations estoient abrogees et ne avoient plus *lieu*. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 201). Et pour ce que, a celle justice tant seulement, nous actemperons nostre deffence dessusdicte, es lieux et es termes

esquelx les gaiges de bactaille n'avoient *lieu* devant nostredicte ordonnance (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 209). ...j'aroye grant tort Et n'aroit excusance *lieu*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 324). [MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 391] ...nulles richesses n'y ont *lieu* ["n'y conviennent"] ne delieus boires ou mengiers n'y ont mestier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1006). ...monseigneur le seneschal, voyant que sagesse n'avoit illec *lieu*, s'accorda au curé et print la paix (C.N.N., c.1456-1467, 448). ...car vivre il convenoit à l'argent, là où force n'avoit point de *lieu*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 51). Cest argument ne l'exemple ne ont *lieu*, car a pseudomme vertueux et honeste le anel ne le invisibleté ne prouffitoit. (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 210).

. [De pers.] "Ne pas être admis, ne pas être prisé" : ...orateurs n'avoient pas Entre dames *lieu* (SAINT-GELAIS, Eurial. *Lucr. R.*, c.1490, 88).

- *N'avoir point de lieu*. "Ne pas être possible, admissible, ne pas convenir" : ...pour quoi je di que ta raison n'a point de *lieu*. (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Songe pest. T.*, c.1354-1377, 73). ...en tant que le Roy ne se doit entremettre de la juridiction spirituele, ne le Pape de la temporele. Puis, donques, que ilz n'ont aucune dependance en soy, vostre rayson ne puet point avoir de *lieu*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 182). Par consequant, vostre consequence n'a point de *lieu*. (Songe verg. S., t.2, 1378, 110). ...car sans justice le monde ne seroit riens et les aultres vertus ne aroient point de *lieu* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9). ...car, en telles chouses faire, neccessité de faire n'a point de *lieu* ne aussi impossibilité de non faire (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 243). ...correction n'a point de *lieu* a femme de tel estat. [D'une femme trop luxurieuse] (C.N.N., c.1456-1467, 310). ...quand le vaillant et courageux chevalier perceut que douceur n'avoit point *lieu* en ses responses, et que rigueur et haulteur occupoient la place, il se ferma a son courage (C.N.N., c.1456-1467, 550). ...impetrer lectres d'estat, lesquelles en actions criminelles n'ont point de *lieu* si par exprès n'y sont declairées. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 331). La semence est la parole Dieu, Que es durs cuers n'a point de *lieu*, Si peu que semence sur piarre. [Réf. à la parabole du semeur (Luc 8, 11-15)] (Pass. Auv., 1477, 137). Bien devroit rougir ung prince (s'il avoit aage) de trouver telle excuse, car elle n'a point de *lieu*. (COMM., I, 1489-1491, 203).

. *N'avoir point de lieu en qqn*. "N'avoir aucun effet sur qqn" : SACERDOS YDOLORUM. Pas icy je ne demeuray ; Mes dieux m'en convient repourter En leur temple, sur leur haulter, Car riens ne font en ceste place ; Parole c'on die ne menasse N'ont point de *lieu* en cestuy homme (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 104).

. *Avoir lieu de + inf.* "Avoir la possibilité de" : L'exploit survint droicement sur la mer Qui aux François fut chose assez saulvaige, Car a grant peine eurent *lieu* d'eulx armer, Ne d'aprocher tant soit peu le rivaige. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 174).

. *Avoir lieu de + inf.* "Devoir être" : Dit ay folie qui *lyeu* a d'amender (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1075).

2. Donner lieu à qqn / qqc.

- [De Dieu] "Faire exister" : Ceulx cy sont par les escriptures Appelléz les vrays filz de Dieu, Car ilz conformement leurs natures A celui qui leur donne *lieu*. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 121).

- *Donner lieu à qqc.* "Donner à qqn la possibilité d'être, rendre possible" : Quant vint le vespre et le solleil commença à esconsser ses rays, pour donner *lieu* à la clarté de la lune, qui est l'heure que toutes bestes prennent repos et cuident estre en seurté... (BUEIL, I, 1461-1466, 35). ...desvés toy de tous aultres encombres du monde pour donner *lieu* a nouvel ascout (CHASTELL., *Temple*

Boc. B., 1463-1464, 7). ...donne a ton salut *lieu* (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 14).

- *Donner lieu à qqn de*. "Donner à qqn la possibilité de" : Et aveques tout ce que dit est, encore advient il aucune fois que le vertueux cede et donne *lieu* a son amy de faire operacions vertueuses, lesquelles il peüst bien faire et les laisse a faire pour l'amour de son amy. (ORESME, E.A., c.1370, 482). Si vould (...) premier donner *lieu* a justice pour donner *lieu* a son filz de ses deffenses. (LA SALE, *Sale D.*, 1451, 152).

- *Donner lieu de + inf.* "Donner la possibilité de, permettre de" : La Iie chose est que, de tout vostre cuer et dilligemment, vous doyez desirer paix et donner *lieu* et place de l'avoir, se par vous deffailloit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21). Quant vous plaira, vostre gré se parface. Mais, pour Martin, vous foys ceste priere Qu'il vous plaise, de grace singuliere, Luy donner *lieu* d'acomplir son vouloir, Affin qu'il puisse, par tresbonne manyere, De mieulx en mieulx son cas faire valoir. (LA VIGNE, S.M., 1496, 209).

- *Obtenir grand lieu*. "Avoir grande conséquence" : Entre tous les aultres empeschemens impossibilité de habiter charnelement obtient tres grant *lieu*, car de sa nature et de la constitution de l'eglise il empesche mariage, comme il soit ainsi que tout mariage soit a cause de lignie estre procréé (Sacr. mar., c.1477-1481, 76).

3. [D'une action, d'un événement] *Tenir lieu*. "Avoir lieu, se faire, être effectif" : ...par quoy se l'avancement de ce plat droit cy tenoit *lieu*, jamés ne leur seroit celle honte, ce disoient, reparable. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 107).

- *Ne pas tenir de lieu*. "Ne pas avoir de raison d'être" : ...la difficulté en vuida d'elle-mesme, car ledit roy mort, l'élection ne tenoit point de *lieu* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 97).

- *Tenir (grand) lieu*. "Jouer un (grand) rôle" : C'estoit un argument que plusieurs faisoient contre le seigneur de Croy touchant ce cas, et le quel, par plusieurs circonstances tous les jours apparentes, tenoit grand *lieu*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 403). ...mais leur conseil est bon et grant, et encore tiennent ilz bien *lieu*. (BUEIL, I, 1461-1466, 167). [R. M.]

LIEU, subst. masc. (lieu²)

[FEW XVI, 494b : *lyr* ; TLF X, 1203b : *lieu*²]

"Poisson voisin du merlan, lieu"

REM. Doc. 1431 (Bretagne, *lief*) ds FEW et TLF (Fonds Barbier). [R. M.]

LIEUAGE, subst. masc. (lieuage)

[*FEW V, 389b : *locare*]

"Location" : ...pour le *lieuage* d'une nef appartenans au dit Jaquemart, menée par fait de *lieuage* certain tamps par le dit Colart et duquel *lieuage*, boins comptes, justes et loyaux, a esté fais (Vie urbaine Douai E., t.4, 1384, 602). ...si qu'il a dit et recongneu, a mis, transporté et bailliet par fourme de *lieuage*, le terme et espace de douze ans continuelx (...), le moitie du hault celier au lez desur le rue, avec toute le bove de le maison (Vie urbaine Douai E., t.4, 1385, 607).

REM. Cf. aussi GD V, 40a : *locage* (doc. 1306). [R. M.]

LIEUCHON, subst. masc. (lieuchon)

[*FEW V, 390b : *locellus*]

"Petit endroit (cassette ?)" : Grant piesnee ["pièce"] de toile a vendre Puelt un petit monchiau comprendre [*monchiau* est le sujet de *comprendre*, *piesnee* l'objet] [;] S'elle est ploiié[e] de fachon, On le bute en petit *lieuchon* (Prov. d'Alain H., c.1380-1400, 73).

Rem. G.Roques, *R. Ling. rom.* 71, 2007, 584. [R. M.]

LIEUE, subst. fém. (lieue)

[T-L : *lieue* ; GDC : *lieue* ; AND : *liue* ; DÉCT : *lieue* ; FEW V, 262a : *leuca* ; TLF X, 1203b : *lieue*]

A. - "Mesure itinéraire"

1. "Mesure itinéraire d'environ quatre kilomètres, mais variable selon les provinces" : Chasteau de Vandevre fonderent, Qui a .VI. *lées* de Troies est. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 352). "...je mengay yer et bui Avec ses gens en chastiau de Durbui. Et il y est, ne n'en partira hui ; Ne ce n'est mie Loing, qu'il n'i a ne *lieue* ne demie, Nom pas de ci le quart d'une huchie." Li chevaliers d'aler la dame en prie Sans plus attendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 108). Je soushaide que tels gens fusse En païs ou il ne sceüssent Chemin, ne voie, ne sentier ; (...) Ou il treïssent a garent ; Et qu'il fust noire nuit serrée, Pleinne de froit et de jalée, Si ne peüssent chevauchier ; N'il n'eüst ville ne clochier Près a trois *lieues* ou a quatre, Par quoy il s'alassent esbatre ; Et que d'aucune mortel guerre Fussent espandu par la terre Tout environ li annemi, Et ceste gent fussent enmi (MACH., D. Lyon, 1342, 204). ...il se loga en une ville qu'on appelle Copegueule, qui est à III *legues* prez de la cité d'Amiens (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 92). ...et fuisse piece ha partis, mais il ha une grant compaignie a .VI. et a .IIII. *lieues* de nous, pour quoi on chevauche tresperilleusement. (MACH., Voir, 1364, 186). Et par ce est conclus ou dit Traitié que le circuite de la terre contient environ XVmVIIcL *lieues*, et ce est bien pou de chose quant a toute la terre du monde. (ORESME, C.M., c.1377, 566). Coment l'oost du Prince fuist rengié en attendant la bataille ; mais ne pleust a Dieu qe les enemis venissent celle jour, car la reregarde del hoost du Prince fuist derere par sept *leuges* du païs (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 120). ...et se autre chouse ne confessoit que dit est dessus, que l'en lui coppast une des oreilles, et feust bany à tousjours de la ville et habitacion de Paris, et de dix *lieues* à l'environ, sur peine de la hart. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 235). ...[ils] delibererent et furent d'oppinion que elle feust menée ou pillory, tournée illec, l'oreille destre coppée, et, en après, banye de la ville de Paris et dix *lieux* environ à tousjours, sur peine d'estre enfouye toute vive. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 310). ...icellui Jehan Hays cogneut qu'il est nez de la ville d'Orgeville, à une *lieue* près de Pacy en Normandie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 91). ...a II *lieuez* est le mont Thabor (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 76). ...[et entre II portes il y at] I *lieu* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 160). ...Simonnet, son filx, qui est né à II *lieues* de Dormans (BAYE, I, 1400-1410, 316). ...bien deux *lieuz*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 56). Et quant ilz en furent a une *lieue* pres, lors s'aresterent pour les gens a pié (LA SALE, J.S., 1456, 216). ...conclurent, luy et son cousin, d'aller en pelerinage a quatre ou six *lieues* de son hostel (C.N.N., c.1456-1467, 352). ...cestui Marachus ayma mieulx aider aux Grecz, qui estoient petit nombre, que estre du costé Xerxes, et le dist franchement à Xerxes que si grant ost estoit perilleux à conduire, car sa flote sur mer tenoit bien six *lieues*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°). Tous les seigneurs en triumphant arroy Chevalcherent environ une *lieux* Hors de Casat pour recevoir le roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

- Tant de *lieues de terre* : ...avant qu'il peust parvenir a sa dame, luy failloit cheminer deux *lieues* de terre (C.N.N., c.1456-1467, 358).

- Tant de *lieues de tour* : Eu my lieu a II. montaignettes, Qui sont rondes et hautelettes, Dont seur l'une a un chastelet Qui n'i est

messéant ne let ; Maisonnez sont toutes entour, Et tient bien III. *lieues* de tour. (MACH., P. Alex., p.1369, 210). ...la grant tour, Qui *lieues* .XL. ot de tour (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 155).

- *Lieue française* (environ quatre kilomètres) : ...ilz se eschapperent et s'en alerent avec le bestail du dit Jehan Martin en son hostel, à une *lieue* françoise ou environ loing du dit lieu de Roffec (Doc. Poitou G., t.6, 1401, 381). ...et ledit espace ramener a certaines mesures uisitées si comme a *lieues* francoyses mesurées par toyses (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 121). Et ainsi du centre de la Terre jusques au ciel de la Lune y a .LVm. .VIIIc. .XL. *lieus* françoises. Et pour ce, s'il y avoit ung angle qui du centre de la Terre montast chascun jour .XXX. *lieus* françoises, ainçoys que il venist au ciel de la Lune, il y metteroit mil .VIIIc. .LXI. jours (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 35). ...il y avoit une yslé environ d'une *lieue* franchoise en rondeur (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 37).

- *Demi(e) lieue* : Auxi comme a demie *lieue* Pres du moustier estoit la croupte. (Vie st Evroul S., c.1350, 86). La l'ordre ot de chevalerie Et a moult noble compaignie Se combati par tel maniere Eu milieu d'une grant riviere Que l'eau en fu vermeille et teinte Une demi *lieue* d'enseinte. Mais ses annemis desconfit A s'onneur et a son profit. (MACH., C. ami, 1357, 106). ...comme ilz furent alez ensemble environ demie *lieue*, aconceurent un homme de pié qui aloit le chemin devant eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 134). Mes amis, voyla les François Qui sont a demye *lieue* de nous (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 336). Recite icellui Jaques qu'il vit en venant de Romme ès parties de Bourgongne, dicte Chablais, une montaigne que de nouvel s'estoit separée d'une autre et avoit couru plus de une demye *lieue* et suffoqua bien Vm hommes, et fut arrestée son impetuosité par les haulx rochiers du costé de l'empire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 v°).

- *Quart de lieue* : ...lui et ledit Durant sont alez de nuit ou pays du Perche, ouquel ilz ont desrobé en trois eglises, l'une eglise estant à un quart de *lieue* de l'autre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). La chose est expedient(e) Qu'i fault tout raser et abatre A ung quart de *lieu* en tous sens, Tous edifices sans rabatre Et nulluy ne s'en doit debatre (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 230). Aussi à ung quart de *lieue* est l'abbaye fondée dudit saint Maurice, par ung roy de Bourgongne, nommé Sigismond (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°).

- [Mesure itinéraire d'appréciation variable] *Petite / grande / grosse lieue* : La a si tres grant huerie Que on les ot bien d'une grant *luie* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 409). Sarrazin s'estoient retret En un trop bon lieu pour le tret. C'estoit en un rochier sauvage, Pour porter au bon roy damage. Si que li roys les sui tant, En ociant, en combatant, C'une grant *lieue* outre la ville Trouva la gent pleinne de guille Qui estoient en grant deffense. (MACH., P. Alex., p.1369, 214). Selon le Rosne t'en iras, Environ trois *lieues* petites (...). La trouveras un hermitage (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 40). ...une bonne *lieue* et grant. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 43). ...un sien voisin (...) demouroit a deux petites *lieues* de luy (C.N.N., c.1456-1467, 357). ...pour ce jour [il] avoit chevauché XV ou XVJ grosses *lieues* (C.N.N., c.1456-1467, 436). Sy y avoit du logis (...) jusques audit lieu de Hulst, quatre grosses *lieues* de Flandre (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 322).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 284 (Bretagne : une lieue vaut 120 cordes, chaque corde valant 120 pieds).

2. [Mesure itinéraire dans d'autres pays] : Et, de Triple jusqu'à la mer, Qui proprement le vuet esmer, N'a c'une lieurette

petite, Des *lieues* qui sont en Egipte. (MACH., P. Alex., p.1369, 208). Et quant ilz orent bien chevauché une *lieue* angloise... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 12). Et est assavoir que qui voudroit promptement mesurer la dessusdite circuite de la terre, il faudroit mesurer l'espace qui respond a plusieurs degrez ensemble si comme a 10, 20, 30, et ledit espace ramener a certaines mesures uisitées si comme a lieues francoyses mesurées par toyses, des piez marchans ou autres mesures uisitées, car en divers pays les *lieus* et les mesures sont diverses. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 121).

- *Lieue italienne*. "Mille pas doubles (environ un kilomètre et demi)" : Et selon aucuns la terre a de tour XXmIIIcXXVII *lieues* ytalliennes que l'on equipolle à mil pas chacune, dont chacun mil contient cinq pas, chacun pas V piez, chacun pié XVI polces, et de terre jusque au firmament a dix mil XLVI foiz autant que la terre a d'espaisseur, et du firmament jusques au Soleil n'a estoille, qui ne soit plus grande que toute la terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 59 v°).

B. - P. méton.

1. "Espace d'une lieue de rayon soumise à une juridiction établie par un seigneur" : Si ung subgit a dix quartiers de vigne en la nuepce d'ung seigneur aiant pressouer à ban et en autres fiez au dedens de la *lieue*, iceluy subgit peut faire et avoir pressouer pour luy seullement, et ne sera plus contreignable à celui de son seigneur. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 196).

2. *Lieue de moulin*. "Ressort d'un moulin" : *Lieue* de moulin doit contenir trois mil pas, chascun pas vallant cinq piez, le demy pié vallant huit doiz de la jointe de l'un petit doiz à l'autre à travers les huit doys ; ou doit contenir mil tours de roe ung clou fiché dehors : à prendre au droit de la huge du moulin venant jusques à l'entrée de l'enclos de l'estaige. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 145).

- *Lieue du franc moulage*. "Territoire (d'environ une lieue de rayon) dans lequel s'exerce le droit de banalité"

Rem. Doc. 1396, 1401 et 1432. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 728.

3. "Temps nécessaire pour parcourir une lieue (environ une heure)" : Je voray mouvoir sy tres main Que .III. *lieues* devant le jour (Dit prunier B., c.1330-1350, 57). Environ une *lieue* devant l'aube crevant... (Tristan Nant. S., c.1350, 459). ...deus *lieuez* devant le jour (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 136). ...une *lieue* après solail levant (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 222). ...il vindrent endroit Maliferne a deus *lieues* de nuit. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 165). Et la doit il venir deux *lieues* devant le jour, et que la lune soit levee et dure jusques tant qu'il soit jour (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 281). ...un appellé Jehannin Jumeaux qui se disoit sergent de la terre de l'Ospital du Puy de Neyron, estoit un soir bien tart, c'est assavoir une *lieue* de nuit ou environ, emprès une croix de pierre (Doc. Poitou G., t.6, 1402, 406). Fist ung fossé de dix piez de perfont et XVm pas de circuit, en la durée de trois *lieux* et cent et XX tours de deffence de merveilleuse hauteur, en peu de heures et finalement deffist LXm de ceux de Gaille. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 187 (v. 7274, *Une grande lieue sont à terre gesant*).

- *N'avoir terme ne lieue*. "Ne pas avoir de mesure, de limite (dans le temps)" : Plus de bien i aprent et plus de gius [i] giue Que li vassaus renclus qui n'a terme ne *lieue*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 121). [R. M.]

LIEUEE, subst. fém. (lieuée)

[T-L : *lieuee* ; GD : *lieuee* ; AND : *liué* ; DÉCT : *lieuee* ; FEW V, 262a : *leuca*]

A. - "Distance d'une lieue" : Et tout environ deux *lieuées* Sont de la mer avironnées (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 188). [Autre ex. p.217] Par force et par vertu tellement s'i prouva Que de che cor d'ivoire .j. tel son en geta Qu de demi *louee* adont on l'escouta. (Bât. Bouillon C., c.1350, 118). Li Bastars prist le cor, sans nulle demouree, A che bouche le mist ; la fist telle alenee, Li sons en fu oïs plus de demi *lowee*. La faisoit en son cor piteuse demenee, Une fiere complainte d'une chiere abosmee (Bât. Bouillon C., c.1350, 204). Au port sont arrivé sy qu'a demie *lieuee* De l'ost au roy soudant (Tristan Nant. S., c.1350, 462). [Autre ex. p.596, 718]

Rem. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, II, 204 (p.586, *liwée*), Scheler, *Gloss.*, 188. *Galien* D.B., c.1400-1500, 1673. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

B. - "Temps nécessaire pour parcourir une lieue" : Ly ung d'encoste l'autre jeut bien demye *lieuee*, Ne deissent ung mot pour d'or une caree (Tristan Nant. S., c.1350, 273). Un pou devant le jour ainsy c'une *lieuee* Fut a Guy de Nanteul la chartre deffermee. (Tristan Nant. S., c.1350, 289). A painez ne dist mot emprez demy *lieuee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 624).

Rem. Chev. cygne R., c.1356, 20123 et 28389 ; *Baud. Sebourc* B., c.1350, XVI, 818 ds GD IV, 777b-778a. [R. M.]

LIEUEMENT, adv. (lieuement)

[*FEW V, 386b : *localis* ; *FEW V, 391b : *locus*]

"Localement" : Localiter (...) : locaulment ou *lieuement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 122). [R. M.]

LIEUETTE, subst. fém. (lieuette)

[T-L : *lieuete* ; GD : *lieuete* ; AND : *liuette* ; FEW V, 262a : *leuca*]

"Petite lieue, petite distance, petit bout de chemin" : Et, de Triple jusqu'à la mer, Qui proprement le vuet esmer, N'a c'une *lieuette* [var. *liveite*, *livete*] petite, Des lieues qui sont en Egipte. (MACH., P. Alex., p.1369, 208). Assez de foiz la ay esté. Plus n'y compton, par verité, Que deux *liuettes*. (Mir. Berthe, c.1373, 206). Et puis se deslogièrent et s'en sont alés À l'Escluse, à deus *lieuettes* prés (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 436). ...je suis par force de travail si rebouté qu'on ne tireroit point de moy une *lyeuette* de chemin (C.N.N., c.1456-1467, 207). [R. M.]

LIEUR, subst. masc. (lieur)

[T-L : *liëor* ; GD : *lieor* ; AND : *liour* ; FEW V, 323b : *ligare* ; TLF X, 1205a : *lieur*]

I. - "Celui qui lie ou qui emballe" : Pour corde a lier les diz penniers 15 s. Pour les *lieurs* qui les embalèrent 10 s. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 127). A Jehan Saoul, *lieur* de feurre pour avoir lié les 260 douzaines dessus diz, pour chascune douzaine 18 d., valent ... 19 l. 11 s. 6 d. (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1381, 54).

- DRAP. *Lieur de draps*. "Celui qui est chargé de mettre les draps en paquet" : ...nuls *loieres* de dras ne puist nul drap loier pour conmandement d'oste ne d'autrui, jusques a dont que il ait demandet a l'hoste u a personne de par lui souffissanment se li drap sont paiiet, et qu'il aient response qu'il sont paiiet, u que li hoste en soient nanstit des markans souffissanment (Drap. Valenc. E., 1344, 310).

II. - "Ligreur (?)" : Et prumierement, par la bonte de Dieu et vertu de sa crois, la nouvelle Chevalerie prendra les *lieurs* cy-dessus

obscurément touchies et pour cause, en attendant les princes sustouchies. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 102). [R. M.]

LIEUSE, (?) (lieuse)
[Ø]

[Sans doute *lieure, liure* v. Lexiques] "Liure" : ...et de cecy on pourra faire traiz, *lieuses*, menues cordes (Mét. Blois B., t.2, 1449, 27).

REM. Sans doute à rattacher à FEW V, 320b-321a : *ligare* (et non 324a). [R. M.]

LIEUTENANCE, subst. fém. (lieutenance)
[GDC : *lieutenance* ; FEW XIII-1, 216a : *tenere* ; TLF X, 1205a : *lieutenance*]

"Charge de lieutenant, charge de celui à qui une autorité délègue ses pouvoirs" : ...durant le temps de la dicte *lieutenance* du dit suppliant, certain procès s'assist par devant les esleuz sur le fait des diz aides ou dit pays de Poitou, à leur siege de Poitiers (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 147). ...si requeroit que la Court vouldist adviser sur ce et eslire ou nommer aucun notable homme ydoine et souffisant pour exercer le fait de ladicte *lieutenance*. (FAUQ., I, 1417-1420, 121). Et, ce fait, fist lire les lettres royaux de la *lieutenance* dudit conte de Saint-Pol. (FAUQ., I, 1417-1420, 240). Mais, pour ce, monseigneur, que je ne suis que vostre lieutenant general par dela et que, sans vostre consentement, je ne puis commettre aultre lieutenant general en mon lieu, s'il vous plaist, vous ratifferez et approuverez ce que j'ai fait touchant la *lieutenance* du Jouvencel. (BUEIL, II, 1461-1466, 8). ...faire contraindre les subgetz desdits païs d'Anjou et du Maine et aussi dudit païs de Bretagne, tant nobles que non nobles, et aussi ceulx des païs de Touraine, Poitou, Xantonge et Angoulmoys, desquelz avons baillé charge et *lieutenance* particulière à nostre très cher et très amé filz le marquis du Pont (Roi René vie L., 1468, 328). ...que mondit seigneur de Nemours auroit le gouvernement et *lieutenance* de l'Isle de France et [cappitainerie] de Paris (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 188). Et generalement de faire executer, punir, pardonner et autrement besongner par nostredit cousin, touchant les choses et matieres dessusdictes et leurs dependances, tout ce qu'il verra estre à faire au bien de nous et à la seurté de nosditz pays et subjectz, comme nous ferions et pourrions faire se nous y estions en personne, supposé qu'il y eust chose qui requist mandement plus especial, non obstant oppositions ne appellations quelzconques, sans prejudice toutes voyes des autres *lieuxtenances* que avons baillées à autres es pays dessusditz ou en aucuns d'iceulx (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 231).

Rem. Doc. 1364 ds TLF.

- *Lieutenance generale*. "Office de lieutenant général" : ...en oultre, le Roy revoque toutes *lieutenances* generales par lui autresfois faictes et passées pour quelconques personnes que ce soit (FAUQ., I, 1417-1420, 195). ...nous avons octroyé à nostre amé et feal conseiller et chambellan le seigneur Desquerdes, mareschal de France, noz lectres de declaracion pour joyr de la *lieutenance* generale qu'il a de nous es pays de Picardie et Artois (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488-1489, 433). [R. M.]

LIEUTENANCIE, subst. fém. (lieutenancie)
[GD : *lieutenancie* ; AND : *lieutenancie* ; FEW XIII-1, 216a : *tenere*]

"Territoire sous la dépendance d'un *lieutenant*" : ...le sire de Craon, nostre lieutenant-général en nostre pays de Champagne, (...) à icellui, (...) pour luy aider à supporter les grans charges et

despenses que faire luy convient et conviendra ès mètes de sa dicte *lieutenancie*, où il est à présent, avons donné et donnons, de grâce especial, par ces présentes (Archives servit. Louis XI, T., 1474, 70).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1372, 594 (GD IV, 778c). [E. P.]

LIEUTENANDERIE, subst. fém. (lieutenanderie)
[T-L (renvoi) : lieutenanderie ; GD : *lieutenanderie* ; *FEW XIII-1, 216a : *tenere*]

"Qualité de lieutenant" : ...office de *lieutenanderie* (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1388, 162). [GD IV, 778c ; seul ex.] [R. M.]

LIEUTENANDISE, subst. fém. (lieutenandise)
[GD : *lieutenandise* ; *FEW XIII-1, 216a : *tenere*]

"Lieu d'exercice d'un lieutenant" : ...en la provision des prioréz, commanderies, claveris et aultres benefices et *lieutenandises* de laditte Ordre (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 579). [R. M.]

LIEUTENANT, subst. masc. (lieutenant)
[T-L : *lieutenant* ; GDC : *lieutenant* ; AND : *lieutenant* ; FEW XIII-1, 215b, 216a : *tenere* ; TLF X, 1205b : *lieutenant*]

A. - "Celui qui seconde qqn et le remplace en cas d'absence" : À Jehan Machefoing, huissier d'armes de mondit seigneur, la somme de cinquante frans d'or que mondit seigneur lui a donnez pour consideracion des bons et agreables services qu'il lui a faiz et fait journalment tant de son office comme en office de *lieutenant* du maistre de faulconnerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 168). C'est une moquerie de faire ung *lieutenant* et que il n'y soit point, et face ung aultre *lieutenant*. (JUV. URS., Nescio, 1445, 527). Je vendray dire ma sentence Ou si non en mon absence G'y commectray ung *lieutenant*... (Est., p.1460, 26). Or escoutons tous sotz parfaits, Triboulet gyst en ceste couche, Le *lieutenant* de maistre Mousche Jadis fut fort en sotoyant. (Vig. Trib., c.1480, 229).

- **P.** plaisant. [Désigne celui qui remplace le mari auprès de l'épouse] : ...le *lieutenant* de monseigneur sault de la chambre sans qu'il fust apperceu de luy. (C.N.N., c.1456-1467, 113). ...[elle] fut contraincte par son trop demourer de prendre ung *lieutenant*, qui en peu d'heure luy fist ung tresbeau filz. [Le mari a été longtemps absent] (C.N.N., c.1456-1467, 127). ...durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son *lieutenant* (C.N.N., c.1456-1467, 464). ...jusques ad ce qu'elle se tenoit seure de son mary qu'il ne retourneroit point, ne laissoit venir le *lieutenant* (C.N.N., c.1456-1467, 507).

B. - En partic. "Celui à qui une autorité délègue une part de son pouvoir"

1. [Domaine militaire]

- "Officiel royal qui peut être appelé à en remplacer un autre en cas d'empêchement" : Tous royaux et tous leurs *lieutenans*, connestables, admiraulx, maistres des arbalestriers et tous les mareschaulz, sans estre barons ne baneretz, de tant comme ilz sont officiers par dignitez de leurs offices, puent porter baniere, et non aultrement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 234).

- "Celui qui supplée n'importe quel responsable militaire en cas d'absence" : ...Gualbriel de Rivenac, *leu tenant* de noble homme sire Pierre Barbevere, sergant d'armez du roy nostre seigneur (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1337, 12). ...Robert Le Moyne, *lieutenant* du chevalier du guet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 377).

- *Lieutenant general*. "Officier à qui le roi délègue une part de son autorité" : Oudit temps, le roy qui estoit oudit pays de

Picardie, s'en party dudit pays et y laissa pour son *lieutenant* general monseigneur le bastard de Bourbon, admiral de France, pour la garde de la guerre et conduite de tout ledit pays. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 61). J'entens, dist le Roy, que vous soyez mon *lieutenant* general en ceste armée. (BUEIL, II, 1461-1466, 171). Et y estoit pour lors le conte Daulphin, *lieutenant* general, avec Mons. le mareschal de Cominge, le seneschal de Beaucaire, tous trois lieutenans du roy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 276).

- *Lieutenant royal/du roi*. "Officier de haut rang qui représente la personne du roi" : Lequel doit aller aux honneurs devant, ou le connestable ou le *lieutenant* royal. Le connestable est office royal la plus noble des guerres et celle qui va devant (...) Et le *lieutenant* est aussy office royal, qui represente la personne du roy (...) Toutefois, a droit considerer, se le *lieutenant* n'est prince et du sang royal, le connestable doit aller devant ; car le *lieutenant* ne est que office au bon plaisir du roy, et connestable l'est a vie durant (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). Le conte d'Armignac, saichant que le grant maistre de France et *lieutenant* du roy alloit contre luy avec la grosse et puissant armée qu'il menoit, envoya le seigneur de Barbazan et autres en embassade devers le roy pour cuider rompre ladicte armée et eviter qu'elle n'allast sur luy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 234).

- *Lieutenant de capitaine* : Et là trouvèrent un chevalier, qui s'appelloit messire Florent de Heule, *lieutenant* dou capitaine, liquels faisoit le gait, environ trente hommes de la ville dalés lui. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 140). "Ce sont les choses ordonnées, par Mons. le grant maistre et Messrs les capitaines, aux *lieutenans* des capitaines et au prevost des mareschaulx, pour faire vivre les gens d'armes avec le peuple en bonne police..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 341).

2. [Domaine judiciaire]

- "Suppléant d'un officier de justice (bailli, prévôt, sénéchal), qui rend la justice à sa place" : ...le chancelier ne le bailli de monseigneur ou leurs *lieutenans* ne tendront ne ne pourront tenir jours ne assises, quant les auditeurs de monseigneur seront et quant il tendront leurs jours à Beaune. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 65). ...et ordonne la Court et du consentement desdictes parties que l'evesque pour defraier ledit bailli et son *lieutenant* paiera VJxx escus. (BAYE, I, 1400-1410, 314). ...le procureur du Roy a requiz que aux dessusdiz et à autres bailliz soit enjoit qu'ilx pourvoient de bons *lieutenens* en leurs bailliages et les salarient competement. (BAYE, II, 1411-1417, 232). ...maistre Charles Culdoe (...) fu amené ou Chastellet et baillié au *lieutenant* du prevost de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 153). Ce jour, maistre Jehan Sauvage, *lieutenant* du prevost de Paris, est venu en la Chambre de Parlement, selon l'appointement de la Court hier fait, lequel a esté blasmé des refus et scandaleuses paroles dont les informacions sur ce faites le chargent (FAUQ., II, 1421-1430, 247). ...Me Jehan Longue Joe, *lieutenant* de messeigneurs Prevost des marchans et eschevins en leur jurisdiction en l'Ostel de la dicte ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 222).

- *Lieutenant civil*. "Adjoint du prévôt de Paris, chargé des affaires civiles" : Ce jour, la Court manda les lieutenans du prevost de Paris et le procureur du Roy ou Chastellet, et y vint maistre Hugues Rapiout, *lieutenant* civil (FAUQ., I, 1417-1420, 153). A tous nos baillis, prévôts, sénéchaux ou autres chefs de nos justices ou à leurs *lieutenans*, salut. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 135). ...Me Jehan de Longueil, *lieutenant* civil de la Prevosté de Paris (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 25). En obtemperant ausquelles lectres, et pour icelles oyr et escouter, furent esleuz et

deleguez pour ladicte ville maistre Jehan Choart, *lieutenant* civil ou Chastellet de Paris, maistre François Hallé, advocat en Parlement, et Arnault Luiller, changeur de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 88).

- *Lieutenant criminel*. "Adjoint du prévôt de Paris, chargé des affaires criminelles" : Ce jour, maistre Nicolas Surreau a signifié et exposé à la Court comment il avoit esté requis (...) de accepter et exercer l'office de *lieutenant* criminel dudit prevost (FAUQ., I, 1417-1420, 200). Aussi y fut mis et constitué prisonnier maistre Henry Mariete, qui avoit esté *lieutenant* criminel de la prevosté de Paris, tant pour raison desdiz epitaphes que aussi pour aucunes injures ou paroles par lui dictes, comme on disoit, de maistre Jehan de la Driesche, tresorier de France (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 261). En après, le XIIIe jour d'octobre, oudit an mil IIIIcLXX, le roy envoya ses lettres patentes à Paris, qui y furent leues et publiées par les carrefours d'icelle, presens les *lieutenans* criminel de la prevosté de Paris et plusieurs des examinateurs d'icellui Chastellet. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 246).

- *Lieutenant du cas criminel*. "Lieutenant de la juridiction criminelle, lieutenant criminel (du prévôt de Paris)" : C'est maistre Mertin Bellefoye, *Lieutenant* du cas criminel. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 145).

- *Lieutenant (de l'évêque)*. "Celui qui fait fonction de procureur général au tribunal épiscopal" : Toutefois, je n'y pense mal Pour lui [l'évêque Thibault d'Aucigny], et pour son *lieutenant*, Aussi pour son official Qui est plaisant et advenant, Que faire n'ay du remenant Mais du petit maistre Robert : Je les ayme tout d'un tenant, Ainsi que fait Dieu le Lombart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 71).

3. [Domaine politique, administratif]

- *Lieutenant* d'un souverain (roi de France ou duc de Bourgogne). "Haut officier représentant du roi et de son pouvoir administratif et militaire dans une province ou un groupe de provinces" : Arnoulz, sires d'Audenehem, mareschauls de France et *lieutenant* du Roy nostre seigneur es parties de Picardie, d'Artois et de Boulenois (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 346). ...maistre Jehan Rabateau, procureur de monsr le duc de Berry, tant en son nom que comme *lieutenant* du Roy es païs de Languedoc et duchié de Guienne (BAYE, I, 1400-1410, 201). Vint visiter et tint le Parlement monseigneur le Dauphin, filz du Roy, Dauphin de Vienne et duc de Guienne, aagé de XV ans ou environ, et sist comme *lieutenant* du Roy nostre Sire son pere (BAYE, II, 1411-1417, 41). Le conte de Saint-Pol, *lieutenant* et capitaine pour le Roy à Paris et ou païs de Picardie, tint le Conseil en la Chambre de Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 241). ...car le *lieutenant* ne est que office au bon plaisir du roy, et connestable l'est a vie durant, comme dit est, et sur tous aultres il represente la personne du roy, comme le seigneur plus saige en armes et le plus vaillant (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). Et, le mardy Iie may, vint et arriva à Paris monseigneur de Lion de devers le roy, lequel fut estably *lieutenant* du roy au conseil de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 329). Nous avyons grant nombre de blesséz, et la pluspart fort descouragéz et espoventéz, craignant que ceulx de Paris avec deux cens hommes d'armes, qu'il y avoit avec eulx, et le mareschal Joachin, *lieutenant* du roy en ladicte cité, sortissent et que l'on eust affaire de deux costéz. (COMM., I, 1489-1491, 35). Ilz dirent au maistre de la cité tout hault qu'ilz apportoient aucunes choses bonnes par escript de par le seigneur de Humbercourt, *lieutenant* du duc de Bourgogne en celle marche, et qu'il seroit bon de les aller veoir au

palais. (COMM., I, 1489-1491, 112). Et, après ces lettres escriptes, le conte de Dampmartin entra dedans la ville d'Amyens ou mois de fevrier ensuivant comme *lieutenant* du roy, pour ce que ceulx de laditte ville se fioient en luy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 263). Et y estoit pour lors le conte Daulphin, lieutenant general, avec Mons. le mareschal de Cominge, le seneschal de Beaucaire, tous trois *lieutenans* du roy. Lesquelz lieutenans et capitaines, en exerçant leurs charges et commissions, se maintindrent si vaillaument qu'ilz furent cause de gagner la journée de Buci à l'onneur du roy et au desavantage de leurs ennemys (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 276).

- *Lieutenant d'une région pour le roi* : Environ deux ans après, fut commis le sire d'Orval, frere germain du conte d'Albret, *lieutenant* en Anjou et au Mayne pour le Roy, acompagné de Lahyre, Poton, du sire de Bueil, mon maistre, et du sire de Tucé. (TRING., c.1477-1483, 275).

- *Lieutenant general (du gouverneur)*. "Officier qui prend en charge les fonctions d'un gouverneur qui ne réside pas dans sa province" : ...Aymard de Clermont, *lieutenant* général du gouverneur du Dauphiné (Comptes roi René A., t.3, 1453, 105). ..le sire de Craon, nostre *lieutenant-général* en nostre pays de Champagne, (...) à icellui, (...) pour luy aider à supporter les grans charges et despenses que faire luy convient et conviendra ès mètes de sa dicte lieutenancie, où il est à présent, avons donné et donnons, de grâce especial, par ces présentes (Archives servit. Louis XI, T., 1474, 69). LE ROY [à Jeanne d'Arc] (...) Je ordonne duc d'Alanson Pour mon *lieutenant* general, Aveques gens de grant facon Et tant a pié comme a cheval, Vous servir a mont et a val A tout vostre bon plaisir faire (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 518).

- *Lieutenant de la ville/lieutenant du gouverneur de* + subst. désignant une ville. "Personnage venant immédiatement après le gouverneur d'une ville donnée, qu'il assiste et peut suppléer" : Comment en ce temps [a] Arras y eut VI compaignons [lesquelz], faignans d'aller mommer du soir, murdriront piteusement le *lieutenant* de la ville (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 27). En la ville d'Arras en cestuy temps, entour le mois de novembre, allerent six compaignons mommer par la ville, fort muciez des visaiges et descogneus ; vindrent en l'hostel du *lieutenant* du gouverneur d'Arras (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 79).

- *Lieutenant du maistre des Eaux et forests* : ...Pierre de La Crique, *lieutenant* du maistre des eaues et forez d'Orliens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 66). ...et finalement maistre Guillaume Rose, advocat oudit Parlement, *lieutenant* du maistre des Eaues et forests, fu commis pour contraindre ceulx qui ont bois et forests environ Paris de vendre à pris raisonnable aux marchans qui en voudront avoir pour amener à Paris, ainsi que fait a esté et ordonné, le XXVJe jour de novembre derrain passé, ou regard des forests de Bondis, Laye, Senart et de Pommoroie appartenant au Roy. (FAUQ., I, 1417-1420, 207).

4. [Domaine religieux] *Lieutenant de Dieu/de Jesus en terre*. "Vicaire, représentant de Jésus" : Car celle monarchie esperituelle vient de Dieu par grace especial, et le monarque de elle est *lieutenant* de Dieu et gouverné par le Saint Esperit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 293). Et le pecheur ou pecheresse doit commencer sa confession en ceste maniere : Sire, qui estes vicaire et *lieutenant* de Dieu, je me confesse a Dieu le tout puissant et a la benoite Vierge Marie et a tous les sains de Paradis et a vous, chier pere, de tous mes pechiez lesquels j'ay faiz en moult de manieres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 23). ...et le plus tost qu'il peust

se tira à Basle, à grant triumphe et grant compaignie de prelatz et de seigneurs, et arriva à Basle en telle cerimonie que l'on peult et doit faire à l'entrée et joyeuse advenue du Pape, *lieutenant* souverain de Dieu en terre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 262). Veuillez sçavoir que ne mentiray point A vous dire verité maintenant: Saichez que suis serf et vray *lieutenant* Du hault Jhesus plain de divinité (LA VIGNE, S.M., 1496, 335). A vous ensuivre suis tenu Pour la gloire des cieulx acquerre, Car vous [le pape Sixte] estes du doulx Jesus *Lieutenant* et vicaire en terre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 164).

C. - TOURN. "Celui qui s'efforce de conserver la place (le lieu) dont il s'est emparé en abatan son adversaire" : "Sire chevalier, dist la pucelle, or en faittes tant pour moy et pour honneur acquerre que vous demourés *lieutenant*. - Damoiselle, dist Lyonnel, aincoires me souffiroit il, mais mieulx ameroie estre sires que *lieutenant*. - Lyonnel, dist Nervin, je croy que vous ne sçavés pas la coustume des joustes de cestui païs, car vous entendriés en autre sens les parlers de ma fille qui pou lui coustent et qui sont tres communs a toutes en tel cas. (...) Mais adfin que vous sachiez l'entente de la pucelle, je vous diray la coustume des joustes de cestui païs, qui est telle car quant aucuns chevaliers font crier unes joustes et ce vient au jouter, se celui de dehors abat celui de dedens, l'abbatu est forain et celui qui abatu l'a tient son lieu tant et si longuement qu'il se puet tenir a cheval, et ainsi des autres..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 423). [P. C.]

LIEUTENANTE, subst. fém. (lieutenante)

"Remplaçante" : ...[il] print ses verges et baptit tant la *lieutenante* de sa femme que a pou qu'il ne la cravanta (C.N.N., c.1456-1467, 265).

Rem. Terme formé plaisamment sur *lieutenant*. [R. D.]

LIEVART, subst. masc. (lievart)

[GD : *lievart* ; FEW XXIII, 218a : o.i.]

"Quart d'un arpent"

REM. Doc. 1471 (*ung arpent et ung lievart, qui est la quarte partie d'un arpent de pré*) ds GD IV, 778c. [R. M.]

LIEVRADE, subst. fém. (lievrade)

[GD : *lievrade* ; *FEW XXIII, 218a :]

"Quart d'un arpent" (synon. *lievart*)

REM. Doc. 1471 (*une lievrade de pré*) ds GD IV, 779a-b. [R. M.]

LIEVRE, subst. masc. (lièvre¹)

[GDC : *lievre* ; AND : *leverre*¹ ; DÉCT : lievre ; FEW V, 258b : *lepus* ; TLF X, 1207a : *lièvre*]

A. - "Lièvre" : En ce bois la a *lievres* grans Et de grosses bestes assez (Mir. femme roy Port., c.1342, 152). Se je voy *lievres* esmouvoir, Je lairay les levriers aler. (Mir. femme roy Port., c.1342, 152). Cusançon avoie et desir Que je peüsse, a mon loisir, Aucuns *lievres* a point sousprendre, Par quoy je les peüsse prendre. Or porroit aucuns enquester Se c'est honneur de levreter. A ce point ci responderoie Que c'est honneur, solas et joie (MACH., J. R. Nav., 1349, 154). Car les levriers ne se esjoissent pas des odeurs des *lievres* par raison de telle odeur, mais pour mengier les *lievres*. (ORESME, E.A., c.1370, 221). Li chiens ne veult pas estre chievre, Ne le connin devenir *lievre*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 139). Moult est bonne bestelete un *lievre*, et moult y a de plaisance en sa chasce, plus que en beste dou monde (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 77). Civé de *lievre* et brouet d'anguille... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). ...leur chasse à *lievre* et à

regnars entre deux soleux. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 217). Item trileis fin de *livre* avec miel si que bien soit trileis et que ilh rendent agüe colour et atant de l'un com de l'autre, et de che ongiez le front et lez temples, et toute le dolour en ira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 192). Et engendrent, selon Phisique, Grosse humeur et mélancolique, Comme char de beuf, porc et chièvre, Et char de cerf, senglier et *lièvre* (LA HAYE, P. peste, 1426, 92). *Lièvre* est beste mélancolique et a mauvaise char et engendre mauvaiz sang. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209). Chappons, poulles, canars, poussins, Cochons, pigeons, *lievres*, conins... (Gaud. sot, c.1450, 12). Au flair de ses levriers .I.gran *lieuvre* acuella. Et li *lievrez* s'en fuit qui petit les prisa. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 481). Car plus le redouterent que *lieuvre* le levrier. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 735). ...lors fist un de ses chars chargier de gras cymiers de cerfz, de hures, de costez de sengliers, de *lievres*, de conins, de faisans (LA SALE, J.S., 1456, 245). ...et sy furieusement couroit qu'onques fist *lievre* devant levrier.. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 129). Au dit chasteau Madame la marquise, Pour festoyer le roy a ses despens, Avoit pourveu de toute chose exquise Comme faisans, oustardes, cignes, pans[,] *Lievres*, perdrix, lappereaux et connys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

- Loc.

. *Plus couard qu'un lievre* : Adont durement me doubtay Et dedens mon lit me boutay. Il sambloit que j'eüsse fievres, Car je sui plus couars qu'uns *lievres*, Et si trambloie, et goute a goute Suoie d'effroy et de doubte. (MACH., F. am., c.1361, 146). ...les uns plus hardiz que lyons, les autres plus couars que *lievre* (ORESME, E.A.C., c.1370, 513).

. *Prendre les lievres au tambour*. "Faire qqc. d'impossible" : Et se ma dame a fait amour nouvelle, Eüreus yert cilz qui ara s'amour, Et plus se doit amer qu'autre amans, qu'elle, Si comme on prent les *lievres* au tabour, Li portera bonne foy. (MACH., L. dames, 1377, 222).

. *S'en fuir comme le lievre au tambour/comme le lievre les levriers* : Tout ainsy le defuient con *lievrez* le levrier. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 230). ...ilz s'en fuioient comme le *lievre* au tambour (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 160).

. *Où gist le lievre*. "Où se trouve le noeud de l'affaire" : ...vecy où git le *lievre* et le droit difficile du neud (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 276).

B. - P. méton. "Fourrure, peau du lièvre" : ...pour 6 paires de gans de *lièvre*, livrées pour ledit seigneur à Poincet, sommelier de son corps (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 136). [R. M.]

LIEVRE, subst. fém. (lièvre²)

[FEW V, 258b : *lepus*]

"Femelle du lièvre" : Une *lievre* porte comunement deux levretiaus, mais j'en ay bien veü qui en portoit sis, cinq, quatre et troys. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). Si vous trouvez une *lievre* qui ait le jour meïsme levreté et levriers la courant ou chiens la chascant et vous y retournez l'endemain, vous trouverez que elle aura remué ses levretiaus et portez autre part as dens, comme une lisse porte ses petiz chiens. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). La connille porte trente jours et non plus, et convient que elle aille tantost au masle, quar autrement elle mengeroit ses connilliaus, ainsi que j'ay dit de la *lievre*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). [R. M.]

LIFRELOFRE, subst. masc. (lifreloffre)

[GD : *lifreloffre* ; FEW XVI, 453b : *leffur*]

"Glouton ; injure appliquée aux Suisses, aux Allemands, aux philosophes..." : ...Auxquelx ne verroit plus tost plaire Ung flateur qui ne se scet taire, Ung farseur ou ung *liffe loffe*, Ung jengleur qui maint tour scet faire Qu'ung sage homme et vray philosophe ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 37). Et entre autres vindrent et arriverent ausdiz vivres plusieurs *liffrelloffres* Calabriens et Suisses, qui avoient telle rage de fain aux dens qu'ilz prenoient frommages sans peler et mordoient à mesmes, et puis buvoient de grans et merveilleux traiz en beaux pos de terre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 124).

REM. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 402.

V. aussi *lieffre* [R. M.]

LIGAMENT, subst. masc. (ligament)

[GDC : *ligament* ; FEW V, 329b : *ligare* ; TLF X, 1209a : *ligament*]

MÉD. "Lien, attache, ligament" : Et se la langue estoit acourcie pour les *liguemens* qui sont dessoubz la langue, on le doit couper ou cauteriser par medicines (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 20). ...ou disposcion du *liguement* qui est soubz la langue (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 20). ...car les dens sentent douleur ou leur *lieguement* et s'empostumissent et dilatent et ont corrozions et perforacions, vermes, commocions et mollificacions et beaucoup d'autres choses semblables. (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 25). ...et pour ce es trois premiers moys on avortist legierement pour la foiblesse des *liguemens* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 15). Quant il advient que la scie est blessee la playe n'en est pas dangereuse sinon pour la grandeur du membre et a cause de sa nervosité et pour la lesion du *ligament* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 17). [C. T.]

LIGAMENTAL, adj. (ligamental)

[*FEW V, 329b : *ligare*]

MÉD. "Fait de ligaments" : ...les parties panniculeuses lyantes ensemble avec les arteres et les venes capillaires desquelles parties panniculeuses et *ligamentales* avec toute leur substance est fait le pannicule exteriore qui couvre tout le crane (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1). [C. T.]

LIGATIF, adj. (ligatif)

[FEW V, 329b : *ligare*]

MÉD. "Qui sert à lier" : ...la conjunction des os est en quatre manieres : l'une est sarratille comme en la commissure du crane, l'autre est infixive comme es dens, l'autre appodiative comme en la table de la poitrine, l'autre est *liguative* comme de la pixide et du vertebre. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.1). [C. T.]

LIGATION, subst. fém. (ligation)

[GD : *ligacion* ; FEW V, 329b : *ligare*]

A. - MÉD. "Attache" : ...et aussi les *ligacions* ne sont pas trop fortes, si que en ce temps se pevent rompre, et ainsi advenir peut advortement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 125). Use de cristeres et de capupurges, de frications et de *ligations* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10).

- "État de ce qui est lié à autre chose" : ...par *ligation* des os ensemble en maniere de une see comme est la *ligation* des os de la teste ensemble ou la *ligation* des deux os de la furcule ou la *ligation* des os de la mandibule inferiore au menton (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, III, 17).

B. - "Sortilège effectué en liant des objets entre eux et par lequel est suspendue une fonction du corps de la victime" : ...l'horrible et execrable art de nigromance, soubz lequel sont incorporez ou anez l'art de phitonisse, d'enchantement, de fascination, de invisibilité, de *ligacion* et illusion, qui sont tous ars superstitieux et divinatoires (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 9 r°).

Rem. Sens répertorié ds le FEW pour les dér. *ligature* (1584) et *alligation* (1585) ; cf. DU CANGE, s.v. *ligationes* : *lier* employé pour "ensorceller ; nouer l'aiguillette".

C. - Au fig.

1. "Lien d'obligation" : A nul doncques des hommes soit loisible ceste parge de nostre exortation, requisition, monition, commandement, mandement, assignation, subition, *ligation*, constitution, privation, inhabitation et volenté enfreindre ou, par temeraire hardiesse, aller au contraire. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 6).

2. "Lien du mariage" : Ainsi appert qui empesche mariage. L'autre empeschement est l'empeschement de *ligation*, c'est quant Bernarde a en mariage Gaultier, Bernarde ne se puet allier a aultrui. Tant que Gaultier vive, elle est allyee par le loyen de mariage, lequel empeschement tousjours a esté valide, devant aussi que riens fust de l'eglise institué en ce sacrement. (Sac. mar., c.1477-1481, 70). [R. M.]

LIGATURE, subst. fém. (ligature)

[GDC : *ligature* ; FEW V, 329a : *ligare* ; TLF X, 1209b : *ligature*]

A. - MÉD. "Ligature chirurgicale, bandage" : ...et puis le loyé et y mettés deux plumceaux doubles affin que la *ligature* soit plus forte (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 25). La *ligature* expulsive compete et appartient es ulceres et es cavernes a bouther hors la matiere du profond et a deffendre que aultr matiere ne viengne au lieu. (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.III, doct.I, chap.1). La *ligature* incarnative compete es playes nouvelles et es fractures et est faicte avec bende ployee de deux boutz jusques au milieu en commançant de la partie opposite du lieu blessé en menant ung chief vers la partie superieure du membre et l'autre vers le bas en prenant des parties d'environ tant que l'on verra que bon sera en estraignant plus sur le lieu blessé que es parties d'environ. (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.III, doct.I, chap.1). Le quart est *ligature* avecque draps blanc pour retenir le flus incontinent après la saigné, et devant la saigné pour attirer les humeurs au lieu de la saigné et pour engrosser les vaines pour mieulx apparoir. (Rég. santé corps C., 1480, 156). La vaine ascellaris est celle qui est cituee soubz la baselique et est apparente en la *ligature* du bras, et est son jugement semblable a la vaine baselique [L'éd. glose "bend of the arm" ; sens possible, mais il semble qu'il s'agisse plutôt du sens mod.]. (Rég. santé corps C., 1480, 168). ...et les continue bien et fermement ensemble avecques bandes et *ligatures* qui est une chose equipolee a la cousture faicte en ung nerf tranché (PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, II, 9).

Rem. Doc. 1398 (ms. XVe s.) ds TLF.

B. - Au fig. : Ses liens sont *ligature* salutaire (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 9). [R. M.]

LIGE, adj. (lige)

[T-L : *lige* ; GD : *lige*¹ ; AND : *lige*¹ ; DÉCT : *lige* ; FEW XVI, 463 : **let-* ; TLF X, 1210b : *lige*]

A. - DR. FÉOD.

1. [À propos du vassal] "Qui est tenu à une fidélité absolue envers son suzerain"

a) *Homme lige* : Et cil troy tuer le devoient [le roi Pierre], Qui ses *liges* hommes estoient. Devant son lit sont arresté De mal faire tuit apresté. (MACH., P. Alex., p.1369, 268). Einsi [le roi assassiné] fu mors comme uns pourceaus, Et com fot enterrez par ceaus Qui estoient si home *lige*. Je croy que de Londres en Frige, Passé à mil ans, ne fu fais Ne pensés si très mauvais fais. (MACH., P. Alex., p.1369, 273). ...il li fu dit que li rois estoit consilliés a ce que il le receveroit comme son homme *liege* as mains et a la bouce, et il li jurroit a estre son homme *liege* a tousjours mais, et a tenir la ducee de Bretagne dou roi presens et des rois d'Engleterre qui apriés li descenderoient. (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 481). Li rois d'Engleterre, dux de Giane, tenra ses mains entre les mains dou roi de France. Et chils qui adrecera les paroles au roi d'Engleterre, dira ensi : "Vous devenés homme *lige* au roi de France, mon signeur qui chi est, comme dus de Giane et pers de Franche, et li pronmettés foi et loiauté porter..." (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 194). ...et plusieurs autres crimes et malefices fais contre le Roy nostre Sire et sa souverainneté, dont est ledit duc vassal et homme *lige* (BAYE, I, 1400-1410, 321). ...que tous les nobles hommes de son royaume tailléz à porter armes, et ses fealx hommes *liges*, fussent tousjours et en tous temps tres bien garnis de hernois (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 134). Et ce est la difference qui est entre homme *lige* et non *lige* : car l'omme *lige* principalement astraint sa personne ; mais l'omme non *lige* ne oblige ne abstraint sa personne, si non par raison de fié (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 525). Après ledit serment fait, le chancelier de France luy dit qu'il devoit et estoit homme-*lige* du roy, à cause de sondit duchié. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1464, 248). Les faiz secrez de lui ne revelerez sans son congié : contre touz qui povent vivre et mourir, fors contre le Roy et vostre prince naturel le servirez ; d'autre que de lui des choses declairées ne vous advouerez ; et en touz termes envers lui vous gouvernerez tout ainsi que homme de foy *lige* doit faire envers son seigneur, et sur les peines qui y appartiennent (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 178).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*liege*)...

- *Vassal lige* : Et après, sans intervalle, ce duc fit au roy ung autre hommage pour son conté de Montfort ; pour lequel il confessa estre son homme et vassal-*lige*. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1464, 248-249).

- *Ville lige* : ...ilz vindrent à Utrech, laquelle ville, sans moyen, est toute *liege* à l'evesque d'Utrech (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 74).

- *Se rendre lige à qqn* : Par ensi les tenoit li rois en ferme estat et en seure pais, mais il se rendoient purement et liegement à tousjours mais *liege* au roi de France et dou demaine. (FROISS., *Chron. R.*, XI, c.1375-1400, 64).

b) *Seigneur lige*. "Seigneur envers qui le vassal est tenu à une fidélité absolue" : "Li dis rois d'Engleterre, ses hoirs et ses successeurs, aront et tendront perpetuellement et paisieusement tous les pays avant nommés (...) en toute francise et liberté perpetuèle, comme signeur souverain et *lige* et voisin au roy de France." (FROISS., *Chron. L.*, VI, c.1375-1400, 41). ...le duc de Juliers (...) le recognissoit à souverain et *liege* seigneur. (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 169). ...il requist au roi comme a son signeur *liege* que, se li rois Phelippes (...) ou aultres voloient entrer a poissance en Bretagne et calengier l'iretage ou nom de mesire Carle de Blois (...) que il fust aidés et secourus (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 481).

Quant aucun est excepté à hommage lige si comme aucun dit : "Je te foiz hommaige excepté la feaulté que je doï à mon seigneur *lige*..." (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 524).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

c) Empl. subst. "Vassal ou sujet" : ...Ensement les gens dou païs Ma dame, *liges* et naÿs Feïrent pourtraire une ymage Grant de taillè et de corsage, De maniere et de contenance Toute pareille a sa samblance (MACH., Voir, 1364, 444). "Vous avés juré et nous pour vous, à tenir en droit vos hommes et vos *liéges*, et ossi li contes de Flandres est vos cousins." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 254). L'ESCUMEUR DE LATIN. Cavons de ramonner dispars Et immictés bien mes vestiges Et nous involvïron noz *liges* Pour les dissiper subit. (Copp. lard., a.1488, 174).

2. [P. méton., des devoirs dus par le vassal] "Qui est dû par l'homme *lige*" : Le jour precedent, l'abbé de Marseille fist hommage *lige* de sa temporalité. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 158). Huet Louvel, escuier, seigneur de Vallencey, tenant du roy notre seigneur par foy et hommage *liege* le dit fief de Vallencey par un fieuf entier de haubert avecquez toutes ses appartenances et appendencez, et à cause d'icelluy fief, a et doit avoir par chacun an un fou en la forest de Gavray à Noël par la livree du verdier d'icelle forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 103). Savoir faisons, comme nous feïssons a Amiens hommage a excellent prinche nostre chier seigneur et cousin Phelippe roi de France, lors nous fu dit et requis de par lui que nous reconissions le dit hommage estre *lige*, et que nous, en faisant le dit hommage, li pronmissions expressement foi et loiauté porter, la quelle cose nous ne fesimes pas lors, pour ce que nous estions enfourmés que point ne se devoit ensi faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 193). ...li rois de France recevra le dit roi d'Engleterre et duc de Giane au dit hommage *lige*, a la foi et a la bouce (FROISS., Chron. D., p.1400, 194). Ad ce que l'en saïche les natures des hommaiges, il est assavoir qu'il est double hommaige, c'est assavoir un qui est *lige* aussi comme pour tout ; car l'omme *lige* encontre touz porte ou garde loyauté à son seigneur. Et ainsi l'ommaige *lige* nul n'est excepté quant à la parolle (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 524). ...en ce que touche l'obbeïssance *lige* du Boy Geffroy (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 145). Les subgez qui doivent *lige* estaige ou chastel leur seigneur ou ailleurs les doivent faire dedens huit jours après la semonce s'il y a besoing eminent et peril apparant de guerre (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 179).

- [D'un héritage] : "Et si veons et oons recorder tous les jours que messires Jehans de Montfort prent et conquiert cités, villes et chastiaus, et les attribue dou tout à lui, ensi comme son *lige* hiretage." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 178).

B. - P. anal. [D'une pers.] "Qui est inconditionnellement dévoué à qqn"

- [À propos d'un moine et de l'obéissance qu'il doit à son abbé] : ...dès ores mais prieray Dieu pour vous, et a ce m'oblige Con celui qui vostre sui *lige* (Mir. Theod., 1357, 116).

- [À propos de la fidélité à la Vierge] : ...Pour aler dire le service De la pure vierge sanz vice A qui *liges* sers suis d'onmage. (Mir. parr., 1356, 51).

- [Dans le lang. de l'amour] : Et pour ce que je suis es mains De loyal Amour que j'aim si, Li fais hommage et di ensi : "Bonne Amour, je te fais hommage De mains, de bouche, de corage, Com tes *liges* sers redevables, Fins, loiaus, secrez et estables..." (MACH., R. Fort., c.1341, 157). Autrement ne vuet disposer Son cuer qu'en vie dolereuse, Tant est de son male grieteuse. Tout autel d'une dame di ge Qui est rendue a Amours *lige* : Quant elle a son amy perdu Par

mort, le cuer si esperdu A, que jamais n'avera joie, Eins quiert lieu, temps, et gens, et voie, Ou il ait tout adès tristesse (MACH., J. R. Nav., 1349, 194). Si me plaist moult toute ma vie user En ce tres dous penser qui nuit et jour Me fait Amours et ma dame honnourer De cuer, de corps, de desir, de vigour ; Car vrais desirs, pleins d'amoureuse ardur, Com *liges* sers à ma dame au corps gent, M'i fait penser adès desiramment. (MACH., L. dames, 1377, 54). Quant ma dame ne m'a recongneü, Je doï moult bien scens perdre et congnoissance. Avoir me doit joie descongneü, Quant ma dame ne m'a recogneü. Car com son serf *lige* adès congneü M'a ; or me muir pour sa descongnoissance. Quant ma dame ne m'a recogneü, Je doï moult bien scens perdre et congnoissance. (MACH., L. dames, 1377, 141). Il se dit mon vray servant *lige* Et je suy sienne (CHART., L. Dames, 1416, 237).

. Empl. subst. : Et mon tres doulx amy et ma seulle amour, je vous supply que le me pardonnez de bon cuer. - Ma dame, se dist Charles, plaise vous a ne me dire telles parolles, que moy qui suis voustre *lige*, après Dieu, vous me povez corroucer ou donner joye plus que creature du monde. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 159).

C. - P. ext. [À partir de l'idée de ce qui est sans partage]

1. "Libre, exempt de redevance, d'obligation"

Rem. Doc.1368 ds GD IV, 780b. FROISS., *Chron. L.*, II, c.1375-1400, 149 (FROISS., *Chron. [Amiens] D.*, t.2, c.1375-1400, 213) ; WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss.

2. Au fig. "Entier, libre, sans partage" : ...lidis Johan Huweneauz puet et porat vendre ou enwaigier, doneir, almoneir et faire sa *lige* volenteit. (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1386, 87).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, 27/218.

- [D'une pers.] : Donc prist el l'evesque de Nole : Sire, dist el, vez ci un homme Que j'ay amené devers Romme, Sage et proz, je le vous oblige, Mais que mon filz me rendez *lige* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 112). [R. M.]

LIGEAUTÉ, subst. fém. (ligeauté)

[T-L (renvoi) : ligeauté ; GD : *ligeauté* ; *FEW XVI, 463b : *let-]

"Obligation de l'homme lige" : ...obedienses, hommages, *ligeantes* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 40). [GD IV, 780c ; seul ex.] [R. M.]

LIGÉÉ, subst. fém. (ligéé)

[T-L : *ligéé* ; GD : *ligéé* ; AND : *ligée* ; FEW XVI, 463b : *let-]

"Qualité d'homme lige, statut de fief lige"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1331 (*la seignorie qui ou dit hommage et an la ligee d'iceli nous appartenoit*) ds GD IV, 780c-781a. [R. M.]

LIGEMENT, adv. (ligement)

[T-L : *lige (ligement)* ; GD : *ligement*¹ ; AND : *ligement*¹ ; FEW XVI, 463 : *let-]

A. - Au propre

1. "De manière entièrement dévouée" : Car tresdout que premierement, Vi vostre douls contement Et friche arroi, A vous me donnai *liegement*, De bon coer, enterinement (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 92).

- [Lang. de l'amour] : Et quant il est miens *ligement*, Sachiez que je [Dieu d'Amours] puis de legier Toutes ses dolours aligier ; Et si puis le povre acomplir Son desir et lui enrichir De ce dont li riches

mendie. (MACH., D. verg., a.1340, 22). Et certainement, se j'eüsse Tant de bien en moy que je fusse Aussi sages com Salemons, (...) Et avec ce l'umilité Qu'Estier ot, et la loiauté D'Abraham, a verité dire, Ne peüsse je pas souffire Pour dame amer de tel affaire. Mais Amours le me firent faire Qui m'i donnerent *ligement*, Quant je la vi premierement ; Si que siens sans riens retenir Sui, que qu'il m'en doie avenir, Et seray, tant com je vivray, Ne jamais autre n'ameray. (MACH., R. Fort., c.1341, 5). Vous savez aussi qu'humblement L'aim, serf, crein, desir loyaument Plus qu'autre, ne moy proprement, Et que siens sui si *ligement* Que c'est sans nul departement Et sans muence. (MACH., R. Fort., c.1341, 122). ...d'amours servir tout *ligement* Viennent grace et eürs (Hugues Capet Lab., c.1358, 97). Car je suis si *ligement* Mis en sa signourie Que ja mais aligement Ne quier avoir n'aïe, Se de li n'est proprement, Qui debonnairement, M'ocist doucement, Quant merci li prie. (MACH., Ch. bal., 1377, 590). Car il ha tant en son viaire cler De scens, de pris, de bonté, de valour Que vraiment, à raison regarder, Il n'est de li plus belle ne millour ; Et pour ses biens, qui tant li font d'onour, Mes loyaus cuers, qui siens est *ligement*, M'i fait penser adès desiramment. (MACH., L. dames, 1377, 54). Ma dame à qui sui donné *ligement* Riens ne demant pour mes maus alegier. Car mestier n'ay d'aucun aligement. Ma dame à qui sui donné *ligement*. Et se d'amours me plaing à li, je ment. Pour ce que tuit mi mal me sont legier. Ma dame à qui sui donné *ligement* Riens ne demant pour mes maus alegier. (MACH., L. dames, 1377, 217). ...La belle que sers *ligement* (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 215). Je suis aux dames *ligement*, Car ce peu qu'onques j'euz de bien, D'onour ou de bon sentement, Vient d'elles et d'elles le tien (CHART., E. Dames, 1425, 366). Supplie presentement, Humblement, Charles, le duc d'Orlians, Qui a esté longuement, *Ligement*, L'un de voz obeissans, Et entre les vrais amans, Voz servans, A despendu largement Le temps de ses jeunes ans Tresplaisans A vous servir loyaument, Qu'il vous plaise regarder Et passer Ceste requeste presente, Sans la vouloir refuser (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 105).

2. DR. FÉOD.

a) "En homme lige" : Et quant li frere l'entendirent, Tous II. à genous se meïrent Et deïrent très humblement : "Sires et freres, *ligement* Vos hommes et vos freres sommes ; Et certes nous sommes preudommes, N'onques ne fumes desloyaus, Einsois sommes bons et loyaus, Et avons esté et serons, Et envers tous vous garderons, Com champions et advocas, Vous et vostre honneur, en tous cas." (MACH., P. Alex., p.1369, 264). Par ensi les tenoit li rois en ferme estat et en seure pais, mais il se rendoient purement et *liegement* à tousjours mais liege au roi de France et dou demaine. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 64). ...de lui releva se tiere *liegement* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 613).

b) "En hommage lige" : [Le roi] Se parti, moult bien m'en remembre, Vingt huit jours dedens septembre, Pour aler faire l'ordenance Dou païs et la gouvernance Qui à son hoir li est donnez *Ligement* et abandonnez. (MACH., P. Alex., p.1369, 224). Et puis chevaucièrent devers une bonne ville et grosse, que on appelle Byaumont en Lillois, qui se tenoit *liegement* dou conte de Lille. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 56). ...[je] tieng et advoue à tenir en foy et hommaige et en pur ressort, *ligement*, à cause de son chastel et chastellenie de Maisieres, la seignourie dudit Ayvelle, en haulte justice, moyenne et basse, ensemble plusieurs fied tenus de moy à cause d'icellui signourage (Trés. Reth. S.L., t.2, 1407, 531). ...pour l'evitant bien et prouffit de nous et de nostre dicte seigneurie et couronne, et aussi pour les grans secours et aides que en povons recouvrer à noz besoings et necessitez, comme par experience le

avons congneu, vueillons incorporer, retenir, maintenir et entretenir à toujours en et soubz nostre dicte main et seigneurie de nostre dicte couronne *ligement* et nuement (Doc. Poitou G., t.8, 1436, 103).

B. - Au fig. "De façon entière, sans réserve, pleinement" : Le duc Eüsebe en cel terme Sourvint avec sa legion, Et tantost sans dillacion Li duc Estorge doublement Lui rendi tout entierement Quanqu'il ot unques en sa vie Conquesté soubz sa seignorie, Et si li donna *ligement* Soi et ses choses ensemment Oultre l'amende double prise (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 93). ...Dont je moustre par exemplaire, A ce qu'on dit, que mieus doit plaire Chose desirée et requise, Lonc temps pourchacie et pourquise, Acquise a peinne et a despens, A grant scens et a grant pourpens, Que celle qui en un moment Seroit acquise *ligement* [var. *liegement*, *legierement*], Sans travail et sans consirée Et sans point estre desirée... (MACH., D. Aler., a.1349, 296). "Mon cheval ?" li rois respondi, "Guillaume, ne le contredi ; Car moult volentiers le vous doing Et très tous meffais vous pardoiing. Or en faites comme dou vostre, Et se vous donrons tant dou nostre, Quant par devers nous revenrez, Que jamais povres ne serez. Mais li chevaus seïrement Est vestres dès ci *ligement*." (MACH., D. Aler., a.1349, 317). "Et laissiés de par vous de cascun village deus ou trois hommes, et je leur ferai escrire à pooir lettres et seeler de mon seel, que il en reporteront avoec euls quitement, *liegement* et francement tout ce que vous demandés." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 112). "Salve soit vostre grace, respondirent li chevalier, la terre fu à Tournai *liegement* rendue et demise en la main et gouvrenement de monsieur Loeïs, le conte de Flandres, qui nous envoie devers vous." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 99). Remondin, dist le conte, il est verité que l'en m'a compté que moult grant merveille est advenue present en la place que on vous a delivree de par moy, laquelle je vous ay donnee *ligement*. (ARRAS, c.1392-1393, 34). C'estoit (...) en Giane auques terres, qui s'estendent entre la riviere de la Dourdonne et la Geronde ; car ce qui est par de dela, les rois d'Engleterre ont tousjours tenu quitement et *liegement*, et ensi comme l'iretage d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 301). ...*liegement* li siens hons devenroie (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 210).

- [Lang. de l'amour] : Et si sachiez certainement Qu'il n'est roïne ne contesse Ne dame de si grant noblesse, Que je [Dieu d'Amours] ne la fasse doloir Et resjoir a mon voloir, Et que, s'il me vient a plaisir, Que son penser et son desir, Son corps, s'amour et tout son cuer A un homme de petit fuer Ne li face dou tout donner Et *ligement* abandonner. J'ay seur tous cuers humeins puissance ; Il sont tuit en m'obeïssance ; Je les donne, vueil haut, vueil bas, Sans garder raison ne compas. (MACH., D. verg., a.1340, 23). Car Souvenirs l'en met en voie Par Dous Penser, qui le ravoie De penser a la ramembrance De la gracieuse samblance De celle a cui il est donnez *Ligement* et abandonnez. (MACH., D. verg., a.1340, 38). Car quant Souvenirs recorder Fait l'amant par douce pensée La très belle et la bien amée A qui il est mis et donnez Et *ligement* abandonnez, Plaisant ymagination Met en son cuer l'impression De sa douce plaisant figure Et dous Penses qui la figure, Dont son fait cent fois embelist (MACH., ProL., c.1377, 8). [R. M.]

LIGENCE, subst. fém. (ligence)

[T-L : *lijance* ; GD : *ligance* ; AND : *ligance* ; FEW XVI, 463b : **let-*]

"Obligation contractée envers qqn" : Elle fait aux humains dommaige : Pource ne luy fait point d'hommaige De service ne de *ligence*, Mais te garniz de diligence. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 50).

- DR. FÉOD. "Devoir, obligation du vassal à l'égard de son seigneur" : ...non obstant la *ligence*, foy, serement et promesses qu'il eust à nostre dit seigneur et à nous (Lettres Ch. V, D., 1371, 200). Quant submission premier se fist De Bretagne au roy de France, Il n'ot que simple oboissance sanz *ligence* et sanz serement (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 513). Car *ligence* proprement gist Entre son prince et son vassal Qui adonc doit estre féal, Quant un prince a un fié donné à son vassal et abonné La manière de la tenue Et la foy qui en est déue, L'oboissance et le devoir. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 549). ...services, reddevances, *ligences*, services et obéissances, justices, juridicions haultes, moyennes et basses, mixtes, meres et imperez, dominacions, seigneuries, féages, hommages, hommenages, que autres choses quelconques et comment que elles soyent dites, nommées et appellées (Cartul. Laval B., t.2, 1404, 380). ...tout le droit de hommage et serment de feaulté, ressort, justice et juridicion, feage et droiz de fief avec tous les honneurs, services, *legences* et autres droiz, devoirs et reddevances quelzconques que lesdiz Pierre Frotier, et Prigent, son filz, et chacun d'eulx avoient et avoir pouvoient et devoient, et qui a eulx et chacun d'eulx pouvoient et pourroient pour le temps avenir competter et appartenir à cause de la seigneurie de Preuilly (Doc. Poitou G., t.9, 1452, 285).

. *Faire ligence à qqn*. "S'engager envers qqn à une fidélité sans restriction" : Et mandèrent, les deux trectours, De par le roy, à noz seignours Qu'ilz vensissent faire *ligences* Homages et oboissances à nostre duc comme ilz devoient. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 478).

. *Faire sa ligence*. "Remplir ses obligations d'homme lige" : Chiers sire, vous devés sçavoir que ma *ligance* ferai je volentiers et je m'en meterai en painne. (FROISS., Chron. D., p.1400, 752).

- En partic. "Obligation d'assurer la garde du château seigneurial en temps de guerre" : Et aussi ne s'en pourra partir l'ome de foy durant sa *ligence* sans le congié du seigneur. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 427). Si ung seigneur fait cemondre ses hommes quant ilz luy doivent ses *ligences*, celui qui doit lesdictes *ligences* y doit estre avec sa femme, et s'il n'a femme, luy et son mesnaige y doivent estre et gesir toutes les nuyz en lige estage (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 541). Les subgez qui doivent lige estage ou chastel leur seigneur ou ailleurs les doivent faire dedens huit jours après la semonce s'il y a besoing eminent et peril apparant de guerre (...) y doivent amener leurs femmes et famille si la *ligence* le porte. Et pour y estre la femme et famille la *ligence* en vault miex pour ce qu'il y a plus de gens. Et en deffault de ainsi le faire, le seigneur peut saisir le fief de son homme (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 179). [R. M.]

LIGESSE, subst. fém. (ligesse)

[T-L : *ligece* ; GD : *ligesse* ; FEW XVI, 463b : *let-]

"Qualité d'homme lige, statut de fief lige"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1351 (Loiret, *et le tient de lui en liegesse*) ds GD IV, 781c. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 1957, 3e éd., 136, 212. [R. M.]

LIGETÉ, subst. fém. (ligeté)

[T-L : *ligeté* ; GD : *ligeté* ; FEW XVI, 463b : *let-]

"Qualité d'homme lige, statut de fief lige"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1348 (*liget[é]*) ds GD IV, 781c. [R. M.]

LIGIER, adj. (ligier)

[*FEW XVI, 463b : *let-]

(synon. *lige* v. Lexiques) : Le cuen de Monagut y ot Nalme et Fouquier : De Tongre et puis de Treit furent abbeis *legier* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 638). [Scheler, *Gloss.*, 186] [R. M.]

LIGNAGE, subst. masc. (lignage)

[T-L : *lignage* ; GD : *lignage*¹ ; AND : *lignage* ; DÉCT : *lignage* ; FEW V, 353b : *linea* ; TLF X, 1211a : *lignage*¹]

A. - "Parenté de sang (et non par alliance), lien de parenté" (synon. *lignee*) : ...ledit Louys [Louis le débonnaire] (...) repudia, par bonne entencion et craignant conscience, ladicté Alienor sa femme pour cause de *lignage* (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 326).

REM. Sur *sang* et *lignage*, cf. C. Gauvard, *Crime, Etat et société*, 1991, 632-633.

- *Par lignage*. "Par parenté de sang" : Et font question a savoir auquel l'en devroit plus tost aidier et secourir, ou a son amy par *lignage* ou a son ami pour vertu qui n'est pas de son lignage. (ORESME, E.A.C., c.1370, 461).

. "Au nom de la parenté par le sang" : Car il y avoit des parans, Des plus grans et des plus parans, Pour eaus requerer, par *linage*, D'entreprendre le saint passage, Les uns par dons et par prieres, L'autre par faire bonnes chieres, Tout pour aquerir l'aliance Des bonnes gens d'armes de France. (MACH., P. Alex., p.1369, 17). Li roy, pour qui ce livre fais, Y fu, et moustra tous ses fais Au roy et à sa baronnie ; Et leur requist tous, que aye Li feissent au saint passage. Les uns requeroit par *linage*, Et les autres par amité, Si com devant l'ay recité. (MACH., P. Alex., p.1369, 25). ...nous avons esté et sommes souffisanment informez que le dit Robin est noble personne, né et extrait de noble lignée en la ligne de son feu pere et mere, et que ilz ont tousjours veu reputer et tenir pour noble entre les autres nobles, chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, et baisier à yceulx la femme du dit Robin par *lignage* à cause et en la ligne du dit Robin, est voix et publique renommée entre les nobles du païs de Loudunoyz que il est noble personne. (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 327).

- *Prochaineté de lignage*. "Proximité par le sang, parenté de sang" : Et encore plus pour ce que les filz ou enfans des le commencement aiment leur parenz pour prouchaineté de *lignage*, et pour les benefices que ilz ont receüs d'eulz, et pour ce que nature les encline a obeir de legier a leur peres. (ORESME, E.A., c.1370, 535). ...mondit seigneur considerans les grans et notables services qu'il a fais longuement et loyamment à feu monseigneur le duc de Bourgoigne son pere (...) et mesmement la prouchaineté de *lynaige* en quoy attient ledit messire Jehan à mondit seigneur, a retenu icellui messire Jehan de Luxembourg son conseiller et chambellan (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 293). Et aussi luy dit la prouchaineté du *lignage* qui estoit entre le roy et l'evesque du Liège, car il estoit de la maison de Bourbon. (COMM., I, 1489-1491, 143).

- *Estre de lignage de qqn*. "Être de la lignée de qqn, être parent de qqn par le sang" : ...[il] s'en ala ou païs de Picardie, où il avoit, ou temps passé, acoustumé à repaier, tant à la court de mons. de Saint-Pol, du seigneur de Sempy, comme de messire Regnaut de Roye, chevalier, duquel il est de *lignage* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 391).

- *Retraire lignage*. "Exercer un retrait lignager" : Ou temps passé j'ay son pere congeu, Plusieurs autres aussi de son lignage Ont maintes foiz esté en mon servage, Par quoy tenu suy plus de lui

bien faire, S'il veult après son *lignage* retraire. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 7).

B. - P. méton. "Ensemble de personnes issues d'une souche commune, de même lignée" (synon. *lignée*) : Mais à tous pri qu'il ne desplaie A nelui ; car, par saint Nicaise, Je ne le di pas par envie, Par hayne, ne par lignie, Car pas ne sui de son *linage* ; Ne ne le di pour avantage, Pour promesse, ne pour avoir Que je n'autres en doie avoir ; Einsois le di pour verité, Si comme il le m'a recité. (MACH., P. Alex., p.1369, 247). Quant aucun porte lez armes d'autrui ou le signe sanz luy faire prejudice, ce n'est mie chose qui soit contre rayson ; exemple : un chevalier de France et ceulx de son *lynage* ont, d'ancienneté, acoustumé a porter certaines armes (Songe verg. S., t.1, 1378, 289). ...ja soit ce que, en aucuns pays, lez bastars portent lez armes du *lynage* duquel ilz descendent, aveques aucune differance, laquelle coustume est assez raysonnable (Songe verg. S., t.1, 1378, 292). Et quant a la noblesce, jassoit ce que tous de par toy soyent anobliz qui bien font, toutesfoys s'il faut satisfaire a la reputacion mondaine, tu scez que eulz deux [les parents de la Vierge] sont du *lignage* et sang royal ton bon amy David et du sacerdotal de Aaron : sy ne faudra point a noblesse celle qui en descendra. (GERS., Concept., 1401, 396). ...et à l'autre hault siege des laiz sidrent lesdiz seigneurs duc, contes et autres du *linage* du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 41). Par la mere Dieu precieuse, Vous luy resez de corsage Comme qui vous eust fait de naige ; En ce país n'a, se me semble, *Lignaige* qui mieulx se ressemble. Tant plus vous voy... Dieu ! Par le pere, Veez vous la, vëez vostre pere (Path. D., c.1456-1469, 62).

C. - En partic.

1. "Descendance, postérité" (synon. *lignée*) : ...tant ay mis, seigneurs, mon art En avoir acquerre (...) Que celui pour deux cens besans, Qui de querre estoit en servage Ce basme, lui et son *lignage*, En ay franchi et acquitté (Mir. pape, 1346, 369). Certainement, se j'eusse cogneü Au premerain la nature d'amer, Je n'eusse mie tant com j'ai atendu D'entreprendre sus ces choses gaigier. Or est trop tart, n'i voy nul recovrier ; Honni soit il et trestout son *lignage* Qui femme croit se ce n'est sur bon gage. (MACH., App., 1377, 641). Car ma mère estoit pure Brête, Donc n'avoit point la langue preste, Ne le sens, ne l'entendement, À parler si congruement Comme un François ledit langage, Et je suiz né de son *lignage*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 165). ...le *lignaige* Que les prophetes ont predict (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 117). Mon barronnaige et terre et maisonnaige, Trop fin ["fragile"] *lignaige* [var. *liniaige*] ont prins en peu d'espace : Fors Dieu aimer n'est riens qui ne se passe. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 83).

- *Lignage de Adam* : ...le *lignaige* D'Adam qui fut le premier pere (Pac. Job M., c.1448-1478, 225). ...chouse neccessaire est que de Adam soit prins l'omme par lequel on doit faire restauracion du *lignage* de Adam, c'est de l'umain lignage. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 215).

2. "Ascendance, origine" (synon. *lignée*) : Mais tu ne congnois ton *lignage*, Pour ce je t'en vueil faire sage : Atlas, li grans, li fiers, li fors, D'Ayse la grant, par ses efforts, Fu roys et regna longuement, Bien et bel et hardiement. (MACH., F. am., c.1361, 211). Si luy demanda son nom et son *lignage* et qu'il estoit. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 49).

- *Lignage de chair* : ...ceulx qui s'enorgueillissent de leur parentage et se vantent de leur *lignage* de char et despitent les autres (Mir. st Val., c.1367, 122).

- "Ascendance noble, haute naissance" : C'est pour ce que, quant il avient Qu'un cuer assener me couvient, Nulle goute ne doy

vëoir Au donner ne a l'assëoir ; Nulle raison n'i doy garder Ne nulle chose regarder, Biauté, richesse, ne *lignage*, Scens, maniere, ne cuer volage. (MACH., D. verg., a.1340, 27). Par moy n'est pas trop empirez, Car bien puet estre comparez A celui qui tant est puissans D'avoir, de *lignage* et de scens. (MACH., D. verg., a.1340, 30). Mais quant uns petis homs prent en gré sa chevence, Si qu'elle li souffist, on dit en audience Qu'il est aussi riches comme est li rois de France. Si puis par ce prouver qu'avoirs ne grant sciance, Prouesse, honneur, biauté, *lignage* ne vaillance, Nature n'autre rien dou monde n'ont puissance De faire riche un cuer, s'il n'i a souffisance. Einsi est des amans qui vivent en desir. (MACH., Lays, 1377, 338).

- (*De*) *grand / haut / noble lignage* : La ne vaudra riens grant *lignaige*, Avoir, beaultey ne vasselaige (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 104). De grant *lignage* fut assez (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 20). Il ot a Romme une pucelle De hault *lignage*, riche et belle (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 88). A un Rommain de grant *lignage* Fu mariee en sa jonesce (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 89). En Thessalle ot une pucelle Qui estoit avenant et belle Et de grace la plus loee Qui fust en toute la contree. Nee en la cité de Laurisse Fu, si n'estoit rude ne nice, Ains estoit cointe, apperte et sa(i)ge Et estraitte de haut *linage*. Coronis ot nom la meschine. (MACH., Voir, 1364, 686). ...[elle requist] que elle lui vouldist enseigner comment elle pourroit tant faire par devers Hennequin, son ami (...) qu'il vouldist icelle espouser, et laquelle chose il ne vouloit faire, pour la crainte de ses amis, qui estoient de plus grant *lignaige* que elle n'estoit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 333). ...et consideré que ledit Mailly estoit bien renommé en meurs et avoit esté à Orlans de bonne conversation, et si estoit de noble *linage* (BAYE, II, 1411-1417, 8). Tel est bien de noble *lignage* Qui en fais et dis est villain (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 95). ...Tant soit grant et de hault *linage* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 12).

- *De petit lignage* : S'estoit ilz de petis venus, De petit *lignage* tenus (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 31).

- *De royal lignage* : L'enfe est neis de roial(le) *lignage* (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 106).

- [Personnification de la parenté de haut rang, de la noblesse] : Chascun dit qu'estez bonne et belle, Mais mon euil jugier ne saura, Car *Lignage* m'avuglera, Qui maintendra vostre querelle. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 253). [Cf. A. Planche, *Charles d'Orléans ou la recherche d'un langage*, 1975, 425-426]

D. - P. ext.

1. "Famille (sans que soient nécessairement distinguées la parenté par le sang et la parenté par alliance), proches" : Se li prince vuet avoir guerre, Il doit courtoisement requerre Son *lignaige* et ses amis (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 83). [Autres ex. p.45 et p.56 (où il est question du lignage du Pape et du lignage d'un moine)] ...déclarons, que, comment que aucun ou aucune des singulères persones ou *lignage* ou *lignages*, tant de nostre dicte ville d'Ypre comme de Poperinghe, enfrainsist ou enfrainzissent le dicte pais, ou fesissent en aucune manière contre ycely, il seroient puny et corrégiet comme briseur de pais (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1331, 117). Lors plusieurs pensées li viennent Qui de neccessité couviennent, Pour li entrer en mariage Par le conseil de son *lignage*. S'elle le fait, ce n'est pas fais Dont cils doie enchargier tel fais Comme de lui desesperer (MACH., J. R. Nav., 1349, 223). Fay dont ce que nous requérons. Se ne le fais, nous te jurons Que de toy dirons tesmongnage Au pueple et a tout ton *linage* Qu'a toy gisant avons trouvé Un jovencel ci tout prouvé Et pour l'amour dou

bacheler En feïs tes femmes aler. (MACH., C. ami, 1357, 6). ...par ma folie J'ay fait honte a tout mon *lignage* ; Car j'ay donné mon pucelage A tel qui n'a ne sens n'avoir (Mir. Theod., 1357, 103). Si manda ceulx de son *lignage* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 147). Et de ceste matiere parle Vallerius au commencement de son VI^e livre, et dist que cestui Brutus bouta puis hors de Romme Tarquinus, son oncle, et tout son *lignage* par le meffait de Lucesse, et fust le premier consulle qui gouverna après les roys. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 25). ...si a elle ne tenoit, elle seroit cause d'enrichir et honorer tout son *lignage*. (C.N.N., c.1456-1467, 155). ...elle seroit a tousjours més femme deshonorée et reprochée de son pere, de sa mere, [de] ses freres et de tout son *lignage*. (C.N.N., c.1456-1467, 294). Plaire, dya ! mais en suis tres ayse, Car nous sommes tous d'ung *lignage*, Par quoy je feray ce voyage De tres bon cuer avecques vous. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 190).

- [Rare au plur.] : Si delaissoit la compaignie De ses gens et de ses *lignages* ["et de ses proches"] (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 114).

- [Abstr. personnifiée] : ...Débonnairété (...) Avecques ceulx de son *lignage*["avec ses proches"] (...) : C'est assavoir Douleur, Souffrance, Estableté et Attrempance... (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 10).

- "Proches, entourage" : Aucuns pour echever le parler des gens, et afin que on ne les juge devos, se abandonnent a paroles et vie mondaine, et a boire et a mengier, et souvant trebuchent en pis. Aucuns pour l'amour de *lignage* trop familiere glassent et coulent en charnele plaise : n'i a riens seur. (GERS., Pent., p.1389, 82).

2. *Humain lignage*. "Genre humain" : ...la paix devoit estre faite entre Dieu et humain *lignage* (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 206). Se ci a nulluy en presence Pour tout l'umain *lignage* aidier, Auquel Sathan veult hui plaidier, Si viengne tost en consistoire Devant nostre seigneur de gloire ! (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 59). Se la pomme me vues donner, Je te ferai l'omme plus sage Qui soit en tout l'umain *lignage*, Qu'onques fust ne qui soit a naistre Ne qui par raison peüst naistre. Si que noble don te present Pour avoir si petit present. (MACH., F. am., c.1361, 216). Boire et mengier est neccessaire pour soustenir la vie du suppost et l'autre chose est neccessaire pour l'umain *lignage* continuer. (ORESME, E.A.C., c.1370, 376). Le bel, le bon, le sage, Qui Fils de Dieu le Pere estoit, Qui consentoit Et qui voloit Que fourme et char humeine aroit Et qu'il morroit Et getteroit D'enfer l'umain *lignage*. (MACH., Lays, 1377, 409). Et ainsi Il se monstrera et chascun corps saint ou que il soit le verra devant soy face a face en sa propre figure, aussi comme dit est de l'arc corruptible que nous voions ici bas. Et en ceste maniere ou sens que les docteurs appellent anagogique seroit lors acompli ce que nostre Seigneur promist a l'umain *lignage* quant Il dist : Arcum meum ponam in nubibus celi, et erit signum federis inter me et terram, etc... (ORESME, C.M., c.1377, 728). ...et qui receustes [s]es dons de grace en especial au jour d'ui avec les apostres tres habundamment, non mie pour vous seulement a souffisance, mais pour les departir aux povres indigens et a vos povres voisins, c'est assavoir a tous ceulx de l'umain *lignage* qui vous en deprieront (GERS., Pent., p.1389, 72). Tres hault Empereur, Charité, ton [ton] humble fille et devote, et nous autres, Vertuz, avons, non mie sans cause, grande et inestimable leesce quant, a la supplicacion de Misericorde, tu veulz et t'enclines descendre en terre racheter l'umain *lignage* (GERS., Concept., 1401, 394). Lesquelz ensemble proposèrent Et répliquier mesmes osèrent Que Humain *Lignage* en vérité Est tout rempli d'iniquité, D'orgueil, envie, ire et tristesse, D'orde luxure et grant peresce, De glotonine, d'avarice Et

tout autre desplaisant vice (LA HAYE, P. peste, 1426, 35). ...Titus qui, par sa liberalité, purga en telle maniere l'avarisse de Vaspasien son pere qu'il fust de chascun nommé amours et delices de l'umain *lignage*. (LA SALE, Sale D., 1451, 215). Vous luy dirés, par bon usage, Qu'avec sa femme ait congnoissance Pour augmenter l'humain *lignage* Par tout, selon nostre ordonnance. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 79). Hellas, mon Dieu, mon benoist Redempteur, Qui de ce monde estes le Protecteur, Conservateur Des elemens et de l'humain *lignage*, Celuy sur tous a qui je doy hommaige De bon couraige Vous reconnois mon Dieu, mon Createur (LA VIGNE, S.M., 1496, 213).

Rem. *Le chapel des trois fleurs de lis*, 1332, éd. A. Piaget, In : *Romania* 27, 1898, 74 ; *Myst. Adv. N.D. R.*, c.1360-1365, 59 ; 64 ; DESCH., *Oeuvres Q.*, t.2, c.1370-1407, 26 ; MIÉLOT, *Spec. hum. Salv. L.P.*, 1448, 122 ; *Pac. Job M.*, c.1448-1478, 290 ; 378 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 249 ; 443 ; DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 1 ; 61 ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 122...

- *Lignage humain* : ...Encontre le *lignage* humain. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 61). Mais au jour d'ui li *linages* humains Ne desire fors richescs a tas (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 216). ...pour sauver *lignage* humain (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 454).

3. "Espèce" : Car il n'est une [noblesse de bonne ligniee et de biauté] du tout en tout beneuré qui est de tres laide figure ou qui est non noble et de chetif *lignage* ou qui est solitaire et senz ligniee. (ORESME, E.A., c.1370, 128). [R. M.]

LIGNAGER, subst. masc. (lignager)

[GD : *lignagier* ; FEW V, 353b : *linea* ; TLF X, 1211b : *lignager*]

"Celui qui est du même lignage, parent" : ...les *lignagers* appelez a ceu ont monsté excusacion pour quoy la tutelle de ladite pupille ne leur devoit estre baillee (Doc. 1381. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 424). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Encores veoit l'en que les dessusdiz serviteurs de jour en jour achaptent les terres des seigneurs et des nobles du royaume, dont les *lignagiers* par pauvreté de jour en jour vont defaillant, come il fu dit des advocaz et procureurs et receveurs. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 571-572). En tous contractz de héritages vendus ou grace perpétuelle de rapporter l'argent, a retraict aux *lignagiers* du vendeur et au seigneur du fief, et y a ventes. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 539). ...et que on face diligence de mander et faire venir dedens certain jour les *lignagiers* dudit defunct pour estre presens à faire l'inventaire (FAUQ., II, 1421-1430, 261). Retraict n'est autre chouse fors action appartenant à *lignager* pour recouvrer dedens l'an l'eritage vendu de sa ligne par son presme en refundant le pris. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 238). ...et les deveroit on tenir heritiers du dit Edouart, veu que nul autre du costé du pere, parent ou *lignagier* habille a successer, ne s'est apparu qui ait voulu se porter heritier de la couronne et royaume d'Engleterre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 146). ...ledit seigneur octroye au dit seigneur de Fontaines qu'il puisse retraire et rachacter comme proche *lignagier* du seigneur de Mortaigne et sa femme 400 l. de rente vendue sur les terres d'Amas (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 164). [R. M.]

LIGNAGEUR, subst. masc. (lignageur)[*FEW V, 353b : *linea*]

"Celui qui est du même lignage, parent" (synon. *lignager*) : ...et si la rente est retraicte après l'an, le *lignageur* n'aura le retraict que de la rente : mais il sera au choix du preneur de l'éritaige de congnoistre le fons de l'éritaige ou la rente. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 538). S'aucun héritaige est baillé à rente ou grace perpétuelle de rescoure ladicte rente, si toust que la rente est recouste, le *lignageur* l'aura dedans l'an de la recouste par retraict (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 538). [E. P.]

LIGNAGIÉ, adj. (lignagié)[T-L : *lignagié* ; GD : *lignagié* ; *FEW V, 353b : *linea*]

Bien lignagié. "De haute extraction" : ...li uns des plus haus barons de France, le mieus *linagiés* et estrais des royaus (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 100). [R. M.]

LIGNAL, subst. masc. (lignal¹)[*FEW V, 353b : *linea*]

"Celui qui est du même lignage, parent" (synon. *lignager*) : ...l'ancienne trahyson, injure, diffame et deshonneur que ledit Lombart luy avoit et a fait et à sadicte femme et leurs *lignaux* (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 82). [E. P.]

LIGNAL, subst. masc. (lignal²)[*FEW V, 350a : *linea*]

"Cordeau (de jardinier)" : ...pastoures qui gardoient aignaulx Leurs chappellez faisoient a *lignaulx* Parmi ces champs Tous purs de flours, en escoutant les chans Des oisillons et par buissons crochans. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 163). [R. M.]

LIGNALOEL, subst. masc. (lignaloel)[T-L : *lignaloë* ; GD : *lignaloel* ; FEW V, 333b : *lignum*]

"Bois d'aloès" : ...une plate busse d'ivoire plaine de *linguloie* [l. *lingaloel* ?] (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1385, 194).

REM. Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 160 (*ligni aloes*). JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 174 (*lignum aloes*). Grant herb. C., c.1450, 77 (*ling aloes*). RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris* W., 1457, 206 (*lignum aloes*)... GD IV, 790c-791a : *ligne aloes, lin aleuez, linon allowez, lignou allowez, lignum allowez, lin alouez*... [R. M.]

LIGNAUL, subst. masc. (lignaul)[GD : *laignal* ; FEW V, 333a : *lignum*]

"Bois"

REM. Doc. 1471 (Nevers, *lignaul*) ds GD IV, 700c-701a. [R. M.]

LIGNE, subst. fém. (ligne¹)[T-L : *ligne*² ; GD : *ligne*¹/*ligne*² ; GDC : *ligne* ; AND : *line*¹ ; FEW V, 350b,353b : *linea* ; TLF X, 1212a : *ligne*]**I.** - [Objet concret rectiligne]**A.** - "Cordeau"

1. Au propre : ...la *ligne* qui est atachiee a la lesse du faucon (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 186). Et en milieu de chel archon ara lié une *ligne* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 278).

- [Utilisé dans divers métiers] : Fevre, charpentier et maçon, Paintre, manouvrier, escripvain Ne puelent par juste façon Faire ouvraige qui ne soit vain, S'esquierre n'ont ou *ligne* en main (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 203).

- "Règle de maçon" : ...pour 3 asselles dont on fist formes de 4 piés de long servant a taillier toutes manieres de pierres de grez et pour faire trois *lignes* servans aus dis machons (Doc. 1457. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 728).

- *Aussi / plus droit que ligne / droit comme ligne* : Mais li lyons me convoia, Sans moy laissier, et m'avoia Tout droit par devers la nacelle Par une petite sentelle, Pour laissier le lieu a senestre Ou les bestes soloient estre. Si me mena plus droit que *lingne*, Com cils qui se joint et alingne, Polist, deleche, amenevist, Si qu'onques mais ame ne vist Beste plus gente ne plus jointe, Plus esveillie ne plus cointe. (MACH., D. Lyon, 1342, 233). Item, comme il soit verité que aucune chose est saine et profitable as hommes qui n'est pas saine ne bonne as poissons, et aucunes choses sont qui tousjours et par tout sont unes si comme ce que est blanc, il est blanc a tous et par tout, et ce qui est droit comme une *ligne* ou un reglet, il est droit par tout, - semblablement, estre sage est une chose par tout et tous le diroient estre d'une meïsme maniere. (ORESME, E.A., c.1370, 342). Je tyre [à l'arc] ausi droit que *lignie* Je luy ay rompu la forcelle (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 230). Aussi laissés habillemens Qui font l'homme droit comme *ligne* (Amant cord. M., 1490, 64).

- En partic. [Outil du charpentier ou du scieur de long] "Corde frottée d'une substance colorée permettant de marquer la trace que la scie doit suivre" : Et auxi pevent esquarrir leur boiz en ladicte forest sanz mettre chantier, sanz la plate hache, sanz *lingne* et sanz sye. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 223). [Sens absent de FEW V, 350 : *linea* ; mais attesté sous *lineola*]

2. P. méton.

a) [À propos du bois d'oeuvre] "Face équarrie suivant la dimension tracée à la ligne ; côté" : Item, se aucuns des costumiers avoit boiz prins en ladicte forest et icelui boiz dollé à quatre *linguez* en sa maison, il seroit acquis à icelui sans amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 260).

b) "Mesure agraire" : Soixante dix quarres y olt, Ainsi le compassa Nembrot, Et en chascune quarreüre Avoit dix *lignes* de mesure ; Et la *ligne*, ne doutez pas, Avoit quatorze mille pas (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 85). ...le surplus montant à deux *lines* XLVIII verges en la parroisse de Heille, icelle terre advenue à monseigneur à cause de bastardie, par la mort de feue Bettekin, fille bastarde de Jehan Vrancx (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 115).

3. Loc. fig.

- À *ligne* et à *compas*. "Très régulièrement et parfaitement" : Et s'avoit environ planté D'aubres qui y furent planté, Assis a *ligne* et a compas (Je les mesuray pas a pas) : Caurriers, figuiers et chastingniers, Amendeliers et frans meuriers Qui moult bel la haie paroient, Pour ce que très bien y paroient. (MACH., D. Aler., a.1349, 393).

- À *ligne* et à *esquerre* : Conclusion, pour cent mille fleurins On ne sçauroit veoir ung tel appareil. Par carrefours, tauldis et eschauffaulx, Tous compassez a *ligne* et a esquerre Pour y monstrier la verité du faulx, Et d'autre part ung grant tas de briffaulx S'estoyent mis pour quelque bruyt acquerre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166).

- À (*la*) *ligne*. "Exactement" : Mes on ne fait pas tout a *ligne*. Pardonne moy l'offencion. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 23). Elle [la reine Ratio] garde justice a la *ligne*, elle veut que chascun ait che qu'il a deservi. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 111). Aux bons promet tout bien, vie joieuse Et aux

mauvais dolente et paoureuse Qui ses commans ne gardent a la *ligne* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 221). Ycest bon roy, gardant à la *ligne* la loy de Dieu... (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 63).

. "En proportion (en tenant compte de ce qui est ?)" : Si pratique n'as ou science Lesse tout, prens en patience. Ou commence tes faiz a *ligne* (CHAST., Temps rec. D., 1451, 96).

. *Fait à ligne*. "Bien proportionné" : Tu es de moult noble lignie et est ton corps fait a *ligne*, tres aptes et tres bien fourmé ; ton engyn s'enfourme et conprent de ligier, car tu es de tres haut et tres noble entendement, honestement as vescu et saintement, en parfaite charité (Songe verg. S., t.1, 1378, 5).

- *Par droite ligne*. "Exactement, justement" : Pour ce devons par droicte *ligne* Boyre souvant coment qu'il aille. (Pac. Job M., c.1448-1478, 188).

B. - "Fil muni d'un hameçon, destiné à la pêche" : ...en la mer peschier le vi ; Dedens avoit gete ses ains Et la *ligne* tenoit aus mains. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 359). ...2 hoquereaux ["crochet (à poisson) ?"], 7 marteaux, 24 plons et *lines* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 145). Va tendre ta *ligne*, sy pesche. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 135). HUMBROUET, en ferant : Avance toy, pescheur, avance ! Va pescher enmy celle vigne. MENJUMATIN, en ly monstrant une corde : Delivre toy ; vey ta *ligne* ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 145). De la pescherie des grans fossez de ladicte ville, que Mesdits Seigneurs tiennent en leurs mains, (...) ils les ont fait pescher en l'esté de ce present compte par Raoulin de Hocot qui y a mis des *lignes*, nasses et autres engins pour y prendre des tanches et des enguilles (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 140). Lequel Frappier peschoit èsdicte pescherie et deffends avec cinq *lignes*. (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 538).

Rem. ALENÇON, In : CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 30 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, 685, v.17724.

- *Pescher à (la) ligne* : ...es lieux qui sont bannaulx l'en peult pescher de jours à la *ligne* et à la main et non à autre engin (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 380). [date incertaine] Item, ilz peuvent tendre et peschier en la riviere de Taute et autres euaes des dicte communes et marests, hors temps de deffens qui est depuis la my aoust jusques à la my mars, de verveux laquelle aval, et peschier à *lignes* et lop, et à la brige (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 120). ...deux enfans de ladicte ville d'Argenton, peschoient en la rivière dudit lieu à la *lingne* (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 180).

II. - "Suite continue de points, trait continu, réel ou imaginaire"

A. - Au propre

1. [GÉOM. et langue courante] : Et doit faire le juge en la maniere que fait celui qui veult ramener et reduire a equalité une *ligne* qui est divisee en parties inequales (ORESME, E.A., c.1370, 290). ...il traient et mainent une *ligne* ymaginaire de pol artique jusques a l'entartique, qui sont comme les .ii. pyvoz du ciel (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 162). Mesures et *lignes* trouverent [les Egyptiens] Lors, dont leurs terres mesurerent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 118).

- *Ligne courbe*. "Courbe" : Celles qui se mesurent par une dimension sont toutes quantitez qui ont longueur sans largeur, comme une ligne, dont il en est de deux manieres, c'est assavoir ligne droicte et *ligne courbe*. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101).

- *Ligne droite*. "Droite" : Celles qui se mesurent par une dimension sont toutes quantitez qui ont longueur sans largeur, comme une ligne, dont il en est de deux manieres, c'est assavoir *ligne droicte* et ligne courbe. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101).

- En partic. "Ligne droite" : Le mouvement oblique, tortu ou de travers est composé du reond ou du droit. Car pour tant qu'il se reploie, il a ce du circuler, et de tant qu'il procede selon la *line*, cellui vient du droit mouvement. (Somme abr., c.1477-1481, 145).

- "Segment de droite" : Tous triangles sont constituez par troys *lignes* droictes dont l'une est prise pour la base et les deux aultres pour les deux ypothenusses ; et la *ligne* descendant perpendiculierement de l'angle des ypothenusses sus la base est dicte cathetuse. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110).

. En partic. "Côté (d'un triangle)" : [Des triangles] aulcuns sont inequilateralz, et ce en deux manieres, car aulcuns ont deux *lignes* egales tant seulement, et les autres les troys *lignes* inegales. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110).

. "Rayon d'un cercle" : Exemple de ce nous avons ez nombres, car nous veons que toutes les *lignes* du cercle se ressemblent en ung ou centre, c'est a dire ou point indivisible qui est ou moyen du cercle, et toutevoies en departant et eslongant dudit centre, ilz se divisent l'un de l'aultre. (Somme abr., c.1477-1481, 158).

2. "Contour, forme de qqc." : ...car en ce point la vertu et la propriété d'une figure que l'en appelle *sarcofegia* ou *sarcografia* est comprise et commise, la quelle est quant l'en attribue proprement et justement les *lignes* d'un corps aus choses corporelles. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 492-493).

3. ASTR. "Suite imaginaire de points ou sa représentation graphique sur l'astrolabe"

a) *Ligne ecliptique*. V. *ecliptique* v. Lexiques

b) *Ligne de midi*. "Demi-cercle céleste allant d'un pôle à l'autre en passant par le zénith du lieu" : Il peut assez clerelement apparoir par le Soloil de jour, qui au matin se lieve en orient et depuis monte tant qu'il vient juques a la *ligne* de mydi et la se depart et descent tant après qu'il vient en occident et va tant dessoubz Terre qu'il revient outre arriere en orient. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 9). Et supose ceste que le commencement du Cancre soit en la *ligne* de midy, et le commencement du Capricorne soit ou point opposite en la ligne de mienuit, le commencement du signe du Mouton soit ou point d'occident, et le commencement de la Livre ou de la Balance soit ou point d'orient. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 14). Car experience monstre que le Souleil, les autres planettes et estoilles se lievent plus tost, et plus tost viennent en la *ligne* de mydi, et se couchent plus tost a ceulx qui habitent vers orient que ilz ne font a ceulx qui habitent vers occident (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 8).

- P. méton. "Axe vertical de l'astrolabe qui représente cette ligne (l'est se situant à gauche de cet axe) ; ligne méridienne" : Et sont les tables trenchiees de 2 trais drois a guise d'une crois parmi. Et le bras de la crois venant de annel ou chascune table a un dentelet par le quel elle se tient a un trou dessoubz l'annel, le dit trait jusques a milieu de la table est appelé "*lingne* de midy". Et l'autre mutet du milieu de la table jusques au bort est appelé "*lingne* de minuit". Et l'autre trait travers lonc parmi la table est nommé "*lingne* de vrai orison" ou "vray orient et occident". (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 36). Et pour ce se vous voulez savoir premierement le nadair d'aucun degré du soleil mectez icellui degré sur la *ligne* de midi et vous trouverez son nadair sur la ligne du minuyt (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 113). Soit mis le

degré du soleil sur sa hauteur entre les almicantharaz (...). Or prenez par exemple que nous la trouvons en la quarte qui est entre orient et midi par 20 degrez de la *ligne* du midi ; ordonnez doncques l'alidade de l'astralabe a 20 degrez pres de l'armille vers orient, et puis couchez l'astralabe tout equidistant a l'horizon et le tournez tant que l'ombre de l'armille chié tout droit sur son costé de l'alidade, et adoncques vous avez les 4 parties du monde par la croysée qui est au dos de l'astralabe ; car la *ligne* qui descent vers la cheville de l'armille monstre le midi. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 119). [Cf. rem. de l'éd., p. 119 ; H. Michel, *Traité de l'astrolabe*, 1947, 50]

c) *Ligne de minuit*. "Demi-cercle céleste allant d'un pôle à l'autre en passant par le nadir" : Et suppose ceste que le commencement du Cancre soit en la ligne de midy, et le commencement du Capricorne soit ou point opposite en la *ligne* de mienuit, le commencement du signe du Mouton soit ou point d'occident, et le commencement de la Livre ou de la Balance soit ou point d'orient. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 14). Et pour ce se vous voulez savoir premierement le nadair d'aucun degré du soleil mettez icellui degré sur la ligne de midi et vous trouverez son nadair sur la *ligne* du minuyt (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 113).

d) *Ligne obscure*. "Ligne peu visible, légèrement tracée" : ..fay une *ligne* obscure depuis le dit degré jusques au centre, laquelle *ligne* tu partiras en 12 parties egalles. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 106).

Rem. Sens non att. dans les dict. fr. mais cf. OED, s.v. *obscure*, sens 4 : «without clearness of form or outline (...) hardly perceptible to the eye» suivi d'un ex. «Draw an obscure or light line from A. to B.» (1593) ; dans le même champ sém., se situe l'attest. de FUR. 1690, s.v. *occulte* : «Occulte, en Geometrie, se dit d'une ligne qu'on a peine d'appercevoir, et qu'on tire avec la pointe du compas, ou avec du crayon (...) qu'on efface quand l'ouvrage est achevé».

4. "Trait, trace, raie" : Et ne pueent estre plusieurs dimensions, quar selonc ymaginacion mathematique, se un point indivisible fluoit et aloit et il lessast apres soy son estrace, ce seroit une *ligne*, laquelle seroit divisible seulement selonc longitude. (ORESME, C.M., c.1377, 46). ...il est assavoir que les uns espreviens sont de plumage blanc et delyé [...] a travers de petis [...] tendres ou roux assiz en leur poitrine ainsi comme par ordre et a droite *ligne* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 151). Et sur chascune plume ou *lignes* noires qui sont sur la queue a aucune tranchure. (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 236). Aucuns dient qu'il fut filz de celui homme, à qui par accident la main senestre fut ostée et ung an après lui fut restituée et, pour enseigne de ce miracle, ou lieu de la conjonction demoura une cycatrice en semblance d'une *ligne* de sang. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 109 v°).

- *Ligne de la main*. "Trait sillonnant la paume de la main" : Les cyromancians se glorefient de dire les secréz par les *lignes* des mains. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 187).

- "Trait graphique" : Des quels IX. signes le premier est dit Patha, et est figuréz comme une *ligne* droite, la quelle mise dessoubz Aleph, fait Aleph signifier autant comme .A. [a fermé] (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 59).

. ARITHM. "Trait (en partic. trait d'une opération)" : Si le nombre que lon veult partir est moindre que le partiteur, adonc lon doit mettre 0. entre les deux *lignes* (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 599). Telles racines de nombres composez se pevent lyer dune *ligne* et noter en ceste maniere comme la racine seconde de .14.

plus R2.180. se peult ainsi mettre R2.14.plus R2.180. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 655).

5. Loc. fig.

- *Droite ligne*. "Droite voie" : Mais a ceuls qui sont inobediens et desobeissans a raison et qui forlignent ou sont hors de la droite *ligne* de bonnes moeurs, l'en leur doit mectre painnes et pugnicians. (ORESME, E.A., c.1370, 533).

- *Par droite ligne*. "Directement" : O mon Ame, a dit icy Raison la saige, vrayement tu parles proprement ; mais je dy outltre que qui pourroit veoir bonté, vie et verité et charité, comme par droite *ligne* et sans miroir, on congnoistroit Dieu en ostant toutes imperfections que on treuve en creatures (GERS., Trin., 1402, 168).

B. - P. anal. [Idée d'alignement]

1. "Alignement"

- *À ligne*. "En alignement" : Que les deux pieus qui sont es deus bous de vostre roi soient fichiés a *ligne* responnans aus deus bous de vos giellez (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 280). ...et les pieus qui sont es bous d'icelles doivent estre ferus a *ligne* endroit les bous des gielles par dedens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 284).

- *À ligne de*. "En alignement de" : La rois doit estre fichiee a *ligne* du pel du bout de la rois et des deus archons (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 292).

- *Ligne à ligne* : Et quant ilz sont trop espars, les anemis (...). Et pour ce, tous combatteurs (...) estre obeissans au chief, lequel les doit tous ordonner *ligne* a *ligne* et arrengier, et doit mettre les plus fors (...) les premiers, et les plus foibles (...) derriere (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 240).

2. "Suite de mots disposés horizontalement dans une page écrite" : ...pour lesquelz le Roy en avoit escript en la Court lettres moult especiaulz, signées de sa main, et esuelles avoit escript une *ligne* de sa propre main (BAYE, I, 1400-1410, 8). ...monseigneur le Chancelier, pour ce present en la Court et par lui monstrée en icelle Court une cedula contenant III *lignes* escriptes de la main du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 8).

- *En pleine ligne*. "Dans le texte même" : Et ju, testateres desoirdis, voelhe que les superscriptions desoirescriptes vailhent aussi bien que chu qui stat en pleine *lingne*. (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1364, 75).

- *En partic*. "Vers" : Rondeaux sont simples lesquelz n'ont que 5 *lignes* (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 20). La taille des serventoys est ainsi comme il s'enssuit, excepté qu'il convient que la derraine *ligne* soit feminine et de 11 silabes, et la penultime *ligne* doit estre de 10. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 26). Aultre taille de rondel double de *lignes* longues et courtes, et les peult on faire de *lignes* de .X. ou de .XI., qui veult. (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 190). Cy s'ensuit forme de vers douzains. Et s'appele vers douzains pour ce qu'il ne contient que douze *lignes*. (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 195). Vers alexandrins sont de .XII. ou de .XIII. sillabes pour le metre et n'a que une seule termination. Le nombre des *lignes* est a la volenté de l'acteur. Ilz sont nommez alexandrins pour ce que l'ystoire d'Alexandre fut traitie en ceste forme. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 223). Aulcuns piét sont masculinins, Comme en ceste *ligne* premiere ; Les aultres sont femininins, Comme on voit en la derrainniere. (Traité rhétor. L., c.1482-1500, 253).

Rem. Très nombreux ex., cf. gloss. de l'éd.

III. - [Domaine de la parenté, au propre ou au fig.]

A. - Au propre

1. "Suite des degrés de parenté, suite des générations"

- *Degré de ligne* : ...la plus grant et saine partie d'iceus sont, li uns son frère, les autres ses oncles, serourges, cousins germains, remués de germain, et autres amis en mendre degré de *ligne* de lui qui parle, et de Marie, sa femme et espouse (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209).

- *Ligne collaterale*. V. *collatéral* "Suite des membres d'une famille descendant de la même souche, mais non les uns des autres" : ...en la succession ou hoirie en *ligne* collatérale en matière de fief les fumelles ne heritent point avec les masles (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 419).

- *Ligne directe / droite ligne*. "Suite des membres d'une famille descendant de la même souche et les uns des autres (de père ou mère en fils ou fille)" : Damoiselle, ne pucelette Ne pot estre d'orgueil plus nette, Ne plus pleine d'umilité, Acompaignie de pitié, En tous cas et en tous endroits, De li. Certes, et c'est bien drois, Car il li vient de droite *ligne* ; Pour c'en ce cas pas ne forlignie. (MACH., R. Fort., c.1341, 8). ...la nacelle entierement Fu faite par moult grant devis, Par grant scens et par grant avis. Car jadis uns Roys la fist faire Qui fu homs de moult grant affaire, Dou quel ceste dame est venue Par droite *ligne* et descendue. (MACH., D. Lyon, 1342, 189). Et se tu vues dire que tu ne Yès mie subjès de Fortune, Et que ta grant attration Affranchist ta condition, Et qu'elle donnè ne t'a mie Ta richesse et ta signourie, Einsois te vient de droite *ligne*, Li sires qui droit regle et ligne Prent ses vengences si obscures Maintes fois sus les creatures Que nuls ne le porroit penser, Ymaginer ne recenser, Et par maniere trop diverse Trebuche l'un et l'autre verse. (MACH., C. ami, 1357, 67). ...par la coustume des nobles ce qui echiet de pere ou de mere, d'ayeul ou d'ayeulle, il n'y a point de rechat pour ce qu'il vient de droite *ligne* en descendant. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 219). ...par quoy il convenist que la droicte ou directe *ligne* descendant de hoirs masles cessast et faillist (Ch. VI, D., t.1, 1400, 174). ...A celle generacion Qui de droicte *lygne* vendroit D'Aaron (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 132). ...filz de roy de droite *ligne* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 115). ...descendants de lui en loyal mariage et *ligne* directe (Doc. 1483. In : V. Carrière, Le Moy. Âge 9, 1905, 193). Cestui, selon aucunes siennes escriptures, prenostica la translacion du resne de France de *ligne* en autre, c'est assavoir de *ligne* droite à colleteralle et dist vray, car Phelippe de Valoix, cousin des trois enfans du roy Phillippe le Bel, tous roys, il fut fait roy. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 128 v°).

- *Ligne de femme / ligne femelle / ligne masle / ligne de la mère / ligne du père* : Tiercement, une loy dit que, se lez enfens descendens de la *ligne* de fame, comme sont lez enfens de la fille, sont obliés ou testament, le testament est nul, (...) ja soit ce que la mere de ces nepveus fust prochaine du pere, ou temps que le testament fust fait, afin que, en la *ligne* du pere, la persone laquelle est ou meillieu n'enpechie pas aultre, plus lointain, a ronpre le testament, ne en la *lygne* de la mere aussi (Songe verg. S., t.1, 1378, 244). Donques, ce privilegie qui est, par la coustume que lez mallez seulement puissent succeder ou royaume, doit estre entendu dez malles de quel costé que ilz soient, de la *lygne* malle ou de la *lygne* femelle. (Songe verg. S., t.1, 1378, 245). Car, combien que ledit Charles, roy de Navarre, feust nepveu dudit roy Louys Hutin, touteffoiz estoit il descendu par *lignie* feminine. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 406). [Ou est-ce le mot *lignee* ? Peu probable dans ce texte]

- *De ligne en ligne*. "De génération en génération" : ...ci endroit devise Le commencement et la guise Comment les amasones

vindrent, Et comment leur royaume tindrent De *ligne* en *ligne* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 12).

2. "Lignée, lignage" : Tu qui donnes fausse sentence, Tu es issus de la semence De Chanaam, qui fu maudite Pour ce qu'en li tous maus habite. Tu n'ies pas de la bonne *ligne* De Juda qui droit regle et ligne Et qui fu de Dieu beneoite, Pour ce qu'elle estoit juste et droite. (MACH., C. ami, 1357, 14). ...à cause de Katherine de Machecoul, sa femme, il deust estre heritier seul et pour le tout des biens, possessions et heritages de Marguerite de Bauçay, venans et descendens de la *ligne* et du costé d'icelle Marguerite (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 382). ...Que no *ligne* ne soit dampnée Qui d'Eve fut et d'Adam née (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 144). Car lui et ses enfens vesquirent Tant que de leur *ligne* nasquirent Maintes grans generacions (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 142). ...pour raison de la succession de feu Agnez, femme de feu Jehan Chevalier (...),venue du costé et *ligne* de feu Meline Constant, grand-mere de ladite deffuncte (Sent. Chât. Paris M., II, 1406, 507). Item, il est son parent de sa *ligne*, si prochain comme son cousin germain (Doc. 1408. In : A. Coville, Bibl. Éc. Chartes 72, 1911, 85). Pour ce que de l'attraction Et fréquent inspiration Se corrompent les assistens, Si font mesmes les existens D'une *ligne* et affinité ; Car iceulx par droite amité Les hantent plus, à dire voir, Et servent, s'ilz font leur devoir (LA HAYE, P. peste, 1426, 140). ...par bastardie ou distaince de *lingne* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1436, 96). C'est a dire, mon ami : se tu es noble de *ligne* tu dois estre plus noble de vertus, car la noblesse des bonnes meurs vault trop mieulz que la noblesse des parens (LA SALE, J.S., 1456, 21). Et a chascun des lees du gonffolon estoient de tres riches brodures, les quatre blasons des quatre principales *lignes* de Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 111). De cestui [Énée] est vostre *lingne* esveillee. (Epître Romains M., c.1475, 178). LUCIFER. Sathan, tu iras brièvement (...) Tempter l'homme par faulx semblant, (...) Sy fault pour saouler mon envie Qu'i passe son commandement [de Dieu], Tant que la *ligne* en soit ravve Avec nous en peine et torment (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 47). Qui desprime gens d'anciennes *lignes* Et esleve ceulx qui n'en sont pas dignes, Dont il se sourt aujourd'huy tant d'excès, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 120).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 133 (v.9806) ; *Myst. Viel test.* R., t.2, c.1450, v. 12877 ; t.4, v. 60088 ; 34083 ; VILLON, Test. R.H., 1461-1462, v. 1246 ; MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, v.2543...

- "Lignée noble" : Au regard des defendans du dehors le nombre est incongneu, car c'estoit a tous venans, pourveu que ce fussent gentilz hommes, et de toutes *lignes*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

- *Ligne royale* : Il n'est pas de *ligne* royale Et ne pretend ne ne voudroit Avoir en nostre regne droit (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 200). Ysmahel de Maphat, Juif, fut en ce temps de *ligne* royal, c'est assavoir du roy Sedechias, moult souverain et de grande speculation en la science des estoilles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 45 r°).

3. P. ext. "Suite, compagnie" : Je cognois bien Bourbon, et il est à beau-frère de Charolois ; je l'ai vu tirer souvent de l'arc avecques luy, et sy est de sa *ligne*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 98).

- "Espèce, race (ici de buveurs)" : Jadiz extraict il [maistre Jehan Cotart] fut de vostre *ligne*, Lui qui buvoit du meilleur et plus cher (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 102).

4. *Humaine ligne*. "Genre humain" : O doulz Jhesus, qui passion Souffraz pour la redempcion D'umaingne *ligne*, Envoye

nous ta grace divine, Affin qu'elle nous enlumine Et face digne De ta gloire et fruicion ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 81).

5. "Espèce (animale)" : Le faucon est de VII *lignes* dont la premiere est faucon laynier la seconde lignye est appelée pellerin la tierce est nommée mo[n]tis la quarte faucons gentilz la quinte gerfaulx la VIe. est sourpoint la VIIe. breoton. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 477).

B. - P. anal. "Appartenance fondée sur une identité d'idées, de buts"

- *Estre de la ligne de qqn.* "Appartenir au groupe, au parti de qqn" : ...[aucuns brigans] le menacerent de le destruire en corps et en biens, s'il ne aloit avecques eux et estoit de leur *ligne* et sorte. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 392).

C. - Au fig. "Direction que prend une chose, sens dans lequel vont les choses" : Et se tu vues dire que tu ne Yès mie subjès de Fortune, Et que ta grant attration Affranchist ta condition, Et qu'elle donnè ne t'a mie Ta richesse et ta signourie, Einsois te vient de droite ligne, Li sires qui droit regle et *ligne* Prent ses vengences si obscures Maintes fois sus les creatures Que nuls ne le porroit penser, Ymaginer ne recenser, Et par maniere trop diverse Trebuche l'un et l'autre verse. (MACH., C. ami, 1357, 67). [R. M.]

LIGNE, subst. fém. (ligne²)

[GD : *ligne*³ ; FEW V, 332b : *lignum*]

"Petit vaisseau de mer, chaloupe" : Si fu durement esbahis et tant courri sus le sabelon que il vint jusquez à .I. *ligne*, .I. vaissiel qui siens estoit. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 232). [Même ex., éd. Kervyn, ds GD IV, 782c] [R. M.]

LIGNEAL, adj. (lignéal)

[AND : *lineal* ; FEW V, 354a : *linea*]

"En droite ligne" : ...car aucuns veulent hoster ceste aquosité avecques incision *ligneele* faite en la partie anteriore ou lieu qui se appelle le fronc (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 1). [C. T.]

LIGNEE, subst. fém. (lignée)

[T-L : *ligniee* ; GD : *lignee* ; GDC : *lignee* ; AND : *ligné* ; FEW V, 353b : *linea* ; TLF X, 1217a : *lignée*]

I. - [Dérivé de *ligne*] "Alignement"

Rem. Doc. 1326 (*a la ligniee d'iceux*) ds GD IV, 783a.

II. - [Domaine de la parenté, au propre ou au fig.]

A. - "Parenté de sang (et non par alliance), lien de parenté" (synon. *lignage*)

- *Par lignee.* "En raison d'un lien de parenté" : Si que sa mort [du roi Pierre] vous conteray, Ne ja ne vous en mentiray (...). Se vous monstrey par escript Ce qu'il m'en a dit et escript. Mais à tous pri qu'il ne desplaise A nelui ; car, par saint Nicaise, Je ne le di pas par envie, Par hayne, ne par *lignie* [var. *lingnie*], Car pas ne sui de son linage ; Ne ne le di pour avantage, Pour promesse, ne pour avoir Que je n'autres en doie avoir ; Einsois le di pour verité (MACH., P. Alex., p.1369, 247).

B. - "Descendance (ou ascendance) ; plus rarement, ensemble de personnes issues d'une souche commune" (synon. *lignage*)

1. "Descendance" : ...le premier bien du mariage corporel est fruit en *lignie*, pour laquelle mariage est principalement établi (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). Sires Dieus, qui es tous puissans, Qui gardes tes obeissans, Dieus de nos peres Abraham, Ysaac, Jacob, qui maint ahan Heurent pour t'amour en leur vie, Dieus es de leur juste *lignie* (MACH., C. ami, 1357, 52). Item, aucunes choses sont desquelles, se un homme est desnüé et que il ne les a pas, sa felicité en est aussi comme honnie ou avillee, ainsi comme il seroit de

noblesce de bonne *ligniee* et de biauté. (ORESME, E.A., c.1370, 128). Derechief, celluy qui enfeude n'a mie seulement regart a celluy a qui il baille le fieu, mez aussi a toute sa *lygnie* (Songe verg. S., t.1, 1378, 249). Pluseurs femmes de grant estat en ont esté mises a destruction, infamie et vilenie, et toute leur *lignee* et generation. (GERS., Annonc., a.1400, 236). ...et se n'eussent esté aucuns amiz de l'onneur du Roy et de l'Université, eussent empesché ledit jugement, qui est moult grant peril au Roy et à sa *lignée* et au royaume (BAYE, I, 1400-1410, 164). ...et dit en ceste maniere : "Pere omnipotent, a benoit jour, s'il te plaist, et bien a temps est yci venue Oroison la devote de par tes deux bons serviteurs et amis, Joachim et sainte Anne, pour demander *lignie*..." (GERS., Concept., 1401, 396). ...considerant que ou cuer d'une petite femmelette de la *lignee* des payens, Dieux trovast plus de foy qu'en tous les evesques, les princes, et les prestres et tout le pueuple des Juyfs, qui se disoyent estre le digne pueuple de Dieu. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 662). Et en elle fina toute la *lignie* et progenie dudit roy Charles, premier de cestui nom ou dit royaume de Sicile (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 199). Vous dictes : "Ce sang soit sur nous Et puis sur nous enfans trestous." Dorenavant vous cognoistrés Ce sang sur vous, quant vous varrés L'ire de Dieu sur vous venir Et vostre *lignee* gemir, Car Dieu vous batré aigrement. (Pass. Auv., 1477, 268). Entre tous les aultres empeschemens impossibilité de habiter charnelement obtient tres grant lieu, car de sa nature et de la constitution de l'eglise il empesche mariage, comme il soit ainsi que tout mariage soit a cause de *lignie* estre procréé ou cause de incontenance et impossibilité de cohabiter oste l'une et l'autre cause. (Sac. mar., c.1477-1481, 76). Heber, duquel print le nom la langue hebraïque, qui ne fut point muée pour ce que lui, ne nul de sa *lignée*, ne furent consentens de fere icelle tour, vivoit encores en ce temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 r°). ...se mist à speculler le ciel moult longuement, disant : "Nepveu, il resne telle constellacion à ceste heure, que si ung subject ou serviteur tuoit à ceste heure son seigneur ou son maistre, il perviendroit à moult grans biens et à grande *lignée*". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°). ...et, entre autres, prenostica que Henri qui chassé estoit par son frere bastard hors Espagne, seroit encore roy d'Espagne et regneroit sa *lignée*, ce que advint moult veritablement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°).

- Au plur. : Si lui dist [Anchise à Enée] que de lui vendroient *Lignees*, qui el monde tendroyent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 173).

- *Sans lignee* : Moises dist et conmanda En la loy que s'ome moroit Sanz *lignie*, se femme avoit, Que son frère si l'espousast, A la fin que il recouvra En lieu de son frère *lignie*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 236).

- *Avoir lignee* : Temps fust que il eüst *lignie* D'une fame bien enlignie. (Vie st Evroul S., c.1350, 44). ...[le seigneur] avoit femme espousée desja ancienne et maladive, dont il avoit belle *lignée*. (C.N.N., c.1456-1467, 115).

- *Concevoir lignee* : ...femme ne doit concevoir *lignie* fors de son mari (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). Si aucun par folle pencée fait aucune chose à homme ou à femme soit par sorcerie ou charouz, ou il luy donne venin à boire si secretement qu'il ne s'en puisse apercevoir, et à la femme qu'elle ne puisse concevoir *lignée*, celui est tenu pour omicide (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 491).

- *Faire lignee* : Item, de Droit divin aussi, la fille represente le pere, car il est escript en Genese que le frere doit prandre a fame, après la mort de son frere, celle qui fust sa fame, afin que il puist

faire *lygnie* a son frere qui estoit mort sanz her de son corps (Songe verg. S., t.1, 1378, 246). ...vous aussi pourriez penser que je fusse homme naturel comme ung aultre, ayant puissance d'avoir compaignie avecques femme, et de faire *lignée* (C.N.N., c.1456-1467, 94).

- *Les lignees d'Israël*. "Les tribus constituées par la descendance des fils de Jacob" : Ainsi le nous tesmoigne saint Jehan euvangelistre qui dit qu'Il vendra et sera sur le trone et jugera *lignés* d'Israel, et en qui sera Dieu le Pere, Dieu le Filz et Dieu le Saint Esperit, en la personne du Filz tant seulement, en la forme de la char humaine qu'Il prist ou ventre de la douce Vierge Marie ; et parlera en la personne du Filz, combien que la divinité soit avec l'humanité. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 98). ...en ce temps fust la captivoison des dix *lingnies* de Ysrahel par Salmanazar, le roy de Surie (LA SALE, Sale D., 1451, 74).

- "Tribu, bataillon" : ...et trouva l'on en ses livres comme il avait predicte la prinse de Samarie et l'orible captivité, voire eternelle, en ceste lumiere reclus entre les mons de Caspie, entre les Persiens et les Medians, où furent d'icellui peuple dix *lignées* enfermées sur ung fleuve qui s'appelle Cosam (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 42 v°). Esdras ot aussi congié de rediffier Jherusalem et le Temple et de y mener les dix *lignées* que le roy Salmanasar avoit encloses ès mons de Caspie, mais il ne les pot aver, car jamais ne bougeront, mais eut deux *lignées* qui estoient en Caldée, que Nabugodonosor avoit mises en captivité, qui se montoient mille VIIc hommes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°).

- "Dynastie" : ...a cause de la tresnoble et excellente princesse et ma souveraine dame, Madame de glorieuse memoire Yollant, fille seulle d'enffans du tresnoble prince monseigneur Jehan, roy d'Arragon, et de la premiere *lignee* de Arragon, ainssy comme il s'enssiet. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 207).

2. "Ascendance" : ...pour consideracion de bons services que Regnaut, dit Crollebois, nostre receveur de Poitou et de Xanctonge, nous a faiz, nous ycelui Regnaut, li quiex est descenduz de *lignie* non noble, avons nobli et noblissons (Doc. Poitou G., t.2, 1336, 131). ...noblece qui vient de sanc Et de *ligniee* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 180). ...qui est bien noble homme et de bonne *lignée* et generacion (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 17). Elle estoit de la *lignie* sacerdotale, et teles estoient arses et bruslees. Les aultres adulteres estoient lapidees. (Sac. mar., c.1477-1481, 48).

- (*De*) *haute / noble lignee* : Or estoit moult d'amer esprits D'une damoiselle de pris Qui demouroit vers Montpeslier, Fille d'un vaillant chevalier, Attrait de moult noble *lignie*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 213). Quer il est de noble *lignié* De roy, d'emperiere enlignié (Vie st Evroul S., c.1350, 116). Amis, je t'apporte nouvelle Qui est douce, plaisant et lie, C'est le cuer et l'amour de celle Que tu avras en ta baillie, Par honneur, je n'en doute mie, S'à toy ne tient ; or te conseille, Qu'en ce monde n'a sa pareille. Elle est tres bonne, et s'est tres belle Et s'est de tres haute *lignie* ; De toutes vertus est ancelle, Tous biens a que Nature ottrie : Juene est, gente, gaie et jolie, Et tant douce, blanche et vermeille Qu'en ce monde n'a sa pareille. (MACH., L. dames, 1377, 191). On parle de richces et de grant signorie, D'avoir sens, los, puissance, biauté, noble *lingnie*, De grant prouesse acquerre, d'onheur, de courtoisie ; Mais qui n'a souffisance, je di que il mendie. (MACH., Lays, 1377, 338). ...ycellui prisonnier s'estoit advoué gentilhomme et de noble *lignée* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 2). ...lequel prisonnier, sur ce interrogué, et par serement, dist, confessa et se advoua estre homme noble et de noble *lignée*, si comme il avoit oy dire ou pays d[ont] il estoit nez aus gens

qui l'avoient eu en garde (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 3). ...il avoit desservi à estre excecuté solempnelment, pour ce qu'il est nobles homs et de noble *lignée* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). ...extrait de noble sanc et de noble *lignye*. (Un traité d'héraldique inédit, éd. L. Houwen, M. Gosman, c.1435-1449. In : Romania 112, 1991, 503). ...il leur sembloit que le roy le devoit marier en son royaume a quelque fille de haulte *lignee* (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 65).

- *De royale lignee / de lignee royale* : Mais ne fu pas ainsi norriz, Car il est de royal *lignée*. (Mir. parr., 1356, 44). ...en Soissongne, par dela Frise, Fu née la pucelle et prise Et de royal *lignie* estraitte (Mir. ste Bauth., c.1376, 86). Dy s'elle eust esté mere de Dieu se Adam n'eust oncquez pechié ? Dy s'elle fust noble, tant en *lignee* royale comme sacerdotale ? (GERS., Annonc., a.1400, 229). ...de haultece de tres nobles princes d'un meismes sang de la *lignée* royal (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 124). Cestui fut moult entier et de belle corpulance et de *lignée* royale, et vesquit cent IX ans moult honorablement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 v°).

3. [Plus rarement] "Ensemble de personnes issues d'une souche commune, famille" : L'an mil CCC.JX. et sexante (...) Droit de Janvier le jour XVJe, Et environ l'eure XVe De la nuit, fu à Nicossie De sa plus procheinne *lignie*, Et des nobles de son païs, Li nobles roys de Chypre ocis, En sa chambres, sous sa courtine, Nuz, gisans delés la royne. (MACH., P. Alex., p.1369, 247). ...Mais du peché le mal porter failloit A tous vivans qui de luy descendroient, Lesquelz jamais es haulx cieulx n'ascendroient, Jusques ad ce que dure passion Quelc'un, yssant par generacion De la *lignee* dont le mal procedoit, N'eust soufferte (LA VIGNE, S.M., 1496, 337).

C. - P. ext.

1. *Humaine lignée*. "Genre humain" (synon. *lignage*) : ...Jhesu (...) qui des haulx cieulx descendi Pour estre ce que n'estoit mie Et tout pour humaine *lignie*, A qui tant fu misericors... (Mir. abbeesse, 1340, 85). Et quant Nature vit ce fait Que son oeuvre einssi se desfait Et que li homme se tuoient, Et les yaues empoisonnoient Pour destruire humeine *lignie* Par couvoitise et par envie, Moult en desplut la belle et gente, Moult se coursa, moult fu dolente. (MACH., J. R. Nav., 1349, 146). ...pour humaine *lignee* Restorer (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 141). Le seigneur a qui estoit la vache (...) la mist devant le arc ou l'autel de la deesse Dyane pour la sacrefier tantost, affin qu'il donnast a la cité de Sabine (...) l'empire et le regime de la humaine *ligniee*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 24).

2. "Espèce" : Lors la beste crye : "Ay ! Ay !", Quant l'a ung peu menassee ; Telle est des bestes la *lignhee* De se pays dont sommes nous. (Pass. Auv., 1477, 142).

D. - Au fig. "Direction que prend une chose, sens dans lequel vont les choses" : ...[Dieu] qui toutes choses peut et scet destourner de leurs fins et *linees* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 144). [R. M.]

LIGNEMENT, subst. masc. (lignement¹)

[T-L : *lignement*¹ ; GD : *lignement*¹ ; AND : *lyniement* ; *FEW V, 352a : *linea*]

"Ligne" : Et contient, ce dient les sages, De ceste discipline l'art En soy : *lignemens* trais a part, Intervalles, grandeurs, figures Et en figures, par mesures, Dimensions, nombres aussi ; Et si se devise autressi Geometrie en .IIII. parties Principales (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 120).

- "Contour, forme de qqc." : ...semblables en *lignemens* de membres, de biauté de face et gracieuse couleur et de meurs aus François et Bretons, des quieux il sont descenduz et nez. (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 207). [R. M.]

LIGNEMENT, subst. masc. (lignement²)

[T-L : *lignement*² ; GD : *lignement*² ; FEW V, 349b : *linamentum*]

"Mèche (de bougie, de torche...)" : Que d'oires en avant (que) tous les ouvriers maîtres dud. mestier soient tenus de mectre en chascune torche pour vendre d'une livre la quantité de douze onces de cire sans y comprendre le *lunement* et le baston (...) et sy seront tenus de y mectre bon *lunement* et baston raisonnable (...). ...et si seront faictes de bon *lunement* blanc (Anc. corp. dijonn. C., 1330-1500, 104).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1381, 1412, 1432, 1442, 1456, 1465 (*lignement*, *linement*, *lingnement*) ds GD IV, 783b. [R. M.]

LIGNER, verbe (ligner¹)

[T-L : *lignier* ; GD : *lignier*¹ ; AND : *liner*¹ ; FEW V, 352a : *linea*]

A. - Au propre

1. "Mettre en ligne, aligner ; tracer des lignes" : Lors fist le cuir d'un torel prendre Et par terre le fist estendre, Et *lignier* par menuiez royes (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 91). *Lignier* me fault soeul et potel. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 190). Lineo (...) : *ligner* (Aalma R., c.1380, 234). Lineo (...) : *lignier*, roier (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 276). *Ligner* : lineo (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). Lineo (...) : *ligner* (...). Lineatus (...) : *ligné*, royé (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 200).

- Part. passé "Aligné" : Ses plumez doivent estre blanches, coulourees de vermeil, et doivent estre *ligees* [sur la forme, cf. Introd., XXVII] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 176).

2. *Ligner une corde*. "Tendre une corde (pour mesurer)" : ...Ossi droit c'on *ligne* une corde (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 308).

- "Mesurer à la corde, établir au cordeau"

REM. Ex. d'a.fr. et doc.1415-1416 ds GD IV, 783c. T-L V, 454.

3. "Se diriger en droite ligne (vers)" : ...et tenoit unc dart entenseit [une flèche prête à partir] et .I. arch qui *lignoit* droit vers le feu (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 251). Qui l'a toute [la raison] il est bien paisible, Car ses cinq sens dehors ne *lingnent* En poursuivant chose nuisible (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 124).

REM. Ex. d'a.fr. et STAVELLOT, *Chron.* B., a.1447, 261, ds GD IV, 783c.

B. - Au fig.

1. "Marquer, tracer" : Fille, vous estes de grant bien Et issue de grant lignie, S'en doit mieuls estre en vous *lignie* La parole dou divin roi Qu'en nulle aultre de mendre arroi (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 124).

REM. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 173 (T-L V, 455).

2. "Établir" : Dieux ainsint le *ligna*, Dieux ainsinc l'ordona, Autant com le premier le darrier guerdona (Gir. Ross. H., c.1334, 300). Or estoit moult d'amer espris D'une damoiselle de pris Qui

demouroit vers Montpeslier, Fille d'un vaillant chevalier, Attrait de moult noble lignie. S'estoit la besoingne *lignie* D'entr'eus deus si entierement Qu'on ne peüst mieus autrement. Il s'estoient entrepromis, Il comme ses loiaus amis, Et elle comme vraie amie (MACH., J. R. Nav., 1349, 214). Tu qui donnes fausse sentence, Tu es issus de la semence De Chanaam, qui fu maudite Pour ce qu'en li tous maus habite. Tu n'ières pas de la bonne ligne De Juda qui droit regle et *ligne* Et qui fu de Dieu beneoite, Pour ce qu'elle estoit juste et droite. (MACH., C. ami, 1357, 14). Et se tu vues dire que tu ne Yès mie subjès de Fortune, Et que ta grant attraction Affranchist ta condition, Et qu'elle donné ne t'a mie Ta richesse et ta signourie, Einsois te vient de droite ligne, Li sires qui droit regle et *ligne* Prent ses vengences si obscures Maintes fois sus les creatures Que nuls ne le porroit penser, Ymaginer ne recenser, Et par maniere trop diverse Trebuche l'un et l'autre verse. (MACH., C. ami, 1357, 67). D'illec naist le fruit de lignie, Quant la chose est a droit *lignie* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 84). Par majeur et mineur le sien fait déclina, Bielles auctorités adont y *ligna* ; Mais, à tout raporter, trop grant tennance y a. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 319).

3. "Dérivé" : Je ne voy, dit il, autre bien En noblece qu'on aime bien, Mais que les nobles sont contrains Et par neccessité astrains A ce qu'ilz mie ne forlignent De la noblece dont ilz *lignent* Leurs renoms, qu'ilz reputent gloire, Quant ilz sont de longue memoire. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 178). [R. M.]

LIGNER, verbe (ligner²)

[T-L : *liner* ; GD : *lignier*² ; FEW V, 357a : *linere*]

"Oindre, enduire, frotter"

REM. GOULAIN 1374 (*Jhesucrist ... fist boe de sa salive et lignia et oint les yeux de l'avugle*) ds GD IV, 784a. Le FEW enregistre l'a.fr. *liner* "oindre, frotter" ; MONDEVILLE ds T-L V, 485. *Ligner*² vient sans doute d'un croisement de ce *liner* avec *ligner*¹, par l'idée commune de "faire des traces sur". [R. M.]

LIGNET, subst. masc. (lignet)

[T-L (renvoi) : lignet ; GD : *lignet* ; FEW V, 350a : *linea*]

A. - "Ficelle, fil"

REM. Doc. 1396 (Lille, *bottes de lignet pour tendre la toille des hottes*) ds GD IV, 783b.

B. - "Cordeau"

REM. Doc. 1396 (Lille, *.I. lignet pour les machons*) ds GD IV, 783b. [R. M.]

LIGNETTE, subst. fém. (lignette)

[T-L : *lignete* ; GD : *lignete* ; FEW V, 350a : *linea*]

[Dimin. de *ligne*]

A. - "Petite ligne de pêche" : Je veulx desormais entreprendre De frequenter tes bons prescheurs ; Et ceulx qui seront espancheurs De ta parole pure et necte Me prandront comme les pescheurs Font le poisson a la *lignecte*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 152).

B. - "Petite ligne écriture" : Je luy escripray seullement Ung mot de lettre bien couchet Pour le reduire a sauvement. Sire Aragon, abillement, Pour faire deux ou trois *lignettes*, Sortissié me d'abillement, De papier et de telz baguettes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 137).

- "Petit vers, vers court" : Et vers douzain se font ainsy, Pareillement qu'on le voy chy, Par telz *lignettes* [Manque ensuite un vers de huit syllabes, rimant en i] C'est quant le tiers mettre est parti Par telz rimettez. (Traité rhétor. L., c.1482-1500, 259). [R. M.]

LIGNEUL, subst. masc. (ligneul)

[T-L : *lignuel* ; GD : *lignoel* ; FEW V, 355b : *lineola* ; TLF X, 1218b : *ligneul*]

A. - "Ligne de faîte (?)"

Rem. Doc. 1447 (Béthune, *encasser des ancras es lingnoeux de la machonnerie*) ds GD IV, 784b-c

B. - "Cordon (en soie de porc)" : Ensoyer, mettre soyée de pors comme en *lignuel* : inseto (...), soyée de pourcel (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 217). ...si prenes ung *lingneul* et que la veine en soit bien lié dessus et dessous. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 138).

Rem. GAY II, 78b (a. fr.).

- [Servant de compresse] : Licinium (...) : *lignuel* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 274).

C. - "Fil enduit de poix pour coudre les chaussures" : Iaculum (...) : *lignuel* a coudre solers (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 212). ...Et alennes bien deliettes, *Lignoel* en pointe de soiettes ["en pointe de flèche"] (Pastor. B., c.1422-1425, 180). Ait fil et aghille en tout terme, *Lignoel* et allenne poignant (Pastor. B., c.1422-1425, 184).

D. - *A ligneul*. "Habilement, joliment, délicatement"

Rem. CHR. PIZ. (ms., *a lignoz*) ds GD IV, 784b. Plus fréquemment : *au lignolet*. [R. M.]

LIGNEUR, subst. masc. (ligneur¹)

[T-L : *lignëor* ; GD : *ligneur²* ; FEW V, 352a : *linea*]

"Celui qui trace qqc."

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 451-452, et GD IV, 783c. [R. M.]

LIGNEUR, subst. fém. (ligneur²)

[GD : *ligneur¹* ; *FEW V, 352a : *linea* (?) (?)]

"Trace (?)" : Et se l'on treuve sain blanc ou noir, suif ou oingt, ou il y ait embroqueure ["des parties en creux ?"] ou *ligneur*, dont l'une vaille pis que l'autre, icelles denrees seront forfaites. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 51). [R. M.]

LIGNEUX, adj. (ligneux)

[GDC : *ligneux* ; FEW V, 333b : *lignum* ; TLF X, 1218b-1219a : *ligneux*]

"De la nature du bois"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 83b. [R. M.]

LIGNOLET, subst. masc. (lignolet)

[T-L : *lignolet* ; GD : *lignolet* ; FEW V, 355b : *lineola*]

Au lignolet. "Au cordeau ; de manière parfaite, très élégante" : Fame comment onques osa Soy curieusement parer ? Maindre pechié est de arer En feste qui est deffendue Qu'au *lignolet* estre vestue. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 174). Pour toi servir baillie te fu ton corps, Mes tu ses sers es devenu. Au *lignolet* le veus chaucier Et nobles robes li baillier, Li cointoier de joueles, De tablettes et couteles, (De) grille courroie ferree Et (de) bourse pinpelotee ; De las de soie desguises, Rouges et vers entremesles Tu pointement espigacier Le veus touz les jours et couchier Toutes les nuis mont molement Et li faire son aisement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 179). Mais que diray je du colet Et du souler au *lignolet* Et d'autres notables fachons Ou il ne fault poil ne pellet ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 177). Pour cornette fort embourree Ou robe estroicte au bas colet A ung gros bort dehors fourree Et neufs soullers au *lignolet*, Cuide le gracieux varlet Qu'on l'ayme mieulx ou amer doye.

(MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 91). Que luy donras tu dont ? Esse ung don si au *lignolet* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 76). N'avez vous pas veu sa seincture Et ses souliers au *lignolet* ? (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.576). En une salle on fist certain amas D'un beau satin, tant blanc que violet, L'autre d'après fut d'un rouge damas De loing en loing tendue au *lignolet*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

REM. Appliqué surtout aux chaussures ; *lignolet* a pu désigner aussi le cordon de soulier (c'est ainsi que l'interprète T-L V, 455). [R. M.]

LIGNOREL, subst. masc. (lignorel)

[*FEW V, 356b : *lineola*]

"Poutre horizontale (?)"

REM. Doc. 1467 (*lingnorel*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 728. Forme dissimulée de *lignolet*. [R. M.]

LIGNOT, subst. masc. (lignot)

[*FEW V, 350a : *linea*]

Au lignot. "Au cordeau, d'une manière parfaite, élégante" : ...ceste gens dont ci propos Furent moult joint et moult poli, Gent, cointe, faitis et joli, Si espincié, si crespellet, Si bien pingné, si blondelet, Si tressaillant, si très mignot, Si estroit chaucié au *lignot*, Si virolé, si envoisié, Qu'il avoient non Frere aisié (MACH., D. Lyon, 1342, 203).

V. aussi *lignolet* [N. M.]

LIGOTTE, subst. fém. (ligotte)

[T-L (renvoi) : *ligote* ; GD : *ligote* ; FEW V, 323a : *ligare* ; TLF X, 1220a : *ligot* (*ligote*) ; TLF X, 1220a : *ligot* (*ligotte*)]

"Courroie intérieure du bouclier"

REM. GUILL. DIGULL. ds GD IV, 785a (mais non retrouvé ds DU CANGE, auquel GD renvoie). [R. M.]

LIGUE, subst. fém. (ligue)

[GDC : *ligue* ; FEW V, 329b : *ligare* ; TLF X, 1220b : *ligue*]

A. - "Association d'entités politiques ayant des intérêts communs" : ...j'ay veu la lettre (...), par laquelle vous me faictes savoir la reception de celles que je vous avois envoyées touchant la *ligue* qui a esté faicte en ceste Ytalie (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494-1495, 207). Le mercredy septiesme jour du moys d'octobre, l'an mil quatre cens quatre vings et quinze, arriva a Versay devers le roy l'evesque de Syon acompagné de plusieurs Suysse et Allemans des *legues* d'Alemaigne a pied et a cheval, tous gens de faict, entre lesquelz y avoit plusieurs gentilz hommes du dict pays (LA VIGNE, V.N., p.1495, 318).

Rem. Ex. début XIVE s. ds TLF.

- [Comme structure politique en Suisse] : ...à noz très chers et grans amys, aliez et confederez, les advouez, conseilz et communauté des haultes *ligues* de Suysse. (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1484-1498, 6). ...par icelles lettres pourrés voir comme les seigneuries des cantons des *Ligues* se sont totalement déclarées pour moy à la journée qui a esté tenue à Lucerne. (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494-1495, 285).

B. - "Union, association de plusieurs personnes ou de différents groupes, pour un temps plus ou moins long, en vue de défendre des intérêts communs" : ...deslie lez *lygues* et lez alyances, lezquelles ne sont mie de pitié, mez sont injustes (Songe verg. S., t.1, 1378, 338). L'un a l'autre desplaist, non cuydant ce, Et, pour ce, brigue S'ensuyt entr'eulx et chascun faict sa *ligue*.

(MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 85). Oultre passer les roches resistantes Et fulminer les *legues* assistantes Au clos de Mars font maincts gros cueurs crever (LA VIGNE, Ball. Bruyt Commun B., 1509, 173).

- *Avoir ligue avec qqn.* "S'allier avec qqn" : ...tant que lui et nous vivrons, n'aurons aucune intelligence, *ligue* ou confédération avec le duc de Bourgogne ou autre quelconque ennemy ou rebelle subget de mondit seigneur à son dommaige et desplaisir et de sa couronne (Roi René vie L., 1476, 359).

- *Conclure une ligue* : La *ligue* fut conclue ung soir bien tard.. (COMM., III, 1495-1498, 126).

- *Faire ligue contre qqn.* "S'allier contre qqn" : ...tout cela estoit assemblé pour faire *ligue* contre le roy (COMM., III, 1495-1498, 119).

- *Se mettre en ligue avec qqn.* "S'allier avec qqn" : ...le roy Loys leur avoit commandé à Florence se mectre en *ligue* avecques le roy Ferrande (COMM., III, 1495-1498, 43).

- Loc. fig. *Estre d'une ligue.* "Avoir le même sentiment"

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. (*lighe*).

C. - En partic. [Valeur négative]

1. "Association (de malfaiteurs), bande" : ...tous coquins qui encore estoient ou Chastellet de Paris, qu'on gardoit pour certaines causes, et par espécial jusques à ce qu'on eust peu prendre certains autres coquins qui estoient de leur bande et *ligue*, qui hantoient les pardons en plusieurs et divers lieux de ce royaume (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 68).

2. "Conspiration" : ...murmure de subgiez, plaintes de peuple et de commun, rappors divers et souspeçonneux, *ligues* et riotés entre les siens (CHART., Q. inv., 1422, 46). ...senty la *ligue* qui estoit contre ledit se(.)[nechal] (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 290). [R. M.]

LIGUEE, subst. fém. (liguée)

[*FEW V, 329b : *ligare*]

"Ligue" : ...item sera bon d'envoyer par devers le roy d'Arragon et sera fort a faire de induire le roy d'Arragon, car je me doute qu'il n'ait affection singuliere a notre saint pere ; item par devers le roy de Portigal et par devers les princes de Lombardie ; item sera bon de savoir l'entencion des *liguees* d'Ytalie (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 258). [R. M.]

LIGURE, subst. masc. (ligure)

[T-L : *ligure* ; GD : *ligure* ; AND : *ligurie* ; FEW V, 482b : *lyncurium*]

"[Pierre précieuse]" : ...sy m'en taray atant, ja soit che que il soit moult de pierres precieuzes autres que celles que je vous ay devizet sy com : Baudine, Corneline, *Ligure*... (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 186).

REM. GAY II, 78b-79a. [R. M.]

LIGURIEN, subst. masc. (ligurien)

[FEW, Ø n. de lieu *Liguria* ; TLF X, 1223a : *ligurien*]

"Habitant de Ligurie" : Sus les *Liguriens* se murent Après, mais desconfis y furent Rommains, qui ensus se tirerent, Et mieulx qu'ilz porent s'atirerent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 244). [R. M.]

LIGUSTRE, subst. fém. (ligustre)

[GD : *ligustre* ; FEW V, 335a : *ligustrum*]

"Troène" : Car on voit souvent trebuchier La blanche *ligustre* dolante Et le lis au vent espluchier Qui estoit freche et redolente (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 154). [R. M.]

LIHÉ, adj. (lihé)

[FEW V, 381b : *lixare*]

Région. (Nord) "Lisse, poli" : ...et voient au chief ung pillier de marbre *lihé* [var. lisse] plus noir que airement (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 371). [R. M.]

LILIAL, adj. (lilial)

[GD : *lilial* ; FEW V, 336b : *lilium* ; TLF X, 1224a : *lilial*]

"De lis, qui rappelle le lis"

Rem. MART. D'AUV., *Mat. Vierge* L.H., c.1477-1483, 120, v.4109 (*rose liliale*).

- [P. allusion à l'emblème royal] : (La premiere pucelle parlant au roy ainsi qu'il passoit.) O noble roy, o tige imperiale, O fleur des fleurs de l'amour *liliale*, O diademe d'excellente victoire ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170). [R. M.]

LILIE, subst. (lilie)

[T-L : *lis* ; AND : *lilie* ; FEW V, 336b : *lilium*]

"Lis" : M'amie douce et gracieuse, De bien et de courtoisie plaintivoise, A qui j'ay donnee m'amours, Car, de toutes les floures arousee, Vous estes souveraine à mon gree Et comme la rose entre *lilie* flours. (Man. lang. G., 1396, 62).

Rem. AND, s.v. *lilie*.

V. aussi *lis* [H. G.]

LILIE, adj. (lilié)

[GD : *lilié* ; FEW V, 336b : *lilium*]

Liliee region. "Terre des lys" : ...en ceste *liliee* région (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 246). [Seul ex.] [R. M.]

LILIEUX, adj. (lilieux)

[*FEW V, 336b : *lilium*]

"De lys" : Le pris est vostre de la fleur *lilieuse* (Anonyme. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 601). [Probablement c.1457-1458 ; *Romania* 88, 1967, 553 ; P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, 1911, 529] [R. M.]

LILIGERE, adj. (liligère)

[FEW V, 336b : *lilium*]

"Qui est orné de lys (symbole de la royauté)" : Et me samble que après Octovien, qui en nostre art prospere, dois obtenir le prix au vergier *liligere* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 837). ...descendus du vergier *liligere* par directe ligne de propagation royale (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 26).

- Subst. masc. [Pour *verger liligere*] : Quel nom, quel cry, quelz armes vous sont plus precieuses que les sacrés flourons du real *liligere* ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 93). [R. M.]

LIMACE, subst. fém. (limace)

[T-L : *limace* ; GD : *limace*¹/*limace*² ; GDC : *limace* ; AND : *limace* ; FEW V, 339b : *limax* ; TLF X, 1224b : *limace*¹]

A. - "Limace, limaçon ou escargot" : ...au regart d'eux n'est c'une *lymace*, Un chetis corps qu'om fait mort par envie Qui encor a de temps vivre et espace (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 122). [Aussi DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 151] Je ne suis pas Lombart qui fuit pour la *limace* [*lymaiche* p.117] (Galien D.B.,

c.1400-1500, 139). ...prend *lymaces* jeunes qui sont sans escaffottes et les metz en une ambole de voyrre et metz sur lesdites *limaces* pouldres de sal gemme et eawe de lymons et estoupe l'ammole et la metz au souleil et la laisse ainsi tant que tout soit comme unguent et en oindés la face (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 25). Et puy, nostre patron fist jouer le tabourin de nostre gallée qui jouoyt de bateaulx et de enchanterie et fesoit muer chataignes en *lymaces* et plusieurs aultres choses, et mengoit son cousteau et ses besognes et les fesoit retourner en aultre sorte. (Voy. Hierus. S., 1480, 65). Sos rabis cornus que ["comme"] *limaches* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 3).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, gloss. Dans une enseigne : Chez Petillon a la *Lymace*, Se vous voulez (Mir. enf. ress., 1353, 13). ...en l'ostel de la *Limace*, en la viez place aux Pourceaux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 398).

- P. iron.

. *Assaillir/combattre la limace* : Il combatroit une *limasse* (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 67).

Rem. A. Tobler, *Z. rom. Philol.* 3, 1879, 98-102 (*Assaillir la limace*).

. *Fier comme une limace*. "Peureux, poltron" : Est il fyer comme une *lymasse* ? (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6756).

B. - *Limace de mer*. "Espèce de coquillage" : *Limache* de mer qui se appelle selon Aristote ouylca e[s]t dedens vne escalle de la facon de celle du limechon et se nourrist dedens icelle sans en bouger et par ce ne peult nagier et sont volentiers entour rochez et greues de la mer et les trouue l'en quant la mer est retraitte. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 499).

C. - P. anal. [P. allusion à la forme enroulée de la coquille]

Rem. Cf. GD IV, 785c, s.v. *limace*².

- [Désigne un jeu (proche du jeu de l'oie ?) V. *limaçon*] : On dit que je suis bon joueur Aux tables et a la *lymace* (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.2489).

- [Désigne un engin de guerre] : ...engins à geter, *limaces* de fut, moutons... (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 99). [aussi p.103]

Rem. Aussi *Galien Rethoré* K.K., c.1450, gloss. Lat. *testudo*, gén. traduit par *tortue*. [R. M.]

LIMAÇOLE, subst. fém. (limaçole)

[*FEW V, 340b : *limax*]

"Escargot" : ...*lyemesolles* sur tout bon grain (Vivendier S., c.1450, 57). [R. M.]

LIMAÇON, subst. masc. (limaçon)

[T-L : *limaçon* ; GD : *limaçon* ; GDC : *limaçon* ; AND : *limaçon* ; FEW V, 340b : *limax* ; TLF X, 1225a : *limaçon*]

A. - "Limace, limaçon ou escargot" : Item prenés *limachons* ovec le coquilez... (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 391). Comme *lymechon* fu tardive. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 148). En ceste meismes contree [contree] vi je en la Grant Mer une maniere de poisson a eschalle faite comme .I. *lymaçon*, qui estoit bien greigneur de tour que le cerne du portal de l'Eglise saint Anthoine de Pade (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 41). Qui faire voet son messenger Du *lumaçoun*, ou son destrer De l'asne... (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 65). ...Tardive comme un *limeçon* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 45). Aussi tost vient a Pasques *limeçon* (DESCH., Oeuvres Q., t.5,

c.1370-1407, 115). [Aussi p.116] *Lymassons*, que l'en dit escargolz, couvient prendre a matin. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 253). Prenez les *limassons* jeunes, petiz, et qui ont coquilles noires, des vignes ou des seurs. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 253). Puis il vous couvient traire iceulx *limassons* de la coquerecte au bout d'une espingle ou aiguille (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 254). *Limache* de mer qui se appelle selon Aristote ouylca e[s]t dedens vne escalle de la facon de celle du *limechon* et se nourrist dedens icelle sans en bouger et par ce ne peult nagier et sont volentiers entour rochez et greues de la mer et les trouue l'en quant la mer est retraitte. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 499). Et pour lors, la plus grand partie d'ycelles nobles femmes, retournées en leurs propres lieux, ayans grand vergogne des honteuses et injurieuses parolles qu'elles avoient oyes aux diz preschemens, se disposèrent à mettre jus leurs atours et printrent aultres, tels et assez paraulx que portent femmes de béguinages. Et leur demoura cest estat aucune petite espace de temps. Mais à l'exemple du *lymeçon*, lequel quand on passe près de luy retrait ses cornes par dedens et quand il ne ot plus riens les reboute dehors, ainsy firent ycelles. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 304). ...vermines, *limechons* cornus... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 246). [Aussi p.308] Et y doit venir saint Christofle, Monté dessus ung *lymaçon*... (S. fol, c.1480-1490, 6).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 169 (*lymechons*) ; WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre* Hé., a.1440, 380 (187/65 ; *limechon*)...

- *Limaçon rouge*. "Limace rouge" : Contre le doleur dez oes, cuisies bin on roge *limechon* en eawe et coilhies le craise, si en oingies les oex quant vos ireis cuchier. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 193).

B. - *Limaçon de mer*. "Tortue" : Mercure, comme l'on dit le second, filz de Jupiter, qui premier trouva le son de la herpe par la coque d'un *limaçon* de mer, de ce nom dit Trimegeste, disciple Aneccebron dessus nommé, florit en ce temps sur la terre en la science de astrologie et en tous les ars liberaux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 22 v°).

Rem. Cf. les représentations d'instruments de musique sur les vases grecs.

C. - P. anal. [P. allusion à la forme enroulée de la coquille]

- [Semble désigner des brèches d'infiltration d'eau] : [Et pour] avoir recouvert et rebroqué tout du long les galleries à un lez et à l'autre, et avoir osté plusieurs *limachons* aux garittes, par lesquelles il pleuvoit tout du long des murs desdites galleries, et avoir recouvert et restouppé les traux d'icelle garite... (Comptes seigneurie Luchoux D.W., 1427, 10).

- [Désigne une maladie des yeux chez le cheval]

Rem. T-L V, 470, XVe s.

- [Désigne un jeu (proche du jeu de l'oie ?) V. *limace*]

Rem. Doc.1464 ds GD IV, 785c.

- [Désigne la lyre]

Rem. FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, 364 (*un seul son de limaçon*) ; traduit le latin *testudo*, même sens. [R. M.]

LIMAGE, subst. masc. (limage)

[FEW V, 338b : *limare*]

"Ce qui est limé ; ouvrage d'artisan, oeuvre" : Au limeur [var. rimeur] de gros *limage*, Mon gros molinet tourna Et rima [var. lima] ce gros rimage (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 58). ...vif imaige Fabricquiet de subtil *limage* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 487). Autres, voians mon traict et mon *limage*, Ont

après moy leur oeuvre patronné; Quand j'ay tout painct et tout ymaginé, La mort terrible a brouillé mes couleurs (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 824). Par Minos, dieu du bas *limage*, Telle mort est aspre et hastive (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 159). [L'Éd. propose de lire *linage* ou *linnage*] ...ilz sont ressuscités Par tous nos dieux [,] qui sont *limages* ["ce sont là de véritables oeuvres"], Vecy grandes habiletés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 291).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 99. [R. M.]

LIMAILLE, subst. fém. (limaille)

[T-L (renvoi) : limaille ; GD : *limaille* ; AND : *limaille* ; FEW V, 338b : *limare* ; TLF X, 1225b : *limaille*]

"Parcelles métalliques détachées par le frottement de la lime"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1340-1341, 1379-1380 et 1409-1410 ds GD IV, 786a.

- *Limaille (de fer/d'argent/d'airain...)*: Il n'est mie aussi doute que, qui avec *limaille* de fer mesleroit *limaille* d'argent et d'airain et des autres metaulx quelconques et se apliquast la pierre d'aymant par dessus a son endroit, on trouveroit que la pierre attrairoit le *limaille* de fer tant seulement et ne attrairoit riens des autres metaulx. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 615). [H. G.]

LIMANDE, subst. fém. (limande)

[T-L : *limande* ; GD : *limande* ; FEW V, 247b : *lem-* ; TLF X, 1226a : *limande*]

A. - "Limande (poisson)": Soit la friture faite de tanches, brocheetz, soles ou *lymandes* frictes (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 214). *Lymandes* sont tavelles de jaune ou roux par le doz, et ont l'oreille devers le blanc. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 241).

B. - P. anal. "Pièce de bois sciée, longue et plate" : ...pour la façon des *lymandes* et pointures faites en l'esglise desdiz Chartreux (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 627). ...XVIII lanchetes et XXIII *limandes* qui ont esté conservées a clou sur les pans de la tour couverte de plon (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 222). Item pour plusieurs *limandes* et autres boys mis et employez ou champ de Casenove, a reparer la clousture d'iceluy champ... (Entrées roy. G.L., 1462, 166).

Rem. Aussi *Comptes Lamballe C.-L.*, 1422-1423, 272. [R. M.]

LIMANDER, verbe (limander)

[T-L (renvoi) : limander ; GD : *limander* ; FEW V, 247b-248a : *lem-* ; TLF X, 1226b : *limande (limander)*]

"Garnir de *limandes*, de planches plates" : ...pour aidier à paindre deux salles, *limander* la chambre du poille et l'oratoire de Mme (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387-1388, 466).

REM. Doc. 1363 (Tours, *limander* [une tour]), 1389-1392 (Nevers, pour *yceluy pont limander* ; *limender les ponz leveiz*) et 1394 (Nevers, *lymender* [un pont levis]) ds GD IV, 786b. [R. M.]

LIMATURE, subst. fém. (limature)

[GD : *limature* ; FEW V, 339a : *limare*]

"Limaille" : Et aussi prenez d'esleues Roses, vermeilles et menues, Et de sandaulx de toute sorte Avecquez l'oz que le cerf porte Dedens son cuer selon nature, D'espode et de la *limature* D'yvoire fin, de tous en taille Demie dragme, comme qu'il aille. (LA

HAYE, P. peste, 1426, 155). *Limature*, c'est la pouldre que l'en fait o la lime de aucune chose dure, comme d'or ou d'argent. (LA HAYE, P. peste, 1426, 210).

Rem. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500 (GD IV, 786c). [H. G.]

LIMAZ, subst. masc. (limaz)

[T-L : *limaz* ; GD : *limas* ; FEW V, 339b : *limax*]

"Limaçon" : Cornes portez comme font les *lymas*. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 200). Et de telz en y a qui tant aiment les aises de leurs maisons plus que l'onneur de noblesse dont ilz les tiennent que, lors qu'ilz sont contrains de partir, volentiers les portassent avecques eulx, comme les *limaz* qui tousjours traient la coquille ou ilz se hebergent (CHART., Q. inv., 1422, 57).

REM. Ex. de MONDEVILLE et de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 471. [R. M.]

LIMBE, subst. masc. (limbe¹)

[T-L : *limbe* ; GD : *limbe* ; GDC : *limbe* ; FEW V, 343a : *limbus* ; TLF X, 1227a : *limbes*]

A. - RELIG. "Lieu (qui est comme en bordure des enfers) où séjournent les âmes des justes de l'Ancien Testament avant que le Christ vainqueur de la mort ne vienne les délivrer pour les emmener au Paradis" : Nostre Riche Rubin [Jésus-Christ] a faites ses provisions pour ses noces celebrer et, toutes choses prestes, il vint a la journee si longuement desiree des patriarches et prophetes qui estoient ou *limbe*. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 79). Et afin que les noces fussent plenières a la fin du disner il rapella les banis et delivra les prisonniers - ce furent les sains peres qui estoient ou *limbe* en la prison d'enfer et avoient esté bannis de Paradis environ cinq mil ans, lesquelz furent receuz a la grace, vraie amour et gloire du Seigneur des seigneurs. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 103). Freres, alons accompaigner Juc aux *limbes* l'ame Jhesus, Qui va les peres visiter Pour les gecter du lieu confus [Pour ce qui est de l'emplacement des limbes sur la scène, cf. la note consacrée à la rubrique suivant le vers 655 (Tunc ascendat anima ad limbos) : "l'échafaud des Limbes était élevé par rapport à l'aire de jeu". Cf. aussi G. A. Runnalls, *Le Moy.-Âge* 85, 1979, 477]. (Pass. Auv., 1477, 225).

- *Limbe des peres* : [Le Christ] voutl (...) aler ou *lymbe* des Peres, rompre les enfers (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 306). ...en la plus haulte partye [de l'enfer], Qui le *limbe* des peres est, Sont des prophettes grant partye Et d'autres, a qui moult desplaist Que l'en differe leur procest, Eulx qui sont de gloire actentifz (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 540).

B. - "Séjour des innocents avant la Rédemption" : La dans les *limbes* sont les enffans non purges, Non laves et non baptises Et qui d'originel peche Tant seulement sont entache. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 124).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 123...

- *Limbe d'enfer* : ... l'homme a esté pugny Longuement ou *limbe* d'infer Dedans les prisons Lucifer (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 283). Car aussi toust qu'il [Adam et Eve] trespassèrent Et tous ceux qui de leur estoient Au *limbe* d'enfer dessendoient (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 67). [R. M.]

LIMBE, subst. masc. (limbe²)

[GDC : *limbe* ; FEW V, 343a : *limbus* ; TLF X, 1226b : *limbe*]

A. - "Bord, lisière"

- "Pierre formant bordure (?)" : ...fault refaire la masonnerie du bout de la riviere au bout du derrinier vental [du moulin] (...) et sera tout maçoné de bonnes *limbes* assemilliées au martiau. (Industr. Paris F., 1393, 346).

B. - En partic. ASTR. "Bord gradué d'un cercle servant d'instrument de mesure"

- [Bord extérieur de l'astrolabe divisé en 360 degrés, qui porte l'indication des vingt-quatre heures égales, dont chacune compte 15 degrés] : ...et considerer le almuri, en quel endroit il touche le *limbe*. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 94). Et entour le tous [de l'astrolabe] est atachié un cercle reont espés, nommé le "*lymbe*" qui comptent les tables, et est parti en 360 parties. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 34). Puis partis le *limbe* en 360 parties egalles, c'est assavoir l'espace que tu as laissée hors du cercle de capricornus partis le pareillement par telle maniere, premier en 4 parties egallement, et puis chacune 4te en 90 parties égales, et sera fait. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 100). En l'astrolabe sont diverses choses (...) Apres a la face de l'astrolabe ; a l'environ du *limbe* c'est a dire du bort sont les 24 heures esgalles du jour et de la nuyt (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110). [R. M.]

LIMBON, subst. masc. (limbon)

[GD : *limbon* ; FEW V, 343a : *limbus*]

"Les limbes" : Jhesucrist (...) despoilla enfer et mist hors du *limbon* les peres. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 603).

REM. GD IV, 786c. [R. M.]

LIME, subst. fém. (lime¹)

[T-L : *lime* ; GDC : *lime* ; AND : *lime* ; FEW V, 337b : *lima* ; TLF X, 1227b : *lime*¹]

A. - "Lame de fer striée servant à entamer et à user par frottement, lime" : Et pour mieux cognoistre le fin et vray diamant des faus et contrefais diamans de Baffe et d'aillours, par sa grant force et durté se puet cognoistre - c'est quant la *lime* d'acier n'a sur lui nulle seigneurie. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 68). A la senestre sont troys autres mains ; la premiere porte une *lime* : ceste appartient aux faulx marchans et aux changeurs qui rongnent les escus, appetent le poiz et les mesures pour decepvoir le povre pueple. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 161). PROPTER QUOS. Balades sans rime Ne en son ce [l. de] *lyme* N'a point d'accordance (Rapp., c.1480, 69). Dient plus les Ebreux que par sept ans durant eut chacun jour XXXm maçons et qu'il fut fait hors Jherusalem et puis par pieus assemblés au lieu où il devoit estre et que onques coup de martel ne de *lime* n'y fut oy, qui est chose moult merveilleuse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

- [Dans un cont. métaph.] : [Votre beauté] Toute seurmonte. Chascuns le dit, li duc, li roy, li conte. Or vueille Dieu que ja si ne m'ahonte Qu'en li servant pense outrage ne honte, Car c'est la *lime* Qui les biautez lime, destaint et donte. Cils qui la voit aus autres riens n'aconte, Mais ce qu'adès croist, embelist et monte Tous maus reprime. (MACH., F. am., c.1361, 180). Et si ainsi tous ensemble vous le ferez, et les serrures des grans estaz et deliz des orgueilleuses forges a la *lyme* d'atrempence vous atrempez (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 378).

B. - P. anal. *Lime sourde*. "Hypocrite (à l'image de certaines limes qui ne font qu'un bruit sourd)"

Rem. CH. D'ORLÉANS, *Rond.* C., 1443-1460, 374 [R. M.]

LIME, subst. fém. (lime²)

[T-L : *lime*³ ; GD : *lime*¹/*lime*² ; FEW V, 338b : *limare*]

I. - [Déverbal de *limer*] "Action de limer ; au fig. action de faire souffrir, peine infligée, tourment" : ...ceux qui ci sunt en la *lime* D'adversité (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 75). Tourment de corps, abregement de vie, Paine de cuer, *lime* pour tout lymmer (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 216). [Ou est-ce *lime*¹ ?]

- "Amendement, correction, frein" : ...lequel [l'adolescent], comme passionné d'appetit, sanz ordre, par inclinacion naturele, non cognoissent encore la *lime* et correction de raison (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 24).

II. - [À partir de l'idée de frottement (la chemise frottant sur la peau, FEW V, 338a, n.1)] "Chemise" : ...Endosses, *limes* ne broquans. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 103). [R. M.]

LIME, subst. fém. (lime³)

[GD : *lime*² ; FEW V, 337b : *lima*]

"Chemise (ici cote de mailles)" : ...Ou il ne fault faire forgier Endosses, *limes* ne broquans. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 128).

REM. En fait empl. anal. de *lime*¹ (la chemise frotte contre la peau). *R. Ling. rom.* 55, 1991, 552. Cf. aussi TLF X, 1225a : *limace*². [R. M.]

LIME, subst. masc. (lime⁴)

[AND : *lyme*¹ ; *FEW V, 348b : *limus*]

"Limon, boue" : Dieu fist le premier homme formant le corps de lui par le mistere et le fait des anges du *lime*, c'est a dire de la boe de terre (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 141). [R. M.]

LIMEÇON, subst. masc. (limeçon)

[GD : *limeçon* ; FEW III, 215a : *ellychnium*]

"Lumignon, mèche" : Cicendelu (...) : *limechon* de chandelle (Aalma R., c.1380, 63). Il est assavoir que trois choses sont au cierge : cire, *lumichon* et feu. (...) le *lumichon* couvert en la cire signifie la tresresplendissant ame de celluy [Jésus] mussee en la cher (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 300). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] *Lymechon* (...) : licinium (...). Cicedolum signifie encenser ou chandele (...), *limechon* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 162).

REM. *Modus (prenez limeçons rouges)* et GOULAIN 1374 (*lymeçons*) ds GD IV, 787a.

V. aussi *lumignon* [R. M.]

LIMER, verbe (limer)

[T-L : *limer* ; GD : *limer* ; GDC : *limer* ; AND : *limer*² ; FEW V, 338a : *limare* ; TLF X, 1228a : *limer*]

A. - "Entamer, égaliser avec la lime, limer" : Callisse la pucelle en la grant chartre entra, A Hulin son amy une lime porta Pour *limer* ses deux fers ou ses piés frumet a (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 228). La lime se use et puis est degettee comme inutile, et le fer *limé* par l'amendement du maistre est reabillité et mis a prouffit. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 42). Il [vous] fault de l'aymant *lymé*, Et puis il fault du sublymé Pour arrester le vif argent. (Arq. P., c.1500, 430). ...mais l'oppinion dudit bastard et de Harmes estoit qu'il failloit avoir des lymes sourdes pour *lymer* cinq ou six barreaux du treilliz de fer d'une fenestre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 168).

- [Dans un cont. métaph.] : La parole, che dist saint Jherome, composee de bon engien, ordonnee par inventions et aornee par beau

langage n'est pas bien resplendissant s'elle n'est polie et *limee* par la main de son acteur (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 53). [Votre beauté] Toute seurmonte. Chascuns le dit, li duc, li roy, li conte. Or vueille Dieu que ja si ne m'ahonte Qu'en li servant pense outrage ne honte, Car c'est la lime Qui les biautez *lime*, destein et doute. Cils qui la voit aus autres riens n'aconte, Mais ce qu'adès croist, embelist et monte Tous maus reprime. (MACH., F. am., c.1361, 180).

B. - P. anal. "Égaliser au moyen de la langue, lécher" : Et, quant elles ont levreté, elles *liment* de la langue leurs levretiaus, ainsi comme fet une lisse (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). Et, quant il [le lièvre, après avoir mangé, pour tromper les chiens] s'en ira a son giste, il prendra aucune voye, ou petite ou grant, la quele il ira batant une grant piece, et puis se croupira et lavera et *limera* ses piez, son visaige et ses oreilles, puis ira oultre ou revenra sus soy, et fera ses malices et soubtilitez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 222).

C. - Au fig.

1. "User, ronger" : Pour vostre amour qui si me *lime* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 206).

2. "Effacer" : Cy sui tourmentez jour et nuit (...). Ainsi fault tout le roul *lymer* De mes meffaiz. (Mir. prev., 1352, 248).

3. "Corriger avec soin" : ...En langaige paint et flouy Et tres songneusement *limé* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 75). ...Le langage amoureux *limans* Et polissans comme letton. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 179). [R. M.]

LIMES, subst. masc. plur. (limes)

[*FEW V, 344a : *limes*]

"Bordure, limite" : ...Qui sont quasi toutes es *limes* De leurs fins et perdicions (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 343). [R. M.]

LIMEUR, subst. masc. (limeur)

[T-L : *limëor* ; GDC : *limeur* ; FEW V, 338b : *limare* ; TLF X, 1228b-1229a : *limeur*]

"Celui qui lime, artisan, au fig. celui qui réalise une oeuvre" : Ce cy lui vaut un fourbisseur Et une lime et un *limeur*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 207). Au *limeur* [var. rimeur] de gros limage, Mon gros molinet tourna Et rima [var. lima] ce gros rimage (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 58). Demande. Ly peres fut *lymeres* [jeu sur *li meres* "la mère"], et *lymere* fut ly filz. Response. C'estoient le pere et le filz, tous deux serruriers. (Devin. R., c.1470, 90). [R. M.]

LIMEUX, adj. (limeux)

[GD : *limeux* ; AND : *limeus* ; FEW V, 348b : *limus*]

"Gluant, visqueux" : Item, yci est a noter que les aulx, et les oignons et les poires en maniere de viande ne sont pas convenables au corps attempés ne au corps de complexion chaulde, et par especial crus, car il sont de petite nourriture et engendrent sanc agu et pungitif ; toutesfois il subtilient les grosses humeurs et separent les humeurs *limeuses*. (Rég. santé corps C., 1480, 41). Le quint [poisson] est la tenche, et est ung poisson d'eaue douce ayant le cuyr fort lubrique et *limeux*, tendant a couleur noire et a la chair dure. (Rég. santé corps C., 1480, 73).

- "Fangeux" : [Cont. métaph.] Halas ! fontaine non *limeuse* De science clere et profonde... (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 59). [R. M.]

LIMIER, subst. masc. (limier)

[T-L : *liemier* ; GDC : *liemier* ; AND : *limer*¹ ; FEW V, 318a : *ligamen* ; TLF X, 1229a : *limier*]

"Grand chien de chasse, limier" : ...j'y vi de maintes manieres De bestes crueuses et fieres, Dragons, serpens, escorpions, De toutes generations, Buglos, chameus, tygres, pantheres, De tous genres, peres et meres, Olifans, liepars et liepardes, Ourses, lins, renars et renardes, *Loiemiers*, grans alans d'Espaingne, Et pluseurs matins d'Alemagne (MACH., D. Lyon, 1342, 172). ...que voz roiz, voz levriers Voz chiens de trace et voz *lemiers* Menez au bois (Mir. st J. Paulu, c.1372, 100). Et, se il ne oit cest mot, il doit demourer tout coy et doit aler a tout une bonne verge devant ses chienz, et deux ou trois autres vallez aveques lui, et des autres vallez par les costez et derriere les chienz, affin que les chienz ne se forvoient de la muete et routes par ou le *limier* suit et affin qu'ilz ne s'en aillent acouplez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 147). Et, quant il sera a ses brisiees, il doit mettre son *limier* devant soy, en le tenant court, affin qu'il se tiegne mieulx a routes jusques a tant qu'il en ait bien assenti. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 172). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss.] Ly contes si amoit moult les chiens et les oysiaux, et avoit foison de braques, levriers, chiens courans et *liemiers*, braconniers, faulconniers, oysiaux de proye et chiens chacerez de toutes manieres. (ARRAS, c.1392-1393, 17). Don à ung serviteur qui a présenté deux *limiers*, de par ledit Renaldo, cedit jour, en la salle, disnant le roy (Comptes roi René A., t.3, 1477, 281).

Rem. *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, 3217.

- [Désignant le diable] : Deffendz moy contre ce faulx *limyer* (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 9). [R. M.]

LIMIERE, subst. fém. (limière)

[T-L : *liemier* (*liemiere*) ; GD : *limiere/liniere*²/*loiemier* (*loiemiere*) ; FEW V, 318a : *ligamen*]

[Fém. de *limier* v. Lexiques]

Rem. Ex. de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 413 (*liniere*, l. *limiere*). Même ex. ds GD IV, 787c et, par erreur, 791b : [Conseil aux jeunes filles :] Aiez regart et manière ferme comme le *liniere* qui est une beste qui regarde devant soy sans tourner la teste çà ne là. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 24).

- [Contexte métaph. ; à propos d'une femme]

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 413 (*loyemieres*) ; GD V, 18b-c, *s.v.* *loiemier* (*loiemieres*). [R. M.]

LIMINAIRE, (?) (liminaire)

[Ø]

[Sans doute pour *luminaire*] : ...honorablement accompaignié de très nobles personages à manière de procession, portans sumptueux *liminaires* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 376).

V. *luminaire* v. Lexiques [R. M.]

LIMINE, subst. masc. (limine)

[*FEW V, 343b : *limen*]

"Seuil, entrée" : Et que bien garde la chaste Proserpine De son patru le siege et le *limine* [var. *libine*] (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 324). Lors dist Sibille : "Voy-tu quelle custode Au vestibule se siet en fiere mode, Et quelle face le fort *lymine* garde ? (...)" [var. *limide*, *livide*] (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 342). [R. M.]

LIMITALIERE, subst. fém. (limitalière)[GD : *limitatiere* ; FEW, Ø lat. *limitalis*]

"Limite, frontière"

REM. FROISS. (ms., *es frontieres et limitalieres de la Languedoch*) ds GD IV, 787c (l'entrée *limitatiere* est sans doute une coquille). [R. M.]

LIMITATION, subst. fém. (limitation)[GD : *limitation* ; GDC : *limitation* ; AND : *limitacion* ; FEW V, 344a : *limes* ; TLF X, 1230a : *limitation*]

A. - "Action de limiter ou de se limiter" : Si vout par *limitacion* De temps et par succession Les dis cent ans distribuer A ce siecle pour exposer Des siecles les pluralites Dont l'escripiture parle asses (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 299). ...lesquelz commis feront toute la recepte, tant ordinaire comme extraordinaire, dudit temporel, et aussi les mises et despenses necessaires, selon la moderacion et *limitacion*, qui sera advisée et à eulz baillée (FAUQ., II, 1421-1430, 112). ...pour selon ce restraindre et moderer la reservacion et disposicion des benefices que le Pape vouloit generalment à soy atraire sans *limitacion* ou moderacion (FAUQ., II, 1421-1430, 202). ...maiz *limitation* ne peult toucher a celui qui a la seigneurie de toute la terre (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 172). DIEU. Maintenant voulons visiter La terre, qui est vuyde et vaine, Affin de la faire usiter Par *limitacion* certaine. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 26).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss.

B. - "Limite, frontière" : Et obeiront les eglises et les bonnes gens, estanz dedenz les *limitacions* dudit contée de Guynes (...) au roy d'Angleterre (Traité Brétigny D., 1360, 273). "Edouars, par le grascie de Dieu roy d'Angleterre (...) à tous nos chapitaines, gardes de villes et de chastiaus (...) estant ès parties de France, tant en Pikardie, en Bourgongne (...) et en Tourainne et en toutes les mètes et *limitations* dou demainne et de le tenure de France, salut." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 47). Et là fu-ge informé de la greigneur partie des fais d'armes qui estoient avenues en Espagne, en Portingal (...) et ens es frontieres et *limitacions* de la Langue d'och. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 78). En ce sejour que li signeur fissent en Nantes, escripsi mesires Carles de Blois, comme dus de Bretagne, a ceuls (...) de toutes les marces et *limitations* de Bretagne (FROISS., Chron. D., p.1400, 501). Si se apparilloient toutes gens d'armes des lontanines marces de Flandres (...) et de toutes les marces et *limitations* de France, de Bar, de Lorraine (...) et de Tourainne (FROISS., Chron. D., p.1400, 581). ...les bournes et *limitacion* au dedans desquelles se rectorid ladite coutumière (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 388). [R. M.]

LIMITE, subst. fém. (limite)[T-L (renvoi) : *limite* ; GDC : *limite* ; AND : *limite* ; FEW V, 344a : *limes* ; TLF X, 1230a : *limite*]

A. - "Partie extrême de qqc. (en partic. où s'arrête un territoire, un domaine)" : ...car ordenance de pays avoit esté fete entre lez Latins et lez Etrusquez que le fleuve que on disoit Allua, qui orendroit estoit appelé le Tibre, fust fins et *limites* entre sez deus pueples dessus nommés (BERS., I, 1, c.1354-1359, 3.5, 6). ...deinz les fines, *limitez* et lieux dismables de la dite esglise de W. (Lettres agn. L., p.1412, 136). ...c'est au long de la mer de la riviere d'Epte jusques aux *limites* de Bretagne (JUV. URS., T. crest., c.1446, 66). ...que nul des manevres desdictes mines, petit ou grant, ne soit si hardi de partir festes ou jours ouvriers durant le temps de son affermage hors des *limites* des dictes mines sans le congié dudit

gouverneur ou du maistre de montaigne sur peine de 5 s. tournois pour chacune foiz qu'il se absentera et pour chacun jour qu'il sera absent (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 355). ...maiz vindrent prez de lui et sur ses *limites* (BUEIL, II, 1461-1466, 231). Mais Dieu qui limita le cours de la mer qu'elle ne peut passer, qui separa les elemens, et donna à chescun sa *limite*, par sa divine pourveance met en toute chose la bride, le frain et la fortune (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 121). ...la partie adverse luy obice à Jean Royer qui a été pourvu de la prébende de Tournai entre autres choses qu'il est natif de Poligny ou conté de Bourgongne, lequel conté il dit estre hors des *limites* de nostre royaulme, et par ce incapable de il obtenir benefice ; laquelle objection n'est point veritable et est faicte contre nous et nostre bon et juste droit (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 1). ...et print ses couleurs, disant que ledict duc de Bourgongne estoit ses *limites* plus avant que le traicté ne portoit. (COMM., I, 1489-1491, 171). Ledit chancelier et seigneur de Humbercourt, qui avoyent esté nourriz en très grand et longue auctorité et qui desiroient y continuer et avoyent leurs biens aux *lymites* du roy, l'ung en la duché de Bourgongne et l'autre en l'entrée de Pycardie, comme vers Amyens, prestoient l'oreille au roy et à ses offres (COMM., II, 1489-1491, 183). Je suis bien seure qu'ilz ont sur vous les dens Et nuyt et jour sur voz païs tendens Pour vous destruyre et bouter a ruïne, Sur voz *lymites* et bonnes residens, Comme larrons, desrobeurs, actendens De vous nuyre plus que fouldre ou bruïne (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 116). Premièrement, le roy donna à Mons. de Guienne toute la confiscation des terres dudit conte d'Armignac estans es terres de Mons. de Guienne, tant deçà la riviere de Garonne que delà, selon le partage et *limites* arresté de tous poins audit lieu de Coulonges. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 232).

Rem. Doc.1372 et *Ordonn. rois Fr. P.*, t.17, 1464, 135, ds GDC X, 84a. SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 545...

B. - Au fig. "Point où s'arrête qqc. (ici les facultés intellectuelles d'une personne)" : ...lequel se monstra devant le roy et plusieurs grans clerks pur et net astrologien et lui presenta ung livre intitullé Vade mecum, lequel il avoit composé de nouvel, que ces ignorans ont condempné, pour ce qu'il passe les *limites* de leur engin (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 157 r°).

Rem. FEW : sens daté de 1538. [R. M.]

LIMITÉ, subst. masc. (limité)[GD : *limité* ; FEW V, 344a : *limes*]

"Limite" : DIEU. Maintenant voulons visiter La terre, qui est vuide et vaine, Affin de la faire usiter Par *limitacion* certaine. De nostre grace souveraine I seront tous biens exitez, Car nous la rendrons seiche et saine En vertuables *limitez*. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 23). Premièrement, par franchises agillitéz, Le feu ara la plus haulte partye, Et l'air après, qui tient ses *limitéz*, Ara sa place dessoubz lui departye ; L'eaue, en après, qui est toute espartie, Sera plus bas pour le feu eslongner (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 3). [R. M.]

LIMITER, verbe (limiter)[T-L : *limiter* ; GD : *limiter* ; GDC : *limiter* ; AND : *limiter* ; FEW V, 344a : *limes* ; TLF X, 1231b : *limiter*]

A. - "Délimiter qqc., fixer des limites à qqc." : En closture *limitee* Qui est fenie et bonnee Ne puet plus que son remplage [var. emplage]. Chose infenie ens boutee N'i puet estre n'enserree, D'essaier seroit folage. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S.,

c.1355-1358, 355). Sires Dieus (...) Qui la terre et le firmament Feïs, et quanqu'il y appent, Qui en la mer termes et signes Has mis par tes paroles dignes, En commandant qu'elle oubeïsse Et que point de son canel n'isse, Conclut, *limité* has l'abisme Et signé par ton nom saintisme, Terrible et digne de loange (MACH., C. ami, 1357, 53). Mais fini, c'est chose terminee, *limitee* et certaine. (ORESME, E.A.C., c.1370, 162). ...en quelque país que ce soit, toutes choses doivent estre *limitees*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 178). JUPITER. Vostre conseil est bien licite, Soit Juno, qui l'air bas denotte, Appelée et qu'on luy *limitte* Ses termes, sans faillir d'ung joxte ["d'un pouce"]. (Cene dieux, c.1492, 130). Puis le mardy le bon roy sans grant verve, Sa messe ouÿt par singularité En une eglise qu'on dit a la Mynerve Ou Jacopins ont leur lieu *limité* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 233).

- [Dans le temps] : Ilz promissent sur foy et honneur (...) qu'ilz se rendront au lieu au terme *limité*. (C.N.N., c.1456-1467, 242). Ainsi se fournissoit et achevoit le pas dessusdit, et se passoit et expiroit le temps et les jours *limitez* des six sepmaines, que devoit durer l'emprise de l'arbre Charlemaigne (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 323).

. *Point limité*. "Terme (ici terme naturel)" : Vostre sentence despreuvee Conclut encontre humanité Que Mort subite et aggravée L'occise ains son point *limité*. (Cene dieux, c.1492, 138).

B. - Au fig. "Réduire qqc. en lui imposant certaines limites" : Celle obediencia n'est pas parfaite, qui est *limitee* ou contenue es termes ou fins de commandement (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 235). ...pension petite et *limitée* (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXIII). Et toute voies la maniere de ceste affeccion, par la quelle il doit embracier ses sougiéz et tenir entre ses bras comme freres, si est *limitee* et tailliee par certaine closture de attempance et mesure. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 71). Aux aultres Apostres et aux evesques, qui sont leur successeurs, Diex ne comist pas toute l'université dez Crestians, ne tout le monde, a gouverner, mez comist a singuliers Apostres singullieres provinces ou dioceses, et ainsi leur puissance fust determinee et *limitee*, et, par consequant, et dez arcevesques et evesques. (Songe verg. S., t.1, 1378, 101). ...et si y estoit blessée et diminuée l'auctorité du Roy et *limitée* (BAYE, II, 1411-1417, 142). ...neantmoins, n'est mie à entendre que le droit ne soit *limité* du costé des seigneurs aussi bien que des subgiéz. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 120). ...sans avoir regard au pris autresfois taxé et *limité* par certaines ordonnances faictes l'année passée par le Conseil du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 322). ...yelles ordonnances (...) sont conformes à raison escripte, aux status des concilz generaulz et decretz des Sains Peres, qui ont voulu *limiter* et soubzmettre à raison la volenté du Pape, qui pourroit bien faillir (FAUQ., II, 1421-1430, 197).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 147 ; 161.

- *Se limiter*. "Se contenir soi-même" : ...Ceus qui se doivent *limiter* Selonc droite riule (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 314).

- "Cerner, délimiter" : ...et qu'il ne die contre quelconques personne avant que la cause soit close et *limitee* tres plainement par tres loyaus raysons (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 312). [R. M.]

LIMITEUR, subst. masc. (limiteur)

[AND : *limiteur* ; FEW V, 344a : *limes*]

"Moine autorisé à mendier dans certaines limites"

Rem. Cf. ; AND : *limiteur*. [R. M.]

LIMITROPHE, adj. (limitrophe)

[GDC : *limitrophe* ; FEW V, 344a : *limes* ; TLF X, 1233a : *limitrophe*]

"Qui est situé aux frontières, aux limites du territoire" : ...ayans consideracion que ladite ville est *limitrophe* et assise en la confinité de nostre royaume... (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1481, 630). ...ledict evesché est situé en país *limitrophe* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 270). ...elle touche et concerne la seurté et grant bien de tout le país à l'occasion de la situacion de ladicte abbaie, laquelle est en lieu *limitrophe* et près de país à nous très suspectz (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1491, 190).

Rem. Doc.1467 ds TLF. Doc.1493 ds GDC X, 84b. [R. M.]

LIMOGE, adj. et subst. masc. (limoge)

[T-L : *limoge* ; GD : *limoge* ; FEW V, 346b : *Limoges*]

Adj. "De bruyère (?)"

Rem. Doc. 1451 (*cocq limoges*) et JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *pouilles limoges*), ds GD IV, 787c.

- Subst. "Coq de bruyère (?)" : N'y a *limoge* ne faisant, Houpil ne nulle sauvagine Qui ne fuie par la gaudine (Pastor. B., c.1422-1425, 228). [R. M.]

LIMOGIÉ, adj. (limogié)

[FEW V, 346b : *Limoges*]

"Orné de broderie"

REM. Doc. 1468 (*lin ... limogié*) ds GAY II, 79a. [R. M.]

LYMOISE, subst. (limoise)

[*FEW XIX, 109a : *limun*]

"Citron" : ...[les cueilleurs] oignent leurs mains et leurs piez de jus de *lymoise*, ou il portent avec eulz herbes dont les serpens doubtent le odour (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 99). ...ilz ongent leurs jambes et bras de jus de *lymoise* pour les serpens. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 114). [H. G.]

LIMON, subst. masc. (limon¹)

[T-L : *limon*² ; GDC : *limon*¹ ; AND : *limun*¹ ; FEW V, 348b : *limus* ; TLF X, 1234a : *limon*¹]

A. - "Terre molle qui se dépose sur les bords d'un cours d'eau, boue, limon" : Inde est trouvee en roseaux qui ont les racines fichiees en fange et en *limon* (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 383). Et s'aucune fois la fontaine, Qui est de compunction plaine, Pour la terre n'a pas son cours, Pour ce qu'emplitz sont ses decours Et les vaines de ses conduis De *limon* qui illec s'est duis, Penser doys et tost secourir Tant que dehors ne puet courir. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 203). Aussi est-il grant assurance Faire lors du tout abstinence De poisson par espécial, De tout le poisson bestial, Et d'autre qui reçoit pasture De *lymon* et vit en ordure (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). *Lymons* de terre sont les boes et ordures d'aucune eue. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209).

- En partic. "Limon, argile, substance dont Dieu pétrit l'homme pour le créer" : ...le corps c'est un tas de pourreture, Un simulacre (fait) d'ordure Une estatue de *limon*, Un espouentail a coulou (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 181). ...le vray Dieu (...) Qui de la destre Dieu le père Descendi en la vierge mère Ou fist merveille (...) Car Dieu et *limon* joint ensemble Et la divine majesté Conjoint a nostre enfermeté (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 284). ...Dieu volt premierement Homme du *limon* de la terre

(...) Former et faire a son ymage (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 135). Ha, ha ! Symon, or du baler ! Maistre Symon, sire Symon, Vostre corps, qui est de *limon*, Vouloit voler lassus au ciel ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 132). Et si prens en toy remembrance Que del ort *limon* de la terre Tu le fis [l'homme] sans autre materre. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 8). Apren, povre, a obtemperer ; apren toy a humilier, terre et *limon*, et t'abaisse soubz les piés des autres. Apren a rompre tes volentez et a toy donner a subgection. (Internele consol. P., 1447, 107). Ains toy, venu d'ord *limon*, boe et fange, T'a faict digne d'avecques luy repaistre En paradis (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 24). Et pour tant me fault il apprendre, Pour mieulx mon saulvement comprendre, De servir celui qui m'a fait Et creé seulement de cendre Et de *lymon* ort et infect. (LA VIGNE, S.M., 1496, 256).

Rem. P. réf. à la création de l'homme à partir de terre (Gen. 2, 7 : «*formavit (...) Deus hominem de limo terrae*»).

B. - "Mucosité, sécrétion, dépôt sur les dents"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. [R. M.]

LIMON, subst. masc. (limon²)

[T-L : *limon*¹ ; GDC : *limon*² ; AND : *limon*¹ ; DÉCT : *limon*¹ ; FEW V, 247a : *lem-* ; TLF X, 1234b : *limon*²]

"Chacune des deux branches fixées au-devant d'une voiture et entre lesquelles est attelé un cheval" : Item, toutes manières de bourrelliers ne auront ne prendront d'une selle de *lymons* que XII sols de la meilleur et au dessoubz ; du colier de *lymons* garny de brasseurs et d'astellets XII sols ; du colier de traiz garny de astelles et de billon VIII sols (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 32). Item, se ilz prennent charete et hernois qui soit adiugé à forfaiture, ilz ont le cheval des *limons*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 90). SYMON. [le magicien, aux diables]. Sans limonnier et sans *lymons*, Pour crestiens faire afoier, Haut en l'air me faictes voler. Or y perra que vous ferez. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 131). Audit Mangin, l'esperonnier (...) pour plusieurs ferremetes de la cadière nouvelle, deux pavillons de fer sur ladite cadière, deux ferrailles, quatre frachisses, faictes par le bombardier, et quatre chevilles pour les *lymons* (Comptes roi René A., t.2, 1477, 198).

- [En corrélation avec *trait*] *En traits ou en limons*. "D'une façon ou d'une autre (?)": Vecy beau miracle et notoire ; Regardez, le mort parle et vit ! Qui oncques mais tel chose vit ? Maistres Symons, maistre Symons, Plus n'irez n'en tres n'en *lymons*. Avant, avant, suz ly, Rommains ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 129).

Rem. Ce passage constitue un épisode d'une polémique entre Saint Pierre et Simon le Magicien, rapportée par les textes apocryphes : Saint Pierre vient de ressusciter réellement un mort, alors que Simon n'avait opéré qu'un simulacre de résurrection ; les chrétiens de Rome, s'apercevant qu'ils ont été abusés par Simon, s'apprêtent à lui faire subir un mauvais sort. L'expr. *plus n'irez n'en tres n'en limons* constitue très prob. une menace de mort. [R. M.]

LIMON, subst. masc. (limon³)

[T-L : *limon* ; GDC : *limon*³ ; AND : *limoun*¹ ; FEW XIX, 108b : *limun* ; TLF X, 1235a : *limon*³]

"Fruit très acide, proche du citron" : ...une maniere de fruit que il nomment *limons* (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 34). Car telz fruiz font grant allégance En temps de boce ou

pestillence Espécialement en esté Par leur bonne propriété, Si comme font pommes granades Et cytrons, avec *lymons* ades (LA HAYE, P. peste, 1426, 96). Ançoiz vault et proffitte ades Le vin des pommes de grenades, Et pareillement estimons Du jus de citres et *limons*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 127). Item *lymons* sont maniere de fruit de froide et sèche nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209). Il doit user de ceste pouldre avec vin aigre ou avec eaue et vin de migraine ou avec et suc de *limons* ou avec citrangles ou avec eaue ou suc de aceteuse ou avec suc de uve aceteuse et les semblables. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 10). ...des chappons, des *lymons* et autre fruit en don (Comptes roi René A., t.3, 1476, 300). [R. M.]

LIMONEL, adj. (limonel)

[T-L : *limonel* ; GD : *limonel*¹ ; FEW V, 349a : *limus*]

[D'un poisson] "Qui vit dans la vase" : ...poissons *lymonneaulx* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 40). [Seul ex.] [R. M.]

LIMONEMENT, subst. masc. (limonement)

[T-L : *limonement* ; GD : *limonnement* ; FEW V, 349a : *limus*]

"Limon" : ...Dieux premierement Voult creer et former l'omme, Ce fu du *lymonnement* De la terre (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 245). [Seul ex.] [R. M.]

LIMONEUSETÉ, subst. fém. (limoneuseté)

[*FEW V, 349a : *limus*]

"Viscosité" : Mais, pour la *lymoneuseté* d'elle [d'une anguille] et qu'elle estoit ainsi glueuse, il ne la pouoit pas bien retenir (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 143). [R. M.]

LIMONEUX, adj. (limoneux)

[T-L : *limonos* ; GDC : *limoneux* ; FEW V, 349a : *limus* ; TLF X, 1236a : *limoneux*]

A. - "Plein de limon ; recouvert de limon, qui sent le limon" : ...tous poixons de awe *limoneuse*, ensi com est la riviere de Saille (Doc. c.1390. In : P. Meyer, Romania 15, 1886, 181). [Jean Le Fèvre, *Por lez goutte St Jehan d'Aix*, ms. messin] *Limosus* (...) : *limonneus* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 276). *Limoneux* : *limosus* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). *Limosus* (...) : *limonneux*, plain de limon, ort (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 200). Et par les rives de la nef pondereuse Entra dedans meinte eaue *lymoneuse* (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 325).

B. - "Recouvert d'une matière visqueuse, visqueux, glaireux, sale" : VENUS. (...) Bien est vrai, se (je) fusse belle Que ne m'embru[n]chasse mie. Pas n'ensuit, se sui pigniee, (Et) un pou fais la cointerelle, Que pour ce je soie belle. Laide sui, vielle et baveuse, Puant, orde et *limonneuse* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 329). Et si tu les treuves [les fumées des cerfs] *limonneuses* et gleteuses... (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 20). Quant les dens sont *limonneuzes*, les fievers [sont] ensigniffiees a estre plus fortes ou plus longues. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 77). Carpes, barbeaux sont *lymonneux* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 343). Pour quant que fumees soient bonnes et grosses, se elles sont *limonneuses*, c'est signe qu'il a heü a souffrir. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 153). Et, se l'archier n'a pas aperceü par ou il a feru sa beste et il treuve sa flaiche sanglente, il verra bien combien il en sera entré dedanz et verra le sang gros et espés, et il tastera des doiz sus le fer et trouvera le sang *limonneux* et gras sus la

fredour du fer (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 272). Pimperneaux ont luisant et delyé pel et ne sont point *lymonneux* comme sont anguilles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 234). [R. M.]

LIMONIER, adj. et subst. masc. (limonier)

[T-L : *limonier* ; GD : *limonier* ; GDC : *limonier*¹ ; AND : *limoner* ; FEW V, 247a : *lem-* ; TLF X, 1236b : *limonier*²]

"Attelé au limon, qui peut être attelé au limon" : ...un sien roucin *lymonnier* (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 290). ...cheval *limonyer* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 132).

- "Cheval ou mulet attelé au limon, qui peut être attelé au limon" : ...mais trop de *lymonniers* Qui furent la, chevaulx et mainte mule Vi reculer (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 350). Si les atela Au *limonnier* qui estoit la, Eoüs, qui fu blans com neje. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 97). ...et chils est li *limonniers* sus le quel il monte (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 173). Sans *limonnier* et sans *lymons* (...) Haut en l'air me faictes voler [les diables] (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 131).

Rem. *Percef.* II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 432. [R. M.]

LIMONIERE, subst. fém. (limonière)

[FEW V, 247a : *lem-* ; TLF X, 1236b : *limonière*]

"Partie d'une voiture formée des deux limons" : ...la somme de vingt troys florins quatre gros, pour XXII bandes garnies de cloux, et la ferreure de la *limonnière* et de la fourchette de la longe des fers, des aaxis, des chevilles, des lyens, huit frèles pour boutz du chariot du roy (Comptes roi René A., t.2, 1478, 206). [E. P.]

LIMONIEUX, adj. (limonieux)

[GD : *limonieux* ; FEW V, 349a : *limus*]

(synon. *limoneux* v. Lexiques)

REM. CORBECHON (ms., *troublé et limoinieux*) ds GD IV, 788b. [R. M.]

LIMOSITÉ, subst. fém. (limosité)

[GD : *limosité* ; *FEW V, 348b : *limus*]

MÉD. "Dépôt sur les dents, saleté des dents" : En fievre livour, verdeur et noirsure en dens par cause de fievre, c'est tres mal signe ; *limosité* en dens avec fievre signifie longue maladie (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 25). Les passions des dens sont nombrés (...) V. ou VI. comme douleur, corrosivez, congellacion, dormitacion, *limosité* ou fetide, casus seu commotio. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). En ce texte sont mises quatre utilités que fait la souppe en vin. La premiere est que elle mondifie les dens a cause que le pain adhere aux dens plus long temps que le vin seul sans pain, et ainsi les immundices et *limosités* adherantes aux dens en sont mieulx consumees et purifiees. (Rég. santé corps C., 1480, 103). [R. M.]

LIMOUSIN, adj. (limousin)

[FEW V, 346b : *Limoges* ; TLF X, 1237a : *limousin*]

"De Limoges, du Limousin" : Pierre Cardeau, *limosin*, pour II tabliers de ciprès, ouvrez et garniz de tablez et eschaiz, achetés de lui 6 frans la pièce, pour l'ébatement du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 214). Il eust ung oncle *lymosin* Qui fut frere de sa belle ante (Path. D., c.1456-1469, 126). Pour se les mangent leurs voisins. Se sont ses lyonpars *lymosins*, S'ilz y peuvent mectre la griffe. Borbonoys, Poictevins ont pratique, Les Engevins et les François, Casser les bestes comme noys Et emportent tous les noyaux. (Pass. Auv., 1477, 142).

- Subst. : Regardez ce groz *lymosin*, Qui a tousjours son hault couraige ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 217).

Rem. FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.4, c.1375-1400, 23 (*limozins*). [R. M.]

LIMOUSINOIS, subst. masc. (limousinois)

[*FEW V, 346b : *Limoges*]

"Parler de Limoges, du Limousin" : Il eust ung oncle *lymosin* Qui fut frere de sa belle ante: C'est ce qui le fait, je me vante, Gergonner en *limosinois*. (Path. D., c.1456-1469, 126).

REM. *R. Ling. rom.* 32, 1968, 138. [R. M.]

LIMPIDE, adj. (limpide)

[GDC : *limpide* ; FEW V, 348a : *limpidus* ; TLF X, 1237b-1238a : *limpide*]

"Dont rien ne trouble la transparence"

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide* (mais éd. 1529), ds GDC X, 84c, et ds TLF. [R. M.]

LIMPITUDE, subst. fém. (limpitude)

[*FEW V, 348a : *limpidus*]

"Humeur limpide (secrétée sur le bord des paupières)" : ...la *lipitude* ou chacie (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 520). [R. M.]

LIMURE, subst. fém. (limure)

[T-L : *limëure* ; GD : *limeure* ; AND : *limeure* ; FEW V, 338b : *limare* ; TLF X, 1228b : *limer* (*limure*)]

"Limaille" : Et ou Registre de Gregoire sont demonstrez moult de beaulx miracles des chaines de saint Pol. Et quant aucuns demandent la *limeure* des chaines, les prestres viennent avecques la lime et se aucun en demande par soy, si tost comme la lime y touche, il en chet sans demeure. Et quant il y vient aucuns autres, l'on y met la lime, mais jamais ilz n'en ont point. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 586). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

LIN, subst. masc. (lin¹)

[T-L : *lin* ; GDC : *lin* ; AND : *lin*¹ ; DÉCT : *lin* ; FEW V, 367b : *linum* ; TLF X, 1238b : *lin*]

A. - "Plante herbacée à fleurs bleues cultivée pour les fibres textiles de sa tige ; ces fibres" : ...et non pas de chose qui soit creue en terre comme *lin*, chanvre ou autres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, c.1382, 523). ...De *lin*, de chanvre et de semence (DESCH., M.M., c.1385-1403, 120). Laquelle prisonniere (...) cogneut et confessa estre née de la ville de Rouen, en laquele elle a demoré tout le temps de sa vie, ouvré de carder et filer laine et *lin* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 306). Sire, on me pende parmy le col A corde de chanvre ou de *lin*, Se tout aussy comme .I. belin Ne les vous amaine en presence ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 139). ...et fault eviter l'air prochain des eaues ou sont mis le *lim* et le chenesve pourry, car l'air mefait fait les esperis infect en corps humains et tresgrandement nuyt au cerveau. (Rég. santé corps C., 1480, 45).

- *Faire son lin / ramer son lin* : Item, ilz pevent fere leurs *lins* es landes de ladict forest et prendre rame pour iceulx. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 10). Et sy pevent faire leurs *lins* es landeaux par païant le campart, et avoir des branches pour ramer leurs *lins*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 12). Item, ilz pevent fere leurs *lings* ez landeaux de ladict forest par

païant le campart au terme acoustumé. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 15-16).

- *Huile de lin* : En douleurs anciennes, huile de *lin* tient sa seigneurie (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10).

B. - "Fil obtenu à partir des fibres de lin, matière textile" : Qui penroit le plus vaillant homme Qui soit de Nantes jusqu'a Romme (...), S'eüst une robe entaillie D'or, d'argent et de perrerie (...) Et puis prenist un paisant De son grant, quoy qu'on voist disant, Leurs umbres seroient pareilles Plus que ne soient deus corneilles, Et fust vestus de camelin Ou d'un sac ou de drap de *lin*. Richesse n'i adjoüeroit Plus ne meins, ne riens n'i feroit. Si qu', amis, je t'ay en couvent Que ce n'est riens fors ombre ou vent. (MACH., C. ami, 1357, 132). ...Et li portes coste et cossin, Couverture et deux draps de *lin* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 54). ...Fins draps, pannes, toiles de *lin* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 167). ...il mal print et embla, en l'ostel Regnaut Daillier, demourant à Drancy, un seurcot fourré et un pliçon de connins tout neuf, deux paires de draps de *lin*, une nape et une piece de toile de *lin* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 220). ...une chasuble de baudequin de quatre soies, garnie d'estoles fanon, une aube de toile de *lin* parée dudit baudequin, IIIJ nappes d'autel de toile de *lin*, dont l'une est parée dudit baudequin (BAYE, I, 1400-1410, 192). Achetera du *lin* a bon marchié aux foires (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 175). ...pour achat de XXVI aulnes de toille de *lin* pour faire XVI chemises pour huit paiges dudit seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 9). ...semblablement y avoit de beaux draps de soye et de *lin* d'estranges sortes et de Flandres innumerablement (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

- [Cont. métaph.] : Mais je suppose Qu'elle en dormant voie que je ne fin De li amer et servir de cuer fin Et qu'en servant tous me mine et affin. S'elle s'oppose, Que me porra profiter ceste chose ? Mais s'en son cuer tient secretement close De Morpheüs la parole et enclose, Et le matin, Au resveillier, l'en souveigne et la glose Et qu'elle dongne a chascun mot sa glose, Certes, je tien que mon fait se repose En dras de *lin*. (MACH., F. am., c.1361, 170). [R. M.]

LIN, subst. masc. (lin²)

[T-L : *ling* ; GD : *lin*¹ ; AND : *line*¹ ; DÉCT : *ling*² ; FEW V, 353b : *linea*]

"Lignée, lignage, famille" : Dessus lez trayteurs fierent un grant lopin, Car desarmé estoient ly cuvert de put *lin*. (Hugues Capet L., c.1358, 231). Le tricoplier ot la seconde [galère], Qui legierement flote en l'onde De la mer. Bien estoit garnie, Et s'avoit en sa compaignie Monsieur Jehan Guibelin Qui est atrais de noble *lin* ; Et monsieur Jaque Petit, Qui Sarrazins ainme petit (MACH., P. Alex., p.1369, 138). Et quant aucuns voisins ce virent, Les destruisirent et regnerent, Entr' eulx le regne diviserent Et mistrent a mort en la fin Concubines et tout leur *lin*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 13). ...l'un dit que tout son *lin* A tout temps esté Guibelin (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 14). ...du *ling* de cilz Fu Ulixés (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 28). Helenus qui fu filz au roy De Troie, a moult noble conroy En Grece habiter s'en ala, Mais aussi tost com il fu la, Pour le noble *ling* dont il fu Il n'y ert pas mis en refu, Ains a lui rendre a grant honneur Se vindrent tuit, grant et menour. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 152). ...Enchainte d'un enfant estrait de gentil *lin*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 6). [aussi v.113 et 2253 var.]

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. [R. M.]

LIN, subst. masc. (lin³)

[AND : *line*¹]

Sorte de bateau : Adonc respondi li rois de Navare et dist qu'il yroit. Si fist apparillier un vaissiel que on appelle *lin*, qui va par mer de tous vens et sans peril. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 60).

Lin de mer : Cil (...) se boutèrent en un *lin* de mer et arrivèrent à Baione. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 195). [J. P.]

LINAIRE, subst. fém. (linaire)

[GD : *linaire* ; GDC : *linaire* ; AND : *linarie* ; FEW V, 369a : *linum* ; TLF X, 1239a : *linaire*]

"Lin sauvage, linaire" : De *linaire*. *Linaria*, c'est une herbe qui ressemble a lin assés, mais elle a une fleur jaune qui est comme blanche, et si a les feuilles plus laies que lin. Elle est en tout pareille a esule. (Grant herb. C., c.1450, 128). [R. M.]

LINATIQUE, subst. fém. (linatique)

[]

"[Variété de raisin]" : L'en en treuve deux aultres especes de grappes blanches (...) ...et ceulx ici sont muscadel et *linatique*, ou *linatica* ; et sont tres bonnes a mengier (Rustican H., 1373-1374, 70).

Rem. Note de l'Éd. : "il s'agit de l'it. *lugliatica* (apud San [San : Pietro Crescentio Bolognese, tradotto n. per Francesco Sansovino, Venise, 1561]), cf. DEI III 2281a, ou de *livatica* (synonyme de l'actuel *aleatico*, selon Robinson88, p. 189 [Robinson88 : Jancis Robinson, Le livre des cépages, trad. C. Dovaz, Paris, 1986])". [R. M.]

LINCEL, subst. masc. (lincel)

[T-L : *lincel* ; GD : *lincel*¹ ; AND : *lincel* ; FEW V, 367a : *linteolum*]

"Drap de lin" : Depuis fu il envoiés à Valenchiennes sus un char et en un *linsiel*, et ensepvelis en l'eglise des Cordeliers de Valenchiennes (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 212).

REM. Ex. d'a. fr. et G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds GD IV, 789b. T-L V, 484. *Cligès* C.T., 1455, 53v (*lincheux*). [R. M.]

LINCENIER, subst. masc. (lincenier)

[FEW XXIII, 158a : o.i.]

"Jubé"

REM. Doc. 1423 (Tournai, *lincener*) ds GAY II, 80b. [R. M.]

LINCEUL, subst. masc. (linceul)

[T-L : *linçuel* ; GD : *linsuel* ; GDC : *linceul* ; AND : *lincel* ; FEW V, 366a : *linteolum* ; TLF X, 1239a : *linceul*]

A. - "Pièce de toile" : Mais puis que tu es en tel point, Se mestier est, de moy aras Deux *linsieux* dont te couvreras. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 268). JHESUS. (...) Ma robe despoillier je veul, Je vorray çaindre ce *linsiel* (...) Preudons, met de l'eaue ou bassin, Laver a tous je veul les piés. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 130). [Réf. à Jean 13, 4]

B. - "Drap de lit" : ...et poverement estoit cele lit garny de couvertour forsque d'un grande rude pierre, et n'estoit mye menyver einz estoit de grys ; et par dedeinz le lit n'avoyent pas de *lyntheux* forsque ceo qe vostre benoit corps estoit einz envolepee quant pris feust juse de la croice. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 204). ...flambe ardant se bouta en ce lit, entre les *lincheulz*, par telle maniere que le roy, qui là estoit couchiez et envolepez entre les

linchelz, fut attains de celle flambe par tel maniere que oncques on n'y pouvoit venir à temps, ne le secourir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). ...puis tu ly rendras graces [au Saint-Esprit], puis le coucheras nettement et purement ou bel lit et *linceux* souefs, flairans de toute chasteté. (GERS., Pent., p.1389, 85). Si raporterent li compaignon le signeur de Potelles tout mort a Landrechies. Depuis fu il envoiés a Valenchiennes sus .I. char et en .I. *linsiel* et ensevelis en l'eglise des Cordeliers de Valenchiennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 393). Il ont de couverts et de *lincheux* hourdés Les murs et les crestiaus par grant soutievetés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 445). VIII grans *linceulx* de lit, chacun tout d'une pièce, sanz cousture, de fine toile de rains, contenant chacun VI aulnes et I quartier de long et V aulnes de large (Comptes Lille L., t.2, 1420, 266). Et faire tousdiz conserver Les *linceulx*, où ilz sont gisans, O choses aromatisans Et leurs robes, linges, sans faille, Ordonner en forme pareille (LA HAYE, P. peste, 1426, 139). ...une autre paire de *linsseaulx* de V toilles de large et de VII aulnes de long, dont l'un est perchié d'encollure de fer. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 109). ...les aultres varletz de chambre servent de faire le lict, et à mettre à point la chambre ; et doibt le fourrier battre et escourre le lict, c'est à sçavoir la coustelle et le coussin où le prince doit gesir ; et pour ce seullement est le fourrier nommé varlet de chambre ; et doibvent les principaulx estendre les *linceux* et la couverture. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 18-19). ...il [le fourrier] doit livrer les *linceux* et estrain pour les litz et pour paillaces de l'hostel du prince (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 79). ...faire des *linceulx* d'esté pour le lict du roy (Comptes roi René A., t.2, 1479, 109). Si furent ses medecins et chevaliers d'opinion que on l'envelopast en *lincieux* de toile fine my user, trempez en eaue ardant, pour que sa nature est de eschauffer, ce qui fut fait et, ainsi que le cousturier achevoit de le coudre, voulant couper son fil à la lumiere qui estoit jouxte lui, en une lanterne, le feu courut par le fil, ainçois qu'il l'aperceust jusques au *lincieul*, lequel *lincieul* incontinent fut esprins (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

C. - "Drap dont on enveloppe le corps d'une personne morte, linceul" : ...les *linceulz* des quelz Jhesucrist fu enseveli (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 609). Depuis fu il envoiés a Valenchiennes sus .I. char et en .I. *linsiel* et ensevelis en l'eglise des Cordeliers de Valenchiennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 393). En bonne foy, a grant peine te donront ung *linceul* pour toy ensevelir. (GERS., Concept., 1401, 416). Tien, Samüel ; ces *linceulx* blancs Despleyons pour mectre Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 243). Il n'y est point ; Il n'y a mais que les *linsseulx* Et le suaire precieux Dont le corps fut ensevely (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 848). Icy subtilement sort le larron du monument en figure d'un mort atout ung *linceul*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 428).

Rem. Jeu sur les deux sens A et B : ...pour le porter du chariot en sa maison et sur son lit le gecter, jamais ne s'esveilla ! Et la fut il ensevely entre deux *linceux* sans s'esveiller bien de deux jours après. (C.N.N., c.1456-1467, 64). [R. M.]

LINDET, (?) (lindet)

[GD : *lindet*]

"?" : ...lui ont prins deux faulx, dix huit telliz d'abelestre, ung chappel de faultre, ung *lindet*, ung bauderel, Ilc de trait, trois paires de soulers, trois haiches, lui ont despecié et brulé quatre grans arches de chasne, rompuz les parrois et tendures de sa maison, rompuz ung fournot, descouvert son toit (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 329). [Seul ex.] [R. M.]

LINDRAIE, subst. fém. (lindraie)

[FEW XXII-1, 93b : o.i.]

"Lambine" : Habille -toy ; feras, *li[n]draye* ? (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 240). [Cf. note de l'Éd.]

REM. R. *Ling. rom.* 42, 1978 (R. de Gorog). A rapprocher de FEW XVI, 443a : *landel*. [R. M.]

LINDRAP, subst. masc. (lindrap)

[*FEW V, 357b : *lineus* ; *FEW V, 368a : *linum*]

Région. (Lorraine, Wallonie) "Linge de corps, chemise" : Chescun estoit de corde loiez et acouplés, S'avient lez poing loiez et lez doulx ["deux"] yeulx bandéz, En pur lez *lingé drap* [l. *linge drap*] moult noir et dexirés. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 110). [Éd. : "de lin" ; v. *lingé*] ...ilz yront à nue tieste et descauz, en pure leurs *lindras* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 448). ...si fussent li et toutes ses gens despolhiés jusques à leurs *lindraps* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 208). ...si les aprendoit (...) à coindre les *lindras* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 489).

REM. Cf. aussi : ...je feroie pourtraire sa sainte face en ung *linge drap* (Veng. Nostre-Seign. F., t.2, c.1400-1475, 171). Sans doute *linge* adj. "fin", FEW V, 365b : **linicus*. [R. M.]

LINÉ, adj. (liné)

[GD : *liné* ; FEW V, 368a : *linum*]

"Fait de lin" : ...2 aunes de toile *linée* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 207). [E. P.]

LINEAIRE, adj. (linéaire)

[GDC : *lineaire* ; FEW V, 354a : *linea* ; TLF X, 1239b : *linéaire*]

A. - "Qui est en forme de ligne"

Rem. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 85a.

B. - [D'une quantité, d'un nombre] "Continu, linéaire" : De la mensuracion des quantitez *lineaires* [titre de chapitre]. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 102). Secondement ung chascun nombre est considéré nombre premier de quantité continue que autrement on dit nombre *linear* (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 737).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 85a. [R. M.]

LINEAIREMENT, adv. (linéairement)

[FEW V, 354a : *linea* ; TLF X, 1240b : *linéaire* (*linéairement*)]

"En suivant l'ordonnance des lignes, linéairement"

REM. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496 (*ligneairement*) ; TLF. [R. M.]

LINEALEMENT, adv. (linéalement)

[GD : *linealment* ; AND : *linealment* ; FEW V, 354a : *linea*]

"En droite ligne (généalogique)"

Rem. Cf. ; AND : *linealment*. [R. M.]

LINEATION, subst. fém. (linéation)

[GD : *ligneacion* ; *FEW V, 352a, 354a : *linea*]

A. - "Ligne, disposition en ligne" : ...en serpant et environnant elle fait aulcunes *lineations* crousteuses ou membre (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 63).

- GÉOM. "Tracé de figure" : Commant aucunes *lineacions* et figuracions geometriques sont faictes. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 385).

B. - "Disposition, ordonnance"

Rem. ORESME, *Divin.*, c.1366 (*linacion, lineacion* ; ex. non retrouvé), et GOULAIN 1374 (*lignacion*) ds GD IV, 782c. Cf. aussi GD IV, 782c-783a : *lignature*. [R. M.]

LINER, verbe (liner)

[GD : *liné* ; AND : *liner²* ; FEW V, 368a : *linum*]

I. - Empl. trans. "Couvrir de toile de lin (ou d'autre toile)" : XXJ aunes de toille cirée, pour *liner* les coffres des chapelles du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 34).

Rem. Doc.1345 ds W. Rothwell, *Z. fr. Spr. Lit.* 102, 1992, 35.

II. - Part. passé en empl. adj. "Fait de lin" : ...2 aunes de toile *linée* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 207).

Rem. FROISS. (éd. Kervyn) ds GD IV, 789c. [R. M.]

LINERUEL, subst. masc. (lineruel)

[T-L : *lineruel* ; GD : *linereul* ; FEW V, 369a : *linum*]

"Linotte" : Verra le cocq et le paon, Le orieul et le couloun, Le terin, le cordonnereul, Et la houpe et le *lignereul* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 193). [R. M.]

LINETTE, subst. fém. (linette)

[T-L : *linete* ; GD : *linette* ; FEW V, 369a : *linum*]

"Linotte" : Mais n'i fis pas moult lonc sejour, Car grant piece devant le jour M'esveilla li dous rossignos, Qui jolis estoit et mignos, Li tarins avec l'alouette, Le chardonnerel, la *linnette*, Le papegaut, la salemendre, Et le dous chant de la calendre (MACH., D. Lyon, 1342, 160). J'ay de bons oiseaulx en ma caige, *Lunectes*, tarins, milleraulx, Rossinolz et chardonneraulx, Pinssons, verdieres et mazenges Quil chante ansin que droix anges, Corneilles, otardes et gruez (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 158).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. [R. M.]

LINFAR, subst. masc. (linfar)

[T-L (renvoi) : *linfart* ; GD : *linfar* ; FEW XXIII, 128a : o.i.]

"Brigand" : Et luy donna en bail ledit empereur une grant partie de la terre et pays d'Ausax, delà et dechà le Rin, pour le deffendre et garder contre les *Linfars* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 159). Il advint que aucunes roberies furent faictes sus les champs des *Linfars*, et estoient ceulx, qui ceste violence avoient faicte, passé parmy la terre au duc de Jullers (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). ...il corrigoit et punissoit les pillars, *Linffars* et les aultres robeours qui couroient sus les chemins en Alemaigne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). [R. M.]

LING, subst. masc. (ling)

[T-L : *ling* ; GD : *lin²* ; FEW V, 332b : *lignum*]

MAR. "Petit bateau allant à la voile et à la rame" : Marc Richebaut, pour distribuer à certains mariniers d'un *lin* armé à Bouloigne (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 51). Le dit monseigneur Charles pour 72 personnes qui sont pour le fournissement d'un de ses *lings* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 76). ...si se mist à grand meschief en ung vaissel qu'on appelle *ling* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 328). Il y avoit coques et barges, Panfiles, naves grans et larges, Griparies et tafourées, *Lins* et fyacres et galées, Targes à chevaus et huissiers (MACH., P. Alex., p.1369,

57). Quant les messagiers Chypriens Avecques plusieurs Crestiens, Et ceuls dou roy Arragonnois, Et les messagiers Genevois, Et les III. signeurs sarrazins Furent descendus de leurs *lins*, De leurs barges et de leurs naves, Et aussi trestous les esclaves, Li amirau d'Alexandrie Leur envoya par courtoisie De sa maisnie et de sa gent Qui les reçurent bel et gent Et moult tres honnourablement. (MACH., P. Alex., p.1369, 188). Aux perilz de la mer s'offri : En galée fut et en *lins* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 31). Et les Thurcs qui sont les plus hardiz, aucunesfoiz armoient C ou Iic vaisseaulx, *lins* et galees, lesquelles de X ou XX ou de trente des navires de mes gens estoient toutes prises ou desbaratees. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 258). Ne depuis que le monde commainca en la mer ne se trouverent ensemble tant de galees, qui furent mil galees, que d'un couste que d'autre, bien armees, sans les autres navires, barges et *lins* qui ne se pouoient nombrer, desquelx navires estoit couverte toute la mer. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 348). ...il te doit souvenir que pour le passage de toy, de ton frere d'Angleterre, des princes et barons qui yront en vostre compagnie, vous soyez garniz de grant plante de nefz moyennes, qui sont les plus expeditives, de paverres et de tafforesses, de barges et de *lins*, que pou de gens cognoissent s'ilz ne sont gens de mer. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 435).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 178 ; t.3, 326...

REM. Cf. JAL², 1119, s.v. *lin*. [R. M.]

LINGE, adj. et subst. masc. (linge¹)

[T-L : *linge* ; GD : *linge¹* ; AND : *linge¹* ; FEW V, 357a : *lineus* ; TLF X, 1242a : *linge*]

I. - Adj. "De lin, de toile" : ...si les envelopay en beaulz drapeaus *linges* (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 18). ...d'icelle [poudre] firent environ XL nouëz de poudre, envelopoz en petiz drapelez *linges*, aussy gros chascun d'une noiz moyenne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 455). ...de *linges* drapiaux (Pastor. B., c.1422-1425, 183). ...ung mantel *linge*. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 364).

- *Drap linge*. "Drap de lin, de toile" : ...Et d'un blanc drap *linge* qu'il porte Les plaies de ton corps tarist (Mir. st Lor., 1380, 183). ...en l'ostel d'une femme nommée Guillemete, retorderesse de fil, elle print un drap *linge* de ley et demi, lequel elle vendi VJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 200). Cogneut avec ce, que en l'ostel de sondit maistre elle mal print un viel drap *linge* bien usé, qui ne valoit pas IJ s., lequel elle bailla à Jehenne du Mesnil, sa commere, pour faire des drapeaux à son enfant. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 308). ...et pour certain n'avoit le duc autre chose vestu fors que ses draps *linges* et un mantel entour ses espaulles (Chron. Rich. II, W., c.1400-1420, 8). Marie de Lisle, ma bonne mere, avroye je bien deux paires de fins draps *linges* pour un escu ? (LA SALE, J.S., 1456, 52). ...son derriere (...) fut incontinent par matrones d'ung beau blanc drap *linge* garny, tapissé et armé. (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...il trouva fasson d'apprendre a blanchir les draps *linges*, et s'appelloit la lavendiere. (C.N.N., c.1456-1467, 302). ...le [le pouce] banda et envelopa de draps *linges*, et le dora d'aucun oignement (C.N.N., c.1456-1467, 535).

Rem. *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 234/427 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, 3655...

• "Vêtement de dessous" : ...il convient (...) que euls siis honmes bourgeois des plus notables de Calais, nus piés et nus chiefs, en lors *lignes* draps tant seullement, les hars ou col, viennent ichi et aportent les clefs de la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 841). Si

n'a robe, ne couverture (...) Fors un seul drap *linge* affublé (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 104).

- *Robe linge*. "Vêtement de dessous" : Item, les cousturiers qui feront les robes *linges* prendront et auront pour la façon d'une robe *linge* a homme d'œuvre commune VIII deniers, et de la chemise a femme d'œuvre commune VIII deniers et non plus (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 33). ...II aunes et I quartier de toile pour faire 6 paires de robes *linges* pour ledit Me Jehan (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 250). ...XI verges de toile à faire lesdis pourpains et robes *linges* aus dis pages de Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 396). ...il a prins et emblé, par IIIJ ou cinq fois, quatre ou cinq paires de robes *linges* qui sechoient aus hayes emmi les champs, pour ce, si comme il disoit, que celle qu'il avoit vestue ne valoit riens. Et dit que icelles robes *linges* il a usées. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 350). Et l'endemain eust robe-*linge* blanche, chausses nectes et beaulx soullers neufz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 114).

II. - Subst. masc.

A. - "Étoffe, toile de lin" : Mais se g'y suis, drappel entier Sur moy de *linge* ne de lange Ne laisseray que je ne change (Mir. parr., 1356, 10). Et Noëma trouva le tistre Et le filer, quar a son tître On fait *linges* et draperies Et les belles toiles delies. (MACH., Voir, 1364, 498). Elle junoit, point ne vestoit De *linge*, mais ceingnoit la corde (Mir. roy Thierry, c.1374, 287). ...tres humble estoit Charles de Bloiz et moult faisoit d'abstinences, comme de vestir point de *linge*, de jeuner et de moult d'autres bonnes euvres (Chron. Valois L., c.1377-1397, 162). À Margot la Bourcière, cousturière du Roy nostre sire, demourant à Paris, pour deniers à lui paieiz, qui deubz lui estoient, pour tout le *linge* qu'elle a taillié, fait et cousu (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 156). ...X sols en menue monnoye, qui estoient mis et envelopez en un petit drapeau de *linge* blanc, et ycellui drapeau enté et bouté en un gan. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 6). ...il ouvry à force l'uys de l'ostel d'une bonne femme demourant à Cloye, ouquel hostel il entra, et, en une huche qui estoit dedens, print et embla plusieurs pieces de *linge*, ne se recorde quelles, qui bien valoient VJ frans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 223). ...les Sarrasins sont congneuz ad ce qu'ilz portent le faissel de *linge* blanc sur leurs testes (Voy. Jérus., c.1395, 43). Ou trente ans soit, comme fut Magdelaine, Sans drap vestir de *linge* ne de layne, Ou soit noié comme fut Narcisus, Ou aux cheveux comme Absalon pendus, Ou com Judas fut par Desesperance, Ou puist mourir comme Simon Magus Qui mal voudroit au royaume de France ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 58).

B. - "Pièce de lin, pièce de toile employée à différents usages"

1. Au sing. : Ung *linge* blanc Trop plus seyant - vous seroit pour vous donner umbre. (Pass. Auv., 1477, 254). DIEU. Sus ! Raphael, or te dispose D'aller mon martir conforter, Et vueille se *linge* porter Pour essuier ses dignes playes. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 233).

2. [Sing. à valeur collective] "Linge de maison, linge de table" : Je sçay bien qu'estes pourveue Assez de *linge* et de vaisselle Et d'autres choses. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 76). Item pour louage de *linge*, c'estassavoir pour .VI. tables... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 190). ...Pierre Godet, sommelier du *linge*, et Andriet Wautier, aide de garde robe. (FAUQ., II, 1421-1430, 85). A ces parolles entra devers Madame damp Abbés, lequel la mena en sa tres gente salecte, telle comme une chambre de parement tres bien tendue, tappissée, naptee, et les fenestres verrees, et tres beau feu, et la estoient trois tables couvertes de tres beau *linge* merveilleusement, et le dresseoir garny de belle vaisselle a grant largesse. (LA SALE,

J.S., 1456, 247). ...[elle] avoit acquis vaisselle et tapisserie, *linge* et aultres meubles en bonne quantité. (C.N.N., c.1456-1467, 462).

- *Gros linge de table*. "Linge de grande dimension utilisé à table" : ...ung lit et deux meschantes couchectes avec les couvertures et cinq meschant paires de gros draps et du gros *linge* de table et une partie de la vesselle de cuisine pour la provision et estorement de celui qui gardera ladicté place (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 129).

- *Linge de chapelle*. "Pièce d'ornement de la chapelle" : ...290 aunes de toile de Reims, délivrées tant pour le *linge* de la chapelle, comme pour faire draps à lit et autres necessitez pour les dames et damoiselles de madicté dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 293).

- *Linge de relais*. "Linge qu'on utilise à disposition pour s'en servir en remplacement d'un autre" : ...deux grans coffres de bois, couvers de cuir, ferrez et clouez ainsi qu'il appartient, chacun à une clef fermant (...) pour mettre et porter le *linge* de relais et la vaisselle d'or et d'argent de madame la Roynie. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 180).

- *Garde-linge*. "Celui qui, dans une cour princière, a la charge du linge de table et des couverts" : ...et doibt le varlet servant aller d'heure à la paneterie et demander le pain, les coutteaux et les serviettes ; le sommelier luy baille le pain et le garde *linge* les coutteaux et trois serviettes ; le varlet servant en doibt prendre l'une, et envelopper la main dont il doibt tenir le pain de bouche, et doibt chapeller iceluy pain, et donner et bailler l'essay au sommelier, et pareillement des pains bis, dont il doibt faire les trenchoirs et les essays pour le prince. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 26). Le garde *linge* doit garder le linge, et le delivrer pour le prince et pour les estatz (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 30).

3. [Sing. à valeur coll. ou bien au plur.] "Vêtements (de dessous ou de tissu léger)" : Et en lieu de souef odeur aront punaisie, en lieu de chainture une cordelle, et pour cheveux crespis auront chauveté, et pour le delié *linge* mis sur la poitrine vestiront la haire (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 398). ...depuis tousjours ont continuellement esté ensamble, usé de fait et marchandise de regraterie et acheté menus mesnages, robes, chapperons et autres *linges* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 159). Et vous pry que vous le tenez nectement de *linge* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 99). Et faire tousdiz conserver Les linceulx, où ilz sont gisans, O choses aromatisans Et leurs robes, *linges*, sans faille, Ordonner en forme pareille (LA HAYE, P. peste, 1426, 139). Je vis l'autrier sur ung rivage Entre trois femmes grant devise, Qui lavoyent *linge* de parage (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 211). ...madame ma mere m'en a XIJ envoiez ; si vous prie que l'un soit employé en *linges*, et l'autre, avec la bourssecte, me soit gardé. (LA SALE, J.S., 1456, 52). ...avoir poyé (...) pour quatre jours (...) pour ayder à cousir et adouber une partie des *linges* du roy, lesquels estoient dessirés, usés, rompus et gastés (Comptes roi René A., t.2, 1479, 360). [R. M.]

LINGE, adj. (linge²)

[T-L : *linge*² ; GD : *linge*¹ ; FEW V, 365b : **linicus*]

A. - "Mince, fin" : ...en corps rude (...). ...en corps *linge* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 43). ...mesgres et *linges* Et de soucy trestouz fonduz (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 147). ...a tout se vouloit joieusement emploier, combien que sa personne estoit et fust tousjours *linge* et menu, mais son cuer estoit entre les autres tout fer et achier. (LA SALE, J.S.,

1456, 2). Et dit la fille du curé que les eufz longz et *linge* sont bons, come chantent iceulx vers : "Filia presbiteri iubet pro lege teneri cuando bona sunt ova, candida, longa, nova." (Rég. santé corps C., 1480, 25).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 89.

B. - "Usé, misérable" : ...une cotelle vielle et *linge* Toute desroupte, si n'ot linge Nul vestu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 97). [R. M.]

LINGÉ, adj. (lingé)

[GD : *lingé* ; FEW V, 357b : *lineus*]

"De lin" (synon. *liné* v. Lexiques)

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds GD IV, 790b. V. aussi *lindrap*. [R. M.]

LINGEANÉ, adj. (lingeané)

[GD : *lingeané* ; FEW V, 365b : **linicus*]

"Rendu mince, usé"

REM. Doc. 1346 (*malvaises monnoies, lingeanees et contrefaites*) ds GD IV, 790b. [R. M.]

LINGEMENT, adv. (lingement)

[GD : *lingement*¹ ; FEW V, 365b : **linicus*]

A. - "Légèrement, finement"

Rem. Ex. de LA TOUR LANDRY (*l'en ne se doit mie si l'ingement ne si joliettement vestir*) ds GD IV, 790b.

B. - "Sommairement"

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s., *celle maison ... povrement bastie et l'ingement couverte de genets*), ds GD IV, 790b. [R. M.]

LINGER, subst. masc. (linger)

[T-L : *lingier* ; GDC : *lingier* ; FEW V, 357b : *lineus* ; TLF X, 1243a-b : *linger*]

"Celui qui confectionne du linge, qui vend du linge" : ...drappiers, pelletiers, *lingiers* (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 378).

REM. *Mém. Compiègne C.-B.*, 1448, 574 (*lingiers*). [R. M.]

LINGERE, subst. fém. (lingère)

[T-L : *lingiere* ; GDC : *lingier (lingiere)* ; FEW V, 357b : *lineus* ; TLF X, 1243a : *linger*]

"Celle qui confectionne le linge et le vend, celle qui s'occupe du linge" : Item avoir prins à une *lingiere* sur Grant-Pont IIIJ brayes de lin par elle vendues IIIJ s. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 440). Item, semblablement avoir mal prins à une *lingiere* vendant lin en la sale du Palaiz, une petite touaille à laver mains vendue IIIJ blans. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 471). A Thomassin, marchand de toille, pour onze aulnes de toille de Rains, prinses et achetées de lui et délivrées à la *lingière* de la royne, pour faire 12béguins et 12 bavettes pour Monseigneur de Ponthieu, pour ce le premier jour d'avril, valent 110 sous paris. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, *Fragm. hist.*, 1404, 258). À Jehane de Warengien, *lingière*, demourant à Lille, pour toille que icellui S a fait prendre et acheter d'elle pour faire des chemises pour MdS (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 303). Et au regard du linge qui reste (...), je l'ay fait visiter et regarder et priser et estimer par Marion, femme de Benoist Charretier, *lingière*, fruppière et revendardresse de lictz, linges et langes et autres choses (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 628). Plourez, plourez, *Lingières* et

Mercières, Douces Cencières, Geolières financières, Gentes Grossières (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 398). [R. M.]

LINGERET, subst. masc. (lingeret)

[GD : *lingeret* ; *FEW V, 365b : **linicus* (?) (?)]

"Freluquet (?)" : Et si ne sont point armérés, Pour ce qu'ilz sont trop hugérés [l. *lingerés*] (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 53). ...Ung *lingeret* tendre du brout [du *bout* "membre viril" ?] Tendre la broche enharnechee ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 28). [Seul ex.]

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 240 : diminutif de *linge* "mince, fluet" ? [R. M.]

LINGERIE, subst. fém. (lingerie)

[T-L : *lingerie* ; GDC : *lingerie* ; FEW V, 357b : *lineus* ; TLF X, 1243b-1244a : *lingerie*]

"Confection, commerce de linge" : ...audit mestier de *lingerie* (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1485, 577). [R. M.]

LINGET, subst. masc. (linget)

[GD : *linget* ; FEW V, 365b : **linicus*]

A. - "Mince, fin"

Rem. *Renaut Mont.* (ms.), c.1350-1400 (*un samit assez linget*) ds GD IV, 790c.

B. - "Maigre, frêle" : Item, je donne a Jehan le Lou, Homme de bien et bon merchant, Pource qu'il est *linget* et flou Et que Cholet est mal serchant, Ung beau petit chiennet couchant, Qui ne laira poullaille en voye. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 94). [R. M.]

LINGETTE, subst. fém. (lingette)

[GD : *lingette* ; FEW V, 357b : *lineus*]

"Toile de lin"

REM. Doc. XVe s. (Normandie, *ung habit de lingette*) ds GD IV, 790c. [R. M.]

LINGIER, adj. (lingier)

[GD : *linger* ; *FEW V, 357a : *lineus*]

"De lin"

REM. Doc. 1408 (Picardie, *draps lingiers*) ds GD IV, 790b. [R. M.]

LINGONIQUE, adj. (lingonique)

[Ø]

"Lingual, qui est produit par la langue (?)" : ...offusqué par souef dormytoire qui lors coaguloit le palat de ma *lingonique* resonance (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167). [A. B.]

LINGOT, subst. masc. (lingot)

[T-L : *lingot* ; GDC : *lingot* ; FEW V, 363b : *lingua* ; TLF X, 1244a : *lingot*]

"Barre de métal fondu (d'or, d'argent, de métal monnayé...)" : ...lesquelx galices ycellui Durant a fondus en *lingot* et en plate, et de l'argent qu'il a receu d'iceulx, a eu à sa part la somme de XX s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). ...ilz lui monstrerent quatre grans tasses d'argent, et aussi du *lingot* d'argent qu'ilz portoient sur eulx, avec la fonture d'argent dessus dite (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 407). ...il fist fondre à Montliçon par un orfevre une sainture d'argent qu'il avoit avec la garnison de deux dagues d'argent et certains boutons d'argent, tant de boursètes comme de boutonnières de chaperons à femme, et tout fu fondu en

un *lingot* qui pesoit environ deux mars d'argent et que tout ce il faisoit XIII frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 448). ...et leur est bien permis d'acheter *lingos* d'or, chapeaux, ceintures d'or, et se l'or n'est assez fin pour dorer, ilz leur en feront delivrer à l'equivalent d'yeulz *lingos* au pris du Roy. (FAUQ., II, 1421-1430, 233). ...deux *lingotz*, l'un d'un escu et ung salut romputz et l'autre de vieulx blancs de forge ancienne et de hardiz, monnoye d'Espaigne (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 71). Plomb, fer, estain, tant en *lingot* qu'en masse (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133). [R. M.]

LINGUAL, adj. (lingual)

[FEW V, 364a : *lingua* ; TLF X, 1244b : *lingual*]

MÉD. "En forme de langue" : Le cauterer d'or ou d'argent avecques lequel se doyyent cauterizer les paupieres renversees se appelle *lingual* duquel la forme est telle que le olivaire (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 2). [C. T.]

LINGUAN, subst. masc. (linguan)

[GD : *linguan* ; FEW XXIII, 95b : o.i.]

"Cordage (utilisé par les marinières de la Loire)"

REM. Doc. 1494 (Loire, *linguan*) ds GD IV, 791a. [R. M.]

LINGUAT, subst. masc. (linguat)

[GD : *linguat* ; *FEW V, 363b : *lingua* (?) (?)]

"[Monnaie (à Metz)]"

REM. Doc. 1434 (Metz, *linguat*) ds GD IV, 791a. [R. M.]

LINGUE, subst. fém. (lingue)

[T-L : *lingue* ; GDC : *lingue* ; AND : *ling* ; FEW XVI, 463a : *leng* ; TLF X, 1245a : *lingue*²]

"Espèce de morue, lingue" : ...et ordennez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreons, lampraes, samon fraisse et saleie ; et aussi de carpes, (...) *leynge*, troyte, grelet (Man. lang. G., 1396, 68).

Rem. Probablement empr. au m. angl. *ling* (OED) ; TLF X, 1245a, s.v. *lingue*² ; AND, s.v. *ling*¹. [H. G.]

LINIER, subst. masc. (linier)

[T-L : *linier* ; GD : *linier*² ; FEW V, 368a : *linum* ; TLF X, 1247a : *linier*]

"Marchand de toile de lin" : Hayon de *linier* (...) Estal de *linier*, nient couvert (Hist. Lille T., t.2, c.1360-14, 537). Jaquemars Li Vesques, *liniers*, et Pieronne Lambine, sa femme et espeuse... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1397, 715). [ou 713 ?] [R. M.]

LINIÈRE, subst. fém. (linière¹)

[T-L : *liniere*¹ ; GD : *linier*² (*liniere*) ; FEW V, 368a : *linum* ; TLF X, 1247a : *linier*]

"Celle qui fabrique la toile de lin, marchande de lin" : Lequel Colin, assez tost après ce, en venant tousjours leur chemin, et passant par la Vennerie, tira et saicha de son saing icelle tasse, laquelle il qui parle, à l'estal d'une *ligniere*, pesa, et dist lors audit Colin que elle pavoit bien valoir V frans et demi. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 347). ...une *ligniere* demourant a... (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 463).

V. aussi *linier* [R. M.]

LINIÈRE, subst. fém. (linière²)

[T-L : *liniere*² ; GD : *liniere*¹ ; FEW V, 368a : *linum*]

"Champ de lin" : Item, ont rameures pour leurs *lingnieres* une journée l'an par le cry. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.,

1398-1408, 46). [Autre ex. p.58] Il coelle chardons en *liniere*. (Pastor. B., c.1422-1425, 210).

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350, et doc. 1413 ds GD IV, 791b. [R. M.]

LINIMENT, subst. masc. (liniment)

[GDC : *liniment* ; FEW V, 366a : *linimentum* ; TLF X, 1247a : *liniment*]

"Onguent" : ...soient cuis ensemble et en soit fait *liniment* (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 349). Et tout soit cuit en eau pour faire *liniment* (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 365). [Autres ex. §350, 419]

REM. Ex. XVe s. (ms. *Cyurg. Albug.*) ds GDC X, 85b. [R. M.]

LINITION, subst. fém. (linition)

[FEW V, 357a : *linere*]

"Onction"

REM. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496, ds FEW. [R. M.]

LINOMPLE, subst. masc. (linomple)

[GD : *linomple* ; FEW V, 368b : *linum*]

DRAP. "Toile de lin très fine" : Item, à Jehan Foassier, deux tiers et demy de *linomple* du petit lé (...) Item, à Julien Beauvarlet, 2 tiers et demy de *linomple* du grand lé (...) Item, à luy, quatre aulnes quart de *linomple* du moien lé (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 55). ...ung couvrechief de *lynomple*, bordé de fil d'or aveques quatre branches d'estoc ou fueillaige, faictes à l'esguille de soye et de fil d'or (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 355). ...Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, laquelle ne portoit velours ne soye, mais estoit vestue d'une bien bonne robbe de drap noir fourrée de menu ver et son mantelet de *linouple*, comme dame en dueil. (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 273). [R. M.]

LINOT, subst. masc. (linot)

[GDC : *linot* ; FEW V, 368b : *linum*]

"Linotte" : *Linos*, tarins, cardonnerettes... (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 3). COQUILLART. Lequel chante mieulx d'un *lynot*, A-t-on advis, ou d'un corbeau ? (Est., p.1460, 23). [Aussi *Menus propos* P., 1461, 73] À Bertran du Lac - pour 340 petis oyseaulx, tant chardonnerets, *lignots*, verdières et pinçons, tous vifz, qu'il a baillez et livrez pour mecre en la grant caige (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 390). [R. M.]

LINOTTE, subst. fém. (linotte)

[T-L : *linote* ; GDC : *linotte* ; AND : *linote* ; FEW V, 368b : *linum* ; TLF X, 1248b : *linotte*]

"Petit passereau siffleur, linotte" : Et aussi ay je en cages veu nourrir turtres, *linoctes*, chardonnerelz, pondre et parnourrir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 274).

REM. Doc. 1492 (*linocte*) ds GDC X, 85b. [R. M.]

LINTE, subst. (linte)

[GD : *linte*² ; FEW XXI, 26a : o.i.]

Région. (Wallonie) "Marécage" : ...en plus beal del plain avoit croliches et palus que ons appelle *lintes* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 46). [Seul ex.] [R. M.]

LINTEAU, subst. masc. (linteau)

[T-L : *lintel* ; GDC : *lintel* ; AND : *lintel* ; FEW V, 345b : *limitaris* ; TLF X, 1249a-b : *linteau*]

"Traverse formant la partie supérieure d'une porte, d'une fenêtre..., et qui supporte la maçonnerie, linteau" : J'ay veu en songe que le *lintel* hault de l'entree de ma maison estoit cheoit en bas (Expos. songes B., 1396, 157).

REM. Doc. 1480 (*licteau, luyteau*) ds DU CANGE V, 118c, s.v. *lintellus*. Ex. d'a. fr. et doc. 1481 (Tournai, *lintel*) ds GDC X, 85b. [R. M.]

LINTEYEN, adj. (linteien)

[FEW, Ø lat. *linteus*]

Livre linteien. V. livreC.2 [F. D.]

LINTELLÉ, adj. (lintellé)

[AND : *lintellé* ; *FEW V, 345b : *limitaris*]

"Muni d'un linteau"

Rem. Cf. ; AND : *lintellé*. [R. M.]

LINTIÉ, subst. masc. (lintié)

[*FEW V, 346a : *limitaris*]

A. - "Seuil" : Limen : *lintié* (Abavus IV, R., c.1350, 385).

B. - "Linteau"

Rem. Doc. 1403 (*jusques au hault du littei dudit porche*) ds *Mém. soc. d'archéol. lorr.* 15, 1887, 156. Ou est-ce *lintueil*, GD IV, 792b ? Cf. aussi T-L V, 491-492 : *lintein*. [R. M.]

LINTIER, subst. masc. (lintier)

[T-L : *lintier* ; GD : *lintier* ; AND : *linter* ; FEW V, 346a : *limitaris*]

"Seuil" : Et si aloye par plusieurs fois jusques au *lintier* de la porte (VIGNAY, Vie ste Marie Eg. D., c.1333-1335, 271). [Même ex. ds VIGNAY, *Lég. dorée* D.-L., 409]

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1480 (Tours, *lintiers*) ds GD IV, 792a-b. [R. M.]

LINUIS, subst. masc. (linuis)

[GD : *linuis* ; AND : *lineis* ; FEW V, 368b : *linum*]

A. - "Graine de lin" : À Mace Prévost - pour trois cacques de froment, de mil et de cheneveux, deux boisseaux de *ligniz* et de navisse, qu'il a baillez et livrez durant ledit mois, pour donner aux petits oiseaulx estans en la grant caige (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 390).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1349 (*linui*), 1420 (*lignuis*) et 1446-1447 (*lignuys*) ds GD IV, 792b. Doc.1419 ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 728 (6 *havos de linnuis*).

- *Huile de linuis* : À Luppard d'Ablain, pour ung lot de huile de *lynus*, 5 solz 4 deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 437). ...deux lotz d'uille de *linuys*, à destemperer toutes couleurs à ole (Comptes Lille L., t.2, 1468, 358).

B. - "Toile de lin"

Rem. Doc.1421 (*lynois*) ds GD IV, 792b.

- "Guêtre ou jambière de lin"

Rem. Doc.1434 (*un linois de jambes*) ds GD IV, 792b. [R. M.]

LINUISE, subst. fém. (linuise)

[T-L (renvoi) : *linuise* ; GD : *linuise* ; FEW V, 368b : *linum*]

"Lin, graine de lin" (synon. *linuis* v. Lexiques)

REM. Doc. 1326 (Metz, *linouze*), 1376 (Meuse, *linouze*), XVe s. (Pas-de Calais, *olle de linuse*) ds GD IV, 792b-c. [R. M.]

LINURE, subst. fém. (linure)

[AND : *linure* ; *FEW V, 368a : *linum*]

"Draps de lin, toile de lin"

Rem. Cf. ; AND : *linure*. [R. M.]

LION, subst. masc. (lion)

[T-L : *lion* ; GD : *lion* ; GDC : *lion* ; AND : *leum*² ; DÉCT : *lïon* ; FEW V, 255b : *leo* ; TLF X, 1249b : *lion*]

A. - "[Animal] Lion" : Et s'on me voloit demander, Ou supplier, ou commander, Qui fu cest enfant Daniel Je n'en say plus ne n'en di el Fors tant que pluseur docteur dient, Qui en l'Escripture estudient Diligemment, que ce est cil Qui, pour son corps mettre a essil, Fu mis aveques les *lions*, Et aussi que ce est li hons Qui maintes fois prophetisa Et qui le songe devisa Dou roy Nabugodonosor (MACH., C. ami, 1357, 17). Dieu (...) qui sauva Daniel du *lion*... (Mir. st Val., c.1367, 172). Quant au premier point, celle figure ou obscurté ou tache qui appert en la lune et est appelée macula lune, selon ce que aucuns ont regardé et considéré ou temps seri et cler vers les matins environ plainne lune, si comme recite Albert sus Metheores, elle est telle : yleuques est aussi comme l'ymage d'un *lyon* qui a la teste vers orient, et sus le dos de ce *lion* aussi comme la figure d'un arbre transversal qui s'encline vers occident, et au costé de cest arbre aussi comme l'ymage d'un homme qui seroit appoué a cel arbre et qui avroit ses piés vers le derriere du *lyon*. Ce dist Albert en sentence (ORESME, C.M., c.1377, 454). Pour ceste cause les passions et desordonnez mouvemens sont lais et coupables es hommes, qui point ne le sont es bestes, comme orgueil n'est point pechié, ou laydure en cheval, cruaulté en *lyon*, malice en renart, envie es chiens, avarice es cornailles, et ainsy des autres. (GERS., Concept., 1401, 399). La seconde consideracion est que, selon le dit de Aristote, nature fait la phisonomie des princes dignes telle que elle esmeut les regardans a creme[u]r et reverence ; et experience l'enseigne comme le regart du *lyon* est aux bestes espouentable. (GERS., Concept., 1401, 425). Et veez cy comment : car l'autre partie de ceste beste infernale avoit une autre maniere de bestes, comme renars, loups et *lyons* et ours affamez, par lesquelz je entens affections ou gens vicieux et rapineux qui la servoyent sur le titre de just[e] necessité. (GERS., Noël, p.1404, 309). ...En cerf, en ours et en *leon*. (Troys Gal. P., c.1445, 34). Alheurs ay prins *lyons* et lyonpars Advecques mon chien Forte-gorge. (Pass. Auv., 1477, 141). Aucuns se dient par maniere de translation comme les noms qui se dient de Dieu par maniere de signification et par propriété, comme quant on dist de Dieu qu'il est agniel, *leon*, ver. (Somme abr., c.1477-1481, 154). Et de là s'en ala Herculles vers Cacus, filz de Wulcain, ung grant larron, et l'estrangla en sa caverne et de là ala desconfire le grant serpent en Grece, et aussi le très fort *lion*, de la peau duquel se vestit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 v°). Puis lui dist : "Sire, souviengne vous que les arbres, tant plus sont ilz vers et haulx, de tant plus sont ilz abatuz, et est souvent advenu que les cruelz *lions* ont esté pasture aux petiz oyseaux". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 v°). ...predist sur la revolucion de l'an ensuyvant choses terribles et, assez tost après, l'on vit ung poisson marin, qui avoit teste de *lion*, qui faisoit de merveillex plains et lamentacions, lequel fut presenté au pappe Martin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°).

- *Battre le chien devant le lion. V. chien* v. Lexiques

Rem. Cf. CHASTELL., *Vérité mal prise* K., c.1460, 292.

- Prov. : *Lyon* farouche ne prent frain. (GAGUIN, *Passe temps* oisiv. T., 1489, 412).

- P. métaph. : *Lion* de nobilité En prosperité, Liepart de fierté En adversité, Roy te puet on bien nommer, Sangler hardi et cresté, En fait apresté, Ferm et arresté Et entalenté De tes nuisans contrester. (MACH., *Lays*, 1377, 475). ...le tres victorieux duc de Bourgongne, qui, par raison et comme renommé par le siecle univers, est appellé le puissant *lyon* (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 19). O tres fort et tres puissant *lyon*, sur qui toute cristienté s'apuye... (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 24). ...car souvent et communement le *lyon* en parolles est la brebis en oeuvres (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 323).

- [Comme symbole de noblesse] : ...je suis comme le *lion* qui est roy de toutes bestes. (ROB. HERL., *Déb. fauc. lévr. H.*, c.1470-1500, 37).

- [Comme symbole de force, de courage, de hardiesse, de fierté, d'orgueil...] : ...li homs Doit estre fiers com uns lions Contre aucun tort, s'il li est fais. (MACH., *J. R. Nav.*, 1349, 195). Hardis estoit comme lions, N'onques ne fu veüz li homs Qui onques en jour de sa vie Li veüst faire villonie. (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 155). Et plus fors que n'est uns lions (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 118). Qu'autrement nul bien ne vueil, S'il ne vient par leur escueil Et par leur gracieus vueil, A cui je sui plus sougis C'un chiennet devant l'orgueil D'un *lyon*, quant il ha dueil Qu'il n'a pasture en son breuil Pour ses faonnés petis. (MACH., *Lays*, 1377, 390). Poitevins sont fors et durs, aspres et fiers comme *lyon* (ARRAS, c.1392-1393, 161). ...et il se deffent hardi comme *lyon* (ARRAS, c.1392-1393, 232). ...il ot, grant temps après le trespas du roy Guion, un roy en Armenie qui moult fut beaulx jeunes homs et en chaleur de force et de vigour, et moult plain de sa volenté, et de grant cuidier, et hardiz et aspres comme un *lyon*. (ARRAS, c.1392-1393, 302). ...oncques pour paour de mort ne ganchy, hardi comme *lion* et tout tel qu'à preux et vaillant chevalier apertient estre (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S.*, I, 1404, 186). Nous vous envoieons Querir gens hardis com lions. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 133). Vous n'y entrez ceste fie, Et fussiez plus fiers que lions, Se vous despechiez les gons Des portes j'a n'y entrez. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 242).

- *Courage de lion* : Il estoit grans et lons et fors, Et plus vif c'un alerion, Et s'ot corage de *lion*. Trop le doubtoient Sarrazin, Qu'en li avoient mal voisin (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 73).

- "Volonté inflexible" : VALERIEN. Ton grant couraige de *lyon* Est il point changé ? Qu'en dis tu ? Des dieux aouer qu'en feras-tu ? Dis le moy tost en bref langaige. (*Myst. st Laur. S.W.*, 1499, 271).

- *Coeur de lion*. "Grand courage" : Il doit avoir cuer de *lyon*, Hardi et preux, ou sans raison Nom de chevalier est donné. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 231).

- [Comme symbole de cruauté, de violence, de déchaînement...] : Cruelz comme lions... (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 20). Hector, le fort et le puissant, Un *leon* forsené ressemble (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 99). Monstrez vostre magnificence, Treshault et souverain seigneur, Et entretenez bien l'onneur De tout l'empire romanique, Et, brief, de celle gent inique Qu'est plus rebelle c'um *lyon*, Rabaissés la rebellion. (*Myst. st Adr. P.*, c.1450-1485, 33). Criez ont plus fort que lions ; Verges ne doubtent ne bastons. (*Myst. st Adr. P.*, c.1450-1485, 86). ...alors se partent comme lions deschainez. (LA SALE, *J.S.*, 1456, 184). Gens orgueilleux, plus que lions terribles...

(MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 2). Cecy disant, comme *lyon* affamez vint contre le payen et frappe premierement son adversaire. (BAGNYON, *Hist. Charlem. K.*, c.1465-1470, 59). N'estes vous pas d'oppinyon Que Martin ait la teste armee, Pour des maux faire ung million ? Plus cruel sera c'un *lyon* Et plus fier que poisson en nasse, Pour despendre escu et *lyon*, Car par nature le chien trace. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 161).

Rem. Nombreux autres ex. ds *Prov. H.*, 148-150 [L60 - L72].

B. - [Représentation d'un lion] : Item, six lions d'argent doré qui servoient à soubstenir le tableau du chief saint Denis. (FAUQ., II, 1421-1430, 117).

- HÉRALD. "Meuble représentant un lion (dressé et la tête de profil)" : Le seigneur de Mollar, d'or au *lyon* de vair. (LA SALE, *J.S.*, 1456, 201).

Rem. Lion rouge dans l'écu de Luxembourg, lion noir dans l'écu de Bourgogne..., cf. P. A. Becker, *Z. fr. Spr. Lit.* 57, 1933, 340-341. Emblème d'Espagne : *Astr. P.*, 1498, 211.

. *Demi-lion*. "Meuble représentant uniquement la moitié supérieure du corps d'un lion (?)" : Le seigneur de Giere, de vair au chief de geulles, a un demi *lyon* d'or. (LA SALE, *J.S.*, 1456, 201).

Rem. On parle dans ce cas de *lion issant* ou à *mi-corps*.

. P. méton. [Désigne la pers. qui porte ces armoiries] : ...mais vray est que par le premier faon des trois liepars ["le prince de Galles"] sera vostre terre recouverte et l'aigle emprisonné ["Du Guesclin"] et Henri, vostre frere, qui sans terre sera, s'en ira fuyant par devers le grant *lion* de France, second filz le champion qui en chef d'or ["Louis, duc d'Anjou"], qui, ou temps de sa vie, fut prisonnier dudit faon (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 142 v°).

C. - "[Monnaie d'or (succédant aux écus d'or en 1338)]" : ...deux coffres là où il avoit deux cent mille lions (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 92). [Autre ex. t.5, 374] ...lions de poix, pour trente-trois solz neuf deniers tournois (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1465, 472). ...des lions de Flandres (...) des nobles d'Angleterre (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 157). [Autre ex. p.892] ...ung patart forgiét pour .II. gros de Flandres valloit .VII. gros, ung *lyon* .X. livres et demie (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 156). Seigneur je suis de nom et d'armes noble Qui, en jeunesse, escu, *lyon* et noble Ay mys au vent pour mon bruyt essaulcer, Soubz l'empereur du grant Constantinoble (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 141). ...et qu'il avoit changié au serjant de Poursas ung *lyon* qu'i print en une petite bource en laquelle y avoit encores plusieurs autres pieces d'or (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 278).

Rem. P. Durdilly, *Mél. P. Gardette*, 1966, 144 (p. 138, ex. de 1341, à Lyon). *Ordonn. rois Fr. L.S.*, t.2, 1346, 250 (GD IV, 793b).

- *Lion d'or* : ...lions d'or du coing de Flandres (Rég. jur. Belg. B., 1373, 366). ...et encore d'abondant la ville offroit à donner au duc pour sa part vingt mille lions d'or et au dauphin une autre part grande (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 406).

D. - ASTR.

1. "Signe zodiacal du Lion" : Car en ce temps, sans nulle faille Mars, appellé Dieu de bataille, Tint longuement sa mansion, Dedens le signe du *Lyon* (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 28). Le *lyon*, en ce propoz, est l'un des XII Signes du Ciel et est de chaulde et sèche nature. (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 208). ...monstra par une experience que en la seconde face du signe de Aries montoit en la VIIIe spered la semblance d'une femme vestue de rouge, en la

seconde du *Lion* monte la forme d'un homme couronné, tendant les mains vers hault, comme demandant aide au ciel (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 13 v°). Cestui donna conseil et election d'enclorre Romme de muraille soubz la constellation du signe du *Lion*, qui est signe royal et de victoire. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 37 v°). Cestui jugea sur la grande conjunction qui fut des trois superiores planetes, où fut *Leo* ascendant. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 153 r°).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 36.

2. [À propos d'étoilles]

Rem. *Comp. kal. bergiers C.*, 1493, 66 r° : *...une estoille fixe dicte nebuleuse ou queue de lion ; une estoille fixe nommee cuer de lyon.* [R. M.]

LIONCEAU, subst. masc. (lionceau)

[T-L : *lioncel* ; GD : *lioncel* ; GDC : *lioncel* ; AND : *leuncel* ; FEW V, 255b : *leo* ; TLF X, 1252b : *lionceau*]

"Petit du lion" : ...pour ce que le lion au naistre est aussi come mors et est sy entommiz qu'il ne se peut aidier, et puis après, par la grant noise et le ruit de son pere qui entour ly tourne, et par la vertu de son alaine, le petit *lioncel* se excite et se reveille. (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 722).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 130 ; 220 (*lioncheau*).

- [Représentation en hérald.] : Le roy Ponthus fut moult richement arroyé de pailles d'or à *leonchaux* (Ponthus Sidoine C., c.1400, 175). Le sire de Beauvau, d'argent a quatre *lyonceaux* de gueulles (LA SALE, *J.S.*, 1456, 194).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. [R. M.]

LIONNET, subst. masc. (lionnet)

[T-L : *lionet* ; GD : *lionet* ; FEW V, 255b : *leo*]

"Lionceau (ici représentation)" : Item, ung gobelet de cristal garmy d'argent doré sans pierrie a ung bouton bleu ou coupet et six rosettes petites bleues par en bas et trois *lyonnetz* qui le soustiennent. (Arch. Nord, 1485, B 3501, n° 123744, f° 17 r°, IGLF).

REM. *Gloss. rom.-lat. XVe s. (leonculus, lyonnet)* ds GD IV, 794a. [R. M.]

LIONNE, subst. fém. (lionne)

[FEW V, 255b : *leo* ; TLF X, 1251b : *lion (lionne)*]

"Femelle du lion" : ...elle [Thisbé] vit passer par my la préé une *lyonne* venant boire à icelle fontaine après ce qu'elle avoit près d'ilec estranglé et devoré aucunes bestes, dont elle avoit encores sa muffle ensanglantée de leur sang. (Ovide mor. B., 1466-1467, 135).

Rem. Ex. c.1330 (...*il non trova criature ni persone Fors liopart et osiaus et lionne Qu'il n'aprisoit valisant une gone*) ds F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 146. [R. M.]

LIONNEAU, subst. masc. (lionneau)

[T-L : *lionel* ; GD : *lionel*¹ ; FEW V, 255b : *leo*]

"Petit du lion" : Quant a l'ainsnee et a sa teste de lyonnesse, chacun scet que le lyon est le plus orgueilleux des bestes, compare a Lucifer selon la sentence de saint Pierre. Et se puet dire moralment que la lyonnesse est encores plus orgueilleuse et plus fiere, especialment quant elle a ses petis *leonneaux*. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 310).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 27 (*lyonneau*) ; *Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 514/11 ; 514/13 (*lyonnel*). FEW : «*leonneau* Oud 1660». [R. M.]

LIONNESSE, subst. fém. (lionnesse)

[T-L : *lionnesse* ; GD : *lionnesse* ; AND : *leunesse*¹ ; FEW V, 255b : *leo*]

"Lionne" : N'est *lionnesse* ne lion, Puis qu'à li s'umilie on, Qui refrain et atrempance N'ait de son indignacion (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 36). *Lea* (...) : *leonne* (Aalma R., c.1380, 226). Quant a l'ainsnee et a sa teste de *lyonnesse*, chacun scet que le lyon est le plus orgueilleux des bestes, compare a Lucifer selon la sentence de saint Pierre. Et se puet dire moralment que la *lyonnesse* est encores plus orgueilleuse et plus fiere, especialment quant elle a ses petis *leonneaux*. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 310). *Leonesse* : *lea* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr., LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, LA TOUR LANDRY, ds T-L V, 501-502. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 215 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. (*leonesse*) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 226 (*leonesse, leonnesse*) ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss. ... [R. M.]

LIONNIER, subst. masc. (lionnier)

[GD : *lionier* ; FEW V, 255b : *leo*]

"Gardien de lions" : ...Jehan, le saulcier, et Georget, son aide, Guillem, le portier, le *lionnier*, le Poictevin, Pensemal, le Lorrain, Rodinet, le petit Lorrain, Guillem, porte-barril, le varlet de dimenche, charretier, l'ome de Tribouillet, et son paige (Comptes roi René A., t.2, 1480, 141). [E. P.]

LIPAIRE, adj. (lipaire)

[FEW, Ø gr. *liparès*]

[D'une fièvre] "Persistant" : ...fièvre *lipaire* sive febris liparia est celle qui est compose de deux matieres dont la chaude est dedens et la froide est es membres dehors (...) ; secondemend fièvre *lipare* peut estre prise plus larg[e]ment pour toutes fievres de malvaises humeurs en laquelle appert semblable accident qui appert en la propre *lipare*, c'est a dire ou il appert froit dehors et grant chaleur dedens (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 298). [R. M.]

LIPERQUAM, subst. masc. (liperquam)

[GD : *liperquam*]

Trancher du liperquam. "Faire l'intéressant (?)" : Chiere joyeuse, passe temps curieux, Esbatemens de harpes et tabours Pour resjouyr le cuer des amoureux, Les ungs heureux, les autres maleureux Tant qu'on y fut, ne vindrent a rebours Parmy la ville et du long des faulxbours. Chascun vouloit trancher du *liperquam*, Mais on n'y fut seulement que trois jours, Qui ne vint pas bien, secundum Lucam. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 173).

REM. GD IV, 794b enregistre cet ex. sans donner de déf. ; HUG. V, 26a le cite également et donne une glose de H. Estienne : «Il y-a longtemps aussi qu'on a dict en latinizant *liperquam* ou *faire le liperquam* : au lieu de dire *luy per quem*. H. Estienne, *Dial. du lang. fr. ital.*, II, 310». R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 1549, 352a donne : «*Liperquam*, Corruptè dicunt, pro *Luy per quem*. Subaudi, omnia geruntur et administrantur. B. *Faire le luy per quem, Se monstrier le grand gouverneur, Arbitrum rerum agere. B.*» La rubrique est presque textuellement reprise par J. Nicot, *Thresor de la lang. fr.*, 1606, 377b. [A. B.]

LIPPE, subst. fém. (lippe)

[T-L : *lippe* ; GDC : *lippe* ; FEW XVI, 467b : *lippe* ; TLF X, 1254a : *lippe*]

"Lèvre ; en partic. lèvre inférieure" : Et pour estre meilleur devin N'ayez jamais pytié de vin, Mais en lavez souvent voz trippes Et puis apres lechez voz *lippes*. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 108).

- *Faire la lippe*. "Faire la moue" : ...fait faire as la *lippe* Aux François, qui trop t'ont creu (DESCH., M.M., c.1385-1403, 366). JAUNE BEC. (...) Rouge Gorge s'en trouve pris Et Verdier a tel couliblec Aussi bien que le Jaune Bec : Il n'en fault ja faire la *lippe* ! VERDIER. Se Jaune Bec ne se defripe Comme ung chahuas davent jour. JAUNE BEC. Parlons a droit, par fine amour : Nous sommes soubz la cheminée. Soit bien la queue examinée D'ung chacun de nous, qui voudra : Je m'en fays fort qu'i m'en faudra Cincq ou six plumes pour tout compte. (Pipée R., c.1470-1480, 155).

- Prov. *De leger / de peu pleure à qui la lippe pend* : Non mie que vous sceussies hayr moi ne autrui ! Mais qui bien aime a tart oublie, et de po pleure a qui la *leppe* pent. (MACH., Voir, 1364, 514). De legier pleure a qui la *lippe* pent (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 313).

. [P. allusion à ce prov.] *À qui la lippe pend*. "À celui qui est déjà enclin à qqc." : Le .VIIe. empechement avient souvent en mariage, faisant un grant dommage a ceulx a qui le *lippe* pent qui sont trop delicatis de propre volenté et d'appetit desordené, lequel empechement aministre occasion de grant turbation. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 252).

Rem. Morawski, 512. DI STEF., 488c, s.v. *lippe*. [R. M.]

LIPPEE, subst. fém. (lippée)

[T-L (renvoi) : *lippee* ; GD : *lippee* ; GDC : *lippee* ; FEW XVI, 468a : *lippe* ; TLF X, 1254b : *lippée*]

A. - "Gorgée, ration" : Si luy baillons une *lippée* Du brevage que vous sçavez. (Pipée R., c.1470-1480, 197). Jay de ceste tarrasse mon festz Plaine de tresbonne navée ; A bonne huile je les ay faiz, Chascun en aura sa *lippée*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 55).

B. - "Bon morceau"

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 202.

- P. métaph. : A vostre advis, suis je point digne De rapporter quelque *lippee* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 183). Du moins, se n'avez la *lippee*, Besoing n'avez qu'on vous rançonne. (LA VIGNE, S.M., 1496, 287). Et noz trois, par les boys marchans, Trassant et chassant noz *lippees*, S'il venoit riches ne meschans, Tout passoit dessoubz noz espees. (LA VIGNE, S.M., 1496, 314). BOURREAU. Apporte moy ma grant espee, Mais, premier, soit enveloppee La robbe avecques le pourpoint ; Tousjours aurons celle *lippee* Qui nous viendra moult bien a point. (LA VIGNE, S.M., 1496, 323).

Rem. BAUDE ds TLF. [R. M.]

LIPPEUX, adj. (lippeux)

[*FEW V, 370b : *lippus*]

"Chassieux, gluant" : Helas, que vous advés les yeulx Las et piteux, Moul fort *lipieux* ; - vous ne l'advés pas de nature. (Pass. Auv., 1477, 255).

Rem. Mot signalé par R. A. Lodge, *R. Ling. rom.* 47, 1983, 505, comme faisant partie des mots d'origine occitane ou basse-auvergnate : «avec le sens de "gluant, visqueux", ce mot se localise strictement dans la zone du Croissant (FEW XVI, 468b)». Serait mieux à sa place ds FEW V, 370b, s.v.

lippus, à côté de l'a. provençal *lippos* "chassieux". V. *lippie*. [J.-L. R.]

LIPPIDE, adj. (lippide)

[FEW V, 370b : *lippus*]

[Des yeux] "Chassieux" : Je l'aime mille fois mieulx Que Lya, qui a les yeulx *Lipides* et chassieulx, Maulx sades, maulx gracieux. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 198).

Rem. Aissi *Paraboles Maistre Alain* H., 1493, Commentaire, 20 (*lipide*). [R. M.]

LIPPIE, subst. fém. (lippie)

[GD : *lippie* ; FEW V, 370b : *lippus*]

MÉD. "Chassie" : Et quant la chacie commence a engrossir, c'est augmentation et quant la chacie ou *lippie* est digeste, c'est estat et quant elle appetite, c'est declinacion (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2). Vecy les maladies infectives : fievre ague, ptisique, poullerie, scabie, sacer ignis, antrac, *lippie* ou chacie, lepre et le haut mal (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 3).

Rem. Cf. aussi TLF X, 1254b, *lippitude*. [C. T.]

LIQUE, subst. fém. (lique)

[T-L (renvoi) : *lique* ; GD : *lique* ; *FEW V, 383b : *lixare* (?) (?)]

"[Vaisseau]"

REM. FROISS. ds DU CANGE V, 119c, *liqua*, *si se meit en un vaissel que on nommoit lique* (GD IV, 794b). Cf. FEW : Neuch. Vaud *liquette* "petit bateau à fond plat". [R. M.]

LIQUEFACTIBLE, adj. (liquefactible)

[GD : *liquefactible* ; *FEW V, 371a : *liquefacere*]

"Liquéfiable"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *liquefactible*), ds GD IV, 794b. [R. M.]

LIQUEFACTIF, adj. (liquéfactif)

[FEW V, 371a : *liquefacere*]

MÉD. "Qui engendre la dissolution" : ...ou pour maladies *liquefactives*, si comme ptisis, causon et etique et les semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 14). Et son laict [de l'esule] est plus chault et est composé de substance ignee ague et subtile et de substance terre stiptique. Et est incisif et subtiliatif et exsicatif des matieres submergees : *liquefactif* et disruptif des entrees des voines. (Jardin santé, c.1500, f° 96 r° [BnF / Gallica]). [C. T. / D. J.]

LIQUEFACTION, subst. fém. (liquéfaction)

[T-L : *liquefacion* ; GDC : *liquefaction* ; FEW V, 371a : *liquefacere* ; TLF X, 1255a-b : *liquéfaction*]

"Passage d'un corps solide à l'état liquide, liquéfaction" : ...*liquefacion* du foye ; *liquefacion* des membres ; *liquefacion* de gresse (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298).

REM. MONDEVILLE ds T-L V, 504. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *liquefaction ou solution*), et ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo, *liquefaction de la char*) ds GDC X, 86a. [R. M.]

LIQUEFAIRE, verbe (liquéfaire)

[*FEW V, 371a : *liquefacere*]

"Liquéfier" : ...lesquelles [froides humeurs] sont dissolves et *liquefaites* (...) pour la chaleur de la fievre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298). [R. M.]

LIQUEFIANT, adj. (liquéfiant)[FEW V, 371a : *liquefacere* ; TLF X, 1255b : *liquéfiant*]

MÉD. "Qui engendre la dissolution" : Ablacion d'orine s'elle dure longuement, elle est mortelle ; se urine est ostee et tenasmon y survient, il mourra dedens VII. jours, se fievre *liquefiante* et appetitive y survient (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 16).

V. aussi *liquéfier* [C. T.]

LIQUEFIER, verbe (liquéfier)[T-L : *liquefier* ; GD : *liquefiant* ; GDC : *liquefier* ; AND : *liquefier* ; FEW V, 371a : *liquefacere* ; TLF X, 1255b : *liquéfier*]

A. - "Rendre liquide (un corps solide), devenir liquide"

Rem. Ex. XIVe s. ds T-L V, 504-505.

B. - P. anal.

1. MÉD. "Affaiblir" : Ablacion d'orine s'elle dure longuement, elle est mortelle ; se urine est ostee et tenasmon y survient, il mourra dedens VII. jours, se fievre *liquefiante* et appetitive y survient (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 16). Et note que plusieurs confections sont d'une saveur estrange et *liquefient* et sont abhominables et pour ce nous les confisons communement en sucre (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 23).

2. SPIRITUALITÉ [Dans le courant de Saint-Victor] "Transcender son état, être ravi" : Le dy que aucunesfois la personne est menee et esleuee sur soy aussi comme en alienacion, en grandeur de deuocion quant elle est toute embrasee du feu et de lardeur de desir celestiel tellement que la flambe de lamour quelle a des choses diuines la fait *liquefier* et fondre et decourir hors de soy comme la cire deuant le feu et se transporte de son premier estat et est comme toute resolue et satenuit et se affoiblit et se lieue en hault comme une fumeie tant quelle est rendue defaillant en esperit. (CIB., p.1451, 191). [R. M.]

LIQUESTER, verbe (liquester)[FEW, Ø lat. *liquescere*]

"Se liquéfier"

REM. Psaut. *Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985 (*liquestera*), 6. Influence de *liquet* (*liqueure*). [R. M.]

LIQUEUR, subst. fém. (liqueur)[T-L : *licor* ; GDC : *liqueur* ; AND : *liquor* ; FEW V, 371b : *liquor* ; TLF X, 1256b : *liqueur*]

A. - "Substance liquide" : La est trouuee miex et en greigneur habondance une *liqueur* qui est apelee "magne" qu'en aucune autre terre qui aujourd'hui soit el monde (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 8). Il ist d'iver, s'entre en esté, De povreté entre en richesse Et de flesve hostel en fortesse, De tenebres vient a clarté, Et de paour en seürté, D'amertume en douce *liqueur*, De fragilité en vigueur ; De la mer vient en seche terre ; Il vient en pais, s'ist hors de guerre. (MACH., D. Aler., a.1349, 298). Ceaux diaux banelles s'estoient et sont les tresbeles et doucez mamelettes q'estoient pleyns d'un si precieuse et noble *licour* come d'un douz leet de virge, qe unqes ne feust veu ne jammes apres ne serra (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 133). De celle tailleure [d'un arbre] yst une mennerie de *liqueur* comme cole. Celle *liquor*... (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 30). ...*likeur*, comme de vin, de mize, de ceruoize, de vinaigre, et de semblantez chouzes (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119). De mon vrai cuer jamais ne partira L'impression de vo douce figure ; Quar vostre ymage empreinte si l'i ha, Qu'il n'est cysel ne *liqueur* ne rusture, N'au

monde n'a si subtil creature Qui l'en peüst effacier nê oster, Ne qu'on porroit tarir la haute mer. (MACH., Voir, 1364, 192). Biaux douz sire, Je vous pri que vous veuilliés dire A Toute Belle, en qui commant Sui tous, qu'a li me recommant Autant de fois com ceulz qui sont, Qui ont esté et qui seront (...) ; Et comme il est goutes de sang, D'oile, de vin et de lait blanc Et de trestoute autre *liqueur* (MACH., Voir, 1364, 774). Ce l'espleure Et deveure Si fort qu'en li ne demeure Vigour, sanc n'autre *liquour*. (MACH., Les lays, 1377, 353). D'une pierre sans *liquour*. Moyses faisoit Yaue issir qui decouroit, Dont un peuple soustenoit ; Sa verge en serpent muoit ; Ce scevent plusour. (MACH., Les lays, 1377, 401). Item, de toute eaue ou de semblable *liquer* reposante, la superface de desus est porcion de figure sperique dont le centre est le centre du monde, si comme il appert ou Traitié de l'Espere et en plusieurs lieux. Et par ce, il appert que se un vaisseau plat comme seroit un hanap estoit ou centre, il soustendroit plus d'eaue que se il estoit plus haut et seroit comblé. (ORESME, C.M., c.1377, 572). ...se aucun songe occupacions de feu, c'est signe que matiere colerique si seignourist en luy ; se de occupacions d'aër, come de voler ou de samblable, c'est signe que sanc seignourist en luy ; se d'occupacions d'yaue ou d'autre *liqueur*, c'est signe de fleumatique ; si d'occupacions de terre, c'est signe de melencolique. (Songe verg. S., t.1, 1378, 382). ...ou lieu de laquelle les tables de ladicté nef estoient jointes l'une a l'autre d'une *liqueur* gracieuse rendant tres bonne odeur, qui estoit faicte par la confiture des appoticayres d'une gracieuse florecte qui est appelee consoulde royale, et par les dames est appelee marguerite, et par telle maniere que la dessusdicte *liqueur* de ladicté fleur retenoit sa couleur. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 540-541). Lesdictes cuisses ainsi lavees et essuictes soient en farine toullees (id est enfarinees) et puis frictes en huile, sain ou autre *liqueur* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 253). *Liqueur* peut estre nommée toute chose clère et simple. (LA HAYE, P. peste, 1426, 209). Le tiers sont *liqueurs* serbiles faiz de broués de chairs, et par especial de brouet de poussins et de chapons, car telz broués sont a nature fort convenables (Rég. santé corps C., 1480, 30).

Rem. FOUL., *Policrat.* B., III, 1372, 210...

- [À propos du saint chrême pour le baptême] : Dieu (...) Vous aime (...) Quant il veult que soiez enoint De si precieuse *liqueur* (Mir. Clov., c.1381, 274).

- [À propos des larmes] : Mais quant une dame de pris Voit l'amant qui est entrepris, Qui n'use pas de faus samblant, Eins a membres et cuer tramblant, De paour desteint et merci, Quant il li vuet rouver merci, Et qu'elle le voit si estreint Qu'Amours de li par force espreint La *liqueur* qui des yeus degoute Parmi sa face goutte a goutte, Et qu'il li couvient recoper Ses paroles et sincoper Par soupirs puisiez en parfont Qui mut et taisant le parfont (MACH., R. Fort., c.1341, 63). Mais en ce disant la *liqueur* Qui estoit par dedens mon cuer Me degouta par mi les yeus Dessus ma face en plusieurs lieux (MACH., Voir, 1364, 212).

- [À propos du sang] : Quant vrais amans aimme amouusement, De si vray cuer qu'il ne saroit meffaie, Et sa dame a tel cuer que nullement N'en puet mercy, douceur ne grace attraire, Cuer ne porroit avoir si debonnaire Que la *liqueur* dou sien à l'ueil ne queure, Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 558). Qu'est ce que j'oy ? - Ce suis je. - Qui ? - Ton cuer, Qui ne tient mais qu'a ung petit filet. Force n'ay plus, substance ne *liqueur*, Quant je te voy retrait ainsi seulet, Com povre chien tapi en reculet. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 70).

- [À propos de la salive] : ...sa salive et *liqueur* de sa langue (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 132).

- [Dans un cont. métaph.] : Franchise est tout entour Et autres biens plusour, Qui gardent le contour Qu'il n'i veingne laidour, Ordure ne puour, Espine ne *liquour*, Ne racine ne humour, Qui le mette en erreur De penser villain tour Contre mon droit signour à qui toudis retour. (MACH., Vez ci, 1364, 274). ...les .ii. testamens regardans l'un l'autre (...) ce sont les .ii. *liqueurs* par quoy l'en est lavé de pechié (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 261). Qu'est ce d'amours synon toute douceur et bonté ! Il n'est espisse, *liqueur* ne riens plus souefve que toy ! (Comte Artois S., c.1453-1467, 113).

B. - En partic.

1. "Liquide à usage pharmaceutique ; baume" : Et celle save si est fait des herbes, et si est tresbone chose a bien garrir et tost, et si ne prent homme qe poi a un foize a la mountance de un greyn, et le mette homme en ascun *licour* et le boit homme (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 134). Et aucuns font distiller clous de giroffle et spiquenard et autres especes bien odorans, et la *liqueur* qui en ist il appellent balme. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 255). Carpobalsamum (...): fruit, semence ou *liqueux* [lecture *licqueur* ds GDC X, 86b] de baume (Aalma R., c.1380, 50). ...Comme foraines lotions, Nommées fomentacions, Lesqueles doivent estre faites De simples *liqueurs* et extraites De bourroches ou de bugloxes, Qui croissent en plains ou en fosses, Ou de roses ou de l'oseille, Ou d'autre franche herbe et pareille Et qui voudra ce pratiquer Doit forment mettre et appliquer Icelles *liqueurs* ou iteles Sur le cuer et sur les mamèles (LA HAYE, P. peste, 1426, 120-121). ...et leurs oyngnemens estoient composez de mirre et de aloez, de barsame et plusieurs aultres souverainnes *licours* odoriferans (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 280).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

2. "Boisson (en partic. sucrée, aromatisée)" : Item, qui feroit une mixcion de .ii. ou de pluseurs *liqueurs*, si comme de vin et de cerise et sydre, ces *liqueurs* seroient les premiers elemens de chose mixte par voie de resolucion, et feu et aer et eaue et terre seroient les secons, et matiere premiere et forme seroient le tiers. (ORESME, C.M., c.1377, 616). Adonc present vint la chamberiere de la ditte dame qui buretes tenoit pleines dune *liqueur* douce et tres souefve de laquelle a abraver doucement me prist par quel vertu et continuacion mon corps de plus en plus prenoit croissance force et vigueur. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 75). Le don présenté afin de tirer à mal est si que le venin enveloppé en *liqueur* douce. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 150). Ha, mon enfant, Quel restaurant - me font voz joes affeblies ! Elles sont toutes reffroidies, Fort onnyes, Car remplies - on les a d'onteuse *liqueur*. (Pass. Auv., 1477, 255). LUCIFFER. Si grant erreur me vient a contre cuer, Que teste et corps me creve de despit ! Pour tant, je quiers de confort la *liqueur* Ou aultrement je suis mort sans respit ; Car, depuis lors que moyne s'increpit Ce ribaludeau Martin, filz de putain, Je suis venu vielz, chanu, decrepit Et de tristesse j'ay tout le ventre plain. (LA VIGNE, S.M., 1496, 369).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss. ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

3. P. méton. "Teneur en alcool, en sucre, douceur du vin" : ...vin de grant *liqueur* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 331).

C. - Au fig. (*La liqueur (de)*). "La douceur, le meilleur (de)" : ...mais lui rent vie force et vigueur par le doulz oingnement et *liqueur* de ton reconfort (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 190).

MATHATIEL. Servons de cuer le createur, Aymons l'ung l'autre sans debatz Et nous aurons de la *liqueur* Des merites saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159). Pour tant, je quiers de confort la *liqueur* Ou aultrement je suis mort sans respit (LA VIGNE, S.M., 1496, 369). Mon secours a vous seul s'amort, Dont vous en aurez la *liqueur*, Car vostre dueil a contre cuer Me vient, congneu vostre tristesse, Dont d'icelluy aurez quelque eur Au jour d'uy, par priere expresse (LA VIGNE, S.M., 1496, 411). [R. M.]

LIQUEUX, (?) (liqueux)

[*FEW V, 371b : *liquor* (?) (?)]

"Débordant (?)" : ...et passeront cel pas à grant paine, car là covient les chevaux noier por les rives haltes et *liqueuse*, et li oust fut en tres-grant perilhe de le flu à passeir. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.5, a.1400, 287). [R. M.]

LIQUIDATION, subst. fém. (liquidation)

[GDC : *liquidation* ; FEW V, 371a : *liquidus* ; TLF X, 1257b-1258a : *liquidation*²]

"Action de liquider, de déterminer ce qui revient à l'actif et au passif"

REM. Doc. 1416 ds BUEIL, II, Pièces justificatives, 307 (*Et voulant néanmòins pourveoir à la liquidation des biens desdits mineurs et les descharger des diverses redevances dont ils estoient affectés...*). [R. M.]

LIQUIDE, adj. (liquide¹)

[T-L : *liquide* ; GD : *liquide* ; GDC : *liquide* ; AND : *liquid* ; FEW V, 371a : *liquidus* ; TLF X, 1258b-1259a : *liquide*¹]

"Liquide" : ...maiz les vulneres ou plaies fluentes et *liquides* sont bonnes, et les crues, c'est a dire qui ne gettent neant et ne fluent, sont malvaises. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 147). ...chose *liquide* et moiste (...); *liquides* et fluxibles (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298). Septiesmement tu dois noter que putrefaction de matiere que est cause de lepre, ce n'est pas putrefaction de choses *liquides* et fluentes, si comme en fievre, ne ce n'est pas putrefaction de quoy est causee saignie ne virulence, si comme en apostumes (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). Donc tout le temps ouquel on ne crache riens ou on crache indigest ou *liquide* ou aquatique ou gros et viscoux et globeux ou a moult grant peine et labeur de touse, c'est commencement de maladie (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 9). Huylle est humidité *liquide* et unctueuse et sont faitz (...) en troys manieres : c'est assavoir par expression comme huylle d'olives (...), aussi sont faitz aultrement par decoction au feu ou au souleil ou dedens terre chaulde comme huylle de roses, de camomille, de lis et leurs semblables, tiercement sont faitz par sublimacion (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.I, chap.4). [R. M.]

LIQUIDE, subst. fém. (liquide²)

[T-L : *liquide* ; FEW V, 371a : *liquidus* ; TLF X, 1258b-1259a : *liquide*¹]

GRAMM. "Consonne liquide" : ...Que *liquides*, voieix (et mues ... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 360). ...quelz lettres sont les voieulz et queles les *liquides* et les consonans (DESCH., Art dictier R., 1392, 272). Et sont lesdictes *liquides* comme l, m, n, r, qui font la syllabe brieve, si comme est Ysabel, Marion, Jehan, Robert et eureux (DESCH., Art dictier R., 1392, 273). Et desdictes *liquides* les unes sont consonans, les autres demi voyeux, et les autres mues, qui donnent pou ou neant de son. (DESCH., Art dictier R., 1392, 273). ...et par ceste regle puet estre

congneu en brief ce qui est voyeul, demi voyeul, *liquide*, sonnans et muele des lettres de l'A, B, C, par lesquelles tout langaige latin et françois est escript et proferé. (DESCH., Art dictier R., 1392, 273). Quatre lectres aussi sont appellees *liquides*, autrement dictes esclatieres, pour tant qu'elles ont son esclatier, et sont L M N R. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 65). [R. M.]

LIQUIDÉ, adj. (liquidé)

[*FEW V, 371a : *liquidus*]

"Entouré d'eau" : Mercure a fait ton bruyt [de Venise] canonyser, Tendant que Mars voulsist introniser ["donner toute sa puissance à" ?] Ta solide terrasse *liquidee* (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 182). [R. M.]

LIQUIDITÉ, subst. fém. (liquidité)

[GDC : *liquidité* ; AND : *liquidité* ; FEW V, 371b : *liquidus* ; TLF X, 1260a : *liquidité*¹]

"Propriété de ce qui est liquide"

Rem. Cf. ; AND : *liquidité*. [R. M.]

LIRE, verbe (lire¹)

[T-L : *lire*¹ ; GDC : *lire* ; AND : *lire*³ ; DÉCT : *lire*¹ ; FEW V, 242a : *legere* ; TLF X, 1261a : *lire*¹]

I. - Empl. trans.

A. - "Prendre connaissance du contenu (d'un texte écrit)"

1. [Le compl. désigne le texte lu] : ...Et s'ay puis maint livre *leu* (Mir. mère pape, c.1355, 365). Amis, ainçois abandonner Me vueil a ceste lettre *lire*. J'ay bien veu qu'elle veult dire... (Mir. parr., 1356, 53). L'ABBÉ. (...) En voz livrez pensez de *lire* A voz bassete. (Mir. Theod., 1357, 89). Vueil commencer a chiere lie, En l'onneur ma dame jolie, Chose qui sera liement Vëüë, et jollement Faite de sentement joli Et de vray cuer, qui est a li. Or pri a ceuls qui le *liront*, Qui le bien dou mal esliront, S'il y est, qu'il vueillent au lire Laissier le mal, le bien eslire. (MACH., F. am., c.1361, 143). Et s'il avient que je li vueille escrire, Ne say s'elle vorra ma lettre *lire*. Et de si long ne li porroie dire Qu'elle m'affame Des tres dous biens amoureux, si qu'eslire De mes meschiés ne saroié le pire, Car en mon fait ne voy rien qui n'empire (MACH., F. am., c.1361, 162). La lettre prins et si la *lui*, Et voi la cy de mot a mot, Ainsi comme baillyé la m'ot. (MACH., Voir, 1364, 138). Ce fait, la fausse gent ont pris Toutes les chartres dou païs, Où les coustumes et les loys Estoient, et les drois des roys ; Si les ont arses et brulées Et en un ardant feu getées Si que mais ne seront veües, Ne retrouvées, ne *leües*. (MACH., P. Alex., p.1369, 272). Encores veul et vous prie que vostre plaisir soit a souvent *lire* belles histoires, especialment les autentiques et merveilleux faiz que les Romains firent (LA SALE, J.S., 1456, 75). Lors tire une petite boyte (...) ou son saufconduit estoit, et a l'Anglois le tendit, qui d'un bout a l'autre le *leut*. (C.N.N., c.1456-1467, 55). ...voulu veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout au long je *leys* (C.N.N., c.1456-1467, 56). ...a monseigneur Talebot ses lettres presenta. Il les *lysit* (C.N.N., c.1456-1467, 56). Ce bon jaloux (...) et avoit beaucoup veu, *leu* et releu de diverses histoires (C.N.N., c.1456-1467, 255). Varro Marcus fut environ ce temps, homme de merveilleux labour et estude, duquel il est escript par Therence qu'il composa plus de livres que homme en sa vie ne sauroit *lire*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°). Mes beaux seigneurs, tous d'un consentement, Sans plus songer, *lisez* legierement Ce que dedens ces lectres pouez voir (LA VIGNE, S.M., 1496, 252).

2. [P. méton. de l'objet]

a) [L'objet désigne le contenu du texte] : David li prophetes jadis, Quant il voloit apaisier l'ire De Dieu, il acordoit sa lire, Dont il harpoit si proprement Et chantoit si devotement Hymnes, psautiers et orisons, Einsy comme nous le *lisons*, Que sa harpe a Dieu tant plaisoit Et son chant qu'il se rapaisoit. (MACH., Prol., c.1377, 10). Et doncques se tu *lis* ou se tu oys aucune doctrine si que tu lentendes et par ce tu congnoisses ce qui est a faire pour bien viure tu as bon commencement (CIB., p.1451, 177). Et puis dirent choses fort dignes Que tous ceux qui reschapperoient Tant qu'ilz vesquissent ne mourroient. Ainsi l'ay je *leu* sur mon ame, Certain il est par Nostre Dame. (Est., p.1460, 25).

- *Lire que...* : Et ainsi seulement [les apôtres] ont esté envoié au regard de la creature, et si non par adventure que l'en porroit dire que le Saint Esperit envoie, quant il prend ung homme et le transporte d'un lieu a l'autre. Comme nous *lisons* ou livre des Actes des apostles que Saint Phelippe fu transporté et ravy par l'esperit de Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 119).

- *Lire qqc. de qqn.* "Lire qqc. au sujet de qqn" : Pour se, s'il dit entre les saiges Qu'il est celluy, je le croy bien ; Car de Messias ne *lizons* rien Que ce Jhesus n'aye tout fait. (Pass. Auv., 1477, 120).

- *Lire de qqn / de qqc.* : ...Comme les preux firent dont on *list* ore. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 128). Oncques ne *leutes* en rommant D'escur tant puissant ne tant chier. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 32).

. Empl. pronom. à sens passif : Si pouons dire que cest[e] verité, que nostre Dame ne fut point conceue en pechié originel, est de celles qui sont nouvellement revelees ou declairees, tant par miracles qui se *lisent* comme par plus grant partie de sainte Eglise qui ainsy le tient. (GERS., Concept., 1401, 421).

b) [L'objet désigne la langue du texte] : HONOIRES. (...) Dites : qui voulez vous, saint pére, Qui la vous *lise* ? LE PAPE. Ce cardinal, qui scet la guise De *lire* latin et romans. (Mir. st Alexis, 1382, 364).

c) [L'objet désigne l'auteur du texte] : Se *lisiez* Valere la [l. le ?] grant Il le vous preuve cleremant. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 28). Tu qui me *liz*, aprent de moy que... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 67). Toutesfois dist le grant Valere, En son tres notable comment, Se ne m'en crois, se le va *lere*, Que... [mais peut-être *le* renvoie-t-il à *comment*] (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 183). Puis, seigneurs, qu'advés fait l'office, Les sancts prophetes vouldroye *lire*. Balhés moy, si vous plait, le livre, Et vous me fairés grant plaisir. (Pass. Auv., 1477, 116). *Lisez* le psalmiste David ; Tres bien y trouverés assis Ung ver qui dit : homo pacis, Qui s'entent que son bon amy Comme son mortel ennemy Le doit supplanter et trahir (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 924).

3. "Relire (ce qu'on a écrit)" : Mon mantel en mon col fermay Et mis mon chapel sus mon chief, Et puis je *lus* de chief en chief La complainte qu'avoie escripte Pour vir s'il y avoit redite, Mais nes une n'en y trouvoy ; Et encor moult bien esprouvoy Qu'il y avoit, dont j'eus merveilles, Cent rimes toutes despareilles. (MACH., F. am., c.1361, 180). Chief enclin et moi moult malade, Ordonnai je ceste balade Et, quant je peuch, je l'escripsi ; Bien me pleut quant je le *lisi*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 90).

4. Empl. abs. : ...icelle sa marrine se mist à par soy en une chambre, print un grant livre ouquel elle commença à *lire* et estudier ; et après ce que elle qui parle ot ainsi veue sadite marrine *lire*, se parti d'icelle chambre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 291). Toutesfois *lysoit*, tousjours estudioit, et d'iceulx livres fist ung petit extraict pour luy (C.N.N., c.1456-1467, 255).

- *Apprendre à lire* : De là fuz pour aprendre à *lire*, à escrire, compter et gecter soubz maistre Jehan Blondel, singulier arismeticien, et y fuz deux ans et furent XII, puis fuz envoyé à Baugenci, devers ung autre nouvellement venu au lieu où je fuz un an (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

- *Savoir lire* : Après laquelle response ainsi faite et donnée par ledit Girart, prisonnier, pour ce qu'il ne savoit *lire* mot de lettre, lui fu dit et donné temps et terme prefix, nonobstant qu'il eust sur lui le signe de tonsure, de moustrer et exhiber le tilre d'icelle tonsure (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 245). ...il avoit esté, avec plusieurs enfans d'icelle ville de Chasteau-Regnaut, à l'escole en ladite ville, et avoit aprins jusques à son Donnet ou Caton, n'est record lequel, et que lors il savoit bien *lire* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 103).

- *Savoir lire et connoistre lettre* : Requis se il scet *lire* ne congnoistre lettre aucune à lui sur ce monstrée, dit que non, par ce que dit est, et qu'il n'a point frequenté l'escolle ne aussi aprins à lire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 75). Et pour savoir s'il est voir ou non, lui a esté monstré le Sautier, ouquel et sur lequel l'en a acoustumé de examiner et esprouver ceulx qui dient qui sont clers, pour savoir de lui s'il sauroit *lire* ou congnoistre lettre aucune. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 103).

B. - En partic.

1. "Dire à haute voix le contenu (d'un texte écrit)" : ...furent veuz, *leuz* et recitez mot après autre, les procès et confessions de Jehenne de Brigue, dite La Cordiere, et Macete, femme Hennequin de Ruilly, prisonnieres detenues oudit Chastellet, cy-dessus nommées et escriptes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 336). Turpin de Rains la *lyut* [la lettre] et quant tous les freres entendent ce... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 28). Item, ce jour, furent *leues* en la Chambre certaines lettres envoyées de par monseigneur le duc de Bourgogne, contenant la teneur qui s'ensuit. (BAYE, I, 1400-1410, 14). ...nous vous prions et tres acertes requérons que vous *lisiez* ou faictes *lire* et publier une ou pluseurs foiz ces presentes en la Chambre dudit Parlement (BAYE, I, 1400-1410, 36). ...aucunes cédules ont esté divulguées et *leutes* publiquement (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 232). ...lesquelles [des lettres patentes] furent *lutes* et publiés en plain marchiét (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 604).

- *Lire haut*. "Lire à haute voix" : ...a lui s'en vint uns messagiers De Prouvence, preus et legiers, Qui li aportoit lettres closes, En un petit coffret encloses. Il les prist, si les resgarda Et de haut *lire* se garda ; Car pluseurs secrez devoient. Et ou darrein point contenoient Que s'amie estoit mariée Au plus vaillant de la contrée, Et estoit ja grosse d'enfant. (MACH., J. R. Nav., 1349, 215). ...et fit le serment qui s'ensuit, et lequel je *leu* tout hault audit premier president en ceste maniere : " Sire, vous jurez au Roy nostre Sire que..." (BAYE, II, 1411-1417, 131).

- *Lire qqc. à qqn* : Et li bons rois (...) Estoit assis sur un tapis de soie, Et ot un clerc que nommer ne saroit Qui li *lisoit* la bataille de Troie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 113). Maistre Bon, a savoir demant Que ceste lettre cy divise. *Lisez* la moy, que la divise En puise entendre. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 52). Et pour ce, les anciens poiens faisoient leurs sacrefices et mettoient pluseurs choses divines selonc cest nombre, si comme il appert meismement es livres de Virgile et des autres poètes, et es hystoires et en un livre que l'en *lit* aus enfans appellé Grecisme. (ORESME, C.M., c.1377, 50). ...Estienne Blondel, Jaquet Auguier, dit Hucher, et Jehannin Fontene ; ausquelx, et à chascun d'eux à par soy, fu *leu* et recité leurs procès et confessions par eulx faites, cy-devant escriptes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 106). ...et, après ce, lui *leusmes* autres

deposicions par lui faites ès prisons de Chasteaudun, où il avoit esté prisonnier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 443). ...icelli Rousselet lui *leut* une minue en pappier qu'il disoit contenir la teneur desdites lettres closes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 525).

- *Oùir lire qqc.* : A ceux qui ces lettres verront Fas savoir, ou qui les orront *Lire*... (Mir. st Alexis, 1382, 364). Tant y sejourna, a brief dire, Que tout conquist, com j'oy *lire* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 23).

2. "Faire à haute voix la lecture d'un texte religieux au cours d'un office" : Tenés le livre, mes amis ; Au jour d'uy ceste prophetie Que j'ay *lite* en Yzaye Est accomplie en voz oreilles, Car je faiz toutes ces merveilhes. Je guaris aveugles et ladres, Contraiz et tous autres malades, Demoniacles et enracgés. [Réf. à Luc 4, 16-27] (Pass. Auv., 1477, 116).

- *Lire messe*. "Dire la messe" : Quantes eglises sont polutes (...) Ou sont pou dites et pou *lutes* Maintenant messes et matines ! (TAILLEV., Moral. D., 1435, 100).

3. "Réciter, épeler (l'alphabet)" : ...comme l'empereur Theodose fust trop prompt aux commandemens severes et crueulx de yre, un saige et prudent homme l'amonesta une foiz et lui pria que, quant il sentiroit les aguillons de yre et de courroux, avant qu'il pronunçast aucune sentence, il vouldist dire en son couraige les .XXII. lettres du a b c, en *lisant* lesquelles il se pourroit refroidier (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 98).

C. - "Dire à haute voix (un savoir), à partir d'un texte écrit ou non ; enseigner" : ...Ceulx qui doivent *lire* a l'escole (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 4). ...de longtemps estudiant en theologie et prest de *lire* en la dicte Faculté (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373). Nous vous ferons docteur, Par Mahonmet, *lisant* en chartre (Mir. st Ign., 1366, 77). ...le Bachelier ne doit estre receu au degré de Licencié, s'il n'a *leu* par XL mois ["s'il n'a fait des leçons aux Écoliers"] (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1395, 223). ...la cité du monde ou l'estude et les sciences estoient plus autentiquement *leues* (Bouciquaut L., 1409, 446). ...le grant Albert (...) demouroit pour lors a Coulongne, ou li *lisoit* en la université. (Chronogr. Joh. de Beka N., c.1455, 114). J'ai veu *lire* sans estre clerc ["sans que celui qui enseignait fût clerc"] (Rapp., c.1480, 68). ...vacquoit à l'estude de astrologie et s'en alloit le plus du temps tenir à Athenes, où estoit la fleur des grans astrologiens et philozophes, et là *lisoit* publiquement de ladicte science, comme par ses gestes peut clerement apparoir (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 28 r°). Petrus de Monte Alcino, *lisant* les ars à Paris, souffisamment instruit en la science des jugemens de astrologie, prenostica sur l'apparicion d'une commecte qui aparut l'an 1402, le XXVe fevrier, sub Marte, XXVIIIe degré de Aries (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

- *Lire une leçon* : Par tout elle [Nature] tient son escolle (...) Par tout veult *lire* ces leçons. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 205). Mais ceste rayson deffaut en .II. poins. Un est quar de tote chose a venir contingente, indifferenment l'en puet dire que son estre et son non-estre regardent egalment aucun temps, si comme seroit de la leçon que je pourroie *lire* demain. (ORESME, C.M., c.1377, 240). Car nostre mere [l'Église], sans delay, Se je *lisoie* une lesson, Me feroit mettre en prison. Car tous Jacobins sont privé Des fais de l'université (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 40). ...et ly *lisoit* sa lechon des loix et de philosophie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 34). LUCIFER. Haro, dyables, no mesgnie ! Que faictes vous ? Estes vous mors, Ou aux humains misericors ? Je n'entends point vostre façon : Esse donc selon ma lisson Que je vous

ay *lit* en enfer ? (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 134). Une leçon de mon escolle Leur *liray* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 128).

- *Lire à / en qqn.* "Enseigner en s'inspirant de" : Il avoit un petit maistre qui l'apprenoit, le quel avoit nom Marconius le gramoirien, et Niclades Laconnensien qui *lisoit* en Eubolin et estoit sofiste. Il *lisoit* rethorique a Eubolie, le sophiste (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 112).

- *Lire de logique, de medecine...* "Enseigner la logique, la médecine" : ...en mes escolles Je vous ay *leu* de logique, D'elences, de dialektique Et d'autre mondaine science... (Mir. st Val., c.1367, 147). Car un medecin, il *lit* de medecine ou scet la speculative et oeuvre pratique [ou "étudier des ouvrages de médecine" ?]. (ORESME, E.A.C., c.1370, 537).

. [P. dérision] : Advocas de court d'eglise et de court laie sont parfaits en la sianche Renart et en *lisent* tous les jours en ordinaire [selon les *lectiones ordinariae*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 152). Vous [Lucifer] tenés escolles u prejudice de Dieu le Pere (...) Desquelles sciences, fait Sapience, *lisiés* vous en vos estudes ? Vraiment, fait Sathan, nous *lison* de la science d'ingromance, de sorcheres, caraux, d'astronomies... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 21).

Rem. Sur *lire à cours* (les *lectiones cursoriae vel ad cursum*, p. oppos. aux *lectiones ordinariae*), cf. F. Lecoy, *Romania* 110, 1989, 245-246 (ex. de 1324). Sur *lire* "enseigner", p. oppos. aux verbes *enseigner, doctriner, escoler...*, cf. G. Lavis, *Z. fr. Spr. Lit.* XCV, 1985, 239-278. Sur *clerc lisant*, cf. U. Ricken, "*Gelehrter*" und "*Wissenschaft*" im Franz., 1961, 204-208.

- *Lire un mot.* "Enseigner une sentence" : Encor bien deusse avoir creü Ung mot que Thules a *leü* : Ne fay, dit il, la chose point, Se t'en doubtes en aucun point (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 60).

D. - P. ext. "Parcourir des yeux, examiner" : La sont les merveilles du monde, Et, qui *lira* la mapemonde, La en trouvera grant partie, Et comme la mer est partie Par le lieu moult diversement, Et des fleuves le versement Et les naiscences et les sources (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 145).

E. - [En contexte métaph.]

1. "Deviner des événements à partir de signes" : Duquel [livre du ciel] le très suserain Maistres Forga et si forma les letres, Par lesqueles, n'en songez mie, Tout bon Maistre d'Astronomie Peut sentir, *lire* et mastiquier, Et loyalment pronostiquier Les groz effectz et les notables Qui par Nature sont faisables Et par Raison doivent reluire Et se monstrier, pour le vray dire (LA HAYE, P. peste, 1426, 29).

2. "Déchiffrer, discerner par la pensée" : Car toute la nuit mon cueur *lit* Ou rommant de Plaisant Penser (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 24).

Rem. Peut-être faut-il placer ici l'ex. suiv. : Maudis soient les mesdisans Qui d'amans vont tant mal disans Qu'a plain pour eulx ["que pleinement, nettement, à cause d'eux [à cause de ces médisans]] ne s'osent plaindre En signes n'en eulx regardans ["par des signes, ni même en se regardant"] Ne en leurs besongnes *lysans* ["ni en interprétant (en commentant) leurs façons d'agir [celles des médisans] ?"] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 276). L'Éd. traduit *lire* par "manifeste, faire connaître" ("ni en manifestant ouvertement leurs soucis"); mais ce sens se rattacherait difficilement aux autres (comme une extension, non attestée ailleurs, de "enseigner" ?).

II. - Inf. subst. "Action de lire" : ...en sa presence cils lais vint (Et venus y estoie aussi, Dont j'os puis assez de soussi) Qu'elle me commanda au *lire*. Si ne li osay escondire, Eins li lus tout de chief en chief, A cuer tramblant, enclin le chief, Doubtans qu'il n'i eüst meffait, Pour ce que je l'avoie fait. (MACH., R. Fort., c.1341, 26). "Sire, vostre requeste Tenez ; vesla ci toute preste". Il la prist et puis la lut toute ; Onques n'i fist arrest ne doute Qu'escrite ne fust mot a mot, Einsi com devisé la m'ot. Et quant il ot laissié le *lire*, Il prist moult bonnement a rire (MACH., F. am., c.1361, 197). Aussi avoit fait li bons roys Maintes saillies, mains conroys, Et autres armées menues, Qui ne sont pas ci contenues, Car trop longue chose seroit Qui toutes les y metteroit, Et anuier porroit au *lire* Qui toutes les vorroit escrire. (MACH., P. Alex., p.1369, 218).

III. - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui lit ; lecteur" : ...par telle maniere que ce soit a la gloire de Dieu, consolation des *lisans* et aucune edification de celui pour qui il a este inspire au Pauvre Pelerin... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 89). ...et par especial une fois il entendi le *lisant* qui disoit : "Mieux vault Sapience que toutes les richesses du monde et chose que on puisse souhaidier ne desirier ne se peut comparer a elle..." (Horloge de sapience S., c.1389, 62). ...pour l'utilité et prouffit des *lisans* (MIÉLOT, Spec. hum. Salv. L.P., 1448, 129). ...[les amants] firent ce pourquoy ilz estoient assemblez, qui mieux vault estre pensé des *lysans* qu'estre noté de l'escripvant. (C.N.N., c.1456-1467, 186). Si pry aux *lisans* qui le cognoissent qu'ilz se gardent bien de luy monstrier. [À propos du héros malheureux de la nouvelle dont l'auteur a préservé l'anonymat] (C.N.N., c.1456-1467, 190).

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.2, c.1456-1471, 167 ; t.3, 5 ; LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 146... [R. M.]

LIRE, verbe (lire²)

[FEW V, 243b : *legere*]

"Choisir (dans un lot, pour vérifier, pour examiner, pour tester...)" : Après lesdits draps foulez et appareillez par les foulons (.) doivent derechef estre apportez oudit hostel commun de nostreditte ville, de devant les gardes du seel de plomb à ce commis par nostredit viconte, lesquels visitent et *lisent* lesdits draps entre eulx et le jour ["et cela le jour même"], pour veoir et savoir s'ilz sont deument faiz et appareillez (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 31). [R. M.]

LIRE, subst. (lire³)

[AND : *lire*¹ ; *FEW V, 243b : *legere* (?) (?)]

Région. (anglo-normand) "Échelle, barème, gamme"

Rem. Cf. ; AND : *lire*¹. [R. M.]

LIRGUE, subst. (lirgue)

[FEW IV, 562b : *illyricus*]

"Iris jaune" : ...prenez la racine d'une herbe qui est sus les paroiz des mesons, qui s'apelle en latin yeos et en nostre lengaige *lirgue*, et la tailliez menu et la fetes boillir dedanz yaue (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 118). [R. M.]

LIRON, subst. masc. (liron)

[GD : *gliron* ; GDC : *liron* ; DEAF, G832 : leron ; AND : *leron* ; FEW IV, 155a : *glis* ; TLF X, 1263b : *liron*]

"Lérot, loir" : "Or vient apres la dame toute endormie, qui est paresceuse et negligente, et soy mesme oublie. Elle ressemble le *lyron* qui dort tout l'iver. Et quant vient a l'este et il cuide pasturer, il est pris a la raciete..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 245). [H. G.]

LIS, subst. masc. (lis)

[T-L : *lis* ; GD : *lis*² ; GDC : *lis* ; AND : *lis* ; DÉCT : *lis* ; FEW V, 336a : *lilium* ; TLF X, 1263b : *lis*]

A. - Au propre

1. "Plante herbacée à grandes fleurs blanches, lis" : Et dessus une flour de *lis* Li dous rossignolès estoit Qui renvoisiement chantoit Et s'efforçoit si de chanter Que par dessus tout le chanter Des autres oisillons l'oï, Dont mes cuers moult se resjoï. (MACH., D. verg., a.1340, 14). ...ce veez vous de la fleur du *lis* et de la rose, que pour ce sont elles dites entre les autres fleurs nobles pour ce qu'ilz sont de grant odeur et de grant vertu. (Mir. prev., 1352, 230). Et sa fresche coulour, Qui passe en douce odour Rose et *lis* en blanchour, Fruit, grainne et toute flour, Quant elle est en verdour, Fait que toudis m'atour D'estre liez sans irour, Pour ce que siens demour. (MACH., Vez ci, 1364, 273). Et si congnois moult bien cresson Olenois, voire, et seneçon, Tenasie, coq, *lis* et mente (Mir. st Panth., 1364, 324). Rose, *lis*, mente, cerfueil Tant douce odeur à mon vueil N'ont com celle que je cueil, Quant parfondement Pense bien à son acueil. (MACH., Les lays, 1377, 368). Rose, *lis*, printemps, verdure, Fleur, baume et tres douce odour, Bele, passés en douçour, Et tous les biens de Nature, Avez dont je vous aour. (MACH., Rond., 1377, 572). Le blanc. Entre toutes couleurs suis la premiere, Humilité signiffie et simplese, Dont le *lys* blanc est des fleurs la maistresse (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 138). Et, aux chasteaux de devant et derriere d'icelle nef, estoient Justice et Equité, qui avoient personnages pour ce à eulx ordonnez ; et, à la hune du mast de ladicté nef, qui estoit en façon d'un *liz*, yssoit ung roy en habit royal que deux anges conduisoient. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 27).

- [Dans une comparaison] : ...mais mon cuer vit Par li [ma dame] en tresdouce plaisance, C'est ma joie et ma soustenance, C'est mes deduis, c'est mes delis, C'est droitement la fleur de *lys* Dont roy, duc et conte se perent ; Car vraiment tuit la comperent A la fleur de *lys* en blancheur, A la rose en fine douceur, En honneur a la tresmontaine Et en chanter a la seraine. (MACH., Voir, 1364, 136). Pas de tor en thiès pais, Qui portez douceur et biauté, Blanc et vermeil, com rose ou *lis*, En un escu de loyauté, La clarté de vostre bonté Resplent plus que la tresmonteine Seur toute creature humeine. (MACH., Bal., 1377, 559). Blanche com *lis*, plus que rose vermeille, Resplendissant com rubis d'Oriant, En remirant vo biauté nonpareille, Blanche com *lis*, plus que rose vermeille, Sui si ravis que mes cuers toudis veille A fin que serve à loy de fin amant, Blanche com *lis*, plus que rose vermeille, Resplendissant com rubis d'Oriant. (MACH., L. dames, 1377, 90). Si n'estoit elle pas crespie, Laide, envieillie, n'acropie, Aincois estoit fresche et nouvelle, Blanche com *lis*, plaisant et belle. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 100).

Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss.

- [Symbole de beauté, de pureté, de virginité, d'humilité] : ...veez que la virginité de Marie est comparée au *lis* pour sa biauté et pour sa valour et aussi pour sa bonne odour (Mir. femme roy Port., c.1342, 150). ...la benoite vierge Marie fu une fleur de souveraine purté et de souveraine valeur. Car si comme dit le livre de Cantiques, c'est la fleur du champ et le *lis* des valées : la fleur du champ par charité, le *lis* des valées par humilité. (Mir. prev., 1352, 230). Après tu aras pour ta pacience couronne de roses, pour ta continence couronne de *lis*. (Mir. st Val., c.1367, 123). Notez de Thaj's. Notez de celui qui tousdiz disoit : "Ave !", et une fleur de *liz* luy creut en la bouche. (GERS., Annonc., a.1400, 237). Item Dieu est en l'ame bonne et leale (...) comme la harpe ou disner et l'ymage

ou mireoir, le miel en chire, ou comme le fruit en l'arbre, comme l'uyle en la lampe, comme la fleur du *liz* en la valee. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

- [Symbole de la gloire céleste] *Lis de gloire* : L'EVESQUE. Il doit bien paradis avoir Qui ne vit se n'est d'aigres pommes (...). SECOND CLERC. S'il acquiert de gloire le *lis*, Il fait que sage. (Mir. ev. N.D., c.1348, 68).

- [Comme enseigne (équivoque avec *lit*)] : Item, au Chevalier du guet, Le Hëaulme luy establis, Et aux pietons qui vont d'aguet Tastonnans par ces establis, Je leur laissë ung beau riblis, La Lanterne a la Pierre au Let, Voire, mes j'aray les Troys *Lis*, S'ilz me mainent en Chastellet. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20).

2. Fleur de lis

- [Pour désigner le Christ] : Je puis nommer ce corps fleur de haultesce, En qui le *lis* du souverain degré Se vult fourmer en humaine simplese, Pour lequel *lis* je pren Dieu de richesce Qui nous osta du dolereux salaire Qu'Adam nous quist par desobeissance (Mir. st Ign., 1366, 115).

- [Pour désigner la Vierge] : Pour l'onneur de vostre haultesce Je vous ay voué, fleur de *lis*, Que jamais de ma char delis Ne sera en vostre honneur fais. (Mir. enf. diable, c.1339, 3). Voirement, a dit Sapience, bien seroit chose mesapartenant que ainsy se feist et que l'estoille journala a sa naissance fut eclipsee, la rose nouvelle flestrie, la fontaine tarie, la fleur du *lis* epalie, la mer[e] de vie mortifie[e] (GERS., Concept., 1401, 401). M'amour, Marie, mon doulx *lis*, Ma beauté, ma coloumbe amoureuse, Remplés de moy voz esperis ! Eslevés vous, ma gracieuse. (Pass. Auv., 1477, 279).

3. [Comme emblème héraldique] : Le seigneur de Baubonnois, de gueulles semé de fleurs de *lis*, et croit "Vaubonnois !" (LA SALE, J.S., 1456, 200).

- [Emblème héraldique des rois de France] : ...l'ostel où pend l'enseigne de la Fleur de *Lis* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 42). ...et leur sera baillié le poinçon de Paris à la fleur de *lis* couronnée et au contreseing d'iceulz orfevres. (FAUQ., II, 1421-1430, 306). La fleur deliz [l. de *liz*] represente le *liz* lequel a haultesce plus que aultre herbe fleurant et ondourant representant au plus hault de lui ianneur blancheur et verdeur qui senefient pour ianneur noblesce pour blancheur virginité pour verdeur liesce pour ondeur amour pour haultesce le ciel pour la quelle cause fut enuoyee du ciel par l'angre au premier roy chrestien de France (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 502). O louee concepcion, Envoyee sa jus des cieulx, Du noble *lis* digne syon, Don de Jhesus tres precieulx, Marie [Marie d'Orléans], nom tres gracieulx, Fons de pitié, source de grace, La joye, confort de mes yeulx, Qui nostre paix batist et brasse ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40). DUC DE SOMBRESET. Se n'est riens que vent et fumee De toute leur force et leur dis ; Et, se par nous est consommee, Maistres sommes des fleurs de *lis* (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 653). La fleur de *lis* partout ne failloit point D'estre exhibee clerement et a point Pour esclarcir leurs pensees nocturnes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 161). ...dedens lesquelz escussions estoient les armes my parties du roy, c'est assavoir du hault costé les croix de Hjerusalem d'or sur camp d'argent, comme roy de Jherusalem, et d'aultre costé trois fleurs de *lys* d'or sur camp d'asur comme roy de France (LA VIGNE, V.N., p.1495, 324). Cedit mesmes jour, ung nommé Voial d'Imonville, qui, pareillement, estoit serviteur dudit conte, s'en estoit allé en la salle du chateau dudit Mehun, où gisoit mort ledit feu roy Charles sur ung grant lit de parement couvert d'une couverture de veloux bleu, semée de fleur de *liz*, qui estoit merveilleusement belle, et y avoit plusieurs torches alumées et grant quantité de cierges, et

plusieurs grans seigneurs et dames qui pleuroient et gemissoient ledit feu roy Charles. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 143).

- *Estre des fleurs de lis*. "Être roi de France" : SUFFORT. Nostre roy sera des fleurs de *lis*, De cela il est tout notoire, Ainsi comme chacun peut croire, Mes que Orleans ayons soubmis (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 348).

- *Prince du lis*. "Prince d'ascendance royale" : Prince du *lis*, qui a tout bien complest, Que pansés vous comment il me deplaist, Quant je ne puis venir a mon entente [rembourser le prince] ! Bien m'entendez, aydes moy, s'il vous plaist, Vous n'y perdres seulement que l'attente. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 51).

B. - P. méton. *Fleur de lis*. "Fer marqué d'une fleur de lis, appliqué par le bourreau sur les comdamnés" : ...que illec l'en lui perce la langue et soit flastri de une fleur de *liz* chaude parmy les leffres de la bouche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556).

C. - P. anal. ART MILIT. HIST. ROMAINE "Sorte de piège (de la forme d'une fleu de lis) destiné à défendre une position contre un assaut" : Et puis eulz descendus ou plain ordonnerent contre le pallis assaillant Rommains a couvert, et aulcuns les terrauz mis a l'onny firent chemain aux assaillans, couvrant de terre les atrapes rommaines comme ceps, *lis* [trad. lat. *lilium*] et aguillons, tant que de ceste part pouoient plainement combatre main a main (DUCHESNE, César, 1473, VIII.50, f° 182b). ...et pource que cest oeuvre estoit ressemblent a la fleur de lis on l'appelloit *lis* [trad. lat. *lilium*] (GAGUIN, Comment. César, 1485, VII.73, f° 110v). [R. M.]

LISABLE, adj. (lisable)

[GD : *lisable* ; AND : *lisable* ; FEW V, 243a : *legere*]

"Lisible" : Je vis au sommet de la tente Grosse escripture d'or patente, *Lisible* à tous (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 73).

REM. Doc. 1474 (Troyes, *en bonne lettre et lisible*) ds GD IV, 795a. [R. M.]

LISANT, subst. masc. (lisant)

[GD : *lisant* ; FEW V, 242b, 243a : *legere*]

"Lecteur" : ...aussi aux *lisans*, se la parole est contrainte, elle ne sera pas agreable (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 26). ...par telle maniere que ce soit a la gloire de Dieu, consolation des *lisans* et aucune edification de cellui pour qui il a este inspire au Pauvre Pelerin (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 89). Quel merveille ! car il y a en la sainte escripture certains et plusieurs motz en latin qui du *lisant* percent le cuer en grant devocion, lesquelz translatez en francois se treuvent en vulgal sans saveur et sans delectacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 223). Mais affin que je mieulx perface Mon oeuvre, si qu'errer ne face Les *lisans* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 12). Il m'anuye si moult grant prolixité de langaige, car come ennuy est a moy mesmes, suppose que pourra estre aux *lisans* (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 140). ...ne pensons mie a relater et dire de rechief tout ce que dit est devant, car peine seroit sans necessité et a anuy pourroit tourner aux *lisans*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 121-122). Si pryé aux *lisans* qui le cognoissent qu'ilz se gardent bien de luy monstrier. (C.N.N., c.1456-1467, 190). ...combien que je ne vueil ne n'entens point les choses cy apres` escriptes estre appellées, dictes ou nommées Croniques, pour ce que à moy n'appartient, et que pour ce fayre n'ay pas esté ordonné et ne m'a esté permys, mais seulement pour donner aucun petit passe temps aux *lisans*, regardans ou escoutans icelles (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 2). Ceulx qui ont escript les faiz du Jouvencel et les aultres exemples de guerre prient et requièrent, s'il y a aucunes

choses en quoy il y ait faulte d'entendement et choses ennuyeuses aux *lisans*, qu'il leur plaise pardonner, en suppleant aux faultes, et prier Dieu pour l'ame de eulx (BUEIL, II, 1461-1466, 261). Sy soye excusé des *lisans*, car je croy que la longueur de ma matiere, touchant ce point, n'en sera en riens plus enuyeuse (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 58). Or pourroit sembler aux *lisans* que je disse toutes ces choses pour quelque hayne particulière que je auroys eue à eulx. (COMM., III, 1495-1498, 81).

- "Celui qui fait la lecture à haute voix, celui qui produit un discours oral (en partic. pour enseigner)" : ...et par especial une fois il entendi le *lisant* qui disoit : "Mieulx vault Sapience que toutes les richesses du monde et chose que on puisse souhaitier ne desirier ne se peut comparer a elle. Elle tient en sa main dextre la longuesce ou la longueur des jours, et en senestre main tient gloire et richesses..." (Horloge de sapience S., c.1389, 62).

Rem. Doc.1483 ds GD IV, 795b.

V. aussi *lecteur* [R. M.]

LISEL, subst. masc. (lisel)

[T-L : *lisel* ; *FEW V, 313b : *licium* (?) (?) ; *FEW V, 382b : *lixare* (?) (?)]

"Verge, perche" : La verge de quoi on le tirera doit estre telle comme une broche a rostir oues de groisse et de longueur, et doit estre le las lié au bout. Et doit on tenir le *lisel* en sa main (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 273). [R. M.]

LISERER, verbe (liserer)

[GDC : *liserer* ; FEW V, 313a : *licium* ; TLF X, 1265a-b : *liseré/liserer*]

"Border (d'un liseré)"

REM. Doc. 1498 (*une robe de tafetas pourpre lezeree de ruben d'or*) ds GDC X, 87b. [R. M.]

LISERESSE, subst. fém. (liseresse)

[T-L (renvoi) : liseresse ; GD : *liseor*¹ (*liseresse*) ; AND : *listresce* ; *FEW V, 243a : *legere*]

"Lectrice" : Lectrix (...) : *liseresse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). [R. M.]

LISERON, subst. masc. (liseron)

[GDC : *liseron* ; FEW V, 336a : *lilium* ; TLF X, 1265b : *liseron*]

"Liseron (plante)"

Rem. *Reg. justices Choisy Châtenay* C.B.A.-S., 1476, 48. [R. M.]

LISEUR, subst. masc. (liseur)

[T-L : *lisëor* ; GD : *liseor*¹ ; AND : *liser*¹ ; FEW V, 243a : *legere* ; TLF X, 1266a : *liseur*]

A. - "Celui qui lit (en partic. à haute voix)" : ...de che dist Ysidoire ou second livre de la Naissance des offices : "La voix du *liseur* soit simple et clere et adonnee a toute maniere de prononchier, ne trop basse ne trop haulte, sans faire son aigre ne rude ne feminin, sans fort le corps mouvoir mais en maniere de gravité ou de pesanteur." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 22). Et ce est affin que le *liseur* seculier, aucunefois non fonde en clergie, lisans les hystoires et misteres de primeface obscures, pour les noms non cogneuz, attribuez aux personnes, vertuz et autres choses de leur propres noms transmues, ledit lisant ayt son recours a la table et exposition susdicte, qui sera assez legere chose a faire (MÉZIÈRES,

Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 102). Et pour le *liseur* de ces présentes que nous saluons, le seigneur du Boschet (Cartul. Laval B., t.3, 1429, 79).

- "Lecteur" : Tu *liseur*, se ne le veulx croire, lis les livres des Grecs et des Latins, et avec mes euvres avise et confere l'un avec l'autre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 129). Car le diligent *liseur* est disciple de la loy et non pas maistre. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 67). ...le devost *liseur* de cest livre et bon entendeur (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 673). ...toutesvoiez les volentifz *liseurs*, desirans nouvelles choseez veoir, porroient au lire quelque pou prendre de plaisir et recreer leurs esperis comme moy quy, en lisant pluseurs volumez et traittiez, me suis arresté a ung livret qui fait mencion dez haultez entrepisez, amours et beaulx fais d'armez d'un conte d'Artois (Comte Artois S., c.1453-1467, 1). Et au regart des autres pays dont j'ay parlé par avant et des passaiges que j'ay nommés ci dessus, je prie aux *liseurs* qu'ilz ne me le vuellent imputer ... vaine gloire, ne ... orgueil. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 261). Il me suffist de ne faillir point à la substance, et si je faulx aux termes, comme d'ung moys, peu ou moins, les *liseurs* m'excuseront s'il leur plaist. (COMM., II, 1489-1491, 258). ...tous *liseurs* et auditeurs de ce present traictié (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 51).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; *Mabrien* V., 1462, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 480.

B. - "Moine qui a pour fonction de faire la lecture aux membres de la communauté" : ...frere Vincent de l'ordre des Prescheurs, *liseur* du couvent de Mont Royal (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 3). ...frere Phelippe de Boncachart, *liseur* des freres meneurs de Gray sur Soone (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 122).

C. - "Professeur"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. [R. M.]

LISIBLE, adj. (lisible)

[GDC : *lisible* ; FEW V, 243a : *legere* ; TLF X, 1266b-1267a : *lisible*]

"Qui peut être lu, lisible"

REM. LAGADEUC ds GDC X, 87b (ex. non retrouvé). [R. M.]

LISIBLETÉ, subst. fém. (lisibleté)

[*FEW V, 243a : *legere*]

"Lisibilité" : Legibilitas (...) : *lisibletés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 269). [R. M.]

LISIER, subst. masc. (lisier)

[T-L : *lisier*¹ ; GD : *lisier*¹ ; FEW V, 336a : *lilium*]

"Lys (comme plante)" : Tant alames, ce me fu vis, Parmi le bois tout a devis, Que nous venins sus un praiiel Ou vert fesoit, plaisant et biel, Tous enclos de vermauls rosiers, D'anqueliens et de *lissiers*, Et la cantoit li rossegnols En son cant qui fu moult mignols. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 75). [R. M.]

LISIÈRE, subst. fém. (lisière)

[T-L : *lisiere* ; GD : *lisiere* ; GDC : *lisiere* ; AND : *liser*² ; FEW V, 313a : *licium* ; TLF X, 1267b : *lisière*]

A. - DRAP. "Chacune des bordures longitudinales d'une pièce d'étoffe" : ...trois manieres de draps : les milleurs de 15 quartiers, excepté les escarlates, qui doivent estre de plus grant largheur et valeur ; item, de le moiene laine, draps de 13 draps ; item, de le tierche laine, draps ou demi-draps de 11 quartiers. Et tout le pieur

des laines, on en fra blanquit, retrait, sans *liziere* et eswart. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 329). [Aussi p.118, doc.1364] Et lui aulna le drap devant lui et rompi la *lisière*, prist sa mesure, et gecta la manière de l'abit qu'il devoit faire pour ledit Thévenin d'autre drap (Ch. VI, D., t.2, 1386, 159). De ceulx qui saignent [de *ceindre*] cordelieres, Qui portent cordons et *lisieres*... (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 62).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

B. - P. anal. "Partie extrême d'un terrain (en partic. d'une forêt), d'une région" : Et, quant vendra deux lieues devant le jour, on doit aler tendre toute la *lisiere* du boys, entre les champs et le bois, tout au long, ses panniaux. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 285). Et, affin que soiez mieulx informé de nostre vouloir et intencion, tant sur ce que sur les requestes à nous faictes de vostre part des troys places, de la soulde de deux cens lances, des deux capitaines logez en la *lisiere* de vostre pays (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1484, 33). ...tant de ladict place de Dol que des autres places de la *lisiere* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 301). [R. M.]

LISIETTE, subst. fém. (lisiette)

[GD : *lisiette* ; FEW V, 312b-313a : *licium*]

"Lisière (d'un vêtement)"

REM. Doc. 1422 (Tours, *les lisiectes des robbes*) ds GD IV, 795c. [R. M.]

LISONNER, (?) (lisonner)

[Ø]

"?" : Pour freter, annexer, *lisonner* et mettre batonnieres et plusieurs autres choses en deux vielz charios... (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1383, 88).

REM. Obscur. Rattacher à FEW V, 313 : *licium* (idée de "bord") ? Ou bien à V, 238b : *lectus* (idée de "plaque") ? Ou *limoner* "pourvoir de limons" ? [R. M.]

LISSE, subst. fém. (lisse)

[GD : *lice*⁴ ; GDC : *lice*² ; AND : *lice*¹ ; FEW V, 312b : *licium* ; TLF X, 1269b : *lisse*²]

A. - DRAP. "Pièce du métier à tisser dans laquelle passe un fil de chaîne" : ...la dicte ville de Wervy, en laquelle iceux advoué et eschevins avoient baillié par escript à nostre dit bailli les noms de ceux qui estoient venus contre la teneur des diz privilèges en tenant *lisses* trop longues et trop larges (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1392, 428). ...ostille de draps, trons, *liches*... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1400, 431).

- À (*double*) *lisse* : Si m'embati en une place, Ou il ot dames, chevaliers, Damoiselles et escuiers. Un en y ot appert et cointe, Qui sist sur une coute pointe De soie bonne et belle et riche, - Bien croi qu'elle fu faite a *liche* - Et plus haut des autres seoit (MACH., Voir, 1364, 474). ...Pavé de fins tappis d'argent A doubles *lices* de fin or (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 209).

- À / de *haute lisse*. "À partir du montage du métier à tisser où la chaîne est disposée verticalement" : Et est icellui digne drap moult noblement envaissellé en ung coffre frestré de fin cristail, parmy lequel l'en peult veoir icellui drap tresclerement, et est tresblanc et espès, velus comme sont les ouvrages tissus a haulte *lisse* en la maniere de Frise qui seroit bien deliée. (Voy. Jérus., c.1395, 97). Et estoient toutes les cambres dou chastiel de Calais, la salle et les alees encourtinees et parees de draps de haute *lice* si ricement comme as estas dou roi et de la roine apertenoit (FROISS., Chron. D., p.1400, 852). ...les nobles paremens d'or et de soye ouvrez de haulte *lice* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404,

86). À Jacquemard Haneuse, tapparecier de mondit seigneur, et par lui ordonné estre et demorer en l'ostel de madame la duchesse pour rapparoillier ses chambres et tappareseries de haulte *liche*, aux gaiges de vint frans par an, parmy ce que il aura ses depens de bouche en l'ostel de madicte dame, moyennant lesquelx il doit livrer à ses missions les estoffes necesseres au rappareillement desdictes chambres et tappareseries (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 104). À Madamoiselle de Lorraine, pour achater ung mestier à faire bourses et cordons de haulte *lice* (Comptes roi René A., t.1, 1478, 259). ...ung drap d'or de haulte *lisse* (Jehan de Paris W., 1494-1495, 68). Pres de luy fut en singulier arroy Une tres belle, gracieuse nourrice, Bien acoustree, sans faire aucun desroy, D'un veloux vert tissu de haulte *lice*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 214.

- P. méton. "Lieu de fabrication et de vente des draps" : ...et sur chascun drap qui du jour de la date de ces presentes jusques au jour de la Chandeleur prochain venant et d'icelli jour en un an après ensuivant sera fait et apporté aux *liches* en nostredicte ville de Courtray et l'eschevinage d'icelle... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1397, 223).

B. - Au fig. "Façon, manière"

- *D'infelice lisse*. "De détestable façon" : [Atropos] Parverse, adverse, qui, trop diverse, verce Lyesse et ce que tu renverse vexe, D'apresse presse, la cicatrice tisse, De quelque part que ta finesse naisse, D'anesse n'esse, car tu delaisse lesse D'expresse presse et d'infelice *lice* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390).

Rem. Le sens proposé par HUG. V, 10b, s.v. *lice* 1 : «Autorité, pouvoir» ne semble pas convenir. DI STEF., 482c, s.v. *lice* : «indique au fig. la qualité». [R. M.]

LISSE, adj. (*lisse*²)

[GDC : *lisse*¹ ; FEW V, 383b : *lixare* ; TLF X, 1268b : *lisse*¹]

Au fig. "Qui n'offre pas d'aspérité au toucher, insaisissable (?)" : L'indice disse, s'en ton divice vice [d'Atropos], Service veisse, mais ta malice *lisse* D'une office ysse, qui est mortelle, telle Qu'au genre humain ta force est immortelle (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390).

REM. Sens incertain. Peut-être faut-il rapprocher de *lice* "femelle du chien de chasse", pris comme terme d'injure, d'ou "infâme". [R. M.]

LISSEUR, verbe (*lisser*)

[T-L : *lisier*² ; *FEW V, 313b : *licium* (?) (?) ; *FEW V, 381a : *lixare* (?) (?)]

"Longer, aller le long de" : Aussi, s'il a roiz, il les doit tendre aux deux bouz des hayes, non pas tout droit mes en forclouant de chascune part, quar un cerf vient aucune foiz a la haye et a le vent des laz, et vet fuyant et *lissant* tout le long de la haye. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 253).

REM. Peut-être est-ce le verbe *lisser* (TLF X, 1270b-1471a). [R. M.]

LISSEUR, subst. masc. (*lisseur*)

[GD : *lisseur*² ; *FEW V, 381b : *lixare* ; TLF X, 1271a-b : *lisseur*]

"Ouvrier qui lisse, qui calendre les draps"

REM. Doc. 1445 (*lisseur*) ds GD IV, 796b. [R. M.]

LISSURE, subst. fém. (*lissure*)

[GD : *lissure* ; FEW V, 382a : *lixare*]

"Action de lisser" : Douces par Nature sont elles (...). Le corps ont et la pourtraicture Doulx, sans *lissure* ne sans ponce. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 217). [R. M.]

LISTE, subst. fém. (*liste*)

[T-L : *liste* ; GD : *liste* ; AND : *liste* ; FEW XVI, 469b : *lista* ; TLF X, 1271b : *liste*¹]

A. - DRAP. "Chacune des bordures longitudinales d'une pièce d'étoffe" : ...qui aroit pau d'estain y pora en chascune demy portée ourdir un fil de traime, et qui plus en y mettroit, ce sera sour chascun fil 1 denier à l'amende. Item, ces draps devant dis doivent estre trois aunes let en le lamme parmy une oriere des *listes* de 10 fieuz dedens les trois aunes et nient plus (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 41).

B. - "Bande d'ornementation"

1. "Bande, garniture d'ornementation d'une pièce de vêtement" : Une longue ceinture sur un blanc tixu, à deux *lictas* de jaune, ferré d'or tout au long, et y a deux clous longs et un rondeau à la façon d'Espagne, et ainsi se continue tout au long, et sont la boucle et le mordant, d'esmaulx de plicte (Ch. VI, D., t.2, 1418, 334).

Rem. Doc.1360 ds GD V, 1a.

2. "Bande noire tendue sur les murs des églises pour les obsèques des personnes de haut rang" : ...en la nef une *listre* tout à l'environ, de bougran, garnye d'escussions. (Archives servit. Louis XI, T., 1482, 136).

3. "Frise" : Pour la sale assouvir en la maniere que elle est commenciée ou mieux, c'est assavoir parfaire l'ystoire de la vie Cesar et au dessouz en la derreniere *liste* une *liste* de bustes et d'images, einsi comme est commenciée. (Hist. industr. commerce F., 1356, 94).

4. "Surface unie qu'offre l'ensemble des feuillets d'un livre relié (?)" : Item pour avoir fait relire et dorer les *listes* dudit livre, 4 £ 13 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 590).

C. - P. anal.

1. "Poutre horizontale, pièce de bois disposée aux bords d'un ouvrage pour le consolider" : ...icelle parois faire et estoffer de suelx, d'esteaux, de *littes* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 613).

Rem. Doc.1377, 1404, 1425, 1435, 1451, 1453, ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 729.

- "Dans un moulin, longue latte qui borde et relie les échelons du volant"

Rem. Doc.1395, 1396, 1424, 1448 ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 729.

2. "Bordure de pierre"

a) "Bordure d'un pont"

Rem. Doc.1468 ds GD V, 2a.

b) "Bordure de pierre, près de la voûte, faisant sallie, galerie" (Éd.)

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 238/3 ; 238/4 ; 422/5.

3. "Espace, bande entre deux piliers"

Rem. Doc.1498 ds GD V, 2b. [R. M.]

LISTÉ, adj. (listé)

[T-L : *listé* ; GD : *listé* ; AND : *listé* ; DÉCT : *listé* ; FEW XVI, 470a : *līsta*]

A. - "Orné de bordures parallèles aux bords, bordé de bandes d'ornementation" : Lors feri Olivier sur la targe lisee [l. *listee*] (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 191). Cieus se mist sur les camps, s'a se targe *listée*, Et la lance en sa main qui bien fu acérée (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 205). Dont armèrent Ricard sans nule demorée : Ly bers Harpins de Bourges y mist bien sa penssée ; (...) Ly uns va regardant à sa targe *listée* ; Ly aultres au cheval, s'il y convient riens née ; Et au héaume oussy n'y font pas oubliée (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 283). Drogues trouva Beuvon en sa tente *listée* (Hugues Capet L., c.1358, 126). Là puissiez véoir mainte baniere lée, Et maint riche pignon, mainte targe *listée*, (...) Et maint riche cheval à le crupe trieuillée (Hugues Capet L., c.1358, 149). ...faictes icelles manches et houppele de toile *litée* (Comptes Lille L., t.1, 1416, 118). ...les riches murs de pourfire et d'albbastre *listé* (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 114).

Rem. Cf. aussi *Lion Bourges* K.P.F., c.135073, v.2281, et 690, v.22333. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

B. - [Surtout de pièces de marbre, de murs dans un palais...] "Orné de frises, de mosaïques" : Alés dire a ces deus dont je fay devisee Qu'il viennent chi endroit en me chambre *listee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 145). Sont venus a Charlon en sa salle *listee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 8). ...ou palais *lité* (Tristan Nant. S., c.1350, 234). Ly quens entra tout seul en la chambrrre *litée* (Tristan Nant. S., c.1350, 247). Et Regnaut s'est assis sur un marbre *listé* A une grant fenestre du mur qu'ert cretelé (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 920). Je vous ay chy mandet en ma cambre *listee* (Chev. cygne P., c.1356, 27). Et ly roys Orians et son riche barné Estoit droit as feniestres de son palais *listé* (Chev. cygne P., c.1356, 77). ...ly noble bourgeois de Paris, le chité, Ochirent le traytre ou hault palais *listé* (Hugues Capet L., c.1358, 43). De clareté au soleil pareille Estoit ce beau palais *listé* (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 64).

Rem. Cf. aussi *Brun de la Mont.* M., c.1350-1400, 47 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

C. - "Disposé en rangées" : Ses plumez doivent estre blanches, coulourees de vermeil, et doivent estre liguez [var. *littees*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 176).

REM. GAY II, 83a. [R. M.]

LISTEL, subst. masc. (listel)

[T-L : *listel* ; GD : *listel* ; FEW XVI, 471b : *līsta* ; TLF X, 1273a : *listel*]

"Bande de bois qui borde un ouvrage" : ...achapt fait dudit Honnourat Gasqué de quatre dousènes et demye de riostres, à cause de faire tenir les tables de la gallerie dudit vergier et aussi à cause de faire les *listeaulx* (Comptes roi René A., t.1, 1457, 55).

- "Bordure" : De glaives et d'agus couteaulx Ert faite [Fortune], a venimeux *litiualx*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 75). [R. M.]

LISTELER, verbe (listeler)

[GD : *liteler* ; FEW XVI, 470b : *līsta*]

"Garnir d'une bordure, border"

Rem. Doc.1328 ds GD V, 3b.

- Part. passé en empl. adj. "Garni d'une bordure" : ...une cambre Qui estoit *listellée* d'ambre (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 113). ...dedens sa cambre Qui estoit *listelée* d'ambre (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 212). Elle, pour LII aulnes et demie d'autres nappes *lintelées*, 4 s. p. l'aune (...). Elle, pour III

nappes, contenant X aulnes, achetées d'elle pour faire dressouers en Eschançonnerie, 2 s. 8 d. p. l'aune (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 65).

Rem. Doc.1482 ds GD V, 3b. [R. M.]

LISTELURE, subst. fém. (listelure)

[GD : *listelure* ; FEW XVI, 470b : *līsta*]

A. - "Panne intermédiaire d'un comble"

Rem. Doc. 1416 (Béthune, *listelure*) ds GD V, 2c. Doc. 1417 (*comble a fieste et a listelure*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 730. Doc. 1455 ds GAY I, 52b, s.v. *architecture privée*. Doc.1462 ds GD VIII, 334c, s.v. *wime*.

B. - "Latte horizontale qui relie les différents pilots d'une palissade"

Rem. Doc. 1403. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 730. [R. M.]

LISTER, verbe (lister)

[T-L : *lister* ; GD : *lister* ; FEW XVI, 471a : *līsta* ; TLF X, 1278b : *liter*²]

A. - "Orner d'une bordure (ici d'or)" : S'en feri Herquembaut sur l'escu d'or *lités* (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 635).

B. - P. ext. "Orner, décorer somptueusement" : ...si fort astoit fermee Et sus si haute roche celle maison *listee*, En M an ne seroit par homme conquestee Se n'astoit par famine, veriteit est provee (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 648).

Rem. Peut-être même mot au v. 13881 (*chasteal lissant* ; lire *listant* "riche somptueux " ?). Cf. Scheler, *Gloss.*, 188 (s.v. *lissant*). [R. M.]

LISTRAGE, subst. (listrage)

[]

"[Plante]" : Paracelle [lat. : paratella sive patella herba], c'est une herbe dont les feules ressemblent a feules de l'arbre ou croist la rigolice, ou est semblable a une herbe que l'on appelle *listrage*, et a semence rouge et ronde a maniere de chiche. Sa racine est longue et grosse et a couleur jaune. Aucuns l'appellent herbe basilique pour ce qu'elle a vertu venimeuse... Elle croist en lieux plains et sablonneux. (Grant herb. C., c.1450, 145).

Rem. Réglisse ? Rapprocher de FEW IV, 173b, *glycyrrhiza* ? V. *paracelle*. Ou déformation de *astragale* ? Cf. FEW XXV, 616b : *astragalos*. [R. M.]

LISTRE, adj. (listre)

[FEW XXI, 503b : o.i.]

"Lubrique" : ...que ces maistres jacobins, Cordeliers, carmes, celestins Ne jouent de nature la basse, Onc chien puant de passe passe Ne fut si *listre*, par mon ame. (Rapp., c.1480, 63). [R. M.]

LIT, subst. masc. (lit)

[T-L : *lit* ; GD : *lit* ; GDC : *lit* ; AND : *lit*¹ ; DÉCT : *lit*¹ ; FEW V, 236a : *lectus* ; TLF X, 1273b : *lit*]

A. - "Meuble destiné au coucher"

1. Au propre : .II. filles a de lui qu'elle norrist et berse : L'une a à non Margot et l'autre a à non Herse. Margot ne fait que braire : tant est male et desperse. Et Herse pisse en *lit* tant que tout le tresperse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Faites tost, si vous despoulliez : Le *lit* est prest pour vous couchier (Mir. st J. Cris., c.1344, 288). Et dist que eulx trois ont tousjours, depuis ce, jeu et gisoient oudit hostel, en une chambre par hault, et couchoit, il qui parle et ledit

Durant, en un *lit*, et ledit Andry seul en un autre *lit*, prez d'eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 127). ...d'illec elle feist admener plusieurs coustes de *lis*, bans, tables, fourmes et autres estormens d'ostel, que elle et une sienne fille avoient lors en icelle ville de Pontoise. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 344). ...et le landemain, qui fu jour de dymenche, bien matin, chargerent ladite charreste de deux *lez*, deux huches, de veixelle d'estain, et autres biens qui estoient appartenans à la fille de ladite Margot (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 347). Congneut aussi que (...) il et autres varlez gisoient à part en une chambre à deux *liz* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 517). Et quant le roy fut en son *lit*, et le seigneur de Saintré, ainsin que de coustume estoit aux princes et princesses, seigneurs et dames d'estat, que, les chambellans aux seigneurs, et les dames aux grans dames, leur donnoient de l'eau benoicte quant ilz estoient en leurs *liz* (LA SALE, J.S., 1456, 232). Et bon homme de se sauver, et dessoubz le *lit* se boute (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...après qu'il fut despoillé, dedans le *lit* pour dormir se boute (C.N.N., c.1456-1467, 66). Monsieur, pour milleur repox prendre, Coucher vous fault en ung bon *lit*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 560).

- *Lit de parement* : ...*liz* de paremens (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 133). ...ung dressoir ricement garny, ung *lit* de parement (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 276).

- *Drap à lit / drap de lit* : Item, en la ville d'Argenteuil, demi an a ou environ, un drap de *lit* estant à une haye, le quel il vendi à Paris, ès halles, IX s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 39). ...et atant se parti de sondit hostel, sans ce que oncques puis elle ait eu ou recouvré icellui drap à *lit*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 176).

- *Despecer le lit*. "Ouvrir, défaire le lit" : Laquelle Damoiselle lui respondi (...) qu'il lui devoit souffire d'avoir despecié son *lit* et fait sa volenté (Ch. VI, D., t.2, 1382, 236).

- *Faire le lit*. "Préparer un lit ou remettre en état un lit dans lequel on a dormi" : Or ça ! vez ci vostre *lit* fait. Couchiez vous, sire (Mir. emper. Romme, 1369, 256). ...pren les plus honnestes Chambres et les plus agreables, Fay faire *liz* et mettre tables Pour le diner. (Mir. roy Thierry, c.1374, 331). ...il s'en retourna oudit hostel de sondit hoste, où lui fut dit par la dame d'icelluy que elle avoit fait le *lit* où il qui parle et ledit feu Andry avoient couché (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 128). ...icelle prisonniere (...) commença a fere le *lit* où elles avoient ainsi couchié. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 306).

. Prov. : Comme on faict son *lict* on le treuve. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier C., 1482, 150).

- *Ne faire qu'un lit*. "Partager le même lit" : ...se porta conclusion entre eulx que pour la nuyt ilz ne feroient que ung *lit*. (C.N.N., c.1456-1467, 478).

- *Estre le demi lit de qqn*. "Coucher dans son lit (en l'absence de son compagnon habituel)" : ...tant estoit en la grace de la royne du pays qu'elle estoit son demy *lit*, les nuyz que point ne couchoit avec le roy. (C.N.N., c.1456-1467, 192).

2. En partic. "Literie sur laquelle on s'étend" : Il avoient trop de meschié ; Trop avoient de dures fins, De durs *lis*, de mauvais coussins ; Souvent estoient mal peü. Nulz ne scet, s'il ne l'a veü, Ce qu'il leur couvenoit souffrir. (MACH., D. Lyon, 1342, 210). Se tu gis a la terre dure Sans tapis et sans couverture, Seur fainc, seur estrain ou seur paille Ou sus *lit* dur, s'on le te baille, Elle t'ara si anobli Que tu mettras tout en oubli Et tous les maus et ta grevence Penras en bonne pacience. (MACH., C. ami, 1357, 78). Et pour ç'au dieu qui moult scet et moult vaut, Pour mieus dormir, un chapiau de pavaut Et un mol *lit* de plume de gefault Promés et dong. (MACH., F. am., c.1361, 172).

- *Souffrir dur lit*. "Vivre à la dure" : Pour cez honneur garder la ou pansait toudis Fuit en grant povretez li sien corpz lontant mis, Et souffrit moult grant mal, payne, duel et dur *lit* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 65).

- *Lit de plume*. "Matelas rempli de plumes" : Ung *lit* de plume de deux *lez* avec deux traversiers garny le tout de coutiz de Can (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 111).

- *Lit de vent*. "Matelas que l'on gonfle" : À Guillaume du Jardin, tapissier dudit seigneur pour avoir fait mener le *lit* de vent dudit seigneur de la Mothe d'Esgry jusques à Paris, pour ilec le faire habiller et y faire un soufflet neuf (...) Pour ung homme et ung cheval, pour avoir porté le *lit* de vent dudit seigneur, de La Mothe d'Esgry jusques à Clereau près Vendosme. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 371).

- *Lit de paille* : ...*lit* de paille (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 23).

- *Lit d'estrain*. V. *estrain* v. Lexiques "Lit de paille (sur lequel on couche par humilité)"

3. P. méton.

a) [Comme symbole d'une activité ou d'une situation dont le lit est le lieu habituel]

- [Symbole du logement] "Demeure" : ...mon *lit* est ja fait en enfer, et ne verray jamais Dieu ne ses delices. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 49). [Ex. comparable p.62]

. *Estre à lit et à potage*. "Avoir le logement et la subsistance assurés" : Un recommandé ou deux [foulons drappiers] qui seront à *lit* et à potage sur le maistre pourront ouvrir dès qu'il sera jour jusques à jour faillant sans prejudice. (Industr. Paris F., 1330-1500, 337).

- [Sommeil] *Demander le lit*. "Avoir sommeil" : Chacun loa Dieu comme il savoit, faisans trespitez yeulx, et demandent le *lit* (C.N.N., c.1456-1467, 65).

. *Tuer qqn en son lit*. "Le tuer pendant son sommeil" : ...pour lequel jugement l'un d'iceulx le fist tuer en son *lit*, qui plus esmeut le roy Phelippe à en fere justice, car lesdits deux chevaliers furent escorchez tout vifz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°). ...car iceulx menuz gens et vers de terre susserent tout le noble sang de France et furent tuez plusieurs gentilz hommes en leurs *lit*z et firent moult de inhumanités (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 r°).

- [Amour]

. *Désirer le lit* : ...baisiers donnez, baisiers renduz, tant et si longuement que chacun ne desiroit que le *lit*. (C.N.N., c.1456-1467, 25).

. *Ne faire qu'un lit* : LA FILLE. (...) Et si vueil mengier, par ma foy, En t'escuelle. LE VALLET. Et donc s'en suivra il, pucelle, Que nous tant nous entramerons Que nous deux q'un *lit* ne ferons (Mir. Theod., 1357, 98).

- [Maladie] : ...quar pour ce que son mary se souspeçonnoit des amours qui estoient entre eulx, avoit-elle esté batue par lui par la maniere que elle l'estoit, et pour lesqueles bateures elle gisoit malade au *lit* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 275). ...il la navra tellement qu'elle en fut grievement au *lit* malade par aucun temps. (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 618).

. *Estre au / en lit de maladie* : ...messire J. de Poupaincourt, qui des Pasques continuellement avoit esté en *lit* de maladie moult grievé (BAYE, I, 1400-1410, 62). ...ilz pourront passer testamens des estant ou *lit* de maladie soubz seaulx des contractz de court laye. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1442, 487). Toutesvoies si elle

[une donation] estoit faicte par personne qui fust au *lit* de maladie... (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 173).

. *Garder le lit* : Mais maladie sanz delit M'a depuis fait garder le *lit* Une grant pièce. (Mir. Oton, c.1370, 341).

Rem. *Percef.* III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 141.

. *Lit de douleur*. "Lit sur lequel repose un malade, un mourant" : Dessus le lict me coucheray *Lict* de douleur, de penitence Pour faire a Jesuchrist plaisance (Myst. st Martin K., a.1500, 350).

- [Mort] : Au *liet* au mort est tost venu ; De plourer ne c'est pas tenu (Vie st Evroul S., c.1350, 95).

. *Estre / gesir / coucher / accoucher... au lit de la mort / au lit mortel*. "Être à l'article de la mort" : Le tiers oingnement sera pour les navrez, Pour les bleciez, pour les quassez, Pour ceux qui au *lit* de la mort Se gerront sans avoir confort (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 18). ...ly pere ou ly mere, l'un des deux gissant en *lit* mortel, pueent donner à chiaus mariéx tout ce que il ont par cause de testament (Hist. dr. munic. E., t.3, c.1370-14, 694). Mon cuer vous lais et met en vo commant, Et l'ame à Dieu devotement presente, Et voist où doit aler le remanant : La char aus vers, car c'est leur droite rente ; Et l'avoir soit departi Aux povres gens. Helas ! en ce parti En *lit* de mort sui à desconfiture, Se Dieus et vous ne me prenez en cure. (MACH., L. dames, 1377, 206). Et lui, estant couchié au *lit* de la mort, dist par plusieurs foiz à elle qui parle qu'il moroit des coups que ledit prisonnier lui avoit donnez, et que elle se gardast bien de lui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 176). ...quant ledit Garderon, son feu seigneur, estoit au *lit* de la mort (Doc. 1390. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 425). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Quant l'ennemy voit sa parrochienne tellement pourmenee et actraictee, que elle est plaine de playes mortelles, et gist ou *lit* de la mort, il huche sa fille Cruaulté et la maudicte procession dessus nommee pour l'ensevelir. (GERS., *Purif.*, 1396-1397, 66). ...et lui ainsi estant au *lit* de la mort, dist par plusieurs foiz que lui mesmes estoit cause de tous ses maux et non mie le dit Ferré (Doc. Poitou G., t.7, 1415, 289). ...Quar je suis au *lyt* de la mort (Pac. Job M., c.1448-1478, 347). Advint qu'elle fut malade tresfort et au *lit* de la mort acouchée (C.N.N., c.1456-1467, 327). ...comme il estoit au *lit* de la mort (...) il appella ung seul filz qu'il avoit (C.N.N., c.1456-1467, 330). ...le machon (...) s'acoucha au *lit* mortel (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 338). Non sans cause s'ilz le regrettoient, car le notable seigneur, lors qu'il estoit au *lit* de mort quant il les veoit plourer pour luy, il les reconfortoit tant doucement et tant humainement qu'il n'estoit cuer qui ne fondist en pleurs et en larmes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 190 (*au lit de la mort*) ; GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, App., p.1358, 363 (*ou lit de mort*) ; *Percef.* III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 73/507 (*au lit mortel*), 77/648 (*au lit de la mort*) ; *Comte Artois S.*, c.1453-1467, 109 (*au lit de mort*) ; LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 158 (*au lit de la mort*)...

b) "Union conjugale" : Le bien de mariage est triple. Le premier bien est foy, c'est que l'un ne l'autre soit maculé par aultre *lit*. Le second bien est lignie qui soit nourrie au service de Dieu. Le tiers bien, c'est le sacrement qui ne soit dissolvé ne desloyé. (Sac. mar., c.1477-1481, 44).

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GDC X, 87c (*sans avoir hoir de sa char de loyal lit*).

- *Avoir des enfans de deux / de plusieurs lits* : ...se un seigneur a enfans de plusieurs *liz*, les enfans partiront egalement par *liz* la terre de leur pere, et n'y aura point d'aineesse. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 206). ...se aucun noble ou dame noble ont enfans de deux *liz* et ilz vont de vie à trespasement, l'un des enfans n'aura point d'aineesse contre l'autre, mais partiront tous par moitié les enfans de chascun *lit*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 279).

- *Du second lit* : ...son frère du second *lit* (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 18).

- [D'une femme] *Mettre le pied au lit*. "Acquérir (par l'union conjugale) le droit au douaire (aux biens assurés par le mari à son épouse survivante)" : ...et pour ce n'avez vous point de douaire, car vous n'avez mis le pié au *lit*. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 131). [Cf. note de l'éd., p.355-356 (*Au couchier la femme gagne son douaire*)]

- *Frauder qqn du lit*. "Tromper qqn par des relations extra-conjugales" : ...aussi bien se mari on de cervoise comme de vin, ne l'un ne l'autre ne maintient en sa maison paix. Mais qui me frauderoit du *lit*, jamais de moy beau ris n'auroit. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 144).

c) *Payer son lit*. "Payer cher, expier (à partir de l'idée de payer cher ce qui est indispensable ?)" : Sairaisin, dit la dame, tu as paiez ton *lit* ; Tu me tenoie or en moult trez grant despit, Maix Jhesu m'aiderait cui je tient a amis. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 57). Garde toy bien ! Prochainement Te verras verssé contre terre. Tu ne sces mie moult de guerre - Tien sela et sy te deporte ! Mais je te dy bien et enorte Que de droit doiz paier ton *lit*. Je m'en gray sy t'embellit, Et se il ne t'embellit mie ; S'enporteray de ma partie Le chapon cras. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 31).

B. - P. ext. [Tout endroit pour coucher (ou s'asseoir)]

1. *Lit de camp*. "Petit lit dont l'armature peut être démontée facilement afin d'en faciliter le transport" : Il fault ung *lit* de camp, ou Sarra enfantera (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 373). La grande chambre où coucha monseigneur fut tendue de drap d'or (...). La chambre ensievant pareillement, synon que le *lit* de camp stoit garni de satin cramoisy (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 502). ...cinquante et une livres de laine pour le pavillon et le *lyt* de camp de monseigneur (Comptes roi René A., t.2, 1478, 204). ...une garniture de *lit* de camp, c'est assavoir le ciel, goutières, le doussiel, le rideau de taffetas roge tout d'une pièce, la couverture du *lit* (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 352).

Rem. Soc. 1498 (*ascoustremens de escuierie, litz de camps*) ds *Bibl. Éc. Chartes* 11, 1849-1850, 167.

2. "Sofa, estrade couverte de coussins" : Li soudans estoit en un *lit* Basset, bien paré pour delit ; Et à sa destre coste estoient Deux grans amiraus qui tenoient Chascuns une hache en sa main. (MACH., P. Alex., p.1369, 195).

- *Lit repos*. "Divan" : Lors les mires s'en allerent et la dame se vesti et li para hon la chambre et elle se mist sur un *lit*-repos (Cardenois C., c.1380-1400, 197).

3. *Lit de justice*. "Trône sur lequel s'asseoit le roi au Parlement de Paris (ou ailleurs), lorsqu'il tient une séance solennelle ; la séance elle-même" : ...en remembrance De ce miracle et celle paix [établie dans la chambre où se tenait la Reine Blanche] Seroit li *liz* a tousjours mais En tous lieux ou les rois seroient Pour jugement et que tendroient De France la sainte couronne, Fais ; et pour ce encor on l'ordonne Et l'appell'on *lit* de justice, Qui est a remembrer propice Toute fois que roys proprement Doit venir en son parlement Ou qu'il siet pour justice aillours.

(DESCH., M.M., c.1385-1403, 307). Pour justice tenir, lui en personne, maintes fois en son temps, selon les nobles anciennes coutumes, tint en son palais à Paris, seant en trône imperial, entre ses princes et sages, le *lit* de justice, es cas, qui sont reservez à terminer à lui, à telz solemnitez deputez d'ancienne coutume. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 62). Cedit jour, le Roy nostre Sire en sa personne (...) a tenu son *lit* de justice ceans, et ont esté leues parties de certaines ordonnances faictes et advisées par certains commissaires deputez de par le Roy sur la reformation du bien et prouffit du Roy et des seigneurs, du bien public de tout le royaume. (BAYE, II, 1411-1417, 115). Cedit jour, le roy nostre sire (...) tint son *lit* de justice en sa Chambre de Parlement (BAYE, II, 1411-1417, 140). Et firent plusieurs autres grans, enormes et terribles excès, pour lesquelles causes lesdis Edouart et prince furent appellés souffisement a comparoir en la presence du roy en son *lit* de justice, lesquelz n'y voudrent venir, et furent tenus et reputés contumax (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 214). ...en la ville de Vendosme, le *lit* de justice ilec seant (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 188).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 279, v.5315 ; CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.3, 1437-1464, 90 ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 417 ; 425 ; 427 ; 429... F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 412. *Encyclop. Universalis, Moy. Âge*, 1997, 572 ("À l'origine ... lieu de la chambre royale où le roi recevait lors des séances solennelles"). E. A. R. Brown, R. C. Famiglietti, *The "Lit de Justice": Semantics, Ceremonial, aind the Parlement of Paris, 1300-1600*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1994.

4. "Endroit où couchent les bêtes, gîte" : Se tu viens au *lit* d'un cerf... (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 21). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss.] Ses tu comme on doit querir lievrez Se tu les vois ou *lit* gesant ? (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 191).

Rem. Nombreux ex. ds GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, cf. gloss. ; BRÉZÉ, *Chasse T.*, c.1481-1490, 32 ; 34.

- *Lit au porc*. "Bauge du sanglier" : Et de ce est tenu trouver un chien toutes foiz que le roy notre seigneur veult chassier ou dit buisson, et le mener en lesse pour trouver le *lit* au porc, et avoir un espieu en son col. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.B.*, 1398-1402, 72).

. Prov. : En *lit* de chien ne quiers point d'oint. (MIÉLOT, *Prov. U.*, 1456, 194).

5. "Placenta"

Rem. Doc. XVe s. ds GDC X, 87c-88a (*pour faire yssir l'enfant mort et aussi le lit a l'enfant quant il demeure...*). M.-J. Brochard, *Z. rom. Philol.* 106, 1990, 259.

6. [Meuble où couche un mort, où l'on place un cadavre] "Cercueil, sépulcre" : ...et quant il [les corps humains] estoient plus lons il [Phalarys] les coupoit a la mesure du *lit* (ORESME, E.A.C., c.1370, 381). La fu trouvés, la est ses *lis*, Car il y fu ensevelis. (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 160).

C. - P. anal.

1. "Fond (aménagé) d'un cours d'eau ; bassin dans lequel tourne la roue motrice" : ...pour grans claux de fer (...) au *lit* desous la reue ["roue du moulin"] en l'eaue et deriere la dicte reue (Doc. 1393. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 730). ...100 autres claux (...), tout employé au molin à eaue et au *lit* de pierre qui y a esté fait (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 640).

Rem. Autres doc. : 1403 ; 1408 ; 1450 ; 1457 ; 1461.

- "Dans un moulin, support de la meule gisante"

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 731-732 (nombreux doc. de 1373 à 1470).

- "Dans un moulin, meule inférieure fixe"

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 732 (nombreux doc. de 1395 à 1431) ; doc. 1385 (Tournai) ds GDC X, 88a.

2. "Couche, tas" : Pour garder poire ung an, prenés sel de lie et sel sec et le mettez avec lez poires en ung barril par *lis* que l'une ne touche a l'autre. (Hent. soutill. L., c.1466, 87).

Rem. Doc. 1395 (*un lit de gerbez de blé a batre*) ds GD V, 3a.

3. "Étendue horizontale"

Rem. Doc. 1460 (Tournai, *un piet de hault, et deux piez et demy de lit*) ds GDC X, 88a.

D. - Au fig. *Faire un lit de qqc.* "Créer les conditions de qqc." : ...pourquoy en tel arroy, En tel point nous l'a livré la mort, Pource que au cueur trop vivement l'a mort Qu'il nous convient faire ung *lit* de tristesse Pour a jamais estre tous tristes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315). [R. M.]

LITANIE, subst. fém. (litanie)

[T-L : *letanie* ; GDC : *litanie* ; AND : *letanie* ; FEW V, 375a : *litania* ; TLF X, 1277a : *litanie*]

A. - "Litanie (prières liturgiques de forme répétitive, dans lesquelles on invoque Dieu, la Vierge, les saints, en leur attribuant successivement des épithètes traditionnelles)" : Ou saint lieu fu menee, cantent le *letanie* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 268). Certes, je m'esbahis aussi, Si qu'a po que ne me laissay Cheoir a terre, et conmençay Ma *letanie* lors a dire, Mercy priant a nostre sire D'umble courage. (Mir. st Alexis, 1382, 355). ...vo pere Seguin fonda ceste abbaye, XXX moisnes i mist, cantant la *letanie* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 311). Item, depuis ledit XVe jour d'avril, fut continué l'autre siège jusques au XXXIIIe jour dudit mois d'avril. Ouquel siège, après la solennité de la messe et de la *letanie*, il fut requis par l'advocat fiscal, que le saint sène ou saint concile général vouldist déclairer et discerner l'union et communion faicte des deux collèges des cardinaux de sainte Église Rommaine avoir esté et estre légitime et canonique (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.2, c.1425-1440, 14). ...pour grâces et louenges rendre à Dieu, firent processions générales par les églises, avec oroisons, *letanyes* et autres dévociions (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.3, *Fragm. hist.*, p.1436, 220). Après cecy, moult venerement commencerent a chanter la *letanie* avecques aulcuns pseaulmes du psaultier. (BAGNYON, *Hist. Charlem. K.*, c.1465-1470, 24). Affin qu'aiés de luy memoire. Faictes comme il vous a aprins Et jamais n'en serés reprins. Portés le la tout doucement. En chantant tout devotement, Tout bas, la rouge *letanie*. (Vig. Trib., c.1480, 235).

Rem. FROISS., *Past. M.*, c.1362-1394, 166 (*letanie*).

- [Idée d'un rabâchage interminable] *Dire à rebours la litanie*

Rem. LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, II, 44 (G. Hasenohr, *M.fr.* 14-15, 1984, 270).

- *Jurer la litanie que*. "Jurer par tous les saints que" : Et a Robert Canole juré la *letanie* Que... (CUVELIER, *Chans. Guescl. F.*, c.1380-1385, 356).

B. - "Très long récit historique" : ...se tiennent ceulz de quoy je parole pour l'onneur de leurs amis qui se tuent, et les mettent en

escript dedens leurs *letanies*, et se vantent l'un a l'autre qu'il sont plus grans que leurs voisins (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 102). [R. M.]

LITARGIRE, subst. masc. (litargire)

[T-L : *litarge* ; GD : *litargire* ; FEW V, 375a : *lithargyros*]
(synon. *litarge*)

REM. MONDEVILLE (*litargie, litargire*) ds T-L V, 524. Ex. du XV^e s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD V, 3a. [R. M.]

LITEE, subst. fém. (litée)

[T-L : *litee* ; GD : *litee* ; FEW V, 237b : *lectus* ; TLF X, 1278a-b : *litée*]

"Progéniture" : Et par ma foy vés ci grascieusse *litée* Qui lonc temps a esté de nous .ij. désirée. Dame, pleüst a Dieu que fussiés relevée, Et que vos [filz] eüst toute enfance passée... (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 52). [R. M.]

LITELET, subst. masc. (litelet)

[T-L (renvoi) : *litelet* ; GD : *litelet* ; FEW V, 236b : *lectus*]
"Petit lit"

REM. Doc. 1389 (Reims, *litelets, liteles*) ds GD V, 3c. [R. M.]

LITER, verbe (liter¹)

[FEW, Ø lat. *litare*]

RELIG. ROMAINE "Immoler un animal pour l'offrir à un dieu ; sacrifier" : ...et dist on que li aruspites qui regardoit le sort monstra a Decius que le chief du foye de l'oistie estoit trenchié et que autrement le sacrefice n'estoit acceptable aus diex, mes dudit Mauilius dist on que il *litta* et sacrefia moult noblement ["litta et sacrefia" trad. lat. *litare*] (BERS., VIII.9, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f^o 147d). [F. D.]

LITER, verbe (liter²)

[GD : *liter* ; AND : *liter* ; FEW V, 238b : *lectus*]

"Enduire d'une couche de qqc."

Rem. Cf. ; AND : *liter*. [R. M.]

LITERAGE, subst. masc. (litage)

[GD : *litage*² ; *FEW V, 237a : *lectus*]

"Litière"

REM. Doc. 1467 (Redon, *litoraige pour leurs bestes et engreis*) ds GD V, 3c. [R. M.]

LITERON, subst. masc. (liron¹)

[T-L (renvoi) : *liron* ; GD : *liron*¹ ; FEW V, 237a : *lectus*]

"Lit (de mauvaise qualité)" : A ceste maisoncelle donques d'un povre homme, gisant en son *liron* avecques sa famelette, dormans tous deux, vint hurter le riche duc de Bourgogne mourant de faim et de froit (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 256).

REM. FROISS. (ms., *licteron, licteron*) ds GD V, 3c. [R. M.]

LITERON, subst. masc. (liron²)

[GD : *liron*² ; *FEW V, 376b : *litra* ; TLF X, 1286a-b : *litron*]

"Mesure de capacité (blé, sel...), litron" : Et pour demy-boisseau, tant à blé que à sel, quant il sera neuf, pour chascun quatre deniers parisis ; et quant il sera viez, deux deniers parisis ; et pour le quart, demy-quart, *litteron* et demy-*litteron*, pour piece,

quant il sera neuf, quatre deniers parisis ; et quant il sera vielz, deux deniers parisis. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 298). [R. M.]

LITHARGE, subst. fém. (litharge)

[T-L : *litarge* ; GDC : *litharge* ; AND : *litarge* ; FEW V, 375a : *lithargyros* ; TLF X, 1279a : *litharge*]

"Blanc de plomb, litharge" : Armonial, 3 livres, 6 s. - *Litarge* d'or, 4 livres (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 236). ...et en faite une cassole ou une chappette et mettez sus ou prenés I. rasouer et le coupés et le laissez saigner et puis mettez par dessus lait de figues ou de figuiere ou lait de tintinaille ou pouldre de *litarge* et aurpigment (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 19). ...en lui disant outre que, si on lui demandoit que c'estoit à faire d'icelle metaille qu'il dixit, que c'estoit à faire ung mortier à battre espice, et lesdiz bourras et *litarge* pour guerir chevaulx (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 67). L'exemple du triblement affin que les choses soient plus demourables sur le lieu et soient faictez plus dessiccatives et est comme en *litarge* et en ceruse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4). Si les piés et les jambes luy enflent (...) Le remede est : fais pouldre d'ancens masle, de *litarge*, de voyrre alexandrin ["nitre d'Alexandrie"] et de colcotar ["peroxyde de fer rouge"], qui est matiere minerale... (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 147).

Rem. Cf. *Antidotaire Nicolas, litargire*. [R. M.]

LITHIASIE, subst. fém. (lithiasie)

[GDC : *lithiasie* ; FEW V, 375b : *lithos* ; TLF X, 1279b : *lithiasie*]

MÉD. "Lithiasie, pierre" : ...telle *lithiasie* ou pierre des rains (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298). ...les pierres des rains des vieilles gens qui sont appelez *lithiasies* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298).

Rem. Forme *lithiasim* : Es corps esquelz il a ou fons de leur orine residence areneuze et ont es rains ou en la vessie *lithiasim* s'ilz pissent sang, ou pourreture et escames, avec grant douleur, c'est signe de ulceracion de vessie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 80). Désignant l'affection : ...*lithiasim*, c'est a dire passion de pierre (...) lythiasis, est generacion de pierre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 298). [R. M.]

LITIERE, subst. fém. (litière)

[T-L : *litiere* ; GDC : *litiere* ; AND : *litere* ; DÉCT : *litiere* ; FEW V, 237a : *lectus* ; TLF X, 1284a : *litière*]

A. - "Couchette, lit ; lit muni de brancards, civière"

1. "Couchette, lit" : Crueux fu li estours enemy le sablonniere. Bien le fist Gloriant a le hardie ciere, De no gent fist le jour maint jesir sans *litiere*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 585). En l'escriptoire du roy Une *lictière* de fuste basse. Un dresoz couvert de drapt vert. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 225).

- "Ce qui garnit un lit, matelas, literie" : Grans eschauffaulx a force de misteres Faictz et compris sur subtilles matieres Et parsonnaiges, Dieu scet comment en point, Tentés, rideaux, couvertures, *litières*, Et d'autre part aliances entieres Qui se monstroient quant se venoit au point (LA VIGNE, V.N., p.1495, 160).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 99 ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 253.

2. "Lit muni de brancards destiné à être porté par des hommes ou traîné par des chevaux, civière" : ...2 pièces de fins draps d'or et de soye tenans sur l'azur, bailliées à Robert de Troies, sellier, pour housser ladicté *litière* par dedens après la peinture (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 296). ...et se fist porter

[Cesar malade] en une *lectiere* en la bataille (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 154). ...oujourd'uy, contre le gré et volonté des maistres d'ostel de la royne, il avoit oujourd'uy convoié les *littiere* et charioz de la royne, de madame de Touraine, et de mademoiselle de Harecourt, se prenoit et tenoit au chariot d'icelle damoiselle de Harecourt faignant qu'il feust son serviteur (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 457). Dit aussi que par sa simpleesse et non sens il s'est prins au chariot d'icelle demoiselle de Harecourt, et a fuy et compaigné yceulz *littiere* et charioz pour veoir l'estat et honneur qui furent faiz à la royne à l'entrée que elle fist cedit jour à Nostre-Dame de Paris, sanz ce qu'il y pensast à aucun mal faire. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 458). Assez tost aprez vendront les veneurs et de ses gens qui apporteront le conte mort en une *lettierre* ; et semblera a tous que la plaie soit faicte des dens du porc, et diront tuit que le senglier l'a mis mort, et que le conte a le senglier occiz, et le tendront plusieurs a grant vaillance. (ARRAS, c.1392-1393, 27). Cilz filz de truye nous a mis mort nostre bon conte Emery. Et après ceulx venoient deux veneurs qui apportoient le senglier sur un roncin, qui estoit grant a merveilles. Et entrent en la cité, grant douleur faisant. Lors vint la *lictiere* ou le conte estoit dedens mort. Quant ses hommes le virent, si commencierent a crier : Haa, maudit soit celui qui ceste chace nous annonça. (ARRAS, c.1392-1393, 28). ...on a retenu en Angleterre, ses robes [d'Isabelle, reine d'Angleterre], son linge, ses chambres, II chars et une *létière*. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 278). ...li rois Robers d'Escoce (...) se tenoit a Haindebouch en Escoce sus la *litiere*, car il estoit si atains de la grosse maladie que il ne pooit mais cevauchier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). Li sires de Piquegni, liquels estoit navrés tout parmi le corps, fu mis en une *litiere* et portés a Cambrai, pour saner et medeciner (FROISS., Chron. D., p.1400, 382). Mesires Hervis de Lion fu si grevés de la mer que il ne pot sousfrir le cevauchier, et fu mis en une *litiere* et ensi amenés a Paris. (FROISS., Chron. D., p.1400, 600). Cedit jour, entra à Paris la duchesse d'Orleans (...) et la Royne d'Angleterre (...) en une *litiere* couverte de noir, à IIIJ chevaux couvers de draps noirs, à heure de vespres (BAYE, I, 1400-1410, 238). ...pour ce que le sage roy [sçot qu'il ne pouvoit chevauchier], lui envoya un de ses cuerres moult noblement aourné et atellé de .IIII. beaulx mulez blans et de .II. courciers, et une moult noble et riche des *letieres* de la royne (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 94). ...entra à Paris la duchesse d'Orléans (...) qui à présent est, et la Royne d'Angleterre (...) en une *litière* couverte de noir à IIII chevaux couvers de draps noirs (Ch. VI, D., t.1, 1408, 311). Et ly meisme, très malade, se fist mettre en une *litière* et parti de Meleun sur Saine pour sievir ses gens. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 320). ...et dehors le paradiz est le docteur qui ensaigne l'ame estant en une *litiere*, couchee, malade, povre et chetive, comment elle doit demander l'aumosne spirituelle aux seigneurs, roys et princes de la cité de paradiz. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 202). ...a madame la royne aucunefoiz la belle haquenee, autrefoiz le beau cheval pour sa *lictiere* ou pour son chariot (LA SALE, J.S., 1456, 71). ...achapt fait de Serre de Rocquevaire, de trente et trois dousènes de postz menues, convertiez à la réparation des teoullisses vieilles et au couvert de la-d-vis, et aussi à fere de portes et de fenestres, et aussi de *lichieres* et charios (Comptes roi René A., t.1, 1458, 63). Et y conferma à president en icelle chambre messire Symon Charles, qui aussi se fist porter oudit pays en une *lictiere* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 17). En ce temps, s'esmeut grande guerre entre les Liegois et le duc de Bourgogne, qui pour ceste cause se mist en armes et leur ala faire guerre, et se y fist porter en une *lictiere*, et y mena avecques lui son filz ledit seigneur de Charrolois avecques tous les nobles hommes, gens de

guerre et autres qu'il pot recouvrer et tous ses harnez et artillerie, et fist mettre le siege devant la ville de Dynan (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 164).

- *Litiere chevaucheresse*

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

3. "Char funèbre, corbillard" : Et environ quatre heures fut portée ladicte royne depuis l'ostel de Saint-Pol à Paris jusques dedens ladicte eglise de Nostre-Dame, en une *lictiere* en figure de royne, par ses familiers et serviteurs. (FAUQ., III, 1431-1435, 167). Et tenoient les presidens de la Court de ceans les quatre cornez du pouelle estant sur ladicte *lictiere*, et les autres conseilliers estoient à l'environ et au plus prez de ladicte *lictiere*. (FAUQ., III, 1431-1435, 167). Et estoit ledit corps porté en une *lictiere* par les henouars de Paris ; laquelle *lictiere* estoit couverte et assemblée d'un moult riche drap d'or qui bien pouvoit valoir mil ou XIIc escuz d'or. Et dessus ladicte *lictiere* estoit la pourtraicteure faicte dudit defunct roy Charles, revestu d'un bel habit royal, une couronne en la teste ; et en l'une de ses mains tenoit ung ceptre, et en l'autre le baston royal. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 21). Laquelle chose fut faicte, car dedens une *litiere* moult honorablement, tousjours forces torches alumees autour du dict corps tout le long du jour, et la nuyt estoit mys reposer es eglises par ou il passoit, et la faisoit on chanter messes et services pour l'ame de luy, puis remis arriere sur la dicte *litiere* et convoyé, comme dit est, par tous les gens de sa maison (...) tous habillez en dueil, lesquelz de journee en journee passerent ainsi les mons et tous autres pays jusques a ce qu'ilz vindrent a Moulins en Bourbonnoys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 313).

B. - "Couche pour les bêtes faite avec différents végétaux" : Et auxi ont (...) L'herbage, *lyters*, feulez, feugiere, bruire, foelle. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 132). ...et avecques ce les aucuns desdiz habitans doivent trouver *litiere* aux chiens du roy touteffois qu'il cache ou fait cacher en ladicte forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 293).

- "Couche de paille pour les chevaux" : L'OSTE. Vostre cheval si a *littière*, (...) Jusqu'au genoil et plus encore. (Mir. Theod., 1357, 95). ...tempté de l'ennemi, et sanz aucune autre cause, d'un baston qu'il tenoit en sa main, duquel il relevoit la *lictiere* des chevaux, fery icelli filz un coup en la teste (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 378). ...onques n'en renchierent li vivre, que on n'eust le denree pour .I. denier aussi bien que on avoit en devant (...) chars et pissons et toutes volilles a grant marchiet, fain, avainne, *litiere* a milleur marchiet que en Hainnau ou en Vermendois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 123). ...a grant meschief, li garçon recouroient de pels ne de verghes pour loier lors chevaus, ne fourage ne *litiere* pour euls aisier, ne busce pour faire feu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 144). [Damp Abbé] commanda (...) la *littiere* blanche jusques aux sengles quand Madame vendroit. (LA SALE, J.S. E., 1456, 365).

. *Coucher en litiere.* "Coucher à terre, renverser"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

C. - "Portée d'animaux" : Et sicom le renard voluntiers ont cynk chiaus a une *litere* - et contez le piere et la miere, et ceaux font sept -, et tout ensi est il de pecchez qe ont de joefnes chiaus en mon coer come en l'angle. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 106). [R. M.]

LITIGANT, adj. et subst. masc. (litigant)

[T-L (renvoi) : litigant ; GD : *litigant* ; FEW V, 376a : *litigare*]

DR.

I. - Adj. "Qui est en procès" : Le juge lors, qui ne vult pas jugier que le vendeur du champ represist l'or comme sien, ne aussi qu'il demourast a l'acheteur, pour ce qu'il en faisoit conscience, trespassant ledit juge la loy communablement courant qui est appellee espave, demanda aux deux bons hommes *litigans* s'ilz avoient nulz enfans. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 227). ...les dessusdiz troys arbitres aux parties *litigans* doivent prononcier de leur cause la sentence (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 494).

II. - Subst. masc. "Celui qui est en procès ; adversaire dans un litige" : Lors le juge en presence du baillif, ou en l'absence, par le notayre fait lire tout hault les personnes esleues, escriptes ou grant papier, c'est assavoir ceulx qui sont de l'estat et degre des *litigans*. S'ilz sont nobles, le notayre list les nobles, s'ilz sont du peuple menu ou groz, le notayre list les esleuz de leur condicion, c'est assavoir des bourgeois et marchans. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 491). ...pour donner abreviation aux querelles des matieres des pleideyeurs et *litigans* (Echiq. Normandie S., 1497, 153).

Rem. Aussi TARDIF, *Facéties Pogge* D.H.-P., c.1490, 178 (*litigiens*) ; RIVIÈRE, *Nef folz* D., 1497, 451 (*litigans*). [R. M.]

LITIGATION, subst. fém. (litigation)

[FEW V, 376a : *litigare*]

"Litige" : *Litigacion* est chose noiseuse. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 53). [R. M.]

LITIGE, subst. masc. (litige)

[GDC : *litige* ; FEW V, 376a : *litigare* ; TLF X, 1284b : *litige*]

DR. "Contestation donnant matière à procès, litige" : ...frère Jean Gonaut, (...) a (...) fait les diligences necesseres et requises d'avoir (...) confirmation de son election canonique (...) comme ayant le gouvernement et administration en espirituel et temporel de l'archeveschié de Lyon, primatial de l'archeveschié de Rouen, quant l'eglise de Lyon vaque ou qu'elle est en procès et *litige* (Lettres Louis XI, C., t.1, 1445, 23). ...et combien que icelluy chastel (...) soit en *litige* de procez entre le seigneur du Hommet, d'une part, et Thomas du Boys, chevalier, d'autre (...) et que par justice ait esté déclaré que les fruitz et revenues d'icelluy chastel et seigneurie seroient sequestrez et mis en nostre main (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1451, 242).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.7, 1394, 685 (GDC X, 88b-c). Mot relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 171, traduit par "noise").

- *Vice de litige*. "Faute commise, au cours d'un procès, par une des parties" : S'aucun acheteur à la requeste d'aucun lignaigier est adjourné en cas de retract, et pendant l'adjournement le deffendeur transporte la chose achetée à autres, en ce cas il commect vice de *litige* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 558). Item, et par ainsi lesdictes cessions et transpors n'ont peu estre faiz, obstant icelluy procès, sans commectre vice de *litige*, pourquoy tout ce qui est et seroit fait en ceste partie nul ipso jure et facto. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 604). [R. M.]

LITIGER, verbe (litiger)

[FEW V, 376a : *litigare*]

Empl. intrans. "Se disputer" : ...ces deux femmes (...), tantost après que elles furent hors de la maison, commencerent à *litiger* en

leur en allant pour sçavoir laquelle en auroit la plus grant part (TARDIF, *Facéties Pogge* D.H.-P., c.1490, 163). ...tencier, *litiger* (LAGADEUC, *Catholicon* G., 1499, 195).

- DR. "Se disputer, être en procès" : ...yelles parties eussent *litigié* et contenu l'une contre l'autre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1374, 212). [R. M.]

LITIGIEN, subst. masc. (litigien)

[*FEW V, 376a : *litigare*]

"Celui qui est en litige, partie dans un procès" : ...au jour qu'il estoit ordonné pour tenir la justice et ouyr les causes et querelles de ceulx qui estoient *litigiens*... (TARDIF, *Facéties Pogge* M., c.1490, 178). [R. M.]

LITIGIEUSEMENT, adv. (litigieusement)

[GD : *litigieusement* ; *FEW V, 376a : *litigare*]

"De manière litigieuse, en se querellant" : Mais quant ce vint aprez disner vindrent devers ceulz du North *litigieusement* deux chevalliers (WAVRIN, *Chron. H.*, t.5, p.1471, 582). [R. M.]

LITIGIEUSETÉ, subst. fém. (litigieuseté)

[AND : *litigieuseté* ; *FEW V, 376a : *litigare*]

"Propriété de ce qui est litigieux"

Rem. Cf. ; AND : *litigieuseté*. [R. M.]

LITIGIEUX, adj. (litigieux)

[GDC : *litigieux* ; AND : *litigious* ; FEW V, 376a : *litigare* ; TLF X, 1285a : *litigieux*]

A. - [D'une chose]

1. "Qui donne matière à litige, à contestation" : Pour tant en disputant doit on eschiever contention, qui est ainssi descrite : contention est non approuvee, *litigieuse* ou mauvaise altercation contre aucun en disputant (DAUDIN, *De la erudition* H., c.1360-1380, 146). ...et les choses *litigieuses* il envoie en parlement (JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 531). ...se deux personnes plaident en jugement d'aucun heritage et posent un chascun son fait possessoire, se chascun prove la possession esgalment, la chose du contempt sera et demoura en la main du seigneur comme *litigieuse*, jusques les parties aient difinitive de la propriété. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 160). Et qui plus est se sont renduz a immoderee avarice en procurant par symonie, et par aultres voyez illicitez, *litigieuses* et prophanes, en corruption et autrement, benefices et prelatures espirituelz, et qui plus est se sont souillez et occupez es affaires citoyens et aux negoces et cures temporelles (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176).

2. P. ext. "Qui est contestable, incertain" : Et teles choses font les sillogismes *litigieux*. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 78).

B. - [D'une pers.] "Qui est porté aux contestations, aux querelles" : De la fenme *litigieuse* ou noiseuse est dit en Proverbes ou .XXVIIe. chapitre : ... (DAUDIN, *De la erudition* H., c.1360-1380, 422). Mieux vault seoir en l'anguet de la maison petite que avec fenme *litigieuse* en maison commune (DAUDIN, *De la erudition* H., c.1360-1380, 423). Et celui qui en ce deffaut est et de dure et triste conversacion, il puet estre apellé *litigieux*, discole, mal amyable et mal agreable (ORESME, E.A., c.1370, 168). ...et sont discoles, discordans et *litigieux*. (ORESME, E.A., c.1370, 264). ...gens desob[eissans] [à] justice, *litigieux*, rumoreux et grans plaideurs (Hist. dr. munic. E., t.3, 1448, 74). ...ledit Guibert, qui estoit homme très *litigieux*, noysif et fort chargé de vin, s'en yssit de

rechief hors de sa maison, tenant ung grant baston ou levier en ses mains (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 31). [R. M.]

LITIGINER, verbe (litiginer)

[*FEW V, 376a : *litigare*]

"Se quereller, avoir un différend avec qqn"

REM. *Psaut. Ludolphe le Chartreux D.*, c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 6 (*litiginer*). [R. M.]

LITIGUEUX, adj. (litigieux)

[GD : *litigieux* ; *FEW V, 376a : *litigare*]

"Litigieux"

REM. *Coût. de Norm.* (éd. 1483, *chose litigieuse*) ds GD V, 4a.

V. aussi *litigieux* v. Lexiques [R. M.]

LITISCONTESTATION, subst. fém. (litiscontestation)

[T-L : *litiscontestacion* ; GD : *litiscontestation* ; AND : *litecontestacion* ; FEW V, 372a : *lis*]

DR. "Premières défenses préparées par le défendeur contre la demande du demandeur, premier acte de procédure qui donne ouverture à la contestation judiciaire" : ...les quiex fais des parties, depuis ce que bailliez orent esté par escript devers la court, comme dit est, furent receus a prouver par interloquatoire et par droit a fin de [d]e principal, plais eust esté entamez entre les dictes parties ou leurs procureurs pour elles, *litiscontestacion* faite, juré en la cause, dictes les veritez, et respondu aus diz fais d'article en article par seremens (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 111). Et sur les fais dessus dis et plusieurs autres bailliés par escript eust esté faite *liticontestacion*, tesmoins produis de chascune partie par devant certains commissaires par nous deputedés du consentement des parties, reproches et salvations bailliés, tesmoins oys sur les dictes reproches et enquete faite et parfaite (Hist. dr. munic. E., t.2, 1340, 28). ...se aucun est traité en jugement par devant quelconque juge que ce soit, soit juges ordinaire ou fermier, et les parties se appointent sur un interlocutoire, avant *liticontestacion* faite sur le principal, et le juge dit droit sur l'interlocutoire et elle est appelée, s'il est dit mal jugié et bien appelé de l'interlocutoire, la cause principal ne retournera pas en l'auditoire du juge qui prononcé a mal en l'interlocutoire. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 178). ...que, depuis ce, qu'il fu accusé d'iceulx crimes et fait certaines confessions et *litiscontestacion*, comme dit est dessus, par devant messeigneurs de parlement, et, en après ce, rompu prisons par la maniere que dit est (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 392). Après laquele response et *litiscontestacion* ainsi donnée par ledit prisonnier, fu par ledit lieutenant demandé aus dessus nommez leurs oppinions et comment il seroit bon de proceder contre ledit prisonnier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 458). Lequel propos par lui ainsi fait, nous lui nyasmes à toutes fins, en faisant *litiscontestacion* sur ce. (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 169). ...il sera dit que ledit de Fauquembergue aura, et lui adjuge la Court tel prouffit par vertu desdis deux defaultz, que ledit du Fossé est decheu de toutes defenses et n'aura que une *litiscontestacion* en ceste partie, et baillera ledit de Fauquembergue sa demande articulée et prouvera ses fais, et l'enquete faite et rapportée, jointe ladicté *litiscontestacion*, la Court fera droit, et condempne ycelle Court ledit du Fossé es despens desdis deux defaultz, la taxe reservée. (FAUQ., II, 1421-1430, 354). ...ycellui procureur baillera sadicté demande par escript a l'autre prochainne assise dudit bailliage, (...) et ledit defendeur sa *litiscontestacion* au contraire (Trés. Reth. L., t.3, 1428, 82). ...*Litiscontestacion* est aussi

faicte en cause quant le demandeur propose et fait son action et demande en jugement davant le juge, et le deffendeur octroye, confesse, ou nye ce que le demandeur dit, requiert, et propose contre lui davant ledit juge. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 134). [R. M.]

LITISCONTESTER, verbe (litiscontester)

[T-L (renvoi) : *litiscontester* ; GD : *litiscontester* ; FEW V, 372a : *lis*]

"Introduire une procédure" : Vous sçavés que dés l'an passé Y eust ung procès commencé Entre la Simple et la Rusee, Dont la cause a esté plaidee, Et aussy *liticontestee*, Par devant vous comme est notoire. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 57).

Rem. Doc. 1324 (*litecontester*) ds GD V, 4b. [R. M.]

LITISPENDANCE, subst. fém. (litispendance)

[GD : *litispendance* ; FEW V, 372a : *lis* ; TLF X, 1285a : *litispendance*]

"État d'un procès en instance"

REM. Doc. 1450 (Arch. Nord, *litispendance*) ds TLF. Doc. 1457 (Flandres, *de certains proces et de la litispendance diceulx*) ds *Z. rom. Philol.* 70, 1954, 309 (K. Baldinger). [R. M.]

LITORNE, subst. fém. (litorne)

[GD : *losturgne* ; GDC : *litorne* ; FEW XVI, 464a : *leuteren* ; TLF X, 1285a : *litorne*]

"Grive à tête cendrée"

REM. Ex. c.1320 (datation FEW) ds GD V, 36c (*losturgnes*). [R. M.]

LITRE, subst. masc. (litre)

[GD : *litrés* ; FEW V, 235a : *lector*]

"Lecteur" : Lector (...) : *listre*, liseur (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). *Listre* : lector (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 232). [R. M.]

LITTERAL, adj. (littéral)

[T-L (renvoi) : *lital* ; GD : *litteral* ; AND : *lital* ; FEW V, 379a : *littera* ; TLF X, 1288a : *littéral*]

A. - "Qui touche les lettres, l'écrit" : Ches choses dessus dictes souffissent de la *litterale* erudition de cheulx qui commencent. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 156). De l'instruction *litterale* et morale d'icelles, et premier de chasteté. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 362).

- *Science litterale*

Rem. Doc. début XIVE . ds TLF. VIGNAY, *Le Miroir historial*, ds GDC X, 88c.

- "D'écriture (littéraire)" : Si verrez, en briefve sentence, Le fait de la créacion Et la noble plasmacion Du ciel, terre, anges et humains En brief, car cecy est du mains Et comme incident *litteral* A nostre propos principal. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 13).

B. - "Qui touche la lettre (p. oppos. au sens, à l'intention), qui est conforme à la lettre" : J'en diray aucunes petits notes *litterales* [de ceste euvangile], et puis prandray une exposicion briesve et morale selond mon propos. (GERS., Gourm. I, G., 1402, 796). Pour ce est assavoir qu'en toutes lois a deux choses, la première le principe ou la sentence textuale, l'autre si est la cause pour quoy on la fait faire, à laquelle fin les conditions d'icelle loy entendoient principalement. Et quant ilz scavoient que la sentence estoit contraire à la fin de la loy, c'estassavoir à la fin pour quoy ladicté loy

fut faicte, on doit expliquer ladicte loy à l'entente de la fin, et non point au fait *lictéral* ou sentence textual. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 212).

- En partic. [Dans l'exégèse, p. oppos. à *allegorique, espirituel, figural, moral, mystique...*] : ...l'entendement de la Sainte Escripiture est double : un qui est hystorique ou *literal*, l'autre qui est mistique et espirituel (Songe verg. S., t.1, 1378, 171). Je diz, donques, que celle auctorité dez deux luminaires, qui est mise en la decretale Solite, n'est mie exposicion touchent le senz *litteral*, mez seulement le senz mistique et allegorique ; et, pour tant, l'en n'en doit traire aucun argument. (Songe verg. S., t.1, 1378, 171). La premiere [partie] : de la venue misericorde en l'eglise materiele, selon l'histoire de la solemnité presente et l'exposicion *litterale*. La seconde partie : de la venue misericorde en l'eglise espirituelle, selon l'exposicion morale. La tierce : du temple virginal - Domus pudici pectoris -. La IIIe : de la venue misericorde en l'Eglise universele, selon l'exposicion mistique et figurale. (GERS., Purif., 1396-1397, 60). [R. M.]

LITTERALEMENT, adv. (littéralement)

[GDC : *litteralement* ; FEW V, 379b : *littera* ; TLF X, 1288b : *littéralement*]

"A la lettre, exactement"

REM. Doc. 1465 (Lettre de Louis XI, *laquelle chose ilz ont faicte litteralement*) ds GDC X, 88c. CHASTELL., *Vérité mal prise* D., c.1460, 137 (*se a toy cuisent paroles que tu litteralement entens et n'encerces point les racines dont elles procedent...*). COLART MANS., *Bible des poetes*, éd. 1498 (Bnf/Gallica), f° A II v° (*litterallement*). [R. M.]

LITTERATEUR, subst. masc. (littérateur)

[GDC : *litterateur* ; FEW V, 379a : *littera* ; TLF X, 1288b-1256a : *littérateur*]

"Auteur (ici chroniqueur)" : ...et des roys de France [non] moins on en a escrit, et qui bon, et qui moins bon, et qui claiet de noble affaire, et qui de povre et de mauvaise condition ; et n'en sont point les *litterateurs* venus pour tant à mort, ne à perdition d'âme (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 497). [R. M.]

LITTERATURE, subst. fém. (littérature)

[T-L : *litterature* ; GD : *litterature* ; GDC : *litterature* ; AND : *litterature* ; FEW V, 379a : *littera* ; TLF X, 1289a : *littérature*]

"Savoir, érudition, culture" : ...par ces mesmes présentes nous, confians des sens, *littérature*, science et bonne expérience de nostre amé et féal conseiller et président de noz comptes maistre Jehan de la Vignolle, ledit office de président de nosdits grans jours, par l'advis et délibéracion de nostre conseil, avons donné (Roi René vie L., 1467, 325). Mais, à parler naturellement, comme homme qui n'a aucune *litterature*, fors seullement quelque peu d'expérience, eust-il point myeux valu à eulx et à tous autres princes et hommes de moyen estat, qui ont vescu soubz ces grandz et vivront soubz ceulx qui règnent, eslire le moyen chemin en ces choses ? (COMM., II, 1489-1491, 340). ...gens ignares, sotz, rudes et champestre, sans *litteratures* et sans sciences aucunes. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 105). ...considerans les sens, science et *litterature* qui sont en la personne de nostre amé et feal Me Jehan Briçonnet, docteur en chacun droit (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 260). Cestui, selon aucuns, fut maistre de Jehan l'Estoc, qui fut si renommé en son temps pour sa *litterature*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°). Frere Symon de Saint Quentin fut en ce

temps envoyay devers les Tartres, pour l'expérience de sa *litterature* et expérience de la science de astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 124 r°). [R. M.]

LITTERÉ, adj. (littéré)

[FEW V, 379a : *littera*]

"Lettré, savant" : Et se par les choses devant dictes le patient n'estoit curé, alons au chirurgien qui soit *littéré* et bien expert pour eslever le pannicle a ung crochet (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2). Et, de prime face, en parlant comme homme non *littéré*, qui ne veulx tenir oppinion que celle que nous devons tenir, le me semble ainsi (COMM., II, 1489-1491, 211). Car ung prince ou homme, de quelque estat que ce soit, ayant force et auctorité par dessus les autres, s'il est bien *littéré* et qu'il ayt veü et leü, cela l'amendera ou empirera : car les mauvais empirent de beaucoup sçavoir et les bons en amendent. (COMM., II, 1489-1491, 211). ...le bien *littéré* et facecieux homme Poge Florentin (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 85). ...dist que touteffois que Mars et le Soleil ce joingnoient en signe de feu que l'an devoit estre rampli de maladies chaudes et seches, sinon qu'il y est bon regard et quant Venus et Mercure estoient conjointz, lors est la gloire des hommes *litterés* et nuysance aux vielz gens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 79 r°). [R. M.]

LITUANIEN, subst. masc. (lituanien)

[FEW, Ø n. de lieu *Lituanie* ; TLF X, 1291a : *lituanien*]

"Habitant de Lituanie"

REM. Doc. c.1414 ds D.D.L., t.40, 153. [R. M.]

LITUE, subst. (litue)

[FEW, Ø lat. *lituum*]

"Bâton utilisé par l'augure" : ...et li augureres se sist a senestre de lui, la teste couverte, tenans en sa main un baston tort sans neu, lequel il appelloit *litue*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 18.7, 29). ...et li augurieres se sist a la senestre de luy, la teste coverte, tenans en sa meyn un baston tort sans neu, lequel il apeloit *litue* [trad. lat. *lituus*] ; si regarda les champs et la cité et en priant les dieux, il distingua en son courage les regions des Orient jusques en Occident (BERS., I.18, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 169b). [R. M.]

LITURE, subst. fém. (liture)

[*FEW V, 378b : *littera*]

A. - "Texte écrit, document" (synon. *lettrage, lettriage*) : Et comme la *liture* couche, Povreté est d'estrange touche (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 42).

B. - "Lecture" : Finablement, aprèz ce que la *liture* d'icellui traitté leur a esté publicquement fait en presence de nous... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 171). [R. M.]

LIURE, subst. fém. (liure)

[T-L : *liëure* ; GD : *lieure* ; AND : *lieure*¹ ; FEW V, 320b-321a : *ligare* ; TLF X, 1292b : *liure*]

A. - "Action d'assembler, de faire tenir des choses ensemble ; lien, fixation" : Mes aucuns des cerciaus laschies Estoient par faute d'osiers. Aucuns trop lasches (i) estoient, (Et) aucuns touz rompus estoient ; La *lieure* en estoit mains fort (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 388-389). La beaulté du viaire, les yeulx rians, les maxelles tacees de vermau, le aournement du chief, la *lieure* des cheveux et vestemens precieulx, la resplendeur des pierres precieuses, le bon odeur, et autres choses appartenans au monde

feminin, sont griefves choses pour troubler le corage s'il n'est enclos de grand vigueur de chasteté (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 372). ...faire tonneaux et autres vaisseaux de certaines pieces, longueur et grosseur, et aucunefois cornus, comme sont les bainnoueres et autres vaisseaux, par contrainte de cercles de certaines pongnies, par les *lieures* des osiers (DESCH., Art dictier R., 1392, 267). À maistre Clais, filz Guillaume, serurier, pour au dessus dit nouvel huys fait oudit mur avoir fait et livré deux paires de pendans de fer, une serure lanchant et deux clefz à icelle servant, (...) et livré cinq crampons de fer emploiez à lier les grosses pierres gisans dessus le muret qui environne le puis estans en la place dudit hostel (...); pour cinq livres de plonc employé à ladict *lyeure* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 624).

- [Cont. métaph.]: He fine amour qui me joinsis Et aïnas a mon chier fils, Ta *lieure* m'est hui trop fort. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 216).

B. - En partic.

1. "Lien en matière souple ou rigide"

a) "Lien, corde servant à lier un prisonnier": Je suys tout prest, quant a de moy; Fornis suis de tout mon harnoy; Riens ne me fault que des *lieheures*. (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 144).

b) "Lien servant à tenir en place une partie du vêtement": ...il (...) abituèrent .IIII. de lors hommes de l'abit de ces femmes et loierent entours lors testes belles blanches *loiures* de toille (FROISS., Chron. D., p.1400, 304). ...toutes chausses à braye et locquet seront bien garnyes dedans et dehors, et s'il y a deffault qu'elle ne soient garnies dedans jucques à l'atache de derrière, celui qui l'aura fait sera tenu y mettre une *lyeure* (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 357).

c) "Cable, corde utilisée pour maintenir des charges": A Jehan Le Menu, pour douze livres de fil de chanvre a faire les cordes, *lieures*, trancheffils et nois filees d'icelles, trois s. 6 d. la livre, valent quarante deus s. t. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1367, 97). Guillaume Michiel, pour II paires de *lieures* pour les chariotz de garderobe de la Royne, achetées de lui par les escuiers et les charretiers. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 167). ...coppant une des cordes ou *lieures* de quoy iceulx biens estoient liez en la charrecte (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 59).

- *Liure de tillette*. "Lanière d'écorce de tilleul": Et doit iestre toute blanke laine seke et loyaus, et tout viaurre de laine ploïiet bien et loyaument et sans *loiure* de tillette. (Drap. Valenc. E., 1344, 272).

d) "Lien, joint en matière rigide": Gillequin, serurier, pour avoir fait plusieurs bandes et *lieures* de fer mises ès fenestres et souppendues dessuzdiz, verroux, vertevelles pour les clourre (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 167).

2. "Amulette qu'on porte autour du cou ou attachée à un membre malade, censée chasser la maladie": ...et supersticieuses et decevans *lieures* dont on lie aucuns membres, les quelles choses toute la compagnie des phisiciens condempne (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 134). ...ce sont choses supersticieuses et dampnables tous volumes et livres d'ars magiques, lezquelx enseignent *lyeüres* et plusieurs remedes de maladies qui sont reprovés en medycine, et lezquelx aussi enseignent a faire aucunes faulses prieres, notes, figures ou caractes et dependre aucunes telles choses a aucuns de sez membres, pour gueryson recovrer [L'éd. glose par "ligatures" d'apr. la version lat. (*ligaturae*)]. (Songe verg. S., t.1, 1378, 389).

Rem. DU CANGE, s.v. *ligaturae* donne de nombreux ex. de cette pratique en sorcellerie; sens non att. par FEW, ni par T-L, GD ou GDC.

3. "Ce qui lie un mets": C'est assavoir des *lieures* des potages, comme de pain, d'oeufz, d'amidon, de fleur, etc., et par tous les potages lyans. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 191). [R. M.]

LIVESCHE, subst. fém. (livèche)

[T-L : *livesche*; GD : *livesche*; AND : *luvache*; FEW V, 334b : *ligusticus*; TLF X, 1293a : *livèche*]

"Livèche (plante)": Item R. le rachinne de *leuvesse* et de lis, se lez cuisies en eawe jusqu'à la tierche part, s'en ondeis le fache et le neis sovent. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 195). Item por arsure de feu, R. escorche de jailhir ["noyer"] et le sechies, puis le broies en poudre et meteis avuec poudre de *leuvesse*, et chu meteis sor l'arsure, se garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 200). Item por osteir lentilhez de visage, R. gravelh de vinc blanc, ranchinne de serpentinne, ranchinne de lis et rachinne de *leuvestre* et baies de lorier (Méd. nam. H., c.1400-1500, 200). [H. G.]

LIVEL, subst. masc. (live)

[T-L : *livel*; GD : *livel*; AND : *level*; FEW V, 294a : *libella*]

A. - "Niveau (instrument)": ...chacun doit tenir son *leveal* a ses frais et costanges (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 231).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD V, 5a.

B. - "Niveau": Et dessous celle escluse, ou fons des fosses, doit assir une buse si parfont ou dit fons que li buse soit dou *liuiel* dou fons. (Doc. 1346. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 128).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L V, 529. Doc.1446 ds GD V, 5a.

- *Au livel de*. "Au niveau de"

Rem. Doc.1410 ds GD V, 5a (*du solier de ladict maison qui est de quatre marche[s] au liveau du pré*).

- *Droit à livel*. "À l'horizontale": Item, encore appert que une chose parfaitement droite a *livel* et droit assise sans pendre plus d'une part que d'autre, comme seroit une table .ab., est plus basse ou milieu que es bouz, car celle partie est plus pres du centre. (ORESME, C.M., c.1377, 574). ...eawe corant à droit *liveal* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 228).

C. - "Nivellement"

Rem. Doc.1412-1413 (Orléans, *liveau*) ds GD V, 5a.

V. aussi *niveau* [R. M.]

LIVEUR, subst. fém. (liveur)

[T-L (renvoi) : *livor*; GD : *livor*; AND : *livor*; FEW V, 381a : *lividus*]

A. - MÉD. "Couleur livide, plombée": ...et par malle coulleur, celle qui tent a *liveur* et palleur, aussi comme couleur de plonc (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 122). Mal mort, c'est une espece de scabie qui vient de melancolie naturelle aduste et de adustion ou commixion de fleume salse avec *liveur* et noirsure et pustules, croustes grandes sans saignie avec aulcune insensibilité (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 23). Donc considerons se la couleur de la face se trait a rougeur ou a *liveur* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10). En fievre *livour*, verdeur et noirsure en dens par cause de fievre, c'est tres mal signe; limosité en dens avec fievre signifie longue maladie (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 25).

B. - "Jalousie"

Rem. Ex. d'a.fr. ds FEW.

- [Personnification] : Philargirie, avecq *Liveur* incluse, Sus une escluse tout ainsi qu'on se ruse, Entre les vagues mirent la nef au vent. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 36). [R. M.]

LIVIDE, adj. (livide)

[T-L : *livide* ; GDC : *livide* ; FEW V, 381a : *lividus* ; TLF X, 1293b : *livide*]

MÉD. "De couleur plombée, noirâtre, livide" : En fievres continues, excreacions *livides*, sanguines, coloriques, puantes, toutes telles superfluitez sont malvaises (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 76). Touthoys se multiplie et se diversefie l'orine, car au commencement elle est crue pour multitude de opilacion, aucunefois taincte pour la resolucio de la colle, aulcune fois elle est *livide* et trouble par grant putrefaction. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 3). Ceste fievre vient volontiers avec planté baillier et alegance et avec stupeur et petite soif et avec tumeur de la face et couleur *livide* et legierement il cherroit en une maladie qui s'apelle subeth et a continuelle douleur de estomac (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 7). Chancre ulceré est ulcere apparant, ronde, orrible, puante avec levres grosses, dures et nodouses enversees, soubzleveez et cavernoses ayant couleur *livide* et obscure et environ voynes plaines de sang melencolicque. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.1, chap.6).

Rem. MONDEVILLE ds T-L V, 529, et ds TLF. [R. M.]

LIVIDITÉ, subst. fém. (lividité)

[T-L : *lividité* ; GDC : *lividité* ; FEW V, 381a : *lividus* ; TLF X, 1294a : *lividité*]

"État de ce qui est livide"

REM. MONDEVILLE ds T-L V, 529. Ex. du XV^e s. (Trad. de Bruno de Longoburgo, *lividité et noireté*) ds GDC X, 89a. [R. M.]

LIVRAGE, subst. masc. (livrage)

[GD : *livrage* ; FEW V, 302b : *liberare*]

I. - "Livraison" : ...final compte fait sur *lyvrage* de vins (Doc. 1331. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 425). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...pour le *livrage* de la goudale par luy vendue au temps dessus dit (Comptes Lamballe C.-L., 1387-1388, 244). ...dont lidit rechipvoir at fait le *livraige* aux cheron dele dite damme (Terre Jauche D., 1479-1480, 187).

II. - Région. (Bretagne) "Taxe, imposition" : ...*livrages*, cohuaes, coustumes, mesurages, froz, fiez et rerefiez... (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 68). [Autre ex. p.69, *lyvrage*]

Rem. Doc. 1395 (*impositions, gabelles et livrages*) ds GD V, 5b-c. [R. M.]

LIVRAISON, subst. fém. (livraison)

[T-L : *livraison* ; GD : *livraison* ; GDC : *livraison* ; AND : *liveresun* ; DÉCT : *livroison* ; FEW V, 302 : *liberare* ; TLF X, 1294b : *livraison*]

A. - "Provision, ration, fourniture" : ...il n'a si povre meschine (...) qui tant ait meschief n'ennuy Con je seuffre en ceste prison ; Car chascun jour de *livroison* N'y ay q'un po d'yaue et de pain. (Mir. roy Thierry, c.1374, 271). Sa *livroison* li vois porter ; Je ne vueil point qu'autre personne Y voit, afin c'on ne li donne Nulle autre chose qu'yaue et pain. (Mir. roy Thierry, c.1374, 275). S'il estoit nuls qui pleindre se deüst Pour nul meschief que d'amour receüst, Je me devroie bien pleindre sans retraire, Car quant premiers me vint enamourer, Onques en moy hardement demourer Ne vost laisser de ma douleur retraire ; Mais ce qui plus me faisoit resjoir Et qui espoir

me donnoit de joir En regardant, sans plus dire ne faire, Fist departir de moy ; puis en prison Elle me mist, où j'euç ma *livrison* D'ardans desirs qui si mestient contraire Que, s'un tout seul plus que droit en eüsse, Je sçay de voir que vivre ne peüsse Sans le secours ma dame debonnaire Qui m'a de ci, sans mourir, respité. (MACH., Motés, 1377, 493). ...par chacun jour cinq pains, deux blans et trois bis, un pot de tel bevaage comme l'en a accoustumé à paier les *livreisons* dudit hostel, oveucques telle pitance de viande come l'en baillera es autres renduz d'icelui hostel. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1378, 183). Goronille eut desdaing pour la multitude de ses chevaliers qui faisoient despit a ses ministres pour ce que on ne leur donnoit plus largement leur *livroison*. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 40). Jourdain n'avoit mengiet le jour se petit non Assés toz delivrez fu de se *livrison*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 510). Et pour ce que depuis vous avons escript que vouldissiez donner au dit Estienne les grosses *livraisons* et distribucions de vostre dicte eglise (...) et que avons entendu que encores n'en avez riens fait, nous vous prions et requerons de rechief (...) que (...) lui vueillez donner les dictes grosses *livraisons* et distribucions (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 191).

- En partic. au plur. "Avantages en nature liés à un office, une fonction" : Item que livra ledit Marie à la dicte eschanconnerie pour les *livraisons* des vallès, si comme par la dicte escroee apert, V quars de tonnel dautre vin viel (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 70). ...ses hostellaiges et *livroisons* et autres droiz à lui appartenans à cause dudit office, valent par an 600 l. t. Laquelle somme a esté rotulée ou role dont cy dessus est faicte mencion. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1450-1451, 339). ...par ces presentes retenons Pierre de Nyèvre en office de nostre eschançon, pour nous servir ou dit office doresnavant aux honneurs, gaiges, hostellaiges, *livraisons*, libertés, franchises, droiz, prouffiz, et autres emolumens acoustumez et audit office appartenans (Lettres Louis XI, C., Pièces justif., t.1, 1451, 226).

B. - "Vêtements livrés, fournis par un grand seigneur à sa suite, livrée" : ...et ne vouloient prendre nulz gages ne nulle *livreson* à court jusques à ce qu'il eussent paracompli l'année (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 155). Ensamble les vesty trestoux d'un singlaton [var. tout de se *livrison*]. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 607).

C. - "Action de livrer qqn" : "Jourdain, ce dist Saudoine, je t'amainne Fromon (...)". Quant Jourdain l'entendi et il vit le glouton, Tant ot joie a son cuer de ceste *livrison* N'en vosis point tenir le cyté de Laon. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 487). [R. M.]

LIVRAL, subst. masc. (livral)

[GD : *livral* ; FEW V, 307a : *libra*]

"Balance"

REM. Doc. 1368 (Lausanne, *levraux*) et 1395 (Dijon, *liveraul*) ds GD V, 6b. [R. M.]

LIVRANCE, subst. fém. (livrance)

[T-L : *livrance* ; GD : *livrance* ; AND : *liverance* ; FEW V, 302b : *liberare*]

"Action de livrer, de remettre qqc. ; délivrance"

Rem. Cf. ; AND : *liverance*. [R. M.]

LIVRAT, subst. masc. (livrat)

[*FEW V, 307a : *libra*]

"[Poids]"

REM. Doc. 1453 ds GAY II, 89b (*deux petiz pois, l'un de fer et l'autre de bois, appelez livraz, à façon de romans, 10 s.t.*). [R. M.]

LIVRE, subst. masc. (livre¹)

[T-L : livre² ; GDC : livre¹ ; AND : livre¹ ; DÉCT : livre² ; FEW V, 296b : *liber*² ; TLF X, 1295a : *livre*¹]

A. - "Assemblage, dans l'ordre où elles doivent être lues, de feuilles manuscrites (ou imprimées) ; son contenu" : Si feray ma conclusion, En finant le "Dit dou Lyon". Et pour ce qu'il n'appartient mie, S'on nel demande, que je die Que ce *livre* ay mis en rime, Prenez tout le ver penultime Et les lettres desassemblez, Puis autrement les rassamblez, Et dou darrein la premereinne. Adont porrez savoir sans peinne Mon nom et mon seurnom sans faille, Car lettre n'i a qui y faille. (MACH., D. Lyon, 1342, 236). Guillaume, sachiez, orendroit N'en arez plus de ma partie. Car la chose est ainsi partie : Se je le say, vous le savez, Car le fait devers vous avez En l'un de vos *livres* escript, Bien devisié et bien descript : Si resgardez dedens vos *livres*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 167). ...Ny en *livre* ebrieu ne latin Ne trouway herbe ne racine... (Mir. st Sev., 1362, 193). Mon tresdoulz cuer, vous m'escrivés moult ouvertement et avés tous jours escript ; si ne sai se il est bon que je mette(s) vos lettres en mon *livre* tout ainsi come elles sont ; si m'en veuilliés mander vostre volenté. (MACH., Voir, 1364, 680). Et est cest *livre* ainsi intitulé quar il traite du ciel et des elemens du monde (ORESME, C.M., c.1377, 38). Requis s'il savoit lire, dit que non ; jà soit ce qu'il lui feust monstré plusieurs lettres et *livre* pour savoir s'il congnoissoit lettre aucune. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 48). ...il vint à leur cognoissance, par la bouche de Robin Meriot, vendeur de *livres*, demourant devant Saint-Innocent, que oudit jour de vendredi, heure d'après disner, l'en lui avoit aporté un breviaire qui estoit par cahiers, afin qu'il le achetast (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 214). ...icelle sa marrine se mist à par soy en une chambre, print un grant *livre* ouquel elle commença à lire et estudier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 291). Item, sur la reformation de l'estude d'Orleans, où les escoliers ne portent nulx *livres* à l'escole (BAYE, II, 1411-1417, 222). ...et ceste [Sibylle] fist ses *livres* devant la bataille de Troye ; et des vers de ceste Sibille mist Hommer pluseurs en ses *livres*. (LA SALE, Sale D., 1451, 58). ...un *livre* escript en parchemin, relié en aiz, couvert de cuir blanc, fermant à clef (Industr. Paris F., 1462, 299). Comme dist Saint Augustin ou *livre* qu'il fist sur le livre de Genesis : les creatures sont appelees lumiere portant en Dieu, car estant en lui ne sont mauvaises ne faulses. (Somme abr., c.1477-1481, 158). ...reliue De *livres* (Sots Magn., a.1488, 199). Robert, roy de Sicille, fut en ce temps moult entendu en la science de astrologie et en eut les *livres* possibles à lui de finer et les vouloit lire et entendre, par especial celui de Hali (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°). Fist plusieurs *livres* et en diverses sciences et, entre les autres, en fist ung sur les revolucions des ans assez singulier. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°). Par mons, par vaulx, par valees, par plains, Les autres sont, par moy, de biens replains Tant qu'en effect les *livres* sont tous plains De mes vaillances Qu'ay excercees par espees et lances (LA VIGNE, S.M., 1496, 163).

Rem. *Forme lievre* : Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 187 (v. 37103).

- *Livre de* + titre de l'ouvrage : Je vous envoie mon *livre* de "Morpheus", que on appelle "La Fontaine Amoureuse" (MACH., Voir, 1364, 186). Ci commence le *Livre* de la mutacion de Fortune. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 7). Et dit Boece en son tiers *livre*

De Consolacion qui livre Grant reconfort contre tristrece Que inutile et vain de noblece Est le nom (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 176-177). Et par ces II manieres de combactre, dist Vegesse en son *livre* de l'Art de Chevallerie, et par discipline millitaire vainquirent les Romains toutes les generacions (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241). ...se peut intituler le *livre* de Cent Nouvelles nouvelles. (C.N.N., c.1456-1467, 22). J'ay tousdiz oy dire, et Ovide le met en son *livre* de Remede d'amours, que... (C.N.N., c.1456-1467, 363).

- *Livre de chroniques*. "Recueil de faits historiques dans l'ordre de leur succession" : Le graphier de la Court a rendu un *livre* de Croniques (...) à messire Guerin, abbé de Pruilly (BAYE, I, 1400-1410, 73).

- *Livre escrit en moule*. "Ouvrage imprimé" : ...ung *livre* en pappier, escript en mosle, nommé le Nouveau Testament, couvert de cuir fauve. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 358).

- *Sans livre*. "Par coeur" : Sçay je bien ma leçon sans *livre* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 106). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 360]

. [P. oppos.] *Par livre* : Nul ne se doit amy clamer Si non par cuer ains que par *livre*, Car force ne puet entamer La volenté france et delivre. (CHART., B. Dame, 1424, 343). ...ne par cuer ne par *livre* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 16).

Rem. *Mir. ste Genev. S.*, c.1410-1420, 126 (*par coeur et par livre*).

B. - En partic.

1. "Registre" : [Celui qui a la garde du Trésor des chartes] ...s'en doit charger sur le *livre* où elles sont enregistrées quant on les lui baille (Doc. 1390. In : A. Vidier, *Le Moy. Âge* 13, 1909, 95).

- "Registre des règles de droit" : ...s'aucun banny de la dite ville de Saint Omer requiert avoir rappel de ban, que la chose se conclue et soit terminée par la commune deliberation de tous les eschevins comme par la Loy de la dite ville faire se doit, sans, pour ce faire, prendre de la partie autre chose que le droit du *livre* à ce ordonné du temps passé, ne n'estoit que le banny eust offensé ou iniurie la Loy (Hist. dr. munic. E., t.3, 1447, 490).

- "Registre de recettes et de dépenses" : ...ce jour mesmes me apporta en ung cayer de papier une fourme d'estat en gros des recettes et despences par luy faictes desdictes mines de tout ledit temps ensemble, et si me bailla ses *livres* ou sont desclairées par le menu les dictes recettes et despences. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 240).

- *Livre du conseil*. "Registre des délibérations du Parlement de Paris" : ...avec lettres closes, lesquelles tu trouverras ou la teneur d'elles en la fin du *livre* du Conseil de ceste année (BAYE, I, 1400-1410, 31).

- *Livre de la geole (du Chastelet)*. "Registre où sont consignées les entrées et les levées d'érou" : Et, pour ce, fu commandé par ledit lieutenant, à la garde de la geole du Chastelet, que icellui prisonnier il enregistrast ou *livre* de la geole, et l'estat ouquel il estoit venu prisonnier, et l'enfermast tout seul en une prison, afin que par aucun il ne se feist faire sur sa teste le signe de tonsure. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 202).

- *Livre des ordonnances*. "Registre des décisions officielles du Parlement de Paris" : Cedit jour, ont esté leues certaines lettres (...) lesquelles lettres sont enregistrées ou *livre* des Ordonnances. (BAYE, II, 1411-1417, 30). Et, après plusieurs altercations, finalement ont esté leues lesdictes lettres, et publiées à la fenestre et enregistrées ou *livre* des Ordenances. (FAUQ., I, 1417-1420, 19).

- *Livre des plaidoiries*. "Registre des plaidoiries du Parlement de Paris" : ...sur le propos d'icelle Université, d'une part, et dudit Savoisy, d'autre part, le XIXe de ce moiz, ou *livre* des Plaidoiries de l'an CCCC IIII (BAYE, I, 1400-1410, 112).

- *Livre terrier*. "Registre où sont consignés les aveux et dénombrements" : ...pour cause de plusieurs lettres tiltres, instrumens, privilèges, chartres, papiers, *livres* terriers, adveux, dénombremens (Cartul. Laval B., t.2, 1393, 336).

Rem. Sur les registres dits *livres de fief* ou *livres de feudataires*, cf. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 3e éd., 1957, 215.

2. "Le livre par excellence, la Bible" : Puis, seigneurs, qu'advés fait l'office, Les sancts prophetes vouldroye lire. Balhés moy, si vous plait, le *livre*, Et vous me fairés grant plaisir. (Pass. Auv., 1477, 116).

- *Livre d'évangiles*. "Nouveau Testament" : Item, ung *livre* d'évangiles, couvert d'or d'un costé et garny de plusieurs pierres (FAUQ., II, 1421-1430, 118).

- [La Bible sur laquelle on prête serment] : Et leur fist sur le *livre* mettre Les mains (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 221). Fera le roy à l'entrée de ladite ville de Bourdeaulx (...) le serment sur le *livre* et sur la croix (Doc. 1451. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 283). Celuy qui fait hommage lige doit jurer la féaulté sur le *livre* touché à la main, et si l'hommage est plain, il suffit jurer la féaulté sans *livre*. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 219).

3. "Bréviaire, recueil de prières, de chants religieux" : L'ABBÉ. (...) En voz *livrez* pensez de lire A voz bassete. (Mir. Theod., 1357, 89). Damoiselle, puis qu'au moustier Sui, sa mon *livre* ! (Mir. Clov., c.1381, 201). Il ressamble au prestre Martin Qui ne scet chanter qu'en son *livre*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 44). [Cf. aussi (*Songe verg.* : si le roy n'avoit que ung *livre* ou deux, ce seroit le prestre Martin qui ne se recognoit que a son *livre*), F. Bar, *Mél. F. Lecoy*, 1973, 15]

Rem. Sur les livres liturgiques, cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 901-902.

C. - P. méton.

1. "Division principale d'un ouvrage" : ...en ceste seconde partie de ce quint *livre* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373). Et dit sur ce saint Jherome ou second *livre*, parlent a Juviniens de celles vesves, et met exemple de plusieurs qui ne vouldrent nulz seconds maris avoir (LA SALE, J.S., 1456, 4).

Rem. Sur *livre* et *volume*, cf. J.C. Laidlaw, *Fr. St.* 36-2, 1982, 135.

- En partic. "Partie, section de la Bible" : Ces paroles sont escriptes en un *livre* de la sainte escripture qui est appelé le *livre* de Nombre (Mir. emp. Julien, 1351, 186). ...dont il est dit ou *livre* et chapitre dessus dit : (...) mon esperit est doulx comme miel (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 229). Le *livre* Daniel prophete (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 40). Veez cy Pentathecon et Esdras, Le *Livre* des Roys, Jeremie, Le Psalter ! Ha, veez cy Izaye ! [Réf. à Luc 4, 16-17] (Pass. Auv., 1477, 116).

2. Au plur. "Ensemble de connaissances livresques" : ...par ce pointc esperoit il, comme il trouvoit par ses *livres*, que j'en aroye garde de mort [Un médecin a trouvé le remède qui doit guérir la malade] (C.N.N., c.1456-1467, 142).

D. - P. métaph. [Valeurs symboliques]

1. [Comme symbole de mémoire]

- [Inscrivant ici la reconnaissance d'une abbesse pour un miracle de Notre-Dame] : E ! mére Dieu misericors, (...) quant si tressecourable Hui m'estes que d'enfant delivre Sui par vous, en mon

cuer tel *livre*, Ce vous promet, en escripray Que jamais je ne cesseray De loer vous et gracier (Mir. abbesse, 1340, 90).

- [À propos du Christ, bréviaire écrit dans le corps de Marie] : ...Li gentilz corps ou cil *livrez* secrez Fu bien escripz et vraiz enluminez En parchemin de paiz et d'accordance ! (Mir. prev., 1352, 276).

- *Le livre qui n'a point de nom*. "La mémoire collective (qui assure la pérennité à une action)" : ...il leur souvenoit du giste que monseigneur a fait ou bahu, lequel ne le scet, encores qui fut celle nuyt enregistré ou *livre* qui n'a point de nom. (C.N.N., c.1456-1467, 190).

2. "Registre symbolique"

a) RELIG. [P. réf. à *Apoc.* III, 5 ; XIII, 8 ; XVII, 8 et passim ; Ph. IV, 3] *Livre de vie (eternelle)*. "Registre symbolique où s'inscrivent depuis l'origine les noms de ceux qui appartiennent à Dieu" : Ta mort tant me contralie Et tant de maus me repart, Amis, que li cuers me part ; Mais einsois que je devie, Humblement mes cuers supplie Au vray Dieu qu'il nous regart De si amoureux regart Qu'en *livre* soiens de vie. (MACH., L. plour, 1349, 291). ...le benoist Saint Esperist L'a ja enregistré en escript Ou *livre* de vie eternelle. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 90). Du *Livre* de vie dist ung docteur notable Hughes de Saint Victor : le *livre* de vie est duquel le commencement est eternel, l'essence incorruptible, la congnoissance vraie, l'escripture qu'on ne puet foulger ne abraser, la inspection ou la lecture desirable, la doctrine legiere, la science douce (Somme abr., c.1477-1481, 158). Ou *livre* de vie sont deux pages. L'une est de la justice presente (...) de laquelle on puet estre osté et plané. L'autre page est de la disposition et ordonnance eternelle, de laquelle nulz sera plané ne trachié. (Somme abr., c.1477-1481, 168).

Rem. *Dict. de la foi chrét.*, t. 1, 1968, 427, s.v. *livres*.

- [Absolument] : Dieu me vueille escripre en son *livre* ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 155).

- [P. oppos.] *Livre de mort* : Et si fort me desconfort Que ne le puis dire, Car pechiés me mort ; Anemis ne dort, Eins fait son effort Qu'en *livre* de mort, moy mort, Me puist faire escrire. (MACH., Lays, 1377, 412).

b) *Enregistrer qqn en son livre*. "Accepter de l'accueillir auprès de soi" : Ma foy, dit elle, vous ne serez pas en mon *livre* enregistré n'escript, que premier ne passez a monstre [Iron. ici] (C.N.N., c.1456-1467, 107).

3. [Comme symbole de ce qui est intelligible]

- [À propos des configurations du ciel] *Livre ouvert*. "Ce qui peut être déchiffré et interprété comme un texte" : Lesquelz maux ainsi eschéz Furent avant précognéuz Dedens le Ciel, qui est le *livre* Tous temps ouvert, cler et delivre, Duquel le très suserain Maistres Forga et si forma les letres (LA HAYE, P. peste, 1426, 29).

- *Livre de nature* : Je treuve ou *livre* tant de nature comme de l'escripture, trois manieres de vie ; la vie corporelle, charnelle et personnelle ; la vie civile, politique ou universele ; la vie de grace, divine ou spirituelle. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1144). [R. M.]

LIVRE, subst. fém. (livre²)

[T-L : livre³ ; GD : livre² ; GDC : livre² ; AND : livre² ; DÉCT : livre³ ; FEW V, 306b : *libra* ; TLF X, 1298b : livre²]

I. - MES.

A. - "Unité de poids variant, selon les provinces, de 380 à 552 grammes" (d'apr. GDC) : ...3 *livres* de soye de plusieurs couleurs, baillées audit Martin et Cochet, pour faire lasnières et autres estoffes ès tailleries (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 93). En la ville

de Chastillon à [l. a] plusieurs poix. Premier y est la *livre*, à quoy l'on délivre toutes marchandises ; cette *livre* n'est que de XV onces (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 377). ...quar quiconque puet porter .C. *livres*, il puet porter plus, et ainsi de chascun poys. (ORESME, C.M., c.1377, 192). Item, à Marcilly les Nonnains, V ou VJ *livres* d'espicerie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). ...Jehan de Soubz le Mur, dit Rousseau, prisonnier ouïdit Chastellet, detenu pour cause d'un pain de cire blanche, pesant environ *livre* et demie, par lui prins et emblé en la grant rue Saint-Denis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 75). ...il acheta, d'un compaignon qu'il ne cognoist, un petit cheval de poil noir, et environ XIIIJ ou XIIIJ *livres* de laine qui sur ledit cheval estoient (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 284). Et ce fait, yra ledit Maciot, tenant en sa main ung cierge d'une *livre* de cyre ardant, par dessus le Grant Pont et le pont Nostre-Dame jusques en l'eglise de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 381). Et je vaiz achapter De mirre et aloés *livres* cent Pour garder le corps Jhesus longuement De sentir mal, aussi de porrir. [Réf. à Jean 19, 39] (Pass. Auv., 1477, 235). ...pourquoy le roy lui envoya sa courone dès ce qu'il fut entré en son païs et lui fist presenter cent mille livres d'argent pesant, cent espées richement garnies, (...) le pesant de deux mille dragmes de muscz fin, Iic *livres* de bois aloé, mille aubergeons et autant de heulmes, affin que Alexandre le laissast vivre et son peuple en paix. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°). Et sur iceluy avoit ung grant cierge pesant a deux cens *livres* de cire et plus (LA VIGNE, V.N., p.1495, 302).

- *Demie-livre* : ...elle acheta, en ladite rue aus Lombars, environ *demie-livre* de cire blanche vierge (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 328).

- *Livre de poids* : *Livre* de poys doit avoir seze onces poisons. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 242).

- [Comme mesure de liquide] : ...fectes luy lessier du sanc auxi comme a la mesure de .III. *livres* ou de .IIII.. S'il est poulains et febles, si li lessiez a mesure d'une *livre* et demie du sanc ou de .II. *livres* au plus. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 364).

- *Vendre qqc. à la livre* : ...le doré cuivre Qu'on vent aux simples a la *livre* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 180).

- À la *livre*. "À la livre près ; exactement, précisément" : Il poisent les complexions et les humeurs a la *livre* et mettent aussi comme en la balance les elemens de ceulz qui vivent (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 423). Puis les soubzmaistres luy rendent a la *livre* Tout ce que fait ilz auront pour ce jour. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 187).

Rem. MICHAULT, *Doctr. temps prés.* W., 1466, XXII, 5 (et pesez a la *livre* Ceste leçon). DI STEF., 490a.

- À *livre*. "Avec mesure" : L'entendement faut qu'aist delivre ; Boive a mesure et a *livre*, Car ce qui est fait par mesure Bien est fait et por ce plus dure. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 9).

- *Payer la livre du quarteron*. "Payer trop cher" : Du quarteron ["quatrième partie d'une livre"] j'en ay païé la *livre* (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 30).

B. - P. méton.

1. "Masse équivalant à cette unité de poids et servant à peser" : Item, une Romaine garniz de poiz, 60 s. (...) Item, deux petis pois, l'un de fer et l'autre de bois, appelez *livraz* à façon de Romains, 10 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 264). ...une romaine garnie de poix, 3 l. tournois. (...) Item, deux petis pois, l'un de fer et l'autre de bois, appelez *livres*, en façon de romaines, 10 s. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 302).

2. "Balance" : Et aussi la juste balance Li demoustrait signefiance Qu'elle devoit en tous cas vivre Aussi justement com la *livre* Ou on ne puet, par nulle voie, Mettre n'oster, qu'on ne le voie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 177).

C. - ASTR. "Signe zodiacal de la Balance" : ...se le 10e degré de Aries est ascendant et est mis sur le orient nous trouverons en midi le quart degré de Capricorne, et en occident le 10e de la *Libre*, et a minuit le quart de Cancre, en la table de region de Paris en France. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 94). ...le domicile de Mercurius est la vierge, le domicile de Venus est la *livre* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 164). Et suppose ceste que le commencement du Cancre soit en la ligne de midy, et le commencement du Capricorne soit ou point opposite en la ligne de mienuit, le commencement du signe du Mouton soit ou point d'occident, et le commencement de la *Livre* ou de la Balance soit ou point d'orient. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 14). ...par les signes de la *Livre* et du Scorpion et du Sagitaire (Ovide mor. B., 1466-1467, 391).

Rem. Cf. aussi GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 331 (*De ce signe du Capricorne tantost entra le soleil Ou signe qui est dit Libra*).

D. - [P. métaph. (du sens I ou du sens II ?)] : Lors s'avisa Li gentils rois, et bonnement ris a De Juenesse qui eini devisa ; Mais onques meins pour ce ne l'en pris, Qu'elle faisoit Tout son devoir de ce qu'elle disoit, Et de son vueil plus chier denrée avoit, Que dis *livres* de son profit n'amoit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 128). Et vraiment, il m'est avis, Quant j'eus consideré son vis, Son corps, son estat et sa guise, Qu'il se gouvernoit par franchise Et que de bonne renommee Ou d'onneur amoit mieus denree Que cent *livres* de son profit. (MACH., F. am., c.1361, 183).

II. - [Monnaie]

A. - "Monnaie de compte, équivalant à 20 sous ou 240 deniers" : Et se te jur qu'il [mon cheval] mengeroit, Sans faillir, qui li bailleroit, En un jour assez plus d'aveinne C'uns autres en une semaine. Je te pri que tu m'en delivres, Car, se Dieus me gart, pour cent *livres* Autretant ne le garderoie Con gardé l'ay : trop fort m'anoie. Se tu le vues, je te le dong, Qu'il ne vaut .J. pourrit ongnon. (MACH., Compl., 1340-1377, 265). Dont il ot par un damoiseil Fait la porter un tel oisel Que tuit cil qui le congnoissoient Bien cinc cens *livres* le prisoient, Et plus le prisoient en somme Que cinc mars d'or pour un riche homme. (MACH., D. Aler., a.1349, 356). Il ne pooit estre lassez De donner, et s'avoit assez Toudis, quel que part qu'il venist. Et par ma foy, s'il avenist Qu'il heüst deus cens mille *livres*, Il en fust en un jour delivres, Qu'a gens d'armes les departoit, Et puis sans denier se partoît. (MACH., C. ami, 1357, 104). Se de moy voulez raençon, Je vous donrray sanz contençon Tantost soixante mille *livres* (Mir. Amis, c.1365, 12). ...la *livre*, le soult, le denier, la maille, le sterlin et le sizain, les deniers et les grains et semblables qui sont noms appropriez au poix des monnoies (ORESME, Monnoies W., c.1365, XVIII). Baillier li fist cent mille *livres*. Cil s'en parti qu'il fu delivres, En grant estat, en grant arroy, Si comme consillier dou roy. Tant fist qu'à Paris est venus, Oû il estoit bien congneüs. (MACH., P. Alex., p.1369, 235). A vos subgés donnez et à lonteins, Car miex affiert à roy ou empereur Qu'il doint dou sien mil *livres* de messeins Qu'on li tollist .J. denier par rigeur. S'avez les cuers, ja n'arés deshonneur. Et terre aussi qu'est despendue Vaut trop miex que terre perdue. (MACH., Bal., 1377, 555). ...que il ne tiengne ne court ne cognoissance de tel cleric et que il ne le moleste ne en corps ne en biens, sur poyne de C *libres* et sur poyne de excomuniement aussi. (Songe verg. S., t.2, 1378, 188). ...[il] tient que icellui fort fu baillié audit conte par le roy de France, ne scet la

cause pourquoi, avec environ IIIc livres de rente appartenans et appendans audit chastel, et quatre mil frans en or comptant. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200). ...pour ce que contre lui l'en ne pot riens prouver (...), il fu par ledit bailli de Mante, moyennant certaine caucion de IIc livres par lui baillée, eslargy à certain jour avenir. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 407). Et Ogier avec ce les conquestat grant rentez tant que l'eglise avoit bien LX livres et plus (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 89). Se les suffrages se font pour payement, ilz ne valent mie tant pour plusieurs ensemble comme pour ung tout seul. Exemple de dix qui seroient en prison, chascun pour dix livres : se on bailloit dix livres pour tous ensemble, n'y auroit celui qui fust delivré, mais pour ung tout seul delivrer cest argent souffiroit. (GERS., Déf., 1400, 233). La VIIIe question : Se je donne quatre livres pour une messe, sera toute la messe a mon prouffit ? (GERS., Déf., 1400, 236). .IX. couronnes, .VI^m. livres Luy envoient et foyson vivres (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 36). ...pour ce que le demainne du Roy, ne les aydes, XII deniers pour livre et le quatriesme du vin ne suffisoit pas au Roy pour la despense (BAYE, I, 1400-1410, 332). ...pour ceste grand faulte, je vous condemne a paier dix livres au promoteur, vingt blancs a la fabrice de ceans (C.N.N., c.1456-1467, 532). ...pourquoy le roy lui envoya sa courone dès ce qu'il fut entré en son païs et lui fist presenter cent mille livres d'argent pesant, cent espées richement garnies, cent chevaux enhernachés moult richement, cent pomes d'ambre et IIm fines pelices (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°). Tout s'achetoit a solz, escuz et livres Qu'on leur faisoit au devant apporter Sans en ce cas personne molester (LA VIGNE, V.N., p.1495, 148).

Rem. Cf. R. Favreau, *Bibl. Éc. Chartes* 122, 1964, 220 et suiv. ; F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 192 ; 270 ; M. Defourneaux, *La Vie quotidienne au temps de Jeanne d'Arc*, 1961 [1952], 310.

- *Livre paris.* "Livre de Paris (25 sous)" : Item, il fault paier ausdiz habitans et parrochiens, pour le sanc qui fu espandu dedens ladite eglise pour ledit fait, à l'evesque de Paris, douze livres par., pour icelle eglise reconcilier et regenerer, ou autrement l'en n'y chanteroit jamaiz messe. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 225). ...[il] dist lors à lui qui parle que icelle tasse il ne donnast aucunement pour moins de quatre livres paris, ou la lui rapportast au lieu dessus dit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 345). Cedit jour, le graphier a delivré XX livres paris à Michiel Salmon, marchand de merrien, pour les aysemens de Parlement refaire (BAYE, I, 1400-1410, 93).

- *Livre tournois.* "Livre de Tours (20 sous)" : Guillaume Roussel, marchand et bourgeois d'Aucerre, confesse devoir et gaigne à Jehan de Grant Rue, marchand et bourgeois de Paris, ou au porteur, etc. la somme de quatre cens et quarante huit livres tournois franc d'or du coing du Roy nostre sire pour XX sols tournois (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 487). Ce jour, la Court a taxé le salaire de Thomas Duquesne, messagier, à la somme de neuf livres tournois (FAUQ., I, 1417-1420, 364). ...deux cens livres tournois (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 381). Prenostica aussi la cherté des vivres qui vint à faulte que les labours demourerent, qui fut si grande que le septier de blé se vendoit dix livres t. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°).

- *Livre d'Artois* : ...et .Iic. livres d'artois de pension annuelle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 360).

- (*Rente nommée*) les sept livres : ...aucuns paient les deniers d'une rente nommée les "sept livres" qui est une rente particuliere deue au roy et se cueult par le fermier d'une ferme nommée le "droit

de la maistrise de Roumare" qui se baille par le viconte de Rouen. (PETIT, Cout. R., 1444, 349).

- *Livre en aura plustost qu'une once.* "Il en aura pour son argent" : Nous vous serons bien excuser, De ce ne vous en fault doubter, Et s'aucun vient ceans hurter, Il n'en yra pas sans responce : Livre en avra plustost c'une once, Se la langue ou bouche ne fault : Qui ne scet bourder, riens ne vault. (Myst. st ADR. P., c.1450-1485, 89).

B. - P. méton. "Étendue de terre susceptible de rapporter une rente d'une livre" : ...certaine assiete eust esté faite au temps de nostre très chier seigneur le roy Charles, que Dieu absoille, à maistre Johan Cerchemont, ou temps qu'il vivoit, de quatre cenz cinquante livrées de terre et de douze livres pour la haute justice en nostre grant fié d'Aunys (Doc. Poitou G., t.1, 1332, 400).

Rem. Doc. 1369 (Lille, *les cinq mille livres de terre dessus dites*) ds GD V, 6c. [R. M.]

LIVRE, adj. (livre³)

[T-L : livre¹ ; FEW V, 298a : liber]

"Libre" : ...bref, toute nature humaine Sera en tout lieu franche et livre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 131). [J.-L. R.]

LIVRE, subst. fém. (livre⁴)

[GD : livre¹ ; AND : liveré² ; FEW V, 302b : liberare]

A. - "Livraison" : ...et [Nostre Seigneur] luy avoit doublee sa livre pour son hoste (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 212). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *livroison*]

Rem. Doc. 1420 (Evreux, *sans livre de verdier et de sergens*) ds GD V, 6c.

B. - "Contribution" : ...ils sont tenuz jurer que tant comme ils vivront, qu'ils seront bons et loyaulx bourgeois, maintendront le droit du seigneur, les poins de la franchise et contribueront au solt et à la livre avec les autres habitans bourgeois de la dite ville de tout ce qui licitement leur sera imposé tant de rentes du seigneur comme du seigneur de la rue. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 403). [Date incertaine] [R. M.]

LIVREE, subst. fém. (livrée¹)

[T-L : livree ; GD : livree¹ ; AND : liveré² ; FEW V, 301b : liberare ; TLF X, 1299a : *livrée*]

A. - "Action de livrer qqc."

1. "Remise d'une marchandise, livraison de ce qui a été vendu" : Verzi, coustellier, demourant en la Cossonnerie à Paris, pour le reste des canivès de la livrée derrenierement passée oubliée à compter (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 100). ...Je vous demande XX s. pour la vendue, bail et livrée de un asne et de deux boisseaux d'orge que vous ou votre commandement (...) avez eu de moy et du mien (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 62). Jehan de Thiais, gaingnier, pour VIII escriptoires pour la livrée de la Chambre aux deniers, garnies estoffées de cornetz, canivetz, bourses et lacs de soie (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 160). ...a Thomas Rave pour la vendue et livrée de LXV piés de gouttière de boys (...) pour VI mines de caulx (...) pour IIII canlattes (...) et pour IIII bennelées de sablon (...) pour l'aportage des choses dessusd. (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170).

- En partic. "Livraison groupée d'objets ou d'ustensiles, qui est faite à date fixe" : ...4 paires de coffres garniz de 4 bahuz, livrés en ce terme en la chapelle du Roy à Hemart Gascoing et à Jehan de Viry, clers de ladicté chappelle, pour leur livrée ordinaire de Pasques (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 121). Verzi, coustellier, demourant à Paris en la rue de la Cossonnerie à Paris,

pour LI paire de cousteaux, dont il y en a XXIII paire à viroles d'argent armoiez aux armes du Roy, et IIII paire à viroles d'argent blanc, et XXIII paire à viroles de fer, achetées de lui pour la *livrée* de Pasques pour les maistres d'ostel, Chambre aux deniers et les officiers de Cuisine, à divers pris (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 79). Hanaps de madre pour la *livrée* des maistres d'ostel, maistre et contreroleur de la Chambre aux deniers, eschançons et d'autres officiers dudit Hostel escheuz et que l'on a acoustumé de compter ou dit terme de Nouel. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1421-1422, 278).

. *Hors livree*. "Fait et livré à un moment autre que les dates habituelles" : ...12 aunes d'un brussequin de Broixelles, de la grant moison, baillées à Martin de Coussy pour faire pour ledit seigneur monseigneur le Dauphin, une robe, hors *livrée*, de 4 garnemens, fourrée de menuvaier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 86).

2. P. ext. "Action de livrer, de dispenser qqc." : Herculès en son bers, sous pouvoir de norrice, Tua deux grans serpens de force, sans malice. Bon josne [var. A luy donc] se monstra sa fortune propice, Dont son frère mourut, innocent et sans vice. Puisque sur deux bessons portez d'une ventrée, Fortune se despart par diverse *livrée*, Dont l'ung laisse perir ainsi qu'une fumée, L'autre porte en ses bras croissant en renommée, Bien devons Dieu doubter de cuer et de pensée ; Car c'est cil qui deppart où il veut sa souldée. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 144).

- "Paiement" : ... pendant ledit temps icellui messire Olivier [de La Marche] n'a esté compté ne prins gaiges ou *livree* par lesdiz escroes... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 347).

B. - "Vêtements fournis"

1. "Vêtements livrés, fournis par un grand seigneur à sa suite, livrée ; p. méton. la suite elle-même" : ...si li ferez taillier Robe neuve de ma *livrée* (Mir. st J. Cris., c.1344, 267). Et celui qe serroit contraire [à vous, Seigneur], a qi ressembleroit ? A celui qi serroit a vous contraire : c'est a l'ord deable d'enferm, et non pas soulement de sa *livree*, mes [de] sa propre seutte comme compaignon (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 3). Est il homme ou monde qui ne se tenist pour bien paré d'estre vestu des robes du Roy et de sa *livree* ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). Audit maistre Jaques de Templeuve, premier chappellain de monseigneur le duc, maistre Nicole Grenon, maistre Jehan Brunet et à plusieurs autres chappellains de la chappelle de mondit seigneur, Pierre Bonsaulx, dit Provins, Jehan Greffroy, Raoul Guerout, dit Milica, et à Jehanninet de la Tour, sommeillers de la chappelle de mondit seigneur, la somme de cinq cens quarante frans que mondit seigneur de sa grace leur a donnez pour acheter et querir des draps et pennes pour leur *livree* de ceste annee (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 51). ...951 houppes de laine noire que mondit seigneur fist faire et asseoir sur certaines robes de gris pour la *livree* des gentilzhommes de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 81). Des XXX escus qui resteront, tous semblables vous en ferez faire de beaux harnois de draps et vestirez voz gens serviteurs de vostre *livree* quant chevaucherez, et du demeurant vous servirez tant qu'ilz dureront. (LA SALE, J.S., 1456, 69). Et lequel Raguier, acompaigné comme dit est, avoit autour de lui quatre pietons vestus de *livrée* et tousjours estans près de lui et du coursier sur quoy il estoit monté, lesquelz estoient prestz de le servir et recueillir son bois. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 203). Puis en après a les suivre se mirent Incontinent et sans point perdre temps Les mecaniques, manans et habitans, Borgois marchans de degré en

degré, Pour acomplir du noble roy le gré. Aucuns estoient vestuz d'une *livree*, D'autres portoyent une devise ornee Selon leur cas et leur plaisir aussi (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144). Item, sera dict, cryé et ordonné par toutes les compaignies que si hardi et sur peine de la hart homme ne aille en fourraige, sans ce que en sa compaignie ait aucun homme qui ait vestu le hocqueton de la *livrée* du capitaine soubz qu'il sera. Item, que, sur la mesme peine, ilz n'ayent à prendre aucune espece de vivres, sans les payer sur les lieux où ilz les prendront au taux dessusditz. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 343).

- *Robe de livree / de la livree (de qqn)* : Je te promès que tu auras Une rombe de ma *livrée* Se tu sers bien celle journée (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 66). Et fut conduit icellui entremelz et tous les autres, par quinze ou seize chevaliers vestus de robes de la *livrée*. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 143). Se j'alasse vers roy ou duc, Pour ma peine me fust livree Ou hucque ou robe de *livree* ; Mais je pers ycy tous mes pas. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 456). Prenez chascun une plommee, Et en soit sa chair descharpie Et sa faulce vie consummee. Frappez ! bastez ! de randonnee ! Car celuy qui le mieulx fera Aura robe de ma *livree*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 230).

- À (la) *livree (de)*. "Qui appartient à la maison de" : Gautier Brise-Tanquart, tondeur, pour tondre 2 escarlates et demie, pour chevaliers, à la *livrée* du Roy, 12 s. 6 d. Pour tondre 11 draps pour escuiers et genz de mestier et autres, 3 s. chascun, valent 33 s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 262). ...que ledit chambellan, ensamble ung chevalier et deux escuiers, sient en salle et soient servis à table, et qu'il ait un varlet à *livree* oudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 24). À Simon Le Seellier, demourant en ladictte ville d'Arras, pour pluseurs selles, sengles, brides, poitralz, mors à brides, entrappes, estrilles et avoir rembouré pluseurs des selles des chevaux de mondit seigneur et de ceulx de ses gens qui sont à *livree* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 434).

. *Estre de nostre livree*. "Être de notre maison, appartenir à la même suite (ici être un sot comme nous)" : Chascun est de nostre *livree*. (Sots triumph., c.1475, 42).

- *Donner livree à qqn*. "Délivrer des vêtements aux couleurs de sa maison à qqn." : ...peu de temps après que le dit Phelippe fu entré ou dit office, il prist et leva estat moult grant et donna *livrées* de robes, bien jusques à vint paires, tant à chapellains comme à escuiers, clers et autres genz (Doc. Poitou G., t.3, 1354, 169).

- *Prendre (de) livree*. "Recevoir les vêtements délivrés aux membres d'une maison" : ...ouquel hostel mondit seigneur veult qu'il [Charles de Bourbon] soit logié quant il y porra estre, et en oultre que en icellui hostel il soit servi ou prengne *livree* lui Xme de personnes, comme il appartient et selon les ordonnances dudit hostel, et la vacquacion duquel service mondit seigneur veult estre enregisté et certifié par le maistre de sa Chambre aux deniers ou de ses maistres d'ostel ou par l'un d'eulx (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 23). ...il certifie que, pendant ledit temps, il n'a prins *livree*, ne aucuns gaiges ne lui ont esté comptez par les escroes de la despense de l'ostel de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 744).

- *Prendre qqc. de livree*. "Prendre (un vêtement) de livrée" : Maistre Thomas et maistre Julien des Murs, maistres et gouverneurs desdiz effens, pour fourrer leur robes, qu'il prennent de *livrée* avec yceulx effens, audit terme ; pour le surcot et la housse de chascun, 2 fourreures et demie de grosses poppres (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 160).

2. "Ensemble de vêtements délivrés par une ville aux officiers municipaux" : ...lesquelz eschevins, prevost et maieurs ont acoustumé d'estre vestuz chascun an, pour le honneur et estat de nous et de nostre dicte ville, de draps de *livrée* par eulx, au jour de Pasques communaus (Hist. dr. munic. E., t.2, 1409, 139).

3. P. métaph. : Esté revest champs, bois et fleurs, De sa *livree* de verdure (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 482).

C. - "Provision, ration journalière, pitance" : ...chascun jour de livroison N'y ay q'un po d'yaue et de pain. (...) Ce m'est moult petite *livrée*. (Mir. roy Thierry, c.1374, 271).

- *Livree de bouche* : ...à Pierre Bonsaux, dit Provins, sommelier de ladicte chappelle, 16 deniers parisis pour jour avec sa *livree* de bouche et d'un cheval (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 34).

- [À propos d'un animal] : ...5 solz (...) 4 deniers parisis par jour pour la *livree* de ses chevaulx (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 82). Aussi faisoit il pour ce qu'il luy cuida faire mettre ses chevaulx hors des estables et *livrée* de la maison de sa mère et les luy faire envoyer en hostellerie (Archives servit. Louis XI, T., 1459, 6).

D. - EAUX ET FORÊTS "Permission délivrée par le *verdiere* d'abattre des arbres" (synon. *bailliee*) : Le seigneur de Villiers, la dame de Campigny, Jehan de la Planque sont sergens fiefféz en la verderie du Bur le Roy, ou buisson du Tronquay, et à cause des fieffz de leurs sergenteries, ont acoustumé prendre et avoir en la forest du Bur le Rou, ou dit buisson du Tronquay, boiz pour amesnagier par *livree*. Item, boiz pour faire leurs charuez, charettes, et eschielles, rastelliers, et tous autres outiliz qui fallent pour l'amesnagement d'iceulx, sanz *livree*. Item, trois arbres à Noël, c'est assavoir deux foulz et un quesne, par *livree* du verdiere ou maistre du Bur, et en peuvent faire leur volenté quant eulx leur sont livrés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 64). Les religieux, abbé et couvent de Notre Dame de l'Ille Dieu ont es forestz de Lions (...) usage à ediffier, ardoir et reparer, par *livrée*, à cause de leur dicte eglise. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 1). ...et leur accorda que eulx fussent quictez par tout Engleterre et Normendie de tonnelieu, passage et pontage et pasnage et regart de forest, et de toutes coutumes de leurs choses. Et si ont par un memorial donné le samedi après la saint Martin d'esté mil IIIc et VII par le bailli de Gisors, deux chesnes de *livrée* par an pour leur dit hostel. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 2-3). [R. M.]

LIVREE, subst. fém. (livrée²)

[T-L : *livree* ; GD : *livree*² ; AND : *liveré*¹ ; FEW V, 307b : *libra*]

A. - "Valeur d'une livre" : ...car plus chier avoient a gaigner .V. souldees d'honneur que .C. *livrees* de chevaulx. (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 751).

B. - MES. *Livree de terre*. "Étendue de terre susceptible de rapporter au propriétaire une livre de rente" : ...certaine assiete eust esté faite au temps de nostre très chier seigneur le roy Charles, que Dieu absoille, à maistre Johan Cerchemont, ou temps qu'il vivoit, de quatre cenz cinquante *livrées* de terre et de douze livres pour la haute justice en nostre grant fié d'Aunys (Doc. Poitou G., t.1, 1332, 400). Desquelles ouyt *livrées* de terre annuelle et perpetuelle, vendue com dit est, et de toutes ses appartenances, lidis Williaumes et ladite damoiselle Ponce, sa femme, vendeurs, pour ledit marchiet acomplir, se devestirent en la main de nous (Trés. Reth. S.L., t.2, 1336, 31). A ! beau Sire Dieux, si jeo eusse eu, tout mon vivant,

atant de covetise apres le Roialme de ciel comme j'ai eu apres cente *livree* de terre, certes jeo l'eusse mult bien achatee (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 19). .II. mille *livreez* de terre (Hugues Capet Lab., c.1358, 78). Il en ara joie greigneur Que de cinq cens *livrées* de terre Ly donner. (Mir. st Lor., 1380, 142). ...le chevalier et la dame se obligerent, avant ce qu'ilz mourussent, à une leur fille qu'ilz firent nonnain et lui donnerent XX *livrées* de terre (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 217).

- *Livree de rente* : ...dans abbes, pour cest estre Acroistre, vous doing (...) Dix mille *livrées* de rente ; Avec ce je vous abandonne Mes bois... (Mir. ste Bauth., c.1376, 167). [R. M.]

LIVREL, subst. masc. (livrel)

[*FEW V, 297b : *liber*]

RELIG. "Livre" : Item, la signagogue et esglise converse en aquelle [sic] Nostre Seigneur entra, et là lui fut baillié ung *livrel* d'Isaye où il lisy, ou premier chapitre : Spiritus Domini, super me euvangelizare, etc. (LANNON, Voy. amb. P.H., p.1450, 89).

REM. Lire *livret* ou encore *livre*? [C. H.]

LIVREMENT, subst. masc. (livrement)

[T-L (renvoi) : livrement ; GD : *livrement* ; FEW V, 302b : *liberare*]

"Livraison"

REM. *Gloss. de Salins (libramentum, livrement)* ds GD V, 7b. Bonne lecture (?) : Libramentum (...) : *librement* en galettes (Aalma R., c.1380, 232). V. *librement*². [R. M.]

LIVRER, verbe (livrer)

[T-L : *livrer* ; GD : *livrer* ; GDC : *livrer* ; AND : *liverer*¹ ; DÉCT : livrer ; FEW V, 301a : *liberare* ; TLF X, 1300a : *livrer*]

I. - Empl. trans.

A. - *Livrer qqn (à qqn / à qqc.)*

1. *Livrer qqn*. "Délivrer qqn" : L'an mil CCC.LXVJ. Se partirent, ce m'est avis, Li messagier à tout leur route De la cité de Famagouste, Le XIIIJe. jour de mars. Mais qui donnast C. mille mars Aus esclaves [les prisonniers musulmans] se Dieux me voie Il n'eüssent pas si grant joie Comme il avoient dou retour. Oubliée estoit leur tristour, Qu'il savoient pour verité Qu'en Alixandre la cité Les devoit li bons roys *livrer*, Et frans et quites delivrer. (MACH., P. Alex., p.1369, 181). Li connestables de France et li contes de Tanqarville furent rendu et *livré* de mesure Thomas de Hollandes au roi d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 695). Eve suis, a crÿer helas En ce lieu il y a cinq mille ans, Dont, par le pouoir que tu as, *Livres* nous en et nos enfans. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 140).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

2. *Livrer qqn (à qqn)*

a) "Fournir, remettre (un garant, un témoin, un otage...)" : Il fault que vous faciez fonder un prioré de XV. moines et le prieur en tel lieu qu'il plaira a ma damoiselle et a son conseil, pour prier pour l'ame de ceulx qui sont mors, tant de vostre costé comme de ce païs, et de noz gens, qui pour vostre coulpe sont periz. Et de ce vous fault *livrer* bons pleiges. Par foy, damoisiaux, dist le roy, je l'accorde. Lors le jura le roy par sa foy et sur Saintes Euvangilles et tout ce dessus dit, et en *livra* bons hostages. Et en furent faictes bonnes chartres seellees de son seel et de tous les barons de son pays. (ARRAS, c.1392-1393, 168). ...li dus de Normendie s'enclina a douçour, non a rigeur, et entendi a lor trettie.

Et i furent recheu, et *livrerent* pleges Gillion de Soumain et Tieri de Soumain son frere (FROISS., Chron. D., p.1400, 398).

- "Envoyer qqn (auprès de qqn)" : Sy est saint Pol nostre especial patron et maistre en tant qu'il nous *livra* et enseigna ung tel disciple [saint Denis] pour estre nostre maistre, docteur et apostre. (GERS., P. Paul, a.1394, 499).

- *Livrer un animal à qqn*. "Remettre un animal à qqn" : Si (...) descendirent de leur chevaus et les *livrèrent* à leurs garçons. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 197).

. *Un cheval mal livré*. "Un cheval dont on ne prend pas soin" : Et estoient leur cheval mal logiet et mal *livret*, car (...) on n'avoit nulz fourages. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 212). Et chevaucièrent ce jour assés bellement, car li cheval estoient foulet, et mal *livret* et mal fieret, et quoissiet as çaingles et sour le dos. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 61).

b) "Remettre qqn au pouvoir de qqn, à son bon vouloir ; en partic. remettre qqn au pouvoir de son ennemi" : Après pour punir sui *livrée* A la personne de ce monde Qui plus me het (Mir. roy Thierry, c.1374, 271). Le duc d'Irlande, quant il oy ces nouvelles, se doubta que de fait il ne fuist pris et *livrez* à ses ennemis. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 74). ...elle a vendu, baillé et *livré* une jeune fille nommée Margot, seur dudit son mary, laquelle estoit aprentisse en son hostel, à un chevalier, lequel a eu son pucelage. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). ...il fu pris des Englois, et fu menés en une ville nommée Carly, en Engleterre, et fu là *livrés* au seigneur de Nueville (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 387). ...il fu prins et emprisonné par un nommé Tournemine, et, en après ce, baillié et *livré* par ledit Tournemine audit messire Jehan de Blaisi, et par lui admené prisonnier oudit Chastellet, ouquel il est de present prisonnier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 190). A aucuns il estoit trop mol, aux autres aigre et cruel comme a celui lequel il *livra* a Sathanas, et comme au cousin de Barnabé, lequel il ne vult point recevoir avec soy. (GERS., P. Paul, a.1394, 506). ...amena Rebellion en son royaume espirituel [d'Adam], le chassa hors de son propre heritaige, paradis terrestre, luy fit espouser mort, fut fait serf a tribulacion, le *livra* a tres crueux sergens pour le tourmenter, qui sont Fain, Soif, Angoisse, Misere, Tristesse et Maladies sans nombre. (GERS., Purif., 1396-1397, 61). La fu li contes pris et menés d'autre part, et *livrés* en bonnes gardes de vaillans hommes, chevaliers et esquiers et moult proçains de linage a mesire Carle de Blois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 499). Pour ce, *livra* [le roi Barcus], pour avoir paix, Jugurta (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 270). ...lequel pont leur avoit *livré* un appelé Colinet de Puiseux qui en avoit la garde, et qui pour ce et aucuns de ses complices ont esté decapitez (BAYE, II, 1411-1417, 33). ...si vous ne la nous *livrez* incontinent, nous abatrons les huys et l'enmerrons par force (C.N.N., c.1456-1467, 548).

- *Livrer qqn es mains de...* : Et finalement (...) furent lesdiz prisonniers jusques au nombre de VIIIJ ou neuf personnes, bailliez et *livrez* es mains desdictes gens armez (FAUQ., I, 1417-1420, 151). Et, pour ce que par le roy nostre sire, d'une part, et ses ambassadeurs pour lui et les ambassadeurs de monseigneur de Bourgogne, ou moys d'octobre derrenier passé, en faisant par eulx la tresve de neuf ans entre eulx deux dont est faicte mencion devant, avoit esté promis de par ledit duc de Bourgogne de mettre et *livrer* es mains des gens et ambassadeurs du roy ledit connestable de France, nommé messire Loys de Lucembourg, fut par ledit de Bourgogne baillé et *livré* ledit connestable es mains de monseigneur l'admiral, bastard de Bourbon, de monseigneur de Saint-Pierre, de monseigneur du Bouschage (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 350). Après le retour duquel

maistre d'ostel, le duc de Bourgoigne, en ensievant sa promesse, *livra* [ledit connestable] ou fist *livrer* et mettre es mains desditz seigneurs admiral, de Saint-Pierre, du Bochaige et autres devant nommez. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 349).

3. *Livrer qqn à qqc.* "Exposer qqn à qqc." : Car c'est raison, que jamais bien n'avrai Se par vous n'est, pour ce que trop navrai Et a martire et a dolour *livrai* Moi et mon cuer, quant premiers l'enyvrai De vostre amour et que le dessevrai De moi pour vous, dont maint mal recevrai [Et maint ennoy nuit et jour soufferray] Et mainte paine (MACH., Voir, 1364, 546). ...trop me va demourant La mort quant a fin ne me *livre*. A ce que je fusse delivre De ceste angoisse (Mir. emper. Romme, 1369, 301). A la parfin je regarde que la charnalité mondaine d'aucuns est si parfonde et rude, et la foy tant estainte, que ilz il[z] osent blasmer saint Pierre et saint Pol a cause de la mort laquelle ilz receurent honteusement a leur advis ; de quoy ilz dient que l'amour de Dieu n'est pas trop a eslire s'il *livre* ainsy a honte tous ceulz qu'il ayme (GERS., P. Paul, a.1394, 490).

- *Livrer qqn à (la) mort* : Foy que doy mes amis Et quanque Dieus en moy a mis, Je vorroie que très tuit cil Fussent *livré* a tel essil Qui pourchassent a leur seigneur Son damage et sa deshonneur, Einsi com cils oiseaus a mort Son seigneur et *livré* a mort. (MACH., D. Aler., a.1349, 358). Einsi cil qui furent *livré* A la mort furent delivré Par la vertu nostre seigneur. Pour ce li grant et li meneur Doivent en lui prendre confort (MACH., C. ami, 1357, 24). ...quant a vos gens me baillastes Et pour mettre a mort me *livrastes*, Touz furent de si bon affaire Qu'il ne m'endurèrent mal faire. (Mir. emper. Romme, 1369, 311). A mort eussions esté *livré*... (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 72). Amours me point si tres forment et mort D'un tres doux mors qu'il d'amer m'atalente ; Mais Faux Dangier me veult *livrer* à mort, Joie me tolt et ire me presente, Car ne me laisse veïr La tres douce en qui sont mi desir ; Et puis qu'Espoir me veult estre adversaire, Quanque je vueil me vient tout au contraire. (MACH., App., 1377, 639). LE SECONT CHEVALIER. (...) De cuer lui vient [au marquis] pou debonnaire D'avoir ses deux enfans osté, Qu'aucuns dient (...) qu'il les a comme non saige Fait destruire et a mort *livrer* (Gris., 1395, 70).

4. *Livrer qqn (de qqc.)*. "Fournir qqn de qqc., fournir le nécessaire à qqn" : Si nous convenoit vivre et *livrer* nos garchons bien estroittement (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 70). Mains toudis doit ly sires *livreir* ses gens d'armes et hommes de fiiefs (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 86). ...doi mestre engigneour (...) dirent, se on les voloit croire et *livrer* bois et ouvriers à fuison [en bois et en ouvriers], il feroient quatre grans kas fors et haus (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 126).

- Part. passé en empl. adj. *Livré*. "Pourvu du nécessaire" : ...nos chevaux estoient flebes et mal *livrés* et coissiez et cassez sur le dos et mal ferrez (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 62).

B. - *Livrer qqc.*

1. "Fournir qqc. (en partic. une marchandise commandée)" : Un saint y ot, ce me sembla, Qui un cierge a chascun *livra* (Mir. femme, 1368, 229). ...car se aucun est auquel mengier .X. mesures est trop et mengier .II. mesures est de tant trop peu, pour ce ne commandera pas le maistre qui ordonne des viandes que l'en dresce ou *livre* pour chascun .VI. teles mesures, car ce seroit trop pour l'un et peu pour l'autre. (ORESME, E.A., c.1370, 160). Tenez, premièrement vous *livre* Ces draps d'or et ceste vaisselle D'argent (Mir. Clov., c.1381, 236). ...oncques [il] n'avoit prins, vendu, acheté ou *livré* menuvair, peliçons de connins, aus dessus diz ou à autres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 48). ...[il]

cogneut et confessa que un nommé Jehannot Dordades, familier et serviteur du conte Dalphin, lui a plusieurs fois vendu, baillié et *livré* haches, arbalestres, bacinez, espées et tous autres harnois de guerre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 204). ...jusques à ce que ceulx qui ont accoustumé de *livrer* ledit parchemin en *livrent* (BAYE, I, 1400-1410, 258). ...au François une bonne espée d'armes fist en la main *livrer* (C.N.N., c.1456-1467, 57). ...le chareton qui ceste denrée *livroit*, pour la grand haste de l'orfevre, fist (...) grand diligence (C.N.N., c.1456-1467, 65). ...ilz [les habitants de la ville de Beaune] orent leurs vies et biens saulfz et paierent en ce faisant par forme d'amende pour leurs defaultes XLm escuz, et si furent condempnez à rendre et restituer tout le vin et autres debtes qu'ilz povoient devoir aux marchans de Paris et autres marchans du royaume, tant en vin par eulx vendu et non *livré* que d'argent à eulx baillié et presté. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 75). Item, fera ledit prevost crier par tous les lieux où la criée pourra proffiter, que les bonnes gens des marches où lesditez compaignies seront logées portent toutes manieres de vivres esditz villages où les gens d'armes seront logés, pour iceulx leur *livrer* et vendre au pris et taux faict par ledit prevost. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 342).

2. "Céder, remettre, abandonner qqc." : ...si l'iray [la lettre] en l'estui mettre Ou je pris ceste maintenant. (...) C'est fait : voit sa lettre *livrer* A qui voudra. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 46). Et sachiez que, selon ce que on dit ou pays et que la vraye histoire le tesmoingne, que la sourdy uns ruisseaulx, de quoy pluseurs moulins meulent et ont moulu depuis ; dont cilz qui *livroient* la place furent moult esbahiz, tant du ruissel qu'ilz virent courre soudainement comme de l'enceinte que ly cuirs de cerf tenoit, car il comprenoit deux lieues de tour. (ARRAS, c.1392-1393, 34). ...se il voloient passer la riviere et venir combatre au plain, on se retrairoit arriere et lor *liveroit* on bonne place, pour lors batailles rengier (FROISS., Chron. D., p.1400, 143). Villes, chasteaulx a eulx se rendent, Les clefz leur *livrent* et leur rendent. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 16). ...avancez vous, et commencez tout maintenant. Je suis preste pour *livrer* le molle. (C.N.N., c.1456-1467, 519).

- En partic. "Remettre (de l'argent), payer" : Il me convient ceste sepmaine A un marchand dehors *livrer* Vint mars d'or et m'en delivrer (Mir. march. juif, c.1377, 181). Dist avecques ce, que ladite Alips *livroit* audit Robinet tout l'argent qu'il lui demandoit à avoir, par l'affinité et acointance qui estoit entre eulx deux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 490). LE JUIF [au chrétien]. (...) Vela cent escus que (je) vous *livre*. Dont vous promectez d'entresuivre Le serment que vous avez fait De me les rendre en pur effect Au terme que m'avez promis ? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 92).

- [Une place forte, un pays...] : ...par le feu roi Jehan le pays de Limosin fu baillié et *livré* aus Engleiz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 185). ...un nommé Eliot Le Vassal, escuier tenant la forteresse d'Algonde, soubz la Dourdoigne, avoit offert à *livrer* icelle forteresse à Guillaume de Campane, capitaine de Carlate ; mais il ne scet par quel maniere ne combien. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 193). Chil bourgeois de Jugon (...) se fist fors de *livrer* et rendre la ville de Jugon a mesire Carle de Blois (FROISS., Chron. D., p.1400, 558).

- *Livrer son corps / son ame* : Sires chevalier ou escuier, seigneur de tel lieu, qui estes cy appellant, veez vous icy la tresvraye ramembrance de Nostre Sauveur vray Dieu Jhesucrist, qui morir vault et *livrer* son tresprecieux corps a mort pour nous sauver ? (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 218). SAINCT MARTIN. Mon cuer, mon corps et mon ame te *livre*, Pere eternal qui as fait tout le monde (LA VIGNE, S.M., 1496, 195).

3. *Livrer* (du bois). "Délivrer (l'autorisation d'abattre du bois)" : Item, doit avoir en ladict forest un hestre et un fou avecques leur amenée par chacun an, *livré* par le verdier de ladict forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 81). Guillaume de Bigars a acoustumé prendre en ladict forest boys pour arder et ediffier à l'usage de son hostel d'Escroville, pourveu que ledit boys soit mis hors dedens l'an et jour qu'il aura esté *livré* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 84).

4. Au fig.

a) "Procurer qqc." : "...Avecques li [Congnoissance] sera Mesure ; Car qui jugemens ne mesure, Il ne puelent venir a point, Afin qu'il soient en bon point Pour les parties delivrer Et chascune son droit *livrer*." La dame bien s'i acorda Et hautement li recorda : "Biau sire, bien avez ouvré D'avoir bon conseil recouvré." (MACH., J. R. Nav., 1349, 192). Dame, bien vous ay entendu Et s'ay bonne piece attendu Que je fusse sentenciez. Se vous pri que vous en soiez Diligens de moy delivrer, Quant a une sentence *livrer*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 275). Se Dieu santé du corps me *livre*, Si yray je (Mir. roy Thierry, c.1374, 327). ...a l'endemain li marchiés devoit estre *livrés* a l'entente des François (FROISS., Chron. D., p.1400, 864).

- Inf. subst. : Ne savez vous pas bien qui meinne Le droit, quant parties y tendent Qui le desirent et attendent ? Je vueil moult bien que vous sachiez Que Raisons en est li drois chiez Et avec li sa compaignie ; Chascune y a bonne partie D'entre nous damoiselles toutes. De ce ne faites nulles doubtes, Que drois ne se puet delivrer, Se toutes ne sont au *livrer*, Afin que fait soit bonnement, Se cils qui fist les drois ne ment. (MACH., J. R. Nav., 1349, 198).

b) "Causer, occasionner qqc." : Tant pensay que moult m'anoia, Dont mes cuers doucement pria Qu'Amours m'en vosist delivrer Et autres pensées *livrer*. (MACH., D. Aler., a.1349, 387). ...qu'il vous plaise seulement Mon enfant guerir a delivre Du mal qui tant douleur li *livre* (Mir. st Val., c.1367, 139). Et pour luy destruire marchanderent-ilz à son frere Jaques de le occire et murdrir, lequel leur *livra* bien ce qui leur ot en convenant, car il fist occire devant lui le gentil roy son frere gisant en son lit. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 208). Amis, tieng certainement Qu'il me desplaist grandement De la peinne à toy *livrée* ; Maia il faut souffrir souvent La choze qui bonnement Tost ne puet estre amendée. Vif en espoir liement Et serf Amours loialment (MACH., Les lays, 1377, 472). Et je ne feisse plus recort De celui qui tel dueil me *livre* (Narcissus, p.1426, 304).

II. - [Verbe support ; surtout ds le domaine milit.]

- *Livrer (un) assaut à qqn*. V. *assaut*. "Attaquer qqn" : ...si estoit nostre garnison de si grant circuité que nous ne poions à tout entendre. Et bien le veismes par ung assaut qui nous fut *livré*, car entreus que nous entendions au deffendre à l'une part, on nous traist le feu d'une autre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 38). Mais le soudant, qui fu plain de grant cuer et de grant vaissellage, ralie sa gent autour de lui, et *livre* assaut a noz gens moult fierement. La ot maint homme mort et affollé. (ARRAS, c.1392-1393, 112). ...le mardi ensievant on *liverroit* pluseurs assaulz à ycelle ville (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 21). Et, quant le roy passa, il se *livra* ilec merveillex assaut des gens du roy à l'encontre des Anglois estans dedens ladict bastide, qui furent prins et gaignez et orent tous les gorges coppées. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28). Et, pour ceste cause, fist tirer son artillerie contre ledit lieu du Tronquoy, tellement que ledit jour, à cinq heures après midi, y fut *livré* l'assault fort et aspre, tellement que ladict place fut emportée d'assault et furent tueez et

pendus tous ceulx qui furent trouvez dedens, sauf et reservé ung nommé Motin de Canlers que le roy fist saulver, et si le fist esleu de Paris extraordinaire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 331). Et estoient avec le roy Mons. Jehan, duc de Bourbon, Mons. du Liege et Mons. de Beaujeu, freres. Le dimenche penultime jour du moys d'octobre, oudit an LXVIII, fut *livré* l'assault à laditte ville du Liege, et y entrerent les Bourguignons sans qu'ilz trouvassent peu ou nulle resistance en ceulx de laditte ville (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 218).

. [Cont. grivois] *Livrer un assaut* : Monseigneur, j'ayme mieulx vous rendre ma place par amours que par force ; donnez fin, s'il vous plaist, aux durs assaulx que me *livrez* (C.N.N., c.1456-1467, 118).

- *Livrer (une) bataille*. V. *bataille* : ...il fault, sire, que la terre Veigniez mettre d'eulx a delivre Et que tost bataille on leur *livre* (Mir. roy Thierry, c.1374, 315). ...le roy Charles (...) *livra* ung jour une grosse bataille contre ce roy Aquin ; et y furent mort et desconfis tous les sarrasins (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 10). ...aiez courage de mieulx soustenir la trescruieuse et horrible bataille que Raison vous *livre* (C.N.N., c.1456-1467, 167).

- *Livrer castille*. V. *castille* : ...si vous requier que vous me laissez paisible, ou, par la mort bieu, je vous *livreray* castille. (C.N.N., c.1456-1467, 151).

- *Livrer cure de qqc.* "S'intéresser à qqc., s'en occuper" : Puis Neptunus, qui les lieux fluctueux Et inundans a Saturne succede, *livra* des lieux perecliteux Quant Boreas a dechassé si roide... (Rapp., c.1480, 57).

- *Livrer defense* : Adont vinrent toutes gens d'armes si esforcieusement a la porte ou li Englois estoient, qui ouverte l'avoient, pour *livrer* desfenses as baillies, que de fait et de force il esforcierent les Englois (FROISS., Chron. D., p.1400, 575).

- *Livrer escremie*. V. *escremie*. "Mener une attaque" : Mais lonc temps ne demoura mie Que lui *livrerent* escremie Et bataille (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 207).

- *Livrer estour*. V. *estour* : Mais quant compleindre m'i vueil, Mes las dolens cuers s'esveille Et me *livre* estour Tel que par meint divers tour Le dire me desconseille Et l'amer tant me conseille Que j'aim plus de jour en jour... (MACH., Les lays, 1377, 302). Si sui pris en regardant, Et pour ce que je doubt tant Refus, qui ne me doit plaire, Et Dangier, mon adversaire, Qui me *livre* estour si grant, Que d'Amours m'estuet retraire, Ou merci procheinement De ma dame debonnaire, Ou morir en languissant. (MACH., Motés, 1377, 486).

- *Livrer le guet*. "Donner au guet l'ordre de partir et de se rendre à son poste" : ...prisonnier detenu oudit Chastellet, pour souspeçon d'avoir mal prins et emblé un blanchet enfardelé et deux chemises à homme, dont il fu trouvé saisy par le guet *livré* au Pont-Neuf la nuyt derrenierement passée, entre X et XJ heures de nuyt (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 275).

- *Livrer passage* : Et jura au roy de Cypre (...) que sans faute adonc il passeroit et *liveroit* passage et pourveances à tous chiaus qui passer vorroient. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 88).

III. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une femme] "Se délivrer, accoucher" : ...elle alla a celle heure de deux enfans *livrer* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 2).

B. - *Se livrer à qqc.* "Se soumettre à qqc., s'abandonner à qqc." : Doulx Jhesu Crist, (...) pour ce que tu te *livras* A mort, d'enfer nous delivras (Mir. st Panth., 1364, 348). ...par leurs auctoritez Et les exemples de leurs livres, Conseillent que tu ne te *livres* A telz maulx (DESCH., M.M., c.1385-1403, 182). Or est ainsi

que, toutes foys que ung homme peche mortellement, il se *livre* a mort. (GERS., Purif., 1396-1397, 64). ...trop se desnature Qui se *livre* a poureture, Et son ame a l'enventure (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 21). A la mort du tout je me *livre*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 144). A toy me rend, a ta mercy me *livre*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 16).

C. - *Se livrer à qqn.* "Se confier à qqn" : ...nul ne fait en mal tant cours Que vous [Nostre Dame] ne li faciez secours Tel que du tout se voit delivre De ses maulx, puis qu'a vous se *livre*. (Mir. femme, 1368, 182). [R. M.]

LIVRET, subst. masc. (livret)

[T-L : *livret* ; GDC : *livret* ; AND : *livret* ; FEW V, 297b : *liber* ; TLF X, 1302a : *livret*]

A. - "Petit livre (par la taille, par les ambitions...)" : Ci fineray Ma matiere, ne plus n'en rimeray ; Car autre part assez a rimer ay. Mais en la fin de ce *livret* feray Que qui savoir Vorra mon nom et mon seurnom de voir, Il le porra clerement percevoir En darrein ver dou *livret* (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). Je, Guillaumes dessus nommez, Qui de Machau sui seurnommez, Pour mieus congnoistre mon meffait, Ay ce *livret* rimé et fait. S'en feray ma dame present, Et mon service li present, Li priant que tout me pardoint. (MACH., J. R. Nav., 1349, 282). Si que pour moi desanuier Prins un *livret* a manier Qu'on appelle Fulgentius, S'i trouvai Tytus Livyus Qui de Fortune descrisoit L'ymagë (MACH., Voir, 1364, 712). Et pour ce ay ja compose ce *livret* en francois affin que gens lays le puissent entendre, desquels, sicomme j'ay entendu, plusieurs sont trop enclins a telez fatuitez. (ORESME, Divin. C., c.1366, 50). ...unes Heures ou *livret* couvert de soye, une bourse de soye à femme et une autre petite bourse à usaige d'omme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 219). ...et pour ce n'en faiz je point icy exemple pour briefté et pour abregier ce *livret* (DESCH., Art dictier R., 1392, 287). Ce *livret* vult ditter et faire escrire, Pour passer temps sans courage vilain, Un simple clerc que l'en appelle Alain Qui parle ainsi d'amours par ouïr dire. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 195). En gré soit pris Ce *livret* pour vous entrepris, Car se aucun bien y est compris, Ce a fait l'amour dont suis espris (CHART., L. Dames, 1416, 304). ...mondit *livret* rimé (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 15). ...pour pluseurs lettres et histoires faictes en deux *livrets* de parchemin (...) pour deux histoires faictes es diz deux *livrets*, vignetés et parquées de ronx compas, remplis des devises de MS (Comptes Lille L., t.2, 1470, 223).

- *Petit livret* : ...et perçut en la main de la dame un petit *livret*, sy le prist et regarda qu'il y avoit dedens (Bérinus, I, c.1350-1370, 246). ...fu attainé et admené Jehannin Drouet, tixerrant, prisonnier oudit Chastellet, pour souspeçon qu'il n'eust mal prins (...) une çainture de fer et un coustel, du pris de XIII s. parisis, tout à usaige de femme ; un petit *livret*, un mantel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 213). Desquelles leurs escriptures, aussy de ce peu que j'ay veu, vous ay fait ce petit *livret* que je nomme la Salade, pour ce que en la salade se mettent pluseurs bonnes herbes. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 3). Je (...) ce petit *livret* (...) vous donne et presente (...) vous supplyant humblement et aux nobles quy le liront ou oront lire, que... (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 2). ...ainsi que je puis avoir souvenance et que rudement l'avoye mis en ung petit *livret* par maniere de memoire, ay faict mectre en escript ce pou de voyaige que j'ay faict (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 1). Or te suffise pour le present de ce que t'en dy, et a ton resveil regarde et lis en ce petit *livret*, quel pareillement je te donne (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 35).

B. - "Petit registre" : ...un *livret* de papier fait en maniere de compte particulier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 659).

C. - ARITHM. "Table" : Et tout ce ay je autrefois declairé evidanment en un *livret* que je nommay Algorisme de proporcions et par demonstraison pure mathematique a laquelle nul ne pourroit par raison contredire. (ORESME, C.M., c.1377, 484).

- *Petit livret de algorisme.* "Table de multiplicacions" : Plus est necessaire de savoir tout de cuer la multiplicacion d'une chascune des .10. figures par soy mesmes et aussi par une chascune des aultres, la quelle chose est appellé le petit *livret* de algorisme (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 596).

- *Livret des racines.* "Table des racines" : Pour extraire ou abrevier toutes manieres de racines est bon et expedient davoit devant ses yeulx la table ensuyvans que lon peult appeller le *livret* des racines (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 705). [R. M.]

LIVREUR, subst. masc. (livreur)

[T-L : *livrëor* ; GD : *livreor* ; FEW V, 302b : *liberare* ; TLF X, 1302b : *livreur*]

"Celui qui livre qqc." : Et quant ilz furent bas en la prairie, si descendent et gettent leur cuir hors du sac. Mais quant ly *livreur* le virent si delié taillié, ilz en furent tous esbahiz et dirent à Remondin qu'ilz n'en sauroient que faire. Lors vindrent deux hommes vestus de gros burel, qui dirent : Nous sommes cy envoiez pour vous aidier. Lors desvoleppent le cuir en un luissel et le portent ou fons de la valee (ARRAS, c.1392-1393, 33). [Autre ex. p.34]

- [Dans un cont. allég.] *Hors livreur.* "Celui qui transmet qqc. vers l'extérieur" : ...touz les sept mortels pecchez oue lour substance et ou les veniaux sont enracinez et fermement demoeont en mon coer et hors d'illoques issent par l'oraille, par l'oil, par nees, par bouche, par mayn, par piee, et par touz ces lieux au coer revent, siqe receitour et hors *livreour* de touz mal est ceo coer vil. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 90). [R. M.]

LIVRICHE, adj. (livriche)

[*FEW V, 302a : *liberare*]

Région. (Wallonie) "Livré" : Or y at del aultre pain four loy, noire et blan, dont ons use communement : ch'est ly noir, appelleis pain de dois quons ; et ly blan est appelleis myche *livriche*, par tant que les bolengier le livrent sour tailhes as clers et aux borgois. Chis pain est tousjour d'unck pois, car, quoy que bleis vailhe, ly pois ne soi change point ; anchois poise ly gran pain de dois quons VIII mars et demy, et ly myche *livriche* I marc. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 143). [R. M.]

LIVROIR, subst. masc. (livroir)

[GD : *livroir* ; FEW V, 302b : *liberare*]

"[Mesure de capacité]"

REM. Doc. 1393 (*un livrouer de froment*) et *Pass. d'oulremer* (éd. 1492, et en receut ung *livroir* qui est ung *minot*, c'est la quarte partie d'ung *septier* a la mesure de Paris, pleine de florins d'or) ds GD V, 7c-8a. A rattacher plutôt à FEW V, 306b : *libra* ? [R. M.]

LIVRURE, subst. fém. (livrure)

[T-L : *livrëure* ; GD : *livreure* ; FEW V, 301a : *liberare*]

"Livraison"

REM. Doc. 1337 et 1388 (*livreure*) ds GD V, 7c. [R. M.]

LIWECHEAZ, subst. masc. (liwecheaz)

[Ø]

Région. (Wallonie) HÉRALD. "?" : ...qui sont ensevelis al devant delle chanceal delle engliese de Serainge, et portent d'argent à on satoir de geules, à quatre *liwecheaz* de sable (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 445). [Éd. t.2, p.366 : "d'argent au soutoir de gueules cantonné de quatre lionceaux de sable" ; ce sont encore aujourd'hui les armoiries de la Commune de Seraing (communication de Marie-Guy Boutier)] [R. M.]

LIXURE, subst. fém. (lixure)

[*FEW V, 384b : *lixivum*]

"Lessive" : ...c'est assavoir delictant soy en l'odeur des aromaz et d'oignemens delicieux, exitant le vil delit charnel, voir ou miroir lors de son cuer elle engendre une nouvelle souilleure qui n'est pas legierement lavec par une petite rousee, mais y fault bien une forte *lixure* d'amere conctricion et de vraye confession et de digne satisfacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 313). [H. G.]

LOBANCE, subst. fém. (lobance)

[T-L : *lobance* ; GD : *lobance* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

"Flatterie" : Adulatio : *lobance* (Abavus IV, R., c.1350, 245).

REM. LAGADEUC ds GD V, 9a. [R. M.]

LOBE, subst. masc. (lobe¹)

[GDC : *lobe* ; FEW V, 386b : *lobós* ; TLF X, 1304a : *lobe*]

MÉD. "Lobe" : Le polmon a cinq pannes ou *lobes*, c'est assavoir deux en la partie senestre et troys a la partie dextre derriere le polmon. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5). Cystifellis est une bource ou vescie panniculiere, mise en la concavité du foye environ la moyenne pannulle ou *lobbe* a recepvoir la superfluité coloricque. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). Et [le foie] a figure comme de lune bossue vers les costés et est concave vers l'estomac avec cinq *lobbes* ou pennulles a maniere de main, compregnent ycelluy estomac. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6).

Rem. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, 220. [R. M.]

LOBE, subst. fém. (lobe²)

[T-L : *lobe* ; GD : *lobe* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

"Flatterie ; tromperie, plaisanterie, ruse" : Il y a d'aucun losengier Qui veullent chascun exploitier, Ce sont amis de faulses *lobes*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 171). [aussi v.3289] Or alons de bourdes Servir tant la feste et de *lobes* Qu'avoir puissons l'une des robes A l'espousé. (Mir. chan., c.1361, 165). ...bien ont robes De bons fins draps, ce ne sont mie *lobes* (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 175). LE GENERAL. Pour mieulx fournir le residu, Je vueuil, sans y mectre debat, Que Tout soit remys en estat Et, pour mieulx entendre le point, Et qu'en ce n'y ait point de *lobe*. (Sots, c.1480-1500, 278).

Rem. *Renart contref.*, 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 239 ; LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, 5455...

- *Sans lobe.* "Sans mentir" : Se tu me peuz faire jouir De lui, je te promet sanz *lobe* Que je te donray une robe Trestoute neuve. (Mir. Theod., 1357, 72).

- *Mener / paistre / servir qqn de / par lobe.* "Abuser, tromper qqn" : Tout en telle maniere s'en aloit li prevost moquant et devisant a Gieffroy qui le paissoit de *lobes*, et s'en vindrent a l'ostel du seneschal (Bérinus, I, c.1350-1370, 79). ...je venroie au chastellain et le tenroie de parolles, et le menroie tant par *lobes* qu'il

me lairoit entrer (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 88). Le Clerc dist que ceulx sont, a jour d'uy, dez Roys et dez aultres princes amés, qui lez conseillent de mettre gabeles et imposicions et qui lez scevent de *lobes* servir et flater, et si reprent lez prelas qui laissent leur eglises pour servir aux Roys et aux seigneurs seculiers. (Songe verg. S., t.1, 1378, 233). LE DRAPPIER. Quoy ? Dea, chascun me paist de *lobes*, Chascun m'enporte mon avoir Et prent ce qu'il en peult avoir. Or suis je le roy des meschans : Mes[me]ment les bergiers des champs Me cabusent. (Path. D., c.1456-1469, 138). LUCIFER. Cerberus, garde bien la porte, Cloz la bien, et sois sus ta garde, Et, quoy qu'i soit, souvent regarde Qu'aucun ne te serve de *lobe*, Qui après nous pille et desrobe (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 509).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. [R. M.]

LOBELET, subst. masc. (lobelet)

[T-L (renvoi) : lobelet ; GD : *lobelet* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

"Flatterie" : De *lobelet* Telz rime et fait bien le varlet, Qui ne saroit faire ung : rondel Sy gracieux (Pastor. B., c.1422-1425, 54). [Seul ex. ; *faire bien le varlet* "être flatteur et complaisant pour se faire préférer aux autres" (Est. 1538, FEW XIV, 199b)] [R. M.]

LOBER, verbe (lober)

[T-L : *lober* ; GD : *lober* ; DÉCT : *lober* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

I. - Empl. trans.

A. - "Flatter ; tromper, duper" : Mais en ce point a moi flater Mon contrait cors et moi *lober* Me commença en moi disant... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 208-209). ...je ne seray mie lent (...) De faire a ces prestres annuy, De ces moines batre et *lober* Et de leur tolir et rober. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 4). Ne cuidez pas que je vous *lobe* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 15). Vous avés conquis au jour d'ui le haut nom de proèce (...) Je ne le di mies, ce saciés, chiers sires, pour vous *lober*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 64). Oster m'en voys ceste esclavine, Chier sires, mie ne vous *lobe*, Et despoillier toute ma robe (Mir. ste Bauth., c.1376, 123). Qant li rois Phelippes vei son cousin, le conte de Flandres, et il l'ot oy parler comment il avoit *lobé* les Englois et les Flamens (...) si en fu moult resjois (FROISS., Chron. D., p.1400, 806). ...le traitre vous *lobe*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 159). TESTE LIGIERE, en vistant Tout. Affin que nul si ne vous *lobe*, Sa, Tout, endosse ceste robe. (Sots, c.1480-1500, 279).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 515.

- Empl. abs. : Et se li sires se depart, Il y a meins de villonie, S'a son signeur fait compaignie, Car a fuïr et a chacier Sert on pour grace pourchacier, Mais cils fait honorable chasse Qui grace par honneur pourchasse Sans flaterie, sans *lober*, Sans pillerie et sans rober. (MACH., F. am., c.1361, 149). Li dieu, qui par amour amoient, Leurs fourmes en autres muoient Et si muoient leurs amies, Souvent en vaches, ou en pies, Ou ainsi com il leur plaisoit : Chascuns a son veul le faisoit (Mais, quant devers elles estoient, Leurs propres fourmes reprenoient) Pour mener plus secretement Leurs amours et plus sagement. J'ai les oreilles et les temples Toutes plaines de telz exemples : Pour ce di, et si n'en doubt mie, Sans *lober* et sans tricherie, Que s'a un en voi bien chëoir J'en voi a .XII. meschëoir. (MACH., Voir, 1364, 584). L'AVOCAT. Et je ay maintes foiz *lobé* Pour les biens temporelz avoir (Jour Jug. R.,

c.1380-1400, 248). ...ilz seront povres laissez Ne ja ne seront avanciez, Car ne scevent riens de *lober* Ne par flaterie rober. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 173).

B. - "Moquer" : Et elles a moi a *lober* : "Que vous faut il ? ..." (FROISS., Pris. am. F, 1372-1373, 76).

II. - Empl. pronom. "Se moquer" : Je voy bien que ce n'est qu'un sot : A moy ne daigne parler mot, Pour ce vueil en blanche vesture Le renvoyer, car c'est droiture De baillier au fol blanche robe Il semble que de moy se *lobe*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 161). [R. M.]

LOBERIE, subst. fém. (loberie)

[T-L : *loberie* ; GD : *loberie* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

A. - "Paroles flatteuses, enjoleuses" : Et (lors) quant j'o tex *loberies*, (Et) tieus venteuses sifleries, De joie le cuer me halet Et (me) sautelë et (me) trepete. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 237). ...flateries, *loberies* et toutes fraudes de grans decepcions (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 86). Helaz, mon cuer a tant fouÿ D'eulx les paroles Et leurs grans *loberies* foles, Leurs decevans blandices moles ! (CHART., L. Dames, 1416, 222). ...cabas, Trahisons, fasses *loberies* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 24).

Rem. BATALLIER, *Lég. dorée D.-L.*, 1476, 678 (var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348) ; FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, 86.

B. - "Plaisanterie, raillerie" : Je vueil au fol bouter mon doy En l'ueil aussi qu'en gaberie, Et si mettray par *loberie* Un chappel d'estrain sur sa teste. (Mir. parr., 1356, 48). [R. M.]

LOBESSY, subst. masc. (lobessy)

[]

"Grand Lama, supérieur d'une secte de bouddhistes"(éd.)

Rem. JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, gloss. ; *lo albassi* dans la version latine ; du mongol *bakshi* "docteur, révérend". [R. M.]

LOBEUR, subst. masc. (lobeur)

[T-L : *lobëor* ; GD : *lobeor* ; AND : *lobeor* ; DÉCT : *lobëor* ; FEW XVI, 473b : **lobbôn*]

"Celui qui flatte, qui trompe" : Donc nous qui sommes pechëours Ne croion pas les *lobëours* Pour leurs reverences feintices, Mes nous souvieng de noz vices, Quant ceulx que nulz pechiez ne lient Tout adés touz temps s'umilient. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 97). Mais se il le fait pour cause de aucun proffit acquerir, c'est un *lobëeur*, c'est un flatëeur. (ORESME, E.A., c.1370, 168). ...les *lobeurs* du temps present qui, sans desserte, vont baudement aux dames requerre qu'ilz soient amez (Bouciquaut L., 1406-1409, 33).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 409. [R. M.]

LOC, subst. masc. (loc)

[T-L : *loc*¹ ; GD : *loc* ; FEW XVI, 474a : *loc*]

"Loquet, ici piège" : Car son pouvoir degasteroit Tous nos *locs* et engins subtilz, Et encontre rebuqueroit Le plus trenchant de noz outiliz. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 192). [R. M.]

LOCAL, adj. (local)

[T-L : *local* ; GDC : *local* ; AND : *local* ; FEW V, 386b : *localis* ; TLF X, 1306a : *local*]

A. - "Lié à telle ou telle portion de l'espace, propre à tel ou tel endroit" : ...aussi sanglout est un mouvement spasmeux en l'estomac, fait de aucune chose nuisant, par laquelle les parties de l'estomac se contrahent et restraignent, et s'assemblent par fort mouvement *local* de l'estomac fait par aucune chose contraire (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 163). Semblablement est il en mouvement *local* et en autres mouvemenz (ORESME, E.A., c.1370, 505). ...les choses *locales* qui de neccessité requierent lieu (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 169). Et tout mouvement selon lieu ou *local* est droit ou circulaire ou composé de ces .II. (ORESME, C.M., c.1377, 58). Tout mouvement *local* est mesuré par aucune espace ou ligne laquelle descript la chose meue par tel mouvement (ORESME, C.M., c.1377, 58). Et les passions et oeuvres sont les mouvemens *localz* de chascun de ces corps, et maisement des elemens et de touz autres corps desquelz mouvemens les elemens sont cause selon leur vertu. (ORESME, C.M., c.1377, 584).

Rem. *Inv. secte vaud.* V.B. D., p.1460, gloss. (*mouvement local*).

- **MÉD.** *Remedes locaux.* "Remèdes topiques, appliqués localement à la surface du corps" : Et quant le corps sera mundifié, nous viendrons aux remedes *localz* ; se la chose est chaude on le oignera de ceste unguent (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 1). Vecy les remedes *locaulx* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 8). Les remedes *locaulx* que doyvent anteceder l'operation manuelle avecques l'aguille (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 10).

- *Entendement local / imagination locale.* "Mémoire, faculté de représentation liée à l'espace" : COMME J'AY DIT devant au commencement de l'œuvre, les aulcuns faitz ont estés reduitz en escript pour en estre memoyre, affin que ceulx qui ont bien fait nous soient exemples en les ensuyvant, et ceulx qui ont mal fait qu'ilz soyent cause de reyglor nostre vie pour leur aport de salut, car le commun entendement est plus content a retenir parabolles et exemples pour l'ymaginacion *locale* que a simple autorité, la quelle se retient par entendement. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 220).

Rem. Ex. 1492 ds TLF.

B. - "Particulier à tel ou tel lieu, à telle ou telle région" : ...de droit, de us et de coustume *local*, general et autre qui aidier et valoir leur porroit (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 146). ...et ce par quoy toutes autres lays particulieres, *locales* ou temporeles sunt ordenees, instituees, moderees, interpretees, corrigiés ou muees. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 44). Aussi un prince seculier change sez loys et sez constitucions et le doit faire selon lez neccessités et lez circonstances *locales*, reeles et personeles (Songe verg. S., t.1, 1378, 330).

C. - "Qui ne va pas sans espace, qui implique un changement de lieu" : Du cas et trebuchement *local* du deable. (Somme abr., c.1477-1481, 89). [R. M.]

LOCALEMENT, adv. (localement)

[T-L : *local* (*locaument*) ; GDC : *localement* ; FEW V, 387a : *localis* ; TLF X, 1307b : *localement*]

"Dans un lieu déterminé, réel" : ARISTOTE PARLE : (...) Entendez vous que *locaument*, Vertuaument ou autrement, Soient mises celles choses Es lieux qu'avez dit et [en]closes (...). SAPIENCE PARLE : Certes, dist elle, *locaument* N'entent je pas,

mes autrement. Vertuaument entent li un Et imaginaument aucun, Et representativement Aucunes des choses entent (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 283).

REM. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496 (*qui ne doit pas estre entendu localement mais spirituellement*) ds GDC X, 89c. [R. M.]

LOCATAIRE, subst. masc. (locataire)

[GD : *locataire* ; GDC : *locataire* ; FEW V, 389b : *locare* ; TLF X, 1310b : *locataire*]

"Celui qui prend une demeure en location" (synon. *locateur*) : Et pour ce ledit procureur desdiz relegieux ne prist aucuns des biens desdiz *locataires* estans en ladite maison. (Doc. 1351. In : R.-H. Bautier, Bibl. Éc. Chartes 139, 1981, 74). ...les *locataires* des dictes maisons cy après nommés les ont tenues pour ladite année aux pris sur chacun d'eux escripts, et pour l'année ensuivant dont [en] ce present compte est compris le 1er terme d'icelle année qui est le terme Saint Remy, ledit receveur, par le commandement de messeigneurs Prevost et eschevins de ladite ville, haulça ausdits *locataires* le louage desdites maisons (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 490). ...ai prins, saisy, arresté et mis en la main du Roy notredit seigneur tous les cens, rentes, louaiges et autres revenues appartenans et deubs au Parloier aux Bourgeois de ladite ville de Paris que l'on dit l'Ostel de Ville, et mesmement tous les louaiges de dessus le pont Nostre Dame et de dessus le Petit Pont, en parlant aux *locataires* et rentiers demourans ès dits hostels et louaiges (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 627). [R. M.]

LOCATEUR, subst. masc. (locateur)

[GD : *locateur* ; FEW V, 389b : *locare*]

"Celui qui prend une demeure en location" (synon. *locataire*) : ...ladite maison doit avecques 14 l. p. de rente à ladite ville, et elle n'est louée que 8 francs, que le *locateur* employe en reparacions et paiement d'autres rentes precedens ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 290). ...pour deux boetes à mettre lettres, l'une pour mettre les lettres des chaussées, et l'autre les lettres impetrees pour les *locateurs* des maisons de ladite ville, qui s'enfuient sans payer, afin que la signification faite aux voisins vaille, pour ce, cy 8 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 876). [E. P.]

LOCATIF, adj. (locatif)

[GD : *locatif* ; FEW V, 389a : *locare* ; TLF X, 1311a : *locatif*]

A. - "Qui se loue" : ...il (...) prist deux chevaux *locatifz* (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1053).

B. - "À gages" : ...il le fist tuer plus cruellement et plus inhumainement qu'onques ne fut veu homme de quelqu'estat qu'il feust par ses meurriers affectez et *locatifz* (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 128).

- *Chevalier locatif. Mercenaire locatif.* "Soldat qui loue ses services à un État étranger ; mercenaire" : ...chevaliers *locatifz* (...), c'est chevaliers estranges qu'ilz loassent et ausquelz pour estre par eulx servis en leurs guerres qu'ilz donnassent gages ordinaires [trad. lat. *miles mercenarius*] (MAMEROT, Romuleon, 1466, V.23, f° 159d). Comme *locatif* mercenaire humblement En lieu public a vil euvre s'aplique ! Sans honte avoir porte publiquement Plains sacs de blé (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 67). [R. M.]

LOCATION, subst. fém. (location)

[T-L (renvoi) : locacion ; GDC : *location* ; FEW V, 389a : *locare* ; TLF X, 1311a-1312a : *location*]

"Fait de louer"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1379 (*a tiltre de louage et ferme de location*) ds GDC X, 89c-90a. [R. M.]

LOCHE, subst. fém. (loche)

[T-L : *loche*¹ ; GDC : *loche* ; AND : *loche* ; FEW V, 262b : **leuka* ; TLF X, 1313a : *loche*]

"Loche (poisson d'eau douce)" : Pastelz norroiz, ung brouet camelin de char, bignes de mouelle de beuf, soringue d'anguilles, *loche* en eaue et froide sauge, grosse char et poisson de mer (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). ...venoison aux soupes, *loches* et anguilles tronsonnees dessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 181). Gravé ou seymé (car c'est tout ung) de *loche* ou autre poisson froit ou chault, soit perche ou autre de ceste nature (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 222). *Loche* cuicte en eaue, au percil et au bon frommage, mengee a la moustarde. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 234). A jour de poisson l'en fait gellee comme dessus de lus, de tanches, de bresmes, d'anguilles, d'escrevisses, de *losche* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 251). ...les pescheurs à truble pour *loche*, ables, satoilles, verons ou autres poissons non defenduz puent peschier de troubles espeszez qui ne sont mie truble à bois ne à marchepié (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296). À Jehan Jaquet, pescheur, ledit jour, pour *loche* prinse de luy (Comptes roi René A., t.3, 1453, 292). ...il alloit pour lever certains bourignons ou engins d'ouzils à prandre poisson, à lui appartenans, comme *loches* et vairons ou autre menuyse qu'il avoit tenduz cedit jour en l'eaue ou rivière appellée la Chevaleresse (Doc. Poitou G., t.12, 1475-1483, 398).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- [Avec valeur minimale] : ...ne vous prise une *loche* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 112). ...Ne m'a pas valu une *loche* (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 5).

Rem. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 156. [R. M.]

LOCHER, verbe (locher)

[T-L : *lochier*³ ; GD : *lochier* ; AND : *locher* ; FEW XVI, 487a : **luggi* ; TLF X, 1313a-b : *locher*]

I. - Empl. trans. "Faire branler, agiter, secouer" : Peu a peu as esté *lochiés* Qu'a la terre as esté couchiés. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 8). Et fist venir Jehan du Solier prez de luy, puis ce sac fort *locha*, tellement que l'argent qui estoit ou sac fist grant son (Nouvelles inéd. L., p.1452, 53).

Rem. Ex. d'a. fr. et ex. 1477 ds GD V, 11a.

II. - Empl. intrans.

A. - "Branler, être branlant" : Elle [une selle] *loche*, elle se desment, Ataiches y fault et cuilliere (...), D'un lez ou de l'autre chancelle (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 197). Si tost que viellesce nous prant, Tousjours avons un fer *lochant*, Toudis fault ouvrir en viez selle. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 198). LE JUGE. Aussi tost viendroit l'on a chance De mener une grosse roche D'une parriere, qui ne *loche*, Com l'en avroit de ces larrons Pervers, crueulx, faulx et felons ! (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 87). Mais une toute seulle ordure (...) Fait mainteffoiz la maisonnette Et le surplus comme ung auvent *Locher* et tout voler au vent. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 66). Il y a tousjours ung fer qui *loche*. (Copp. lard., a.1488, 153). Et vous les verriez aller Tous

mendier par la cité (...), Et taster si chacun huys *loche* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 386).

B. - "Boiter"

Rem. Doc. 1417 ds GD V, 11a.

- P. anal. [Du cœur] : Le cuer ou corps defrit et *loche*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 123). ...men cœur, qui de trop buquier *locque* (Parn. sat. S., a.1500, 127).

C. - Au fig. "Branler, boiter" : De deux pars *loiche* sa vertuz (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 112). Ne nul des sept ars, s'il y touce [celui qui se comporte mal], N'est si fondé que il ne *loche* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 4). Car puis qu'uns homs a son profit trop chier, Et qu'il laisse le droit anientir De son servent, ou qu'il le fait *lochier* (.) Couvertement et a lui convertir, Tu le dois lors saigement departir (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 261). Je l'aray tantost car il *loche* (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 5).

- *Faire locher en ses gonds* : ...et le plus animeux des hommes, tu l'es venu mettre en branle, le faire *lochier* en ses gonds et sa gravité longue mettre en légiereté commune ! (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 254). [R. M.]

LOCHERE, subst. fém. (lochère)

[GD : *lorchiere* ; *FEW XVI, 483b : **lôtja* (?) (?)]

"[Domaine]" : Item, le fons et surfac[e] d'environ neuf vins arpens de bois assis en la *lochere* de Cossigni. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1340, 70).

REM. Doc. 1309 (*lochiere, lorchiere*) ds GD V, 32a.

V. aussi *louche*³ [R. M.]

LOCHETTE, subst. fém. (lochette)

[GD : *lochete* ; FEW V, 262b : **leuka*]

"Petite loche" : Et d'autre part es jonchieres iront, Pres des fontaines, et la ilz cuilleront des jongs tous vers, dont par après feront Gentes caiges, lesquelles tresseront, Ou nausetes o lesquelles prendront Du ruisselet la *lochete*... (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 54). [R. M.]

LOCHON, subst. masc. (lochon)

[FEW XXIII, 35b : o.i.]

"Petit pot" : Perchés ponchons, prenés pos et pochons, Los et *lochons*, faites grans clicquetis (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 350). [R. M.]

LOCMAN, subst. masc. (locman)

[GDC : *locman* ; FEW XVI, 480a : *lootsman*]

"Pilote d'un port, d'une rade, d'une rivière"

REM. Doc. 1345 (Oléron, *lomant*) ds FEW. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande (*lomen*) ds GDC X, 90a (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1).

V. *lodesman* v. Lexiques [R. M.]

LOCU, adj. (locu¹)

[T-L : *locu* ; GD : *locu* ; FEW XVI, 475a : *locke*]

[Des cheveux, d'une pers.] "Hirsute, ébouriffé" : Je fais chaperons pourfilez De soie et or entour listez, Chapiaus hupes et haut crestus A marmouses cocus *locus*, Estroites cotes par les flans, Manches a penonchous pendans, A blanc surcot rouge manche, A col et poitrine blanche Cote bien escoletee Pour bien estre regardée ; Vestemens trop cours ou trop lons, Trop grans ou petis chaperons, Estiviaus petis et estrois Ou grans dont on feroit bien .III. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 234). Lors Morpheüs

Prist la fourme que Ceïs avoit nus Et moult forment fu mouilliez et emplus ; Plus tors avoit les cheveus et *locus* [var. *loquus*] C'une cordelle. (MACH., F. am., c.1361, 166). [Le géant Polyphème] Sa crine *locue* et diverse Pigne des gros dens d'une herce. (MACH., Voir, 1364, 620).

Rem. LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, 280. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 62, 1998, 146. [R. M.]

LOCU, adj. (locu²)

[*FEW XVI, 479b : *loke*²]

Tinel locu. "Tinel en manière de *loque* (v. *loque*²), de *massue*"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*loqu*). [R. M.]

LOCUPLETATION, subst. fém. (locupletation)

[T-L (renvoi) : *locupletacion* ; GD : *locupletacion* ; FEW V, 391b : *locupletus*]

"Amour des richesses" : Encor dit il en ses rebriches Que "ceulz qui weulent estre richez Enchieent en temptation Pour leur *locupletation*, Et sont es liens du dyable." (LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, 78). [Seul ex.] [R. M.]

LOCUPLETER, verbe (locupleter)

[GD : *locupleter* ; FEW V, 391b : *locupletus*]

Empl. pronom. "S'enrichir"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD V, 11c. [R. M.]

LOCUSTE, subst. fém. (locuste)

[T-L : *langoste* ; GD : *laouste* ; AND : *lauste* ; FEW V, 397a : *locusta*]

"Sauterelle" : Cestui Sostratus predist la grande multiplicacion des *locustes* qui mengerent tout ce qu'ilz trouverent à elles commestible sur terre, voire les escorces des arbres (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 66 v°). Cestui predist la grande pestillence qui fut en Ytalie et ès autres provinces et les grandes persecucions des chrestiens et inundacions des eues et les *locustes* et les orribles strages que souffrirent les Rommains par toutes terres. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 77 v°).

Rem. LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 228 (T-L V, 145).

V. aussi *langouste* [H. G.]

LOCUTION, subst. fém. (locution)

[T-L : *locucion* ; GD : *locution* ; AND : *locucium* ; FEW V, 397b : *locutio* ; TLF X, 1316b : *locution*]

"Élocution, parole" : ...Tu seras dampner Et l'es ja, point n'en fault doubter. De quoy parle tu, pouvres homs ? Tu pers bien tes *locucions*, Car tes dieux n'ont quelque puissance : Ce n'est que toute decepvance. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 150). De la *loquution* des angeles et de leur maniere de parler. (Somme abr., c.1477-1481, 89). Car une rigle si est que ceste diction ou proposition "per" dist et signifie raison de principe au regart d'aucune chose posee en la *locution* et parole d'aucune proposition. (Somme abr., c.1477-1481, 116).

Rem. *Renart contref.*, 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 234 ; DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 132...

- *Querir affinité et locution (avec les ennemis)*. "Chercher à s'entendre avec (les ennemis)" : Ilz prennent de toy presumption et credence de si grant crisme, cuidans que es secretes estudes que je faisoie souvent pour estre enseigné de tes disciplines

et instruit de tes meurs, je quisse affinité et *locucion* avec les privés ennemys. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 41). [R. M.]

LODESMAN, subst. masc. (lodesman)

[T-L : *lomant* ; AND : *lodman* ; FEW XVI, 480a : *lootsman*]

"Pilote qui conduit un navire à travers les écueils"

- [Dans un cont. métaph.] : ...et jeo puisse ma nief ensi gouverner par l'eide de la douce Virge Marie, qe me soit droit *lodesman* ; et, quant la nief brise, qe jeo puisse par pité salver la petite et poure marchandise q'est dedeinz ma nief. (HENRI LANC., *Seyntz medicines A.*, 1354, 93). [H. G.]

LODIER, subst. masc. (lodier)

[T-L : *lodier* ; GD : *lodier*¹ ; FEW XVI, 493a : **lûpera* ; TLF X, 1317a : *lodier*]

A. - "Surcot ample porté par les gens de petit état" : Mais leurs gens vestent si ensamble Que riens n'i a qui se ressamble, Car li uns est vestus de pers (...) L'autre l'est de noir ou de blanc ; L'autre l'est plus rouge que sanc ; Qui de jaune porte une bende ; L'autre porte une houpelande, L'autre un pourpoint, l'autre un *lodier*. (MACH., C. ami, 1357, 131).

B. - "Couverture de lit faite de deux étoffes piquées et garnies de bourre" : ...ung petit *lodier* pour couchect fort usé (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 634). L'un est en froidure et ravit a soy trestous les vestemens ; l'autre en chaleur de fievre, qui jecte dessus toy le *loudier* et toute l'autre couverture (PICCOLOMINI, *De curialium miseriis epistola L.*, c.1458-1477, 107). ...pour ung paveillon en la gallerie neuve d'Avignon, et la façon d'icellui, et les franges, ung *lodier*, une coutepointe, deux pièces de toile perse à garnir le drap d'autel, et pour doubler une chaisuble (Comptes roi René A., t.1, 1478, 28). [R. M.]

LODS, subst. masc. (lods)

[GD : *los*¹/*loddes* ; FEW V, 210a : *laus* ; TLF X, 1317a : *lods*]

DR. [Idée de consentement]

A. - "Approbation, consentement (d'une assemblée, d'une communauté...)" : Cil quatre preudome qui seront appellé Conseillers, auront tele puissance, que par leur conseil doivent estre fait li jugement ; et à leur regart, doit li Prevos lever les loys et les amendes (...). Et cil quatre doivent estre esleu chascun an, au *loux* du plus de la Ville ["par le consentement du plus grand nombre des habitants"] (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 396). Le quel notaire, voiant et considerant icelle donatoresse avoir voulu et ordené que d'icelle donacion lettres fussent faites, aux *los* et deliberacion du conseil, les meilleures que faire se pourroient, au prouffit du dit donataire, unes ou plusieurs, consenti et accorda que icelles il feroit volentiers rescripre. (Doc. Poitou G., t.6, 1399, 338). Et duquel vendaige s'en feroit lettres au *loz* et conseil desd. parties (Trés. Reth. L., t.4, 1472, 362).

B. - P. méton. "Droit seigneurial de mutation entre vifs, proportionnel au prix, perçu en contrepartie du consentement à la cession d'une tenure" : Se plusieurs censsiers ont cense par indivis sur une mesme chose, li un plus, l'autre mains, c'est à dire que l'un praigne en celle cense un denier et l'autre deux deniers, le prouffit des *los* de la terre vendra à un chascun des censsiers pour telle partie comme il a en la cense (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 256). ...Me Guillaume Brynon, examinateur de par le Roy nostre sire ou Chastelet de Paris, pour son salaire d'avoir fait le procès desdites cryées, et avoir esté en l'Ostel de ladite ville faire visitation des comptes et *lots* produites par icelle ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 686). ...a les prendre et avoir [IIIc 1.]

sur les revenus des devoirs de rachatz, ventes, *lodes* et octrisés appartenant à mondit seigneur (Comptes Lamballe C.-L., 1476-1479, 333). Aux prévost, chanoines et chapitre de Saint-Didier d'Avignon, la somme de vingt escuz, pour les *laux* et trezain de ladite maison (Comptes roi René A., t.2, 1478, 432).

- *Los de ventes* : ...le surplus quy peut escheoir de *los* de ventes, de grosses amendes, fourfaictures et traieres, treuves et aultres choses (Trés. Reth. L., t.3, 1429, 91).

- *Los et ventes* : ...auront [les religieux] les amendes jusques à sept souz six deniers, *loz* et ventes, vest et desvest des heritaiges mouvans d'aux à lever par aux et par leur main, et auxi les afforages et les dressages des mesures (Trés. Reth. S.L., t.2, 1335, 20). ...car il cherroit plus grant pris de admortir terres et heritages tenuz sans moien du Roy que d'autres, et de heritages tenus en censive, portans *lotz* et ventes, que d'autres. (FAUQ., III, 1431-1435, 113). ...à cause des *laux* et ventes ou autres droiz pour ce à Nous appartenans (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1434, 203). ...lesdits *louz* et ventes (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 75).

V. aussi *los*¹ [R. M.]

LOF, subst. masc. (lof)

[T-L : *lof* ; GD : *lof* ; AND : *lof* ; FEW XVI, 477b : *loef* ; TLF X, 1317b : *lof*]

A. - "Coin inférieur d'une basse voile qui est du côté du vent, attache" : De chascun meast, gouvernail, verge ; un parchimare, ung vydas, et I *lof*, I d. ... (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 228).

B. - "Côté du navire frappé par le vent, lof"

- *Adresser (la nef) au lof / aller au lof*. "Faire venir (le navire) plus près du vent" : ...les dessusdiz mariniers desdiz vens transverciens saichent adroissier le voisle et la nef a orche et au *lo*, en perseverant et tousjours chemin conquerant (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 592). "...Mais pour ce que les patrons et marchans, conseillers, comistres et nocliers, les soldoyers et mariniers de la nef francoise se sont laissez vaincre par negligence d'aler a orche et au *lo* des dessusdiz vens contraires, pour ce est la dicte nef et mal conduite et mal menee et aussi comme desbaratee." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 592).

- Loc. fig. *Tourner la voile au lof du vent* : ...et s'avisoiert de complaire et de flatter la court, comme qui subtils estoient et savoiert bien tourner leur voile au *lof* du vent (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 250).

REM. Cf. JAL¹, s.v. *lo* et *loef* ; FENNIS, *Gal.*, II, 1154, s.v. *lof*. [R. M.]

LOGE, subst. fém. (loge)

[T-L : *loge* ; GD : *loge*¹ ; AND : *loge* ; DÉCT : *loge* ; FEW XVI, 447a : *laubja* ; TLF X, 1319a : *loge*]

A. - "Abri"

1. "Abri (en partic. de feuillage), hutte, cabane" : Ilec dans le bois ont une *loge* ou il vont sejourant (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 234). Là furent ly baron assis en une préé ; N'i ot tente, ne tret, ne aucube levée, Mainte *loge* y avoit bien faite et carpentée. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 373). Chascun des seigneurs et chevaliers fit faire au miex qu'il pouet sa *loge*, l'ung de boys, l'aultre de genest, les aultres d'estrain (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 112). Et de la paour que elle avoit et ot lors, elle qui parle se bouta en une petite *loge* qui estoit aupprès d'illec, en laquelle elles avoiert acoustumé d'eux retraire avec les compaignons, pour eulx esbatre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 358). ...en s'en revenant pour

coucher à Paris, ou lieu où elle a acoustumé à couchier, qui est sur les *loges* et vielz maisons qui sont sur les fossez de la ville de Paris (...) vit et apperceut esdiz marez un tas de chaume, auquel, en entencion d'en apporter un fais pour soy couchier, elle ala (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 253). ...il vint au chesne ou la maisonnette estoit (...). Il descendy, puis mist son cheval en la pasture et monta en la *loge*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 44). Et regardoiert la douceur du temps et l'appareil des tentez, des trefz et des pavillons, avecquez les *loges* et foeillies qui estoient illecq par la praerie a tous lez pour y recevoir toutes manieres de gens d'honneur, tant dames comme chevaliers, qui venoient a la feste sans nombre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 3). ...pour vizes pour emploier à la reparacion du jardin, gluys de paille pour couvrir les *loges* des arbres estranges (Chartes Bourbonn. M.F., 1498, 394).

Rem. M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 92 (*loges* des porchers dans la forêt).

2. En partic.

a) "Cabane de pêcheur au bord d'une rivière ou de la mer" : Et outre les XLm vesseaux, y a Vc grosses et moyennes nefz, qui ne font autre chose que recueillir et saler en quaques les harans que les quarante mil vesseaux prennent. Et ont en coustume que les hommes de tous ces navires, ces deux moys, se logent sur la rive de la mer en *loges* et en chambres qu'ilz font de boys et de rameaux ou de rouseaux (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 249).

b) "Abri de chasseur" : [Ci devise comment l'en prend les oysiaus a breulier] Donques l'en doit faire enmi la viengne [la vigne] une grant *loege* de feuillie, ou il puisse trois compaignons ou quatre tous en estant. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 295). L'en peut faire une *loge* portative ["transportable d'un endroit à un autre"] de branches de fou (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 297).

c) "Cellule d'ermite" : Puis qu'il plaist au doulx roy celestre, Ceste *loge* dont et ce bois Laisse du tout, et m'en revois Dont sui venuz. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 296).

d) "Guérite de portier" : Syon sera aree comme un champ, et Jherusalem sera comme une petite *loge* a garder .i. jardin [lat. *custodia*] (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 193). ...et ardirent les *loges* où les gardes des portes de nostre dicte ville de Carenten avoiert acoustumé d'eulx retraire (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1433, 23). D'une petite *loge* couverte de tuille estant près dudit Chateau de bois, neant, pour ce que le guet se y loge de nuit (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 194). De la *loge* couverte de tuille, estant en la basse court de ladicte porte, où se logent les portiers, quant on fait le guet de jour... (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 33). De Hutin Guiot, savetier, pour une place assise entre le pont leveiz de ladicte porte Saint Anthoine et ladicte *loge* aux portiers (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 414).

Rem. Doc. 1430 (Amiens, HAVARD, col. 473) ds TLF X, 1320b.

3. "Tente" : Cil fist premier *loges* et trefz, Tentés, aucubes, pavillons. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 83). Quant ilz eurent souppé, chascun s'en rala en sa *loge* à tout ses prisonniers pour reposer (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 237). Car il convient que il [telz gens] remuent leur *loges* ou tentoires et leur mesnage et leur bestes, et ce leur est grant peine, car il ne sunt pas acoustumés a oeuvrer. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 61). ...les aultres [soldats] avoit laiseit aux *loges*, que les François dé chateau ne venissent en l'oust faire ung despit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 229).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.6, c.1370-1407, 77 ; FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.1, c.1375-1400, 14 ; 57 ; 207... ; Cligès C.T., 1455, 89...

- En partic. "Construction légère, tente permettant à celui qui participe à un combat chevaleresque de se préparer, de se restaurer" : Et lors messire Enguerrant se partit et va en sa *loige* pour changier destrier (LA SALE, J.S., 1456, 118). ...il [Saintré] vint descendre en sa grant *loge*, toute bien tendue, que le roy aux deux entrees, hors des lisses, pour chascun avoit fait faire (LA SALE, J.S. E., 1456, 180).

4. Prendre loge. "Se loger (dans les tentes ?)" : Et les François vinrent dedens v jours a Calabre ; et estoit samedis. Atant at la pris *loge*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 35).

- *Tenir loge.* "Être logé"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 188 (v.37713, *De Lotaire, qui à Liege avoit loge tenue*).

B. - [Lieu de commerce]

1. "Abri couvert aux halles et foires" : ...que nuls couletiers de lanage, hostes ne hostesse, qui ait le *loge* du lanage, peseres ne peseresse, censiers ne censisseresse, ne nuls eswarderes de lanage, ne voist mignier ne boire avec marcant qui ait vendut lanage, soit de le ville u de dehors, mis hors les 2 couletiers par qui li markiés sera fais. (Drap. Valenc. E., 1344, 271). Item, ilz doivent avoir feuillée pour leurs *loges* de la foire de saint Laurens. Et pour ce doivent paier au verdier et aux sergens ledit jour à chacun uns gans (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 324). ...les biens et gages prins durant la foire du Lendict (...) sur aucuns forains extans à ladite foire, pour cause de ce que en leurs *loges* ilz n'avoient miz, fait mettre, coudre ne attacher escripture, peinture (...) par quoy apparust des villes dont ilz estoient (BAYE, II, 1411-1417, 216). ...en establissant aussi audict lieu de Saint-Rémy : places, *loges*, halles, estables ou estaulx, comme ils verront estre à faire (Cartul. Laval B., t.3, 1486, 323).

2. P. ext.

a) "Boutique de marchand, échoppe d'artisan" : Aubert Belot, receveur du roy (...), confessa avoir baillé depiéçà en non du roy à Jehan Cordelle, cordouanier (...), une petite *loge* souz le degré de ladite halle [de Malines] (...) comprenant environ deux toises (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1334, 205). Cy après s'ensuivent les eschiffles et les bastides estans sur les murs de Paris, sur les fossez plains d'eaue, par devers la porte Saint Denis en France, à commencer au Chateau de bois, en venant tout autour jusques à la porte des Barrés devant les Celestins, avecques les *loges* et maisons, tant couvertes que descubertes, estans en icelles bastides. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 15). De Jehan Caingnart, demourant en la grant rue Saint Denis, pour deux d'icelles *loges* ou eschoppes assises sur icellui Petit Pont... (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 20). À Jehan Caignart, aulmucier, demourant à Paris, la somme de 66 s. 8 d., que Mrs les Prevost des marchands et eschevins lui ont donnée et quittée, et qu'il devoit à ladite ville pour certaines *loges* qu'il a sus Petit Pont (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 51). Nous arons en cambre et en *loges* Plus d'orlogeux que d'oreloges (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 541). [Ou sens de "chambre" *infra* D 2 ?] ...une *loge* ou eschoppe qui est au rez de chaussée du costé de l'ostel de Saint Pol (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 221).

b) "Bâtiment à usage commercial, maison de commerce" : À Jehan Malechart, Gauthier Journot (...) ouvriers de bras, et à plusieurs autres (...) pour avoir apporter iceulx biens de ladite riviere de Soone, c'est assavoir, du port où iceulx biens furent

arrivez pres dudit Chalon jusques devant la *loige* de chastellet dudit lieu de Chalon où ils furent venduz (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 173). ...une *loge* neufve dudit Jacques Cuer, laquelle nagaires a esté construite et édifiée en ceste ville de Montpellier et en la place devant l'église Notre-Dame de Tables, confrontée par devant en la dicte place et d'autre part en la maison de Jehan Pelegal, et d'autre part en la boticle de Bertrand Viel (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 165). ...maistre Pierres Granier et moy avons besogné en la visitacion et examen du compte de la *Loge* neufve de Montpellier (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 198).

- "Commerce, placement (?)" : De ducas ne mailles au chat, Nous n'en faisons banque ne *loge* (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 171).

C. - P. anal.

1. "Caisse de chariot" : À maistre Colin, rodier, pour une charrette, ung essyou, une *loge*, et abillements desdites charrettes (Comptes roi René A., t.2, 1477, 193).

2. "Cage d'un mécanisme d'horlogerie" : ...A la façon proprement de l'orloge, Dont Amours fait de mon coer chambre et *loge*. (FROISS., Orl., 1368, 84). S'elle y entent, bien pora percevoir Comment Amours, qui m'a en son demainne, A la façon de l'orloge me mainne, Car de mon coer a fait *loge* et maison, Et la dedens logié a grant foison De movemens et de fais dolereus, Onques, je croi, n'en ot tant amoureux (FROISS., Orl., 1368, 85).

Rem. Cf. gloss. de l'éd. (synon. de *chambre et maison*).

D. - [Galerie, construction en hauteur ou souterraine]

1. "Galerie pour les spectateurs d'un tournoi" : ...li chevalier Doient pour le jour tournoier. Les dames sont illuec venues, Et de leurs chevaus descendues Et montées dessus la *loge* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 194). Adonc descend le roy et monte en sa *loge*, la royne aussi en la sienne, sa fille et les dammes en leur compagnee (...). Es autres *loges* et eschafaulx, chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, tous monterent amont. Aucuns en y eut qui demourerent sur les chevaux, tant pour acompaigner le conte d'Esture que pour veoir la jouxte de plus prés. (Clériadus Z., c.1440-1444, 247).

2. "Chambre située à l'étage supérieur d'une maison" : En *loges* et en soliers sont li plusieurs monté, Boises, marriens et pierres ont li plusieurs jeté (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 710). Cambres, *loges* et salles trestout on craventa. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 472). ...350 piez d'aisselles molles, emploiez tant au planquiz du retrait de la chambre de monseigneur, à la refeccion de ladite gyole, au dreçoir en la cuisine, pour un nouvel huis servant à la privee en la basse court, comme pour reparer et restouper plusieurs traux es planquits de plusieurs chambres et *loges* dudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 587). ...il vint en une maison pour prendre son hostel. Mais quant il fut descendu en l'hostel, il monta au solier, c'est-à-dire en une chambre hault, qu'on appelle en plusieurs lieux *loge* (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.1, c.1447, 431). À Mace Prévost - pour neuf douzaines de sonnectes - pour les oyseaulx de sa chambre (...). À Jehan Galant - pour six douzaines d'anelets de léton dorez de fin or - pour mectre ès *loges* de ses oyseaulx (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 356).

Rem. Ex. de FROISS. (éd. Kervyn IV, 412) et doc. 1393 (Dinant) ds GD V, 15c.

3. "Partie supérieure d'un bâtiment (en partic. d'un moulin), grenier" : Item, le Ve jour dudit mois de décembre, trouvé en la forge dudit martinet de Brucieu 195 quintaux 72 l. de lait de mine. Item, trouvé soubz la *loge* du molin dudit martinet 264

quintaux 52 livres d'autre lait de mine. Item, trouvé et fis peser ou solier de la maison dudit martinet, présens lesdiz Mermet et Vanerot, 65 quintaux 45 l. de cuivre coulé. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259).

Rem. Doc. 1399, 1403, 1411, 1417, 1450, 1457. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 733.

4. P. ext. "Pièce, local (où on loge qqc.)" : Audit maistre Jehan Douter, pour avoit fait deux pillers de bois appelez en flamenc chandellers, esuilliez chacun d'une esuille de bois au debout deseure tenans lieu par dessoubz les deux sommiers de la *loge* en laquelle sont fait les nouvelles estuves dudit hostel, pour ladicte *loge* asseurer, soustenir et estançonner par dessoubz, pour avoir fait la lambroissure par dedens les estuves et en quarure entour icelles estuves, fait une nouvelle cassine. (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612). ...deux halsters de sel mis et emploié sur les baulx et planquits de la *loge* sur laquelle est maçonnee la fournaise des nouvelles estuves, afin que le feu et chaleur de la fournaise ne puisse grever auxdiz baulx et planquits de ladicte *loge* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 614).

5. THÉÂTRE "Division d'un décor de théâtre" : L'empereur et sa sequelle s'en retourne a sa *loge* et le pere saint Martin avec ses gens vient sur le parc. (LA VIGNE, S.M., 1496, 158).

- "Place d'un acteur lorsqu'il ne joue pas"

. [Dans une indication scénique] : Cy sonnent les trompettes, et descendent tous des *loiges*, et voise Adrien devant, et les siens. Pausa. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 59). Ilz s'en vont, et Ruben et Abiron vont en leur *loge*. Pause. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 441).

Rem. Cf. aussi *Procès verbal de la représentation* ds LA VIGNE, S.M., 1496, 120 (*et se retira chascun en sa loge et ne demeura sur ledit parc que les personnages de la farce du Munyer*).

6. MINES "Galerie souterraine où les mineurs procèdent à l'extraction du minerai, chambre" : ...pour continuer l'ouvrage d'icelle convient curer et vuidier ung des trois puiz qui autresfoiz ont esté faiz en ladicte montaigne, c'est assavoir le plus hault, lequel puy est du tout remply, et icelluy cintrer et appoyer bien à point, lequel costera, tant à vuidier que à cintrer et appoyer, faire la *loge* par dessus, mahière, postz, tour, chayne et barraux, 180 l. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 346). [R. M.]

LOGEABLE, adj. (logeable)

[GDC : *logeable* ; FEW XVI, 449b : *laubja* ; TLF X, 1320b : *logeable*]

"Où l'on peut loger" : Et de là, quérant ses gistes par les lieux plus *logeables*, prist son chemin vers Meaux en Brie (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 71).

- "Confortable"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*logable*). [R. M.]

LOGEMENT, subst. masc. (logement)

[T-L : *logement* ; GDC : *logement* ; AND : *logement* ; FEW XVI, 449a : *laubja* ; TLF X, 1320b : *logement*]

A. - "Demeure" : Bien puis dire : "Las ! dure destinee ! Car me laisse !" car assez longement Avecques moy as fait ton *logement*. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 193).

- "Hôtellerie, auberge" : Nous sumes prest du *logement* Ou il az [un] très bon logis ; Il nous fault avoir bon advis Et conseil commant passerons. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 36).

B. - En partic.

1. "Campement, installation (d'une armée)" : ...ly contez Fedris en eult tant vrayement Que plus de C. mil hommez annombrez justement Amena avecq lui en son conduissement, Et vint devant Paris prendre sen *logement*. (Hugues Capet L., c.1358, 47). Le lundi matin se leverent, Et seur la place s'en alerent Pour considerer les alées, Les yssues et les entrées Des Sarrazins ; car sans doubtaunce Moult avoient là grant poissance. Quant il orent bien tout veü, Ymaginé et conceü, Leur maniere et leur *logement*, Et leur estat tout clerement, Longuement n'ont pas sejourné, Eins sont au prince retourné, Pour avoir conseil qu'on feroit, Et s'à euls se combateroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 150). Chascuns dist son oppinion ; Mais toute leur conclusion Fu d'envoier devers le roy, Et qu'on li mande le desroy, L'estat, la maniere, la guise Dou Caraman et son emprise, Sa puissance et son *logement*, Et qu'on leur envoie briefment Ce qu'on porra d'arbalestiers. (MACH., P. Alex., p.1369, 159). Ilz yessirent bien de la ville quatre cens Angloiz et grandement debatirent le *logement* des François, et là oult ung dur escarmucheiz (Chron. Valois L., c.1377-1397, 90). Et li quens de Saint-Pol cevauga à sa gent. Dalés une rivière trouva leur *logement*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 377).

2. DR. FÉOD. "Obligation d'héberger, de loger un seigneur ou des gens de guerre et leur suite" : ...nous avons iceulx maistres et clerks de la dicte chambre des Comptes à Dijon et les maisons et domicilles d'eulx et d'ung chacung d'eulx exempté et affranchy, exemptons et affranchissons, de grâce espéciale, par la teneur de ces présentes, de tous et quelzconques *loigemens* de gens de guerre ou d'autres personnaiges quelzque ilz soient. (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 117). [R. M.]

LOGER, verbe (loger)

[T-L : *logier* ; GD : *logier* ; GDC : *logier* ; AND : *loger* ; DÉCT : *logier* ; FEW XVI, 448b : *laubja* ; TLF X, 1321a : *loger*]

A. - [Idée de *loge*, de hutte de feuillage] "Construire une *loge*, une hutte de feuillage" : *Loger* me fault et des branches cueillir (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 42).

Rem. FROISS. (ms.) ds GD V, 16b (*ne congnees ne ferremens ne instrumens pour logier ne pour couper bois*)

B. - [Idée d'habitation temporaire ou durable]

1. *Loger qqn.* "Installer qqn (dans une habitation, provisoirement ou durablement)" : ...ou content et hayne de ce que la dame de l'ostel ne les vult *logier* une nuit pour un blanc, il prindrent en icelui hostel une coste hardie de drap gris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 112). Et lors lui demanderent ceulx qui furent commis de *logier* les pellerins (ARRAS, c.1392-1393, 272). ...une bonne femme (...) vint crier à ses piez, se plaignant d'un de ses serviteurs que elle avoit *logié* en son hostel avoit efforcée une sienne fille (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 100). ...ledit povre homme querant son pain et demandant l'aumosne et estre *logié* pour Dieu en passant le chemin. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 194). ...avant son partement il (...) *logea* la mere avecques de bonnes gens (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...je fu *logié* en la chambre au plus près de la sienne. (C.N.N., c.1456-1467, 336). Vien t'en en noustre compaignie ! Tout temps tu seras noustre amy. A Annas bien te *lougerons* Et de ta cage plaisir ferons A noustre meistre et es Juifz, Pour la provision que y as mys. (Pass. Auv., 1477, 147). ...Car

trouvé ne l'ay au logis. Onques puy que le *logys*, Ne l'ay veu [Éd. : "Jamais depuis que je lui ai donné un logement" ; forme de parfait]. (Retraict T., c.1490, 223). FRANCEQUIN. (...) Je voys voir se pourrons loger Pour ennuyt en ceste maison. (Il s'en va a l'oste.) Mon hoste, trouvez l'achoisson De bien *loger* monsieur mon maistre Et que nous ayons a foison Du foin pour noz chevaux repaistre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 201).

- P. iron. [Un prisonnier] : ...[le guet] l'eust en Chastellet *logié* si a ceste heure le trovast. (C.N.N., c.1456-1467, 65). LE CHARTRIER. Maistre Pierre, passés avant ! Vous serés *logé* pour sepmaine (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 202).

- [Un animal] : À la priere duquel consierge, il qui parle monta sur ladite hagenée, icelle mena boire en la riviere de Saine, et en après la ramena, et icelle *loga* à l'enseigne du Coq, en la rue Saint-Martin, et le corps de il qui parle aussi (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 370).

2. (*Se*) *loger* (qq. part). "S'installer (dans une habitation, provisoirement ou durablement)" : Briefment des vaissiaus descendirent Liement, et terre preïrent. Mais bonnes gardes y laissierent, Qui jour et nuit y demourerent, Qu'en si grant fait faut bonne garde, Qui ne soit lente ne couarde. Eu chastel de Rodes monterent, Et par la ville se *logierent*, Bien et bel, et se rafreschirent, Et leurs chevas en bon point mirent, Pour partir, quant le roy vorra. (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Ce jour, le roy et la royne de France partirent de Paris et alerent *logier* ou chastel du Bois de Vinciennes (FAUQ., II, 1421-1430, 21). ...ilz desirerent sa compaignie et luy prierent de venir *loger* avec eulx (C.N.N., c.1456-1467, 396). Au dict chasteau en grant triumphe entra Pour soy *loger*, auquel lieu rencontra Ma dicte dame et le duc son beau filz, Qui le receut ainsy qu'on luy monstra Si haultement que l'ordre penetra Du monde entier tous les honneurs prefix (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

- *Loger ensemble*. "Habiter ensemble" : ...lui et ledit Philippon *logoyent* ensemble (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 397).

- *Estre logé* (qq. part) : Et devant fu monstré par autres raisons que nous sommes miex colloquiéz ou *logiéz* que ceulz d'orient. (ORESME, C.M., c.1377, 354). ...le bon bourgeois (...) n'estoit point si mal *logé* en la dicte ville que ung bien grand maistre ne se tenist pour content et honoré d'avoir ung tel logis. (C.N.N., c.1456-1467, 23). Vous estes riche et puissant et bien *logié*, et si avez de bons amys (C.N.N., c.1456-1467, 137). ...et le commun coppa la teste du duc de Sudrien et au conte de Salisbusry et les porterent presenter au roy Henry à Gomsorde, où ilz le trouverent *logé* aux Carmes et là commanda que on excecust les prisonniers à seigneur Thomas de Pegeson (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°).

- En partic. [Dans une auberge, une hôtellerie...(pour la nuit ou plus)] : PILLE AVAINE. (...) nous pourrez vous aisier De vivre et de lis pour dis hommes (...) ? Qu'en dites vous ? OSANNE. Oil (...) Et si pourrez dire, sanz guille, Qu'ou meilleur hostel de la ville Serez *logiez*. (Mir. roy Thierry, c.1374, 330). Item, à Martigny Briant en Anjou, il despendi sur son hoste où il estoit *logé* III fr., pour ce qu'il estoit malade ; et quant il fu guery, il se parti dudit hostel sanz rien païer. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 27). Item, à Senliz, il mal print et embla unes heures, et que ycelles sont chez un sergent demourant par-deçà le marché, ouquel hostel il *loge* en gaigne de cinq sols. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31). ...il se parti d'icelle ville de Harfleu, vint en la ville de Rouen pour ouvrir dudit mestier, se *loga* à l'Escu de France, devant les Carmes de Rouen (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). ...en soy venant du país

d'Angers à Paris, se *logea* en la ville de Nostre Dame de Clery, à deux lieues de la ville d'Orliens, et, par l'ostesse où il estoit herbergiez, fu mis couchier avec un autre homme qui estoit couchié oudit hostel (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 291). ...et lui estant *logié* en une hostellerie en ladite ville de Troyes, avoir prins de nuit, oudit hostel, les patenostres de la dame d'icellui hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 220). Et dit que, lui venu au soir en son hostel où il estoit *logez*, trouva qu'il avoit perdu iceulx XV escus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 387). ...[il] s'en alla a Paris, et se *logea* en ung tresbon hostel (C.N.N., c.1456-1467, 120). Ilz arriverent ung soir en la ville de Chambery et se *logerent* en ung tresbon logis (C.N.N., c.1456-1467, 201). ...ce bon chevalier se trouva en une bonne ville en Alemaigne, pour aucuns affaires qui l'y tirerent, et fut *logé* en hostellerie. (C.N.N., c.1456-1467, 428). Ung gentilhomme (...) se vint *loger* en une hostellerie (C.N.N., c.1456-1467, 431). FRANCEQUIN. (...) Je voys voir se pourrons *loger* Pour ennuyt en ceste maison. (Il s'en va a l'oste.) Mon hoste, trouvez l'achoisson De bien loger monsieur mon maistre Et que nous ayons a foison Du foin pour noz chevaux repaistre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 201). *Logez* vous icy environ : Au Lyon d'argent ou au Signe, Au Plat d'estain ou a l'Oursigne (Myst. st Laur. S.W., 1499, 149).

- *Estranger logé* : ...ne seroit pas en moy d'entrer en ma chambre, tant y a d'estrangers *logez* qui sont venuz a cest feste. (C.N.N., c.1456-1467, 306).

- [Dans un cont. métaph.] : C'est l'ostel qui est a vous par droit car vous l'avez fait et fondé par creacion, et jadiz l'aornastes par grace ou saint baptesme, et par vertus ; vous seul y devez *logier*, vous seul y devez demourer, le deffendre et gouverner. (GERS., Pent., p.1389, 74). Divisez sont [les biens] en trois parties : l'une pour le temple et tes ministres, l'autre pour les povres, la tierce pour leur gouvernement. Plus honnestement n'a meilleur chere ne sommes point *logees* sur terre entre nous, Vertuz, que dedans la belle habitacion espirituelle de leur conscience. (GERS., Concept., 1401, 396).

3. Part. passé en empl. subst. "Celui qui est logé qq. part" : ...Affin que le lieu auctentique A son *logié* mieulx corresponde. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 37).

C. - P. ext.

1. [D'une armée] (*Se*) *loger* (qq. part). "Camper (qq. part), en dressant les tentes, établir son camp (qq. part), se placer, prendre position (qq. part), prendre ses quartiers (qq. part)" : Et s'en ala sans nul sejour, Tant qu'il vint a un certain jour En un lieu de certaineté Ou il avoit son cuer geté, Pour un fort chastel asseger. Si fist son ost devant *logier*, Et dressa on la mainte tente A grant force et a grant entente. (MACH., D. Aler., a.1349, 313). Qu'ainsois qu'eussent but ne mengié, Furent li anemy *logié*, Devant le viés port, à tel route, Qu'il couvroient la terre toute. Bien estoient plus de C. mille, Et s'en yssoit hors de la ville, Tant et si merveilleusement Que nuls homs nombrer bonnement Ne le peüst en verité (MACH., P. Alex., p.1369, 67). Li grans Caramans et ses os Sus la montaigne estoit *logiez*. Deux engins y avoit dreciez Qui toudis jour et nuit getoient Eu chastel, et tout le gastoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 137). Et vraiment li Sarrazin, Qui dessus la montaigne estoient *Logié*, bien venir les veoient. Et, si tost comme il les veïrent, De la montaigne descendirent, Non pas tuit, mais une partie, Pour faire aus nos une envaye. (MACH., P. Alex., p.1369, 146). Atant de là se departirent, Et en pluseurs pars se partirent, Car chascuns *logier* s'en ala, Li uns sà et li autres là, Li uns pis et li autres mieus, Près dou chastel, en pluseurs lieux. Li autre furent ès galées, Qui en mer furent aencrées (MACH., P. Alex., p.1369, 149).

Au matin, li princes manda Les chevaliers, et demanda Conseil comment on puist trouver Voie pour Sarrazins grever, Qu'en si très forte place estoient *Logié*, qu'avoir ne les pooient Sans grant dommage et sans grant perte (MACH., P. Alex., p.1369, 158). Li Caramans *logier* se vint Droitement devant ses engiens, Et ses gens, que j'apelle chiens, Au bout de la cité deserte ; N'i avoient point de couverte, Car nos gens de plain les veoient Qui dessus la terrasse estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 161). Certainnement je voy gens enragiez et hors dou sens ; Il ne sont pas plus de VJ. cens, Et se nous viennent assaillir ! Bien nous devra chascuns hair Et diffamer, par Mahomet, Se nous, qui sommes eu sommet De ceste montaigne *logié*, Bien avisié et bien rengié, à si grant gent que nostre page Les devoient, sans avantage, Enchacier, tuer et occire, S'il nous pooient desconfire, Et si nous deveroit en pendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 163). ...[il] ne fu aussi en lieu où feu fust bouté ou mis, sinon ès bois où iceulx Engleiz et lui se *logoyent* de nuit et de jour à la fois, quant il aloyent en courriere. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). Quant Charlez oit *logiet* III jours sur le fleux Jourdain, sy vinent les Sarasins et la se coururent sus estoutement, sy oit grant bataille. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 71). ...la se *logont* [Fernagus et son armée], car a II lievez estoit Charles (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 150). ...maistre J. de Vailly (...) estoit revenu de Laigny, où estoit *logié* le duc de Bourgoigne à tout moult grant nombre de gens d'armes (BAYE, II, 1411-1417, 236). ...contre les gens du duc de Bourgoingne, qui s'estoient *logiez* et approchiez d'icelle ville en intencion de l'assegier (FAUQ., II, 1421-1430, 343). ...le duc de Bourgoingne, atout son armée, au troiziesme jour apprez qui fu deslogiez dudit Secavebecque, se ala *logier* et mettre le siège devant une autre place nommée Poucques (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 84).

- *Loger* une armée : ...a paines pourroit suffire la terre du pays de Grece pour *logier* les chevaliers et gens d'armes et les chevaulx de l'armee. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 169).

- Inf. subst. "Moment où une armée s'installe, prend ses quartiers" : Le IX^{me} est que, a son *logier*, il [le prince] doit estre a cheval et mettre embusche une partie de ses gens et des meilleurs, car alors est le grant peril, et bien enclorre son ost. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 243).

2. [D'une pers.]

a) *Loger qqn.*

- "Mettre, placer" : Quant ils eurent passé le pont, ilz trouverent ung lieu enclos tant sepacieux [espacieux ?] que l'en y *logeroit* tresbien .VIxx. personnes, tant chevaliers comme dames et leurs maisnies. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 18). ...De l'avoir si tres prés *longié* De la fontaine de justice. (Moralité cinq pers. B., 1484, 63). [Forme nasalisée pour *logié* ; autres ex. du phénomène ds ce texte, cf. note de l'éd.]

- "Accueillir, abriter qqn" : *Logiés* moy entre voz bras, Et m'envoiez doulx baisier (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 229).

. [Le compl. d'obj. désigne l'âme accueillie au paradis] : O Dieu, de bon cuer te supply Droit ycy Que soyons avec toy *logés*. (Pass. Auv., 1477, 103). O misericordieuse fontaine, Jhesus, saulveur de bonté plain, Je te pry, bonté souveraine, Que, quant tu tiendras a ta main Ton reaulme comme souverain, Veulhe toy de moy souvenir. *Louge* moy en ton precieux sang [l. sain] Et en ton reaulme sans yssir. (Pass. Auv., 1477, 219).

b) (*Se*) *loger* (qq. part). "Trouver place (qq. part), se trouver (qq. part)" : Gabriel, vaz me dire a Pierre, Qui la s'est *logiez* en ce brueil ["bosquet, fourré"], Que plus n'y soit (Mir. Pierre

Changeur, c.1378, 295). MARIE JACOBY. Ja vois noz mariz. MARIE SALOMEE. Tant vault mieulx ; Regardez les venir batant : Ilz ne se sont pas hastéz tant Qu'ilz soient devant nous *logié*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 124). ...[l'autre] auprès de madame se *loge* sans qu'elle en sache rien. (C.N.N., c.1456-1467, 76). Or est chacun *logé*, monseigneur avec sa chambriere, et son hoste avec madame. (C.N.N., c.1456-1467, 250). ...noz deux gentilz hommes voyent que nostre curé est avecques le loup *logé* [Tous trois sont tombés dans un piège] (C.N.N., c.1456-1467, 354). Celle gaitte ainsi mise et *logée* dist qu'elle feroit bon devoir. [Le guetteur est monté dans un arbre] (C.N.N., c.1456-1467, 451).

- *Loger* à table. "S'installer à table, s'attabler" : Derrainement est assavoir Que moult peut nuire et non valoir Lors à table souvent *logier*, Et le mengier y prorogier, Et prendre sans nécessité De viandes diversité. (LA HAYE, P. peste, 1426, 96).

- RELIG. [P. métaph., dans Marie, arche du salut] "S'introduire" : Saints esperiz par voiz d'ange aportée Dist que premier dedanz se *logeroit* Au gré d'amours qui ordené l'avoit. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 244).

D. - P. anal.

1. *Loger qqc.* "Trouver une place pour cette chose" : ...si plus en eust eu, il trouva lieu assez pour le *loger*. [Dans un cont. érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 482). Jehan (...) Guyeres plus n'est longue ta vye, Je t'affye. Pour se fault ton chief aprocher. Doucement le te veulx *louger* Et toucher. Affin que ne te falhe pas, Pour ta paine mieulx abreger (Pass. Auv., 1477, 100). Tant plus honnestement *lougé* Y sera le corps de Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 262).

2. [D'une chose] (*Se*) *loger* (qq. part). "Être placé (qq. part)" : ...[ils] luy fist monstre de la peau ou les coillons se *logent* (C.N.N., c.1456-1467, 94).

- [D'une maladie] *Estre logé* (dans le corps). "S'y trouver" : Et rent de fait nature forte Et la soustient et la conforte à débouter le venim hors, Qui est *logé* dedens le corps. (LA HAYE, P. peste, 1426, 133).

E. - Au fig.

1. *Loger qqn.* "Établir, marier qqn" : [LE SEIGNEUR DE MIOLAN à sa fille]. ...Pas desconforter Ne [vous] fault, ne pour ce plorer, Car je vous *logeray* plus hault Que devant. De ce ne vous chault (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 99).

- "Fiancer qqn" : J'en loue la Vierge Marie, Quant Bernard est [si] bien *logié*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 31).

2. *Estre logé* de telle ou telle manière

- *Estre bien logé.* "Être en bonne compagnie, se trouver dans une situation agréable" : Ces gualans sont tresbien *lougés* ; La damoiselle est fort doulcete ! (Pass. Auv., 1477, 91).

- *Estre mal logé.* "Être dans une situation désagréable, critique, être en mauvaise posture" : Galans, vous estes mal *lougés*. Salhés de leans (Pass. Auv., 1477, 172). [Il s'agit de Barrabas et des deux larrons condamnés à être crucifiés aux côtés du Christ] A, nenny, pour propos final L'on m'eust bien a raison rengé ! J'eusse mon grant maleur changé En gracieuse destyne ; Mais, present, je suis mal *logé* Quant ma mort est predestinee. (LA VIGNE, S.M., 1496, 321).

- *Estre logé en* + subst. désignant une situation, un état. "Être accoutumé, assujetti, asservi à" : En tyrannye suis *lougé* Et accroché ; Pour ce fault faire tyrannye. (Pass. Auv., 1477, 100).

3. *Loger* un sentiment. "Éprouver un sentiment" : ...emprès un coeur enfelly de ire, il *logeoit* pitié et compassion sur les maux avenir (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 61). [R. M.]

LOGERIE, subst. fém. (logerie)

[GD : *logerie* ; FEW XVI, 449b : *laubja*]

A. - "Opportunité de se loger"

Rem. COCHON, *Chron. norm.* (Vallet), c.1430, 45, ds GD V, 16a (...*fu si grant chierté de logerie que...*).

B. - "Endroit où se loger, hutte, habitation" : La endroit print le saint (...) Une abitacion et une *logerie*. Par delez un buisson dont la feuille verdie A fait une heberge (Tristan Nant. S., c.1350, 649). [R. M.]

LOGEST, subst. masc. (logest)

[GD : *logest* ; *FEW XVI, 449a : *laubja*]

"Rançon sur l'habitation (?)" : ...et aussi, feut expressement dit que, durant laditte derreniere treve, ne seroient par les gens de l'un parti sur l'autre faites aucunes prinnes ou rançonemens de personnes ou biens quelsconques, destrousses, concisses, pilleries, *logest* ou appatis, en quelque maniere que ce feust (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 444). [GD V, 16a "logement, logis" ; 1. *logeit* ou *logest* ?] [R. M.]

LOGETTE, subst. fém. (logette)

[T-L : *logete* ; GD : *logete* ; GDC : *logete* ; AND : *logette* ; FEW XVI, 447b : *laubja* ; TLF X, 1322b : *logette*]

A. - "Petit abri de feuillage, petite cabane (faite de branchages ou de roseaux)" : Ne me sieux pas pour lez richeces de ce siecle, car tu quiers lez richeces mundaines, et je suis de si grant povreté, car je n'é pas une petite *logete* en laquelle je me puisse recliner. (Songe verg. S., t.2, 1378, 43). Si trouverent une petite *logete* faicte de canes qui se appellent rouseaulx. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 192). Mais deffendit bien que nulz ne deschargassent leurs bagages ne qu'ilz ne se departissent de leurs renes ne ne s'esloingnassent de leurs banieres. En en oultre, pour mieulx monstrier semblant aux ennemis de voulloir la loger, il fist drecier devant eulx aucun pou de *logetes* [trad. lat. *tabernaculum*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, I.5, f° 12a). Et illec [les oiseaux] font leurs nidz et leurs *logettes* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 136).

B. - "Cellule d'ermite" : Je croy que la en ce destour Vers celle *logette* petite Soit le droit lieu ou il [un hermite] habite (Mir. parr., 1356, 6). Royne des anges tresdoulce Quant nulz ne me suit ne ne guette Je me trairay vers ma *logete* Ou nulz ne me scet ny appelle, Puis iray en vostre chappelle Vous servir, vierge tresamée, Et d'une chandelle alumée Vous y presenteray l'offrende, Excellent dame reverende, De grace et de paiz tresorière. (Mir. parr., 1356, 50).

C. - "Petite baraque, hangar" : Des hoirs feu Jehan Hallé, pour une bove ou *logette* assise en la rue de l'Escorcherie, à l'opposite de la Grant [Yraigné], laquelle est enclavée de toutes pars en l'ostel du Cygne, en laquelle les Prevost des marchands et eschevins souloient faire leurs prisons, et leur avoit esté baillée pour 50 s. p. pour chacun an, neant ycy, pour ce que ladite maison et *logette* dedans enclavée fut criée et subhastée par lesdits heritiers, et ne fu aucun qui pour lors s'opposast pour ladite ville, et estoit lors en la main du Roy nostre sire (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 7). [R. M.]

LOGEUR, subst. masc. (logeur)

[GD : *logeur* ; FEW XVI, 449b : *laubja* ; TLF X, 1322b : *logeur*]

A. - "Celui qui doit s'occuper du logement" : Ceste façon touchant les logeiz estoit que, en toutes ses compagnies, chascun avoit un maistre-*logeur*. Et ce maistre-*logeur* portoit une petite bannerette comme d'ung pié et demy en carré, en quoy estoit la livrée de son cappitaine. Et, incontinent qu'ilz partoient des batailles pour aller prendre les logeiz, il ne fut osé partir un chevaucheur pour aller au logeiz sur peine de la mort, sinon ceulx qui avoient une bannerette au poing. Ainsi n'y alloit que les *logeurs*, et n'avoient point les cappitaines de peine à tenir leurs gens. Et, quant les *logeurs* estoient arrivez au logeiz, fut-en en ville, villaige ou aux champs, chascun mettoit sa bannerette, qui estoit en un baston ou en une petite gaullette, à la fenestre de son logeiz ou sur un buisson, si aux buissons estoit. Et, quant la puissance arrivoit, chascun regardoit amont et aval, et, là où ilz véoient l'enseigne de leur *logeur*, ilz y alloient tout droit, et leur *logeur* leur monstroient où ilz se devoient bouter. (BUEIL, I, 1461-1466, 179). ...et, de fait, retindrent les logeis où se logèrent aultres *logeurs* et hostelz [var. *où se logèrent autres hostes*] (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 522).

B. - "Celui qui offre un logement"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. 1531, ds FEW et TLF. [R. M.]

LOGICALEMENT, adv. (logiquement)

[GD : *logiquement* ; *FEW V, 398b : *logica*]

"Conformément à la logique, logiquement"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD V, 16b. Cf. aussi GD V, 16b : *logical*. [R. M.]

LOGICHE, subst. fém. (logiche)

[GD : *logiche* ; *FEW XVI, 449a : *laubja*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Cabane, logis" : ...car ilh astoient vers le bois où ilh trenchioient les grans arbres, de quoy voloient faire leur *logiche* (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.3, a.1400, 256).

REM. LE BEL, *Chron.*, ds GD V, 16b. Ex. non retrouvé. [R. M.]

LOGICIEN, subst. masc. (logicien)

[T-L : *logicien* ; GDC : *logicien* ; AND : *logicien* ; FEW V, 398b : *logica* ; TLF X, 1323a : *logicien*]

"Celui qui sait manier la logique (le raisonnement, l'argumentation)" : Les enqueus de prudence et de intelligence sont *logiciens* et ceulx qui enseignent philosophie mondaine. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 99). C'est la gloire des *logiciens* que on les voie combatre en paroles et rebouter la verité (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 146). Et aucuns sages anciens, Arciens et *logiciens*, Philosophes ça en avant L'appellèrent premier moment (Mir. st Val., c.1367, 152). Car un *logicien* feroit bien tel argüement a prouver que fornicacion n'est pas pechié que un simple n'i saroit respondre ou a prouver que il est asne (ORESME, E.A.C., c.1370, 368). ...un tres renommé sophiste et *logicien* appelé Libanius (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 120). [auss FOUL., Policrat. B., V, 1372] Et, primierement, un prince ne doit mie mettre son entante a faire ymages ne si ne doit mie un Roy estre astrologien ne si ne doit mie estudier en aucune science mechanique, c'est a dire en aucun mestier manuel ; et si ne doit mie un Roy estre rethorique ne *logicien*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 410). [R. M.]

LOGIQUE, subst. fém. (logique)

[T-L : *logique* ; GDC : *logique* ; AND : *logik* ; FEW V, 398b : *logica* ; TLF X, 1325a : *logique*¹ ; TLF X, 1326b : *logique*²]

A. - "Logique (en tant que discipline), science du raisonnement et de l'argumentation, un des sept arts libéraux" : Fortune scet plus de pratique Que ne font maistre de physique, De divinité, de *logique*, Et mendiant, Pour trouver une voie oblique ; Elle oint, elle point, elle pique, Elle fait a chascun la nique, En sousriant. (MACH., R. Fort., c.1341, 36). La tierche est *logique*, qui est science de ordonner propositions declarees selonc les figures de *logique*, pour eslire ou extraire conclusions par lesqueles on parvient a la congnoissance des choses dittes, pour jugier de ycelles s'elles sont vraies ou fausses. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 76). Pour che est il dit ou livre de la Division des sciences que la premiere science est celle de la langue, la seconde *logique*, le tierche est scienche de doctrine, la quarte est science naturele, la quinte divine, la .VIe. civile. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 76). Et les set sciences aussi Qui sont nuit et jour en sousci Et ne cessent d'estudier Pour ma dignité publier En audience et en publique. Il y est gramaire, *logique*, Geometrie, arismetique, Et puis musique et retorique Et la soutive astronomie. Adjouter y vueil arquemie Qui est une ouevre moult soutive (MACH., F. am., c.1361, 217). ...aussi qu'en mes escoles Je vous ay leu de *logique*, D'elences, de dialetique... (Mir. st Val., c.1367, 147). Car opinion en *logique* ou en geometrie peut estre faux et n'est pas pour ce a dire mauvais, ne il ne fait mauvais celui en qui il est. (ORESME, E.A.C., c.1370, 186). ENTRE les .VII. ars et sciences par lesquelles ce present monde est gouverné, et qui sont appelez ars liberaux, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit liberal, c'est a dire fils de noble homme et atrait de noble lignie, n'osoit aprendre aucun d'iceuls ars, c'est assavoir : GRAMAIRE, *LOGIQUE*, RETHORIQUE, GEOMETRIE, ARISMETIQUE, MUSIQUE et ASTRONOMIE (DESCH., Art dictier R., 1392, 266). *LOGIQUE* est après une science d'arguer choses faintes et subtiles, coulourées de faulx argumens, pour discerner et mieulx congnoistre la verité des choses entre le faulx et le voir, et qui rent l'omme plus subtil en parole et plus habille entre les autres. (DESCH., Art dictier R., 1392, 266). Estudioit plus en magique Qu'en la science de *logique*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 33). *Logique*, qui enseigne arguer, et entre le vray et le faulx discerner (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 34). ...et ala ung jour ou deux à l'escole, et si n'avoit onques mais oy grammaire ne *logique* (FAUQ., II, 1421-1430, 244). Permenides fut aussi grant philozophe. Aucuns dient qu'il trouva *logique* en la roche du mont Caucasi, ainsi qu'il estudioit et speculloit aux astres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 49 r°).

- *Maistre en l'art de logique* : ...Un mien ami, qui estoit prestres Et en l'art de *logique* mestres, Vint a moi et me salua (MACH., Voir, 1364, 742).

B. - "Manière de penser conforme aux lois de la logique" : Car, se il entendoit ydee universele par predicacion selon *logique*, c'est chose fainte et neent (ORESME, E.A.C., c.1370, 113). Et ce que dit est, est a entendre et est dit selon la realité et la verité reale, mais a parler selon les termes de *logique*, on puet dire en ceste maniere que comme le saulvement de l'homme soit de nature contingente, comme des choses qui peuvent advenir et non advenir, elle ne puet estre necessité ou restraite par necessité. (Somme abr., c.1477-1481, 170).

REM. Subst. masc. ("ouvrage de logique") ds l'ex. suiv. : ...deux doctrinaux, ung gressime et ung *logique* que parle

commandement et ordonnance de MdS l'on a prins et achetté de lui pour Jacob et Hemonnet, enfans de la chappelle de MdS, pour apprendre aux escolles leur latin (Comptes Lille L., t.1, 1427-1428, 254). [R. M.]

LOGIS, subst. masc. (logis)

[T-L : *logëiz* ; GD : *logis* ; GDC : *logeis* ; AND : *logis* ; FEW XVI, 449a : *laubja* ; TLF X, 1327b : *logis*]

A. - "Habitation"

1. "Bâtiment, construction où on loge de façon durable ou temporaire, hébergement" : Pour un *logez* que fist faire Martin l'Ours, pour lors viconte de Carenten et receveur des tailles de Costentin, ou chastel de Valloignes, pour faire ses receptes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 220). Lors vint l'ancien chevalier qui dist a Remondin : Sire j'ay fait tendre vostre paveillon et plusieurs autres pour vous logier, car il avoit pou de *logeiz* en la ville pour vous logier, vous et voz gens, et sommes bien pourvez, Dieu mercy. (ARRAS, c.1392-1393, 53). ...les Carmes, attendue leur necessité d'eulz elargir en leur *logiz*, averont par la main de la Court de l'argent (...) pour acheter certaine place près d'eulz. (BAYE, I, 1400-1410, 44). Nous sumes prest du logement Ou il az [un] très bon *logis* ; Il nous fault avoir bon advis Et conseil commant passerons. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 36). Le matin, après la messe oÿe, je revins en mon *logeis* et vestis vostre cocte d'armes, ainsin que mon droit estoit (LA SALE, J.S., 1456, 101). ...le bon chareton refusoit de tout point ce *logis* [Il est invité à passer une nuit chez son hôte] (C.N.N., c.1456-1467, 66). ...[il] vint a son *logis* dormir espoir ou desjeuner : car de tous deux [avoit] besoing. (C.N.N., c.1456-1467, 186). ...faisons venir a nostre *logis* deux jeunes filles de noz cousines (C.N.N., c.1456-1467, 363). Je suis content que vous demourez en ma maison jusques ad ce que aurez trouvé *logis* pour vous (C.N.N., c.1456-1467, 445). Le noble roy jusqu'à la grant eglise Fut lors mené faire son oraison, Puis ramené soudain en la maison Et au *logis* Pierre de Medecis Ou les murs sont de fin marbre farcys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220). Et quant ledit clerc ouyt qu'il n'avoit point souppé et qu'il ne savoit où aller loger, il le mena au *logis* de sondit maistre (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147). Duquel *logis* se partirent lesditz bastard et Voyau avec ung page nommé Guyot Aquest, et s'en allerent audit pont de Charenton. Auquel lieu ne trouverent en leurs *logeis* que une jeune femme, à laquelle ilz demanderent où estoit l'oste, qui leur respondit que la nuyt passée leur varlet les avoit desrobés, et son mary estoit allé après, et ne savoit où (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 171).

- *Maison logis*. "Manoir seigneurial (?) " ou "logement pour une troupe (?) " : ...ledit Mahieu de Roye et ses subgés sont tenus faire quarante jours de garde à la porte de Conches nommée la porte du Val et à la maison *lougis* d'Astrier en temps de guerre et quant le cas s'offre, à ses propres coustz et despens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 300).

- P. plaisant. "Le dernier gîte, tombe, sépulture" : Charlemaine roy des Franchois, Qui les Espaignes reconquist ? Rolant et Ogier le Danois, Qui soubstinrent les fais et pois Advant ce que la foy le[s] mist ? Ilz ont *logich* ossy petit Et aussy bien par dedens terre Que celly qui va son pain querre ! (CHASTELL., Miroir mort V.H., c.1436-1450, 62).

- *Prendre logis*. "Réserver un logement" : ...et incontinent qu'ilz orent disné, ledit mons. l'evesque dist à il qui parle que tantost il monstast à cheval et s'en alast devant, pour prendre *logis* pour icelli mons. l'evesque et ceulx de sadite compagnie en la ville de Compiègne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 548).

. *Querir logis*. "Chercher un logement" : Tant vait le chevalier errant Par la ville, *logis* querant, Que devant le palais arrive Plus remplis d'eau e'une tive. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 298). ...telle estoit sa coustume de querir tousjours les meilleurs *logiz*. (C.N.N., c.1456-1467, 120). ...tout le jour avoit culetté la selle, tant en la queste des lievres comme pour querir *logis* (C.N.N., c.1456-1467, 480).

2. En partic.

a) "Ville dans laquelle on loge" : Les menacés s'assaièrent à défendre le *logis* [la ville de Meaux] ; mais ce ne leur valut rien ; car trop puissans estoient les Anglois et les autres trop foibles, qui n'avoient défense que de leurs lances pour venir joindre au corps, et les Anglois estoient fiers et horribles de trait pour les en chasser de loin sans main mise. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 283).

b) [À propos d'animaux] : Les bestes vont a l'offerande En se pays, je t'en assure ! Nous avons anticipé l'eure Que les bestes de se pays Pour coustume font leur *logis* Aux champs, es vignhes ou es boys. (Pass. Auv., 1477, 141). Et, s'il savoit quelque *logis* de chevaux à l'escart, qu'il donnast dessus et aussi sur les fourrageurs dudit Bourguignon, et qu'il leur face du pis qu'il pourra. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 267).

- *Logis de pourceaux*. "Porcherie" : Se la chier hurte par mauvaise charnalité, tentost nous li ouvrons et en faisons comme ung ort *logis* de pourciaux. (GERS., Pent., p.1389, 81).

c) "Logement avec qq d'autre ; compagnie"

- [À propos d'une fille assimilée à un campement à prendre] : ROUGE GORGE. Verdier, qui est ce que la passe ? Agardés, quel gentil brunete ! VERDIER. A dire voir, la bague est necte. Quel *logys* a prandre d'assault ! (Pipée R., c.1470-1480, 178).

- *Changer logis ailleurs qu'avec qq*. "Renoncer à la compagnie d'une personne au profit de celle d'une autre (ou d'autres) personne(s)" : Tu devries bien *lougis* changer Alheurs qu'advec moy, mon seigneur. Ha, las, je suis ung grant pecheur, Indigne de ta compagnie. [Réf. à Luc 5, 8] (Pass. Auv., 1477, 127).

Rem. Le glissement sém. "habitation"/"compagnie" est plusieurs fois illustré dans la *Pass. Auv.*

3. Au fig. [À propos du coeur, de l'âme...] : Douleur, courtoisie, amitié Sont les vertuz de noble femme, Et le droit *logeis* de Pitié Est ou cuer d'une belle dame. (CHART., E. Dames, 1425, 365). ...l'une de nous est nommee Sapienche et l'autre est Chasteté appellee, et sommes envoies pour habiter avec toy, car en ton cuer tu nous as fait *logeis* assés joieux et net. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 85). Le second est car le obediens rechoipt Nostre Seigneur ou *logeis* de sa pensee, qui est signifié en che que Nostre Seigneur en Bethanie en la maison de Simon comme hoste descendi, comme on list es Euvangiles saint Jehan ou .XIIe. chapitre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 220).

B. - ART MILIT.

1. "Endroit où loge une armée, baraquement, tente, campement, camp militaire fortifié ou maisons, pièces dans lesquelles les soldats sont hébergés par les habitants" : Un diemenche, à l'eure que nonne En Chypre doit sonner ou sonne, Tous leurs pavillons [des Sarrasins] descendirent, Et tous ensamble se treïrent Au *logeis* dou Caramant. Je ne say pour quoy ne comment, Li sires de Lesparre vit Qu'il se deslogeioient et dit, S'on l'en creoit, hors isteroient Et qu'assez sejourné avoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 161). Si abati tentes et *logeis* et en tua aucuns, par quoi li cris et li hahais monta tantost en l'ost, et cria cescuns as armes. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 94). Au dehors de la ville de

La Calongne avoit aucuns hostelz et maisons, celles de pescheurs et de gens de mer ; là se trairent les seigneurs et s'i logierent ; mais il convint faire biaucop d'autres *logeis*, car il en y avoit trop petit pour tous. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 310). ...ou voyage fait par le roy en Alemaingne, il coppa une bourse à un compaignon qui dormoit en un *logis* assez près dudit lieu où il estoit logiez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 235). ...et le rampin s'en va singlant a effors, tant qu'il vint a l'isle. Et y descendirent plusieurs, et y trouverent grant foison de feux et de *logeis*, dont, a l'apparent qu'ilz y virent, il leur sembla qu'il povoit la avoir logié XXXm. hommes, et y avoient sejourné plus de quatre ou de cinq jours, car ilz trouverent au dehors des *logeiz* grant foison de courailles de bestes mortes. (ARRAS, c.1392-1393, 90). Et ly fuiant vindrent en l'ost, criant : A l'arme ! La veissiez Sarrasins armer et mettre en bataille au dehors des *logeis*. (ARRAS, c.1392-1393, 103). Mais un fu qui vint dire au soudant : Sire, tous tes *logeis* et tes paveillons sont pris et les gardes mortes, et te viennent courir sus les plus males gens que je veisse oncques. (ARRAS, c.1392-1393, 112). Si ordonnerent li Englés entre euls trois batailles et se rengierent sus trois lieux devant leurs *logeis*, et fissent grant fuison de feus pour veoir plus cler autour de euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 149). ...li Flamench estoient sus le mont de Cassiel et logiet d'autre part au lés deviers Ippre, et veoient tout contreval les *logeis* dou roi de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 178). ...on estoit moult ensonnié de remettre a point tentes et trefs, et de faire nouveiaus *logeis* de fuellies (FROISS., Chron. D., p.1400, 517). Après viennent les mareschaulz des *logis*, les maîtres d'ostelz, les fourriers, prevostz et sergens pour deppartir les *logis*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). Mons. le grant maistre, il y a trois poins là où il fault responce : c'est assavoir du *logeiz* des gens d'armes, de Mons. de Nemoux et de la composition de Rodelle. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 246). Et, oudit voyage, ledit grant maistre, usant dudit pover de lieutenant du roy, logea [et] fist loger l'armée et ses gens de guerre d'icelle armée, dont il avoit la charge et conduite, et leur ordonna les villes, lieux et pays où ilz se porroient estandre pour avoir leurs vivres, *logis* et provisions. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 248).

- *Fort logis*. "Position fortifiée" : Fabius Maximus, doutant que ses gens ne se combattissent pas bien souffissamment, pour la fiance des *logis* fors que ilz avoient, les fist ardoir ainchoiz qu'ilz se combattissent. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 55).

- *Marquer les logis*. "Indiquer par un signe les maisons qui devront héberger des gens d'armes" : ...et, comme a dit ce pape Alexandre qui règne, les François y sont alléz avecques des esperons de boys et de la craye en la main des fourriers pour marcher leurs *logis*, sans aultre peyne. (COMM., III, 1495-1498, 82).

- P. méton. "Obligation faite aux habitants de loger des soldats, sur réquisition" : ...tous lesdits clerks notaires et secretaires de nous (...) affranchissons, quictons et exemptons de tous *logeiz*, et prohibons et deffendons à tous les mareschaulx et fourriers de nos *logeiz* (...) qu'ilz ne marquent ou facent marquer lesdites maisons d'iceulx nos notaires et secretaires, et ne y logent (...) aucunes gens (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 72). ...et ledit seigneur m'en feït partir pour quelque lettre qu'on luy escripvit que j'espargnois aucuns bourgeois de Dijon touchant le *logis* des gendarmes. (COMM., II, 1489-1491, 268).

- [À propos d'une ville] "Position, étape (dont l'intérêt ici est marqué par des adj.)" : Le tiers jour passé, partit ledit seigneur par le conseil du seigneur de Contay pour aller gainner Estampes, qui est bon et grant *logis* et en pays fertile, affin d'y estre plus tost que les Bretons qui prenoient ce chemyn, affin aussi de

mectre gens las et blesséz à couvert et les autres aux champs. (COMM., I, 1489-1491, 39).

- [Dans un contexte allég.] : Ne me creez pas se je ne vous monstre, par le texte de l'euvangile presente, que le saint ange Gabriel, qui estoit comme fourrier de Dieu pour apprester son *logeis*, trouva ces trois pucelles, chamberieres ou damoiselles ou chambellaines, pour elle servir. (GERS., Annonc., a.1400, 232). ...car nostre adversaire, Pechié mortel, le vilain et crueux tirant, avec toute sa maudicte compaignie, Ignorance, Desloyauté, Ydolatrie, Orgueil, Avarice, Luxure, Envie, Paresse, Gloutonnie et autres Vices sans nombre ont [en] terre presque occupé tout le *logis*, et violement tiennent les chasteaux, citez et forteresses espirituellenes de ta creature humaine. (GERS., Concept., 1401, 394).

- [Dans un contexte métaph.] : Devant sont allez mes fourriers Pour appareiller mon *logeis* En la cité de Destinee (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 165). En faulte du *logeis* de Joye, L'ostellerie de Pensee M'est par les fourriers ordonnee, Ne sçay combien fault que je y soye. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 469).

- "Position, campements (d'une troupe, devant une ville assiégée)" : Or advint une journee que Sarrasins vindrent escarmouchier par un matin, et ceulx de la ville avalerent le pont et ouvriront portes et barrieres, et yssi le roy tous armez a belle compaignie, et firent grant occision de payens et les rebouterent jusques aux *logés*. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Comme toutesfois l'évesque [assiégé dans sa ville] envoya vers le duc, à l'heure d'alors le *logis* des Liégeois n'estoit encore que de l'un costé de la riviere ; et pouvoient de l'autre lez ceulx de dedans saillir dehors, et recevoir gens et secours à leur bon. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 319).

. *Prendre logis*. "Établir une position fortifiée" : Et là s'arrestèrent sans aller plus avant, et prirent *logis* en contraire du roy Édouard, qui s'attendoit à eux de les avoir pour luy et en son aide : ce qui point n'avint. Et en fut dolentement déçu [le roi Henry]. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 502).

- *Logis portatif* : Et retournerent li seigneur a Villevoirt et se conmenchierent a deslogier et a tourser tentes et tres, auques et pavillons et toutes manieres de *logeis* portatis, et a metre sus chars et sus charettes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 308).

- *Mareschal des logis*. "Officier chargé d'assurer le logement des soldats" : Après viennent les mareschaulz des *logis*, les maistres d'ostelz, les fourriers, prevostz et sergens pour deppartir les *logis*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). Et par ung mardi cinquiesme jour de juing, furent envoyez les mareschaulz des *logis*, fourriers et aultres, et fut chief le seigneur de Contay, pour lors maistre d'hostel de la duchesse de Bourgoingne (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 259). Et ung coup la refusèrent, car une partie de la ville tenoit pour ledict duc, lequel y envoya son mareschal du *logis*, et s'il eust eu gens pour y oser entrer en personne, il ne l'eust jamais perdue (COMM., I, 1489-1491, 177). Et ceste charge voulut bien entreprendre Ung notable homme nommé Pierre Loys De Valetault, puis appeler l'oy Grant mareschal des *logis* de l'armee, Dont sa personne fut pour ce bien aymee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

- *Clore son logis*. "Entourer le camp (de retranchements, de palissades)" : ...et toutevoies changioit il souvent place, et si leur faisoit a eulx mesmes clorre leur *logis* (Bouciquaut L., 1409, 404). ...il est bon que nostre *logeis* soit clos d'aucune ligière cloisure, car Sarrasins ne combatent fors à cheval. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 233).

- *Faire logis*. "Improvise, installer un hébergement" : Et lors vint le navire ferir ou havre, et traient chevaux et ce qu'il leur plot hors des nefes, et se logent aux champs au dehors de la ville, en tentes, en trefs, en paveillons ; et ceulx qui n'en ont nulz se logent et font *logeiz* au mieulx qu'ilz pevent. Et fu grant beauté de veoir l'ost quant il fu tout logié. Ly plus hault baron se logent en la ville. (ARRAS, c.1392-1393, 92). Le duc se tira à Lyons en Santais, et là fit un gros *logis* de gens d'armes et ung camp que l'on appella le camp d'honneur, et tousjours se presentoit pour la bataille ; mais il perdoit le temps, car nul n'estoit deslberé de combatre. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 81).

- *Fossoyer un logis*. "Entourer (un campement) de fossés pour le défendre" : Et incontinant qu'il fut en son camp, son *logis* fut fossoyé, barrieres faictes bonnes et fortes, bien garnies d'artilleries grosses et menues. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304).

- *Prendre le logis (de qqn)*. "Réserver un hébergement (pour qqn, une troupe)" : Et, pour ceste cause, envoya ses fourriers audit lieu de Pontoise, qui y prindrent son *logis* ; mais depuis il changa propos et retourna hastivement dudit lieu de Compiengne à Noyom, où peu de temps par avant y avoit esté. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 212). Les varletz de corps nettoient les chevaux d'estrilles et de flassars, et leur donnent l'avaine, font les littieres, fientent les chevaux, et tiennent l'escuyrie honneste. Les mareschaulz ferrent et medecinent les chevaux ; les bottelleurs livrent le foin, l'avaine et la litiere ; les chevalcheurs font la despence et les pourveances, et les aydes d'iceulx chevalcheurs sont fourriers de l'escuyrie, et prennent les *logiz*. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 66). Item, après il n'est pas a obmettre Que le conseil n'oublia de commettre Gens suffisans pour les bons *logis* prendre Qui se sçavoient de ce fait entremettre, Et mesmement pour tousjours le roy mettre En lieu si seur qu'on ne le peult suprendre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

. [Dans un contexte métaph.] : J'ay pris le *logis* de bonne heure D'Espoir, pour mon cuer, au jour d'uy, Affin que les fourriers d'Anny Ne le preignent pour sa demeure. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 503).

- *Tendre un logis*. "Installer une tente" : Si se logièrent erramment li François tout contreval uns biaux prés grans et amples, et tendirent tentes, très et pavillons et toutes manières de *logeis*. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 32). Tant chevaucha l'ost que ilz arriverent a Couloigne et vindrent les bourgeois encontre eulx a belle compaignie, et firent passer outre la ville ceulx qui venoient pour tendre les *logeiz* de l'avant garde ; et la grosse bataille et le sommage firent logier par deca. (ARRAS, c.1392-1393, 194). Et le roy Urien fist sa gent traire a terre, et fist tendre son *logeiz* sur la marine, au devant de son navire. Et fist venir logier ses freres et le maistre de Rodes emprès lui, et leur navire trait avecques la soue. (ARRAS, c.1392-1393, 221). Et la furent tendu en ces biaux prees qui sont grant et large, au lonc de la riviere, tentes, trefs, auques et pavillons, et toutes ordenances de *logeis*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 298).

- *Tenir son logis qq. part* : Li rois de France (...) tint encores son *logeis* as camps (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 192).

2. P. méton. "Étape d'une armée en marche" : [Ils ont déjà campé trois fois] Et au quart *logeis* il vinrent logier ens es fourbours de Nantes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 13). ... un soir se vont logier sur une riviere appelee Meuse, soubz une forteresse appelee Dun le Chastel, et de la ne avoit pas plus de deux *logeiz* jusques au siege de Lucembour. (ARRAS, c.1392-1393, 157). [P. C.]

LOGOS, subst. masc. (logos)

[Élém. de *dialectique*] : Dyaletique est exposee De .II. noms et entreposee : De dya., qui .II. vault entendre Et de *logoz.*, que l'en peut prendre Pour parolle (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 130). [J. Bl.]

LOGOTHETE, subst. masc. (logothète)

[FEW V, 399a : *logos* ; TLF X, 1329a : *log(o)- (logothète)*]

"Sorte de chancelier dans l'empire byzantin et à la cour des papes d'Avignon" : Samedi retournames en Avignon, et lors je seellé II lettres au conte de Caserte, l'une de l'office de *loghotece* [l. *loghotete* ?] et prothenotaire, l'autre de la terre Montifustuli et la justice de la cité de Caserte (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 35).

Rem. Ex. de 1586 ds FEW. [D. L.]

LOHEREAL, (?) (lohereal)

[Ø]

"?"

REM. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.1, a.1400, v.5334 : "lorrain" ? Scheler, *Gloss.*, 188. [R. M.]

LOI, subst. fém. (loi¹)

[T-L : *loi*³ ; GD : *loi*² ; GDC : *loi* ; AND : *lei*¹ ; DÉCT : *loi*³ ; FEW V, 291b : *lex* ; TLF X, 1332a : *loi*¹]

I. - DR.

A. - "Acte d'une autorité souveraine entraînant pour tous l'obligation de s'y soumettre, sous peine de sanctions" : Et celui qui est simplement mauvais, si comme est le desactrempé, il est semblable a la cité qui a mauvaises *lois* et en use. (ORESME, E.A., c.1370, 398). Et ressemble l'incontinent a une cité ou communauté laquelle est pourveüe de toutes choses qui li sont necessaires et qui a bonnes *lois* et justes ; mais elle ne use de nulles de ses lois. (ORESME, E.A., c.1370, 398). Comme plusieurs drois positifs, qui sont muables et aucunes foiz divers ou contraires en divers paÿs et en divers temps, et aucune fois y a erreur et semblent aucunes *lois* justes qui sont injustes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 106). On ne requerroit pas de ung roy mortel une telle chose, que sans moyen des autres, qui sont ses subjets, il publiast ses *lois* et ses decretés (GERS., P. Paul, a.1394, 497). ...encore nulle *loy* n'avoient Et, pour ce, simplement vivoient (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 139). ...que l'Université tenist et gardast et defendist de son povoir que lesdiz arrest et *loy* ne fussent enfrainctes (BAYE, I, 1400-1410, 343). Plangio, Chelio et Phania phisico furent environ ce temps, souverains astrologiens et envoiés par ceulx de Romme ambaxadeurs en Athenes, pour avoir le double des *lois* que Solon avoit jà pieçà ordonnées, desquelles les Romains avoient nouvelle congnoissance. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 49 r°).

- [P. oppos. à la coutume, au droit coutumier] : *Loy* et coutume different comme chose expresse et chose taisible ; car *lois* sont expressement escriptes es livres, et les coutumes ont auctorité par taisible consentement de peuple, ou autrement du consentement d'aucun hoir (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 455).

Rem. Sur *loi* et *coutume*, cf. J. Gilissen, *La Coutume, Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 41, Brepols, Turnhout, 1982, en partic. 14-15, 80-85.

- *Les lois* : Je scay les *lais* des emperieres [var. empereurs] Et les drois de toutes manieres, Divin, naturel et canon (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 133). Phoroneüs donna les *lois* Tout premierement aus Grijois. (MACH., Voir, 1364, 498). Ce fait, la

fausse gent ont pris Toutes les chartres dou païs, Oû les coustumes et les *lois* Estoient, et les drois des roys ; Si les ont arses et brulées Et en un ardent feu getées Si que mais ne seront veües, Ne retrouvées, ne leües. (MACH., P. Alex., p.1369, 272). - Est Aurilians une belle ville ? - Oil, sire, si Dieu m'aït, la plus belle que soit ou roiaume de France après Parys. Et aussi il en y a une grant estude des *lois*, car les plus vaillanz et les plus gentils clers qui sont en crestiantee y repairent pour estudier en civil et canon. (Man. lang. G., 1396, 95). ...et ly lisoit sa lechon des *lois* et de philosophie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 34). ...dit mon disciple Aristote es Politiques que les *lois* se baillent universelment, non pas que en cas particulier(s) il n'y puisse et doye avoir raisonnablement excepcion, mais pour ce que le plus communément [a]vient comme la *loy* dit. (GERS., Concept., 1401, 403). Domicien, levez la main ! Vous jurez l'empire rommain Garder, deffendre et soustenir, Les *lois* et libertez tenir, Que les sages seigneurs ont mises ? (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 158). ...laquelle il predist estre fort dommageable aux roys et haulx hommes puissans et qu'elle signifioit venir en bref et apparoistre hommes qui se efforceroient de muer ou changer les *lois* et en mectre de nouvelles, ce qui fut veriffié tost après par Ligurgus et autres, qui bailla *lois* très justes aux Lacedemoniens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 r°). Si ne leur furent pas accordées de prime face [d'avoir les lois de Solon], tant que ceulx d'Athenes feussent informez si les Romains estoient sages assez pour user de leurs *lois*, si leur fut rapporté qu'ilz estoient de bonne prudence, pourquoy les Atheniens leur envoyerent le double de LII pandetes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 49 r°). Audoxus astrologus fut environ ce temps erudit en astrologie, ainsi que recite Laërcius. Cestui, par un grant entendement, composa aux Grecz leurs derrenieres *lois* et ordonnances. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°).

- *Les lois de Cesar* : Car tout partout il s'est nommé Filz de Dieu et roy des Juifz Contre toutes les *lois* et ditz De Cesar, nostre empereur et roy. (Pass. Auv., 1477, 175).

B. - P. méton.**1. [Collectif]**

a) (La) loi. "Ensemble des lois, le droit" : Tu ne dois mie Estre pour c'en merencolie, Car trop seroit chose diverse, Se la *loy* de Mede et de Perse Estoit pour un seul homme enfrente ; Grant perte seroit et grant plainte. (MACH., C. ami, 1357, 39). Il avoit là II. amiraus, Qu'il tenoit pour bons et loiaus, L'un, le plus grant de son hosté, Et l'autre y avoit ja esté. Et si fist mander un cadis, Moul sage homme en fais et en dis ; Cadis, c'est un clerc en leur *loy*, Autrement appeller ne l'oy. Si leur fist procuracion A grant deliberacion, Selonc la *loy*, pour ottrier, Pour jurer, pour ratefier Et pour promettre qu'il feroit Tout ce que acordé seroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 133). ...nous vous requerons Qu'il soit jugiez selonc la *loy* De Chipre ; car, par Saint Eloy, Puis que son fait prouver ne puet, Drois commande et raisons le vuet ; Et la *loy* de Chypre s'acorde Qu'il soit pendus à une corde, Comme traitres condampnés ; Ou mis aveques les dampnés, En prison ou en chartre obscure, Sans jamais veoir creature. (MACH., P. Alex., p.1369, 252). Et [il convient] que ceulz qui sont bons a aucune chose il [le tirant] les honore et promeuve en tele maniere que l'en cuide que il ne seroient onques plus honorés des citiens de leur *loy*. Ce est a dire de ceulz qui sunt sous la *loy* et sous les drois de leur cité ou de leur policie. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). La *loy* dist ce que le roy vueult. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 195). Cestui fut le premier qui, selonc les *lois* des estoilles, congneut estre necessaire mectre

loy en terre entre les hommes, et pour ce fut il premier qui bailla *loy* aux Grecs. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 19 v°).

- *Loi civile*. "Droit romain" : ...se par l'espee de vostre maistresse, dame Bonne Adventure, cestui decret, qui n'est pas trop discret, entre les Crestiens sera mis en chaire, il est expedient que les cinq livres de la *loy* civile a toutes leurs gloses et interpretations, et les decretales aussi qui sont ordonnees pour obvier aux cautelles et malice du monde, soient mises ou ung feue, ars et brulez (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 499).

- *La loi imperiale*. "La loi de l'Empire romain" : Puis que suis le general Juge criminel de Judee, Combien qu'en toy Jhesus, nul mal Je n'ay trouvé par renommee Selon la *loy* imperial, Toutesfoiz en aultre contree Les Juifz en ce tribunal Disent que leur *loy* approuvee Veult que tu preignes mort final. (Pass. Auv., 1477, 176).

- *De loi*. "De droit, par voie légale"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 188 (II, 11760, *Qu'ils alassent avant* ["procédassent"] *de loy, che astoit drois, Des Huiois forjugier*).

b) En partic. au plur. "Droit, droit romain" : Ogier fut le plus souffisant clerc de *loys* et de drois qui fust en monde a son temps (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 235). ...ilz avoient entendu que on vouloit instituer, establir ou fonder en la ville de Caen estude de *lois* et de decretz (FAUQ., III, 1431-1435, 111). ...à Louvain, à Dole et ailleurs avoit estudes de *lois* pour fournir ce royaume de legistes et juristes. (FAUQ., III, 1431-1435, 111).

- *Bachelier en lois* : ...Nycholas Bonnaut, bachelier en *loiz*, curé de l'eglise du Puy Nostre-Dame (BAYE, I, 1400-1410, 40).

- *Docteur de / en lois* : De quoy serviroient en ce monde les grans docteurs en *loix* et en decret, quant a la ventilacion et jugemens des causes instruites par votre decret seront commises a simples et seculiers gens (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 500). ...docteur en droit [en droit canon, en *decrets* ?] et en *loix* et predicateur (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 58). ...et estoient cilz maistres, ly ung docteur de *loys*, ly aultre de decreit et le tiers de philosophie. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 90). ...messire Hector des Marès, chevalier, et autres enfans de feu messire J. des Marès, docteur en *loiz*, et, en son temps, advocat du Roy ceans (BAYE, I, 1400-1410, 188).

- *Licencié en lois* : Escript à Corbeil, le mercredi premier jour de mars. Le tout vostre. Jehan Marcel, licencié en *lois*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 56). Ce jour, a esté receu maistre J. Romain, licencié en *loiz*, en Parlement, en la Chambre des Enquestes, ou lieu de maistre Guillaume de Celsoy (BAYE, I, 1400-1410, 118).

- [Titre permettant de plaider] *Chevalier des / en lois* : Et pour ce, anciennement les Rommains se accordent en leurs *loys* et leurs decrez que aux honneurs avant yront les chevaliers des armes que les chevaliers des *loiz* (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 245). ...Jehan de Saulx, chevalier docteur ès *lois* (CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 80). Pierre de Goux, chevalier et docteur en *loix* (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 317).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 358-359, note.

- *Sire des lois*. "Jurisconsulte, légiste" : A Orliens ot un clerc jadis Qui estoit renommez et dis Nobles clers, vaillans homs et riches, Et si n'estoit avers ne chiches, Sires de *lois*, et de decrez Maistres, et uns homs bien discrez De bien moustrer ce qu'il savoit Et la vaillance qu'il avoit. (MACH., *J. R. Nav.*, 1349, 213).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 388 (*seigneurs de loys*).

2. "Personne ou institution chargée de faire respecter la loi"

a) "L'autorité légale, la force publique" : ...Le peuple, la *loy* et l'Eglise. (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 257). Sire, Centurion, si vous plait, A la *loy* farés ce service. (Pass. Auv., 1477, 273).

b) En partic. Région. (Nord, Flandres) "Officier chargé de faire respecter les règles qui régissent une ville" : ...cil furent justiciet de le gibet, pour ce qu'il avoient, avec plusieurs autres, fait ordennanches et proposé et autres requis de faire meute et conspiration pour venir au point de jour à le porte de le ville tuer les eschereweters, venir à le marchiet et waingnier le Besand et emprisonner le *loy*. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1371, 790). ...défendez expressément de par nous aux diz baillis, *lois* et habitans l'usage des dictes nouvelles cueres et estatuz et les suspendez d'icelui usage, laquelle suspension nous leur faisons aussi par ces présentes jusques à ce que nous aurons veu et sceu se ilz sont bons et proffitables ou non (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1397, 433). ...rentes viagieres vendues à la requeste de monseigneur par les *loys* d'aucunes de ses villes (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 524).

- *La loi (de la ville)*. "Corps municipal comprenant tous les officiers chargés de faire respecter la loi, eschevinage" : ...chil sont relaxey par le haut bailliu d'Ipre, sour le commandement que monseigneur de Flandres luy en donna, en le présence de le *loy* d'Ipre, de ce qu'il furent jugiet menedich pour le occoison de le keure des tondeurs, et sont jugiet par le jugement de le *loy*, sour le conjurement du dit bailliu, tout afrankiet et mis en estat primerain de tout ce que en dépent et tout ce que fait en fu. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1339, 646). ...se aucun vient pour demourer Arraz, il doit estre presentés souffissamment à la *Loy* et en apres demourer an et jour, avant ce qu'il puist estre reputés pour bourgeois (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 399). ...toute la *Loy* et eschevinaige de la dite ville (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 405). Li marchant à le *loy* alèrent à Bruges, lez lettres monstrèrent (Troubles Flandre P., c.1384-1385, 45). ...l'en disoit que les prevost et eschevins et *loy* de la ville de Cambray avoient banni aucuns dont mention sera faicte cy après (BAYE, I, 1400-1410, 132). ...feu monseigneur, par ses lettres de privilege (...), a donné congié et licence auxdiz habitans que de lors en avant ilz puissent mettre et asseoir toutes foiz que bon semblera, telz impostz, subsides et assis que à la *loy* de ladicte ville semblera estre necessaire et prouffitable, sur les buvraiges, biens, denrees et autres marchandises qui seront amenees, vendues ou dispensees en ladicte ville, et si avant que l'eschevinage d'icelle se estent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 427). ...le dit mayeur aura (...) la cire que l'un desdits mayeurs a acoustumé d'avoir par cy devant et ses draps pour ses robes quant la dite ville ordonnera draps pour vestir la dite *Loy* seulement (Hist. dr. munic. E., t.3, 1447, 487).

Rem. HEMRICOURT, *Patron Temp.* B., c.1360-1399, 61 ; MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 321-322 ; 445 ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 41 ; 301 ; 302 ; 305 ; LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 276... Rare en dehors des villes du Nord : Après vint le roy sur ung cheval, et deseure luy ung ciel que VI hommes de la *loy* de Paris, vestu de violet [portoient] (Entrées roy. G.L., p.1461, 92).

- *Homme de loi* : ...de cascune ville (...) Y ot hommes de *loy*, eschevins apiellés, Afin, s'aucuns Flamens fust en riens desrieulés, Qu'il fust selon le cas corigiés et blamés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 434).

3. "Justice, droit ; exigences légales"

a) "Justice, droit"

- *Par loi*. "Conformément au droit, à la justice" : ...afin que l'en peust savoir quant par *loy* et par droit l'en povet faire aucune chose (BERS., I, 9, c.1354-1359, 46.5, 87). Et a dit a Charlon que tantoz l'ochira S'il ne mainne par *loy* l'enfant c'on fourmena. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 767).

- *Sans loi*. "Sans droit" : O Jhesus, moult peu te prisas Ceste gent terrible et mortelle Que de toy livrer a mort telle, Sans *loy* ne sans riens confesser. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 379).

- *Avoir loi*. "Être jugé" : Sy amis, qui estoient en champ et qui n'estoient nint infourmeis do fait, ilh envoiient sovent fois quiere le dit Aynechon ; mais point nel laissez partir ly dis messires Ernus d'Awans. Et, par tant, famme corit en champ qu'il ne venroit nint, car ilh s'en estoit fuy ; sy que ly dis Falos requist al maiieur qu'il awist *loy* et qu'il fuist torneit en droit (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 10). [T-L V, 585]

- *Estre à loi*. "Être jugé" : J'ai a garder men honneur, c'est bien drois. Ne le saroi apriés ou recouvrer ; Mes mon ami par samblant n'en fait cure, Car il me siert de rire et de parler Voiant les gens, de quoi on en murmure. Et quant je li monstre et di, Il me respont que ce sont coer falli. S'il ne dist voir, il n'en est point a *lois* : J'ai a garder [men honneur, c'est bien drois]. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 27). [Éd. "être à l'amende"]

- *Jeter loi sur qqn*. "Faire justice de qqn, le punir" : Bien se doute Aubuïn de Lourdain le courtois Et bien set s'il le tient, sur lui jetera *lois* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455,).

- *Lever sa loi*. "Prendre connaissance d'une décision de justice, d'une assignation" : ... chesti quars appeal, covient venir le faituel, por leveir sa *loy* ; ou ilh covient qu'ilh soy faiche debiteir, ch'est assavoir que alcuns jure en sains, pour luy, qu'ilh at si loyal songne qu'ilh ne puet eistre ... che premier desongne (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 78).

- *Faire loi (à qqn)*. "Faire justice (à qqn)" : Adont ont dit a Charlez qu'il les face justice sans plus targeir, car il ne peult estre souffert que *loy* ne soit faite a Radus. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 180). Sire et maistre auquel rien n'est obscur, moustrés moy qui ce a fait, bien en feray justice. Faittes *loy* aussi comme vous feistes d'Eve et d'Adam qui trespasserent vostre commandement (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 570).

- *Remettre qqn en loi*. "Remettre qqn dans la voie du droit" : ...au cas que ceux de Gand voudroient mettre jus leurs hoefmans et remettre leur ville en *loy* [c'est-à-dire se soumettre au duc] (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 297).

- *Venir loi faisant*. "Se soumettre à la justice" : Et qui c'estoit meffais ne se s'estoit mespris Il venist *loy* faisant et se fut a court mis Et on ly feroit droit volentier non envis (Hugues Capet Lab., c.1358, 232).

- *Ville de loi*. "Ville qui se conforme au droit (aux exigences légales)" : [Châtillon] ...de très grant ancienneté ville de *loy*, en laquelle l'en a accoustumé de faire bonne et notable draperie. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1423, 416).

b) Loi de qqc. "Exigences légales qui régissent qqc." : L'en fait en la ville de Chastillon draperie de *loy*, et pour garder la *loy* de la dite draperie... (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 411). [Date incertaine] Je vous lo, mais que Dieu le vueille Et sainte eglise s'i consente, Que vostre fille, qui est gente Damoiselle et assez d'aage, Prenez par *loy* de mariage (Mir. fille roy, c.1379, 41). ...la *loy* et discipline de chevalerie (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 511). ...et transgression de la *loy* des marchans (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 550). ...sans

raison ne *loy* de droit (Bouciquaut L., 1406-1409, 48). ...pour ce on leur a accordé leur franchise du seel et *loy* de la draperie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 80). ...une fille nommée Katherine, qui depuis fut conjointe par *loy* de mariage au seigneur d'Andelot (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 161).

- *De loi*. "Conforme à la réglementation en vigueur" : L'en fait en la ville de Chastillon draperie de *loy*, et pour garder la *loy* de la dite draperie... (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 411). [Date incertaine]

C. - P. ext.

1. "Réglementation imposée à un produit, qui doit être conforme à telle ou telle norme"

- *Fors loi*. "Non réglementé" : Or y at del autre pain four *loy*, noire et blan, dont ons use commonement : ch'est ly noir, appelleis pain de dois quons ; et ly blan est appelleis myche livriche, par tant que les bolengier le livrent sour tailhes as clers et aux borgois. Chis pain est tousjour d'unck pois, car, quoy que bleis vailhe, ly pois ne soi change point ; anchois poise ly gran pain de dois quons VIII mars et demy, et ly myche livriche I marc. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 143).

2. "Titre auquel les monnaies ou les pièces d'orfèvrerie doivent être fabriquées" : ...sçavoir la maniere du poys et de la *loy* des monnoyes, tant en or comme en argent (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 268). Lors furent fais gros de XX deniers tournois à XJ deniers XVJ grains de *loy* (FAUQ., II, 1421-1430, 29). Item, s'il advient que en ceintures ou autres ouvrages d'orfavrerie qui seront signées, comme dit est, l'en treuve faulte de *loy*, en telle maniere qu'elles ne soient que de XJ deniers, ou au dessoubz, l'euve sera confisquée (FAUQ., II, 1421-1430, 303). ...ledit Jacques Cuer fust trouvé chargé que dès l'an CCCXXIX, luy estant compagnon de la ferme de nostre monnoye de Bourges, il auroit fait forger escus à moindre poix et *loy*, (...) et par ce moien y avoit eu prouffit de vingt ou de trente escus pour marc, où il n'en devoit avoir que deux escus, en defraudant et déroband nous et la chose publique de nostre royaume, et commectant, en ce faisant, crime de faulse monnoye. (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 6). ...ledit argent blanc ainsi fondu et alayé et transporté ausdiz Sarrazins par ledit Jacques Cuer ou sediz gens et servicteurs ne fust de pareille *loy* comme cellui qui avoit et a cours en nostredit royaume, mais de moindre *loy* beaucop ; (...) pour le mieulx vendre (...) ledit Jacques Cuer de son auctorité privée l'avoit signé ou au moins permis et souffert signer par sediz gens, facteurs et servicteurs, à une fleur de lis contrefaite, en falsifiant et contrefaisant nostre marque, dont grant deshonneur estoit venu à nous et à noz subgiez (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 7).

3. DRAP. "Signe ou plaque de métal qui atteste qu'un drap est conforme aux règles établies par les autorités d'un métier" : ...que desorenavant on mette de par nous une ensengne et une *loy* de plonc à leur dras qui seront loyaus, dont li uns costés dou plonc aura l'ensengne d'un lyon et li autres costés de une merlete (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1331, 46).

4. "Somme fixée par la loi en cas d'écart par rapport à la réglementation, amende" : ...se aucuns u aucune emportoit u faisoit porter dou pois escrit dras u couvertures d'autrui ou lieu des siens, par quel mespresure que che fust, il paieroit 3 s. de *loys* (Drap. Valenc. E., 1344, 287). Cil quatre preudome qui seront appellé Conseillers, auront tele puissance, que par leur conseil doivent estre fait li jugement ; et à leur regart, doit li Prevos lever les *loys* et les amendes (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 396). Des trois pars

appartenans à monseigneur du seel et *loy* de la drapperie de Hondescote (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 83).

II. - RELIG.

A. - "Prescription divine"

1. [Sens gén.] "Règle, principe émanant de Dieu, qui s'impose à l'homme" : Signeurs, n'avez doubta De la planté, de la puissance Des anemis Dieu, ne freour, Qu'il vivent en si grant erreur, En tel pechié, en tel misere, Qu'il ne congnoissent Dieu le pere, Ses commandemens, ne sa *loy*. (MACH., P. Alex., p.1369, 66). Mal y venoyent pecheurs, traites et malfaiteurs qui forfaysoyent contre la magesté royale de Dieu, en trespasant sa *loy* et ses commandemens, car : cy pris, cy pendus. (GERS., Purif., 1396-1397, 61). C'est le pechié qui crie a Dieu vengeance, qui put aux angels, voire a aucuns dyables, qui sur toutes choses empesche confession pour son horreur, par lequel guerre(s), famine, mortalité et mutacion de royaumes viennent, selon les *loys* qui le commandent punir par feu. (GERS., Noël, p.1404, 297). O Dieu des cieulx que fiz les *loys* Par regle et poix, A toy me rens de franc corage. (Pass. Auv., 1477, 180).

- *La loi Dieu / la loi divine* : ...Et aprendre senz et douctine Du siecle et de la *ley* divine (Vie st Evroul S., c.1350, 110). MARQUE. [à Pierre]. La *loy* Dieu, tu es de ces gens, Ne te vaul riens le trambler, Je te viz bien a l'asanbler, Que ceste oreille me coppas (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 184). ...les *loix* divines (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 245).

- *La sainte loi* : Sire, j'ay excité ton ire Et pechié plus que ne puis dire, Metans abominations, Multiplicans offenses, Pour ta sainte *loy* mettre en puer. Or les deus genous de mon cuer Fleche vers toy, sire, et te pri Qu'oe ta bonté mon depri. J'ay pechié, sire, j'ay pechié Et bien reconnois mon pechié (MACH., C. ami, 1357, 54).

- [P. oppos.] *Loi humaine* : ...qui sera celui (...) a qui par *loy* humaine les devray laisser... ? [Un riche célibataire ne sait qui héritera de ses biens] (C.N.N., c.1456-1467, 556).

- *Loi générale*. "État auquel tout être humain est soumis depuis le péché originel" : Je ne voy, dit elle, en ceste matiere repugnance quelconque que la toute belle amie de nostre Dieu ne doye en tous temps, en [sa] conception et après, estre quitte et delivre[e] du dommageux tirant Pechié originel, fors ceste *loy* generale que pretendit Sapience, par l'enhortement d[e] Justice que tous pechent en Adam (GERS., Concept., 1401, 402). Je demande a Justice, puisque elle veult les *loys* estre gardees, se nostre Dame sera point comprise en la generale *loy* et maudisson que bailla Dieu aux femmes pour le pechié de Eve, c'est que en tristesse enfenteront et en engoisses ? (GERS., Concept., 1401, 402).

2. [Relativement à l'Ancien Testament] "Commandemens et institutions donnés par Dieu au peuple juif" : Après vint Esdras, qui rescript la *loy* et renouvela la bible (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 168). ...et lors y ot plusieurs mauvais Juifs, qui se accorderent au roy Anthioche, a vivre selon son ydolatrie, et laisserent la *loy* de Dieu et se meslerent avec les payens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 169).

- *La loi ancienne*. "Partie législative du Pentateuque" : Certainement toute creature qui s'abandonne a telz sortileges est ydolatre et hors de la foy crestienne, a excommenier de sainte Eglise, et, selond la *loy* encienne, digne d'estre lapidee, et, selond la nostre, digne d'estre ars. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Pense a quelle fin il nous a donne les commandemens tant par Moysse en la montaigne signay en lestat de la *loy* ancienne que par son propre filz en lestat de la *loy* de grace. (CIB., p.1451, 188).

- *La loi hebraïque* : Achymaas, grant prebtre de la *loy* hebraïque, homme très devost et vertueux, fut en ce temps grandement honnoré et estimé du peuple pour les merveilles prenostications qu'il faisoit par la science de astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 v°).

- *La loi sainte* : Pour doubte de celle grant ost, De qui Dieu bien garder les vost Et deffendre sa sainte *loy*, De qui la grever nul n'a *loy* ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). ...alencontre du cruel ennemy de Dieu et de sa *loy* sainte. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 290). Et sans cesser estoit sur les experiances d'iceulx, et eult hommes experts en toutes langues, les plus souverains qu'il peult trouver, et voulut fere translater et interpreter toute la *loy* et escripture sainte des Hebreux en son langage grecq (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 v°).

- *La loi de Moïse / de Judée* : Moyses dist et conmanda En la *loy*... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 236). Une femme ot en mariage Qui fu tres bele, bonne et sage, Douce, courtoise et bien aprise Et duite en la *loy* de Moysse. Susenne avoit a non la dame, Qui Dieu doubta de cuer et d'ame. (MACH., C. ami, 1357, 4). ...vous li menderez Que les plus sages de la *loy* De Judée amaine avec soy (Mir. st Sev., 1362, 217). Seigneurs de la *loy* de Judee... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 352).

- *Docteur de la loi* : ...ilz le trouvèrent ou temple entre les maistres et les docteurs de la *loy* (Mir. Theod., 1357, 80).

- *Maistre de la loi* : Combien que soiez li greigneur Maistre de la *loy* et docteur... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 232).

- *Maistre de la loi des juifs* : ...il print et embla à maistre Thoros, maistre de la *loy* des juifs, demourant en ladite ville de Chambly, une çainture d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 48).

3. [Relativement au Nouveau Testament] "Commandemens que Jésus-Christ a donnés aux hommes pour les conduire au salut éternel" : Creez la *loy* de l'Evangille (Jour Jug. R., c.1380-1400, 223). ...selon sa *loy* voulons vivre. (Pass. Auv., 1477, 87). Puis que tu es venu ycy, Reconnoissent le bien de Dieu, Ung peu resteras en ce lieu, Et puis tous viendrés après moy Au monde pour complir la *loy*, Et d'ilec tous irons es cieulx, Ou vous serés tout temps joyeux, Car tous vous estes mes amours. (Pass. Auv., 1477, 253).

- [P. oppos. à la *loi Antechrist*] *La loi (de) Jesus-Christ* : Ce sont deus oposites que la *loi* Jhesu Crist et la *loi* Antecrist (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 148). ...en sourtenant la *loy* Jhesus (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 13). Portez les faiz les ungs des autres et, en ce, accomplirez la *loy* de Jhesu Crist. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 123).

- *La loi nouvelle* : Et si veul que vous ce faciez En confermant la *loy* nouvelle Que par ce je vous renouvelle Et en commemoration De ma cruelle passion (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 129). Renoncés vous entierement En Sathan et a sa cautelle, Et croyez en la *loy* nouvelle, C'est au Pere et a son Filz Et aussi au saint Esperitz : Ung dieu et une mesme essence ? (Myst. st Laur. S.W., 1499, 216).

- *La loi de grace / de misericorde* : Pense a quelle fin il nous a donne les commandemens tant par Moysse en la montaigne signay en lestat de la *loy* ancienne que par son propre filz en lestat de la *loy* de grace. (CIB., p.1451, 188). Puis la *Loy* de misericorde... (GARIN, Compl., 1460, 106).

- [Titres de Jésus-Christ] *Le Messie de la Loi / le Prophete de la Loi* : Le Messias es de la *loy*, Des Juifz roy. Dieu t'a tramis en

ceste place ; Tu es son filz (Pass. Auv., 1477, 131). Si le prophete de la *loy* Estoit cest homme, com on dit, Tantost eust cogneu, si Dieu m'ist, Quelle est la femme que le touche. (Pass. Auv., 1477, 153).

Rem. Cf. *Matth.* 5, 17 : "N'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir". P. oppos. à la *loi de rigueur* de l'Ancien Testament : Au temps de la *Loy* de rigueur Avant la mort Nostre Seigneur, Femmes lapidees estoient (GARIN, Compl., 1460, 107).

B. - P. méton. "Foi, croyance, religion" : Dont je conclu que ne vault riens *Loy* nulle, fors de crestiens. (Mir. emp. Julien, 1351, 207). Et après quant es ciex montas En escripture leur laissas Une parole douce et belle Qui tient la *loy* vielle et nouvelle... (Mir. prev., 1352, 256). ...au gouvernement de nostre vie selon nostre *loy* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 116). Li enfant qui de cuer et d'ame Loërent Dieu dedens la flame Et menoient revel et feste, Qu'onques un cheveu de leur teste N'i fu malmis ne empirez, Mieus vorrent estre martirez Que faire ou penser tel foloy Comme d'errer contre leur *loy*, Ne qu'orer l'estature d'or Que fist Nabugodonosor ; Il furent sain et sauf delivre, Si com je le truis en mon livre. (MACH., C. ami, 1357, 56). Quant Mathathias dut fenir Ses jours, ses enfans fist venir Devant lui pour euls conforter Et aussi pour euls enorter Que bien gardassent les misteres De la *loy* et que leurs sains peres Ensuisent, qu'onneur et gloire, Nom pardurable et bon memoire Sera d'eaus, s'il le font einsi (MACH., C. ami, 1357, 58). Car vraiment c'est uns grans fais [la croisade] Ne je nulle doute n'en fais, Que moult grant peinne, moult grant mise, Grant ordenance, grant devise, Grant cuer, grant scens et grant avis Ne couveingne, ce m'est avis, D'aler en si lonteinne terre, Pour la subjuguer et conquerre. Car li annemy de no *loy* Sont moult fort, si com dire l'oy, Et tant qu'on ne les puet nombrer, Tant sen sceüst clers encombrer. (MACH., P. Alex., p.1369, 38). Li Caramans fort se combat, Car il faisoit l'arriere garde, Mais il en fera maise garde Et si n'en rendra ja conte Qui ne soit à sa très grant honte. Et li bons princes d'autre part, Qui rutez cops donne et depart ; Chascuns le fait bien endroit soy Pour s'onneur garder et sa *loy*. Bremons et Lesparre et leur gent Y veinrent isnellement Pour eaus decoper et chassier. (MACH., P. Alex., p.1369, 168). L'onneur et la grace de Dieu en ce appare[u]t que par son moyen, par le moyen de luy seul, homme, il vout convertir tant soudainement et merueilleusement le monde a sa foy et a sa *loy* contre toute la furieuse puissance des tirans, contre toute la sapience et moquerie des philosophes (GERS., P. Paul, a.1394, 494). Toutesfoys donna Dieu tel honneur et grace a saint Pol, que sans grant eloquence, sans argumens et persuasions de humaine sapience, sans puissance terrienne, sans auctorité de fait, il, qui estoit souvent povre et nus, enchaynez et emprisonnez, converti a soy et a sa *loy* les pluseurs des parties du monde (GERS., P. Paul, a.1394, 494). Car il [Helenus] ert en leur *loy* provaires, Et maintes grans choses pour voires Afferma aux Troyens, qu'avindrent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 54). ...et ainsi se moquoit des dieux, et non mie par opinion que celle *loy* fust fausse, mais pour le grant orgueil de lui (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 79). ...les faulx envieus menistres de la *loy* disoient que ce estoit par art de maling esperit (Bouciquaut L., 1408-1409, 338). Qui vous esmeult A croire que [Jésus] filz de Dieu soit ? Come nous mange, dort et boit. On le voit ; Dieu est invisible, Moyse le dit en la Bible. Voz ditz sont contre nostre *loy*. (Pass. Auv., 1477, 161). Les Juifz en ce tribunal Disent que leur *loy* approuvee Veult que tu preignes mort final. (Pass. Auv., 1477, 176). Ma bonne tante, en bonne foy (...) Cellon la *loy* L'avons ung poy

Envolpé dedans ceste piece De toelle fine, sans destresse, Affin qu'empiesse Ne cogneusties ce Que volons faire du corps mort (Pass. Auv., 1477, 245). ...vous estes venus au temple, Ung tas de murtriers tout ensemble, Qu'est contre nostre *loy* vrayement ! (Pass. Auv., 1477, 266). Ensieut de l'aultre et grant empeschement qui empesche de l'un avoir l'aultre par mariage, c'est diverse religion ou diverse *loy*. (Sacr. mar., c.1477-1481, 64). ...ses freres en *loy*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 227). ...pour prouver son dit, porta ung fer chault à tout la main nue, disant qu'il n'estoit que ung seul Dieu tout puissant, par laquelle chose ledit roy Allart et toute sa famille se convertit à Dieu et à sa *loy* et foy. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 109 r°).

- *Tenir loi* : Comment as nom, et quele *loy* Tiens ? (Mir. st Ign., 1366, 76). Crestien sui, s'ay non Ygnace, Et tien la *loy* de Jhesu Crist (Mir. st Ign., 1366, 76). Maistre, je vous jur par la *loy* Que je tien, et par touz noz diex... (Mir. st Val., c.1367, 129).

- *La loi chrestienne / la loi catholique*. "La religion chrétienne" : ...et le volt doctriner Et la *loy* catholique enseigner et monstrier (Tristan Nant. S., c.1350, 249). ...Filz Clodovieu, le premier roy Qui en France reçut la *ley* Crestienne et fu crestien (Vie st Evroul S., c.1350, 42). O, quelle noble compaignye, En la *loy* crestienne unye, Florissante en foy catholicque... (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 149). ...Constantin voulant esprouver la loyauté de ceulz qui le servoyent faignyt ung mandement publique que tous ceulz qui vouldroyent regnier leur *loy* crestienne demourroyent a honneur avec luy, les autres a desonneur s'en partyroient. (GERS., Concept., 1401, 410). Ma belle suer Raison, tu monstres bien que il ne puet estre que ung seul Dieu, a parler proprement de Dieu ; mais comment est-ce que nostre *loy* crestienne dit qu'il est ung Dieu le Pere, ung Dieu le Filz, ung Dieu le Saint Esperit, une Trinité ? (GERS., Trin., 1402, 161). Maintenez la *loy* chrestienne. (Myst. st Martin K., a.1500, 235).

- *La loi payenne / la loi gentille* : Selon la *loy* paienne fu Placidus nonmé. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 137). Je fas morir ceulx que j'oy dire Qui delaisent la *loy* paienne Pour tenir la *loy* crestienne. (Mir. emp. Julien, 1351, 175). Car Dieu vout par bon moyen Qu'il ne usast plus de *loy* gentille, Mais que tantost fust christien Et creust en la sainte Evangile. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 193).

- *La loi (de) Mahomet*. "L'islam" : Quant feusmes passez Arménie nous entrasmes en Turquenie et trouvastes les Turquemans gens bestiaux qui sont Sarrazins et de la *loy* Mahommet (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 276). ...tant qu'ilz tenoient la *loy* de Machomet. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 23). De la partie des Sarrasins estoient la plus grant armee que jamais, depuis la *loy* de Mahommet, ilz eussent faicte (LA SALE, J.S. E., 1456, 321). Cestui fut grant philosophe et souverain astrologien et bien experimenté calculateur, et fist unes tables de l'ascendant de la *loy* de Macometh et, par icelles, dit estre le VIe degré du signe de Aries, mais touteffois il semble qu'il y ait erreur et que ce soit le signe du Cancer, car il y a plus de raisons. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 104 r°). SAINT MARTIN. Je sçay assez que la *loy* soubstenons De Mahommet. Mais quoy ? Nous nous dampnons Evidamment, se je l'osoye dire, Et s'aultre train en brief temps ne prenons. (LA VIGNE, S.M., 1496, 143).

- *La loi sarasine* : ...et sont retourneis a la *loy* sarasine (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 18). Et avoit ung entre eulx ambassadeurs d'Orient de la *loy* sarrasine, nommé Machomet (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 287).

- [Lors d'un serment, dans une formule de serment] *En / par la loi de* : ...après que plusieurs juifs et juifves (...) orent esté examinez s'il avoient aucuns des biens enseignez par ledit feu Guillaume, dirent et affermerent par leurs *loys* qu'il n'avoient aucuns d'iceulx bi[ens]. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35). ...fu attainé et admené en jugement sur les carreaux oudit Chastellet le dessus nommé Salmon de Barselonne, juif, et par serement fait en sa *loy* fu de rechief examiné, en lui disant que plainement il deist la verité (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 46). ...lequel prisonnier, après ce que il ot juré en sa *loy*, en mettant sa main sur sa teste, qu'il droitoit verité des accusacions et confessions par lui cy-dessus faites, congnut les confessions par lui cy-dessus faittes estre vrayes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 51). A chascun mot dit : "Par ma foy !" Le crestien, et "Par ma *loy* !" (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 35). [PIERRE]. Je te jure, s'an est la somme, Par ma *loy*, je ne le congnoix [Jésus] (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 184). J'en suis bien joyeux, par ma *loy* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 63). Et je te promet par ma *loy* Que je besoingneray pour toy Encontre tous tes adversaires. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 298). Mais je te prie par ta *loy*, Qui la meut de faire ce mand ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 314). Non farey, dame, par ma *loy*. Si les faictes, si vous voulés. (Pass. Auv., 1477, 177).

. *Jurer sa loi / ses lois / affermer sur sa loi* : Mais Edea voua, et s'en jura ses *lois*, Qu'elle le restorroit d'or fin arrabois. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 63). Theseüs qui se parjura Ses dieus et sa *loy* li jura Que jamais ne li fausseroit Et qu'envers li loiaus seroit. Il se menti, li renoiez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 231). Devers le soudan s'en alerent Et à son conseil besougnierent Si bien, que bons acors fu fais De tous delis, de tous meffais ; Et des IJ. pars fu acordé, Escrip seellé et juré. Chascuns seur sa *loy* l'afferma Et li soudans la conferma. Li messagier sont retourné, Qui n'ont mie trop sejourné. (MACH., P. Alex., p.1369, 222). Sur sa *loy* me dist et jura Que... (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 247).

- [Pour renforcer une affirmation] *Dessus ma loi* : L'EMPEREUR. Quant je contemple seulement a par moy De ce Martin la grant outrecuidance Qu'il a en luy, je prens dessus ma *loy* Que sa folye le mayne bien en dance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 247).

C. - "Règle, décret de l'Église" : Certes, il vous vauroit miex, dame, C'onques née ne feussiez Que ce qu'a mari l'eussiez. (...) C'est contre *loy* et ordenance De sainte eglise. (Mir. fille roy, c.1379, 46).

- *La loi de sainte Eglise* : Preschiez la *loy* de sainte Eglise (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 134).

- *Sire de loi*. "Maître en droit canon" : THEODORE. Perrin, est il maistre en decrez, En bonne foy ? LE QUEREUR DES SERMON. Oil, dame, et sire de *loy*. (Mir. Theod., 1357, 78).

III. - P. ext.

A. - [Avec l'idée d'obligation]

1. "Règle dictée par la conscience, la morale" : Pour ce qu'as fait un serement Qui ne peut tenir bonnement Que ce ne soit contre la *loy* (...), Dieu te mande qu'en brief termine Seras mesel. (Mir. Amis, c.1365, 44). Et aussi la *loy* commande les oeuvres de actrempance, si comme que l'en ne face adultere ou force ou vilonnie a femme. (ORESME, E.A., c.1370, 278). Il ne m'est pas tant dou mal que j'endure Come de ce que je voy loyauté Mise au dessous et à desconfiture, Car en dame, plainne de grant biauté, Meint traïson et toute fausseté, Foy, *loy*, raison, droit n'i a ne mesure ; C'est ce pour quoy ma douleur m'est plus dure. (MACH., L. dames, 1377, 174). Car je t'aim en vraie entente Et tu moy, Et pour ce ainsi nous tourmente Le desroy De Fortune qui n'a *loy* Que m'eslongne ta jouvente, Dont

tous les jours en requoy, Sans arroy, En guises plus de cinquante Me desvoy. (MACH., Lays, 1377, 355). Qui es promesses de Fortune se fie Et es richesses de ses dons s'asseüre, Ou cils qui croit qu'elle soit tant s'amie Que pour li soit en riens ferme ou seüre, Il est trop fols, car elle est non seüre Sans foy, sans *loy*, sans droit et sans mesure, C'est fiens couvers de riche couverture, Qui dehors luist et dedens est ordure. (MACH., Motés, 1377, 497).

2. "Coutume, usage qui s'impose" : ...les restitution et satisfaction sunt affaire solonc la custume appelée *loi* de marche (Doc. c.1337-1339. In : P. Chaplais, Le Moy. Âge 57, 1951, 297). [Bayonne] Et encoires demandoient et vouloient expressément que ceulx par quel conseil ils avoient esté despointiés de leurs *lois* et franchises maldeument et contre raison, feussent bannys du pays de Flandres à tousjours (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 232). Escuiers, clerks, gardez voz *loys*, Faictes obeissance au vin. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 104). ...il leur ordena ceste *loy* en leur eglises que point ne chanteroient chant quelconques qui fust melodieux a prononcier par mesure (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 117). Et pour ce, par l'espace de mil et .VI. cents ans et plus, en toutes *lays* et sectes et par tout le monde [cest livre] a esté plus accepté et en plus grande auctorité que quelcunque autre escripture de policies mundaines. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 44). ...et la seconde *loy* rommaine dist Tullès, qui est, tant ainssy que les subgez sont tenus au bien de leur seigneur, sont les seigneurs tenus au bien de leurs subgez (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 20).

- "Commandement imposé à qqn" : ...et ou est celuy qui puist mectre *loy* aux amoureux ? (C.N.N., c.1456-1467, 175).

3. "Règle dictée par la nature, la fortune, l'amour, la mort..." : Fortune est par dessus les drois ; Ses estatus fait et ses *lois* Seur empereurs, papes et rois, Que nuls debat N'i porroit mettre de ces trois, Tant fust fiers, orgueilleus ou rois, Car Fortune tous leurs desrois Freint et abat. (MACH., R. Fort., c.1341, 43). Là mainte pensée diverse Li bailla fortune, qui verse Ceuls qu'elle a mis en haut degré ; Mais elle le fait tout de gré. Car c'est sa foy, c'est sa nature, Qu'elle n'ainme tant creature Que de haut en bas ne le tume Par *loy*, par us et par coustume. (MACH., P. Alex., p.1369, 18). Hé ! Fortune, qui es gouffres et puis Pour engloutir tout homme qui croire ose, Ta fausse *loy*, où riens de bien ne truis Ne de seür, trop est decevans chose ; Ton ris, ta joie, t'onnour Ne sont que plour, tristece et deshonnour. Se ti faus tour font ma rose sechier, Autre après li ja mais avoir ne quier. (MACH., Bal., 1377, 556). Lasse ! dolente, et je ne puis en ti N'en ton dur cuer nulle douceur trouver. Pour ce de moy vueil hors joie bouter Et renoier Amours d'or en avant, Sa *loy*, son fait et son faulz convenant, Quant tu portes soubz viaire de fée Cuer de marbre couronné d'aymant, Ourlé de fer, à la pointe asserée. (MACH., L. dames, 1377, 223). Mort terrible de dur aloy, Sur nous as prins trop dure *loy* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 29). ...ce que fortune en usant de sa *loy* t'a tollu (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 127).

- *L'amoureuse loi* : Puis qu'Amours faut et Loyauté chancelle Et Pitez dort et ma dame d'onnour Est en tous cas à mon desir rebelle N'oncques de moy n'ot pité ne tenrou, Ma dame et Amours renoy Et leur service et l'amoureuse *loy* ; Car miex me vaut de leur dangier partir Qu'en eaus servant sans joie adès languir. (MACH., L. dames, 1377, 221). Je l'amoié d'une amour si tres pure Qu'onques vers li ne pensay fausseté, Et la sienne desloial et parjure Est et sera et ha tous jours esté, Si que dès or mais renoy Lui et son fait et l'amoureuse *loy*, Ne je n'aray ja mais fiance en li, Pour ce qu'il m'a mauvaïement tray. (MACH., L. dames, 1377, 231). Et vraiment je ne voy Q'autre paradis Soit en l'amoureuse *loy* Fors d'estre toudis Loyaus, joieus et

jolis, Et que sans desroy S'aimment amie et amis, Et en vraie foy. (MACH., Lays, 1377, 345).

- *Sans loi*. "Sans règle" : Chantres chantans a plaisances, sans *loy*... (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68).

B. - [Sans idée d'obligation, mais à propos de personnes] "Usage, manière de faire" : ...il ne le faudroit point laisser [le départ] pour les Innocens [la fête des Saints-Innocents], par espécial aux dames, car elles ont une singulière *loy*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 32). N'ay vu jamais, ne oy que pour bataille par avant, ne pour autre danger, jamais Liégeois aient esté menés à ceste *loy* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 219). ...à l'heure que la mort de son père luy fut annoncée par propre message, il fit le deuil si grand et si excessif, que nulle bouche ne le sauroit compter, qui ne faulst plutôt à le dire assez qu'à trop. Et passoit, en celle manière de faire, la *loi* de toutes jeunes gens (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 240).

- *À loi de*. "Selon l'usage de, à la manière de, comme" : ...a *loy* de garchon ne volent point aler, Mais bien et noblement con riche bachelier. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 137). Et quant Amours vit qu'en ce point Estoie, elle n'atendi point, Eins s'i mesla par tel maniere Que puis ne fu, ne jamais n'iere, Que seur tout quanque Dieus a fait Ne l'aimme de cuer et de fait, Oubeïsse, serve et honneure, Et qu'en tous tans et en toute heure Ne soie tous siens sans demi A *loy* de très loial ami. Car ç'a esté m'amour premiere, Et si sera la darreniere. (MACH., R. Fort., c.1341, 4). Il monta sus la selle a *loy* d'un escuier (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 114). ...a *loy* de guerrier (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 116). A *loy* de maronniers adoubés vo facion : Grant coste et vieux housiaux et .I. grant chapperon (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 483). Adonc vont li baron hauchier les brans d'achier, La fierent sur païens a *loy* de carpentier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 552). A *loy* de pèlerin qui de France fust nés, L'esclavine et le palme et les bourdons fiérés A pris Cornumarans (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 18). A *loy* de chevalier le collee avez (Hugues Capet Lab., c.1358, 160). Hors du tret est issu Droguez, ly noble rois, A *loy* de pelerin et a povrè arnois (Hugues Capet Lab., c.1358, 180). [Autre ex. v.3479] N'estoit point adoubez a *loy* d'emperial (...) Mais a guise d'ermite (Hugues Capet Lab., c.1358, 267). Blanche com lis, plus que rose vermeille, Resplendissant com rubis d'Orient, En remirant vo biauté nonpareille, Blanche com lis, plus que rose vermeille, Sui si ravis que mes cuers toudis veille A fin que serve à *loy* de fin amant, Blanche com lis, plus que rose vermeille, Resplendissant com rubis d'Orient. (MACH., L. dames, 1377, 91). Et puis que j'aim sans fausseté, A *loy* de tres loial ami Qui vueil faire tout vostre gré, Pour Dieu, à mains jointes, vous pri Que de vous ne soie en oubli, Car en tous temps et à toute heure, Ma dame, li cuers vous demeure. (MACH., L. dames, 1377, 152). Et à *loy* de loial amy Pleure et gemi Et di : "aimy", Quant anemi Truis vo dur cuer à ma priere (MACH., Lays, 1377, 285). ...a *loy* de vaillant chevetaine (Bouciquaut L., 1406-1409, 48). Il meïsmes s'arma a *loy* de poigneour De toutez armeüres con pour livrer estour (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 42). [Autres ex. v.2130, 2153...]

Rem. Semble vieilli au XVe s.

- *Par loi de*. "Selon les usages de" : ...moult grief sembloit aux communes qui acoustumé avoient à vivre par *loi* de ville, et estre subjects à leur seigneur par raison (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 166).

- *Par la loi de*. "En manière de" : Mais je sers a la char par la *loy* de pechié, quant je obeis plus a ma sensualité que a raison. (Internele consol. P., 1447, 245).

C. - [À propos de choses] "Règle naturelle qui gouverne les choses, principe auquel les choses sont soumises" : VENUS plangendo alloquitur Phebum. Helas sire, Jupiter en presence Nous a trahis, comme faulx apostat, A l'appetit de ce vilain [prelat], Dit Saturnus, il a sa foy faulsee, Et luy mesme, comme traître, debat Ma requeste n'estre point exaulcee Et a desja conclu en sa pensee, Le faulx prodigue et [vil] inquisiteur, Que la vie des humains soit cassee Et estre [en veult] le propre executeur, En se monstrant de la mort zelateur, De belles *loys* de nature divie Commë inicque et faulx violateur, Persecuteur de toute humaine vie. (Cene dieux, c.1492, 118).

- [D'une chose abstraite] : ...comme se vertu n'eust point de *loy* ne attente d'aucune retribution (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 139).

- **ASTR.** *Lois du cours celeste / lois des estoiles* : Dez estoille say la nature (...), j'enten leur inclinations, Leur *loy*, leur chemin, leur grandeur (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 103). Item il a principauté, Usant de droit et loyauté, Sur toutes choses de ce Monde Par tous les climatz à la ronde, Et si peut sentir et cognoestre Les droiz et *loiz* du cours céleste, Et, s'il use de proudommie, Avoir sur eulx grant seigneurie (LA HAYE, P. peste, 1426, 38). Cestui fut le premier qui, selon les *loix* des estoilles, congneut estre neccessaire mettre *loy* en terre entre les hommes, et pour ce fut il premier qui bailla *loy* aux Grecs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 v°).

- [Comme objet de découverte et de formulation scientifique] : En ce temps fu Pittagoras, Dont, se de Romme ies, encor as Les *lois* et les ensengnemens Qu'il fist sur les .IIII. elemens ; Il vint des parties d'Auffrique Et trouva l'art d'Arismetique Et la maniere de compter, De ce ne te dois pas doubter. (MACH., Voir, 1364, 500).

V. aussi *loi*² [R. M.]

LOI, subst. fém. (*loi*²)

[T-L : *loi*⁴ ; GD : *loi*³ ; FEW V, 309a : *licere*]

"Loisir, permission" : "Amis, ne poes chaiens entrer, Se tu veus Gloutonnie user Si va ailleurs querre pasture." "Nenil, dis je, demandés *loi* A ces dames decoste moi..." Dont dist June : "Dont as l'otroi De venir en ceste maison." (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 112).

- *Avoir loi de* + inf. "Avoir licence de, la permission de, le loisir de" : Quant elle m'ot fait sa requeste Qui fu raisonnable et honneste, Car dame a *loy* de demander Seur amant et de commander, Je, qui souvent de cuer sospir, Gettai un plaint et un sospir, Car bien vi qu'il me couvenoit Respondre, et il appartenoit. (MACH., R. Fort., c.1341, 129). ...ilz procederont ès autres choses toichant monseigneur de Berry, et lui diront comment le Roy par grant déliberacion, actendu la jonesce de lui qu'il ne pourroit gouverner tout son royaume, il a commis le gouvernement du pais de Languedoc à son oncle monseigneur de Berry, ausi comme il a *loy* de faire par tous ses pais (Ch. VI, D., t.1, 1380, 7). Si n'ot *loy* de mentir et luy dist la verité de tout ce que dessus est dit. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 115). Pour doubte de celle grant ost, De qui Dieu bien garder les vost Et deffendre sa sainte *loy*, De qui la grever nul n'a *loy* ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). Oultre, verité ne loist faindre A cil qui n'a *loy* de mentir. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 161). Et quant ilz le veirent, ains qu'il eust *loy* de parler l'un d'eulx lui demanda qui il estoit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 226). [Autres ex. p.636 et 674] ...vous me voulez tenir vostre subjecte et esclave, sans avoir *loy* de

parler de deviser a autre que a vous. (C.N.N., c.1456-1467, 235). Par quoy, comme le roy luy monstroit la dent en soustenir son ennemy en contraire de leur appointment, avoit bien *loy* aussi, ce sembloit vouloir dire, de monstrier son orgueil envers le roy (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 454). Ô lieu sacré, vray sejour pegasicque, De vous n'ay *loy* desormais approuchier (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 44).

. *Avoir loi à* + inf. : A laquelle chose il se opposa a tout povoir grandement, disant : mes seigneurs, il me semble que vostre ordonnance fault, ou voz coraiges sont de tresgrandes legeretez, qui n'est pas chose honneste a seigneurs qui ont *loys* a gouverner. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 40).

. *Avoir ceste loi de* + inf. : Sy honte ne craingnoye Et j'eusse ceste *loy* D'ouser l'aller sercher Sans moy deshonorer, Vers luy yrois, pour vray. (Vir. H., c.1400-1500, 112). [Même ex. ds *Chans. XVe s. P.*, c.1430-1500, 70]

. *Avoir ses lois de* + inf. : Qui meurt a ses *loix* de tout dire [var. a ses hoirs doit tout dire]. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69).

REM. Fusion homonymique avec *loi* issu de *lex* ; avoir licence de faire qqc., en avoir la possibilité, c'est d'une certaine manière en avoir le droit. SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, v.942. [R. M.]

LOIE, subst. fém. (loie¹)

[T-L (renvoi) : loie ; GD : loie¹/loi⁴ ; FEW XVI, 448a : *laubja*]

Région. (Est) "Galerie de bois reliant deux bâtiments" : Derechief y retourna et trouva les huys ferméz, ilz s'en allerent tous dessoubz les *loyes* de ladite maison, ledit Limosin monta dessus ou il trouva les huys bien ferméz. (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 277).

Rem. Ex. d'a. fr. (Metz) et doc. XIVE s. (Metz, *loyes*), 1386 (Lausanne, *loyes*) ds GD V, 18b. Doc. 1390 (*loys*) ds GD V, 17c. Cf. aussi GD V, 19c : loigne³. [R. M.]

LOIE, subst. fém. (loie²)

[GD : loie³ ; *FEW V, 292a : *lex*]

"Aloi" : Ly muy de spalte valoit à la forte monnoie XIII sols et plus de Ligois de vielhe *loie* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 677).

REM. Sans doute forme de *loi* (cf. FEW V, 293a, n.1). [R. M.]

LOIERE, subst. fém. (loière)

[T-L (renvoi) : loiere ; GD : loiere ; *FEW XXIV, 337b : *allocare*]

"Petite sacoche attachée à la ceinture (en partic. destinée à recueillir le produit de la chasse)"

REM. Doc. 1365 (*pour loyerres, gibecierres...*) ds GD V, 19a. Dans l'ex. suiv., on peut préférer la lecture *l'aloiiere* : Les lettres (...) Avoie encor en la *loiiere* [var. *laloiere*] Que je portoie a ma çainture. (...) Sachons qu'en la *loiiere* [var. *laloiere*] il a. (...) Et que vous remettés arriere Ce qu'avés pris en la *loiiere* [var. *laloiere*] (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 76). [v. 1105 : *Et voi men aloiiere ouverte* ; C. Buridant, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 459]

V. aussi *Aloiere* [R. M.]

LOIGNE, subst. fém. (loigne¹)

[T-L : loigne¹ ; GD : loigne² ; FEW V, 442a : **lumbeus*]

"Les reins, région lombaire" : ...depuis le milieu de l'espaule [du cerf] jusques aus flans, au dessous des *loingnes* bas. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 51). [Aussi p.54, 126] On a rompu plusieurs queloingnes Sur mon dos et dessus mes *loingnes*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 151). Mais n'est hom, quant sa femme est morte, Qui du jeu des rains se deporte, Car des *loingnes* prennent deduit Aux femelles et jour et nuit [var. longues]. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 123). Reçoy se coup dessus ta hanche Et cest aultre dessus la pance. Tien sur le dos ! tien sur la *longne* ! Je croy que je fays bien besongne. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 224).

Rem. Forme du mot *longe*² : LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, 310, v.616 ; 402, v.8841.

V. aussi *longe*² [R. M.]

LOIGNE, subst. fém. (loigne²)

[*FEW V, 405a : *longe*]

"Retard, délai" : ...ou cas de l'eritage, l'adjourné ne seroit tenu de respondre sur le possessoire, ains en sera cellui qui fait faire l'adjournement du tout excluz, sauf à lui la propriété et le droit d'icelle ; mais ou cas de meubles et de chatelx, sera bien tenu de respondre, tout adés il aura ses fuites et ses *loignes* selon la coustume. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 148).

V. aussi *longe*³ [E. P.]

LOIGNEMENT, adv. (loignement)

[GD : loignement² ; FEW V, 403b : *longe*]

"Longuement"

REM. Doc. 1439 (*a l'occasion des guerres quy sy loignement ont duré*) ds GD V, 19c. [R. M.]

LOIGNER, verbe (loigner)

[T-L : loignier ; GD : loignier¹ ; FEW V, 403b : *longe*]

I. - Empl. intrans. "S'éloigner" : Et toujours va Renart *loignant* Jusques tout vers le bouisson fu (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 317).

II. - Empl. trans. *Loigner qqn.* "Faire attendre qqn" : Je ne vous veux gaire *longnyer* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 78). [R. M.]

LOIGNET, adv. (loignet)

[T-L : loignet ; GD : loignet ; FEW V, 403b : *longe*]

"(Assez) loin" : Mais de ce fu trop eüreus Qu'ame n'i avoit, fors nous deus, Qui s'en peüst apercevoir, Ne qui riens en peüst savoir. Car tuit li autre assez *longnet* Estoient mis en un congnet Et s'esbatoient bonnement A jouer au "Roy qui ne ment". (MACH., R. Fort., c.1341, 28). Onques ne fu a bonne feste, Et, s'elle y est, en un congnet Se boute adés, des gens *longnet*. (MACH., Voir, 1364, 226). ...autrement le dit Jehan Gracien n'eust peu evider et le dit Thibaut estoit assez *loignet* en soy retraiant ; mais lui, meu de nature que pere doit à son enfant, ne se vouloit departir ne laisser son filz ainsi mettre à mort (Doc. Poitou G., t.4, 1374, 335). ...en la batant, il l'a mena assez *loignet* des autres trois compaignons, et là se efforça de mettre à terre elle qui parle, et tant que il lui mist par force. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 510). La ou la dame trouva la sente froyee, chemina ung petit et assez *loygnet* plus avant. (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 152).

- *De loignet* : Toutevoie je m'apensay Qu'outre iroie, si m'avansay Et de li pas ne m'eslongnay, Mais de *longnet* m'agelongnay. Et quant il me vit en ce point, De son bien il n'atendi

point, Einsois en laissa plus de vint Et tout en l'eure vers moy vint Et par la main destre me prist (MACH., F. am., c.1361, 186).

- Loc. prép. *Loignet de*. "(Assez) loin de, un peu à l'écart de" : ...Lucresse, qui dedens et ou plus parfont de son hostel en une grant chambre loing de la rue avoit ouvriers de laine, et la, toute seule assise, *loignet* de ses ouvriers et a part, tenoit son livre devotement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 53). Cleriadus s'arresta prés d'unes fenestres, assez *loignet* des autres gens. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 465). La bergiere se mist a faire ung chapelet de florettes sur la rive d'un fossé assez *loignet* de la balochoere au bergier (C.N.N., c.1456-1467, 483). Le lendemain XIIIe jour d'aoust joyeusement et en louant Dieu entrasmes en la Sainte Cité de Jherusalem, ou assez *loignet* de la cité descendismes a pié (Pèler. D., 1486, 339). Outre celle crote a ung beau pays plain, assez *loignet* de la mer, joignant aux montaignes, tout plain d'orengiers, oliviers, prez, froment, arbres, poyriers, pommiers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264). [R. M.]

LOIN, adv. (loin)

[T-L : *loing* ; GD : *loin* ; AND : *luin* ; FEW V, 401b : *longe* ; TLF X, 1336b : *loin*]

I. - [Dans l'espace, avec ou sans mouvement]

A. - "À une grande distance" : NOSTRE DAME. (...) A aler vous et moy requerre Si *loing* que la ou fine terre (Mir. enf. ress., 1353, 80). ...si leurs chevaux eussent esté ossy bons et aussy frez que les Clermontois estoient devant, tout ou en partie fussent demourez. Touttesfoiz ilz les chachierent assez *loings* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 222). Item, une chose pesante ne seroit pas meue plus isnellement en la fin du mouvement que au commencement se elle estoit meue par violence et par trusion, quar toutes choses meues par violence sont meues plus tardivement quant elle sont plus *loing*. (ORESME, C.M., c.1377, 146). Lequel maistre Pierre, quant il y vit icellui hermite, lui dist qu'il entrast plus avant, pour ce que l'alée d'icelle maison estoit et est longue, et que le varlet estoit *loings* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 311). ...la volenté dudit curé, estoit d'eulx en aler ensamble par le pays et bien *loings*, pour ce que, par nulle voye et maniere du monde, elle ne pouvoit demouurer ne plus estre avec ledit de Ruilly, son mary (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 305). ...il parla voire si hault que l'espousé, qui n'estoit pas *loing*, l'entendit (C.N.N., c.1456-1467, 298).

- Prov. *Celui va loin qui jamais ne retourne* : Celuy va *loing* qui jamais ne retourne. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 191).

- "À une certaine distance (précisée par le contexte)" : Et voit on que, quant uns homs n'aura oncques yssu de sa contree, qu'il a des choses veritables assez prez de sa contree et region, que jamais ne voudroit croire par l'ouïr dire, s'il ne le voit. Et quant de moy, qui n'ay pas esté gueres *loing*, j'ay veu des choses que plusieurs ne pourroient croire sans le veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 4). Et, en icellui lieu, le mardi ensuivant de ladicte bataille, au matin, ledit page monstra clerement ledit de Bourgogne mort et tout nu, et environ lui XIII [cens] hommes tous nuz, les ungs assez *loings* des autres. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 40). Et, au partir dudit lieu des Cordeliers, y avoit grant quantité de populaire de Paris, crians et soupirans moult fort son departement, et du courroux qu'ilz en avoient disoient de merveilleuses choses, et y en ot plusieurs, tant hommes que femmes, qui le suivirent hors la ville de Paris jusques bien *loing*, et puis s'en retournerent. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 73).

- N mesures de distance *loin/loin de* N mesures de distance. "À n mesures de distance" : Il faisoit si grant bruine que on ne pooit veoir un demi bonnier de terre *loing*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 59). Nouvelles leur vinrent, un petit devant le jour, que le Navarois s'en aloient et estoient parti très devant le mienuit, et pooient estre jà plus de cinq grosses lieues *loing*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 149). ...se les Anglois vouloient avoir vivres pour eulx ne pour leurs chevaux, il leur convenoit leurs varlez ou leurs fourrageurs envoyer XII. ou XVI. ou XX. lieues *loings*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 84). Li plus lointains n'estoit mies le trait d'un arch *lonch*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 206). Par ma loy, sire soudant, se il [Geoffroy] n'est encontrez d'autre que de moy, il puet venir seurement, car je lui tourneray tous jours les talons devers lui d'une grosse lieue ou de deux *loing*. Et lors commença la risee grant entre eux (ARRAS, c.1392-1393, 226). LE GAUDISSEUR. J'ay esté en Jherusalem, En la terre de Prestre Jehan, En Babiloyne, en Albanie. LE SOT. (Et) Il a fait son sanglant mal an, Il ne fut oncques, par saint Jehan, Plus *loing* d'une lieue et demye. (Gaud. sot, c.1450, 9). Lequel roy d'Angleterre, qui estoit en son parc, *loing* d'une bonne lieue dudit Piquigny, acompaigné de XXm Anglois bien artilliez dedens sondit parc, s'en vint incontinent audit lieu de Piquigny audit apentis (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 343). Dont, quant approchié estoit a II miles, vint l'evesque d'Espolette (...). Et darrenierement, environ d'un get de canon *loings*, vuida le cardinal des Ursins, bien haultement acompaignié aussi, et vint bienviegnier ladicte ambassade (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 248). Et parla le dit prince au roy en ung jardin joignant l'artillerie soubz ung olivier au bout du dit jardin, arriere de toutes gens ung petit get de pallet ou environ de *loing*, jusques ad ce que le roy appella ceulx que bon luy sembla. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 254).

- Empl. adj. *Loin pays*. "Pays lointain" : Seigneurs, en *loing* pais vous main : Toutes noz aises pas n'arons (Mir. roy Thierry, c.1374, 328). ...il estoit venus servir le roi de *lonch* pais de Baivière (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 224). N[ost]re S[eigneu]r les regarda et se pensa que se les gens se mectoient a chemin pour eulx en aller qu'ilz deffauldroient en la voye, veu qu'il y en avoit de *loing* pais. (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 53).

B. - Au fig.

. "Pleinement (p. ironie)" : Hé ! tais toy, tays [toy], je t'em prie Tu es ung tres homme de bien, Voire *loing*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 192).

. *Voir loin*. "Avoir une vision à long terme" : Car ceulx d'Angleterre qui se trouvoient à son conseil, par especial à leur parlement (qui est comme troys Estatz) se trouvèrent plusieurs sages personnages et qui veoyent *loing* et n'avoient point de pension comme les autres. (COMM., II, 1489-1491, 245).

. En partic. [De Dieu] : Ce contrait vint a Berinus et le salua moult haultement et lui dist : "Cilz sires qui hault siet et *loing* voit, et qui congnoist les cuers de tous, il vous otroit joye et santé, car mestier en avez, si comme je voy..." (Bérinus, I, c.1350-1370, 52). Mais cils qui haut siet et *loing* voit, Qui tout gouverne et tout pourvoit, Ceste traïson plus celer Ne volt, eins la fist reveler Et si generaument savoir Qu'il perdirent corps et avoir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 145). Dieu, qui hault siez et *loing* vois, Com tu es en bonté parfaiz ! (Mir. Amis, c.1365, 44).

- [Avec une valeur proche de l'adj. ; d'une pers.] "Comme absent, plongé dans les pensées" : Si leur ouï compter maintes nouvelles Lez une couche, Et je fu *loing*, pensif, triste et farouche

Comme celui que Dueil espoint et touche, Sans yeulx mouvoir et sans ouvrir la bouche (CHART., D. Fort., 1412-1413, 158).

- Loc. *Près et loin/loin ou près/autant loin que près*. "En tous lieux, partout ; d'une manière ou d'une autre" : Et de ma douceur que tu sens, Qui moult est plus douce qu'ensens, L'adouci, le conforte et l'oing, S'il le dessert, soit près ou loing. (MACH., R. Fort., c.1341, 82). Et s'il vous plaist que je doie faillir à la joie que j'ay tant convoitie, Il me plaist bien, car je vueil obeïr à vous toudis, loing et près, quoy c'on die. (MACH., L. dames, 1377, 144). ...car le tresor commun ne la puet servir qu'environ elle, mais celui de bonne renommee lui sert et près et loing, qui eslieve son honneur par toute la terre. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 42). LE JUIF. (...) Ce Nicolas si fait merveilles. (...) Aux sours il refait les oreilles, Contrefaictz il fait droit aller (...). Qui luy fait regretz, Autant loings que près, Donne ces soulas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 79). Au seurplus, je croy que bon est De parlementer aux Anglois ; On pourra savoir loing ou près De leur secret, comme je crois (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 259). ...nous avons bon espoir Qu'il en sera parlé a james De noz tres hault et puissant fais, A vostre louenge et honneur, Et que, qui soit ou loing ou près, Luy montrons nostre valleur (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 303). Or a Nostre Seigneur, tout à ung coup, fait cheoir si grant et sumptueux edifice, ceste puissante maison, qui a tant soustenu de gens de bien et nourriz, et tant esté honorée et près et loing et par tant de victoires et gloires que nulle autre à l'environ n'en receût autant en son temps. (COMM., II, 1489-1491, 157). Chier frere, sans plus de langaige, Quant il vous plaira vous yrez Et, près ou loing, l'eremyage Ainsi que voudrez parferrez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 375).

. *Ne près ne loin*. "En aucune façon" : Et vraiment, s'envers li bien besong, En si grant saut Serai que mais mon mal que trop ressong Ne priserai la value d'un cong, Car de joie n'arai, bien le tesmong, Jamais deffaut, Et si raray bon espoir qui me faut, Ne de desir qui me point et assaut Ne priseray rien l'estour ne l'assaut, Ne près ne loing. (MACH., F. am., c.1361, 172). Et plus craindra et perdre doubtera Ce qu'il ayme, plus son devoir fera Sans rien mesprendre Et sans blasmer, attayner ne reprendre, Ne seigneurie et maistrise entreprendre, Nè espier, escouter ou seurprendre Ne près ne loing (CHART., D. Fort., 1412-1413, 187). En peine et en travail vous estes Pour moy, et je n'en doubte mie ; Mes james je vous certiffie, Ne vous faudray, ne près ne loing, Ou soyez en quelque partie, Se vous avez de moy besoing (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 279).

C. - Loc. adv. loc. prép. loc. conj. [Au propre ou au fig.]

1. Loc. adv.

a) *Au loin*. "À une grande distance" : Dont li signeur de France furent mout resjoï, quant il veïrent che biau jour venu et ce soleil luire, et que il peurent veïr au lonc, autour d'eux, devant et derrière. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 53). Lors laisse la lance couler aval, et tint le fer en la main, et entre les piez devant ou pertuis, et se laisse couler aval la lance. Et quant il vint au fons, si print la lance par le fer, et s'en va par my un estroit sentier, et voit au long grant clarté. Et il se saigne et s'en va celle part. (ARRAS, c.1392-1393, 265). "Comment estes vous desvoyé ? Mettez jus, je gage l'amende ! Et, pour Dieu, mon amy, desbende ["débande, tire"] Au hault ou au loing ton baston !" (Fr. arch. B., c.1468-1480, 38). Es tu foul, hors du sens ou yvre, Ou veulx contre moy guerre prendre, Qui as fait le maleureux livre, Dont chascun te devoit reprendre, Pour enseigner et pour aprendre Les dames a geter au loing Pitié la debonnaire et tendre, De qui tout le monde a besoing ? (CHART., E. Dames, 1425, 363).

- Au fig. *Ne pas regarder à plus loin*. "Ne penser qu'à ses intérêts proches" : Finablement, ladicte lettre leur fut baillée, et n'eurent autre despêche qui fust de grant substance : car ilz ne pensoyent que à leurs divisions et à faire ung monde neuf et ne regardoient point à plus loing, combien que la perte d'Arras leur devoit bien plus toucher au cuer. (COMM., II, 1489-1491, 195).

b) (*De*) loin

- "Depuis un endroit éloigné" : Et se aucun obiçoit contre ce que dit est, quar le fer est meu vers l'aïmant par violence et toutevoies, il est meu plus isnellement en la fin du mouvement quant il approche de l'aïmant, je respon que les choses autres ne sont pas parelles, quar la vertu de l'aïmant est plus grande et oeuvre plus fort près de l'aïmant que loing, et pour ce, elle attrait le fer plus tost de près que de loing. (ORESME, C.M., c.1377, 146). ...ains les reprendra voirement quant mesprendront, et menacera de mettre hors se ilz ne s'amendent, mais ce sera sans tonner ne mener grant harou si que on l'oye de loing (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 177). Vien ça, Dismas, qui n'as pareilh A larroner et faire maulx ! Vien t'en en siege emperial Et on te varra de plus loing. (Pass. Auv., 1477, 206). Et le sume venus de longe aoreir. (Jeu nat. C., c.1480-1500, 185). J'estoye bien près, quoy qu'on die, Mais on ne me voit pas de loing (Sots gard., a.1488, 109). Et quant ce vient à se deffendre, l'on voit venir ceste nuée de loing, speciallement quant c'est d'estrangiers (COMM., II, 1489-1491, 217).

- En partic. *Jeter de loin* : ...et dit que il ne scet se ilz [les poisons] flotoient sur l'eau ainsy comme il les jettoit ès puis, car il les jettoit de loing, et s'en aloit le plus hastivement que il pavoit, affin que il ne feust apperceu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 445). Lors fu Gieffroy assailliz de tous costez, et il se deffent hardi comme lyon, que mal soit du Sarrasin qui a coup l'oze attendre, mais lui gettent de loing lances et dars, et lui traient sang en plusieurs lieux. (ARRAS, c.1392-1393, 232). Lors fu Gieffroy assailliz de tous costez, et il se deffent hardi comme lyon, que mal soit du Sarrasin qui a coup l'oze attendre, mais lui gettent de loing lances et dars, et lui traient sang en plusieurs lieux. (ARRAS, c.1392-1393, 232).

. *Suivre qqn de loin* : "Sievez moy de loings et, si tost comme je vous feray signe sus ung homme que je voy querir, mettez y la main et gardez bien que il ne vous eschappe." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 55). ...[ils] lui dirent que il alast après eulx et les suivist de loings. Et lors les suyvi tant que il les vit entrer en l'eglise des Jacobins du Mens, après lesquieulx il entra. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). Cellui chevalier amoit tant Gieffroy que plus ne pavoit. Cellui chevalier se party, lui Xe. de chevaliers, tous armez, et suivoit Gieffroy de loing tant que oncques n'en perdy la veue. (ARRAS, c.1392-1393, 198).

. *Forger de loin*. "Aller chercher loin" : LE DRAPPIER. Pendu soye s'aultre l'a prins, Mon drap, par la sanglante gorge ! PATELIN. Comment le meschant homme forge De loing pour fournir son libelle ["sa requête"] ! Il veult dire (est il bien rebelle !) Que son bergier avoit vendu La laine - je l'ay entendu - Dont fut fait le drap de ma robe, Comme s'il dist qu'il le desrobe Et qu'il luy a emblé les laines De ses brebis. (Path. D., c.1456-1469, 160).

. Au fig. "De beaucoup" : Mais sa souverainne bonté De trop loing passoit sa bauté. (MACH., J. R. Nav., 1349, 182).

. "En prenant du recul, en remontant loin" : Et convient tempter de loing faire response a ceste question. (ORESME, C.M., c.1377, 354).

. "De façon désinvolte, négligente" : Se Fortune aime, c'est de loing ; Elle faut toudis au besoing, N'elle n'a de personne soing (MACH., R. Fort., c.1341, 34).

- *Le loin* d'une mesure de distance. "À la distance de" : Ainsi qu'il disoit ce, il voit le *long* d'un trait d'arcq la tierce riviere et le pont pardessus (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 790).

- *Sur le loing*. (synon. *Auloin*) : ...et après iceulx, ung peu sur le *loings*, venoit son estat, où il pavoit avoir deux cens chevaux, dont il y avoit litiere, chariot couvert, haquenées, mulles et mulletz dorés et enharnaichés honnorablement. (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 194).

c) *Loin à loin/de loing en loing*. "Par intervalles (plus ou moins grands)" : Toutesvoyes, quel qu'il soit, puis que vous le voudrez nourrir pour vous, au commencement qu'il sera mis sur le poing si lui baillez beaulx gectz sur longues que l'en dit "petites longues", "touret" et "grans longues" et [l'] acoustumez de petit a petit et de plus *loing en loing* a voler a vous sur vostre poing querir sa proie pour soy paistre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 152). Mais *loings* a *loings* elles seoient, Ces chaires qui bien seoient. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 98). Pourtant donques que ainsi sui constreint, je ne diray pas les hystoires en saillant maiz je les diray en volant de *loing en loing*, et de l'histoire de Nembroth je voleray jusques a l'histoire de Cadmus roy et fondeur de Thebes, en delaisant les aultres hystoires de ce chapiltre sanz en parler plus outre. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 119). En une salle on fist certain amas D'un beau satin, tant blanc que violet, L'autre d'après fut d'un rouge damas De *loing en loing* tendue au lignolet. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

2. Loc. prép.

a) Au propre

- *Loin à/de qqn/qqc*. "À distance de qqn ou de qqc." : Car les extremes sont plus *loing* l'un de l'autre et a plus grant distance de l'un a l'autre que il ne a de chascun de euls au moien, aussi comme la chose plus grande est plus *loing* de la chose plus petite et la plus petite plus *loing* de la plus grande que elles ne sont de la chose moienne et eguale. (ORESME, E.A., c.1370, 170). "...se nous estions à quatre ou à sis lieuwes près marchissans à vous, nous vous ferions tel confort que on doit faire à ses bons frères (...) mais vous nous estes trop *loing*." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 60). Dist aussi que, en la compaignie des Engleiz de la garnison dudit lieu de Salucet, il est allé à pié aucune foiz XXIIIJ lieues *loings* dudit lieu de Salucet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). ...eulx partis *loings* d'icelle ville, fu par ledit Jehannin, son compaignon, baillé dudit argent ou or à lui qui parle, pour sa part et porcion, la somme de vint-cinq frans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 292). ...et tant de ce parlerent ensemble que icellui Oudot et un autre d'iceulz quatre compaignons, n'est record lequel, la traitent assez *loings* d'eulz et de la place où ilz estoient (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 512). Et au point du jour ferrons a un petit port qui n'est gueres *loing* de cy, que on appelle le cap Saint Andrieu. (ARRAS, c.1392-1393, 131). C'est une ville assez *loing* de Grenoble, En beau pays situee et assise, Ou qu'il n'y eut gentil, vilain ne noble, Et mesmement les seigneurs de l'eglise, Tant des parroisses que de la cathedralle, Qui ne se missent en singulier devoir Pour saluer la majesté royalle Et luy offrir leur corps et leur avoir. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156). Et ledit conte, estant assés *loing* de sedits gens, dist à iceulx : "Sachiez dont il vient." [ung chevaucheur] (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 177). ...que monseigneur de Bourbon, qui estoit pour lors à Moulins, n'estoit pas *loing* de Montagu (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 185).

. *Estre loin à qqn* à N unités de mesure : "Luscebonne leur est *loing* à six lieues ; ilz n'y pevent courir à leur aise que ilz ne

soient ratains sur le chemin." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 151).

. *Loin de* + adv. de lieu : Messire Jehan Camdos qui n'estoit pas *loings* de là avoit bien veu toute l'ordonnance, car il le veoit et oit trop cler. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 21). Quant il ot tout ce ordonné, il dist a ceulx que il devoit mener, qu'il alloit prendre ung chastel qui n'estoit pas trop *loings* de là. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 42). Mon mary ! dit elle ; hélas ! il est bien *loing* d'icy (C.N.N., c.1456-1467, 112). ...elle devoit ung pelerinage a quelque saint qui n'estoit pas *loing* d'illec (C.N.N., c.1456-1467, 526).

b) Au fig. [Avec valeur de nég.]

- *Loin de/au loin de* + subst./pron. "À l'opposé de qqc." : Et la cause fu que les riches qui ne estoient pas au princey firent tant que il y participeroient, et par ce fu la politique melleur pour le bien publique et plus *loing* de tyrannie. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 218). ...ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je avroye point de robe a mes levailles, mais j'en suy bien *loing*, et auxi il ne m'en chault, et suy d'acord de lever demain et aille come aller pourra ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 23). Je ne parle pas de tous, car assez en est de preudommes constans, mais les meurs que je dy sont plus souvent trouvez en ceulx qui plus mectent avant de plaintes et de murmures, et tant y a, dont je me tays, qu'il ne chault a plusieurs qui tiengne la seigneurie, mais qu'ilz soient prouchains des proufiz et *loing* des pertes, et plus choisiroient desavouer leur naturel seigneur pour garder et accroître leurs richesses que souffrir perte pour demourer en loiauté. (CHART., Q. inv., 1422, 30). Cuidez vous qu'il ait assez joye Qui est *loing* de ce qu'il desire ? (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 380). *Loing* de ceste acoustumance se gouvernerent les Peres rommains, quant les pluseurs d'iceulx amendrissoient leurs maisons et pavoir et la magnificence de leurs estas pour non estre en charge en la chose publique en temps de necessité. (CHART., Q. inv., 1422, 52). Saches aussi que je leur ay donné a nom les Lunettes des Princes, non pas pource que tu soyes prince ne grant seigneur temporel - car trop plus que bien *loing* es tu de tel estat, valeur ou dignité - mais leur ay principalement ce nom imposé, pource que tout homme peult estre dict prince, en tant qu'il a receu de Dieu gouvernement d'ame. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 35). Veez cy piteux coronement De jong poignant Jusques au sang [la couronne d'épines sur la tête du Christ]. - C'est bien *loing* de parle de nombre. (Pass. Auv., 1477, 254). Et Charles fut tout honteux quant il ouit ces nouvelles ; si respondit : "Messeigneurs, damoiselles dient aucune fois des parolles au plus *loing* de leurs pensees. Je croy bien que la damoiselle le disoit pour se esbatre de moy." (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 61).

- *Loin de* + inf. : Je qui sui tous sougis en leur demainne, *Loing* de joir, diseteus de merci, Di que je sui demenés tout ensi, A la façon proprement de l'orloge, Dont Amours fait de mon coer chambre et loge. (FROISS., Orl., 1368, 84). Et autres sont qui vivent delectablement en faisant mistion dez vies dessus dictes pour suppleer lez tres grans deffautes et necessités de ceste vie laquelle est moult *loing* de estre par soy souffisante. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 61). Si suy bien *loing* D'avoir de conforter le soing, Quant j'ay de confort mieulx besoing Qu'elle n'a, et que plus ressoing Mon mal eür Qui ne me lesse estre asseür, Ne pour rien je ne m'asseür: Et elle est hors de la peür Et de la crainte, Dont je suy durement estrainte Et en cuer et en corps contrainte Et de toute joie restrainte. (CHART., L. Dames, 1416, 231). C'est bien *loing* de

reconoistre ma peine, comme ung bon mary doit faire a sa bonne preude femme. (C.N.N., c.1456-1467, 463).

3. Loc. conj.

- À *loin que*. "Aussi loin que" : A Romme plus ne sejourna Mais en son país retourna A *loings* qu'il pot pour demourer. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 252).

- *Dès/de si loin que/comme*. "Du plus loin que" : Et de si *loing* comme l'empereur aperceut Denis, il ala au devant de lui, les bras tendus, et l'embrassa par grant semblant d'amour et lui demanda comment il avoit ouvré et besoigné. (Bérinus, II, c.1350-1370, 37). ...La vient ou le chevalier trueve : De si *lonch* qu'il le voit li rueve Qu'il lait la damoiselle aler Et qu'il en fait trop a blasmer (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 143). Lors [Geoffroy] lui manda par Thierry, son frere, qu'il venist par devers lui a Lusegnen. Et il si fist, et dès si *loing* qu'il vit son pere, si se gecte a genoulx en lui criant mercy (ARRAS, c.1392-1393, 269). De si *loing* qu'il choisy Jason, il [Thesee] le recongnut, car il l'avoit ja veu aux nopces de Pirithous. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 164). Et quant Madame en sa chambre retourna, le trouva es galleries, et de si *loing* qu'elle le vist dist a ses femmes : "Veez la nostre esbatement : il nous fault compter a lui." (LA SALE, J.S., 1456, 61).

II. - [Dans le temps]

A. - Loin

- "Longtemps" : ...je l'ay veu venir vers vous hier, n'a pas plus *loing* (C.N.N., c.1456-1467, 234). LA MERE. Par la douce Vierge Marye, Monsieur, sans attendre plus *loing*, Voesy a present mon tesmoing (Mère Ofic. T., c.1500, 101).

- "Tard, en faisant attendre" : LUCIFER. ...Pour tant, allez vers luy le cours [Judas] Pour luy aider a ce besoing. SATHAN. Nous ne nous entendron pas *loin*. Chascun y fera diligence. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 342).

B. - Loc. adv.

1. *Au plus loin/pour le plus loing*. "Au plus tard" : Tu diz bien, il sera ainsi Dedans quinze jours au plus *loing*. (Mir. prev., 1352, 244). Dy aux bonnes gens que leur mans Que tant con pourront se deffendent, Et que seurement m'attendent: Ne leur faudray a ce besoing, Mais dedans quinsaine au plus *loing* A eulx seray. (Mir. roy Thierry, c.1374, 315). Roland ne peult veoir la melancolie de ceste fillie mais luy promist, pour la resjouir, que dedens deux jour pour le plus *loing* elle verroit Guy a son plaisir et qu'elle n'en doubtast point. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 109).

- N unités de temps *au plus loin* : "Chier sire, dist le chevalier, je seray icy en dedens trois sepmaines au plus *loing*..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 367).

2. De loin

- "En s'y prenant à l'avance, en anticipant" : ...si di sanz ficcion Que mil ans ains que la vierge fu née Amours l'avoit arche predestinée Pour porter ce qui sauver nous devoit. Ainsi amours de *loing* les siens pourvoit. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 244).

- [À propos de lignée] "En remontant à une époque lointaine, d'où vaguement" : Se vous dites qu'il est vostre ancesseur Mais c'est de *loing*, ains estes resolu À prendre non du fils et sucesseur Du fort dieu Mars, lequel et [est] Romulus (Épître Romains M., c.1475, 179).

3. Empl. adj. *Loin jour*. "Jour lointain" : Et nous vous disons que vous nous assignez trop *loing* jour que de retourner à le Saint-Michiel. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30).

C. - Loc. prép. *Loin de qqc.* (de la fin d'un processus) : Or voyez ung peu comme les affaires ou brouilliz de ce royaume sont

grandz (ainsi qu'ilz se peuent bien appeller par aucun temps) quant il est en discord et comme ilz sont pesans et mal aiséz à conduyre et *loing* de fin quant ilz sont commencéz : car, encores qu'ilz ne soyent au commencement que deux ou trois princes ou moindres personnaiges, avant que ceste feste ait duré deux ans tous les voysins y sont convié. (COMM., I, 1489-1491, 222). [P. C.]

LOINTAIN, adj. (lointain)

[T-L : *lointain* ; GD : *lointain* ; GDC : *lointain* ; AND : *luintein* ; DÉCT : lointain ; FEW V, 406a : **longitanus* ; TLF X, 1340a : *lointain*]

I. - [Dans l'espace]

A. - Au propre

1. [D'un lieu] "Qui se situe loin, éloigné, lointain" : Saches qu'il n'est nuls si *lonteins* País, regne ne region Que tuit en ma subjection Ne soient souverainement Pour faire mon commandement. (MACH., D. verg., a.1340, 33). Car quant je voy qu'il vous convient la mer Passer, amis, c'est le fiel, c'est l'amer Qui crevera mon cuer, j'en sui certaine ; Car vous irez en contrée *lonteinne*, Où vous serez entre vos annemis Qui de vo gré faire seront remis, Dont vous arez meinte merencolie. (MACH., Compl., 1340-1377, 253). Pruce est un pais moult *lointain*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 123). Il [Aristote] entent de ceulz qui de *lointain* paÿs vont et communiquent ou conversent ensemble pour marchandise et pour gaaing. (ORESME, E.A.C., c.1370, 418). ...le dit Alaudon estoit nez de *lontaignes* parties du país de Gascongne (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 97). Orvoy, dist l'escuier, je vous dy que vous venez veoir la fleur de toute noblesce et de toute courtoisie, qui de *loingtain* pays est cy venu combatre pour vostre honneur garder, vostre pays et voz gens. Ce sont les deux enfans de Lusegnen (ARRAS, c.1392-1393, 162). Et je prommet a Jhesucrist que ce ne sera pas sans moy, car il me sera tourné a grant hontaige se je n'y aloye, posé encore qu'il est mon cousin et que ma terre marchist si prez de mon royaume, et que les estrangiers le viennent secourir de si *longtaine* marche. (ARRAS, c.1392-1393, 179). Considerés (...) le povre aventure chils gentils chevaliers, messires Guillaumes Douglas, eut et rechut en roiaulme estragne et *lontain*, pour bien faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 170). Et vint li rois au Noef Chastiel et la s'aresta, pour tant que tous ceuls des *lontaines* marces d'Engleterre n'estoient point encores venu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 208). Es autres contrees *loingtaines*, Soit en Grece soit en Athenes, Par tout ou il a sceu grant guerre, Est celle part alé grant erre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 139). ...tu seras comme la royne Sabba qui vint veoir la sapience de Salomon et vint de pays *loingtain* (CIB., p.1451, 190). ...[il] fist residence en l'ostel d'un grand seigneur, d'une estrange et bien *lointaine* marche. (C.N.N., c.1456-1467, 332). Et advint que, au moyen de ce que lesdictes vignes faillirent, comme dit est, et que le vin ne vallut guieres, plusieurs marchans s'en alerent chercher les bons en diverses regions *loingtaines* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 109). Et puys que departir me fault Et du retour ne suys certain (Je ne suys homme sans deffault, Ne qu'aulture d'assier ne d'estain ; Vivre aux humains est incertain Et après mort n'y a relaiz) - Je m'en vois en pays *lointain* -, Si establis ce present laiz. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 14). Mettez le cas que Anthoine soit alé contre les Turcs et Phelippe ou en region bien longique ou *loingtaine*. (Sac. mar., c.1477-1481, 70). Dieu a la vie (des) humaine en haine, Destruction de vie humaine Puis Noé ne fut veue telle. Il n'est region si *lointaine* Qui ait ville ne cité sayne, Onc on ne vit mort si cruelle. (Cene dieux, c.1492, 132). ...et, j'ay qui parle, ay oy dire à plusieurs

estans aux gaiges et service du bon roi Regné, roy de Sicille et duc d'Anjou, que chacun an aloient en très *loingtain* pays par mer et par terre, qu'il fut très veritable et sage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 v°).

- *Estre en terre lointaine en son pays*. "Se sentir étranger chez soi" : Je meurs de seuf auprès de la fontaine, Chault comme feu et tremble dent a dent, En mon pays suis en terre *loingtaine*, Lez ung brasier frissonne tout ardent (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46).

- Empl. adv. "Loin" : Tant ay desir de veoir sa valour. Riens ne me plaist ; tout fui, tout ay guerpi Fors li qu'aim miex cent mille fois que mi. Einsi *lonteins* et près languit toudis, Dont changiés sui et muez tellement Que je me doubt que n'en soie enhais De meinte gent et de li proprement. (MACH., Bal., 1377, 552).

- *Lointain de*. "Éloigné de" : ...il s'en alloit a ung chasteau *loingtain* de Valenciennes environ trois lieues (C.N.N., c.1456-1467, 24). ...[ils] furent ordonnez a coucher en une chambre non pas trop *loingtaine* de la chambre aux marchandes. (C.N.N., c.1456-1467, 202).

- [En verticalité] "Profond"

. Loc. *Vouloir traire claire eau de lointain puits*. "Être curieux et se donner les moyens d'assouvir à tout prix sa curiosité" : Quant la dame vey qu'elle ne pouoit sçavoir le nom de ce chevalier ne celui de la pucelle qu'il amoit, elle, qui cognoissoit assez du monde, s'appensa qu'elle le sçavroit tresbien, et par luy mesmes, et qu'il ne s'en donneroit point garde. Atant elle commença a dire : "Sire, puis que ainsi est que vous ne me voulez riens dire de ce que je vous demande, je m'en deporteray volentiers. Mais au moins, s'il vous plest, vous me pouvez bien dire tous les noms des pucelles qui sont encore a marier, sans meffaire. - Dame, dist le chevalier, je cognois de veue et de nom les six qui sont mariees, et se cognois les autres qui encores sont a marier. - Sire, dist elle, qui de *longtain* puis vouloit traire clere eaue, plaise vous moy nommer celles qui sont mariees, et a qui ?..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 134).

2. [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

a) "Qui se trouve au loin" : ...et aussi que ycellui Noident est sur le point de cloire sesdiz comptes et que nostredit filz est *loingtain* pour y pourveoir si briefment que besoing fait audit Noident (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 136).

- [P. oppos. à *privé*] "Étranger" : Las, que je suis mal envoyer ! Que maudit soit le faulx villain, Du dieu privé et du *loingtain* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 14).

. Empl. subst. [P. oppos. à *sujet*] "Étranger" : A vos subgés donnez et à *lonteins*, Car miex affiert à roy ou empereur Qu'il doint dou sien mil livres de messeins Qu'on li tollist .J. denier par rigeur. S'avez les cuers, ja n'arés deshonneur. Et terre aussi qu'est despendue Vaut trop miex que terre perdue. (MACH., Bal., 1377, 555).

- Empl. subst.

. "Celui qui habite loin, qui vient de loin" : Li *lointain* dou pahis font trosser, anmaler ; Chascuns en som païs ha grant talent d'aler. (Gir. Ross. H., c.1334, 230). Si remercia li rois les *loinctains*, par especial le duc de Baivière Frederic, pour tant que il l'estoit venus servir de loinctain païs, et ossi fist il le conte de Savoie. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 151). Or regardés dont, à considerer raison, quant li *lointain* s'en doloient, se li païs prochain ne le devoient bien sentir, celle guerre ! (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 284). Et escripsi li rois as *lointains*, tels que au conte d'Ermignach, au conte de Savoie et au duc Fedri de Baivière. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 117). ...li rois d'Engleterre conmença a donner de sa gent congiet. Et se departirent li plus

lointain premierement. Et ils meismes s'en retourna au Noef Chastiel sur Thin (FROISS., Chron. D., p.1400, 226). ...li rois Phelippes aussi avoit donné congiet a toutes gens d'armes et remerciat les *lointains*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 459).

. [P. oppos. à *prochain*] "Celui qui se tient éloigné (de qqn qui parle)" : Atant li hiraus descendi, Et cascuns errant entendu Au parler et au murmurer, Et li *lointain* a demander As proçains : "Quel cose a il dit ?" (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 86).

- Au fig. "Qui est très loin de valoir qqn, qui n'arrive pas à la cheville de qqn" : A la treshaulte et excellente majesté des princes, à la treshonouree magnificence des nobles, circonspection des clers et bonne industrie du peuple françois, Alain Charretier, humble secretaire du roy nostre sire et de mon tresredoubté seigneur monseigneur le regent, *lointaing* immitateur des orateurs, salut en crainte de Dieu, humiliacion soubz sa justice, cognoissance de ses jugemens et retourner a sa misericorde soubz la pointure de sa punicion. (CHART., Q. inv., 1422, 1). ...suppliant vostre tres reverende Paternité l'avoir pour bien agreable et acceptable en excusant les fautes du simple suppliant par trop *loingtain* imitateur des haulx, excellens et elegans orateurs, lesquelz en semblable matiere ont premierement par cy devant mises les mains si tres elegamment que cecy vous pourra sembler chose de bien petit estime et quasi de nulle vallue (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 50).

b) *Lointain à/de qqn/qqc*.

- "Éloigné de qqn" : Et quant Espoir qui en mon cuer se tient Fait dedens moy si grant joie venir, *Lonteins* de vous, ma dame, s'il avient Que vo biauté voie que moult desir, Ma joie, si com j'espoir, Ymaginer, penser, ne concevoir Ne porroit nuls, car trop plus en aroie, Qu'en cent mille ans desservir ne porroie. (MACH., R. Fort., c.1341, 111). Amis, se je te sui *lonteinne*, Par pensee te suis procheinne, Et tu moy, car je sui certaine Que ta pensee Est tous les jours de la semaine En moy de fois une centeine, Einsi com Souvenirs la meinne, Mise et fermee. (MACH., F. am., c.1361, 224). Dame, coment que vous soie longteins. Dame, se vous m'estes *lonteinne*, Pas n'est mes cuers de vous *lonteins*, Car par ramembrance procheinne Est nuit et jour de vous prochains (MACH., L. dames, 1377, 30). Car joie n'ay, pais ne repos Pour toy, n'onques ne me repos, Amis, quant je te sui *lonteinne* Et quant einsi te voy enclos. (MACH., Les lays, 1377, 359).

- Au fig.

. "Loin d'atteindre qqc." : Une chose dechoipt moult de gens, c'est qu'ilz veullent estre tenus pour sages anchois qu'il le soient, dont ilz faindent che qu'ilz ne sont pas et, de che qu'ilz sont, ilz en ont honte, pour che qu'ilz sont *longtains* de vraie sapience. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 45).

. "Séparé de qqn" : Vostre douce misericorde Souvent a Dieu mainte ame accorde, Quant par pechié en est *lointaine* (Mir. st J. Cris., c.1344, 301).

. "Indifférent à qqn" : Onq plus grant mal en France ne sourdi, Quant Atropos, qui toutes gens vient prandre, Sa vie osta sans craindre de mesprandre. Ha ! mort cruelle, dont te vient telle envye Que tel chef d'ost et haultain chevetaine Tu as voulu si tost priver de vie ? Bien te cuidions de luy estre *longtaine*, Mais tu as prins ton courroux et actaine à le ravir puisqu'il estoit mortel (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 395).

. "Privé de qqc." : Belle, combien que de mon fait, Je croy qu'avez peu souvenance, Toutesfois se savoir vous plait Mon estat et mon ordonnance, Sachiés que, *loingtain* de Plaisance, Je suis de tous maulx bien garny, Autant que nul qui soit en France, Dieu scet en quel mauvais party. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 40).

Je l'ay souffert, main et soir, *Loingtain* de joyeux confort. (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 287).

. (*Estre*) *lointain de qqc.* "N'être pas touché, atteint par qqc., être préservé de qqc." : De tous vices est *lonteinne* Et procheinne De pris, de grace et d'onnour, N'en li n'a tache vileinne : Tant est saine, Pure et de haute valour. (MACH., Les lays, 1377, 315).

. *Se tenir lointain de qqn.* "Se tenir à distance de qqn, éviter de fréquenter qqn" : Ayme lez bons et soustien Pour meillieur en devenir, De flateur *loingtain* te tien, Tous tes amys entretien, Sur ta garde te maintien, Ton secret clos contretien, Batz pres du Lyon le chien: Ainsy te doibz contenir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 133).

. *Estre lointain à qqn de qqc.* "Être parcimonieux de qqc. à l'égard de qqn" : Dame, et se ja estes de ce certaine [de mon amour] Ne me soiés de vostre amour *longtainne*. (MACH., L. dames, 1377, 28). Et puis qu'einsi estes de moy certaine, Ne me soiés de vostre amour *lonteinne*. (MACH., L. dames, 1377, 125).

3. [D'une chose abstr.]

- "Éloigné, différent" : Il porra vëoir par ce point Qu'elle ne s'est de riens muée, Mais est amée demourée. Encor en est il plus certains Par un point qui n'est pas *lonteins*, C'est quant elle n'est point contraire A tout ce qu'il vuet dire et faire La ou Raisons se puet estendre - Autrement ne le vueil entendre - Et s'est adès ferme et estable De propos, sans estre muable, En gardant franche loyauté Par la vertu de verité. (MACH., D. Aler., a.1349, 401).

- "Dont la mise en oeuvre se fait attendre, qui est peu efficace" : Mais ceste discreccion est *lointaine*, et la disposicion naturel as habiz dessus diz est prouchaine. (ORESME, E.A.C., c.1370, 353).

- *Lointain de qqc.* "Différent de qqc." : Guillaume, maintenant Voy je bien vostre entention ; Mais j'ay contraire opinion Qui de la vostre est trop *lonteinne* (MACH., J. R. Nav., 1349, 237).

- *Lointain en qqc.* "Qui ne se soucie pas de qqc., indifférent à qqc." : ...pour lors la cours dou roi de France estoit si raemplie d'uisseuses et si *lointaine* en espois, que a painnes pooit on avoir nulle delivrance, ne on ne pooit avenir jusques au roi, car tousjours estoit il en ses deduis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 569).

B. - P. méton.

1. [D'un voyage] "Qui conduit au loin" : Et se il avient que le dit seigneur voise en aucun voyage *lointain* ou perilleux, ou en quelque guerre, la bonne dame priera Dieu devotement et fera prier pour lui (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 56). Mais toutesfoiz il me sembleroit bon, pour estaindre la noise de pluseurs parolles qui courent aujourd'uy a l'occasion de vos dictes amours, que Gerard, vostre serviteur, sans faire semblant de rien, prensist ung gracieux congé de monseigneur et de madame, colorant son cas ou d'aller en ung *loingtain* voyage ou en quelque guerre apparente (C.N.N., c.1456-1467, 165). ...tousjours avoit esté hors du païs, acquerant honneur et renommée glorieuse es guerres et voyages *loingtains*. (C.N.N., c.1456-1467, 549).

- [D'un chemin, d'un itinéraire] "Qui est long et qui par conséquent exige du temps ou qui dure longtemps parce qu'on s'arrête souvent" : Les pluseurs conseilloyent que ilz se mesissent à voie par terre (...) Et les autres conseilloyent que non et que par terre les chemins sont trop *loingtains*. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 299). Quant (...) ce vint à l'entrée dou mois de may, li dus d'Ango prist congiet à yaus tous pour retourner premierement en son pays, pour tant qu'il avoit le plus *lontain* chemin à faire. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 221). ...il fist moult

longuement à venir ainçois qu'il entrast en Espaignne, et prinst le *loingtain* chemin, car il vint par Avignon pour veoir celuy qui s'escripsoit pape Clement, et fut delez luy ung temps ; et, quant il s'en departy, il s'en vint à Montpellier et là sejourna-il V. jours, et aussi à Besiers et à Carcassonne, et vint à Nerbonne et puis à Parpegnant, et là entra ens ou royaume d'Arragon (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120).

2. [D'un événement] "Qui se trouve ou se déroule loin du lieu auquel on se réfère" : Et va cerchant les guerres dures Et les *lointaines* aventures, S'a souvent fain et po d'argent (MACH., Voir, 1364, 340). Lesquelz josnes hommes furent tous esbahis, tant pour la hastiveté, comme pour la *loingtaine* et perilleuse bataille. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 25).

3. [D'une pièce d'artillerie] "Qui porte au loin" : La pluspart du conseil du roy Amydas fut d'opinion de combatre pour les raisons qui s'ensuivent: c'est assavoir, qu'il fut dit par plusieurs de ses cappitaines qu'il devoit aller logier à deux lieues prez d'eulx et en telle fortification qu'ilz ne l'eussent peu surprendre, bien garny de son artillerie plus *loingtaine* et meilleure que la leur (BUEIL, II, 1461-1466, 231).

II. - [Dans le temps]

A. - [D'une chose]

1. "Éloigné dans le temps, qui remonte à loin"

- [D'une pratique] : J'ay pitié de la regarder Tant humble et de prudent maintien, Mais, beau pere, vous sçavez bien Que ceulx qui prennent de haulte heure La place, par droit leur demeure Et se autrement vouloye dire, Ilz y voudroient contredire ; L'usage est ancien et *loingtain*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 64).

- [D'un sentiment] : Einsi m'estuet pour loyaument amer En desconfort et en *lonteing* desir, Com vrais amis qui aime sans fausser, Pour ma dame ma joie defenir. (MACH., L. dames, 1377, 83). Einsois m'estuet, pour amer loyaument, Morir en dueil et en *lonteing* desir Pour ma dame que j'aim sans repentir. (MACH., L. dames, 1377, 91).

- [D'une chose quelconque] : ...mais il ne se remembre pas des choses passees et *lointaines*, car legierement se pert l'impression faite en moiste (GORDON, Prat., c.1450-1500, II,13).

- [D'un état] "Qui dure depuis longtemps" : ...Icy viennent estancher pour tout veoir Leur soif *loingtaine* au fleuve d'oubliance, Dedans Lethes es eaues d'assurance. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 355).

- [P. oppos. à *cause prochaine*] *Cause lointaine*. "Cause qui n'est pas directe, qui remonte à loin" : Huitiesmement tu dois noter que entour de la tierce digestion que est ou foye peut estre cause *lontaigne* de lepre, mais erreur vertu immutative en chair est cause prochaine (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). Les causes *lointaines* aulcunes sont extrinseques, sicomme toute viande qui engendre sang gros, sicomme pain alis, opire et mal adoubé, vin nouvel (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 12). Cestui voulut bien enquerir les causes *loingtaines* et prouchaines, lesquelles peut estre n'avoyent encorre esté si vivement perscrutées, et finalement, par longues experiences, congneut reallement les choses de cy bas estre totalement gouvernées par celles d'en hault (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 v°).

- [À la fois dans le temps et dans l'espace] *Puissance lointaine*. "Puissance première, créatrice" : Et la puissance remote ou *lointene* est sanz commencement et sanz fin et est la matiere premiere, et l'en ne puet dire que une chose commence par accident qui touzjours durera, ou que ce cesse par accident et a l'aventure qui touzjours a duré. (ORESME, C.M., c.1377, 238).

- [D'une date] "Éloigné (d'une date de référence)" : ...il (...) se fist fors de livrer et rendre la ville de Jugon a mesure Carle de Blois ou a ses commis dedens .I. jour qui ne fu pas trop *lointains* apriés sa delivrance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 558).

2. [D'une période] "Long, qui dure longtemps" : "Oncle," se dist Millon, "la vertu souveraine, Si vous vueille envoyer bonne vie et *longtaine*..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 7). Aler m'en voel, sans remanoir, Veoir les gens de no manoir ; Trop ai fait demeure *lointainne*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 102). Entrues que cil dessus nommé baron et chevalier d'Engleterre et leurs routes faisoient leurs chevaucies et leur conquès, tant en Roerge, en Quersin qu'en Aginois, où il furent une moult *lointainne* saison, se tenoit li sièges devant le garnison de Bourdille. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 150). Li dus de Lancastre et ses gens n'i fissent point trop *lointain* sejour en le cité de Bourdiaus, mès s'en partirent tantost. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 239). Jeudy trentiesme d'octobre et dernier jour, D'Yolle fist son armee marcher Pour s'en aller a Sarsaigne coucher, Et la fist il assez *longtain* sejour. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 195).

- [D'une pratique spirituelle] "Qui implique de la persévérance" : Et a bon droit est pacienche dicte volontaire et *longtaine*, car chilz qui seuffre du tout contre sa volenté n'a pas merite envers Dieu, ne chilz qui pert perseverance ne prend pas guerdon. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 198).

- *Par lointaine saison*. "Pendant longtemps" : Quant au moustier fut parfait le service Et envers Dieu tout devot sacrifice, Ung disner fist de haulte consequence, La ou tous ceulx qui estoient a l'office furent semons par requeste propice, Et mesmement le seigneurs de Plaisance, Affin qu'on eust memoire et deplaisance De ceste mort par *longtaine* saison (LA VIGNE, V.N., p.1495, 193).

- [Sentence] *Lointain repos nourrit les vices* : De che dist Cathon ou livre des Meurs : «Veille tousjours le plus que tu peus et ne soies abandonné au dormir, car *longtain* repos aministre nourrissement aux vices». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 370).

- *N'estre pas lointain que* + sub. "Il ne se passera pas beaucoup de temps avant que" : Je suis seur et certain Qu'il s'en reva vers ce villain Hillaire Et puis, apprés, ne sera pas *longtain* Qu'il ne se face cloistrier et moyne faire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 352).

3. [D'un événement] "Tardif, qui se fait attendre" : Entre ces chevaliers i avoit des petis compaignons qui ne pooient pas attendre le *lointain* paiement dou roi. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 185). "Je voel, dist li contes, que vous prendés trois de nos chevaliers, un Englès, un Gascon et un Alemant, et cil troi s'en voissent devers le roi à Lusebonne, et li remonstrent ceste besongne et le *lointain* paiement que il fait as compaignons." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 188).

B. - [D'une pers.]

1. *Estre lointain de qqc.* "N'être pas près de voir arriver qqc." : Encores se tenoit li sièges dou duch d'Ango devant le Roce sur Ion, mais il estoit si *lointains* de tous confors que il veoient bien que longement il ne se pooient tenir. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 139).

- *Estre lointain de* + inf. "N'être pas près de" : En ce joyeux temps du jour d'uy Que le mois de may ce commence, Et que l'en doit laisser Ennuy, Pour prandre joyeuse Plaisance, Je me treuve, sans recouvrance, *Loingtain* de Joye conquerter, De Tristesse si bien renté Que j'ay, je m'en puis bien vanter, Le rebours de ma volenté. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 35).

2. [À propos de lignage]

- "Éloigné (dans l'ordre de la parenté)" : Et sont les uns [les neveux] plus prochains ensemble et les autres sont plus estranges ou plus *lointains* selon ce que ilz sont plus pres ou plus loing de la premiere racine ou souche ou escot. (ORESME, E.A., c.1370, 442).

. Empl. subst. : "Et sachiez, monseigneur, ainçois que ilz se veissent en la subjection des Castelings, ilz prenderoient ung moult *loingtain* du sang du roy de Portingal qui seroit mort sans avoir male de lui." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 284).

- *Estre d'un lointain degré*. "Être éloigné dans l'arbre généalogique" : ...li hiretages de la couronne de France ne devoit (...) descendre, ne venir a ces filles (...) et en estoient hiretier li fil au conte de Valois, Phelippes et Carles, ja fuissent ils de plus *lointain* degré (FROISS., Chron. D., p.1400, 53). [P. C.]

LOINTAINETÉ, subst. fém. (lointaineté)

[GD : *lointaineté* ; AND : *luinteinité* ; FEW V, 406b : **longitanus*]

A. - "Propriété de ce qui est situé à une longue distance, éloignement" : Longinquitas (...) : *lointainnetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 281). ...mais comme ne suis, ne ne puis estre capable de tant de matières, et que mes yeux ne puis ruer partout, là où la grande distance et *lointaineté* entre deux, ensemble et le sobre record des choses, me cause ygnorance... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 220). ...et *loingtaineté* entre les prices chrestiens (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 458). Longinquitas (...) : *loingtaineté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 204). ...aient regard et considération aux grandes charges que peuvent avoir lesdictz curez à raison de la *lointaineté* de la demeure dudit curé, qui est en l'ostel Dieu de Coustances, pour d'ilec venir de jour et de nuit, ainsy que les cas se peuvent offrir, aux visitations et autres choses nécessaires des paroissiens d'icelle cure (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1498, 357).

Rem. BERS. et WAUQUELIN ds GD V, 21b-c.

B. - "Éloignement dans le temps, temps d'éloignement, temps éloigné" : ...mais durant ces *loingtainetez* les Mores bailloient vivres pour argent aux galliotz des deux gallées (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 112). [R. M.]

LOINTANCE, subst. fém. (lointance)

[*FEW V, 406a : **longitanus*]

"Fait de durer longtemps" : Longiturnus (...), longiturnitas : *lointance* (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 166). [R. M.]

LOINTIEU, adj. (lointieu)

[GD : *lointieu* ; FEW V, 403b : *longe*]

"Éloigné" : Pour ce que lesdis bois et buissons à tiers et dongier sont en divers lieux, et aucuns *lointieux* es Forez Royauz, et en diverses Vicomtez... (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1376, 235).

V. aussi *lointif* [R. M.]

LOINTIF, adj. (lointif)

[AND : *luintif* ; *FEW V, 403b : *longe*]

"Lointain" : Ce ne suis je mie, o Monferrant, a qui l'envoy des Douze Dames appartienne, qui ne vey oncquez de leur affaire que par *loingtive* [var. loingtaine] recitation mal comprise. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 130).

V. aussi *lointieu* [R. M.]

LOINTISME, adj. (lointisme)[AND : *luintisme* ; *FEW V, 406b : **longitanus*]

"Lointain"

Rem. Cf. ; AND : *luintisme*. [R. M.]**LOIR, subst. masc.** (loir¹)[T-L : *loir*¹ ; GDC : *loir* ; DEAF, G831 : glei, loir ; FEW IV, 155a : *glis* ; TLF X, 1342a-b : *loir*]"Loir (animal)" : Gliron ou *louir* (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 114).**Rem.** Ex. d'a. fr., LA TOUR LANDRY ds GDC X, 92a.- *Dormir comme loir* : Pas ilz ne dorment comme *loirs*, Qui troys moys sont sans resveillier. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 107). [R. M.]**LOIR, subst. masc.** (loir²)[T-L : *loir*² ; GD : *loir* ; *FEW V, 438a : *lucrum*]"Gain, profit" : La ville fuit si troblé de trestout lez bourgoy Que per eulx fuit li *lois* en la terre enfouois ; Ne laisserent sur terre qui valcist doulx tornoy (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 50). [R. M.]**LOIRE, subst. fém.** (loire¹)[T-L : *loire* (*lotre*) ; DEAF, G832 : loire ; AND : *loirre*¹ ; FEW V, 476b : *lutra*]"Loutre" : En ce pays a des bestes que on nomme *loires*, qui vont environ les eaues en mengant les poissons. (Vers. liéq. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 117). Et vous gardez bien tous deux en traictant de la paix de trop croire a aucuns chevetaines, qui sont ou ont este nourriz et enriches en la guerre, comme les *loyres* en l'estang. Quel merveille ! car telx chevetaines en la paix perdrieroient les groz lopins dont ilz engraissoient les gelines et les poussins. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 375).**Rem.** HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*loirre*).- P. métaph. "Femme débauchée" : Livius dit que aucuns ont escript et dient que on appelloit celle Lorence louve pour ce qu'elle estoit une *louere* en luxure et moult commune a chascun (LA SALE, Sale D., 1451, 171). [R. M.]**LOIRE, subst. fém.** (loire²)[GD : *loire*¹ ; FEW XXII-2, 73a : o.i.]

"Cuve de pressoir"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1356 (*en la loire dou pressoir de Acy*), 1388 (*.I. cuvier a mettre dessobz la lorre*) ds GD V, 21c. Peut-être s'agit-il de ce mot (en contexte métaph.) ds l'ex. suiv. : Puis lui cuiday mettre en la *lore* Elacion et vaine gloire (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 144). [Éd. : "coup" ; mais c'est plus vraisemblablement *leurre*, parfois fém., FEW XVI, 485a : **lôpr*, P. Ruelle, *Romania* 104, 1983, 591 ; cf. aussi *loire*³] [R. M.]**LOIRE, subst. masc.** (loire³)[FEW XVI, 485a : **lôpr*]"État, condition" : J'ay veu Saint Pol en gloire Ravy jusques es cieux Puis descendre en bas *loire*, Mal en grace des dieux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 304). Honneur, gloire, Haultain *loire*, Art, memoire, Santé, joye, Bruit, victoire... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 153). [Éd. : "prudence"]V. *leurre* v. Lexiques [R. M.]**LOIRIER, verbe** (loirier)[GD : *loirier* ; FEW XVI, 485a : **lôpr*]

"Dresser (le faucon) au leurre"

REM. FROISS. (éd. Kervyn) ds GD V, 22a. [R. M.]**LOIRIR, verbe** (loirir)[*FEW XVI, 485a : **lôpr*]Arg. "Leurrer, voler" : En la vergne où vostre han veut *loirrir*... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343). [Éd. : "la ville, où vous voudrez leurrer, voler"] [R. M.]**LOISABLE, adj.** (loisable)[T-L : *loisable* ; GD : *loisable* ; FEW V, 309a : *licere*](synon. *loisible* v. Lexiques) : Illicitus (...) : non *loisable*. non convenable (Aalma R., c.1380, 194).**Rem.** Ex. d'a. fr. et doc. 1341, 1343 (*loisable*), 1348 (*loisables*) et BERS. (*lisable*) ds GD V, 22a-b. [R. M.]**LOISET, subst. masc.** (loiset)[GD : *loiset* ; *FEW V, 309a : *licere*]A *vostre loiset*. "A votre loisir"**Rem.** Doc. 1336 (Cher, a *leur loiset*) ds GD V, 22b. [R. M.]**LOISEUR, subst. fém.** (loiseur)[T-L : *loisor* ; GD : *loisor* ; AND : *leisur* ; FEW V, 314a : **licor*]"Loisir" : Mains il n'ont *laisseur* ou pooir D'aultruy à mal faire enforchier (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 221). ...car trop fort se moutepliièrent par le *laisseur* et amplece que il orent de commencement, ensi que vous orés recorder avant en l' istore. (FROISS., Chron. D., p.1400, 857).**Rem.** *Laisseur* : forme influencée par *laisser*, cf. FEW V, 222b : *laxare*.- Par *loiseur*. "Tout à son aise, lentement" : Dolant furent Englois, (...) Si se sont asenti a rendre au desrain tour, A venir a merci bellement par *loysour*, Chascun la hart ou col, a loy de boiseur. (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.1, c.1380-1385, 458). [R. M.]**LOISIBLE, adj.** (loisible)[GDC : *loisible* ; AND : *leisible* ; FEW V, 309a : *licere* ; TLF X, 1342b : *loisible*]**A.** - [D'une chose] "Qui est permis, qui est admissible, qui est licite" : ...qui disoient que ce n'estoit chose (...) convenable ne *lesible* que quelconques personne servant a chevalerie se departist de la stacion et office et deffense qui lui estoit commise (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 198). Aucune foiz a esté chose *loisible* et convenable que, pour accroistre le peuple de Dieu et dilater et monteplier, aucuns peussent avoir pluseurs femmes. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 59). ...comme aucuns Chrestiens qui se funt sachans osent affermer ne ont vercunde de dire que tele chose soit *lisible* laquele par raisons natureles insolubles les paiens ont déterminé clerement estre injustice (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 139). Et quant vous dittes, en une aultre raison, que toutes choses sont *lysibles* a l'Empereur et que il est seigneur de tout le monde, ou Decret, en la XXIIIe cause, en la seconde question, ou chapitre Convenior, certes, comme il appiert ou dit decret, c'estoit ce que partie allegoit. (Songe verg. S., t.1, 1378, 55). Dont est ce bien chose *loisible* A tout homme de femme prendre, Puis que seul est et que doit tendre A sa forme continuer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 337). LE QUART CHEVALIER. (...) Si loeroie, voir, que, comme La chose [prier le marquis de se marier] soit bonne et *loisible*, Nous en preissons [un sage homme] un sensible Qui la parole prononçast

Pour tous et au marquis moustrast Ceste besoigne saignement. (Gris., 1395, 9). ...leurs villains meurs non *loisibles* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 152). ...une foursenee et non *loisible* amour de une femme de laquelle la hantise estoit tresperilleuse (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 29). ...et combien que chose *loisible* et convenable soit à tout homme noble avoir en ses terres et seigneuries aucun deduit appartenant à noblesse (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 350). A nul doncques des hommes soit *loisible* ceste parge de nostre exortation, requisition, monition, commandement, mandement, assignation, subition, ligation, constitution, privation, inhabitation et volenté enfreindre ou, par temeraire hardiesse, aller au contraire. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 6).

- [En tournure impers. (ou neutre)] *Estre loisible (à qqn)* : Elle m'a dit qu'il ne loist point (Combien que c'est chose possible, Toute voie n'est pas *loysible*) Que crestienne se varie Tant qu'à un païen se marie (Mir. Clov., c.1381, 211). L'EVESQUE [au pape]. (...) Pere Saint (...) Veuillez nous une grace faire : Gautier, marquis de Saluce, a Espousee femme pieça (...) de basse lignie (...) Voulisist une autre dame prendre De hault estat (...) Et laissier celle qu'il a prise (...) Si m'a envoyé par deça Pour vous de par lui deprier Que ce lui veulliez ottroyer, Par si que ce lui soit *loisible* ; Car, tressaint Pere, c'est possible Qu'à son peuple grans biens en viegne. (Gris., 1395, 73). ...la Court defent (...) que aucun, de quelque estat ou condition qu'il soit (...) ne die, publie, afferme ou enseigne en la signeurie du Roy qu'il soit *loisible* à quelque vassal ou subgiet ou autre occirre aucun par aguet (BAYE, II, 1411-1417, 270). ...chascun scet que, en temps de guerre, en cas de necessité, il est *loisible* de faire tailles et empruns (FAUQ., I, 1417-1420, 32). ...et n'est mie *loisible* au peuple de faire une loy sur la noblesse, nec econtra, sans appeller ceulx à qui la chose puet touchier (FAUQ., III, 1431-1435, 103). ...à chrestien n'est *loisible* de user de telles inhumanitez (BUEIL, II, 1461-1466, 58). ...il ne soit plus permis et *loysible* à gens laiz et rivaulx d'eulx eslever contre leurs prelatz (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1484-1498, 58). Adoncques, les raisons et complainctes de l'ung des freres et de l'autre ouyes, leur fut respondu sommairement qu'i n'estoit *loisible*, ne convenable, faire memoire d'eulx jusques après leur mort, et que Fortune muable le pavoit facilement remectre en la voye de prosperité (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 76).

B. - [D'une pers.] *Loisible à faire qqc.* "Avec qui il est permis de faire qqc." : ...sy lui pria que, ainchoiz qu'il allast devers celle que il tant amoit, que il usat de une aultre femme commune et *loisible* ad ce faire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 29). [R. M.]

LOISIBLEMENT, adv. (loisiblement)

[GD : *loisiblement* ; AND : *leisiblement* ; FEW V, 309a : *licere*]

"De manière permise, licite" : ...et que il se puet faire *loisiblement* (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 247). Si devons savoir que l'Eglise de Ronme, dez son comencement juques au temps de Constantin, si optint *lisiblement* et justement ceste grandeur, comme par maniere de election de toutes aultres Eglises, lezquelles, volontairement, luy baillerent leur consentement et obeissance (Songe verg. S., t.1, 1378, 93). ...car usage ne se peut ou doit asseoir, si non sur chose qui est raisonnable et qui deument et *loisiblement* se peut faire (Hist. Lille T., t.1, 1392, 83). ...il [Ovide] ne vouloit parler des bonnes matrones et dames mariees, ne de celles qui ne seroient *loisiblement* a amer. (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 77). ...tout vaillant homme peut et doit *loisiblement* vouloir et desirer loz,

honneur et gloire au monde du bien que il fait (Bouciquaut L., 1409, 455). [R. M.]

LOISIBLETÉ, subst. fém. (loisibleté)

[GD : *loisibleté* ; FEW V, 309a : *licere*]

"Permission" : ...sur tous les désirs que avoit au monde, seul un luy restoit que désiroit accomplir et soy y employer, si Dieu vouloit ottroyer sa grâce et *loisibleté* d'y pouvoir entendre. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 125). [R. M.]

LOISIR, subst. masc. (loisir¹)

[T-L : *loisir²* ; GD : *loisir²* ; GDC : *loisir* ; DÉCT : *loisir²* ; FEW V, 309a : *licere* ; TLF X, 1349a : *loisir*]

A. - [Idée de possibilité]

1. "Possibilité de faire qqc." : ...tous ceulx de la chambre et luy avec s'en rioient bien fort. Mais sa femme a ceste heure n'avoit pas ce *loisir*, tant estoient ses levres empeschées de se joindre [Elle est crispée, par peur d'être reconnue] (C.N.N., c.1456-1467, 26).

- *Avoir loisir de + inf.* "Avoir la possibilité de" : Monseigneur l'abbé, je me combas a tant de bonnes viandes et de bons vins que je voy devant moy que je n'ay *lesir* d'autre chose faire. (LA SALE, J.S., 1456, 276). ...[elle] n'avoit aultre *loisir* d'estre hors de sa presence infernale, sinon allant et retournant de la messe (C.N.N., c.1456-1467, 256). Si avoit (...) *loisir* sa dame nouvelle de venir gagner les pardons en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 274).

- [En association avec *temps*] : Le VIIe fait d'un tyran est, car il procure et met toute son entente de mettre a povreté sez subjés, afin que ilz euvrent et soient tousjours enbesoigniés, et que ilz n'aient pas temps ne *lesir* de machiner contre lui ne contre son estat. (Songe verg. S., t.1, 1378, 221). ...jamais ung seul jour de bien n'aroit si temps et *loisir* pretez ne luy sont (C.N.N., c.1456-1467, 257). ...il n'avoit pas tousjours ne le temps ne le *loisir* de se trouver vers elle (C.N.N., c.1456-1467, 315).

2. En partic. "Possibilité de faire qqc. en disposant du temps nécessaire" : ...je n'i ai plus de *lesir* [je n'ai plus la possibilité de rester ici] (Vie st Evroul S., c.1350, 60). Sire Audry, quant *loisir* arez, Parlez a nous, s'il vous agré. (Mir. march. juif, c.1377, 211). Pardonnez moy si je demeure ; Une aultresfoys auray *lessir* (Pac. Job M., c.1448-1478, 236). ...je me suis pluseurs foiz présentée de faire mon devoir, mais mon confesseur n'y veult jamais entendre ; il dit tousjours qu'il n'a *loisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 225). Vous avez le jour bel et cler, Et avez *loisir* et espasse ; Frappez dedans comme ung sanglier Et que vostre povoir tout passe. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 171).

- *Beau loisir.* "Possibilité, occasion favorable" : Et aussi le cerf y fet plus souvent et plus a son aise ses reüses, comme j'ay dit, qu'il ne fet aux forz, tant que avient que les chienz ayent deffet ses reüses, quar il en aura fet souvent, ore longues, ore courtes, pour le biau *laisir* qu'il a. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 203).

- *Avoir loisir de + inf.* "Avoir la possibilité de, disposer du temps nécessaire pour + inf." : La mort prent mains par tel puissance Qu'i nont *loisir* de repentir. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 85). LE PREMIER SERGENT. Gautier, (...) Qui dit il qui est trespassez ? N'ay pas eu *loisir* assez De lui entendre. DEUXIESME SERGENT. Aubin, celui qui estoit gendre Guillaume, maire de Chiefvi. (Mir. femme, 1368, 195). ...a la court se vantoit Qu'il n'estoit femme, s'il avoit De parler a elle *loisir*, Qu'il n'en feist tout son plaisir (Mir. Oton, c.1370, 352). Si comme après m'orrés compter, Se j'ay *loisir* de raconter. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403,

273). ...les aucuns emmenerent dedens la bastide Saint Anthoine monseigneur le Dauphin, les autres n'eurent espace ne *loisir* de y entrer (FAUQ., I, 1417-1420, 126). ...les gens dudit de Valois furent tellement contrains de retourner que pluseurs d'iceulz ne eurent mie *loisir* de rentrer dedens la ville. (FAUQ., II, 1421-1430, 343). ...a cause de la grosse assemblée (...) il eut bien *loisir* de dire a sa dame ses doleances (C.N.N., c.1456-1467, 306). ...frere Aubry fut [tant] effraïé que a peu s'il eut sens ne *loisir* de reprendre sa gonne. (C.N.N., c.1456-1467, 308). ...je vous feray present de ses genitoires avant qu'il ait *loisir* de moy rien dire. (C.N.N., c.1456-1467, 404). Je ne puis pas avoir *loisir* D'aguser ung peu ma daloire, Tant suis asté. (Pass. Auv., 1477, 98). Car autrement n'aurions *loisir* D'acomplir nostre desir. (Gent. Naudet T., c.1500, 277).

- [Valeur concessive] *Avoir beau / bon loisir de + inf.. "Pouvoir toujours"* : ...laquelle Margot li respondi les paroles qui ensuient en substance : que ce qu'ilz n'avoient point eu de compaignie charnelle l'une avec l'autre pavoit bien estre, et que c'estoit par le moyen desdiz chapeaux, et aussi que la femme avoit beau *loisir* d'estre malade. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 343). De balader j'ay beau *loisir*, Autres deduis me sont cassez (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 61). Ne vous souvient il point que vous me avez donné en garde vostre cheval et vostre escu jusques a ce que vous avriez fait ung message en ceste court, et que vous retourneriez tout prestement ? J'avoye bon *loisir* d'attendre, veu que je vous treuve seant a table ! (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 343). ...le traître avoit bon *loisir* de menassier (...) de son chastel aucunement ne pouoit hors fors par la porte (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 260).

- *Donner à qqn loisir de / que. "Donner à qqn la possibilité de, lui laisser le temps pour"* : Laissez moy penser a mon ayse, Helas ! donnez m'en le *loisir* (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 238). ...tant avoit haste que oncques ne donna *loisir* a son escuyer, qui devant luy trenchoit, qu'il eut mist son pain ne ses cousteaux a point. (C.N.N., c.1456-1467, 582). Je ne puis pas avoir *loisir* D'aguser ung peu ma daloire, Tant suis asté. (Pass. Auv., 1477, 98).

B. - [Idée de temps]

1. "Temps pour faire qqc. (à son aise)"

- *À loisir. "En disposant de tout son temps, en prenant tout son temps, à son aise"* : Se ge hurtoie ja a l'uis, A *loisir* le deffermeroit (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 197). Et avecques ce il a grosse voiz et parle estroit a *loisir* et ordeneement (ORESME, E.A., c.1370, 256). Bailliez ça mes heures ; tandis Qu'a *loisir* sui ci, les diray (Mir. ste Bauth., c.1376, 137). Et, pour deliberer plus seurement et à *loisir*, pour ce aussi qu'il estoit tard, le Conseil fu continué à lendemain (FAUQ., I, 1417-1420, 107). Item je suppli tiercement à toute gent d'entendement, Voulans aviser à *loisir* Ce livret, jouxte leur plaisir, À le corriger de leur grace, S'ilz voient besoign qu'on le face. (LA HAYE, P. peste, 1426, 166). ...luy direz, dit il, qu'elle face tout a *loisir*, et qu'elle ne se haste de rien pour moy (C.N.N., c.1456-1467, 270). ...il cuidoit bien veoir a *loisir* sa maistresse et deviser tout son cueur saoul (C.N.N., c.1456-1467, 476).

- *À son loisir* : ...le surplus qu'après ce ensuyt tout a son aise et *loisir* acheva (C.N.N., c.1456-1467, 51).

- *Tout à loisir* : Tout a *loisir*, je y penseray (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 213). ...il se leva tout a *loisir* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 235). ...il vult soupper tout a *loisir*, et firent tresgrande chere (C.N.N., c.1456-1467, 65). Le lendemain je vis

partir Nostre roy, en moult noble arroy, Qui s'en alla tout a *loisir* (Entrées roy. G.L., p.1484, 119).

- *Plus à loisir* : Par vostre congié m'en iray. Une autre foiz vous reverray Plus a *loisir*. (Mir. Theod., 1357, 77). ...lors elle s'apensa qu'elle vouloit plus a *loisir* veoir sa devise et a lui parler, car tant plus elle le regardoit, et tant plus il ly plaisoit (LA SALE, J.S., 1456, 56).

- *Le plus à loisir que* : ...quand il la tint [sa musette], le plus a *loisir* qu'il peut, il la commence a sonner (C.N.N., c.1456-1467, 452).

- *À (son) beau loisir* : Maiz à noter et publier Qu'aucune foiz ceste ruine De pestillence prent racine De Divin vouloir et plaisir, Comme jadiz à beau *loisir* Fist Dieu venir le grant Déluge, En punissant, comme droit juge, Les maulx des gens et les péchiez Dont fort estoient entechiez. (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). Choisir pouoit a beau *loisir* De tous les fruiz a son desir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 39). ...de l'ueil avons peu choisir Jherusalem a beau *loisir* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 89). Pour executer ce vouloir a sa plaisance et a son beau *loisir* (...) regarda a dextre et a senestre (C.N.N., c.1456-1467, 89). ...je me reposeray et dormiray tout a mon aise et a mon beau *loisir* (C.N.N., c.1456-1467, 122). ...la devisoient tout a leur beau *loisir* de leurs gracieuses amours. (C.N.N., c.1456-1467, 268).

- *À (son) bon loisir* : ...si le lirés et regarderés a vostre bon *loisir* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 113). ...si welent et requierent (...) le jugement sur ladicte espitre, et puiz après à leur bon temps et *loisy* poursuivront leur default et ce que ont à poursuivre à l'encontre dudit Guigon (BAYE, I, 1400-1410, 162). ...et oir sur ce les deliberacions et advis des dessusdis en la Chambre de Parlement ou ailleurs, à son bon *loisir*. (FAUQ., II, 1421-1430, 41). ...retournerent derechief devers ledit regent qui estoit en l'ostel des Tournelles, ou jardin devant le colombier, et parlerent à lui à bon *loisir* (FAUQ., III, 1431-1435, 64). ...[elle] print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si plaisamment et a si bon *loisir* qu'on ne pourroit mieulx souhaitter. (C.N.N., c.1456-1467, 435). Baillés arres, puis parpayé Sera a vostre bon *loisir*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 122).

- *À grand loisir* : Car ce que aucun eslit et fait de longue preparacion devant manifeste et que il delivre par raison a grant *loisir* et par cogitacion ou pensee, il semble mainz estre fait selon habit. (ORESME, E.A., c.1370, 216).

- *À plus grand loisir / À loisir greigneur. "En prenant plus de temps"* : Et comment est a congnoissance Ce fait venu, mon chier seigneur, Autre foiz a *loisir* greigneur Vous conteray. (Mir. Berthe, c.1373, 228). Ore la paine et le labit Qu'ay depuis eu vous diray, Quant a plus grant *loisir* seray. (Mir. fille roy, c.1379, 115).

- *(Estre) à / de loisir / à son loisir. "Avoir du temps libre, être disponible"* : Quant li villains sont a *loisir*, Des gentilz hommes du pays Se vont entr'eulx escharnissant (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 142). Or entendez, seigneurs, tandis Qu'oyseux vous voy et de *loisir*. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 278). Hector, soubz un pin, a *loisir*, O les siens, trouva esbatant (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 90). Belle (...), quant serez de *loisir* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 34). Quant a mon *loisir* estre puis... (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 337). SALOMÉ. Belle dame, alons sans sejour Parmy ceste ville sçavoir S[e] (...). ZEBEL. Prenons la voye, Nous sommes de *loisir* assez. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 270). Je seray demain de *loisir* Et puis je parleray a elle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 374).

- *Par loisir. "En prenant son temps, à son aise"* : Et quant Aigre vit mort le cheval, si dist au chevalier : "Vassal, or vous

relevez tout par *loisir*, car je ne sui pas si oultrageux, que je vous assaille en gisant, ne ce ne seroit pas mon honneur, se en telle maniere vous occioie". (Bérinus, I, c.1350-1370, 277). ...les chevaliers souperent assez et par *loisir* (Bérinus, II, c.1350-1370, 89). Et Basin met sa table et mengat par *loisir* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 222). ...sy poëz bien dire que riens ne luy fu celé et que tout par *loisir* luy conta ce qui avoit esté pourparlé entre son seigneur et luy (Comte Artois S., c.1453-1467, 109). Conseil, comme dit Ysocrates, doit estre meur et par *loisir* pesé et longuement delibéré, car hastiveté est ennemye de conseil. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 143). Si venons a la quarte consideration que doit avoir le prince sur l'advis de ses conseillers, c'est assavoir se le conseil que on luy donne est delibéré par *loisir* ou par hastiveté (...) ...que on delibere meurement et par *loisir*, non soudainement ne par hastiveté. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 235). LE MESSAGIER. Messieurs, s'il vous vient a plaisir, Tout bruyt sera present cessé Affin d'achever par *loisir* Ce que nous avons commancé. Devant que le jour soit passé, Verrez la fin de nostre jeu Ainsi que l'avons compassé, Moyennant l'aÿde de Dieu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 445).

. *Par beau loisir* : ...par beau *loisir* elle s'acointa dez chevaliers et escuiers du conte d'Artois (Comte Artois S., c.1453-1467, 107).

- *Sans loisir*. "Sans délai, au plus vite" : LUCIFER. Le diable d'Enfer vous sequeure Au lieu ou est mort maint payen. Chascun d'eulz vault pire q'ung chien. Allés les moy bien tost querir Sans plus de terme ne *loisir*, Et ceans me soient apportés. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 160).

- *Donner plus de loisir à qqn*. "Accorder plus de temps à qqn" : Ne me donnez plus de *loisir* ; Dictes seullement : "Je le vueil." (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 228).

- *Prendre loisir*. "Prendre du temps, prendre ses aises" : Dame Jehanne, vous estes lasse Et avez tres fort travaillé ; Prenez *loisir*, temps et espace Que vostre corps ait sommeillé. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 456).

. *Prendre (le) loisir de + inf*. "Prendre le temps / tout son temps pour" : ...elle (...) print bien le *loisir* de mucer son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. (C.N.N., c.1456-1467, 443). ...[il] print *loisir* et patience d'escouter ce qu'il orra. (C.N.N., c.1456-1467, 464).

. *Prendre loisir (à / pour) + inf*. : Or tien, raby, et prans *loisir* A lire tant que tu voudras. (Pass. Auv., 1477, 116). Or prenons ung peu de *loisir* Pour accomplir sa volenté. (Pass. Auv., 1477, 248). ...de prendre le *loisir* Passer deux foys en grans sollicitudes (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 301).

2. "Temps libre, temps disponible" : Et pour ce que je vous voy a present ung pou de *loisir*, et pour passer temps joyeusement, je vous vueil faire une question (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 1). Et pour oysiveté deffaïre, Qui a *loisir*, il fait pannier. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 79). [R. M.]

LOISIR, verbe (loisir²)

[T-L : *loisir*¹ ; GD : *loisir*¹ ; AND : *loisir* ; DÉCT : *loisir*¹ ; FEW V, 309a : *licere*]

A. - [Idée de permission]

1. Empl. intrans. "Être permis" : Il entent ici par juste ce qui *loist* selon la loy et selon droit, et c'est aucunes foiz appelé droit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 300). ...nostre vie, Conceue en tant de pechiez, Faisans ce qui ne *loist* mie, Fais de semence pourrie... (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 244). Cest gieu [le jeu d'échecs] est noble et honourable, Non suspect et non dommagable,

Et *loist* bien a toute personne Qui au jouer entente donne (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 82).

2. Empl. impers. "Être permis" : Segneurs, ennuyer ne vous doit, Se je fay tout ce qu'il me *loit* ["tout ce qu'il m'est permis de faire"] (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 122). ...Trop plus qu'au cas il ne *loisoit* ["il n'était permis de faire"] (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 58). Licet (...) : estre loISIBLES, licites, il *loit* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 274). Doncquez à present que me *loist* il ["que m'est-il permis à moi-même de faire ?"], qui suis aveuglé de sa clarté [l'éclat de Georges Chastellain], tellement que ne puis traire mon regard contre la lumiere de ses clariscentes euvres et rescriptions ? (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 130).

- *Il loist (à qqn) de + inf*. "Il est permis (à qqn) de" : La tierce paine [imposée au vainqueur romain mené en triomphe] estoit qu'il *loisoit* a chascun de ly, cellui jour, dire toutes les villenies que on vouloit. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 275). Et ne dit pas nostre bon pere saint Augustin qu'il ne *loist* a personne de soy oster la vie (...) ? (C.N.N., c.1456-1467, 143). Finablement, pour ce que le cas estoit de grand pois et touchoit trop à la hauteur et seignourie du prince, de laquelle ne *loisoit* à eux d'en tenir la disputation sans luy et sans son sçu, conclu fut... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 224). Le pere, par bonne cautelle, Dit et respond qu'il ne *loit* pas, Et qu'il n'appartient point a elle De porter si tresgrans estatz. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 166).

Rem. ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.2, a.1465, 410 ; *Mét. corp. Paris L.*, t.1, 1484, 509...

- *Il loist (à qqn) + inf*. "Il est permis (à qqn) de" : Et pour ce semble il que il ne *loist* pas au filz abneer son pere, mais il *loist* bien au pere abneer son filz. (ORESME, E.A., c.1370, 451). Je vueil qu'en ta chambre t'en voisies Reposer avecques ta femme ; Ce te *loit* faire sanz diffame, (Mir. st Alexis, 1382, 305). Pratique est science seconde De philosophie joconde, Qui nous enseigne ce qu'on doit Faire et ce que faire ne *loit* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 122). ...et maintenant il ne *loist* point à homme d'église soy entremectre de cas de crime. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 301). Le procureur du Roy (...) propose et dit contre la requeste par escript qu'ont baillé lesdiz procureurs (...) qu'il ne *loit* à aucun bailler requeste injurieuse d'aucun, par especial du Roy ne de ses officiers (BAYE, II, 1411-1417, 198). ...il ne te *loist* point La femme a ton frere tenir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 145). ...aucunement ne vueil point plus enquerre de lui [de Dieu] ne de son estat qu'il ne m'en *loist* sçavoir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 557). ...mandement espécial que, d'icy au derrenier jour du moys de février prochainement venant, il puisse et luy *loise* donner à telz des manans, (...) congié et licence (Archives servit. Louis XI, T., 1474, 60).

Rem. *Tomb. Chartr. W.*, c.1337-1339, 61, v.304 ; *Vie st Evroul S.*, c.1350, 53, v.590 ; *Sent. Chât. Paris M.*, II, 1399, 477 ; CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 88, v.2032 ; MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 200 ; *Internele consol. P.*, 1447, 292...

- [Avec une prop. inf.] : Clotilde dit qu'il ne *loist* point Crestienne estre a paien femme (Mir. Clov., c.1381, 209).

- *Il loist (à qqn) à + inf*. "Il est permis (à qqn) de" : Si i convenoit pourveir, car il ne *loisoit* mie a lui faire perdre, mais i devoit on obviier qant on voit que li besoins touce. (FROISS., Chron. D., p.1400, 397). ...il le vouloit faire pour l'utilité de la chose publique de son royaume, et selon ce qu'il lui *loisoit* à faire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 55). ...par

évidente provision de salut et de miséricorde qui ne *loyst* pas à distinguer, ny à estre enquis des hommes. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 23).

- *Il loist (à qqn) que* : Et que sujet se desnature Tant que jugement doie rendre Contre son seigneur, ou entreprendre A ce faire, il ne li *loit* point (Mir. ste Bauth., c.1376, 145). Elle m'a dit qu'il ne *loist* point (...) Que crestienne se varie Tant qu'a un païen se marie (Mir. Clov., c.1381, 211).

3. Part. passé en empl. adj. "Licite" : O, Jupiter, dist il, s'il est chose *leue* et couvenable que cesti Nume, de cui je tieng la teste, soit roys de Rome, demonstre nous... (BERS., I, 1, c.1354-1359, 18.9, 29).

B. - [Idée de convenance, d'adéquation]

1. Empl. intrans. "Convenir" : Si cuidoit que bien lui seïst Et *loisoit* tout son bon affaire (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 147). Maiz choisir le bon conseiller, et eslire du sens dez autre conseil proufitable, *loist* a celui qui doit ouïr chacun, et pour chacun exploiter. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105).

2. Empl. impers.

- *Comme il loist*. "Comme il convient, comme la situation l'exige" : [Le diable prend l'apparence d'un taureau pour attaquer un moine ivre] Certes il l'eust lors tout effondré (...) se ne fust une demoiselle qui accourut pour luy aydeir (...) laquelle fu achesinée [l. achesmée] moult richement (...). Cy dist à l'ennemy : "Fuy, fuy, toy, cestuy ne peut estre tien, ne me oste point mon amy." Incontinent que le dyable vit la grant beauté de la pucelle (...), il s'en esbay et tantost, comme il *loit* ["comme une telle situation l'exige"], il se destourna hors de sa voie (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 111).

- *Il loist de + inf.* "Il convient de" : Et s'il samble que on y treuve auchune dissonant proposition, il ne *loist* pas de dire : «l'auteur de che livre n'a pas tenu le chemin de verité», mais couvient dire que le coyer est menchonnable, ou l'interpreteur a erré, ou tu dois dire que tu ne l'entens pas (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 111).

- *Il loist + inf.* "Il convient de" : [Du Christ] ...Pour le genre humain qui perist, *Loist* faire reparacion en souffrant mort et passion [proche de l'idée de nécessité] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 33). Si *loist* bien faire narration maintenant des ambassadeurs du duc retournéz a Bruselles (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 89). Pour ce qu'il *loist* a tous curieux hystoriographes perpetuer les nouvelles du monde... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 106). Il *loist* à le fois en armes autant user de prudence que de prouesse [Ou sens A ? Var. Il est licite]. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 46).

- *Il loist que*. "Il convient que" : Mais il *loist* bien, que vous saichiés, Que li gieus fu lors commenchiés (Echecs amour. K., c.1370-1380, 114). Puissance [personnifiée] est fiere et deffensable pour vous garder a tous endrois et pour vous remettre en estat (...), mais il *loist* qu'elle soit sortie d'or et d'argent (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 155).

- *Loist à savoir*. "À savoir, c'est-à-dire" : ...et avoecques ceuls, quatre moult hauls gentils hommes de Normendie, et liquel estoient aussi de grant linage en Bretagne, *loist* a savoir mesire Henri de Malatraït, messires Guillaumes Bacons, li sires de Roce Tison et li sires de Montboucier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 594). [Autre ex. de FROISS., éd. Kervyn, III, 216, ds GD V, 23a]

REM. La différence entre permission et convenance s'estompe sous la négation : si une chose n'est pas permise, il ne faut pas la faire, et il en est de même d'une chose qui ne

convient pas. Le classement des exemples négatifs est donc inévitablement sujet à caution. [R. M.]

LOISSEL, subst. masc. (loissel)

[T-L : *loissel* ; GD : *luissel* ; FEW IV, 158b : **globuscellus*]

"Écheveau, pelote (de fil)" : Mais quant ly livreur le virent [leur cuir] si delié taillié, ilz en furent tous esbahiz et dirent à Remondin qu'ilz n'en sauroient que faire. Lors vindrent deux hommes vestus de gros burel, qui dirent : Nous sommes cy envoieez pour vous aidier. Lors desvoleppent le cuir en un *luissel* et le portent ou fons de la valee, au plus prez du rochier que ilz porent ; et y fichent un pel fort et gros, et puis y lient l'un des boux du cuir, et avoit ly uns un grant fais de paulx qu'il fichoit de lieu en lieu en avironnant le rochier ainsi qu'il trouvoit la trenché faicte (ARRAS, c.1392-1393, 33). ...Comptant de *loissel* en esquengne ["écheveau" ; "de bout en bout"] Ce qui ne doit estre compté. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 36). ...Thesus, qui (...) s'en revint par l'ayde de Adriana, la fille aisnee de ce roy Mynnos : par le conseil que elle lui donna et le *loyssel* du fil que il destortilla (LA SALE, Sale D., 1451, 259).

Rem. Forme (cf. aussi GD) : ...une nappe, une chemise a femme et troys *lugey* de fillet. (Lettres rémission René II P.D.H., 1487, 162). [R. M.]

LOISSELET, subst. masc. (loisselet)

[GD : *luisselet* ; FEW IV, 159a : **globuscellus*]

"Écheveau, pelote (de fil)" : Un lincelet [l. *liucelet*] de fil s'amie Lui ot baillé [à Thésée] ; ne failli mie A tousjours en tenir le chief, Car autrement jamais a chief Ne venist de celle prison Saillir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 330).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1389 (*loinselet*) ds GD V, 50c. [R. M.]

LOLIUM, mot lat. (lolium)

[Ø]

"Ivraie" : En oultre est a noter que la cervoise faicte de chose inebriantes est la pire, comme celle qui est faicte d'un grain nommé *lolium*, et fait douleur de teste, et blesse les ners. (Rég. santé corps C., 1480, 94).

REM. À rattacher à FEW V, 401a : *lolium*. [D. J.]

LOLLARDE, subst. fém. (lollarde)

[AND : *lollarde* ; *FEW V, 401b : *Lollard*]

[Fém. de *lollart*] : *Lohardes* [l. *Lolardes* ou *Lolhardes*], Begutes, courez, Venez, Beguines, discourez, Et Begars... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 808). [R. M.]

LOLLARDERIE, subst. fém. (lollarderie)

[GD : *lollarderie/lollardie* ; AND : *lollardrie* ; FEW V, 401b : *Lollard*]

"Hérésie des Lollarts"

Rem. Cf. ; AND : *lollardrie*. [R. M.]

LOLLARDIEN, subst. masc. (lollardien)

[*FEW V, 401b : *Lollard*]

(synon. *lollart*) : Ce sont vous, les *Lolhardiens*, Apres voz Beguines s'en vont (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 815). [R. M.]

LOLLART, subst. masc. (lollart)

[GD : *lollard* ; AND : *lollarde* ; FEW V, 401b : *Lollard* ; TLF X, 1344b : *lollard*]

"Disciple de Walter Lollard (qui prône la Réforme de Wycliffe) ; hérétique" : Freres *lolars* (...), Prescheurs, renclus, Chartreux et Celestins... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 647). ...Ung frere bigot, ung *lolart* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 742). Que ferez vous d'ung tel *lolart* ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 222). Et voz Beguines et *Lolhars*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 815). O *Lolhart* gormant et inhert... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 816). ...Et puis telz *lolars*, telz couvers [l. convers ?] (Serm. plaisant K., c.1500, 467). [R. M.]

LOMBAIRE, subst. masc. (lombaire)

[FEW V, 443a : *lumbus* ; TLF X, 1345a : *lombaire*]

"Ceinture qui cache les organes génitaux"

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds FEW et TLF. [R. M.]

LOMBARD, adj. et subst. masc. (lombard¹)

[T-L : *lombart* ; GD : *lombart* ; GDC : *lombard* ; AND : *lombart* ; FEW V, 160a : *Langobardus* ; TLF X, 1345b : *lombard*]

I. - Adj.

A. - [D'une pers.] "De Lombardie" : ...Guillaume Borret, *lombart*, ovrier de la monnoye de Chaucins, qui s'est renduz fugitis pour certaine fausseté qu'il a faite en ladicte monnoye (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 614). ...a Jacques Florentin, *lombart*, pour la vendue et livrée de XX mons de plastre achetés de lui (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 169). ...achapt fait de trois mille tieulles, de Pierre Tournevest, *lombart*, à raison le millier de six florins, à cause de recouvrir les teoullices vielles du palaix dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1458, 63). Ou moys d'avril, oudit an, le conte de Cambobache, *lombart* ou millenois, qui avoit la conduite de Iic lances de Lombardie qu'il avoit amenées audit duc de Bourgongne, lui tenant le siege devant la ville de Nux, et qui depuis s'estoit trouvé avecques ledit de Bourgongne à la destrousse sur lui faite près de Granson, se parti (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 11). Et ce fait, les dictz seigneurs firent ou dict camp des Venyciens publier a son de trompe le traicté de paix comme il avoit esté accordé entre le roy de France d'une part, et la seigneurie de Venise avec le duc de Millan d'autre, dont les gens d'armes venyciens et *lombars* furent moult joyeux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 319).

- *Marchand lombard*. "Marchand spécialisé dans le prêt sur gages" : Lesquelz biens ainsi par eulx prins ilz mirent partie en gaignes sur aucuns marchans *lombars* demourans en ladite ville d'Avignon (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 249). ...laquelle somme vient de certaine composition faite par le procureur dudit Seigneur avec Girart Cyole et Constantin de Nycolas, marchans *lombars* demourans à Paris. (BAYE, II, 1411-1417, 211).

B. - [D'une chose] "Propre à la Lombardie" : N'i vaut une feve *lombarde* Clef n'huis de fer, tour n'avant - garde, Que tout n'aquiere et que tout n'arde Dame Venus. (MACH., F. am., c.1361, 228).

- [D'une manière d'être] "Propre à la Lombardie, à ses habitants" : Comment le duc de Cleves porta ung habit a la mode *lombarde* de moult grant valleur (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 118).

- [P. réf. à la réputation des Lombards comme traîtres] *Langue lombarde* : ...ledit duc de Millan, laissant arriere sa foy et son jurement, les fist menger aux chiens. Pour ce soit advertissement

aux roys de France et François pour jamais, de non aver fiance ne foy en langue *lombarde*, car si je vouloye reciter les inumerables traïsons et faulcetés, que d'icelle part sont issues, il ne seroit en piece fait. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 v°).

Rem. Cf. DI STEF., 493b, s.v. *Lombard*.

- [P. réf. à la réputation peu belliqueuse des Lombards] *Parler à la mode lombarde*. "Parler sans se quereller" : Je te pry, ne t'eschauffe mye. Parlons a la mode *lombarde*. (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 165).

II. - Subst. masc.

A. - "Celui qui est originaire de Lombardie" : Se la pais fust bien affermée, Il est certain qu'en leur contrée Venissent gens de toutes pars, François, Alemans et *Lombars*, Et de mainte autre region. L'un venist par devotion Au sepulchre en pelerinage Et fust quittes de tout servage ; L'autre venist pour marchander (MACH., P. Alex., p.1369, 184).

- "Celui qui, originaire de Lombardie, a pour métier de prêter de l'argent" : ...par les grans et excessives usures que les diz *lombars* et les Ytaliens prestans à usure prenoient et levoient par leur fraudeux contraux (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 361). ...par vertu de noz ordenances faites nagueres, par la deliberacion de nostre grant conseil, contre les *lombars*, ytaliens et outremontanz prestanz en nostre royaume, pour raison des abus et excès qu'il avoient faiz et faisoient en la maniere du prester (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 371). ...les quix VIII. livres ladicte dame devoit encores au roy nostre sire de reste de LVI. livres parisis, en quoy elle et ses enfans estoient tenuz de pur sort à Phelippon André, Gautier et Boudin, dis Vinteguerre, et à leurs compaignons, *lombars* usuriers, lequel sort dessus dit est montés jusques à la somme de VI. livres tournois et LX. doubles d'or de usure (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 56). ...c'estoit un *Lombart* et homme d'armes, et qui faisoit assez de biens à ceulx de la ville et du pays, et qu'il leur prestoit de l'argent quant ilz en avoient mestier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 71.

- [Dans le nom d'une rue] : Item confessa que, vendredi derrenierement passé, il mal print et embla de jour, en l'ostel du Pot-d'Estain, en la rue aus *Lombars* sur l'eure de disner, deux houppebandes de fustenne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 460).

- P. méton. "Usurier" : ...et avec ce quictons le dit escuier des dictes vint livres à touz jours mais, et promettons à garantir d'icelles et de toutes les usures dessus dictes envers les diz *lombars*, usuriers et touz autres, à touz jours mais, à noz propres couz et despans. (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 428). ...il, et Jehan Ligier, demourant au Chesne, prinrent et empruntarent à la table des *lombars* de Maisierez, c'est assavoir à Pierre Mellier, varlet et facteur de ladite table, la somme de XXIII livres parisis (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 392). Autre recepte d'empruns fais par le receveur de plusieurs des villes, chastellenies, renneurs, receveurs particuliers, fermiers, baillis, *lombars* et autres membres et parties (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 139).

. En appos. *Compagnon lombard* : Des compaignons *lombars* demourans et tenans table à Bruges, 221 livres 17 solz 6 deniers parisis qu'ilz devront à monseigneur à cause de leur dicte table (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 165).

B. - "Langue des Lombards, italien parlé en Lombardie" : Messagiers et garsons d'estables Dressent fourmes, trestiaus et tables. Qui les veïst trotter et courre, Herbe apporter, tapis escourre, Braire, crier et ramonner Et l'un a l'autre araisonner, François, breton et alemant, *Lombart*, anglois, oc et norment Et meint autre divers langage, C'estoit a oïr droite rage. (MACH., R.

Fort., c.1341, 144). Jhesus, qui souffrit passion, Vous benye, sire Bernard, Et vous dont bien parler *lombard*, Que converty vous les puissies. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 156). [R. M.]

LOMBARD, adj. (lombard²)

[*FEW V, 160a : *Langobardus* (?) (?)]

MÉD. *Frere lombard*. "Môle utérine" : Mole de matrice est une piece de chair laide et sans figure : aulcuns l'appellent pecus, les aultres frere *lombarde* et les aultres arpie (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 18).

REM. *Freres (des) Lombars* est attesté par Cotgrave et Huguët. [R. M.]

LOMBARDEL, adj. (lombardel)

[AND : *lombardel* ; *FEW V, 160b : *Langobardus*]

Lieue lombardelle. "Lieue lombarde" : Et de Calabre ou de Cheschil jusques a Acon a par mer .m. et .iiij^c. lieues *lombardelles*, et le ysle de Crete est emmy voie. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 17). ...et sy n'a de Scizille a Calabre que .viiij. lieues *lombardelles*. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 32). [H. G.]

LOMBARDIE, nom de lieu (lombardie)

[GD : *Lombardie*]

- *Manière d'asseoir de Lombardie*. V. *asseoir* [H. G.]

LOMBE, subst. (lombe)

[Ø]

"[Pierre précieuse]"

REM. Doc. 1419 (Amiens, *lombe*) ds GAY II, 91b (*unum habet grossum lapidem dictum lombe*). *Loupe* ? [R. M.]

LOMBERGE, subst. fém. (lomberge)

[Ø]

"Fourrure de léopard, de panthère (?)" : La douzaine de bievres (...). La douzaine de *lomberges* (...). La douzaine de loutres (...). La douzaine de regnars... (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1387, 153).

REM. Cf. GD V, 45b : *luberne* (cette forme, non plus que les formes *leuberger*, *lamberge*, *lauberger* relevées par GD, est difficile à rattacher à FEW V, 456a : *lupicinus*). [R. M.]

LOMBES, subst. masc. plur. (lombes)

[T-L : *lombe* ; FEW V, 443a : *lumbus* ; TLF X, 1346a : *lombes*]

"Partie du tronc située depuis le dos jusqu'aux hanches, de part et d'autre de la colonne vertébrale" : ...*lumborum*, *lumbz*, proprement la carnosité qui est environ les rongnons (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 299).

V. aussi *lomble* [R. M.]

LOMBICON, subst. masc. (lombicon)

[T-L : *lombicon* ; FEW V, 443a : *lumbus*]

"Os (ou cartilage) de la cuisse de poulet (?)" : ...et li donne dessus la cuisse d'une poulete toute chaude et le cuer, et soit osté le vibreon [var. le biberon, *lombicon*, lenbreon, le lambriçon] qui est suz la cuisse. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 185). [Seul ex.]

V. aussi *vibreon* [R. M.]

LOMBLE, subst. masc. (lomble¹)

[T-L : *lomble*¹ ; GD : *lomble* ; AND : *lumblil* ; FEW V, 442b : *lumbulus*]

A. - "Partie du tronc située depuis le dos jusqu'aux hanches, de part et d'autre de la colonne vertébrale" (synon. *lombes*)

REM. GOULAIN 1374 (*Justice sera ceinture de ses lombres*) ds GD IV, 25a.

B. - "Longes (de boeuf)" : ...prennés de beauls *lomblos* de beuf (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 182). ...une saulce lampree de *lomblos* de beuf (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 139). [R. M.]

LOMBLE, subst. masc. (lomble²)

[T-L : *lomble*² ; GD : *lomble* ; FEW XIV, 17b : *umbilicus*]

"Nombriil"

REM. Ex. du XV^e s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD V, 25a. [R. M.]

LOMBRIC, subst. masc. (lombric)

[T-L : *lombric* ; GD : *lombric* ; AND : *lumbric* ; FEW V, 442a : *lumbricus* ; TLF X, 1346b : *lombric*]

MÉD. "Ver intestinal" : Et pour ce quant matiere fleumatique se putrifie es intestins d'amont, la s'engendrent vermes longs et rontz et les appelle on *lombris* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 20).

REM. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Cf. aussi : En celle aage d'anfance qui est dicte concussion, viennent les maladies qui s'ensuivent : parithimie, impulsions des spondilles du col, asmate, lythiasis, *lumbrici* rotundi, ascarides, actocordines, saturises, escroelles et pustulles. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). [C. T.]

LOMMER, verbe (lommer)

[FEW VII, 179a, b : *nominare*]

[Forme dissimulée de *nommer*] : De ces trois freires sont issus plusieurs dammes et chevaliers, que je ne saroy *lomeir* de hoir en atre, mais ly romans paiis de Braibant en est tos poupleis. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 196). «Je croy, dist Hélyas, que tu es le loudier C'on *lomme* Mauquaré...» (Chev. cygne R., c.1356, 61). Et on *lomma* par non le .Ve. Hermant (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 295). [Autres ex. v.9315, 13623, 13625 ; var. des v.5 et 19]

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 29-30, 2001-2002, 94. [R. M.]

LONDE, subst. (londe)

[T-L (renvoi) : *londe* ; FEW XVI, 490b : *lundr*]

Région. (Normandie) "Bocage"

REM. Doc. c.1350 ds FEW. Peut-être s'agit-il de ce mot ds l'ex. suiv. (au sens de "pièce de bois") : Se fortune luy baille *londe* [l. *londe*], A tresbuchier il est contraint. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 41). [N. Dupire, *Romania* 65, 1969, 258 : "on voit l'image d'un bûcheron chargé d'un tel faix de morceaux de bois que l'un d'eux tombe devant lui et risque de le faire trébucher"] DU CANGE VI, 466b : *Sylva, londe gallice*. Cf. aussi *la forest de la Londe* ds HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 76, 77, 78... [R. M.]

LONDRAIS, adj. (londrais)

[GD : *londreis* ; AND : *londreis* ; *FEW V, 401b : *Londres*]

"De Londres" (synon. *londrien*)

REM. Cf. ; AND : *londreis*. Cf. aussi AND : *londrer*. [R. M.]

LONDRES(À), loc. adv. (londres)

"Ailleurs, loin" : Or le gart Dieux et sa compaigne ! Qu'ainsois qu'à la porte reveingne, Il encontera telle encontre, Qu'il seront bien XX. mille contre Les XL. qui sont o ly ; Si qu'il n'i ara si joly Qui ne vosist bien estre à *Londres*, A tout un panier plein d'alondres. (MACH., P. Alex., p.1369, 93). [N. M.]

LONDRIEN, subst. masc. (londrien)

[*FEW V, 401b : *Londres*]

"Habitant de Londres" : Et se traient tout premierement les *Londriens* devers messire Thomas de Widescoq, duc de Glocestre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 24). [Autres ex. p.27, 28, 31...] ...mais que il fuissent arivé en Engleterre, il trouveroient confort et aide assés des nobles d'Engleterre et des *Londriens*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 55). [Nombreux ex. ds ce texte]

REM. WAVRIN, *Chron.* (Renouard) 2, p.1471, 176, ds D.D.L., t.42, 160. [R. M.]

LONG, adj., adv. et subst. masc. (long)

[T-L : *lonc* ; GD : *long*¹ ; GDC : *long* ; AND : *lung* ; DÉCT : *lonc* ; FEW V, 406b, 414b : *longus* ; TLF X, 1348a : *long*]

I. - Adj.**A. - [Dans l'espace]**

1. "Qui a une certaine étendue de l'extrémité la plus éloignée à l'autre" : Troys dimensions ou mesures sont longitude et latitude et spissitude ou parfondesce, et selonc ce, un corps est *lonc* et lé et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 46).

2. "Qui a une grande étendue d'une extrémité à l'autre, supérieure à la moyenne des choses de même espèce" : ...en plus *loingue* tire. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 187). ...l'espée, Qui estoit *longe*, large et belle (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 104). ...[il] avoit le visage megre, brun, et un nez assez *long* et begu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 425). ...il y avoit un *long* chevron de bois, par le moyen et aide duquel chevron iceli Mathelart monta oudit hostel par ladite fenestre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 35). ...puiz fit deschaucer l'un de ses esperons dorez et ly fit chaucer par l'un de ses gens, et ly ceindre une ceinture où estoit pendu un cousteau *long* pour espée. (BAYE, II, 1411-1417, 245). ...De fleur d'anthos, une herbe digne, Et de cubèbes à plevine, De poivre *long* plaisant et franc, Et aussi de gingembre blanc, Egalment de cestes matières D'une dragme deux pars entières. (LA HAYE, P. peste, 1426, 154). ...un casier, c'est un garde menger a la façon d'une huche, *long* et estroict (C.N.N., c.1456-1467, 443). ...il tire un beau, *long* et large cousteau (C.N.N., c.1456-1467, 486). Par la quantité, la chose est grande ou petite, *longue* ou briefve, large ou estroicte. (Somme abr., c.1477-1481, 127). Premierement fin se prend pour terme, et par tele maniere quantité continuele, comme ce qui est *long*, lee et profond, est infinie, car elle est divisible infiniment, pour ce que en chose qui a quantité continuele n'a point de terme en division, comme ne en nombre n'a point de terme en adjoustant. (Somme abr., c.1477-1481, 132). Philostephanus fut en ce temps, home moult à reverer pour son viel age et grande science, et fut très insigne astrologien. Cestui fut des premiers navigans sur mer en *longues* navires. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 31 v°).

- En partic. [D'un vêtement] : ...homme qui le braz a court N'a mestier de *longue* chemise. (Mir. parr., 1356, 46). Item, une houppelede de vert d'Engleterre fourrée d'escureux, *longue* jusques aus piez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 15). ...il print et embla à une nommée La Belociere, vefve, demourant à Aunoy, un seurtot

long de fin drap, fourré d'une penne blanche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 223). ...vous en pouez bien oster ung grant espan de desoubz, que je y feis mectre, quant je le conquis [un haubert], pour ce qu'il m'estoit trop cours, et si vous sera il encores, je croy, assés *loing* a planté. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 49). ...fu conclud que, avec lesdis presidens et conseillers de Parlement, seroient les advocas en *longues* robes et chaperons fourrez (FAUQ., II, 1421-1430, 346).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 364 : "Le monde du Palais se qualifia de *robe longue*, par opposition aux laïcs nobles, gens d'épée, de *robe courte*."

. Empl. subst. "Vêtements longs, coupe longue" : Or est le court meilleur tenu, Le *long* n'est pas si advenant. Or est il bien appartenant Que le soulier ait *longue* pointe. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 43).

- [En versification] : Aultre taille de rondel double de lignes ["vers"] *longues* et courtes (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 190). Quant une *longue* ligne est enlachie entre la *longue* et la courte, adont est ce lay renforchiét. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 241).

- *Long* (de). "D'une dimension de" : ...[il] print un sachet de cuir gros d'environ plain poing, et *long* de demi-pié ou environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 82). ...il trouva d'aventure, sur une chaïere à doz, un petit sachet de cuir *lonc* d'un doy, et gros d'un pouce et plus, ouquel avoit certaine poudre fine de gingembre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 85). ...une table de marbre, *longue* bien une aulne (Chev. papegau H., c.1400-1500, 28).

- [En parlant de Marie, par comparaison] : ...elle [Marie] est plus haulte des cieulx, plus *longue* que la terre, plus lée que le monde... (Mir. st J. Cris., c.1344, 254).

3. "Qui s'étend sur une grande distance, qui s'étend en longueur" : Et qui veulent *long* chemin faire Par air puant, trouble et contraire, Doivent garder soigneusement De l'inspirer abondamment, Et porter o soy toute part Des pommes, confites par art (LA HAYE, P. peste, 1426, 140). ...merveillez vous encores comment il [ait] peu venir, et mesmement que le chemin est si *long* jusques a sa maison. (C.N.N., c.1456-1467, 514). Fist ung mirouer ouquel on veoit les ennemis de Romme de *longue* distance. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

- "Qui est éloigné" : De chemin suy fort lasseit, Car je vin de *longe* contree (Jeu nat. C., c.1480-1500, 179).

4. [D'une sauce, d'un bouillon...] "Qui est dilué" : ...et que le bouillon ne soit pas trop *long*. (Recueil Riom L., c.1466, 73).

5. [D'une pers.] "Grand, de grande taille" : Moult doubtent le joiant qui estoit *loing* et droit. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 50). ...c'est un chevalier *long* et droit et moult bien formé des membres (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 138).

B. - [Dans le temps]

1. "Qui a une durée importante, qui s'étend dans le temps" : Je vois, sire, sanz plus tarder, Ne sanz faire plus *lonc* sejour. (Mir. st Guill., c.1347, 8). ...[il] lui dit qu'il ne moroit nul prisonnier en la cour dudit official, et que tousjours l'en en yssoit par detencion de *longue* prison, nouvel advenement d'arcevesque ou autre grant seigneur, qui faisoient delivrer yceulx prisonniers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 90). La peust on veoir qui bien dance. Que vous en feroie *lonc* compte ? (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 39). Que vous feroie *long* compte ? (Chev. papegau H., c.1400-1500, 14). Que vous diroy je *loing* conte ? (Chev. papegau H., c.1400-1500, 51). ...pour respondre sur les plaintes faictes contre

yeulz auditeurs à l'occasion des *longs* et grans procès et excessifz despens fais par devant eulz (FAUQ., II, 1421-1430, 221). ...ne vous ay je pas bien veu après disner tenir voz *longues* parolles a une femme (C.N.N., c.1456-1467, 71). Qu'en vaudroit le *long* compte ? (C.N.N., c.1456-1467, 103). Après ces parolles et aultres trop *longues* a racompter, se partit le premier venu (C.N.N., c.1456-1467, 236). Ce procès, quoy qu'il fust plus *long*, pour un temps se cessa. (C.N.N., c.1456-1467, 463). Or ça, dist il, il n'est mestier de *long* sermon (C.N.N., c.1456-1467, 509). ...les gens d'armes et chevaulx de son armée estoient trop fort las de la force du travail qu'ilz avoient prins à faire si *longue* traite (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 138). Car ce eust peu estre fait selon l'ordre de nature par *long* pourrissement, car celles verges avoient en elles les raisons des semences pour produire serpens, toutevoies pour ce que l'operation de nature n'y fut a ce faire, ce fu miracle. (Somme abr., c.1477-1481, 162). ...et, s'il est doncques que tant de si excellans empereurs et roys, fulciz et environnez de si grans et notables clerics et si profonds en diverses sciences, y aient ou eussent voulu emploier leur temps et *longue* estude (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 r°). Abobac fut en ce temps très renommé et eut ung filz nommé Mathusallé auquel il monstra très ententivement ceste science ; aussi fist il à Juba, à Jubal, à Tubalcayn, qui tous furent grans gens au monde et leur donna Dieu très *longue* vie comme IXcIIIxxXIX ans à icellui Mathusallé, pour mieulx ataindre la proufondité des sciences (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 r°). Cestui, par ses *longues* veilles, investiga moult du cours celeste. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 31 v°). Je le feray sans *longe* actente, Mon treschier amy singulier. (LA VIGNE, S.M., 1496, 262).

- *Longue experience* : Non pas que le temps y face riens de soy, mais pour ce que procès de temps, *longue* experience et *longue* estude y sont requises quant a engin de homme. (ORESME, E.A.C., c.1370, 122). Fabianus fut environ ce temps, homme de *longue* experience. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 r°).

- [Souvent avec une valeur tout à fait subjective] : La nuit fut beaucoup *longue*, attendant ce jour désiré. (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...le soupper fait, qui sembla estre audit Jehan moult *long* (C.N.N., c.1456-1467, 389).

- [Du jour, de la nuit, de la vie...] : ...car jours avons moult *longs* Et courtes nuiz. (Mir. nonne, 1345, 323). Et donques estoit ja nuit es parties d'orient. Et convint par necessité que en ces parties la nuit fust plus *longue* de tant comme le jour fu plus *lonc* en Gabaon. (ORESME, C.M., c.1377, 376). A ce temps dez siecles dorez les creatures parduroient en *long* trait de jours. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 131).

- Au plur. [Devant des noms comme *jours* / *mois* / *annees*...] "Nombreux" : ...messire Pierre Clouet, qui par avant par *longues* années avoit gouverné ledit temporel (BAYE, I, 1400-1410, 47).

- [Avec un subst. désignant un espace de temps] *Long temps* / *long espace (de temps)* : E ! méré Dieu, moult *lonc* temps a Que le monde ay despit au cuer. (Mir. st Guill., c.1347, 50). ...attendues aussi les multiplicacions et reiteracions de larrecins par lui commises, et la valeur d'icelles, cogneues et confessées, et le *lonc* temps qu'il a continué icelles, que comme larron il feust executez, c'est assavoir pendus. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 194). ...[ils] s'en retournerent en la ville de Fresnes pour boire et soupper ensamble, en laquele ilz beurent par certain *long* espace de temps (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 228). Et ceulx moult vigieusement Se deffendirent *long* espace (CHR. PIZ., M.F., III,

1400-1403, 251). Car ma dolente vie lasse, Qui a duré trop *long* espace... (CHART., L. Dames, 1416, 212). Ce jour, les Anglois vindrent courir devant les portes de Paris et se tindrent par *long* espace de temps près de la maison Saint-Ladre, devant la porte Saint-Denis (FAUQ., I, 1417-1420, 311). ...*loing* tamps vous ay quis, or vous ay trouvé. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 959). ...et lors s'en allerent par dievers [l. diviers ?] lieux mendier un bien longtemps [l. *long* temps] (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 95). ...demouroit n'a pas *long* temps a l'ostel d'un marchant ung jeune compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 68). Ceste plorerie dura assez longuement, et fut la le *long* temps le mesnage sans parler. (C.N.N., c.1456-1467, 141). ...il a ja *long* temps que point ne sommes devisez ainsi que nous souliions. (C.N.N., c.1456-1467, 306).

- *De long temps*. V. *longtemps*

. [Se référant au passé] "Depuis longtemps" : ...sa douleur, beaulté et gracieuseté singuliers estoient cogneues par toute la cité de *long* temps (C.N.N., c.1456-1467, 567).

. [Se référant au futur] "Avant longtemps" : ...[il] se partit incontinent et [retourna] aux champs, promettant bien que de *long* temps ne reviendrait. (C.N.N., c.1456-1467, 510).

- *Dès long temps*. "Depuis longtemps" : ...et dient que le paiz d'Auvergne est et a esté dès *long* temps moult foulé et gasté tant de tailles que aultrement (BAYE, II, 1411-1417, 12).

. "Depuis longtemps" : ...Orpheüs et Amphion par leur plaisant musique et par leur eloquence aussy melodieuse et douce ramenoient souvent les orgueilleux, les avaricieux et les folz qui vivoient a maniere de bestes et ceulx mesmes qui en telz vices estoient endurciz et de *longue* main obstinez a voie raisonnable et a bonne vie et vertueuse (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 89).

- *De longue main*. "Longuement, en entrant dans les détails" v. *main* ! : Le mary, qui estoit subtil, interroga sa femme de *longue* main (C.N.N., c.1456-1467, 219).

2. "Qui tarde, qui est éloigné dans le temps" : ...lesquelz marchans seront tenuz de faire widenge de l'une partie desdictes ventes dedens la Chandeleur, et de l'autre partie dedens Pasques, ou Penthecouste prochain venant, ou dedens autre plus brief ou plus *long* terme (FAUQ., I, 1417-1420, 205). Sire, j'y voix sans *long* tenir ["dans tarder"] (Pac. Job M., c.1448-1478, 241). Et quant il [Saintré] vist la *longue* response du roy, doubta moult de reffus (LA SALE, J.S., 1456, 86).

- "Qui est à venir" : ...autrefois et aux Romains et autres, plusieurs *longs* événements leur ont été préfigurés sous couvertes merveilleuses ostensions non bien capables (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 362).

- *Le faire long*. "Tarder (en partic. en parole, parler trop longuement)" : Or sus, dictes moy voz raisons. Qu'i a y, que voulez vous dire ? Et ne le me faites pas *lons*, Que j'é aultre chose a conduire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 301). Ledit roy d'Angleterre et tous les seigneurs de son royaume se mescontentoient merveilleusement de quoy le duc de Bourgogne le faisoit si *long* (COMM., II, 1489-1491, 26).

- *La faire longue*

. "Tarder" : ...je n'ouy oncques parler qu'il advenist bien a homme n'a femme qui se y arrestast a celle fontaine. - Sire, dist Estonné, nous ne la ferons pas *longue*, mais que j'aye veu les divers poissons. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 166). ...pourvu qu'il ne leur fist *longue* ["qu'il ne les fasse pas attendre"]. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 74).

Rem. Ex. de FROISS. ds DI STEF., 495c (*Que vils Lombars la fait longue ! Il nous fait ci mourir de froit*).

. "Vivre longtemps" : Et mesmes messire Pierre de Goux et autres ses compaignons, a chascune fois que venoient devant ly [le roi], en firent leurs devises entre eulx a part, disans qu'il ne leur sembloit point que certainement il la peust jamés faire *longue*, car sembloit estre tout estrange a ly mesmes (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 308).

- *Au long aller*. "Après beaucoup de temps, à la longue, au bout du compte" : Touttesvoiez au *long* aller, Elle a toujours le hault parler (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 55). Mais Yole ouÿ parler De celle vie, au *lonc* aler (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 23). Et ne creez que, se ainsin est, que au *long* aler (...) que elle ne ait cognoissance, pitié, mercy et misericorde de vous (LA SALE, J.S., 1456, 16). ...ilz ne se daignerent oncques au *long* aller souffrir gouverner par si mauldicte generacion (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 480). Au *long* aler ne leur peut plaire (GARIN, Compl., 1460, 120).

- *En leurs longs ages*. "Dans leur temps lointain"

Rem. *Percef.* III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 26/305.

3. [D'un son du langage, d'une syllabe] "Qui est marqué par la durée" : Iambus (...) : un pié de metrifier de brief silabe et de *longue* (Aalma R., c.1380, 190). Tu dois aussi savoir qu'ilz ont deux J : l'un dit Jota, qui est brief et l'autre Ita, qui est *long*. Ilz ont aussi double O : l'un brief dit Omicro, et l'autre *long* dit Otomega. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 63).

4. [D'une affection] "Qui dure, qui persiste ou qui tend à devenir chronique" : Aprez la fin de parfaicte joenesce, advient les maladies ensuivans : asme, pleresie, plerepleumonie, litargie, frenesie, flux dyarrique *lonc*, colerique passion, dissintere, lienterie, esmorrides, causon. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). Es fievres, se en la premiere crise l'apostume n'est solute, c'est signe de *longue* maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 76).

5. [D'une pers.]

a) "Qui consacre beaucoup de temps à parler, qui est prolix" : Car il est moult de vertus particulieres dont il ne parle pas, si comme nous voion que en parler les uns sont trop hastifz, les autres trop tardifz, les uns sont trop *longz*, les autres sont trop briefz (ORESME, E.A.C., c.1370, 266).

b) *Estre long à* + subst. désignant une activité "Mettre beaucoup de temps à" : Que tu est *long* a ton affaire ! Advance toy, porte a manger ! (Pass. Auv., 1477, 91).

- *Estre trop long de* + inf. "Tarder à faire qqc." : Le Dieu de la gloire eternelle A heu ta deprecacion, Dont tantost, par rigueur cruelle, Avons mys a destruction Le temple, aussi la mencion Des dieux qui estoient dedens ; Tant que, pour resolucion, Jamais n'y seront residens Les seigneurs ne les presidens ; D'y secourir seront trop *longs*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 438).

c) Arg. "Qui sait utiliser son temps (?), retarder les choses s'il le faut (?), subtil, malin ; p. antiphr., sot" : Metz plantez ilz sont comme joncz Par les sires ["les imbéciles, les poires (ou qui en donnent l'apparence)"] qui sont si *longs* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 329).

- Empl. subst. : Ung *long* c'est ung homme qui est bien subtil en toutes les sciences ou en aulcunes d'icelles. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

Rem. Pierre Champion, *Villon, sa vie et son temps*, 1984, 311 : "un *long*, c'est le compaignon bien subtil et par antiphrase un imbécile."

II. - Adv. [Dans l'espace] "En longueur, d'une manière qui dépasse la moyenne en longueur"

- *Se vestir long* : Et en vesteüre, les uns se vestent trop court, les autres trop *lonc*, les uns trop cointement, les autres trop rudement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 266). ...ycellui evesque, seul estant en sadite chambre, *lonc* vestu (...), lui donna (...) tonsure de clerc (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 94). *Long* se vestent contre le froit (Devin. R., c.1470, 77). Vous n'auriés point au cul les crottes Se n'estiés plus *long* vestu. (Vig. Trib., c.1480, 225).

. *Un long vestu*. "Un homme portant un vêtement long" : ...et peut estre que vit l'un de ses gens qui wolt fraper un *long* vestus, ne scet s'il est bedel, et lui cria que ne le ferist (BAYE, I, 1400-1410, 106).

- [D'un outil] *Emmanché long*. "Qui a un long manche" : ...un marteau à maçon emmanché *long* (Doc. Poitou G., t.7, 1417, 314).

III. - Subst. masc.

A. - [Dans l'espace]

1. GÉOM. [et langue courante] "Longueur (notamment dans le rectangle)" : Aussi comme se le *lonc* du ciel ou sa longitude fust de pole a pole, car ce que est es costés est joust ce que est desus et desouz. (ORESME, C.M., c.1377, 326). Et est assavoir que les edifices cy dessus prins ont le *lonc*, lé et large qui s'ensuit, c'est assavoir... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 586). ...tous leurs tenemens hereditaux que ilz tiennent du Roy, en quelles choses ilz sont, combien ils contiennent, et la juste limitation d'iceulx par *loonz* et par costés (Trés. Reth. S.L., t.2, 1389, 363). Et puis vient la mort, qui tost prent Celui qui garde ne s'en prent, Et ne lui fault de tout avoir Fors de son *long* de terre avoir ["Il ne lui manque rien d'aucun avoir, si ce n'est la longueur de terre [occupée par le mort]"] (?) (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 16). ...nul ne peut certainement Signer fin ne commencement, Ne distinguer [d'une chose ronde] la dextre part De la senestre par nul art, Ne sevrer le *long* du travers, Tant soit-il sages ou experts (LA HAYE, P. peste, 1426, 171). Je veul si fayre pour rayson Une forte et grosse mayson Et l'egleyse tout en tenant. Gardé que vous seray donnant. Vous veé le *lont*, aussy le large. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 143). L'autre est spasme par maniere d'ung tympane ouquel le membre selon le long et le large devient court, comme fait le parchemin mis au feu, car il se retract selon le *long* et le large, et ceste espesse de spasme se fait petit a petit. (Rég. santé corps C., 1480, 9). Pour mesurer et reduire a porcions quarrees toutes telles figures orthogoniques, il convient multiplier le *long* par le large et sera fait. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 122).

- *Tant de long / long de tant* : De *lonc* a bien .C. piés et plus. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 359). ...une espinette (...) Haute bien le *lonc* d'une lance (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 156). ...vint quatre toises de *lonc* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 586). ...une colombe de XII piés de *lonc* ou environ et de demi pié d'espasse (Comptes Archev. Rouen J., 1402-1403, 51). [DIEU à Noé]. Faire te fault une grant arche De bois ligier cy que mieulx aille Dessus l'eaul quant temps sera. Chanbrettes la dedans ara, De poil et de cymant l'oindras ; De trois cens couldes la feras De *long*, et de large cinquante, Et la hauteur sera de trencte (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 27). Cestui Nynus fist fonder une cité dicte Tayse qu'il nomma de son nom et avoit trois journées de *long*, comme dit Jonas le prophete, d'un costé à l'autre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). ...il escripvit que ès marches de Lothoringe se verroit celui an de grandes merveilles, ce qui advint, car une grande mote de terre de L piez de *long* et XIII de hault se

desseura de terre et, sans main mectre, saillit XXV piez loing arriere de son premier lieu (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 107 v°).

- *À / au long*

. "Sur toute la longueur" : Item, se il [le bois] est sec, ilz le pevent abatre au *long* ["sur toute la longueur de l'arbre abattu"] sans ferir au vert et sans amende (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 70).

. "En longueur, dans le sens de la longueur" : ...il me semble C'om me rompe (...) Les reins au travers et le dos Au *lonc*. (Mir. fille roy, c.1379, 18). ...une sainture à usa[ge] de femme, assise sur un tissu asuré, et au *lonc* une grene de vermeil garnie et ferrée d'argent, boucle et mordant, avecques boillons et barreaux d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35).

. *Tout à / au long*. "Sur toute la longueur" : ...tenant ycelle piece tout au *long*, d'une part, au grant chemin qui vient de la Conciergerie dudit Bois de Vincennes audit Saint Mandé, et d'autre part tout au *long*, aux terres dudit prioré que tient a present Robin Pinon (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1380, 503). De li soit si près arrasé Que le dos tout au *lonc* li arde. (Mir. st Lor., 1380, 190). ...trois quartiers de terre en mesure ou environ, que les diz religieux ont, assis en une piece, dehors Paris, es Marés, tenant, d'une part, a Jehanne des Bruieres tout *alonc* et, d'autre, a Jehan Aus Trumeaux (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1390, 629). LE SAVETIER. Sus, villain, boutés vous dedens. LE SERGENT. Helas, ma femme et mes enfans ! LA LAICTIERE. Se le sac tout au *long* ne fens, Nous te garderons bien de courir. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 36).

. *Au long et au large*. "Dans toute l'étendue (d'un territoire)" : Si n'y demora mie guieres ce jeusne conte que une tresaspre et perileuse fievre ne le prist qui moult le mist bas et de quoy tout chescun et meismes tous les pays du duc au *long* et au large furent moult en soussy et en grant paour. (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 140).

. *Au long de*. "De bout en bout de" : LE DEUXIESME VENEUR. D'aler au *lonc* de ceste plaine Me convient aussi esprouver. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 106). Par cy endroit la prendray [la plateine], Sur l'espaule li lieray Si qu'au *lonc* du costé li pende (Mir. st Lor., 1380, 181). Et est assavoir que les edifices cy dessus prins ont le *lonc*, lé et large qui s'ensuit, c'est assavoir le pan du mur *alonc* des edifices de l'ostel des Estuves du Chasteau de Pontoise pardevers la court de la dicte eglise, depuis le bout du plaidouer pardevers les maisons devers la grant rue Saint Denis jusques aus estables qui sont communes pour la dicte eglise, vint quatre toises de *lonc*, et de lé (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 586). ...[elle] vit et apperceut que le feu ardoit au *long* de la couverture de l'ostel dudit Miserele (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 63). ...[ils] le poursuivirent à veue de ouil, comme dit est, tant par dehors la ville comme par dedens et au *long* des murs de la ville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 465). ...au *lonc* de la cité s'en vint, O lui, gent millers plus de .XX. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 101). ...larmes a tant saillirent de ses yeulx et descendirent au *long* de sa belle et clere face (C.N.N., c.1456-1467, 164).

- *Tout à / au / du long de*. "Sur toute la longueur de, d'un bout à l'autre de" : ...et aussy passerent toutes manieres de gens d'armes qui passer vouloient, et repasserent les montaignes de Rainchevaux et tout au *long* du pays des Bascles, et entra le duc de Bourbon en Berne, à Sauveterre. (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 125). Puis coupe de son coutel la char un pou tout a *long* de l'escorcheüre dou cuir (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 178). ...ainsi la mena tout du *long* de la ville de Lille

(C.N.N., c.1456-1467, 490). ...et, portans leurs enseignes et estandars devant eux, passèrent tout au *long* de la ville jusques où estoit ordonné le logis du duc en une grande et spacieuse place (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 145). ...cestui dauphin, soubz l'adresse du marissal de Bourgongne qui droit le mena à Lucembourg et de là à Bastognes tout au *long* de la ducié... (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 192). ...une maison en ladicte rue, faisant le coing et tenant, d'une part, tout au *long* du cimetiére de Saint Benoist le bien tourné, où souloit pendre l'enseigne des Quatre Fils Hemond, et d'autre part, aux hoirs ou ayans cause de feu Adam Prieur (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 287).

- *Le long de*. "De bout en bout de" : LE IIIIE SERGENT. Je vous pry que plus ne parlons A luy ; c'est parole perdue. Menons l'en le *long* de la rue Honteusement, comme ung larron ; Mieux chevire ne s'en pourroit on. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 131).

- *De long*. "En longueur, dans le sens de la longueur" : Il [enfants] sont de feuchiére couvers. [I. couvers.] *De lonc*, de lé et de travers (Mir. roy Thierry, c.1374, 269).

- *Du long*

. "En longueur, dans le sens de la longueur" : Item, dedens la nef ainsi meue, comme dit est, peuent estre mouvemens du *lonc*, du travers, en haut, en bas et en toutes manieres, et semblent estre du tout comme se la nef reposast. (ORESME, C.M., c.1377, 524).

. "Sur toute la longueur" : ...[ils] ne baillent pas les poisons les uns comme les autres : les uns les baillent en noëz, les autres en tuyaux de plumes, les autres cousus du *long* en petiz drappiaux, comme l'en met les esguilles (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 437). ...deux paires de fines chausses, les unes de fine escarlate et les autres de fine brunecte de Saint Lo, qui seront toutes brodees du *long* et par dehors des couleurs et devise que la boursse est. (LA SALE, J.S., 1456, 50).

. *Tout du long* : ...la plus grosse [verge] sera cavee tout du *lonc* (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 296). ...ledit evesque avoit receu desdiz religieux (...) trois seintures d'argent, ferrées tout du *long* de vielz cloux, pesans trois mars (FAUQ., II, 1421-1430, 276).

. *Du long et du travers* : Despouliés le moy trestout nu, Et le me liés fort et just Tout au revers ; Et puis du *lom* et du travers Le me bactés A grou bastons tant que pourés. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 190).

. *De bout, de costé et du long* : Soufflons chascun de son costé ; Il [le martyr] sera rosty et tosté De bout, de costé et du *long*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 248).

. *En long*. "Sur toute la longueur" : Mon grant tabart en *long* je fens (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 105).

- *Selonc long*. "En longueur, dans le sens de la longueur" : Si comme il fu dit ou premier chapitre du premier, superface est une quantité ymaginee longue et laee sanz quelcunque profundité ou espaisseur, mais est indivisible selon profundité et divisible selon *lonc* et lé. Apres il reprouve ceste opinion par .II. raisons mathematiques. (ORESME, C.M., c.1377, 588).

- [Loc. fig.] *En avoir tout au long du bras*. "Sucomber sous le poids de qqc." : Et l'aultre, qui ne pensoit point avoir compaignon, en avoit tout au *long* du bras (C.N.N., c.1456-1467, 228). ...si fist elle si bien que noz sire en avoit tout au *long* du braz. [D'une séductrice à l'oeuvre] (C.N.N., c.1456-1467, 455).

2. "Ce qui est en longueur"

a) "Partie en longueur de qqc." : Pour ce est il tous enfournés Que point ne s'en laisse appocier, Fors que dou *lonch* dou fer d'acier (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 52).

b) "Partie de l'espace qui longe qqc., bord" : L'en lesse aler ses chiens suz la riviere et va l'en querant au *lonc* de la riviere (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 96). ...en telle maniere que tu voiez le lievre se il vient au *lonc* des deus chemins ["en bordure de"] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 163). ...ilz se coucherent sus du fueurre qui estoit estendu au *long* du feu et la endroit dormirent jusques au jour. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 38). Et lors arriva sus la rive de la mer et chemina bien au *long* trois lieues d'Angleterre (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 74). Toutesvoiez allerent ils ce jour au *long* de ce palus bien trois grosses lieuez d'Angleterre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 221). ...du *long* de la riviere (...) il perçoit et choisit la femme du dit musnier (C.N.N., c.1456-1467, 38).

c) MÉD. "Partie du gros intestin, caecum" : Et dois entendre qu'il n'est que ung intestin qui a divers revolucions et replecions et grosseur et subtilité, et pour ce, il a divers nons. Le premier on l'appelle le duodene ; le second le jeune ; le tiers c'est le *long* ; le quart c'est le gresle que on appelle ylion et la est pausee passion illiaque ; le quint c'est colon et de la vient passion colique de quoy nous voulons parler ; le VI., c'est longacon (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18).

B. - [Dans le temps]

1. [Idée de durée]

- *Long a encore*. "Il y a longtemps" : Jeune amye, douce Affricquee, Vous savez que vous ay aymee Autant que je fis oncques femme, *Long a encore*, par mon ame, Ja soit qu'en ay perdu mes pas. (P. Jauh. D.R., a.1488, 28).

- *Il y a long que*. "Il y a longtemps que" : ...Car ill y a *long* pour certain Qu'en guerre ne gagnay nul bien. (Pac. Job M., c.1448-1478, 260).

- *Au long*. "Tout le temps" : ...m'en reboute crainte quand j'ay au *long* a mon maleur pensé. (C.N.N., c.1456-1467, 93).

- [Exprimant la durée d'une action conduite jusqu'à son terme] : Quand ce rapport fut au *long* achevé dont la veillotte attendoit la response, celui qui la doit faire ne se haste pas. (C.N.N., c.1456-1467, 100).

- *Tout au long*. "Tout le temps, de bout en bout" : ...et, en singulier honneur et amour, l'accompagna en son entrée, et luy fit l'honneur d'estre en sa solemnité et à sa feste, luy et sa baronnee [,] tout au *long*. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 205).

- *Tout du long*. "Pendant tout ce temps" : ...tout du *long* fit demeurer ledit de Croy à Caen jusques à son retour (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 274).

- *Le long de*. "Pendant la durée de" : Quant au regart du chien courant, Qui va le *lonc* du jour [var. du *lonc* le jour] chaçant Et puis en la fin prent sa beste... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 387). ...et les grans oyseaux de quinze couldées de hault, qui premier se monstrerent en Archadie le *long* du cours d'une Lune, cressoient comme la Lune croissoit, puis decreurent et vindrent à neant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 31 v°).

- *Au long de*. "Au cours de" : La onziesme joye de mariage si est quant ung gentil gallant, jeune et jolis, s'en va par païs gaiement et est en franchise et peut aller de lieu en lieu a son plesir sans nul empeschement, et va au *long* de l'an en pluseurs lieux et par especial ou il sceit dames, damoiselles, bourgeoises ou aultres femmes selon l'estat dont il est. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 82).

- *Tout au long de*. "Pendant toute la durée de" : ...tout au *lonc* de la journée (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 75). ...et leur plus grant gresse si est en aoust, tout au *long* du mois. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60). ...et en septembre doit l'en voler tout au *long* du jour, sans retourner a l'ostel (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161). Assez nous ont donné de peine Tout au *long* de ceste semaine. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 160). ...mais tout au *long* du soupper ne pooit le roy boire ne mengier pour lez sangloux et souspirs qu'il fist pour l'alee du conte (Comte Artois S., c.1453-1467, 150). ...et font sonner la grosse cloche tout au *long* de la bataille (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 44). ...tout au *long* des guerres avoit esté nourry dedans la ville et là entour (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 299). En celuy soir furent faits maintes solempnités, maintes grandes chières et pompes monstrees, maint feu allumé en diverses rues et quarrefous, maintes somptueuses allumeries mises aux fenestres, tout au *long* de la nuyt (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 305). ...reparant droit-là (...) tout au *long* du temps que le conte d'Estampes et les autres se tenoient audit Calais. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 428). ...car il ne fist oncques que la regarder tout au *long* du soupper. (BUEIL, II, 1461-1466, 180).

- *Tout le long de* : Les oyseaux sont pres de voller Au matin et après diner Et tout le *lonc* de la sepmaine (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 443).

- *Aller du long*. "Prendre plus de temps" : Cas d'appel, opposicion contre jugé de court laye quant la cause de ladicté opposicion pend en la court souveraine ou en celle dont est le juge ; car en la voisine fault aller du *long*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 366).

2. [Idée de perfectivité, de complétude]

- [Surtout avec les verbes du dire] *Au long*. "D'un bout à l'autre, complètement" : Maix demandés au cler qui vous recordera La trayson au *lonc* et comment qu'elle va. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1027). ...[elle] lui raconta tout le fait au *long* que fait avoit audit de Rully, son mary (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 333). A quoy le vous diroie au *lonc* ? (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 8). Et pour ce a appelé, et pour declairer plus amplement et particulierement a baillié par escript ung roole en papier contenant au *long* ses griefs (FAUQ., II, 1421-1430, 300). Je composeray davantage Subséquemment une table En commune prose, sans fable, Selon l'ordre de l'A B C, Par laquelle seront, pour vray, Lesdiz termes au *long* véuz Et déclarez et cognéuz (LA HAYE, P. peste, 1426, 171). ...quant Saintré et Boussicault sceurent la treslye et joieuse nouvelle (...) au roy s'en vont hastivement. Au *long* lui dirent celle nouvelle reconfermant leur tresdesiré congié. (LA SALE, J.S., 1456, 183). ...mais par raison nécessaire, ay jugié ceste matière digne entre les autres d'estre escrite et demenee au *long* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 263). De ses vertus au *long* moraliser Passer me vueil (BRÉZÉ, Louanges Anne France T., c.1488-1490, 66).

Rem. BUEIL, I, 1461-1466, 47 ; LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 91 ; 197...

- *Bien au long* : ...il racompta bien au *long* tout le mistere (C.N.N., c.1456-1467, 63). Mon amy, j'ay bien au *long* entendu vostre grand ratelée (C.N.N., c.1456-1467, 235). ...[nous] avons declairé noz vouloir et entencion sur ce bien au *long*. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 294). Ledit Godeffroy, duc de Buillon, mourut l'an mil cent et XI, comme m'est apparu par sa nativité, qui fut moult bien faicte et bien au *long* veriffiée, mais je n'ay point trouvé l'acteur

d'icelle, fors qu'elle est faicte au midi de Metz en Lorraine (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 109 v°).

• *Tout au long* : ...[elle] seigna icelles herbes de sa main, en faisant croix et disant sa paternostre tout au *lonc* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 329). ...[il] voulu veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout au *long* je leys (C.N.N., c.1456-1467, 56). Pendant ce temps le roy Charles, qui encores n'avoit nulle part envoyé la déclaration de la paix, la transmit tout au *long* quoy et comment, en sa cité de Paris et en tous autres lieux de son royaume (CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 145). ...je prouve Tout au *long* mon intention (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 46).

• *Au long et au large* : Je n'en dis plus, souvent on l'oit Conter et au *long* et au large. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames IV*, D., 1440-1442, 231). Devant Dieu au *long* et au large, Comptez de mise et recepte. (MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 59).

• *De long en long / de long à long* : ...et pour ce que ce fu une emprise de grant renom (...) me plaist et assez fait a nostre propos que je devise de *long* en *long*, puis le commencement jusques en la fin (Bouciquaut L., 1406-1409, 88). ...et qui la vouldroit reciter de *long* a *long*, oncques chose depuis que le monde fut fait ne fut trouvee en escript ne autrement si tirannique ne inhumaine. (JUV. URS., *Aud. celi*, 1435, 226).

• *Tout du long* : Ilz sont deux gentilz compaignons Qui [en] font (d'elle) grant relacion, Et vous en ont dit tout du *long* Le cas et leur intencion (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 375).

• *Tout le long* : ...je luy comptay et confessay tout le *long* la grant amour que je vous porte (C.N.N., c.1456-1467, 210).

• *Au long et au lé*. "À satiété" : ...mais, a tel coupe Boire te feray, ou seras Saoulé, car tu sanc buras, Qui onques n'en fus saoulé ; Or en bois au *lonc* et au lé ! (CHR. PIZ., *M.F.*, II, 1400-1403, 209).

• *De / du long et de / du lé*. "En long et en large, complètement" : Helas !il sont assés foulé Partout et du *long* et du lé (Pastor. B., c.1422-1425, 191). ...[elle] se met a escrire unes lettres qui narroient tout du *long* et du lé les amours d'elle et Girard (C.N.N., c.1456-1467, 179). ...il compta a son maistre, du *long* et du lé, toute la verité de son adventure (C.N.N., c.1456-1467, 287). Sy luy conta Jehan d'Arson, du *long* et du lez, les devises en quoy le roy l'avoit mis (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 479). Bon acte avons tout signé et seelé Oû escripte est leur detestable offence. S'il est bien veu tant de *long* que de lay, Il conviendra qu' ils pillent patience. (Cene dieux, c.1492, 140).

• "Par tous les moyens" : Tout le royaume en ce temps-ci estoit plein de murmures encontre ceste maison de Bourgogne ; et percevoit-l'on à l'oeil comment le roy, du *long* et du lez, et à longues traites subtilla sa ruyne (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 469).

3. P. méton. "Ce qui prend du temps"

• *Contrefaire le long*. "Tarder" : LE MESSAGIER. Seigneurs et dames, prenez place Et chascun pence a son affaire, Sans que personne se desplace, Pour mieulx le mistere parfaire, Car la fin en esperons faire En ceste presente ordonnance ; Sans plus donc le *long* contrefaire, Qui debvra commencer commance. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 514).

• *C'est le court et le long*. "En résumé, pour tout dire" : Briefment c'est le court et le *lonc* : Autres femmes ont cuer de plonc, Mais elle l'a de fer trop fort (Mir. nonne, 1345, 319).

IV. - Subst. fém.

A. - [Dans l'espace]

• À *la longue*. "En longueur" : Ce monde est bien mer salee ; A la *longue* et a l'alee [l. la lee, note], Grant meslee De vens y puet on sommer. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 381).

B. - [Dans le temps]

• À *la longue*. "Avec le temps, en fin de compte" : Elle sçoit bien qu'ay ung deul ennuyeulx De la laisser, car je jure ma foy Que plus la prise qu'amis, parens ne roy, Et, a la *longue*, elle congnoistra mieulx. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 154). Et mesmement que est ce à veoir aujourdui en toutes les cours de justice y estre tant usagée par les conduiseurs et meneurs des proces et causes qu'il semble que elle leur soit tournée si comme en stille ordinaire de droit par lequel sont gens menéz à la *longue* à tres grant prejudice du roy et la chose publique n'est pas bourdé. (CHR. PIZ., *Paix W.*, 1412-1413, 164). Toutesvoyes le maleureux enchanteur ne peut a la *longue* endurer les pesans torchons que le chevalier lui donnoit. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 316). ...il ne me sera possible a la *longue* de longuement vivre sans veoir ma dame ! (C.N.N., c.1456-1467, 175). ...il en estoit amoureux, et (...) a la *longue* il la pourroit emporter d'assault. (C.N.N., c.1456-1467, 331). ...pour faire son vouloir a la *longue*. (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 232). Car, a la *longue*, le peuple ne pourra porter l'oppression qui par fureur ou yre du prince luy survendra (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 245). ...l'accointance d'ung fol jamais ne prouffita à la *longue* (COMM., I, 1489-1491, 115).

REM. Empl. prép., au sens de "selon", ds l'ex. suiv. : J'à n'en arai denier, par Diu qui fu pénés, Ains le vous renderai, car il vous fu emblés. Chascuns, *lonc* son estat, en sera restorés (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 235). GD V, 25b : *lonc*¹. [R. M.]

LONGAIGNE, subst. fém. (longaigne¹)

[T-L : *longaigne* ; GD : *longaigne* ; AND : *longaigne* ; FEW V, 409b : *longus*]

"Latrine, cloaque" : Hee ! Sathanas, puant ordure Flux que charonne et *longuaigne*, Esse icy la belle guaigue De quoy tu fasoye cy grant joie ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 245).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*longaigne*).

- [Dans une formule de jurement] : Nenny, de par une *longaine* ! (Path. D., c.1456-1469, 74). [R. M.]

LONGAIGNE, subst. fém. (longaigne²)

[GD : *lougauge* ; *FEW V, 162a : *languere*]

"Langueur" : ...langueur (...), veternus : *longaine*, une maladie (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 120). [Aalma R., c.1380, 438, traduit *veternus* par *maladie qui fait longuement languir*]

Rem. Doc. 1388 (*le suppliant a esté si malades de lougauges [l. longangnes] qu'il en a esté bien souvent en grant fureur pour la vuidance de la teste*) ds GD V, 39c. [R. M.]

LONGAIGNEUR, subst. masc. (longaigneur)

[GD : *longaigneur* ; FEW V, 409b : *longus*]

"Vidangeur"

REM. Doc. 1385 (Abbeville, *Pierre Longaigneur*) ds GD V, 26b. [R. M.]

LONGAIGNIER, subst. masc. (longaignier)

[GD : *longaignier* ; AND : *longaigner* ; FEW V, 409b : *longus*]

"Vidangeur" : ...si vint a un cureur de chambre quoye [var.*longaignier*] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 736). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

REM. Doc. 1325 (*longuaignier*) ds GD V, 26b. [R. M.]

LONGAIN, adj. (longain)

[T-L (renvoi) : longain ; GD : *longain* ; AND : *lungain* ; FEW V, 416a : *longus*]

A. - "Long (dans l'espace), étendu" : Las, mon filz, ma douce fontaine, De tout bien plaine, Que je tant aime, - qui vous a fait ceste grant porte ["blessure"] Si *treslonguaine* Et inhumaine ? - Las, elle me rent toute morte ! (Pass. Auv., 1477, 257).

B. - Au fig. "Lointain, éloigné" : ...et alqueile ly dis Godefrois estoit cuzien *longens* (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 285). [R. M.]

LONGAINEMENT, adv. (longainement)

[*FEW V, 416a : *longus*]

"Longuement" : XX. canoines y mist qu'ilh doit grandement, Joynes [l. Moynes] y ot eyut devant *longennement* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 494). [Scheler, *Gloss.*, 189] [R. M.]

LONGAL, adj. (longal)

[*FEW V, 409a : *longus*]

"Allongé" : Les chars du corps sont triples (...) *longalles* ou du long proprement dictes services gesantes jouxte les spondilles comme est dit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.3). [C. T.]

LONGANIME, adj. (longanime)

[FEW V, 417b : *longus* ; TLF X, 1351b : *longanime*]

"Patient et bienveillant"

REM. GARBIN 1487 ds FEW et TLF. [R. M.]

LONGANIMITÉ, subst. fém. (longanimité)

[T-L : *longanimité* ; GD : *longanimité* ; GDC : *longanimité* ; AND : *longanimité* ; FEW V, 417b : *longus* ; TLF X, 1352a : *longanimité*]

A. - "Éloignement" : ...selon la *longanimité* des pays (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1330, 59).

B. - "Patience" : Et ne dis pas delectacion vient et naist de paix, pacience, benignité, *longanimité* et joie ou saint Esperit (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 109). ...les euvres de l'esperit qui profitent a la vie pardurable, les quelles sont pais, pacience, *longanimité*, bonté, joie, douceur, debonnaireté, continence et chaasté. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 491).

Rem. FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, 283 (*longanimité d'esperance*).

- [À propos de Dieu] "Patience à supporter ce qu'on aurait le pouvoir de réprimer" : [C'est la reine Vérité qui parle] Mes tresamees suers, se ne fust la bonte et *longanimité* de mon Pere et esp[er]ance que j'ay au jeune Moy[se] [le jeune roi Charles VI] (...), "grant temps a que je fusse ja retournee en la Riche Montaigne..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 488).

- "Patience (mise à freiner qqn dans ses mouvements impulsifs)" : [C'est Bonne Espérance qui parle] Se ne fust, mes dames, en moy et par grace ma *longrannite* [mss B et C : *longanimité*], mon frere [Ardant Désir] grant temps a passe en la

foulce ["fosse"] de desesperacion se fust precipite. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 443). [R. M.]

LONGAON, subst. masc. (longaon)

[T-L : *longäon* ; GD : *longaon* ; AND : *longaon* ; FEW V, 401b : *longao*]

MÉD. "Partie terminale du gros intestin, rectum" : ...ceulx d'aval sont apelez les groz bouiaux, qui sont *album sive monoculum*, et *colum*, et le droit ou *longaon* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 168). On congnoit tenasmon par ce que la douleur ne monte pas entre le nombril, mais est entour *longaon* et entour le cul avec pointure (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 15). Et dois entendre qu'il n'est que unq intestin qui a divers revolucions et replacions et grosseur et subtilité, et pour ce, il a divers nons. Le premier on l'appelle le duodene ; le second la jeune ; le tiers c'est le long ; le quart c'est le gresle que on appelle ylion et la est pausee passion illiaque ; le quint c'est colon et de la vient passion colique de quoy nous voulons parler ; le VI., c'est *longaon* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18). Le nombre d'iceulx intestins sont six (...) : le premier après le ventre est fizis, c'est assavoir portanarius ou duodenum, le second est jejunium, le tiers est subtile, le quart est sacum, le quint est colon, le sixiesme est rectum vel *longaon* ouquel selonc la fin sont muscles qui gouvernent les superfluités. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). Soubz lesdictes particules est trouvé *longaon* ou le droit intestin, c'est le boyal du fondement (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7). Avec cestuy cy est continué le colon ou le boyau gilbeux avec lequel est continué le *longuaon* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4).

Rem. MONDEVILLE ds T-L V, 641. Autre ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD V, 26c [C. T. / D. J.]

LONGARDER, verbe (longarder)

[GD : *longarder* ; FEW V, 416b : *longus*]

"Traîner en longueur"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds GD V, 26c. [R. M.]

LONGE, subst. fém. (longe¹)

[T-L : *longe* ; GD : *loigne*¹ ; GDC : *longe*² ; FEW V, 408b : *longus* ; TLF X, 1352b : *longe*¹]

"Lanière servant à attacher un cheval ou à le mener à la main, longe" : Et Achars li traïstre, lors qu'il senty les *longes* lachier, il les sach a lui et ressenpla et remist a point les chevaux (Bérinus, I, c.1350-1370, 323). Godefroy le cellier, pour plusieurs chevestres, cengles, *longes*, trouses, necessaires pour escuirie, 10 s. 6 d. Pour un roucin, acheté à Londres par Jehan de Dainville pour le commun de l'ostel du Roy, 28 s. 6 d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 222). ...une douzaine et demie de *longes* (...) pour les chevaux du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 84). Puis passe oultre et retourne tout court, et descend de paour que le jayant ne lui tuast son cheval, et l'aresne par la *longe* a un ramsel. (ARRAS, c.1392-1393, 263). Ensi travilliés hommes et cevaus, les convint la celle nuit jessir sus la riviere tous armés, casquons son cheval en sa main, tenant par la bride ou par la *longne*, car on ne les avoit de quoi looier (FROISS., Chron. D., p.1400, 132). Item, est ordonné que une bonne neuve celle, sans ouvrage de corne, garnie d'estriez et d'estrevieres, ne sera vendue oultre XXXV. s. Item, une bonne bride neuve, garnie de deux *longes*, oultre XV s. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 391). Si se desespera et regarda en une chambre aisee où pendoit un viel frain ; si en prist les *longes* ; si s'en pendi et

estrangla tant qu'il en mourut. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 6). ...et sans attacher *longe* à la selle. (Faits Lalaing K., c.1470, 97).

- "Lanière servant à tenir l'oiseau de proie sur le poing, sur la perche" : Dont brièvement li amenistray [à l'épervier] *Longes* et prolonges jolies. (MACH., D. Aler., a.1349, 275). Et estoit vis au roi que il reprenoit le faucon par les *longnes* et le metoit à son devoir, et cils cers ravaloit par deus ces bois et raportoit le roi en la propre lande là où il l'avoit encargié. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 258). ...VIJ paire de gans à fauconnier : C'est assavoir, une paire de chamois fourré de gris pour le maistre Fauconnier, pour ce 48 s. p. Item, une paire doublés d'iraingne de Malines, 48 s. p. Et les autres V paire sont tous senestres, à fauconnier, et a chascun gant VJ *longes* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 220). ...et au bout des *longes* doit avoir un petit batonnet afin que se l'esprevier s'entrepreneoit, que au bout du batonnet sans mectre la main l'en lui mecte les plumes a point (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 150). ...au commencement qu'il sera mis sur le poing si lui baillez beaulx getcz sur *longes* que l'en dit " petites *longes* ", " touret " et " grans *longes* " et [l'] acoustumez de petit a petit et de plus loing en loing a voler a vous sur vostre poing querir sa proie pour soy paistre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 152). Et à George de Lille, lieutenant du maistre fauconnier de Flandres, pour despence qu'il a faiz à visiter les tendues ausdiz oyseaulx es lieux dessus diz, pour *loingnes*, tourets, chapperons et autres menues choses appartenans ausdiz oyseaulx, 10 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 290). Unes *longes* à esprevier, de fil d'or de soye, desquelles le touret est d'une grosse perle garnie de deux gros boutons de perles brutes et d'un petit bouton de menues perles. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 252). ...Alors la pucelle couru l'esprevier querir, sy l'apporta a Gerart. Les jes et les *longes* estoient moult riches, le touret estoit de fin or (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 51). ...une *longue*, garnie d'un petit touret d'or, pour servir à oyseau. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 152). [R. M.]

LONGE, subst. fém. (longe²)

[T-L : *loigne* ; GD : *loigne*² ; GDC : *longe*² ; AND : *loigne*¹ ; DÉCT : *loigne* ; FEW V, 442a : **lumbeus* ; TLF X, 1352b : *longe*²]

A. - [Viande de boucherie] "Moitié de l'échine d'un animal" : Puis levera les nombles [du cerf], ce est une char et une gresse aveques les roignons qui est par dedanz endroit les *longes*, pres les deux cuisses (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 180). Puiz si a [dans le boeuf] la *longe*, qui est au plus pres de l'eschine, qui est espoisse d'une grosse pongnee. Puis si a le filet que l'en appelle le nomblet, qui est bien d'un pié de long et non plus, et tient l'un bout au col et l'autre au rongnon (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 195). Item, la char d'un beuf le meilleur ne sera vendue outre X. l. Item, les pieces de la poitrine et soubz poitrine, chascune, outre VIII. s. III. d. Item, la *longe* qui vault deux pieces ne sera vendue outre XVI. s. VIII. d. Item, le surplus du quartier de devant où il puet avoir deux pieces et demie ou environ, sera vendu à l'equipolent. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 382).

B. - "Muscle attaché à la colonne vertébrale" : Après es costés des spondilles du dors (...) sont aulcunes chars musculieuses (...) vulgaremment sont appellees *longes*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.3). [R. M.]

LONGE, subst. fém. (longe³)

[AND : *lunge*¹ ; *FEW V, 408b : *longus*]

I. - "Longueur" : ...[une place] contenant en *longe* XV piez de *longe* (...) et de lesse tant place que maison XXV piez (Cartul. St-Victour B., 1400, 237).

II. - "Éloignement, avance"

- CHASSE [À propos de la bête chassée] *Fort longe*. "Avance prise sur les chiens" : Et, quant il ne peut trouver rivières, il vet aux estancs ou autres marés ou marcheis, et si fuit de fort *longe* aux chiens, c'est a dire qu'il les ait bien alonhés. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 63). [Autres ex. p.131, 183, 199...] [R. M.]

LONGER, verbe (longer)

[T-L : *longier* ; FEW V, 410b : *longus* ; TLF X, 1353a-b : *longer*]

I. - Empl. trans. "Allonger"

A. - *Longer le cou*. V. *cou*

B. - "Allonger (dans le temps)" : Dieu le fait pour *longier* ma vye (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 52).

II. - Empl. pronom. "S'éloigner" : ...quant François perçurent leurs ennemis estre tous mis à pié (...) s'arrestèrent tout quoy en leur lieu, qui estoit joignant la forest à l'un des bouts, et de là regardans la manière des Bourgongnons se *longèrent* d'une piece pour voir leur contenance. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 97).

REM. Confusion avec *lorgner* (?) : Or je cognois que l'ome *longe* ! (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 478). "Voir trouble, se tromper (?)". [R. M.]

LONGEVE, adj. (longeve)

[FEW, Ø lat. *longaevus*]

A. - "De grand âge, ancien (et vénérable)" : ...Celle ancienne et *longeve* prestresse (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 317). Quant la prestresse *longeve* eut remoustré Toutes ces choses... (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 347). A toy *longeve* roy... (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 360).

B. - "Durable" : Arrest ne fay sur les guerres françoises Que tu maintins mortelles et *longèves*. (CHASTELL., Ép. Phil. Bourg. K., 1456, 155). [R. M.]

LONGIER, subst. masc. (longier)

[FEW V, 409b : *longus*]

"Poutre placée dans le sens de la longueur, de manière à supporter des poutres transversales (et un plancher)" : ...de mettre et assaers seix *longiers* de boues sur le second estaige des prisons de Lamballe pour cause de mettre et assaers les poutres de bouays par desur en iceluy estaige (...) en telle maniere que len peust fere le solier (Comptes Lamballe C.-L., 1436, 328). [R. M.]

LONGIERE, subst. fém. (longière)

[T-L : *longiere* ; GD : *longiere* ; FEW V, 409b : *longus*]

"Linge plus long que large ; essuie-mains" : ...une touaille ou *longiere* (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 27). À Marguerite Bourdelote, pour une autre pièce de doubliers de Venise garnie de *longières*, contenant XLIII aulnes, dont on a fait dix nappes. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1450-1451, 331). Une autre *longière* contenant 4 aulnes et demie, 10 s. Ung mentou de 3 aulnes et demie, viel et usé, 10 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 629).

- *Longiere à laver les mains* : ...trois doubliers, prisez 40 s. Item, 24 aulnes de *longières* à laver mains, 110 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 114).

- MÉD. "Bande" : Et le restaurateur met une *longiere* longue involvee fermement entre la cuysse et les coyllons (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, III, 25).

- *Nappe longiere* : De tous lesquels biens ainsi robés icellui Perrot ne vout oncques prandre aucune chose, excepté une nappe *longiere*, laquelle il bailla à un prestre en confession (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 294). [R. M.]

LONGIEUL, subst. masc. (longieul)

[GD : *longieul* ; FEW V, 367a : *linteolum*]

"Couverture tissée" : *Longieul* ou flossaie, l. lodez (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 151).

REM. Seul ex. ; croisement avec *longus* (enregistré également ds FEW V, 410a : *longus*). [R. M.]

LONGIN, adj. (longin)

[FEW V, 415b : *longus*]

Région. (Wallonie) "Lent à agir, lambin" : Chu por quen les drapiers estoient si *longens*, che estoit por Servais Sufflet et ses enfans (...) : dont les drappiers estoient par eaux teilement enorteis et encombreis, qu'ilh ne soy porent partir jusqu'à tant que li estour estoit jà passeit (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 303).

REM. Doc. 1428 *mal diligens et trop longens* dans J. Haust, *Glossaire philologique du tome III des Régestes de la cité de Liège édités par É. Fairon*, Liège, 1938, t.3, 445. Doc. 1425 *avoir possession longenne* "posséder depuis longtemps" (*ibid.*). [R. M.]

LONGINQUETÉ, subst. fém. (longinqueté)

[*FEW V, 406a : *longinquus*]

"Durée"

REM. *Mer des hist.* (éd.1488, *la longainquité de vie ; par la longainquité du temps*) ds GD V, 27c. [R. M.]

LONGION, subst. masc. (longion)

[FEW, Ø gr. *logeion*]

"Pièce d'étoffe que le grand-prêtre des Hébreux portait sur la poitrine et les épaules" : ...le prestre legal avoit escript ou *longion* les .xii. noms des .xii. lignies ou des .xii. peres, le quel *longion* estoit selonc aucuns le frontal du mitre ou le cercle advirronnant par dessus, ou selonc les autres c'estoit le racional pendant devant la poitrine (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 477). [R. M.]

LONGIQUE, adj. (longique)

[*FEW V, 406a : *longinquus*]

"Éloigné, lointain" : Mettez le cas que Anthoine soit alé contre les Turcs et Phelippe ou en region bien *longique* ou loingtaine. Ilz ne retournent pas. On ne sct a scavoir se ilz vivent ou se ilz sont mors. (Sacr. mar., c.1477-1481, 70). [H. G.]

LONGIS, subst. masc. (longis)

[GD : *longis* ; FEW V, 406a : *Longinus*]

"Celui qui est lent, qui est long à se déterminer" : Mais tousjours vostre grand *longis* De mary present y estoit. (Bad. loue T., c.1500, 51). [Seul ex.] [R. M.]

LONGITIF, adj. (longitif)

[AND : *longitif* ; *FEW V, 417b : *longus*]

"Distant, éloigné"

Rem. Cf. ; AND : *longitif*. [R. M.]

LONGITUDE, subst. fém. (longitude)

[T-L : *longitude* ; GD : *longitude* ; GDC : *longitude* ; AND : *longitude* ; FEW V, 417b : *longus*]

A. - "Longueur"

1. "Longueur mesurable (d'une chose)" : Mais selonc le commun usage de parler, la ou elles [ces .III. dimensions] sont inequales, la plus grande est appellee *longitude*, et l'autre apres latitude, et la plus petite est dicte spissitude. (ORESME, C.M., c.1377, 48). ...la latitude et la *longitude*, la profundite et la haulteur des fins besans de nostre suer ainsnee, Charite (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 462). Nous devons toutesfoiz noter que, es miroers dessusdiz columpnaires, la reflexion se fait aucunesfoiz du long de la columbe, sy come quant la ligne veue est a sa *longitude* equidistant, et lors est la reflexion come es miroers plains, excepté ce que la ligne veue se moustre courbe aucunement (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 708).

- **GÉOM.** "Longueur (du rectangle)" : Plus ung quadrangle orthogone est contenant 100 porcions quarrees, duquel la *longitude* est le double superbiparciens tierces de la latitude. (NIC. CHUQUET, *Géométrie H.*, 1484, 256).

2. [Dans la durée] : Se tu pensoies plus souvent de ta mort que de la *longitude* de ta vie, sans doute tu te amenderoies plus ferveument. (Internele consol. P., 1447, 331).

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482) ds GD V, 27c.

B. - [P. oppos. à latitude]

1. "Arc de l'équateur terrestre mesuré en degrés entre le premier méridien (variable) et le méridien du lieu" : Et pour plus grande desclaracion de ce present chappitre devez savoir que en toutes regions de tous climas qui sont tous d'une *longitude*, c'est a dire qui ont ung mesmes meridien et qui aussi pres d'orient et d'occident sont l'un comme l'autre, nonobstant qu'elles ayent diverses latitudes, aussi tost est-il midi en l'une comme en l'autre, tousjours telle heure qu'il est en l'une est-il en l'autre (FUSORIS, *Astrolabe P.*, c.1407-1412, 123). ...levez vous, et regardés vostre terre en *longitude* et latitude et les pitiés que verrés vous donrront cause de vous esveiller (JUV. URS., *Loquar*, 1440, 352). ...car la premiere habitacion fut près Jherusalem, entre Hebron et Bethelcem, tirant vers le 7e climat où elle procede, duquel la *longitude* est 46 degrés, comme puis a esté experimenté, l'an 1345, 23 gra., 29 minutez. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 11 v°). Hatrix Bachil fut en ce temps très renommé ou siecle pour la science des estoilles, lequel entre autres choses, fist unes tables sur la *longitude* et latitude des cités, passant par l'Occident sur chacune cité, ainsi que recite l'excellent docteur Haly Abenragel en la fin de sa Somme. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 35 r°).

2. **ASTR.** : Et les astrologiens mettent, au contraire, la *longitude* est d'orient en occident et la latitude de pole a pole. (ORESME, C.M., c.1377, 326).

- *Longitude du ciel* : Mais ici est une doute, car selonc ce que dit est, la *longitude* du ciel est de pole a pole et la latitude seroit d'orient en occident. (ORESME, C.M., c.1377, 326).

- [À propos d'une planète] "Distance angulaire mesurée par un arc sur le grand cercle de l'écliptique à partir du point vernal" : Cestui fist aucunes tables de la differance des regions et fist sur les quatre parties de astrologie, escripvit aussi sur la *longitude* et latitude des planetes et sur les estoilles fixes (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 35 v°).

- [À propos d'une étoile fixe] "Une des coordonnées équatoriales célestes, exprimée par le degré de l'écliptique qui

à la même ascension droite que l'étoile considérée ; médiation" : Aprez assées les estoilles fixes par ceste maniere en la roiz de l'astralabe. Regardez en la table des estoilles cy apres escripte leur *longitude* et leur latitude pour l'estoille que tu veulx assoir et en quel signe elle est. (FUSORIS, *Astrolabe P.*, c.1407-1412, 103).

Rem. Cf. H. Michel, *Traité de l'astrolabe*, 1947, 68 et E. Poulle, *Un Constructeur d'instruments astron. au XV^es.*, 1963, 15.

- [Trad. du lat. *in longitudine media* ; expression utilisée pour indiquer la position du centre de l'épicycle lorsqu'il se trouve à une distance moyenne entre l'auge et l'opposé de l'auge] *Es moyennes longitudes* : Et li archons dou cercle qui est entre les 2 termes des 2 lingnes qui devisent le moiien cours et le vray [cours] de le Lune est apielee equacions de l'argument de le Lune ; et ceste equacions est nule quant li centre de l'epicicle de le Lune est en l'auge du cercle ecentric u en l'opposite de l'auge, car adonc li lune est en se plus longe longhaiche u en se plus prochaine de sen epicicle ; et elle est tres grande quant li centres de l'epicicle est es moiennes *longitudes* de l'ecentric. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 76).

- [Synon. de *longuesse plus prochaine*] *Longitude plus près* : [Saturne, Jupiter, Mars] Les equacions de l'argument sur le moitié de l'epicicle par deseure sont menres que ne soient les equacions de l'epicicle par desous, et celles qui sont en my liu sont plus grandes que ne soient celles qui sont sur le moiien ; et pour che selonc le comparison de celles qui sont en bas a moiennes equacions dist on le *longitude* plus pres, et selonc le comparison des moiennes et l'excès a celles qui sont par deseure on dist le longaice plus longe. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 82).

Rem. V. aussi *longuesse*.

3. [Dans un cont. fig. ; exprime l'idée d'une dimension spirituelle] : ...afin, aussi, que par grace, disant la verite, tu puisses unefois comprendre, avecques le benoist apostre saint Paul, la latitude et la *longitude*, la profundite et la haulteur des fins besans de nostre suer ainsnee, Charite (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 462). [R. M.]

LONGITUDINAL, adj. (longitudinal)

[T-L : *longitudinal* ; GDC : *longitudinal* ; FEW V, 417b : *longus* ; TLF X, 1355b : *longitudinal*]

"Dans le sens de la longueur" : ...es vilz *longitudinaulx* (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 299).

REM. MONDEVILLE ds T-L V, 644. [R. M.]

LONGITUDO, mot lat. (longitudo)

GÉOM. "Longueur (du rectangle)" : Plus il est ung corps orthogone contenant 40 porcions cubiques duquel la *longitudo* est 5, la latitudo 4 ; assavoir moult de combien est sa profundité. (NIC. CHUQUET, *Géométrie H.*, 1484, 374). [D. J.]

LONGNIERE, subst. fém. (longnière)

[GD : *longniere* ; FEW V, 416a : *longus*]

"Long récit"

REM. *Percef.* V, f°111c (éd. de 1528), ds GD V, 28a : *ly faulx home lui en faisoit longniere*. [R. M.]

LONGRE, subst. (longre)

[T-L : *longiere* ; GD : *longre* ; AND : *longre* ; FEW V, 409b : *longus*]

"Linge plus long que large, essuie-main" (FEW) : Item, pour la sale il luy faut acheter, pour la haulte desse, un grant doseur

avecque les tapis bankeurs (...) ; et pour la boterie napes, touuailles, *longres*, tasses d'argent, goblés, madres, terrins, plas, escuelles, sauciers et cuillers, tout de fin argent. (Man. lang. G., 1396, 49). Et si tost qu'il sera tout vestu et appareillié, il soi tire à l'une costee de la chambre vers les fenestres, et là endroit n'en luy donne de l'yauve à laver ses mains, et luy apporte un *longre* de les essuer. (Man. lang. G., 1396, 68).

Rem. T-L et GD (mêmes ex., donnés comme fém.) ; AND, s.v. *longre*. [H. G.]

LONGTEMPS, adv. (longtemps)

[T-L : *lonc (lonctens)* ; GDC : *longtemps* ; AND : *lungtens* ; FEW V, 417a : *longus* ; TLF X, 1356a : *longtemps*]

"Pendant un long espace de temps, longtemps" : Et pour ce que leur yre n'est pas manifeste et monstree, l'en ne les apaise pas par persuasions ne par paroles ; mais convient *lonc temps* pour leur yre digerer. (ORESME, E.A., c.1370, 262). ...*longtemps* il a demouré en la ville d'Orleans, dont il est natif, et, après ce, est venu demourer à Coulomyers en Brye (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 50). ...ledit prisonnier cognoist avoir beu et frequenté *longtemps* avec iceulx compaignons (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 408). *Long temps* fu ly roys Elinas en la montaigne, et tant que la mort, qui tout affine, le prist. Lors vint Presine et l'ensevely en une si noble tombe que nulz ne vit oncques si noble ne si riche. (ARRAS, c.1392-1393, 14). Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist l'espee, et attendirent ainsi *longtemps* pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au devant du feu, au lez ou ilz avoient ouy le bois desrompre. (ARRAS, c.1392-1393, 21). Glorieux Pere Jhesucrist, je te regracie humblement de ce que tu n'as pas oublié moy qui suiz ta povre creature, ne ton povre peuple, qui a *longtemps* vescu cy dedens en grant doubte et en grant misere. (ARRAS, c.1392-1393, 96). La joust dura *long temps*, et assez tost après failli et fu temps et heure de soupper. (ARRAS, c.1392-1393, 191). Samedi, XIXe jour de septembre, retournerent à Paris au giste, en l'ostel de Saint-Pol, le Roy et la Royne, qui avoient par avant esté *longtemps* ou chastel du Bois de Vinciennes (FAUQ., II, 1421-1430, 58). TOUT. Et moy, par la guerre terrible, Long temps a que ne fus paisible. Chascun a jouay a l'esperdu. MERE SOCTIE. Tout a esté *longtemps* perdu. (Sots, c.1480-1500, 278). Se Jupiter, qui l'a *longtemps* aymee, Congnoissoit bien comme les droitz corrupt, Par luy seroit plus que par nul blasmee... (Cene dieux, c.1492, 114).

- *De longtemps*. "Depuis longtemps" : ...car ce n'est pas possible, ou au mains n'est ce pas legiere chose de transmuer les genz par paroles des choses que ilz ont piece a et de *lonc temps* comprises ou apprises par acoustumances. (ORESME, E.A., c.1370, 531). ...ce duc d'Irlande et messire Symon Burlé faisoient leur amas d'or et d'argent et avoient ja fait de *longtemps* en Alemaigne. (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 40). Alors li dist que ledit Jehannin Brigon, prisonnier, lui avoit baillié, et lequel elle cognoissoit bien de *lonc temps*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 214). ... il m'en fault aler en un pellerinage que j'ay promis de *long temps*. (ARRAS, c.1392-1393, 269). Et quant ledit Voyaul fut vers luy, il luy demanda qu'il serchoit, car il scavoit bien que le roy avoit ledit conte de Dampmartin en hayne, dont il estoit fort marry, car il cognoissoit ledit conte longtemps estre bon et hardi chevalier, que de *longtemps* il y avoit une ancienne amytié entre eulx pour les plaisirs qu'ilz s'estoient faiz l'un à l'autre. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 150).

. *De guere longtemps* : Requis se il congnoist de guaires *lonc temps* le dessus dit Cousin, dit qu'il a environ deux ou trois jours

qu'il ont acompaigné l'un l'autre, et que en lui il ne vit oncques mal aucun. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 94).

. *De si long temps que*. "Depuis si longtemps que" : Et sachiez que nous et le soudant avons tousjours eu trieves, et, par devant, de ses devanciers aux nostres, de si *long temps* qu'il n'en est memoire. (ARRAS, c.1392-1393, 94).

- *Par longtemps*. "Pendant longtemps" : Item, pour ce que par *lonc temps* ilz ont eües experiences et pluseurs probacions les uns des autres. (ORESME, E.A., c.1370, 443). ...et aussi ouït pais de Verberie il avoit ouvré par *lonc temps* en l'ostel de meïstres Phelipe de Sermeises (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 143). Item, cogneut avoir prins en l'ostel de la Sele, en la rue Saint-Martin, un demi-saint de letton, lequel elle a usé et porté par *lont temps* sur soy, et encores est par devers elle qui parle. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 200). ...il est nez de la ville de Guise en Thieraisse, en laquelle il a demouré par *lonctemps* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 394). ...d'illec [il] s'en ala esbatre en la place Maubert, en laquelle il vit jouer par *longtemps* le jeu des bateaux que l'en y faisoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 112). Après ce, le roy se parti de Rouen et s'en ala à Orleans, où la royne estoit, et y demoura par *longtemps*, et puis s'en ala à Jargueau et ilec environ. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 155).

- *Longtemps* + prép. : ...le consentement par lui donné, *longtemps* après ledit larrecin fait, de fondre icelle vaissele en sondit hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 408).

- *Il (y) a longtemps* : ...il avoit *longtemps* paravant, et bien III mois et plus, que elle n'avoit veu sondit fiancé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 145). A il *longtemps* qu'il a cecy ? Qui le me sçara dire ? (Pass. Auv., 1477, 162). Et, pour ce, luy de ce adverti, dist au roy telles parolles ou en substance : "Sire, il y a *longtemps* que je usé premier du mestier des armes ; mais, graces à Dieu, je ne suis point si depourveu de sens que je n'entende bien que ceste place est de petite value, et ne faitz nulle doubte que, à la requeste de mes ennemys, lesquelz ne vous pourroient ne voudroient et sçauoient faire le service que je vous sçauoye bien faire..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 372).

. *Longtemps a* : ...icellui Brun dist et afferma par serement qu'il cognoissoit *lonc temps* avoit ledit Perrin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 164).

. *N'a pas longtemps*. "Il n'y a longtemps" : ...et pour tant grant estat - et assez de telles y a - que elle fist en la gesine d'un enfant que elle eut, n'a pas *longtemps*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 185). [R. M.]

LONGUE, subst. fém. (longue)

[FEW V, 415a : *longus* ; TLF X, 1351a : *long*]

A la *longue*. "Longtemps" : ...lesquelz, voyans que à la *longue* ne povoyent tenir serré, se rendirent, corpz et biens sauvez. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 257).

- "Avec le temps" : Elle sçoit bien qu'ay ung deul ennuyeulx De la laisser, car je jure ma foy Que plus la prise qu'amis, parens ne roy, Et, a la *longue*, elle congnoïstra mieulx. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 154). [R. M.]

LONGUELET, adj. (longuelet)

[*FEW V, 416a : *longus*]

"Longuet" : Et, se elles sont vaines et legieres et limouneuses ou entees toutes comunement ou le plus ou debotees ou aguillonées aux deux bouz ou a l'un, ce sont mauvais signes et n'est point cerf chassable ne de dis cors, se ce n'est quant ilz vont au froieïz qu'ilz

deffont un petit leurs fumees et les gient plus arses et plus *longueletes* et aucune foiz aguillonées en l'un des bouz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 153). [R. M.]

LONGUEMENT, subst. masc. (longument¹)

[T-L : *longement* ; GD : *longument* ; FEW V, 416b : *longus*]
"Prolongation, délai"

REM. Doc. 1408 (*lequel bailli ... y mist longument cuidant que la ditte dame se deust raviser*) ds GD V, 28b. Ou adv. ? Cf. : Lequel Haussibut mist moult *longument* à venir à elle qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 293). [R. M.]

LONGUEMENT, adv. (longument²)

[T-L : *lonc (longement)* ; GDC : *longument* ; AND : *lungement* ; DÉCT : *longement* ; FEW V, 415b : *longus* ; TLF X, 1357a : *longument*]

A. - "(Pendant) un long espace de temps, longtemps" : NOSTRE DAME. (...) Trop *longument* y faiz demour ; Met toy en pais. (Mir. enf. ress., 1353, 62). Dyarrie quant elle a *longument* tenu, et vomite survient de son gré, c'est cause de garison. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). Quar se les corps qui sont meus selonc circuite ou circulairement sont ainsi meus hors nature ou violement, ce est merveilleuse chose et du tout desraysonnable que cest mouvement qui seul est continuel et perpetuel soit hors nature, quar en autres choses l'en voit que les choses qui sont hors nature sont tres tost corrompues et ne durent pas *longument*. (ORESME, C.M., c.1377, 74). ...pour lequel fait lui et ledit Perrin furent *longument* prisonniers au Palais et à Saint-Eloy, et depuis ce, par la pene de prison, mis au delivre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 13). ...icellui de Ruilly estoit envoulté et ensorcelé par une femme demourant à Paris, à la porte Baudoer, avec laquelle ledit de Ruilly avoit *longument* frequenté et eu de lui deux enfans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 293). Mais Remondin qui estoit eschauffez, et qui ne ressoingnoit sa vie, ne fortune bonne ne male qui lui peust avenir, le suit asprement, et il estoit bien montez, et tousjours le suit le conte qu'a trace qu'a veue. Que vous vouldroit *longument* tenir le parler ? Tous les chevaux commencierent a escauchier et a demourer derriere, fors Remondin et le conte, et tant chacierent que la nuit fu obscure. (ARRAS, c.1392-1393, 19). TROP JOLIËT, le messagier [au secrétaire du marquis]. (...) Traiez vous devers le marquis, Car *longument* vous ay ja quis Pour vous devers lui faire aler. (Gris., 1395, 21). LE TIERS CHEVALIER. (...) Maintes foiz (...) La [Griseldis] regarde [le marquis] moult *longument*, Maiz ja maiz un seul mouvement Ne un seul semblant de tristece Il n'y trovast, maiz que l'yece (Gris., 1395, 70). Et ne sejournerent pas *longement* a l'Escluse, mais vinrent a Bruges (FROISS., Chron. D., p.1400, 237). ...se Dieu plaist ce ne durera mie *longument* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 85). Le petit Saintré qui encores, comme dit est, n'avoit senti ne gousté des amoureux desirs nullement, dont par ce avoit perdue toute contenance, fors de entorteillier le pendant de sa ceinture entour ces doiz, sans mot parler fut *longument*. (LA SALE, J.S., 1456, 8). ...baisiers donnez, baisiers renduz, tant et si *longument* que chacun ne desiroit que le lit. (C.N.N., c.1456-1467, 25). Le bon compaignon (...) fut assez *longument* sans dire mot. (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...force de rire (...) la surprint, qu'elle cuida *longument* retenir. (C.N.N., c.1456-1467, 35). La queste de ce dyamant dura *longument* (C.N.N., c.1456-1467, 44). ...elle eut bien la constance de *longument* et largement lendemain deviser avecques celle qui luy faisoit tort (C.N.N., c.1456-1467, 178). Ceste maniere de faire

dura beaucoup et *longuement* (C.N.N., c.1456-1467, 217). ...[il] fut amoureux d'une tresbelle dame assez et *longuement* (C.N.N., c.1456-1467, 268). Et, après les choses dessusdictes, furent aussi arrestez prisonniers en la ville de Molins le seigneur de Traynel, par avant chancelier de France, et maistre Pierre d'Oriole, general des finances du roy, lesquelz furent *longuement* detenus en arrest en ladicte ville de Molins. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 39). Et le tindrent, depuis ladicte ville prinse, bien *longuement*, et jusques après la conquete faicte dudit lieu de Lestaure (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 296). TESTE. Par bieu, avant qu'il soit dix ans Chacun trompeur se trouvera. FINE. Pas *longuement* ne durera, Le Temps a Chacun en ce point. (Sots triumph., c.1475, 47). Donnons luy a boere devant De vin espicé en mierre, Fin que son esperit se sarre Et qu'il vive plus *longuement*. (Pass. Auv., 1477, 196). Mon Dieu, que ma teste est atonee Et les yeulx me deulent molt fort ! Il me vouldroit mieulx estre mort Que d'ausi vivre *longuement*. (Pass. Auv., 1477, 231). A ! Martin, escoute ma voix Et nocte mon enseignement Ou, sinon, soubdain je m'en voys Sans actendre plus *longuement*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 484).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*longement, longhement, longuement*).

- *Il (y) a longuement que*. "Il y a longtemps que" : Seigneurs, il a ja *longuement* Que n'ay esté pour solacier Ny en riviére ne chacier. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 125). L'ERMITE. Corps bieu, il y a *longuement* Que ne les vy nê apparceu. LE PRINCIPAL. S'ilz ne viennent, je suis deceu. (Sots gard., a.1488, 102).

. *Il n'ert longuement que*. "Il ne tardera pas que" : Par amour, dame, souffrez vous ; N'iert pas *longuement* que n'aviengne Qu'aucun de ma gent ci ne viengne (Mir. st Alexis, 1382, 312).

- *Si longuement que* + indic. : ...lequel juif de ce ne vout aucune chose faire, mais le delaya tant et si *longuement*, que par un sergent du roy nostre sire qui survint illec, (...) fu prins et admené prisonnier oudit Chastellet, ouquel il est de present. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 132).

. "Jusqu'à ce que" : A che pourpos se tinrent bien li troi oncle, Ango, Berri et Bourgongne, mès que il euissent le gouvrenement dou roiaulme tant et si *longuement* que li enfes aroit son eage, c'est à entendre vint et un ans. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 288).

- *Durer longuement*. "Vivre longtemps" : Et ceulx retournent, et dient l'un a l'autre : Cest homme ne puet *longuement* durer, car il ne craint rien ; ne aussi de lui conseiller est peine perdue, car on m'a bien dit pieca, dist le duc Anthoine, qu'il ne veult riens faire fors sa pure volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 283).

- *Faire longuement à* + inf. "Mettre beaucoup de temps à" : ...il fist moult *longuement* à venir ainçois qu'il entrast en Espaigne, et prist le loingtain chemin (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120).

B. - "Depuis longtemps" : ...la guerre avoit trop *longement* duré. (FROISS., Chron. D., p.1400, 171). Helas, ceste plaie a ja *longuement* duré sanz remede, et si n'y a ancor aucun qui l'ait confortée (BAYE, I, 1400-1410, 103). ...[les médecins] veullent veoir (...) les parties du corps au descouvert ou ce maudit mal de broches s'estoit, hélas ! *longuement* embusché. (C.N.N., c.1456-1467, 33). SATHAN. *Longuement* en vain je labeure Sans trouver sentier ne moyen D'atirer quelque faulx crestien Pour tresbucher dedans mes las. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 107). LE .II. SERGENT. Sans y gagner denier ne maille, Nous sommes cy bien *longuement*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 131). [R. M.]

LONGUENOLLE, subst. fém. (longuenolle)

[Ø]

"Pièce de terre longue et étroite" : Item Oudard Killes, II sous, d'une *longuenolle* de vigne assise en sen clos (Cartul. Beauv. L., c.1350, 621).

REM. Il faut peut-être lire *longuerolle*. À rattacher à FEW V, 410a : *longus*. [E. P.]

LONGUERIE, subst. fém. (longuerie)

[GD : *longuerie* ; FEW V, 416a : *longus* ; TLF X, 1359a : *longueur* (*longuerie*)]

"Prolongation, délai" : N'esse pas forte piperie De bailler de la *longuerie* Pour cuider pincher jusqu'au sang ? (Parn. sat. S., a.1500, 89). [R. M.]

LONGUES, adv. (longues)

[T-L : *lonc* (*longes*) ; GD : *longes* ; AND : *lunges* ; FEW V, 414b : *longus*]

[Gén. avec s adverbial] "Longtemps, longuement" : Senecque dit (...) Que malvais gainz fuit comme dains, Et si ne poeult *longues* attendre (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 12). [Autre ex. p.69, v.29200] Dont dient par la sale : «Cis estera moult ber ; S'est sage chevaliers moult puet *longes* durer.» (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 485). Que nous vaudreit si *longues* estre, Se perdon la joie celestre ? (Vie st Evroul S., c.1350, 49). Quant ourent *longues* tournié... (Vie st Evroul S., c.1350, 76). Pére, sanz vous *longues* preschier De cest homme, sachez sans doute, Que maintenant ne veoit gouste (Mir. st Panth., 1364, 329). En estat seur ne puet *longues* manoir ; Trop convoitier fait assez d'ennemis (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 135). Il n'est creature mortele Qui *longes* porter le peuïst. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 156). Mais, se *longes* vit, il fera Preu chevalier et telz sera. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 197). Car, se *longes* en la haïne Ou je vous voi encontre mi Demoroie, je sçai de fi, Qu'il me couvenroit l'ame rendre. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 133). Mon treschier seigneur, (...) Ne vous puis *longues* tenir plait (Mir. roy Thierry, c.1374, 259). Chargié sui de grant maladie. Estre ne puis *longues* en vie - Trespasser me fault temprement. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 28). Et Panchois mainent revel, Mais pas n'y quierent *longhes* estre, Car il desirent veoir l'estre Du beau clos et du grant pourpris (Pastor. B., c.1422-1425, 197). ...ilz ne vouldrent pas *longue* demourer ainsi que ["afin que"] honte ne leur fust (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 452).

REM. FROISS., *Poésies* II, 270 (*Mon coer, qui ne puet souffrir Longes tel assaut...*) ds T-L V, 632. Nombreux ex. d'a. fr. ds T-L V, 631-633, et ds GD V, 27a-b. [R. M.]

LONGUESSE, subst. fém. (longuesse)

[T-L : *longuece* ; GD : *longuece* ; AND : *lungesce* ; FEW V, 410b : *longus*]

A. - "Longueur"

1. "Dimension d'une chose dans sa plus grande étendue, longueur" : ...aucuns drappiers ne estende ne fache estendre sen drap après l'esward en plus grant *longhece* ne larghece qu'il a au tamps de l'esward, le drapier, sour perdre sen drap et sen mestier an et jour ; et le licheur, sour 60 lb. et sen mestier perdre an et jour. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1356, 308).

- *Longuesse du climat*. "Étendue du climat" : Le *longhaiche* dou climat si est li distanche qui est entre les cercles meridians des climates. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 70).

- [Cont. métaph.] : Sy verra la *longuesce* de sa grant trinité Et verra la largesce de sa grant charité (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 235).

• [À propos de Marie] : Marie, qui est ce qui peut raconter ta *longuesce*, ta largesce, ta haultesce et ta parfondesce ? car il te souvient par ta *longuesce* de ceulx qui t'appellent jusques au jour du jugement... (Mir. st J. Cris., c.1344, 254).

2. [Dans le temps]

- "Longue durée" : Item donnés viande pou ou assés selon la *longuesse* ou briefveté de la maladie (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 5).

- [P. réf. à *Prov.* III, 16] *Longuesse des jours*. "Longue vie" : "Mieux vault Sapience que toutes les richesses du monde et chose que on puisse souhaider ne desirier ne se peut comparer a elle. Elle tient en sa main dextre la *longuesce* ou la longueur des jours, et en senestre main tient gloire et richesses..." (Horloge de sapience S., c.1389, 62).

B. - ASTR. "Éloignement, distance" : De le *longaice* des estoilles de Terre : les longaiches des cors celestes de Terre sont 8. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 69).

- [Trad. du lat. *longitudo duplex*] *Double longuesse*. "Dans la théorie des planètes selon Ptolémée, coordonnée planétaire de la lune (synonyme de *centre* ; cette appellation dérive de sa définition comme double de la différence entre les moyens mouvements de la lune et du soleil)" : Li centres de le Lune est li espasse et li distance du centre de l'epicicle puis l'auge de l'ecentric ; et est apiellee double *longhaiche* u double entredeus... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 78).

Rem. V. aussi *entredeus*, *centre*.

- [Trad. du lat. *in longitudine longiori* ; expression utilisée pour indiquer la position du centre de l'épicycle lorsqu'il se trouve à l'auge] *En sa plus longue longuesse* : Et li archons dou cercle qui est entre les 2 termes des 2 lingnes qui devisent le moien cours et le vray [cours] de le Lune est apielee equacions de l'argument de le Lune ; et ceste equacions est nule quant li centre de l'epicicle de le Lune est en l'auge du cercle ecentric u en l'opposite de l'auge, car adonc li Lune est en se plus longe *longhaiche* u en se plus prochaine de sen epicicle... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 76).

- [Trad. du lat. *in longitudine propiori* ; expression utilisée pour indiquer la position du centre de l'épicycle lorsqu'il se trouve à l'opposé de l'auge] *En sa plus prochaine longuesse*

Rem. V. ex. *supra* ; v. aussi *longitude*. [R. M.]

LONGUET, adj. (longuet)

[T-L : *longuet* ; GD : *longuet* ; GDC : *longuet* ; AND : *lunget* ; FEW V, 409a : *longus* ; TLF X, 1357b : *longuet*]

A. - [Dans l'espace]

1. "De forme plutôt allongée" : Car quant je vi la gente taille De son corps faitis et adroit, Coïnte, joli, gent, joint et droit, Assés *longuet*, grasset a point, En qui de meffaçon n'a point, Il ne me vint pas a merveille Se li lions pour amer veille Celle qu'on doit clamer "Tout passe", Qui toutes dames veint et passe (MACH., D. Lyon, 1342, 185). ...le visage de beau tour, un peu *longuet*, grant front et large avoit (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 48). Deux *longuetes* layetes de boys plaines de peautre d'estain pour peintres. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 261). Une petite espée *longuete*, d'argent dorée, nommée la victoire, estant en un long estuy d'argent blanc (Comptes Lille L., t.2, 1420, 265). Item, ung petit reliquiaire *longuet* d'or, où a ung os d'un doï, comme semble, et y fault une perle et une esmeraude. (FAUQ., II, 1421-1430, 117). Et tout entour

ceste flour sont les cent feuilles, partans toutes d'une rachine *longuete*, si comme cy est pourtrait. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 74). Ung signet d'or *longuet*, tenant à une chainecte (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 11).

2. "Un peu éloigné"

- *Un longuet de*. "Un peu loin de" : ...je ne lairay pas pour sa chanson que je ne chante la mienne si hault et si cler qu'il l'entendra bien, ja soit ung *longuet* de moy. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 612).

3. "Un peu long" : ...elle [écriture] ressemble A la lettre Jehan l'evesque, (...) mes que Trop *longuete* est. (Mir. st J. Cris., c.1344, 294).

B. - [Dans le temps] "Qui dure un temps assez long" : Car il fu assez *longette* espasse que oncques a femme ne a soy remarier ne pensa, mais prenoit son deduit en cacheries et volleries moult gratuitement (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 115). [R. M.]

LONGUETÉ, subst. fém. (longueté)

[T-L (renvoi) : longueté ; GD : *longueté* ; FEW V, 410b : *longus*]

"Durée" : ...pour la *longueté* du temps (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 332).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500 (*la longueté de sa vie*), ds GD V, 28c. [R. M.]

LONGUETEMENT, adv. (longuement)

[GD : *longuement* ; *FEW V, 415b : *longus*]

"Pendant un assez long moment, longuement" : La demouray *longuement* [var. moult longuement] En joie et en esbatement, Tant qu'il fu temps de repairier Vers celle ou sont mi desirier. Si me mis briefment au retour Vers son gent et faitis atour (MACH., R. Fort., c.1341, 152). Si cheminay *longuement*, En regardant com gentement Li vergiers estoit compassés (MACH., D. Lyon, 1342, 166). Avec les autres le sievoie Et vraiment la ne savoie Personne que je congneüsse, Et volentiers parlé eüsse A lui un po *longuement*, Seul a seul, et secretement. (MACH., F. am., c.1361, 186). ...je vous pry, questionnez le ung peu *longuement* (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 225). [Même contexte ds LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 209] [R. M.]

LONGUEUR, subst. fém. (longueur)

[T-L : *longor* ; GDC : *longor* ; AND : *lungur* ; FEW V, 410a : *longus* ; TLF X, 1358a : *longueur*]

A. - [Étendue]

1. [Dans l'espace]

a) "La plus grande étendue d'un objet d'une extrémité à l'autre" : ...[il] est vestu d'une robe de gris camelin, manteau sangle de mesmes, fendu au costé de la *longueur* de ladite cote, qui est longue jusques au gros de la jambe, fendue par devant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). De quelle *longueur* et largeur les lisses doivent estre. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 216). Ou moys de Decembre oudit an, le roy, pour tousjours acroistre son artillerie, vout et ordonna estres faictes XII grosses bombardes de fonte et metal de moult grande grosseur et *longueur*, et vout icelles estre faictes c'est assavoir trois à Paris, trois à Orleans, trois à Tours et trois à Amiens. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 63). Item unité en qualité fait et cause samblableté, comme deux hommes justes, bons et vertueux sont samblables en qualité et ressemblent l'un a l'autre. Item unité en quantité fait les choses equales selon qu'elles sont d'une *longueur*, d'une laieur et d'une grosseur. (Somme

abr., c.1477-1481, 127). Celles qui se mesurent par une dimension sont toutes quantitez qui ont *longueur* sans largeur, comme une ligne, dont il en est de deux manieres, c'est assavoir ligne droicte et ligne courbe. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101). Predist aussi plusieurs merveilles se devoir veoir que jamais veues n'avoient, et assez tost après tumba par la tempeste de l'air une piece de glace de *longueur* XV piez et de large six et deux de grosseur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 r°).

- *La longueur de* : Phytou, le merveilleus serpent Que Phebus de sa flesche occit, Avoit la *longueur* d'un arpent, Si com Ovides le descrit. (MACH., Bal., 1377, 563).

- [Dénomination retenue pour un objet plus long qu'un autre de même sorte] : Item et ne pourront faire que quatre liasses de chandelles en la livre de cire, en chacune desquelles liasses aura ung quarteron de cire, du moins, et demy quarteron de limeignon au plus ; desquelles liasses l'une est nommée *longueur* et y en a six en la liasse, du pris de quatre deniers parisis piece, l'autre, demie *longueur* et y a dix huit tortiz en la liasse du pris d'un doublet la piece, l'autre liasse de vingt quatre chandelles du pris d'un denier la piece, et l'autre liasse de trente six chandelles, c'est deux pour ung doublet (Mét. corp. Paris L., t.1, 1428, 553).

b) "Taille d'un être humain" : Chilz joenne duc de Guerles cressy en *longuer*, en force, en sens et en grant vouloir de faire armes et de augmenter son hiretaige (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 173). LE MESEL. Sy voir que je le tieng a digne, De cire ma *longeur* li baille [à Saint Fiacre] A celle fin que il me vaille. [C'est-à-dire : "Je lui offre un cerge aussi haut que moi"] (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 35).

c) P. ext. "Dimension" : Monte la multiplicacion 9 6/11, desquelz prens la racine seconde, si auras la *longueur* du fons. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 207).

2. "Grande durée ; durée excessive" : Je vous mercy de ce que la *longueur* de mes escriptures ne vous anuie point ; car certainement, quant je commence, je n'i sai faire fin, pour la tresgrant plaisance que je pren en penser, en parler et en escrire. (MACH., Voir, 1364, 126). Le duc Aubert, au voir dire, ne l'en sceut que conseillicier et (...) s'en dissimula ung petit et tant que messire Jehan de Blois ne vout pas attendre la *longuer* de son conseil (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 154). ...nous savons certainement que les *longueurs* qu'ilz font sur les champs est la destruction totale du peuple (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 22).

- *Tenir en longueur*. "Faire durer qqc. plus de temps qu'il semble nécessaire" : ...expediez lesdictes matieres sans tenir la chose en *longueur*. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 256).

- [P. réf. à Prov. III, 16] *Longueur des jours*. "Longue vie" : "Mieux vault Sapience que toutes les richesses du monde et chose que on puisse souhaider ne desirier ne se peut comparer a elle. Elle tient en sa main dextre la longuesce ou la *longueur* des jours, et en senestre main tient gloire et richesses..." (Horloge de sapience S., c.1389, 62).

- "Activité qui s'étale dans le temps" : Item, et pour ce que souvent ung ou plusieurs garans sont appelez, soit pour garantir, adjoindre, prendre la deffence ou les sommer sauf a l'appelant a deffendre, et combien que par ladicte reservacion l'appelant soit entier a deffendre, supposé que de tous les garans luy faillissent du tout, si peut l'appelant delayer sans soi arrester a garant delivreur jusques a ce que les garans soient venus a court et qu'il ait responce d'eulx, ce que aucunesfoiz ilz le [l. ne] font, jusques a ce qu'ils aient eu tous leurs delaiz coustumiers et après demandent la veue, qui sont *longueurs* infinies et sumptueuses, la court a ordonné que

doresnavant, en telle maniere d'appeaulx de garans (...) l'appelant fera diligence telle qu[e]...: ... (Echiq. Normandie S., 1462, 136-137).

B. - ASTR. "Longitude, distance angulaire entre un astre et le point équinoxial du printemps" (synon. *longitude*) : C'est ung cas supernaturel De ceste luyseur si soubdainne, Mais voyons la spere certainne Obviant a incertitude, Car la *longueur* et latitude De ceste haulte obstencion Pourroit grever sa mencion Par quelque planette erratique. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 245). [R. M.]

LONGUIR, (?) (longuir)

[GD : *longuir* ; *FEW V, 410a : *longus*]

"Allonger"

REM. Doc. 1389-1392 (Nevers, a *longuir l'alee du premier bateiz*) ds GD V, 28c ; ou faut-il lire *alonguir* (FEW V, 413a) ? [R. M.]

LONQUAIN, adj. (lonquain)

[*FEW V, 406a : *longinquus*]

"Lointain, éloigné" : Longincum (...) : *lonquain* ou longtaing (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 111). [R. M.]

LOOCH, subst. masc. (looch)

[GDC : *loch* ; FEW XIX, 107a : *la'ug*]

"Émulsion administrée dans les affections pulmonaires"

REM. Ex. c.1500 (*Jardin de santé, lohoc*) ds GDC X, 94a, et ds Z. rom. Philol. 100, 1984, 341 (R. Arveiller). [R. M.]

LOOT, subst. masc. (loot)

[*FEW XVI, 483a : *lot*]

"Unité de poids (demi-once)" : ...pesans ensembles huit mars et quatorse *loot* (Rég. jur. Belg. B., 1404, 395).

V. *lot*! v. Lexiques [R. M.]

LOPE, subst. fém. (lope)

[T-L : *lope* ; GD : *lope* ; FEW V, 420b : *lopp-*]

"Moue, grimace" : En derriere li fait le *lope*, et puis le moe. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 170). Juene suy, tendre et s'ay bon corps, Milleur que celle ou le ribault Va souvent faire ses deppors, Et la se souille comme uns pors. Au retour m'en fait grigne et *loupe* : Sçavez quelz en est mes confors ? Je lui feray d'autel pain soupe. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 176). Au descendre de sus la croupe S'en ala et lui fist la *loupe* Par maniere de moquerie (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 34). ... Car je viendz de la terre d'Aise Et de la terre de Europe Ou je faix faire a Dieu la *loppe*, Et ausy les Juifz d'Auffricque Joueront de ly a la clicque, Il ne le croie que sur bon guaige. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 150). Je demande au ribault mary, Au faulx traire qui ne tient serre, De quoy il doibt estre esmary Se sa femme ung poy se desserre, Veant qu'avec aultre il se serre Et derriere lui fait la *loupe*. A elle tort ? Non, par saint Pierre, S'elle lui fait de tel pain soupe. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 152). ...dont il se commença à mocquer et à eulx escharnir et faire la *loupe* (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 503).

- "Lèvre (?)"(Éd.) : Aussy le gars endementieres, Car ne veult que tout l'en perchoive, Nous clost *loupe* et les frontieres Bende affin que mieulx nous dechoive. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 136).

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, et FROISS., *Poésies* III, 157, ds T-L V, 647-648. Cf. aussi T-L V, 572 : *lofe*. [R. M.]

LOPER, verbe (loper)

[T-L : *loper*² ; FEW XVI, 480b : *lôpen*]

"Courir" : Et se le senglier chiet u las, la garde le doit parsieure pour le tuer, mes garde soi bien que il ne passe parmi la lachiere ; il ne le doit mie faire pour trois causes. La premiere si est que il a grant bandon de li courre suz et de le blechier. La seconde, se il n'avoit bien clos le las, il se pourroit desvoleper [var. polroit dessus *loper*]. La thierce... (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 109). [R. M.]

LOPET, subst. masc. (lopet)

[GD : *lopet* ; *FEW V, 421b : *lopp-* (?) (?)]

"Vaurien en guenilles (?)"

REM. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, v.10491 et 14487. Scheler, *Gloss.*, 189. [R. M.]

LOPIN, subst. masc. (lopin)

[T-L : *lopin* ; GD : *lopin* ; GDC : *lopin* ; FEW V, 421b : *lopp-* ; TLF X, 1360b : *lopin*]

A. - "Morceau" : ...il voudroit avoir donné a present ung grant *lopin* de sa terre et qu'il la tenist a son plesir (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 87). ...la montance d'un manteau de coletz de martres de pais par plusieurs menues piéces et *loppins*, prisé 8 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 92). ...le duc de Guyenne luy envoya ung homme secret, lequel apporta trois lignes de sa main en ung *loppin* de cire et plioiez bien menus, contenans ces motz : " Mectez peine de contenter vos subjectz et ne vous souciez, car vous trouverez des amys..." (COMM., I, 1489-1491, 179). ...le barbier, qui luy fist sa barbe, luy coupa ung petit *lopin* de maujoinct, dont elle fut moult courroucée. Et fut bien par l'espace de .xv. jours que elle n'eust osé recevoir homme (TARDIF, *Facéties Pogge* D.H.-P., c.1490, 182).

- [À propos de la peau] *Choir par lopins*. "Tomber en lambeaux" : ...ledit Chrestien estant lors ès mains d'aucuns des huissiers de nostre court de Parlement, plus d'avoir batu, gehainé et inhumainement traicté Guillaume Barré et sa femme, leur avoir fait chauffer les piez, jambes et le ventre tellement que la peau leur en estoit cheute par *loppins* (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 583).

- *En / par pieces et loppins*. "En piéces et morceaux" : Et le mercredi ensuivant derrenierement passé pareillement de nuit, par la temptacion que dessus, ala derechief oudit hostel de Neele et ycellui plont vouldt emporter, mais il fut trouvé par les gens du guet ainsi qu'il le gectoit par pieces et par *loppins* pour le charger et emporter plus à son aise. (Paris domin. angl. L., 1421, 13). A cause de quoy elle tua et meurdrit et myst en diverses pieces ledit Maugue et jusques à quatorze autres personnes de Paris, dont les testes, bras, jambes et corps estoyent portez et gectez en l'air et en divers lieux. Et ala aussy ladicte boule tuer et mettre en pieces et *loppins* ung povre garson oyselleur qui tendoit aux champs aux oyseaulx. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 82).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- Au fig. : En outre les liens ou ilz estoient premierement, ilz ont ce *loppin* d'avantage, car ilz ne estoient pas assez liez et en outre se sont fait moquer a tous (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 80).

B. - En partic. "Morceau (d'une chose à manger)" : Les courdeliers sont une gent Qui bons *lopins* vont pourquerans (DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 62). [aussi v.557]

GLOUTONNIE. (...) ...de morsiaus C'om puet trouver es bons chastiaus. Touz bons *lopins* (je) plonge et noie (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 321). Ce sont avaleurs de grans vins, De lecheries et *lopins* (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 178). Poudre de duc pour l'ypocras Te couvient, et maint *lopin* cras, Sucre blanc pour les tartelettes, Pommes, poires, neffles, noisettes, Frommaiges de presse et de Brie. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). ...et li donner aucun *lopin* de char (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 176). Soit le beuf pourbouly, puis lardé au long apres ce qu'il sera trenchié par *loppins* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 210). ...et ainsi se font pastelz de toute venoison fresche, et se doit tailler a grans *loppins* comme billes, et pour ce dit l'en pasté de bouly lardé.. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 230). Par mon serment, il me sembloit Que mes boiaux deussent saillir. Mais que fiz je ? - J'alay cuillir D'une herbe dedans mon jardin. Quant j'en eu mengé ung *lopin*, Ma pance bien se destrempa... (Narcissus, p.1426, 284). ...ung seul *lopin* de pain (WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, 65). Et a maistre Jacques Raguier Laisse l'Abeuvroir Popin, Paiches, poires - sucré, figuier -, Tous jours le choiz d'un bon *loppin*, Le trou de la Pomme de Pin, Cloz et couvert, au feu la plante, Enmaillotté en jacopin, Et qui voudra planter si plante ! (VILLON, *Lais R.H.*, c.1456-1457, 20). ...de son coulteau bien trenchant en deffist tant de pieces [d'une langue de boeuf] qu'il n'en demoura oncques *lopin*. (C.N.N., c.1456-1467, 486). ...il n'en peut oncques recouvrer d'un seul *loppin*, quelque diligence que luy et son hoste en sceussent faire. [Un maître d'hôtel est en quête de poisson] (C.N.N., c.1456-1467, 580). Regardés quel friant *loppin* ! (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 161). ...et lez fault couper menu et a *lopins* quarrés (Recueil Riom L., c.1466, 71). Pour ma pencé ung peu repaistre, Voicy du pain ung bon *lopin* Pour mectrè en mon canepin (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 630). Quelque denier, ou quelque maille Ou quelque bon *lopin* de pain Au povre qui se meurt de fain, Pour Dieu, qui en a si m'en baille. (Sots gard., a.1488, 102). Il beut un cop, menga quelque *lopin* Comme plusieurs bien sçavent la façon (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156).

- [Dans un cont. métaph.] : "Que dirons nous", dist la chambriere, "des grans aumosniers des seigneurs, voire de ceulx qui sont en possession de faire les grans estaz, et maintesfoiz de mangier les grans *loppins* de l'argent qui doyt estre departy aux pauvres..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 579). Et vous gardez bien tous deux en traictant de la paix de trop croire a aucuns chevetaines, qui sont ou ont este nourriz et enriches en la guerre, comme les loyres en l'estang. Quel merveille ! car telx chevetaines en la paix perdroyent les groz *lopins* dont ilz engraissoient les gelines et les poussins. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 375).

- *Un bon lopin*. "Une bonne quantité, une bonne somme" : JUDAS. Oncques je ne fu si dolans, Ma femme et mes petis enfans Ont la perdu ung bon *lopin* (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 120). Vous nous faites cy mencion D'estre faulsaies et baveux Parpayant ung vin gracieux : Je ne sçay quel vin ne quel saulse, Mais, s'il fault que mon ser(ement) faulce Pour devenir menteur en fin, J'en auray ung si bon *loppin* Qu'il n'y fault pas retourner. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 897).

C. - [P. antiphr.] "Coup, horion" : Sur l'escu luy donna si merveilleux *lorpin* Que... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 224). Les autres paiens fuient pour doubte de leur fin ; Leans seul demeura, donné ot maint *loppin* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 350). Dessus lez trayteurs fierent un grant *lopin*, Car desarmé estoient ly cuvert de put

lin (Hugues Capet L., c.1358, 231). DEUXIESME SERGENT. Puis qu'estre veulz de sa mesnie, Besse toy ; tien, pren ce *lopin*. (Mir. st Panth., 1364, 366). Lucifert, or noms [l. nous] dix comment Tu es du ciel cy dessevré Quil estoie cy bel formé(l) Et resplandisoie au matin. Orgueil t'a baillé ce *loppin*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 10). Le roy verras en son loial Majesté, a luy responras ; Ce grant *loppin* avant avras En lieu de mite. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 101). Tu as locquiet un beau *loppin*, Mais il va trop devers l'oreille. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 170). Ha, douloureux mechant coquins, Veulx tu feyre tieulle foulie ! Tu rongeras ces deulx *lopins*, Pourtant que tu es si abille. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 196). Or tien ce *loppin* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 737).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.2, c.1370-1407, 334 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 19709...

- [Cont. grivois, pour désigner le plaisir sexuel] : Item, et a filles de bien, Qui ont peres, meres et antes, Par m'ame, je ne donne rien, Car j'ay tout donné aux servantes. Sy feussent ilz de peu contentes... Grant bien leur feissent mains *loppins*, Aux povres filles, ennementes, Qui se perdent aux Jacoppins (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 123). [R. M.]

LOPINAGE, subst. masc. (lopinage)

[*FEW V, 422a : *lopp-*]

"Coups" : RIAGAL. Arsenicq, vieng avant aussi, Pour luy donner du *lopinage*. ARSENIQ. Rompons luy le nés du visaige (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 185). [Cf. *lopin* au sens de "coup", FEW V, 422a] [R. M.]

LOPINAILLE, subst. fém. (lopinaille¹)

[*FEW V, 421b : *lopp-* (?) (?)]

[Injure] "Bande de goinfres (?) ; vauriens en guenilles (?) ; bagarreurs (?)" : ...Villenaile, bonhomaille, Fallourdaille, paillardaieux, Truandaille et *lopinaille* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69).

REM. Semble être un mot distinct de *lopinaille*, T-L V, 649, GD V, 29c, FEW XVI, 480b : *lôpen*. [R. M.]

LOPINAILLE, subst. fém. (lopinaille²)

[T-L : *lopinaille* ; GD : *lopinaille* ; FEW XVI, 480b : *lôpen*]

"Jeune fille coureuse"

Rem. Ex. de c.1350 ds GD V, 29c. Cf. aussi MotsFantomes : *lopinaille*. [R. M.]

LOPINELLE, subst. fém. (lopinelle)

[T-L : *lopinelle* ; GD : *lopinelle* ; FEW XXIII, 142b : o.i.]

[Air de musique populaire] : En ce temps vint une maisnie De par leur dame Ypocrisie Qui de courgies se batoient Et adens se crucefioient, En chantant de la *lopinelle* Ne say quelle chanson nouvelle, Et valoient mieus, par leurs dis, Que sains qui soit en paradis. Mais l'Eglise les entendit Qui le batre leur deffendi (MACH., J. R. Nav., 1349, 145). [R. M.]

LOPINER, verbe (lopinier)

[T-L : *lopinier* ; GD : *lopinier* ; FEW V, 421b : *lopp-*]

A. - "Manger (un morceau), manger goulûment" : Trois cas y puet l'on presumer : Le premier doit estre appelez Luxure et ribauderie ; Le second est de gormander Les gras morcealx et *lopinier* Par eulx touz seulx par chaterie ; Le tier... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 51). Les delis charnex doit fuir Qui vieut science aconsuir. Ele n'arest point en ciaux Qui *lopinent* les bons morciaus

Ne qui boivent vin de garnache (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 9). [Sur ses compagnons de table Savoisi et Poitiers] Je n'ose aler souper a court Pour Savoisi et pour Poitiers Qui *lopinent* trop volentiers. (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 38).

B. - "Rapiécer (un vêtement)"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 649 (et GD V, 29c-30a).

C. - "Remettre à sa place, houspiller, tourmenter (?)" : Arrivez est a dure feste, Car point ne voit qui le *lopine*, Mais bien sent les coups sur l'eschine, Tant que le cuir ot tout neircy. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 312). [R. M.]

LOPINERIE, subst. fém. (lopinerie)

[T-L : *lopinerie* ; GD : *lopinerie* ; FEW V, 421b : *lopp-*]

"Gourmandise, gloutonnerie" : [Personnification]

Gourmandie l'une conduit : Avec lui sont en son conduit Friandise, *Lopinerie*, Yvresse, Oultrage, Lécherie, Et plusieurs autres de tel sorte Que Gloutonnie à soi enhorte. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 13).

REM. *Le chasteau de labour* (éd. 1499) ds GD V, 30a. [R. M.]

LOPINET, subst. masc. (lopinet)

[GD : *lopinet* ; FEW V, 421b : *lopp-*]

[Dimin. de *lopin*] "Petit morceau" : Bathuel est homme courtois Pour nous mettre en queque quignet Et avancer le *lopinet* (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 207). Et veez là que je vous donne Une perdrix et d'un chapon, Qui est gras, je vous [en] respon. Mais gardez quelque *lopinet* A vostre garson Esopet : Il ne se trouve pas apoint. (Coust. Esop. T., c.1500, 163). LE VALLET DU BOURREAU. (...) Sang bieu, vecy bonne despoille ! J'ay esperance que ma boille En aura quelque *lopinet*. (Il despoille le brigant, puis descent bas et regarde au pourpoint et au bonnet s'il y a rien.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 318).

- *Un lopinet de baston*. "Un petit coup de bâton" : Le sergent veult aler gaitier, Il (la) afuble son basinet, Mais il aura ung *loppinet* De ce baston pour luy oster. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). [R. M.]

LOPION, subst. masc. (lopion)

[GD : *loppyon* ; FEW V, 420b : *lopp-*]

"Discours" : Vous en orrez mon *loppyon* Tantost, si je la vous propose. Le diray je ? Par Dieu, je n'ose ! Au fort, vous y prendrez delict. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.4846). [R. M.]

LOQUACE, adj. et subst. masc. (loquace)

[FEW V, 422b : *loquax* ; TLF X, 1361b : *loquace*]

"Bavard"

I. Adj. : Pourtant que chascun de vous face Que la renommee *loquace* Se taise et soit la chose breve, Que le grant murmure s'efface (Livre d'amours, Pamph. Galath. V., 1494, 118).

II. Subst. masc. : Par la subsequente parabole nous instruit l'acteur de refréner nostre langue et ne dire pas aux *loquaces* et adulateurs les paroles qui sont a taire (Paraboles Maistre Alain H., 1493, Commentaire, 126). [J.-L. R.]

LOQUACITÉ, subst. fém. (loquacité)

[GDC : *loquacité* ; FEW V, 422b : *loquacitas* ; TLF X, 1361b-1362a : *loquacité*]

"Tendance à parler beaucoup et facilement" : Adjoutes y la *loquacité* des curiaux qui, tant que la nuit dure, ne prennent nul

repoz. ((PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 108). Toutes choses qui tendent à la finale conclusion de verité ne sont mie vanités ne fausetés lesquelles croisent et habondent és parolle és sermons d'iceulx iniques qui ne sont que verborités et *loquacités*. (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 68).

Rem. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GDC X, 94b (*Il blece son ame, c'est a dire griesve sa conscience par locacité et garrulité qui n'est point sans peché*). [H. G.]

LOQUATUR, subst. masc. (loquatur)

[Ø]

"Note marginale (pour interroger) (?)": ...laquelle Livrée ["livraison"] vous avez rayée, et mis ung *loquatur* ès Comptes du Receveur des Amendes et Exploititz dessusdict, qui n'a payé et baillé ladict Livrée (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1394, 796).

REM. Cf. aussi : Et *loquatur* est adverse partie, Radiatur fera la departie, Et somme neant a la fin de mon compte. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 179). [R. M.]

LOQUE, subst. fém. (loque¹)

[GDC : *loque* ; AND : *loc*¹ ; FEW XVI, 475a : *locke* ; TLF X, 1362a : *loque*¹]

A. - "Mèche de cheveux (qui pend)" : Capperon ot sale et pelu, Desoux le gorge descousu Et derire, au dur de le teste : Moul resambloit sauvage beste Par les queviaux qui en yssoient, Qui par *locques* hors ly pendoient (Dit prunier B., c.1330-1350, 49).

B. - "Lambeau (qui pend)" : [Var.] ...ilz n'avoient sur eulx *locque* de harnas ne de vesteures ne de vestemens que tout ne fust deschiré (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 996). ...nous, freres mendians, Qui n'avons *locque* entiere (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 725). De cousteaulx seront coustilliés, Tailliés et freloqués par *locques*, Locquetés et dur castilliés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 285).

- [Valeur minimale (ou rapprocher de *loche* ?)] "Un rien, peu de chose" : Le bocquonyste, chanu, decrepit, roque Durdrilupus me fait enterver *loque* Avec Gritis, mon affin fraternel (LA VIGNE, S.M., 1496, 136).

Rem. Éd. : valeur argotique "pièce de menue monnaie de valeur non précisée", d'apr. G. Esnault, *Dict. hist. des arg. fr.*, 1966, 395.

. *Ne ... loque.* "Ne rien" : ...ains continuiez tousjours et persévériez en vos vieilles manières de faire, de impétrer tout, d'embrasser tout et l'appliquer à vous. (...) Nul, tant fust grand, ne prince ne autre, ne mesmes le comte, ne sa maisnie, n'y prirent oncques *locque*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 170).

C. - Empl. adj. "Mou, fatigué" : ...Vieux canonniers et vieux fondeurs de cloques, Vieux couletiers, qui les langues ont *locques* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 733). [N. Dupire, *Molinet*, 1932, 229]

V. aussi *locu*¹ [R. M.]

LOQUE, subst. fém. (loque²)

[T-L : *loque* ; GD : *louche*¹ ; FEW XVI, 479b : *loke*²]

A. - "Massue, lourd bâton" : Ces truans sont de grant barat, Chargiés des boites et de sac [var. *locques*], Qui vont trenchant les genitaires. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 73). Ne vous fault une *locque* seulle. De harnas nous sommes en point [ou est-ce *loche*, avec valeur minimale ?]. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 28).

Rem. Doc.1361 et 1463 ds GD V, 38b (la traduction par "bêche" ne convient pas ; cf. FEW). *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. V. aussi *louche*¹, *locu*².

B. - P. métaph. "Membre viril"

Rem. Ex. c.1500, ds J. Lemaire, *Romania* 101, 1980, 106-115 (v.45). [R. M.]

LOQUEBAUD, subst. masc. (loquebaud)

[GD : *loquebault* ; FEW V, 423a : *loqui*]

"Celui qui fait l'important, prétentieux, hâbleur" : Sa, que de double forte fievre Soit eyposé le *loquebault* ! (Pipée R., c.1470-1480, 214). LUCIFFER. Despesche toy, va plus tost que le pas, Grant *loquebault*, sote teste coquarde ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 221). [Autre ex. p.353] Tantost après j'apperceuz à ses baulx Ung peu à part plusieurs gens assez baulx, Cuydans trencher de l'istoriographe, Et mesmement deux povres *loquebaults*, Mal acoustrez comme asseurez ribaulx, Vindrent illec poser leur cyrographe Et faire entr'eulx une contre epitaphe Au dessus dictes, fust en prose ou en mettre, Du Roy leur maistre, qu'ilz firent illec mettre, Comme envieux, et hayneux remplis d'ire, Mais mieulx disoient qu'ilz ne pensoient dire. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 409).

- Au fém. "Femme prétentieuse (?)" : Prince, au surplus tes façons [de Venise] sont trop bauldes De nous inscripre et nommer *loquebaultes*, D'avoir au roy nostre bien exhibé, Dont par cela, nous sers de gringuenaules, De gros blasons, de lourdes baguenaules, Mais se Dieu plaist, tu viendras a jubé. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 180). [R. M.]

LOQUELE, subst. fém. (loquele)

[T-L : *loquele* ; GD : *loquele* ; FEW V, 422b : *loquela* ; TLF X, 1363a : *loquèle*]

"Éloquence" : ...merveilles est de sa memoire et belle loquence [var. *loquele*], car n'y ara si estrange proposition que au respondre il ne repete de point en point, par ordre, et à chascun si bien et si vivement responde ou replique, s'il affiert, qu'il semble que de longue main ait estudié la matiere (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 173). [leçon *loquele*, d'après l'éd. Michaud, ds GD V, 30b] [R. M.]

LOQUENCE, subst. fém. (loquence)

[T-L : *loquence* ; GD : *loquence* ; FEW V, 422b : *loquentia*]

A. - "Faculté de parler, usage de la parole" : ...au mains ay *loquence* et raison Et entendement de raison (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 29). Sa force pert, plus n'aura que *loquence*, Des jeux d'amours ne quiet plus compaignie, Plus ne pourra porter escu ne lance (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 176). Jhesus, qui les pechié efface, Bien te doy amer et louer Quant t'a pleu a moy retourner Ma parole et ma *loquence*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 116).

B. - "Paroles, propos, discours" : Ceste *loquence* trop m'anoie. Tais toy, Sathan, plus ne parolles (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 81). ...ce sont malheureux Qui grant tourmant doivent souffrir, Abusés sont en Jhesucrist Duquel ilz font tant de *loquence*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 76). DESGOUTTÉ. (...) ung lieutenant (...) Qui sera [] tenant le lieu De v[i]ron comme(nt) ung vray prelat. COQUILLART. Par saint Jehan, ce n'est pas debat, Je le seray se vous voulez, Et aussi vous y sentirez La *loquence* que je diray. (Est., p.1460, 27). Je vous diray que on fera Pour l'esprouver, comme je pense : Aucuns de vostre court fauldra Et que ce soit vostre presence, Savoir s'elle aura congnoissance Que ce ne soit pas

vous, chier sire ; Derriere, oirrez sa *loquence* Et tout ce qu'elle voudra dire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 375).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

C. - "Façon de parler"

1. "Facilité de parole, éloquence" : En toy estoit m'esperance Toute et ma fiance, Ma joie, ma soustenance. Lassette ! or perdu les ay. Bien pert a ma contenance Et a ma *loquence*, Car maniere ne puissance N'ay, tant me dueil et esmay. (MACH., L. plour, 1349, 289). Dame, plaise vous que mettiez Dedans mon cuer telle science Et en ma voiz telle *loquence* Que s' aucuns vient pour contredire Que Jhesus (...) Ne soit et vraiz Diex et vraiz homs, Que moustrer par vives raisons Lui puisse si que mére fus D'omme et Dieu que comme confus N' y puist ne sache debat mettre (Mir. st Sev., 1362, 219). ...par leesce de chanteurs ou gracieuse *loquance* et plaisans narracions de fables (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 119).

Rem. *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, gloss.

2. Péj. "Faconde" : L'EMPERÉRE. Prenez le tost, et en tel lieu (...) le mettez en prison Que li abatez sa raison Et sa *loquence*. (Mir. st Ign., 1366, 86). Ne fault que ayez telle *loquence* ; On congnoist bien vostre pays Et aussi vostre appartenance ; Onques n'en saillit fleur de lyz. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 273).

- "Bavardage" : LE ROY. Sanz faire plus longue *loquence*, Delivre toy. (Mir. ste Bauth., c.1376, 147).

3. "Accent, façon de prononcer" : LA MESCHINE. [à saint Pierre]. Disciples es de ce prophete, Cuides tu que soie si beste Que ne t'aie bien cogneu ? Ailleurs que cy je t'ai veu, Tu es natifz de Galilée, Ta *loquence* t'a accusée, Tu n'y puelz contredire plus. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 140). [Réf. à Matth. 26, 73] [R. M.]

LOQUENCER, verbe (loquencer)

[T-L : *loquencier* ; GD : *loquencer* ; FEW V, 423a : *loquentia*]

"Causer, jacasser"

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds T-L V, 651 (et GD V, 30c) : *un autre exemple vous diray de celle qui loquençoit et jengloit a l'esglise, quant elles doivent ouïr le divin office.* [R. M.]

LOQUER, verbe (loquer)

[*FEW XVI, 487a : **luggi* ; *FEW XVI, 479b : *loke*]

"Frapper" (Éd.) : Tu as *loquiert* un beau loppin, Mais il va trop devers l'oreille. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 170).

Rem. Mot d'orig. inc., peut-être à rattacher au verbe *locher*, ou bien à l'a. pic. *loke* "massue, lourd bâton" (FEW XVI, 479b : *loke*). [J.-L. R.]

LOQUET, subst. masc. (loquet)

[T-L : *loquet* ; GD : *loquet* ; GDC : *loquet*¹ ; AND : *loket* ; FEW XVI, 474 : *loc* ; TLF X, 1363a : *loquet*¹]

A. - "Fermeture de porte (composée d'une clenche qu'on abaisse sur une pièce de fer)" : ...pour 4 *loqués* fermans a clefs qu'il a fait mettre aus chelliers ou les besceus du roy nostre seigneur sont au Crotoy. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1386, 312). Item, et en la ville d'Atis, de nuyt, en une estable qu'il ouvry à une cordelete ou *loquet*, qui ouvroit icellui, avoir prins tous iceulx chevaux et jumens, par lui venduz à plusieurs et diverses fois en ladite ville de Chaalons (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 163). ...a Pierre Bernard, serreurier, pour une loquetière et II *loqués* pour I neuf huis sus la porte (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 42).

B. - "Cadenas, fermoir" : ...un bracelet d'or, fermé à un *loquet* à clef (Faits Lalaing K., c.1470, 191). Pour trois fers fermez à *locquetz*, à chascun une longue chesne et une sonnete au bout, pour enfermer des prisonniers que le maistre d'ostel Estienne avoit en garde (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 361).

C. - COST. "Patte boutonnée qui retient le devant du pantalon" : ...toutes chausses à braye et *locquet* seront bien garnyes dedans et dehors, et s'il y a deffault qu'elle ne soient garnies dedans jucques à l'atache de derriere, celuy qui l'aura fait sera tenu y mettre une lyeure (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 357). [R. M.]

LOQUETÉ, adj. (loqueté¹)

[GD : *loqueté*² ; FEW XVI, 474b : *loc*]

"Garni d'une patte de fer" : ...VI barreaux *loquetes*, X verges pour les verrières de lad. cappelle (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 218).

Rem. Doc.1399-1400, 1413, 1490 et 1497-1498 ds GD V, 31a.

V. aussi *loqueter*¹ [E. P.]

LOQUETÉ, adj. (loqueté²)

[T-L : *loqueté* ; GD : *loqueté*¹ ; FEW XVI, 476a : *locke*]

[D'un vêtement] "Fait de draps de différentes couleurs, bariolé" : ...il encontra (...) un petit homme vestu d'une robe de pers, *loquetée* par dessoubz (Ch. VI, D., t.2, 1415, 146). ...vestu dune robe de soye blanche sans manches et affulle dun petit chaperon *loquete* (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 403).

Rem. MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 88 (GD V, 31a).

- "Bigarré" : Et tant de taiches sur eulx a, Comme panthere *loqueté* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 195). Cons *loquetés*, cons tortus, cons vellus... [ou "fermés", et rattacher à *loqueté*¹ ?] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 735).

V. aussi *loqueter*² [R. M.]

LOQUETER, verbe (loqueter¹)

[T-L (renvoi) : *loqueter* ; GD : *loqueter* ; FEW XVI, 474b : *loc* ; TLF X, 1363b : *loqueter*]

"Remuer le loquet pour indiquer sa présence et son désir de se faire ouvrir la porte"

Rem. Doc. 1393 (*lequel huyz ils trouverent fermé, et pour ce hurterent et loqueterent ensemble*) ds GD V, 31a.

V. aussi *loqueté*¹ [R. M.]

LOQUETER, verbe (loqueter²)

[*FEW XVI, 475b : *locke*]

"Mettre en lambeaux, en loques" : Lacerno (...) : decoper, *loquetter* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 262). De cousteaulx seront coustilliés, Tailliés et freloquiés par loques, *Loquetés* et dur castilliés. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 285).

V. aussi *loqueté*² [R. M.]

LOQUETERIE, subst. fém. (loqueterie)

[FEW XVI, 475b : *locke*]

"Morceaux d'étoffe, loques, franges" : Laceraliter (...) : deschireement ou par loquettes (...). Lacerositas (...) : *loqueterie* ou plenté de loquettes (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 262). [R. M.]

LOQUETEUR, subst. masc. (loqueteur)[GD : *loqueteur* ; FEW XVI, 475b : *locke*]

"Celui qui est vêtu de loques" : Euriale (...) avisa avec luy tout a tour Pesle mesle ung tas de *loqueteurs* (...) ; tres bien avecques eux s'en va Et se charja de fourment pour le mieulx. Puis ou garnier legierement tira. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 68). [R. M.]

LOQUETEU, subst. masc. (loqueteux)[GD : *loqueteux* ; FEW XVI, 475b : *locke* ; TLF X, 1363b-1364a : *loqueteux*]

"Celui qui est vêtu de loques"

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 228 (FEW : "c.1500" ; plutôt XVIe s. ?). [R. M.]

LOQUETIER, subst. masc. (loquetier)[GD : *loquetier*¹ ; FEW XVI, 474b : *loc*]

"Piton à oeil carré rivé sur les croisillons ou traverses, et serant à fixer les panneaux de vitre au moyen de clavettes ou paillettes qu'on y introduit"(GAY)

REM. Doc. 1490 (.V. *grans barreaux de fer garniz de loquetiers*) ds GD V, 31b (même ex ds GAY II, 92b, daté de 1400). [R. M.]

LOQUETIERE, subst. fém. (loquetière)[GD : *loquetiere*¹ ; FEW XVI, 474b : *loc*]

"Ferroir, serrure" : ...a Pierre Bernard, serreurier, pour une *loquetiere* et II loqués pour I neuf huis sus la porte (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 42). Item pour une *loquetiere* à deux loques [l. loqués "loquets"] mise en l'uy de la derrenière chambre du solier... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 199). Item, pour une chambre oprès de la tour de la porte des Champs, une *loquetiere*, un tirour (Actes norm. H., t.1, 1412, 111). ...pour deux serreures a ressort, deux a boyset plusieurs *loquetieres*... (Mense épisc. Cout. D., 1440, 40). [R. M.]

LOQUETTE, subst. fém. (loquette¹)[T-L (renvoi) : *loquete* ; GD : *loquette*¹ ; FEW XVI, 474b : *loc*]

A. - "Verrou"

Rem. Doc. 1372 (*locquettes*) et COLART MANS. (éd. 1493 ?) dsGD V, 31c.

B. - "Massue" : Ne nous fault harnois ne cuirasses, Ne *loquette* ne jacquemart. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 336). [R. M.]

LOQUETTE, subst. fém. (loquette²)[GD : *loquette*² ; FEW XVI, 475b : *locke*]

"Morceau d'étoffe, loque, frange" : Fimbrie (...) : *loquettes* de drap destrenchiees pendans (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 174). Laceraliter (...) : deschirement ou par *loquettes* (...). Lacerositas (...) : loqueterie ou plenté de *loquettes* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 262).

REM. Ex. de 1461 (Jacques du Clercq) ds GAY II, 92b, s.v. *loquet*. Cf. TLF X, 1364a, s.v. *loqueteux*. [R. M.]

LORAIN, subst. masc. (lorain)[T-L : *lorain* ; GD : *lorain* ; AND : *lorein* ; DÉCT : *lorain* ; FEW V, 423b : *lorum*]

"Courroies du harnais (servant en partic. à maintenir la selle, souvent ornées)" : Tout a pié se mist a la voie Cil qui de ses estables traire Peüst destrier ou dromadaire A frois *lorein* (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 275). Falera : *lorein*

(Abavus IV, R., c.1350, 333). ...et chevauchoit a *lorains* [var. *loriaux*] (Bérinus, II, c.1350-1370, 32). [Var. des mss. BCD] Lorsamentum (...) : *lorain* (Aalma R., c.1380, 238). Le sielle qui fu sus fu d'ivore poly (...), Li frain et li *lorain*, de fin or araby (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 333).

Rem. Ex. d'a. fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488, *lorrain*) ds GD V, 31c-32a. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 657.

- [Avec valeur minimale] *Vieux lorain* : Il est de la secte Epicure Qui plus fu brut que nul torel, Quant juga delit corporel Estre seul bien et souverain, Sans prisier l'ame ung viés *lorain*. (Pastor. B., c.1422-1425, 87). [F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 156] [R. M.]

LORANDIER, subst. masc. (lorandier)[GD : *lorandier* ; FEW V, 104a : *laborare*]

"Valet de charrue"

REM. Doc. 1472 (Cantal, *Jehan Rode bouvyer, lorandier, serviteur et varlet pour suivre les beufz et labourer la terre en la baronnie d'Aphon*) ds GD V, 32a. FEW n.4 : à rapprocher de l'a. prov. *laurar* "labourer" (et non de *lorum*, alors que ds FEW XXV, 82b, n.2, s.v. *arare*, est envisagée, mais sans doute à tort, l'hypothèse de *lorum*). [R. M.]

LORANDRON, subst. masc. (lorandron)[GD : *lorandron* ; FEW X, 381b : *rhododendron*]

"Rhododendron"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD V, 32a (*rododendron ... est appelé lorandron pour ce que il est semblable aux feuilles de laurier*). [R. M.]

LOREISE, adj. (loreise)[GD : *loreise*]

"A deux tranchants"(GD) : Bipennis : hache *loreise* (Abavus III, R., c.1300-1350, 265). Bipennis : hache *lorreise* (Abavus IV, R., c.1350, 265). [R. M.]

LOREL, subst. masc. (lorel)[T-L : *lorel* ; GD : *lorel* ; FEW V, 423b : *lorum*]

A. - "Courroie" : ...et chevauchoit a *lorains* [var. *loriaux*] (Bérinus, II, c.1350-1370, 32). [T-L V, 659]

B. - "Tresse, cheveux tressés" : Cincinnus (...) : *lorel* (...). Cincinnosus (...) : qui ha grans *loriaus*. Cincinnatulus (...) : qui ha grans *loriaus* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 64). ...Ta belle fille aux blons *loriaux* (Pastor. B., c.1422-1425, 189).

Rem. Ex. du XVe s. (*Olla, sincinus* [= *cincinnus*], *lorel de baisselette*) ds T-L V, 659. [R. M.]

LORGE, subst. fém. (lorge)[GD : *lorge* ; FEW XXI, 25b : o.i.]

"Rive, bord, extrémité"

REM. Doc. 1403 (Loiret, *la lorge du dit estang*) ds GD V, 32b. R. De Gorog, *R. Ling. rom.* 40, 1976, 463, propose de le rattacher à *or* "bord" de *ora* (FEW VII, 382a), avec agglutination de l'article ; pour la finale *-ge*, cf. *faie*, *fage* "hêtre" ou *aé*, *eage* "âge". [R. M.]

LORGNARD, subst. masc. (lorgnard)[GD : *lorgnard* ; FEW XVI, 491b : **lurni*-]

"Sot, nigaud"

REM. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, 6877 ; 34511 ; II, 10622 (Scheler, *Gloss.*, 189). [R. M.]

LORGNE, adj. (lorgne)[T-L : *lorgne* ; GD : *lorgne*¹ ; FEW XVI, 491a : **lurni*-]

"Qui louche ; au fig. qui est sot" : ...par desdaing *lorgnè* il l'apela [var. *borgne* ; bougres il l'appella] (Belle Hélène Const. R., c.1350, 698). ...je suy borgne voirement, non pais *lorgne* ne vilains (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 115). Et n'y oit dedens sos ne bourgne, Saige, subtilh, loxar ne *lorgne*, Qui à defendre ne fist bon aquitte (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 372).

- *Faire le lorgne*. "Traiter qqn comme s'il louchait, comme s'il ne voyait pas"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L V, 660 (et ds GD V, 32c). [R. M.]

LORGNER, verbe (lorgner¹)[GDC : *lorgner* ; FEW XVI, 491b : **lurni*- ; TLF X, 1365a-b : *lorgner*]

"Regarder du coin de l'oeil" : Elle lui fait de si beaux tours En *lorgnant* de l'ueil a travers, Et le meschant est si pervers Qu'il ne fait compte du semblant Qu'elle lui fait en souspirant ! (Narcissus, p.1426, 293). Son fait monstre bien qu'il est borgne Et que tout lui est pardonné. Il n'est pas homme qui rien *lorgne* Ne qui ait rien déterminé. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 41). [R. M.]

LORGNER, verbe (lorgner²)[GD : *lorgner* ; FEW XVI, 491b : **lurni*-]

"Frapper rudement, à tort et à travers" : On crye "haro ! qui vive ! tue ! A l'arme ! au guet ! rens toy, ribault ! Torche ! *lorgne* ! despesche ! rue ! ..." (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 253). Roullart frappe. Souffle ! DENTART frappe. Happe ! GADIFFER. Je te voys faindre. GRIFFON frappe. Torche ! BRAYART frappe. *Lorgne* ! ORILLAR[T] frappe. Empongne ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 291). [Ou est-ce *lorgner*¹ (la victime lorgne à force de coups) ? C'est peu probable si l'on rapproche cet ex. du précédent]

Rem. Étymol. douteuse (cf. FEW XVI, 492b, n.4). [R. M.]

LORICARD, subst. masc. (loricard)[GD : *loricard* ; FEW XXII-1, 38a : o.i.]

"Fanfaron" : Serois je bastard, De mon droit, et ce *loricard* Sera premier auctorisé ? [Éd. : "surnom donné aux mercenaires allemands qui portaient cuirasse [LA CURNE] ; terme de mépris"] (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 175). ...ce maistre *loricard* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 20). Il faisoit tant du *loricquart*, Du temps qu'il estoit fiancé. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 102). Fol estourdy, glorieux *loricard*, Estes vous bien si arrogant coquart De vous venir en ce point blasonner ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 340). Venez avant, coquineaux, babillars, Cornars, coquars, *loricars*, coquillars, Monstrez moy tous voz figures acreuses, Vilz, vielz, rocars, meurtriers, larrons, pillars, Droncars, canars, regnardiers, gangrillars, Sortez dehors des lymbes tenebreuses ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 350).

- Au fém. empl. adj. : Je voy ces chiardes (...) Qui sont si coquardes Et si *loricardes* Qu'en leurs advangardes Tourne le billart. (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 96).

Rem. Roi René, *Oeuvres*, éd. Quatrebarbes, ds GD V, 33a. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 280. [R. M.]

LORICARDER, verbe (loricarder)[GD : *loricarder* ; FEW XXII-1, 38b : o.i.]

Empl. pronom. "Faire le *loricard*, le fanfaron" : Veez cy comment, en alant, regardoie Si de chacun estoye regardé ; Vëez comment je me *loricardoye* (Abuzé D., c.1450-1470, 58). [Seul ex. ; cf. *loricars*, p.5] [R. M.]

LORIDENNE, subst. fém. (loridenne)[T-L : *loridaine* ; FEW XXI, 383b : o.i.]

"Raclée, volée" (Éd.) : Par les dieux, villain, je te aroye Donné tantost tel *loridenne* Qui ne seroit de la quinzenne Que tu n'en eusse souvenance ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 44). [Seul ex.] [J.-L. R.]

LORILART, subst. masc. (lorilart)[GD : *lorilart* ; FEW XXIII, 135a : o.i.]

"Épieu"

REM. Doc. 1415 (*Que feras tu de ce lorilart ? c'est assavoir dudit espié*) ds GD V, 33b. [R. M.]

LORIENT, subst. masc. (lorient¹)[GDC : *loriot* ; AND : *loriole* ; FEW XXV, 963b : *aureolus* ; TLF X, 1367a : *loriot*¹]

"Loriot (oiseau)" : Cormarans, cignes et blerons, Paons, pymars et *lorios*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8).

REM. *Comp. kal. bergiers* C., 1493, 160, ds GDC X, 94c. [R. M.]

LORIENT, subst. masc. (lorient²)[GD : *loriot* ; FEW XXI, 529a : o.i.]

"Coiffe de femme" : Le monde se contrefera, On humera de toutes eaulx. Femmes porteront des *loriotz* Par rues, par chemins, par sentiers. Et les hommes des grans poriaux Velus qu'on emprunte aux barbiers. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 155).

REM. Peut-être même mot que le précédent ; d'Héricault : "imitant ainsi grotesquement les femmes nobles, qui portoient sur le poing des oiseaux d'une espèce moins commune" ; cf. note de l'Éd. [R. M.]

LORIQUE, subst. fém. (lorique)[FEW, Ø lat. *lorica* ; TLF X, 1367a-b : *lorique*]

"Haubert de chevalier" : Charles regna, a Reins prist sa *laurique* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 43).

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide* V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 560. [R. M.]

LORMERIE, subst. fém. (lormerie)[T-L : *lormerie* ; GD : *lormerie* ; AND : *lormerie*¹ ; FEW V, 423b : *lorum*]

"Fabrication de petits objets en fer ; petits objets fabriqués en fer" : ...l'imposition foraine des marchandises qui partent de nostre dite ville de Rouen (...) frains, selles et toute *lourmerie* sur lesquelles marchandises nous et nos prédecesseurs avons acoustumé prendre la dicte imposition (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1465, 429).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1359, 1360 et 1365 ds GD V, 33b. [E. P.]

LORMIER, subst. masc. (lormier)

[T-L : *lormier* ; GD : *lormier* ; AND : *lorimer*¹ ; FEW V, 423b : *lorum* ; TLF X, 1367b : *lormier*]

"Fabricant de petits ouvrages de harnachement (pièces métalliques, courroies, brides...)" : ...2 escrins, achatez de Symon de Rambouillet, *lormier*, et livrés audit Josseran, l'un pour l'atour madicte dame, et l'autre pour garder ses chaperons (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 180). Il est moult d'autres laboureurs Que ceux qu'ai dit, com sont forgeurs Com sont *lormiers* et serreuriers, Haubergiers et armëuriers Et com tous ceux generaument A cui appertient forgement De fer, d'acier et de metal, Quelquë il soit en general (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 270). Armuriers, *lormiers*, qui fer batent... (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 138). ...Hanse Requisite, cellier (...) Gobin Le Cosson, marchand et mercier, (...) Colin Olivier, *lormier*, (...) Jehan Noisette, drappier (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 82). ...coustelliers, gueyniers, esmoleurs, une baniere ; serpiers, cloustiers, une baniere ; chandelliers, huilliers, une baniere ; *lormiers*, selliers, coffriers, malletiers, une baniere (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 53).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 123. [R. M.]

LORPIDON, subst. masc. (lorpidon)

[T-L : *lorpidon* ; GD : *lorpidon* ; FEW XVI, 492b : *lurpe*]

"Sorcière" : Ces grans genoppes, flatries et usees, Vieux *lorpidons*, caroignes et cabas, Ordes guenyppes, ridees et brisees, Poitrons puans, gaulpes mal advisees, Atout les deables j'amenray tout sa bas. (LA VIGNE, S.M., 1496, 221).

Rem. Sens donné par l'éd. ; d'apr. GD V, 33c : «terme d'injure adressé à une vieille femme, qui répond à vieille sale, vieille trompeuse». DESCH., *Oeuvres* Q., t.6, c.1370-1407, 212 ; DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 182 (T-L V, 662). [A. B.]

LORRAIN, subst. masc. (lorrain)

[T-L : *loherenc* ; GD : *lohereng* ; AND : *loren* ; FEW V, 423b : *Lorraine* ; TLF X, 1367b-1368b : *lorrain*]

"Lorrain" : Li *loorains* Herviz... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 352). [R. M.]

LORS, adv. (lors)

[T-L : *lors* ; GDC : *lors* ; AND : *loresdelorsilors* ; FEW IV, 475a, 478b : *hora* ; TLF X, 1368b : *lors*]

A. - "Alors (à ce moment-là ou à cette époque-là)"

1. [Avec un temps narratif (passé simple, présent historique...)] "À ce moment-là, alors" : Et *lors*, pardevant les diz clers notaires jurez, en la presence des diz sergans dou Chastelet et de grant quantité de bonnes gens dignes de foy, tant de la dite ville d'Issy comme d'ailleurs, le dit prevost de Saint Germain des Prez prist le dit Jehan le Forestier qui estoit ileuc present, comme dit est, vestuz d'une coste hardie de camelin, sanz espee, sanz coustel et sanz armeure aucune, et dist au prevost moigne de Saint Magloire : ... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 18). *Lors* s'est a ses hommes clamé, De qui il estoit moult amé (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 76). Mére de consolacion, Ou touz reconfors trouvé sont, De la honte le cuer me font Que j'atens quant seray atteinte En tel meffait con d'estre ensainte : *Lors* n'oseray lever la face. (Mir. abbeesse, 1340, 86). Quant il vit [que] Herpin qui ot fier tallant Avoit la lance ou pung, *lors* ahert vistement La sienne (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 616). Et les fiança li arcevesques de Bourges (...) Et n'espousèrent pas *lors*, car li fils et la fille estoient

pour le tamps mout jone. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 196). Et *lors* noz barons se remettent en mer pour retourner en Chippe (ARRAS, c.1392-1393, 124). *Lors* elle entra dans mon endement, Qui vuyde estoit et pillé grandement Par Desespoir et les gens de sa suyte (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 19).

- [Avec l'inf. de narration] : *Lors* de baisier et de rebaisier, de jouer et de deviser aux jeux et devises que le dieu d'amours leur avoit commandé. (LA SALE, J.S., 1456, 232).

- *Et puis lors*. "Et puis à ce moment-là" : Mais ne tarda pas puis une patenostre que le masle [des deux sirènes] se prist en ton basset a dire une teneur, et puis *lors* la femelle en voix clere et douce commença le dessus, de laquelle a oir estoit tresplaisant chose et sembloit proprement leur voix a l'ermonie du chiel. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 169).

- [Dans une date] : ...au jeudi premier jour de l'an et jour des huitieues de Noël et de l'endemain *lors* après ensuivant (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1338, 78). ...le mercredi *lors* ensuivant (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 402). ...dedens la feste de saint Jehan Baptiste *lors* prouchaine et derrenierement passé (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 404).

- *Lors comme alors*. "À ce moment-là comme précédemment, les choses restant ce qu'elles sont" : ...pour non souffrir sourdré division en sa maison (...), [le duc de Bourgogne] ordonna que l'un ne l'autre n'aroit ce plat, mes seroit jusques a la venue de l'un des deux ordinaires absens, et *lors* comme alors, chescun en son estat. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 107). [Heilemann, *Gloss.*, 41, définit *alors comme alors* ainsi : «on fera comme on pourra, le moment venu»]

2. [Avec un temps imperfectif (surtout l'imparfait)] "À cette époque-là, alors" : Sur quoy debat se meust entre eulx, duquel ilz se mistrent en compromis et en l'ordonnance de maistre Hugues Rectoré qui *lors* vivoit (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 471). ...le prophete, qui *lors* flourissoit en vertu, empetra devers Dieu que cellui contritt et humilié fut retournez à sa fourme humaine et à son reame restitué. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 76).

- [Dans un syntagme qui pourrait comporter le verbe *estre* à l'imparfait] : Conme plait feust meü pardevant nostre devancier *lors* prevost de la dite eglise... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1332, 49). Ce jour, a esté enjoint au procureur de l'Université de Paris qu'il soit prest mercredi prouchain pour dire ce que voudra contre l'enterinement de certainnes lettres obtenues par maistre N. Fraillon, conseiller ceans, et prisonnier dès la Panthecouste derrainement passée pour occasion de bulles d'excommeniement envoiées ou moiz de may derrain contre le Roy et son royaume par *lors* nommé Benedic pape (BAYE, I, 1400-1410, 238). ...nous avons (...) donné à (...) maistre Allart de Thoars la prebende de l'esglise Nostre Dame de Tournay *lors* vaccant par regalle, au moyen duquel don (...) il en a prins possession [prendre possession de] (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 104).

. [Avec un passé simple portant sur un verbe d'état (un verbe imperfectif)] : *Lors* ancor forterece, ne tour N'orent, ains, es forests d'entour Orent leur reppaire et demeure (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 178).

. *Le temps de lors* : Or est il ainsi que pour le temps de *lors*, grec estoit en resgart de latin quant as Romains si comme est maintenant latin en regart de françois quant a nous. (ORESME, E.A., c.1370, 101). Et par especial les guerres estoient pour le temps de *lors* plus dures et plus fortes sans comparaison en Poito que aultre

part. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 17). ...selon l'usage du temps de *lors* (ARRAS, c.1392-1393, 292). Et lequel d'Alençon, depuis le temps de *lors* jusques au trespas dudit feu roy Charles, fut tenu prisonnier ou chasteau de Loches (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 188).

3. [Dans un énoncé générique ou habituel (gén. au présent), avec valeur itérative] "Alors à chaque fois" : Et quant du leur ont le corps fait Tant qu'il sont dit preu et parfait, *Lors* les prennent par mariage Et conjoignent en ung mainage Les biens qu'il ont et ont aquis (Dit prunier B., c.1330-1350, 42). Quand toutes vertus a peu pres defaillent es anciens, *lors* croist en eux seulement sapience. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 46). Et *lors* la qualité naturelle de la chose meue, si comme est pesanteur, fait appeticier ceste qualité ou reueur qui enclinoit contre le mouvement naturel de la chose, et va le mouvement en retardant et la violence en appetissant et finalement cesse. (ORESME, C.M., c.1377, 416). *Lors* doit cil qui le veult prendre [le sanglier] sarrer le champ ou la vigne ou vergier tout forsque un grant pertuis par la ou il vient plus comunement a son viandeiz ou a ses menjues (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 259). Et aucunefois aucunes se metent a l'aventure de essayer si les autres sont de auxi petit pouoir come les mariz, et *lors* celle qui se met a l'aventure le croit mieulx que davant, car par aventure elle prent ung compaignon dont elle ne peut finer sinon a grant paour et a la goulee et est tout affamé et fait merveillez quant il y peut avenir, et si el avoit tenu son mary par avant meschant et de petit pouoir, elle le croit encore mieulx de present, car les plaisances presentes sont toujours mieulx en souvenance que celles qui sont passees. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 59). Comme a l'encommencement du nouvel temps, ou quant l'estoille journalle se doit prochainement lever a l'aube du jour, toute riens s'esgaye et s'esjouyst, les oysillons chantent, et la rousee descent, pareillement *lors* en ceste nouveauté le monde s'esjouy, et descendi plus habondamment la rousee de grace (GERS., Concept., 1401, 390).

- "Dans ces conditions" : Oudit temps, le roy, estant en Bourbonnois, s'en tira à Saint-Poursain, ouquel lieu madame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, sa seur, s'en ala pour parler à lui, comme desplaisant du discord qu'elle veoit estre entre le roy son frere et monseigneur de Bourbon, son mary, et pour y cuider trouver aucun bon moien, ce qui ne se peut faire *lors*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 47).

B. - [Dans des loc. adv. ou conj.]

1. *De/dès lors*. V. *dès* "Dès ce moment-là, à partir de ce moment-là" : Et aussi voucirent li Romain que le lac en la parfonde palu [de laquelle] Mucius Curcius se estoit eschapés fust de *lors* appelés Lacus Curcius, c'est a dire le lac Curcien. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 13.5, 22). *Dès lors* ne pooit li princes chevaucier, mès se faisoit mener en litière par grant ordenance. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 244). ...des *lors* et si tost que ladite adjudicacion lui en fu faite, laquelle fu faite ou mois de juillet derrenier passé, il avoit transporté et transporta tout le droit, action et raison qu'il avoit et pouoit avoir acquis par vertu dudit decret et adjudicacion es maison et jardin dessus dis et en leurs appartenances (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1381, 514).

- [Dans une date] : ...au terme de trois ans prouchains venans de *lors* entresuivans et accomplis (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 379). ...du jour de la veille de Noël prochain venant jusques a la fin et au terme de six ans prochains des *lors* entresuivans et accompliz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1381, 505).

- *De/dès lors en avant*. "À partir de ce moment-là" : ...condempnez a cesser de eulz troubler ou empeeschier de *lors* en avant en leur dicte saisine (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1341, 109). ...que yceux religieux y peussent des *lors* en avant trouver a prendre et gaigier pour leur dit fons de terre et autrez droiz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1399, 755).

- *Dès lors que*. "À partir du moment où, étant donné que" : ...et laquelle [grange], des *lors* que elle ot esté faite et establie au lieu dessus dit, y avoit esté faite pour herbergier les dittes dismes pour les diz religieux et non pour autre cause (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 24).

• *Dès lors* : ...et que ycelle grange, pour ce que elle estoit trop petite et trop feble et vielle et que les diz religieux n'y pouvoient pas bien mettre toutes leurs dittes dismes ne garder y ycelles seurement ne sauvement, les diz religieux avoient fait des *lors* contraindre et pourforcier deurement les diz curé et escuier ou leurs devanciers (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 24).

- *Depuis lors*. V. *depuis*

• *Puis lors* : Et puis *lors* il estoit tenu Ung des bons. (Path. D., c.1456-1469, 60).

• *Puis lors que* : Sire baillif, sachiez puis *lors* Que nostre fille li donnasmes, Ne li ne autre ne trouvasmes Qui deist qu'il eust nul mal Ne hors ny ens, n'amont n'aval, Ne sus ne jus. (Mir. femme, 1368, 199).

2. *Pour lors*. V. *pour* "À cette époque-là, alors" : ...par devant Jehan de Maignanville, pour *lors* gruyer de ladicte forest d'Yvelline (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 593). Outre, le roy mist et fist pour *lors* de la monnoye nouveau maistre Moreau aux domaines (LA VIGNE, V.N., p.1495, 258).

3. *Lors que*. V. *lorsque* [R. M.]

LORSQUE, conj. (lorsque)

[FEW IV, xxx : *hora*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

LOS, subst. masc. (los¹)

[T-L : *los* ; GD : *los*¹ ; AND : *los* ; DÉCT : *los*¹ ; FEW V, 210a : *laus* ; TLF X, 1371a : *los*]

A. - "Louange, éloge"

1. Au propre : Tousjours fu puis en la contree Jehan de toutes gens amez Et saint homme de touz clamez. Mais du *los* point ne s'esjoï : Tant comme plus loer s'oï, Plus se despist et abessa (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 28). Et pour la loange avoër, Avec les loans le looie Toutes fois que loër l'ooie, Et par mi ce, bien dire l'os, Li donnay je un si bon *los* Que tuit cil qui de moy l'ooient Loër moult forment m'en looient. (MACH., D. Aler., a.1349, 376). Et se vis languï par l'engin De vous qui de tous avés *los*, S'arés vous le cuir et les os. (MACH., L. dames, 1377, 159). Et en ce veez vous la diversité entre la vertus de manificence et le vice d'orgueil, car orgueil ne quiert fors son propre *los*, soit que bien en doye venir ailleurs soit non, mais manificence, tout au contraire, n'a l'ueil fors au proffit d'autrui et a l'onneur de Dieu (GERS., P. Paul, a.1394, 503). ...faulx ange detracteur A qui n'est deu *los* ne hommaige. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 144). ...car sambleroit de prième face redonder plustost en reproche qu'à *los* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 263). Celuy est fol et inscieux (...) Qui prend de sa femme la garde, Et nuyt et jour la contregarde, Et qui en est si tresjaloux, Qu'il n'en peult dire aucun *loux* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 201).

- *Donner los à qqn.* "Louer qqn, faire l'éloge de qqn" : Chascuns li donne *los* et pris, Pour le grant fait qu'il a empris. Mervilleusement se combat ; Il en tue tant et abat Qu'il fist place à plus de sexante, Qui descendirent sans atente. (MACH., P. Alex., p.1369, 70).

- *Porter los à qqn.* "Louer qqn, faire l'éloge de qqn" : Princesse, ce *loz* je vous porte Que sans vous je ne feusse rien (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 43). S'aucunes gens vous portent blasmes, Mes dames, je vous porte *los*. (Menus propos P., 1461, 110).

- Au plur. "Louanges, éloges" : Et es perilz acquiert on les grans *los*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 166). Et beaucoup de *loz* autentiques Luy prophetise en ses canticques (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 120). ...pour grans *loz* obtenez (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 369).

2. En partic.

a) [P. oppos. à *blasme*] "Louange, compliment" : LE COMPÈRE. Conmère, je vous en avise De bonne foy, si ait Dieu m'ame. Ne m'en donnez ne *los* ne blasme, Belle conmère. GUIBOUR. Mais vous en sçay bon gré, compère (Mir. femme, 1368, 184).

b) "Grâce (rendue à Dieu, à Marie...)" : [Les anges chantent la louange de Dieu] A sa magesté Soit *louz* et honneur ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 69). A Dieu, mon pere vertuable, En soit *loz* et mercy donné (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 161). Haulte trinité (...), A ta magesté Soit huy protesté *Lotz* et preference (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 448). Et de la joye de cest affaire Chanson doit dire ainsy le *lo* (Adont chantent les angelz ce qui s'ensuit) : Gloria In excelsis Deo... (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 331). Gloire soit à la Trinité (...), A Marie, *loz* (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 1).

- *Chanter le los* : Nous chanterons ainsy le *loz* : In exitu... (Myst. st Christophle R., c.1350-1380, 75).

- *Rendre los(à).* "Rendre grâce, rendre gloire (à)" : Et derrenierement les *laux*, graces et mercys rendues par le compyleur de cest pitit livret (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 130). Pour tant a l'Aute Trinité (...), Rend moy, Chiquart ["je rends, Chiquart"], *laux* et mercy Des biens que tiens de Luy (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 197). ...et tenus submes de luy en rendre *los* et grace [à Dieu]. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 212).

3. P. méton. "Qualités, vertus méritant des louanges" : Pour quoy est ce que deffaulx Sont tous de leurs premiers saulx Grans et haulx, Et *los* sont plains de blessures ? (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 72).

B. - "Réputation"

1. [D'une personne] "Réputation, honneur" : Car ja homs n'iert tant honnour, Que ses biens n'en soit devourez Et qu'il n'en perde, s'il a pris, Scens, honneur, ame, *los* et pris. (MACH., R. Fort., c.1341, 11). Car elle dit qu'à tort son *los* Li toli et que pas ne fist Le meffait qu'elle sus li mist (Mir. st J. Cris., c.1344, 280). Cilz qui voudra avoir le *los* D'armes et de chevalerie... (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 109). Si doi moult estre repris, Quant j'ay dit qu'elle ha mespris, Car tant ha scens, *los* et pris Et tant est ses corps apris De toute bonne apresure Que c'est l'exemplaire où pris Sont tuit li bien et compris. (MACH., Lays, 1377, 324). On parle de richeces et de grant signorie, D'avoir sens, *los*, puissance, biauté, noble lingnie, De grant prouesse acquerre, d'onheur, de courtoisie ; Mais qui n'a souffisance, je di que il mendie. (MACH., Lays, 1377, 338). ...*louz* et nom toy sont donneiz par la compaignie de Ogier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 104). A tel prince *loz*

appartient, Qui son peuple aime et en paix tient (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 141). Hector respont que "grant menace Le *los* de chevalier efface..." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 91). [C'est Orgueil qui parle] Certes encores tout a present ne vouldroye je pas que bien quelconque ou quelconque bonne entreprise se feist se je ne avoye l'onheur, le *los* et toute la gloire (GERS., Noël, p.1404, 304). ...dessus tous avoit *los* et pris Tarquin, fils de Nervin (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 449). ...ilz perdent *los* et pris (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1051). Son *loz*, son bruit, chascun desire et bée. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 106). ...Pour le *los* et la renommee De sa fille (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 14). Ung gentil chevalier (...) digne d'avoir bruit et *los*, comme il eut tout son temps, entre les mieulx et plus renommez... (C.N.N., c.1456-1467, 227). Son *los* est *los* qui tous les *los* precede (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 49). ...non obstant que vainqueur feust en bataille avoec le cardinal, escorché y fut et tué, toutesvoies en gloire et *los* sur tout roy de son eage (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 69). Les ungs ont pour juste desserte Gloire, honneur et *los* immortel, Les autres... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 68). ...Pour *loz* avoir et bruit conquerre (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 251). ...Qu'elle sauve son *los* et fame (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 158). Tous seigneurs, princes temporeux, Veulent par outrageux desroys Avoir *los* et gloire pour eux (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 9). En grant triumphe et parfaicte excellence, En bruyt, en *los* d'onheur victorieux, Le roy des roys entra dedens Florence Ou il conquist ung renom glorieux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 208).

Rem. Dans l'ex. suiv., il doit s'agir également du sens de "honneur" : Aussi porte il croissant en *los*, De Secille est son premier tiltre. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 153). Allusion probable (note de l'éd.) à l'ordre du croissant créé par le roi René en 1448 et dont la devise était "Los en croissant".

- [P. oppos. à *blasme*] : Et en ce veez vous la diversité entre la vertu de manificence et le vice d'orgueil, car orgueil ne quiert fors son propre *los*, soit que bien en doye venir ailleurs soit non, mais manificence, tout au contraire, n'a l'ueil fors au proffit d'autrui et a l'onheur de Dieu (GERS., P. Paul, a.1394, 503).

- *De los* : ...Dames de *loz* (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 91).

- *Beau los.* "Honneur" : Deux, ne pouez nul beau *loz* maintenir ; Sages Romains, vous perdés vostre tiltre ! (Épître Romains M., c.1475, 182).

- *Bon los.* "Bonne réputation" : Telx a bon *louz* qu'encour sera blasmez. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 232). Aussi s'une dame jolie, Gaie, rians, jouans et lie, S'embat en lieu ou il ait feste De gens qui mainnent vie honneste, Elle y puet bien tant dire et faire De son faitis courtois affaire, Qu'elle est tout par grace montée En l'air de bonne renommée. La puet voler de toutes pars Tant que ses bons *los* est espars. (MACH., D. Aler., a.1349, 335). ...Tant qu'il ara bon renom et bon *los*. (FROISS., Orli., 1368, 93). Son bon *los* de toutes pars sonne (Gris., 1395, 49). Et le mentir fait bon *lotz* adnuller. (Neuf unica du ms. de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 297). La pert l'omme son nom et sa fiance, Et le bon *los* tantost se brise et casse (CHART., B. Nobles, c.1424, 409). De ton bon *loutz* me resjoÿs (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 297). Bien maldicte me tiens, et pou louable, Voyant ainsy mon bon *los* decliner. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 154). ...[les moines] avoient grand bruyt et bon *los* de bien savoir remonstrer aux pecheurs leurs defaultes. (C.N.N.,

c.1456-1467, 216). ...il acquist bon *los*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 333). Tel a bon *los* qui l'a a tort (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 100). ...a ung prince de grant avoir, Mieux seroit, pour bon *los* avoir, Donner trop argent, vin et chars, Qu'acquerir le nom d'estre eschars (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 43).

• *De bon los* : Ha ! Guyon de Nanteul, damoiseaulx de bon *los*... (Tristan Nant. S., c.1350, 149).

• *Grand los*. "Grande réputation" : ...que le grant *los* abaissera Du Beau Chevalier au Lyon (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 284). ...A qui portés si grant renom Et si grant *los*. (Mir. st Val., c.1367, 129). ...ceulx qui bien font sont dignes de plus grant *los* (CHART., Q. inv., 1422, 13). ...combien que ceulx de qui je parle, especialement Alexandre, ait acquis grant renommée et grant *los* (BUEIL, I, 1461-1466, 122). ...cely chevalier dont j'ay parlé ne se monstra mie des mains aigres pour acquerir honneur, mes ung tresadroit et valereux crestien bien digne de grant *los*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 79). ...et tous les François en donnoyent grant *los* et honneur a Olivier, qui avoit combatu ung tel homme. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 68). ...et aussi predist la mort d'aucuns grans hommes en Flandres, France et Itallie, qui puis fut veriffiée à son grant *los* et honneur. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 v°). Cestui predist les grans vens qui furent en son temps et fist plusieurs beaulx jugemens, dont il acquist grant lez [l. *loz*] et renommée en France et fut moult devost en Nostre Seigneur. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°).

• *De grand los* : ...l'un des princes du monde mieux taillié à devenir homme de grant *los* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 386).

• *Haut los* : ...tu as converti maintenant ta puissant proesce en pesant paresce, ton valoir et gloire en volloir de boire, ton hault *los* divin en grans los ["lots"] de vin (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 71).

• *Mauvais los*. "Mauvaise réputation, déshonneur" : ...jaméz ne l'avoit rattaint ne oÿ luy donner charge de doublesse ne de mauvais *los* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 73). ...le mauvais *louz*, Qu'elle eut acquis par la faulte ancienne (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 337).

• *Au los de qqn*. "À / en l'honneur de qqn" : Le signeur de Lesparre a luy Hot debat, mais, comme celluy Ou tout honneur estoit compris, En issy a son *loz* et pris. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 69). Alez tost, et tout se fera Au *louz* de dieu et de ses sains. Chascun doit bien mettre les mains A faire honneur sy charitable. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 168). ...et tant osé-je bien dire de luy, à son *loz*, qu'il ne me semble pas que jamais j'aye congneu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout. (COMM., I, 1489-1491, 2).

• *Accroistre / amplifier / augmenter / exhausser le los* : ...pour son *los* essaulcer (Tristan Nant. S., c.1350, 479). ...pour magnifier ta nature et amplifier ton *los*. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 131). ...et s'efforce de faire entreprisnes pour augmenter son *loz* et accroistre son couraige. (BUEIL, I, 1461-1466, 61).

• *Acquerir / conquerir los* : Si yray je pour *los* et pris Acquerre et honneur vraiment (Mir. marq. Gaudine, 1350, 124). Dont se je l'aim et Belle et Bonne (Et chascuns bons ce nom li donne), On ne me doit mie reprendre Se de fin cuer l'aim sans mesprendre, Car j'en acquier et *los* et pris Se je l'aim, serf et loe et pris. (MACH., Voir, 1364, 324). ...moult conquirent li Persant

Honneur et *loz* et seigneurie (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 199). ...Pour acquerir regnom et *los* (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 214). ...d'acquerre *loz* et pris pour augmenter ma renommee (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 108). Nous avons acquis bruyt et *los* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 35).

• *Avoir tel ou tel los* (favorable ou non) : Touz a commun avon *los* tel Que... (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 206). ...il [le lion] en eut tel *lo* Qu'en despi de Hercules Juno, Dammé dez dieu, [du] ciel roïne, En fist le signe de Leo (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 102). PATELHIN. Il n'y a nul qui se congnoisse Si hault en advocacion. GUILLEMETTE. M'aist Dieu ! mais en trompacion, Au mains en avez vous le *los*. (Path. D., c.1456-1469, 52). De vous oncq aulne ne demie Ne prins : je n' e pas le *los* tel. (Path. D., c.1456-1469, 186). ...et tel *los* a chascun comme il luy duisoit selon sa vertu. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 25).

• *Avoir (le) los de*. "Avoir la réputation de" : Qui ha *louz* d'estre folx mescheans, Face folie ou face sens, Chescun le tient a grant outrage. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 215).

• *Donner à qqn tel ou tel los* (favorable ou non) : Pour ce ne me donnez le *los* D'estre ment[e]ur ne bourderres (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 217).

2. [D'une chose] "Réputation" : Vous donques costumier de vivre vertueusement, de faire oeuvres de clair *los* dès vostre jeusne eage... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 281). Qui voudra veoir la fontaine et la source De *loz*, de pris, de beaulté, de faconde... (BRÉZÉ, Louanges Anne France T., c.1488-1490, 65).

• *Grand los* : Je lui feray ja tost rabatre Ses paroles, car trop me blece Le grant *los* que donne a noblece, Sanz chevalerie nommer, Sanz qui on ne la doit amer. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 160). Quant la chose bien considere, Se sera ung fait de grant *loz*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 434).

• *Haut los* : ...Que en bien amer -- Dont nul ne doit le hault *los* entamer, Qui que s'en loe ou s'en vueille blasmer -- Y a trop plus du doulx que de l'amer. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 164).

• *Au los de qqc*. "En l'honneur, au service de qqc." : Et Diex ainsi l'a volu ordener Pour la beneurté qu'a mis en li [Vierge], Dont elle doit au *los* d'amours user. (Mir. enf. diable, c.1339, 55).

• *Avoir (le) los de*. "Avoir la réputation de" : Par Dieu, no ville a bien le *los*, Par dessus toutes les villetes, D'avoir plus belles baisselettes De tout cest pays (Dit prunier B., c.1330-1350, 51).

C. - P. méton. "Ce qu'on loue, qu'on recommande à qqn, ce qu'on lui conseille"

1. "Avis, conseil, enseignement" : Or me donnes tu un *los* tel ["un tel conseil"] Que qui bien croire te vodroit, Ja mais par amours n'ameroit. Tu n'aras ja de che creanche. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 48). Son peuple aprint ["enseigne"] Qui bien comprint D'avoir *loz* tel ["bénéficiant d'un tel enseignement"] (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 199).

• *Au los de qqn*. "À l'avis de, selon l'avis de, sur le conseil de" : ...dès lors, en la presence des dessus nommez, au *los* et au conseil de maistre Jehan de Keuve (...), accepta agreablement (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1336, 271). Elle [dame debonnaire] est vestue de plumage L'aigle par voie d'onnesté, Quant les eles de loiauté Y sont, elle est auques parfaite, Voire, quant la keue est bien faite, C'est assavoir de maintieng gent Au *los* de toute bonne gent. Car de très tous oiseaus quelsconques, Autrement n'est, ne ne fu onques, La queue est au darrier posée. Aussi bien dame disposée De maintieng courtois et honneste, Attraians de joie et de feste Ou elle ne puet avoir honte, On en tient meins, present li, compte, Qu'on ne

fait autre part assez. (MACH., D. Aler., a.1349, 351). S'en vorray faire departie, C'est assavoir, devision Par voie de distinction Des choses qui ne font a croire Et d'aucunes qui la victoire Puelent avoir d'estre creües Ou pour possibles soustenues, Dont les unes essausseray Et les autres confonderay, Au *los* de m'amie Constance Qui a tous mes contraires tense Et me soustient et fortefie Vers chascun qui en moy se fie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 217). N'ochiés che glouton, mais rendus me soit vis, Si en ferai justice au *los* de mes amis ! (Bât. Bouillon C., c.1350, 180).

- *Par mon los*. "À mon avis" : Alez avant en vostre plait, Guillaume, par voie deüe, Sans naturel descouvenue. S'ensieuez d'avis les usages, Par mon *los*, si ferez que sages. (MACH., J. R. Nav., 1349, 212). LE ROY. Nous ferons ainsi, par mon *los* : Touz ensemble a Riviers yrons Et les noces illeuc ferons (Mir. Amis, c.1365, 46). Par mon chief, fait la mere, tu l'aissayeras encores par mon *los*, car tu ne verras ja si male vengeance ne si cruelle comme de viel homme. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 94).

2. *Jeter son los de* + inf. "Décider de" : Car j'avoie, bien dire l'os, D'especial geté mon *los* De tenir voie couvenable En lieu certain et delitable, Ou mes cuers estoit assenez Et tous entierement donnez. (MACH., D. Aler., a.1349, 308).

3. "Approbation" : Au gré de Dieu et de chescun Et au *los* du Povre Commun, Nous obligons, comme dit est, Coeurs, corps et biens. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 106).

- *Avoir mauvais los de qqn*. "Être désapprouvé par qqn" : ...trop vous mesprendriés Se vous la respitiés, car tout certain soyés, Que de Florent vo frere mauvais *loz* en arés. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 474).

REM. À partir de l'idée d'approbation, on passe aisément à celle de consentement ; les deux mots *los* et *lods* du TLF ont cependant conduit à admettre par ailleurs une entrée *lods* (du domaine juridique). Sur ces mots, cf. G. Roques, *Médiévales* 24, 1993, 47-49.

V. aussi *lods* [R. M.]

LOS, (?) (los²)

[GD : los³]

"?"

REM. Le passage cité par GD V, 35a ("terme de vénerie") correspond à GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 187, où la leçon est *lés* et non pas *los*. [R. M.]

LOSANGE, subst. masc. et fém. (losange)

[T-L : *losenge* ; GD : *losange*¹ ; GDC : *losange* ; AND : *losenge*² ; FEW V, 212a : **lausa* ; TLF X, 1371a : *losange*]

A. - "Quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et dont deux angles sont aigus, losange" : ...puis frit au fer de la paille et apres trenchié par *losanges* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 245). Et neantmoins que le ieu des eschés se monstre aucune fois en carré aucune fois en *losenge* et se tressault si reuient il a nombre de poins comprins dedens vng carré et vng carrel seul se appelle point iusques au nombre de seize. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504). Il avoit le bassinet en la teste et estoit son visaige couvert d'une grosse visiere trouée en grans trous en *losange* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 74).

B. - P. méton.

1. "Élément décoratif constitué par un losange" : ...en chascune houppebande, grans *losanges* larges, ouvrées de broderie d'or de Chippe, à un point au travers d'icelles et aussi au travers des manches ; et en chascun coing desdictes *losanges* sont atachées et

tenant une petite palette d'argent dorée fin vermeil, faicte d'orfaverie en manière d'une *losange*. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 197).

2. "Panneau de vitre ayant la forme d'un losange" : A Michel Trouvé pour avoir refait six penneaux de verre en la chappelle et replombé de neuf, avoir refait trois penneaux en la chambre des comptes et mis III piés et demi de verre et avoir refait les *lozenges* d'un cassis en la salle (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 298).

3. HÉRALD. "Meuble de l'écu, carré déformé et posé de biaï, à angle aigu en haut et en bas" : ..pour une autre aiguière losengiee des armes de France, ou autrement selon ladicte exécucion : une aiguière esmailliée à *losenges* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 315). ...le seigneur de Wassebech, qui portoit d'or a un escusson de sinople, le seigneur de Huppain, qui portoit de geulles a trois *losanges* d'argent (LA SALE, J.S., 1456, 264).

4. CUIS. "Aliment présenté en forme de losange" : ...et batez les moyeux, puis les frisez en huile et soient bien espanduz en la paille et coupez par losenges, et chascune *losenge* retournée a la palecte ce dessoubz dessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 245).

- [Désigne un mets] : Poisson de mer, poisson doulx, pastelz de bresme et de saumon, anguilles reversees, une reboularstre brune, tanches a ung bouly lardé, ung blanc mengier, crespes, lectues, *losenges*, orillectes, et pastelz noirroix, lux et saumons farciz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 178). Poisson de mer, poisson doulx, pastelz de bresmes et de saumon, anguilles renversees, une arboulastr brune, tanches a ung bouly lardé, ung blanc mengier, crespes, laictues, *losenges*, orillectes et pastelz norroix, lux et saumons farciz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 182). [R. M.]

LOSANGEMENT, adv. (losangement)

[GD : *losengement*² ; FEW V, 212a : **lausa*]

"En losange"

REM. Doc. 1425-1426 (Noyon, *une fourme de blanc voirre losengment contenant .XVIII. peniaux*) ds GD V, 35c. [R. M.]

LOSANGER, verbe (losanger)

[T-L : *losengier*³ ; GD : *losangié* ; AND : *losengé* ; FEW V, 212a : **lausa*]

"Orner de losanges" : ...de sactin bleu *losangié* de orfeverrie (LA SALE, J.S., 1456, 89). Item pour garnir et doubler ladicte table, queudre, *losengier* et faire comme il appartient, 24 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 616).

- HÉRALD. "Orné de losanges, divisé en losanges égaux et d'émaux alternés par une combinaison de lignes diagonales" : ...pour une autre aiguière *losengiee* des armes de France, ou autrement selon ladicte exécucion : une aiguière esmailliée à losenges (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 315). ...l orillier de veluyau vermeil semé de perles d'Orient *losengié* d'armoyerie de France et de Bourgoigne, et y a arbreciaux d'or, et y faillent les 4 boutons de perles des 4 corneiz et 15 autres perles (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 325). Poins eschiqueté *losengee* ont vne mesme signifiante si non pour difference de noms qui se rapportent a vng aussi comme l'en droit Guillaume Guillium Guillot par les quelz poins est assis le ieu des eschés et si font bourne en pluseurs choses. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 503-504). Frete est fait en maniere d'une trillie *losengee*. Et senefie que celui qui premier le porta en armes vouloit connoistre auant qu'il fust congneu (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 507). Le

seigneur de Lesparre, *losangié* d'or et de gueulles [dont l'écu est...]... (LA SALE, J.S., 1456, 192). ...et par devant luy faisoit porter bannière et pennon de ses armes, qui sont *losangées* d'or et d'azur (Faits Lalaing K., c.1470, 215). [H. G.]

LOSANGETTE, subst. fém. (losangette)

[GD : *losengete* ; FEW V, 212a : **lausa* ; TLF X, 1371b : *losange* (*losangette*)]

"Petit losange"

REM. Doc. 1420 (.X. *losengectes pendans a chayennettes*) ds GD V, 36a. [R. M.]

LOSANGIS, subst. masc. (losangis)

[GD : *losengis* ; FEW V, 212a : **lausa*]

"Composition de losanges"

REM. Doc. 1420 (*losengis*) ds GD V, 36c. [R. M.]

LOSE, subst. fém. (lose)

[T-L : *lose*² ; GD : *lose* ; *FEW V, 209b : *laus*]

"Renommée" : Or fut de si grant *louse*, Que mie ne doit estre, che dist Julius, exclouse De la grant singnourie de Romme à la perclouse (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 606). [R. M.]

LOSENGE, subst. fém. (losenge)

[T-L : *losenge*² ; GD : *losenge* ; AND : *losenge*¹ ; DÉCT : *losenge*² ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Flatterie, tromperie" : Pour *losengier* [var. Par *losenge*] non faire tort. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 85). [aussi, au plur., v.2409 et 2786] ...et, pour che, ne serat point chis traitiies vicieuz, car mies vaut que je en y mette moins par veriteit que plus par bourdes et par *losenges*, dont je avisse repndement (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 4). Et quant cilz miracles fu fais, Je li dix : "Deesse, tu fais Miracles si appertement Qu'on le puet vëoir clerement, Dont je te rend grace et loenge Sans flaterie et sans *losenge*." (MACH., Voir, 1364, 358). Complaintes, balades entées, A l'onneur et a la loenge De toutes dames sans *losange*... (MACH., Prol., c.1377, 6). Et se j'ay dit d'elles [des femmes] bien et louange, Comme il est vray, ne l'ay fait par *losange* N'a celle fin que plus orgueil en aient, Mais tout affin que toudis elles soient Curieuses de mieulx en mieulx valoir (CHR. PIZ., Ep. dieu d'amours F.E., 1399, 70). Les roys de jadis et seigneurs Qui faisoient les fais greigneurs, Dont acqueroient les loenges, Ce dites vous en voz *losenges*, Noblece leur faisoit ce faire, Com vous dites, mais autre affaire, Ce croy je, les y conduisoit, Tout non obstant que l'en disoit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 166). ...Aux faulx musars plains de *losenges* (TAILLEV., Songe thoïs. D., 1431, 60).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. [R. M.]

LOSENGEMENT, subst. masc. (losengement)

[T-L : *losengement* ; GD : *losengement*¹ ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Flatterie" : Ung chascun pour elle [Fama, Renommee] travaille, L'ung mains, l'ung plus diversement. Le laboureur fait mainte veille Pour avoir son *losengement* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 80). [R. M.]

LOSENGER, verbe (losenger)

[T-L : *losengier*² ; GD : *losengier*² ; AND : *losenger*² ; DÉCT : *losengier*² ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Flatter , tromper" : A *losengier* ne soit enclin (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 76). Pour *losengier* [var. Par *losenge*] non faire tort. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 85). Fols est qui a tels dons s'arrange, Ne tent sa main. Car par tel change elle [Fortune] se vange De ceaus qu'elle flate et *losange*, Et leur oste honneur et loange D'ui a demain. (MACH., R. Fort., c.1341, 39). Après des dames vous diray, Puis que commencié a dire ay, Comment elles se chevissoient : De ceaus qui si très bien savoient Requerir, flater, *losangier* Et leur paroles arrenghier, Aucunes en y avoit d'elles Qui savoient tours et cautelles Et faindre si très proprement Qu'il cuidoiient certainement Meinte fois qu'elles les amassent (MACH., D. Lyon, 1342, 215). Gens qui bien scevent *losengier* N'ont nul talant d'eulx estrangier Des cours des seigneurs terriens, On les aime plus qu'aultre riens En maint lieux et tout pour leurs bourdes (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 150). Turquer denrees et changier Mauvais pour bon, par *losangier*, Et par jurer, et par promettre Que chose ne pourroit mieulx estre, Qui estoit male et contrefaite, Et, tout pour decevoir gent faite, Vendre a terme par faulx contras. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 71). Je ly feray prendre a la main Le fruit deffendu et mangier, Et son mary tant *losangier* Par faix, par dix et par parole, Qu'Adam sera de nostre escolle ; Et quant j'aray ce pourchassié, De paradix seront chassié. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 15).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. ; *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, 4747 (*lozenger*)... [R. M.]

LOSENGERIE, subst. fém. (losengerie)

[T-L : *losengerie* ; GD : *losengerie* ; AND : *losengerie* ; DÉCT : *losengerie* ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Flatterie, tromperie" : ...vuisseuses paroles, Bourdes, mensonges et frivoles, Arrangies et atropées, Malicieusement comptées, Ruses avec *losangeries*, Presumptions et vanteries Et toutes paroles volages. (MACH., D. Aler., a.1349, 268). Les traïstres envoierent par leur *losengerie* Pommes envenimees en la chambre Parise. (Tristan Nant. S., c.1350, 619). [Aussi v.1133, 11061, 19121...] Je me suy cunckie ; J'ay mon seignour pierdu par ma *losengerye* (Chev. cygne R., c.1356, 116). ...ung faus maronniers, par sa *losengerie*, De l'iaue de la mer, flairans la punaisie, Amère, orde et mauvaise, noire com cramelie, Abuvra mon seigneur (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 282). Vengons nous de Huon qui, par *losengerie*, A esté couronné en France le jollie (Hugues Capet L., c.1358, 186). O les servans se mist Robert d'Aumarle par sa *losengerie* Pour aidier a servir forment si ensonnie D'assir les mez a table et le bon vin sur lie. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 82). ...regardés je vous prie, Le mien frere germain, qui par *losengerie* A hui esté murdri (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 8). Tu m'as mort mon enfant par ta *losengerie*, Si te doibs bien souffrir, (...) S'a paix te lais partir de France le garnie (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 23). Tant fist le faulx trahitres par sa *losengerie*, Que le signet Bernard embla par turquerie (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 441). ...par leurs *losengeries* (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 285). [R. M.]

LOSENGEUR, subst. masc. (losengeur)

[T-L : *losengëor* ; GD : *losengeor* ; AND : *losengur*¹ ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Trompeur, flatteur" : Prince, on reppute a pesent *losengeurs* Ceulx qui verté ne veulent adnuller. (Neuf unica du ms. de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 297). *Lousangeur* / loubeur, adulator (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 85). [R. M.]

LOSENGIER, adj. et subst. (losengier)

[T-L : *losengier*¹ ; GD : *losengier*¹ ; AND : *losenger*¹ ; FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Flatteur, trompeur, fourbe" : Bien s'i va esprouvant chelle gent *losengiere* (Bât. Bouillon C., c.1350, 11). ...le gent *losengiere* (Hugues Capet Lab., c.1358, 211). ...ly fellon *losengier* (Hugues Capet Lab., c.1358, 286). ...Pour celle garce *losengiere* (Myst. st Christophle R., c.1350-1380, 50). Or est de mon cueur bannie Par Fortune, *losengiere*, Et Durté, sa conseilliere (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 44).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 286 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

- Empl. subst. "Celui qui flatte, qui trompe, fourbe, traître" : Mais *losengiers* par faulsetey, Par soy aidier, autruy grever Havra meubles et heritaige. (DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 77). [aussi v.970 et 1100] BERENGIER. (...) Pour vostre amour palis et tain Souvent et ay cuer esperdu (...). LA FILLE. Alez vous ent, faulx *losengier*, Hors de cy tost. (Mir. Oton, c.1370, 345). Trop seroient enrichi *Losengier*, et bien parti De bonne journee, S'il estoient tout ouni Et li bon mis en oublé. (FROISS., *Joli buiss.* F., 1373, 135). Or regardés des malles gens, comment haïneus et *losengier* s'avancent de parler outrageusement et sans cause. (FROISS., *Chron.* R., X, c.1375-1400, 128). Vous n'aurez oncques mais honeur pour haunter sa compaignie, car il n'est que un *losenger*, car il ne sonne mot de bien de nully en s'absence. (Man. lang. G., 1396, 91-92). Amours est crüel *losengier*, Aspre en fait et doulx a mentir (CHART., *B. Dame*, 1424, 342).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. [R. M.]

LOSENGIERE, subst. fém. (losengière)

[T-L : *losengier*¹ (*losengiere*) ; *FEW XVI, 452a : **lausinga*]

"Celle qui trompe, qui flatte" : ...Fausseté la *losengiere* (Cent ball. R., c.1388-1396, 195). Certainement alors sembloit Que ton cueur rien tant ne haoit Que faulceté la *losengere* (LANNOY, WERCHIN, *Ball.* P., 1404, 357). La faulce vielle *lorengiere* (...) vint a Dangier rapporter Que ça se venoit deporter Ung tres beau jeune damoiseaulx, Qui faisoit de tresgrans aveaulx, Qui le Cueur se fait appeller, Pour doulice Mercy conquerer. (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits* W., 1457, 153). [R. M.]

LOSER, verbe (loser)

[T-L : *loser* ; *FEW V, 210a : *laus*]

I. - Empl. trans. "Louer, approuver" : Biclarel la dame espoussa, Et quanqu'elle dist il *losa* (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 235). S'amie que il tant *losa* De son bon gré il l'espoussa Et longuemant il la maintint. (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 237).

Rem. Cf. aussi JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.1, a.1400, v.1331 (*bouse*, sans doute à lire *louse*, var.), cf. Scheler, *Gloss.*, 54.

II. - Part. passé en empl. adj. "Réputé" : ...Chargé de mainte fleur *losee* (Chev. dames M., c.1462-1477, 121). [R. M.]

LOSSIGNOL, subst. masc. (lossignol)

[GDC : *rossignol* ; FEW V, 471a : **lusciniolus*]

"Rossignol" : A l'entré de may, la saison deduisant Que ly arbre sont vert, joli et florissant Et li dous *lossegnos* va doucement cantant, En icel temps, Seigneur, en mena Oriant La pucielle avoec li a l'Illefort le grant. (Chev. cygne P., c.1356, 7). Sy compare ceste chose au chant du *lousseignol*, lequel, tandis comme il preteint de complaire a sa dame, est doulx et melodieux, mais quant il en a jouy, ne fait que siffler de haye en buisson, querant la pasture pour donner a ses faons... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 147).

V. aussi *rossignol* [R. M.]

LOT, subst. masc. (lot¹)

[T-L : *lot*¹ ; GD : *lot*² ; GDC : *lot* ; AND : *lot*¹ ; FEW XVI, 481a : **lot* ; TLF XI, 1a : *lot*]

A. - "Ce qui échoit à qqn par hasard"

- *Faire les lots.* "Préparer le tirage au sort"

Rem. *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, 5021.

- *Jeter au lot*

. "Tirer au sort" : Et gittoient les gens de la cité au *lotz*, et ceulz sur qui le *lotz* escheoit couvenoit que ilz y alassent (Bouciquaut L., 1409, 440).

. Empl. abs. "Procéder au tirage au sort pour l'attribution des emplacements de vente" : ...tous les peletiers qui s'entremettent de fait de marchandise de peleterie à Paris, et qui par ledit arrest sont tenus d'aler exposer en vente esdictes basses merceries leurs denrées au jour de samedi, getteront au *lotz* de nouvel, bien et deument et sans fraude, pour le paiement du terme de saint Jehan derrain passé et aussi pour le terme de Noël prochain venant, et de lors en avant deux fois l'an, selon la teneur dudit arrest. (FAUQ., III, 1431-1435, 64).

- *Tirer au lot.* "Tirer au sort" : ROUILLART. Qui commencera le premier ? Qui me croira, nous sortirons. DANTART. Tirons au *los*. GADIFFER. Avant, tirons ! Voicy a chascun son festu. (*Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 741).

B. - "Part"

1. "Ce qui échoit à qqn dans un partage" : Quant à faire partaiges de coustumiers de successions ou escheutes qui leur sont escheues, l'aisné doit faire les *lotz* et les puisnez doibvent choisir, et de degré en degré, c'est assavoir le plus jeune choisira (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 503).

- "Rétribution"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

2. "Ensemble de marchandises acquis ou vendu" : ...lesdiz conseillers, commis par lesdiz seigneurs ont fait certain adviz par lequel ilz ont fait de toutes lesdites terres deux *loz* ou porcions (Trés. Reth. S.L., t.2, 1410, 646). ...Me Guillaume Brynon, examinateur de par le Roy nostre sire ou Chastelet de Paris, pour son salaire d'avoir fait le procès desdites cryées, et avoir esté en l'Ostel de ladite ville faire visitation des comptes et *lots* produites par icelle ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 686).

V. aussi *lods* [R. M.]

LOT, subst. masc. (lot²)

[T-L : *lot*² ; GD : *lot*¹ ; FEW XVI, 482b : *lot*]

A. - "Mesure pour les liquides" : ...de chascune cambe de servoize un *lot* à la grant mesure (Trés. Reth. S.L., t.2, 1361, 159). ...sur chascun *lot* de vin, qui sera vendu à broche ou dispensé en

nostre dicte ville et pourchainte d'icelle en quelconque lieu et par qui que ce soit, douze deniers parisis de nostre monnoye de Flandres (Hist. Lille T., t.2, 1388, 432). ...sur chascun *lot* de forte cervoise, leaukin, miez, broukin et bremart, trois mailles de nostre dicte monnoye (Hist. Lille T., t.2, 1388, 433). ...pour avoir livré une grande chaudiere tenant quarante *los*, à tout les trois clouieres de fer y servans, tenans lieu en la fournoise des nouvelles estuves dudit hostel, 10 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 617). ...lequel pria audit suppliant de aler avecques lui boire ung demi *lot* de vin (Doc. 1439. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 15). J'yray [querir du vin], j'ay soif des huy matin, Veu cy ung *lot* de bien friant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 170). Et je m'en voy querir demy *lot* de vin doulz (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105). ...deux *lotz* d'uille de linuys, à destemprer toutes couleurs à ole (Comptes Lille L., t.2, 1468, 358). De Jaquet Duval, marchand, demourant à Rouen, pour la confiscation et forfaiture de trois *lés* d'uille (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 249). Item, pour vint *lotz* d'eau de plantain pour faire les gargarismes et lavemens de mondit seigneur, a 8 s. le *lot* font 24 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 103).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc. 1337, 1377, 1387, 1463 ds GD V, 37a. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 6 ("mesure de quatre pintes").

B. - "Mesure pour les solides" : ...lesquelz stiers de froment et quartel d'avoine doivent estre a la mesure de Menre et au *loz* de la corbeille d'icelle ville (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 271).

Rem. Doc. 1356 ds GD V, 37b. [R. M.]

LOTAGE, subst. masc. (lotage)

[GD : *lotage* ; *FEW XVI, 482a : **lot*]

"Répartition par lots"

REM. Doc. 1476 (*certaines lotaiges de partaiges furent faits des heritaiges*) ds GD V, 37b. [R. M.]

LOTÉE, subst. fém. (lotée)

[T-L : *lotée* ; GD : *lotée* ; FEW XVI, 482b : *lot*]

"Contenance de la mesure appelée *lot*" : Va querre, à la taverne, le plus forte vinée Que tu i trouveras, s'apporte grant *lotée*. Sé je poie avoir ceste dame enivrée... (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 192). Quant virent le malade, adont sans ariestee Li vont querre du vin une grande *lotée* (Ami et Amile en alexandrins, c.1400-1500. In : T. Matsumura, R. Ling. rom. 56, 1992, 480).

V. aussi ² v. Lexiques [R. M.]

LOTÉ, verbe (loter)

[GD : *loter* ; AND : *loter* ; *FEW XVI, 481b : **lot*]

I. - Empl. intrans. "Tirer des lots"

Rem. STAVÉLOT, *Chron. B.*, a.1447, 455 (GD V, 37b).

II. - Empl. trans. *Loter qqn*. "Tirer qqn au sort" : ...que li maistres des tisserans avoec ses compaignons *loteront* cascun moys les drapiers, ainsi que on souloit faire. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 326). [R. M.]

LOTIE, subst. fém. (lotie)

[T-L : *lotie* ; GD : *lotie* ; FEW XVI, 481b : **lot*]

"Portion échue en héritage"

REM. Doc. 1404 (Rouen, *loties*), 1409 (Loiret, *lotie*), 1412 (Saint-Germain, *lottie*), 1449 (Orléans, *loties*) et 1500 (Finistère, *lottie*) ds GD V, 37c. [R. M.]

LOTION, subst. fém. (lotion)

[GD : *lotion* ; FEW V, 424a : *lotio* ; TLF XI, 2b : *lotion*]

"Action de laver, application d'une substance liquide (sur le corps, sur un membre du corps)" : La *loction* des mains signifie mondice corporele (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 281). ...celle *loction* signifie que celui qui doit offrir le sacrifice doit sa conscience laver de lermes de penitence et compunction (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 414). Et en outre convient entendre À reconforter le cuer tendre, Tant par dehors que par dedens, Par choses à ce procédens Comme foraines *lotions*, Nommées fomentacions, Lesqueles doivent estre faites De simples liqueurs et extraites De bourroches ou de bugloxes (LA HAYE, P. peste, 1426, 120). Fomentation, c'est *lotion* ou baign d'aucun membre en la décoction d'aucunes herbes (LA HAYE, P. peste, 1426, 201). ...le baptesme et *lotion* Que Jesus par devotion Voulut recevoir pour nous (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 107).

Rem. GD V, 37c. [R. M.]

LOTIR, verbe (lotir)

[T-L : *lotir* ; GD : *lotir* ; GDC : *lotir* ; FEW XVI, 481b : **lot* ; TLF XI, 3a-b : *lotir*]

A. - "Tirer au sort, d'où prédire, présager" : Chevaliers, vous m'avés bien siervy : Calabre la royne le m'avoit bien *loty*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 298). Quoy qu'on *lotiche*, au pays fust propice Ton benefice et puissant luminaire (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 215).

B. - "Mettre qqn en possession d'un lot, allouer qqc. à qqn" : Comment il veult que l'une partie de ce drap soit baillee aux curé et margliers et l'autre aux quatre enfans du Saint Esperit. Eulx deux ensemble une partie Auront, mais l'autre departie Sera aux quatre garsonnez Du Saint Esperit et *lotie* (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 77). Tules dit qu'en elle est *loctis Summus splendor claritatis* (Moralité cinq pers. B., 1484, 94).

- "Pourvoir" : Et s'aucune n'estoit *lotie* D'omme, ung dyable lui sourvenoit (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 118).

- "Faire bénéficier de ses faveurs" : ...accusee Estoit (...) Que sa virginité voec Avoit raupt et amy *loty* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 242). [R. M.]

LOTISSEMENT, subst. masc. (lotissement)

[GD : *lotissement* ; FEW XVI, 481b : **lot* ; TLF XI, 3b-4a : *lotissement*]

"Tirage au sort" : Pendant ce tempz, ceulx de Herlem et d'Alkamar, faisant grans preparatoires, donnèrent *lotissement* pour scavoir lesquelz seroyent conducteurs de l'armée qui devoit marchier vers La Laye. Et advint que Jehan Jacob, burguemaistre, maistre Jehan Guerit (...), avec aucuns aultrez eurent la conduite de ceulx de Herlem (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 294).

REM. Doc. XVe s. (ms.) ds FEW. [R. M.]

LOTURE, subst. fém. (loture)

[AND : *loture* ; *FEW V, 425a : *lotura*]

"Lavage, nettoyage, purification" : JHESUS. Les autres baptisié avez Et j'en vueil bien estre lavéz Pour mieulx esprouver la *loture*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 140). JHESUS. Les autres baptisés avés ; Par quoy, je vueil que me lavés Pour mieux aprouver la *loture*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 25). [R. M.]

LOUABLE, adj. (louable)

[T-L : *löable* ; GDC : *louable* ; AND : *loable* ; FEW V, 207a : *laudare* ; TLF XI, 5a : *louable*]

A. - "Satisfaisant, convenable, appréciable, favorable" : De la compagnie de lealement vivre [...] Valere ou .IIIe. livre exemple *loable* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 260). Et fay conclusion finable Sur le mariage *louable*, Car l'espiritel par celli Puez tu acquerre avecque li. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 338). Et que science plus *louable* Soit qu'autre riens et prouffitable, Appert au commun cours du monde. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 215). Maiz oefz frez et molletz, sans faille, Sont *loables*, comment qu'il aille (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). Par brouet de char convenable Avec bourrache, herbe *louable*... (LA HAYE, P. peste, 1426, 105). Et trouveras pou de ceulx qui, par ambition de rapine et par oultrage d'orgueil, ont envay aultruy, avoir eu *loable* fin ne honneste yssue de leurs emprisez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 140). La troverez ma bonne amie Qui est appelée Marie En ung lieu non pas trop *louable*, Mais en une meschant estable. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 22). ...et il n'est chose si ferme, si eureuse, *loable* a la chose publique que avoir chevaliers erudits en armes. (JUV. URS., Verba, 1452, 239). Noz ennemys nous requierent d'avoir Treves et paix : pour ce, faisons debvoir De sur ce cy prendre conseil vaillable. Ilz s'offrent tous de laisser leur avoir : Pour quoy, seigneurs, vous puez bien sçavoir Que ce traictié pour nous est fort *louable*. Paix nous demandent par ainsi qu'ilz lairront Entierement ce que pris ilz auront En noz pay's et que, saulve leur vie, Sans aultre chose ilz s'en retourneront (LA VIGNE, S.M., 1496, 252).

- **MÉD.** "Normal, sain" : De sang non *louable* par sa substance et adbustion selonc la grosseur et subtilité sont engendrees toutes pustulles crousteuses, de charboncle jusques a estiomenum (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2). Sanie est prinse en deux manieres: c'est assavoir proprement pour celle qui est blanche et ligiere et *louable*, qui n'a point de puour orrible. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.1, chap.1).

Rem. MONDEV. ds T-L V, 544.

B. - "Digne d'éloge, recommandable, louable" : Et pour ce quanque nous faisons Ou quanque faire nous voulons Doit estre en tous temps *louable* Et ou rien n'ait reprenable. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 241). ...la science n'est pas *loable* laquelle est broullie par vie deshonneste (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 44). Item, toute chose *loable* ou qui doit estre loee, c'est selonc aucune qualité ou disposicion par quoy elle est ordenee a autre chose, comme a aucun fait ou operacion. (ORESME, E.A., c.1370, 139). Et ceci faire bien et a point n'est pas chose legiere ne commune et est bonne et *loable*. (ORESME, E.A., c.1370, 172). ...tres grant vertu et tres *louable* (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 27). Car ceste beneïçon partant de la vraye bouche de Nostre Seigneur me semble estre plus *loable* et plus proffitable que nulle que je saïche, et pour ce la vous recommande au lever et au couchier de vostre lit. (LA SALE, J.S., 1456, 42). ...entre ses *loables* vertuz celle de liberalité ne fut par la maindre (C.N.N., c.1456-1467, 23). ...une jeune fille (...) ayant bruyt (...) tant par sa grande et non pareille beaulté comme par ses tres *loables* meurs et vertuz (C.N.N., c.1456-1467, 192). ...le seigneur fut bien content de luy bailler sa fille a mariage, jasoit qu'il n'eust cognoissance de luy fors de ses *loables* meurs et vertuz. (C.N.N., c.1456-1467, 332). Et, le jeudi XXIIIe jour de fevrier mil IIIcLXVI, le roy Loys, pour les bons et *louables* services à luy faitz [et] à la chose publicque par Anthoine de Chabannes, conte de Dampmartin, pour ce qu'il estoit l'un des

plus grans cappitaines de ce royaume, luy donna l'office de grant maistre de l'ostel de France. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 204).

- *Qqc. rend qqn louable* : MATHATIEL. O saintc Nycolas, vray secours En necessité secourable, Je te rens louenge en secours, Car tes fais te rendent *louable*. Des saintcz cieulx tu es heritable, Glorieux ou ciel et en terre. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 156).

- [Sens actif] "Élogieux" : ...sur le fait de toutes les justices de vostre royaume en soient faictes belles ordonnances, desquelles, se ainssi le faictes, sera memoire perpetuelle et *louable* a vostre nom (JUV. URS., Verba, 1452, 402).

C. - *Louable constellation*. "Constellation qui porte chance ; constellation heureuse" : ...et est bien à presumer que, entre lesdicts enfans et peuple d'Israël, que Dieu avoit retirez de captivité et esleuz sur tous autres et les avoit en singuliere estime que en .XL. ans qu'ilz furent aux desers ne trouvassent plusieurs experiences bonnes et honestes, actendu la doctrine de leur pasteur et chef Moyse, c'est assavoir en herbes et pierres de singulieres proprietiez appertes et ocultes, et encore plus quant elles estoient gravées et sculpées en *louables* constellations (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 v°). Cestui Egistus, qui estoit venu de Saxone, ediffia ung chastel et l'avitailla et s'efforça, o ses Saxons, de conquerer le pays, mais cestui Aurelles par sa sapience les desconfit. Cestui fut né en si *locable* [i. *louable*] constellacion que onques ne fut reprins de chose, par lui dicte. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 94 r°). [R. M.]

LOUABLEMENT, adv. (louablement)

[GDC : *louablement* ; AND : *loablement* ; FEW V, 207a : *laudare* ; TLF X, 5b : *louable* (*louablement*)]

"D'une manière louable, digne d'éloges" : ...afin que en vivant *loablement* il mette en besongne meurs avec scienches. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 37). En après a discipline, comme il est dit, affiert que le disciple ou l'escolier qui veult vivre *loablement* acquiere meurs avec science. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 42). ...attendu que ledit N. a longuement, *loablement*, notablement et sagement et aussy loyaument exercé sondit office (BAYE, I, 1400-1410, 119). ...sans toutevoies que, trop auctorisant la noble convention concluse en estroit chapitre l'ordre de la Toison d'or, je veulle deroguer a la gravité et hault sens des autres conventions maintes qui se font en la terre, et la ou les materes pareillement haultes et pesandes se manient et diffinent *loablement* et a grant fruit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 276).

Rem. Doc.1372 ds GDC X, 95b. [R. M.]

LOUAGE, subst. masc. (louage¹)

[T-L : *löage* ; GD : *loage* ; AND : *loage* ; FEW V, 387b, 388b : *locare* ; TLF XI, 5b : *louage*]

A. - "Action de donner ou de prendre en location"

1. [À propos d'une chose (bien immobilier, étal, bateau, linge...)] : Et couvient que tout drappier et drappieres faisans dras u couvertures a plommet, aient cascuns un estal au mains ens le ditte halle a l'anée, soit par leuwier, u ki siens soit, sour 10 s. a le halle toutes fois qu'il en deffauroient. Et doit durer li markiés dou *leuwage* des dessus dis estaus juskes au jour Saint-Remi prochain ensivant apres le markiet fait (Drap. Valenc. E., 1344, 267). Les [commutations] volontaires sont teles comme vendicion, achat, prest, plegerie, usage, depost, *louage*. (ORESME, E.A., c.1370, 283). ...ceste loy si retrenche les ventes et *louages* qui sont faites ou plus ou moins (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 414). .le *louage* de 11

bateaux tous équipés de marinières (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 294). Item pour *louage* de linge, c'estassavoir... (Ménager Paris B.F., c.1392-1394, 190). Autre recepte des *louaiges* des portes de Paris, tant de l'ancienne closture d'icelle ville que des bastides estans entre les murs devers les champs (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 12). ...ycellui Thouroude avoit consigné en la main dudit procureur general (...) XIII livres parisis que ledit Thouroude devoit à cause de *louage* desdictes halles. (FAUQ., III, 1431-1435, 150). ...une mesure... avecques ung petit courtil derriere, (...) qui valoit en *louage* environ XL solz tournois chascun an (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 266).

2. [À propos d'une pers. ou d'un animal] "Action de prendre (une personne, un animal) à son service, moyennant une redevance" : Pour autres fret de monnoies pour le fait de la grant armee, pour *louage* de chevaux et de vallez, paniers, cordes, liages, despens de genz qui la conduisoient (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 61). ...et par marché fait avecques lui, sur le *louaige* de XI chevaux qu'il a baillez pour mener de ceste ville de Rouen à Dreux le sire de Talbot et autres Anglois d'Angleterre, qui estoient en hostaige en ceste dicte ville (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1450, 377).

- P. ext. "Réquisition (d'un cheval)" : ...pour le *louaige* d'un cheval à lui appartenant, lequel jeudi derrenier passé fu prins, par auctorité de justice, pour mener et porter hastivement nuyt et jour Jehan de Thilly, escuier, guernetier de Mante, depuis ladite ville de Vernon jusques à icelle ville de Mante, en la compaignie des gens de la guernison dudit lieu de Vernon (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 365).

- *Homme de louage*. "Homme de main" : Le filz naturel est batu de son pere au dedens de l'ostel quant il mesprent, mais l'omme de *louage*, pour son forfait, est sans ferir mis hors de tous poins. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43).

B. - P. méton.

1. "Local loué" : ...une maison ou a plusieurs edifices, jardins et *louages* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1358, 228). ...une maison, jardin, galleries, avec plusieurs *louages* appartenans a ycelle, et deux puyz dont l'un est motoyen (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1376, 466). ...il seul, de nuyt, monta en un porche et *louages* appartenans à Jehan Henry, ouquel porche il souleva et esleva l'uyz de la chambre d'un compaignon dont il ne scet le nom (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 263). Item, en l'ostel d'un potier d'estain (...), avoir prins une pinte quarrée, environ VJ sepmaines avant son emprisonnement, laquele est en l'ostel ou *louage* de Thomas Chevalier dessus nommé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). Jehannete la Villaine, demourant a Paris, afferme que de son conquest par elle fait de Marion de Villiers elle avoit et tenoit un *louage* hault et bas, contenant la moitié d'une maison qui fu Marguerite de Marigny, icelle maison seant a Paris, en la rue de Hueleu (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1391, 636). Un hostel, court, jardin, *louages*, edifices, drois, etc. séant à Paris en la rue de Jouy (Ch. VI, D., t.1, 1397, 138). ...ladite moitié des dictes maisons et *louaiges* de Paris valoit de louage par an, charges paiées, huit livres parisis ou environ (Paris domin. angl. L., 1428, 291). De la maison (...) de present à Robin le Roy, tainturier de draps, assise au bout dudit pont, où il y a plusieurs *louaiges* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 187).

2. "Montant de la location" : ...sanz ce que pour les dis quevauls li ville soit tenue de payer quelcunquez *lyeuwage*, ou salaire ou recompensation de *lyeuwage* à cui que ce soit (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 353). ...ladite moitié des dictes maisons et

louaiges de Paris valoit de *louage* par an, charges paiées, huit livres parisis ou environ (Paris domin. angl. L., 1428, 291). ...le receveur des tailles a fait sayrir et arrester certains *louages* et revenus de leurs maisons et adjoier les inquilins et debtours en la court des aides (Lettres Louis XI, V., t.4, 1469-1472, 17). [R. M.]

LOUAGE, subst. masc. (louage²)

[*FEW V, 207a : *laudare*]

"Louange" : Mais soit que la dicte Lucresse ait esté a bon droit loee par ce fait icy, et non point comme je cuide ait tant seulement esté digne de *louaige*, (...) toutesfoiz je oze dire et affermer que la pucelle Ellvide dont a esté fait expresse mencion doit estre en toutes choses non point seulement ressemblée a la dicte Lucresse, mais aussi plus prisie et du tout en tout a icelle preferee, et pour cinq raisons. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 26). [R. M.]

LOUAGIER, subst. masc. (louagier)

[GD : *loagier*² ; FEW V, 388a : *locare*]

"Celui qui a la jouissance d'un bien, moyennant rétribution au propriétaire" : ...ledit seigneur a loué ou baillé afferme pour certaine quantité de blé, de vin ou d'argent, ou baillé à labourer à moctié, à l'encontre dudit *louaiger*, fermier ou mestaiier qui n'ont pas poié le louaige ou ferme (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 383). Et nulz fermiers, *louaigers*, depossitaires, et qui ont aucune chose en prest, et tieulx manieres de gens comme mestaiiers et clousiers, ne povent faire ne intanter applegement ne complainte à cause d'icelles choses (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 395). [E. P.]

LOUANCE, subst. fém. (louance¹)

[T-L : *löance* ; GD : *loance* ; *FEW V, 206b, 207a : *laudare*]

A. - "Action de louer, louange" : Collaudatio : *louance* (Abavus IV, R., c.1350, 285).

B. - "Ce qui mérite d'être loué" : Les pastoreulx firent une belle dance Quant le chant des anges leur fist demonstrier Que le filz de Dieu, par bonne *loanse* [...] Estoit enfanté dedens une creche Por nous rechater. (Noëls avign. A., a.1450, 365). [R. M.]

LOUANCE, subst. fém. (louance²)

[AND : *loance* ; *FEW V, 388b : *locare*]

"Location" (synon. *louage*¹)

Rem. Cf. ; AND : *loance*. [R. M.]

LOUANGE, subst. fém. (louange)

[T-L : *löenge* ; GDC : *louange* ; AND : *loange* ; FEW V, 206b : *laudare* ; TLF XI, 6a : *louange*]

A. - "Fait de louer qqn ou qqc., de faire l'éloge de qqn ou qqc."

1. "Fait de louer qqn (ou une bête), éloge de qqn" : ...saint Jerome, en un sermon qu'il fait de la glorieuse vierge Marie, en soy escusant de sa *loenge*, pour ce que on doit moult doubter qu'en loant si haulte royne langue humaine, qui est corruptible, ne faille, si dit... (Mir. st J. Cris., c.1344, 251). La fu il [l'alérion] hautement loés, Et fu cis moult bien avoués Qui le loa premierement. Car selonc mon entendement, A la guise qu'il le looit Chascuns moult volentiers l'ooit, Et gracioient la *loange*, Pour ce qu'elle estoit si estrange, D'une estrangeté nonpareille, Que c'estoit une grant merveille D'escouter les divisions Qu'on faisoit des alerions. (MACH., D. Aler., a.1349, 294). Li gerfaus fu miens lagement, Et je le garday liement, Car je fui moult au cuer joieus, Quant je me vi de

lui joiens, C'est a dire quant j'en joy. J'en eus moult le cuer esjoy, Car moult l'avoie oy loër. Et pour la *loange* avoër, Avec les loans le looie Toutes fois que loër l'ooie, Et par mi ce, bien dire l'os, Li donnay je un si bon los Que tuit cil qui de moy l'ooient Loër moult forment m'en looient. (MACH., D. Aler., a.1349, 376). Aucuns, comme il me samble, voudront mettre tache en la *louange* saint Pierre pour ce qu'il fut repris de saint Pol, que il ne aloit pas le droit chemin en la doctrine Jhesu Crist (GERS., P. Paul, a.1394, 490). Nagaires je m'esbanoyoye par le plaisant et fructifiant jardin de la sainte Escripiture, tant pour mettre en oubly les miseris, cures et soussis du temps present, et chassier hors Oyseuse, la fole, comme pour ouyr la *louenge* des sains et saintes, affin que par leur exemple, allocucion et par bonne doctrine, je peusse plus legierement et seurement passer le tres brief et tres perilleux pelerinage de ce mortel monde (GERS., Concept., 1401, 388). O douleur intolerable, que le Roy approuve murtre et loue pechié, auquel est donné le gleve à la vengeance des mauvaiz et *louange* des bons (BAYE, II, 1411-1417, 261). ...et fut cestui empereur [Alexandre le Grand] eslevé entre les hommes jusques à le ultime point de *louenge*, au moien de sa science et prudence et de astrologie et des hommes vertueux astrologiens qu'il eut avecques lui (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 r°).

- Prov.

. [La *louange* vient de courtoisie] : Mais riens demander ne vous ose, Amour, merci, ne autre chose, Qu'a moy n'appartient nullement, Et on dit que communement Demander vient de villonnie, Et *loange* de courtoisie. (MACH., R. Fort., c.1341, 138). Car demander est villonnie Et *loenge* est courtoisie. (MACH., Voir, 1364, 250).

. [La *louange* est moins répandue que le blâme] : Car plus tost est blascege par l'omme publie, Que *loenge* ne soit. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 56).

- *Dire* (de / des) *louange(s)* : ...des autres aucteurs pourra on moult dire de bien et de *loenge* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 373). La belle Hester, la preux, la sage (...) De qui tant de *louange* est dicte En la vraye sainte escripiture (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 263). Le roy, qui tant prenoit plaisir a oïr les *loanges* c'on disoit de Saintré qu'i ne prenoit garde a lui qui encores estoit a genoulz, subitement lui commanda a lever (LA SALE, J.S., 1456, 129).

2. "Grâce rendue"

- *Rendre louange* (à qqn). "Rendre grâce à qqn" : Mais encor vi je derechief Que tuit li gentil damoiseil, Qui estoient plein de revel, Et les damoiselles aussi, Tous ensamble et chascun par li, Li faisoient feste et honneur Comme a leur souverain signour, Grace et *loange* li rendoient Et comme leur Dieu l'auoroient. (MACH., D. verg., a.1340, 19). Si vous di que de tous oisiaus Ooit on la les chans nouveiaus, Car chascuns rendoit a sa guise Au printemps *loange* et servise. Si les escoutai longuement Moult volentiers, et vraiment, J'y prenoie moult grant delit, Car leur chanter tant m'abelit Qu'endormir depuis ne me pos, Dont j'entroublai mon repos. (MACH., D. Lyon, 1342, 162). Si qu'il couvient que je face m'offrande Au dieu qui dort et que dou tout m'atende Aus dieus d'amours et qu'humblement leur rende Grace et *loange* Dou bon espoir qui en mon cuer amende, Et supplier Morpheüs qu'il entende A moy aidier, se li dieus li commande. (MACH., F. am., c.1361, 174).

- *Rendre louange* (à Dieu, à la Vierge). "Rendre grâce à" : Graces vous rens, *loenge* et pris, Quant moy fol de pechié espris Deignez cy de vostre presence Visiter (Mir. parr., 1356, 39).

Conforte toy et meinne joie ; Car li sires qu'onques n'oublie Ne t'a mie mis en oubli. Ren au grant Dieu grace et *loange*, Qui apourté ci par son ange M'a en brief temps de longue voie. Si desir moult que je te voie. (MACH., C. ami, 1357, 42). *Loenge* en rens a Dieu le père Et a la vierge bonnement De ce saint convertissement. (Mir. st Sev., 1362, 236). A toy, le mien Dieu (...) A toy je rens graces et *loenge* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 60). ...si en rendirent tous graces et *loenges* a Nostre Seigneur. (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451. In : *Chrestom.* R., 116).

- *Pour toutes louanges*. "Pour toute grâce" : Veez cy languacges fort estranges. Femme suis pour toutes *louanges* ; Mon filz ne m'apelle plus mere ! (Pass. Auv., 1477, 221). [Dans cette paraphrase libre du passage de l'Évangile où le Christ en croix confie sa mère à l'apôtre Jean en ces termes : "Femme, voilà ton fils" (Jean 19, 26), l'auteur du mystère cherche à exprimer l'amertume de Marie lorsqu'elle s'entendit appeler "femme" par son propre fils]

3. [À propos d'une chose]

a) "Fait de louer qqc., d'en faire l'éloge" : Et se il est ainsi que *loenge* soit de telles choses, il est manifeste que des choses qui sont tres bonnes ne doit pas estre *loenge*, mais leur est deüe plus grant chose et meilleur que n'est *loenge*. (ORESME, E.A., c.1370, 139).

b) P. méton. "Ce qui est digne d'être loué" : Ses *louenges* et ses merites Sont bien dignes d'estre escrites (Vig. Trib., c.1480, 233). Or que chascun donques s'aplique, Quoy que necessité luy plicque, De sa *louenge* racompter. (Vig. Trib., c.1480, 235).

c) "Ce qu'on loue (à qqn), ce qu'on lui recommande, avis donné"

- À la *louange*. "À mon avis, à mon sentiment" : Chascun me dit - Prenez en pacience. Mais je ne puis, car je n'ay pas science. Quant je ne voy ame qui me sequeure, A la *louenge*, j'ay grant paour que j'en meure. (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 112).

B. - "Fait d'être loué"

1. [À propos d'une pers.] "Fait d'être loué ; gloire, renommée, renom de qqn" : A Bonne Amour Par maintes fois fis devote clamour Qu'elle mon cuer asseüst a l'onneur De celle en qui il feroit son sejour, Et que ce fust Si que *loange* et gloire en receüst Et que, se ja mes cuers faire peüst Chose de quoy souvenir li deüst Ou desservir Nul guerredon de dame par servir, Qu'en aucun temps li deingnast souvenir De moy qui vueil estre siens, sans partir, Toute ma vie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 67). Fols est qui a tels dons s'arrange, Ne tent sa main. Car par tel change elle [Fortune] se vange De ceaus qu'elle flate et losange, Et leur oste honneur et *loange* D'ui a demain. (MACH., R. Fort., c.1341, 39). Mais *loange* ne vueil ne gloire De ceste geste ou ceste hystoire, Qu'on scet bien que pas nez n'estoie Eins la fondation de Troie, Mais ci l'ay mot a mot escript, Si com veü l'ay en escript. (MACH., F. am., c.1361, 214). Quant lonc temps orent festié, Dancié, jousté et tournié, On donna le pris au milleur. Et le fist faire l'empereur, Si que le pris et la *loange* Fu donnée à ce roy estrange ; Car par sa lance et son escu Avoit tous les autres vaincu. (MACH., P. Alex., p.1369, 39). Il [le roi] dist : "Ma douleur renouvelle, Quant je voy qu'on me tient si vil, Qu'on dit villenie à mon fil ! Biaus dous Dieux, que t'ai je meffait ? Ne sera pugnis ce meffait ? J'ay perdu honneur et *loange* En ce monde, se ne m'en vange." (MACH., P. Alex., p.1369, 258). ...[les enfants se rassemblent] pour jouer en la presence de leurs peres, meres et amys, affin d'en rapporter gloire, renommée et *loange* (C.N.N., c.1456-1467, 555). ...[tu as] hay et mesprisé les bons et justes conseilz de ceulz qui t'y ont voulu joindre [au mariage] affin que tu eusses lignée qui perpetuast ton nom, ta *loange* et renommée. (C.N.N., c.1456-1467,

556). ...la *loange* et honneur de l'un ne peut estre sans la gloire de l'autre [Dans le mariage] (C.N.N., c.1456-1467, 562).

- [À propos de Dieu] : Mais soy louer pour neccessité et pour proffiter a autruy, et tout pour la gloire et *louange* de Dieu est prudence et magnanimité puisque verité y est tousjours gardee. (GERS., P. Paul, a.1394, 502).

- *Digne de louange* : Ma dame reverent et chiere, Digne de *loange* et d'onour, Excellent en toute valour Que cuers porroit ymaginer, Yeus vëoir, oreille escouter, Main figurer, ne bouche dire (MACH., R. Fort., c.1341, 83). [Dieu] Qui la terre et le firmament Feis, et quanqu'il y appent, Qui en la mer termes et signes Has mis par tes paroles dignes, En commandant qu'elle oubeisse Et que point de son canel n'isse, Conclus, limité has l'abisme Et signé par ton nom saintisme, Terrible et digne de *loange* (MACH., C. ami, 1357, 53).

. *Digne d'honneur et de louange* : Là ot maint pelerin estrange, Digne d'onour et de *loange*, Qui moult tres grant joie feïrent, Quant au rivage les veïrent. Li grans maïstres de l'Ospital Descendi dou chastel aval, à moult tres noble compaignie (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Là ot maint chevalier estrange, Digne d'onour et de *loange*, De mainte estrange region, Dont je vous feray mention. (MACH., P. Alex., p.1369, 139). [Le pape] Le bon roy manda qu'à li veigne ; Et il y vint à grant compaignie, Car toute sa chevalerie, Toute sa gent et sa maisnie, Et maint bon chevalier estrange, Dignes d'onour et de *loange*. N'il n'avoit cardinal à Romme, Chevalier, bourgeois ne prudomme Qui ne venist à l'assemblée, Que le pape avoit asssemblée. (MACH., P. Alex., p.1369, 240).

- *Louange à vous*. "Soyez loué" : Et pour ce, dame de vaillance, Qu'en moy n'a pas sens ou science Pour vos biens et douceurs retraire, Si com je le deüsse faire Et com volentiers le feroie, Mais en vain me travailleroie, Ma dame, très humblement renge A vous grace, mercis, *loange* Cent mille fois, et vous salu. (MACH., R. Fort., c.1341, 84).

- À la *louange de qqn*. "En l'honneur de qqn, à la gloire de qqn" : Et tous les chans que je ditoie, A sa *loange* les faisoie En pensant que, s'il avenist Que mes chans devant li venist, Qu'elle porroit savoir comment Je l'aim et sui en son comment. (MACH., R. Fort., c.1341, 15). Einsi me fist ma dame faire Ce lay qu'oy m'avez retraire, Ja soit ce que riens n'en sceüst Qu'elle fait faire le m'eüst. Mais selonc le sens que j'avoie, A sa *loange* le faisoie, Et si près de mon sentement Com je pooie bonnement, Tant que par aventure avint Qu'en sa presence cils lais vint (...) Qu'elle me commanda au lire. (MACH., R. Fort., c.1341, 26). Si m'avisay que je feroie Selonc ce que je sentiroie Pour vous et a vostre *loange* Lay, complainte ou chanson estrange (MACH., R. Fort., c.1341, 131). Et pour ce, sans prendre fin, Cherubin Et seraphin, Tuit ange et archange Dou commandement divin, Sans declin, Sont tuit enclin, A vostre *loange*, Et de Dieu tout li affin, De cuer fin, Soir et matin. (MACH., Lays, 1377, 402). Le second remede est amer ceulx qui dient verité, et monstrent par signe que on veult bien oïr verité, soit pour soy, soit contre soy, quer un seigneur ou une dame qui ne veult oïr que chose plaisant a soy et a sa *loenge* nourrit flateurs entour soy et deboute tous aultres au moins de fait (GERS., Annonc., a.1400, 235).

. [À propos de Dieu, de la Vierge...] : Quanque l'en peut dire par paroles humaines a la *loenge* de ceste glorieuse vierge... (Mir. st J. Cris., c.1344, 251). Or ay je donques a l'aide de Dieu et a sa *loenge* monsté clerement en plusieurs maneres par raysons humaines et en lumiere naturelle comment ce n'est pas impossible que une chose qui est de soy corruptible soit perpetuele, ne que une chose qui ait eu commencement dure sanz fin. (ORESME, C.M., c.1377, 260). ...la mort qu'il croit et pense aujourd'hui recevoir en

remission et pardon de ses pechiez, à la *louange* de Dieu nostre createur, de sa très-benoite mère, de toute la sainte Trinité de Paradis et de tous sains, toutes saintes qui sont en Paradis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 567). En surplus je vouloye en especial trouver et avoir theume convenable a parler plus proprement de ceste solennité a la *loenge* de la Vierge tres nette et pure, et a nostre instruction. (GERS., Concept., 1401, 388). ...la Court tenoit que ce qu'il avoit fait et entendoit à faire seroit à l'onour et *loenge* de Dieu au prouffit des eglises et personnes ecclesiastiques (FAUQ., II, 1421-1430, 296). ...ilz ont voluté (...) de faire une belle procession et devote a la *loange* de Nostre Seigneur Jhesucrist (C.N.N., c.1456-1467, 222).

2. [À propos d'une chose] "Fait d'être loué ; réputation de qqc." : Biauté qui toutes autres pere Envers moy diverse et estrange, Douceur fine à mon goust amere, Corps digne de toute *loange*, Simple vis à cuer d'aimant, Regart pour tuer un amant, Samblant de joie et response d'esmay M'ont ad ce mis que pour amer murray. (MACH., Bal., 1377, 539).

- *Chant de louange*. "Chant de gloire" : En Paradis sont tous ly angles Et tous les sains et ly arcangles, Qui devant Dieu chantent trestuit Chant de *loenge* et de deduit. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 144).

- À la *louange de qqc*. "À la gloire de qqc." : ...et dit qu'il estoient icy venus pour tout le bien commun et par especial de ce royaume, et à la *loenge* et exaltation de la foy (BAYE, II, 1411-1417, 260). ...car a la *loange* de sa dilleccion s'apartient de amer ou de daignier amer ce que aucunement est inparfait (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 289). ...en disant plusieurs beaulx et sumptueux ditz a la *loenge* et exaltacion de sa magnificence. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 169).

C. - [Désigne une forme poétique ou une prière]

1. "Forme poétique dédiée à l'éloge" : Autre couleur de rethorique nommée simple lay est assez usité en oroisons, requestes et *loenges*. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 241).

2. "Prière à la gloire de Dieu (ou d'un saint)" : La chanterent une *loange* De Dieu le pere avecque l'ange Qu'on claime "Benedicité". On l'a maintes fois recité Et encor recite on souvent A matines en maint couvent. Quant la *loange* fu finie, Li rois et moult grant compaignie A la fournise s'en alerent (MACH., C. ami, 1357, 23). Ma *Loenge*, mon Cantié nouvel, ma Exultation, ma lengue te puisse beneïr, laquelle tu as faite pour raconter tes merveilles ! (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 60). [R. M.]

LOUANGER, verbe (louanger)

[T-L : *löengier* ; GD : *louanger* ; FEW V, 206b : *laudare* ; TLF XI, 7a : *louanger*]

"Prodiguer la louange à qqn, l'honorer" : ...on ne puet bien louer ung saint que tous les autres ne soyent aucunement participans de la louange, comme ilz sont ensamble en gloire et ont vescu sur terre en semblables vertus, jassoit ce que l'un plus excellemment que l'autre, et generalement sont tous amis de Dieu, et c'est assez *louangé* car de tous ses amis s'escrioit le prophete es paroles proposees : O Dieu commant sont tes amis Excellemment a honneur mis ! (GERS., P. Paul, a.1394, 485).

Rem. Doc.1475 ds TLF. [H. G.]

LOUBAS, adj. (loubas)

[GD : *loubas* ; FEW V, 462b : *lupus*]

Gars loubas. "Vaurien" : ...villains, tuffes, giveliers, bomules, termulons, tacriers, craffeurs, marrados et cratinas, petaulx et gars *loubas* (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 323).

REM. Probablement emprunté à l'occitan. [R. M.]

LOUBINEUX, adj. (loubineux)

[Ø]

"Qui a les traits du loup (?)" : BURGIBUS. Gresle, tempeste, en faisant : tic, tac, toc, Te puisse prandre d'abac, aussi d'aboc ! Prince portant de tous tourmens le sac, Orrible monstre, *loubineux* sennedoc, Dragon pugnais, ort bazelique coc, Pour quoy bray tu ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

REM. Sens proposé d'apr. le lat. *lupinus* ; c'est le sens retenu par G. Roques, in : *Le M. fr.* (3^e Colloque, Düsseldorf), 1982, 113, d'apr. «*louvin* (...) refait en *loubin* + *-eux*». Le gloss. donne «débauché, imbécile», d'apr. le verbe «*lubiner* "plaisanter, niaiser"» en renvoyant à FEW V, 427a, s.v. *Lubin* qui donne aussi : «*frère Lubin* "nom d'un moine un peu débauché" (Marot, Cotgr 1611-Oud 1656)». [A. B.]

LOUCHARD, subst. masc. (louchard)

[GD : *loschart* ; FEW V, 473b : *luscus*]

"Celui qui louche ; au fig. qui est sot" : Et n'y oit dedens sos ne bourgne, Saige, subtilh, *loxar* ne lorgne, Qui à defendre ne fist bon aquitte (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 372). [R. M.]

LOUCHE, subst. fém. (louche¹)

[T-L : *loche*² ; GD : *louche*² ; AND : *luche*¹ ; FEW XVI, 483a, 483b : **lôtja* ; TLF XI, 8b : *louche*²]

A. - "Ustensile ayant la forme d'une grande cuiller, louche" : ...pour ramons, cretins, *louches*, haustiers pour le cuisine dou castiel (Comptes Mons P., t.1, 1330, 243). ...XIII *louches* d'argent d'une facion (Comptes Lille L., t.2, 1427, 412).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Sur *lousse* (Wallonie), cf. *R. Ling. rom.* 58, 1994, 315. Est-ce ce mot ds l'ex. suiv. (?) : ...javoye en gaiges quatre tasses, un aiguiere avec troiz petiz goggeles dedens fermans et six *loches* tout d'argent (Rég. jur. Belg. B., 1404, 395).

- *Avancer la louche.* "Tendre la cuiller, la louche (parce qu'on pense pouvoir manger)" : BANANYAS. (...) Il vous faut finer des viandes Qui soient savoureuses, friandes, Car le roy veult faire ung disner. L'ESCUYER. Point n'ay de soucy d'en finer : Le cas est ja tout appresté. BANANYAS. Il faut qu'il soit bien tost hasté, De peur qu'on n'avance la *louche*. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 392).

- Arg. *Estre ferme à la louche.* "Savoir se défendre" : Quant ilz dient que l'ung deulx est *ferme a la louche* c'est a dire qu'il se deffendrait contre justice et aultres qui le voudroit prendre. (Procès Coquill. S., 1455, 98).

- P. méton. "Contenu d'une louche" : ...que on puize a la louche de fer hors de ladite fosse IIII ou chincq *louches* et le jetter en saublon en ung tourtiau (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98^e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 106).

B. - P. métaph. arg. "Main"

Rem. Doc.1455 ds L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 1, 1922, 98 (TLF).

C. - P. anal.

1. "Bêche" : Item pour contreminer se besoing est puis, piés de chievres, marteaulx, hotes, pelles, *loches*, crocs de fer, eschelles, (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 53 r^o). Item pour miner, .IIII. cens *loches* (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 61 r^o). Le commun de Paris vistement y ala À haques et à maques ; maint pic on y porta, Pelles, havès, *louces* et grans cros c'on forga (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 472). ...vindrent logier tous ensamble (...)

en la ville de Verbrie, à tout foison de vivres, et grand nombre de paysans, qui avoient pluseurs instrumens, est assavoir cuignièrès, soioires, *louches*, sarpes, hauwiaux et autres pareulx ostieux, pour refaire et réparer les chemins parmy forestz et autres lieux que les asségans avoient empeschez en pluseurs parties, tant de gros bois qu'ilz avoient fait abatre et traverser èsdiz chemins, comme de fossés qu'ilz avoient fait faire, et autres empeschemens. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 409-410). ...grant nombre de paysans portans divers instrumens, cuygnies, soyoires, *louches*, sarpes, haveaulz et autres paraulz hostieux pour faire et reparer le chemin parmy la forest (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 376).

2. "Vrille pour percer les tonneaux"

Rem. Doc.1464 ds TLF.

3. "Dans un moulin, espèce de sabot de frein (?)"

Rem. Doc. 1453. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 735. [R. M.]

LOUCHE, adj. (louche²)

[T-L : *lois* ; GDC : *louche*¹ ; AND : *luche*³ ; DÉCT : *lois* ; FEW V, 473a : *luscus* ; TLF XI, 7a : *louche*¹]

A. - "Torve, louche" : Strabo (...) : *louchez*, qui a les yeux travers (Aalma R., c.1380, 397). Si a *louche* regardeure (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 69). S'on lui dist : Vostre filz est borgne. Salve vostre grace, dist il, maiz il est un peu louchet. S'on dist : Vostre filz est *louche*. Salve vostre paiz, il a la veue courte. (COURTECUISSÉ, Serm. D., 1397-1418, 180). J'eu beau regard, qui est devenu *louche* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 12). Aussi estoit elle *lousche* et plaine de laidure abhominable (Ovide mor. B., 1466-1467, 104).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Aussi B. de Villebresme, ds CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 506.

- Empl. subst. "Celui qui louche, qui ne voit pas bien" : Et de deux bons yeulx faire .i. *louche* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 86).

- *Faire/contrefaire le louche.* "Feindre de loucher, d'avoir une mauvaise vue" : Mais, quant il vient une fort mouche A la toile, cil fait le *louche* Qui la deust prandre et happer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 150). Rouge Gorge, mon bel amy, Cil qui bien veult amer a droit Ne doit pas croire quant qu'il voit, Mais doit estre comme une sousche, Aucunesfois faire le *lousche* : Onque vray ament ne mescroit. (Pipée R., c.1470-1480, 213). Comment ? est il borgne d'ung oeil ? Il semble que ouy, dont j'ay grant dueil, Ou s'il contrefait cy le *lousche*. (Copp. lard., a.1488, 175).

- Subst. masc. "Strabisme" : Strabosité ou *louche* selon Gallien ou IIII. de morbo vient en deux manieres (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 6).

B. - Au fig. "Qui manque de netteté, qui éveille le soupçon" : L'indice disse, s'en ton divice vice, Service veisse, mais ta malice lisse D'une office ysse, qui est mortelle, telle Qu'au genre humain ta force est immortelle, Lente, lasche, lourde, *louche*, lubrique (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390). [R. M.]

LOUCHE, subst. fém. (louche³)

[GD : *louche*² ; *FEW XVI, 483b : **lôtja* (?) (?)]

"Redevance en nature sur le grain" : ...sur aucuns poins touchans le demaine de mondit seigneur [,] tant la *louche* (.) comme le min du poisson illec (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 416). ...au receveur de la *louche* d'Anvers (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 163).

REM. Désigne aussi un droit sur la vidange, GD V, 38c, doc. 1521. [R. M.]

LOUCHEE, subst. fém. (louchée)

[T-L (renvoi) : lochiee ; GD : *louchie* ; FEW XVI, 483a-b : **lôtja* ; TLF XI, 9a : *louche*² (*louchée*)]

"Contenu d'une louche, d'une grande cuillère" : [Le duc de Bourgogne à son fils malade :] "...Et, par Dieu, vous devriez oser et vouloir boire ce meismes que je boy devant vous." Et lors prist une cuillier d'argent et en avala deux *loucees* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 145).

Rem. Autre ex. XVe s., cf. TLF. Aussi *Vivendier S.*, c.1450, 11/12 (*louchie*). [R. M.]

LOUCHER, verbe (loucher)

[AND : *lucher*³]

"Regarder" (cf.Éd.) : O prince, je suis une souche Immuable fundee en foy ! En pleurs et larmes je vous *louche* ; Mon Dieu, ayés pitié de moy ! (Pass. Auv., 1477, 152).

REM. Sens incertain. On pourrait également interpréter "secouer", d'où un sens fig. "importuner, tarabuster (qqn afin d'obtenir sa pitié et son pardon)". [J.-L. R.]

LOUCHERON, subst. masc. (loucheron)

[T-L : *locheron* ; GD : *louceron* ; FEW XVI, 483b : **lôtja*]

"Petite louche (?)" : Tant li jetèrent d'iaue entour et environ, Li uns à un platiel, li autres d'un *louceron*, Que li fus estindi, n'i remest flamion. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 276). [R. M.]

LOUCHET, subst. masc. (louchet¹)

[T-L : *lochet* ; GD : *louchet*¹ ; FEW XVI, 483b : **lôtja* ; TLF XI, 10a : *lochet*]

"Bêche à lame longue et étroite" : Tiers foiz fu mandés si vint assés lentement portant une pele et drapelet et un *loucet* et instrumens de sonneurs, et en tel estat s'apparut devant le calife et devant le clergie (JEAN LE LONG, Voy. Bioul B., 1351, 316). ...chil qui mesuroit sel, le brisoit du *louchet* (Vie urbaine Douai E., t.4, 1392, 677). À Jehan Le Paaige, hoste des Chauderons, voiturier, pour le sallaire de son chariot et 6 chevaux, amener les abillimens des pyonniers, est assavoir pelles, *louchez*, picqs, hoeaulx, hottes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 490). Lequel Estienne print ung hovel et ung *loucet* et puis il encommencha a fouyr la ou il luy sambloit et esperoit que ce fust, et combien qu'il labourast moult longuement en vain, neantmoins il se essaya et pour neant en plusieurs autres lieux. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 44). [R. M.]

LOUCHET, adj. (louchet²)

[*FEW V, 473a : *luscus*]

[Dimin. de *louche*²] : S'on lui dist : Vostre filz est borgne. Salve vostre grace, dist il, maiz il est un peu *louchet*. S'on dist : Vostre filz est louche. Salve vostre paiz, il a la veue courte. (COURTECUISSÉ, Serm. D., 1397-1418, 180). [R. M.]

LOUCHETTE, subst. fém. (louchette)

[T-L : *lochete* ; GD : *louchete* ; FEW XVI, 483b : **lôtja*]

A. - "Petite bêche" : Soubz le ciel n'a ne voie ne mucette Que je n'y ceure et quiere l'anguelage, Et que droit là ne taste à ma *louchette*, Se riens y a qui me serve à molage, A pierre, à chaulx, à riche emmantelage, Selon l'object compris en ma pensee (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C.,

1462-1463, 151). [Pour le sens de *louchette*, cf. le picardisme *louchet* ("bêche"), N. Dupire, *Molinet*, 1932, 229]

V. *louchet* v. Lexiques

B. - "Petite cuiller dont se sert le prêtre à l'autel, avec le calice" : I calice d'argent dorré, le platine, le *loucete* et le custode de cuir et 2 crois de bos. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 365). Item, pour l'accat d'une nasselle d'argent à mettre l'encens (...) pesant XVII estrelins, en ce comprins une *louchette* d'argent servant à prendre et mettre ledit encens en l'encensoir (Cartul. Flines H., t.2, a.1500, 912).

Rem. Doc. 1371 et 1391 (*louchette*) ds DU CANGE V, 133c, *lochea*. Doc. XIVE s. (*une petite louchette*) ds T-L V, 555. Doc. 1345 (Tournai, *louchette*), 1365-1366 (Arch. Nord, *louchette*), 1386 (Nord, *louchete*), XIVE s. (Amiens, *lochettes*) ds GD V, 39b. Doc. 1324 (*deux loucetes d'argent*), 1401 (*louchette*), 1430 (*louchette d'argent blancq*), 1469 (*louchette*) ds GAY II, 94a-b. Généralement associé à *calice* ou à *patene*. [R. M.]

LOUCHIER, subst. masc. (louchier)

[T-L (renvoi) : lochier ; GD : *louchier*¹ ; FEW XVI, 483b : **lôtja*]

"Fabricant de *louches*, de cuillers"

REM. Doc. 1306 (*Jehans li Louchiers*) ds GD V, 39b. [R. M.]

LOUDIER, subst. masc. (loudier)

[T-L : *lodier*¹ ; GD : *lodier* ; AND : *loddier* ; FEW XVI, 477a : *lodder*]

"Gueux, vaurien" : Je ne m'y puis fier, Car en tout mon vivant ne vy si faulx *loudier* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 29). Se sont .IIII. *loudier*, Cuvert, preseux, ribaut (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 244). Ay ! cousin, dist il, ne valés ung denier Quant vous n'avez occis se traître *loudier* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 318). Je croy, dist Hélyas, que tu es le *loudier* C'on lomme Mauquaré... (Chev. cygne R., c.1356, 61). Aigremant ot a nom le cuvert losengier, Et fust ung grant *loudier* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 167). Ha ! qu'as tu fait mauvais *loudier* ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 58). ...veez cy quatre grans *loudiers* chartons de josne aage qui estoient venus a la feste, raemplis de vins et de viandes (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 8). Or l'appelle ribauld, après *loudier*, après putier, après yvroigne (C.N.N., c.1456-1467, 26). Cessez vostre sermon, dirent les *loudiers*, tous alumez du feu de concupiscence charnelle [Quatre "ribauldz" veulent violer une jeune fille] (C.N.N., c.1456-1467, 549). Soyés seur qu'il est escarry Si tost que nous sommes levé. Mais, se jamais il est trouvé, Le *loudier*, nous le destruirons. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 473).

Rem. *Mir. N.D. Rosarius K.*, c.1330, 222 (*loudiers*) ; *Flor. Octav. L.*, t.1, c.1356, 5064 (*loudier*), 7737 (*loudier*) ; WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, gloss. ; *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss. ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ; *Cligès C.T.*, 1455, gloss. ; HENRI FERR., *Modus et Ratio T.*, c.1354-1377, gloss.728 ; 748 ...

- "Vaurien, soldat de bas étage" : Après marcha la bende aux albardiers Entremeslez de grans joueurs d'espees, Gens acharnez au sang comme *loudiers*, Par lesquelz sont maintes gorges coppees (LA VIGNE, V.N., p.1495, 211). [R. M.]

LOUIDIERE, subst. fém. (louièrre)[T-L : *lodièrre* ; GD : *lodier* ; FEW XVI, 477a : *lodder*]

"Femme de mauvaise vie, garce" : Rendés-vous, fieux de pute *louièrre* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 100). ...Et si ne puis ceste *lodièrre* Que je quier trouver nulle part. (Mir. Oton, c.1370, 362). ...vos ribauldes ! Vos ordes *louièrres* crapaudes... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 45). Si m'en yray chieux ces richars Et les feray chiches et eschars, Plains d'usure et de revenaige [l. renovaige], Et si leur hosteray coraige De faire aumosne et aultre bien, Se ce n'est a chat ou a chien, Ou a quelque grosse *lodièrre* Ou ilz iroint faire grant chiere, Souventesfois, secretement. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 8). Ha, vieille *louièrre* au cul rond, Sorciere, de vin humeresse, Chassieuse, estrangleresse De petis enfans escrie, Je te diray villennie Plus ne qui court d'eau au molin. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32). Regardez, voy la l'estandart De ceste maudicte sorciere ! Je congnois qu'elle est ceste part Et est la premiere en frontiere. Se nous est ung grant vitupere, Se de par nous n'est confondue, L'orde, vile, faulce, *lodièrre* ; Elle deust tenir la charrue. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 454). Grosses truandes, desrignees abbesses, Putains nonnains, ypocrites *louièrres*, Pour leur jouer ung beau tour de finesse, Je les mecray par dessoubz noz chaudieres. (LA VIGNE, S.M., 1496, 222). Venés avant, grosse *louièrre*, Qui des dieux dictes villennie. Voycy la fin de vostre vie (Myst. st Laur. S.W., 1499, 263).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.4, c.1370-1407, 299 ; t.7, 183 ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ... [R. M.]

LOUEMENT, subst. masc. (louement¹)[T-L : *lœment*¹ ; GD : *loement*¹ ; AND : *loement* ; FEW V, 207a : *laudare*]

"Conseil, avis, consentement" : ...et en vuez propprement Faire vostre vollanteit et vostre *louement* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 416). Pour ytant que si homme li en font *loement* De banir de sa terre et de son chaissement... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 873). Et se j'ay envers vous ouvré villainement, Amender le vourray par vostre *loement*. (Tristan Nant. S., c.1350, 629). Mon chier amy, je loeroie Que preïssiez esbatement, Et que creez le *loement* De vostre pere, qui est sage. C'est bonne ordre que mariage (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 19).

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, XXII, 308, ds T-L V, 561. [R. M.]

LOUEMENT, subst. masc. (louement²)[T-L (renvoi) : *lœment*² ; GD : *loement*² ; FEW V, 388a : *locare*]

"Action de louer, de prendre à louage" : *Louement* : conductus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231).

REM. Doc. 1396 (Dieppe, *louement*) ds GD V, 13b. [R. M.]

LOUEEMENT, adv. (louément)[GD : *loement* ; *FEW V, 206b : *laudare*]

"D'une manière digne d'éloge"

REM. Doc. 1317-1340 (*de louement gouverner et ordonner leurs royaumes*) ds GD V, 12c. [R. M.]

LOUER, verbe (louer¹)[T-L : *lœr*¹ ; GD : *loer*¹ ; GDC : *louer*² ; AND : *loer*¹ ; DÉCT : *lœr*¹ ; FEW V, 207a : *laudare* ; TLF XI, 10a : *louer*¹]

I. - Empl. trans.

A. - Louer qqn

1. "Faire l'éloge de qqn" : Aussi doi je, se trop ne fail, *Loër* Esperence, a qui bail De moy et de mon cuer le bail, Et mercier ; car se riens vail Et s'a bien faire me travail, C'iert sans doubtance Par li (MACH., R. Fort., c.1341, 120). ...l'en doit la paine donner Selon le meffait et *loier* Tous ceulx qui font bon jugement. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 134). [forme influencée par le subst. *loyer* "récompense"] Et puis il parla de sa dame Qui d'amer l'esprent et enflame, Et de si grant cuer la *looit* Qu'a grant peinne parler pooit, Tant estoit de s'amour esprits, En contant s'onneur et son pris (MACH., F. am., c.1361, 236). Car il semble que l'en face de euls [les dieux] une derision quant l'en les *loe* en la maniere que l'en nous *loe*, et la cause est car l'en nous *loe* par relacion et en resgart ou raport a aucune autre chose meilleur. (ORESME, E.A., c.1370, 139). Car sa face coulourée Plus que rose en may, De toute biauté parée Et de maintieng gay, M'a pris ; bien le say. S'en sera de moy *loée*, Tant com je vivray. (MACH., Bal., 1377, 547). En l'onneur de ma douce amour Que j'aim miex que my proprement Ay mis cuer et corps et vigour, Ma pensée et mon sentement En toutes dames *loer* ; N'onques heure ne m'en pos saouler. (MACH., L. dames, 1377, 207). Si vueil mettre dès or mais ma pensée, Ma plaisance, mon cuer et m'estudie En li *loer*, dont meinte autre honnorée Sera de moy pour li, je n'en doubt mie. (MACH., L. dames, 1377, 216). Ne say comment commencier Un tres dous lay Pour bon Amour mercier De l'espoir qu'ay Et pour ma dame au corps gay Glorefier Et *loer*, car trop po sçay Pour telle oeuvre edefier. (MACH., Lays, 1377, 389). Mais garde bien, sur tout ne t'enhardi A faire chose ou il ait villenie, N'aucunement des dames ne mesdi ; Mais en tous cas les *loe* et magnefie. Saches, se tu fais le contraire, Je te feray très cruellement detraire. (MACH., ProL., c.1377, 4). Les orgueilleux aussy a cause de leur vertus ou sainticité sont par cest exemple bien convaincuiz. La sote presumpcion de leur cuer est bien rabatue, et veons clerement que nous ne devons nulluy pour ceste vie ou tost *louer* ou tost condampner, car nous ne savons que nous est advenir : Qui cuide estre ferme, garde qu'i[i] ne trebuche (GERS., P. Paul, a.1394, 489). Fuyés, pour Dieu ! ce traître, truant, tyran [Flateur] ! Prenés trois remedez contre luy, a l'exemple de nostre Roïne ! Le premier remede : penser incontinent : A quoi peuvent tendre ou valoir les paroles d'un qui *loue* en sa presence une personne. Dit un a son flateur : "Me veulx tu vendre qui me *loes* ?" (GERS., Annonc., a.1400, 235). Les dames le *loyent* [l. lo[o]yent ?] mout et toutes manieres de gens (Ponthus Sidoine C., c.1400, 173). ...son mary au bout desdiz cinq ans retourné, beaucoup la *loa* et plus que paravant l'ama. [La femme d'un marchand a bien géré la maison en l'absence de son mari] (C.N.N., c.1456-1467, 126). Puis que tes biens, Simon, sont nostres, Trestous nous t'en devons *louer*. (Pass. Auv., 1477, 148). Par ainsi, Centurion, vous conseilhe, Pour cognoistre ceste merveilhe, Que vous et voz gens y aliés [au tombeau du Christ], Et sans bouger y demeurés Juc que trois jours seront passés. En ce faitent farés assés Pour en estre *loué* tout temps Et de Dieu et des bonnes gens ; Et vous mesmes en voudrés mieulx. (Pass. Auv., 1477, 275). Seroit aussi evacuee et widié la liberté et franchise de la liberté, qui est franche a faire ou non faire equalement. Item et ne seroient a reprendre ne a vituperer les malfaiteurs, ne a *loer* les bienfaiteurs. (Somme abr., c.1477-1481, 167).

- *Faire à louer*. "Être digne de louange" : Olivier de Vienne fist forment a *louer*, Quant son pere Regnier le vit ainsi porter Il en loua Jhesus (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 134). Cellui qui adioste a sa gentillece noblece de bonnes meurs fait a *louer* (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 187). Dont par ainsi celle deesse

faisoit moult a *louer*, quant elle rendoit par charité aux hommes ce qui estoit deu a leur magesté (LA SALE, Sale D., 1451, 129).

- *Louer / priser qqn* : Si en poez faire à vostre devise, Car dessus vous riens ne vueil ne devise. Mais se je fais ja vaillence n'emprise D'onneur qui vaille, De vous venra que chascuns *loe* et prise. Et se je muir en vostre dous servise, M'ame en sera en dous paradis mise D'Amours sans faille. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). De riens [la femme] ne veult estre reprise, Ains veult que l'en la *loe* et prise Aussi bien du mal com du bien (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 42). Et cils qui de loial cuer l'aimme, Las, chetis et dolans se claimme Pour la grieté qu'en son cuer sent ; Et pour ce qu'elle se descent De s'onneur. C'est li plus fors poins, Et de quoy il est plus fort poins En son cuer, car si fort le grieve Qu'a po que tout par mi ne crieve. Cause y a, c'est quant dame amée Est devant prisie et *loée*, Si la voit d'onneur dechëoir Et en grant deshonneur chëoir, Et se voit bien tout en appert Que par ceste raison la pert. (MACH., D. Aler., a.1349, 380). Là fu li rois de tous prisiez, Et *loez* et auctorisiez ; Et dist chascuns que Dieux l'envoie Pour faire ceste sainte voie. (MACH., P. Alex., p.1369, 44). Mais, s'il puet, avec lui menra Les chevaliers et l'amiraut De Rodes, qui moult scet et vaut, Et qui est de tres grant emprise, Dont chascuns l'aime et *loe* et prise. (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Moult le prisent et moult le *loent* Et sa grant vaillantise advoent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 44). Les deux marchans, entendu le bon propos de leur compaignon, le prisent et *loerent* beaucoup (C.N.N., c.1456-1467, 557).

- *Louer qqn de qqc.* : Quant li roys vit qu'il fu à point De parler, il n'atendi point, Eins monstra sagement son fait, Et l'emprise qu'il avoit fait, En querant aide et confort, Et tous les en pria moult fort, Si sagement et par tel guise Que chascuns d'euls l'en *loe* et prise L'empereur, qui sages estoit, Devant le roy en piez estoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). Je vous di bien qu'il n'a signeur En Turquie de li gringneur, Ne qui face tant à doubter. De tous se fait trop fort doubter. C'est uns homs de trop grant emprise, Dont maint home le *loe* et prise. Plus est hardis que nuls lions ; Moult seroit or vaillans li homs, Et bien de l'espee ferroit, Qui corps à corps le conquerroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 163). François le *louyerent* mult de ceste parole. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 50). ...en luy estoient tous les biens de quoy l'on pourroit jamais *loer* homme. (C.N.N., c.1456-1467, 310).

- [Le compl. d'obj. désigne un animal] : Se *looit* souverainement Ce blanc cheval, et telement Que qui l'en vosist escouter, Adès en vosist il conter Par paroles bien agencies, Aus fais dou cheval adrecies. (MACH., D. Aler., a.1349, 312). Nompourquant li aigle honnorée Est assez de son droit *loée* Partout ou on congnoist noblesse, Franchise, honneur et gentillesse. (MACH., D. Aler., a.1349, 345). [Polyphème à Galatée] Plus es dure de chaisne viel, Se tu ne fais ce que je viel (...) ; Plus crueuse et plus damageuse D'iaue parfonde ; et orgueilleuse Plus que paön, quant on le *leue* Quant il va rouant de sa queue (MACH., Voir, 1364, 632).

- Prov. : Au vespre *loués* l'ouvrier et au matin vostre hoste. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 576).

2. *Louer Dieu*

a) "Rendre gloire, rendre grâce à Dieu" : Sire, je te *lo* et mercy, Quant tu l'as ainsi converti (Mir. st Guill., c.1347, 36). Dedens la flame benissoient A haute vois Dieu et *loient*, Chascuns par lui et tous ensamble. Un angle y avoit, ce me samble, Qui pardessus le feu ambloit Et fil de Dieu estre sambloit. (MACH., C. ami, 1357, 22). Si te promet, sire, et t'acorde Que tu seras de ma

partie *Loëz* tous les jours de ma vie, Car dou ciel toute la vertu Te *loe* sans cesser, et tu Has gloire pardurable es siecles Ou tu regnes com Dieus et siecles. (MACH., C. ami, 1357, 55). Li enfant qui de cuer et d'ame *Loërent* Dieu dedens la flame Et menoient revel et feste, Qu'onques un cheveu de leur teste N'i fu malmis ne empirez (MACH., C. ami, 1357, 56). Eins fortune le demainne En grant peril et en grant peinne. Tant a floté, tant a vagué Qu'il et sa gent se sont trouvé Droit au lieu dont parti estoient, Dont nostre signeur *loer* doient. (MACH., P. Alex., p.1369, 113). ...en leurs nés se retirent ; Et sans perdre sont retournez Au lieu dont il furent tourne. Et quant li gentis roys le sot, Il ne fist mie comme sot, Eins *loa* Dieu devotement Et sa douce mere ensemment ; Et fist faire processions, Veus, promesses, oblations, A la gloire de Dieu toudis Et de la court de paradis. (MACH., P. Alex., p.1369, 122). Quant tout li ot dit et conté, Et li roys l'ot bien escouté, Dieu *loa* et li fist grant chiere, Et pour ceaus qui gisent en biere Fist prier Dieu devotement Et dire messes hautement. (MACH., P. Alex., p.1369, 172). Puet on penser chose plus digne Ne faire plus gracieus signe Com d'essaucier Dieu et sa gloire, *Loer*, servir, amer et croire, Et sa douce mere, en chantant, Qui de grace et de bien a tant Que le ciel et toute la terre Et quanque li mondes enserre, Grant, petit, moien et menu En sont gardé et soustenu ? (MACH., Prol., c.1377, 9). Et pour ce que les loys qui sont a magnifier le createur ont regart a cest nombre et veullent que il soit *loé* et magnifié selon cest nombre .III., ce est signe que trinité est es natures des choses (ORESME, C.M., c.1377, 50). Sires, donneurs de touz biens, donne moy purté de cuer et lié pensement, par quoy parfaitement je te puisse amer et dignement servir et *loer*. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39). Sires, vrais Dieu touz puissanz perpetuelment (...) je t'aour et le *loe* et te beneis et te glorifie (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 49). ...et tu soyes *loé*, qui es mon Dieu omnipotent. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 64). ...qui en *loiat* Dieu et sa mere (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 4). ...la fut Dieu *loyéz* et graciet. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 70). Ogier le voit, s'a Jhesu Crist *louyeit*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 113). Dieu fut honoré, *loét* et servi (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 470). Or sa, de par nostre seigneur, Arme vertueuse, *loués* Dieu (Pass. Auv., 1477, 101). Du tout fault que nous fassions [l. que fassions] l'office. *Loué* soit le Dieu que nous fist ! Pleise luy nous estre propice ! (Pass. Auv., 1477, 103). ...et aussi que seroie subject à gravelle, dont bien gueriroye, puis auroye excoriacion et finalement goute ès piez, ce que tout ay trouvé et je *loue* Dieu qui a fait le ciel et tel regime, au moien de quoy je obvie à mes contraires. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

- *Louer Dieu de qqc.* : ...je te *lo* et gracy De ce que trouver me fais cy Un grant arbre... (Mir. st J. Paulu, c.1372, 118). Dame, je *lo* le roy celestre Des biens qu'il me fait (Mir. fille roy, c.1379, 79). ...me suis hardyement defendu et franchement eschappé [des mains du diable], dont je *loe* et mercye Nostre Seigneur (C.N.N., c.1456-1467, 430).

- *Louer Dieu de ce que.* "Rendre grâce à Dieu de ce que" : ...monseigneur le president (...) *loa* Dieu a jointes mains de ce qu'il est quitte de sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 314).

- *Louer Dieu que* : Je te *loe* et glorifie que a moy sanité de membres, tranquillité du temps (...) as deigné otroyer. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 60). ...[elle] ne cessoit de *loer* Dieu qu'il leur avoit rendu leur beau filz et retourné en si beau point. (C.N.N., c.1456-1467, 324).

- [Un saint] : Saint Jehan Bouche d'or expose toute la vertuz de son hault et cler engin et de son eloquence souveraine a le *louer* [saint Paul] ou le manifier en ung sermon ou omelie (GERS., P. Paul, a.1394, 493).

- [Le dieu Amour] : Amours, je te *lo* et grasci (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 142).

b) [Formule pour rendre grâce à Dieu] *Dieu soit loué* : *Loé* soit Diex ! (Mir. ste Bauth., c.1376, 93). PRIMUS MARTIR. *Lohé* soit le Dieu drotturier Qui ce doulz confort nous envoie ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 85). La bonne fille, comme sa mere simple et devote, respond : "Dieu soit *loé*. Ce qu'il vous plaist, ma mere, soit fait..." (C.N.N., c.1456-1467, 99). Dieu le m'a envoie [un mal mortel] ; *loé* soit il ! j'aray pacience, et suis tout conforté d'attendre la mort (C.N.N., c.1456-1467, 536).

- [Simple formule exprimant la satisfaction du loc.] : Au fort, a chef de piece, quand il parla ce fut : "Dieu soit *loé* !..." (C.N.N., c.1456-1467, 100). ...il demande a sa femme comment elle se porte. "Je suys ung pou mieulx, dit elle, que par cy devant n'ay esté. - *Loé* soit Dieu ! dit il..." (C.N.N., c.1456-1467, 137).

- *Dieu soit loué que* : Dieu soit *loé* et gracié que vous estes cy ! (C.N.N., c.1456-1467, 113).

c) P. ext. "Faire ses prières" : ...plaisante et desirable est celle de ton ame, a laquelle garder tu doys mettre toute ta cure, o ame devote, tellement que point tu ne soyés halee par l'ardeur de luxure, enflée par orgueil, noire et tachée par envie, aveuglée et chascieuse par mescreance et ignorance, begue ou muette par paresce de Dieu *loer* et de prier (GERS., Concept., 1401, 418). Chacun *loa* Dieu comme il savoit, faisans trespétiz yeulx, et demandent le lit [Après un bon repas] (C.N.N., c.1456-1467, 65).

B. - Louer qqc.

1. "Faire l'éloge de qqc., priser qqc." : Et sa maniere assée, De tous et de toutes *loée*, Son biau port, son gentil maintieng Qui pareil n'ont, si com je tieng, Tout aussi com l'enfant le mestre Aprent, m'aprenoient a estre. (MACH., R. Fort., c.1341, 8). Et quant je sui bien avisee Et je pense a ta renommee, A droit de tous trop plus *loee* Qu'onneur mondeinne, Ceste pensee tant m'agree Que je sui hautement paree, Quant m'amour est toute enfermee En ton demainne. (MACH., F. am., c.1361, 225). Quant il ot sa chanson finee, Bien escoutee et bien *loee*, Tout son pais m'abandonna Et de ses joiaus me donna Liberalment et largement, Plus qu'a moy n'affiert vraiment. (MACH., F. am., c.1361, 243). Car l'en *loer* vertu en raportant a operacion comme a chose meilleur que vertu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 139). Et par ce sçay qu'elle ne m'aime mie ; Car ses frans cuers, c'on ne puet trop *loer*, Rien qu'il amast ne lairoit demourer En la douleur dont je cuist vraiment Morir pour li tres dolereusement. (MACH., L. dames, 1377, 64). Et quant sa grant renommée De tous est *loée*, Je ne doy estre blasmée, S'à li sui donnée, Qu'onques dame ne fu née Si bien assenée, Puis qu'il est miens et il m'a. (MACH., Lays, 1377, 364). Et se doucement savour Des biens d'amours la savour, Garis seray, Si qu'en chantant *loeray* La grant douçour De ma dame et son honneur, Exausseray, N'autre ja mais n'ameray, Heure ne jour. (MACH., Lays, 1377, 442). Lors sera plus *loé* ung povret domicile que ung palais doré. (Internele consol. P., 1447, 348). ...le gentil clerc monstra bien a madame la coustume des clerks qu'elle beaucoup *loa* (C.N.N., c.1456-1467, 281). Et lors *loa* et approuva le sens du vaillant chien (C.N.N., c.1456-1467, 541). Quand ses compaignons ouirent ceste conclusion, ilz se prindrent a rire et *louerent* beaucoup son compte (C.N.N., c.1456-1467, 543). ...et plourer aussi comme le roy, *lower* ce qu'i *laura* et vituperer ce qu'il vitupera. (PICCOLOMINI, De

curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 89). Car il *loue* sa pouvreté (...), Et a felicité reppute Ce que tiens a maleureté. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 116).

- *Faire à louer*. "Être digne de louange, être louable" : ...et disoit Phebus que le son de la lire faisoit plus a *louer* que le son du fretel ou du flaiol. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 193). ...l'attrempance du mareschal (...) en fait d'armes fait a *louer* (Bouciquaut L., 1406-1409, 407). Ce que crestiens vont preschant En ceste vie desprisant Fet a *loer*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 356).

- *Loer / priser qqc.* : Or vueil conter une apertise, Que chascuns *loer* moult et prise, De Bremont et de Perceval, Qui sont preu, vaillant et vassal. (MACH., P. Alex., p.1369, 72). Dame, pour vous ma joie se define Et ma douleur est à recommencier, Quant je me part de votre douçour fine Que nulz ne puet trop *loer* ne priser ; Car li desirs que j'ay de repairier Par devers vous ne me laist joie avoir, Pour ce que trop vous desir à veoir. (MACH., L. dames, 1377, 81). Dix et sept, cinq, trespé, quatorse et quinze M'a doucement de bien amer espris. Pris ha en moy une amoureuse emprise - Dis et sept, cinq, trespé, quatorse et quinze - Pour sa bonté que chascuns *loer* et prise Et sa biauté qui sur toutes ont pris. Dis et sept, cinq, trespé, quatorse et quinze M'a doucement de bien amer espris. (MACH., Rond., 1377, 574). S'avez le chastel de Meleun Sur Saine, que moult *lo* et pris (Mir. Clov., c.1381, 259). Il fut en son temps ung des beaulx princes de son royaume, garny et adressié de tout ce qu'on saroit *loer* et priser [en] ung noble homme (C.N.N., c.1456-1467, 191).

- *Louer qqc. de* : Messires Bremons de la Vote Ot la siste [galère], qui par mer flote Plus legierement c'une aloer Ne vole, dont chascuns la *loer*. Garnie estoit de bonnes gens, Qui sont songneus et diligens De serchier la mer et la terre Pour avoir honneur et acquerre. (MACH., P. Alex., p.1369, 144).

- Empl. abs. : Qui vouldroit parler de loenge ou de *loer* en la maniere que l'en en use communelment et en latin et en françois, il n'est chose tant soit bonne que l'en ne puisse et doye *loer*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 138).

- "Célébrer qqc." : Petiz enfans, par concordance juste Disoyent tous a haulte voix : "Noé", Et es misteres pour estre mieulx *loué* Ilz deschantoyent : "Vive le roy auguste". (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198).

2. "Être favorable à qqc., approuver qqc." : Et ne dy pas, en *louent* leur raisons, Qu'il ne soit bon de toutes estre aimé (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 36). "...Ou vous les metez en servage Enchaainnez en une cage, Par quoy ceulx qui dessa venront Et en tel estat les verront Prengnent en eaus tel exemplaire Que mais ne vous osent meffaïre." La chose fu toute acordée, De tous *loée* et approuvée. (MACH., P. Alex., p.1369, 200). O douleur intolerable, que le Roy approuve murte et *loue* pechié (BAYE, II, 1411-1417, 261). En l'ostel d'Erard alerent a grant joye et approuverent et *louerent* le mariage, et y fyrent belle feste (Nouvelles inéd. L., p.1452, 73). Tous ses amis et parens *loerent* et accorderent beaucoup ceste alliance (C.N.N., c.1456-1467, 169). ...le dit traictié fait à la dicte reduction, avons conferméz, ratifiéz, *loéz* et approuvéz (Hist. dr. munic. E., t.1, 1485, 127).

- *Louer qqc. estre* + attr. de l'obj. "Approuver qqc. comme étant..." : ...ceux qui luy *louoient* son droit estre bel et cler (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 82).

- *Louer que*. "Approuver que" : Li roys la cité tenir cuide. Mais n'est pas bon de ce cuidier, Car il faurra à son cuidier, Qu'estranges y avoit plusieurs, Chevaliers et autres signeurs, Qui ne

loent pas qu'on la tengne Pour nulle chose qui avengne. (MACH., P. Alex., p.1369, 100).

3. "Appuyer, soutenir qqc." : Helas ! Vierge treshonorée, Bien heurée, Veuille avoir de moy souvenance, Et ma requeste soit passée Et *louhée* Devant la divine presence ! (Myst. st. ADR. P., c.1450-1485, 153).

C. - Louer qqc. (à qqn)

1. "Faire auprès de qqn l'éloge de qqc." : ...et aussi *louoit* au Senat les grandes victoires qu'ilz avoient gagniés plus par espargnier aux vaincqus que par les vaincre. (LA SALE, Sale D., 1451, 108).

2. "Recommander qqc. (à qqn), conseiller qqc. (à qqn)" : Se ton amy consseille a toy, Et tu voeulx aller bonne foy, *Loe* luy, se bon voeulx valoir, Avant son preu que son voloir ! (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 32). Or couvenra il qu'elle die Dou quel li vient sa maladie, Pour li donner certain conseil. Je le *lo* ainsi et conseil. (MACH., J. R. Nav., 1349, 204). Droitement a la chambre yrai(t) se lou *loez* ["si vous le conseillez"] (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 379). Muelx vault, s'on lou me *loe* ["si on me le consseille"], deslaissier follie Que ci a demourer (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 828). Berinus s'en conseilla a sa gent, qui moult lui *louerent* le marchié pour l'empeschement ou il estoit (Bérinus, I, c.1350-1370, 47). ...car je feray du tout ce que vous me *louerés*, ne ja, tant comme je vive, je n'ystray de vostre conseil (Bérinus, I, c.1350-1370, 152). Je le te *lo* et le te prise (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 106). Tien ce cop ; de devant moy vuides, Je le te *lo*. (Mir. fille roy, c.1379, 77). Chant doulx et plaisant a oÿr Disons ensemble, je le *lo*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 72). Je ne feray autre penitence, fors que seruir la mere de Dieu. Or dist le moynne, "Je le vous *loue* bien..." (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 53).

Rem. Sur *louer* au sens de "conseiller", p. opp. à *conseiller*, *semondre*, *chastier*..., cf. G. Lavis, *Z. fr. Spr. Lit.* 95, 1985, 262 et suiv. ; cf. aussi G. Lavis, *R. Ling. rom.* 50, 1986, 456.

- *Louer à qqn + inf.* : Pour ce vous *lo* porter queue de martre. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 56). Pour ce vous *loe* eslongier le regart De vostre dame et tout son beau repaire, Quar qui plus est près du feu plus tost s'art (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 343). François, je vous *lo* eschiver Ces deux et mener bonne vie (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 60). Je lui *loz* laissier le frangier. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 275).

- *Louer à qqn à + inf.* : Car Bonne Amour en sa part tient Un cuer d'amant tant seulement Sans naturel commandement. Qui ne vuet, nuls n'i est contrains ; Mais on est d'Amours si estrains, Qu'obeir y couvient par force ; S'est fols qui contre li s'efforce. Guillaume, se vous *loeroie* A laissier ceste povre voie De dire que Nature ait grace Que propre commandement face En amours, qui soit de valeur. (MACH., J. R. Nav., 1349, 212). ...si ne vous *loueroie* je mie a prendre le regne de Blandie, car je sui certains que, se vous en estiés roy, il vous convendrait mourir villainement. (Bérinus, I, c.1350-1370, 160). ...je *loeroie* a prolongier ceste election jusques a ung an. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1134). Cestui Alexandre eut avecques lui diverses complexions et natures de gens, car aucuns lui *louerent* à aller veoir Diogenes, autres l'en destournerent, ausquels il dist : "Si vous me povez dire les choses que j'espere sçaver de lui, vous serez louez et prisez de moy ; pour ce efforcez vous en dedans demain". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 r°).

. *Louer à qqn de + inf.* : ...sy te *loe* de retourner pour voir comment... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1125). ...et en effet leur *loa* d'aller vers le roy (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 14). ...et *loua* fort de ne tarder plus. (COMM., I, 1489-1491, 97).

- *Louer (à qqn) que + subj.* : Je *lo* qu'il ait le chief tranchié En son dormant. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). Je *lo* pour bien et si consaille Qu'ensemble parler les laissons (Mir. ev. N.D., c.1348, 65). Je *lo* pour le miex Que nous soions d'aler songneux Vers mon seigneur. (Mir. ev. N.D., c.1348, 77). Se vous *lo* que vous le mandez Et baudement li commandez Vostre besongne ; il la fera, Que ja peine n'en doubtera. (MACH., D. Aler., a.1349, 315). Si vous *lo* que vous tant faciez Que ce jugement effaciez, Et que briefment le rapellez. Guillaume, se vous tant valez, Vous le pouez bien ainsi faire Par soustenir tout le contraire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 172). Je *loz* que nous laissons cest tour bien fermee (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 508). Je *lo* que nous par tout veon Et plus seürs en seon. (Vie st Evroul S., c.1350, 130). Si te *lo* que tu la repreingnes Et que dedens ton cuer la teingnes Avec l'ymage gracieuse : S'aras compaignie amoureuse... (MACH., C. ami, 1357, 80). Li princes respondi : "Bien est. Je *lo* que cils consaus se teingne, Et que au matin chascuns reveingne." (MACH., P. Alex., p.1369, 149). Je *los* que nous alons couchier Chiez mon pere le bouchier (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 144). Seur, je *lo* que nous retournons Tout bellement après ces hommes. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 390). Sy *loe* que ce soit entre nous la greigneur queste (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 802). ...et si te *los* Que tu vuydes (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 106). ...sans luy *louer* [au messenger] qu'il deist quelque chose de leur intencion (Comte Artois S., c.1453-1467, 145). Je *lotz* que on les coppe [les cheveux tressés] (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 59). PATHELIN. Par le sang bieu, il vous fait paistre ! Qu'est il bon homme par sa mine ! Mais je *loe* qu'on examine Ung bien peu sa partie adverse. LE JUGE. Vous dittes bien. (Path. D., c.1456-1469, 164). Seur, je *lo* que nous retournons Tout bellement après ses hommes : Ilz sont plus soubtilz que ne sommes Pour sçavoir tout ce qui en est. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 846).

. *Louer et consellier que* : Si que je vous *lo* et conseil Que plus ne parlez sans conseil ; Car vous estes trop juenes homs Pour dire si faites raisons. (MACH., J. R. Nav., 1349, 245). Et pour ce, doulx amis, je vous *loue* et consaille en bonne foy que entre moy et vous en alons tout priveement plus que nous pourrons en l'ostel de vostre pere (Bérinus, I, c.1350-1370, 364). Encor te *lo* et te conseil Que ne croies juene conseil, Car c'est uns si tres grans peris Com pour estre mors et peris. (MACH., C. ami, 1357, 133). Je *loe* et conseil qu'on li mande Que son armée contremande, Et que li Turq sont desconfit A s'onneur et à son profit. (MACH., P. Alex., p.1369, 170). Tuit ont esté à ce conseil, Et pour ce je *lo* et conseil Qu'il s'en voient avecques vous, De par leur roy et de par nous. (MACH., P. Alex., p.1369, 176).

. *Louer et vouloir que* : ...je *loe* et veul que avant vostre partement un mois vous envoieez un roy d'armes ou herault a la court (LA SALE, J.S., 1456, 81).

3. "Donner son avis sur qqc." : ...et de la part du duc, en présence furent rebailés et ouverts aux ambassadeurs anglois les points et articles qu'il vouloit avoir aussi avec eux. Beaucoup de grands cas y avoit à *louer* et à sourdre (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 87).

- *Louer que*. "Être d'avis de / que" : Je *loeroie* mieulx ["je suis plutôt d'avis que"] que la gent feust mandee Par dedens Ermenie coiemment a cellee (Tristan Nant. S., c.1350, 620). JOSEPH. Je *lo* que je m'en voise querre Marie m'espeuse et m'amie Affin que nous alons bon erre Devers la cité seignourie De Bethléem (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 21). M'aist Dieu, je *los* que je m'en voise. (Path. D., c.1456-1469, 182).

4. [D'une chose] *Louer à qqn que*. "Inciter qqn à" : Et ces deux occasions me conseillent et *louent* que je face de Gadiffer mon filz roy d'Escoce en mon lieu. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 583).

II. - Empl. pronom.

A. - "Dire du bien de soi-même, se vanter" : Et se aucuns ne parle de ce que j'ay fait, je leur en say mau gré, et je meïsmes me *loe* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 36). Pourtant disons icy que soy *louer* par vanité ou par complaisance de soy mesmes, est tres a blasmer. Mais soy *louer* pour neccessité et pour proffitter a autruy, et tout pour la gloire et louange de Dieu est prudence et magnanimité puisque verité y est tousjours garde. (GERS., P. Paul, a.1394, 502).

- Prov. : Et aussi soy mesmes *loer* N'est riens fors que soy amboer. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 283). [Prov. H, 150]

- *Se louer que*. "Se vanter de / que" : Va, beste, que disies que le temple Charroit et te *loues* et venties Qu'en trois jours le rediffiaris. Or sa, donc, tu l'ediffiaras ? (Pass. Auv., 1477, 212).

B. - *Se louer de qqn ou qqc*. "Se féliciter de, être satisfait de qqn ou qqc."

1. *Se louer de qqn*. "Faire l'éloge de qqn, être satisfait de qqn, de son comportement" : Et se tu dis qu'Amours te blesse, Tu vues ressembler a celui Qui ne se *loe* de nelui, Eins se tourmente et se courresse, Quant sa besongne bien adresse. (MACH., R. Fort., c.1341, 61). Mais il le prist [le roi d'Autriche] par la ventaille A force dedens la bataille Et le mena a Bruguelis, Son chastel, ou n'a fleur de lis, Car il y fait froit en esté. Bien le say, car j'y ay esté. Li rois se dut *loer* de Mars, Car il en ot cent mille mars Et plusieurs forteresses bonnes Qui de Behaingne sont les bonnes. (MACH., C. ami, 1357, 106). Si que d'Amours me vueil *loer* et pleindre : *Loer* m'en vueil en tant que sans refreindre Fait mon vray cuer en tel dame remeindre Ou tout bien meint ; Mais je m'en plein pour ce que, pour li creindre, Servir, amer et desirer sans feindre, Ne puis faire qu'a merci puisse ateindre Ne qu'elle m'eint. (MACH., F. am., c.1361, 159). Si qu'amis doulz, conforte toi Et ne cure de son chastoï, Que vraiment c'est grant folie Qui s'en donne merancolie. Ta dame te remandera, Certaine en sui, et si fera Tant que de li te *loeras* Et a s'amour ja n'i faurras : Escondis tu ja ne seras ! (MACH., Voir, 1364, 228). D'Amour me plaing, mais de vo bien me *laue* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 384). Seur tous amans me doï pleindre et *loer* D'Amour qui m'a mis en joie et en plour. *Loer* m'en doï en tant que desirer Tres loiaument, sans penser deshonnour, Me fait dame qui est des flours la flour. Mais je m'en doï pleindre aussi durement, Car tant ne puis faire que nullement Sache m'amour, qu'à li me sui rendus (MACH., L. dames, 1377, 19). De Fortune me doï pleindre et *loer*, Ce m'est avis, plus qu'autre creature (MACH., L. dames, 1377, 176). ...je tiens d'avoir esté vostre roy plus de cent ans, sy me *loue* grandement de vous tous (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 583). Comment Madame et ses femmes se *loerent* l'une a l'autre de damp Abbés. (LA SALE, J.S., 1456, 254). ...elle (...) feroit si bon devoir que son mary se *loeroit* d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 496). LE BERGIER. Bee ! PATHELIN. N'en auray je aultre monnoye ? A qui te cuides tu jouer ? Je me devoie tant *louer* De toy ! Or fais que je m'en *loe*. (Path. D., c.1456-1469, 192). ...et puis après dolez-vous ou *louez*-vous de luy. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 190). La besongne si bien feray Quen tous temps vous *louerez* de moy (Myst. st Martin K., a.1500, 243).

- *Se louer de Dieu* : Je me *lo* de Dieu, compère ; Car fait nous a grace moult grant De ce qu'a un si bon enfant Avons nostre fille donnée (Mir. femme, 1368, 183).

- (*Se*) *louant de qqn* : Et a tant laisseray cy a parler du seigneur de Loissellench et de sa compaignie qui s'en vont a Saint Jaques, tresgrandement *loant* du roy, de la royne, des Seigneurs, de Madame, et de toute la court de France, pour les dons et grans honneurs que on leur a faiz (LA SALE, J.S., 1456, 172).

2. *Se louer de qqc*. "Être satisfait de qqc., s'en féliciter" : ...je ne trueve Riens en moy dont *loër* me doie, Fors dou bien et de la grant joie Qui me vient de vostre presence. (MACH., R. Fort., c.1341, 96). Et adès si bien se chevi Qu'onques encor seigneur ne vi Qui telle force avoir peüst Qu'en sa terre une nuit geüst. Que fist il premiers en Behaingne ? Que qui s'en *loe* ou qui s'en plaingne, Par force d'armes et d'amis En subjection les a mis, Comment qu'il li fussent rebelle Tuit, mais il gaaingna la querelle, Et maintes fois se combati, Dont maint grant orgueil abati. (MACH., C. ami, 1357, 105). ...les aucuns se desloent De son service, autres s'en *loent* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 35). ...je me *loe* de sa compaignie et bon chevalier l'ay je trouvé. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 942). Des honneurs, des dons (...), pour abregier, je m'en passe, fors de tant que partout ilz s'en *loerent* (LA SALE, J.S. E., 1456, 287). Et quelle chere, dit le mary, vous a fait vostre hoste ? (...) Je ne m'en sarolie *loer* que tout a point. (C.N.N., c.1456-1467, 410). Mais aussi fais que je me *loue*, Quant ce sera fait, de ta paye. (Path. D., c.1456-1469, 152). ...il se *loua* fort de leur bonne compaignie (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 249). Tel au jour d'uy s'esjoÿst de la feste Qui, puis après, petitement s'en *loue* (LA VIGNE, S.M., 1496, 166).

C. - *Se louer qqc*. "Se considérer comme" : ...ne se *loeroient* amis de amy. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1006).

D. - *Se louer à qqn*. "S'en remettre à qqn" : Moult sueffre de desordenance C'om li fait, dont a Dieu se *loe* (Mir. parr., 1356, 44).

III. - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui loue, qui fait l'éloge de qqn ou qqc." : Aussi est il [le nom de Marie] espandu es cuers des meditans, en la bouche des *loans*, en l'oreille des escoutans et des oians. (Mir. ev. N.D., c.1348, 61). Li gerfaus fu miens ligement, Et je le garday liement, Car je fui moult au cuer joieus, Quant je me vi de lui joieus, C'est a dire quant j'en joÿ. J'en eus moult le cuer esjoy, Car moult l'avoie oy loër. Et pour la loange avoër, Avec les *loans* le looie Toutes fois que loër l'ooie, Et par mi ce, bien dire l'os, Li donnay je un si bon los Que tuit cil qui de moy l'ooient Loër moult forment m'en looient. (MACH., D. Aler., a.1349, 376). Or dit aucuns ceste raison Que chascune chose a saison D'estre selonc son temps loée, Car quant loange est affermée D'une chose, s'elle en dechiet, Au *loant* malement meschiet, Dont il puet estre diffamez Et meins prisiez et meins amez (MACH., D. Aler., a.1349, 376).

IV. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

A. - Part. passé en empl. adj. "Hautement apprécié, estimé" : Car Envie sera entrée En vostre cuer et si fermée Que nulz biens entrer n'y pourront, Ne nulle plaisance *loée* (Cent ball. R., c.1388-1396, 60). ...entre les desirez et *loez* edifices, sa maison descouvroit sur plusieurs rues (C.N.N., c.1456-1467, 23). Sainte papalité *loee*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 78).

Rem. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 188 (II, 1511 : *Eustause de Hersta, li siens cusien loieis*).

B. - Part. passé en empl. subst. "Ce qu'on loue, qu'on apprécie" : Et au tiers an [le roi Pierre] s'aparilla, Com cils qui jour et nuit veilla, Comment il se porroit chevir, Pour ce saint passage assevir. Si a la haute mer passée, Et vint en France, la *loée*. Mais il passa par court de Romme. (MACH., P. Alex., p.1369, 21).

V. - Inf. subst. "Action de louer, louange" : Cil qui ceste cause maintiennent Afferment pour voir et soustiennent Que la joie en est si parfaite Qu'estre n'en puet nulle si faite En très tout ce monde terrestre, Et n'en porroit autrement estre, Et bien moustrent cause pourquoy. Dont je m'acordasse au pourquoy Dou *loër* et pour le bien dire. Mais quant vient a autrui despire, Je n'acort pas bien le *loër*, Qui autrui en vuet emboër. (MACH., D. Aler., a.1349, 298). Car chescun a son appetit Le quiert ainsi que fol *loyer* ["ainsi que le fou cherche la louange ?"] Helas, que c'est un fol *loyer* ["récompense"] (CHAST., Temps rec. D., 1451, 61). [Ou est-ce *lier*, comme le suggère l'Éd. ; mais le sens fait difficulté ; pour la forme, v. *supra* les formes wallonnes *louyrent*, *louyeit*, *loyéz...*, LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 134 (*loier*), *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 173 (*loyent*), ainsi que *loy ds Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 784/318] De la hault *louer* entreprendre Ce n'est pas le fait des venneurs. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 30). [R. M.]

LOUER, verbe (louer²)

[T-L : *löer*² ; GD : *loer*² ; GDC : *louer*¹ ; AND : *loer*² ; DÉCT : *löer*² ; FEW V, 388b : *locare* ; TLF XI, 11a : *louer*²]

I. - Empl. trans.

A. - "Placer qqc. qq. part, appliquer qqc. qq. part" : ...oigniez ent les ners touz et le soros de cest oignement et mesmement celui qui est es jointures, la ou l'en ne *loe* mie feu ne fer ne trop corrosist emplastre. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 398).

B. - Louer qqc.

1. "Donner en location à qqn"

a) [Un local, une terre...] : Et dist, sur ce requis, que ledit Emont n'en savoit riens, mais leur avoit *louée* sadite maison pour ouvrer de leur mestier d'orfaverie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 481). ...pour la requeste que ladite Agnesot lui avoit faite, elle qui parle lui *louha* son hostel III frans jusques à la Saint Jehan prouchinement venant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 525).

- *Louer à ferme* : ...lequiel fons ou heritage ledit seigneur a *loué* ou baillé afferme pour certaine quantité de blé, de vin ou d'argent, ou baillé à labourer à moctié, à l'encontre dudit louaiger, fermier ou mestaier qui n'ont pas poié le louaige ou ferme (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 383).

- *Sans louer*. "Sans être mis (ou pris) en location" : De la 10e maison ensuivant, signée 9, où a demouré le Picart, l'année passée, a esté vuide, fermée et sans *louer* durant ladicte année, pour ce qu'il y a fallu besoingner, et s'en sont aidés les charpentiers pour y mettre la feraille yssue de la demolition de la charpenterie (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 72).

b) [Un cheval, des instruments de travail...] : Pour plankes *leuwees*... (Comptes Mons P., t.1, 1332, 375). Pour I cheval *louys* et I vallet... (...) avec eux deux chevaux *loueis* (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 452). A luy, pour un cheval *louys* alent et son retour, VIII s. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 444). Ceulz sunt mercennaires qui louent leur corps pour porter fais ou pour tel labour ; ou qui *louent* leur chevaulx, leur charretes et autres instrumens. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 171). ...certains moueres qui sont Sarrazins, qui tiennent asnes pour *louer* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 20).

2. "Prendre en location (de qqn)"

a) [Un local, une terre...] : ...quant elle ala en sondit hostel, elle y aloit en entencion de *louer* dudit chevalier une chambre pour sa demeure. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 45). Mais environ a XV jours, que il entendoit à lui partir de ladite ville, il *loua* une chambre en la maison Colart Le Roy, assez près de la maison du bailli

d'Arras, et là forga environ pour quarante solz desdiz blans. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 482). ...aujourd'hui matin il, environ VJ heures, se leva, et, lui levé, vint avec sa suer veoir une chambre que elle avoit *louée* d'un homme cousturier, demourant assez près du carrefour Saint-Sevrin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 112). Et dit sur ce requis que tele est la verité et non autre et aussi qu'il emporta iceulx biens sanz paier son hoste, duquel il avoit *loué* icellui hostel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 413). ...le receveur n'a trouvé personne qui l'ait voulu *louer*, pour ce que la fermeture d'icelle loge estoit toute despiecée (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1444-1445, 393). ...et *loua* en ladicte ville de Bruges une maison en entencion de y lever et tenir boutique au prouffit de ladicte compaignie. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 37).

- Inf. subst. : Et couvient que tout drappier et drappieres faisans dras u couvertures a plommet, aient cascuns un estal au mains ens le ditte halle a l'anée, soit par *leuwier*, u ki siens soit, sour 10 s. a le halle toutes fois qu'il en deffauroient. Et doit durer li markiés dou leuwage des dessus dis estaus juskes au jour Saint-Remi prochain ensivant apres le markiet fait (Drap. Valenc. E., 1344, 267).

b) [Un cheval, des instruments de travail, de transport...] : Le jeudi ensuivant, XXVe jour de novembre, feismes nostre pourveance pour aller a Saint Anthoine et a Saint Pol des desers d'Egipe, et avec ce *loyasmes* une barque pour aler dessus. (Voy. Jérus., c.1395, 68). ...en ladicte barquette que nous *loyasmes* pour nous mener à Rodes (Voy. Jérus., c.1395, 91). ...et illec *loyasmes* chevaulx pour porter nos carriages outre le mont en alegant les nostres. (Voy. Jérus., c.1395, 100). Par chascune personne fault *louer* ung chameau qui portera sa personne (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 84).

C. - Louer qqn

1. "Mettre qqn au service de" : Item, les commandarresses qui ont acoustumé a *louer* chamberieres et les nourrisses, auront pour commander ou *louer* une chamberiere, XVIII deniers tant seullement, et d'une nourrisse II sols, tant d'une partie comme d'autre (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 31).

- *Louer son corps*. "Se mettre au service de qqn moyennant rémunération" : Ceulz sunt mercennaires qui *louent* leur corps pour porter fais ou pour tel labour (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 171).

2. "Engager, prendre qqn à son service moyennant une rétribution" : Vernacles sunt servans qui ont esté nourris es hostels des seigneurs ou qui ont esté *loués* et ne sunt proprement serfs. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 374). Item, quant aux chamberieres et varlés d'ostel que l'en dit domestiques, chere seur, sachiez que afin qu'elles vous obeissent mieulx et qu'elles vous doubtent et craignent plus a courroucher, je vous laisse la seigneurie et auctorité de les faire choisir par dame Agnes la beguigne (ou autres de vos filles que vous plaira a recevoir en nostre service), de les *louer* a vostre gré, et de les paier et tenir en nostre service tant comme il vous plaira, et leur donner congé quant vous voudrez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 127). Et se aulcune personne alloit en la rue d'iceux ménestrelz à Paris, pour eux *louer*, que, sur le premier qu'icelle personne appellera ou s'adressera pour *louer*, autre ne se peult embattre ne parler à icelle personne, jusques à ce qu'elle soit départye, sur ladicte peyne. (Mét. Blois B., t.1, 1407, 97). Item, fault ... [lacune] Gazara *louer* un guide, pour les Arabes, qui les fait retraire : car aultrement ilz viennent sy ennuyeusement truantant et roban (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 86). Interrogué qui estoit le charretier qui menoit les dictes balles et qui les conduisoit, dit que ung nommé Le Grant Bourguignon estoit

charretier, et le *loua*, il qui parle par l'ordonnance desdiz Pion et Thomas Village, et conduisit il qui parle, la dicte charrecte jusques au dit lieu de Peroux (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 173). Respont PILATE a Cayphas. Seigneurs, bonnes gardes vous avés, Gardés le ainsy comme scavés ; *Loyés* gens et chevaliers, S'y vous plait, et le faictes gatier [le corps de Jésus]. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 133). [Réf. à Matth. 27, 65]

- *Louer qqn à qqc.* "Engager qqn pour" : Car cascuns vaut a ce a quoi il est *loiiés*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 111).

- Part. passé [D'une pers.] "Pris à gages" : ...dient oultre que les prifacteurs qui par cy-devant ont prins la charge de tirer et vuidier l'eaue de la dicte montaigne n'y ont pas bien fait leurs devoirs (...) et leur semble qu'il vaudroit mieulx pour le bien de la besongne faire tirer l'eaue par manevres *louez* et en sa main que de les bailler ainsi à pris faiz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 315).

3. P. ext. "Soudoyer qqn" : Ill i a prestres usuriers (...). Ne chantent messe ne saultier, S'il n'en cuident estre *loiez*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 64). [Forme influencée par le subst. *loyer* ; var. *avoir loier*] ...et aussi avoit il [le maître de maison qui soudoie une des servantes de sa femme pour lui rapporter tout à son sujet] marchandé a elle et *loué* par telle condition qu'elle luy devoit tout rapporter (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 86).

II. - Empl. pronom. "Se mettre au service de qqn moyennant rémunération" : Item, les femmes qui se *loueront* pour aucunes besongnes faire, en la ville de Paris, ne pourront prendre par jour que XII deniers, sans despens (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 40). Et aussy, nuls desdiz maistres ou apprentilz ne se pourront *louer* à festes ou nopces, jusques à ce que jceluy roy des ménestrelz ou sedsiz depputez les ayent une foys vuz, visitez et passez pour suffisans (Mét. Blois B., t.1, 1407, 97). Ces beaux mignons a vendre et a revendre, Regardez les, sont ilz pas a louer [laudare] ? Au service sont tous pres d'eulx *louer* Du Dieu d'Amours, s'il lui plaist a les prendre. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 491).

- [Contexte métaph.] "Se mettre au service de" : ...le deable embla a Dieu le servant de Dieu, et l'omme embla a Dieu l'obeissance qu'y devoit a Dieu et se *loua* au deable. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 172). [R. M.]

LOUERESSE, subst. fém. (loueresse¹)

[T-L : *lœrresse*¹ ; GD : *loeor*¹ (*loeresse*) ; *FEW V, 207a : *laudare*]

"Celle qui loue, qui recommande, qui conseille qqc." : Laudatrix (...) : *loeresse* (Aalma R., c.1380, 226). Laudatrix : *loeresse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 267).

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*laudatrix*, *loueresse*), ds GD V, 13c. [R. M.]

LOUERESSE, subst. fém. (loueresse²)

[T-L : *lœrresse*² ; GD : *loeor*² (*loeresse*) ; *FEW V, 388a : *locare*]

"Celle qui tient un bureau de placement"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1351 (Lille, *louresse*) ds GD V, 13c [R. M.]

LOUERIE, subst. fém. (louerie)

[GD : *loerie*² ; AND : *loerie* ; *FEW V, 388a : *locare*]

"Location, louage"

REM. Doc. 1408-1409 (Orléans, *prendre loueris des estangs*) ds GD V, 15a. [R. M.]

LOUEUR, subst. masc. (loueur)

[T-L : *loëor*² ; GD : *loeor*² ; FEW V, 388a : *locare*]

"Celui qui prend à louage" : *Loueurs* : conductor (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231). [R. M.]

LOUFFER, verbe (louffer)

[T-L : *lofer* ; FEW V, 398a : *loff-*]

"Manger avidement, engloutir" : Une truye qui gens esboufe Vient qui le flaire et sy le boufe [var. le *louffe*], Sy le mengüe chaudement (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 556). [R. M.]

LOUFFU, adj. (louffu)

[*FEW V, 398a : *loff-*]

"Goinfre (?)" : Marque *loffue*, gauppe, vieille paillarde (...), bourgoise au cabas réparé ! (Parn. sat. S., a.1500, 123).

REM. T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 57, 1993, 319, relève, dans une pièce inédite de *Au grey d'amours*, c.1400-1500, l'adj. *loffee* "qui fait la moue". Cf. aussi T-L V, 572 : *lofe*. [R. M.]

LOUGATIER, subst. masc. (lougatier)

[FEW V, 398a : *locare*]

Région. (Provence) "Ouvrier qui loue son travail, journalier" : ...Pierre Blanc, de les Mées, oultre se que a servit par Esprit Intoyre, a servit à la Laigue pour *lougatier* trois mois (Comptes roi René A., t.1, 1478, 141). [E. P.]

LOUIER, adj. (louier)

[T-L : *loëier* ; *FEW V, 389a : *locare*]

"À gages, mercenaire" : ...et le tyran si fait aussi comme coli [l. celi ?] qui est pasteur *louers*, qui quant il voit le lou venir il s'enfuit et pense d'eschaper, et ne li chault fors de li, et ne quiert ja avoir pourveance nulle pour ses ouailles. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 54). [R. M.]

LOUIS, adj. (louis¹)

[T-L : *loëiz* ; GD : *loeis*² ; FEW V, 388a, 389a : *locare*]

A. - "Qu'on peut louer" : A Jehan de Burles, pour I cheval *loueiz* qu'il chevaucha par II jours, V s. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 443). A luy, pour I cheval *louys* alent et son retour, VIII s. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 444).

B. - "À gages, mercenaire" : ...et le tyran si fait aussi comme coli [l. celi ?] qui est pasteur *louers* [pasteur *loueis*, GD V, 13a], qui quant il voit le lou venir il s'enfuit et pense d'eschaper, et ne li chault fors de li, et ne quiert ja avoir pourveance nulle pour ses ouailles. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 54). Lixa (...) : varlet (.) *louys* (.) qui porte l'iaue en l'ost (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 279). *Loueis* : conducticius (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 231).

- Subst.

Rem. Doc. 1428 (Metz, *ung povre hons qui estoit nostre loweis teullié*) ds GD V, 13a.

C. - "Vénel, cupide" : Il ot jadis un roy en France, Homs vaillans et de grant puissance, Et fu messires sains Loÿs, Qui ne fu prenans ne loÿs [var. *louis*, *louis*, *louys*]. Mais vesqui adès justement Et en son secret saintement, Dont par justification Avec saintification Fu il si bien justifiés Qu'en gloire en est saintefiez. (MACH., D. Aler., a.1349, 311). [R. M.]

LOUIS, subst. masc. (louis²)

[GD : *loeis*¹ ; FEW V, 388a : *locare*]

"Loyer, location"

REM. Doc. 1409-1410 (*recepte des loyeis des maisons assises en la cité*) ds GD V, 13a.

V. aussi *loyer* v. Lexiques [R. M.]

LOUIS, subst. masc. (louis³)

[TLF X, 13b : *louis*]

"Pièce d'or" : Item frans de France IIIc, piece pour XXXVI gros, valent : XLV l. de gros. Item flamens d'or qu'on appelle *loys* : XXXIII, piece pour XXXVIII gros, valent : V l. III s. VI d. de gros. Item en gros de Flandre : VIxx VIII livres de gros. (Rég. jur. Belg. B., 1373, 366). [R. M.]

LOUISSEMENT, adv. (louisement)

[*FEW V, 389a : *locare*]

"En location" : Locative (..) : *louisement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 280). [R. M.]

LOUP-CERVE, subst. fém. (loup-cerve)

[T-L : *love-cerviere* ; GD : *loucervelovecerviere* ; FEW II-1, 612b : *cervarius lupus*]

"Femelle du loup-cervier (lynx)" : Serpens, *leucerves*, coqs basilles... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 69). Au roy, le Xe jour de février, cinq grans peaulx de *loupserve* délivrées par Renardon, dont monsr de Calabre en eut deux pour jouer une moresque, à raison d'un escu la pièce, vallent XI fo VIII go. (Roi René vie L., 1478, 378). Si pry a Dieu qu'il leur soit remissible Et que la foy crestienne les preserve De l'infenalle et mortelle *loupserve*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 263).

Rem. Autre ex. du XVe s. (*leuserve*) ds GD IV, 38b.

- [Ds un cont. métaph.] : O sainte Eglise (...) Vieng reboutter l'ereticque *leupserve* Qui me tient serve (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 13). [R. M.]

LOUP-CERVIER, subst. masc. (loup-cervier)

[T-L : *lou-cervier* ; GDC : *loup cervier* ; FEW II-1, 612b : *cervarius lupus* ; TLF XI, 18a : *loup(-)cervier*]

"Lynx" : ...un courcier Qui va plus tost que *leu cervier* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 247). [Aussi v.8843 ; 11292] Toutes voies y a il de diverses manieres de chaz sauvaiges, espiciaument il en y a uns qui sont granz comme lieparz, et ceuls apelent aucuns *louns cerviers* et les autres chaz loux (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 104). Et, s'il treuve des autres granz chatz que j'ay dit, qui semblent liepartz, que aucuns appellent *louns cerviers*, de ce aura il bonne chasce et bons abays, car il fuit une piece et puis se fait abayer comme un sangler. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 247). ...si ont abis De pastours et sont *louns cerviers*, Plus grans coups donnans que leviers (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 6). ...nous avons sangliers, ce sont porcZ noirs et sauvaiges ; et avons louns et *loux cerviers* (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 6). ...serpens, *louns cerviers* (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 35). ...vingt quatre *louns servés*, que le roy a prises de luy (Comptes roi René A., t.2, 1477, 160). [R. M.]

LOUP-CERVIN, subst. masc. (loup-cervin)

[GD : *loup cervin* ; *FEW II-1, 612b : *cervarius lupus*]

"Loup-cervier"

REM. *Orose* (éd. 1491, *louns cervins*) ds GD V, 40a. [R. M.]

LOUP-GAROU, subst. masc. (loup-garou)

[T-L : *garol* ; GD : *garol* ; GDC : *loup garou* ; FEW XVII, 570a-b : **werwolf* ; TLF XI, 20a : *loup-garou*]

[Dans l'imagination pop., dans les légendes] "Homme transformé en loup qui cherche à nuire, à tuer" : Il en y a d'aucuns qui menjuent les enfanZ et aucune foiz les hommes. Et ne menjuent nulle autre char puis qu'ilz sont encharnez aux hommes, ancois se leisseroient mourir. Et ceulx apelle l'en *lous garouls*, quar on s'en doit garder. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 96). ...et s'en va toute nuit puis d'une part, puis d'autre, sans tenir ordre aucune par cymetieres et par lieux solitaires et du tout se maintient a maniere de beste. (...) Et par aventure est ce aussy ce que le peuple communement appelle *leu garou* en françois. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 96). Ha, Nostre Dame de Montfort ! Je tremble dent a dent, hareu ! Se j'estoye .i. droit *leu gareu*, Sy ay je assez have couleur. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 151). Mais parlons de ces *leus warous*, qui n'est riens si dangereux que leur rencontre. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142). Je oy, dist une autre, ja pieça raconter a une ma parente qu'elle doubtoit son mari estre *leu warou*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142). Il s'en fait bon garder, aussy bien que de luitons, de quauquemaires ou de *leu warous*, car ilz travaillent sans estre veus et aussy souvent confortent. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 143). Ou estes vous, traistres, villains mastins ? Que faictes vous, detestables mutins ? Quoi ? Dormez vous maintenant ? Qu'esse cy ? Deables d'enfer, *louns garoux* et lutins, Corps fantastiques, fors esprits serpentins, De par le deable venez tretous icy (LA VIGNE, S.M., 1496, 137). [R. M.]

LOUP, subst. masc. (loup)

[T-L : *lou* ; GDC : *loup* ; AND : *leu*¹ ; DÉCT : *lou* ; FEW V, 457a : *lupus* ; TLF XI, 15a : *loup*]

A. - "Animal sauvage carnassier, loup"

1. Au propre : De Dieu soit il maudis et tués d'une herse, Ou decopez par pieres com la terre c'on herse, Et com le laboureur la fent, quant il la berse, Ou pendus au gibet de la ville de Merse. Dyables en ait l'ame ; ja Dieus ne la renterse. Et la char soit aus *leus* : s'iert pour euls bonne aerse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Adont fu une pierre oostee Qui moult estoit pesant et lee, Si le mirent sans demourer, Pour li mangier et devourer, Comme l'aignel entre les *leus*, Avec les lions familleus. Daires commanda qu'on preïst La pierre et qu'on la remeïst Dessus l'entree de la fosse. (MACH., C. ami, 1357, 40). Nous dison que le porc est desactrempé en rudesce et ordure plus que le brebis, et le moineau en luxure plus que la tuerre, et le *louf* en devourer plus que le buef, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 386). Et [le pasteur] se expose as perilz pour elles [ses oailles] contre les *leups* et les mauvaises bestes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 438). S'elle [une fille] est assaillie des *leux*, Elle est de sa vie en doubance. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 104). Aucunes genz dient que onques *lou* ne vit son pere, et c'est verité aucune foiz et non pas touz jourz, quar il avient que, quant la louve en a mené celui que elle veult plus, comme j'ay dit, et les autres lous s'esveillent, ilz se metent tantost as routes de la louve, et, s'ilz treuvent que le lou et la louve se tieignent ensemble, trestouz les autres courent sus au lou et le tuent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 94). Item, se ilz treuvent aucuns remenans de *louns* en ychelle forest, ilz les pevent prendre et emporter sans amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 69). Vous irés ailleurs tabourer, Se ne voulez assavouer La mort, comme voz compagnons, Que *louns* pevent bien devourer, Car mors gisent par les sillons ! (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 36). En songe je veyes

liompars, Chiens, chatz, *loups* et renars, Ouls, lions, colevres, sanglers, Noirs hommes et fort estrangiers (Pass. Auv., 1477, 167). Predist aussi le merveilleux *lop* que fut ou territoire de Geneve, que mengeoit hommes, femmes et enfans et de tous aages, et tant que, en peu de temps, devoura plus de XXX personnes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 r°). À ceste cause, les bois furent tant plains de *loups*, qui menjoient hommes et femes et enfans et en furent plusieurs occiz, pourquoy fut ordonné que pour chacun *loup* que l'on pourroit prandre, l'on auroit XX solz, sans ce que le commun pourroit donner. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°). Vous estes ministre et pasteur Des povres berbis esgarees Qui, par quelque faulx seducteur, Des bons pastis sont separees Et de mal paistre preparees Au dangier, dont souvant advient Qu'elles sont du *loup* devorees, Quant ainsi dessus elles vient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 258).

- *Le loup braït / hurle* : Mais se combat et hule comme un *leux* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 27). Braïe braïroit comment uns *leus* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 72). Vous hurlez comme ung *lou* famis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 47). Hurlant comme un *loup* forcené (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 94). Il braït comme un *loup* forcené (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 436). Ces payens crient et brayent comme *loups* affamés. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 150). Change la voix de la belle seraine Douce et seraine en hu de *leups* meschans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 12).

- *Laisser le corps* (d'un ennemi, d'un martyr...) *aux loups*. "Abandonner un cadavre aux loups (en marque d'infamie)" : Nous avons fet sen ennuy La justice, mon segnieur doulx. Le corps [du martyr chrétien] avons leïssé au *loups* Ainsi, mon segnieur, qu'il se doit feyre (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 224). Il nous fault choisir proprement De noz gens pour les enterrer, Et lessez les leur [des ennemis] sur les champs Es *loups*, s'i les veullent mengier (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 345).

- *Estre chassé des loups* : Et quant il fut hors de la chambre, il commença tant qu'il peust a fuir comme se il fust de cinquante *loups* chassiez. (LA SALE, J.S., 1456, 10).

- *Chasser qqn aux loups*. "Mettre à mal (?)" : On nous devrait chasser aux *loups* De tant endurer. (Myst. Judith Holofernés R., c.1490-1500, 105). [G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 631]

- *Prendre le loup au piège* : Se tu pues sentir ou vëoir Que tes anemis assëoir En bourc, en chastel ou en ville Te vueillent, aies tant de guille Qu'adès aies la clef des chans, S'orras des oisillons les chans, Et ne te laisse par un siege, Einsi comme un *leu*, penre au piège. Et se tu y vues demourer, Y te couvient sans demourer Yssir a plain et toy combatre Pour ton heritage debatre, Ou ton honneur n'i seroit mie. (MACH., C. ami, 1357, 119).

- [Représentation du loup] : ...et sy portoit ung escut d'or a ung *leu* et II aingneaux. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 10).

2. Loc. *Entre chien et loup*. "À la tombée du jour, quand on ne peut plus distinguer un loup d'un chien" : ...le dit Bery Andiau aidoit à monter sur une jument en la dicte ville de Triou, entre chien et *lou* (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 256). Je leur laisse en queues et en muys Estre entre chien et *loup* mussés (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 60).

- *Queue leu leu*. V. *queue*

B. - [Image que l'on se fait du loup (en partic. dans les compar.) ; locutions, proverbes, emplois métaphoriques]

1. [Animal vorace]

a) [Le loup est souvent affamé] : Affamez sommes comme *loups*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 226).

- [Le loup dévore, étrangle] : Item, autel est il des bestes sauvages qui sont devourans et ravissables, comme *loups*, leons, leopars et les semblables, qui sont bestes farouches, fieres, cruelles, devourans et ravissables (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 69). Le *loup* ravist et estrangale les ouailles (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 38). Je pry Dieu que ravisans *loups* M'estranglent, se plus je marmouse. (Retraict T., c.1490, 239).

- [Mais le loup peut survivre longtemps sans se nourrir] : ...Que les *loups* se vivent de vent (VILLON, Lais D., c.1456-1457, 65).

b) Prov. *La faim fait saillir le loup du bois* : Necessité fait gens mesprendre Et faim saillir le *loup* du boys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 33).

2. [Animal féroce, le loup agit avec rapidité et fureur]

a) [Dans des comparaisons]

- [Avec une valeur positive, quand le combattant est comparé au loup] : Il se fiert en l'estour com li *leus* affamés Se fiert ens ès brebis. (Bât. Bouillon C., c.1350, 17). Et Tristan lui ceurt sus quon ly *leus* au mouton (Tristan Nant. S., c.1350, 404). ...ains leur court sus comme le *loup* familleux fait a la brebis. (ARRAS, c.1392-1393, 232). ...et s'embat en la greigneur presse, ainsi comme le *loups* entre les berbis quant il a grant faim. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 39).

- [Avec valeur négative] : ...il ala ainsi courant come le *leux* familleux va suyvnt la beste ou la brebis (Chev. papegau H., c.1400-1500, 46). ...si comme brebis chassées despourveement des *leuz* ilz sont espoentez (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 71). Ne sommes nous pas yci tous Plus actis que sanglers et *loups* A tout mal feyre ? (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 166).

b) P. métaph.

- "Diable" : Et les autres en celle ordure De celle tres orde Luxure, Qui ench[a]ainéz comme *loups* Les meine en enffer deux a deux. (Liber Fort. G., 1346, 145). Si vueilliez avoir remembrance de nous qui sommes ca jus comme voz povres brebis en diverses enfermetez et en continuelz perilz. Les unes sont livrees en la gueule des *loups* d'enfer pour estrangler. Les autres trebuschent es fosses de ire ou de impacience. (GERS., P. Paul, a.1394, 491).

Rem. JACQUES BRUYANT, *Voie pauvreté richesse*, 1342, éd. A. Långfors, *Romania* 45, 1918-1919, 76 (*Si que je puisse estre rescouz Et ostez aulx infernaulx louz*).

- "Homme cruel, nuisible, prompt à faire le mal" : Dieux nous gart de telz *leux*, Qu'a grant paine sont gent de court loyaulx [ici les envieux]. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 27). ...selon que le monstra mesmement la conversion d'iceluy saint Pol, duquel nous parlons, qui de persecuteur et de *loup* ravissable fut sans arrest mué en defenseur et brebis aimable. (GERS., P. Paul, a.1394, 496). ...de tieulx sergens Fait on pastours, qui sont droit *loups* Et de char devourer jaloux (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 6). Loé soit Dieu, qui m'a geté Hors d'erreur et de fausseté (...), Qui m'a en doulz aignel changié De *lou* sauvage et enragié (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 91). ...pour complaire aux *leupz* qui les estrangleront, tindrent le bregier et ses chiens prisonniers (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 607). Soions simples comme moutons Devant *leux* fameilleux, rabis, Affin qu'en sa gloire montons. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 94).

3. [Animal dangereux, redoutable]

a) [Le loup a toujours des intentions redoutables, le loup ne change pas] : A sa nature va tousjours le *lieu* traïant.

(CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 399). Li *leus* ala a Romme, la laissa de son poil et neant de ses coustumes. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 586). Le *loup* scet tousjours bien Que male beste pense. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 56).

- [Agit par surprise] : Ilz nous cuident sousprendre ainsi que *leu* pastour (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 96).

- [Rôle du berger protecteur contre le loup] : Simple pastour fait le *leu* pestre (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 58). Au mol pasteur va li *louns* brebis prendre. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 158). Quant bergier dort, *loup* vient tandis. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 137).

b) Loc.

- *Affubler / vestir la peau du loup* : Qui le *leu* ne veult ressembler La pel ne doit pas affubler. (Liber Fort. G., 1346, 85). Qui ne veult le *loup* ressembler, N'en doit pas affubler la peau. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 68).

- [Loup vêtu de peau d'agneau] : ...Qui ont esté vestu de pel Dē aigniaus, et estoient *leups* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 151). Et dez fois plusieurs Sont *louns* ravisseurs Soubz peauls de brebis (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 388). [Matthieu VII, 15 : "Méfiez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous vêtus en brebis, mais au-dedans sont des loups rapaces"]

- *Faire d'un agneau un loup* : ...comme on dit vulgairement que de l'aignel on en fait devenir *loup* par le trop surquerre (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 281).

- *Crier / huer / hurler au loup*. "Avertir d'un danger (de façon bruyante)" : Parlez bas, qu'on ne l'oye mie, Il samble que criés aus *lous* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 404). J'ameroies mieus, par Dieu, huer Tous les jours a ung tas de *louns*. (Sots Magn., a.1488, 205).

- *Crier / harer / huer / hurler le loup* : Tout leur bien, c'est d'eulx oïr escondire, D'estre haïz et huez comme *leux* (Cent ball. R., c.1388-1396, 217). On crie tousjours le *leu* plus grant qu'il n'est. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 590). Qui entre les *louns* est, uller l'estuet (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 594). Est ce un *leu* qu'on hare ? (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 104).

- *Faire le loup à la carriere*. "Guetter, se poster en embuscade" : Dedans ses boys m'en vois guetter, Faisant le *loup* a la carriere. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7).

- *Faire du loup le berger*. "Agir en ignorant le danger, la menace d'une situation, d'un individu" : Fui l'anemi, car vraiment Chils se honnist trop laidement, Qui veult faire du *leu* pastour. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 146). Bauduins i ala, par telle destinée, Que dou *leu* fis bregier, à celle matinée. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 179). Othovien n'ot mye bon conseil ny entier Quant a ces deux traïtires volt sa terre laisser, Quar il peut moult bien dire du *loup* a fait bergier. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 399). Là fist li roy de *leu* pasteur. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 84). Sire, vous avez fait du *leux* le pasteur (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 129).

Rem. Prov. H., 151 [L88].

- *Hurler avec les louns S'associer avec les louns* : Il faut hurler avec les *leux*; Quant on s'embat a la mellée (DESCH., M.M., c.1385-1403, 342). Et qui ne veult avec les *louns* hurler, Il doit au moins, pour appaiser rumeurs, Taire, souffrir, faindre, dissimuler. (Neuf unica du ms. de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 297). Telz pastoureaux Ont dessoubz eulx des pasteurs faulx, Qui se associent avec les *louns*, Et les povres

aigneletz doulx Endurent tout. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 80). Pour éviter dissencion, On doit huller avecq les *louns*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 49).

Rem. CHR. PIZ., *Oeuvres poétiques*, éd. Roy, II, 43 (*Et avec le louns fault huler*).

- *Trebucher dans la gueule du loup* : Tresbuché suis en la gueulle des *leups* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 629).

c) Prov. : Encontre .iiij. *leus* valent poi .ij. mouton. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 19). A petite achoison prant le *leu* le mouton. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 574).

- À *chair de chien, sauce de loup*. "De mal en pis" : Tousjours devie ung orgueilleux : A chair de chien saulce de *leux*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 593).

- *Deux louns s'accordent à prendre une brebis* : ...et tout environ elle [une bête monstrueuse symbolisant "état pompeux"] estoyent sensues, coulevures, laysardes, par lesquelz je entens gens vicieux ou desirs pervers qui sussoyent la partie de ceste beste jusques aux os, et a toutes choses estoyent a descort fors a ce faire comme deux *louns* s'accordent a prendre une brebis (GERS., Noël, p.1404, 308).

- *On ne peut faire d'un loup un ange* : On ne pueit faire d'ung *leu* ange. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 55).

- *On ne peut traire le loup de sa peau* : Si que je di Que vous rariez aussi tost vostre ami, Comme on aroit mué le cuer de li Ad ce qu'il fust entierement en mi Mis sans retraire ; Car on ne puet le *leu* de sa piau traire, Sans l'escorchier, n'on ne puet d'un buef faire Un esprivier, ne aussi le contraire. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 99).

- *Qui parle du loup, il en voit la queue* : ...qui parle du *loup*, il en voit la queue. (LA SALE, J.S., 1456, 291). Car tel devise aulcunesfois Du *loup* qui le treuve a sa porte. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 44).

- [Correspond au latin *lupus in fabula*] : Ly *louns* est en la fable. (Pastor. B., c.1422-1425, 258).

- *Tousjours va le loup au bois* : Et se j'avoie L'amour de li mieus que je ne soloie, Ne say je pas, se je m'i fieroie. Certes, nennil ! Pourquoi ? Je n'oseroie. Car nourreture, Si com on dit, veint et passe nature, Et toudis va, s'il ne se desnature, Li *leus* au bois ; c'est la verité pure. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95). Toutdis refuit li *leus* au bos. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 265).

Rem. P. iron. : *Dieu gart la lune des louns* (MACHO, *Esope* R., c.1480, 1037 et 1400).

C. - P. anal.

1. [Pour désigner d'autres animaux, réels ou légendaires]

- *Loup cervier chat loup*. V. *loup-cervier* v. Lexiques "Lynx" : Toutes voies y a il de diverses manieres de chaz sauvaiges, espiciaument il en y a uns qui sont granz comme lieparz, et ceuls apelent aucuns *louns* cerviers et les autres chaz *loux*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 104). Et, s'il treuve des autres granz chatz que j'ay dit, qui semblent liepartz, que aucuns appellent *louns* cerviers, de ce aura il bonne chasce. Et c'est mau dit, quar ils ne sont ne *lous* serviers ni chatz *lous*. On les pourroit mieulz apeler chaz lieparz que autrement, quar ilz traient plus a liepart que a autre beste. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 247). ...si ont abis De pastours et sont *louns* cerviers (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 6).

- *Loup cervin* : Lapis lincis, c'est la pierre de lin. Elle est faite de l'urine du *leu* cervin (Grant herb. C., c.1450, 125).

- *Loup marin*

. "Bar (poisson vorace)" : *Le loup* marin, qui est a dire le lus, a en sa dextre maxille ou bague une espine en semblance d'une croix (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 148).

Rem. Ms. 1453 (*leu*) ds *Z. rom. Philol.* 94, 1978, 670 (*L'Ystoire du vaillant chevalier Pierre*).

. "Phoque" : La vient tant de *loups* marins que c'est merveille, et pouroit on chascun an avoir de prouffit des peaus et des gresses cinq cens doublez d'or ou plus. (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom. R.*, 65).

- *Loup-garou*. V. *loup-garou* v. Lexiques : Il en y a d'aucuns [des loups] qui menjuent les enfanz et aucune foiz les hommes. Et ne menjuent nulle autre char puis qu'ilz sont encharnez aux hommes, ançois se leisseroient mourir. Et ceulx apelle l'en *lous* garouls, quar on s'en doit garder. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 96).

Rem. COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 182 ("coureur, mauvais sujet qui ne sort que la nuit"). H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 46.

2. [Pour désigner des choses]

a) "Machine de guerre aussi appelée corbeau, destinée à saisir le bélier et à le lever vers le haut" : ...contre l'engin, que on appelle moton, on fait un autre, que on appelle *loup*. Ceulz du chastel font un fer courbe et à tres fors dens agus, et le lie l'en à cordes, par quoy ilz pren[en]t le tref, qui est appellé mouton ; adonc, quant il est pris, ou ilz le trayent du tout amont, ou ilz le lie[ve]nt si hault que il ne peut plus nuire aux murs du chastel (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., I*, 1404, 238-239). Item leur fault avoir un autre engin, qu'on appelle *loup*, auquel a ung fer courbé, qui très fortes dens a et agües, qui soit assis de telle manière sur le mur qu'il vienne engouller le tref du mouton et le tiendra si fort qu'il ne pourra tirer n' avant n'arrière ; et aucunefoys le tire l'en en hault à force de cordes, si que plus ne leur peult nuyre. (BUEIL, II, 1461-1466, 52). ...aucuns engins, machines et instrumens comme tours de bois, vignes, sambucques, bricoles, espringalles, martinès, moutons, *leups*, chatz, truyes et grues, desquelz on usoit ancymment pour rompre et abatre murailles (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 44).

b) MAR. *Voile loup*. "Voile noire permettant à un navire de passer inaperçu la nuit (ou entre chien et loup)" : ...un vele *lop*, un vele bourne (...) deux grapins de fer a caennez, trois rampillons de fer (...) un cent d'estreupe pour arder esdiz phanz. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1369, 202).

Rem. Cf. JAL², 946a, s.v. *lupo*, et 1555a, s.v. *voile*.

c) MÉD. [et langue cour.] "Lupus, ulcère rongeur" : Phisque conte d'un grief mal Q'est appellé le *loup* roial ; Cil guaste toute medicine Et si n'en guarist au final. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 99). Je chié souvent du mal Saint Lou, J'ay cors, j'ay le fil, j'ay le *lou* (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 151). ...car chancre sicomme nous dirons cy après vient plus es parties basses et l'appelle on aultrement *loup* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). ...et comment elle estoit abusée de volloir avoir à mariage le filz du duc de Clèves qui n'estoit que ung yvroigne, disant qu'il avoit ung *leup* en la jambe (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 194). ...le bossu tomba par terre et le portier lui trouva ung *loup* en la jambe (MACHO, Esope R., c.1480, 240).

d) "Filet de pêche en forme d'entonnoir, maintenu ouvert par des cerceaux" : Item, ilz peuvent tendre et peschier en la riviere de Taute et autres eaues des dictes communes et marests, hors temps de deffens qui est depuis la my aoust jusques à la my mars, de verveux laquelle aval, et peschier à lignes et *lop*, et à la brige (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 120). [R. M.]

LOUPART, subst. masc. (loupard)

[FEW V, 458b : *lupus*]

"Loup" : Louppés, *louppars*, linx, licorne et austriche... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 95). [R. M.]

LOUPE, subst. fém. (loupe)

[T-L : *lope* ; GDC : *loupe* ; AND : *loupe* ; FEW V, 420b, 421a : *lopp-* ; TLF XI, 18b : *loupe*¹]

A. - "Pierre précieuse présentant un défaut de cristallisation et qu'on ne taille pas" : Et sont les *loppes*, ch'est a dire l'esputure des autres rubys dessus ditz. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 174). Il y a ausy des saphyrs cytrins qui jaunissent. Et des saphyrs de *loppes*. Mais tous ont grans vertus. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 178). Item, une autre mittre d'or, semée de perles, où ne sont pas atachez les pendans, en l'un desquelz pendans fault une *lope* de saphir (FAUQ., II, 1421-1430, 116). Item, une grant crosse d'argent doré, contenant trois pieces et le crosson, où fault VIII pierres grenas et *lopes* de saphirs. (FAUQ., II, 1421-1430, 118). ...une poirecte d'or, à deux boutons de perles, ung dé d'or et ung signet d'or à une *loupe* de saphirs (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 127).

Rem. DU CANGE V, 141a, s.v. *loppa*.

B. - "Masse de minerai mal fondu présentant des scories" : ...j'é ordonné et chargé audit Granier demourer audit lieu de Cosne pour rédiger et mectre bien à plain par escript le rapport desdiz maistres sur l'estat et despence de ladicte montaigne et sur le prouffit et intérestz d'icelle, et aussi pour faire peser le plomb et en faire inventoire, et aussi des terriers, regrez, lait de mine, *loppes*, recuiz, mine crue, ustencilles et mesnaiges et autres biens et choses estans ès maisons, martinez et autres lieux desdictes mines pour me faire de tout le rapport à son retour. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 251). Item, certaine quantité de *loppes* estans oudit martinet a esté estimée à une basne, ouvrage nect, valant 6 l. 5 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 260). ...ledit maistre fondeur et affineur sera tenu laver, adouber et ouvrir de toutes façons, tous les regretz et *loppes* estant de présent ou dit martinet, à ses propres despens et missions, excepté boys et charbon, comme dit est, dont on le fournira aux despens du Roy. Et pour chacun marc d'argent fin qu'il en tirera, ouvrera et délivrera audit receveur avec son plomb aura ledit Brouart, la somme de 25 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 312).

C. - P. ext. "Morceau" : Or apourte donc en ta main, Le trainchet pour trainchier nous soupez. Nous y mectro[n]s de grosses *loppes*, Car tantost trampee seront. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 73). [R. M.]

LOUPET, subst. masc. (loupet)

[*FEW V, 458b : *lupus*]

"Louveteau" : *Louppés*, *louppars*, linx, licorne et austriche... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 95). [R. M.]

LOUPIN, subst. masc. (loupin¹)

[GD : *loupin*¹ ; *FEW V, 458b : *lupus*]

"Louveteau"

REM. Doc. 1466 (Valenciennes, *loupin*) ds GD V, 40a. [R. M.]

LOUPIN, adj. (loupin²)

[GD : *loupin*² ; *FEW V, 456b : *lupinus*]

"De loup" : Mais selon la verité ce estoit avaricieuse rapacité qui ne espargnoit homme, ne femme, ne petis enfans, que tout ne

fust ravis, rifié, maintenant par fraude renardique, maintenant par violence *loupine*, maintenant par occision leonine. (GERS., Noël, p.1404, 309).

V. aussi *lupin*³ [H. G.]

LOUPOT, subst. masc. (loupot)

[GD : *loupot* ; *FEW V, 458b : *lupus*]

"Louveteau"

REM. Doc. 1413 (Bourgogne, *une louve et deux loupotz*) ds GD V, 40b. [R. M.]

LOUPTIER, subst. masc. (louptier)

[GD : *louptier* ; *FEW V, 458b : *lupus*]

"Officier chargé de la chasse des loups"

REM. Doc. XIV^e s. (ou XV^e s. ? Bourgogne, *les louptiers*) ds GD V, 40b. [R. M.]

LOURCHE, adj. (lourche¹)

[GD : *lourche*¹ ; FEW XXII-1, 119b : o.i.]

"Embarrassé, attrapé"

REM. MARTIAL D'AUV. (mais éd. de 1731) ds GD V, 40b. Non retrouvé ds l'éd. R. [R. M.]

LOURCHE, subst. masc. (lourche²)

[GD : *lourche*² ; FEW XXII-1, 189b : o.i.]

"Jeu de trictrac"

- *Rendre lourche*. "Faire perdre la partie" : ...cela me rend *lorche* ; C'est à Dieu trop tiré le dé. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 172). [Note de l'éd. ; K. Baldinger, *Kwartalnik Neofilol*. 23, 1976, 29, n.51] [R. M.]

LOURD, adj. (lourd)

[T-L : *lort* ; GD : *lourt* ; GDC : *lourd* ; AND : *lurd* ; FEW V, 465a : *luridus*]

A. - [Idée de force, d'intensité, de poids]

1. [Domaine concret]

- "Qui accable" : Ilz furent tant de *lours* coups esbloÿz Qu'au desespoir fut leur cueur esgaré ; Et se bien tost ne s'en fussent fouÿz Par sur les mons, tout y fust demouré. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 175).

- "Copieux, abondant" : Tout fut rifié par le plaisir d'amours Et tout galé sanz compte et sanz mesure, Et buvoit on de gros cops et de *lours* Et avoit on souvent grace pasture ; Mès aussi el en devint si tres pure Qu'il n'ot vaillant sur li n'en sa meson, Dehors le [cul], qui vausist .J. ramon. (MACH., App., 1377, 637).

- "Massif, puissant" : ...monseigneur Talebot, de son poing, qui estoit gros et *lourd*, descharge sur la teste de ce bon pelerin (C.N.N., c.1456-1467, 59).

2. En partic. [Idée de poids] "Qui pèse" : Le mercier se fait armer d'un grand, *lourd* et vieil harnois (C.N.N., c.1456-1467, 50). Tousjours se deffendoit, et sur ce debat, le filz d'ung medecin de Paris appellé maistre Jehan Cadet, qui estoit à luy, gros et *lourd* et ort, monté sur ung cheval de ceste propre taille, donna au travers et les departit (COMM., I, 1489-1491, 31).

3. Au fig. "Important, sérieux, grave" : ...bourdes, Faulx contras, baras, fraudes *lourdes* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 7). N'y a voisin, ne tort, ne droit, Ne voisine, soit laide ou belle, De qui ilz ne dient nouvelle, Souventes fois, et laide et *lourde*, Ou soit acertes, ou par bourde (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). ...car aussi ist elle [la convoitise] de plusieurs detestables racines comme le desir des convoiteux aux aucuns soit d'avoir deniers à cause de

prodigalité pour donner aux folz ou emploier en gloutonnies et maintes *lourdes* despenses (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 98). Ce personnage cy present Pour aucun cas *lourd* et pesant De larrecin qu'elle a commis. Et par son proces a fin mis Et sentence diffinitive, Elle est condampnee toute vive A estre enfouye. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 54). Fuys doncques ce *lort* et detestable pechié de luxure, et toutes fames (JUV. URS., T. rever., 1433, 66). TESTE LIGIERE. Année ne fut onc si parverse. SOCTE MYNE. Povres gens mengent les pois crus. TESTE LIGIERE. J'en ay mains *lourds* escotz acrus. (Sots, c.1480-1500, 271).

- *Lourde perte*. V. *perte*

- *Prendre un lourd saut*. V. *saut* "Tomber lourdement"

B. - [D'une pers., de son comportement]

1. "Engourdi" : Mais non obstant le payen le frappa deux foys si puissamment qu'il luy mist son escu en pluseurs parties et son haubert moult fort cassez, et se trouva tout *lourd* par celle fois et doute sy treffort le payen qu'il n'osa prendre son espee (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 57).

2. "Grossier, sot, stupide, rustre" : Un pourri coing Ne prise chose qu'elle [Fortune] fonde, Qui vuet que ses ouvrages fonde, En ce n'a pareil ne seconde. Ce nom li doing : "*Lorde*, borgne, fausse et enfrune." De mal faire onques n'est geïne. (MACH., R. Fort., c.1341, 35). Si comme aucune foiz nous honorons aucuns comme nobles et desprisons les autres comme rudes et *lours* et de grosse nature... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 290). ...vezci venir François ; Tenir la vueil pour un po *lourde* ; Entendre li vueil faire bourde. (Mir. fille roy, c.1379, 49). RUSTICUS. Et, c'est doncques merde de vaiche Que je la voy cy petelee ? UXOR RUSTICI. Mes estron de foire consalee Que tu as mys en nostre joute Et cuidoe que ce fut crote. Tresmeschant villain aveuglez, Es tu bien *lort*, es tu bien beuglez ? Quel vaiseaul a dame essayer ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 61). Je ly barray sur son museaul, De par le diable, sa la peaul ! Mon varlet me fault pour souffler, Car ce *lourt* villain bourranflé, De traïson c'est entremis, Jamés n'an sera mon ami (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 203). Dames ne sont mye si *lourdes*, Si mal entendans ne si foles Que, pour un peu de plaisans bourdes Confites en belles parolles, Dont vous autres tenés escoles Pour leur faire croire merveilles, Elles changent si tost leurs coles (CHART., B. Dame, 1424, 341). LE FOL. Par mon serment, il [Narcisse] est bien *lort*. Il semble a celuy qui estoit Dessus son asne, et le queroit. C'est a lui mesmes qu'il parolle, Car il a la teste si folle Qu'il cuide qu'el s'en soit alee... (Narcissus, p.1426, 311). Par mon serment, il est bien fol : Il se rompra tantost le col De marmoser en la fontaine. Soyf ne fain ne lui font plus paine. Je cuide bien qu'il vit d'amours. Par mon serment, il est bien *lours* ; Bien peu de chose le tourmente. (Narcissus, p.1426, 313). ...jasoit qu'il fust *lourd*, tres pou sachant, et encores aussi mal plaisant, si avoit il une industrie de bien garder le sien (C.N.N., c.1456-1467, 131). Temperance, dame bien mesuree, Qui n'est sotte ne *lourde*, mais euee, Sobre, paisible, constante et aseuee Gouvernera (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 78). Par mon ame, tu es bien *lourt*. Que ne descens tu pour nous battre ? (Pass. Auv., 1477, 213). Au fin fons d'enffer soyent ars Les coquins, truns, glorieux, Les belistres, poilleux, coquars, Tant sont ilz *lours* et maleureux ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 514).

Rem. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H.-P., c.1490, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn.* D., c.1490-1495, gloss. ...

- *Lourd en la taille*. "Obtus" : ...il espousa une tresbelle et gente damoiselle, non pas des plus subtiles du monde ; car, a la

vérité dire, elle estoit ung peu *lourde* en la taille (C.N.N., c.1456-1467, 278).

- Empl. subst. : Ainsi je me suis bien passé Quatre ans sans estre confessé. Et quant je suis certainement, Si fais je bien subtillement. Je ne fais pas conart ne *lourt* Pour ce que mon curé est sourd, Je m'en vois a luy volentiers, Je dy entre deulx motz le tiers Bien bas et quant je suis au bout, Il (le) me demande se c'est tout. (C. Riff., c.1480-1520, 59).

. *Faire le lourd*. "Jouer au lourdaud, le contrefaire" : TESTE CREUSE. Truc, truc, la sueur vous est bonne, Nous faictes vous icy le *lourd* ? ROUSSIGNOL. Maintenant vous estes tout courd Et tout fol aussi. (Sots Magn., a.1488, 208).

3. "Maladroit, embarrassé" : Je croy que mes iex ne sont point enflambéz ne ma bouche torse ne je ne crie haut ne je n'escume ne m'eschaufe ne rougi ne ne di *lourdes* paroles ne chose dont je me doie repentir, ne ne tremble de courrouz ne me demaine point malcourtoisement. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 74). Et le bon homme travaille bien, qui est *lourd* et pesant et ne se scet pas si bien aider come d'aultres feroient. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 38). La sont dictes maintes paroles *lourdes* (CHR. PIZ., Ep. dieu d'amours F.E., 1399, 40). Le prier, de loing le voyant venir, cogneut tantost son cas par les desmarches *lourdes* et malseures qu'il faisoit tirant son chemin. [L'homme est en état d'ivresse] (C.N.N., c.1456-1467, 60). ...il couppa le chemin aux *lourdes* et longues parolles de nostre yvroigne (C.N.N., c.1456-1467, 61). LE TIERS. Le plus habille est le plus *lourd*. LE PREMIER. Qui mieulx entent est le plus sourd. (Rapp., c.1480, 68). [R. M.]

LOURDAUD, adj. et subst. masc. (lourdaud)

[GDC : *lourdaud* ; FEW V, 466a : *luridus* ; TLF XI, 24a : *lourdaud*]

"(Celui) qui est maladroit, d'une grande lourdeur" : Fernagus estoit ung fort *lourdaux* qui n'avoit point de subtiliteit ne d'engien (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 151). La vingtiesme nouvelle (...) d'ung *lourdault* Champenois, lequel, quant il se maria, n'avoit encores jamais monté sur beste crestienne (C.N.N., c.1456-1467, 5). ...et du soudain pleur dudit *lourdault* a une feste (C.N.N., c.1456-1467, 5). Et lors ledit Claveau dist audit suppliant : «Vous ne faisiez voz fièvres quartaines», en appellent icelluy suppliant «villain boyteux et *lourdault*», et pour plus amplement le injurier (Doc. Poitou G., t.11, 1465-1474, 429).

Rem. Aussi WAVRIN, *Chron. H.*, t.5, p.1471, 428 : COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 144 ; 189 ; 309 ; TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 143. Nom d'un personnage de farce : *LOURDAUT*. Je te pry qu'il soit pour nous deux les mets apportés par Tart Abille. Au fort, par ma foy, je le veulx, Car tu es ung bon malestru Et bon meschant (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 161). TART ABILLE. (...) Mais advissés comment il pye! *LOURDEAU*. C'est pour ce qu'il lui at bon vin (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 161). H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 15, 35, 219, 253, 273, 283. [R. M.]

LOURDE, subst. fém. (lourde)

[*FEW V, 466a : *luridus*]

"Sottise" : VARLET. Et, Miquelette, douch conchon, Fay cy autant a me requeste Que de dire a le mandelette : "Dieu le benie !", ou : "Qu'elle est belle !" MIQUELETTE. Va, se t'estranne, va harcelle ! Cuide[s] tu cy trouver tes *lourdes* ? Qu'ai ge a faire de tes lambourdes Ne de tes fatras ? (Mandel. T., c.1450-1475, 181). [R. M.]

LOURDEMENT, adv. (lourdement)

[T-L : *lort* (*lordement*) ; GDC : *lourdement* ; AND : *lurdement* ; FEW V, 465b : *luridus* ; TLF XI, 24b : *lourdement*]

A. - [Idée de force, d'intensité, de poids]

1. *Choir lourdement*. "Tomber de tout son poids" : ...Qu'elle [une grande pierre] lui chiée a descouvert Si *lourdement* dessus la teste Que de touz poins a mort le mete. (Mir. ev. arced., c.1341, 112). Et tout devant ladicte compaignie aloit la trompette dudit Salezart monté dessus ung cheval grison, lequel, en courant au long des fossez d'entre ladicte porte Saint-Anthoine et le bolevert de la tour de Billy, ledit cheval cheut dessoubz ladicte trompette si très *lourdement* que icelle trompette se rompy le col. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 127). Les gens de moy se mocqueroient Si ceste chose ilz scavoient Comme je suis cheu *lourdement* (Myst. st Martin K., a.1500, 307).

2. "Brutalement, fortement" : Lors furent tous ensemble pris Et *lourdement* en bas feu mis (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 157). L'enfant, qui tout coi se gesoit, A terre deshonestement Geterent et tres *lourdement*, Et son bers (...) Priront et enfardelerent (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 151). Dya ! je ne sui murdrier ne lierre, Seigneurs : menez me doucement, Sanz moy tenir si *lourdement* (Mir. st Val., c.1367, 154). ...comment Pourray servir a gré cest homme Qui m'a chargé de si grant somme Porter et faire chascun jour Continuellement sanz sejour, Ou *lourdement* seray repris ? (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 273). Ahay, Jhesu Crist, trop est fort ; Contre toy ne vault nul effort. Tu m'as trop *lourdement* coyssy. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 132). A pied fut mis promptement, *Lourdement* Et batu villainement (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 171). Et, si peu de gens qu'ilz estoient dedans, firent une saillie dont ilz furent reboutez bien *lourdement* (BUEIL, II, 1461-1466, 112). Puis reprist son chemin contre la cyté d'Amyens et rembara la garnison *lourdement* dedens la cyté. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 133). Je suis abatu de la moytié : Dia, vous hi alés trop *lourdement* ! (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 484). Farsasmes ["moquer"] nous pas *lourdement* Trestous noz trecheurs de gros bis ["tous ces gens qui font les importants"] ? ROUSSIGNOL. Saint Jehan, il le m'est bien advis. SOTIN. Il y en a plus que oncques mais. (Sots Magn., a.1488, 193).

- "Grandement" : Je ne sçay pas que grant deable ferons, Car *lourdement* de nous s'est eslongnee La bonne proye qu'avoir esperions. (LA VIGNE, S.M., 1496, 367).

3. "Gravement, fortement" : ...et sera fort que tel orgueil Dieu ne punisse quelque fois *lordement*, car il ne le puet souffrir. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 159). Achab, qui par sa convoitise fist mourir Naboth, fu *lourdement* punis quant les chiens le mengierent (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 23). Et se en eslection cheoit, elle pechoit en forme et matiere trop *lourdement* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 159). ...d'ung chapperon fourré de Paris qui une courdouenniere cuida tromper ; mais il se trompa lui mesmes bien *lourdement* (C.N.N., c.1456-1467, 14). ...[il] conclud a ceste heure de soy oster de tous poins de l'amour de celle qui si *lourdement* avoit refusé la compaignie, et dont si peu de bien luy estoit venu estant en son service. [Une femme a sèchement refusé de recevoir l'homme qui la courtise alors qu'il s'était égaré] (C.N.N., c.1456-1467, 477).

B. - [À propos d'une pers., de son comportement] "Gauchement, maladroitement, stupidement" : SUER YSABEL. Il semblera ja qu'il nous tence, Tant sermonnera *lourdement* : Car de soz moz dit largement En son preschier. (Mir. abbesse, 1340, 60). La se sont maintenu tout de gré *lourdement* : Il

boivent et se riflent, n'ont honte de nient. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 484). ...plusieurs parloient *lourdement* et de travers contre li (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 244). ...ses cheveulx [estoient] coupez, et assez *lourdement*. (C.N.N., c.1456-1467, 239). ...il print regle et coustume de la venir visiter a toutes les foiz qu'il sentoient le mary estre absent ; mais assez *lourdement* s'i conduisit, car il ne sceut faire sa visitacion sans le sceu des voisins (C.N.N., c.1456-1467, 441). [R. M.]

LOURDESSE, subst. fém. (lourdesse)

[T-L : *lordece* ; GD : *lourdece* ; FEW V, 466a : *luridus*]

"Lourdeur (dans le comportement)" : Il n'appartient point a *lourdesse* Qu'elle s'accompagne a noblesse. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 83). [R. M.]

LOURDET, subst. masc. (lourdet)

[T-L : *lordet* ; GD : *lourdet* ; FEW V, 466a : *luridus*]

"Lourdaud" : ...Ou cil qui prend les grans coudetz Comme font un tas de *lourdetz* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 45). [R. M.]

LOURDIE, subst. fém. (lourdie)

[T-L (renvoi) : *lordie* ; GD : *lourdie* ; FEW V, 466a : *luridus*]

"Lourdeur, sottise" : Anglois sont desconfitz, qui vouloyent par *lourdie* Avoir sur les Bretons puissance et seignourie (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 69). Le monde est viel ; tout plain de maladie Et de *lourdie*, il monte sus l'estache, Il danse en l'air, il naige sus vessie, Il se soussie, il joue a la toupie (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 595).

REM. DESCH. (ms.) ds GD V, 41a. [R. M.]

LOURDIER, subst. masc. (lourdier¹)

[*FEW XVI, 493a : **lûpera*]

"Couverture de lit, courtepointe" : Item, que nulz ne puissent faire *lourdiers* empliz d'estouppes, de bourre tondue, de pelot, ne de grature (Mét. corp. Paris L., t.2, 1456, 700).

V. *lodier* v. Lexiques [R. M.]

LOURDIER, subst. masc. (lourdier²)

[GD : *lourdier* ; FEW V, 466a : *luridus*]

"Lourdaud" : Quant le loudier [var. *lourdrier*] sa foy brisa, Il vint et son maistre baisa Et, par celle bouche malligne Qui toucha a chose tant digne, L'ame ne doit ne puel passer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 294). [var. ms. C = Paris, Arsenal 6431 ; t.2, 278 ; GD V, 41a] [R. M.]

LOURDIÈRE, subst. fém. (lourdière)

[*FEW V, 466a : *luridus*]

[Fém. de *lourdier*²] : ...pour chastier la foulie de ces *lo[r]dières*. (Cardenois C., c.1380-1400, 48). [R. M.]

LOURDIN, subst. masc. (lourdin)

[T-L : *lordin* ; GD : *lourdin* ; FEW V, 466a : *luridus*]

"Lourdaud" : Entens, *lourdin*, je ne dys mie Que mort nulle puisse estre vie (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 115). Entens sans estre si *lourdin*, A celle fin que tu ne soyes Comme Midas asne bourdin Et sans vergongne homme ne voyes. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 122). Et, dea, voicy trop bon *lourdin* ; Il fait le sourd. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 261). [Même ex. ds Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 732] OCCIDENT. (...) Adieu, *lourdin*. LE FOL. Adieu, wautier. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 20). [R. M.]

LOURDISE, subst. fém. (lourdisse)

[GD : *lourdisse* ; FEW V, 466a : *luridus* ; TLF XI, 24a : *lourd* (*lourdisse*)]

"Sottise" : Qu'elle [madame Sainte Follie] remplisse voz cerveaulx De si parfaite cornardise, De sotz propos et de *lourdisse* (Serm. Frappe-culs K., c.1475-1500, 59). [R. M.]

LOURDOIS, subst. masc. (lourdois)

[T-L (renvoi) : *lordois* ; GD : *lourdois* ; FEW V, 466a : *luridus*]

A. - "Esprit, personnage lourd et naïf" : Mais non obstant ce qu'il fu bien empeschié a saouler et emplir son ventre comme il avoit a coustume, toutesvoies en son *lourdois* il luy souvenoit assez de la belle et bonne dame quy pour le retraire pluseurs signes d'amour luy avoit fait (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 20). Selon le cours de la comette, Il m'est advis, en mon *lourdois*, Que je voy la une connette Qui me regarde de guingois. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 172-173).

Rem. Cf. J. Dufournet, *R. Lang. rom.* 91-2, 1987, 330.

- *En lourdois*. "Gauchement, maladroitement" : ...comme il approchoit pour executer le conseil du medicin tout en *lourdois* : "Que faictes vous, dit elle (...) ?" [Le médecin a conseillé au lourdaud Champenois d'avoir un rapport sexuel avec sa femme pour la guérir de sa maladie] (C.N.N., c.1456-1467, 136).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

. "Durement"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 256.

B. - "Langage lourd"

- *En lourdois*. "Dans un langage lourd, dépourvu de toute finesse rhétorique ; grossièrement dit" : SCIENCE. (...) Il souffist: laisse l'estudie Ou affiert ou aloist l'estude. PEUPLE. Madame, en *lourdois* et en rude, Si peu que je sçay de latin, Si chanté je bien au lectrin Quant ce vient a ung grant dimanche. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 48). Mains sotz en auront [...] a faire Car c'estoit ung sot autentique Prest a jouer et a tout faire, Tant en *lourdois* qu'en rethorique, Car pour ung sens alegoricque Il faisoit rage d'exposer [Les arts de seconde rhétorique distinguent les oeuvres en lourdois et celles qui sont faites en rhétorique]. (Vig. Trib., c.1480, 234). [R. M.]

LOURDON, (?) (lourdon)

[Ø]

"?" : Maulmigny l'estat et *lourdon* Ordonnoit sans parler romain Aux pelerins du grant pardon. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 214). [Éd. : lire *l'escharpe et bourdon*] [R. M.]

LOURDURE, subst. fém. (lourdure)

[T-L : *lordure* ; FEW V, 466a : *luridus*]

A. - "Erreur grossière" : Noz anciannes escriptures Leur approuveront leurs *lourdures* Hastivement. (Mir. st Sev., 1362, 223).

B. - "Caractère pénible, pesant" : Orgueil, avarice, - luxure, Sy ne [l. sure] me covre ta *lordure* - Duré ont en moy et envie (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 135).

Rem. 1. Lecture *sure* au lieu de *sy ne* proposée par E. Langlois dans son c.r. de l'éd. E. Roy (*Bibl. Ec. Chartes* 66, 1905, 316), en considération du fait que ce passage fait partie d'un groupe de sizains à rime enchaînée (les deux premières syllabes d'un vers reprennent les deux dernières du vers précédent). **2.** L'éd. E. Roy définit *lordure* par "poids, lourdeur", mais envisage la possibilité d'une erreur de copiste pour *laidure* [J.-L. Ringenbach]. [R. M.]

LOURE, subst. fém. (loure)[GD : *loure* ; FEW V, 465a : *lura* ; TLF XI, 26b-27a : *loure*]

"Instrument de musique, sorte de musette" : Et sy l'a condamné D'estre en son eglise amené Aveq[ues] un tabour et *loure* (Mère Ofic. T., c.1500, 125). [Cf. note de l'éd.] [R. M.]

LOURETTE, subst. fém. (lourette)[T-L : *lorete* ; FEW V, 465a : *lura*]

"Pannetière, musette" : Chascun portoit sa houlette Et du pain en sa *lourette* (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 234). [R. M.]

LOURGABLE, (?) (lourgable)

[Ø]

"?" : Et doit icellui pecheur avoir regard que puis que creature doit desirer la santé du corps, qui est estour *lourgable* et trespasable, par plus forte raison doit il curer de la noble ame qui est ordonnee a recevoir le bien perpetuel ou le mal pardurable. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 17). [Lire *escourlourgable*, T-L *escolorjable*, GD *escolorgeable*] [R. M.]

LOUTRE, subst. masc. et fém. (loutre)[T-L : *lotre* ; GDC : *loutre* ; AND : *loutre*² ; FEW V, 476a : *lutra* ; TLF XI, 27b-28a : *loutre*]

I. - "Animal amphibie et carnivore qui vit sur le bord de l'eau, loutre" : *Loutre* est une beste qui merueilleusement destruit toutes eaues douches de poisson (...). Le *loutre* [var. *leurre*, *louerre*, *leutre*] est jugié par le pié d'oveques les autres bestes (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 92). [Var.] La chace du *loutre* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 410). Les *loustres* vont querre carpes, barbeaulx (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 7). [Autres ex. p.6 et 8] ...et est ainsi d'ung povre homme à femme, qui ne sctet que c'est d'onneur, qui desire à tout engloutir et tout avoir, que d'ung *loutre* qui entre en ung estanc et destruit tout le poisson que il y trouve. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 19). Elle fet grant doumaige es viviers et estans, quar une pere de *loutres* sanz plus destruire bien de poisson un grant vivier et un grant estanc, et pour ce les chace l'en. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 105). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss.] Et senefie que celui qui premier le porta en armes le *loutre* estoit raiissant sur l'eaue comme escumeur lesquieulx sont suyz de pluseurs pour le dommage qu'ilz font sus la mer et pour auoir part a ce qu'ilz prennent. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 473). Il fault nagier entre deux eaues Ainsi que font *loutres* et aues. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 318). ...En allant d'aguet comme ung *loutre* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 20).

- PEAUSS. "Fourrure brune, épaisse et lustrée de cet animal" : Item, avoir venduz ausdiz mariez une houpelande à homme fourrée de *loustres*, laquelle estoit de drap merlé, et d'icelle ot VJ s. seulement. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 158).

- *Un fin loutre*. "Un malin" : Marissal, tu és ung fin *loutre*, Tu as fait ouvraige vaillant. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 247).

Rem. Livre Regnard S.-H., c.1460, 36, 110 (*loultre*, *loustre*). MICHAULT, *Doctr. temps prés.* W., 1466, 22, 291 (*leutre*). Romania 34, 1905, 108-109 (A. Thomas).

II. - "Engin de curage" : Item, V s. pour ung cent de clou de XL livres pour faire ung engin nommé *loutre*, servant à curer et aprofondir led. nouveau hable (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1474, 371). [Est-ce bien le même mot ?]

V. aussi *loire* [R. M.]**LOUTRESSE, subst. fém.** (loutresse)[T-L : *lotresse* ; GD : *loutresse* ; FEW V, 476b : *lutra*]

"Loutre femelle" : Les espreintes de loutre sont noires (...). Celles de la *loutresse* sont un poy plus noires et plus cleres (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 93). [R. M.]

LOUTREUR, subst. masc. (loutreur)[T-L : *lotrëor* ; GD : *loutreur* ; FEW V, 476b : *lutra*]

"Chasseur de loutre" (synon. *loutrier*) : ...celui qui est mestre *loutreur* [var. *loutrier*] doit avoir deus varlés au mains du mestier pour li aider (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 93). Adonques doivent aler les *loutreurs* [var. *loutriers*] au dessus et au dessous du giste et regarder au fons de l'iaue (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 95). [Autre ex. p.96] [R. M.]

LOUTRIER, subst. masc. (loutrier)[T-L : *lotrier* ; GD : *loutrier* ; FEW V, 476b : *lutra* ; TLF XI, 27b : *loutre* (*loutrier*)]

"Chasseur de loutre" : Une coingnie a un bouchier Pour assommer pourciaux avoit Dessous s'aisselle et si portoit Cordes en (un) fardel liees Au col et enfardelees. (Bien) cuidai, quant vi la maniere, Que fust loutriere ou louviere. Tiex troussiaux ai veu aus louviers Qui sont au roy et aus *loutriers*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 220). A Waterin de Blyaumont, *loutrier*, pour ses gages (...) VII lb. VII s. II d. poitevine foiblez (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 439). ...celui qui est mestre loutreur [var. *loutrier*] doit avoir deus varlés au mains du mestier pour li aider (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 93). Adonques doivent aler les loutreurs [var. *loutriers*] au dessus et au dessous du giste et regarder au fons de l'iaue (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 95). Loutre n'y vint, ne avant ne arriere, Car le *loutrier* a ses chiens les chaçoit, Et le peuple laiens se nourrissoit, Qui de present est mort et confondu. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 190). ...maint y prannent herbage, Et le *loutrier* en emprunte sur gaige Ce que ne fist onques son devancier (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 7). A Nicaise de Semeries, pour avoir portoit lettres closes dou dit prevost segneffiant que toutes les cours d'aberges qui se sentoient pourconfaissiet de bracqueniers, faulkeniers, *loutriers* et pietrisiers, a cinq qu'il fuissent, portaissent leurs complaintes... à Mons en Haynnau,... IX sols (Arch. Nord, 1395, B 11504, f° 23, IGLF). Deffensse fust faicte (...) qui ne fust nulz sergans de coruweez, pietriseurs, *loutriers*, bracqueniers, fauqueniers ni aultres, qui travaillast ne presist aucunes choses sour les maisons et cours d'abiez en Haynnau (Arch. Nord, 1401, B 11512, f° 27, IGLF). ...avec ce defendons à tous Louvetiers et *Loutriers*, sur quant qu'ils se peuvent meffaire envers Nous, et en peine d'estre punis très-griefvement, que de prendre lesdits loups et loutres... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1413, 133). ...se ils sçavent par plaintes ou autrement, que iceux Louvetiers et *Loutriers* commettent aucunes fraudes (...), qu'ils les punissent (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1413, 133).

REM. Doc. 1375 (*leurriers*), XIV^e-XV^es. (*lorrier* de mondit seigneur), 1415 (Picardie, *les loutriers de Davenescourt*), 1442 (Côte-d'Or, *leurriers*) ds GD V, 42b. [H. G.]

LOUTRIERE, subst. fém. (loutrière)[T-L : *lotriere* ; *FEW V, 476b : *lutra*]

[Fém. de *loutrier*] : Une coingnie a un bouchier Pour assommer pourciaux avoit Dessous s'aisselle et si portoit Cordes en (un) fardel liees Au col et enfardelees. (Bien) cuidai, quant vi la maniere, Que fust *loutriere* ou louviere. Tiex troussiaux ai veu aus louviers Qui sont au roy et aus loutriers. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 220). [R. M.]

LOUVAT, subst. masc. (louvât)[T-L : *lovat* ; GD : *lovat* ; FEW V, 458a : *lupus* ; TLF XI, 28a : *lovat*]

"Louveteau" : ...pour LXXI *lovaz* viis, ensemble une aigle et XVIII mors apportez en la recepte de Champaingne... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 290). ...à Jaquin de Selongey, louvier, pour 8 *lovaz* viz, pris ou val de Saint-Julien... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 50).

REM. Doc. 1398 (Bourgogne, *loupas*) ds GD V, 43a. CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 19, 1 (*lombas*). [R. M.]

LOUVE-CERVIÈRE, subst. fém. (louve-cervièr)[T-L : *love-cerviere* ; GD : *lovecerviere* ; AND : *luvecerviere* ; FEW II-1, 612b : *cervarius lupus*]

"Femelle de loup-cervier" : ...Hirsons et dains, *louves servieres* Et bestes de plusieurs manieres (DESCH., M.M., c.1385-1403, 9).

V. aussi *loup-cerve* [R. M.]

LOUVE, subst. fém. (louve)[T-L : *love* ; GDC : *louve* ; AND : *leuve*! ; FEW V, 457b : *lupus* ; TLF XI, 15a : *loup*]

A. - "Femelle du loup" : [Il s'agit d'un cortège de gens déguisés] Devant la banniere aloient chievres noyres sus les deux piez derriere, *loubbes* affamees, et grans lisses de mastins, qui avoient eu petiz chevaux [l. chiots], lesquelles cornoient chacune d'un cornet en lieue de trompes et de doulz instrumens, dont la voix parmy les rues et sur le Tybre retontissoit, par telle maniere que tout preudomme s'en esbaissoit. Quel merveille ! Vous deissiez que c'estoit droicement la maisgnie Hennequin, qui estoit nourrie de fort venin. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 264). Et, quant une *louve* est chaude, s'il a lous ou païs, ilz vont touz après elle, ainsi comme font les chiens après une lisse quant elle est chaude, mais jamais nul ne l'alignera fors que un. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 92). Car d'une *louve* ilz alaitiez Furent ou bois sains et haitiez, Tant qu'ilz furent fors et nourris Et du peril de mort garis. (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 154). Loups, regnars se sont tenus prés, *Louves*, louveaux si vont après Et herissons suyvans le train. (Gaud. sot, c.1450, 13).

- [P. compar.] : Et pour ce dit on quant aucune femme fet aucun mal que elle semble a la *louve*, pour ce que elle se prent au plus let et au plus mescheant. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 93).

B. - P. métaph. "Femme luxurieuse, prostituée" : Saint Anthoine arde la *louve* ! (C.N.N., c.1456-1467, 253). Feray sçavoir mes diverses cautelles Et mes engins qui sont inumerables, Pour actraper petites puterelles, *Louves* puantes, matrones macquerelles, Vieilles ribauldes et paillardes prestresses (LA VIGNE, S.M., 1496, 222). [R. M.]

LOUVEAU, subst. masc. (louveau)[T-L : *lovel* ; GD : *lovel* ; FEW V, 458a : *lupus*]

"Louveteau" : ...Comment Regnard tout coiement Ala gesir avec Hersent, Comment ses *louviaulx* compissa, Comment le Leu s'en couroucha. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 33). ...Et tost se leva contre lui, Et dist : "Amis, n'a ci nelui Fors moi et .V. petiz *louviauz*. Vëoir les peuz la, si tu viaux...." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 310). Quant une louve a ses *louvieulx*, Tant comme ilz sont jeune et petit, Leur mere les laisse ung petit (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 25). Je croy qu'il [mon cheval] fu mis dedens l'arche Noël, car bien est garnis d'ans : On le voit trop bien à ses dans. Il est velus comme uns *louviaux*, Et s'a les jambes trop mal nettes, Car nuls nettoier ne li puet, Pour ce que souffrir ne le vuet. (MACH., *Compl.*, 1340-1377, 263). ...Car louvieres, leux et *louveaux* Sur lez brebis seront seigneur [l. seignour ?] Et auront tout jusques aux peaulx, Puis c'on a fait du leu pastour. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 101). Il n'est que renars et *louvaux* Qui estranglent brebiz, moutons (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 280). *Louveau* seul de poy se chavist, Mais o sa mere tout ravist. (Pastor. B., c.1422-1425, 123). Loups, regnars se sont tenus prés, *Louves*, *louveaulx* si vont après (Gaud. sot, c.1450, 175). [Les messagers] les laissèrent en leurs berceaux flotant sur l'eau, qui les arriva en ung maroys, où une louve les trouva, de laquelle louve nouvellement avoient esté prins ses petiz *louveaux*. (Ovide mor. B., 1466-1467, 371).

- Au fig. : Trop me dueil de telz cas nouveaulx, Et de plaidier a telz *louveaux* : N'ose pas le cas entamer (DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 71). [H. G.]

LOUVEMENT, adv. (louvement)[FEW V, 459a : *lupus*]

"Avec l'avidité du loup" : ...quant on mangue trop ardamment ou trop gloutement et *louvement* (...) et quant l'en siet trop longuement a table (...) c'est grant pechié. (FRÈRE ROBERT, *Chastel perill. B.*, c.1368, 257). [R. M.]

LOUVENICE, adj. (louvénice)[*FEW V, 426a : *Louvain*]

"De Louvain" : Johans le Carlier susdit por sa maison et tenure doibt de rente hiretable III st. de bleid dont les VI st. font le muy mesure dudit lieu et les IX st. font le muy *lovignice* (Terre Jauche D., 1444, 169). ...IIII soux *loveniche* (Terre Jauche D., 1491-1492, 256). [R. M.]

LOUVENOIS, subst. masc. (louvéninois)[T-L (renvoi) : *lovegnois* ; GD : *lovengnois* ; FEW V, 426a : *Louvain*]

"Monnaie de Louvain"

REM. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 108 : "1355 *II sous lovignis* (...), 1364 [1383] *viez lovignoys*, c.1380 [15e s.] *vies lovegnoys* ds GenicotEcNam II, 315, III, 67, 381, 382, 383." [R. M.]

LOUVERIE, subst. fém. (louverie)[T-L : *loverie* ; GD : *louverie* ; FEW V, 458a-b : *lupus*]

"Engance de lous" : C'est honte au pasteur et au maistre, Quant tu sueffres ta bergerie Devourer par tel *louverie* (LE FÈVRE, *Lament. Math. V.H.*, c.1380, 181). [T-L V, 701] [R. M.]

LOUVESSE, subst. fém. (louvresse)

[T-L : *lovesse* ; GD : *lovesse* ; AND : *leuvesse*¹ ; FEW V, 458a : *lupus*]

"Louve" : Lupa (...) : *louvresse*, la femelle du leu, du loup (...), fole femme de bordel, ribaude (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 285). *Louvesse* : lupa (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233).

REM. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380) ds GD V, 43b (*lupa, louvesse*). [R. M.]

LOUVET, subst. masc. (louvet)

[T-L : *lovet* ; GD : *lovet* ; FEW V, 458a : *lupus* ; TLF XI, 28a : *lovet*]

"Louveteau"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1389 (Côte-d'Or, *Jehan de Saulx, dit le Loupvet*) ds GD V, 43c. [R. M.]

LOUVETEAU, subst. masc. (louveteau)

[GDC : *louveteau* ; FEW V, 458a : *lupus* ; TLF XI, 28a : *louveteau*]

A. - "Jeune loup" : Au temps que les *louvetaus* sont petiz, les lous sont plus gras que en temps de l'an, quar ilz menjuent ce qu'ilz prennent et ce que la louve et les cheaus devroient menger (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 95). Et, quant la louve voit ce, elle est si fausse et si malicieuse que elle laisse la viande que elle porte loing de la ou sont ses *louvetaux* et vient veoir si le lou y est. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 95).

B. - PEAUSS. "Peau préparée à partir de la dépouille d'un jeune loup" : À la gantiere, pour une XIIe de gans de chevrotin doublez de *louvetel*, broudez de soye, pour ma dicte dame (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 194). ...IIII paire de gans de chevrotin doubles de *louveteaulx*. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 216). [R. M.]

LOUVETERIE, subst. fém. (louveterie¹)

[GD : *loveterie* ; FEW V, 458b : *lupus*]

"Chasse au loup, office de celui qui en a la charge"

REM. Doc. 1483 (*maistres de la louveterie des pays de Bourgogne*) ds F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 243, n.4. [R. M.]

LOUVETERIE, subst. fém. (louveterie²)

[GDC : *louveterie* ; FEW V, 458b : *lupus* ; TLF XI, 28b : *louveterie*]

"Tanière d'une louve" : Et por la raison qu'elle estoit si commune, se voisins l'appellarent leuve, et sa maison *lovetrie* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 51). [R. M.]

LOUVETEUR, subst. masc. (louveteur)

[T-L (renvoi) : *lovetëor* ; GD : *loveteur* ; FEW V, 458b : *lupus*]

"Chasseur de loups" (synon. *louveteur* v. Lexiques)

REM. Doc. 1394 (*louveteur*) ds GD V, 43c [R. M.]

LOUVETIER, subst. masc. (louvétier)

[GDC : *louvétier* ; FEW V, 458b : *lupus* ; TLF XI, 28b : *louvétier*]

A. - "Chasseur de loups" : Le XVIe de janvier jour susdit, pause aie payé à deux compaignons *loubatiers*, (...) et par les mains de Jehan Ricart dudit lieu, ainsi que ledit baili avait tassé et ordonné ensemble les nuryguiers dudit lieu, c'est assavoir : deux gros et une livre de gresse de porc, que vault demy gros pour faire les posteaux,

à cause qu'ils ont chassé toute la sepmaine, audit lieu, pour prendre les loups et les regnars (Comptes roi René A., t.3, 1474, 271).

B. - "Officier de la maison du roi ou d'un grand seigneur chargé des équipages et de l'organisation des battues de la chasse au loup" : Item une lettre par laquelle Madame confirme à Guillaume du Pont l'office de *louvétier* es forés d'Anjou. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 353).

- *Grand Louvetier de France*. "Officier de l'Hôtel du roi qui assure cette charge" : ...nostre amé et feal conseiller et grant *louvétier* de France François de la Boissière (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 77). [R. M.]

LOUVETIERE, subst. fém. (louvetière)

[*FEW V, 458b : *lupus*]

[Fém. de *louvétier* v. Lexiques] : Une coingnie a un bouchier Pour assommer pourciaux avoit Dessous s'aisselle et si portoit Cordes en (un) fardel liees Au col et enfardelees. (Bien) cuidai, quant vi la maniere, Que fust loutriere ou louviere [var. *louvétiere*]. Tiex troussiaux ai veu aus louviers Qui sont au roy et aus loutriers. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 220). [R. M.]

LOUVETTE, subst. fém. (louvette)

[GD : *lovette*² ; *FEW V, 458a : *lupus*]

"Panetière de peau de loup" : Un prophete avoit en Judée, Abacuc, qui, une journee, Avoit fait viande en un pot D'orve et de lait au mieus qu'il pot, S'avoit dou pain en sa *louvette* Et de l'iaue en une cruchette, Pour porter ceaus qui labouroient Aus champs pour moissons qui estoient. (MACH., C. ami, 1357, 41). [N. M.]

LOUVIER, subst. masc. (louvier¹)

[T-L : *lovier*³ ; GD : *lovier*² ; FEW V, 458b : *lupus*]

"Chasseur de loups" (synon. *louvétier* v. Lexiques) : Une coingnie a un bouchier Pour assommer pourciaux avoit Dessous s'aisselle et si portoit Cordes en (un) fardel liees Au col et enfardelees. (Bien) cuidai, quant vi la maniere, Que fust loutriere ou louviere. Tiex troussiaux ai veu aus *louviers* Qui sont au roy et aus loutriers. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 220). A Jehan Sauvalle, *louvier* par toutes les forés de Champaigne (...) pour faire admorsures à loups... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 309). ...à Jaquin de Selongey, *louvier*, pour 8 louvaz viz, pris ou val de Saint-Julien... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 50).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1354 (v. *louvier*¹) et 1398 (Bourgogne, *lovier, loupier*) ds GD V, 44a. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 243. [R. M.]

LOUVIER, subst. masc. (louvier²)

[T-L (renvoi) : *lovier*² ; GD : *lovier*³ ; FEW V, 458a : *lupus*]

"Tanière du loup ; piège à loups" : ...la ou il y avoit plenté de *louviers* [var. *louvieres*] et de trenchiez couverz de cloyez (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 344).

Rem. Doc. 1354 (Bourgogne, *A Thiebault de Villiers le Duc, lovier, pour .IIII. loups pris par lui es loviers de Villiers*) ds GD V, 44a ("tanière" ou "piège" ?).

- [Ds un contexte métaph.] : Car je vouldroie, par Dieu de paradis, Que sauver puisse par mes fais ou mes dis Une seule ame pour trestout mon *louvier*. (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 544).

REM. Sur le sens de "maison de prostitution", v. *lupanaire*. [R. M.]

LOUVIER, adj. (louvier³)

"Qui appartient au loup"

- *Louvier de* + inf. "Avide de" : Des oysiaus qui la s'assambloient, Qui de toutes pars avoient, Adonques tous les enchassay ; A mon pooir nuls n'en laissay, Pensant que, se li espriviers Venist, familleus et *louviers* De prendre seur eaus sa pasture, Qu'il n'aroit d'autre chose cure, Dont il metteroit en oubli L'oiseil que j'avoie establi A li prendre (MACH., D. Aler., a.1349, 266). [N. M.]

LOUVIER, subst. masc. (louvier⁴)

[*FEW V, 458 : *lupus*]

"Maison de prostitution" (synon. *lupanaire*) : ...les bourdeaux ou les femmes publiques demeurent sont appeléz "lupanaria", c'est a dire *louviers* (MIÉLOT, Romuleon, 1460, I.8). [F. D.]

LOUVIERE, subst. fém. (louvrière¹)

[*FEW V, 458b : *lupus*]

[Fém. de *louvier*] : Une coingnie a un bouchier Pour assommer pourciaux avoit Dessous s'aisselle et si portoit Cordes en (un) fardel liees Au col et enfardelees. (Bien) cuidai, quant vi la maniere, Que fust loutriere ou *louvriere*. Tiex troussiaux ai veu aus *louviers* Qui sont au roy et aus loutriers. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 220). [R. M.]

LOUVIERE, subst. fém. (louvrière²)

[T-L : *loviere* ; GD : *loviere* ; FEW V, 458a : *lupus*]

A. - "Piège à loups" : Qui ne fuit le peril il y trebuchera et y sera pris, comme le rat au lardon et le loup en la *louvriere*, ou le papillon au feu de la chandeille (Doc. 1402. In : E. Langlois, Romania 45, 1918-1919, 40). [GERS., Traité R. Rose, 1402] ...la ou il y avoit plenté de *louviers* [var. *louvieres*] et de trenchiez couverz de cloyez (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 344). ...elle [la damoiselle] chey en une *louvriere* qui n'estoit couverte fors de ramille et de foeuilles. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 345).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500 (*dicipula*, *louvriere*), ds GD V, 44b.

B. - "Tanière du loup"

Rem. Ex. d'a. fr., *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380, *luparium*, *louvriere*), doc. 1384-1385 (Aube, ou lieu dit la *Louvriere*) et LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, t.1, c.1462-1468, 332 (*une fosse nommee la Louvriere*) ds GD V, 44b.

C. - "Sexe féminin (trou)" : Du sel puis bien saupouldrer ma *louvriere* ; Le trou purra si je n'ay de l'entrait (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 79). Las ! c'est mon vit qui congnoist vo *louvriere* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 133). [R. M.]

LOUVIERE, subst. fém. (louvrière³)

[*FEW V, 458a : *lupus*]

"Louve" : Car *louvieres*, leux et louveaux Sur lez brebis seront seigneur Et auront tout jusques aux peaulx (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 101). [R. M.]

LOUVIN, adj. (louvin)

[T-L : *lovin*¹ ; GD : *lovin* ; FEW V, 456b : *lupinus*]

"De loup, de louve" : [Ici sur le nom de *Louve*] Car, en Espagne, avoit une royne qui par desserte de vie avoit nom Louve (...). Et quant Louve ouyt ce, elle se dolut forment (...). Et ce leur disoit elle de pensee *louvine* (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476,

637). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

LOUVIS, adj. (louvis)

[T-L : *loviz* ; GD : *loviz* ; AND : *lowiz* ; FEW V, 459a : *lupus*]

"Avide, vorace (comme un loup)" : La douzieme euvangille Quant l'enfant est né, après qu'il a mengié la tette, se l'en lui poeult donner a mengier de une pomme cuite, jamais après n'en sera si *loviz* a mengier ne a boire, et si en sera plus courtois en fais et en dits. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120). La mere plaine de meshain Y a cuit et mengé son filz, Tant est cueur famileux *loviz* (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 410). [R. M.]

LOUVISSEMENT, adv. (louvissement)

[GD : *lovissement* ; FEW V, 459a : *lupus*]

"Gloutonnement, avec l'avidité d'un loup"

REM. JUV. URS., *Hist. de Ch. VI*, ds GD V, 44c-45a. [R. M.]

LOUVRE, subst. masc. (louvre)

[AND : *lover* ; FEW, Ø lat. *lucubrum* (?) (?)]

"Lumignon (?)", ouverture qui laisse passer la lumière (?) : ...pour quatre journées de lui faites pour faire I *lovre* que l'en a fait en l'alée par où l'en va de la chambre Mgr au retrait, pour ce que l'en n'y veoit point (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1376, 508).

REM. *Z. rom. Philol.* 22, 1898, 487. [R. M.]

LOVENGNOIS, adj. (lovengeois)

[GD : *lovengeois* ; FEW V, 426a : *Louvain*]

[D'une monnaie] "Ayant cours à Louvain" : De la mairie de Saint Ghertrud, en la paroisse de Saint Enthelin, qui doit par an à mondit seigneur 40 solz *lovingnois* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 333). [E. P.]

LOYAL, adj. (loyal)

[T-L : *léal* ; GD : *loial* ; GDC : *loial* ; AND : *leal* ; DÉCT : *léal* ; FEW V, 239b,240a : *legalis* ; TLF XI, 30a : *loyal*]

I. - [Domaine juridique et administratif]

A. - [Domaine juridique]

1. [D'une pers.]

- [D'un enfant, d'un héritier, d'une héritière]

"Légitime" : ...s'il avoient que li dite dameselle Marie morist anchois ledit messire Wilheame sans avoir hors *loyal* de san cors engenreit... (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1373, 79). ...le roy Ferrant de Portingal tenoit sa fille à *loielle*, et l'avoit fait dispenser du pape Urbain de Romme VIème. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 233). ...le roy Ferrant mort, il se doubtoit que les communautez du pays de Portingal ne se revelassent contre celle dame Bietrix, car les plus du pays, quoyque le roy eust espousé sa mere madame Alienort de Coingne, ne la tenoient pas à *loielle*, mais à bastarde. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 246). Tourment fait l'omme fil de Dieu Quant il le requiert de cuer pieu ; Cilz ne puet estre filz *loyaux* Qui n'est tourmentéz des flayaux. Le filz sert par amour le pere, Et le serf de tant se differe Qu'il ne le sert que par contrainte, Par quoy l'amour y est estainte. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 65). Couronnez le ! C'est vostre sire, Heritier *loyal* de l'empire ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 232).

- *De loyale condition.* "Qui appartient à la classe supérieure, noble, qui a toutes les qualités et tous les privilèges" : Et trop fort se disferent en Engleterre les natures et

conditions des nobles aux hommes mestis et vilains, car li gentilhomme sont de noble et *loiale* condition, et li communs peuples est de fele, perilleuse, orgueilleuse et desloiale condition. (FROISS., Chron. D., p.1400, 42).

- "Qui est dans son bon droit" : "...Qui est le plus *loyal* ? - Qui l'est ? dist Madame, vous, qui l'avez gaignié !" (LA SALE, J.S. E., 1456, 417).

2. [D'une chose]

a) [D'un mariage] "Légitime, légal" : Pur un droit heir desheriter Nulle homme ne se doit accorder Que soit de *loial* mariage. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 129).

b) [D'une lignée] : «...C'est mes freres germains de *loial* engendree...» (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 574). Et trouve que vostre besayeu fut nommé Lepidus ou Lupus, archiduc d'Austrice, lequel se maria à une fille du duc de Mylan, nommée Cecille, et n'est pas de ceste lignie presente, yssue de la bastarde de Mylan et du conte Francisque dit Sforce, nouveau en celle seigneurie, mais de *leal* et legitime heritage, et portant d'argent à ung serpent azur. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 28).

c) [D'un titre] : ...et estoit Guillaume ung vaillant prince et desconfit les Anglois et fut roy d'Engleterre et avoit tres bon, juste et *loyal* titre. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 76).

d) *Loyal droit*. "Ce qui revient légalement à qqn" : Mieux vault son cuer adurer D'endurer Que tollir, car Dieu rendroit A chascun son *loyal* droit. (CHART., B. Nobles, c.1424, 399).

B. - [Domaine administratif]

1. [D'une marchandise] "Qui est conforme aux règlements de qualité établis par les autorités d'un métier" : ...que desorenavant on mette de par nous une ensengne et une loy de plonc à leur dras qui seront *loyaus*, dont li uns costés dou plonc aura l'ensengne d'un lyon et li autres costés de une merlete (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1331, 46). N'est merveille se cil forvoie Qui veult entrer par double voie Et tent a chascun vent veles, Et ne fait mie *leaux* les teles Qui entretient le chanvre au lin. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 104). ...[il] confesse devoir et gaige à Jehan de Grant Rue, marchand et bourgeois de Paris, ou au porteur, etc. la somme de quatre cens et quarante huit livres tournois franc d'or du coing du Roy nostre sire pour XX sols tournois, pour vente, bail et delivrance de fer d'Espaigne bon *leal* et marchand (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 487). Et ainsi sont faux marchans qui mectent le plus bel et le meilleur dessus et le pire dessous, et jurent que tout est bon et *loial* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 34). Et avec ce condempne lesdis de Rappan et Vavasseur à baillier, delivrer et faire mouldre, labourer et cuire deux muis de bon blé fourment, *loyal* et marchand, en pains de IIIJ deniers parisis la piece, c'est assavoir, chascun d'eulz ung muy (FAUQ., I, 1417-1420, 377). Or convendra il les champs demourer desers, inhabitez et habandonnez aux bestes sauvaiges, et ceulx qui par travail de *loial* marchandise ont les aucuns en leur necessitez secouruz demourer despourvez et esgarez et perdre par courroux la vie après les biens (CHART., Q. inv., 1422, 21).

2. [D'un document] "Authentifié (par des formes et des marques de validation, notamment par la marque du sceau qui lui est apposé)" : Pour ce vous prie (...) que, après le bon congié de monseigneur le roy, que trois jours de la sepmaine de ce premier mois de may, aiant *loyal* saufconduit du roy d'Engleterre, vous tenez un pas entre Gravelingnes et Calais (LA SALE, J.S., 1456, 173).

3. [D'une chose quelconque] "Conforme à une norme reconnue" : ...fu mandé, par ledit mons. le prevost, Macé Misery, barbier juré du roy nostre sire ou Chastellet, et lui commandé que

ledit prisonnier il visitast bien et diligemment, se le signe de tonsure qu'il portoit estoit bon, vray et *loyal*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 204).

II. - [Domaine moral et social]

A. - [D'une personne]

1. "Honnête, probe, qui a un fond ou un comportement d'une grande rigueur morale" : Le chevalier, qui estoit saige et *loyal*, n'y vout entendre et dist que de telz choses on ne luy parlast plus, car, pour en recevoir la mort, on ne trouveroit ja fraude en luy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 175). Dit avecques ce qu'il est pseudomme et *loyal*, et que oncques par lui ne de son sceu le pain de cire dessus dit ne fu prins (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 51). ...uns chevaliers de Flandres, vaillans homs durement, et lequel li contes avoit tousjours tenu a *loial* homme et prudent (...) avoit tousjours compaigniet et fait feste et honneur, en la ville de Gant ou sa residense estoit, ces signeurs d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 269). De la garnison d'Escauduevre estoit capitaines uns chevaliers de Hainnau (...) lequel on avoit veu *loial* et pseudomme, ne nulle defaute en lui. (FROISS., Chron. D., p.1400, 390). ...li sires de Cliçon (...) fu en son temps uns vaillans et *loiaus* chevaliers, et ne l'avoit on veu en nulle defaute. (FROISS., Chron. D., p.1400, 593). Puiz fit le Roy publier et defendre que nul ne injurast ledit d'Orleans, ne aucuns de son costé, et par especial de son sanc, car il les tenoit bons et *loyaux* (BAYE, II, 1411-1417, 143). ...emprès laquelle crois il fera pendre ung escut blanc à une bande de veling vermeille, en seignificacion de l'escu que souloit porter en son temps ce noble et vaillant chevalier Lancelot du Lac, qui tant fut *léal* et heureux en armes (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 251-252). ...amours l'ont party de la nonpareille des aultres, de la plus belle, de la plus sage, de la *loyalle* et toute bonne. (C.N.N., c.1456-1467, 80). ...une telle (...) est ma tres grande amye, femme de bien, *loyalle* et secrete (C.N.N., c.1456-1467, 258). ...avoit ung bon et *loyal* marchand duquel la femme estoit tresfort malade (C.N.N., c.1456-1467, 515). Barrabam, parle sans mantir Et jure que diras verité Si tu as fait a la cité Le murtre, ainsi que trouvons Par tesmoigns *leaulx* et bons pseudoms, Com il appart par ton procès. (Pass. Auv., 1477, 172). LE JUIF. (...) je ne demande autre chose Que son serment [du chrétien]. LE JUGE. Ne dit pas mal. Ou il est larron ou *loyal*, Au serment on voit le pseudhomme. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 121).

- *De coeur loyal*. "Fidèlement, honnêtement" : Sire, en tout bien, de cuer *loyal* Vourrienmes vostre vouloir faire (Mir. femme roy Port., c.1342, 158).

. "Sincèrement" : Pour l'ame de ung amant feal, En son vivant tres cordial, Secret et bien famé jadis, Qui est trespasé franc et leal, Dictes tous de ung vray cuer *leal* Ung *pater* ou *de profundis* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 67).

2. "Qui agit en fonction de certaines obligations morales ou sociales, qui est fidèle aux engagements pris"

a) [D'un conjoint envers l'autre, d'une personne amoureuse envers l'autre, d'un ami envers un ami] "Fidèle, sincère" : LE BOURGOIS. (...) plaise vous sauver moy Ma douce compaignie *loyal* (Mir. enf. ress., 1353, 23). LA DAME. Adieu ! Adieu ! Mes amis touz ! Par especial, mon ami, Mon *loyal* seigneur, mon mari. (Mir. enf. ress., 1353, 67). Dont, dist la dame, qui bien savoit qu'il estoit espris de s'amour : Se vous me voulez prendre a femme et jurer que, se nous avons enfans ensemble, que vous ne mettez ja peine de moy veoir en ma gesine, ne ne ferez par voye quelconques tant que vous me voiez, je suiz celle qui obeiray a vous comme *loyal* moillier doit obeir a son espoux. Et le roy lui jura ainsi.

(ARRAS, c.1392-1393, 9). LE MARQUIS. (...) j'ay voulu faire Espreve dure et rigoureuse De ma bonne et *loyal* espouse Et non mie la condempner (Gris., 1395, 95). Si me fu si *loyal* ami Et si bon, sur l'ame de mi, Que louer assez ne pourroye Le bien, que par lui recevoye. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 40). Car moult ot esté vaillant dame, Tout son temps, sanz meffait ne blame, Et moult *loyale* a ses espous (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 229). Jeune, gente, plaisant et lye, Je suis vostre *loyal* servent Et le seray toute ma vie. (Gaud. sot, c.1450, 7). ...elle est trop *loyalle* pour m'oblier. (C.N.N., c.1456-1467, 176). Ainsi finirent leurs jours les deux *loyaux* amoureux (C.N.N., c.1456-1467, 553). Si en compta Salomon ung, et ainsi fist un deuxieme et troisieme et finalement par tous, et n'en trouva que ung *loyal* en son mariage, pourquoy il dist : "*Inter mille unum reperi*". Puis par le semblable alla devers les dames faire comme avoit fait aux chevaliers, et en mille n'en trouva une, qui feust constante en son mariage (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

- P. méton. : LE MARQUIS. O Griseldis, es temps passez En ta *loyale* compaignie (...) Com vray espous me delitoie (Gris., 1395, 80).

. [Accompagné d'une autre épithète du vocab. courtois traditionnel]

. *Bon et loyal* : ...sa bonne et *loyale* femme, par l'amonnestement de ses amys, se remaria a ung autre chevalier (C.N.N., c.1456-1467, 14). Ma *leale* et bonne maistresse, veez cy vostre humble et obeissant serviteur, qui après Dieu n'ayme rien en ce monde si lealement que vous. (C.N.N., c.1456-1467, 166). ...elle estoit privée de la presence de son bon et *loyal* mary (C.N.N., c.1456-1467, 423).

. *Loyal et entier* : ...aultre homme n'aray espousé de ma volonté et bon gré que vous, voire tant que me serez *loyal* et entier (C.N.N., c.1456-1467, 167).

. P. iron. p. antiphr. : ...les deux compaignons se trouverent en une chambre ensemble ou leur *loyale* dame avec plusieurs aultres estoit. (C.N.N., c.1456-1467, 238). ...[je suis] trop bonne et trop *loyale* pour ung tel paillard que vous estes (C.N.N., c.1456-1467, 244). Avez vous perceu en moy aultre chose qu'on ne doit veoir et juger d'une bonne, *loyale* et preude femme ? [En réalité toutes ces femmes ont des amants] (C.N.N., c.1456-1467, 444).

- Empl. subst. : Aucunes gens m'ont huy araisonné, En tournoiant, ainsi que je songoye, Pour quel cause j'ay si habandonné Joyeuseté, plaisir, léece et joye, Et dont ce vient que je ne me resjoye Et plus ne fais dit ne chançon nouvelle, Et que j'ay mis soubz le banc ma vielle Et renoncé au service amoureux. Je n'en dy plus, mais mon cuer pense et sele Que les *loyaux* sont les plus doloireux. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). Et quant est d'Espoir et Secours, Il m'ont esté trop rigoureux, Et pour ce soustendray tousjours Que les *loyaux* sont les plus douloureux (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 221). [Reprise du refrain de la ballade de CHART.]

- P. anal. [D'un animal] : Et pour sa loyauté garder [celui qui a perdu sa Dame], Il veult desormais ressembler A la *loyale* turtuelle Qui, seule se tient a par elle, Après qu'elle a perdu son per. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 113).

b) [D'un vassal envers son seigneur, d'un sujet envers son roi...] : ...maiz le induise et enhorte de son povoir à obeir au Roy et à sa Court, et à leurs commendemens, comme bon vassal et *loyal* doit faire à son seigneur. (BAYE, I, 1400-1410, 149). Et combien que les ennemis, voyans les duretés et tirannies que nous faisoient les dessusdis par divers moyens ont fait plusieurs entreprinses sur

ceste cité, et par parolles deceptives les ont cuidé reduire a leur obeissance, toutesvoie, comme bon, vrais et *loyaux* subgetz se sont fermement tenus en la vraye obeissance du roy. (JUV. URS., Prop. I, c.1438, 290). Au regart de la premiere partie, qui vouldroit reciter les oppressions que ont souffert voz bons, vraz et *loyaux* subgetz depuis la descente de Harfleu, les batailles d'Azincourt, Verneul et autres, les prises des citez, villes et chasteaulx par voz ennemis, on en feroit une bible, et seroit chose trop longue a reciter (JUV. URS., Loquar, 1440, 307). ...et auquel de Chalon le roy avoit fait l'onneur tel comme de lui avoir baillé et delivré l'ordre de monseigneur Saint-Michel, comme à *loyal* chevalier, qui, nonobstant icelle ordre et en soy parjurant, avoit esté directement à l'encontre et fait plusieurs mauvaistiez et conspiracions contre le roy et son royaume et jusques à XIII trahisons (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 51). Dist aussi de la journée de Cressy, qui fut l'an 1346, entre le roy Phelippe de France et le roy d'Angleterre, où il fut d'une part et d'autre plusieurs gens occiz et lui, en personne, millita pour son prince très vertueusement, comme bon et *loyal* chevalier et vassal. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 129 v°). Bastard de Bourbon, lequel estoit très gentil, vaillant et *loyal* chevalier et qui bien servoit leaument le roy et la couronne de France et n'espergna oncques chose qui feust à luy pour employer au service du roy, et a eu tousjours aussi grant esgard pour mener les affaires du roy son maistre autant et plus qu'il n'a fait les sciennes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 203).

- *Loyal à/envers qqn* : ...il jura (...) à estre *loyal* en tous services au roy d'Angleterre et au pays (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 176). Quant li contes fu venus à Arras, il les fist en l'onneur de Dieu et de Nostre Dame tous delivrer (...) et leur fist jurer à estre bons et *loiaux* envers lui. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 252). ...et au surplus ycellui Le Marquant sera eslargi quousque en faisant le serement du traictié de la paix et d'estre bon et *loyal* au Roy. (FAUQ., III, 1431-1435, 127). Vous en devés donques avoir cure et sollicitude, car ilz vous ont esté *loyaux*, et leur temporalité toute destruite pour les guerres (JUV. URS., Verba, 1452, 351). ...lesquieulx firent une conjuracion disant entre eulx estre bons et *loyaux* au roy Richard et fut faicte lectre, scellée de leur seaulx, et qu'ilz ayderoient à remectre le roy Richard en son royaume et seigneurie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°). En icelluy temps, pour ce que le duc de Nemours, auquel le roy paravant avoit fait de grans graces et pardons, de ce que combien qu'il eust fait le serement d'estre bon et *loyal* au roy, il avoit contenu par tous moyens à luy possibles de susciter divisions et mettre sedition ou royaulme (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 241). Tous lesquelz grans cas, crimes et delictz nous luy pardonnasmes, esperans que dès lors en avant il nous fust bon et *loyal* parent, vassal, subject et serviteur, ainsi que faire devoit et que tenu y est (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

- [D'un serviteur envers son maître] : NOSTRE DAME. (...) Un mien *loyal* sergent (Mir. enf. ress., 1353, 61). Et s'on prend femme pour la conduite de la maison ou pour avoir quelque soulas en maladie ou pour debouter sollicitude ou soing, trop mieulx ung serviteur *leal* conduira la despense, obeissant a l'auctorité et obtemperant a la disposition ou ordonnance de son maistre, que ne fera la femme qui se dira estre dame, s'elle fait contre la volenté de son mary che qui lui plaist, non pas che qu'il demande. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 322). ...il [un mien serf] vous sera bien prouffitable, Car *loiaux* est et veritable. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 269). ...ne laissera (...) qu'il ne l'advertisse de tout ce que *loyal* serviteur doit faire a son maistre. (C.N.N., c.1456-1467, 96).

- [D'un subordonné envers son supérieur] : La III^e des choses est mettre payne de savoir bien le convine de ses anemis par secrez amis, qui puelte, ou par *loyalles* et dilligentes espies (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 242).

c) [Du chrétien envers Dieu] : ...il fu tres bon et *loyal* a Dieu (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 164). ...Abraham, le serf Dieu *loyaulx* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 275). Lors Constantin fait au contraire. Car les constans et *loyaulz* en la foy et commandement de Dieu il retint, les autres il rebouta comme traittes : "Comment, dit il, seroit ung homme feable a moy qui ne le est a son Dieu, son pere et droiturier seigneur ?" (GERS., Concept., 1401, 410). Nul jamais triste Es cieulx ne peult estre Qui soit ministre De Dieu le grand prestre, Mais qu'il soit juste Et *leal* ad son maistre Nostre redempteur. (Pass. Auv., 1477, 101). Item Dieu est en l'ame bonne et *leale*, comme ung espeux en chambre avec espeuse chaste et pure (Somme abr., c.1477-1481, 139).

- Empl. subst. : ...en generacion faisant ilz emplent le nombre des *loyaulx* par lesquies les sièges de paradis seront empliz (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 228).

d) [D'une pers. envers son pays, envers sa religion] *Bon et loyal* + nom ethnique ou adj. désignant la religion "Fidèle et dévoué (à son pays, à sa religion)" : Et dit que sondit feu pere, tout le temps de sa vie, fu et a esté bon et *loyal* François, et tenu le parti et bien veillant du roy et de sondit royaume. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 184). ...se il vosissent ou se il voloient faire ce tretié, il ne fuissent point la venu ; mais il remonstroient ce au roi comme *loial* et bon François que il sont et voellent estre (FROISS., Chron. D., p.1400, 291). ...il jurerent solempnement a estre bons et *loiaus* Englois, a tousjours mes (FROISS., Chron. D., p.1400, 226). Et incontinent qu'il fut a Romme, ainsi que bon et *loyal* catholique, il alla en l'eglise monsieur Sainct Pierre de Romme faire ses offrandes, en rendant graces a Dieu de la victoire qu'il avoit heue a l'encontre de ses ennemis et de ce qu'il estoit venu au dessus de son entreprise, en ce voyage de Naples. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 270).

B. - [D'une chose abstr.]

1. "Qui est inspiré par des qualités de fidélité, de probité" : ...c'est de conseil *loial* (Mir. st Val., c.1367, 149). L'ystoire dit que, quant Elinas ot perdue Presine et ses trois filles, il fu si esbahiz qu'il ne scot que faire ne que penser. Mais fu depuis, l'espace de .VIII. ans, qu'il ne faisoit que plaindre, gemir et souspirer, et faire griefz lamentacions pour l'amour de Presine, qu'il amoit de *loyal* amour. (ARRAS, c.1392-1393, 10). Vous jurez (...) que bien et loyaument conseillerés le Roy (...) et nommerés à vostre *loyal* povoir (...) bonne personne, ydoine et convenable pour exercer l'office de Chancelier. (BAYE, II, 1411-1417, 129). ...ilz estoient bien informez de la bonne affection et *loyal* obeissance desdictes gens estans à Paris et estoient d'eulz très bien contenz. (FAUQ., I, 1417-1420, 280). ...le duc de Bourgoingne avoit traictié et pourparlé avec le roy d'Angleterre sur ce que dit est, et avoit promis de faire son *loyal* povoir envers le Roy, nostre souverain segneur (FAUQ., I, 1417-1420, 360). Ceste entiere, *leale* et parfaicte amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accompliz (C.N.N., c.1456-1467, 163). ...si ne les povoit il forclorre de l'entiere et *loyale* amour dont leurs deux cueurs estoient mutuellement entreliez et embrasez. (C.N.N., c.1456-1467, 546). Si vostre nature est foible (...) ne rompez vostre *loyale* promesse. (C.N.N., c.1456-1467, 577). ...et finalement commit au roy Richard s'en retourner, tant pour les lieux inaccessibles, que pour la froidure et famine qui fut en son ost, et finalement en perdit son royaume, à

faute de croire bon et *loyal* conseil, venu des corps superieurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 145 r^o).

- Faire qqc. à son *loyal* pouvoir. "Faire qqc. de son mieux, aussi bien qu'on peut, honnêtement" : ...ces trois chevaliers (...) eurent entre eulx troix privé conseil que celle nuit et l'endemain ilz se tenoient là ; mais ce seroit si secretement que nulz n'en sarroit leur venue, et le chastellain leur afferma ainsi, à son *leal* pooir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 65). ...je ai ce livre cronisiet et historiét, ditté et ordonné (...) a mon *loial* pooir, sans faire fait ne porter partie ne coulourer non plus l'un que l'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 35). ...promectans de bonne foy et en parole de Roy, et soubz l'obligacion de tous noz biens presens et avenir, pour nous, noz hoirs et successeurs, tenir, garder, enteriner et accomplir, et faire tenir, garder, enteriner et accomplir, à nostre *loyal* povoir, sans fraude, decepcion ou mal engin, ladicte paix et reunion, et toutes les choses dessus transcriptes (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 237).

2. "Conforme aux obligations, et en particulier aux engagements contractés" : ...je proteste et retiens que (...) je puisse avoir ung gentil homme, pour cellui jour mon advoué qui, en ma presence, se je puis, ou en mon absence (...) fera son *loyal* devoir a mes perilz, coustz et despens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). ...et me mectray en mon *leal* devoir, sans passer touteffois ne aller hors l'ordonnance faicte et commandée par les princes, se je suis en la bataille ou eschelle à l'endroit où le Turc soit, que je aborderay le jour à sa personne. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 388).

3. "Honnête, équitable" : ...car juges qui n'entent Ce qu'on dit *loyal* jugement Il ne peut rendre. (Mir. st Sev., 1362, 225). Et dient, sur ce requis, que quant ilz achetoient les choses dessus dites d'iceulx Brun et Raoulet, ilz leur disoient que elles venoient de bon lieu et *loyal* acquest. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 160). Et descy je [moi, le roi] vous donne journee, a la requeste du chevalier, de la bataille, au jour qu'il lui plaira assigner. Par ma foy, sire, dist Remondin, et il me plaist tout maintenant. J'ay mon harnaz tout prest. Et Dieux vous rende la merite de vostre bon et *loyal* jugement. (ARRAS, c.1392-1393, 60). ...ilz promistrent dorenavant estre compaignons et amis, et que de tout ce qu'ilz pourroient avoir et gangnier ensamble à servir, ilz feroient bon, vray, juste et *loyal* compte par entre eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 499).

- "Qui n'est pas feint, honnête, de bonne foi"

. *Loyale* essoine. "Excuse légitime, de bonne foi" : Et en cas que les neuf dessus nommez ou aucuns d'iaux averoient empeschement de mort ou aultre *leal* essoine, que Diex ne weille, pour quoi bonnement ne peussent entendre aux choses dessus dictes tantost (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 181). Et le jour ensuivant, et Dieu ait gardé vostre corps de *loial* essoine ! Ou autrement le VIII^e jour après, a l'heure ordonnee par le juge, tous deux combatrez a pyé (LA SALE, J.S., 1456, 80). -- " Je voue aux dames et au faisant, que se mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc entretient le voyage saint sur les infidelles, je le serviray de mon corps et de mes biens, au cas toutesvoves que je n'auray maladie ou *leal* ensoigne de mon corps (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 384).

III. - [Domaine de l'art ; d'une image, d'une représentation] "Qui est fidèle au modèle, qui est exact" : Et, se tu veulz enquerir les dictes propriétés des corps absens qui ne sont pas presens, l'ymagination les te pourra presenter par aucune similitude traicte des choses que le sens cognoist ou avra cogneu, la quelle de tant sera plus *loyal* et veritable comme elle sera plus expresse semblance. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 158). Car, aussi comme apparrant et provable opinion s'aprouche de science le plus qu'elle

puet pour cause de sa claire apparence, aussi chascune chose, de tant qu'elle est apparant, provable, de tant elle porte en soy plus *loyal* et plus semblant ymage de chose necessaire. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 178). [P. C.]

LOYALEMENT, adv. (loyalement)

[T-L : *léal* (*lëaument*) ; GD : *loialement/loiemment*¹ ; GDC : *loialment* ; AND : *lealment* ; DÉCT : *lëaument* ; FEW V, 240a : *legalis* ; TLF XI, 31a : *loyalement*]

A. - [Domaine juridique et administratif]

- "Légitimement" : Je vous dy ce pour cause que, quant il est venu pour recevoir ce que autrefois lui a esté prommis et qu'il a *lealement* deservi, et ce que nullement ne lui puis et ne voeul reffuser, toutesvoies sus sa demande vous argüastes, doubtant qu'il ne demandast vostre fille. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 198). SENACHERIB. ...Salmanazar a eu gouvernement Treslonguement de touz Assiriens ; Je suis son filz, qui dois *loyallement* Et justement triumphe haultement, Et noblement jouir de tous ses biens. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 52). Lors respondy le roy Pellinor que pou vray il avoit fait tant d'armes a ce tournoy pardessus tous qu'il avoit *lealement* desservi d'avoir le pris (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 258). Alors le seigneur de Loissellench se inclina devers le roy et en son poulain le remercia de l'onneur qu'il lui avoit fait treshumblement, et dist que vraiment Saintré avoit *loialment* gainié le pris, et a ces parolles il print le dyamant et vers Saintré s'avança et en son langaige tresdoulcement le remercia, et mist en sa main le dyamant, et lors le roy ordonna que chascun s'en alast desarmer, et ainsi fut. (LA SALE, J.S., 1456, 159). Et piteuse chose estoit qu'il deust perdre son prisonnier qu'il avoit bien et *loyalment* gaigné. (BUEIL, II, 1461-1466, 9).

- "En étant dans son bon droit" : ...à sa defense le dit Guillaume de la Bertonnere, luy plaié et blecié de l'aspeie dou dit Guillaume Arnaut (...) pour ce que autrement il ne se pooit delivrer de luy, l'avoit feru du dit coteau par mi la jouhe, disent (...) que desclairier et pronuncier devons luy avoir feru *lehuement* le dit Guillaume Arnaut en sa defense et que absouldre l'en devons et delivrer de l'arrest où nous le tenions (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 363). ...le dit Guillaume de la Bertonnere avoit *leuement*, à sa defense, feru le dit Guillaume Arnaut dou dit coteau parmi la jouhe, et que le dit Guillaume Arnaut avoir feru de son propre esmouement et non dehuement, et à tort, le dit Guillaume de la Bertonnere de l'espée (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 367).

- "Selon la justice" : [Après l'énoncé d'un jugement] Tout respondirent li baron et de une sieute, qui la estoient : "Vous avés bien et *loiaument* parlé, et il sera fait ensi." (FROISS., Chron. D., p.1400, 89). Et tout ce que dit est promistrent yceuls preneurs par leurs seremens et par leur foy faire tenir, garder et *loialment* accomplir de point en point et a non venir contre, et sus l'obligation de tous leurs biens. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330-1436, 199). Promettans iceuls mariés, par leurs seremens fais aus Sains Euvangilles de Dieu et par la foy de leurs corps pour ce baillee corporellement es mains des dis notaires jurez comme en la nostre, a avoir et tenir, garder, enteriner et accomplir fermement et *loialment* a tous jours tout ce que dit est, sans aler, venir ou faire venir contre par euls ne par autres, pour quelconques cause que ce soit ou puist estre, couvertement ou en appert, et a rendre et paier tous cous, dommages, despens, mises, journees, salaires, frais et interez qui faiz, eus, soutenus ou encourus seroient, commant que ce soit, par deffaut des choses dessus dites ou d'aucune d'icelles non tenues, non gardeez,

non enterineez et non acomplies. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330-1436, 423).

- "En se conformant aux règlements de qualité" : Et en tant qu'i touche les marchans, faictes vos marchandises bien et *loyalment*, sans excessivement gagner en revendent ce que achetez, sans grans convoitise ou avarice (JUV. URS., T. rever., 1433, 77).

B. - [Domaine moral et social]

1. "En agissant selon certaines obligations morales, en faisant preuve d'honnêteté, du sens de l'honneur" : Pluseur signeur par nature sont enclin à leur pourfit et ne regardent mies *loialment* à le fin où les choses pueent venir, fors à avoir le misse et le chevance. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 161). ...et en cest estat se sont vesqus bien et *loyalment*, au mielx qu'ilz ont peu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 159). Et [Geoffroy] commanda la forteresse a un chevalier du pays qui moult estoit vaillant homme et preudhoms. Et lui commanda sur sa vie de gouverner la *loyalement* et tenir justice. Et cellui lui enconvenanca et lui tint, car il gouverna *loyalement* et bien. (ARRAS, c.1392-1393, 205). Et aujourduy a fait ledit Jaquot serement en la Court de bien et *loyalment* exercer ledit office (FAUQ., I, 1417-1420, 337). La VII^e est que vous doyez *loyalement* entendre a garder et conserver le bien de la chose publique et l'acroistre, se vous povez (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21). ...en ariez vous après cognoissance, en moy tenant *loyalement* sans faulseté ce que m'avez promis ? [Un grand service a été rendu] (C.N.N., c.1456-1467, 294).

- "Conformément à la parole donnée" : Hault empeur d'excellente proesse, Qui devant moy avez vostre promesse Endroit mon filz *loyalment* acomplye, Le dieu Mahon et Juno la deesse Vous doinct tousjours soulas, santé, liesse (LA VIGNE, S.M., 1496, 176).

- Faire qqc. *loyalement* à son pouvoir. "Faire qqc. aussi bien que possible, aussi honnêtement que possible" : Et après ce, ledit de Vitry a fait serement que bien et *loialment* à son povoir il portera ledit roole et fera tout son loyal povoir de poursuivre l'expedition et signature d'icelluy et les prerogatives où il appartendra, et aussi de poursuivre instamment que autres n'ayent plus ample prerogative ou prejudiciable. (FAUQ., III, 1431-1435, 132). Et ce vous certifions nous avoir fait bien et *loialment* a noz povoirs, et le tesmoingons par noz seaulx. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330-1436, 670).

2. "Conformément à des engagements pris ou à des règles de conduite tacites"

- [D'un vassal envers son seigneur, d'un serviteur envers son maître...] "Avec loyauté, fidèlement" : LE CONTE. (...) Je me lo de vous grandement, Car servi m'avez *loyalement* (Mir. enf. ress., 1353, 16). "Je feray à mon povoir *loyalment* ce que vous me requerez." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 215). ...s'il le vouloit bien et *loyalment* servir, il le feroit riche homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 57). LA MARQUISE [aux courtisans]. (...) Ains le servez [le marquis] tres humblement De plus en plus *loyalment*, Et vous ferez vostre devoir. (Gris., 1395, 88). La contesse, qui vivoit en grant angousse de coer ot double anoi, qant elle senti que ses gens qui *loiaument* l'avoient servi jusques a chi, voloient faire auquns mauvais trettiés a ses ennemis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 522). "Tres chiers sires, je ferai a mon pooir *loiaument* tout ce que vous me commanderés." (FROISS., Chron. D., p.1400, 599). Toutes ces gens vi (...) Obeïssans par bon accort *Loyaument* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 74). Auquel duc de Lenclastre, et en sa main, il fist lors serement, et par la foy de son corps promist et s'obliga servir bien et *loyalment* le roy d'Engleterre

(Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 186). Et semblablement monseigneur de Bourgogne fist serement pareil de servir *loyalement* le Roy et obeir à lui (FAUQ., I, 1417-1420, 157). ...ung jeune compaignon picard (...) servit tresbien et *loyalement* son maistre assez longue espace. (C.N.N., c.1456-1467, 68). Mon bergier m'en couvenança Que *loyalement* me garderoit Mes brebis et ne m'y feroit Ne dommaige ne villennie Et puis... (Path. D., c.1456-1469, 166). Et si leur mandoit de bouche par ledit de Harlay certain accord qu'il avoit fait avecques lesdiz ducs de Bourbon et Nemours et les sires d'Armagnac et d'Albret, et comment, en faisant ledit accord, chacun d'eulx avoit promis au roy de bien et *loyalement* le servir et de vivre et mourir pour luy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54). et certes les bourgeois et les habitans d'Audenarde furent tous reconfortez et resoluz d'attendre ce que povoit advenir et de tenir *loyalement* et de grant couraige le party de leur prince, dont ilz furent moult à louer. (LA MARCHÉ, Mém., II, c.1470, 229). Bastard de Bourbon, lequel estoit très gentil, vaillant et loyal chevalier et qui bien servoit *loyalement* le roy et la couronne de France et n'espergna oncques chose qui feust à luy pour employer au service du roy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 203). Et, par l'advis des dessusditz, avez esté esleu et choisy du nombre des douze, lesquelz vont estre choisiz pour eslire le surplus et jusques oudit nombre ; et pour ung des plus notables chevaliers et d'ancienne lignée, extractz de grandes et nobles maisons, et qui tousjours ont bien et *loyalement* servy noz predecesseurs et nous (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 241).

- [D'une personne amoureuse envers la personne aimée, d'un ami envers un ami] "Honnêtement, fidèlement" : ...qui sert sa dame *loyalement*, Amours l'en fait avoir bon guerredon. (Mir. st Val., c.1367, 171). Li contes de Saint Pol et celle jone dame s'enamourèrent *loyalement* li uns de l'autre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 136). Touz mes amis generalment Qui m'aymez du cuer *loyalement*, Esjouissez vous comme moy (Pac. Job M., c.1448-1478, 403). Dont j'en cognois aucuns qui, pour estre vrayz amoureux et de bien *loyalement* servir leurs dames, sont venus en si hault honneur que a tousjours en sera nouvelles (LA SALE, J.S., 1456, 9). Sire, devez vous choisir dame qui soit de hault et noble sang, saige, et qui ait de quoy vous aidier et mectre sus a voz besoins, et celle tant servir et *loyalement* amer, pour quelque peine que en aiez a souffrir, qu'elle cognoisse bien la parfaite amour que sans deshonneur lui pourtez. (LA SALE, J.S., 1456, 16). -- Encores sur ce propos vous dy je plus que cil qui entend a *loyalement* une telle dame servir je dy que il puet estre sauvez en ame et en corps, et veez cy la raison comment. (LA SALE, J.S., 1456, 17).

3. Sincèrement : Et toutesfois, à parler *loyalement* d'armes, il ne tinrent mies si bien leur pas ne leur arroi, ensi qu'il apparu, que fissent li Englès et li Breton dou costé le conte de Montfort. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 166). et, tant plus, vous sçavez que le povre prisonnier vous confessa *loyalement* qu'il n'avoit point de dame advisee pour servir, dont je le croy mieulz que autrement. (LA SALE, J.S., 1456, 13). Moult joieuse fu la contesse d'Artois de oïr la dame parler si *loyalement*, si respondy tres debonnairement... (Comte Artois S., c.1453-1467, 123).

4. "Scrupuleusement, consciencieusement" : Et, pour ce, vous envoions presentement le colier de nostredit ordre par nostre amé et feal conseiller et maistre de nostre hostel le sire de la Choletiere, afin que le prenez et retenez, et que d'ores en avant vous le portez, en faisant le serment en sa presence de bien et *loyalement* entretenir le contenu es chappitres et articles sur ce faiz de point en

point, ainsi qu'ilz sont contenuz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 241).

- "Avec exactitude" : En ce point; le desloiaux ennemis exposa *loyalement* la fin de la bataille, mais toutesvoies par paroles entrelaciees il deçut fausement par grant fraude la povre, desloiaux, chetive ame du mescheant roy Saül. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 196). Et mon entencion est de les reciter [toutes choses] *loyalement* et examiner diligeanment en monstrant les deffaultes d'aucunes de elles en rayson naturelle, pour oster occasions d'aucunes grandes erreurs en la foy catholique. (ORESME, C.M., c.1377, 186).

- "Vraiment" : Et *loyalement*, quant la malice de tous ceuls yci est laide et detestable et digne de haine, toutesvoies celle qui moins nuyst se puet trop mieulz deporter et la puet on dissimuler mieulz senz blasme. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 121). Certes l'escripture ne dit pas que Samuel soit de vray ne *loyalement* resuscité au commendement de la devineresse, mais il desclaira comment l'aveuglement du sens de Saül estoit fortement la monsté ; car il dit : "Qant Saül oï la forme de l'ome resuscité et l'abit, il entendi que c'estoit Samuel." Il estoit bien deceu et mal entendant (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 195). [P. C.]

LOYAMMENT, adv. (loyamment)

[GD : *loyamment* ; FEW V, 240a : *legalis*]

"Loyalement, conformément à la bonne règle" : ...se aucuns des cordeurs estoit en deffaulte de *loianment* [ou l. *loiaument* ?] corder, il seroit a 65 s. et se perderoit sen cordage un an. (Drap. Valenc. E., 1344, 302). S'un si fait damoysiaux avoit le mouvement D'ammer ja par amours et bien et loyaument, Comment je y entendroye de bon cuer *loyement* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 257). ...et ceulx [les princes] qui ainsi font sont *loyamment* conseillez et de leurs hommes bien amez et de bon coeur secourus a leurs besoins. (LA SALE, Sale D., 1451, 95). ...en faisant le serment en sa presence de bien et *loyalement* entretenir le contenu es chappitres et articles sur ce faiz de point en point (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 241).

Rem. Doc.1348 (Metz) ds GD V, 45a.

V. aussi *loyalement* [R. M.]

LOYAUTÉ, subst. fém. (loyauté)

[T-L : *lèauté* ; GD : *loiauté* ; GDC : *loialté* ; AND : *lealté* ; DÉCT : *lèauté* ; FEW V, 240a : *legalis* ; TLF XI, 31b : *loyauté*]

A. - [Domaine juridique]

- "Bon droit" : Bien fait a reprochier le cuer d'un gentil homme que pour une luicte ne oze soustenir sa *loyauté*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 416).

- - "Légitimité"

. *Femme en loyauté*. "Femme légitime" : SECOND MOINE. Est elle de vostre lignage En verité ? LE MARI. C'estoit ma femme en *loyauté*, Ce vous puis dire. (Mir. Theod., 1357, 126).

B. - [Domaine moral, social]

1. "Souci de la morale, honnêteté, sens de l'honneur" : Cellui Sother estoit plain de si grant *loiaulté* que ja ne souffrist qu'il peüst nullui mettre a mort sanz droiture et sanz bonne cause. (Bérinus, II, c.1350-1370, 130). En li sont toutes bonnes meurs : Il a sens, force, *loyauté* (Mir. Amis, c.1365, 20). Enfans, dist Melusine, veez cy deux anneaulx que je vous donne, dont les pierres ont une mesme vertu. Sachiez que tant que vous userez de *loyauté*, sans penser ne faire tricherie, ne mauvaitié, et que vous les ayez sur vous, vous ne serez desconfiz par armes, mais que vous

ayez bonne querelle (ARRAS, c.1392-1393, 84). Gent sanz *loyaulté* et sanz foy Hot plusieurs en sa compaignie (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 76). ...ledit Grant maistre a promiz à ladicte Marie, si comme il dit, en bonne foy et par sa *loyauté* et conscience, que il fera tout son pover et diligence à ce que ladicte fille ne soit mise. (BAYE, I, 1400-1410, 257). ...et lesquelz gardes s'informeront deument de la *loyaulté* et preudommie d'iceulz orfevres (FAUQ., II, 1421-1430, 305). Et par ainsi le mouvement et la racine et le fait et le parfait de cestui ordre malvais [la Toison d'or] a esté sours et forgié en bon fons, en bonne *leaulté* et preudommie, et en toute bonne noble et vertueuse nature, dont l'establisseeur et fondeur a esté sourgon sur tous aultres vivans (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 125). Car prosperer de mieulx en mieulx j'espere Et de vertus estre vray protecteur, De *leaulté* singulier producteur, D'onneur garder et de tousjours bien faire, De bonne paix estre vray conducteur, Sans jamais jour a personne meffaire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 173).

- Prov.

. *Dame Loyauté dort Et Verité est morte* : Plusieurs font du droit tort ; Le plus puissant l'emporte : Dame *Loyauté* dort Et Verité est morte. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 65).

. [Même idée] : De Verité peu de gens tiennent compte, *Loyauté* dort, Bonne Foy n'y est mye. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 178).

. *Loyauté surmonte tous barats* : C'est verité, vraye conclusion, Que tous baraz sormonte *loyauté* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 68).

- *Par ma loyauté*. "Sur mon honneur" : LE TIERS CHEVALIER. Pour certain, c'est moult belle dame [Griseldis] Et de merveilleuse beauté. Qu'onques maiz, par ma *loyauté*, Ne vi plus belle a mon avis. (Gris., 1395, 92).

- *Jurer par sa loyauté que*. "Jurer sur son honneur que" : Je vous jur, par ma *loyauté*, Que se l'avez dedanz brief terme, Diex pour lui (...) voz biens montepliera (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 270). Et aussi mon conseil s'avisera comment nous les pourrons satisfaire de leur paine et de leur despense au mieulx que nous pourrons. Et vous, damp roy, vous jurrez par vostre *loyauté* que vous ne vous partirez point de ceans sans le gré des nobles damoisiaux qui ceans vous ont envoyé par devers nous ; car je feroye villenie de vous mettre en prison fermee, non pas pour l'amour de vous, mais pour l'onneur de ceulz qui vous ont envoyé et tramis. (ARRAS, c.1392-1393, 164).

- "Comportement honnête" : Ce n'est pas bonne *loyauté*, Quant cy me laissez. (Mir. chan., c.1361, 168).

. *Faire loyauté*. "Agir honnêtement, loyalement" : ...Voellent amer Dieu seulement, *Loyauté* faire et maintenir (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3). Respont Charlez : "Gentilz homme, ains crois Jhesum et prens baptesme, sy feras *loiauteit*". (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 58). ...sy estoit Rollant compaignon jureit par seriment *loiauteit* faire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 106).

- Prov. *En grande pauvreté ne gist pas grande loyauté* : Mais que veulx tu [Alexandre le Grand] ! de ma fortune, Contre qui [moi, Diomedés] ne puis bonnement, Qui si faulcement me fortune, Me vient tout ce gouvernement. Excusez moy aucunement Et saichiez qu'en grant povreté, Ce mot se dit communement, Ne gist pas grande *loyauté*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 32).

2. "Franchise, sincérité" : ...je vous avoye entre aultres choisie comme la non pareille en [beauté], genteté, et gracieuseté, et que je

y trouveroye largement et a comble la tresnoble vertu de *loyauté*. (C.N.N., c.1456-1467, 233). ...me promectez en bonne et ferme *leaulté* que garderez ceste leçon et retiendrez. (C.N.N., c.1456-1467, 563).

- [Associé à un terme de même sens] : ...il la fist marier tresrichement et bien, a la contemplacion seullement de la franchise et *loyauté* qu'en elle avoit trouvé (C.N.N., c.1456-1467, 158).

- *En loyauté*. "En vérité" : Servir, vierge glorieuse, Vous doit on en *loyauté* (Mir. ev. N.D., c.1348, 72). Mais je te dy en *loyauté* Que, se vraiment la veoies, Plus assez la desireroies Que ne peuz faire. (Mir. emp. Julien, 1351, 224). Je vous promet en *loyauté* Dire vous en la verité (Mir. st Lor., 1380, 171). LUCINIEN. Je vous promés en *leauté* Que ja cristien n'en moura. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 75).

- *Tenir loyauté*. "Être sincère" : Marchans tiendront tous *loyauté*. (Rapp., c.1480, 65).

3. "Fait de respecter certaines obligations morales, certains engagements"

a) [D'un sujet envers son roi, d'un vassal envers son seigneur, d'un serviteur envers son maître...] "Fidélité, attachement loyal" : Sire, vous savez bien que je vous ay servy longuement cy et ailleurs, en bonne *loiauté*. (Bérinus, II, c.1350-1370, 171). Je treuve en l'Ystoire Tripertite, ou premier Livre, que Constantin voulant esprouver la *loyauté* de ceulz qui le servoyent faignyt ung mandement publique que tous ceulz qui voudroyent regnier leur loy crestienne demourroyent a honneur avec luy, les autres a desonneur s'en partyroient. (GERS., Concept., 1401, 410). Et pour tout ce que dit est, je, Marie de Coucy dessus nommée, proumés en bonne foy, envers mondit très redouté seigneur, foy, *leauté* et service, tel comme audit fiés appartient (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 570). Pour lequel secours faire le Roy avoit long temps par avant mandé les chevaliers, escuiers et fiefvez de son royaume (...) *sed paucissimi comparuerunt*, soubz ombre des debas et divisions de ce royaume, ou par deffaulte de paiement, ou par deffaulte de bonne *loyauté* et obeissance (FAUQ., I, 1417-1420, 203). ...et plus choisiroient desavouer leur naturel seigneur pour garder et accroître leurs richesses que souffrir perte pour demourer en *loiauté*. (CHART., Q. inv., 1422, 30). La damoiselle, bonne et sage, voulant garder son honneur (...) voulant aussi garder la *loyauté* que a sa maistresse elle devoit, ne prestoit pas l'oreille a son seigneur (C.N.N., c.1456-1467, 73). ...au jour d'huy ne m'es[t] demoré une *leauté* de vassal, ne reconnoissance en ville qui s'ose moustrer pour paour de mort. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 93). Savoir faisons que nous, ces choses considérées et la très grant *loyauté* que nostre chier et amé cousin le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, a tousjours démontrée envers nous et la couronne de France, icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvent, avons, fait, commis, établi et ordonné, et par ces presentes faisons, commettons, ordonnons et établissons (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 335).

- *Porter/tenir foi et loyauté à qqn* : ...et que nous li devons foi et *loiauté* porter, et pour ce, comme dux d'Acquitaines et pers de France, et contes de Pontieu et de Monstruel, et li pronmetons des ore en avant foi et *loiauté* porter. (FROISS., Chron. D., p.1400, 193). Et chils qui adrecera les paroles au roi d'Engleterre, dira ensi : "Vous devenés homme lige au roi de France, mon seigneur qui chi est, comme dus de Giane et pers de Franche, et li pronmettés foi et *loiauté* porter." (FROISS., Chron. D., p.1400, 194). Et fu messires Hervis de Lion delivrés de prison, et devint homs a mesure Carle de Blois, et li jura foi et *loiauté* a tenir de ce jour en avant (FROISS., Chron. D.,

p.1400, 500). Si trettierent deviers le conte Derbi, et fissent tant que il demorerent en paix, et jurerent foi et *loiauté* a tenir au roi d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 613). Et avecques ce tous universellement les dessusdiz habitans jureroyent au dessusdit roy et à ses successeurs à tenir foy, *loyauté*, service et toute obéissance, moionnant qu'il les promectoit de les garder et défendre à l'encontre de tous ceulx qui force et violence leur vouldroient faire (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 306). Savoir faisons que comme nous fissions a Amiens hommaige a excellent prince, nostre tres chier sr.. et cousin Philippe roy de France, lors nous feust dit et requis de par luy que nous recongneussions ledit homage estre lige et que nous en faisant ledit hommaige luy promissions expressement foy et *loyauté* porter (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 171). Aussi devez savoir que tout noble, devant qu'il prengne l'ordre de chevalerie, doit estre adjuré par son serement de tenir foy et *loyauté*, premierement à Dieu, qui est le prince, commencement et chief de chevalerie, qu'il deffendra la foy et l'Eglise. (BUEIL, II, 1461-1466, 70).

- [À propos d'un animal] : Et bien a merveillier estoit la foy et memoire de la *loyauté* du chien, au quel tout seul l'espace du cours de vint ans ne pot oster la memoire que il ne recogneust entre grans nombres de gens son maistre retoournant et li feist feste et grant joie (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 102).

- Au plur. "Actes qui dénotent cette attitude" : Et la veille dudit jour d'Ascension Nostre Seigneur [22 mai], arriverent à Paris monseigneur le chancelier de Traynel, maistre Estienne Chevalier, Nicolas de Louviers, maistre Jehan des Molins, par lesquelz le roy escripvoit à ses bons bourgeois, manans et habitans de Paris, en les merciant de leurs bons vouloirs et *loyautez*, en les priant et exhortant de bien en mieulx continuer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 44).

b) [D'un conjoint envers l'autre, d'une personne qui aime envers une autre] "Fidélité (dans le mariage)" : ...environ XV jours après ce, [il] fiança ycelle Guillemete, et elle lui, de leurs consentemens, et promistrent l'un à l'autre faire foi et *leaulté* de mariage. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 53). LE MARQUIS. (...) O Griseldis ! assez souffist Ta vraye foy et *loyauté*. La constance et l'umilité Et l'amour qu'a moi as eüe Ay pour esprouver coigneüe, Et ta parfaite obediencia Ay trouvé par experience (Gris., 1395, 94). » Tout acertené fu adont le noble conte de la grant *leaulté* de sa femme et de ce que, par son ingenieux sçavoir, elle avoit achevé toutez lez trois chosez dessus dittez, sans son sceu, dont il la loua assez en son cuer et juga que, selon son edit et raison, il estoit tenu de retourner en sa conté (Comte Artois, c.1453-1467, 148). ...pouvres dames, comment estes vous abusees de voz amoureux, en plusieurs desquelz n'est pas en ce cas toute *loiauté* envers sa dame. (LA SALE, J.S., 1456, 277). Couleur bleue signiffie *loyauté*, et vraiment vous estes la plus desloialle que je cognoisse (LA SALE, J.S., 1456, 298). ...[elle] s'excusoit de vouloir en amours entretenir aultre que celui auquel elle doit et foy et *loyauté*. (C.N.N., c.1456-1467, 257). ...j'ay esté adverty que vostre fille qui cy est me gardoit tresmal la *loyauté* qu'elle me promist en la main du prestre. (C.N.N., c.1456-1467, 323). ...ung homme ancien et une femme vieille (...) avoient promis foy et *loyauté* l'un a l'autre (C.N.N., c.1456-1467, 338).

- *Tenir loyauté (à qqn)* : Et aucuneffoiz avient auxi que elle ne lui tient ne foy ne *leauté*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 60). Servez bien vostre bien amee, Tenez luy tousjours *loyauté* (LANNON, WERCHIN, Ball. G.-W., c.1404, 350). Puis par le semblable alla devers les dames faire comme avoit fait aux chevaliers, et en mille n'en trouva une, qui feust constante en son

mariage, pourquoy il dist : "*In omnibus nullam repery*", puis à la fin, à chacun d'eulz appart les admonesta, tant dames que chevaliers, de mieulx tenir *loyauté*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 v°).

- P. personnif. : Et *Loiauté* Si li deffent a faire fausseté. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122). Pour ce, de bonne volenté, Par le conseil de *Leauté*, Mettre le vueil et enfermer Ou coffre de ma souvenance, Pour plus seurement le garder, En attendant Bonne Esperance. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 55). Par Dieu, vilain, vous y mourrés Par mes mains, point ne le vous celle, S'a *Leauté* ne vous rendés ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 66). Espoir m'a dit que *Leauté* Vous fera souvenir de moy, Car vostre bonne volenté Ne peut faillir, comme je croy. (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 289). *Leauté* c'on ne puet trop loër, comment poëz tu veoir ceste dolente dame soy degaster et baignier en larmez et pourquoy ne reprens tu aigrement celui quy sans raison ainsi se desvoye et auquel j'ay fait tout le plaisir c'on porroit faire a homme vivant, celui a quy j'ay tenu sy leale compaignie c'oncquez jour de sa vie n'eust cause de soy plaindre de moy ? (Comte Artois, c.1453-1467, 116).

- [D'un croyant envers Dieu] : LE JUIF. (...) Mais je voy les crestiens parjures A vostre Jesus faire injures En le maulgreant, despitant. Parquoy, je ne m'y fie pas tant. Je vous dy la cause pour quoy : Car n'y a *loyauté* ne foy. Plusieurs crestiens voy jurer Leur Dieu, mais aussi parjurer Et n'en ont vergongne ne honte, Par faulceté qui les surmonte. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 89). [P. C.]

LOYENNE, subst. fém. (loyenne)

[*FEW V, 318 : *ligamen*]

"Lien ; étai"

REM. Doc. 1464, 1465 (*loiennes, loyennes*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 733. [R. M.]

LOYER, subst. masc. (loyer)

[T-L : *loïier* ; GD : *loier*¹ ; DÉCT : *loïier* ; FEW V, 390a : *locarium* ; TLF XI, 31b : *loyer*]

A. - "Prix de la location de qqc." : Pour le *louier* de 3 bacinez par le dit temps, 3 obs. par jour (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 88). Pour le *louyer* dun vaissel qui porta plusieurs vins de Monseigneur de Cherebourg à Renierville (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 73).

- En partic. "Prix de la location d'un local" : Dou *loyer* dou celier et de la cave dessouz, neant, pour ce qu'il n'i ot nulz marchans. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 267). ...une sienne chambre estant en la rue des Escus vers la porte Saint-Honoré au devant de l'ostel maistre Guillaume de Neufville (...) qu'il et un sien ami familier de mons. le duc de Bourgoigne absent de Paris long temps a tenoient à tiltre de *louyer* ensamble. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 413).

B. - "Rémunération due à une personne pour un travail rendu, salaire" : La orent menestrel maint don et bel *loïier*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 100). Et qui vous sert, Il n'a mie le *loier* qu'il dessert ? Certes, fols est qui a servir s'aert Si fait maistre, quant son guerredon pert. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 125). Veez ci miere bien a loër Qui tout sans don et sans *loër* Aus presens donne tost santé (Vie st Evroul S., c.1350, 101). [Forme influencée par *louer* ; pour l'influence inverse, v. *louer*¹] Labouré n'ai pas sanz *loier*. (Mir. st Ign., 1366, 111). ...Sanz riens avoir et sanz prandre *loier*

(DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 150). Petitement m'est li *leuiers* De mon service remeris. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 131). ...puis que n'avons nulz enfans, Et il a ja plus de douze ans Que sanz *loier* nous a servi, C'est droit qu'il li soit desservi [à Osanne]. (Mir. roy Thierry, c.1374, 319). Item, fut ainsi li drapiers li [le tisserand] livrast filet assez et il le tissast trop tenneue ou royet par sen deffault, ce sera sour à perdre tout son *loyer*, et li draps sera à l'amende de 10 gros vers le seigneur (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 41). Assembla moult de souldoiers ; Si leur a promis grans *loyers* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 310). Et quant est aux salaires des serviteurs de vostre hostel, ilz sont très mauvairement contentez en la Chambre des Deniers, ne les serviteurs ne pevent avoir leur *loier*, pour quoy ilz ont grant povreté et souffrete (Doc. 1412. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 312). ...elle prenoit argent de son maistre, oultre son *loier*, pour reveler les secretz d'amours [de sa maîtresse] (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 87). Aussi sera ce nostre paye ; Nous n'arons ja aultre *loyer*. (Pass. Auv., 1477, 200). Aussi [suis-] je vostre alloué Deux ans sanz *loyer* (Coust. Esop. T., c.1500, 153).

- [D'une pers.] À *loyer*. "Salarié" : ...Pour trouver ouvriers a *loyer* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 223). [Ou forme de *louer*² ?]

- *Sous titre de loyer*. "Au titre de salaire, de rémunération, au pair" : [Quatre enfants sont nés d'une union, âgés d'environ 40 ans, dont on énumère les lieux de résidence et d'activité, trois fils et une fille] Et leur seur, nommée Sebille, demeure au dict Clervaulx, soubz tiltre de *loyer* servant ou nom de la dicte eglise. (Doc. 1464. In : R. Fossier, Bibl. Éc. Chartes 122, 1964, 201).

- "Somme versée pour soudoyer" : Finalment touz officiers Et pour guerdon et pour *louhiers* [var. *louier*, *loyer*] Sustienent tort contre raison. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 102). Et fu en celle office par l'espace de .XX. ans et plus (...), ne il ne rendi oncques droit a nul, fors de sa propre volenté, pour laquelle chose il monta a moult grans richesses, et assembla tres grant quantité de peccune, car il ne faisoit a nul riens sanz grant *louier* ou grant treü (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 108).

. *Avoir loyer*. "Être rémunéré" : Ill i a prestres usuriers (...). Ne chantent messe ne saultier, S'il n'en cuident estre loiez [var. avoir *loier*] . (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 64). ...touz ceulz qui conseil leur demandent sanz avoir *loier* de la persoune (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 179).

- Prov. : Car labour sanz *loier* est merchis sanz pardon. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 102). Qui bon maistre sert, bon *loyer* en atant. (Liber Fort. G., 1346, 74). Car bien et deshonneur ansamble Ne puelent estre, ce me samble. Aussi dit-on que cils qui sert, S'il ne parsert, son *louier* pert. (MACH., P. Alex., p.1369, 107). ...qui a mauvais prince sert, tres mauvais *loyer* en dessert. De bon maistre vient bon *loier* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 97). Ja bien ne servira qui n'ara bon *louier*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 373). De tel service tel *loier*. (Cent ball. R., c.1388-1396, 97). A tel service, tel *loier*. (Pastor. B., c.1422-1425, 154). De tel service tel *loyer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 211). [MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 204 : *De tel deserte tel loyer* (sens C)] Qui bon maistre servir entend, Par droit bon *loyer* en actent. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 236). Alors damp Abbés si tres humblement qu'il peust l'en remercia, puis se pensa d'un commun proverbe qui dit : "Cellui qui sert et ne parsert son *loyer* pert" (LA SALE, J.S., 1456, 256). Qui sert bon maistre, il attent bon *loier*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 68). [Autres ex. p.166 ; 202 ; 273 ; 280 ; 427 ; 604 ; 612]

Rem. EVR. CONTY, *Eschez amour. mor.* G.-T.R., c.1400, 268r13 : *Et pour ce dit le proverbe que cely qui sert et ne parsert, son loier pert* R.M. Bidler, *M.fr.* 33, 1993, 181.

C. - Au fig.

1. "Récompense" : Por ce, de son bienfait li voel boin *loier* rendre (BRIS., Restor paon D., a.1338, 108). Donne *loiers* [var. *loyens* ; l. *loyers* ?] de joye, donne dons de graces (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 33). Vous scavez que Dieu est juge tres juste de tout l'umain lignage, et qui rent a chascune personne selon ses euvres et ses faiz : aux bons *louyer*, aux mauvaiz punicion. (GERS., Déf., 1400, 224). Adont estre avoec toy me fust tresgrant *loyer*. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 61). Pres la, briquet aus pendantes oreilles, Tu scez que c'est de deduit de gibier, Au derrenier tu auras ton *loyer* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 385). ...car d'Amours (...) n'atendoient plus hault *loyer*, c'est a dire qu'ilz estoient mariés. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 388). ...sensuit la cinquiesme chose qui est contemplacion en laquelle aussi comme on fruit des quatre precedentes on gouste en ceste mortelle vie quel *louyer* ou guerdon on aura en lautre des operacions meritoires esquelles on sest exercite par deca, duquel *louyer* parle Daudid le prophete (CIB., p.1451, 177). La seconde cestassavoir meditacion donne aduis et conseil sur ce que on a appris par lecon, oroison demande, operacion quiert le *louyer*, et contemplacion le treuve. (CIB., p.1451, 177). Ja Dieu ne veille que pour le ventre d'une femme je prende si estroicte cure ne soing dont aultre *loyer* ne salaire ne recevroye que tourment de corps et de ame ! (C.N.N., c.1456-1467, 560). Car se predestination fesist necessité aux choses, plusieurs inconveniens s'ensievroient. Car pour neent seroient proposéz les *loiers* aux bons et les paines aux mauvais. (Somme abr., c.1477-1481, 167). Mais misericorde met arriere ceste rigueur rendant *loyer* par dessus la deserte et pugnissant moins qu'on a desservi. (Somme abr., c.1477-1481, 178). ...pour ce ne gouteront ilz point de la douceur ne du bon *loyer* de la vie eternelle (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 105). Car Dieu, qui les *loyers* depart... (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 226). Je croy aussi que il viendra Les vifs, aussi les mors juger, Et que à ung chascun rendra La desserte de son *loyer* ["ce qu'il mérite comme récompense"] (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 38).

Rem. *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 30 ; Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 231 (*louire*) ; 41 ; Tristan Nant. S., c.1350, 128 ; 139 ; 222 ; *Vie st Evroul S.*, c.1350, 47 (*loier*) ; *Expos. songes B.*, 1396, 203 (*louier*) ; ROBINET, *Compl. François H.*, p.1420, 135 (*louyer*) ; *Curial B.-H.*, a.1447, 365 (*loyer*) ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 98 (*loyer*) ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 34 (*louyer*)...

- *Le loyer de qqc.* : Diex vous en rende le *loier*, Mon seigneur, de ceste bonté. (Mir. femme roy Port., c.1342, 181). Et se il est ainsi que felicité ne soit pas envoiee de Dieu senz ce que homme en soit cause par vertu ou par discipline ou par exercitacion, toutesvoies convient il que ce soit aucune des choses tres divines ; car c'est le *loyer* de vertu et la fin humaine. (ORESME, E.A., c.1370, 129). Ainsi a ses servans de fait Rent le *loyer* de leur bienfait. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 317).

- *Pour le loyer de qqc.* "En compensation de qqc., en récompense de qqc." : ...vous scavés comment pour le *loier* de vostre fer de lance estes tenus de moy rendre vostre aneau en guerredon (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1077).

- *Emporter le loyer*. "Emporter le prix" : Sans paix nul ne peut avoir victoire. Saint Pol dit que avec paix toutes autres vertus

coeurent ; mais paix court le mieulx, car elle gaigne l'espee. Toutes vertuz se combatent, mais paix a victoire, l'onneur et la couronne. Toutes servent, maiz ceste emporte le *loyer*. Justice est l'armeure de paix, qui toutes les vaint comme dit est. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 42).

- Prov. : De tel deserte tel *loyer* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 204). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 211 : *De tel service tel loyer* (sens B)] Il n'est *loyer* que de povre homme ["Seule vaut la récompense qui vient d'un homme pauvre (à qui elle coûte, ce qui n'est pas le cas du riche)"] Ne charité que de pur don (Amant cord. M., 1490, 81).

2. P. méton.

a) "Ce qui mérite salaire, ce qui mérite récompense" : Roannel, or i parra, Se li loiens [l. *loiers*] que t'ai fait parra. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 317). [Corr. proposée ds le gloss.] Mais pour avoir *loier* greignour Dieu par sa sainte volenté Souffrit uncor qu'il fust tempté Ou feu de tribulacion. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 18). Et aprez, selon leur desserte, Les payera de leur *loyer* (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 66). Et, lors, par terrible sentence, Vouldra bons et mauvais paier, Ung chascun selon son *loyer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 176).

b) "Ce que l'on donne en remerciement" : Et donques est pour ce deü au prince *louier* et retribuicion. (ORESME, E.A., c.1370, 301). Après ce fait, mestier est qu'entendons Que les seigneurs et notables preudoms D'icelle ville, mesmement les plus saiges, Pour recompense, haulx *loyers* et guerdons, Firent au roy de tres gracieulx dons Et par exprés de plaisantins frommaiges Qui sont si grans, si espés et si larges Que peullent estre grans meulles de moulins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 193).

- [À propos d'une pers.] : Tu es ma joye, mon *loyer* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 44). Oo, saint et bienheuré *loyer* Vers qui tout genoul doibt ployer... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 220).

3. P. antiphr. : Et païens y entrerent qui moult se vont courchier, Mais tant les orent fait no gent apetichier Que bien en y ot .XM. ochis pour leur *loier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 674). Traire faulx ! *Loyer* auras de tes deffaulx ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 135). C'est ung mauvais maistre servy Dont on reçoit si dur *loyer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 334). Se nous mourons pour nostre offense, Desservy avons tel *loyer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 338). ...pechié porte communement son *loyer* tost aprez luy (LA SALE, Sale D., 1451, 118). Et le dessusdit Evrard de la Marche en fut du tout deboutté ; et demoura pour ce temps povre et desnüé de tous biens. Sy fut le *loyer* qu'il eut pour les deffiances par lui faictes au duc de Bourgoingne (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1453-1460, 79). ...et a celle fin qu'il vous en souviene et que pour lui ne autre ne me devez villener ne menassier, je vous donray ... non mie tel *loyer* qu'il y affiert, a l'exemple des autres desloialles femmes. (LA SALE, J.S., 1456, 296). Tous leurs *loyers* sont ardans chainnes (GARIN, Compl., 1460, 131). C'est le droit *loier* qu'amans ont, Toute foy y est viollee. (...) Pour une joye cent douleurs. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63).

- *Cher loyer*. "Dure récompense" : Helas, c'est chier *loyer* rendu S'il fault qu'il soit en croix pendu (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 308).

- *Mauvais loyer*. "Représailles" : Mauvais *louyr* il porrons prandre De ceulx qui en croix le fire prandre, Quar c'estoit malfait et trayson De le ainsy prandre par mesprison. Saichés que je ne m'an taisera ! Tout maintenant je m'an fuyra. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 140). [R. M.]

LUAIRE, subst. masc. (luaire)

[Ø]

"Laurier (?)" : Cil qui songe qu'il voit les feuilles de mirre ou de cedre ou du *luaire* espandue parmy sa maison... (Expos. songes B., 1396, 225). [R. M.]

LUANNE, subst. (luanne)

[FEW XXI, 488a : o.i.]

"Sorte de mets" (Éd.) : Il faudra largement boucter Cuyre de boilly et rosti, De blant mangier, pasteuz aussy De hasteriaulz et de *luannes*. Vous avés d'oisons et de cannes ; Et de livre on fera cyvés, Puis tresmoulettes en socrez. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 65).

Rem. Il est tentant de rattacher ce mot à un ensemble de formes dial. du domaine rhéto-roman et du Nord de l'Italie issues du lat. *lucanica* "saucisson" (cf. Diez, p. 381 ; Meyer-Lübke n° 5134 ; FEW V, 428a : *lucanica* ; DEI, s.v. *lugàniga* ; Cort.-Zolli, s.v. *lugàniga*). [J.-L. R.]

LUBERNE, subst. fém. (luberne)

[T-L : *luberne* ; GD : *luberne* ; FEW V, 456a : **lupicinus*]

"Femelle du lynx" (synon. *loup-cerve*)

- "Fourrure de cet animal" : ...tous quatre à pied vestuz de larges robes d'un satin tanné broché d'or à grand coletz par derriere fourrée de *lubernes* et pourpointz de veloux cramoisy moult beau. (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 292). [R. M.]

LUBIE, adj. fém. (lubie)

[*FEW V, 427a : *lubere*]

Arg. "Désirée" : C'est tout son fait que d'engandrer ["ramasser"] les gains A hornangier ["homme berné ? ; elle plume les pigeons" (éd.)], ains qu'elle soit *lubie* ["avant même de se donner en retour : bref, elle [la "gauldrouse gaudye"] gagne sur tous les tableaux" (éd.)]. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 347). [R. M.]

LUBRE, adj. (lubre¹)

[T-L : *lubre* ; GD : *lubre*¹ ; FEW V, 427b : *lubricus*]

A. - "Glissant, instable"

- Empl. adv. "En glissant, rapidement" : ...la renommée de chaasté perdue cuert ligiérement et *lubre* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93).

B. - Au fig.

1. "Luxurieux, impudique, lubrique" : ...et est contre aucunes qui veulent estre jolies en leurs vestemens et attours, estrainctes et espinglees, laquelle chose est tres laide et *lubre* a dame de religion (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 168). [Atropos] Arpie austère, theziphonic alabre, Gargarineux, steril, colubrin abre, Lac cochitif, comblé de pleurs et plains, Palut boueux, vil, acheronic mabre, *Lubre* matrone du cru tartarin flabre, J'ay juste cause se de toy je me plains. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390).

2. "Hésitant, embarrassé" : Or est vray qu'après plains et pleurs Et angoisseux gemissemens, Après tritresses et douleurs, Labeurs et griefz cheminemens, Travail mes *lubres* sentemens, Esguisez comme une pelocte, M'ouvrist plus que tous les commens D'Averroÿs sur Arristote. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29). [R. M.]

LUBRE, subst. masc. (lubre²)[GD : *lubre*² ; FEW V, 427b : *lubricus*]

"Mauvaise monnaie ayant cours en Bourgogne, au commencement du XV^e siècle" : ...car il couroit à Paris blans de Bourgogne de VIII deniers parisis piece, que on appelloit *lubres*, qui ne valoient mie trois deniers, et avec ce estoient rouges comme meriaux. (Journal bourgeois Paris T., 1419, 126). ...en ce temps IIII vielz deniers parisis valloient mieulx que ung gros de XVI deniers qui pour lors couroit, et faisoit-on de tres mauveys *lubres* de VIII deniers, qui par devant furent tant refusez (Journal bourgeois Paris T., 1420, 142).

Rem. Doc.1424 ds GD V, 45b. [D. L.]

LUBREMENT, adv. (lubrement)[GD : *lubrement* ; FEW V, 427b : *lubricus*]

A. - "Lubriquement, lascivement" : Et voit on communement telz viellars parler *lubrement* et deshonestement (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 644). [GD V, 45c]

B. - Au fig. "À la va-vite, de manière équivoque"

Rem. FROISS., *Chron.* (éd. Kervyn, *li rois de Portingal s'estoit lubrement aquites envers euls*) ds GD V, 45c. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. [R. M.]

LUBRESSE, subst. fém. (lubresse)[*FEW V, 427b : *lubricus*]

"Impudicité, lubricité" : Ceste dame lira volentiers livres d'enseignemens de bonnes meurs et aucunes fois de devocion, et ceulx de deshonesteté et de *lubrece* herra parfaitement et ne les vouldra avoir a sa court, ne souffrir que ilz soyent portéz devant fille, parente ne femme qu'elle ait, car n'est point de doubte que les exemples ou de bien ou de mal attrayent les courages a ceulx et celles qui les voyent ou oyent (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 46). ...se contiennent entre chevaliers et escuiers et tous hommes par beau maintien, dient leurs paroles simplement et coyement, et s'esbatent et solacent, soit en dances ou autres esbatemens, gracieusement et sans *lubrece*, ne soyent baudes, saillans, ne effraies en paroles, contenances, maintien, n'en ris, et ne voient la teste levee comme cers ramages, - lesquelles contenances et maintiens seroient trop mal seans et grant moquerie a femmes de court, ou plus doit avoir honnesteté, bonnes meurs, et courtois maintiens qu'en nulles aultres : car la ou est le plus d'onneur, doivent estre les plus perfaictes meurs et maintiens (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 73). Et gardast bien que de sa bouche n'yssist quelconques parole de *lubrece* ne deshonesteté, mais tousjours courtoise, humble et douce, et de bon service a toutes bonnes gens (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 214-215). [J. Bl.]

LUBRICANT, adj. (lubricant)[FEW V, 427b : *lubricus*]

MÉD. "Lubrifiant" : ...se c'est par foiblesse de la digestive la matiere est en aulcune maniere digeste, se c'est par humidité *lubricant* la matiere sera ung petit humide et fluxible et unctueuse (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 16). Item note que froidure molifiant, *lubricant* et humectant est cause de yssure de longaoon (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 21). Se avortir venoit par ventosité ou trop de humeur *lubricant* la matrice, c'est bon de mondifier la femme après le commencement (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VII, 15). Delocacion est faite aulcunefois par spasme et si est causee par humidité *lubricant* qui avient le plus (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VII, 20). [D. J.]

LUBRICATIF, adj. (lubricatif)[GD : *lubricatif* ; *FEW V, 427a-b : *lubricare*]

"Propre à lubrifier"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XV^e s.), ds GD V, 45c (*ceste ptisane ... est visqueuse, lenitive, mole et lubrivative*). [R. M.]

LUBRICATION, subst. fém. (lubrication)[*FEW V, 427b : *lubricus*]

"Fait de lubrifier" : Les operations de saveur unctueulx selon Avicenne sont lenification, *lubrication* et digestion petite, et selon Rasis saveur unctueulx mollifie l'estomac et fait fluy de ventre, et fait l'omme emflé et remplit devant qu'il ayt prins quantité de viande a luy necessaire, et eschaufé principalement les febricitans et ceulx qui ont le foye et l'estomac eschaufé. Et fait le corps humide et le ventre lubrique et froit, et augmente le fleume et le somme, et le sens cogitatif endort. (Rég. santé corps C., 1480, 102). [H. G.]

LUBRICITÉ, subst. fém. (lubricité)[GD : *lubricité* ; GDC : *lubricité* ; AND : *lubricité* ; FEW V, 427b : *lubricus* ; TLF XI, 32b : *lubricité*]

A. - "Propriété de ce qui glisse" : Les causes de flux de ventre pour l'estomac sont plusieurs sicomme foiblesse de digestion et de la contentive et force de l'expulsive et male complexion froide et humide le plus et *lubricité* de l'estomac (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 16). Et note de flux de ventre pour l'estomac et pour les intestins, c'est avec *lubricité* humide ainsi que se c'estoit viande crue, si comme dit est en lienterie que se cecy avient pour colere mordant ou pour fleume lubricant ou fluant, vecy bon conseil. (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 16). La tierce [propriété du beurre] est qui laiche le ventre, et cest propriété convient pareillem[en]t au lait, car il engendre *lubricité* aux boyaulx. (Rég. santé corps C., 1480, 82).

B. - "Pendant effréné pour les plaisirs sexuels" : ...aucuns de la nature du son enclinent ou moevent a incontenance et *lubricité* ou deshonesté, si comme la guiterne. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 353). La tierce maniere est appellee lidiste pour la cité de Lide ou elle fu trouvee ou pour ce espoir qu'elle y estoit plus que ailleurs en usage. Et ceste aussy pour sa mesure douce, mole et souefve encline les cuers a joye et a delit et a *lubricité*. (EVR. CONTY, *Harm. sphères H.P.-H.*, c.1400, 90). Cestui Zabulon fist la nativité de Pasiph[a]é et de sa *lubricité*, et expressement nota qu'elle appeteroit bestes brutez et à la fin se fist au moïen Dedalus congnoistre charnellement au torel, où elle s'encloust en la forme d'une vache. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 28 r°). ...mais il ne vesquit gueres et mourut de peste ou de fievre aguë, ou voyage que fist Paris en Sitharée, quant il print Helene, comme dient aucuns, et fut par desplaisir de ce que Paris ne voulut croire lui et autres et qu'il le veoit desdié à tout *lubricité* et violence. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 30 v°). [R. M.]

LUBRIÉTÉ, subst. fém. (lubriété)[T-L : *lubriété* ; GD : *lubriété* ; FEW V, 427b : *lubricus*]

"Lubricité, lascivité excessive" : ...pour sa grant *lubriété*, tant de ffait en luy meismes comme de parole en conseillant aux autres mener semblable vie que il menoit, il [Ovide] en fu mené en exil. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 648). Ycestes vertus qui sont contraires a *lubriété* sont en lui (Bouciquaut L., 1409, 416). [R. M.]

LUBRIFICATIF, adj. (lubrificatif)[GD : *lubrificatif* ; FEW V, 428a : *lubricus*]

"Propre à lubrifier" : Quatre manieres sont de medecines laxatives : l'une maniere est la plus propre et celle qui a propriete et vertu attractive (...) l'autre a propriete comprissive (...) l'autre a propriete lenitive (...) la quarte maniere a propriete *lubrificative* (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.I, chap.2). ...pourtant elles [les noix fraiches] n'engendrent pas douleur de teste ne vertin au cerveu, come les seches, et par leur humidite sont *lubrificative*, et laichent le ventre, et s'elle sont ung petit brulees et mengies apres le repas elle compriment la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 42-43). [R. M.]

LUBRIFIER, verbe (lubrifier)[GDC : *lubrifier* ; FEW V, 427b : *lubricus* ; TLF XI, 33b : *lubrifier*]

"Lubrifier" : ...aucune humidite qui molifie et *lubrifie* la marriz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 299). ...qio evacuent en *lubrifiant* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 299). [R. M.]

LUBRIQUE, adj. (lubrique)[T-L : *lubrique* ; GD : *lubrique* ; GDC : *lubrique* ; FEW V, 427b : *lubricus* ; TLF XI, 33b : *lubrique*]

A. - Au propre "Glissant, lubrifié" : ...ou pour ce que le baing mollefi la marriz et le fait *lubrique*, si que le fruit en yst (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 109). ...l'humidite soubtille en est auques toute exalee combien que le remanant qui fait l'ampoule soit *lubrique* et visqueus (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 11, 194 r°). ...et la matrice est *lubrique* et ne se peut reclore et avient plus communement pour froidure (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 14). Les eufz molles sont faciles a digerer et font le polmon souple et la poitrine, et tiennent le ventre laiché et *lubrique*, et sont pourtant mains nutritifz que les eufz tramblans en la coque. (Rég. santé corps C., 1480, 26). Item, plus les humides et recentes figures sont de plus legiere nutrition que les seches, et plus tost descendent de l'estomac au foye, et font le foye plus humide, et tiennent le ventre plus *lubrique* que les seches, mais les seches sont mains inflatives et plus convenables a l'estomac que les humides. (Rég. santé corps C., 1480, 33-34). Le quint [poisson] est la tenche, et est ung poisson d'eaue douce ayant le cuyr fort *lubrique* et limeux, tendant a couleur noire et a la chair dure. Et quant la tenche, et semblablement le brochet et la parche, sont cuites, on doit oster le cuir. (Rég. santé corps C., 1480, 73).

B. - Au fig.

1. "Instable" : Tu me veulx consumer ou mettre au neant par les pechiés de mon adolescence. A bon droit prinst cest eage pour soy complaindre, car c'est chelui qui de coustume est le plus *lubrique* ou fraisle ou glaçant (...). Adolescenche seule est sans valeur et sans force, non ferme aux consaulx, escaufee a pechié, anvieuse de cheulx qui le veullent enseigner, encline a delices. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 289).

2. [D'une pers., de son comportement] "Lascif, impudique" : Je vis de vye non *lubrique*, J'ayme ma seulle partie unique Et porte myel sans eguillon (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 122). ...mais se aprez leurs *lubriques* tumbemens la bonte des doulx couraiges heroiques, qui tousjours sont enclins à l'amour et faveur du tresnoble et amyable sexe feminin... (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 155). ...la *lubrique* Sapho, quelle durté souffra elle pour Faon de Sicille (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 157). Vous povez bien congnoistre et voi(r)[s] A sa

façon dyabolique Que vaudoise est, je le congnois, Desloyalle, faulce, *lubrique* ; Et est chose fantastique De voir une femme en armee ; Et es François ung grant replique Que sur tous eulx soit renommee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 446). ...ung jour lui ala porter aucuns reddevers que de sa terre avoit receuz, et le trouva [Sardanapale] habitué en habit de damoiselle, fillant et faisant petites pouppées et en maniere très *lubrique* et mulierbrique, et tout ainsi qu'il avoit conceu par icelle sa nativité, si vit bien qu'il ne pavoit gueres regner en tenant icelui estat (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 r°). ...perscrutee soubz diffus volontaires antipodes aux *lubriques* actainctes et bachanalles exactions (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167).

Rem. Ex. de 1450 ds TLF. [R. M.]**LUBRIQUEMENT, adv.** (lubriquement)[GD : *lubriquement* ; GDC : *lubriquement* ; FEW V, 427b : *lubricus* ; TLF XI, 34a : *lubrique* (*lubriquement*)]**A.** - "Lubriquement, lascivement"**Rem.** NICOLE GILLES (éd. 1492, *elles ne vivoient pas religieusement, mais lubriquement*) ds GDC X, 97c.**B.** - "De manière équivoque"**Rem.** FROISS., *Chron.* (éd. Kervyn) ds GD V, 46a (*chils dus de Bretagne s'acquitta lubrequement et faussement envers le conte de...*). [R. M.]**LUBRIQUER, adj.** (lubriquer)[GD : *lubricant/lubriquer* ; FEW V, 427b : *lubricus*]

A. - MÉD. "Lubrifier" : ...se c'est par foiblesse de la digestive la matiere est en aulcune maniere digeste, se c'est par humidite *lubricant* la matiere sera ung petit humide et flexible et unctueuse (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 16). Item note que froidure molifiant, *lubricant* et humectant est cause de yssure de longaoon (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 21). Se avortir venoit par ventosité ou trop de humeur *lubricant* la matrice, c'est bon de mondifier la femme apres le commencement (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 15). Delocacion est faite aulcunefois par spasme et si est causee par humidite *lubricant* qui avient le plus (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 20). ...et pour expulsé ladicte fleume hors des intestins nature a ordonné la colere fluyr de son sistifellis a ung intestins nommé ieunium, et en outre aux aultres intestins pour mundifier ladicte fleume desditz intestins et pour le faire *lubriquer* avec les feces. (Rég. santé corps C., 1480, 138).

B. - "Se relâcher"**Rem.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GD V, 46a. [R. M.]**LUC, subst. masc.** (luc)[FEW V, 441a : *lucus*]

"Bois (sacré)"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (N. Bragantini-Maillard, M. Cavagna, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 224). [R. M.]**LUCARNE, subst. fém.** (lucarne)[T-L : *lucarne* ; GDC : *lucarne* ; FEW XVI, 490a : **lûkinna* ; TLF XI, 34b : *lucarne*]

"Petite fenêtré faisant saillie, pratiquée dans un toit, lucarne" : Item, es diz guerniers, une fenestre de *lucarne* commençant sus l'esgout de la couverture de la maison, de deux piez et demy de hault et de pié et demy de lé. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 368). ...en ceste presente sepmaine, en l'ostel du chaderonnier demourant soubz les pilliers, ès halles, ouquel il avoit

esté logié, il entra par une *luquerne* en une chambre dudit hostel, et illec print et embla une courte houppelande de drap pers (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 217). ...se vous avez voz filles ou chamberieres de .XV. a .XX. ans, pource que en tel aage elles sont soctes et n'ont gueres veu du siecle, que vous les faciez coucher pres de vous en garderobe ou chambre, scilicet ou il n'ait *lucanne* ne fenestre basse ne sur rue (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136). ...en icellui costé au bout de devers le seel fu faicte une autre *lucarne* (...) pour donner jour au seel et est ladicte *lucarne* revestue de verre (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 79). ...et entra oudit hostel. Et quant il fut dedens, advisa (...) qu'il y avoit du plont sur une *lucane* dudit hostel qui est sur la riviere de Saine, lequel plont on avoit ja commancié à arrachier, et pour ce eust esté dès lors tempté de ycellui arrachier et emporter, de quoy toutevoies il ne fist riens. (Paris domin. angl. L., 1421, 13). Au filz Jehan Herpin, couvreur, pour (...) recouvrir une des *luquernes* du pallays par ou il plouvoit sur le foin (Comptes Archev. Rouen J., 1448-1449, 254). ...et le mist au fons d'une tour où il n'y avoit nulle clarté que par une bien petite *lucarne* (COMM., II, 1489-1491, 2). Chambre a devis, salles, haultes tourelles Constituees a plusieurs fenestraiges Pour regarder devant et autour elles Rivieres grandes, prairies, labouraiges. Gran pons levis, bouloars et *lucarnes*, Meurtrissoueres de haulteur succombees, Larges fossez a basses barbicanes, Artileries, grosses boules plombées (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.4, c.1370-1407, 328 ; t.6, 16 (*lucanne*). [R. M.]

LUCÉ, subst. masc. (luce)

[AND : *luz*¹ ; *FEW V, 436a : *lucius*]

"Brochet" : Sicomme le *Luce* en l'eaue gloute Du piscon la menuse toute... (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 73).

V. aussi *luz* [R. M.]

LUCÉAU, subst. masc. (luceau)

[T-L : *lucel* ; GD : *lucel* ; FEW V, 436a : *lucius*]

"Petit brochet" : Le grant lucs mangue le *luceaul* Et le *luceaul* menge la roce [var. Et les *luceaulx* manguent la roce] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 81). Amaigriez sont tanches et *luciaux*, Li blans poissons de rascaille est peris (DESCH., *Oeuvres* Q., t.6, c.1370-1407, 7). Des brochetz l'en dit : lanterel, brochet, quarrel, lux et *luceau*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173). [R. M.]

LUCENT, adj. (lucent)

[*FEW V, 432a : *lucere*]

"Brillant" : Ouvrés oreille, optatif orateur, *Lucent* lecteur, liberal largiteur (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 520). [R. M.]

LUCERNE, subst. fém. (lucerne)

[T-L : *luiserne* ; GD : *luiserne* ; FEW V, 433a : *lucerna*]

"Source de lumière, lampe, lanterne, flambeau" : ...ilz [les anciens] meurent sanz tristece et sanz douleur aucune, et c'est pour ce qu'ilz meurent et fault en eulx la vie sanz violence aucune, par la defaulte de l'humidité radical convenable a la vie et de la naturele chaleur par consequant, a la maniere que la *lucerne* estaint quant il n'y a plus de oyle. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 494).

Rem. Ex. d'a.fr., GUILL. COQUILL. (père), 1463 (*lucernes*), et *Orose*, éd.1491 (*lucernes*), ds GD V, 49a-b.

- [Cont. métaph.] "Source de lumière, lumière" : Certes elle [Marie] est le chandeiller, et si est la *lucerne*, elle est tout

resplandissant et plaine de lumiere (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 130). Judich, de beaulté *lucerne*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 538). Et le seul tresor de proesse, la clère *lucerne* d'honneur et la sommière ierachie de nobilité chevalereuse propère, florist et redolle en ce climat occidental (...), souverainement en la très glorieuse et famee maison de Bourgogne (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 591). Bien vegant, nostre amy charnel, Nostre compaignon fraternel, D'occident la clere *lucerne*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 307).

V. aussi *luiserne* [R. M.]

LUCET, subst. masc. (lucet)

[T-L (renvoi) : *lucet* ; GD : *lucet* ; FEW V, 436a : *lucius*]

"Petit brochet"

REM. *Man. de langage* (éd. P. Meyer, 393, *soles ... lucés*) ds GD V, 46b. [R. M.]

LUCHE, subst. masc. (luche¹)

[FEW XVI, 486a : *luchs*]

"Lynx"

REM. Doc. 1433 (Arras, *fourures de luches*) ds GAY II, 96b. [R. M.]

LUCHE, subst. fém. (luche²)

[AND : *luche*² ; *FEW V, 432a : *lucere* (?) (?)]

"Pierre à polir"

Rem. Cf. ; AND : *luche*². Cf. aussi AND : *lucher*¹*lucher*²*luchure*. [R. M.]

LUCIDAIRE, subst. masc. (lucidaire¹)

[GD : *lucidaire*¹ ; AND : *lucidarie* ; *FEW V, 435a : *lucidus*]

"Ouvrage destiné à élucider des questions difficiles, élucidaire" : Lucidarium (...): *lucidaire*, un livre (Aalma R., c.1380, 238). Cy finist le livre de *Lucidere*. *Lucidere* vault tant a dire comme donnant lumiere. (Élucidaire V, K., p.1400, 627). Lucidarium (...): *lucidiare* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 282). *Lucidaire* : lucidarium (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233). [R. M.]

LUCIDAIRE, adj. et subst. masc. (lucidaire²)

[GD : *lucidaire*² ; *FEW V, 435a : *lucidus*]

"Brillant, précieux" : Si demorat ly oevre, qui fut de bon repaire, Imparfaite, ensiment que je le vous desclaire. Mains li fondement fut de pire *lucidaire* ; Et fut altour de Liège : car si le vout portraire, Que hors del fondement nulle rins ne s'apaire (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 602).

- [D'une pers.] "Brillant, rayonnant" : De loys et de decreis astoit fins luminare, Docteurs et philosophe astoit sens contrefaire, Ons ne trovoit adont qui à luy fesist paire, Et si fut fils Radus l'Ardenois *lucidaire*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 670).

- Subst. : Rollant sy departit de son oncle Cesaire, Al hosteit Ogier vint li nobles *lucidaire*, Et ly at tot compteit che qu'il at volut faire (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 700). [Autres ex. : Scheler, *Gloss.*, 190] [R. M.]

LUCIDE, adj. (lucide)

[GD : *lucide* ; GDC : *lucide* ; FEW V, 434b : *lucidus* ; TLF XI, 35b : *lucide*]

[De l'air ; p. oppos. à *obscur*] "Lumineux, transparent" : La quarte [chose] est que l'omme seignié ne doit pas cheminer en l'air tenebreux et obscur, car tel air fait l'ame triste (...)

et tristesse est causé de sanc melancolique, mais doit cheminer en l'air cler et *lucide*, car en tel aer les esperis vitalz animal et naturel sont recrees (Rég. santé corps C., 1480, 160).

Rem. CHAULIAC ds TLF. Cf. aussi (à propos des sphères au delà de la lune) : ...elle [la première et plus haute sphère] estoit divisée en deux parties, l'une depuis le sercle de la Lune, montant contremont tout oultre la region des planetes, tendant jusques à la dixieme spere et que icelle partie il appella "etherea *lucida*" et l'autre partie seconde d'embas il comprint depuis ledict cercle de la Lune jusques au centre de la terre et l'appella "elementaris regio" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°). [H. G.]

LUCIDEMENT, adv. (lucidement)

[GD : *lucidement* ; FEW V, 435a : *lucidus* ; TLF XI, 36a : *lucide* (*lucidement*)]

"Clairement, en toute clarté"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD V, 46c (*J'ay déclaré lucidement Aux juges en plain jugement Ce qu'il falloit que temoignasse*). [R. M.]

LUCIDICEMENT, adv. (lucidicement)

[*FEW V, 435a : *lucidus*]

"Très clairement, très nettement" : ...*lucidicement* speculant par predestinacion (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom.* R., 113). [R. M.]

LUCIDITÉ, subst. fém. (lucidité)

[GDC : *lucidité* ; FEW V, 435a : *lucidus* ; TLF XI, 36a-b : *lucidité*]

A. - "Éclat, brillance" : Onque maies en autorité D'astrologië ont escript Qu'estoille aroit *lucidité* (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 102). O benoit soit qui le crea [le monde] De chi grande *lucidité* ! (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 104).

B. - Au fig.

1. "Éclat, gloire" : ...ceux qui clèrement perchoyvent le edification et *lucidité* de ceste triumpante maison... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 28).

2. "Lumière, illumination" : En celle saule de Saintte Escripiture trouveras clarté moult grande, illuminans, et de toutes tenebres contrarians, toy degettans de l'ombre de mort et toy conduisans a vraie lumiere de vie : ceste est vraie foy formans toute *lucidité* en creatures humaines (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 284). [R. M.]

LUCIFER, nom propre (lucifer)

[T-L : *lucifer* ; GDC : *lucifer* ; FEW V, 435b : *Lucifer*]

[Nom du premier démon (dans la tradition chrétienne)] : *Lucifer*, sanz vous destourber, Biau sire, entendez ma raison (Mir. enf. diable, c.1339, 5). Aussy comme le bon ange est donné à homme pour sa garde et pour son aide, à chacun aussi est le mauvais ange donné pour son exercitacion et pour lui esprover. Et de ces mauvais esperis le chief si est *Lucifer*, lequel selon ce que dist saint Gregoire est ainsy appellé pour ce qu'il estoit plus cler que les autres (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 486). ...quant elle voudroit icelle cire et poix merler ensamble, que au commencement elle appellast un ennemi et deable d'enfer que l'en appellast *Luciafer*, et lui priast et requis qu'il feust en son ayde à faire et acomplir sa voulenté et entencion, en lui disant sa peticion et requeste, et que icellui *Luciafer* elle appellast par trois fois (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323). Il me sembloit que Orgueil dist en se [s]e vantent :

"Je suys celuy par lequel ma maistresse, Male Voulenté, osta la belle paix de paradis au bel ange *Lucifer*, et le feist tresbucher de si hault si bas en horrible confusion..." (GERS., Noël, p.1404, 304).

- [Nom d'un corps céleste] "Étoile du matin" : Et aucune fois elle lieve avant que le soleil et adonques est appellé *Lucifer*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 279). [R. M.]

LUCIFERANT, adj. (luciférant)

[FEW V, 435b : *Lucifer*]

"Brillant" : Ô, Hesperus, *luciferant* planette, Lueur tresclere et apparant comette, Qui esclairez aux navigans la mer... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 87). [R. M.]

LUCIFERIQUE, adj. (luciférique)

[*FEW V, 435b : *Lucifer*]

"Qui appartient à Lucifer" : Toy, Lucifer, au divin consistoire, Aras ce nom par grace singuliere, Pour demonstrier par vertus meritoire Que devant tous seras portant lumiere ; Nous te donons, de nostre amour planiere, Plus que nul autre puissant et magnificque, Portant en toy la clarté pure et clere, Resplandissant leur *lucifericque*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 5). SATHAN. Pence de loup, ydolle fantastique, Salut te rens, grant gueulle draconique, Trongne villayne, du feu d'enfer treschault Venin couvert, teste *luciferique*, Pour quoy bray tu ne crie tu si hault ? LUCIFFER. Haro, haro, haro, le cueur me fault ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 218). [R. M.]

LUCINE, subst. (lucine)

[FEW, Ø lat. *lusciniuluscinia*]

[Jeu sur *lux* et sur *luscinus* / *luscinia* "rossignol"] : Nostre roussignolet *lucine* Est apelee la dame digne, Quar lumiere au monde donna, Qui nos pechiez nous pardonna. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 91). Bien est nostre rouce *lucine*. Moy enlumine, chiere dame, Que estre sauvee puist m'ame, Quar sans ton enluminement Faire ne puis mon sauvement. Marie rossignol sauvage Fu ; elle fesoit mout que sage. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 91). [Éd. : il faut peut-être comprendre *Nostre rouce* (i.e. Marie) *est lucine*. Cf. les Miracles, XXXV 14, où la sainte Vierge est appelée *La bele rouce*.] [R. M.]

LUCOT, subst. masc. (lucot)

[FEW XVI, 489b : *lûke*]

"Loquet" : A Jehan Galoppin, serrurier, demorant à Chasteillon (...). ...lad. serrure a deux bons cranpons et sur le verrou 2 grimasses et a ou barriau par dedans I gros *lucot* qui se ferme de lui mesmes (.) quant l'on clout lad. porte (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387, 270). [Autre ex., *lucoz*, p.271] ...et a fait en l'usserie des necessaires ung *lucot* que l'en defferme par dehors (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387, 274). [R. M.]

LUCQUOIS, adj. (lucquois)

[Ø]

"Originaire de la ville de Lucques en Italie" : ...Jehan Quentin, marchand *lucquois* (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 321).

REM. À rattacher à FEW V, 429a : *Lucca*. [E. P.]

LUCRATIF, adj. (lucratif)

[T-L : *lucratif* ; GDC : *lucratif* ; FEW V, 438a : *lucrum* ; TLF XI, 37b : *lucratif*]

A. - "Qui rapporte des profits, lucratif" : De celles [des choses qui peuvent estre faites par nous en plus d'une maniere ou en plusieurs manieres dissemblables] conseillon nous, si come des choses qui

touchent médecine ou marchandise ou aucun negoce *lucratif*. (ORESME, E.A., c.1370, 190). *Lucratiuus* (...): *lucratis*, *acquisitis*, *gaignans* (Aalma R., c.1380, 239). ...et est assez vraysemblable, veu la grandeur *lucrative* dont il estoit, qu'il n'avoit pas de toutes monnoyes pour change tenir (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 7).

Rem. MONDEVILLE ds TLF. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 113 ; 262 (T-L V, 706). LAGADEUC, *Catholicon* G., 1499, 111 (*lucrattiff*).

B. - "Qui cherche le profit" : ...il ont mestier de guaignier, mes il est dit ou commencement de cest chapitre que les princeys ne doivent pas estre *lucrattifs* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 229). [R. M.]

LUCRATIVE, subst. fém. (lucrative)

[GD : *lucrative* ; FEW V, 438a : *lucrum*]

"Amour du gain" : *Lucrativa* (...) : *lucrative*, gaingne (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 283).

REM. *Orose* (éd. 1491) ds GD V, 46c (*Plusieurs y alloient plus pour la lucrative que pour l'honneur du prince*). [R. M.]

LUCRATIVEMENT, adv. (lucrativement)

[FEW V, 438a : *lucrum*]

"De manière lucrative" : *Lucrative* (...) : *lucrativement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 283). [R. M.]

LUCRATIVETÉ, subst. fém. (lucrativité)

[GD : *lucrativité* ; *FEW V, 438a : *lucrum*]

"Amour du gain"

REM. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XV^e s.), ds GD V, 46c. [R. M.]

LUCRE, subst. masc. (lucre)

[GDC : *lucre* ; AND : *lucre* ; FEW V, 438a : *lucrum* ; TLF XI, 37b-38a : *lucre*]

"Profit" : ...et veuillans miner et déchirer l'un l'autre aux dens et aux ongles, comme chiens rabis, ne veulent que perdre et désoler le monde, et faire *lucre* et donner joye au déable (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 478). [R. M.]

LUCTATIF, adj. (luctatif)

[T-L (renvoi) : *luctatif* ; GD : *luctatif* ; *FEW V, 439b : *luctari*]

[D'une chose] "Qui concerne la lutte" : Et *luctative* est dicte de luitier, et est prise ici pour toute excercitation profitable a santé et bonne disposition de corps et a faiz d'armes, comme luites, joustes, tournoys, etc. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 341). Or avons donques aussi comme chose confessee ou vraie que il convient user de discipline *luctative*, et en quele maniere. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 345).

- Empl. subst. au fém. "Art de la lutte" : Item, ne musique ne est pas comme *luctative*, laquele est utile et vault a santé et a force de corps. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 342). [C. B.]

LUCTEOLE, subst. fém. (lucteole)

[*FEW V, 477b : *lutum*]

"Auréole (de boue)"

REM. Mot relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 169 : *lucteole* "*couronne boueuse*"). [R. M.]

LUCTRE, (?) (luctre)

[GD : *luctre*]

"?"

REM. MOLINET (éd. Buchon) ds GD V, 47a. Mot fantôme ; lecture *lettres* ds MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 496. [R. M.]

LUCTUEUX, adj. (luctueux¹)

[GD : *luteus* ; *FEW V, 477b : *lutum* (?) (?)]

"Boueux (?)" : Entre aucunes de ses choses, recite avoir experimeté ce qu'il avoit trouvé escript d'un lieu qui est entre Naples et Puteolum. C'est comme un mareschage sec, combien qu'il y ait terre *luctueuse* et bourbeuze. En aucun endroit d'icelui lieu, si aucun animal y est mis, de tant forte vie puisse il estre, incontinent est mort, et si, d'aventure, aucun oysel vole sur icelui endroit, incontinent chet mort à terre. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f^o 72 r^o).

REM. Le cont. immédiat plaide pour la lecture *luteux* "boueux", cf. FEW V, 477b : *lutum*, v. *luteux*. La suite pourrait aussi justifier un rattachement à FEW V, 440a : *luctuosus* "plein de deuil, affligeant". V. *luctueux*². [H. G.]

LUCTUEUX, adj. (luctueux²)

[GD : *luctueus* ; FEW V, 440a : *luctuosus*]

"Plein de deuil" : En autres chans *luctueus* et miserables on doit entendre la representacion du temps de la Passion, et lors on ne dit point "Pax vobis" afin que joie ne soit mellé avecques pleurs. (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 338).

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD V, 47a. [R. M.]

LUCUBRATION, subst. fém. (lucubration)

[FEW V, 440b : *lucubrare*]

"Élucubration" : ...Priant pour conclusion tous les lecteurs qu'ilz supportent me desirs et *lucubrations*. (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 27). [Locher 10 v^o : *lucubrationibus*] [R. M.]

LUCUBRE, adj. (lucubre)

[*FEW V, 440b : *lucubrare* ; FEW, Ø lat. *lucubrum*]

"Nocturne" : ...Par force illecebre, Turbide et *lucubre* ! (FLAMANG, *Vie Pass. st Didier S.*, 1482, v.10258). [R. M.]

LUCUBRITÉ, subst. fém. (lucubrité)

[]

"Feuilles inutiles (?)" : Quant sa semence [du chanvre] est meure elle est cueillie en automne et est seichee au soleil ou au vent ou a la fumee. Elle est purgee et nectoyee de ses *lucubrites* apres vendanges. (JEAN DE CUBA, *Jard. de santé*, c.1500, f^o 46 r^o [BnF / Gallica]). [J.-L. R.]

LUCULENT, adj. (luculent)

[GD : *luculent* ; FEW, Ø lat. *luculentus*]

A. - "Lumineux"

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD V, 47a (*la forme d'elle est luculente*).

B. - Au fig. "Brillant, qui fait impression" : Premier il avoit une belle facondité, usoit de pou de parolles, estoit *luculent* en raison, tant que tous ceulx qui l'oyoyent s'en esbahissoyent (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 263). [R. M.]

LUCULENEMENT, adv. (luculement)[GD : *luculement* ; FEW, Ø lat. *luculentus*]

"Brillamment, parfaitement" : Valere, en ses dictz memorables, *Luculement* racompta Les bienvegnans incomparables Qu'on fit a Pessimionta (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9864). [R. M.]

LUCULLEUR, subst. masc. (luculleur)

[Ø]

[P. réf. à Lucullus] "Celui qui vit dans l'opulence, jouisseur (?)" : Cestui [Cassiodore] fut moult glorieux homme et *luculleur* et, pour ses vertus, fut appellé du roy Theodoriq et fait chancelier, puis laissa le siecle et se fist moyne et escripvit plusieurs livres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 95 v°). [H. G.]

LUDIBRIAL, adj. (ludibrial)[FEW, Ø lat. *ludibrium*]

"Outrageux" : En cele esglise eut un chainongne, Non pas filz Dieu, mes Belial ; Vie menoit *ludibrial*, Quar une fame maintenoit, *Ludibrium* le decevoit. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 195). [R. M.]

LUDIBRIEUX, adj. (ludibrieux)[FEW, Ø lat. *ludibriosus*]

"Insolent, qui se moque" : ...Conduisant avec luy ung asne *Ludibrieux* comme ung insane (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 354). [Locher 66 v° : *asinum manibus ducens ludibria tollat*] [R. M.]

LUDICRE, subst. masc. (ludicre)[FEW, Ø lat. *ludicrum*]

"Amusement, folie" : Si Democritus a present Vivoit, et ung chacun present Fol et regnant parmy le monde Tous voioit, des pechez immonde Riroit. Crassus pareillement Des *ludicre* et enormement ["écarts"] Qu'il verroit de ces insavens (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 743). [Locher 126 r° : *Crassus pariter rideret ludicra mundi*] [R. M.]

LUDIFICATION, subst. fém. (ludification)[FEW V, 441b : *ludificare*]

"Tromperie, illusion" : Mercurius (...) trouva teles tromperies et *ludificacions* ; car l'en dit que il savoit bestourner et faire illusion et restrinccions as yeux des gens. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 121). [lat. *praestigia*]

REM. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. 1531, et RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, éd. 1531, ds FEW. [R. M.]

LUDIFIER, verbe (ludifier)[FEW V, 441b : *ludificare*]

"Tromper"

REM. MOLINET, *Passion*, p.1501. In : Dupire, *Gloss.*, 287. [R. M.]

LUE, subst. fém. (lue)

[Ø]

Veine de la lue. "Veine temporaire" : ...se il a ung neu ou glam qui soit dessoulz la gorge, et que les humeurs saillent ainssi que dit est, faictes le signer de la veine de la *lue* : aucuns maitres nomment ceste veine, la vaine des temples. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 128). Maiz avant que vous faciez riens au cheval, faictes tant qu'il soit seigné de la veine de la *lue*. Ceste vaine

est fourchue et est empres le temple et l'ueil. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 136).

REM. Étym. obscure. [R. M.]

LUEC, adv. (luec)[T-L : *iluec* ; GD : *lueques* ; DEAF, I88 : luec ; FEW IV, 559b : *illoc*]

(Synon. de *illuec*) : Vous me bleciez trop malement *Luec* endroit, maistre. (Mir. st Panth., 1364, 331). Ma dame, avec moy en amain Ceste femme, que j' ay trouvée *Luec* endroit seule et esplourée. (Mir. emper. Romme, 1369, 288). Vez *luec* ou jus la metterons : Venez bon pas. (Mir. roy Thierry, c.1374, 287). [aussi p.298] Seigneurs, vueilliez me voir conter : Cest homme qui *luec* adent gist, Qui est il, se Dieu vous aist ? (Mir. st Alexis, 1382, 331). Je croy que le voy *luec* a terre Ou il s'est en oroisons mis. (Mir. st Alexis, 1382, 340). Oil, mon ami, et j' autel M'en vois faire *lueques* derrière (Mir. st Alexis, 1382, 341).

Rem. MART. DE PARIS (éd. 1493) ds GD V, 47b (*lecques*). [R. M.]

LUEF, subst. masc. (luef)[GD : *lieu* ; FEW V, 392a : *locus*]

Forme région. de *lieu*¹ : Iten [sic] face et ordene par celz presentes mon droit, universalx et natural hoirs Jaiques, mon aymiex filz, (...) par la meniere et condition cy après escripte et devisee ; c'est assavoir lidit Jaiques panra et aura en preception et avantaige de Guillaume, mon fil et son frere, la millour forterace et telle comment li plaira, ensamble le bourg et tote la fermetey et cloison dodit *luef*, le millour fiés, la millour garde de priorex, et ne seront a aucune chose evaluatez lidit fiés et garde de priorex es partaiges desdiz Jaiques et Guillaume, freres, mes filz. Toutes voyes li bourgs que lidit Jaiques emportera sera prisiés tant solement et tanques a l'extimation de cimqt cenz florenees de terre (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 462).

Rem. Doc. 1382 (Neuchâtel, *luef*) ds GD IV, 777b. [R. M.]

LUER, verbe (luer)[FEW V, 478b : *lux*]

I. - Empl. trans. "Regarder" : Un gier coys de la vergne cygault *Lué* l'autryer en brouant à la Loirre (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 347). ["J'ai vu l'autre jour, en allant au butin..."] Gaultier *lua* la gauldrouse gaudye (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 347). ["reluqua le joyeux cabaret"]

- Empl. abs. : Com ilz *luent*, com ilz regarde[nt] ! Mais regardez les moy *luyer* (Berg. agn. France L., 1485, 29).

II. - Part. prés. en empl. subst. "Oeil" : Pour mieulx polir et desbouser musars On polua [l. *porlua*, *pourlua*, "regarder attentivement", sur *luer* ?] des *luans* bas et hault (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 353). [R. M.]

LUÈS, adv. (luès)[T-L : *luès* ; GD : *lues* ; FEW V, 391a : *loco*]

"Alors, aussitôt" : Elle prist ses III fieus ; douchement les baisa, Et dedens son mantiel *luès* les envolepa. (Chev. cygne R., c.1356, 126).

- *Lues que.* "Aussitôt que" : *Lués* qu'il ot dit ce mot, Marques a bonne esterine, Rot illuec sa clarté (Chev. cygne P., c.1356, 93).

REM. Rare et vieilli en mfr. *Baud. Sebourc*, c.1350, III, 434, ds GD V, 48a, et T-L V, 710 (*leus que*) [R. M.]

LUETTE, subst. fém. (luette)

[T-L : *liete* ; GDC : *luete* ; FEW XIV, 90a : *uva* ; TLF XI, 39a : *luette*]

MÉD. "Luette" : Secondement note que quant on parle la vule ou la *lunette* [l. *lurette* ?] clot le ysophagus et quant on menge, elle clot la trachee et pource ne doit on pas parler quant on mengue (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 24). La voie de respirer on l'appelle trachee artere et le chief on l'appelle epiglote, la voie de la viande on l'appelle meri ou ysophagus et la voye moyenne entre ces deux conduis, on l'appelle gorgeron et la languette qui est sur ces deux conduis, on l'appelle la vule ou *luette* (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 1).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. MONDEVILLE ds T-L V, 711. [R. M.]

LUEUR, subst. fém. (lueur)

[T-L : *lior* ; GDC : *luor* ; AND : *luur* ; DÉCT : *lior* ; FEW V, 437a : *lucor* ; TLF XI, 39b : *lueur*]

A. - Au propre

1. "Lumière, éclat" : ...ne osten onques tes yex de la *lueur* de ceste estoille regarder (Mir. Theod., 1357, 81). Lors a saquet le branc que jette grant *luour* (Hugues Capet Lab., c.1358, 107). ...la grant *lueur* des estoilles Passe les petites chandoiles (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 61). ...comme prisonnier qui d'une trouble chartre vient soudainement a la *lueur* du solleil. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 23). Medee entre les autres tant fu joyeuse quant elle vey la *lueur* et flamboyance du veaurre, qu'il lui fu advis qu'elle entroit en paradis terrestre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 209). Si conclut bien Boece en son premier livre De Consolation, disant que les estoilles ne peuvent donner leur *lueur* quant l'air est rempli de grosses et espesses nues. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 244).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss.

- [À propos d'un prisonnier] *N'avoir ne lueur ne viande*. "Être privé de lumière et de nourriture" : Qu'il me soit mené en prison, De son corps vueil avoir raison. Dictes au prevost que luy mande Qu'il n'ait ne *lueur* ne viande Ne chose qui le reconforte. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 196).

2. [Souvent en cont. métaph.] "Clarté" : Tu as vëu que com *lueur* Ist hors du soulel sanz douleur Ou ausi com la lumiere Passe parmi la voirriere sanz li violer ou brisier (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 67). La voutl par mort les mors resusciter, La mist *lueur* ou obscurté estoit (Mir. st Val., c.1367, 172). Car la consummation dez escriptures, et les visions dez prophetes prindrent leur fin en Jhesu Crist, et il, qui est du tout parfait et acompli, fut l'achevement et la perfection dez prophecies, quant la divine lumiere evacua la nubileuse *lueur* des inspirations prophetiques, ainsi que la grant troche obfusque la clarté dez petites chandelles. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 109). Mais après que tu aras reprins ton esperit après la tempeste, resvigore toy en la *lueur* de mes miseracions ; car je sui près, ce dist Nostre Seigneur, pour toutes choses restaurer, non mie seulement entierement mais habondaument et assamblement. (Internele consol. P., 1447, 157).

3. [Dans un cont. théol.]

- [À propos de la divinité, de la Vierge Marie] : Je espanyray et inspireray par sa face [de la Vierge Marie] une *lueur*, une beaulté, une douceur plaine de simplese, honneur et benignité, et tellement compasseray son chaste viayre, regart, ses diz, ses faiz et contenances, que a tous ses regardans elle sera exemplaire, l[iv]re et mirouer de beaulté, de noblesse, de bonne amour et de honnesteté.

(GERS., Concept., 1401, 392). O *lueur* perpetuele transcendent toutes lumieres crees, envoie choruscacion du ciel penetrant, purifie toutes les choses de dedens mon cuer ! Letifie, clarifie et vivifie mon esperit avec toutes ses puissances pour soy joindre a toy en jubileux excès ! (Internele consol. P., 1447, 171).

. [La lumière symbolisant l'incompréhensibilité de Dieu] : Exemple nous avons en la mer lequel se offre et presente selon sa grandeur totale a nostre veue, et toutevoies selon la reondeur et circuité de lui ne puet du tout estre veu de nous. La cause si est pour sa *lueur* et pour l'indisposition non proportionnee a tant grande et ample *lueur* et extencion au regard de nostre veue. (Somme abr., c.1477-1481, 134).

B. - Au fig.

1. "Splendeur de qqc." : Or soit doncques mon rural cours en l'onneur de la tres honnorée digne couronne de France, dont la *lueur* respilent par l'univers (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 6). ...la *lueur* des bienfais de ses vertus (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 161). Le plaisir que nous prenons en la *lueur* de chasteté nous induit a vous descripre tant les propriétés d'ycelle noble fleur comme les louanges qui lui sont donnees (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 215).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 11 (T-L V, 740).

2. "Lucidité de qqn" : Thobie perdit sa *lueur*, Mais sa femme lui fut aidable, Treshumble, douce et charitable, Et a lui garder entendi Tant que Dieux clarté lui rendi (DESCH., M.M., c.1385-1403, 12). Son grant Orgeuil et son Oultreuidance L'ont aveuglé et osté sa *lueur*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 229). [R. M.]

LUEUX, adj. (lueux)

[*FEW V, 477b : *lutum*]

"Boueux" : Lutosus (...): *lueux* ou couleur de terre (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 82). [Attesté par ailleurs ds le Catholicon de Lille (éd. Scheler, 90, *luteus*). *Aalma* R., c.1380, 241, traduit *lutosus* par *boueux*] [R. M.]

LUEZIE, subst. fém. (luezie)

[*FEW V, 478b : *lux* (?) (?)]

Arg. "Regard, vigilance" : Et autour de voz ys *luezie* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 335). [Éd. : "autour de vous faites vigilance"] [R. M.]

LUF, subst. masc. (luf)

[FEW XIX, 110b : *luf*]

"*Arum dracunculus* (plante)"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 343 (R. Arveiller) : *Luff est vne plante qui est dicte col de dragon*. [R. M.]

LUFFRE, adj. (luffre)

[T-L : *lufre* ; GD : *lufre* ; FEW XVI, 486b : *luffe*]

"Goinfre" : Saffre [var. *Luffre*] cuer et voz gourmans yeulx Sont ceulx, point il n'en fault doubter ; Ilz ne peuvent par tous les lieux Riens veoir sans en vouloir gouster (Chev. dames M., c.1462-1477, 153). Mes voisines et compaignes, je vous dy pour euvangile que quant l'enfant est nouvellement né et avant qu'il suche la mammelle, se on lui donne a mengier d'une pomme cuite, jamais après toute sa vie, il n'en sera si *luffres*, ne gourmant a table en boire et en mengier (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 85). Depuis le temps du *lufre* roy Harecque... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 732).

REM. FROISS., *Poés.* III, 36, ds T-L et GD. [R. M.]

LUFFREMENT, adv. (luffrement)

[GD : *luffrement* ; FEW XVI, 486b : *luffe*]

"Goulûment" : ...sy *luffrement* pions... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 732). [R. M.]

LUGE, subst. fém. (luge)

[FEW XXII-1, 216a : o.i. ; FEW XXIII, 77a : o.i.]

"Traîneau servant à transporter le bois, le foin, la pierre..."

REM. Doc. 1398 (Neuchâtel, *luge*) ds TLF. GD V, 48b, enregistre un mot *luge* chez MOLINET d'après l'éd. Buchon ; lecture *lièges* ds MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 545. [R. M.]

LUGUBRE, adj. (lugubre)

[T-L (renvoi) : lugubre ; GDC : *lugubre* ; FEW V, 441b : *lugubris* ; TLF XI, 40b-41a : *lugubre*]

"Qui est signe de deuil, de mort"

Rem. Ex. d'a. fr. (c.1300) et SAINT-GELAIS, *Enéide* (*lugubre comette*) ds GDC X, 98a.

- Subst. *Demeurer en lugubre*. "Être en deuil" : Un an y avoit proprement Que femme son mary plouroit Et en *lugubre* [var. En *lugubree*] demouroit. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 52). [R. M.]

LUGUBREE, subst. fém. (lugubrée)

[*FEW V, 441b : *lugubris*]

Demeurer en lugubree. "Être en deuil" : Un an y avoit proprement Que femme son mary plouroit Et en *lugubre* [var. En *lugubree*] demouroit. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 52). [R. M.]

LUGUBRER, verbe (lugubrer)

[*FEW V, 441b : *lugubris*]

"Élever des plaintes, déplorer (?)" : Piromensif, promulgué, presumptif, Pou perspesif, plain propos penetrable, Povoit partable, prescript, pris, properable, Party plorable, prevention portable, Pacificable, postulant, pris, parvers, Ceste opusculle fist *lugubrer* par vers. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 388).

Rem. HUG. V, 58b cite l'ex. en glosant : «composer tristement ?». DU CANGE V, 150c donne : «*Lugubrere*, *Lugubres* voces edere». [A. B.]

LUI, pron. pers. (lui)

[T-L : *il* (*lui*) ; GD : *le³* (*lui*) ; FEW IV, 550b : *ille* ; TLF XI, 41b : *lui¹* ; TLF XI, 43a : *lui²*]

I. - [Pron. pers régime indir., atone, non "prédicatif", de la troisième pers. du sing., sans distinction de genre, renvoyant à une pers. (dans la série *me, te, se...*)] *Lui / li* : ...encores *li* commandoient il [au dit frere Jehan de Courgenay, prevost moigne de l'eglise de Saint Germain des Prez], d'abondant, par la vertu du pouvoir a eulz donné et commis de par nous sur ce, que aus diz religieux de Saint Magloire il restablist le dit Jehan le Forestier selon la teneur dou di arrest (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 18). Et elle *lui* dit : ... (Dit prunier B., c.1330-1350, 45). Adont sur le piet *ly* passa Sy fort comme elle pot, sans faindre, Et ung doit *lui* ala estraindre Sy fort qu'elle *lui* [le lui] fist croquier (Dit prunier B., c.1330-1350, 53). Par les signes qu'elle *lui* fist Et les mos qu'en secré *lui* dist... (Dit prunier B., c.1330-1350, 55). Et proposa plusieurs autre resons afin que ses gages que le dit procureur avoit pris pour la cause dessus dite *lui* fussent rendus et delivrés (Chartes Abb.

St-Magl. T.F., t.3, 1332, 50). Et pour ce qu'au cuer *li* tenoit, En touz les lieux ou il venoit Il donnoit aumosnes assez Pour le salu des trespassez (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 75). Medecins qui o lié estoient, Qui sa complexion savoient, *Li* distrent lors certainement Que s'el se tenoit longuement De repairer a mariage Que de tant fust seüre et sage Qu'el seroit laidement barbee, Quar chaulde estoit et embrasee Si forment sa complexion Que naturel commixtion A merveilles *li* couvenoit. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 90). Vous *luy* remonstrerez les besoingnes et ordonnances de son royaume (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 76). Aprez, les contes et les barons *luy* [le lui] jurerent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 81). Ceulz doncquez laissent morir leur ame de fain tres perilleuse, tres crueuse et sans pitié, qui ce pain et ceste viande espirituelle *li* denient [à l'âme], qui ne veulent oÿr bonnes amonicions (GERS., Purif., 1396-1397, 59). ...avint que, a l'un des filz D'elle, *luy* fu tollue a force Sa femme, par maniere extorse, Par un prince, qui la vint prendre. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 55). ...les parolles que l'amant *li* dist [à Madame] (LA SALE, J.S., 1456, 304).

II. - [Pron. pers. tonique, "prédicatif", de la troisième pers. du masc. sing., renvoyant à une pers., rarement à une chose (dans la série *moi, toi, soi...*)]

A. - [En fonction de régime]

1. [Renvoyant à une pers.]

a) [En fonction de régime dir. (avec un mode nominal, en apposition, en phrase elliptique du verbe...)] : ...Adont dist, pour *lui* escondire, Que il n'alast en ce voyage. (Dit prunier B., c.1330-1350, 48). La dame avoit Ami loial qui l'amoit et servoit, Et elle *lui* (MACH., J. R. Beh., c.1340, 118). ...Que mort ou vif le ramenez, *Lui*, sa gent et toutes ses nez (MACH., P. Alex., p.1369, 17). Ainsi riens ne soufferray N'à chose ne penseray Qui me desagrée Et le temps oublieray, Tant que revenir verray D'estrance contrée *Li* qui trop plus m'a amée, Servi, gardée, honnorée Que nulz [je le verrai lui revenir, lui qui...] (MACH., Bal., 1377, 632). O ame bonne (...) Ayme dont icelui ton espoux pour amour de lui, et aime toy en lui ; et dois amer *ly* pour amour de lui, et dois amer ce qu'i donne es dons de luy. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 265).

- [Comme réfléchi] (synon. *soi*) : Et quant il fu revenuz a lui, si se commença moult fort a debatre et ses cheveux a tirer et arrachier, et gettoit grans soupirs en *lui* blasmant et despitant (Bérinus, I, c.1350-1370, 30). Li chevaliers fu tous resjois et se reconforta en soi meismes, qant il entendit que il n'averoit garde de mort. Si respondi en *li* humeliant : "Tres chiers sires..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 599). Et oient messe et se confesserent li rois et ses fils, et la grignour partie de ceuls del hoost, et se aquemenierent et missent tout en bon estat ; car bien sçavoient que point ne partiroient dou jour sans bataille. Qant tout ce fu fait, il fu heure de mengier et boire un cop, et puis entendre a *li* ordonner et a mettre en ordenance de bataille (FROISS., Chron. D., p.1400, 718). ...a celle heure, il estoit encores en son lit dalés sen amie qui si belle estoit que a merveilles ; et dist en *li* levant : "Margerite, je croi bien que nostre compaignie se desfera..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 893).

b) [En fonction de régime indir.] : ...mais le mauvais qui trop appete delectacion, il le convient pugnir et donner *luy* tristece en la maniere que l'en duit et chastie .I. asne ou une autre beste de labour. (ORESME, E.A., c.1370, 533).

c) [En fonction de régime prép.] : ...freres Jehans de Rosoy, prevost moigne de l'eglise de Saint Magloire de Paris, avecques *lui* Jehan de Mante, Adenot Blondel et Ansoult d'Angicourt, sergans a verge du Chastelet de Paris, d'une part, et freres Jehans de

Courgenay, prevost moigne de l'eglise de Saint Germain des Prez delez Paris, avecques *lui* Jehan le Forestier, sergent de la dite eglise, d'autre part. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 17). ...notre devancier prevost de Paris, a la requeste du procureur des diz abbé et couvent de Saint Magloire, ou nom de eulz et de leur eglise, eust fait adjourner pardevant *lui* ou Chastellet de Paris, par certain sergent a cheval du roy noseigneur oudit Chastellet, et par commission a *lui* donnee, a certain jour, Jehan de Mareul, escuier, et monseigneur Adam de Berroville, curé de laditte ville de Mareul... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 23). Quant il ot les biens avoiez Que Dieu il [li ?] avoit envoiez En la forme que j'ay comptee, Une femme de la contree Qui n'avoit mie robe neufve, Quar exillee estoit et veuve, Vint a *li* triste et emlorete Et a bien pres desesperee. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 110). Sa, belle fille, il m'est avis Que li roys n'a pas oblié Ce qu'il vous a convenancié. Vostre mere et ma niepce iront Devers *li* et vous y menront Avec sa gent. (Mir. femme roy Port., c.1342, 179). Cilz s'acointa de moy et je de *lui*, tant que je le prins a mary (Bérinus, I, c.1350-1370, 262). Et atant se parti de *li* qui parle icelli compaignon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 345). O ame bonne (...) Ayme dont icelui ton espoux pour amour de *lui*, et aime toy en *lui* ; et dois amer ly pour amour de *lui*, et dois amer ce qu'i donne es dons de *luy*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 265).

- [Comme réfléchi] (synon. *soi*) : Bien sceut [saint Paulin] de *li* par bonne humblesce Toute vaine gloire expeller (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 105). ...pour le remede et salut des ames de *ly* et de feu Marguerite, jadis sa fame (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1346, 149). Et quant il fu revenuz a *lui*, si se commença moult fort a debatre et ses cheveux a tirer et arrachier, et gettoit grans soupirs en lui blasmant et despitant (Bérinus, I, c.1350-1370, 30). ...et parloit et respondoit a par *lui* (Bérinus, I, c.1350-1370, 139). Si se pensa Aigres en *luy* mesmes comment il pourroit sauver sa vie (Bérinus, II, c.1350-1370, 47). ...ycelle derreniere confession par *ly* faite par devant ledit mons. le prevost, il fist par force et contrainte de gehine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 530). Aucun n'est digne d'avoir seigneurie ou maistrise sur aultruy qui ne peut estre maistre de *luy* mesmes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 105).

. [Rare, comme réfléchi indéf.] : La peüst on veoir semblance de tous les faiz des anciens et concevoir en *lui*, aussi bien comme se l'en y eüst esté present. (Bérinus, I, c.1350-1370, 111).

2. [Rare, renvoyant à une chose] : Cil phillosophe Tholomee Qui sur touz ot la renommee D'estre bon astronomien Au temps l'emperiere Adrien Fist d'astronomie maint code En une isle qui a nom Rode Et trouva par prouvable enqueste, Si come il dit en la Mageste, Que toute la terre et la mer Que selon le monde clamer Vers le firmament si poi monte Qu'il n'a vers *li* raison ne conte Fors com .I. petit point massis Emmy un tresgrant cercle assis. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 101). Car ou vertueus l'appetit sensitif est obeissant a l'appetit intellectif et par *luy* est regulé et demené. (ORESME, E.A.C., c.1370, 464). Semblablement le mouvement de cest air en montant en l'yaue est naturel jusques a tant que il est monté du centre de la terre jusques a la region de l'air, la ou est son lieu naturel. Et apres ce, il monte par violence pour ce que l'yaue eslieve cest air et se boute sous *luy* par sa pesanteur. (ORESME, C.M., c.1377, 70).

- [Comme réfléchi renvoyant à une chose] : Car tout ensi que le contrepois tire La corde a *lui*... (FROISS., OrL., 1368, 85). ...le ciel, pour le salut et soudenement de *lui*, a mestier d'un geant appellé Athlas. (ORESME, C.M., c.1377, 300).

B. - [En fonction de sujet (se substitue peu à peu à *il* en position tonique)] : Je n'y en say nul si valable Comme *lui*, ne si prouffitable, Ne si bon clerck parfaitement (Mir. ev. arced., c.1341, 125). Car, quant il seront a aucuns failliz, *li* qui vouloit estre honoré et apparoir come le prince si trebuschera en povreté et demourra povrement et vilement vestu, tout honteux par grant confusion. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 59). Et en croix, *lui* qui estoit franc, Voulit il esandre son saint sanc Pour nous de la mort d'enfer traire (DESCH., M.M., c.1385-1403, 242). ...lequel, de son bon gré, sanz force ou contrainte aucune, *luy* sur ce bien conseillié, pourveu et advisé, sicomme il disoit, recognut et confessa pardevant yceulx notaires avoir prins et retenu... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1404, 792).

- [Comme réfléchi] : Moult ot Aigres grant merveilles de ce que la damoiselle avoit si bien devisé la descripcion du chevalier, car *luy* mesmes avoit eü tout ce qu'elle *luy* ot ramenteü. (Bérinus, II, c.1350-1370, 45). ...se le peril n'en est hosté et abatu, le mairien qui y puet estre est estre (et) est en peril de cheoir seur la maison du dit Jehan et li confondroit tout, et en seroit en grant peril se le peril n'en est hosté et abatu, le mairien (...) est en peril de cheoir seur la maison du dit Jehan et li confondroit tout, et en seroit en grant peril *lui* et toute sa famille (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1363, 262). De ceste avenue, *luy* et tout son lignaige furent durement courrouchiez et penserent bien que... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 44). ...*luy* et ses gens esloittierent tant par eauve et par terre qu'ilz vindrent à Utrech (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 74). Et lors, quant il se santi blescié a mort, il se retrait en une tour, *luy* et sa femme. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 108). En esté le puet il chascier [le lièvre] au matin jusques a prime, et puis puet boyre et desjeuner ses chienz et demourer ou dedanz ostel ou en l'ombre et se reposer, *luy* et ses chienz, jusques tant que la chaleur du jour soit baissiee. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 221). ...et en l'ostel de l'Escu de Bretagne, en ladite ville de Chartres, ouquel *lui* et ledit Cousin estoient logez... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). ...toute la ducee de Normendie, qui jadis avoit esté as rois d'Engleterre, li seroit rendue, et la conté de Pontieu et celle de Monstruel, et tous coustages et frés que fais avoit, *li* et ses gens, depuis que il passa la mer en la cause dou calenge. (FROISS., Chron. D., p.1400, 457). *Luy* mesmez se veult deffaïre Par mort et desconfiture (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20). Et *ly*, il t'a bien veu, car se il ne te eust veu, il ne te aimeroit point ne ne eust point toy amé. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 263). Et de ce ne fut pas content, car *luy* mesmes en personne y ala et parla au conte de Suffort et aultres (JUV. URS., Verba, 1452, 231). ...lequel en ce faisant se prive *luy* mesmes de la puissance (JUV. URS., Verba, 1452, 275). ...comme ung homme qui engendre plusieurs filz, qui sont hommes comme *lui* (Somme abr., c.1477-1481, 104).

. [Rare, comme réfléchi indéf.] : C'est ung grant sens a ung roy de retenir le mouvement de son courage, recongnostre raisonnablement son erreur et sagement, et est la chose que on tient plus a grant sapience que de soy gouverner *luy* mesmes (JUV. URS., Verba, 1452, 208). [R. M.]

LUICHÉ, subst. fém. (luiché)

[*FEW IV, 158b : *globuscellus]

"Pelote (de fil)" : Cataprates (...) : une *luiché* avec une plombée (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 169).

V. aussi *loissel* v. Lexiques [R. M.]

LUIEUX, adj. (luieux)[*FEW V, 437a : *lucor*]

"Luisant" : ...couleur *luieuze* aussi comme couleur de plonc palle et luisant (...); char *luieuze* ou palle (...); excreacions *luieuses* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 299). [R. M.]

LUIRE, verbe (luire¹)[T-L : *luisir* ; GD : *luire* ; GDC : *luire* ; AND : *luire*¹ ; DÉCT : *luisir* ; FEW V, 429a : *lucere*]**I.** - Empl. intrans. "Émettre ou refléter de la lumière, briller"

A. - [D'un corps céleste] "Briller" : ...il vëoient De leurs lis ou il se dormoient Nuef solaus de coulours diverses, Blanches, rouges, noires ou perses, Qui *luisoient* eu firmament. Li premiers luisoit clerement, Et li secons plus haus estoit Et de clarté le sormontoit. Li tiers avoit coulour de sanc, En li n'avoit goute de blanc (MACH., F. am., c.1361, 237). Belle, qui plus fais a amer, Plus agreable et plus plaisans Que solaus en yver *luisans* Et que n'est ombre en temps d'esté (MACH., Voir, 1364, 630). Je suis qui fas le soleil *luire* (Mir. Berthe, c.1373, 190). Entre prime et tierce se commença li jours à rescauffer, et li sollaux à *luire* et à monter, et les alloes à canter. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 41). Ne qu'on porroit les estoiles nombrer, Quant on les voit *luire* plus clerement, Et les gouttes de pluie et de la mer, Et l'areinne seur quoy elle s'estent, Et compasser le tour dou firmament, Ne porroit on penser ne concevoir Le grant desir que j'ay de vous veoir. (MACH., L. dames, 1377, 209). Or lessons donques ces opinions et autres qui n'ont apparence, et pour entendre celle qui est la plus raisonnable nous devons savoir premierement que la lumiere de la lune vient du soleil et appert legierement parce que la partie de elle qui regarde le soleil *luisit* et l'autre non, et parce que quant elle est eclipsee l'ombre de la terre lui oste sa lumiere. (ORESME, C.M., c.1377, 456). Beau nepveu, nous demourrons cy tant que la lune sera levee. Remondin dist : Si comme il vous plaira, monseigneur. Il descendy, et prist son fusil, et fist du feu. Un pou aprez, leva la lune belle et clere, et les estoilles *luisoient* cler. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Et la lune *luisoit* clere. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Et le landemain, environ heure de prime, le air fu pur et le vent fu attempez et *luisy* le soleil beau et cler. (ARRAS, c.1392-1393, 128). Apriés toutes ces choses, li temps s'apaisa, la nuee passa, li airs chei, li ciels esclarci, li solaus commença a *luire* sus l'eure de basses vespres, biaux et clers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 728). Car n'i *luisit* lune ne souleil (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 128). ...mais si forment reluit [la toison d'or], Pour le souleil, qui sur l'or *luisit*, Que toute l'isle en refflamboye (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 44). ...apparu eclipse de soleil tel que le soleil, qui une heure paravant *luisoit* moult bel, net et cler, souffri tel default de clarté ou bas monde que l'en ne voioit ne que à l'eure de X heures de nuit (BAYE, I, 1400-1410, 159). Pour vin que ayent prins au matin les grommetz, Ne quelque odeur qu'ilz ayent voulu eslire, Ne pour dormir tant qu'il prannent leurs metz, Ne pour soleil qui puisse(nt) sur eux *luyre*, Ne pour beaux motz qu'ilz puissent aux saintz dire, N'en espargnez plus ne foible ne fort... (Cene dieux, c.1492, 139).

- P. compar. : Mais aussi comme les estoiles Raidient plus cler que chandoiles Et sont mises en firmament Pour *luire* pardurablement, Les vertus *luisent* et *luiront*. (MACH., C. ami, 1357, 70).

- P. métaph. : Dont, quant par si faite devise Dame, en l'estat de l'aigle assise, D'onneur, de grace enluminee Et de tous vices separée, Je di qu'elle a tantost monté Tout au plus haut air de bonté. La *luisit* li solaus clerement D'Amours, et si parfaitement Qu'il n'i est a nulle

heure nuit, Ne nulle chose ne li nuit Que li rais sus lui ne descendent (MACH., D. Aler., a.1349, 352). Hé ! royne souverainne, Qui seur toutes *luis* Plus cler que la tresmonteinne Es obscures nuis, Aussi l'iaue et li dous fruis De vie prist char humeinne Et fourme en tes costés vuïs. (MACH., Les lays, 1377, 408). En tels deduis Est mes cuers duis De grieté vuïs ; Et c'est conduis, Espoir, par toy, quant seur moy *luis*. Mais trop me cuis, Car en un puis, Où j'ay d'anuis Plus de cent nuis, M'estuet cheoir, quant tu t'en fuis. (MACH., Les lays, 1377, 422).

B. - [D'une source de lumière] "Brûler, être allumé" : Mais, s'aucun espoir li vuet rendre, Plus couvertement li doit tendre Que li charbons dessous la cendre N'est, sans flamboier et sans *luire*. (MACH., Les lays, 1377, 382). N'estoit cils ou celle, Donsiaus ou donselle, Dame ou demoiselle, Qui n'alassent pelle melle, A grant bruit, Où riens ne *luit* : C'est enfer, sans riens de bel, Où Sathan reveille, Qui par sa cautelle Et par sa favelle Fist perdre nostre querelle, Quant dou fruit De vie enduit Adam le cruel morsel. (MACH., Les lays, 1377, 398). ...il y a en certain temple de Venus ung candelabre ouquel est une lanterne ardante perpetuellement, que nul vent, ne tempeste ne peut estaindre, et les antiques escriptures dient que ce sont les cierges qui furent presentez au temple par la Vierge Marie, lesquieux sans intermission *luisent* jour et nuyt, par divine vertu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 99 r°).

- [Dans un cont. métaph.] : ...Eulx deux [saint Pierre et saint Pol] sont deux beaus clers lumineux *luisans* devant Dieu, et alumans l'Eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 485). O mon vray Dieu, Console moy De ce bon feu - que *luyt* en toy. (Pass. Auv., 1477, 241).

C. - [D'un corps qui reflète la lumière] "Briller" : L'estature que ci propose Estre ne me samble autre chose Que Fortune qui ne repose Heure ne jour. (...) Les bras et le pis a d'argent, Mais ce n'est que decevement, Car ce qu'il *luisent* clerement, Les yeus esbloe Et aveugle de mainte gent Cui elle promet largement, Et en son pis couvertement Traïson noe. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). La premiere estoit Congnoissance Qui li moustroït la difference D'entre les vertus et les vices Et des biens fais aus malefices, Par Avis qui la conduisoit Jusqu'a un miroir qui *luisoit*, Si qu'onques plus cler mirëoir Ne pot on tenir ne vëoir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 176). Et si tenoit une herminette Trop gracieuse et trop doucette A une chainnette d'or fin, Et un anel d'or en la fin A lettres d'esmail qui *luisoient* Et qui "Gardés moi bien" disoient. (MACH., Voir, 1364, 216). C'estoit merveilles et grans deduis au regarder les armes *luisans*, leurs banières ventelans, leurs conrois par ordene le petit pas chevaçant. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 195).

- P. métaph. : Qui es promesses de Fortune se fie Et es richesses de ses dons s'asseüre, Ou cils qui croit qu'elle soit tant s'amie Que pour li soit en riens ferme ou seüre, Il est trop fols, car elle est non seüre Sans foy, sans loy, sans droit et sans mesure, C'est fiens couvers de riche couverture, Qui dehors *luisit* et dedens est ordure. (MACH., Motés, 1377, 497).

- Voir sa queue *luire*. "Voir le moment favorable" : Si [le roi] commanda qu'on l'i heberge [dans la tour], Et qu'on y prengne là heberge, Pour hebergier une partie De sa milleur chevalerie ; Et que l'autre partie veille Parmi la ville et se travaille De bien gaitier ; et que les gardes Ne soient lentes ne couardes, N'endormies, et que bon gait Face chascuns, car en agait Sont Sarrazins pour eaus destruire, S'il veoient leur queue *luire*. (MACH., P. Alex., p.1369, 96). Si [les négociateurs arabes] ne se pooient vangier Dou roy tant com li estrangier Et les gens d'armes le servissent ; Et s'il avenoit qu'il

partissent, Quant li roys bonne pais verroit, Nulles gens d'armes ne tenroit, Dont il porroit estre honnis ; Car s'il n'estoit de gens garnis, Ses gens de Chipre ne porroient Rien encontre euls, s'il y venoient. Einsi cuident le roy destruire, Quant il verront leur queue *luire* Et toute Chypre entierement. (MACH., P. Alex., p.1369, 184).

II. - Inf. subst.

A. - "Fait de luire" : Mais bas me dist : "Celle par[t] tir, Doulz amis, que vëoir vous puisse ; Faites qu'en ce vergier vous truisse Après souper pour nous deduire, Quant li solaus laira le *luire*." (MACH., Voir, 1364, 328).

B. - Au fig. "Lumière" : Item est le mot et le dit, par lequel [les choses pensées par Dieu] sont donnéz a congnoistre et denonciés estre completes et parfaites, et aussi le *luire*, par laquelle, quant elles sont adoncoees, sont congneutes et manifestees [traduit le lat. *lumen*]. (Somme abr., c.1477-1481, 110).

V. aussi *luisant* [R. M.]

LUIRE, verbe (luire²)

[GD : *luire*² ; AND : *lure*² ; FEW V, 439b : *luctari*]

[Du bélier] "Couvrir la brebis" : [Par dérision] Elles cuevrent leur ribauldie Du mantel de papelardie. Le beuf heent, le torel quierent, On les fiert, on les *luist* ; Tout n'est pas or quanque reluist. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 91). [R. M.]

LUIRER, verbe (luirer)

[*FEW V, 429a : *lucere*]

"Faire briller" : I lance ferrée, une viez toie de coudre ; I luireur à *luirer* chars, qui estoit de verges [un luireur d'ozeres, à *luirer* chars] (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 37). [R. M.]

LUIREUR, subst. masc. (luireur)

[*FEW V, 429a : *lucere*]

"Instrument pour faire briller" : I lance ferrée, une viez toie de coudre ; I *luireur* à luirer chars, qui estoit de verges [un *luireur* d'ozeres, à luirer chars] (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 37). [R. M.]

LUISABLE, adj. (luisable)

[T-L : *luisable* ; GD : *luisable* ; AND : *luisable* ; FEW V, 430a : *lucere*]

"Brillant, lumineux" : Lucibilis (...) : *luisable* (Aalma R., c.1380, 238). *Luisable* : lucibilis (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233).

REM. Ex. d'a. fr. et *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380, *lucidus* : *luisable*) ds GD V, 48c. [R. M.]

LUISANCE, subst. fém. (luisance)

[GD : *luisance* ; FEW V, 429b : *lucere* ; TLF XI, 48b : *luisance*]

"Éclat" : Son estoille de grant *luisance* Avons choisie pour certain En Orient, dont en soubdain Venons veoir sa magnificence. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 83). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 280] O lumiere de grant *luisance*, Saint Denis, martir glorieux... (Prières saints R., t.1, c.1488, 73). [R. M.]

LUISANT, adj. (luisant)

[T-L : *luisir* (*luisant*) ; GDC : *luisant* ; FEW V, 429a : *lucere* ; TLF XI, 48b : *luisant*]

A. - [D'un corps céleste] "Brillant, resplendissant" : ...a sa destre la vault puis couronner De douze estoilles clères et *luisans* (Mir. Theod., 1357, 132). Quant li dieu par amors amoient, Et les deesses se jouoient Aus dous gieux, courtois, savoureux, Qui sont

fais pour les amoureux, Li clers solaus, la belle lune, Et des estoilles la commune, Li XII. signe et les planettes, Qui sont cleres, *luisans* et nettes, Ordenerent un parlement, Fait de commun assentement. (MACH., P. Alex., p.1369, 1). Quant au premier, il sambleroit que les estoilles et le ciel ou les cielz ou elles sont ne soient pas d'une nature et d'une espece tres especial aussi comme sont les parties de aer pur et simple et d'eau pure et simple ; premierement, car les estoilles sont *luisantes* et sensibles et le ciel es autres parties n'est pas luisant ne sensible, et ce dist ici Averroiz. (ORESME, C.M., c.1377, 432). En tout le cours d'astronomie (...) N'ay veu chose quoy que on die De si grande manificence Ne de si haultaine apparence Comme est celle *luisant* estoille Qui lassus prent sa residence, Sans empeschement et sans voile. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 34).

- [Ds un cont. métaph.] : ...ses anges Tans beaus, tans doulx et tant *luisans*. (*Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, 306). Le voy venir la haulte Dame De qui Dieu voulut faire sa mere Assez est plus *luisante* et claire Que le Soleil nest a midy (*Myst. st Martin K.*, a.1500, 354).

- Empl. subst. "Éclat" : Lez estoilez sormontè en *luisant* (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 280).

B. - [D'une source de lumière] "Brillant" : A ce dous temps, contre le mois de may, Par un matin cointement m'acesmay, Com cils qui très parfaitement amay D'amour seüre. Et li jours fu attemprez par mesure, Biaus, clers, *luisans*, nès et purs, sans froidure. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58).

C. - [D'un corps qui reflète la lumière] "Qui réfléchit la lumière, qui a des reflets, qui est brillant" : Mais je m'aperçu bien que nuls N'estoit alez par ceste voie, Depuis que venus y estoie ; Qu'en riens n'i estoit dépassée L'erbe poignant, et la rousée Clere et *luisant* seur l'erbe drue N'estoit pas encor abatue (MACH., R. Fort., c.1341, 109). Ces deux escharboucles *luisans* Te presant en devocion (Mir. pape, 1346, 392). Mors est, mais a la verité Le visage a resplandissant Comme un ange et aussi *luisant* (Mir. st Alexis, 1382, 362). De karriaux plus *luisans* que glace Ou cristal est toute pavee La court (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 107). En outre prenez d'ambre grise Demie dragme toute clère, Et de musc une dragme entière Et de camphre, *luisant* et net, Le poiz de six grains, ou de sept. (LA HAYE, P. peste, 1426, 156). Et quant damp Abbés vist ce tres bel et *luisant* harnois (...) pensa que pour la largesse du seigneur de Saintré il lui donroit ce harnois (LA SALE, J.S., 1456, 293). ...advint que une aigle ou autre oysel print à la rive de l'eau une conche, comme une grosse wistre ou tortue, et, pour la casser, monta hault en l'air et vit la teste d'icelui Achilus, calve, depillée et *luisant* et, cuidant que ce fust quelque roche, la laissa cheoir et lui rompit la teste et ainsi mourut. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 40 v°). ...j'ay qui parle, ay veu et encore ay devers moy une maniere de roche, en maniere de tallz fort transparent et *luisant* que jamais feu ne peut consumer et se peut filler comme alun de plume (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 98 v°). Le bon seigneur vertueux et plaisant, Plus qu'autre né des humains honoré, Armé estoit d'un harnois plus *luisant* C'un diamant, en plusieurs lieux doré (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215). [R. M.]

LUISEL, subst. masc. (luisel)

[T-L : *luisel* ; GD : *luisel*¹ ; FEW V, 390b : *locellus*]

"Cercueil" : Mais morte le trouva et mise en ung *luisiel*, Quant en Jhérusalem passa le wicquetiel. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 346). C'est ung *luisel* que l'en achate pour ung trespasé (Devin. R., c.1470, 92). Nuisse (...) estoit forte à merveilles, tant d'eau comme

de muraille, longue de .II. bons trais d'arcq, mais estroite à l'avenant plus à ung lez qu'à l'autre [var. à manière d'un *luyssel* / à manière d'un linceul] (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 31). [N. Dupire, *Molinet*, 1932, 229]

REM. Doc. 1371 (*lusel*), 1492 (*luisel*), 1495 (*luesel*), JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *luisel*), et COLART MANS. (*luyssel*) ds GD V, 49a-b. [R. M.]

LUISELET, subst. masc. (luisselet)

[T-L (renvoi) : luisselet ; GD : *luisselet* ; FEW V, 390b : *locellus*]

"Petit cercueil"

REM. Doc. 1387 (Lille, *luisselet*) ds GD V, 49b. [R. M.]

LUISERNE, subst. fém. (luiserne)

[T-L : *luiserne* ; GD : *luiserne* ; AND : *luiserne* ; DÉCT : luiserne ; FEW V, 433a : *lucerna*]

A. - "Source de lumière, lampe, lanterne, flambeau" : Et pour ce dit l'ancienne escripture que une *luiserne* faite de ceste pierre [d'asbeste] ardoit tellement que nulle tempeste quelconques ne nulle pluye ne la pourroit estaindre. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 682).

B. - "Lumière, lueur" : Le beau souleil par sa *luiserne* La region du feu gouverne (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 211). ...quant ta *luiserne* resplendissoit sur son chief (Internele consol. P., 1447, 222).

Rem. T-L V, 714.

V. aussi *lucerne* [R. M.]

LUISEUR, subst. fém. (luisieur)

[T-L : *luisor* ; GD : *luisor* ; AND : *luisur* ; FEW V, 429a : *lucere*]

"Lueur, lumière, éclat" : ...*luisour* du solleil (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 299). ...Toy, Lucifer, au divin consistoire (...) Portant en toy la clarté pure et clére, Resplendissant *luisieur* lucifericque. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 4). Bonne famé est pierre precieuse (...) Moustrant en elle une *luyseur* joyeuse (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 88). PARSEVERANCE. (...) Car ma fin est une *luyseur* tresclere Qui precede tousjours mon possesseur Et le conduit jusqu'au port sain et seur. (Lyon cor. U., 1467, 56). Mes freres, regardez la face De nostre maistre precieux ; Voyez son saint vis glorieux De toute *luyseur* clarissant (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 403).

- Au fig. : ...c'est pitié que aujourd'hui l'entendement humain est si adonné aux choses terriennes et transitoires que la *luisieur* [var. lueur, reluisance] de vertueuse clarté est du tout escondue. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 65). [R. M.]

LUISIBLE, (?) (luisible)

[GD : *luisible*]

"Brillant"(GD)

REM. Mot fantôme ? Lecture *duisible* ds MARTIN LE FRANC, *Champion dames* III, D., 1440-1442, 47 (v.12033). [R. M.]

LUITON, subst. masc. (luiton¹)

[T-L : *luiton* ; GD : *luiton*¹ ; DÉCT : luiton ; FEW VII, 97b : *Neptunus*]

"Lutin, petit démon, être malfaisant" : Nous avons oy raconter a noz anciens que en plusieurs parties sont apparues a plusieurs, tres familièrement, choses lesquelles aucuns appelloient

luitons, aucuns autres les faes, aucuns autres les bonnes dames, qui vont de nuit. Et de ceulx, dit uns appelez Gervaise, que les *luitons* vont de nuit et entrent dedens les maisons sans les huys rompre ne ouvrir, et ostent les enfans des berceux et bestournent les membres ou les ardent. Et, au departir, les laissent aussi sains comme devant, et a aucuns donnent grant eur en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 3).

Rem. Nombreux ex. ds la doc. : *Baud. Sebourc* B., t.1, c.1350, 201 (*luiton*) ; *Tristan Nant.* S., c.1350, 8262 (*luitons*), 8687 (*luyton*) ; LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 167(*Faunus* : *luton*) ; MARTIN LE FRANC, *Champion dames* I, D., 1440-1442, 77 ; IV, 113 (*lutons*, *luitons*) ; *Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 119 ; 293 ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 246 (*luitons*), 247 (*luittons*), 940 (*luiton*) ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 15 (*luiton*) ; 54 (*luitons*) ; MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 205 (*lutons*) ; 346 (*lutons*) ; MOLINET, *Myst. st Quentin* C., c.1482, 89 ; 205 ; 297 ; *Beufvès Hant.* I., c.1499-1503, 75 (*luiton*)... *Z. rom. Philol.* 68, 1952, 396 ; 83, 1967, 686.

- En partic. "Démon marin" : ...Et maronniers seürs qui bien vous conduiron, Qui scevent plus de l'eau qu'oncques ne fit *lutton*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 485). J'en scay moins qu'un *luton* de mer. (CHASTELL., *Outré am.* K., 1449, 113). [l'Éd. y voit à tort *lucius* ou *luter*] [R. M.]

LUITON, adj. (luiton²)

[Ø]

"Du royaume de Lutenie" : Et quant Mabrien veyt ainsi fuir les Sarrasins *luitons*, il le recongnurent, il vint a Fortin at a Sarragot, qui moult furent joyeux quant ilz le recongnurent (Mabrien V., 1462, 276). [Cf. Index de l'éd. : "royaume de Vast de Ludie, en Orient"] [R. M.]

LUME, subst. masc. (lume)

[GD : *lum*² ; AND : *lume* ; FEW V, 443b : *lumen*]

"Lumière (au propre ou au fig.)" : Seul le ressort ["reflet, réflexion"], resplendeur de ton *lume*, Reverberant sur l'obscurté umbrage De mon engin tout l'enflambe et alume Par les beaux rais issans de maint volume Que tu as fait et escript en ton eage, Embellissant tout autre humain ouvrage Par elegant et haute rethorique, Moins ressemblant humaine qu'angelique. (ROBERTET, *Oeuvres* Z., c.1450-1500, 119). ...c'estoit clarté de divin *lume*. (ROBERTET, *Oeuvres* Z., c.1450-1500, 176). ...Cuidant estaindre ung irradiant *lume* (MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 510). [Autres ex. p.80, 163, 171, 347 (var.)...] Que dis tu la ? Il fault de *lume* : Je n'ay pas bien ta congnoissance. (OLIYOU, *Mess. Arg.* A., c.1470, 463). Oü est le glorieux *lume* de vostre renommée resplendissant par le monde univers ? (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 80). Ray celestin, lune [l. *lume*] terrestre, Dieux vous gart de calamité. (MOLINET, *Myst. st Quentin* C., c.1482, 158). [Autres ex. p.177, 201, 328] [R. M.]

LUMER, verbe (lumer)

[T-L (renvoi) : lumer ; GD : *lumer* ; AND : *lumer* ; FEW V, 444a : *luminare*¹]

"Allumer, éclairer" : Les nobles et gentilzhommes qui l'enfant portèrent à baptesme se partirent du chasteau et vinrent jusques où se fit le mistère, bien *luméz* et esclairiez de fort grant nombre de torses. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 525).

Rem. Doc. 1347 (Valenciennes, *ledicte lampe faire ardoir et lumer*) ds GD V, 51c.

- Au fig. "Éclairer" : ...sa clarté *lumoit* nobles coeurs vertueux (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 607). Aime celui qui t'a *lumé* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 396). [R. M.]

LUMETTE, subst. fém. (lumette)

[GD : *lumette* ; FEW V, 444b : *luminare*¹]

"Allumette"

REM. Doc. 1478 (*chenevottes ou lumetes*) ds GD V, 51c. [R. M.]

LUMIERE, subst. fém. (lumière)

[T-L : *lumiere* ; GD : *lumiere* ; GDC : *lumiere* ; AND : *lumere* ; DÉCT : *lumiere* ; FEW V, 444b : *luminare*² ; TLF XI, 50a : *lumière*]

A. - "Ce par quoi les choses sont éclairées, clarté, lumière" : Einsy, di je, en samblant maniere Que tout aussi com la *lumiere* Dou soleil donne par le monde, Tant comme il tient a la rëonde, Clarté, chalour, joie, plaisence De ses rais qui par leur puissance Font que la terre qui s'esgaie (MACH., R. Fort., c.1341, 81). Juno qui vit et oy sa priere, Qui fu de cuer devote, humble et entiere, Dist a Yris, sa loial messagiere : "Enten a moy. Bien sai que moult yès aperte et legiere. Va t'en au dieu [Morphée] qui het noise et *lumiere*, Qui de dormir aime toute maniere Et het effroy..." (MACH., F. am., c.1361, 163). Par ce il appart que la *lumiere* n'est pas neccessaire a ce que la couleur soit, mais elle est neccessaire a ce que elle soit veüe et manifestee. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 368). Et ainsi ceste priorité est selonc nature et non pas selonc temps, aussi comme l'en droit que le soleil mist ou met le ciel de tenebres en *lumiere*, pousé que le solleil et la *lumiere* de luy fussent perpetuels sanz commencement de temps. (ORESME, C.M., c.1377, 184). Et ainsi ceste priorité est selonc nature et non pas selonc temps, aussi comme l'en droit que le soleil mist ou met le ciel de tenebres en *lumiere*, pousé que le solleil et la *lumiere* de luy fussent perpetuels sanz commencement de temps. (ORESME, C.M., c.1377, 184). Item, en retournant as instances demonstrables ou neccessaires et lesquelles l'en ne pourroit fausser, il fu monsté ou .XXVIII. chappitre comment c'est possible et vraysemblable que ou ciel cesse une *lumiere* qui onques ne commença et que une commence qui ja ne finera, et tout par neccessité inevitable naturellement. (ORESME, C.M., c.1377, 242). Car comme ce soleil corporel que nous veons par dehors dechasse en sa venue toutes tenebres obscures et nous rent *lumiere* et couleur partout, pareillement avint en la nouvelle naissance de saint Pol, laquelle se feist en sa conversion, quant il fut aveuglé par dehors par la clarté soudaine du ciel, pour mieulx veoir au par dedans en l'ame (GERS., P. Paul, a.1394, 498). ...autant vault a dire Lucifer com portant *lumiere* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 134). ...nostre homme, voyant encores la *lumiere* en sa maison, hurte a l'huys (C.N.N., c.1456-1467, 27).

- Au plur. : Item, le solleil et la lune et les estoilles par la concurrence et configuracion de leurs *lumières* et de leurs influences sont causes des choses de cy bas. (ORESME, C.M., c.1377, 242). Vous varrés *lumières* fort belles ; Je vous dy, car je l'ay veü. (Pass. Auv., 1477, 113).

- *Clair comme la lumiere* : ...Plus cler qu[e] (...) *lumiere* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 120).

- *À la lumiere de* : Et l'en pourroit esprouver legierement chose samblable en une espere d'or ou de cuivre a la *lumiere* d'une chandelle (ORESME, C.M., c.1377, 494).

- *Qui mal fait, il hait lumiere* : Taulpe est vne beste aueugle ayant le groign en fourme d'un porc tous iours estant et fouissant en

terre. Et signifie que celui qui la porta premierement ait esté brigant et larron qui en bois et en cauernes s'est tous iours de muche en pillant et robant, car l'en dit communement que qui mal fait, il hait *lumiere*. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 469).

- [À propos d'un prisonnier] *N'avoir ne vin ne viande ne lumiere*. "Être privé de boisson, de nourriture et de lumière" : Dictes au chartier que luy mande Qu'il n'ait ne vin ne viande Nullement ne point de *lumiere*, Ne nulle rien qui luy affiere. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 201).

B. - P. méton.

1. "Éclat de qqc." : Premièrement, car elle a un vestement blanc ; secondement elle est aornée d'un vestement d'or ; et tiercement d'un vestement plein de *lumiere*. (Mir. chan., c.1361, 139). Si luy fut mis autour ung colier d'or tout couvert de rubis, de diamans, et d'esmerauldes, et y avoit au millieu ung escharboucle que rendoit une grant *lumiere*. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 90).

2. "Source de lumière"

a) "Tout ce qui sert à produire la clarté, à éclairer, lampe, bougie, flambeau, torche..." : Mais aussi com plusieurs rivieres Arrourent, et plusieurs *lumières* Radient et leur clarté rendent En tous lieux ou elles s'estendent, Ces douse nobles damoiselles Qui de tous biens furent ancelles, (...) Embelissoient ceste dame De cuer, de corps, d'onneur et d'ame. (MACH., J. R. Nav., 1349, 181). Tout seulet a une *lumiere* Estudioit en tel maniere. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 250). ...elle se part hastivement et alla querir de la *lumiere*. (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...ilz dormoient si bien qu'ils ne s'esveillèrent pour personne qui y entrast, ne pour *lumiere* qu'on y portast. (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...ainsi que le cousturier achevoit de le couldre [le linceul], voulant couper son fil à la *lumiere* qui estoit jouxte lui, en une lanterne, le feu courut par le fil, ainçois qu'il l'aperceust jusques au lincieul, lequel lincieul incontinent fut esprins si très fort que merveilles ne po souffler tousjours plus s'alumoit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°).

- *Fausse lumiere*. "Lumière dont la source se situe en dehors de l'objet lumineux" : La veue corporele est empesché par trois manieres : par tenebres, par faulse *lumiere* et par aversion de la chose visible, come celui qui tourne le doz au soleil ou a la chandaille, pareillement se empesche la veue spirituelle au regard de la congnoissance de Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 134). Secondement par faulse *lumiere*, et ce advient quant on mesure les choses eterneles selon les natureles. Exemple nous avons du boiz pourry qui reluist de nuit et samble qu'il ait lumiere tele quele, mais quant le jour survient, ce n'est riens. (Somme abr., c.1477-1481, 134).

- [Dans un cont. métaph.] : Or m'as tu (...) Ravi mon droit, et ma *lumiere* Estaint, pour quoy je te desclos Que les portes des ciels te clos ; Et pour ce que privé tu m'as De lumière, privé seras De la clarté qui sanz fin dure (Mir. pape, 1346, 366).

b) ASTR. "Corps céleste qui éclaire la terre (soleil, lune)" (synon. *luminare* v. Lexiques) : Les *lumières*, c'est a dire le Soleil et la Lune (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 43).

- "Éclat propre (d'un corps céleste)" : Predist aussi de la commecte, qui apparut l'an mil IIIcII, appelée Verru, laquelle gectoit ses rays et sa queue contremont, oultre son ordre acoustumée ; laquelle se apparut le XXVe de fevrier, par XXVI jours continuelz, en grande *lumiere* et alla jusques au VIe degré de Taurus, ayant queue de XX piez de long, par commune estime assez singuliere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 r°).

. *Lumière propre*. "Éclat propre (du soleil)" : Et Aristote, ou livre des Elemens, dit que le soleil a *lumiere* propre de soy, maiz les estelles et la lune ont lumiere acquise et mendiee du soleil aussi comme un miroir qui est enluminé de la chandelle qui est encontre lui. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 346).

- *Lumière acquise*. "Lumière réfléchie d'une planète" : Et Aristote, ou livre des Elemens, dit que le soleil a lumiere propre de soy, maiz les estelles et la lune ont *lumiere* acquise et mendiee du soleil aussi comme un miroir qui est enluminé de la chandelle qui est encontre lui. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 346).

3. "Ouverture (où passe la lumière)"

a) "Ouverture faite dans une construction pour l'entrée de l'air et de la clarté" : ...ès deux pignons avoit X *lumières* de fenestres croisées à chascun, et ès costez en avoit à ung lez cincq doubles fenestres croisées de XIII piez de hault chacune et à l'autre lez quatre semblables, toutes lesquelles fenestres ont esté faites de voire (Comptes Lille L., t.2, 1468, 297).

- [Contexte métaph.] : Plusieurs fois m'ont fait clore [les médisants] le *lumiere* De tous solas (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 213).

b) "Oeillères dans la visière du heaume" : Et le roy l'asena sans luy a espargnier Tout droit en la *lumiere* du hēaulme d'achier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 476). Careleir ala premier ferir le roy en la *lumiere* du heaulme et luy va porter jus du chief (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 180). Et en courant l'attaint en la *lumiere* du heaume tant roit qu'il lui rompi les las et l'emporte emmy le pré. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 59). ...et lui assit le fer de sa lance en la *lumiere* de son heaume sy radement qu'il l'emporta emmy le pré. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 253). ...sy s'entredonnerent sy grans coup es *lumières* des heaumes qu'ilz rompirent leurs lances (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 842). ...les *lumières* de leurs healmes (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 155). ...ilz rompirent leurs lances, et fut atteint ledit de Compais sur le grand gardebras, et ledit de Vauldrey rez à rez de la *lumiere* de l'armet. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 310). ...et de rechief, et de celle seconde course, ledit de Challant fit atteinte en la *lumiere* du chevalier (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 333).

- [Contexte métaph.] : Ceste meschine est nommee Par (son) droit nom et apellee Memoire qui rien n'aparcoit Du temps a venir ne ne voit, Mes du temps ancien parler Set elle bien et deviser. Au temps passe par passe (et) par derriere Sont mis ses iex (et) sa *lumiere*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 151).

c) "Dans un moulin, chacun des deux trous dans la tête de l'arbre moteur"

Rem. Doc. 1397, 1439. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 735.

4. *Lumière (des yeux)*. "Ce qui permet de percevoir la lumière, sens de la vue, faculté de vision, acuité visuelle" : [Dans un cont. métaph.] La luist li solaus clerement D'Amours, et si parfaitement Qu'il n'i est a nulle heure nuit, Ne nulle chose ne li nuit Que li rais sus lui ne descendent ; Et si oueil si bien les atendent Que li ray les truevent ouvert Et entrent ens a decouvert. Et li oueil si bien les reçoivent Que li ray point ne les deçoivent, Mais puelent vëoir clerement D'Amours adès congnoissamment La voie dou soleil entiere, Sans point affoiblir la *lumiere* Des yeus ; eins est norrissemens Et uns drois assouagemens Qui les deus yeus dou cuer norrit. (MACH., D. Aler., a.1349, 353). [Dans un cont. métaph.] Or laissons ceste matiere Et venons à la premiere De ma douce dame chiere, Oû raison maint et maniere, Douçour et valour, Qu'est de mes .V. sans portiere Et de mon cuer

tresoriere Et de mes yeulx la *lumiere* ; C'est celle où gist toute entiere M'amour et m'onnour. (MACH., Lays, 1377, 455). L'AVEUGLE. Hélas ! mal se peult resjoir, Celluy qui az perdu *lumiere*. Je vouldroie bien avoir la fievre Et que je veisse clerement. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 166). Helas ! Dieu de tout le monde universel, mes yeulx ont perdu toute leur *lumiere*, mon pouvoir a esté aboly, si tost que devant ta souveraine Majesté je me suis presentee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 297). Lucille, quant je me recorde, Avoit pieça la veue perdue, Et ne sçay qui luy a rendue. Mettez lay a execution Et faictes inquisition Qui luy a rendu sa *lumiere*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 261).

- *Perdre sa lumiere*. "Devenir aveugle" : Lasse, perdue ay ma *lumiere* ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 66).

- P. métaph. [À propos du Saint Esprit] : O tres doulx et tres begnin Saint Esperit, protecteur certain et conforteur des desolez, pere des povres, tuteur des orphelins, *lumiere* des aveugles, conduiseur des forvoiez, joye des tristes, secours des affigiez, le vray et seul ami qui ne failliez au besoing, maintenant devant les yeulx de vostre misericorde, devant le throne de vostre haulte majesté, je fais ma complainte et ma querelle (GERS., Pent., p.1389, 74).

C. - Au fig.

1. RELIG.

a) "Attribut de Dieu en tant que source de toute vérité, Dieu" : Neantmoins quant je congnois nostre Dieu, je congnois une *lumiere* toute autre que n'est celle que les yeulz voyent ; je escoute aucune melodie et armonie sur toute melodie, je flaire aucun odeur, je sens aucune douceur et saveur, je faiz aucuns embrassemens, mais c'est moult loing et moult d'autre maniere que ne sont ces choses sensibles que tu congnois. (GERS., Trin., 1402, 157). Et si savez que avant qu'on voise En paradis ou en *lumiere*, Fault que l'ame soit necte et clere (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 47).

- *Lumière divine* : Car la chose de lui [celui qui oeuvre selon son entendement] qui est tres meilleur est en son excellence et est ordenee par les rays de la *lumiere* divine. (ORESME, E.A.C., c.1370, 529). Secondement ie dis apres ce docteur que aucunesfois lame contemplative est esleuee sur soy en une autre maniere, cestassavoir par grandeur de admiracion quant elle est irradiée et enluminee de la *lumiere* diuine et quelle a sa meditacion sur la beaulte et pulcritude de lestat glorieux ou mesmes des creatures et quelle est aussi comme suppendue par vehemente admiracion des choses a quoy elle pense et se lieue hastiement par maniere dung escler a contempler telle pulcritude. (CIB., p.1451, 191).

- *Lumière du monde* : ...Que Jhesucrist me[i]sme dit : "Tant comme je suis en ce monde Suis je la *lumiere* du monde." (Liber Fort. G., 1346, 183). Jhesus, qui est *lumiere* Du monde... (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 124).

b) [Attribut des êtres proches de Dieu]

- [À propos de Marie] : Vierge pure, sainte *lumiere*, Qui ceulx pouez enluminer Qu'ennemis a fait aombrer Par pechié (Mir. femme roy Port., c.1342, 189). Encor te vueil supplier, Royne et *lumiere* Des angles, qu'à ton Fil chier Ta douceur requiere Que son ire ne nous fiere Au jour darrenier (MACH., Lays, 1377, 413).

- [À propos des anges] : ...En Dieu et en ses sains messages Qui sont *lumiere* de dottrine (Mir. parr., 1356, 9).

. *Ange de lumiere* : De ce ci dit saint Leon pape que l'ancien ennemi, qui se transfigure en ange de *lumiere*, ne cesse de tendre par tout les las de ses temptacions et de espier comment il puisse corrompre la foy des creans (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401,

231). ...le dyable, aucunesfois envieus d'aultruy (...) se transforme en angel de *lumiere*. (C.N.N., c.1456-1467, 101).

c) P. méton.

- "Tout ce qui émane de Dieu" : "...comment eusses tu eu puissance de toy creer, quant tu ne estoyes riens par avant ? Vray est que je le apperceoy dedans toy et au-dessus de toy aucunement nostre Dieu comme en ung umbraige et en miroir." "Bien est vray, dit l'Ame humaine, que je apparcoy aucune *lumiere* qui se espant. Belle suer Raison, je te demande comment ce puet estre et quelle chose c'est que tu congnoys, quant tu congnoys nostre Dieu ?..." (GERS., Trin., 1402, 157). C'est ce que signifie ce nom ydee, c'est a scavoir que ydees soient raisons en Dieu ou une verité et une *lumiere* et une essence, mais neentmoins sont dictes pluseurs raisons et pluseurs ydees pour la pluralité des choses representees par les ydees. (Somme abr., c.1477-1481, 158).

- "Révélation de la vérité divine (p. oppos. aux ténèbres qui symbolisent le mal, la perte ou le châtement)" : ...par elle et par son chier filz sommes appelez de ténèbres a *lumiere*, de mort a vie (Mir. st J. Cris., c.1344, 252). J'ay fui ténèbres, c'est voir, Pour la vraie *lumiere* avoir, Et l'erreur par quoy j'ay mespris Ay laissié, s'ay verité pris. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 276). Et lui [Lucifer] qui de son Createur avoit esté créé en *lumiere* fu fait ténèbres par sa propre volenté. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 486). Selon ce Nostre Dame est appelee, en nostre salut, Marie, qui vault autant a dire comme enluminee ou estoile de la mer, pour la *lumiere* de verité. (GERS., Annonc., a.1400, 233).

- "Ce qui éclaire spirituellement" : Et Dieux a donné a homme .ij. lumierez, c'est assavoir lumiere d'entendement, et se homme puet avoir lumiere d'entendement, ait *lumiere* de Foy et de croire ce qu'il ne puet entendre. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 1107). ...la vraie *lumiere* de la sainte foy catholique (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 60). ...et tout ainsy comme en regardant une ymaige bien faicte, soit en ung miroir bien cler et poly, soit par dehors en peinture ou en tailleure, on a congnoissance du maistre qui a fait l'imaige ou le miroir, qu'il estoit saige, pareillement, mon Ame, quant je te puis regarder de pres et en la *lumiere* de la foy crestienne, j'ay congnoissance aucune telle que elle souffist a present de nostre Dieu, qu'il est une essence en trois personnes, le Pere et le Filz et le Saint Esperit. (GERS., Trin., 1402, 166). ...ainsi que dit Cassidoire en l'exposicion du Credo, que foy est la *lumiere* de l'ame, la porte de paradis, la fenestre de vie et le fondement de salut pardurable, car sans foy ne puet nul a Dieu plaire. (LA SALE, J.S., 1456, 37).

. *Lumiere de l'Eglise* : ...il est adviz qu'il [Dieu] soit courroucé contre son pueple, par especial quant il nous a osté la tres clere *lumiere* de sainte Eglise et laissié prendre tel avancement aux ennemis de nostre foy. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 2).

d) "Celui / celle qui éclaire spirituellement, qui guide" : Encores se peut dire que la Vierge Marie non pas tant seulement sera a nostre Chevalier refuge, mere et advocate, estoille et *lumiere*, mais aussi elle sera a noz combatans une verge directive et en tous cas deffensive. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 73).

e) "Croyant, fidèle" : Comme dist Saint Augustin ou livre qu'il fist sur le livre de Genesis : les creatures sont apellees *lumiere* portant en Dieu, car estant en lui ne sont mauvaises ne faulses. (Somme abr., c.1477-1481, 158).

2. [Domaine de l'intelligence, de l'esprit, de la connaissance]

a) "Intelligence, entendement, connaissance des choses" : N'y avoit nul à qui sens fust souffisant pour conforter

autre [à la suite de très mauvaises nouvelles qui viennent de frapper], ne à qui entendement fust capable de sa fortune, ains au plus cler voiant sambloit sa *lumiere* estre ténèbres (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 378).

- *Lumiere naturelle* : ...toutevoies il appert par demonstracion evidente et par rayson neccessaire en *lumiere* naturelle que les instances devant mises sont possibles quant est de soy sanz impliquer contradiction. (ORESME, C.M., c.1377, 242). Je dis certes que le jugement droit cy n'est pas sy purement divin que nostre humanité aussy ne jugast bien autant par naturele *lumiere*. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 153).

- *Lumiere de coeur* : Car tout aussi com d'une drame Le bon maistre garist et drame L'ueil empeschié de catharacte, Dou quel il couvient qu'il abate Par soutil engien une toie Qui la clarté tient et desvoie, Et li rent sa clarté premiere, Tout ainsi me rendoit *lumiere* De cuer, de memoire et de l'ueil, Et me metoit d'ombre en soleil Sa clarté et sa resplendeur. (MACH., R. Fort., c.1341, 56).

- *Lumiere d'entendement* : Et Dieux a donné a homme .ij. lumierez, c'est assavoir *lumiere* d'entendement, et se homme puet avoir *lumiere* d'entendement, ait lumiere de Foy et de croire ce qu'il ne puet entendre. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 1107).

- *Lumiere de raison* : Par chanssons hoquettees, qui yssent de la bouche, qui est instrument de parole, que Dieu a donné a homme et non aultre creature terrienne, entendons la *lumiere* de raison (Nouvelles inéd. L., p.1452, 118).

b) "Ce par quoi les choses sont éclairées, ce qui éclaire" : Car es parties que je dy A moult grant mestier de *lumiere* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 56).

- *Lumiere de science*. "La connaissance" : ...aux sains docteurs de sainte eglise qui ceste verité ont viguerusement preschié et monsté par la *lumiere* de science et par ardeur de charité... (Mir. chan., c.1361, 139). Flateur porte la *lumiere* de science ou de conseil a la volenté de ses seigneurs, tant saiche bien qu'ilz vont le mal chemin. "Il fault temporiser, dit il ; il faut dissimuler ; tel me veulent, tel me prenent". (GERS., Annonc., a.1400, 235).

- *En claire lumiere*. "Sans rien cacher" : Ne te semble il pas quant tu te regardes en claire *lumiere* sans quelque vmbre de dissimulacion que tu te trouueras en vne region estrange loing de la perfection diuine et moult defaillant en plusieurs choses (CIB., p.1451, 197).

- *Mettre qqc. à lumiere*. "Révéler qqc., le faire connaître"

Rem. MICHAULT, *Procès honn.* F., p.1461, VII, 135 (*S'ilz les* [les deffaillances des femmes] *vuellent mettre a lumiere*).

- *Venir en lumiere*. "Devenir clair, être connu" : Pourquoi, nous, consideranz que pour son pourchaz sont venuz en cognoissance pluseurs meffiaiz commis ou fait de nostredite monnoie, et que lesdiz cas contre li proposez n'estoient pas encores venuz en *lumiere* ne en clarté (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1343, 222).

. *Faire venir à lumiere*. "Révéler, rendre public" : Bernardinus de Luntis de Fulgineo fut en ce temps et est encores grant phisicien et astrologien, selon le rapport de deux nobles hommes, lequel est meslé aucunement en la pratique des jugemens de astrologie et en fait plusieurs venir à *lumiere*, de quoy il a esté et est moult estimé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 165 v°).

e) "Celui qui éclaire l'esprit, qui guide" : ...et fault que le conmençament vieigne de luy et doit estre *lumiere* et exemple de bonnes euvres et de tout son pays (Traité politique C., c.1492-1493, 150).

3. "Éclat de qqc. (que qqn illustre)" : ...excepte tousjours le tresdoux Aignelet et sa vierge portiere, qui est de chastete vraye *lumiere* et banniere. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 345). ...entre lesquelz fut son filz Hector *lumiere* de prouesse et de chevalerie qui en nobles meurs et en armes fut si reuisant et si cler que sa clarté jamais ne sera exteinte. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 179). Et pres de luy congneuz aussy l'exellence de la *lumiere* de toutes creatures femenines, le tresor de beaulté, la myniere de sagesse (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 368). [R. M.]

LUMIÉRETÉ, subst. fém. (lumière¹)

[GD : *lumiereté* ; FEW V, 445b : *luminare*²]

"Lumière" : Item celluy qui est en tenebres voit l'oeul qui est en *lumiereté* et non pas au contraire, car quant on voit aucune chose il faut que on voit soit enluminee (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 6). [Seul ex.] [C. T.]

LUMIGNON, subst. masc. (lumignon)

[T-L : *limegnon* ; GD : *lumignon* ; AND : *limegnon*¹ ; FEW III, 215 : *ellychnium* ; TLF XI, 53a : *lumignon*]

"Mèche de chandelle" : ...sans ce quilz y puissent compter aucuns autres despens ou salaires que le pur principal que le suif et *lumignon* leur coustera et le labour de ceux qui feront les chandelles. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 21). ...II l. de fil pour *limaignon* pour chandelle de cire (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 74). Nota , qui veult faire chandelle l'en doit avant faire secher au feu tresbien le *limignon* [var. *lumignon*] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 275). [Aussi p.127] ...la somme de six vins quinze escus d'or (...) en deniers payez à Jehan Damant, fruittier de mondit seigneur, pour 1000 livres de cire, *lumignon*, verges grandes et petites pour la despence de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 261). ...pesant icelle chandelle nette de cire 110 livres, au prix de 4 s. p. la livre, à compter *limegnon*, cotton et façon, et pour le portage, montage et rapportage du tour, 4 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 51). ...lesdites chandelles ne vouloient ardoir arce qu'il y avoit trop de *limegnon* et de gros bourras, trop fort tuers et trop peu de cire (Mét. corp. Paris L., t.1, 1428, 552). Item et ne pourront faire que quatre liasses de chandelles en la livre de cire, en chacune desquelles liasses aura ung quarteron de cire, du moins, et demy quarteron de *limegnon* au plus (Mét. corp. Paris L., t.1, 1428, 553).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Aussi *Abavus* IV, R., c.1350, 385 (*limengnon*) ; LE VER, *Dict.* M.E., c.1420-1440, 274 (*limegnon*) ; MIÉLOT, *Spec. hum. salv.* L.P., 1448, 130 (*limegnon*)... [R. M.]

LUMINAIRE, subst. (luminaire¹)

[T-L : *luminaire* ; GD : *luminaire* ; GDC : *luminaire* ; AND : *luminaire* ; FEW V, 445b : *luminare*² ; TLF XI, 53b : *luminaire*]

A. - "Astre" : ...le lever et le couchier Du *luminaire* noble et chier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 121).

- Au plur. ASTR. "Les deux corps célestes qui éclairent la Terre : le Soleil et la Lune" : Adjousta ledict Abraham, sur les regles de ses predecesseurs, que ès jugemens des grandes conjunctions et eclipses, commectes ou revolutions des ans, que l'on eust principalement regard au Soleil, si elles advenoient de jour,

ou à la Lune, si elles se faisoient de nuit, selon ce que les figures escheoient noturnes et diurnes, ce qui est encores observé et en usage et aussi surtout que l'on regarde quant aucun des *luminaires* baille sa disposicion à autre planete, qui n'est pas de sa nature. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 18 v°). Entre ses euvres fist une verifficacion de la conjunction des *luminaires*, aussi des eclipses et estoilles fixes pour plusieurs ans. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 133 r°).

B. - "Lumière, source de lumière"

1. "Lumière, clarté" : O doulz sains Johan, tres doulz enamorez, Soulaz luisanz, *luminare* precieuse, De ta clarté ou tu es honoreiz, Fais esclersier ma pancee tenebrouse. (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 278). Venez ça ung peu, regardons : Vismes nous oncques a naissance De fil de roy, tant eust puissance, Si grant clarté ne *luminare* ? (MARCADÉ, *Myst. Pass.* Arras R., a.1440, 24).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.4, c.1370-1407, 245 ; *Chev. papegau* C.V., c.1400-1500, gloss. ...

- "Lumière, clarté d'un astre" : Le soleil, qui le monde esclaire De son *luminare*, à meürté traire Fait tous biens et les fleurs parfaire, Tant les petitez com les grans (MACH., *Les lays*, 1377, 393).

2. "Ensemble des lumières qui servent à l'éclairage, source d'éclairage" : Querez tantost son *luminare*, Un paille, un chalit, un suaire (Mir. ev. arced., c.1341, 115). NOSTRE DAME. (...) je vueil avant que vous Un *luminare* li mettez Entour elle et que vous chantez Cy doucement. (Mir. mère pape, c.1355, 400). Le *luminare* est tout assis Et alumé. (Mir. mère pape, c.1355, 400). Et quant il [Geoffroy] vint au fons, si print la lance par le fer, et s'en va par my un estroit sentier, et voit au long grant clarté. Et il se saigne et s'en va celle part. Et quant il vint au large, si treuve une moult riche chambre ou il ot moult de richece, et y ot grans chandelabres d'or et grant foison *luminare* ; et y faisoit aussi cler que se ce feust en plains champs. (ARRAS, c.1392-1393, 265).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 142 ; 170.

3. En partic.

a) "Ensemble de torches et de cierges qui servent à l'éclairage d'une église, d'un lieu de culte" : Item, et non contens de ce que dit est, rompirent oudit monstier la lanterne à quoy l'en porte par nuyt Nostre-Seigneur, rompirent et ardirent aussi les cierges et tout le *luminare* dudit monstier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). Les religieus, abbé et couvent de Mortemer en Lions ont es forests de Lions ce qui ensuit, (...) tous les vesseaulx de mousches à miel que les freres illec pourront trouver par toute la forest de Lions pour le *luminare* de l'eglise. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 1). ...[Le priour du Desert [prend] en la forest de Bretheuil] les landes qui sont entre icellui estanc et ladicte plaise, si comme ilz se pourportent en long et en lé, et un bigre en ladicte forest pour la sustentation du *luminare* dudit priouré (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 283). Offrandes et oblacions, *Luminaires*, devociions, Cire et encens lui offre et veus, Genices, sacrefice et beus (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 45). ...n'y avoit (...) gueres grand *luminare* en la chapelle ne sur l'aultier ; il estoit aussi yver, et faisoit fort brun et noir. (C.N.N., c.1456-1467, 339).

- *Faire luminare*. "Brûler des cierges, éclairer" : ...une partie pour faire *luminare*, ouvrages, reparations et autres choses à l'eglise parrochial de ladite ville (Trés. Reth. S.L., t.2, 1397, 438).

- [Dans un cont. métaph.] "Celui qui éclaire l'Église, la communauté des chrétiens" : ...Eulx deux [saint Pierre et saint Pol] sont deux beaux clers *luminaires* luisans devant Dieu, et

alumans l'Eglise. Ilz sont deux princes honnourables de paradis : Cives sanctorum ; ilz sont deux hommes de misericorde comparez a deux beaux oliviers fructueux ; et ainsi de telles louanges plus que nous ne pourrions estimer (GERS., P. Paul, a.1394, 485).

b) "Ensemble de torches et de cierges que l'on allume au cours d'une cérémonie d'obsèques" : ...seront célébrées le jour de ladite feste trays meisses é y sera alumé tout le *luminaire* de la dite frarie : c'est à savoir une meisse de requiem pour les deffuns de la dite frarie (Cartul. Laval B., t.2, 1348, 223). ...pour IIII livres de cire à faire le *luminaire* de Perrin Poqueteau, vallet de pié du Roy, lequel trespasa ce jour (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 32). Et Geiffroy et Thierry s'en partent, et leurs gens, et emportent le cuer de leur pere. Et en toutes les villes la ou ilz gisoient, font autour du cuer beau *luminaire* et dire toute la nuit par religieux, s'ilz en pevent finer, pseaulmes et vigilles. (ARRAS, c.1392-1393, 293). À 6 compaignons, qui le jour dudit service entendirent au gouvernement du *luminaire* d'icellui, à chacun 8 solz, sont 48 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 477). ...pour la multitude de gens, tant d'eglise comme seculiers, qui acompaignoient le corps de ladicte royne, atout competent *luminaire*. (FAUQ., III, 1431-1435, 167). ...XVIII l. de cire ouvrée en torches pour le *luminaire* de feu Jehan monseigneur, le jour de son obit (Comptes roi René A., t.2, 1451, 384). Et y avoit pour *luminaire* porté devant ledit corps Iic torches de IIII livres de cire chascune piece, toutes armoïées en double aux armes de France, et estoient portées par Iic povres personnes, tous revestus de robes et chaperons de dueil. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 20). Quant au regard du *luminaire* [pour mes obsèques], Guillaume du Ru j'y commectz ; Pour porter les coings du suaire, Aux executeurs [testamentaires] le remectz. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 147). ...et portoient le poille du Saint Sacrement monsieur de Vendosme, le marquis de Ferrare, monsieur le Vidame et François de la Salle, et devant grant force cierges, torches et *luminaires*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 274).

c) P. méton. "Ensemble des fonds destinés à l'entretien des lampes près d'un autel" : ...Philippot Lecouvreur, dit Coppin (...) à (...) pour le salut de son âme, de sa femme et de ses autres amiz, tant vifs que trespassez, donna et omosna afin de héritage, aux priour et frères de l'ostel Dieu dudit lieu de Coustances, a la confrarie de Saint Antoine et au *luminere* de Nostre Dame dudit hostel et pouvres d'icelle maison, dix huit bouisseaux de fourment de rente (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1472, 318). ...par les parroisses dudit bas pays de Poitou les jeunes compaignons que on appelle bachelliers à marier ont acoustumé tous les ans, à chacune feste de Penthecoustes, eulx assembler joyeusement et faire entre eulx, par election en chacune parroisse et assemblée ung roy de bachelliers, qui a la charge, gouvernement et administracion du cierge et *luminaire* desdiz bachelliers. (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 226).

C. - "Faculté de voir, vision, vue"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 37/178. [R. M.]

LUMINAIRE, subst. masc. (luminaire²)

[GD : *luminaire* ; FEW V, 445b : *luminare*²]

"Celui qui est chargé de l'éclairage dans une église ; fabrique d'une paroisse" : ...et li marlirs de celle eglise qui sonerat les clokes en ches anniversaires en arat unc stier et li *luminairs* delle lampe devant le crucephi dois stiers, et li *luminairs* de celle eglise dois stirs (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 51).

Rem. GD V, 53a, enregistre dans ce sens le mot *luminier*. *Luminaire* peut désigner la "fabrique d'une paroisse". C'est peut-être le sens de la seconde occurrence. [R. M.]

LUMINATION, subst. fém. (lumination)

[T-L : *luminacion* ; FEW V, 444b : *luminare*¹ ; TLF XI, 54a : *lumination*]

"Lumière (au fig.)" : Adonc la *luminacion* Lui vient de la divine grace, Qui son pechié toul et efface Et fait l'ame clere et luisant. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 250). [R. M.]

LUMINELLE, subst. fém. (luminelle)

[FEW V, 443b : *lumen*]

"(Plante) *Euphrasia officinalis*" : De eufrase. Euphrasia, c'est une herbe que aucuns appellent *luminelle*. (Grant herb. C., c.1450, 108).

Rem. Ainsi nommée en raison de ses vertus ophtalmologiques. [R. M.]

LUMINEMENT, subst. masc. (luminement)

[*FEW V, 444b : *luminare*¹]

"Lumière" : ...Ains estes *luminament* Qui enlumine toute gent, De sens, de beauté, de valour (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 90). [R. M.]

LUMINER, verbe (luminer)

[T-L : *luminer* ; GD : *luminer* ; FEW V, 444b : *luminare*¹]

A. - "Allumer"

Rem. Doc. 1357 (*ils lumineront la lampe du moustier*) ds GD V, 52c.

B. - "Éclairer" : ...Ou nom de Phebus le levant, Dont toutes gens sont *luminés*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 222).

- Au fig. : La triumpant arche ducale rice (...) Bien ordonnee a esté mainte annee Et *luminee*, en court, chapelle et bourg, Par deux chironz yssus de Luxembourg. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 386). ...Quoy qu'il fusist sage, fort renommé, Fort *luminé*, fort preu, fort bien armé (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 398).

Rem. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380, *lumino* : clarifier ou *luminer*) ds GD V, 52c.

C. - "Rendre la vue (à un aveugle)" : Jhesus parcrut, Jhesus prescha (...), Il garissoit, il *luminoit*, Il suscitoit, il reprenoit (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 49). [R. M.]

LUMINEUSEMENT, adv. (lumineusement)

[GDC : *lumineusement* ; FEW V, 444a : *lumen* ; TLF XI, 55b : *lumineux* (*lumineusement*)]

"De manière lumineuse"

REM. *Disc. amour divine*, 1470 (mais éd. 1537), ds TLF. [R. M.]

LUMINEUX, adj. (lumineux)

[T-L : *luminos* ; GDC : *lumineux* ; AND : *luminous* ; FEW V, 444a : *lumen* ; TLF V, 54b : *lumineux*]

A. - [D'une chose] "Qui répand de la lumière, qui est éclatant" : Item, les corps du ciel *lumineux* par leur lumiere et par leur influence eschaufent les corps contenus ou ciel qui sont a ce disposés et selon ce que il sont disposés. (ORESME, C.M., c.1377, 444). Item, il n'est pas vraysemblable que corps *lumineux* de soy perpetuellement, si comme est le soleil de soy, et non pas par pourreture ou par accident, et corps non-*lumineux* et obscur de soy, si comme est la lune, soient d'une espece et d'une nature. (ORESME, C.M., c.1377, 464). ...se il estoit possible que une autre partie du ciel du soleil fust fete aussi condempsee ou aussi espesse comme est le

soleil, elle seroit *lumineuse* ou luisant (ORESME, C.M., c.1377, 464).

B. - Au fig.

1. "Éclatant" : Laquelle estoit soubz le sexe femenin transparante de beaulté *lumineuse*. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495-c.1503, 167).

2. "Clair, limpide, facile à comprendre" : Las, sa parole fructueuse [de Jésus] A fait convertir maintes gens, Et sa science *lumineuse* A enseigné mains ignorans. (Pass. Auv., 1477, 243). [R. M.]

LUMINIER, subst. masc. (luminier¹)

[GD : *luminier* ; FEW V, 445b : *luminare*²]

"Celui qui est chargé du luminaire" : Comme les ospitaux, bastimens des eglises et les luminiers, et les charités et confreries de ladictte ville soient à ladictte commune, nous voulons et octroyons que lesditz consulz ou conseillers puissent mectre et oster *luminiers*, maistres d'ospital et bastimens desdictes eglises et leveurs desdictes charitez ou confreries, et recevoir comptes desdiz *luminiers*, maistres et leveurs, bailes et administrateurs (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 526). [R. M.]

LUMINIER, subst. masc. (luminier²)

[*FEW V, 445b : *luminare*²]

"Luminaire" : Comme les ospitaux, bastimens des eglises et les *luminiers*, et les charités et confreries de ladictte ville soient à ladictte commune, nous voulons et octroyons que lesditz consulz ou conseillers puissent mectre et oster *luminiers*, maistres d'ospital et bastimens desdictes eglises et leveurs desdictes charitez ou confreries, et recevoir comptes desdiz *luminiers*, maistres et leveurs, bailes et administrateurs (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 526). Deux gens sont de mesme nature Encloux en diverse clousture, Desquelz l'un ses fenestres euvre Vers le souleil et se descouvre Affin que lumiere s'i boute ; L'aultre s'enclost et n'i voit goucte. (...) Dont s'il ne voit goute en ce pas, Au souleill ne tiendra il pas, Car il est prest du *luminier* [ici le soleil] Cil qui se veult determiner A sa lumiere recevoir. (Moralité cinq pers. B., 1484, 48). [R. M.]

LUMINOSITÉ, subst. fém. (luminosité)

[GD : *luminosité* ; FEW V, 444a : *lumen* ; TLF XI, 55b : *luminosité*]

A. - [À propos d'une source lumineuse] "Puissance de lumière, émission de lumière" : Le Soloil, tiercement, est tres merveillable pour sa *luminosité* incomparable, car il tout seul, comme fontaine de lumiere, enlumine le monde, le ciel et la Terre aussy bien dessus lui comme dessoubz. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 17).

- [À propos d'une couleur] "Éclat, degré élevé de réflexion de la lumière" : Car tout ainsy que blanc et noir, qui font les deux extremitez contraires de couleurs, offendent la veue, le blanc pour sa *luminosité* et le noir pour sa grant obscurté au contraire (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 57).

B. - Au fig. "Éclat"

Rem. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD V, 53a. [H. G.]

LUMINURE, subst. fém. (luminure)

[FEW V, 444b : *luminare*¹]

"Éclairage ; p. méton. frais d'éclairage" : Item, que les chapelains et les clerks de chapelle ne prendront plus nuls *lumineuses* d'anniversaires ne de nouvelles festes, mais chascun

chapellain prenra pour sa cire, por tout l'an, à l'Ascension c s. p., et chascun clerck de chapelle cinquante sols, en la maniere qu'ils souloient faire anciennement. (Doc. 1350. In : J. Viard, Bibl. Éc. Chartes 55, 1894, 618). [R. M.]

LUNAGE, subst. masc. (lunage¹)

[T-L (renvoi) : *lunage*² ; GD : *lunage*¹ ; FEW V, 447b : *luna*]

"Lunaison" : J'ay veu cinq personnaiges D'ung triumpphant hostel, En mains de dix *lunaiges*, Paier tribut mortel (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 314). [R. M.]

LUNAGE, adj. (lunage²)

[T-L : *lunage*¹ ; GD : *lunage*² ; AND : *lunage* ; FEW V, 455b : *lunaticus*]

A. - "Éclairé par la lune"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 712.

B. - "Lunatique, imprévisible" : L'en dira c'est un folz *lunages*, Se delaissez voz heritages Ne qu'i voient en autruy main. (Mir. chan., c.1361, 144). Huet, je te tien pour *lunage* De ceci dire. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 115). Il est malade, fol, *lunage* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 103).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 19 (T-L V, 731) ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss.

- [De chiens] : Et les doit mener en aucun lieu ou il ait herbes tendres, comme sont blez ou autres choses, pour pestre de l'erbe et fere leurs medicines, quar aucune foiz chienz sont malades et *lunadges*, si se garissent et vuident quant ilz ont mengié de l'erbe. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 143). Aussi li vueil aprendre a pestre les chienz, quar il y a chienz qui sont de mauvaie garde et se tienent maigres, les uns plus que les autres, et d'autres qui sont *lunages*, et les uns plus souvent que les autres (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 148).

C. - "Bizarre, singulier"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 36051 (GD V, 53b) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 10. [R. M.]

LUNAIRE, adj. et subst. masc. (lunaire)

[T-L : *lunaire* ; GD : *lunaire* ; GDC : *lunaire* ; AND : *lunarie*² ; FEW V, 451a : *luna* ; TLF XI, 56b : *lunaire*¹]

I. - Adj. "De la lune, relatif à la lune" : Item, il appert par les demonstracions d'astrologie que les eclipses du soleil ne seroient pas *lunaires*, ce est a dire teles comme la lune appert, se ainsi ne estoit que la lune et le soleil ne fussent corps speriques. (ORESME, C.M., c.1377, 496). ...et que lesdictes gelées, neges, glaces et froidures se fussent amoderées dès venredi derrain passé pour la nouvelle conjunction *lunaire* (BAYE, I, 1400-1410, 215). La mer monter, courre et baler, En pluseurs lieux et s'en aler Encontre les cours des rivières Selon divers temps et manières, Et puiz descendre et se retraire Par le regart du Corps *Lunaire*, Lequel en a grant seigneurie Sur les humeurs, n'en doutez mie (LA HAYE, P. peste, 1426, 8).

II. - Subst. "Lunaison" : Entre ses euvres fist une verificacion de la conjunction des *lunaires*, aussi des eclipses et estoilles fixes pour plusieurs ans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°). [R. M.]

LUNAISON, subst. fém. (lunaison)

[T-L : *lunaison* ; GDC : *lunaison* ; AND : *lunaison* ; FEW V, 447a : *luna*]

"Temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives" : ...et par especial a esté tel froidure et si aspre et si vigent par les IJ *lunoisons* derrainement passées que nul ne pouvoit

besoigner. (BAYE, I, 1400-1410, 215). ...il y a plus de trois *lunoisons* que Jan Ployart, mon baron, ne fist ne çou ne quoy, et si suis aincoires femme assez pour l'endurer (Év. Quen., I, c.1466-1474, 87).

- [Ces variations pouvant influencer sur l'état mental de certaines personnes] : Mais sa fille est une desvée Et par *lunoisons* hors du sens. (Mir. Berthe, c.1373, 176). ...en icellui chastel de Montemonaco, avoit ung prebste, nommé don Anthon Fumato, c'est a dire messire Anthoine Fumé, lequel par *lunoisons* n'estoit mie en son bon sens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 82).

- [Dans un mécanisme d'horlog.] "Durée équivalente que met la roue qui porte les phases de la lune pour revenir au point de départ" : ...et ainsi ne gagnera la roue [de la lune] a chacune heure que quatre dens, et sera demourée en sa *lunaison* d'ung tour, et adoncques remendra ["reviendra"] come davent. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277). [R. M.]

LUNAL, subst. masc. (lunal)

[T-L : *lunal*² ; GD : *lunal* ; AND : *lunal* ; FEW V, 447b : *luna*]

"Cours de la lune, lunaison" : Platon et ceulx de son tinel Dirent trop mieulx, il est notoire, Que les cielx, solaire ["le cours du soleil"] et *lunel* Auront mouvement transitoire [c'est-à-dire que le monde aura une fin] (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 59). [R. M.]

LUNATIF, adj. (lunatif)

[*FEW V, 451a : *luna*]

"Atteint d'iridocyclite, maladie qui apparaît régulièrement et paraît être en rapport avec les phases de la lune" : Et aucunes foiz, quant le cheval est *lunatif*, ou par lunaisons ou parce que le cheval a la teste trop grasse (...), se le cheval est *lunatif* et que ceste maladie luy vient par *lunoisons*, incontinent soit seigné de la veine des temples (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 135). [R. M.]

LUNATION, subst. fém. (lunation)

[*FEW V, 451a : *luna*]

ASTR. "Lunaison" : ...et quant on la cure on a abundance d'orine et plenté de gravelle en la fin du paroxime et en la fin de la *lunacion* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). [C. T.]

LUNATIQUE, adj. (lunatique)

[GDC : *lunatique* ; AND : *lunatic* ; FEW V, 455b : *lunaticus* ; TLF XI, 57b : *lunatique*]

"Qui est soumis à l'influence de la lune"

- [D'une pers.] "Qui est atteint de folie périodique due au cycle lunaire, qui a perdu la raison, fou, insensé ou épileptique" : Selon les divers regards de la lune s'esmeuvent les humeurs et les maladies ou corps, si comme il appert de ceulx qui sont *lunatiques*, et de ceulx qui cheent du hault mal, qui sont plus grevez en un aage de la lune qu'en l'autre. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 354). Item, quelconque a en son corps vice notable ou en quantité ou en couleur ou en figure ou deffaut de eage ou d'aucun membre ou qui est imparfect ou impotent ou qui est entechié d'aucune laide maladie, si comme celui qui est epilentic ou mesel ou *lunatique* et semblablement de plusieurs autres, ou qui est ydiot ou salvage ou bestial. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 306). ...il est de droit et de coustume que nulle femme mariée ne puet estre en jugement sanz l'auttorité de son mari, se tant n'estoit que le mari feust ignorant, maniaque ou *lunatique* en telle maniere qu'il n'ait le sens de lui ne autre gouverner (Cout. bourg. glosé P.M.,

c.1380-1400, 275). Nul qui soit hors de son scens ou furieux ou *lunaticque*, si il meurt en telles maladies ou semblables ne doit estre deboutté du service de l'Eglise (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 517). ...A qui Dieu a donné la grace De guarir les gens frenatiques, demoniacles et *lunatiques* (Prières saints R., t.2, c.1450, 260). Et meismement [dame Memoire reprint] l'estimative [une des espèces collatérales de la mémoire, une des facultés intellectuelles], Par quoy prospective nous vient, Simulative, formative, Desquelles souvent il advient Que, par leur trouble, homme devient Fol et *lunatique* par moys ; Je l'ay leu, se bien m'en souvient, En Aristote aucunesfois. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 29). Ne vous avois je pas bien dit qu'il avoit la teste *lunaticque*, et qu'il tenoit du fol... (Jehan de Paris W., 1494-1495, 71).

. Empl. subst. "Fou, épileptique, celui qui est tourmenté par le diable" : Et qui volroit le portant [du diamant] enchanter ou ensorcerer, che retourneroyt sur celui qui le feroit. Et garist les *lunatiquez* et ceaulz cui ly dyables travaille. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 176). Et si veulent aucuns dire que, ainssi que lez estelles ont aucunes inpressions sur lez hommes, aussi ont ilz sur lez Anemis, car nous veons que, selon le croisement de la lune, ilz travaillent et tourmentent aucunes personnes, lezquelx sont appellés *lunatiques* (Songe verg. S., t.1, 1378, 381). Nullez herbes ne nulle melodye n'ont aucune vertu naturele de guerir lez *lunatiques* ne d'anpechier que l'Anemi ne lez demene ou tourmante (Songe verg. S., t.1, 1378, 391). ...Aveugles, letargiques, Meseaus et *lunatiques*... (Prières saints R., t.2, c.1440, 238).

- P. anal. [Des flots] : ...Que telle estoit la fontaine de mer, Aulcunes foys souefve et pacifique, Et plus souvent rebelle et *lunatique* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 169). [R. M.]

LUNDI, subst. masc. (lundi)

[T-L : *lundi* ; GDC : *lunsdi* ; AND : *lunsdi* ; FEW V, 450b : *luna* ; TLF XI, 58b : *lundi*]

"Jour de la semaine qui suit immédiatement le dimanche, lundi" : Messe oïrent devotement, Et puis en leurs vaissiaus monterent, Et en haute mer s'esquiperent, En un *lundi*, bien m'en remembre, Droit XXVIII. jours en septembre, L'an mil CCCV. et sexante. (MACH., P. Alex., p.1369, 64). Le *lundi* matin se leverent, Et seur la place s'en alerent Pour considerer les alées, Les yssues et les entrées Des Sarrazins (MACH., P. Alex., p.1369, 150). L'an de grace mil trois cens quatre vins et neuf, le *lundi* VJe jour de septembre, en jugement sur les carreaux par devant mons. le prevost (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 1). Et le *lundi* ensuivant, se parti de Paris et ala au giste à Autueil. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). Chiers sires, je vous prie, sur tous les services que je vous pourroye jamais faire, qu'il vous plaise a moy faire tant d'onhour que de venir *lundi* a mes espousailles a la Fontaine de Soif, et y veulliez admener vostre mere et de vostre baronnie. (ARRAS, c.1392-1393, 36). ...le *lundi*, li rois fist faire un ordenance sus le pais (FROISS., Chron. D., p.1400, 744). Item, cedit jour, fu ordonné que l'en ne plaideroit ne *lundi* ne mardi prouchain. (BAYE, I, 1400-1410, 218). En cellui temps on estoit prés de caresme et en l'abbaye estoient grans pardons le *lundi*, le mercredi et le vendredi de la caresme. (LA SALE, J.S., 1456, 245). Et à tant se partirent dudit lieu de Poitiers lesdiz ambassadeurs, feignans eulx en retourner audit pais de Bretagne ; mais ilz firent tout le contraire, comme cy après sera dit, car ilz partirent dudit Poitiers à ung jour de samedi. Et ce jour ne firent que quatre lieues, et ilec demourerent jusques au *lundi* ensuivant (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 37). Predist aussi la violente mort du

duc d'Excestre, conte de Hontiton, frere du feu roy Richard, le *lundi* XIXe janvier oudit an, lequel la contesse d'Avorde fist tuer piteusement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°). La dicte baterie dura depuis le jeudi jusques au *lundi* ensuyvant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

- *Lundi prochain venant*. "Lundi prochain" : Il convient que vous aiez prier le conte et sa mere et tous voz amis, qu'ilz viennent a voz nopces, cy, en ceste prairie, *lundi* prouchain venant, par quoy ilz voient la noblesce que je [Mélusine] y pense a faire pour vostre honneur accroistre (ARRAS, c.1392-1393, 35). [R. M.]

LUNE, subst. fém. (lune)

[T-L : *lune* ; GDC : *lune* ; AND : *lune* ; DÉCT : *lune* ; FEW V, 446a : *luna* ; TLF XI, 59a : *lune*]

A. - ASTR. [et langue courante]

1. [Dans le système géocentrique] "Première des sept planètes qui tournent autour de la terre en cercles concentriques"

a) (*La lune*) : Si en choisi entre les autres l'une Qui, tout aussi com li solaus la *lune* Veint de clarté, Avoit elle les autres seurmonté De pris, d'onneur, de grace et de biauté (MACH., J. R. Beh., c.1340, 68). Car ce fu chose assez commune Qu'on vit le soleil et la *lune*, Les estoiles, le ciel, la terre, En signefiance de guerre, De douleurs et de pestilences, Faire signes et demoustrances. (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). Car chascuns pot vëoir a l'ueil De *lune* esclipee et de soleil, Plus grant et plus obscur assez Qu'esté n'avoit mains ans passez, Et perdre en signe de douleur Longuement clarté et couleur. (MACH., J. R. Nav., 1349, 143). Bien savoit la cause des choses Qui sont ou firmament encloses, Pourquoi li solaus en ardure Se tient, et la *lune* en froidure, Des estoiles et des planettes Et des douze signes les mettes, Pourquoi Dieus par nature assamble Humeur, sec, froit et chaut ensamble (MACH., J. R. Nav., 1349, 179). ...aussi bien que la *lune* de droit Prent ou soleil clarté qui l'en pourvoit... (Mir. st Val., c.1367, 170). Item, en autre maniere nous appellons ciel toute la masse qui est meue circulairement et contenue en la desreniere circonference. Et ainsi nous disons estre ou ciel le solleil et la *lune* et les autres estoilles. (ORESME, C.M., c.1377, 158). Et les natures de chascune M'aprist et de souleil et *lune* Les movemens et les eclipses (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 79). C'est la *Lune*, qui maintes foiz Par sa clarté tolt et destruit La grant obscurté de la Nuit, Au prouffit des bestes sauvages Qui habitent par les boscages. (LA HAYE, P. peste, 1426, 32). Et quant ilz furent ce soir ou preau pour deviser, Saintré ly monstra le bracelet a la clarté de la *lune*, mais bien veoir ne se pouoit. (LA SALE, J.S., 1456, 83). Eclisse ce fait par nature, Et au soleilh et a la *lune* (Pass. Auv., 1477, 274). ...et predist sur ladicte conjunction l'infortune des scribes pour la presence de Mercure, Venus et la *Lune* ou signe de Gemini, et que les subjectz desdaigneroient leurs seigneurs et que les voies et chemins seroient infestés par larrons (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 31 v°). ...et les impressions de feu qui se monstrent et la significacion d'une estoille que plusieurs virent entrer dedans la *Lune*, comme il sembloit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 98 r°). Semblablement j'ay plusieurs grans deesses Qui de l'air sont regentes et princesses Et ont pouoir sur les choses celestes Par prudentes, tryumphantes haultesses ; Des regions divines sont hostesses Et ont en main la *lune* et les comectes, Le regyme de toutes les planettes Et des estoilles les estincelles nectes (LA VIGNE, S.M., 1496, 146).

- [En tant que première planète, sépare les quatre éléments (le monde sublunaire) des sphères planétaires] : Toute la masse

corporèle Des Elémens et autres choses, Qui soubz la *Lune* sont encloses (LA HAYE, P. peste, 1426, 3). ...comme elle [la machine céleste] estoit divisée en deux parties, l'une depuis le sercle de la *Lune*, montant contremont tout oultre la region des planettes, tendant jusques à la dixieme spere et que icelle partie il appella "etherea lucida" et l'autre partie seconde d'embas il comprint depuis ledict cercle de la *Lune* jusques au centre de la terre et l'appella "elementaris regio" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°).

- HORLOG. *Roue de la lune* : ...et est mene celui pignon de 6 dens par une viz qui est en l'arbre qui porte la roue du soleil, et celui de 12 dens maine la roue de la *lune* et la fait tourner chacun jour deux dens, et ainsi elle fait en 29 jours et demy ung tour. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277).

- RELIG. [À propos de Marie] : Qui est ceste dame (...) qui est belle comme la *lune*, eslevée comme le soleil (...) ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 251). ...a sa destre la vult puis couronner De douze estoilles clères et luisans (...) Et a ses piez pour sa perfeccion Mettre une *lune* (Mir. Theod., 1357, 132). ...on la doit de son droit appeller *Lune* royal qui de biauté flambie (Mir. st Val., c.1367, 170). On vous doit bien nommer par seigneurie *Lune* luisant, vraie estoille de mer (Mir. st Val., c.1367, 170).

- *Haut comme la lune* : ...aussi haulx que la *lune* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 168).

- *Jusques la lune aura trois cornes*. "Toujours (ou jamais en phrase nég.)" : Jusques la *lune* avra trois cornes Ne seront Lupalois loial (Pastor. B., c.1422-1425, 124).

- *Sous la lune*. "Sur terre" : Je ne congnois plus faulse [que Fortune] soubz la *lune* ! (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 101). Je suis ung de seulx, soubz la *lune*, Qu'elle [Fortune] plus a son vouloir dresse (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 412). Vous avez argent et pecune, Plus que homme qui soit soubz la *lune* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 9). Des plus dolens dessous la *lune*... (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 7). Pren de Prudence la conduite : Tresbien te guydera, com duyte De rendre les humains parfaictz, En tous cas, par dictz et par faitz. Elle est de tes lunettes l'une : Tel berille n'a soubz la *lune*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 36).

- *Par soleil ou par lune*. "D'une façon ou d'une autre" : A toutes gens feray greuance Tant que par soleil ou par *lune* Toutes gens auront rancune Puis que ie men entremet. (Myst. st Martin K., a.1500, 263).

- *Aboyer après la lune*. "Agir en pure perte" : Aiez ailleurs le temps passer, Vous abayez aprez la *lune* ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 218).

- *Happer / ferir la lune* : ...que je ne tasche pas a ferir la *lune* du ciel d'ung boujon pesant (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 148). Trop quiert qui veult happer la *lune*. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 421).

- [Surnom (rêveur, songe-creux)] *Happe la lune* : ...grant cousin de Happe la *lune* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 105).

- *Avoir la lune sous les pieds*. "Être maître de la situation, dominer les choses" : A fin que tout en sa posté Fust (...). C'est la maniere comment a La *lune* souz piés des piec'a. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 48).

- *Ne voir soleil ne lune*. "Être aveugle" : Maudicte soit l'eure que je suis nez, Je ne voys soloz ne *lune*. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 203). Tres douce gens, or m'attendés. Mauldit l'eure

qu'onque fut nez, Quar je ne voyt souloil ne *lune*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 110).

- *Tenir de la lune*. "Être lunatique" : ...Et qui tiennent tant de la *lune* Qu'ilz valent un demy croissant (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 181). [cf. note de l'éd.]

- *Tenir un quartier de la lune*. "Être à moitié fou" : ...il tient un quartier de la *lune*, car il dit des motz aucunesfoiz que n'ont ne chef ne queue. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 47).

- *Tourner comme la lune* : Doux yeux tournans comme la *lune* (Amant cord. M., 1490, 68).

b) "Clarté de la lune" : Et pource que, en temps que l'exécution se devoit faire, n'estoit point de *lune* pour chevaucher par nuyt, prolonguèrent et misrent un autre jour audit Grand Pierre. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 114).

- *Clair de lune* : Je le mis mort au cler de *lune* (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 234). Je m'en allay au cler de *lune*, A ce beau matin tout joyeux. (B. veoir, p.1480, 18).

. *Faire clair de lune* : ...il faisoit cler de *lune* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 161). ...il faisoit cler de *lune* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173).

. *Faire lune* : ...et s'il fet *lune*, ilz verront les lievres, qui s'en revendront a leur giste. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 285).

. *Quant la lune est claire* : Et doit, quant la *lune* sera clere, après la mie nuit tendre aux bouches des tesnieres ses pouches. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 245).

. *La lune luist clair* : Car la *lune* luisoit moult cler (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 117).

c) *Cours de (la) lune* : Mout accues, Puis desaccues. Or joie esmues, Après faiz duels, Mains estable que cours de *lune*, Que ne te duels Quanque tu pues, Quant hors des muels Est mis tes rois ["roue"] (MACH., Lays, 1377, 477). La *Lune* est l'une des VII Planètes et est de froide et moiste nature, et de sa propriété elle a domination sur les humeurs, dont la mer croist et descroist selon le cours de la *Lune*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 208-209). Et pareillement la mer selon l'estat et le cours de la *lune*, elle s'estent et passe ses termes accoustuméz, lequel mouvement commence du centre moyen et s'estent jusques aux extremités et encores les passe. (Somme abr., c.1477-1481, 145).

- *La lune croist / décroist* : Cestui presenta au roy de Perse une perre precieuse appellée selenites, laquelle croist par sa propriété en la *Lune* croissant et descroist, la *Lune* descroissant. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 v°).

- *Age de la lune*. "Phase de la lune" : Item menstrues fluent selon l'age de la *lune*, car ilz viennent aux pucelles ou premier quartron (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 8).

- [P. compar. avec la lune changeante] : Ce nom li doing [à Fortune] : "Lorde, borgne, fausse et enfrune." De mal faire onques n'est geïne. Tout le mont ne prise une prune, Eins le demeinne A la samblance de la *lune* Qui ore est pleine, clere et brune, Et fourme ne clarté nesune N'a en quinsenne, Fors tant que n'a mois ne semaine, Jour prefix, ne heure certaine, Eins est sa vengeance soudeinne (MACH., R. Fort., c.1341, 35). Richesses sont dons de Fortune Qui tout aussi comme la *lune* Ont leurs cours, qu'elles vont et viennent, N'onques en un point ne se tiennent, Se ce ne sont aucun tresor De gemmes, de monnoie ou d'or Qui sont en prison et en serre. (MACH., C. ami, 1357, 69). L'omme sage demeure en sapienche comme le soleil, et le fol se mue comme la *lune* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 72). ...c'est Fortune Qui tout ainsi comme la *lune* Est belle et clere, toute plaine, Et riens n'i ha dedens

quinzaine. (MACH., Voir, 1364, 756). Le fol se mue comme la *lune*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 472). ...Plus que la *lune* muable (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 80). Vous estes trop en ce cas importune D'ainsi changer plus souvent que la *lune*. (Parn. sat. S., a.1500, 105).

2. "Phase de la rotation de la lune autour de la terre ou apparence que présente la lune dans cette rotation"

a) "Lunaison" : Semblablement à Saint Ignocent, à Paris, en la fosse ordonnée pour mectre les pouvres, nul corps n'y demeure à corrompre plus de IX jours, autres dient d'une *Lune* ; toutefois il est d'aucuns corps nez souz telle constellation, que à jamais ou que se soit, il demeure incorruptible. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°).

b) "Phase de la lune" : Cedit jour, à la conjuction de ceste prouchaine *lune*, c'est amoderé le temps qui par les II *lunes* cy devant (...) ont esté si fors et si merveilleuses gelées que les rivieres ont esté congelés (BAYE, I, 1400-1410, 212). Environ ce est a noter que fistule est ulcere de laquelle fluit continuelement matiere, et a periode en son flui selon divers temps ou diverses *lunes* jetant matiere en plus grande quantité. (Rég. santé corps C., 1480, 133).

- *Nouvelle lune / pleine lune* : ...quant la *lune* est playne (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 178). Je me conforte a che qu'il me souvient Que tous les mois avons nouvelle *lune*. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 96). Derechief, la lune donne croissance a toutes humeurs, si comme il appert des oz qui ont plus de mouelle en plaine *lune* que quant elle est petite, et ainsi est il des autres humeurs du corps. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 350). ...car le premier jour de la lune, la mer est plus grant que elle ne soit devant le secont, elle appetice et descendent tousjours jusques au .VIIIe. jour, et puis elle croist par .VII. jours, si que la mer est plaine en la nouvelle *lune* et en la plaine *lune*. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 351). Car tout aussi que la *lune* nouvelle croist continuellement en augmentant sa lumiere tousdiz de plus en plus, tant qu'il avient que elle se moustre plaine, et depuis au contraire sa lumiere tousdiz se diminue et va en decroissant tant que on ne la voit plus, ainz samble estre du tout de clarté desnuee quant a nostre regard, tout aussi croist jonesce (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 632). ...quant plaine *lune* arrive (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115). Celui qui point d'argent n'a en sa bourse, se doit abstenir de regarder la nouvelle *lune* ou autrement il n'en aura gaires tout au long d'icelle. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92).

. [Dans une compar.] : Voz propos sont, puis longs, puis cours, Une foiz estes en decours, L'autre plaine comme la *lune* ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 445).

- *Prime lune*. "Nouvelle lune, lorsqu'elle commence à apparaître" : Et pour ce le parfait et bon phisicien selon la doctrine de Ypocras doit regarder la prime *lune*, et quant elle est plaine, car adont croissent les humeurs ou corps et la mouelle, et en la mer et en toutes choses mondaines. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 353).

. *Prime lune / pleine lune* : Tiengne et sache chacun medicin que, la *Lune* jointe avecques les estoilles fortunées, les maladies sont terminées à bien, et par la conjuction d'icelles aux estoilles contraires sont faiz et causés effectz opposites et mauvais, et pour ce doit le bon medicin premierement considerer en quel point est la *Lune*, c'est assavoir si elle est prime ou plaine, car lors croissent les humeurs et les moelles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 r°).

- [Selon la phase, l'influence sur les hommes et les choses est différente] : Mais d'autre lez, si fortune est amie Vers nous, aussi n'y prenez point rancune, Car point de vous ne nous vient ceste *lune*. (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 227). ...ils en estoient

encores fort estonnés et espaouris, esperans venir unne meilleure *lune* pour eux ou que le cours de la planette gettast son influence mieux à leurs avantage (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 131).

B. - P. anal.

1. "Glace ou plaque de métal d'un miroir circulaire" : ...un miroir d'ivoire, sanz *lune*. (Doc. 1360. In : L. Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 40, 1879, 559). Plourez, marchandes, bourgeois et pucelles, Plourez, plourez ces piteuses nouvelles : Vostre mirouer a sa *lune* cassee (...) Plus n'y verrez les laides ne les belles, En ce mirouer plus n'y congnoistrez celles, Puisque la *lune* est morte et trespassee. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 180). Ung tableau d'or, esmaillé d'ung chevalier et d'une dame, garni de 5 balais et de 5 grosses perles, et au dos d'icelluy une *lune* de mirouer. (Comptes Lille L., t.2, 1439, 420). ...ung autre miroir d'or, garny autour de la *lune*, de VII petis rubis et de VII troches de perles (Comptes Lille L., t.2, 1467, 122).

- [Contexte métaph.] : Et ycelui estat est la chasse qui soustient la lunete du mireur ; icelle *lune* est nostre foi (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 143).

2. "Tache de poils, de couleur différente du reste de la robe, sur le front (d'un cheval)" : ...un cheval bayart [bai] o longue couhe et o une *lune* au front (Doc. 1406. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 425). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

3. [Pierre précieuse] *Pierre de la lune*. "Pierre de lune, sélénite" : La pierre de la *lune* est blanche, pale, à vaynes noires ou rouges, ou telle foys jaunes ; sy rent clartet de nuit telle foys en playne lune. Et telle foys ne luist fors en certaines heures et constellations. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180).

4. P. plaisant. "Les fesses" : Arregarde [mon cul], il est velu ! (...) arregarde la *lune* ! (Pass. Auv., 1477, 213). [R. M.]

LUNEE, subst. fém. (lunee)

[FEW V, 447b : *luna*]

"Lunaison" : Flourie la royne disoit à le volée, C'onques ne conforta la gent crestiénee En la grant tour Calabre, ne heure ne *lunée* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 44). [R. M.]

LUNETEUX, adj. (luneteux)

[AND : *lunetus* ; *FEW V, 450a : *luna*]

"Lunatique"

Rem. Cf. ; AND : *lunetus*. [R. M.]

LUNETIE, subst. fém. (lunetie)

[AND : *lunetie* ; *FEW V, 450a : *luna*]

"Folie"

Rem. Cf. ; AND : *lunetie*. [R. M.]

LUNETIER, subst. masc. (lunetier)

[GDC : *lunetier* ; *FEW V, 449a : *luna* ; TLF XI, 61b : *lunetier*]

"Celui qui fabrique les lunettes" : Et pour souspeçon de ce fut mis et constitué prisonnier ung jeune escolier de Paris, nommé maistre Pierre Le Mercier, filz d'un *lunetier* du Palais, qui peu de temps après fut delivré non chargé du cas. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 261). ...merciers, *lunetiers* et tapissiers sarasinois, une banniere (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1467, 673). [R. M.]

LUNETTE, subst. fém. (lunette)

[T-L : *lunete* ; GD : *lunete* ; FEW V, 447b, 448b : *luna* ; TLF XI, 62a : *lunette*]

A. - Au plur. "Paire de verres enchâssés à poser sur le nez pour améliorer la vue" : Et devant ses yeux [cette vieille] avoit deux *lunetes* de cristal, qui estoient encorporees et atachees a ses yeulx, car pour ce qu'elle avoit tant regarde les estoilles elle avoit aussi comme perdu la veue. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 596). ...car aussi estoie-je aucunement debilité de ma veue et ne pavoie pas bien enregistrer sans avoir *lunettes* (BAYE, II, 1411-1417, 273). Or, maintenant que deviens vieulx, Quant je lys ou livre de Joie, Les *lunectes* prens pour le mieulx, Par quoy la lettre me grossoye (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 150). ...huit étuiz de cuir noir, garniz de *lunettes* de veirre polly, d'yvoire et de corne (Comptes roi René A., t.2, 1451, 318). ...pour achat d'unes *lunettes* pour ledit Triboulet III s. IIII d. (Comptes roi René A., t.3, 1452, 62). Item, je donne aux .XV. Vings - Qu'autant vouldroit nommer Troys Cens - De Paris, non pas de Prouvins, Car a eulx tenu je me sens ; Ilz aurent, et je m'y consens, Sans les estuiz mes grans *lunectes*, Pour mectre a part, aux Innocens, Les gens de bien des deshonestes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 132).

- *Paire de lunettes* : Pour huit paires de *lunettes* à foureau doublés pour servir à Mesdits Seigneurs Prevost et eschevins, cleric, procureur et autres à ladicte recepte du domaine (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 366). ...pour une paire de *lunettes* clouans pour Mondit Seigneur le Prevost, pour ce qu'il n'en avoit eu que une paire qui n'estoient pas clouans, 6 s. p. (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 367).

- **Au sing.** : Lors me sembla qu'entre ses belles blanches mains elle tenoit une *lunette* telle sans difference que celles dont le jour precedent elle m'avoit faict le devis et promesse. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 34).

- **P. plaisant.** "Yeux" : Folles amours font les gens bestes : Salmon en ydolatria, Sanson en perdit ses *lunectes*. Bien eueux est qui rien n'y a ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63).

B. - "Pièce de fer de forme ronde où est enchâssé le verre du cadran" : ...à un huchier qui a fait un etuy pour l'orloge de l'Ostel de ladite ville, 20 s. p., pour le salaire du maçon qui a sellé ledit etuy, et pour plastre, 4 s. 8 d. p. ; item, au serrurier, pour crampons et *lunettes*, 4 s. p., et pour le salaire de l'orlogeur qui l'a mise à point, 4 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 688).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss., s.v. *lune*.

C. - "Lunule"

1. GÉOM. : Maintenant soustrayons du semy-cercle et d'icelle quarte l'arc .m., et restera du costé de la quarte le triangle orthogone .b.p.c., et de la part du semy-cercle restera la *lunette* .k. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 409).

2. MÉD. : Secondement note que quant on parle la vule ou la *lunette* clot le ysophagus et quant on mange, elle clot la trachee et pource ne doit on pas parler quant on mengue (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 24). [R. M.]

LUNOIR, (?) (lunoir)

[Ø]

"?" : ...uns souffles de forge et le triere, un bancq *lunoir*, troiz martiaux... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1399, 733).

REM. Lire **luisoir* ou **luiroir* "pour polir", et rapprocher de *luireur* ? [R. M.]

LUNS, subst. masc. (luns)[T-L (renvoi) : luns ; GD : *luns* ; FEW V, 450b : *luna*]

"Lundi"

REM. Doc. 1382-1383 (Loire, *le luns, mars et merces*) ds GD V, 53c. [R. M.]**LUPANAIRE, subst. masc.** (lupanaire)[FEW V, 456a : *lupanar*]

"Maison de prostitution" : ...*lupanaires*, les lieux ou demeurent les ribauldes (MAMEROT, Gloss. D., 1466, 101). [Traduction de Miélot : les bourdeaux ou les femmes publiques demeurent sont appeléz *lupanaria*, c'est a dire louviers] Aucuns sont toutesfois qui dient ceste Laurente estoit ribaulde par commun renom appellé louve de corps entre les pasteurs et ainsi eult lieu la fable que une louve avoit nourri les enfans et servant a cellui propos *lupanaires*, les lieux ou demeurent les ribauldes ["lupanaires... ribauldes" trad. lat. *lupanarium*] (MAMEROT, Romuleon, 1466, I.8, f° 21c). [R. M.]

LUPANAR, subst. masc. (lupanar)[GDC : *lupanar* ; FEW V, 456a : *lupanar* ; TLF XI, 64b : *lupanar*]

"Maison de prostitution" : ...le lieu du commun ou les filletes estoient s'apelloient [s'apelloi(en)t, s'apelloit] *lupanar*. (LA SALE, Sale D., 1451, 171). [R. M.]

LUPASIN, adj. (lupasin)

[Ø]

MÉD. *Erysipèle* lupasine***REM.** À rattacher à FEW V, 461a : *lupus* ? [D. J.]**LUPE, subst. fém.** (lupe)[FEW, Ø lat. *lupa*]

"Courtisane, prostituée" : Chevaliers en la vielle loy Estoient eslehez pour faire droit, Mais acrotis sont comme enclume [var. Mais acourtis sont [les chevaliers] a droites *lupes*]. L'un ment pour voir, l'autre pour foy (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 87). ["les chevaliers font la cour à des prostituées" ?] [R. M.]

LUPERCAL, subst. masc. (lupercal¹)[FEW, Ø lat. *lupercal*]*Jeu des lupercaux. V. jeu***Rem.** V. Lexique de F. Duval. [R. M.]**LUPERCAL, adj.** (lupercal²)[FEW, Ø lat. *lupercal*]

"Dédié à Lupercus, c'est-à-dire au dieu Pan"

- *Jeu lupercal. Jeux lupercaux. V. jeu* : ...de la nativité de Remus et de Romulus (...) et puis du gieu *lupercal*. (LA SALE, Sale D., 1451, 14). [R. M.]

LUPERIE, subst. fém. (luperie)[FEW, Ø lat. *lupa*]

"Débauche" : ...*luperies* de prestes [var. *lupire* de prestre] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 248). [note du v.1164] [R. M.]

LUPIN, subst. masc. (lupin¹)[T-L : *lovin*² ; GDC : *lupin* ; AND : *lupin* ; FEW V, 456b : *lupinus* ; TLF XI, 65a : *lupin*]

"Lupin (plante) ; graine de cette plante (qui fournit une farine comestible)" : Ceulx qui veullent avoir bon vin si sement des *luppins* ou mois d'aoust, et ainsi enforcent leur vigne. Et quant

ilz sont percreus, ou mois d'avril ou de may, ilz les retournent, et ce vault un gras fiens (Rustican H., 1373-1374, 88). ...et c'est aussi que le sage villain seme en sa terre aucunesfoiz *lupins* ou aucunes autres semences affin que elles actraient les malvaises humeurs adustes et nytreuses de la terre, par quoy elle puist mielx fructefier es autres bonnes choses (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 342). *Lupins* ce sont grains ainsi apellés, et en est de .ii. manieres, car il y a *lupins* amers... il y a ausi *lupins* doux. (Grant herb. C., c.1450, 130). ...sa viande doit estre fromentaire, c'est assavoir farine de froment cuite au four et farine de faves et de fenugrec et de *lupins* et de cezes et coulure de bran et de amandes et les semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 3). [R. M.]

LUPIN, subst. masc. (lupin²)[GD : *lupin* ; *FEW V, 456b : *lupinus*]

MÉD. "Petite excroissance" : *Lupins* ce sont neux qui viennent es paupieres et es autres parties du corps, de matiere fleumatique et se different de scrophules et de glandules, car elles sont plus dedens en chair et sont envelopez d'ung foureau, mais *lupins* sont plus dehors. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 19).

Rem. Sans doute empl. anal. de *lupin*¹ (graine du lupin). [C. T.]

LUPIN, adj. (lupin³)[GD : *loupin*² ; *FEW V, 456b : *lupinus* ; TLF XI, 65a : *lupin, -ine*]

A. - "De loup" : Mez par ta nature *lupine* Sa mort en ton cuer desiroies (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 101). Il a condition *lupine*, Car il est tout plains de rapine. (Pastor. B., c.1422-1425, 45). ...adfin que soubz la pel de brebis ou aignel il couvrest sa cruauté *lupine* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 364).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 242.**B.** - En partic. MÉD.

- *Deable/demone lupine. Lupine deable.* "Manie furieuse" : ...et est proprement apellee manie, car le pacient est fureux, courouçant, irant et mouvant, et perilleux, et est apelé par autre nom deable *lupine* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 210). Apres il a esté dit moult de foiz qu'est apoplexie, qu'est spasme, qu'est thetane, qu'est manie ou maniaque passion, ou *lupine* deable, et pour ce m'en passe je de repeter. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 213). Se c'est de cole on l'appelle proprement manie et sautent et sont furieux et ainsi que loups et ont regart terrible, aucuns l'appellent demone *lupine*. (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18).

- *Melancolie lupine.* "Forme de mélancolie rendant le patient semblable à un loup" : Et se c'est de cole, on voyt melancolie *lupine* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24).

V. aussi *loupin*² [R. M.]**LUPULE, subst. fém.** (lupule)[FEW V, 461a : *lupus*]

"Houblon" : De *lupule*. *Lupulus*, c'est une herbe qui croist en haies et rampe en maniere de l'erbe que l'en appelle brionie ou vigne blanche ; l'en l'appelle hauberon et a feules qui ressemblent a ortie. Elle a saveur ague et poignant. (Grant herb. C., c.1450, 130). [R. M.]

LUPUS, subst. masc. (lupus)[FEW V, 461a : *lupus* ; TLF XI, 65b : *lupus*]

"Affection cutanée, lupus"

REM. CHAULIAC (c.1370) ds TLF. [R. M.]

LUQUERELLE, subst. fém. (luquerelle)

[*FEW XVI, 478b : *loeken*]

"Petite ouverture pratiquée dans une porte et par laquelle on peut voir et parler" : Et toutesvoies s'en vint il a la *luquerelle* [var. *luquereule*] pour parler a la dame (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 357). ...une meschine ouvry la *luquerelle* [var. *luquereule*] de l'huis de la tour (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 364). [Autre ex. p.377 (372)] [R. M.]

LUQUEREULE, subst. fém. (luquereule)

[*FEW XVI, 478b : *loeken*]

(synon. *luquerelle*) : Et toutesvoies s'en vint il a la *luquerelle* [var. *luquereule*] pour parler a la dame (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 357). ...une meschine ouvry la *luquerelle* [var. *luquereule*] de l'huis de la tour (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 364). [Autre ex. p.377 (372)] [R. M.]

LUQUEROLE, subst. fém. (luquerole)

[*FEW XVI, 478b : *loeken*]

(synon. *luquerelle*)

REM. Var. (*luquerole*) de *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 377 (*luquerelle*). [R. M.]

LUQUIER, verbe (luquier)

[T-L : *luquier* ; GD : *luquier* ; FEW XVI, 478a : *loeken*]

"Regarder" : De Lucas seroie *luqués*, Et du Montargis obfusqués (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 72). [Avec jeu de mots sur *Lucas*] Li fietre saint Lambert fut mis ansi que je dis, et fut chis lis ["lieu"] enfermeit moult fortement, c'on n'y poioit aleir ; mains ons *luquoit* bien parmi ["à travers, entre"] la trelhe, entre les pileirs. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 535).

REM. Autre ex. ds JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, II, 2664 (*luquoit*, Scheler, *Gloss.*, 190). [R. M.]

LURELLE, subst. fém. (lurelle)

[T-L : *lurele* ; GD : *lurelle* ; FEW XVI, 493a : **lûpera*]

"Lange"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1483 (Lille, *des lurielles pour ledit enfant*) et 1493 (Lille, *lurelles*) ds GD V, 54b. *Z. rom. Philol.* 18, 1894, 222. [R. M.]

LURON, subst. masc. (luron)

[FEW V, 463b : *lur-* ; TLF XI, 66a-b : *luron*]

"Joyeux compère"

REM. Ex. c.1500 ds TLF. [R. M.]

LUS, subst. masc. (lus)

[T-L : *luz* ; GD : *lus*² ; AND : *luz*¹ ; DÉCT : *luz* ; FEW V, 436a : *lucius*]

"Brochet" : Le grant *lucs* mangue le luceaul (DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 81). Brouet blanc se peut faire de *lus*, de carpes, et de bars (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 222). *Lus* se mengut a la saulse vert quant il est cuit en eae. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 232). [Autres ex. p.232, 250, 251, 257...] Adoncques Janyn s'en va à marchee et quant il sera venu là, il demande d'un pessoner ainsi : Mon amy, avez vous de bon samon et dez *lucés* à vendre ? (Man. lang. G., 1396, 58). Telz refuse *lus* ou lamproie (Pastor. B., c.1422-1425, 199). Grosses carpes, barbues et tenches, Grans *luz*, carreaux et parches blanches Sont mangees a la galentine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 213). Le *lus* en son temps

change III fois son nom et premierement se nomme gougon quant il est ienne. Et quant il est de moyen aage se nomme brochet. Et quant il est parceu se nomme *lus* et est adonc tres rauissant. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498). ...grans *lutz* et grosses anguilles (LA SALE, J.S. E., 1456, 374).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, 53/29. [R. M.]

LUSION, subst. fém. (lusion)

[FEW, Ø lat. *lusio*]

"Jeu ; illusion"

- *Sans lusion*. "Hors de toute illusion" : A Morpheüz supplierez Quant en vostre dormant arez Aucune belle vision De vo dame sans *lusion* (;) Qu'en bien les vous veulle avertir Et tous vos nuisans convertir. (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 41). [R. M.]

LUSQUE, adj. et subst. masc. (lusque)

[FEW V, 473a : *luscus*]

"Borgne, aveugle" : Le cachiveux garist on bien, Au *lusque*, au borgne n'aide rien, Qui une fois *lusque* sera, Tout son vivant tel demorra. (Prov. d'Alain H., c.1380-1400, 72).

V. aussi *louche* [R. M.]

LUSSEMBOURSIN, subst. masc. (lussemboursin)

[]

Luxembourgeois : Li dessus nommet signeur (...) fisent leur amas de gens d'armes, d'Alemans et de Behagnons et de *Lussemboursins* (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 138). [J. P.]

LUSSERON, subst. masc. (lusseron)

[GD : *lusseron* ; FEW V, 478a : *lux*]

"Mèche, lumignon"

REM. Doc. 1419 (*lusseron*) ds GD V, 55a. [R. M.]

LUSTRAL, adj. et subst. masc. (lustral)

[T-L (renvoi) : *lustral* ; GDC : *lustral* ; FEW V, 475b : *lustrum*¹]

"A Rome, (servant à la) purification" : Si a appareillié un sacrifice que on appeleit *lustral* a faire l'endemain. Sacrifice *lustral* estoit celi que on fesoit pour occasion d'aucun crime purgier et espier ; en autre guise ce estoit une solennité que on faisoit a Vulcain en lustrant, c'est en avironnant la cité o brandons et trompez en la onzeme kalende de juing (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.1, 48). ...si a appareillié un sacrifice que l'en apeloyt *lustral* [trad. lat. *lustralis*] a fayre landemeyn. La ou le jour ensuyvant commença a esclarci[r] et toutes choses furent aprestees pour le sacrifice, et fu fayt et accompli si comme il appartenoyt (BERS., I.28, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 173c). Incidence : Sacrifice *luscral* estoit celui que l'en faisoit pour accasion d'aucun crime purgier et espier ; en autre guise ce estoit une solempnité que l'en faisoit a Vulcayn en luscrant, c'est avironnant la cité o brandons et avec trompes en l'onziesme kalende de juing (BERS., c.1354-1359, ms. London, British Libr., Royal 15.D.VI [ms. de la fin du 14e s.], livre I, chap. 28, f° 23c). [R. M.]

LUSTRATEUR, subst. masc. (lustrateur)

[FEW V, 474b : *lustrare*]

"Celui qui passe en revue, qui examine" : ...c'est l'inquisiteur et *lustrateur* de leurs infinis abismes et parfons secres qui est de leur conclave et estroit conseil. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 130). [lat. *lustrare* au sens de "passer en revue, parcourir,

examiner" ; le FEW enregistre *lustrateur* au sens de "purificateur", XVIe s. (1581)]

REM. CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, *Douze dames Rhétor.* C., 1462-1463, 28, 51. [R. M.]

LUSTRATION, subst. fém. (lustration)

[T-L (renvoi) : lustracion ; GDC : *lustration* ; FEW V, 474b : *lustrare* ; TLF XI, 67b : *lustration*]

"A Rome, cérémonie de purification des personnes, des maisons, des champs, des armées..."

REM. BERS. ds GDC X, 100b-c. [R. M.]

LUSTRE, subst. (lustre¹)

[GDC : *lustre*¹ ; FEW V, 475a : *lustrum*¹ ; TLF XI, 68a : *lustre*¹]

A. - "A Rome, sacrifice expiatoire" : Laquele maniere de *lustre* ou de purification fu appelee en latin *lustrum conditum*, c'est a dire le circuit acompli, pour ce car il fu fet aprez le peuple ordeneement nombré et le cens, c'est le treu, feni et par ordre païé. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 44.2, 74). *Lustre*, lustrer. Sachiez que *lustrez* estoit une maniere de sacrifice ou de purification que on faisoit sur tout le peuple de sinc ans en sinc anz car lors li censeur nombr[o]ient le peuple et recevoient cens de chascun et puiz les expioient et purifioient par certains sacrificez a ce ordenés et celles solenitez estoient appelees *lustres*. (BERS., Gloss. D., c.1355, 143). *Lustre*, lustrer. Sachiez car *lustres* estoit une maniere de sacrifice ou de purification que l'en fesoit sur le peuple de sinc ans en cinc ans, quar li centeur nombrient le peuple et recevoient cens de chascun et puyz les expioient et purifioyent par certayns sacrifices a ce ordenés, et celes sollempnités estoient apelees *lustres*. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161b). Valerius le touche assés en brief en ceste lectre pour la declaration de laquelle il faut encore savoir qu'est *lustre*. "*Lustrum*", selon Ysidore ou .v.^e livre, est le temps de .v. ans, et estoit une sollempnité que on faisoit a Rome en la fin du .v.^e an et au commencement des autres .v. ans (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.4.3, glose, f° 163b).

- *Lustre condit*. "Sacrifice de purification accompli" : ...mais il dist qu'il fist *lustre condit*, c'est a dire lustre parfait (...) Ce lustre, sicomme je ay dit, fu appelé lustre parfait et consummé, car en ce lustre furent purgiez et nombrés les citoiens de Rome et furent trouvés .iiii.^{xx} mil. (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.4.3, glose, f° 163c).

B. - "Intervalle de cinq ans qui sépare deux cérémonies expiatoires" : ...quant la cité fu prise par les Gaulez en cele *lustre* ouquel L. Papirius le censeur subroqua a C. Julius, son compaignon qui estoit mort... (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.20, 62). L'aage venra après les *lustres*, c'est a dire les espaces de .v. ans a .v. ans passés, que la maison de Asaracus mettra en sa servitude la cité appellee Phisie et les nobles Micenes et si sera dame des Argiens ou Argines ["*lustres... ans*" trad. *lustrum*] (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, V.12, f° 243b). Et quant il parle des *lustres* qui sont espaces des .v. ans en cinq ans, il le dit aussi pour certaines purgations qui se faisoient aussi de .v. ans en .v. ans ; et aussi en la cité se faisoit certaine sollempnité et cerimonies qui s'appellent "*lustrum*" (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, V.12, glose, f° 246c). Item, il est assavoir que a Rome se faisoit de .v. ans en .v. ans une sollempnité que on appeloit lustre. Et pource *lustre* signifie le espace de .v. ans, si comme il est pris en l'ympe que on chante ou temps de

la Passion "*Lustra sex et cetera*". Celi lustre faisoient faire les censeurs de leur office, et faisoit on processions entour Rome, et en alant on chantoit ou disoit certains dictiez a la loenge des diex et en priant pour le estat et prosperité de Rome. (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, IV.1.10, glose, f° 187b). ...jadis es calendes de fevrier, toute la cité de Romme estoit de sincq ans en sincq ans avironnee de gens, et aloient entour a cierges et a brandons en l'onneur de Februe, mere de Mars, qui estoit dieu de bataille, pource que son filz leur donnast victoire contre leurs ennemis, et cest espace de temps estoit dit *lustre*, c'est a dire resplendeur de lumiere. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 298). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

C. - "Recensement qui accompagne la cérémonie expiatoire" : Si di que en *lustres*, qui se faisoient en celi temps, l'en trouvoit et nombroit deux cenx et cinquante testes en la cité (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.2, 35). [R. M.]

LUSTRE, subst. masc. (lustre²)

[GDC : *lustre*² ; FEW V, 474b : *lustrare* ; TLF XI, 68a-b : *lustre*²]

A. - "Éclat" : ...comme celui qui fait ung chappel de marguerites, roses et aultres fleurs plaisans et precieuses, et à la fois y met aultres flourettes de moindre extime, pour paracomplir et parfaire son chapelet et donner couleur et *lustre* au demourant. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 15). [Autre ex. p.34] ...le *lustre* des pierreries (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 69). ...le *lustre* matutin (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 189).

B. - Au fig. "Éclat" : Lenges est *lustre* lumineux, Louange, lyesse louable (FLAMANG, Vie Pass. st Didier C., 1482, 34). Foy est le *lustre* de tous les paremens. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 52). Madame est *lustre* et de real sang nee. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 54).

- "Gloire" : O folz, aprestez noz palustres Et vous cognoistrez de noz *lustres* (...). Des anciens noz bons grans peres, Qui regnerent sans vituperes, Lesquelz le bon chemin et voye Nous monstrentent, prenez la voye (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 254).

C. - "Ce qui rend éclatant, préparation nécessaire pour devenir brillant" : Le *lustre* blesse qui esclaire. (GARIN, Compl., 1460, 75). [R. M.]

LUSTRE, subst. masc. (lustre³)

[T-L : *lustre*¹ ; GD : *lustre* ; FEW V, 475a : *lustrum*²]

"Endroit où se tient le cerf" : De ses *lustres* [le chasseur] le fait lever [le cerf] (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 50). [R. M.]

LUSTRE, subst. masc. (lustre⁴)

[*FEW V, 475a : *lustrum*²]

"Débauche" : Quantes maintes citez illustres Venus [la déesse] par cupidineux *lustres* A mis au bas et prosterné ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 100). [R. M.]

LUSTRER, verbe (lustrer¹)

[T-L (renvoi) : lustrer ; GD : *lustrer* ; FEW V, 474a : *lustrare*]

A. - "A Rome, purifier par sacrifice expiatoire" : Si a apparillié un sacrifice que on appeleit lustral a faire l'endemain. Sacrifice lustral estoit celi que on fesoit pour occasion d'aucun crime purgier et espier ; en autre guise ce estoit une sollempnité que on faisoit a Vulcain en *lustrant*, c'est en avironnant la cité o brandons et trompez en la onzeme kalende de juing (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.1, 48). Lustre, *lustrer*. Sachiez que *lustrez* estoit une maniere de sacrifice ou

de purification que on faisoit sur tout le peuple de cinc ans en cinc ans car lors li censeur nombr[o]ient le peuple et recevoient cens de chascun et puis les expioient et purifioient par certains sacrificez a ce ordenés et cellez solenitez estoient appelees lustres. (BERS., Gloss. D., c.1355, 143). Lustre, *lustrer*. Sachiez car lustres estoit une maniere de sacrifice ou de purification que l'en fesoit sur le peuple de cinc ans en cinc ans, quar li centeur nombrent le peuple et recevoient cens de chascun et puis les expioient et purifioient par certains sacrifices a ce ordenés, et celes sollempnités estoient appelees lustres. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161b). En quel lieu li dis roys tout son ost ayssi ordené *lustra*, c'est a dire purifia par le sacrifice d'une truie, d'une oueylle et de troys toreaus, la quele maniere de lustre ou de purification fut apelee en latin "*lustrum conditum*", c'est a dire le circuit acompli, pour ce que il fu fait après le peuple ordeneement numbré et le cens, c'est le treu, feni et par ordre payé ["*lustra*, c'est a dire purifia" trad. lat. *lustrare*] (BERS., I.44, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 180b). Quant il furent tous assablés, il les nombra par parties et puis fu mis le nombre ensamble et puis les *lustra*, c'est a dire purga par sacrefices, car il sacrefia pour la purgacion de euls une truie, une brebis et trois tors. (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.4.3, glose, f° 163c).

B. - P. anal. "Tourner autour de, faire le tour de" : Incidence : Sacrifice luscral estoit celui que l'en faisoit pour accasion d'aucun crime purgier et espier ; en autre guise ce estoit une sollempnité que l'en faisoit a Vulcayn en *luscrant*, c'est avironnant, la cité o brandons et avec trompes en l'onzieme kalende de juing (BERS., c.1354-1359, ms. London, British Libr., Royal 15.D.VI [ms. de la fin du 14e s.], livre I, chap. 28, f° 23c).

V. aussi *lustre*¹ [R. M.]

LUSTRER, verbe (lustrer²)

[GDC : *lustrer* ; FEW V, 474a : *lustrare* ; TLF X, 68b-69a : *lustrer*]

A. - "Donner de l'éclat à" : De Platon qui fut si prudent L'on voit tous les jours evident Sa renommé estre *lustree* Et pour sa science illustree. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 717).

B. - "Parer" : Ung courdon fault pour madame lacer ; De bleue soye, pour mieulx *lustrer* l'abit (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 22). Anthonins en sa cronicque fait ung especial recit de sainte Kateline de Saine, de la quelle j'entens *lustrer* et embellir mon oeuvre (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 89).

Rem. V. aussi *rustrer*². [R. M.]

LUT, subst. masc. (lut)

[T-L : *lut* ; GD : *lut*² ; GDC : *lut* ; AND : *lu*¹ ; FEW V, 477b : *lutum* ; TLF XI, 69b : *lut*]

A. - "Boue, fange"

Rem. Doc. XVe s. (Wallonie, *lutz*) ds FEW.

B. - "Enduit dont on se sert pour boucher des vases, pour entourer des cornues..."

Rem. Ex. XIVE s. (?), *lut*, ds GDC X, 100c. *Jardin de santé*, c.1500 (*luct*), ds GD V, 55b. [R. M.]

LUTER, verbe (luter)

[GD : *luté* ; GDC : *luter* ; AND : *luter*² ; FEW V, 477b : *lutum*]

I. - Empl. trans. "Enduire de *lut*, pour boucher, boucher" : ...qui ardra le serement, se l'en gette un muy dedans le tonnel de .x. crucees, et que on le laisse par .iii. jours ainsi, bien

estoupé et *luté*, il [le vin] devendra blanc ou rouge dedans .xl. jours (Rustican H., 1373-1374, 108).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 100c (*ung vaisseau bien luté et enveloppé de poix ; ...lucté*).

II. - Part. passé en empl. adj. "Enduit de boue"

Rem. Relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 170) : *lutee "de boue, de terre"*. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500 (éd. 1495), ds GD V, 55b. [R. M.]

LUTEUX, adj. (luteux)

[GD : *luteus* ; AND : *lutous* ; FEW V, 477b : *lutum*]

"Boueux" : O tu Fortune la marage (...) Tu es d'estée le bell desport Flairant, mais plus sodain que mort Deviens *lutouse* et yvernage (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 247).

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *humidité oinctuose et visqueuse, et non pas iaveuse ne luteuse ne boueuse*), ds GD V, 55b.

V. aussi *luctueux* v. Lexiques [R. M.]

LUTH, subst. masc. (luth)

[T-L : *lëut* ; GD : *leut* ; GDC : *luth* ; FEW XIX, 195 : '*ud* ; TLF XI, 70b : *luth*]

A. - MUS. "Instrument de musique à plusieurs rangs de cordes montées sur une caisse arrondie en dessous, luth" : La firent mains divers acors. Car je vi la tout en un cerne Viële, rubebe, guiterne, *Leü*, morache, michanon, Citole et le psalterion, Harpe, tabour, trompes, naquaires, Orgues, cornes, plus de dis paires, Cornemuses, flajos, chevrettes, Douceinnes, simbales, clochettes (MACH., R. Fort., c.1341, 145). Et de tous instrumens le roy Diray premiers, si com je croy. Orgues, vielles, micanons, Rubebes et psalterions, *Leüs*, moraches et guiternes Dont on joue par ces tavernes, Cymbales, citoles, naquaires, Et de flaios plus de X. paire, C'est à dire de XX. manieres (MACH., P. Alex., p.1369, 35). ...samblablement, nous le veons dez meloudies, car lez unes si enclinent a lyesse, comme est le salterion, le *lut* et la guiterne et samblables ; lez aultres si enclinent a hardiesse et donnent courage, comme sont trompes et naqueres et samblables (Songe verg. S., t.1, 1378, 390). Sans faille, il y a bien d'autres instrumens aucuns esquelz les cordes sont de premiere venue toutes d'une longueur, pour ce qu'ilz sont aussy d'autre figure, si comme sont vielles et rebebes et *lus* et guiternes. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 62). Et se instrumens avez propices Comme sont simballes et cors, Tamburs, orghenes ou aultre acors, Timbres, tinpanes et vielles, Herpes, *leuz*, choses nouvelles, Buisines, clarons, instrumens Et semblables abillemens, Pour nostre sabbat decorer, Je le vous enjoing aporter (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 124). Tabourins, aussi menestriés, Joueurs de *lucz* et d'eschiquiers Vindrent la pour me faire feste. (Gaud. sot, c.1450, 13). Item, a maistre Ythier Merchant, (...) Donne, mais qu'il le mette en chant, Ce lay contenant des vers dix, Et au *luz* ung De profundiz Pour ses anciennes amours (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 85). ...et apprez le chant de l'eglise cessé, fut joué, ou pasté, d'un *leu*, d'un douchainne, avec ung autre instrument concordant, laquelle chose il faisoit bon à oyr. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 144). ...et apprez, ou pasté, juèrrent les aveugles, de vielles, et avec eulx ung *leu* bien acordé (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 149). Ouquel disner ot pluseurs chantres, trompettes et clarons, *lucz*, harpes et autres instrumens de l'hostel dudit duc, qui y juèrrent durant ledit disner. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 380). Et apprez

souper, alèrent les dames en la chambre dudit duc de Clèves, en cotelles justes de drap d'or, d'orfaverie et de soye ; entre lesquelles y avoit deux qui moult bien juoient de *lucz*, et, en ce point, remenèrent ledit duc de Clèves à la danse. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 383). ...Henry Bucquelin, joueur de *leu* (Comptes Lille L., t.1, 1466-1467, 496). *Lucz*, tabourins... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 316).

- [Instrument des anges] : Femme je [la mère de Villon] suis povrecte et ancienne, Qui riens ne sçay, oncques lettres ne leuz. Au moustier voy, dont suis parroissienne, Paradiz paint, ou sont harpes et *leuz*, Et ung enffer, ou dampnez sont bouluz ; L'un me fait paour, l'autre joye et liesse. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80).

B. - [P. anal. de forme] "Petite embarcation de forme arrondie, barque" : Et lui meismes [le capitaine] fist armer ung *lehut* et vault venir veoir son bon ami que tant amoit ; mais avant fist venir tous les plus grans hommes de la cité a l'escrivain de la nave (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 157). ...et les avoir [les navires] estoffé et garny de voilles et tentes de kannevais, de rymes, mast, sprietz, scalmes, relinghos, tailles, bleus, rec, poulys, plançons, daucies de pavais, *lautes*, hune, cordial et pour les matieres et estoffes de bois, claux, ferraille, peghe, tere, estoupas, roet et autres menues choses servans a faire lesdis recalfatement et ouvraiges dessus dis (...) la somme de... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 105). ...à Jehan Yvain, contremaistre de la nef de monseigneur, baillé III f. I g. VI p. par le commandement de monseigneur, tant pour cordes, fil, aiguilles, que cire, qu'il achapta en Arles, ou moys de janvier derrenier passé, pour la voile du *lutz* de monseigneur (Comptes roi René A., t.3, 1479, 50). À Jehan Sallon, baillé VII f., par le commandement de monseigneur, pour les despens de lui et des gens de marine, qui amenèrent de l'Isle à Tharascon, le *leut* de mondit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1479, 54). [R. M.]

LUTHER, (?) (luther)

[GD : *lutter*]

"Jouer du luth"

REM. VILLON (*luttés*) ds GD V, 55c. Lecture *fluctes* ds VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 131. [R. M.]

LUTIN, subst. masc. (lutin)

[T-L : *luiton* ; GDC : *lutin* ; FEW VII, 97b : *Neptunus* ; TLF XI, 71b : *lutin*]

"Espèce de démon nocturne" : PRINCE ["Lucifer"]. (...) Quoi ? Dormez vous maintenant ? Qu'esse cy ? Deables d'enffer, lous garoux et *lutins*, Corps fantastiques, fors esprits serpentins, De par le deable venez tretous icy (LA VIGNE, S.M., 1496, 137). Vont de leurs pervers cueurs mutins Discourir comme ces *lutins*, En cachent leur humaine face (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 747).

Rem. LA TOUR LANDRY (*luitin*) ds T-L V, 725, et GDC X, 101a.

V. aussi *luiton*¹ [R. M.]

LUTRE, subst. (lutre)

[FEW, Ø lat. *linter*]

HIST. ROMAINE MAR. "Embarcation légère ; barque" : ...tantost il a fait signe a son ost de passer ; si se mistrent li peon en leurs *lutres* [trad. lat. *linter*] et leurs grandes nefes et se mistrent au dessus du corps de l'yaue pour resister au bruit, si que au dessus d'ycelles passoient plus paisiblement en petites barques et li chevalier en noant liés par les resnes au bout des barques (BERS., XXI.27, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 204c). [F. D.]

LUTRÉ, adj. (lutré)

[*FEW V, 377a : *littera*]

Branc lutré. "Épée couverte d'inscriptions, d'arabesques" : Et ly enfes sarcha le branc *lutrés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 290). [R. M.]

LUTRIN, subst. masc. (lutrin)

[T-L : *letrin* ; GD : *letrin* ; GDC : *lutrin* ; AND : *leitrin* ; FEW V, 235b : *lectorium* ; TLF XI, 72b : *lutrin*]

"Pupitre d'église où l'on place les livres de chant" : Et tantost que le roy entra en l'église, comme il avoit a coustume il vesti une chappe et ala chanter au *lectryn* avec les moisnes. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 260). ...le jour des grans Pasques prouchains après ensuivans, ala à son eglise parrochial et chanta au *letrin* en la dicte eglise, en aidant à dire illec la grant messe. (Doc. Poitou G., t.6, 1401, 391). A Johan Lenoir pour avoir fait ung scabelle en manière d'un *lutrin* en l'oratore de la chapelle et pour avoir fait une fermoison en manière d'aumaires en l'apentis jouxte la dicte chappelle (Écrites Archev. Rouen J., 1440, 224). ...pour avoir fait habiller le drap de deux *lactrains* (Comptes roi René A., t.2, 1452, 398). [R. M.]

LUTRINERIE, subst. fém. (lutrinerie)

[AND : *leitrinarie* ; *FEW V, 235b : *lectorium*]

"Accessoires du lutrin ?"

Rem. Cf. ; AND : *leitrinarie*. [R. M.]

LUTTE, subst. fém. (lutte)

[T-L : *luite* ; GDC : *luite* ; AND : *lute* ; DÉCT : *luite* ; FEW V, 438b : *luctari* ; TLF XI, 73a : *lutte*]

A. - "Combat corps à corps, lutte (comme exercice ou lors d'une bataille)" : La parlames de nos amours, Des griés, des paines, des clamours Que Desirs fait aus vrais amans Et aus dames qui sont amans ; Comment il vient, lance sur fautre, Assembler a l'un et a l'autre ; Comme il les assaut et detaille De sa lance dont li fers taille ; Comment il les navre et defent, S'Esperance ne les deffent. Mais moult souvent le pris emporte Desirs, quant Esperance forte N'est contre li pour bien combatre : Lors couvient sa baniere abatre Et Douce Esperance estre en fuite Pour ce que scet trop po de *luite*. (MACH., Voir, 1364, 330). Si que là tant se combatirent Que les Sarrazins desconfirent, Et leur est li champs demourez ; De sanc vermaus est couloureuz. N'i vaut esquermie ne *luite*, Tuit se meirent à la fuite. (MACH., P. Alex., p.1369, 208). Mais bien sont aucunes delectacions selon le sens corporel de touchement qui en sont exceptées et sont tres liberales, si comme sont celles que l'en a en certains esbatemenz, comme *luites* ou courssees [sic] pour soy eschauffer et excerciter. (ORESME, E.A., c.1370, 222). Olimpus est une montaigne en Archade ou l'en faisoit jadis certains esbatemens, *luttés*, courses et comme joustes ou tournois en le honneur de Jupiter et pour soy excerciter (ORESME, E.A.C., c.1370, 126). Et li aucun se prenoient as bras à le *luite* et se frapoint sans yaus espargnier. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 114). Messires Boucicaus se trest tantost devers le roy, que il trouva devant son pavillon, et regardoit une *luite* de deus Bretons. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 144). Et embracha l'escuier, qui estoit foullé de longuement combatre, et le tourna dessoubz luy à la *luite*, et dist : "Je vous occiray, se vous ne vous rendez à mon maistre." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 53). "Là ot, je vous di, fait plusieurs grans appertises d'armes et de belles *luites*. Et là estoit Jehan Ferrant Percok, qui de une hache se combattoit moult vaillamment." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 275). ...et [Geoffroy]

haulce l'espee a II. mains, et en fiert le chevalier sur le bacinet si raidement qu'il le fait tout chanceler, et le sieut et recuevre, et lui donne du pommel de l'espee grant coup. Et cil l'ahert a deux bras, et Gieffroy laisse l'espee aler et l'ahert. Et la commença la *luicte* forte, et s'en vont, hurtebillant de telle force qu'il n'y a celui qui ne tressue. (ARRAS, c.1392-1393, 298). Lors l'un devant l'autre furent, mais ainçois que la *lutte* fust commenee, damp Abbés se vira a Madame (LA SALE, J.S., 1456, 281). La *lucte* dura longuement, et fut ce bon chevalier tant las que merveilles de soutenir ce dur assault. (C.N.N., c.1456-1467, 429). ...lequel venu en aage, se delecta en jouste, en *luyte*, en escremie, en chasse de bestes et d'oyseaulx (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 377). Ung jeune cueur estre doit amoureux, Car, par amours, jeune enfant s'abillite En dances, *lustes* et saulx aventureux Et d'estre rustre en tous temps se delicte. (LA VIGNE, S.M., 1496, 191).

- Prov. *À la tierce fois va la lutte*. "L'issue apparaît à la troisième reprise ; il faut attendre avant de prendre une décision importante" : ...on dit de coustume : A la tierce foiz va la *luycte*. (C.N.N., c.1456-1467, 102).

Rem. Cf. Prov. H., L 119 ; DI STEF.

- "Technique de combat" : ...or vous prie je tres humblement que le vueilliez estre [juge] de la *luicte* dont j'ay aprins a *luictier* (LA SALE, J.S. E., 1456, 431).

B. - Au fig. "Querelle, dissension" : O ! quans assaus et quantes batailles et mors a donné ceste *luicte* et cest descort quant le fils Pierre Lion s'efforça de monter par devers aquilon contre reverent et de bonne memoire seigneur Innocent, le pape quint de ce nom (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 129). [R. M.]

LUTTEMENT, subst. masc. (luttement)

[T-L (renvoi) : luitement ; GD : luitement ; FEW V, 439a : *luctari*]

"Lutte" : Agon (...) : estrif (...), *luitemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 12). *Luitement* : luctamen (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 233). [R. M.]

LUTTER, verbe (lutter)

[T-L : *luitier* ; GDC : *luitier* ; AND : *luter* ; DÉCT : *luitier* ; FEW V, 438b : *luctari* ; TLF XI, 74b : *lutter*]

A. - "Combattre au corps à corps (comme exercice, lors d'une bataille...)" : Et à ces mos il prist à bras le roy Henri son frère et le tira à lui en *luitant*, et fu plus fors de li et l'abati desous lui. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 81). ...si comme nous voions es corps humains que un corps a santé sans soy exerciter et un autre corps a santé par aler .I. pou, et un autre pour santé a mestier de courir et de *lutter* et d'autre labour. (ORESME, C.M., c.1377, 502). ...nous povons mettre exemple en deux personnes qui *luytent*, qui tournaient ou qui joustent, pour soy exerciter et pour essaier leur force et leur vertu corporele. (Songe verg. S., t.1, 1378, 353). Il se part et a tant erré qu'il appercoit l'ost ou fons d'une valee sur une riviere, et percoit les cuisines fumoier, courir chevaulx et courciers parmy la prayerie, les gentilz hommes par troupeaulx. Les uns saillent, les aucuns *luttent*, les autres gectent la pierre ou la barre de fer ou la lance ou la darde. Les aucuns esprenvent leurs braguemars ou leurs pieces ou leurs bacinez de trait, de ject, d'espees, et d'autres pluseurs fors essays. Par mon chief, dist l'escuier, vecy bonne contenance de gens d'armes (ARRAS, c.1392-1393, 178). Doit un chascun en sa maison Labourer et s'exerciter, Pour greigneur péril éviter, Dont s'ensuit que c'est chose sote Que jouer lors à la pelote, Courre, *lutier*, jeter la pierre, Et

cheminer de fervent erre, Et tous autres telz excez faire Qui peuent à Nature desplaire (LA HAYE, P. peste, 1426, 85). Femme des jambes moult fort *luite* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 101). Ores je vous requier et prie (...) que nous *luictons* en la façon que j'ay apris a *luictier*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 431).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*luictier*).

- *Lutter à qqn*. "Affronter qqn au cours d'une épreuve de lutte" : PREMIER BERGIER. (...) Ne *luitera* je aux pastoureaux Quant voudray en lieu de tournoy ? Je pense estre de tel conroy Que g'y conquerray belle amie. (Gris., 1395, 47). Hé ! seigneur de Saintré, vous qui estes si vaillant et avez fait comme on dist tant de belles armes, n'oseriez vous *luictier* a l'abbé ? (LA SALE, J.S., 1456, 279).

- *Art de lutter* : ...si comme en art de gouverner une naif ou tout une navie, il convient plus conseillicier que en art de *luitier*, de tant comme il a moins de certaineté et plus de doubte en art de gouverner une naif que en l'autre. (ORESME, E.A., c.1370, 190).

B. - Au fig. *Lutter encontre qqn/qqc*. "S'opposer à qqn/à qqc." : ...a *luitier* encontre la char et le sanc qui temptent de charnalité et d'autres vices (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 299). Helenus d'ycellui propos N'est mie, ainçois encontre eulx *luite*, Disant que "la cité destruite Sera, se guerre y a, sanz faille." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 61). [R. M.]

LUTTERESSE, subst. fém. (lutteresse)

[T-L : *lutteresse* ; *FEW V, 439a : *luctari*]

"Celle qui lutte" : Adonc celle palla Qui le lit sur sa teste avoit Et qui *lutteresse* sembloit. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 408). [Seul ex.] [R. M.]

LUTTERIE, subst. fém. (lutterie)

[T-L : *lutterie* ; GD : *lutterie* ; FEW V, 439a : *luctari*]

"Lutte" : La y eut bonne *lutterie* De moi a lui pour retourner Mon mantiel et au droit tourner. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 85). Il n'est pris, fors par barterie Et par soutieue *lutterie* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 39). [R. M.]

LUTTEUR, subst. masc. (lutteur)

[T-L : *luitëor* ; GDC : *luiteor* ; AND : *lutur* ; FEW V, 439a : *luctari* ; TLF XI, 76a : *lutteur*]

"Celui qui combat au corps à corps (comme exercice ou lors d'une bataille)" : Car quant .II. mauvais jouëurs, si comme deux mauvais *luiteurs* gieuent, adonques ceuls qui les resgardent font autre chose et manguent se ilz ont fain. (ORESME, E.A., c.1370, 511). "Hé ! ma dame," dist il, "vous savez que onques je ne fus *luicteur*, et ces seigneurs moynnes en sont les maistres, aussi de jouer a la paulme, gecter barres, pierres et paulz de fer..." (LA SALE, J.S., 1456, 279).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*luicteur*). [R. M.]

LUXEMBOURGEOIS, adj. et subst. masc.

(luxembourgeois)

[Ø]

"De Luxembourg, luxembourgeois" : En ce temps, madame Jehanne de Gueurich, duchesse heritiere de la duchié et pays de Lucembourg et conté de Cheny, vint au lieu de Dijon, à secours et à remede, devers le duc de Bourgoingne, son parent, luy remonstrant comme les *Lucembourgis* l'avoient dechassée de son heritaige et de sa duchié de Lucembourg (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 289). [Autres ex. II, 9, 20, 38...] [R. M.]

LUXEMBOURSIN, adj. (luxemboursin)

[Ø]

"De Luxembourg, luxembourgeois"

REM. FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.2, c.1375-1400, 379 (*luzenboursins*). [R. M.]**LUXEMBRIN, subst. masc.** (luxembrin)

[Ø]

"Luxembourgeois": La furent faites pluisseurs apertises d'armes, et s'i porterent moult vaillamment li Hainnuier, mais la force des *Lucembrins* et des Liegeois les sourmonta. (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 435). [R. M.]**LUXINE, (?)** (luxine)[GD : *luxine*]"?" : ...ilz ne mangèrent que pain d'orge presty de *luxine* (WAUQUELIN, *Gir. Ross. M.*, 1447, 109). [Lire *luxine* et rattacher à FEW VII, 334b : *officina* ?] [R. M.]**LUXUEUX, adj.** (luxueux)[FEW V, 481a : *luxus* ; TLF XI, 79a-b : *luxueux*]"Splendide, éclatant (?)" : Mes vestures au corps duysantes, Precieuses et reluysantes, Couvrent celle blanche vesture, Les bras et toute la terture. Apres mon viz ay *luxueux* Vain ou jecte de mes doulx yeulx Plusieurs regars entendis ; Et si ay mon fronc estandis Hault eslevé en belle monstre (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 769).**REM.** Douteux. Mot attesté seulement au XVIII^e s. *Viz = vis* "visage". Mais *Vain* est tout à fait obscur. *Teint* ? Pour *terture* : l. *testure* ? [R. M.]**LUXURE, subst. fém.** (luxure)[T-L : *luxure* ; GDC : *luxure* ; AND : *luxure* ; FEW V, 480b : *luxuria* ; TLF XI, 79b : *luxure*]

A. - "Péché de la chair, débauche, luxure (un des sept péchés capitaux)" : Vueillez moy garder de ses laz, Si que je n'enchiée ou solaz De *luxure*, dont il me tente. (Mir. enf. diable, c.1339, 7). Ainçois, sire, j'ay depuis mis Mon corps au pechié de *luxure* (Mir. abbesse, 1340, 96). En celle annee establi furent Doi juge ancien qui se deçurent Par *luxure* et par convoitise Qui maint mal engendre et atise... (MACH., C. ami, 1357, 4). ...et en taverne, Qui est la chapelle au dyable ; (Et vraiment ce n'est pas fable, Car on y aprent à jurer, à mentir et à parjurer, Ordure, *luxure* et usure, Et toute mauvaise apresure, De jour, de nuit et à toute heure ; Voire eu país où je demeure) (MACH., P. Alex., p.1369, 186). ...si comme Phalaris, qui tenoit un enfant et avoit concupiscence de le mangier et concupiscence de abuser en par delectacion de *luxure* inconveniente. (ORESME, E.A., c.1370, 382). Celui est continent qui a mauvais desiriers, comme par yre a vengeance desraisonnable ou par concupiscence a *luxure* ou a glotonnie. Et avecques ce, il a bon jugement de raison lequel il ensuit, et par ce refrène ses mauvais desiriers. (ORESME, E.A.C., c.1370, 143). En tant come adultere regarde celui qui le fait et la femme, il est volontaire et est vice de desactrempance et de *luxure* (ORESME, E.A.C., c.1370, 283). ...c'est assavoir ou peuple que ne deshonne point *luxure*, ne charnalité (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 229). ...Glotonnie qui fait l'ame toute yvre de vins et de viandes, tellement que elle oublie Dieu et soy meismes, et tourne tout a fable et moquerie tout ce que on luy dit des joyes de paradis et des peines d'enfer, car a riens ne peut penser fors a sa panse ? (...) *Luxure* point n'y default qui art et brule en feu puant de charnalité tout ce qui est de bien en l'abitacion espirituelle de nostre temple. (GERS., *Purif.*, 1396-1397, 65). Le

ventre, qui s'assotte De vin, chiet tantost en *luxure* Et en toute autre desmesure. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 76). He Dieux ! les verrons nous ja ? Bieneureuses serons quant cecy se fera, et que en lieu de Ire sera Clemence, en lieu de *Luxure* Continence, en lieu de Mensonge Verité, en lieu d'Orgueil Humilité, et ainsy des autres ! (GERS., *Concept.*, 1401, 394). On la garde [son âme] que elle ne trebuche en la fosse d'orgueil, qu'elle ne se dessire par les espines d'ire, d'envie et de rancune, que elle ne soit roingneuse par paresce, arce par *luxure*, engelee par convoitise, et ainsy des autres vices. (GERS., Noël, p.1404, 297). C'est a dire, mon ami, que *luxure* est ardeur a l'assembler, puantise au departir, briefve delectacion du corps, et de l'ame destruccion. (LA SALE, J.S., 1456, 28). O Adonay, quel tempeste Et quel meschief vient de *luxure* ! Le plus saige en devient beste, Layssent raisonnable nature. (Pass. Auv., 1477, 110). Et fault noter que ilz sont plusieurs crimes et pechiéz qui pour leur enormité empescent a contraire mariage, comme est inceste, qui est apellé pechié de *luxure* en sa parenté. (Sac. mar., c.1477-1481, 62). Quant concupiscence de *luxure* est mortel ou veniel pechié. (Somme abr., c.1477-1481, 91). Pillars en jugement Et folz en prelature Sont mis communement. En cloistre mesmement Regne envie et murmure. En ardeur de *luxure* Se traictent mariages. (Cene dieux, c.1492, 115). En tous humains regne envie, Par avarice ta vie En orgueil qui les convie Affin orde et dissolue, *Luxure* si est bien servie, Puis ire et paresse obvie A vertu de Dieu esleue. (Cene dieux, c.1492, 134). En tous vos faitz soyez homme de bien Et tant aurez de gloire magniffique Que je ne puis vous declairer combien, Mais qu'envers Dieu soyez bon catholique. Ne usez d'erreur ne de chaulde colique, Fuyez orgueil, glotonnye, avarice ; *Luxure*, comble d'euvre dyabolique, A vous saulver ne vous est pas propice ; De envie aussi relinquez le supplice ; Semblablement d'assiduacion, Et d'avarice habandonnez la lice, Si vous voulez avoir salvacion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 216). ...c'estoit [Charles de Meleun] ung homme embrasé de toute *luxure*, engorgeur de vins et de brouetz ; et estoit par maintes gens de bien de ce royaume appellé le second Sardanapalus. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 193). Et combien que ledit d'Armignac fust souffisamment adverti de laditte fauceté, neantmoins il ne se desista de tenir saditte seur et acomplir sa dampnée *luxure* avec elle. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 331).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. ; FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, gloss. ; FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss. ...**B.** - P. anal. [À propos d'animaux] "Relation contre nature" : La tenche est vng poisson sans lecte et est nourrie en la boe et a aucune fois la pel noire l'autre fois de couleur d'or et est bon a mengier mais est de dure disgestion et selon l'oppinion de vulgain il habite de *luxure* auecques le crapout. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498). [R. M.]**LUXURIALE, adj.** (luxuriale)[T-L : *luxuriale* ; GD : *luxuriale* ; FEW V, 480b : *luxuria*]"Luxurieux" : De ce qui aux amans delicte, Doresnavant en sommes quicte, Vieulz sommes et non convenables Aux embracements *luxuriales* (LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 162). [Vers hypermétrique ? Lire *luxurables* ?]**REM.** GARBIN 1487 (*lubricus ... luxuriale*) ds GD V, 55c. [R. M.]

LUXURIAL, adj. (luxurial)[T-L : *luxuriā* ; GD : *luxurial* ; FEW V, 480b : *luxuria*]

"Luxurieux" : ...D'eaues roses vous devez pourveoir, Odeurs porter, robes plaisans, joyaulx, Joye mener, converser entre ceaulx Que vous amez, et eulx vous ensemest, Et vous garder des faiz *luxuriaux* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 41). [R. M.]

LUXURIER, verbe (luxurier)[T-L : *luxuriier* ; GD : *luxurier* ; AND : *luxurier* ; FEW V, 480b : *luxuria*]

I. - [En relation avec *luxuriant*] "Être luxuriant, se propager rapidement"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GD V, 55c.

II. - [En relation avec *luxure*]

A. - Empl. intrans. "S'adonner à la luxure" : Elle n'estoit pas venue pour *luxurier* (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 109). Et senefie que celui qui premier les porta en armes [les sirènes] estoit deceuant par la demonstrance du bien de lui et sauoit dire et faire choses plaisantes plus pour decepuoir ou *luxurier* que pour faire aultre chose. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 491). Cel homme je tuis pour despit, Car toujours m'enpeschoit de nuyt Alant rober et *luxurier*. (Pass. Auv., 1477, 172). ...l'un des libertins (...) fit morir par ce qu'il fut trouvé *luxurier* avec les matrones (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 300). ...il *luxurioit* en son palais entre baings et convis atout .IIIc. concubines (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 386).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380) ds GD V, 55c.

B. - Empl. trans. *Luxurier qqn.* "Faire commettre à qqn le péché de luxure, entraîner qqn dans la luxure" : «Quant elles ont esté *luxuriees*, en Jhesu Christ veullent marier», c'est a dire legitiment alier et non folier, combien que après le veu fait de continence ne peut legitiment marier. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 427). [R. M.]

LUXURIEUSEMENT, adv. (luxurieusement)[T-L : *luxuriōs* (*luxuriōsement*) ; GD : *luxurieusement* ; FEW V, 480b : *luxuria*]

A. - "Dans la luxure"

- *Vivre luxurieusement* : Cil en loingtain päis ala Et tout quanqu'il avoit gasta Vivant *luxurieusement* Avec fames et ordement. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 226). Et quant elle lui fut donnee, il dissipa sa substance en vivant *luxurieusement*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 183). Et ainsi noz clers, de la misere de povreté, de degré en degré, montent juques a tres grans honeurs et dignités, par pratiques cavilleuses, par ypocrisie et par flaterie, par mençonges et parjures, par traÿsons, baras et symonies et par plusieurs aultres decepcions plus grandes, *lusirieusement* vivent et en delices corporeles usent leurs jours. (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). Cil qui voit en songe qu'il soit plain de urine (...), s'il est riche, consumera sa substance en vivant *luxurieusement*, selonc la proporcion de l'urine. (Expos. songes B., 1396, 88). ...en une ville demouroit une bachellete nommee Alisonnete, qui vivoit *luxurieusement* et desordonneement. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 97).

B. - "Dans le luxe, en surabondance" : Souvent et superflument et *luxurieusement* mengier : comesso (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 258).

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482) ds GD V, 56a (*Les ministres de la maison de Dieu substrayent du temple or et argent ... et les despendent luxurieusement*). [R. M.]

LUXURIEUX, adj. (luxurieux)[T-L : *luxuriōs* ; GDC : *luxurieux* ; AND : *luxurius* ; FEW V, 480b : *luxuria* ; TLF XI, 81a : *luxurieux*]

A. - "Qui se livre à la luxure, qui pêche contre la chasteté, impudique" : Mais l'autre semble plus estre injuste et non pas *luxurieux* (ORESME, E.A., c.1370, 281). Et cestui en ce faisant doit estre dit *luxurieux* plus que il ne doit estre dit avaricieux ou injuste. (ORESME, E.A., c.1370, 281). L'ENNEMY. Or vous tien je pris en mes laz, Murtrier, mauvais, non pas hermites, Mais *luxurieux* ypocrites (Mir. st J. Paulu, c.1372, 116). Mais comment cuides tu que la vierge s'enracine (...) en personne *luxurieuse* ne plaine de charnalité ? (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 228). Parlons après du second traître, Delit *luxurieux*, qui occist ou deboute pure et nette chasteté ; et, par ce, le temple de Dieu est fait plus ort que une estable a pourceaux ; et de l'espouse de Dieu est faite la soillarde de l'ennemi, et de royne, serve ou subjecte ; si est excommeniee. Quans royaumes sont venuz a perdicion par Delit *luxurieux* ! (GERS., Annonc., a.1400, 236). Semblablement je dy que la phisonomie nostre Dame esmouvoit les regardans a toute pureté et chasteté, et mortifioit *luxurieuse* cogitacion. (GERS., Concept., 1401, 425). ...et soubz peine de perdre sa grace, ne fust si hardiz, qui à son filz, le dauphin, osast ramentevoir matiere *luxurieuse* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 84). ...un religieux de l'abbaye de Nostre Dame de Noyers (...) estoit moult *luxurieux* et plain de sa volenté (Doc. Poitou G., t.7, 1406, 89). Ce saint hermite (...) n'estoit pas mains *luxurieux* que ung vieil singe est malicieux (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...ung gentil compaignon me fist ung joyeux compte d'un homme maryé, de qui la femme estoit tant *luxurieuse* et chaulde sur potage et tant publicque, que... (C.N.N., c.1456-1467, 518). A ce prophete [Jean Baptiste], qui penitance Preschoit en vie vertueuse, Elle [Hérodiane] prist si grant desplaisance, Pour ce qu'est putain *luxurieuse*, Aultaine et malicieuse, Que luy a fait couper la teste. (Pass. Auv., 1477, 110).

Rem. FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss. ...

- Empl. subst. : Et quant le mauvais se delite en une chose il a grant tristece que il ne puet ses autres desires acomplir et plus soy deliter, si comme il apert des gloutons, des *luxurieux*, des avaricieux et des autres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 468). ...je m'en ves au pais de l'engedoc Et ameneray a gros floc De ces vieulx avaricieulx Et de ces maudis *luxurieux* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 76).

B. - *Luxurieux sur qqc.* "Passionnément attiré par la possession de qqc." : ...quoy qu'il fust subtil et ingenieux et sur argent bien fort *luxurieux*, si fut il rensonné de robes, de vaisselles, et d'aultres bagues largement. (C.N.N., c.1456-1467, 462). [R. M.]

LUXURIOSITÉ, subst. fém. (luxurosité)[GD : *luxurosité* ; FEW V, 480b : *luxuria*]

"Luxure" : Nulle libidinosité, Nulle *luxurosité* Regnoit qui n'estoit oportune. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 625). [Autre ex. p.784, 173] [R. M.]

LUYT, (?) (luyt)

□

"?" : NOÉ. Or sont faix pareilz, fondz et feste [de l'arche], Je metz dedans oyseaulx et bestes. Ha suz, ha, j'an su[i]s *luyt* te *luyt* Je voy le soloil plux ne luyt, Il veult pleuvoir, le temps se muie (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 27).

Rem. "Mot inconnu" pour l'éd. E. Roy, qui lit *luyteluyt*. [J.-L. R.]

LUZETTE, subst. fém. (luzette)[FEW V, 430a : *lucere* ; TLF XI, 82a : *luzette*¹]

"Ver luisant"

REM. Ex. de R. LULLE ds TLF ; *lusete* ds une version de 1477, *Romania* 108, 1987, 104 et 105 (*barberote luisante* ds une autre version du XVe s., p.104 et 105). [R. M.]

LYCIE, adj. fém. (lycie)[FEW, Ø lat. *Lycia*]

"De Lycie" : L'ung d'eulx ducteur fut de la nef *lycie* (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 318). [R. M.]

LYDISTE, adj. (lydiste)[FEW, Ø gr. *lydisti*]

MUS. [D'une mélodie] "Sur le mode lydien, dans l'harmonie lydienne" : ...et *lydiste*, qui est du quint ton (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 351). La tierce maniere [de musique] est appelée *lydiste* pour la cité de Lide ou elle fu trouvee ou pour ce espoir qu'elle y estoit plus que ailleurs en usage. Et ceste aussy pour sa mesure douce, mole et souefve encline les cuers a joye et a delit et a lubricité. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 90).

Rem. Cf. *Sc. de la mus.*, dir. M. Honegger, t. 2, 1976, 567a, s.v. *lydien* et 620a, s.v. *mode*. [R. M.]

LYMERE, subst. fém. (lymere)[AND : *lymere*]

"Couverture de selle"

Rem. Cf. ; AND : *lymere*. [R. M.]

LYMPHATIQUE, adj. (lymphatique)[GDC : *lymphatique* ; FEW V, 482a : *lympa* ; TLF XI, 85a-b : *lymphatique*]

"Qui délire" : Idrofaba (...) : *lymphatique*, enragé (Aalma R., c.1380, 192). [R. M.]

LYMPHE, subst. fém. (lymphe)[GD : *limphe* ; FEW V, 482a : *lympa* ; TLF XI, 85b : *lymphe*]

"Eau" : ...Car des forests, arbres, flours, *limphes*, Mons et mers chascune parla. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames* IV, D., 1440-1442, 158).

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD IV, 788c. [R. M.]

LYMPHER, verbe (lymphe)[GD : *limpher* ; FEW V, 482a : *lympa*]

Empl. trans. "Couper d'eau (le vin)" : Et semblablement convient plus aux estudians qu'il doivent user de vin pacifique a l'entendement. Item, est convenable a ceulx qui ont le cerveau debile facilement s'enyvrent de boire fors vins, comme dit Avicenne au [chapitre] dessus nommés, et pour ce s'il veulent user de fors vins il est necessaire de le *limpher* fort. (Rég. santé corps C., 1480, 28). Icelluy vin multiplie fort les esperis et est de grant nourrissement, et ceulx qui ont le cerveau debile se doivent garder de boire s'il n'est

bien *limphé*, car la grande fumee que fait leditz vin au cerveau le blesseroit fort. (Rég. santé corps C., 1480, 36). Le .V. enseignement est que le vin doit estre *limphé*, c'est adire par adjoustement de eue meslee avec luy pour oster la fumosité du vin, affin qu'il blesse moins le cerveau et se doit entendre de vin subtil, car le vin gros s'il est *limphé* il blesse tant plus tost le cerveau (Rég. santé corps C., 1480, 50). [R. M.]

LYNX, subst. masc. (lynx)[T-L : *linz* ; GDC : *lynx* ; AND : *lins* ; FEW V, 482b : *lynx* ; TLF XI, 87b : *lynx*]

"Lynx" : Olifans, liepars et liepardes, Ourses, *lins*, renars et renardes, Loiemiers, grans alans d'Espaigne, Et pluseurs matins d'Alemagne, Castors, aspis et unicornes, Et une autre beste a deus cornes (MACH., D. Lyon, 1342, 172). ...on y voit [chez les bêtes] les V sens du corps aussi parfaitement ou plus : les chiens ont plus parfait odorement a merveille et les vautours aussy, le singe nous passe en gouster, le porc sauvage en escouter, l'aigle et le *lins* en regarder (GERS., Trin., 1402, 152).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. ; *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss. ... [R. M.]

LYONNOIS, adj. et subst. masc. (lyonnais)[*FEW V, 482b : *Lyon* ; TLF XI, 87b-88a : *lyonnais*]

I. - Adj. "De Lyon" : Item, ne vueil plus que Chollet Dolle, trenche douve ne boise, Relie broc ne tonnelet, Mais tous ses houstiz changer voise A une espee *lionnoise*, Et retiengne le hutinet : Combien qu'il n'ayme bruyt ne noise, Sy lui plaist il ung tantinet [Les épées de Lyon étaient réputées]. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 93).

II. - Subst. "Habitant du Lyonnais" : ...Gerart Perriere, masconnois ou *lionnoiz*, Clemens de Fauquanbergue, picart, Pierre Johan, françoiz, né de Paris... (BAYE, I, 1400-1410, 348). [R. M.]

LYRE, subst. fém. (lyre)[T-L : *lire*² ; GDC : *lyre* ; AND : *lire*² ; FEW V, 483a : *lyra* ; TLF XI, 88b : *lyre*]

A. - "Lyre (instrument de musique)" : Par la grant douceur de sa *lire* Les nimphes des bois le sievoient [Orphée] Et les grans arbres s'enclinoient Pres de lui pour lui escouter. (MACH., C. ami, 1357, 83). David li prophetes jadis, Quant il voloit apaisier l'ire De Dieu, il acordoit sa *lire*, Dont il harpoit si proprement Et chantoit si devotement Hymnes, psautiers et orisons, Einsi comme nous le lisons, Que sa harpe a Dieu tant plaisoit Et son chant qu'il se rapaisoit. (MACH., Prol., c.1377, 10).

B. - P. anal. [À partir de l'idée de répétition musicale] "Abondance, grand nombre" : LA FEMME. De bonnes femmes trouve on maintes (...). L'OMME. Des mauvaises, c'est une *lire* ; L'ordre en croist toujours et empire ; Ne sçay qui les multiplia (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 141). [R. M.]

LYRER, verbe (lyrer)[GD : *lirer* ; FEW V, 483a : *lyra*]

"Jouer de la lyre" : Chanter, corner, *lirer*, musier... (Pastor. B., c.1422-1425, 41). Cheminoient *lirant*, musant Ly pastourel, et eslusant O la pastoure par la pree. (Pastor. B., c.1422-1425, 213). [R. M.]

LYRIQUE, adj. (lyrique)

[GDC : *lyrique* ; FEW V, 483b : *lyricus* ; TLF XI, 89b-91b : *lyrique*]

A. - "Destiné à l'accompagnement de la lyre" : Dueil (...) me contrainct a changer mes doulx sons Et commencer pytoyables chançons, Vers de doulleurs et laisser chantz *liriques* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 121).

Rem. SAINT-GELAIS, *Complainte sur le depart de Marguerite*, 1493, VI, 1 (*chans liriques*) ds M.B. Winn, *Mél. G. Reese, M. Fr.* 5, 1979, 65-80 (cr. K. Baldinger, ds *Z. rom. Philol.* 97, 1981, 576). SAINT-GELAIS, *Epistres d'Ovide*, 1496. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 565 (*lyrique*).

- "De la lyre, qui rappelle la lyre" : Et la doulice petite corde De l'arpe, qui si bien accorde Le leuz et son melodieux, *Liricque*, doulx, armonieux... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 325).

B. - VERSIF. [D'une composition poétique] "Qui utilise des vers de différents types" : Le secont dit d'Orace est en .i. autre livret qui s'appelle "in odis", c'est assavoir en la cinquante et .v.^e ode ; et appelle monseigneur saint Augustin ce livret le livre des dittiers *liriques* pour ce que "oda" c'est chant ou dittier, et pour ce que il est de divers mettres et qui souvent se varient il l'appelle *lyrique*. Et ainsi est il ethimologié par Ysidore en son .viii.^e livre des Ethimologies "a lira", c'est a dire de la harpe qui fait divers sons ; et pour celle variacion l'appelle il "carmen lyricum", car selonc Papie il a en ce livre .xxix. paire [sic] de mettres (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, V.13, glose, f° 249c).

C. - [D'une pers.] "Qui compose des poésies lyriques" : ...aucuns poetes estoient nommez *liriques*, pour tant que leurs dis se chantoient a un instrument nommé lire (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 151).

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vêrard, 1495-1496 (*poetes ... liriques*) et *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430 (*poete lyricque*), ds GDC X, 102c. [R. M.]

LYRITIQUE, (?) (lyritique)

[GD : *lyritique* ; *FEW V, 483b : *lyricus*]

"Lyrique (?)"

REM. DAUDIN, Trad. de Pétrarque, *De remedis utriusque fortunae*, 1378 (ms. du XVe s. = ORESME ds GD, ms. Ars. 2671, *Orace, poete lyritique*) ds GD IV, 795a. Lire *lir(it)ique* ? [R. M.]

LYTEMOISE, subst. fém. (lytemoise)

[AND : *lytemoise*]

"Tournesol ; teinture de tournesol"

Rem. Cf. ; AND : *lytemoise*. Anglais *litmus*.
V. aussi *lerquenoux* [R. M.]

M, subst. masc. (m)

[T-L : *m* ; GDC : *m* ; AND : *m* ; TLF XI, 96a : *m*]

[La lettre *m*]

Rem. Cf. ; AND : *m*.

- [Abréviation de *mille*] : Après avint, le samedi Ve jour de mars l'an *MCCCLV* dessus dit, que une dissencion s'esmut en la ville d'Arras, des menus contre les gros, tant que le dit jour les menuz tuerent XVII des plus notables de la dicte ville. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, 1350-1364, 62). ...et encoires l'en devoit le connestable de France à paier à trois ans soixante *m.* frans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 73). En l'an *MCCCLXXXI*, Charles, VI de ce nom

(...) fut consillié par les ducs de Berri et de Bourgoigne, ses oncles (...) de metre les quars et imposicions sur toutes les marchandises vendues en gros et en détail par tout son royaume (CAGNY, Chron. M., 1436-1438, 36). Dieux ! comme fut celle journee merveilleuse d'avoir tant perdu de pueple d'une part et d'autre ! Et plus sans comparaison de la partie dez paiens que de celle dez crestiens. Mais le jour devant avoit esté si gros l'eschec que de la partie dez paiens avoit Salhadin trouvé qu'il luy failloit plus de deux .M. payens, qui estoit grand dommage pour eulx, et nonpourtant furent ilz victorieux. (Saladin C., c.1465-1468, 60). [R. M.]

MACABRE, adj. (macabre)

[GDC : *Macabré* ; FEW VI-1, 2 : *Macchabaeus* ; TLF XI, 97a : *macabre*]

Danse macabre danse macabré. "Représentation, en forme d'allégorie, de toutes les conditions humaines entraînés dans une ronde par la Mort" : ...L'an mil CCCC XXIII, fut faicte la Danse *Macabre* aux Innocens [sous forme de fresques] (Journal bourgeois Paris T., 1425, 203). De dire adieu me suis entalenté, Au departir, tandis qu'il m'en souvient : Adieu vous dy se mourir me convient, Dire vous vueil dont me suis remembré En sommeillant d'une trop dure dance, Qu'on appelle la danse *macabré*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 133). ...certain jeu, histoire et moralité sur le fait de la dance *macabre* (Comptes Lille L., t.1, 1448-1449, 394). O creature roysonnable Qui desires la vie ternelle, Tu as cy doctrine notable Pour bien finer vie mortelle. La dance *macabré* s'appelle Que chascun a danser apprant (Danse macabre C., 1485, 15).

REM. Sur l'histoire du mot, voir *TLF*, rubr. "Étymol. et Hist."

V. aussi *Danse* [H. G.]

MACARON, subst. masc. (macaron)

[GDC : *macaron* ; FEW VI-1, 65a : *makaria* ; TLF XI, 99b : *macaron*]

"Pâte alimentaire" : ...et sur celle montaigne sont aucuns hommes qui ne font aultre chose que *macarons* et raviolles, et apréz ilz les cuisent ou brouet de chapons et les laissent après cheoir par celle montaigne, et quiconque plus prend d'iceulx plus en a. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 875). [P. C.]

MACCECLERIE, subst. fém. (maceclerie)

[T-L : *maçacrerie* ; GD : *maceclerie* ; AND : *macecrenerie* ; FEW VI-1, 516b : **matteuculare*]

"Lieu on l'on tue les animaux, boucherie" : Adont Jehan de Pont fist d'eaux [l. èaux] departie, En sa maison ala desus *macenerie* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 656).

Rem. Doc. 1382-1383 (Aube, *en la petite macecrerie*) ds GD V, 57b.

- "Profession de boucher"

Rem. Doc. 1360 (*imposicion de la fruicterie et maise[le]rie*) ds GD V, 57b. [P. C.]

MACCECLIER, subst. masc. (maceclier)

[T-L : *maçacrier* ; GD : *maceclier* ; FEW VI-1, 516b : **matteuculare*]

"Boucher" : Jehans Li Clers li *macecliers* pour le malletotte de *machecliers*, 4 lb. 6 s. 9 d. (Comptes Mons P., t.1, 1336, 275). Pour chou qu'il estoit fel, li donna à baillier, Chou qu'à le boucherie aferoit à paër, Pour chou que si cruel furent li *machecliers*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 188). Le demiselle de le Motte (...) fist tuer

en se maison l pourciel par nuict par l *machelier* de Gommegnies et depuis Mahius Marchans se complainst au prouvoist d'un pourciel taktiet de noir et de blanc qu'il avoit pierdut et pria que li prouvos en vosist faire esclugnier pluisseurs maisons (Arch. Nord, 1353, B 11247, f° 6, IGLF). De Jehan Cauchie, le *maceclier* de Valenciennes (...) liquels estoit eskius de le contet de Haynnau pour le mort Jehan Lauwelier... (Arch. Nord, 1360, B 10285, f° 3, IGLF). Et que nulz *machecliers* (...) ne voist hors du marquet le jour du marquet, pour encontre ne pour barguegnier nulle beste qui a vendage viengne (Vie urbaine Douai E., t.4, 1384, 753). Et tous les *mascliers* vinrent acourant au hahay (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 17). ...se uns *maskelier* at achateit porc ou vaiche ou buef por ochier, et varlet de cleirs ou de citain le wet avoir, ilh doit donner à *maskelier* tant de souls ou de deniers que la bieste auroit esteit achateie (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 155). "...Soiez *machecliers* sy les occiez [deux moutons] ou ilz vous murdriront par leurs enchantemens." (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 279).

- "Celui qui verse le sang, assassin" : Colart de Paris (...) avoit compaigniet de Renne chou de Paris, le *machelier* de Lobbes, et autres homechides (Arch. Nord, 1395, B 10345, f° 11, IGLF). [P. C.]

MACÉDONE, subst. masc. (macédone)

[AND : *macedoigne*Ø]

"Macédonien" : Lisimachus fist tant qu'il corrompist Mandrone par grans dons et souffissans pleiges baillier. Il prinst des plus hardis povres chevaliers des *Macedonnes* grant quantité et les envoia a Ephese comme prisonniers (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 59). [P. D.]

MACEDONIEN, adj. (macédonien)

[GD : *macedonien* ; AND : *macedonien* ; *FEW VI-1, 3a : *Macedonia* ; TLF XI, 101b : *macédonien*]

"De Macédoine" : ...Alexandre *Macedonien*, qui fu le premier roy (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 168).

- Empl. subst. : Et certes de tant en plus grant peril comme li *Macedoinien* n'avoient que un seul Alyxandre, liquelz estoit soumis, ainçois qui s'espousoit, a toutes aventures ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.17, 35).

Rem. Cf. ; AND : *macedonien*. Cf. aussi AND : *macedoniusmacedonour*. [R. M.]

MACELLON, subst. masc. (macellon)

[FEW XXIII, 34a : o.i.]

[Ustensile de cuisine] : I petit *macellon* de bois, I petite tartroire, I corde pou poisier aigue, I giete de bois. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 35). [H. G.]

MACERATION, subst. fém. (macération)

[GDC : *maceration* ; FEW VI-1, 8b : *macerare* ; TLF XI, 101b : *macération*]

"Exercice épuisant" : Ils sont deux genres de falcon. L'ung est noble, le quel naturellement par petit usage prend l'oyseau. L'autre est vile et non noble, le quel si non par moult de labour et *maceration* acoustumé ne fait pas ceste chose. (Jardin santé R., c.1500, f° 75a [version électronique]).

- [Comme pénitence] : ...Qui de ton corps feis *maceracion* Es jeunés jours par jeusne sanctifique (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 394). [P. C.]

MACERÉ, adj. (macéré)

[GDC : *macerer* ; FEW VI-1, 8b : *macerare*]

"Affaibli, épuisé" : J'ay la chair forment *masseree* De fain, et ne sçay que menger. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 585). [J.-L. R.]

MACERER, verbe (macérer)

[GDC : *macerer* ; FEW VI-1, 8b : *macerare* ; TLF XI, 102b : *macérer*]

I. - Empl. trans. "Épuiser par certaines pratiques de pénitence" : Telle ame n'est point a tort comparee a la peau. Car elle est *maceree* et enmaigrie par la rigueur de abstinence. (Mer des hist., t.1, 1488, f° 128a [BnF/Gallica]).

Rem. *Internele consol. (chastie et macere maintenant ton corps par jeunes et abstinences)* et *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486, *le corps est macéré et attenué en abstinences*) ds GDC X, 103a.

II. - Part. passé en empl. adj. "Amaigri, creux" : ...tes memeles sont extendues, ta face ridee, tes joez *macérés* [traduit le lat. *marcidus*], tes yeulx tous plains de langueurs (CRAP., Cur Deus, De arha B.H., c.1450-1460, 275). J'ay la chair forment *masseree* De fain, et ne sçay que menger. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 585). [P. C.]

MASCHEFAIN, subst. masc. (mâchefain)

[GD : *maschefain* ; FEW VI-1, 458a : *masticare*]

"Celui qui s'engraisse au détriment des autres" : Tuez, tuez tous ces paillars *machefains*, ces larrons desroubeurs de Dieu et du monde ! (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 261). [P. C.]

MACHEFER, subst. masc. (machefer)

[GDC : *machefer* ; FEW VI-1, 69a : *makk-* ; TLF XI, 104a : *mâchefer*]

"Scorie qui sort du fer soumis à la forge" : ...pour 6 tumbereaux de *machefer*, amené de devant l'Hostel du Roy à Saint Pol, et icelluy avoir amené en ladite place de Greve, pour icelluy mettre en plusieurs lieux qui estoient sur le bort de ladite rivière, joignant et près dudit pavement (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 796). Abusé m'a [la femme aimée] et fait entendre Tousjours d'un que ce feust ung autre : De farine que ce feust cendre, D'un mortier ung chappel de faultre, De viel *machefer* que feust peaultre (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

MASCHEFOIN, subst. masc. (mâchefoin)

[GD : *maschefain/maschefoin* ; FEW VI-1, 458a : *masticare*]

"Homme avide (qui irait jusqu'à mâcher du foin), cupide, exploiteur" : PELON. Il veult dire ung sergent Qui maine les gens en prison. RIFFLARD. Ne plus ne moins ; tu as raison. Il me mena comme contrains Par devers ces gros *machefoins* [Leçon *machefrains* ds l'éd. G. Paris ; il s'agit ici d'agents du fisc chargés de procéder au recensement de la population "pour faire une taille". FEW définit *maschefoin* par "clerc, officier de l'impôt, avocat qui exploite ses clients"]. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 68). Il font bien maintenant l'abille Et font bien le Gromache foim [l. gro[s] *machefoin*], Mes si je me boutte en porpoim Et Sebastient soit avec moy, Si leur ferons nous, par ma foy, Tyrer leur chausses a trestous [Correction proposée par M. Rousse, *Rom. Philol.* 25, 1972, 465, qui définit *machefoin* par "avide"] (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 163). Il me mena ne sçay ou, loings, Par devant ses gros *maschefoins*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 208).

Rem. *La grande nef des fous du monde* (éd. 1499, pour ce vous machefoins, qui vilipendez et desprisez povreté, sachez que vous serez bannis et exilés du royaume des cieulx) ds GD III, 102b. Cf. aussi la *Pronostication d'Habenragel*, c.1530, ds *Rec. de poésies fr. des XV^e et XVI^e s.*, t.6, 1857, 29 : «Ces maschefoins, rongeurs de pauvres gens» ; *ibid.*, 37 : «ces gros masche-foins, Qui ne pourroyent vivre s'ilz n'estoyent oinctz Et soustenuz du labeur des petis» ; Rabelais, *Gargantua*, chap. 52, éd. R. Calder, 1534, 290 : «maschefains praticiens, clers, bazuachiens, mangeurs du populaire». Nom propre *Machefoin* : *Comptes Lille L.*, t.1, 130, et *Comptes Etat bourg.* M.F., t.1, 1419-1420, 168, 360, 488, t.2, 153 ; *Maschefoin* : *Comptes Etat bourg.* M.F., t.2, 1418-1420, 439. V. aussi *maschefrein* [R. M.]

MASCHEFREIN, subst. masc. (mâchefrein)

[GD : *maschefrain* ; FEW VI-1, 458a : *masticare*]

[Terme d'injure] "Qui ronge le frein" ; d'où "animal"

REM. GRÉBAN (éd. G. Paris, *Il me mena comme contrains Par devant ces gros machefrains*) ds GD V, 192c.

V. aussi *maschefoin* [P. C.]

MASCHER, verbe (mâcher¹)

[T-L : *maschier* ; GD : *mascier* ; GDC : *maschier* ; AND : *mascher* ; FEW VI-1, 454b : *masticare* ; TLF XI, 104a : *mâcher*¹]

Empl. trans.

A. - Au propre

1. "Broyer avec les dents, mâcher (pour avaler)" : Vassal, il a en vous bonne aide a une escuelle widier ne voz denz ne sont pas pourries, ains scevent bien mourre et *maschier* quanques vous mettés par dedens (Bérinus, I, c.1350-1370, 266). Aultrement che dist il : se tu ne le fais, «en la fin tez dens seront achies», c'est a dire : quant il sera en plus grant eage, tu en auras douleur quant tu le verras pour ta molesche et laschece fol et dissolu, et que lors riens ne porra valoir ta correction ou ta reprise comme les dens achies sont inutiles pour *maschier*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 188). Et les loux, qui vendront poursuyant le trayn, trouveront cez morsiaux de char, ou les aiguilles seront dedanz, qui seront petiz, si les engloutiront sanz *maschier*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 268). La quarte branche de gloutonnie si est quant la personne mengue si gloutement d'une viande qu'elle ne la *mache* point (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 36). Comme la nourrice parle aucune foys imparfaitement et en begueant pour condescendre a la parole de son enfant, puis *masche* sa viande, puis siet a terre, puis rit a luy, puis pleure, et briefment elle se fait enfant avec son enfant, pareillement lisons nous de vous, o tres piteux saint Pol (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Il n'est soing que quant on a fain Ne service que d'ennemy Ne *mascher* qu'ung botel de faing Ne fort guet que d'homme endormy Ne clemence que felonnie N'asseurance que de peureux Ne foy que d'homme qui regnye Ne bien conseillé qu'amoureux. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56). Et vous, mes dens, chascune si s'esloche, Saillez avant, rendez toutes mercy Plus haultement qu'orgue, trompe ne cloche, Et de *mascher* n'ayés ores soussi (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 76). Sotouart, qu'esse que tu *masches* Entre tes dens, esse estront mort ? (Vig. Trib., c.1480, 226). Puisqu'il fault que je m'en empesche Par force, non pas par amour, *Macher* fault ceste dure pesche En grant dangier de jour en jour (LA VIGNE, S.M., 1496, 417). Mort mordant qui les vizf et mors Mortellement de tes dens mors Et

mortiffie de mort mortelle, De rechief, par divers amors, Tu les *masche*, ronge et remors D'une remorsure immortelle. (LA VIGNE, S.M., 1496, 487).

- Inf. subst. : Et les fault tremper de .X. a .XII. jours (et lesquelles deviennent comme noires) et que au *macher* vous n'y puissiez assavouer aucun amertume (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 267).

- [Cont. métaph.] : Pour tant, s'avale soussiz mains, Sans *macher*, en peine confis, Si ne seront ja desconfis, Les pensees qui m'ont en leurs mains (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 472). *Machons*, savourons la leçon Du bon patrice Severin Boece, qui a ceste fin Invehit [lat. *invehere* ; calembour possible avec "inviter" (Éd.)] a tous mortelz hommes, De ces quatre ponderans sommes Eulx regarder souverainement. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 59). C'est ung trop gros morcelet a *mascher* Que de Gennes, tant fiere et magnanyme, Qui ne fut onc d'effect pusillanyme (LA VIGNE, Attollite portas B., 1507, 164).

- Loc. fig. *Avaler sans mascher*. "Accepter sans discuter" : Et bien est lasche Le juge qui trop tost se lasche Et avalle sans ce qu'il *masche*, En jugeant des choses en tasche Sans faire pause Et entendre chascune clause Que on veult dire, et comme on se cause Des droiz des partis, et la cause (CHART., L. Dames, 1416, 273). Mais sans *mascher* fault que l'avalle. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 276). Sans *machier*, soit joye ou tristesse, Avaler me fault ceste prune (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 412). Mais ce qu'il prent, soit froit ou chault, Il avalle bien sans *mascher*. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 102). S'en est mon conseil que nous l'avalons sans *mascher*. (C.N.N., c.1456-1467, 206). ...ma bouche Meshuy ung seul mot n'en dira. Une aultre fois il en ira Ainsi qu'il en pourra aler : Il le me couvient avaler Sans *mascher*. (Path. D., c.1456-1469, 166).

2. "Broyer entre les dents (sans avaler)"

- *Mascher qqc. en*. "Broyer qqc. (avec les dents)" : ...après ce qu'ilz eurent bien beu, eulx estans à la table où ilz buvoient, le dit Bery print un godet de terre ou terrin à quoy ilz buvoient, et le rompi aux dens et froissa et *mascha* en menues pierres, ainsi comme s'il le voulsist manger et avaler (Doc. Poitou G., t.6, 1400, 347).

- "Aiguiser (les dents)" : Et, quant ilz [les sangliers] sont aux abaiz, il les afilent touz jours [les dents du haut et du bas] en *maschant* l'une encontre l'autre pour les fere mieulz taillanz et plus agues (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91).

B. - Au fig.

1. "Se pénétrer de qqc., ruminer" : ...Et en la ville, durant ces entrefaictes, Sur eschauffaulx hystoyres moult bien faictes Se prepaioient de leur cas remerchier, Et leurs dictons ruminer et *mascher* Pour rendre lors suffisantes louenges Au chief des homes, au semblable des anges, Au champion trop incomprehensible, Qu'assez louer de langue n'est possible. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 145).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies K.*, t.2, c.1347-1353, 192 (T-L V, 1226 ; GD V, 193c). ; *Mabrien V.*, 1462, gloss. (*machier*).

- *Mascher le sens*. "Se pénétrer de qqc. (?)" : TRIBOULET. Par le sang bieu, je te tueray ! SOTTINET. Vous estes un peu trop rusay ; Ne *maschez* pas trop fort le sens [Cf. TLF, a.fr. *maskier sens* "se pénétrer de sagesse"]. (Roy sotz, c.1450-1500, 215).

2. "Parler en détail" : Et reentra en sa cambre avoecques ses cambriers tant seullement, mout resjois de ce que messires Pières avoit si francement parlé et relevé la parolle de messire Jehan de Gistelles, et dist ensi en riant : "Leur a il bien *masquet* ? je n'en

vauroie pas tenir vint mil frans." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 131). [R. M.]

MACHER, verbe (mâcher²)

[T-L : *machier* ; GD : *mascher* ; FEW VI-1, 67a : *makk-* ; TLF XI, 105a : *mâcher*²]

Empl. trans.

A. - "Écraser, broyer" : ...et puis se y mettés sal et comin *maché* affin que la paupiere ne s'escharne avec l'oel (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2).

B. - "Meurtrir" : Et ceulz qui sont chaussez des piez D'ungz souliers, lesquelz sanz surpiez Ne les peuvent chausser et mettre, A prendre le sens de la lectre, Souffrent leurs piez estre *machez*, Com d'oultrecuydance tachez. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 485).

Rem. Peut-être même mot et même sens ds l'ex. suiv. : De mes cros me veulx accrocher. Balhe la moy [l'âme du mauvais larron] pour la *maïcher* ; J'ay talent de luy faire feste. (Pass. Auv., 1477, 249). Ou *mascher* ?

REM. Dans l'ex. suiv. de *Lion Bourges* K.P.F., c.1350, 491, malgré le gloss. de l'éd., il devrait s'agir de tout autre chose, sans doute d'une forme de subj. prés. de *mettre* : *Elais, que dit li roy ! Per tant arait mestier Qu'il et si homme se machent au fraïpper, Car il vint ung secour au traytour Garnier.* [P. C.]

MACHERON, subst. masc. (macheron)

[*FEW VI-1, 432b : *mask-* (?) (?)]

[Substance servant à brûler] "Poix (?)" : CERBÉRUS. J'ay arrousé pécheurs punais De souffre, plomb et *macheron*, Tellement que tous les plus nets Sont aussi noirs qu'ung chauderon. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.7956). [P. C.]

MACHERONNERIE, (?) (macheronnerie)

[GD : *macheronnerie*]

"Fortification composée de *macherons*" (GD)

REM. Doc. 1421 (Dieppe, *comme icelle ville soit situé et assize sur la mer, et frappe deulx foys le jour aux mures et fortifications d'icelle ville, et ne se pouroit sousteiner sanz grans deffenses de boiz et de macheronerie, nommees getee*) ds GD V, 59b. Le mot *macheron* qu'enregistre GD V, 59b, "sorte de pièce de bois" (doc. 1501, Béthune), rapproché de *macaron*, est difficilement interprétable. Mauvaise lecture pour *maçonnerie* ? [P. C.]

MACHET, subst. masc. (machtet)

[T-L : *machtet* ; GD : *machtet* ; DÉCT : *machtet* ; FEW XXI, 239a : o.i.]

"Sorte de petit oiseau" (GD), "ein kleiner, essbarer Vogel (un petit oiseau qu'on peut manger)" (T-L), "traquet" (Éd.) : ...Et puis après tu me prendras Une douzaine d'aloetes, Qu'environ les kailles me mettes ; Et puis prendras de ces *machés* Et de ses petis oiselés Selon ce que tu en auras, Le pasté m'en billeteras. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 454).

REM. Cf. E. Rolland, *Faune populaire* X, 135 (wallon *machâ*, *machè*) et II, 257 (wallon *macha*). [P. C.]

MACHEUR, subst. masc. (mâcheur)

[*FEW VI-1, 67b-68a : *makk-*]

"Meurtrier" : "...Je croy que les bourgeois me tendront a seignour, Mais que j'aye destruit Sorbrin le *machëour*." (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 94). [P. C.]

MACHICOP, subst. masc. (machicop)

[GD : *machicop* ; AND : *machecolle* ; FEW VI-1, 68b : *makk-*]

"Mâchicoulis" : ...et est couronnee ladicte saillie à *machecos*, et dessus a creneaus fais en maniere de roes, et est la terrasse de ladicte saillie toute hachée à feuillages et à lettres moresques (Doc. 1374. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 214).

REM. Doc. 1358 (Tours, *pour couronner, machicouler l'eglise (...) faire .VI. machicops, plancheer et clorre la guerite*) ds GD V, 59b. [P. C.]

MACHICOT, subst. masc. (machicot)

[GD : *machicot* ; FEW VI-1, 457b : *masticare* ; TLF XI, 107a : *machicot*]

"Officier d'église qui fait fonction de choriste"

REM. Doc. 1391 (Orléans, *destitues* [I. *destitués*] .II. *macicots de l'eglise Ste Croix*), 1420 (Loiret, *deux maciquos, lesquels sont continuellement ou service a toutes les heures*) ds GD V, 59b. [P. C.]

MACHICOULE, subst. fém. (machicoule)

[AND : *machecolle* ; *FEW VI-1, 69a : *makk-*]

"Mâchicoulis"

Rem. Cf. ; AND : *machecolle*.

V. aussi *machicoulée*, *machicoulis* [R. M.]

MACHICOULEE, subst. fém. (machicoulée)

[FEW VI-1, 69a : *makk-*]

"Mâchicoulis"

Rem. Doc.1387 (*machicolee*) ds GAY. Cf. ; AND : *machecolle*.

V. aussi *machicoule*, *machicoulis* [R. M.]

MACHICOULEMENT, subst. masc. (machicoulement)

[GD : *machecolement* ; *FEW VI-1, 69a : *makk-*]

"Mâchicoulis"

REM. *Trahisons de France*, c.1467 (*sur ce avoit ung machicoulement sauffisamment garité*), ds GD V, 58c. [P. C.]

MACHICOULER, verbe (machicouler)

[GD : *machecoller* ; AND : *machecoller* ; FEW VI-1, 69a : *makk-*]

"Garnir de mâchicoulis" : ...Melusigne fist bastir la ville de Lusignen et fonder les murs sur la vive roche, et la fit estofer de fortes tours ; drues, *machicoles* et a terrasse, et les murs *machicolez*, et alees au couvert dedens la muraille pour deffendre a couvert par les archieres autant bien par dehors comme par dedens, et parfons trenchiez et bonnes brayes. (ARRAS, c.1392-1393, 66). Si que m'en fit tourner vers Barcellona en Cataloigne et celluy jour je m'en revins aveques luy a le ville de Masieres ou il a V lieues et au chef de le ditte ville a ung tres beau chasteau et fort sur une rivere bien enmurré et de grosses tours *machacolles* tout autour (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 23). Il fist lever la grosse tour du donjon d'Alençon d'un estage et faire IIIJ tourelles es IIIJ coings et *machicoler* tout autour. (CAGNY, Chron. M., 1436, 11). ...et auxi *machicoller* tout le devant de la porte d'endroit le boulever. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1441, 133). ...icelle massonnerie *machicollée* de l'espesseur et haulce devant dicte (...) ...et icelle Tour Neufve doublée par dedens de trois piés d'espoisse et *machicollée* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1441, 133).

REM. Doc. 1358 (*machicouler l'eglise de St Michiel*) ds GD V, 59a. Voir aussi TLF *s.v. mâchicoulis*, rubrique "Étymol. et Hist.". [R. M.]

MACHICOULIS, subst. masc. (machicoulis)

[GDC : *machecoulis* ; FEW VI-1, 68b : *makk-* ; TLF XI, 107a : *mâchicoulis*]

ART MILIT. "Galerie extérieure en encorbellement, percée de meurtrières, mâchicoulis" : ...octroions de grace especial, pleine puissance et auctorité royal, par cesdictes presentes, congié et licence de parachever de fortiffier ledit prieuré de Vault de muraille, tours, creneaulx, *machecoleiz*, foussez, pont leveiz, boulevars et autres choses necessaires et convenables à ladicté fortificacion (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 148). Constantinople est très forte, en figure triangulaire ; elle a vingt milles de tour devers la terre, cinq devers la mer, cinq devers le port, et autres cinq devers le golphe. Les murs de devers la terre sont très gros et hauts, et dessus y a barbacannes et *machicolies*, et au dehors faux murs et fossez (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 23). Et pour fuÿr dangereux interestz, Portes fermees a haulx *machecoulis*, Meurtrissoueres, creneaux longs et prolix, Portes ferrees, especes de frans chesnes, Et pour garder la ville de broillis Grans pons y a et force grosses chaines. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 204).

Rem. Doc.1402-1404 ds TLF. [R. M.]

MACHIER, subst. masc. (mâchier)

[GD : *machier* ; *FEW VI-1, 60a-b : *makk-*]

"Sorte de couteau"

REM. Doc. 1482 (*un cousteau, autrement appelé machier*) ds GD V, 59c. [P. C.]

MASCHILLER, verbe (mâchiller)

[T-L : *maschillier* ; GDC : *maschillier* ; FEW VI-1, 456b : *masticare*]

Empl. trans. "Mâchonner" : ...Puis les rostiray au charbon Et leur feray, s'il samble bon, Mengier, remengier, *maquillier*, Desmengier et desgorguillier Trippes et brouet tout ensamble. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 161). [P. C.]

MASCHILLON, subst. masc. (mâchillon)

[GD : *maschillon* ; FEW VI-1, 456b : *masticare*]

"Ce qui est donné à mâcher, à manger" : Siliqua : *machillon* de porc (Abavus IV, R., c.1350, 476). [P. C.]

MACHINABLE, adj. (machinable)

[*FEW VI-1, 11 : *machinari*]

"Qui peut nuire" : Les Turcs maulditz, desloyaux chiens mastins, Courent ma terre de soirs et de matins Et ma maignee ont trop martillogee, Ne depuys lors que leurs divers hus tins, Propinez m'ont *machinables* hutins, De quoy ma loy est mal epiloguee. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 111). [H. G.]

MACHINANCE, subst. fém. (machinance)

[GD : *machinance* ; AND : *machinance* ; FEW VI-1, 11b : *machinari*]

"Machination" : ...Se volons que cascuns en sache la sustanche [d'une lettre de défiance], Que pour faire abassier l'orible *machinanche* Et très-grant mauvaissetet, traïson et beubance Qui estoit conspirée (...) Par feu Loïs vo père (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 420).

REM. CHASTELL. (éd. Buchon) ds GD V, 59c. [P. C.]

MACHINATEUR, subst. masc. (machinateur)

[GDC : *machinateur* ; FEW VI-1, 12a : *machinator* ; TLF XI, 108b : *machinateur*]

Machinateur de qqc. "Celui qui complotte qqc."

REM. *Bouciquaut (et estoient machinateurs de trahisons et de discorde)* ds GDC X, 103c [mais leçon *machineurs* ds *Bouciquaut* L., 1406-1409,191 (...*et estoient machineurs de trahisons et de desacort*)]. Le second exemple cité par GDC n'appartient pas à la Chronique de Chastellain, mais également à *Bouciquaut* : là aussi leçon *machineurs* ds *Bouciquaut* L., 1406-1409, 195 . V *machineur*. [P. C.]

MACHINATIF, adj. (machinatif)

[GD : *machinatif* ; FEW VI-1, 11b : *machinari*]

[D'une pers.] "Intrigant" : Apres il met les causes pourquoi cest peuple est habile a ceste policie ; et sunt .IIII., car il ne est pas *machinatif* ne conveteux ne ambicieux, et est obedient. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 261). Item, il appert par le quart chapitre du VIe. de Politiques comment telz gens sunt moins *machinatifs*, moins convoiteus, moins ambitieus et plus obeissans que quelconque autre multitude populaire. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 811). [C. B.]

MACHINATION, subst. fém. (machination)

[T-L : *machinacion* ; GDC : *machination* ; FEW VI-1, 11b : *machinari* ; TLF XI, 108b : *machination*]

A. - "Machine de guerre" : ...car aucunefois ilz debrisoient leurs *machinacions* et aucunefois ilz les deboutoient des murs par leurs dars. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 59).

B. - "Menée secrète plus ou moins déloyale, intrigue, en partic. complot, conspiration, machination" : La *machination* contre Turnus fu einsi contrové (BERS., I, 1, c.1354-1359, 51.2, 85). Mes a tout considerer, mesmement quant as royalmes de grant puissance et quant a gens qui usent d'armes pour eviter et eschiver discordes, *machinacions* et pluseurs grans inconveniens, ce est le plus seur et le miex simplement que il soit par succession d'un noble lignage esleu a ce comme dit est, selon bonnes ordenances lesqueles sunt equivalentes as lays et a drois et sunt drois. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 109). Et donques les insurrections ou *machinacions* ou emprises qui sunt faites pour contumelie, ce est a dire pource que l'en a esté villané ou injurié, elles sunt au corps et contre la personne du prince. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 236). ...des *machinacions* que faites avoient contre le bien, honneur et estat du roy nostre sire, de sa personne, de tous nosseigneurs, et le bien publique du royaume, il deist la vraye verité (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 183). ...de fait [elle] avoit mis en langueur de longue maladie ledit de Ruilly, son mary, contre lequel, à nul jour du monde, pour chose qu'il lui eust faite, elle ne deust avoir conceu tele hayne ou *machinacion* comme fait a (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 335). La seconde branche d'envie si est *machinacion* (...). C'est adire quant une personne porte mauvaises paroles et *machinacion* d'aucunes personnes par envie, et recorde male de une personne a l'autre par mauvaises acoustumances, en appetissant le bien d'autrui et en accroissant le mal (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 26-27). ...mais, par la *machinacion* d'aucuns autres officiers, la ville et chastel, sans sa coulpe, fu baillée aux ennemis (FAUQ., II, 1421-1430, 348). Et s'il étoit que celui qui seroit proche à la succession du duché, voudroit avancer son droit à succéder au duché, par *machination* de la mort du duc ou autrement ou aucuns des dessurdits avancer son lieu d'y succéder autrement

que deument (Cartul. Laval B., t.5, 1437, 79). ...lequel estoit principal conducteur de toute la *machinacion* dessusdicte (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 22). Et advint, fust par *machinasion*, deliberacion, ou aultrement, que en la presence dudit daulphin, luy estant à genoux devant l'heritier de France, en faisant son debvoir, les dessusdiz le murdriront de haches et d'espées (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 198). ...nous avons esté acertené que plusieurs marchans, qui par cy devant sont alez en marchandise aux foires d'Anvers, ont fait par cy devant et font chascun jour plusieurs traffiques et *machinacions* à l'encontre de nous et de nostre royaume (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478-1479, 229). Fist semblablement icelui Virgille, par son art mathématique, percer une montaigne pour abreger le chemin, si très avant que, à peine quant l'on est ou milieu, se peuvent veoir les deux boutz ; en laquelle concavité jamais nul, pour quelque *machinacion* que ce fust, ne peut fere damage ne desplaisir à nul et à ceste cause se y peut passer seurement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 r°). Mais vous [le duc de Bourgogne], qui estes ingrat des biens que le roy vous a faitz, avés prins et prenez peine de jour en jour de luy faire toutes les extorcions et *machinations* que luy povez faire, tant sur les subjects et seigneurs de son sang que autres princes ses voysins, qui luy veulent mal à vostre requeste, lesquelz vous avez esmeuz et taschez encores de esmouvoir de jour en jour à luy vouloir mal (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262). ...les charges, informations, confruncations et procès faitz à l'encontre de messire Jacques d'Armignac, duc de Nemours, ses confessions volontaires et autres choses qui faisoient à veoir touchant plusieurs fractions, conspirations, *machinations*, grans et enormes crimes, delictz et malefices par luy commis et perpetrez contre le roy et monseigneur le daulphin son filz, ou très grant detrimet, prejudice, dommage, destruction et subversion de la chose publicque du royaume (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 367).

- *Fausse machination* : ...ycellui Jaques de Rue et un autre sien compaignon, appelé maistre Pierre du Tertre, confesserent entierement de leur bonne volenté, sanz contrainte, toute la fausse *machinacion* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 138). ...par decepcion Et faulce *machinacion* (CHART., L. Dames, 1416, 295). DIEU. Par divine punition, Le juif si aura tout le sien. (...) La faulce *machination* [du chrétien] Sera punië. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 136). [R. M.]

MACHINATIQUE, adj. (machinatique)

[*FEW VI-1, 11b : *machinari*]

"Intrigant" : Astrologues vains inutilz, Qui en nulz biens ne sont utilz, *Machinaticques* ariolles ["sorciers"], Et ceulz qui tiennent les escolles, Tous ceulz honorans les estoilles Et adroissans noz haultes voilles Doivent estre comme paille ars Ou bruslez, car ce sont paillars (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 416). [P. C.]

MACHINE, subst. fém. (machine)

[T-L (renvoi) : machine ; GDC : *machine* ; FEW VI-1, 10a : *machina* ; TLF XI, 109a : *machine*]

A. - "Assemblage des éléments de l'univers" : Il me samble que par ce que je dirai a ces experiences, l'en pourroit respondre a toutes autres qui seroient amenees a ce propos. Et donques je met premierement que toute la *machine* corporelle ou toute la masse de tous les corps du monde est devisee en .II. parties (ORESME, C.M., c.1377, 520). ...au jugement dernier l'assistance Dieu destruyra par feu toute *machine* (Cene dieux, c.1492, 120).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

- *Machine celeste* : Et lez singuliers corps de la *machine* celeste sont ruillés dez singullieres intelligences qui lez muevent, et, ainsi, lez singuliers corps de la *machine* celeste si dependent dez singulieres intelligences, et lez singulieres intelligences si dependent de la premiere, et, ainsi, toute la *machine* celeste depent du Premier, qui est spirituel, qui a creé le ciel et la terre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 67). Abel et Seth furent après Adam et n'est de demander s'ilz furent point esmerveillez, quant ilz virent tourner si très velocieusement les cieux en ceste grande *machine* celeste et si uniffinement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°).

- *Machine ronde* : Oncq Ulixes n'ot tel grace et faconde, N'autre qui soit soubz la *machine* ronde. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 168). Alors en la *machine* ronde Encommença l'eage argentee Trop pire que l'eage doree. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 30).

- *Machine du monde* : ...l'eclipse faicte le jour de la Passion de Nostre Sauveur et Redempteur Jhesu Crist à l'heure de midi n'estoit pas naturelle, ne le tremblement de terre, ne les autres choses merveilleuses qui advindrent, disant et publiant celui jour haultement ou qu'il failloit que le Dieu de nature souffrist, ou que toute la *machine* du monde se disolvist. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 79 r°).

B. - "Artefact complexe, engin (de guerre)" : Et se nous parlons de oeuvres si comme sont fossez, cloisons, engins et *machines*, qui [porroit] estre pareil aus rommains chevaliers ? (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.9, 36). *Machinor* (...) : faire *machines*, engins ou penser mal ou cauteusement espier (...). *Machinula* (...) : petite *machine* (Aalma R., c.1380, 242). [R. M.]

MACHINEMENT, subst. masc. (machinement)

[GD : *machinement* ; FEW VI-1, 11b : *machinari*]

A. - "Machine de guerre" : Cestui Marc impetra par ses prieres fouldre du ciel contre les *machinemens* de ses adversaires et pluye (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 381).

B. - (Synon. de *machination*) : Tant scai je bien certainement, Se m'aïdies piteusement, Tost venrrai a mes ataintes, Et de Sathan sens targement Et de tout son *machinement* Seront les barres enfraintes (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 39). ...et par sa puissance, vigeur et proesce elle obtient contre les conseulz et *machinemens* de ceulz devers midi. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 297). SATHAN. Rapaise toy, car par mons et par vaulx, Pluye, tempeste, gresles et vens nouveaux, Barreaux de fer flambans et alumans, Et pour ruer plus essecrables mauulx, Divers metaulx briqueboillans et chaulx J'espancheré par mes *machinemens*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

Rem. Autres ex. (BERS., MONSTRELET, CHASTELL.) ds GD V, 59c. [R. M.]

MACHINER, verbe (machiner)

[T-L : *machiner* ; GDC : *machiner* ; AND : *machiner* ; FEW VI-1, 11b : *machinari* ; TLF XI, 113a : *machiner*]

I. - Empl. trans.

A. - "Combiner qqc. en secret, de façon déloyale, tramer, ourdir qqc., en partic. comploter qqc." : (Je) sui la beste serpentine Qui les mauvestiez *machine*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 258). Tarquinz a pris a cuer plus griefment qu'il ne sembloit les paroles Turnus et tantost se efforcha de *machiner* sa mort (BERS., I, 1, c.1354-1359, 51.1, 85). ...[il] dist et afferma par son serement et sur la part qu'il entendoit à avoir en

Paradis, que e[n] eulx il n'avoit oncques veu ou sceu mal aucun, et que lesdites accus[ac]ions il avoit controuvées, *machinés* et pensées contre ch[ascun] d'eulx, par la temptacion et ennortement de l'ennemy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 114). Pluseurs ot trouvez flechissans A ses dons, mains mauls machissans [I. *machinans*]. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 269). ...un homme appelé Jaques de Rue, à l'instance d'un certain prince, à grant tort et pechié, devoit *machiner* par poisons ou autrement la mort du dit roy Charles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 137-138). Et Dieux scet les faulses besongnes qui à telles occasions sont faictes et *machinées*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 80). ...ladicte barriere (...) fu fermée, et post pauca verba, exquisita occasione, [le duc de Bourgogne] fu tué et mis à mort en la presence dudit Dauphin par ses gens et ceulz de sa compagnie, qui long temps par avant avoient *machiné* ladicte conspiracion (FAUQ., I, 1417-1420, 318). C'est plus grande esclande que ung grant duc et puissant seigneur, prouchain parent du Roy, *machine* sa mort pour lui tolir sa seigneurie, que ce seroit d'un povre subject qui n'est point son parent. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 205). Pourquoi Olivier de Bloys, conte de Paintièvre, parent et subget du duc, et qui prétendoit grant droit sur le duché de Bretagne, *machina* la prise d'iceluy (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 238). ...et n'y aura homme qui rumeur, rancune ne noise *machiner* ou conspirer y oze. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 180). ...soubz umbre de povoir royal, queroient et *machinoient* la destruction de la maison de Bourgoingne (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 241).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

- *Machiner à qqc.* : ...l'abbéesse avoit volenté qu'il eust le bénéfice de Hélye et par ce *machina* à la mort de Hélye (Ch. VI, D., t.1, 1390, 105). ...nostredit frère avoit *machiné* et *machinoit* de jour en jour à la mort et expiration de nous et de nostre génération (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 197). Il fu, par la crainte en laquele il tenoit son peuple, tant hay que chascun *machinoit* a sa mort (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 225).

. *Machiner à + inf.* "Comploter pour" : Et *machinent* par leur complicez et faicteurs a faire tirant un de eulx se il pevent, ou un autre qui soit leur ami et de qui il aient profit. Et apres il met .III. exemples a ce. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 219).

- *Machiner qqc. contre qqn* : Et ausquels Bretons... le duc d'Alençon, qui, comme crimineux de crime de leze majesté, du temps du roy Charles derrenier trespasé avoit esté constitué prisonnier, pour aucuns crimes qu'il avoit *machinez* contre lui et à la faveur des Anglois, anciens ennemis du royaume, en la ville de Vendosme, le lit de justice ilec seant (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 188).

- *Machiner contre qqn / contre l'État*. "Comploter contre qqn" : Afin que il ne puissent vaquer ne entendre a *machiner* contre le tirant. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 245). ...car il cuident que leur prince soit cultivateur de Dieu, et que il ait cure et solitudine des diex, et pour ce *machinent* moins contre lui, aussi comme se il eust les diex propugnateurs, deffenseurs ou combatans pour lui. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). Le VIIe fait d'un tyran est, car il procure et met toute son entente de mettre a povreté sez subjés, afin que ilz euvrent et soient tousjours enbesoigniés, et que ilz n'aient pas temps ne lesir de *machiner* contre lui ne contre son estat. (Songe verg. S., t.1, 1378, 221). ...tous subjectz et vassaulx qui appensément *machinent* contre la santé de leur Roy et souverain seigneur pour le faire mourir en langueur, par convoitise d'avoir sa couronne et seigneurie, fait consacrer, ou à plus

proprement parler, fait exorer espées, dagues, badelaires ou couteaulx, verges d'or ou anneaulx dédier ou nom des dyables par nigromance, faisans invocacions de caractères, sorceries, suggestions et maléfices (...). Cellui ou ceulx qui le font ne commectent point seulement crime de lèze-majesté ou premier degré, mais commectent crime de lèze-majesté divine (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 217-218). Et advint qu'en celluy temps le Roy manda le duc de Coymbres à venir devers luy, pour ce qu'il s'estoit ung peu de temps retiré en sa duché, et qu'il estoit adverty que ses ennemis *machinoient* contre luy, et que le Roy y livroit accord (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 138). ...affin, Sire, que, quant ilz vous auront privé de l'usage et du fruit d'icelle [science d'astrologie], vous ne puissiez plus estre adverty des faulses et perverses entreprinses, qui contre vous ou vostre royaume se pourroient bien faire ou *machiner* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

- *Machiner de + inf.* : ...et *machinèrent* de prendre la ville de Saint-Maxent (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 254). Et depuis, faignant s'emploier à la pacification desdites divisions, [icelluy de Nemours] suborna et atrahit à luy aucuns de noz principaulx et plusieurs familiers serviteurs, et avec eulx conserva et *machina* en nostre personne de nous destituer de nostre auctorité et seigneurie et nous demettre de nostre liberté et franchise ; et de faict firent ensemble plusieurs mauvaises et dampnables entreprinses contre nous. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

- *Machiner en la mort de qqn*. "Combiner secrètement certains moyens pour faire mourir qqn" : ...aussi lez Roys et aultres seigneurs seculiers qui ont a excercer jugement de sanc en tous, povres et riches, nobles et non nobles, sanz difference, si sont aucune fois, pour le bien de justice, haÿs d'aucuns de leurs subjés et d'aultres, lezquelx *machin[e]raient* volantiers en leur mort. (Songe verg. S., t.1, 1378, 208). Car il convient, de necessité, que ilz [les princes des Juifs] soient en l'opinion de Herodes et en son erreur, qui cuident que Jhesuchrist ait eu aucun royaume temporel et, aussi, que ilz ensievent l'erreur dez Juys, pour le quel erreur ilz *machinerent* en la mort de Jhesuchrist. (Songe verg. S., t.2, 1378, 51). Ysmaël, filz de Mathathias, *machinoit* en la mort de Godolias (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 201). ...ilz sont trois pechiéz qui rompent mariages contrais. Premièrement se aucun est adultere et face pechiez avec une femme mariee, et lui ou elle *machine* en la mort de l'homme d'icelle adultere ou en la mort de la femme, aprez ce telz adulteres ne peuent contraire mariage ensemble, et s'ilz contraient, ilz sont a separer (Sacr. mar., c.1477-1481, 62).

- *Machiner + interr. indir.* : Et pour ce faire s'assemblèrent ensemble pour *machiner* et conclure par quelle voye et manière porroient procéder à l'excécution desdits Angloiz. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 217).

- *Empl. abs.* : LE MARQUIS [à Griseldis]. (...) Si [les gens du peuple] dient, je les ay oÿz, En ramponant. "Nostre marquis Gautier trespasler laisserons, Et puis a seigneur averons Le beau filz de Janicola ; Et si noble pais sera (...) A tel seigneur serf et subget." Ainsi contre toy tous s'enclinent Et vont murmurant, et *machinent* Ceulz du peuple de jour en jour (Gris., 1395, 63). Seigneurs, nous n'en chevrons point Par *machiner* ne par envie Tant que Lazon soit en vie (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 54).

B. - "Combiner par la pensée, supposer, imaginer" : Et de ce avient que quant a telles vierges aucune chose vient de nouvel et soudainement, il ["elles"] *machinent* et souspeçonnet tantost que ce ne soit contre eulz. (Mir. nonne, 1345, 314).

II. - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui machine qqc." : ...comme ydolastres et corrompeurs faulsaies de la foy catholique, sont dignes de double mort, c'estassavoir première et seconde, mesmement quant lesdictes sorceries, suggestions et maléfices sortissent leurs effects en la personne du Roy par le moien et malefoy desdiz *machinans*. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 218). [R. M.]

MACHINERIE, subst. fém. (machinerie)

[GD : *machinerie* ; FEW VI-1, 11b : *machinari* ; TLF XI, 113b : *machinerie*]

"Machination"

REM. NICOLE GILLES (éd. 1492, *durant lequel temps ilz ne pouvoient ne devoient faire machinerie contre la majesté royalle de France*) ds GD V, 60a. [P. C.]

MACHINEUR, subst. masc. (machineur)

[T-L (renvoi) : *machinëor* ; GDC : *machineor* ; AND : *makenur* ; FEW VI-1, 11b : *machinari*]

"Celui qui machine, qui organise en secret (un complot, une trahison...), comploteur" : Mecius est celi qui a esté cause et *machineur* et entrepreneur de ceste bataille. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.6, 49). Et la lui furent accusez tous les plus principaulx conspireurs et *machineurs* [leçon *machinateurs* ds GDC X, 103c] de traÿsons (Bouciquaut L., 1406-1409, 195). C'est plus grande esclande que ung grant duc et puissant seigneur, prouchain parent du Roy, machine sa mort pour lui tolir sa seigneurie, que ce seroit d'un povre subject qui n'est point son parent. De tant que le *machineur* seroit plus prouchain du Roy et de plus grant puissance, de tant seroit la chose plus inique, et de tant seroit de plus grant esclande, et par conséquent seroit plus à punir. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 205). ...je cognois clerement qu'il y en a encores qui volentiers seroient *machineurs* contre ma personne (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 26).

V. aussi *machinateur* [R. M.]

MACHINEUX, adj. (machineux)

[GD : *machineux* ; FEW VI-1, 11b : *machinari*]

"Intrigant"

REM. Doc. 1378 (*parjure, conspirateur et machineux*) ds GD V, 60a ; même ex. ds DU CANGE V, 162a, s.v. *machinare*. [P. C.]

MACHIR, verbe (mâchir)

[FEW VI-1, 455a : *masticare*]

Empl. trans. "Préparer, ourdir" (Éd.) : Ces motz il disoit en tel guise, Pour ce que, par leur convoitise, Pluseurs ot trouvez flechissans A ses dons, mains mauls *machissans*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 269). [P. C.]

MASCHOIRE, subst. fém. (mâchoire)

[T-L : *maschëoire* ; GDC : *maschouere* ; FEW VI-1, 458a : *masticare* ; TLF XI, 114b : *mâchoire*]

"Partie osseuse de la tête où les dents sont plantées, mâchoire" : ...tantost ensemble attachiees Les *machouères* leur a si Qu'ilz sont du tout a sa merci. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 43). ...et en lieu des pannunceaus du Roy midrent des testes et *machoires* de buef et pour le batail des cloches y mirent une queue de renart. (BAYE, I, 1400-1410, 201). ...Monseigneur son frere donna ceans ce doy, ces *machoires* et ces os de bras de Monseigneur saint tel et tel (LA SALE, J.S., 1456, 246). Ces trois morceaux noirs et becu, Les

m'appellés vous pillouères ? Ilz m'ont gasté les *machouères*. (Path. D., c.1456-1469, 110). Se [le riche] du ladre eust veu le doyz ardre, Ja n'en eust requis reffrigere N'au bout d'icelluy doiz aerdre Pour raffreschir sa *maschoïoire*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 75). Aprez sont douze muscles (...) qui meuvent la *machoere* basse, les uns en la ouvrant qui viennent du lieu des claux de la partie des oreilles, les aultres (...) en trespasent soubz l'ence des os des temples et sont ditz timporalles et sont grandement mouvables et sencitifz et est moult perilleuse chose quant ilz sont bleciez. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). Aussi sont les os de la *machoire* ou jancive basse (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). ...viennent les nerfs aux muscles maxillaires qui meuvent la *machouere* inferiore (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

Rem. Ex. de 1377 ds GDC X, 129a (TLF ; FEW). MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 98 (*maçoire*). [R. M.]

MACHURE, subst. fém. (mâchure)

[GD : *mascheure*¹ ; FEW VI-1, 67b : *makk-* ; TLF XI, 116a : *mâchure*]

"Meurtrissure"

REM. Doc. 1472 (*il n'y eut point de sang espandu, mais seulement macheure*) ds GD V, 192c ; même ex. dans DU CANGE V, 159b, s.v. *macatura*.

V. aussi *macher* [P. C.]

MASCHURER, verbe (mâchurer)

[T-L : *mascherer* ; GD : *maschurer*² ; FEW VI-1, 430b : *mask-*]

I. - Empl. trans. "Noircir, barbouiller" : Son vïaire, qu'ot bel, de carbon *mascura* (Bât. Bouillon C., c.1350, 197). ...De sieuie que la fu va le sien vis torquant, Un pau se *mascura* c'on nel fust connissant. L'otesse ly a dit : "Vous estes mausaichant Qu'ensement est par vous *mascurés* vos samblans..." (Belle Hélène Const. R., c.1350, 417). ...Le viaire qu'ot blan trop plux que nulz estrain *Meschurait* et noirsit environ et en plain Per quoy ne la connussent li paien l'ondemain (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 87). ...Car s'Atropos de sa tainture Le viaire me *mascurait*, En trop de places on diroit... (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 93). De dueil j'en *machure* ma face. (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 66).

II. - Empl. pronom. réfl. "Se barbouiller, se noircir" : ...De sieuie que la fu va le sien vis torquant, Un pau se *mascura* c'on nel fust connissant. L'otesse ly a dit : "Vous estes mausaichant Qu'ensement est par vous *mascurés* vos samblans..." (Belle Hélène Const. R., c.1350, 417). Adonc son hostesse lui dist que maintenant veoit bien qu'elle estoit mauvaise et qu'elle avoit fait aucun mauvais fait, dont elle se doubtoit qu'elle ne fust cougneue . "Car, disoit elle, s'il ne fust ainsi, besoing ne vous fust de vous *machurer*, et touteffois les seigneurs donnent plus volentiers es belles creatures povres qu'ilz ne font es laydes." (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 236).

III. - Part. passé en empl. adj. "Noirci, noir" : Cy blason devant vous est trestout anfumés, Et vous haubert est blan que trespïet *mescurés* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 161). ...S'avoit la char plux noire que cherbon *macheréz* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 839). [P. C.]

MASCHURURE, subst. fém. (mâchurure)[FEW VI-1, 432b : *mask-*]

"Peinture, barbouillage" : Et que aucuns ne voist par nuit mommer a tout faux visage ou le visage couvert par *mascurure* ne autrement (Arch. Lille, 1395, BB1, n° 374, f° 7, IGLF).

V. aussi *mascarure* [P. C.]**MACIAINE, subst. fém.** (maciaine)[GD : *macien* ; AND : *macien* ; FEW VI-1, 493a : *Matianus*]

[Variété de pomme] : Et de tout ce soient confites Trocisques avec juz de pommes, Qui des grans et des savans hommes Furent *maciaines* nommées, Et des Acteurs sont approuvées. (LA HAYE, P. peste, 1426, 145). *Maciaines*, en latin *maciana*, sont une espèce de pommes qui sont de froide et sèche nature et ont vertu à conforter et resjouir et veulent aucuns dire que ce sont pommes de bois, que je ne croy pas. (LA HAYE, P. peste, 1426, 214).

- En appos.

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516) ds GD V, 60b (*pommes maciennes*). [H. G.]

MACIBULE, subst. (macibule)[FEW, Ø lat. *mattiobarbulus*]

ART MILIT. HIST. ROMAINE "Masse d'arme" : Le quart ordre est ordonné de gens tres ligiers a escuz, de jennes archiers, de ceulz qui vistement se portent et qui se combattent aux *macibules* [trad. lat. *mattiobarbulus vel verutum*] c'est a dire les plumées dont l'en a dit devant, lesquelles estoient appellees ligiere armeure (VEGECE, 1380, III.14). [F. D.]

MACICATIF, adj. (macicatif)[FEW, Ø lat. *maciare*]

MÉD. "Amaigrissant" : La .V. [cause] est le poyvre ; a cause de son ardeur et acuité il engendre fumees et vapeurs *macicatives* des tuniques de yeulx et des esperis visifz. La VIe sont les ailles semblablement nuisant a la veue a cause de leur vacuité et vaporation aigre, come a esté déclaré en ung texte, "Allea, nux, ruta...". (Rég. santé corps C., 1480, 128).

Rem. Lat. *macies* "maigeur". [R. M.]**MACIDOINE, subst.** (macidoine)[AND : *macedoigne* ; FEW VI-1, 3a : *Macedonia*]

(*Persil*) *macidoine*. "Variété de persil, persil de Macédoine" : Je congnois ortie et sarfueil, Persil, *macidoine* et milfueil [Rangé parmi les herbes médicinales] (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 324). Cil qui songe qu'il mengue de l'ache ou du parsin *macidonne*, signifie que s'il est malade il ara santé. (Expos. songes B., 1396, 228). [H. G.]

MACIERE, subst. fém. (macière)[T-L : *maciere* ; FEW VI-1, 508a : **mattea*]

"Femme héraut" : [Commission de Dieu à Tribulation] Et pour ce que no(stre) *machiere* [var. *maciere*, *massiere*, *merciere*] Tu es et no(stre) *machecriere*, Nous te mandons et commetons Que voises par toutes maisons Et (que) Prosperite si quieres Que la truisses et (que) la fieres, Que contre nous plus reveler Ne s'ouse ne plus rebeller. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 379). [Seul ex.] [R. M.]

MACILENT, adj. (macilent)[FEW VI-1, 12a : *macilentus*]

"Maigre" : Toutteffois on doit garder que on ne face pas ces choses ycy en corps *maxillent* ou en vertu foible, mais en moult grant necessité et ainsi que en desesperacion (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 4). [D. J.]

MACINAL, subst. masc. (macinal)[GD : *macinal*]

["Mesure de terre"]

REM. Doc. 1361 (*cope et demie de froment seur un macinal de terre*) ds GD V, 60b ; même ex. ds DU CANGE V, 163a, s.v. *macina*². [P. C.]

MACIS, subst. masc. (macis)[T-L : *macis* ; GD : *maceis* ; AND : *mace*² ; FEW VI-1, 12a : *macir* ; TLF XI, 117a : *macis*]

"Écorce aromatique ou fleur du muscadier" : Item, une livre de pouldre de gigenbre trié, 12d. - Item, 3 livres d'annis vert, 15d. - Item, demie livre de *macis*, 18d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 206). ...une espice appellee *macis* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 50). Prenez foison de bonne canelle, gingembre, girofle, demye nois muguecte, et *maciz*, garingal, et broyez tresbien (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 262). Nota que les nois muguectes, *macis* et garingal font douloir la teste. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 263). Et de muscatellin fin beaulx, De tous les deux la quantité De deux dragmes par équité, Et de *macis* de bonne sorte O noys que la muscate porte, De cloz de girofle sans blame, De tous les troiz demie dragme (LA HAYE, P. peste, 1426, 148). Muscate ou Muscade est abre qui croist en Inde ; la fleur selon aucuns, ou l'escorce selon autres, est nommé *macis* (LA HAYE, P. peste, 1426, 212). *Macis*, c'est la pure escorce ou la fleur des muscates, et est de chaulde et sèche nature et conforte le cuer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 214). Item une livre de *massis* (Metz Comptes merciers S., 1461, 73). Semblablement ilz sont aulcune medicines ayant propriétés [de] conforter aultres membres, come *macis* conforte le cuer ; le mus, le cerveau ; le regolisse, le polmon ; les cappres, la ratelle ; galingal l'estomac (Rég. santé corps C., 1480, 99). [R. M.]

MACLE, subst. fém. (macle¹)[T-L : *macle* ; GD : *macle*² ; FEW XVI, 540a : **maskila*]

HÉRALD. "Losange évidé, percé à jour en son milieu par un losange plus petit" : Et se vous voulés savoir que c'est que losenge widee, c'est pareil d'une *macle* et quant elle est raemplie d'aultre couleur que du champ, c'est losenge widee et raemplie. (Un traité d'héraldique inédit, éd. L. Houwen, M. Gosman, c.1435-1449. In : Romania 112, 1991, 507). *Macles* sont comme losenges, si non qu'ilz sont widees par dedens et raemplies d'aultre couleur que celles de quoy il[s] sont. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 507). [R. M.]

MACLE, subst. fém. (macle²)[AND : *macle*¹ ; *FEW VI-1, 16b : *macula*]

"Défaut, tache" : Et autres valent proprement À médecine seulement Comme la terre appelée Vulgairement terre seellée, Bole d'Arménie et triacle, Et agaric, sans point de *macle*, Et autres choses ressemblables Maiz des susdictes et trouvables (LA HAYE, P. peste, 1426, 124).

Rem. Forme non att., utilisée pour la rime et expliquée par l'auteur s.v. *maille*.

V. aussi *maille*¹ [H. G.]

MACLE, subst. fém. (macle³)[*FEW VI-1, 116b : *malleus*]

"Maillet, massue" : D'une *macle* de fer le pestelle et feri. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 17).

V. aussi *maille*⁴ [R. M.]

MACLE, subst. fém. (macle⁴)[*FEW VI-2, 163b : *misculare*]

"Méteil" : ...X quintaux de *macle* (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 106). [aussi p.96, 107, 109]

Rem. Mot du domaine franco-prov. [R. M.]

MAÇON, subst. masc. (maçon)[T-L : *maçon* ; GDC : *maçon* ; AND : *mason* ; DÉCT : *maçon* ; FEW XVI, 506a : **makjo* ; TLF XI, 118a : *maçon*]

"Celui qui construit avec des briques ou des pierres liées avec du mortier, maçon" : S'en y avoit d'autre façon Telle que paintre ne *maçon*, Ouvrier de pincel, entaillieur, Escrivein ne enlumineur, Ouvrier de fourme ne d'empreinte, De mole, de oeuvre desteinte, Nes Pimalion li soutis, S'il y fust a tous ses outis, Ne sceüssent il les figures Ne les estranges pourtraitures, Les très estranges contences, Ne les desguisées sanlances Paindre, pourtraire, n'entaillier, Qui leur deüst les poins taillier. (MACH., D. Lyon, 1342, 212). Avis m'estoit que je véoie En mon dormant ou je songoie Deus dames de tele fasson Qu'il n'est ne peintre ne *masson* Qui leur biauté peüst descrire, Ne bouche qui le sceüst dire, Ne cuer qui penser le peüst, N'onques ne fu riens qui sceüst Dire en la millieme partie (MACH., F. am., c.1361, 199). ...il (...) ordonna (...) et furent mis ouvriers en oeuvre : *maçons*, charpentiers et fosseurs, pour reparer les lieux et les ouvraiges. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 172). Adont furent ouvrier, charpentier et *machon*, mis en oeuvre pour appareillier et mettre à point les hostels en la chité de Cambrai (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 191). Angle drect est si comme l'angle d'un instrument a *mazon* appellé esquarretel (ORESME, C.M., c.1377, 382). ...il trouva un marteau de fer à deux pointes, lequel est un marteau à *maçon* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 37). ...il aprint au mestier de *maçon*, et dudit mestier s'est continuellement, puis le temps, vesqu bien et honnestement jusques ad present ès pays de Berry et de Bourgoigne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 102). Lequel, pour avoir et gagnier sa vie, s'estoit alouez à servir les *maçons*, avec lesquieulx il avoit ouvré par l'espace de VIII jours ou environ en l'ostel dudit Jaquemin. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 156). Et puis [Mélusine] fist venir grant foison *macons* et tailleurs de pierre, et fist commencer sur la ounye roche et bastir les fondemens telz et si fors que c'estoit merveilles a veoir. Et fesoient les ouvriers dessus diz tant d'ouvrage et si soudainement que tous ceulx qui par la passoient en estoient esbahiz. (ARRAS, c.1392-1393, 46). ...quant demander chaulx vouloient Li *maçon*, on leur portoit pierre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 153). ...et lequel aide à maçon rapporta response desdictes lettres à ladicte femme dudit maistre Odo, qui avoit gagné par chacun jour qu'il avoit vacqué à aler audit lieu d'Estampes et retourner à Paris II sous parisis par chacun jour. Pour lequel cas, ledit aide à *maçon* fut aussi condempné à mourir, et fut noyé au devantdit lieu après les autres dessus nommez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 75). Oudit temps, furent pris à Paris et contrains tous manouvriers de bras, comme *maçons*, charpentiers de la grant coignée, et autres plusieurs, de aler esdictes villes ainsi nouvellement reduictes au roy, dont on bailla la charge au regard desdiz pionniers à maistre Henry de la Cloche, procureur du roy au

Chastellet de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 255). PLAISANT FOLLIE. Mais advisez quel gentillomme, Regardés bien, qui considère. JAUNE BEC. C'est du cousté de ma mere, Car mon pere fut bon *masson*. CUIDER (...). Y pert bien a vostre fasson ! A vous faire si belle ydole Vostre pere fist ung droit molle Pour soudre une oeuvre de villain ! PLAISANT FOLLIE. Ung si beau compain et si plain Tant gaillart et tant mignot n'est Sans avoir son cuer en lieu net Mis pour amoureux entretien. CUIDER (...). Tiel gerbe n'est pas sans lyen, Ny tel coquart sans sa coquarde ! (Pipée R., c.1470-1480, 191). Dient plus les Ebreux que par sept ans durant eut chacun jour XXXm *maçons* et qu'il [le temple] fut fait hors Jherusalem et puis par pieus assemblés au lieu où il devoit estre et que onques coup de martel ne de lime n'y fut oy, qui est chose moult merveilleuse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°). ...gens a pied suivans la dicte artillerie, pyonniers, *maçons*, mareschaulx, serruriers et autres gens de toutes pratiques duysans au fait de la dicte artillerie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

- En appos. : ...il estant en esbatement en l'ostel mons. de Bourbon trouva d'aventure un joine compaignon *maçon* né du païs d'Alemaigne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 478). ...et à ce faire commis de par la Court, appelez avec eulz deux maistres *maçons* et deux maistres charpentiers jurez, se transporteront en ledicte Hale (FAUQ., III, 1431-1435, 31).

. [Dans un cont. métaph.] : Et a l'edification de cestui precieux fondement de Saint Pol, c'estassavoir a l'incarnation du benoit fil de Dieu ou ventre de ceste benoite vierge, le Saint Esperit maistre *masson*, ceste benoite et souveraine vierge aminstra la prumiere pierre, qui est dite pierre angulaire, qui conjoint lez deux paroires en un (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 72).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, 91/15. [R. M.]

MAÇONNAGE, subst. masc. (maçonage)[T-L : *maçonage* ; GD : *maçonage* ; GDC : *maçonage* ; FEW XVI, 506b : **makjo* ; TLF XI, 119a : *maçonner* (*maçonage*)]

A. - "Travail de maçon, maçonage" : D'icelles pierres sont faitz la plus grant partie des beaux ouvrages que l'en fait au Caire et en Babiloie, et que l'en y fist de long temps: et nous fut juré et certiffié par icellui drugement qui illec estoit avec nous et par autres ainsi, que ja estoient mille ans passés que l'en avoit commencié a escorcher et découvrir iceulx greniers, et si ne sont que a moitié decouvert: et ja pour ce ne pleut ne ne pleuvra dedans, car c'est trop noble *massonage*, et fault qu'il soit moult espès (Voy. Jérus., c.1395, 66). Car faicte est de tel *maçonage* Que les murs n'en sont bons ne fors (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 61).

B. - "Ouvrage maçoné, maçonage" : Quant elle a fait aucun ouvrage, Et on est en plus haut estage, Fait en tressaut Venir un vent et un orage D'aversité qui tout esrage, Fondement, comble et *massonage*, D'un seul assaut. Fortune a plus de mil engiens, Pour penre et decevoir les siens ; Mais la dolente, elle n'a riens Que donner puist. (MACH., R. Fort., c.1341, 40). Lors, quant elle [Mélusine en forme de serpente] ot le fort environné troiz foiz, si se vint fondre si rudement et si orriblement sur la tour Poitevine, en menant tel tempeste et tel escroiz, qu'il sembla a ceulx de leans que toute la forteresse cheist en abisme, et lors sembla que toutes les pierres du *massonage* se remuassent l'une après l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 261). ...et pour ce leur soit besoing et neccessaire de faire fossier, découvrir et oster la terre et wase du fons es lieux ou ledit mur sera fondé et meismement faire dicques et chaintres devers

ledit havene afin de faire vuider les eaues qui es ouvrages et *maçonnages* dudit mur et ses deppendances pourroient mettre empeschement (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.2, 1401, 494). Le roy monstra à l'Empereur les beaulx murs et *maçonnages*, qu'il avoit au Louvre fait edifier. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 114). Et si fondirent et tresbuchèrent pareillement plusieurs autres grans edifices et *massonaiges*, tant et tellement que les rues estoient employées, et sambloit à veoir estre tout ung des rues et desdictes maisons ainsy fondues (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 346).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.3, c.1370-1407, 232. [R. M.]

MASCONNOIS, adj. (mâconnais)

[T-L : *masconoïis* ; FEW VI-1, 12b : *Mâcon* ; TLF XI, 118b : *mâconnais*]

"De Mâcon" : ...maistre Jaques Branlart, champenoiz, Gerart Perriere, *masconoïis* ou lionnoiz, Clemens de Fauquanbergue, picart (BAYE, I, 1400-1410, 348).

Rem. Monnaie de Mâcon : cf. T-L et TLF. [D. L.]

MAÇONNE, subst. fém. (maçonne)

[T-L : *maçone* ; GD : *maçonne* ; FEW XVI, 507a : **makjo*]

"Maçonnerie" : ...ains estoit la *massonne* [d'un édifice non construit par l'homme] faicte de commixtion elementicque ["constituée des quatre éléments"], clere en sa substance et tenebreuse a veue humaine par regards solaires et siderées conjunxions que, quant à nostre jugement, la rendoyent incongneue, difficile et mal aisee à comprendre, ja soit que ses effectz feussent conceuz en miniere d'astronomicque congnoissance (...). Si estoit la maison bastie et non fischee, car maintes foys elle tournoit selon les mouvemens de zodiaque en l'horizon oblique, qui en son centre regardoit, et selon aussy l'accroissement ou appetissement des signes ou des degréz ou le seigneur cristallin prent repaire (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 276). [P. C.]

MAÇONNEMENT, subst. masc. (maçonnement)

[T-L : *maçonement* ; GD : *maçonnement* ; FEW XVI, 507a : **makjo*]

"Maçonnerie, ouvrage de maçonnerie, construction" : Mont me sembloit de grant atour Celle cite ens et entour. Les chemins et les alees D'or en estoient pavees, En haut assis son fondement Estoit et son *maçonnement* De vives pierres fait estoit Et haut mur entour la clooit. Mont i avoit de mansions, De lieux et d'abitacions. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 2-3). Ceste cités de Carcassonne (...) fu anciennement appellée Carsaude (...); et le fissent fremer et edifier sarrasin. Onques depuis on ne vei les murs ne le *maçonnement* desmentir. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 167). ...nostre sire, Confusion y envoya [à la tour de Babel], Qui tous les ouvriers desvoya. Si failli le *maçonnement* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 153). [R. M.]

MAÇONNER, verbe (maçonner)

[T-L : *maçonner* ; GD : *maçonner* ; GDC : *maçonner* ; FEW XVI, 506b : **makjo* ; TLF XI, 118b : *maçonner*]

A. - Au propre

1. Maçonner qqc. "Faire la maçonnerie de qqc., construire qqc." : Mès à le mestre tour dou dongnon ne pooient il nul mal faire, car elle estoit *machonnée* sus vive roce (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 87). Et là eut grant occision, et entrèrent en la cité

avoecques les dessus dis, qui estoient bouté en une forte maison ouvrée et *machonnée* de pierre, mais tantos fu conquise. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 46). ...le duc de Bretagne (...) luy monstra le bel et le plaisant chastiel de l'Ermine, qui siet assez prez de Vennes, lequel le duc avoit fait nouvellement edifier, *machonner* et ouvrir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 236). Et estoit encores la fosse toute ouverte et bien *maçonnée*. Et y avoit bons anneaux de fer au travers, pour soustenir la biere, se on vouloit mettre le corps, car la avoit il ordonné sa sepulture. (ARRAS, c.1392-1393, 290). La a de povres maisonnettes, Mais moult sont jolies et nettes, Gracieusement ordenees Et moult gentement *maçonnées*, De plus povres et de plus riches (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 124). Mais moult furent les pierres dures, Dont celle tour fu *maçonnée* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 152). Encores n'estoit pas fondée La Rochelle ne *maçonnée* (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 102). En pou de temps ont *maçonnez* Grosses tours (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 152). ...je lui ay *maçonné* et fondé un edifice si fort et si durable que feu, ne fer, eaue, terre, ne autre chose corrompable ne pourroit consumer ne destruire (Bouciquaut L., 1409, 455). ...tout droit as passaiges a-on fait *maçonner* Castiaus et bonnes villes pour le pas estouper. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 285). ...pour avoir *maçonné* ou viez muret des estuves, vers les fossez, un aystre de cinq piez de let et sur ce *maçonné* le arc tenant les pos de terre donnant la chaleur es estuves, et de sur ce avoir *maçonné* une cheminee portant la fumiere de la fournaise desdictes estuves (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 613). ...deux halsters de sel mis et employé sur les baulx et planquits de la loge sur laquelle est *maçonnée* la fournaise des nouvelles estuves (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 614). GAUTIER. Quant ung homme a amassé D'or et d'argent en une masse, Et puis quant sera trepassé, L'emportera il en sa tasse ? MARTIN. Pour tous tribus on luy compasse Sept pieds de terre *massonnez* [une tombe]. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 191).

- [Cont. métaph.] : ...les faulx besans des crestiens, c'est assavoir les horribles pechiez, ont compose et *massonne* ung grant mur, selon le dit du prophete, entre Dieu et les crestiens. Lequel mur a contreste et resiste au beau raiz du soleil de Justice... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 92).

- Empl. abs. "Faire un travail de maçon, faire de la maçonnerie" : ...si comme nous dison que en art de pierre taillier ou de *masonner*, Phydas estoit sapient ou sage mason. (ORESME, E.A., c.1370, 341). Car, aussi comme en edifier sont les maistres de l'euvre qui ordennent et commandent, et les autres qui besoignent de la main et *maçonnet*... (ORESME, E.A.C., c.1370, 345). ...il print et embla à Thevenin Le Maçonnet, son frere, demourant à Gaigny, un pic, en l'ostel Jehan de Billi, en la ville de Villemonble, où sondit frere *maçonnoit* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187).

. [Cont. métaph.] : LE PREMIER DYABLE. Il le nous convient mettre ou fons De purgatoire ; au dire voir, La sera son maistre manoir Un grant temps. Il y *maçonna* Dès que les troys maisons osta A Lorentin. (Mir. prev., 1352, 248). Or prens tes outilz et viens avec moy ; et viens avans, si destrampes le mortier ou cornet et *maçonnes* fort a la trampe de ta plume, car assez de quoy te livreray. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 786).

2. Maçonner des pierres. "Tailler des pierres" : Et le soir ensuivant, à la venue de la mer, vinrent aucuns dudit navire qui estoient à ce commis, et effondrèrent ou havène de Palais [I. Calais] quatre nefz qui estoient plaines de pierres bien *maçonnées* et ancrées de plonc, adfin de rompre, démolir et desoler le passage, que ceulx d'Angleterre n'y puyssent plus venir, ne aler à tout leur navire.

(MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 251). Il y a chacun jour deux cens hommes ouvrans a *massonner* et tailler pierre, a mesure que l'en despice la vielle eglise on fait la neufve [Ou empl. abs., *pierre* étant seulement compl. de *tailler* ?] (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 94).

3. Maçonner qqc. dans qqc. (un mur). "Introduire qqc. dans (un mur) par maçonnerie" : ...il feïst mettre plusieurs broches de fer *massonnées* dedans le mur, qui avoient chascune trois ou quatre pointes, et les feït mectre fort près l'une de l'autre (COMM., II, 1489-1491, 322).

B. - P. anal. "Exécuter, réaliser qqc." : N'avoient ne hanaps ne coupes, (De tout ce ne faisoient force), Mais d'un cerisier une escorce *Maçonné* et fet il avoient Un hanap, a quoi il buvoient (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 85). ...brodure semée et *massonnée* d'or et d'argent, et par dessus semée de larmes d'argent de brodure ; et la brodure d'icelle estoit entassée d'or très richement ; et pour enrichir la massonnerie, y avoit grans violiers de romarins, vermeilz et blancz, à grans lettres de sa devise parmy ; et certes la couverture me sembla très riche. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 174-175). Sur les tables avoit trente placetz, lesquels placetz furent faitz ... maniere de jardins, dont le pied desditz jardins estoit fait de bresil *massonné* d'argent, et la haye du jardin estoit toute d'or. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 195).

- Au fig. : ...par le mention De ce duc de Melan et de ce faus glouton Fu la mort *maçonnée* du bon roi de Laon (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 263). ...en maint grant péril fu sen cors obstiné ; Et pour ce fait venir à se moralité (...) garda son ciertain avoé Contre cheux qui avoient à se mort *maçonné* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 292). Qui *maçonne* la mort son segneur révérent, En fait de forcherie ou par enhierbement, (...) Dont vous orés articles particulièrement, Et s'il est si poisans (...) C'on n'en ose justice faire soufisanment, Je di que chieux qui voient son fait si évident, Soient contes ou duc, prinches ou autres gens, (...) Il doivent en aus prendre voloir et hardement, (...) Qu'il soit mors et ochis, puissedi qu'autrement On ne puet de lui prendre nesun punissement, Ne que justice n'ose exerser plainement (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 313).

Rem. Dans un seul texte ; mauvaise lecture pour *machinée/machiné/machine* ? [R. M.]

MAÇONNERIE, subst. fém. (maçonnerie)

[T-L : *maçonnerie* ; GDC : *maçonnerie* ; FEW XVI, 507a : **makjo* ; TLF XI, 119a : *maçonnerie*]

A. - "Construction ou réparation avec des briques, des pierres et du mortier ; ouvrage qui en résulte" : De l'accort et assentement de Raoul Fardel, bourgeois de Paris, d'une part, et de Martin Marc, bourgeois de Paris, d'autre part, sont alez Guillaume Hale, maçon, et Renier de Saint Lorens, charpentier, jurez de la terre des religieux de Saint Magloire de Paris en l'office de *maçonnerie* et de charpenterie, en deux maisons entretenans, seans en la grant rue Saint Denis, de coste l'eglise de Saint Leu et Saint Gille... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 373). ...si comme d'un temple la *masommerie* est autre que n'est la charpenterie, et la charpenterie autre que n'est la façon du temple. (ORESME, E.A., c.1370, 505). ...certains ouvraiges de *massonnerie*, que le dit Closet avoit pris en tasche à faire ès tours du chastel de la dicte ville de Poitiers (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 277). ...comme il qui parle regardoit ouvriers qui ouvraient de *maçonnerie* en ladite ville de Dun, dont il estoit nez, vit et apperçut un compaignon qui avoit mis sa tasse sur un coffre de l'ostel où ilz ouvraient (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392,

500). Savoir faisons que pardevant Oudart Bataille et Jehan le Pareur, clers notaires du roy nostre sire en son Chastellet de Paris, furent presens maistres Jehan Beranger, maçon, et Phelippe Millon, charpentier, tous jurez du roy nostre sire en la ville de Paris en l'ouvrage de *maçonnerie* et charpenterie (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1396, 698). ...comme le Roy dès l'an CCCC VIII ly eust donné l'office de maistre de la *maçonnerie* de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 252). ...du mestier de *maçonnerie*, a esté fait devant la salle du tinel une noe de chinq toises et de deux piez de lé, une dalle devant la despence contenant deux toises en laquelle chiet une goutière qui vient de ladicte despence ou l'en giète les eaues, et d'icelle part une noe par manière de cahos qui portent les eaues en la court et contiennent III toises et demie de long (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 84). Item de Ger au Chastel de Pau III lieues, lequel chastel est pour le dit dez gens le plus bel du monde fait de main d'ome, car il est tournoié alentour desson pié d'un beau talu fait de bone *massonnerie* de pierre carnelé tout alentour (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 78). ...item, au long de la fontaine à la Roynne, avoir relevé le pavement au long de la *maçonnerie* de taille où sont les auges de pierre, pour ce que les eaues se buvoient ès fondemens de ladicte fontaine (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 331). Et, à l'entrée que fist le roy en ladicte ville de Paris par ladicte porte saint-Denis, il trouva une moult belle nef en figure d'argent, portée par hault contré la *maçonnerie* de ladicte porte dessus le pont levis, en signifiante des armes de ladicte ville ; dedens laquelle nef estoient les trois estas. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 27). Et, entre autres dommages, ladicte riviere vint si grande à ung village nommé Cloye, et en ung hostel ilec estant qui est à l'evesque de Meaulx, qu'elle en emporta toute la *massonnerie* du devant dudit hostel, où il y avoit deux belles tours nouvellement basties, dedens lesquelles y avoit de belles chambres bien natées, voiriées, garnies de litz, tapisserie et autres choses, que tout emporta ladicte riviere. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 12). ...voulons que tous marchiez d'ouvrages, qui se feront d'ores en avant pour nostre dite ville, soit de *machonnerie*, carpenterie ou autres, se fassent à cry et à rabatz (Hist. dr. munic. E., t.1, 1466, 110). ...la tour de bricque est pilotée, preste à asseoir la *machonnerie* (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 104).

- *Grosse maçonnerie*. "Ensemble des travaux comprenant les fondations et les gros murs" : De la vielz porte Saint Denis ès dits anciens murs, laquelle tient de present, sa vie durant tant seullement, Katherine, femme de feu Jehan Quatres, en son vivant tailleur de pierre, pour le prix, chacun an, de 7 l. 4 s. p., parmi ce qu'elle sera tenue de soustenir et maintenir ladicte porte de toutes reparations quelconques, excepté de grosse *maçonnerie* et charpenterie, que la ville sera tenue faire, se mestier est (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 14).

- [À propos d'un ouvrage d'orfèvr.] *De maçonnerie*. "De pierre" : ...pour 1 fontaine de *maçonnerie*, en guise d'un chastel, à 3 sergens d'armes, senz le hanap, assis sur un entablement (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 309). ...un autre dragouer à pié de *maçonnerie* et à couvercle (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 321). Une croix d'argent doré, dont le croison est tout plain sur le quarré, I crucefiz ou milieu, nostre dame et saint Jehan sur tourelles de *maçonnerie* et estans sur un pié de *maçonnerie* à III ars boutans. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 237). Une autre croche d'argent, verrée, où il a ou crochon l'istoire de la Trinité, et est semée au long de petis angles nulz et de grans feuilles moictié dorées, et est le pommeau fait de *massonnerie* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 26).

B. - P. anal. "Réalisation" : ...brodure semée et massonnée d'or et d'argent, et par dessus semée de larmes d'argent de brodure ; et la brodure d'icelle estoit entassée d'or très richement ; et pour enrichir la *massonnerie*, y avoit grans violiers de romarins, vermeilz et blancz, à grans lettres de sa devise parmy ; et certes la couverture me sembla très riche. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 174-175). [R. M.]

MAÇONNESSE, subst. fém. (maçonnesse)

[GD : *machonnesse* ; *FEW XVI, 506b : **makjo*]

"Ouvrière en maçonnerie"

REM. Doc. 1372 (Noyon, *Jehenne le machonnesse*) ds GD V, 60a. [P. C.]

MAÇONNEUR, subst. masc. (maçonneur)

[T-L : *maçonëor* ; FEW XVI, 506b : **makjo*]

"Maçon" : En mains lieux les fait-on despendeurs et donneurs ; Religions maistier n'eust de tels *machonneurs* [les religieux rentés]. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 147).

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353 ([les religieux rentés]), ds T-L V, 762b. [P. C.]

MAÇONNIER, subst. masc. (maçonnier)

[FEW XVI, 506b : **makjo*]

Région. (Lorraine) "Maçon, bâtisseur" : Jugement don seigneur Poince de Meltrei, *massonnier* de la Grant esglise, et li sire Regnalt, bourcier de la Grant esglise, d'une pairt, et des .IIII. enfans Wautrin Haiche d'autre pairt (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1359], 369). [H. G.]

MAÇONNIERE, subst. fém. (maçonnière)

[GD : *maçonniere* ; FEW XVI, 506b : **makjo*]

"Édifrice"

REM. Doc. 1380 (*ung grant encensier d'or, a façon de maçonniere a six pignons*) ds GD V, 60c. [P. C.]

MAÇONNIS, subst. masc. (maçonnis)

[T-L : *maçonëiz* ; GD : *maçonneis* ; FEW XVI, 507a : **makjo*]

"Bâtiment" : Item ung fié que tient Jehanete, jadis fame feu Jehan Colet, comprins environ 4 bouges ["surface de terrain"] de maissions, court et jardins (...). Item environ 2 bouges de *messonnis* tout séant à l'Espinoy (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1380, 357). [P. C.]

MAÇONNURE, subst. fém. (maçonnerie)

[GD : *maçonneure* ; *FEW XVI, 507a : **makjo*]

"Maçonnerie"

REM. *Orose* (éd. 1491, *et leur demanda si possible seroit avec force de cyment et autres fortes massonneures estouper la voye d'entre les deux montaignes*) ds GD V, 61a. [P. C.]

MACRAYE, subst. fém. (macraye)

[GD : *macrole* ; *FEW XVI, 525a : *markol* ; TLF XI, 120a : *macreuse*]

"Oiseau de rivière, poule d'eau, foulque" : Son filz avoit rué d'une pierre et tué ung oizel de riviere nommé une *macraye* (Arch. Nord, 1446, B 17051, f° 148, IGLF). [P. C.]

MACRE, subst. fém. (macre)

[GD : *macle*¹ ; FEW XXI, 176a : o.i.]

"Châtaigne d'eau"

- [Valeur minimale] : De toy je ne donne une *macre* (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 7267, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 497). Trestouz ne vous craigns pas deux *macres* ! (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 11305, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 497). [R. M.]

MACTER, verbe (macter)

[GD : *macter* ; FEW VI-1, 12b : *mactare*]

"Immoler" : Sur l'autel du corps Jhesucrist on *macte* la char par contriction ; dedens le thuribulier ou encensier on offre l'encens du cuer odorant par devocion (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 263).

Rem. Ex. du XVIe s. ds GD V, 61b. [R. M.]

MACULATION, subst. fém. (maculation)

[FEW VI-1, 16b : *macula*]

"Ce qui macule, tache" : Item morpheus a convenance avec ictericie, car en l'un et l'autre est *maculacion* de cuir (GORDON, Prat., c.1400-1500, I, 22). [R. M.]

MACULE, subst. fém. (macule¹)

[T-L : *macule* ; GDC : *macule* ; FEW VI-1, 16b : *macula* ; TLF XI, 124b : *macule*]

A. - "Tache, marque" : ...et parlerent des merveilles qui devoient estre veues, mesmement des notes, comme signes de croix qui apparurent ès vestemens de plusieurs et autres *maculles*, semblables à lepre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 110 r°).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 186 ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss.

- MÉD. "Tache, macule" : Et doit savoir que sur la conjunctive a aulcunefois ung point sanguin ainsi que une goutte de sang ou tache qui tient a la conjunctive et vient aulcunefois par bature, par hurture ou que la conjunctive est rompue ou le chief d'aulcune vaine petite et le sang s'assemble sur la conjunctive et fait une *macule* (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2). Cy sera parlé de *maculez*, se sont maillez ou taichez (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.2, chap.2).

B. - Au fig. "Tache, souillure (en partic. du péché)" : ...ceste sainte et sans nulle *macule* unité de l'Église (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 360). ...en ta maison eternelle avec luy tu seras sans confusions ne tu ne avras vergoigne, car adont nulle *macule*, nulle vergoigne seront en toy (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 279). O ensiennes *macules*, o ordes *macules* et peutez taches, o laides et disturpees, grans abhominables *macules* quy tant avez estez avec moy ! (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 288). Sy te prie, vray Dieu, en somme Que tu me vueille sans *macule* Conserver et mettre en ta cure A garder ma viduité. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 175). ...le filz de Dieu, pour reparer l'offence du premer pere Adam, descendit en terre et prist cher humaine ou ventre de la Vierge Marie, qui estoit toute pure et sans *macule* (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 168). Pour ce, Dieu des cieulx devalla, Sans aulcun cas de forfaiture Et comme ung colon s'en vola Au ventre de la Vierge pure Qui, sans *maculle* et sans ordure, En fit l'umblé conception. (LA VIGNE, S.M., 1496, 299).

- "Honte, ignominie" : ...quant ilz oyent dire quelque *macule* sus leur prochain pour le despriser (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 198). [R. M.]

MACULE, subst. fém. (macule²)

[Ø]

DR. FÉOD. "Prestation due par un vassal à son seigneur" : Et oyrent confesser aus dictz hommes de Restiers qu'ils devoient à Monseigneur de Vitré et de Marcillé par cause de *macule*, un disner de sept ans en sept ans (Cartul. Laval B., t.2, c.1400, 364).

REM. Cf. DU CANGE V, 164b, s.v. *macula*¹. [E. P.]

MACULÉ, adj., v. **MACULER** (maculé)[R. M.]**MACULEMENT, subst. masc.** (maculement)[*FEW VI-1, 16b : *macula*]

"Fait de corrompre, de souiller" : Disent [ceux qui *maculent ce pauvre monde*] par leurs mondains recors Qu'a tous est Dieu misericors Et ne fait pas grant jugement De crime de *maculement* Qui sont en ce monde commis, Ains sont facilement remis (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 107). [P. C.]

MACULER, verbe (maculer)[T-L : *maculer* ; GDC : *maculer* ; AND : *maculer* ; FEW VI-1, 16b : *macula* ; TLF XI, 125a : *maculer*]**A.** - Au propre

1. "Tacher, souiller" : ...et la neigre *maculle* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoches M.R., 1501, 388).

- P. métaph. : De tieulx dons bien t'en devoie glorifier et toy garder de le perdre, affin que tes grans ornemens tu ne *maculez* point et que telle beaulté tu ne desturpasse et que tel honneur tu ne voulussisse corrompre (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 275).

- *Maculé*. "Couvert de taches, de marques" : Et le temps du saint Helizieu Nul ladre d'Israel ne guarit. Lors le roy de Syrye tramit Naamain ladre, tout *maculé* ; Helizieu lui donna sancté. [Réf. à Luc 4, 27] (Pass. Auv., 1477, 121).

2. "Noircir" : *Maculé* ["Noircissez"] les festinement Au brodié de la coquine ["au derrière de la marmite"] (Copp. lard., a.1488, 176).

B. - Au fig. "Souiller" : Et autres sont qui *maculent* et souillent l'âme (ORESME, Monnoies W., c.1365, LII). Veez cy la dame que on dit toute belle, mais dessoubz moy a esté *maculee*, t[a]chee et prostituee par pechié originel ! Veez cy la mere et amie de vostre roy mais d'elle premier je fu roy et seigneur par pechié originel ! (GERS., Concept., 1401, 404). Le bien de mariage est triple. Le premier bien est foy, c'est que l'un ne l'autre soit *maculé* par aultre lit. Le second bien est lignie qui soit nourrie au service de Dieu. Le tiers bien, c'est le sacrement qui ne soit dissolvé ne desloyé. (Sac. mar., c.1477-1481, 44). Ta douce chair est garnie d'innocence Non *maculée* et sans corruption (Myst. ste Barbe P., 1493, 54). Laquelle par la grace de Dieu de jour en jour fleurissoit, multiplioit, croissoit, augmentoit et appendoit ses branches deça et delà, en long, en large et en travers plus que n'avoit fait depuis le temps du noble roy Clovys, qui par permission divine fut le premier cultivateur du courtilage d'icelle fleur du lix, qui estoit belle, blanche, fresche, tendre et necte, sans fraction ne brisure aulcune, ne sans estre tachee, *maculee*, ne souillee en rien du monde. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 114). [R. M.]

MACULEUX, adj. (maculeux)[GD : *maculeux* ; *FEW VI-1, 17a : *macula*]

A. - MÉD. "Qui se présente sous l'aspect de taches" : Ictericie, c'est defedacion ou corrupcion universelle du cuir, sicomme morphee, c'est defedacion *maculeuse* du cuir (GORDON, Prat.,

c.1450-1500, VI, 6). [Aussi III, 24 ; VI, 6] ...le sperme est *maculeux* et ensuit la complexion du corps et tout ainsi que lepre est maladie hereditaire ainsi est podagre (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 19).

Rem. Aussi PANIS, *Guidon*, 1478, tr.VI, doct.1, chap.3.

B. - Au fig. "Plein de souillure" : Mon mesfait *maculeux* me matte (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 455). Et luy plairont jeux et grans vices, Touz vilz et *maculeux* convices (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 465). [Aussi p.486, 708] [R. M.]

MADAGOGIE, subst. fém. (madagogie)[GD : *madagogie*]

["Pratique de magie"]

REM. Doc. 1385 (Saint-Quentin, *Accusee de sortilege et de madagogie*) ds GD V, 61c. [P. C.]

MADAISSSE, subst. fém. (madaisse)[GD : *madaisse* ; FEW VI-1, 465a : *mataxa*]

"Écheveau de fil, peloton"

Rem. Doc. 1454 (*le suppliant et Raymond Jouquet (...)*) *prindrent un plain sac de blé, certaine quantité de fil, une hoye, geline, mappes, essuye mains (...)* et eut ledit suppliant *sa part dudit blé, mappes et madaises*) ds GD V, 61c ; même ex. ds DU CANGE V, 165a, s.v. *madascia*. Sur ce mot, cf. K. Baldinger, *Die Faszin. der Sprachwiss.*, 1990, 164.

- "Poignée, faisceau (de chanvre)"

Rem. Doc.1339 ds DU CANGE V, s.v. *mansus* (*les maisses de chenoue*). [P. C.]

MADAME, subst. fém. (madame)[T-L : *dame* ; GDC : *madame* ; AND : *madame* ; FEW III, 123b,124a : *domina* ; TLF XI, 125b : *madame*]

[Titre d'une femme pourvue d'un certain statut social ou matrimonial, lié à la noblesse, à une domination exercée ou au moins à un certain respect inspiré]

A. - [Noblesse]

1. [D'une femme de sang royal, mariée ou non] : ...la fille du roy d'Angleterre, *madame* Ysabel (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 23). ...la royne, *madame* Anne de Boesme (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 78). ...il virent un chartier qui se disoit charretier de *madame* Katherine de France, seur du roy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 98). Jehan Le Baudroyer, procureur au Maine de *madame* la royne de Jherusalem et de Secille, duchesse d'Anjou et contesse du Maine. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 471). ...*madame* Phelippe de Hainnau, roine d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 127). ...pour prendre conclusion (...) ou traictié du mariage d'entre le roy d'Angleterre et *madame* Katherine de France, fille du Roy, nostredit seigneur (FAUQ., I, 1417-1420, 364). ...monsr Charles, en son vivant duc de Bourbonnois et d'Auvergne, dont vint et est yssue très noble et très honneste lignée, tant masles que femelles, comme très hault, excellent et puissant prince monsr Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, qui espousa très excellente princesse *madame* Jehanne de France, fille ainsnée du bon roy Charles VIIe de son nom (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 33).

- *Madame la Dauphine*. "Femme du Dauphin" : Et y furent encores faitz plusieurs beaux personnages tous consonans ausdiz monseigneur le daulphin et *madame* la daulphine. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 132). Car lors se tint à deceu du mariage de sa fille, qu'il faisoit appeller *madame* la daulphine, et luy fut rompue la

pension qu'il prenoit de nous, qu'il appelloit tribut (COMM., II, 1489-1491, 231).

2. [D'une femme noble, mariée ou non] *Madame/madame* + nom propre : ...et fut messire Jehan occis, dont *madame* de Braibant fut grandement courrouchie (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 175). ...*Madame* Jehanne d'Armignach, duchesse de Berry. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 228). ...un nommé Hange, qui fu pallefrainier de *madame* de Saint-Pol, et va en estat de varlet pour espier et savoir l'estat, comme dit est, ès parties de la conté de Retelle et de Champaigne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 384). ...[il] vint par devers lui noble dame *madame* Biete de Montagu, femme dudit defunct messire Gerart (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 363). Il (...) orent intension d'aler veoir Noielle et asallir le chastiel et logier dedens la ville. Mais qant il sceurent que elle estoit a *madame* d'Aumale, serour a mesire Robert d'Artois, qui trespasés estoit, il tournerent d'aultre part (FROISS., Chron. D., p.1400, 713). Et quant il [Remondin] approucha plus prez, il apperceut devant ledit lieu plusieurs dames, damoiselles, chevaliers, escuiers, qui lui firent moult grant feste, et l'onnoyrent forment, de quoy il s'esmerveilla moult fort. Ly uns lui dist : Sire, descendez et venez devers *madame*, qui vous attend ca en son paveillon. Par foy, dist Remondin, ce me plaist. Lors descend et s'en va avecques ceulx qui le conduisoient vers leur dame moult honnourablement. (ARRAS, c.1392-1393, 29). Et quant *Madame* vist qu'il ne respondoit riens, lui dist : "Et ! beau sire, quel contenance est la vostre ?" (LA SALE, J.S., 1456, 8). Ung jour entre les aultres, *madame* eut volenté de se baigner. (C.N.N., c.1456-1467, 43). Mais en l'un desdiz baings se y baignerent madicte dame de Bourbon, madamoiselle Bonne de Savoye ; et en l'autre baing au joignant se baignerent *madame* de Monglat et Perrete de Chalon, bourgoise de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 180). Oudit moys de decembre IIIcLXXVI, mourut et ala de vie à trespas *madame* Agnès de Bourgongne ou chasteau de Molins en Bourbonnois, laquelle en son temps ot espousé feu prince de très noble memoire monsr Charles, en son vivant duc de Bourbonnois et d'Auvergne (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 33).

- En apostrophe : Sire duc, Diex de mal deffendre Vous vueille et tenir en leesce ; Et vous, ma *dame* la duchesse, Tiengne en santé ! (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 34). *Madame*, dist Remondins, il n'est chose que vous me commandiez que je ne face a mon povoir, car je voy que toutes voz euvres ne tendent qu'a honneur et a raison. (ARRAS, c.1392-1393, 48). "*Madame*, monsieur mon frere et madame ma soer la contesse de Hainnau vous prient et par moi que vous les venés veoir et lors enfans." (FROISS., Chron. D., p.1400, 61). *Madame*, dit le clerc [À la femme d'un "gentil chevalier"] (C.N.N., c.1456-1467, 278).

B. - [Domination exercée]

1. "Suzeraine (d'une seigneurie, d'une terre) ou épouse du seigneur dont elle partage l'autorité" : "Vous vos partirés dedens tel jour. *Madame* le m'a dit ; mais au departir elle voelt parler a vous et paiier vostre bien alee." (FROISS., Chron. D., p.1400, 97). ...nous avons nos fois et nos sieremens enviers *madame* ; se li tenrons. (FROISS., Chron. D., p.1400, 524).

2. "Titre donné par une servante, un serviteur à sa maîtresse, noble ou bourgeoise" : Et la chamberiere engigneuse Respond : "Ma *dame* est maleureuse, Quant onques tel homme espousa..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 121). ...[la servante] dit a monseigneur le gouvernement de *madame*, et dont elle venoit a ceste heure (C.N.N., c.1456-1467, 272). Parcula, ma *dame*, a songé Q'un grant juge vous condempnoit A mort vilaine (Pass. Auv., 1477, 168).

- [En apostrophe] : La chamberiere s'en va et dit a sa dame : "Par ma foy, *madame*, j'ay trouvé gens qui sont en bon point..." (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 41). Ma *dame*, faictes l'advertir, Fin qu'il ne juge a morir Le bon prophete Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 168).

3. [Titre précédant la dénom. fém. de la charge d'un homme, pour désigner la femme de celui-ci] : ...se firent prestz les serviteurs de *madame* la presidente (C.N.N., c.1456-1467, 312). Ou mois de juing ensuivant, le lundi second jour dudit mois, environ cinq heures du soir, fist son entrée en la ville de Paris madame la daulphine, acompaignée de madame de Beaujeu, *madame* l'admiralle et autres dames et gentilz femmes ; et entrèrent à ladicte heure oudit lieu de Paris par la porte Saint-Denis (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 132). Et d'abondant avec cestes parolles [le duc de Bourgogne] dist en outre : "J'ai entendu que *madame* la prevoste est une tresmalvaie bourgongnongne, samblablement la Cosinette, et leur put le nom de Bourguignon au nez..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239). Et tellement fut conduycte ceste marchandise que *madame* la grant seneschalle de Normandie et aucuns à son adveu, comme serviteurs et parentz, misdrent le duc Jehan de Bourbon au chasteau de Rouen et par là entra en la ville. (COMM., I, 1489-1491, 80).

- P. anal. Titre d'une personnif. : Je doy bien donner et rendre graces infinies a *madame* Fortune (C.N.N., c.1456-1467, 574).

- P. ext. "Femme de rang social inférieur, exerçant parfois une activité rémunérée" : Dya, dya, *madame*, j'ay bien sceu la cause de vostre pelerinage. [Empl. iron. Un "gentil compagnon" n'est pas dupe du prétexte qu'invoque son épouse] (C.N.N., c.1456-1467, 411).

C. - [Respect inspiré]

1. [Titre d'une religieuse] : Ce jour, la Court a ordonné que maistres G. de Villiers, P. de Oger, P. et R. Mauger, conseillers du Roy nostre Sire, aviseront et esliront un gouverneur ou administrateur pour *mesdames* les religieuses de Nostre Dame de Troyes, à gouverner leur temporel par la main du Roy (BAYE, I, 1400-1410, 46). ...après qu'il [le médecin] eut visité l'urine de *madame* l'abbasse, elle compta tout au long la fasson et maniere de sa maladie (C.N.N., c.1456-1467, 139). ...*madame* l'abbesse fut trestoute esbahie de si tost la reveoir (C.N.N., c.1456-1467, 140). ...*madame* la prieure (...) print la parole pour tout le couvent (C.N.N., c.1456-1467, 141).

- P. iron. *Madame la nonnain* : ...en la main de *madame* la nonnain mist son bel et trespuissant bourdon (C.N.N., c.1456-1467, 108).

2. [Titre donné à une sainte] : Et, le dimenche XIe jour dudit moys de juing, fut faicte à Paris une moult belle et notable procession generale, où furent portées moult de saintes reliques ; et, entre autres saintes choses, furent portées les chasses de *madame* Sainte Genevieve et Saint Marcel. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 46). Le digne corps *madame* Sainte Rose En son vivant bonne religieuse, Gist a Viterbe, qui est une grant chose Et une vierge grandement sumptueuse (LA VIGNE, V.N., p.1495, 227).

3. [Dans la phraséologie courtoise]

- "Femme aimée, femme courtisée, amante" : Bien voy que voz plainctes, *Madame*, si ne sont pas faintes Maiz d'angoisse toutes contraintes (CHART., L. Dames, 1416, 230). Ma *Madame* en juge je vous nomme, Qui n'a pareille jusqu'a Romme (CHART., L. Dames, 1416, 300).

4. [Dans les relations de parenté ; pour désigner qqn, s'adresser à qqn]

a) [Sa mère] *Madame* + adj. poss. *mere* : LE PREMIER FILZ. Venez ça, *madame* ma mère. Ma dame ! Egar ! respondes moy. (Mir. nonne, 1345, 347). Par ma foy, beaulx seigneurs, ce ne seroit pas raison au moins que je ne payasse voz gens qui cy sont venuz a voz souldees et gaiges. Damoiselle, dist Anthoine, souffrez vous ent, car monseigneur mon pere et *madame* ma mere les ont satisfais d'un an avant ce que ilz partissent de nostre pays ; si n'a il pas encores ung mois acomply. (ARRAS, c.1392-1393, 166). Et prissent congiet au roi et a *madame* sa mere (FROISS., Chron. D., p.1400, 104). Ce jour, a esté enjoint à maistre Deniz de Paillart (...) qu'il alast veoir *madame* Jehanne de Dormans, sa mere, aggravée de maladie et près de sa fin (BAYE, I, 1400-1410, 198). "De celle que plus j'ayme," dist il, "c'est *madame* ma mere, et après est ma seur Jaqueline." (LA SALE, J.S., 1456, 8). ...l'embusche de leurs amours estoit descouverte et venue desja a la cognoissance de monseigneur son pere et de *madame* sa mere (C.N.N., c.1456-1467, 166). Je vous rans graces humblement, Cher sire, d'un si tresgrant bien. Toutesfoiz, sire, ne veulx rien Sans le bon vouloir de ma *dame*. (Pass. Auv., 1477, 95). ...au moins *madame* sa mère me fait l'hommage pour luy ou nom du roy. (COMM., II, 1489-1491, 273). Volentiers, *madame* ma mere, Se Dieu nous donne temps de vivre. Mon cousin, prenez vostre livre, Et allons avec nostre maistre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 143).

- [Sa belle-mère] : LE ROY. (...) Alons querre a joie *madame* Blancheflour, la mère ma femme. (Mir. Berthe, c.1373, 203).

- [Sa soeur] : Et après lui dist : *Madame* ma seur, Dieu vous doint joye de quan que vostre cuer desire. (ARRAS, c.1392-1393, 215). ...*madame* ma soer la contesse de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 61).

b) [Pour désigner une épouse noble ou non] *Madame* + adj. poss. *femme* : ...et que s'il eust esté en icelle ville de Caudebec puis sept ans a, ne aussi, depuis ledit temps qu'il espousa *madame* sa femme, eu compaignie charnelle à femme nulle que à ladite *madame* sa femme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 124). Et dist que, à la feste que fist le roy nostre sire, nagueires, au mariage de messire Loys de Namur, chevalier, et de madamoiselle de Harecourt, il servy iceulx de Hagenonville et *madame* sa femme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 359). Et li dus s'en vint en le cité de Miaus en Brie, où *madame* sa femme estoit, fille au duch de Bourbon, et donna congiet à toutes manières de gens d'armes. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 109). ...*madame* sa femme, contesse de Soissons et dame de Dargies (FROISS., Chron. D., p.1400, 156). ...après les congez a *madame* sa femme prins (...) il se mect a voye (C.N.N., c.1456-1467, 109). Je me suis prins et donné garde du gouvernement de *madame* vostre femme (C.N.N., c.1456-1467, 311). Et au tiers estaige au dessoubz estoient deux personnaiges de mondit seigneur de Beaujeu et de *madame* sa femme. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 132). Qui attend *madame* sa femme. (P. Jough. D.R., a.1488, 33). [P. C.]

MADANT, adj. (madant)

[GD : *madant* ; FEW XXIII, 180a : o.i.]

"Humide" : [C'est la sibylle Erithée qui parle] En Babillon fuz née où je feiz maint dicté Des choses à venir, selon la verité, Du jugement le signe, terre en sueur *madante* (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 142).

REM. Lat. *madere* "être mouillé" ? Pourrait se rattacher aussi à FEW VI-1, 521b : *mattus*.

V. aussi *madefier* [P. C.]

MADEFIER, verbe (madéfier)

[GD : *madefier* ; FEW, Ø lat. *madefacere* ; TLF XI, 127a : *madéfier*]

Empl. trans. "Mouiller, humecter" : ...prenés yave que vous treuverés desus une chouque de chesne vert (...), puis prenés du vif argent, plaine l'escaille d'une petite nois, et le metés u fons de vostre paume et de celle yave avec. Et soit *madefiee* et estaint en celle eve a vostre doi (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 207). Les nuees, dist le Createur, de leurs inundacions et vapeurs arousent et *madifient* la terre. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 95). [Cf. aussi FEW VI-1, 521b, *mattus* et note 36, p.527a]

V. aussi *madant* [P. C.]

MADELEINE, nom propre (madeleine)

[T-L : *Madelaine* ; GD : *madelaine* ; FEW VI-1, 23a-b : *Magdalena* ; TLF XI, 127a : *madeleine*]

A. - "Fête de sainte Madeleine (le 22 juillet)" : L'abbé doit la *Magdaleine* et la feste saint Jaques et saint Christofle, a chacune III s., 1 septier de vin ou XII d., et le couvent la Saint Martin. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, a.1331, 45). Si ariva à Callais trois jours devant le *Madalaigne*, ou mois de julle, li contes de Boukinghem, en l'an grace Nostre Seigneur mil trois cens et quatre vins. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 238). Et vont as arbres froyer et oster celle pel environ la *Magdalaine*, et dont demeure la teste dure et forte. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60). ...[il] congnot et confessa que, environ la *Magdalaine* derrenierement passée, du jour ne se remembre, il se partit de la ville de Chartres (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 2). Nota que depuis avril jusques a la *Magdalaine* fait bon semer pores, et les pores de Karesme sont semees en juillet et jusques a la *Magdalaine* et non plus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 121). [Autre ex. p.211] Après au temps que plus s'effroient, C'est environ la *Magdalaine*, Vous diray la voye certaine, Com on les doit chacier et prendre [les cerfs]. (FONTAINE-GUÉRIN, Trés. vén. M., 1394, 44). "...il [le roi] vous prie qu'estre voelliés chy a le *Magdalaine* prochaine pour ly aidier." (Ysaÿe Triste G., p.1400, 377). ...sy prinst Marc congé a eulx et retournerent, sy pria a Escaufer que a le *Magdalaine* fust a Blamir, et se gent avoecq lui (Ysaÿe Triste G., p.1400, 475). Et fut la venue du Roy Jaques en Bourgoingne environ la *Magdalaine* mil quatre cens trante et cinq. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 195). Et, le mercredi, jour de feste de la *Magdalene* mil IIIICLXXII, environ heure de trois heures de matin, le duc de Bourgoigne honteusement desloga son ost de devant laditte ville, et s'en partit et alla sans faire autre chose. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 298).

B. - Loc.

- *Faire la Madeleine*. "Feindre de faire pénitence" : Telz fait souvent bien le religieux Et telle fait aussi la *Magdalaine*, Portans cotes et habis marmiteux, Qui ont toudiz aussi verde la vayne Que de telz gens menent vie mondaine (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 9). En bonne foy c'est grant dommaige Que ne vous tient encor [un serviteur du duc d'Orléans] la toux ; Bien est mal emploiez en vous, Ne sçavons pour quoy il s'en part, Car en chambre buvez a part, Et en faisant la *Magdalaine*, Y demourez une sepmaine Ou vous n'avez douleur ne mal, Ainçois mangiez comme un cheval Et buvez com fait un Normant ; Bien alez le monde endormant Afin que ma dame vous deuille (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 25).

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. St.*, c.1330-1331, 2079 (*De la Magdalene aussi fiz*).

- *Avoir yeux de Madeleine*. "Avoir les yeux de qqn qui a beaucoup pleuré" : Et puis, quant leur ventre et leur cul Deviennent rate, mol ou trippe, Soyés tous seurs qu'il n'y fait nul Et moins qu'au temps d'Herode Agripe, Ne quant leur geret ["jarret"] leur defrippe Et ilz ont yeulx de *Magdalaine*, Ou que maujoingt a rouge lippe, Arriere pour le mal de l'ainne ! (Résol. am. M.R., c.1480, 322).

C. - [Monnaie] "Florin d'or, frappé avec l'écu d'or par le roi René, en sa qualité de comte de Provence" (FEW)

Rem. Doc. 1496 (Charente, *alphonsins*, *rides*, *magdalenes*) ds GD V, 62a. [P. C.]

MADemoiselle, subst. fém. (mademoiselle)

[T-L : *damoisele* ; GDC : *mademoiselle* ; AND : *madamoisele* ; FEW III, 133b : **domnicella* ; TLF XI, 127b : *mademoiselle*]

A. - [Dans la noblesse]

- "Titre donné à une jeune fille noble, avant son mariage" : LA DAMOISELLE. (...) Ma dame [la reine], ou est ma *damoisele* Agnès, vostre cousine, alée ? (Mir. femme roy Port., c.1342, 187). ...madame sa femme et *madamoiselle* lor fille. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 137). ...verité est que, au partement des noces messire Guillaume de Namur et de *madamoiselle* de Harcourt, il, en la compaignie et service dudit seigneur de Hagenonville, se parti de la ville de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 366). ...li contes et la contesse de Hainnau orent ordonné et entendu a l'estat de *madamoizelle* Phelippe lor fille, et aourné ensi comme a lui apertenoit qui devoit estre roine d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 158). Et i fu li contes Loois de Blois sires d'Avesnes et de Trelon, et dou Louvion en Tierasse, car aussi moult nouvellement il avoit espousé *madamoiselle* Jehane de Biaumont, fille a monsieur Jehan de Hainnau. (FROISS., Chron. D., p.1400, 267). ...la fu empris li mariages dou jone conte Lois de Male, conte de Flandres, et de *madamoiselle* Isabiel d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 804). Le dessusdit messire Phelipe, prince de Tarente, après que il fust vesve de sa premiere femme, Madame Espina, disposte de Rommenie, il prist *Madamoiselle* Katerine, fille de messire Charles de Valloiz. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 177). Desquelx nasquist *Madamoiselle* Marie, qui fut mariee a monseigneur Robert, daulphin de Vyenne (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 179). Mais doresenavant je ne parleray plus de nostre princesse en la nommant *mademoiselle*, mais, quant j'escripray d'elle, je la nommeray madame l'archiducesse d'Austrice, comme c'est raison. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 158). et fut audit temps fait le mariaige du josne duc de Gueldres et de *madamoiselle* de Bourbon, niece du duc (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 42).

- [En apostrophe] : ...[l'escuier] estoit en la maistre tour avec la pucelle et ses damoiselles. Si ouy la noise et bouta son chief hors a une fenestre, et appercoit la bataille fiere et mortelle. Bien congnoist que c'est Anthoine et Regnault qui sont venus combatre le roy et sa gent. Lors s'escrie en hault : *Madamoiselle*, venez veoir fleur de chevalerie, prouesse et hardement. (ARRAS, c.1392-1393, 162). En priant Dieu, digne pucelle [Marie d'Orléans], Qu'i vous doint longue et bonne vie, - Qui vous ayme, ma *demoiselle*, Ja ne coure sur lui envie ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 45).

B. - [Dans la petite noblesse, dans la roture]

1. "Titre donné à une femme mariée de condition inférieure (petite noblesse, roture)" : Monseigneur de Villequier, escuyer, et *mademoiselle* sa femme, estoient lors en grande autorité

en la cour du roy. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 249). Et, pour femmes, y estoient *madamoiselle* d'Ermenonville, la Longuejoe, la Duchesse et de Longueil ; et, pour bourgoises, Estiennette de Paris, Perrette de Chaalon et Jehanne Baillette. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 132).

- [En apostrophe] : Dont je viens ? dit il ; et vous le savez bien, *madamoiselle* [Un "tresgentil homme" à son épouse] (C.N.N., c.1456-1467, 187). Au plus tost qu'elle peut en son hostel s'en retourna, et de tous poins se deshabilia, et ou beau lit qu'elle avoit mis a point se coucha, et dormit tresbien jusques ad ce que son mary retourna de la ville comme sanchié de son courroux, pource qu'il s'en estoit vengé, et vint a sa femme, qu'il trouva ou lit faisant la dormeveille : "Et qu'est ce cy, *madamoiselle*, dist il, n'est il pas temps de lever ?" [Un marchand à son épouse] (C.N.N., c.1456-1467, 266).

2. [Titre donné à une femme mariée ou non, susceptible d'avoir un amant] "Maîtresse"

- [D'un chevalier] : Bon preu vous face, *madamoiselle* [D'un gentilhomme] (C.N.N., c.1456-1467, 213).

- [D'un roturier] : Et qu'est cecy, dit le charreton, *madamoiselle* ? (C.N.N., c.1456-1467, 344).

3. "Jeune fille non encore mariée" : Le gallant se tient pres la fillete et parlent ensemble, et quoy que ce soit, il s'avance et la prent par la main et lui dit : "Pleust a Dieu, *madamoiselle*, que vous sceussés mes pencees !..." (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 85). Ha dya ! ma *damoisele*, dit lors le gentil conte (...), vous estes a merveilles fiere. [Jeune paysanne dont s'est épris le seigneur] (C.N.N., c.1456-1467, 156). [P. C.]

MADERIN, adj. et subst. masc. (maderin)

[T-L : *maderin* ; GD : *maderin* ; FEW XVI, 539a : *maser*]

I. - Adj. "Fait en bois veiné"

Rem. Ex. d'anc. fr. ds GD V, 62b.

II. - Subst. masc. "Hanap fait en bois veiné" : Quant avec eulx serés pour faire le couvin J'atainderay une herbe qui n'est point de gardin, (...) Coiement le metteray dedens leur *maderin* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 757). ...Ains bevoient cervoise à cez grans *maserins* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 683).

V. aussi *madre* v. Lexiques [P. C.]

MADERINIER, subst. masc. (maderinier)

[GD : *maderinier* ; FEW XVI, 539b : *maser*]

"Fabricant de hanaps (*maderins*)"

REM. Doc. 1390 (Laborde, a Robert de Susay, *madelinier*, (...) pour six hanaps couvers, de fin madre blanc) ds GD V, 63a. [P. C.]

MADID, adj. (madide)

[FEW, Ø lat. *madidus*]

"Mouillé, humide" : En ton fronc [de Venus] point ne gist splendeur, Ains tout grant bruit et grant sclendeur, Et de luxure tout fedid, Maculeux et d'orgueil *madid* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 781). [Création d'auteur à partir de lat. *madidus*] [P. C.]

MADRE, subst. masc. (madre)

[T-L : *madre* ; GD : *madre* ; FEW XVI, 539a : *maser* ; TLF XI, 130a : *madre*]

A. - "Bois des loupes et racines d'orme, de frêne, de bruyères et d'autres arbres et arbustes à bois veiné (particulièrement employé pour faire des vases à boire)"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- Loc. adj. *De madre*. "Fait à partir de ce bois" : ...une paire de couteaux à trancher avec le parepain, à manches de *madre* garni de viroles et de cinglètes d'argent dorées et esmaillés aus armes de ma dicte dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 299). ...VJ estuiz de cuir bouilly, poinçonnez et armoiez aux armes de madame la Roïne : (...) l'un pour mettre la coppe de *madre* de ladicte dame, les deux autres pour mettre deux hanaps couvers, l'un de *madre*, et l'autre de caillier, le quatriesme pour mettre et porter une aiguière, et les deux autres pour mettre et porter XII cailliers et une douzaine de tasses d'argent de l'Eschançonnerie de ladicte dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 179). ...ils prindrent et emblerent oudit hostel un petit hanap de *madre*, qui pour lors valoit environ XX sols (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 10). ...fu faite venir et atteinte des prisons dudit Chastellet, Marion de La Court, lingiere, fille de vie, prisonniere detenue oudit Chastellet à la requeste de Robert Biseau, freprier, demourant ès haies de Paris pour li porter garantie d'un hennap de *madre* à une bosse d'argent ou fons, lequel elle lui a vendu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 422). ...la somme de cent frans vint deux deniers parisis que mondit seigneur lui devoit pour la garnison par lui faite en ung des henaps de *madre* de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 66). Hanaps de *madre* pour la livrée des maistres d'ostel, maistre et contreroleur de la Chambre aux deniers, eschançons et d'autres officiers dudit Hostel eschez et que l'on a acoustumé de compter ou dit terme de Nouel. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1421-1422, 278). Item, lui romperent ung autre escring ou ilz prindrent trois hennas de *maidre* fin qu'ilz emporterent et XXI autres hennas qu'ilz desromperent. (Doc. 1444. In : Ecorch. Ch. VII, T., 1438-1451, 316). ...ung hannaut de *madre*, bordé d'argent. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 97).

Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 10861.

B. - P. méton. "Vase à boire fait dans ce bois" : Henry, vien avant ; pren un *madre* Plain de vin (Mir. Amis, c.1365, 54). Item, pour la sale il luy faut acheter, pour la haulte desse, un grant doseur avecque les tapis bankeurs (...) ; et pour la boterie napes, touuailles, longres, tasses d'argent, goblés, *madres*, terrins, plas, escuelles, sauciers et cuillers, tout de fin argent. (Man. lang. G., 1396, 49). Audit argentier, pour troys *madres* qu'il nous apporta derrenièrement de Lion (Comptes roi René A., t.1, 1473, 230). ...dorer les deux piez des *madres* du roy (Comptes roi René A., t.1, 1479, 351). [R. M.]

MADRIAN, subst. (madrian)

[T-L : *madrian* ; GD : *madrian* ; AND : *madrian* ; FEW XXI, 139a : o.i.]

"[Fruit confit]" : Anis confit, II livres (...) *madrian*, VIII livres (Arch. Nord, 1327, B 3271, f° 248, IGLF). *Madrian*, 1 livre (...) Peintes, 1 quarteron (...) Item, sucre muscarrat, 5 livres et demie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). ...pour 2 livres de sucre rosat, 2 livres de *madriain*, 2 livres d'anis confit... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1376, 503). Gillet le Sèneschal, espicier et vallet de chambre, pour IIcIIIxxIII livres et demie de plusieurs especes confites, anis, sucre rosat, citron, *madrian* et autres especes (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 93). ...Lors convient ses gens enhorter, D'avoir sucre en plate et dragée, Paste de roy bien arrangée, Annis, *madrian*, noix confites (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). ...plusieurs parties d'epiceries, tant sucre, avelaines, anys vert, pignons, conserve et *madrian*, miel blanc, gingembre blanc, canele, girofle comme pour graine de paradis et pour plusieurs autres especes par lui delivrez pour la despence de

feue madame Marguerite, duchesse de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 174).

Rem. E. Rolland, *Flore pop.*, t.6, 1967, 172, classe le *madrian* sous la rubrique Anis, en ajoutant que ce fruit est d'une identification incertaine.

- *Conserve de madrian* : Grainne de paradis, demie livre, 12d. - Cubèbes, demie livre, 18d. (...) Pignons, 12 livres, 10d. livre, 10s. - Festuca, 2 livres, 4s. - *Conserve de madrian*, 5 livres, 10s. - *Conserve de gigembre*, 4 livres, 8s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 219). [R. M.]

MADIER, subst. masc. (madrier)

[GDC : *madrier* ; FEW VI-1, 490a : *materium* ; TLF XI, 131a : *madrier*]

A. - MAR. "Pièce de bois faisant partie de la membrure d'une galère et qui s'appuie sur la quille" (FENNIS, *Gal.*, II, 1159, s.v. *madier*) : ...avoir admené par eae des pors de Croisset et Dyeppedale jusquez dedens le clos dez dictez galeez... 42 chareteez de bois, tant tronches et wastiaux, comme estaminairez, petis *madiers*, grans *madiers* et timonnieres pour la reparacion des galeez (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1379, 258).

B. - "Planche"

Rem. Doc.1384 ds GAY II, 101a, s.v. *madier*.

C. - "L'une des pièces de bois formant l'assise d'un pressoir" : ...doze *maders* de mait de treuilh, lesquieulx ont esté priz de Yvon Guilhem pour la necessité de la ville, que ilz ly soient rescouz autre doze *maders* aux despens de la ville, aussi bons (...) et du mesme lonc (Doc. 1374. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 425). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...des *maders* d'une mait de truilh (Doc. 1379. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 425). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

MAELIS, subst. masc. (maelis)

[*FEW VI-1, 572b : *medialis* (?) (?)]

["Mesure de contenance"] : Item, III chappons, VI liegeois et VI *maelis* de cervoise qui font LXXII quartes de cervoise a le vallue dou païs (Arch. Nord, c.1400, B 17473, f° 188, IGLF). [P. C.]

MAESTURAL, adj. (maestural)

[AND : *mestural* ; *FEW VI-1, 44a : *magistralis*]

"Magistral"

Rem. Cf. ; AND : *mestural*. [R. M.]

MAFFE, subst. masc. (maffe)

[FEW XVI, 499b : **mâhal*]

Région. (Wallonie) "Partie de la grange où l'on entasse les gerbes" : Johans Henrar por aucune partie de la tenure qui fut Bodar le Carlir si com de la grangne qui y est edifiee le *maffe* et le battrie jondant (Terre Jauche D., 1444, 140). [Cf. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 108] [P. C.]

MAGANE, subst. (magane)

[FEW XXIII, 95a : o.i.]

"Voile placée à l'avant du navire" (Éd.) : ...[je] choisy une tres belle et propre gallee (...) estoffee de cables, ancras, maast, hune, gouvernal, trencquet, et *magane* [var. megant, megane] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 77). [P. C.]

MAGASIN, subst. masc. (magasin)

[GDC : *magasin* ; FEW XIX, 114a : *mahzan* ; TLF XI, 134b : *magasin*]

"Entrepôt de marchandises (dans les ports de la Méditerranée)" : La estoient les bouticles des marchandises, que ilz appellent *magagenes*, bien garnies de toutes marchandises [leçon *magasins* ds GDC X, 105a] (Bouciquaut L., 1406-1409, 225).

Rem. MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* ms., c.1386-1389 (*maguesin*), ds GDC X, 105a (leçon *boutiques* ds MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 546). R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 101, 1985, 237-238 (doc.1279 *magozene*, 1468 *mahzen*). [D. L.]

MAGAUT, subst. masc. (magaut)

[GD : *magaut* ; FEW XVI, 587a : **musgauda*]

"Sacoche, sac" : Item, fut ordonné que tous les chars, charrettes, chevaulx, *macaux*, vivres et autres telles besongnes, seroient mis et retrais en ladicté abbaye de Royaulieu. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 411). En allant, trouverent plusieurs pelerins qui alloient et retournoient de Saint Nicolay et entre autrez ung petit compaignon pardiecha S^t Hubert qui avoit vestu ung noir tabart et sy avoit ung *mascault*. (Arch. Lille, 1474, 12118, f^o 11, IGLF). Ce doyen dessusdit, fort animé et plain de malvais esperit, fit hastivement faire .II. *macaulx* à fachon de malettes de pelerins, sur intention d'y bouter les testes d'aucuns de eulx, lors qu'ilz seroient executéz, pour en faire présent à l'empereur (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 42). [P. C.]

MAGDALEON, subst. masc. (magdaléon)

[GD : *magdaleon* ; AND : *magdaliun* ; FEW VI-1, 24b : *magdaliun* ; TLF XI, 137a : *magdaléon*]

MÉD. "Composition pharmaceutique, emplâtre sous forme de cylindre" : ...et pour ce se la plenitude est grande, faites premier saignée de l'epatique et puis des sophenes, et puis esmouvés les menstrus par *magdalions* (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 17). Aultrement [les emplâtres] sont faitz sans mineraulx comme oxicroceum avec gommés, cire, poix et terebentine et aulcunes pouldres et par ceste maniere les gommés sont tribleez et trampez par une nuyt en vin aigre ou en vin et au matin soient fondez au feu et dissolvez jusques a la consompcion du vin ou du vin aigre et quant sont coulees soit adjousté le poix après la cire et dernièrement la terebentine et ou deffendement du feu soyt mise la pouldre en menant toujours avec une palette et soit gecté en aigue froide et après soit tiré hors de l'aigue, en poitrissant avec les mains oingtez en vin aigre ou d'uille et soient faitz *magdallions*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4). ...quant il sera froit soient fais *magdaleons* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 23).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [C. T.]

MAGDALON, subst. masc. (magdalon)

[GD : *madelaine* ; FEW VI-1, 23a : *Magdalena*]

Région. (Provence) MONN. "Florin d'or, florin magdalon (créé par le roi René en 1442, portant sur une face l'image de Marie Madeleine)" : À ung petit garçon qui a joué du tabourin devant le roy, ung *madalon*. (Comptes roi René A., t.3, 1476, 66). À quatre hommes de la ville de Vienne qui ont joué devant le roy, ung de la herpe, ung tabourin, une doulcene et ung leutz, à chascun un florin de *Magdalon* (Roi René vie L., 1476, 368).

Rem. Voir aussi *Madeleine C.* ; cf. G. Rambert, *Histoire du commerce de Marseille* 3, 1951, 290. [H. G.]

MAGE, subst. masc. (mage¹)

[T-L : *mage* ; GD : *mage*¹ ; AND : *mage* ; FEW VI-1, 51b : *magus* ; TLF XI, 137b : *mage*¹]

A. - "Prêtre de la religion de Zoroastre chez les Perses (chargé notamment d'interpréter le cours des astres)" : Or avons donques .V. voies ou .V. manieres de venir a royaume tenir : une par election, .II. par succession et .I. par force ou par fraude, si comme un *mague* obtint par un temps le royaume de Perse (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 156). Pour bien entendre ceste lettre et ystoire, fault recourre au III^{me} livre de Vallerius et au chappiltre de force, ou il parle a plain de la gouvernance du royaume de Perse et des *gages* qui gouvernerent (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 30). Dano et Phisos furent en ce temps, qui avoient esté disciples de Pitagoras et furent chacun en leurs lieux moult apreciez pour la science des estoilles. Cestui Dano fut moult aprecié de Darius, qui fut l'un des VII *gages*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 46 r^o).

B. - *Les rois mages*. "Personnages qui, selon l'Évangile, vindrent à Bethléem guidés par une étoile pour adorer Jésus"

Rem. Doc.1474 ds TLF.

C. - "Magicien" : Je le menay, frete de ma science, Devers Calipse [Calippe l'astronome ?] et Circé [déesse et magicienne], les grans *magues* (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 16).

V. aussi *magique* [R. M.]